Part XLIX 4

Patrick

XLIX 92

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE

MÉTHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIÈRES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,
DE SAVANS ET D'ARTISTES;

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM.* DIDEROT *&* D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

Digitized by Google

T 90 21

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

HISTOIRE.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins;

A LIÈGE,

Chez PLOMTEUX, Imprimeur des États.

M. DCC. LXXXIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI.

Digitized by Google

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

M. le chevalier de Jaucourt, que ſon zèle pour les lettres & l'étendue de ſes connoiſſances ont rendu ſi utile à l'Encyclopédie, s'étoit chargé, dans la première édition de cet ouvrage, de pluſieurs des principaux articles concernans la nobleſſe & le Blaſon; il les avoit traités avec une philoſophie qui devenoit en lui de la généroſité, & qu'un roturier auroit peut-être eu tort de montrer. Peu de gens auroient eu, comme M. le chevalier de Jaucourt, le courage d'écrire contre des avantages dont ils jouiſſoient, & de vouloir détromper d'une erreur qui leur étoit utile; c'étoit cependant à un homme de ſon nom à faire ainſi les honneurs de la nobleſſe & des grands noms; mais, oſons le dire, il les a trop faits. Qu'il eût traité de préjugé la nobleſſe, ce n'eſt pas toujours condamner une idée établie, que de la traiter de préjugé; il peut y avoir des préjugés utiles, & que la philoſophie même enſeigne à reſpecter: mais il cherche à donner du ridicule à celui-là; il l'attaque dans ſa ſource; & non content d'établir que la nature nous fait tous égaux par la naiſſance, la mort & le malheur, il ſoutient qu'elle a tant contrarié la loi, qu'il n'y auroit en effet ni noble, ni roturier, ſi les ſecrets de la nature étoient dévoilés: il ſe plait à voir dans toute généalogie indiſtinctement un mélange confus *de pourpre & de haillons*, *de ſceptres & d'outils*, *d'honneurs & d'opprobres*. On peut lui accorder tout, par l'impoſſibilité de rien établir & de rien détruire en ce genre: peu de races ſans doute deſcendent, comme dit Boileau, *de Lucrèce en Lucrèce*, des auteurs que les titres indiquent & que la loi reconnoît: les noms devroient ſe perpétuer par les femmes, pour que le ſang fût ſûrement tranſmis avec le nom; mais dans les idées ſaines de la nobleſſe, le haſard, le ſecret de la naiſſance n'eſt rien, l'éducation ſeule fait tout; & n'eſt-ce rien que ces principes d'honneur, d'élévation, de courage, dont l'idée d'être iſſu d'un ſang illuſtre fait aux nobles un devoir plus ſacré, principes qui ſe tranſmettent, non pas peut-être avec le ſang, mais par une éducation ſyſtématique, continuée de génération en génération? N'eſt-ce rien que ces anathêmes lancés par Juvénal, par tous les moraliſtes, & ſur-tout par l'opinion contre les fils dégénérés? Et puiſqu'on ne peut eſpérer de conduire à la fois tous les hommes à la vertu, n'eſt-ce rien que d'y mener plus ſûrement, par des moyens particuliers, une portion choiſie de l'humanité?

Mais ces moyens ſont chimériques!

Non, s'ils ſont efficaces. Qu'importe que quelques hommes ſe croyent mal-à-propos ſupérieurs aux autres hommes, ſi par cette erreur ils le deviennent réellement? Qu'importe que ce ſoit la vanité qui grave plus profondément dans leur ame les principes de l'honneur, le zèle pour la patrie, l'ardeur pour la ſervir & pour la défendre? S'il eſt vrai qu'il ne faille rien eſpérer des humains que par leurs foibleſſes, mettons ces foibleſſes à profit, faiſons-en des inſtrumens de vertu.

Mais, dira-t-on peut-être, ſi l'idée d'être iſſu d'un ſang illuſtre, & les diſtinctions attachées à ce haſard heureux peuvent élever les nobles au-deſſus des autres hommes, & leur faire un devoir particulier des devoirs communs du citoyen, n'eſt-il pas à craindre que l'idée d'être confondus dans la foule ne rabaiſſe les roturiers au-deſſous d'eux-mêmes, qu'elle ne les porte, privés comme ils le ſont des encouragemens & des récompenſes réſervés aux nobles, à ſe diſpenſer des devoirs dont ils regardent les nobles comme ſpécialement chargés? Si le ſentiment de la nobleſſe peut ennoblir encore, le ſentiment de la baſſeſſe ne peut-il pas avilir? Alors la nobleſſe ne donneroit à une foible partie de la nation un petit reſſort factice, qu'en privant la nation entière de tout reſſort & de toute énergie.

Je réponds que cet inconvénient ne pourroit arriver que par la mal-adreſſe du Gouvernement, s'il mettoit entre les nobles & les roturiers une barrière que ceux-ci ne puſſent jamais franchir, mais qu'il ne peut avoir lieu dans un état où la carrière de l'honneur eſt ouverte à tout le monde.

Patere honoris ſcirent ut cunctis viam,
Nec generi tribui, ſed virtuti gloriam.
PHEDR.

Il ne peut avoir lieu dans un État, où la nobleſſe conſerve ſon origine reſpectable, où elle continue d'être ce qu'elle a été dans ſa ſource, c'eſt-à-dire le prix de la valeur, des talens, des ſervices, des vertus; alors le roturier enviſage la nobleſſe comme un but propoſé à ſes travaux, il la regarde d'un œil, non d'envie, mais d'émulation; il dit: *Voilà où je peux parvenir, voilà l'héritage que je puis laiſſer à mes enfans.* Il s'établit alors entre le noble & le roturier une concurrence heureuſe; l'un travaille à n'avoir point d'égal, l'autre à n'avoir point de ſupérieur; celui-ci veut atteindre celui qu'il voit devant lui; celui-là craint d'être atteint, & l'État eſt ſervi. La nobleſſe peut donc être regardée comme une inſtitution politique avantageuſe. Que l'annobliſſement ſoit ce qu'il doit être, c'eſt-à-dire la récompenſe d'une grande, d'une belle, d'une bonne action, d'un ſervice public & connu, non une ſimple marque de faveur toujours ſuſpecte d'être le fruit de l'intrigue, & les nouveaux nobles n'envieront point aux anciens cet avantage de l'ancienneté, tout conſidérable qu'il eſt & qu'il doit être en matière de nobleſſe. Nous diſons: *& qu'il doit être*, car ſi les fils n'ont pas dégénéré de la vertu de leurs pères, plus une race eſt ancienne, plus elle a produit de ſujets utiles à la patrie, plus par conſéquent elle doit être chère & reſpectable à cette même patrie.

M. le chevalier de Jaucourt étant ſi peu favorable à la nobleſſe, ne pouvoit pas l'être davantage au Blaſon, qui n'eſt que la connoiſſance des ſignes par leſquels les nobles ſe diſtinguoient des roturiers & ſe diſtinguoient auſſi entre eux.

» Il n'y a pas, dit-il, une ſeule brochure ſur l'art de faire des chemiſes, des bas, » des ſouliers, du pain; l'Encyclopédie eſt le premier & l'unique ouvrage qui décrive » ces arts utiles aux hommes, tandis que la librairie eſt inondée de livres ſur la ſcience » vaine & ridicule des armoiries; je ne les vois jamais, ces livres, dans des biblio- » thèques de particuliers, que je ne me rappelle la converſation du pâtre, du mar- » chand, du gentilhomme, & du fils de Roi, que la Fontaine fait échouer au bord » de l'Amérique; là, ſe trouvant enſemble & raiſonnant ſur les moyens de fournir à leur » ſubſiſtance prochaine le fils de Roi dit, qu'il enſeigneroit *la politique. Le noble* » *pourſuivit*:

Moi je ſais le Blaſon, j'en veux tenir école,
Comme ſi devers l'Inde, on eût eu dans l'eſprit
La ſotte vanité de ce jargon trivole.

» Le temps n'eſt pas encore venu parmi nous, où l'art héraldique ſera réduit à ſa » juſte valeur, &c. ».

M. le chevalier de Jaucourt commence par avoir raiſon; avant l'Encyclopédie, les objets les plus utiles, les objets mécaniques, étoient négligés comme ignobles. Cette erreur venoit du régime féodal & tenoit à des idées fauſſes & exaltées ſur la nobleſſe & ſur la roture qu'on regardoit comme ſéparées par un intervalle immenſe. Tout exercice inconnu à l'ancienne nobleſſe étoit réputé vil, les métiers, les arts, les ſciences même; on ſait aujourd'hui que tout ce qui eſt utile, eſt noble, & l'Encyclopédie n'a pas peu contribué à établir cette vérité.

Le reſte du diſcours de M. de Jaucourt eſt d'une exagération manifeſte. La ſcience des armoiries n'a rien de plus ridicule que celle des autres diſtinctions établies parmi les hommes; elle eſt ignorée & chez les ſauvages de l'Amérique & dans les états deſpotiques de l'Orient, par des raiſons qui ne ſont pas à l'avantage de cette ignorance; mais dans la plupart des monarchies mitigées, la nobleſſe & ſes diſtinctions tiennent à

Digitized by Google

la conſtitution de l'État ; quelque progrès que faſſent dans la ſuite nos lumières, & quelque contraires qu'elles puiſſent être aux diſtinctions de la nobleſſe, l'art héraldique ne ſera probablement jamais oublié ; il tient trop eſſentiellement à l'hiſtoire. Quand les révolutions du temps, de la fortune & de la politique auroient tout changé à cet égard, le paſſé ne pouvant pas n'avoir pas été, le Blaſon ſubſiſteroit toujours comme monument hiſtorique. C'eſt, ſi l'on veut, l'hiſtoire de la vanité, mais l'hiſtoire de la vanité humaine ne ſe diſtingue pas de l'hiſtoire des hommes.

Au reſte M. le chevalier de Jaucourt, avec tout ſon mépris pour le Blaſon, n'auroit pu répandre ſur cette ſcience autant de ridicule que certains écrivains héraldiques avec leur reſpect exceſſif & mal-adroit. Jaloux d'aſſurer à l'art qu'ils profeſſoient, la plus haute antiquité (manie commune des ſavans ſans lumières), ils en ont été puiſer l'origine dans les ſources les plus reculées de l'hiſtoire tant ſacrée que profane ; ils voient par-tout, dès l'enfance du monde, le Blaſon en honneur ; ils le voient ſous la même forme, ils l'énoncent dans les mêmes termes que le Blaſon moderne ; s'ils ne nous préſentent pas l'écuſſon d'Adam & des premiers Patriarches, ils commencent peu de temps après la tour de Babel & la confuſion des langues ; ils triomphent ſur-tout au temps de Jacob ; les figures emblématiques par leſquelles ce Patriarche mourant déſigne le caractère ou annonce les deſtinées futures de ſes enfans (Genèſe, chapitre 49) » *Juda* eſt un jeune » lion ; *Iſſachar* eſt un âne fort ; que *Dan* devienne comme un ſerpent ; *Nepthali* ſera » comme un cerf ; *Benjamin* ſera un loup raviſſant ». Les pierres précieuſes à quatre rangs & à trois pierres par rang, qui étoient poſées ſur le *Rational du jugement*, dans l'habillement du Grand-Prêtre, & ſur leſquelles étoient gravées les noms des douze tribus (Exode, chap. 28), leur paroiſſent de véritables armoiries, qu'ils blaſonnent avec toutes les formules uſitées aujourd'hui. Ils diſent que *le lion de Juda étoit d'or en champ de Sinople ; qu'Ephraïm portoit d'or, à un bœuf de gueules, &c.*

Un artiſte, nommé Bara, qui a deſſiné les Blaſons anciens, donne à *Joſué un écu d'or, à une tête de lion de gueules, arrachée, lampaſſée & armée d'argent.* ; comment ne lui donnoit-on pas le ſoleil qu'il avoit arrêté ?

David portoit d'azur à une harpe d'or cordée d'argent, la bordure de même, diaprée de gueules, la diaprure remplie d'un mot hébraïque.

Les mêmes auteurs placent le Blaſon juſques dans la fable ; ils le retrouvent dans l'expédition des Argonautes & dans les ſièges de Thèbes & de Troie. Bara, déja cité, donne à *Jaſon la toiſon d'or, miſe en pal, accornée d'azur.*

Tiphis portoit de pourpre à un griffon d'argent, membré, becqué de gueules, tenant dans ſa griffe droite la toiſon d'or.

Caſtor porte d'azur à une étoile d'argent ; Pollux de gueules à une étoile d'argent, car ces deux freres n'étoient pas tout-à-fait de la même maiſon. D'ailleurs les armes, de l'aveu de ces ſavans, étoient alors perſonnelles & non héréditaires.

Hercule portoit de pourpre à l'hydre d'argent, ombrée de ſinople, armée de gueules.

Théſée, de gueules, au minotaure d'or, tenant ſur ſon épaule droite une maſſue de pourpre.

Amphiaraüs portoit un écu de pur argent, comme n'ayant encore rien fait de glorieux,

Parmâque inglorius albâ.

Au contraire, Agamemnon portoit la tête d'un lion, avec cette inſcription en un vers grec :

Voici l'effroi du monde, Agamemnon le porte.

Cet emblême du moins eſt naturel, & Agamemnon pouvoit en effet le porter ſur ſon bouclier ou ſur ſon caſque.

Mais qui a dit à Bara, que *Priam portoit de gueules, au lierre d'or ?*

Anchiſe d'or, au demi-ſol de pourpre ?

Antenor, d'azur à un lion d'argent, ayant la tête d'un homme couverte d'un chapeau de gueules, tenant une houlette d'or avec ſes deux pattes ?

Hector, d'or à un lion de gueules, armé & lampaſſé d'argent, aſſis ſur une chaire de pourpre, tenant avec ſes pattes une hallebarde d'argent, dont le manche eſt d'azur?

Et leur ennemi *Diomède, Roi d'Etolie, d'argent à un paon rouant d'azur, œillé d'or, accompagné de trois molettes de gueules?*

Le Blaſon des héros de l'hiſtoire ancienne n'eſt pas moins détaillé. *Alexandre le Grand, portoit d'or à un lion de gueules, armé & lampaſſe d'azur.*

Les armes d'*Alcibiade* ſont d'un Blaſon moins chimérique & d'une allégorie plus ingénieuſe; c'eſt un Cupidon embraſſant la foudre de Jupiter.

Les royaumes & les républiques de l'antiquité avoient auſſi leur Blaſon, c'eſt-à-dire qu'ils portoient dans leurs enſeignes une marque diſtinctive, comme les particuliers en portoient dans leurs armes; & ſi c'eſt-là ce qu'on entend par le Blaſon antique, ſoit des nations, ſoit des individus, c'eſt une choſe qui peut aiſément ſe ſuppoſer, qui eſt même connue juſqu'à un certain point par des deviſes & des emblèmes que l'hiſtoire nous a conſervés; mais il eſt ridicule de s'engager à détailler juſqu'aux moindres pièces de ce Blaſon dans le jargon moderne qui appartient à cette ſcience.

Ce jargon eſt une autre objection qu'on fait contre le Blaſon. Ce n'eſt, dit-on, qu'une ſcience de mots, qui rejette les noms communs que tout le monde entendroit, pour en adopter d'étrangers & de barbares dont l'intelligence eſt réſervée aux ſeuls initiés, qui a même une ſyntaxe à part, laquelle n'appartient à aucune langue connue. Si je dis que les armes de France ont un fond bleu d'où ſortent trois fleurs de lys jaunes, deux en haut, une en bas, tout le monde m'entend, & j'ai donné une idée exacte des armes de France; mais je n'ai pas parlé le langage du Blaſon. Si je dis au contraire: *Les rois de France portent d'azur à trois fleurs de lys d'or, deux en chef, une en pointe*, je parle la langue du Blaſon, mais je ne ſuis plus entendu que de ceux à qui cette langue eſt familière. Il y a plus. Suppoſons un homme qui ait fait une étude profonde des armoiries, qui ſache diſtinguer celles de toutes les maiſons de l'europe & les faire diſtinguer aux autres en ſe ſervant du langage commun; ſuppoſons au contraire un homme qui ne ſache aucunement diſtinguer les armoiries, ni les appliquer aux maiſons qu'elles déſignent, mais qui ſache nommer en langage de Blaſon chaque pièce des diverſes armoiries qu'on lui préſentera, il eſt clair que toutes les idées héraldiques ſeront d'un côté, tous les mots de l'autre & que celui qui ſaura reconnoître les différentes maiſons à leurs armes, ſera l'ignorant en blaſon, faute de ſavoir *blaſonner*, c'eſt-à-dire faute d'avoir ſu retenir une nomenclature bizarre.

En général la multiplicité des ſignes nuit à l'acquiſition des connoiſſances; on ſurcharge la mémoire de nomenclatures infinies, & on préſente à peine une idée à l'eſprit. Les noms grecs ſont d'un grand uſage dans les ſciences, parce qu'ils contiennent preſque toujours en un ſeul mot une définition complette de la choſe; mais de quelque langue que viennent les mots *de gueules, d'azur, de ſable, de ſinople*, ils ne ſignifient toujours que *rouge, bleu, noir & verd.* C'eſt bien la peine de changer de noms pour ceſſer d'être entendu. Au lieu de créer ainſi par l'abus des mots & la multiplication des ſignes, des branches ſtériles d'une même ſcience, il faudroit plutôt rapprocher, & pour ainſi dire identifier par un même ſigne tout ce que les différentes ſciences peuvent avoir de commun. Si, par exemple, l'ortographe avoit conſervé les étymologies dans toutes les langues, quelle facilité n'auroit-on pas à ſaiſir la chaîne & la filiation de ces langues, à en démêler les reſſemblances & les différences, à diſtinguer les langues-mères & celles qui en ſont dérivées, à ſuivre la route par laquelle certains mots, dans chaque langue, ſont arrivés de leur ſignification primitive à la ſignification ſouvent très éloignée qu'ils ont priſe, à comparer dans ces variations la marche des différentes langues, à en obſerver les rapports avec le génie & le caractère des peuples.

Les ſavans ont cherché une langue ſavante & univerſelle, à la faveur de laquelle ils puſſent s'entendre & communiquer entre eux de toutes les parties du monde: le moyen de parvenir à ce but, ou d'en approcher, ou au moins d'y tendre, ſeroit de ſimplifier

beaucoup, d'unir tout ce qui pourroit être uni, de confondre tout ce qui ſeroit commun, de rendre les ſignes auſſi rares qu'on le pourroit, ſans les rendre équivoques. Des rapports ou ſenſibles & manifeſtes, ou finement apperçus, ont ſouvent fait donner un même nom à des objets entièrement diſparates; les mêmes dénominations ont ſouvent été tranſportées du phyſique au moral & du moral au phyſique, ou appliquées à des objets du même genre, mais très-différens les uns des autres; on a, par exemple, appellé *ciel de lit* la partie ſupérieure qui couvre le lit, comme ce que nous appellons *le ciel*, nous paroît couvrir la terre. Juſques-là tout va bien. Cette méthode de déſigner une choſe par ſes rapports avec une autre, tend à ſimplifier la ſcience des ſignes: mais pourquoi affoiblir enſuite l'idée de ce rapport par des diſtinctions inutiles, & qui ſont même en contradiction avec le premier deſſein, qui étoit d'exprimer ce rapport? Pourquoi des *ciels de lit* au plurier, tandis que le plurier naturel de *ciel* eſt *cieux*? Craignoit-on l'équivoque? Comment ſeroit-elle plus à craindre au plurier qu'au ſingulier?

La contradiction eſt encore plus forte, quand on applique ce plurier irrégulier *ciels* aux repréſentations que les peintres font du ciel; car c'eſt aſſurément bien le *ciel*, ce ſont les *cieux*, ſoit ouverts ſoit fermés qu'ils veulent repréſenter.

Pourquoi encore le travail qu'un miniſtre fait avec le roi exigera-t-il le plurier irrégulier *travails*? La raiſon qui fait donner le nom de travail au compte qu'un miniſtre rend au roi des affaires de ſon département, n'eſt-elle pas que ce compte eſt cenſé être le réſultat d'un travail important, & cette raiſon n'eſt-elle pas la même au plurier qu'au ſingulier?

Il en eſt de même du mot *œil de bœuf* & du plurier *œils de bœuf*.

Mais il en eſt autrement du mot: *lit de juſtice*; on a eu beau faire, il a fallu qu'au plurier il fit *lits de juſtice*. » *On a tenu deux ou trois* LITS DE JUSTICE *pour cette affaire*.

Pourquoi toute cette bigarure? C'eſt qu'on ne ſuit pas aſſez conſtamment un même principe, qu'on n'eſt pas aſſez frappé de l'inconvénient de multiplier les ſignes & d'augmenter les difficultés de l'inſtruction. J'inſiſte ſur cet article, car je le crois de quelque importance, & peut-être auroit-il beſoin de réforme. L'inconvénient dont je me plains, celui de donner, indépendamment des idées, une langue particulière à apprendre, n'eſt point propre au Blaſon, il n'y a point de ſcience ou d'art où il n'ait lieu juſqu'à un certain point. Tout art, toute ſcience a & doit avoir ſes mots techniques: les inſtrumens, les outils, la manœuvre, les procédés divers de chaque art, ſoit libéral, ſoit mécanique, ne peuvent trouver leurs noms dans la langue commune. Mais que doivent être ces mots techniques, & quand doivent-ils être employés? Voilà ce qu'il importe d'examiner. Quand ils ſont les ſignes néceſſaires & uniques des idées qu'ils repréſentent, rien de ſi utile que les mots techniques, mais ils ne ſont utiles que quand ils ſont neceſſaires, & toutes les fois qu'il y a dans la langue commune un mot qui donne à tout le monde une idée préciſe de la choſe qu'on veut exprimer, pourquoi créer un mot technique & dès-lors à charge, puiſqu'il faut commencer par en apprendre la ſignification? Par exemple, & ſans aller plus loin, qu'étoit-il beſoin dans la marine des mots *ſtribord* & *babord*? N'avoit-on pas dans la langue commune les mots de *droite* & de *gauche*, de *côté droit* & de *côté gauche* du vaiſſeau, qui étoient ſans embarras & ſans équivoque? Je ſais que cette réflexion appliquée ainſi à deux mots devenus d'un uſage familier, quoique les ignorans les entendiſſent à peine au commencement de la dernière guerre, peut paroître petite; mais donnons-lui toute ſon étendue, enviſageons dans ſa totalité l'inconvénient dont nous parlons, on verra qu'on perd à apprendre cette partie ſuperflue de la langue de certaines ſciences, un temps qu'on auroit pu employer à faire des progrès dans la ſcience même, & que cette liſte de ſignes ſur-abondans tient dans la tête la place d'idées & de connoiſſances réelles; c'eſt un abus qui n'eſt pas ſans ridicule, & pour s'en convaincre, il ne faut que voir ce qu'on penſe de cet étalage de mots techniques, quand il n'eſt pas autoriſé, & en quelque ſorte néceſſité par l'uſage. C'eſt un ridicule qui n'a point échappé à Molière.

Digitized by Google

» Quoi, monſieur, dit le pédant Lyſidas, la protaſe, l'épitaſe & la péripétie.....

DORANTE.

» Ah! monſieur Lyſidas, vous nous aſſommés avec vos grands mots! Ne paroiſſez » point ſi ſavant, de grace; humaniſez votre diſcours, & parlez pour être entendu. » Penſez-vous qu'un nom grec donne plus de poids à vos raiſons? & ne trouveriez- » vous pas qu'il fût auſſi beau de dire l'expoſition du ſujet, que la protaſe; le nœud » que l'épitaſe, & le dénouement, que la péripétie?

LYSIDAS.

» Ce ſont termes de l'art dont il eſt permis de ſe ſervir ».

Lyſidas ſe trompe, cela n'eſt permis que quand cela eſt commandé; mais auſſi dans ce cas, ce ſeroit un autre genre de pédanterie que d'éviter avec affectation le mot technique autoriſé par l'uſage; quand la convention eſt faite, quand la règle eſt établie, il faut s'y ſoumettre.

Il en eſt de même des termes du Blaſon & de ſa ſyntaxe particuliere. La convention eſt faite, il faut la ſuivre. Après tout, les ſciences ſont bien auſſi ſouvent le réſultat des conventions arbitraires des hommes que de leurs connoiſſances réelles.

On peut alléguer encore en faveur de la nomenclature héraldique, qu'elle abrège, & que ſouvent elle exprime en un ſeul mot, ce qui ne pourroit être rendu en termes communs que par des périphraſes, raiſon qui a ſuffi pour charger de mots techniques toutes les ſciences & tous les arts.

Mais c'eſt ſur tout par l'allégorie, c'eſt par toutes ces chimères myſtiques de la ſcience hiéroglyphique & ſymbolique, que les héraldiſtes ont défiguré & déshonoré le Blaſon; ils l'ont traité comme les *pédans* traitent Homère & Mathanaſius ſa chanſon de pont-neuf, ils ont entendu fineſſe à tout, ils trouvent une ſignification emblématique dans les métaux, dans les couleurs, dans les fourures, dans les animaux, dans les plantes, dans tous les meubles dont ſe compoſent les armoiries: l'un cite le *Timée* de Platon en faveur de la couleur de gueules; un héraldiſte moderne s'écrie, avec le zèle & le ton d'un miſſionnaire: » Impies, qui dans le cœur voudriez qu'il n'y eût point de Dieu, » *dont* vos remords, qui ne vous quittent point, vous font ſentir l'exiſtence, ap- » prochez, ouvrez les yeux; que la cigogne vous faſſe admirer par ſa piété, celui dont » elle eſt ainſi que vous l'ouvrage, & que ſa reconnoiſſance vous inſpire une ſainte » horreur de votre ingratitude!.... Quoi! vous régimbez contre l'Être ſuprême qui » vous a tiré des horreurs du néant, & vous voyez tous les jours la docilité du cheval » qui n'a point d'entendement! »

Quand les allégoriſtes trouvent un lion, ou un aigle dans des armes, ils ont beau jeu, c'eſt la valeur, c'eſt l'élévation du héros qui eſt repréſentée; mais quand ils y trouvent la tête d'un âne, le groin d'un porc, la gueule d'un loup; alors ce n'eſt plus le héros, c'eſt un ennemi vaincu qu'on repréſente, & cet ennemi étoit un lâche ou un méchant; mais cette explication a au moins deux inconvéniens, l'un que rien n'indique quand l'allégorie regarde le vainqueur ou le vaincu, l'autre qu'en aviliſſant le vaincu on affoiblit le mérite de la victoire; en un mot, rien de plus ridicule que ces explications, rien de plus arbitraire que ces rapports; n'ajoutons pas de nouvelles chimères à un art qu'on accuſe déja d'être eſſentiellement chimérique; mais auſſi n'imputons point à l'art héraldique les folies des héraldiſtes.

De quoi s'agit-il dans les armoiries? De ſe diſtinguer par un ſigne quelconque: la multitude & la variété infinie de ces ſignes prouvent que s'ils ont pu avoir dans l'origine quelque allégorie, ils l'ont perdue par ſucceſſion de temps & qu'ils ſont devenus très-indifférens; y chercher aujourd'hui le rafinement d'un ſens allégorique, c'eſt imiter les ſots qui mettent de l'eſprit par-tout, & qui n'ont jamais conçu la ſimplicité. Les armoiries n'en ſeront pas moins utiles pour n'être qu'une diſtinction & non pas un emblême. Les diſtinctions ſont néceſſaires dans un état, où, par la conſtitution, tous les hommes ne ſont pas réputés égaux, on ne peut s'en paſſer par-tout où il y a de la nobleſſe.

Digitized by Google

De quelque œil enfin qu'une philoſophie ſévère enviſage la ſcience du Blaſon, les nobles ne peuvent être indifférens à cet égard, & il ne ſeroit pas à déſirer qu'ils le fuſſent.

Quant à ceux qui ne jouiſſent pas des avantages de la nobleſſe, outre qu'ils peuvent les acquérir un jour, comment auroient-ils le droit de négliger ou de mépriſer ce qui concerne un ordre qui, dans les monarchies, tient ſi eſſentiellement à la conſtitution de l'état, & dont l'hiſtoire eſt la plus belle partie de celle de la nation?

Mais les diſtinctions du Blaſon ſont arbitraires & frivoles! Frivoles, ſi l'on veut: il faut pourtaat les connoître, &, ſuivant l'expreſſion d'un ancien, une curioſité honnête ne les dédaigne point. *Frivola hæc foriaſſis.... videbuntur, ſed tamen honeſta curioſitas ea non reſpuit.* Vopiſc. in Aurelian.

Nous joignons ici le Blaſon avec l'hiſtoire, à cauſe des rapports néceſſaires que ces deux ſciences ont entre elles, & nous faiſons cependant du Blaſon un dictionnaire particulier, parce que c'eſt une ſcience à part & complette.

Nous joignons au Blaſon ce qui concerne les ordres de chevalerie hoſpitaliers, militaires & autres, tant à cauſe des rapports généraux de la chevalerie avec la nobleſſe, que parce que les ordres de chevalerie & les armoiries pourroient bien avoir une origine commune, les croiſades.

Quant à l'exécution, les articles de l'*Encyclopédie* & ceux du *ſupplément*, forment le fond de cet ouvrage, & cependant c'eſt un ouvrage preſque entièrement nouveau, ſoit par la multitude des articles ajoutés, ſoit par les retranchemens & les changemens faits à la plupart de ceux qui ſont reſtés; lorſqu'on a conſervé en entier quelques articles importans, on en avertit, ou en le déclarant expreſſément, ou en laiſſant ſubſiſter au bas de ces articles la marque qui déſigne leurs auteurs.

Dans l'Encyclopédie, la liaiſon ſi néceſſaire du diſcours avec les planches avoit été entièrement négligée, ou plutôt le diſcours & les planches avoient été faits ſéparément, & on avoit ajouté après coup, pour les planches, une explication entièrement étrangère au diſcours; nous employons les mêmes planches; elles nous ont paru ſuffire; nous n'y avons fait que quelques légers changemens que le temps rendoit néceſſaires, & dont les raiſons ſeront ou évidentes par elles-mêmes, ou expliquées; à chaque article, nous prenons ordinairement pour exemples ceux que préſentent les planches, & cependant nous laiſſons quelquefois ſubſiſter une partie de ceux qui étoient déja cités & qui ne ſe trouvent point dans les planches, mais qui s'expliquent aiſément par leur reſſemblance avec ceux des planches, & qui en augmentant le nombre des exemples, enſeignent de plus en plus à blaſonner, qui d'ailleurs devoient ſouvent être conſervés par des conſidérations particulières.

On ne ſera pas ſurpris de voir revenir pluſieurs fois un même exemple dans différens articles & pour des mots différens; comme le mot de l'article eſt toujours ſous-ligné, l'attention du lecteur eſt particulièrement fixée ſur le mot pour lequel l'exemple eſt cité, & ce mot, dans un même exemple, eſt tantôt l'un, tantôt l'autre.

A la ſuite des planches de l'Encyclopédie, nous plaçons celles du ſupplément; ces dernières ne ſont qu'au nombre de ſix, & ne feront qu'un avec celles de l'Encyclopédie.

Nous avons fait diſparoître entièrement, pour les raiſons expoſées plus haut, ces allégories arbitraires & forcées, dont preſque tous les livres héraldiques ſont remplis.

Des traits d'hiſtoire choiſis & bien placés ſont l'ornement naturel d'un ouvrage, tel que celui-ci; il faut alors qu'ils ſe rapportent uniquement aux armoiries, qu'ils en montrent l'origine ou les changemens, qu'ils rendent raiſon de ce qu'elles peuvent avoir d'honorable ou de remarquable; non ſeulement nous avons conſervé ces ſortes de traits, quand nous en avons trouvé, mais nous en avons ajouté pluſieurs. Nous en avons auſſi retranché beaucoup par une raiſon contraire. C'eſt aſſurément prodiguer l'hiſtoire, & dénaturer les genres, que de raconter dans un dictionnaire de Blaſon l'hiſtoire perſonnelle d'un miniſtre, d'un général, ſans aucun rapport héraldique, & uniquement parce qu'il étoit d'une famille dont on cite les armoiries pour exemple de quelque pièce ou

Digitized by Google

meuble de Blaſon ; nous avons ſupprimé ces ſortes de récits ſans motif & ſans prétexte, nous les avons renvoyés à l'hiſtoire, où eſt leur véritable place, & où nous pourrons les employer, s'il y a lieu.

Nous avons mis à contribution les divers auteurs héraldiques, tant anciens que modernes, ſur-tout la Colombière & le père Méneſtrier, dont on avoit déja fait un grand uſage dans l'Encyclopédie & dans le ſupplément ; nous avons tiré des traits curieux & des obſervations très-juſtes d'un grand travail ſur le Blaſon, qu'un militaire fort inſtruit de ces matières, auxquelles ſa naiſſance lui donne un motif & lui fait un devoir particulier de s'intéreſſer, a bien voulu nous communiquer, ſans nous permettre d'autre marque de reconnoiſſance que cet aveu, & en nous défendant expreſſément de le nommer & de le déſigner.

La nature des choſes & la variété des opinions nous ont ſouvent fait incliner vers le doute ; on ne nous trouvera peut-être que trop éloignés du ton affirmatif de quelques héraldiſtes ſur divers points, tels que les proportions des pièces de l'écu, honorables ou autres, ſoit entre elles, ſoit par comparaiſon avec l'étendue du champ ; ſur les différens emplois réguliers ou irréguliers qu'on en peut faire ; ſur leurs dénominations mêmes ; nous avons cru reconnoître qu'en général il n'y a dans le Blaſon qu'un très-petit nombre de principes fixes & inconteſtables.

Cette rareté même de principes nous laiſſe peu de choſes à dire ſur l'ordre dans lequel les divers articles doivent être lus, pour faire de ce dictionnaire un traité. Le Blaſon a peu de règles & elles ſont contenues dans un petit nombre d'articles, elles ſe trouvent même preſque toutes raſſemblées dans les ſeuls articles *Blaſon* & *blaſonner*.

Le premier ſur tout traite en particulier, & ſous autant de titres différens :

1°. De l'origine du Blaſon & de ſon étymologie.
2°. Des émaux.
3°. Des pièces honorables.
4°. De la poſition des pièces honorables.
5°. Des partitions ou diviſions de l'écu.
6°. Des répartitions ou ſubdiviſions.
7°. Des parties du corps humain employées dans le Blaſon.
8°. Des châteaux & tours.
9°. Des animaux & de leurs parties employées dans le Blaſon.
10°. Des inſtrumens de guerre.
11°. Des arbres, fleurs & fruits.
12°. Des aſtres.
13°. Des meubles d'armoiries proprement dits.
14°. De la poſition des pièces & meubles.

Cet article *Blaſon* eſt donc à lui ſeul le traité que nous cherchons & contient le précis des règles qui conſtituent l'art héraldique. De plus, chacun des objets traités dans cet article, peut être vu à ſon article particulier, & ils indiqueront tous les autres articles à conſulter, & l'ordre dans lequel ils doivent être conſultés. Par exemple, le *traité des émaux*, ſoit dans cet article *Blaſon*, ſoit à ſon article propre. indiquera les deux métaux, les cinq couleurs, les deux fourures que le Blaſon emploie, leurs uſages, leurs alliances, leurs oppoſitions, leur ordre ; de même, *le traité des partitions & répartitions de l'écu* donnera la liſte de toutes les formes que l'écu peut recevoir, indiquera comment elles naiſſent les unes des autres, & dans quel ordre chaque article doit être lu.

De même encore le *traité des pièces honorables & de leur poſition* nommera toutes ces pièces, même celles qui ne ſont pas reconnues pour telles par tous les héraldiſtes, & indiquera leur ordre.

Quant à la multitude des pièces & meubles (non diſtingués par le titre d'honorables) que les trois règnes de la nature peuvent fournir au Blaſon, (car il admet tout ou peut tout admettre) on ſent bien qu'il n'y a aucun ordre à obſerver à cet égard.

BLASON.

BLASON.

ABAISSÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'aigle, lorſque ſes ailes paroiſſent pliées, de maniere que les extrémités ou pointes tendent vers le bas de l'écu, car ordinairement elles ſont étendues en haut : les ailes *abaiſſées* de cet oiſeau s'expriment par ces mots : *au vol abaiſſé.* (*Voyez pl. VI. fig. 301.*)

ABAISSÉ, ÉE, ſe dit auſſi du chevron, du pal, de la bande, de la faſce, de quelques autres pièces & de quelques meubles de l'écu, poſés dans une ſituation plus baſſe qu'à l'ordinaire.

ABAISSÉ, ſe dit encore du chef, lorſqu'il ſe trouve ſous un autre chef, qu'on a par conceſſion, ou par état.

Les chevaliers & commandeurs de Malte, qui ont un chef dans leurs armoiries, l'*abaiſſent* ſous celui de la Religion.

Antoine de Paulo, élu grand-maître de l'ordre de Malte le 10 mars 1623, mort le 10 juin 1636, ayant bien mérité de l'ordre & fait pluſieurs établiſſemens utiles, le chapitre général tenu en 1635 accorda, en reconnoiſſance, à tous les ainés mâles de cette maiſon de Paulo, originaire de Gènes, établie à Toulouſe, le privilège de porter dans leurs armes un chef de la Religion, qui eſt de gueules à la croix d'argent, avec les attributs de l'ordre pour ornemens extérieurs de leur écu.

En conſéquence les ainés de la famille de Paulo, quoique mariés, portent d'azur à une gerbe de bled d'or & un paon rouant de même ſur la gerbe ; au chef couſu de gueules chargé de trois étoiles d'argent : ce chef *abaiſſé* ſous un chef des armoiries de la Religion, de gueules à la croix d'argent ; l'écu ſommé d'une couronne de marquis, & accolé d'un chapelet entrelacé dans une croix à huit pointes derrière les armes.

La famille de Mellet de Fargues, en Auvergne, dont il y a eu pluſieurs chevaliers de Malte, porte d'azur à trois étoiles d'argent, au chef d'or. Les chevaliers & commandeurs de ce nom *abaiſſent* ce chef ſous celui de la Religion.

De même, François de Boczoſſel Mongontier, chevalier de Malte, commandeur, puis bailli, cité dans la première édition de l'Encyclopédie, portoit d'or au chef échiqueté d'argent & d'azur de deux tires, *abaiſſé* ſous le chef des armoiries de la Religion.

On peut voir à la *planche II. figure 109*, un exemple d'un chef *abaiſſé*, & à la *planche III. figure 124*, un exemple de trois pals *abaiſſés*.

ABAISSEMENT, ou ABATEMENT, ſ. m. C'eſt, ou ce ſeroit quelque choſe d'ajouté à l'écu, pour en diminuer la valeur, & comme diſent les héraldiſtes, la dignité, en conſervant la mémoire de quelque action déshonorante, de quelque tache infamante.

Les *abaiſſemens*, ou *abatemens* ſont la matière d'une conteſtation entre les héraldiſtes ; les uns les rejettent comme chimériques & comme contradictoires avec l'idée d'armoiries : les armes, diſent-ils, étant des marques de nobleſſe & d'honneur, on ne peut y mêler aucune marque infamante, ſans qu'elles ceſſent d'être des armes. Comment, diſent-ils, pourroit-on, ou déterminer, ou forcer quelqu'un à porter des armes qui le flétriroient ? Il faut ou laiſſer ces armes ſans altération, ou les ſupprimer tout-à-fait, comme on en uſe dans le cas du crime de lèſe-majeſté, où on renverſe entièrement l'écu pour marque d'une entière dégradation.

Les hiſtoriens ont rapporté le jugement de ſaint Louis contre les d'Aveſnes ; Marguerite, comteſſe de Flandre, avoit eu deux maris, Bouchard d'Aveſnes, & Guillaume de Dampierre. Elle avoit des enfans des deux lits ; ceux du ſecond prétendoient exclure ceux du premier ; ils avoient, diſoient-ils, découvert que Bouchard d'Aveſnes étoit engagé dans les ordres avant ſon mariage, que par conſéquent ce mariage étoit nul, & les d'Aveſnes, ſinon bâtards, du moins inhabiles à ſuccéder. Les d'Aveſnes croyoient voir Marguerite incliner pour les Dampierre ; ils cherchèrent un juge plus juſte que leur mère, & s'adreſſèrent à Louis. Mezerai rapporte que toutes les parties ayant comparu devant le roi, Louis demanda d'abord à la mère qui elle déſiroit avoir pour héritiers, ou des d'Aveſnes ou des Dampierre. *Les enfans légitimes*, répondit-elle, *doivent avoir la préférence.* Sur ce mot l'aîné des d'Aveſnes, s'écria tout en colère : *Eh quoi ! ſerois-je tenu pour bâtard de la plus riche P.... qui vive ?* Louis, le plus reſpectueux de tous les fils, ſcandaliſé d'un tel outrage, fait à une mère, ordonna, pour punir d'Aveſnes, ou plutôt pour lui donner une leçon, que, du lion de ſable en champ d'or qu'il portoit, il retrancheroit la langue & les griffes, *pour marque*, dit Mezerai, *qu'il ne devoit avoir ni paroles, ni armes contre ſa mère.*

C'eſt ainſi, diſent certains héraldiſtes, que l'*abaiſſement* peut ſe faire tout au plus par la ſuppreſſion de quelques caractères, ou honorables, ou indifférens, mais jamais par l'introduction d'aucun ſigne diffamant, & alors l'*abaiſſement* n'ayant rien d'apparent, n'a rien de réel.

D'autres auteurs héraldiques ſoutiennent la réalité de l'*abaiſſement* ; ils en citent pluſieurs exemples, ils en preſcrivent même la forme.

L'*abaiſſement* ſe fait, diſent-ils, ou par réverſion, ou par diminution.

Par réverſion, en tournant l'écu du haut en bas, ou en enfermant dans le premier écuſſon un ſecond écuſſon renverſé.

Par diminution, en dégradant une partie par

l'addition d'une tache ou d'une marque de diminution, comme une barre, un point dextre, un point champagne, un point plaine, une pointe feneſtre, un gouſſet, &c. (*Voyez* chacun de ces mots à ſon article.)

On ajoute que ces marques doivent être de couleur brune ou tannée, ſans quoi ce ſeroient des marques d'honneur & non de diminution.

Il paroit que s'il y a réellement des exemples d'*abaiſſement* en armoiries, ces exemples ſont rares, relatifs à des circonſtances particulières, & ne forment point de règle générale.

ABEILLE, ſubſt. f. mouche à miel: ſa ſituation eſt d'être montante & volante. (*Voyez à la pl. VI. fig. 326*, les armes de la maiſon Barberin.)

ABISME, ou ABIME, ſ. m. EN ABIME, ou EN CŒUR, ſe dit d'une pièce ou meuble de l'écu qui eſt au centre ou milieu, ſans toucher ni charger aucune autre pièce. Ainſi on dit d'un petit écu placé au milieu d'un grand, qu'il eſt *en abîme*: toutes les fois qu'on commence par toute autre figure que par celle du milieu, on dit que celle qui eſt au milieu eſt *en abîme*, comme ſi on vouloit dire que les autres grandes pièces ſont élevées en relief, celle-là paroit petite & comme cachée & abimée. Une pièce *en abîme* eſt ordinairement au milieu de trois autres pièces ou meubles, & eſt nommée la dernière. Il porte trois beſans d'or avec une fleur de lys *en abîme*.

Voiſin porte d'azur à trois étoiles d'or, un croiſſant d'argent mis *en cœur* ou *en abîme*; cependant la pièce *en abîme* eſt quelquefois ſeule.

ABOUTÉ, ÉE, adj., ſe dit de quatre hermines, dont les bouts ſe répondent & ſe joignent en croix.

Hurleſton, en Angleterre, d'argent à quatre queues d'hermines en croix, & *aboutées* en cœur.

ACCOLADE, ſ. f. cérémonie qu'on employoit en conférant l'ordre de chevalerie, dans le temps où les chevaliers étoient reçus en cette qualité par les princes Chrétiens. Elle conſiſtoit en ce que le prince armoit le nouveau chevalier, l'embraſſoit enſuite en ſigne d'amitié, & lui donnoit ſur l'épaule un petit coup du plat d'une épée. Cette marque de faveur & de bienveillance eſt très-ancienne; Grégoire de Tours écrit que les rois de France de la première race, donnant le baudrier & la ceinture dorée, baiſoient les guerriers à la joue gauche, en proférant ces paroles, *au nom du Père & du Fils & du Saint-Eſprit*, & comme nous venons de dire, les frappoient de l'épée légèrement ſur l'épaule. Un ancien auteur de la vie de Louis le Débonnaire, rapporte à l'année 791, que ce prince, âgé alors d'environ treize ans, fut armé ſolemnellement au château de Rensbourg par Charlemagne, qui lui ceignit l'épée, *ibique enſe accinctus eſt*. C'étoit un reſte d'un ancien uſage des Francs & des Germains, qui faiſoit, du moment où l'enfant recevoit avec les armes le droit de défendre la patrie, une des grandes époques de la vie; & ce fut le commencement de cet autre uſage, ſi célèbre depuis ſous le nom de *chevalerie*. Ce fut à peu près ainſi que Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, conféra la chevalerie à Henri ſon fils, âgé de dix-neuf ans, en lui donnant des armes; le chevalier qui recevoit l'*accolade* étoit nommé *chevalier d'armes*, & en latin *miles*; parce qu'on le mettoit en poſſeſſion de faire la guerre, dont l'épée, le haubert, & le heaume, étoient les ſymboles. On y ajoutoit le collier comme la marque la plus brillante de la chevalerie. Il n'étoit permis qu'à ceux qui avoient ainſi reçu l'*accolade*, de porter l'épée & de chauſſer des éperons dorés; d'où ils étoient nommés *equites aurati*, différant par-là des écuyers qui ne portoient que des éperons argentés. En Angleterre, les ſimples chevaliers ne pouvoient porter que des cornettes chargées de leurs armes: mais le roi les faiſoit ſouvent chevaliers bannerets en temps de guerre, leur permettant de porter la bannière comme les barons.

L'*accolade* (oſerons-nous le dire?) étoit quelquefois un ſoufflet; c'eſt ce que Ducange appelle *Alapa militaris*; on vouloit, dit-on, par cette cérémonie, diſpoſer le nouveau chevalier à ſupporter avec courage les humiliations mêmes; mais ces ſymboles ſont toujours un peu équivoques, & les interprétations un peu arbitraires: n'étoit-il pas bien plus dans l'eſprit militaire & chevaleresque de ces temps-là de ne jamais ſupporter l'humiliation, & ne vouloit-on pas plutôt dire au nouveau chevalier: *voilà le dernier affront qu'il vous ſoit permis d'endurer*; c'eſt dans ce ſens que Molière paroit avoir voulu faire la parodie de l'ancienne *accolade*, par la baſtonnade de M. Jourdain, à ſa réception dans la dignité de *Mamamouchi*; *dara, dara baſtonnara, non tener honta queſta ſtar l'ultima affronta*.

En donnant l'*accolade*, on prononçoit ces mots: *Au nom de Dieu, de ſaint George, de ſaint Michel, de monſeigneur ſaint Denis, &c. je te fais chevalier.* Quelquefois on diſoit: *Soyez preux & loyal.*

Lorſqu'après la victoire de Marignan, François I voulut être armé chevalier ſur le champ de bataille par Bayard; celui-ci, en le frappant doucement ſur le cou du plat de ſon épée, lui dit: *Autant vaille que ſi c'étoit Roland ou Olivier, Godefroi ou Baudoin ſon frère; certes, vous êtes le premier prince que oncques fois chevalier, Dieu veuille qu'en guerre ne preniez la fuite.* Il ne la prit point à la bataille de Pavie, & il fut pris.

L'*accolade* eſt encore d'uſage dans les nouveaux ordres de chevalerie.

On trouve dans quelques vieux auteurs le mot ſubſtantif *accolée* pour *accolade*.

ACCOLÉ, ÉE, adj. (& ACCOLER, verb.) ſe prennent en pluſieurs ſens différens.

1°. Pour deux choſes attenantes & jointes enſemble, comme les écus de France & de Navarre, qui ſont *accolés* ſous une même couronne dans les armoiries de nos rois. Les femmes *accolent* leurs écus à ceux de leurs maris. Les fuſées, les loſanges, les macles (voir ces mots) ſont auſſi cenſées être

accolées quand elles ſe touchent de leurs flancs ou de leurs pointes ſans remplir tout l'écu.

Nagu de Varennes, en Beaujolois, d'azur à trois fuſées d'argent, *accolées* en faſce.

Rohan, en Bretagne, de gueules à neuf macles d'or, *accolées* & aboutées trois trois en trois faſces.

2°. *Accolé* ſe dit des chiens, des vaches, des aigles, des cignes & autres animaux qui ont des colliers ou des couronnes paſſées autour du cou.

De Valbelle de Mairargues, de Tourve, en Provence, d'azur, au levrier rampant d'argent, *accolé* de gueules.

De Nicolaï, d'azur, au levrier courant d'argent, *accolé* de gueules & bouclé d'or. (*Pl. VI. fig. 283.*)

3°. Des choſes qui ſont *entortillées à d'autres*, comme une vigne à un échalas, un ſerpent à une colonne ou à un marbre, &c.

Chauvelin de Griſenoir, de Beau Séjour, à Paris, d'argent au chou ſauvage de ſinople à cinq branches, poſé ſur une terraſſe de même, la tige du chou *accolée* d'une biſſe d'or. (*Voir la pl. VIII. fig. 429.*)

Bignon, d'azur à la longue croix coupée d'argent, poſée ſur une terraſſe de ſinople, *accolée* d'un ſep de vigne, feuillé & tigé de même, chargé de cinq grappes de raiſon d'or; la croix cantonnée de quatre flammes d'argent. (*Pl. IV. fig. 169.*)

4°. On ſe ſert de ce terme pour les chefs, bâtons, maſſes, épées, bannières & autres choſes ſemblables qu'on paſſe en ſautoir derrière l'écu, & beaucoup mieux encore pour les colliers des ordres qui environnent l'écu.

Les chevaliers des ordres *accolent* leurs armoiries de l'ordre de ſaint Michel & de celui du ſaint Eſprit.

L'ordre de ſaint Michel *accole* de plus près l'écu, parce qu'il eſt de plus ancienne création.

Les prélats aſſociés à l'ordre du ſaint-Eſprit *accolent* leurs armoiries du ruban bleu d'où pend la croix du ſaint-Eſprit.

Les grand-croix & commandeurs de l'ordre de ſaint Louis *accolent* leur écu d'un ruban rouge où eſt attachée la croix du ſaint.

ACCOMPAGNÉ, ÉE, adj. On appelle dans le Blaſon, pièces honorables ou pièces du premier ordre, celles qui dans leur largeur la plus ordinaire rempliſſent à-peu-près la troiſième partie de l'écu, qui en occupent les principales places, & dont les extrémités touchent les bords de l'écu. Ces pièces ſont ſouvent ou chargées, ou cantonnées, ou côtoyées (ces mots ſeront expliqués en leur lieu) ou enfin *accompagnées* d'autres pièces réputées de moindre valeur dans le Blaſon. Le mot *accompagné*, convient à la faſce, au chevron, au pairle & à la pointe.

Eſparbez, en Guyenne, d'argent à *la faſce* de gueules, *accompagnée* de trois merlettes de ſable.

Ranchin d'Amalry, de Fronfréde, en Languedoc; d'azur *à la faſce* d'or, *accompagnée* en chef de trois étoiles de même, & en pointe d'un puits d'argent.

Laurencin de la Buſſière, en Bourgogne; de ſable, au chevron d'or, *accompagné de trois* étoiles d'argent.

Baron, d'azur au chevron d'or, *accompagné* de trois molettes de même.

Une ou pluſieurs bandes ſont *accompagnées* lorſqu'elles ont à leurs côtés des pièces ou meubles *de longueur en ſéantes poſitions*, c'eſt-à-dire, perpendiculaires, car ſi ces pièces ou meubles étoient inclinés en diagonale dans le ſens de la bande, alors la bande ou les bandes ſont *acôtées*.

ACCOMPAGNÉ ſe dit auſſi du lion, de l'aigle, de divers animaux quadrupèdes volatiles ou reptiles, lorſque quelques meubles ou pièces ſe trouvent *en ſéantes poſitions* au-deſſus, au-deſſous, ou aux côtés.

La Bruyére, de Caumont en Champagne; d'azur au lion d'or, *accompagné* de trois mouchetures d'hermine.

ACCORNÉ, ÉE, adj. ſe dit de tout animal à cornes, lorſque ces cornes ſont d'un autre émail que le corps de l'animal.

Portail, ſemé de France, à la vache d'argent, clarinée de même, accolée, *accornée* & couronnée de gueules. (*Voyez la pl. V. fig. 273.*)

ACCOSTÉ, ÉE, adj. ou COTOYÉ, ÉE, ſe dit du Pal, de la bande de la barre, quand ces pièces ont aux côtés d'autres pièces moindres. *Le Pal* eſt *accoſté de ſix annelets*, quand il y en a trois d'un côté & autant de l'autre; la bande eſt *accoſtée*, quand les pièces qui ſont à ſes côtés ſont couchées du même ſens, c'eſt-à-dire en diagonale, & qu'il y en a le même nombre de chaque côté. Les bandes qui ont aux côtés des pièces rondes, comme beſans, tourteaux, annelets, roſes, &c. s'appellent *accompagnées* plutôt *qu'accoſtées*.

Ville-prouvée, en Anjou & en Champagne, de gueules à la bande d'argent *accoſtée* de deux cotices d'or.

Nereſtang de Gadagne, à Paris, d'azur, à trois bandes d'or *accoſtées* de trois étoiles d'argent; les étoiles poſées entre la première & la ſeconde bande.

ACCROUPI, IE, adj. ſe dit du lion aſſis, comme de celui de la ville d'Arles & de celui de Veniſe; il ſe dit d'autres animaux ſauvages & autres lorſqu'ils ſont aſſis; il ſe dit auſſi des liévres & des lapins, qui ſont ramaſſés, ce qui eſt leur poſture ordinaire, lorſqu'ils ne ſont pas courans.

Paſchal Colombier, en Dauphiné, d'argent à un ſinge *accroupi* de gueules.

ACCULÉ, adj. ſe dit d'un cheval cabré & renverſé en arrière de manière qu'il porte ou ſemble porter ſur le derrière & de quelques autres animaux dans la même ſituation; il ſe dit auſſi de deux canons poſés ſur leurs affuts, comme les deux que le grand-maître de l'artillerie mettoit au bas de ſes armoiries pour marque de ſa dignité. (*Pl. XVII. fig. derniere.*)

Harling, en Angleterre, d'argent à la licorne

Digitized by Google

acculée de ſable, accornée & onglée d'or. (*Pl. VI. fig. 281.*)

ACHEMENS, ſ. maſcul. plur. lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés, qui environnent le caſque ou l'écu. Ils ſont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries.

ADDEXTRÉ, ÉE, adj. ou ADEXTRÉ, ſe dit des piéces qui en ont quelqu'autre à leur droite; un pal qui n'auroit qu'un lion ſur le flanc droit, ſeroit *addextré* de ce lion. (*Voyez pl. II. fig. 68 & 71.*)

ADOSSÉ, ÉE, adj. ſe dit de deux animaux qui ont le dos l'un contre l'autre.

Deſcordes, d'azur à deux lions *adoſſés* d'or. (*pl. V. fig. 246.*) *Voyez* auſſi les bars ou barbeaux de la *fig. 337, pl. VII.*

Il ſe dit auſſi en général de toutes les piéces de longueur qui ont deux faces différentes, comme les haches, les doloires, les marteaux, &c. On peut voir des croiſſans *adoſſés*, (*fig. 369, 370, 374, pl. VII.*) On appelle *clefs adoſſées* celles qui ont leurs pannetons tournés en dehors, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, comme les clefs paſſées en ſautoir derrière l'écu du pape, & qui ſervent d'ornemens extérieurs à cet écu. Par la même raiſon les haches de la *pl. IX. fig. 497*, & les hallebardes de la *pl. X. fig. 505*, ſont *adoſſées*.

AFFRONTÉ, ÉE, adj. ſe dit de deux choſes oppoſées de front, comme deux lions ou deux autres animaux; c'eſt le contraire d'*adoſſé*.

Gonac, en Vivarais; de gueules à deux levrettes *affrontées* d'argent, accolées de ſable, clouées d'or.

De Cormis, en Provence, d'azur à deux lions *affrontés* d'or, un cœur d'argent, entre leurs pattes de devant. (*Pl. V. fig. 245.*)

AFFUTÉ, adj. ſe dit d'un canon qui n'eſt pas du même émail que ſon *affut*.

Un canon d'argent, *affuté* de ſable.

AGNEAU, ſ. m. plus ſouvent employé ſous le nom de *mouton*. *Voyez* MOUTON.

On appelle *agneau paſchal* celui qui tient une banderole ou pannonceau chargé en bas d'une croiſette. On le nomme auſſi *agnus Dei*.

Hanus, en Lorraine, porte écartelé, au premier de ſinople à l'*agneau paſchal* d'argent; au ſecond & troiſième, d'azur à deux palmes d'or en ſautoir, au quatrième de Sinople, à la croix d'argent alesée & accompagnée au canton ſeneſtre d'une étoile auſſi d'argent.

AIGLE, ſubſ. fém. dans l'art Héraldique, quoique très-ſouvent maſculin dans la langue françoiſe.

C'eſt ſur l'*aigle* que les allégoriſtes ont le plus donné carrière à leur imagination. Ils ont mis à contribution la fable & l'hiſtoire pour illuſtrer cette piéce de Blaſon qu'ils regardent comme la plus noble. Cet oiſeau, diſent-ils, a nourri Jupiter de nectar, lorſqu'il ſe cachoit dans l'iſle de Crète, de peur d'être dévoré par Saturne ſon père; auſſi ce même oiſeau étoit-il conſacré à Jupiter. C'eſt le roi des oiſeaux, c'eſt le ſymbole de la royauté: l'empereur, le roi de Pologne, &c. le portent dans leurs armes. Oui, mais des bourgeois annoblis l'y portent auſſi; elle ne devroit pourſuivent-ils, être donnée qu'en récompenſe d'une action extraordinaire de bravoure ou de généroſité. Cela ſe peut, mais on la prend tous les jours à propos de rien.

» Dans ces occaſions, on peut permettre ou » une *aigle* entière, ou une *aigle* naiſſante, ou » bien ſeulement une tête d'*aigle* ».

Apparemment ſelon le mérite de l'action, mais encore un coup on prend l'*aigle* toute entière ſans avoir rien fait pour la mériter.

On repreſente l'*aigle* quelquefois avec une tête, quelquefois avec deux, quoiqu'elle n'ait jamais qu'un corps & deux jambes; quand elle a les deux ailes ouvertes & étendues, on l'appelle *éployée*; telle eſt l'*aigle* de l'Empire qu'on blaſonne ainſi: *une* AIGLE ÉPLOYÉE *de ſable, couronnée, languée, becquée & membrée de gueules.*

Le royaume de Pologne porte *de gueules, à* UNE AIGLE *d'argent, couronnée & membrée d'or.* (*Voyez pl. VI. fig. 300, pl. XV. fig. 1 & 6.*)

Couronnée ou *diadémée* ſe dit de l'*aigle*, lorſqu'elle a un petit cercle ſur la tête ou ſur chacune de ſes têtes; *languée* ſe dit de ſa langue, *becquée* de ſon bec, *membrée* de ſes jambes, *armée* de ſes griffes, lorſque ces parties ſont d'un autre émail que ſon corps.

L'attitude la plus ordinaire de l'*aigle* dans le Blaſon, eſt d'avoir les ailes ouvertes & étendues, de manière que les pointes des ailes ſoient élevées en haut. Il y a cependant des *aigles* dont les ailes ſont repliées, en ſorte que les bouts tendent vers le bas de l'écu; on dit alors qu'elles *ſont au vol abaiſſé*.

Fourcy, d'azur, à une *aigle*, le vol *abaiſſé* d'or, au chef d'argent, chargé de trois beſans de gueules. (*Pl. VI, fig. 301.*)

On voit auſſi quelquefois des *aigles* dans d'autres attitudes; il y en a de monſtrueuſes, à tête d'homme, de loup, &c.

L'*aigle* a ſervi d'étendart à pluſieurs nations. Les premiers peuples qui l'ont portée dans leurs enſeignes, ſont les Perſes, ſelon Xénophon; les Romains après avoir porté diverſes autres enſeignes, s'arrêtèrent enfin à l'*aigle* ſous le ſecond conſulat de Marius: avant cette époque, ils portoient indifféremment des loups, des léopards & *des aigles*, au gré de leurs généraux.

Les *aigles romaines* n'étoient point peintes ſur des drapeaux; c'étoient des figures en relief, d'or ou d'argent, au haut d'une pique; elles avoient les ailes étendues & tenoient quelquefois un foudre dans leurs ſerres; au-deſſous de l'*aigle* on attachoit à la pique des boucliers, & quelquefois des couronnes.

Les uns diſent que ce fut Conſtantin qui intro-

duiſit l'*aigle* à deux têtes, pour montrer que l'Empire, quoiqu'il parût diviſé, n'étoit cependant qu'un même corps; mais l'Empire n'étoit pas diviſé ſous Conſtantin, il l'avoit été ſous ſes prédéceſſeurs, & Conſtantin l'avoit réuni. Les autres diſent que ce fut Charlemagne qui reprit l'*aigle*, comme étant l'enſeigne des Romains & qu'il y ajouta une ſeconde tête, apparemment pour égaler les droits du nouvel empire d'Occident à ceux de l'empire d'Orient. Mais ces deux opinions ſont détruites par deux obſervations, l'une qu'on voit une *aigle* à deux têtes dans la colonne Antonine, l'autre qu'on n'en trouve plus juſqu'au quatorzième ſiècle, & qu'on ne voit qu'une *aigle* à une ſeule tête dans le ſceau de l'empereur Charles IV, appoſé à la bulle d'or.

Le P. Ménétrier croit que l'uſage de l'*aigle* à deux têtes vient d'un temps où l'empire étoit diviſé, & où deux empereurs occupoient en même temps le trône; le P. Papebroch incline à penſer que l'uſage des deux têtes étoit purement arbitraire, & en effet il y a bien de l'arbitraire dans tous ces uſages.

Les princes de l'antiquité, ſur les médailles deſquelles l'*aigle* ſe trouve le plus ſouvent, ſont les Ptolemées & les Séleucides de Syrie: une *aigle* avec le mot *conſecratio* déſigne l'apothéoſe d'un empereur.

AIGLE BLANC. (l'ordre de l') Ordre de chevalerie en Pologne, fut inſtitué en 1325, par Vladiſlas ou Ladiſlas V, lorſqu'il maria ſon fils Caſimir avec la princeſſe Anne, fille du Grand Duc de Lithuanie.

Les chevaliers de cet ordre portoient une chaîne d'or, d'où pendoit ſur l'eſtomach un *aigle* d'argent couronné.

Frédéric-Auguſte, roi de Pologne, électeur de Saxe, renouvella en 1705 l'ordre de l'*aigle blanc*, pour s'attacher par cette diſtinction, les principaux ſeigneurs Polonois, qui paroiſſoient pencher pour ſon rival Staniſlas.

La marque actuelle de cet ordre eſt une croix d'argent à huit pointes émaillée de gueules, avec quatre flammes de même aux angles; au centre de cette croix eſt *un aigle* couronné d'argent, ayant ſur l'eſtomach une croix environnée des trophées de l'électorat de Saxe.

Le collier eſt une chaîne ornée d'*aigles* couronnés, le tout d'argent; la croix y eſt attachée par un chaînon qui joint une couronne royale enrichie de diamans.

Les chevaliers portent un ruban bleu ſur l'épaule gauche. (*Voyez pl. XXV. fig. 46.*)

Il faut obſerver que l'*aigle* toujours féminin dans le Blaſon, en ce qui concerne l'intérieur de l'écu, eſt toujours du genre maſculin, lorſqu'il s'agit des ornemens extérieurs; on le voit dans l'ordre de l'*aigle blanc*, & dans celui de l'*aigle noir*.

AIGLE NOIR. (l'ordre de l') Ordre de chevalerie de Pruſſe, inſtitué le 18 Janvier 1701, par Frédéric, électeur de Brandebourg, trois jours après qu'il eût été couronné roi de Pruſſe.

La marque de l'ordre eſt une croix d'or à huit pointes, émaillée d'azur, ayant dans les angles quatre *aigles* de ſable; au centre de cette croix ſont les lettres F. R. en chiffre, qui ſignifient *Fridericus rex*.

Le collier eſt une chaîne d'or, ſoutenant des cercles de même, chacun écartelé, avec une F & une R en chaque écartelure; des couronnes électorales placées ſur les cercles extérieurement: entre ces cercles des *aigles* de ſable; le tout enrichi de diamans.

Les chevaliers portent un ruban orangé, qui de l'épaule gauche paſſe ſous le bras droit, & d'où pend une croix bleue entourée d'*aigles noirs*. (*Voyez pl. XXV. fig. 45.*)

AIGLETTE, ſ. f. terme dont on ſe ſert, lorſqu'il y a pluſieurs aigles dans un écu. Elles y paroiſſent avec bec & jambes, & ſont ſort ſouvent becquées & membrées d'une autre couleur ou d'un autre métal que le gros du corps. L'aigle, même ſeule, eſt quelquefois nommée *aiglette*, lorſqu'elle eſt poſée ſur une pièce honorable, & qu'elle n'occupe point la partie la plus apparente de l'écu.

Mareſcot, de gueules, à trois faſces d'or, au léopard lionné d'hermines, brochant ſur le tout, au chef d'or chargé d'une *aiglette* de ſable, couronnée de gueules.

De la Trémoille, d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois *aiglettes* d'azur, becquées & membrées de gueules. (*Pl. VI. fig. 304.*)

AIGLON, ſ. m. même choſe qu'AIGLETTE.

AIGUISÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une croix, d'une faſce, d'un pal, dont les bouts ſont taillés en pointe, de ſorte néanmoins que ces pointes ne forment que des angles obtus.

L'*aiguiſé* diffère du *fiché*, en ce que la pointe de l'*aiguiſé* ne prend que tout en bas; au lieu que le fiché va en s'appetiſſant depuis le haut, & ſe termine par le bas en une pointe aigue.

Chandos, d'argent, au pal *aiguiſé* de gueules. Maney, d'or, à la croix *aiguiſée* de ſable. (*Planche XII. fig. 647.*)

AILE DE S. MICHEL, ſ. f. Ordre de chevalerie qui ne ſubſiſte plus, & qui avoit été inſtitué par le premier roi de Portugal, Alphonſe I, en 1165, ſuivant le P. Mendo Jéſuite; ou en 1171, ſuivant D. Micheli dans ſon *Teſoro militar de Cavalleria*, en mémoire d'une victoire remportée ſur le roi de Séville & les Sarraſins, & dont il crut être redevable aux ſecours de Saint Michel.

Les Chevaliers ſuivoient la règle de S. Benoit; ils faiſoient vœu de défendre la religion Chrétienne, de protéger les veuves & les orphelins; c'étoit le véritable eſprit de chevalerie, avec ſon aſſociation ordinaire à l'eſprit religieux; c'étoit

Digitized by Google

auſſi l'eſprit de citoyens, car ces chevaliers veil-loient particulièrement ſur la frontière, pour ne pas ſouffrir qu'elle fût entamée & pour chercher tous les moyens d'en reculer les bornes.

La marque de l'ordre étoit une *aile* ou *demi-vol de pourpre*, le bout en bas, ſur un cercle à huit pointes, quatre droites en croix, quatre ondées & aiguiſées en ſautoir ; le tout d'or en forme d'étoile rayonnante.

Les chevaliers portoient cette marque ſur l'eſtomach, & avoient pour deviſe *quis ut Deus*, c'eſt en latin la ſignification du nom hébreu *Michel*. (*Voyez pl. XXVII. fig. 85.*)

AILES, ſ. f. plur. ſe portent quelquefois ſimples & quelquefois doubles ; on appelle ces dernières, *ailes conjointes*. Quand les pointes ſont tournées vers le bas de l'écuſſon, on les nomme *ailes renverſées* ; on les nomme *ailes* élevées, quand les pointes ſont en haut. *Voyez* VOL.

AILÉ, ÉE, adj. Il ſe dit des animaux, ou autres pièces, auxquels on donne des ailes contre leur nature ; d'un lion, d'un léopard, &c. Il ſe dit encore des volatiles dont les ailes ſont d'un autre émail ou couleur que le reſte de leur corps. D'azur, au taureau *ailé* & élancé d'or. De gueules au griffon d'or *ailé* d'argent.

Manuel, en Eſpagne, de gueules à une main de carnation *ailée* d'or, tenant une épée d'argent, la garde d'or.

AJOURÉ, adj. ſe dit du chef dont le haut eſt ouvert & échancré, en ſorte qu'on voit le fond de l'écu. Il ſe dit encore à propos des jours d'une tour & d'une maiſon, quand ils ſont d'une autre couleur que la tour ou la maiſon.

Il ſe dit auſſi de toute pièce qui s'ouvre pour laiſſer voir le fond de l'écu.

Winterbecher, au Rhin, de ſable, à la faſce crénelée de trois pièces *ajourées* d'or, accompagnées de dix croiſettes poſées 3. 2. en chef, & 3. 2. en pointe, de même. (*Pl. XII. fig. 624.*)

AJUSTÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un trait ou d'une flèche prête à être lancée ; une flèche d'argent *ajuſtée*.

On doit dire en blaſonnant, de quel côté la flèche eſt *ajuſtée*.

ALCANTARA, (ordre d') ordre militaire, ainſi appellé d'une ville d'Eſpagne de même nom dans l'Eſtramadoure. Il exiſtoit dès l'an 1170 ſous le nom de l'ordre de S. Julien du Poirier, il avoit été inſtitué par Gomez Fernand, & confirmé en 1177 par le pape Alexandre III, ſous la règle de S. Benoît. Alphonſe IX, roi de Léon & de Caſtille, ayant conquis en 1212 la ville d'*Alcantara* ſur les Maures, en confia la garde & la défenſe à Dom Martin Fernandès de Quintana, douzième Grand-Maître de l'ordre de Calatrava ; celui-ci remit cette place peu de temps après aux chevaliers de S. Julien du Poirier, qui prirent alors le nom d'*Alcantara*.

Après la priſe de Grenade & l'expulſion des Maures, la grande-maîtriſe de l'*ordre d'Alcantara* fut réunie à la couronne de Caſtille, par Ferdinand & Iſabelle en 1489.

Les chevaliers d'*Alcantara* demandèrent alors la permiſſion de ſe marier, & le pape Innocent VIII la leur accorda.

La croix de cet ordre eſt de ſinople fleurdeliſée, un écuſſon ovale d'or, au centre de la croix, chargé d'un poirier du premier émail. (*Voyez pl. XXIII. fig. 14.*)

Cet ordre a en Eſpagne pluſieurs riches commanderies dont le roi diſpoſe en qualité de grand-maître.

ALCYON, ſ. m. oiſeau qu'on a peine à reconnoître d'après la deſcription des anciens, on dit qu'il vit ſur la mer & dans les marécages, qu'il couve ſur l'eau & parmi les roſeaux au commencement de l'hiver. On en a fait un meuble d'armoiries ; on le repréſente ſur ſon nid au milieu des flots de la mer.

Les naturaliſtes & les poëtes diſent que la mer eſt calme quand les *alcyons* font leur nid.

L'alcyon fuit devant Eole,
Eole le fuit à ſon tour.

Il y a pluſieurs deviſes priſes de l'*alcyon*. Un *alcyon* dans ſon nid au milieu des flots, *alcedinis dies*, repréſente les jours heureux du règne d'un bon prince ; avec la deviſe, *ſilentibus auſtris*, un ſavant qui travaille dans le ſilence ; *agnoſcit tempus*, un homme prudent ; un *alcyon* au milieu d'une rempête, *nec quicquam terreor æſtu*, un guerrier intrépide au milieu des haſards.

De Martin, à Paris ; de gueules à l'*alcyon* d'argent, ſur une mer d'azur.

ALÉRIONS, ſ. m. pl. c'eſt le nom qu'on donne aux aigles ou aiglettes repréſentées ſans bec ni jambes. On en peut mettre juſqu'à ſeize dans l'écu ; il y en a ſeize dans l'écu de Montmorenci. (*Voyez pl. VI. fig. 307.*) L'*alérion* eſt ordinairement repréſenté les ailes étendues, en quoi il diffère des merlettes, qui ont les ailes ſerrées, & ſont repréſentées comme paſſantes ; la merlette d'ailleurs a un bec, & l'*alérion* n'en a pas.

L'*alérion* eſt ſouvent ſeul & occupant le milieu de l'écu.

Mirçon, d'argent à l'*alérion* d'azur.

La maiſon de Lorraine, d'or à la bande de gueules, chargée de trois *alérions* d'argent. Les uns diſent que les ducs de Lorraine ont pris pour armes des *alérions*, parce que le mot *alérion* eſt à-peu-près l'anagramme de Lorraine, les autres parce qu'un prince de cette maiſon, perça un jour d'un ſeul coup de flèche trois oiſeaux, au ſiége de Jéruſalem, & prit à ce ſujet pour deviſe ces mots : *caſus ne Deus ne ?* (*Voyez pl. XVIII. à la troiſième fig. les armes de Lorraine ſur le tout.*)

ALÉSÉ ou ALAISÉ, ÉE, adj. ſe dit de toutes les pièces honorables, chef, faſce, bande, barre, pal, croix, ſautoir, &c, qui ne touchent pas les deux

bords ni les deux flancs de l'écu & qui ſont comme ſuſpendues.

L'Aubeſpine, d'azur au ſautoir *aléſé* d'or, accompagné de quatre billettes de même.

Roſe, d'argent, au ſautoir *aléſé* de gueules.

Saint Gélais, d'azur à la croix *aléſée* d'argent. (*Pl. III. fig. 155.*)

Broglie, d'or au ſautoir *aléſé* & ancré de gueules.

ALIX, (l'ordre du chapitre d') paroiſſe de Marſy-ſur-Anſe, en Lyonnois, a pour marque diſtinctive une croix à huit pointes émaillée de blanc, bordée d'or, ornée de quatre fleurs de lys dans les angles ; au centre eſt l'image de S. Denis, portant ſa tête mitrée, ayant une ſoutane violette, un ſurplis blanc, & une étoile de pourpre ſur un fond rouge, ſymbole du martyre, avec cette légende : *auſpice Galliarum patrono ;* cette croix eſt attachée par une chaine de trois chainons à un ruban couleur de feu. Au revers eſt une Vierge avec l'enfant Jéſus, émaillé en bleu, ſur une terraſſe de ſinople ; la légende qui l'environne, eſt : *Nobilis inſignia voti.*

Ce Chapitre eſt compoſé de vingt-ſix chanoineſſes, en comptant la ſupérieure : S. Denis en eſt le patron. Pour y être admiſe, il faut faire preuve par titres originaux, de ſix dégrés paternels, la mère conſtatée demoiſelle ; ce qui a été confirmé par des Lettres-Patentes du roi, du mois de janvier 1755, qui permettent aux dames chanoineſſes d'*Alix* de porter la croix attachée à un ruban rouge. (*Voyez pl. XXVII. fig. 83.*)

ALLUMÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un bucher ardent, d'un flambeau qui ſemble brûler & dont la flamme n'eſt point de même couleur que le flambeau ; des yeux des animaux, lorſqu'ils ſont d'un autre émail que leur corps ; on excepte le cheval, dont l'œil, en pareil cas, s'appelle *animé.*

La Fare, de la Salle, de la Coſte, de la Tour, en Languedoc ; d'azur, à trois flambeaux d'or, rangez en trois pals, *allumés* de gueules : deviſe *lux noſtris, hoſtibus ignis ;* » nous éclairons nos » amis, nous brûlons nos ennemis. »

Baynaguet de Saint Pardoux, de Penautier, dans la même province, mais originaire d'Auvergne ; d'argent à la canette de ſable, becquée & *allumée* de gueules, eſſorante & flottante ſur des ondes de ſinople ; au chef couſu d'or, chargé de trois loſanges du troiſième émail.

Romecourt, en Bourgogne ; d'or, à l'ours paſſant de ſable, *allumé* d'argent.

ALTERNÉ, ÉE, adj. On dit que deux quartiers ſont *alternés*, lorſque leur ſituation eſt telle qu'ils ſe répondent en *alternative* comme dans l'écartelé où le premier quartier & le quatrième ſont ordinairement de même nature.

ALTESSE, ſ. f. *titre d'honneur* qu'on donne aux princes.

Les rois d'Angleterre & d'Eſpagne n'avoient point autrefois d'autre titre que celui d'*alteſſe.* Les premiers l'ont conſervé juſqu'au temps de Jacques I, & les ſeconds juſqu'à Charles-Quint.

Les princes d'Italie commencérent à prendre le titre d'*alteſſe* en 1630 ; le duc d'Orléans prit le titre d'*alteſſe royale* en 1631, pour ſe diſtinguer des autres princes de France. *Voyez* ALTESSE ROYALE.

Le duc de Savoie, aujourd'hui roi de Sardaigne, prend le titre d'*alteſſe royale*, en vertu de ſes prétentions ſur le royaume de Chypre. On prétend qu'il n'a pris ce titre que pour ſe mettre au-deſſus du duc de Florence, qui ſe faiſoit appeller *Grand-Duc* ; mais celui-ci a pris depuis le titre d'*alteſſe royale*, pour ſe mettre au niveau du duc de Savoie.

Le prince de Condé eſt le premier qui ait pris le titre d'*alteſſe ſéréniſſime*, & qui ait laiſſé celui de ſimple *alteſſe* aux princes légitimés.

On donne en Allemagne aux électeurs tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, le titre d'*alteſſe électorale* ; & les plénipotentiaires de France à Munſter, donnérent par ordre du roi le titre d'*alteſſe* à tous les princes ſouverains de l'Allemagne.

ALTESSE ROYALE, titre d'honneur qu'on donne à quelques princes legitimes deſcendus des Rois.

L'uſage de ce titre a commencé en 1633, lorſque le cardinal Infant paſſa par l'Italie pour aller aux Pays-Bas ; car ſe voyant ſur le point d'être environné d'une multitude de petits princes d'Italie, qui tous affectoient le titre d'*alteſſe* & avec leſquels il étoit fâché d'être confondu, il fit en ſorte que le duc de Savoie convint de le traiter d'*alteſſe royale*, & de n'en recevoir que l'*alteſſe.* Gaſton de France, duc d'Orléans, & frère de Louis XIII. étant alors à Bruxelles, & ne voulant pas ſouffrir qu'il y eût de diſtinction entre le cardinal & lui, puiſqu'ils étoient tous deux fils & frères de rois, prit auſſi-tôt la même qualité ; & à leur exemple, les fils & petits-fils de rois en France, en Angleterre, & dans le Nord, ont auſſi pris ce titre. C'eſt ainſi que l'ont porté monſieur Philippe de France, frère unique du roi Louis XIV. & ſon fils Philippe, régent du royaume, ſous la minorité du roi ; & l'on donna auſſi le titre d'*alteſſe royale* à la princeſſe ſa douairière : au lieu qu'on ne donne que le titre d'*alteſſe ſéréniſſime*, aux princes des maiſons de Condé & de Conti.

On ne donne point le titre d'*alteſſe royale* à monſeigneur le Dauphin, à cauſe du grand nombre de princes qui le prennent ; cependant Louis XIV. agréa que les cardinaux en écrivant à Monſeigneur le Dauphin, le traitaſſent de *ſéréniſſime alteſſe royale* ; parce que le tour de la phraſe italienne veut que l'on donne quelque titre en cette langue, & qu'après celui de *majeſté*, il n'y en a point de plus relevé que celui d'*alteſſe royale.*

La Czarine aujourd'hui régnante, en déſignant pour ſon ſucceſſeur au trône de Ruſſie, le prince de Holſtein, lui a donné le titre d'*alteſſe impériale.*

Digitized by Google

Les princes de la maiſon de Rohan ont auſſi le titre d'*alteſſe* ; & ceux d'entr'eux qui ſont cardinaux, tel que M. le cardinal de Soubiſe, évêque de Strasbourg, prennent le titre d'*alteſſe éminentiſſime*.

Cet article eſt reſté tel qu'il étoit dans l'Encyclopédie, mais preſque tous ces titres d'honneur & de dignité ſeront renvoyés à l'hiſtoire, où eſt leur véritable place.

AMADES, ſ. f. pl. on appelle ainſi trois liſtes plates parallèles, dont chacune a la largeur du tiers de la faſce, & qui traverſent l'écu dans la même ſituation, ſans toucher aux bords d'aucun côté.

§ AMARANTE, (l'ordre de l') ordre de chevalerie inſtitué en Suède par la reine *Chriſtine* en 1653.

Ce qui en occaſionna l'origine, fut une fête qui ſe faiſoit chaque année en Suède, nommée *Wirtſchaft*, c'eſt-à-dire *divertiſſement de l'hôtellerie* ; il conſiſtoit en repas, bal & maſcarades, qui duroient toute la nuit. Ce nom déplut à la reine qui le trouvoit trop commun, elle le changea en celui de *fête des Dieux*, & prit le nom d'*amarante*, qui ſignifie *immortelle* : elle invita ſeize ſeigneurs & autant de dames qui ſe déguiſèrent en pâtres & en nymphes.

La reine, ſous le nom d'*amarante*, étoit vêtue d'une riche étoffe couverte de diamans ; il y eut des illuminations, un ſouper ſomptueux, la princeſſe étoit ſervie par les nymphes & les pâtres ; les danſes ſuivirent le repas. A la fin de la fête, elle quitta tout-à-coup ſa robe & ordonna que les diamans fuſſent diſtribués aux trente-deux maſques.

En mémoire d'une fête ſi galante, elle inſtitua l'*ordre de la chevalerie d'amarante*, pour en conſerver le ſouvenir.

La marque étoit une médaille ovale d'or émaillée de rouge au milieu, où ſe trouvoit un *A* & un *V* en chiffre avec une couronne de laurier deſſus, le tout en diamans : & pour deviſe à l'entour *dolce nella memoria* ; le ſouvenir en eſt agréable.

Cette médaille étoit attachée à un ruban couleur de feu & ſe portoit au col.

L'ordre de l'*amarante* fut éteint avant la mort de la reine *Chriſtine* ; cette princeſſe mourut à Rome en 1689, âgée de 63 ans. (*Planche XXV. fig. 42. G. D. L. T.* (Ces lettres déſignent le nom de l'auteur du Blaſon dans le ſupplément à l'Encyclopédie.)

§ AMOUR *du prochain*, (l'ordre de l') inſtitué par l'impératrice *Eliſabeth-Chriſtine* en 1708.

Les chevaliers portent à la boutonnière une croix à huit pointes, pommetées d'or, émaillées, les quatre angles rayonnans, au centre ces mots : *amor proximi* ; le ruban eſt rouge. (*Pl. XXIV. fig. 26. G. D. L. T.*)

AMPOULE *, (l'ordre de la ſainte) ou de Saint-Remy, fut inſtitué, ainſi que le rapportent Aimoin, Gaguin, Hincmar, & quelques autres auteurs, par Clovis ; mais ils ne marquent point en quel temps : on croit que ce fut le jour de ſon baptême, l'an 496 **. Ce prince voulut que les chevaliers priſſent le nom de *chevaliers de Saint-Remy* ; qu'ils ne fuſſent que quatre, & régla leurs ſtatuts : leur fonction principale étoit d'aſſiſter l'évêque, lorſqu'il portoit la *ſainte ampoule*.

Suivant Favin, ces quatre chevaliers étoient les barrons de Terrier, de Beleſtre, de Sonatre & de Louvercy.

Les chevaliers portoient au col un ruban de ſoie noire, où étoit attachée une croix à ſurfaces chanfrénées, & bordée d'or émaillé de blanc, ayant quatre fleurs de lys dans les angles ; au centre de cette croix étoit une colombe, tenant de ſon bec la ſainte *ampoule*, reçue par une main. Au revers, on voyoit l'image de Saint-Remy avec ſes vêtemens pontificaux, tenant de ſa main droite la ſainte *ampoule*, & de la gauche ſa croſſe. (*Pl. XXIII. fig. 1, 2. G. D. L. T.*)

ANANAS, ſ. m. meuble de l'écu, repréſentation de ce fruit.

Dionis du ſéjour, d'azur, à trois *ananas* d'or, au chef de même, chargé d'une croix potencée de gueules. (*Pl. VIII. fig. 435.*)

ANCHÉ, adj. ſe dit ſeulement d'un cimeterre courbé.

Tournier S. Victoret, à Marſeille, de gueules à l'écuſſon d'or, chargé d'une aigle de ſable, l'écuſſon embraſſé de deux ſabres badelaires ou braquemars *anchés* d'or, les poignées vers le chef.

ANCOLIE, ſ. f. meuble de l'écu, repréſentant la plante dont il porte le nom, ou la fleur de cette plante.

Verſoris, d'argent, à la faſce de gueules, accompagnée de trois fleurs d'*ancolie*, d'azur. (*Pl. VIII. fig. 419.*)

ANCRE, ſ. f. meuble d'armoiries qui repréſente l'*ancre* d'un navire ; la tige ſe nomme *flangue*, la traverſe en haut *trabe*, & le cable *gumène* ; mais on n'exprime ces différentes parties en blaſonnant, que lorſqu'elles ſont d'un autre émail que l'*ancre*.

Lancry des bains, diocèſe de Beauvais, d'or à trois *ancres* de ſable.

Du Foſſé de la Mottevatteville, à Paris ; d'azur, à l'*ancre* accompagnée de quatre étoiles, le tout d'or. (*Pl. X. fig. 528.*)

Péricard, d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'une *ancre* de ſable, au chef d'azur, chargé de trois molettes d'or. (*fig. 529.*)

---

* *Ampoule* vient du latin *ampulla*, *æ*, qui ſignifie un vaſe à col long & étroit ; c'étoit du temps de la primitive égliſe un flacon où l'on gardoit le vin qui ſervoit à l'autel ; c'étoit auſſi un ciboire où l'on conſervoit l'huile & le ſaint-chrême pour les malades & les cathéchumenes.

** Selon le préſident Hénault, dans ſon *Abrégé de l'hiſtoire de France*, Clovis fut baptiſé en 496, après la bataille de Tolbiac.

ANCRÉ,

ANCRÉ, ÉE, adj. ſe dit des croix & des ſautoirs, lorſque leurs extrémités ſont terminées en doubles pointes recourbées en façon d'ancre.

D'Aubuſſon de la Feuillade, d'or à la croix *ancrée* de gueules. (*Voyez pl. III. fig. 158.*)

Joulles, d'or à la croix *ancrée* & anilée de ſable.

De Broglio, d'or, au ſautoir *ancré* & alésé de gueules.

§ ANDRÉ (l'ordre de ſaint) en Ruſſie, inſtitué par le czar Pierre le grand, au retour de ſes voyages en Angleterre, en Allemagne & dans les Pays-Bas.

La marque de cet ordre eſt une croix de ſaint *André*; au centre ſur un eſpace ovale ſe trouvent ſur trois lignes *L. C. P. C. D. L. R.* qui ſignifient *le czar Pierre conſervateur de la Ruſſie.* Sur l'angle ſupérieur de la croix, une couronne impériale; aux autres angles, trois aigles, deux couchés ſur le côté aux flancs; celui qui eſt en pointe renverſé, ayant ſur l'eſtomac un petit écuſſon *de gueules à un cavalier d'argent, tenant une lance dont il tue un dragon au naturel*, qui ſont les armes de l'empire de Ruſſie: le tout enrichi de diamans.

Le *cordon* eſt une chaîne d'or ornée de roſes, à chacune quatre flammes émaillées couleur de feu, pour les jours de cérémonies.

Les chevaliers portent les autres jours un ruban. (*Voyez la pl. XXV. fig. 43. G. D. L. T.*)

§ ANDRÉ (l'ordre de ſaint) *du Chardon* & de *la Rue*, ordre militaire en Écoſſe.

On eſt incertain ſur l'inſtitution de cet ordre, les uns l'attribuent à *Hungus*, roi des Pictes, & rapportent qu'après la victoire qu'il remporta ſur Athelſtadam, il lui étoit apparu une *croix de ſaint André*; il voulut, en mémoire de ce patron de l'Écoſſe, que l'on mît ſur ſes étendarts la croix de ce *ſaint*, & inſtitua en même temps cet ordre, dont le collier eſt d'or avec des chaînons faits en forme de chardons, ornés de feuillages où eſt ſuſpendue une médaille qui repréſente *ſaint André* tenant ſa croix de la main droite, avec une légende circulaire, où ſont ces mots latins *nemo me impunè laceſſet*; perſonne ne m'attaquera impunément.

D'autres prétendent que cet ordre fut inſtitué par *Jacques*, roi d'Écoſſe, en 1452, après qu'il eût conclu la paix avec *Charles VII*, roi de France, ſurnommé le victorieux.

Le roi d'Angleterre eſt grand-maître de l'ordre & chef de douze chevaliers, qui portent ſur le juſte-au-corps & ſur leur manteau au côté gauche, une croix de *ſaint André*, cantonnée de feuilles de *rue* avec le *chardon* & la deviſe au milieu. Ils portent auſſi ſur l'épaule un ruban verd en écharpe. (*Voyez la pl. XXIV. fig. 37. G. D. L. T.*)

ANGE, ſ. m. Les *anges* s'employent de deux manières dans le Blaſon.

Ou comme meubles de l'écu.

Langelerie, d'azur, à l'*ange* d'argent, tenant de ſa main dextre une couronne d'épine de même, au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. (*Pl. XI. fig. 582.*)

On comme ornemens extérieurs & comme *ſupports* ou plutôt *tenans* de l'écu.

Les armes de France ont pour *ſupports* ou pour *tenans* deux *anges* vêtus chacun d'un côté d'azur, l'un à droite, de France, & l'autre à gauche, de Navarre, tenant chacun une bannière aux mêmes armes. (*Voyez pl. XV. fig. 2.*)

Pluſieurs auteurs héraldiques diſtinguent les *ſupports* & les *tenans*. Les *ſupports* ſont tous les animaux privés de raiſon.

Les *tenans* ſont les *anges* & les hommes.

Les ANGES ſont attribués aux princes & aux rois; les particuliers n'en peuvent avoir que par conceſſion.

Les figures humaines ſe varient en ſauvages, maures, ſirènes, &c. au gré de ceux qui les emploient.

ANGÉLIQUES, ſ. m. plur. ancien ordre de chevaliers inſtitué en 1191 par Iſaac Ange Flavius Comnene, empereur de Conſtantinople.

On les diviſoit en trois claſſes, mais toutes ſous la direction d'un grand-maître. Les premiers étoient appellés *torquati*, à cauſe d'un collier qu'ils portoient; ils étoient au nombre de 50: les ſeconds s'appelloient *Champions de Juſtice*, & c'étoient des eccléſiaſtiques; le reſte étoit appellé *chevaliers ſervans.* (*G* (Cette lettre déſigne l'auteur de divers articles du Blaſon dans la première édition de l'Encyclopédie.)

ANGEMME, fleur imaginaire, à laquelle on donne ſix feuilles ſemblables à celles de la quinte-feuille, ſi ce n'eſt qu'elles ſont arrondies, & non pas pointues. Pluſieurs auteurs héraldiques croient que ce ſont originairement des roſes d'ornement, faites de rubans, de broderies, ou de perles. Ce mot paroît venir du verbe Italien, *ingemmare*, orner de pierreries: on dit auſſi *angene* & *angenin.*

ANGLÉ, ÉE, adj. ſe dit de la croix & du ſautoir, quand ces pièces ont des figures longues à pointes, qui ſont mouvantes de leurs angles. La croix de Malte des chevaliers François, eſt *anglée* de quatre fleurs de lys; celle de la maiſon de Lambert, en Savoie eſt *anglée* de rayons.

ANILLE, ſ. f. eſt une figure en forme de crochets adoſſés & liés enſemble par le milieu, de ſorte cependant qu'il ſe trouve un vuide quarré au centre.

Vauclerois de Gourmas, de la Ville-au-bois, en Champagne, porte d'argent à l'*anille* de ſable.

D'Artigorty, dans la même province, d'azur à l'*anille* d'argent.

De Moulins de Dainiette, de Baulieu, de Villeneuve en Poitou, d'argent à trois *anilles* de ſable.

Habert, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois *anilles* de même. (*Voir la pl. X. fig. 543.*)

ANILÉ, ÉE, adj. ou ANILLÉ, ſe dit des croix & des ſautoirs dont le milieu eſt percé & laiſſe un vuide quarré.

Joulles, d'or à la croix ancrée & *anillée* de ſable.

ANIMAL, ANIMAUX, ſ. m. On comprend ſous ce mot, dans le Blaſon, comme dans l'Hiſtoire Naturelle, les quadrupèdes, les volatiles, les poiſſons & les reptiles; on en voit de toutes les eſpèces dans les armoiries; ils ont chacun leur poſition & des termes qui leur ſont propres; mais comme on ne chercheroit pas ces termes ici, on les trouvera chacun à ſa lettre.

ANIMÉ, ſe dit d'un cheval en action & qui montre le deſir de combattre. Il ſe dit auſſi de cet animal, lorſque ſon œil eſt d'un émail différent du reſte du corps.

Il porte d'or au cheval de ſable *animé* de gueules.

ANNELET, ſ. m. petit annean; les *annelets* ſont ſouvent en nombre dans l'écu; l'*anneau* de Gigès dit gravement un auteur héraldique moderne, *eſt le plus fameux de l'antiquité.* On veut que les *anneaux* ou *annelets* dans le Blaſon, repréſentent les anneaux des anciens chevaliers, & même peut-être ceux des chevaliers Romains; on conclud de là, que les maiſons qui portent des *anneaux* dans leurs armes, ſans les avoir uſurpés, doivent être regardées comme très-anciennes. A la bonne heure, pourvu qu'on s'abſtienne de toute comparaiſon.

Longperier de Corval, diocèſe de Rouen; d'azur, à trois *annelets* d'or.

Vieux-Pont de Fatonville, diocèſe de Séez; d'argent à dix *annelets* de gueules.

De Coetmen, en Bretagne; de gueules à neuf *annelets* d'argent.

Caillebot, d'or, à ſix *annelets* de gueules, poſés 3, 2 & 1. (*Pl. X. fig. 517.*)

ANNONCIADE, non commun à pluſieurs ordres; les uns religieux, les autres militaires, inſtitués dans une vûe, qui a rapport à l'annonciation.

Le premier ordre religieux de cette eſpèce fut établi en 1232, par ſept marchands Florentins, & c'eſt l'ordre des ſervites ou ſerviteurs de la Vierge.

Le ſecond fut fondé à Bourges par Jeanne, reine de France, fille de Louis XI. & femme de Louis XII. qui la répudia de ſon conſentement, & avec diſpenſe du pape Alexandre VI. La régle de ces religieuſes eſt établie ſur douze articles, qui regardent douze vertus de la ſainte Vierge, & approuvée par Jules II. & Léon X.

Le troiſiéme, qu'on appelle des *annonciades céleſtes*, fut fondé vers l'an 1600, par une pieuſe veuve de Gênes, nommée *Marie-Victoire Fornaro*, qui mourut en 1617. Cet ordre a été approuvé par le ſaint Siège, & il y en a quelques maiſons en France. Leur régle eſt beaucoup plus auſtère que celles des *annonciades* fondées par la reine Jeanne. (*G*)

ANNONCIADE, ſ. f. ſociété fondée à Rome dans l'égliſe de Notre-Dame de la Minerve, l'an 1460, par le cardinal Jean de Turrecremata, pour marier de pauvres filles. Elle a été depuis érigée en archi-confraternité, & devenue riche par les aumônes & les legs qu'on y a faits, elle donne tous les ans le 25 Mars, fête de l'Annonciation de la ſainte Vierge, des dots de 60 écus Romains chacune à plus de 400 filles, une robe de ſerge blanche, & un florin pour des pantouſles. Les papes vont en cavalcade, accompagnés des cardinaux & de la nobleſſe de Rome, diſtribuer les cédules de ces dots à celles qui doivent les recevoir. Celles qui veulent être religieuſes ont le double des autres, & ſont diſtinguées par une couronne de fleurs qu'elles portent ſur la tête. L'abbé Piazza, *Ritrattodi Roma moderna.* (*G*)

§ ANNONCIADE, ſ. f. (l'ordre militaire de l') fut inſtitué en 1355 par Amédée VI, comte de Savoie, dit *le Verd*, au ſentiment de quelques auteurs, entr'autres de Guichenon. Une dame avoit préſenté à ce prince un braſſelet de ſes cheveux, treſſés en lacs-d'amour. De-là, dit-on, vient le nom de l'ordre du *lac-d'amour*, autrement de l'*annonciade.*

La première cérémonie de cet ordre fut faite le 22 ſeptembre 1355, jour de la fête de S. Maurice, patron de Savoie.

Le collier étoit compoſé de lacs-d'amour, ſur leſquels étoient entrelacées ces quatre lettres, F. E. R. T. qui ſignifient *frappez, entrez, rompez tout.*

D'autres hiſtoriens prétendent que l'ordre de l'*annonciade* n'a point été établi ſous le nom d'ordre du *lac-d'amour*; mais qu'Amédée VI, comte de Savoie, l'inſtitua, pour honorer les quinze myſtères de Jéſus-Chriſt & de la Vierge, & auſſi en reſſouvenir des actions glorieuſes de ſon ayeul Amédée V. Il créa quinze chevaliers, & ordonna que les comtes de Savoie ſeroient les grands-maitres de l'ordre.

Les lettres F. E. R. T., dont le collier de l'ordre de l'*annonciade* eſt chargé, ſignifient, ſelon ces auteurs, *fortitudo ejus Rhodum tenuit*, c'eſt-à-dire, par ſon courage il a conquis l'île de Rhodes. Cette deviſe a été miſe ſur ce collier, en mémoire de l'action éclatante d'Amédée V, qui fit lever aux Sarraſins le ſiège de Rhodes en 1310.

Ce fut-là l'époque des armes actuelles de la maiſon de Savoie qui, deſcendue de la maiſon de Saxe, en portoit les armes, *faſcé d'or & de ſable au crancelin de ſinople*, & qui prit alors celles de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, dit depuis *de Rhodes*, & à préſent *de Malte*, qui ſont *de gueules à la croix d'argent.*

Amédée VIII, premier duc de Savoie, élu pape

Digitized by Google

ſous le nom de *Félix V*, au concile de Bâle, voulut en 1434 que cet ordre fût dorénavant nommé l'*ordre de l'annonciade*, & fit mettre au bout du collier une Vierge, au lieu de S. Maurice, qui juſqu'alors y avoit toujours été comme patron de la Savoie, quoiqu'il ne paroiſſe pas que cet ordre ait jamais porté ſon nom.

Charles III, duc de Savoie, ajouta, en 1518, au colier, autant de roſes d'or, émaillées de rouge & de blanc, que de lacs-d'amour.

Le grand collier, que les chevaliers portent les jours de fêtes ſolemnelles, eſt du poids de deux cens cinquante écus d'or; c'eſt une chaine faite de lacs-d'amour, chargée des quatre lettres F. E. R. T. entremêlées de roſes; au bas eſt attachée une médaille, ſur laquelle ſe trouve l'image de la Vierge, & autour ſont les paroles de la ſalutation angélique.

Le petit collier a deux doigts de large, & eſt du poids de cent écus.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, a établi la chapelle de l'ordre de l'*annonciade* dans l'hermitage de Camaldoli, ſur la montagne de Turin.

Victor-Amédée-Marie, duc de Savoie, roi de Sardaigne, actuellement régnant, eſt le dix-neuvième grand-maître de l'ordre de l'*annonciade*. (*Pl. XXV. fig. 48. G. D. L. T.*)

ANTIQUE, adj. ſe dit des couronnes à pointes de rayons, des vaſes, édifices, vêtemens des anciens, coëffures anciennes, &c. des niches gothiques, &c.

Les armoiries de la ville de Montpellier ſont une image de Notre-Dame ſur ſon ſiége à l'*antique* en forme de niche.

L'Evêché de Freyſingue, en Bavière, d'argent au buſte de maure de ſable, couronnée d'or à l'*antique* & vêtu de gueules.

Les lions & les léopards couronnés dans les armoiries, ont preſque toujours ſur la tête une couronne à pointes, & comme c'eſt en quelque ſorte leur *coſtume*, on ne dit point en blaſonnant, un lion ou un léopard couronné à l'*antique*; on dit ſimplement *couronné*, en ſpécifiant les émaux.

Mais pour les autres animaux, quand ils ont une couronne, il faut exprimer ſi elle eſt *antique* ou moderne.

Morel de Puranges, en Normandie, d'or au lion de ſinople *couronné d'argent*.

Gartoule de Caſtres, en Languedoc; d'azur au dauphin d'or, couronné d'une *couronne antique*, ou couronné à l'*antique*.

De Waſſervas, en Artois, d'azur à trois aiguières *antiques* d'or.

§ ANTOINE, (l'ordre militaire de ſaint) fut établi en 1381, par Albert de Bavière comte de Hainault, de Hollande & de Zélande, dans le deſſein où il étoit de faire la guerre aux Turcs.

Les chevaliers ſont eccléſiaſtiques, ils portoient autrefois deux *T* (nommés *taux*) l'un ſur l'autre, une ceinture d'hermine bleue en cercle bordée d'or avec un fermail à feneſtre en ſa partie inférieure; & à dextre au même niveau étoit attachée une béquille avec une clochette auſſi d'or; cette béquille étoit poſée en bande ſur le premier *taw*, (*pl. XXV. fig. 59. G. D. L. T.*)

§ ANTOINE (l'ordre militaire de ſaint), en Ethiopie, fut inſtitué en 370 par Jean dit le *ſaint*, Empereur d'Ethiopie, fils de Caïus, auſſi ſurnommé *le ſaint*; il voulut que les chevaliers euſſent ſur un habit noir une croix bleue bordée d'or, dont le haut & la traverſe ſe termineroient en fleurons & le bas ſeroit patté.

Leur étendart eſt noir chargé, d'un lion tenant dans ſes pates de devant un crucifix avec ces mots, *vicit leo de tribu Juda*, c'eſt-à-dire *le lion de la tribu de Juda a vaincu*.

On doute de l'inſtitution de cet ordre, il n'en eſt fait aucune mention dans l'hiſtoire d'Ethiopie par Ludolf. (*G. D. L. T.*)

APPAUMÉE, adj. f. ſe dit de la main ouverte dont on voit le dedans, qu'on appelle la *paume*.

Baudri de Piancourt, en Normandie, de ſable à trois mains droites, levées & *appaumées* d'argent.

Goulard d'Invillier, dans l'Orléanois, d'azur à une main *appaumée* d'argent.

APPENDICES, ſ. f. pl. extrémités des animaux, telles que leurs queues, leurs cornes, leurs griffes, &c. Les *appendices* d'un animal ſont preſque toujours d'un autre émail que celui de leurs corps, & cet émail eſt de la nature de celui de l'écu ſans rendre les armes fauſſes.

APPOINTÉ, ÉE, adj. ſe dit des choſes qui ſe touchent par leurs pointes; ainſi deux chevrons peuvent être *appointés*: trois épées miſes en pairle peuvent être *appointées* en cœur; trois flèches de même.

Armes, en Nivernois, de gueules à deux épées d'argent, *appointées* en pile vers la pointe de l'écu, les gardes en bande & en barre, à une roſe d'or en chef entre les gardes, & une engrelure de même autour de l'écu. (*Voyez la pl. IX. fig. 494.*)

ARBALÊTE, ſ. f. s'emploie comme meuble d'écu.

Zmodz, en Pologne, de gueules, à l'*arbalète* d'argent.

Arbaleſtes, d'or, au ſautoir engrêlé de ſable, cantonné de quatre *arbalètes* de gueules. (*Pl. X. fig. 508–9.*)

ARBRE, ſ. m. meuble d'armoiries. Il a pour émail particulier le ſinople; il y a cependant des *arbres* de différens émaux, lorſqu'on peut diſtinguer l'eſpece par les fruits, on nomme l'*arbre* de ſon nom particulier, chêne, pin, olivier, poirier, pommier, prunier, &c.

On dit de l'*arbre* qu'il eſt *fuſté*, ou *fûté*, quand le fût eſt d'un autre émail; *arraché*, quand on en voit les racines; *écoté*, quand les branches paroiſſent coupées; effeuillé, quand l'*arbre* n'a point de feuilles.

Baudean de Parabere, en Bigorre; d'or à l'*arbre* de ſinople.

Olivier, d'or, à l'olivier arraché de ſinople, au

lion contourné & couronné de gueules, grimpant à l'*arbre*.

Loménie, d'or à l'*arbre* arraché de ſinople, poſé ſur un tourteau de ſable, au chef d'azur, chargé de trois lozanges d'argent.

De la Live, d'argent, au pin de ſinople, le fût accoſté de deux étoiles de gueules.

Pour ces trois derniers exemples, *voir pl. VIII. fig. 395--6--7.*

ARBRE GÉNÉALOGIQUE (l') eſt formé de pluſieurs rangs d'écuſſons poſés ſur des branches d'*arbres* qui partent du tronc.

L'*arbre généalogique* eſt néceſſaire, lorſqu'il s'agit de faire des preuves pour entrer dans un chapitre noble, ou pour être reçu dans quelque ordre qui exige des preuves de nobleſſe.

Sur le tronc de l'*arbre* ſe trouve l'écuſſon de celui qui fait ſes preuves, & qu'on nomme *le préſenté*.

Au premier rang au deſſus, il y a deux écuſſons; celui du père à droite, celui de la mère à gauche.

Au ſecond rang, quatre écuſſons; l'aïeul paternel & ſa femme à droite, l'aïeul maternel & ſa femme à gauche.

Au troiſième rang, huit écuſſons; les biſaïeuls paternels à droite, les maternels à gauche.

Au quatrième rang, ſeize écuſſons; les triſaïeuls paternels à droite, les maternels à gauche, & ainſi de ſuite, en doublant toujours le nombre des écuſſons, à meſure qu'on monte de rang en rang. (*Voyez la planche XXI.* où ſe trouve l'*Arbre généalogique* de M. le Dauphin.

ARC-EN-CIEL, ſ. m. meuble d'écu. (*Voyez* les armes de Larcher, *pl. VII. fig. 382.*)

ARCHE DE NOÉ, ſ. f. pièce d'armoiries qui repréſente ce que le mot déſigne.

L'*arche de Noé* eſt ordinairement accompagnée d'une colombe en chef, portant dans ſon bec un rameau d'olivier.

Plantavit, diocèſe de Béziers, d'azur, à l'*arche de Noé* d'or, ſur des ondes d'argent, accompagnée en chef d'une colombe volante de même, tenant en ſon bec un rameau d'olivier d'or.

ARCHIÈRES, ſ. f. pl. ouvertures oblongues qu'on pratiquoit autrefois dans les murs des châteaux, & par leſquelles les *archers* tiroient des flèches. On ne nomme les *archières* d'un château, que quand elles ſont d'un émail différent. Un château d'argent aux fenêtres & *archières* de ſable.

ARDENT, *adj.* ſe dit d'un charbon qui paroît allumé.

Sandras du Metz, à Rheims, d'argent à trois charbons de ſable, *ardens* de gueules.

Carbonnières de la Barthe, en Auvergne, d'argent à quatre cotices d'azur, accôtées de quatorze charbons de ſable *ardens* de gueules, un en chef, un en pointe, les douze autres quatre à quatre, en trois rangs.

ARGATA, (CHEVALIERS DE L') ou *Chevaliers du Dévidoir*; compagnie de quelques gentilshommes du quartier de la porte neuve à Naples, qui s'unirent en 1388 pour défendre le port de cette ville en faveur de Louis d'Anjou, contre les vaiſſeaux & les galères de la reine Marguerite. Ils portoient ſur le bras, ou ſur le côté gauche, un devidoir d'or en champ de gueules. Cette eſpèce d'ordre finit avec le règne de Louis d'Anjou. On n'a que des conjectures futiles ſur le choix qu'ils avoient fait du devidoir pour la marque de leur union; & peut-être ce choix n'en mérite-t-il pas d'autres. (Article reſté.)

ARGENT, ſ. m. l'un des deux métaux qui entrent dans les armoiries, & qu'on repréſente par la couleur blanche, & ſans aucunes hachures; on l'appelle en Angleterre *blanche-perle*.

Boquet, en Normandie porte d'*argent* pur. (*Voyez planche I. fig. 12.*)

Soleure, coupé d'*argent* & de gueules, (*fig. 26.*)

Aglion, tranché d'*argent* & de gueules, (*fig. 27.*)

Béthune, d'*argent*, à la faſce de gueules. (*Plan. IV. fig. 100.*)

Schomberg, d'*argent*, au lion coupé de gueules & de ſinople.

ARGUS; c'eſt l'*Argus* de la Fable. Sa tête ſe trouve ſur quelques écus; elle eſt diſtinguée par une multitude d'yeux ouverts.

Santeuil, d'azur, à une *tête d'Argus* d'or. (*Pl. VIII. fig. 442.*)

ARMÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un ſoldat ou cavalier couvert d'un caſque, d'une cuiraſſe, &c.

Il ſe dit ſur-tout du lion, du léopard, de l'aigle & autres animaux, tant quadrupèdes, qu'oiſeaux, qui ont des ongles ou des griffes, lorſque ces ongles ou griffes ſont d'un autre émail que le corps.

Luxembourg, d'argent, au lion de gueules, *armé*, lampaſſé & couronné d'azur, la queue fourchée, nouée & paſſée en double ſautoir. (*Voyez pl. V. fig. 241.*)

Beauvau, d'argent, à quatre lionceaux de gueules, *armés*, lampaſſés & couronés d'or. (*fig. 250.*)

Aubaud du Perron, en Artois; d'argent, à l'aigle de ſable becquée & *armée* d'or.

ARMÉES ne ſe dit point des flèches dont le fer eſt d'un émail différent, mais on exprime d'abord l'émail du fer, & on ajoute pour le bois, *fûtées* de tel émail.

ARMES ou ARMOIRIES, ſ. f. qui n'a point de ſingulier; marques d'honneur qu'on porte ſur les enſeignes & drapeaux pour diſtinguer les nations, & ſur les écus, pour diſtinguer les familles nobles.

Les *armes* les plus ſimples ſont, dit-on, les plus nobles, c'eſt-à-dire, que moins il y a de pièces dans l'écu, plus les *armes* ſont diſtinguées: maxime héraldique qui reçoit beaucoup d'exceptions; quel écuſſon eſt plus chargé que ceux de Lorraine & de Montmorenci?

Les *armoiries* tirent leur origine, ſelon les uns, des tournois & carrouſels; ſelon les autres, des expéditions militaires, particuliérement des croiſades: il y a environ ſept ſiècles qu'elles ſont héréditaires & d'un uſage général.

Digitized by Google

Les *armes* ou *armoiries* ont pour eſſence les émaux & les meubles de l'écu, auquel on ajoute quelques ornemens extérieurs.

On diſtingue différentes ſortes d'*armes*.

ARMES de domaine, ce ſont celles que les empereurs, les rois & autres ſouverains portent en vertu des terres & des royaumes qu'ils poſsèdent, & auxquels ces *armes* ſont annexées. (*Voyez toutes les armes des planches XV. & XVI.*)

Les *armes* de dignité font connoître la charge qu'on exerce, la dignité, l'emploi dont on eſt revêtu: cette diſtinction conſiſte principalement dans les ornemens extérieurs qu'on ajoute aux *armes* de la famille. (*Voy. les pl. XVII. XVIII, XIX.*)

ARMES D'ALLIANCE; ce ſont celles que les familles ajoutent aux leurs pour faire connoître les alliances qu'elles ont contractées par mariage.

ARMES DE COMMUNAUTÉ; celles des républiques, provinces, villes, égliſes, académies, chapitres, &c. (*Voyez pl. XII.* les *fig.* du dernier rang.)

ARMES DE SUCCESSION; celles que des héritiers ou légataires, étrangers à la famille, prennent en vertu des clauſes teſtamentaires, avec les fiefs & les biens de leurs auteurs & prédéceſſeurs.

ARMES DE PRÉTENTION: celles des domaines ſur leſquels un ſouverain ou un ſeigneur quelconque a des droits ou des prétentions, quoique ces domaines ſoient entre les mains d'un prince étranger, ou d'un autre ſeigneur.

ARMES DE CONCESSION, ſont formées de quelques pièces des *armoiries* des ſouverains; quelquefois même ce ſont les *armes* pures & pleines de ces ſouverains qu'ils accordent à certaines perſonnes, à certaines familles, pour les récompenſer de quelque ſervice important.

ARMES DE FAMILLE: ce mot n'a pas beſoin de définition.

Ces *armes* ſe ſubdiviſent encore en *armes pures & pleines*, c'eſt-à-dire, où il n'entre aucun mélange, & que les ainés des maiſons & familles portent telles que leurs ancêtres les ont toujours portées.

On peut encore appeller *armes pures & pleines*, celles dont l'écu eſt d'un ſeul émail, ſans être chargé d'aucune pièce. Ces *armes* ſont rares, ſur-tout en France. La maiſon de Bandinelli, en Italie, dont étoit le pape Alexandre III, porte d'or plein. Celle de Rubei, auſſi en Italie, porte de gueules tout pur. (*Voyez pl. I. fig.* 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.)

ARMES BRISÉES; celles que les cadets augmentent, & ſont même obligés d'augmenter de quelques pièces, pour ſe diſtinguer de leur aîné.

ARMES PARLANTES; celles où il y a quelques figures, pièces ou meubles qui font alluſion au nom de celui qui les porte.

ARMES CHARGÉES; celles où on ajoute d'autres *armes*, en vertu de quelque ſubſtitution, ou en mémoire de quelque action glorieuſe.

ARMES SUBSTITUÉES; *armes* qu'on prend avec un nom étranger, & qu'on ſubſtitue aux ſiennes, en vertu d'un contrat de mariage ou de tel autre titre qui l'ordonne ainſi.

ARMES A ENQUÉRIR: pour entendre ce mot, il faut ſe rappeller que les émaux qui entrent dans les *armoiries* ſont de deux ſortes, métaux & couleurs: les métaux ſont l'or & l'argent; les couleurs, de gueules, d'azur, de ſable, de ſinople, de pourpre: or c'eſt un principe dans le Blaſon, qu'on ne doit point mettre métal ſur métal, ni couleur ſur couleur; il y a cependant des exceptions à cette règle, mais ces exceptions ont toujours un motif particulier; & c'eſt ce motif qu'il faut ſavoir: ces *armes* ſont donc nommées *à enquérir*, parce qu'elles donnent lieu de s'informer pourquoi elles ſont ainſi contre la règle.

ARMES DIFFAMÉES, DÉCHARGÉES ou ABAISSÉES. Quelques Héraldiſtes admettent cette eſpèce d'*armes*. (*Voyez* ci-deſſus l'article ABAISSEMENT.)

Les *armes* ou *armoiries* ſont ainſi nommées, parce que les marques qu'on prenoit pour ſe diſtinguer, du temps, ſoit des tournois, ſoit des croiſades, furent d'abord portées ſur les boucliers, ſur les cottes-d'armes & autres *armes* offenſives & défenſives, & qu'elles tirent leur origine des *armes*.

Il n'y avoit originairement que les nobles qui euſſent le droit d'avoir des *armoiries*: mais Charles V, par ſa charte de l'an 1371, ayant annobli les Pariſiens, il leur permit de porter des *armoiries*; ſur cet exemple, les bourgeois notables des autres villes en prirent auſſi.

Ménage diſoit que les *armoiries* des nouvelles familles étoient, pour la plupart, les enſeignes de leurs anciennes boutiques.

ARMET, ſ. m. chapeau de fer dont les chevaliers ſe couvroient la tête, quand ils ôtoient leur heaume pour ſe rafraîchir. C'étoit un caſque léger, ſans viſière ni gorgerin; on l'a depuis nommé *bacinet*.

ARMORIAL, ſ. m. livre ou regitre où ſont conſignées les armoiries, ou de tous les nobles d'un royaume, d'une province, & alors c'eſt un *armorial général*, ou d'une famille avec ſes alliances, & alors c'eſt un *armorial particulier*, ou une généalogie.

ARRACHÉ, ÉE, adj. ſe dit des arbres & des plantes dont les racines paroiſſent: il ſe dit auſſi des têtes & autres membres d'animaux, qui n'étant pas coupés net, ont divers lambeaux ſanglans ou non ſanglans, leſquels annoncent que ces membres ont été *arrachés* par force.

Machault, d'argent, à trois têtes de corbeau de ſable, *arrachées*, de gueules (*Voyez pl. VI. fig.* 319.)

ARRÊT, ARRÊTS DE LANCE, ſ. m. meuble de l'écu.

Eſterno, de pourpre, à une faſce d'azur, chargée d'une coquille d'argent, accompagnée de trois *arrêts de lance* de même. (*Pl. XI. fig.* 603.)

ARRÊTÉ, ÉE, adj. ſe dit du lion, du léopard & de tout autre animal poſé ſur ſes quatre pattes, ſans qu'aucune ſoit levée & faſſe aucun mouvement.

Chaſtaignier de la Rochepoſay, en Poitou, d'or au lion *arrêté* de ſinople.

ARRONDI, IE, adj. Il ſe dit des boules & autres

» choſes qui ſont rondes naturellement, & qui paroiſſent dereches par le moyen de certains traits en » armoiries, qui en ſont voir l'arrondiſſement.

» Médicis, grands-ducs de Florence, d'or à cinq » *boules* de gueules en orle, en chef un tourteau d'azur » chargé de trois fleurs de lis d'or.

» Je nomme *boules* les pièces de gueules de ces armoiries, parce que dans tous les anciens monumens » de Florence & de Rome, on les voit *arrondies* en » boules. »

C'eſt ainſi que cet article eſt rédigé dans l'ancienne édition de l'Encyclopédie; mais 1°. la plupart des héraldiſtes blaſonnent autrement les armes de Médicis, & appellent *tourteaux* ce qu'on appelle ici *boules*: en effet, on ne voit, quant à l'arrondiſſement, aucune différence entre les cinq tourteaux de gueules & le grand tourteau d'azur du chef. (*Voyez pl. XVI. fig. 1.*)

2°. Dans cette manière de blaſonner, on n'emploie pas plus que dans l'autre, le mot *arrondi*, qui eſt celui dont il s'agit; il falloit donc dire, *à cinq tourteaux de gueules, ARRONDIS en boules & rangés en orle.*

ASSIS, SE, adj. ſe dit de tous les animaux également, domeſtiques ou ſauvages, qui ſont dans cette ſituation.

Harling, d'argent, à la licorne *aſſiſe* ou acculée de ſable. (*Pl. VI. fig. 281.*)

AVANT-MUR, pan de muraille joint à une tour.

Langins, d'azur, à une tour feneſtrée d'un *avant-mur* d'or. (*Pl. XII. fig. 628.*)

AUGMENTATIONS, ſ. f. pl. additions faites aux armoiries; nouvelles marques d'honneur ajoutées à l'écuſſon.

AVIS, (ordre d') ordre militaire, dont on fait remonter l'origine à l'an 1147, ſous Alfonſe I, roi de Portugal, & dont on ne date l'érection que de 1162. On dit qu'en 1147, quelques gentilshommes ſe liguèrent contre les Infidèles ſous le nom de *nouvelle milice*; qu'ils furent érigés en ordre en 1162; que Jean Zirita, abbé de Touraca, leur donna des conſtitutions; qu'ils eurent pour premier grand-maître, Pierre, parent du roi; qu'ils embraſsèrent la règle de Cîteaux; qu'en 1162 Girard l'Intrépide ayant ſurpris Evora, le roi Alfonſe donna cette ville aux chevaliers, qui en portèrent le nom; que Sanche I leur ayant accordé en 1181 une terre ſur la frontière pour y conſtruire un château, ils apperçurent deux oiſeaux au moment qu'on poſoit la première pierre, & qu'ils en prirent le nom d'*Avis*; qu'Innocent III approuva cet établiſſement en 1204; que l'ordre d'*Avis* ſervit bien la religion contre les Maures; qu'en 1213 il obtint de l'ordre de Calatrava pluſieurs places dans le Portugal; qu'en reconnoiſſance il ſe ſoumit à cet ordre, dont il ne ſe ſépara qu'en 1385, pendant les guerres des Portugais & des Caſtillans; que le concile de Bâle tenta inutilement de le rapprocher; qu'il ceſſa alors d'avoir des grands-maîtres, les papes n'ayant voulu lui donner que des adminiſtrateurs, & que la grande-maîtriſe fut réunie à la couronne de Portugal par le pape Paul III. L'ordre d'*Avis* portoit l'habit blanc de Cîteaux, & pour armes, d'or à la croix fleurdeliſée de ſinople, accompagnée en pointe de deux oiſeaux affrontés de ſable.

AU NATUREL ſe dit des animaux, & même des objets inanimés, repréſentés avec la couleur que la nature leur a donnée, ou des fleurs & fruits imités de ceux qui naiſſent dans les jardins ou dans la campagne, enfin des objets véritablement repréſentés *au naturel*.

Sequière, à Toulouſe, d'azur, à une ſyrène ſe peignant & ſe mirant, d'argent, nageant ſur des ondes *au naturel*. (*Voyez la pl. VII. fig. 345.*)

Quand il s'agit de l'homme, on dit, *de carnation*.

Curel, originaire de Baſſigny, d'azur, au lion d'or, lampaſſé de gueules, adextré d'un bras *de carnation*, tenant une balance d'argent, & ſortant d'une nue *au naturel*, chargée d'une étoile auſſi d'argent.

AUTRUCHE, ſ. f. meuble de l'écu repréſentant cet oiſeau.

De Songy, ſieur du Clos, de ſinople, à une *autruche* d'argent, la tête contournée. (*Pl. VI. fig. 314.*)

AZUR, ſ. m. couleur bleue, l'un des neuf émaux, l'une des cinq couleurs des armoiries.

Dans les armoiries gravées & non coloriées, l'*azur* eſt repréſenté par des lignes horizontales. (*Voyez pl. I. la fig. 14.*)

BACHELIER, ſ. m. ſimple chevalier. Les chevaliers *bacheliers* ſervoient ſous les chevaliers bannerets, parce qu'ils n'avoient pas comme eux le droit de bannière.

Il y avoit auſſi des écuyers *bacheliers*.

BADELAIRE, ſ. f. vieux mot conſervé dans le Blaſon, & qui ſignifie une épée faite en ſabre, c'eſt-à-dire courte, large & recourbée: on croit que ce mot vient de *baltearis*, à cauſe qu'un baudrier s'appelloit autrefois *baudel*; en effet, quelques-uns diſent *baudelaire*.

De Courtejambe, échiqueté d'argent & de ſable, à deux ſabres ou *badelaires* rangés en faſce dans leurs fourreaux de gueules, enchés, virolés & rivés d'or. (*Voyez pl. IX. fig. 496.*)

BAILLI, nom d'un grade ou dignité dans l'ordre de Malte. On en diſtingue de deux ſortes, les *baillis conventuels* & les *baillis capitulaires*. Les premiers ſont les huit chefs ou piliers de chaque langue. (*Voyez* PILIER & LANGUE.) On les appelle *conventuels*, parce qu'ordinairement ils réſident dans le couvent de la religion à Malte.

Les *baillis capitulaires*, ainſi nommés, parce que dans les chapitres provinciaux, ils ont ſéance immédiatement après les grands-prieurs, ſont des chevaliers qui poſsèdent des bailliages de l'ordre. La langue de France a deux bailliages, dont les titulaires ſont le *bailli de la Morée* ou commandeur de S. Jean de Latran à Paris, & le *grand-tréſorier* ou commandeur de S. Jean en l'île près de Corbeil. La langue de Provence a le bailliage de Manoſque, & celle d'Auvergne, le bailliage de Lyon. Il y a de même des bailliages & des *baillis capitulaires* dans les autres langues. *Voyez* MALTE.

BAILLONNÉ, ÉE, adj. ſe dit des lions, des ours, des chiens & autres animaux qui ont un bâton entre les dents.

Burneus, au pays de Vaud, d'argent, au lion de ſable *baillonné* de gueules, à la bordure componnée d'argent & de ſable.

BAIN, (chevaliers du) ordre militaire inſtitué par Richard II, roi d'Angleterre, qui en fixa le nombre à quatre, ce qui n'empêcha pas Henri IV, ſon ſucceſſeur, de l'augmenter de quarante-deux; leur deviſe étoit, *tres in uno*, ou plutôt, ſuivant l'inſcription, *tria in unum*, trois en un ſeul, pour ſignifier les trois vertus théologales. Leur coutume étoit de ſe baigner avant que de recevoir les éperons d'or: mais cela ne s'obſerva que dans le commencement, & s'abolit enſuite peu à peu, quoique le *bain* fût l'origine du nom de ces chevaliers, & que leurs ſtatuts portaſſent que c'étoit *pour acquérir une pureté de cœur & avoir l'ame monde*, c'eſt-à-dire pure. L'ordre de chevalier du *bain* ne ſe conſère preſque jamais qu'au couronnement des rois, ou à l'inſtallation d'un prince de Galles ou d'un duc d'Yorc. Ils portent un ruban rouge en baudrier. Cambden & d'autres écrivains diſent que Henri IV en fut l'inſtituteur en 1399, à cette occaſion: ce prince étant dans le *bain*, un chevalier lui dit que deux veuves étoient venues lui demander juſtice; & dans ce moment il ſauta hors du *bain*, en s'écriant, *que la juſtice envers ſes ſujets étoit un devoir préférable au plaiſir de ſe baigner*, & enſuite il créa un ordre des chevaliers du *bain*: cependant quelques auteurs ſoutiennent que cet ordre exiſtoit long-temps avant Henri IV, & le font remonter juſqu'au temps des Saxons. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le *bain*, dans la création des chevaliers, avoit été long-temps auparavant en uſage dans le royaume de France, quoiqu'il n'y eût point d'ordre de chevaliers du *bain*.

L'ordre des chevaliers du *bain*, après avoir été comme enſeveli pendant bien des années, commença de renaître ſous le règne de Georges premier, qui en créa ſolemnellement un grand nombre. (*G*)

BALANCE, ſ. f. meuble d'écu.

Montpezat, écartelé au premier & quatrième d'azur, à deux *balances* d'or, poſées l'une ſur l'autre, au deux & trois d'azur, à trois étoiles d'or. (*Pl. X. fig. 546.*)

BALLE de Paumier, *V.* RAQUETTE.

BALON, ſ. m. meuble d'écu.

Du Pille, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *balons* d'argent.

BAN & ARRIÈRE-BAN, ſ. m. convocation extraordinaire de la nobleſſe contre les ennemis dans les beſoins ou les dangers preſſans de l'état; nous n'en mettons ici que le nom avec cette courte définition, ſeulement pour qu'on ne le croie pas oublié dans une ſcience qui intéreſſe ſi particuliérement la nobleſſe, & nous le renvoyons à l'Hiſtoire moderne, où eſt ſa véritable place, & où il ſera traité avec l'étendue convenable.

BANDE, (ordre militaire des chevaliers de la) en Eſpagne, fut inſtitué en 1332, par le roi Alfonſe XI, ſous le pontificat de Jean XXII, pour récompenſer les belles actions des gens de guerre.

On n'y recevoit que des perſonnes nobles; il falloit avoir ſervi, au moins dix ans, dans les armées ou à la cour. Leurs ſtatuts portoient qu'ils prendroient les armes, pour la foi catholique, contre les infideles.

Les rois d'Eſpagne en étoient grands-maîtres.

Philippe V a relevé cet ordre, qui étoit tombé en diſcrédit.

La marque eſt un ruban rouge, que les chevaliers portent ſur l'épaule, en écharpe. (*Pl. XXIII. fig. 17. G. D. L. T.*)

BANDE, ſ. f. une des pièces honorables de l'écu;

elle occupe les deux ſeptièmes de la largeur de l'écu, c'eſt-à-dire un peu moins du tiers, lorſqu'elle eſt ſeule; elle eſt poſée diagonalement de droite à gauche, allant de l'angle droit de l'écu en chef, à l'angle gauche de la pointe.

La *bande* eſt la repréſentation du baudrier ou de l'écharpe des anciens chevaliers, poſée ſur l'épaule.

Quelques auteurs l'appellent *bande dextre*, & l'oppoſent à la *bande* ſeneſtre qui eſt la *barre*. (*Voyez* BARRE. *Voyez pl. II. fig. 101 & 102.*)

Deux *bandes* ſe poſent de même; elles ont chacune deux ſeptièmes de la largeur de l'écu, & laiſſent entre elles un vuide égal à leur largeur. (*Pl. III. fig. 139.*)

Trois *bandes* ont chacune une partie & demie de ſept, de la largeur de l'écu, & leurs vuides ont chacun la même largeur (*Pl. III. fig. 140.*)

Lorſqu'il y a plus de trois *bandes* dans un écu, elles prennent le nom de *cotices*. (*Pl. III. fig. 145. Voir auſſi pl. XXVIII. fig. 6, & pl. XXIX. fig. 14 & 15.*)

Il faut obſerver que les proportions de la *bande* & de quelques autres pièces honorables ne ſont pas les mêmes dans la première édition de l'Encyclopédie & dans le Supplément : les auteurs héraldiques varient ſur ce point. Nous ſuivons ici le Supplément, dont les planches contiennent les proportions géométriques des pièces ou figures héraldiques. D'autres auteurs donnent à la *bande* la troiſième partie du champ, lorſqu'il eſt chargé, & la cinquième lorſqu'il eſt uni. Ils diviſent une *bande* en *bandelette*, qui eſt la ſixième partie du champ; en *jarretière*, qui eſt la moitié d'une *bande*; en *valeur*, qui eſt le quart de la *bande* : mais cette diviſion nous paroît peu uſitée dans le Blaſon.

De Torcy, de ſable, à la *bande* d'or. (*Pl. II. fig. 101.*)

Launay, d'argent, à deux *bandes* d'azur. (*fig. 139.*)

Budos, d'azur, à trois *bandes* d'or. (*fig. 140.*)

Il y a des *bandes* chargées, accompagnées, échiquetées, denchées, engrêlées, reſarcelées, &c. (*Voyez* ces divers mots.)

La maiſon de Felix, à Aix en Provence, originaire de Savoie, porte de gueules à la *bande* d'argent, chargée de trois FFF de ſable, qui ſignifient *Felices fuerunt fideles*. C'eſt une conceſſion faite par un Comte de Savoie à cette famille, qui l'avoit bien ſervi dans les guerres civiles.

BANDÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu diviſé également entre deux émaux en ſix parties par des lignes diagonales dans le ſens de la bande; les première, troiſième & cinquième parties étant d'un émail; les deuxième, quatrième & ſixième d'un autre émail.

Quand on dit *bandé* de tels & tels émaux, on entend qu'il n'y a que ſix parties; s'il y en avoit huit, il faudroit l'exprimer. Au-delà, on ne dit plus *bandé*, mais *cotice*.

BANDÉ, ÉE, ſe dit auſſi du chef, de la faſce, du pal, diviſé en ſix ou huit parties, par des lignes diagonales, & en général, de toutes les pièces couvertes de bandes émaillées de métal & de couleurs alternativement.

De Fieſque, *bandé* d'azur & d'argent. (*Voyez pl. III. fig. 142.*)

Pothein, *bandé* d'argent & de gueules, de huit pièces. (*fig. 143.*)

Chauveron, d'argent, au pal *bandé*, de ſix pièces. (*V. pl. III. fig. 121.*)

BANNERETS ou CHEVALIERS BANNERETS, ſ. m. pl. étoient autrefois des gentilshommes puiſſans en terres, & en vaſſaux avec leſquels ils formoient des eſpèces de compagnies à la guerre. On les appelloit *bannerets*, parce qu'ils avoient le droit de porter bannière.

Il falloit, pour avoir cette prérogative, être non ſeulement gentilhomme de nom & d'armes, mais avoir pour vaſſaux des gentilshommes qui ſuiviſſent la bannière à l'armée ſous le commandement du *banneret*. Ducange cite un ancien cérémonial manuſcrit qui marque la maniere dont ſe faiſoit le chevalier *banneret*, & le nombre d'hommes qu'il devoit avoir à ſa ſuite.

« Quand un bachelier, dit ce cérémonial, a » grandement ſervi & ſuivi la guerre, & que il a » terre aſſez, & qu'il puiſſe avoir gentilshommes » ſes hommes & pour accompagner ſa bannière, » il peut licitement lever bannière, & non autre- » ment; car nul homme ne doit lever bannière en » bataille, s'il n'a du moins cinquante hommes » d'armes, tous ſes hommes & les archiers & les » arbaleſtriers qui y appartiennent; & s'il les a, » il doit, à la première bataille où il ſe trouvera, » apporter un pennon de ſes armes, & doit venir » au connétable ou aux maréchaux, ou à celui qui » ſera lieutenant de l'oſt, pour le prince requérir » qu'il porte bannière, & s'ils lui octroyent, doit » ſommer les hérauts pour témoignage, & doivent » couper la queue du pennon, &c. » *Voyez* PENNON. Du temps des chevaliers *bannerets*, le nombre de la cavalerie dans les armées s'exprimoit par celui des bannières, comme il s'exprime aujourd'hui par celui des eſcadrons.

Les chevaliers *bannerets*, ſuivant le P. Daniel, ne paroiſſent dans notre hiſtoire que ſous Philippe-Auguſte. Ils ſubſiſtèrent juſqu'à la création des compagnies d'ordonnance par Charles VII : alors il n'y eut plus de bannières, ni de chevaliers *bannerets* : toute la gendarmerie fut miſe en compagnies réglées. (Q Cette marque eſt encore celle d'un des auteurs du Blaſon dans la première Encyclopédie.)

BAR, ſ. m. barbeau, poiſſon qui entre dans les armoiries; il paroit de profil & un peu courbé en portion de cercle.

On en voit ſouvent deux enſemble; alors ils ſont adoſſés.

Poiſſon de Marigny, de gueules, à deux *bars* adoſſés d'or. (*Voyez pl. VII. fig. 337.*)

La

La maiſon de Lorraine porte dans le dernier quartier de ſes armes deux bars d'or adoſſés en pal, par alluſion au duché de Bar. (*Voyez pl. XV. fig. 1, & pl. XVIII. fig. 3.*)

BARBÉ, ÉE, BARBETÉ, ou BARBILLÉ, adj. ſe dit des coqs & des dauphins, dont la barbe eſt d'un autre émail que leur corps.

Le Chancelier Boucherat, portoit d'azur, au coq d'or becqué, membré, & *barbé* de gueules, avec cette deviſe : *Sol reperit vigilem.*

On déſigne auſſi par cet adjectif la roſe dont les *barbes* ſont d'un émail différent. Les *barbes* de la roſe ſont les cinq feuilles vertes qui enveloppent les pétales de cette fleur, avant qu'elle ſoit épanouie, & dont on repréſente toujours le bout dans les armoiries. Une roſe de gueules, *barbée* de ſinople. On dit auſſi *pointée.*

BARDÉ, adj. ſe dit d'un cheval caparaçonné.

Riperda, près de Groningue, de ſable, au cavalier d'or, le cheval *bardé* & caparaçonné d'argent.

BARON & BARONNET, noms de dignité ; nous ne les plaçons ici que pour qu'on ne les croie pas oubliés, & nous les renvoyons à l'hiſtoire.

BARRE, ſ. f. La *barre* eſt préciſément le contraire de la bande, étant dirigée diagonalement de l'angle gauche en chef à l'angle droit en pointe. Elle a la même proportion que la bande.

Courcy, d'argent, à la *barre* engrêlée d'azur. (*Voyez pl. III. fig. 153.*)

Von-Huten, de gueules, à deux *barres* d'or. (*Voyez pl. III. fig. 151.*)

Souvent les *barres* ſervent de briſure aux enfans naturels & à leurs deſcendans : alors elles ſont raccourcies, & on les appelle *bâtons péris en barre* ou *barres en abîme.*

BARRÉ, adj. Comme de *bande* on fait *bandé*, de *barre* on fait *barré* dans le même cas ; c'eſt-à-dire, quand l'écu eſt diviſé également entre deux émaux en ſix parties par des lignes diagonales dans le ſens de la *barre.*

Ray, à Tournay, *barré* d'azur & d'argent, de ſix pièces ; la première, la troiſième & la cinquième d'azur ; la ſeconde, la quatrième & la ſixième d'argent ; la troiſième & la cinquième chargées d'une étoile à ſix rais d'or. (*Voyez pl. III. fig. 152.*)

Obſervons que pour le *barré* comme pour le *bandé*, il faut que l'écu ſoit diviſé en un nombre pair de partitions, & que les deux émaux dont il eſt compoſé ſoient alternatifs : ſi les diviſions ſont en nombre impair, & que par conſéquent un des émaux domine, il faut en revenir à la manière de blaſonner ordinaire, c'eſt-à-dire nommer d'abord l'émail qui domine, comme formant le champ de l'écu, & exprimer le nombre des barres.

Il faut exprimer ce nombre, dans le *barré*, avec une exactitude encore plus ſcrupuleuſe que dans le *bandé.*

BARRÉ-BANDÉ, adj. eſt un terme d'uſage lorſque l'écuſſon eſt également diviſé en barres & en bandes, avec mélange égal des émaux : on dit : Il porte *barré-bandé*, or & ſable.

BASTILLÉ, ÉE, adj. c'eſt-à-dire garni de tours ; ce mot vient de *baſtille*, qui ſignifie *forteresſe.*

Bastillé ſe dit auſſi des chefs, faſces & bandes qui ont des créneaux dans leurs parties inférieures.

Belot, en Franche-Comté, d'argent, à lozanges d'azur, au *chef* couſu d'or, *baſtillé* de trois pièces.

Bracié de Bercins, du Montet en Breſſe, d'argent, à la *faſce* d'azur, *baſtillé* de trois pièces.

De Juglat, en Auvergne, d'azur à la *bande baſtillée* de trois pieces d'argent, accompagnée de cinq étoiles de même, en orle, trois en chef, deux en pointe.

BASTOGNE, ſ. f. bande aleſée en chef.

Pertoy, en Lorraine, porte parti d'or & de gueules à une *baſtogne* d'azur, chargée de trois molettes d'argent & accompagnée de deux têtes de lion de l'un en l'autre.

BATAILLÉE, ou BATELÉE, adj. f. ſe dit d'une cloche, dont le battant eſt d'un autre émail que la cloche.

Belle-garde, d'azur, à une cloche d'argent *bataillée* de ſable. (*Voyez la pl. IX. fig. 492.*)

Quelques-uns diſent : au *batail* de ſable. *Batail* eſt un vieux mot François, dérivé, ſelon Ducange, de *batallum*, qui dans la baſſe latinité, ſignifioit ce que nous entendons aujourd'hui par *battant.*

BATON, ſ. m. eſpèce de cotice aléſée qu'on met dans quelques écus, pour ſervir de briſure & diſtinguer les branches cadettes d'avec la branche ainée, ou les branches bâtardes d'avec les branches légitimes ; le *bâton* en bande déſigne ordinairement une branche cadette, le *bâton* en barre une branche bâtarde.

La maiſon de Condé porte : de France au *bâton* péri en bande de gueules. On peut dire de même ; au *bâton* en bande de gueules en abime. (*Voyez* les mots : PÉRI & ABIME :) *voyez* auſſi la *pl. XVIII.* pour les armes de Condé & le *bâton* péri en bande, & la *pl. XVII.* pour des *bâtons* péris en barre.

Baton de Maréchal, marque de commandement. Ce *bâton* eſt d'azur, ſemé de fleurs-de-lis d'or.

Les maréchaux de France en mettent deux, paſſés en ſautoirs derrière l'écu de leurs armes. (*Voyez pl. XVII.* les armes du maréchal de Biron.)

Batons noueux ou Batons écôtés, meubles de quelques écus.

Parent, d'azur, à deux *bâtons noueux* ou écôtés & aléſés d'or, paſſés en ſautoir, accompagnés d'un croiſſant d'argent en chef, & de trois étoiles d'or, deux en flanc & une en pointe. (*Pl. VIII. fig. 401.*)

BEC, ſ. m. on appelle *becs* les pendans du lambel. Le lambel d'Orléans eſt à trois *becs* ou pendans. (*Voyez pl. XVII.* les armes d'Orléans.)

BÉCASSE, ſ. f. têtes de *bécaſſes*, meuble qui ſe trouve dans quelques écus.

BECASSONS ou Bécaſſous, d'azur, à trois têtes de bécaſſes, arrachées d'or. (*Pl. VI. fig. 324.*)

BECQUÉ, ÉE, adj. ſe dit des oiſeaux dont le bec eſt d'un autre émail que le corps.

De la Trémoille, d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, *becquées* & membrées de gueules. (*Voyez pl. VI. fig. 304.*)

BELETTE, ſ. f. meuble de l'ecu.

Cartigny, d'or, à trois *belettes* d'azur, l'une ſur l'autre. (*Pl. VI. fig. 291.*)

BELIER, ſubſ. m. mâle de la brebis; il ſe diſtingue par ſes cornes en forme de volutes, il eſt de profil & preſque toujours *paſſant*; quand le *belier* eſt debout, on l'appelle *ſautant*; quand il a une ſonnette au col, *clarine*.

Balbi, en Provence, d'or au *belier* de ſable, accolé & *clarine* d'argent.

Le *belier* eſt auſſi un meuble de l'écu, repréſentant une de ces machines dont les anciens ſe ſervoient dans les ſiéges pour renverſer les murailles d'une ville. C'eſt une poutre poſée en faſce, avec deux chaines, & dont le bout à gauche imite la tête d'un *belier*. On l'appelle *belier militaire*.

Berry, en Angleterre, d'argent à trois *beliers militaires* d'azur, enchaînés & liés d'or, & rangés en faſce poſés l'un ſur l'autre. (*Pl. XI. fig. 591.*)

BESAN, BEZANT ou BIZANT, ſ. m. *Byzantii nummus*, c'eſt une monnoie qui fut frappée à Byſance ou Conſtantinople, du temps de l'empire des Latins. Dans le Blaſon, c'eſt une pièce d'or ou d'argent, ſans marque, ronde & platte. Les anciens Chevaliers en chargèrent leurs écus, pour montrer qu'ils avoient été de la quatrième croiſade qui donna naiſſance à l'empire des Latins, & dans la ſuite pour annoncer en général qu'ils avoient été d'une croiſade, ou plus généralement encore, qu'ils avoient fait le voyage de la Terre-Sainte.

De Rieux, en Bretagne, d'azur, à dix *beſans* d'or, trois, trois, trois & un.

De Villeneuve, en Franche-Comté, de ſable à cinq *beſans* d'argent, en ſautoir.

Boula, d'azur à trois *beſans* d'or. (*Pl. V. fig. 235.*)

Le *beſan* eſt toujours de métal, en quoi il diffère du *tourteau*, qui a la même forme & qui eſt toujours de couleur. Quelquefois le *beſan* & le *tourteau* ſont mêlés dans la même pièce, & on l'appelle *beſan-tourteau* ou *tourteau-beſan*, ſuivant que la pièce commence par le métal ou par la couleur. (*Voyez pl. V. fig. 235.-6.-7.-8.*)

BÉSANTÉ ou BEZANTE, ÉE, adject. ſe dit d'une pièce chargée de *beſans*; par exemple, une bordure *beſantée* de tant de pièces.

Rochefort, en Angleterre, écartelé d'or & de gueules, à la bordure *beſantée* d'or.

BETHLÉEM, (Notre-Dame de) ordre militaire inſtitué par Pie II. le 18 Janvier 1459. Mahomet II. ayant pris Lemnos, Calixte III. la fit reprendre par le cardinal d'Aquilée; & ſon ſucceſſeur Pie II. pour la conſerver, créa l'ordre de *Notre-Dame de Bethléem*. Les chevaliers devoient demeurer à Lemnos, & s'oppoſer aux courſes que les Turcs faiſoient dans l'Archipel & le détroit de Gallipoli: mais peu de temps après l'inſtitution, Lemnos fut reprîſe par les Turcs, & ce grand deſſein s'évanouit.

BIGARRÉ, ÉE, adj. ſe dit du papillon & de tout ce qui a diverſes couleurs.

Ranerolles, en Picardie, de gueules, à un papillon d'argent, miraillé & *bigarré* de ſable.

BILLETTES, ſ. f. meuble d'armoiries fait en forme de quarré long, dont on charge ſouvent l'écu; il y a des *billettes* de métal, d'autres de couleur.

Lorſque les *billettes* ſont poſées horiſontalement, ce qui eſt rare, on les appelle *couchées*.

Les *billettes* étoient, dit-on, anciennement des pièces d'étoffes d'or, d'argent ou de couleur, plus longues que larges, qu'on mettoit ſur les habits par intervalles égaux, & qui ſervoient d'ornemens: on les a depuis transférés ſur les écus, au moins quant à la forme. D'autres veulent que la *billette* repréſente un billet cacheté, & qu'elle en tire ſon nom. Toutes ces origines ſont très-incertaines; on compte ordinairement les *billettes* employées dans l'écu, & on en indique l'ordre & la poſition, quand elle n'eſt pas verticale.

Beaumanoir, d'azur, à onze *billettes* d'argent, poſées 4. 3. & 4. (*Voyez la pl. V. fig. 233.*)

Choiſeul, d'azur à la croix d'or cantonnée en chaque canton de cinq *billettes* de même, en ſautoir.

Châtelus, d'azur à la bande d'or, accompagnée de ſept *billettes* de même.

BILLETÉ, ÉE, adj. peut ſe dire du champ ſemé de *billettes* ou d'une pièce qui en ſeroit chargée.

Conflans, d'Auchy & Brenne, d'azur au lion d'or, l'écu *billeté* de même.

BISSE, ſ. f. ſerpent, couleuvre, guivre, tous ces mots paraiſſent ſynonymes; le nom de *biſſe*, ainſi que l'Italien *biſcia*, qui ſignifie auſſi ſerpent, paroit exprimer le ſifflement de cet animal, & cette étymologie paroit plus naturelle que celle qui dérive ce nom du mot françois *bis*, lequel ſignifie *couleur griſe* ou *couleur cendrée*, parce que les ſerpens ſont pour la plupart d'un gris cendré.

Le ſerpent paroit ordinairement dans les armoiries, formant pluſieurs finuoſités en ondes, la tête poſée en faſce, s'élèvant au haut de l'écu, la queue s'étendant en bas vers la pointe.

Quelquefois le ſerpent paroit dévorer un enfant, & on ajoute alors en blaſonnant: *à l'enfant iſſant*.

Colbert, d'or, à la *biſſe* ou couleuvre d'azur, poſée en pal.

Reffuge, d'argent à deux faſces de gueules, & deux *biſſes* affrontées d'azur, armées de gueules, brochantes ſur le tout.

Milan, ville, d'argent, à une *givre* ou *guivre* d'azur, couronnée d'or, *à l'enfant iſſant* de gueules. (*Pl. VII. fig. 353.-4.-5.*)

BLAISE (l'ordre de ſaint), a été inſtitué par les rois d'Arménie de la maiſon de Luſignan; ils

l'établirent à l'honneur de ce ſaint, comme étant le patron de leur royaume.

Les chevaliers avoient des robes bleues, & portoient ſur leur poitrine une croix d'or. (*Voyez la pl. XXV. fig. 58. G. D. L. T.*)

BLAISE, (l'ordre militaire de ſaint) *& de la ſainte Vierge Marie*, eſt des plus anciens; on ignore la date de ſon inſtitution.

La marque de cette chevalerie eſt une croix pattée de gueules, chargée d'une médaille de même, bordée d'or, où ſe trouve l'image de ſaint Blaiſe, évêque, la mitre ſur la tête avec ſes ornemens pontificaux, la main droite étendue, & tenant de la main gauche ſa croſſe: au revers eſt repréſentée la Vierge. (*V. la pl. XXVI. fig. 61. G. D. L. T.*)

BLASON, ſ. m. ſcience ou art Héraldique, qui enſeigne à déchiffrer les armes ou armoiries des nobles, & à nommer, dans les termes propres les pièces & meubles qui les compoſent.

Le mot *blaſon* ſe prend auſſi pour les pièces & meubles qui entrent dans l'écu.

Origine du Blaſon & ſon étymologie.

La plupart des auteurs, dit M. de Foncemagne, (*Mém. de Littérat. tome XX. pag. 579. & ſuiv.*) qui ont écrit ſur les armoiries, n'en ont fait remonter l'origine juſqu'à l'antiquité la plus reculée, que parce qu'ils les ont confondues avec les images ſymboliques, qui, dès les premiers temps, furent employées dans les enſeignes militaires des nations & dans l'armure des guerriers. On convient aujourd'hui qu'à les conſidérer comme des marques héréditaires de nobleſſe & de dignité, l'uſage n'en ſauroit être plus ancien que le onzième ſiècle.

Deux ſentimens partagent les critiques ſur l'origine des armoiries; les uns l'attribuent aux tournois, les autres aux croiſades. Il paroît qu'il faut admettre les deux opinions. L'uſage des armoiries s'introduiſit d'abord par les tournois, dont l'établiſſement a précédé, au moins de quelques années, la première croiſade. On trouve dès l'an 1072. un écu chargé d'un lion, or la première croiſade eſt de 1095; mais les armoiries ne commencèrent pas dès-lors à être fixées, le droit d'ailleurs en fut reſtreint, dans les commencemens, aux ſeuls Gentilshommes qui avoient aſſiſté à quelque tournoi; il étoit réſervé aux croiſades d'en rendre l'uſage plus général, la pratique plus invariable, & le droit conſtamment héréditaire. Les fils de ceux qui s'étoient approprié des ſymboles pour ces expéditions, ſe firent un point de religion & d'honneur de tranſmettre à leurs deſcendans l'écu de leurs pères, comme un monument de leur valeur & de leur piété.

C'eſt par les croiſades que ſont entrées dans le *Blaſon* pluſieurs de ſes principales pièces; entr'autres, les croix de tant de formes différentes, & les merlettes, ſorte d'oiſeaux qui paſſent la mer tous les ans, & qui ſont repréſentés ſans pieds & ſans bec, peut-être en mémoire des bleſſures qu'avoit reçu dans la guerre ſainte le chevalier qui les portoit. C'eſt aux croiſades que le *Blaſon* doit les noms de ſes émaux, *azur*, *gueule*, *ſinople* & *ſable*, s'il eſt vrai que les deux premiers ſoient tirés de l'arabe ou du perſan, que le troiſième ſoit emprunté de celui d'une ville de la Cappadoce, & le quatrième, une altération de *ſabellina pellis*, martre zibeline, animal commun dans les pays que les croiſés traverſèrent. C'eſt probablement par les croiſades, que les fourures d'hermine & de vair, qui ſervirent d'abord à doubler les habits, puis à garnir les écus, ont paſſé dans le *Blaſon*. Le nom même de *Blaſon*, dérivé de l'allemand *blaſen, ſonner du cor*, nous eſt peut-être venu par le commerce que les François eurent avec les Allemands, pendant les voyages d'outremer.

Emaux.

Les armes ou armoiries des chevaliers qui venoient aux tournois, ou qui alloient à la guerre, étoient repréſentées en or ou en argent, avec diverſes couleurs ſur leurs écus; on y employoit l'émail pour réſiſter aux injures du temps, ce qui a fait donner le nom d'*émaux* aux métaux, couleurs & fourures qui entroient dans ces armoiries.

Il y a neuf émaux, dont deux métaux, cinq couleurs & deux fourures.

Les métaux ſont le jaune, qu'on nomme *or*; le blanc, qu'on nomme *argent*. (*Pl. I. fig. 11. & 12.*)

Les couleurs ſont le bleu, qu'on nomme *azur*; le rouge, *gueules*; le verd, *ſinople*; le noir, *ſable*; le violet, *pourpre*. (*Fig. 13.—17.*)

Les fourures ſont l'*hermine* & le *vair*. (*Fig. 18 & 20.*)

Depuis environ deux ſiècles on a imaginé de repréſenter ces émaux en gravure, par des points, traits ou hachures.

L'or, par un grand nombre de petits points. (*Fig. 11.*)

L'argent, tout blanc & ſans aucune hachure. (*Fig. 12.*)

L'azur, par des lignes horizontales. (*Fig. 14.*)

Le gueules, par des lignes perpendiculaires. (*Fig. 13.*)

Le ſable, par des lignes horiſontales & perpendiculaires croiſées les unes ſur les autres. (*Fig. 15.*)

Le ſinople, par des lignes diagonales à droite. (*16.*)

Le pourpre, par des lignes diagonales à gauche. (*17.*)

L'hermine, par l'argent chargé de mouchetures de ſable. (*18.*)

Le vair, par l'azur, chargé de petites pièces d'argent en forme de clochettes renverſées. (*19. 20.*)

A ces neuf émaux on en ajoute deux autres.

La couleur de *carnation*, pour le corps humain & ſes parties, lorſqu'ils ſont de couleur de chair. (*Pl. VIII. fig. 437.—8—440.*)

La couleur *naturelle*, pour les animaux & les plantes, lorſqu'on les repréſente tels qu'ils ſont dans la nature. (*Pl. VIII. fig. 412. 420.*)

Pièces honorables.

Les pièces honorables ont été ainſi nommées, parce que ce ſont les premières pièces qui aient été miſes en uſage dans l'art du *Blaſon*, & parce que pluſieurs maiſons anciennes en portent depuis l'invention des armoiries.

Ces pièces (lorſqu'elles ne ſont point accompagnées d'autres pièces ou meubles) occupent, ſelon l'auteur du ſupplément, que nous ſuivons principalement ici, deux parties de ſept de la largeur de l'écu, c'eſt-à-dire, un peu moins du tiers, leurs extrémités en touchent ordinairement les bords; elle ſont, ſelon le même auteur, qui diffère en ce point de pluſieurs autres, elles ſont au nombre de ſept ſeulement.

Le chef.
La faſce.
Le pal.
La croix.
La bande.
Le chevron.
Le ſautoir.

(*Pl. II. fig. 98. 99. 100.--1.2.--3.--4.--5.*)

Quelques auteurs mettent au rang des pièces honorables, le franc-canton, la barre, la bordure, la champagne, l'orle, le pairle, le trêcheur; mais, dit l'auteur du Supplément, le franc-canton eſt aſſez rare en armoiries.

La barre eſt une bande, qui, au lieu d'être poſée à droite, ſe trouve à gauche; par exemple, une maiſon a une bande dans ſes armes, un fils naturel de la même maiſon porte cette bande en barre, doit-on mettre une marque de bâtardiſe au rang des pièces honorables?

La bordure, la champagne, l'orle, le pairle & le trêcheur, ſont trop rares encore dans les armoiries pour être diſtingués par le titre de *pièces honorables.*

Poſition des Pièces honorables.

Le chef occupe la plus haute partie de l'écu, il repréſente le caſque du guerrier. (*Pl. II. fig. 98.*)

La faſce eſt placée horiſontalement, au milieu, elle repréſente l'écharpe des anciens chevaliers. (*Fig. 100.*)

Le pal occupe le milieu perpendiculairement, c'eſt, dit-on, une marque de juriſdiction. (*Fig. 99.*)

La croix s'étend par ſes branches juſqu'aux bords de l'écu, & laiſſe quatre cantons vuides. Il y a quantité de croix de diverſes eſpèces, elles furent priſes pour armes dans le temps des croiſades. (*Fig. 103.*)

La bande eſt poſée diagonalement de la droite du haut de l'écu vers la gauche du bas, & repréſente le baudrier, ou écharpe du chevalier poſée ſur l'épaule. (*Pl. II. fig. 101.*)

Le chevron eſt formé de deux pièces qui ſe terminent en pointe au milieu du haut de l'écu, & s'étendent vers les angles du bas; ſelon quelques auteurs, il repréſente l'éperon du chevalier: ſelon d'autres, c'eſt la repréſentation d'une barrière de lice des anciens tournois. Il y a loin d'un éperon à une barrière de lice, & il eſt difficile qu'un même objet reſſemble à tous les deux; on peut juger par-là de l'arbitraire qui règne dans tous ces ſymboles forcés; mais il faut ſe prêter juſqu'à un certain point à ces idées des héraldiſtes, qui ont quelquefois du fondement. (*Fig. 105.*)

Le ſautoir a la forme d'une croix de ſaint André; c'étoit, dit-on, anciennement un cordon couvert d'une riche étoffe, qui étoit attaché à la ſelle du cheval, & qui ſervoit d'étrier. (*Fig. 104.*)

Partitions ou diviſions de l'écu.

Les partitions ſe forment d'une ſeule ligne qui diviſe l'écu en deux parties égales. Il y en a de quatre ſortes, le parti, le coupé, le tranché, le taillé.

Le parti diviſe l'écu par une ligne perpendiculaire. (*Pl. 1, fig. 25.*)

Le coupé, par une ligne horizontale. (26.)

Le tranché, par une ligne diagonale à droite. (27.)

Le taillé, par une ligne diagonale à gauche. (28.)

Répartitions.

Les répartitions ſont des figures compoſées de pluſieurs partitions réunies.

L'écartelé eſt formé du parti & du coupé. (*Fig. 29.*)

L'écartelé en ſautoir du tranché & du taillé. (30.)

Le gironné, qui eſt ordinairement de huit girons, eſt formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé. (31.)

Les points équipolés de neuf carreaux, ſont formés de deux partis & de deux coupés. (*Pl. 4, fig. 221.*)

Le bandé, le burelé, le cotiçé, l'échiqueté, le faſcé, le fuſelé, le loſangé, le palé, &c. ſont auſſi des répartitions. (*Voyez* chacun de ces termes dans l'ordre alphabétique. *Pl. III. fig. 142--3, 130, 145-6. Pl. II. fig. 106, 111. Pl. III. fig. 128. Pl. V. fig. 230, 228. Pl. III. fig. 114.*)

Parties du corps humain.

Les figures humaines entières ſont rares dans le *Blaſon*; mais différentes parties du corps de l'homme, des têtes, des cœurs, des mains, des bras, s'y trouvent ſouvent. (*Pl. VIII. fig. 437--8, 440, 441--2--3--4. Pl. IX. fig. 448--9, 450--1--2--3--4--5.*)

Deux mains jointes enſemble ſont nommées *foi*; un bras droit eſt nommé *dextrochère*, un bras gauche *ſeneſtrochère* (*Pl. VIII. fig. 445--6--7.*)

Châteaux & tours.

Les châteaux, demeures des anciens, ſont repréſentés dans l'écu par un corps de logis joint à deux tours rondes avec des créneaux.

Les tours, bien plus fréquentes, ſont ordinairement de forme ronde, & ont auſſi des créneaux. (*Pl. IX. fig. 462--3--4, 470.*)

Digitized by Google

On dit des châteaux & des tours, *ouverts* pour les portes ; *ajourés* pour les fenêtres, *maconnés*, pour les joints des pierres, quand ils ſont d'émaux différens.

Lorſque les châteaux, tours, maiſons, ont un toit d'un autre émail, on les appelle *eſſorés* ; s'ils ont des girouettes, *girouettés*.

Animaux & leurs parties.

Parmi les animaux, les lions ſont ceux qu'on voit le plus ſouvent dans les écus, enſuite les léopards, cerfs, lévriers, chevaux, bêtes à cornes. (*Pl. V*, paſſim.)

Parmi les oiſeaux, l'aigle tient le même rang que le lion parmi les quadrupèdes, enſuite les alérions, merlettes, canettes, coqs ; les oiſeaux de proie, parmi leſquels on diſtingue l'épervier, qui eſt chaperonné, & qui a aux pieds des grelots, nommés *grillets*, attachés par des courroies nommés *longes*. (*Pl. VI.* paſſim.)

Le paon paroit, ou de profil, ou de front, ſe mirant dans ſa queue étalée en roue, alors on dit, *paon rouant*. (*Pl. XI. fig. 596.*)

Le pélican auſſi de profil, eſt repréſenté ſur ſon aire, avec ſes petits, ſe bèquetant la poitrine. (*Pl. VI. fig. 316.*)

Le phœnix, oiſeau fabuleux, eſt de profil ſur ſon bucher, & ſemble, avec ſes ailes, l'allumer pour s'y conſumer. (*Fig. 315.*)

Les attributs de l'épervier, du paon, du pélican & du phœnix ne s'expriment point dans le *Blaſon*, à moins qu'ils ne ſoient d'un autre émail que le corps de ces oiſeaux.

Les têtes des animaux paroiſſent ſouvent dans l'écu, de profil ; quand elles ſont de front, principalement celles des cerfs ou des bœufs, on les nomme *rencontres* ; on excepte celles des léopards, parce qu'elles ſont toujours de front. (*Pl. V. fig. 259, 260.—1, 265, 272, 276.*)

Têtes arrachées, ſe dit de celles où il y a des filamens ou des plumes qui forment deſſous des inégalités. (*Pl. V. fig. 261. Pl. VI. fig. 305, 319, 323.—4.*)

Les jambes des quadrupedes ſont nommées *pattes*, celles des volatiles, *membres*. (*Pl. V. fig. 256. Pl. VI. fig. 306.*)

Les reptiles ou ſerpens ſont nommés *biſſes* ou *guivres* ; les léopards ne changent point de nom, & ſont repréſentés montans ; c'eſt-à-dire qu'ils ont la tête en haut & la queue en bas. Le limaçon paroit avec ſa coquille, la tête dehors, montrant les cornes. (*Pl. VII. fig. 349, 350, 353.—4.—5.—6.*)

Parmi les poiſſons, on diſtingue le dauphin, qui eſt repréſenté de profil, & courbé en demi-cercle. (*Pl. VI. fig. 335.*)

Les barbeaux, moins courbés que les dauphins, ſont nommés *Bars*. (*Pl. VII. fig. 357.*)

Inſtrumens de guerre.

Une épée ſeule peut-être poſée en bande, en ſaſce, ſur-tout en pal, la pointe en haut, deux ſont poſées en ſautoir, les pointes en haut ou en bas indifféremment (*Pl. IX. fig. 493, 495.*)

Les ſabres ſont nommés *badelaires* (*Ibid., fig. 496.*)

Les flèches s'appellent *empennées*, quand leurs plumes ou ailerons ſont d'un émail différent ; *encochées*, ſi elles ſont poſées ſur un arc. (*Ibid, fig. 503.*)

Les molettes d'éperons ont ſix rais, & ſont percées au centre ; ſi elles avoient plus ou moins de rais, on l'exprimeroit en blaſonnant. (*Pl. X. fig. 513.*)

Arbres, fleurs & fruits.

Les arbres ont pour émail particulier le ſinople ; il y en a cependant de différens émaux, même d'or ou d'argent ; lorſqu'on peut diſtinguer l'eſpece de l'arbre par les fruits, on le nomme de ſon nom. (*Pl. VIII. fig. 395.—6.—7.*)

Les roſes ſont ſouvent de gueules ; il y en a auſſi quelquefois d'or, d'argent, ou d'autres émaux. (*Ibid. fig. 414.*)

Les otelles peuvent être miſes au rang des fruits, étant des amendes pelées ; celles de l'écu de Comminges, au nombre de quatre, ſont adoſſées & poſées en ſautoir. (*Pl. X. fig. 537.*)

Les coquerelles ſont des bouquets, chacun de trois gouſſes, ſemblables à celles qui renferment les noiſettes ; on en voit peu dans les armoiries. (*Pl. VIII. fig. 427.*)

Aſtres.

Soleil, croiſſans, étoiles, comètes.

Le ſoleil paroit dans l'écu avec une face humaine, autour de laquelle il a huit rayons droits & autant d'ondoyans, entremêlés alternativement ; derrière chacun, trois traits droits pour le rendre plus lumineux ; ſon émail particulier eſt l'or ; il s'en trouve pourtant de différens émaux. (*Pl. VII. fig. 365.*)

Ombre de ſoleil, ſoleil qui n'a point de face humaine. (*Fig. 366.*)

Les croiſſans & les étoiles ſe trouvent en nombre dans pluſieurs écus. Les étoiles ſont ordinairement à cinq rais, ce qu'on n'exprime point ; quand il y en a davantage, on l'exprime. (*Fig. 367, 370, 373, 356, 375, 386.*)

Dans les armoiries des Italiens, les étoiles ont toujours ſix rais.

Les Comètes ſont repréſentées par des étoiles, dont un des rais eſt alongé en forme de queue ondoyante. (*Ibid. 378.*)

Meubles d'armoiries.

Ce mot de *meubles* a deux ſignifications, l'une générale, l'autre particulière ; la première comprend toutes les pièces qui entrent dans l'écu, de quelque nature qu'elles ſoient, par oppoſition avec

Digitized by Google

les pièces qui ſervent ſeulement d'ornemens extérieurs de l'écu, telles que les tenans, les ſupports, les manteaux, les caſques, les couronnes, les mortiers, les volets & lambrequins, les cimiers, &c. Dans ce ſens, les anges, les hommes, les animaux, les plantes, les aſtres, les édifices, tout enfin eſt ou peut être meuble d'écu, & lorſqu'un même objet peut indifféremment entrer dans l'écu ou l'accompagner à l'extérieur, on dit qu'il eſt employé dans le Blaſon, & comme meuble de l'écu, & comme ornement extérieur. Nous nous ſervirons ſouvent du mot *meuble* dans ce premier ſens général. La ſeconde ſignification du mot *meuble* eſt particulière & reſtreinte à de certaines pièces qui accompagnent ou chargent ordinairement les pièces honorables: ces *meubles* ſont les beſans, tourteaux, billettes, alérions, merlettes, canettes, étoiles, croiſſans, croiſettes, molettes d'éperons, & généralement toutes les pièces qui paroiſſent ordinairement en nombre pour remplir & meubler l'écu.

Poſition des pièces & meubles.

Les pièces & meubles ſe poſent ainſi:
Un, au centre de l'écu.
Deux, l'un ſur l'autre.
Trois, deux en chef, un en pointe.
Quatre, deux en chef, deux en pointe.
Cinq, en ſautoir.
Six, trois, deux & un.
Sept, trois, trois & un.
Huit, en orle.
Neuf, trois, trois, & trois.

Ces poſitions peuvent indifféremment s'exprimer ou ne pas s'exprimer, parce qu'elles ont été ainſi réglées par les hérauts d'armes; mais ſi ces pièces ou meubles étoient poſés autrement, il faudroit en déſigner la poſition en blaſonnant.

BLASONNER, verbe actif. Peindre des armoiries avec les émaux qui leur conviennent; repréſenter un blaſon en gravure avec des points & hachures, qui en marquent les émaux; deſſiner des armoiries dans le goût de la gravure.

BLASONNER eſt auſſi expliquer les pièces & meubles de l'écu en termes propres & convenables.

Manière de blaſonner *par principes.*

1°. On nomme l'émail du champ de l'ecu, enſuite la pièce ou meuble qui ſe trouve au centre & ſon émail; ſi cette pièce ou meuble eſt accompagnée de quelques autres, on les nomme, & on nomme enſuite leurs émaux.

2°. Une famille porte d'azur au lion d'or.

3°. Une autre, à la faſce d'azur, accompagnée de trois étoiles de gueules.

4°. S'il y a trois pièces ou meubles ſemblables dans un écu, ce qui arrive ſouvent, après avoir nommé l'émail du champ, on nomme les trois pièces & leur émail. Exemple: telle famille porte *d'or à trois annelets d'azur.*

5°. S'il ſe trouve dans un écu pluſieurs pièces l'une ſur l'autre, la première eſt la plus proche du haut de l'écu, la dernière celle qui approche le plus de la pointe.

6°. S'il y a pluſieurs pièces longues & debout à côté l'une de l'autre, la première eſt à la droite de l'écu, la dernière à la gauche.

7°. On doit éviter de nommer un émail déjà nommé; une famille porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée de trois loſanges d'or: on dit, *accompagnée de trois loſanges* DE MEME: ce mot *de même* ſignifie l'émail que l'on vient de nommer.

8°. Une autre famille porte d'argent, à l'aigle d'azur, accompagnée en chef de trois beſans d'azur, & en pointe de trois molettes d'éperons auſſi d'azur: on blaſonne, *d'argent, à l'aigle accompagnée en chef de trois beſans, & en pointe de trois molettes d'éperons, le tout* D'AZUR.

9°. Une famille porte d'or, à la faſce d'azur, chargée de trois croiſſans d'or; il faut dire: *chargée de trois croiſſans* DE L'ÉMAIL DU CHAMP.

Cet article *blaſonner*, qui eſt tout entier de l'Auteur du Supplément, contient à peu près les principales règles générales de l'art de *blaſonner*, c'eſt-à-dire de nommer les pièces & meubles de l'écu dans les termes & dans l'ordre convenables. Quant au mot *blaſonner*, pris dans le ſens de dreſſer des armoiries & de compoſer un écu, quoique la néceſſité d'inventer des diſtinctions particulières n'ait pas dû s'accorder avec l'établiſſement d'une règle générale, il s'en eſt établi une dans le Blaſon, c'eſt de ne point mettre métal ſur métal ni couleur ſur couleur; ce n'eſt pas que cette règle n'ait été pluſieurs fois violée, mais on ſuppoſe qu'il y a eu chaque fois des raiſons particulières; on cherche ces raiſons, & ces ſortes d'armes s'appellent *à enquerre* ou *à enquérir*. De même, quoique dans la poſition des pièces & meubles qui ſe trouvent en nombre dans l'écu, le plus grand nombre doive ſe trouver en chef, & le moindre nombre en pointe, il arrive ſouvent que cet ordre eſt interverti, & alors ces pièces s'appellent *mal ordonnées*, car le Blaſon a des termes même pour les dérogeances & les exceptions au peu de loix qu'il a pu admettre, & ces exceptions mêmes rentrent dans l'objet général de l'art, qui eſt de diſtinguer, & dont l'unique règle auroit dû être de n'admettre point de règles.

Nous avons obſervé dans le diſcours préliminaire, que le Blaſon a non-ſeulement une langue, mais une ſyntaxe particulière; cette ſyntaxe paroit avec raiſon à quelques perſonnes un peu barbare. L'Auteur d'un traité manuſcrit de Blaſon qui nous a été communiqué, propoſe quelques changemens pour rapprocher cette ſyntaxe de la ſyntaxe ordinaire, & ſes idées paroiſſent mériter qu'on y faſſe attention.

1°. Il propoſe des doutes ſur l'uſage & ſur la règle de nommer le champ de l'écu avant la pièce principale. C'eſt la méthode Françoiſe; mais elle ne lui paroit conforme ni à la raiſon ni aux règles du langage. La figure repréſentée eſt, ſelon lui, la

Digitized by Google

thoſe principale, l'émail n'eſt qu'un acceſſoire employé pour lui donner du relief; & que veut dire cette expreſſion : *De gueules au lion d'argent, d'azur à une haméide d'or?* Quand on demande quelles ſont les armes d'une famille, la réponſe la plus ſimple & qui ſe préſente le plus naturellement, eſt celle-ci : *C'eſt un lion d'argent en champ de gueules, c'eſt une haméide d'or en champ d'azur.* Les Etrangers nous donnent l'exemple de cette manière de bliſonner. *Albero d'oro in campo nero*, diſent les Italiens; *leon de plata en campo azul*, diſent les Eſpagnols. Ne pourroit-on pas dire cependant que cette correction ne peut guères avoir lieu que pour les armes très-ſimples, & ne ſauroit s'appliquer à celles qui ſont un peu chargées de pièces, ce qui exige que ces pièces ſoient nommées dans un certain ordre lequel ſeroit interverti, ſi le champ n'étoit nommé le premier & à part.

2°. Le même Auteur propoſe la correction ſuivante. L'uſage de preſque tous les Armoriſtes, comme il l'obſerve, eſt de nommer l'émail d'une pièce après l'adjectif qui la qualifie; d'où il ſuit que cet émail peut ſe rapporter à l'adjectif, quand il doit ſe rapporter à la pièce. Par exemple, dans cette phraſe, *un ciboire couvert d'or*, l'idée qui ſe préſente d'abord eſt que le ciboire eſt couvert d'or, mais l'idée héraldique eſt que le ciboire eſt d'or, & qu'il eſt couvert : pourquoi donc ne pas l'exprimer dans cet ordre? De même : Trois épées appointées en abîme d'or; une fleur de lis au pied coupé d'argent : on doit dire, ſelon l'Auteur, *trois épées d'or appointées en abîme; une fleur de lis d'argent au pied coupé.* Il en eſt de même de beaucoup d'autres phraſes, dont la conſtruction préſente un ſens différent de celui qu'on doit y attacher.

3°. Enfin l'Auteur dont nous parlons ne voudroit point qu'on déſignât par un adjectif les pièces qui peuvent être conçues plus facilement par le nom même de la choſe que l'adjectif déſigne. Par exemple; *un écu chappé d'or*, au lieu d'*un écu à la chappe d'or; billeté, beſanté d'or*, pour dire, *ſemé* ou *chargé de billettes, de beſans.* N'eſt-il pas plus ſimple de dire qu'une bordure eſt chargée de huit beſans que de dire qu'elle eſt beſantée d'or de huit pièces, & la première expreſſion n'eſt-elle pas plus claire que la ſeconde? Sans adopter ni rejetter ces corrections, & ſans prétendre avoir le droit de changer en conſéquence l'uſage de preſque tous les héraldiſtes, nous avons cru devoir mettre ſous les yeux du lecteur des idées raiſonnables, propoſées par un homme fort inſtruit & fort éclairé.

BOCQUET, ſ. m. mot qui, dans quelques auteurs, ſignifie *un fer de pique.*

BŒUF, ſ. m. Cet animal eſt repréſenté de profil & paſſant.

Boubier, à Dijon, d'azur au *bœuf* paſſant.

Bouvet, dans le Barrois, d'azur au *bœuf* d'or paſſant, ſurmonté de trois étoiles de même, miſes en rang.

BONNETS A L'ANTIQUE, ſ. m. pl. s'emploient comme meubles dans quelques écus.

Hyltmair, en Franconie, de gueules, à trois *bonnets à l'antique* d'argent. (*Pl. IX. fig 459.*)

BORDÉ, ÉE, adj. ſe dit du chef, de la bande, du chevron, de la croix & autres pièces, qui ont un filet ou une bordure, d'un autre émail que la pièce.

Il ſe dit auſſi de l'écu qui a une bordure.

Hodeſpan, d'or, à la croix d'azur, *bordée* & dentelée de ſable. (*Pl. III. fig. 159.*)

BORDURE, ſ. f. eſpèce de briſure en forme de paſſement plat, qui eſt placé au bord de l'écu, & qui l'environne comme une ceinture; elle ſert à diſtinguer différentes branches d'une même famille.

La largeur de la *bordure* doit être d'environ la ſixième partie de l'écu.

La *bordure* ſimple & unie eſt celle qui eſt toute d'une même couleur ou d'un même métal; c'eſt, dans de certaines maiſons, la première briſure des puînés. Il y a des *bordures* componées, cantonnées, engrelées, endentées, crenelées, écartelées & chargées d'autres pièces; ce ſont autant de briſures différentes pour les branches cadettes de différens degrés.

Si la ligne qui conſtitue la *bordure*, eſt droite, & la *bordure* unie, on ne nomme que la couleur ou le métal de la *bordure.* Si la *bordure* eſt chargée de plantes ou de fleurs, on dit qu'elle eſt *verdoyée de trèfles*; ſi elle eſt d'hermine, de vair, ou d'autre pelleterie, on dit *bordée d'hermine.*

Holland, de gueules, à la *bordure* d'argent.

Brunet, d'or, au levrier de gueules, colleté d'or, à la *bordure* crenelée de ſable.

Aubert, écartelé d'or & d'azur, à la *bordure* écartelée de l'une en l'autre. (*Pl. IV. fig. 211-2-3.*)

BOUC, ſ. m. meuble de l'écu. (*Pl. XII. fig. 616.*)

BOUCLÉ, adj. ſe dit du collier du levrier ou d'un autre animal qui a une boucle.

BOUCLÉ ſe dit auſſi d'un anneau qui pend de la gueule du buffle ou bœuf ſauvage, lorſque cet anneau eſt d'un émail différent du reſte du corps.

Nicolai, d'azur, au levrier courant d'argent, accolé de gueules, *bouclé* d'or. (*Pl. VI. fig. 283.*)

La Veſve de Metiercelin de Sompſois, en Champagne, d'argent, au rencontre de buffle de gueules, *bouclé* de ſable, chacune des cornes ſurmontée d'une étoile du ſecond émail.

BOUCLIER, ſ. m. (*Voyez* ECU.)

BOURBON (l'ordre de), dit *de Notre-Dame du Chardon*, fut inſtitué par Louis II, duc de Bourbon, ſurnommé *le Bon*, qui donna le collier de l'ordre à pluſieurs ſeigneurs de ſa cour dans l'égliſe de Moulins en Bourbonnois, le jour de la purification de la ſainte Vierge, l'an 1370.

Il falloit, pour être reçu dans cet ordre, faire preuves de nobleſſe, de chevalerie, & être ſans reproche.

Le nombre des chevaliers fut fixé à vingt-ſix,

en comptant le prince qui en étoit le chef & grand-maître.

Les jours de cérémonies, les chevaliers portoient une robe de damas incarnat à larges manches, & avoient une ceinture de velours bleu, doublé de satin rouge, & dessous cette ceinture le mot *espérance* en broderie d'or; les boucles & ardillons de fin or figurés en losanges, avec l'émail verd comme la tête d'un chardon; sur leur robe un grand manteau de satin bleu céleste, doublé de satin rouge.

Dessus étoit le collier en forme circulaire entre une double chaine, les intervalles sur un semé de France, une lettre du mot *espérance* de chaque côté du collier dans les vuides des losanges; une fleur de lis au haut, une autre fleur de lis en bas, d'où pendoit une médaille ornée de la Vierge au milieu d'une gloire rayonnante, un croissant à ses pieds, & dessous la médaille une tête de chardon; le tout d'or, émaillé de diverses couleurs. (*Voyez la pl. XXV. fig. 71. G. D. L. T.*)

BOURDON, s. m. meuble d'armoiries qui représente un bâton de pélerin.

De la Bourdonnaye, de gueules, à trois *bourdons* de pélerins d'argent, 2 & 1. (*Pl. X. fig. 147.*)

BOURDONNÉ, ée, adj. se dit d'un bâton arrondi à son extrémité supérieure, ou d'une croix pommetée dans la forme d'un bourdon de pélerin.

Rascas du Cannet, à Aix en Provence, d'or, à la croix *bourdonnée* de gueules, au pied fiché, au chef d'azur, chargé d'une étoile à huit rais d'argent.

Les Prieurs mettent un bâton *bourdonné* en pal derrière l'écu de leurs armes. (*Pl. XIV. fig. 5.*)

BOURSE, s. f. meuble d'écu.

Bourfier, d'or, à trois *bourses* de gueules. (*Pl. XII. fig. 638.*)

BOUSE, s. f. C'est une espèce de chantepleure avec laquelle on puise l'eau en Angleterre. Cette pièce se trouve sur quelques écus.

Roos, en Ecosse, d'or, au chevron échiqueté d'argent & de sable, de trois traits, accompagné de trois *bouses* du dernier émail. (*Pl. XII. fig. 636.*)

BOUTEROLLE, s. f. meuble d'armoiries qui représente la garniture qu'on met au bout du fourreau d'une épée.

Angrie, d'argent, à trois *bouterolles* de gueules. (*Pl. XII. fig. 637.*)

BOUTOI ou BOUTOIR, bout du groin du sanglier que l'on nomme lorqu'il est d'un autre émail que la hure, ou lorsqu'il est tourné vers le haut de l'écu; car ordinairement la hure du sanglier est posée en fasce, & le *boutoir* tourné vers le côté droit de l'écu.

Pulnhosen, en Bavière, d'or, à une hure de sanglier de sable, le *boutoir* vers le chef défendu d'argent. (*Pl. XI. fig. 589.*)

BRANCHE, *en Généalogie*; se prend quelquefois pour un rejetton, ou pour une famille issue d'une autre; ce que les généalogistes appellent aujourd'hui *seconde* ou *troisième branche*.

BRAQUE, s. m. meuble de l'écu.

Brachet, d'azur, à deux chiens *braques* d'argent passans l'un sur l'autre. (*Pl. VI. fig. 284.*)

BRETESSES, s. f. pl. rangées de creneaux; il est moins d'usage que l'adjectif suivant.

BRETESSÉ, ée, adj. se dit du fautoir, du pal, de la fasce, de la croix, de la bande, du chevron, qui ont des creneaux des deux côtés, lesquels répondent les uns aux autres.

Sublet, d'azur, au pal *bretessé* d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette de même.

De la Pierre de Saint-Hilaire, de sinople, à la bande *bretessée* d'argent, accompagnée de deux lions de même, lampassés & couronnés de gueules.

Saliceta, à Gênes, d'or, à la croix *bretessée* de sinople.

Frizot de Blamont, d'azur, au fautoir *bretessé* d'or. (*Voyez pl. III. fig. 122, 148, 160, & pl. IV. fig. 194.*)

BRICIEN, s. m. l'ordre militaire des *Briciens* fut institué en 1366 par sainte Brigitte, reine de Suede, sous le pontificat d'Urbain V, qui l'approuva, & lui donna la regle de S. Augustin. Cet ordre avoit pour arme une croix d'azur, semblable à celle de Malte, & posée sur une langue de feu, symbole de foi & de charité. On y faisoit voeu de combattre contre les hérétiques, & pour la sépulture des morts, & l'assistance des veuves, des orphelins & des hôpitaux. Toutes ces institutions sont plus recommandables par la pureté d'intention des personnes qui les ont instituées, les riches commanderies dont elles ont été dotées, la naissance & la piété de plusieurs de leurs membres, que par leur conformité avec l'esprit pacifique de l'Eglise, & de celui qui dit de lui-même, *qu'il est si doux qu'il ne faudroit éteindre la lampe qui fume encore.* Voyez Fleuri, *Discours sur les Religieux.* (*Article resté.*)

BRIOUDE (*Comte de*). Le chapitre de Saint-Julien de *Brioude* en Auvergne, est composé de chanoines, qui prennent le titre de *comtes*. L'origine de son établissement se trouve insérée dans Baluse, entre les notes capitulaires de nos rois.

Louis I, dit *le Débonnaire*, empereur & roi de France, donna à Bérenger le comté de *Brioude* à titre de fief. Ce comte voulant rétablir l'église de Saint-Julien de *Brioude*, qui avoit été incendiée par les Sarrasins, fonda trente-quatre places de chanoines, leur donna des biens considérables pour leur entretien & pour celui d'un abbé, dont il leur laissa l'élection.

Berenger, comte de *Brioude*, supplia Louis *le Débonnaire* d'accorder à ce chapitre une indépendance de tout seigneur particulier. Cet empereur, roi de France, y consentit, à condition que chaque année le chapitre lui présenteroit, & à ses successeurs, pour hommage, un cheval, un écu & une lance. L'acte de concession de l'an 825, est conçu en ces termes:

In nomine Domini & Salvatoris nostri Jesu Christi, Ludovicus, divinâ ordinante providentiâ imperator augustus: notum esse volumus cunctis fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ,

Eccleſiæ, & noſtris ſeu etiam Deo diſpenſante ſucceſſoribus, quia poſtquam comitatum Brivatenſem fideli noſtro Berengario illuſtri comiti conceſſimus, ille ingenio quo voluit quamdam Eccleſiam ubi S. Julianus Martyr requieſcit, quæ eſt conſtructa in agro Brivatenſi non procul à caſtro Victoriano, quæ à Sarracenis deſtructa & igne combuſta erat ad priſtinum ſtatum reduxit & in eadem Eccleſia conſtituit triginta quatuor canonicos, ut juxtà canonicum ordinem Domino militarent, & canonicè viverent, quibus dedit res ex Beneficio ſuo, ſcilicet de rebus prædictæ Eccleſiæ S. Juliani manſos centum undè eorum neceſſitates fulcirent & ſuſtentationem habere potuiſſent, &c..... Idem, Berengarius fidelis comes noſtram exoravit clementiam, ut per noſtrum authoritatis præceptum conſtitueremus qualiter..... Ipſe abbas vel congregatio ejus ſub nullius ditione fuiſſent & nomini cuilibet obſequium feciſſent, niſi tantùm ad partem regis annuatim cabalum unum, cum ſcuto & lancea præſentaſſent & in poſtmodùm ab omni exactione vel defunctione publicâ aut privatâ immunes & liberi eſſent.

Sur ce qui a été repréſenté au roi, que le chapitre de ſaint Julien de *Brioude* eſt de fondation royale, que les places de chanoines-comtes ſont données à des nobles de race, qu'ils ſont des preuves auſſi rigides que celles des comtes de Lyon, depuis l'inſtitution dudit chapitre de *Brioude;* qu'entre autres prérogatives, il jouit de celle d'avoir Sa Majeſté pour premier chanoine, qu'il a eu l'honneur de donner des ſouverains pontifes à l'Egliſe, des cardinaux au ſacré College, & un grand nombre d'évêques au Clergé de France; que ce chapitre s'eſt d'ailleurs toujours maintenu dans la pureté de la foi, & dans une diſcipline conforme aux déciſions des conciles: le roi a conſidéré qu'il étoit autant de ſa juſtice que de ſes bontés, d'ajouter aux graces & diſtinctions qu'il a déja accordées, ainſi que les rois ſes prédéceſſeurs, aux chanoines-comtes de ladite égliſe; deſirant auſſi donner à ce chapitre de nouveaux témoignages de ſon affection particuliere, en les décorant par une marque extérieure qui réponde à la dignité du chapitre & au titre de *comte*, qui appartient à chacun des membres qui le compoſent: ſa majeſté a accordé, par brevet du 9 Juin 1772, aux prévôt, doyen, & à chacun des chanoines-comtes de ladite égliſe de ſaint Julien de *Brioude*, préſens & à venir, le droit de porter par-tout une croix d'or émaillée à deux faces, ſur l'une deſquelles ſera repréſentée l'image de ſaint Julien, patron de ladite égliſe, avec la légende: *Eccleſia Comitum Brivatenſium;* & ſur l'autre face, l'image de ſaint Louis, protecteur & bienfaiteur de ladite égliſe, avec la légende: *Ludovicus decimus quintus inſtituit*, laquelle croix ſera ſuſpendue au col par un ruban moiré, bleu céleſte, de quatre pouces de large, liſeré de chaque côté en couleur rouge moiré, de deux lignes de largeur.

En vertu de ce brevet du mois de Juin 1772, les chanoines-comtes de *Brioude* ont été décorés publiquement de ce nouvel ordre, & en ont fait la cérémonie dans leur égliſe le 12 Août ſuivant, en préſence de la nobleſſe du pays qui y avoit été invitée. Ils ont chanté un *Te Deum* en muſique, ainſi que la priere pour le roi.

Le chapitre, en reconnoiſſance de cette faveur, a fondé à perpétuité une meſſe chaque ſemaine pour ſa majeſté. (*G. D. L. T.*)

BRISÉ, ÉE, adj. ſe dit des armoiries des puînés, où il y a quelque changement par addition, diminution ou altération de quelque piece, pour diſtinguer les différentes branches de la même maiſon.

Il ſe dit encore des chevrons dont la pointe eſt déjointe.

Baugier, d'azur, au chevron *briſé*, ſurmonté en chef d'une croix de Lorraine, accompagnée de trois étoiles, deux en chef & une en pointe, le tout d'or. (*Pl. IV. fig. 204.*)

BRISER, verbe, ſignifie charger un écu de briſures, comme lambel, bordure, &c. C'eſt ce que ſont les cadets pour ſe diſtinguer des aînés qui portent les armes pleines.

BRISURE, ſ. f. addition, diminution ou altération dans quelques pieces des armes de famille pour diſtinguer les cadets des aînés.

Le roi porte ſeul les armes de France pleines.

Le dauphin, comme héritier du trône, ne porte point de *briſure;* l'écartelure de Dauphiné qu'il porte, n'eſt pas une *briſure.*

La Maiſon d'Orléans a pour *briſure* un lambel d'argent à trois pendans.

C'étoit auſſi la *briſure* du duc d'Orléans Gaſton, frère de Louis XIII, & Monſieur, frère de Louis XIV, portoit pour *briſure* une bordure de gueules. Ce n'a été qu'après la mort de Gaſton que Monſieur a quitté la bordure pour prendre le lambel, trouvant cette *briſure* vacante & la jugeant la plus noble.

Quand une fois un prince de la Maiſon de France a pris une *briſure*, il ne la quitte plus, quoiqu'il naiſſe des princes cadets dans la branche ainée; tous ſes enfans & deſcendans en ligne maſculine gardent cette *briſure*, quelque éloignés qu'ils ſoient de la Couronne.

La Maiſon de Condé a pour *briſure* un bâton péri en bande de gueules.

BROCHANT, ANTE, adj. ſe dit des pieces qui paſſent ſur d'autres, & qui les couvrent en partie.

La Maiſon de la Rochefoucault porte burelé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules, *brochant* ſur le tout. (*Voyez* auſſi dans la *planche III. les fig. 116, & 118.*)

Le verbe BROCHER s'emploie dans le même ſens.

BROCHET, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant ce poiſſon.

Gardereau, d'azur, au *brochet* mis en faſce, ſurmonté en chef d'une étoile, & en pointe d'un croiſſant, le tout d'argent. (*Pl. VII. fig. 340.*)

BROSSE, BROSSES, ſ. f. meuble d'écu.

De Broſſes, en Picardie, d'azur, à trois *broſſes* d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueules. (*Pl. X. fig. 549.*)

BROYE. Mot de peu d'uſage, ſe dit de certains feſtons qu'on trouve dans quelques armoiries, poſés en différentes ſituations. Le P. Meneſtrier dit que les Anglois les nomment *Bernacles ;* que la Maiſon de *Broye* les a portés par alluſion à ſon nom ; & que celle de Joinville y ajouta un chef avec un lion naiſſant. (*Voyez pl. XI. fig. 600.*)

BURELLES, ſ. f. pl. faſces diminuées & réduites à la moitié ou au tiers.

Les *burelles* s'emploient toujours en nombre pair, ordinairement de ſix, quelquefois de huit : quand elles ſont en nombre impair, par exemple, de cinq ou de ſept, on les nomme *trangles.*

Voilà ce que diſent pluſieurs auteurs héraldiques, nommément l'auteur de la partie du Blaſon, dans le Supplément de l'Encyclopédie ; cependant il n'eſt pas rare de rencontrer des armes blaſonnées à cinq *burelles*, par où il paroit que ces pieces ne changent point de nom pour être employées en nombre impair.

BURELÉ, adj. lorſque l'écu eſt également rempli de *burelles*, ou faſces diminuées de métal & de couleur, rangées alternativement, on l'appelle *burelé*, & on ſpécifie le nombre de pièces, en nommant d'abord le métal ou la couleur du haut.

Lezignem ou Luſignan, *burelé* d'azur & d'argent de dix pièces (*Pl. III. fig. 130.*)

BUSTE, ſ. m. le *buſte* eſt dans le Blaſon ce qu'il eſt dans la peinture & dans la ſculpture, l'image d'une tête avec la poitrine & les épaules, mais ſans bras. *Voyez* un *buſte* de vieillard dans le quatrieme quartier des armes de Virtemberg ; écartelées. (*Pl. XI. fig. 585.*)

BUTE, ſ. f. fer dont les maréchaux ſe ſervent pour couper la corne des chevaux. Le P. Meneſtrier dit que la Maiſon de Butet en Savoie, en porte trois en poignée.

BUTOR, ſ. m. meuble de l'écu, repréſentant cet oiſeau.

Bevereau, d'azur au *Butor* d'or. (*Pl. XI. fig. 598.*)

CABLÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une faſce, d'une croix ou autre pièce faite de *cables* tortillés, ou ſimplement couverte & entortillée de cordes ou *cables*.

Daldart de Mignières, en Gâtinois, d'argent à la faſce *cablée* de gueules & de ſinople, accompagnée en chef de deux étoiles du ſecond émail, & en pointe d'un croiſſant de même ; ſur la faſce, un écuſſon du champ, chargé d'une main feneſtre appaumée de gueules.

CABOCHÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une tête d'animal, coupée dans la partie ſupérieure ou perpendiculairement ; car ſi la ſection étoit faite par en bas & horiſontalement, on diroit *coupé*.

CABRÉ, adj. ſe dit d'un cheval *acculé*. (*Voyez* ACCULÉ.)

La chevalerie, dans le Maine, de gueules au cheval *cabré* d'argent. (*Pl. V. fig. 278.*)

CADRANS, ſ. m. eſt quelquefois un meuble de l'écu.

De Cadran, en Bretagne, d'azur, à trois *cadrans* d'or. (*Pl. XI. fig. 614.*)

CADUCÉE, ſ. m. ce mot n'a pas dans le Blaſon d'autre ſignification que dans la fable ; mais on emploie pour le définir des termes propres à cet art. C'eſt un meuble de l'écu, qui repréſente une baguette entrelacée de deux ſerpens affrontés ; de maniere que la partie ſupérieure de leur corps forme un arc : cette baguette eſt terminée par deux ailes d'oiſeau.

Courtois d'Iſſus de Minut, à Toulouſe ; d'azur, au *caducée* d'or.

CAILLOU, ſ. m. meuble de l'écu.

Peirenc de Moras, de gueules, ſemé de pierres ou cailloux d'or, à la bande d'argent, brochante ſur le tout. (*Pl. XII, fig. 631.*)

§ CALATRAVA (*l'ordre Militaire de*), en Eſpagne. Cet ordre fut inſtitué en 1158 par Sanche, roi de Caſtille. Les hiſtoriens en rapportent l'origine au bruit qui s'étoit répandu, que les Arabes venoient attaquer, avec une armée formidable, la ville & le fort de *Calatrava*. Les Templiers, qui craignoient de ne pouvoir défendre cette place, la remirent au roi dom Sanche. Ces auteurs ajoutent, qu'à la ſollicitation de Diego Velaſquez (moine de Cîteaux, homme de qualité, qui avoit du crédit à la cour), Raimond, abbé de Fitero, l'un des monaſtères du même ordre, ſupplia le roi de lui confier *Calatrava* : il l'obtint de ce monarque. Jean, archevêque de Tolède, ami de l'abbé de Fitero, fit exciter les peuples dans les prédications à aller défendre cette place. Raimond & dom Velaſquez s'y rendirent : grand nombre de perſonnes ſe joignirent à eux. Les Arabes, perdant l'eſpérance de forcer *Calatrava*, ou occupés d'ailleurs, abandonnerent leur entrepriſe & ne parurent point.

Pluſieurs de ceux qui étoient venus au ſecours de la ville, entrerent dans l'ordre de Cîteaux, ſous un habit plus militaire que monaſtique.

C'eſt ainſi, dit-on, que s'établit l'ordre de *Calatrava*. Il s'accrut beaucoup ſous le regne d'Alphonſe le Noble ; il eut pour premier grand maître, dom Garcias de Redon, ſous le gouvernement duquel, le Pape Alexandre III, confirma l'ordre en 1164, ſix ans après ſon établiſſement.

Le pape Innocent III l'approuva, le 28 Avril 1199.

Ferdinand, du conſentement du pape Innocent VIII, réunit, en 1489, à la couronne la grande maîtriſe de l'ordre de *Calatrava*, dont les rois d'Eſpagne ſe qualifient *adminiſtrateurs perpétuels*.

Cet ordre a quatre-vingt commanderies en Eſpagne, dont la plupart ſont données à des gens mariés.

Les armes de *Calatrava* ſont d'or à la croix de gueules, fleurdeliſées de ſinople ; aux angles inférieurs de cette croix, ſont deux menottes d'azur, l'une à dextre en barre, l'autre à feneſtre en bande, pour marquer la fonction des chevaliers, qui eſt de délivrer les eſclaves chrétiens des mains des infideles. *Planche XXIII. fig. 12*, (*G. D. L. T.*)

CALICE, ſ. m. meuble de l'écu.

Gerbonville, de gueules, à trois *calices* d'argent. (*Pl. IX. fig. 482.*)

* CALZA (l'ordre de la) ou *de la Botte*. C'eſt le nom d'un ancien ordre militaire qui commença en Italie en l'année 1400 ; il étoit compoſé de gentilshommes qui choiſiſſoient un chef entr'eux. Leur but étoit d'élever & d'inſtruire la jeuneſſe dans les exercices convenables à l'art militaire. La marque diſtinctive de cet ordre, qui ne ſubſiſte plus aujourd'hui, étoit de porter à une des jambes une botte, qui étoit ſouvent brodée en or, ou même plus riche.

CAMAIL, ſ. m. eſpèce de lambrequin qui couvroit les caſques & les écus des anciens chevaliers. Ce mot pourroit bien venir, comme le penſent quelques héraldiſtes, de *cap de maille*, mot uſité dans les temps de notre ancienne chevalerie, où il y avoit des couvertures de tête faites de maille. Notre ancienne hiſtoire fait mention de chevaliers armés de *camails*.

CANELÉ, ÉE, ou CANNELÉ, ÉE, adj. la différence entre le *canelé* & l'engrêlé, la *canelure* & l'engrêlure, eſt que l'engrêlure a ſes pointes en-dehors, & la *canelure* en-dedans.

La Fontaine Rufier, porte d'azur, à la croix *canelée* d'or.

Le *canelé* eſt rare. Le P. Meneſtrier n'en a trouvé

d'exemples que chez les Allemands : il cite deux familles qui portent des partitions *canelées*.

Heinſpach, tranché d'or & d'azur, *canelé* de quatre *canelures* ſur or.

Die Hochſteter, en Autriche, taillé d'or & d'azur, *cannelé* de quatre *cannelures* ſur or.

CANETTE, ſ. f. petite canne. La différence des *canettes* aux merlettes, eſt que les premières ont un bec & des jambes, & que les ſecondes n'en ont point.

Poyane, d'azur, à trois *canettes* d'argent. (*Pl. VI. fig. 310.*)

CANON, ſ. m. meuble d'armoiries qui entre en quelques écus, & repréſente un *canon* d'artillerie.

On dit *affûté* de ſon affût, lorſqu'il eſt d'émail différent.

Bombarde de Beaulieu, à Paris ; d'azur au *canon* d'or, *affûté* de ſon affût de gueules, accompagné en chef d'une fleur-de-lys d'argent. (*Pl. X. fig. 514.*)

CANTON, ſ. m. portion quarrée de l'écu, intervalle quarré qui joint un des angles ; il peut être placé à droite ou à gauche. On varie ſur la proportion qu'il doit avoir avec le reſte de l'écu.

Cependant cette proportion, quoique vaguement déterminée, l'eſt aſſez pour qu'une des différences du *franc-canton* avec le *canton* ſimple, ſoit, que le premier eſt conſtamment plus grand ; une autre différence, eſt qu'il occupe toujours la partie droite de l'écu.

Le *franc-canton* eſt plus petit que le *franc-quartier*, & le *franc-quartier*, ſelon quelques héraldiſtes, eſt un peu plus petit qu'un *quartier-d'écartelage* ; mais cette différence, ſi elle eſt réelle, eſt peu ſenſible.

Le *franc-canton*, ſelon des auteurs inſtruits, diffère du *franc-quartier*, en ce que le premier eſt une portion de l'écu écartelé par une croix, & que l'autre eſt un des quarrés de l'écu écartelé par de ſimples traits. Cette diſtinction a le mérite d'être ſimple & ſenſible.

L'objet du *franc-canton*, du *franc-quartier* & du *quartier-d'écartelage*, nous paroit être de mettre en évidence les alliances les plus avantageuſes.

Thouars ; d'or, ſemé de fleurs-de-lys d'azur, au *canton* de gueules. *Pl. II. fig. 97. Voy.* à côté, *fig. 96*, un *franc-quartier*. *Voy.* auſſi *Pl. XXII. figure pénultième*, les armes de Lamoignon, lozangées d'argent & de ſable au *franc-canton* ou *franc-quartier* d'hermines, & les *fig. 42--3--4*, *Pl. XXXII.*

CANTONS au pluriel, s'entend des quatre vuides quarrés que laiſſe une croix ſur l'écu, & même des eſpaces triangulaires vuides que laiſſe un ſautoir.

Ces *cantons* ſont ſouvent chargés de quelques pièces ou meubles.

Les *cantons* de la croix ſe diſtinguent par les deux en chef, les deux en pointe.

Les *Cantons* du ſautoir ſe diſtinguent par celui du chef, celui du flanc droit ou dextre, celui du flanc gauche ou feneſtre, celui de la pointe.

CANTONNÉ, ÉE, adj. ſe dit lorſque les eſpaces que les croix & les ſautoirs laiſſent vuides, ſont remplis de quelques meubles ou figures.

Meliand, d'azur, à la croix *cantonnée* au premier & quatrième d'une aigle, au deuxième & troiſième d'une ruche à miel, le tout d'or.

Bertin, d'argent, au ſautoir dentelé de ſinople, *cantonné* de quatre mouchetures d'hermine de ſable.

Montmorenci, d'or, à la croix de gueules, *cantonnée* de ſeize alérions d'azur, quatre dans chaque *canton* ; ſur le tout, un écuſſon d'argent, chargé d'un lion de gueules, armé, lampaſſé & couronné d'azur, la queue fourchée, nouée & paſſée en ſautoir.

La branche de Laval, charge la croix de cinq coquilles d'argent.

La Colombière, dans ſon livre de la *Science Héroïque*, rapporte que Bouchard I, ſeigneur de Montmorenci, plaça quatre alérions d'azur dans les *cantons* de la croix de ſes armes, en mémoire de quatre enſeignes Impériales qu'il avoit priſes ſur l'armée de l'empereur Othon II, lorſqu'elle fut défaite au paſſage de la rivière d'Aiſne en 978, par le roi Lothaire & par Hugues Capet, alors comte de Paris, & qui fut depuis, le premier roi de la troiſième race. Ce nombre de quatre fut augmenté juſqu'à ſeize par Mathieu II de Montmorenci, depuis Connétable, en mémoire de douze autres enſeignes Impériales enlevées par lui à l'armée de l'empereur Othon IV, à la journée de Bovines, en 1214. (*Voyez la Pl. III. fig. 161 ; Pl. IV. fig. 191 ; Pl. VI. fig. 307.*)

CANTONNÉ, ÉE, ſe dit encore d'un lion, d'une aigle, ou d'un autre animal occupant le milieu de l'écu, & accompagné de pièces ou meubles poſés aux angles.

CARNATION, ſ. f. couleur de chair, parties nues du corps de l'homme repréſentées au naturel.

La *carnation* ne peut être repréſentée que dans les armes peintes ou enluminées ; la gravure n'a point de traits ou hachures qui diſtinguent les chairs humaines.

Grammont, d'azur, à trois buſtes de reines de *carnation*, couronnées d'or à l'antique.

Woleſkeel, en Franconie, d'or, à un homme paſſant de *carnation*, habillé de ſable, tenant de la main droite une branche de roſier de trois roſes de gueules, & la main gauche poſée ſur ſon côté. (*Pl. VIII. fi. 441. 438. Voyez* auſſi 437, 440.)

CARREAUX, ſ. m. pl. petits quarrés dont les pièces honorables ſont quelquefois chargées.

Chomel, d'or, à la faſce d'azur, chargée de trois *carreaux* d'argent. (*Pl. V. fig. 234.*)

CARREAUX ou OREILLERS, ſ. m. pl. meubles d'écu.

Kerpatrix, d'argent, au ſautoir d'azur, au chef de même, chargé de trois *carreaux* ou oreillers d'argent, houppés d'or, les houppes en ſautoir. (*Pl. X. fig. 558.*)

CARROUSEL, ſ. m. courſe de chariots & de chevaux, ou fête que donnent des princes ou des grands ſeigneurs dans quelque réjouiſſance publique ; elle conſiſte en une cavalcade de pluſieurs ſeigneurs ſuperbement vêtus & équipés à

Digitized by Google

la manière des anciens chevaliers ; on ſe diviſe en quadrilles ; on ſe rend à quelque place publique : là ſe font des joûtes, des tournois, & d'autres exercices convenables à la nobleſſe.

Ce mot vient de l'italien *carofello*, diminutif de *carro*, chariot.

Tertullien attribue à Circé l'invention des *carrouſels* ; il prétend qu'elle les inſtitua en l'honneur du ſoleil, dont les poëtes l'ont fait fille ; de ſorte que quelques-uns croient que ce mot vient de *currus ſolis*.

Les Maures y introduiſirent les chiffres & les livrées dont ils ornèrent leurs armes & les houſſes de leurs chevaux, &c. Les Goths y ajoutèrent l'uſage des aigrettes & des cimiers, &c.

On diſtinguoit dans les *carrouſels* pluſieurs parties ; 1°. la lice ou le lieu où devoit ſe donner le combat, terminé par des barrières à ſes deux bouts, & garni dans toute ſa longueur, de chaque côté, d'amphithéatres pour placer les dames & les principaux ſpectateurs ; 2°. le ſujet qui eſt une repréſentation allégorique de quelque évènement pris dans la fable ou dans l'hiſtoire, & relatif au prince en l'honneur de qui ſe fait le *carrouſel* ; 3°. les quadrilles ou la diviſion des combattans en pluſieurs troupes qui ſe diſtinguent par la forme des habits & par la diverſité des couleurs, & prennent quelquefois chacune le nom d'un peuple fameux : ainſi dans un *carrouſel* donné ſous Louis XIV, il y avoit les quadrilles des Romains, des Perſes, des Turcs, & des Moſcovites ; 4°. l'harmonie ſoit militaire, ſoit douce, uſitée dans ces ſortes de fêtes ; 5°. outre les chevaliers qui compoſent les quadrilles, tous les officiers qui ont part au *carrouſel*, comme le meſtre-de-camp & ſes aides, les hérauts, les pages, les eſtafiers, les parrains & les juges ; 6°. la comparſe ou l'entrée des quadrilles dans la carrière, dont elles font le tour en ordre pour ſe faire voir aux ſpectateurs ; 7°. enfin les différentes eſpèces de combats, qui ſont de rompre des lances les unes contre les autres, de les rompre contre la quintane ou figure de bois, de courre la bague, les têtes, de combattre à cheval l'épée à la main, & de faire la foule, c'eſt-à-dire, de courir les uns après les autres ſans interruption. Ces combats qui tenoient de l'ancienne chevalerie, furent introduits en France à la place des joûtes & tournois ſous le règne de Henri IV : il y en a eu quelques-uns ſous Louis XIV ; mais ces divertiſſemens ont ceſſé d'être de mode. (*G*)

CARTOUCHE, ſ. m. eſpèce de boëte de carton, de bois, de parchemin ou d'autres matières, ſur laquelle certaines nations, par exemple, les Italiens, poſent l'écu de leurs armes.

CASQUE, ſ. m. Le *caſque* s'emploie de deux manières dans les armoiries, ou dans l'écu même, comme meuble d'armoiries, & alors il paroit, ou de front, ou de profil.

Titon de Villegenou, à Paris, de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois *caſques* d'argent, deux en chef de profil, celui de la gauche contourné, un en pointe de front.

Bretin, de ſable, à trois roues perlées d'argent, au chef couſu d'azur, chargé de trois heaumes ou *caſques* de profil d'argent. (*Pl. X. fig. 525.*)

Ou comme ornement extérieur de l'écu.

Le *caſque* du roi eſt d'or, taré de front, tout ouvert & ſans grille.

Les princes & les ducs portent leurs *caſques* d'or, poſés de front, la viſière preſque ouverte ſans grille.

Les marquis ont un *caſque* d'argent, taré de front, à onze grilles, les bords de même.

Les comtes & les vicomtes ont un *caſque* d'argent, à neuf grilles d'or, les bords de même & poſé en tiers.

Les barons ont un *caſque* d'argent, les bords d'or, à ſept grilles, taré à demi-profil.

Le gentilhomme de trois races a un *caſque* d'acier, taré de profil, la viſière ouverte, le naſal relevé, montrant trois grilles à ſa viſière.

Les nouveaux annoblis ont un *caſque* d'acier, poſé de profil, dont le naſal eſt tant ſoit peu ouvert.

Les enfans naturels ont un *caſque* ſemblable à celui des annoblis, mais contourné.

On repréſente le *caſque* ſur l'écu avec ſes lambrequins, qui doivent toujours être des mêmes émaux que ceux des armoiries.

Le mot *caſque* paroit venir du mot latin *caſſis*.

Les *caſques* ſont peu en uſage aujourd'hui ſur les écus ; on y met des couronnes, & ſouvent celles qu'on n'a aucun droit de porter. (*Voyez pl. XIV. les 10 figures de* caſques.)

CASTOR, ſ. m. meuble d'écu repréſentant cet animal.

Schencken, d'or, à deux *caſtors* de gueules, l'un ſur l'autre. (*Pl. XI. fig. 588.*)

CATHERINE, (l'ordre de ſainte) c'eſt un ordre de Ruſſie, qui ne ſe donne qu'à des dames de la première qualité : il fut fondé en 1714, par la czarine *Catherine*, épouſe de Pierre le Grand, en mémoire du bonheur ſignalé qu'eut ce prince d'échapper aux Turs en 1711, ſur les bords du Pruth. Cette princeſſe, pleine de tendreſſe pour ſon époux, eut le courage de le ſuivre dans cette expédition, où toute l'armée ruſſienne ſe trouva dans un péril imminent ; dans une conjoncture ſi fâcheuſe, la czarine prit le parti d'envoyer un courier au grand-viſir qui commandoit l'armée ottomane, lui promettant une ſomme très-conſidérable, s'il vouloit entrer en négociation avec le czar ; le viſir y conſentit : en conſéquence il envoya des députés dans le camp des ruſſiens, leur recommandant ſur-tout de ne pas manquer de voir la czarine, parce qu'il ne pouvoit ſe perſuader qu'une femme eût eu aſſez de courage & de tendreſſe conjugale, pour s'expoſer à un danger auſſi grand. Ce fut afin de conſerver le ſouvenir d'un évènement ſi remarquable, que le czar voulut que cette princeſſe

fondât un ordre qui portât ſon nom, & dont elle fût grande-maîtreſſe. Les marques de cet ordre ſont une croix rouge, tenue par une figure de *ſainte Catherine*; on la porte attachée à un cordon ponceau, bordé des deux côtés d'un petit liſeré d'argent, ſur lequel on voit le nom de *ſainte Catherine*, & la deviſe *PRO FIDE ET PATRIA.*

Dans la fondation il ne doit y avoir que ſept dames aggrégées à cet ordre : mais la czarine en augmente le nombre ſuivant ſa volonté. (—) (*Article reſté.*)

CATHERINE, (chevaliers de ſainte Catherine du mont Sinaï), ancien ordre militaire, formé pour aſſiſter & protéger les pélerins qui alloient viſiter par dévotion le corps de *ſainte Catherine*, vierge d'Alexandrie, diſtinguée par ſon ſavoir, & qu'on dit avoir ſouffert le martyre ſous Maximien.

Le corps de cette vierge ayant été trouvé ſur le mont Sinaï, il s'y fit un fort grand concours de pélerins; & ce pélerinage étant devenu dangereux par les courſes des Arabes, on établit en 1063 un ordre de chevalerie, à l'imitation de celui du ſaint Sépulcre & ſous la protection de *ſainte Catherine*. Les chevaliers s'engageoient par ſerment à garder le corps de cette ſainte, à pourvoir à la ſûreté des chemins en faveur des pélerins, à ſuivre la règle de ſaint Baſile, & à obéir à leur grand-maître. Ils portoient un habit blanc, ſur lequel étoient repréſentés les inſtrumens du martyre de leur patrone, c'eſt-à-dire, une demi-roue armée de pointes tranchantes, & traverſée par une épée teinte de ſang. (*G. Voyez la figure 44 de la planche XXV.*)

CAUDÉ, ÉE, adj. ſe dit des comètes à queue.

Meliorati, à Rome, porte d'azur, à une étoile *caudée* d'or.

CEINTRÉ, adj. ſe dit du globe impérial, entouré d'un cercle & d'un demi-cercle en forme de ceintre.

Courten, en Suiſſe, de gueules, au globe *ceintré* & croiſé d'or.

CEP de vigne, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant ce que le nom exprime.

Le Beſgue de Majainville, d'azur, au *cep* de vigne d'or, ſoutenu d'un échalas de même; un oiſeau d'argent perché au haut, & accoté de deux croiſſans de même. (*Pl. VIII. fig. 432.*)

CERCLÉ, ÉE, adj. ſe dit des tonneaux reliés de cercles.

Barillon, en Anjou, de gueules, à trois barillets couchés d'or, *cerclés* de ſable.

CERCLÉE ſe dit auſſi d'une ſorte de croix dont nous ne pouvons donner une idée plus exacte qu'en renvoyant à la *planche III. fig. 164.* aux armes d'Auzanet, de gueules, à la croix *cerclée* d'or, formant un tau au milieu.

CERF, ſ. m. Le *cerf* eſt toujours de profil dans les armoiries; il y paroît paſſant, quelquefois courant : quand il eſt debout, on le nomme *élancé*; s'il eſt couché ſur ſes jambes, le ventre à terre, on dit qu'il eſt *en repos*,

Ramé ſe dit du bois du *cerf* lorſqu'il eſt d'émail différent.

Rencontre, de la tête, lorſqu'elle eſt détachée du corps.

Maſſacre eſt une ramure entière du *cerf*, attachée à une partie du crâne.

Ainſi s'exprime l'Auteur du Blaſon dans le Supplément de l'Encyclopédie; d'autres diſent, & pluſieurs exemples ſont pour eux, que le maſſacre contient la tête entière du *cerf* tué & abbatu, & que le mot *rencontre* qui ſignifie la même choſe, s'applique aux têtes de tous les animaux, excepté celles du *cerf*, du lion & du léopard, qui s'expriment par d'autres mots, nommément celle du *cerf*, par le mot *maſſacre*.

Cornulier, d'argent, au maſſacre de *cerf* d'azur, ſurmonté d'une moucheture d'hermine. (*Pl. V. fig. 265.*)

Les *cerfs* ſont quelquefois employés pour ſupport. Des *cerfs* ailés ſont les ſupports de l'écu de Lamoignon. (*Pl. XXII. fig. pénultième.*)

CHABOT, ſ. m. meuble d'armoiries repréſentant un petit poiſſon de rivière; il paroît en pal, la tête en haut, montrant ſon dos.

La maiſon de Chabot, porte d'or, à trois *chabots* de gueules. (*Pl. VII. fig. 336.*)

CHAINE, ſ. f. meuble d'écu.

Cadenet, d'azur, à trois *chaînes* d'or, poſées en trois bandes.

Feret, d'azur, à une *chaîne* d'or, poſée en bande. (*Pl. X. fig. 521-22.*)

CHAISES A L'ANTIQUE, meubles quelques fois employés dans l'écu.

Montfort, d'argent, à trois *chaiſes à l'antique* de gueules. (*Pl. X. fig. 551.*)

CHAMEAU, ſ. m. meuble d'armoiries repréſentant l'animal de ce nom.

Le *chameau* étant une bête de ſomme chez les Orientaux, déſigne, dit-on, dans les armoiries, les voyages en Orient.

Emmuſelé ſe dit du *chameau* à qui on a mis une muſelière pour l'empêcher de mordre ou de paître.

Krocher, dans la province de la Marche, d'azur, à un *chameau* d'argent. (*Pl. XI. fig. 586.*)

CHAMP, ſ. m. fond de l'écu, partie ſur laquelle on poſe les pièces & meubles qui compoſent les armoiries.

En blaſonnant un écu, l'uſage eſt de nommer d'abord l'émail du *champ*, enſuite les pièces & meubles qui s'y trouvent.

On dit *du champ, de la couleur du champ*, pour éviter de répéter un émail ſemblable à celui du fond de l'écu.

Le nom de *champ* a, dit-on, été donné au fond de l'écu, parce qu'on le ſuppoſe chargé des armes priſes autrefois ſur quelque ennemi dans un *champ* de bataille.

Lourdet, d'argent, à la ruche de ſable, accôtée de deux mouches de chaque côté, de même, au

chef d'azur, chargé de trois étoiles du *champ*, c'eſt-à-dire *d'argent*. (*Pl. XI. fig. 597.*)

CHAMPAGNE ou PLAINE, ſ. f. pièce qui occupe au bas de l'écu une certaine étendue, que quelques héraldiſtes évaluent à deux parties de ſept de ſa largeur.

Brochant, d'or, à l'olivier de ſinople, accolé de deux croiſſans de gueules, à la *champagne* d'azur, chargée d'un brochet d'argent. (*Pl. II. fig. 73.*)

CHAMPIGNON, ſ. m. meuble de l'écu, repréſentation du *champignon*.

Giot, d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois *champignons* d'or. (*Pl. VIII. fig. 431.*)

CHANCELIER DANS LES ORDRES DE CHEVALERIE, eſt celui qui a la garde du ſceau de l'ordre, dont il ſcelle en cire blanche les lettres des chevaliers & officiers de l'ordre, & les commiſſions & mandemens émanés du chapitre ou aſſemblée de l'ordre : c'eſt lui qui tient regiſtre des délibérations, & qui en délivre les actes ſous le ſceau de l'ordre : c'eſt le premier des grands officiers de chaque ordre.

Celui de ſaint Michel avoit autrefois ſon *chancelier* particulier, ſuivant l'article 12 des ſtatuts faits en 1469. Lors de l'inſtitution de cet ordre, le *chancelier* devoit être archevêque, évêque, ou en dignité notable dans l'égliſe ; & l'article 81 portoit que la meſſe haute ſeroit célébrée par le *chancelier*, s'il étoit préſent, ou par un autre ordonné par le roi. Le prieuré de Vincennes, ordre de Grammont, étoit affecté aux *chanceliers* de l'ordre de ſaint Michel, qui ont été tous archevêques ou évêques juſqu'en 1574. Trois cardinaux ont rempli cette place : ſavoir, Georges d'Amboiſe, archevêque de Rouen ; Antoine du Prat, *chancelier* de France ; mais on croit qu'alors il n'étoit plus *chancelier de l'ordre* : & le cardinal de Créqui. Louis D'Amboiſe, évêque d'Albi, Georges d'Amboiſe cardinal, & le cardinal du Prat ſe qualifioient de *chanceliers de l'ordre du roi*. Philippe Huraut, ſeigneur de Chiverny, maître des requêtes, *chancelier* du duc d'Anjou, roi de Pologne, fut *chancelier* de l'ordre de ſaint Michel, après la mort du cardinal de Créqui en 1574 : c'eſt le premier ſéculier qui ait eu cette charge. Il reçut le ſerment du roi Henri III pour la dignité de chef & ſouverain de l'ordre, à ſon retour de Pologne. Au mois de Décembre 1578, il fut fait *chancelier*, commandeur & ſurintendant des deniers de l'ordre du ſaint Eſprit, que Henri III venoit d'inſtituer. Quelques-uns de ſes ſucceſſeurs prirent des proviſions ſéparées pour les deux charges de *chanceliers* : les appointemens de chacune de ces charges étoient auſſi diſtingués dans les comptes ; mais dans la ſuite les deux charges & tous les droits qui y ſont attachés, ont été réunis en une ſeule proviſion : c'eſt pourquoi le *chancelier de l'ordre du ſaint Eſprit* prend le titre de *chancelier des ordres du roi*.

Il a auſſi le titre de commandeur des ordres du roi ; il doit faire preuve de nobleſſe paternelle, y compris le biſaïeul pour le moins, & porte le collier comme les chevaliers. Guillaume de l'Aubeſpine, *chancelier des ordres*, obtint en 1611 une penſion de 3000 liv. pour le dédommager du prieuré de Vincennes, qui avoit été affecté aux *chanceliers* de ſaint Michel, & dont ils ceſſèrent de jouir lorſque Philippe Huraut de Chiverny fut pourvu de cette charge en 1574. Cette penſion a paſſé aux *chanceliers des ordres* ſur le pié de 4000 liv. par an, depuis 1663.

L'office de garde des ſceaux des ordres du roi a été pluſieurs fois déſuni de celui de *chancelier* ; ſavoir en 1633 juſqu'en 1645, depuis 1650 juſqu'en 1654, depuis 1656 juſqu'en 1661, & enfin depuis le 25 août 1691 juſqu'au 16 août ſuivant.

Le *chancelier des ordres* eſt auſſi ordinairement ſurintendant des deniers ou finances des ordres ; mais cette charge de ſurintendant a été quelquefois ſéparée de celle de *chancelier*.

Pour ce qui eſt du *chancelier* de l'ordre royal & militaire de ſaint Louis, il n'y en avoit point d'abord. Depuis l'inſtitution de l'ordre faite en 1693 juſqu'en 1719, le ſceau de l'ordre étoit entre les mains du garde des ſceaux de France ; ce ne fut que par édit du mois d'avril 1719, que le Roi érigea en titre d'office héréditaire un grand-croix *chancelier* & garde des ſceaux de cet ordre : c'eſt le premier des officiers grands-croix. L'édit porte, que le *chancelier* & autres grands officiers du même ordre jouiront des mêmes privilèges que les grands officiers de l'ordre du ſaint Eſprit ; que dans les cérémonies & pour la ſéance, ils ſe conformeront à ce qui ſe pratique dans le même ordre du ſaint Eſprit ; que le *chancelier* garde des ſceaux de l'ordre de ſaint Louis portera le grand cordon rouge & la broderie ſur l'habit ; que les lettres ou proviſions de chevaliers ſeront ſcellées du ſceau de l'ordre, qui demeurera entre les mains du *chancelier* garde des ſceaux de cet ordre ; que le *chancelier* & autres grands officiers prêteront ſerment entre les mains du roi ; que les autres officiers prêteront ſerment entre les mains du *chancelier* de l'ordre ; que le *chancelier* aura en garde le ſceau de l'ordre, & fera ſceller en ſa préſence les lettres de proviſions & autres expéditions, & qu'en toutes occaſions il fera telles & ſemblables fonctions que celles qui ſont exercées dans l'ordre du ſaint Eſprit par le *chancelier* de cet ordre ; que le garde des archives ſcellera, en préſence du *chancelier*, les proviſions des grands-croix, commandeurs, chevaliers & officiers, & autres expéditions ; que les hérauts d'armes recevront les ordres du *chancelier* & du grand-prevôt. M. d'Argenſon, garde des ſceaux de France, fut le premier *chancelier* de cet ordre ; & depuis, cette dignité eſt toujours demeurée dans ſa maiſon. (*Voyez* l'édit de création de l'ordre de ſaint Louis, du mois d'avril 1693, & celui du mois d'avril 1719.)

L'ordre royal, militaire & hoſpitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel & de ſaint Lazare de Jéruſalem a auſſi ſon *chancelier* garde des ſceaux.

Dans l'ordre de Malte, outre le *chancelier* qui

eſt auprès du grand-maître, il y a encore un *chancelier* particulier dans chaque grand-prieuré : ainſi, comme il y en a cinq en France, il y a autant de *chanceliers*. Les commiſſions & mandemens du chapitre ou aſſemblée des chevaliers ſont ſcellés par le *chancelier* ; c'eſt lui qui tient le regiſtre des délibérations, & qui en délivre les extraits ſous le ſceau de l'ordre. Ceux qui ſe préſentent pour être reçus chevaliers de l'ordre, prennent de lui la commiſſion qui leur eſt néceſſaire pour faire les preuves de leur nobleſſe ; & après qu'elles ont été admiſes dans le chapitre, il les clôt & y applique le ſceau, pour être ainſi envoyées à Malte.

Ce morceau eſt extrait du grand & ſavant article CHANCELIER & CHANCELLERIE dans l'Encyclopédie.

CHANDELIER, ſ. m. meuble d'armoiries. On en diſtingue de deux ſortes : les *chandeliers* d'égliſe, qui ont ſur leur coupe ou partie ſupérieure, une fiche pointue, & les *chandeliers* de ménage qui diffèrent des premiers, en ce que ſur leur coupe il y a une bobèche.

Dieuxyvoye, à Paris, d'azur, au *chandelier* d'égliſe à trois branches d'argent, accompagné en chef d'un ſoleil d'or. (*Pl. IX. fig. 487.*)

CHAPEAU, ſ. m. meuble d'armoiries & ornement extérieur de l'écu ; on le repréſente toujours à bords rabatus.

Les anciens ont pris le *chapeau* pour le ſymbole de la liberté ; on en voit ſur pluſieurs médailles avec cette légende : *Libertas publica* ; lorſqu'ils affranchiſſoient leurs eſclaves, ils leur donnoient le *chapeau*.

Chez tous les Levantins tu perdis ton *chapeau*.

dit M. de Voltaire, en s'adreſſant à la Liberté.

La République des Suiſſes, au lieu de couronne, porte un *chapeau*. (*Pl. XVII. fig. 2.*)

La communauté des chapeliers porte d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois *chapeaux* de cardinaux, de gueules. (*Pl. IX. fig. 458.*)

Le *chapeau* eſt un des ornemens extérieurs de l'écu des prélats.

Le *chapeau* des cardinaux eſt de gueules, garni de deux longs cordons d'où pendent des houppes ou glands de même ; ces cordons ſont entrelacés, & ont cinq rangs de houppes de chaque côté dans cet ordre : 1, 2, 3, 4, 5 ; ce qui fait quinze houppes de chaque côté.

Le *chapeau* des archevêques & des évêques eſt de ſinople, à dix houppes de chaque côté en quatre rangs, 1, 2, 3 & 4.

Les évêques n'en portoient autrefois que ſix, & c'eſt le nombre qu'on leur avoit donné dans les planches de l'Encyclopédie, d'après les anciennes règles héraldiques ; aujourd'hui preſque tous en mettent dix de chaque côté, & les archevêques ne ſont diſtingués des évêques que par la croix trefflée d'or qu'ils poſent en pal au-deſſus de leurs armes entre la couronne & le *chapeau*.

En France, les abbés n'ont point de *chapeau* ; quoique la Colombière prétende qu'ils doivent mettre au-deſſus de leur écu un *chapeau* de ſable, à trois houppes de chaque côté.

C'eſt l'uſage des protonotaires du ſaint-ſiége ; mais cette dignité eccléſiaſtique n'eſt pas reconnue, & n'a pas de rang en France.

Les cardinaux portoient autrefois de ſimples mitres. Ce ne fut qu'en 1245, au concile de Lyon, que le pape, Innocent IV, leur donna le *chapeau rouge*, & quand ils commencèrent à le porter, ils ne l'accompagnoient pas du nombre de houppes qu'ils portent aujourd'hui ; ils n'en portoient pas des deux côtés de leurs armes ; mais ſeulement ſept ou huit liées enſemble au-deſſous de la pointe de leur écu, comme on en voit encore des exemples dans des peintures anciennes. Dans la ſuite ils commencèrent à en mettre des deux côtés, puis, ils en augmentèrent peu-à-peu le nombre juſqu'à quinze. On voit même dans quelques peintures, des armes de cardinaux où il y a juſqu'à vingt houppes de chaque côté, non pas que cet uſage ait jamais eu lieu ; cette exagération étoit une flatterie ou venoit de l'ignorance des peintres.

Le *chapeau* rouge des cardinaux, pendant un demi ſiècle depuis ſon inſtitution, ne ſervit que dans les cérémonies ; on ne le met ſur les armoiries que depuis l'an 1300.

L'uſage de mettre les *chapeaux* ſur les écus des prélats, n'a commencé en France, que vers l'an 1500. Le P. Méneſtrier dans ſon livre *de l'origine des armoiries*, dit que ce fut Triſtan de Salazar, archevêque de Sens, qui introduiſit cet uſage ; il fit ſculpter ſes armes en pluſieurs endroits de ſa métropole, & à Paris, ſur l'hôtel qu'il fit bâtir dans le quartier Saint-Paul, & on y voit un *chapeau* ſur l'écu de ſes armes. Ce prélat mourut en 1518.

Quelques auteurs héraldiques modernes, du nombre deſquels eſt le P. Méneſtrier, donnent treize houppes aux archevêques, & onze aux evêques ; d'autres n'en donnent que dix aux evêques, & douze aux archevêques ; la vérité eſt que l'uſage actuel en donne dix de chaque côté, tant aux archevêques, qu'aux evêques.

CHAPEAU ſe prend quelquefois pour le bonnet ou la couronne qui eſt entre l'écu & le cimier. Le cimier ſe porte ſur le *chapeau*, & le *chapeau* ſépare le cimier de l'écu, car c'eſt une règle du Blaſon que le cimier ne touche jamais immédiatement l'écu.

CHAPELET, ſ. m. meuble d'écu, ſelon quelques-uns. (*Voyez Pl. IX. fig. 491.*) Mais ce mot ne s'emploie le plus ordinairement que dans les ornemens extérieurs de l'écu ; tel eſt le *chapelet* qui accole les armes d'un chevalier de Malte, d'un chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, d'une abbeſſe, &c. Le terme héraldique, pour exprimer le *chapelet*, qui eſt dans l'écu même, eſt *patenôtre*. *Voyez* ce mot.

CHAPELET ;

CHAPELLE, ſ. m. eſt quelquefois un meuble de l'écu.

De la Chapelle, écartelé au premier quartier d'argent, à la bande de gueules, chargée d'une étoile & de deux roues d'or; au deuxième, d'argent, au lion couronné de ſable; au troiſième, d'or, à trois lionceaux de ſable; au quatrième, d'azur, à trois faſces d'or & une bande de même brochante ſur les deux faſces, ſur le tout d'azur, au portail d'une *chapelle* d'or. (*Pl. IX. fig. 467.*)

CHAPERONNÉ, adj. ſe dit des éperviers dont on couvre la tête d'un morceau de cuir pour les dreſſer à voler & revenir ſur le poing ou au leurre.

Mangot, d'azur, à trois éperviers d'or, membrés, longés & becqués de gueules, *chaperonnés* d'argent. (*Pl. XII. fig. 623.*)

CHAPPÉ, adj. ſe dit de l'écu qui s'ouvre en chappe ou en pavillon depuis le milieu du chef juſqu'au milieu des flancs, ou même juſqu'à leur extrémité; donnant au champ la forme d'un angle dont le ſommet eſt en haut, & donnant au ſecond émail la forme d'une *chappe* qui environne cet angle.

Hautin, d'argent, *chappé* de pourpre, (*Pl. II. fig. 77. Voyez* auſſi pour différentes formes de *chappé* les *fig. ſuiv., 78, 79, 80, 81.*)

CHAUSSÉ, eſt le contraire de *chappé*; c'eſt lorſque le ſommet de l'angle eſt à la pointe d'en bas & au milieu de l'écu, & que la ligne d'en haut forme la meſure de cet angle, de manière que le ſecond émail garnit d'en bas, comme dans le *chappé* il garnit d'en haut; en un mot le *chauſſé* n'eſt que le *chappé* renverſé.

Lickenſtein, d'argent, *chauſſé* de gueules.

Pulcher-Von-Rigers, d'argent, *chauſſé*, arrondi de ſable, à deux fleurs de lys du champ. *Pl. II. fig. 82-3.*

On appelle *chappé-chauſſé* la réunion des deux figures contraires dans un même écu. C'eſt ce que l'inſpection de la figure 84 rendra plus ſenſible que les deſcriptions les plus détaillées.

CHARDON, ſ. m. plante qui ſe diſtingue dans l'écu par ſa tige & ſes feuilles armées de piquans, & dont le calice eſt arrondi & terminé par une eſpèce de couronne.

Baillet de Vaulgrenant, de Saint-Germain en Bourgogne; d'argent, à trois *chardons* de ſinople.

Menon de Curbilly, dans la province du Maine; d'or, au *chardon* de ſinople, dont la tige eſt mouvante d'un croiſſant de gueules poſé au bas de l'écu.

CHARDON, *ou* NOTRE-DAME DU CHARDON, (*Hiſt. mod.*) ordre militaire, inſtitué en 1369 par Louis II. dit le bon, troiſième duc de Bourbon. Il étoit compoſé de vingt-ſix chevaliers ſans reproche, renommés en nobleſſe & en valeur, dont le prince & ſes ſucceſſeurs devoient être chefs, pour la défenſe du pays. Mais il n'eſt parlé de cet ordre qui s'eſt anéanti, que dans quelques-unes de nos hiſtoires: c'eſt ſur quoi on doit voir Favin dans ſon *théatre d'honneur & de chevalerie*, auſſi bien que La Colombière dans un grand ouvrage ſous le même titre.

CHARDON, *ou* SAINT-ANDRÉ DU CHARDON, ordre de chevalerie en Ecoſſe, qui a ces mots pour deviſe: *Nemo me impunè laceſſet*, perſonne ne m'attaquera impunément. On l'attribue à un roi d'Ecoſſe nommé *Anchaïus*, qui vivoit ſur la fin du huitième ſiècle. Mais l'origine de ces ſortes d'ordres eſt apocryphe, dès qu'on la fait remonter à ces anciens temps. Il vaut bien mieux la rapporter au règne de Jacques I. roi d'Ecoſſe, qui commença l'an 1423. Mais ſi on en fait honneur à Jacques IV, en ſuivant l'opinion de quelques auteurs, elle ſera de la fin du quinzième ſiècle; car Jacques IV. ne commença ſon règne qu'en 1488. L'infortuné Jacques VII. d'Ecoſſe, ou II. d'Angleterre, le voulut remettre en vigueur; mais ſon éclat dura peu, & il ſubſiſte foiblement. Ce qui en reſte de plus conſidérable, eſt la dévotion des Ecoſſois catholiques qui ſont en petit nombre, pour l'apôtre ſaint André, qui eſt peu fêté par les prétendus réformés, dont la religion eſt la dominante d'Ecoſſe, qui de royaume eſt devenue province d'Angleterre en 1707. (*Article reſté.*)

CHARGÉ, ÉE, adj. ſe dit de toute ſorte de pièces ſur leſquelles il y en a d'autres. Ainſi le chef, la faſce, le pal, la bande, les chevrons, les croix, les lions, les aigles, les poiſſons, &c. peuvent être *chargés* de coquilles, de croiſſans, de roſes, &c.

Bonvarlet, d'argent, à la croix de ſable, *chargée* de cinq annelets, d'or. (*Voyez Pl. III. fig. 163. & Pl. II. fig. 107.*)

CHARGEURE, ſ. f. on s'en ſert quelquefois pour exprimer des pièces qui ſont placées ſur d'autres. La *chargeure* de telle pièce eſt telle autre pièce.

CHAT, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant cet animal.

La Chetardie, d'azur, à deux chats paſſans, d'argent, l'un ſur l'autre. (*Pl. VI. fig. 287.*)

CHATEAU, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente ce que le mot exprime; il eſt formé d'un corps de logis joint à deux tours avec des creneaux qui cachent le toit.

On dit, d'un *château*, *ouvert*, pour la porte; *herſé*, s'il y a une herſe ſarraſine, *ajouré*, pour les fenêtres; *maçonné*, pour les joints de pierres, quand ils ſont d'émaux différens.

Si le *château* a un toit, il s'appelle *eſſoré*; s'il y a des *girouettes*, *girouetté*.

Lopis, de gueules, au *château* de deux tours d'argent, rondes & crénélées, au loup paſſant, de ſable, appuyé au pied du *château*. (*Pl. IX. fig. 462.*)

CHATELÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une bordure ou d'un lambel chargé de huit ou neuf châteaux. La bordure des armes de Portugal eſt *châtelée*. *Voyez* les armes de Portugal. (*Pl. XV. fig. 5.*)

CHAUDIÈRE, ſ. f. meuble d'armoiries qu'on trouve ſur beaucoup d'écus en Eſpagne & en Portugal: c'eſt, dit-on, une marque de grandeur &

de puiſſance, parce qu'anciennement les ſeigneurs Eſpagnols & Portugais nommés *Ricos Hombres*, hommes puiſſans, en allant à la guerre faiſoient porter de ces *chaudières* pour nourrir leurs ſoldats.

Ces *chaudières* ſont repréſentées dans leurs armes, faſcées, échiquetées, &c. avec des ſerpens.

De Lara, en Eſpagne; d'azur à deux *chaudières* faſcées d'or & de ſable, huit biſſes de ſinople naiſſantes, quatre de chaque côté à chaque *chaudière*. (*Pl. XI. fig. 560.*)

De Guſman, auſſi en Eſpagne; d'azur à deux *chaudières* échiquetées d'or & de gueules, douze biſſes de ſinople naiſſantes, ſix aux côtés de chaque *chaudière*.

CHAUSSE, (l'ordre de la) *ou* DE LA CALZA à Veniſe, ordre militaire inſtitué de temps immémorial; on dit qu'il eſt auſſi ancien que la fondation de la république.

Cet ordre, qui ſe nomme de la *Chauſſe de Saint-Marc*, n'a ni ſtatuts, ni conſtitutions, & les chevaliers ne ſont aucun vœu: de jeunes nobles Vénitiens le compoſent; ils ſe vouent volontairement à combattre pour la foi & la république.

L'ordre de la *Chauſſe de Saint-Marc* fut renouvellé en 1562.

La marque de cette chevalerie eſt une eſpèce de *botine* d'or émaillée de diverſes couleurs, & ornée de pierreries, le talon émaillé de ſable. *Pl. XXVII fig. 87.* (*G. D. L. T.*)

CHAUSSÉ, ÉE, adj. *Voyez* (CHAPPÉ.)

CHAUSSE-TRAPE, ſ. f. meuble d'armoiries qui repréſente un inſtrument de fer garni de quatre pointes diſpoſées en triangle, de manière que, quand on le jette à terre, une pointe ſe trouve toujours en haut.

On ſait quel eſt l'uſage des *chauſſe-trapes* à la guerre, pour bleſſer les chevaux des ennemis, ou pour ralentir leur marche, & il eſt très-vraiſemblable qu'elles ont paſſé delà dans le Blaſon, ſoit en mémoire de quelque uſage heureux & remarquable qu'on en avoit fait, ſoit ſeulement à l'imitation d'un uſage guerrier.

D'Eſtrapes, d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois *chauſſe-trapes* de ſable (*Pl. X. fig. 520.*)

CHAUVE-SOURIS, ſ. f. meuble d'écu repréſentant cet animal.

Cor, d'azur, à une *chauve-ſouris* de gueules, la tête & les ailes d'or. (*Pl. XI. fig. 594.*)

CHEF, ſ. m. pièce honorable qui occupe la partie ſupérieure de l'écu, & dont la hauteur eſt du tiers ou des deux ſeptièmes de celle de l'écu. (*Pl. II. fig. 98.* de l'Encyclopédie, & *Pl. XXVIII. fig. 2.*)

Il y a des *chefs* unis, il y en a qui ſont chargés de diverſes pièces.

CHEF ABAISSÉ, eſt celui qui ſe trouve ſous un autre *chef*, ſoit comme nous l'avons dit à l'article *abaiſſé*, de la manière dont les chevaliers de Malte abaiſſent le *chef* particulier de leurs armes ſous celui de la religion, ſoit quand la couleur du champ détache le *chef* du bord ſupérieur de l'écu, le ſurmonte & le rétrécit.

Moncoquier, de ſable, à trois fleurs de lys d'or, au *chef* ondé & *abaiſſé* de même. (*Pl. II. fig. 109.*)

CHEF BANDÉ, eſt celui qui eſt diviſé en ſix parties par cinq lignes diagonales, dans le ſens des bandes, de deux émaux alternativement.

CHEF CHARGÉ, celui ſur lequel on voit un ou pluſieurs meubles.

Schulemberg, d'azur, au *chef* de ſable, *chargé* de quatre poignards d'argent, garnis d'or, les pointes en haut. (*Pl. II. fig. 107.*)

CHEF COUSU, eſt celui qui ſe rencontre métal ſur métal, ou couleur ſur couleur, ce qui eſt contraire à la règle générale du Blaſon; c'eſt pourquoi ces ſortes de *chefs* ſont regardés comme une pièce étrangère, ajoutée & *couſue* à l'écu des armes de la famille. Les armes de Schulemberg qui viennent d'être citées, en offrent un exemple, puiſque le fond eſt d'azur & le *chef* de ſable.

CHEF DENCHÉ, celui dont le bord inférieur eſt coupé par des dents, comme celles d'une ſcie.

Perſil, de ſable, au *chef denché* d'or. (*Pl. II. fig. 108.*

CHEF ÉCHIQUETÉ, celui qui eſt diviſé en deux ou trois rangs de carreaux.

D'Ailly, de gueules, à deux branches d'alizier d'argent, paſſées en double ſautoir, au *chef échiquete* d'argent & d'azur, de trois traits. (*Pl. II. fig. 106.*)

CHEF ÉMANCHÉ ou EMMANCHÉ, celui qui a dans ſa partie inférieure de grandes dents en pointe qui entrent les unes dans les autres, ou dont la partie inférieure ſe termine en pluſieurs angles très-aigus.

De Gantes, d'azur, au *chef emmanché* de quatre pièces *emmanchées* d'or. (*Pl. II. fig. 89.*)

CHEF ENGRÊLÉ, celui qui a en haut & en bas de petites dents plus fines que celles du *danché* ou *denché*, & dont les entre-deux ou cavités ſont arrondies. Les planches de l'Encyclopédie n'offrent point de *chef engrêlé*; mais on peut ſe faire une idée de l'engrêlure en général par l'inſpection de la barre *engrêlée* de la *fig. 153*, *Pl. III*, & de la croix *engrêlée* de la *fig. 172* de la *pl. IV.*

CHEF LOSANGÉ, celui qui eſt diviſé en loſanges. Ce qui n'a pas beſoin d'exemples.

CHEF RETRAIT, celui qui n'a en hauteur que la moitié de ſa proportion ordinaire.

CHEF SOUTENU, le *chef ſoutenu* reſſemble aſſez à un *chef* abaiſſé ſous un autre; il n'a que la moitié ou les deux tiers de ſa proportion ordinaire, & il eſt coupé par une eſpèce de ſecond *chef* qui ſemble ſoutenir le premier, & qu'on appelle une *diviſe*.

Des Urſins, d'argent, bandé de gueules au *chef* du premier, chargée d'une roſe de gueules, pointée d'or *ſoutenu* de même, chargé d'une givre ou guivre d'azur. (*Pl. II. fig. 110.*)

CHEF SURMONTÉ, ne nous paroît différer du *chef ſoutenu* que dans la manière de conſidérer dans

le *chef* coupé en deux parties, la partie ſupérieure comme *ſurmontant* la partie inférieure, ou la partie inférieure comme *ſoutenant* la partie ſupérieure. (*Voyez ibid. fig. III*, les armes de la maiſon Cibo.)

Le *chef* prend encore divers autres noms ſuivant ſa forme; il s'appelle *chevroné*, quand il a un chevron; palé, quand il a un pal; herminé, quand il eſt compoſé d'hermine, &c.

On appelle *chef-pal*, un *chef* qui eſt du même émail que le pal, & qui ſemble ne faire qu'un avec le pal abaiſſé qui en ſort. Le tout reſſemble à une croix potencée.

Munſingen, en Allemagne, de gueules, au *chef-pal* d'argent. (*Pl. XII. fig. 626.*)

On appelle *chef-barre*, un *chef* qui eſt du même émail que la *barre* abaiſſée qui en ſort; le tout a la forme d'un ſept de chiffre 7.

Wisbecken, en Bavière, d'argent au *chef-barre* de gueules. (*fig. 627.*)

Il peut y avoir auſſi des *chef-bandes*, &c.

CHEMISE, ſ. f. meuble de l'écu, repréſentant ce que le mot exprime.

Avandaenos, de ſinople, à une *chemiſe* enſanglantée de gueules, percée en flanc de trois fléches, une en pal, une en bande, & l'autre en barre; le tout d'argent. (*Pl. IX. fig. 461.*)

CHÊNE, ſ. m. meuble de l'écu, repréſentant cet arbre. Il ſe diſtingue des autres arbres par les glands dont il eſt chargé. On appelle le *chêne fruité*, lorſque les glands ſont d'un émail différent.

On ſait que chez les Anciens la couronne civique étoit de *chêne*, & qu'elle étoit la récompenſe d'avoir ſauvé la vie à un citoyen.

On donnoit auſſi des couronnes de feuilles de *chêne* aux ſoldats, pour prix des actions éclatantes qu'ils faiſoient à la guerre. (*Voyez* les armes de Lomenie, *planche VIII. fig. 396* pour le *chêne*, & *planche XIV.* dernière *figure* pour la couronne civique.)

CHÉRUBIN, ordre militaire de Suède, dit autrement de *Jeſus* ou *collier des Séraphins*, établi par Magnus III, roi de Suède, l'an 1134; mais il ne ſubſiſte plus que dans quelques hiſtoires, depuis que Charles IX, roi de Suède, & père de Guſtave Adolphe, introduiſit dans ſes états la confeſſion d'Augsbourg, au commencement du dix-ſeptième ſiècle. Et comme cet ordre n'eſt plus d'une curioſité actuelle, on peut conſulter ſur ſon établiſſement André Favin & La Colombière, dans leur *Théâtre d'Honneur*. (*Article reſté.*)

CHÉRUBIN, ſ. m. meuble de l'écu. Il ſe diſtingue de l'ange, en ce qu'on ne voit du *chérubin* que la tête & les ailes, comme ſur l'arche d'alliance, & que les *chérubins* ne ſervent point de *tenans* comme les anges.

De Cailly, d'argent, à trois *chérubins* de gueules. (*Pl. XI. fig. 583.*)

CHEVAL, ſ. m. cet animal paroît toujours de profil dans l'écu. On nomme *gai* le *cheval* en liberté ſans bride & ſans licol.

Tantôt le *cheval* paroît tout entier, comme dans les armes de Dugué & de la chevalerie, *planche V*, *figures 277* & *278*, tantôt on n'en voit que la tête & le col, comme dans les armes de la croix de Chevrières, *fig. 279.*

On appelle *cheval cabré*, celui qui eſt levé ſur ſes pieds de derrière.

Courant, celui dont les quatre jambes ſont étendues en l'air.

Animé, celui qui a l'œil d'un autre émail que le corps.

Effaré, celui qui eſt levé ſur ſes jambes de derrière, & preſque droit.

Bardé, *houſſé* & *caparaçonné*, celui qui a tous ſes harnois.

CHEVALERIE, ſ. f. ce terme a bien des ſignifications; c'eſt un ordre, un honneur militaire, une marque ou degré d'ancienne nobleſſe, la récompenſe de quelque mérite perſonnel.

Il y a quatre ſortes de *chevalerie*; la militaire, la réguliere, l'honoraire & la ſociale.

La *chevalerie militaire* eſt celle des anciens chevaliers, qui s'acquéroit par des hauts faits d'armes.

Ces chevaliers ſont nommés *milites* dans les anciens titres: on leur ceignoit l'épée & on leur chauſſoit les éperons d'orés, d'où leur vient le nom de *equites aurati*, *chevaliers dorés*.

La *chevalerie* n'eſt point héréditaire: elle s'obtient. On ne l'apporte pas en naiſſant, comme la ſimple nobleſſe; & elle ne peut point être révoquée. Les fils des rois, & les rois même, avec tous les autres ſouverains, ont reçu autrefois la *chevalerie* comme une marque d'honneur. On la leur conféroit d'ordinaire avec beaucoup de cérémonies à leur baptême, à leur mariage, à leur couronnement, avant ou après une bataille, &c.

La chevalerie réguliere eſt celle des ordres militaires où on fait profeſſion de prendre un certain habit, de porter les armes contre les infidèles, de favoriſer les pélerins allant aux lieux ſaints, & de ſervir aux hôpitaux où ils doivent être reçus. Tels étoient jadis les Templiers, & tels ſont encore les chevaliers de Malte, &c. *Voyez* TEMPLIER, MALTE, &c.

La *chevalerie honoraire* eſt celle que les princes confèrent aux autres princes, aux premières perſonnes de leurs cours, & à leurs favoris. Tels ſont les chevaliers de la Jarretière, du S. Eſprit, de la Toiſon d'Or, de S. Michel, &c. Mais cette *chevalerie* eſt auſſi une aſſociation à un ordre qui a ſes ſtatuts & ſes réglemens.

La *chevalerie ſociale* eſt celle qui n'eſt pas fixe, ni confirmée par aucune inſtitution formelle, ni réglée par des ſtatuts durables. Pluſieurs *chevaleries* de cette eſpèce, ont été faites pour des factions, des tournois, des maſquarades, &c.

L'abbé Bernardo Juſtiniani, a donné, au commencement de ſon *Hiſtoire des Ordres de Chevalerie*, un catalogue complet de tous les différens ordres, qui,

ſelon lui, ſont au nombre de 92. Favin en a donné deux volumes, ſous le titre de *Théâtre d'Honneur & de Chevalerie.* Ménénius publia les *Deliciæ Equeſtrium Ordinum*; & André Mendo a écrit: *De Ordinibus Militaribus.* Beloy a traité de leur origine; & Gelyot, dans ſon *Indice Armorial*, nous en a donné les inſtitutions. A ceux-là, on peut ajoûter le P. Ménéſtrier, *ſur la Chevalerie ancienne & moderne*; le *Tréſor Militaire* de Michieli; la *Theologia Regolare* de Caramuel; *Origines Equeſtrium ſive Militarium Ordinum* de Miræus; & ſur-tout, l'*Hiſtorie Chronologiche dell'origine de gl'Ordini Militari, & di tutte le Relligioni Cavalereſche* de Juſtiniani. L'édition la plus ample eſt celle de Veniſe en 1692, 2 vol. *in-folio.* On peut voir auſſi le P. Honoré de Sainte-Marie, carme déchauſſé, dans ſes *Diſſertations Hiſtoriques & Critiques* ſur la *Chevalerie ancienne & moderne*; ouvrage qu'il a fait à la ſollicitation de l'envoyé du duc de Parme, dont le ſouverain, François, duc de Parme & de Plaiſance, cherchoit à reſſuſciter l'ordre de Conſtantin, dont il ſe diſoit le chef. (*G*)

C'eſt dans les loix du combat judiciaire, que l'illuſtre auteur de l'eſprit des Loix cherche l'origine de la *chevalerie.* Le deſir naturel de plaire aux femmes, dit cet écrivain, produit la galanterie, qui n'eſt point l'amour, mais le délicat, le leger, le perpétuel menſonge de l'amour. Cet eſprit de galanterie dut prendre des forces, dit-il, dans le temps de nos combats judiciaires. La loi des Lombards ordonne aux juges de ces combats, de faire ôter aux champions les armes enchantées qu'ils pouvoient avoir. Cette opinion des armes enchantées étoit alors fort enracinée, & dut tourner la tête à bien des gens. De-là, le ſyſtême merveilleux de la *chevalerie*; tous les romans ſe remplirent de magiciens, d'enchantemens, de héros enchantés. On faiſoit courir le monde à ces hommes extraordinaires pour défendre la vertu & la beauté opprimée; car ils n'avoient en effet rien de plus glorieux à faire. De-là naquit la galanterie, dont la lecture des romans avoit rempli toutes les têtes; & cet eſprit ſe perpétua encore par l'uſage des tournois. (*O*)

CHEVALIER. Signifie proprement une perſonne élevée ou par dignité ou par attribution au-deſſus du rang de gentilhomme.

La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honneur dans les armées; on la donnoit avec beaucoup de cérémonies à ceux qui s'étoient diſtingués par quelqu'exploit ſignalé. On diſoit autrefois, *adouber un chevalier*, pour dire, *adopter un chevalier*; parce qu'il étoit réputé adopté, en quelque façon, fils de celui qui le faiſoit *chevalier.*

On pratiquoit pluſieurs cérémonies différentes pour la créarion d'un *chevalier*: les principales, étoient le ſoufflet, & l'application d'une épée ſur l'épaule; enſuite on lui ceignoit le baudrier, l'épée & les éperons dorés, & les autres ornemens militaires; après quoi, étant armé *chevalier*, on le conduiſoit en cérémonie à l'égliſe.

Les *chevaliers* portoient des manteaux d'honneur, fendus par la droite, rattachés d'une agraffe ſur l'épaule, afin d'avoir le bras libre pour combattre. Vers le quinzième ſiècle, il s'introduiſit en France des *chevaliers* ès loix, comme il y en avoit en armes; leurs manteaux & leurs qualités étoient très différentes. On appelloit un *chevalier d'armes*, *meſſire* ou *monſeigneur*; & le *chevalier de loi*, n'avoit que le titre de *maître un tel.* Les premiers portoient la cotte d'armes armoriée de leur blaſon, & les autres, une robe fourrée de vaire, & le bonnet de même.

Il falloit être *chevalier* pour armer un *chevalier*: ainſi, François I fut armé *chevalier* avant la bataille de Marignan par le *chevalier* Bayard, qu'on appelloit le *chevalier ſans peur & ſans reproche.*

Cambden a décrit en peu de mots la façon dont on fait un *chevalier* en Angleterre: *Qui equeſtrem dignitatem ſuſcipit*, dit-il, *flexis genibus leviter in humero percutitur; princeps his verbis affatur.* Sus *vel*, ſois chevalier au nom de Dieu, *ſurge vel ſis eques in nomine Dei*; cela doit s'entendre des *chevaliers-bacheliers*, qui ſont en Angleterre l'ordre de chevalerie le plus bas, quoiqu'il ſoit le plus ancien.

Souvent la création des *chevaliers* exigeoit plus de cérémonies, & en leur donnant chaque pièce de leur armure, on leur faiſoit entendre que tout y étoit myſtérieux, & par-là on les avertiſſoit de leur devoir. Chamberlain dit qu'en Angleterre, lorſqu'un *chevalier* eſt condamné à mort, on lui ôte ſa ceinture & ſon épée, on lui coupe ſes éperons avec une petite hache, on lui arrache ſon gantelet, & l'on biffe ſes armes. Pierre de Beloy dit que l'ancienne coutume en France pour la dégradation d'un *chevalier*, étoit de l'armer de pié-en-cap, comme s'il eût dû combattre, & de le faire monter ſur un échaffaud, où le héraut le déclaroit *traître*, *vilain* & *déloyal.* Après que le roi ou le grand-maître de l'ordre avoit prononcé la condamnation, on jettoit le *chevalier*, attaché à une corde, ſur le carreau, & on le conduiſoit à l'égliſe en chantant le pſeaume 108, qui eſt plein de malédictions; puis on le mettoit en priſon, pour être puni ſelon les lois. La manière de révoquer l'ordre de chevalerie aujourd'hui en uſage, eſt de retirer à l'accuſé, le collier ou la marque de l'ordre, que l'on remet enſuite entre les mains du tréſorier de cet ordre.

La qualité de *chevalier* s'avilit avec le temps par le grand nombre qu'on en fit. On prétend que Charles V, ou, ſelon d'autres, Charles VI, en créa cinq cents en un ſeul jour; ce fut pour cette raiſon qu'on inſtitua de nouveaux ordres de chevalerie, pour diſtinguer les gens ſelon leur mérite.

CHEVALIER, s'entend auſſi d'une perſonne admiſe dans quelqu'ordre, ſoit purement militaire, ſoit militaire & religieux tout enſemble, inſtitué par quelque roi ou prince, avec certaines marques d'honneur & de diſtinction. Tels ſont les *chevaliers de la*

Protection Google

Jarretière, *de l'Eléphant*, *du Saint-Eſprit*, *de Malte*, &c.

CHEVALIER ERRANT, prétendu ordre de chevalerie, dont tous les vieux romans parlent amplement.

C'étoient des braves qui couroient le monde pour chercher des avantures, redreſſer les torts, délivrer des princeſſes, & qui ſaiſiſſoient toutes les occaſions de ſignaler leur valeur.

Cette bravoure romaneſque des anciens *chevaliers* étoit autrefois la chimère des Eſpagnols, chez qui il n'y avoit point de cavalier qui n'eût ſa dame, dont il devoit mériter l'eſtime par quelqu'action héroïque. Le duc d'Albe lui-même, tout grave & tout ſévère qu'il étoit, avoit, dit-on, voué la conquête du Portugal à une jeune beauté. L'admirable roman de dom Quichotte eſt une critique fine & de cette manie, & de celle des auteurs eſpagnols à décrire les avantures incroyables des *chevaliers errans*.

Il ne faut pas croire cependant que les *chevaliers errans* ſe vouaſſent ſimplement à une dame qu'ils reſpectoient ou qu'ils affectionnoient : dans leur première origine, c'étoit des gentilshommes diſtingués qui s'étoient propoſé la ſûreté & la tranquillité publique; ce qui a rapport à l'état de la nobleſſe ſous la troiſième race. Comme les anciens gouverneurs de provinces avoient uſurpé leurs gouvernemens en titre de duché pour les grandes provinces, & de comté pour de moindres, ce qui a formé les grands vaſſaux de la couronne; de même les gentilshommes des provinces voulurent uſurper, à titre d'indépendance, les domaines dont ils étoient pourvus, ou qu'ils avoient reçus de leurs pères. Alors ils firent fortifier des châteaux dans l'étendue de leurs terres, & là ils s'occupoient, comme des brigands, à voler & enlever les voyageurs dans les grands chemins; & quand ils trouvoient des dames, ils regardoient leur priſe comme un double avantage. Ce déſordre donna lieu à d'autres gentilshommes de détruire ces brigandages : ils couroient donc les campagnes pour procurer aux voyageurs la ſûreté des chemins. Ils prenoient même les châteaux de ces brigands, où on prétendoit que les dames qu'on y trouvoit étoient enchantées, parce qu'elles n'en pouvoient ſortir. Depuis on a fait, par galanterie, ce qui d'abord s'étoit fait par néceſſité. Voilà qu'elle fut l'origine des *chevaliers errans*, ſur leſquels nous avons tant de romans.

CHEVALIER-MARÉCHAL, eſt un officier du palais des rois d'Angleterre, qui prend connoiſſance des délits qui ſe commettent dans l'enceinte du palais ou de la maiſon royale, & des actes ou contrats qu'on y paſſe, lorſque quelqu'un de la maiſon y eſt intéreſſé.

CHEVALIERS DE LA PROVINCE, ou CHEVALIERS DU PARLEMENT, ce ſont en Angleterre deux gentilshommes riches & de réputation, qui ſont élus en vertu d'un ordre du roi, *in pleno comitatu*, par ceux des bourgeois de chaque province qui paient quarante ſchelins par an de taxe ſur la valeur de leurs terres, pour être les repréſentans de cette province dans le parlement.

Il étoit néceſſaire autrefois, que ces *chevaliers des provinces* fuſſent *milites gladio cincti*, & même l'ordre du roi, pour les élire, eſt encore conçu en ces termes; mais aujourd'hui l'uſage autoriſe l'élection de ſimples écuyers pour remplir cette charge.

Chaque *chevalier de province*, ou membre de la chambre des communes, doit avoir au moins cinq cent livres ſterlings de rente : à la rigueur, c'eſt à la province qu'ils repréſentent à payer tous leurs frais, mais aujourd'hui il arrive rarement qu'on l'exige. *Voyez* PARLEMENT. (*G*)

CHEVELÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une tête dont les cheveux ſont d'un autre émail que la tête.

Le Gendre, à Paris, d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois têtes de femmes, *chevelées* d'or.

CHEVILLÉ, adj. ſe dit du cerf relativement à ſes ramures, ou cors dont on ſpécifie le nombre, *chevillé* de tant de cors.

Vogt, en Suabe, d'or au demi-bois de cerf, *cheville* de cinq dagues ou cors de ſable, tournés en cercle.

CHEVRON, ſ. m. une des pièces honorables de l'écu compoſée de deux bandes plattes, aſſemblées en-haut par la tête, & s'ouvrant en en-bas en forme d'angle ou de compas à demi-ouvert.

Quand il y a pluſieurs *chevrons* dans un écu, ils ſe poſent toujours l'un au-deſſus de l'autre, & on en exprime le nombre.

Quand il n'y en a qu'un, on dit ſeulement *au chevron*, &c.

Vaubecourt, de gueules, au *chevron* d'or (*Pl. II. fig. 105.*)

Giot, d'azur, au *chevron* d'argent, accompagné de trois champignons d'or. (*Pl. VIII. fig. 431.*)

Pour pluſieurs :

Du Pleſſis Richelieu, d'argent, à trois *chevrons* de gueules poſés l'un ſur l'autre. (*Pl. IV. fig. 196.*)

CHEVRON ABAISSÉ, eſt celui dont la tête ou la pointe ſe termine au centre de l'écu.

CHEVRON ALAISÉ, ou ALESÉ, celui dont l'extrémité des branches ne touche point les bords de l'écu.

Kerven, en Bretagne, d'azur, au *chevron alaiſé* d'or, la pointe ſurmontée d'une croiſette de même, & accompagnée de trois coquilles d'argent. (*Planche IV. fig. 207.*)

CHEVRON BRISÉ ou ÉCLATÉ, celui dont la pointe paroît fendue par en-haut, ſans que les branches ſoient entièrement détachées. *Voyez* les armes de Baugier, *ibid. fig. 204.*

CHEVRON CHARGÉ D'UN AUTRE, Celui qui eſt compoſé de deux émaux, la bordure des branches étant d'un émail & l'entre-deux d'un autre émail,

de manière qu'on croit voir trois chevrons. *Ibid. figures 203 & 208.*

CHEVRON COUCHÉ, celui dont la pointe eſt tournée vers un des flancs de l'écu, de manière que le flanc oppoſé ſoit la meſure de l'angle, comme la ligne d'en-bas l'eſt du *chevron* poſé dans ſa ſituation ordinaire.

On ne dit guères *chevron couché*, que de celui dont la pointe eſt tournée ou appuyée au flanc droit & l'ouverture au flanc gauche; celui dont la pointe eſt au flanc ganche & l'ouverture au flanc droit, s'appelle *contourné*. (*Voyez* les armes de Marschalk, en Bavière, *ibid. fig. 201.*)

CHEVRON ÉCIMÉ, celui dont la pointe eſt coupée.

CHEVRON FAILLI ou ROMPU, celui dont une branche eſt ſéparée en deux. En blaſonnant, on doit dire ſi c'eſt à *dextre* ou à *feneſtre* que le *chevron* eſt *failli* ou *rompu*.

Meynier d'Oppède, en Provence, d'azur à deux *chevrons faillis* ou *rompus*, le premier à dextre, le ſecond à feneſtre. (*Ibid. fig. 205.*)

CHEVRON ONDÉ, celui dont les branches ſont en ondes. (*Voyez* les armes de Puget, *ibid. fig. 199.*)

CHEVRON PARTI, celui qui a ſes branches de deux émaux différens.

Saligdon, d'azur, au *chevron parti* d'or & d'argent. (*Ibid. fig. 209.*)

CHEVRON PLOYÉ, celui dont les branches ont leurs ſuperficies creuſées en portion de cercle.

Saumoiſe de Chaſans, d'azur, au *chevron ployé* d'or, accompagné de trois glands de même, à la bordure de gueules. (*Ibid. fig. 200.*)

CHEVRON RENVERSÉ, celui qui a ſa pointe ou au bas ou au cœur de l'écu, & ſes branches vers les angles du chef; & on appelle *renverſé entrelaſſé*, deux chevrons réellement entrelaſſés, dont l'un eſt *renverſé*, & l'autre dans ſa ſituation ordinaire.

De Beauſobre, d'azur, à deux *chevrons* d'or, dont l'un *renverſé*, & entrelaſſés au chef couſu de gueules, chargé d'un ſoleil d'or. (*Ibid. fig. 206.*)

Prévôt Saint-Cyr, d'or, au *chevron renverſé* d'azur, accompagné en chef d'une molette de gueules, & en pointe d'une aiglette de ſable. (*Planche IV, fig. 202.*)

Il y a des *chevrons componnés*, *dentelés*, *échiquetés*, *loſangés*, ſelon la différente forme de leurs branches. (*Voyez* tous ces mots dans leur ordre alphabétique.)

Suivant les auteurs qui veulent rapporter à l'art militaire, non-ſeulement le Blaſon en général, mais encore chaque pièce du Blaſon, le *chevron* repréſente l'éperon d'un chevalier. Suivant ceux qui rapportent le Blaſon aux tournois, c'eſt la repréſentation d'une lice fermée de barrières.

Il faut voir, pour les proportions du *chevron*, la *Planche XXVIII, fig. 7*, & la *Planche XXX. figures 16 & 17.*

CHEVRONNÉ, ÉE, adj. on appelle *écu chevronné*, celui qui eſt rempli de chevrons alternatifs de métal & de couleur en nombre égal.

Quand le *chevronné* n'eſt que de ſix pièces, on peut indifféremment exprimer, ou ne pas exprimer ce nombre; mais quand il eſt de huit, de dix ou davantage, il faut toujours l'exprimer.

D'Affry, en Suiſſe, *chevronné* d'argent & de ſable, de ſix pièces. *Pl. IV. fig. 198. Voyez* auſſi *Planche XXX. figure 24.* pour les proportions du *chevronné*.

Des pals, & d'autres pièces de l'écu, s'appellent *chevronnées*, quand elles ſont chargées de chevrons.

CHIEN, ſ. m. on n'en voit guères dans les écus que de deux eſpèces, levriers & braques, & on ne les voit guères que courans & paſſans.

Brachet, d'azur, à deux *chiens* braques d'argent paſſans l'un ſur l'autre. (*Pl. VI. fig. 284.*)

(*Voyez* auſſi, pour les levriers, les armes de Nicolai, *ibid. fig. 283.*)

CHOU, ſ. m. meuble de l'écu, repréſentation d'un *chou*.

Chauvelin, d'argent, au *chou* pommé de cinq branches, & arraché de ſinople, & entouré par la tige d'une biſſe d'or, la tête en haut. (*Pl. VIII. fig. 429.*)

CHOUETTE, ſ. f. meuble d'écu. (*Voyez pl. VI. fig. 325.*)

CHRIST, (ordre de) ordre militaire fondé l'an 1318 par Denis I, roi de Portugal, pour animer ſa nobleſſe contre les Mores. Le pape Jean XXII le confirma en 1320, & donna aux chevaliers la règle de ſaint Benoît. Alexandre VI leur permit de ſe marier.

La grande-maîtriſe de cet ordre a été depuis inſéparablement réunie à la couronne, & les rois de Portugal en ont pris le titre d'adminiſtrateurs perpétuels.

Les armes de l'ordre ſont une croix patriarchale de gueules, chargée d'une croix d'argent. Ils faiſoient autrefois leur réſidence à Caſtromarin; ils la transférèrent depuis dans la ville de Thomar, comme étant plus voiſine des Mores d'Andalouſie & de l'Eſtremadure.

CHRIST eſt auſſi le nom d'un ordre militaire en Livonie, qui fut inſtitué en 1205 par Albert, évêque de Riga. La fin de leur inſtitut fut de défendre les nouveaux convertis de Livonie que les païens perſécutoient. Ces chevaliers portoient ſur leur manteau une épée & une croix par-deſſus; ce qui les fit auſſi nommer les *frères de l'épée*. (*Article reſté.*)

§ CIGNE ou CYGNE, (l'ordre du) ordre de chevalerie inſtitué dans le huitième ſiècle au duché de Clèves.

On attribue l'origine de cet ordre à Béatrix, unique héritière du duc de Clèves, qui lui avoit laiſſé en mourant ſes états.

Cette ducheſſe ſe voyant injuſtement perſécutée

par ſes voiſins qui vouloient envahir ſes domaines, ſe retira dans le château de Nieubourg, où elle fut ſecourue par un chevalier nommé *Trelie* qui l'épouſa.

Ce chevalier portoit un *cigne* ſur ſon bouclier ; lui & ſa femme inſtituèrent alors l'ordre du *cigne*.

Le collier eſt une chaine d'or à trois rangs, où eſt attaché un *cigne* émaillé de blanc ſur une terraſſe de ſinople. (*Voyez la pl. XXVI. fig. 72. G. D. L. T.*)

CIGNE, ſ. m. meuble d'écu. (*Voyez pl. VI fig. 311.*)

On dit *becqué* de ſon bec, *membré* de ſes jambes, quand ces parties ſont d'un autre émail que le corps.

CIGOGNE, ſ. f. meuble d'écu. (*Voyez pl. VI. fig. 313.*)

CIMIER, ſ. m. la partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu, & qui eſt au-deſſus du caſque à ſa cime.

Le *cimier* eſt l'ornement du timbre, comme le timbre eſt celui de l'écu. L'uſage en eſt de l'antiquité la plus reculée ; preſque tous les peuples guerriers, pour ſe rendre plus redoutables à leurs ennemis par les figures effrayantes dont ils chargeoient le *cimier* de leur caſque, ou pour paroître d'une taille plus avantageuſe, & leurs chefs, pour ſe diſtinguer parmi eux, pour ſe faire reconnoître dans la mêlée & donner à leurs ſoldats la facilité de ſe rallier autour d'eux, ont fait uſage du *cimier*, & cet uſage appartient même aux temps fabuleux. Geryon n'avoit trois têtes que parce qu'il portoit un triple *cimier*, ſelon Suidas. Hérodote attribue aux Cariens l'invention du *cimier*. Diodore de Sicile parlant des Egyptiens, dit que leur roi portoit pour *cimier* des têtes de lion, de taureau ou de dragon. Plutarque a décrit le *cimier* de Pyrrhus. Homère, Virgile, Arioſte, le Taſſe, tous les poëtes ſont pleins de deſcriptions de *cimiers*. On trouve par-tout dans Virgile

Comantem
Androgei galeam.
Galeam Meſſapi habilem criſtiſque *decoram*
Criſtaſque *rubentes.*

C'étoit autrefois en Europe, dit M. le Chevalier de Jaucourt, une plus grande marque de nobleſſe que l'armoirie, parce qu'on la portoit aux tournois où l'on ne pouvoit être admis ſans avoir fait preuve de nobleſſe. Le gentilhomme qui avoit aſſiſté deux fois au tournoi ſolemnel, étoit ſuffiſamment blaſonné & publié, c'eſt-à-dire reconnu pour noble, & il portoit deux trompes en *cimier* ſur ſon caſque de tournoi ; de-là viennent tant de *cimiers* à deux cornets, que pluſieurs auteurs ont pris mal-à-propos pour des trompes d'éléphant.

Le *cimier* de plumes ou de crins de cheval a été le plus en uſage chez les différens peuples ; l'uſage du dernier a été renouvellé dans la guerre de 1741 par le maréchal de Saxe pour ſes dragons volontaires ; ceux-ci portoient ſur le ſommet de leurs caſques des aigrettes flottantes de crin de cheval.

Le *cimier* n'eſt aujourd'hui qu'un ornement de blaſon de quelques particuliers.

CLAIRON, ſ. m. meuble de l'écu, dont la forme eſt aſſez mal déterminée. Les uns le prennent pour une eſpèce de trompette ancienne ; les autres pour le gouvernail d'un navire ; d'autres pour un arrêt de lance.

CLARINÉ, ÉE, adj. ſe dit des animaux domeſtiques, vaches, brebis, &c. qui ont des ſonnettes ou clochettes au col ; la clarine étant une clochette qui a un ſon fort aigu & fort clair, & qu'on met au cou des beſtiaux qui paiſſent dans les forêts, pour les reconnoître au bruit, ſi on les perd de vue. (*Voyez* les armes de Portail, *pl. V. fig.* 273.)

Des têtes de ces animaux, même détachées de leur corps, s'appellent auſſi *clarinées* quand elles ont des ſonnettes.

Grimaud de Béeſques, en Dauphiné, d'azur, à trois têtes de chameaux d'or, *clarinées* d'argent.

CLÉ ou CLEF, ſ. f. meuble de l'écu. Une ſeule *clef* ſe met en pal ; ſi elle étoit dans une autre poſition, il faudroit l'exprimer.

Deux *clefs* ſont ordinairement en ſautoir.

Clermont-Tonnerre, de gueules, à deux *clefs* d'argent paſſées en ſautoir. (*Pl. XI. fig. 568.*)

Elles peuvent être encore, ou affrontées, ou adoſſées.

Trois *clefs*, deux & une.

Chevalier de la Coindardière du Tais, de Saulx en Poitou, de gueules, à trois *clefs* d'or. De cette famille étoit le premier évêque qui ait occupé le ſiège d'Alais, érigé par une bulle du Pape Innocent XII, du 16 mai 1694.

Les *clefs* ſont encore des ornemens extérieurs de l'écu du Pape. Derrière l'écu ſont deux *clefs* adoſſées & paſſées en ſautoir, l'une d'or & l'autre d'argent, liées d'une ceinture de même. (*Voyez pl. XIII. fig.* 1.)

CLECHÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une croix vuide dont chaque branche s'élargit à l'extrémité, & fait paroître trois angles rentrans intérieurement & autant d'angles ſaillans au dehors, leſquels ſont terminés par de petits boutons.

Cette croix eſt ainſi nommée, dit-on, parce que ces branches figurées de cette ſorte, imitent les anneaux des clefs des anciens.

Toulouſe, de gueules, à la croix vuidée, *cléchée*, pommetée & alaiſée d'or. (*Pl. IV. fig. 188.*)

CLÉCHÉ ſ. dit auſſi d'autres pièces de l'écu.

Stahler, en Suède, de gueules, à deux triangles *cléchés* & enlacés d'or, les pointes aux flancs. (*Pl. XI. fig. 581.*)

CLOCHE, ſ. f. meuble d'armoirie repréſentant ce que le nom exprime.

On nomme le battant, *batail*, d'où on a fait *bataillée*. *Voyez bataillé*. *Voyez* auſſi les armes de Bellegarde (*Pl. IX. fig. 492.*)

CLOU, ſ. m. eſt quelquefois un meuble de l'écu.

Digitized by Google

De Creil, d'azur, au chevron d'or accompagné de trois *clous*, de même. (*Pl. X. fig. 541.*)

Machiavel, à Florence, d'argent, à la croix d'azur, accompagnée de quatre *clous* appointés au cœur de même. (*fig. 542.*)

CLOUÉ, ÉE, adj. ſe dit du collier d'un chien, de fers à cheval, & de toute autre pièce où il y a des *clous* d'un autre émail que la pièce.

Bardonnenche, d'argent, treilliſſé de gueules, *cloué* d'or. (*Pl. V. fig. 224.*)

CŒUR, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant ce que le nom exprime.

Amelot, d'azur, à trois *cœurs* d'or, ſurmontés d'un ſoleil de même.

Perrotin de Barmont, d'argent, à trois *cœurs* de gueules. (*Voyez Pl. IX. fig. 454--5.*)

EN CŒUR, eſt auſſi relatif à la partition de l'écu, & ſe dit des meubles ou pièces qui ſont au centre, c'eſt la même choſe qu'*en abime. Voyez abime.*

COLLETÉ, ÉE, adj. ce mot n'a pas toutes les ſignifications du mot *accolé*, mais il en a une, il ſe dit des animaux qui ont un collier. (*Voyez* les armes de Nicolai. *Pl. VI. fig. 283.*)

COLLIER, cet ornement, dans le ſens que nous lui donnons ici, ne ſert que pour les ordres militaires, auxquels on l'accorde comme une marque de diſtinction & de l'honneur qu'ils ont d'être admis dans leur ordre. C'eſt ſouvent une chaine d'or émaillée avec pluſieurs chiffres, au bout de laquelle pend une croix ou une autre marque de leur ordre.

Le *collier de l'ordre de la Jarretière*, conſiſte en pluſieurs *SS* entremêlées de roſes émaillées de rouge, ſur une jarretière bleue, au bout de laquelle pend un S. Georges.

Le *collier du ſaint-Eſprit*, eſt compoſé de trophées d'armes eſpacées de fleurs de lys d'or cantonnées de flammes & de la lettre *H* couronnée, parce que c'eſt la lettre initiale du nom de Henri III. inſtituteur de cet ordre; & au bas une croix à huit pointes, ſur laquelle eſt une colombe ou ſaint-Eſprit.

Le *collier de l'ordre de S. Michel*, eſt formé par des coquilles d'or, liées d'aiguilletres de ſoie à bouts ferrés d'or. Le roi François I. changea ces aiguillettes en cordelieres ou chainettes d'or : au bas de ce *collier* eſt repréſenté l'archange S. Michel.

Maximilien a été le premier empereur qui ait mis un *collier d'ordre* autour de ſes armes, étant devenu chef de celui de la *toiſon* : uſage que pratiquent maintenant ceux qui ſont décorés de quelqu'ordre de chevalerie, à l'exception des prélats commandeurs dans l'ordre du S. Eſprit, qui ne mettent autour de leurs armes qu'un cordon ou ruban bleu d'où pend la croix de l'ordre, & n'arborent pas la marque de l'ordre de S. Michel; auſſi ne prennent-ils pas le titre de *commandeurs des ordres du roi*, au lieu que les chevaliers ſe qualifient du titre de *chevaliers des ordres du roi.*

Ordre du collier, Chevaliers du collier ou *de S. Marc*, ou *de la médaille*; ordre de chevalerie dans la république de Veniſe. Mais ces chevaliers n'ont point d'habit particulier; & comme c'eſt le doge & le ſénat qui le conférent, ils portent ſeulement par diſtinction la chaine que le doge leur a donnée : elle leur pend au col, & ſe trouve terminée par une médaille où eſt repréſenté le lion volant de la république, qu'ils ont tiré du ſymbole de l'évangéliſte S. Marc, qu'ils ont pris pour patron. (*G*)

§ COLOMBE (l'ordre de la), *ou* DU SAINT-ESPRIT, fut inſtitué par Jean premier, roi de Ségovie, en 1379.

Cet ordre s'éteignit peu de temps après la mort de l'inſtituteur.

Le collier étoit compoſé des rayons du ſoleil, droits & ondoyés, les pointes en bas, & poſés ſur une double chaine où étoit attachée une *colombe* volante & deſcendante, le tout d'or; la *colombe* étoit émaillée de blanc, les yeux & le bec de gueules. *Voyez Pl. XXVI. fig. 70.* (*G. D. L. T.*)

COLOMBE, ſ. f. meuble de l'écu, repréſentant cet oiſeau.

Le Breton, d'azur, à un écu en flanc de même, chargé d'une fleur de lys d'or, & l'écu accompagné de trois *colombes* d'argent, celles du chef affrontées, au chef d'or chargé d'un lion naiſſant de gueules. (*Pl. VI. fig. 321.*)

COLONNE, ſ. f. meuble qui repréſente une *colonne* d'architecture. Cette *colonne* eſt toujours de proportion Toſcane dans les armoiries, c'eſt-à-dire qu'elle a ſept diametres de hauteur, on la poſe ſur un ſocle ou ſoubaſſement d'un diametre, ce qui lui donne en total huit diametres de haut.

On nomme le chapiteau, la baſe & le ſocle, quand ils ſont d'un autre émail que le fût.

De Lionne, d'azur, à une *colonne* Toſcane d'argent, la baſe & le chapiteau d'or, au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or. (*Pl. IX. fig. 471.*)

COMBATTANS, ſ. m. pl. ſe dit de deux animaux, comme lions ou ſangliers qui ſont dans l'attitude de *combattans*, c'eſt-à-dire dreſſés ſur les pieds de derrière & affrontés, ou les faces tournées l'un contre l'autre.

COMÉTE, ſ. f. repréſentation d'une *comète* céleſte.

La *comète* paroît dans l'écu en forme d'étoile à huit rais, dont un inférieur s'étend en ondoyant, & ſe terminant en pointe, forme une eſpèce de queue, qui, pour être dans une proportion convenable, doit avoir trois fois la longueur des autres rais.

Ronviſy, à Douay, d'azur, à la *comète* d'or, ondoyante de la pointe. (*Pl. VII. fig. 378.*)

COMÉTÉ, ÉE, adj. on dit faſce *cométée*, pour dire qu'une faſce a un rayon ondoyant, tel que celui de la *comète* caudée. Le pal *comété* diffère du pal flamboyant, en ce que le *comété* eſt mouvant du chef, & le flamboyant de la pointe en haut.

De Termes, d'azur, à trois pals *cométés* ou ondoyés d'argent. (*Pl. VII. fig. 381.*)

COMMANDERIE, ſ. f. eſpece de bénéfice deſtiné pour récompenſer les ſervices de quelque membre d'un ordre militaire.

Il y a des *commanderies* régulieres obtenues par l'ancienneté & par le mérite; il y en a d'autres de grace accordées par la volonté du grand-maître. *Voyez* COMMANDERIE (*Juriſprud.*)

Il y en a auſſi pour les religieux des ordres de S. Bernard & de S. Antoine. Les rois de France ont converti pluſieurs hôpitaux de lépreux en *commanderies* de l'ordre de S. Lazare.

Je ne compare point les *commanderies* avec les prieurés, parce que ces derniers ſe peuvent réſigner, à moins que ce ne ſoient des prieurés de nomination royale; mais de quelque nature que ſoit une *commanderie*, elle ne ſauroit être réſignée. Ce ſont donc des biens affectés pour l'entretien du chevalier & pour le ſervice de l'ordre.

Il y a dans l'ordre de Malte des *commanderies* de différentes eſpeces; les unes pour les chevaliers, les autres pour les chapelains, d'autres enfin pour les frères ſervans.

Le nom de *commandeur* donné à ceux qui poſſédent les bénéfices appellés *commanderies*, répond aſſez bien au nom de *præpoſitus*, donné à ceux qui avoient inſpection ſur les moines des lieux éloignés du monaſtère principal, & dont l'adminiſtration étoit appellée *obedientia*, parce qu'elles dépendoient entiérement de l'abbé qui leur avoit donné la commiſſion. Les *commanderies* ſimples de Malte ſont de même plutôt des fermes de l'ordre que des bénéfices. Ils payent une rente ou tribut appellée *reſponſion*, au tréſor commun de l'ordre. Dans l'ordre du S. Eſprit, les prélats qui en ſont revêtus, ſont nommés *commandeurs de l'ordre du S. Eſprit*, & les grands officiers ſont qualifiés de *commandeurs des ordres du roi*, comme les chevaliers ſont nommés ſimplement *chevaliers des ordres du roi*: mais ce titre de *commandeur* n'emporte avec ſoi nul bénéfice. Henri III. avoit deſſein d'aſſigner un titre de bénéfice ou *commanderie* à chaque chevalier; mais les affaires dont il fut accablé après l'inſtitution de cet ordre, & ſa mort fatale arrivée en 1589, empêcherent la réuſſite de ce deſſein. Par proviſion il affecta une ſomme pour chaque chevalier ou commandeur, & aujourd'hui l'on taxe auſſi à quelque ſomme la plûpart des charges du royaume pour le même ſujet, & ces ſommes particulieres ſe portent chez les tréſoriers du marc d'or, qui ſont les fonctions de tréſoriers pour les ordres du roi. Il n'en eſt pas de même dans les ordres militaires en Eſpagne, où les commandeurs jouiſſent réellement d'un revenu plus ou moins fort, attaché aux *commanderies* dont le roi en qualité de grand-maître les a gratifiés.

Les *commanderies* des trois ordres d'Eſpagne ſont des conquêtes que les chevaliers de ces ordres ont faites ſur les infideles, & ces *commanderies* ſont différentes ſelon la nature & la valeur du terrein qui fut conquis par les chevaliers. (*G*)

COMPAS, ſ. m. meuble qui entre dans quelques écus.

Pelklain, d'argent, au *compas* de proportion de gueules, la tête en bas. (*Pl. X. fig. 559.*)

COMPONÉ, ÉE, adj. ſe dit des pièces de deux émaux différens rangés par pluſieurs pièces égales, quarrées & alternatives, à-peu-près comme une ligne d'échiquier.

Briçonnet, d'azur, à la bande *componie* d'or & de gueules de ſix pièces, chargé ſur le premier *compon* de gueules d'une étoile d'or & accompagné d'une autre étoile de même en chef.

Teutry, d'argent, à la barre *componée* de gueules & d'or, à ſix pièces, accompagnée de trois étoiles de ſable, deux en chef, & une en pointe.

Bailly d'Ozereaux, de gueules, à la croix *componée* d'or & d'azur, cantonnée de quatre buſtes de femme d'argent. (*Voyez pl. III. fig. 147, 154, 166.*)

On appelle *compon*, comme on l'a vu dans le premier exemple chacune des parties égales, quarrées & alternatives qui forment le *componé*.

On dit *contre-componné* dans de certains cas, l'Encyclopédie en cite un ſeul exemple, ſans l'accompagner de figure; la bordure de ſève, dit-elle, eſt *contre-componée*, parce que l'écu étant faſcé d'or & de ſable, & la bordure *componée* de même, les *compons* d'or répondent aux faſces de ſable, & ceux de ſable aux faſces d'or.

COMTES DE LYON, DE BRIOUDE, DE SAINT-PIERRE DE MACON, *&c.* ce ſont des chanoines décorés de ce titre; parce qu'anciennement ils étoient ſeigneurs temporels des villes où leurs chapitres ſont ſitués. Nos rois ont retiré la plûpart de ces ſeigneuries, & n'ont laiſſé que le nom de *comtes* aux chapitres. Il n'y a plus en général que quelques prélats, comme les *comtes & pairs*, à qui il reſte, avec le titre, des droits ſeigneuriaux, mais ſubordonnés à ceux de la ſouveraineté.

COMTES DE LYON (l'ordre des), inſtitué par le roi en vertu des lettres-patentes de ſa majeſté données à Verſailles au mois de mars 1745, regiſtrées au parlement le 7 avril ſuivant.

La marque de cet ordre eſt une croix à huit pointes, émaillées de blanc, bordées d'or; quatre fleurs de lys d'or dans les angles aigus; quatre couronnes de *comtes*, d'or, à neuf perles d'argent ſur les angles obtus; au centre eſt l'image de ſaint Jean-Baptiſte, poſée ſur une terraſſe de ſinople, avec cette légende, *Prima ſedes Galliarum*; au revers de la croix eſt la repréſentation du martyr ſaint Etienne, avec la légende *Eccleſiæ comitum Lugduni. Voyez la pl. XXIII. figure 7.* (*G. D. L. T.*)

CONCOMBRE, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant ce légume.

Favier du Boulay, de gueules, à trois *concombres* d'argent, les queues en haut. (*Pl. VIII. fig. 428.*)

§ CONCORDE (l'ordre de la), fut inſtitué par Erneſt, margrave de Brandebourg en 1660.

Les chevaliers ont une croix d'or à huit pointes pommetées & émaillées de blanc ; à chaque angle il y a deux C, entrelacés en ſautoir ; au centre de cette croix eſt une médaille d'or, émaillée, & deux rameaux d'olivier adoſſés, dont les extrémités ſupérieures & inférieures paſſent dans deux couronnes auſſi d'olivier, avec ce mot à l'entour *concordant* ; une couronne électorale ſur les deux pointes d'en haut, & un ruban orangé ; au revers de la croix eſt le nom du margrave de Brandebourg, & la date de l'inſtitution. *Voyez la pl. XXIV. fig. 21.* (*G. D. L. T.*)

CONTOURNÉ, ÉE, adj. La régle eſt que les animaux repréſentés de profil dans le Blaſon, ayent la tête tournée vers le côté droit de l'écu ; quand ils l'ont tournée vers le côté gauche, c'eſt ce qui s'appelle *contourné*.

Les armes des anciens comtes de Charolois étoient de gueules, au lion d'or, la tête *contournée*. (*Voyez pl. V. fig. 242.*)

CONTOURNÉ, ſe dit auſſi du chevron, dont la pointe eſt appuyée ou tournée au côté feneſtre de l'écu.

Marſchalck, en Bavière ; de gueules, au chevron *contourné* d'argent. (*Pl. IV. fig. 201.*)

CONTRE-BANDÉ, ÉE, adj. *bandé*, comme nous l'avons dit, s'étend d'un écu, également diviſé en deux émaux dans le ſens de la *bande*.

CONTRE-BANDÉ ſe dit d'un écu ainſi diviſé, mais de plus taillé, de manière que les portions de *bandes* qui ſe répondent ſoient d'émaux différens. * Horbler, *contre-bandé* d'or & de gueules. (*Pl. III. fig. 144.*)

CONTRE-BARRÉ eſt préciſément le contraire, parce que la *barre* eſt le contraire de la *bande*, c'eſt lorſque l'écu étant tranché, les portions de *barres* qui ſe répondent ſont d'émaux différens. (*Voyez* BANDÉ & BARRÉ.)

CONTRE-BRETESSÉ, ÉE, adj. (*Voyez* BRETESSÉ.) Ce dernier mot ſe dit des pièces honorables, qui ont des créneaux des deux côtés.

CONTRE-BRETESSÉ ſe dit dans le même ſens que *contre-bandé* & *contre-barré*, lorſque les *breteſſes* ou creneaux ſont oppoſés. (*Pl. IX. fig. 481.*)

CONTRE-CHANGÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu, lorſque la couleur du champ & des pièces eſt interrompue & variée par des lignes de partition.

Tel eſt, dit-on dans l'Encyclopédie, l'écu du fameux Chaucer, poëte Anglois du quatorzième ſiécle. Il portoit parti par pal, d'argent & de gueules, une bande *contre-changée*, c'eſt-à-dire que la partie de la bande regnante ſur la partie du champ qui eſt d'argent, eſt de gueules, & qu'elle eſt d'argent ſur la partie qui eſt de gueules.

CONTRE-CHEVRONNÉ, ÉE, adj. nous avons dit. (*Voyez* CHEVRONNÉ) qu'un écu *chevronné* eſt rempli de *chevrons* alternatifs de métal & de couleur en nombre égal ; lorſque des deux branches de chacun de ces chevrons, l'une eſt de métal & l'autre de couleur, c'eſt ce qui s'appelle *contre-chevronné*.

CONTRE-COMPONÉ, ÉE, adj. (*Voyez* COMPONÉ) ſe dit d'un écu dont le champ étant parti de deux émaux, la bordure l'eſt auſſi des mêmes émaux, mais de manière que ſes *compons* ne tombent pas ſur la couleur du champ ſemblable à la leur.

Séve, à Lyon & à Paris ; originaire du Piémont, faſcé d'or & de ſable, à la bordure *contre-componée* de même. Cela veut dire que les *compons* d'or de la bordure répondent aux faſces de ſable, & les *compons* de ſable aux faſces d'or.

CONTRE-COSTÉ, ÉE, adj. l'Encyclopédie ſur ce mot ne donne point de définition, & ſe contente de citer pour exemple, mais ſans figure, les armes de Pianelle, vers la rivière de Gênes & à Lyon : coupé de gueules & de ſable, au trone *contre-coſté* d'or, péri en faſce ſur le tout.

CONTRE-ÉCART, ſ. m. partition en quatre quartiers d'un quartier d'écu. C'eſt moins le contraire de l'*écart* que ſon extenſion ; c'eſt la ſubdiviſion d'un écu déjà diviſé en quatre quartiers, & dont on multiplie les écuſſons pour joindre dans un même champ les armes de pluſieurs familles, à raiſon de mariages & d'alliances.

Selon la Colombière, le plus grand nombre de *contre-écarts* uſité en France, eſt trente-deux ; mais il obſerve qu'en Angleterre & en Allemagne ils vont quelquefois juſqu'à quarante : il en cite pour exemple l'écu du comte de Leiceſter, ambaſſadeur extraordinaire en France en 1639, qui avoit quarante *contre-écarts*, il ajoute même que quelques-uns en ont juſqu'à ſoixante-quatre.

Ce grand nombre de quartiers ne peut que cauſer de la confuſion, & tous les auteurs d'armoriaux en parlent comme d'un abus ; ils les renvoient aux cartes généalogiques, où ces quartiers ſervent à conſtater les alliances & les titres des familles.

On peut voir, *Planche XX.* le Pennon de 32 quartiers, & *Planche XXI.* la Généalogie de M. le Dauphin.

CONTRE-ÉCARTELÉ, ÉE, adj. on appelle écu *contre-écartelé*, celui qui eſt *écartelé* de recheſ dans un des quartiers de la première *écartelure*.

CONTRE-ÉCARTELER, verbe actif, c'eſt diviſer en quatre quartiers un des quartiers de l'écu déjà écartelé, en ſorte que l'écu ait ſeize quartiers.

CONTRE-ÉCHIQUETÉ, ÉE, adj. l'Encyclopédie ne définit point ce mot ; elle ſe contente de citer pour exemple, mais ſans figure, les armes de Die Tangel, en Thuringe, qu'elle Blaſonne ainſi : faſcé d'argent & de gueules, à la bordure *contre-échiquetée* de gueules & d'argent de deux traits ; faut-il ſous-entendre que le métal répond à la couleur, & la couleur au métal ?

CONTRE-EMANCHÉ, ÉE, adj. ſe dit lorſque les *emanches* ou *emmanches* d'émail différent, au lieu d'entrer, les unes dans les autres, ſont oppoſées par la pointe. (*Voyez* EMANCHE & EMANCHÉ.)

Digitized by Google

CONTRE-FASCÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu parti dont les demi-faſces correſpondantes ſont d'un émail oppoſé. (*Voyez* FASCÉ.)

CONTRE-FLEURÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu dont les fleurons ſont alternés & oppoſés, en ſorte que la couleur répond au métal, & le métal à la couleur.

Boſſut, au pays de Liége; d'or, au double Treſcheur, *fleuré, contre-fleuré* de ſinople au ſautoir de gueules brochant ſur le tout.

CONTRE-HERMINE, ſ. f. eſt le contraire de l'*hermine*, c'eſt-à-dire, un champ de ſable moucheté d'argent, au lieu que l'*hermine* eſt un champ d'argent moucheté de ſable. (*Voyez* HERMINE.) *Voyez auſſi pl. I. fig. 19.*

CONTRE-ISSANT, TE, adj. ſe dit des animaux adoſſés, dont la tête & les pieds de devant ſortent d'une des pièces de l'écu. (*Voyez* ISSANT.)

Becuti, au royaume de Naples; d'azur au chevron d'or, à deux lions adoſſés & *contre-iſſans* des flancs du chevron de même.

CONTRE-PALÉ, ÉE, adj. (*Voyez* PAL & PALÉ) ſe dit de l'écu où les pals ſont oppoſés l'un à l'autre & alternés; en ſorte que la couleur des pals oppoſés réponde au métal, & le métal à la couleur.

Joinville, *contre-palé* d'argent & de gueules de ſix pièces. (*Pl. III. fig. 115.*)

CONTRE-PASSANT, TE, adj. ſe dit de deux ou de pluſieurs animaux, dont l'un ou les uns paroiſſent avancer & paſſer dans un ſens oppoſé à l'autre ou aux autres.

Teſtu de Balincourt, d'or, à trois lions léopardés de ſable, armés & lampaſſés de gueules, l'un ſur l'autre, celui du milieu *contre-paſſant*. (*Pl. V. fig. 254. Voyez* PASSANT.)

CONTRE-POINTÉ, adj. ſe dit des chevrons placés les deux pointes l'une contre l'autre, l'un étant en bas la pointe en haut, l'autre en haut la pointe en bas, de ſorte que les deux pointes ſe regardent.

Lorſque les chevrons ſont couchés ſur le côté dans le champ de l'écu, les deux pointes tournées l'une contre l'autre, c'eſt ce qu'on appelle *contre-pointé* en faſce. Ainſi dans les armes de la *Pl. IV. fig. 201.* où il y a un chevron couché & contourné; il n'y a qu'à ſuppoſer le chevron plus petit & un autre chevron couché & oppoſé à celui-là par la pointe.

CONTREPOSÉ, ÉE, adj. ſe dit des pièces poſées l'une ſur l'autre de haut en bas d'un ſens différent, comme de deux dards dont l'un a la pointe en haut & l'autre en bas.

Wolloviez, en Lithuanie, de gueules, à deux fers de dard triangulaires *contre-poſés* en pal d'or.

CONTRE-POTENCÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu chargé de pluſieurs potences poſées en différens ſens, de manière que les unes aient la traverſe en haut, & que les autres l'aient en bas.

Le Hardy, d'azur, au chevron d'or, *contre-potencé* de même, rempli de ſable, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules. (*Pl. IV. fig. 197. Voyez* POTENCE & POTENCÉ.)

CONTRE-RAMPANT, TE, adj. ſe dit des animaux qui rampent tournés l'un contre l'autre.

Merea, à Gênes; d'azur, à deux griffons d'or, *contre-rampans* à un arbre de ſinople. (*Voyez* RAMPANT.)

CONRE-SAILLANT, TE, adj. ſe dit de deux animaux qui ſemblent ſauter en s'écartant l'un de l'autre directement en ſens contraire. (*Voyez* SAILLANT.)

CONTRE-VAIR, ſ. m. Le *vair* reſſemble aux cloches de verre dont ſe ſervent les jardiniers; ſes émaux propres ſont l'argent & l'azur dont l'un eſt alternatif à l'autre, & la pointe d'une cloche oppoſée à la pointe de l'autre & la baſe à la baſe, de manière que le métal eſt oppoſé à la couleur & la couleur au métal. (*Pl. I. fig. 20.*)

Lorſqu'au contraire le métal eſt oppoſé au métal & la couleur à la couleur, c'eſt ce qui s'appelle *contre-vair*. (*Ibid. fig. 21.*) *Voyez* VAIR.

CONTRE-VAIRÉ, ÉE, adj. Quand le vair a d'autres émaux que l'argent & l'azur, par exemple, l'or & le gueules, il s'appelle *vairé*; &, lorſque dans ces autres émaux, le métal eſt oppoſé au métal & la couleur à la couleur, comme dans le contre-vair, c'eſt ce qui s'appelle *contre-vairé*.

Brotin, *contre-vairé* d'or & d'azur.

COQ (l'ordre du). Claude Polier, gentilhomme Languedocien, délivra le dauphin d'un grand danger dans une bataille contre les Anglois, où Louis XI, comte de Toulouſe, commandoit. En reconnoiſſance de ce ſervice, le dauphin inſtitua l'ordre qu'il appela *du coq*, oiſeau que Polier avoit dans ſes armes, & l'en fit premier chevalier. On place la date de cette inſtitution ſous le règne de Philippe le Hardi. (*Article reſté.*)

COQ, ſ. m. meuble qui entre dans pluſieurs écus.

On dit de cet oiſeau, *crêté, becqué, barbé, membré*, lorſque ſa crête, ſon bec, ſa barbe, ſes jambes ſont d'un autre émail que ſon corps.

On appelle *coq chantant*, celui qui a le bec ouvert & qui ſemble chanter.

Le *coq* eſt le ſymbole de la vigilance, & le chancelier Boucherat qui portoit un *coq* dans ſes armes, avoit pour deviſe : *Sol reperit vigilem.*

Les Gaulois avoient un *coq* dans leurs enſeignes & drapeaux.

Lattaignant, d'azur, à trois *coqs* d'or. (*Pl. VI. fig. 312.*)

Rouxel de Medavy, de Grancey en Normandie, d'argent, à trois *coqs* de gueules, crêtés, becqués, barbés & membrés d'or.

Voguë de Montlaur, d'Aubenas, de Gourdan en Vivarais; d'azur, au *coq* d'or, chantant, crêté, barbé & membré de gueules, avec cette deviſe :

Solâ vel voce leones
Terreo.

COQUERELLES, ſ. f. pl. repréſentation de noiſettes dans leurs gouſſes, jointes enſemble au nombre de trois, telles qu'on les trouve ſouvent ſur les noiſettiers; elles ſont le plus ſouvent de ſinople.

Le mot *coquerelles* vient, dit-on, du vieux mot gaulois *coquerées*, qui a ſignifié des *noiſettes toutes vertes.*

Noiſet, ſieur de Bara, d'argent, à la croix de gueules, chargée d'une épée d'argent garnie d'or, la pointe en haut, cantonnée de quatre *coquerelles* de ſinople, au chef d'azur, chargé d'un ſoleil d'or. (*Pl. VIII. fig. 427.*)

COQUILLE, ſ. f. meuble qui entre ſouvent dans l'écu, & qui accompagne quelquefois les pièces honorables ou qui les charge.

On nomme *coquilles de ſaint Jacques* les plus grandes, & *coquilles de ſaint Michel* les plus petites.

Les moyennes, qui ſont le plus en uſage, ſont nommées ſimplement *coquilles.*

Les *coquilles* peuvent, ſi l'on veut, déſigner les pèlerinages & les voyages maritimes.

Feydeau, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *coquilles* de même. (*Pl. VII. fig. 351.*)

COR DE CHASSE, ſ. m. meuble de l'écu.

Neſmond, d'or, à trois *cors de chaſſe* de ſable, liés & virolés de gueules. (*Pl. X. fig. 534.*)

Les *cors de chaſſe* paroiſſent ordinairement dans l'écu, courbés en demi-cercle, le bocal à droite, le pavillon à gauche.

On dit *enguiché* du bocal ou embouchure, *virolé* de l'extrémité oppoſée, & *lié* de l'attache, lorſque ces parties ſont d'un autre émail que le *cor de chaſſe.*

Un *cor de chaſſe* ſans attache ſe nomme *huchet.*

Dieu préſerve, en chaſſant tout honnête perſonne,
D'un donneur de *huchet*, qui mal-à-propos ſonne.

CORBEAU, ſ. m. meuble de l'écu.

De la Broüe, d'or, à trois *corbeaux* de ſable.

Machault, d'argent, à trois têtes de *corbeaux* de ſable, arrachées de gueules. (*Pl. VI. fig. 318—9.*)

CORBEILLE, ſ. f. meuble de quelques écus.

Corbigny, d'azur, à trois *corbeilles* ou paniers d'or, poſés 2 & 1. (*Pl. XI. fig. 565.*)

CORDÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une croix ou formée ou entortillée de cordes. Ce mot ſe dit auſſi des inſtrumens de muſique à cordes, luths, harpes, violons, &c. auſſi bien que des arcs à tirer, lorſque les cordes ou de ces inſtrumens ou de ces arcs ſont de différent émail.

Arpajon, en Rouergue; d'azur, à une harpe *cordée* d'or.

CORDELIÈRE, ſ. f. eſpèce de cordon plein de nœuds entrelacés de lacs d'amour, que les veuves portent autour de leur écu.

Les *cordelières* ſont rarement des meubles de l'écu. Il y en a cependant un exemple dans les armes de la maiſon de Roqueſeuil; elle porte écartelé de gueules, & de gueules par deux filets d'or en croix, à douze *cordelières* de même, trois dans chaque quartier d'écartelure.

Suivant la tradition, l'origine de ces armes vient de ce que la maiſon de Roqueſeuil étant prête à s'éteindre par les pertes qu'elle avoit faites à la guerre, un ſeul mâle qui reſtoit de cette maiſon & qui étoit cordelier, obtint de la cour de Rome d'être relevé de ſes vœux. Le pape ne put refuſer cette grace à l'ancienneté de la maiſon qu'il s'agiſſoit de perpétuer, à ſes ſervices, au deſir qu'on avoit de la conſerver. Ce religieux, devenu le chef & l'unique eſpérance de la maiſon de Roqueſeuil, voulut, en perpétuant cette maiſon, y perpétuer auſſi le ſouvenir de l'état qu'il avoit embraſſé; il prit pour armes des *cordelières.*

CORDON, ſ. m. marque de chevalerie. Chaque ordre a le ſien: c'eſt un ruban plus ou moins large, de telle ou telle couleur, travaillé de telle ou telle façon, que les membres de l'ordre portent, ainſi qu'il leur eſt enjoint par les ſtatuts.

CORDON BLEU, (*Voyez* à l'article ESPRIT, ORDRE DU S. ESPRIT.)

CORDON JAUNE, (ordre du) compagnie de chevaliers inſtituée par le duc de Nevers ſous Henri IV. La réception s'en faiſoit dans l'égliſe, où tous les chevaliers catholiques ou proteſtans s'aſſembloient au ſon de la cloche. On diſoit la meſſe; les chevaliers s'approchoient de l'autel; on haranguoit celui qui demandoit le *cordon*; on lui liſoit les ſtatuts. Le prêtre prenoit le livre des évangiles, le chevalier ſans épée mettant un genou en terre & la main ſur le livre, juroit d'obſerver les ſtatuts. Le général lui ceignoit l'épée, lui paſſoit le *cordon* ſur le col, & l'embraſſoit. Le duc de Nevers en étoit général. Un des articles des ſtatuts enjoignoit aux chevaliers de ſavoir le jeu de la Mourre; il y en avoit de plus ridicules. Henri IV abolit cet ordre en 1606.

CORDON ROUGE. (*Voy.* ORDRE DE S. LOUIS.)

CORNES DE CERF, meubles de l'écu.

Paſſart, d'azur, à trois *cornes de cerf* d'or, rangées en faſce. (*Pl. V. fig. 267.*)

CORNIÈRE, ſ. f. ſignifie en Blaſon une *anſe de pot.* Ce mot vient des cornes ou anſes qu'on mettoit anciennement aux angles des autels, des tables, des coffres & autres choſes portatives, mais peſantes, pour pouvoir les porter plus aiſément.

Labenſchker, en Siléſie, d'azur, à une *cornière* d'argent. (*Pl. XII. fig. 632.*)

* COSME, (chevaliers de l'ordre de ſaint *Coſme* & de ſaint Damien.) Ils n'ont point exiſté réellement, ſelon quelques-uns; d'autres circonſtancient tellement leur inſtitution, qu'il eſt difficile d'en douter. Ils commencèrent, dit-on, en 1030. C'étoient des hoſpitaliers qui recevoient à Jéruſalem & dans d'autres lieux de la Paleſtine, tous les chrétiens qui tomboient malades en ſuivant la croiſade; ils les rachetoient auſſi quand ils étoient pris. Ils ſuivoient la règle de ſaint Baſile. Jean XX leur donna pour marque de dignité, ſur un manteau blanc une croix rouge, au milieu de laquelle un cercle renfermoit les images de *ſaint Coſme* & de ſaint Damien.

COSSE DE GENESTE, (l'ordre de la) fut inſtitué par le roi ſaint Louis, en 1234, lors de ſon mariage avec Marguerite, fille aînée de Raimond II, comte de Provence.

L'ordre ſe ſoutint juſqu'à la fin du règne de Charles VI; ce prince mourut à Paris le 20 octobre 1422.

Le collier étoit compoſé de loſanges & de *coſſes de geneſte* alternativement ſur une chaine, une fleur de lis au centre de chaque loſange; au bas pendoit une croix fleurdeliſée.

La deviſe étoit, *exaltat humiles.* (*G. D. L. T.*)

COSTE ou COTE, ſ. f. Des *coſtes* ou d'hommes ou d'animaux ſont quelquefois employées comme meubles dans le Blaſon.

Telles, écartelé au premier & quatrième, d'azur, à ſix *côtes* d'hommes en bandes & en barres en forme de trois chevrons d'argent l'un ſur l'autre; au deuxième & troiſième, d'argent, au grillon de ſable. (*Pl. IX. fig. 452.*)

COTICE, ſ. f. bande diminuée, qui n'a, ſelon les uns, que les deux tiers, ſelon les autres, que la moitié de la largeur de la bande.

Il ne peut, ſelon quelques auteurs, y avoir plus de trois bandes dans un écu; il peut y avoir juſqu'à cinq *cotices*; il peut auſſi n'y en avoir qu'une.

La *cotice* ſe poſe naturellement dans le ſens de la bande, tirant de l'angle droit du haut à l'angle gauche du bas; mais elle ſe met auſſi en barre, c'eſt-à-dire tirant de l'angle gauche du haut à l'angle droit du bas, & alors on l'appelle ou on peut l'appeler *contre-cotice*. Le filet de bâtardiſe eſt une petite *cotice* en barre ou *contre-cotice*.

Quand la *cotice* tient lieu de briſure, on la nomme *bâton*.

Soulire, d'azur, à cinq *cotices* d'or. (*Pl. III. fig. 145. Voyez* auſſi *la planche XXXI. fig. 33-4-5.*)

COTICÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu, lorſqu'il eſt également rempli de dix bandes ou cotices alternées de métal & de couleur.

La Noüe, *coticé* de dix pièces d'argent & de ſable. (*Pl. III. fig. 146. Voyez* auſſi *la planche XXXII. fig. 38.*)

COTTE D'ARMES, ſ. f. habillement des anciens chevaliers tant à la guerre que dans les tournois; c'étoit un petit manteau deſcendant juſqu'à la ceinture, ouvert par les côtés avec des manches courtes: il y en avoit de fourrés d'hermine & de vair; on mettoit deſſus les armoiries du chevalier en broderie d'or ou d'argent, ſur un fond de couleur. Les armoiries ſe mettoient pareillement ſur les boucliers, ſur les lances & autres armures: vers le même temps on les a émaillées. C'eſt de-là, dit-on, que les hérauts d'armes ont tiré la règle de Blaſon, de ne point mettre métal ſur métal ni couleur ſur couleur; c'eſt de-là auſſi qu'ils ont donné le nom d'*émaux* aux métaux & aux couleurs.

L'uſage de la *cotte d'armes* n'eſt reſté qu'aux hérauts d'armes; mais on a fait quelquefois de la *cotte d'armes* un meuble de l'écu.

Auberjon de Murinais, en Dauphiné; porte d'or, à la bande d'azur, chargée de trois *cottes d'armes* dans le ſens de la bande.

COUARD, adj. pris ſubſtantivement dans le Blaſon, ſe dit d'un lion qui porte ſa queue retrouſſée en deſſous entre les jambes.

COUCHÉ, ÉE, adj. ſe dit du lion, du cerf, du chien, &c. de tous les animaux qui ſont dans cette attitude.

Caminga, dans la Friſe; au cerf *couché* de gueules, accompagné de trois peignes.

COUCHÉ ſe dit auſſi du chevron qui a ſa pointe appuyée ou tournée au côté dextre de l'écu; c'eſt le contraire de contourné.

Doublet, d'or, au chevron *couché* d'azur.

COULEUR, ſ. f. un des trois émaux du Blaſon. Cet art employe les métaux, les *couleurs* & les fourures. Il y a cinq *couleurs* en armoiries; le bleu qu'on nomme *azur*; le rouge, *de gueules*; le noir, *ſable*; le verd, *ſinople*; le violet, *pourpre*.

L'azur ſe repréſente en gravure par des lignes horizontales.

Le gueules, par des lignes perpendiculaires.

Le ſable, par des lignes horizontales & perpendiculaires, croiſées les unes ſur les autres.

Le ſinople, par des lignes diagonales de droite à gauche.

Le pourpre, par des lignes diagonales de gauche à droite. (*Voyez planche I. fig. 13-4-5-6-7.*)

COULEUVRE, ſ. f. meuble de l'écu repréſentant cet animal.

Colbert, d'or, à la *couleuvre* d'azur, poſée en pal. (*Pl. VII. fig. 353.*)

Les *couleuvres* ſont quelquefois nommées *biſſes*, & quelquefois *givre* ou *guivre*. (*Voyez* BISSE, & les *fig. 354-5. pl. VII.*)

COULISSE, ſ. f. *Couliſſe* & herſe ſignifient à peu près la même choſe, quoiqu'il y ait quelque légère différence dans leurs formes.

Vieille-Maiſon, d'azur, à la *couliſſe* d'or. (*Pl. V. fig. 225. Voyez* auſſi la *figure ſuivante 226.*)

COULISSÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un château & d'une tour qui ont une herſe ou une couliſſe à la porte.

Vieux-Châtel, de gueules, au château à trois tours d'argent, *couliſſé* de ſable.

COUPÉ, ſ. f. meuble ou pièce de l'écu.

Godets de gueules, à trois *coupes* d'argent. (*Pl. IX. fig. 483.*)

COUPÉ, ſ. m. l'une des quatre partitions de l'écu. Elle ſe forme d'une ſeule ligne horizontale, qui diviſe l'écu en deux parties égales, l'une ſupérieure, l'autre inférieure. (*Pl. I. fig. 26.*)

Soleur, *coupé* d'argent & de gueules.

COUPÉ, ÉE, adj. ſe dit des différens membres des animaux, comme la tête, la cuiſſe, les pattes, &c. qui ſont *coupés* net & ſéparés du tronc; au lieu qu'on les appelle *arrachés*, lorſqu'ils ont divers lambeaux & filamens ſanglans ou non ſanglans, qui annoncent qu'ils ont été arrachés avec force.

Aubert de la Ferrière, en Bourgogne; d'or, à trois têtes de chiens braques de ſable, *coupées*.

COUPÉ ſe dit encore quelquefois des pièces honorables de l'écu, bandes, barres, chevrons, croix, pal, &c. qui ne touchent point les bords de l'écu, & qui ſemblent en avoir été ſéparées.

COUPLE, ſ. ſ. meuble de l'écu qui repréſente un petit bâton, avec des liens un peu ondés à chaque bout, dont on ſe ſert pour coupler les chiens de chaſſe.

On n'exprime les liens en blaſonnant, que lorſqu'ils ſont d'un autre émail que la *couple*.

Beaupoil de Saint-Aulaire, de Lanmary en Bretagne; de gueules, à trois *couples* de chiens de chaſſe d'argent, poſées en pal 2 & 1, les liens d'azur, tournés en faſce à dextre. (*Pl. X. fig. 511.*)

COUPLÉ, ÉE, adj. ſe dit des levriers & autres chiens de chaſſe, qui paroiſſent dans l'écu, attachés deux à deux.

COUPLÉ ſe dit auſſi des fruits & des fleurs, même d'eſpèce différente, lorſqu'ils ſont attachés ou liés enſemble deux à deux.

Philippe de Billy, à Paris; d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois glands & de trois olives, tigés de ſinople, un gland & une olive paſſés en ſautoir, *couplés* & liés de gueules, les liens ondés & étendus en faſce.

COURANT, TE, adj. ſe dit de tout animal qui court. Dans les armes de Nicolai, *Pl. VI. fig. 283*, le levrier eſt *courant*.

COURBÉ, ÉE, adj. C'eſt la ſituation naturelle des dauphins & des bars ou barbeaux employés pour meubles dans l'écu. (*Voyez planche VI. fig. 335.* les armes du Dauphiné, & *planche VII. fig. 337.* celles de Mancini.)

COURONNE, ſ. f. La *couronne* s'employe dans le Blaſon de deux manières.

Ou comme meuble de l'écu.

Bazin de Bezons, d'azur, à trois *couronnes* ducales d'or.

De Meaux, d'argent, à cinq *couronnes* d'épines de ſable, poſées 2, 2 & 1. (*Voyez pl. X. fig. 535. 536.*)

Ou comme ornement extérieur de l'écu & marque de dignité; alors la *couronne* diffère ſelon la dignité.

La *couronne* du roi eſt un cercle de huit fleurs de lis, fermé d'autant de quarts de cercle, qui ſoutiennent une double fleur de lis, cimier de France. (*Pl. XV. fig. 2.*)

La *couronne* du dauphin eſt auſſi un cercle de huit fleurs de lis, mais ſur lequel ſe trouvent, au lieu de huit quarts de cercle, quatre dauphins, dont les queues ſoutiennent la double fleur de lis du cimier.

Les dauphins de France ne portent leur *couronne* ainſi fermée par des dauphins que depuis l'année 1662, que le roi l'ordonna ainſi: auparavant ils la portoient ouverte.

Les enfans de France & les princes du ſang portent la même *couronne* que le roi & le dauphin, c'eſt-à-dire un cercle de huit fleurs de lis, excepté qu'elle eſt toute ouverte. (*Voyez pl. XVII. fig. 3.* les armes d'Orléans, & *planche XVIII. fig. 1.* celles de Condé.)

La *couronne* ducale eſt un cercle à huit grands fleurons refendus. Pluſieurs maiſons y joignent un bonnet de gueules, terminé par une perle, ſoit comme titre de principauté, ſoit comme monument de la prétention de deſcendre de maiſons ſouveraines. (*Voyez planche XVII. fig. 6*, les armes du duc d'Uzès, premier pair héréditaire de France.)

La *couronne* de marquis eſt de quatre fleurons & de trois perles entre chaque fleuron. (*Voyez pl. XVIII. fig. 8, 9, 10 & 11*, les armes du marquis de Flamarens, du marquis de la Suze, du marquis de Sourches, du marquis de Croiſſy, & *pl. XIX. fig. 8*, celles du marquis de Puyſieulx.)

La *couronne* de comte eſt un cercle ſurmonté de ſeize groſſes perles. (*Pl. XIX. fig. 9.*)

La *couronne* de vicomte, un cercle avec quatre groſſes perles. (*Ibid. fig. 12.*)

Celle de baron, un cercle autour duquel ſe trouvent, à égales diſtances, des petites perles, trois à trois, en bande ou en barre. (*Ibid. fig. 10.*)

De vidame, cercle ſurmonté de quatre croix pattées. (*Ibid. fig. 11.*)

Au reſte, il y a beaucoup d'arbitraire & de variations dans l'uſage des *couronnes*, ſoit pour la forme des fleurons, ſoit pour le nombre des perles, & il n'y a guères que la *couronne* ducale que l'on n'oſe pas uſurper.

Quant aux *couronnes* des princes étrangers.

La *couronne* du pape eſt nommée *tiare*: c'eſt une eſpèce de mitre environnée de trois *couronnes* à fleurons l'une ſur l'autre; ſur la troiſième ſe trouve un globe terminé par une croix; au bas de la tiare, il y a deux pendans ou ſanons frangés & ſemés de croiſettes d'or. (*Voyez pl. XIII. fig. 1.*)

Boniface VIII, mort en 1303, eſt le premier pape qui ait porté trois *couronnes* ſur ſa tiare.

Comme on n'eſt d'accord ſur rien parce qu'on ne ſait rien, des auteurs, du nombre deſquels eſt l'abbé de Choiſy, diſent que Boniface VIII n'ajouta que la ſeconde *couronne*, à l'occaſion de ſes démêlés avec Philippe le Bel, & pour montrer la réunion des deux pouvoirs dans ſa perſonne; & que le pape Jean XXII ajouta la troiſième, à l'occaſion de ſes démêlés avec l'empereur Louis de Bavière. D'autres nomment Benoit XII, au lieu de Jean XXII.

La *couronne* de l'empereur eſt un bonnet en forme de tiare, avec un demi-cercle qui porte un globe ceintré & ſommé d'une croix; ce bonnet eſt entr'ouvert ſur les côtés. Il y a en bas deux pendans ou ſanons. (*Pl. XV. fig. 1.*)

La *couronne* du roi d'Eſpagne eſt un cercle ſurmonté de huit fleurons, fermé d'autant de quarts de cercle qui ſoutiennent un petit globe terminé par une croix. (*Ibid. fig. 3.*)

Obſervons, à cet égard, qu'on a long-temps regardé la *couronne* fermée comme la marque de l'empire; on a dit que, parmi les rois de France, Charles VIII avoit été le premier qui eût pris la *couronne* fermée, & qu'il l'avoit priſe en même temps que le titre d'empereur d'Orient: mais on a des écus d'or & d'autres monnoies de Louis XII, ſucceſſeur de Charles VIII, & la *couronne* n'y eſt

pas fermée. D'autres croyent qu'on peut rapporter cet uſage à François I, qui, pour ne céder en rien à Charles-Quint ſon rival, auquel il avoit diſputé la couronne impériale, & à Henri VIII, roi d'Angleterre, qui, peut-être par la même raiſon, portoit la *couronne* fermée, introduiſit l'uſage de fermer la *couronne* royale de France.

Philippe II eſt le premier roi d'Eſpagne qui ait porté la *couronne* fermée; ce fut à titre de fils d'empereur.

La *couronne* du roi d'Angleterre a ſur ſon cercle quatre croix pattées, & quatre fleurs de lis alternativement; derrière ces croix naiſſent quatre quarts de cercle, qui ſoutiennent un petit globe ſurmonté d'une croix. (*Ibid. fig. 10.*)

Les *couronnes* des autres rois de l'Europe ſont aſſez ſemblables à celle du roi d'Eſpagne. (*Voyez la même planche.*)

La *couronne* du duc de Florence ou grand-duc de Toſcane eſt un cercle ſur lequel ſe trouve à chaque face une fleur de lis épanouie; leurs intervalles ſont remplis par des rayons aigus. (*Pl. XVI. fig. 1.*)

La *couronne* des archiducs eſt un cercle à huit fleurons autour d'un bonnet d'écarlate, fermé d'un ſeul demi-cercle garni de perles, & ſommé d'un petit globe ſurmonté d'une croix. (*Ibid. fig. 3.*)

La *couronne* des électeurs de l'empire eſt une eſpèce de bonnet d'écarlate, rebraſſé & retrouſſé d'hermine, fermé & diadémé d'un demi-cercle d'or, couvert de perles, ſurmonté d'un globe terminé par une croix. On dit que le globe & la *couronne* fermée ſont relatifs au droit d'élire l'empereur. (*Ibid. fig. 4 & 5.*)

Les républiques de Veniſe & de Gênes ont auſſi des *couronnes* fermées, à cauſe de leurs prétentions ſur les royaumes de Chypre & de Corſe, car aujourd'hui toutes les *couronnes* royales ſont fermées.

Le doge de Veniſe porte ſur ſes armes & dans les cérémonies un bonnet ducal d'étoffe d'or, avec quelques rangs de perles, que l'on nomme *le corne;* nom qui rappelle que, ſuivant quelques étymologiſtes, *couronne* vient de *corne.* (*Ibid. fig. 6.*) On peut voir dans la même *planche XVI*, les armes de quelques ſouverains d'Aſie, du ſultan des Turcs, du roi de Perſe, de l'empereur de la Chine, de l'empereur du Japon.

Selon le P. Ménéſtrier, dans ſon *Origine des ornemens des armoiries*, ce fut ſous le règne de Charles VII qu'on commença en France à mettre une *couronne* ſur les fleurs de lis des monnoies, & delà ſur les armes peintes; puis, par imitation, les ducs, les marquis, les comtes, les ſimples gentilshommes n'ont pas tardé à en charger & orner leurs armoiries.

Les anciens, ſur-tout les Romains, avoient différentes eſpèces de *couronnes* pour récompenſer la valeur & la vertu; on en peut voir quatre principales dans le dernier tableau de la *planche XIV.* ſavoir, 1°. la *couronne* navale, prix d'une victoire remportée ſur mer. C'eſt un cercle d'or, orné de proues & de pouppes de navire.

Cui telli inſigne decorum
Tempora navali fulgens roſtrata coronâ.

2°. La *couronne* vallaire, dont le cercle d'or, relevé de pals, repréſente une paliſſade; c'étoit la récompenſe de celui qui ſautoit le premier dans le camp ennemi, ou qui franchiſſoit & forçoit le premier leurs retranchemens. On l'appelle auſſi *couronne caſtrenſe* ou *paliſſée.*

3°. La *couronne* murale, cercle d'or, ſurmonté de créneaux de muraille, ou d'eſpèces de tours crénelées; on la donnoit à celui qui le premier avoit monté à l'aſſaut, & avoit ſauté dans la place.

4°. La *couronne* civique, la plus glorieuſe de toutes, étoit de chêne; & c'étoit le prix d'avoir ſauvé la vie à un citoyen romain.

COURONNÉ, ÉE, adj. ſe dit des animaux, lions, aigles, &c. qui ont une couronne ſur la tête. Cette couronne eſt ordinairement à pointes, à la manière des couronnes antiques. (*Voyez pl. V. fig. 241.* le lion *couronné* des armes de Luxembourg, & *fig. 262. ibid.* le griffon *couronné* des armes de Doujat.)

COURTI, ſ. m. tête de More avec un collier d'argent.

COURTINES, ſ. f. pl. Les *courtines* ſont la partie du pavillon royal qui forme le manteau, comme le comble ſert de chapeau. (*Voyez* le pavillon de France, *planche XV. fig. 2.*)

COUSU, UE, adj. ſe dit d'un chef de métal ſur un champ de métal, ou d'un chef de couleur ſur un champ de couleur.

Les chefs *couſus* de couleur ſur couleur ſont aſſez fréquens; ceux de métal ſur métal ſont plus rares.

La règle étant de ne point mettre métal ſur métal ni couleur ſur couleur, on ſe ſert du terme *couſu*, parce qu'on feint qu'on a rogné l'écu dans ſa partie ſupérieure, & qu'on y a *couſu* un chef. (*Voyez pl. II. fig. 107.* les armes de Schulemberg, & *pl. V. fig. 249.* les armes de Servien. *Voyez* CHEF COUSU.)

COUTEAU, ſ. m. meuble d'écu. (*Voyez pl. XI. fig. 577.*)

COUVERT, TE, adj. ſe dit d'un château ou d'une tour qui a un comble.

Leydet Fombeſton, de gueules, à la tour *couverte* d'or.

CRABE ou SCORPION, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant cet animal.

Tarteron, d'or, au *crabe* ou ſcorpion de ſable, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. (*Pl. VII. fig. 347.*)

CRAMPON, ſ. m. morceau de fer dont on armoit les extrémités des échelles qu'on employoit à l'eſcalade des villes; quelques Allemands en ont orné leur écu ſous la figure d'un Z pointu par les deux bouts.

Digitized by Google

Sortern, au Rhin ; de gueules, au *crampon* d'argent. (*Pl. XII. fig. 633.*)

CRAMPONÉ, ÉE, adj. ſe dit des croix & autres pièces dont les extrémités ſont recourbées comme celles d'un fer *cramponé*, ou qui ont une demi-potence.

CRANCELIN, ſ. m. portion de couronne à fleurons, poſée en bande, qui s'étend de l'angle droit du haut de l'écu à l'angle gauche du bas.

Saxe moderne, faſcé d'or & de ſable de huit pièces, au *crancelin* de ſinople, poſé en bande. (*Pl. XI. fig. 612.*)

Le mot *crancelin* paroît dérivé de l'allemand *kreſlin*, qui ſignifie une *couronne de fleurs*.

L'origine du *crancelin*, ſelon Albert Krants, vient de ce que l'empereur Frédéric barberouſſe, inveſtiſſant en 1180 du duché de Saxe, Bernard, comte d'Anhalt, lui mit ſur la tête un chapeau de rue dont il étoit couronné ; en mémoire de quoi, Bernard qui portoit pour armes, faſcé d'or & de ſable, y ajouta le *crancelin* de ſinople.

CRÉNEAU, ſ. m. les *créneaux* ſont dans le Blaſon la même choſe que dans l'architecture & dans les fortifications.

D'Azur, à la tour d'argent, feneſtrée d'un avant-mur de même, chacun crénelé de trois *créneaux*. (*Pl. XII. fig. 628.*)

Ces armes que nous avons déja rapportées au mot *avant-mur*, ſont attribuées dans l'Encyclopédie à une famille nommée *Longins*, & dans le Supplément, à une famille nommée *Loriol de Digoine*, en Bourgogne & en Breſſe.

CRÉNELÉ, ÉE, adj. ſe dit, comme dans l'exemple qu'on vient de voir, d'un château, d'une tour, qui a des créneaux, & on exprime le nombre des créneaux.

Il ſe dit auſſi d'une faſce, d'une bande, de pluſieurs autres pièces de l'écu, lorſqu'elles ont des crèneaux dans leur partie ſupérieure.

De Murard, d'or, à la faſce *crénelée* & maçonnée d'azur, ſurmontée de trois têtes de corbeaux de ſable. (*Pl. III. fig. 135.*)

Bartholi, tranché, *crénelé* de gueules & d'argent, à deux étoiles de l'une en l'autre. (*Pl. I. fig. 49.*)

Brunet, d'or, au levrier de gueules, colleté d'or, à la bordure *crénelée* de ſable. (*Pl. IV. fig. 212.*)

Crèneau vient, ſelon Ménage, de *crenellum*, diminutif de *crena*, qui ſignifie *fente* ; ſelon Fauchet, de *cran*, dans le ſens d'une entaille ; ſelon Ducange, de *quarnellus*, d'où vient le vieux mot *carneaux*, puis *créneaux*, ſorte de fenêtres carrées, d'où les ſoldats tirent ſur l'ennemi.

Le crèneau diffère de l'embraſure, en ce que celle-ci eſt une ouverture pour le canon, & que le créneau n'eſt que pour le fuſil. On appelle auſſi le créneau, *meurtrière*.

CRÉQUIER, ſ. m. arbre peut-être imaginaire. Le P. Ménestrier croit que c'eſt un cerifier ſauvage, qui ayant été originairement mal repréſenté par des peintres & des graveurs mal habiles, a retenu depuis, la même figure dans les armoiries. D'autres le prennent pour une ſorte de prunier ſauvage, qui croît en Picardie dans les haies, & qui porte un fruit qu'on appelle *crèque*.

La maiſon de Crèquy porte d'or, au *créquier* de gueules, & ce *créquier* eſt repréſenté ſous la forme d'un chandelier à ſix branches, & il paroît avoir au bout de chaque branche de petits fruits ſemblables à des câpres. (*Voyez pl. VIII. fig. 400.*)

CRÊTÉ, adj. ſe dit des coqs à cauſe de leur crête. *Voyez* COQ, & l'exemple des armes de Vogué. Il ſe dit en général de tous les oiſeaux & poiſſons qui ont des crêtes.

CRI, ſ. m. *cri* de guerre. Le *cri* a du rapport avec la deviſe ; il ſe met, comme la deviſe, ſur le timbre, & parmi les ornemens de l'écu, il en eſt cependant diſtingué, ſoit par la brièveté, ſoit par le défaut d'alluſion. La deviſe de France eſt, *lilia non laborant neque nent*, par alluſion à notre loi ſalique, & le *cri* de guerre des François eſt, *Montjoye S. Denis*. Le *cri* de guerre de la maiſon de Beaumanoir, *Beaumanoir, bois ton ſang*, vient de ce qu'au fameux combat dit *des trente* en 1350, entre trente chevaliers Bretons & trente chevaliers Anglois, Beaumanoir, accablé de chaleur & de fatigue, & perdant beaucoup de ſang par ſes bleſſures, ſe plaignit d'une ſoif brûlante, & demanda ſi on ne pouvoit pas lui procurer un peu d'eau ; le combat n'étoit pas entièrement achevé ; les Anglois réſiſtoient encore ; un chevalier du parti françois cria : *Beaumanoir, bois ton ſang*. Beaumanoir fit de ce mot ſon *cri* de guerre.

CROISADE, CROISADES, ſ. f. ce ſont les *croiſades* qui ont rendu fixe & héréditaire l'uſage des armoiries, introduit peu de temps auparavant par les tournois, c'eſt tout ce que nous nous permettrons d'en dire ici, en réſervant le reſte de l'article pour l'Hiſtoire moderne, où eſt ſa place véritable. Quant au rapport des *croiſades* avec les armoiries, *voyez* le mot BLASON.

CROISÉ, ÉE, adj. ſe dit du globe impérial, des bannières où il y a une croix, & de tous les meubles de l'écu où il y en a.

Gabriel, en Italie ; d'azur, à trois bezans d'argent, *croiſés* de gueules, un croiſſant d'argent en abîme, & une bordure endentée d'argent & de gueules.

CROISETTE, ſ. f. petite croix.

Boivin, d'azur, à trois *croiſettes* d'or. (*Pl. IV. fig. 189.*)

Il y a des écus ſemés de *croiſettes*, des faſces & autres pièces honorables qui en ſont chargées ou accompagnées.

CROISSANT, eſt le nom d'un ordre militaire, inſtitué par René d'Anjou, roi de Sicile, &c. En 1448, les chevaliers portoient ſur le bras droit un *croiſſant* d'or émaillé, duquel pendoient autant de petits bâtons travaillés en forme de colonnes, que le chevalier s'étoit trouvé de fois en bataille ou autres occaſions périlleuſes.

Ce qui donna occaſion à l'établiſſement de cet ordre,

ordre, c'eſt que René avoit pris pour deviſe un *croiſſant*, ſur lequel étoit écrit le mot *los*, ce qui, en ſtyle de *rébus*, vouloit dire *los-en-croiſſant*, c'eſt-à-dire qu'*en avançant en vertus, on mérite des louanges.*

Les chevaliers portoient un manteau de velours cramoiſi, un mantelet de velours blanc, avec la doublure & la ſoutane de même. L'ordre étoit compoſé de cinquante chevaliers, y compris le ſénateur ou préſident, c'eſt-à-dire le chef, & nul n'y pouvoit être reçu ni porter le *croiſſant*, s'il n'étoit *duc, prince, marquis, comte, vicomte* ou *iſſu d'ancienne chevalerie, & gentilhomme de ſes quatre lignées, & que ſa perſonne fût ſans vilain cas de reproche.* D'anciens manuſcrits de la bibliothèque de ſaint Victor nous ont conſervé la formule du ſerment qu'ils prêtoient en vers de ce temps-là.

La meſſe ouïr, ou pour Dieu tout donner
Dire de Notre-Dame, ou manger droit le jour
Que pour le ſouverain, ou maître, ou ſa cour,
Armez ſes frères ou garder ſon honneur,
Fête & dimanche doit le *croiſſant* porter,
Obéir ſans contredit toujours au ſénateur.

Cet ordre étoit ſous la protection de ſaint Maurice, & s'aſſembloit dans l'égliſe de ſaint Maurice d'Angers. Favin, *théat. d'honn.* (*G.*)

Le nombre des chevaliers étoit fixé à cinquante. (*Voyez planche XXVI. fig. 65.*)

§ CROISSANT, en Turquie, (l'ordre du) fut inſtitué par Mahomet II, empereur des Turcs, qui en fut le grand-maître & premier chef; ce prince étoit ſur le trône Ottoman en 1481.

La marque de l'ordre eſt un collier en chaîne d'or, où eſt attaché un *croiſſant*, orné de pierreries. (*Planche XXVII, fig. 88. G. D. L. T.*)

CROISSANT, ſ. m. demi-lune.

Les Ottomans ou Turcs portent de ſinople, au *croiſſant* montant d'argent. (*Voyez pl. XVI. fig. 9.*)

Avant que les Turcs ſe fuſſent rendus maîtres de Conſtantinople, & de toute antiquité, la ville de Byſance avoit pris un *croiſſant* pour ſymbole, comme il paroît par les médailles des Byſantins, frappées en l'honneur d'Auguſte, de Trajan, de Julia Domna, de Caracalla.

La poſition ordinaire du *croiſſant* dans l'écu eſt d'être montant, c'eſt-à-dire d'avoir les pointes en haut, telle eſt ſa poſition dans les armes des Turcs.

On appelle *croiſſant verſé* ou *renverſé*, celui qui a les pointes en bas. (*Voyez* dans les armes de Périchon, *pl. VII. fig. 370.* le *croiſſant* d'en bas.)

CROISSANT TOURNÉ, celui dont les pointes ſont tournées vers la droite de l'écu.

CROISSANT CONTOURNÉ, celui dont les pointes ſont tournées vers la gauche.

CROISSANS AFFRONTÉS, ceux dont les pointes ſe regardent, comme les deux *croiſſans* du chef des armes de Lunati. (*Pl. VII. fig. 373.*)

CROISSANS ADOSSÉS, ceux qui en effet ſe tournent le dos, comme les deux *croiſſans* du chef des armes de Périchon. (*Ibid. fig. 370.*)

On appelle *croiſſans en cœur*, trois *croiſſans*, deux en chef & un en pointe, qui tous trois ſe tournent le dos. (*Voyez* les mêmes armes de Périchon.)

CROISSANTÉ, ÉE, adj. on dit d'une croix qu'elle eſt *croiſſantée*, lorſqu'elle a un croiſſant attaché à chacune de ſes extrémités.

CROIX, (ordre de la) ou CROISADE. Ordre de chevalerie compoſé ſeulement de dames, & inſtitué en 1668 par l'impératrice Eléonore de Gonzague, femme de l'empereur Léopold, en reconnoiſſance de ce qu'elle avoit recouvré une petite *croix* d'or, dans laquelle étoient renfermés deux morceaux du bois de la vraie *croix*. Cette *croix* d'or avoit échappé à l'embraſement d'une partie du palais impérial, & fut retrouvée dans les cendres. Le feu, dit-on, avoit brûlé la boîte où elle étoit renfermée, & fondu le cryſtal, ſans toucher au bois de la vraie *croix*. (*G*)

§ CROIX ÉTOILÉE, (l'ordre des dames de la) l'impératrice Marie-Thérèſe-Walpurge-Amélie-Chriſtine d'Autriche a inſtitué cet ordre, le 18 juin 1757, à l'occaſion de la victoire de Chotemitz.

La marque de l'ordre eſt une *croix* patée, émaillée de blanc, bordée d'or, au centre un écuſſon de gueules, chargé d'une faſce d'argent, entouré de la légende *fortitudo*, les lettres en ordre, & au revers un chiffre, compoſé des lettres *M T F*, doublées, entourées d'un émail verd. (*Voyez* la *pl. XXIV. fig. 29. G. D. L. T.*)

CROIX, ſ. f. ce mot n'a pas beſoin de définition: c'eſt une des pièces honorables de l'écu. Les auteurs héraldiques ne s'accordent pas plus ſur ſa largeur que ſur celle des autres pièces honorables. (On peut en voir les proportions, *planche XXVIII. fig. 5.*)

Quand la *croix* n'eſt ni chargée, ni cantonnée, elle ne doit occuper qu'environ un cinquième de l'écu: dans le cas contraire, elle peut en occuper environ le tiers.

C'eſt de toutes les pièces honorables celle dont il y a le plus de différentes eſpèces. Le P. Ménéſtrier en compte quarante; la Colombière, ſoixante-douze. Upton dit qu'il n'oſe entreprendre de les détailler toutes, parce qu'elles ſont innombrables. Les croiſades paroiſſent avoir donné lieu à cette multiplication & à cette variété.

On dit que, dans ces expéditions, les François portoient une *croix* d'argent; les Anglois, une *croix* d'or; les Ecoſſois, une *croix* de ſaint André; les Allemands, une *croix* de ſable; les Italiens, une d'azur; les Eſpagnols, une de gueules.

Les principales ſont les *croix* alésées, ancrées, anilées, danchées, échiquetées, engrêlées, fleurdelisées, frettées, gringolées, hautes, de Lorraine, patées, potencées, recroiſettées, de Toulouſe, trefflées, vairées, vuidées.

On trouvera ces *croix* & quelques autres encore dans leur ordre alphabétique.

Les petites *croix* ſe nomment *croiſettes* ; elles ſont ſouvent en nombre ; il y en a qui chargent ou accompagnent les pièces honorables & autres meubles de l'écu.

La *croix* ſert auſſi d'ornement extérieur à l'écu dans les armes des archevêques, qui portent derrière leur écu une *croix* trefflée d'or poſée en pal ; les primats & légats la portent à double traverſe ; les ſimples évêques ne portent que la croſſe & la mitre, & point de *croix*. (*Voyez pl. XIII. fig. 6. 8. 11. 13. 14.*)

CROSSE, ſ. f. marque d'autorité paſtorale & de juriſdiction ; c'eſt un bâton d'or ou d'argent, recourbé & fleuronné par le haut & dans la partie courbe. C'eſt un des ornemens extérieurs de l'écu d'un évêque, d'un abbé ou d'une abbeſſe.

Les évêques portent la mitre ſur leurs armoiries, à droite, & la *croſſe* à gauche, tournée en dehors. (*Voyez pl. XIII. fig. 11 & 13.*)

Les abbés & les abbeſſes portent leurs *croſſes* tournées en dedans. (*Voyez* les premières *figures* de la *planche XIV.*) Cette poſition de la *croſſe* fait voir que leur juriſdiction ne s'étend pas hors de leur cloître.

La *croſſe* eſt quelquefois auſſi un meuble de l'écu. L'égliſe de Laon, porte d'azur, ſemé de France, à la *croſſe* d'argent poſée en pal. (*Pl. IX. fig. 484.*)

CUIRASSE, ſ. f. s'employe comme meuble dans l'écu.

Harniſcht, à Briſach ; de gueules, au corps de *cuiraſſe* d'argent, auquel ſont joints les cuiſſards de même. (*Pl. X. fig. 507.*)

CYCLAMOR, ſ. m. eſpèce de bordure, que d'autres appellent *orle rond*.

Barbaro, de Veniſe ; porte d'argent, à un cercle ou *cyclamor* de gueules.

CYGNE, *voyez* CIGNE.

DAIM, ſ. m. animal aſſez ſemblable au cerf, mais plus petit.

Trudaine, d'or, à trois *daims* de ſable. (*Pl. V. fig. 264.*)

On exprime ordinairement ſi les *daims* ſont *paſſans*, *rempans* ou *courans* : ceux de Trudaine ſont *paſſans*.

DANCHÉ ou DENCHÉ, ÉE, adj. convient aux figures, telles que le chef, la faſce, la bande, la barre, &c. qui ſont taillées en dents de ſcie ſur l'un des bords.

Perſil, de ſable, au chef *danché* d'or. (*Planche II. fig. 108.*) *Voyez* auſſi les armes de Coſſé-Briſſac, (*Pl. XVIII. fig. 4*), & celles d'Aich, en Suabe; (*Pl. I. fig. 50.*)

DANEBROG ou DANENBURG, ordre de chevalerie en Danemark, inſtitué le jour de la fête de S. Laurent en 1219 par Waldemar II, roi de Danemark, à l'occaſion d'un drapeau qui tomba, dit-on, miraculeuſement du ciel, dans une bataille que ce prince donnoit contre les Livoniens, & qui ranima le courage de ſes troupes. Ce drapeau, ſur lequel on voyoit une croix blanche, fut nommé en langue du pays, *Danebrog* ou *Danenburg*, c'eſt-à-dire, *la force* ou *le fort des Danois*. On le portoit à la tête des troupes, comme autrefois l'oriflamme en France; mais ce drapeau ayant été perdu vers l'an 1500, & l'ordre de chevalerie qu'avoit inſtitué Waldemar, s'étant inſenſiblement éteint, Chriſtian V, roi de Danemark, le renouvella à la naiſſance de ſon premier fils en 1671. Les chevaliers, dans les ſolemnités, outre l'habit de l'ordre, portent une chaine compoſée des lettres W & C, entrelacées l'une dans l'autre, dont la premiere déſigne le nom de l'inſtituteur, & la ſeconde celui du reſtaurateur de cet ordre. La marque ordinaire qui les diſtingue, eſt une croix blanche émaillée & bordée de rouge, garnie d'onze diamans: ils la portent à un ruban blanc auſſi bordé de rouge, paſſé en baudrier de la droite à la gauche; & ſur le côté droit du juſte-au-corps, les chevaliers portent une étoile à huit rayons brodée en argent, ſurmontée d'une croix d'argent bordée de rouge & de ces paroles, C. V. *reſtitutor*. Quoiqu'on ait attention à la naiſſance dans le choix des chevaliers, il ſuffit d'avoir rendu des ſervices importans au royaume pour être honoré de l'ordre de *Danebrog*. *Chambers*. (*G*)

DANS LE SENS DE LA BANDE, ou EN BANDE, mot qui s'entend aſſez par lui-même, quand on ſait ce que c'eſt qu'une *bande* dans le Blaſon, ſe dit des quintefeuilles, étoiles, croiſſans, & autres meubles qui accôtent diagonalement les *bandes*, ou qui ſont placés en diagonale ſur les *bandes* même, ou qui occupent la place de la *bande*, comme dans les deux exemples ſuivans.

Morelli, ſieur de Choiſy, d'azur, à une nuée d'argent *en bande*, laquelle eſt traverſée de trois foudres d'or poſés *en barre*. (*Pl. VII. fig. 380.*)

Ebra, en Thuringe, d'azur, à une échelle à cinq échelons, poſée *en bande* d'argent. (*Planche XI. fig. 604.*)

DANS LE SENS DE LA BARRE ou EN BARRE, s'explique par l'article précédent, & s'applique en particulier aux loſanges, aux étoiles, & autres meubles qui accôtent une *barre* ou qui ſont poſés dans le même ſens.

Verteuil, à Bordeaux; tiercé en *barre* d'argent, de gueules & d'azur, l'argent chargé de trois loſanges, & l'azur de trois étoiles d'argent; le tout, *dans le ſens de la barre*.

DARD, DARDS, ſ. m. pièce de l'écu.

Grandin de Mancigny, en Normandie; d'azur, à trois *dards* d'argent. (*Pl. IX. fig. 499.*)

DAUPHIN, ſ. m. meuble d'armoiries; poiſſon dont la tête eſt fort groſſe par rapport au reſte du corps. Il paroit ordinairement, dans l'écu, de profil & courbé en demi-cercle, le muſeau & le bout de la queue tournés vers le côté droit de l'écu.

On dit du *Dauphin : allumé*, en parlant de ſon œil; *lorré*, de ſes nageoires; *peautré*, de ſa queue, quand ces parties ſont d'un autre émail que ſon corps.

Le *Dauphin pâmé*, eſt celui qui a la gueule ouverte ſans dents ni langue, & qui ſemble expirer. Il eſt oppoſé au *Dauphin vif*; celui-ci a la gueule fermée, & aſſez ordinairement, l'œil, les dents, les barbes, crêtes & oreilles d'un émail différent. Lorſque les *Dauphins* ont la queue & la tête tournées vers la pointe de l'écu; on les appelle couchés. (*Voyez* les armes du Dauphiné, *pl. VI. fig. 335.*)

DEBOUT, ſe dit des animaux qu'on repréſente droits & poſés ſur les deux pieds de derrière.

DÉCOUPÉ, ÉE, adj. s'applique à divers meubles de l'écu, entr'autres à une croix dont les lignes extérieures ſont *découpées*. Elle diffère de la croix *dentelée* & de la croix *édentée* ou *endentée*, en ce que le *dentelé* ou l'*édenté* eſt régulier & que le *découpé* ne l'eſt pas.

DÉCOUPÉ, ſe dit auſſi pour *tronqué* & *coupé*, & s'applique à une branche d'arbre ſciée & ſéparée du tronc, ou à une tige coupée & ſéparée de la racine.

Ronqueroles, de gueules *découpé* d'argent.

DÉCOUPLÉ, ÉE, adj. ſynonyme de *partagé* ou *diviſé*.

Un *chevron découplé* eſt un chevron dont on a ôté la pointe & dont les deux branches ne tiennent plus ou preſque plus l'une à l'autre. *Voyez* le chevron briſé de Baugier. (*Pl. IV. fig. 204.*)

DÉFAIT, AITE, ou DÉCAPITÉ, ÉE, adj. terme dont ſe ſervent quelques auteurs pour déſigner un animal dont la tête eſt coupée net, & pour le diſtinguer de celui dont la tête eſt comme arrachée & comme frangée à l'endroit de la coupure.

DÉFENDU, DUE, adj. ſe dit du ſanglier dont la *deſenſe* ou la dent eſt d'un autre émail que ſon corps.

DÉFENDUE, ſe dit auſſi de la hure ſeule du ſanglier, dont la *deſenſe* eſt d'un émail différent.

De Saint Mauris, dans l'Iſle de France; d'argent, à trois hures de ſangliers, de ſable, *défendues* de gueules.

DÉFENSE, ſ. f. meuble qui ſe trouve ſur quelques écuſſons, & qui repréſente la dent du ſanglier.

Desfriches de Braſſeuſe, à Paris; d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois *deſenſes* de ſanglier de ſable, & accompagnée de deux annelets du ſecond émail; une croiſette de même encloſe dans chaque annelet.

DE L'UN A L'AUTRE, ſe dit lorſque des pièces étendues de l'écu ſont poſées ſur les partitions dans un écu parti de deux émaux, de manière que la pièce poſée ſur la partition participe aux deux émaux en les croiſant ſur les émaux du fond. Ceci ne peut guère être entendu que par des exemples. (*Pl. I. fig. 37.*)

Graſſ, parti de ſable & d'argent, à l'aigle éployée *de l'un à l'autre.*

L'aigle eſt poſée ſur la partition; elle participe des deux émaux du fond, ſable & argent, mais elle porte ſa moitié de ſable ſur l'argent du fond & ſa moitié d'argent ſur le ſable du fond.

Il en eſt de même du lion de la figure ſuivante: armes de Chatillon, parties d'argent & de gueules, au lion *de l'un à l'autre*, & de la rencontre de buffle de la *figure 40.*

Armes de Zettritz, parties d'argent & de gueules, à une rencontre de buffle *de l'un à l'autre.*

DE L'UN EN L'AUTRE diffère de *de l'un à l'autre*, en ce que les pièces ſont plus petites, qu'elles ſont en nombre & qu'elles ne ſont pas poſées ſur les partitions de l'écu, mais dans les diviſions. Dans *de l'un à l'autre*, c'eſt une ſeule pièce qui *s'étend de l'un à l'autre* en couvrant les deux émaux de l'écu & en les croiſant; dans *de l'un en l'autre*, ce ſont différentes pièces *tranſportées de l'un dans l'autre*, en croiſant de même les émaux.

De Bouillon, tranché d'argent & d'azur, à ſix tourteaux, & beſans mis en orle *de l'un en l'autre.* (*Pl. I. fig. 46.*) Les trois beſans d'argent ſont ſur l'azur & les trois tourteaux d'azur ſur l'argent du fond. (*Voyez* auſſi les *planches XLVIII. XLIX. L. LI. LII. LV. LVII.*)

DE MÊME, ſe dit pour éviter la répétition de l'émail qu'on vient de nommer; ce qui eſt fort recommandé dans le Blazon.

D'Aumont, d'argent, au chevron de gueules, accompagné de ſept merlettes *de même*, quatre en chef deux deux, & trois en pointe, 1 & 2. (*Planche XII, fig. 642.*)

De Villeroi, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croiſettes ancrées *de même.*

DEMI-VOL, ſ. m. ſe dit d'une aile ſeule d'un oiſeau, ſans qu'il ſoit beſoin de marquer l'eſpèce d'oiſeau; il faut ſeulement que les bouts des plumes ſoient tournés vers le flanc gauche de l'écu.

Bevard, de gueules, au *demi-vol* d'argent. (*Planche VI. fig. 332.*)

DENCHÉ, *voyez* DANCHÉ.

DENTÉ, ÉE, adj. ſe dit des dents des animaux qui ſont d'un autre émail que le corps.

DENTELÉ, ÉE, adj. s'applique aux croix, chevrons, ſautoirs & autres pièces honorables de l'écu. Il diffère du danché en ce que les dents de ſcie ſont ſur les deux bords.

Pluſieurs auteurs confondent *danché*, *endenté* & *dentelé*, & appellent *engrêlé* ce que nous venons d'appeller *dentelé*, c'eſt-à-dire, les pièces qui ont des dents ſur chaque bord. Ainſi, les armes de Perſil (*pl. II. fig. 108.*) ſeroient *danchées*, *endentées* & *dentelées*; & les croix des *figures 170—1—2*, *planche IV.* ſeroient *engrêlées.* D'autres diſtinguent ces quatre mots par la forme des dents plus ou moins ſerrées, plus ou moins aigues: diſtinction moins ſenſible.

DÉPLOYÉ, ÉE, adj. déſigne la poſition d'une aigle ou d'un autre oiſeau, lorſqu'il eſt tout droit, ayant les ailes étendues & développées. On dit plus, communément *éployée*, ſur-tout de l'aigle. (*Voyez* ÉPLOYÉ.)

DÉPOUILLE, ſ. f. c'eſt la peau & la couverture entière de l'animal, qui paroîtroit l'animal même ſi on rempliſſoit cette *dépouille* de bourre, de paille ou d'autres matières ſemblables.

DÉS, ſ. f. pl. *des dès*, meubles de quelques écus.

Mathias, de gueules, à trois *dès* d'argent, marquant chacun ſur le devant (*Pl. XI. fig. 573.*)

DÉS-ARMÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un aigle qui n'a point d'ongles.

DÉTRANCHÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu dans lequel eſt une ligne en bande, qui ne part pas préciſément de l'angle dextre, mais de quelque partie du bord ſupérieur, ou qui part de quelque point du côté dextre.

On dit *tranché*, *détranché* & *retranché*, pour ſignifier qu'il y a deux lignes diagonales, qui ſont des partitions dans l'écu, partant des angles, & une troiſième partant de quelqu'autre point.

Voilà ce que dit l'Encyclopédie, ſans expliquer cette définition par aucun exemple.

DÉVELOPPÉ, ÉE, adj. ſynonyme de *déployé.*

DEVISE, ſ. f. les *deviſes* pourroient être regardées comme étrangères à l'art héraldique, en ce qu'elles ne ſont compriſes ni parmi les meubles de l'écu, ni parmi ſes ornemens extérieurs ordinaires, qu'elles ne ſont point eſſentiellement héréditaires & qu'elles ſont d'uſage hors des armoiries. Cependant elles deviennent un ornement aſſez naturel de l'écu lorſqu'elles expriment ou un droit ou une qualité de la perſonne qui prend la *deviſe*, ou lorſ-

Digitized by Google

qu'elles ſont une double alluſion à la perſonne & à ſes armoiries.

Suppoſons, par exemple, que le fameux comte de Dunois eût eu dans ſes armes la comète qu'il avoit priſe pour *deviſe*, avec ces mots : *Viſus nulli impunè* ; cette *deviſe* ſe ſeroit adaptée naturellement & ingénieuſement à l'art héraldique.

Une belle *deviſe* héraldique, eſt celle du croiſſant des Ottomans, avec ces mots : *Donec totum impleat orbem.* Et une plus belle encore, parce qu'elle eſt la réponſe à celle-là, eſt celle de l'ordre de Malte, la croix entre les cornes du croiſſant, avec ces mots : *Ne totum impleat orbem.*

On connoit la *deviſe* reſpectable de l'infortunée maiſon de Stuart : *Dieu & mon droit.*

La *deviſe* héraldique ſe poſe hors de l'écu & parmi ſes ornemens, ſur une eſpèce de ruban qu'on appelle *liſton.*

DÉVORANT, ANTE, adj. ſe dit des poiſſons qui ont la gueule ouverte comme pour avaler.

DEUX-UN, ſe dit de la diſpoſition ordinaire de trois pièces en armoiries, dont deux ſont vers le chef & une vers la pointe, comme les trois fleurs-de-lys de France ; mais par la raiſon même que c'eſt leur poſition ordinaire, ordinairement on ne l'exprime pas, on la ſuppoſe.

DEXTRE, adj. on dit en blaſonnant le côté *dextre* & le côté *ſenextre* ou *feneſtre* de l'écu, pour le côté droit & le côté gauche, que nous avons employés juſqu'à préſent pour plus de clarté, & que nous n'emploirons plus, à préſent que les autres ſont expliqués.

DEXTROCHÈRE, ſ. m. bras droit peint dans un écu, tantôt tout nud, tantôt habillé ou garni d'un braſſelet ou d'un fanon, quelquefois armé ou tenant quelqu'autre meuble ou pièce d'armoiries.

Deſmarets, d'azur, au *dextrochère* d'argent, tenant une plante de trois lys de même.

De Maſſol, coupé d'or & de gueules, l'or chargé d'une aigle éployée de ſable, membrée & languée de gueules, le gueule chargé d'un *dextrochère* armé d'or, tenant un marteau de même, & mouvant d'une nuée d'argent. (*Pl. VIII. fig.* 445. & 447.)

Selon quelques auteurs, le *dextrochère* paroit toujours mouvant du flanc ou côté gauche de l'écu, & ils donnent le nom de *feneſtrochère* à un bras gauche qui ſeroit mouvant du côté droit de l'écu, & dirigé vers le côté gauche, comme le bras droit l'eſt vers le côté droit.

On met quelquefois le *dextrochère* en cimier.

DIADÊME, ſ. m. ſe voit ſouvent ſur les têtes de l'aigle éployée. On appelle auſſi quelquefois *diadême* un bandeau dont les têtes de mores ſont ceintes ſur les écus, mais il s'appelle plus ordinairement *tortil*, & la tête *tortillée.* (*Voyez pl. VIII. fig.* 442.)

Enfin *diadême* ſe dit des ceintres ou cercles d'or qui ſervent à fermer les couronnes des ſouverains, & à porter la fleur de lis double, ou le globe croiſé qui leur tient lieu de cimier. (*Voyez pl. XV. & XVI.* les couronnes des ſouverains.)

DIADÉMÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'aigle qui a ſur la tête un petit cercle rond.

DIAMANT, ſ. m. s'emploie quelquefois dans l'écu.

Duret, d'azur, à trois *diamans* taillés en lozanges, d'argent, ſertis d'or, & au cœur de l'écu, un ſouci d'or feuillé de ſinople.

Avice, en Poitou ; d'azur, à trois *diamans* taillés en triangle poſés ſur leurs pointes, chaque triangle à trois facettes. (*Pl. X. fig.* 539. & 540.)

DIAPRÉ, ÉE, adj. ſe dit de diverſes broderies figurées ſur le champ de l'écu, ou ſur une pièce honorable, telle que le pal, la bande, la croix, ou enfin ſur une des quatre partitions.

Selon Ducange, ce mot vient du latin *diaſprum*, qui étoit une pièce d'étoffe précieuſe & en broderie, dont le nom s'eſt étendu depuis dans le Blaſon aux deſſins brodés de toute eſpece.

Houdetot, d'argent, à la bande d'azur, *diaprée* d'or, le cercle du milieu chargé d'un lion, & les autres d'une aigle éployée d'or. (*Pl. XI. fig.* 606.)

DIFFAMÉ, ÉE adj. ſe dit d'un lion dont la queue eſt coupée.

D'Aveſnes, d'argent, au lion *diffamé* de ſable. (*Pl. V. fig.* 244.)

DIMINUTIONS ; c'eſt ce que les Anglois appellent *différence*, & les François plus communément *briſures.* (*Voyez* BRISURES.)

DIVISE, ſ. f. faſce qui ne doit avoir que la moitié, ſelon les uns, le quart, ſelon les autres, de ſa largeur ordinaire ; mais cette définition pourroit faire confondre la *diviſe* avec la *burelle* ſi on n'ajoutoit que les burelles ont plus de largeur & qu'elles ſe trouvent toujours en nombre. Le plus grand uſage de la *diviſe* eſt lorſqu'elle ſoutient un chef, ou qu'un chef la ſurmonte.

Voyez CHEF SOUTENU & CHEF SURMONTÉ, & *voyez* les armes de Puyſieulx, *Pl. II. fig.* 66. de la maiſon des Urſins & de la maiſon Cibo. *Pl. II. fig.* 110 & 111. *Voyez* auſſi la *Pl. XXXI. fig.* 25. & 26.

DOLOIRE ou DOULOIR, ſ. f. meuble d'armoirie en forme d'une hache ſans manche.

Ce mot vient du latin *dolabra*, qui ſignifioit un couteau dont les anciens ſe ſervoient pour couper & démembrer les victimes.

De Renty, en Artois ; d'argent à trois *doloires* de gueules, les deux en chef adoſſés. (*Pl. X. fig.* 557.)

DONJONNÉ, ÉE, adj. ſe dit des châteaux & des tours qui ont des tourelles.

De la Poterie, de gueules, au portail antique *donjonné* de trois *donjons*, deux lions affrontés, poſés ſur les perrons, & appuyés contre le portail, le tout d'argent, au chef de même, chargé de trois étoiles d'azur.

Caſtellane, en Provence, de gueules, à la tour d'or, *donjonnée* de trois piéces de même. (*Pl IX. fig. 469. & 463.*)

DORÉS *ou* CHEVALIERS DORÉS, en latin *equites aurati*, chevaliers en Angleterre, & même dans les autres royaumes. On les a ainſi nommés, parce qu'on leur donne des éperons *dorés* pour marque de chevalerie. Autrefois on n'accordoit cette diſtinction qu'à des gens d'épée qui l'avoient méritée par leurs ſervices militaires; mais depuis on l'a conférée auſſi à des gens de robe, de même que dans les univerſités on accorde quelquefois certains degrés à des gens d'épée: toutefois entre les perſonnes de robe on ne confère cet honneur qu'à des avocats ou des médecins, & non à des théologiens. Chamberlaine, *état de l'Angleterre.* (*G*)

DORMANT, ANTE, adj. ſe dit d'un lion ou d'une autre bête dans l'attitude d'un animal qui dort.

DOUBLET, ſ. m. papillon, meuble d'écu.

Doublet de Perſan, d'azur, à trois *doublets* ou papillons d'or, volans en bande, 2 & 1. (*Pl. VI. fig. 327.*)

DRAGON RENVERSÉ, ordre de chevalerie, inſtitué, ſelon pluſieurs auteurs, par l'empereur Sigiſmond vers l'an 1418, après la célébration du concile de Conſtance, en mémoire de la condamnation des erreurs de Jean Hus & de Jérôme de Prague, à laquelle ce prince contribua beaucoup par ſes ſoins, ſon autorité, & ſon zèle. Cet ordre qui ne ſubſiſte plus, a fleuri en Allemagne & en Italie. Les chevaliers portoient aux jours ſolemnels un manteau d'écarlate; & ſur un mantelet de ſoie verte, ils avoient une double chaine d'or, de laquelle pendoit un *dragon renverſé*, aux ailes abattues, émaillées de diverſes couleurs. Favin, *théâtre d'honn. & de chev. Chambers.* Ils portoient journellement une *croix de ſinople fleurée* ſur leur habit. (*Voyez pl. XXVII. fig. 67. G. D. L. T.*)

* L'abbé Juſtiniani a prouvé que cet ordre fut inſtitué en 1397, long-temps avant le concile de Conſtance. *Lettres ſur l'Encyclopédie.*

DRAGON, ſ. m. animal qui paroît dans l'écu avec la tête, la poitrine & les deux pattes de devant ſemblables à celles du griffon, (à l'exception de la langue qui eſt en pointe de dard;) des ailes de chauve-ſouris, & le reſte du corps terminé en queue de poiſſon tournée en volute, la pointe élevée. (*Voyez pl. VII. fig. 359. armes d'Ancezune.*)

Caritat de Condorcet, d'azur, au *dragon* volant, d'or, lampaſſé & armé de ſable, à la bordure de même. (*Pl. VII. fig. 360.*)

DRAGONNÉ, ÉE, adj. un lion *dragoné* eſt celui dont la moitié ſupérieure eſt d'un lion, & dont l'autre ſe termine en queue de *dragon*. *Dragoné* ſe dit de tout autre animal qui eſt dans le même cas.

De Bretigny, en Bourgogne, d'or; au lion *dragoné* de gueules, armé, lampaſſé & couronné d'argent. (*Pl. V. fig. 252.*)

DU PREMIER EMAIL, *ou* DU CHAMP, ſe dit pour éviter la répétition d'*un émail* déjà nommé.

Des Urſins, d'argent, bandé de gueules, au chef *du premier émail* ou *du champ*, chargé d'une roſe de gueules, pointée d'or, ſoutenue de même, chargé d'une givre ou guivre d'azur. (*Pl. II. fig. 110.*)

DU SECOND ÉMAIL & DU TROISIEME ÉMAIL, ſe diſent de même pour éviter la répétition d'*un ſecond & d'un troiſième émail* déjà nommés, car c'eſt une régle dans le Blaſon d'éviter la répétition des mêmes émaux.

De Franquetot, duc de Coigny, de gueules, à la faſce d'or, chargée de trois étoiles d'azur, la faſce accompagnée de trois croiſſans *du ſecond émail*, dix étendarts derrière l'écu, (comme colonel général des dragons,) cinq de chaque côté, ſemés de France. (*Pl. XIX. fig. 2.*)

Vernon de Villerembert, en Languedoc; d'azur au chevron, accompagné en chef d'une étoile, le tout d'or; l'étoile accôtée de deux roſes d'argent; ſous le chevron deux roſes *du troiſième émail*, ſurmontées d'une étoile *du ſecond.*

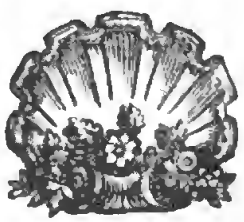

EBRANCHÉ, adj. ſe dit d'un arbre dont on a coupé les *branches*.

Dorgello, en Weſtphalie; d'or, à deux troncs d'arbres *ébranchés*, arrachés & écotés de ſable en deux pals.

ÉCAILLÉ, adj. ſe dit des poiſſons.

ÉCART, ſ. m. ſe dit de chaque quartier d'un écu diviſé en quatre : on met au premier & au quatrième *écart* les armes principales de la maiſon, au ſecond & au troiſième celles des alliances.

ECARTELÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu diviſé en quatre parties égales par un *parti* & un *coupé*, c'eſt-à-dire, par une ligne perpendiculaire & une ligne horiſontale qui forment une croix.

Il y a deux principales eſpèces d'*écartelés*; l'un en croix, c'eſt celui dont on vient de parler qui partage l'écu en quatre *quartiers* égaux. (*Voyez pl. II. fig. 58. les armes d'Argouges.*)

L'autre, en ſautoir; c'eſt une autre répartition formée du *tranché* & du *taillé* par deux lignes diagonales, l'une à dextre, l'autre à ſeneſtre qui ſe terminent aux angles de l'écu, & le diviſent en quatre triangles égaux, nommés auſſi *quartiers*. (*Voyez pl. II. fig. 59 & 60.* les armes de Kerouſer & celles de Mendoce.)

Voyez auſſi pour ces deux eſpèces d'*écartelés*, les armes de Crevant & celles de Bertrand, (*Pl. I. fig. 29 & 30.*)

Il y a des *écartelés* ſimples & d'autres chargés de diverſes pièces ou meubles. *Voyez* pour les *écartelés* ſimples les mêmes *fig. 29 & 30. pl. I.* Pour les *écartelés* chargés, les *fig. 58 & 59. pl. II.*

La croix qui ſert à *écarteler* un écu, peut auſſi elle-même être *écartelée* dans l'écu, mais c'eſt dans un ſens un peu différent qui tient au mélange des émaux & des couleurs.

De Tigny, d'argent, à la croix palée, alеſée & *écartelée* de gueules & de ſable. (*Pl. IV. fig. 174.*)

ECARTELER, v. n. & act. dans le Blaſon, c'eſt diviſer l'écu en quatre quartiers par une des deux manières qui viennent d'être expliquées dans l'article précédent.

Quand l'*écartelé* eſt en croix, les deux quartiers du chef s'appellent *premier* & *ſecond*; & ceux de la pointe *troiſième* & *quatrième*, en commençant par la droite.

Quand il eſt en ſautoir; on nomme le chef & la pointe, *premier* & *ſecond quartiers*; le côté droit eſt le *troiſième*, le gauche eſt le *quatrième*.

L'uſage d'*écarteler* vient, dit-on, de René, roi de Sicile, qui, pour ſe dédommager de n'être poſſeſſeur réel d'aucun des royaumes où il prétendoit avoir droit, & pour annoncer ces prétentions & ces droits, *écartela* de Naples-Sicile, d'Aragon, de Jéruſalem, &c. vers le milieu du quinzième ſiècle.

La Colombière, compte douze façons d'*écarteler*; d'autres en comptent davantage, mais ce ſont plutôt des partitions quelconques de l'écu que des manières proprement dites d'*écarteler*, c'eſt-à-dire, de diviſer un écu en quatre quartiers, ou de *contre-écarteler*, c'eſt-à-dire, de ſubdiviſer en quatre le quartier d'un écu déjà *écartelé*. Voici celles de ces partitions qui ſont rapportées dans l'Encyclopédie.

Parti en pal, quand l'écu eſt diviſé du chef à la pointe.

Parti en croix, quand la ligne perpendiculaire eſt traverſée d'une ligne horiſontale d'un côté de l'écu à l'autre. (C'eſt la réunion de ces deux lignes qui forme la première des deux manières générales d'*écarteler* expliquées ci-deſſus.)

Parti de ſix pièces, quand l'écu eſt diviſé en ſix parts ou quartiers.

Parti de dix, de douze, de ſeize, de vingt, & de trente-deux, quand il eſt diviſé en autant de parties ou quartiers.

ECARTELURE, ſ. f. diviſion de l'écu écartelé; même choſe qu'écart ou quartier. Nous venons de dire dans l'article précédent, dans quel ordre ces quartiers ſont nommés, quand on écartèle en croix, & quand on écartèle en ſautoir.

ECHARPE, ſ. f. bande ou faſce qui repréſente une eſpèce de ceinture ou de baudrier militaire; c'eſt quelquefois un meuble de l'écu : c'en eſt quelquefois un ornement extérieur, comme les baudriers ou *écharpes* qui accompagnent de part & d'autre l'épée royale dans les armes du grand-écuyer. (*Pl. XVIII. fig. 3.*)

ECHEC, ECHECS, ſ. m. on donne ce nom à quelques pièces du jeu d'*échecs*, qui ſervent quelquefois de meubles dans l'écu.

Bernard de Rezé, d'argent, à deux faſces ondées d'azur, au chef de ſable, chargé de trois *échecs* ou cavaliers d'or. (*Pl. XI. fig. 574.*)

ECHELLE, ſ. f. meuble employé quelquefois dans l'écu.

Ebra, en Thuringe; d'azur, à une *échelle* à ſix échelons, poſée en bande, d'argent. (*Pl. XI. fig. 604.*)

ÉCHIQUETÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu diviſé en échiquier par un parti de cinq traits & un coupé d'autant de traits, ce qui forme trente-ſix carreaux; s'il y en avoit moins, ce ne ſeroit plus un écu *échiqueté*, ce ſeroit des points équipollés. (*Voyez* ces mots.)

Le Nain, *échiqueté* d'or & d'azur. (*Pl. IV. fig. 220; voyez* auſſi *pl. XXXII. fig. 40.*

ÉCHIQUETÉ ſe dit auſſi du chef, du pal, de la

faſce, du chevron, de la croix & autres pièces honorables, diviſées en deux ou trois rangs ou tires de carreaux.

Pl. II. fig. 96, le franc-quartier des armes de Potier eſt *échiqueté* d'argent & d'azur.

Fig. 106, le chef des armes de Dailly, eſt *échiqueté* d'argent & d'azur de trois traits.

Fig. 111, dans les armes de Cibo, la bande abaiſſée eſt *échiquetée* de trois traits d'argent & d'azur.

Pl. III. fig. 131, dans les armes de la Marek, la faſce eſt *échiquetée* d'argent & de gueules de trois traits.

Pl. IV. fig. 175, la croix des armes de du Boſc, eſt *échiquetée* d'argent & de ſable.

ECHIQUETÉ ſe dit encore du lion, de l'aigle & autres animaux, dont le corps eſt pareillement diviſé en pluſieurs tires de carreaux,

Le mot *échiqueté* vient de l'échiquier ſur lequel on joue aux échecs, & que l'*échiqueté* repréſente parfaitement.

ECIMÉ, adj. ſe dit du chevron dont la pointe eſt coupée. (*Voyez* CHEVRON.)

De la Rochefoucault, burelé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules brochans ſur les burelles, le premier *écimé*.

ECLATÉ, ÉE, adj. ſe dit des lances & des chevrons briſés. (*Voyez* CHEVRON; *voyez* auſſi les armes de Baugier, *pl. IV. fig. 204.*)

ECLOPÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une partition, dont une pièce paroit comme rompue.

ECORCHÉ, ÉE, adj. ſe dit des loups, des ours & autres animaux, qui dans l'écu ſont de gueules ou de couleur rouge.

Aubes Roquemartine, à Arles; d'or, à un ours *écorché* de gueules. (*Pl. XII. fig. 621.*)

ECOT ou ESCOT, ſ. m. on appelle ainſi dans le Blaſon, comme en langage d'eaux & forêts, de groſſes branches qui n'ont pas été dépouillées de leurs petits rameaux aſſez raz; en ſorte qu'il reſte des bouts excédens de ces rameaux qui donnent à ces groſſes branches une forme hériſſée & épineuſe.

ECOTÉ, ÉE, adj. ſe dit des troncs & des branches d'arbres dont on a coupé de cette manière les petits rameaux. On appelle *croix écotée*, celle dont le montant & les branches ont pluſieurs chicots ou nœuds.

Thomaſſin, d'azur, à la croix *écotée* d'or. (*Pl. III. fig. 165.*)

ECREVISSE, ſ. f. poiſſon cruſtacé, meuble d'armoiries.

L'*écreviſſe* eſt toujours poſée en pal, la tête vers le haut de l'écu.

Thiard de Biſſy, d'or, à trois *écreviſſes* de gueules. (*Pl. VII. fig. 346.*)

ECU, ſ. m. champ ſur lequel on poſe les pièces & meubles des armoiries.

Le mot *écu* vient du latin *ſcutum*, qui vient du grec σκυτος, *cuir*, parce que les premiers *écus* ou boucliers étoient de cuir.

Pour les proportions géométriques de l'écu, dont on diviſe la largeur en ſept parties égales, & la hauteur en huit, *voyez* la *planche XXVIII. fig. 1.*

Le bouclier ou *écu* antique étoit arrondi, & avoit une pointe au milieu. (*Pl. I. fig. 28.*)

Le bouclier couché ne marquoit rien par ſa poſition; c'eſt ainſi ſeulement qu'il ſe placoit, lorſqu'il étoit ſuſpendu par ſa courroie. (*fig. 2.*)

L'*écu* en bannière ou en quarré eſt celui des ſeigneurs qui avoient droit de faire prendre les armes à leurs vaſſaux, & de les mener à la guerre ſous leurs bannières: on les nommoit *chevaliers bannerets*. Il y a encore quelques maiſons qui portent l'*écu* en bannière ou quarré. (*fig. 3.*)

Pluſieurs *écus* anciens étoient échancrés; l'échancrure ſervoit à poſer la lance & à la mettre en arrêt. (*fig. 4.*)

Les Allemands & les peuples du nord ont leur *écu* en cartouche. (*fig. 5.*)

L'*écu* eſpagnol & portugais eſt arrondi par le bas, échancré par le haut, & en forme de cartouche des deux côtés. (*fig. 8.*)

En France, l'*écu* eſt de forme quarrée, excepté que le côté d'en bas eſt un peu arrondi, & qu'il a une petite pointe au milieu. (*fig. 6.*)

L'*écu* des filles eſt en loſange. (*fig. 10.*)

L'*écu* des Italiens eſt ovale, & il eſt poſé ſur un cartouche. (*fig. 7.*)

Les *écus* des femmes mariées ſont accolés. Le premier écuſſon, à dextre, contient les armes du mari; le ſecond, à ſeneſtre, celles de la femme. (*fig. 9.*)

L'*écu* reçoit divers noms ſuivant ſes partitions & diviſions.

Il y en a quatre principales dont toutes les autres ſont compoſées, ſavoir parti, coupé, tranché, taillé.

L'*écu* parti eſt celui qui eſt diviſé en deux portions égales par une ligne perpendiculaire.

Bailleul, parti d'hermine & de ſable. (*fig. 25.*)

L'*écu* coupé, par une ligne horizontale.

Soleur, coupé d'argent & de gueules. (*fig. 26.*)

L'*écu* tranché, par une ligne diagonale à droite.

Aglion, tranché d'argent & de gueules. (*fig. 27.*)

L'*écu* taillé, par une ligne diagonale à gauche.

D'Eſclope, taillé d'or & d'azur. (*fig. 28.*)

Mais ces partitions & toutes celles qui en dérivent ſe trouveront aux mots qui les expriment. Cependant, pour réunir, autant qu'il eſt poſſible, ces notions primordiales qui ſont la baſe de tout l'art héraldique, nous déſignerons encore ici les principales ſous-diviſions que forment ces quatre lignes.

Du parti ou de la ligne perpendiculaire ſe forme l'*écu* adextré, lorſque la ligne perpendiculaire qui le diviſe eſt ſur la droite & au tiers de l'écu. (*Pl. II. fig. 68.*)

Et l'*écu* ſiniſtré, quand elle eſt ſur la gauche. (*fig. 69.*)

La

La même ligne forme le tiercé en pal, quand elle eſt double, & qu'elle diviſe l'*écu* en trois parties égales.

Le Roi, tiercé en pal, d'azur, d'argent & de gueules. (*Pl. I. fig. 33.*)

La même ligne, un peu plus multipliée, forme le palé. (*Voyez* les armes de Harlay, d'Eſtiſſac & de Briqueville, *pl. III. fig. 112-3-4.*)

Et le vergetté, quand elle eſt multipliée, à diſtance égale, au nombre de ſix, de huit ou de dix pièces, la vergette étant un pal diminué de moitié, ſelon les uns, des deux tiers, ſelon les autres.

Du coupé ou de la ligne horizontale ſe forme le chef, lorſqu'elle occupe la tierce partie d'en haut. (*Voyez* les armes de La Garde, *pl. II. fig. 98.*)

La faſce (*fig. 100.*) & le tiercé en faſce, lorſque cette même ligne horiſontale eſt double ſur le milieu, à diſtance égale des extrémités.

Le faſcé, quand elle eſt multipliée. (*Voyez pl. III. fig. 126-7-8.*)

Le burelé, quand il y a huit ou dix eſpaces égaux ou plus, (*fig. 129. 130.*) la burelle étant un diminutif de la faſce.

De-là auſſi les trangles qui ſe mettent en nombre impair, au lieu que les burelles ſe mettent toujours en nombre pair.

De-là encore la diviſe, *voyez* DIVISE; mais la diviſe eſt une dépendance du chef, & les trangles auſſi ne paroiſſent point ſeules; elles accompagnent ſeulement des pièces honorables.

Du tranché ou de la diagonale à droite ſe forme la bande, (*Pl. II. fig. 101.*) & le tiercé en bande.

La même ligne multipliée forme le bandé. (*Pl. III. fig. 139-140-1-2-3.*)

Et le coticé, (*fig. 145-6.*) la cotice étant le diminutif de la bande.

Du taillé ou de la diagonale à gauche ſe forme la barre, (*Pl. II. fig. 102.*) & le tiercé en barre.

La même ligne multipliée forme le barré. (*Pl. III. fig. 151-2.*)

Et le traverſé, la traverſe étant le diminutif de la barre.

Les autres diviſions de l'*écu* ſont écartelé, contre-écartelé. *Voyez* ces mots.

ECUREUIL, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant cet animal.

Fouquet, d'argent, à l'*écureuil* de gueules. (*Pl. VI. fig. 297.*)

On ſe rappelle ſon ambitieuſe deviſe: *Quò non aſcendam? Où ne monterai-je pas?*

ECUSSON, ſ. m. petit écu, eſt auſſi un meuble d'armoiries.

Coëtlogon, de gueules, à trois *écuſſons* d'hermine. (*Pl. IV. fig. 210.*)

Amance, en Lorraine; d'argent, à l'écuſſon d'azur.

EFFARÉ ou EFFRAYÉ, adj. ſe dit de pluſieurs animaux, mais ſur-tout du cheval, levé ſur ſes jambes de derrière preſque perpendiculairement.

Gleiſpach, en Allemagne; d'azur, au cheval *effaré* d'argent, mouvant d'un mouticule de ſinople.

Quelques auteurs ſe ſervent, en pareil cas, du mot *forcené*.

EFFAROUCHÉ, ÉE, adj. ſe dit ſur-tout du chat qui eſt droit ſur ſes pattes de derrière.

De Katzen, d'azur, au chat *effarouché* d'argent, tenant en ſa gueule une ſouris de ſable.

EFFEUILLÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un arbre, d'un arbriſſeau, d'un arbuſte ou d'un rameau de quelque plante que ce ſoit, qui eſt dépouillé de ſes feuilles.

Du Bourg de Rochemontels, de Belbèze à Toulouſe; d'azur, à trois tiges d'épine *effeuillées* d'argent, chacune de cinq rameaux.

EFFRAYÉ, ÉE, adj. *Voyez* EFFARÉ.

ELANCÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un cerf courant.

Seguiran, en Provence; d'azur, au cerf *élancé* d'or.

ELÉPHANT, nom donné à un ordre militaire ancien & fort honorable que conférent les rois de Danemark, & qu'ils ſont cenſés n'accorder qu'aux perſonnes de la plus haute qualité, & d'un mérite extraordinaire.

On l'appelle l'*ordre de l'éléphant*, parce qu'il a pour arme un *éléphant* d'or émaillé de blanc, chargé d'une tour d'argent maçonnée de ſable, ſur une terraſſe de ſinople émaillée de fleurs. Cette marque de l'ordre eſt ornée de diamans, & pend à un ruban bleu, ondé comme le cordon bleu en France. *Chambers.* (*G. Pl. XXIV. fig. 39.*)

ELÉPHANT, ſ. m. meuble qui entre dans quelques écus.

Le Fortuné, de gueules, à un *éléphant* d'or, armé (c'eſt ſa dent) & onglé d'azur. (*Pl. VI. fig. 292.*)

EMAIL, ſ. m. EMAUX au pluriel. Il y en a de trois ſortes; les métaux, les couleurs & les fourures.

Les métaux ſont l'or & l'argent.

L'or dans la gravure eſt pointillé. (*Voyez pl. I. fig. 11.*)

L'argent eſt tout blanc. (*fig. 12.*)

Nous avons dit ce qui concerne les couleurs au mot *couleur*, & nous ne pouvons qu'y renvoyer.

Quant aux fourures ou pannes, c'eſt l'*hermine* & le *vair*.

L'*hermine* eſt repréſentée dans les armoiries par pluſieurs mouchetures de ſable, ou noires, ſur un champ, ou fond d'argent. (*Voyez pl. I. fig. 18.*)

Si au contraire, les mouchetures ſont d'argent ſur un fond de ſable, c'eſt ce qu'on appelle *contre-hermine*. (*Fig. 20. Voyez* au mot CONTRE l'article CONTRE-HERMINE.)

Lorſque les mouchetures ne ſont pas ſemées, on en exprime le nombre & la ſituation; elles deviennent alors un meuble ordinaire de l'écu.

De la Porte de Vexins, de gueules, au croiſſant montant d'argent, chargé de cinq mouchetures de ſable ou d'*hermine*.

Le *vair* eſt, ſi l'on veut, la peau d'un animal nommé *genette* qui ſe trouve en Afrique, comme l'*hermine* eſt, ſi l'on veut, la peau de l'animal de ce nom, qui ſe trouve en Aſie au royaume du Pont;

mais c'eſt à des clochettes ou ſonnettes alternativement griſes & blanches, ou aux cloches de verre dont ſe ſervent les jardiniers, que le *vair* reſſemble le plus. (*Voyez pl. I. fig. 19.*)

Le *vair* a pour ſes émaux particuliers, l'argent & l'azur, dont l'un eſt toujours alternatif à l'autre; la pointe & la baſe de l'argent toujours oppoſées à la pointe & à la baſe de l'azur.

Lorſqu'au contraire, le métal eſt oppoſé au métal & la couleur à la couleur, alors les deux cloches oppoſées de même émail ſemblent ſe réunir pour former une eſpèce de boîte d'une même couleur, élargie par le milieu, pointue par les deux bouts; c'eſt ce qu'on appelle *contre-vair*. *Voyez* au mot CONTRE l'article CONTRE-VAIR; (& *voyez pl. I. fig. 21.*

Quand le *vair* a d'autres émaux que l'argent & l'azur, par exemple, l'or & le gueules, il s'appelle *vairé*. (*fig. 22.*) Et lorſque dans le *vairé* le métal eſt oppoſé au métal & la couleur à la couleur, ce qui eſt une double contradiction qu'éprouve le *vair*, c'eſt ce qui s'appelle *contre-vairé*. *Voyez* toujours au mot CONTRE.

Les *émaux* du Blaſon ſont venus, dit-on, des anciens jeux du cirque; ils ont paſſé aux tournois & aux carrouſels. Le blanc, le bleu, le rouge & le verd, y diſtinguoient les différens quadrilles. Domitien, au rapport de Suétone, avoit ajouté aux quatre *factions* du cirque, la faction *dorée* & la faction de *pourpre*. *Aurati purpureique panni.* (Suét. Domit. c. 7.) Cette partie du Blaſon remontera, ſi l'on veut, juſqu'à Domitien.

Le Sable étoit la couleur des chevaliers en deuil.

> Que mes armes ſans faſte, emblême des douleurs.....
> Ce ſimple bouclier; ce caſque ſans couleurs,
> Soient attachés ſans pompe à ces triſtes murailles.

EMANCHE, ſ. f. C'eſt, à ce qu'on croit, la repréſentation d'une dépouille enlevée à l'ennemi (*manica hoſtilis diſſuta*). C'eſt, dit-on, une manche antique, large d'un côté, finiſſant en pointe de l'autre, qu'on ſuppoſe avoir été découſue & déployée, lorſqu'elle a été enlevée. Quoiqu'il en ſoit, l'*émanche* eſt repréſentée par de longues pointes de deux émaux différens, pénétrant d'un émail dans l'autre. On ſpécifie ſi l'*émanche* eſt poſée en chef, en pointe, en bande, en barre, &c. On ſpécifie auſſi le nombre de pièces, c'eſt-à-dire de dents ou pointes.

De Gantès, en Provence & en Flandres; d'azur, à l'*émanche* d'or, de quatre pièces en chef. (*Pl. II. fig. 89.*)

Thomaſſeau, de Curſay, de ſable, à l'*émanche* d'argent, de cinq pièces à la pointe de l'écu. (*Planche II. fig. 92.*)

. . . . . d'or, à l'*émanche* d'azur de quatre pièces en bande. *Ibid. fig. 91.*

De Perſil, de gueules, à l'*émanche* d'argent de quatre pièces en barre, *fig. 90.*

EMANCHÉ, ÉE, adj. ſe forme d'*émanche* ſuivant les mêmes principes que le palé du pal, le faſcé de la faſce, le bandé de la bande, le barré de la barre, le coticé des cottices, &c. c'eſt-à-dire, que l'écu s'appelle *emanché*, lorſqu'il eſt également couvert d'*émanches* de métal & de couleur, ſans qu'il y ait plus de pièces d'un côté que de l'autre. On dit, *emanché* en faſce, en pal, ſuivant la direction des *émanches*.

La Bellière de Dace, *émanché* en faſce d'argent & de ſable.

Il faut bien ſe garder de confondre *émanché* avec *emmanché*, qui ne peut convenir qu'aux outils qui ont un manche.

D'habiles héraldiſtes rejettent la diſtinction de l'*émanche* & de l'*émanché*; les *émanches*, ſelon eux, n'étant que les dents ou pièces de l'*émanché* ne peuvent être conſidérées comme iſolées, elles ſont partie des partitions de l'écu.

EMBATONNÉ, ÉE, adj. On dit qu'une colonne eſt cannelée & *embâtonnée*, pour dire que ſes cannelures ont la forme d'un bâton ou de baguettes juſqu'à une certaine partie de ſon fuſt.

EMBOUCHÉ, ÉE, adj. ſe dit du bout d'un cornet, d'une trompette, &c. qu'on met dans la bouche pour en ſonner, lorſque ce bout eſt d'un émail différent de celui du corps.

EMBOUCLÉ, ÉE, ſe dit des pièces garnies d'une boucle, comme les colliers des levriers.

EMBOUTÉ, ÉE, adj. ſe dit des pièces qui ont à leur extrémité un cercle ou une virole d'argent, & des manches de marteaux, quand les bouts ſont garnis d'un autre émail que les marteaux.

EMBRASSÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu partagé en trois triangles, dont deux de métal en *embraſſent* de deux côtés un de couleur, ou deux de couleur, un de métal.

On dit *embraſſé à dextre*, quand les deux triangles *embraſſans* ſont du côté droit; & *embraſſé à feneſtre*, quand ils ſont du côté gauche.

. . . . d'argent, *embraſſé à dextre* de ſable.

Domants, d'argent, *embraſſé à feneſtre* de gueules. (*Pl. II. figures 86 & 87.*)

EMINENCE, ſ. f. titre qu'on donne aux cardinaux, aux trois électeurs eccléſiaſtiques, & au grand-maître de Malte, ſelon une bulle d'Urbain VIII, qui ne diſpenſe que les rois & les papes de le leur accorder, & qui défend à tous autres de le prendre. Le pape leur dit *voſtra ſignoria*; le roi de France, *couſin*; l'empereur, *reverenda paternitas*; les rois de Pologne & de Portugal, & la république de Vénife, *ſignoria illuſtriſſima*. Au reſte, cette épithète honorifique *éminence*, avoit été donnée par Grégoire-le-Grand à des évêques, long-temps avant qu'Urbain l'attachât ſpécialement au cardinalat. La bulle d'Urbain VIII qui *éminentifie* les cardinaux, eſt de 1620. (*Article reſté.*)

EMMANCHÉ, ÉE, adj. ſe dit des haches, des faulx, des marteaux & autres choſes qui ont un manche d'un émail particulier.

Faouc, en Normandie; d'azur à trois faulx d'argent, *emmanchées* d'or.

EMMUSELÉ, ÉE, adj. ſe dit des ours, chameaux,

Digitized by Google

mulets & autres animaux auxquels on lie le muſeau ou la gueule pour les empêcher de mordre ou de manger.

Morlot de Muſeau, d'argent, à une tête d'ours de ſable *emmuſelée* de gueules. (*Pl. VI. fig. 295.*)

EMOUSSÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un fer de lance, d'une flèche, d'une bayonnette qui n'a pas de pointe.

Bauvaulier des Malardières, de Marigny en Touraine; de gueules, à deux fers de lance *émouſſés* l'un ſur l'autre en pal, le premier renverſé.

EMPENNÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un dard, trait, javelot ou flèche, qui a ſes ailerons ou *pennes* marquées d'un émail particulier.

Arc, d'azur, à un arc d'argent, chargé de trois flèches de même *empennées* d'or; celle du milieu encochée, & les deux autres paſſées en ſautoir.

EMPIÉTANT, TE, adj. ſe dit de l'oiſeau de proie, lorſqu'il eſt ſur ſa proie & qu'il la tient dans ſes ſerres.

Implicuitque pedes atque unguibus hæſit.

Tarlet, en Bourgogne; d'azur, au faucon d'or, grilleté d'argent, *empiétant* une perdrix d'or, béquée & onglée de gueules.

EMPOIGNÉ, ÉE, adj. ſe dit des javelots, flèches & autres pièces de longueur, quand il y en a trois & davantage, dont un ou pluſieurs en pal & d'autres en ſautoir, de manière qu'elles paroiſſent preſſées au milieu étant attachées d'un lien.

De Suramont, à Paris; d'azur, à trois flèches *empoignées* d'or.

EMPOIGNÉE, ſe dit auſſi d'une bande ou autre pièce tenue par une main ou par la patte d'un animal.

Bons d'Entremont, en Provence; d'or, à la bande d'azur, chargée de deux étoiles d'argent, & *empoignée* d'une patte de lion de ſable.

Suivant une tradition ancienne, Pierre-André Bons, né à Marſeille en 1354, ayant accompagné, en 1393, aux guerres de Naples le roi Louis d'Anjou, ſecond du nom, vit dans un combat ce prince près d'être fait priſonnier, & abbatit d'un coup de ſabre le poignet à un chevalier nommé Léon qui ſaiſiſſoit déja le roi. Louis reſté libre par cet exploit, ajouta *une patte de lion à la bande des* armes de Bons, en mémoire du ſervice que Pierre-André lui avoit rendu en cette occaſion.

ENCENSOIR, ſ. m. eſt quelquefois un meuble de l'écu.

Le Sens de Folleville, de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois encenſoirs d'or. (*Pl. IX. fig. 486.*)

ENCHAUSSÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu qui eſt taillé depuis le milieu d'un de ſes côtés, en tirant vers la pointe du côté oppoſé. Il y a des écus *enchauſſés* à dextre, & d'autres à ſeneſtre, ſuivant le côté où la taille commence.

Liechteſtain, d'argent, *enchauſſé* d'azur.

ENCLAVÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu parti, dont l'une des portions entre dans l'autre, en forme quarrée, comme des panneaux de menuiſerie.

Pelekhoſen, en Allemagne; parti *enclavé* d'argent en gueules à ſeneſtre.

Dachaw, en Bavière; d'or, coupé, *enclavé* ſur gueules. (*Pl. XII. fig. 655.*)

ENCLOS, SE, adj. ſe dit du lion ou d'un autre animal enfermé dans un trécheur, dans une paliſſade, &c. ou autre pièce de l'écu.

Les armes d'Ecoſſe ſont d'or, au lion de gueules, *enclos* dans un double trécheur, fleuré & contre-fleuré de même. *Voyez pl. XV. fig. 10*, dans les armes d'Angleterre, le quartier d'Ecoſſe.

Dandrie, d'argent, à trois aigles de ſable, *encloſes* dans un double trécheur de gueules. (*Planche IV. fig. 217.*)

ENCLOS, ſe dit auſſi de quelques pièces ou meubles de l'écu qui ſe trouvent au centre d'une pièce évuidée ou d'un animal tourné en cercle.

Caumels de la Garde, à Toulouſe; d'azur, à une colombe d'argent, becquée & membrée de ſable, *encloſe* dans une biſſe d'or poſée en cercle, qui ſemble mordre ſa queue; au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles du quatrième émail.

ENCOCHÉ, ÉE, adj. ſe dit du trait qui eſt placé ſur un arc tendu.

Arcourt de Tenemare, en Normandie; de gueules, à un arc d'argent, garni d'une flèche de même, *encoché* en bande, à la bordure auſſi d'argent.

ENDENTÉ, ÉE, adj. *Voyez* DENTELÉ, & conſentez à reſter dans quelque incertitude ſur la ſignification préciſe de ce mot; car les auteurs ne s'accordent pas ſur cette ſignification. (*Voyez* auſſi *pl. IV. fig. 170--1--2.*)

ENFANT, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant ce que le nom exprime.

Gemmel, en Bavière; de gueules, au pal d'argent, accolé de deux *enfans* de carnation, tenans un cœur du champ poſé ſur le pal. (*Pl. VIII. fig. 437.*)

ENFILÉ, ÉE, adj. ſe dit des couronnes, annelets & autres pièces rondes & ouvertes, qui ſont paſſées dans des faſces, bandes, lances, &c. On dit auſſi *enfilant* de la pièce qui *enfile*.

Du Faur, en Dauphiné; d'azur, à trois couronnes d'or antiques *enfilées* par une bande d'azur.

ENFLAMMÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un cœur dont il ſort une flamme.

De Saint-Hilaire, en Languedoc; d'azur, au cœur d'or *enflammé* de gueules.

De Curſay de Saint-Maixent, en Saintonge; d'argent, au cœur *enflammé* de gueules, accompagné en pointe d'un croiſſant de même.

EN FORME ſe dit du lièvre qui paroît arrêté & en repos.

De Perrin, à Paris; d'azur, à un arbre au naturel, au lièvre d'argent *en forme* au pied de l'arbre.

ENGAGEMENT, ſ. m. nom donné aux vœux des anciens chevaliers dans leurs entrepriſes d'ar-

mes. Je n'en dirai qu'un mot d'après M. de Sainte-Palaye, & ſeulement pour crayonner une des plus ſingulières extravagances dont l'homme ſoit capable.

Les chevaliers qui formoient des entrepriſes d'armes, ſoit courtoiſes, ſoit à outrance, c'eſt-à-dire meurtrières, chargeoient leurs armes de chaines, ou d'autres marques attachées par la main des dames, qui leur accordoient ſouvent un baiſer, moitié oui, moitié non, comme celui que Saintré obtint de la ſienne.

Cette chaine ou ce ſigne, quel qu'il fût, qu'ils ne quittoient plus, étoit le gage de l'entrepriſe dont ils juroient l'exécution, quelquefois même à genoux, ſur les évangiles. Ils ſe préparoient enſuite à cette exécution par des abſtinences & par des actes de piété, qui ſe faiſoient dans une égliſe où ils ſe confeſſoient, & dans laquelle ils devoient envoyer au retour, tantôt les armes qui les avoient fait triompher, tantôt celles qu'ils avoient remportées ſur leurs ennemis.

On pourroit faire remonter l'origine de ces eſpèces d'enchainemens juſqu'au temps de Tacite, qui rapporte quelque choſe de ſemblable des Cattes dans ſes *Mœurs des Germains*. Je crois pourtant qu'il vaut mieux la borner à des ſiècles poſtérieurs, où les débiteurs inſolvables, devenant eſclaves de leurs créanciers, & proprement eſclaves de leur parole, comme nous nous exprimons, portoient des chaines de même que les autres ſerfs, avec cette ſeule diſtinction, qu'au lieu de fers ils n'avoient qu'un anneau de fer au bras. Les pénitens, dans les pélerinages auxquels ils ſe vouoient, également débiteurs envers l'égliſe, portèrent auſſi des chaines pour marque de leur eſclavage; & c'eſt de-là ſans doute que nos chevaliers en avoient pris de pareilles, pour acquitter ce vœu qu'ils faiſoient d'accomplir leurs entrepriſes d'armes.

Ces empriſes une fois attachées ſur l'armure d'un chevalier, il ne pouvoit plus ſe décharger de ce poids qu'au bout d'une ou de pluſieurs années, ſuivant les conditions du vœu, à moins qu'il n'eût trouvé quelque chevalier qui, s'offrant de faire arme contre lui, le délivrât en lui levant ſon empriſe, c'eſt-à-dire en lui ôtant les chaines ou autres marques qui en tenoient lieu, telles que des pièces différentes d'une armure, des viſières de heaumes, des gardes-bras, des rondelles, &c.

Vous trouverez dans Olivier de la Marche les formalités qui s'obſervoient pour lever ces empriſes, & les *engagemens* des chevaliers. On croit lire des contes arabes en liſant l'hiſtoire de cet étrange fanatiſme des nobles, qui régna ſi long-temps dans le midi de l'Europe, & qui n'a ceſſé dans un royaume voiſin que par le ridicule dont le couvrit un homme de lettres, Miguel Cervantes Saavedra, lorſqu'il mit au jour, en 1605, ſon incomparable roman de dom Quichote. *Voyez les Mémoires de* M. de Sainte-Palaye, dans le *Recueil de l'académie des Belles-Lettres*. (*Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ENGLANTÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un chêne dont le gland eſt d'un autre émail que l'arbre.

Miſſirmen, en Bretagne; d'argent, au chêne de ſinople, *englanté* d'or, au canton dextre de gueules, chargé de deux haches d'armes adoſſées, d'argent.

ENGOULÉ, ÉE, adj. ſe dit des bandes, croix, ſautoirs, &c. dont les extrémités entrent dans la gueule d'un lion, d'un léopard, d'un dragon, &c.

Guichenon, de gueules, au ſautoir *engoulé* de quatre têtes de léopard d'or mouvans des angles, chargé en cœur d'une autre tête de léopard du champ. (*Pl. IV. fig. 193.*)

Il y a auſſi quelquefois des muſles de lions qui *engoulent* le caſque, comme dans les anciennes armoiries des ducs de Savoie.

ENGRÊLÉ, ÉE, adj. ſe dit du chef, du pal, de la bande, de la croix, du ſautoir, &c. bordés des deux côtés de petites dents à intervalles creux & arrondis.

Ce mot *engrêlé* vient du latin *gracilis*, délié, mince, délicat, & il paroît que l'*engrêlé* ſe diſtingue du danché, de l'endenté, du dentelé par la fineſſe & la ténuité de ſes dents. (*Voyez pl. IV. fig. 170-1-2.*)

Courcy, d'argent, à la barre *engrêlée* d'azur. (*Pl. III. fig. 153.*)

Lenoncourt, d'argent, à la croix de gueules *engrêlée*.

ENGRÊLURE, ſ. f. petit liſtel ou filet engrêlé, poſé le long du bord ſupérieur de l'écu.

De Saint-Chamans du Pecher, en Limoſin; de ſinople, à trois faſces d'argent, en chef une *engrêlure* de même. (*Pl. III. fig. 127.*)

ENGUICHÉ, ÉE, adj. ſe dit des cors & des trompettes dont l'embouchure eſt d'un autre émail que le corps de l'inſtrument.

Baſe, en Danemarck; d'azur, à la faſce d'argent, chargée d'un cor de chaſſe de ſinople, lié, virolé & *enguiché* d'or.

ENHENDÉ, ÉE, adj. on appelle croix *enhendée* celle dont le pied eſt refendu, *enhendido*, mot eſpagnol. Ces croix à refente ſont communes en Eſpagne & en Allemagne. C'eſt une croix ancrée, où il y a une pointe de plus qui ſort du milieu de chacune de ſes ancres. (*Voyez pl. III. fig. 158.*)

ENLEVÉ, ÉE, adj. ſe dit des pièces qui paroiſſent *enlevées*.

Anglure, en Champagne; d'or, à pièces *enlevées* à angles ou croiſſans de gueules, ſoutenant des grelots d'argent, dont tout l'écu eſt ſemé.

ENQUÊRRE, même choſe qu'*enquérir*. Armes à *enquêrre*, (*Voyez* au mot ARMES, ARMES A ENQUÉRIR.)

EN REPOS ſe dit du lion, du cerf & de quelques autres animaux ſauvages qui ſe repoſent couchés ſur le ventre. On dit du lièvre qui eſt dans une pareille ſituation, qu'il eſt *en forme*. (*Voyez* ci-deſſus EN FORME.)

De Bertrand de Molleville, de Monteſquieu en Languedoc; d'or, au cerf *en repos* de gueules, au

pied d'un arbre de ſinople ; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent, à côté de deux beſans du champ de l'écu.

ENSANGLANTÉ, ÉE, adj. ſe dit du pélican & autres animaux qui paroiſſent ſanglans.

Le Camus, de gueules, au pélican d'argent, *enſanglanté* de gueules dans ſon aire, au chef conſu d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or. (*Pl. VI. fig. 316.*)

ENTÉ, ÉE, adj. ſe dit de quelques parties ou pièces de l'écu qui entrent les unes dans les autres ſous des formes rondes, comme l'émanche avec des pointes.

Frégoſe à Gènes; coupé, *enté* de ſable & d'argent. (*Pl. VI. fig. 65.*)

ENTÉ EN POINTE ſe dit d'une entaille qui ſe fait à la pointe de l'écu par deux émaux arrondis.

Pouſſemothe de l'Etoile, de Thierſanville de Montbriſeuil, à Paris; d'azur, à trois lis au naturel, *enté en pointe* de ſable, à une étoile d'or.

Quelques-uns appellent *faſce-enté-ondé* un écu compoſé de faſces échancrées en rond, entrant les unes dans les autres, comme dans les armes de Roche-chouart : (*Pl. III. fig. 132.*) mais on l'appelle plus communément *nébulé*, parce que ces faſces paroiſſent prendre la forme des nuages.

ENTRAVAILLÉ, ÉE, adj. ſe dit des oiſeaux éployés, qui ont un bâton ou quelqu'autre pièce paſſée entre les ailes ou entre les pieds.

Il ſe dit auſſi du dauphin, de la biſſe, de l'aigle, du lion & des autres animaux qui ſe trouvent entrelacés dans des cotices, des burelles & autres pièces de longueur.

De Quenazret, en Bretagne; burelé d'argent & de gueules, à deux biſſes d'azur, affrontées, *entravaillées* dans les burelles, de manière que la deuxieme & la quatrième du ſecond émail brochent ſur les biſſes.

ENTRELACÉ, ÉE, adj. ſe dit de trois croiſſans, de trois anneaux & autres choſes ſemblables, paſſées les unes dans les autres.

Bourgeois, en Bourgogne; d'azur, à trois annelets *entrelacés* l'un dans l'autre en triangle d'or.

ENTRETENU, E, adj. ſe dit de pluſieurs clefs & autres choſes ſemblables liées enſemble par leurs anneaux.

Clugny, en Bourgogne; d'azur, à deux clefs d'or, adoſſées en pal & *entretenues* par le bas.

EPANOUI, E, adj. ſe dit des lis, des roſes, des tulipes & autres fleurs ſur leurs tiges, leſquelles paroiſſent entiérement ouvertes & dans une parfaite croiſſance.

Le Fèvre, d'azur, à trois lis *épanouis* d'argent, feuillés & tigés de ſinople. (*Pl. VIII. fig. 413.*)

EPANOUIE ſe dit auſſi d'une fleur de lis, dont le fleuron ſupérieur eſt ouvert, & qui a des boutons entre les fleurons des côtés, telle que la fleur de lis de Florence, qui eſt de gueules en un champ d'argent.

ÉPÉE, ordre de chevalerie, autrefois en honneur dans l'île de Chypre, où il fut inſtitué par Guy de Luſignan. Les chevaliers de cet ordre portoient un collier compoſé de cordons ronds de ſoie blanche, liés en lacs d'amour, entremêlés de lettres *S* formées d'or. Au bout du collier pendoit un ovale où étoit une *épée* ayant la lame émaillée d'argent, la garde croiſetée & fleurdeliſée d'or, & pour deviſe ces mots, *ſecuritas regni*. La première cérémonie s'en fit en 1195, le roi Guy de Luſignan conſèra cet ordre à ſon frère Aimaury, connétable de Chypre, & à trois cents barons qu'il établit dans ſon nouveau royaume. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.* (G)

* ÉPÉES, l'ordre des deux *épées* de J. C. ou les chevaliers du Chriſt des deux *épées*; ordre militaire de Livonie & de Pologne en 1197. Dans ces temps où l'on croyoit ſuivre l'eſprit de l'Evangile & ſe ſanctifier, en forçant les hommes d'embraſſer le chriſtianiſme, Bertold, ſecond évêque de Riga, engagea quelques gentilshommes qui revenoient de la croiſade, de paſſer en Livonie, & d'employer leurs armes à l'avancement de la religion; mais ce projet ne fut exécuté que par Albert ſon frère, chanoine de Reims, & ſon ſucceſſeur. La troupe de nos ſoldats convertiſſeurs fut érigée en ordre militaire. Vinnus en fut le premier grand-maître en 1203. Ils portoient dans leurs bannières deux *épées* en ſautoir. Ils s'oppoſèrent avec ſuccès aux entrepriſes des idolâtres. (*Article reſté.*)

ÉPÉE, ſ. f. meuble qui ſe trouve dans beaucoup d'armoiries.

L'*épée* paroît dans l'écu avec une lame, une garde, une poignée & un pommeau, & n'a point ordinairement de branche à la poignée.

L'*épée*, lorſqu'elle eſt ſeule, eſt le plus ſouvent la pointe en haut.

Une *épée* peut être poſée en pal, en faſce, en bande, &c.

Deux *épées* ſe poſent en ſautoir, les pointes tantôt en haut, tantôt en bas.

L'*épée* dont la lame eſt d'un émail, la garde, la poignée & le pommeau d'un autre émail, s'appelle *garnie*.

Marbeuf, d'azur, à deux *épées* d'argent, garnies d'or, paſſées en ſautoir, les pointes en bas.

Palet, en Angleterre; de ſable, à trois *épées* d'argent, appointées, les gardes en haut, garnies d'or.

Ferrand, d'azur, à trois *épées* d'argent, garnies d'or, celle du milieu la pointe en haut, les deux autres les pointes en bas, une faſce d'or brochante ſur le tout. (*Pl. IX. fig. 493-4-5.*)

L'*épée* s'emploie auſſi parmi les ornemens extérieurs de l'écu.

EPERON, nom d'un ordre de chevalerie établi par le pape Pie IV l'an 1560. Les chevaliers portent une croix tiſſue de filets d'or. Le pape Innocent XI le conféra à l'ambaſſadeur de Veniſe, le 3 mai 1677.

Autrefois, lorſqu'on dégradoit un chevalier de l'*éperon*, ou autre, on le faiſoit botter, on lui faiſoit prendre ſes *éperons* dorés, & on les lui briſoit

ſur les talons à coups de hache. *Voyez le roman de Garin, manuſcrit.*

Li éperon li ſoit copé parmi
Près del talon, au franc acier forbi.

Un autre ordre du même nom avoit été inſtitué par Charles d'Anjou, Roi de Sicile, après ſa victoire ſur Mainfroy.

EPERON, ſ. m. meuble qui repréſente l'*éperon* des anciens chevaliers.

Gautier, d'azur, à deux *éperons* d'or, poſés en pal, liés de même, au chef d'argent, chargé de trois molettes de gueules. (*Pl. X. fig. 513.*)

EPERVIER, ſ. m. oiſeau de proie aſſez commun dans les armoiries par ſon rapport avec la chaſſe au vol.

Chaperonné ſe dit du chaperon qu'il a ſouvent ſur la tête; *longé*, des liens qu'on lui met aux jambes; *grilleté*, des grillets qui y ſont attachés, lorſqu'ils ſont d'émail différent du reſte du corps.

Perché ſe dit de l'*épervier* poſé ſur un bâton.

Le Tonnelier de Breteuil, d'azur, à l'*épervier* eſſorant d'or, longé & grilleté de même. (*Voyez pl. VI. fig. 320; Voyez* auſſi pour les *éperviers* chaperonnés, les armes de Mangot, *pl. XII. fig. 623.*)

EPI DE BLÉ, ſ. m. meuble de l'écu.

Talon, d'azur, au chevron accompagné de trois *épis* ſortans chacun d'un croiſſant, le tout d'or. (*Pl. VIII. fig. 434.*)

EPINE, ſ. f. meuble de l'écu.

Du Bourg, d'azur, à trois branches d'*épine* d'or. (*Pl. VIII. fig. 399.*)

EPLOYÉ, ÉE, adj. ſe dit des oiſeaux qui ont les ailes étendues, & particulièrement de l'aigle. *Voyez* dans les armes de l'empire, l'aigle à deux têtes *éployées* de ſable ſur un fond d'or, (*Pl. VI. fig. 300.*) *Voyez* auſſi dans les armes de Gironde, (*Pl. XVIII. fig. 4.*) l'hirondelle de la pointe; elle eſt *éployée* ou au vol étendu, ce qui ſignifie la même choſe.

EQUIPÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un homme à cheval armé de toutes pièces, qui eſt ſouvent un meuble d'écu.

Voyez, *pl. VIII. fig. 439.* les armes de la famille S. Georges, qui ſont de gueules, à un S. Georges tout armé d'argent, combattant un dragon auſſi d'argent.

ÉQUIPPÉ ſe dit auſſi d'un vaiſſeau & même d'un mât qui a ſes voiles & ſes cordages.

Dumas, d'azur, au mats d'or *équippé* d'argent, mouvant de la pointe de l'écu.

Auvelliers, de gueules, au navire *équippé* d'argent, ſur une mer de même, au chef d'or, chargé d'une aiglette d'azur. (*Pl. X. fig. 526 & 527.*)

EQUIPOLLÉ, adj. *point équipollé* ou *points équipollés*, ſe dit de neuf quarrés mis en forme d'échiquier, dont cinq, ſavoir ceux des quatre coins & du milieu, ſont d'un métal différent de celui des quatre autres.

Buſſy-Rabutin, cinq points d'or *équipollés* à quatre d'azur. (*Pl. IV. fig. 22.*) *Voyez auſſi la planche XXXII. fig. 39.*

ESCARBOUCLE, ſ. f. meuble d'écu.

Giry, d'azur, à l'*eſcarboucle* d'or fleurdeliſée. (*Pl. X. fig. 538.*)

ESCARRE, ſ. f. eſpèce de bordure qui ferme & termine un quartier des deux côtés intérieurs de l'écu, en forme d'équerre.

Hanefy, en Flandre; de gueules, à une *eſcarre* d'argent poſée au quartier droit mouvant du chef & du flanc. (*Pl. XII. fig. 641.*)

ESPRIT, (*Saint-*) ORDRE DU SAINT-ESPRIT, eſt un ordre militaire établi en France ſous le nom d'*ordre & milice du Saint-Eſprit*, le [illegible] Décembre 1578, par Henri III. en mémoire de trois grands événemens arrivés le jour de la Pentecôte & qui le touchoient perſonnellement; ſavoir ſa naiſſance, ſon élection à la couronne de Pologne, & ſon avénement à celle de France. L'*ordre du Saint-Eſprit* doit n'être compoſé que de cent chevaliers, qui ſont obligés pour y être admis de faire preuve de trois races.

Le roi eſt grand-maître de cet ordre, & prête en cette qualité ſerment le jour de ſon ſacre, de maintenir toujours l'*ordre du Saint-Eſprit*; de ne point ſouffrir, autant qu'il ſera en ſon pouvoir, qu'il tombe ou diminue, ou qu'il reçoive la moindre altération dans aucun de ſes principaux ſtatuts.

Tous les chevaliers portoient autrefois une croix d'or au col, pendant à un ruban de couleur bleu céleſte: maintenant elle eſt attachée ſur la hanche au bas d'un large cordon bleu en baudrier. Tous les officiers & commandeurs portent toujours la croix couſue ſur le côté gauche de leurs manteaux, robes, & autres habillemens de deſſus.

Avant que de recevoir l'*ordre du Saint-Eſprit*; ils reçoivent celui de S. Michel; ce qui fait que leurs armes ſont entourées de deux colliers; l'un de S. Michel, compoſé d'*SS* & de coquilles entrelacées; l'autre du *Saint-Eſprit*, qui eſt formé de fleurs de lis d'or, d'où naiſſent des flammes & des bouillons de feu, & d'*HH* couronnées avec des feſtons & des trophées d'armes.

Parmi les chevaliers ſont compris neuf prélats, qui ſont cardinaux, archevêques, évêques, ou abbés, du nombre deſquels eſt toujours le grand-aumônier, & ils ſont nommés *commandeurs de l'ordre du Saint-Eſprit*. Henri III. avoit auſſi projetté d'attribuer à chacun des chevaliers des commanderies; mais ſon deſſein n'ayant pas eu d'exécution, il aſſigna à chacun d'eux une penſion de mille écus d'or, réduite depuis à 3000 liv. qui ſont payées ſur le produit du droit du marc d'or affecté à l'ordre. (*G*).

La *croix du Saint-Eſprit*, eſt une croix d'or à huit rayons émaillés, chaque rayon pommeté d'or, une fleur de lys dans chacun des angles de la croix, & dans le milieu un *Saint-Eſprit* ou colombe d'argent d'un côté, & de l'autre un ſaint-Michel. (*Voyez Planche XXIII. fig. 3 & 4.*)

La croix des prélats-commandeurs a la colombe des deux côtés, parce qu'ils n'ont que l'ordre du *Saint-Eſprit*, & non celui de ſaint-Michel.

ESPRIT, (*Saint-*) ORDRE DU SAINT-ESPRIT DU DROIT DESIR, ordre de chevalerie inſtitué à Naples dans le château de l'Œuf en 1352, par Louis d'Anjou dit *de Tarente*, Prince du ſang de France, roi de Jéruſalem & de Sicile, & époux de Jeanne prem. reine de Naples. Les conſtitutions de cet ordre étoient en vingt-cinq chapitres, dont voici le préambule dans le ſtyle de ces temps-là : « Nous Loys, » par la grace de Dieu, roi de Jéruſalem & de Si» cile, allonneur du *Saint-Eſprit*; lequel jour par » la grace nous fumes couronnés de nos royaumes, » en eſſaucement de chevalerie & accroiſſement » d'honneur, avons ordonné de faire une compa» gnie de chevaliers qui ſeront appellés les *cheva» liers du Saint-Eſprit du droit deſir*, & leſdits che» valiers ſeront au nombre de trois cents, deſquels » nous, comme trouveur & fondeur de cette com» pagnie, ſerons *princeps*, & auſſi doivent être » tous nos ſucceſſeurs, rois de Jéruſalem & de Si» cile, *&c.* »

Mais la mort de ce Prince qui ne laiſſa point d'enfans, & les révolutions dont elle fut ſuivie, firent périr cet ordre preſque dès ſa naiſſance. On ne ſait comment les conſtitutions en tombèrent entre les mains de la république de Veniſe, qui en fit préſent à Henri III. lorſqu'il s'en retournoit de Pologne en France. On dit que ce prince en tira l'idée & les ſtatuts de l'ordre, qu'il inſtitua enſuite ſous le nom du *Saint-Eſprit*; & que pour ne pas perdre le mérite de l'invention, il remit ces conſtitutions du roi Louis d'Anjou au ſieur de Chiverny, avec ordre de les brûler; ce que celui-ci ayant cru pouvoir négliger ſans préjudice de l'obéiſſance dûe à ſon ſouverain, elles ſe ſont conſervées dans ſa famille, d'où elles avoient paſſé dans le cabinet du préſident de Maiſons, & M. le Laboureur les a données au public dans ſes additions aux mémoires de Caſtelnau. Mais en comparant ces ſtatuts avec ceux qu'Henri III. fit dreſſer pour ſon nouvel ordre du *Saint-Eſprit*, on n'y trouve aucune conformité qui prouve que ceux-ci ſoient une copie des premiers. (*G*)

ESSONNIER, ſ. m. double orle qui couvre l'écu dans le ſens de la bordure. C'étoit autrefois une enceinte où l'on plaçoit les chevaux des chevaliers, en attendant qu'ils en euſſent beſoin pour le tournoi, & avant que le tournoi fût ouvert. Il y avoit dans cette enceinte des barres & des traverſes pour les ſéparer les uns des autres.

ESSORANT, TE, adj. ſe dit des oiſeaux, & particulièrement de l'aigle poſée de profil en prenant ſon *eſſor*.

Gon de Vaſſigny, d'azur, à une aigle de profil & *eſſorante* d'or. (*Pl. VI. fig. 302.*)

ESSORÉ, ÉE, adj. ſe dit de la couverture d'une maiſon ou d'une tour, quand elle eſt d'un autre émail que celui du corps du bâtiment.

Caſanova, en Eſpagne; d'azur, à une maiſon d'argent, maçonnée de ſable, *eſſorée* de gueules. (*Pl. IX. fig. 466.*)

ÉTAYE, ſ. f. petit chevron employé pour ſoutenir quelque choſe, il ne doit, dit-on, avoir que le tiers de la largeur ordinaire du chevron; mais il y a toujours un peu d'arbitraire dans ces proportions.

ÉTENDARD, ſ. m. meuble d'écu.

Vaſſelot, d'azur, à trois *étendards* d'argent, ſûtés d'or, couchés dans le ſens des bandes 2 & 1. (*Pl. X. fig. 550.*)

ÉTÊTÉ, ÉE, adj. mot dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner un animal dont la tête a été arrachée de force & dont le cou, par conſéquent, eſt raboteux & inégal; ils oppoſent ce mot à *décapité*, auquel cas la tête eſt coupée net & le cou tout uni.

ETIENNE (*l'Ordre de ſaint*), de Toſcane, fut inſtitué, le 2 août 1554, par le grand duc Côme de Médicis, à l'occaſion d'une victoire qu'il venoit de remporter à Marciano.

Le Pape Pie IV confirma cet ordre par une bulle du premier février 1561.

Les chevaliers s'obligèrent de défendre les côtes de Toſcane des deſcentes & des incurſions des Turcs & des Maures de barbarie.

La croix de cet ordre eſt à huit pointes émaillée de gueules, attachée par trois chainons à une chaine, le tout d'or. (*Voyez planche XXV, fig. 47.*) (*G. D. L. T.*)

ÉTINCELANT, TE, adj. ſe dit des charbons & des flammes d'où il paroit ſortir des étincelles. On appelle écu *étincelant* celui qui en paroit ſemé.

Bellegarde des Marches, en Savoie; d'où eſt ſorti le grand chancelier de Savoie, Janus de Bellegarde, porte d'azur à la ſphère de feu en faſce, courbée d'un angle du chef à l'autre, rayonnante & *étincelante* vers la pointe de l'écu d'or, au chef de même, chargé d'une aiglette de ſable. (*Pl. VII. fig. 384.*)

ÉTOILE, marque qui caractériſe les ordres de la jarretière & du bain.

L'ordre de l'ÉTOILE, ou de Notre-Dame de l'*étoile*, eſt un ordre de chevalerie inſtitué ou renouvellé par Jean, roi de France, en l'année 1352; ainſi nommé, à cauſe d'une étoile qu'il portoit ſur l'eſtomac.

D'abord il n'y eut que trente chevaliers, & de la nobleſſe la plus diſtinguée; mais peu à peu cet ordre tomba dans le mépris, à cauſe de la quantité de gens qu'on y admit ſans aucune diſtinction: c'eſt pourquoi Charles VII, qui en étoit grand-maître, le quitta & le donna au chevalier du guet de Paris & à ſes archers. Mais d'autres traitent tout cela d'erreur, & prétendent que cet ordre fut inſtitué par le roi Robert en 1022, en l'honneur de la ſainte Vierge, durant les guerres de Philippe-de-Valois, & que le roi Jean ſon fils le rétablit.

Le collier de l'ordre de l'*étoile* étoit d'or à trois chaînes, entrelacées de roſes d'or émaillées alternativement de blanc & de rouge, & au bout pen-

doit une *étoile* d'or à cinq rayons. Les chevaliers portoient le manteau de damas blanc, & les doublures de damas incarnat ; la gonnelle ou cotte d'armes de même, ſur le devant de laquelle, au côté gauche, étoit une *étoile* brodée en or. Les chevaliers étoient obligés de dire tous les jours une couronne ou cinq dixaines d'*Ave Maria*, & cinq *Pater*, & quelques prières pour le roi & pour ſon état. Ce qui prouve que cet ordre a été inſtitué par Robert, & non par le roi Jean, c'eſt qu'on trouve une promotion de chevaliers de l'*étoile* ſous le premier, ſous Philippe-Auguſte, & ſous ſaint Louis. 2°. Il ne paroît pas que Charles VII ait avili, comme on prétend, l'ordre de l'*étoile ;* puiſque trois ans avant ſa mort il le conféra au prince de Navarre, Gaſton de Foix, ſon gendre. Il eſt bien plus probable que Louis XI ayant inſtitué l'ordre de ſaint Michel, les grands, comme il arrive ordinairement, aſpirèrent à en être décorés, & que celui de l'*étoile* tomba peu à peu dans l'oubli.

Juſtiniani fait mention d'un autre ordre de l'*étoile* à Meſſine en Sicile, qu'on nommoit auſſi l'*ordre du croiſſant*. Il fut inſtitué en l'année 1268 par Charles d'Anjou, frère de ſaint Louis, roi des deux Siciles.

D'autres ſoutiennent qu'il fut inſtitué en 1464 par René, duc d'Anjou, qui prit le titre de *roi de Sicile ;* du moins il paroît par les armes de ce prince, qu'il fit quelque changement dans le collier de cet ordre : car au lieu de fleurs de lumière ou *étoiles*, il ne portoit que deux chaines, d'où pendoit un croiſſant, avec le vieux mot françois *Loz*, qui, en langage de rébus, ſignifioit *Los en croiſſant ;* c'eſt-à-dire, *honneur en croiſſant* ou s'augmentant.

Cet ordre étant tombé dans l'obſcurité, fut relevé de nouveau par le peuple de Meſſine, ſous le nom de *noble académie des chevaliers de l'étoile*, dont ils réduiſirent l'ancien collier à une ſimple *étoile* placée ſur une croix fourchue, & le nombre des chevaliers à ſoixante-deux. Ils prirent pour deviſe : *monſtrant regibus aſtra viam*, qu'ils exprimèrent par les quatre lettres initiales, avec une

M R

étoile au milieu *

A V

Voyez CROISSANT.

ÉTOILE, ſ. f. meuble de l'écu, repréſentation d'une *étoile* dont on charge ſouvent les pièces honorables : elle diffère de la molette ou roue d'un éperon, en ce qu'elle n'eſt point percée comme la molette.

L'*étoile* eſt ordinairement compoſée de cinq rayons ou pointes ; quand il y en a ſix ou huit, comme parmi les Italiens & les Allemands, il faut l'exprimer en blaſonnant.

Sur les médailles, les *étoiles*, comme ſymboles d'éternité, ſont une marque de conſécration & de déification. Le père Jobert, dans ſa *Science des médailles*, dit qu'elles ſignifient quelquefois les enfans des princes régnans, & quelquefois les enfans morts & mis au rang des dieux.

Tarteron, d'or, au crabe ou ſcorpion de ſable, au chef d'azur, chargé de trois *étoiles* d'argent. (*Pl. VII. fig. 347.*)

Morien, en Weſtphalie ; d'argent, à la bande baſtillée de trois piéces à plomb de ſable, & en chef d'une *étoile* à ſix raies de gueules. (*Pl. III. fig. 149.*)

Aſſas, dans les Cevennes ; dont étoit le chevalier d'Aſſas ſi connu par ſon généreux dévouement à l'affaire de Cloſtercamp en 1760 ; d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux pins de ſinople, & en pointe d'un croiſſant de l'émail du chevron, au chef auſſi d'azur, chargé de trois *étoiles* du champ.

Geliot, d'azur, à trois *étoiles* d'or poſées en pal. (*Pl. VII. fig. 375.*)

Châteauneuf, d'or, à une *étoile* à huit rais de gueules. (*Fig. 376.*)

Des Baux, de gueules, à une *étoile* à ſeize rais d'argent. (*Fig. 377.*)

ÉTOILÉ, ÉE, adj. La croix *étoilée* ou en étoile eſt celle qui eſt formée par des étoiles diſpoſées en croix.

ÉTOLE, ordre de chevalerie inſtitué par les rois d'Arragon. On ignore le nom du prince qui en fut l'inſtituteur, le temps de ſa création, auſſi bien que le motif de ſon origine, & ſes marques de diſtinction : on conjecture ſeulement qu'elles conſiſtoient principalement en une *étole* ou manteau fort riche, & que c'eſt de là que cet ordre a tiré ſon nom ; les plus anciennes traces qu'on en trouve ne remontent pas plus haut qu'Alphonſe V, qui commença à régner en 1416. Juſtiniani prétend que cet ordre a commencé vers l'an 1332.

ÉTOLE D'OR, (ordre militaire à Veniſe) ainſi nommé, à cauſe d'une *etole d'or* que les chevaliers portent ſur l'épaule gauche, & qui tombe juſqu'aux genoux par-devant & par-derrière, & qui eſt large d'une palme & demie. Perſonne n'eſt élevé à cet ordre, s'il n'eſt patricien ou noble Vénitien. Juſtiniani remarque qu'on ignore l'époque de ſon inſtitution.

ÉTRIER, ſ. m. meuble d'armoiries repréſentant l'*étrier* qui ſert à monter à cheval.

L'uſage des *étriers* n'étoit point connu du temps des anciens tournois ni des croiſades ; on ſe ſervoit alors de ſautoirs qui étoient des cordons couverts d'une riche étoffe.

Bourdelet de Montalet, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *étriers* de même. (*Pl. X. fig. 512.*)

EUCINA, ordre de chevalerie qui fut établi, ſelon quelques-uns, l'an 722, par Garcias Ximenés, roi de Navarre. Sa marque de diſtinction étoit, à ce que l'on dit, une croix rouge ſur une chaine ; & s'il étoit vrai qu'il eût exiſté, ce ſeroit le plus ancien de tous les ordres de chevalerie ; mais on en doute avec fondement.

ÉVIRÉ, adj. ſe dit d'un lion ou autre animal dont rien n'indique le ſexe.

EXCELLENCE,

EXCELLENCE, ſ. f. eſt un titre d'honneur qu'on donne aux ambaſſadeurs & à d'autres perſonnes qu'on ne qualifie pas de celui d'alteſſe, parce qu'ils ne ſont pas princes, mais qu'ils ſont au deſſus de toutes les autres dignités inférieures.

En Angleterre & en France on ne donne ce titre qu'aux ambaſſadeurs : mais il eſt fort commun en Allemagne & en Italie. Autrefois ce titre étoit réſervé pour les princes du ſang des différentes maiſons royales ; mais ils l'ont abandonné pour prendre celui d'alteſſe, parce que pluſieurs grands ſeigneurs prenoient celui d'*excellence*.

Les ambaſſadeurs ne ſont en poſſeſſion de ce titre que depuis 1593, quand Henri IV, roi de France, envoya le duc de Nevers en ambaſſade auprès du pape, où il fut d'abord complimenté du titre d'*excellence*. Dans la ſuite on donna le même nom à tous les ambaſſadeurs réſidens dans cette cour, d'où cet uſage s'eſt répandu dans les autres.

Les ambaſſadeurs de Veniſe ne jouiſſent de ce titre que depuis 1636, temps auquel l'empereur & le roi d'Eſpagne conſentirent à le leur donner.

Les ambaſſadeurs des têtes couronnées ne veulent point donner ce titre aux ambaſſadeurs des princes d'Italie, où cet uſage n'eſt point établi.

La cour de Rome n'accorde jamais la qualité d'*excellence* à aucun ambaſſadeur quand il eſt eccléſiaſtique, parce qu'elle la regarde comme un titre ſéculier. Les règles ordinaires & l'uſage du mot *excellence* ont varié un peu par rapport à la cour de Rome. Autrefois les ambaſſadeurs de France à Rome, donnoient le titre d'*excellence* à toute la famille du pape alors régnant, au connétable Colonne, au duc de Bracciano, & au fils aîné de tous ces ſeigneurs, de même qu'aux ducs Savelli, Ceſarini, &c.... mais à préſent ils ſont plus réſervés à cet égard ; cependant ils traitent toujours d'*excellence* toutes les princeſſes romaines.

La cour de Rome de ſon côté, & les princes romains donnent ce même titre au chancelier, aux miniſtres & ſécrétaires d'état, & aux préſidens des cours ſouveraines en France, aux préſidens des conſeils d'Eſpagne, au chancelier de Portugal, & à ceux qui rempliſſent les premières places dans les autres états, pourvu qu'ils ne ſoient point eccléſiaſtiques.

Le mot *excellence* étoit autrefois le titre que portoient les rois & les empereurs : c'eſt pourquoi Anaſtaſe le bibliothécaire appelle Charlemagne *ſon excellence*. On donne encore ce titre au ſénat de Veniſe, où après avoir ſalué le doge ſous le titre de *ſereniſſime*, on qualifie les ſénateurs de *vos excellences*.

Le *liber diurnus pontif. rom.* traite d'*excellence* les exarques & les patriciens.

Les François & les Italiens ont renchéri ſur la ſimple *excellence*, & en ont fait le mot *excellentiſſime* & *excellentiſſimo*, qui a été donné par pluſieurs papes, rois, &c. mais le mot *excellentiſſime* n'eſt plus d'uſage en France. *Wiquefort* & *Chambers*. (*G*)

EXTRACTION, ſ. f. *deſcendance*, *généalogie*, (*Voyez* GÉNÉALOGIE.) Il faut prouver la nobleſſe de ſon extraction pour être admis dans quelques ordres de chevalerie, dans de certains chapitres, &c.

FAILLI, IE, adj. ſynonime de *rompu*, & qui ſe dit des chevrons *faillis* ou *rompus* dans leurs montans. (*Voyez* au mot CHEVRON, l'article CHEVRON ROMPU, & *voyez* les armes de Meynier d'Oppède, *pl. 4, fig. 205.*)

FANON, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant un large braſſelet reſſemblant au *fanon* ou manipule des prêtres & des diacres; c'étoit anciennement une manche pendante qu'on portoit près du poignet droit pour ornement.

Le *fanon* étoit fort en uſage en Allemagne, & c'eſt de là que le terme de *fanon* eſt venu; il ſignifie chez les Allemands une pièce d'étoffe.

De Clinchamp de Caudecoſte de Bellegarde, à Lizieux & à Evreux en Normandie; d'argent à trois *fanons* de gueules.

FASCE, ſ. f. une des pièces honorables de l'écu qui ſe poſe au milieu horiſontalement, & qui ſépare le chef d'avec la pointe.

Béthune, d'argent à la *faſce* de gueules. (*Pl. II. fig. 100.*)

La *faſce* occupe, ſelon les uns, le tiers, ſelon les autres les deux ſeptièmes de l'écu; on en peut voir les proportions *pl. XXVIII. fig. 3.*

Il y a quelquefois deux, trois ou quatre *faſces* dans l'écu, alors les diſtances ſont égales aux *faſces*. (*Voyez* les armes des maiſons d'Harcourt & de Saint-Chamans, *pl. III, fig. 126 & 127. Voyez* auſſi *pl. XXIX. fig. 10 & 11.*)

Lorſqu'au deſſus du nombre de trois les *faſces* ſont en nombre impair, elles s'appellent *trangles* en nombre pair *burelles*; mais on varie ſur ce point, & les auteurs héraldiques ne conviennent pas abſolument entre eux ſi la différence des trangles & des burelles tient au nombre pair ou impair, ou à la largeur plus grande ou moindre de la pièce.

La *faſce* repréſente, dit-on, l'écharpe que les chevaliers portoient autrefois en forme de ceinture.

FASCÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu diviſé en ſix ou huit parties égales de deux émaux alternés dans le ſens de la *faſce*.

De Cruſſol, *faſcé* d'or & de ſinople de ſix pièces. (*Pl. III. fig. 128. Voyez* auſſi *pl. XXX. fig. 18 & 19.*)

Si l'écu étoit diviſé en dix *faſces*, de deux émaux alternés, il s'appelleroit *burelé*. (*Voyez* les armes de Luzignem ou Luzignan, *pl. III. fig. 130.*)

Les mots *faſce* & *faſcé* viennent du latin *faſcia*, qui ſignifie une bande ou bandelette de toile, mais qui n'a aucun rapport, quant à la poſition, avec ce qu'on appelle en Blaſon une *bande*; mais on appelle *faſcés* une bande, un chevron, un pal diviſés en *faſces*.

Quelques-uns écrivent *face* & *facé*, & dérivent ces mots de *facies*, parce qu'en effet cette pièce ſe préſente en *face* dans l'écu.

FAUCILLE, ſ. f. meuble qui entre dans quelques écus.

Haudt, d'argent, à trois *faucilles* de gueules, rangées en faſces. (*Pl. X. fig. 555.*)

FAUCON, ſ. m. oiſeau de proie qui ſe trouve ſur pluſieurs écus.

On dit du *faucon*, *chaperonné*, *longé*, *grilleté*, *perché*, dans le même ſens que de l'épervier. (*Voyez* ces mots, & *voyez* EPERVIER.)

Selon pluſieurs auteurs, le *faucon* a été ainſi nommé, *quaſi falcatus*, parce que ſes ongles courbés & pointus imitent la courbure & la pointe de la faulx.

Falcos de la Blache, en Dauphiné; d'azur, au *faucon* d'argent.

Claviere de Saint-Roman, de Saint-Barthelemi-le-Plin, en Vivarais; de gueules, au dextrochère d'argent, portant deux *faucons*, l'un à dextre, de ſinople, l'autre à feneſtre de pourpre, longé d'azur, les têtes affrontées.

FAULX, ſ. f. meuble d'armoirie repréſentant une *faulx*.

On dit *emmanché* du manche de la *faulx*, quand il eſt d'un émail particulier.

On nomme *ranchier* le fer d'une *faulx*.

Voyez pour les *faulx pl. X. fig. 553*, & pour les *ranchiers* ou *fers de faulx* poſés l'un ſur l'autre en faſce la *fig. 554.*

FAUX, FAUSSE, adj. ſe dit des armoiries qui ont couleur ſur couleur ou métal ſur métal. On les appelle plus communément *armes à enquérir* ou *à enquerre*. (*Voyez* au mot ARMES l'article ARMES A ENQUÉRIR. *Voyez* auſſi le mot ENQUERRE.)

FEMME, ſ. f. Les figures humaines étant admiſes dans le Blaſon, des figures entières de femmes, ou ſeulement des têtes de femmes ſe trouvent quelquefois ſur les écus.

Andelberg, en Suède; d'argent, parti de gueules à une *femme* de carnation, habillée à l'allemande, les manches retroufſées, les mains poſées ſur le ventre, partie de l'une en l'autre. (*Pl. VIII. fig. 440.*)

Grammont, d'azur, à trois buſtes de reines de carnation, couronnées d'or à l'antique. (*Fig. 441.*)

FENDU EN PAL, DUE, adj. ſe dit d'une croix *fendue* de haut en bas, & dont les parties ſont placées à quelque diſtance l'une de l'autre.

FER, ſ. m. ſe dit de pluſieurs ſortes de *fers* qui ſe trouvent dans les écus, tels que les *fers* de lance, de javelot, de pique, de flèche; il ſe dit auſſi des *fers* à cheval. Ceux-ci ſont ordinairement repréſentés la pointe en-haut; & lorſque les clous ſont d'un émail différent, on dit des *fers* qu'ils ſont cloués de tel émail.

Ferrier, d'argent, à trois *fers* de pique d'azur. (*Pl. IX. fig. 501.*)

Millet, d'or, à trois *fers* de flèche, de ſable.

Freſnay, d'hermine, à la faſce de gueules, accompagnée de trois *fers* de cheval d'or, trois en chef & un en pointe. (*Pl. X. fig. 504 & 519.*)

FER DE FOURCHETTE, croix *à fer de fourchette* ou *fourchetée*, eſt une croix qui, à chacune de ſes extrémités, a un *fer* recourbé tel que celui dont les ſoldats ſe ſervent ou ſe ſervoient pour attacher leurs mouſquets. On peut voir la différence de la *croix fourchée* à la *croix fourchetée*, ou *croix à fer de fourchette*, en comparant, *pl. IV.* les *figures 179 & 180.*

FER DE MOULIN, ſ. m. eſt une pièce de l'écu, qu'on ſuppoſe repréſenter l'ancre de *fer* qui ſoutient la meule d'un moulin.

FER D'OR (*Chevalier du*). Les chevaliers du *fer d'or*, & écuyers du fer d'argent (car ils réuniſſoient ces deux titres), étoient une ſociété de ſeize gentilshommes, en partie chevaliers, & en partie écuyers.

Cette ſociété fut établie dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris en 1414, par Jean, duc de Bourbon, qui s'y propoſa, comme il le dit lui-même, d'acquérir de la gloire & les bonnes graces d'une dame qu'il ſervoit. Ceux qui entrèrent dans cette ſociété, ſe propoſèrent auſſi de ſe rendre par-là recommandables à leurs maitreſſes. On ne ſauroit concevoir un plan plus extravagant d'actions de piété & de fureur romaneſque, que celui qui fut imaginé par le duc de Bourbon.

Les chevaliers de ſa ſociété devoient porter, auſſi bien que lui, à la jambe gauche, un *fer d'or* de priſonnier pendant à une chaine. Les écuyers en devoient porter un ſemblable d'argent. Le duc de Bourbon eut ſoin d'unir étroitement tous les membres de ſon ordre; & pour cet effet, il leur fit promettre de l'accompagner, dans deux ans au plus tard, en Angleterre, pour s'y battre en l'honneur de leurs dames, armés de haches, de lances, d'épées, de poignards, ou même de bâtons, au choix des adverſaires. Ils s'obligèrent pareillement de faire peindre leurs armes dans la chapelle où ils firent ce vœu, qui eſt la chapelle de Notre-Dame de Grace, & d'y mettre un *fer d'or* ſemblable à celui qu'ils portoient, avec la ſeule différence qu'il ſeroit fait en chandelier, pour y brûler continuellement un cierge allumé juſqu'au jour du combat.

Ils reglèrent encore qu'il y auroit tous les jours une meſſe en l'honneur de la Vierge, & que s'ils revenoient victorieux, chacun d'eux ſonderoit une ſeconde meſſe, ſeroit brûler un cierge à perpétuité, & de plus, ſe feroit repréſenter revêtu de ſa cotte d'armes, avec toutes ſes armes de combattant; que ſi par malheur quelqu'un d'eux étoit tué, chacun des ſurvivans, outre un ſervice digne du mort, lui feroit dire dix-ſept meſſes, où il aſſiſteroit en habit de deuil.

Cette ſociété, pour comble d'extravagance, fut inſtituée au nom de la ſainte Trinité & de ſaint Michel, & elle eut le ſuccès qu'elle méritoit. Le duc de Bourbon alla véritablement en Angleterre, à peu près dans le même-temps qu'il avoit marqué; mais il y alla en qualité de priſonnier de guerre, & il y mourut au bout de dix-neuf ans, ſans avoir pu obtenir ſa liberté. *Voyez*, ſi vous êtes curieux, de plus grands détails, l'*Hiſtoire des ordres de chevalerie* du P. Héliot, *tom. VIII, chap. v*, c'eſt-à-dire, le recueil des folies de l'eſprit humain en ce genre biſarre, depuis l'origine du Chriſtianiſme juſqu'au commencement de notre ſiècle. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

FERMAIL, ſ. m. & FERMAUX au pl. Ce vieux mot ſignifie les agraffes, crochets, boucles garnies de leurs ardillons, & autres fermoirs de ce genre dont on s'eſt ſervi anciennement pour fermer des livres, & dont l'uſage a été tranſporté aux manteaux, aux chapes, aux baudriers ou ceintures, pour les attacher. On les a auſſi nommés *fermalets* ou *fermaillets*, & ils faiſoient alors une eſpèce de parure, tant pour les hommes que pour les femmes.

Les *fermaux* ſont ordinairement repréſentés ronds & quelquefois en loſange, ce qu'alors il faut ſpécifier en blaſonnant. Quelques-uns appellent un écu *fermaillé*, quand il eſt chargé de pluſieurs *fermaux*.

Stuart, comte de Buchan, portoit de France à la bordure de gueules *fermaillée* d'or; on dit maintenant *ſemée de boucles d'or*.

J'ai avancé tout à l'heure que le FERMAIL *étoit autrefois une eſpèce de parure*. Joinville, décrivant une grande fête, qu'il appelle une *grand'court* & *maiſon ouverte*, dit: » Et à une autre table man» geoit le roi de Navarre, qui moult eſtoit paré » de drap d'or, en cotte & mantel, la ceinture, » *fermail*, & chapel d'or fin, devant lequel je » tranchoie «. Selon Borel, le *fermail* étoit un crochet, une boucle, un carquant, & *autre atiſet de femme*. Mais on voit par cet endroit de l'hiſtoire de Joinville, que les hommes & les femmes ſe ſervoient de cette parure, que les hommes mettoient tantôt ſur le devant du chapeau, & tantôt ſur l'épaule en l'aſſemblage du manteau. Auſſi liſons-nous ces paroles dans Amadis, liv. 2: » Et laiſſant » pendre ſes cheveux, qui étoient les plus beaux que » nature produit onc, n'avoit ſur ſon chef qu'un *fer*» *maillet d'or*, enrichi de maintes pierres pré» cieuſes «. Surquoi Nicod ajoute: » Et il a ce » nom, parce qu'il ferme avec une petite bande, » laquelle eſt appellée *fermeille* ou *fermaille*; & » quant aux femmes, elles plaçoient leur *fermail* » ſur le ſein «.

Il eſt dit dans Froiſſard, c. 154: » Et ſi eut pour » le prix un *fermail* à pierres précieuſes, que ma» dame de Bourgogne prit en ſa poitrine «. *Voyez* Ducange.

(Cet article eſt de M. le chevalier de Jaucourt, & il eſt reſté entièrement tel qu'il étoit.)

Nous y ajoutons pour exemple les armes de la maiſon de Mallet de Graville, de gueules, à trois boucles ou *fermaux* d'or, poſés deux & un. (*Pl. X. fig. 516.*)

L'auteur de la partie du Blaſon, dans le ſuppl.

ment de l'Encyclopédie, avertit qu'il eſt néceſſaire de dire *deux & un*, parce qu'on pourroit croire qu'ils ſeroient tous les trois en pal l'un pour l'autre, au lieu qu'ils ſont dans le ſens de la faſce, & c'eſt ordinairement dans ce ſens qu'ils ſont poſés.

FÉVE, ſ. f. meuble de l'écu repréſentant ce légume.

De Faverolles, d'azur, à la tige de *fèves*, de trois gouſſes naiſſantes, mouvante d'un croiſſant poſé près de la pointe de l'écu & accompagnée en chef de deux étoiles d'or. (*Pl. VIII. fig. 430.*)

FEUILLE, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente une *feuille* d'arbre ou d'arbriſſeau.

De Quelen, de la Vauguion, de Saint-Meſgrin, d'argent à trois *feuilles* de chêne de ſinople.

La Vieuville, d'argent à ſix *feuilles* de houx d'azur, poſées trois, deux & une. (*Pl. VIII. fig. 403.*)

(*Voyez* TREFFLE, TIERCE-FEUILLES, QUATRE-FEUILLES, QUINTE-FEUILLES; & *voyez* pour toutes ces pièces les *fig. 405 --6 --7 & 421, pl. VIII.*)

FEUILLÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une plante qui a des *feuilles* d'un émail particulier.

Caradas, d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roſes de gueules, *feuillées* & tigées de ſinople. (*Pl. VIII. fig. 415.*)

Thumery, à Paris; d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre tulipes *feuillées* & tigées de ſinople. (*Pl. VIII. fig. 418.*)

FICHÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un pal, d'une croix, d'une croiſette, ou autre pièce de longueur qui paroit aigue dans ſa partie inférieure & propre à être enfoncée en terre.

On dit *pal au pied fiché*, croix *au pied fiché*, croiſette *au pied fiché*, &c.

Saligny, d'or, à trois pals aléſés, *au pied fiché* de ſable. (*Pl. III. fig. 123.*)

Rouſſet, de gueules, à une croix *fichée* d'argent. (*Pl. IV. fig. 176.*)

Bec de lièvre, en Normandie; de ſable, à deux croix trefflées *au pied fiché* d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille de même. (*Pl. IV. fig. 183.*)

FIER, FIÈRE, adj. ſe dit d'un lion dont le poil eſt hériſſé.

FIERTÉ, ÉE, adj. ſe dit des baleines dont on voit les dents.

FIDÉLITÉ (l'ordre de la), inſtitué par Chriſtian VI, roi de Dannemarck, le 7 août 1732, pour l'anniverſaire de ſon mariage,

La marque de l'ordre eſt une croix d'or émaillée d'argent, les quatre angles rayonnans, au centre un écuſſon de gueules en ovale, chargé d'un lion & d'un aigle en chef, & d'un aigle & d'un lion en pointe, le tout d'argent; un petit écuſſon d'azur aux chiffres du roi & de la reine, brochant ſur les lions & les aigles. Au revers on lit ces mots: *In feliciſſimæ unionis memoriam.*

Cette croix eſt attachée à un cordon de ſoie bleue turquin, tiſſu d'argent aux extrémités. (*Pl. XXIV. fig. 40. G. D. L. T.*)

FIGURÉ, ÉE, adj. ſe dit du ſoleil qu'on repréſente avec un viſage humain, & en général de toutes les choſes ſur leſquelles paroit la *figure* humaine, comme les tourteaux, les beſans, &c qu'on *figure* quelquefois ainſi.

FIL, ſ. m. Pluſieurs auteurs ſont le mot *fil* ſynonime de lambel, auquel cas c'eſt une briſure faite pour diſtinguer une branche cadette de la branche ainée de la même maiſon.

D'autres auteurs diſtinguent dans le lambel, la ligne ſupérieure & horiſontale qu'ils appellent *fil*, & les points ou pendans qui en ſortent, & qu'ils appellent plus particulièrement *lambel*. Ils diſent, *fil de trois lambels ou plus.*

FILET, ſ. m. eſt, ſelon quelques auteurs, une pièce poſée dans le ſens de la bande, & qui n'a de largeur que le tiers de la cotice.

D'Hallencourt de Dromeſnil, en Picardie; d'argent à la bande de ſable, accôtée de deux *filets* de même.

Quatre-Barres, de ſable, à la bande d'argent, accôtée de deux *filets* de même. (*Pl. II. fig. 67.*)

D'autres le confondent avec la filière, dont nous allons parler.

D'autres le regardent comme un diminutif de la barre & non pas de la bande; mais on en voit dans toute ſorte de poſitions, comme de la bande, de la faſce, de la croix, &c.

Un auteur, nommé Guillem, dit que le *filet* eſt la quatrième partie du chef; il le confond peut-être avec la diviſe.

FILIÈRE, ſ. f. bordure étroite qui n'a, ſelon quelques auteurs, que le tiers de la bordure ordinaire: cette dernière n'ayant, ſelon eux, que la ſeptième partie de la largeur de l'écu, la *filière* n'en doit avoir que la vingt-unième partie.

Beaucoup d'auteurs confondent la *filière* avec l'orle; d'autres les diſtinguent de cette manière: la *filière* touche le bord de l'écu; l'orle en eſt détaché par un vuide égale à ſa largeur.

Palatin de Dio, de Montpeirous, de Montmore, en Bourgogne; faſcé d'or & d'azur, à la *filière* de gueules.

FLAMBANT ou FLAMBOYANT, adj. ſe dit des pals aiguiſés & ondés qui imitent les flammes; ils ſont mouvans du bas de l'écu, & leurs pointes ondoyantes s'élèvent en haut.

Bataille, en Bourgogne; d'argent, à trois pals *flambans* ou *flamboyans*, de gueules, mouvans de la pointe. (*Pl. III. fig. 125.*)

FLAMBEAU, ſ. m. meuble de l'écu, repréſentation d'un *flambeau.*

Béral de Forges, d'azur, à deux *flambeaux* d'or allumés de gueules, paſſés en ſautoir, ſurmontés d'une fleur-de-lis. (*Pl. VII. fig. 387.*)

FLAMME, ſ. f. meuble d'armoirie, dont la partie inférieure eſt ronde, & dont le haut ſe termine en trois pointes ondoyantes; ſon émail particulier eſt le gueules.

Pollart, d'argent, à un ſangliér de ſable, ſurmonté de deux *flammes* de gueules. (*Pl. VII. fig. 385.*)

Il y a cependant des *flammes* de différens émaux.

De Vendes de Saint-Pieireſy, en Normandie; d'azur, à l'étoile d'or, accompagnée de trois *flammes* de même.

FLANCHIS, ſ. m. petit ſautoir aléſé, qui meuble l'écu, ou qui charge une pièce honorable.

Les *flanchis*, au nombre de trois, ſe poſent deux & un, ſur un chef, ils ſont rangés horiſontalement, ils pourroient auſſi être en bande, en pal ou d'une autre manière.

Mornieu de Grandmont, en Breſſe; d'azur à trois *flanchis* d'or.

De Balzac d'Entragues, d'azur, à trois *flanchis* d'argent, au chef d'or, chargé de trois *flanchis* du champ.

Le Veneur de Tillières, d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois *flanchis* d'or.

FLANQUE, ſ. f. ſe dit d'une pièce formée par une ligne en voute qui part des angles du chef, & ſe termine à la baſe de l'écuſſon: il porte d'hermine à deux *flanques* vertes.

Les *flanques* ſe portent toujours par paires ou par couples.

Leigh fait deux différentes pièces de la *flanque* & de la flaſque, la première plus courbée que la ſeconde; mais Gibbon n'en fait qu'une qu'il appelle *flanque*.

FLANQUÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu dont les côtés ou flancs ſont diviſés par deux portions de cercles rentrantes, qui ſaillent, dit-on, d'une partie deux cinquièmes de ſa largeur à dextre & à ſeneſtre, & ſe terminent aux angles du haut & du bas.

Payen de Courcelles, en Champagne; d'or à cinq trangles de gueules, *flanquées* d'azur.

FLANQUÉ ſe dit d'une manière plus générale, des pals, arbres & autres figures qui en ont d'autres à leurs côtés. Aux armoiries de Sicile, les pals d'Arragon ſont *flanqués* de deux aigles.

Pingon, en Savoie; d'azur à une faſce d'or, *flanquée* de deux pointes d'argent appointées vers la faſce.

FLASQUE. *Voyez* FLANQUE.

FLÈCHE, ſ. f. pièce de l'écu.

Aſter, de gueules, à trois *flèches* d'or, les pointes en bas, poſées en trois pals. (*Pl. IX. fig. 503.*)

FLEURS DE LIS, ſ. f. pl. armes des rois de France: perſonne n'ignore qu'ils portent d'azur à trois *fleurs de lis* d'or.

Les *fleurs de lis* étoient déjà employées pour ornement à la couronne des rois de France, du temps de la ſeconde race, & même de la première: on en voit la preuve dans l'abbaye de ſaint Germain-des-Prés, au tombeau de la reine Frédégonde, dont la couronne eſt terminée par de véritables *fleurs de lis*, & le ſceptre par un lis champêtre. Ce tombeau, qui eſt de marqueterie, parſemé de filigranes de laiton, paroit original: outre qu'il n'y a point d'apparence qu'on eût penſé à orner de la ſorte le tombeau de cette reine long-temps après ſa mort, puiſqu'elle a ſi peu mérité cet honneur pendant ſa vie.

Pour ce qui eſt de la ſeconde race, on trouve pluſieurs portraits de Charles le Chauve dans les livres écrits de ſon vivant, avec de vraies *fleurs de lis* à ſa couronne; quelques-uns de ces manuſcrits ſe gardent dans la bibliothèque du roi, comme auſſi dans celle de M. Colbert qui y eſt jointe; & l'on en peut voir les figures dans le ſecond tome des Capitulaires de M. Baluze.

Mais comme les rois de France n'ont point eu d'armes avant le douzième ſiècle, les *fleurs de lis* n'ont pu y être employées qu'après ce temps-là. Philippe-Auguſte eſt le premier qui s'eſt ſervi d'une *fleur de lis* ſeule au contre-ſcel de ſes chartes; enſuite Louis VIII & ſaint Louis imitèrent ſon exemple: après eux, on mit dans l'écu des armes des rois de France des *fleurs de lis* ſans nombre; & enfin elles ont été réduites à trois ſous le règne de Charles VII.

Voilà le ſentiment le plus vraiſemblable ſur l'époque à laquelle nos rois prirent les *fleurs de lis* dans leurs armes; & c'eſt l'opinion du P. Mabillon. M. de Sainte-Marthe, fils & neveu des frères de Sainte-Marthe, qui ont travaillé avec beaucoup de ſoin à recueillir nos hiſtoriens, & à éclaircir pluſieurs points obſcurs de notre hiſtoire, penſent que la *fleur de lis* a commencé d'être l'unique ſymbole de nos rois ſous Louis VII, ſurnommé *le jeune*. L'on voit que ſon époque n'eſt pas bien éloignée de celle du P. Mabillon. Quant à l'opinion de ceux qui veulent que nos lis aient été dans leur origine le bout d'une eſpèce de hache d'armes appelée *franciſque*, à cauſe de quelque rapport qui ſe trouve entre ces deux choſes; cette opinion n'eſt étayée d'aucune preuve ſolide. Nous pourrions citer pluſieurs autres conjectures qui ne ſont pas mieux établies; mais nous nous arrêterons ſeulement à celle de Jean-Jacques Chifflet, à cauſe des partiſans qu'elle s'eſt acquis.

Dans la découverte faite à Tournay, en 1653, du tombeau de Childeric I, on y trouva l'anneau de ce prince, environ cent médailles d'or des premiers empereurs romains, deux cents autres médailles d'argent toutes rouillées, un javelot, un *graphium* avec ſon ſtylet & des tablettes, le tout garni d'or; une figure en or d'une tête de bœuf avec un globe de criſtal, & des abeilles auſſi toutes d'or, au nombre de trois cents & plus. Cette riche dépouille fut donnée à l'archiduc Léopold, qui étoit pour lors gouverneur des Pays-Bas; & après ſa mort, Jean-Philippe de Schonborn, électeur de Cologne, fit préſent à Louis XIV, en 1665, de ces précieux reſtes du tombeau d'un de ſes prédéceſſeurs: on les garde à la bibliothèque du roi.

M. Chifflet prétend donc prouver par ce monument, que les premières armes de nos rois étoient

des abeilles, & que des peintres & des ſculpteurs mal-habiles ayant voulu les repréſenter, y avoient ſi mal réuſſi, qu'elles devinrent nos *fleurs de lis*, lorſque dans le douzième ſiècle, la France & les autres états de la chrétienté prirent des armes blaſonnées : mais cette conjecture nous paroit plus imaginaire que fondée ; parce que, ſuivant toute apparence, les abeilles de grandeur naturelle & d'or maſſif, trouvées dans le tombeau de Childeric I, n'étoient qu'un ſymbole de ce prince, & non pas ſes armes. Ainſi, dans la découverte qu'on a faite, en 1646, du tombeau de Childeric II, en travaillant à l'égliſe de S. Germain-des-Prés, on trouva quantité de figures du ſerpent à deux têtes, appelé par les Grecs *amphisbène*, leſquelles figures étoient ſans doute le ſymbole de Childeric II, comme les abeilles l'étoient de Childeric I.

Au ſurplus, Chifflet, dans ſon ouvrage à ce ſujet, intitulé : *Lilium Francicum*, a eu raiſon de ſe moquer des contes ridicules qu'il avoit lus dans quelques-uns de nos hiſtoriens ſur les *fleurs de lis*. En effet, les trois couronnes, les trois crapauds changés en trois *fleurs de lis* par l'ange qui vint apporter à Clovis l'écuſſon chargé de ces trois *fleurs* ; ce qui a engagé les uns à imaginer que les rois de France portoient au commencement, de ſable, à trois crapauds d'or, les autres, d'or, à trois crapauds de ſable ; & d'autres enfin, comme Trithème, d'azur, à trois grenouilles de ſinople ; tout cela, dis-je, ne peut paſſer que pour des fables puériles qui ne méritent pas d'être réfutées ſérieuſement.

Cet article, qui porte le nom de M. le chevalier de Jaucourt, eſt tiré tout entier du diſcours ſur les anciennes ſépultures de nos rois par dom Mabillon, (*Mém. de Littérat. t. II. p. 633 & ſuiv.*) & il eſt reſté tel qu'il étoit.

L'Auteur du Supplément y reprend une faute : « Charles VI, dit-il, & non Charles VII, réduiſit les *fleurs de lis* à trois. »

Nous ajouterons : « *Charles V, & non pas Charles VI* », & peut-être aucun des trois, car tout ce qu'on ſait, c'eſt que la réduction étoit faite du temps de Charles V. Les termes que Raoul de Presles adreſſe à Charles V dans le prologue de ſa Traduction de la *Cité de Dieu*, ſont formels :

« Et ſi portez les armes de trois *fleurs de lis*, en » ſigne de la benoite Trinité. » Les termes latins du préambule des lettres de fondation des céleſtins de Mantes, du mois de février 1376, ne le ſont pas moins.

« *Lilia quidem ſignum regni Franciæ, in quo ſto-* » *rent flores quaſi lilium, imò flores lilii non tantùm* » *duo, ſed tres ut in ſe typum gererent Trinitatis.* »

On trouve même des exemples de cette réduction, antérieurs au règne de Charles V, mais on ne les trouve que dans des ſceaux ; or, il paroit que, dans le temps même où on employoit les *fleurs de lis* ſans nombre, quelques princes réduiſoient ce nombre à trois pour le ſcel ſecret, qui, par ſa petiteſſe, n'en admettoit pas davantage. Enfin la coutume de n'en graver que trois ſur les ſceaux prévalut pendant le règne de Charles V, & cela, ſelon l'eſprit du temps, par le motif de la dévotion de ce prince à la Trinité ; on continua cependant, & même aſſez avant ſous le règne ſuivant, à ſe ſervir quelquefois du ſceau ſemé de *fleurs de lis* ſans nombre ; de ſorte qu'on ne ſait préciſément l'époque ni de l'introduction de l'uſage du ſceau à trois *fleurs de lis*, ni de la ceſſation entière de l'uſage du ſceau ſemé de *fleurs de lis* ſans nombre : car, comme l'obſerve un hiſtorien moderne, « il eſt peu d'uſages ou de chan- » gemens dont l'origine ſoit certaine : une ſucceſ- » ſion lente & preſque imperceptible en dérobe » preſque toujours la connoiſſance. »

Au reſte, M. le chevalier de Jaucourt avoit lui-même reconnu & corrigé ſa faute, à l'article Lis, long-temps avant qu'elle eût été relevée dans le Supplément, & il avoit averti de lire *Charles V*, au lieu de *Charles VII*.

L'opinion de l'Auteur du Supplément ſur l'origine des armes de France, eſt que Louis VII, dit *le jeune*, eſt le premier de nos rois qui ait pris des *fleurs de lis*, & qu'il en ſema ſon écu, lorſqu'il ſe croiſa pour la terre ſainte en 1147. On a, dit-il, appelé ces fleurs, (réelles ou imaginaires) *fleurs de lis*, par alluſion au nom de *Louis* ou *Loys*, comme on diſoit alors, *fleurs de Loys*, puis par corruption, *fleurs de lis*. Cette étymologie peut être vraie ; mais les *fleurs de lis* ayant été en uſage dès la première race, ſinon ſur l'écu, du moins ſur les couronnes & autres ornemens, & le nom de *Clovis* étant le même que celui de *Louis*, dont on a inſenſiblement adouci la prononciation, ce nom pourroit auſſi bien venir d'un des *Clovis* de la première race, ou d'un des *Louis* de la ſeconde, que d'un *Louis* de la troiſième. La plupart des étymologies ſont bien incertaines.

Par-tout où on trouve des *fleurs de lis* dans les armoiries particulières, ce ſont des armes de conceſſion. (*Voyez* au mot *armes*, l'article ARMES DE CONCESSION. *Voyez planche XII. les figures* de la dernière rangée, & *planche VIII. fig. 411.* les armes de Foucault.)

On ſait que Déodat ou Dieu-Donné d'Eſtaing, l'un des vingt-quatre chevaliers commis à la garde de la perſonne du roi Philippe-Auguſte, à la bataille de Bovines en 1214, releva le roi qui avoit été renverſé de cheval, le tira de péril, & ſauva en même temps l'écu du roi, où les armes de France étoient peintes. Philippe, vainqueur, lui permit de porter les armes de France, qu'il avoit conſervées, & les briſa ſeulement d'un chef d'or. Elles étoient alors ſemées de *fleurs de lis* ſans nombre. Quand nos rois eurent réduit les *fleurs de lis* à trois, la maiſon d'Eſtaing fit la même réduction.

La maiſon de Salvaing, en Dauphiné, portoit d'or, à l'aigle à deux têtes de ſable, diadémée, béquée & membrée de gueules ; Philippe de Valois y joignit une bordure de France, c'eſt-à-dire

d'azur, ſemée de *fleurs de lis* d'or, pour des ſervices ſignalés rendus à la couronne, principalement pour avoir contribué à procurer le Dauphiné aux fils ainés de France.

Un auteur héraldique de ce ſiècle, nommé *Playne*, dit que les Déageant portoient d'argent, à l'aigle à deux têtes de ſable, & que Louis XIII chargea cette aigle ſur l'eſtomach d'un écuſſon d'azur, à une *fleur de lis* d'or.

On nomme *fleur de lis au pied nourri*, celle dont la queue eſt coupée.

Vignacourt, d'argent, à trois *fleurs de lis* d'or, *aux pieds nourris* de gueules. (*Pl. VIII. fig. 410.*)

FLEURDELISÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un rai d'eſcarboucle, d'une croix ou autre pièce de longueur dont les extrémités ſe terminent en *fleur de lis*.

Giry, d'azur, à l'eſcarboucle d'or, à rais *fleurdeliſés*. (*Voyez* auſſi *pl. IV. fig. 177.* la croix fleurdeliſée.)

Cette croix, lorſqu'elle eſt *fleurdeliſée* par les quatre bouts, comme dans cet exemple, s'appelle auſſi *croix florencée*.

FLEURÉ, ÉE, adj. ſe dit des faſces, bandes, trêcheurs & autres pièces, dont les bords ſont terminés en fleurs.

Gaudais du Pont, en Bourgogne; d'argent, à la faſce *fleurée* de gueules, de trois fleurons de chaque côté.

De Moyenville, en Picardie; d'argent, à deux lions affrontés de ſable, au trêcheur *fleuré* de gueules.

FLEURI, IE, adj. ſe dit d'un roſier ou autre plante, chargée de fleurs.

Deshayes des Orgeries, à Liſieux, en Normandie; d'argent, au roſier de trois roſes de gueules, *fleuri*, tigé & feuillé de ſinople.

FLORENCÉ, ÉE, adj. croix *florencée*. *Voyez* FLEURDELISÉE.

FLOTTANT, TE, adj. ſe dit des vaiſſeaux, des cignes & des canettes qui ſemblent flotter ſur des ondes.

La ville de Paris; de gueules, au navire équipé d'argent, *flottant* & voguant ſur des ondes de même, au chef de France, conceſſion de nos rois. (*Voyez pl. XII. la troiſième figure* du dernier rang.)

Auvelliers, d'azur, au navire d'argent, équipé de gueules, *flottant* ſur une mer d'argent, au chef d'or, chargé d'une aiglette d'azur. (*Pl. X. fig. 527.*)

Lavechef du Parc, à Paris; d'azur, au cigne d'argent, *flottant* ſur une rivière de ſinople, ſon bec plongé dans l'eau & ſon vol étendu, accompagné en chef de trois étoiles d'or.

FOI, ſ. f. on appelle ainſi deux mains jointes enſemble en ſigne d'alliance & d'amitié: ces mains ſont ordinairement poſées en faſce.

Le Royer, écartelé au premier & au quatrième; d'azur, à la *foi* couronnée d'une couronne à l'antique d'or, au deuxième & troiſième, d'azur, au chevron d'or; accompagné en chef de deux roſes d'argent, & en pointe d'une aiglette au vol abaiſſé de même. (*Pl. VIII. fig. 446.*)

On appelle *foi parée* celle qui eſt habillée d'un émail différent.

FONTAINE, ſ. f. meuble de quelques écus, repréſentation d'une *fontaine*.

On nomme *fontaines jailliſſantes*, celles qui ont des tuyaux, gerbes & cbûtes d'eau.

Guynet, de ſable, à trois *fontaines* d'argent. (*Pl. VII. fig. 391.*)

FORCENÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un cheval qui paroit emporté & furieux. *Voyez* EFFARÉ.

FORCES ou TENAILLES, ſ. f. pl.

Hauteſort, d'or, à trois *forces* de ſable. (*Pl. X. fig. 556.*)

FORMÉ, ÉE, adj. Quelques auteurs appellent *croix formée*, celle que tous les autres appellent *croix patée*, c'eſt-à-dire une croix étroite au centre & large aux extrémités. (*Voyez* PATÉE, & *voyez* les croix des armes de Dorat, *pl. III. fig. 156.*)

FOUDRE, ſ. m. & f. meuble de l'écu fait en faiſceau de flammes montantes & deſcendantes, mouvantes d'un vol abaiſſé en faſce avec quatre dards en ſautoir, dont les manches ou fûts à ſinuoſités angulaires imitent les bandes vivrées.

Helliez de Crechelins, en Bretagne; d'azur, au *foudre* d'argent.

Les flammes ou les dards du *foudre* peuvent auſſi être mouvans d'une bande ou barre ou d'un autre meuble poſé dans le même ſens.

Morelly, ſieur de Choiſy, d'azur, à une nuée d'argent en bande, laquelle eſt traverſée de trois *foudres* d'or, poſés en barre & qui ſemblent partir de la nuée, à droite & à gauche. (*Pl. VII. fig. 380.*)

FOUINE, ſ. f. ſorte de martre, animal ſauvage, approchant de la taille & de la figure du renard, ayant de même une queue longue & bien garnie. Elle paroit dans l'écu paſſante, rampante, ou ſur quelques pièces.

Fay de Coëſſe de la Tour-Maubourg, de gueules, à la bande d'or, chargée d'une *fouine* d'azur.

FOURCHÉ, ÉE, ou FOURCHU, UE, ſe dit de la queue du lion, quand elle eſt diviſée en deux.

Luxembourg, d'argent, au lion de gueules, armé, lampaſſé & couronné d'azur, la queue *fourchée*, nouée & paſſée en double ſautoir. (*Pl. V. fig. 241.*)

FOURCHÉE ſe dit auſſi d'une croix, dont chaque branche eſt terminée en trois pointes qui forment deux angles rentrans, & qui imitent une fourche.

La Roche de Chemerault, d'azur, à la croix *fourchée* d'argent. (*Pl. IV. fig. 179.*)

FOURCHETÉ, ÉE, adj. on appelle *croix fourchetée* celle dont les branches ſe terminent en fourchettes ſemblables à celles qui ſervoient anciennement à porter les mouſquets.

Truchſes Kalenthal, en Suiſſe; à la croix *fourchetée* de ſable. (*Pl. IV. fig. 180.*) Cette croix reſſemble beaucoup à la croix ancrée ou encrée, (*Voyez* les armes d'Aubuſſon, *figure 158. pl. III.*) à la croix recercellée, (*ibid. fig. 162.*) & à la croix nilée,

(*pl. IV. fig. 185.*) mais obſervons que ſi par la croix nilée, on a entendu la croix anilée, la figure n'eſt pas exacte ; la croix anilée devant avoir le milieu percé, de manière qu'on voie le fond de l'écu former au centre un petit quarré.

FOURMI, ſ. f. c'eſt l'inſecte de ce nom qu'on voit ſur quelques écus.

Bigot, d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois *fourmis* de ſable. (*Pl. VII. fig. 361.*)

FOURURE, ſ. f. un des trois émaux. Il y a deux *fourures* en armoiries ; l'hermine, qui emporte la contre-hermine. (*Voyez pl. I. fig. 18--9.*)

Et le vair, qui emporte le contre-vair, le vairé & le contre vairé. (*Voyez ibid. fig. 20--1--2. Voyez* ſur-tout le mot ÉMAIL, ÉMAUX.)

Les *fourures* s'employent auſſi dans les nenemens extérieurs de l'écu, dans les manteaux & autres marques de dignité. C'eſt l'hermine qui eſt ordinairement employée dans ces ornemens. (*Voyez pl. XIII. fig. 3. 7. 8. 12. 13. Pl. XV. fig. 2. 8. 11. Pl. XVI. fig. 4. 5. 6. Pl. XVII. fig. 56.*)

FRAISE, ſ. f. meuble de l'écu repréſentant ce fruit.

Frezon, d'or, à trois *fraiſes* de gueules, feuillées de ſinople. (*Pl. VIII. fig. 426.*)

FRANC-CANTON, ſ. m. pièce qui occupe à dextre en chef un intervalle quarré. Sa proportion, ſelon quelques-uns, eſt d'avoir en largeur trois parties des ſept de celle de l'écu, & en hauteur trois parties & demie. (*Voyez pl. XXXII. fig. 42.*) Mais, comme nous l'avons pluſieurs fois obſervé, on varie beaucoup ſur ces proportions.

De Lamoignon, loſangé d'argent & de ſable, au *franc-canton* d'hermine. (*Pl. XXII. fig. 11.*) *Voyez* CANTON.

FRANC-QUARTIER, ſ. m. Le *franc-quartier* occupe, comme le franc-canton, à dextre en chef un intervalle quarré, où l'on place, comme dans le franc-canton, des armes différentes de celles du reſte de l'écu. Le *franc-quartier* eſt, dit-on, un peu moindre qu'un vrai quartier d'écartelage.

Voyez pl. II. fig. 96. le *franc-quartier* des armes de Potier, & *pl. VIII. fig. 421.* le franc-canton des armes de Phelypeaux ; comparez-les avec les quartiers des armes de Crevant (écartelées), *Pl. I. fig. 29.* vous aurez de la peine à ſaiſir la différence des proportions. *Voyez* CANTON.

Si, ſelon l'opinion aſſez plauſible de divers héraldiſtes ; la différence entre le *franc-canton* & le *franc-quartier* conſiſte en ce que le *franc-canton* eſt formé par une croix, & le *franc-quartier* par de ſimples traits, les armes de Lamoignon appartiennent au *franc-quartier* & non pas au *franc-canton.*

FRANGÉ, ÉE, adj. ſe dit des gonfanons & bannières qui ont des franges, dont on ſpécifie l'émail lorſqu'il eſt différent.

Auvergne, d'or, au gonfanon de gueules, *frangé* de ſinople. *Pl. IX. fig. 489. Voyez* les mêmes armes dans l'écuſſon parti d'Auvergne & de Bouillon, qui eſt ſur le tout des armes de M. le duc de Bouillon. (*Pl. XVIII. fig. 2.*)

FRANGÉ s'applique auſſi à quelques ornemens extérieurs de l'écu. La tiare du pape eſt ornée de deux pendans *frangés* & ſemés de croiſettes d'or. (*Pl. XIII. fig. 1.*)

FRÈTE, ſ. f. meuble d'armoiries, fait de quatre petits bâtons entrelacés, deux en bandes & deux en barres.

Selon les uns, ce mot vient de *fractus*, rompu, en conſidérant la *frète* comme un ſeul bâton, briſé & plié en quatre, pour former une eſpèce de quarré ou de loſange.

Selon les autres, le mot *frète* a ſignifié anciennement le comble d'un toit fait de perches croiſées, & rien en effet ne reſſemble plus aux *frètes* que les lattes que les couvreurs employent dans la couverture des toits.

Cette opinion au reſte ne changeroit rien à la première étymologie ; ce ſeroit toujours originairement *fractus.*

Ducange dit que les *frètes* étoient une eſpèce de flèche. Peu importe : elles forment des barreaux, & ſe rendent en latin par *clathri.*

Objectes earum valuit ſi frangere clathros.

Pidoux de Montangloſt, de Francheville, à Coulomiers en Brie ; d'argent, à trois *frètes* de ſable.

Lattier d'Ourcières, en Dauphiné ; d'azur, à trois *frètes* d'argent, au chef de même.

FRETÉ, ÉE, adj. comme bandé ſe forme de bande, barré de barre, palé de pal, faſcé de faſce, loſangé de loſange, lorſque l'écu eſt également & entièrement rempli de ces pièces, de même *fretté* ſe forme de frète ; il ſe dit d'un écu chargé de ſix cotices entrelacées en diagonale, trois à dextre, trois à ſeneſtre, & coupées les unes par les autres en une multitude de *frètes.*

Montejan, d'or, *fretté* de gueules. (*Pl. IV. fig. 223.*)

FRETÉ ſe dit auſſi d'une croix, d'un pal ou autre pièce de l'écu, chargée de ſeètes.

Rignier, en Touraine, d'or, à la croix de gueules ; *fretée* d'argent. (*Pl. IV. fig. 181.*)

Miremont, d'azur, au pal d'argent, *fretté* de ſable, accôté de deux lances, coupé d'argent. (*Pl. III. fig. 120.*)

FRUITÉ, ÉE, adj. ſe dit du chêne, du pin, du poirier & autres arbres, chargés de fruits, lorſque ces fruits ſont d'un autre émail que l'arbre.

Moucy d'Inteville, d'or, au pin de ſinople, *fruité* d'or, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Chalton de Vaux, en Bretagne ; d'argent, au chêne de ſinople, *fruité* d'or.

D'Alboy de Montroſier, en Rouergue ; d'azur, au chêne d'argent, *fruité* de ſinople, adextré d'une main de carnation, tenant une épée du ſecond émail, garnie d'or.

FUMÉE, ſ. f. meuble de l'écu repréſentant une *fumée*,

fumée, laquelle ſemble s'élever en haut, & dont la partie ſupérieure imite par ſon contour une volute.

Chaumont, d'argent, à un mont de ſable, dont le ſommet eſt flambant d'une flamme de gueules, d'où ſort de la *fumée* de chaque côté roulée en ſurme de volute. (*Pl. VII. fig. 383.*)

Héricard de Thury, à Paris, d'or, au mont de ſinople, mouvant du bas de l'écu, chargé de ſix flammes d'argent, trois, deux & une; à trois *fumées* d'azur iſſantes du ſommet du mont, celle du milieu un peu plus haute que les deux autres; au chef de gueules, chargé de trois étoiles du troiſième émail. (*Pl. VII. fig. 386.*)

Dans cette figure il y a ſept flammes, & elles ſont mal rangées.

FURIEUX, adj. m. ſe dit du taureau, lorſqu'il eſt élevé ſur ſes pieds.

Berthier, d'or, au taureau *furieux* de gueules, chargé de cinq étoiles d'argent, une ſur l'œil, une ſur le cou, les trois autres poſées en bande ſur le flanc & ſur la cuiſſe, toutes cinq à égale diſtance. (*Pl. V. fig. 271.*)

FUSEAU, ſ. m. meuble de l'écu, pièce longue, arrondie, pointue par les deux bouts, qui imitent le *fuſeau* à filer.

Fuzelier, d'or, à trois *fuſeaux* de gueules. (*Pl. XI. fig. 611.*)

Il eſt certain qu'à propos de *fuſeau*, on peut parler du *fuſeau* des parques & des parques elles-mêmes, comme font la plupart des héraldiſtes, mais il eſt certain auſſi que cela n'eſt pas néceſſaire.

Ces auteurs n'ont pas manqué de trouver des allégories honorables pour le *fuſeau*; c'eſt la marque de la droiture & de l'équité, apparemment parce que le *fuſeau* eſt droit. Mais il y a auſſi une tradition peu favorable au *fuſeau*, c'eſt que, dans le temps de la grande ſerveur des croiſades, les gentilshommes qui ſe diſpenſèrent de ces expéditions alors ſacrées, furent obligés de changer leurs armes & de les charger de *fuſeaux*, parce que, dans l'opinion publique, ils étoient devenus des femmes.

FUSÉE, ſ. f. meuble de l'écu en forme de loſange allongée, dont les côtés ſont un peu arrondis.

Les *fuſées* ſe trouvent ſouvent accolées & poſées en faſce, en bande ou d'une autre manière.

De la Jaille des Blonnières, de Marſilly, en Touraine; d'or, à cinq *fuſées* de gueules, accolées en bande.

De Senneterre, d'azur, à cinq *fuſées* d'argent, poſées en faſce. (*Pl. V. fig. 229.*)

FUSELÉ, ÉE, adj. ſe forme de ſuſée, comme loſangé de loſange, & ſe dit d'un champ tout compoſé de *fuſées*, ou d'une pièce qui en eſt chargée.

De Grimaldi de Monaco, *fuſelé* d'argent & de gueules. (*Pl. V. fig. 230.*)

De Virtemberg, écartelé, au premier, *fuſelé* d'or & de ſable en barre, au deuxième, d'azur, à la bannière d'or poſée en bande, chargée d'une aigle de l'empire; au troiſième, de gueules, à deux truites d'or adoſſées; au quatrième, d'or, au buſte de vieillard au naturel couverte d'un bonnet de gueules, & ſur le tout, d'or à trois cornes de cerf, rangées en trois faſces l'une ſur l'autre, chevillées chacune de cinq pièces de ſable, ce qui eſt de Virtemberg. (*Pl. XI. fig. 585.*)

FUSIL, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant un *fuſil*.

Valette, de gueules, à un *fuſil* d'argent, garni d'or, poſé en faſce. (*Pl. X. fig. 515.*)

FUTÉ, ou FUSTÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un arbre dont les feuilles ſont d'un émail, & le fût ou le tronc d'un autre émail.

De Maréchal, en Dauphiné; d'or, à trois pins de ſinople, *fûtés* de ſable, poſés chacun ſur une motte de terre du deuxième émail, mouvantes du bas de l'écu.

FUTÉE ſe dit auſſi d'une flèche, d'une lance, d'une pique, dont le manche ou le fût eſt d'un émail autre que celui du dard, des plumes & du fer.

Fouret de Campigny, près Falaiſe en Normandie; d'azur, à deux flèches d'argent, *fûtées* d'or, paſſées en ſautoir, les pointes en haut, au chef du ſecond émail.

Le mot *fût*, d'où ſe forme l'adjectif *fûté*, vient évidemment de *fuſtis*, un bâton.

GALOIS, ſ. m. pl. (*Hiſt. de la chevalerie*) nom que les hiſtoriens donnent aux membres d'une eſpèce de confrairie qui parut en Poitou dans le quinzième ſiècle, & qu'on pouvoit appeler la *confrairie des pénitens d'amour*. Les femmes, auſſi bien que les hommes, entrèrent dans cette confrairie, & ſe diſputèrent à qui ſoutiendroit le plus dignement l'honneur de ce fanatiſme d'imagination, dont l'objet étoit de prouver l'excès de ſon amour par une opiniâtreté invincible à braver les rigueurs des ſaiſons. Voici ce qu'ajoute M. de Saint-Palaye, dans ſon curieux *traité de la chevalerie*.

Les chevaliers, les écuyers, les dames & demoiſelles qui embraſsèrent cette réforme, devoient, ſuivant leur inſtitut, pendant les plus ardentes chaleurs de l'été, ſe couvrir chaudement de bons manteaux & chaperons doublés, & avoir de grands feux auxquels ils ſe chauffoient, comme s'ils en euſſent eu grand beſoin : enfin ils faiſoient en été tout ce qu'on fait en hiver ; peut-être pour faire alluſion au pouvoir de l'amour, qui, ſuivant nos anciens poetes, opère les plus étranges métamorphoſes. L'hiver répandoit-il ſes glaces & ſes frimats ſur toute la nature ? L'amour alors changeoit l'ordre des ſaiſons ; il brûloit de ſes feux les plus ardens les amans qui s'étoient rangés ſous ſes loix ; une petite cotte ſimple avec une cornette longue & mince, compoſoit tout leur vêtement : c'eût été un crime d'avoir fourure, manteau, houſſe, ou chaperon double, & de porter un chapeau, des gants & des mouffles ; c'eût été une honte de trouver du feu dans leurs maiſons ; la cheminée de leurs appartemens étoit garnie de feuillages ou autres verdures, ſi l'on pouvoit en avoir ; & l'on en jonchoit auſſi les chambres. Une ſerge légère étoit toute la couverture qu'on voyoit ſur le lit.

A l'entrée d'un *galois* dans une maiſon, le mari ſoigneux de donner au cheval de ſon hôte tout ce qu'il lui falloit, le laiſſoit lui-même maître abſolu dans la maiſon, où il ne rentroit point que le *galois* n'en fût ſorti : il éprouvoit à ſon tour, s'il étoit de la confrairie des *galois*, la même complaiſance de la part du mari, dont la femme aſſociée à l'ordre ſous le nom de *galoiſe* étoit l'objet de ſes ſoins & de ſes viſites. *Si dura cette vie & ces amourettes grant pièce* (long-temps), dit l'auteur (le chevalier de la Tour) en terminant ce récit, *juſques à tant que le plus de ceux en furent morts & périlz de froit : car pluſieurs tranſiſſoient de pur froit, & mouroient tout roydes de lez leurs amyes, & auſſi leurs amyes de lez eulz, en parlant de leurs amourettes, & en eulx mocquant & bourdant de ceux qui étoient bien veſtus : & aux autres, il convenoit deſſetrer les deuts de couſteaulx, & les chauffer & frotter au feu comme roydes & engellez .... Si ne doubte point que ces* galois & galoiſes, *qui moururent en ces état, ne ſoyent martyrs d'amour*, &c. (*D. J.*)

GARNI, IE, adj. ſe dit d'une épée dont la garde ou la poignée eſt d'autre émail.

Marbeuf, d'azur, à deux épées d'argent, *garnies* d'or, paſſées en ſautoir, les pointes en bas.

Poulet, en Angleterre ; de ſable, à trois épées d'argent, appointées, les gardes en haut, *garnies* d'or.

Ferrand, d'azur, à trois épées d'argent, *garnies* d'or, celle du milieu la pointe en haut, les deux autres pointes en bas, une faſce d'or brochante ſur le tout. (*Pl. IX. fig. 493--4--5.*)

GEMELLES, ſ. f. pl. ſe dit des barres que l'on porte par paires ou par couples ſur un écu d'armoiries. Il porte de gueules, au chevron d'argent, trois barres *gemelles* de ſable.

§ GÉNÉALOGIE, ſ. f. dénombrement d'aieux, hiſtoire ſommaire des parens & alliés d'une famille noble, ou d'une maiſon ancienne, tant en ligne directe que collatérale.

On prouve ſa nobleſſe par ſa *généalogie*, avant que d'être reçu chevalier des ordres du roi.

On fait encore des preuves de nobleſſe par *généalogie*, pour jouir des honneurs de la cour.

On fait auſſi des preuves de nobleſſe par ſa *généalogie*, lorſque l'on deſire entrer dans les chapitres nobles, tels que ceux de Lyon, Brionde & Mâcon. On en fait pareillement pour l'ordre de ſaint Lazare, & pour l'école royale militaire.

Les demoiſelles ſont des preuves de nobleſſe pour entrer à Saint-Cyr, & dans les chapitres de Neuville, en Breſſe ; d'Allx, en Lyonnois ; de Metz, *&c.*

Lorſque l'on fait une *généalogie* avec les formalités requiſes, le préſenté doit mettre en évidence ſon extrait baptiſtaire, qui prouve qu'il eſt fils de ſon père ; ſa filiation doit remonter de lui au père, du père à l'aïeul, de l'aïeul au biſaïeul, du biſaïeul au triſaïeul, du triſaïeul au quatrième aïeul, du quatrième aïeul au cinquième aïeul, *&c.* ſelon l'exigence des cas.

Le préſenté doit mettre en évidence un arbre généalogique, où ſe trouvent ſes armoiries deſſinées à chaque degré, & à côté, les armoiries des mères.

A chaque degré, il faut au moins deux actes originaux, contrat de mariage & teſtament ; & s'il manque un contrat de mariage ou un teſtament, il faut deux autres actes pour ſuppléer à chacun, ſoit extrait mortuaire, tranſaction, hommage, dénombrement de terre, acte d'acquiſition de biens, *&c.*

Quand on fait une *généalogie* entière d'une maiſon ou famille noble, on y met toutes les bran-

ches & rameaux qui en ſont ſortis ; on ſuit, à chaque degré, ce qui ſe pratique pour entrer dans les ordres de chevalerie & chapitres nobles : on y ajoute les dates des contrats de mariages & teſtamens de tous les collatéraux mâles & femelles, tant ceux qui ont eu poſtérité, que ceux qui n'en ont point eu. On y doit mettre encore les dates des commiſſions, lettres & brevets des ſervices militaires, les dates des morts des officiers tués dans les armées & des détails de leurs actions d'éclat ; ce qui rend les *généalogies* hiſtoriques. On y met même les dates des mariages des filles, tant de celles qui ont eu poſtérité, que de celles qui n'en point eu, afin de connoître toutes les alliances. On y ajoute les noms de leurs maris & des père & mère de ces maris.

On prétend que les *généalogies* par titres n'ont commencé à être en uſage que vers l'an 1600. Auparavant on faiſoit les preuves de nobleſſe par enquêtes. Les commiſſaires prépoſés pour les informations ſe tranſportoient ſur les lieux où la famille réſidoit, interrogeoient des vieillards, & en dreſſoient leur rapport : ce qui ſe pratique encore dans l'ordre de Malte. Il eſt vrai que les commandeurs-commiſſaires y ſont ajouter des titres originaux, qui établiſſent la filiation.

Le terme *généalogie* vient du latin *genealogia*, dérivé du grec γενεαλογια, qui a été fait de γενος, *genus*, race, lignée, & de λογος, *ſermo*, diſcours ; ainſi ce terme veut dire un *diſcours fait ſur une lignée*, ſur une deſcendance de père en fils.

GÉNÉALOGIQUE, (arbre) *ſtemma* dans Sénèque & dans Juvénal, *ſtemmata quid faciunt ?* Grande ligne au milieu de la table *généalogique*, qu'elle diviſe en d'autres petites lignes, qu'on nomme *branches*, & qui marquent tous les deſcendans d'une famille ou d'une maiſon ; les degrés *généalogiques* ſe tracent dans des ronds rangés au-deſſus, au deſſous, & aux côtés les uns des autres, ce que nous avons imité des Romains, qui les appeloient *ſtemmata*, d'un mot grec qui veut dire *une couronne de branches de fleurs*. (*Voyez* au mot ARBRE, l'*arbre* généalogique ; *Voyez* auſſi *la planche XXI.*)

Table généalogique, eſt la table des ancêtres de quelqu'un. On diſpoſe ces tables en colonnes ou en arbres. (*Voyez* ARBRE GÉNÉALOGIQUE.)

GÉNÉALOGISTE, ſ. m. faiſeur de généalogies, qui décrit l'hiſtoire ſommaire des parentés & des alliances d'une perſonne ou d'une maiſon illuſtre, qui en établit l'origine, les branches, les emplois, les décorations. C'eſt une ſcience toute moderne, faite par M. d'Hozier en France ; c'eſt lui qui a débrouillé le premier les généalogies du royaume, & qui les a tirées des plus profondes ténèbres.

D'Hozier (Pierre) dont il s'agit ici, étoit fils d'un avocat, & naquit à Marſeille en 1592. Le pur haſard le jeta dans le goût des recherches généalogiques, lorſqu'il y penſoit le moins, & uniquement pour rendre ſervice à M. de Créqui de Bernieulle, qui vouloit être au fait de ſa généalogie. M. d'Hozier, après y avoir travaillé long-temps, publia pour ſon coup d'eſſai, la généalogie de la maiſon de Créqui-Bernieulle ; le ſuccès qu'il eut, fit ſa réputation & ſa fortune. Louis XIII lui conféra en 1641 la charge de juge d'armes de France, vacante par la mort de François de Chevrier de Saint-Mauris, qui exerça le premier cette fonction en 1614 ; mais M. d'Hozier laiſſa ſon prédéceſſeur bien loin derrière lui, en réduiſant la connoiſſance de tous les titres des nobles, en principes & en art. Alors la nobleſſe du royaume deſira d'avoir une généalogie dreſſée de ſa main ; on lui remit les armes, les noms, les ſurnoms, & les contrats de chaque famille : à ſon travail prodigieux il joignoit une mémoire étonnante en ce genre. M. d'Ablancourt diſoit qu'il falloit qu'il eût aſſiſté à tous les mariages & à tous les baptêmes du royaume. Louis XIV, à ſon avénement à la couronne, avoit créé en ſa faveur la charge de *généalogiſte* de France, & lui donna en 1651 un brevet de conſeiller d'état. Il mourut comblé de faveurs le premier décembre 1660, & laiſſa trois fils qui marchèrent ſur ſes traces.

Louis-Roger d'Hozier, ſon fils aîné, fut non ſeulement pourvu en 1666 de l'emploi de *généalogiſte* & de juge d'armes de France, mais encore d'une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & du collier de l'ordre de ſaint Michel.

Louis-Pierre d'Hozier, ſon ſecond fils, eut les mêmes titres & les mêmes graces.

Enfin Charles d'Hozier, autre fils de Pierre d'Hozier, trouva dans les mémoires de ſon pere, quantité de matériaux pour augmenter le nobiliaire de France, & dreſſa toutes les généalogies des maiſons anciennes & illuſtres, ſous le titre de GRAND NOBILIAIRE, qu'il publia à Châlons. Il réduiſit dans une forme nouvelle les preuves de nobleſſe pour les pages du roi, ceux de ſes écuries, & les demoiſelles de ſaint Cyr. Sa majeſté le gratifia des mêmes titres qu'avoient eu ſes frères, & d'une penſion de deux mille livres. M. le duc de Savoie l'honora de la croix de la religion, & des ordres militaires de ſaint Maurice & de ſaint Lazare.

Parmi les *généalogiſtes* les plus accrédités, l'on peut mettre au premier rang, M. de Clérambault, ſpécialement chargé des généalogies & preuves des perſonnes nommées chevaliers des ordres du roi.

Ainſi s'exprimoit M. le chevalier de Jaucourt. Il n'eût pas affoibli ces éloges, s'il avoit eu à parler de M. Chérin, aujourd'hui chargé de l'emploi de M. de Clérambault, & qui s'eſt fait dans ce genre une ſi haute réputation par ſes connoiſſances immenſes & par une intégrité redoutable à tous les uſurpateurs.

GÉNÉROSITÉ, (l'ordre de la) fut établi en 1665 par Charles-Emile, prince électoral de Brandebourg, dont il fit grand-maître ſon frère l'électeur Frédéric III de Brandebourg, qui devint roi de Pruſſe, en janvier 1701, & mourut en 1713.

La croix de cet ordre eſt d'or, à huit pointes pommetées, émaillée d'azur, rayonnante aux angles, avec un médaillon au centre, chargé du mot *géné-*

ſité. Cette croix eſt attachée à un ruban bleu. (*Planche XXIV. fig. 24. G. D. L. T.*)

GENETTE, (l'ordre de la) fut inſtitué par Charles Martel, duc des François & maire du palais, l'an 732, en mémoire de la victoire qu'il remporta ſur Aldérame, roi des Sarraſins, dans un combat entre Tours & Poitiers, parce qu'entre les dépouilles priſes ſur les ennemis, on trouva une grande quantité de fourures de *genettes.*

Le collier, ſemblable à celui de l'ordre de l'Etoile, ſoutient, par trois petits chainons, une *genette* aſſiſe ſur une terraſſe émaillée de fleurs. (*G. D. L. T.*)

GENTILHOMME, ſ. m. *nobilis, ſcutifer.* Un gentilhomme eſt un homme noble d'extraction, qui n'a pas été annobli par lettres du roi, ni par aucune charge.

Ce mot vient de *gentilis homo*, qui ſe diſoit chez les Romains d'une race de gens nobles, nés de parens libres, & dont les aieux n'avoient point été eſclaves, ni repris de juſtice.

Quelques auteurs rapportent que ſur le déclin de l'empire, il y eut deux compagnies de gens de guerre, l'une appellée *gentilium*, l'autre *ſcutarium*, & que de-là ſont venus les noms de *gentilhomme* & d'*écuyer.*

D'autres font venir ce mot de *gentil*, parce qu'une action gentile ſignifioit une *action noble* & *mémorable.*

Paſquier croit que ces noms de *gentil* & d'*écuyer* nous ſont venus de la milice romaine. Ces *gentils* & *écuyers* étoient des ſoldats vaillans, auxquels on donnoit, en récompenſe de leurs actions, les dépouilles des ennemis. (*G. D. L. T.*)

GEORGE, (ſaint) dit d'*Alga*, ordre de chanoines-réguliers, qui fut fondé à Veniſe par l'autorité du pape Boniface IX en 1404. Barthelemi Colonna, romain, qui prêcha l'an 1396 à Padoue & dans quelques autres villes de l'état de Veniſe, jetta les fondemens de cette congrégation. Les chanoines de ſaint *Georges* portent une ſoutane blanche, & par-deſſus une robe ou chape de couleur bleue ou azur, avec le capuchon ſur les épaules. Le pape Pie V les obligea en 1570 de faire profeſſion, & leur permit de précéder les autres religieux. Le monaſtère chef d'ordre eſt à Veniſe. Le Mire, *hiſt. ordin. monaſtic. lib. I. cap. v.* (*G*)

GEORGE (ſaint), c'eſt un nom donné à pluſieurs ordres tant militaires que religieux; il a pris ſon origine d'un ſaint fameux dans tout l'orient.

Saint *George* eſt particulièrement uſité pour déſigner un ordre de chevaliers anglois; mais on l'appelle à préſent plus communément *l'ordre de la Jarretière.*

Le roi Edouard VI, par un eſprit de réforme, fit quelque changement dans le cérémonial, les loix & l'habit de l'ordre; c'eſt lui qui a le premier ordonné qu'on n'appellât plus cet ordre *l'ordre de ſaint George*, mais *l'ordre de la Jarretière. Chambers.*

GEORGE, (l'ordre de ſaint) défenſeur de l'immaculée conception de la Vierge, inſtitué à Munich par Charles Albert, électeur de Bavière, le jour de la fête de ſaint *Georges*, de l'an 1729. Le pape Benoit XIII l'approuva.

Les chevaliers de cet ordre portent une croix à huit pointes, chargée au centre d'un ſaint *Georges* terraſſant le dragon; cette croix anglée de quatre diamans taillés en loſanges.

GEORGES (l'ordre de ſaint), ordre militaire inſtitué en 1470 par Frédéric III, empereur & premier archiduc d'Autriche, pour veiller aux frontières de Hongrie & de Bohême, contre les incurſions des Turcs.

Les chevaliers, avant leur réception, prouvoient quatre degrés de nobleſſe, tant paternels que maternels.

Le collier eſt une chaine d'or, chargée du mot *labarum* en lettres détachées qui ſe ſuivent, commençant à dextre, *L, A, B, A, R, U, M;* & à ſeneſtre, *M, U, R, A, B, A, L;* un ſaint *Georges* monté ſur un cheval, armé de toutes pièces, & terraſſant le dragon de ſa lance, eſt attaché au jambage du milieu de la lettre *M*, le tout d'or. (*Voyez pl. XXV. fig. 52. G. D. L. T.*)

GEORGES, *dit* DE GENES. (l'ordre de ſaint) On ignore la date de ſon inſtitution, & le nom du fondateur.

La marque de l'ordre eſt une croix trefflée, une couronne ducale au milieu du croiſon ſupérieur. Cette croix eſt attachée par trois chainons à une triple chaine, le tout d'or. (*Voyez pl. XXV. fig. 54. G. D. L. T.*)

GERBE, ſ. f. (*terme de Blaſon.*) meuble d'armoiries, qui repréſente une *gerbe* de bled ou d'autres grains.

Liée, ſe dit d'une *gerbe*, lorſque le lien ou l'attache ſe trouve d'émail différent.

Beaurepaire de Cauvigny, proche Séez en Normandie; d'azur, à trois *gerbes* de bled d'or.

Sevin, d'azur, à une *gerbe* d'or. (*Pl. IX. fig. 456.*)

GIBECIÈRE, ſ. f. eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Mouton, écartelé au premier & quatrième, d'azur, à la *gibecière* d'or, au ſecond & troiſième de gueules à trois oignons d'argent. (*Pl. X. fig. 548.*)

§ GIRON, ſ. m. *gremium, ii*, figure en forme de triangle iſocele, c'eſt-à-dire, dont les deux côtés longs ſont égaux. (*Voyez pl. IV. fig. 219.*)

D'Eſtampes de Valençay, à Paris; d'azur, à deux *girons* d'or, appointés en chevron; au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducales de gueules.

GIRONNÉ, adj. ſe dit de l'écu diviſé en ſix, huit, dix, ou douze parties triangulaires égales entr'elles, de deux émaux alternés. (*Voyez pl. II. fig. 61—2—3—4, & pl. XXXII. fig. 45—6—7.*)

Le *gironné* de huit pièces eſt formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé.

On ne nomme le nombre des *girons* que lorſ-

Digitized by Google

qu'il y en a ſix, dix ou douze, parce que le véritable *gironné* eſt celui de huit, attendu qu'il réunit ſeul les quatre partitions de l'écu qu'on vient d'exprimer : en effet le *gironné* de ſix n'a qu'une partition vraie, qui eſt le parti; les trois autres partitions y ſont fauſſes ; vous n'y trouverez, ni un vrai coupé, ni un vrai tranché, ni un vrai taillé. (*Voyez pl. II. fig. 61.*) Le *gironné* de dix n'offre point de coupé (*Fig. 62.*) Le *gironné* de douze (*fig. 63.*), n'a proprement ni tranché, ni taillé. Le *gironné* de ſeize n'a que de fauſſes partitions (*fig. 64.*) Auſſi pluſieurs auteurs diſent-ils *mal gironné de tant de pièces*, pour exprimer tout autre *gironné* que celui de huit. On prétend que la maiſon de Maugiron, qui porte *gironné* de ſix pièces d'argent & de ſable (*fig. 61*), tire ſon nom de cette partition défectueuſe, *maugiron* ſignifiant *mal gironné*.

Il y a cependant une autre eſpece de *gironné*, même de huit, qui ſemble contrarier toutes ces idées ; aucune partition n'y eſt vraie, toutes ſont inclinées : elle offre aux yeux une ſorte de croix pattée, coupée d'une croix de ſaint André, rétrécie vers le centre, arrondie vers les extrémités. Tel eſt le *gironné* d'or & de gueules de la maiſon de Bérenger ; on pourroit appeller cette eſpèce de *gironné*, *gironné* oblique ou diagonal.

Le terme *gironné*, ſelon quelques auteurs héraldiques, vient du mot *giron*, qui eſt le deſſus du tablier d'une femme, depuis le deſſus des genoux, juſqu'à la ceinture ; lorſqu'elle eſt aſſiſe, ou des robes longues des anciens, qui étoient larges par en bas & étroites vers la ceinture, & repréſentoient une eſpèce de triangle à l'endroit que les Latins nommoient *gremium*.

Ce dernier ſentiment eſt l'avis de Ducange, qui dit que les habits longs de nos aïeux étroits en haut & larges en bas, étoient ainſi nommés *ex eo quod veſtis giret & circuli formam efficiat.*

Pour nous, le *gironné* nous paroît reſſembler à une roue de carroſſe qu'on croit voir en mouvement, *quæ gyrat*, & dont les différens *girons* ſemblent être les rayons. Cette étymologie vaut peut-être bien les autres.

De Cugnac de Dampierre, en Périgord ; *gironné* d'argent & de gueules.

De Berenger de Gua, en Dauphiné ; *gironné* d'or & de gueules.

De Maugiron de la Roche, dans la même province ; *gironné* de ſix pièces d'argent & de ſable. (*Pl. II. fig. 61.*)

Du Pugnos, *gironné* de dix pièces de gueules & d'or. (*Fig. 62.*)

Stuch, *gironné* de douze pièces de gueules & d'or. (*Fig. 63.*)

Bécourt, *gironné* de ſeize pièces d'argent & de gueules, à l'écu d'or en cœur. (*Fig. 64.*)

GIROUETTÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un château, d'une tour, lorſqu'il y a une girouette ſur leur toit.

Quand les girouettes ont des armoiries peintes ou évuidées à jour, on les nomme *panonceaux* ; c'étoit anciennement des marques d'ancienne nobleſſe.

Les ſeigneurs qui permettent à leurs vaſſaux de mettre des girouettes ſur le faîte de leurs fiefs ou maiſons, ſont en droit d'exiger d'eux des droits ſeigneuriaux & l'hommage.

De Vieuxchaſtel de Kergriſt, en Bretagne ; d'azur au château d'argent *girouetté* d'or. (*G. D. L. T.*)

GIVRE, ſ. f. grnſſe couleuvre à la queue tortillée ; il ne ſe dit guère qu'en terme de Blaſon : on dit *givre rampante*, lorſqu'elle eſt en faſce. On dit auſſi *guivre*. (*Voyez pl. VII. fig. 355*, les armes de la ville de Milan ; ou plutôt *voyez* les trois *figures 353-4-5*, & appellés indifféremment l'animal que vous y verrez *couleuvre*, *biſſe*, *givre* ou *guivre*, car tous ces mots ſont ſynonymes.

GIVRÉ, ÉE, adj. On appelle, en terme de Blaſon, *croix givrée*, celle qui eſt terminée en tête de givre ; mais on l'appelle plus communément *gringolée*. (*Voyez pl. IV. fig. 182.*)

Quelques-uns dérivent ce mot d'*anguis*, ſerpent ; & d'autres de *vivra*, en changeant la lettre *v* en *g*, & *vivre* de *vipero*. Ce ſont des étymologies.

GLAND, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente un *gland* de chêne, il paroit toujours avec ſon gobelet ou ſa calotte, & un petit bout de ſa tige qui eſt en haut.

Tigé & feuillé, ſe dit du *gland*, lorſque la tige eſt un peu alongée & garnie de feuilles.

Gaulmin de Montgeorge, en Bourbonnois ; d'azur à trois *glands* d'or.

Bocaud de Teyrand, de Jacou à Montpellier ; d'azur à trois *glands* tigés & feuillés d'or, accompagnés en chef d'une étoile de même.

Quand le *gland* paroît la tige en bas, & le fruit en haut, on l'appelle *renverſé*.

Du cheſne, d'or à trois *glands* renverſés de ſinople, ſurmontés d'une étoile de gueules. (*Pl. XII. fig. 629.*)

GLOBE, ſ. m. meuble d'armoiries, qui repréſente le corps ſphérique du monde ; il paroît dans l'écu avec un cintre qui l'environne en manière de faſce : du milieu de ce cintre, s'élève une autre portion de cintre juſqu'à la ſuperficie ſphérique, elle eſt terminée par une croiſette.

On dit *cintré*, du cintre, & *croiſé*, de la croiſette, lorſqu'il ſont d'un autre émail que le *globe*. Le *globe* eſt auſſi un des ornemens extérieurs de l'écu.

La tiare papale eſt terminée par un *globe*, ainſi que les couronnes des autres ſouverains. (*Voyez pl. XIII. fig. 1, & pl. XV. fig. 15-6.*)

Un *globe* à la main d'un prince ſur les médailles, ſignifie qu'il gouverne le monde, & par conſéquent il ne ſignifie rien.

De Montpeſat de Carbon, en Gaſcogne ; écartelé aux premier & quatrième de gueules à deux balances d'or, aux deuxième & troiſième de gueules au lion d'argent ; ſur le tout, d'azur au *globe* d'or.

Courtenen, en Suiſſe ; de gueules au *globe* cintré & croiſé d'or. (*Pl. VII. fig. 371.*)

GONFANON, ſ. m. *vexillum*, *i*, meuble de l'écu qui imite une bannière d'égliſe ; il y a en bas trois pendans arrondis en demi-cercles.

Le *gonfanon* repréſente, dit-on, la bannière de l'armée chrétienne, qui fut envoyée par le pape Urbain II, vers l'an 1095, dans le temps de la première croiſade, à Baudouin, comte de Boulogne & d'Auvergne, frère de Godefroi de Bouillon, comme à un défenſeur zélé de l'égliſe contre les infidèles. (*Voyez pl. XVIII. grand-chambellan, Charles-Godefroi de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon.*) parti ſur le tout au premier des armes d'Auvergne, d'or au *gonfanon* de gueules, frangé de ſinople. (*Voyez* auſſi *pl. IX. fig. 489.*)

Le *gonfanon* eſt ordinairement frangé d'un émail différent.

Ce mot peut venir de ce que le *gonfanon* eſt compoſé de pluſieurs pièces pendantes, dont chacune ſe nomme *fanon*, de l'allemand *fanen*, une pièce d'étoffe.

De Dacqueville, ſeigneur de Dacqueville, en Normandie ; d'argent, au *gonfanon* d'azur. (*G. D. L. T.*)

GORGÉ, ÉE, ſe dit d'un lion, d'un cygne, ou autre animal dont le cou eſt ceint d'une couronne ; auquel cas l'on dit que le lion eſt *gorgé* d'une couronne ducale, &c.

GOUJON, ſ. m. poiſſon employé comme meuble dans quelques écus.

Goujon, d'azur, à deux *goujons* d'argent, paſſés en ſautoir, & en pointe une rivière de même. (*Pl. VII. fig. 343.*)

GOUSSET, ſ. m. pièce en forme de pupitre, tiré de l'angle dextre ou ſeneſtre du chef, deſcendant diagonalement ſur le point du milieu de l'écu d'une autre pièce ſemblable, & tombant perpendiculairement ſur la baſe, pièce rare dans le Blaſon & qui fut autrefois, dit-on, une flétriſſure.

GOUTTÉ, ÉE, adj. ſemé de gouttes, en terme de Blaſon anglois, ſignifie un champ chargé ou arroſé de gouttes.

En blaſonnant, il faut exprimer la couleur des gouttes, c'eſt-à-dire *gouttés* de ſable, de gueules, &c.

Quelques auteurs veulent que les gouttes rouges ſoient appellées *gouttes de ſang* ; les noires, *gouttes de poix* ; les blanches, *gouttes d'eau*. *Chambers.*

GRAND-CROIX, dans l'ordre de Malte, on donne ce nom aux piliers ou chefs des langues qui ſont baillifs conventuels, aux grands-prieurs, aux baillifs capitulaires, à l'évêque de Malte, au prieur de l'égliſe, & aux ambaſſadeurs du grand-maître auprès des ſouverains. (*Voyez* MALTE *ou* ORDRE DE MALTE. (G)

GRAPPE DE RAISIN, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente une *grappe de raiſin* : elle paroit avec un peu de ſa tige & pendante, de même qu'on la voit à la vigne.

On dit *tigé* d'une *grappe de raiſin* dont la tige eſt d'un émail différent.

De Brun, en Franche-Comté ; d'or, à trois *grappes de raiſin* de pourpre, tigées de ſinople.

Courtois, d'azur, à trois *grappes de raiſin* d'argent. (*Pl. VIII. fig. 433.*)

GRÊLÉ, adj. On appelle couronnes *grêlées*, celles qui ſont chargées d'un rang de perles groſſes & rondes, comme les couronnes des comtes & des marquis.

GRELOT, ſ. m. meuble d'armoiries.

Guichard, en Normandie ; de ſable, à trois *grelots* d'or, bouclés & bordés d'argent. (*Pl. XI. fig. 601.*)

GRENADE, ſ. f. repréſentation du fruit du grenadier ; ce fruit paroit dans l'écu comme une pomme ronde, avec une eſpèce de couronne à pointes en haut : au milieu eſt une ouverture oblongue où l'on apperçoit ſes grains ; la tige ſe trouve en bas avec quelques feuilles.

Ouverte ſe dit de l'ouverture de la *grenade*, quand elle eſt d'émail différent.

De la Pommeraye de Kerembert, en Bretagne ; de gueules, à trois *grenades* d'or.

De Guiſchard de Tilliers, en Normandie ; de gueules, à trois *grenades* d'or, tigées & feuillées de ſinople. (*G. D. L. T.*)

Bonneau, d'azur, à trois *grenades* feuillées & tigées de même, *ouvertes* de gueules. (*Pl. VIII. fig. 425.*)

De Segent, d'argent, à trois *grenades* flamboyantes de gueules, poſées 2 & 1. (*Pl. X. fig. 533.*)

GRENOUILLE, ſ. f. inſecte qui naît dans les marais, les rivières & la mer. On en voit la repréſentation dans quelques écus.

Gaſet du Fief du Fron, en Bretagne ; d'argent, à trois *grenouilles* de ſinople.

Andelin, d'or, à trois *grenouilles* de ſinople. (*Pl. VII. fig. 348.*)

GRIFFON, ſ. m. animal fabuleux, ayant la partie ſupérieure de l'aigle, & l'inférieure du lion ; il paroit toujours rampant & de profil ; ce qui ne s'exprime point, parce que c'eſt ſa poſition ordinaire.

De Sarron des Forges, en Beaujolois ; d'argent, au *griffon* de gueules. (*G. D. L. T.*)

Doujat, d'azur, au *griffon* couronné d'or. (*Pl. V. fig. 262.*)

Les pattes ſeules du *griffon* forment quelquefois les meubles d'un écu ; & lorſque les ongles ſont d'un émail particulier, on dit *onglé* de tel émail.

De Bourdeilles, d'or, à deux *pattes de griffon* de gueules, onglées d'azur, & poſées l'une ſur l'autre. (*Pl. V. fig. 263.*)

Le *griffon* s'employe de deux manières dans le Blaſon ; ou comme meuble de l'écu ; nous venons d'en donner des exemples ; ou comme ornement extérieur de l'écu : en effet, les *griffons* ſervent ſouvent de ſupports aux armoiries. (*Voyez pl. XXII. fig. 6.* les armes de Melun, qui ont pour ſupports des *griffons*.

Digitized by Google

GRILLE, ſ. f. ſe dit de certains barreaux qui ſont à la viſière d'un heaume, & qui empêchent les yeux du chevalier d'être offenſés.

Comme le heaume ou caſque s'employe de deux manières; dans l'ecu, à titre de meuble, & hors de l'écu, à titre d'ornement extérieur, il en eſt de même de la *grille*.

Meuble d'écu.

Bretin, de ſable, à trois roues perlées d'argent, au chefcouſu d'azur, chargé de trois heaumes ou caſques d'argent, poſés de profil, mais de manière qu'on voit diſtinctement la *grille*. (*Pl. X. fig. 525.*)

Ornement extérieur. (*Voyez pl. XII.* dans le tableau d'en bas, le caſque du duc de Bretagne, & *pl. XIV.* les caſques numérotés 3. 4. 5. 6. 7 & 8. & dont on voit les *grilles*.

On appelle auſſi *grille*, une porte à couliſſe & grillée, qu'on peint quelquefois ſur les écus. Les *fig. 225–6*, *pl. V.* peuvent en donner quelque idée.

GRILLET, ſ. m. ou GRILLET, ſ. f. meuble qui repréſente un grelot ou une ſonnette ronde.

On voit des *grillets* en quelques écus, ſur-tout aux colliers des levriers, & aux jambes des oiſeaux de proie. On les appelle auſſi *grillots*.

De Kermaſſement, en Bretagne; de ſinople, à trois *grillets* d'or.

Guichard, en Normandie; de ſable, à trois grelots ou *grillets* d'or, bouclés & bordés d'argent. (*Pl. XI. fig. 601.*)

L'épervier de la *figure 320. pl. VI.* a aux jambes des *grillets* ou grelots.

GRILLETÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un épervier, d'un faucon, ou d'autres oiſeaux de proie, lorſque leurs grillets ſont d'un autre émail que l'oiſeau.

Leaulmont Puy-Gaillard, d'azur, au faucon d'argent, perché, lié & *grilleté* de même.

Terſon de Paleville, à Revel, proche Lavaur; d'azur, au dextrochère d'argent, tenant un faucon de même, becqué & membré de gueules, chaperonné & *grilleté* d'or.

Le Tonnelier de Breteuil, d'azur, à l'épervier eſſorant d'or, longé & *grilleté* de même. (*Pl. VI. fig. 320.*)

GRINGOLÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une croix ou autre pièce, dont les extrémités finiſſent en têtes de ſerpens.

Ce terme vient du mot *gringole*, dérivé de *gargouille*, qui ſignifie une *goutière*, par où l'eau s'écoule, parce qu'autrefois les gargouilles étoient ſculptées en têtes de ſerpens.

Pigeault de la Malicière, en Bretagne; d'azur, à la croix d'argent, *gringolée* d'or en manière d'ancres. (*Pl. IV. fig. 182.*)

Kaër de Montfort, en Bretagne; de gueules, à la croix d'hermine, ancrée & *gringolée* d'or.

GRUE, ſ. f. *grus*, *gruis*, oiſeau que l'on repréſente dans l'écu de profil, la patte dextre levée, tenant un caillou que l'on nomme *vigilance*, & qui ne s'exprime que lorſqu'il eſt d'un émail différent.

On a prétendu que ces oiſeaux, lorſqu'ils ſont arrivés en un lieu, y établiſſent un guet; que chacun d'eux y monte la garde à ſon tour; que celui qui eſt en faction pour éviter d'être ſurpris par le ſommeil, ſe ſoutient ſur un ſeul pied, & tient un caillou de l'autre, afin d'éveiller ſes compagnons à la moindre apparence de danger, & même au moindre bruit.

C'eſt en effet dans cette ſituation que les *grues* ſont repréſentées, (*Pl. VI. fig. 309.*) dans les armes de Grieu qu'on blaſonne ainſi: De ſable, à trois *grues* d'argent, tenant chacune leur vigilance d'or. Les fables, ſoit hiſtoriques, ſoit phyſiques, ſe conſervent encore mieux dans le Blaſon que partout ailleurs; &, d'après cette idée ſur les *grues* qu'on ſuit dans le Blaſon, les héraldiſtes ſe croient bien autoriſés à donner la *grue* pour un ſymbole de vigilance.

De Gruel du Villars, en Dauphiné; de gueules, à la *grue* d'argent.

GUELLES, qu'on a dit autrefois pour *gueules*; couleur rouge, appellée ainſi de la gueule des animaux.

GUEULES, c'eſt la couleur rouge.

Le P. Monet dit que le mot de *gueules* dérive de l'hébreu *gulud* ou *gulidit*, petite peau rougeâtre qui paroit ſur une plaie quand elle commence à ſe guérir: le P. Ménéſtrier dit que ces mots ne ſe trouvent point dans la langue hébraïque: mais cela n'eſt pas exactement vrai; car dans les langues orientales, comme l'hébreu, le chaldéen, le ſyriaque & l'arabe, on dit *gheld*, pour *cutis*, *pellis*, peau, d'où eſt venu le mot arabe *gulud*: & en général le mot de *gueules* ſignifie la *couleur rouge* chez la plupart des orientaux. Les Arabes & les Perſans donnent ce nom à la roſe.

D'autres, avec Nicod, dérivent le mot de *gueules* de *gula*, la gueule des animaux qui l'ont ordinairement rouge, ou du latin *cuſculium*, qui eſt le *coccos* des Grecs ou la graine d'écarlate.

Dans la gravure, la couleur de *gueules* s'exprime par des hachures perpendiculaires, tirées du chef de l'écuſſon à la pointe. On la marque auſſi par la lettre *G*.

Cette couleur repréſente la couleur du ſang, le cinnabre & la vraie écarlate: c'eſt la première des couleurs qu'on employe dans les armoiries; & elle marque une ſi grande diſtinction, que les anciennes loix défendoient à tout le monde de la porter dans les armoiries, à moins qu'on ne fût prince, ou qu'on n'en eût la permiſſion du ſouverain.

Spelman, dans ſon *Aſpilogia*, dit que cette couleur étoit dans une eſtime particulière chez les Romains, comme elle avoit été auparavant chez les Troyens; qu'ils peignoient en vermillon les corps de leurs dieux, auſſi bien que de leurs généraux, le jour de leur triomphe. Sous le gouvernement des conſuls, les ſoldats étoient habillés de rouge, d'où étoit venu le nom de *ruſſati*. Jean de Bado Aureo ajoute que la teinture rouge, appellée par les Grecs *phénicienne*, & par nous *écarlate*, fut

adoptée d'abord par les Romains, pour empêcher que l'on ne s'effrayât du ſang qui découloit des plaies des bleſſés dans la bataille.

En effet, le rouge a toujours paſſé pour une couleur impériale, & les empereurs étoient toujours vêtus, chauſſés & meublés de rouge. Leurs édits, dépêches, ſignatures & ſceaux étoient d'encre & de cire rouges; & c'eſt de-là qu'eſt venu le nom de *rubrique*. *Diction. étymol. de Trév. & Chambers.*

Cet article, à quelques mots près, eſt reſté tel qu'il étoit dans l'Encyclopédie.

De la Marche, ſeigneur du Baudrier, en Bretagne; de *gueules*, au chef d'argent. (*Voyez pl. I. fig. 13.*) Il y a pluſieurs maiſons qui portent de *gueules* tout pur, ſans aucun meuble ſur ce champ.

GUIDON, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente une ſorte d'enſeigne étroite, longue & fendue, ayant deux pointes; elle eſt attachée à un manche en forme de lance.

Baronat de Polienas, en Dauphiné; d'or, à trois *guidons* d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

Vaſſelot, d'azur, à trois étendards ou *guidons* d'argent, fûtés d'or, couchés dans le ſens des bandes, 2 & 1.

GUIVRE, ſ. f. ſerpent ou biſſe qui paroit dans l'écu avec un enfant à mi-corps, les bras étendus, iſſant de ſa gueule.

Le duché de Milan, porte d'argent, à une *guivre* d'azur, couronnée d'or, iſſante de gueules. (*Voyez pl. VII. fig. 355.*)

Origine de ſes armes.

On dit qu'Othon, vicomte de Milan, étant à la guerre de la Terre-Sainte (ſous Godefroy de Bouillon), combattit pendant le ſiége de Jéruſalem, Volux, amiral des Sarraſins, qui défioit le plus vaillant des chevaliers chrétiens; & l'ayant tué, il prit en ſigne de trophées, & pour marque de ſa victoire, le caſque d'or de cet amiral, ſur lequel étoit repréſenté un ſerpent qui dévoroit un enfant; il fit de ce cimier l'écu de ſes armes.

GULPE, ſ. m. tourteau de pourpre qui tient le milieu entre le beſan qui eſt toujours de métal, & le tourteau qui eſt toujours de couleur. On le nomme *gulpe*, pour ne le nommer ni *tourteau* ni *beſan*, & le pourpre, qui eſt ſon émail propre, eſt pris par quelques perſonnes, tantôt pour couleur, & tantôt pour métal. *Dict. de Trév. & Chambers.*

GUMÈNE ſe dit de la corde d'une ancre, ſoit qu'elle ſoit d'un même émail que l'autre, ou d'un émail différent: d'azur, à l'ancre d'or, la *gumène* de gueules. On dit auſſi *gume*.

GUSE, ſ. f. ſe dit des tourteaux de couleur ſur guine ou de laque. (*Voyez* TOURTEAU.)

HABILLÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une figure humaine qui a ſes vêtemens; on doit éviter de dire *vétu* en pareil cas, parce que *vétu* eſt un terme particulier de l'art héraldique, employé pour ſignifier un eſpace en forme de loſange qui remplit le champ de l'écu, & où les quatre parties triangulaires des angles ſont d'un autre émail.

Parté ſe dit d'une foi dont le vêtement eſt de différent émail.

Quelques auteurs ſe ſont ſervis mal-à-propos du mot *habillé*, en parlant d'un navire qui a ſes voiles; il faut dire *équippé*.

Aſſelaincourt de Gorſe, en Lorraine; d'or, à l'homme de carnation de profil, *habillé* d'une veſte de gueules & d'un ſurtout d'azur, les bas d'argent, les ſouliers de ſable, arrêté ſur une terraſſe de ſinople; un ſanglier contourné de ſable, ſe préſentant devant l'homme qui lui enfonce dans le goſier ſon épée de pourpre, garnie d'argent.

Wolefkeel, en Franconie; d'or, à un homme paſſant de carnation, *habillé* de ſable, tenant de la main droite une branche de roſier, de trois roſes de gueules, & la main gauche poſée ſur ſon côté. (*Pl. VIII. fig. 438.*)

Andelberg, en Suède; d'argent, parti de gueules, à une femme de carnation *habillée* à l'allemande, les manches rebrouſſées, les mains poſées ſur le ventre, partie de l'une en l'autre. (*fig. 440.*)

Lorſque les figures humaines, employées comme tenans ou ſupports dans les ornemens extérieurs de l'écu, ont des vêtemens, on les appelle indifféremment *habillées* ou *vétues*.

HACHE, (ordre de la) Raymond Bérenger, quatriéme du nom, comte de Barcelone, & qui forma la ſeconde race des rois d'Aragon par ſon mariage avec l'héritiére de ce royaume, inſtitua cet ordre en Catalogne vers l'an 1149, en mémoire du courage avec lequel les femmes avoient défendu, la *hache* à la main, la ville de Tortoſe; & comme en cette occaſion, elles avoient ſurpaſſé les hommes en valeur, ce prince voulut qu'à l'avenir elles précédaſſent les hommes dans les cérémonies publiques, & il leur accorda divers priviléges attachés excluſivement à leur ſéxe.

HACHE, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente une coignée.

On nomme *doloire* une *hache* ſans manche.

Hache conſulaire eſt une petite *hache* à long manche, environnée de faiſceaux, le tout lié enſemble.

Hache-d'armes, celle qui eſt large à dextre & pointue à feneſtre, & dont le manche eſt arrondi. Les anciens s'en ſervoient quand ils avoient briſé leurs lances.

Brie de Champrond, en Champagne; d'azur, à deux *haches* adoſſées d'argent.

La Porte, Mazarin, de la Meilleraye, à Paris; d'azur, à la *hache conſulaire* d'argent, iſſante d'un faiſceau d'or, lié du ſecond émail; une faſce de gueules, chargée de trois étoiles du troiſiéme émail, brochante ſur le faiſceau. (*Pl. IX. fig. 498.*)

Jocet de la Charquetiére, en Bretagne; d'argent, à deux *haches-d'armes* de gueules, adoſſées; cinq mouchetures d'hermine de ſable entre les *haches-d'armes*, trois en chef, deux en pointe.

Varennes, d'argent, à deux *haches* d'azur, poſées en ſautoir, les têtes en haut. (*Pl. IX. fig. 497.*)

Renty, d'argent, à trois fers de *hache*, nommés *doloires* ou *douloirs*, de gueules, les deux du chef affrontés. (*Pl. X. fig. 557.*)

HACHEMENS, ſ. m. pl. ſe dit des liens des pannaches à divers nœuds & lacets, & à longs bouts voltigeans en l'air. Les Allemands en lient leurs lambrequins, qui doivent être des mêmes émaux. On dit auſſi *hanchemens*, & on y met une *h* par corruption: car *achemens* étoient autrefois ſynonymes à *ornemens*; & l'on entendoit par ce mot des lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés, qui enveloppent le caſque & l'écu, & qui ſont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries.

HACHURE, ſ. f. les *hachures* ſont d'un grand uſage dans le Blaſon, pour faire diſtinguer les différens émaux des écuſſons, ſans qu'ils ſoient enluminés. (*Voyez* EMAIL & COULEUR.) Toutes les figures ombrées de ce livre ſont gravées en *hachures*. (*Voyez les planches*, ſur-tout la premiére, *fig. 13-4-5-6-7.*)

HAIE, ſ. f. meuble de l'écu.

La Haye, d'argent, à une *haie* de ſinople, poſée en faſce. (*Pl. XII. fig. 625.*)

HALLEBARDE, ſ. f. meuble d'écu.

Crenan, en Bretagne; d'argent, à deux *hallebardes* rangées en pal, de gueules. (*Pl. X. fig. 505.*)

HAMÉIDE, ſ. f. pièce faite en forme de trois faſces alézées, c'eſt-à-dire qui ne touchent point les bords de l'écu; elle eſt rare en armoiries.

Les auteurs ſont partagés ſur l'étymologie de ce mot; les uns croient que *haméide* vient de la maiſon de ce nom en Angleterre, qui porte pour armes une faſce alézée de trois piéces, laquelle, ſelon Upton, repréſente une piéce d'étoffe découpée.

D'autres diſent que c'eſt une barriére à jour de trois piéces, ſemblable à celles qui traverſent les grands chemins pour avertir les paſſans de payer des droits de péage.

D'autres enfin ſont dans l'opinion que les *haméides* repréſentent des chantiers propres à ſoute-

nir des tonneaux dans les caves, leſquels chantiers ſont nommés *hames* en Flandre, mot emprunté de *hama* ou *hamula*, qu'on a dit dans la baſſe latinité, pour ſignifier une bouteille ou vaſe à mettre du vin,

Le P. Ménétrier dit que dans le même pays les maiſons bâties de bois s'appellent *hames*, à cauſe des pièces de bois qui les traverſent, & que de ce mot *hames* vient celui de *hamélides*, à cauſe que les maiſons qui les compoſent ſont ordinairement bâties de cette ſorte.

Quoi qu'il en ſoit, on peut prendre une idée fort exacte de ce qui s'appelle *hamélide* en Blaſon, en jettant les yeux ſur la *figure 605. pl. XI.* armes de Halney, du Hainaut; d'or, à une *hamélide* de gueules.

D'Auberticourt, en Hainaut; d'hermine, à une *hamélide* de gueules.

Baudin de Salonne, en Lorraine & en Barrois; d'azur, à une *hamélide* d'or, accompagnée de trois macles de même.

HARPE, ſ. f. inſtrument de muſique, eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Davy, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *harpes* de même. (*Pl. X. fig. 532.*)

Herpont, en Lorraine; d'azur, à trois *harpes* d'argent.

Touchard, dans l'Orléanois; d'azur, à la *harpe* d'argent.

Du Perron, d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois *harpes* d'or.

HARPIE, ſ. f. animal fabuleux ayant le buſte d'une jeune fille & le reſte du corps ſemblable à l'aigle.

Calois de Meſville, à Paris; de gueules, ſemé de fleurs de lys d'argent, à une *harpie* de même.

Boudrac, d'or, à une *harpie* de gueules. (*Pl. XI. fig. 592.*)

HAUSSÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une faſce, ou d'une autre piece, quand elle eſt plus haute que ſa poſition ordinaire.

De Roſtaing, en Forez; d'azur, à une faſce *haussée* d'or, accompagnée en pointe d'une roue de même.

HAUTE, adj. ſe dit d'une croix qui paroit longue, le croiſillon ou ſa traverſe étant élevé.

Bignon de Blanſy de l'Iſlebelle d'Hadricourt, à Paris; d'azur, à la croix *haute* d'argent, accolée d'un pampre de vigne de ſinople, poſée ſur une terraſſe de même, & cantonnée de quatre flammes d'or. (*G. D. L. T.*)

Bec-de-lièvre, en Normandie; de ſable, à deux croix *hautes*, trefflées, au pied fiché d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille de même. (*Pl. IV. fig. 183.*)

HAUTE ſe dit encore de l'épée droite.

HAUTES-PUISSANCES, titre donné par toutes les cours de l'Europe aux états-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. On les appelle, en s'adreſſant à eux, *Hauts & Puiſſans Seigneurs*; & en parlant d'eux, on dit *Leurs Hautes-Puiſſances.*

HAUTESSE, ſ. f. titre d'honneur qu'on donne au grand-ſeigneur. Nos rois l'ont reçu; mais il n'a guère été d'uſage que ſous la ſeconde race.

HEAUME ou CASQUE, ſ. m. meuble d'armoiries.

Bretin, de ſable, à trois roues perlées d'argent, au chef couſu d'azur, chargé de trois *heaumes* de profil d'argent. (*Pl. X. fig. 525.*)

HÉRAUT, un *héraut*, ou *héraut d'armes*, étoit anciennement un officier de guerre & de cérémonies, qui avoit pluſieurs belles fonctions, droits & priviléges.

Ducange tire ce mot de l'allemand *heere-ald*, qui ſignifie *gendarme*, ſergent d'armes ou de camp; d'autres le dérivent de *heer-houd*, fidèle à ſon ſeigneur: ce ſont là les deux étymologies les plus vraiſemblables.

On diviſoit ces officiers de guerre & de cérémonies en roi d'armes, *hérauts*, & pourſuivans. Le premier & le plus ancien s'appelloit *roi d'armes*. Les autres étoient ſimplement *hérauts*, & l'on donnoit le nom de *pourſuivans* aux ſurnuméraires.

Les *hérauts*, y compris le roi d'armes, étoient au nombre de trente, qui avoient tous des noms particuliers qui les diſtinguoient. Montjoie Saint-Denis étoit le titre affecté au roi d'armes; les autres portoient le nom de provinces de France, comme de Guienne, Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, &c.

Ils étoient revêtus aux cérémonies, de leurs cottes-d'armes de velours violet cramoiſi, chargées devant & derrière de trois fleurs de lys d'or, de brodequins pour les cérémonies de paix, & de bottes pour celles de la guerre. Aux pompes funèbres, ils portoient une longue robe de deuil trainante, & tenoient à la main un bâton, qu'on appelloit *caducée*, couvert de velours violet, & ſemé de fleurs de lys d'or en broderie.

Pluſieurs auteurs ont décrit fort au long les fonctions, droits & priviléges de nos anciens *hérauts d'armes*, en paix & en guerre; mais nous ne rapporterons ici que quelques-unes des particularités ſur leſquelles ils s'accordent.

Le principal emploi des *hérauts* étoit de dreſſer des armoiries, des généalogies, des preuves de nobleſſe, de corriger les abus & uſurpations des couronnes, caſques, timbres & ſupports; de faire dans leurs provinces les enquêtes néceſſaires ſur la nobleſſe, & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur ſervir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joûtes & tournois, de convier à y venir, de ſignifier les cartels, de marquer le champ, les lices, ou le lieu du duel, d'appeller tant l'aſſaillant que le tenant, & de partager également le ſoleil aux combattans à outrance. Ils publioient auſſi la fête de la célébration des ordres de chevalerie, & s'y trouvoient en habit de leur corps.

Ils aſſiſtoient aux mariages des rois, & aux feſ-

Digitized by Google

tins royaux qui ſe faiſoient aux grandes fêtes de l'année, quand le roi tenoit cour plenière, où ils appelloient le grand-maitre, le grand pannetier, le grand bouteillier, pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obsèques des rois, ils enfermoient dans le tombeau les marques d'honneur, comme ſceptre, couronne, main de juſtice, &c.

Ils étoient chargés d'annoncer dans les cours des princes étrangers, la guerre ou la paix, en faiſant connoître leurs qualités & leurs pouvoirs; leurs perſonnes alors étoient ſacrées, comme celles des ambaſſadeurs.

Le jour d'une bataille, ils aſſiſtoient devant l'étendard, faiſoient le dénombrement des morts, redemandoient les priſonniers, ſommoient les places de ſe rendre, & marchoient dans les capitulations devant le gouverneur de la ville. Ils publioient les victoires, & en portoient les nouvelles dans les cours étrangères alliées.

Les premiers commencemens des *hérauts d'armes* ne furent pas brillans. Nous voyons par les anciens livres de romancerie, & par l'hiſtoire des rois qui ont précédé ſaint Louis, qu'on ne regardoit les *hérauts* que comme de vils meſſagers, dont on ſe ſervoit en toutes ſortes d'occaſions. Ils eurent un démêlé avec les trouvères & chanterres ſur la préſéance. Pour établir contre eux leur dignité, ils produiſirent un titre par lequel Charlemagne leur accordoit des droits exceſſifs, & c'étoit un faux titre : cependant ils parvinrent inſenſiblement à s'accréditer, à obtenir des priviléges, & à compoſer leur corps de gens nobles; mais, dit Fauchet, « ce » corps s'eſt abâtardi par aucuns qui y ſont entrés, » indignes de telle charge, & par le peu de compte » que les rois & princes en ont fait, principale» ment depuis la mort d'Henri II; quant à l'occa» ſion des troubles, les cérémonies anciennes fu» rent mépriſées, faute d'en entendre les origines. » Depuis il n'a plus été queſtion du corps des *hérauts*.

Il arriva ſeulement que lorſque Louis XIII vint en 1621 dans les provinces méridionales de ſon royaume, pour contenir les chefs de parti, il fit renouveller l'ancienne formalité ſuivante, qui eſt aujourd'hui entiérement abolie.

Lorſqu'on s'approchoit d'une ville où commandoit un homme ſuſpect, un *héraut d'armes* ſe préſentoit aux portes; le commandant de la ville l'écoutoit chapeau bas, & le *héraut* crioit : « A toi » Iſaac ou Jacob tel, le roi, ton ſouverain ſeigneur » & le mien, t'ordonne de lui ouvrir, & de le » recevoir comme tu le dois, lui & ſon armée; » à faute de quoi, je te déclare criminel de lèſe» majeſté au premier chef, & roturier, toi & ta » poſtérité; tes biens ſeront confiſqués, tes mai» ſons raſées, & celles de tes aſſiſtans. »

Le même Louis XIII, en 1634, envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un *héraut d'armes*; ce *héraut* devoit préſenter un cartel au cardinal infant, fils de Philippe III, gouverneur des Pays-Bas. C'eſt là la dernière déclaration de guerre qui ſe ſoit faite par un *héraut d'armes*; depuis ce temps on s'eſt contenté de publier la guerre chez ſoi, ſans l'aller ſignifier à ſes ennemis. Et pour ce qui regarde les fonctions des *hérauts* à l'armée, c'eſt en partie les trompettes & les tambours qui les rempliſſent aujourd'hui.

Si quelqu'un eſt curieux de plus grands détails, il peut conſulter Ducange, au mot *Heraldus*; le *Gloſſar. Archæolog.* de Spelman; Jacob. Spencer *de Art. heraldicâ*, Francof. 2. vol. *in-fol.* la *Science héraldique* de Vulſon de la Colombière; Fauchet, *Traité des Chevaliers*; André Favin, *Théatre d'honneur*; & finalement le livre intitulé, *Traité du héraut d'armes*, Paris, 1610, *in*-12. (*D. J.*)

HÉRAUTS D'ARMES. Leur collège, qu'on appelle en anglois *the herald's office*, dépend du grand maréchal d'Angleterre.

Les *hérauts d'armes* anglois ſont aſſez inſtruits des généalogies du royaume; ils tiennent regiſtre des armoiries des familles, règlent les formalités des couronnemens, des mariages, des baptêmes, des ſunérailles, &c. On les diſtingue en trois claſſes, les *kings of arms*, les *heralds* & les *purſevants at arms*.

Il y a trois *kings of arms*; le premier qui s'appelle le *Garter* fut inſtitué par Henri V, pour aſſiſter aux ſolemnités des chevaliers de la Jarretière, pour leur donner avis de leur élection, pour les inviter de ſe rendre à Windſor afin d'y être inſtallés, & pour poſer les armes au-deſſus de la place où ils s'aſſeyent dans la chapelle : c'eſt encore lui qui a le droit de porter la jarretière aux rois & princes étrangers, qui ſont choiſis membres de cet ordre; enfin c'eſt lui qui règle les ſunérailles ſolemnelles de la grande nobleſſe : ſa création étoit autrefois une eſpèce de couronnement accompagné des formalités du règne de la chevalerie : il eſt obligé, par ſon ſerment, d'obéir au ſouverain de l'ordre de la Jarretière en tout ce qui regarde ſa charge; il doit informer le roi & les chevaliers de la mort des membres de l'ordre, avoir une connoiſſance exacte de la nobleſſe, & inſtruire les *hérauts* de tous les points douteux qui regardent le Blaſon; mais il doit être toujours plutôt prêt à excuſer qu'à blâmer aucun noble, à moins qu'il ne ſoit contraint en juſtice à dépoſer contre lui.

Clarencieux & Norroy, les deux autres *hérauts d'armes* ſont appellés *hérauts provinciaux*, parce que la juriſdiction de l'un eſt bornée aux provinces qui ſont au nord de la Trent, & l'autre a dans ſon diſtrict celles qui ſe trouvent au midi; ils ordonnent des ſunérailles de la petite nobleſſe, ſavoir, des baronnets, chevaliers & écuyers : ils ſont tous deux créés à peu-près comme le Garter, avec le pouvoir, par patentes, de blaſonner les armes des nobles.

Ceux qu'on nomme ſimplement *heralds* ſont au nombre de ſix, diſtingués par les noms de Richemont, de Lancaſter, de Cheſter, de Windſor, de Sommerſet & d'Yorck. Leur office eſt d'aller à la

cour du grand maréchal pour y recevoir ſes ordres, d'aſſiſter aux ſolemnités publiques, de proclamer la paix & la guerre.

Les pourſuivans, au nombre de quatre, s'appellent *blue mantles* ou *manteaux bleus*, *rouge-croix*, *rouge-dragon* & *port-cullice*, en françois, *porte-couliſſe*; probablement des marques de décoration, dont chacun d'eux jouiſſoit autrefois. Outre ces quatre pourſuivans, il y en a deux autres qu'on appelle *pourſuivans extraordinaires*.

Le collège des *héraults* a pour objet tout ce qui regarde les honneurs, parce qu'ils ſont conſidérés *tanquam ſacrorum cuſtodes, & templi honoris æditui*. Ils aſſiſtent le grand maréchal dans ſa cour de chevalerie, qui ſe tient ordinairement dans la ſalle des *héraults*, où ils prenoient place autrefois vêtus de leur cotte-d'armes. Il faut qu'ils ſoient, à l'exception des pourſuivans, *gentlemen* de naiſſance; & les ſix *héraults* ſont faits écuyers, *ſquiers*, lors de leur création. Ils ont tous des gages du roi; mais le Garter a double ſalaire, outre certains droits à l'inſtallation des chevaliers de l'ordre, & quelques émolumens annuels de chacun d'eux. (*D. J.*)

HÉRISSON, ſ. m. petit animal qui a la tête, le dos & les flancs couverts d'aiguillons ou de pointes aſſez ſemblables aux épines.

Il paroit dans l'écu, marchant, & diffère du porc-épic, en ce que ce dernier eſt plus haut ſur ſes jambes, & en ce qu'il a ſes piquans beaucoup plus longs.

Le *hériſſon* a la faculté de ſe mettre en boule, ce qu'il fait quand il ne peut ſe ſauver à la courſe; alors il paroit, comme une châtaigne, armé de ſes piquans, & ſes ennemis ne peuvent l'attaquer.

Hericy de Montbray, de Fierville, en Normandie; d'argent, à trois *hériſſons* de ſable.

HÉRISSONNÉ, adj. ne ſe dit que d'un chat ramaſſé & accroupi.

HERMINE, (ordre de l') *ordo velleris Pontici*, nommé auſſi l'*ordre de Bretagne*, parce qu'il fut inſtitué ou renouvellé par Jean IV, duc de Bretagne, dit *le vaillant* & *le conquérant*. Les uns placent cette inſtitution vers l'an 1365, les autres en 1381.

Le collier de l'ordre étoit formé de deux chaînes, ſur leſquelles il y avoit des épis deux à deux, paſſés en ſautoirs: au milieu de cette chaîne double étoit ſuſpendue, par trois petits chaînons, une *hermine* courante ſur une terraſſe émaillée de fleurs, le tout d'or, & au-deſſous, ſur un liſtel, étoit en émail la deviſe: *A ma vie*; deviſe de laquelle, ainſi que de beaucoup d'autres, on ne ſait ni le vrai ſens ni l'à-propos. (*Voyez la planche XXVI. fig. 66.*)

HERMINE, (ordre de l') nom d'un ordre de chevalerie, inſtitué en 1464 par Ferdinand, roi de Naples. Du collier qui étoit d'or, pendoit une *hermine*, avec cette deviſe: *Malo mori quàm fœdari. J'aime mieux mourir que d'être ſouillée*. Pontanus en parle au livre premier de la *Guerre de Naples*.

HERMINE, ſ. m. fourure blanche, chargée de mouchetures de ſable.

On nomme *contre-hermine* un champ de ſable ſemé de mouchetures d'argent.

On donnoit autrefois le nom d'*Hermins* aux Arméniens, parce que l'Arménie eſt un pays abondant en *hermines*, & que l'on y faiſoit un grand trafic de ces peaux.

Quinſon de Verchières, en Breſſe; plein *d'hermine*.

Le duché de Bretagne & la maiſon de Sainte-Hermine portent auſſi tout *hermine*.

La maiſon de Bailleul, parti d'*hermine* & de gueules. (*Pl. I. fig. 25.*)

Plomet, tiercé en chevrons, d'argent, de ſable & d'*hermine*. (*fig. 36.*)

Carbonel, en Normandie; coupé, couſu de gueules & d'azur, à trois tourteaux d'*hermine*. (*fig. 42.*)

Catel, coupé de gueules & d'*hermine*, au lion de l'un en l'autre. (*fig. 43.*)

Kerouſer, en ſautoir de gueules & d'*hermine*, le gueules chargé d'un lion d'argent. (*Pl. II. fig. 59.*)

Chambray, en Normandie; d'*hermine*, à trois tourteaux de gueules.

HERMINE, ſ. f. animal différent de la fourure.

Mutel, de gueules, à trois *hermines* d'argent. (*Pl. XII. fig. 618.*)

HERMINÉ, ÉE, adj. une croix *herminée* eſt une croix compoſée de quatre mouchetures d'hermine.

Il faut remarquer que dans de telles armes, les couleurs ne doivent point être exprimées, par la raiſon qne ni la croix ni les armes ne peuvent être que de couleur blanche ou de couleur noire.

La Colombière, dans ſon *Blaſon*, appelle ces ſortes d'armes *quatre queues d'hermine en croix*. L'éditeur de Guillem les appelle une *croix de quatre hermines*, ou plus proprement, *quatre mouchetures d'hermine en croix*. Les quatre mouchetures d'hermine, dont le ſautoir dentelé eſt cantonné dans les armes de Bertin, (*Pl. IV. fig. 191.*) peuvent être conſidérées comme formant une croix *herminée*.

Bourg de Saint-Albans d'azur à trois fleurs de lys, *herminées*.

HERMINITE. Ce mot paroit un diminutif d'hermine, & devroit naturellement ſignifier *petite hermine*; mais il ſignifie un fond blanc tacheté de noir, & dans lequel chaque tache noire eſt ſeulement mêlée d'un peu de rouge.

Quelques auteurs ſe ſervent du mot *herminite*, pour marquer un fond jaune tacheté de noir; mais les François lui donnent un nom plus juſte, en l'appellant *or ſemé d'hermines de ſable*.

HÉRON, ſ. m. oiſeau aquatique & ſauvage, ayant le col long, un grand bec & les jambes hautes; il paroit arrêté dans l'écu.

De la Mare du Theil, en Normandie; d'azur, au *héron* d'argent.

Bouquart, en Lorraine; à un *héron* d'argent, becqué & membré d'or, accompagné de trois annelets auſſi d'argent, deux en chef, un en pointe.

Digitized by Google

§ HERSE, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente un inſtrument propre à renverſer les terres ſur les grains, pour les couvrir après qu'ils ont été ſemés.

Des Hayes de Gaſſard, en Normandie; d'azur, à trois *herſes* d'or.

Morienville, d'azur, à la *herſe* d'or. (*Pl. V. fig.* 226.)

HERSE-SARRASINE, ſ. f. meuble d'armoiries fait de cinq ou ſix pals aléſés & aiguiſés en bas, avec cinq traverſes poſées horiſontalement, jointes avec des cloux aux interſections, & un anneau au milieu de la traverſe ſupérieure.

La *herſe-ſarraſine* repréſente une porte faite en treillis, ſuſpendue en haut avec une corde, & qu'on fait tomber par deux couliſſes dans les cas de ſur priſe; & lorſque la porte d'une ville de guerre eſt rompue, elle ſert à fermer le paſſage aux ennemis.

D'Apelvoiſin, vicomte de Ferré, ſeigneur de la Jouviniére, en Bretagne; de gueules, à la *herſe-ſarraſine* d'or.

On donne auſſi quelquefois à la *herſe-ſarraſine* le nom de *couliſſe*, ou du moins ces deux meubles de l'écu ſe reſſemblent beaucoup.

Vieille-Maiſon, d'azur, à la *couliſſe* ou à la *herſe* d'or. (*Pl. V. fig.* 225.)

HERSÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un château, d'une tour, d'une porte, dont la herſe-ſarraſine eſt abattue.

De Tourteville, en Lorraine; d'azur, à la tour d'argent, *herſée* de ſable.

HEURTES, ſ. m. pl. ce ſont deux tourteaux d'azur que quelques armoriſtes ont ainſi appellés pour les diſtinguer des tourteaux des autres couleurs.

Les armoriſtes anglois diſtinguent les couleurs des tourteaux, & leur donnent en conſéquence des noms qui leur conviennent; ceux des autres nations ſe contentent d'appeller ceux-ci ſimplement *tourteaux d'azur*; & dans d'autres cas, il ne faut qu'ajouter au mot de *tourteaux* la couleur dont ils ſont.

HIE, ſ. f. *fiſtuca*, æ. meuble de l'écu en forme de fuſée alongée, terminée par deux lignes courbes, dont les bouts finiſſent en pointe, avec deux annelets ſaillans vers le quart de la longueur, l'un à dextre en haut, l'autre à ſeneſtre en bas.

La *hie* eſt rare dans les armoiries.

Damas, d'argent, à la *hie* de ſable, accompagnée de ſix roſes de gueules en orle. (*Pl. XI. fig.* 578.)

HIRONDELLE, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente cet oiſeau.

Les *hirondelles* peuvent être de différens émaux dans l'écu.

De Gironde de Monclara, en Guienne; d'or, à trois *hirondelles* de ſable, deux affrontées en chef, l'autre éployée en pointe.

Arondel, en Angleterre; d'argent à ſept *hirondelles* de ſable, poſées trois, trois & un.

HOMME, ſ. m. les figures humaines ſont employées de deux manières dans les armoiries,

Ou comme meubles de l'écu.

Woleſkcel, en Franconie; d'or, à un *homme* paſſant de carnation, habillé de ſable, tenant de la main droite une branche de roſier, de trois roſes de gueules, & la main gauche poſée ſur ſon côté. (*Pl. VIII. fig.* 438.) *Voyez* auſſi *fig.* 437–9. 440–1–2–3. des *hommes* à cheval, des femmes, des enfans; enfin des figures humaines ſous toutes les formes.

Ou comme ornemens extérieurs de l'écu.

Des figures humaines de toutes les formes ſont employées comme tenans ou ſupports. (*Voyez planche XV. fig.* 2. 8. 11. & *planche XXII. fig.* 1–2.)

HOUSEAUX, ſ. m. pl. HOUSETTES, ſ. f. pl. eſpèce de guêtres ou de bottines, ſont quelquefois employées comme meuble d'armoiries.

Artier, d'azur; au chevron accompagné de trois *houſeaux* ou *houſettes*, le tout d'or. (*Pl. IX. fig.* 457.)

HOUSSÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un cheval qui a ſa houſſe.

HOUSSETTE, ſ. f. même choſe que *houſeaux* & *houſettes*, eſpèce de bottine en uſage autrefois parmi les militaires. On en voit dans quelques écus.

Houſſette eſt un vieux mot gaulois, d'où l'on a fait *houſeau*, *heuſe*, dérivé de *hoſellum*, diminutif de *hoſa*, qui vient de l'allemand *hoſe*, bottine.

De la Heuſe de Baudran, en Anjou; d'or, à trois *houſſettes* de ſable.

HOUSSILLES, ſ. f. pl. brodequins ou bas de chauſſes. Il n'eſt d'uſage que dans l'art héraldique. (*Voyez* HOUSEAUX.)

HOUX, ſ. m. arbuſte, dont la feuille toujours verte eſt armée ſur les bords, de longues pointes.

La Villeléon, en Bretagne; d'argent, à un *houx* de ſinople, au chef de ſable, fretté d'or.

HUBERT, (l'ordre de ſaint) ordre de chevalerie, inſtitué par Girard V, duc de Juliers, en 1473, pour rendre graces à Dieu des victoires qu'il avoit remportées ſur ſes ennemis; il le mit ſous l'invocation de *ſaint Hubert*, évêque de Liège.

On croit que cet ordre s'éteignit en 1487.

La croix de l'ordre étoit patée, émaillée d'azur, ornée de douze diamans & de huit perles, & anglée de vingt rayons d'or ondoyans & droits alternativement, cinq à chaque angle; au centre étoit une médaille d'or en ovale couché, où étoit repréſenté *ſaint Hubert* à genoux devant une croix entre les bois d'un cerf.

La deviſe, *in fide ſta firmiter*, étoit autour de la médaille.

Les chevaliers portoient un ruban rouge en écharpe, où pendoit cette croix. (*Planche XXIII. fig.* 19. (*G. D. L. T.*)

HUCHET, ſ. m. petit cor-de-chaſſe qui ſert à appeller les chiens. Il paroit dans l'écu ſans attache.

Huchet vient du vieux verbe *hucher*, qui a ſignifié *appeller*, lequel étoit dérivé, ſelon Ducange, de *hucciare*, mot de la baſſe latinité qui avoit la même ſignification.

Dieu préſerve, en chaſſant, tout honnête perſonne,
D'un donneur de *huchet*, qui mal-à-propos ſonne.

De Bernard de Javerſac, d'Aſtrige, de Monſanſon, à Paris; d'or, à trois *huchets* de gueules.

Dans la *figure 534. planche X.* il n'y a qu'à ſuppoſer les trois cors-de-chaſſe ſans leurs attaches, on aura trois *huchets*.

HURE, ſ. f. tête du ſanglier: elle paroit de profil dans l'écu; elle eſt ſouvent de ſable, & quelquefois d'un autre émail.

Roſnivinen, d'argent, à la *hure* de ſanglier de ſable, flamboyante de gueules. (*Pl. V. fig. 269.*)

Défendue ſe dit de la défenſe ou dent du ſanglier; *allumé*, de ſon œil, lorſqu'ils ſont de différent émail: *hure* ſe dit encore de la tête du ſaumon & de celle du brochet.

Pulhoſen, en Bavière; d'or, à une *hure* de ſanglier de ſable, le boutoir vers le chef *défendu* d'argent. (*Pl. XI. fig. 589.*)

De Gueyton de la Duchère, de Châteauvieux, de Fromentes, en Bourgogne & en Breſſe; de gueules, à une *hure* de ſanglier d'or.

Dumouchet de la Moucheterie, au Perche; d'argent, à trois *hures* de ſanglier de ſable.

Aubry de Caſtelnau de Lazenay, en Berry; d'argent, à une *hure* de ſanglier de ſable, allumée & défendue du champ de l'écu; au chef denché d'azur, chargé de trois roſes d'or.

Bernier de Racecourt, en Lorraine; d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef d'une *hure* de ſaumon d'or, & en pointe d'une clef du ſecond émail.

De Tourtenoutre de Penaurin, de Kermarchan, en Bretagne; d'argent, à trois *hures* de brochet d'azur.

HYDRE, ſ. f. eſpèce de dragon qui paroit dans l'écu avec ſept têtes, la plus baſſe pendante à un ſeul filament.

Les poetes ont feint que l'*hydre* avoit ſept têtes, & qu'à meſure qu'on en coupoit une, il en croiſſoit une autre.

Joyeuſe, palé d'or & de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *hydres* d'or.

De Belſunce de Caſtelmoron, en Biſcaye; d'argent, à une *hydre* à ſept têtes de ſinople.

Digitized by Google

JACQUES DE L'EPÉE, (ſaint) nom d'un ordre militaire & hoſpitalier établi en Eſpagne, ſous le règne de Ferdinand II, roi de Léon & de Galice.

L'époque de cette inſtitution n'eſt pas parfaitement connue. Les uns la rapportent à l'an 1161; d'autres à 1170; d'autres enfin à 1175. En conſéquence de cette incertitude, l'ordre de Calatrava & l'ordre de *ſaint-Jacques* diſputent entr'eux d'ancienneté. Le plus grand nombre des auteurs eſt favorable ſur ce point à l'ordre de Calatrava, dont on rapporte aſſez communément l'inſtitution à l'année 1158.

L'objet de l'établiſſement de l'ordre de *ſaint-Jacques* fut d'arrêter les courſes des Maures qui troubloient les pélerins de *ſaint Jacques* de Compoſtelle. D'abord treize chevaliers s'engagèrent par un vœu ſolemnel à garder les chemins & à les rendre libres & ſûrs. Des chanoines de ſaint Eloi avoient un hôpital ſur la route; ces gentilshommes leur propoſèrent de s'unir à eux, l'union ſe fit, l'ordre ſe forma, & il fut confirmé en 1172, ſelon les uns; en 1175, ſelon les autres.

En 1493, Ferdinand & Iſabelle réunirent à leur couronne la dignité de grand-maître, ce qui fut confirmé en 1523 par le pape Adrien VI. Les rois d'Eſpagne conſervent avec ſoin ce titre de grand-maître de l'ordre de *ſaint-Jacques*, comme un des plus beaux droits de leur couronne, à cauſe des revenus qu'il leur procure, & des riches commanderies dont il leur donne la diſpoſition. Le nombre des chevaliers eſt beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois; les grands s'empreſſant d'y être reçus à cauſe des commanderies auxquelles ils eſpérent parvenir, & des privilèges conſidérables dont cet ordre jouit dans tout le royaume, mais particuliérement en Catalogne.

Les chevaliers ſont preuve de quatre races, tant du côté paternel que du côté maternel. Il faut de plus qu'ils n'aient eu parmi leurs ancêtres, ni juifs, ni ſarraſins, ni hérétiques, ni aucune perſonne repriſe par l'inquiſition.

Les novices ſont obligés de faire le ſervice de la marine pendant ſix mois ſur les galères, & de demeurer un mois dans un monaſtère. Autrefois ils étoient véritablement religieux; ils faiſoient vœu de chaſteté; ils ne ſont plus que les vœux de pauvreté, d'obéiſſance & de fidélité conjugale; ils y joignent, depuis l'an 1652, le vœu de défendre l'immaculée conception de la Vierge. Leur habit de cérémonie eſt un manteau blanc avec une croix rouge ſur la poitrine. Cet ordre eſt le plus conſidérable des trois grands ordres d'Eſpagne.

Ses anciennes armes étoient d'or, à une épée de gueules, chargée en abime d'une coquille de même, & portoient ces mots pour deviſe: *Rubet enſis ſanguine Arabum.* Aujourd'hui c'eſt une croix en forme d'épée, dont le pommeau eſt fait en cœur, & les bouts de la garde en fleurs de lys. On croit que ces fleurs de lys qui ſe rencontrent dans les armes des ordres militaires d'Eſpagne, ſont un monument de reconnoiſſance des ſecours que les François donnèrent ſouvent aux Eſpagnols contre les Maures.

La marque de cet ordre eſt différente en Eſpagne & en Portugal; en Eſpagne, c'eſt un collier à trois chaînes d'or, jointes à un chainon, d'où pend une épée de gueules à poignée & garde fleuronnées, la pointe en bas, l'épée chargée en haut de la lame d'une coquille d'argent. (*Voyez la planche XXIII. fig. 13.*)

La marque de ce même ordre en Portugal, eſt une croix de gueules fleurdeliſée à l'antique au pied fiché; elle eſt ſuſpendue à une chaîne d'or. (*Voyez la planche XXVI. fig. 80. G. D. L. T.*)

JACQUES, (ſaint) *hôpital ſaint-Jacques.* Il a été fondé par des bourgeois de Paris vers la fin du douzième ſiècle, mais n'a commencé à former un corps politique qu'en 1315, en vertu de lettres-patentes de Louis X. En 1321, le pape Jean XXII reconnoiſſant le droit de patronage & d'adminiſtration laïque que les fondateurs de cette maiſon s'étoient réſervé à eux & à leurs ſucceſſeurs, voulut, par une bulle donnée en faveur de cet établiſſement, qu'on conſtruiſit une chapelle dans cet hôpital, & que cette chapelle fût deſſervie par quatre chapelains; il décida que l'un d'eux, ſous le nom de *tréſorier*, ordonneroit de toutes les choſes eccléſiaſtiques & autres qui concerneroient l'office divin ſeulement; qu'il auroit charge d'ames des chapelains, des hôtes & des malades de l'hôpital, & qu'il leur adminiſtreroit les ſacremens; que ce tréſorier rendroit compte tous les ans aux adminiſtrateurs; que ceux-ci préſenteroient au tréſorier des perſonnes capables de remplir les chapellenies, & que la tréſorerie venant à vaquer, un des chapelains ſeroit préſenté par les adminiſtrateurs à l'évêque de Paris, pour être revêtu de l'office de tréſorier. Une bulle de Clément VI confirme celle de Jean XXII; le nombre des chapelains n'étoit dans les commencemens que de quatre. Il a été augmenté dans la ſuite; mais quatre ſeulement des nouveaux ont été égalés aux anciens. Le but de l'inſtitution étoit l'hoſpitalité envers les pélerins de *ſaint Jacques*; mais elle y a toujours été exercée envers les malades de l'un & de l'autre ſèxe. En 1676, on tenta de réunir cette maiſon à l'ordre hoſpitalier de ſaint Lazare: mais en 1698, le roi anéantit l'union faite: depuis ce temps, l'adminiſtration & l'état de l'hôpital *ſaint Jacques* ont été un ſujet de conteſtations qui ne

ſont pas encore terminées. Un citoyen honnête avoit propoſé de ramener cet établiſſement à ſa première inſtitution; mais il ne paroit pas qu'on ait goûté ſon projet. *Voyez*, parmi les différens mémoires qu'il a publiés ſous le titre de *Vûes d'un citoyen*, celui qui concerne l'hôpital dont il s'agit. (*Article reſté.*)

JAMBE, ſ. f. meuble d'écu. (*Voyez* les armes de Coſſa & de Courtin. *Pl. IX. fig. 449--50.*)

JANVIER, (l'ordre de ſaint) fut inſtitué le 2 juillet 1738, par Charles, infant d'Eſpagne, roi de Jéruſalem & des deux Siciles.

La croix de cet ordre a huit pointes pommetées, & quatre fleurs de lys dans les angles, le tout d'or, émaillé de blanc; au centre eſt l'image de *ſaint Janvier*, évêque, avec ſes ornemens pontificaux, la mitre ſur la tête, la main dextre levée comme pour donner la bénédiction, tenant de la main ſeneſtre ſa croſſe; il paroit à mi-corps, naiſſant ou mouvant de pluſieurs nuées: ſur le revers eſt une médaille émaillée d'azur; au centre on voit un livre d'or, chargé de deux burettes de gueules, & accompagné de deux palmes de ſinople.

Le collier eſt une chaine, & des trophées de croſſes & de croix longues paſſées en ſautoirs, entremêlées de fleurs de lys, le tout d'or.

Les chevaliers portent ſur leurs habits un large ruban bleu céleſte, où eſt attachée cette croix. (*Voyez la planche XXV. fig. 55. G. D. L. T.*)

JARRETIÈRE, ſ. f. lien avec lequel on attache ſes bas.

L'ordre de la *jarretière* eſt un ordre militaire inſtitué par Edouard III en 1350, ſous le titre des *ſuprêmes chevaliers de l'ordre le plus noble de la* jarretière.

Cet ordre eſt compoſé de vingt-ſix chevaliers ou compagnons, tous pairs ou princes, dont le roi d'Angleterre eſt ou le chef, ou le grand-maitre.

Ils portent à la jambe gauche une *jarretière* garnie de perles & de pierres précieuſes, avec cette deviſe, *honni ſoit qui mal y penſe.*

Cet ordre de chevalerie forme un corps ou une ſociété qui a ſon grand & ſon petit ſceau, & pour officiers un prélat, un chancelier, un greffier, un roi d'armes & un huiſſier.

Il entretient de plus un doyen & douze chanoines, des ſous-chanoines, des porte-verges, & vingt-ſix penſionnaires ou pauvres chevaliers.

L'ordre de la *jarretière* eſt ſous la protection de ſaint Georges de Cappadoce, qui eſt le patron tutélaire d'Angleterre.

L'aſſemblée ou chapitre des chevaliers ſe tient au château de Windſor, dans la chapelle de ſaint Georges, dont on voit le tableau peint par Rubens, ſous le règne de Charles I, & dans la chambre du chapitre, que le fondateur a fait conſtruire pour cet effet.

Leurs habits de cérémonie ſont la *jarretière* enrichie d'or & de pierres précieuſes, avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours; aux fêtes & ſolemnités, ils ont un ſurtout, un manteau, un grand bonnet de velours, un collier de GGG, compoſé de roſes émaillées, &c.

Quand ils ne portent pas leurs robes, ils doivent avoir une étoile d'argent au côté gauche, & communément ils portent le portrait de ſaint Georges émaillé d'or & entouré de diamans au bout d'un cordon bleu placé en baudrier, qui part de l'épaule gauche. Ces chevaliers ne doivent point paroître en public ſans la *jarretière*, ſous peine de dix ſols, huit deniers qu'ils ſont obligés de payer au greffier de l'ordre.

Il paroît que l'ordre de la *jarretière* eſt de tous les ordres ſéculiers le plus ancien, & le plus illuſtre qu'il y ait au monde. Il a été inſtitué 50 ans avant l'ordre de ſaint Michel de France, 83 ans avant celui de la toiſon d'or, 190 ans avant celui de ſaint André, & 209 ans avant celui de l'éléphant.

Depuis ſon inſtitution, il y a eu huit empereurs & vingt-ſept ou vingt-huit rois étrangers, outre un très-grand nombre de princes ſouverains étrangers, qui ont été de cet ordre en qualité de chevaliers compagnons.

Les auteurs varient ſur ſon origine: on raconte communément qu'il fut inſtitué en l'honneur d'une *jarretière* de la comteſſe de Salisbury, qu'elle avoit laiſſé tomber en danſant, & que le roi Edouard ramaſſa: mais les antiquaires d'Angleterre les plus eſtimés traitent ce récit d'hiſtoriette & de fable.

Cambden, Fern, &c. diſent qu'il fut inſtitué à l'occaſion de la victoire que les Anglois remportèrent ſur les François à la bataille de Crécy: ſelon quelques hiſtoriens, Edouard fit déployer ſa *jarretière* comme le ſignal du combat; & pour conſerver la mémoire d'une journée ſi heureuſe, il inſtitua un ordre dont il voulut qu'une *jarretière* fût le principal ornement, & le ſymbole de l'union indiſſoluble des chevaliers. Mais cette origine s'accorde mal avec ce qu'on va lire ci-deſſous.

Le P. Papebroke, dans ſes *Analectes* ſur ſaint Georges, au troiſième tome des *Actes des ſaints* publiés par les Bollandiſtes, nous a donné une diſſertation ſur l'ordre de la *jarretière*. Il obſerve que cet ordre n'eſt pas moins connu ſous le nom de *ſaint Georges* que ſous celui de la *jarretière*; & quoiqu'il n'ait été inſtitué que par le roi Edouard III, néanmoins, avant lui, Richard I s'en étoit propoſé l'inſtitution du temps de ſon expédition à la terre-ſainte (ſi l'on en croit un auteur qui a écrit ſous le règne d'Henri VIII); cependant Papebroke ajoute qu'il ne voit pas ſur quoi cet auteur fonde ſon opinion, & que, malgré preſque tous les écrivains qui fixent l'époque de cette inſtitution en 1350, il aime mieux la rapporter avec Froiſſard, à l'an 1344; ce qui s'accorde

corde beaucoup mieux avec l'hiſtoire de ce prince, dans laquelle on voit qu'il convoqua une aſſemblée extraordinaire de chevaliers cette même année 1344.

Si par cette aſſemblée extraordinaire de chevaliers, il faut entendre les chevaliers de la *jarretière*, il s'enſuivra que cet ordre ſubſiſtoit dès l'an 1344; par conſéquent l'origine que lui ont donnée Cambden, Fern & d'autres, eſt une pure ſuppoſition, car il eſt conſtant que la bataille de Crécy ne fut donnée qu'en 1346 le 26 d'août. Comment donc Edouard auroit-il pu inſtituer un ordre de chevalerie en mémoire d'un événement qui n'étoit encore que dans la claſſe des choſes poſſibles? Ou s'il a retardé juſqu'en 1350 à l'inſtituer en mémoire de la victoire de Créci, il faut avouer qu'il s'écartoit fort de l'uſage commun de ces ſortes d'établiſſemens, qui ſuivent toujours immédiatement les grands événemens qui y donnent lieu. Ne ſeroit-il pas permis de conjecturer que les écrivains anglois ont voulu par-là ſauver la gloire d'Edouard, & tourner du côté de l'honneur une action qui n'eut pour principe que la galanterie? Ce prince fut un héros, & nous le fit bien ſentir; mais comme beaucoup d'autres héros, il eut ſes foibleſſes. En tout cas, ſi la *jarretière* de la comteſſe de Salisbury eſt une fable, la *jarretière* déployée à la bataille de Crécy pour ſignal du combat, eſt une nouvelle hiſtorique.

En 1551, Edouard VI fit quelques changemens au cérémonial de cet ordre. Ce prince le compoſa en latin, & l'on en conſerve encore aujourd'hui l'original écrit de ſa main; il y ordonna que l'ordre ne ſeroit plus appellé *l'ordre de ſaint-Georges*, mais celui de la *jarretière*; & au lieu du portrait de ſaint Georges ſuſpendu ou attaché au collier, il ſubſtitua l'image d'un cavalier portant un livre ſur la pointe de ſon épée, le mot *protectio* gravé ſur l'épée, *verbum Dei* gravé ſur le livre, & dans la main gauche une boucle ſur laquelle eſt gravé le mot *fides*. *Larrey*.

On trouvera une hiſtoire plus détaillée de l'ordre de la *jarretière* dans Cambden, Dawſon, Heland, Polydore Virgile, Heylin, Legar, Glover & Favyn. Erhard, Cellius & le prince d'Orange, ajoute Papebroke, ont donné des deſcriptions des cérémonies uſitées à l'inſtallation ou à la réception des chevaliers. Un moine de Citeaux, nommé *Mendocius Valetus*, a compoſé un traité intitulé *la jarretière*, ou *ſpeculum anglicanum*, qui a été imprimé depuis ſous le titre de *Catéchiſme de l'ordre de la jarretière*, où il explique toutes les allégories réelles ou prétendues de ces cérémonies avec leur ſens moral. (*Article reſté.*)

JAVELOT, ſ. m. (*Voyez* le deuxième & le troiſième quartier des armes de la maiſon O-Brien. (*Pl. XI. fig. 599.*)

JEAN ET DE SAINT THOMAS, (l'ordre de ſaint) en Portugal, inſtitué en l'année 1254. Les chevaliers peuvent ſe marier; leur croix eſt pattée de gueules & chargée au centre ſur un médaillon des images de *ſaint Jean* & de *ſaint Thomas*, à côté l'un de l'autre. (*Voyez la planche XXIV. fig. 33. G. D. L. T.*)

JEAN DE LATRAN, (l'ordre de ſaint) dit de l'*Eperon*, à Rnme, fut inſtitué par le pape Pie IV, en l'année 1560. Ceux qui ſont reçus dans cet ordre, de même que les chevaliers de Notre-Dame de Lorette, ne ſont aucune preuve de nobleſſe ni de ſervice militaire. La croix eſt à huit pointes; entre les deux pointes d'en-bas eſt attaché un éperon: au centre de cette crnix, ſur un médaillon, eſt l'unage de *ſaint Jean-Baptiſte*, ſur une terraſſe de ſinople, & entouré de la légende, *Ordinis inſtitutio* M. D. L. X. Sur le revers ſe trouvent deux eleſs paſſées en ſautoir, ſurmontées d'une tiare, & pour légende, *Præmium virtuti & pietati*. (*Voyez la planche XXVII. fig. 82. G. D. L. T.*)

JESUS-CHRIST, (ordre de) nom d'un ordre de chevalerie, inſtitué en 1320 à Avignon par le pape Jean XXII. Les chevaliers de cet ordre portoient une croix d'or pleine, émaillée de rnuge, enfermée dans une autre croix pattée d'or de même façon; les émaux étoient différens de ceux de la croix de l'ordre de Chriſt en Portugal. (*Voyez* CHRIST. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.*)

JESUS ET MARIE, ordre de chevalerie connu à Rome du temps du pape Paul V, qu'on croit en avoir été l'inſtituteur vers le commencement du dix-ſeptième ſiècle. Par les loix de cet ordre, que l'on a encore, il eſt ordonné que chacun des chevaliers portera un habit blanc dans les ſolemnités, & qu'il entretiendra un cheval & un homme armé contre les ennemis de l'état eccléſiaſtique. Ces chevaliers portoient une croix bleu-céleſte, ſur laquelle étoient écrits les noms de *Jeſus & Marie*. Le grand-maître étoit choiſi par le chapitre, parmi trois chevaliers que le pape propoſoit. On pouvoit entrer dans l'ordre ſans faire de preuves, mais à condition de fonder une commanderie de deux cents écus de rente, dont le fondateur pouvoit jouir lui-même pendant ſa vie, & qui, après ſa mort, appartenoit à l'ordre. Bonami, *catalog. ordin. equeſtr.* (*Articles reſtés.*)

IMMORTALITÉ, ſ. f. bûcher du phénix, nommé ainſi du mot *immortel*, parce que, ſelon la fable, il ſe dreſſe lui-même ſon bûcher, bat des ailes deſſus pour l'allumer, s'y conſume, & il nait de ſa cendre un ver d'où ſe forme un autre phénix.

On n'exprime, ou du moins on n'eſt obligé d'exprimer l'*immortalité*, en blaſonnant, que lorſqu'elle eſt d'un autre émail que cet oiſeau.

Feyne de Lavanne, à Paris; d'argent, au phénix de ſable, ſur ſnn *immortalité* de gueules.

Malet de Luſart, d'azur, à un phénix ſur ſon *immortalité*, regardant le ſoleil, le tout d'or. (*Pl. VI. fig. 315.*)

ISALGUE, ſ. f. fleur en forme de cinq trèfles, à queues alongées, dont les bouts traverſent une portion de cercle qui imite un croiſſant renverſé.

Iſalguier de Mouſſens, à Toulouſe; de gueules, à la fleur d'*iſalgue* d'argent.

ISSANT, TE, adj. ſe dit d'un lion, d'une aigle, ou d'un autre animal qui paroit ſur un chef, ſur une faſce, &c. & qui ne montre que la tête & une petite partie du corps.

Servient; d'azur, à trois bandes d'or, au chef couſu du champ, chargé d'un lion *iſſant* du ſecond. (*Pl. V. fig. 249.*)

Pour connoître la différence, ou du moins une des principales différences du lion *iſſant* au lion naiſſant, il ne faut que jetter les yeux ſur la *figure 248.*

Varnier; d'azur, au lion *naiſſant* d'or, au chef d'argent, chargé de trois croiſſans de gueules.

Cette différence conſiſte en ce que le lion *iſſant* ſort du chef, ou du moins de la partie ſupérieure de l'écu, au lieu que le lion *naiſſant* prend ſa naiſſance vers le milieu du champ de l'écu.

De Monteynard de Montfrin, de la Pierre de Chaſtelard, en Languedoc & en Dauphiné; de vair, au chef de gueules, chargé d'un lion *iſſant* d'or. *Iſſant* peut ſe dire encore d'un lion, ou d'un autre animal ſortant d'une maiſon, d'un bois, &c.

Il ſe dit auſſi d'un enfant qu'une guivre ſemble dévorer; mais on ne ſe ſert de ce terme que lorſque l'enfant eſt d'un autre émail que la guivre.

De Colas de Tenax, de Couyères, de Gaſſé, en Normandie; d'argent, à la guivre de ſable, *iſſante* de gueules, au chef de même, chargé de trois roſes du champ.

La ville de Milan, à une givre ou guivre d'azur, couronnée d'or, à l'enfant *iſſant* de gueules.

§ JUMELLE, ſ. f. faſce formée de deux burelles. (*Voyez fig. 137. pl. III.*)

La *jumelle* occupe dans l'écu un eſpace égal à la faſce; cet eſpace ſe diviſe en trois parties égales poſées horiſontalement: la partie du milieu eſt le fond de l'écu qui marque le vuide entre les deux burelles, dont la *jumelle* eſt formée.

Ainſi on n'appelle point *jumelles* au pluriel les deux burelles égales & ſéparées par un intervalle égal à leur largeur, mais ces deux burelles, jointes avec cet intervalle, ne forment qu'une ſeule *jumelle*.

Il peut n'y avoir qu'une ſeule *jumelle* dans l'écu; en ce cas, on la place au milieu de l'écu, comme une ſeule faſce; mais le plus ordinairement les *jumelles* ſe trouvent au nombre de deux ou trois dans l'écu, & alors elles ſont placées à la même diſtance les unes des autres que le ſeroit un pareil nombre de faſces; c'eſt ce qu'on peut voir en comparant la *figure 137.* avec la *figure 127. pl. III.*

Les *jumelles* ſe placent non-ſeulement en faſce, mais auſſi en bande, en ſautoir, &c. Quand elles ſont autrement qu'en faſce, on en exprime la poſition en blaſonnant.

Landois, ſieur d'Hérouville, en Normandie; de gueules, à deux *jumelles* d'or.

De Gouffier de Thois, en Picardie; d'or, à trois *jumelles* de ſable. (*Pl. III. fig. 137.*)

JUMELÉ, adj. De même que de faſce (*fig. 126–7. pl. III.*) on fait faſcé, (*fig. 128.*) & de burelles (*fig. 129.*) on fait burelé, de même auſſi de *jumelles*, (*fig. 137.*) on fait *jumelé*, & il ſe dit d'un ſautoir, d'une bande, d'une faſce, & d'un chevron de deux jumelles.

Gaëtan ou Gaëtani, maiſon catalane d'origine, dont étoit le pape Boniface VIII, & qui prit ce nom de Gaëtan ou Cajetan, parce que les premiers de cette famille qui s'établirent en Italie, demeurèrent d'abord à Gaëte ou Cajète, porte d'argent, à deux ondes *jumellées* ou une jumelle ondée d'azur en bande.

LACS-D'AMOUR, ſ. m. on prononce *las-d'amour*, meuble de l'écu qui repréſente un cordon entrelacé circulairement, dont les bouts traverſent les centres, l'un à dextre, l'autre à ſeneſtre; ce meuble eſt ordinairement poſé en faſce.

Damours de Saint-Martin, de Liſſon en Normandie; d'argent, à trois *lacs-d'amour* de ſable.

Courdemanche, en Normandie; de gueules, à trois *lacs-d'amour* d'or, poſés en pal deux & un.

Les *lacs-d'amour* ſont auſſi des ornemens extérieurs de l'écu & ſervent de lambrequins. On en trouve auſſi dans les colliers des ordres. Les lambrequins de l'écu des veuves ſont un cordon en *lacs-d'amour*. (*Voyez pl. XXVII. fig. dernière.*) L'ordre de Chypre ou de Luſignan, dit de l'*épée*, a pour collier un cordon rond de ſoie blanche noué en *lacs-d'amour*. (*Voyez pl. XXVI. fig. 76.*)

LAMBEL, ſ. m. pièce d'armoiries formée d'un filet ordinairement à trois pendans, quoiqu'on en voie quelquefois juſqu'à ſix dans quelques écus: dans ce cas, il eſt néceſſaire d'en exprimer le nombre; quand il n'y en a que trois, on peut indifféremment en exprimer on n'en pas exprimer le nombre; car il ne faut pas croire qu'un excès d'exactitude en blaſonnant, ſoit un défaut. Le *lambel* ſe poſe horiſontalement en chef, ſans toucher les extrémités de l'écu.

Ses proportions ſont une demi-partie des ſept pour la hauteur du *lambel*, dont le tiers de cette demie partie pour la tringle, les deux autres tiers pour la ſaillie des pendans qui finiſſent en queue d'aronde. Sa longueur horiſontale eſt de trois parties des ſept en la ſuperficie ſupérieure. (*Voyez planche XXXIII. fig. 5.*)

Ce meuble d'armoiries eſt quelquefois de face; on en exprime alors la poſition.

Le *lambel* eſt le plus ſouvent une briſure, il ſert à diſtinguer les cadets des grandes maiſons.

Le mot *lambel* vient du vieux françois *label*, qui ſignifioit un *nœud de rubans*, lequel s'attachoit au caſque, couvroit l'écu & poſoit ſur ſa partie ſupérieure; il ſervoit à diſtinguer les enfans de leur père, parce qu'il n'y avoit que ceux qui n'étoient point mariés qui en portaſſent; ce qui a donné occaſion d'en faire les briſures des armoiries des premiers cadets.

De la Saudrays de Keroman, en Bretagne; d'argent, au chef de ſable, chargé d'un *lambel* d'or.

Duſos de Mery, de la Taulle, de la Chambellane, d'Ullé, à Paris; d'or, à trois pals de gueules, au *lambel* d'argent brochant.

De Mauſſabré des Genets, à Loches en Touraine; d'azur, au *lambel* d'or en faſce.

Monſrain de Fouarnez; d'azur, au *lambel* d'or poſé en faſce. (*Pl. VIII. fig. 392.*)

On peut voir auſſi le *lambel* d'argent d'Orléans, poſé en chef, qui eſt la place la plus ordinaire du *lambel*. (*Pl. XVII. fig. 3.*)

LAMBREQUINS, LAMBEQUINS ou LAMEQUINS, ſ. m. pl. les *lambrequins* repréſentent des morceaux d'étoffe découpés qui deſcendent du caſque & accompagnent l'écu pour lui ſervir d'ornemens; ils doivent être des mêmes émaux que le champ de l'écu & des pièces qui s'y trouvent.

On ne voit plus guère de *lambrequins* ni de caſques ſur les armoiries depuis environ un ſiècle; on y a ſubſtitué des couronnes.

Quelques héraults ont nommé *volets* les *lambrequins*, parce qu'ils voltigeoient au gré du vent, lorſque les anciens chevaliers combattoient dans les joûtes & tournois. D'autres les ont nommés *feuillards*, parce qu'ils leur paroiſſoient reſſembler à des feuilles d'acanthe; on les a même nommés *acanthes* & *feuillages*; & dans la ſuite, lorſque les plumes ont remplacé les feuillages, on les a nommés *panaches* ou *pennaches*, *plumages*, *hachemens*, &c.

Le P. Méneſtrier, en ſon livre intitulé: *Origine des ornemens des armoiries*, édition de 1680, *pag. 41.* dit que le mot *lambrequins* vient du latin *lemniſcus*, qui ſignifie en terme propre ces rubans volans, dont les couronnes de feuilles de laurier & de chêne des anciens étoient liées.

On peut voir les volets ou *lambrequins* du duc de Bourbon & du duc de Bretagne. (*Pl. XII.* dans le tableau d'en-bas) Ceux du caſque ou timbre des armes de France, (*Pl. XV. fig. 2.*) & la manière de poſer les *lambrequins* ſur les écus, 1°. des chevaliers créés par lettres; 2°. des nobles & gentilshommes; 3°. des annoblis. (*Pl. XXVII. fig. 12—3—4.*)

LAMPASSÉ, ÉE, adj. ſe dit de la langue des lions & des autres animaux.

On n'exprime ordinairement le *lampaſſé* que quand il eſt d'un émail différent de celui du corps de l'animal.

Daubigné; de gueules, au lion d'hermine, armé, *lampaſſé* & couronné d'or.

Luxembourg; d'argent, au lion de gueules, armé, *lampaſſé* & couronné d'azur, la queue fourchée, nouée & paſſée en double ſautoir. (*Pl. V. fig. 241.*)

Charolois; de gueules, au lion la tête contournée d'or, armé & *lampaſſé* d'azur. (*fig. 242.*)

De Beauvau; d'argent, à quatre lionceaux de gueules, armés, *lampaſſés* & couronnés d'or. (*Ibid. fig. 250.*)

De Bretigny, en Bourgogne; d'or, au lion dragonné de gueules, armé, *lampaſſé* & couronné d'argent. (*fig. 252.*)

Teſtu de Balincourt; d'or, à trois lions léopar-

dés de ſable, armés & *lampaſſés* de gueules, l'un ſur l'autre, celui du milieu contre-paſſant. (*fig. 254. Voyez* auſſi le lion de gueules, armé, *lampaſſé* & couronné d'azur, la queue fourchée, nouée & paſſée en ſautoir, dont eſt chargé l'écuſſon d'argent poſé ſur le tout dans les armes de Montmorenci. *Pl. VI. fig. 307.*)

LANCE, (*Hiſt. de la Chevalerie*) du temps de l'ancienne chevalerie, le combat de la *lance* à courſe de cheval étoit fort en uſage, & paſſoit même pour la plus noble des joûtes. Un chevalier tient ce propos à ſon adverſaire dans le roman de *Floris de Grèce* : « Pendant que nous ſommes à cheval, & » que les *lances* ne nous peuvent manquer, éprou» vons-nous encore quelque temps, étant, comme » il m'eſt avis, le plaiſir de la courſe à *lance*, trop » plus beau que le combat à l'épée. » C'eſt pour cette raiſon que la *lance* affranchiſſoit l'épée, & que l'épée n'affranchiſſoit pas la *lance*. On ne parloit dans les récits de joûtes que de *lances* à outrance, *lances* à fer émoulu, *lances* courtoiſes, *lances* mouſſes, *lances* frettées & mornées; ces dernières étoient des *lances* non pointues, qui avoient une frette, morne ou anneau au bout.

De cette paſſion qui régnoit alors, de montrer à la *lance* ſa force & ſon adreſſe, vinrent ces expreſſions ſi fréquentes dans les livres de chevalerie, faire un coup de *lance*, rompre des *lances*, briſer la *lance*, baiſſer la *lance*. Cette dernière expreſſion ſignifioit, *céder la victoire*, & nous le diſons encore en ce ſens au figuré.

Cependant tous les combats d'exercices & d'amuſemens à la *lance* ceſsèrent dans ce royaume par l'accident d'un éclat de *Lance* qu'Henri II reçut dans l'œil le 29 juin 1559, en joûtant contre le comte de Montgommery. On ſait que ce prince en mourut onze jours après.

Enfin l'uſage de la *lance* qui continuoit à la guerre, perdit toute ſa gloire à la journée de Pont-Charra, où Amédée, duc de Savoie, fut défait par Leſdiguières l'an 1591. Voyez-en les raiſons dans Mézeray, *tome III. p. 900.* Et ſi vous voulez connoître les avantages & les défauts de cette ancienne arme de cavalerie, Georges Baſta, Walhauſen, & ſurtout Montecuculli, vous en inſtruiront. (*D. J.*)

LANCE, ſ. f. meuble d'armoiries qui repréſente la *lance* dont on ſe ſervoit autrefois à la guerre & aux joûtes des anciens tournois.

De Villeneuve de Trans, de Vence en Provence; de gueules, fretté de ſix *lances* d'or, les clairevoies remplies chacune d'un écuſſon de même; ſur le tout un d'azur, chargé d'une fleur de lys du deuxième émail. Cet écuſſon, chargé d'une fleur de lys, eſt une conceſſion de Louis XII. (*Pl. IX. fig. 502.*)

LANGUE, dans l'ordre de Malte; c'eſt le nom général qu'on donne aux huit diviſions des différens pays ou nations qui compoſent l'ordre des chevaliers de Malte. Voici leurs noms & le rang qu'on leur donne : la *langue* de Provence, la *langue* d'Auvergne, la *langue* de France, celles d'Italie, d'Arragon, d'Angleterre, d'Allemagne & de Caſtille. Ainſi il y a trois *langues* pour le royaume de France, deux pour l'Eſpagne, une pour l'Italie, autant pour l'Angleterre & pour l'Allemagne. Chaque *langue* a ſon chef, qu'on nomme *pilier*.

LANGUÉ, ée, adj. ſe dit de la langue de l'aigle & de celle des autres oiſeaux, lorſqu'elles ſe trouvent d'un émail différent de celui de leur corps.

LANGUÉ ſe dit auſſi du griffon quand ſa langue eſt d'émail différent, parce qu'il a la partie ſupérieure de l'aigle.

LANGUÉ ſe dit encore de la biſſe & de quelques autres reptiles, lorſque leur langue eſt de différent émail.

De Contades, à Paris, originaire d'Anjou; d'argent, à l'aigle d'azur, au vol abaiſſé, *Languée* & membrée de gueules.

Binot de Touteville, à Paris; d'azur, à la biſſe d'argent, *languée* de gueules.

C'eſt ce qui s'appelle *lampaſſé* pour les lions, lionceaux, léopards & autres quadrupèdes.

LAPIN, ſ. m. animal qui paroit courant.

Ménage fait venir ce mot de *lepinus*, diminutif de *lepus*, *leporis*, lièvre.

Dufreſche de la Villeorien, en Bretagne; d'argent, à trois *lapins* courans de ſable.

D'Aydie, de gueules, à quatre *lapins* d'argent, courans l'un ſur l'autre. (*Pl. VI. fig. 298.*)

LARME, ſ. f. meuble dont la partie ſupérieure, en pointe & ondoyante, s'élargit & ſe termine en forme ronde en bas.

Les *larmes* repréſentent les gouttes d'eau qui coulent des yeux lorſque l'on pleure; elles déſignent l'affliction & la douleur. On en met ſur les ornemens d'égliſe deſtinés pour les ſervices des morts, dans les pompes funèbres, ſur les catafalques, tombeaux & mauſolées.

D'Amproux de la Meſſaye, en Bretagne; de ſinople, à trois *larmes* d'argent.

Turmenies de Nointel, d'azur, à trois *larmes* d'argent, ſurmontées d'une étoile d'or. (*Pl. XII. fig. 630.*)

LAURIER, ſ. m. arbriſſeau à feuilles longues & pointues, dont la tige paroit unie & ſans nœuds.

Le *laurier* eſt le ſymbole de la victoire; les Romains en couronnoient ceux qui recevoient les honneurs du triomphe.

Apollon & les divinités qui préſident aux arts libéraux, ont des couronnes de *laurier* pour ſignifier que les ouvrages de génie ſont conſacrés à l'immortalité, dont le *laurier* eſt le ſymbole, parce qu'il conſerve ſa verdure malgré les rigueurs de l'hiver.

De Launay, ſeigneur de Launay-Ravilly, en Bretagne; d'argent, au *laurier* de cinq rameaux de ſinople.

Meſſemé, de gueules, à ſix feuilles de *laurier* d'or, poſées en roſe. (*Pl. VIII. fig. 404.*)

Digitized by Google

LAZARE, (prêtres de ſaint) nommés auſſi *Lazariſtes*, clercs ſéculiers d'une congrégation inſtituée en France dans le dix-ſeptieme ſiècle, par M. Vincent de Paule. Ils prennent leur nom d'une maiſon qu'ils ont dans le fauxbourg ſaint Denis à Paris, qui étoit autrefois un prieuré ſous le titre de *ſaint Lazare*. Ils ne ſont que des vœux ſimples, & ils peuvent en être entiérement diſpenſés au beſoin. Leur inſtitut eſt de former des miſſionnaires & des directeurs capables de conduire les jeunes eccléſiaſtiques dans les ſéminaires, dont pluſieurs en France ſont confiés à leurs ſoins. Leur maiſon de *ſaint Lazare* où réſide le général, eſt auſſi une maiſon de force pour renfermer les jeunes gens dont les débauches & la mauvaiſe conduite obligent leurs parens de ſévir contr'eux. Ces prêtres dirigent auſſi quelques cures en France, entr'autres celles de Verſailles & des Invalides, de Fontainebleau, &c.

LAZARE, (les ordres royaux, hoſpitaliers & militaires de ſaint) *& de Notre-Dame de Mont-Carmel.*

L'ordre de *ſaint Lazare* eſt le plus ancien; on prétend qu'il fut inſtitué à Jéruſalem, par les chrétiens d'occident, en l'année 1119, pour recevoir les pélerins qui venoient viſiter les ſaints lieux, les ſecourir & les protéger.

Ces chevaliers s'établirent en France, ſous le règne de Louis VII, dit *le jeune*. Ce prince leur donna la terre de Boigny à une lieue au midi d'Orléans; ils y firent leur réſidence, & y tinrent leurs chapitres.

Le pape Alexandre IV confirma l'ordre des chevaliers de *ſaint Lazare* ſous la règle de ſaint Auguſtin, par une bulle donnée à Naples le 11 avril 1255.

Philippe IV, dit *le Bel*, accorda des lettres de ſauve-garde & de protection à cet ordre, au mois de juillet 1308.

Philippe V, dit *le Long*, maintint le grand-maître & les chevaliers dans la poſſeſſion de la haute & baſſe-juſtice de Boigny, par arrêt du 14 août 1317.

Il y eut une bulle du pape Pie V, qui commence par les mots *Sicuti bonus agricola*, en faveur de ces chevaliers: elle fut donnée à Rome le 7 des calendes de février 1567.

L'ordre de *Notre-Dame de Mont-Carmel* fut inſtitué par Henri IV; ce monarque écrivit au pape Paul V à ce ſujet; le pontiſe lui envoya une bulle datée du 16 février 1607, par laquelle il approuvoit l'intention du roi, qui fit expédier à Philibert de Nereſtang, chevalier de ſon ordre, capitaine de ſes gardes, le 4 avril 1608, des lettres-patentes pour la grande-maîtriſe; il prêta ſerment de fidélité à Fontainebleau, le 30 octobre ſuivant.

Les ordres de *ſaint Lazare* & *de Notre-Dame de Mont-Carmel* furent unis enſemble le lendemain 31 octobre de ladite année 1608.

Ces ordres furent confirmés par lettres-patentes de Louis XIV, du mois d'avril 1664.

Un arrêt du grand-conſeil du même roi, daté du premier mars 1668, maintient les chevaliers royaux, hoſpitaliers & militaires de *ſaint Lazare* & *de Notre-Dame de Mont-Carmel*, dans les privilèges qui leur ont été acordés par les papes, & particuliérement Pie V & Paul V, de poſſéder & de jouir des penſions ſur toutes ſortes de bénéfices.

Louis XV donna un édit au mois d'avril 1722, portant confirmation deſdits ordres dans leurs biens, droits & privilèges; un autre édit le 15 juin 1767, pour l'adminiſtration deſdits ordres, & ſa majeſté les confirma au mois de ſeptembre 1770.

La marque diſtinctive des ordres de *ſaint-Lazare* & *de Notre-Dame de Mont-Carmel* eſt une croix à huit pointes, émaillée de pourpre & de verd alternativement, bordée d'or, angée de quatre fleurs de lys de même.

Le ruban eſt de pourpre moiré, paſſé à la boutonnière de leur habit.

Les commandeurs portent une ſemblable croix attachée à un large ruban de même couleur paſſé au col, laquelle pend ſur la poitrine.

Ils mettent les uns & les autres une grande croix à huit pointes, pourpre & verte, derrière l'écu de leurs armoiries.

Monſeigneur le comte de Provence, grand-maître & chef général, (actuellement Monſieur) tint chapitre le mardi 19 avril 1774, dans la maiſon des pères miſſionnaires qui deſſervent l'égliſe paroiſſiale de S. Louis de Verſailles, & ordonna avec l'agrément du feu roi ſon aïeul, à tous les chevaliers & commandeurs profès, de porter journellement une croix verte à huit pointes, couſue ſur leurs habits, & dans les cérémonies ſur leurs manteaux.

Deviſe de ces ordres, *dieu & mon roi.*
Souverain chef & protecteur, le Roi.
Grand-maître & chef général, Monſieur.
Un gérent & adminiſtrateur de l'ordre.

Grands officiers commandeurs.

Un chancelier, garde des ſceaux.
Un prévôt, maître des cérémonies.
Un procureur-général.
Un greffier, ſecrétaire-général.

Autres officiers.

Un intendant.
Un généalogiſte.
Un héraut, roi d'armes & garde armorial.
Deux huiſſiers.
Un agent, principal commis du greffe & prépoſé à la garde des archives.
Un hiſtoriographe.

Hiſtoire des ordres royaux, hoſpitaliers & militaires de ſaint Lazare de Jéruſalem & de Notre-Dame de Mont-Carmel, impreſſion du Louvre, 1 vol. *in*-4°. édition de 1772, par M. Gautier de Sibert, de l'académie des belles-lettres, hiſtoriographe deſdits ordres. On

trouve dans cet ouvrage tous les réglemens, édits & déclarations qui concernent l'ordre de *saint Lazare* & celui de *Notre-Dame de Mont-Carmel*.

Il y a une édition de cette hiſtoire en deux volumes *in*-12. imprimée la même année. (*Voyez planche XXIII. fig. 6.*)

LÉOPARD, ſ. m. cet animal quadrupède eſt un peu plus rare que le lion dans les armoiries.

Le *léopard* eſt paſſant & a toujours la tête de front, c'eſt-à-dire qu'il montre les deux yeux & les deux oreilles; ſa queue doit être retournée ſur le dos, le bout en dehors.

De Brehan de Plelo, en Bretagne; de gueules, au *léopard* d'argent.

De Jaucourt de Vaux, de Villarnoue en Bourgogne; de ſable, à deux *léopards* d'or.

Croiſmare, d'azur, au *léopard* paſſant d'or. (*Pl. V. fig. 258.*)

De Voyer de Paulmy d'Argenſon, d'azur, à deux *léopards* couronnés d'or. (*fig. 259.*)

On nomme *léopard lionné* celui qui eſt rampant, mais *rampant* dans le Blaſon ſignifie à peu près tout le contraire de ce qu'il indique dans l'uſage ordinaire. (*Voyez* ce mot), & *voyez pl. V. fig. 260.* les armes de la maiſon de la Valière, (la Baume le Blanc) coupé de gueules & d'or, au *léopard lionné* d'argent ſur gueules, couronné d'or & de ſable ſur or.

LÉOPARDÉ, adj. m. ſe dit du lion paſſant & qui ſemble marcher; en ce cas, il a la queue tournée en dehors comme celle du léopard.

Le lion poſé de la ſorte eſt dit *léopardé*, parce que ſa ſituation ordinaire eſt d'être rampant.

De la Villette de la Motte-Chemilly, en Bourgogne; de gueules, au lion *léopardé* d'argent.

Teſtu de Balincourt, à Paris; d'or, à trois lions *léopardés* de ſable, l'un ſur l'autre, celui du milieu contrepaſſant. (*Pl. V. fig. 254.*)

Quelquefois des têtes ſeules de *léopards* rempliſſent l'écu.

Fremont d'Auneuil; d'azur, à trois têtes de *léopards* d'or. (*Pl. V. fig. 261.*)

LE TOUT. On ſe ſert de ce terme en blaſonnant, pour éviter la répétition de pluſieurs pièces ou meubles de l'écu qui ſe trouvent du même émail.

Auvray de la Gondonnière, en Normandie; de gueules, à la faſce accompagnée en chef de deux roſes, & en pointe de deux lionceaux affrontés, *le tout* d'or.

Bautru, d'azur, au chevron accompagné en chef de deux roſes, & en pointe d'une tête de loup arrachée, *le tout* d'argent. (*Pl. VI. fig. 296.*)

Dans les écus écartelés & dans les pennons généalogiques, il ſe trouve ſouvent au centre de l'écu ou du pennon, un écuſſon placé ſur le milieu de la croiſure des quartiers: cet écuſſon eſt ce qu'on appelle *poſé ſur le tout*. (*Voyez pl. XIV. fig. 1, Pl. XV.* les armes de l'empereur, *fig. 1.* celles du roi de Naples, *fig. 4*; du roi de Pologne, *fig. 5*, &c. *Voyez* ſur-tout *pl. 20.* le pennon généalogique des 32 quartiers.)

Quelquefois l'écuſſon poſé ainſi ſur *le tout* eſt écartelé, & au milieu de l'écartelure il ſe trouve encore un autre écuſſon, qu'on nomme alors *ſur le tout du tout*. (*Voyez pl. XV.* les armes du roi d'Eſpagne, *fig. 3. Sur le tout*, écartelé au premier & quatre, de gueules, au château d'or, ſommé de trois tours de même, qui eſt *Caſtille*; au deux & trois, d'argent, au lion de gueules, armé, lampaſſé & couronné de gueules, qui eſt *Léon*, chappé ou arrondi à la pointe de l'écu, d'or, à une grenade de ſinople, ouverte de gueules, qui eſt *grenade*; *ſur le tout du tout*, de France, à la bordure de gueules, qui eſt *Anjou*. *Voyez* encore, *idib. fig. 7.* les armes du roi de Sardaigne; *ſur le tout*, de Sardaigne, & *ſur le tout du tout*, de Savoye. *Voyez* encore *fig. 8.* les armes du roi de Danemarck; *fig. 9.* celles du roi de Suède.)

LEVÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'ours qui paroît dans l'écu, droit ſur ſes pattes de derrière.

Borne d'Altier, du Champ aux Cevennes; d'or, à l'ours *levé* de ſable, allumé & armé de gueules.

LEVRETTE, ſ. f. têtes de *levrette*, meuble d'armoiries.

Sordet, de gueules, à trois têtes de *levrette* d'argent. (*Pl. VI. fig. 285.*)

LEVRIER, ſ. m. chien de chaſſe qui paroît dans les armoiries, paſſant, courant ou rampant, ayant un collier au col. (*Voyez planche VI. fig. 283.* les armes de Nicolaï.)

Le *levrier* qui n'a point de collier, eſt nommé *levron*.

Deux *levriers* dans un écu ſont ordinairement affrontés & rampans, & ſemblent ſe regarder; quand il y en a trois ou quatre, ils ſont l'un ſur l'autre, paſſans ou courans à diſtances égales.

D'Anglas de Boisfray, en Champagne; d'or, au *levrier* paſſant de ſable, accolé d'argent.

De la Roque, en Auvergne; d'azur, à deux *levriers* affrontés & rampans d'argent, au chef d'or, chargé de deux roc-d'échiquiers de ſable.

LEVRON, ſ. m. jeune levrier qui ſe diſtingue dans l'écu, parce qu'il n'a point de collier au col.

De Poudeux, en Guyenne; d'or, à trois *levrons* de gueules, courans l'un ſur l'autre.

LÉZARD, ſ. m. reptile à quatre pieds, ayant la queue longue proportionnément à ſon corps; il paroît ordinairement montant, c'eſt-à-dire la tête en chef & la queue vers la pointe de l'écu; s'il eſt poſé d'une autre manière, il faut ſpécifier ſa ſituation en blaſonnant.

On dit le *lézard* ami de l'homme & ennemi du ſerpent.

Le mot *lézard* vient du latin *lacertus*, le bras; parce que cet animal a les pattes ſemblables aux bras de l'homme.

Sortemboſc de Sainte-Marguerite, en Normandie; d'argent, à trois *lézards* de ſinople.

Le Tellier, d'azur, à trois *lézards* d'argent, ran-

gés en trois pals, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. (*Pl. VII. fig. 356.*)

LICORNE, ſ. f. la *licorne* paroît dans l'écu de profil, & eſt ordinairement paſſante; on la repréſente d'une figure qui imite le cheval, à l'exception d'une corne droite qu'elle a au milieu du front, d'une petite barbe ſous le menton, & de ce que ſes pieds ſont fourchus.

Licorne ſaillante eſt celle qui eſt repréſentée rampante.

De Bernard de Montebiſe, en Touraine; d'azur, à la *licorne* d'argent.

De la Villeloays de la Villejan, Dubois-Boyer, en Bretagne; d'azur, à la *licorne ſaillante* d'argent.

Chabanne, de gueules, à la *licorne* d'argent.

Harling, d'argent, à la *licorne* aſſiſe ou acculée de ſable.

Chevalier, d'azur, à la tête & corne de *licorne* d'argent, au chef de même, chargé de trois demi-vols de gueules. (*Pl. VI. fig. 280—1—2.*)

Les *licornes* ſont quelquefois des ornemens extérieurs de l'écu; alors elles ſont employées comme ſupports. (*Voyez pl. XV. fig. 10.* les armes du roi d'Angleterre, qui ont pour ſupport à feneſtre une *licorne.*)

LIÉ, ÉE, adj. ſe dit des pièces & meubles de l'écu qui ſont joints, reſſerrés & attachés par un lien, cordon ou ruban, tels que les cor-de-chaſſes, les gerbes. &c.

Goubert de Ferrière, de Saint-Cheron, en Normandie; de gueules, au cor-de-chaſſe d'or, *lié* d'azur, accompagné en pointe d'une molette d'éperon du ſecond émail.

Sevin, d'azur, à une gerbe d'or, *liée* de gueules.

LIÉ ſe dit auſſi des cercles, barils, tonneaux, cuves, quand ils ſont d'un autre émail que les douves.

LIÈVRE, ſ. m. animal connu, ordinairement repréſenté de profil & courant. Il eſt quelquefois arrêté & paroît aſſis ſur ſes jambes, alors on le dit *en-forme.* (*Voyez* EN-FORME.)

D'Hebrail de Canaſt, en Lauraguais, près Caſtelnaudary; d'azur, à deux *lièvres* courans d'or.

Perrin, d'azur, à un arbre au naturel, ayant au pied un *lièvre* d'argent *en-forme.*

LIMACE, ſ. f. LIMAÇON, ſ. m. meubles de l'écu.

Aleſſan, d'azur, au ſautoir d'or, cantonné de quatre *limaçons* de même.

Le Maçon, de Trèves; d'azur, à la faſce d'or, accompagnée de trois *limaces* d'argent. (*Pl. VII. fig. 349—50.*)

LION, ſ. m. cet animal paroît rampant (*Voyez* ce mot) & de profil, ne montrant qu'une oreille & un œil; ſa langue ſort de ſa gueule, & eſt courbée & arrondie à l'extrémité ſupérieure; ſa queue levée droite un peu en onde, a le bout retourné vers le dos.

On voit grand nombre de *lions* dans les armoiries, (*fig. 240—8—51—2. pl. V.*)

Le *lion* qui ſemble marcher eſt nommé *lion léopardé*; alors ſa queue, tournée ſur le dos, a le bout retourné en dehors comme celle du léopard. (*Voyez pl. V. fig. 253.* armes de Guemadeuc.)

Couronné ſe dit du lion qui a une couronne ſur la tête. (*fig. 241—50—2.*)

Lampaſſé & *armé* ſe dit de ſa langue & de ſes griffes, lorſqu'elles ſont d'un autre émail que ſon corps. (*Fig. 241—2—50—1—2—4.*)

LION MORNÉ eſt celui qui n'a ni dents ni langue. Léon, d'or, au *lion morné* de ſable.

LION DIFFAMÉ, celui qui n'a point de queue. (*Fig. 244.*)

LION DRAGONNÉ, celui dont la partie inférieure du corps eſt terminée en queue de dragon. (*Fig. 252.*)

Il y a auſſi des *lions* à double queue, fourchée, nouée & paſſée en ſautoir. (*Fig. 241.*)

LION ISSANT, eſt celui qui, étant ſur un chef ou ſur une faſce, ne montre que la tête, le col, les bouts de ſes pattes de devant & l'extrémité de ſa queue. (*Fig. 249.*)

LION NAISSANT, celui qui ne paroît qu'à moitié ſur le champ de l'écu, la partie inférieure de cet animal ne paroiſſant point. (*Fig. 248.*)

On appelle *lion brochant ſur le tout*, celui qui, étant poſé ſur le champ de l'écu, chargé déjà d'un autre blaſon, en couvre une partie. (*Pl. III. fig. 150.*) il n'y a qu'à ſuppoſer le *lion brochant* ſur la bande & ſur les roſes dont elle eſt chargée, au lieu que c'eſt la bande qui eſt *brochante ſur le lion*, & qui en couvre une partie.

De Sabran de Beaudinar, d'Aiguine, en Provence; de gueules, au *lion* d'argent; Palliot dit, au *lion* d'or. La deviſe de cette maiſon: *Noli irritare leonem.*

Biencourt de Potrincourt, près d'Amiens; de ſable, au *lion* d'argent, couronné, lampaſſé & armé d'or.

Ligonier de Montcuquet, à Caſtres, en Albigeois; de gueules, au *lion* d'or, au chef de même, chargé d'un croiſſant à côté de deux étoiles; le tout d'argent.

LIONCEAU, ſ. m. petit lion qui charge ou accompagne une pièce honorable.

Bouchu de Leſſart de Loiſy, en Bourgogne; d'azur, au chevron accompagné en chef de deux croiſſans, & en pointe d'un *lionceau*; le tout d'or.

Augier de Cavoy, à Paris; d'or, à la bande de ſable, chargée de trois *lionceaux* d'argent.

Le plus ſouvent les *lionceaux* ſont en nombre dans l'écu, comme dans l'exemple précédent & comme dans les deux ſuivans.

De Beauvau, d'argent, à quatre *lionceaux* de gueules, armés, lampaſſés & couronnés d'or. (*Pl. V. fig. 250.*)

De Taleyrand, de Périgord; de gueules, à trois *lionceaux* d'or, couronnés & armés d'azur.

On n'employe guères le nom de *lionceaux* au lieu de celui de *lions*, que lorſqu'il y en a au moins trois dans l'écu. Deux lions ou affrontés, comme

dans la *figure 245.* ou adoſſés comme dans la *figure 246.* ou en ſautoir, comme dans la *figure 247. pl. V.* ou l'un ſur l'autre, conſervent le nom de *lions*, & même les trois lions léopardés des armes de Balincourt, (*fig. 254.*) ne s'appellent point *lionceaux.*

LIONNÉ, adj. ſe dit du léopard rampant : il eſt ainſi nommé, parce qu'alors il ſe trouve dans l'attitude du lion.

Guiteau de la Touche, en Poitou; de gueules, au léopard *lionné* d'argent.

La Baume Le Blanc de la Valière. (*Voyez* les armes de cette maiſon, *pl. V. fig. 260.* & *voyez* le mot LÉOPARD, où elles ſont déja citées.)

LIS ou NOTRE-DAME DU LIS, ordre militaire inſtitué par Garcias IV, roi de Navarre, à l'occaſion d'une image de la ſainte Vierge, trouvée miraculeuſement dans un *lis*, & qui guérit, dit-on, ce prince d'une maladie dangereuſe. En reconnoiſſance de ces deux événemens, il fonda en 1048 l'ordre de *Notre-Dame du Lis*, qu'il compoſa de trente-huit chevaliers nobles, qui faiſoient vœu de s'oppoſer aux Mores, & s'en réſerva la grande-maîtriſe à lui & à ſes ſucceſſeurs. Ceux qui étoient honorés du collier portoient ſur la poitrine un *lis* d'argent en broderie, & aux fêtes ou cérémonies de l'ordre une chaîne d'or entrelacée de pluſieurs MM gothiques, d'où pendoit un *lis* d'or émaillé de blanc, ſortant d'une terraſſe de ſinople, & ſurmonté d'une grande M, qui eſt la lettre initiale du nom de *Marie.* Favin, *Hiſt. de Navarre.*

LIS, (l'ordre du) inſtitué par le pape Paul III, de la maiſon de Farnèſe, en 1546, pour défendre le patrimoine de ſaint Pierre contre les entrepriſes des ennemis de l'Egliſe.

Paul IV confirma cet ordre en 1556, & lui donna le pas ſur les autres ordres de ſa dépendance.

Les chevaliers du *lis* portent le dais ſous lequel marche le pape dans les cérémonies, lorſqu'il n'y a point d'ambaſſadeurs de princes pour cette fonction.

Le collier de l'ordre eſt une double chaîne d'or, entrelacée des lettres *M* à l'antique, où eſt attachée une médaille ovale qui repréſente un *lis* émaillé d'azur, mouvant d'une terraſſe de ſinople. A l'entour il y a une légende d'argent avec ces mots : *Paul. III, ponſif. maxim. munus*; & au revers eſt l'image de Notre-Dame aſſiſe ſur un chêne. (*Pl. XXIV. fig. 3. G. D. L. T.*)

LIS, ſ. m. fleur qui paroît avec ſa tige.

Quoique les *lis* ſoient le plus ſouvent d'argent dans les armoiries, on en voit cependant de divers émaux.

On les nomme *au naturel*, lorſqu'ils ſont ſemblables à ceux des jardins.

Lefèvre d'Ormeſſon, à Paris; d'azur, à trois *lis* d'argent. (*Voyez fig. 413. pl. VIII.*)

Dupuy de la Lagade, en Languedoc; d'azur, au *lis* d'or,

Enjorran de la Villatte, en Berri; d'azur, à trois *lis* au naturel.

LISTON, ſ. m. petite bande en forme de ruban, qu'on mêle ordinairement avec les ornemens de l'écu, & ſur laquelle on place quelquefois la deviſe.

LIVONIE, (l'ordre de) dit des *frères de Chriſt, de l'épée*, ou *frères porte-glaives.*

Engilbert & Thierry de Tiſſench, nés à Brême, en furent les inſtituteurs en 1203, dans le deſſein de combattre contre les infidèles de Livonie.

Il fut approuvé & confirmé en l'année 1233, par le pape Innocent III. Cet ordre fut aboli en 1241.

Les frères de Chriſt, de l'épée ou porte-glaives, avoient pour marque de leur ordre deux épées d'or paſſées en ſautoir les pointes en bas, attachées à une chaîne d'or, en forme de chevron, par leurs pommeaux. (*Voyez planche XXV. fig. 56. G. D. L. T.*)

LIVRE, ſ. m. meuble d'écu. (*Voyez pl. IX. fig. 490.* les armes de l'univerſité de Paris.)

LIVRÉE, couleur ou couleurs qu'on choiſit pour diſtinguer ſes domeſtiques de ceux des autres, & par-là ſe diſtinguer ſoi-même des autres.

Dion rapporte qu'Œnomaüs fut le premier qui imagina de faire porter des couleurs vertes & bleues aux troupes qui repréſentoient divers combats ſoit de terre, ſoit de mer; ce ſera de-là, ſi l'on veut, que ſera venu l'uſage des livrées; mais nos anciens chevaliers portoient dans les tournois les livrées ou les couleurs de leurs maîtreſſes; il eſt plus vraiſemblable que de cet uſage eſt né, par imitation, celui de faire porter aux domeſtiques les livrées de leurs maîtres; il eſt probable auſſi que la différence des émaux & des métaux dans le Blaſon, a introduit dans les livrées la diverſité des couleurs, & même certaines figures relatives aux pièces des armoiries, comme on peut le remarquer dans les livrées de la maiſon de Rohan, dont les galons ſont ſemés de macles qui ſont une des pièces de l'écuſſon de cette maiſon. Le P. Ménéſtrier, dans ſon traité des *Carrouſels*, a beaucoup parlé du mélange des couleurs dans les livrées.

Par un abus aſſez commun & très-funeſte, les grands ſeigneurs & les hommes puiſſans, ſur-tout en Angleterre, donnoient leurs livrées à des gens qui n'étoient point leurs domeſtiques; ce qui étoit pour ceux-ci un engagement de les ſervir dans leurs querelles, & ce qui animoit & perpétuoit ces mêmes querelles; cet abus fut réformé en Angleterre par les premiers ſtatuts du règne de Henri IV, & il ne fut plus permis de donner des livrées qu'à ſes domeſtiques.

Longt-emps après, ſous le règne de Henri VII, le comte d'Oxford, qui avoit beaucoup contribué à placer ce prince ſur le trône, le recevoit un jour dans une de ſes maiſons avec une magnificence convenable; le roi qui remarquoit tout, apperçut un plus grand nombre de gens de livrée que la loi ne permettoit d'en avoir, « Tous ces domeſti-

» ques

» ques ſont-ils à vous, dit Henri VII au comte. » Sire, répondit le comte, ils ne me ſervent que » dans des occaſions telles que celles-ci. Milord, » repliqua Henri, je ſuis très-reconnoiſſant de la » magnifique réception que vous me faites; mais » que penſeriez-vous de moi, ſi je laiſſois violer » les loix en ma préſence? Mon procureur-géné- » ral vous parlera. » Le procureur-général parla, & pour le faire taire, il fallut, par compoſition, payer quinze mille marcs. La foule des hiſtoriens cite ce fait comme un trait de rapacité de la part de Henri VII. M. Hume, au contraire, y voit une attention louable à extirper un abus dangereux. Ces domeſtiques ou cliens étrangers étoient, pour les ſeigneurs auxquels ils s'attachoient, des miniſtres de débauches & de violences, des complices dans les révoltes, des agens dans les intrigues & les cabales, des témoins prêts à dépoſer en leur faveur dans les tribunaux; ils ſervoient leurs patrons au préjudice des loix, d'autant plus impunément, que ne portant leurs livrées que dans des occaſions rares, ils n'étoient pas connus pour leur appartenir. On avoit fait contre cet abus une multitude de réglemens, toujours inefficaces; Henri VII crut néceſſaire de faire un exemple.

Les livrées, dans l'origine, ſont une affaire de choix; chacun prend la livrée qui lui convient; mais elles ſe perpétuent dans les familles par ſucceſſion comme les armoiries.

LIVRÉE ſe dit de tout galon ſoit uni, ſoit façonné ou à figures, qui ſert à border les habits de domeſtique.

LONGÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un épervier ou autre oiſeau de proie qui a des longes aux pieds, lorſqu'elles ſe trouvent d'un autre émail que leur corps. (*Voyez fig. 623. pl. XII.* les armes des Mangot de Villarceau; d'azur, à trois éperviers d'or, chaperonnés de gueules, *longés* & grilletés d'argent.)

Fréval, d'azur, au dextrochère d'argent ganté & habillé, portant un épervier de même *longé* d'or.

LORRAINE, croix de *Lorraine* ou croix patriarchale s'employe,

Et comme meuble de l'écu.

Le Fèvre, d'argent, à la croix de *Lorraine* de ſable, au chef d'azur, chargé d'un ſoleil d'or. (*Pl. IV. fig. 173.*)

Artin, en Lorraine; de gueules, à trois coquilles d'argent, miſes en bande & accompagnées de deux croix de *Lorraine* d'or, une en chef, l'autre en pointe.

Larcher, à Paris; d'azur, au chevron d'or accompagné de deux roſes d'argent en chef, & d'une croix de *Lorraine* de même en pointe.

Et comme ornement extérieur de l'écu.

Comme dans les armes des primats, légats, patriarches, d'où cette croix eſt nommée *patriarchale*; elle ſe poſe en pal derrière l'écu. (*Voyez* les armes de M. l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, *pl. XIII. fig. 6.*)

LORRÉ, ÉE, adj. ſe dit des nageoires d'un poiſſon, lorſqu'elles ſont d'un émail différent.

De Bardon de Segonſac, en Périgord; d'or, à l'aigle de profil de ſable, becquée & armée de gueules, empiétant un poiſſon du deuxième émail, *lorré* du troiſième, poſé en faſce, & lui béquetant la tête, une rivière d'azur mouvante du bas de l'écu; en chef à dextre une croiſette de gueules.

LOSANGE, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente une figure de quatre côtés poſée ſur un de ſes angles aigus.

La *loſange* ſe trouvant ſeule, doit avoir en largeur deux parties un tiers des ſept de la largeur de l'écu, & une huitième partie de plus des deux parties, un troiſième en hauteur.

Trois *loſanges*, ſoit qu'elles ſe trouvent poſées deux & une, ou accolées en faſce, ne doivent avoir chacune en largeur que deux parties des ſept de la largeur de l'écu, & une huitième partie de plus des deux parties en hauteur.

Par ces proportions, les trois *loſanges* accolées en faſce ne touchent point les flancs de l'écu.

Un plus grand nombre de *loſanges* a des proportions équivalentes à celles qu'on vient d'expliquer, toujours en diminuant proportionnément à leur plus grand nombre.

Dumoncel de Martinvaſt, en Normandie; de gueules, à trois *loſanges* d'argent.

Cadoene de Gabriac, en Gévaudan & à Paris; de gueules, à ſept *loſanges* d'argent.

Mollan, de gueules, à trois *loſanges* d'or. (*Pl. V. fig. 227.*)

Sérocourt, d'argent à la bande de ſable, accompagnée parallèlement de ſept *loſanges* de même, quatre en chef, trois en pointe.

Bélot, en Franche-Comté; d'argent, à trois *loſanges* d'azur, au chef d'or, couſu & baſtillé.

Arnault, en Périgord; d'azur, à la bande d'or chargée de trois *loſanges* de gueules, cotoyée en chef de trois étoiles d'argent.

LOSANGÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu rempli de loſanges de deux émaux alternés.

Pour avoir les proportions du *loſangé*, on trace une ligne diagonale de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle ſeneſtre du bas, ce qui fait le tranché; de cette ligne ou de ce tranché, on trace trois parallèles de chaque côté à égale diſtance; on fait la même opération en traçant une diagonale des angles oppoſés qui forme le taillé, & trois autres parallèles de chaque côté de ce taillé, qui croiſent les premières lignes obliquement; ces quatorze diagonales, ſept à dextre, ſept à ſeneſtre, ſont le *loſangé*. (*Voyez fig. 41. planche XXXII.*)

LOSANGÉ ſe dit auſſi de la croix, de la faſce & autres pièces remplies de loſanges.

Loſange & *loſangé* viennent de l'italien *loſa*, qui ſignifie une pierre taillée en angles aigus.

De Talhouet de Keraveon, de Kerio, en Bretagne; *loſangé* d'argent & de ſable.

Loras de Campagnieu, de Montplaiſant, du Saix, en Dauphiné; de gueules, à la faſce *loſangée* d'or & d'azur.

Craon, en Anjou; *losangé* d'or & de gueules.

Noe, en Languedoc; de même, avec cette seule distinction que l'écu est quarré.

Ligniville, en Lorraine; *losangé* d'or & de sable.

Bonlieu, *losangé* d'or & d'azur.

Turpin de Crissé, *losangé* d'argent & de gueules. (*Pl. V. fig. 228.*)

LOUIS, (l'ordre de saiot) ordre militaire créé en avril 1693 par Louis XIV, pour récompenser les officiers de ses troupes qui ont donné des preuves de leur valeur.

Pour y être admis, il faut avoir servi au moins dix ans en qualité d'officier, & faire profession de la religion catholique, apostolique & romaine.

Le temps du service n'est pas toujours limité; quelquefois le roi accorde la croix à un jeune officier qui, dans un siége ou une bataille, se sera distingué par une action d'éclat.

L'ordre a 300000 liv. de rente annuelle, qui sont distribuées en pensions de 6000 liv. à chacun des grand'croix, & de 3000 liv. à chacun des commandeurs, & ensuite des pensions depuis 200 jusqu'à 800 liv. à un grand nombre de simples chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & sous le bon plaisir de sa majesté.

Les fonds sont assignés sur l'excédent du revenu de l'hôtel royal des invalides.

Les grand'croix ont le grand ruban rouge & la croix en broderie d'or sur le juste-au-corps & sur leurs manteaux.

Les commandeurs ont le grand ruban rouge qu'ils portent en écharpe comme les grand'croix; mais ils n'ont point de croix en broderie.

Les chevaliers portent la croix attachée à un petit ruban rouge à la boutonnière de leur habit.

La marque de l'ordre est une croix émaillée de blanc, bordée d'or, anglée de quatre fleurs-de-lis de même, chargée au centre de l'image de *saint Louis*, cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant de sa main droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épine & les cloux de la passion, en champ de gueules. L'image du saint est environnée d'un petit cercle d'azur sur lequel sont ces mots: *Ludovicus magnus instituit 1693.* Au revers est un médaillon de gueules à une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche; sur un petit cercle d'azur qui l'environne, est la devise en lettres d'or: *Bellicæ virtutis præmium.*

Suivant l'édit du mois de mars 1694, il est statué que: « Tous ceux qui sont admis dans cet ordre, pourront faire peindre ou graver dans leurs armoiries ces ornemens; savoir, les grand'croix, l'écusson accolé sur une croix d'or à huit pointes boutonnées par les bouts, & un ruban large couleur de feu autour dudit écusson, avec ces mots: *Bellicæ virtutis præmium*, écrits sur le ruban auquel sera attachée la croix dudit ordre. Les commandeurs de même, à la réserve de la croix sous leur écusson; & quant aux simples chevaliers, il leur est permis de faire peindre ou graver au bas de l'écusson une croix dudit ordre, attachée d'un petit ruban noué, aussi de couleur rouge. »

Le roi est grand-maitre de l'ordre.

Les maréchaux de France & l'amiral sont chevaliers-nés de cet ordre.

Il y a cette année 1772,
28 grand'croix, dont 4 sont du service de mer;
63 commandeurs, dont 12 du service de mer;
Et un grand nombre de simples chevaliers.

Officiers grand'croix.

Un chancelier-garde-des-sceaux.
Un prévôt-maitre des cérémonies.
Un secrétaire-greffier.

Autres officiers.

Un intendant.
Trois trésoriers.
Trois contrôleurs.
Un garde des archives.
Deux hérauts.
Un scelleur.
Un avertisseur.
(*Planche XXIII. fig. 5. G. D. L. T.*)

LOUP, s. m. cet animal paroit ordinairement passant, & quelquefois courant.

Lampassé se dit de sa langue, *armé* de ses griffes, lorsqu'elles sont d'un autre émail que son corps.

On nomme *loup ravissant*, celui qui est dans l'attitude du lion.

Dubosque, en Bretagne; d'argent au *loup* passant de sable, lampassé & armé de gueules.

Albertas de Jonques, de Roquefort en Provence; de gueules au *loup* ravissant d'or.

Beraud de Lahaye, en Bretagne; de gueules, au *loup* courant d'argent, accompagné de trois coquilles de même.

D'Agoult, d'or, au *loup* ravissant d'azur, armé & lampassé de gueules. (*Pl. VI. fig. 288.*)

Baillet, en Lorraine; d'argent, à un *loup* cervier au naturel, au chef d'azur, chargé de deux molettes d'or.

Fiquelmont, aussi en Lorraine & dans le Barrois; d'azur, à trois paux de gueules, abaissés & surmontés d'un *loup* de sable passant.

LOUTRE, s. f. animal qui a quelque ressemblance avec le castor, excepté qu'il est moins gros, & qu'il a la queue menue & alongée, dont le bout finit en pointe.

Ce mot vient du latin *lutra*, dérivé du grec λύτρα, qui signifie *lavoir*, parce que la *loutre* ne se plonge jamais que dans l'eau douce, propre à faire un bain; au lieu que le castor va non-seulement dans les rivières, mais aussi dans la mer.

Lefèvre d'Argencé, à Paris; d'argent, à une *loutre* de sable, passant sur une terrasse de sinople, au

Digitized by Google

chef d'azur, chargé de deux roſes du champ. (*Pl. VI. fig. 289.*)

LUNE, ſ. f. meuble d'écu, ſoit pleine, ſoit en croiſſant ou en décours.

Zily, en Suiſſe; d'azur, à deux *lunes* en croiſſant & en décours, adoſſées d'or. (*Pl. VII. fig. 374.*)

LUNEL, on appelle ainſi dans le Blaſon quatre croiſſans appointés en forme de roſe à quatre feuilles; ils ne ſont d'uſage qu'en Eſpagne.

L'UN SUR L'AUTRE ſe dit des animaux & autres choſes, dont l'une eſt poſée & étendue au-deſſus d'une autre.

Caumont, en Agenois; d'azur, à trois léopards d'or, armés, lampaſſés & couronnés, *l'un ſur l'autre.*

De Monſaulmin de Montal, en Dauphiné; de gueules, à trois léopards d'or, *l'un ſur l'autre.*

De Chanaleilles de la Saumès, du Villar en Vivarais; d'or, à trois levriers de ſable, accolés d'argent, courans *l'un ſur l'autre.*

L'UN SUR L'AUTRE ſe dit de deux, trois, quatre, ou d'un plus grand nombre de lions, léopards, levriers ou autres animaux, poſés l'un au-deſſus de l'autre. (*Voyez pl. VI. fig. 284–91, & pl. V. fig. 250–4.*)

Les pièces de longueur, comme flèches, piques & autres, poſées horiſontalement, ſont dites *en faſces.*

LUTH, ſ. m. inſtrument de muſique, eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Luzy, de gueules, à deux *luths* d'argent, rangés en faſce. (*Pl. X. fig. 531.*)

MACLE, ſ. f. eſpèce de petite figure faite comme une maille de cuiraſſe, & percée en loſange. La *macle* a la même dimenſion que la loſange, à laquelle elle eſt tout-à-fait ſemblable, excepté qu'elle eſt auſſi percée au milieu en forme de loſange; en quoi elle diffère des ruſtres qui ſont percées en rond.

Rohan, de gueules, à neuf *macles* d'or, poſées 3, 3 & 3. (*Pl. V. fig. 231.*) & pour la comparaiſon des *macles* avec les loſanges & les ruſtres, rapprochez de cette *figure 231.* les *figures 227--32.* même *planche V.*

MAÇONNÉ, ÉE, adj. ſe dit des ponts, des tours, pans de murs, châteaux, & autres bâtimens; lorſque les lignes qui marquent la ſéparation des pierres ſont d'un émail particulier.

Pontevez, en Provence; de gueules, au pont de deux arches d'or, *maçonné* de ſable.

Caſanova, en Eſpagne; d'azur, à une maiſon d'argent, *maçonnée* de ſable, eſſorée de gueules.

De Marillac, d'argent, *maçonné* de ſable, carrelé de ſept pièces remplies de ſept merlettes de ſable.

Klamenſtein, en Bavière; de ſable, tranché, *maçonné*, pignoné de deux montans d'argent. (*Pl. IX. fig. 466--74--5.*)

MADELEINE, (l'ordre de ſainte) fut projetté par Jean Cheſnel, ſeigneur de la Chappronaye, gentilhomme Breton, qui le préſenta à Louis XIII & à la chambre de la nobleſſe pendant la tenue des états-généraux (qui s'étoient aſſemblés à Paris, le 27 octobre 1614.) Le roi en vit les ſtatuts, & dit, peu de jours après, qu'il agréoit le deſſein de ce gentilhomme; cependant cet ordre ne fut point inſtitué.

La fin qu'il ſe propoſoit, étoit d'empêcher les duels & les querelles parmi la nobleſſe; &, à l'exemple de *ſainte Madeleine*, parfait modèle de pénitence, de faire revenir les jeunes gentilshommes de leurs égaremens, & les conduire à la vertu.

Les ſtatuts de l'ordre de *ſainte Madeleine*, dreſſés par Jean Cheſnel, ſe trouvent en vingt articles dans Favin, en ſon livre intitulé : *Théatre d'honneur, page 872 & ſuivantes.*

La marque de l'ordre étoit une croix grecque naiſſante d'un croiſſant, dont la branche d'en-haut, ainſi que les deux des côtés, ſe terminoient en fleurs-de-lis; elle étoit accompagnée de huit palmes, deux entre chaque branche poſées en cercle, les feuillages pendans intérieurement : au centre de cette croix, on voyoit l'image de la *Madeleine* proſternée devant une croix.

Le collier étoit compoſé de lacs-d'amour divins, repréſentés par des flèches à têtes en forme de croix pattées; des chiffres faits des lettres *L A M*, étoient placés entre les lacs-d'amour, & repréſentoient les noms de *ſainte Madeleine*, du roi Louis XIII & d'Anne d'Autriche, ſa femme; le tout d'or, émaillé d'incarnat, de blanc & de bleu.

La deviſe de cet ordre étoit : *L'amour de Dieu eſt pacifique.* (*Voyez pl. XXVI. fig. 62.*)

MAILLET, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente un inſtrument de guerre de bois, propre à rompre & à briſer; on s'en ſert pour enclouer les pièces de canon des ennemis, pour enfoncer les portes après l'eſcalade des villes & à divers autres uſages. On les appelle *mailloches* quand ils ſont de fer & plus petits que les *maillets* ordinaires.

De Mailly de Neſle, à Paris; d'or, à trois *maillets* de ſinople. (*Pl. XI. fig. 569.*)

De Monchy de Hoquincourt, en Picardie; de gueules, à trois *maillets* d'or.

MAIN, ſ. f. eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Rouillé, de gueules, à trois *mains* dextres à paumes ou appaumées d'or, au chef de même, chargé de trois molettes de gueules. (*Pl. IX. fig. 448.*)

MAISON, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente le domicile d'un citoyen. *Ouverte, ajourée* & *maçonnée*, ſe dit de la porte, des fenêtres & des joints des pierres, lorſqu'ils ſont d'un autre émail que l'édifice.

On nomme *maiſon eſſorée*, celle dont le toit eſt de différent émail.

Le mot *maiſon* vient du latin *manſio*, demeure, ſéjour.

De Saiſmaiſons de la Saulcinière de Tréambert, à Nantes; de gueules, à trois *maiſons* d'or, ouvertes, ajourées & maçonnées de ſable.

Caſanova, cité ci-deſſus; d'azur, à une *maiſon* d'argent, &c. eſſorée de gueules. (*Voyez pl. IX. fig. 466.*)

MAISON, ſ. f. famille d'une ancienne nobleſſe, ou élevée par de grandes dignités.

MAL-ORDONNÉ, ÉE, adj. ſe dit de trois pièces ou meubles de l'écu, qui, au lieu d'être poſés deux & un, comme il ſe pratique ordinairement, ſont au contraire un en chef & deux en pointe.

De l'Eſtrange de Garoſon, en Vivarais; de gueules, au léopard d'argent, & deux lions d'or adoſſés *mal-ordonnés*.

De Biſien de la Salle, en Bretagne; d'argent, à la faſce de ſable, accompagnée d'une étoile & de deux croiſſans de gueules *mal-ordonnés*.

MAL-TAILLÉE, adj. f. ſe dit d'une manche d'habit taillée d'une manière capricieuſe & bizarre.

Le P. Ménéſtrier s'eſt trompé dans ſa *Méthode du*

Blaſon, quand il dit qu'il n'y en a des exemples qu'en Angleterre. (*Voyez pl. IX. fig. 460.*)

Condé de Coenry, élection de Reims; d'or, à trois manches *mal-taillées* de gueules.

Herpin du Coudrey, en Berry; d'argent, à deux manches *mal-taillées* de gueules, chacune rayée en trois endroits en ſautoir du champ, au chef emmanché de trois pièces de ſable.

De Levemont de Moufflaines, en Normandie; faſcé d'argent & d'azur, à la manche *mal-taillée* de gueules, brochante ſur le tout.

MALTE, (l'ordre de) cet ordre de religieux militaires commença vers l'an 1048; des marchands de la ville de Melfi au royaume de Naples, eurent permiſſion du caliſe d'Egypte, moyennant un tribut annuel, de bâtir à Jéruſalem une égliſe du rit latin, qui fut nommée *Sainte-Marie la Latine;* ils fondèrent à côté un monaſtère pour y ſoigner les malades, ſous la direction d'un recteur, qui devoit être à la nomination de l'abbé de Sainte-Marie la Latine: on y fonda de plus une chapelle ſous l'invocation de ſaint Jean-Baptiſte, dont Gérard, provençal, de la ville de Martigues, fut le premier recteur en l'année 1099.

Godefroy de Bouillon, généraliſſime de l'armée des croiſés, ayant été élu roi de Jéruſalem le 22 juin de la même année, enrichit cet hôpital de quelques domaines qu'il avoit en France; d'autres ſeigneurs imitèrent cette libéralité. Les revenus de l'hôpital ayant augmenté conſidérablement, Gérard, de concert avec les hoſpitaliers, réſolut de ſe ſéparer de l'abbé & des religieux de Sainte-Marie la Latine, de faire un ordre à part, ſous le nom de *ſaint Jean-Baptiſte*, ce qui donna lieu de les nommer *hoſpitaliers* ou *frères de l'hôpital de S. Jean de Jéruſalem.*

Le pape Paſcal II, par une bulle de l'an 1113, confirma les donations faites à cet hôpital, qu'il mit ſous la protection du ſaint ſiége, ordonnant qu'après la mort de Gérard, les recteurs ſeroient élus par les hoſpitaliers.

Raimond Dupuy, ſucceſſeur de Gérard en 1118, donna une règle aux frères; elle fut approuvée par Calixte II l'an 1120; ce premier maître voyant que les revenus de l'hôpital ſurpaſſoient de beaucoup la dépenſe néceſſaire à l'entretien des pélerins & des malades, crut devoir employer le ſurplus à la guerre contre les infidèles: il s'offrit dans cette vue à Baudouin II, alors roi de Jéruſalem: il ſépara ſes hoſpitaliers en trois claſſes; les nobles qu'il deſtina à la profeſſion des armes pour la défenſe de la foi & la protection des pélerins; les prêtres & chapelains pour faire l'office divin; les frères ſervans qui n'étoient pas nobles, furent auſſi deſtinés à la guerre: il régla la manière de recevoir les chevaliers; le tout fut confirmé par Innocent II, élu ſouverain pontife le 17 février 1130, qui cette même année ordonna que l'étendard de l'ordre ſeroit une croix blanche ſur un fond rouge, laquelle fait encore actuellement les armoiries de l'ordre de ces chevaliers, qui ſont de gueules, à la croix d'argent.

Après la peſte de Jéruſalem, ils ſe retirèrent à Margat, enſuite à Acre, qu'ils défendirent avec beaucoup de valeur en 1230.

Après la perte entière de la terre ſainte en 1291, les hoſpitaliers, avec Jean de Villiers de l'Iſle-Adam, leur grand-maître, ſe retirèrent dans l'île de Chypre, où le roi Guy de Luſignan qu'ils avoient ſuivi, leur donna la ville de Limiſſo, qu'ils habitèrent environ 18 ans.

En 1309, ils prirent l'île de Rhodes ſur les Sarraſins & s'y établirent; ce n'eſt qu'alors qu'on commença à leur donner le nom de *chevaliers*: on les nomma *chevaliers de Rhodes, equites Rhodii.*

Andronic II, empereur de Conſtantinople, accorda au grand-maître, Foulques de Villaret, l'inveſtiture de cette île en 1310.

L'année ſuivante, ſecourus par Amédée IV, comte de Savoie, ils ſe défendirent contre une armée de Sarraſins, & ſe maintinrent dans leur île.

Le grand-maître, Pierre d'Aubuſſon, la défendit contre Mahomet II, & la conſerva malgré une armée formidable de Turcs, qui l'aſſiégea pendant trois mois. Soliman l'attaqua le 21 juin 1522, avec une armée de trois cent mille combattans, & la prit le 24 décembre ſuivant, après que l'ordre l'eût poſſédé 213 ans.

Le grand-maître, Philippe de Villiers de l'Iſle-Adam, & les chevaliers allèrent en l'île de Candie; puis le pape Adrien VI en 1523, & ſon ſucceſſeur Clément VII, élu le 29 novembre de la même année, leur donnèrent Viterbe: enfin Charles-Quint leur donna l'île de *Malte* au mois de mars 1539; le grand-maître & les chevaliers y arrivèrent le 26 octobre ſuivant: ils prirent alors le nom de *chevaliers de Malte*; mais leur véritable nom eſt celui de *chevaliers de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem*, & le grand-maître ſe qualifie dans ſes titres, *frater N. N. Dei gratiâ ſacræ domûs hoſpitalis ſancti Joannis Hieroſolimitani & militaris ordinis ſancti Sepulcri Dominici, magiſter humilis pauperumque Jeſu-Chriſti cuſtos.*

Frère Marie-des-Neiges-Jean-Emmanuel de Rohan, né le 19 avril 1725, a été élu grand-maître de *Malte* le 12 novembre 1775.

Les chevaliers donnent au grand-maître le titre d'*éminence*, & les ſujets de l'île, celui d'*alteſſe.*

Ceux qui ſe préſentent pour être admis dans l'ordre, doivent faire des preuves de nobleſſe de quatre degrés, tant du côté paternel que du maternel.

La croix que portent les chevaliers de *Malte* eſt d'or, émaillée de blanc à huit pointes, attachée à la boutonnière de leur habit, avec un ruban noir.

Les chevaliers françois ont quatre fleurs-de-lis aux angles de leur croix: ils y mettent ſouvent une couronne royale entre les deux pointes d'en-haut, ſous l'attache.

Les chevaliers profès portent avec cette croix

une autre croix de toile blanche, auſſi à huit pointes, couſue ſur leur habit au côté gauche.

Lorſque les chevaliers profès ſont grand-croix, ils ajoutent ſur leur poitrine un plaſtron noir, où ſe trouve une troiſième croix, ſemblable à celle qui eſt couſue ſur leur habit, mais beaucoup plus grande; ils la portent les jours de cérémonies avec l'habit de l'ordre. (*Voyez pl. XXIII. fig. 10. G. D. L. T.*)

MANCHE eſt la repréſentation d'une manche de pourpoint à l'antique, telle qu'on en voit dans quelques armoiries.

MANIPULE, ſ. m. ornement eccléſiaſtique que portent à l'autel les prêtres, diacres & ſoudiacres. Dans le Blaſon c'eſt quelquefois un meuble d'écu.

De Villiers, d'or, au chef d'azur, chargé d'un dextrochère revêtu d'un *manipule* d'hermine, pendant ſur le champ d'or.

MANTEAU D'HONNEUR, (*Hiſt. de la Chevalerie*) *manteau* long & traînant, enveloppant toute la perſonne, & qui étoit particuliérement réſervé au chevalier, comme la plus auguſte & la plus noble décoration qu'il pût avoir, lorſqu'il n'étoit point paré de ſes armes. La couleur militaire de l'écarlate que les guerriers avoient eue chez les Romains, fut pareillement affectée à ce noble *manteau*, qui étoit doublé d'hermine, ou d'autre fourure précieuſe. Nos rois le diſtribuoient aux nouveaux chevaliers qu'ils avoient faits. Les pièces de velours ou d'autres étoffes qui ſe donnent encore à préſent à des magiſtrats, en ſont la repréſentation: tel eſt encore l'ancien droit d'avoir le *manteau* d'hermine, & figuré dans les armoiries des ducs & préſidens à mortier, qui l'ont eux-mêmes emprunté de l'uſage des tapis & pavillons armoriés, ſous leſquels les chevaliers ſe mettoient à couvert avant que le tournois fût commencé. (*Voyez* Monſtrelet *ſur l'origine des manteaux*, le Laboureur & M. de Sainte-Palaye. *D. J.*

Voyez les manteaux de la *planche XVI. fig. 4, 5, 6. Planche XVII. fig. 5, 6. Pl. XIX. fig. 5, 6.*)

MANTELÉ, ÉE, adj. ſe dit du lion & des autres animaux qui ont un mantelet, auſſi bien que de l'écu ouvert en chappe, comme dans les armes de Sarate, en Eſpagne; d'argent, *mantelé* de ſable. (*Pl. II. fig. 75.*) En comparant cette *figure* avec la ſoixante-dix-ſeptième & la quatre-vingt-deuxième, on verra en quoi le *mantelé* diffère du chappé & du chauſſé.

MANTELET, ſ. f. il ſe dit des courtines du pavillon des armoiries, quand elles ne ſont pas couvertes de leurs chapeaux. C'étoit autrefois une eſpèce de lambrequin large & court, qui couvroit les caſques & les écus des chevaliers. (*Voyez* LAMBREQUINS.)

MARC, MARC D'OR, ſ. m. meuble qui ſe trouve dans quelques écus.

Marc La Ferté, d'azur, à trois *marcs d'or*. (*Pl. XI. fig. 571.*)

MARCHE, ſ. f. Le P. Ménéſtrier dit qu'il eſt employé dans les anciens manuſcrits pour la corne du pié des vaches.

MARÉCHAL, (*Hiſt. de Malte*) Le *maréchal*, dit M. de Vertot, eſt la ſeconde dignité de l'ordre de Malte, car il n'y a que le grand-commandeur avant lui. Cette dignité eſt attachée à la langue d'Auvergne dont il eſt le chef ou le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réſerve des grand-croix, de leurs lieutenans, & des chapelains. En temps de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne. Il a droit de nommer le maître-écuyer; & quand il ſe trouve ſur mer, il commande non-ſeulement le général des galères, mais même le grand-amiral. (*D. J.*)

MARIE, (chevaliers de ſainte) c'eſt le nom de pluſieurs ordres de chevalerie, comme *Sainte Marie* du Chardon, *Sainte Marie* de la Conception, *Sainte Marie* de l'Eléphant, *Sainte Marie* & Jéſus, *Sainte Marie* de Lorette, *Sainte Marie* de Mont-Carmel, *Sainte Marie* de l'ordre Teutonique, &c.

MARINÉ, ÉE, adj. ſe dit des lions & des autres animaux auxquels on donne une queue de poiſſon, comme aux ſirènes.

Imhof, en Allemagne; de gueules, au lion *marin* d'or. (*Pl. XI. fig. 587.*)

MARMITE, ſ. f. inſtrument de ménage, eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Du Bordage, d'or, à trois *marmites* de gueules. (*Pl. XI. fig. 562.*)

MARQUÉ, ÉE, adj. ſe dit des points qui ſe trouvent ſur diverſes pièces de l'écu, & particuliérement de ceux qui paroiſſent ſur les dés à jouer.

De Morant de la Resle de Bordes, en Bourgogne; de gueules, à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe de deux dés à jouer de même, *marqués* de ſable, celui à dextre de quatre points, celui à ſeneſtre de cinq points.

Le Peintenr, ſieur des Rufflets, en Normandie; d'azur, à l'ancre d'argent, le trabs d'or, accotée de deux dés à jouer du ſecond émail, *marqués* de ſable, le premier de cinq points, l'autre de ſix.

On dit quelquefois de ces dés, *marquant* tant de points.

Mathias, de gueules, à trois dés d'argent, *marquant* chacun ſur le devant 5. (*Pl. XI. fig. 573.*)

MARTEAU, ſ. m. meuble d'armoiries.

Martel, d'or, à trois *marteaux* de gueules. (*Pl. XI. fig. 570.*)

MASQUÉ, adj. ſe dit d'un lion qui a un maſque.

MASSACRE, ſ. m. ramure d'un cerf avec une partie du crâne décharnée.

La plupart des auteurs nomment *maſſacre*, un rencontre de cerf; ce qu'il ne faut pas confondre, dit l'auteur du Supplément; mais *voyez*, ſur cette diſtinction, l'article CERF, & l'exemple cité à cet article.

De Meſchatain de la Faye, en Bourbonnois; d'azur, au *maſſacre* d'or, au chef d'argent.

De Villemor de Crané, de la Deniſière, proche Troyes en Champagne; d'azur, au *maſſacre* d'or, accompagné en chef d'une molette d'éperon de même.

MASSE, ſ. f. figure d'un bâton orné en haut, garni d'or ou d'argent, qu'on porte devant le roi en quelques cérémonies & devant le chancelier.

On porte auſſi des *maſſes* devant le recteur de l'univerſité de Paris, quand il va avec les quatre facultés aux proceſſions & autres cérémonies.

De Nay de Richecourt, en Lorraine; d'azur, à deux *maſſes* d'argent, emmanchées d'or, paſſées en ſautoir.

MASSUE, ſ. f. meuble d'armoiries.

Maſſiac, d'azur, à la main d'or, habillée d'argent, tenant une *maſſue* d'or en pal. (*Pl. X. fig. 506.*)

MAT, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente un *mât* de navire avec une voile & des cordages des deux côtés; le haut eſt terminé par une girouette.

MAT DÉSARMÉ eſt celui qui n'a point de voile.

Le *mât* ſignifie les voyages ſur mer.

Dumas, à Paris; d'azur, au *mât* d'or mouvant du bas de l'écu, la voile & la girouette d'argent. (*Pl. X. fig. 526.*)

MAURICE, (l'ordre de ſaint) ordre militaire de Savoie.

Amédée VIII, premier duc de Savoie, s'étant retiré à Ripaille avec quelques ſeigneurs de ſa cour, inſtitua cet ordre de chevalerie pour honorer la mémoire de ce ſaint martyr; il voulut que les chevaliers portaſſent une robe longue & un chaperon de couleur griſe avec la ceinture d'or, le bonnet & les manches de camelot rouge, & ſur le manteau une croix pommetée de taffetas blanc, à l'exception de celle du grand-maître qui devoit être en broderie d'or.

Les chevaliers de *ſaint Maurice*, ſuivant leur inſtitut, doivent combattre pour la foi & la défenſe du ſaint-ſiége.

Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, obtint du pape Grégoire XIII en 1572, que l'ordre de ſaint Lazare ſeroit réuni à celui de *ſaint Maurice*.

La marque de l'ordre eſt une croix à huit pointes de ſinople; la croix de *ſaint Maurice* pommetée & bordée d'or, émaillée de blanc par-deſſus.

Les chevaliers peuvent porter le ruban de telle couleur qu'ils veulent. (*Pl. XXV. fig. 49. G. D. L. T.*)

MELLUSINE, ſ. f. on donne le nom de *mellu-luſine* à une figure mi-échevelée, demi-femme & demi-ſerpent, qui ſe baigne dans une cuve, où elle ſe mire & ſe coeffe; on ne ſe ſert de ce terme que pour les cimiers. Les maiſons de Luſignan & de S. Gelais portoient pour cimier une *melluſine*. (*D. J.*)

MELON, ſ. m. eſt quelquefois employé comme meuble d'armoiries.

Rayvenau, d'azur, à trois *melons* d'or. (*Pl. VIII. fig. 476.*)

MEMBRE, ſ. m. patte de devant d'un griffon, ou patte d'un autre oiſeau, détachée du corps de l'animal; elle ſe poſe en barre. (*Voyez planche V. fig. 263.*) On ſe ſert du terme *patte* pour les lions, ours & autres animaux quadrupèdes, mais on nomme *membres* les pattes des oiſeaux détachées de leur corps, & *membrées* les mêmes pattes jointes au corps des oiſeaux, lorſqu'elles ſe trouvent d'émail différent. Les griffons étant moitié aigle, moitié lion, les pattes de devant ſont nommées *membres*, & celles de derrière, *pattes*.

Armé ſe dit des griffes, lorſqu'elles ſont d'un autre émail que le *membre*.

Gaufreteau de Puynormand, en Guyenne; d'azur, à trois *membres* de griffons d'or.

Bourdeille d'Archiac, de Matha, en Périgord; d'or, à deux *membres* de griffon de gueules, armés d'azur, poſés en barre l'un ſur l'autre. (*Pl. V. fig. 263.* où ils ſont mal appellés *pattes*.)

MEMBRÉ, ÉE, adj. ſe dit des pattes ou membres d'aigles, de cygnes, & autres oiſeaux, quand ils ſe trouvent d'un émail différent de celui de leur corps.

Dubois d'Eſpinay, de Pirou, en Normandie; d'or, à une aigle de ſable, *membrée* de gueules.

Foiſſy de Crenay, de Villemareuil, de Moteux, en Champagne; d'azur, au cygne d'argent, becqué & *membré* d'or.

De la Trémoille, d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées & *membrées* de gueules.

Segoing, d'azur, à la cigogne d'argent, becquée & *membrée* de gueules, portant au bec un lézard de ſinople. (*Pl. VI. fig. 304—13.*)

MENU-VAIR. Le *menu-vair* étoit une eſpèce de panne blanche & bleue, d'un grand uſage parmi nos pères. Les rois de France s'en ſervoient autrefois au lieu de fourures; les grands ſeigneurs du royaume en faiſoient des doublures d'habit, des couvertures de lit, & les mettoient au rang de leurs meubles les plus précieux. Joinville raconte, qu'étant allé voir le ſeigneur d'Entrache qui avoit été bleſſé, il le trouva enveloppé dans ſon couvertoir de *menu-vair*. Les manteaux des préſidens à mortier, les robes des conſeillers de la cour, & les habits de cérémonie des hérauts d'armes en ont été doublés juſqu'au quinzième ſiècle. Les femmes de qualité s'en habilloient pareillement; il fut défendu aux ribauds d'en porter, auſſi bien que des ceintures dorées, des robes à collets renverſés, des queues & boutonnières à leurs chaperons, par un arrêt de l'an 1420.

Cette fourure étoit faite de la peau d'un petit écureuil du nord, qui a le dos gris & le ventre blanc. C'eſt le *ſciuro vario* d'Aldrovandi, & peut-être le *mus ponticus* de Pline. Quelques naturaliſtes latins le nomment *varius*, ſoit à cauſe de la diverſité des deux couleurs griſe & blanche, ou par quel-

Digitized by Google

que fantaiſie de ceux qui ont commencé à blaſonner. Les pelletiers nomment à préſent cette fourure *petit-gris*.

On la diverſifioit en grands ou petits carreaux, qu'on appelloit *grand-vair* ou *petit-vair*. Le nom de *panne* impoſé à ces ſortes de fourures, leur vint de ce qu'on les compoſa de peaux couſues enſemble, comme autant de pans ou de panneaux d'un habit. On conçoit de-là que le *vair* paſſa dans le Blaſon, & en fit la ſeconde panne, qui eſt preſque toujours d'argent ou d'azur, comme l'hermine eſt preſque toujours d'argent ou de ſable. Le *menu-vair*, en terme d'armoiries, ſe dit de l'écu chargé de *vair*, lorſqu'il eſt compoſé de ſix rangées; parce que le *vair* ordinaire n'en a que quatre. S'il s'en trouve cinq, il le faut ſpécifier en blaſonnant, auſſi bien que l'émail, quand il eſt d'autre que d'argent & d'azur. (*D. J.*)

Le *menu-vair* eſt donc dans le Blaſon une fourure faite de pièces d'argent, en forme de cloches renverſées ſur un fond d'azur; elle diffère de la fourure de *vair*, en ce qu'elle eſt plus ſerrée, ayant ſix tires; les première, troiſième & cinquième ont ſix cloches; les deuxième, quatrième & ſixième en ont cinq, & deux demies aux extrémités.

D'Auvans, à Lille en Flandre; *menu-vair*.

MENU-VAIRÉ, terme qu'on employe, lorſque le menu-vair eſt compoſé d'autres émaux que l'argent & l'azur, & alors on exprime ces autres émaux.

De Guines, de Bonières, de Souatres, en Artois; *menu-vairé* d'or & d'azur.

MER, ſ. f. la mer, dans les armoiries, ſe repréſente par des traits ou lignes courbes qui figurent les ondes; elle remplit le quart de la hauteur de l'écu vers le bas; ſon émail particulier eſt l'argent; elle peut cependant être d'un autre émail.

Durand, à Paris; d'azur, au rocher d'or, poſé au milieu d'une *mer* d'argent, accompagné en chef de deux bouquets de trois roſes chacun du ſecond émail, les tiges & les feuilles de même.

Tranchemer, en Bretagne; de gueules, coupé d'une *mer* ondée d'argent, ombrée d'azur, au couteau d'or plongé dans la *mer*. (*Pl. VII. fig. 390.*)

Auvelliers, d'azur, au navire d'argent, équipé de gueules, ſur une *mer* d'argent, au chef d'or, chargé d'une aiglette d'azur. (*Pl. X. fig. 527.*)

MERCURE, *dans l'Art héraldique*, marque la couleur *pourpre* dans les armoiries des princes ſouverains. *Voyez* POURPRE.

MÉRITE MILITAIRE, (l'ordre du) a été inſtitué par Louis XV, le 10 mars 1759, en faveur des officiers de la religion proteſtante, qui ſervent en France.

Il y a trois grand-croix, quatre commandeurs & les chevaliers.

La marque diſtinctive de cet ordre eſt un ruban gros-bleu avec une croix d'or à huit pointes pommetées, & anglées de quatre fleurs de lis de même; au centre eſt une épée en pal, la pointe en haut; & pour légende ces mots: *Pro virtute bellica*. Au revers eſt une couronne de laurier & cette légende: *Ludovicus XV, inſtituit 1759*. (*Planche XXIII. fig. 9.*)

MERLETTE, ſ. f. petit oiſeau repréſenté de profil, ſans bec ni pied. Les *merlettes* ſont le plus ſouvent en nombre dans l'écu.

Du Bouchet de Villeflix, à Paris; d'argent à la merlette de ſable, au chef d'azur chargé de trois beſans d'or.

Guierna de Berenger, en Orléanois; d'argent à trois *merlettes* de ſable.

Bongard d'Arſilly, à Bourges; de gueules à trois *merlettes* d'argent.

Malon de Bercy, d'azur à trois *merlettes* d'or. (*Planche VI. fig. 308.*)

MERLUSINE, ſ. f. ſirène qui paroit dans une cuve; elle ſert de cimier à la maiſon de la Rochefoucaud & à quelques autres maiſons.

L'origine de cimier vient d'une comteſſe de Luſignem nommée *Merluſine*, laquelle étoit fort abſolue & commandoit à tous ſes vaſſaux avec une telle autorité, que lorſqu'elle leur envoyoit des lettres ou patentes ſcellées de ſon ſceau ou cachet, ſur lequel étoit gravée une ſirène, il falloit obéir dans l'inſtant; & de-là ſes vaſſaux la nommèrent *magicienne*.

Il y a un vieux Roman, intitulé *Merluſine*, qui eut beaucoup de vogue en ſon temps. (*G. D. L. T.*)

Nous laiſſons cet article, ainſi que celui de *Melluſine* tel que nous le trouvons. Nous obſerverons ſeulement, quant à la prononciation, que la ſeule bonne, à ce que nous croyons eſt *Melluſine*, dont on a fait par corruption *Merluſine*. On peut s'en faire une idée, en voyant la ſirène de la *Pl. VII. fig. 345.*

MÉTAUX, ſ. m. pl. Il y en a deux, l'or & l'argent.

La couleur jaune ſe nomme *or*.

La couleur blanche *argent*.

L'*or*, premier émail, ſe marque en gravure par nombre de petits-points.

L'*argent*, ſecond émail, eſt tout blanc, c'eſt-à-dire, ſans aucune hachure.

C'eſt une régle du Blaſon, de ne point mettre *métal* ſur *métal*.

Châteaugiron de Launay, en Bretagne; d'or au chef d'azur.

Avaugour du Bois, de Kergroais, en la même province; d'argent au chef de gueules.

Voyez d'ailleurs, *Pl. première, les fig. 11 & 12.*

MEUBLES, ſ. m. pl. Beſans, tourteaux, quinteſeuilles, annelets, molettes d'éperons, billettes, croiſſans, étoiles; animaux pédeſtres, volatiles, reptiles; tours, châteaux, arbres, arbriſſeaux, fleurs, fruits, & généralement tout ce qui peut ſe trouver dans les armoiries, ſoit qu'il y ait des pièces honorables ou non.

Toutes

Toutes ces choſes ſont nommées *meubles*, parce qu'elles garniſſent le champ de l'écu.

Poſitions des meubles *d'armoiries.*

Un ſeul ; ſe poſe au centre du champ.
Deux ; l'un ſur l'autre.
Trois ; deux & un.
Quatre ; aux quatre cantons.
Cinq ; en ſautoir.
Six ; trois, deux & un.
Sept ; trois, trois & un.
Huit ; en orle.
Neuf ; trois, trois, trois.

Si les *meubles* de l'écu ſe trouvent poſés d'une autre manière, il faut nommer la poſition en blaſonnant.

Renouard de Villayer, en Bretagne ; d'argent à une quinteſeuille de gueules.

Monteſquiou d'Artagnan, en Bigorre ; d'or à deux tourteaux de gueules.

Carruel de Mercy, diocèſe d'Evreux ; d'argent à trois merlettes de ſable.

De Lahaye de Bonneville, près d'Amiens ; d'argent à quatre croiſſans de gueules.

Chappel de Curby, en Bourgogne ; d'or à cinq merlettes de ſable.

Regnier de Guerchy, de Nangis, à Paris ; d'azur à ſix beſans d'argent.

Bruneau de la Rabaſtelliere, en Poitou ; d'argent à ſept poules de ſable crêtées & membrées d'or.

De Chemilly, en Anjou ; d'or à huit merlettes de gueules.

Du Boisvilly de la Villehervé, en Bretagne ; de gueules à neuf étoiles d'or.

De Gournay, de Marcheville, de Sécourt, en Lorraine ; de gueules à trois tours d'argent en bande.

De Vigneulles de Maixé, du Meſnil en la même province ; d'azur à cinq annelets d'argent, 2, 2 & 1.

De Pattau, de Laborie, en Rouergue & en Languedoc ; d'azur à trois croiſſans d'argent en pal. (*G. D. L. T.*)

MICHEL (l'ordre de Saint-) inſtitué par Louis XI à Amboiſe, le premier août 1469.

Suivant la chronique de Sigebert en 709 ſous le règne de Childebert III, ſurnommé le *juſte*, *Saint Michel* parut en ſonge devant Aubert, évêque d'Avranches, homme d'une grande piété, & l'avertit de lui faire bâtir une chapelle ſur un rocher, qui depuis a été nommé *le Mont-Saint-Michel*. La tradition rapporte que chaque fois que les ennemis de la France ſe ſont approchés de ce mont, on y a vu un archange exciter des orages ſur la mer, & de-là eſt venue l'origine de la deviſe de l'ordre de *Saint Michel*, *immenſi tremor oceani*.

Lorſque Louis XI inſtitua cet ordre, les chevaliers portoient une chaîne d'or, chargée de coquilles d'argent, d'où pendoit une médaille où étoit l'image de *Saint Michel*, foulant aux pieds le dragon, & ils l'ont ainſi portée juſqu'au 31 décembre 1578, jour de la première promotion de l'ordre du Saint-Eſprit. Actuellement ceux qui ſont nommés chevaliers du Saint-Eſprit, prennent la veille de leur réception l'ordre de *Saint Michel*, c'eſt pourquoi ils ont le titre de *chevaliers des ordres du roi*.

Louis XIV, par une déclaration du 12 janvier 1665, ordonna que de tous ceux qui avoient reçu l'ordre de *Saint Michel*, ſans avoir celui du Saint-Eſprit, on en choiſit un certain nombre, à condition qu'ils feroient preuve de leur nobleſſe & de leurs ſervices militaires.

Le roi commet chaque année deux chevaliers de ſes ordres, un duc & un gentilhomme, pour préſider en ſon nom, l'un en l'abſence de l'autre, aux cérémonies & chapitres de l'ordre de *Saint Michel*, & pour recevoir les nouveaux chevaliers que ſa majeſté a nommés.

Les cérémonies & réceptions ſe ſont deux fois l'année, le 8 de mai & le premier lundi de l'avent dans le couvent des cordeliers de Paris.

Le grand ſceau de cet ordre repréſente *Saint Michel* ayant au bras gauche un bouclier aux armes de France, tenant de la main droite l'épée haute, précipitant dans les flammes l'ange rebelle, avec cette légende autour du ſceau, *Louis XI, roi de France, inſtituteur de l'ordre de Saint Michel, en 1469 ; Louis XIV, roi de France & de Navarre, reſtaurateur en 1664.*

Hardouin Manſard & André Lenoſtre furent les premiers artiſtes faits chevaliers de *Saint Michel* en 1693. Depuis ce temps cet ordre eſt donné à des gens de lettres, des financiers & des artiſtes célèbres pour les récompenſer de leurs mérites & de leurs talens. On leur envoie des lettres de nobleſſe quelques jours avant leur réception.

Ces chevaliers portent ſur leur veſte un grand ruban de ſoie noire, moiré, paſſé en écharpe de l'épaule droite au côté gauche, d'où pend la croix à huit pointes où eſt repréſenté *Saint Michel*.

Le premier Janvier 1772, il y avoit 77 chevaliers de l'ordre de *Saint Michel*, dont 13 admis & non reçus, étant alors dans des provinces éloignées du royaume ou dans des cours étrangères. (*Voyez Planche XIII. fig. 3.*) (*Article reſté.*)

MEZAIL, ſ. m. On appelle ainſi dans le Blaſon, le devant ou le milieu du heaume. Borel, qui rapporte ce mot comme un terme d'armoiries, le fait venir du grec *μεσος*, *milieu*.

MI-PARTIS, adj. pl. il ſe dit de deux écus coupés par la moitié, & joints enſemble par un ſeul écu ; deſorte qu'on ne voit que la moitié de chacun. Ceux qui veulent joindre les armoiries de leurs femmes à celles de leurs maiſons, en uſent ainſi. L'écu coupé & *parti* ſeulement en une de ſes parties, s'appelle auſſi *écu mi-parti*.

Salignon en Dauphiné, que bien des gens ap-

pellent mal à propos, *faligdon*, d'azur, au chevron *mi-parti* d'or & d'argent.

MIRAILLÉ, ÉE, adj. ſe dit du papillon dont les ailes ont des marques rondes d'un émail différent, & auſſi de certains oiſeaux dont les plumes paroiſſent de diverſes couleurs qui ne leur ſont pas naturelles.

Ces marques ſont ainſi nommées de ce que les couleurs des papillons & de quelques oiſeaux imitent par leur luiſant les miroirs.

Barin de la Galiſſoniere à Paris; d'azur à trois papillons d'or, *miraillés* de ſable. (*Planche VI. figure 330.*

MIROIR, ſ. m. eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Miron; de gueules, au *miroir* à l'antique d'argent, cerclé de perles de même.

MITRE, ſ. f. ornement pontifical en forme de bonnet élevé, dont le haut finit en pointe, ayant deux pendans derrière.

Les évêques & les abbés réguliers portent la *mitre* ſur l'écu de leurs armes; ils y ajoutent la croſſe.

La *mitre* des évêques ſe poſe de front à dextre, & la croſſe à ſeneſtre, tournée en-dehors.

Les abbés doivent porter la *mitre* de profil à dextre, & la croſſe à ſeneſtre, tournée en-dedans, pour montrer que leur juriſdiction n'eſt que dans leur cloître.

Le mot *mitre* vient du latin *mitra*, dérivé du grec μίτρα qui a la même ſignification.

Voir *Pl. XIII. fig. 11. 12. 13. 14. Pl. XIV. fig. 1. 2 & 3.*

MOLETTE-D'ÉPERON, ſ. f. meuble de l'écu en forme d'étoile à ſix rais, avec une ouverture ronde au centre.

On voit beaucoup de *molettes-d'éperons*, dans les armoiries, elles repréſentent celles des anciens chevaliers; l'uſage en eſt venu de ce que les rois faiſoient mettre des *éperons* aux gentilshommes & écuyers, qu'ils créoient chevaliers.

Guido de Kermainguy en Bretagne; d'azur à la *molette-d'éperon* d'or.

Raoulin de Reacamps, de Gheudeville en Normandie; d'argent à trois *molettes-d'éperons* de ſable.

De Nenſcheze en Bretagne; de gueules à neuf *molettes-d'éperons* d'argent.

De Vimeur de Rochambeau en Touraine; d'azur au chevron d'or, accompagné de trois *molettes-d'éperons* de même.

Gautier, d'azur, à deux éperons d'or, poſés en pal, liés de même, au chef d'argent chargé de trois *molettes* de gueules. (*Pl. X. fig. 513.*)

MONDE, eſt un globe ſur lequel il y a une croix. On le trouve dans les armes des empereurs & des électeurs de l'Empire. Chriſtophe Colomb, après avoir découvert le nouveau monde, porta un pareil globe dans ſes armes, avec la permiſſion du roi d'Eſpagne.

MONSTRUEUX, EUSE, adj. ſe dit d'un lion ou d'un autre animal quadrupède, même des volatiles qui ont quelques parties de leur corps qui ne ſont point de leur nature.

Des Reaux de Coclois en Champagne; d'or, au lion *monſtrueux* de ſable, à tête humaine de carnation, tournée de front. (*Pl. V. fig. 243.*)

MONTAGNE, ſ. f. meuble d'armoiries repréſentant ce que le mot exprime.

Durey, de ſable, à une *montagne* ou rocher d'argent, ſurmontée d'une croiſette de même. (*Pl. VIII. fig. 393.*) *Voyez* ROCHER.

MONTANT, TE, adj. il ſe dit non-ſeulement du croiſſant repréſenté les pointes en-haut vers le chef, mais encore des écreviſſes, des épis & autres choſes dreſſées vers le chef de l'écu.

Perrot, à Paris; d'azur à deux croiſſans aculés d'argent, l'un *montant*, l'autre verſé, au chef d'or, chargé de trois aiglettes de ſable.

Le Clerc de Leſſeville; d'azur, à trois croiſſans *montans*, ſurmontés d'un lambel, le tout d'or. (*Planche VII. fig. 367.*)

Bochart; d'azur, au croiſſant *montant* d'or, abaiſſé ſous une étoile de même. (*Planche VII. fig. 368.*)

Lunati; d'azur, à trois croiſſans d'argent, les deux du chef affrontés, celui de la pointe *montant*. (*Fig. 373.*)

MONT-CARMEL, nom d'un ordre de chevalerie, auquel eſt joint celui de S. Lazare de Jéruſalem. *Voyez* S. LAZARE. Les chevaliers de cet ordre portent ſur le côté gauche de leur manteau une croix de velours ou de ſatin tanné, à l'orle ou bordure d'argent; le milieu de la croix eſt rond, chargé d'une image de la Vierge environnée de rayons d'or, le tout en broderie. Ils portent auſſi devant l'eſtomac une croix d'or avec l'image de la Vierge émaillée au milieu, attachée à un ruban de ſoie. Cet ordre fut rétabli ſous Henri IV, par les ſoins de Philibert de Nereſtang, puis confirmé par Louis XIV, en 1664; mais en 1691, le roi en ſépara pluſieurs biens, & ſe contenta du titre de ſouverain protecteur. Les chevaliers jouiſſent de quelques commanderies & privilèges. *Voyez* LAZARE.

MONT JOYE SAINT-DENIS, mot fameux dans l'hiſtoire de France, qui a été long-temps le cri de guerre de la nation, & qui eſt encore aujourd'hui le nom du roi d'armes.

Divers auteurs ont débité bien des fables & des conjectures puériles ſur l'origine & l'étymologie de ce nom. Ce qu'on a de plus ſenſé ſur cette matière, ſe réduit à remarquer qu'on appelloit autrefois *mont joie* un monceau de pierres entaſſées, pour marquer les chemins. Sur quoi le cardinal Hugnet de S. Cher rapporte la coutume des pélerins, qui faiſoient des *mont joyes* de monceaux de pierres ſur leſquels ils plantoient des croix auſſi-tôt qu'ils découvroient le lieu de dévotion où ils alloient en pélérinage: *conſtituunt*, dit-il,

Digitized by Google

acervum lapidum & ponunt cruces, & dicitur MONS GAUDII. Del-Rio atteſte la même choſe des pélerins de S. Jacques en Galice : *lapidum congeries.... Galli* mont joyes *vocant.* Les croix que l'on voit ſur le chemin de Paris à Saint-Denis étoient de ces *mont joyes.* Or, comme ces *mont joyes* étoient deſtinés à marquer les chemins, de même quand nos rois eurent pris S. Denis pour protecteur du royaume, & ſa banniere ou l'oriflamme pour bannière de dévotion dans les armées, cette bannière devint le *mont joye* qui règloit la marche de l'armée ; & crier *mont joye Saint-Denis*, c'étoit crier, *ſuivez*, ou *marchez*, ou *ralliez-vous à la bannière de Saint-Denis.* De même que les ducs de Bourgogne avoient pour cri *mont joye Saint André* ; & quand le duc ſe trouvoit en perſonne à la guerre, *mont joye au noble Duc* : ceux de Bourbon crioient, *mont joye Notre-Dame*, pour raſſembler leurs troupes autour d'eux, ou de leurs bannières qui portoient l'image de la Vierge. Quoique dans la ſuite on ne portât plus dans les armées la bannière de Saint-Denis, le cri de guerre auquel on étoit accoutumé, comme à un cri de joie & de victoire, ne laiſſa pas que de ſubſiſter juſqu'au temps où l'introduction de l'artillerie exigea des ſignaux d'une autre eſpèce dans les combats.

Cette opinion paroît plus probable que celle qu'a avancée M. Beneton dans ſes commentaires ſur les enſeignes militaires, où il remarque qu'on élevoit ſur les tombeaux des perſonnes conſidérables, des ſaints, des martyrs, &c. de ces ſortes de monceaux, & qu'on les nommoit *mont joye* ; que *mont joye ſaint-Denis* ſignifioit le tombeau de S. Denis, dont nos monarques ſe glorifioient d'être poſſeſſeurs ; comme s'ils euſſent voulu dire, *nous avons la garde du tombeau de S. Denis*, mont joye ſaint-Denis *eſt un témoignage de la joie que nous reſſentons de cet avantage ; nous eſpérons que ces paroles ſerviront à ranimer la piété & la valeur de nos ſoldats.* Mais les ducs de Bourgogne poſſédoient-ils dans leurs états le corps de ſaint André ? & ceux de Bourbon étoient-ils poſſeſſeurs du ſépulchre de la Vierge ? Que ſignifioit donc *mont joye* dans leur bouche, ſinon *à la bannière de S. André*, & à celle *de Notre-Dame* ; ainſi *mont joye ſaint-Denis* n'a non plus ſignifié autre choſe qu'*à la bannière de S. Denis*, parce que cette bannière ſervoit, ſous les rois de la troiſième race, à régler les marches & les campemens de l'armée.

Il eſt bon auſſi d'obſerver que ce cri de guerre n'a été introduit dans nos armées que vers le règne de Louis le Gros, qui ayant réuni en ſa perſonne le comté de Vexin à la couronne, devint advoué de l'égliſe de S. Denis, en prit la bannière, de laquelle eſt venu le cri d'armes. Ainſi, ceux qui l'ont attribué à Clovis, ont débité une pure fiction, puiſque la bannière de ſaint-Martin-de-Tours fut portée dans les armées, depuis le règne de ce prince, comme l'étendart de la nation.

MONT JOYE, nom d'un ordre de chevalerie établi à Jéruſalem par le pape Alexandre III, qui le confirma en 1180 ; & lui preſcrivit la règle de S. Baſile. Ces chevaliers portoient une croix rouge & devoient combattre contre les infidèles. Le roi Alphonſe le ſage les introduiſit en Eſpagne, s'en ſervit utilement contre les Maures ; & leur ayant donné des revenus, il leur fit prendre le nom de *chevaliers de Moſrat* ; mais ſous le règne de Ferdinand ils furent unis à l'ordre de *Calatrava.* (*Articles reſtés.*)

MORAILLES, ſ. f. plur. meuble d'armoiries repréſentant deux tenailles qui ſervent à ſerrer le nez du cheval, pour empêcher qu'il ne ſe tourmente lorſqu'on le tient au travail : ce ſont deux branches de fer jointes par une charnière à l'un des bouts, & que l'on ſerre ou lâche du côté oppoſé tant que l'on veut.

Ce meuble eſt ordinairement ouvert, tendu en faſce ; s'il y a pluſieurs *morailles*, on les met l'une ſur l'autre ; leur émail eſt l'or ou l'argent ; elles ſont rares dans l'écu.

De Moreilles, à Paris ; d'azur à trois *morailles* d'argent en faſces. (*Pl. X. fig. 518.*)

De Girard, à Bourges ; de gueules à deux *morailles* d'or, liées d'argent, poſées en chevrons l'une ſur l'autre.

MORNE, ÉE, adj. il ſe dit des lions & autres animaux qui n'ont ni dents, ni bec, ni langues, ni griffes, ni queue.

Du Halgoet, en Bretagne ; d'azur, au lion *morné* d'or.

MORTS, (tête de *morts*) meuble employé dans quelques écus ; ce ſont, ſi l'on veut, les têtes des ennemis qu'on a tués.

Durant ; parti de ſable & d'or, au chevron de l'un en l'autre, au chef d'argent, chargé de trois *têtes de morts* de ſable (*Pl. IX. fig. 451.*)

MOT, ſ. m. ſe dit des armoiries & des deviſes.

Ce qu'on appelle le *mot* dans les armoiries, eſt une courte ſentence ou phraſe écrite ſur un rouleau qu'on place ordinairement au-deſſus de l'écuſſon, & quelquefois au-deſſous. Tantôt ce *mot* fait alluſion au nom ou à quelques pièces des armes de la perſonne à qui appartiennent les armes, & tantôt il n'a rapport ni au nom ni au blaſon.

Le *mot*, dit Guillin, eſt un ornement extérieur attaché à la cotte d'armes ; il préſente, ajoute-t-il, une idée de celui à qui les armes appartiennent, mais exprimée ſuccinctement & avec force en trois ou quatre paroles au plus, écrites ſur une bande ou compartiment qu'on place au pied de l'écuſſon ; & comme ce *mot* tient la dernière place dans les armes, on le blaſonne auſſi le dernier. A la rigueur, il devroit exprimer quelque choſe de relatif à ces armes ;

Digitized by Google

mais l'uſage a fait admettre toute ſorte de ſentences, expreſſives ou non.

Cette coutume d'employer un *mot* ou ſymbolique, ou comme cri de guerre pour s'animer, ſe reconnoître, & ſe rallier dans les combats, eſt très-ancienne : l'Hiſtoire ſacrée & profane nous en fourniſſent également des exemples. Nos ancêtres faiſoient choix du *mot* le plus propre à exprimer leur paſſion dominante, comme la piété, l'amour, la valeur, *&c.* ou quelqu'évenement extraordinaire qui leur fût arrive. On trouve pluſieurs *mots* de cette dernière ſorte qui ſe ſont perpétués dans les familles, quoiqu'ils ne conviniſſent proprement qu'à la première perſonne qui ſe l'étoit attribué.

Le *mot* de la maiſon royale de France eſt *eſpérance* ; & dans quelques écuſſons *lilia non laborant neque nent*, par alluſion à la loi ſalique, qui exclut les femmes de la couronne : celui de la maiſon de Stuart eſt *Dieu & mon droit*. L'ordre de la jarretière a pour *mot*, *honni ſoit qui mal y penſe* ; & le duc de Nortfolck ces paroles, *ſola virtus invicta* : le duc de Bedfort celles-ci, *che ſara ſara* : celui de Devonſhire, *cavendo tutus*, par alluſion au nom de ſa maiſon, qui eſt *Cavendish*. Le duc de Kinſton, dont le nom eſt Pierrepont, a pour *mot*, *Pie reponet* : le comte de Radnor, *quæ ſupra*, parce qu'il porte trois étoiles dans ſes armes : le lord Klinton, dont le nom eſt *Forteſcue*, prend celui-ci, *Forte ſcutum, ſalus ducum.*

On peut voir ſous l'article *cri de guerre*, les *mots* que prennent ou prenoient pluſieurs des premieres maiſons de France. Le *mot* d'une deviſe s'appelle auſſi l'*ame de la deviſe*. *Voyez* DEVISE.

MOUCHETÉ, ÉE, adj. ſe dit du papeloné, lorſqu'il eſt rempli de treffles, de mouchetures d'hermine, *&c.* il ſe dit auſſi des taches ou marques qui paroiſſent ſur quelques poiſſons.

De Fouilleuſe de Flavacourt en Picardie ; d'argent, papelonné, de gueules, *moucheté* de treffles verſés de même. (*Pl. V. fig. 229.*)

D'Helie de Vilarſel, de Montgranier, de Roquetaillade, de S. André, au pays Narbonnois ; d'azur à trois lamproies d'argent, *mouchetées* de ſable, en faſces l'une ſur l'autre, celle du milieu contre-paſſante.

MOUCHETURE, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente une queue d'hermine ; ſon émail particulier eſt le ſable.

Druais de Franclieu en Bourgogne ; d'argent, à la *moucheture* de ſable.

Dubois d'Eſcordal, de Momby en Champagne ; d'argent à cinq *mouchetures* de ſable, 3 & 2.

Roux de Puivert de Sainte-Colombe à Toulouſe ; de gueules, à ſix *mouchetures* d'argent.

Boullé, d'argent, à la faſce de gueules, à trois pals brochans d'azur, accompagnés de ſix *mouchetures* de ſable, quatre en chef, & deux en pointe. (*Pl. III. fig. 118.*)

MOUTON, ſ. m. cet animal paroit dans l'écu de profil & paſſant.

De Barjac de Caſtelbouc, en Vivarais ; de gueules, au *mouton* paſſant d'or, accompagné en chef d'un croiſſant d'argent.

Duchilin, en Poitou ; de ſable, à trois *moutons* paſſans d'argent.

Montholon, d'azur, à un *mouton* paſſant d'or, ſurmonté de trois roſes de même. (*Pl. V. fig. 275.*)

MOUVANT, TE, adj. ſe dit d'une pièce ou meuble qui ſaille de l'un des flancs, ou de l'un des angles de l'écu.

Il ſe dit auſſi des pieces ou meubles qui touchent à quelques autres.

Dapougny de Jambeville, de Sericourt, à Paris ; d'azur, au dextrochère *mouvant* du flanc feneſtre de l'écu ; & tenant un vaſe de trois lis, le tout d'argent.

Laverne d'Athée, du Magny, en Bourgogne ; d'azur, au vol & au demi-vol d'or, *mouvans* d'une roſe de gueules poſée au centre de l'écu.

Alberti, à Florence ; d'azur à quatre chaines d'or, *mouvantes* des quatre angles de l'écu, & liées au cœur à un anneau de même.

De Bellegarde ; d'azur, aux rayons droits & ondés d'or alternativement *mouvans* d'une portion de cercle du chef vers la pointe de l'écu, chaque intervalle de rayons rempli d'une flamme de même, au chef d'or, chargé d'une aiglette de ſable. (*Pl. VII. fig. 384.*)

Durand ; d'azur, au rocher d'or, *mouvant* d'une mer d'argent, qui occupe le bas de l'écu, accompagné en chef de ſix roſes trois à trois, en forme de bouquets, un de chaque côté, feuillé & tigé du ſecond. (*Pl. VIII. fig. 394.*)

MURAILLE, ſ. f. meuble d'armoirie, repréſentant ce que le nom exprime.

Le Févre ; d'azur, à un pan de *muraille* d'argent, *maçonné* de ſable, ſurmonté d'une étoile d'or. (*Pl. IX. fig. 473.*)

Lorſque dans une *muraille*, ainſi que dans les tours, châteaux, maiſons & autres meubles de conſtruction & relatifs à des édifices, les lignes qui marquent la ſéparation des pierres ſont d'un autre émail que le corps du bâtiment, on l'exprime en diſant : *maçonné de tel émail*, comme on peut le voir dans l'exemple précédent. Si, dans le même cas, il y a des crénaux aux murs, on dit, *crénelé*. S'il y a des girouettes aux tours, on dit, *girouetté*. Quelques auteurs diſent : *ajouré* pour les fenêtres, d'autres ſe contentent de ſpécifier de quel émail ſont les fenêtres ainſi que les portes. On appelle *meurtrières* les petites fenêtres qu'on voit à côté des tours & qui ſervent à les défendre. Il faut ſpécifier & l'émail & le nombre des *meurtrières*.

NAGEANT, TE, adj. terme dont on ſe ſert pour repréſenter dans les armoiries un poiſſon couché horiſontalement, ou en-travers de l'écuſſon. *Voyez* POISSON.

Gardereau, d'azur, au brochet *nageant* ou mis en faſce, ſurmonté en chef d'une étoile, & en pointe d'un croiſſant, le tout d'argent.

Raoul; de ſable, au rouget d'argent, *nageant* ou poſé en faſce, accompagné de quatre annelets, trois en chef & un en pointe. (*Pl. VII. fig. 340. 341.*)

NAISSANT, TE, adj. ſe dit d'un lion, ou autre animal, qui ne montre que la tête, les épaules, les pieds, & les jambes de devant avec la pointe de la queue, le reſte du corps demeurant caché ſous l'écu, ſous la faſce, ou ſous le ſecond du coupé, d'où il ſemble naître ou ſortir.

Naiſſant diffère d'*iſſant*, en ce que dans le premier cas, l'animal ſort du milieu de l'écu, & que dans le ſecond, il ſort du haut de l'écu. *Voyez* ISSANT.

Le père Ménéſtrier veut que *naiſſant* ſe diſe des animaux qui ne montrent que la tête, comme ſortant de l'extrémité du chef ou du deſſus de la faſce, ou du ſecond du coupé.

La baume de Suze, en Dauphiné; d'or, à trois chevrons de ſable, au chef d'azur, chargé d'un lion *naiſſant* d'argent.

Frenelle, ancienne maiſon de Lorraine, portoit d'azur à trois bandes d'or, au chef de gueules couſu & chargé d'un lion *naiſſant*, auſſi d'or.

Aſſignes de Tournay, d'Oiſy, en Artois: d'or à trois lions *naiſſans* de gueules.

Hyongue de Sepvret, en Poitou; d'argent à trois cerfs *naiſſans* de ſable.

La Treille de Foſieres de l'Héras, à Lodeve en Languedoc; coupé de gueules & d'azur, au lion d'or ſur gueules, *naiſſant* du coupé.

Varnier; d'azur, au lion *naiſſant* d'or, au chef d'argent, chargé de trois croiſſans de gueules. (*Pl. V. fig. 248.*) *Voyez* auſſi la *fig. 249.* pour la différence d'*iſſant* à *naiſſant*.

NASAL, ſ. m. Il ſe dit de la partie ſupérieure de l'ouverture d'un caſque ou d'un heaume, qui tomboit ſur le nez d'un chevalier lorſqu'il le baiſſoit, du latin *naſus*, nez.

NATUREL, AU NATUREL, eſt en uſage *dans le Blaſon*, pour ſignifier *des animaux*, *des fruits*, *des fleurs*, qui ſont peints dans un écu avec leurs couleurs naturelles, quoique différentes des couleurs ordinaires du Blaſon; ce mot ſert à empêcher qu'on n'accuſe des armoiries d'être fauſſes, quand elles portent des couleurs inconnues dans le blaſon.

Berthelas, en Forêt; d'azur à un tigre au *naturel*, Joly de Fleury; d'azur, à un lis *au naturel*, au chef d'or, chargé d'une croiſette pattée de ſable. (*Pl. VIII. fig. 412.*)

NAVETTE, ſ. f. meuble d'armoiries.

De Tilly, en Normandie; de gueules, à trois *navettes* d'or, poſées 2. & 1. (*Pl. XI. fig. 610.*)

NAVIRE, ou DU CROISSANT (l'ordre du) fut inſtitué par ſaint Louis, lors de ſon départ pour la dernière croiſade en 1269, afin d'encourager les ſeigneurs de ſa cour à le ſuivre à cette expédition.

Le *navire* étoit le ſymbole du trajet de mer qu'il falloit faire pour la croiſade; & le *double croiſſant* ſignifioit qu'on alloit combattre contre les Infidèles.

Le collier étoit fait de coquilles & de *croiſſans* tournés & contournés, le tout entrelaſſé & attaché à une chaine, d'où pendoit une médaille ovale, où étoit repréſenté un *navire* avec tous ſes âgrêts, flottant ſur des ondes.

Cet ordre ne ſubſiſta pas long-temps en France après la mort de ſaint Louis (arrivée devant Tunis le 25 août 1270): mais Charles de France, comte d'Anjou, roi de Naples & de Sicile, frere de ſaint Louis, le conſerva pour ſes ſucceſſeurs; & René d'Anjou, roi de Jéruſalem, de Sicile & d'Aragon, le rétablit en 1248, ſous le nom de *l'ordre du croiſſant* (*Pl. XXVI. fig. 73. G. D. L. T.*)

NÉBULÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu, rempli de parties rondes, ſaillantes & creuſes alternativement, qui imitent les nues.

Nébulé ſe dit auſſi de quelques pièces honorables & autres pièces d'armoiries, figurées de pareilles ſinuoſités.

Rochechouart-Faudoas, d'Aureville, de Clermont, & Rochechouart de Mortemart, de Tonnay-Charente, à Paris; *nébulé* faſcé d'argent & de gueules. (*Voyez Pl. III. fig. 132.* les armes de cette maiſon.

La Fraiſe, en Lorraine; de gueules, à la faſce d'or *nébulée*, accompagnée à dextre en chef d'une étoile de même, & en pointe d'un croiſſant d'argent.

Marin de la Malgue, en Provence; d'argent à trois bandes, *nébulées* de ſable.

NERVÉ, ÉE, adj. Il ſe dit de la fougère & autres feuilles dont les fibres & les nerfs paroiſſent d'un autre émail.

Les anciens princes d'Antioche; d'argent, à la branche ou feuille de fougère de ſinople, *nervée* d'or.

NILLE, ſ. f. ſe dit d'une eſpèce de croix ancrée beaucoup plus étroite & menue que l'ordinaire.

NILLÉ, ÉE, adj. On dit, croix *nillée*, pour dire une *croix* faite de deux bandes ſéparées & crochues par le bout. Cette croix eſt ancrée & fort déliée, comme eſt la *nille* ou le fer d'un

moulin, ce qui la fait auſſi appeller *croix de moulin*.

De Barres ; d'argent à la croix *nillée* ou *niſlée* de ſable. (*Pl. IV. fig. 185.*)

NOBLESSE, ſ. f. On en diſtingue de différentes eſpeces.

NOBLESSE (HAUTE) il n'eſt pas aiſé de définir aujourd'hui ſi ce titre dont tant de gens ſe parent, conſiſte dans une *nobleſſe* ſi ancienne que l'origine en ſoit inconnue, ou dans des dignités actuelles qui ſuppoſent, mais qui ne prouvent pas toujours une véritable *nobleſſe*.

Le point le plus intéreſſant n'eſt pas cependant de diſcuter l'objet de la *nobleſſe* d'ancienneté ou de dignité, mais les premières cauſes qui formèrent la *nobleſſe* & la multiplièrent.

Il ſemble qu'on trouvera l'origine de la *nobleſſe* dans le ſervice militaire. Les peuples du nord avoient une eſtime toute particulière pour la valeur militaire : comme par leurs conquêtes ils cherchoient la poſſeſſion d'un pays meilleur que celui de leur naiſſance ; qu'ils s'eſtimoient conſidérables à proportion du nombre des combattans qu'ils pouvoient mettre ſur pié, & que pour les diſtinguer des payſans ou roturiers, ils appelloient *nobles* ceux qui avoient défendu leur patrie avec courage, & qui avoient accru leur domination par les guerres : pour récompenſe de leurs ſervices, dans le partage des terres conquiſes, ils leur donnèrent des francs-fiefs, à condition de continuer à rendre à leur patrie les mêmes ſervices qu'ils lui avoient déja rendus.

C'eſt ainſi que le corps de la *nobleſſe* ſe forma en Europe & devint très-nombreux ; mais ce même corps diminua prodigieuſement par les guerres des croiſades, & par l'extinction de pluſieurs familles : il fallut alors de néceſſité créer de nouveaux nobles. Philippe-le-Hardi, imitant l'exemple de Philippe-le-Bel ſon prédéceſſeur, qui le premier donna des lettres de *nobleſſe* en 1270 en faveur de Raoul l'orfèvre, c'eſt-à-dire, l'argentier ou payeur de ſa maiſon, prit le parti d'annoblir pluſieurs roturiers. On employa la même reſſource en Angleterre. Enfin en Allemagne même, ſi les empereurs n'euſſent pas fait de nouveaux gentilshommes, s'il n'y avoit de nobles que ceux qui prouveroient la poſſeſſion de leurs châteaux & de leurs fiefs, ou du ſervice militaire de leurs ayeux, du temps de Fréderic Barberouſſe, ſans doute qu'on n'en trouveroit pas beaucoup. (*D. J.*)

NOBLESSE DE HAUT PARAGE, eſt celle qui ſe tire d'une famille illuſtre & ancienne. *Voyez le roman* de Garin & Guillaume Guyart. La Roque, *chap. ij.* (*A*)

NOBLESSE HÉRÉDITAIRE, eſt celle qui paſſe du père aux enfans & autres deſcendans. La *nobleſſe* provenant des grands offices étoit héréditaire chez les Romains, mais elle ne s'étendoit pas au-delà des petits-enfans.

En France toute *nobleſſe* n'eſt pas héréditaire ; il y a des offices qui ne donnent qu'une *nobleſſe* perſonnelle, d'autres qui donnent commencement à la *nobleſſe* pour les deſcendans ; mais il faut que le père & l'ayeul aient rempli un de ces offices pour donner la *nobleſſe* au petit-fils ſans qu'il ſoit pourvu d'un office ſemblable ; enfin il y a des offices qui tranſmettent la *nobleſſe* au premier degré.

NOBLESSE HONORAIRE, eſt celle qui ne conſiſte qu'à prendre le titre de noble, & à être conſidéré comme vivant noblement ſans avoir la *nobleſſe* héréditaire : ce n'eſt qu'une *nobleſſe* perſonnelle, elle n'a même que les privilèges des nobles, comme la *nobleſſe* perſonnelle de certains officiers. *Voyez* la Roque, *chap. xciv.*

NOBLESSE ILLUSTRE, eſt celle qui tient le premier rang ou degré d'honneur, comme ſont les princes du ſang ; elle eſt encore au-deſſus de ce que l'on appelle *la haute-nobleſſe*. *Voyez* Loyſeau, *traité des Ordres, ch. vj. n. 9.*

NOBLESSE IMMÉDIATE, en Allemagne, eſt celle des ſeigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & qui jouiſſent des mêmes prérogatives que les villes libres : ils prennent l'inveſtiture en la même forme ; mais ils n'ont pas, comme ces villes, le droit d'archives.

Le corps de la *nobleſſe* immédiate eſt diviſé en quatre provinces & en quinze cantons ; ſavoir, la Souabe, qui contient cinq cantons ; la Franconie, qui en contient ſix ; la province du Rhin, qui en contient trois, & l'Alſace, qui ne fait qu'un canton.

Cette *nobleſſe* immédiate eſt la principale *nobleſſe* d'Allemagne, parce que c'eſt l'empereur qui la confere immédiatement. Ceux que les électeurs annobliſſent, ne ſont nobles que dans leurs états, à moins que leur *nobleſſe* ne ſoit confirmée par l'empereur. *Voyez* la Roque, *c. clxxij.*

NOBLESSE IMMÉMORIALE, *ou* IRRÉPROCHABLE, eſt celle dont on ne connoît point le commencement, & qui remonte juſqu'au temps de l'établiſſement des fiefs ; c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *féodale* ; on l'appelle *irréprochable* parce qu'elle eſt à couvert de tout reproche ou ſoupçon d'annobliſſement. *Voyez* la Roque, *préface.*

NOBLESSE INFÉODÉE *ou* FÉODALE, eſt celle qui tire ſon origine de la poſſeſſion ancienne de quelque fief.

NOBLESSE DE LAINE, eſt la ſeconde claſſe de la *nobleſſe*. Dans la ville de Florence on diſtingue deux ſortes de *nobleſſe* pour le gouvernement ; ſavoir la *nobleſſe* de ſoie & la *nobleſſe* de laine. La première eſt plus relevée & plus qualifiée que la ſeconde. Il y a apparence que ces différentes dénominations viennent de la différence des habits. Cette diſtinction de deux ſortes de *nobleſſe* ſe fait à l'égard du gouvernement de la ville. *Voyez le traité de la Nobleſſe par* la Roque, *chap. cxij, & clxvj.*

Digitized by Google

NOBLESSE LIBÉRALE, eſt celle que l'on a accordée à ceux qui pouſſés d'un beau zéle ont dépenſé leur bien pour la défenſe de la patrie. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE LETTRES, eſt celle qui eſt accordée aux gens de lettres, & aux gradués & officiers de judicature. On l'appelle auſſi *nobleſſe littéraire*. Voyez *ci-après* NOBLESSE LITTÉRAIRE.

NOBLESSE PAR LETTRES, eſt celle qui provient de lettres d'annobliſſement accordées par le prince.

M. d'Hozier dans l'hiſtoire d'Amanzé, rapporte une charte d'annobliſſement du 24 Juin 1008, mais cette charte eſt ſuſpecte.

D'autres prétendent que les premiéres lettres d'annobliſſement furent données en 1095 par Philippe I. à Eudes le Maire, dit Chalo S. Mars.

On fait encore mention de quelques autres lettres de *nobleſſe* données par Philippe Auguſte.

Mais il eſt plus certain qu'elles commencérent ſous Philippe III. car il ſe voit un annobliſſement de ce temps qu'il accorda à Raoul l'orfévre.

Ses ſucceſſeurs en accordérent auſſi quelques-uns ; mais ils devinrent plus fréquens ſous Philippe de Valois, & il en accorda dès-lors moyennant finance & ſans finance ; car la charte de *nobleſſe* de Guillaume de Dormans en 1339, fait mention qu'elle fut donnée ſans finance, & en 1354, Jean de Rheims paya trente écus d'or ; un autre en 1355 en paya quatre-vingt.

Dans la ſuite il y a eu des annobliſſemens créés par édit, & dont la finance a été réglée ; mais ils ont toujours été ſuivis de lettres particuliéres pour chaque perſonne qui devoit profiter de la grace portée par l'édit.

Charles IX créa douze nobles en 1564 ; il en créa encore trente par édit de 1568.

Henri III en créa mille par édit du mois de Juin 1576, par des déclarations des 20 Janvier & 10 Septembre 1577.

Il y eut une autre création de nobles par édit de Juin 1588, vérifiée au parlement de Rouen.

On en créa vingt par édit du 20 Octobre 1592, & vingt autres par édit du 23 Novembre ſuivant pour des perſonnes tant taillables que non taillables ; dix par édit d'Octobre 1594, & encore en Mars 1610.

En 1643 on en créa deux en chaque généralité pour l'avénement de Louis XIV à la couronne.

Le 4 décembre 1645, il fut créé cinquante nobles en Normandie, avec permiſſion de trafiquer leur vie durant, à condition que leurs enfans demeureroient dans des villes franches, & ſerviroient le roi au premier arrière ban.

En 1660 Louis XIV créa deux nobles dans chaque généralité.

En 1696 il créa cinq cent nobles dans le royaume. On obtenoit des lettres de *nobleſſe* pour deux mille écus. Il créa encore deux cens nobles par édit du mois de mai 1702, & cent autres par édit de décembre 1711.

On a ſouvent donné des lettres de *nobleſſe* pour récompenſe de ſervices ; mais à moins qu'ils ne ſoient ſpécifiés, on y a peu d'égard, vû qu'il y a eu de ces lettres où cette énonciation étoit devenue de ſtyle ; on laiſſoit même le nom de la perſonne en blanc, de ſorte que c'étoit une *nobleſſe* au porteur.

Les divers beſoins de l'état ont ainſi réduit les miniſtres à chercher des reſſources dans l'avidité que les hommes ont pour les honneurs.

Il y a même eu des édits qui ont obligé des gens riches & aiſés de prendre des lettres de *nobleſſe*, moyennant finance ; de ce nombre fut Richard Graindorge, fameux marchand de bœufs, du pays d'Auge en Normandie, qui fut obligé en 1577 d'accepter des lettres de *nobleſſe*, pour leſquelles on lui fit payer trente mille livres. La Roque en ſon *traité de la Nobleſſe*, *ch. xxj.* dit en avoir vu les contraintes entre les mains de Charles Graindorge ſieur du Rocher, ſon petit-fils.

Ce n'eſt pas ſeulement en France que la *nobleſſe* eſt ainſi devenue vénale. Au mois d'octobre 1750, on publia à Milan, par ordre de la cour de Vienne, une eſpéce de tarif qui fixe le prix auquel on pourra ſe procurer les titres de prince, duc, marquis, comte, & les ſimples lettres de *nobleſſe* ou de naturaliſation. *Voyez* le Mercure de France, décembre 1750, *pag. 184.*

Les annobliſſemens accordés à prix d'argent, ont été ſujets à pluſieurs révolutions. Les annoblis ont été obligés en divers temps de prendre des lettres de confirmation, moyennant une finance.

On voit auſſi dès 1588 des lettres de rétabliſſement de *nobleſſe* enſuite d'une révocation qui avoit été faite.

Henri IV par l'édit du mois de janvier 1598, révoqua tous les annobliſſemens qui avoient été faits à prix d'argent.

Il les rétablit enſuite par édit du mois de mars 1606.

Louis XIII par édit du mois de novembre 1640, révoqua tous ceux qui avoient été faits depuis trente ans.

Les lettres de *nobleſſe* accordées depuis 1630, furent auſſi révoquées par édit du mois d'août 1664.

Enfin par édit du mois d'août 1715, Louis XIV ſupprima tous les annobliſſemens par lettres & privilèges de *nobleſſe* attribués depuis le premier janvier 1689, aux offices, ſoit militaires, ſoit de juſtice ou finance.

Pour jouir pleinement des privilèges de la *nobleſſe*, il faut faire enregiſtrer ſes lettres au parlement, en la chambre des comptes & en la cour des aides.

Voyez la Roque, *ch. xxj.* Brillon, au mot *Annobliſſement.*

NOBLESSE LITTÉRAIRE *ou* SPIRITUELLE, eſt une qualification que l'on donne à la *nobleſſe*, accordée aux gens de lettres pour récompenſe de leurs talens. *Voyez la préface* de la Roque.

On peut auſſi entendre par-là une certaine *nobleſſe* honoraire, qui eſt attachée à la profeſſion des gens de lettres, mais qui ne conſiſte en France que dans une certaine conſidération que donnent le mérite & la vertu. A la Chine on ne reconnoit pour vrais nobles que les gens de lettres ; mais cette *nobleſſe* n'y eſt point héréditaire : le fils du premier officier de l'état reſte dans la foule, s'il n'a lui-même un mérite perſonnel qui le ſoutienne.

Quelques auteurs par *nobleſſe littéraire*, entendent auſſi la *nobleſſe* de robe, comme Nicolas Upton anglois, qui n'en diſtingue que deux ſortes ; l'une militaire, l'autre littéraire, qui vient des ſciences & de la robe, *togata ſive litteraria*.

NOBLESSE LOCALE, eſt celle qui s'acquiert par la naiſſance dans un lieu privilégié, telle que celle des habitans de Biſcaye. *Voyez* la Roque, *chap. xxvij*.

On pourroit auſſi entendre par *nobleſſe locale*, celle qui n'eſt reconnue que dans un certain lieu, telle qu'étoit celle des villes romaines dont les nobles étoient appellés *domi nobiles*.

Les auteurs qui ont traité des patrices d'Allemagne, diſent que la plûpart des communautés qui ſont dans les limites de l'Empire, ſont gouvernées par certaines familles qui uſent de toutes les marques extérieures d'une *nobleſſe*, qui n'eſt pourtant reconnue que dans leur ville ; aucun des nobles de cette eſpèce n'étant reçu dans les chapitres nobles : enſorte qu'il y a en Allemagne comme deux ſortes de *nobleſſe*, une parfaite & une autre *locale* qui eſt imparfaite ; & ces mêmes auteurs diſent que la plûpart de ces familles ne tenant point du prince le commencement de leur *nobleſſe*, & ne portant point les armes, elles ſe ſont contentées de l'état de bourgeoiſie & des charges de leur communauté, en vivant noblement. *Voyez* la Roque, *ch. xxxix*.

Il en eſt de même des nobles de Chiary en Piémont, & des nobles de certains lieux dans l'état de Veniſe. La Roque, *ch. clxvij*.

NOBLESSE CIVILE, POLITIQUE *ou* ACCIDENTELLE, eſt celle qui provient de l'exercice de quelque office ou emploi qui annoblit celui qui en eſt revêtu : elle eſt oppoſée à la *nobleſſe* d'origine. *Voyez* la Roque & Thomas Miles, *in tract. de nobilitate*.

On peut auſſi entendre par *nobleſſe civile*, toute *nobleſſe* ſoit de race ou d'office, ou par lettres, reconnue par les lois du pays, à la différence de la *nobleſſe* honoraire qui n'eſt qu'un titre d'honneur attaché à certains états honorables, leſquels ne jouiſſent pas pour cela de tous les privilèges de la *nobleſſe*.

NOBLESSE CLÉRICALE, ou attachée à la clérícature, conſiſte en ce que les clercs vivant cléricalement, participent à quelques privilèges des nobles, tels que l'exemption des tailles ; mais cela ne produit pas en eux une *nobleſſe* proprement dite : ils ſont ſeulement conſidérés comme gens vivant noblement.

Les eccléſiaſtiques des diocèſes d'Autun & de Langres ont prétendu avoir par état la *nobleſſe*, mais tout leur droit ſe borne comme ailleurs, à l'exemption des tailles & corvées perſonnelles. *Voyez* la Roque, *ch. xlix.* (*A*)

NOBLESSE DE CLOCHE, ou de la *cloche*, eſt celle qui provient de la mairie & autres charges municipales auxquelles la *nobleſſe* eſt attribuée. On l'appelle *nobleſſe de cloche*, parce que les aſſemblées pour l'élection des officiers municipaux ſe font ordinairement au ſon du beffroi ou groſſe cloche de l'hôtel-de-ville.

Les commiſſaires du roi en Languedoc, faiſant la recherche de la *nobleſſe*, appellent ainſi la *nobleſſe* des capitouls de Toulouſe, *nobleſſe de la cloche Voyez* la Roque, *ch. xxxvj*.

NOBLESSE COMITIVE, eſt celle que les docteurs régens en Droit acquièrent au bout de 20 ans d'exercice. On l'appelle *comitive*, parce qu'ils peuvent prendre la qualité de *comes*, qui ſignifient *comte* ; ce qui eſt fondé ſur la loi unique au code *de profeſſoribus in urbe Conſtantin.*

Il eſt conſtant que les profeſſeurs en Droit ont toujours été décorés de pluſieurs beaux privilèges, qu'en diverſes occaſions ils ont été traités comme les nobles, par rapport à certaines exemptions. C'eſt pourquoi pluſieurs auteurs ont penſé qu'ils étoient réellement nobles : ils ont même prétendu que cela s'étendoit à tous les docteurs en Droit. Tel eſt le ſentiment de Guy pape, de Tiraqueau, de François Marc, de Cynus Bartolus, de Balde Dangelus, de Paul de Caſtre, de Jean Raynuce, d'Ulpien, de Cromerus, de Lucas de Penna.

La qualité de profeſſeur en Droit eſt ſi conſidérable à Milan, qu'il faut même être déja noble pour remplir cette place, & faire preuve de la *nobleſſe* requiſe par les ſtatuts avant ſa profeſſion, comme le rapporte Paul de Morigia, docteur Milanois, dans ſon *hiſt. ch. xlix.* & *l.*

Mais en France, les docteurs en Droit ni les profeſſeurs ne jouiſſent de la *nobleſſe* que comme les Avocats & Médecins, c'eſt-à-dire que leur *nobleſſe* n'eſt qu'un titre d'honneur, qui ne les autoriſe pas à prendre la qualité d'écuyer, & ne leur donne pas les privilèges de la *nobleſſe*. *Voyez* la Roque, *ch. xlij*.

NOBLESSE COMMENCÉE, eſt celle dont le temps ou les degrés néceſſaires ne ſont pas encore remplis, comme ils doivent l'être pour former une *nobleſſe* acquiſe irrévocablement. *Voyez* NOBLESSE ACTUELLE.

NOBLESSE COMMENSALE, eſt celle qui vient du ſervice domeſtique & des tables des maiſons royales, telle qu'étoit autrefois celle des chambellans ordinaires. *Voyez la préf.* de la Roque.

NOBLESSE COUTUMIERE *ou* utérine, eſt celle qui prend ſa ſource du côté de la mere, en

vertu

vertu de quelque coutume ou uſage. *Voyez la préf.* de la Roque, & *ci-après* NOBLESSE UTÉRINE.

NOBLESSE DÉBARQUÉE *ou* de tranſmigration, eſt celle d'un étranger qui paſſe de ſon pays dans un autre état, où il s'annonce ſous un nom emprunté, ou qui eſt équivoque à quelque grand nom. *Voyez la préf.* de la Roque.

DEMI-NOBLESSE, eſt une qualification que l'on donne quelquefois à la *nobleſſe* perſonnelle de certains officiers, qui ne paſſe point aux enfans. *Voyez* M. le Bret dans ſon *ſeptième plaidoyer.*

NOBLESSE A DEUX VISAGES, eſt celle qui eſt accordée tant pour le paſſé que pour l'avenir, lorſqu'on obtient des lettres de confirmation ou de réhabilitation, ou même en tant que beſoin ſeroit d'annobliſſement. *Voyez* la Roque, *ch. xxj.* (*A*)

NOBLESSE DE DIGNITÉ, eſt celle qui provient de quelque haute dignité, ſoit féodale ou perſonnelle, comme des grands offices de la couronne, & des offices des cours ſouveraines.

NOBLESSE DES DOCTEURS EN DROIT. *Voyez ce qui eſt dit ci-devant à l'article* NOBLESSE COMITIVE.

NOBLESSE QUI DORT, c'eſt celle dont la jouiſſance eſt ſuſpendue à cauſe de quelqu'acte contraire. C'eſt un privilège particulier aux nobles de la province de Bretagne. Suivant l'article 561, les nobles qui font trafic de marchandiſes & uſent de bourſe commune, contribuent pendant ce temps aux tailles, aides & ſubventions roturières; & les biens acquis pendant ce même temps, ſe partagent également pour la première fois, encore que ce fuſſent des biens nobles. Mais il leur eſt libre de reprendre leur *nobleſſe* & privilèges d'icelle, toutes fois & quantes que bon leur ſemblera, en laiſſant leur trafic & uſage de bourſe commune, en faiſant de ce leur déclaration devant le plus prochain juge royal de leur domicile. Cette déclaration doit être inſinuée au greffe, & notifiée aux marguilliers de la paroiſſe, moyennant quoi le noble reprend ſa *nobleſſe*, pourvû qu'il vive noblement; & les acquêts nobles, faits par lui depuis cette déclaration, ſe partagent noblement.

M. d'Argentré obſerve que cet article eſt de la nouvelle réformation; mais que l'uſage étoit déjà le même auparavant.

La *nobleſſe qui dort* eſt en ſuſpens, *dormit ſed non extinguitur.* (*A*)

NOBLESSE D'ÉCHEVINAGE, eſt celle qui vient de la fonction d'échevin, que celui qui ſe prétend noble, ou quelqu'un de ſes ancêtres paternels, a remplie dans une ville où l'échevinage donne la *nobleſſe*, comme à Paris, à Lyon, &c.

Ce privilège eſt établi à l'inſtar de ceux des décurions des villes romaines, qui ſe prétendoient nobles & privilégiés, *cod. de decur.* Charles V, en 1371, donna la *nobleſſe* aux bourgeois de Paris. Henri III, par des lettres de janvier 1577, réduiſit ce privilège au prévôt des marchands & aux quatre échevins qui avoient été en charge depuis l'avénement d'Henri II à la couronne, & à leurs ſucceſſeurs, & à leurs enfans nés & à naître, pourvû qu'ils ne dérogent point.

Quelques autres villes ont le même privilège.

NOBLESSE EMPRUNTÉE, eſt lorſqu'un parent annobli prête ſa charte à un autre non annobli, pour mettre toute ſa race en honneur & à couvert de la recherche de la taxe des francs-fiefs & de la taille. *Préf.* de la Roque.

NOBLESSE ENTIERE, eſt celle qui eſt héréditaire, & qui paſſe à la poſtérité, à la différence de la *nobleſſe* perſonnelle attachée à certains offices, qui ne paſſe point aux enfans de l'officier, & qu'on appelle *demi-nobleſſe.* La Roque, *ch. 54. Voyez ci-deſſus* DEMI-NOBLESSE.

NOBLESSE D'ÉPÉE, eſt celle qui vient de la profeſſion des armes. *Voyez* NOBLESSE PAR LES ARMES.

NOBLESSE ÉTRANGERE; on entend par-là celle qui a été accordée ou acquiſe dans un autre état que celui où l'on demeure actuellement.

Chaque ſouverain n'ayant de puiſſance que ſur ſes ſujets, un prince ne peut régulièrement annoblir un ſujet d'un autre prince. L'empereur Sigiſmond étant venu à Paris en 1415, pendant la maladie de Charles VI, vint au parlement où il fut reçu par la faction de la maiſon de Bourgogne; on plaida devant lui une cauſe au ſujet de l'office de ſénéchal de Beaucaire, qui avoit toujours été rempli par des gentils-hommes; l'un des contendans qui étoit chevalier, ſe prévaloit de ſa nobleſſe contre ſon adverſaire nommé *Guillaume Signet*, qui étoit roturier. Sigiſmond pour trancher la queſtion, voulut annoblir Guillaume Signet; Paſquier, & quelques autres ſuppoſent même qu'il le fit, & que pour cet effet, l'ayant fait mettre à genoux près du greffier, il fit apporter une épée & des éperons dorés, & lui donna l'accolade; qu'en conſéquence, le premier préſident dit à l'avocat de l'autre partie, de ne plus inſiſter ſur le défaut de *nobleſſe*, puiſque ce moyen tomboit. Paſquier n'a pu cependant s'empêcher de dire que pluſieurs trouvèrent mauvais que l'empereur entreprit ainſi ſur les droits du roi, & même qu'il eût pris ſéance au parlement.

Quelques-uns diſent que le chancelier, qui étoit aux pieds de Sigiſmond, s'oppoſa à ce qu'il vouloit faire, lui obſervant qu'il n'avoit pas le droit de faire un gentilhomme en france; & que Sigiſmond voyant cela, dit à cet homme de le ſuivre juſqu'au pont de Beauvoiſin, où il le déclara gentilhomme: enfin, que le roi confirma cet annobliſſement. *Tableau de l'empire germanique, page 27.*

Tiraqueau a prétendu qu'un prince ne pouvoit conférer la *nobleſſe* hors les limites de ſes états, par la raiſon que le prince n'eſt là que perſonne

privée ; mais Bartole, *ſur la loi 1. ff. 3. off. pro conſul. coll. 9.* Barbarus, *in caput novit. coll. 11.* & Jean Raynuce, en ſon *Traité de la nobleſſe*, tiennent le contraire, parce que l'annobliſſement eſt un acte de juriſdiction volontaire ; c'eſt même plutôt une grace qu'un acte de juriſdiction. Et en effet, il y en a un exemple récent pour la chevalerie, dont on peut également argumenter pour la ſimple *nobleſſe*. Le 9 octobre 1750, dom François Pignatelli, ambaſſadeur d'Eſpagne, chargé d'une commiſſion particuliére de S. M. catholique, fit dans l'égliſe de l'abbaye royale de ſaint Germain-des-Prés, la cérémonie d'armer chevalier de l'ordre de Calatrava le marquis de Maenza, ſeigneur eſpagnol, auquel le prieur de l'abbaye donna l'habit du même ordre. *Voyez* le Mercure de France de décembre 1750, *pag. 188.*

Mais, quoiqu'un prince ſouverain qui ſe trouve dans une autre ſouveraineté que la ſienne, puiſſe y donner des lettres de *nobleſſe*, ce n'eſt toujours qu'à ſes propres ſujets ; s'il en accorde à des ſujets d'un autre prince, cet annobliſſement ne peut avoir d'effet que dans les états de celui qui l'a accordé, & ne peut préjudicier aux droits du prince, dont l'annobli eſt né ſujet, à moins que ce prince n'accorde lui-même des lettres par leſquelles il conſente que l'impétrant jouiſſe auſſi du privilége de *nobleſſe* dans ſes états ; auquel cas, l'annobli ne tire plus à cet égard ſon droit de la conceſſion d'un prince étranger, mais de celle de ſon prince.

Cependant, comme la *nobleſſe* eſt une qualité inhérente à la perſonne, & qui la ſuit par-tout, les étrangers qui ſont *nobles* dans leur pays, ſont auſſi tenus pour *nobles* en France. Ils y ſont en conſéquence exempts des francs fiefs, ainſi que l'obſerve Bacquet. Loyſeau prétend même que ces *nobles* étrangers ſont pareillement exempts de tous ſubſides roturiers, ſur-tout, dit-il, lorſque ces *nobles* ſont nés ſujets d'états, amis & alliés de la France, & que leur *nobleſſe* eſt établie en la forme preſcrite. Deſranco, *Traité des ordres, chap. v.*

Mais dans l'uſage préſent, les étrangers qui ſont *nobles* dans leur pays, n'ont en France qu'une *nobleſſe* perſonnelle, qui ne leur donne pas le droit de jouir de tous les autres privilèges attribués aux *nobles*, tels que l'exemption des tailles & autres ſubſides, & ſur-tout des privilèges qui touchent les droits du roi, parce qu'un ſouverain étranger ne peut accorder des droits au préjudice d'un autre ſouverain ; mais la Roque, *ch. xxj.* dit que des étrangers ont été maintenus dans leur *nobleſſe* en ſe faiſant naturaliſer.

Il faut néanmoins excepter ceux qui tiennent leur *nobleſſe* d'un prince allié de la France, & dont les ſujets y ſont réputés regnicoles, tels que les ſujets du duc de Lorraine, & ceux du prince de Dombes ; car les ſujets de ces princes qui ſont *nobles* dans leur pays, jouiſſent en France des privilèges de *nobleſſe*, de même que les ſujets du roi ; ce qui eſt fondé ſur la qualité de regnicoles, & ſur la réciprocité des privilèges qu'il y a entre les deux nations ; les François qui ſont *nobles* jouiſſant pareillement des privilèges de *nobleſſe* dans les états de ces princes. *Voyez* la Roque, *Traité de la nobleſſe, ch. lxxvj.* (*A*)

NOBLESSE FÉMININE *ou* UTÉRINE, eſt celle qui ſe perpétue par les filles, & qui ſe communique à leurs maris & aux enfans qui naiſſent d'eux. *Voyez ci-après* NOBLESSE UTÉRINE.

NOBLESSE FÉODALE, *ou* INFÉODÉE, eſt celle dont les preuves ſe tirent de la poſſeſſion ancienne de quelque fief, & qui remonte juſqu'aux premiers temps de l'établiſſement des fiefs où ces ſortes d'héritages ne pouvoient être poſſédés que par des nobles, ſoit de père ou de mère, tellement que quand le roi vouloit conférer un fief à un roturier, il le faiſoit chevalier, ou du moins l'annobliſſoit en lui donnant l'inveſtiture de ce fief. Dans les commencemens, ces annobliſſemens à l'effet de poſſéder des fiefs, ne ſe faiſoient que verbalement en préſence de témoins. Dans la ſuite, quand l'uſage de l'écriture devint plus commun, on dreſſa des chartes de l'annobliſſement & inveſtiture. Il ne faut pas confondre ces annobliſſemens à l'effet de poſſéder des fiefs, avec ceux qui ſe donnoient par lettres ſimplement, ſans aucune inveſtiture de fief. Le premier exemple de ces lettres n'eſt que de l'an 1095, au lieu que l'annobliſſement par l'inveſtiture des fiefs, eſt auſſi ancien que l'établiſſement des fiefs, c'eſt-à-dire, qu'il remonte juſqu'au commencement de la troiſième race, & même vers la fin de la ſeconde.

La facilité que l'on eut de permettre aux roturiers de poſſéder des fiefs, & l'uſage qui s'introduiſit de les annoblir à cet effet, fit dans la ſuite que tous ceux qui poſſédoient des fiefs, furent réputés nobles. Le fief communiquoit ſa *nobleſſe* au roturier qui le poſſédoit, pourvu qu'il fît ſa demeure ſur le fief ; tandis qu'au contraire les nobles étoient traités comme roturiers tant qu'ils demeuroient ſur une roture.

Cependant la ſucceſſion d'un roturier qui poſſédoit un fief ſans avoir été annobli, ne ſe partageoit pas noblement juſqu'à ce que le fief fût tombé en tierce foi, c'eſt-à-dire, qu'il eût paſſé de l'ayeul au fils, & de celui-ci aux petits enfans ; alors le fief ſe partageoit noblement, & les petits-enfans jouiſſoient de la *nobleſſe* héréditaire.

Cet annobliſſement par la poſſeſſion des fiefs, quand ils avoient paſſé de l'ayeul au fils, du fils au petit-fils, étoit encore en uſage en Italie & en France, dans le xve. ſiècle, ainſi que l'atteſte le *Poggio*.

Pour réprimer cette uſurpation de *nobleſſe* qui ſe faiſoit par la poſſeſſion des fiefs, nos rois ont fait payer de temps en temps aux roturiers une certaine finance que l'on a appellé *droit de francs fiefs*, afin d'in-

terrompre la poſſeſſion de la *nobleſſe* que les roturiers prétendoient tirer des fiefs.

Cependant les roturiers qui poſſédoient des fiefs, continuant toujours à ſe qualifier écuyers, l'ordonnance de Blois, art. 258, ordonna que les roturiers & non-nobles achetans fiefs nobles, ne ſeroient pour ce annoblis, de quelque revenu que fuſſent les fiefs par eux acquis, & tel eſt actuellement l'uſage. *Voyez* la Roque, *ch. xviij.* la *preface de M.* de Lauriere, *ſur le premier tome des ordonnances*, le mot FIEF, & NOBLESSE IMMÉMORIALE.

NOBLESSE DE MAIRIE, *ou* DE PRIVILÉGE, eſt celle qui vient de la fonction de maire, ou autre office municipal, qui a été rempli par celui qui ſe prétend noble, ou par quelqu'un de ſes ancêtres en ligne directe maſculine, dans une ville où l'exercice des charges municipales donne la *nobleſſe*, comme à Paris, à Lyon, à Poitiers, &c.

NOBLESSE MATERNELLE, eſt la *nobleſſe* de la mere conſidérée par rapport aux enfans.

Suivant le droit commun, la *nobleſſe* de la mere ne ſe tranſmet point aux enfans : on peut voir ce qui eſt dit ci-après à ce ſujet à *l'article* NOBLESSE UTÉRINE.

C'eſt principalement du pere que procede la *nobleſſe* des enfans ; celui qui eſt iſſu d'un pere noble & d'une mere roturiere, jouit des titres & privileges de *nobleſſe*, de même que celui qui eſt iſſu de pere & mere nobles.

Cependant la *nobleſſe* de la mere ne laiſſe pas d'être conſidérée ; lorſqu'elle concourt avec celle du pere, elle donne plus de luſtre à la *nobleſſe* des enfans, & la rend plus parfaite. Elle eſt même néceſſaire en certains cas, comme pour être admis dans certains chapitres nobles, ou dans quelqu'ordre de chevalerie où il faut preuve de *nobleſſe* du côté de pere & de mere ; il faut même en certains cas prouver la *nobleſſe* des aycules des peres & meres, de leurs biſayeules, & de leurs triſayeules ; on diſpenſe quelquefois de la preuve de quelques degrés de *nobleſſe* du côté des femmes, mais rarement diſpenſe-t-on d'aucun des degrés néceſſaires de *nobleſſe* du côté du pere.

La *nobleſſe* de la mere peut encore ſervir à ſes enfans, quoique le pere ne fût pas noble, lorſqu'il s'agit de partager ſa ſucceſſion, dans une coutume de repréſentation où il ſuffit de repréſenter une perſonne noble, pour partager noblement. *Voyez le premier tome des œuvres* de Cochin, *art. 20.*

NOBLESSE MÉDIATE, en Allemagne, eſt celle que donnent les électeurs ; elle n'eſt reconnue que dans leurs états, & non dans le reſte de l'empire.

De Prade, dans ſon *hiſt. d'Allemagne*, dit que les nobles médiats ont des régales ou droits régaliens dans leurs fiefs par des conventions particulieres ; cependant qu'ils n'ont point droit de chaſſe. *Voyez ci-devant* NOBLESSE IMMÉDIATE, *& ci-après* NOBLESSE MIXTE.

NOBLESSE MILITAIRE, eſt celle qui eſt acquiſe par la profeſſion des armes. C'eſt de là que la *nobleſſe* de France la plus ancienne, tire ſon origine ; car les Francs qui faiſoient tous profeſſion de porter les armes, étoient auſſi tous réputés nobles. Les deſcendans de ces anciens Francs ont conſervé la *nobleſſe* ; on la regardoit même autrefois comme attachée à la profeſſion des armes en général ; mais ſous la troiſieme race on ne permit de prendre le titre de *noble*, & de jouir des privileges de *nobleſſe*, qu'à ceux qui ſeroient nobles d'extraction, ou qui auroient été annoblis par la poſſeſſion de quelque fief, ou par un office noble, ou par des lettres du prince.

Il n'y avoit depuis ce temps aucun grade dans le militaire, auquel la *nobleſſe* fût attachée ; la dignité même de maréchal de France ne donnoit pas la *nobleſſe*, mais elle la faiſoit préſumer en celui qui étoit élevé à ce premier grade.

Henri IV, par un édit du mois de mars 1600, *art. 25*, défendit à toutes perſonnes de prendre le titre d'*écuyer*, & de s'inſérer au corps de la *nobleſſe*, s'ils n'étoient iſſus d'un ayeul & d'un pere qui euſſent fait profeſſion des armes, ou ſervi le public en quelqu'une des charges qui peuvent donner commencement à la *nobleſſe*.

Mais la diſpoſition de cet article éprouva pluſieurs changemens par différentes lois poſtérieures.

Ce n'eſt que par un édit du mois de novembre 1750, que le roi a créé une *nobleſſe militaire* qu'il a attachée à certains grades & ancienneté de ſervice.

Cet édit ordonne entr'autres choſes, qu'à l'avenir le grade d'officier général conférera de droit la *nobleſſe* à ceux qui y parviendront, & à toute leur poſtérité légitime lors née & à naître.

Ainſi tout maréchal de camp, lieutenant général, ou maréchal de France, eſt de droit annobli par ce grade.

Il eſt auſſi ordonné que tout officier né en légitime mariage, dont le pere & l'ayeul auront acquis l'exemption de la taille par un certain temps de ſervice, ſuivant ce qui eſt porté par cet édit, ſera noble de droit, après toutefois qu'il aura été créé chevalier de ſaint Louis, qu'il aura ſervi pendant le temps preſcrit par les articles quatre & ſix de cet édit, ou qu'il aura profité de la diſpenſe accordée par l'article huit, à ceux que leurs bleſſures mettent hors d'état de continuer leurs ſervices.

Au lieu des certificats de ſervice que l'édit de 1750 avoit ordonné de prendre au bureau de la guerre, pour jouir de la *nobleſſe*, la déclaration du 22 janvier 1752 ordonne de prendre des lettres du grand ſceau, ſous le titre de *lettres d'ap-*

probation de ſervices, leſquelles ne ſont ſujettes à aucun enregiſtrement.

L'impératrice reine de Hongrie a fait quelque choſe de ſemblable dans ſes états, ayant par une ordonnance du mois de février 1757, qu'elle a envoyé à chaque corps de ſes troupes, accordé la *nobleſſe* à tout officier, ſoit national, ſoit étranger, qui aura ſervi dans ſes armées pendant 30 ans. *Voyez le Mercure d'avril 1757. pag. 181.* (*A*)

NOBLESSE MIXTE, en Allemagne, eſt celle des ſeigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & auſſi d'autres fiefs ſitués dans la mouvance des électeurs & autres princes qui relèvent eux-mêmes de l'empire. *Voyez* la Roque, *ch. clxxij. & ci-devant* NOBLESSE IMMÉDIATE, *&* NOBLESSE MÉDIATE.

NOBLESSE NATIVE, *ou* NATURELLE, eſt la même choſe que *nobleſſe de race*; Thomas Miles l'appelle *native*; Bartole, Landulphus, & Therriat, l'appellent *naturelle*. *Préface* de la Roque.

NOBLESSE DE NOM ET D'ARMES eſt la *nobleſſe* ancienne & immémoriale, celle qui s'eſt formée en même temps que les fiefs furent rendus héréditaires, & que l'on commença à uſer des noms de famille & des armoiries. Elle ſe manifeſta d'abord par les cris du nom dans les armées & par les armes érigées en trophées dans les combats ſanglans, & en temps de paix parmi les joûtes & les tournois.

Les gentilshommes qui ont cette *nobleſſe* s'appellent *gentilshommes de nom & d'armes*; ils ſont conſidérés comme plus qualifiés que les autres nobles & gentilshommes qui n'ont pas cette même prérogative de *nobleſſe*.

Cette diſtinction eſt obſervée dans toutes les anciennes chartes, & par les hiſtoriens & autres auteurs: l'ordonnance d'Orléans, celle de Moulins & celle de Blois veulent que les baillifs & ſénéchaux ſoient gentilshommes de nom & d'armes, c'eſt-à-dire d'ancienne extraction, & non pas de ceux dont on connoit l'annobliſſement.

En allemagne & dans tous les Pays-Bas, cette *nobleſſe de nom & d'armes* eſt fort recherchée; & l'on voit par un certificat du gouvernement de Luxembourg du 11 juin 1619, que dans ce duché on n'admet au ſiége des nobles que les gentilshommes de nom & d'armes; que les nouveaux nobles, qu'on appelle *francs-hommes*, ne peuvent pas ſeoir en jugement avec les autres nobles féodaux. *Voyez* la Roque, *ch. vij. à la fin.* (*A*)

NOBLESSE NOUVELLE eſt oppoſée à NOBLESSE ANCIENNE, on entend parmi nous par *nobleſſe nouvelle* celle qui procède de quelqu'office ou de lettres, dont l'époque eſt connue. Dans les Pays-Bas, on regarde comme *nobleſſe nouvelle* non-ſeulement celle qui s'acquiert par charges ou par lettres, mais même celle de race, lorſqu'elle n'eſt pas de nom & d'armes. *Voyez* la Roque, *ch. vij. & ci-devant* NOBLESSE ANCIENNE.

NOBLESSE D'OFFICE *ou* CHARGE eſt celle qui vient de l'exercice de quelqu'office ou charge honorable, & qui a le privilège d'annoblir.

Celui qui eſt pourvû d'un de ces offices ne jouit des privilèges de *nobleſſe* que du jour qu'il eſt reçu & qu'il a prêté ſerment.

Pour que l'officier tranſinette la *nobleſſe* à ſes enfans, il faut qu'il décède revêtu de l'office ou qu'il l'ait exercé pendant 20 ans, & qu'au bout de ce temps il ait obtenu des lettres de vétérance.

Il y a même certains offices dont il faut que le père & le fils aient été revêtus ſucceſſivement pour que leurs deſcendans jouiſſent de la *nobleſſe*.

Les offices qui donnent la *nobleſſe* ſont les grands offices de la couronne, ceux de ſecrétaire d'état & de conſeiller d'état, ceux des magiſtrats des cours ſouveraines, des tréſoriers de France, des ſecrétaires du roi, & pluſieurs autres, tant de la maiſon du roi que de judicature & des finances.

Il y a auſſi des offices municipaux qui donnent la *nobleſſe*. *Voyez* NOBLESSE DE CLOCHE, D'ÉCHEVINAGE DE VILLE. (*A*)

NOBLESSE OFFICIEUSE eſt celle qui ſert aux paſſions & inclinations des grands, pour élever leurs domeſtiques qui leur ont rendu des ſervices. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE D'ORIGINE, *ou* ORIGINELLE eſt celle que l'on tire de ſes ancêtres. *Voyez* Duhaillan *dans ſon hiſtoire de France*, & les *articles* NOBLESSE ANCIENNE, NATIVE, D'EXTRACTION, DE RACE.

NOBLESSE PALATINE eſt celle qui tire ſon origine des grands offices du palais, ou maiſon du roi & de la reine, auxquels la *nobleſſe* eſt attachée. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE PARAGE eſt la *nobleſſe* de ſang, & ſingulièrement celle qui ſe tire du côté du père. *Voyez* la Roque, *ch. xj.*

NOBLESSE PARFAITE eſt celle ſur laquelle il n'y a rien à deſirer, ſoit pour le nombre de ſes quartiers, ſoit pour les preuves: la *nobleſſe* la plus parfaite eſt celle dont la preuve remonte juſqu'au commencement de la troiſième race ſans qu'on en voye même l'origine; & pour le nombre des quartiers en France on ne remonte guères au-delà du quatrième ayeul, ce qui fournit 32 quartiers: les Allemands & les Flamands affectent de prouver juſqu'à 64 quartiers. *Voyez* la Roque, *ch. x.*

NOBLESSE PATERNELLE eſt celle qui vient du père; ſuivant le droit commun, c'eſt la ſeule qui ſe tranſmette aux enfans.

On entend auſſi quelquefois par *nobleſſe paternelle* l'illuſtration que l'on tire des alliances du côté paternel. *Voyez* NOBLESSE MATERNELLE.

NOBLESSE *PATRE ET AVO*, on ſous-entend *conſulibus*, eſt celle qui n'eſt acquiſe aux deſcendans d'un annobli par charge qu'autant que le père & le fils ont rempli ſucceſſivement une de ces charges qui donnent commencement à la *nobleſſe*.

Cet uſage a été établi ſur le fondement de la

Digitized by Google

loi 1. au code de *dignitatibus*, qui porte ; *Si ut proponitis & avum conſularem & patrem prætorium habuiſtis, & non privatæ conditionis hominibus ſed clariſſimis nupſeritis, claritatem generis retinetis.*

Cette loi eſt néanmoins mal appliquée ; car elle ne dit pas qu'il ſoit néceſſaire pour avoir le titre de *clariſſime*, que le père & l'ayeul aient été dans des charges éminentes, on ne révoquoit pas en doute la *nobleſſe* d'origine de la fille, mais de ſavoir ſi elle la conſervoit en ſe mariant.

La loi 2. du même titre confirme que la *nobleſſe* de l'officier ſe tranſmettoit au premier degré, puiſqu'elle dit *paternos honores filiis invidere non oportet.*

Cependant parmi nous tous les offices ne tranſmettent pas la *nobleſſe* au premier degré : ce privilège eſt reſervé aux offices de chancelier, de garde des ſceaux, de ſecrétaire d'état, de conſeiller d'état ſervant actuellement au conſeil, de maitre des requêtes, de ſecrétaire du roi.

Les conſeillers de certaines cours ſouveraines ont auſſi la *nobleſſe* au premier degré ; tels ſont ceux des parlemens de Paris, de Beſançon, de Dauphiné ; le parlement de Dombes jouit de ce même privilège, tant en Dombes qu'en France.

La chambre des comptes de Paris & la cour des aides ont auſſi le même droit.

Mais dans la plûpart des autres cours ſouveraines les offices de préſident & de conſeiller ne tranſmettent la *nobleſſe* qu'au ſecond degré, qui eſt ce qu'on appelle *patre & avo. Voyez* la Roque, *ch. ij.* du petit *traité*, qui eſt à la ſuite du grand. (*A*)

NOBLESSE PATRICIENNE peut s'entendre de ceux qui deſcendoient de ces premiers ſénateurs de Rome, & qui furent nommés *patriciens.*

Dans les Pays-Bas, on appelle *familles patriciennes* celles qui ſont nobles.

En Allemagne, les principaux bourgeois des villes prennent le titre de *patrices*, & ſe donnent des armes, mais ils n'ont point de privilèges particuliers, ſi ce n'eſt dans quelques villes, comme Nuremberg, Augsbourg, Ulm, où ils ſont diſtingués dans le magiſtrat, mais cette *nobleſſe* n'eſt pas reçue dans les colléges.

Les Suiſſes n'eſtiment que la *nobleſſe* qui étoit avant leur changement de gouvernement, & appellent celle qui s'eſt faite depuis *nobleſſe patricienne. Voyez* la Roque, *ch. clxxij.*

NOBLESSE PERSONNELLE eſt celle qui ne paſſe pas la perſonne, & ne ſe tranſmet pas à ſes enfans ; telle eſt la *nobleſſe* attachée à certains offices de la maiſon du roi & autres qui donnent le titre d'écuyer, & toutes les exemptions des nobles, ſans néanmoins communiquer une véritable *nobleſſe* tranſmiſſible aux enfans.

On entend auſſi par *nobleſſe perſonnelle* celle qui eſt attachée à certaines profeſſions honorables, telles que les fonctions de judicature, la profeſſion d'avocat & celle de médecin : en Dauphiné, à Lyon, en Bourgogne, ces ſortes de perſonnes ſont en poſſeſſion de mettre devant leur nom la qualité de *noble* ; mais cette *nobleſſe* n'eſt qu'honoraire, & ne leur attribue pas les privilèges des nobles. *Voyez* la Roque, *ch. xciv.* & Henris.

NOBLESSE PETITE, en Eſpagne on appelle ainſi les ſeigneurs qui n'ont point de dignité, mais ſeulement juriſdiction ; il y en a encore une moindre qui eſt celle des nobles qui n'ont aucune juriſdiction, & enfin on appelle *nobleſſe* très-petite, *minima*, l'état de ceux qui ne ſont pas vraiment nobles, mais qui vivent noblement & de leurs revenus.

En France, on ne connoit point ces diſtinctions, toute *nobleſſe* eſt de même qualité ; un homme nouvellement annobli jouit des mêmes privilèges que celui qui eſt noble de race, ſi ce n'eſt dans le cas où il faut prouver pluſieurs degrés de *nobleſſe. Voyez* Loyſeau, *traité des ordres, ch. vj. n°. 5.*

NOBLESSE POLITIQUE *ou* CIVILE eſt celle qui prend ſon origine des charges ou des lettres du prince. *Voyez la préface* de la Roque, Landulphus, Therriat & Bartole.

NOBLESSE AU PREMIER DEGRÉ eſt celle qui eſt acquiſe & parfaite en la perſonne des enfans, lorſque leur père eſt mort revêtu d'un office qui annoblit, ou qu'il a ſervi pendant le temps preſcrit par les réglemens. *Voyez* NOBLESSE D'OFFICE, NOBLESSE MILITAIRE, NOBLESSE TRANSMISSIBLE.

NOBLESSE PRIVILÉGIÉE eſt celle qui vient de la mairie & des charges de ſecrétaires du roi. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE PRONONCÉE, on appelle ainſi celle qui n'étant pas bien fondée, eſt reconnue par un jugement paſſé de concert entre le prétendu noble & les habitans du lieu où il demeure. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE PROTÉGÉE eſt celle de quelqu'un dont la *nobleſſe* eſt douteuſe & qui s'allie des grandes maiſons par des mariages, afin de s'aſſurer par le crédit de ces maiſons le titre de *nobleſſe* qu'on lui conteſte. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE LA PUCELLE D'ORLÉANS, *voyez ce qui en eſt dit ci-après à l'article* NOBLESSE UTÉRINE.

NOBLESSE DE QUATRE LIGNES *ou* QUARTIERS eſt celle qui eſt établie par la preuve que les quatre ayeuls & ayeules étoient nobles ; d'autres par *nobleſſe de quatre lignes* entendent celle dont la preuve comprend quatre lignes paternelles & autant de lignes du côté maternel, de ſorte que l'on remonte juſqu'à quatre générations, c'eſt-à-dire juſqu'au biſayeul, ce qui forme huit quartiers. Si l'on commence par celui *de cujus*, il eſt compté pour la première ligne ; ſi l'on commence par le biſayeul, celui-ci fait la première ligne, & celui *de cujus* fait la quatrième. En Italie & en

Eſpagne, on exige communément la preuve de quatre lignes ; il eſt fait mention de cette *nobleſſe de quatre lignes* dans les ſtatuts de l'ordre du croiſſant, inſtitué par René roi de Sicile & duc d'Anjou le 11 août 1448, il déclare que nul ne pourra être reçu dans cet ordre qu'il ne ſoit gentilhomme de quatre lignes. *Voyez* la Roque, *ch. x.*

NOBLESSE DE RACE, *ou d'ancienne extraction*, eſt celle qui eſt fondée ſur la poſſeſſion immémoriale, plutôt que ſur les titres : cependant à cette poſſeſſion l'on peut joindre des titres énonciatifs ou confirmatifs.

En France la poſſeſſion doit être au moins de cent ans, quoique la déclaration de 1664 ſemble la fixer à cent quatre, puiſqu'elle veut que l'on prouve ſa poſſeſſion depuis 1560 ; mais elle eſt relative à une autre déclaration de l'an 1660 : ainſi il ne faut que cent ans, comme il eſt encore ordonné par la déclaration du 16 janvier 1714. *Voyez* NOBLESSE ANCIENNE, NOBLESSE D'EXTRACTION, NOBLESSE DE QUATRE LIGNES.

NOBLESSE DE ROBE, on appelle ainſi celle qui provient de l'exercice de quelqu'office de judicature auquel le titre & les privilèges de *nobleſſe* ſont attachés.

Quoique la profeſſion des armes ſoit la voie la plus ancienne par laquelle on ait commencé à acquérir la *nobleſſe*, il ne faut pas croire que la *nobleſſe* de robe ſoit inférieure à celle d'épée. La *nobleſſe* procède de différentes cauſes ; mais les titres & privilèges qui y ſont attachés, ſont les mêmes pour tous les nobles, de quelque ſource que procède leur *nobleſſe* ; & la conſidération que l'on attache à la *nobleſſe* doit être égale, lorſque la *nobleſſe* procède de ſources également pures & honorables, telles que la magiſtrature & la profeſſion des armes.

Pendant long-temps en France la profeſſion des armes & l'adminiſtration de la juſtice n'étoient point ſéparées. La juſtice ne pouvoit être rendue que par des militaires, les lois ſaliques leur défendoient même de quitter l'écu en tenant le plaids. Dans la ſuite tout le monde quitta les armes pour rendre la juſtice, & prit l'habit long, que les gens de loi ont ſeuls conſervé.

Loyſeau dans *ſon traité des offices*, *l. I. c. ix. n. 19.* fait voir que la vertu militaire n'eſt néceſſaire qu'en cas de guerre, au lieu que la juſtice eſt néceſſaire en paix & en guerre ; en paix, pour empêcher la guerre ; & en guerre, pour ramener la paix ; que la force ſans la juſtice ne ſeroit pas une vertu, mais une violence, d'où il inſère que la *nobleſſe* peut auſſi-bien procéder de la juſtice que de la force ou valeur militaire. Il obſerve encore au *n. 17.* que les offices d'éminente dignité attribuent aux pourvus, non-ſeulement la ſimple *nobleſſe*, mais auſſi la qualité de chevalier, qui eſt un titre emportant haute *nobleſſe* ; ce qui a eu lieu, dit-il, de tout temps à l'égard des principaux offices de juſtice, témoins les chevaliers de lois dont il eſt parlé dans Froiſſart.

Enfin il conclut au nombre 18, en parlant des offices de judicature, que tous ceux qui, à cauſe de leurs offices, ſe peuvent qualifier chevaliers, ſont nobles d'une parfaite nobleſſe eux & leurs enfans, ainſi que l'obſerve M. le Bret dans ſon ſeptième plaidoyer, ni plus ni moins que ceux à qui le roi confère l'ordre de chevalerie.

NOBLESSE DU SANG, eſt celle que l'on tire de la naiſſance, en juſtifiant que l'on eſt iſſu de parens nobles, ou au moins d'un père noble. *Voyez* NOBLESSE D'EXTRACTION.

NOBLESSE DES SECRÉTAIRES DU ROI, *Voyez ci-deſſus* NOBLESSE D'OFFICE OU CHARGE, & NOBLESSE *PATRE ET AVO*.

NOBLESSE SIMPLE, eſt celle qui ne donne que le titre de noble ou écuyer, à la différence de la haute nobleſſe, qui donne le titre de chevalier, ou autre encor plus éminent, tels que ceux de baron, comte, marquis, duc. *Voyez* NOBLESSE DE CHEVALERIE & HAUTE NOBLESSE.

NOBLESSE DE SOIE. *Voyez ce qui en eſt dit ci-devant à l'article* NOBLESSE DE LAINE.

NOBLESSE SPIRITUELLE *ou* LITTÉRAIRE. *Voyez ci-devant* NOBLESSE LITTÉRAIRE.

NOBLESSE DE TERRE FERME, eſt le nom que l'on donne dans l'état de Veniſe & en Dalmatie à la nobleſſe qui demeure ordinairement aux champs. Dans l'état de Veniſe les nobles de terre ferme ou de campagne n'ont point de prérogatives ; ils ne participent point aux conſeils & aux délibérations. En Dalmatie la *nobleſſe* de terre ferme gouverne ariſtocratiquement. *Voyez* la Roque, *c. clxvij.*

NOBLESSE TITRÉE, eſt celle qui tire ſon origine de la chevalerie. *Voyez* NOBLESSE DE CHEVALERIE.

On entend auſſi par ce terme la haute *nobleſſe* ou *nobleſſe* de dignité, c'eſt-à-dire, les princes, les ducs, les marquis, comtes, vicomtes, barons, *&c.* *Voyez* HAUTE NOBLESSE.

NOBLESSE DE TOURNOI, eſt celle qui tire ſon origine des tournois ou combats d'adreſſe, inſtitués en 935 par l'empereur Henri l'Oiſeleur. Il falloit, pour y être admis, faire preuve de douze quartiers. Ces tournois furent défendus ou négligés l'an 1403 en France ; le dernier fut celui de 1559, qui fut ſi funeſte à Henri II. *Voyez* la Roque, *ch. clxxvij.*

NOBLESSE DE TRANSMIGRATION *ou* DÉBARQUÉE. *Voyez ci-devant* NOBLESSE DÉBARQUÉE.

NOBLESSE TRANSMISSIBLE, eſt celle qui paſſe de l'annobli à ſes enfans & petits enfans. Il y a des charges qui donnent une *nobleſſe* tranſmiſſible au premier degré, *voyez* NOBLESSE AU PREMIER DEGRÉ, d'autres qui ne la donnent que *patre & avo conſulibus.* *Voyez* NOBLESSE *patre & avo.*

NOBLESSE VÉNALE, eſt celle qui a été accordée par lettres, moyennant finance. *Voyez* NOBLESSE PAR LETTRES.

NOBLESSE VERRIÈRE, on appelle ainſi celle des gentilshommes qui s'occupent à ſouffler le verre. C'eſt une tradition vulgaire que les gentilshommes ont ſeuls le droit de travailler à cet ouvrage; ce qui eſt de certain, c'eſt que dans la plûpart des verreries, ce ſont des gentilshommes qui s'occupent à cet exercice, & qu'ils ne ſouffriroient pas que des roturiers travaillaſſent avec eux, ſi ce n'eſt pour les ſervir. C'eſt apparemment ce qui a fait croire à quelques perſonnes que l'exercice de l'art de la verrerie faiſoit une preuve de *nobleſſe*; & en effet la Roque, *ch. cxliv.* dit que les arrêts contraires n'ont pas empêché qu'en quelques provinces pluſieurs verriers n'aient été déclarés nobles en la dernière recherche des uſurpateurs de *nobleſſe* (il parle de celle qui fut faite en exécution de la déclaration de 1696) quoique, dit-il, ces verriers n'euſſent aucune charte ni autre principe de *nobleſſe*. Mais dans les vrais principes il eſt conſtant que l'exercice de l'art de verrerie ne donne pas la *nobleſſe*, & ne la ſuppoſe pas. On voit même que des gentilshommes de Champagne demandèrent à Philippe le-Bel des lettres de diſpenſe pour exercer la verrerie, & que tous les verriers des autres provinces en ont obtenu de ſemblables des rois ſucceſſeurs de Philippe-le-Bel; ce qu'ils n'auroient pas fait, ſi cet art eut annobli, ou s'il eût ſuppoſé la *nobleſſe*: ainſi tout ce que l'on peut prétendre, c'eſt qu'il ne déroge pas. On voit en effet au *liv. II. du titre théodoſien*, que Théodoſe honora les verriers de l'exemption de la plûpart des charges de la république, pour les engager à perfectionner leur profeſſion par l'invention admirable du verre. *Voyez* la Roque, *ch. cxliv.* (*A*)

NOBLESSE DE VILLE, eſt celle qui tire ſon origine de la mairie, c'eſt-à-dire, des charges municipales, telles que celles de prévôt des marchands, de maire, d'échevin, capitoul, jurat, *&c.* dans les villes où ces charges donnent la *nobleſſe*, comme à Paris, à Lyon, à Toulouſe, *&c.*

Ce privilège de *nobleſſe* a été ôté à pluſieurs villes qui en jouiſſoient ſans titre valable. *Voyez* ECHEVIN, ECHEVINAGE, NOBLESSE DE CLOCHE.

NOBLESSE UTÉRINE ou COUTUMIÈRE, eſt celle que l'enfant tient ſeulement de la mère, lorſqu'il eſt d'une mère noble & d'un père roturier.

Cette eſpèce de *nobleſſe* étoit autrefois admiſe dans toute la France, & même à Paris: en effet, on voit dans les établiſſemens de ſaint Louis, qu'un enfant né d'une *gentilfemme* & d'un père *vilain* ou *roturier* pouvoit poſſéder un fief; ce qui n'étoit alors permis qu'aux nobles & gentilshommes.

Cet uſage eſt très-bien expliqué par Beaumanoir ſur les coutumes de Beauvaiſis, où il obſerve que la ſeule différence qu'il y eût entre les nobles de partage, c'eſt-à-dire, par le père & les nobles de mère, c'eſt que ces derniers ne pouvoient pas être faits chevaliers, il falloit être noble de père & de mère.

Du reſte, ceux qui tiroient leur *nobleſſe* de leur mère, étoient qualifiés de gentilshommes. Monſtrelet, en parlant de Jean de Montaigu, qui fut grand-maître de France ſous Charles VI dit qu'il étoit gentilhomme de par ſa mère.

Il n'y a point de province où la *nobleſſe* utérine ſe ſoit mieux maintenue qu'en Champagne. Toutes les femmes nobles avoient le privilège de tranſmettre la *nobleſſe* à leur poſtérité. Les hiſtoriens tiennent que ce privilège vint de ce que la plus grande partie de la *nobleſſe* de cette province ayant été tuée en une bataille l'an 841, on accorda aux veuves le privilège d'annoblir les roturiers qu'elles épouſèrent, & que les enfans qui naquirent de ces mariages furent tenus pour nobles. Quelques-uns ont cru que cette *nobleſſe* venoit des femmes libres de Champagne, leſquelles épouſant des eſclaves, leurs enfants ne laiſſoient pas d'être libres; mais la coutume de Meaux dit très-bien que la verge annoblit, & que le ventre affranchit.

Quoi qu'il en ſoit de l'origine de ce privilège, il a été adopté dans toutes les coutumes de cette province, comme Troyes, Châlons, Chaumont en Baſſigny, Vitry.

Les commentateurs de ces coutumes ſe ſont imaginés que ce privilège étoit particulier aux femmes de Champagne; mais on a déja vu le contraire; & les coutumes de Champagne ne ſont pas les ſeules où il ſoit dit que le ventre annoblit, celles de Meaux, de Sens, d'Artois & de Saint-Michel portent la même choſe.

Charles VII, en 1430 donna des lettres datées de Poitiers, & qui furent regiſtrées en la chambre des comptes, par leſquelles il annoblit Jean l'Eguiſé, Evêque de Troyes, ſes père & mère, & tous leurs deſcendans, mâles & femelles, & ordonna que les deſcendans des femelles ſeroient nobles.

Sous le règne de Louis XII, en 1509, lorſque l'on préſenta les procès-verbaux des coutumes de Brie & de Champagne aux commiſſaires du parlement, les vrais nobles qui ne vouloient point avoir d'égaux, remontrèrent que la *nobleſſe* ne devoit procéder que du côté du père; ceux du tiers état, & même les eccléſiaſtiques du bailliage de Troyes & autres reſſorts de Champagne & de Brie s'y oppoſèrent, & prouvèrent par pluſieurs jugemens, que tel étoit l'uſage de toute ancienneté. On ordonna que la *nobleſſe* & le tiers état donneroient chacun leur mémoire, & que les articles ſeroient inſérés par proviſion tels qu'ils étoient. Les commiſſaires renvoyèrent la conteſtation au parlement, où elle eſt demeurée indéciſe.

Dans la ſuite, lorſqu'on fit la réduction de la coutume de Châlons, l'article ſecond, qui admet

la nobleſſe utérine, ayant été préſenté conforme aux coutumes de Troyes, de Chaumont & de Meaux, les gens du roi au ſiège de Châlons remontrérent l'abſurdité de la coutume de Châlons, & demandèrent que l'on apportât une exception pour les droits du roi ; ce qui fut accordé, & l'exemption confirmée par arrêt du parlement du 23 Décembre 1566 ; & préſentement la nobleſſe utérine admiſe par les coutumes de Champagne & quelques autres, ne ſert que pour ce qui dépend de la coutume, comme pour poſſéder des fiefs, pour les partages, ſucceſſions & autres choſes ſemblables ; mais elle ne préjudicie point aux droits du Roi.

La *nobleſſe utérine* de Champagne a été confirmée par une foule de jugemens & arrêts, dont les derniers ſont de Noel 1599, 11 janvier 1608, 7 ſeptembre 1622, 7 ſeptembre 1627, 14 mars 1633, 18 août 1673. Il y eut en 1668 procès intenté au conſeil de la part du prépoſé à la recherche des faux nobles contre les nobles de Champagne, que l'on prétendoit ne tirer leur *nobleſſe* que du côté maternel ; mais le procès ne fut pas jugé, le conſeil ayant impoſé ſilence au prépoſé. *Voyez les recherches ſur la* nobleſſe utérine *de Champagne.*

L'exemple le plus fameux d'une *nobleſſe utérine* reconnue en France, eſt celui des perſonnes qui deſcendent par les femmes de quelqu'un des frères de la Pucelle d'Orléans. Elle ſe nommoit Jeanne d'Ars ou d'Arc. Charles VII, en reconnoiſſance des ſervices qu'elle avoit rendus à la France par ſa valeur, par des lettres du mois de décembre 1429, l'annoblit avec Jacques d'Ars ou d'Arc & Iſabelle Romée ſes père & mère, Jacquemin & Jean d'Arc & Pierre Perrel ſes frères, enſemble leur lignage, leur parenté & leur poſtérité née & à naître en ligne maſculine & féminine. Charles VII changea auſſi leur nom en celui de *du Lys.*

On a mis en doute ſi l'intention de Charles VII avoit été que la poſtérité féminine des frères de la pucelle d'Orléans eût la prérogative de tranſmettre la *nobleſſe* à ſes deſcendans, parce que c'eſt un ſtyle ordinaire dans ces ſortes de chartes d'annoblir les deſcendans mâles & femelles de ceux auxquels la *nobleſſe* eſt accordée, mais non pas d'annoblir les deſcendans des filles, à moins qu'elles ne contractent des alliances nobles. La Roque, dans ſon traité de la *nobleſſe*, rapporte vingt exemples de ſemblables annobliſſemens faits par Philippe de Valois, par le roi Jean, par Charles V, Charles VI, Charles VII, & Louis XI, en vertu deſquels perſonne n'a prétendu que les filles euſſent le privilège de communiquer la *nobleſſe* à leurs deſcendans ; il n'y a que les parens de la pucelle d'Orléans qui aient prétendu avoir ce privilège.

Il fut néanmoins interprété par une déclaration d'Henri II, du 26 Mars 1555, par laquelle il eſt dit qu'il s'étend & ſe perpétue ſeulement en faveur de ceux qui ſeroient deſcendus du père & des frères de la Pucelle en ligne maſculine & non féminine, que les ſeuls mâles ſeroient cenſés nobles, & non les deſcendans des filles, ſi elles ne ſont mariées à des gentilshommes. Ce même privilège fut encore aboli par l'édit d'Henri IV de l'an 1598, ſur le fait des annobliſſemens erées depuis 1578. L'édit de Louis XIII du mois de juin 1614, *art.* 10, porte que les filles & les femmes deſcendues des frères de la pucelle d'Orléans n'annobliront plus leurs maris à l'avenir. Les déclarations de 1634 & de 1635 portent la même choſe. Ainſi, ſuivant l'édit de 1614, les deſcendans de la pucelle d'Orléans par les filles, nés avant cet édit, ſont maintenus dans leur poſſeſſion de *nobleſſe*, mais ce prétendu privilège a été aboli à compter de cet édit.

Il y a dans d'autres pays quelques exemples de ſemblables privilèges. J'ai vu des lettres du mois de février 1699, accordées dans une ſouveraineté voiſine de la France, qui donnoient aux filles du ſieur de *** le droit d'annoblir leurs maris ; mais je ne ſais s'il y a eu occaſion de faire valoir ce privilège.

Juſte-Lipſe dit qu'à Louvain il y a ſept familles principales & nobles, qui ont droit de tranſférer la *nobleſſe* par les femmes ; de ſorte que ſi un roturier épouſe une fille de l'une de ces familles, les enfans qui naiſſent d'eux ſont tenus pour nobles, & leurs deſcendans pour gentilshommes.

François Pyrard rapporte qu'aux îles Maldives les femmes nobles, quoique mariées à des perſonnes de condition inférieure & non nobles, ne perdent point leur rang, & que les enfans qui en ſont iſſus ſont nobles par leur mère. *Voyez* les *recherches ſur la* nobleſſe *utérine de Champagne* ; le *traité de la* nobleſſe *par* la Roque ; le *code des tailles*, le *mém. alphabétique des tailles*, & *ci-devant* NOBLESSE MATERNELLE. (*A*)

NOBLESSE. (uſurpateur de la) On nomme en France *uſurpateurs de la nobleſſe* ou *faux nobles*, ceux qui n'étant pas nobles uſurpent les droits & les privilèges de la *nobleſſe*. Sous M. Colbert on en fit pluſieurs fois la recherche, qui ne parut pas moins intéreſſante pour les revenus publics, que pour relever l'éclat de la véritable *nobleſſe* ; mais la manière d'y procéder fût toujours mauvaiſe, & le remède qu'on prit pour ce genre de recherches penſa être auſſi funeſte que le mal. Les traitans chargés de cette diſcuſſion, ſe laiſsèrent corrompre par les faux nobles qui purent les payer ; les véritables nobles furent tourmentés de mille manières, au point qu'il fallut rechercher les traitans eux-mêmes, qui trouvèrent encore le moyen d'échapper à la peine qu'ils méritoient. (*D. J.*)

NŒUD. ORDRE DU NŒUD, nom d'un ordre militaire du royaume de Naples, inſtitué en 1352 par

par la reine Jeanne Iere à l'occaſion de la paix conclue entr'elle & le roi de Hongrie, au moyen de ſon mariage avec Louis, prince de Tarente.

Cet ordre étoit compoſé de ſoixante chevaliers. Clément VI l'approuva & lui donna la règle de S. Baſile ; il prit S. Nicolas pour protecteur, mais il ne dura qu'autant que ſes inſtituteurs vécurent.

NOTRE-DAME DU CHARDON, (l'ordre de) c'étoit autrefois un ordre militaire inſtitué en 1370 par Louis II duc de Bourbon. Il étoit compoſé de 26 chevaliers, dont ce prince & ſes ſucceſſeurs furent les chefs. Ils portoient une ceinture bleu céleſte, & dans les grandes cérémonies, un manteau de la même couleur, avec un collier d'or entrelacé de fleurs de lys ; & pour deviſe, le mot *Eſpérance*, qu'on liſoit en grandes lettres dans les intervalles des fleurs.

NOTRE-DAME DE GLOIRE, (l'ordre de) à Mantoue, fut inſtitué par Barthélemi, religieux de l'ordre de S. Dominique, qui fut enſuite évêque de Vicence. Il l'établit pour ſoulager les pauvres veuves & orphelins, réconcilier les ennemis & réunir les mauvais ménages entre maris & femmes.

Les chevaliers ſuivoient la règle de S. Dominique.

La marque de l'ordre étoit une médaille d'argent chargée d'une croix partée de pourpre, cantonnée de quatre étoiles de même. *Voyez planche XXV. fig. 50.* (*G. D. L. T.*)

NOTRE-DAME DES GRACES, *en Eſpagne* (l'ordre de) fut inſtitué le jour de S. Laurent de l'année 1223, par Jacques I, roi d'Aragon, dans la cathédrale de Barcelone, où Pierre de Nolasko fut nommé grand-maître.

Les chevaliers portent ſur l'eſtomac un écu, coupé au premier, de gueules à la croix d'argent ; au deuxième, écartelé en ſautoir les premier & quatrième quartiers d'or, à quatre pals de gueules, qui eſt d'Aragon : les deuxième & troiſième d'argent à l'aigle de ſable, couronnée, languée & membrée de gueules, qui eſt de Sicile. (*Voyez pl. XXIII, fig. 15. G. D. L. T.*)

NOTRE-DAME DE LORETTE, (l'ordre de) fut inſtitué par le pape Sixte V en 1587, la deuxième année révolue de ſon pontificat. Il fit pendant ſon règne deux cents ſoixante chevaliers.

La marque de cet ordre eſt une médaille d'or où eſt repréſentée l'image de *Notre-Dame de Lorette*. (*Voyez planche XXIV. fig. 30. G. D. L. T.*)

NOTRE-DAME DE MONTEZA, (l'ordre de) au royaume de Valence en Eſpagne, fut inſtitué par Jacques II, roi d'Aragon & de Valence, en 1317.

La croix des chevaliers eſt rouge ſur un habit blanc ; & leurs armoiries un écuſſon d'or à la croix alésée de gueules. (*Voyez pl. XXIII, fig. 16. G. D. L. T.*)

NOUÉ, ÉE, adj. ſe dit des pièces honorables & autres qui paroiſſent liées ou entourées d'un cordon.

Nouée ſe dit auſſi de la queue fourchée d'un lion, lorſqu'elle a un ou pluſieurs nœuds.

De la Bouexiere du Haut-bois, de la Mettrie, en Bretagne ; d'argent à deux faſces de gueules, *nouées* chacune en deux endroits.

De Bournonville de la Loge, de Chatillon-ſur-Bar, & d'Oiſelet en Champagne ; de ſable au lion d'argent, la queue fourchée, *nouée* & paſſée en ſautoir couronné, lampaſſé & armé d'or.

Luxembourg ; d'argent, au lion de gueules, armé, lampaſſé & couronné d'azur, la queue fourchée, *nouée* & paſſée en double ſautoir. (*Pl. V, fig. 241.*)

NOUEUX, ſe dit des troncs & branches d'arbres qui ont beaucoup d'inégalités & de nœuds.

Thomaſſin, en Bourgogne ; d'azur à deux eſtocs ou bâtons *noueux* d'or en croix, ou à la croix de deux bâtons eſtoqués.

Parent ; d'azur, à deux bâtons *noueux* ou écotés & alésés d'or, paſſés en ſautoir, accompagnés d'un croiſſant d'argent en chef, & de trois étoiles d'or, deux en flanc, & une en pointe. (*Pl. VIII, fig. 401.*)

NOURRI, IE, adj. On nomme arbre *au pied-nourri*, celui dont le fût eſt coupé horizontalement en bas.

Fleur *au pied-nourri*, celle dont la tige paroît coupée en ſa partie inférieure.

Fleur-de-lys *au pied-nourri*, celle qui n'a point de queue.

On a donné le nom de *nourri* aux arbres, arbriſſeaux, plantes & fleurs, dont la tige paroît coupée ; parce qu'en les coupant vers la racine, on conſerve plus long-temps aux plantes leur verdure, aux fleurs leurs couleurs.

Baudouin de Chamoult, à Paris ; d'argent à l'arbre de ſinople au pied *nourri* ; au chef de gueules, chargé d'un croiſſant du champ accôté de deux étoiles d'or.

De Vignacourt d'Orvillé, en Picardie ; d'argent à trois fleurs-de-lis de gueules au pied *nourri*.

Hames, en Artois ; d'or à trois fleurs-de-lis de gueules *nourries*.

NOYER, ſ. m. arbre qu'on ne peut reconnoître dans les armoiries qu'à ſa feuille longue & pointue.

Nogaret ; d'argent au *noyer* de ſinople, arraché.

NUAGE, ſ. m. ce mot ſe dit des pièces qui ſont repréſentées avec pluſieurs ondes, ſinuoſités ou lignes courbes, ſoit faſces, ſoit bandes.

NUAGÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu, où il y a des pièces ou des diviſions telles qu'elles ſont annoncées dans l'article précédent. Pour ſe former une idée exacte du *nuagé*, il faut voir *pl. première fig. 51 & 53*, les armes de Hochſtetter & de Hainsbach, les unes, tranchées d'or, *nuagées* d'azur ; les autres, taillées d'or, *nuagées* d'azur.

En comparant ces deux figures, avec la *fig. 132.*

Pl. III. repréſentant les armes *nébulées* de la maiſon de Rochechouart, on verra la différence du *nuagé* au *nébulé*.

NUÉE, ſ. f. meuble de l'écu qui imite un nuage.

Curel, originaire du Baſſigny ; d'azur, au lion d'or lampaſſé de gueules, adextré d'un bras de carnation tenant une balance d'argent, & ſortant d'une *nue* ou *nuée* au naturel, chargée d'une étoile auſſi d'argent.

De Beauvais de Gentilly, de la Boiſſière, à Paris ; d'azur à un cœur d'or, accompagné en chef d'une *nuée* d'argent étendue en faſce alésée, & en pointe d'un croiſſant de même. Cet article d'ailleurs eſt le même que le précédent, c'eſt-à-dire que *nuagé*.

ŒILLET, ſ. m. meuble d'armoiries repréſentant cette fleur.

Briſſon; d'argent, à trois *œillets* de gueules, feuillés & tigés de ſinople. (*Pl. VIII. fig. 417.*)

Clémery, en Lorraine; d'or, à la faſce d'azur, chargée de trois beſans d'argent, & accompagnée en chef de trois poignards de gueules, mis en pal & en rang; en pointe de trois *œillets* de même, mouvans d'une ſeule tige de ſinople.

OGOESSE, ſ. m. il ſe dit des tourteaux de ſable, pour les diſtinguer des autres qui ſe nomment *gulpes*, quand ils ſont de pourpre; *guſes*, quand ils ſont de gueules; *heurtes*, quand ils ſont d'azur; *ſommes* ou *volets*, quand ils ſont de ſinople; cependant ils retiennent tous en général le nom de *tourteaux*. *Voyez* TOURTEAU, (*D J.*)

OIGNON, ſ. m. meuble d'écu.

Mouton, écartelé au premier & au quatrième, d'azur, à la gibecière d'or, au ſecond & troiſième, de gueules, à trois *oignons* d'argent. (*Pl. X. fig. 548.*)

OISEAU, ſ. m. On nomme *oiſeau* dans l'art héraldique, celui dont on ne peut connoître l'eſpèce.

Les *oiſeaux* ſont dits, becqués, langués & membrés, lorſque leur bec, langue & jambes, ſont d'émail différent de celui de leur corps.

L'aigle paroît de front, le vol étendu.

Le coq de profil, ſe diſtingue par ſa tête levée, ſa crête, ſa barbe, ſes jambes, ſa queue retrouſſée, dont quelques plumes retombent en portions circulaires.

L'épervier, par ſon chaperon, ſes grillets & ſes longes.

Le paon, parce qu'il fait la roue avec ſa queue, qu'il ſemble s'y mirer, & par une houppe de trois plumes en forme d'aigrette ſur la tête.

Il y a quelquefois dans l'écu des paons de profil, leur tête décorée de trois plumes, & leur longue queue traînante les diſtinguent, de même que ceux qui font la roue.

Le pélican, ſe connoît par l'ouverture qu'il ſe fait dans la poitrine avec le bec, pour nourrir ſes petits de ſon ſang.

La grue, par un long bec & un caillou qu'elle tient de ſa patte dextre nommée *vigilance*.

Le phœnix, par ſon bûcher que l'on nomme *immortalité*.

La colombe, ſe diſtingue par l'émail d'argent qui lui eſt propre, & encore plus par un rameau d'olivier qu'elle porte ſouvent en ſon bec.

Les alérions, petites aigles au vol abaiſſé, n'ont ni bec, ni jambes.

Les merlettes, ſont de petites cannes de profil, ſans bec, ni pattes.

L'hirondelle, eſt connue de tout le monde, ſon émail particulier eſt le ſable.

De Vallerot de Senecey, à Paris; d'or à cinq *oiſeaux* d'azur.

Camus, à Dole; d'azur, à un chevron accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un *oiſeau* eſſorant, le tout d'argent.

Verdelin de Montagut, au pays de Comminges; d'or à la faſce d'azur, accompagnée en chef d'un *oiſeau* de même, becqué & membré de gueules. (*G. D. L. T.*)

OISEAU DE PARADIS, ſ. m. meuble d'armoiries.

Coicault de la Rivière; d'azur, à un *oiſeau de paradis* d'or, poſé en faſce, accompagné de trois étoiles d'argent. (*Pl. XI. fig. 593.*)

OLIVIER, ſ. m. meuble d'armoiries repréſentant cet arbre.

Olivier; d'or, à l'*olivier* arraché de ſinople, au lion contourné & couronné de gueules, grimpant à l'arbre. (*Pl. VIII. fig. 395.*)

Sandrier; d'azur, au rameau d'*olivier*, à deux branches d'or, mouvant d'un croiſſant de même. (*Ibid. fig. 398.*)

OMBELLE, ſ. f. ce mot ſe dit d'une eſpèce de paraſol que le doge de Veniſe met ſur ſes armes par une conceſſion que fit le pape Alexandre III, quand il ſe réfugia à Veniſe, en fuyant la perſécution de Frédéric I. Elle eſt quelquefois ſous les armes de la république.

OMBRE, ſ. f. image ſi déliée qu'on voit le champ ou les pièces de l'écu au travers.

L'*ombre* ſe repréſente par un ſeul trait qui forme la circonférence de la figure & n'eſt rempli d'aucun émail, de ſorte que l'on voit deſſous l'émail des pièces qui s'y trouvent.

Traſegniès de Florainville, en Lorraine; bandé d'or & d'azur, à l'*ombre*-de-lion; & une bordure engrêlée de gueules.

OMBRE-DE-SOLEIL, ſ. f. image du ſoleil, ſans yeux, nez, ni bouche.

Ricouart d'Erouville, à Paris; d'azur à l'*ombre-de-ſoleil* d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de ſable.

Joly de Chouin; d'azur, à une *ombre-de-ſoleil* d'or, au chef de même, chargé de trois roſes de gueules. (*Pl. VII. fig. 366.*)

Hurault de Chiverni; d'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre *ombres-de-ſoleil* de gueules.

OMBRÉ, ÉE, adj. ſe dit des édifices, corps cubiques, & autres corps à pluſieurs faces ou facettes, dont les côtés oppoſés au jour ſont d'un émail différent pour marquer l'ombre.

Chapelle de Jumillac, en Périgord; d'azur à une chapelle d'or, *ombrée* de ſinople. (*G. D. L. T.*)

ONCEAU, ſ. m. petit *once*, eſpèce de tigre ou

de léopard, employé quelquefois comme meuble dans les armoiries.

Polonceau ; de ſable, à un *onceau* d'or. (*Pl. XII. fig. 620.*)

ONDÉ, ÉE, adj. ſe dit des croix, faſces, bandes, pals & autres pièces de longueur qui ont des ſinuoſités curvilignes, concaves & convexes alternativement. (*Voyez pl. IV, fig. 186.*)

Ces pièces ſont ainſi nommées de ce qu'elles imitent les ondes.

Chalut de Verin, à Paris ; d'or à la croix *ondée* d'azur.

Selve de Cromieres, en Orléanois ; d'azur à deux faſces *ondées* d'argent.

Rochefort d'Ally de Saint-Poin, en Auvergne ; de gueules à la bande *ondée* d'argent, accompagnée de ſix merlettes de même en orle.

Moncoquier ; de ſable, à trois fleurs de lis d'or, au chef *ondé* & abbaiſſé de même. (*Pl. II. fig. 109.*)

D'Amorezan ; d'azur, à une faſce *ondée* d'or. (*Pl. III. fig. 133.*)

Chalut de Verin, en Eſpagne ; d'or, à la croix *ondée* d'azur. (*Pl. IV. fig. 186.*)

De Puget ; d'azur, au chevron *ondé*, accompagné de trois molettes, le tout d'argent (*Pl. IV. fig. 199.*)

De Layat ; d'azur, à quatre pals *ondés* d'argent, accompagnés de trois flammes d'or entre les pals, rangées en faſce. (*Pl. IX. fig. 478.*)

La Guerre, en Lorraine, ſeigneurs de Lezeville ; d'or, à deux faſces de gueules, *ondées* & accompagnées en chef d'un rencontre de biche de même, à la bordure de ſinople engrêlée.

Charnais de gueules, à trois croiſettes d'or, ancrées, au pied fiché, au chef d'argent, chargé d'une vergette d'azur *ondée*.

ONDÉ ſe dit tant de la bordure que des pièces qui ſont dans l'écuſſon.

ONGLÉ, ÉE, adj. ſignifie les ongles ou ſerres des bêtes ou des oiſeaux, lorſque ces ongles ſont d'un émail différent de celui du corps de l'animal. Il ſe dit ſur-tout de la corne des jambes des bêtes au pied fourchu, lorſqu'elles ſe trouvent de différent émail.

De Beaumont du Breil-Varenne, en Bretagne ; d'argent, à trois pieds de biche de gueules, *onglés* d'or.

De Bourdeilles ; d'or, à deux pattes (ou membres) de griffon de gueules, *onglées* d'azur, & poſées l'une ſur l'autre. (*Pl. V. fig. 263.*)

Le Fortuné ; de gueules, à un éléphant d'or, armé & *onglé* d'azur. (*Pl. VI. fig. 292.*)

OPPOSÉ, ÉE, adj. ſe dit de deux pièces peintes ſur l'écu, lorſque la pointe de l'une regarde le chef, & celle de l'autre le bas du même écu.

OR, ſ. m. couleur jaune que l'on nomme *or*, le premier des deux métaux. Cet émail eſt repréſenté en gravure par un nombre infini de petits points. (*Voyez fig. 11. pl. I.*)

De Pratcontal d'Ancone, en Danphiné ; d'*or*, au chef d'azur, chargé de trois fleurs-de-lis du champ.

Bandinelli, à Rome ; maiſon dont étoit le pape Alexandre III ; porte, d'*or* plein.

ORANGE, ſ. f. ſe dit de toute pièce ronde qui eſt jaune ou tannée.

ORDRE DE CALATRAVA. Cet *ordre* n'eſt plus aujourd'hui ni religieux ni militaire, puiſqu'on peut s'y marier une fois, & qu'il ne conſiſte que dans la jouiſſance de pluſieurs commanderies en Eſpagne. (*Voyez* CALATRAVA, (ordre de) *D. J.*)

ORDRE DU CHARDON OU DE S. ANDRÉ, (*Hiſt. mod.*) eſt un *ordre* militaire d'Ecoſſe, inſtitué, à ce que diſent quelques-uns, par Hungus ou Hungo, roi des Pictes, après la victoire qu'il remporta ſur Athelſtan.

La légende porte, que pendant la bataille, une croix de *ſaint André*, patron d'Ecoſſe, apparut à Hungus qui en conçut un bon augure, décora ſon étendard de la figure de cette croix ; & après le gain de la bataille, inſtitua un *ordre* de chevaliers, dont le collier eſt d'or entrelacé de fleurs de chardons & de branches de rue.

Au bas du collier pend une médaille ſur laquelle on voit l'image de ſaint André, ayant ſa croix ſur la poitrine avec cette deviſe, *nemo me impunè laceſſet*, perſonne ne me défiera impunément.

D'autres racontent différemment l'origine de cet *ordre*, & nous aſſurent qu'il fut inſtitué après la concluſion d'une paix entre Charles VII, roi de France, d'une part, & le roi d'Ecoſſe de l'autre.

L'abbé Juſtiniani remonte plus haut, & prétend qu'il fut inſtitué par Achaius I, roi d'Ecoſſe en 809, lequel, après avoir conclu une alliance avec Charlemagne, prit pour ſa deviſe le chardon avec ces mots, *nemo me impuné laceſſet*, laquelle deviſe eſt effectivement celle de l'*ordre* : il ajoute que le roi Jacques IV renouvella cet *ordre*, & le mit ſous la protection de ſaint André.

L'*ordre* n'eſt compoſé que de douze chevaliers, & du roi qui en eſt le chef & le ſouverain ; ils portent le ruban verd au bas duquel pend un chardon d'or couronné dans un cercle d'or, avec l'inſcription de la deviſe. (*H. Voyez* ANDRÉ & CHARDON.)

ORDRE DE L'ELÉPHANT, eſt un des *ordres* militaires des rois de Danemarck ; on l'appelle ainſi, parce que ſes armes ſont un éléphant. Il y a bien des ſentimens ſur l'origine de l'inſtitution de cet *ordre*. Mennenius & Hocpingius l'attribuent à Chriſtiern IV qui fut élu roi en 1584 ; Selden & Imhof à Frédéric II élu en 1542 ; Gregorio Leti à Frédéric I, qui régna vers 1530 ; Bernard Rebolledus à Jean I, qui commença à régner en 1478 ; Bechman & Janus Bicherodius ſoutiennent que Canut VI en eſt le premier inſtituteur, & que c'eſt aux croiſades qu'il en faut rapporter l'origine. Il eſt certain

qu'en 1494 l'*ordre* de l'éléphant ſubſiſtoit. Cet *ordre* s'appella d'abord l'*ordre de ſainte Marie*, & celui *de l'éléphant* ſous Chriſtiern I ; ce qui donna occaſion à ſon inſtitution, fut une action courageuſe de quelques Danois qui tuèrent un éléphant dans une guerre que Canut ſoutint contre les Sarraſins. Cet *ordre* a toujours été ſous la protection de la Vierge, & s'appelle encore à préſent l'*ordre de ſainte Marie*. Au deſſous de l'éléphant pend une image de la Vierge, environnée de rayons. Pluſieurs princes augmentèrent cet *ordre*. Frédéric II créa beaucoup de chevaliers à la cérémonie de ſon couronnement. Chriſtiern V en fit autant, & l'orna beaucoup : les chevaliers portent un collier d'où pend un éléphant d'or, émaillé de blanc, le dos chargé d'un château d'argent, maçonné de ſable. L'éléphant eſt porté ſur une terraſſe de ſinople, émaillée de fleurs. Les rois de Danemarck ne ſont des chevaliers de l'éléphant que le jour de leur couronnement. (*Voyez* ELÉPHANT.)

ORDRES MILITAIRES, les *ordres militaires* ſont certains corps de chevaliers inſtitués par des rois ou des princes, pour donner des marques d'honneur & faire des diſtinctions dans leur nobleſſe.

Il y a eu en France quatre ou cinq *ordres* de chevalerie purement *militaires*.

Charles Martel inſtitua l'*ordre* de la genette qui ne dura point.

Saint Louis fonda en 1269 l'*ordre* du navire & du croiſſant, qui fut auſſi de courte durée.

En 1350, le roi Jean inſtitua l'*ordre* de l'étoile, en faveur des plus grands ſeigneurs ; la deviſe étoit *monſtrant regibus aſtra viam*, par alluſion à l'étoile des mages : cet *ordre* dont le ſiége étoit à Saint-Ouen près Paris, s'avilit dans la ſuite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du guet.

En 1389, Charles VI fonda l'*ordre* de la ceinture de l'eſpérance, dont on ne ſait aucun détail.

En 1469, Louis XI inſtitua l'*ordre* de ſaint Michel, parce que celui de l'étoile étoit tombé en diſcrédit. Il fixa le nombre des chevaliers à trente-ſix, & ce fut au traité de Noyon que Charles-Quint & François I ſe donnèrent mutuellement, l'un l'*ordre* de la toiſon, l'autre celui de ſaint Michel ; mais François II, en 1559, ayant créé à la fois dix-huit chevaliers de ſaint Michel, cette promotion commença à avilir cet *ordre*. Les marques d'honneur, dit M. de Sainte-Palaye, ſont la monnoie de l'état ; il eſt auſſi dangereux de la hauſſer à l'excès que de la baiſſer.

Enfin, l'an 1693 eſt la date de l'inſtitution de l'*ordre* de ſaint Louis.

Loin d'entrer dans les détails ſur ces divers *ordres*, je me borne à deux réflexions.

1°. Les *ordres militaires* de chevalerie, comme ceux du temple, ceux de malte, l'*ordre* teutonique & tant d'autres, ſont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignoit les cérémonies religieuſes aux fonctions de la guerre. Mais cette eſpèce de chevalerie fut abſolument différente de l'ancienne. Elle produiſit en effet les *ordres* monaſtiques & *militaires* fondés par les papes, poſſédant des bénéfices, aſtreints aux trois vœux des moines. De ces *ordres* ſinguliers, les uns ont été grands conquérans, les autres ont été abolis pour leurs débauches ou leur puiſſance ; d'autres ont ſubſiſté avec éclat.

2°. Les ſouverains ont dans leur main un moyen admirable de payer les ſervices conſidérables que les ſujets ont rendus à l'état, en honneurs, en dignités & en rubans, plutôt qu'en argent ou autres ſemblables récompenſes. « Ç'a été, dit Montagne, » une belle invention, & reçue en la plupart des » polices du monde, d'établir certaines marques » vaines & ſans prix, pour en honorer & récompenſer la vertu ; comme ſont les couronnes de » laurier, de chêne, de myrte, la forme de certain vêtement, le privilége d'aller en coche par » ville, ou de nuit avec flambeau, quelque aſſiette » particulière aux aſſemblées publiques, la prérogative d'aucuns ſurnoms & titres, certaines marques aux armoiries, & choſes ſemblables, de » quoi l'uſage a été diverſement reçu, ſelon l'opinion des nations, & dure encore. Nous avons » pour notre part & pluſieurs de nos voiſins, les » *ordres* de chevalerie qui ne ſont établis qu'à cette » fin. Il eſt beau de reconnoître la valeur des hommes, & de les contenter par des payemens qui » ne chargent aucunement le public, & qui ne » coûtent rien au prince, & ce qui a été toujours » connu par expérience ancienne, & que nous » avons autrefois auſſi pû voir entre nous, que » les gens de qualité avoient plus de jalouſie de » telles récompenſes, que de celles où il y avoit » du gain & du profit, cela n'eſt pas ſans raiſon » & ſans apparence. Si au prix qui doit être ſimplement d'honneur, on y mêle d'autres commodités & de la richeſſe, ce mêlange, au lieu d'augmenter l'eſtimation, il la ravale, & en retranche..... La vertu embraſſe & aſpire plus volontiers à une récompenſe purement ſienne, plutôt glorieuſe qu'utile ; car, à la vérité, les autres dons n'ont pas leur uſage ſi digne, d'autant » qu'on les employe à toutes ſortes d'occaſions. » Par des richeſſes on ſatisfait le ſervice d'un valet, la diligence d'un courrier, le danſer, le voltiger, le parler, & les plus vils offices qu'on » reçoive : voire & le vice s'en paye, la flatterie, le maquerélage, la trahiſon ; ce n'eſt pas » merveille, ſi la vertu reçoit & deſire moins volontiers cette ſorte de monnoie commune, que » celle qui lui eſt propre & particulière, toute noble & généreuſe. » (*D. J.*)

ORDRE MILITAIRE ; c'eſt en France l'*ordre* de ſaint Louis que Louis XIV établit en 1693, pour récompenſer les officiers de ſes troupes, & leur donner une marque de diſtinction particulière ſur les autres états. Ceux qui ſont revêtus de cet *or-*

dre ſont appellés *chevaliers de ſaint Louis ;* ils portent à la boutonnière de leur habit & ſur l'eſtomac une croix d'or, ſur laquelle il y a l'image de ſaint Louis ; elle y eſt attachée avec un ruban couleur de feu.

Il y a dans l'*ordre* de ſaint Louis huit grands-croix & vingt-quatre commandeurs. Les grands-croix portent leur croix attachée à un ruban large de couleur de feu qu'ils mettent en écharpe ; & outre cela, ils portent une croix en broderie d'or ſur leur habit & ſur leur manteau. Pour les commandeurs, ils portent auſſi leur croix en écharpe, mais ils n'en ont point de brodée ſur leurs habits. Le roi eſt le grand-maître de cet *ordre ;* M. le dauphin en eſt revêtu, & tous les héritiers préſomptifs de la couronne doivent la porter.

Il y a des commandeurs qui ont 4000 liv. de penſion, & d'autres 3000 liv. Il y a auſſi un nombre de ſimples chevaliers qui ont des penſions, mais elles ſont moins conſidérables. (*Q*)

ORDRE DU S. ESPRIT, eſt un *ordre* de chevalerie inſtitué par Henri III en 1579 ; il devoit être compoſé de cent chevaliers ſeulement. Pour y être admis, il falloit faire preuve de trois races de nobleſſe. Le grand-maître & les commandeurs ſont revêtus les jours de cérémonies, de longs manteaux, faits à la façon de ceux qui ſe portent le jour de ſaint Michel. Ils ſont de velours noir, garnis tout autour d'une broderie d'or & d'argent qui repréſente des fleurs-de-lis, & forme des nœuds d'or entre trois divers chiffres d'argent, & au deſſus de ces chiffres, de ces nœuds & de ces fleurs de lis, il y a des flammes d'or ſemées de part en part. Ce grand manteau eſt garni d'un mantelet de toile d'argent verte, couverte d'une broderie ſemblable à celle du grand manteau, excepté qu'au lieu de chiffres, il y a des colombes d'argent. Ces manteaux & mantelets ſont doublés de ſatin jaune orangé ; ils ſe portent retrouſſés du côté gauche, & l'ouverture eſt du côté droit. Le grand-maître & les commandeurs portent des chauſſes & des pourpoints blancs, façonnés à leur diſcrétion ; ils ont un bonnet noir ſurmonté d'une plume blanche, & mettent à découvert ſur leurs manteaux le grand collier de l'*ordre* qui leur a été donné lors de leur réception.

Le chancelier eſt vêtu de même que le commandeur, excepté qu'il n'a pas le grand collier, mais ſeulement la croix couſue ſur le devant de ſon manteau, & celle d'or pendante au col. Le prevôt, le grand-tréſorier & le greffier ont auſſi des manteaux de velours noir & le mantelet de toile d'argent verte, qui ne ſont brodés que de quelques flammes d'or. Ils portent auſſi la croix de l'*ordre* couſue & celle d'or pendante au col ; le héraut & les huiſſiers ont des manteaux de ſatin & le mantelet de velours verd, bordé de flammes comme ceux des autres officiers. Le héraut porte la croix de l'*ordre* avec ſon émail pendue au col, & l'huiſſier une croix de l'*ordre*, mais plus petite que celle des autres officiers.

Les prélats, commandeurs & officiers portent la croix couſue ſur le côté gauche de leurs manteaux, robes & autres habillemens de deſſus. Le grand-maître, qui eſt le roi, la porte aux habillemens de deſſous, au milieu de l'eſtomac quand bon lui ſemble, & en ceux de deſſus au côté gauche de même grandeur que les commandeurs. Elle eſt faite en forme de croix de Malte en broderie d'argent ; au milieu il y a une colombe figurée, & aux angles des rais & des fleurs-de-lis brodées en argent. C'eſt un des ſtatuts irrévocables de l'*ordre*, de porter toujours la croix aux habits ordinaires avec celle d'or au col pendante à un ruban de ſoie, de couleur bleu céleſte, & l'habit aux jours deſtinés. Les cardinaux, prélats, commandeurs & officiers portent auſſi une croix de l'*ordre* pendante au col & au même ruban. La croix eſt de la forme de celle de Malte, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu ſans émail : dans les angles il y a une fleur-de-lis ; mais ſur le milieu ceux qui ſont chevaliers de l'*ordre* de ſaint Michel, en portent la marque d'un côté, & de l'autre une colombe. Les cardinaux & les prélats qui ne ſont point de cet *ordre* portent une colombe des deux côtés.

Le collier de l'*ordre* du ſaint Eſprit eſt d'or, fait à fleurs-de-lis avec trois différens chiffres entrelacés de nœuds de la façon de la broderie du manteau. Il eſt toujours du poids de deux cents écus ou environ, ſans être enrichi de pierreries ni d'autres choſes. Les commandeurs ne le peuvent vendre, engager, ni aliéner, pour quelque néceſſité ou cauſe que ce ſoit, parce qu'il appartient à l'*ordre* & lui revient après la mort de celui qui le portoit. Avant que de recevoir l'*ordre du Saint-Eſprit*, les commandeurs reçoivent celui de ſaint Michel ; c'eſt pourquoi leurs armes ſont entourées de deux colliers. En 1664, le roi fixa le nombre des chevaliers à cent. Les officiers ſont, le chancelier & garde des ſceaux, le prévôt & grand-maître des cérémonies, le grand tréſorier, le greffier, les intendans, le généalogiſte de l'*ordre*, le roi d'armes, les hérauts & les huiſſiers. Les chevaliers portent le cordon bleu de droite à gauche, & les pairs eccléſiaſtiques en forme de collier pendant ſur l'eſtomach.

ORDRE DE LA TABLE RONDE, (*Hiſtoire de la Chevalerie*) *ordre* de chevalerie célèbre dans les ouvrages des écrivains de romans, qui en attribuent l'inſtitution au roi Arthur. Quoiqu'on ait bâti divers récits fabuleux ſur ce fondement, il ne s'enſuit point que l'inſtitution de cet *ordre* doive entièrement paſſer pour chimérique ; il n'eſt pas contre la vraiſemblance, qu'Arthur ait inſtitué un *ordre* de chevalerie dans la Grande-Bretagne, puiſque dans le même ſiècle, Théodoric, roi des Oſtrogoths, en avoit inſtitué un en Italie. Arthur a été ſans doute un grand capitaine ; c'eſt dommage que ſes actions aient ſervi de baſe à une infinité de

Digitized by Google

ſables qu'on a publiées ſur ſon ſujet, au lieu que ſa vie méritoit d'être écrite par des hiſtoriens ſenſés. (*D. J.*)

ORDRE TEUTONIQUE, eſt un *ordre* militaire & religieux de chevaliers. Il fut inſtitué vers la fin du douzieme ſiècle, & nommé *teutonique*, à cauſe que la plupart de ſes chevaliers ſont allemands ou teutons.

Voici l'origine de cet *ordre*. Pendant que les chrétiens, ſous Guy de Luſignan, faiſoient le ſiége d'Acre, ville de la Syrie, ſur les frontières de la Terre-Sainte, auquel ſiège ſe trouvoient Philippe-Auguſte, roi de France, Richard, roi d'Angleterre, & quelques ſeigneurs allemands de Bremen & de Lubec, on fut touché de compaſſion pour les malades & bleſſés qui manquoient du néceſſaire, & on établit une eſpèce d'hôpital ſous une tente faite d'un voile de navire, où l'on exerça la charité envers les pauvres ſoldats.

C'eſt ce qui fit naître l'idée d'inſtituer un troiſiéme ordre militaire, à l'imitation des templiers & des hoſpitaliers.

Ce deſſein fut approuvé par le patriarche de Jéruſalem, par les évêques & archevêques des places voiſines, par le roi de Jéruſalem, par les maîtres du temple & de l'hôpital, & par les ſeigneurs & prélats allemands qui ſe trouvoient pour lors dans la Terre-Sainte.

Ce fut du conſentement commun de tous ces perſonnages, que Frédéric, duc de Souabe, envoya des ambaſſadeurs à ſon frére Henri, roi des Romains, pour qu'il ſollicitât le pape de confirmer cet ordre nouveau. Céleſtin III qui gouvernoit l'égliſe, accorda ce qu'on lui demandoit, par une bulle du 23 février 1191 ou 1192; & le nouvel *ordre* fut appellé *l'ordre des chevaliers teutoniques de l'hoſpice de ſainte Marie de Jéruſalem.*

Le pape leur accorda les mêmes priviléges qu'aux templiers & aux hoſpitaliers de ſaint Jean, excepté qu'il les ſoumit aux patriarches & autres prélats, & qu'il les chargea de payer la dixme de ce qu'ils poſſédoient.

Le premier maître de l'*ordre*, Henri de Walpot, élu pendant le ſiége d'Acre, acheta, depuis la priſe de cette ville, un jardin où il bâtit une égliſe & un hôpital, qui fut la première maiſon de l'*ordre teutonique*, ſuivant la relation de Pierre de Duisbourg, prêtre du même *ordre*. Jacques de Vitry s'éloigne un peu de ce fait hiſtorique, en diſant que l'*ordre teutonique* fut établi à Jéruſalem, avant le ſiége de la ville d'Acre.

Hartknoch, dans ſes notes ſur Duisbourg, concilie ces deux opinions, en prétendant que l'*ordre teutonique* fut inſtitué d'abord à Jéruſalem par un particulier, allemand de nation: que cet *ordre* fut confirmé par le pape, par l'empereur & par les princes pendant le ſiége d'Acre; & qu'après la priſe de cette ville, cet *ordre* militaire devint conſidérable & ſe fit connoître par tout le monde.

S'il eſt vrai que cet ordre fut inſtitué d'abord par un particulier, auquel ſe joignirent ceux de Bremen & de Lubec, qui étoient alors dans la ville de Jéruſalem, on ne peut ſavoir au juſte l'année de ſon origine.

L'*ordre* ne fit pas de grands progrès ſous les trois premiers grands-maîtres, mais il devint extrêmement puiſſant ſous le quatrième, nommé *Hermand de Saltz*, Conrad, duc de Mazovie & de Cujavie, lui envoya des ambaſſadeurs pour lui demander ſon amitié & du ſecours, & pour lui offrir & à ſon *ordre*, les provinces de Culm & de Livonie, avec tous les pays qu'ils pourroient recouvrer ſur les Pruſſiens idolâtres qui déſoloient ſes états par des incurſions continuelles, & auxquels il oppoſa ces nouveaux chevaliers, parce que ceux de l'*ordre* de Chriſt ou de Dobrin, qu'il avoit inſtitués dans la même vûe, étoient trop foibles pour exécuter ſes deſſeins.

De Saltz accepta la donation, & Grégoire IX la confirma. Innocent publia une croiſade pour aider les chevaliers teutons à réduire les Pruſſiens. Avec ce ſecours l'*ordre* ſubjugua, dans l'eſpace d'un an, les provinces de Warmie, de Natangie & de Barthie, dont les habitans renoncèrent au culte des idoles, & dans le cours de cinquante ans, ils conquirent toute la Pruſſe, la Livonie, la Samogitie, la Poméranie, &c.

En 1204, le duc Albert inſtitua l'*ordre* des chevaliers porte-glaives, qui fut uni enſuite à l'*ordre teutonique*, & cette union fut approuvée par le pape Grégoire IX.

Waldemar III, roi de Danemarck, vendit à l'*ordre* la province d'Eſtein, les villes de Nerva & de Weſſamberg, avec quelques autres provinces.

Quelque temps après, une nouvelle union mit de grandes diviſions dans l'*ordre*: cette union ſe fit avec les évêques & les chanoines de Pruſſe & de Livonie, leſquels en conſéquence prirent l'habit de l'*ordre*, & partagèrent la ſouveraineté avec les chevaliers dans leurs diocèſes.

L'*ordre* ſe voyant maître de toute la Pruſſe, fit bâtir les villes d'Elbing, Marienbourg, Thorn, Dantzic, Konigsberg, & quelques autres. L'empereur Frédéric II permit à l'*ordre* de joindre à ſes armes l'aigle impérial, & en 1250 ſaint Louis lui permit d'écarteler de la fleur-de-lis.

Après que la ville d'Acre eut été repriſe par les infidèles, le grand-maître de l'*ordre teutonique* transféra ſon ſiége à Marienbourg. A meſure que l'*ordre* croiſſoit en puiſſance, les chevaliers vouloient croître en titres & en dignités; de ſorte qu'à la fin, au lieu de ſe contenter, comme auparavant, du nom de *frères*, ils voulurent qu'on les traitât de *ſeigneurs*; & quoique le grand-maître Conrad Zolnera de Roteſtein ſe fût oppoſé à cette innovation, ſon ſucceſſeur Conrad Wallerod, non content de favoriſer l'orgueil des chevaliers, ſe fit rendre à lui-même des honneurs qui ne ſont dûs qu'aux princes du premier ordre.

Les rois de Pologne profitèrent des diviſions qui s'étoient miſes dans l'*ordre* : les Pruſſiens ſe révoltèrent ; & après des guerres continuelles entre les chevaliers & les Polonois, les premiers cédèrent au roi Caſimir la Pruſſe ſupérieure, & conſervèrent l'inférieure, à condition de lui en faire hommage.

Enfin, dans le temps de la réformation, Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de l'*ordre*, ſe rendit luthérien, renonça à la dignité de grand-maître, détruiſit les commanderies, & chaſſa les chevaliers de la Pruſſe.

La plupart des chevaliers ſuivirent ſon exemple, & embraſsèrent la réformation : les autres tranſférèrent le ſiége du grand-maître à Margentheim ou Mariendal en Franconie, où le chef-lieu de l'*ordre* eſt encore aujourd'hui.

Ils y élurent pour leur grand-maître Walter de Cromberg, intentèrent un procès contre Albert, que l'empereur mit au ban de l'empire : cependant l'*ordre* ne put jamais recouvrer ſes domaines ; & aujourd'hui les chevaliers ne ſont tout au plus que l'ombre de ce qu'ils étoient autrefois, n'ayant que trois ou quatre commanderies, qui ſuffiſent à peine pour faire ſubſiſter le grand-maître & ſes chevaliers.

Pendant que l'*ordre teutonique* étoit dans ſa ſplendeur, ſes officiers étoient le grand-maître, qui faiſoit ſon ſéjour à Mariendal, & qui avoit ſous lui le grand-commandeur, le grand-maréchal, réſidant à Konigsberg, le grand-hoſpitalier, réſidant à Elbing, le drapier, chargé de fournir les habits, le tréſorier vivant à la cour du grand-maître, & pluſieurs autres commandeurs, comme ceux de Thorn, de Culm, de Brandebourg, de Konigsberg, d'Elbing, &c.

L'*ordre* avoit auſſi des commandeurs particuliers dans les châteaux & dans les forteresſes, des avocats, des pourvoyeurs, des intendans, des moulins, des proviſions, &c.

Waiſſelms, dans ſes annales, dit que l'*ordre* avoit 28 commandeurs de villes, 46 de châteaux, 81 hoſpitaliers, 35 maîtres de couvens, 40 maîtres-d'hôtels, 37 pourvoyeurs, 93 maîtres de moulins, 700 frères ou chevaliers pour aller à l'armée, 162 frères de chœur ou prêtres, 6200 ſerviteurs ou domeſtiques, &c.

Les armes de l'*ordre teutonique* ſont une croix partie de ſable, chargée d'une croix potenſtée au champ d'argent. Saint Louis, roi de France, avoit permis d'y joindre quatre fleurs-de-lis-d'or ; & anciennement elles faiſoient partie de leur Blaſon, mais peu-à-peu ils ont négligé & enfin abandonné cette marque d'honneur. (*Article reſté.*)

ORDRE DE LA TOISON D'OR, eſt un *ordre* militaire inſtitué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1429.

Il a pris ſon nom de la repréſentation de la toiſon d'or, que les chevaliers portent au bas d'un collier, compoſé de fuſils & de pierres à feu. Le roi d'Eſpagne eſt le chef & grand-maître de l'*ordre de la toiſon*, en qualité de duc de Bourgogne. Le nombre des chevaliers eſt fixé à trente & un. On dit qu'il fut inſtitué à l'occaſion d'un gain immenſe que le duc de Bourgogne fit ſur les laines. Les Chimiſtes prétendent que ce fut pour un myſtère de chimie, à l'imitation de cette fameuſe toiſon d'or des anciens, qui, ſelon les initiés dans cet art, n'étoit autre choſe que le ſecret de l'élixir écrit ſur la peau d'un mouton.

Olivier de la Marche dit qu'il remit en mémoire à Philippe I, archiduc d'Autriche, père de l'empereur Charles V, que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ſon aïeul, avoit inſtitué l'*ordre de la toiſon d'or*, dans la vûe de celle de Jaſon, & que Jean Germain, évêque de Châlons-ſur-Saône, & chancelier de l'ordre, étant venu ſur ces entrefaites, le fit changer de ſentiment, & déclara au jeune prince que cet *ordre* avoit été inſtitué en mémoire de la toiſon de Gédéon. Mais Guillaume, évêque de Tournai, qui étoit auſſi chancelier de l'*ordre*, prétend que le duc de Bourgogne eut pour objet la toiſon d'or de Jaſon & celle de Jacob ; c'eſt-à-dire, ces brebis tachetées de diverſes couleurs que ce patriarche eut pour ſa part, ſuivant l'accord qu'il avoit fait avec ſon beau-père Laban ; ce qui a donné lieu à ce prélat de faire un gros ouvrage en deux parties. Dans la première, ſous le ſymbole de la toiſon de Jaſon, il parle de la vertu de magnanimité dont un chevalier doit faire profeſſion ; & ſous le ſymbole de la toiſon de Jacob, de la vertu de juſtice,

Paradin a ſuivi ce ſentiment, en diſant que le duc voulut inſinuer que la conquête fabuleuſe que l'on dit que Jaſon fit de la toiſon d'or, n'étoit autre choſe que la conquête de la vertu, qu'on ne peut acquérir ſans vaincre les monſtres horribles, qui ſont les vices & les affections déſordonnées.

Dans la première inſtitution, les chevaliers portoient un manteau d'écarlate fourré d'hermine. Maintenant leur habit de cérémonie eſt une robe de toile d'argent, un manteau de velours cramoiſi rouge, & un chaperon de velours violet. La deviſe eſt, *pretium non vile laborum*, qui ſemble faire alluſion aux travaux que Jaſon & ſes compagnons ſurmontèrent pour enlever la toiſon, & dont elle fut le prix. (*Article reſté.*)

OREILLES, ſ. f. pl. ce ſont deux petites pointes d'émail différent, qui ſont au haut des grandes coquilles, comme à celles de ſaint Jacques. Ce mot ſe dit encore des grandes coquilles quand elles ont des *oreilles* auſſi d'émail différent. *Ménéſtrier.* (*D. J.*)

OREILLÉ, ÉE, adj. ſe dit des dauphins & des coquilles dont les oreilles ſont d'un émail différent de celui de leur corps.

ORIFLAMME, ſ. f. étendard de l'abbaye de ſaint Denis. Il en ſera parlé plus particuliérement dans l'Hiſtoire.

ORLE, ſ. m. filet qui n'a que la moitié de la largeur de la bordure, laquelle moitié ſupprimée eſt l'eſpace

l'eſpace ou le vuide qui ſépare cette pièce du bord de l'écu.

En orle ſe dit des meubles de l'écu, poſés dans le ſens de l'*orle*, même de ceux qui accompagnent les pièces honorables, lorſqu'ils ſe trouvent dans le même ſens.

Le mot *orle*, ſelon Ménage, vient du latin *orlum*, dérivé de *ora*, æ; bord ou liſière.

De Vaudricourt d'Allenay, en Picardie; de gueules, à l'*orle* d'argent.

Gaudechard du Fayel, de Bachevilliers, en la même province; d'argent, à neuf merlettes de gueules en *orle*.

De Chandée du Châtelet, de Vaſſalieu, en Breſſe; d'azur, à la bande d'or, accompagnée de ſix beſans d'argent en *orle*.

Pour l'*orle* en nature, *voyez* (*Pl. IV. fig. 214.*)

Et pour les meubles, mis en *orle*: Dupuis; d'azur, à la bande d'or, engoulée de deux muſles de lions de même, accompagnée de ſix beſans d'argent rangés en *orle*, chacun chargé d'une moucheture d'hermine de ſable. (*Pl. IX. fig. 479.*)

Damas; d'argent, à la hie de ſable, poſée en bande, à ſix roſes de gueules rangées en *orle*. (*Pl. XI. fig. 578.*)

ORNEMENT, ſ. m. ORNEMENS, ſe dit de tout ce qui eſt hors de l'écu, comme les timbres, les bourlets, les lambrequins, les cimiers, les ſupports, colliers, manteaux, pavillons, &c.

OS, ſ. m. *os* de jambes ou de quelque autre partie du corps ſont quelquefois employés comme meubles dans les armoiries.

Douſſy; de ſable, à trois *os* de jambes l'un ſur l'autre, poſés en faſce. (*Pl. IX. fig. 453.*)

OTELLE, OTELLES, ſ. f. pl. bouts de fer & piques aſſez larges par derrière, qu'on a appellées *amandes pelées*, à cauſe qu'ils en ont la figure; on charge quelquefois l'écu de ces bouts de fer.

L'auteur du Supplément dit qu'en vieux gaulois une amande pelée ſe nommoit une *ôtelle*.

Quelques-uns ſont venir ce mot de *haſſulæ* ou *haſſilæ*, pique ou lance, mot de la baſſe latinité. Il pourroit venir d'un mot de la bonne latinité avec lequel il auroit encore plus d'analogie, *haſtile*, *haſtilia*,

Bina manu lato eriſpans haſtilia *ferro.*

Comminge; de gueules, à quatre *ôtelles* adoſſées & poſées en ſautoir. (*Pl. X. fig. 507.*)

Rollin, en Lorraine; d'azur, à la faſce d'or, accompagnée de douze *ôtelles* d'argent, vuidées de gueules; huit en chef, miſes en deux rangs, quatre en pointe, deux & deux.

OURS, (ordre de l') ou de SAINT-GAL, ordre de chevalerie en Suiſſe, établi par Frédéric II, empereur en 1218, ſous le pontificat d'Honoré III. Frédéric voulut, par l'inſtitution de cet ordre, récompenſer l'abbé de Saint-Gal, des ſervices qu'il en avoit reçus lors de ſon élection à l'empire; on choiſit les chevaliers parmi la principale nobleſſe du pays.

Le collier eſt une chaîne d'or, où pend une médaille d'argent, chargée d'un *ours* paſſant de ſable ſur une terraſſe de ſinople.

On a ajouté, en 1305, en mémoire de Gautier Fürſt, Wener Stauffacher, & Arnold de Melchtal, les trois chefs fondateurs de la liberté des Suiſſes, *une branche de chêne en redorte*, qui accompagne l'ancien collier. (*Pl. XXVI. fig. 75. G. D. L. T.*)

OURS, ſ. m. cet animal paroit dans l'écu, de profil, ne montrant qu'un œil & une oreille.

OURS PASSANT, celui qui ſemble marcher.

OURS LEVÉ, ſe dit quand il eſt debout ſur ſes deux pattes de derrière.

De Saint-Ours de Lechaillon, en Dauphiné; d'or, à un *ours* paſſant de ſable.

De Bermond de Puiſſerguier, en Languedoc; d'or, à l'*ours levé* de ſable, accolé d'un ceinturon de gueules, d'où pend une épée d'argent.

Anbes Roquemartine, à Arles; d'or, à un *ours* écorché de gueules. (*Pl. XII. fig. 621. Voyez* auſſi *pl. VI. fig. 294.*)

OUVERT, TE, adj. ſe dit des portes des châteaux, tours, murailles, &c. dont l'émail eſt différent.

OUVERT, TE, ſe dit auſſi de quelques inſtrumens de mathématiques à charnière qui paroiſſent *ouverts*, ſoit compas ou autres.

OUVERT, TE, ſe dit encore des fruits, particulièrement des grenades, dont l'ouverture eſt de différent émail.

De Saillans de Breſenod, de Saint-Julien, en Bourgogne & en Breſſe; d'azur, à la tour donjonnée de trois donjons d'or, *ouverte* de ſable, au chef d'argent, chargé d'un lion iſſant, couronné de gueules.

De Murat de Leſtang, en Dauphiné; d'azur, à trois murailles d'argent en faſces crénelées l'une ſur l'autre; la première de cinq créneaux, la ſeconde de quatre, la troiſième de trois, & *ouverte* en porte.

Le Compaſſeur de Courtivron, de Tarſus, de Lamotte, en Bourgogne; d'azur, à trois compas *ouverts* d'or.

Bonneau de Rusbelles, de Terrinière, en Touraine; d'azur, à trois grenades tigées d'or, *ouvertes* de gueules. (*Pl. VIII. fig. 425.*)

PAILLÉ, ée, adj. ſe dit des faſces, peaux, & autres pièces bigarrées de différentes couleurs.

Clère, en Normandie; d'argent, à la faſce d'azur, *paillée* d'or.

PAIRLE, ſ. m. eſpèce de pal mouvant du bas de l'écu, qui ſe diviſe au centre en deux parties égales, leſquelles ſe terminent aux angles du haut du même écu.

Le *pairle* eſt aſſez ſemblable à l'i grec, Y.

En pairle ſe dit de pluſieurs meubles ou pièces rangés dans le ſens du *pairle*.

Ce mot vient de *pergula*, que l'on a dit anciennement d'une pièce de bois fourchée dont on ſe ſervoit pour ſoutenir les chappes & autres ornemens d'égliſe dans les ſacriſties.

Conigan de Cangé, au pays Nantois en Bretagne; de ſable, au *pairle* d'argent.

De Kerchreac, auſſi en Bretagne; de gueules, à trois bars d'or en *pairle*, les têtes au centre de l'écu.

Iſſoudun, ville du Berri, porte d'azur, au *pairle* accompagné de trois fleurs-de-lis mal ordonnées, le tout d'or. (*Pl. IV. fig. 218.*)

Harach; de gueules, à trois plumes (ou panaches) poſées en *pairle*, mouvantes d'un beſant poſé au centre de l'écu, le tout d'argent. (*Pl. VI. fig. 334.*)

Bricy; d'argent, au *pairle* d'azur, chargé de cinq billettes du champ, & flanqué de deux ours de ſable, levés & affrontés, muſelés de gueules.

Le *pairle renverſé* eſt celui qui eſt compoſé de trois branches qui partent du centre de l'écu, & & dont la première, poſée en pal, aboutit au milieu du chef, & les deux autres aux angles inférieurs. C'eſt un Y renverſé, ⅄.

PAISSANT, te, adj. ſe dit du cheval, de la vache, du mouton, de la brebis, &c. qui ont la tête baiſſée & ſemblent paître.

De Bonneſoi de Pucheric, diocèſe de Lavaur; d'azur, au mouton d'argent, *paiſſant* ſur une terraſſe de ſinople; au chef d'or, chargé de trois croiſettes de gueules.

Berbiſy d'Hérouville, près de Giſors en Normandie; d'azur, à la brebis d'argent, *paiſſante* ſur une terraſſe de ſinople.

Berbiſay, en Bourgogne; d'azur, à une brebis *paiſſante* d'argent ſur une terraſſe de ſinople.

PAL, ſ. m. pièce honorable poſée perpendiculairement qui occupe en largeur, étant ſeule, les deux ſeptièmes de la largeur de l'écu. (*Voyez fig. 4. pl. XXVIII.*)

S'il y a deux *pals* dans un écu, cet écu eſt diviſé en cinq parties égales par quatre lignes perpendiculaires; chaque *pal* occupe une partie deux cinquièmes de largeur; les trois vuides de même proportion forment le champ. (*Fig. 12. pl. XXIX.*)

S'il y a trois *pals*, la diviſion de l'écu ſe fait par ſix lignes perpendiculaires à diſtances égales qui le partagent en ſept parties; les *pals* ont chacun une partie en largeur. (*Fig. 13. pl. XXVIII. Voyez* auſſi *pl. II. fig. 99.*)

Le *pal* repréſente un pieu poſé debout, & eſt une marque de juriſdiction.

Pluſieurs auteurs font venir le mot *pal* du latin *palus*, un pieu, un poteau.

Ducange le dérive de *palles*, qui a ſignifié un tapis ou une pièce d'étoffe de ſoie, & il dit que les anciens nommoient *pales* les tapiſſeries qui couvroient les murailles, qu'elles étoient d'étoffe d'or & de ſoie couſues alternativement; il ajoute que les anciens diſoient *paler* pour *tapiſſer*, & que delà on doit tirer l'origine des mots *pal* & *palé*. Effectivement on voit encore dans quelques châteaux, de vieilles tapiſſeries d'étoffes d'or & de ſoie par bandes perpendiculaires, qui imitent le palé des armoiries.

Bolomier de Nercia, en Breſſe; de gueules, au *pal* d'argent. (*Pl. II. fig. 99.*)

De Harlay de Cely, à Paris; d'argent, à deux *pals* ou *paux* de ſable. (*Pl. III. fig. 112.*)

De Robert de Lignerac de Quelus, en Quercy; d'argent, à trois *pals* de gueules.

D'Eſtiſſac; d'azur, à trois *pals* d'argent. (*Pl. III. fig. 113.*)

Bricy, ancienne maiſon de Lorraine; portoit d'or à trois *pals* de gueules, à la bordure de ſable.

On appelle *pal brochant* celui qui couvre quelque pièce de l'écu.

Le Clerc de Fleurigny; de ſable, à trois roſes d'argent, au *pal* de gueules, brochant ſur la troiſième. (*Pl. III. fig. 116.*)

PAL ACCÔTÉ, celui qui a des deux côtés quelques autres pièces.

Vallée; d'azur, au *pal* d'argent, *accôté* de deux aigles d'or. (*Fig. 117.*)

PALS ACCOMPAGNÉS, ceux qui ont entr'eux d'autres pièces placées alternativement.

Boullé; d'argent, à la faſce de gueules, à trois *pals* brochans d'azur, *accompagnés* de ſix mouchetures de ſable, quatre en chef & deux en pointe. (*Pl. III. fig. 118.*)

PALS ONDÉS, ceux qui étant de la même largeur dans toute leur étendue, ſont ondoyans & préſentent des angles ſaillans & des angles rentrans.

Dabolio; d'azur, à quatre *pals ondés* d'or. (*Pl. III. fig. 119.*)

De Layat; d'azur, à quatre *pals ondés* d'argent, accompagnés de trois flammes d'or entre les *pals*, rangées en faſces. (*Pl. IX. fig. 478.*)

PALS FLAMBOYANS, ceux qui n'ayant pas la même largeur dans toute leur étendue, & ne touchant pas l'extrémité de l'écu, ſont ondoyans ou plutôt ſemblables à des flammes, & ſe terminent en pointe.

Bataille, en Bourgogne; d'argent, à trois *pals flamboyans* de gueules, mouvans de la pointe. (*Pl. III. fig. 125.*)

PALS COMÉTÉS ſont préciſément la même choſe que les *pals* flamboyans, mais en ſens contraire; c'eſt-à-dire qu'ils ſont mouvans du chef, & que leurs pointes, dirigées vers la partie inférieure de l'écu, ne touchent point à cette partie.

De Termes; d'azur, à trois *pals cométés* ou ondoyans d'argent. (*Pl. VII. fig. 381.*)

PAL FRETTÉ eſt celui qui eſt formé par des frettes. (*Voyez* ce mot.)

Miremont; d'azur, au *pal* d'argent, *fretté* de ſable, accôté de deux fers de lance coupés d'argent & de gueules. (*Pl. III. fig. 120.*)

PAL BANDÉ, celui qui eſt formé par des bandes.

Chauveron; d'argent, au *pal* bandé de ſix pièces. (*Pl. III. fig. 121.*)

PAL BRETESSÉ-VERGETTÉ, celui qui a des breteſſes des deux côtés, & dont le milieu rétréci offre une vergette plutôt qu'un *pal*.

Sublet; d'azur, au *pal breteſſé* d'or, maçonné de ſable, chargé d'une vergette de même. (*Ibid. fig. 122.*)

PALS ALAISÉS & FICHÉS, on appelle ainſi les *pals* qui ne touchent point au haut de l'écu, & qui ſe terminent en pointes; on les appelle auſſi, à cauſe de cette ſeconde propriété, *pals aiguiſés*, & ils ſervent à faire des paliſſades.

Saligny; d'or, à trois *pals alaiſés*, ou alésés au pied fiché de ſable. (*Fig. 123.*)

PALS ABAISSÉS; ce ſont ceux qui ſont poſés dans une ſituation plus baſſe qu'à l'ordinaire; & qui, par exemple, ne commencent que vers le milieu de l'écu.

Croſſe; d'azur, à trois *pals abaiſſés* d'or, ſurmontés de trois étoiles de même. (*Fig. 124.*)

PAL RETRAIT. (*Voyez* RETRAIT, & *voyez pl. XII. fig. 640.*)

PALADIN, ſ. m. (*Hiſt. de la Chevalerie*) On appelloit autrefois *paladins*, ces fameux chevaliers errans, qui cherchoient des occaſions pour ſignaler leur valeur & leur galanterie. Les combats & l'amour étoient leur unique occupation; & pour juſtifier qu'ils n'étoient pas des hommes vulgaires, ils publioient de toutes parts, que leurs maîtreſſes étoient les plus belles perſonnes qui fuſſent au monde, & ils obligeoient ceux qui n'en conviendroient pas volontairement, de l'avouer ou de perdre la vie.

On dit que cette manie commença dans la cour d'Artus, roi d'Angleterre, qui recevoit avec beaucoup de politeſſe & de bonté les chevaliers de ſon royaume & ceux des pays étrangers, lorſqu'ils s'étoient acquis par leurs défis, la réputation de braves & de galans chevaliers. Lancelot étant arrivé à la cour de ce prince, devint amoureux de la reine Genèvre, & ſe déclara ſon chevalier; il parcourut toute l'île, il livra divers combats dont il ſortit victorieux, & ſe rendant ainſi fameux par ſes faits guerriers, il publia la beauté de ſa maîtreſſe, & la fit reconnoître pour être infiniment au-deſſus de toutes les autres beautés de la terre. Triſtan, d'un autre côté, amoureux de la reine Iſſorte ou Iſeult publioit de même la beauté & les graces de ſa maîtreſſe, avec un défi à tous ceux qui ne le reconnoîtroient pas.

L'amour qui eſt fondé ſur le bonheur attaché au plaiſir des ſens, ſur le charme d'aimer & d'être aimé, & encore ſur le deſir de plaire aux femmes, ſe porte plus vers une de ces trois choſes, que vers les deux autres, ſelon les circonſtances différentes dans chaque nation & dans chaque ſiècle. Or, dans le temps des combats établis par la loi des Lombards, ce fut, dit M. de Monteſquieu, l'eſprit de galanterie qui dut prendre des forces. Des *paladins*, toujours armés dans une partie du monde pleine de châteaux, de forteresſes & de brigands, trouvoient de l'honneur à punir l'injuſtice, & à défendre la foibleſſe. De-là encore, dans nos romans, la galanterie fondée ſur l'idée de l'amour, jointe à celle de force & de protection. Ainſi naquit la galanterie, lorſqu'on imagina des hommes extraordinaires, qui, voyant la vertu jointe à la beauté & à la foibleſſe, furent portés à s'expoſer pour elle dans les dangers, & à lui plaire dans les actions ordinaires de la vie. Nos romans de chevalerie flattèrent ce deſir de plaire, & donnèrent à une partie de l'Europe cet eſprit de galanterie, que l'on peut dire avoir été peu connu par les anciens.

Le luxe prodigieux de cette immenſe ville de Rome flatta l'idée des plaiſirs des ſens. Une certaine idée de tranquillité dans les campagnes de la Grèce, fit décrire les ſentimens de l'amour, comme on peut le voir dans les romans grecs du moyen âge. L'idée des *paladins*, protecteurs de la vertu & de la beauté des femmes, conduiſit à celle de la galanterie. Cet eſprit ſe perpétua par l'uſage des tournois, qui, uniſſant enſemble les droits de la valeur & de l'amour, donnèrent encore à la galanterie une grande importance. *Eſprit des loix.* (*D. J.*)

PALÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu diviſé en ſix pals égaux par cinq lignes perpendiculaires, dont trois pals d'un émail, trois d'un autre; un de métal, l'autre de couleur alternativement. Ces ſix pals qui forment le *palé* ont chacun une partie un ſixième de partie. (*Voyez fig. 20—1. pl. XXX.*)

Il y a auſſi des écus *palés* de huit pièces; alors chaque pal eſt de ſept huitièmes de partie; & en blaſonnant, on dit, *palé de huit pièces.*

Rapière de Furuye, en Normandie; *palé* d'or & d'azur.

De Montſerrand, en Gaſcogne; *palé* d'argent & d'azur de huit pièces. (*G. D. L. T.*)

De Briqueville; *palé* d'or & de gueules. (*Pl. III. fig. 114.*)

Mérodes, écartelé; au premier & quatrième *palé* de huit pièces d'or & de gueules; au deuxième & troiſième, burelé de huit pièces d'argent & d'azur, au lion de gueules, couronné d'argent à l'antique, brochant ſur le tout.

CONTRE-PALÉ. (*Voyez la fig. 115.* armes de Joinville, & *voyez* cet article CONTRE-PALÉ, au mot CONTRE.)

PALISSÉ, EE, adj. ſe dit d'une faſce ou autre pièce formée de pluſieurs pieux placés près-à-près pointus en haut, qui imite les paliſſades employées pour la défenſe des places de guerre.

De Gueſille du Rocher, de Cheſnay, des Forges, en Bretagne; d'argent, à la faſce *paliſſée* d'azur.

Die Myſtinkoſe, à Lubeck; d'azur, à trois troncs écotés d'or, enclos dans une enceinte ronde, *paliſſés* de même.

PALME, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente un rameau ou branche de palmier.

Leforeſtier de la Laforeſterie, en Normandie; d'argent, à cinq *palmes* de ſinople, liées de gueules.

Magnien de Chailly, en Bourgogne; d'azur, à deux *palmes* adoſſées d'or.

Le Boullanger; d'or, à trois *palmes* de ſinople, accompagnées en chef d'une étoile de gueules. (*Pl. VIII. fig. 408.*)

PALMIER, ſ. m. arbre dont la tige ou le fût eſt figuré en forme d'écailles; ſes branches vers la cime ſont autant de palmes qui penchent en portion de cercle; ſon fruit qui a quelque reſſemblance aux prunes, ſe nomme *dattes* & eſt d'un bon goût.

Le *palmier*, dans les armoiries, eſt ordinairement de ſinople.

De Leſquen de Romeny, de Leſtremeur, en Bretagne; d'or, au *palmier* de ſinople.

PAMÉ, ÉE, adj. ſe dit du dauphin ou autre poiſſon qui a la gueule ouverte ou béante, & qui ſemble expirer; & auſſi de l'aigle ſans langue, dont le bec paroît fort crochu, & qui a l'œil fermé, parce qu'on prétendoit autrefois que cet oiſeau (qui, diſoit on, vit plus d'un ſiècle) étant ſur la fin de ſes jours, ſon bec devient ſi crochu, qu'il ne peut plus prendre de nourriture; ce qui lui cauſe la mort. Le Blaſon, comme inſtitution ancienne, a conſervé toutes les vieilles erreurs.

Ce mot de *dauphin pâmé* diſtingue le dauphin d'Auvergne du dauphin de Viennois, qui eſt toujours repréſenté vif.

Saint-Ilpice de Comberonde, en Auvergne; de gueules, au *dauphin pâmé* d'or.

De Saqueville, en Normandie; d'hermine, à l'aigle *pâmée* de gueules, au vol abaiſſé.

PAMPRE, ſ. m. cep de vigne orné de quelques feuilles: ſon émail particulier eſt le ſinople; il y en a cependant d'autres émaux dans les armoiries.

Les *pampres* ſont les attributs de Bacchus & des Bacchantes qui célébroient les myſtères de ce dieu.

De Lavigne de la Cheſnaye, de la Hautemorais, en Bretagne; d'argent, au *pampre* de vigne de ſinople poſé en faſce.

Le Beſgue de Majainville; d'azur, au cep de vigne ou *pampre* d'or, ſoutenu d'un échalas de même; un oiſeau d'argent perché au haut, & accôté de deux croiſſans de même. (*Pl. VIII. fig. 432.*)

Monod; de gueules, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un *pampre* de ſinople. (*Pl. XI. fig. 608.*)

PAMPRÉ, ÉE, adj. ſe dit des feuilles & de la tige d'une grappe de raiſins, lorſqu'elles ſe trouvent d'un autre émail que la grappe.

Arlot de Frugie de la Roque, à Périgueux; d'azur, à trois étoiles rangées en faſce, accompagnées en chef d'un croiſſant, & en pointe d'une grappe de raiſins, le tout d'argent, la grappe *pamprée* de ſinople.

PANACHE ou PENNACHE, ou PLUMES, ſ. m. meuble d'armoiries.

De Marolles; d'azur, à l'épée d'argent, la garde en haut d'or, accôtée de deux *panaches* adoſſés du ſecond émail.

Harach; de gueules, à trois *plumes* ou *panaches* mouvans d'un beſant poſé au centre de l'écu, le tout d'argent. (*Pl. VI. fig. 333-4.*)

On repréſente le *panache* dans les armoiries en pal, le ſommet courbé comme une feuille d'acanthe; d'azur, à trois *panaches* d'or.

PANACHÉ, adj. par lequel on déſigne un chapeau ou un bonnet orné de *panaches*.

Un bonnet d'argent, rebraſſé d'hermine & *panaché* de trois plumes d'or.

PANELLÉ, ſ. f. c'eſt le nom qu'on donne aux feuilles de peuplier. La maiſon de Schreisbergdorf, en Siléſie; porte, de gueules, à trois *panelles* ou feuilles de peuplier d'argent, poſées en pairle, les queues aboutées en cœur.

Laubenberg, en Souabe; de gueules, à trois *panelles* d'argent, miſes en bande. (*Pl. XI. fig. 607.*)

PANNON GÉNÉALOGIQUE, écu chargé des diverſes alliances des maiſons dont un noble eſt deſcendu. Il ſert à faire ſes preuves. Il comprend les armes du père & de la mère, de l'aïeul & de l'aïeule, du biſaïeul & de la biſaïeule. Il eſt compoſé de huit, de ſeize, de trente-deux quartiers, ſur leſquels on dreſſe l'arbre généalogique. (*Voyez* le *pennon* ou *pannon généalogique* de trente-deux quartiers de la *planche XX.*)

PAON, (vœu du) *Hiſt. de la Chevalerie.* Les entrepriſes de guerre & de chevalerie, ſur-tout celles des croiſades, étoient annoncées & publiées avec un appareil capable d'inſpirer à tous les guerriers l'ardeur d'y concourir, & de partager la gloire

qui devoit en être le prix. L'engagement en étoit ſcellé par des actes de religion, & par des vœux dont rien ne pouvoit diſpenſer.

Le plus authentique de tous les vœux étoit celui que l'on appelloit le *vœu du paon* ou *du faiſan*. Ces nobles oiſeaux, car on les qualifioit ainſi, repréſentoient, par l'éclat & la variété de leurs couleurs, la majeſté des rois, & les ſuperbes habillemens dont ces monarques étoient parés pour tenir ce que l'on nommoit *tinel* ou *cour plénière*. La chair du *paon* ou du faiſan étoit, ſi l'on en croit nos vieux romanciers, la nourriture particulière des preux & des amoureux. Enfin, ſelon Matthieu Paris, une figure de *paon* ſervoit de but aux chevaliers qui s'exercoient à la courſe des chevaux & au maniement de la lance.

Le jour donc que l'on devoit prendre l'engagement ſolemnel, un *paon* ou bien un faiſan quelquefois rôti, mais toujours paré de ſes plus belles plumes, étoit apporté majeſtueuſement par des dames ou par des demoiſelles dans un grand baſſin d'or ou d'argent, au milieu de la nombreuſe aſſemblée de chevaliers convoqués. On le préſentoit à chacun d'eux, & chacun faiſoit ſon vœu ſur l'oiſeau : enſuite on le reportoit ſur une table, pour être enfin diſtribué à tous les aſſiſtans. L'habileté de celui qui tranchoit, conſiſtoit à le partager, de manière que tous puſſent en avoir. Les dames ou demoiſelles choiſiſſoient un des plus braves de l'aſſemblée, pour aller avec elles porter le *paon* au chevalier qu'il eſtimoit le plus preux. Le chevalier choiſi mettoit le plat devant celui qu'il croyoit mériter la préférence, coupoit néanmoins l'oiſeau, & le diſtribuoit ſous ſes yeux ; & cette diſtinction ſi glorieuſe, attachée à la plus éminente valeur, ne s'acceptoit qu'après une longue & modeſte réſiſtance. *Mém. de l'acad. des Inſcript. tome XX.* (*D. J.*)

PAON, ſ. m. oiſeau qui ſe diſtingue dans l'écu par trois plumes en aigrette ſur la tête & par ſa longue queue ; il eſt ordinairement de front étalant ſa queue en forme de roue, & ſemblant s'y mirer ; on le nomme alors *paon rouant*.

Quelquefois il paroit de profil, ſa queue traînante.

Le *paon* eſt l'attribut de Junon, femme de Jupiter.

De Belly d'Arbuſenier, en Breſſe ; d'azur, au *paon* rouant d'or.

De Guiſſelin de Fremeſſent, en Picardie ; d'azur, à trois *paons* d'or de profil.

Bachelier ; d'azur, à la croix engrélée d'or, cantonnée de quatre *paons* rouans d'argent. (*Pl. XI. fig. 596.*)

Badet, en Lorraine ; d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de *paon* au naturel, deux en chef, un en pointe.

PAPELONNÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu rempli de parties circulaires qui imitent les écailles des poiſſons.

Le plein de ces écailles tient lieu de champ, & les bords de pièces & d'ornemens.

PAPELONNÉ, ÉE, ſe dit auſſi des pièces honorables & autres chargées de pareils ornemens.

D'Arquinvilliers, en Picardie ; d'hermine, *papelonné* de gueules.

Havet de Neuilly, à Paris ; d'azur, à la croix d'argent, *papelonnée* de gueules.

Fouilleuſe de Flavacourt ; d'argent, *papelonné* de chaque piéce d'argent, chargée d'un trèfle renverſé de gueules. (*Pl. V. fig. 239.*)

PAPILLON, ſ. m. inſecte qui paroit dans l'écu, de front, le vol étendu.

PAPILLON MIRAILLÉ, eſt celui qui a les marques des ailes d'un autre émail que le corps.

De Rancrolles, en Picardie ; de gueules, à un *papillon* d'argent.

Barrin de la Galiſſonnière ; d'azur, à trois *papillons* d'or. (*Pl. VI. fig. 330.*)

PARÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un dextrochère, dont le bras eſt d'un autre émail que la main, & auſſi d'une ſoi habillée d'émail différent.

Vaillant de Begnimond, de Rebais, prés d'Arques en Normandie ; d'azur, au dextrochère d'argent, *paré* de gueules, mouvant d'une nuée du ſecond émail, tenant une épée de même, garnie d'or.

De Beauxhoſtes d'Agel, à Narbonne ; d'azur, à une ſoi d'argent, *parée* d'or, ſurmontée d'une couronne de comte de même.

PARTI, IE adj. diviſion de l'écu en deux également, par une ligne perpendiculaire.

L'écu eſt quelquefois *parti* de pluſieurs traits : en ce cas, les diviſions ſe trouvent de même égales entr'elles.

PARTI ſe dit auſſi du lion ou d'un autre animal diviſé par une ligne perpendiculaire en deux émaux différens.

De Bailleul de Chateaugontier, à Paris ; *parti* d'hermine & de gueules.

De Luſy de Péliſſac, en Forez ; *parti* au premier, d'or, à la faſce échiquetée d'argent & de gueules, qui eſt de Luſy ; au deuxième, de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, qui eſt de Péliſſac.

Beauvoir de Grimoard, du Roure, de Barjac, en Languedoc ; *parti* de deux traits, coupé d'un, ce qui forme ſix quartiers ; au premier, d'azur, au chêne d'or à quatre branches entrelacées en deux cercles, l'un dans l'autre, qui eſt du Roure ; au deuxiéme, d'or, au lion de vair, couronné d'azur, qui eſt de Montlaur ; au troiſiéme, de gueules, au chef émanché de trois piéces, qui eſt de Griſſac, dit *Grimoard* ; au quatriéme, d'or, à deux léopards d'azur, qui eſt de Maubec ; au cinquiéme, d'argent, à la tour de gueules, ouverte & ajourée de ſable, qui eſt de Gevaudan ancien ; au ſixiéme & dernier, de ſable, au lion d'argent, à la bordure engrélée de même, qui eſt de Beauvoir.

De Cadrieu, en Guyenne ; d'or, au lion couronné, *parti* de gueules & de ſable.

De Lemps de la Touvière, en Dauphiné ; *parti* d'or & de gueules, au lion de l'un à l'autre.

Rougraſſ ; *parti* d'or & de gueules.

Graſſ ; *parti* de ſable & d'argent, à l'aigle éployée de l'un en l'autre. (*Pl. I. fig. 37.*)

Chatillon ; *parti* d'argent & de gueules, au lion de l'un en l'autre. (*Ibid. fig. 38.*)

La Pallud, en Savoie ; *parti* de gueules, à la faſce *partie* de l'un en l'autre, chargée de trois roſes de même. (*Fig. 39.*)

Zettritz ; *parti* d'argent & de gueules, à un rencontre de buffle de l'un en l'autre. (*Fig. 40.*)

Karpen ; d'azur, à un rencontre de buffle, *parti* de gueules & d'argent. (*Fig. 41.*)

Les perſonnes les moins accoutumées à la langue du Blaſon, entendent qu'ici le mot *parti* ſignifie *partagé* ; mais il a, pour ainſi dire, deux ſignifications différentes, l'une particulière, l'autre générale ; ſa ſignification particulière, qui, même à la rigueur, eſt la ſeule, ne s'applique qu'au *parti* en pal, ou ſimplement *parti*. La ſignification générale s'applique à toutes ſortes de partitions, & on ne s'en ſert jamais ſans y ajouter quelques mots pour caractériſer la partition particulière que l'on entend.

Ainſi nous avons *parti* en croix, en chef, en pal, en faſce, en bande droite, en bande gauche, en chevron, &c. (*Voyez* ECARTELER.)

L'inclination de nos ancêtres, dit la Colombière, étant fort portée aux faits d'armes & de chevalerie, ils étoient dans l'uſage de conſerver leurs armes coupées & fracaſſées, comme des marques honorables de leurs exploits ; & ceux qui s'étoient trouvés aux actions les plus vives, étoient diſtingués par le plus grand nombre de coupures & de briſures qui paroiſſoient ſur leurs écus. Pour en perpétuer la mémoire, dit le même auteur, ils les faiſoient peindre ſur leurs boucliers, &, par ce moyen, les faiſoient paſſer à la poſtérité. Et quand le Blaſon devint un art, & que les officiers reçurent ordre de choiſir leurs armoiries, ils donnèrent à ces coups des noms convenables à leur nature, & en preſcrivirent quatre dont tous les autres ſont tirés : ſavoir *parti* (en anglois) ; *parti* en pal, coupé (en anglois) ; *parti* en faſce, tranché (en anglois) ; *parti* en bande droite, & taillé (en anglois) ; *parti* en bande gauche. (*Voyez* COUPÉ, TRANCHE, &c.)

PARTI EN PAL, c'eſt quand l'écuſſon eſt diviſé perpendiculairement en deux par une coupure dans le milieu depuis le ſommet juſqu'en bas.

PARTI EN FASCE, c'eſt quand l'écuſſon eſt coupé à travers le milieu de côté en côté. (*Voyez* FASCE.)

PARTI EN BANDE DROITE, c'eſt quand la coupure deſcend depuis l'angle ſupérieur de l'écuſſon du côté droit juſqu'à l'angle inférieur qui lui eſt oppoſé. (*Voyez* BANDE.)

PARTI EN BANDE GAUCHE, c'eſt quand la coupure deſcend de l'angle gauche ſupérieur à travers l'écuſſon juſqu'à l'angle inférieur qui lui eſt oppoſé.

De ces quatre partitions générales ont été compoſées quantité de partitions particulières de formes différentes.

Spelman dit dans ſon *Aſpilogie*, que les diviſions dont on ſe ſert à préſent dans les écuſſons, étoient inconnues ſous le règne de l'empereur Théodoſe ; qu'elles ont été introduites dans le temps de Charlemagne, ou après ; qu'elles étoient peu en uſage chez les Anglois ſous le règne d'Henri II, roi d'Angleterre, mais beaucoup ſous celui d'Edouard III.

La ſection droite de haut en bas, obſerve le même auteur, eſt appellée en latin *palaris*, à cauſe de ſa reſſemblance avec un poteau ou palus ; & il y a ſouvent deux armoiries entières ſur les côtés, celle des maris à droite, & celle des femmes à gauche. La ſection directe en travers étant à la place d'une ceinture, eſt appellée *baltica*, &c.

Quand l'écuſſon eſt *parti* & coupé, on le nomme *écartelé*. (*Voyez* QUARTIER & ECARTELÉ.)

On dit *parti l'un de l'autre*, lorſque l'écuſſon entier eſt chargé de quelque pièce honorable coupée par la même ligne qui coupe l'écuſſon. Il y a une règle qui demande qu'un côté ſoit de métal, & l'autre de couleur : ainſi il porte de ſable, *parti* d'argent, une aigle éployée *partie* de l'un en l'autre.

Bailleul ; d'hermine, *parti* de gueules.

PARTITIONS, ſ. f. pl. il y a quatre *partitions* générales ; le parti, le coupé, le tranché & le taillé.

Le parti diviſe l'écu en deux également par une ligne perpendiculaire.

Le coupé, par une ligne horizontale.

Le tranché, par une ligne diagonale à droite.

Et le taillé, par une ligne diagonale à gauche.

Les autres *partitions* ſont compoſées de ces quatre premières. (*Voyez pl. I. les fig. 25-6-7-8.*)

Parti & *partitions* viennent du verbe *partir*, diviſer en parts, en portions égales. (*G. D. L. T.*)

PAS D'ARMES, *en chevalerie*, eſt une place que les anciens chevaliers entreprenoient de défendre ; par exemple, un pont, un chemin, &c. par lequel on ne ſauroit paſſer ſans combattre la perſonne qui le garde.

Les chevaliers qui défendoient le *pas* pendoient leurs armes à des arbres, à des poteaux, à des colonnes, &c. élevées pour cet uſage ; & quiconque étoit diſpoſé à diſputer le paſſage, touchoit une de ces armoiries avec ſon épée, ce qui étoit un cartel que l'autre étoit obligé d'accepter ; le vaincu donnoit au vainqueur le prix dont ils étoient convenus avant le combat.

On appelloit auſſi *pas d'armes* le combat ou défi qu'un tenant, ou ſeul, ou accompagné de pluſieurs chevaliers, offroit dans les tournois contre tous venans : ainſi, en 1514, François, duc de Valois, avec neuf chevaliers de ſa compagnie, entreprit un pareil combat appellé *le pas de l'arc triomphal*, dans la rue Saint-Antoine à Paris, pour les fêtes du mariage de Louis XII ; & le tournoi où Henri II fut bleſſé à mort en 1559, étoit auſſi un *pas*

d'armes, puiſqu'il eſt dit dans les lettres de cartel, *que le pas eſt ouvert par ſa majeſté très-chrétienne*, &c. *pour être tenu contre tous venans dûment qualifiés.* Le funeſte accident qui mit ce prince au tombeau, a fait ceſſer ces dangereux divertiſſemens.

PASMÉ, ÉE, adj. (*Voyez* PAMÉ.)

PASSANT, TE, adj. ſe dit du cerf, du loup, du levrier, du bœuf, de la vache, de la licorne & des autres animaux quadrupèdes qui ſemblent marcher : on en excepte le lion qui, en cette attitude, eſt dit *léopardé* ; & auſſi le léopard qui eſt preſque toujours repréſenté *paſſant*, ce qui ne s'exprime point.

De Beugres de la Chapelle-Bragny, en Bourgogne; d'or, au bœuf *paſſant* de ſable, accorné de gueules.

Iſarn de Freſſinet, de Valady, en Rouergue; de gueules, au bouc *paſſant* d'argent.

De Bons de Farges, en Breſſe; d'azur, au cerf *paſſant* d'or,

Trudaine; d'or, à trois daims *paſſans* de ſable. (*Pl. V. fig. 264.*)

Montholon; d'azur, à un mouton *paſſant* d'or, ſurmonté de trois roſes de même. (*Ibid. fig. 275.*)

La Chétardie ; d'azur, à deux chats *paſſans* d'argent l'un ſur l'autre. (*Pl. VI. fig. 287.*)

D'Oſſun; d'or, à l'ours *paſſant* de ſable, ſur une terraſſe de ſinople. (*Pl. VI. fig. 294.*)

PASSÉS-EN-SAUTOIR, PASSÉES, adj. ſe dit de deux badelaires, de deux épées, de deux piques, de deux flèches & autres pièces de longueur croiſées l'une ſur l'autre en diagonales, l'une à dextre, l'autre à ſeneſtre.

PASSÉS-EN-SAUTOIR ſe dit auſſi de deux lions ou autres animaux rampans, dont l'un contourné broche ſur l'autre.

PASSÉE-EN-SAUTOIR ſe dit encore de la queue fourchée d'un lion, dont les deux parties diviſées ſe croiſent.

Marec de Launay, de Keridec en Bretagne ; d'azur, à deux badelaires d'or, *paſſés-en-ſautoir.*

Coignet de la Tuillerie, de Courſan, en Bourgogne; d'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, *paſſées-en-ſautoir*, accompagnées de quatre croiſſans du ſecond émail.

Paſcal de Saint-Juéri, de Caſſillac, de Rochegude, diocèſe de Béziers, & en Albigeois; d'azur, à deux bourdons de pélerins d'or, *paſſés-en-ſautoir;* au chef couſu de gueules, chargé d'une étoile d'argent.

Deſoſſés de Pot, de Beauville, en Picardie ; d'or, à deux lions de gueules *paſſés-en-ſautoir.*

De Bruyères-le-Châtel de Chalabre, diocèſe de Mirepoix ; d'or, au lion de ſable, la queue fourchée, nouée & *paſſée-en-ſautoir.*

Marbeuf; d'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, *paſſées-en-ſautoir*, les pointes en bas. (*Pl. IX. fig. 493.*)

Varennes; d'argent, à deux haches d'azur, *paſſées-en-ſautoir*, les têtes en haut. (*Ibid. fig. 497.*)

Clermont-Tonnerre; de gueules, à deux clefs *paſſées-en-ſautoir.* (*Pl. XI. fig. 568.*)

Parent; d'azur, à deux bâtons écotés & alcſés d'or, *paſſés-en-ſautoir*, accompagnés d'un croiſſant d'argent en chef, & de trois étoiles d'or, deux en flanc & une en pointe. (*Pl. VIII. fig. 401. Voyez* auſſi les lions *paſſés-en-ſautoir* de la *fig. 247. pl. V.*)

PASSION DE JESUS-CHRIST, (ordre de la) ordre de chevalerie fondé vers l'an 1380, en Angleterre, par le roi Richard II, & en France par Charles VI, lorſque ces princes eurent formé le deſſein de reconquérir la Terre-Sainte. Leur but étoit qu'en ſe rappellant les circonſtances & la fin de la *paſſion de Jeſus-Chriſt*, les croiſés vécuſſent avec plus de piété & de régularité que n'avoient fait la plupart de ceux qui les avoient précédés dans de ſemblables entrepriſes. Il y eut plus de onze cents chevaliers qui firent les trois vœux, & l'on accorda au grand-maître une autorité qu'un prince auroit enviée.

Dans les ſolemnités ils devoient porter un habit de pourpre qui deſcendoit juſqu'aux genoux, avec une ceinture de ſoie, & ſur la tête un capuce ou chaperon rouge. Leur habit ordinaire étoit couvert d'un ſurtout de laine blanche, ſur le devant duquel étoit une croix de laine rouge, large de trois doigts. On recevoit auſſi dans cet ordre des veuves qui devoient ſoigner les malades, mais il ne ſubſiſta pas; il y a même des auteurs qui diſent qu'on en demeura au ſimple projet.

PASSION, (l'ordre de la noble) inſtitué par Jean-Georges, duc de Saxe-Weiſſenfels, en 1704, pour inſpirer des ſentimens d'honneur à la nobleſſe de ſes états.

La marque des chevaliers de cet ordre eſt un ruban blanc bordé d'or, ſur l'épaule droite en écharpe, qui ſoutient une étoile d'or ſur un cercle d'argent où ſont écrits ces mots : *J'aime l'honneur qui vient par la vertu;* l'étoile chargée d'une croix de gueules, ſurchargée d'un médaillon d'azur, avec un chiffre formé de deux lettres *J. G.* Au revers ſont les armes de la principauté de Querfurt, & ces mots : *Société de la noble Paſſion, inſtituée p. J. G. D. d. S. Q. 1704.* (*Pl. XXIV. fig. 25. G. D. L. T.*)

PASSION, croix de *paſſion*, eſt une croix à laquelle on donne ce nom, parce qu'à l'imitation de celle de la *paſſion*, elle n'eſt point croiſée dans le milieu; mais vers le haut, avec les bras courts en proportion de la longueur du côté d'en-haut.

PASSION, (cloux de la) on appelle ainſi une forme particulière de cloux, qu'on ſuppoſe faits comme ceux dont on crucifia J. C. pour les différencier des autres cloux ordinaires.

Les Machiavelli de Florence portent ; d'argent, à la croix d'azur, onglée de quatre cloux de la *paſſion.*

PATENOTRE, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente un chapelet. (*Voyez pl. IX. fig. 491.*)

Ce terme vient du vieux françois *patenoſtre*, dé-

rivé des mots latins *pater noſter*, & qui ſignifioit un *chapelet*.

De Lermite de Saint-Aubin, en Auvergne; de ſinople, à la *patenôtre* d'or de vingt-un grains, poſée en chevron, un dixain de chaque côté, qui ſe terminent par une houppe en bas, une croiſette de même ſur le grain en chef; cette *patenôtre* accompagnée de trois quinteſeuilles d'argent. (*Voyez* CHAPELET.)

PATENOTRÉ, ÉE, adj. une croix *patenôtrée* eſt une croix faite de grains, tels que ceux du chapelet.

PATRIARCHALE, adj. f. ſe dit d'une croix haute à deux traverſes, la première moins longue.

On l'appelle *patriarchale*, parce que les croix de cette eſpèce appartiennent aux patriarches, comme la triple croix au pape.

Oritel de la Vigne, de la Porte, en Bretagne; d'azur, à la croix *patriarchale* d'or, le montant accôté de deux clefs adoſſées d'argent, les pannetons en bas. (*Voyez* LORRAINE, CROIX DE LORRAINE.)

PATTE, ſ. f. jambe de lion, d'ours, de levrier ou d'autre animal quadrupède, ſéparée de leur corps.

Les *pattes* jointes au corps d'un quadrupède, ne ſe nomment en blaſonnant que lorſqu'elles ſe trouvent d'émail différent.

Les *pattes* de l'aigle & autres oiſeaux ſont nommées *membres*.

De Gerard de Hervillers, en Lorraine; d'argent, à la *patte* de lion de ſable, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

De Haut de Sancy, dans le Barrois; d'azur à trois *pattes* de lion d'or, l'une ſur l'autre.

De Brignac de Montarnaud, à Montpellier; de gueules, au levrier rampant d'argent, accollé d'or, les deux *pattes* dextres de même.

Mallabrancha, à Rome; de gueules, à une *patte* de lion d'argent, mouvante du flanc dextre & poſée en bande. (*Pl. V. fig. 256.*)

PATTÉ, ÉE, adj. ſe dit du ſautoir, de la croix & autres pièces, dont les branches s'élargiſſent à leurs extrémités.

Rougé du Pleſſis-Bellière, en Bretagne; de gueules, à la croix *pattée* d'argent.

Gaucher, en Lorraine; d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croix de ſable, *pattées*, & en pointe d'une étoile de gueules, au chef de même chargé de trois beſans d'or en rang.

De Savonières de Lignières, en Anjou; de gueules, à la croix *pattée* & aléſée d'argent.

Barlot du Chatellier, en Poitou; de ſable, à trois croiſettes *pattées* d'argent.

Dorat de Chameulles; de gueules, à trois croix *pattées* d'or. (*Pl. III. fig. 156.*)

On appelle *pattée-chargée*, une croix ainſi élargie à ſes extrémités, qui eſt d'ailleurs chargée de quelques moindres pièces.

Le Peletier; d'azur, à la croix *pattée* d'argent, *chargée* en cœur d'un chevron de gueules, & en pointe d'une roſe de même, boutonnée d'or, le chevron accôté de deux molettes de ſable ſur la traverſe de la croix. (*Pl. III. fig. 157.*)

PAVILLON, ſ. m. ſignifie une couverture en forme de tente, qui revêt & enveloppe les armoiries des ſouverains.

Les auteurs héraldiques de France diſent qu'il n'y a que les monarques ſouverains qui puiſſent porter le *pavillon* entier.

Il eſt compoſé de deux parties; du comble, qui eſt ſon chapeau, & de la courtine, qui en fait le manteau. Les rois électifs, ou ſoumis à quelque dépendance, doivent, ſelon les héraldiſtes, ôter le deſſus, & ne laiſſer que les courtines. (*Voyez* MANTEAU.)

L'uſage des *pavillons* & des manteaux dans les armoiries eſt venu, ſelon les uns, des anciens lambrequins qui ſe ſont trouvés quelquefois étendus en forme de couverture, & retrouſſés de part & d'autre.

D'autres prétendent que cet uſage eſt venu des anciens tournois, où l'on expoſoit les armes des chevaliers ſur des tapis précieux, ſur des tentes & des *pavillons*, que les chefs des quadrilles y faiſoient dreſſer, pour ſe mettre à couvert juſqu'à ce qu'ils entraſſent en lice.

On appelle auſſi *pavillon* la grande ouverture d'une trompe, d'une trompette ou d'un cor-de-chaſſe, oppoſée à l'embouchure.

Rouyer d'Hénamenil, dans le Barrois; parti, au premier, de gueules à la voile d'or; au ſecond, d'azur ſemé de croix d'or au pied fiché à trois *pavillons* de même, deux & un, & ſur le tout, une roſe auſſi d'or en cœur.

PAVILLONNÉ, ÉE, adj. le Blaſon ſe ſert du terme *pavillonné* pour exprimer l'émail du pavillon d'une trompe ou d'un cor-de-chaſſe, ou d'un autre inſtrument ſemblable, lorſque le pavillon eſt d'un autre émail que le reſte. Quand l'embouchure du cor-de-chaſſe eſt différente, on dit qu'il eſt *enguiché*; & quand le pavillon ou la grande ouverture de l'autre bout ſe trouve d'un autre émail, on dit qu'il eſt *pavillonné*. On appelle encore *pavillonné* & *pavillonnées*, les châteaux & tours où il y a une gironette; & on exprime leur émail lorſqu'il eſt différent de la tour ou château.

La maiſon de Laidet Caliſſane porte, de gueules, à une tour ronde *pavillonnée* d'or.

Murviel porte dans ſes armes, au deuxième & troiſième quartier, d'or, à un château ſommé de trois dongeons *pavillonnés* d'azur. *Méneſtrier.* (*D. J.*)

PEAUTRÉ, ÉE, adj. ſe dit du bout de la queue du dauphin ou d'un autre poiſſon, lorſqu'elle eſt de différent émail.

On fait venir ce terme du mot gaulois *peautre*, qui a ſignifié le gouvernail d'un navire; parce que le poiſſon, au mouvement de ſa queue, qui lui ſert de gouvernail, va & vient à ſon gré dans l'eau.

De Viennois de Viſan, en Dauphiné; d'or, au dauphin d'azur, allumé, lorré & *peautré* de gueules.

PÉGASE, ſ. m. cheval ailé & volant, qui paroit

paroît dans le Blaſon, tel que la fable le repréſente.

Guerard de Boſcheon, du Bourg, en Normandie; d'azur, au *pégaſe* d'argent. (*G. D. L. T.*)

PEIGNE, ſ. m. s'employe comme meuble dans quelques écus.

Eſpeignes; d'azur, au *peigne* poſé en faſce, accompagné de trois étoiles, le tout d'or. (*Pl. XI. fig. 376.*)

PÉLICAN, ſ. m. oiſeau qui paroît de profil ſur ſon aire, les ailes étendues comme s'il prenoit l'eſſor, ſe becquetant la poitrine pour nourrir ſes petits au nombre de trois.

Les gouttes de ſang qui ſemblent ſortir de ſa poitrine, quand elles ſont d'un autre émail que l'oiſeau, ſont nommées ſa *piété*.

Le *pélican* eſt le ſymbole de la tendreſſe des pères & mères pour leurs enfans, & de l'amour du prince pour ſes peuples.

Viveſay de la Salle, à Ponteau-de-Mer, en Normandie; d'azur, au *pélican* d'or.

Le Camus; de gueules, au *pélican* d'argent, enſanglanté de gueules dans ſon aire, au chef couſu d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or. (*Pl. VI. fig. 316.*)

Collinet de la Malmaiſon, & Bouſmard, en Barrois; d'azur, au *pélican* d'argent, ſur une terraſſe de même.

PELLE, ſ. f. meuble d'armoiries.

Claret; de gueules, à trois *pelles* d'argent. (*Pl. XI. fig. 375.*)

PENDANS, ſ. m. pl. parties ſaillantes ſous la tringle du lambel, au nombre de deux, trois, quatre, cinq, ſix, &c. Elles imitent les gouttes des triglyphes de la friſe dorique.

On nomme le nombre des *pendans*, quand il n'y en a que deux, ou quand il y en a plus de trois.

De Saint-Jean, ſeigneur dudit lieu, en Bretagne; d'argent, à la faſce vivrée d'azur, au lambel de quatre *pendans* de même.

PENNON, ſ. m. bannière à pointe pendante, affectée autrefois aux écuyers & aux bacheliers qui n'avoient pas le droit de porter la bannière quarrée. (*Voyez* PANNON & la *planche XX.*)

PENSÉE, ſ. f. fleur qui s'employe quelquefois comme meuble dans les armoiries.

Chabenat de Bonneuil; d'argent, à trois *penſées* au naturel, tigées & feuillées de ſinople, au chef d'azur, chargé d'un ſoleil d'or. (*Pl. VIII. fig. 420.*)

PERCÉ, ÉE, adj. ce mot a la même ſignification dans le Blaſon que par-tout ailleurs; il exprime l'état ſuppoſé accidentel d'une pièce actuellement percée, & dont l'état naturel n'eſt point de l'être.

La forme de l'ouverture ou trou qui paroît dans la pièce *percée* doit s'exprimer dans le Blaſon: ainſi une croix qui a un trou quarré, ou qui eſt *percée* au centre, ſe blaſonne *au quarré percé*, ce qui vaut mieux que de dire *au quartier percé*, comme Leigh s'exprime; on dit en France, *percé en quarré*: quand le trou eſt rond, il faut dire *percé en rond*. C'eſt ce que Gibbon nomme en latin *perforata*, à cauſe que tous les trous faits avec des perçoirs ou des tarières ſont ronds. Si le trou an centre eſt en forme de loſange, on dit *percé en loſange*.

Tout ce qui eſt *percé*, c'eſt-à-dire le trou, doit toujours être de la couleur du champ ou de l'écu, parce qu'il eſt naturel que le trou d'une pièce laiſſe voir ce qui eſt deſſous: ainſi quand on voit au centre d'une croix de ſemblables figures qui ne ſont pas de la couleur de l'écu, on ne doit pas ſuppoſer que la croix ſoit *percée*, mais que cette figure eſt une autre pièce; on doit par conſéquent l'exprimer en blaſonnant.

Les macles, les ruſtres, les molettes, bris-d'huis, fers de chêval, moëux de roues, quintefeuilles, ray-d'eſcarboucles, &c. ſont toujours *percés*, de ſorte que l'on voit le champ de l'écu à travers, ce qui ne s'exprime point en blaſonnant; mais s'il ſe trouve dans les armoiries d'autres pièces ouvertes en rond, on dit qu'elles ſont *percées*.

De Huchet de Cintré, du Breuil, diocèſe de Saint-Malo, en Bretagne; d'azur, à ſix billettes *percées* d'argent.

De Bologne d'Alanſon, en Dauphiné; d'argent, à la patte d'ours de ſable en pal, les griffes en haut; cette patte *percée* de ſix trous.

PERCHE, ÉE, adj. ſe dit des oiſeaux poſés ſur les branches d'arbres, fleurs, bâtons, &c.

Auriol de Lauraguel, diocèſe de Narbonne; d'argent, au figuier de ſinople, un oiſeau de ſable *perché* au haut de l'arbre.

De Robello de Quenhuen, en Bretagne; de gueules, à une fleur de lis d'or & deux oiſeaux d'argent affrontés & *perchés* ſur les retours.

De Laumont de Puigaillard, en Guyenne; d'azur, au faucon d'argent, *perché* de même.

PERDREAU, ſ. m.

PERDRIX, ſ. f. meuble d'armoiries repréſentant cet oiſeau.

Raguier; d'argent, au ſautoir de ſable, cantonné de quatre *perdrix* de gueules.

Guyot, en Lorraine; d'azur à une *perdrix* d'or, membrée de gueules, au chef auſſi d'or.

Le Doux; d'azur, à trois têtes de *perdreaux* arrachées d'or. (*Pl. VI. fig. 322--3.*)

PÉRI, IE, adj. ſe dit d'un meuble qui ſe trouve au centre de l'écu, & qui eſt d'une très-petite proportion.

PÉRI ſe dit plus ordinairement d'un petit bâton, poſé en bande ou en barre, qui ſert de briſure, & qui eſt auſſi poſé au centre de l'écu.

Lepine de Grainville, près de Giſors, en Normandie; d'aaur, à trois molettes d'éperon d'or, un trèfle de même *péri* au centre.

Quelques branches cadettes de la maiſon de France briſent leurs armes d'un bâton *péri en* bande, & les branches légitimées, d'un bâton *péri* en barre. (*Voyez pl. XVIII. fig. 1--6.* & *planche XVII. fig. 9--12.*)

PERLE, ſ. f. eſt un mot dont ſont uſage ceux qui blaſonnent avec des pierres précieuſes, au lieu de

couleurs & de métaux ; ils s'en ſervent pour de l'argent ou pour du blanc.

PERROQUET, ſ. m. oiſeau qui entre dans quelques armoiries ; il paroit de profil & arrêté ; ſon émail eſt le ſinople. Il eſt le ſymbole des voyages aux Indes.

Deſchamps de Vitot, de Boishebert, de Beureville, en Normandie ; d'argent, à trois *perroquets* de ſinople, becqués & membrés de gueules.

Bournel de Monchy, en Picardie ; d'argent, à un écuſſon de gueules, accompagné de huit *perroquets* de ſinople en orle, becqués & membrés du ſecond émail.

Beaudoire, en Lorraine ; d'argent, au *perroquet* de ſinople, poſé ſur une terraſſe de même, becqué & membré de gueules.

Dormy de Veſvres, à Bourbon-Lancy, en Bourgogne ; d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux *perroquets* de ſinople affrontés, & en pointe d'un tourteau de ſable.

La Cave ; de gueules, au *perroquet* de ſinople. (*Pl. VI. fig. 17.*)

PHÉONS, ce ſont des fers, des dards, des flèches ou d'autres armes, barbelés.

D'Egerton ; de ſable, à la faſce d'hermine entre trois *phéons*.

Sidney, comte de Lancaſtre ; d'or, au *phéon* d'azur.

PHŒNIX, ſ. m. oiſeau qui paroît de profil, les ailes étendues ſur un bûcher, qu'on nomme *immortalité*, laquelle ne s'exprime en blaſonnant que lorſqu'elle eſt d'un autre émail que l'oiſeau.

Sur les médailles & anciens monumens le *phœnix* eſt le ſymbole de l'immortalité, parce que, ſelon la fable, cet oiſeau ſe renouvelle de cinq ſiècles en cinq ſiècles ; alors il ſe dreſſe un bûcher, bat des ailes pour l'allumer, s'y conſume ; il nait dans l'inſtant un ver de ſa cendre, d'où il ſe forme un autre *phœnix*.

Viart de Quemigny, en Bourgogne ; d'or, au *phœnix* de ſable ſur ſon *immortalité* de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'argent.

Malet de Lufart ; d'azur, à un *phœnix* ſur ſon *immortalité*, regardant fixement un ſoleil d'or. (*Pl. VI. fig. 315.*)

PIÉ, ſ. m. nom d'un ordre de chevalerie, inſtitué par le pape Pie IV en 1560. Il créa juſqu'à cinq cent trente-cinq chevaliers de cet ordre pendant ſon pontificat, & voulut qu'à Rome & ailleurs ils précédaſſent les chevaliers de l'empire & ceux de Saint-Jean de Jéruſalem : mais, malgré ces prérogatives & beaucoup d'autres qu'il leur accorda, cet ordre ne ſubſiſte plus depuis long-temps.

PIE, ſ. f. meuble d'armoiries repréſentant cet oiſeau.

Mauger ; d'or, à trois *pies* au naturel. (*Pl. XI. fig. 595.*)

PIÉ, on appelle en termes de Blaſon, *pié de l'écu*, la pointe ou partie inférieure de l'écu ; & on dit qu'un animal eſt en *pié*, pour dire qu'il eſt poſé ſur ſes quatre *piés*. Lorſqu'il ne paroît que les trois fleurons de lis, & que le *pié* qui eſt au deſſous en eſt retranché, on dit *pié coupé* & *pié nourri*. On appelle *pié fiché*, celui qui eſt pointu & propre à ficher en terre.

PIÈCES HONORABLES, eſt le nom que l'on a donné à certaines *pièces* regardées comme les principales qu'on employe dans le Blaſon.

Les *pièces honorables* ſont au nombre de dix, ſavoir, le chef, le pal, la bande, la barre, la faſce, la croix, le ſautoir, le chevron, la bordure & l'orle. (*Voyez* chaque *pièce* ſous ſon article particulier ; *voyez* CHEF, PAL, &c.)

Quelques-uns y ajoutent le pairle & la pointe ; d'autres, au contraire, n'en veulent compter que ſept & retranchent la barre, la bordure & l'orle. Quelques blaſonneurs les avoient multipliées juſqu'à vingt, & avoient mis au nombre des *pièces honorables* une multitude de pièces qui ne ſont point réputées telles : les héraldiſtes ſe partagent aujourd'hui entre le nombre 10 & le nombre 7.

Si on demande pourquoi ce titre d'*honorables* donné à ces *pièces*, ils en rapportent différentes raiſons. 1°. L'ancienneté de ces *pièces*, qu'on croit avoir été les premières employées dans le Blaſon, & avoir conſtitué dans l'origine cette ſcience. 2°. Le volume de ces *pièces* & la place qu'elles occupent dans l'écu, dont elles touchent les bords & dont elles ont près du tiers de la largeur. 3°. Les rapports qu'on trouve entre ces *pièces* & les *pièces* principales de l'armure des chevaliers ou leurs expéditions les plus importantes : à la vérité, ces rapports ſont un peu arbitraires, & ceux qui admettent un plus grand nombre de *pièces honorables*, trouvent dans toutes, les mêmes rapports que les autres n'apperçoivent que dans un moindre nombre. Quoi qu'il en ſoit, voici les principaux & les plus naturels de ces rapports.

Le chef occupe la plus haute partie de l'écu ; il repréſente le caſque de l'homme de guerre.

La faſce placée au milieu horiſontalement, repréſente l'écharpe de l'ancien chevalier.

Le pal au milieu de l'écu perpendiculairement, eſt une marque de juriſdiction.

La croix s'étend par ſes branches juſqu'aux bords de l'écu, & laiſſe quatre cantons vuides égaux entr'eux ; elle déſigne les voyages des croiſades.

La bande poſée diagonalement de l'angle dextre du haut de l'écu, à l'angle ſeneſtre du bas, repréſente l'écharpe du chevalier ſur l'épaule.

Le chevron formé de deux *pièces* qui ſe joignent en pointe vers le haut de l'écu, & s'étendent, l'une à l'angle dextre, l'autre à l'angle ſeneſtre du bas, repréſente, ſelon certains auteurs, une barrière de lice des anciens tournois ; ſelon d'autres, l'éperon du chevalier.

Le ſautoir a la forme d'une croix de Saint-André : c'étoit anciennement un cordon couvert d'une étoffe précieuſe, qui étoit attaché à la ſelle d'un cheval, & ſervoit d'étrier pour monter deſſus.

La Garde de Chambonas, en Languedoc; d'azur, au *chef* d'argent.

Laſtic de Saint-Jal, en Auvergne; de gueules, à la *faſce* d'argent.

De Meyſeria, en Breſſe; de ſinople, au *pal* d'argent.

D'Albon de Montaut, de Saint-Forgeux, en Lyonnois; de ſable, à la *croix* d'or.

De Vaſſignac d'Imecourt, des Loges, en Champagne; d'azur, à la *bande* d'argent.

De Nettancourt de Vaubecourt, en la même province; de gueules, au *chevron* d'or.

De Gerente, ou Jerente, ou Jarente de Senas, en Provence; d'or, au *fautoir* de gueules. (*Voyez pl. II. fig. 98—9—100—1—2—3—4—5.*)

PIECES HÉRALDIQUES. Nous avons déjà dit pluſieurs fois combien les auteurs varient ſur les proportions que doivent avoir ſoit entr'elles, ſoit avec l'écu, les differentes *pièces* honorables & autres, & nous avons quelque peine à nous figurer qu'on doive abſolument réduire à la rigueur ſcrupuleuſe & infaillible des proportions géométriques l'uſage de diſtinctions eſſentiellement arbitraires & vraiſemblablement très-irrégulieres dans l'origine; cependant, comme la régularité ne peut que donner de la conſiſtance & du poids à la ſcience du Blaſon, nous inſérerons ici l'article ſuivant tout entier, tel que nous le trouvons dans le Supplément de l'Encyclopédie.

Ecu ou *écuſſon*. La largeur de l'écu diviſée en ſept parties égales, on en ajoute une huitième pour la hauteur. On arrondit les angles d'en-bas d'une portion de cercle dont le rayon eſt d'une demi-partie; deux autres portions de cercle de même proportion, au milieu de la ligne horizontale inférieure, ſe joignent en dehors & forment la pointe. (*Voyez la planche XXVIII.*)

PLANCHE XXVIII. *Opération. Première figure.* Une ligne horizontale tracée à volonté *A*, *B*, ſera diviſée en deux également au point *C*.

On prend ſur l'échelle 3 parties $\frac{5}{6}$ que l'on porte de *C* en *D* & de *C* en *E*.

On ouvre le compas que l'on porte de *A* en *F*, & enſuite de *B* en *F*, en traçant des portions de cercle; le point de ſection *F* répond au point *C* pour la ligne perpendiculaire; on tire cette ligne de *F* en *C*.

On prend avec le compas huit parties qui ſont la longueur de l'échelle que l'on porte de *D* en *G*, en traçant une portion de cercle, on fait la même opération de *E* en *F*; on trace la ligne *G H*.

On prend ſur l'échelle 3 parties $\frac{1}{3}$ qui eſt la longueur de *C* en *D*, de *C* en *E* que l'on porte de *I* en *G* & de *I* en *H*, qui donnent 7 parties de *G* en *H*, de même qu'il y a 7 parties de *D* en *E*.

On arrondit les angles *D*, *E* par des portions de cercle dont le rayon eſt de $\frac{1}{3}$ partie; & par deux autres portions de cercle de ſemblables proportions, on fait la pointe extérieurement ſous la lettre *C*.

En traçant les lignes ponctuées (*a*) *G H*, *D E*; *D G*, *E H*, on a la hauteur & la largeur de l'écu, leſquelles lignes, miſes à l'encre, donnent la forme de l'écu en lignes pleines *G*, *H*, *D*, *E*.

PIECES HONORABLES. Ces *pièces* ſont ainſi nommées, parce qu'elles ſont les premières qui ont été miſes en uſage dans l'art du Blaſon; elles ſont au nombre de ſept, & ont chacune deux parties de ſept de la largeur de l'écu.

2e figure. Le chef qui repréſente le caſque de l'homme de guerre, occupe deux parties au haut de l'écu; on prend cette meſure ſur l'échelle; on porte les 2 parties de *A* en *B*, de *C* en *D*; on tire la ligne *B D*, il reſte 6 parties pour le champ de chaque côté, & $\frac{1}{3}$ partie de plus vers la pointe.

3e figure. La faſce repréſente l'écharpe de l'ancien chevalier poſée autour du corps; elle ſe met au milieu de l'écu horizontalement; pour la déterminer, on trace une ligne horizontale *A B*, qui partage l'écu en deux, en manière de coupé. On prend ſur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *A* en *E*, de *B* en *D*, de *B* en *F*; la faſce ſe trouve avoir en largeur de *C* en *E*, de *D* en *F*, 2 parties; le champ a 3 parties au-deſſus, autant en bas & $\frac{1}{3}$ partie de plus vers la pointe.

4e figure. Le pal qui eſt une marque de juriſdiction des ſeigneurs, eſt mis perpendiculairement dans l'écu; on trace une ligne perpendiculaire *A B*; on prend ſur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *A* en *D*, de *B* en *E*, de *B* en *F*; on tire les lignes *E C*, *F D*; le pal a 2 parties, & les côtés qui rempliſſent le champ, ſe trouvent avoir chacun 2 parties $\frac{1}{3}$.

5e figure. La croix qui déſigne les voyages faits en terre ſainte du temps des croiſades, occupe par ſes branches la hauteur & la largeur de l'écu; pour en avoir les dimenſions, on trace deux lignes, une perpendiculaire *A B*, l'autre horizontale *C D*, qui ſe croiſent au centre & partagent l'eſpace en quatre également dans le ſens du parti & du coupé; on prend ſur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *I*, de *A* en *L*, de *B* en *M*, de *B* en *N*, de *C* en *E*, de *C* en *G*, de *D* en *F*, de *D* en *H*. Les branches de la croix ont deux parties de largeur, & chaque canton a 2 parties $\frac{1}{3}$ de large & 3 parties de hauteur.

(*a*) Les lignes ponctuées ſur les planches ſe font au crayon ſur les deſſins, & on les efface lorſque l'on a tracé les lignes à l'encre.

On auroit pu ne donner à la ligne *A*, *B*, ponctuée de la premiere figure que la longueur *D*, *E*; mais plus une ligne horizontale eſt étendue, plus la perpendiculaire tracée geométriquement eſt préciſe.

Les groſſes lignes des ſix planches marquent les ombres des bords des écuſſons & des *pièces* ou figures qui s'y trouvent.

6e *figure*. La bande qui eſt l'écharpe de l'ancien chevalier ſur l'épaule ſe poſe diagonalement ſur l'écu, & ſes proportions ſe prennent par une diagonale *AB*, de l'angle dextre à l'angle ſeneſtre oppoſé de haut en bas. On prend ſur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *A* en *E*, de *B* en *D*, de *B* en *F*; on tire les lignes *CD*, *EF*, & cette bande ſe trouve avoir 2 parties de largeur.

7e *figure*. Le chevron repréſente, ſelon certains auteurs, une barrière de lice des anciens tournois, ſelon d'autres, l'éperon du chevalier; il eſt formé de deux pièces qui ſe joignent en pointe au haut de l'écu, & s'étendent l'une à l'angle dextre, l'autre à l'angle ſeneſtre vers le bas. Pour en avoir les proportions, on trace une perpendiculaire *AB*, on prend une partie ſur l'échelle que l'on porte de *A* en *C*; enſuite on prend ſur la même échelle 6 parties que l'on porte de *D* en *F*, de *E* en *G*; on tire les lignes *FC*, *CG*; on prend enſuite deux parties que l'on porte de *L* en *H*, de *F* en *N*, de *M* en *H*, de *G* en *O*. On tire les lignes *NH*, *HO*, & le chevron ſe trouve déterminé, chaque branche ayant 2 parties de large.

8e *figure*. Le ſautoir, en forme de croix de ſaint André, étoit anciennement un cordon couvert d'une riche étoffe, attaché à la ſelle d'un cheval; il ſervoit d'étrier pour monter deſſus; les dimenſions de cette pièce ſe trouvent en traçant deux lignes diagonales, l'une à dextre *AB*, l'autre à ſeneſtre *CD*; on prend ſur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *E*, de *A* en *F*, de *B* en *G*, de *B* en *H*, de *C* en *I*, de *C* en *K*, de *D* en *L*, de *D* en *M*; on tire les lignes *EO*, *QG*; *FP*, *RH*; *LP*, *OI*; *MR*, *QK*; chaque branche de ſautoir a 2 parties en largeur.

Planche XXIX. *Pièces honorables en nombre*. 9e *fig*. Chef ſous un autre chef. Quand il y a deux chefs dans un écu, on donne à chacun une partie $\frac{1}{7}$ des 7 parties en largeur. On prend ſur l'échelle une partie $\frac{1}{7}$ que l'on porte de *A* en *B*, de *B* en *C*, de *D* en *E*, de *E* en *F*. On trace les lignes *BE*, *CF*, & les deux chefs ont enſemble 3 parties des 8 de la hauteur : il reſte 5 parties pour le champ.

10e *fig*. Lorſqu'il y a deux faſces, la hauteur de l'écu, qui eſt toujours de 8 parties, étant diviſée en cinq eſpaces égaux, chacun ſe trouve avoir une partie $\frac{1}{5}+\frac{1}{10}$.

On n'a point coté les trois eſpaces qui forment le champ de l'écu, pour mieux diſtinguer les deux faſces, & pareillement les *pièces* héraldiques qui ſuivent.

11e *fig*. Trois faſces occupent chacune une partie $\frac{1}{7}$. En diviſant la hauteur de l'écu en ſept eſpaces égaux, les trois eſpaces cotés ſont les faſces; les autres ſont le champ.

12e *fig*. Deux pals. On en a les proportions, en diviſant la largeur de l'écu, qui eſt toujours de 7 parties en cinq eſpaces égaux; ils ont chacun une partie $\frac{1}{7}$. Les deux eſpaces cotés ſont les pals; les autres eſpaces ſont le champ.

13e *fig*. Trois pals. Leurs proportions ſe trouvent en diviſant la largeur de l'écu en ſept eſpaces égaux; ils ont chacun une partie. Le ſecond, le quatrième & le ſixième eſpaces ſont les pals; les quatre autres ſont le champ.

14e *fig*. Deux bandes ſe déterminent ſur l'écu, par une ligne tracée de l'angle dextre du haut à l'angle ſeneſtre oppoſé du bas *AE*; & ſur cette ligne, avec le compas, on a les proportions, en prenant une partie ſur l'échelle, que l'on porte de *A* en *B*, & de *A* en *C*, de *E* en *D*, de *E* en *F*. Cette opération donne un eſpace de 2 parties, que l'on porte par deux parallèles vers l'angle ſeneſtre du haut de l'écu, & par deux autres parallèles vers l'angle dextre du bas.

15e *fig*. Trois bandes ſe déterminent de la même manière par une ligne diagonale de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle ſeneſtre oppoſé *AE*, en portant $\frac{1}{7}$ de partie de *A* en *B*, de *A* en *C*, de *E* en *D*, de *E* en *F*; ce qui forme un eſpace d'une partie $\frac{1}{7}$ de *B* en *C*, de *D* en *F*, qui, étant porté trois fois en haut & autant en bas par des parallèles, les bandes ſe trouvent déterminées par des eſpaces tant pleins que vuides.

16e *fig*. Pour tracer deux chevrons, on tire une perpendiculaire *AG*, qui diviſe l'écu en deux également. On prend, avec le compas, $\frac{1}{7}$ partie ſur l'échelle, que l'on porte de *A* en *B*; point qui doit terminer la pointe du premier chevron. On prend enſuite, ſur la même échelle, 4 parties que l'on porte de *C* en *E*, de *D* en *F*. On tire les lignes *EB*, *BF* : de ces deux lignes diagonales à 1 partie $\frac{1}{7}$ de diſtance, on tire ſix autres lignes, trois parallèles de chaque côté; la perpendiculaire fixant les pointes des chevrons.

17e *fig*. Trois chevrons ſe déterminent ainſi. La ligne ponctuée étant tracée au milieu de l'écu perpendiculairement *AG*, on donne de *A* en *B*, $\frac{1}{7}$ partie de l'échelle. On prend 3 parties de la même échelle que l'on porte de *C* en *D*, & de *E* en *F*; on a les trois points qui ſervent à tracer les deux lignes de ſuperficie du premier chevron. On tire ces deux lignes *DB*, *BF* : on porte le compas à cinq eſpaces d'une partie, chacun partant de la diagonale *DB*; on tire les cinq lignes parallèles dextres; on fait la même opération partant de la diagonale *BF*; les trois chevrons ſe trouvent déterminés, ayant des eſpaces égaux à leurs branches.

Planche XXX. *Diviſions de l'écu en faſcé, palé, bandé, chevronné*. 18e *fig*. Le faſcé ſe fait en diviſant l'écu en ſix eſpaces égaux, par cinq lignes horizontales. Chaque eſpace a une partie $\frac{1}{6}$ de l'échelle en hauteur.

19e *fig*. Le faſcé de huit pièces eſt diviſé en autant d'eſpaces égaux par ſept lignes horizontales, chacun ayant en hauteur 1 partie de l'échelle.

20e *fig*. Le palé ſe diviſe en ſix eſpaces égaux, par cinq lignes perpendiculaires : chacun a en largeur une partie $\frac{1}{7}$ de l'échelle.

21e *fig.* Le palé de huit *pièces* eſt diviſé en autant d'eſpaces, par ſept lignes perpendiculaires : chacun ſe trouve avoir en largeur $\frac{1}{8}$ de partie.

22e *fig.* Le bandé eſt diviſé en ſix bandes, par cinq lignes diagonales. Pour en avoir les dimenſions, on tire une ligne de l'angle dextre du haut de l'écu *A*, à l'angle ſeneſtre du bas *B*. On prend ſur l'échelle 1 partie $\frac{1}{3}$ avec le compas ; deux lignes parallèles ſe tracent à cette diſtance, partant de la ligne *AB*, vers l'angle ſeneſtre du haut de l'écu. On trace deux autres lignes parallèles partant de la même ligne *AB*, vers l'angle dextre du bas, & la figure eſt déterminée.

23e *fig.* Le bandé de huit *pièces* ſe diviſe en autant d'eſpaces : on en a les meſures en traçant la diagonale *AB* de l'angle dextre ſupérieur de l'écu à l'angle ſeneſtre inférieur. On prend enſuite une partie $\frac{1}{4}$ ſur l'échelle, que l'on porte, partant de la diagonale *AB* par trois parallèles au deſſus, & trois parallèles au-deſſous, de la même manière qu'à la *fig.* 22e précédente.

24e *fig.* Le chevronné eſt l'écu diviſé en ſix chevrons, formé par dix lignes diagonales qui ſe joignent deux à deux ; cinq en barres, cinq en bandes. Pour en avoir les proportions, on tire une ligne perpendiculaire *AB*, qui partage l'écu en deux également : on prend $\frac{1}{4}$ partie ſur l'échelle, que l'on porte de *A* en *C* ; on prend ſur la même échelle 2 parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *D* en *F*, de *E* en *G* : on tire les lignes *FC*, *CG*. Cette opération faite, on tire quatre lignes parallèles à dextre à 1 partie $\frac{1}{4}$ de diſtance chacune : on en tire quatre autres à ſeneſtre ; elles ſe terminent toutes à la perpendiculaire ponctuée *AB*.

Planche XXXI. *Diviſes, burèles, trangles, vergettes, cotices.* 25e *fig.* La diviſe eſt une faſce diminuée qui n'a que le quart de la faſce ; quelquefois elle eſt poſée immédiatement ſous le chef. On dit alors que ce chef eſt ſoutenu d'une diviſe. Pour avoir les proportions de la diviſe, on prend ſur l'échelle 2 parties que l'on porte de *A* en *B*, & de *C* en *D* : cet eſpace eſt pour le chef. On prend enſuite ſur la même échelle $\frac{1}{2}$ partie que l'on porte de *B* en *E*, & de *D* en *F* ; on trace les lignes *BD*, *EF* ; on a la diviſe qui ſoutient le chef.

26e *fig.* La diviſe, lorſqu'il n'y a point de chef, eſt de même placée au haut de l'écu, mais à 2 parties $\frac{1}{2}$ du bord ſupérieur. Pour la mettre en ſéante poſition, on prend ſur l'échelle 2 parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D* : on prend enſuite ſur l'échelle $\frac{1}{2}$ partie que l'on porte de *C* en *E*, & de *D* en *F* ; on tire les deux lignes horizontales *CD*, *EF* ; la diviſe ſe trouve déterminée.

27e *fig.* Les burèles ſont des faſces diminnées en nombre pair, ordinairement de ſix, quelquefois de huit. Quand on met ſix burèles dans un écu, on le diviſe en treize eſpaces égaux par douze lignes horizontales. Sept de ces eſpaces alternativement, commençant en haut & finiſſant en bas, ſe trouvent être le champ de l'écu ; & les burèles qui ſe trouvent cotées, ont chacune $\frac{1}{2}$ partie $\frac{1}{13}$ de partie.

28e *fig.* S'il y a huit burèles, l'écu eſt diviſé en dix-ſept eſpaces égaux par ſeize lignes horizontales. Neuf de ces eſpaces alternativement, commençant en haut & finiſſant en bas, ſe trouvent être le champ de l'écu. En donnant $\frac{1}{2}$ partie à chaque burèle, chacun des intervalles qui forment le champ, aura $\frac{1}{2}$ partie moins $\frac{1}{9}$ de partie. Huit burèles ſe trouvent rarement dans un écuſſon.

29e *fig.* Les trangles ſont des faſces diminuées en nombre impair, le plus ſouvent de cinq, quelquefois de ſept. Quand il y a cinq trangles, on diviſe l'écu en onze eſpaces égaux par des lignes horizontales. Six de ces eſpaces forment le champ de l'écu, commençant en haut & finiſſant en bas alternativement. Chaque trangle, ainſi que chaque eſpace du champ, eſt de $\frac{1}{4}$ de partie $\frac{1}{11}$.

30e *fig.* S'il y a ſept trangles, on diviſe l'écu en quinze eſpaces égaux. Huit de ces eſpaces ſont le champ, commençant en haut, finiſſant en bas alternativement. Les trangles ont chacune $\frac{1}{4}$ partie $\frac{2}{15}$ de partie, & de même chaque intervalle vuide du champ.

31e *fig.* La vergette eſt un pal retreci qui n'a que le tiers de la largeur du pal étant ſeule, & une moindre proportion, s'il y en a pluſieurs. Les dimenſions de la vergette dans l'écu ſe trouvent en traçant une perpendiculaire *AB*, qui le partage en deux également. On prend ſur l'échelle $\frac{1}{3}$ de partie, que l'on porte de *C* en *E*, de *C* en *F*, de même de *D* en *G*, de *D* en *H* : on tire les lignes perpendiculaires *EG*, *FG* ; on a déterminé la largeur de la vergette qui eſt de $\frac{1}{3}$ de partie, faiſant le tiers de 2 parties de la largeur du pal.

32e *fig.* Lorſqu'il y a cinq vergettes, on trace une ligne perpendiculaire *AB* au crayon, qui ſe trouve ponctuée dans cette figure ; & c'eſt ſeulement pour avoir le milieu de l'écu en ſa hauteur. On diviſe cet écu en onze eſpaces égaux, par dix lignes perpendiculaires, qui ſont les lignes au trait : ſix de ces eſpaces alternativement, en commençant à dextre & finiſſant à ſeneſtre, ſe trouvent être le champ de l'écu : les autres eſpaces ſont les vergettes. Les vergettes eſpacées, tant pleines que vuides, ont chacune $\frac{1}{2}$ partie $\frac{1}{11}$ de partie.

33e *fig.* La cotice ſe poſe en diagonale à dextre, & n'a que la moitié de la largeur de la bande ; une ligne étant tracée de l'angle dextre *A* à l'angle ſeneſtre *D*. On prend ſur l'échelle $\frac{1}{2}$ partie ; on la porte de *A* en *B*, de *A* en *C*, de *D* en *E*, de *D* en *F* : on tire les lignes diagonales *BE*, *CF*. La cotice ſe trouve déterminée, & a 1 partie qui eſt la moitié de la largeur de la bande.

34e *fig.* S'il y a deux cotices dans un écu ; après avoir tracé la ligne *AB* de l'angle dextre ſupérieur à l'angle ſeneſtre inférieur, on prend ſur l'échelle une partie $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *C* en *D*, de *C* en *G*, de *E* en *F*, de *E* en *H*. On prend ſur l'échelle

une partie que l'on porte de *D* en *I*, de *F* en *K*, de *G* en *L*, de *H* en *M* : on tire les lignes *IK*, *DF*, *GH*, *LM*; on a alors les proportions de chaque cotice.

35*e fig.* Quand il doit y avoir cinq cotices dans un écu, on trace la ligne diagonale *AB* de l'angle dextre du haut à l'angle ſeneſtre oppoſé. Cette ligne qui eſt ponctuée, ne ſert que pour la diviſion des eſpaces. On prend ſur l'échelle $\frac{7}{8}$ de partie; on en donne la moitié qui eſt $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{16}$ de *A* en *C*, de *A* en *E*, de *B* en *F*: on tire les lignes *CD*, *EF*; l'eſpace entre ces deux lignes pleines qui fait la cotice du milieu, eſt de $\frac{7}{8}$ de partie; de la ligne *CD* on tire quatre lignes parallèles à la diſtance de $\frac{7}{8}$ de partie vers l'angle ſeneſtre du haut de l'écu : on fait la même opération en partant de la ligne *EF*, vers l'angle dextre inférieur, & on a cinq cotices de $\frac{7}{8}$ de partie chacune, dont les vuides, qui ſont le champ, ont chacun pareillement $\frac{7}{8}$ de partie.

PLANCHE XXXII. *Répartitions* ou *différentes diviſions de l'écu & diverſes pièces.*

36*e fig.* Le burelé, diviſion de l'écu en dix eſpaces égaux par neuf lignes horizontales de deux émaux alternés, eſt un faſcé de dix *pièces*; on en a les proportions en diviſant l'écu en deux parties égales par un coupé *AB*; on diviſe le haut de ce coupé partant de *A* & de *B* en cinq eſpaces égaux de chaque côté; on fait la même opération partant auſſi de *A* & de *B* vers le bas de l'écu; on tire quatre lignes horizontales au-deſſus du coupé & quatre autres lignes au-deſſous aux points marqués, & le burelé ſe trouve de dix faſcés, ayant chacun $\frac{1}{8}$ de partie de $\frac{1}{10}$ de l'échelle.

37*e fig.* Le vergetté eſt un écu rempli ordinairement de dix pals, quelquefois de douze; dans cette figure, il eſt diviſé en dix eſpaces qui ſont autant de pals : pour en avoir les dimenſions, la ligne perpendiculaire *AB* étant tracée, on a un parti; on diviſe ce parti en cinq eſpaces égaux à dextre en haut & en bas, on fait la même opération à ſeneſtre en haut & en bas; on trace quatre lignes de chaque côté ſur les points marqués, & on a un vergetté de dix *pièces*, chacune ayant $\frac{1}{8}$ partie $\frac{1}{16}$ $\frac{1}{20}$ de partie de l'échelle.

38*e fig.* Le coticé eſt une diviſion de dix eſpaces égaux dans le ſens des bandes, de deux émaux alternés; pour le conſtruire, on tire une ligne diagonale de l'angle dextre ſupérieur de l'écu *A* à l'angle ſeneſtre inférieur *B*; on prend ſur l'échelle 1 partie que l'on porte ſur la ligne *AB* : cet eſpace fixe les quatre lignes parallèles vers l'angle ſeneſtre du haut de l'écu, & les quatre autres parallèles vers le bas du côté oppoſé.

39*e fig.* Les points équipollés ſont neuf carreaux en forme d'échiquier, ceux des quatre angles & celui du centre étant d'un émail, les autres ſont d'un émail différent. Pour les tracer, on diviſe la largeur de l'écu en trois eſpaces égaux *A*, *B*, *C*, *D*; *E*, *F*, *G*, *H*; on diviſe pareillement la hauteur en trois eſpaces égaux *A*, *I*, *K*, *E*; *D*, *L*, *M*, *H*; on tire les lignes *BF*, *CG*; *I*, *L*, *K*, *M*. Cette opération finie, on a les points équipollés qui repréſentent le quart de l'échiqueté qui doit toujours être de trente-ſix carreaux, comme à la 40*e figure* qui ſuit.

40*e fig.* L'échiqueté eſt un écu en échiquier, par un parti de cinq traits & un coupé d'autant de traits, ce qui le diviſe en trente-ſix carreaux. On en a les dimenſions en partageant l'écu en quatre, par les lignes *DL*, *RZ*; ce qui forme l'écartelé : on remplit les quatre quartiers partant de *D* par les points *CBA*, *EFG*; partant de *L* par les points *KIH*, *MNO*, à égales diſtances. Partant de *R* par les points *QPA*, *STH*; partant de *Z* par les points *YVG*, & *& a o*. On trace les lignes *CK*, *BI*; *ME*, *NF*, & enſuite les lignes *PV*, *QY*, *S*, *&*, *T a*. Cette opération donne l'échiqueté qui eſt toujours de trente-ſix carreaux.

41*e fig.* Le loſangé eſt un écu rempli de vingt-quatre loſanges & de ſeize demi-loſanges. Les dimenſions de cette figure ſe trouvent en diviſant la largeur de l'écu en quatre eſpaces égaux, de *A* en *B*, *C*, *D*, *E*; ce qui donne trois points *B*, *C*, *D*; non compris ceux des angles ſupérieurs. On fait la même opération en bas de *F* en *G*, *H*, *I*, *L*; ce qui donne quatre autres eſpaces pareils & trois autres points *G*, *H*, *I*. La hauteur ſe diviſe en quatre eſpaces pareillement à dextre de *A* en *M*, *N*, *O*, *F*; & à ſeneſtre de *E* en *P*, *Q*, *R*, *L*.

On tire les lignes *DP*, *CQ*, *BR*, *AL*, *MI*, *NH*, *OG*; enſuite les lignes *MB*, *NC*, *OD*, *FE*, *GP*, *HQ*, *IR*. Cette opération donne vingt-quatre loſanges & ſeize demi-loſanges qui en total ſont la valeur de trente-deux loſanges.

42*e fig.* Le franc-canton; *pièce* quarrée qui a de large trois parties des ſept de la largeur de l'écu & trois parties $\frac{1}{2}$ en hauteur. Il eſt toujours placé à dextre & joint l'angle ſupérieur. On prend ſur l'échelle trois parties que l'on porte de *A* en *B*, de *C* en *D*; on prend ſur la même échelle trois parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D*. On tire les lignes *CD*, *DB*; & on a les dimenſions qui lui ſont propres.

43*e fig.* Le canton ſe place dans l'écu le plus ſouvent à dextre vers l'angle ſupérieur, alors on le nomme *canton dextre*; il eſt quelquefois placé à ſeneſtre; dans ce cas, il eſt nommé *canton feneſtre*. Pour avoir les proportions du canton dextre, on prend ſur l'échelle deux parties que l'on porte de *A* en *B*, de *C* en *D*, & enſuite deux parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D*; on tire les lignes *CD*, *DB*.

44*e fig.* Le canton ſeneſtre ſe fait de la même manière que le précédent & a de pareilles proportions; après avoir pris les meſures ſur l'échelle, on tire les lignes *AC*, *CD*; & il ſe trouve conſtruit.

45*e fig.* Le gironné eſt formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé; on en a les proportions en prenant ſur l'échelle quatre parties que l'on porte de

E en *A*, de *G* en *A*; de *H* en *B*, de *F* en *B*; on prend ſur la même échelle trois parties $\frac{1}{4}$ que l'on porte de *E* en *C*; de *H* en *C*; de *G* en *D*; de *F* en *D*. Par les angles qui ſe trouvent conſtruits, on a les huit points qui déterminent le gironné; on tire les lignes *AB*, *CD*, *EF*, *GH*, & la figure ſe trouve faite.

46e fig. Le gironné de dix *pièces* : ſes proportions ſe trouvent en diviſant l'écu en deux également, par un coupé *AB*; on prend ſur l'échelle deux parties $\frac{1}{4}$ que l'on porte de *C* en *G*, de *D* en *H*; de *E* en *I*, de *F* en *K*; on prend ſur la même échelle une partie $\frac{1}{4}$ que l'on porte de *C* en *L*, de *D* en *M*, de *E* en *N*, de *F* en *O*. On tire les lignes *GK*, *IH*, *LO*, *NM*.

47e fig. Le gironné de douze *pièces* ſe fait en diviſant l'écu en quatre par un écartelé *A*, *B*, *C*, *D*; on prend ſur l'échelle une partie $\frac{1}{4}$ que l'on porte de *E* en *I*, de *F* en *K*, de *G* en *L*, de *H* en *M*. On prend ſur l'échelle une partie $\frac{1}{4}$ que l'on porte de *E* en *N*, de *F* en *O*, de *G* en *P*, de *H* en *Q*. On tire les lignes *IM*, *LK*, *PO*, *NQ*.

PLANCHE XXXIII. *Autres répartitions & pièces. 48e fig.* Le ſur-le-tout; écuſſon au milieu d'un écu écartelé, doit avoir en largeur deux parties $\frac{1}{4}$ des ſept de la largeur de l'écu écartelé, & en hauteur trois parties des huit parties du même écu. L'écu *ABCD* étant tracé, on prend ſur l'échelle deux parties $\frac{1}{4}$ avec le compas, que l'on porte de *A* en *L*, de *B* en *M*; de *C* en *N*, de *D* en *O*; on tire les lignes *LM*, *NO*; on a la hauteur du ſur-le-tout, qui eſt de 3 parties : on prend ſur l'échelle 1 partie $\frac{1}{4}$ que l'on porte de *I* en *E*, de *I* en *F*; de *K* en *G*, de *K* en *H* : 1 partie $\frac{1}{4}$ de chaque côté de la perpendiculaire *IK*, ſont 2 parties $\frac{1}{4}$ pour la largeur : on tire les lignes *EG*, *FH*; on arrondit les angles *GH*; on trace deux quarts de cercle ſous *K* qui forment la pointe; on met à l'encre le ſur-le-tout *EFGH*, comme à la *fig. 49e*.

49e fig. Le ſur-le-tout ſe poſe ordinairement au milieu d'un écu écartelé : quelquefois il ſe trouve ſur un écu qui n'eſt point écartelé, ou ſur un écu coupé, ou ſur une faſce, ou autres *pièces* : on lui donne toujours 2 parties $\frac{1}{4}$ en largeur, & trois parties de hauteur de l'écu ſur lequel il ſe trouve.

50e fig. Le ſur-le-tout du tout eſt rare en armoiries; s'il falloit en tracer un, on diviſeroit le ſur-le-tout *ABCD* en 7 parties de large, & ſa hauteur en 8; on feroit une échelle de 8 parties qui n'auroit que la longueur *AC*; cette échelle donneroit les proportions du ſur-le-tout du tout, de même que l'écuſſon *ABCD*, *fig. 48*, les 2 données pour le ſur-le-tout *EFGH*.

Briſures pour diſtinguer les branches des anciennes & grandes maiſons.

Il y a trois principales briſures, le lambel pour les puînés, le bâton péri en bande pour les cadets de puînés; & la bordure pour les autres cadets.

51e fig. Le lambel eſt une *pièce* en forme de diviſe-aléſée à trois pendans; il ſe place au haut de l'écu horizontalement, à une partie de diſtance du bord; ſes proportions ſe trouvent en prenant ſur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D*; on tire la ligne ponctuée *CD*; on prend ſur la même échelle 2 parties que l'on porte de *C* en *E*, de *D* en *F*; il reſte de *E* en *F* trois parties, qui ſont la longueur du lambel : on donne ordinairement $\frac{1}{4}$ partie de hauteur au lambel, parce qu'étant une briſure, on la fait paroître le moins qu'il eſt poſſible; mais ſa vraie proportion eſt de $\frac{1}{4}$ de partie de *E* en *G*, de *F* en *H*, dont $\frac{1}{4}$ de partie pour la hauteur de la diviſe-aléſée, $\frac{1}{3}$ partie pour la ſaillie des pendans.

52e fig. Le bâton péri en bande, ſeconde briſure pour les cadets de puînés; on en a les proportions en traçant une diagonale *AB*, & une autre diagonale *CD* qui traverſe la première; on prend ſur l'échelle une partie que l'on porte du point de ſection *G* en *E* & en *F*; ce qui donne 2 parties pour la longueur; on lui donne en largeur $\frac{1}{3}$ de partie.

53e fig. La bordure, troiſième briſure pour les cadets de cadets, ſe fait en traçant intérieurement autour de l'écu des parallèles à $\frac{1}{3}$ de partie de diſtance des bords.

Briſure pour les enfans naturels légitimés des grandes maiſons.

54e fig. Les enfans naturels, légitimés des grandes maiſons, portent pour briſure, eux & leurs deſcendans, dans leurs armes, un bâton péri en barre. Les proportions ſemblables à celle du bâton péri en bande, ſe prennent ſur la ligne ponctuée *CD*; *EF* eſt ſa longueur. (*Voyez* la *52e fig. G. D. L. T.*)

PIED-FICHÉ, croix au *pied-fiché*. (*Voyez la figure 176. de la pl. IV.*)

Rouſſet; de gueules, à une croix au *pied-fiché* d'argent. L'inſpection de cette figure ſuffit pour faire comprendre que la croix dont il s'agit, ſe termine en pointe par le pied : on appelle auſſi cette croix, *croix fichée*.

PIERRE (l'ordre de ſaint) ET DE SAINT PAUL, ordre de chevalerie inſtitué par le pape Paul III, Romain, de la maiſon de Farnèſe, l'an 1540. Ce pontife fit 200 chevaliers juſqu'à ſa mort, qui arriva le 10 novembre 1549.

La marque de l'ordre eſt une médaille ovale d'or où eſt repréſentée l'image de *ſaint Pierre*; au revers eſt celle de *ſaint Paul*. Cette médaille eſt attachée à une chaine auſſi d'or. (*Planche XXVI. fig. 64. G. D. L. T.*)

PIÉTÉ, ſ. f. On ſe ſert de ce terme dans le Blaſon, pour ſignifier les petits d'un pélican, qui s'ouvre le ſein pour les nourrir de ſon ſang. Les le Camus de Paris, originaires de Poitou, portent dans leurs armes un pélican avec ſa *piété*, le tout de gueules. *Méneſtrier.* (*D. J.*)

Tel eſt l'article de M. le chevalier de Jaucourt, mais nous croyons, avec l'auteur du Supplément, que ce mot de *piété* repréſente moins les petits que la poitrine du pélican ouverte; car c'eſt le père qui eſt pieux, & non pas les petits : nous croyons auſſi qu'on ne la nomme en blaſonnant que lorſqu'elle eſt d'un autre émail que l'oiſeau.

Du Dreſie de Kerſorn, en Bretagne; d'argent, au pélican d'azur, ſa *piété* de gueules.

PIGNONNÉ, ÉE, adj. ſe dit de la repréſentation d'un pignon de muraille, qui ſe termine en pointe par briques ou carreaux les uns ſur les autres, en forme de pluſieurs montans ou eſcaliers. Il porte d'argent, à un lion naiſſant de ſable, d'une campagne maçonnée, *pignonnée* de deux montans de gueules. *Dict. de Trévoux.* (*D. J.*)

Klamenſtein, en Bavière; de ſable, tranché, maçonné, *pignonné* de deux montans d'argent. (*Pl. IX. fig. 475.*)

Hohenſtein, en Allemagne; d'argent, à la faſce *pignonnée* de cinq montans de ſable. (*Fig. 476.*)

PILE, ſ. f. ce mot ſe dit d'une pointe renverſée ou d'un pal aiguiſé qui s'étrécit depuis le chef, & va ſe terminer en pointe vers le bas de l'écu : quelques-uns croient que ce mot eſt emprunté du latin *pilum*, javeline armée de fer.

PILE, ſ. f. pal aiguiſé en forme d'obéliſque renverſé, la baſe étant mouvante du bord ſupérieur de l'écu.

Cette pièce eſt rare en armoiries.

Ce terme vient du latin *pilum*; les anciens nommoient *piles* les pièces de bois armées de fer, ainſi que les traits ou dards qu'ils décochoient aux priſes des villes & dans leurs batailles ou combats.

De Maillify, en l'Iſle de France; d'azur, à trois *piles* d'or, l'une en pal, les deux autres en bande & en barres appointées vers la pointe de l'écu. (*Pl. II. fig. 95.*)

PILIER, (*Ordre de Malte*) nom qu'on donne dans l'ordre de Malte aux chefs des huit langues qui compoſent cet ordre : ainſi *pilier* de langue ſignifie celui des grands-croix, qui eſt à Malte le repréſentant & le chef d'une des langues. (*D. J.*)

PILIER, ſ. m. colonne.

Des Pilliers de Fontet; de gueules, à trois *piliers* d'argent, deux & un.

PIN, ſ. m. arbre qui ſe diſtingue dans l'écu par ſa tige droite, unie, ſes branches écartées, ainſi que par ſon fruit nommé *pommes de pin*.

Les anciens ſe ſervoient du *pin* pour conſtruire les bûchers des victimes qu'ils offroient dans les ſacrifices.

Silvain, dieu des forêts, ſous la forme d'un ſatyre, eſt quelquefois repréſenté tenant un rameau de *pin*.

Lebouexier de la Chapelle, de Penieuc, en Bretagne; d'argent, à trois *pins* de ſinople.

De Budes de Guebriant, de Terrejouan, près Saint-Brieux, en Bretagne; d'or, au *pin* de ſinople fruité du champ; le fût de l'arbre accôté de deux fleurs de lis de gueules.

De la Live; d'argent, au *pin* de ſinople, le fût accôté de deux étoiles de gueules. (*Pl. VIII. fig. 397.*)

PIQUE, ſ. f. meuble d'armoiries.

Villiers; d'argent, à trois *piques* de ſable, poſées en pal. (*Pl. IX. fig. 500.*)

Ferrier; d'argent, à trois fers de *pique* d'azur. (*Ibid. fig. 501.*)

PLAINE, CHAMPAGNE, POINT-DE-CHAMPAGNE, ſ. f. pièce qui occupe en hauteur au bas de l'écu, une partie des ſept de ſa largeur. Le bord ſupérieur ſe termine de niveau, ou en ligne horizontale.

On coupe l'écu en quarré un peu au-deſſus de la pointe, & l'eſpace que la pointe laiſſe vuide au-deſſous du quarré, étant d'un autre émail que l'écu, eſt ce qu'on appelle *plaine* ou *champagne* ou *campagne*.

Elle a ſervi quelquefois de marque de bâtardiſe. Les deſcendans légitimes des bâtards, en ôtant la barre, le filet ou traverſe que portoient leurs pères, coupoient ainſi la pointe de leurs écus d'un autre émail; ce qui annonçoit la légitimité dans une branche originairement bâtarde.

La *plaine* ou *champagne* eſt rare en armoiries : elle ſe nomme après les pièces & meubles qui ſe trouvent ſur le champ, excepté le chef.

De Geoffroy des Marets, à Paris; d'azur, à trois épis de bled, tigés & feuillés d'or, mouvans d'une *plaine* d'argent; au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles du troiſième émail. (*G. D. L. T.*)

Brochant; d'or, à l'olivier de ſinople, accolé de deux croiſſans de gueules, à la *plaine* ou *champagne* d'azur, chargée d'un brochet d'argent.

Petite-Pierre; de gueules, au chevron d'argent, à la *plaine* d'or. (*Pl. II. fig. 73-4.*)

On a pris quelquefois le point de *plaine* ou de *champagne* pour briſure, ou pour marque de dégradation.

PLEIN, adj. m. ſe dit d'un écu rempli d'un ſeul émail, où il ne ſe trouve par conſéquent aucune pièce ni meuble.

Duvivier de Sarraute, de Lanſac, de Liſſac, diocèſe d'Alet & de Rieux, en Languedoc; *plein* de gueules.

La maiſon de Rubei, en Toſcane; porte auſſi de gueules tout pur, ou *plein* de gueules. (*Pl. I. fig. 13.*)

De Barge, en Lorraine, porte; d'azur pur, ou *plein* d'azur. (*Ibid. fig. 14.*)

Les anciens comtes de Gournay & Deſgabeux-Dombale-Lorraine; *plein* de ſable. (*Fig. 15.*)

Bordeaux, Puy-Paulin, Paernon, Bandinelli à Rome, maiſon dont étoit Alexandre III, pape en 1159; d'or pur ou *plein* d'or. (*Figure 11.*)

Boquet, en Normandie; d'argent pur. (*Fig. 12.*)

PLEINES, adj. f. pl. ſe dit des armoiries qui ſont ſans aucune écartelure ni briſure, telles que les portent les aînés d'une maiſon illuſtre & ancienne. Ce terme

terme s'employe, lorſque les branches cadettes ſont obligées de mettre des lambel, bâton ou abime, bordure, &c. pour faire des diſtinctions entr'elles ; alors on dit : la branche ainée portant les armes *pleines*. (*G.D.L.T.*)

PLIÉ, ÉE, adj. ou PLOYÉ, ſe dit de ce qui eſt ſimplement courbé, auſſi bien que des oiſeaux qui n'étendent pas leurs ailes, & ſur-tout de l'aigle qu'on nomme alors *au vol plié*.

PLIÉ, ÉE, ſe dit auſſi du chevron, de la faſce & de quelques autres pièces de longueur, dont la ſuperficie eſt creuſe ou concave.

Saumèſe de Bouze, du Thil-Saint-Loup, en Bourgogne; d'azur, au chevron *plié* d'or, accompagné de trois glands de même, à la bordure de gueules. (*Pl. IV. fig. 200.*)

PLUMETÉ, ÉE, adj. eſt la même choſe que le moucheté ou papillonné.

Ceba, à Gênes; *plumeté* d'argent & d'azur.

POÊLE ou POILE, ſ. f. *poîle* à frire, inſtrument de ménage, eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Padella*, en Eſpagne; d'azur, à trois *poîles* à frire rangées en pal, d'argent, accompagnées de neuf croiſſans de même, poſés trois en chef renverſés, trois en faſce*, contournés, & trois en pointe. (*Pl. XI. fig. 561.*)

POINT, ſ. m. ſe dit de la diviſion de l'écu en pluſieurs quarrés, au nombre tantôt de neuf, tantôt de quinze, dont les uns ſont d'un émail, & les autres de l'autre, qu'on appelle auſſi *points équipollés*. *Voyez* ÉQUIPOLLÉ & les armes de Buſſy-Rabutin. (*Planche IV. figure 221.*)

On nomme pareillement *points* les diviſions de la componure. Il y a auſſi une autre diviſion de l'écu en pluſieurs *points*, où ſe trouvent le *point* d'honneur, le nombril, &c.

Le *point* d'honneur ſe dit de la place qui eſt dans un écu, répondant au milieu du chef & au-deſſous.

On appelle le *nombril* de l'écu, un *point* qui eſt au milieu du deſſous de la faſce, & qui la ſépare de la pointe. Ainſi on dit : N. porte d'or à un écuſſon de gueules mis au *nombril*. (*D. J.*)

POINT-CHAMPAGNE, le *point-champagne*, dans le blaſon d'Angleterre, eſt une marque déshonorante, ou une tache à la nobleſſe, qu'un gentilhomme eſt forcé de porter dans ſes armes, lorſqu'il a tué un ennemi qui demandoit quartier. Cette pièce eſt rare dans le blaſon de France : elle s'appelle encore *plaine*, & elle occupe l'eſpace en-bas d'un peu moins du tiers de l'écu. *Voyez* PLAINE & CHAMPAGNE.

POINTE, ſ. f. la partie inférieure de l'écu qui aboutit ordinairement à une petite *pointe*. C'eſt auſſi une pièce qui monte du bas de l'écu en-haut, & qui étant plus étroite dans ſa largeur que le chappé, occupe ſeulement le tiers de la *pointe* de l'écu. On appelle *pointe en bande*, *pointe en barre*, celle qui eſt poſée dans la ſituation de la bande ou de la barre. *Pointe en faſce* eſt celle qui eſt mouvante d'un des flancs de l'écu ; & *pointe renverſée* celle qui étant mouvante du chef contre-bas, occupe les deux tiers du chef en diminuant juſqu'à la *pointe* de l'écu, ſans la toucher néanmoins.

Plus* généralement, la *pointe* eſt un pal aiguiſé qui, mouvant du bas de l'écu, ſe termine vers le bord ſupérieur à une partie de diſtance : ſa baſe a deux parties de large.

La *pointe* diffère du giron, en ce que ce dernir finit au centre de l'écu.

Gaillard, baron d'Heillimer; d'argent, à trois faſces d'azur, à la *pointe* de gueules, brochante ſur le tout, & chargée de trois beſans d'or, mal ordonnés.

Gueret de Montet; d'azur, à la *pointe* d'or chargée d'une croiſette d'azur potencée & accompagnée en chef de deux autres croiſettes d'or, auſſi potencées.

Saint-Blaiſe de Changy, en Champagne; d'azur à la *pointe* d'argent.

De Fumel, en Quercy; d'or à trois *pointes* d'azur.

Bredel, au Tirol; d'argent, à trois *pointes* d'azur, à la champagne, de gueules. (*Pl. II. fig. 93.*)

POINTÉ, ÉE, adj. On appelle *écu pointé faſcé*, un écu chargé de pluſieurs pointes en faſces, qui ſont en nombre égal, d'émaux différens. *Pointé* ſe dit auſſi d'un écu marqué de pointures ou piquures, comme les pointes qui ſervent de maſſe à la roſe, tandis qu'elle eſt en bouton. Il porte trois roſes boutonnées d'or & *pointées* de ſinople.

POIRE; ſ. f. meuble d'armoiries repréſentant ce fruit.

Peruſſys, d'azur, à trois *poires* d'or. (*Pl. VIII. fig. 424.*)

POISSON, ſ. m. dans l'art héraldique, on diſtingue parmi les *poiſſons*, le *dauphin* qui eſt de profil, courbé en demi-cercle, dont la tête & la queue ſe trouvent tournées du côté dextre de l'écu.

Dauphiné; Province, d'or au *dauphin* d'azur, crêté & oreillé de gueules. (*Pl. VI. fig. 335.*)

Les *bars* un peu courbés, & ordinairement deux enſemble & adoſſés.

Poiſſon de Marigny; de gueules, à deux *bars* adoſſés d'or. (*Pl. VII. fig. 337.*)

Les *chabots* montrent le dos & ſont en pal, la tête vers le haut de l'écu.

Chabot d'azur; à trois *chabots* de gueules. (*Ibid. fig. 336.*)

Les *écreviſſes* montrent auſſi le dos & ſont en pal, la tête en haut.

Thiars de Biſſy; d'or, à trois *écreviſſes* de gueules. (*fig. 346.*)

Les autres eſpèces de *poiſſons* ſont nommés ſimplement *poiſſons*, lorſque l'on ne peut pas en diſtinguer l'eſpèce.

Vaillant de Benneville, de Barbeville, près de

Bayeux en Normandie ; d'azur au *poiſſon* d'argent en faſce au chef d'or.

Aubin de Malicorne, au Maine ; de ſable à trois *poiſſons* d'argent en faſces l'un ſur l'autre.

De Cuſſé, en Bretagne ; d'argent, au ſautoir de ſable, au franc-quartier de gueules, chargé de deux *poiſſons* d'argent en faſce l'un ſur l'autre.

POMME, ſ. f. fruit du pommier ; elle eſt ordinairement repréſentée dans l'écu, attachée au bout de ſa tige, & pendante comme ſur l'arbre même.

Pommereu ; d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois *pommes* d'or. (*Pl. VIII. fig. 422.*)

POMME-DE-PIN, ſ. f. fruit de l'arbre, nommé *pin* ; cette *pomme* paroit dans l'écu attachée au bout de ſa tige, & figurée avec des lignes diagonales qui ſe croiſent à diſtances égales, & forment de petites loſanges qui imitent ce fruit, tel qu'il eſt ſur l'arbre.

Quintin de Richebourg, de Champcenets, à Paris ; d'azur à trois *pommes-de-pin* d'or.

Pinon, marquis de Saint-Georges ; d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *pommes-de-pin*, de même.

Ferrieres de Champigny, en Poitou ; d'azur à trois *pommes-de-pin* d'or, à la bordure de gueules.

Pinard, de gueules, à trois *pommes-de-pin*, d'argent, poſées 2 & 1, abaiſſées ſous un lion léopardé d'or. (*Pl. VIII. fig. 423.*)

POMMETÉ, ÉE, adj. ſe dit de la croix & de quelques autres pièces qui ont à leurs extrémités des petits boutons arrondis.

Rochas de Châteauredon, à Paris ; d'or à la croix *pommetée* de gueules, au chef d'azur, chargé d'une étoile du champ.

Ray, au comté de Bourgogne, de gueules au ray d'eſcarboucle, *pommeté* & fleuretté d'or.

Hennezon ; d'argent, à la faſce d'azur, chargée de trois panthères d'or, paſſantes, & accompagnée de trois rais-d'eſcarboucle de gueules, *pommetés*, deux en chef, un en pointe.

PONT, ſ. m. meuble de quelques armoiries repréſentant ce que le nom exprime.

De Pontac ; de gueules, au *pont* à quatre arches d'argent ſur une rivière de même, ombrée d'azur, & ſupportant deux tours du ſecond. (*Pl. IV. fig. 465.*)

Pontbriant ; d'azur, au *pont* d'argent à trois arches, maçonné de ſable.

PORC, ſ. m. La femelle ſe nomme *truie*, le *porc* & la truie paroiſſent dans l'écu de profil & paſſans ; leur émail eſt le ſable.

Février de la Belloniere, à Paris ; d'argent au *porc* de ſable.

De Porcelets de Maillane, à Beaucaire, en Languedoc ; d'or à une truie de ſable.

Il y a des auteurs qui prétendent que la maiſon de Porcelets eſt originaire d'Eſpagne, & iſſue du comte Diego, ſurnommé *Porcelos*, fils de Roderic, comte de Caſtille ; & que le ſurnom de *Porcelos* lui fut donné à cauſe que la comteſſe ſa mere, accoucha de ſept fils à la fois, en l'année 884.

Mais l'opinion la plus commune eſt que ceux de ce nom tirent leur origine de Provence, & que ce fut dans la ville d'Arles, que l'imprécation d'une pauvre femme cauſa une heureuſe fécondité à la perſonne qu'elle imploroit dans ſa miſère ; cette pauvre femme ayant mis au monde deux jumeaux, les portoit dans ſes bras, lorſqu'elle parut devant une jeune dame pour lui demander l'aumône ; elle croyoit que la pluralité d'enfans inſpireroit plus de compaſſion à ceux qui la verroient en cet état ; mais la vue de ces enfans fit un effet contraire ; cette dame la traita d'impudique, s'imaginant qu'une honnête femme ne pouvoit avoir qu'un ſeul enfant d'une couche : cette pauvre femme ſe voyant offenſée, levant les yeux au ciel, dit à haute voix : *Je prie Dieu, madame, pour la défenſe de mon honneur, qu'il vous faſſe mettre au monde autant d'enfans que cette truie qui paſſe par-là a de petits cochons.* On aſſure qu'un an après, la dame accoucha de neuf enfans mâles, qui étoit le nombre des petits de la truie.

En conſidération de ce prodige, ces enfans furent nommés les *Porcelets*, & le nom de *Porcelets* fut tranſmis à leur poſtérité, laquelle a depuis porté pour armes une truie de ſable au champ d'or.

Quelques hiſtoriens, & Noſtradamus en ſon *Hiſtoire de Provence*, ont donné cours à ces fables, & elles paſſent pour vraies dans l'idée du peuple d'Arles : on voit encore en cette ville une truie repréſentée en ſculpture ſur la façade de l'ancienne maiſon de Porcelets, dans le quartier appellé *le Bourg-vieux*. (*G. D. L. T.*)

Quelque Apocryphes que ſoient ſans doute de pareils faits, nous n'avons pas crû devoir ſupprimer cet article. Les fables ſont une partie de l'hiſtoire de la nobleſſe, & les fables antiques ſont des preuves de grandeur & des titres de gloire ; d'ailleurs l'hiſtoire eſt relative au ſujet.

PORC-ÈPIC, ſ. m. animal terreſtre, armé de longs aiguillons, qui a quelque reſſemblance avec le porc ; il paroit paſſant dans l'écu.

Les juges d'Athènes ſe ſervoient de vaſes, dont l'extérieur étoit rempli de pointes ſemblables à celles du *porc-épic*, pour faire entendre qu'on ne pouvoit les corrompre dans l'adminiſtration de la juſtice, qu'ils étoient inflexibles & intègres.

Le Coigneux de Belabre, de Bezonville, à Paris ; d'azur à trois *porcs-épics* d'argent.

De Foucrand de la Nouhe, à Luçon ; d'argent à trois *porcs-épics* de ſable.

De Maupeou ; d'argent, au *porc-épic* de ſable. (*Pl. V. fig. 270.*)

PORTAIL, ſ. m. meuble d'armoiries.

De la Poterie ; de gueules, au *portail* antique, donjonné de trois donjons, deux lions affrontés, poſés ſur les perrons, & appuyés contre le *portail*,

le tout d'argent, au chef de même, chargé de trois étoiles d'azur. (*Pl. IX. fig. 469.*)

La Porte; de gueules, au *portail* d'or.

PORTÉE, adj. f. une croix *portée*, c'eſt une croix qui n'eſt pas debout, comme ſont généralement les croix, mais qui eſt couchée de travers ſur l'écuſſon, en forme de bande, comme ſi elle étoit *portée* ſur l'epaule d'un homme.

La Colombiere aſſure que quelques-uns diſent *portée*, parce que J. C. allant ſouffrir la mort, fut obligé de porter ſa croix, qui eſt toujours repréſentée de travers & inclinée de cette manière.

PORTE-GLAIVE, PORTE-ÉPÉE, c'eſt un ordre de chevaliers en Pologne, appellés en latin *enſiferi*.

On les nomme ainſi, parce qu'Albert, évêque de Riga, entre les mains duquel les premiers d'entr'eux firent leurs vœux, leur ordonna de porter pour habit une robe de ſerge blanche avec le chape ou manteau noir, ſur lequel ils portoient, du côté de l'épaule gauche, une épée rouge croiſée de noir, & ſur l'eſtomac deux pareilles épées paſſées en ſautoir.

Cet ordre fut confirmé par le pape Innocent III. Il l'envoya en Livonie, pour défendre les prédicateurs de l'Evangile contre les infidèles dans les commencemens de la converſion de cette contrée. Mais n'étant pas aſſez forts pour exécuter ce deſſein, ils s'unirent aux chevaliers teutoniques par l'autorité du pape; & au lieu de *chevaliers de l'épée*, on les nomma *chevaliers de la croix*. Mais ils en furent ſéparés en 1541 ſous Univivus leur grand-maître, ou ſelon d'autres en 1525, lorſqu'Albert de Brandebourg renonçant à la grande-maîtriſe de l'ordre teutonique, embraſſa le Luthéraniſme.

Quand les chevaliers teutoniques furent dépoſſédés de la Pruſſe & que les *porte-glaives* eux-mêmes vinrent à donner dans les opinions de Luther, leur ordre tomba en décadence; car en 1557 ils ſe brouillèrent avec l'évêque de Riga de la maiſon de Brandebourg, parce qu'il ne vouloit pas embraſſer leurs opinions; & que, pour mettre ſon propre bien en ſûreté, il livra la ville de Riga aux Polonois.

Enſuite les Moſcovites ayant pris ſur les chevaliers la plus grande partie de la Livonie, ceux-ci ſe mirent ſous la protection de Sigiſmond-Auguſte, roi de Pologne, en 1559. Mais Guillaume de Furſtemberg, leur grand-maître, ayant été trahi par ſes propres gens ou mercenaires, qui le livrèrent aux Moſcovites, Gothard Ketler, ſon ſucceſſeur, ſuivant l'exemple d'Albert grand-maître de Pruſſe, tranſigea pour tout l'ordre avec Sigiſmond: il fut arrêté que Sigiſmond pourroit diſpoſer de l'ordre dans le château de Riga; on lui remit la croix, le ſceau de l'ordre, les chartes & les breſs des différens papes & empereurs qui le concernoient, comme auſſi les clés de la ville & du château de Riga, la dignité de grand-maître, les droits de monnoie, & tous les pouvoirs & privilèges qui y étoient attachés; & par retour, Radzivil, plénipotentiaire du roi, fit préſent à Gothard Ketler du duché de Courlande, pour lui, & pour ſes hoirs, à perpétuité. (*Article refit.*)

PORTER, v. a. On dit *porter telles armoiries*, parce qu'anciennement ceux qui ſe préſentoient aux tournois, y faiſoient *porter*, par leurs valets, leur écu où étoient empreintes leurs armes, qu'ils avoient pour être reconnus.

PORTER, on dit de quiconque a des armes, qu'il *porte* les différentes pièces dont eſt chargé ſon écuſſon: ſi, par exemple, il y a trois liens rampans, on dit qu'il les *porte*.

POSÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un lion, d'un cheval ou d'un autre animal arrêté ſur ſes quatre piés, pour indiquer qu'il n'eſt pas dans une poſture de mouvement.

Il ſe dit auſſi d'un château, d'une tour, ou autre édifice, d'un arbre, &c. placés ſur un rocher, un mont, une terraſſe.

Caſtillon de Saint-Victor, de Rouſſas, de Belveſet, près d'Uzès en Languedoc; d'azur, à la tour d'argent, *poſée* ſur un rocher d'or.

Fortia de Piles, de Baumes, de Peiruis, en Provence; d'azur, à la tour d'or, *poſée* ſur une terraſſe de ſinople.

Sarret de Conſerguet, à Beziers; d'azur, à deux lions affrontés d'or, lampaſſés & armés de gueules, *poſés* ſur une terraſſe du ſecond émail, en chef une étoile de même.

Le Fèvre d'Argence; d'argent, à une loutre de ſable, *poſée* ſur une terraſſe de ſinople, au chef d'azur, chargé de deux roſes d'argent. (*Pl. VI. fig. 289.*)

Loménie; d'or, à l'arbre arraché de ſinople, *poſé* ſur un tourteau de ſable, au chef d'azur, chargé de trois loſanges d'argent. (*Pl. VIII. fig. 396.*)

Rogier de la Ville; d'argent, à une ville *poſée* ſur un rocher d'azur, ſurmontée de trois étoiles de gueules. (*Pl. IX. fig. 472.*)

POT, POT A FLEURS, POTS A FLEURS, ſ. m. eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Quant au *pot* ſimple, Pignatelli; d'or, à trois *pots* de ſable, les deux du chef affrontés.

Quant au *pot à fleurs*, Lemperrière; de gueules, à une tige de trois roſes dans un *pot* d'argent. (*Pl. XI. fig. 563-4.*)

POTENCÉ, ÉE, adj. f. ſe dit d'une croix dont les extrémités repréſentent une double potence.

De la Poterie; d'argent, à une croix *potencée* de ſable. (*Pl. IV. fig. 169.*)

Rubat; d'azur, à la croix *potencée* d'or. (*Ibid. fig. 187.*)

Hurault, originaire du Parrois; d'argent, au lion de ſable, armé & lampaſſé d'or, chargé ſur l'épaule feneſtré d'une croix de même *potencée*, à la bor-

dure de gueules, engrêlée & chargée de treize billettes d'argent.

Viart; d'azur, à trois croix d'or *potencées*, au chef d'argent.

POTENCÉ ſe dit auſſi de quelques autres pièces.

Bureau; d'azur, au chevron *potencé* & contre-potencé d'argent, accompagné de trois barils ou fioles d'or.

POURPRE, ſ. m. émail tirant ſur le violet; on le repréſente en gravure par des lignes diagonales à feneſtre. (*Voyez planche I. fig. 17.*)

Cet émail, couleur rare en armoiries, eſt mixte; c'eſt-à-dire, qu'il participe du métal & de la couleur, parce que l'argent qu'on appliquoit par feuilles ſur les anciens écuſſons devenoit de couleur *pourpre* par ſucceſſion de temps, ainſi que le rapporte Vulſon de la Colombière en ſon livre de la *Science héraldique*: auſſi met-on cet émail ſans fauſſeté ſur les couleurs, comme ſur les métaux.

De Gaſte, en Forez; de *pourpre*, à deux faſces d'azur.

Meſnard de la Barre, en Normandie; d'azur, au chevron de *pourpre*, chargé de trois croiſettes d'argent, & accompagné de trois treffles d'or.

Arbois de Blanchefontaine, en Picardie; d'azur, au loup paſſant de *pourpre*, la tête contournée, accompagnée en chef de trois cloches d'argent.

POURSUIVANT D'AMOUR, (*Hiſt. de la Cheval.*) on vit autrefois à la guerre pluſieurs chevaliers prendre le nom de *pourſuivant d'amour*, & d'autres titres pareils, ſe parer du portrait, de la deviſe & de la livrée de leurs maîtreſſes; aller ſérieuſement dans les ſiéges, dans les eſcarmouches & dans les batailles offrir le combat à l'ennemi, pour lui diſputer l'avantage d'avoir une dame plus belle & plus vertueuſe que la ſienne, & de l'aimer avec plus de paſſion. Un écuyer anglois, capitaine du château de Beaufort, qui en 1369 prit parti pour la France, ſe nommoit *le pourſuivant d'amour*. Il eſt encore fait mention de lui ſous ce nom dans l'hiſtoire de Bertrand du Gueſclin. Sainte-Palaie, *Hiſt. de la Chevalerie.*

POURSUIVANT D'ARMES, (*chevalerie anc.*) ce mot s'eſt dit autrefois des gentilshommes qui s'attachoient aux hérauts pour aſpirer à leur charge à laquelle ils ne pouvoient parvenir qu'après ſept ans d'apprentiſſage paſſés dans cet exercice. Ils étoient de la dépendance des hérauts, & aſſiſtoient à leur chapitre. Un ſeigneur banneret pouvoit avoir des *pourſuivans* de l'aveu de quelque héraut.

Leurs cottes-d'armes étoient différentes de celles des hérauts: les *pourſuivans* la portoient tournée ſur le bras, les hérauts devant & derrière; & le roi d'armes la portoit ſemée de lis, la couronne ſur l'écu.

Le détail des fonctions de leur miniſtère eſt amplement expliqué dans un manuſcrit compoſé par Rene d'Anjou, roi de Sicile, & qui ſe conſerve dans la bibliothèque du roi. Dans un état de la France fait & arrêté en 1644, il y a trois *pourſuivans d'armes*: le premier ayant 200 livres de gages, & les autres chacun 100 liv.

La cérémonie de l'inſtitution des *pourſuivans d'armes* étoit des plus ſolemnelles. Ils étoient préſentés par un héraut d'armes en habit de cérémonie à leur ſeigneur & maître pour être nommés. Ils ne devoient point être faits pendant une moindre fête qu'un dimanche. Le héraut les conduiſoit par la main gauche au ſeigneur, & en préſence de pluſieurs témoins appellés à cet effet, il lui demandoit quel nom il lui plaiſoit que portât ſon *pourſuivant d'armes*; & le ſeigneur l'ayant déclaré, le héraut l'appelloit de ce nom. Ces noms arbitraires contenoient ſouvent des deviſes énigmatiques, qu'on appliquoit aux *pourſuivans d'armes* pour les diſtinguer. Il y en a pluſieurs exemples dans les anciens titres: cependant le *pourſuivant* ne fait nul ſerment aux armes, & peut rendre ſes armes ſans rien méfaire; ce ſont les termes d'un ancien manuſcrit cité par le P. Ménéſtrier dans ſon livre de la chevalerie. (*D. J.*)

PRÉSENTÉ, ÉE, (*terme de Généalogie.*) celui ou celle qui ſe préſente pour entrer dans un chapitre où il faut faire des preuves de nobleſſe; ou pour être fait chevalier de quelque ordre, où l'on ne peut être reçu ſans avoir prouvé que l'on eſt d'une race noble. (*G. D. L. T.*)

PREUVES DE NOBLESSE, ſ. f. plur. (*Généalogie.*) pour prouver ſa nobleſſe, le préſenté ou la préſentée doit mettre en évidence ſon extrait baptiſtaire, les contrats de mariage de ſon père, ſon aïeul, ſon biſaïeul, ſon triſaïeul, avec leurs teſtamens; les brevets, lettres & commiſſions des ſervices militaires, les tranſactions, hommages, dénombremens, actes d'acquiſitions de terres, & autres actes, tous titres originaux.

Il doit préſenter ſes armoiries, celles de ſa mère & des femmes de ſes ancêtres.

L'uſage eſt de fournir au moins deux actes à chaque degré.

Celui qui eſt chargé de recevoir les *preuves*, indique au préſenté tous les actes qu'il doit fournir, & où doivent remonter les degrés les plus reculés, & s'il eſt néceſſaire de prouver la nobleſſe des femmes tant du côté paternel que du maternel. (*G. D. L. T.*)

PROBOSCIDE, ſ. f. trompe de l'éléphant. Elle s'employe quelquefois en armoiries.

Filtz, en Siléſie; de gueules, parti d'argent, à deux *proboſcides* ou trompes d'éléphant, adoſſées, les naſeaux en haut de l'un en l'autre. (*Pl. VI. fig. 293.*)

PYRAMIDE, ſ. f. meuble d'armoiries.

Bigault; d'azur, à une *pyramide* élevée d'or. (*Pl. IX. fig. 468.*)

QUARTIER-DESCENTE, *terme de Généalogie*, qui ſignifie chaque degré d'ordre & de ſucceſſion des deſcendans dans une ligne ou une famille.

Ainſi on dit deux *quartiers*, trois *quartiers* de nobleſſe, &c. Un homme eſt réputé de bonne nobleſſe quand il prouve quatre *quartiers* du côté du père, & autant du côté de la mère; c'eſt-à-dire quand ſon biſaïeul, ſon aïeul & ſon père, tant du côté paternel que du côté maternel, ont été gentilshommes.

Pour entrer dans certains chapitres nobles d'Allemagne, il faut faire preuve de ſeize *quartiers*, tant du côté paternel que du côté maternel; & comme, ſelon le calcul le plus généralement reçu, on compte trois générations pour un ſiècle, la nobleſſe de ces candidats doit au moins remonter à cinq cents ans. Auſſi n'y a-t-il point de nation plus jalouſe de ſa nobleſſe, & plus attentive à ne pas ſe méſallier que la nation allemande. (*Article reſté.*)

QUARTIER, ſ. m. (*terme de Généalogie.*) écu d'une famille noble, qui, dans un arbre généalogique, ſert de preuve. Il faut pluſieurs *quartiers* pour prouver la nobleſſe, lorſque l'on veut entrer dans des chapitres qui exigent des preuves.

Ce mot *quartier* vient de ce qu'autrefois on mettoit ſur les quatre angles d'un mauſolée ou tombeau, les écuſſons du père, de la mère, de l'aïeul & de l'aïeule du défunt; ce qu'on a augmenté enſuite juſqu'à 8, 16 & 32.

Ces exemples ſont fréquens ſur les ſépultures des maiſons nobles en Flandre & en Allemagne. (*G. D. L. T.*)

QUARTIER, ſ. m. quatrième partie d'un écu, lorſqu'il eſt écartelé.

On nomme auſſi *quartiers*, les diviſions d'un écu en un plus grand nombre de parties quarrées.

Il y a même des écus diviſés en ſeize & trente-deux *quartiers*.

Les *quartiers* du haut ſont blaſonnés les premiers, enſuite les *quartiers* au-deſſous, puis on finit par ceux qui ſe trouvent en bas.

Les *quartiers*, dans l'art héraldique, ont été ainſi nommés, parce que chacun remplit le quart de l'eſpace de l'écu, lorſqu'ils ſe trouvent formés par la ligne perpendiculaire du parti & la ligne horizontale du coupé.

Et de même par la ligne diagonale à dextre du tranché, & par la ligne diagonale à ſeneſtre du taillé.

Depuis, un plus grand nombre de diviſions de l'écu en parties egales entr'elles ont été nommées *quartiers*.

Bonvilar d'Auriac, de la Vernède, de la Crouſile, en Languedoc; écartelé aux premier & quatrième *quartiers* d'argent, au deuxième d'azur, au troiſième de gueules.

De Crevant; écartelé au premier & quatrième *quartiers* d'argent, au deuxième & troiſième d'azur. (*Pl. & fig. 29.*)

Aubert; écartelé au premier & quatrième *quartiers* d'or, au deuxième & troiſième d'azur, à la bordure écartelée de l'un en l'autre. (*Pl. IV. fig. 213.*)

Quant aux écartelures plus compoſées & aux *quartiers* plus multipliés, on peut voir, *pl. XV.* les armes de l'empereur, celles du roi d'Eſpagne, du roi des Deux-Siciles, du roi de Pologne, du roi de Sardaigne, du roi de Danemarck, du roi de Suède, du roi de Pruſſe; *Pl. XVI.* celles de l'électeur de Cologne; *Pl. XVII.* celles de la république des Suiſſes & celles de M. le duc d'Uzès; *Pl. XVIII.* celles de Bouillon & de Lorraine; ſurtout, *pl. XX.* le pennon généalogique de trente-deux *quartiers*. (*Voyez* PARTI pour un plus grand nombre de *quartiers*.)

QUATRE-FEUILLE, ſ. f. fleur, dont le nom annonce qu'elle eſt diviſée en *quatre feuilles* ou fleurons.

Phelypeaux; d'azur, ſemé de *quatre-feuilles* d'or, au canton d'hermine. (*Pl. VIII. fig. 241.*)

QUÊTE, (*Hiſt. de la Chevalerie.*) terme de l'ancienne chevalerie, qui ſignifie les courſes ou voyages que pluſieurs chevaliers qui venoient de recevoir les honneurs de la chevalerie, ou qui avoient aſſiſté aux fêtes qui y étoient relatives, faiſoient en commun, ſoit pour retrouver un fameux chevalier qui avoit diſparu, ſoit pour reprendre une dame reſtée au pouvoir d'un ennemi, ſoit pour d'autres objets encore plus relevés, comme celui de la *quête* du S. Graal. Ces ſujets ſe ſont étendus & multipliés à l'infini dans l'imagination des faiſeurs de romans. Nos héros errant de pays en pays, parcouroient ſur-tout les forêts preſque ſans autre équipage que celui qui étoit néceſſaire à la défenſe de leur perſonne; & ils vivoient uniquement de leurs chaſſes: des pierres plates plantées en terre, qu'on avoit exprès placées pour eux, ſervoient à faire les apprêts de leurs viandes, comme à prendre leurs repas; les chevreuils qu'ils avoient tués étoient mis ſur ces tables, & recouverts d'autres pierres, avec leſquelles ils les preſſoient pour en exprimer le ſang, d'où cette viande eſt nommée dans nos romans, *chevaux de preſſe, nourriture des héros*: du ſel & quelques épices, les ſeules munitions dont on ſe chargeoit, en faiſoient tout l'aſſaiſonnement. Afin de ſurprendre plus ſûrement les ennemis qu'ils alloient chercher, ils ne marchoient qu'en petites troupes de trois ou de

quatre, ayant ſoin, pour n'être point connus, de changer, de déguiſer leurs armoiries, ou de les cacher en les tenant couvertes d'une houſſe. L'eſpace d'un an & d'un jour étoit le terme ordinaire de leur entrepriſe. Au retour, ils devoient, ſuivant leur ſerment, faire un récit fidèle de leurs aventures, expoſer ingénument leurs fautes, leurs malheurs & les ſuccès qu'ils avoient eus dans leurs *quêtes*. (*D. J.*)

QUEUE, ſ. f. ſe dit principalement de la *queue* d'un cerf. Celles de pluſieurs autres animaux s'expriment par des noms particuliers.

QUILLE, ſ. f. morceau de bois tourné, de forme à peu près conique. Le jeu de *quilles*.

Quilly, dans le Barrois; d'argent, à la bande d'azur, chargée de ſept *quilles* d'or, & accompagnée de deux roſes de gueules, une en chef, l'autre en pointe.

QUINTAINE, ſ. f. meuble qui repréſente un poteau où eſt attaché un écuſſon que l'on ſuppoſe être mobile.

La *quintaine* étoit anciennement un exercice militaire que l'on faiſoit à cheval, la lance à la main. On venoit en courant ſur un bouclier attaché à un arbre; & ſi la lance étoit rompue, on ſe trouvoit en défaut.

Il y en a qui prétendent que la *quintaine* a pris ſon nom du latin *quintus*, de ce que ces ſortes de jeux ſe faiſoient de cinq ans en cinq ans; d'autres diſent qu'un nommé *Quintus* en fut l'inventeur.

De Robert de Lezardières, en Poitou; d'argent, à trois *quintaines* de gueules.

QUINTE-FEUILLE, ſ. f. fleur à cinq fleurons arrondis, ayant chacun une pointe, & dont le centre eſt percé en rond, de manière que l'on voit le champ de l'écu à travers.

Serent de Kerfelix, en Bretagne; d'or, à trois *quinte-feuilles* de ſable.

Dupleſſis-Châtillon de Nonant, au Maine; d'argent, à trois *quinte-feuilles* de gueules.

Renouard; d'argent, à une *quinte-feuille* de gueules. (*Pl. VIII. fig. 406.*)

Moriſot, en Bourgogne; d'argent, à la *quinte-feuille* de gueules, accompagnée de trois mûres de ſable.

Patornay, en Franche-Comté; d'azur, à une *quinte-feuille* d'or en cœur, accompagnée de trois croiſſans d'argent.

Roskorel, en Bretagne; d'or, à une *quinte-feuille* d'azur, enfilée en cœur par une flèche de gueules en bande, la pointe en bas.

RACCOURCI, IE, adj. ce mot ſe dit des pièces honorables qui ne touchent point les bords de l'écu ; c'eſt la même choſe que *coupé*, *alaiſe* ou *alaiſé*. (*D. J.*)

RACE, ſ. f. (*terme de Généalogie.*) génération continuée de père en fils, deſcendans & aſcendans d'une ligne noble, ancienne & illuſtre.

Le mot *race* tire ſon étymologie du latin *radix*, *icis*, qui ſignifie la racine généalogique d'une poſtérité, dont on ne connoit point le commencement. (*G. D. L. T.*)

RACE, ſ. f. (*Généalog.*) ce mot eſt ſynonime à naiſſance.

Madame de Lambert dit dans ce dernier ſens, que vanter ſa *race*, c'eſt louer le mérite d'autrui. Si le mérite des pères rehauſſe la gloire des enfans qui les imitent, il eſt leur honte quand ils dégénèrent : il éclaire également leurs vertus & leurs vices. C'eſt un heureux préſent de la fortune qu'un beau nom, mais il faut ſavoir le porter. « Je » ſerai le premier de ma *race*, & toi peut-être le » dernier de la tienne », répondit Iphicrate à Hermodius, qui lui reprochoit la baſſeſſe de ſa naiſſance. Iphicrate tint parole ; il commanda en chef les armées d'Athènes, battit les Thraces, rétablit la ville de Seuthée, & tailla en pièces une bande de Lacédémoniens. (*D. J.*)

RADIÉ, ÉE, adj. ſe dit des couronnes antiques, qu'on appelle *couronnes radiées*.

RAIS, ſ. m. pl. ou RAYONS. ce mot ſe dit de l'eſcarboucle qu'on peint ſur les écus avec huit *rayons* ou bâtons pommetés, qui en ſortent en croix & en ſautoir.

Château-neuf ; d'or, à une étoile à huit *rais* de gueules. (*Pl. VII. fig. 376.*)

Des Baux ; de gueules, à une étoile à ſeize *rais* d'argent. (*Ibid. fig. 377.*)

Giry ; d'azur, à l'eſcarboucle d'or, à huit *rais*, rayons ou bâtons pommetés. (*Pl. X. fig. 538.*)

RAISIN. (*Voyez* GRAPPE.)

Rouzières ou Rozières, en Lorraine ; coupé par une faſce d'azur, chargée de trois roſes d'or ; au premier, d'or, à l'aigle de ſable éployée ; au ſecond, d'argent, à la *grappe de raiſin* de gueules, pendante, tigée & pamprée de ſinople.

RAMÉ, ÉE, adj. ſe dit du bois du cerf, du daim, lorſqu'il eſt d'un autre émail que l'animal.

D'Ugues de la Villehux, en Bretagne ; d'azur, au cerf paſſant d'argent, *ramé* d'or.

Frédorf, en Bavière ; d'argent, au cerf de gueules, *ramé* d'or.

RAMEAU, (*Généalog.*) il ſe dit dans les généalogies de diverſes branches qui ſortent d'un même trone. Cette illuſtre famille s'eſt diviſée en pluſieurs *rameaux*, dont les uns ſe ſont portés en France, les autres en Italie.

RAMEAU, ſ. m. (*Généalogie.*) ſe dit figurément d'une branche qui dans une généalogie n'a donné que quelques degrés de filiation, qui ſe trouve éteinte par un ou pluſieurs enfans morts ſans poſtérité. (*G. D. L. T.*)

RAMEAU, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente une petite branche d'arbre ou d'arbriſſeau.

Ce terme vient du latin *ramus*, qui a la même ſignification.

Houſſaye du Couldray, près Liſieux en Normandie ; d'azur, à trois *rameaux* de chêne d'or, chacun de ſix feuilles.

Sandrier ; d'azur, au *rameau* d'olivier, à deux branches d'or, mouvant d'un croiſſant de même. (*Pl. VIII. fig. 398.*)

RAMPANT, TE, adj. ce mot a dans le Blaſon une acception particulière, & ſignifie tout le contraire de *ramper*. Il s'applique aux animaux à quatre pieds, & ſignifie qu'ils ont la tête & les pattes de devant élevées vers l'angle dextre de l'écu, comme s'ils vouloient, dit-on, s'élever & monter le long d'une rampe. Telle eſt l'étymologie qu'on donne à ce mot. Au reſte, quoique cette poſition ſoit dans le Blaſon, celle de la plupart des quadrupèdes, le mot *rampant* ne ſe dit guères que du chien, du levrier & du renard, la même poſition dans les autres animaux étant exprimée par un autre mot qui leur eſt propre.

Le lion *rampant* ; ſa poſition ne s'exprime point, parce qu'il eſt ſouvent en cette attitude ; s'il ſe trouve paſſant, on le dit *lion léopardé*.

Le léopard qui eſt ordinairement paſſant, quand il eſt *rampant*, s'appelle *lionné*.

Le loup *rampant* s'appelle *raviſſant*.

Le cheval à moitié levé ſur ſes jambes de derrière, ſe nomme *cabré* ; tout droit, il s'appelle *eſſaré*.

Le taureau *rampant* eſt nommé *furieux*.

La licorne, le bélier, le bouc, la chèvre, le chamois *rampans*, ſont nommés *ſaillans*.

L'ours *rampant*, *levé*.

Le chat *rampant*, *effarouché*.

Chapelain de Bedos, de la Vialle, de Trouilhas, en Gévaudan ; d'argent, au levrier *rampant* de ſable, au chef d'azur.

Auderic de Laſtours, diocèſe de Narbonne ; d'argent, à l'arbre de ſinople, à feneſtre un chien de ſable *rampant*, les pattes de devant appuyées ſur le fût de l'arbre, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Digitized by Google

Montregnard; de gueules, au renard *rampant* d'or. (*Pl. VI. fig. 290.*)

RAMURE, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente le bois du cerf; chaque côté a ſix dagues, y compris celle de l'extrémité.

Demi-ramure eſt un côté ſeul du bois de l'animal.

Maſſacre eſt une *ramure* jointe au crâne du cerf ou à la tête entière.

De Fouraire de Villers-la-Chèvre, en Lorraine; d'azur, à une *ramure* d'or; au centre de l'écu, entre la ramure une étoile de même.

De Banne d'Avejan, de Montgros, diocèſe d'Uzès en Languedoc; d'azur, à la *demi-ramure* d'or, poſée en bande.

Cornu; d'argent, à la corne de cerf ou *ramure* de gueules, ſurmontée d'une aigle éployée de ſable. (*Pl. V. fig. 266.*)

Paſſant; d'azur, à trois cornes de cerf ou *ramures* d'or, rangées en faſces. (*Ibid. fig. 267.*)

RANGÉS, ÉES, adj. ſe dit des animaux & autres pièces ou meubles de longueur, poſés ſur une ligne horizontale.

De Hugon du Prat, de Maſgonthière, en Limouſin; d'azur, à deux lions *rangés* d'or, lampaſſés & armés de gueules.

De Coublant de la Touche, en Anjou; d'azur, à deux aigles *rangées* d'argent.

De Fortiſſon de Roquefort, en Guyenne; d'azur, à deux tours *rangées* d'argent.

De Hingant de Keriſſac, en Bretagne; de ſable, à trois épées d'argent garnies d'or, *rangées*.

RANGIER, ſ. m, meuble de l'écu qui repréſente le fer d'une faulx.

De Sorny des Grelets, près Epernay en Champagne; de gueules, à trois *rangiers* d'argent en trois pals, les pointes en haut. (*G. D. L. T.*)

De Fourbin; de gueules, à trois *rangiers* ou fers de faulx d'argent. (*Pl. X. fig. 554.*)

RAQUETTE, ſ. f. meuble d'armoiries.

La communauté des paumiers, porte, de ſable, à la *raquette* d'or, accompagnée de quatre balles d'argent, rangées en croix. (*Pl. XI. fig. 615.*)

RAT, ſ. m. meuble d'armoiries, repréſentant cet animal.

La ville d'Arras; d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois *rats* paſſans de ſable, la faſce ſurmontée d'une mitre, & accompagnée en pointe de deux croſſes paſſées en ſautoir, le tout d'argent. (*Pl. VII. fig. 363.*)

RATEAU, ſ. m. inſtrument de jardinage, eſt employé comme meuble d'armoiries.

Retel; de gueules, à trois *rateaux* d'or ſans manches, poſés 2 & 1. (*Pl. XI. fig. 566.*)

RAVISSANT, TE, adj. ſe dit du loup rampant.

Loubens de Verdale, à Revel, près Caſtelnaudary; de gueules, au loup *raviſſant* d'or.

D'Agoult; d'or, au loup *raviſſant* d'azur, armé & lampaſſé de gueules. (*Pl. VI. fig. 288.*)

On appelleroit vraiſemblablement auſſi *raviſſant* un loup, un lion, ou tout autre animal carnacier, qui ſeroit repréſenté emportant ſa proie.

RAY-D'ESCARBOUCLE, ſ. m. meuble de l'écu percé en rond au centre, diviſé ordinairement en huit rais, dont quatre ſont en croix, les autres en ſautoir; ces *rais* ſont pommetés au milieu, & terminés en bâtons de pélerins.

Giry de Veillau, en Nivernois; d'azur, au *ray-d'eſcarboucle* d'or.

Saint-Aubin de Vecourt, de Fouchette, en Picardie; d'azur, au *ray-d'eſcarboucle* d'or, adextré en chef d'une croiſette d'argent.

Giry; d'azur, à l'eſcarboucle d'or à huit *rais*. (*Voyez* RAIS.)

RAYON, ſ. m. s'employe quelquefois pour meuble dans l'écu.

De Merle; de gueules, aux *rayons* d'argent de trois pointes, naiſſans de l'angle à dextre de l'écu. (*Pl. VII. fig. 379.*)

De Bellegarde; d'azur, aux *rayons* droits & ondés d'or alternativement, mouvans d'une portion de cercle, du chef vers la pointe de l'écu, chaque intervalle de *rayons* rempli d'une flamme de même, au chef d'or, chargé d'une aiglette de ſable. (*Ibid. fig. 384.*)

RAYONNANT, TE, adj. ſe dit des étoiles & autres aſtres qui ont entre leurs rais des petites lignes en rayons pour les rendre plus lumineux.

Joly de Choin, en Breſſe; d'azur, à l'étoile *rayonnante*, à ſeize rais d'or, au chef de même, chargé de trois roſes de gueules.

Bernard de Boulainvilliers, à Paris; d'azur, à une ancre d'argent, accompagnée en chef à feneſtre d'une étoile d'argent, *rayonnante* d'or.

REBATTEMENT, ſ. m. ce mot ſe dit de diverſes figures qui ſe font à fantaiſie, & qu'on aime beaucoup en Allemagne. Les principales ſont une dextre, une pointe, une plaine, une champagne, une pointe en pointe, des gouſſets, une gore, une billette couchée, un écuſſon renverſé dans un autre, &c. On appelle auſſi *rebattemens* pluſieurs autres diviſions extraordinaires de l'écu, lorſque les figures ſont oppoſées, & qu'elles ſemblent ſe rabattre l'une l'autre. *Meneſtrier.*

RECERCELÉE, adj. f. ſe dit d'une croix ancrée dont les huit pointes circulaires ont chacune deux circonvolutions.

Ce terme vient du vieux mot gaulois *recercelé*, qui a ſignifié tourné en ſpirale en manière de volute, & en quelque ſorte plié comme un cerceau. On appelle même quelquefois cette croix *cercelée*.

Ferlay de Saihonnay, en Breſſe; de ſable, à la croix *recercelée* d'argent.

Funillis; d'or, à la croix *recercelée* de ſable, chargée de cinq écuſſons d'argent, bordés, engrelés de ſable. (*Pl. III, fig. 162.*)

RECEVEUR, (*ordre de Malte*) c'eſt le nom d'un chevalier qui réſide dans une commanderie pour en recueillir les revenus. Les *receveurs* dans l'ordre

l'ordre de Malte jouiſſent de tous les droits & privilèges de la réſidence conventuelle. (*D. J.*)

RECOUPÉ, adj. on appelle *écu recoupé*, un écu mi-coupé & recoupé un peu plus bas. (*A. R.*)

RECROISETTÉE, adj. ſe dit d'une croix ou croiſette, dont chaque branche eſt traverſée d'une autre branche.

Boufflers; d'argent, à trois molettes de gueules à ſix rais, deux & un, accompagnées de neuf croiſettes de même, *recroiſettées* au pied fiché, trois en chef, trois en faſce, trois en pointe, ces dernières poſées deux & un.

Mauvoiſin; d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois croix d'or *recroiſettées*.

De Huon de Kerullac, de Kerbrat, en Bretagne; de gueules à cinq croiſettes *recroiſettées* d'argent, poſées en croix.

Brodeau de Candé; d'azur, à la croix *recroiſettée* d'or, au chef de même, chargé de trois palmes de ſinople. (*Pl. III. fig. 167.*)

REDORTE, ſ. f. ce mot ſe dit d'une branche de frêne & autres arbres, retortillée en anneaux les uns ſur les autres. Il y a dans le Blaſon des *redortes* feuillues, & d'autres ſans feuilles. (*D. J.*)

Nigry de la Redorte d'Ouveillan, à Toulouſe; d'azur, à trois *redortes* d'or, en trois pals, chacune de quatre cercles.

Torta, à Naples; d'azur, à une *redorte* feuillée de trois pièces d'or. (*Pl. XI. fig. 609.*)

REGARDANT, ſe dit d'un lion ou autre bête de proie, qui regarde derrière elle, ayant la face tournée du côté de la queue.

D'autres entendent par *regardant*, un animal qui ne meut que la tête & quelque partie du cou, mouvant de quelque diviſion de l'écu dans une autre.

Servien; porte d'azur, à trois bandes d'or au chef d'argent chargé d'un lion *regardant* de gueules.

REMPLI, IE, adj. ſe dit d'une pièce de l'écu, dont le milieu, dans toute ſa longueur, eſt d'un autre émail que la pièce. Ainſi l'on dit que telle maiſon porte d'azur au chevron potencé & contre-potencé d'or *rempli* d'argent.

Montfort-Thaillant, en Bourgogne; d'argent, à trois ruſtres de ſable *rempli* d'or.

Méligny; d'azur, à la bande d'or contre-potencée, *remplie* du champ.

Les pièces *remplies* ſe diſtinguent des pièces bordées, en ce que ces dernières ne ſont chargées d'aucune pièce, & que les premières peuvent l'être.

De Bureau de Pargé, de la Haterie, en Bretagne; d'azur, au chevron contre-potencé d'or, *rempli* de ſable, accompagné de trois burettes d'argent.

RENARD, ſ. m. cet animal paroît de profil, paſſant ou rampant; il a ſa queue levée perpendiculairement, dont le bout tend vers le haut de l'écu, ce qui le diſtingue du loup qui a toujours ſa queue pendante.

De Marolles, en Valois; d'azur, au *renard* paſſant d'or.

De Reynard de la Serre, de Saint-Julien, d'Avançon en Dauphiné; d'azur, au *renard* rampant d'or.

Montregnard; de gueules, au *renard* rampant d'or. (*Pl. VI. fig. 290.*)

RENCHIER, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente un cerf de la plus haute taille: il a un bois applati, couché en arrière, beaucoup plus large que celui du cerf: on croit que c'eſt le renne des Lapons.

De la Grange de Villedonné, près Vitry en Champagne; d'azur à trois *renchiers* d'or. (*G. D. L. T.*)

RENCONTRE, ſ. m. tête de cerf, de buffle, de bélier, ou d'un autre animal quadrupède qui paroît dans l'écu, de front, c'eſt-à-dire, montrant les deux yeux.

La tête du lion détachée du corps de l'animal, eſt la ſeule des animaux quadrupèdes, qui ne peut point être nommée *rencontre*, parce qu'elle n'eſt jamais de front dans l'écu.

Le *rencontre*, a pris ſon nom du verbe *rencontrer*, voir de front, en face.

Et ſi on en a dénaturé le genre, c'eſt par cette manie de multiplier ſans néceſſité les mots techniques, & de différencier les ſignes, lorſque les choſes ſont les mêmes, manie dont nous avons parlé dans le diſcours placé à la tête de ce Dictionnaire.

Fontaine des Montées, des Bordes, en Orléanois; d'or, au *rencontre* de cerf de ſable.

Tournebulle de Buſſy, de Villiers-le-Sec en Champagne; d'argent, à trois *rencontres* de buffles de ſable.

Perrot, en Bretagne; de ſable, au *rencontre* de bélier d'or. (*Pl. V. fig. 276.*)

Bouvet; de gueules, au *rencontre* de bœuf d'or. (*Pl. V. fig. 272.*)

Desjardins, dans le Barrois; d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois *rencontres* de cerfs d'or, 2 en chef, 1 en pointe.

Bonnet en Lorraine, parti; au premier d'argent, au *rencontre* de bœuf de gueules, au ſecond de gueules, à un lion d'or, tenant une hache de même.

Le canton d'Ury porte d'or, au *rencontre* de buffle de ſable, accorné & bouclé de gueules.

Riedeſer, dans la Heſſe; d'or, à un *rencontre d'aſne* de ſable, mangeant un chardon de ſinople. (*Pl. XI. fig. 590.*)

RENVERSÉ, adj. m. ſe dit du chevron qui, au lieu d'avoir la pointe en haut & l'extrémité de ſes branches en bas, ſe trouve dans une poſition contraire.

Renverſé, ſe dit auſſi d'un écuſſon poſé à contre-ſens, & des animaux qui ſont repréſentés dans l'écu portés ſur le dos.

Fourré de Beaupré, du Velbourg en Norman-

die ; de gueules, à trois chevrons *renverſés* d'argent.

Corville de Nerz dans la même Province ; de gueules, à trois écuſſons *renverſés* d'or.

Prévoſt Saint Cir ; d'or, au chevron *renverſé* d'azur, accompagné en chef d'une molette de gueules, & en pointe d'une aiglette de ſable. (*Pl. III. fig. 202.*)

De Beauſobre ; d'azur, à deux chevrons, dont l'un *renverſé* & entrelacé d'or, au chef couſu de gueules, chargé d'une ombre de ſoleil d'or. (*Ibid. fig. 206.*)

Briel dans le Barrois ; d'azur, au chevron d'or *renverſé*, d'où pend un huchet de même, virolé & lié d'argent.

RÉPARTITIONS, ſ. f. plur. diviſions de l'écu, ou figures compoſées de pluſieurs partitions.

L'*écartelé* eſt formé du parti & du coupé.

L'*écartelé en ſautoir*, du tranché & du taillé.

Le *gironné*, qui eſt ordinairement de huit girons, eſt formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé.

Les *points équipolés* de neuf carreaux, ſont formés de deux partis & de deux coupés.

Le *faſcé*, le *burelé*, le *bandé*, le *coticé*, le *palé*, le *vergeté*, l'*échiqueté*, le *fuſelé*, le *loſangé*, le *fretté*, ſont des *répartitions*.

Ce mot vient du verbe *répartir*, diviſer, partager, diſtribuer en pluſieurs parts, des eſpaces qui ont déja été partagés. (*G. D. L. T.*)

REPOTENCÉE, adj. f. ſe dit d'une croix potencée où les extrémités de chaque branche ſont encore potencées.

Deſcognets de la Roncière, en Bretagne ; de ſable, à la croix *repotencée* d'argent, cantonnée de quatre molettes d'éperons de même.

RÉSARCELÉ, ÉE, adj. ſe dit de la croix, bande ou autre pièce honorable chargée d'un orle ou d'un filet conduit le long de ſes bords, à une égale diſtance de ſa largeur.

Les pièces *réſarcelées* ſont extrêmement rares.

Leduc de Virvodé, à Paris ; d'or à la bande de gueules, *réſarcelée* de champ & chargée de trois alérions d'argent.

RESEAU, ſ. m. ornement diviſé par des lignes diagonales à dextre & à ſeneſtre ; il imite un ouvrage de fil ou de ſoie entrelacé, dont les vuides laiſſent des mailles en loſanges.

De Malivert en Breſſe ; bandé d'argent & de gueules, au *reſeau* brochant ſur le tout de l'un en l'autre.

Fovet de Dornes, à Paris ; d'azur à une bande d'argent, chargée d'un *reſeau* de gueules.

Daun ; d'or, au *reſeau* de gueules. (*Pl. XI. fig. 579.*)

RETRAIT, TE, adj. ſe dit des pals, bandes, &c. qui mouvant du haut de l'écu ne s'étendent point juſqu'en bas, & ſe trouvent raccourcis.

Retrait ſe dit auſſi du chef, qui n'a que la moitié de ſa largeur ordinaire, quoiqu'il ne ſoit point abaiſſé ſous un autre chef.

De la Porte de Liſſac, en Limoſin ; d'argent à trois pals *retraits* de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, ſoutenu d'une diviſe du ſecond émail.

Rueſdorf en Bavière ; d'azur, au pal *retrait* d'argent. (*Pl. XII. fig. 640.*)

Deſrollans de Rhellanete en Provence ; d'azur à trois pals *retraits* en chef d'or, au cor-de-chaſſe, lié de même en pointe.

D'Eſteing de Saillans, du Terrail, en Rouergue ; d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or, au chef *retrait* de même.

RINCEAU ; lorſqu'on voit des branches croiſées & enlacées ſur un écu, on le blaſonne aux *rinceaux* paſſés en ſautoir. (*D. J.*)

RIVIÈRE, ſ. f. pièce en forme de champagne au bas de l'écu, ou de faſce au milieu. On la diſtingue par des traits curvilignes qui marquent les flots ou courans d'eau ; les berges ſont ondées.

Tremolet de Montpeſat, en Languedoc ; d'azur au cygne d'argent ſur une *rivière* de même, accompagné en chef de trois molettes d'éperons d'or.

Raitty de Vitté en Poitou ; de gueules au cygne d'argent nageant ſur une *rivière* au naturel, mouvante du bas de l'écu ; en chef à dextre une comète d'or.

Paluſte de Chambonneau, dans la même province ; d'azur à une *rivière* d'argent en faſce, un cygne de même nageant ſur les ondes, au chef d'or chargé d'une étoile d'azur.

Ragareu ; de ſinople, à une *rivière* d'argent, ondée en faſce. (*Pl. VII. fig. 389.*)

ROC-D'ÉCHIQUIER, ſ. m. meuble d'armoiries fait en petit pal aleſé, dont la partie ſupérieure eſt ancrée & l'inférieure chargée d'une traverſe.

Les Eſpagnols appellent *rocs*, les tours des échecs, & on prétend que c'eſt de-là qu'eſt venu le nom de *roc-d'échiquier*.

La Roche de Fontenilles, de Rambure à Toulouſe ; d'azur à trois *rocs-d'échiquier* d'or.

Manny en Lorraine ; écartelé en ſautoir ; le chef & la pointe de gueules, au *roc-d'échiquier* d'or, la dextre & la ſeneſtre faſcé de ſix pièces d'or & d'azur.

Roquelaure de Saint-Aubin, à l'Ile-Jourdain ; d'azur à trois *rocs-d'échiquier* d'argent.

Normand ; écartelé de gueules & d'or, les quartiers de gueules chargés d'un *roc-d'échiquier* d'or ; ceux d'or chargés d'un *roc-d'échiquier* de gueules, ſur le tout d'azur, à une fleur-de-lis d'or. (*Pl. X. fig. 510.*

ROCHER, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente une roche, elle eſt figurée avec des inégalités pointues.

La Roque d'Olès, d'Ornac, diocèſe de Saint-Pons ; d'azur au *rocher* d'argent.

Digitized by Google

Jobal de Pagny en Lorraine ; d'azur, au *rocher* d'argent, flanqué de deux lions d'or, affrontés, & ſurmonté d'une croiſette de même entre deux étoiles d'argent.

Roquettes d'Amédes, à Paris ; de gueules au *rocher* d'argent, au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Durey ; de ſable à un *rocher* d'argent, ſurmonté d'une croiſette de même. (*Pl. VIII. fig. 393.*)

Durand ; d'azur, au *rocher* d'or mouvant d'une mer d'argent, qui occupe le bas de l'écu, accompagné en chef de ſix roſes trois à trois, en forme de bouquets, un de chaque côté feuillé & tigé du ſecond (*Pl. VIII. fig. 394.*)

ROMPU, ſe dit des pièces ou armes briſées, & des chevrons dont la pointe d'enhaut eſt coupée. Ainſi l'on dit : il porte d'argent, au chevron *rompu*, entre trois molettes, &c.

Blanlus en Touraine ; d'azur au chevron *rompu* d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

Rompu, dans cette ſignification eſt la même choſe que *briſé*. Cependant quelques héraldiſtes mettent une différence entre les deux. Ils appellent *briſé* ou *écluſé* le chevron dont on a coupé la pointe, & *rompu* celui dont les côtés ſont caſſés ou briſés. On en peut voir la différence en comparant enſemble les figures 204 & 205. de la *Pl. IV.*)

ROSE, ſ. f. meuble de l'écu en forme de *roſe* de jardin ; elle paroit épanouie, avec un bouton au centre, quatre feuilles & cinq plus éloignées, avec cinq pointes qui imitent les épines entre les feuilles extérieures, & ſont ordinairement ſans tige.

Les *roſes* ont pour émail particulier le gueules ; il y en a cependant de divers émaux.

Roſes tigées & feuillées, ſont celles qui ont des tiges & des feuilles.

De Nollant de Limbeuf, en Normandie : d'argent à une fleur-de-lis de gueules, accompagnée de trois *roſes* de même.

De Roſcoet du Mené, en Bretagne ; d'argent à trois *roſes* de gueules, feuillées & tigées de ſinople.

Longueil ; d'azur, à trois *roſes* d'argent, au chef d'or, chargé de trois *roſes* de gueules. (*Pl. VII. fig. 414.*)

Caradas ; d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois *roſes* de gueules, feuillées & tigées de ſinople. (*ibid. fig. 45.*)

La *roſe* s'appelle *ſoutenue*, quand elle eſt figurée avec ſa queue, elle eſt quelquefois d'un même & quelquefois d'un différent émail, mais toujours épanouie.

ROUANT, adj. ſe dit du paon qui paroit dans l'écu, de front, & ſemble ſe mirer dans ſa queue, qu'il étend en cercle.

Ce terme vient du mot *roue*, parce que la queue de cet oiſeau étalée, l'unite par ſa circonférence.

De Saint Paul de Ricault à Paris ; d'azur au paon *rouant* d'or.

Bachelier ; d'azur, à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons *rouans* d'argent. (*Pl. XI. fig. 596.*)

ROUE, ſ. f. meuble qui repréſente une roue ſemblable à celle des chars de triomphe des anciens : elle eſt à ſix rais dans l'écu.

D'Arros d'Heronval, en Béarn ; de gueules à une *roue* d'argent.

Roſtaing ; d'azur, à la *diviſe* d'or, accompagnée en pointe d'une *roue* de même.

Mouzin ou Mouzain, dans le Barrois ; d'argent à la bande d'azur, chargée de trois *roues* d'or, clouées de gueules.

De Kerouarts de Kermaho, en Bretagne ; d'argent à la *roue* de ſable, accompagnée de trois croiſettes de même.

Boſſuet ; d'azur, à trois *roues* d'or. (*Planche X. fig. 523.*)

Bonzy ; d'azur, à la *roue* d'or ſans cercle (*Ibid. fig. 524.*)

ROUE DE SAINTE-CATHERINE, ſ. f. *roue* dont les jantes paroiſſent armées de raſoirs ou de fers tranchans.

Elle eſt ainſi nommée d'une ſemblable, qui ſert d'attribut au martyre de Sainte Catherine.

Geneſt, en Lorraine ; d'azur, au chevron d'or, chargé de trois écuſſons de gueules, un & deux, & accompagné de trois *roues* de ſainte Catherine, d'argent, deux en chef, un en pointe.

Guillouzou de Keronnes, de Kereden, en Bretagne ; d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *roues* de ſainte Catherine de même.

RUBAN, ſ. m. c'eſt la huitième partie d'une bande.

RUCHE, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente la *ruche* où s'aſſemblent les abeilles pour faire le miel.

Brion de Houppeville, en Normandie ; d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *ruches* d'argent.

Lourdet ; d'argent, à la *ruche* de ſable, accotée de deux mouches de chaque côté de même, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. (*Pl. XI. fig. 597.*)

RUPERT (*l'ordre de ſaint*) fut inſtitué par Jean-Erneſt de Thun, archevêque de Saltzbourg en Allemagne, en 1701.

La croix eſt à huit pointes, émaillée de blanc ; au centre eſt une médaille de gueules, où ſe trouve la repréſentation du ſaint prélat fondateur, vêtu de ſes ornemens pontificaux, la mitre ſur la tête, la main étendue, comme pour donner la bénédiction, & tenant ſa croſſe de la main ſéneſtre. Sur le revers de la croix eſt au centre une croiſette de gueules ; le tout attaché à une chaine d'or. (*G. D. L. T.*)

RUSTRE, ſ. f. meuble de l'écu en forme de

losange, pereé en rond au centre, de sorte que l'on voit le champ de l'écu à travers.

On fait venir ce terme de *raute*, *rutten*, mot allemand, qui signifie un petit morceau de fer en forme de losange percé; tels que ceux qui servent à arrêter les gros clous à vis des ferrures & des happes des portes.

Souineret d'Essenan, à Lille en Flandres; de sable à trois *rustres* d'or.

Montfort de Taillant, en Franche-Comté; d'argent, à trois *rustres* de sable remplies d'or.

Schesnaye, en Flandres; de gueules, à trois *rustres* d'argent. (*Pl. V. fig. 235.*)

SABLE, ſ. m. couleur noire (ſuivant le ſentiment ordinaire, quoiqu'il ſemble qu'on doive plutôt le mettre parmi les fourrures que parmi les couleurs, comme on le dira plus bas;) émail qui ſe repréſente en gravure par des lignes horizontales & perpendiculaires; croiſées les unes ſur les autres. (*Voyez pl. I. fig. 15.*)

Les ſentimens des auteurs ſur l'étymologie de ce terme ſont partagés, les uns le font venir de *ſable*, qui eſt une terre noire & humide, ſur ce qu'il y a du *ſable* de forge qui ſert aux peintres pour le noir, après qu'il a été pluſieurs fois cuit, mouillé & ſéché; d'autres, avec plus de vraiſemblance, le dérivent de *martres zibelines*, dont les plus noires ſont les plus belles, qui ſont nommées en latin, *zabula* ou *fabula*, & en françois *ſable*.

Deſgabets d'Ombale, à Paris; plein de *ſable*.

Les anciens comtes de Gournay, prtoient auſſi plein de *ſable*.

De Caulincourt de Beauvoir, près Noyon en Picardie; de *ſable* au chef d'argent.

Lopriac de Coetmadeuc, en Bretagne; de *ſable* au chef d'argent, chargé de trois roſes de gueules. (*G. D. L. T.*)

Ceux qui ont écrit du Blaſon ne donnent le nom de *fourrures* qu'à l'hermine & au vair; & ils ont mis le *ſable* au nombre des couleurs; parce qu'ils ont ignoré la véritable ſignification de ce mot, & qu'ils l'ont pris pour du noir ordinaire, tel que le *ſable* de forge, ou une terre noire, humide & ſablonneuſe.

Les martres-zibelines (*a*), dont les plus noires ſont les plus belles, ſe nomment quelquefois en latin *zabula*, en allemand *zable*, en anglois & en françois *ſable*.

L'*Hiſtoire générale des voyage*, par M. l'abbé Prévoſt, *tome V*, *page 187*; & l'*Hiſtoire naturelle*, par M. de Buffon, *tome II*, *page 149*, *édit. de 1770*, s'accordent à dire que le *ſable* ou la martre ſont le même animal: c'eſt donc la robe du *ſable* qui fait le noir en armoirie, comme les mouchetures de *ſable*, ſemées ſur argent, ſont les pointes noires de queues d'hermines.

Cette aſſertion eſt conſéquente & n'a rien d'arbitraire, comme pour le vair, lequel eſt factice & de convention, quant à la figure & à la couleur de l'animal qu'on déſigne; car des pièces variées d'argent & d'azur, en forme de cloche de melon ou de beffroi ſans battant, n'offrent point d'elles-mêmes la dépouille d'un écureuil ou petit gris.

Le *ſable* eſt donc une troiſieme fourrure en Blaſon. *Mémorial raiſonné pour les éditions ſuivantes du dict. raiſ. des ſciences*, &c.

SAFFRE, ſ. f. aiglette de mer.

Cléron de Saffre, en Lorraine; de gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre croix trefflées de même & couronnées d'or; ſur le tout, de gueules, chargé à dextre de trois beſans d'argent, deux & un, & à ſeneſtre, de cinq *faſſes* de même, en ſautoir.

SAILLANT, TE, adj. ſe dit du chevreuil, du bouc, de la chèvre, de la licorne, qui paroiſſent debout ou rampant.

Capriol de Pechaſſaut, en Languedoc; d'azur, à une chèvre *ſaillante* d'or.

Morlat de Doyx, en Auvergne; d'azur, à une licorne *ſaillante* d'argent.

De Cupis, à Rome; d'argent, au bouc *ſaillant* d'azur, onglé & accorné d'or.

SAINT-ANTOINE (*ordre de*) ordre militaire inſtitué en Hainaut en 1382, par le comte Albert de Bavière, à l'occaſion de la maladie appellée *feu ſaint-Antoine*: ceux qui en étoient attaqués allèrent viſiter une chapelle dédiée à ce *ſaint*, dans le bois d'Havré, près de Mons. Cet ordre n'étoit compoſé que de gentilshommes ou de gens réputés du premier mérite: on prétend que les premiers chevaliers ſe diſtinguèrent par leur empreſſement à aller combattre les infidèles dans la Pruſſe & dans l'Afrique; mais cet ordre ne ſubſiſta pas long-temps: il tenoit ſes aſſemblées dans la chapelle d'Havré, où l'on établit en 1415 des religieux de *ſaint-Antoine*, avec un hôpital pour recevoir les pélerins. La marque de l'ordre étoit un collier fait en forme

(*a*) *Zibeline*, mot tiré de l'italien, & nom d'une ſorte de martre que les ſeptentrionaux nomment *zabelle* ou *ſable*, dont la peau eſt extrêmement eſtimée pour les fourrures; les plus noires ſont les plus précieuſes. *Manuel lexique*, édit. de 1755.

La peau vaudra quelquefois ſoixante écus, quoiqu'elle n'ait que quatre doigts de largeur. La différence qu'il y a de cette fourrure à toutes les autres, c'eſt qu'en quelque ſens qu'on pouſſe le poil, il obéit également; au lieu que les autres poils pris à rebours, font ſentir quelque roideur par leur réſiſtance. *Hiſt. nat. de M. de Buffon*, *tome XI. page 25*, *édit. in-12 de 1770.*

(Nous avons laiſſé ces deux articles, tels qu'ils ſont & dans le ſupplément de l'Encyclopédie, & dans le mémorial raiſonné, &c. Le lecteur jugera & de l'importance de la queſtion & de la force des raiſons, & en jettant les yeux ſur la planche première, depuis la figure 13 juſqu'à la figure 19, il verra d'un coup-d'œil ſi c'eſt aux couleurs ou aux fourrures qu'il doit rapporter le *ſable*.) (*Fig. 15.*)

Digitized by Google

de corde d'hermite, auquel pendoit un bâton à s'appuyer & une petite cloche. (*C.*)

SAINT LOUIS, (ordre de) ordre de chevalerie en France, créé en 1693 par le roi Louis-le-Grand, pour honorer la valeur de ſes officiers militaires. Le roi en eſt le grand-maître, & par l'édit de création, il a ſous lui huit grands-croix, vingt-quatre commandeurs, & les autres ſimples chevaliers. Mais en 1719, Louis XV rendit un autre édit portant confirmation de l'ordre, création d'officiers pour en adminiſtrer les affaires, augmentation de deux grands-croix, de cinq commandeurs & de cinquante-trois penſions, nombre au reſte qui n'eſt pas tellement fixe qu'il ne puiſſe être augmenté à la volonté du roi, puiſqu'en 1740 on comptoit quatorze grands-croix, & quarante-quatre commandeurs. Les maréchaux de France, l'amiral & le général des galères ſont chevaliers nés. Pour y être admis, il faut avoir ſervi dix ans en qualité d'officier, & faire profeſſion de la religion catholique, apoſtolique & romaine; cependant le temps du ſervice n'eſt pas une régle ſi invariable qu'elle n'ait ſes exceptions, le roi accordant quelquefois la croix à un jeune officier qui ſe ſera diſtingué par quelque action extraordinaire de valeur.

L'ordre a 300000 livres de rente annuelle, qui ſont diſtribuées en penſions de 6000 livres à chacun des grands-croix; de 4000 & de 3000 livres aux commandeurs; de 2000 livres à un certain nombre de chevaliers: & enſuite depuis 1500 juſqu'à 800 livres à un grand nombre de chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & ſous le bon plaiſir du roi. Ces fonds ſont aſſignés ſur l'excédent du revenu attaché à l'hôpital royal des invalides à Paris.

La croix de l'ordre eſt émaillée de blanc, cantonnée de fleurs de lis d'or, chargée d'un côté, dans le milieu, d'un *ſaint Louis* cuiraſſé d'or & couvert de ſon manteau royal, tenant de ſa main droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épines & les cloux, en champ de gueules, entourée d'une bordure d'azur, avec ces lettres en or, *Ludovicus magnus inſtituit* 1693; & de l'autre côté, pour deviſe, une épée nue flamboyante, la pointe paſſée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, auſſi en champ de gueules bordée d'azur comme l'autre, & pour légende ces mots: *Bellicæ virtutis præmium*. Les grands-croix la portent attachée à un ruban large couleur de feu paſſé en baudrier, & ont une croix en broderie d'or ſur le juſte-au-corps & ſur le manteau. Les commandeurs ont le ruban en écharpe, mais non la croix brodée, & les chevaliers portent la croix attachée à la boutonnière avec un ruban couleur de feu. Leur nombre n'eſt pas limité; on en compte aujourd'hui plus de quatre mille.

Par édit de Louis XIV, donné au mois de Mars 1694, il eſt ſtatué que « tous ceux qui ſeront admis dans cet ordre, pourront faire peindre ou » graver dans leurs armoiries ces ornemens: ſavoir, les grands-croix, l'écuſſon accollé ſur une » croix d'or à huit pointes boutonnées par les » bouts, & un ruban large couleur de feu autour » dudit écuſſon, avec ces mots, *Bellicæ virtutis* » *præmium*, écrits ſur ledit ruban, auquel ſera » attachée la croix dudit ordre; les commandeurs » de même, à la réſerve de la croix ſous l'écuſſon; » & quant aux ſimples chevaliers, il leur eſt permis de faire peindre ou graver au bas de leur » écuſſon une croix dudit ordre attachée d'un petit » ruban noué auſſi de couleur de feu ». (*A. R.*)

SALADE, ſ. f. nom que l'on donnoit au caſque ou armure de tête. C'eſt proprement un armet morné.

Bettancourt, ancienne maiſon de Lorraine; de gueules, à trois *ſalades d'or*.

SALAMANDRE, ſ. f. eſpèce de lézard qui a le dos arrondi, le col long, la langue terminée en pointe de dard, quatre pattes aſſez ſemblables à celles du griffon.

La *ſalamandre* paroit de profil dans l'écu, poſée au milieu d'un feu ardent, & environnée de flammes élevées. Elle a la tête contournée; ſa queue eſt levée ſur le ilos.

On ne nomme les flammes que lorſqu'elles ſont d'un autre émail que la *ſalamandre*.

Ce qui a fait croire aux anciens que la *ſalamandre* vivoit dans les flammes, c'eſt qu'elle jette une écume ſi froide, qu'elle éteint le feu quand il n'eſt pas trop violent.

Deſpières de Brécourt, à Paris; d'or, à la *ſalamandre* de gueules, accompagnée de trois croiſettes de ſinople (*Pl. VII. fig. 388.*)

De Jobelot, en Franche-Comté; de ſable à la *ſalamandre* couronnée d'or dans des flammes de gueules.

SANG, (l'ordre militaire du PRÉCIEUX) inſtitué par Vincent de Gonzague IV, duc de Mantoue, en 1608, à l'honneur de trois gouttes de *ſang* de Jéſus-Chriſt, qui, ſuivant le rapport de quelques hiſtoriens, ſont dans la cathédrale de S. André de Mantoue, & que l'on dit avoir été trouvées dans cette ville du temps du pape Léon XI, en avril 1605.

Le collier de l'ordre eſt compoſé d'ovales droits & couchés alternativement, entrelacés par des chainons, le tout d'or. Les ovales ſont émaillés de blanc, les couchés ſe trouvent chargés du mot *domine*, dont un ſur la médaille eſt chargé du mot *probaſti*; les autres ovales levés ſont chargés chacun d'un creuſet, environné de flammes ardentes de gueules: au-deſſous du mot *probaſti*, eſt une médaille attachée par trois chainons, ſur laquelle ſont repréſentés en émail deux anges de carnation avec leurs robes, tenant un ciboire couronné, terminé par une petite croix avec ces mots à l'entour: *Nihil hoc triſte recepto*, qui veulent dire qu'il n'arrive rien de fâcheux, quand on eſt décoré de cet ordre.

Les chevaliers portent la médaille ſur l'eſtomac journellement, & ne prennent le collier de leur ordre que les jours de cérémonies ; ces jours ils ont une robe de ſoie cramoiſie, ſemée de creuſets d'or en broderie, trainant à terre, ouverte par-devant, & brodée tout au tour d'ornemens ſymboliques à l'ordre ; ſous cette robe, ils ont un pourpoint de toile d'argent à bandes brodées d'or ; leur bas ſont auſſi de ſoie cramoiſie. (*Pl. XXV. fig. 51. G. D. L. T.*)

SANGLÉ, ÉE, adj. ſe dit du cheval, des pourceaux & ſangliers qui ont par le milieu du corps une eſpéce de ceinture d'un autre émail.

Die Glaubitzer en Siléſie ; d'azur au pourceau d'argent en faſce, *sanglé* de gueules.

SANGLIER, ſ. m. pore ſauvage, qui paroit de profil & paſſant dans l'écu ; s'il eſt debout, on le dit rampant.

On dit *défendu* de ſa dent ou défenſe, *allumé* de ſon œil, lorſqu'ils ſont d'un autre émail que ſon corps.

Boutoi ſe dit du bout du nez du *ſanglier*, ſoit qu'il ſe trouve d'un émail différent ou tourné vers le haut de l'écu.

La tête ſe nomme *hure*, & eſt ſouvent détachée du corps de l'animal.

Cujas & Ménage font venir le mot *ſanglier* du latin *ſingularis*.

Lamotte de Pont-Roger, en Normandie ; d'argent au *ſanglier* de ſable.

Nogent de la Peirière, en la même province ; d'argent au *ſanglier* rampant de ſable.

Février de la Bellonière ; d'argent, au *ſanglier* de ſable. (*Pl. V. fig. 268.*)

Roſnivinen ; d'argent, à la hure de *ſanglier* de ſable, flamboyante de gueules. (*Ibid. fig. 269.*)

Pulnhoſen, en Bavière ; d'or, à une hure de *ſanglier* de ſable, le boutoi ou boutoir élevé vers le chef, défendu d'argent. (*Pl. XI. fig. 589.*)

SANGSUE, ſ. f. meuble de l'écu.

Doullé ; d'argent, à trois *ſangſues* de gueules renverſées. (*Pl. VII. fig. 362.*)

SARDINE, ſ. f. poiſſon employé comme meuble dans quelques écus.

Sartine ; d'or, à la bande d'azur, chargée de trois *ſardines* d'argent. (*Pl. VII. fig. 342.*)

Quarracino, au royaume de Naples ; d'azur, à une bande d'or, chargée de trois *ſardines* de ſable, dans le ſens de la bande.

SAUMON, ſ. m. poiſſon qu'on reconnoit à ſa groſſeur & à ſes moucheture rouges.

La principauté de Salm porte, de gueules à deux *ſaumons* d'argent adoſſés.

D'Aubaſle, en Lorraine ; de ſable à deux *ſaumons* d'argent adoſſés, l'écu ſemé de croix d'argent recroiſettées, au pied fiché.

SAUTERELLE, ſ. f. meuble d'armoiries repréſentant cet inſecte.

Bérard ; d'argent, à la faſce de gueules, chargée de trois treffles d'or, la faſce accompagnée de trois *ſauterelles* de ſinople, deux en chef, & une en pointe. (*Pl. VI. fig. 328.*)

SAUTOIR, ſ. m. pièce honorable en forme de croix de ſaint André : ſa largeur eſt de deux ſeptièmes de largeur de l'écu, & ſes branches ſe terminent aux angles. *Voyez pl. IV. fig. 190, & pl. XXVIII. fig. 8.*

Il y a des *ſautoirs* ſimples, d'autres chargés, cantonnés, accompagnés, engrêlés, denchés, échiquetés, aleſés, ancrés, dentelés, bordés-dentelés, engoulés, breteſſés, &c.

Les petits *ſautoirs* ſont nommés *flanchis*.

Le *ſautoir* étoit anciennement un cordon de ſoie ou de corde, couvert d'une étoffe précieuſe, il étoit attaché à la ſelle du cheval, & ſervoit d'étrier pour monter ou ſauter deſſus ; ce qui lui a fait donner le nom de *ſautoir*.

Longaulnay de Franqueville, en Normandie ; d'azur au *ſautoir* d'argent.

Cherité de la Tour de Voiſins, en Anjou ; d'azur, au *ſautoir* d'argent, cantonné de quatre croiſettes patées d'or.

Boullaye de Feſſanvilliers, en Normandie ; d'azur, au *ſautoir* aleſé d'or.

Mouy ; d'or, au *ſautoir* de gueules, cantonné de quatre molettes de même.

Grange, en Franche-Comté ; de gueules, au *ſautoir* d'or.

Aucy ; d'argent, au *ſautoir* de gueules, aleſé, chargé aux quatre bouts d'une croix d'or recroiſettée au pied fiché, au lion de ſable chargé ſur l'épaule gauche d'un écuſſon d'or & brochant ſur le tout.

D'Entragues ; d'azur, au chef d'argent, à trois *ſautoirs* de l'un en l'autre, ceux du chef en rang, les autres deux & un.

Loupy, ancienne maiſon du Barrois ; portoit de gueules à cinq annelets d'argent, en *ſautoir*.

De la Guiche de Saint-Geran, en Bourgogne ; de ſinople au *ſautoir* d'or.

Bertin ; d'argent, au *ſautoir* dentelé de ſinople, cantonné de quatre moucheture d'hermine. (*Pl. IV. fig. 191.*)

Froulay de Teſſé ; d'argent, au *ſautoir* de gueules, bordé-dentelé de ſable. (*Ibid. fig. 192.*)

Guichenon ; de gueules, au *ſautoir* engoulé de quatre têtes de léopards d'or mouvans des angles, chargé en cœur d'une autre tête de léopard du champ. (*Fig. 193.*)

Frizon de Blamont ; d'azur, au *ſautoir* breteſſé d'or. (*Fig. 194.*)

Digitized by Google

Broglio ; d'or, au *fautoir* ancré d'azur. (*Fig. 195.*)

SAUVAGE, ſ. m.

Il s'emploie de deux manières dans le Blaſon.

Comme meuble de l'écu.

De Lier d'Andilly ; d'or, au *ſauvage* au naturel, appuyé ſur ſa maſſue de même, ſur une terraſſe de ſinople, chappée & arrondie d'azur, à deux lions affrontés d'or. (*Pl. XI. fig. 584.*)

Comme ornement extérieur de l'écu. (*Voyez pl. XV. fig. 8*, les armes du Roi de Dannemarck, où les tenans ſont des *ſauvages.*)

SAUVEUR DE MONTEZAT, SAINT, (*Ordre militaire*) Mariana, *liv. XV. ch. xvj.* dit que cet ordre militaire a été inſtitué par Alphonſe, roi d'Aragon dans le royaume de Valence l'an 1317, que les biens des templiers furent donnés aux chevaliers, leſquels furent unis à l'ordre de Calatrava; mais enſorte néanmoins qu'ils auroient leur grand-maître particulier, & qu'ils porteroient une croix rouge ſur un manteau blanc. Dom Joſeph Michieli, l'abbé Juſtiniani, & le père Helyot, ont parlé les uns & les autres diverſement & fort peu exactement de cet ordre. (*D. J.*)

SCEPTRE, ſ. m. bâton de commandement, l'une des marques de la royauté, que le Blaſon repréſente toujours en pal.

L'électorat de Brandebourg, porte ; d'azur, au *ſceptre* d'or.

SCORPION, ſ. m. petit inſecte noirâtre ou de couleur de ſuie, réputé venimeux ; on le repréſente à-peu-près comme l'écreviſſe.

D'or, à un *ſcorpion* de ſable.

SECTION, ſ. f. ſe dit lorſque l'ecu eſt diviſé en deux parties égales de droite à gauche, parallèlement à l'horiſon, & en manière de faſce.

Ce mot ſe dit auſſi des pièces honorables, & même des animaux & des meubles, quand ils ſont également diviſés dans le même ſens, de manière qu'une moitié ſoit de couleur, & l'autre de métal. On dit que les pièces ſont coupées, quand elles ne viennent pas pleines aux extrémités de l'écu.

SELLÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un cheval qui a une *ſelle.*

Werderern, en Saxe ; d'azur, au cheval effrayé d'argent, *ſellé*, bridé & caparaçonné de gueules.

SEMÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu ou pièce honorable, chargé de pluſieurs fleurs de lis, trefles, roſes, étoiles, croiſſans ou autres meubles, tant pleins que vuides en un nombre incertain, dont ceux des extrêmités meuvent des bords du champ.

De Châteaubriant des Roches, en Bretagne ; de gueules, *ſemé* de fleurs de lis d'or.

Trelon de la Tour, en Bourgogne ; d'azur, *ſemé* de trefles d'or.

Thouars ; d'or, ſemé de fleurs de lis d'azur, au canton de gueules. (*Pl. II. fig. 97.*)

Foucault ; d'azur, *ſemé* de fleurs de lis d'argent. (*Pl. VIII. fig. 411.*)

Phelipeaux ; d'azur, *ſemé* de quatre feuilles d'or, au canton d'hermine. (*Pl. VIII. fig. 421.*)

L'égliſe de Laon ; d'azur, *ſemé* de fleurs de lis d'or, à la croſſe d'argent poſée en pal. (*Pl. IX. fig. 484.*)

Peirenc de Moras ; de gueules, *ſemé* de pierres ou cailloux d'or, à la bande d'argent brochante ſur le tout (*Pl. XII. fig. 631.*)

Anglure de Coublanc, d'Ambliſe, de Sy, en Champagne ; d'or, *ſemé* de croiſſans de gueules, chaque croiſſant ſurmonté d'un grillet d'argent.

Oger de Saint-Cheron épouſa Helvinde d'Anglure, dame d'Anglure, héritière de ſa maiſon ; il mourut en 1236. Les ancêtres d'Helvinde, dame d'Anglure, avoient accompagné Godefroy de Bouillon à ſes conquêtes d'outre-mer, & il eſt dit dans l'hiſtoire de ce temps : « Qu'un ſeigneur d'Anglure étant priſonnier de Saladin, ſoudan d'Egypte, s'étoit attiré les bonnes graces de ce prince & en étoit conſidéré ; pour marque de ſon eſtime, il lui permit, ſur ſa parole, de venir en France chercher ſa rançon : il partit ; mais n'ayant pu trouver l'argent qu'il falloit pour la payer, n'ayant qu'une légitime de cadet, il retourna vers Saladin, lequel admirant ſa foi & ſa fidélité en la tenue de ſa parole, lui quitta ſa rançon, le combla de préſens & le renvoya, avec des regrets de le perdre pour toujours : il le chargea de prendre pour armes, des croiſſans de gueules, ſurmontés de grillets d'argent, en un champ d'or, au lieu des armes de ſa maiſon, qui étoient d'or à la croix ancrée de ſable ; ce ſoudan voulut auſſi qu'en mémoire de ce qu'il le renvoyoit libre, il fît porter le nom de Saladin à tous les aînés mâles qui deſcendroient de lui ». Ce qui a donné lieu aux ſeigneurs d'Anglure, d'ajouter à tous leurs deſcendans mâles aînés, le nom de Saladin, précédé des noms de baptême.

Depuis que l'héritière d'Anglure a pris alliance avec la maiſon de Saint-Cheron, les ſeigneurs de Saint-Cheron ont quitté leur nom & pris celui d'Anglure & les armes de cette maiſon, éteinte & fondue en la leur, qui ſont d'or *ſemé* de croiſſans de gueules, ſurmontés d'autant de grillets d'argent ; & ils ont continué d'ajouter aux noms de baptême de leurs deſcendans mâles, celui de Saladin.

(Ce trait d'hiſtoire étant relatif à l'origine des armes d'Anglure & de Saint-Cheron, nous le laiſſons tel que nous le trouvons dans le Supplément.)

SÉNESTRE, ſ. f. côté gauche de l'écu, où l'on met quelque pièce ou meuble.

On dit *à ſeneſtre*, pour dire à gauche, de même que l'on dit *à dextre* pour la droite.

Duſreſne de la Roullière, en Normandie ; d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois fers de cheval d'or tournés à *ſeneſtre.*

Collardin du Boiſolivier, dans la même province ; d'azur, à la faſce d'or, chargée à *ſeneſtre* d'un tourteau

teau de ſable, & accompagnée à dextre en chef d'une fleur de lis du ſecond émail.

Mendoce; de ſinople, à une bande d'or, chargée d'une autre de gueules, écartelé au ſautoir d'or, aux mots : *Ave Maria*; à dextre : & *gratiâ plena*, à *ſéneſtre*, d'azur.

Thomaſſin; de ſable, ſemé de faulx d'or, à dextre & à *ſéneſtre* d'argent. (*Pl. II. fig. 70.*)

Papillon; d'or, à dextre de trois roſes de gueules poſées en pal, & à *ſéneſtre* d'un lion de même. (*Ibid. fig. 71.*)

Ragot; d'azur, à dextre d'un croiſſant d'argent, ſurmonté de trois étoiles mal ordonnées; & à *ſéneſtre*, d'un épi feuillé & tigé, le tout d'or. (*Pl. II. fig. 72.*)

Meynier, en Provence; d'azur, à deux chevrons rompus, le premier à dextre, le ſecond à *ſéneſtre*. (*Pl. IV. fig. 205.*)

SENESTRÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une bande, d'un chevron, d'un pal, d'une croix, d'une faſce, d'un arbre ou autre pièce de l'écu qui eſt accompagnée à ſénestre de quelque meuble.

Villiers de Laubardière, en Anjou; d'argent à la bande de gueules, *ſéneſtrée* en chef d'une roſe de même.

Charité de Ruthie, en baſſe Navarre; d'argent à l'arbre de ſinople *ſéneſtré* d'un ours de ſable; le tout poſé ſur une terraſſe du ſecond émail.

De ſinople, *ſéneſtré* d'or. (*Pl. II, fig. 69.*)

Dans tous les exemples où nous avons vu employer les mots *à dextre* & *à ſéneſtre*, on pouvoit dire de l'écu qu'il étoit *adextré* & ſiniſtré de telle & telle pièce, de tel & tel émail.

SENESTROCHÈRE, ſ. m. bras gauche mouvant du flanc dextre de l'écu.

Le dextrochère eſt toujours mouvant du flanc ſénestre.

Le *ſéneſtrochère* eſt beaucoup plus rare que le dextrochère.

Broſſard de Bazinval, des Annettes, de Rigecourt, à Paris; d'azur, au *ſéneſtrochère* d'argent, ganté d'or, tenant un épervier du ſecond émail, accompagné de trois mouchetures de même, ſurmontées chacune d'une fleur de lis du troiſième émail.

SÉPULCHRE, SAINT, nom d'un ordre militaire établi dans la Paleſtine. La plupart des écrivains en attribuent la fondation à Godefroi de Bouillon; mais c'eſt une idée chimérique. Les chevaliers du *ſaint Sépulchre* ne s'élevèrent que ſur les ruines de chanoines réguliers ainſi nommés; ce fut Alexandre VI qui inſtitua l'ordre militaire de ce nom, dont il prit la qualité de grand-maître. Clément VII, en 1525, accorda de vive voix, au gardien des religieux de ſaint François en Terre-Sainte, le pouvoir de faire de ces chevaliers. Paul V, ſous Louis XIII, confirma la réunion de l'ordre du *ſaint Sépulchre*, à celui de ſaint Jean de Jéruſalem. (*D. J.*)

SERPENT, ſ. m. reptile repréſenté diverſement dans les armoiries, tantôt rampant, tantôt en pal, quelquefois plié ou cerclé.

Morlant, en Lorraine; d'azur, à un pieu de gueules, fiché d'or, chargé de trois croix de Lorraine d'argent, ſurmonté d'une colombe de même, & accompagné à dextre d'un *ſerpent* au naturel, dreſſé & ſe bouchant l'oreille de ſa queue, & à ſénestre, d'un lion d'or, orné & lampaſſé de gueules.

Copons, à Perpignan; porte, de gueules à une coupe d'or, d'où ſortent trois têtes de *ſerpent* au naturel, placées ſur un même cou. (*Voyez* BISSE, COULEUVRE & GIVRE, ou GUIVRE.

SERVANS D'ARMES, frères ou chevaliers du troiſième rang dans l'ordre de Malte. Les frères *ſervans* portent l'épée, & combattent comme les chevaliers; mais il n'eſt pas néceſſaire qu'ils prouvent la même nobleſſe que ceux-ci. Quoiqu'ils ſoient gentilshommes, ils ne peuvent être reçus dans le premier rang, ſi leur nobleſſe ne va juſqu'au biſaïeul & au-delà de cent ans, tant du côté paternel que du côté maternel. Il y a dans toutes les langues des commanderies affectées aux chevaliers *ſervans*.

SICAMOR, ſ. m. c'eſt un cerceau ou cercle lié comme celui d'un tonneau. On voit des écus de ſable à un *ſicamor* d'or. (*D. J.*)

SINGE, ſ. m. meuble d'armoiries repreſentant cet animal.

Coulombier, en Dauphiné; d'argent, au *ſinge* aſſis de gueules. (*Pl. XII. fig. 617.*)

SINOPLE, ſ. m. c'eſt ainſi qu'on appelle le vert ou la couleur praſine dans les armoiries. Cette couleur ſignifie, ſelon les ſymboliſtes, *amour*, *jeuneſſe*, *beauté*, *réjouiſſance*, & ſur-tout *liberté*; d'où vient qu'on ſcelle en cire verte & en lacs de ſoie verte les lettres de grace, d'abolition & de légitimation. L'origine du mot *ſinople* eſt inconnue; mais il ne faut pas la tirer de la terre de Sinope dans le Pont, car cette terre n'étoit point verte, dit M. le chevalier de Jaucourt; mais l'auteur du ſupplément dit que ce nom vient de la ville de Sinope, parce qu'on y faiſoit trafic de cette couleur. On repréſente le *ſinople* en gravure, par des hachures qui prennent de l'angle dextre du chef, à l'angle ſénestre de la pointe.

Les évêques ont pris le chapeau de *ſinople* ſur leurs armoiries, pour marque de leurs priviléges & exemptions de droits.

Duſreſne du Bois, en Normandie; de *ſinople* au chef denché d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.

Vergeze d'Aubuſſargues, en Languedoc; de *ſinople*, au levrier d'argent, ayant un collier de gueules, bordé d'or, quatre roſes du ſecond émail aux cantons de l'écu.

Voyez pl. I. fig. 16 le *ſinople* parmi les différens émaux du Blaſon. *Voyez* auſſi le fond des armes de Mendoce, *pl. II. fig. 60 & 69.*

SIRENE, ſ. f. monſtre marin, ayant la tête, le

ſein, le bras & le corps juſqu'au nombril d'une jeune fille, le reſte terminé en queue de poiſſon; elle tient d'une main un miroir ovale à manche, & de l'autre un peigne.

On voit peu de *ſirènes* dans les armoiries, elles ſervent quelquefois de tenans aux écus.

De Seré des Landes, au pays Nantois en Bretagne; de gueules à la *ſirène*, ſe peignant de la main dextre, & ſe mirant de la main gauche, poſée ſur des ondes mouvantes du bas de l'écu, le tout d'argent.

Sequière, à Toulouſe; d'azur, à une *ſirène* ſe peignant & mirant, d'argent, nageant ſur des ondes au naturel. (*Pl. VII. fig. 345.*)

Mathieu de Moulon, en Lorraine; d'azur, à la *ſirène* d'argent, tenant dans ſa main droite une lampe d'or antique, allumée de gueules.

SOC, ſ. m. *ſoc* de charrue, eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Pheilhan; d'azur, au *ſoc* de charrue d'argent. (*Pl. X. fig. 552.*)

SOL, ſ. m. il ſe dit quelquefois du champ de l'écu qui porte les pièces honorables & les meubles.

SOLEIL, ſ. m. meuble de l'écu, dont le viſage avec un nez, deux yeux & une bouche, eſt un cercle parfait, entouré de ſeize rayons, huit droits, huit ondoyans, poſés alternativement, un droit & un ondoyant; ſon émail particulier eſt l'or, il y en a cependant de différens émaux.

Soleil levant eſt celui qui meut de l'angle dextre du haut de l'écu.

Soleil couchant, celui qui meut de l'angle ſeneſtre du haut de l'écu.

Ombre de *ſoleil*, eſt un *ſoleil* qui n'a ni yeux, ni nez, ni bouche.

Felines de la Renaudie, en Limoſin; d'azur, au *ſoleil* d'or.

Pouſſard de Lhommelière, en Poitou; d'azur, à trois *ſoleils* d'or.

De Cheries; gironné de gueules & d'azur, au *ſoleil* d'or, en abîme, brochant ſur le tout. (*Pl. VII. fig. 365.*)

Joly de Choin; d'azur, à une ombre de *ſoleil* d'or, au chef de même, chargé de trois roſes de gueules. (*Ibid. fig. 366.*)

SOMMÉ, ÉE, adj. ſe dit des petites tours ou donjons qui ſe trouvent poſés ſur une tour ou château.

Sommé ſe dit auſſi des ornemens extérieurs de l'écu, ſoit des couronnes, caſques ou autres.

Le terme *ſommé* vient du vieux verbe *ſommer*, qui a ſignifié mettre le ſommet, le couronnement à quelque choſe.

Dornant des Vallées, de Beſnière, en Normandie; de gueules à la tour d'or, *ſommée* d'un donjon de même.

Caſtille; de gueules, au château, ou à la tour *ſommé* de trois tours d'or. (*Pl. IX. fig. 463.*)

Sommé appliqué aux ornemens extérieurs peut ſe dire de tout écu ſur lequel il y a un caſque ou une couronne.

SOUCI, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente une fleur de *ſouci*.

Ce mot vient du latin *ſolſequium*, *ii*, tourneſol, parce que la fleur de cette plante ſe ferme quand le ſoleil ſe couche, & s'ouvre le matin, quand il ſe lève. (Nous répétons que le Blaſon, en hiſtoire naturelle, comme dans l'hiſtoire proprement dite, conſerve les fables autant qu'il conſacre les vérités.)

Le Maiſtre de Ferrière, à Paris; d'azur, à trois *ſoucis* d'or. Ces armes ſont parlantes, faiſant alluſion au proverbe: *ſi les valets ont la peine, le maître a les ſoucis.* (*Pl. VIII. fig. 416.*)

D'Auburtin, en Lorraine; d'azur, à une gerbe d'or avec ſes racines, flanquée de deux *ſoucis* de même, au chevron d'argent brochant ſur le tout, & ſurmonté de trois étoiles d'or, en rang.

SOUTENANT, adj. ſe dit d'un ou de pluſieurs animaux qui paroiſſent ſoutenir quelques pièces ou meubles.

S'il ſe rencontroit dans un écu une figure humaine qui ſoutint quelque pièce, il faudroit ſe ſervir du terme *tenant*. Les figures humaines ſont ſi rares ſur le champ de l'écu en France, qu'il eſt difficile d'en trouver des exemples; mais il y a beaucoup de parties du corps humain, particulièrement des dextrochères, qui tiennent différentes pièces.

De Marches de la Saigne en Condomois, pays de Gaſcogne; d'argent, à deux lions de ſable affrontés, *ſoutenant* un croiſſant d'azur.

De Saint-Jean de Maſſaguel, de Bouiſſe, en Languedoc; d'azur, à deux lions affrontés d'or, lampaſſés de gueules, *ſoutenant* une cloche d'argent bataillée de ſable.

De Saint-Brieuc du Guerne, de Pembulſo, en Bretagne; d'azur, au dextrochère d'or, tenant une fleur de lis de même.

SOUTENU, adj. m. ſe dit d'un cep de vigne que ſoutient un échalas lorſqu'ils ſont d'émail différent.

Soutenu ſe dit auſſi d'un chef qui paroit poſé ſur une diviſe.

Guyon de Vauguyon, de Sauſſay, en Normandie; d'argent au cep de vigne pampré de ſinople, fruité de gueules, *ſoutenu* d'un échalas de ſable, & poſé ſur une terraſſe du ſecond émail.

Soulſour de Gouzangrès, dans la même province; d'azur, à trois bandes d'argent, au chef couſu de gueules, chargé de trois loſanges du ſecond émail, & *ſoutenu* d'une diviſe d'or.

Caylar, en Languedoc; d'or, à trois bandes de gueules, au chef d'or, chargé d'un lion naiſſant de ſable, *ſoutenu* d'une diviſe couſue d'or, chargée de trois trefles de ſable.

Des Urſins; d'argent, bandé de gueules, au chef du premier, chargé d'une roſe du ſecond, pointé d'or, *ſoutenu* de même, chargé d'une givre d'azur. (*Pl. II, fig. 110.*)

Le Beſgue de Majainville; d'azur, au cep de

vigne d'or *ſoutenu* d'un échalas de même; un oiſeau d'argent perché au haut, & accôté de deux croiſſans de même. (*Pl. VIII. fig. 432.*)

SPHÈRE, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente la *ſphère* céleſte.

Danican de Lepine de Landiviſian, à Paris; d'azur, à la *ſphère* d'argent cintrée d'un cercle ou zodiaque de ſable, accompagnée en chef d'une étoile d'or & en pointe d'un grand vol de même dont les bouts des ailes s'élèvent au-deſſus de la *ſphère*. (*Pl. VII. fig. 372.*)

Raymond; de gueules à une *ſphère* d'argent. (*Pl. VII. fig. 364.*)

Bardin, en Lorraine; écartelé en ſautoir; les cantons du chef & de la pointe de gueules à la *ſphère* céleſte, d'argent, les cantons dextre & ſeneſtre, d'azur, à la croix d'argent aléſée.

SPHINX, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente le monſtre fabuleux de ce nom, avec la tête & le ſein d'une femme, les griffes d'un lion & le reſte du corps fait en forme de chien.

Savalette de Magnanville, à Paris; d'azur, au *ſphinx* d'argent, accompagné en chef d'une étoile d'or. (*Voyez planche VII. fig. 344.*)

STANGUE, ſ. f. meuble de l'écu, repréſentant la tige droite d'une ancre de navire; elle eſt traverſée en ſa partie ſupérieure vers l'anneau d'une pièce que l'on nomme *trabs*.

La *ſtangue* n'eſt nommée en blaſonnant que lorſqu'elle ſe trouve d'un autre émail que l'ancre.

La *ſtangue* d'émail différent eſt rare en armoiries.

Dupaſſiz de Montcollain, en Normandie; d'argent à l'ancre de ſable, *la ſtangue* & le trabs d'azur.

SUPPORTS, ſ. m. plur. *lions*, *griffons*, *levriers*, *aigles* & autres animaux qui ſemblent ſoutenir un écu d'armoiries.

Il y a ordinairement deux *ſupports* enſemble & ils ſont affrontés; il y en a auſſi en diverſes autres attitudes.

On diſtingue les *ſupports* des *tenans*: ces derniers ſont des *anges*, des *ſauvages*, & autres figures humaines.

Le mot *ſupport* vient du verbe *ſupporter*, porter, ſoutenir.

Voyez *Pl. XXII.* toutes les figures, excepté les deux premières, qui ſont des *tenans*, & (*Pl. XV.* les *fig. 3. 4. 5. 7. 9. 10.*)

SUPPORTANT, ſe dit de la faſce, lorſqu'elle ſemble ſoutenir ou ſupporter quelqu'animal qui eſt peint au chef de l'écu, quoiqu'il ne porte que ſur le champ, & c'eſt la différence qu'il y a entre la faſce *ſupportant* & la faſce chargée; ce dernier mot ne ſe dit que lorſqu'il y a des pièces qui poſent effectivement ſur la faſce; l'on dit auſſi *ſupportant* dans le même cas, des jumelles, d'une bande, d'un croiſſant. *Meneſtrier.* (*D. J.*)

SUPPORTÉ, ce mot ſe dit des plus hauts quartiers d'un écu diviſé en pluſieurs quartiers, qui ſemblent être *ſupportés* & ſoutenus par ceux d'en bas. On appelle auſſi le chef *ſupporté* ou ſoutenu, lorſqu'il eſt de deux émaux, & que l'émail de la partie ſupérieure en occupe les deux tiers. En ces cas, il eſt en effet *ſupporté* par l'autre émail qui eſt au-deſſous. *Menéſtrier.* (*D. J.*)

SURCHARGÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une pièce honorable ou autre chargée, où il s'en trouve encore une ou pluſieurs brochantes.

Combeau d'Auteuil, près Beauvais en Picardie; d'or à trois merlettes de ſable, au chef de gueules, chargé à dextre d'un écuſſon du champ, *ſurchargé* d'un lionceau de gueules & de huit coquilles de même en orle. (*G. D. L. T.*)

SUR-LE-TOUT, ſ. m. écuſſon poſé ſur un écu écartelé; il doit avoir en largeur 2 parties $\frac{1}{2}$ des 7 de la largeur de l'écu, & en hauteur 3 parties des 7. *Voyez Pl. IX. fig. 502. Pl. 33. fig. 48 & 49.*

Le *ſur-le-tout* eſt deſtiné pour les armes propres de la famille, & les quatre quartiers de l'écartelé pour les alliances.

En blaſonnant, on commence par les quartiers de l'écartelé & on finit par le *ſur-le-tout*; & s'il y a un *ſur-le-tout-du-tout*, il eſt blaſonné après le *ſur-le-tout*.

Roſſet de Fleury, de Ceilhes, en Languedoc; écartelé au premier quartier, d'argent au bouquet de trois roſes de gueules, feuillé & tigé de ſinople qui eſt de Roſſet; au deuxième d'azur au lion d'or, qui eſt de Laſſet, la Zude, de Ganges; au quatrième d'azur à trois roc-d'échiquiers d'or, qui eſt de Rocozel, *ſur-le-tout*; d'azur à trois roſes d'or, qui eſt de Fleury.

SUR-LE-TOUT-DU-TOUT, ſ. m. petit écuſſon brochant ſur un *ſur-le-tout*.

Le *ſur-le-tout-du-tout* doit avoir en largeur 2 parties $\frac{1}{2}$ des 7 de la largeur du ſur-le-tout, & en hauteur 3 parties des 7 de la même largeur. *Voyez Pl. XXXIII. fig. 50.*

De Villeneuve de Trans, en Provence; écartelé, au premier quartier, contr'écartelé d'or à trois pals de gueules, qui eſt de Foix; & d'or à deux vaches de gueules, onglées, clarinées & accolées d'azur, qui eſt de Béarn: au deuxième, de gueules aux chaines d'or, poſées en croix, ſautoir, double-otle, une émeraude au centre, qui eſt de Navarre: au troiſième écartelé en ſautoir, aux premier & quatrième d'or à quatre pals de gueules, qui eſt d'Aragon; aux deuxième & troiſième d'argent à l'aigle de ſable, qui eſt de Sicile: au quatrième & dernier quartier, d'azur à la bande couponnée d'argent & de gueules, accôtée de deux fleurs de lis d'or, qui eſt d'Évreux. *Sur-le-tout* de gueules fretté de ſix lances d'or, les claires-voies remplies chacune d'un écuſſon de même. *Sur-le-tout-du-tout*, d'azur à une fleur de lis d'or. *Voyez* l'article LE TOUT & les planches & figures qu'on y a indiquées.

SURMONTÉ, ÉE, adj. ſe dit des faſces, chevrons, jumelles ou autres pièces de longueur de

l'écu, qui étant au-deſſous de leur poſition ordinaire, ſont accompagnés en chef de quelque animal ou meuble.

Bazan de Flamanville, en Normandie; d'azur à deux jumelles d'argent ſurmontées d'un lion léopardé de même, couronné & lampaſſé d'or.

Cibo; de gueules, à la bande échiquetée de trois traits d'argent & d'azur au chef d'argent à la croix de gueules, *ſurmontée*, à l'aigle de l'empire ayec la deviſe *ou* diviſe (*Pl. II. fig. III.*)

Rogier de la Ville; d'argent à une ville d'azur ſur un rocher de même, *ſurmontée* de trois étoiles de gueules.

Bigos, en Guyenne; d'azur, à une levrette d'argent, courante, bouclée & accolée de même & *ſurmontée* de trois tours auſſi d'argent, maçonnées de ſable & miſes en rang.

Ernécourt, en Champagne; d'azur à trois paux ou pals d'argent, abaiſſés, *ſurmontés* de trois étoiles d'or.

TABLE RONDE, ſ. f. Chevaliers de la *table ronde* : ordre militaire qu'on prétend avoir été inſtitué par Arthur ou Artus, premier roi des Bretons, vers l'an 516.

On dit que ces chevaliers, tous choiſis entre les plus braves de la nation, étoient au nombre de vingt-quatre, & que la *table ronde*, d'où ils tirèrent leur nom, fut une invention d'Arthur, qui voulant établir entr'eux une parfaite égalité, imagina ce moyen d'éviter le cérémonial, & les diſputes du rang au ſujet du haut & bas bout de la *table*.

Leſly nous aſſure qu'il a vu cette *table ronde* à Wincheſtre, ſi on en veut croire ceux qui y en montrent une de cette forme avec beaucoup de cérémonies, qu'ils diſent être celle même dont ſe ſervoient les chevaliers; & pour confirmer la vérité de cette tradition, ils montrent les noms d'un grand nombre de ces chevaliers tracés autour de la *table*. Larrey, & pluſieurs autres écrivains, ont débité ſérieuſement cette fable comme un fait hiſtorique. Mais outre que Camden obſerve que la ſtructure de cette *table* eſt d'un goût beaucoup plus moderne que les ouvrages du ſixième ſiècle, on regarde le roi Arthur comme un prince fabuleux, & le P. Papebrok a démontré qu'avant le dixième ſiècle on ne ſavoit ce que c'étoit que des ordres de chevalerie.

Il paroit au contraire que la *table ronde* n'a point été un ordre militaire, mais une eſpèce de joûte ou d'exercice militaire entre deux hommes armés de lances, & qui différoit des tournois où l'on combattoit troupe contre troupe. C'eſt ce que Matthieu Paris diſtingue expreſſément. « *Non in haſtiludio illo*, dit-il, *quod* TORNEAMENTUM *dicitur, ſed potiùs in illo ludo militari qui* MENSA ROTUNDA *dicitur* ». Et l'on croit qu'on donnoit à cette joûte le nom de *table ronde*, parce que les chevaliers qui y avoient combattu venoient au retour ſouper chez le principal tenant, où ils étoient aſſis à une *table ronde*. *Voyez* encore ſur ce ſujet l'abbé Juſtiniani & le père Helyot.

Pluſieurs auteurs diſent qu'Artus, duc de Bretagne, renouvella l'ordre de la *table ronde*, qu'on ſuppoſoit fauſſement avoir exiſté. Paul Jove rapporte que ce ne fut que ſous l'empire de Frédéric Barberouſſe qu'on commença à parler des chevaliers de la *table ronde* : d'autres attribuent l'origine de ces chevaliers aux factions des Guelphes & des Gibelins. Edouard III. fit, ſelon Walſingham, bâtir un palais qu'il appella la *table ronde*, dont la cour avoit deux cent piés de diamètre. (*A. R.*)

TABLE, ſ. f. ſe dit des écus ou des écuſſons qui ne contiennent que la ſimple couleur du champ, qui ne ſont chargés d'aucune pièce, figure, &c. On les appelle *tables d'attente*, ou *tables raſes*. *Voyez* (*Pl. I.* les *fig. 13. 14. 15. 16. 17.*)

TAILLÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu diviſé en deux parties par une ligne diagonale de l'angle ſeneſtre en chef, à l'angle dextre oppoſé.

D'Eſclope; taillé d'or & d'azur. (*Pl. I. fig. 28.*)

Camus, originaire du Barrois, *taillé* d'or & d'argent, au lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules, brochant.

Clercy au pays de Vaud, près des Suiſſes; *taillé* d'or & de gueules, à un ſanglier iſſant de ſable & mouvant de gueules ſur l'or.

Hainsbach; *taillé* d'or, nuagé d'azur. (*Pl. I. fig. 53.*)

Fentzl; *taillé* de ſable & d'or, au lion de l'une en l'autre. (*Ibid. fig. 54.*)

Lorſqu'il y a une tranche au milieu de la taille on dit *taillé-tranché*, & quand il y a une entaille ſur la tranche, on dit *tranché-taillé*.

On appelle *taillé-chargé* un écu taillé, dont chacune des diviſions eſt chargée d'une pièce de l'autre émail.

Goberg; *taillé* d'or & d'azur, l'or *chargé* d'une molette du ſecond de ces deux émaux, & l'azur d'un croiſſant du premier. Ce qui ſe rapporte à ce qu'on appelle *de l'un en l'autre*. (*Voyez* ce mot & *voyez Pl. I. fig. 52.*)

TANCHE, ſ. f. poiſſon de rivière, repréſenté montant, dans les armoiries.

Tanques, en Picardie; d'or, à trois *tanches* de gueules.

TANNÉ, ſ. m. ſe dit d'une couleur brillante, faite de rouge & de jaune mêlés enſemble. Les graveurs l'expriment par des lignes diagonales, qui partent du chef ſeneſtre, comme le pourpre dont ils diſtinguent cette couleur par un T.

Dans les cottes d'armes de tous ceux qui en Angleterre ſont au-deſſous du degré des nobles, cette couleur s'appelle *tanné*, dans celles des nobles *hyacinthe*, & dans celles des princes *tête* ou *ſang de dragon*. (*A. R.*)

TARRÉ, adj. ſe dit du caſque qui termine l'écu en ſa partie ſupérieure, ſoit qu'il ſe trouve de front ou de profil.

Un caſque *tarré* de front eſt une marque d'ancienne nobleſſe.

Ce terme, ſelon le père Meneſtrier, vient des grilles des caſques qui étoient repréſentés anciennement à la manière des tarots des cartes. (*G. D. L. T.*)

TARRER, v. act. ce verbe ſignifie donner un certain tour au heaume ou timbre de l'écu. On dit *tarrer* de front, de côté ou de profil. Ce terme employé pour les caſques, vient de leurs grilles

qui étoient autrefois repréſentées à la manière des tarots de cartes. *Menefl.*

TAU, ſ. m. meuble de l'écu qui a beaucoup de reſſemblance au *T*. On le nomme auſſi *croix de Saint-Antoine*, à cauſe qu'il eſt ſemblable à la croix que portent les chanoines réguliers de Saint-Antoine.

L'origine du *tau*, ſelon quelques-uns, eſt tirée de l'Apocalypſe où elle eſt une marque que l'ange mit ſur le front des prédeſtinés. Selon d'autres, c'étoit une béquille d'eſtropié, convenable à l'ordre de S. Antoine, qui étoit hoſpitalier. Enfin, il y a des auteurs qui diſent, que c'eſt le deſſus d'une croſſe grecque; ils fondent leur opinion, ſur ce que les évêques & abbés du rit grec la portent encore à préſent ainſi, & ils ajoutent que ſi les chanoines réguliers de S. Antoine la portent de cette façon, c'eſt que leur fondateur étoit abbé.

Jourdain de la Paune, au Mans; de gueules au *tau* d'argent.

La Porterie de Pommereux, en Normandie; d'argent au *tau* de ſable.

Quelo de Cadouan, en Bretagne; d'azur à trois *taus* d'argent. (*G. D L. T.*)

TAUREAU, ſ. m. cet animal dans l'écu paroît furieux; c'eſt-à-dire, rampant, la queue retrouſſée ſur le dos, le bout tourné à ſéneſtre.

Ce qui le diſtingue eſſentiellement du bœuf, c'eſt qu'il eſt tout-à-fait *vilainé*; c'eſt-à-dire, repréſenté avec ce qui conſtitue le mâle dans cette eſpèce.

Couſſant de Morainville; d'azur au chef d'argent, chargé d'un *taureau* de ſable naiſſant, allumé d'argent.

Ranconnet, en Périgord; de gueules à la faſce d'argent, ſurmontée d'un *taureau* d'or, paſſant.

De Becary, en Provence; de gueules au *taureau* furieux d'or, au chef couſu d'azur, chargé de trois fleurs-de-lis du ſecond émail.

Berthier; d'or au *taureau* furieux de gueules, chargé de cinq étoiles d'argent, poſées en bande. (*Pl. V. fig. 271.*)

TENANT, ſ. m. on appelloit proprement *tenans*, ceux qui ouvroient le carouſel, & qui faiſoient les premiers défis par les cartels que publioient les héraults; c'étoit eux qui compoſoient la première quadrille; les autres chevaliers étoient les aſſaillans. Les *tenans* furent ainſi nommés, parce qu'ils ſoutenoient les armes à la main les propoſitions qu'ils avoient avancées. (*D. J.*)

TENANT, TE, adj. ſe dit d'une figure humaine, d'un dextrochère, d'une main, qui paroît tenir quelques pièce ou meuble dans un écu.

Du Chaſtelier, en Bretagne; de gueules au dextrochère, mouvant de l'angle ſéneſtre en chef, & poſé en barre, tenant une fleur-de-lis, accompagnée de quatre beſans, un en chef, deux aux flancs, un en pointe; le tout d'argent.

Gemmel, en Bavière; de gueules au pal d'argent, acôté de deux enfans de carnation, *tenant* un cœur du champ poſé ſur le pal. (*Pl. 8. fig. 437.*)

Woleſkeel, en Franconie; d'or, à un homme paſſant de carnation habillé de ſable, *tenant* de la main droite une branche de roſier, de trois roſes de gueules, & la main gauche poſée ſur ſon côté. (*ibid. fig. 438.*)

Deſmartes; d'azur au dextrochère d'argent, *tenant* une plante de trois lis de même, (*fig. 445.*)

De Maſſol; coupé d'or & de gueules, l'or chargé d'une aigle éployée de ſable, membrée & languée de gueules, le gueules chargé d'un dextrochère armé d'or, *tenant* un marteau de même, & mouvant d'une nuée d'argent. (*fig. 447.*)

TENANS, ſ. m. plur. anges, ſauvages, mores, ſirènes, qui ſemblent tenir l'écu. Ils ſont ordinairement deux, un de chaque côté.

L'origine des *tenans*, vient de ce que dans les anciens tournois, les chevaliers faiſoient porter leurs écus par des valets déguiſés en mores, ſauvages & dieux de la fable, même en monſtres pour inſpirer de la terreur à leurs adverſaires.

Il y avoit auſſi des valets déguiſés en ours, lions & autres animaux.

Ces valets tenoient l'écu de leurs maîtres; lorſque l'on ouvroit les pas d'armes, ceux qui devoient combattre, touchoient de leur lance l'écu du chevalier avec lequel ils devoient entrer en lice. Celui qui voyoit touchoit ſon écu, ſe préſentoit & attaquoit le champion.

Les auteurs ont nommé *tenant* dans les armoiries, les figures humaines, & *ſupports* les figures des animaux. (*Voyez la Pl. XXII.*) *Figure* 1. où deux religieux Auguſtins ſoutiennent d'une main l'écu des Grimaldi, princes de Monaco, & tiennent de l'autre une épée nue pour le défendre; *fig.* 2. où deux ſirènes ſont les *tenans* des armes de Vérac.

Voyez auſſi la Planche XV. fig. 2 où des anges ſont les *tenans* de l'écu de France; *fig.* 8. où deux ſauvages, cachés de lierre, armés de leur maſſue, ſont les *tenans* des armes du roi de Dannemarck, & *fig.* 11. où les armes de roi de Pruſſe, ont pour *tenans* deux ſauvages caſqués qui tiennent deux étendarts, chargés d'une aigle impériale.

TENTE, ſ. f. meuble d'armoiries.

Hutre-zu-heuſpach, en Bavière; de ſable à une *tente* d'argent. (*Pl. XI. fig. 602.*)

TERRASSE, ſ. f. *terra ſcuti*, pièce mouvante du bas de l'écu en toute ſa largeur, elle n'a de hauteur qu'une partie $\frac{1}{7}$ de ſept; la ligne qui la termine n'eſt pas de niveau, mais elle a quelques ſinuoſités arrondies qui la diſtinguent de la Champagne.

La *terraſſe* ne ſe nomme qu'après les pièces ou meubles de l'écu qui ſont deſſus, ſoit arbre, animal, tour, *&c.*

De Suge de Braſſac, près de Caſtres, en Albigeois; d'azur, à un olivier d'argent poſé ſur une

terraſſe de ſinople, adextré d'un croiſſant d'or, & ſénestré d'une étoile de même.

De Vignes de Puilaroque, au bas Montauban; d'or, à une vache de gueules, clarinée d'argent, paſſante ſur une *terraſſe* de ſinople.

De Lier d'Andilly; d'or, au ſauvage au naturel, appuyé ſur ſa maſſue de même, ſur une *terraſſe* de ſinople, chappée & arrondie d'azur, à deux lions affrontés d'azur. (*Pl. XI. fig. 584.*)

Le Fevre d'Argencé; d'argent à une loutre de ſable, poſée ſur une *terraſſe* de ſinople, au chef d'azur, chargé de deux roſes d'argent. (*Pl. VI. fig. 289.*)

D'Oſſun; d'or, à l'ours paſſant de ſable, ſur une *terraſſe* de ſinople. (*Ibid. fig. 294.*)

Des Pruetz, en Languedoc; d'azur, à une chapelle d'argent, ſur une *terraſſe* d'or, ombrée de ſinople, au chef d'argent, chargé de deux arbres auſſi de ſinople.

TERRASSÉ, ÉE, adj. ſe dit de la pointe de l'écu faite en forme de champ plein d'herbes.

Il ſe dit en général d'un écu chargé d'une terraſſe; on peut auſſi s'en ſervir pour déſigner un animal abbatu & renverſé.

TERTRE, ſ. m. petite terraſſe, employée comme pièce d'armoiries, & dont la poſition eſt indéterminée.

TÊTES DE MORE, ou de MAURE, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente une *tête de more*; elle eſt ordinairement de profil avec un bandeau ou tortil ſur le front, noué ſur le derrière des cheveux qui paroiſſent crépus & courts; ſon émail eſt le ſable.

De Sarraſin de Chambonnet, près Genolnac dans les Cévennes; d'or, à trois *têtes de more* de ſable.

Camus de Romainville, en Anjou; d'or, à la *tête de more* de ſable, tortillée d'argent, accompagnée de trois coquilles de gueules.

Le Goux; d'argent, à une *tête de more* de ſable, tortillée du champ, accompagnée de trois molettes d'éperons de gueules. (*Pl. VIII. fig. 442.*)

TÊTE DE MORT (ordre de la), inſtitué par Silvius Nimrod, duc de Wirtemberg, en Siléſie, l'an 1652,

La marque de cet ordre eſt une *tête de mort*, avec un ruban blanc, en manière de liſtel, où ſont écrits ces mots: *memento mori*; le tout attaché & ſuſpendu à un ruban noir. (*Pl. XXIII. fig. 20.*)

TÊTE DE MORT, ſ. f. meuble d'armoiries. Tête humaine décharnée. Cette pièce, dit la Colombière, porte ſa ſignification avec elle.

Mortal, en Lorraine; de ſable, à trois *têtes de mort* d'argent, deux & un, au chef d'azur, couſu & chargé d'un cheval d'argent, naiſſant & cabré.

TÊTES D'ANIMAUX, ſ. f. plur. *têtes* de lions, aigles, licornes, levriers, béliers, bœufs, & de quelques autres animaux qui ſe trouvent de profil dans l'écu.

Les *têtes* des léopards ſont toujours de front; c'eſt-à-dire, montrent les deux yeux; les *têtes* de front des autres animaux quadrupèdes, ſont nommées *rencontres*.

Lampaſſées ſe dit des *têtes* des animaux pédeſtres;

Languées de celles des aigles & autres oiſeaux, lorſque les langues ſont de différent émail.

Si parmi pluſieurs *têtes* il s'en trouve d'affrontées, on l'exprime en blaſonnant.

La *tête* du ſanglier, toujours de profil, eſt nommée *hure*, ainſi que celle du ſaumon & du brochet.

Têtes arrachées, ſont celles des lions, des aigles & autres animaux, où l'on voit quelques parties pendantes & inégales deſſous.

Têtes coupées, celles qui au contraire ſont ſans aucun filament.

De Morges de Ventavon, dans le Gapençois, pays du Dauphiné; d'azur, à trois *têtes* de lion d'or, couronnées d'argent, lampaſſées de gueules.

Carnin de Lillers, en Artois; de gueules à trois *têtes* de léopards d'or.

Aiſcelin de Montagu, en Auvergne; de ſable à trois têtes de lion, arrachées d'or, lampaſſées de gueules.

Thierry; d'azur, à trois *têtes de levrier* d'argent, accolées de gueules & bouclées d'or.

Fruche de Domprel, en Franche-Comté; de gueules à trois *têtes de licornes* d'argent, les deux en chef affrontées.

Mercier de Malaval, en Gévaudan; d'or à deux *hures* de ſangliers de ſable, allumées de gueules..

Saint-Amadour; de gueules, à trois *têtes de lion* d'argent, arrachées. (*Pl. V. fig. 255.*)

Fremont d'Auneuil; d'azur, à trois *têtes de léopards* d'or (*ibid. fig. 261.*)

Voyez même Planche le *maſſacre* ou la *tête de cerf*. (*fig. 265.*) La *hure* de ſanglier, (*fig. 269.*) Le *rencontre* de bœuf, (*fig. 272.*) De belier, (*fig. 276.*) La *tête* & le col d'un cheval, (*fig. 279.*) *Planche VI.* une *tête* de licorne, (*fig. 282.*) Des *têtes* de levrette, (*fig. 284.*) De braque, (*fig. 286.*) Une *tête* d'ours emmuſelée, (*fig. 295.*) Une de loup arrachée, (*fig. 296.*) Des *têtes* arrachées d'aigles, (*fig. 305.*) De corbeaux, (*fig. 319.*) De perdrix, (*fig. 323.*) De bécaſſes, (*fig. 324.*)

TIERCES *ou* TIERCHES, ſ. f. pl. ce ſont des faſces en diviſe qui ſe mettent trois à trois, comme les jumelles deux à deux, les trois faſces n'étant comptées que pour une, & toutes les trois n'occupant qne la largeur de la faſce ordinaire, ou de la bande, ſi elles y ſont poſées, pourvu qu'il n'y en ait qu'une dans un écu.

Bourbourg; d'azur, à trois *tierces* d'or. (*Pl. III. fig. 138.*)

TIERCE-FEUILLE, ſ. f. figure dont on charge les écus des armoiries; elle a une queue par laquelle elle eſt diſtinguée des treſles.

De Prie ; de gueules à trois *tierce-feuilles* d'or, au chef d'argent, chargé d'une aiglette de ſable. (*Pl. VIII. fig. 407.*)

TIERCÉ, adj. ce mot ſe dit d'un écu qui eſt diviſé en trois parties, ſoit en pal, ſoit en bande, ſoit en faſce, par deux lignes paralleles. *Tiercé en bande*, eſt lorſque l'écu eſt diviſé en trois parties égales, comme en trois bandes faites de trois émaux différens, ſans autre champ ni figure. Le *tiercé* en pal, en faſce & en barre forme de même trois pals égaux, trois faſces égales, trois barres égales.

Polani ; *tiercé* en faſce, d'or, d'azur & d'argent. (*Pl. I. fig. 32.*)

Le Roi ; *tiercé* en pal, d'azur, d'argent & de gueules (*ibid. fig. 32.*)

Caumont ; *tiercé* en bande, d'or, de gueules, & d'azur. (*Fig. 34.*)

Verteuil, à Bordeaux ; *tiercé* en barre, d'argent, de gueules & d'azur, l'argent chargé de trois loſanges d'argent, & l'azur de trois étoiles auſſi d'argent, le tout dans le ſens de la barre. (*Fig. 35.*)

Drouyn, ou de Rouyn ; *tiercé* en faſce, ou coupé de deux ; au premier, de gueules à une jambe & une cuiſſe humaine d'argent, pliées & miſes en chevron ; au ſecond, d'or, à trois chevrons d'azur ; au troiſième, d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois beſans d'or.

TIGÉ, ÉE, adj. ſe dit des plantes & des fleurs repréſentées ſur leurs *tiges*.

Le Fevre d'Ormeſſon & d'Eaubonne, à Paris ; d'azur, à trois lis au naturel d'argent, feuillés & *tigés* de ſinople. (*Pl. VIII. fig. 413.*)

Caradas ; d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roſes de gueules, feuillées & *tigées* de ſinople. (*Pl. VIII. fig. 415.*)

Brinon ; d'argent, à trois œillets de gueules, feuillés & *tigés* de ſinople. (*Ibid. fig. 417.*)

Thumerie ; d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre tulipes de même, feuillées & *tigées* de ſinople. (*Fig. 418.*)

Chabenat de Bonneuil ; d'argent, à trois penſées au naturel, *tigées* & feuillées de ſinople, au chef d'azur, chargé d'un ſoleil d'or. (*Ibid. fig. 420.*)

D'Hame, en Lorraine ; d'azur, à la roſe d'argent, *tigée* & feuillée de ſinople, iſſante d'un cœur de gueules, miſe en abime & accompagnée en chef de deux étoiles d'or à ſix rais, & en pointe d'un croiſſant d'argent.

TIGRE, ſ. m. quadrupède ſauvage, rare en armoiries. On le repréſente de profil, courant ou paſſant, la queue retrouſſée ſur le dos & courbée, comme celle du léopard.

TIMBRE, ſ. m. ce mot ſe dit de tout ce qui ſe met ſur l'écu pour diſtinguer les degrés de nobleſſe ou de dignité, ſoit eccléſiaſtique, ſoit ſéculière, comme la tiare papale, le chapeau des cardinaux, évêques & protonotaires, les croix, les mitres, les couronnes, bonnets, mortiers, & ſur-tout les caſques, que les anciens ont appellés particulièrement *timbres*, parce qu'ils approchoient de la figure des *timbres* d'horloges, ou parce qu'ils réſonnoient comme les *timbres* quand on les frappoit. C'eſt l'opinion de Loyſeau qui prétend que ce mot vient de *tintinnabulum*.

Les armoiries des cardinaux ſont ornées d'un chapeau rouge qui leur ſert de *timbre*. Les rois & les princes portent le *timbre* ouvert ; les ducs, les marquis & les comtes le portent grillé & mis de front ; les vicomtes, les barons & les chevaliers le portent un peu tourné, & on le nomme alors de *trois quartiers*.

Voyez la tiare & les chapeaux rouges ou verds de la *Pl. XIII.* les caſques de la *Pl. XIV.* les couronnes de la *Pl. XV.* &c. & des *Planches XVII. XVIII. XIX.*

TIMBRÉES, ARMES, armes qui ſont chargées d'un *timbre*, & qui n'appartiennent qu'aux nobles, ſuivant les règles du blaſon.

TIRES, ſ. f. pl. ce mot ſe dit des traits ou rangées de vair, dont on ſe ſert pour diſtinguer le beffroi, le vair, & le menu vair. Le beffroi eſt compoſé de trois *tires*, le vair de quatre, & le menu vair de ſix. Quand un chef ou une faſce ſont vairés, il faut ſpécifier de combien de *tires* ou de rangs. Ce mot s'applique auſſi aux rangées de carreaux qui ſe trouvent ſur un chef, une faſce, une bande, un chevron ou autre pièce échiquetée : on nomme en blaſonnant le nombre de *tires*.

Grivel d'Ouroy, en Berry ; d'or à la bande échiquetée de ſable & d'argent de deux *tires*.

Hamelin d'Epinay, en Normandie ; d'argent au chevron échiqueté de gueules & d'or de trois *tires*.

D'Ailly ; de gueules à deux branches d'alizier d'argent, paſſées en double ſautoir, au chef *échiqueté* d'argent & d'azur, de trois traits ou *tires*. (*Pl. II. fig. 106.*)

Cibo ; de gueules à la bande *échiquetée* de trois traits ou *tires* d'argent & d'azur au chef d'argent à la croix de gueules ſurmontée d'or, à l'aigle de l'empire avec la diviſe. (*Ibid. fig. 111.*)

TOISON, (ordre de la) ordre que confère le roi d'Eſpagne comme héritier des ducs de Bourgogne. Ce fut en 1430 que Philippe le bon, duc de Bourgogne, après avoir épouſé à Bruges, en troiſièmes noces, Eliſabeth de Portugal, inſtitua l'*ordre de la toiſon* en l'honneur d'une de ſes maîtreſſes. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. L'amour des femmes, dit M. de Voltaire, ne doit paſſer pour un vice que quand il détourne les hommes de remplir leurs devoirs, & qu'il conduit à des actions blâmables. Anvers, Bruges & autres villes appartenantes à Philippe le bon, faiſoient un grand commerce, & répandoient l'abondance dans ſes états. La France dut à ce prince ſa paix & ſa grandeur.

Louis XI, qui ne lui reſſembla point, eut d'abord

bord intention de ſe rendre chef de l'*ordre de la toiſon*, & de le conférer à la mort de Charles le téméraire, comme étant aux droits de la maiſon de Bourgogne ; mais enſuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convint de ſe rendre chef de l'ordre de ſon vaſſal. Cet ordre a cependant continué de ſe ſoutenir juſqu'à ce jour & ſe ſeroit ſoutenu bien davantage ſi le nombre des chevaliers étoit borné comme au commencement à trente & un. Quoiqu'il en ſoit, il a fourni la matière de trois volumes *in-fol.* publiés en 1756 par Julien de Pinedo y Salazar. (*D. J.*)

TOISON, ſ. f. dépouille d'agneau ou de mouton.

De gueules à une *toiſon* d'argent, ſuſpendue à un ruban d'or.

TONNANT adj. CANON. C'eſt un canon repréſenté avec des jets de flammes & des tourbillons de fumée, au moment où le coup eſt ſuppoſé partir.

Un *canon* d'azur, *tonnant* de gueules, & fumant de ſable.

TONNE, ſ. f. eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Creney ; d'argent, à trois *tonnes* de gueules. (*Pl. X. fig. 544.*)

TORQUE, ſ. f. ſe dit d'un bourrelet de figure ronde, tant dans ſa circonférence, que dans ſon tortil, étant compoſé d'étoffe tortillée, comme le bandeau dont on charge la tête de more qui ſe poſe ſur les écus. La *torque* eſt toujours de deux principaux émaux, qui ſont le gros des armoiries, auſſi-bien que les lambrequins ; mais c'eſt le moins noble des enrichiſſemens qui ſe poſent ſur le heaume pour cimier. (*D. J.*)

TORTIL ou TORTIS, ſ. m. c'eſt un cordon qui ſe tortille autour des couronnes des barons ; ce mot ſe dit auſſi du bandeau qui ceint les têtes de more ſur les écus. *Ménestrier.* (*D. J.*)

TORTILLANT ; ſe dit du ſerpent ou de la guivre qui entourent quelque choſe.

Bardel, en Dauphiné ; de gueules au baſilic *tortillant* d'argent en pal, couronné d'or.

TORTILLÉ, ÉE, adj. ce mot ſe dit en blaſonnant, de la tête qui porte le tortil, comme eſt celle du more, qui eſt toute ſemblable au bourrelet, & qui ſert quelquefois de timbre.

Le Goux de la Berchere, de Rochepot, d'Inteville, en Bourgogne ; d'argent à la tête de more, de ſable *tortillée* du champ, accompagnée de trois molettes d'éperons de gueules. (*Pl. VIII. fig. 442.*)

TORTUE, ſ. f. meuble de l'écu repréſentant cet animal.

D'Eſlinger ; d'or, à une *tortue* de ſable. (*Pl. XII. fig. 662.*)

TOULOUSE, croix de Toulouſe, ou croix *clêchée*.

Toulouſe ; de gueules, à la croix *vuidée* ; *clêchée*, *pommetée & aléſée* d'or, dite, croix de *Toulouſe*. (*Pl. IV. fig. 188.*)

Lautrec, en Languedoc ; de gueules, à *la croix de Toulouſe*, d'or.

TOUR, ſ. f. il y a en blaſon différentes eſpèces de *tours* ; on les appelle *rondes*, *quarrées*, *crevées*, *carnelées* ou *crenelées*. Les unes ſont ſans portes, les autres avec la porte grillée, les unes ſont maçonnées, quelques autres ſont couvertes ; & il y en a de ſommées de girouettes, ou d'autres pièces. (*Voyez Pl. IX.* les *fig. 462. 463. 464. 465. 470.*)

Raigecourt, en Lorraine, originaire de Metz ; d'or, à la *tour* de ſable.

Dattel de Marzéville ; d'azur, à trois *tours* d'argent, maçonnées de gueules.

TOURNÉ, ce mot dans le blaſon, ne ſe dit proprement que d'un croiſſant dont les cornes regardent le flanc dextre de l'écu, parce que ce n'eſt pas la ſituation naturelle du croiſſant, dont les cornes doivent regarder en haut ; & ſi elles regardoient le flanc ſeneſtre, on le diroit *contourné*.

Parmi les croiſſans en cœur de la *figure 370. Planche VII.* & parmi les croiſſans affrontés de la *figure 373.* même *Pl.*, le croiſſant qui regarde le côté dextre, s'appelleroit *tourné*, s'il étoit ſeul.

TOURNOI, ſ. m. exercice de guerre & de galanterie que faiſoient les anciens chevaliers pour montrer leur adreſſe & leur bravoure. C'eſt l'uſage des *tournois*, qui uniſſant enſemble les droits de la valeur & de l'amour, vint à donner une grande importance à la galanterie, ce perpétuel menſonge de l'amour.

On appelloit *tournois*, dans le temps que régnoit l'ancienne chevalerie, toutes ſortes de courſes & combats militaires, qui ſe faiſoient conformément à certaines règles, entre pluſieurs chevaliers & leurs écuyers par divertiſſement & par galanterie. On nommoit *joutes*, des combats ſinguliers qui ſe faiſoient dans les *tournois* d'homme à homme avec la lance ou la dague ; ces joutes étoient ordinairement une partie des *tournois*.

Il eſt difficile de fixer l'époque de l'inſtitution des *tournois*, dont les Allemands, les Anglois & les François ſe diſputent la gloire, en faiſant remonter l'origine de ces jeux au milieu du neuvième ſiècle.

L'hiſtorien Nithard parle ainſi des jeux militaires, dont les deux frères Louis le Germanique & Charles le Chauve ſe donnèrent pluſieurs fois le ſpectacle vers l'année 842, après avoir juré cette alliance qui eſt devenue ſi célèbre par la formule de leur ſerment. *Ludos etiam hoc ordine ſæpe causâ exercitii frequentabant.... Subſiſtente hinc indè omni multitudine, primum pari numero Saxonum, Vaſconum, Auſtraſiorum, Britannorum, ex utraque parte veluti invicem adverſari ſibi vellent, alter in alterum veloci curſu ruebat....* & plus bas, *eratque res digna.... ſpectaculo.*

Il paroit aſſez clairement par la ſuite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théatre de ces

jeux qui avoient quelque reſſemblance aux *tournois* qui ſuccédèrent. La plûpart des auteurs Allemands prétendent que l'empereur Henri I. ſurnommé l'*oiſeleur*, qui mourut en 936, fut l'inſtituteur des *tournois*; mais quelques-uns avec plus de fondement en font honneur à un autre Henri, qui eſt poſtérieur d'un ſiècle au premier. En ce cas, les Allemands auroient peu d'avantage ſur les François, chez qui l'on voit les *tournois* établis vers le milieu du onzième ſiècle, par Geoffroi, ſeigneur de Preuilli en Anjou. *Anno* 1066, dit la chronique de Tours, *Gaufridus de Pruliaco, qui* torneamenta *invenit, apud Andegavum occiditur.*

Il y a même un hiſtorien étranger, qui parlant des *tournois*, les appelle des combats françois, *conflictus gallici*, ſoit parce qu'il croyoit qu'ils étoient nés en France, ſoit parce que de ſon temps les François y brilloient le plus. *Henricus rex Anglorum junior*, dit Mathieu Paris, ſous l'an 1179, *mare tranſiens in* conflictibus gallicis, *& profuſioribus expenſis, triennium peregit, regiâque majeſtate depoſitâ, totus eſt de rege tranſlatus in militem.* Selon les auteurs de l'hiſtoire byſantine, les peuples d'orient ont appris des François l'art & la pratique des *tournois*; & en effet notre nation s'y eſt toujours diſtinguée juſqu'au temps de Brantome.

La veille des *tournois* étoit annoncée dès le jour qui la précédoit, par les proclamations des officiers d'armes. Des chevaliers qui devoient combattre, venoient auſſi viſiter la place deſtinée pour les joutes. « Si venoit devant eux un » hérault qui crioit tout en hault, ſeigneurs » chevaliers, demain aurez la veille du *tourney*, » où proueſſe ſera vendue, & achetée au fer & » à l'acier ».

On ſolemniſoit cette veille des *tournois* par des eſpèces de joutes appellées, tantôt *eſſais* ou *épreuves*, *épreuves*, tantôt les *vêpres du tournoi*, & quelquefois *eſcrémie*, c'eſt-à-dire *eſcrimes*, où les écuyers s'eſſayoient les uns contre les autres avec des armes plus légères à porter, & plus aiſées à manier que celles des chevaliers, plus faciles à rompre, & moins dangereuſes pour ceux qu'elles bleſſoient. C'étoit le prélude du ſpectacle nommé le *grand tournoi*, le *maître tournoi*, la *maître épreuve*, que les plus braves & les plus adroits chevaliers devoient donner le lendemain.

Les dames s'abſtinrent dans les premiers temps d'aſſiſter aux grands *tournois*; mais enfin, l'horreur de voir répandre le ſang céda dans le cœur de ce ſexe né ſenſible, à l'inclination encore plus puiſſante qui le porte vers tout ce qui appartient aux ſentimens de la gloire, ou qui peut cauſer de l'émotion. Les dames donc accoururent bientôt en foule aux *tournois*, & cette époque dut être celle de la plus grande célébrité de ces exercices.

Il eſt aiſé d'imaginer quel mouvement devoit produire dans les eſprits la proclamation de ces *tournois* ſolemnels, annoncés long-temps d'avance, & toujours dans les termes les plus faſtueux; ils animoient dans chaque province & dans chaque cour tous les chevaliers & les écuyers à faire d'autres *tournois*, ou par toutes ſortes d'exercices, ils ſe diſpoſoient à paroître ſur un plus grand théâtre.

Tandis qu'on préparoit les lieux deſtinés aux *tournois*, on étaloit le long des cloîtres de quelques monaſtères voiſins, les écus armoriés de ceux qui prétendoient entrer dans les lices, & ils y reſtoient pluſieurs jours expoſés à la curioſité & à l'examen des ſeigneurs, des dames & demoiſelles. Un héraut ou pourſuivant d'armes, nommoit aux dames ceux à qui ils appartenoient; & ſi parmi les prétendans, il s'en trouvoit quelqu'un dont une dame eût ſujet de ſe plaindre, ſoit parce qu'il avoit mal parlé d'elle, ſoit pour quelqu'autre offenſe, elle touchoit l'écu de ſes armes pour le recommander aux juges du *tournoi*; c'eſt-à-dire pour leur en demander juſtice.

Ceux-ci, après avoir fait les informations néceſſaires, devoient prononcer; & ſi le crime avoit été prouvé juridiquement, la punition ſuivoit de près. Le chevalier ſe préſentoit-il au *tournoi* malgré les ordonnances qui l'en excluoient, une grêle de coups que tous les autres chevaliers faiſoient tomber ſur lui, le puniſſoit de ſa témérité, & lui apprenoit à reſpecter l'honneur des dames & les loix de la chevalerie. La merci des dames qu'il devoit reclamer à haute voix, étoit ſeule capable de mettre des bornes au châtiment du coupable.

Je ne ferai point la deſcription des lices pour le *tournoi*, ni des tentes & des pavillons dont la campagne étoit couverte aux environs, ni des honrs, c'eſt-à-dire des échafauds dreſſés autour de la carrière où tant de nobles perſonnages devoient ſe ſignaler. Je ne diſtinguerai point les différentes eſpèces de combats qui s'y donnoient, joutes, caſtilles, pas d'armes & combats à la foule; il me ſuffit de faire remarquer que ces échafauds, ſouvent conſtruits en forme de tours, étoient partagés en loges & en gradins, décorés de riches tapis, de pavillons, de bannières, de banderoles & d'écuſſons. Auſſi les deſtinoit-on à placer les rois, les reines, les princes & princeſſes, & tout ce qui compoſoit leur cour, les dames & les demoiſelles, enfin les anciens chevaliers qu'une longue expérience au maniement des armes avoit rendu les juges les plus compétens. Ces vieillards, à qui leur grand âge ne permettoit plus de s'y diſtinguer encore, touchés d'une tendreſſe pleine d'eſtime pour cette jeuneſſe valeureuſe, qui leur rappelloit le ſouvenir de leurs propres exploits, voyoient avec plaiſir leur ancienne valeur renaître dans ces eſſaims de jeunes guerriers.

La richeſſe des étoffes & des pierreries relevoit encore l'éclat du ſpectacle. Des juges nommés exprès, des maréchaux du camp, des conſeillers

ou aſſiſtans, avoient en divers lieux des places marquées pour maintenir dans le champ de bataille les loix des *tournois*, & pour donner leur avis à ceux qui pourroient en avoir beſoin. Une multitude de hérauts & pourſuivans d'armes, répandus de toutes parts, avoient les yeux fixés ſur les combattans, pour faire un rapport fidèle des coups qui ſeroient portés & reçus. Une foule de ménéſtriers avec toute ſorte d'inſtrumens d'une muſique guerrière, étoient prêts à célébrer les proueſſes qui devoient éclater dans cette journée. Des ſergens actifs avoient ordre de ſe porter de tons les côtés où le ſervice des lices les appelleroit, ſoit pour donner des armes aux combattans, ſoit pour contenir la populace dans le ſilence & le reſpect.

Le bruit des fanfares annonçoit l'arrivée des chevaliers ſuperbement armés & équipés, ſuivis de leurs écuyers tous à cheval. Des dames & des demoiſelles amenoient quelquefois ſur les rangs ces fiers eſclaves attachés avec des chaines qu'elles leur ôtoient ſeulement, lorſqu'entrés dans l'enceinte des lices, ils étoient prêts à s'élancer. Le titre d'eſclave ou de ſerviteur de la dame que chacun nommoit hautement en entrant au *tournoi*, étoit un titre d'honneur qui devoit être acheté par des exploits ; il étoit regardé par celui qui le portoit, comme un gage de la victoire, comme un engagement à ne rien faire qui ne fût digne de lui. *Servans d'amour*, leur dit un de nos poëtes dans une ballade qu'il compoſa pour le *tournoi* fait à Saint-Denis, ſous Charles VI, au commencement de Mai 1389.

Servans d'amour, regardez doucement
Aux échafauds, anges de paradis,
Lors jouterez fort, & joyeuſement,
Et vous ſerez honorés & chéris.

A ce titre, les dames daignoient joindre ordinairement ce qu'on appelloit *faveur*, *joyau*, *nobleſſe*, *nobloy*, ou *enſeigne* ; c'étoit une écharpe, un voile, une coëffe, une manche, une mantille, un braſſelet, un nœud, en un mot quelque pièce détachée de leur habillement ou de leur parure ; quelquefois un ouvrage tiſſu de leurs mains, dont le chevalier favoriſé ornoit le haut de ſon heaume ou de ſa lance, ſon écu, ſa cotte d'armes, ou quelqu'autre partie de ſon armure.

Souvent dans la chaleur de l'action, le ſort des armes faiſoit paſſer ces gages précieux au pouvoir d'un ennemi vainqueur, ou divers accidens en occaſionnoient la perte. En ce cas la dame en renvoyoit d'autres à ſon chevalier pour le conſoler, & pour relever ſon courage : ainſi elle l'animoit à ſe venger, & à conquérir à ſon tour les faveurs dont ſes adverſaires étoient parés, & dont il devoit enſuite lui faire une offrande.

Ce n'étoit pas les ſeules offrandes que les chevaliers vainqueurs faiſoient aux dames ; ils leur préſentoient auſſi quelquefois les champions qu'ils avoient renverſés, & les chevaux dont ils leur avoient fait vuider les arçons.

Lorſque toutes ces marques, ſans leſquelles on ne pouvoit démêler ceux qui ſe ſignaloient, avoient été rompues & déchirées, ce qui arrivoit ſouvent par les coups qu'ils ſe portoient en ſe heurtant les uns les autres, & s'arrachant à l'envi leurs armes, les nouvelles faveurs qu'on leur donnoit ſur le champ, ſervoient d'enſeignes aux dames, pour reconnoître celui qu'elles ne devoient point perdre de vue, & dont la gloire devoit rejaillir ſur elles. Quelques-unes de ces circonſtances ne ſont priſes à la vérité que des récits de nos romanciers ; mais l'accord de ces auteurs, avec les relations hiſtoriques des *tournois*, juſtifie la ſincérité de leurs dépoſitions.

Enfin, on ne peut pas douter que les dames attentives à ces *tournois* ne priſſent un intérêt ſenſible aux ſuccès de leurs champions. L'attention des autres ſpectateurs n'étoit guères moins capable d'encourager les combattans : tout avantage remarquable que remportoit quelqu'un des tournoyans, étoit célébré par les ſons des ménétriers, & par les voix des hérauts. Dans la victoire on crioit, *honneur au fils des preux* ; car, dit Monſtrelet, nul chevalier ne peut être jugé preux lui-même, ſi ce n'eſt après le trépaſſement. D'autrefois on crioit, *louange & prix aux chevaliers qui ſoutiennent les griefs, faits & armes, par qui valeur, hardement & proueſſe eſt guaingné en ſang mêlé de ſueur.*

A proportion des criées & huées qu'avoient excitées les hérauts & les ménétriers, ils étoient payés par les champions. Leurs préſens étoient reçus avec d'autres cris ; les mots de *largeſſes* ou *nobleſſe*, c'eſt-à-dire *libéralité*, ſe répétoient à chaque diſtribution nouvelle. Une des vertus les plus recommandées aux chevaliers, étoit la généroſité ; c'eſt auſſi la vertu que les jongleurs, les poëtes & les romanciers ont le plus exaltée dans leurs chanſons & dans leurs écrits : elle ſe ſignaloit encore par la richeſſe des armes & des habillemens. Les débris qui tomboient dans la carrière, les éclats des armes, les paillettes d'or & d'argent dont étoit jonché le champ de bataille, tout ſe partageoit entre les hérauts & les ménétriers. On vit nne noble imitation de cette antique magnificence chevaleresque à la cour de Louis XIII, lorſque le duc de Buckingham, allant à l'audience de la reine, parut avec un habit chargé de perles, que l'on avoit exprès mal attachées ; il s'étoit ménagé par ce moyen un prétexte honnête de les faire accepter à ceux qui les ramaſſoient pour les lui remettre.

Les principaux réglemens des *tournois*, appellés *écoles de proueſſe* dans le roman de Perceforeſt, conſiſtoient à ne point frapper de la pointe, mais du tranchant de l'épée, ni combattre hors de ſon rang ; à ne point bleſſer le cheval de ſon adver-

faire ; à ne porter des coups de lance qu'au viſage, & entre les quatre membres ; c'eſt-à-dire au plaſtron ; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avoit ôté la viſière de ſon caſque, ou qu'il s'étoit déheaumé, à ne point ſe réunir pluſieurs contre un ſeul dans certains combats, comme dans celui qui étoit proprement appellé *joute*.

Le juge de paix, choiſi par les dames, avec un appareil curieux, étoit toujours prêt d'interpoſer ſon miniſtère pacifique, lorſqu'un chevalier ayant violé par inadvertance les loix du combat, avoit attiré contre lui ſeul les armes de pluſieurs combattans. Le champion des dames, armé d'une longue pique, ou d'une lame ſurmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaiſſé ſur le heaume de ce chevalier le ſigne de la clémence & de la ſauvegarde des dames, que l'on ne pouvoit plus toucher au coupable. Il étoit abſous de ſa faute lorſqu'on la croyoit en quelque façon involontaire ; mais ſi l'on s'appercevoit qu'il eût eu deſſein de la commettre, on devoit la lui faire expier par une rigoureuſe punition.

Celles qui avoient été l'ame de ces combats, y étoient célébrées d'une façon particulière. Les chevaliers ne terminoient aucun exercice ſans faire à leur honneur une dernière joute, qu'ils nommoient *le coup des dames* ; & cet hommage ſe répétoit en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague. C'étoit de toutes les joutes celle où l'on ſe piquoit de faire les plus nobles efforts.

Le *tournoi* fini, on s'occupoit du ſoin de diſtribuer les prix propoſés, ſuivant les divers genres de force ou d'adreſſe ; ſoit pour avoir briſé le plus grand nombre de lances ; ſoit pour avoir fait le plus beau coup d'épée ; ſoit pour être reſté plus long-temps à cheval ſans être démonté, ni déſarçonné ; ſoit enfin pour avoir tenu plus longtemps de pied ferme dans la foule du *tournoi*, ſans ſe déheaumer, ou ſans lever la viſière pour reprendre haleine.

Les officiers d'armes faiſoient leur rapport du combat devant les juges, qui prononçoient le nom du vainqueur. Souvent on demandoit l'avis des dames, qui adjugeoient le prix comme ſouveraines du *tournoi* ; & quand il arrivoit qu'il n'étoit point adjugé au chevalier qu'elles en avoient eſtimé le plus digne, elles lui accordoient elles-mêmes un ſecond prix. Enfin, lorſque le prix avoit été décerné, les officiers d'armes alloient prendre parmi les dames ou les demoiſelles, celles qui devoient préſenter ce prix au vainqueur. Le baiſer qu'il avoit droit de leur donner en recevant le gage de ſa gloire, lui paroiſſoit le plus haut point de ſon triomphe.

Ce prix que les dames lui portoient étoit adjugé tantôt ſur les lices, & tantôt dans le palais au milieu des divertiſſemens qui venoient à la ſuite du *tournoi*, comme on le vit dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille en 1453. « Tandis » qu'on danſoit, dit Olivier de la Marche, *mém. liv. I. pag. 437.* » les rois d'armes & héraux, » aveques les nobles hommes qui furent ordonnés pour l'enqueſte, allèrent aux dames & aux » demoiſelles, ſavoir à qui l'on devoit préſenter » le prix, pour avoir le mieux jouſté & rompu » bois pour ce jour, & fut trouvé que M. de » Charolois l'avoit gagné, & deſſervy. Si prirent » les officiers d'armes deux damoyſelles, princeſſes (mademoiſelle de Bourbon & mademoiſelle d'Eſtampes), pour le prix préſenter, & » elles le baillèrent à mon dict ſeigneur de Charolois, lequel les baiſa, comme il avoit accoutumé, & qu'il étoit de coutume, & fut crié » mont joye, moult hautement ».

Non-ſeulement le vainqueur recevoit le baiſer, gage de ſon triomphe, mais il étoit déſarmé par les mêmes dames qui lui préſentoient des habits, & le menoient à la ſalle où il étoit reçu par le prince, qui le faiſoit aſſeoir au feſtin dans la place la plus honorable. Son nom étoit inſcrit dans les regiſtres des officiers d'armes, & ſes actions faiſoient ſouvent la matière des chanſons & des lays que chantoient les dames & les demoiſelles au ſon des inſtrumens des ménétriers.

Voilà le beau des *tournois*, il n'eſt pas difficile d'en voir le ridicule & les abus. Comme il n'y avoit qu'un pas de la dévotion des chevaliers à l'irréligion, ils n'eurent auſſi qu'un pas à faire de leur fanatiſme en amour, aux plus grands excès du libertinage ; les *tournois*, preſque toujours défendus par l'Egliſe à cauſe du ſang que l'on y répandoit, & ſouvent interdits par nos rois, à cauſe des dépenſes énormes qui s'y faiſoient, les *tournois*, dis-je, ruinèrent une grande partie des nobles, qu'avoient épargnés les croiſades & les autres guerres.

Il eſt vrai néanmoins que ſi nos rois réprimèrent ſouvent par leurs ordonnances la fureur des *tournois*, ils les ranimèrent encore plus ſouvent par leur exemple ; de-là vient qu'il eſt fait mention dans nos anciens fabliaux, d'une de ces déſenſes paſſagères, qui fut ſuivie de la publication d'un *tournoi* fait à la Haye en Touraine. Ainſi ne ſoyons pas ſurpris que ces ſortes de combats ſuſſent toujours en honneur, malgré les canons des conciles, les excommunications des papes, les remontrances des gens d'égliſe, & le ſang qui s'y répandoit. Il en coûta la vie, en 1240, à ſoixante chevaliers & écuyers, dans un ſeul *tournoi* fait à Nuys, prés de Cologne. Charles VI les ſoutint, & ſa paſſion pour cet exercice lui attira ſouvent des reproches très-ſérieux ; car contre l'uſage ordinaire des rois, il s'y meſuroit avec les plus adroits jouteurs, compromettoit ainſi ſa dignité, & expoſoit témérairement ſa vie en ſe mêlant avec eux.

Enfin, le funeſte accident d'Henri II, tué dans un *tournoi* en 1559, ſous les yeux de la nation,

Digitized by Google

modéra dans le cœur des François, l'ardeur qu'ils avoient témoignée juſques-là pour ces ſortes d'exercices ; cependant la vie déſœuvrée des grands, l'habitude & la paſſion, renouvellèrent ces jeux funeſtes à Orléans, un an après la fin tragique d'Henri II: Henri de Bourbon-Montpenſier, prince du ſang, en fut encore la victime; une chûte de cheval le fit périr. Les *tournois* ceſſèrent alors abſolument en France; ainſi leur abolition eſt de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien eſprit de chevalerie qui ne parut plus guères que dans les romans. Les jeux qu'on continua depuis d'appeller *tournois*, ne furent que des carouſels, & ces mêmes carouſels ont entièrement paſſé de mode dans toutes les cours de l'Europe.

Les lettres reprenant le deſſus ſur tous ces amuſemens frivoles, ont porté dans le cœur des hommes le goût plein de charmes de la culture des arts & des ſciences. « Notre ſiècle plus éclairé (dit » un auteur roi, moins célèbre encore par la » gloire de ſes armes que par ſon vaſte génie,) » notre ſiècle plus éclairé n'accorde ſon eſtime & » ſon goût qu'aux talens de l'eſprit, & à ces » vertus qui relèvent l'homme au-deſſus de ſa » condition, le rendent bienfaiſant, généreux & » ſecourable ».

Les curieux pourront conſulter ſur les *tournois* Ducange au mot *torneamentum*, & ſa *Diſſertation* placée à la ſuite de Joinville; le père Ménéſtrier, *divers traités ſur la chevalerie*; le père Honoré de Sainte Marie, *Diſſertation hiſtorique ſur la chevalerie ancienne & moderne*; Lacolombiere, *Théatre d'honneur & de chevalerie*, où il donne, *tome I. pag. 519*, la liſte de pluſieurs relations de *tournois* faits depuis l'an 1500; les *Mémoires de littérature*.

Mais le charmant ouvrage ſur l'*ancienne chevalerie, conſidérée comme un établiſſement politique & militaire* par M. de la Curne de Sainte-Palaye, & dont j'ai tiré ce court mémoire, doit tenir lieu de tous ces livres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOURTEAU, ſ. m. ce mot ne ſe dit maintenant en blaſon que de ces repréſentations de gâteaux qui ſont de couleur, à la différence des beſans qui ſont de métal.

Le *tourteau* eſt plein comme le beſan, ſans aucune ouverture, autrement ce ſeroit un cercle ou un anneau. Il eſt ainſi nommé, à cauſe de ſa rondeur. Quelques-uns lui donnent différens noms, ſelon ſa différente couleur, & appellent *ogaſes* ceux de ſable; *gulpes*, ceux de pourpre; *guſes*, ceux de gueules; *heurtes*, ceux d'azur; & *pommes* ou *volets*, ceux de ſinople.

Tourteau-beſan, eſt une pièce ronde d'armoiries, qui eſt moitié de couleur, & moitié de métal, ſoit qu'elle ſoit partie, tranchée ou coupée de l'un en l'autre. On nomme la couleur la première.

Ce terme vient du mot latin *torta* qui a ſignifié anciennement un gâteau ou pain que l'on faiſoit pour les ſacrifices.

Gion de Caillus de Sales, en Auvergne; d'argent à trois *tourteaux* de gueules.

Mitry, en Lorraine, & Courtenay; d'or, à trois *tourteaux* de gueules.

Amerval, dans le Hainault; d'argent à trois *tourteaux* de gueules.

Nani, à Veniſe; tranché d'or & de gueules, au *tourteau-beſan*, en cœur de l'un à l'autre.

Seriſay de la Roche, en Normandie; d'argent à dix *tourteaux* de gueules; 4, 3, 2 & 1.

De Montcſquiou; d'or, à deux *tourteaux* de gueules, poſés l'un ſur l'autre. (*Pl. V. fig. 236.*)

Abtot, en Angleterre; d'or, parti de gueules aux *tourteaux* & beſans de l'un en l'autre, en chef un *tourteau* & un beſan, en pointe un *tourteau-beſan*. (*Ibid. fig. 237.*)

Pour voir la différence des *tourteaux-beſans* aux beſans-*tourteaux*, & en général des *tourteaux* aux beſans, il faut joindre à ces deux figures, la *fig. 235. & la fig. 238.*

TOURTELÉ, ÉE, adj. qui s'applique aux pièces chargées de *tourteaux*.

Goudot-Dambrières, dans le Barrois; de ſinople, à trois beſans d'or, 2 & 1, à la bordure de même, *tourtelée* du champ.

TOURTERELLE, ſ. f. Oiſeau connu.

Regnaudin; d'or, au laurier de ſinople, accoſté de deux *tourterelles* de ſable, affrontés.

TRABE, ſ. f. ce mot ſe dit du bâton qui ſupporte l'enſeigne & la bannière; on dit par exemple, il porte une bannière ſemée de France, à la *trabe* d'argent.

La trabe eſt auſſi le bois d'une ancre, & dans l'ancre, *la trabe* traverſe la ſtangue perpendiculairement.

Boler & Rodemack, en Lorraine; d'argent, à l'ancre de ſable, dont la *trabe* eſt d'or; mais c'eſt à l'enſeigne ou drapeau que ce mot s'applique le plus communément. On dit auſſi quelquefois *trabs*, & ce mot eſt maſculin.

TRACÉ, ÉE, adj. *Voyez* OMBRÉ.

Scribani, à Gènes; d'or à une croix ancrée & fleurée ſimplement, *tracée* à filets de ſable, à deux chicots de ſinople, l'un au canton dextre d'a chef, l'autre au canton ſénéſtre de la pointe.

TRAIT, ſ. m. ſignifie une *ligne* qui partage l'écu. Elle prend depuis le haut juſqu'au bas, & ſert à faire différens quartiers.

Écu parti d'un, & coupé de deux traits.

TRANCHÉ, on dit qu'un écu eſt *tranché*, lorſqu'il eſt diviſé en deux diagonalement, & que la diviſion vient de l'angle dextre du chef, à l'angle ſénéſtre de la pointe; quand il eſt diviſé dans le ſens contraire, on l'appelle *taillé*. On dit *tranché-crénélé*, quand la diviſion du *tranché* eſt faite par créneaux; *tranché-endenté* eſt quand les deux parties de l'écu entrent l'une dans l'autre par dentelure. *Tranché-retranché*, ſe dit de ce qui eſt *tranché*, puis taillé & *retranché*; & *tranché-taillé*, quand ſur

le *tranché* il y a une petite taille ou entaille au cœur de l'écu. *Ménétrier.* (*D. J.*)

Aglioo ; *tranché* d'argent & de gueules. (*Pl. I. fig. 27.*)

De Bouilloud, ſeigneur de Cellettes ; *tranché* d'argent & d'azur, à ſix tourteaux & beſans mis en orle de l'un en l'autre. (*Ibid. fig. 46.*)

Lampardi ; *tranché* d'argent & d'azur, à une aigle de l'un en l'autre. (*fig. 47.*)

Mignot ; *tranché* d'argent & de gueules, l'argent chargé d'une croix de Lorraine de ſable ; & le gueules, d'une tour d'argent. (*fig. 48.*)

Bartholi ; *tranché-crénélé* de gueules & d'argent, à deux étoiles de l'un en l'autre. (*fig. 49.*)

Aych en Souabe ; *tranché-danché* ou *dentelé* de gueules & d'argent, à deux roſes de l'un en l'autre. (*fig. 50.*)

Hochſtetter d'or ; *tranché-nuagé* d'azur.

Durand de Silly, en Lorraine ; *tranché* de gueules & d'or, à la faſce d'azur, accompagnée de deux léopards contre-paſſans, de l'un en l'autre.

TRANCHÉ-MAÇONNÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu *tranché*, dont une des diviſions eſt en maçonnerie, & l'autre ſeulement en couleur.

Klamenſtein en Bavière ; de ſable *tranché-maçonné*, pignonné de deux montans d'argeot. (*Pl. IX. fig. 475.*)

TRANGLE, ſ. f. ce mot ſe dit des faſces rétrécies qui n'ont que la moitié, ou même qu'une moindre partie de leur largeur, & qui ſont en nombre impair. (*Voyez Pl. XXXI. fig. 29 & 30.*

TRAVERSE, ſ. f. ce mot ſe dit d'une eſpèce de filet qui ſe poſe dans les armes des bâtards, traverſant l'écu de l'angle ſéneſtre du chef, à l'angle dextre de la pointe, & qui ne contient dans ſa largeur que la moitié du bâton. P. *Méneſtrier.* (*D, J.*)

Leonnet de Bourbon, ſeigneur d'Aubigny, fils naturel de Jean de Bourbon, ſeigneur de Carency, portoit d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or, c'eſt-à-dire les armes de France, à la *traverſe* de pourpre.

Le comte de Dunois ; portoit d'Orléans, briſé d'une *traverſe* de ſable.

TRAVERSÉ, ÉE, adj. ſe dit des pièces enfilées par d'autres pièces.

Hatton-Châtel, ancienne maiſon de Lorraine ; portoit écartelé, au premier & quatrième, de ſable, à la croix d'or ; au deuxième & troiſième, d'azur, à ſix annelets d'argent, *traverſés* de dards de même, & poſés 3. 2. & 1. qui étoit de Clermont en Argone.

TRÊCHEUR, ſ. m. c'eſt une treſſe ou une eſpèce d'orle, qui n'a néanmoins que la moitié de ſa largeur. Le *trécheur* eſt conduit dans le ſens de l'écu. Il y en a de ſimples & de doubles, quelquefois de fleuronnés, & quelquefois de fleurdeliſés, comme celui du royaume d'Ecoſſe ; on l'appelle autrement *eſſonnier.* (*D. J.*)

Boſſu d'Eſcry ; d'or, au *trécheur*, d'azur, au ſautoir de gueules, brochant ſur le tout, chargé d'un écuſſon auſſi de gueules, ſurchargé d'une bande d'or. (*Pl. IV. fig. 215.*)

De Scoll, en Angleterre ; d'or, à trois pointes renverſées de gueules, aboutiſſantes l'une à l'autre, chargé à l'abime d'un écuſſon du champ au *trécheur* de même. (*Ibid. fig. 216.*)

Moyenneville, en Picardie ; d'argent à deux livres de ſable, affrontés, dans un *trécheur* de gueules.

La Mothe-Ferchaud ; d'or, au croiſſant d'azur, enfermé dans *un double trécheur*, de ſinople.

Dandrie ; d'argent, à trois aigles de ſable au double *trécheur* de gueules. (*fig. 217.*)

On peut voir dans les armes du roi d'Angleterre, au ſecond quartier, les armes d'Écoſſe, qui ſont d'or au lion de gueules, enfermé dans un double *trécheur* fleuronné de même. (*Pl. XV. fig. 10.*)

TREFFLE, ſ. m. eſt tantôt employé comme un meuble de l'écu.

Malet ; d'azur, à trois *treffles* d'or. (*Pl. VIII. fig. 405.*)

Vauban ; d'azur au chevron d'or, accompagné de trois *treffles* de même, & ſurmonté d'un croiſſant d'argent, entre les *treffles* du chef.

Montberoo ; de gueules, ſemé de *treffles* d'argent, à deux bars d'or adoſſés.

Tantôt comme ſimple acceſſoire & comme une modification d'un autre meuble ; par exemple, dans la croix *treffliée*, qui eſt ainſi nommée, parce que ſes extrémités ſont en forme de *treffle.*

Surville ; de gueules, à la croix *treffliée* d'argent ; au chef couſu d'azur. (*Pl. IV. fig. 178.*)

De l'Iſle, dans le Barrois ; d'azur, au chevron d'or, chargé de trois croix de gueules *treffliées* 1 & 2, & accompagné de trois têtes de licorne d'argent, 2 & 1.

Dans l'exemple ſuivant, le ſubſtantif & l'adjectif ſont employés l'un & l'autre.

Aſprey ; de gueules, à la croix d'or *treffliée*, ſoutenue de trois *treffles* d'argent à la queue tortillante, poſés 2 & 1.

TREILLIS, ſ. m. c'eſt une eſpèce de frettes. Les *treillis* en diffèrent ſeulement, en ce que les frettes ne ſont point clouées, mais les liſtes, ou bâtons qui (ſe traverſant en ſautoir), les compoſent, ſont poſés nuement les uns ſur les autres, au lieu que les *treillis* ſont garnis de clous dans le ſolide, & aux endroits où les liſtes & bâtons ſe rencontrent.

Le mot *treillis*, ſe dit auſſi des grilles, des caſques & heaumes ſervants de timbres aux armoiries, le nombre en eſt proportionné à la qualité de ceux qui les portent. *P. Meneſtrier.* (*D. J.*)

TREILLISSÉ, ÉE, adj. ce mot non-ſeulement ſe dit du fretté le plus ſerré, mais il faut remarquer de plus qu'au fretté les bandes ſont entrelacées avec les barres, & qu'au *treilliſſé* elles ſont ſeulement appliquées les unes ſur les autres, & ſouvent clouées.

On exprime même le *cloué*, lorſqu'il eſt d'un autre émail que le reſte du *treillisſé*.

Bardonenche ; d'argent, *treillisſé* de gueules, *cloué* d'or. (*Pl. V. fig. 224.*)

L'écu peut être *treillisſé* par des burelles & des vergettes, comme dans les armoiries ſuivantes.

Billaut, de Leſchicault, en Lorraine ; d'argent à la bande d'azur, accompagnée en chef d'une hure de ſanglier, de ſable, arrachée, armée & allumée d'argent, en pointe, *treillisſé* de ſable, de quatre montans & d'autant de traverſes.

TRIANGLE, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente un triangle équilatéral, il poſe ordinairement ſur ſa baſe.

Il y a des triangles pleins & d'autres évidés ; on ne ſpécifie que ces derniers en blaſonnant, ainſi que la poſition de ceux qui ſe trouvent appuyés ſur leur pointe.

Bachet de Meziriac, de Vauveiſant, en Breſſe ; de ſable au *triangle* d'or, au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles du ſecond émail. (*Pl. XI. fig. 580.*)

Languet de Gergy, de Rochefort, en Bourgogne ; d'azur au *triangle* évidé d'or, poſé ſur ſa pointe, les trois extrémités chargées chacune d'une molette d'éperon de ſable.

Stahler, en Suède ; de gueules, à deux *triangles* clechés & enlacés d'or, les pointes aux flancs. (*Pl. XI. fig. 581.*)

Baillivy, en Lorraine ; de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un *triangle* de même.

TROIS, DEUX, UN, ſe dit de ſix pièces diſpoſées, *trois* en chef ſur une ligne, deux au milieu, & une en pointe de l'écu.

Illiers, en Beauce ; d'or, à ſix annelets de gueules, 3, 2, 1.

La Vieuville ; d'argent, à ſix feuilles de houx, poſées 3. 2. & 1. (*Pl. VIII. fig. 403.*)

Caillebot ; d'or, à ſix annelets de gueules, poſés 3. 2. & 1. (*Pl. X. fig. 517.*)

Ces exemples ſuffiſent pour faire connoître les ſept à 3. 3. & 1. les cinq à 2. 2. & 1. & les trois à 2. & 1. Ce dernier arrangement étant le plus ordinaire & formant pour ainſi-dire, la règle générale, s'exprime rarement.

TROMPETTE, ſ. f. inſtrument de guerre en uſage dans la cavalerie. On repréſente la *trompette* en pal ou en faſce, l'embouchure en pointe ou à dextre,

De gueules, à une *trompette* d'or en pal.

TRONC D'ARBRE, ſ. m. tige d'un arbre ; repréſentée avec ſes racines & ſans branches.

Bannerot d'Herbéviller, en Lorraine ; d'argent, à trois *troncs d'arbre* de ſable, écotés, allumés de gueules, & poſés 2. & 1.

D'argelot ; d'or, à deux *troncs d'arbre*, arrachés, de ſable. (*Pl. VIII. fig. 402.*)

TRONÇONNÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une croix coupée par morceaux & démembrée, de ſorte, cependant, que toutes les pièces conſervent la forme d'une croix, quoiqu'elles ſoient ſéparées les unes des autres par un petit intervalle.

TRONQUÉ, ſe dit des arbres coupés par les deux bouts.

TRUITE, ſ. f. poiſſon qui eſt employé comme meubles dans quelques écus.

Orcival ; d'azur, à la *truite* d'argent, poſée en bande, à l'orle de cinq étoiles d'or, 2 & 3. (*Pl. VII. fig. 339.*)

TULIPE, ſ. f. meuble d'armoiries, repréſentant cette fleur.

Thumerie ; d'or, à la croix de ſable engrelée ; cantonnée de quatre *tulipes* de gueules, feuillées & tigées de ſinople. (*Pl. VIII. fig. 418.*)

Dondorff en Franconie ; de gueules, au dextrochère d'or, armé, la main de carnation tenant trois *tulipes* variées d'argent & de gueules, avec leurs tiges & leurs oignons au naturel.

TURCOPOLIER, ſ. m. dignité dans l'ordre de Malthe, qui ne ſubſiſte plus depuis que l'Angleterre a ſecoué le joug de Rome. Avant ce temps-là, le *turcopolier* étoit le chef de cette langue. Il avoit en cette qualité le commandement de la cavalerie & des gardes de la marine. *Turcopoli* ſignifioit anciennement dans le levant *un chevau-liger* ; aujourd'hui les fonctions de *turcopolier* ſont déférées en partie au ſénéchal du grand-maître. (*D. J.*)

TYMBRE, ſ. m. *Voyez* TIMBRE.

TYMBRÉ, on appelle armes *tymbrées*, celles qui n'appartiennent qu'aux nobles ; & l'écu *tymbré*, celui qui eſt couvert d'un caſque ou d'un tymbre.

Digitized by Google

VACANT, (le) on appelle le *vacant*, dans l'ordre de Malthe, le revenu entier de chaque commanderie après la mort du commandeur, c'eſt-à-dire l'année qui ſuit le mortuaire. Le *vacant* appartient au tréſor de l'ordre. Le commandeur nommé à la commanderie, eſt obligé de l'y faire tenir.

VACHE, ſ. f. meuble d'armoiries repréſentant cet animal.

Puget; d'argent, à une *vache* de gueules, ſurmontée ſur la tête d'une étoile d'or. (*Pl. V. fig. 274.*)

On dit d'une *vache*, *accornée*, en parlant de ſes cornes; *couronnée* d'une couronne qu'on lui met quelquefois ſur la tête, *clarinée* d'une clochette qu'elle a quelquefois au cou, *accollée* du collier ou lien d'où pend cette clochette, quand il y a différence d'émaux.

Portail, ſemé de France, à la *vache* d'argent, *clarinée* de même, *accollée*, *accornée* & *couronnée* de gueules. (*Pl. V. fig. 273.*)

VAIR, ſ. m. c'eſt une fourrure faite de pluſieurs petites pièces d'argent & d'azur à-peu-près comme un U voyelle, ou comme une cloche de melon. Les *vairs* ont la pointe d'azur oppoſée à la pointe d'argent, & la baſe d'argent à celle d'azur.

On dit *vair affronté*, lorſque les *vairs* ont leurs pointes tendantes au cœur de l'écu, & *vair appointé* ou *vair en pal*, quand la pointe d'un *vair* eſt oppoſée à la baſe de l'autre.

On appelle *vair contre vair*, lorſque les *vairs* ont le métal oppoſé au métal, & la couleur oppoſée à la couleur; ce qui eſt contraire à la diſpoſition ordinaire du *vair*.

Vairé ſe dit de l'écu, ou des pièces de l'écu chargées de *vairs*: quand la fourrure eſt d'un autre émail que d'argent & d'azur, alors on dit *vairé* de telle couleur ou métal. Senecé porte *vairé* d'or & de gueules. On appelle auſſi des pièces honorables de l'écu *vairées*, quand elles ſont chargées de *vair*. (*Voyez* les article VAIR, CONTRE-VAIR, VAIRÉ & CONTRE-VAIRÉ, au mot ÉMAIL. (*D. J.*)

Fléville, ancienne maiſon de Lorraine; portoit *plein de vair*.

De Freſnoy, en Bretagne; porte de même,

Fay; d'or, à trois paux ou pals de *vair*, au chef de gueules.

Creue, ancienne maiſon de Lorraine; portoit d'azur, à la croix d'argent, au franc-canton *vairé* d'or & de ſable.

Hennequin; *vairé* d'or & d'azur au chef de gueules, chargé d'un lion d'argent léopardé.

Boſigedon, en Auvergne; écartelé au premier & quatrième, d'azur, au lion d'argent, armé & lampaſſé de gueules; au deuxième & troiſième, *vairé* d'argent & de ſinople de quatre tires.

VAISSEAU, ſ. m. *navire*, eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Auvelliers; d'azur, au *vaiſſeau* d'argent, équippé de gueules, ſur une mer d'argent, au chef d'or, chargé d'une aiglette d'azur. (*Pl. X. fig. 527.*)

VANNETS, ſ. m. pl. on appelle ainſi en termes de Blaſon, les coquilles dont on voit le creux, à cauſe qu'elles reſſemblent à un van à vanner.

De Gars; d'argent, à trois bandes de gueules; au chef de ſinople, chargé de trois *vannets* d'or. (*Pl. VII. fig. 352.*)

VEILLE, (des armes, la) ancienne cérémonie, qui conſiſtoit en ce que la *veille* du jour où quelqu'un devoit être fait chevalier, il paſſoit la nuit à veiller dans une chapelle où étoient les armes dont il devoit être armé le lendemain; & en ce ſens on diſoit, faire la *veille des armes*. Voyez *l'hiſt. de la Chevalerie* par M. de Sainte-Palaye. (*D. J.*)

VERGETTE, ſ. f. on appelle ainſi un pal rétréci de moitié, ſelon les uns, des deux tiers, ſelon les autres.

VERGETÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un écu partagé en *vergettes* comme le pal l'eſt en pals, & on appelle *breteſſé-vergeté* ou *vergeté-breteſſé*, celui où un pal ainſi rétréci a des *breteſſes* des deux côtés. *Voyez* BRETESSE.

Sublet; d'azur, au pal *breteſſé* d'or, maçonné de ſable, chargé d'une *vergette* de même.

Ou d'azur *breteſſé-vergeté* d'or & de ſable. (*Pl. III. fig. 122.*)

VERSÉ, ÉE, ſe dit des glands, pommes de pin, croiſſans.

Arlande, en Dauphiné; d'azur au croiſſant *verſé* d'or ſur une étoile d'argent.

VÊTU, adj. m. ce mot ſe dit lorſque l'écu eſt rempli d'un quarré poſé en loſange dont les quatre pointes touchent les bords; alors ce quarré tient lieu de champ, & les quatre cantons qui reſtent aux quatre flancs du quarré, donnent à l'écu la qualité de *vêtu*, parce que cette figure eſt compoſée du chappé par le haut, & du chauſſé par le bas. *Ménéſtrier*. (*D. J.*)

Gibing; de gueules, *vêtu* d'or. (*Pl. II. fig. 85.*)

Gervaiſe, en Lorraine; d'azur, à un bras droit de carnation, *vêtu* d'argent, & tenant une croix de calvaire d'or.

VICAIRE ou CHAMPION, étoit celui qui ſe ſubſtituoit à quelqu'un & ſe battoit pour lui en duel, ou qui ſubiſſoit à ſa place quelqu'autre épreuve du nombre de celles qu'on appelloit *purgation vulgaire*, telles que celles de l'eau froide ou de l'eau bouillante

bouillante, du feu, du fer ardent, de la croix, de l'Euchariſtie, &c. Hincmar, archevêque de Reims, parlant du divorce de Lothaire, roi de Lorraine, avec Tierberge, dit qu'à défaut de preuve, le *vicaire* de la reine ſe préſenta pour ſubir l'épreuve de l'eau bouillante dont il ſortit ſans aucun mal.

VILLE, ſ. f. meuble de quelques écus repréſentant une *ville*.

Rogier de la Ville; d'argent, à une *ville* ſur un rocher d'azur, ſurmonté de trois étoiles de gueules. (*Pl. IX. fig. 472.*)

VILENÉ, adj. ſe dit du lion dont la verge eſt d'émail différent.

De Feuillens du Chaſtenay, en Breſſe; d'argent au lion de ſable, lampaſſé & *vilené* de gueules.

Rochay Guengo; d'argent, au lion *vilené*, armé & lampaſſé de gueules. (*Pl. V. fig. 251.*)

VIOLETTE, ſ. f. fleur du printemps, qui paroit quelquefois dans l'écu.

Jaquot en Bourgogne; d'argent à trois *violettes* au naturel, tigées & feuillées de ſinople.

VIOLON, ſ. m. c'eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Sueting en Angleterre; d'azur, à trois *violons* d'argent, les manches en bas, poſés 2. & 1. (*Pl. X. fig. 530.*)

VIRE, qui ſe dit de pluſieurs anneaux paſſés les uns dans les autres, en ſorte que les plus petits ſoient au milieu des plus grands, avec un centre commun, comme aux armoiries d'Albiſſi & de Virieu.

VIROLE, ſ. f. ce mot ſe dit du cercle, ou de la boucle qui eſt aux extrémités du cornet, du huchet, ou de la trompe, qu'il faut ſpécifier en blaſonnant, quand elle eſt d'un différent émail: & en ce cas on l'appelle le cornet *virolé* d'or ou d'azur, &c. (*D. J.*)

Neſmond; d'or, à trois cors de chaſſe de ſable, liés & *virolés* de gueules. (*Pl. X. fig. 534.*)

VIVRE, ÉE, adj. ſe dit de bandes & de faſces qui ſont ſinueuſes & ondées avec des entailles faites d'angles rentrans & ſaillans, comme des redens de fortification.

Sart, au pays de Valois; de gueules à la bande *vivrée* d'argent.

De la Baume Montrevel; d'or, à la bande *vivrée* d'azur.

L'ancienne maiſon de Chatel, portoit d'argent, à la faſce de gueules *vivrée*.

Beaufort; de ſable, à la faſce d'or *vivrée* & accompagnée de deux léopards de même, armés de gueules, celui de la pointe contourné.

VŒU DU PAON ou DU FAISAN; du temps que la chevalerie étoit en vogue, c'étoit le plus authentique de tous les *vœux* que faiſoient les chevaliers, lorſqu'ils étoient ſur le point de prendre quelqu'engagement pour entreprendre quelqu'expédition. La chair du paon & du faiſan étoit, ſelon nos vieux romanciers, la nourriture particulière des preux & des amoureux. Le jour auquel on devoit prendre l'engagement, on apportoit dans un grand baſſin d'or ou d'argent, un paon ou un faiſan, quelquefois roti, mais toujours paré de ſes plus belles plumes. Ce baſſin étoit apporté avec cérémonie par des dames ou damoiſelles; on le préſentoit à chacun des chevaliers, lequel faiſoit ſon *vœu* ſur l'oiſeau; après quoi on le rapportoit ſur une table, pour être diſtribué à tous les aſſiſtans, & l'habileté de celui qui le découpoit, étoit de le partager de manière que chacun en pût avoir. Les cérémonies de ce *vœu* ſont expliquées dans un mémoire fort curieux de M. de Sainte-Palaye, ſur la chevalerie, où il rapporte un exemple de cette cérémonie, pratiquée à Lille en 1453, à l'occaſion d'une croiſade projettée contre les Turcs, laquelle néanmoins n'eut pas lieu.

VŒUX *de chevalerie*, engagemens généraux ou particuliers, que prenoient les anciens chevaliers dans leurs entrepriſes, par honneur, par religion, & plus encore par fanatiſme.

Soit que l'on s'enfermât dans une place pour la défendre, ſoit qu'on en fit l'inveſtiſſement pour l'attaquer, ſoit qu'en pleine campagne on ſe trouvât en préſence de l'ennemi, les chevaliers faiſoient ſouvent des ſermens & des *vœux* inviolables, de répandre tout leur ſang plutôt que de trahir, ou d'abandonner l'intérêt de l'état.

Outre ces *vœux* généraux, la ſuperſtition du temps leur en ſuggéroit d'autres, qui conſiſtoient à viſiter divers lieux ſaints auxquels ils avoient dévotion; à dépoſer leurs armes ou celles des ennemis vaincus, dans les temples & dans les monaſtères; à faire différens jeûnes, à pratiquer divers exercices de pénitence. On peut voir la Colombière, *théâtre d'honneur*, *c. xxj*, des *vœux* militaires; mais en voici quelques exemples qui lui ont échappé, & qui ſe trouvent dans l'hiſtoire de Bertrand du Gueſclin.

Avant que de partir pour ſoutenir un défi d'armes propoſé par un anglois, il entendit la meſſe; & lorſque l'on étoit à l'offrande, il fit à Dieu celle de ſon corps & de ſes armes qu'il promit d'employer contre les infidèles, s'il ſortoit vainqueur de ce combat. Bientôt après, il en eut encore un autre à ſoutenir contre un anglois, qui en jettant ſon gage de bataille, avoit juré de ne point dormir au lit ſans l'avoir accompli. Bertrand relevant le gage, fit *vœu* de ne manger que trois ſoupes en vin au nom de la ſainte Trinité, juſqu'à ce qu'il l'eût combattu. Je rapporte ces faits pour la juſtification de ceux qu'on voit dans nos romans; d'ailleurs ces exemples peuvent ſervir d'éclairciſſemens à quelques paſſages obſcurs des anciens auteurs, tels que le Dante.

Du Gueſclin étant devant la place de Moncontour que Cliſſon aſſiégeoit depuis long-temps ſans

pouvoir la forcer, jura de ne manger de viande; & de ne ſe déshabiller qu'il ne l'eût priſe; » ja- » mais ne mangerai chair, ne dépouillerai ne de » jour, ne de nuit ». Une autre fois il avoit fait *vœu* de ne prendre aucune nourriture après le ſouper qu'il alloit faire, juſqu'à ce qu'il eût vû les Anglois pour les combattre. Son écuyer d'honneur, au ſiége de Breſſière, en Poitou, promit à Dieu de planter dans la journée ſur la tour de cette ville la bannière de ſon maître qu'il portoit, en criant *du Gueſclin*, ou de mourir plutôt que d'y manquer.

On lit dans la même hiſtoire pluſieurs autres *vœux* faits par des chevaliers aſſiégés, comme de manger toutes leurs bêtes; & pour dernière reſſource, de ſe manger les uns les autres par rage de faim, plutôt que de ſe rendre. On jure, de la part des aſſiégeans, de tenir le ſiége toute ſa vie, & de mourir en bataille, ſi l'on venoit la préſenter, ou de donner tant d'aſſauts qu'on emportera la place de vive force. J'ai *vœu* à Dieu & à S. Yves, dit Bertrand aux habitans de Taraſcon, que par force d'aſſaut vous aurez. De-là ces façons de parler ſi fréquentes *avoir de vœu*, *vouer*, *vouer à Dieu*, *à Dieu le vœu*, &c. Cependant Balzac exaltant la patience merveilleuſe des François au ſiége de la Rochelle, la met fort au-deſſus de celle de nos anciens chevaliers, quoiqu'ils s'engageaſſent par des ſermens dont il rappelle les termes, à ne ſe point déſiſter de la réſolution qu'ils avoient priſe.

La valeur, ou plutôt la témérité, dictoit encore aux anciens chevaliers des *vœux* ſinguliers, tels que d'être le premier à planter ſon pennon ſur les murs ou ſur la plus haute tour de la place dont on vouloit ſe rendre maître, de ſe jetter au milieu des ennemis, de leur porter le premier coup; en un mot, de faire tel exploit, &c. Voyez encore la Colombiere au ſujet des *vœux* dictés par la valeur: les romans nous en fourniſſent une infinité d'exemples. Je me contente, pour prouver que l'uſage nous en eſt connu par de meilleures autorités, de rapporter le témoignage de Froiſſart. James d'Endelée, ſuivant cet hiſtorien, avoit fait *vœu* qu'à la première bataille où ſe trouveroit le roi d'Angleterre, ou quelqu'un de ſes fils, il ſeroit le premier aſſaillant ou le meilleur combattant de ſon côté, où qu'il mourroit à la peine; il tint parole à la bataille de Poitiers, comme on le voit dans le récit du même auteur. Sainte Palaye, *Mémoires ſur l'ancienne chevalerie.*

Mais le plus authentique de tous les *vœux* de l'ancienne chevalerie, étoit celui que l'on appelloit le *vœu du paon* ou *du faiſan*, dont nous avons parlé ci-deſſus. (*D. J.*)

VOILE, ſ. f. C'eſt d'une voile de navire qu'il s'agit ici, & dans le Blaſon elle eſt ordinairement repréſentée attachée à une vergue montée ſur un mât en pal.

Boncourt, en Lorraine; d'azur, à la *voile* d'or.

VOGUANT, TE, adj. qui ſert à déſigner un batteau ou un navire flottant ſur les eaux.

Pouget, en Lorraine; d'azur, au vaiſſeau d'argent équippé, *voguant* ſur une mer de même, adextré en chef d'une étoile d'or.

VOL, ſ. m. deux ailes d'oiſeau étendues & jointes enſemble, dont les bouts s'élèvent vers le haut de l'écu, l'un à dextre, l'autre à ſeneſtre.

Un aile ſeule ſe nomme *demi-vol.*

Il y a quelquefois pluſieurs *vols* ou *demi-vols* dans un écu.

Vol abaiſſé ſe dit d'un *vol*, dont les bouts des ailes, au lieu de s'étendre vers le haut de l'écu, ſont au contraire tournés vers le bas.

On nomme auſſi le *vol* d'un aigle, lorſqu'il ſe trouve *abaiſſé.*

Du Coſtal de Verines, de Saint-Benigne, en Bourgogne; d'azur au *vol* d'or.

Pidou de Saint-Olon, à Paris; d'azur à trois *vols* abaiſſés d'argent.

Grain de Saint-Marſault, en Anjou; de gueules à trois *demi-vols* d'or, les deux en chef affrontés.

La Mothe de la Mothevillebret, en Tourraine; d'argent à l'aigle au *vol* abaiſſé d'azur, becquée & membrée de gueules.

Fourcy; d'azur, à une aigle, le *vol abaiſſé* d'or; au chef d'argent, chargé de trois beſans de gueules. (*Pl. VI. fig. 301.*)

D'Oſmond; de gueules, au *vol* renverſé ou retourné d'hermines. (*Ibid. fig. 331.*)

Bevard; de gueules, au *demi-vol* d'argent. (*fig. 332.*)

VOLANT, TE, adj. ſe dit des oiſeaux qui ſemblent voler.

Olivari de Campredon, en Provence; d'azur à trois colombes d'argent, *volantes* en bande; la première ayant en ſon bec un rameau d'olivier d'or.

La maiſon de Noël, en Languedoc; porte d'azur à la colombe *volante* en bande, becquée & membrée d'or, à la bordure componée d'or & de gueules.

Doublet de Perſan; d'azur, à trois doublets ou papillons d'or *volans* en bande, (c'eſt-à-dire en troupe) 2 & 1. (*Pl. VI. fig. 327.*)

VOLET, ſ. m. c'eſt un ornement que les anciens chevaliers portoient ſur leurs heaumes, qui étoit un ruban large pendant par derrière, volant au gré du vent dans leurs marches & leurs combats; il s'attachoit avec le bourlet ou tortil, dont leur caſque étoit couvert. *Voyez le volet* ou lambrequin des ducs de Bourbon & de Bretagne. (*Pl. 12.* dans le tableau d'en bas.

VOTATION, ſ. f. ce mot en général eſt l'action de donner ſa voix pour quelque élection; mais il eſt ſur-tout d'uſage, dans l'ordre de Malthe, à cauſe de l'exactitude requiſe dans les formalités de l'élection du grand-maître. Lorſqu'il s'agit de nommer les trois premiers électeurs, il faut que tous les votaux donnent chacun leur bulletin, &

ſi le nombre de ceux-ci n'égaloit pas celui des votans, on les brûleroit, & l'on recommenceroit une nouvelle *votation*. Il faut, pour qu'un chevalier puiſſe être électeur, qu'il ait le quart franc des bulletins, ou balottes, en ſa faveur ; & lorſqu'aucun n'a le quart franc des ſuffrages, il faut recommencer la *votation*. (*D. J.*)

VUIDÉ, ÉE, ſe dit d'une pièce principale, croix, ſautoir, &c. dont la partie intérieure eſt vuide, & dont il ne reſte que les bords pour en faire connoître la forme, de ſorte que le champ paroit au travers ; il n'eſt pas néceſſaire d'exprimer la couleur ou le métal de la partie *vuidée*, puiſque c'eſt naturellement la couleur du champ.

La croix *vuidée* eſt différente de la croix engrelée, en ce que cette dernière ne fait pas voir le champ au travers, comme fait la première.

La même choſe a lieu pour les autres pièces.

Buffevent, en Dauphiné ; d'azur à la croix cléchée, *vuidée* & fleuronnée d'argent.

Duboſquet de Villebrumier, de Veilhes, près Montauban ; d'or à la croix *vuidée* de gueules.

De Saint-Pern, de Ligonier, près Saint-Malo, en Bretagne ; d'azur à dix billettes *vuidées* d'argent, 4, 3, 2 & 1.

Clément, en Lorraine ; d'azur, à l'étoile d'argent *vuidée*.

Selon la remarque d'un héraldiſte très-inſtruit, c'eſt improprement qu'on applique l'adjectif *vuidé* aux pièces bordées, dont le milieu paroit ſous un émail différent du champ & de la bordure. On dit dans ce cas que ces pièces ſont *remplies* ou *bordées*.

Ainſi Fourault, en Lorraine ; porte, d'argent à deux bandes de gueules, engrêlées, chargées chacune d'une autre bande, d'azur, ou *remplies* d'azur, & non pas *vuidées* d'azur.

VUIDÉE, CLECHÉE, POMMETÉE & ALESÉE, adj. ſe dit d'une croix à jour, ſemblable à celle des anciens comtes de Toulouſe ; on la nomme auſſi *croix de Toulouſe*. (*Voyez* TOULOUSE.)

Vuidée, ſignifie que l'on voit le champ de l'écu à travers ; *clechée*, qu'elle eſt faite à la manière des clefs antiques ; *pommetée*, qu'elle a de petits boutons ou pommes aux angles ſaillans ; & *aleſée*, que les extrémités ne touchent point les bords de l'écu.

D'Oradour de Saint-Gervaſy, d'Autheſat en Auvergne ; d'argent à la croix *vuidée*, *clechée*, *pommetée & aléſée* d'azur.

Fin du Blaſon.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE
DE
L'HISTOIRE.

» LE Public, dit M. de Fontenelle, ne ſouffre pas volontiers qu'on lui dérobe rien » de ce qu'il a une fois eu en ſa poſſeſſion, peut-être même ſa malignité en ſeroit- » elle affligée, elle perdroit des ſujets de s'exercer : il pourra bien mépriſer, oublier » ce qu'on lui donne de trop ; mais il veut en avoir le plaiſir ; & ſi ce trop entraîne » la diſgrace du reſte, c'eſt ce qui ne lui importe guères ».

C'eſt cette même raiſon qui nous détermine à donner, & à donner dans l'Encyclopédie, un nouveau dictionnaire hiſtorique.

Nous l'avons dit hautement dans le *proſpectus*, & nous le répétons ici, l'hiſtoire particulière, l'hiſtoire proprement dite ne devoit point entrer dans l'Encyclopédie, & elle n'étoit point entrée dans la première édition de cet ouvrage ; elle eſt elle-même plus vaſte que l'Encyclopédie, & c'eſt une entrepriſe à part.

Mais les Auteurs du *Supplément de l'Encyclopédie* ayant cru devoir admettre l'hiſtoire dans ce ſupplément, & ayant même fait enviſager l'omiſſion (très-réfléchie) de cette partie, comme une des principales cauſes qui rendoient ce ſupplément néceſſaire, leur exemple nous fait la loi, d'après le principe de M. de Fontenelle, *le Public ne veut rien perdre.*

On ne peut pas même dire, ſans reſtriction, que l'hiſtoire ait été exclue de la première édition de l'Encyclopédie ; il n'y avoit d'exclu que la biographie, parce qu'elle n'a point de bornes ; on avoit enviſagé l'hiſtoire comme une ſcience qui a ſes mots techniques ; on avoit défini ces mots ; on avoit admis l'hiſtoire des choſes ; on n'avoit rejetté que celle des perſonnes. Le ſupplément ayant admis après coup les perſonnes, notre plan général eſt tout tracé ; c'eſt un dictionnaire mixte qu'il faut faire, c'eſt-à-dire, un dictionnaire hiſtorique des choſes & des perſonnes.

La partie des choſes étant compoſée d'articles aſſez courts, qui ſont plutôt des définitions que des récits, nous reproduiſons ici la plupart de ces articles avec les corrections convenables, tant par rapport au fond que par rapport au ſtyle.

Mais quant à l'hiſtoire des perſonnes, quant à la biographie, nous avons été longtemps à chercher notre plan ; l'inconvénient de l'immenſité nous paroiſſoit toujours ſans remède.

Tantôt, ne voyant dans l'Encyclopédie que le dictionnaire des ſciences & des arts, nous ne voulions parler que de ceux qui avoient cultivé ou protégé les ſciences & les arts.

Tantôt, conſidérant un objet plus vaſte, l'humanité, mais ne la conſidérant que d'un côté, nous voulions ne parler que de ceux qui ont fait du bien aux hommes.

Tantôt enfin, augmentant encore ce plan, & le bornant toujours, nous voulions ne parler que des perſonnages extrêmement célèbres dans quelque genre que ce fût, & ce principe, quoique nous ne l'adoptions pas ſans diſtinction, ſera pourtant celui dont nous nous écarterons le moins.

Mais comme nous travaillons (car il faut l'avouer) ſur un plan eſſentiellement défectueux,

Digitized by Google

c'eſt-à-dire, ſur celui d'admettre l'hiſtoire dans l'Encyclopédie, nous marchons environnés d'écueils, & nous ſommes obligés de faire attention à tout. Une ſuite d'articles choiſis d'hommes illuſtres dans les divers genres ne ſuffiroit pas pour un *dictionnaire hiſtorique;* ce titre ſuppoſe plus d'étendue, une ſorte d'*intégrité*, en un mot, un ouvrage à-peu-près complet; d'ailleurs, la partie qui concerne les choſes étant aſſez entière, ſi la biographie étoit ſi prodigieuſement incomplette, il y auroit une diſparate trop marquée entre ces deux parties, l'ouvrage manqueroit de proportion & d'enſemble.

D'un autre côté, mettre toute l'hiſtoire, même en abrégé, dans l'Encyclopédie, c'eſt une choſe impoſſible; il y faut du choix, il en faut beaucoup : il en faut entre le vrai & le faux, entre le certain & le douteux, entre l'important & le frivole, entre l'utile & l'inutile, entre les perſonnages illuſtres & les perſonnages obſcurs. La foule des rois, des miniſtres, des généraux, des écrivains qui n'ont rien fait de mémorable, & qui ne ſervent qu'à marquer la chronologie, doit faire place ici à ceux qui ont occupé d'eux l'univers, même lorſqu'ils n'étoient plus.

Ce n'eſt pas tout, il faut encore du choix dans les détails de chaque article. Tout n'eſt pas mémorable dans les perſonnages les plus dignes de mémoire; il ne faut dire aux hommes que ce qu'ils ont intérêt de ſavoir, que ce qu'il leur ſeroit ou honteux, ou préjudiciable d'ignorer. En conſéquence, il faut que les articles ſoient courts pour laiſſer de la place à tous ceux qui doivent être admis, & ſubſtantiels pour contenir tout ce qui mérite d'être ſu. Voilà ce qu'ils doivent être en général; en particulier, l'étendue de chaque article doit être meſurée ſur ſon importance; mais il y a encore ici du choix, & la règle la plus raiſonnable en apparence doit ſouvent céder à de certaines conſidérations. Plus un fait eſt important, plus ordinairement il eſt connu; on ne doit quelquefois alors que l'indiquer & le juger : ce ſeroit être mauvais économe de l'eſpace qu'il eſt permis de donner à l'hiſtoire dans l'Encyclopédie, que de s'arrêter à raconter avec détail des faits que perſonne n'ignoreroit. Les faits qui demanderoient un récit détaillé, ſont ceux qui ne ſeroient pas connus en proportion de leur importance, & la mal-adreſſe des hiſtoriens en a laiſſé ſubſiſter quelques-uns de ce genre. En un mot, de l'inſtruction pour les ignorans, des ſouvenirs pour les ſavans; voilà ce que chaque article doit fournir :

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.

Ce vers doit être la deviſe de tout abrégé; mais cette deviſe contient une règle aſſez difficile à ſuivre.

Quant aux faits incertains, il y a une diſtinction néceſſaire à faire. Si ces faits n'ont point partagé les ſavans, s'ils n'ont point fait naître des opinions diverſes, ils ne ſont bons qu'à omettre, comme n'étant ni aſſez importans, ni aſſez avérés.

S'ils ont donné lieu à des opinions & à des ſyſtêmes connus, alors ces opinions, ces ſyſtêmes deviennent la matière propre de l'hiſtoire, qui eſt autant le tableau des opinions que des faits réels.

Nous avons refait entièrement, ou ſi conſidérablement remanié, réduit & changé le plus grand nombre des articles d'hiſtoire inſérés dans le ſupplément de l'Encyclopédie, que nous pouvons les regarder comme étant à nous; nous en faiſons ici aux auteurs de ces articles toutes les excuſes convenables, & nous les prions de croire qu'aucun motif déſobligeant pour eux ne nous a déterminés à ce parti. Mais chacun a ſa manière de voir & de faire, & nous avons voulu éviter, autant que les circonſtances ont pu le permettre, la bigarure qui réſulteroit de ces différentes manières. D'ailleurs, l'étendue qu'on a donnée à de certains articles dans le ſupplément, ne nous a point paru compatible avec notre plan. Ceux de ces articles qui ont pu s'accorder avec ce plan, & que par cette raiſon nous avons conſervés en entier, ou avec de très-légers chan-

gemens de ſtyle, continueront de porter le nom de leurs auteurs, ou la marque qui les déſignoit, ſoit dans l'Encyclopédie, ſoit dans le ſupplément, ou enfin une indication quelconque, qui aſſure à chacun ce qui lui appartient. Au défaut de nom, les lettres *A. R.* ſignifieront *article reſté.* Mais le nombre de ces articles conſervés en entier ne ſera pas auſſi grand qu'on l'auroit déſiré, du moins dans la biographie. Les articles tirés de l'hiſtoire ſainte nous ont paru le plus dans le cas d'être conſervés.

On nommera ou on indiquera de même les auteurs qui auront fourni des articles nouveaux: il n'y aura enfin que les articles appartenans en propre à l'auteur de ce dictionnaire, qui n'auront, comme dans le dictionnaire du blaſon, d'autre indication que de n'en point avoir.

Quand on ajoutera quelque choſe aux articles même conſervés, ſoit pour les contredire, ſoit pour les modifier, on mettra ces additions entre deux parenthèſes.

Nous ne prenons de l'hiſtoire ancienne, dont l'hiſtoire ſainte forme une partie ſi importante, que la biographie, que l'hiſtoire perſonnelle & individuelle; le reſte appartient ou à l'auteur chargé des antiquités, médailles, monumens, &c., ou à l'auteur du dictionnaire théologique & de l'hiſtoire eccléſiaſtique, ou à l'auteur de l'hiſtoire de la philoſophie ancienne & moderne, ou aux auteurs du dictionnaire de l'art militaire, ou aux auteurs du dictionnaire de géographie, qui ſont en poſſeſſion de joindre à la géographie proprement dite des détails hiſtoriques & politiques, &c. Quant à l'hiſtoire moderne, nous embraſſons, comme nous l'avons dit plus haut, & les choſes & les perſonnes, mais toujours en abandonnant aux auteurs que nous venons d'indiquer, & à d'autres encore, tout ce qui peut appartenir à leurs genres. En général, nous nous laiſſerons circonſcrire & ſerrer de fort près par nos voiſins, ne cherchant qu'à reſtreindre notre genre, que nous avouons être trop étendu, tout ſacrifice ſera pour nous une acquiſition.

Voici donc les différences principales qui diſtingueront ce nouveau dictionnaire hiſtorique, de preſque tous les autres. Il ſera d'abord eſſentiellement diſtingué des grands dictionnaires hiſtoriques de Moréry, de Bayle, de Proſper Marchand, de Chauffepié, &c.; en ce qu'il ſera un abrégé, aſtreint par conſéquent à toutes les loix des ouvrages de ce genre, comme de rejetter tous les articles peu importans, peu utiles, de choiſir même entre les autres, & ſur-tout de les reſſerrer pour la plupart dans un eſpace aſſez court, de rejetter encore les longues diſſertations, les diſcuſſions ſavantes, & de ne préſenter que des précis & des réſultats. Telle ſera du moins la règle générale, mais elle recevra des exceptions, qui ſeront déterminées par les circonſtances.

Il ſera diſtingué enſuite & de ces mêmes grands dictionnaires, & des abrégés, par l'avantage qu'il aura d'être mixte; c'eſt-à-dire, d'être à la fois une dictionnaire & des choſes & des perſonnes.

Il ſera encore diſtingué & des uns & des autres, en ce que ceux-ci tendent toujours à multiplier les articles, & qu'il tendra toujours à les choiſir.

Pour rendre les articles plus ſubſtantiels, on aura ſoin d'y inſérer, ſans les charger ni les allonger, autant qu'il ſera poſſible, les diſcours mémorables, les traits qui peignent, ces mots qui quelquefois montrent encore mieux que les actions le fond de l'ame, enfin tout ce qui fait lire l'hiſtoire; car puiſqu'il n'y a d'utile que ce qu'on lit, il faut tâcher de faire lire juſqu'aux dictionnaires, ce ſera peut-être encore une diſtinction.

Mais il en eſt une plus importante que nous ambitionnons ſur-tout de procurer à cet ouvrage, autant qu'il peut en être ſuſceptible, c'eſt de faire ſervir le paſſé à l'inſtruction du préſent & de l'avenir, de donner à l'hiſtoire toute ſon utilité, en la rendant la leçon des rois & des peuples, de la purger de ces faux jugemens, de ces réflexions machiavelliſtes qui infectent nos hiſtoires, même les plus eſtimées, de cet éloge perpétuel des guerres, des conquêtes, des victoires & du faſte ruineux des rois; de cette admi-

ration pour le crime insolent & pour le crime adroit, sur-tout de ce principe si pernicieux, qu'il y a une morale pour les états, & une pour les particuliers; que la politique peut se passer de la justice, se séparer de la bonne foi, & admettre le mensonge & le crime. On diroit, à entendre les politiques machiavellistes, que les hommes d'état se sont réservé le crime, comme Dieu s'est réservé la vengeance.

Pour nous, nous n'écrirons rien sur l'histoire, qui ne soit la censure du machiavellisme dans toutes ses branches; nous assurerons cet avantage à ce dictionnaire sur tous les dictionnaires historiques & sur toutes les histoires; nous en prenons ici l'engagement de la manière la plus solemnelle.

N. B. Comme l'histoire n'a point d'autre ordre didactique ou encyclopédique que celui qui résulte de la géographie & de la chronologie combinées, ordre qui est nécessairement marqué à chaque article; comme d'ailleurs en rangeant dans l'ordre géographique & chronologique tous les articles qui entreront dans la composition de ce dictionnaire, il n'en résulteroit jamais une histoire complette & suivie de chaque pays ni de chaque siècle, nous sommes dispensés, par la nature même du sujet, de placer ici le tableau d'analyse que la plupart des auteurs de l'Encyclopédie méthodique mettront à la tête de leurs dictionnaires particuliers, & que nous avons mis nous-mêmes en abrégé à la tête du dictionnaire du blason, nous y suppléerons par l'attention à distinguer dans les titres de chaque article, l'histoire ancienne & l'histoire moderne, l'histoire sacrée & l'histoire profane, l'histoire politique & l'histoire littéraire, & enfin l'histoire de tous les différens peuples, tant anciens que modernes.

L'objet d'un dictionnaire étant de faciliter l'instruction, & ce motif étant le seul qui puisse faire préférer l'ordre alphabétique à l'ordre didactique & encyclopédique, on aura soin de placer tous les articles sous les noms les plus connus, afin que le lecteur trouve toujours les notions dont il a besoin dans l'endroit où il doit naturellement les chercher. Ainsi les renvois, quand il y en aura, seront toujours du nom le moins connu au nom le plus connu.

HISTOIRE.

AARON, (*Hiſt. ſacr.*) premier grand-prêtre des Juifs, fils d'Amram & de Jocabed, de la tribu de Lévi, naquit en Egypte, trois ans avant Moyſe ſon frère, l'an du monde 2430, & avant Jeſus-Chriſt 1574, ſuivant le calcul le plus commun. Ceux qui veulent donner une ſignification particulière au nom d'*Aaron*, le tirent d'un mot chaldaïque, qui ſignifie *élever*, & le traduiſent par *montagne* ou *montagnard* (*mons ſive montanus*) ou même par *montagne ſorte*. Moyſe ayant été choiſi de Dieu pour délivrer les Iſraëlites de la ſervitude d'Egypte, *Aaron* le ſeconda dans l'exécution de ce deſſein, & eut beaucoup de part à tout ce que fit Moyſe pour cette délivance. Comme Moyſe étoit bègue, *Aaron* portoit pour lui la parole, ſoit au peuple, ſoit à Pharaon : auſſi l'écriture l'appelle-t-elle le prophète de Moyſe & ſon interprète. La verge d'*Aaron* opéra quantité de prodiges en Egypte. Après le paſſage de la mer Rouge, *Aaron* fut déſigné de Dieu pour être ſouverain ſacrificateur des Juifs, & après lui ſes fils & ſes deſcendans, à perpétuité. Lorſque les Iſraëlites furent nourris de la manne dans le déſert, il en recueillit dans un vaſe qu'il mit dans le tabernacle. Pendant que Joſué combattoit contre les Amalécites, *Aaron* ſoutint, avec Hur, les mains de Moyſe élevées vers le ciel, ce qui décida la victoire. Moyſe étant monté ſur le ſommet du mont Sinaï, pour recevoir la loi du Seigneur, le peuple ennuyé de ſa longue abſence, s'adreſſa tumultuairement à *Aaron*, & lui dit » : fais-nous des » dieux qui marchent devant nous ; car pour ce » Moyſe qui nous a tirés de l'Egypte, nous ne ſa» vons ce qu'il eſt devenu ». *Aaron* dit aux Iſraëlites de lui apporter leurs boucles d'oreilles, celles de leurs femmes & de leurs enfans, ce qu'ils firent ; il les jetta en fonte & en forma un veau d'or, à l'imitation du bœuf Apis que les Egyptiens adoroient, & que la plupart des Hébreux avoient auſſi adoré en Egypte. Moyſe deſcendu de la montagne, reprocha au peuple ſon idolâtrie, & à ſon frère *Aaron* ſa foibleſſe. Celui-ci s'excuſa en rejettant la faute ſur les importunités du peuple ; il s'humilia devant le Seigneur, & Dieu lui conſerva le ſacerdoce. Après l'érection du tabernacle, Moyſe conſacra ſon frère *Aaron* avec l'onction ſainte, & le revêtit de l'éphod & des autres ornemens de ſa dignité. Ses quatre fils, Nadab, Abiu, Eléazar & Ithamar furent faits prêtres en même temps ; mais bientôt les deux aînés, ayant voulu offrir l'encens avec un feu étranger, périrent par le feu du ciel.

Aaron & Marie ſa ſœur, ne purent ſe défendre d'un mouvement de jalouſie qui les fit murmurer contre Moyſe. Marie fut frappée de la lèpre. *Aaron* reconnut ſon injuſtice, en demanda pardon & l'obtint avec la guériſon de ſa ſœur. Coré voulut lui diſputer la ſouveraine ſacrificature, ſous prétexte qu'il étoit de la tribu de Lévi comme lui, Dieu confondit les prétentions de cet audacieux ; Coré, avec deux de ſes complices, Dathan & Abiron fut englouti dans le ſein de la terre. Deux cens cinquante lévites eurent la hardieſſe de vouloir offrir de leur chef de l'encens au Seigneur ; un feu ſubit ſortit du tabernacle & conſuma ces téméraires. Ce prodige terrible fait murmurer le peuple contre Moyſe & *Aaron* ; de nouvelles flammes s'élancent du ſein de la terre & dévorent une partie des murmurateurs, & le reſte n'échappe à la vengeance du ciel, que par l'interceſſion d'*Aaron*, qui ſe mit, l'encenſoir à la main, entre les morts & les vivans. Enfin, pour que le grand prêtre ne rencontrât plus d'oppoſition dans l'exercice du ſacerdoce, Dieu voulut lui en confirmer la poſſeſſion par un nouveau miracle. *Aaron* & les chefs de chaque tribu, reçurent ordre d'apporter chacun une verge d'amandier, avec leur nom écrit deſſus. Ces verges devoient être miſes dans le tabernacle, & y reſter, juſqu'au lendemain, la ſouveraine ſacrificature devant être déférée à celui dont la verge auroit éprouvé quelque changement miraculeux. La choſe ayant été exécutée, la verge d'*Aaron* ſe trouva, le matin du jour ſuivant, couverte de feuilles, de boutons & d'amendes. Depuis ce moment, *Aaron* exerça paiſiblement ſa charge. Il n'entra pas dans la terre promiſe, parce qu'il avoit participé à la méfiance que Moyſe témoigna lorſque le Seigneur lui dit de frapper le rocher à Cadès pour en faire jaillir une ſource d'eau. *Aaron* avoit épouſé Eliſabeth, fille d'Aminadab, de la tribu de Juda, dont il eut les quatre fils nommés ci deſſus. Les deux derniers continuérent la race des grands-prêtres en Iſraël, qui furent, en tout, au nombre de quatre-vingt-ſix, depuis *Aaron* juſqu'à la deſtruction du temple. *Aaron*, reçut ordre de Dieu de ſe dépouiller, de ſon vivant, de ſa dignité & des habits ſacerdotaux, pour en revêtir Eléazar ſon fils, déſigné ſon ſucceſſeur ; ce qu'il fit en préſence de tout le peuple, avec beaucoup de ſolemnité, ſur la montagne de Hor, au pied de laquelle les Hébreux étoient campés à Moſera ; puis il mourut, âgé de cent vingt-trois ans, au premier jour du cinquième mois de la quarantième année, après la ſortie d'Egypte, 1452 ans avant J. C. *Exod. chap. v. vij. & ſuiv. Levit. chap. ix. &c. Nomb. chap. xvj. &c. Deuteron. chap. x. Eccléſiaſtiq. chap. 45. verſ. 7 & ſuiv. S. Paul, épit. aux Hébr. ch. 5 — 10.* Flav. Joſ. *Ant. Jud. liv. II. III. & IV.*

Calmet, dictionnaire de la Bible, au mot : *Aaron*, trouve pluſieurs traits de conformité entre *Aaron*

& Mercure, entre la verge d'*Aaron* & le caducée. (*Article abrégé.*)

AARON d'Alexandrie (*Hiſt. litt. moderne.*), prêtre chrétien & médecin en Egypte, vers l'an 622, eſt le premier qui ait traité de la petite vérole, maladie venue de l'Arabie. Ses ouvrages, écrits en langue ſyriaque, furent traduits en arabe, vers la fin du ſeptième ſiècle, par ordre du calife Mervan I.

AARON-RASHID, ou AL-RASHID, ou RACHID, c'eſt-à-dire, *le juſte* (*Hiſt. des Arabes*) vingt-cinquième calife & le cinquième de la race des Abaſſides, étoit fils de Mahadi. La loi déféroit le califat, non au fils, ni au plus proche parent, mais au plus âgé de la famille. Mahadi avoit deux fils, Hadi ou Hahi-Muſa & *Aaron*. Soit prédilection pour *Aaron*, ſoit connoiſſance de la ſupériorité de ſes talens, Mahadi le nomma pour ſon ſucceſſeur, au préjudice de Muſa. *Aaron* jugea cette préférence injuſte & refuſa d'en profiter : Muſa, moins touché de la modération de ſon frère que de l'intérêt de ſon fils, déclara celui-ci ſon héritier. Ce renverſement de la loi ſcandaliſa les Muſulmans zélés ; Muſa éprouva des contradictions, il s'irrita, & il alloit ſe porter aux dernières violences contre ſon frère, lorſqu'il mourut. *Aaron* fut proclamé calife, l'an de notre ère 786, de l'hégire 164. Son règne fut brillant & heureux. Il étendit ſes conquêtes dans les trois parties du monde, depuis l'Eſpagne & l'Afrique juſqu'aux Indes. Il gagna en perſonne huit grandes batailles, il impoſa tribut à l'empire Grec du temps de l'impératrice Irène, & Nicéphore, ſucceſſeur d'Irène, lui ayant écrit à ſon avénement une lettre très-fière, pour lui demander la reſtitution du tribut payé par Irène, *Aaron* ne lui répondit qu'en s'avançant juſqu'aux portes de Conſtantinople, & en ſoumettant Nicéphore à un tribut plus conſidérable. Nicéphore, pour mieux l'appaiſer, joignit au tribut de riches préſens. Parmi ces préſens, il y avoit des épées, le calife en fit l'eſſai en préſence des ambaſſadeurs Grecs, & les ayant toutes coupées avec ſon cimeterre : « Vous voyez, leur dit-il, ſi » les armes de votre maître peuvent réſiſter aux » miennes. Mais, eût-il mon cimeterre, il lui fau- » droit encore mon bras pour s'en ſervir ».

Ce fut ſous le règne d'*Aaron*, que les Arabes commencèrent à aller commercer à la Chine.

De tous les ſouverains du monde, *Aaron* n'eſtimoit, & ne vouloit pour allié que Charlemagne. Ces deux princes, ſans s'être jamais vus, eurent toujours, l'un pour l'autre, le cœur d'un ami. La ſeule renommée établit entre ces rois, une amitié plus tendre & plus conſtante que celle qu'un commerce aſſidu fait naître & que l'habitude entretient entre des particuliers. Les hiſtoriens ſe ſont plu à décrire les préſens qu'*Aaron* envoya en différentes rencontres à Charlemagne ; une tente d'une étendue auſſi vaſte & d'une diſtribution intérieure, auſſi commode que les palais les plus ſomptueux ; une horloge d'un travail ſingulier ; mais ſur-tout un éléphant, le premier qui eût encore paru en France, le ſeul qu'eût alors le calife, & dont il ſe priva ſans héſiter, ayant entendu dire que Charlemagne en déſiroit un ; il envoya, dit-on, auſſi à ce prince, les clefs du ſaint ſépulchre, & lui abandonna la propriété des lieux ſaints ; fait qui auroit beſoin d'être confirmé ou expliqué, & qui a ſervi de fondement à toutes les fables où Charlemagne eſt repréſenté comme l'inventeur des croiſades, & le premier conquérant de la Terre-Sainte. Mais ce qui eſt plus vrai & plus important, c'eſt la parfaite conformité de talens, de lumières, de vertus qui ſe trouvoit entre ces deux grands princes ; tous deux furent plus célèbres encore par les arts de la paix, que par les talens de la guerre, & par la ſcience utile du gouvernement, que par la gloire funeſte des conquêtes ; tous deux protégèrent & cultivèrent les lettres, & s'entourèrent de ſavans qu'ils inſtruiſoient eux-mêmes ; tous deux eurent, ſur tous leurs ſujets, cette ſupériorité de mérite qui devroit diſtinguer tous les ſouverains, & qui ſemble être le véritable droit de régner, antérieur à toute loi, & indépendant de toute convention. Charlemagne monté ſur le trône, dix-huit ans avant *Aaron*, paroît avoir ſervi de modèle à ce prince, & c'eſt ſa plus grande gloire.

Aaron aimoit à répandre l'inſtruction parmi le peuple ; il étoit perſuadé que la connoiſſance des devoirs en facilite la pratique, il avoit été frappé du diſcours d'un ſage avec lequel il s'enfermoit un jour pour lire & expliquer un paſſage important d'un auteur, concernant les devoirs de l'homme ; *Aaron* ordonna de fermer la porte de ſa chambre, pour n'être pas interrompu dans ſa lecture. « Faites » plutôt ouvrir toutes les portes, lui dit le ſavant qui l'accompagnoit, » une lecture utile eſt un bien- » fait dont un prince ne doit point priver ſes peuples».

Aaron avoit ſur-tout en recommandation la juſtice & la vérité ; mais un conquérant peut-il toujours être juſte ? Un jour marchant à la tête de ſon armée, il fut abordé par une femme qui vint lui porter des plaintes de quelques vexations que les ſoldats avoient commiſes en paſſant ſur ſes terres. *Aaron* trop indulgent pour des ſoldats qui lui étoient trop néceſſaires, dit à cette femme : *N'avez-vous pas lu dans* » *l'Alcoran, que les princes déſolent tous les lieux* » *par où paſſent leurs armées ?* -- *Oui ; mais j'y ai lu* » *auſſi*, répondit cette femme, *que les maiſons des* » *princes ſeront détruites à cauſe de leurs injuſtices* ». Le dommage fut réparé.

On a, dans l'Orient, une vénération particulière pour les fous ; le proverbe que *les fous & les enfans prophétiſent*, y eſt très-accrédité ; les Muſulmans croient que Dieu parle dans ceux que la raiſon ne fait point parler, & que par conſéquent ils ne peuvent rien dire que de vrai ; il vaudroit mieux croire plus ſimplement, que la raiſon n'agiſſant point encore dans les enfans & n'agiſſant plus dans les fous, leurs diſcours ne méritent aucune attention. *Aaron* vouloit bien que les fous conſervaſſent leurs privilèges, mais il ne vouloit pas que ces privilèges fuſſent uſurpés par

Digitized by Google

des impoſteurs. Il parut, ſous ſon règne, un fou qui ſe diſoit Dieu. Le caliſe voulut l'éprouver & ſe le fit amener. « *Il a paru depuis peu*, lui dit-il, » *un homme qui ſe diſoit envoyé de Dieu : je le fis* » *interroger ; l'impoſture fut avérée, & je l'envoyai* » *au ſupplice* ». *Aaron* eſpéroit que la crainte d'un pareil ſort engageroit celui-ci à tout avouer, pendant qu'il le pouvoit encore impunément ; mais, ſans s'émouvoir, il répondit au caliſe : « *Tu fis* » *bien ; je n'avois point accordé le don de* » *prophétie à ce miſérable, & il n'avoit aucune miſſion* » *de ma part* ». Cette réponſe, dit-on, fit voir qu'il étoit ſou ; mais elle auroit pu être faite par un homme d'eſprit.

Aaron faiſoit, comme Charlemagne, d'abondantes aumônes ; il étoit Muſulman zélé, & fidèle aux obſervances de la loi ; on a remarqué qu'il faiſoit, par jour, juſqu'à cent génuflexions ; qu'il fit, juſqu'à huit fois, le pélerinage de la Mèque ; qu'il eſt le dernier caliſe qui l'ait fait en perſonne, & que tournant du moins la ſuperſtition en charité, quand il ne pouvoit faire lui-même ce voyage, il le faiſoit faire à ſes dépens, par trois cens pauvres. Il mourut, en l'an 809, après vingt-trois ans de règne.

AARSENS ou AERSENS, (FRANÇOIS) (*Hiſt. mod.*) fils d'un greffier des États-Généraux des Provinces-Unies, fut formé dans la politique par du Pleſſis-Mornay. Il remplit avec ſuccès & avec éclat différentes ambaſſades en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre. Il fut le premier ambaſſadeur des Provinces-Unies reconnu en France dans cette qualité : Henri IV fixa ſon rang immédiatement après celui de l'ambaſſadeur de Veniſe. Il a laiſſé des mémoires eſtimés ſur ſes ambaſſades de France en 1609 & 1624, & d'Angleterre en 1620 & 1641. C'eſt un des plus grands hommes d'état qu'ait eu la république de Hollande. Le cardinal de Richelieu diſoit qu'il n'avoit connu que trois grands politiques, dont *Aerſens* étoit un.

ABAB, ſ. m. (*Hiſt. moderne.*) c'eſt le nom des matelots que le Turc lève dans ſon empire, lorſque les eſclaves lui manquent pour le ſervice de la marine. Vingt familles fourniſſent un *Abab* qui eſt ſoudoyé par les dix-neuf dont il n'eſt pas. Sa paie eſt d'environ cinq cens livres par an. (*Article reſté.*)

ABACOT, ſ. m. nom de l'ancienne parure de tête des rois d'Angleterre ; ſa partie ſupérieure formoit une double couronne. (*A. R.*)

ABACUC, *voyez* HABACUC.

ABAILARD, ou ABELARD, (PIERRE) (*Hiſt. moderne.*) un des plus célèbres docteurs du douzième ſiècle. Il étoit breton, né au village de Palais, à quatre lieues de Nantes : ce qui l'a fait appeller par quelques auteurs le *Péripatéticien Palatin.* De même que les peuples barbares ne ſavent que faire la guerre, les ſavans barbares ne ſavent que diſputer. *Abailard* étoit le plus ſubtil dialecticien & le plus ardent diſputeur de ſon ſiècle ; c'eſt à l'argumentation ſcolaſtique, unique ſcience alors, unique talent, tant dans la philoſophie que dans la théologie, qu'il a dû ſa grande réputation, ſes perſécutions éclatantes, & l'honneur de plaire à Héloïſe. Diſciple, rival de gloire, & vainqueur de Guillaume de Champeaux, archidiacre de l'égliſe de Paris, autre docteur célèbre dans le même genre, il éleva autel contre autel, école contre école. Tantôt chaſſé par la perſécution, tantôt rappellé par l'eſtime publique, ſouvent fugitif, par-tout révéré, par-tout ſuivi d'une foule d'écoliers, abſent, préſent, également redoutable à Champeaux, contre lequel il diſputoit ſans ceſſe, ſur quoi ? ſur les univerſaux ; Champeaux ne put échapper à cette guerre d'argumens, qu'en devenant évêque de Châlons ; *Abailard* eut à peu près les mêmes démêlés avec Anſelme, ſon maître en théologie, comme Champeaux l'avoit été en philoſophie. La ſource de ces querelles étoit toujours la ſupériorité d'*Abailard* ſur ſes maîtres, ſon mépris pour eux, & la facilité avec laquelle il leur enlevoit leurs écoliers. D'après ce double principe d'amour-propre & d'intérêt bleſſés, on ne doit pas être ſurpris de l'acharnement de ces diſputes, les univerſaux n'étoient que le prétexte. *Abailard*, las des orages & des contradictions que lui attiroient ſon mérite & ſon humeur, chercha ſa conſolation dans l'amour : on ſait comment s'étant introduit chez Fulbert, chanoine de l'égliſe de Paris, pour enſeigner la philoſophie à Héloïſe ſa nièce, il parvint à lui inſpirer une paſſion, qui n'a peut-être jamais eu d'égale pour la vivacité ni pour la durée. Il naquit un fruit de leur amour qu'ils nommèrent *Aſtrolabius*, apparemment en mémoire de l'aſtronomie qui les occupoit alors. *Abailard* tira ſon Héloïſe de la maiſon de Fulbert, & l'envoya faire ſes couches chez une ſœur qu'il avoit en Bretagne ; il offrit enſuite à Fulbert d'épouſer ſecretement ſa nièce : mais Héloïſe, par une délicateſſe ſingulière, ne vouloit pas même conſentir à un mariage ſecret : le ſacrifice de ſa réputation étoit fait, elle vouloit tout devoir & tout donner à l'amour, rien à la néceſſité ; le nom de femme, diſoit-elle, eſt plus ſaint & plus impoſant, mais celui d'*amie* eſt plus doux. *Uxor nomen eſt dignitatis, non voluptatis.*, diſoit Œlius Verus. D'ailleurs elle craignoit d'être un obſtacle à la fortune que les talens d'*Abailard* lui promettoient dans l'état eccléſiaſtique. Les philoſophes, diſoit-elle, ne doivent point ſe marier, cet engagement n'eſt pas fait pour eux ; les embarras du ménage nuiſent à la liberté d'eſprit néceſſaire pour l'étude : cependant comme elle ne ſavoit point réſiſter à *Abailard*, elle l'épouſa ſecretement, parce qu'il le voulut. Fulbert, qui n'avoit prétendu que réparer l'honneur de ſa nièce, & qui n'entendoit rien à toutes ces délicateſſes, s'empreſſa, contre la parole donnée, de publier ce mariage : Héloïſe perſiſta toujours à le nier. Fulbert ne voyant dans cette conduite qu'une ſoumiſſion aveugle aux intentions d'un mari injuſte, s'en prit à celui-ci ; & ſe portant aux derniers excès de la vengeance &

de la fureur, il gagna le domeſtique d'*Abailard*, qui introduiſit la nuit des aſſaſſins dans la chambre de ſon maître : ce fut alors qu'*Abailard* reçut ce cruel & flétriſſant outrage, qui le retranchant du nombre des hommes, le jetta dans le cloître, ſans autre vocation que la confuſion & la douleur. Il avoit déja procuré à ſon Héloïſe une retraite dans le monaſtère d'Argenteuil, pour la ſouſtraire aux mauvais traitemens qu'elle éprouvoit à cauſe de lui dans la maiſon de ſon oncle ; & ce ſecond enlèvement n'avoit pas peu contribué à la réſolution violente que Fulbert avoit priſe. Elle ne reſta pas impunie : deux des aſſaſſins, dont le domeſtique d'*Abailard* étoit un, ſubirent la peine du talion, & de plus furent condamnés à perdre les yeux ; Fulbert en fut quitte pour la perte de ſes biens. *Abailard*, en entrant dans le monaſtère de ſaint Denis, donna ordre à Héloïſe de prendre le voile à Argenteuil. La douce Héloïſe obéit avec plus de ſatisfaction qu'elle n'avoit conſenti à un mariage, qui lui paroiſſoit contraire aux intérêts de ſon amant. Depuis ce moment l'hiſtoire ne produit pas un ſeul témoignage contre les mœurs d'Héloïſe : elle ſe conforma en ſilence aux obligations de ſon nouvel état, brûlant dans le ſecret de ſon cœur pour un homme qui, après tout, avoit été ſon mari. *Abailard* étoit moins tranquille & moins réſigné : obligé par ſa faute à plus d'indulgence qu'un autre, mais devenu plus ſévère peut-être par ſa diſgrace, il voulut à ſaint Denis réformer l'abbé & les moines ; & comme il avoit un peu plus de critique & d'érudition qu'eux, il leur nia que leur ſaint Denis fût Denis l'aréopagite. Sur ce blaſphème il fut chaſſé, ou plutôt il obtint ſa grace de ſortir d'une maiſon où il déplaiſoit & ſe déplaiſoit ; il redevint errant, & retrouva par-tout des orages, ou en fit naître. Le comte de Champagne, Thibaut IV, dit *le Grand*, lui donna ſur ſes terres un aſyle, où *Abailard* bâtit un oratoire qu'il nomma *Paraclet*. Cette ſolitude fut bientôt peuplée de diſciples qu'attiroit en foule la réputation d'*Abailard* ; des maîtres moins habiles & moins heureux, indignés de perdre dans les villes, au ſein des commodités qu'elles raſſemblent, les nombreux diſciples qui ſuivoient *Abailard* dans ſon déſert, lui ſuſcitèrent tant de perſécutions qu'ils le forcèrent d'abandonner le *Paraclet* ; & lorſque Suger, abbé de ſaint Denis, par des raiſons que ſes panégyriſtes même n'ont pas approuvées, eût chaſſé d'Argenteuil les religieuſes dont Héloïſe étoit devenue la prieure, *Abailard* eut la ſatisfaction de pouvoir leur offrir un aſyle dans ſon oratoire du *Paraclet*. Héloïſe avoit aimé la retraite d'Argenteuil, parce qu'elle y étoit entrée par l'ordre de ſon amant ; elle aima encore plus la ſolitude du *Paraclet*, parce qu'elle la devoit à *Abailard*. Elle en fut la première abbeſſe, & y vécut ſous les loix de celui à qui elle aimoit à obéir.

Bayle rapporte, d'après Aubert le Mire, que les religieuſes du *Paraclet* célébrent l'office en grec le jour de la pentecôte, ce qu'il regarde comme une eſpèce d'hommage pour la mémoire d'Héloïſe, qui ſe diſtinguoit par la connoiſſance du grec, dans un temps où cette langue étoit peu cultivée, & qui ſavoit même un peu d'hébreu.

Les moines de l'abbaye de ſaint Gildas de Ruis, en baſſe-Bretagne, avoient élu *Abailard* pour leur abbé. Ces moines étoient alors également malheureux & déréglés. Un ſeigneur violent leur enlevoit leurs revenus, *de ſorte*, dit Bayle, en traduiſant *Abailard* à la lettre, *qu'ils étoient contraints de nourrir de leur propre bourſe leurs concubines & leurs enfans. Abailard*, qui n'en avoit plus, ne voulut pas qu'ils en euſſent ; & s'il avoit voulu réformer ſaint Denis, où il n'étoit que ſimple moine, on peut croire qu'il voulut réformer Ruis, en étant abbé. Les moines ne voulurent pas être réformés : ils ſe repentirent de l'avoir élu, & cherchèrent à s'en défaire : ils tentèrent de l'empoiſonner, tantôt à la meſſe, tantôt au réfectoire. *Un jour n'ayant pas mangé d'une viande qui lui avoit été préparée, il vit mourir ſon compagnon qui la mangea* ; il eut dans un ordre plus reſpectable des ennemis plus redoutables encore, ſaint Norbert & ſurtout ſaint Bernard. Ils l'attaquèrent ſur ſa doctrine ; on trouva dans ſes écrits des propoſitions haſardées ſur la trinité : *Abailard* ſe diſtinguoit des docteurs de ſon ſiècle par la clarté, il aimoit à préſenter ſes idées ſous des images ſenſibles, il y accoutumoit ſes diſciples, & ceux-ci le preſſoient de porter cette clarté dans l'explication des myſtères. *Abailard*, qui n'avoit que l'argumentation & les ſyllogiſmes dans la tête, comparoit le myſtère de la trinité à un ſyllogiſme ; comme les trois propoſitions d'un ſyllogiſme, diſoit-il, ne ſont qu'une ſeule vérité, de même le Père, le Fils & le ſaint-Eſprit ne ſont qu'une même eſſence. Le célèbre Wallis, mathématicien d'Oxford, a depuis comparé le myſtère de la trinité aux trois dimenſions de la matière : mais il ne faut ni comparer, ni expliquer les myſtères. *Abailard* fut condamné aux conciles de Soiſſons & de Sens, & obligé de jetter lui-même au feu ſon écrit, humiliation qui lui fut plus douloureuſe que ſes autres malheurs : Héloïſe l'aimoit, le conſoloit, le défendoit, oppoſoit ſon eſtime & ſon amour à toutes les condamnations, & ne voyoit dans les ennemis & les juges d'*Abailard* que des envieux & des perſécuteurs. Le zèle des ſaints ne connoit pas toujours la modération ; & les docteurs du douzième ſiècle ne la connoiſſoient point du tout. Saint Bernard appelle *Abailard* dans ſes lettres un *horrible compoſé d'Arius, de Pélage & de Neſtorius, un moine ſans règle, un abbé ſans moines, un homme ſans mœurs, un monſtre, un nouvel Hérode, un Ante-Chriſt*, & de quoi s'agiſſoit-il ? de ſavoir ſi la comparaiſon des trois perſonnes de la trinité avec les trois propoſitions d'un ſyllogiſme, donnoit une idée exacte du myſtère. L'acharnement ſur pouſſé

ſi loin, qu'on fit querelle à *Abailard* ſur le nom de *Paraclet* donné par lui au monaſtère qu'il avoit fondé, comme ſi un malheureux ne pouvoit donner l'épithète de *Conſolateur* à l'aſyle où il avoit reſpiré dans ſa miſère. On crut voir dans cette dénomination quelque prédilection pour celle des trois perſonnes de la trinité, qui eſt diſtinguée par ce titre intéreſſant de *Conſolateur :* on crut y trouver quelque idée d'inégalité entre les trois perſonnes. C'étoit une nouveauté, diſoit-on d'ailleurs, il n'étoit pas permis de conſacrer des égliſes, ni au ſaint Eſprit, ni à Dieu le pére, ni à l'enfant Jéſus; il paroit que l'uſage, contraire à cette aſſertion, a prévalu. Le pape Innocent II, prévenu par les ennemis d'*Abailard*, crut être indulgent, en ſe contentant d'ordonner qu'on l'enfermât. Entraîné par le torrent des évènemens & des affaires, agité par tant de querelles, allarmé de tant de dangers, *Abailard* s'occupoit peu d'Héloïſe; il y avoit long-temps qu'il paroiſſoit l'oublier, lorſqu'une lettre adreſſée par lui à un ami, & qui contenoit l'hiſtoire de ſes malheurs, étant tombée entre les mains de cette tendre fille, & ayant rallumé dans ſon cœur toute l'ardeur d'une paſſion que le temps n'avoit pu éteindre, que la religion n'avoit fait qu'aſſoupir, donna lieu à cette lettre touchante d'Héloïſe, dont on peut dire :

Spirat adhuc amor,
Vivuntque commiſſi colores
Æoliæ fidibus puellæ.

C'eſt cette lettre qui a été imitée & altérée par tant d'auteurs, embellie par Pope & par Colardeau. L'original leur a fourni les idées principales & les ſentimens les plus vrais. Le combat, toujours ſi intéreſſant de la nature & de la grace, de l'amour & de la piété, y eſt vivement dépeint. On doit ſur-tout y remarquer ce trait : *Quæ eùm ingemiſcere debeam de commiſſis, ſuſpiro potiùs de amiſſis. Je gémis d'avoir perdu des plaiſirs dont je dois gémir d'avoir joui ;* mot qui ſemble être le modèle de celui de madame de la Valière, à la nouvelle de la mort du comte de Vermandois ſon fils. *C'eſt trop pleurer ſa mort, n'ayant pas encore aſſez pleuré ſa naiſſance.*

Ces lettres d'*Abailard* & d'Héloïſe ſont le principal fondement de leur hiſtoire, & contiennent les particularités les plus conſidérables de leurs amours & de leurs malheurs.

Abailard trouva un port dans ſon naufrage : Pierre le vénérable le reçut dans ſon abbaye de Clugny. Cet homme d'une vertu aimable ſut reſpecter l'infortune & la gloire, il verſa ſur les plaies de ce cœur ulcéré le baume de la douceur & de l'attendriſſement. Il appuya de tout le crédit que donne le mérite & la vertu, la foibleſſe d'un ami opprimé : il lui apprit à pardonner, en lui procurant à lui-même le pardon de ſes fautes & de ſes erreurs; il le réconcilia enfin avec le pape, avec ſaint Bernard même, ſur-tout avec la vertu & le bonheur. Il recueillit ſes derniers ſoupirs; & touché d'une paſſion que tant de traverſes, de conſtance & de délicateſſe rendoient reſpectable, il ſe fit un dévoir d'envoyer à Héloïſe, conformément aux dernieres volontés d'*Abailard*, les cendres de cet ami uniquement aimé. *Abailard* mourut âgé de 63 ans, le 21 avril 1142, non pas à l'abbaye de Clugny, mais au prieuré de ſaint Marcel-ſur-Saône, près de Châlons, où on l'avoit envoyé à cauſe de l'agrément du lieu qu'on croyoit propre à rétablir ſa ſanté. Héloïſe le pleura encore vingt-un ans : elle mourut le 17 mai 1163. Elle eſt enterrée à côté d'*Abailard*, dans cette même maiſon du Paraclet, près de Nogent & de Pont-ſur-Seine, aſſez près auſſi d'une autre abbaye où repoſent les reſtes d'un autre perſonnage beaucoup plus illuſtre encore, M. de Voltaire. En 1766, l'académie des belles-lettres, à la réquiſition de madame de Roye de la Rochefoucault, abbeſſe du Paraclet, a fait l'épitaphe d'*Abailard* & d'Héloïſe, placée aujourd'hui ſur leur tombeau. Bayle a donné une bien mauvaiſe opinion de ſon goût & de ſa ſenſibilité, en décrivant leurs amours du ton d'un bouffon libertin. Pour illuſtrer tout autre ſiècle que ceux d'Alexandre, d'Auguſte, de Léon X & de Louis XIV, il ſuffit d'un homme tel qu'*Abailard* & d'une femme telle qu'Héloïſe. Leurs talens, leurs paſſions, leurs malheurs ſont encore aujourd'hui l'occupation & l'intérêt des ames ſenſibles. La gloire d'*Abailard* eſt bien moins d'avoir effacé ſes maîtres, & enivré de zèle & d'enthouſiaſme pour les lettres & pour lui-même la foule de ſes diſciples, que d'avoir ſu inſpirer à un cœur noble & tendre, à un eſprit vraiment éclairé une inclination ſi forte & ſi conſtante. Pétrarque dans la ſuite a immortaliſé Laure : c'eſt Héloïſe qui a immortaliſé *Abailard*. Comme elle l'ennoblit au moment même où il l'immole, lorſque s'enfermant dans un cloître pour lui obéir, pour l'imiter, pour s'unir du moins à ſa deſtinée, ne pouvant plus s'unir à lui, elle s'accuſe encore de l'avoir rendu malheureux, & s'écrie avec Cornélie dans Lucain!

O maxime conjux!
O thalamis indigne meis! hoc juris habebat
In tantam fortuna caput! cur impia nupſi
Si miſerum facturа fui? nunc accipe pœnas,
Sed quas ſponte tuam.

Lucan. Pharſal. liv. 8.

Elle s'appliquoit auſſi, par amour & par reſpect pour *Abailard*, cette belle expreſſion d'Andromaque.

Dejectam conjuge tanto.

C'étoit *Abailard* dont on pouvoit dire :

Dejectum conjuge tali.

Voici leur épitaphe :

HIC
SUB EODEM MARMORE JACENT
HUJUS MONASTERII
CONDITOR PETRUS ABÆLARDUS
ET ABBATISSA PRIMA HELOISA
OLIM STUDIIS, INGENIO, INFAUSTIS NUPTIIS
ET PŒNITENTIA
NUNC ÆTERNA, UT SPERAMUS, FELICITATE
CONJUNCTI.

PETRUS OBIIT 21 APRILIS 1142.
HELOISA 17 MAII 1163.

ABARIS, (*Hiſt. anc.*) ſon nom eſt trop fameux pour être omis, ſon hiſtoire eſt trop peu connue pour être rapportée; il appartient à la fable & non à l'hiſtoire. Porphire & Jamblique lui attribuent une foule de prodiges. Il traverſoit les airs ſur une flèche volante qu'il avoit reçue d'Apollon, dont il étoit prêtre chez les Hyperboréens; il prédiſoit les tempêtes & les tremblemens de terre, il rendoit des oracles. Tout ce qu'on ſait de lui, c'eſt qu'il étoit Scythe, qu'il vint à Athènes, & que ſon nom eſt reſté célèbre dans la Grèce, comme celui d'un barbare éclairé. D'ailleurs on varie ſur le temps où il vivoit; les uns l'ont placé vers le temps du ſiége de Troye, les autres l'ont fait contemporain de Crœſus.

ABAS, (SCHAH.) dit le grand, (*Hiſt. de Perſe.*) ſeptième roi de Perſe, de la race des Sophis, ſuccéda en 1585 à Kodabendeh, l'un de ſes frères. Ce fut un conquérant; il prit ou reprit pluſieurs provinces ſur les Turcs & ſur les Tartares; il ſe rendit maître le 25 avril 1622 avec le ſecours des Anglois de l'iſle & de la ville d'Ormus, poſſédées par les Portugais depuis l'an 1507. Il fut enclin à la cruauté; mais les Perſans le révèrent comme le reſtaurateur de l'état. Ce fut ſous lui qu'Iſpahan devint la capitale de la Perſe. Il mourut en 1629 après avoir regné environ 44 ans.

ABAS II. (SCHAH.) (*Hiſt. de Perſe.*) neuvième roi de la race des Sophis, ſuccéda en 1642 à ſon père Schah-Sefi ou Sofi, n'ayant alors que 13 ans. Il fut éclairé, tolérant, favorable aux Chrétiens, qu'il défendit de perſécuter & d'inquiéter pour leur religion. *La conſcience des hommes*, diſoit-il, *relève de Dieu ſeul. Le devoir du ſouverain eſt de faire rendre la juſtice à tous ſes ſujets, de quelque religion qu'ils ſoient.* Ses lumières ne purent le préſerver de la manie générale. Il voulut être conquérant. Il n'avoit encore que 18 ans, lorſqu'il reprit la ville de Candahar cédée au Mogol ſous le règne précédent. Il ſut la conſerver malgré tous les efforts de l'empereur du Mogol, qui vint pluſieurs fois l'aſſiéger avec trois cens mille hommes. *Abas II.* voulut auſſi étendre ſon empire du côté du Nord, & l'hiſtoire doit s'élever contre une telle entrepriſe, mais elle doit louer beaucoup la manière dont cette entrepriſe fut conçue. *Abas*, avant de commencer la guerre, voulut s'être aſſuré des fonds néceſſaires pour la faire; & il voulut que ces fonds, pris ſur ſes épargnes & ſur le retranchement de ſes dépenſes ſuperflues, ne coûtaſſent rien à ſes peuples; s'il pouvoit être permis d'être un conquérant, ce ſeroit à ce ſeul prix. La mort le ſurprit à 37 ans, au milieu de ſes projets, en 1666. Il eſt au nombre des victimes illuſtres du mal vénérien.

ABBADIE, (JACQUES) (*Hiſt. mod.*) célèbre miniſtre proteſtant, naquit à Nay en Béarn, en 1654. Après avoir voyagé en différens pays, & exercé les fonctions de ſon miniſtère à Berlin & à Londres, il finit par être doyen de Killaloé en Irlande. Il mourut en 1727, à Sainte-Marybonne, près de Londres, âgé de 73 ans. Ses traités *de la vérité de la religion chrétienne; de la divinité de J. C.* & *de l'art de ſe connoître ſoi-même*, ont réuni les ſuffrages des Catholiques & des Proteſtans. Le traité *de la vérité de la religion réformée* n'a dû plaire qu'aux proteſtans; *le triomphe de la providence & de la religion dans l'ouverture des ſept ſceaux, par le fils de Dieu*, ouvrage du même auteur, a déplu également aux gens ſenſés de toutes les communions, & a paru plus digne de Jurieu que d'*Abbadie*.

On a encore de cet auteur quelques autres ouvrages; un volume de ſermons peu connu; un écrit intitulé *défenſe de la nation Britannique, contre l'auteur de l'avis important aux réfugiés*, ce livre d'*Abbadie* eſt aſſez rare. Enfin *les caractères du chrétien & du chriſtianiſme.*

Abbadie avoit pour la proſe une mémoire qu'on n'a guères que pour les vers; il retenoit ſes ouvrages dans ſa tête, & ne les écrivoit qu'au moment de les faire imprimer. Cette méthode nous en a fait perdre quelques-uns de lui; & il eſt étonnant qu'elle ne nous en ait pas fait perdre davantage.

ABBAS, (*Hiſt. des Arabes.*) premier caliſe Abbaſſide, deſcendoit d'un autre Abbas, couſin de Mahomet, qui avoit donné ſon nom à cette race, avant qu'elle fût parvenue au caliſat. Les caliſes Ommiades s'étoient rendus odieux par leurs cruautés; ils furent détrônés par les Abbaſſides, qui ne furent pas d'abord moins cruels. Les Muſulmans exaltent beaucoup cependant la douceur & la généroſité d'*Abbas*, qui expoſa publiquement la tête de Mervan II, dernier caliſe Ommiade, dans ſa propre capitale, & dont le fameux général Moſtem fit paſſer au fil de l'épée juſqu'à ſix cens mille hommes dans différens combats, livrés pour la cauſe des Abbaſſides. Il paroît que les hiſtoriens n'attribuent à *Abbas* ni les victoires remportées, ni les atrocités commiſes ſous ſon nom. Il mourut l'an 136 de l'hégire, qui étoit la cinquième année de ſon règne.

ABBASSIDES, (*Hiſt. des caliſes.*) les *Abbaſſides* ſont cette race de caliſes, ſucceſſeurs d'Abbas. Ils deſcendoient tous, comme nous l'avons dit, d'un autre Abbas, couſin de Mahomet, qui donna ſon nom à cette race. Ils occupèrent le caliſat pen-

dant l'eſpace de 524 ans, & donnèrent 37 caliſes; c'eſt ſous cette race que l'Arabie fut quelque temps la patrie des lettres & des ſciences.

ABBAUCAS, (*Hiſt. anc.*) philoſophe, dont on ne ſait qu'un trait, rapporté par Lucien, c'eſt que dans un incendie il aima mieux ſauver ſon ami que ſa femme & ſes deux enfans, dont un périt dans les flammes. Quand on lui demanda la raiſon de cette préférence : *On refait*, dit-il, *un enfant, refait-on un ami?*

ABBON. Deux moines de ce nom, ont mérité d'être connus, au moins des ſavans; l'un, moine de ſaint Germain-des-Prés, à la fin du neuvième ſiècle, a écrit en vers latins, tels qu'on en faiſoit alors, l'hiſtoire du ſiége de Paris par les Normands, ſiége dont il avoit eu le malheur d'être le témoin oculaire. On trouve cette hiſtoire dans les recueils des hiſtoriens de France; & il en exiſte une traduction françoiſe. L'autre, moine, puis abbé de Fleury, dans le dixième ſiècle, très-ſavant pour ſon temps, grand & heureux défenſeur des moines, dans un ſiècle où les moines étoient les ſeuls ſavans, eut parmi les évêques même des ennemis à combattre. Ce fut à cette occaſion qu'il compoſa ſon apologie, ouvrage qu'il dédia aux rois Hugues Capet & Robert. Il adreſſa aux mêmes princes un recueil de canons ſur la matière la plus importante, les devoirs reſpectifs des rois & des ſujets. Il fut employé par le roi Robert dans des négociations alors intéreſſantes. Le pape Grégoire V menaçoit de mettre le royaume de France en interdit : *Abbon* ſuſpendit l'orage. Réformateur du monaſtère de la Réole, dépendant de celui de Fleury, il fut tué à la Réole, l'an 1004, dans une ſédition. On a publié en 1687 le recueil de ſes lettres *in-fol.* imprimé ſur les manuſcrits de Pierre Pithou. On y a joint ſes *canons* & ſon *apologie*.

ABBOT. Il y a auſſi deux perſonnages de ce nom qui méritent d'être connus; Robert à qui le livre latin de *la ſouveraine puiſſance des rois* contre Bellarmin & Suarez, publié en 1619, *in-4°.* à Londres, valut l'évêché de Salisbury, que lui donna le roi Jacques I, dont la théologie ſe trouva conforme à la ſienne; & George qui fut archevêque de Cantorbery, mais qui perdit la faveur du même roi, pour s'être oppoſé au mariage du prince de Galles (depuis Charles I.) avec l'infante d'Eſpagne. Perſécuté par le duc de Buckingham, il fut ſuſpendu des fonctions de la primatie, & mourut en ſimple particulier, en 1633, au château de Croyden; Robert étoit mort en 1618. On a encore de ce Robert pluſieurs ouvrages de controverſe, entr'autres une réponſe à l'apologie du père Garnet, jéſuite, au ſujet de la conſpiration des poudres; on a auſſi de George, outre des queſtions théologiques & des ſermons, une *hiſtoire du maſſacre de la Valteline*, imprimée à la fin des actes de l'égliſe Anglicane de Jean Fox, *Londres, 1631, in-folio.*; une *Géographie* aſſez eſtimée pour le temps; un *traité de la viſibilité perpétuelle de la vraie égliſe*, in-4°. Ces trois ouvrages ſont en anglois, ainſi que les ſermons.

ABDALLA, (*Hiſt. des caliſes.*) oncle de cet Abbas, dont on vient de parler, le premier des caliſes Abbaſſides, contribua beaucoup, par ſes victoires, à mettre ſon neveu ſur le trône. Il exerça ſur la race infortunée des Ommiades, des cruautés égales à celles du général Moſlem, dont nous venons auſſi de parler à l'article d'ABBAS, & ſupérieures peut-être à celles qu'on avoit tant reprochées aux Ommiades. Pour récompenſe de ces victoires & de ces cruautés, *Abdalla* eut le gouvernement de la Syrie, où ce barbare, pour ſe dédommager de n'avoir plus à combattre & à vaincre, repaiſſoit ſes regards du ſpectacle des tortures & des ſupplices de tous ſes ennemis. Après la mort d'Abbas qu'il avoit fait regner, il voulut régner lui-même; il prétendit qu'Abbas s'étoit engagé par ſerment à le nommer ſon ſucceſſeur; en conſéquence il refuſa de reconnoître pour caliſe ſon autre neveu, Abougiafar-Almanſor, frère d'Abbas; il leva ouvertement l'étendard de la révolte : mais vaincu par Moſlem, il alla chercher un aſyle à Baſra, où il vécut long-temps dans l'obſcurité, paroiſſant avoir renoncé à ſes vaſtes eſpérances. Soit que ſon neveu crût n'avoir plus rien à craindre de ſa part, ſoit qu'il crût au contraire ne pouvoir s'aſſurer de lui, qu'en le tenant ſous ſes yeux & ſous ſa main, il employa toute ſorte de moyens pour l'engager à venir à la cour. *Abdalla* y fut très-accueilli, mais il périt quelque temps après avec ſes femmes, ſes eunuques & ſes eſclaves, enſeveli ſous les ruines de ſon palais qui s'écroula tout-à-coup. On a prétendu qu'Almanſor lui avoit fait bâtir ce palais; que les fondemens étoient de ſel, & que quand *Abdalla* y fut logé, on y fit couler, par des canaux ſecrets, des eaux qui minèrent l'édifice. Rien n'a plus l'air d'une fable. *Abdalla* mourut, ſelon les uns, l'an 754 de J. C., ſelon les autres, l'an de l'hégire 145, qui tomberoit à l'an 767.

ABDALLA, (*Hiſt. des Arabes.*) fils de Montaleb & père de Mahomet le prophète. Ce dernier titre eſt le ſeul qu'il ait pour être connu. C'étoit dans la vérité un eſclave & un conducteur de chameaux, dont on ne ſait rien de plus; mais les Mahométans, pour relever l'origine du fils, ont falſifié l'hiſtoire du père. Ils en ſont, pour la beauté, un Aſtolfe ou un Joconde, pour qui toutes les femmes mouroient d'amour, même dans ſa vieilleſſe. Il avoit 75 ans, ou, ſelon quelques auteurs, 85, lorſqu'il épouſa la plus belle & la plus vertueuſe femme de ſa tribu, car ce fut la mère de Mahomet, elle ſe nommoit *Amena*. La première nuit de ſes nôces, cent belles & jeunes filles moururent de déſeſpoir & de jalouſie de ſon bonheur. Une reine de Syrie avoit demandé *Abdalla* en mariage. Ces fables ne ſont pas l'hiſtoire : mais le motif qui les fait inventer, n'eſt pas étranger à l'hiſtoire de l'eſprit humain.

L'hiſtoire des Arabes offre encore quelques autres *Abdalla* moins célèbres, un entr'autres dont l'avarice & la valeur étoient également paſſées en proverbe, & dont on diſoit : *La bravoure & la libéralité ſont inſéparables, excepté chez Abdalla, fils de Zobair ;* & un autre, qui étoit docteur, & qui diſoit que la deviſe des docteurs devroit être, *je ne ſais pas.*

Mais nous ne pouvons paſſer ſous ſilence le fameux *Abdalla III*, ſeptième caliſe Abbaſſide, & le ſecond après Aaron Rachid, plus connu ſous le nom d'*Almamon.*

ABDALLA ALMAMON, (*Hiſt. des caliſes.*) vingt-ſeptième caliſe de Bagdad, fut proclamé le même jour que ſon frère fut aſſaſſiné. Son premier ſoin fut de confier l'adminiſtration à des hommes intègres & éclairés, qui conſpiraſſent avec lui à faire le bonheur de ſon peuple. L'empire étoit alors agité de guerres civiles, deux deſcendans d'Ali s'étoient fait ſucceſſivement proclamer caliſes dans Cuſa ; mais cette rébellion fut bientôt réprimée. Les théologiens muſulmans ſuſcitèrent des troubles plus difficiles à appaiſer : il s'agiſſoit de décider ſi l'alcoran étoit créé ou incréé. Un de ces docteurs débita devant lui des argumens ſubtils, pour lui prouver que chaque article venant de Dieu, devoit être éternel comme lui ; le caliſe qui ſavoit mieux faire uſage de ſon cimeterre que des armes de la ſcholaſtique, finit la diſpute en coupant d'un ſeul coup la tête du docteur. *Abdalla Almamon* penchoit en ſecret pour la ſecte d'Ali, & ne pouvant plus contenir ſon zèle, il déſigna pour ſon ſucceſſeur un deſcendant du gendre du prophète. C'étoit ſacrifier à ſa religion les intérêts de ſa famille, qui depuis long-tems poſſédoit le caliſat. Les Abbaſſides, pour prévenir leur dégradation, réſolurent de le dépoſer, & de mettre à ſa place Ibrahim, ſon oncle, qui auſſi-tôt fut proclamé caliſe dans Bagdad. *Almamon* reconnut alors l'indiſcretion de ſon zèle ; & pour regagner l'affection des peuples, il fit aſſaſſiner dans le bain ſon viſir, qui lui avoit conſeillé de ſe ranger parmi les diſciples d'Ali ; & marchant enſuite vers Bagdat, il apprit ſur ſa route qu'Ibrahim avoit été dépoſé : il fit ſon entrée avec tout l'appareil de la vengeance, & après avoir inſpiré la crainte, il eut la modération de pardonner. Mais les habitans furent ſcandaliſés de voir ſes troupes habillées de verd, qui étoit la livrée des Alides ; & ce fut pour faire ceſſer les murmures, que huit jours après il les fit habiller de noir, qui étoit la couleur des Abbaſſides. Quand tous les troubles domeſtiques furent appaiſés, il tourna ſes armes contre les Grecs qui avoient fait périr ſeize cens habitans de Tarſe & de Maſyſia, en Cilicie ; les terres de l'empire furent ravagées ; il parcourut enſuite ſes provinces agitées par l'ambition des gouverneurs qui s'érigeoient en ſouverains. Aydus, qui étoit le plus redoutable, fut vaincu & puni. Les Bimaïdes, tribu puiſſante d'Egypte qui ne vouloit point reconnoître de maîtres, furent taillés en pièces ou réduits en eſclavage ; & rentrant enſuite ſur les terres de l'empereur Grec, il s'empara de quatorze villes. Il eût pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi la mort ne l'eût arrêté dans le cours de ſes triomphes. Ses traits nous ont été tranſmis par les hiſtoriens ſes contemporains. Sa phyſionomie étoit agréable, & ſa taille régulière & majeſtueuſe annonçoit le maître du monde. Il mourut dans la quarante-neuvième année de ſon âge, après un règne de vingt ans cinq mois & treize jours. Ce prince fut l'ornement de la famille des Abbaſſides, ſi féconde en grands hommes ; protecteur des talens, il appella dans ſa cour les ſavans de toutes les contrées. C'étoit par le glaive que ſes prédéceſſeurs avoient établi l'Iſlamiſme ; il prit une autre route : ennemi de la théologie ſcholaſtique, il dédaigna & punit ces docteurs turbulens, qui obſcurciſſent les vérités les plus ſimples par des raiſonnemens pointilleux. La tolérance de tous les cultes aſſura la tranquillité de l'empire ; humain & indulgent, il avoit coutume de dire que ſi la trempe de ſon cœur étoit bien connue, les plus grands criminels l'aborderoient ſans craindre d'être punis. Les docteurs rigides le blâmèrent d'avoir introduit la philoſophie & les autres ſciences ſpéculatives ; ce fut ſous ſon règne que l'aſtronomie commença à être cultivée chez les Muſulmans, qui auparavant n'avoient que des aſtrologues. (*T-N.*)

ABDALMALEK, (*Hiſt. des caliſes.*) cinquième caliſe Ommiade, & l'un des grands conquérans Arabes, ſi décrié pour ſon avidité, qu'il en fut ſurnommé l'*écorcheur de pierre*, & célébré cependant par l'hiſtoire, parce qu'il fit la guerre avec ſuccès, & qu'il étendit la domination de ſon peuple. Il étoit, comme tous les héros barbares, fort vaillant & fort ſuperſtitieux, croyant aux ſonges & aux prédictions. On a dit de lui qu'il avoit l'haleine ſi infecte, qu'elle tuoit les mouches qui ſe repoſoient ſur ſes lèvres ; ce qui a bien l'air d'une exagération de mauvaiſe phyſique.

ABDALONYME, *Voyez* ABDOLONYME.

ABDAS, évêque dans la Perſe, qui, par un zèle inconſidéré, alluma une violente perſécution contre les Chrétiens. Ceux-ci n'étoient que tolérés dans la Perſe, *Abdas* voulut être intolérant, & non content de la liberté de conſcience, & même de culte public qu'on accordoit aux Chrétiens, il renverſa un des temples conſacrés à l'adoration du feu. Sur les plaintes des mages, le roi fit venir *Abdas*, & lui ordonna de rebâtir ce temple, lui déclarant qu'en cas de déſobéiſſance, il ſeroit renverſer toutes les égliſes des Chrétiens ; *Abdas* aima mieux les laiſſer détruire, & laiſſer abolir le culte des Chrétiens dans la Perſe, que de réparer le dommage qu'il avoit cauſé, en quoi il montra un zèle plus opiniâtre que juſte ou éclairé. Bayle n'a pas toujours raiſon, à beaucoup près : mais il ſeroit difficile de répondre aux argumens, par leſquels il combat

combat les éloges donnés par quelques écrivains eccléſiaſtiques, au reſus que fit Abdas d'obéir. Il lui en coûta la vie, le roi indigné le fit périr, & abandonna les Chrétiens à la perſécution des mages leurs ennemis. Au reſte on ne s'accorde ni ſur l'époque de cet événement, ni ſur le nom du roi ſous lequel il arriva. Selon Théodoret, c'étoit Iſdegerdes qui vivoit du temps de l'empereur Théodoſe le *jeune*; ſelon Socrate, c'étoit Vararanes, fils & ſucceſſeur d'Iſdegerdes; & Baronius n'oſe prononcer entre Théodoret & Socrate.

ABDELATIF, (*Hiſt. des Tartares.*) grand kan des Tartares, mort en 1435, fut le dernier de la race de Gengis-kan.

ABDEMELECH, (*Hiſt. Sainte.*) Ethiopien de naiſſance, eunuque ou ſerviteur du roi Sédécias, ſachant que Jérémie languiſſoit dans une priſon où les principaux de Jéruſalem l'avoient fait mettre, obtint de ſon maître la permiſſion d'aller l'en tirer. Cette action généreuſe, comme le lui avoit prédit le prophète, ne reſta pas ſans récompenſe. (*Jérém. xxxix. 15. 16.*) Nabuzardan, ayant pris & pillé la ville, Abdemelech & Jérémie furent épargnés. An du monde 3416, avant J. C. 584, & avant l'ère vulgaire. 588. (*A. R.*)

ABDEMELECH *ou* ABDEMELEK, (*Hiſt. mod.*) roi de Fez & de Maroc. Ce prince & Mahomet ſon neveu ſe diſputoient le trône; *Adhemelek*, appella les Turcs à ſon ſecours, & Mahomet les Portugais. Don Sébaſtien, roi de Portugal, paſſa lui-même en Afrique, & alors ſe livra le 4 août 1578 cette célèbre bataille d'Alcacer où les trois rois, les deux maures & le portugais périrent. On ne put retrouver le corps de don Sébaſtien.

ABDENAGO *ou* AZARIAS, (*Hiſt. Sainte.*) proche parent du roi Sédécias, fut un des trois jeunes hébreux, compagnons de Daniel; jettés dans une fournaiſe ardente, pendant la captivité des Juifs à Babylone, pour n'avoir pas voulu ſe proſterner devant la ſtatue que Nabuchodonoſor avoit fait ériger, & qu'il vouloit qu'on adorât. Dieu les délivra miraculeuſement, & ils ſortirent des flammes ſans avoir éprouvé aucun mal.

ABDERAME I, (*Hiſt. des califes.*) ſurnommé *Abdel*, c'eſt-à-dire, *le Juſte*, mérita ſans doute ce glorieux ſurnom par des actions que l'hiſtoire ne nous a pas tranſmiſes, car elle ne nous le peint que comme un conquérant qui dévaſte tous les pays qu'il ſoumet à ſa puiſſance. Il étoit petit-fils du caliſe Heſcham de la race des Ommiades; après la ruine de ſa famille en Aſie, les Sarraſins révoltés contre leur roi Joſeph, l'appellèrent d'Afrique en Eſpagne, vers l'an 754. Il défit pluſieurs fois ce prince, & lui ayant ôté la vie dans le dernier combat qu'il lui livra, il prit le titre de roi de Cordoue, & celui de caliſe en 762. Il conquit ou plutôt il ravagea la Caſtille, l'Aragon, la Navarre, le Portugal. Aurélius, l'un des rois d'Eſpagne, acheta de lui la paix, en lui payant un tribut annuel de cent jeunes filles. *Abderame* bâtit la grande moſquée de Cordoue, mais nous ne voyons rien dans tout cela qui mérite le ſurnom de *Juſte*. Il mourut en 790, laiſſant onze fils & neuf filles; Oſman ſon fils lui ſuccéda. Il y a trois autres *Abderame*, rois de Cordoue; qui méritent à peine d'être nommés. (*A. R.*)

ABDERAME *ou* ABDALRAHMAN, (*Hiſt. des Sarraſins.*) général de Heſcham, caliſe des Sarraſins au huitième ſiècle, conquit l'Eſpagne, pénétra en France avec une puiſſante armée, prit Bordeaux, dont il pilla & brûla les égliſes, vainquit Eudes, duc d'Aquitaine, qui avoit vaincu Zama, autre général des Sarraſins à la bataille de Toulouſe en 721, traverſa & ravagea le Poitou, & s'avança juſqu'à Tours. La mémoire de ces ravages s'eſt conſervée & ſubſiſte encore parmi le peuple de ces contrées. Charles Martel arrêta les conquêtes d'*Abderame*, & lui ôta la vie dans une bataille fameuſe, donnée près de Poitiers en 732. Ce grand événement, qui ſauva l'Europe du joug du mahométiſme, a tant exalté l'imagination des hiſtoriens, qu'ils nous ont donné ſur cette bataille des calculs abſolument incroyables; ils ne parlent pas de moins que de trois cens ſoixante-quinze mille Sarraſins reſtés ſur le champ de bataille, tandis que les François, ſelon eux, ne perdirent que quinze cens hommes. Concluons ſeulement que les Sarraſins étoient très-ſupérieurs en nombre, & que leur perte fut hors de toute proportion avec celle des François. Il paroit que Paul Diacre, & Anaſtaſe le bibliothécaire, qui tous deux ont parlé de ce nombre incroyable des Sarrazins tués à Poitiers, & qui ſont les premiers qui en aient parlé, ont confondu la bataille de Poitiers, gagnée par Charles Martel, contre les Sarraſins, commandés par *Abderame*, en 732, avec la bataille de Toulouſe, gagnée par le duc d'Aquitaine Eudes, contre les mêmes Sarraſins, commandés par Zama, en 721. Une circonſtance qui a pu les tromper, c'eſt qu'*Abderame* périt à la bataille de Poitiers comme Zama, dans celle de Toulouſe. Paul Diacre nomme Charles Martel, par conſéquent il déſigne la bataille de Poitiers; mais Anaſtaſe le bibliothécaire parle d'Eudes, prince d'Aquitaine, & tous deux rapportent la même circonſtance des trois cens ſoixante-quinze mille Sarraſins tués, & quinze cens François, ſeulement. Anaſtaſe cite l'autorité d'Eudes lui-même, qui l'écrivit ainſi au pape Grégoire II; ce qui fait voir qu'il s'agit de la bataille de Toulouſe, & non de celle de Poitiers; car, ſelon le même Anaſtaſe, le pape Grégoire II, eſt mort le 11 février 731, & par conſéquent n'a point vu la bataille de Poitiers livrée en 732. Il paroît donc que Paul Diacre parle de la bataille de Poitiers, & Anaſtaſe, de la bataille de Toulouſe, & cependant chacun d'eux applique à la bataille dont il parle, ce calcul merveilleux des morts des Sarraſins, comparés à ceux des François; calcul qui ne peut être vrai ni pour l'une ni pour l'autre de ces batailles. Au reſte, Anaſtaſe ne rapporte point

la lettre du duc Eudes, &, 1°. cette lettre peut n'avoir point été écrite. 2°. En ſuppoſant qu'elle l'ait été, elle pouvoit ne point contenir le calcul ridicule dont parle Anaſtaſe, auſſi bien que Paul Diacre. 3°. Si la lettre contenoit ce calcul, il n'en eſt pas plus vraiſemblable, & c'étoit ſans doute une fanfaronade du duc Eudes. 4°. Quant à la bataille dont Anaſtaſe a voulu parler, & à laquelle il applique la même circonſtance que Paul Diacre rapporte de la bataille de Poitiers, ces deux auteurs peuvent ſe concilier, ſi l'on ſuppoſe que le pape, à qui la lettre du duc Eudes fut adreſſée, étoit au lieu de Grégoire II, Grégoire III, ſon ſucceſſeur; entre deux papes conſécutifs du même nom, on a pû ſe tromper ſur le nombre qui les déſigne; & 5°. Enfin, de ce qu'Anaſtaſe nomme le duc Eudes, il ne s'enſuit pas néceſſairement qu'il parle de la bataille de Toulouſe; car des auteurs croient que le duc Eudes étoit auſſi à la bataille de Poitiers. Ce point du moins eſt reſté incertain dans l'hiſtoire, & tout eſt incertain avec des chroniqueurs qui ne déſignent rien, qui ne diſtinguent rien, qui ne marquent ni les lieux, ni les temps, qui défigurent, dégradent & exagèrent tout.

ABDERE, ABDÉRITES, ABDÉRITAINS, (*Hiſt. anc.*) *Abdère*, ville de Thrace, ſi célèbre par la ſtupidité de ſes habitans, que Juvenal l'appelle *vervecum patria*, en obſervant cependant que Démocrite étoit né dans cette ville, qui fut auſſi la patrie de pluſieurs autres philoſophes célèbres

Quarum prudentia monſtrat
Summos poſſe viros & magna exempla daturos
Vervecum in patriâ, craſſoque ſub aëre naſci.

Il paroit qu'au moins l'air de ce pays, comme le dit Juvenal, étoit épais & mal-ſain.

Martial dit auſſi en très-mauvaiſe part:

Abderitana pectora plebis habes.

Lucien & pluſieurs autres écrivains aſſurent que dans un certain temps de l'année, pendant la chaleur apparemment, les Abderitains avoient preſque tous le tranſport au cerveau, qu'ils couroient au milieu des rues, en récitant des vers de tragédies, & que ces mots: *O amour! tyran des dieux & des hommes!* étoit leur refrain ordinaire. Démocrite, qui rioit de leur folie, leur parut fou lui-même, ils firent venir Hippocrate pour le traiter; Hippocrate les aſſura que Démocrite étoit très-ſain & très-ſage, & il leur propoſa de les traiter eux-mêmes; offre qu'un peuple ne croit jamais avoir beſoin d'accepter. Bayle regarde comme une eſpèce d'*auto-da-fé* l'uſage où l'on étoit à *Abdère*, ſelon Ovide, de dévouer une perſonne avant de l'aſſommer à coups de pierre:

Aut te devoveat ecnis Abdera dirbus,
Saxaque devotum grandine plura petant.

C'étoit, dit Bayle, un acte de religion; mais ſi cet acte n'avoit aucun rapport à la croyance, ſi ce n'étoit qu'un appareil de plus, ajouté à la condamnation des criminels pour inſpirer plus d'horreur & d'effroi, l'uſage d'*Abdère*, loin d'être aſſez mauvais pour mériter d'être comparé à un *auto-da-fé*, pouvoit avoir quelqu'avantage.

ABDIAS, (*Hiſt. Sainte.*) le quatrième des douze petits prophètes, vivoit ſous le règne d'Ezéchias, vers l'an 726 avant Jéſus-Chriſt. Il ne faut pas le confondre avec pluſieurs autres *Abdias*, dont il eſt parlé dans l'écriture, ſavoir; 1°. un tréſorier de David; 2°. Un général des armées du même roi; 3°. Un intendant de la maiſon d'Achab, qui cacha dans une caverne d'une montagne à laquelle il donna ſon nom, cent prophètes pour les ſouſtraire à la fureur de Jézabel; 4°. Un lévite qui rétablit le temple ſous le règne de Joſias.

ABDIAS, de Babylone, (*Hiſt. Eccléſ.*) eſt auteur d'une *Hiſtoire du combat des Apôtres*. Il dit, qu'il avoit vu Jéſus-Chriſt, qu'il étoit du nombre des ſoixante & douze diſciples, qu'il ſuivit en Perſe S. Simon & S. Jude, qui l'ordonnèrent premier évêque de Babylone. En même temps il cite Hégéſippe, qui n'a vécu que cent trente ans après l'aſcenſion de Jéſus-Chriſt, il dit, que ſon ouvrage, écrit d'abord en hébreu, a été traduit en grec; par ſon diſciple, nommé Entrope; & du grec en latin, par Jules Africain, qui vivoit en 221. Wolfang Lazius, qui trouva le manuſcrit de cet ouvrage dans le monaſtère d'Oſſiak en Carinthie, le fit imprimer à Baſle, en 1551, comme un monument précieux. Il y en a eu pluſieurs autres éditions; l'impoſture d'*Abdias* eſt viſible, & reconnue, ce qui n'eſt pas toujours la même choſe.

ABDOLONYME *ou* ABDALONYME, (*Hiſt. de Sidon*,) ce phénicien nous fournit un exemple des caprices de la fortune qui ſuit ceux qui la cherchent & qui cherche ceux qui la fuyent. Alexandre, après avoir conquis la ville de Tyr, avoit ôté la couronne à Straton, roi des Sidoniens, pour le punir d'avoir embraſſé le parti de Darius. Epheſtion fut chargé de choiſir, pour remplacer Straton, celui des Sidoniens qui en paroîtroit le plus digne. Epheſtion offrit le trône à deux frères, chez leſquels il étoit logé, & qui par leur naiſſance & leurs richeſſes étoient les plus conſidérables du pays; ils parurent en être dignes par le refus qu'ils firent d'y monter: ils alléguèrent que n'étant point du ſang des rois, les loix leur défendoient d'aſpirer à la royauté. Epheſtion, étonné de cette modération, s'écria: *ô ames héroïques qui comprenez qu'il y a plus de gloire à refuſer le trône qu'à y monter, je ne puis vous donner un plus grand témoignage de mon eſtime & de ma confiance, que de vous déférer l'honneur de nommer vous-mêmes un roi.* Ces deux vrais citoyens ne conſultant que l'intérêt & l'honneur de leur patrie, déſignent un deſcendant, fort éloigné, des anciens rois de Sidon. C'étoit *Abdolonyme*, homme vertueux & ſimple, qui, loin du bruit des armes & de toute ambition, cultivoit en paix un jardin, néceſſaire & ſuffiſant à ſa ſubſiſtance. Sa pauvreté étoit celle

d'un homme de bien, qui avoit une répugnance naturelle pour les moyens ordinaires de s'enrichir & de s'élever. Paiſible dans ſon heureuſe obſcurité, il ignoroit juſqu'aux révolutions arrivées dans ſa patrie. Les deux frères le trouvèrent arrachant les mauvaiſes herbes de ſon jardin. Quand il les entendit parler de ſceptre & de couronne, il crut que c'étoit une plaiſanterie, & comme il n'y avoit point donné lieu, il leur repréſenta qu'il n'étoit ni juſte, ni noble d'inſulter ainſi à ſa vieilleſſe & à ſa pauvreté. « Ce n'eſt point un » jeu, lui dirent-ils, Sage vieillard, montez ſur » le trône, & portez y le ſouvenir de cette pau» vreté vertueuſe, qui a été pour nous un des » plus puiſſans motifs de vous choiſir. »

Amené devant Alexandre, il parut avec un maintien modeſte qui ne démentoit point la dignité d'un roi. Alexandre, en jugea ainſi & admira le courage avec lequel il avoit ſupporté ſa pauvreté. « que les dieux, répondit Abdolonyme » me donnent autant de force pour porter le » poids de la couronne ! Ces bras ſuffiſoient à » mes beſoins & à mes vœux. Je n'avois rien, » rien ne me manquoit. » Tel eſt le récit de Quinte-Curce, & le diſcours qu'il met dans la bouche d'*Abdolonyme*. Ce récit a fourni à M. de Fénelon, l'épiſode d'Ariſtodème dans Télémaque, & à M. de Fontenelle le ſujet d'une de ſes comédies.

ABDON, (*Hiſt. Sainte.*) fils d'Illel, de la tribu d'Ephraïm, le dixième juge d'Iſrael, ſuccéda à Ahialon, l'an du monde 2840, & jugea Iſraël pendant huit ans. Il eut une belle & nombreuſe poſtérité compoſée de quarante fils & de trente petits-fils, qu'il eut la ſatisfaction de voir preſque tous établis. Il mourut l'an du monde 2856, & fut enterré à Pharaton, dans le lot d'Ephraïm, qui étoit le lieu de ſa naiſſance.

L'Ecriture fait mention de pluſieurs autres *Abdon*; 1. *Abdon*, de la tribu de Benjamin, & fils de Jehiel; 2. *Abdon*, fils d'Abigabaon & de Maacka; 3. *Abdon*, fils de Micha, qui fut envoyé par le roi Joſias à la propheteſſe Holda, pour lui demander ſon avis ſur le livre de la loi qui avoit été trouvé dans le temple. (*A. R.*)

ABEILLE, (*l'Abbé*) poëte françois, né à Riez en Provence, en 1648, fut reçu de l'académie françoiſe, en 1704. & mourut à Paris, le 22 Mai 1718. C'eſt preſque tout ce qui reſte à dire de lui; il paroit qu'une humeur enjouée, une figure ridicule & le talent de contrefaire plaiſamment, lui procurèrent des ſuccès dans le monde & à la cour; ces ſuccès paſſent avec la perſonne & de bons ouvrages reſtent; il n'en eſt point reſté de *Gaſpard Abeille*; c'eſt preſque de l'érudition, & une érudition inutile, de ſavoir qu'outre des odes & des épitres en vers, il a donné en 1674. *Angélie*, tragédie; en 1676, *Coriolan*, tragédie; en 1681, *Lyncée*, tragédie; en divers temps, *Soliman*, *Hercule*, tragédies, dont la dernière fut donnée ſous le nom de la Tuillerie, & deux opéra, *Hiſione* & *Ariane*; il a fait encore deux autres tragédies, *Silanus* & *la mort de Caton*, qui n'ont été ni jouées, ni imprimées, mais qui apparemment avoient été lues avec grand ſuccès dans des ſociétés particulières, puiſqu'un grand prince diſoit, que *Caton d'Utique étoit moins Caton, que le Caton de l'Abbé Abeille*. C'eſt de la tragédie d'*Argélie*, qu'on a dit qu'elle commençoit, par ce vers :

Vous ſouvient-il, ma ſœur, du feu roi notre père?

A quoi un ſpectateur prévenant la réponſe, répondit par ce vers de *Jodelet-prince* :

Ma foi, s'il m'en ſouvient, il ne m'en ſouvient guère.

Ce qui, dit-on, fit tomber la pièce. L'abbé *Abeille* ſoutenoit que cette tradition étoit fauſſe, & qu'il n'avoit jamais fait le vers qu'on prétend avoir donné lieu à cette plaiſanterie.

Gaſpard Abeille, avoit un frère, nommé *Scipion Abeille*, chirurgien célèbre, qui a fait une *hiſtoire des os*, publiée en 1685, *in*-12. ouvrage eſtimé, & un autre ouvrage intitulé *Le parfait Chirurgien d'armée*, publié en 1696, *in*-12. Il mourut en 1697.

Il avoit un fils, qui a donné en 1712. *La Fille valet* & *Criſpin jaloux*, comédies.

ABEL, (*Hiſt. Sainte.*) ſecond fils d'Adam, naquit l'an du monde 2, & fut tué par ſon frere Caïn, environ l'an du monde 130. Voici ce que nous apprend la Geneſe à ce ſujet : « Caïn & » *Abel*, inſtruits par Adam leur père, de leur de» voir envers le Créateur, lui offrirent chacun » les prémices de leurs travaux. Caïn étoit labou» reur, & *Abel* paſteur de troupeaux; le premier » lui offrit les prémices de ſes fruits, & l'autre, la » graiſſe ou le lait de ſes troupeaux. Dieu témoigna » qu'il avoit pour agréable l'offrande d'*Abel*, ſans » témoigner agréer de même celle de Caïn. Celui-ci » en conçut une jalouſie & une haine violentes con» tre ſon frère, qui le portèrent à le tuer » M. Geſner, excellent poete allemand, a fait dans ſa langue un poëme fort eſtimé, intitulé *la mort d'Abel*, dont nous avons une bonne traduction françoiſe, par M. Huber. (*A. R.*)

ABEL, (*Hiſt. de Danemarck.*) roi de Danemarck, étoit fils de Waldemar II. Celui-ci, avant de mourir, déſigna Eric pour ſon ſucceſſeur, & donna au jeune *Abel* le Juthland en apanage; les deux autres enfans de Waldemar, Canut & Chriſtophe eurent, l'un le duché de Blekin, l'autre l'iſle de Langeland. Après la mort de Waldemar, Eric fut couronné en 1241. *Abel* avoit épouſé Mechtilde, fille d'Adolphe, comte de Holſtein : ce prince avoit toujours conſervé une haine implacable contre le Danemarck; ſes enfans, dont *Abel* étoit tuteur, avoient hérité de cette haine; quelques ſeigneurs allemands s'étoient liés d'intérêt avec ces dangereux orphelins. La ville de Lubek, dont l'inimitié n'étoit que trop juſtifiée par tous les efforts que les rois de Danemarck avoient faits pour détruire cette république, entra dans la même ligue,

& *Abel* qui devoit au moins être médiateur entre ſes pupilles & ſon frère, donna contre lui le ſignal de la guerre, Eric la ſoutint avec beaucoup de fermeté, une bataille déciſive alloit la terminer : les deux armées étoient en préſence, l'Europe avoit les yeux fixés ſur elles. Dans cet inſtant critique, les alliés d'*Abel* prévirent qu'ils perdroient leurs états en perdant la bataille, qu'ils ne gagneroient rien en remportant la victoire, & qu'*Abel*, maître alors du Danemarck, ne partageroit pas avec eux le fruit de leurs travaux : ils engagèrent une négociation ; les deux frères jurèrent de vivre dans l'union la plus intime. Eric fut fidèle à ſon ſerment : on va voir comment *Abel* remplit le ſien.

Il poſſédoit auſſi le duché de Sleſwigh : ces ducs avoient toujours été vaſſaux de la couronne de Danemarck. Dans l'origine, le domaine n'étoit qu'un ſimple apanage que l'on donnoit au premier prince du ſang, dont ſes enfans n'héritoient pas, & qu'on pouvoit lui ôter à lui-même. Cette politique étoit ſage : car ſi tous les princes de la maiſon royale avoient été indépendants & rois dans leurs domaines, après quelques ſiècles, le Danemarck auroit eu autant de ſouverains que de châteaux, & ſeroit devenu un théâtre de diſcordes perpétuelles. Cependant *Abel* refuſa de rendre hommage à ſon frère ; la guerre fut déclarée. Eric ravagea les états de ſon ennemi, *Abel* mit tout à feu & à ſang dans ceux de ſon frère, & les ſujets des deux princes furent les victimes de leur méſintelligence. Les domaines de l'égliſe ne furent reſpectés par aucun des deux partis ; le clergé, ſans décider lequel des deux princes avoit eu raiſon de prendre les armes, les excommunia tous deux indirectement & ſans les nommer. Le décret foudroyoit en général quiconque oſeroit porter une main avide ſur les biens de l'égliſe. Cet acte lu toutes les ſemaines au peuple aſſemblé dans les temples, lui apprit à mépriſer des princes marqués du ſceau de la réprobation ; & comme il n'y a qu'un pas du mépris à la révolte, Eric & *Abel* furent occupés à la calmer chacun dans leurs états, & paſsèrent quelque-temps ſans commettre aucune hoſtilité l'un contre l'autre.

Le Juthland fut plutôt pacifié que le reſte du Danemarck, & tandis qu'Eric étoit encore aux priſes avec ſes ſujets, *Abel* fortifia ſon parti, anima contre Eric, ſes frères Canut & Chriſtophe, & fit avec eux une ligue offenſive & défenſive, qui fut ſignée en 1247. Dès les premières hoſtilités, Canut fut fait priſonnier ; les habitans de Lubek, moins par amitié pour lui, que par haine pour Eric, briſèrent ſes fers ; la guerre s'échauffa de plus en plus : toutes les villes priſes d'aſſaut furent livrées aux flammes & au pillage, la plupart des priſonniers furent impitoyablement maſſacrés ; deux filles d'Eric, Ingeburge & Sophie, furent traitées cruellement par *Abel*, qui ne reſpecta ni la foibleſſe de leur ſexe, ni les liens du ſang qui l'attachoient à elles. Les Lubékois augmentèrent le déſordre par leurs fréquentes irruptions, & s'enrichirent des dépouilles des Danois.

Cependant Eric ſoumit tout le duché de Sleſwigh, & entra dans la capitale. *Abel* l'en chaſſa bientôt, reconquit tout ce qu'il avoit perdu, mais abandonné par ſes alliés, il fut contraint de faire ſa paix, le roi la ſigna avec joie. *Abel* rendit hommage avec dépit ; Eric l'embraſſa, le traita, non comme ſon vaſſal, mais comme ſon ami. Le ſpectacle de leur réconciliation attendrit tous les aſſiſtans, & le Danemarck crut voir enfin renaître ce calme qu'il avoit perdu depuis tant d'années.

C'étoit en 1248 que cette paix avoit été conclue. *Abel*, ainſi qu'Eric, ne paroiſſoit occupé qu'à effacer les traces des maux qu'il avoit cauſés lui-même à ſes états ; mais ſa haine étoit d'autant plus dangereuſe, qu'il la cachoit ſous les dehors de l'amitié. Eric s'avançoit à la tête d'une armée, pour ſoumettre quelques provinces ſoulevées par les évêques, il paſſoit près de Sleſwigh ; *Abel* l'invite à prendre quelque repos dans ſon palais, & à reſſerrer, par de nouveaux ſermens, les nœuds de l'amitié qu'ils s'étoient jurée. Eric s'y rend avec confiance ; un feſtin pompeux eſt préparé, & une gaieté véritable ſemble l'animer. Au repas ſuccèdent des jeux innocens, enfin les deux frères reſtent ſeuls avec quelques officiers dévoués à la vengeance d'*Abel*. Tout-à-coup la ſcène change, la fureur d'*Abel* long-temps étouffée, s'exhale par un torrent d'injures. Eric eſt chargé de fers, jetté dans un bateau qu'on abandonne à la fureur des flots. *Que faut-il faire du roi*, dit Lagon-Guthmund, miniſtre de la vengeance du duc ? *Fais-en ce que tu voudras, je te l'abandonne*, répond froidement *Abel*. Lagon ſaute dans une barque, joint celle d'Eric, lui fait trancher la tête, & jette ſon corps à la mer. *Abel* témoigna en public la plus vive douleur, il s'arrachoit les cheveux, rempliſſoit ſon palais de cris toujours répétés par ſes courtiſans, appelloit ſon frère, comme ſi ſon amitié l'eût rendu encore préſent à ſes yeux ; faiſoit chercher ſon cadavre, lui promettoit un ſuperbe mauſolée, & juroit de le cimenter du ſang des aſſaſſins, s'il pouvoit les découvrir : cet artifice réuſſit. Tout le Danemarck le crut innocent du meurtre de ſon frère, & la nation, d'une voix unanime, mit la couronne ſur la tête d'un fratricide, ce fut en 1250.

Au reſte, un des plus puiſſans motifs qui firent pencher la balance en ſa faveur, fut la crainte de le voir aſſouvir ſa vengeance dans le ſang de ceux qui lui auroient refuſé leurs ſuffrages, entrer à main armée dans le royaume, y introduire l'étranger, replonger l'état dans tous les malheurs dont il étoit à peine ſorti, & ſe rendre lui-même indépendant de la couronne dans ſon duché de Sleſwigh.

Le premier ſoin d'*Abel* fut de s'emparer des tréſors que ſon frère avoit laiſſés ; avant de le faire périr, il l'avoit forcé à révéler le lieu où il les avoit cachés : il le fit ouvrir ; mais au lieu des ri-

cheſſes qu'attendoit ſon avarice, il n'y trouva qu'un codicile, par lequel Eric déclaroit que ſon projet étoit de quitter la pourpre royale, pour ſe revêtir du froc de ſaint François, & de laiſſer ſon trône à ſon frere *Abel*. On prétend que celui-ci laiſſa échapper quelques larmes à la lecture de cet écrit, ſi propre à inſpirer des réflexions profondes ſur l'inutilité des crimes, & un profond regret d'en avoir commis. Eric, par ce généreux artifice, s'étoit vengé de ſon meurtrier. *Abel*, ſoit par l'effet de cette leçon, ſoit par une politique adroite, fut pendant quelque temps ſe concilier tous les ordres de l'état. Le rétabliſſement des aſſemblées générales ſuſpendues par la guerre, l'affermiſſement des princes dans leurs apanages, un partage égal dans la diſtribution des faveurs, la ceſſion de la Gervie faite à l'ordre Teutonique, par Waldemar, confirmée de nouveau par *Abel*, lui donnèrent en Allemagne des alliés puiſſans, dans ſa famille des amis fidèles, & dans ſes états une foule d'adorateurs; mais cet enthouſiaſme s'éteignit plus vite encore qu'il ne s'étoit allumé.

Un impôt conſidérable, établi ſous prétexte de payer les dettes de l'état, occaſionnées par la guerre, excita des murmures parmi les habitans du Sleſwigh, les Dythmaſes & les Friſons: des murmures on paſſa bientôt à une révolte décidée. *Abel*, à la tête d'une armée, s'avança vers le pays des Friſons, défendu par des marais que la glace rendoit acceſſibles: un dégel força le roi de revenir ſur ſes pas. Il ſignala ſon retour par des ravages qui firent aſſez voir la férocité naturelle de ſon caractère, long-temps déguiſée ſous le voile d'une bonté politique. Il reparut l'année ſuivante 1252, attaqua les Friſons, fut vaincu, tomba entre les mains des rebelles, & fut aſſaſſiné: mort digne d'un aſſaſſin. (*M.* DE SACY.)

ABELLI, ou ABÉLY (LOUIS) évêque de Rhodès. Nous n'aurions rien à dire de cet écrivain, dont il n'eſt rien reſté, ſi Boileau n'avoit pas fait ſur lui des plaiſanteries qui ſont reſtées. On ſait que ſon livre intitulé, *Medulla theologica*, lui a valu l'épithète du *moelleux Abely* que lui donne Boileau; & pour peindre un docteur ridicule, le même Boileau dit:

Alain, ce ſavant homme,
Qui de Bauny vingt fois a lu toute la ſomme,
Qui poſſède Abély.

Ce n'eſt pas que les ouvrages théologiques d'un évêque duſſent prêter beaucoup aux plaiſanteries d'un poëte, mais un évêque Moliniſte, & qui dans une vie de ſaint Vincent de Paul avoit décrié l'abbé de ſaint Cyran, prêtoit aux plaiſanteries d'un Janſéniſte; & le poëte Janſéniſte devoit avoir contre l'évêque la faveur du public. Abély, né en 1603, mourut le 4 octobre 1691.

ABESAN, (*Hiſt. Sainte.*) de la tribu de Juda, dixième juge d'Iſraël, ſucceſſeur de Jephté. Il gouverna ſept ans, & mourut à Bethléem, laiſſant trente fils, trente filles, trente belles-filles, trente gendres.

ABGARE, (*Hiſt. Eccléſ.*) nom commun à pluſieurs rois d'Edeſſe, Arabes d'origine. Le plus célèbre eſt celui qui vivoit du temps de J. C. Il lui écrivit, dit-on, pour le prier de le guérir de la goute ou de la lèpre; J. C. lui fit réponſe, & lui envoya ſon portrait: la lettre & la réponſe ſont dans Euſèbe, & M. de Tillemont les a cru authentiques. Ce n'eſt pas l'avis du plus grand nombre des critiques.

ABIA, (*Hiſt. Sainte.*). Il y a pluſieurs perſonnages de ce nom dans l'écriture: 1°. le ſecond fils de Samuël, dont la mauvaiſe conduite dans l'adminiſtration de la juſtice, engagea les Iſraélites à demander un roi. 2°. Le fils de Roboam, roi de Juda, qui remporta une grande victoire ſur Jéroboam. 3°. Un chef de la huitième des 24 claſſes des prêtres Juifs, ſuivant la diviſion qui en fut faite par David.

ABIATHAR, (*Hiſt. Sainte.*) grand-prêtre des Juifs, du temps de Saül, de David & de Salomon.

ABIGAIL, (*Hiſt. Sainte.*) femme de Nabal; David, pourſuivi par Saül, fit demander à Nabal quelques rafraîchiſſemens dont il avoit beſoin, & que Nabal refuſa fort durement, David alloit l'en punir, lorſqu'*Abigail*, empreſſée à réparer la faute de ſon mari, vint à la rencontre de David, lui apporta des vivres en abondance, & appaiſa ſon reſſentiment. David, après la mort de Nabal, épouſa cette même *Abigail*. (Vers l'an 1060 avant Jeſus-Chriſt.)

ABIMELECH, (*Hiſt. Sainte.*). Il y a dans l'écriture pluſieurs perſonnages de ce nom: 1°. deux rois de Gerare, père & fils, dont l'un enleva Sara, l'autre Rebecca, les croyant ſœurs, & non point femmes, l'une d'Abraham, l'autre d'Iſaac: mais avertis en ſonge de la vérité, ils les renvoyèrent à leurs maris, avec de riches préſens. Ces deux événemens arrivèrent en différens temps. 2°. Un fils naturel de Gédeon, qui, après la mort de ſon père, maſſacra ſoixante & dix de ſes frères légitimes; le plus jeune, nommé *Joathan*, lui ſuccéda. *Abimelech* ſe fit tyran de Sichem, patrie de ſa mère: au bout de trois ans il en fut chaſſé par une révolte générale des Sichimites, mais il prit leur ville, & la détruiſit. Ayant mis enſuite le ſiége devant une ville, nommée *Thebes*, une femme lui jetta du haut d'une tour un gros morceau d'une meule de moulin, dont il fut mortellement bleſſé. Honteux de mourir de la main d'une femme, il ſe fit tuer d'un coup d'épée par ſon écuyer, vers l'an 1233, ou 1235 avant J. C.

ABIRAM, (*Hiſt. Sainte.*) Joſué ayant détruit Jéricho, prononça une malédiction contre celui qui la rétabliroit. Hiel de Bethel ayant entrepris de la rebâtir, perdit *Abiram* ſon fils aîné, en jettant les fondemens; & Segub, le dernier de ſes fils, en poſant les portes.

ABIRON, (*Hiſt. Sainte.*) complice de Dathan & de Coré. Voir leur faute & leur châtiment à l'article AARON.

ABISAG, (*Hiſt. Sainte.*) c'eſt le nom de la jeune Sunamite, choiſie pour ſervir David dans ſa vieilleſſe. Après la mort de ce prince, Adonias, un de ſes fils, voulut épouſer *Abiſag*; Salomon fit périr ce prince qui lui étoit devenu ſuſpect, & le mariage n'eut point lieu. Saint Jérôme n'a vu qu'une allégorie dans l'hiſtoire de la Sunamite.

ABISAI, (*Hiſt. Sainte.*) un des braves de David, tua de ſa main trois cens hommes, mit en fuite ou tailla en pièces dix-huit mille Iduméens, & maſſacra un géant Philiſtin, nommé *Sesbibenoc*, qui étoit armé d'une lance, dont le fer peſoit trois cens ſicles.

ABIU, (*Hiſt. Sainte.*) Nadab & *Abiu*, enfans d'Aaron, conſumés par les flammes, pour avoir mis du feu profane dans leur encenſoir, vers l'an 2490 avant J. C.

ABLANCOURT, (d') *voyez* PERROT.

ABNER, (*Hiſt. Sainte.*) fils de Ner, général des armées de Saül, puis d'Iſboſeth, & enfin de David; aſſaſſiné par Joab, devenu jaloux de ſa faveur. David lui fit élever un tombeau à Hébron. Ce fut, dit-on, à l'occaſion de ce meurtre, que David compoſa le pſeaume 143. *Domine, probaſti me & cognoviſti me, &c.* « Seigneur, vous m'avez » éprouvé & vous m'avez connu ».

ABOU-HAINFAH, (*Hiſt. Mod.*) célèbre docteur muſulman, chef de la ſecte des Hanifites, d'une modération plus recommandée aux Chrétiens qu'uſitée parmi eux. Un brutal lui ayant donné un ſoufflet, il retint un premier mouvement, & lui dit d'un ton tranquille : *un homme emporté vous puniroit, un délateur vous accuſeroit, un vrai Muſulman vous pardonne, & prie Dieu pour vous.* Il mourut en priſon à Bagdat, vers l'an 757. C'eſt le Socrate des Muſulmans.

ABOU-JOSEPH, (*Hiſt. Mod.*) docteur Muſulſulman, diſciple du précédent, avoit une modeſtie égale à la modération de ſon maître. Le caliſe Aaron-Rachid l'aimoit & l'eſtimoit, & lui faiſoit une penſion. Interrogé un jour ſur une queſtion, qui paroiſſoit être de ſon reſſort, il déclara nettement qu'il n'en ſavoit rien. » Mais, lui dit-on, le » caliſe vous paye pour le ſavoir. » Heureuſement, » répondit *Abou-Joſeph*, le caliſe me paye pour ce » que je ſais, s'il me payoit pour ce que je ne ſais » pas, ſes tréſors ne pourroient y ſuffire ».

ABOULOLA, (*Hiſt. Mod.*), le premier des poëtes Arabes, étoit aveugle, comme Homere, Oſſian & Milton. La petite vérole lui avoit fait perdre la vue à l'âge de 3 ans. Né à Maora, en 973, mort en 1059.

ABRABANEL, ABARBANEL, *ou* AVRAVANEL, (ISAAC) eſt trop connu parmi les rabbins, pour n'être pas au moins nommé ici. Les Juifs le font deſcendre de David. Quoiqu'il en ſoit, il naquit à Liſbonne en 1437, fut conſeiller d'Alphonſe V, roi de Portugal, puis de Ferdinand le Catholique, roi d'Eſpagne : mais les Juifs ayant été chaſſés d'Eſpagne en 1492, il fut obligé d'en ſortir, & après avoir erré en différens pays, il mourut à Veniſe en 1508. Ses principaux ouvrages ſont ſes commentaires ſur l'ancien Teſtament, & un traité ſur la création du monde, où il réfute Ariſtote, qui croyoit le monde éternel.

ABRADATE, (*Hiſt. anc.*), roi de la Suſiane, allié de Cyrus, tué dans une bataille en ſervant ce prince, contre Crœſus : Panthée, femme d'*Abradate*, ſe tua de déſeſpoir ſur le corps de ſon mari. Cette hiſtoire eſt très-intéreſſante dans la Cyropédie de Xénophon. Cet événement arriva environ cinq ſiècles & demi avant l'ère chrétienne.

ABRAHAM, *& d'abord* ABRAM (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Tharé, deſcendoit en droite ligne de Sem, fils aîné de Noé, par Arphaxad, Salé, Heber, Phaleg, Relu, Sarug, Nachor & Tharé. Il naquit à Ur en Chaldée, l'an du monde 2008. Son père étoit idolâtre. *Abram* avoit reconnu la vanité des idoles, & n'adoroit que le vrai Dieu. Ils quittèrent leur patrie, pour venir en Méſopotamie : ils s'arrêtèrent à Haran où Tharé mourut. *Abram* paſſa en Paleſtine, & ſe fixa à Sichem avec Sara ſa femme, & Loth ſon neveu. La famine les obligea de ſe rendre en Egypte : ils revinrent enſuite dans la terre de Chanaan. Alors *Abram* ſe ſépara de Loth ſon neveu, parce que l'endroit où ils étoient entre Bethel & Haï ne pouvoit ſuffire à leurs nombreux troupeaux. *Abram* s'établit dans la vallée de Mambré. Ce fut là que Dieu, qui avoit dirigé toutes ſes courſes, changea ſon nom d'*Abram* en celui d'*Abraham*, qui ſignifie *pere de la multitude*, lui promit qu'il auroit un fils de ſa femme Sara, quoique déjà fort avancée en âge, & lui preſcrivit la circonciſion comme le ſceau de ſon alliance avec lui. Cependant *Abraham* avoit un fils nommé *Iſmaël*, d'Agar, une de ſes ſervantes, qu'il avoit priſe pour femme, du vivant & du conſentement de Sara. Celle-ci devint groſſe, & accoucha d'un fils qui fut circoncis. *Abraham* s'étoit lui-même ſoumis à cette opération, à l'âge de près de cent ans. L'enfant fut appellé *Iſaac*, & Dieu lui avoit promis qu'il ſeroit père d'une poſtérité nombreuſe. *Iſaac* avoit à peine vingt-cinq ans, lorſqu'*Abraham* reçut ordre de le lui offrir en ſacrifice. Le patriarche ſe diſpoſoit à obéir; & lorſqu'il levoit le bras ſur la victime pour la frapper, l'ange du Seigneur arrêta ſon bras, & ſubſtitua un bélier à la place de ce fils chéri. Sara étant morte, *Abraham* épouſa Cethura dont il eut ſix enfans; il mourut à l'âge de cent ſoixante-quinze ans, & fut enterré auprès de Sara, dans le ſépulchre qu'il avoit acheté à Hebron. *Voyez* la *Genèſe* & *Joſephe*. L'hiſtoire d'*Abraham* eſt racontée par les rabbins avec beaucoup d'autres circonſtances, dont ces hommes crédules & ſuperſtitieux l'ont chargée, & parmi leſquelles il eſt difficile de reconnoître la vérité. (*A. R.*)

ABSALOM, (*Hiſt. Sainte.*) troiſième fils de David, naquit à Hébron, de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Geſſur. C'étoit le plus bel homme de tout Iſrael. L'Ecriture célèbre beaucoup ſa chevelure, qu'il

faiſoit couper une fois tous les ans, parce que ſon poids de deux cens ſicles l'incommodoit beaucoup. Inſormé de l'outrage qu'Amnon ſon frère avoit fait à leur ſœur Thamar, (*Voyez* AMNON) il conçut un violent déſir de le laver dans le ſang du coupable : il l'invita deux ans après à un feſtin, & l'y fit maſſacrer ſous ſes yeux. David eut bien de la peine à lui pardonner ce fratricide, & *Abſalom* reſta cinq ans entiers dans ſa diſgrace. De retour à la cour de ſon père, il ſouleva le peuple contre lui, & le chaſſa de Jéruſalem. Joignant l'outrage & l'inceſte à la révolte, il abuſa publiquement de toutes les femmes de David, dans une tente dreſſée ſur la terraſſe du palais du roi. David, forcé de ſe défendre, leva une armée contre *Abſalom*, & en donna le commandement à Joab. *Abſalom* fut défait dans la forêt d'Ephraïm ; & lorſqu'il fuyoit, ſes cheveux s'étant embarraſſés dans les branches d'un arbre, ſon cheval ſe déroba ſous lui, & le prince reſta ſuſpendu. Joab le voyant en cet état, ordonna d'abord à un ſoldat de le tuer, & ſur le refus du ſoldat, Joab le perça lui-même de trois dards, quoique David eût expreſſément ordonné à tout le monde d'épargner la vie de ce fils rebelle & dénaturé. Sa mort peut être placée vers l'an du monde 2980. David le pleura ; il étoit père.

ABSALON, (*Hiſt. de Danemarck.*) miniſtre, général & prélat, deſcendoit d'une des plus illuſtres maiſons de Danemarck. Il avoit été élevé à la cour de jeune Valdemar, qui depuis parvint au trône, & fut contraint de diſputer à Suénon III & à Canut V l'héritage de ſes pères. Il fut l'ami de ſon maître, partagea ſa bonne & ſa mauvaiſe fortune, l'aida de ſes conſeils, de ſes biens, de ſon ſang, adminiſtra ſes finances, commanda ſes armées, dirigea ſes démarches politiques. Il étoit préſent en 1157 à la fête exécrable où le perfide Suénon fit aſſaſſiner ſes deux rivaux. Dans l'horreur des ténèbres, *Abſalon* chercha Valdemar pour ſe jetter au devant des coups dont il étoit menacé. Il reçut dans ſes bras la victime des fureurs de Suénon, l'emporta toute ſanglante ; & lorſque la lumière lui permit de voir le fardeau dont il s'étoit chargé, il reconnut Canut, le rival de Valdemar. Alors, dit Pontanus, une joie ſecrette ſe mêla à ſa douleur ; il alla rejoindre Valdemar qui, après s'être long-temps défendu contre les aſſaſſins, s'étoit fait jour l'épée à la main, & avoit trouvé chez quelques Danois fidèles un aſyle inacceſſible à la haine du tyran. Là il raſſembla quelques amis : cette troupe devint bientôt un parti ; ce parti ſe groſſit, & forma en peu de temps une armée. *Abſalon* la commanda ſous Valdemar ; elle courut de victoires en victoires, & Suénon périt comme il l'avoit mérité.

Valdemar reconnu ſans obſtacles, ſe livra au penchant de ſon amitié ; il fit *Abſalon* évêque de Roſchild, puis archevêque de Lunden. Le prélat ne ſuſpendit ni ſes fonctions pacifiques, ni ſes travaux militaires. On ſait que dans ces temps barbares, les miniſtres d'un Dieu de paix marchoient à la tête des armées, échauffoient le carnage, & trempoient dans le ſang des hommes, des mains qu'ils levoient enſuite vers le ciel, pour lui rendre grace du ſuccès de leurs fureurs. Dans un ſiècle plus éclairé & moins éloigné du nôtre, nous avons vu encore des cardinaux paroître dans les ſiéges & dans les combats.

Valdemar fit partir *Abſalon* avec Magnus contre les Slaves qui commettoient d'horribles brigandages. Après avoir fait un déſert de leur contrée, les Danois ſongèrent à rentrer dans leur patrie. *Abſalon*, toujours le premier quand on alloit à l'ennemi, étoit toujours le dernier dans la retraite. L'armée venoit de paſſer une rivière, mais le prélat étoit encore ſur l'autre bord avec l'arrière-garde. On apperçoit un parti de Slaves ; il étoit aiſé au général de mettre la rivière entre les ennemis & lui ; mais il étoit trop jaloux de la réputation des armes danoiſes, pour diſparoître ſans coup ſérir. Suivi de quarante cavaliers d'élite, il court ſus aux Slaves, les met en déroute, & revient tranquillement joindre l'armée.

Auſſi profond dans l'art des négociations, que dans celui de la guerre, il ne prit jamais les armes, ſans avoir tenté les voies politiques. Les pirates qui infeſtoient les mers, furent les ſeuls avec qui il n'uſa point de cette modération : elle eût été dangereuſe. Il les attaqua dans le golphe d'Oréonde ; ils n'osèrent accepter le combat, & s'enfuirent à force de rames & de voiles ; mais *Abſalon* les pourſuivit, fut les atteindre, en maſſacra une partie ſur leurs vaiſſeaux, fit pendre le reſte ſur le rivage, pour effrayer par cet exemple ce ramas de fainéans avides qui troubloient le commerce des nations.

Après cette victoire, l'infatigable miniſtre paſſe en Zélande, & par des moyens doux & infaillibles, étouffe une révolte prête à éclore. Il apprend que le même eſprit de ſédition fermente dans la Scanie ; il y court, & les mutins rentrent dans le devoir à ſon approche ; les troubles ſe réveillent en Zélande, *Abſalon* y revient, & tout eſt pacifié.

Sur ces entrefaites, Valdemar mourut en 1182. Ses ſujets le pleurèrent, & l'on ſent quelle impreſſion profonde cette perte dut faire ſur le cœur de ſon ami. *Abſalon* conſerva à Canut VI ce zèle actif, ce déſintéreſſement héroïque qu'il avoit fait éclater ſous le règne précédent. Quelques troubles ayant appellé le roi en Jutland, Bogiſlas, duc de Poméranie, vint fondre ſur l'iſle de Rugen : *Abſalon*, ſans attendre l'ordre du roi, équipa une flotte, préſenta la bataille à Bogiſlas, prit, coula à fond, ou mit en fuite tous ſes vaiſſeaux, & le pourſuivit juſqu'au ſein de ſes états. Enfin il mourut en 1202, comblé de gloire, & emporta au tombeau les regrets de la nation & ceux du monarque.

La faveur conſtante dont il jouit ſous Valdemar & Canut, ne fait pas moins l'éloge de ces deux

princes, que celui d'*Abſalon*. C'eſt le ſeul miniſtre peut-être, qui, maître de tout faire, n'ait rien fait que de juſte. Les hiſtoriens Danois, eſclaves des préjugés de leur ſiècle, ne louent en lui que la magnificence avec laquelle il dota des égliſes & enrichit les moines. Mais ils nous ont tranſmis des faits qui fourniſſent à ſon éloge une matière plus ample & plus belle. La politique, qui n'eſt pour tant de miniſtres que l'art de mentir avec adreſſe, n'étoit aux yeux d'*Abſalon* que celui de ſe taire à propos. Les ſecrets de l'état étoient pour lui un dépôt ſacré; mais il confioit les ſiens avec une candeur naturelle aux belles ames. Auſſi jaloux du bonheur de la nation, que des intérêts du ſouverain, il fut ſouvent médiateur entre ſon peuple & lui. Après avoir vaincu les Scaniens révoltés, il ſe jetta aux genoux de Canut pour obtenir leur grace. Protecteur des lettres encore dans leur enfance, il les auroit tirées de leur berceau, ſi les préjugés de ſon ſiècle ne ſe fuſſent oppoſés au ſoin qu'il prenoit d'éclairer les hommes. L'hiſtoire de Danemarck que Saxon a laiſſée, eſt un des bienfaits d'*Abſalon*, qui encouragea les efforts de ce ſavant. Il fonda même un monaſtère où, ſuivant ſon projet, des moines verſés dans les annales du nord, devoient enrichir par un travail aſſidu le dépôt des archives du Danemarck: mais les moines s'engraiſſèrent tranquillement à l'ombre de l'autel; &, ſoit ignorance, ſoit fainéantiſe, ne laiſſèrent à la poſtérité que le ſouvenir de leurs débauches. (*M.* DE SACY.)

ABSIMARE (*Hiſt. de l'empire d'Orient.*) proclamé empereur en 698 par les ſoldats, enferma dans un monaſtère l'empereur Léonce, après lui avoir fait couper le nez & les oreilles, ce qui parut preſque une clémence de ſa part, parce qu'il auroit pu faire périr Léonce. Ce Léonce, détrôné par *Abſimare*, avoit lui-même détrôné Juſtinien le Jeune; celui-ci, avec le ſecours des Bulgares, ayant ſurpris Conſtantinople & fait *Abſimare* priſonnier, ſe fit amener dans l'hippodrome *Abſimare* & Léonce, chargés de chaines, il les fit coucher par terre, & prit un plaiſir cruel & bizarre à leur tenir pendant une heure le pied ſur la gorge, à la vue de tout le peuple, qui pendant ce temps crioit & chantoit: *Super aſpidem & baſiliſcum ambulabis & conculcabis leonem & draconem.* » Vous marcherez ſur l'aſpic & » le baſilic, & vous foulerez aux pieds le lion & » le dragon ». Le pape Alexandre III en fit & en dit autant, dit-on, dans la ſuite à l'empereur Frédéric Barberouſſe. (*Voyez* ALEXANDRE III.) Juſtinien le Jeune ne s'en tint pas à cet outrage, il fit décapiter Léonce & *Abſimare* en 705.

ABSTEMIUS, (LAURENT,) (*Hiſt. litt. mod.*) fabuliſte des quinzième & ſeizième ſiècles, ſouvent imprimé avec les anciens fabuliſtes, Eſope, Phèdre, Gabrias, Avienus, &c. Son recueil a pour titre: *Hecatomythium*; c'eſt-à-dire, recueil de cent fables; il eſt le premier chez qui l'on trouve le conte des talens multipliés, répété depuis par beaucoup d'auteurs. Un prêtre, nommé ſupérieur d'un couvent de filles où il n'y avoit que cinq religieuſes, eut, au bout d'un an, un enfant de chacune d'elles. Mandé à l'évêché pour rendre compte de ſa conduite: *Seigneur*, dit-il à l'évêque, *vous m'aviez mis cinq talens entre les mains; en voici, outre ceux-là, cinq autres que j'ai gagnés.* Cette réponſe plaiſante lui valut ſon pardon. *Quo dicto tam faceto permotus epiſcopus, homini veniam dedit.* La morale de cette fable eſt que, quand on ne peut pas ſe juſtifier par de bonnes raiſons, il faut ſe tirer d'affaire par de bonnes plaiſanteries. *Fabula indicat, peccata, cùm ratione nequeant, urbanitate diluenda.* Un évêque qui » ſe payeroit d'une profanation ſi goguenarde, dit Bayle, » ne feroit guères mieux ſon devoir que le » gardien des cinq religieuſes ».

ABU-BEKER, *ou* ABU-BECRE, (*Hiſt. des califes.*) premier caliſe, ſucceſſeur de Mahomet, avoit été un de ſes premiers diſciples. Son vrai nom étoit Abdal-Caaba, que le prophète changea en celui d'Abdala, qui ſignifie *ſerviteur de Dieu*. Il eſt plus connu ſous le nom d'*Abu-Becre*, qui déſigne le père de la pucelle; parce que ſa fille Aïesha étoit vierge lorſqu'elle épouſa le prophète, au lieu que toutes ſes autres femmes étoient veuves lorſqu'elles entrèrent dans ſon lit. *Abu-Becre*, illuſtre par ſa naiſſance & plus encore par ſes richeſſes, ſembla dégagé de toute affection pour les biens de la terre. Son déſintéreſſement, ſes mœurs pures & rigides, donnèrent beaucoup d'éclat au mahométiſme naiſſant; il fit ſervir ſes immenſes richeſſes au triomphe de la religion nouvelle. Les principaux ſeigneurs de l'Arabie furent ſubjugués par ſon exemple. *Abu-becre* étoit Muſulman de bonne-foi; & quoiqu'il ait paſſé ſa vie dans la familiarité du prophète, il eut pour lui une vénération qui ne ſe démentit jamais. Il ſe rendit garant des révélations de Mahomet, ainſi que de ſon voyage nocturne dans le ciel; c'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Sedit* ou de témoin *fidèle*; Mahomet l'honora encore du titre d'*Atik*, qui veut dire *prédeſtiné*. Il ne pouvoit donner une idée trop ſublime d'un diſciple dont la crédulité réaliſoit toutes ſes chimères.

Abu-Becre fut chargé de toutes les expéditions importantes, & s'en acquitta bien, parce qu'il étoit né dans un ſiècle où une valeur brutale étoit plus néceſſaire que des combinaiſons réfléchies; & comme il étoit perſuadé qu'une milice céleſte combattoit toujours à ſes côtés, il ſe précipitoit dans tous les périls avec une aſſurance imprudente. Malgré ſon dévouement aveugle à Mahomet, il combattit avec ſuccès à la mort de ce prophète, le fanatiſme de quelques-uns des ſes diſciples, & mérita par-là d'être ſon ſucceſſeur. Cette mort fut d'abord un ſujet de ſcandale pour l'iſlamiſme; comment le prophète ſeroit-il mort? Ses diſciples ne pouvoient ni le croire ni en douter. Dans cette incertitude, Omar tire ſon ſabre, & menace de hacher en pièces les téméraires qui oſoient dire que le prophète étoit mort. *Abu-Becre*, plus calme & plus ſage, parle

à la multitude, & lui dit : *eſt-ce Mahomet que vous adorez, ou le Dieu qu'il vous a fait connoître ; ſachez que ce Dieu eſt le ſeul immortel, & que tous ceux qu'il a créés ſont ſujets à la mort.* A ſa voix les eſprits ſe calmèrent, & l'on ne ſongea plus qu'à nommer un ſucceſſeur. On fut quelque temps incertain ſur le choix. Le prophète, avant que de mourir, avoit chargé *Abu-Becre* de faire la prière en ſa place dans la moſquée ; & cette fonction ſervit de titre pour le nommer au califat, au préjudice d'Ali, qui, en qualité de couſin-germain & de gendre du prophète avoit des droits pour lui ſuccéder. Ce mépris de la loi, fut une ſource de guerres & de diviſions parmi les Muſulmans. Ali, forcé de ſouſcrire à l'élection, n'en fut pas moins regardé par ſes partiſans comme le ſucceſſeur légitime, & leur opinion s'eſt perpétuée parmi un grand nombre de Muſulmans, qui prétendent que l'autorité ſouveraine, tant pour le temporel que pour le ſpirituel, réſide dans ſes deſcendans : c'eſt l'origine de cette haine invétérée qui règne entre les Turcs & les Perſans. *Abu-Becre* prit le titre de caliſe, c'eſt-à-dire, *lieutenant* : ce titre modeſte lui parut convenir au ſucceſſeur d'un homme extraordinaire. Les premiers jours de ſon règne furent orageux. Un grand nombre de tribus retombèrent dans l'idolâtrie ; quelques-unes embraſſèrent le chriſtianiſme, que l'on confondoit alors avec la religion judaïque. Pluſieurs nouveaux impoſteurs s'élevèrent ; des femmes s'arrogèrent le droit de prophétie. L'exemple de Mahomet qui les ſéduiſoit, les entraîna tous à leur perte. Lui ſeul fut prophète, tous les autres furent des impoſteurs ; tous furent punis. *Abu-Bucre* & Kaleb, ſon général, ſoumirent tout.

Lorſque ces fureurs religieuſes furent calmées, *Abu-Becre* tourna ſes armes contre les Grecs. Ce fut dans la Syrie qu'il porta la guerre. Kaleb ſoumit l'Irak, & le tribut qu'il impoſa aux habitans, fut le premier qu'on porta à Médine. *Abu-Becre* n'offroit aux peuples que l'alternative, ou d'embraſſer l'Iſlamiſme, ou de payer un tribut annuel. Des conditions ſi dures furent rejettées : la querelle fut décidée par les armes. Il y eut une action ſanglante dans les plaines de Damas. Les femmes Arabes parcouroient les rangs la lance à la main exhortant leurs maris à mériter la palme du martyre, qu'elles ambitionnoient de partager avec eux. Cinquante mille Grecs reſtèrent ſur la place, & leur défaite fut ſuivie de la conquête de Damas, qui ouvrit ſes portes aux vainqueurs. *Abu-Becre* mourut le jour même où cette place ſe rendit ; il n'avoit regné que trois ans ; mais ſes ſuccès furent continuels & ſes conquêtes très-rapides. Avec un caractère doux, il fut perſécuteur par eſprit de religion & à l'exemple de ſon maître. Il étoit ſi libéral & ſi déſintéreſſé, qu'on ne trouva que trois drachmes dans ſon tréſor ; ce qui fit dire, à Omar, ſon ſucceſſeur, *il me donne un exemple bien difficile à ſuivre*, à-peu-près comme le ſucceſſeur du duc de Vendôme dans le gouvernement de Provence, averti par les magiſtrats, que ſon prédéceſſeur, avoit refuſé la bourſe de mille louis, qu'on préſentoit pour la forme aux gouverneurs, à leur entrée, dit, en acceptant la bourſe : *Oh ! ce M. de Vendôme étoit un homme inimitable.* La vénération d'*Abu-Becre* pour le prophète, ne ſe démentit jamais ; quoique ſon ſucceſſeur, il ne ſe regarda jamais comme ſon égal ; & toutes les fois qu'il montoit en chaire, il s'aſſèyoit dans un degré plus bas que celui où s'étoit placé le prophète. Son teſtament étoit conçu en ces termes : « C'eſt ici » le teſtament d'*Abu-Becre*, qu'il a dicté au mo» ment où il étoit ſur le point de ſortir de ce » monde. Dans ce temps où les infidèles ont des » motifs de croire, où les impies ne doivent » plus avoir de doute, où les méchans ſont dans » l'impuiſſance de déguiſer la vérité, je nomme » Omar pour mon ſucceſſeur. Muſulmans, écou» tez ſa voix, obéiſſez à ſes ordres. S'il gouverne » avec équité, il répondra à la haute opinion que » j'ai conçue de lui ; s'il s'écarte du ſentier de la » juſtice, il en rendra compte devant le tribunal » du ſouverain juge. Mon intention eſt bonne, » mais je ne pénetre point dans l'avenir. Au reſte » ceux qui ſont mal ſeront punis. Adieu. »

On ne s'accorde point ſur le genre de ſa mort. Les uns diſent qu'il mourut de conſomption ; d'autres prétendent qu'il fut empoiſonné par un Juif : c'étoit l'uſage de calomnier cette nation, à qui l'on imputoit tous les crimes dont les auteurs étoient ignorés, & ceux même qui n'avoient point été commis. Sa fille Aiesha rapporte que s'étant mis au bain un jour où il faiſoit très-froid, il en ſortit avec une fièvre qui le mit au tombeau : il mourut la treizième année de l'hégire. Ce fut lui qui rédigea les révélations de Mahomet, juſqu'alors éparſes, comme les réponſes des Sybilles. Il ordonna de ramaſſer tout ce qui étoit écrit ſur des feuilles volantes, & tout ce que chaque Muſulman avoit retenu dans ſa mémoire ; il en forma un corps complet : c'eſt ce recueil révéré que les Arabes appelerent *moshaf*, c'eſt-à-dire, *le livre*. Le premier exemplaire en fut confié à la garde de Hoffa, fille d'Omar, & veuve de Mahomet. Il ne fut publié par autorité publique, que ſous le califat d'Othman. *Abu-Becre*, en rangeant les articles dans l'ordre où ils ſont à préſent, n'eut point égard à l'ordre des temps où ils avoient été révélés ; les plus longs furent placé les premiers.

ABUDAHER, (*Hiſt. du Mahométiſme.*) chef des Karmatiens, ſecte religieuſe ou plutôt troupe de brigands impies, qui, ſous prétexte de combattre les ſuperſtitions populaires, commettoient toute ſorte de violences & de profanations en Arabie. *Abudaher* maſſacra les pélerins de la Mecque, & jetta leurs cadavres dans le puits Zemzem, puits miraculeux, qui, ſelon la tradition des Arabes, étoit né des larmes d'Agar, ou étoit ſorti tout-à-coup du ſond du déſert, pour étancher ſa ſoif ;

on boit de l'eau de ce puits par dévotion, & on en envoie en préſens aux princes & aux perſonnes diſtinguées. Il entra à cheval dans la *Caaba*, ou temple de la Mecque, le ſouilla en diſant: *Si c'eſt le temple de Dieu, qu'il le venge & me foudroye!* Il enleva la fameuſe pierre noire, objet particulier de la vénération des Mahométans, qui la croyoient deſcendue du ciel, elle avoit ſervi, diſoient-ils, de marche-pied à Abraham pour conſtruire la *Caaba* (car c'étoit lui qui l'avoit conſtruite,) & cette pierre s'élevoit ou s'abaiſſoit au gré du patriarche & ſelon ſes beſoins. *Abudaher* n'avoit pas tort de fronder ces ſuperſtitions; mais il avoit tort d'égorger ceux qui y croyoient. Quelque temps après, les Karmatiens renvoyèrent par mépris cette pierre aux Mecquois, & les Muſulmans publièrent qu'ils y avoient été forcés par les fléaux dont ils avoient été accablés en punition de leur profanation. On rapporte l'expédition d'*Abûdaher*, à l'an de l'hégire 317.

ABULFARAGE (GRÉGOIRE), connu comme médecin & comme hiſtorien, étoit né à Malaſia près de l'Euphrate; on a de lui une hiſtoire univerſelle depuis la création du monde juſqu'à ſon temps, laquelle eſt dans le cas d'être conſultée pour la partie qui concerne les Sarrazins, les Mogols & les conquêtes de Gengiskan. Pococke a traduit cet ouvrage d'arabe en latin, & l'a fait imprimer à Oxford, en 1663 & 1672, en 2 vol. *in-4°*. *Abulfarage* mourut évêque d'Alep, en 1286.

ABULFARAGE, eſt auſſi le nom de trois poëtes arabes aſſez célèbres, & d'un vaëz ou prédicateur de la même nation, dont les ſermons ſont eſtimés.

ABULFEDA (ISMAEL), eſt célèbre parmi les princes qui ont cultivé les ſciences; il régnoit à Hama en Syrie dans le quatorzième ſiècle. On a de lui une Géographie, une vie de Mahomet & une de Saladin. Ces ouvrages ſont écrits en arabe; mais on en a des traductions latines, & ils ſont eſtimés. *Abulfeda* découvrit en 1320, la véritable longueur de la mer Caſpienne, & réforma ſur ce point les erreurs de Ptolomée. Il étoit né en 1273, avoit commencé à régner en 1310, & mourut en 1345.

ABU-MESLEM, (*Hiſt. des Arabes.*) grand capitaine, gouverneur du Khoraſan, eſt célèbre dans l'hiſtoire, pour avoir fait paſſer la dignité de caliſe en 746, de la race des Ommiades à celle des Abaſſides: révolution qui cauſa la mort à plus de ſix cens mille hommes, & dont il fut lui-même la victime, ayant été maſſacré huit ans après par l'ordre du caliſe Almanſor. (*A. R.*)

ABYDÈNE, connu pour avoir compoſé une hiſtoire des Chaldéens & des Aſſyriens, dont Euſèbe rapporte un fragment dans le neuvième livre de ſa préparation évangélique: on ne ſait point d'ailleurs dans quel temps il vivoit.

ACACE, (*Hiſt. Eccléſiaſtiq.*) il y a pluſieurs perſonnages de ce nom, célèbres dans l'hiſtoire eccléſiaſtique:

1°. ACACE, ſurnommé le *Borgne*, chef des Acaciens, branche des Ariens, ſucceſſeur & diſciples d'Euſèbe de Céſarée, dont il a écrit la vie. Il fit dépoſer ſaint Cyrille & bannir le pape Libère. Il mourut vers l'an 365.

2°. ACACE, patriarche de Conſtantinople en 471, ſucceſſeur de ſaint Gennade. Ce fut lui qui engagea l'empereur Zenon à publier l'*hénoticon*, édit favorable aux Eutychiens. Condamné dans un concile tenu à Rome, par le pape Félix III, il ſe ſépara de la communion romaine. Il mourut en 488. Son nom fut ôté des Dyptiques de Conſtantinople en 519.

3°. ACACE, évêque d'Amide, ſur le Tigre, en 420, connu par un trait de bienfaiſance ſingulier. Il vendit les vaſes ſacrés de ſon égliſe, pour racheter ſept mille eſclaves Perſes, qui mouroient de faim & de misère, il leur donna quelque argent & les renvoya libres à Véranius leur roi; ce prince touché d'une telle généroſité, en voulut connoître l'auteur; il eut avec *Acace* une entrevue, dont le fruit fut la paix, entre Véranius & l'empereur Théodoſe le jeune, entre l'empire de Conſtantinople & l'empire des Perſes. Ce fait important montre quel eſt le pouvoir des bienfaits ſur les ſouverains & ſur les peuples, auſſi-bien que ſur les particuliers, vérité trop méconnue en politique. La politique vulgaire trouveroit peut-être étrange qu'en temps de guerre, un évêque françois employât le tréſor de ſon égliſe à délivrer des priſonniers anglois, mais l'humanité profita du bienfait d'*Acace*, & la politique même dut s'en applaudir, puiſqu'il procura un plus grand bienfait encore, la paix entre deux grands empires.

4°. ACACE, évêque de Bérée en Paleſtine, ami de ſaint Epiphane & de Flavien, perſécuta ſaint Jean-Chryſoſtôme, & ne s'en repentit qu'après la mort de ce père de l'égliſe. Il aſſiſta au concile de Conſtantinople en 381, & mourut vers 432; on a de lui quelques lettres dans les actes de quelques conciles.

ACCIUS, (LUCIUS) ancien poëte tragique latin, dont il ne reſte rien, mais qu'il faut bien nommer, puiſque Cicéron & Horace en ont parlé comme d'un poëte célèbre, vivoit environ un ſiècle & demi avant J. C. On ſait les titres de ſes tragédies, mais des titres n'apprennent rien; on voit ſeulement par les ſiens, qu'il donnoit la préférence aux ſujets grecs. On comparoit chez les Romains Pacuvius & *Accius*, comme on compare chez nous Corneille & Racine, & il y avoit entre eux à peu près le même rapport de temps, c'eſt-à-dire que Pacuvius étoit vieux lorſqu'*Accius* étoit jeune.

Ambigitur quoties uter utro ſit prior, auſfert
Pacuvius docti famam ſenis, Accius alti.

Quintilien en porte à-peu-près le même jugement.

Digitized by Google

ACCORDS (Étienne Tabourot, ſeigneur des) (*Hiſt. mod.*) avocat du roi au bailliage & à la chancellerie de Dijon, eſt principalement connu par ſes *bigarrures*, imprimées pour la première fois à Paris en 1582. Il eſt auſſi l'auteur d'un autre ouvrage à-peu-près du même genre, mais moins connu, intitulé : *Les Touches*, imprimé à Paris en 1585. Ces deux ouvrages ont depuis été réunis pour n'en former qu'un; il y a encore de lui d'autres opuſcules. On lui reproche de l'obſcénité. Né en 1549, mort en 1590, à Dijon.

ACCURSE, (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'un fameux juriſconſulte Florentin du treizième ſiècle, qui profeſſa le droit à Bologne. Sa gloſe ſur le droit, écrite en latin barbare, mais plus méthodique que les précédentes, eut beaucoup de ſuccès & lui a fait une réputation qui dure encore :

Tantùm ſeries juncturaque pollent.

Il a eu l'honneur rare, pour un commentateur, d'être commenté lui-même comme le texte des loix. On ne ſait ſur quoi étoit fondée la tradition qui faiſoit remonter juſqu'à lui l'origine de ce proverbe long-temps uſité parmi les ignorans : *Græcum eſt, legi non poteſt ;* » c'eſt du grec, on ne le » peut lire ». Il eſt prouvé qu'*Accurſe* ſavoit du grec. Ses commentaires ſont imprimés avec le corps du droit en ſix volumes *in-folio*. Lion 1627. On l'appelloit l'*idole des juriſconſultes*. On ne ſait certainement l'époque ni de ſa naiſſance ni de ſa mort. L'opinion la plus commune eſt qu'il mourut vers l'an 1229, âgé d'environ 78 ans. D'autres placent ſa mort en 1260, 1265, même 1279.

François *Accurſe* ſon fils ſe diſtingua auſſi dans la ſcience du droit; il profeſſoit à Toulouſe.

Accurſe eſt encore le nom d'un ſavant critique du ſeizième ſiècle, à qui on doit l'Ammien-Marcellin d'Ausbourg, 1533; la première édition des lettres de Caſſiodore, des Diatribes ſur Auſone, & d'autres auteurs. Ses noms de baptême étoient *Marie-Ange*.

ACHAB, (*Hiſt. ſacrée.*) roi d'Iſraël, étoit fils d'Amri, auquel il ſuccéda, il ſignala ſon règne, qui dura 23 ans, par des actions impies & tyranniques. Il épouſa Jézabel, fille d'Etbaal, roi des Sidoniens, femme cruelle, impérieuſe, & tout-à-fait digne d'un ſi méchant prince. Elle fut la complice & ſouvent l'inſtigatrice de ſes crimes. Il commença par ſe livrer aux ſuperſtitions de l'idolâtrie, fit élever un temple & des autels à Baal, perſécuta & fit mourir les prophètes; & pour aggrandir ſes jardins, il s'empara de la vigne d'un bourgeois de Jezrahel, nommé *Naboth*, contre lequel Jézabel ſuſcita de faux témoins pour le faire mourir. Enfin ce roi indigne du trône perdit la vie dans une bataille que lui livra Ben-Adad, roi de Syrie, l'an du monde 3107. (*A. R.*)

(Il eſt parlé dans Jérémie, chap. 29, ℣. 22, d'un autre *Achab*, fils de Cholias, faux prophète.)

ACHAN, (*Hiſt. ſacrée.*) à la priſe de Jéricho, mit à part, & cacha deux cens ſicles d'argent, un manteau d'écarlate & une règle d'or, contre la défenſe expreſſe que Dieu avoit faite aux Iſraëlites de ſe rien réſerver des dépouilles de ces peuples. Les Iſraëlites ayant été repouſſés au ſiège de Haï, jugèrent qu'il y avoit parmi eux un coupable. Le ſort ayant déſigné *Achan*, Joſué le fit lapider avec ſa femme & ſes enfans. Haï fut priſe.

ACHAZ, (*Hiſtoire ſacrée.*) roi de Juda, fils & ſucceſſeur de Joatham, porta la barbarie & la ſuperſtition juſqu'à immoler ſon propre fils aux faux dieux. Il fit lever le ſiége de Jéruſalem à Phacée, roi d'Iſraël, & à Raſin, roi de Syrie, qui s'étoient ligués contre lui. Il fut vaincu enſuite par ce même Phacée dans un combat, où il perdit un fils, deux généraux, & cent vingt mille hommes. Après ce déſaſtre, il implora le ſecours de Theglath-Phalaſar, roi d'Aſſyrie, qui le délivra de tous ſes ennemis. *Achaz*, pour reconnoître ce bienfait, lui donna les richeſſes immenſes que renfermoit le temple de Jéruſalem, ferma ce temple, en éleva un autre aux idoles du roi d'Aſſyrie, ſon libérateur; & ſe ſoumit de plus à payer un tribut à ce monarque. *Achaz* mourut après un règne de ſeize ans, l'an du monde 3278.

ACHAZIA, ou Ochosias, (*Hiſt. ſac.*) nom propre, qui ſignifie, *celui que l'Eternel a pris*. C'eſt le nom du fils & du ſucceſſeur d'Achab, roi d'Iſraël, dont il eſt parlé au *quatrième liv. des rois*, *j. 2. II. chron. xxx. 35*. Imitateur de ſon père & de ſa mère, il rendit un culte à Baal, & s'attira l'indignation de Dieu. Il voulut faire un traité de commerce & de navigation avec Joſaphat, roi de Juda; mais le prophète Eliéſer annonça à celui-ci que l'entrepriſe n'auroit aucun ſuccès à cauſe de la perverſité de ſon aſſocié. Dans le temps qu'*Achazia* étoit occupé des moyens de ſoumettre les Moabites, qui, après avoir été réunis au royaume d'Iſraël, s'étoient révoltés contre lui, un accident fatal, joint à ſon imprudence, vint déconcerter ſes projets. Une chûte qu'il fit d'un endroit élevé de ſon palais, lui rappella l'idée de la mort; idée qui le remplit de crainte. Pour calmer ſes frayeurs, il envoya des meſſagers à Hekron, chargés de conſulter Beelſébul, & de s'informer ſi cet accident ne ſeroit point mortel. Elie eut ordre d'aller au-devant de ces meſſagers, de leur reprocher leur crime à l'égard du roi d'Iſraël, & de leur annoncer la mort de leur maître. Tout ayant été fidèlement rapporté à *Achazia*, il comprit que celui qui leur avoit parlé étoit Elie, & il envoya un détachement de cinquante hommes, avec un capitaine, pour le ſaiſir & l'emmener. Elie fit tomber le feu du ciel ſur deux troupes de ſoldats qu'*Achazia* avoit envoyées ſucceſſivement; & il en eût fait autant à la troiſième, ſi l'ange de Dieu ne lui eût ordonné d'aller parler lui-même au roi. Il lui répéta ce qu'il avoit

déjà dit de la part de Dieu aux meſſagers envoyés à Hekron ; & *Achazia* mourut effectivement après deux années de règne, laiſſant le royaume à ſon frère Joram. *Voyez Flav. Joſ. liv. IX des Antiquités Judaïques.*

Il eſt fait mention d'un autre *Achazia* ; fils de Joram, roi de Juda & d'Athalie, *IV. Rois, viij. 24. 24. ix. 16. II. Chron. xxj. 1.* qui eſt auſſi appellé *Jehoachaz, III. Chron. xxj. 17*, & *Hazaria*, ℣. *6.* Conduit par les mauvais conſeils de ſa mère, & de ceux de la maiſon d'Achab, qui furent ſes conſeillers après la mort de ſon père, il s'abandonna à l'idolatrie & à toutes ſortes d'excès. Il eut auſſi l'imprudence de s'aſſocier avec Joram, roi d'Iſraël, pour faire la guerre à Hazaël, roi de Syrie, à l'occaſion de la ville de Ramoth, que Joram prétendoit recouvrer après la mort de Benhadad, ſelon le rapport de Joſephe. Bleſſé par les Syriens, Joram vint ſe faire traiter de ſes bleſſures à Jiſréel ; & là il reçut la viſite de *Achazia* ou Hazaria, qui coûta cher à celui-ci, puiſqu'elle fut la cauſe de ſa ruine entière, dont Dieu lui-même avoit préparé les voies, en punition de ſes crimes. *Achazia* en effet partit avec Joram, pour aller au-devant de Jehu, que l'Eternel avoit choiſi pour exterminer la maiſon d'Achab, *IV. Rois, ix. 21. 27.* & l'ayant trouvé au champ de Naboth Jiſréelite, ils lui demandèrent s'il venoit dans des diſpoſitions pacifiques ; mais Jéhu leur apprit bientôt quelles étoient ſes intentions, puiſqu'il tua Joram de ſa main, & fit frapper *Achazia* ſur ſon chariot, lorſqu'il s'enfuyoit vers une métairie dans la montagne de Gur, qui eſt auprès de Jibleham. Il mourut à Meggido de ſes bleſſures. Il eſt dit, *II. Chron. xxij. 8. 9.* que Jehu, après avoir tué ceux qui étoient à la ſuite d'*Achazia*, fit chercher celui-ci qui s'étoit caché à Samarie ; & après l'avoir trouvé, le fit périr. Il n'y a rien dans ce récit qui ne puiſſe ſe concilier avec le précédent, ſi l'on ſuppoſe qu'*Achazia*, après s'être ſéparé de Joram, ſe retira d'abord à Samarie, d'où ayant découvert qu'on l'y cherchoit, il prit le parti de ſe réfugier dans un endroit écarté, à la montagne de Gur ; que là étant ſaiſi, il fut amené à Jehu, qui ordonna de le frapper ſur ſon char, d'où il fut tranſporté à Meggido, où il mourut. (*C. C.*)

(Nous n'avons rien changé à cet article, que nous ſuppoſons fait par un homme inſtruit ; nous y trouvons une affectation un peu trop ſavante de changer l'orthographe & la prononciation reçues des noms hébreux ; mais on les reconnoîtra ſans peine à travers ce déguiſement ; ce n'eſt pas la peine d'avertir qu'*Achazia* eſt *Ochozias*, Jiſréel, Jeſrael ; & ainſi du reſte.)

ACHÉMENES. (*Hiſt. des Perſes.*) Nom d'un roi des Perſes, & d'une dynaſtie dont il fut l'auteur, laquelle occupa le trône juſqu'à Darius Codomanus :

Num tu quæ tenuit dives Achemenes, &c.

De là, le nom d'*Achéméniens* donné par les poëtes aux Perſes & aux pays qu'ils habitoient.

Nunc & Achemenii
Perfundi nardo juvat ; &c.
Nec Falerna
Vitis, Achemeniumque coſtum.

ACHERY (dom Luc d') (*Hiſt. litt.*) vertueux & ſavant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, compilateur & critique. C'eſt lui qui a publié l'épitre attribuée à ſaint Barnabé, les œuvres de Lanfranc, celles de Guibert, abbé de Nogent ; un recueil des ouvrages aſcétiques des pères ; il eſt l'auteur d'un livre intitulé : *Règle des ſolitaires* ; mais c'eſt par le *Spicilége* qu'il eſt le plus particulièrement connu : c'eſt une collection utile pour les premiers temps de notre hiſtoire moderne ; on y trouve beaucoup d'hiſtoires, de chroniques, de vies des ſaints, d'actes, de chartes, de lettres qui n'avoient pas vu le jour. Il y a joint de ſavantes préfaces. Le *Spicilége* parut d'abord en 13 volumes *in-4°.* ; il a été réimprimé en 1723 en 3 volumes *in-folio* par les ſoins de M. de la Barre. La vie entière de dom Luc d'*Achery* fut conſacrée à l'étude & à la piété. Né en 1609 à Saint-Quentin en Picardie, il mourut en 1685 à Paris à l'abbaye de ſaint Germain-des-Prés.

ACHIA, (*Hiſtoire ſacrée.*) fils du grand-prêtre Achitob, lui ſuccéda dans cette dignité, qu'il laiſſa en mourant à ſon frère Achimelech.

ACHIAB, (*Hiſt. des Juifs.*) neveu du grand Héro'e. Pendant la maladie de ſon oncle, il empêcha la reine Alexandra, mère de Marianne, de s'emparer d'une des fortereſſes de Jéruſalem, dont il étoit gouverneur, en faiſant avertir à propos le roi de ce qui ſe tramoit. Il ſauva pluſieurs fois la vie à Hérode. Un jour entr'autres, ce prince demanda une pomme & un couteau pour la peler ; mais *Achiab* s'étant apperçu que c'étoit pour ſe percer, tant la vie lui étoit à charge, lui arracha le couteau, & lui épargna ce ſuicide. (*A. R.*)

ACHILLÉE, (L. Épidius Achilléus), (*Hiſt. rom.*), général romain, commandant en Egypte, du temps de Dioclétien, ſe fit reconnoître empereur à Alexandrie, l'an 292, & ſe maintint pendant cinq ans, juſqu'à ce qu'ayant été pris par Dioclétien, dans Alexandrie, après un ſiége de huit mois, il fut condamné à être dévoré par les lions.

ACHILLINI, (*Hiſt. litt. mod.*). Il y a trois hommes connus, de ce nom & de cette famille.

1°. Alexandre, dit *le grand philoſophe*, né à Bologne, & qui profeſſa dans cette ville la philoſophie & la médecine. On lui attribue la découverte de deux oſſemens de l'organe de l'ouie, nommés le *marteau* & *l'enclume* ; il mourut, en 1512, âgé de quarante-neuf ans. Ses ouvrages ont été recueillis *infol.*, à Veniſe, en 1545.

2°. Philotée, parent & compatriote du précédent, auteur d'un poëme, intitulé : *Il Viridario*, imprimé à Bologne, en 1513, *in-4°.*

Digitized by Google

3°. Claude, petit-neveu d'Alexandre, profeſſeur de juriſprudence, enſeigna dans pluſieurs villes d'Italie, &, en dernier lieu, à Bologne, ſa patrie; il étoit auſſi poëte; il fit, ſur les conquêtes de Louis XIII, en Piémont, un fameux ſonnet italien, qui commence par ce vers :

Sudati o fuochi a preparar metalli.

pour lequel le cardinal de Richelieu lui donna, dit-on, mille écus.

Claude Achillini, né à Bologne en 1574, mourut en 1640.

ACHIMAAS, (*Hiſt. ſacrée*) fils du grand prêtre Sadoc, ſuccéda à ſon pere, l'an du monde 3000, ſous le règne de Salomon. Pendant la révolte d'Abſalom, il informa David des réſolutions que ce fils rebelle prenoit contre ſon père; & ce fut lui qui annonça le premier à ce prince le gain de la bataille dans laquelle ce jeune ambitieux ſubit le juſte châtiment de ſes crimes. *Achimaas* épouſa Semach, une des filles de Salomon. (*A. R.*).

ACHIMBASSI, (*Hiſt. mod.*) nom d'un office, ou plutôt d'un officier du grand Caire. Il ſignifie le *chef* ou le *préfet des médecins*. Son office eſt de s'informer du mérite de ceux qui exercent la médecine dans cette ville, & de leur accorder des privilèges. On a fort peu d'égard au mérite & au ſavoir de celui qu'on honore du titre d'*achimbaſſi*; car le bacha du Caire en revêt toujours celui qui le paie le mieux. Celui-ci, à ſon tour, ne s'embarraſſe pas davantage du mérite de ceux qui ſe préſentent pour obtenir leurs licences; & ils en ſavent toujours aſſez, pourvu qu'ils ne ſe préſentent pas les mains vuides. (†)

ACHIMELECH, (*Hiſt. ſacrée.*) fils d'Achitob & frère d'Achia, ſuccéda à celui-ci dans la ſouveraine ſacrificature. David, fuyant la colère de Saül, ſe trouva ſans proviſions, & en demanda à *Achimelech*, qui ne put lui donner que les pains de propoſition. David étoit ſans armes: le grand-prêtre lui donna l'épée de Goliath. Saül le ſut; &, pour l'en punir, il le fit mourir avec quatre-vingt-cinq hommes de ſa tribu.

Je remarquerai ici, qu'*Achimelech* eſt appellé *Abiathar*, dans l'évangile ſelon S. Marc, *chap. xj. ℣. 26.* (*A. R.*)

ACHIOR, (*Hiſt. ſacrée.*) chef des Ammonites, déplut à Holopherne, pour lui avoir parlé, avec éloge, du peuple Juif, & lui avoir dit que ce peuple étoit ſous la protection de Dieu; Holopherne, qui aſſiégoit alors Béthulie, le fit lier à un arbre, près de cette ville, le menaçant d'un plus grand châtiment lorſqu'il l'auroit priſe; il ne la prit point, & lorſque Judith eut délivré Béthulie, les Juifs délivrèrent *Achior* & le reçurent dans leur ville, où il embraſſa leur religion. On place cet événement environ ſept ſiècles avant J. C.

ACHIS, (*Hiſt. ſacrée.*) roi de Geth, donna retraite à David, lorſqu'il fuyoit la colère de Saül. Deux ans après, la guerre s'étant allumée entre les Iſraëlites & les Philiſtins, *Achis* voulut engager David dans ſon parti; mais les princes des Philiſtins, craignant que David ne les trahît dans le combat, portèrent le roi à le congédier: ce qu'il fit avec tous les égards dus à une perſonne de ſon rang, & de qui il n'avoit qu'à ſe louer. (*A. R.*)

ACHITOB, (*Hiſt. ſacrée.*) Les Juifs ont eu deux grands-prêtres de ce nom. Le premier, fils de Phinées, ſuccéda à ſon aïeul Heli, l'an du monde 2888, ſon père ayant été tué à la bataille où l'arche fut priſe par les Philiſtins; le ſecond, fils d'Amarias, lui ſuccéda dans la même dignité. (*A. R.*)

ACHITOPHEL, (*Hiſt. ſacr.*) conſeiller de David, homme dont les avis étoient regardés comme les oracles de Dieu même, fut cependant aſſez lâche, aſſez infidèle à ſon prince, pour ſe joindre à Abſalom, dans la conjuration que celui-ci forma à Hébron contre ſon père. On croit qu'il y entra par animoſité contre le roi, pour venger l'affront qu'il avoit fait à Bethſabée, ſa petite-fille. *Voyez ci-après*, BETHSABÉE. Quoi qu'il en ſoit, il conſeilla à Abſalom de s'emparer du trône & des femmes de ſon père. Il s'offrit à aller lui-même, à la tête de douze cens hommes, attaquer David, & le tuer. Mais Chuſai ayant été d'un avis contraire, qui prévalut dans le conſeil d'Abſalom, *Achitophel*, outré de voir que le ſentiment d'un autre fût préféré au ſien, alla ſe pendre de dépit! digne fin d'un miniſtre, qui, dans ſa vieilleſſe, déshonora la ſageſſe de ſa vie paſſée. (*A. R.*)

ACHMET, (*Hiſt. des Turcs.*) C'eſt le nom de quatre empereurs des Turcs, dont le premier, qui ſuccéda, en 1603, à Mahomet III, ſon père, & qui mourut, en 1627, eſt connu pour avoir fait conſtruire, dans l'hippodrome de Conſtantinople, une moſquée qui paſſe pour un des plus beaux temples de cette capitale. L'auteur des Lettres Juives dit qu'elle fut bâtie uniquement de pierres tirées des ruines de Troie.

Le plus grand événement du règne d'*Achmet* II, qui ſuccéda, en 1691, à Soliman III, ſon frère, eſt la perte de la bataille de Salankemen, en Hongrie, livrée le 19 de la même année 1691, & où le grand-viſir Oglu Kiuperli ou Coprogli, fut tué; c'eſt de cette bataille que parle Rouſſeau dans ces vers :

Et de Salankemen les plaines infectées
Sont encore humectées
Du ſang de ſes ſoldats ſur la pouſſière épars.

Ce fut le prince Louis de Bade, qui remporta cette victoire pour l'empereur Léopold. *Achmet II*, mourut en 1695.

ACHMET III, ſuccéda, en 1703, à un empereur dépoſé, & fut dépoſé lui-même, en 1763. Il étoit fils de Mahomet IV, qui avoit auſſi été dépoſé en 1687. L'empereur, ſur la dé-

position duquel il avoit été nommé, étoit Muſthapha III, ſon frère; celui qui règna ſur ſa dépoſition, fut Mahomet V, ſon neveu. Ce fut ſous le règne de cet *Achmet III*, que Charles XII alla chercher un aſyle en Turquie, & ſoutint le ſiége de Bender, ou de Varnitza. Il enleva la Morée aux Vénitiens, mais il fut battu, en Hongrie, par le prince Eugène.

ACHMET IV, eſt le grand-ſeigneur actuellement règnant (en 1783.)

ACHMET-GEDUC & ACHMET-BACHA, ſont les noms de deux généraux de l'empire Ottoman.

Le premier, ſous Mahomet II, prit Otrante, en 1480, & après la mort de Mahomet, arrivée l'année ſuivante, ſervit contre le prince Zizim, Bajazet II, ſon frère, l'en récompenſa, en le faiſant mourir. *Achmet-Geduc*, étoit Albanois de naiſſance. Le ſecond, après avoir très-bien ſervi Soliman II, au ſiége de Rhodes & en Egypte, en 1522 & 1524, ſe révolta contre lui, fut défait, pris, étouffé dans un bain. Sa tête fut envoyée au grand-ſeigneur.

ACINDYNUS, (SEPTIMIUS) (*Hiſt. Rom.*) conſul romain, l'an 340 de J. C. Saint Auguſtin rapporte, de lui, un jugement rendu dans une affaire ſingulière. Étant gouverneur d'Antioche, il retenoit en priſon un homme qui ne payoit pas les impôts. Un particulier riche offrit à la femme du priſonnier, la ſomme dont ſon mari avoit beſoin pour ſortir de priſon. La femme fit part à ſon mari de la propoſition qu'on lui faiſoit, & de la condition qu'on y mettoit. Le mari eut la foibleſſe, ou ſi l'on veut, la baſſeſſe, d'y conſentir, & le marché eut lieu; mais il fut mal tenu par l'homme riche, qui, trompant cette femme, lui donna une bourſe pleine de terre. *Acindynus* l'ayant ſu, condamna cet homme à payer au fiſc la ſomme due par le priſonnier, puiſque tel étoit le marché, & pour réparation de la tromperie faite à la femme, il adjugea, en entier à cette femme, le champ d'où avoit été tirée la terre dont la bourſe avoit été remplie.

On rapporte de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, un jugement plus ſévère, mais rendu dans des circonſtances plus fortes; le gouverneur d'une place de ſa dépendance, avoit vendu ainſi à une femme la grâce de ſon mari coupable; le lendemain au matin, étant encore avec cette femme, il ſe lève, ouvre une fenêtre qui donnoit ſur la place publique, & lui fait voir le corps de ſon mari, pendu au gibet; le duc de Bourgogne voulut d'abord qu'il épouſât la veuve, pour lui rendre l'honneur, & enſuite il le fit pendre au même gibet.

Un autre ACINDYNUS, nommé Grégoire, moine grec, du quatorzième ſiècle, écrivit contre les moines du mont Athos, ſur *la lumière increée* du Thabor, mais il ne s'agit pas ici de lumière increée.

ACMÉ, (*Hiſt. ancienne.*) fille d'une grande diſtinction, de la race des Juifs. Etant à Rome, elle fut ſi bien plaire à la femme d'Auguſte, que cette impératrice la garda auprès d'elle. Cette jeune perſonne rendit de grands ſervices à Antipater, fils du grand Hérode; entr'autres elle lui en rendit un qui lui coûta la vie. Elle contrefit l'écriture de l'impératrice, dans une lettre à Hérode, contre ſa ſœur Salomé; la fourberie ayant été découverte, elle en fut punie de mort. (*A. R.*)

ACOSTA, (URIEL) (*Hiſt. mod.*) gentil-homme Portugais, né à Porto, vers la fin du ſeizième ſiècle, mort à Amſterdam vers le milieu du dix-ſeptième, eſt un triſte exemple des malheurs où l'inconſtance & l'indéciſion peuvent entraîner un homme eſtimable. Celui-ci étoit recommandable par beaucoup d'humanité, ſur-tout, par l'excès de ſa ſenſibilité; mais n'ayant point de principes fixes, il vécut & mourut le jouet des événemens & des opinions. Nourri dans la religion catholique, ayant long-temps médité ſur l'évangile, il crut y appercevoir des caractères de fauſſeté, qui le déterminèrent à embraſſer le judaïſme, & à s'embarquer pour Amſterdam, renonçant à un bon bénéfice & à tous ſes biens, & quittant le royaume ſans permiſſion du roi, ce qui eſt expreſſément défendu en Portugal, à ceux, qui, comme *Acoſta*, ſont deſcendus des Juifs. Établi à Amſterdam, aggrégé à la ſynagogue, il reconnut bientôt que les mœurs & les obſervances des Juifs n'étoient pas conformes aux loix de Moïſe, il s'en expliqua, il dogmatiſa, il fut excommunié, il s'en moqua d'abord, ne voyant, à la ſuite de cette excommunication, ni les tortures, ni les ſupplices qu'entraîne avec elle l'inquiſition, à laquelle il avoit échappé; mais bientôt il vit qu'il n'y gagnoit rien, & que ſa nouvelle condition n'étoit pas plus douce. Tout le monde le fuyoit comme un peſtiféré, on lui crachoit au viſage, on l'accabloit de pierres. Ses parens, ſes amis le trahiſſoient & étoient les premiers à l'opprimer. Enfin, on lui perſuada, pour ſe ſouſtraire à tant de maux, de ſe préſenter à la pénitence, & on lui fit entendre que la ſynagogue ſatisfaite de cette ſoumiſſion, ne paſſeroit point à l'exécution. Il y fut attrappé. On l'obligea à monter en chaire en préſence de tout le peuple, & de lire tout haut un écrit où il confeſſoit qu'il avoit mille fois mérité la mort, pour avoir débité des erreurs pernicieuſes; il déclaroit que pour l'expiation de ce crime, il étoit prêt de ſouffrir tout ce qu'on ordonneroit. Enſuite il reçut ordre de ſe retirer au coin de la ſynagogue, où il ſe déshabilla juſqu'à la ceinture, & ſe déchauſſa, & le portier lui attacha les mains à une colonne; le maître chantre lui donna trente-neuf coups de fouet (nombre ſacré & preſcrit par la loi). Le prédicateur, enſuite, leva l'excommunication, en lui ordonnant de s'aller coucher par terre, à la porte de la ſynagogue, où tous ceux qui ſortirent, lui paſſerent ſur le corps. *Acoſta* déſeſpéré de cet indigne traitement, voulut depuis ſe venger d'un perfide parent, qui le lui avoit attiré par ſes conſeils; il lui tira un coup de piſtolet,

Digitized by Google

le manqua, rentra chez lui, & ſe tua d'un autre piſtolet.

ACRON *ou* AGRON, (*Hiſt. anc.*) médecin d'Agrigente, qui vivoit environ quatre ou cinq ſiècles avant l'ère chrétienne, imagina, dit-on, le premier de brûler des parfums pour purifier un air corrompu; il diſſipa, dit-on, par ce moyen, la peſte qui, de ſon temps ravageoit l'Attique.

ACRON, eſt auſſi le nom d'un ancien ſcholiaſte d'Horace, qui vivoit vers le ſeptième ſiècle.

ACROPOLITE, (GEORGE) (*Hiſt. litt.*) eſt un des auteurs de l'hiſtoire Bizantine. Il vivoit dans le treizième ſiècle. Son hiſtoire imprimée au Louvre en 1651, eſt rare; elle commence où finit celle de Nicetas, & comprend toute l'hiſtoire de l'empire des latins. Léon Allatius & Douza ont commenté cet hiſtorien.

ACTISANÈS, (*Hiſtoire d'Egypte.*) Les égyptiens gémiſſant ſous la tyrannie d'Aménophis, déſiroient un libérateur. *Actiſanès*, roi d'Ethiopie, fut touché du malheur de ſes voiſins, il entra dans l'Egypte, moins pour la conquérir que pour la conſoler & la délivrer. Ses ſuccès furent auſſi brillans que ſes motifs avoient été purs. Aménophis fut vaincu & puni, & la reconnoiſſance publique plaça ſur le trône *Actiſanès*. Il juſtifia le choix de la nation par la manière dont il la gouverna: modeſte dans la fortune, il foula aux pieds la pompe du trône & le luxe de ſes prédéceſſeurs, & ne mit ſa gloire que dans le bonheur de ſes ſujets. L'Egypte & l'Ethiopie, gouvernées par un roi père & citoyen, furent purgées d'un eſſain de brigands qui troubloient la tranquillité publique; *Actiſanès* voulant rendre les châtimens utiles, ne décerna point de peines de mort contre les coupables, il leur imprima une flétriſſure qui les diſtinguoit des autres citoyens; après leur avoir fait mutiler le nez, il les relégua dans une ville qu'il fit bâtir au milieu des déſerts les plus arides. La ſtérilité du ſol qui refuſoit tout à leurs beſoins, les rendit induſtrieux. La néceſſité, féconde en découvertes, y fit germer l'abondance, & leurs marécages devinrent des plaines couronnées de moiſſons. *Actiſanès*, après avoir fait le bonheur de ſon peuple pendant ſon règne, eut la noble ambition d'être après ſa mort le bienfaiteur de la génération ſuivante: il pouvoit choiſir dans ſa famille un héritier; mais perſuadé qu'une nation eſt toujours la plus éclairée ſur ſes intérêts, il laiſſa aux Egyptiens la liberté de lui donner un ſucceſſeur. (*T-N.*)

ACTUARIUS, (*Hiſt. litt.*) c'eſt le nom d'un fameux médecin Grec, du treizième ſiècle, qui donna le premier la deſcription & l'analyſe des purgatifs doux, tels que la caſſe, la manne, le ſéné. Ses ouvrages ſe trouvent dans le recueil d'Henri Etienne, intitulé: *Medicæ artis principes.*

ACUNA, (CHRISTOPHE D') (*Hiſt. litt.*) jéſuite eſpagnol, né à Burgos en 1597. Miſſionnaire en Amérique. On a de lui une relation de la rivière des Amazones, en eſpagnol, qui a paru en 1641. *in-4°.* & qui a été traduite en françois, par Gomberville, en 4. vol. *in-12.* 1682. L'original eſpagnol eſt rare.

ACUSILAS, (*Hiſtoire litt. anc.*) nom d'un ancien hiſtorien Grec, ſouvent cité par les anciens, mais dont les ouvrages ſont perdus; il vivoit avant la guerre du Péloponnèſe.

ADAB *ou* ADAD, (*Hiſt. ſacrée.*) c'eſt le nom de pluſieurs rois de Syrie & de Damas, qui ſe ſuccédèrent les uns aux autres de père en fils, & firent long-temps la guerre aux Juifs. David en tua un. Son petit-fils vint aſſiéger Samarie ſous le règne d'Achab, fut obligé de lever le ſiège, & fut fait priſonnier l'année ſuivante par le même roi, qui lui rendit la liberté, & fit une alliance avec lui. *Adad* devenu libre recommença la guerre, & périt dans une bataille. Son fils, appellé *Benadad*, aſſiégea Joram dans ſa capitale, le réduiſit à la plus grande famine, & l'auroit obligé à ſe rendre ou à mourir de faim, ſi Dieu n'eût envoyé dans le camp des Syriens une terreur panique, qui leur fit lever le ſiège. *Benadad* en tomba malade de déſeſpoir, & fut étouffé par Hazaël ſon fils, qui lui ſuccéda. (*A. R.*)

ADALARD, *ou* ADÉLARD, (*Hiſt. mod.*) & *Vala*, ſon frère étoient fils légitimes du comte Bernard, lequel étoit fils naturel de Charles Martel, ils étoient réputés princes du ſang, & recevoient de grands honneurs à la cour de Charlemagne, leur couſin-germain. Lorſque Charlemagne répudia Hermengarde, fille de Didier, dernier roi des Lombards, quoique la reine Berthe, mère de Charlemagne, dont cette alliance avoit été l'ouvrage, l'eût fait jurer expreſſément ſous la garantie de pluſieurs ſeigneurs François, du nombre deſquels étoit ſans doute *Adalard*, de ne jamais répudier la princeſſe Lombarde, *Adalard* trouva la conduite de Charlemagne ſi injuſte en cette occaſion, qu'il quitta la cour, & ſe retira mécontent dans ſon abbaye de Corbie. Mais Charlemagne qui ſe connoiſſoit en hommes, le rappella promptement à ſa cour & l'y fixa par des marques de confiance; il le mit avec *Vala*, auprès de Pepin, ſon fils, roi d'Italie, & enſuite auprès de Bernard, fils de Pepin, pour diriger la jeuneſſe de ces princes. *Adalard* étoit ſavant, Charlemagne le plaça dans ſon académie, où, ſelon un uſage qui s'eſt conſervé dans quelques académies étrangères, chacun des membres de la compagnie prenoit un nom littéraire & académique, qui exprimoit ou ſon goût, ou ſes inclinations, ou le genre de ſes études, ou enfin ſon caractère. *Adalard* prit ou reçut le nom d'Auguſtin, parce qu'on le jugeoit le plus approchant par ſes études, d'un père de l'égliſe. Après la mort de Charlemagne il retomba dans la diſgrace, à propos de l'expédition de Bernard, roi d'Italie, contre l'empereur, Louis le Débonnaire, *Adalard* & *Vala* devinrent ſuſpects, & peut-être avoient-ils à ſe reprocher de n'avoir pas aſſez fortement détourné

Bernard, leur élève, de cette entrepriſe qui lui fut ſi fatale; l'empereur les chaſſa de la cour; mais comme toutes ſes idées étoient flottantes, & que ſa foibleſſe le jettoit tour-à-tour dans tous les partis les plus oppoſés, il les rappella & ſe gouverna quelque-temps par leurs conſeils. Le principal ouvrage d'*Adalard* étoit un *Traité touchant l'ordre ou l'état du palais & de toute la Monarchie Françoiſe.* Il y décrit la forme des Parlemens convoqués par Pepin le Bref, Charlemagne & Louis-le-Débonnaire, l'ordre qu'on y obſervoit, les matières qu'on y traitoit. Ce monument nous a été tranſmis par Hincmar, & il eſt très-précieux pour l'hiſtoire de notre ſeconde race. *Adalard* mourut le 2 Janvier 826.

ADALBERON, (*Hiſt. mod.*) il y a eu deux hommes de ce nom, célèbres vers la fin de la ſeconde race & le commencement de la troiſième. Le premier étoit archevêque de Rheims & chancelier du Royaume ſous le Roi Lothaire, ſuivant l'uſage de ces temps-là, qui ſembloit attacher la dignité de chancelier à l'archévêché de Rheims; il eſt au nombre des bienfaiteurs de l'égliſe de Rheims. Il mourut le 5 Janvier 988.

Le ſecond, diſtingué par le nom d'*Adalbéron-Aſcelin*, fut ordonné évêque de Laon, par le précédent en 977, & joua un rôle dans la révolution qui fit paſſer la couronne, des Carlovingiens aux Capétiens. Charles de Lorraine, en défendant ſon droit à la couronne, après la mort de Louis-le-Fainéant, avoit pris la ville de Laon, & battu ſon compétiteur Hugues Capet, qui vouloit la reprendre; mais l'évêque étoit dans les intérêts de Hugues, & par une ſuite de leur intelligence, Hugues fut introduit dans la place la nuit du Jeudi ſaint, 2 Avril 991. Charles tomba entre les mains de ſon ennemi avec ſa femme & ſes enfans, & le nouvel archevêque de Rheims, Arnoul, ſucceſſeur du premier *Adalbéron*. L'éloignement des temps, la ſéchereſſe des hiſtoriens, l'ignorance des droits & des intérêts qui peuvent réſulter des circonſtances, font qu'il eſt difficile de juger aujourd'hui, juſqu'à quel point la conduite de l'évêque de Laon dans cette affaire, peut être taxée de trahiſon, ou excuſée par ſa conformité avec le vœu public; mais il eſt bien ſingulier qu'entre ces deux prélats, Arnoul & *Adalbéron*, l'archevêque de Rheims & l'évêque de Laon, ce ſoit le traître qui ait été traité en traître. Il ne fut rien dit ni rien fait à l'évêque de Laon, & l'archevêque de Rheims fut dépoſé par un concile, comme traître au roi Hugues Capet. Cependant cet archevêque de Rheims, Arnoul, n'avoit fait que prendre les intérêts & défendre les droits de ſa maiſon; il étoit de la race Carlovingienne, fils naturel du Roi Lothaire, & neveu de Charles de Lorraine; mais il devoit, dit-on, ſon archevêché à Hugues Capet! Sans examiner ſi cette obligation n'étoit pas l'effet de quelque accommodement paſſager entre les deux maiſons, on peut dire au moins, que partagé entre les droits du ſang & ceux de la reconnoiſſance, Arnoul ſe détermina pour les premiers, ce qui reçoit quelque excuſe. L'oppoſition du pape Jean XV, obligea de convoquer d'autres conciles pour revoir l'affaire d'Arnoul; on n'y décida rien, le fameux Gerbert, qui avoit remplacé Arnoul, reſta en poſſeſſion du ſiège de Rheims pendant tout le règne de Hugues Capet, & Arnoul reſta en priſon, juſqu'à ce qu'enfin le roi Robert, quoique Gerbert eût été ſon précepteur, rendit la liberté à l'archevêque Arnoul & le remit en poſſeſſion de ſon archevêché, pour complaire au pape Grégoire V, ſucceſſeur de Jean XV, & pour le rendre favorable à ſon mariage avec Berthe, ſa parente, qu'il avoit épouſée ſans diſpenſes, crime alors irrémiſſible & qui ne lui fut point remis. *Adalbéron* conſerva ſa faveur auprès des deux rois Hugues & Robert, qu'il avoit ſi bien ſervis. Il cultiva les lettres, il dédia au roi Robert qui les cultivoit auſſi, un poème ſatyrique de 430. vers héxamètres, dont Adrien de Valois, a donné en 1663, une édition *in-8°.* à la ſuite du panégyrique de Bérenger. Il mourut en 1030, un an avant le roi Robert.

ADALBERT, ADELBERT *ou* ADLEBERT, (*Hiſt. mod.*) Impoſteur, homme à révélations qui fut dénoncé au pape Zacharie, par ſaint-Boniface, évêque de Mayence, apôtre de la Germanie, & qui fut condamné au concile de Soiſſons en 744, & dans un concile tenu à Rome, en 748. Carloman, & Pepin, dont il étoit né ſujet, le firent enfermer à la prière de ſaint-Boniface, & il mourut dans ſa priſon.

ADALIDES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) Dans le gouvernement d'Eſpagne ce ſont des officiers de juſtice, qui connoiſſent de toutes les matières concernant les forces militaires.

Dans les loix du roi Alphonſe, il eſt parlé des *Adalides* comme des magiſtrats établis pour diriger la marche des troupes & veiller ſur elles en temps de guerre. Lopez les repréſente comme une ſorte de juges qui connoiſſoient des différends nés à l'occaſion des incurſions, du partage du butin, des contributions, *&c.* peut-être étoit-ce la même choſe que nos intendans d'armée, ou nos commiſſaires des guerres. (*G.*)

ADAM, il ſeroit aſſez remarquable que les auteurs du ſupplément, ayant admis dans l'encyclopédie, l'hiſtoire, & en particulier l'hiſtoire ſacrée, euſſent commencé par oublier *Adam*, ſi cet article n'avoit pas été traité théologiquement dans l'encyclopédie. Nous n'en dirons ici que deux mots relativement à l'hiſtoire. Les rabbins & quelques hérétiques ont chargé de beaucoup de fables l'hiſtoire de ce père du genre-humain; il faut s'en tenir à ce qu'en dit l'écriture-ſainte. Il fut formé le ſixième jour de la création; Dieu le plaça dans le paradis terreſtre, d'où il fut enſuite chaſſé pour avoir, à la ſollicitation d'Eve, mangé du fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, contre la défenſe

défenſe expreſſe de Dieu. *Adam* eut trois fils, Caïn, Abel & Seth, & pluſieurs autres enfans dont l'écriture ne dit pas le nom. Il mourut à 930 ans.

Les Adamites étoient des hérétiques, qui ſous prétexte d'imiter *Adam* & Eve dans l'état d'innocence, ſe mettoient tout nuds dans leurs aſſemblées.

Les Préadamites étoient d'autres hérétiques, qui croyoient qu'il y avoit eu d'autres hommes avant *Adam*.

Il y a eu quelques perſonnages modernes célèbres du nom d'*Adam*.

1°. ADAM DE BRÊME, chanoine de Brême, qui vivoit ſur la fin du onzième ſiècle. On a de lui une hiſtoire eccléſiaſtique, contenant le récit de l'établiſſement & de la propagation de la foi dans les contrées ſeptentrionales, & en particulier dans les diocèſes de Brême & de Hambourg, depuis le règne de Charlemagne juſqu'à celui de l'empereur Henri IV. On trouve à la ſuite de cette hiſtoire un petit traité du même auteur ſur la ſituation du Danemarck. La dernière & la meilleure édition de ces deux ouvrages eſt celle de Helmſtad, *in*-4°. 1670. On croit qu'*Adam de Bréme* mourut vers l'an 1075.

2°. ADAM DE SAINT-VICTOR, qui fit lui-même, en quatorze vers, ſon épitaphe qu'on voit encore dans le cloître de ſaint Victor. C'eſt là que ſont ces deux vers d'une préciſion ſi philoſophique :

Undè ſuperbit homo, cujus conceptio culpa,
Naſci pœna, labor vita, neceſſe mori?

» J'oppoſe cette pièce, dit Pâquier, à tous épi» taphes tant anciens que modernes ». Peut-être *cujus naſci pœna, cujus neceſſe mori*, ne forment-ils pas une conſtruction bien latine; mais les idées ſont belles, & il eſt impoſſible de dire plus de choſes en moins de mots. *Adam de Saint-Victor* eſt ainſi nommé, parce qu'il étoit chanoine régulier de l'abbaye de ſaint Victor; il eſt l'auteur de quelques ouvrages de dévotion, moins connus que ſon épitaphe. Il mourut en 1177.

3°. ADAM, dit l'*Ecoſſois*, parce qu'il étoit originaire d'Ecoſſe, ou de *Prémontré*, parce qu'il étoit religieux de cet ordre, fut envoyé en Ecoſſe par ſaint Norbert, inſtituteur des prémontrés, pour y enſeigner l'ecriture-ſainte & la tradition. Il fut évêque de Withern; il étoit entré dans l'ordre des prémontrés en 1158. Il mourut en 1180. On a ſes œuvres en un volume *in-folio*, édition d'Anvers, 1659.

4°. ADAM D'ORLETON, né à Hereford, devint évêque d'Hereford, puis de Worceſter & de Wincheſter. Conſulté ſur le traitement qu'on devoit faire au roi Edouard II, il fit, dit-on, cette réponſe équivoque, dont il ne voulut jamais lever l'ambiguité, & qui, interprétée par la haine & par la fureur, coûta la vie à cet infortuné monarque, que ſes ſujets tenoient alors en priſon, *Edwardum regem occidere nolite timere bonum eſt*; ce qui dans un temps où la ponctuation n'aidoit point à diſtinguer le ſens, pouvoit ſignifier également : *Ne tuez point le roi Edouard; il eſt bon de craindre*, ou *ne craignez point de tuer le roi Edouard, c'eſt une bonne action*. *Adam* mourut en 1375, vieux & aveugle.

5°. Il y a des *vies des philoſophes, théologiens, juriſconſultes & médecins allemands des 16e & 17e. ſiècles* d'un Melchior *Adam*, né en Siléſie, recteur du collège d'Heidelberg. Cet ouvrage a été publié de ſon vivant en 1615.

6°. Le père *Adam*, jéſuite, fameux par ſes déclamations contre les janſéniſtes, & à leur occaſion contre ſaint Auguſtin, qu'il n'appelloit jamais que l'*Africain échauffé*, & *le docteur bouillant*. Il avoit acquis en chaire une ſorte de réputation par ſon zèle moliniſte & ſon audace burleſque. La reine Anne d'Autriche, qu'il comparoit à la ſainte Vierge, ainſi que le cardinal Mazarin à ſaint Jean-Baptiſte, tâchoit de le mettre en vogue; elle demandoit un jour à un homme de la cour, qui venoit de l'entendre, ce qu'il en penſoit : *Madame, il m'a rendu Préadamite. — Comment? — Il m'a prouvé que le père Adam n'étoit pas le premier homme du monde.* Le père *Adam* a écrit la vie de ſaint François de Borgia, ſans omettre aucun des miracles qui pouvoient empêcher de croire à ce ſaint. Il a écrit ſur l'euchariſtie contre le miniſtre Claude, ſans pouvoir faire de mal à ceux qu'il décrioit, ni de bien à ceux qu'il célébroit. Il étoit né limouſin, il mourut en 1684 ſupérieur de la maiſon profeſſe de Bordeaux.

7°. ADAM BILLAUT, dit *maître Adam*, ou le *menuiſier de Nevers*, ou le *Virgile au rabot*, a fait d'aſſez bons vers pour un menuiſier, comme le cocher de M. de Vertamond pour un cocher, & en général les contemporains ſont très-indulgens pour les vers de ceux qui ne leur paroiſſent pas d'état à en faire; mais la poſtérité ne tient compte que de ce qui l'amuſe, *quid, non quis*. Maître *Adam* s'eſt ſervi de ſes vers pour chanter & célébrer ſes outils; nous avons ſes *chevilles*, ſon *villebrequin*, ſon *rabot*. Il avoit une penſion du cardinal de Richelieu. Il mourut le 19 mai 1562.

ADDISSON, (JOSEPH) (*Hiſt. litt. mod.*) un des meilleurs écrivains de l'Angleterre, bon poëte, philoſophe très-éclairé; il mit dans ſes écrits plus de ſageſſe, de critique & de goût que n'en avoient mis juſqu'alors les écrivains anglois. Son analyſe du *paradis perdu de Milton* ne contribua pas peu à la réputation de ce fameux poëme; il en rendit les beautés ſenſibles, il en pallia fort adroitement les défauts, & dans le parallèle qu'il fit du poëme anglois avec l'Iliade & l'Enéide, il relève quelquefois chez les anciens des défauts réels. Ce qui le diſtingue particulièrement, & ce qui lui a fait donner le nom de *ſage*, c'eſt qu'il paroit avoir cherché dans tous ſes ouvrages à plier le génie anglois aux régles & aux convenances. Une ſuite d'écrivains tels qu'*Addiſſon* auroit peut-être donné aux Anglois d'autres principes de goût. On le regarde en quel-

que ſorte comme le réformateur du théatre de ſa nation. Sa tragédie de *Caton* eſt la première tragédie angloiſe écrite avec une élégance & une nobleſſe ſoutenues ; ce qui n'empêche pas qu'un françois n'y trouve encore bien des défauts. « La barbarie de Shakeſpeare, dit un auteur moderne, » ſe fait encore un peu ſentir dans la régularité d'*Addiſſon*. Il a auſſi des comédies célèbres. Deſtouches lui doit ſon *tambour nocturne*. On put dire de ſon temps :

Anglois, vous ſavez vaincre, & chanter vos conquêtes.

C'étoit le temps des grandes victoires de l'Angleterre, & c'étoit *Addiſſon* qui les célébroit : ſon poëme à la louange de Guillaume III en 1695, qui lui valut une penſion de 300 livres ſterlings ; ſon poëme ſur la bataille d'Hochſtet en 1704, & pluſieurs autres ſemblables ſont de beaux monumens de la gloire de ſa nation. Les François diſent qu'il n'y rend pas aſſez de juſtice aux ennemis des Anglois, nommément à Louis XIV. Il y a de lui des morceaux de philoſophie & de critique très-eſtimés dans le ſpectateur, dans le *guardian* ou *curateur*, dans le *tatler* ou *babillard* de Richard Steele.

Comme en Angleterre les talens mènent aux honneurs & aux emplois, *Addiſſon* fut ſecretaire d'état ; mais comme les lettres demandent un homme tout entier, & ſouffrent difficilement le partage, *Addiſſon* ſe démit de cette place en 1717, pour ſe livrer entièrement aux lettres. Il mourut à Holland-Houſſe près de Kinſington, le 7 Juin 1719. Il étoit né à Milſton dans le Wiltshire en 1672. On dit, mais qu'importe ? qu'il n'aimoit pas M. Pope & qu'il ſe faiſoit violence pour paroître le ménager. Ses ouvrages ont été imprimés à Londres en 1726 en 3 volumes *in-12*. Sa vie a été écrite en anglois par Deſmaiſeaux.

ADÉLAÏDE eſt le nom de pluſieurs princeſſes, dont quelques-unes furent reines de France. Celle qui eſt diſtinguée par le titre de *ſainte*, eſt la fille de Rodolphe, roi de Bourgogne, la femme de Lothaire, roi d'Italie, puis de l'empereur Othon I, la mère de l'empereur Othon II, l'ayeule de l'empereur Othon III, née en 931, morte le 16 décembre 999. Saint Odilon a le premier écrit ſa vie.

ADÉLINE, (*Hiſt. litt. mod.*) neveu d'Inas, roi des Saxons occidentaux, abbé de Malmesburi en 671, enſuite premier évêque de Stirburn. Bède & Cambden parlent de lui avec éloge ; nous n'en parlons ici que parce qu'il fut, dit-on, le premier des Anglois qui écrivit en latin & qui fit connoître à ſes compatriotes les règles de la poéſie latine.

ADELITES, ET ALMOGANENS, *ADELITTI & ALMOGANENI*, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) Nom que les Eſpagnols donnent à certains peuples, qui par le vol & le chant des oiſeaux, par la rencontre des bêtes ſauvages & de pluſieurs autres choſes ſemblables, devinoient à point nommé tout ce qui devoit arriver de bien ou de mal à quelqu'un. Ils conſervent ſoigneuſement parmi eux des livres qui traitent de cette eſpèce de ſcience, où ils trouvent des règles pour toutes ſortes de prouoſtics & de prédictions. Les devins ſont diviſés en deux claſſes, l'une de chefs ou de maîtres, & l'autre de diſciples ou d'aſpirans. On leur attribue encore une autre ſorte de connoiſſance, c'eſt d'indiquer non-ſeulement par où ont paſſé des chevaux ou autres bêtes de ſomme, mais auſſi le chemin qu'auront tenu un ou pluſieurs hommes, juſqu'à ſpécifier la nature ou la forme du terrein par où ils auront fait leur route ; ſi c'eſt une terre dure ou molle, couverte de ſable ou d'herbe, ſi c'eſt un grand chemin pavé ou ſablé, ou quelque ſentier détourné, s'ils ont paſſé entre des roches, en ſorte qu'ils pouvoient dire au juſte le nombre des paſſans, & dans le beſoin les ſuivre à la piſte. Laurent Valla, de qui l'on a tiré ces particularités merveilleuſes, a négligé de nous apprendre dans quelle province d'Eſpagne & dans quel temps vivoient ces devins. (*G.*)

ADELSTAN. (*Hiſt. d'Angleterre.*) Ce ne fut point à l'éclat de ſa naiſſance, ce fut encore moins à la légitimité de ſes droits qu'*Adelſtan* dut la couronne d'Angleterre. Le ſceptre paſſa dans ſes mains, parce qu'alors il n'y en avoit point de plus dignes de le porter. Comment concilier la barbarie qui régnoit en Europe dans ce temps reculés, avec l'hommage que les peuples rendoient aux vertus éminentes, aux talens diſtingués ? Car il faut avouer que ce furent là les ſeuls titres du ſucceſſeur d'Edward ou Edouard l'ancien ; & ces titres, qui, dans des ſiècles plus éclairés, n'ont pu frayer à l'ambition la route de la ſouveraine puiſſance, applanirent tous les obſtacles qui s'oppoſoient à l'élévation d'*Adelſtan*. Ce grand prince n'étoit que le fils naturel d'Edouard, dont le fils légitime eût dû, ſuivant les loix & les uſages établis, recueillir la ſucceſſion : mais cet héritier préſomptif étoit encore dans l'enfance, & l'Angleterre ſubjuguée en partie par les Danois, menacée par les Northumbres, agitée par la diviſion des citoyens & par les factieux qui ne cherchoient que l'occaſion de rallumer les feux mal éteints de la guerre civile, avoit beſoin d'un prince actif, connu par ſa valeur, & dont les triomphes paſſés inſpiraſſent à la nation la plus entière confiance, & aux ennemis de l'état la plus grande terreur. C'étoit par ces motifs que le ſage Edouard, craignant d'ailleurs les maux que produit ordinairement une minorité, s'étoit déterminé à préférer ſon fils naturel à ſon fils légitime. L'évènement juſtifia cette conduite, injuſte en apparence. A peine *Adelſtan* fût monté ſur le trône, que les Danois recommencèrent leurs hoſtilités. Ces anciens oppreſſeurs de l'Angleterre ſe rendirent alors d'autant plus redoutables, qu'ils s'étoient ſecrétement ligués avec Alfred, l'un des plus puiſſans ſeigneurs anglois, jeune, ambitieux, qui, mécontent du choix qu'avoit fait Edouard, ne craignit point de conſpirer contre ſon ſouverain, & mourut, *par permiſſion divine*, diſent les écrivains de ce temps, pour avoir porté l'impiété juſqu'à jurer aux pieds du pape Jean, qu'il n'étoit

point coupable du crime dont on l'accuſoit. Délivré des complots d'Alfred, *Adelſtan* ſe hâta d'aller à la rencontre de ſes ennemis; il les joignit dans le Northumberland, les combattit, remporta la victoire, les diſperſa & ſubjugua les Northumbres: mais à l'inquiétude naturelle des habitans de cette province, jugeant qu'ils ne porteroient jamais que forcément le joug anglois, il en donna le gouvernement, avec le titre de roi, à Sithrio, ſeigneur danois, qu'il crut s'attacher encore davantage, en lui faiſant épouſer ſa ſœur Editha. Sithrio ne trompa point les eſpérances d'*Adelſtan*; mais il mourut un an après; & ſes deux fils, Anlaf & Goodfrid, nés d'un premier mariage, perſuadés, ou feignant de l'être, qu'ils avoient des droits à la ſouveraineté, s'en emparèrent, ſans daigner même demander le conſentement d'*Adelſtan*. Le roi d'Angleterre irrité marcha contre eux, les renverſa du trône & les força de s'éloigner. Anlaf ſe retira d'abord en Irlande; il ſe joignit enſuite à quelques pirates danois, &, ne pouvant régner, il ſe mit à écumer les mers. Goodfrid s'enfuit en Ecoſſe auprès de Conſtantin, qui y régnoit alors, & qui, ne voulant point le livrer aux Anglois, l'avertit & protégea ſa fuite. Goodfrid n'ayant plus ni ſceptre ni reſſource, fit auſſi le métier de pirate & mourut peu de temps après. Conſtantin méritoit l'eſtime d'*Adelſtan* pour avoir refuſé de trahir un prince malheureux; mais ſoit que le roi d'Angleterre manquât de généroſité, ſoit qu'il ne cherchât qu'un prétexte, il entra en Ecoſſe à main armée, ravagea ce royaume, & n'accorda la paix qu'aux plus dures conditions. Auſſi-tôt que Conſtantin crut pouvoir ſe venger, il ſe ligua avec Anlaf qui infeſtoit la mer ſuivi d'un nombre très-conſidérable de pirates danois: il ſe ligua auſſi avec quelques princes gallois, & tous ces confédérés firent inopinément une irruption en Angleterre. *Adelſtan* ne leur laiſſa ni le temps, ni la liberté de pourſuivre le cours de leurs dévaſtations; il raſſembla toutes ſes forces, rencontra les ennemis dans le Northumberland, & remporta ſur eux une victoire éclatante, que les anciennes chroniques attribuent à la valeur de Turketal, chancelier d'Angleterre; car on ſait que dans ce temps il n'y avoit point de place éminente, civile ou eccléſiaſtique, qui obligeât de renoncer au métier des armes. La défaite de Conſtantin, & l'humiliation des princes gallois, laiſſèrent jouir *Adelſtan* d'une tranquillité qui ne fut plus troublée. Les Danois craignirent ſa valeur & reſpectèrent ſa puiſſance. Il ne ſongeoit qu'à rendre ſes ſujets heureux, & ſes vues euſſent été remplies, s'il eût eu aſſez de temps pour exécuter les projets que ſa ſageſſe avoit médités; un événement cruel, un crime affreux que ſa jalouſe méfiance, irritée par l'impoſture de quelques dénonciateurs lui fit commettre, l'empêcha de ſuivre le plan qu'il s'étoit fait. On lui perſuada qu'Edwin, ſon frère, conſpiroit contre lui; & ſur les rapports infidèles des détracteurs d'Edwin, il fit expoſer ce jeune prince ſur un petit navire ſans voiles, ſans cordages, à la merci des flots, qui bientôt l'engloutirent. *Adelſtan* ne tarda point à reconnoître l'innocence de ſon frère, & fut déchiré de remords: il crut les appaiſer par les largeſſes qu'il fit aux monaſtères. Mais le ſouvenir du malheureux Edwin le pourſuivant toujours, il ne put ſe pardonner l'excès de ſa barbarie: il mourut accablé de chagrin, de honte & de remords, quoiqu'il ſe fût d'ailleurs couvert de gloire: il deſiroit la mort qui exauça ſes vœux en 941, il étoit âgé de 46 ans, & en avoit régné 16. On ignore s'il fut marié, mais on ſait qu'il n'eut point d'enfans, & qu'il laiſſa à Edmond & Edred, qui lui ſuccédèrent, de grands exemples à imiter. (*L. C.*)

(On voit que parmi ces exemples il y en a quelques-uns qu'il eſt bon de ne pas ſuivre.)

ADELUS, ou ADILSE, (*Hiſt. de Suède & de Danemarck.*) roi de Suède. Il étoit fils d'Othar, qui périt dans un combat contre les Danois. Ces barbares lui refuſèrent les honneurs de la ſépulture. Les Suédois indignés de l'outrage qu'on avoit fait aux mânes de leur prince, ſe hâtèrent de placer ſa couronne ſur la tête de ſon fils en 560; ils l'excitèrent à venger la mort de ſon père; le jeune prince équippa une flotte, & ſe mit en route, pour chercher celle de Jarméric, roi de Danemarck: il la rencontra bientôt; le combat dura trois jours; la mer fut couverte de cadavres & de débris de vaiſſeaux: cependant la victoire demeura indéciſe. On négocia en pleine mer. La paix fut conclue; & pour la mieux cimenter, Jarméric épouſa Swavilda, ſœur d'*Adelus*. Peu de temps après, ce prince l'accuſa d'adultère, & la fit fouler aux pieds des chevaux. Tous les anciens hiſtoriens ſe réuniſſent pour atteſter ſon innocence. *Adelus* réſolut de venger ſa ſœur, & deſcendit ſur les côtes de Danemarck avec une puiſſante armée. Le peuple ne s'oppoſa point à ſa marche triomphante: Jarméric étoit odieux; la compaſſion qu'avoit inſpirée la mort de Swavilda, redoubloit encore la haine publique. Le peuple regardoit *Adelus* plutôt comme un libérateur, que comme un ennemi. Jarméric, abandonné par ſes ſujets, ſe retira avec ſes gardes dans un château que ſa politique ſombre & défiante l'avoit engagé à faire bâtir, pour ſe défendre contre eux. La place fut emportée: Jarméric fut coupé par morceaux. *Adelus* réunit au Gotland la Scanie, le Halland, & la Beklingie, qu'il venoit de conquérir. Il laiſſa cependant la couronne de Danemarck au jeune Broder, fils de Jarméric, exigea de lui un tribut, & repaſſa en Suède. Il voulut offrir aux dieux un ſacrifice ſolemnel, pour leur rendre graces du ſuccès de ſes armes. Mais on prétend qu'en faiſant le tour du temple d'Upſal, ſon cheval s'abattit, & qu'il mourut de cette chûte. (*M. DE SACY.*)

ADER, (GUILLAUME) médecin de Toulouſe, au commencement du dix-ſeptième ſiècle, eſt connu par un ouvrage imprimé en 1621 ſous ce titre: *De ægrotis & morbis evangelicis;* » des malades &

» des maladies de l'évangile ». Il examine ſi la médecine fourniſſoit des moyens de guérir les maladies que J. C. a guéries par miracle, & il décide que ces maladies étoient incurables & n'ont pu être guéries que par miracle.

ADHEMAR, (GUILLAUME) gentilhomme provençal, troubadour célèbre, agréable par ſes talens à l'empereur Frédéric Barberouſſe, & à l'impératrice Béatrix ſa femme à laquelle il dédia un traité en vers, des femmes illuſtres. Mort vers 1190.

ADHERBAL. (*Hiſt. anc.*) Le fameux Maſiniſſa, roi de Numidie, eut trois fils: Micipſa, Manaſtabal & Guluſſa. Ces deux derniers étant morts avant leur père, Micipſa recueillit ſeul ſa ſucceſſion & poſſéda ſeul le royaume de Numidie. Il eut deux fils, *Adherbal* & Hiempſal. Manaſtabal ſon frère avoit eu d'une concubine ce fameux Jugurtha dont Salluſte a écrit l'hiſtoire. Micipſa, ſéduit par les qualités brillantes de Jugurtha, & par la faveur des Romains que ce jeune homme avoit ſu ſe concilier, l'avoit adopté, & croyant peut-être mettre la foibleſſe de ſes deux fils ſous la protection des talens de Jugurtha, il partagea ſes états entre celui-ci & ſes fils par égale portion. On connoit le beau diſcours qu'il tient en mourant, à Jugurtha & à ſes deux fils dans Salluſte. *Parvum ego te, Jugurtha, &c.* & qu'il finit par dire à ſes deux fils: *Vos autem, Adherbal & Hiempſal colite, obſervate talem hunc virum; imitamini virtutem, & exiſtimini ne ego meliores liberos ſumpſiſſe videar quam genuiſſe.* L'ingrat & ambitieux Jugurtha fit périr d'abord Hiempſal, enſuite *Adherbal*, & réunit toute la Numidie.

ADIMARI, (RAPHAEL) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Rimini ſur la fin du ſeizième ſiècle, a écrit l'hiſtoire de ſon pays ſous ce titre: *Sito Rimineſe, Breſcia*, 1616, 2 vol. *in*-4°.

ADIMARI, (ALEXANDRE) florentin. On a de lui une traduction de Pindare en vers italiens, aſſez eſtimée. Elle parut à Piſe en 1631 *in*-4°.

ADLERFELDT, (GUSTAVE) ſuédois, gentilhomme de la chambre du roi Charles XII, tué d'un coup de canon à la bataille de Pultava en 1709, a écrit en ſuédois des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de ce prince qu'il avoit ſuivi dans ſes campagnes. Le fils de l'auteur en a fait une traduction françoiſe en 4 vol. *in*-12 imprimée à Amſterdam en 1740.

ADOLPHE, (*Hiſt. mod.*) ce nom a été porté par pluſieurs ſouverains célèbres.

1°. ADOLPHE *ou* ADOLFE de Naſſau, (*Hiſt. d'Allemagne.*) vingtième empereur d'Allemagne depuis Conrad I, étoit fils de Walleram, comte de Naſſau, & d'Adélaïde de Kadzen Elenbogen, il fut élu le 6 Janvier 1292, il mourut le 2 Juillet 1298.

Ce prince fut élu par les mêmes motifs qui avoient fait élire Rodolphe, ſon prédéceſſeur: il dut la couronne à ſa valeur & au peu de crédit de ſa famille. Il avoit peu de biens & peu de fiefs; mais il s'étoit diſtingué dans pluſieurs batailles: on le ſavoit capable de ſoutenir la gloire de l'Empire à la tête des armées, mais trop peu puiſſant pour l'aſſervir. Heiſs attribue l'élection d'*Adolphe* au ſtratagème de l'archevêque de Mayence, qui, ſe flattant de régner ſous ſon nom, avoit extorqué les ſuffrages qui penchoient pour Albert d'Autriche, fils aîné de Rodolphe. Suivant cet auteur, dont on ne doit pas toujours adopter le ſentiment, l'artificieux prélat, chargé de recueillir les voix, fit croire à chacun des électeurs, qui étoient diviſés, que le plus grand nombre étoit pour *Adolphe*. Alors tous, pour faire la cour au prince qu'ils ne croyoient pas pouvoir exclure, lui donnèrent leur voix. Albert, le voyant préféré, prêta ſerment & ſe retira en Autriche, après en avoir reçu l'inveſtiture. Mais ſon ambition mécontente ne lui permit pas d'y vivre en paix; il chercha tous les moyens de monter ſur un trône dont il avoit occupé les degrés. Une ſomme qu'*Adolphe* reçut du roi d'Angleterre, qui lui demandoit des ſecours contre Philippe-le-Bel, favoriſa les vues ſecrettes d'Albert. *Adolphe* s'étoit ſervi de cet argent pour acheter le landgraviat de Turinge, qu'Albert, *le dénaturé*, gendre de Frédéric II, prétendoit aliéner, moins par néceſſité que pour en priver ſes fils légitimes & faire un ſort à un de ſes fils naturels. Les princes dépouillés réclamèrent les loix qui ne permettoient pas l'aliénation de ces fiefs, & voyant que ce cri étoit impuiſſant, ils prirent les armes & trouvèrent des partiſans: l'empereur eſſuya même un échec. Albert, voyant que les procédés d'*Adolphe* ſoulevoient les eſprits, fit une ligue avec Wenceſlas, roi de Bohême, & le duc de Saxe. L'archevêque de Mayence, qui trouvoit moins de complaiſance dans l'empereur qu'il ne s'en étoit promis, approuva les deſſeins des ducs rebelles & promit de les ſeconder. Des bruits malignement ſemés rendirent *Adolphe* odieux. On l'accuſoit d'avoir bleſſé la majeſté de l'empire, en ſe rendant le penſionnaire d'un roi étranger, pour dépouiller, contre les loix, une famille illuſtre. Philippe-le-Bel ne laiſſa pas échapper cette occaſion de ſe venger de l'empereur, qui avoit fait alliance avec le roi d'Angleterre: il appuya les rebelles & leur fit paſſer des ſommes conſidérables. Alors ils déployèrent l'étendart de la guerre civile, & firent dépoſer l'empereur dans une diète. *Adolphe* marcha contr'eux auſſi-tôt, mais la colère qui le tranſportoit l'ayant empêché de faire les préparatifs néceſſaires, il fut vaincu près de Géliem, dans le voiſinage de Spire, & perdit le trône & la vie. (On dit qu'Albert & *Adolphe* s'étant joints dans la mêlée, *Alphonſe* reçut de ſon concurrent un coup d'épée dans l'œil, dont il mourut.) *Alphonſe* avoit eu de l'impératrice Imagina, cinq fils dont quatre moururent jeunes, & ne laiſſèrent aucune poſtérité; Gerlac, le cinquième, eſt regardé comme la tige des princes de Naſſau-Uſingen, de Saarbruck & de Wielbourg. Il eut encore une fille

qui épouſa Rodolphe, comte palatin. On croit que ce fut ſous ſon règne que les villes impériales eurent part pour la première fois aux délibérations publiques. (*M--r.*)

2°. ADOLPHE, comte de Clèves, connu par l'inſtitution de l'ordre des fous en 1380. L'objet de cette inſtitution étoit, dit-on, d'entretenir l'union entre les nobles du pays de Clèves. En ce cas que ne l'appelloit-on l'ordre de l'union ou de la concorde ? Ils portoient, dit-on, ſur leurs manteaux la figure d'un fou en broderie d'argent. Leurs aſſemblées entrainoient des feſtins, où on terminoit à l'amiable les conteſtations ſurvenues entre les confrères. Cet ordre ne ſubſiſte plus depuis long-temps.

3°. ADOLPHE, (*Hiſtoire de Danemarck.*) fils de Gérard, comte de Holſtein & duc de Sleſwigh. Il n'avoit que trois ans lorſque ſon père marcha contre les Dythmarſes, & perdit la bataille & la vie : il fut élevé à la cour de l'empereur. On remarqua dans lui, dès ſa plus tendre enfance, un mépris profond pour le luxe. Il rejetta, avec une eſpèce d'horreur, une chaine de perles dont Marguérite, reine de Danemarck, vouloit enrichir ſa parure. Cette princeſſe regarda comme un ſymptôme de haine, & comme le préſage des plus grands malheurs, ce qui n'étoit, dans cet enfant que, l'effet d'une ſageſſe prématurée. Ce ne fut qu'en 1440 qu'il reçut des mains de Chriſtophe III, roi de Danemarck, avec le drapeau ducal, l'inveſtiture du duché de Sleſwigh. Il s'occupa du bonheur de ſes ſujets, étouffa peu-à-peu l'eſprit de révolte dont ils étoient animés, & rendit aux loix, preſque oubliées, leur première vigueur ; eſtimé de ſes contemporains, il fut peu connu des ſiècles ſuivans. Tous les hiſtoriens du nord n'ont daigné prendre la plume que pour décrire des batailles & de grandes révolutions & parce qu'*Adolphe*, adonné tout entier au gouvernement de ſes états, ne ſongea point à troubler ceux de ſes voiſins, ils ont peu parlé de lui. On ne connoit qu'un trait de ſa vie, mais ce trait ſeul vaut l'hiſtoire la plus belle & la plus longue. Après la mort de Chriſtophe III, la couronne de Danemarck lui fut offerte par la nation, & il la refuſa, en diſant que ce fardeau étoit au-deſſus de ſes forces. Ce fut par ſes conſeils qu'on la mit ſur la tête de Chriſtiern I, ſon neveu. Il mourut en 1459. (*M. de Sacy.*)

4°. ADOLPHE FRÉDÉRIC II, de Holſtein-Gottorp, roi de Suède, ſuccéda en 1751, à Frédéric ſon père. Son règne fut une époque de bonheur pour la Suède, il réforma les loix, il protégea les ſciences, il fit fleurir le commerce. En 1755 il fit élever à Tornéo dans la Bothnie occidentale, une pyramide, pour ſervir de monument au voyage & aux opérations des académiciens françois, dont l'objet étoit de déterminer la figure de la terre. La même année, il établit à la recommandation de la reine, ſœur du roi de Pruſſe, qu'il avoit épouſée en 1744, une académie des inſcriptions & belles-lettres. A ſa mort, arrivée en 1771. ſes ſujets l'ont pleuré comme un père. Son fils ſeul, le roi Guſtave, actuellement régnant, (en 1783) a pu conſoler la Suède de ſa perte, & plaire à la nation & la rendre heureuſe en rétabliſſant le pouvoir abſolu.

ADON, archevêque de Vienne en Dauphiné, en 860, mort le 16 Décembre 875, à 75 ans, & auteur d'une chronique fort connue, qui fait autorité pour les premiers temps de notre hiſtoire.

ADONIAS *ou* ADONIJA, (*Hiſt. ſacrée.*) nom propre qui ſignifie, le *Seigneur éternel.* C'eſt le nom du quatrième fils que David eut de Haggith, *II. Rois, iij. 4.* Imitateur de l'ambitieux Abſalom, il voulut ſe faire proclamer ſucceſſeur de ſon père du vivant de celui-ci. Il crut y réuſſir en faiſant un feſtin où il invita tous ſes frères excepté Salomon. Mais le prophete Nathan inſtruiſit Bethſabée de ce complot, & par ſes conſeils elle ſe préſenta devant David, pour lui rappeller la promeſſe ſolemnelle qu'il lui avoit faite de laiſſer le trône à ſon fils. Cette démarche, jointe aux exhortations de Nathan qui vint pour appuyer la demande de Bethſabée, décida le roi à faire proclamer Salomon pour ſon ſucceſſeur. *Adonias* craignant le reſſentiment de celui-ci, ſe réfugia auprès de l'autel ; mais Salomon le fit appeller pour lui accorder ſon pardon. La témérité qu'il eut de demander Abiſag pour femme lui coûta la vie ; *III. Rois j.*

Il eſt parlé d'un autre *Adonias*, que le pieux Joſaphat envoya dans les villes de Juda pour enſeigner le peuple, *II. Chron. xvij. 8.* Il y eut auſſi un *Adonias* parmi ceux qui ſignèrent l'alliance, *Neh. x. 16.* C'eſt le même qui eſt appellé ADONIKAM, c'eſt-à-dire, le *Seigneur s'eſt élevé*, *Neh. vij. 18. Eſdr. ij. 13. viij. 13.* (*CC.*)

ADONI-BESECH, (*Hiſt. Sainte.*) roi de la ville de *Beſech* en Chanaan, fit un prince féroce qui ayant fait priſonniers ſoixante & dix rois, leur fit couper les extrémités des pieds & des mains, & ne voulut pas qu'on leur donnât d'autre nourriture que ce qu'ils pouvoient ramaſſer avec la bouche des reſtes qu'il leur jettoit de ſa table. Il fit la guerre aux Hébreux, qu'il avoit juré d'exterminer. Mais les Hébreux le battirent, lui tuèrent dix mille hommes, le firent priſonnier, & le traitèrent comme il avoit traité les ſoixante & dix rois ſes captifs. (*A. R.*)

ADONISEDECH, (*Hiſt. ſacrée.*) roi de Jéruſalem, fut défait par Joſué avec les rois ſes alliés, dans cette fameuſe journée où Dieu arrêta le ſoleil à la prière de Joſué, pour lui donner le temps de compléter ſa victoire. (*A. R.*)

ADOPTION, (*Hiſtoire mod.*) L'adoption eſt fort commune parmi les Turcs, & encore plus parmi les Grecs & les Arméniens. Il ne leur eſt pas permis de léguer leurs biens à un ami, ou à un parent éloigné ; mais, pour empêcher que ces

Adraſte qui, depuis ſon malheur, s'étoit condamné à vivre ſans gloire & ſans éclat, & il lui annonça qu'il l'avoit choiſi pour accompagner ſon fils avec une troupe d'élite, & tout ſon équipage de chaſſe. Dès qu'ils furent arrivés ſur le mont Olympe, ils pourſuivirent ſans relâche l'animal furieux. *Adraſte* qui venoit d'être purgé d'un meurtre, lance un trait qui perce le malheureux Atis, qu'il ne voyoit pas. Créſus inconſolable de la perte d'un fils, implore les vengeances de Jupiter expiateur, & il ſe plaint au dieu de l'hoſpitalité, d'un coup porté par un étranger qu'il avoit reçu dans ſa maiſon, & qu'il venoit d'abſoudre. *Adraſte*, plus affligé que ce père, ſe préſente devant lui, & le ſollicite de le faire égorger ſur la tombe de ſon fils. Créſus touché de ſa douleur & de ſon déſeſpoir, fut aſſez généreux pour lui pardonner. *Adraſte* honteux de ſurvivre à ſon frère, & au fils de ſon bienfaiteur, ne voulut pas que ſes meurtres reſtaſſent impunis. Il aſſiſte à la pompe funèbre d'Atis, & à la fin de la cérémonie, il s'élance ſur la tombe qu'il arroſe de ſes larmes, & ſe plonge un poignard dans le ſein. (*T-N.*)

(Cette hiſtoire eſt intéreſſante & nous n'avons pas voulu la ſupprimer. Créſus, contemporain de Solon & de Cyrus, commence à appartenir à l'hiſtoire; mais un temps où un ſanglier effraye les plus intrépides chaſſeurs & oblige à demander du ſecours, appartient bien à la fable & ſuppoſe toute la mal-adreſſe & toute l'ignorance des temps les plus barbares.)

ADRESSE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) expreſſion ſingulièrement uſitée en Angleterre, où elle ſignifie *placet*, *requête* ou *remontrance* préſentée au roi au nom d'un corps, pour exprimer ou notifier ſes ſentimens de joie, de ſatisfaction, *&c.* dans quelqu'occaſion extraordinaire. Ce mot eſt françois: il eſt formé du verbe *adreſſer*, *envoyer quelque choſe à une perſonne.*

On dit en Angleterre, l'*adreſſe des Lords*, l'*adreſſe des communes*. Ces *adreſſes* commencèrent à avoir lieu ſous l'adminiſtration d'Olivier Cromwel. A Paris, le lieu où s'impriment & ſe débitent les gazettes eſt appellé *Bureau d'adreſſe*. (*H*)

ADRETS, (François de Beaumont, baron des) (*Hiſt. de France.*) c'eſt ce fameux baron des *Adrets*, qui pendant les guerres de religion dont la France fut affligée ſous les règnes de Charles IX, & de Henri III, ſe rendit tour-à-tour ſi redoutable aux catholiques & aux huguenots du Dauphiné & des provinces voiſines par ſa valeur & par ſa barbarie. On ſait le mot d'un ſoldat qu'il faiſoit précipiter, & qui s'arrêtoit toujours ſur le bord du précipice: *monſieur, je vous le donne en dix.* Ce mot valut la grace au ſoldat. Les huguenots qui rioient des violences du baron, tant qu'il fut de leur parti, furent les plus ardens à les lui reprocher quand il ſe fut fait catholique, & il paroit qu'ils les ont beaucoup exagérées; déteſtons toute violence, quelqu'en ſoit l'objet. On a examiné à charge & à décharge les bonnes & les mauvaiſes actions du baron des *Adrets*, dans une hiſtoire généalogique de la maiſon de Beaumont, en 2 volumes *in-folio*, imprimée en 1779, & qui n'a point été miſe en vente.

ADRIANI, (Jean-Baptiste) né à Florence, en 1511, fut ſecrétaire de la république, il mourut dans la même ville en 1579; il a compoſé en italien, l'hiſtoire de ſon temps, qui eſt une ſuite de celle de Guichardin; elle commence à l'an 1536, où finit celle de Guichardin, & va juſqu'à l'an 1573. M. de Thou s'en eſt beaucoup ſervi dans ſon hiſtoire. On croit que Coſme, grand duc de Toſcane, lui avoit fourni des mémoires. Il fit l'oraiſon funèbre de ce prince & des empereurs Charles-Quint & Ferdinand I.

ADRIEN. Il y a pluſieurs perſonnages célèbres de ce nom. 1°. L'empereur romain.

Adrien (Œlius) (*Hiſt. rom.*) fils adoptif, & ſucceſſeur de Trajan, ſortoit d'une famille illuſtre, qui s'étant anciennement tranſplantée en Eſpagne, étoit retournée en Italie du temps des Scipions. Ses flatteurs prétendoient que ſes ancêtres avoient donné leur nom à la mer Adriatique. Il naquit à Lyon; & ſon père, en mourant le mit ſous la tutelle de Trajan qui, dans la ſuite, lui fit épouſer ſa petite nièce. Il étoit à la tête des armées d'Orient, lorſqu'à la mort de Trajan il fut proclamé empereur par les intrigues de l'impératrice Plotine, à qui il avoit inſpiré de l'amour. Trajan avoit long-temps refuſé de le nommer ſon ſucceſſeur, & ce ne fut que par complaiſance pour ſa femme, qu'il conſentit à ce choix. Pluſieurs rivaux lui diſputèrent l'empire; mais il les fit rentrer dans le devoir. Un d'eux s'étant préſenté pour obtenir ſon pardon: *le voilà*, répondit-il en l'embraſſant. (Il dit à un de ſes ennemis, qui ſembloit craindre de paroître devant lui depuis qu'*Adrien* étoit devenu tout-puiſſant: *vous voilà ſauvé.*) Quoiqu'il ſe propoſât Trajan pour modèle, il étoit en ſecret envieux de ſa gloire. Ce fut par ce motif, dit-on, qu'il rendit aux Parthes l'Aſſyrie, la Méſopotamie & l'Arménie, conquêtes de Trajan. Il voulut que l'Euphrate fût la barrière de l'empire: il ſe propoſoit auſſi d'abandonner la Dacie; mais il n'exécuta point cette réſolution imprudente, parce qu'on lui repréſenta que ce ſeroit livrer les citoyens romains à la diſcrétion des barbares. Trajan avoit peuplé cette grande province, de colonies romaines, auxquelles il avoit donné les terres & les villes. A l'exemple de Trajan, il parcourut toutes les provinces, pour y établir l'ordre, & en réformer les abus. Tant qu'il réſida dans Rome, ſon palais fut le temple des ſciences & des arts. Les gens de lettres perfectionnoient leur goût avec lui, & les ſavans trouvoient à s'inſtruire dans ſa converſation. Le philoſophe Favorin diſputoit ſouvent avec lui; & quoiqu'il eût ſouvent raiſon, il avoit la politique de lui céder la victoire. Ses amis lui reprochèrent cette baſſe complaiſance, le philoſo-

phe leur répondit : *Il eſt dangereux d'avoir raiſon avec un homme qui a trente légions pour réfuter vos argumens.* La perſécution contre les Chrétiens ſous ſon règne ne fut que paſſagère. L'apologie de leur religion, par Quadratus & Ariſtide, le convainquit de la pureté de leurs dogmes, & de l'innocence de leurs mœurs. On prétend qu'il forma le deſſein de bâtir un temple au Dieu des Chrétiens, & de l'admettre parmi les autres dieux. On ne connoît que trop ſa paſſion pour le jeune Antinoüs qui, l'ayant accompagné en Egypte, ſe noya dans le Nil. *Adrien* inconſolable, l'honora d'une apothéoſe : il bâtit ſur le bord du fleuve une ville qui porta ſon nom. Antinoüs eut un temple & des prêtres qui rendirent des oracles. Ce fut ſous ſon règne que le juif Barchochebas ſema ſa doctrine, & prétendit être le meſſie. Les Juifs ſe rangèrent en foule ſous ſes enſeignes. Cette révolte fut éteinte dans le ſang de ces fanatiques. Il fut défendu aux Juifs de mettre le pied dans Jéruſalem ; & pour leur en ôter la tentation, on mit un pourceau de marbre ſur la porte qui regardoit Béthléem. Cette ville ſainte étoit également reſpectée des Chrétiens. *Adrien*, pour les en éloigner, fit placer une ſtatue de Jupiter dans le lieu où J. C. étoit reſſuſcité, une de Vénus dans le lieu où il étoit né. Le calvaire fut planté d'un bois conſacré à Adonis ; & ce fut dans la caverne où le Sauveur étoit né, qu'on célébra ſes myſtères licencieux. Les vers qu'*Adrien* fit dans les derniers momens de ſa vie, prouvent qu'il vit ſans émotion ſa fin prochaine. Sa femme Sabine, vivement ſoupçonnée d'adultère, le fit également d'avoir hâté ſa mort par le poiſon. *Adrien* mourut à Bayes, l'an 138 de J. C. à l'âge de ſoixante-deux ans. (*T-N.*)

2°. Il y a, du même nom d'*Adrien*, un ſaint qui ſouffrit le martyre à Nicomédie, l'an 305 ou 306.

3°. Six papes, dont quatre au moins ſont célèbres, ſavoir :

ADRIEN I, d'une ancienne famille de Rome, fut élu pape après la mort d'Etienne III en 772. On a dit avec raiſon qu'il joignoit aux vertus du chriſtianiſme le caractère ferme des anciens romains, & le caractère prudent & adroit des nouveaux. Il eut beſoin d'habileté dans ſa conduite avec le camérier Paul Afiarte, qui avoit gouverné & trahi le dernier pape Etienne IV, & qui pouvoit par ſon crédit & par celui de Didier, roi des Lombards, traverſer l'élection d'*Adrien*. Il falloit enſuite miner peu à peu ce grand crédit d'Afiarte, ſans lui donner d'ombrage. *Adrien* y parvint en l'éloignant de Rome ſous un titre honorable. Il l'envoya en ambaſſade auprès de Didier, avec lequel Afiarte ſe ſeroit tout auſſi bien concerté de Rome que de Pavie, mais auquel il auroit été plus utile à Rome. Enfin, au moment où Paul Afiarte, auſſi perfide envers *Adrien* qu'envers ſon prédéceſſeur, revenoit pour lui dreſſer des embûches & pour le livrer à Didier, ennemi né du ſaint ſiége, *Adrien* le fait arrêter ſur ſa route par Léon, archevêque de Ravenne, qui lui fait faire ſon procès, & qui l'envoie au ſupplice, en quoi il paſſa les ordres du pape, qui ne vouloit qu'exiler Paul Afiarte.

Adrien eut beſoin de fermeté dans ſa conduite à l'égard de Didier. Ce prince, pour venger Paul Afiarte, & inſulter Charlemagne, prend avec lui les enfans de Carloman, dépouillés par Charlemagne leur oncle, ſe jette ſur les terres de l'égliſe, aſſiége *Adrien* juſques dans Rome, & le preſſe, à la tête d'une puiſſante armée, de couronner les fils de Carloman. » Vous ne pouvez vous en défendre, lui dit-il, » ils ſont nés ſous la protection du ſaint » ſiége ; ce ſont les fils d'un prince qu'un de vos » prédéceſſeurs a couronné de ſa main ; ils ont de » plus, pour vous toucher, leur innocence, le » malheur qu'ils éprouvent, & l'injuſtice qu'on » leur fait ». Didier ajoutoit quelque choſe de beaucoup plus touchant pour un pape ; c'étoit l'offre de lui remettre tout ce qu'il détenoit de ce qu'on appelloit déjà depuis long-temps *le patrimoine de ſaint Pierre*. La ſituation étoit critique pour *Adrien*, mais il la jugea d'un coup-d'œil ; il ſentit que les Lombards ſes voiſins ſeroient toujours ſes ennemis néceſſaires, qu'ils lui reprendroient tôt ou tard ce qu'il auroit cédé en cette occaſion, que Rome n'avoit d'appui contre eux que la France ; qu'une démarche foible, en le privant de la protection de Charlemagne, alloit le perdre. Il prit ſur le champ ſon parti, fit fermer les portes de Rome, ſe ſoumit aux dangers & aux malheurs d'un ſiége, & rejetta toute propoſition de la part des Lombards. Il lui étoit aiſé de ſe faire un honneur & un mérite de cette conduite auprès de Charlemagne ; mais il falloit pénétrer juſqu'à lui ; le Lombard faiſoit garder ſoigneuſement tous les paſſages. L'envoyé romain alla par mer, route aſſez peu uſitée alors ; il débarqua à Marſeille, & ne put joindre Charlemagne qu'à Thionville, d'autres affaires l'attirant en ce moment du côté de l'Allemagne. Cette célérité inconcevable, qui diſtingue Charlemagne de tous les guerriers, fut d'un grand uſage dans cette occaſion ; il accourt, il arrive au pied des Alpes ; Didier quitte promptement Rome & les terres de l'état eccléſiaſtique, pour venir défendre ſes propres états, qu'il ne put ſauver. Charlemagne, conquérant de la Lombardie, & libérateur de Rome, eſt reçu dans cette capitale du monde chrétien comme roi des Lombards, exarque de Ravenne, patrice de Rome : il y entra aux acclamations de tout le peuple. Le pape, qui avoit comme lui ces avantages extérieurs, ſi impoſans dans une ſolemnité, l'attendoit dans le veſtibule à la tête du clergé romain ; ils s'embraſſèrent avec une expreſſion de tendreſſe & une effuſion de joie, qui rappellant vivement tout ce qu'ils avoient fait l'un pour l'autre, répandirent parmi les ſpectateurs l'intérêt & l'attendriſſement.

Il étoit impoſſible que le pape négligeât une ſi heureuſe occaſion de faire renouveller & confirmer la donation faite au ſaint ſiége par Pepin, &

de

de faire donner à cet acte toute la ſanction qu'il pouvoit recevoir. Charlemagne ne ſe contenta point de confirmer cette donation, il l'amplifia conſidérablement.

Au départ de ce prince, le pape lui fit préſent d'un recueil des anciens canons dont ſe ſervoit l'égliſe romaine. Ce livre étoit dédié *au libérateur de Rome*. Le pape lui-même en avoit fait l'épitre liminaire, qui étoit un poëme en forme d'acroſtiche, à la louange de Charlemagne. On trouve ce très-mauvais ouvrage dans le *recueil des hiſtoriens de France*, *tom. V. pag. 403*. Les quarante-cinq vers ou lignes dont il eſt compoſé, & dont il eſt difficile d'aſſigner la meſure, forment par leurs lettres initiales les mots ſuivans : *Domino excell. filio Carolo Magno regi*, Hadrianus *papa*. On ne ſait pas préciſément ſi c'eſt à ce premier voyage ou à quelqu'un des ſuivans que le pape *Adrien* fit ce préſent & rendit cet hommage à Charlemagne. Le pape & le roi n'eurent qu'à ſe louer l'un de l'autre. On a ſeulement remarqué que dans les remontrances & les prières qu'ils eurent occaſion de s'adreſſer l'un à l'autre, celles de Charlemagne avoient toujours pour objet l'ordre ſpirituel, & celles du pape l'intérêt temporel : le prince laïc vouloit toujours qu'on réformât quelques abus dans l'égliſe ; le pontife, qu'on ajoutât au patrimoine de ſaint Pierre. On a remarqué encore que Charlemagne donna de grands domaines au pape, qui, de ſon côté, lui donna un petit livre, & qui toutes les fois qu'il diſoit la meſſe, récitoit, depuis ce temps, une oraiſon pour le roi de France.

Les bienfaits de Charlemagne envers le ſaint Siége, & l'autorité qu'il exerçoit dans Rome à titre de patrice, avant même d'être empereur, ont donné lieu à des fables & à des prétentions contradictoires. Les papes ou leurs partiſans indiſcrets ont imaginé après coup une prétendue donation de Conſtantin, que Pepin & Charlemagne, ſelon eux, n'avoient fait que confirmer & qu'étendre ; & au lieu que dans l'origine, l'élection des papes étoit confirmée par les empereurs françois, comme elle l'avoit été auparavant par les empereurs romains & même par les empereurs grecs, ce furent les papes qui dans la ſuite voulurent confirmer ou même concéder la dignité impériale, & qui auroient voulu diſpoſer même de la couronne de France, & en général aſſervir toutes les couronnes à la tiare. Les Impérialiſtes ont eu auſſi leurs fables & leurs prétentions exagérées ; ils ont conté qu'en 774, après la réduction de la Lombardie, Charlemagne avoit fait tenir à Rome un concile de cent cinquante-trois évêques, où on lui avoit accordé le droit, non pas de confirmer, mais d'élire le pape. Il paroît que c'eſt une équivoque fondée ſur la convention par laquelle les papes s'engagèrent à n'entrer en poſſeſſion de leur temporel, qu'après avoir obtenu l'agrément des empereurs, rois de France. Il eſt cependant parlé de ce droit d'élire les papes, dans le décret de Gratien, & précédemment encore dans Sigebert & dans Walthram, évêque de Naumbourg, & poſtérieurement dans Sigonius. Cette tradition s'eſt long-temps conſervée en France : on trouve dans les mémoires de Caſtelnau un diſcours du chancelier de l'Hôpital à Charles IX, dans lequel il lui dit que les rois ſes prédéceſſeurs ne ſeroient jamais excuſés d'avoir laiſſé perdre un des plus beaux droits de leur couronne, celui de nommer à la papauté, ſi juſtement acquis à Pepin & à Charlemagne.

On conſerve en original, dans les archives de la ville de Beauvais, un diſcours de Henri IV tenu le 2 Août 1594 aux députés de cette ville. En voici les propres termes :

» J'accuſe mes prédéceſſeurs d'une grande lâcheté » d'avoir laiſſé perdre ce beau titre d'être le pilier » du chef de l'égliſe, & la première nomination » qu'ils avoient anciennement du ſaint père à » Rome ».

Mézerai dit expreſſément » que le pape *Adrien* » & les évêques accordèrent à Charlemagne le » pouvoir de donner l'inveſtiture des évêchés, & » même de nommer les papes, *pour ôter les cabales* » *& les déſordres qui ſe faiſoient dans l'élection* ».

Le Blanc ne s'éloigne point de cette opinion dans le ſavant ouvrage placé à la ſuite de ſon *Traité des monnoies* ; & qui a pour titre : *Diſſertation hiſtorique ſur quelques monnoies de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, de Lothaire, & de leurs ſucceſſeurs, frappées dans Rome ; par leſquelles on réfute l'opinion de ceux qui prétendent que ces princes n'ont jamais eu aucune autorité dans cette ville que du conſentement des papes.*

Adrien I, dans une de ſes lettres, ne fait commencer le patriciat de Charlemagne qu'à l'époque de la priſe de Pavie, & de la ruine du royaume des Lombards ; il datte ſes lettres des années de ce patriciat, que quelques auteurs, nommément dom Mabillon & le Blanc, diſtinguent de celui qui avoit été conféré à Pepin-le-Bref & à ſes fils, par conſéquent à Charlemagne lui-même, par Etienne III. Ils regardent le premier comme un ſimple titre d'honneur, & le ſecond comme un titre de pouvoir & d'autorité.

Ainſi Charlemagne, s'il n'eut pas le droit d'élire les papes, eut au moins celui de les confirmer ; il eut d'ailleurs dans Rome une autorité abſolue, après la deſtruction du royaume des Lombards. C'eſt par l'effet de cette conquête, & en vertu de la dignité de patrice, conférée par le pape *Adrien* I au nom du ſénat & du peuple romain, que Charlemagne fut reconnu pour ſouverain dans Rome, & qu'il y exerça des actes d'autorité, long-temps avant qu'il fût empereur.

Charlemagne eut toujours dans le pape *Adrien* un correſpondant ſûr & un ami fidèle qui veilloit aux intérêts de la France en Italie, & dont les avis lui furent ſouvent utiles.

Lorſque l'impératrice Irène fit tenir en 787 le

ſecond concile de Nicée, où les Iconoclaſtes furent condamnés, & le culte des images établi, le pape *Adrien*, très-content de ce concile, & de la part qu'il y avoit eue par ſes légats, s'empreſſa d'en envoyer les actes à Charlemagne ſon ami. Sa ſurpriſe & ſa douleur furent extrêmes de voir que Charlemagne, loin d'y applaudir, compoſa ou fit compoſer par les évêques de ſa domination, auxquels il avoit donné ces actes à examiner, un ouvrage dans lequel il rejettoit les déciſions du ſecond concile de Nicée, comme contraires à l'uſage & à l'opinion de l'égliſe d'Occident, & s'efforçoit de prouver que ce concile n'étoit point œcuménique. Cet ouvrage que nous avons, & qui eſt fort connu ſous le nom de *livres Carolins*, n'eſt ni ſans fiel, ni même ſans quelques légères erreurs. Il reſpire en plus d'un endroit la prévention & l'averſion contre les Grecs. L'auteur, quelqu'il fût, ne montre pas toute l'érudition eccléſiaſtique néceſſaire, lorſqu'il avoue qu'il ne connoît ni la perſonne, ni les écrits de ſaint Grégoire de Nyſſe, dont l'autorité étoit réclamée par le concile de Nicée.

Au reſte, l'erreur principale de Charlemagne & de ſes évêques, ſur la doctrine de ce concile, étoit très-naturelle; elle venoit de l'impéritie du traducteur des actes. On y avoit lu avec autant d'étonnement que de ſcandale, cette formule : *Je reçois & j'honore les images, & je leur rends la même adoration que je rends à la ſainte Trinité.* On jugea en France que la haine pour les Iconoclaſtes avoit jetté les pères de Nicée dans l'idolatrie. L'original grec portoit au contraire : *Je reçois & j'honore les ſaintes images; mais je ne rends qu'à la ſeule Trinité l'adoration de Latrie.* Ce qui étoit conforme à la doctrine que l'égliſe avoit profeſſée dans tous les temps.

Il paroît que l'erreur de Charlemagne ne fut pas promptement diſſipée; car au concile de Francfort ſur le Mein, qui ſe tint en 794, & où il raſſembla les évêques de toutes les provinces de ſon obéiſſance, le ſecond concile de Nicée fut rejetté, toujours ſur le fondement de la même erreur. Cette oppoſition de deux conciles, tous deux très-nombreux & très-ſolemnels, fit redouter dès-lors au pape *Adrien* la ſéparation des deux égliſes, qui ne devoit avoir lieu que dans le ſiècle ſuivant; il craignoit de voir naître ce ſchiſme d'un mal entendu, dans le moment où l'égliſe grecque, abjurant l'erreur dont on avoit voulu l'infecter, ſe réuniſſoit à l'égliſe romaine ſous une impératrice orthodoxe, & prenoit avec le ſaint ſiége de nouveaux engagemens. *Adrien* écrivit contre le livre de Charlemagne, non en controverſiſte, mais en père commun & en pacificateur; ſa lettre à Charlemagne eſt d'un ton auſſi doux, auſſi aimable, auſſi paternel, & en même temps auſſi reſpectueux que celui des *livres Carolins* eſt aigre & amer. Il eſt vrai que le ſaint Siége ne pouvoit trop ménager un bienfaiteur tel que Charlemagne; mais enfin *Adrien* eut ſur lui un avantage marqué dans cette diſpute. Le mal entendu ceſſa enfin, & la paix ſe maintint entre les deux égliſes.

Adrien I fut, dit-on, le premier pape qui exigea qu'on ne parût jamais devant lui ſans lui baiſer les pieds. Elevé au pontificat en 772, il mourut en 795, ayant plus approché qu'aucun autre pape, de ce terme, qu'aucun pape *ne doit voir*; c'eſt-à-dire de vingt-quatre ans, cinq mois & dix jours, pendant leſquels ſaint Pierre gouverna l'égliſe de Rome: *Non videbis annos Petri.* Charlemagne ne le regretta pas ſeulement comme un de ces alliés que donne la politique, & ſur leſquels on ne peut compter qu'en proportion de l'intérêt; il le pleura comme un ami tendre, courageux, d'une conſtance éprouvée dans des temps difficiles & dont le cœur ne s'étoit jamais démenti à ſon égard dans tout le cours de ſa vie. Nous avons dit (article AARON) qu'Aaron Rachid & Charlemagne s'étoient aimés fidèlement ſans s'être jamais vus; Charlemagne & *Adrien* s'aimoient d'autant plus qu'ils s'étoient vus, & que leurs relations étoient plus intimes. *Adrien* avoit fait en vers l'éloge de Charlemagne, Charlemagne fit auſſi en vers latin l'épitaphe d'*Adrien*; il y peint ſa tendreſſe & ſa douleur, c'eſt un monument de l'amitié d'un roi. On voit encore cette épitaphe gravée ſur une table de marbre, auprès de la porte de l'égliſe du vatican. Elle eſt compoſée en tout de trente-huit vers. En voici quelques-uns.

Poſt patrem lacrymans Carolus hæc carmina ſcripſi
Tu mihi dulcis amor; te modò plango, pater...
Nomina jungo ſimul titulis, clariſſime, noſtra.
Adrianus, Carolus, rex ego, tuque, pater....
Tùm memor eſto tui nati, pater optime, poſco,
Cum patre die natus pergat & iſte tuus.

Charlemagne, en envoyant au même pape un pſeautier en lettres d'or, comme le pape lui avoit donné à Rome le recueil des canons, l'avoit accompagné de vingt vers latins, auſſi héxamètres & pentamètres, qui ſervent de dédicace, comme l'acroſtiche d'*Adrien* en avoit ſervi au recueil des canons.

ADRIEN II. Tout étoit changé ſous *Adrien* II. Elevé au pontificat en 867 & mort en 872. Les papes alors vouloient être les maîtres des empereurs & des rois, & vouloient ſe mêler non ſeulement de leurs affaires, mais encore de leurs amours. Nicolas I, prédéceſſeur d'*Adrien* II, avoit excommunié le jeune Lothaire, roi de Lorraine, arrière petit-fils de Charlemagne, pour avoir répudié Thietberge, & avoir épouſé Valdrade. Cette affaire étoit preſque dans toutes ſes circonſtances la même que celle qui dans la ſuite occaſionna le ſchiſme d'Angleterre ſous le pontificat de Clément VII & le règne de Henri VIII. Lothaire feignit de ſe ſoumettre & de renvoyer Valdrade. Nicolas mourut: les Sarraſins ravageoient alors l'Italie. Lothaire imagina d'aller offrir au nouveau pape *Adrien* II ſes ſervices & ſes ſecours contre les Sarraſins; il crut qu'un tel

Digitized by Google

bienfait lui tiendroit lieu de la ſoumiſſion ſi impérieuſement exigée par Nicolas ; il fut acceuilli en effet avec toutes les démonſtrations de la reconnoiſſance ; la confiance & l'amitié parurent régner entre *Adrien* & lui. Lothaire, dans un jour de ſolemnité, voulut communier de la main du pape avec tous les ſeigneurs françois de ſa ſuite, ſans ſoupçonner le piége où le pape l'attendoit. Auſſi-tôt qu'ils eurent reçu la communion, le pape les força de jurer avec le roi ſur l'euchariſtie, qu'il avoit en effet obéi au pape Nicolas ſon prédéceſſeur, & que ſa rupture avec Valdrade étoit ſincère & ſans retour. Le ſerment ſur l'euchariſtie étoit alors au nombre des épreuves ou jugemens de Dieu, en vertu des paroles de ſaint Paul : *Que celui qui reçoit indignement le corps & le ſang de Jéſus-Chriſt, mange & boit ſon jugement.* On croyoit en conſéquence que quiconque oſoit ſe parjurer ſur l'euchariſtie, mouroit infailliblement dans l'année. Lothaire & ſes François, ſurpris, effrayés, mais trop avancés pour pouvoir reculer ſans une extrême confuſion, bégayèrent en tremblant le ſerment redoutable qu'on exigeoit d'eux, & ſi nous en croyons les hiſtoriens de ce ſiècle, ils moururent tous peu de temps après, comme ſi le glaive de l'ange exterminateur les eût frappés. Ce qui eſt certain, c'eſt que Lothaire tomba dans une maladie de langueur dont il mourut à Plaiſance, lorſqu'il retournoit dans ſes états.

Charles, roi de Provence, ſon frère puîné, qui n'avoit point ſubi comme lui l'épreuve de l'euchariſtie, mourut aſſez-tôt pour n'avoir pas le temps d'hériter de lui.

Leur ſeul héritier légitime étoit l'empereur Louis leur frère. Charles-le-Chauve, au mépris des droits de Louis ſon neveu, s'empara de la Lorraine. Louis ainſi dépouillé, eut recours à l'autorité du ſaint Siége, & lui qui, à titre d'empereur, devoit être le protecteur du pape, en devint le protégé. *Adrien* prit avec Charles-le-Chauve le même ton d'empire que Nicolas avoit pris avec Lothaire le jeune. Il le menaça de l'excommunier : il ordonna même aux évêques françois de ſe ſéparer de la communion de Charles, s'il différoit de reſtituer la Lorraine à l'empereur. Le pape cependant ne montroit tout ce zèle que pour récompenſer l'empereur du bon exemple qu'il avoit donné de recourir au ſaint Siége ; car d'ailleurs Louis étoit de tous les princes Carlovingiens, celui dont le pape déſiroit le plus l'affoibliſſement, préciſément parce qu'il étoit empereur & qu'il avoit l'Italie dans ſon partage.

Nicolas I & *Adrien* II avoient du moins le mérite de défendre la cauſe la plus juſte ; car Lothaire avoit vraiſemblablement tort à l'égard de Thietberge ſa femme, & Charles-le-Chauve avoit certainement tort à l'égard de l'empereur Louis ſon neveu ; mais les torts des rois ne pouvoient donner ſur eux aux papes, que le droit de repréſentation & d'exhortation ; les papes ne devoient jamais oublier que le royaume de Jéſus-Chriſt n'eſt pas de ce monde, & que s'ils poſſédoient un royaume temporel, ils en avoient l'obligation à la munificence des rois Carlovingiens.

Le deſpotiſme d'*Adrien* révolta une partie du clergé de France ; les deux hincmar ſe partagèrent, l'oncle, le grand Hincmar, l'archevêque de Reims, qui ne vouloit de deſpotiſme que le ſien, ſe porta pour le défenſeur de ſon roi Charles-le-Chauve & des libertés de l'égliſe gallicane, leſquelles ne permettent pas pourtant d'envahir le bien d'autrui ; le neveu, l'évêque de Laon, qui ne trouvoit point de deſpotiſme plus inſupportable que celui de ſon oncle, devint le chef du parti papiſte. Charles-le-Chauve, qui ordinairement trembloit devant ſes évêques, ſe ſentant appuyé par le meilleur hincmar (car il s'en falloit bien que le neveu eût la conſidération de l'oncle) oſa conſeiller au pape de montrer plus de modération, *afin que lui & ſes prélats n'euſſent occaſion de l'éconduire.*

Sous le pontificat d'*Adrien* II ſe formoit le grand ſchiſme d'Orient ; *Adrien* tint à Rome, en 868, un concile où il fit condamner Photius, il envoya des légats au concile de Conſtantinople, huitième concile œcuménique, qui condamna encore plus ſolemnellement ce patriarche.

ADRIEN IV, anglois, fils d'un mendiant, mendiant lui-même, après avoir erré long-temps de pays en pays, comme les gens de cette profeſſion, regarda enfin comme une bonne fortune d'être reçu en qualité de domeſtique chez les chanoines réguliers de ſaint Ruf ; ces chanoines lui ayant trouvé des talens très-ſupérieurs à ſon état, l'aggrégèrent d'abord à leur ordre, & le mirent enſuite à leur tête, il fut leur général. Le pape Eugène III le fit cardinal, évêque d'Albano, & l'envoya en légation dans le Danemarck & dans la Norvège. Il fut fait pape lui-même le 3 décembre 1154, & ſe diſtingua entre tous les papes par ſon zèle pour les intérêts du ſaint Siége, & par ſon indifférence pour les intérêts de ſa famille. Quant au premier point, ſon zèle eut occaſion d'éclater dès le commencement de ſon pontificat. Arnaud de Breſſe vivoit encore ; ce fameux hérétique, diſciple d'Abailard, beaucoup plus hardi que ſon maître, enſeignoit une doctrine, qui eſt celle de toutes les héréſies qui doit le plus déplaire au clergé. Selon lui, tout eccléſiaſtique poſſédant des terres, étoit damné ; l'égliſe ne devoit rien poſſéder & tous ſes biens appartenoient aux princes temporels. Si cette doctrine devoit lui faire de puiſſans ennemis, elle lui procuroit auſſi de zélés partiſans. Arnaud fut chef de parti, il eut une armée, il ſe rendit le maître dans Rome, il en chaſſa les papes, il en changea le gouvernement, il voulut y rétablir le ſénat. Eugène III enfin après pluſieurs combats fut reçu dans Rome ; Arnaud fut fait priſonnier ; mais les Romains ne ſe preſſant pas de prononcer ſur ſon ſort, *Adrien* IV, ſecond ſucceſſeur d'Eugène III, les excommunia juſqu'à ce qu'ils

euſſent brûlé vif Arnaud de Breſſe, ce qui arriva en 1155.

Adrien prétendit que Guillaume, roi de Sicile, de la race Normande, uſurpoit les biens de l'égliſe, il l'excommunia. Il redemanda inſtamment à l'empereur Frédéric I, dit *Barberouſſe*, les fiefs compris dans la donation faite au ſaint Siége par la comteſſe Mathilde, le duché de Spolète, la Corſe & la Sardaigne; il ne put rien obtenir, mais il ne ſe rebuta jamais.

Quand au ſecond point, (ſon déſintéreſſement par rapport à ſa famille) il laiſſa ſa mère & tous ſes parens dans la pauvreté. On raconte que ſa mère ayant pris des habits au-deſſus de ſon état, pour paroître décemment à ſon audience publique, il feignit de ne la pas connoître & refuſa de l'entendre; que cette même femme ayant reparu à ſon audience en habit de payſanne, croyant peut-être le mortifier, il la diſtingua dans la foule, courut à elle, l'embraſſa, & dit publiquement: *Je reconnois ma mère;* mais il ne fit rien pour elle. Il mourut à Anagni en 1159.

ADRIEN VI, né à Utrecht en 1459, fils d'un tiſſerand, nommé Florent, ayant été bourſier dans l'univerſité de Louvain, en devint vice-chancelier, & fut doyen de l'égliſe de cette ville. L'empereur Maximilien I le nomma précepteur de ſon petit-fils l'archiduc Charles, qui fut l'empereur Charles-Quint. Ferdinand-le-Catholique, aïeul maternel de Charles-Quint, fit *Adrien* évêque de Tortoſe; après la mort de Ferdiuand, il partagea la régence d'Eſpagne avec le cardinal Ximénes, & fut enſuite ſeul vice-roi au nom de Charles-Quint. Léon X le fit cardinal & il lui ſuccéda dans la papauté par le crédit de Charles-Quint & par l'adreſſe de la brigue impériale; perſonne ne paroiſſoit ſonger à cet *Adrien* Florent, qu'on ne regardoit que comme un homme de collége, & qui avoit confirmé cette idée par le mauvais ſuccès de ſon adminiſtration d'Eſpagne; il y avoit une concurrence éclatante entre le cardinal de Médicis, couſin du dernier pape, & le cardinal Volſey, à qui l'empereur avoit promis de l'appuyer de tout ſon parti. On ne donna pas le temps aux cardinaux françois d'arriver; ils apprirent en route l'élection d'*Adrien*. Tous les cardinaux du conclave, ceux même qui étoient dans le ſecret, s'étonnèrent de ce choix, quelques-uns s'en indignèrent, les Romains en furent humiliés & irrités. Lorſque les cardinaux paſſèrent ſur le pont Saint-Ange en ſortant du conclave, le peuple les accabla d'injures & de malédictions, le cardinal de Gonzague ſe tournant vers lui, s'écria: *Vous êtes trop bons de vous en tenir aux injures, nous méritons d'être lapidés.* Ce que l'empereur avoit eſpéré, ce que le ſacré collége avoit prévu arriva, *Adrien* ne fut point un *pape-prince*, Charles-Quint fut le maître à Rome; *Adrien* crut devoir cette déférence à ſon bienfaiteur, il crut devoir abandonner le ſoin des affaires du ſiècle aux puiſſances ſéculières; il prit pour lui la partie ſpirituelle & religieuſe; il voulut réformer la cour de Rome, & il eut le mérite de déplaire à cette cour; il ſe fit un devoir ſacré de l'économie; on lui repréſenta qu'il prenoit trop peu de domeſtiques: *Je veux*, dit-il, *avant tout payer les dettes de l'égliſe. Combien mon prédéceſſeur avoit-il de palfreniers? — Cent — C'eſt beaucoup, quatre me ſuffiroient. — Le moins faſtueux des cardinaux en a dix au moins. — Ayons-en donc douze, pour ne pas céder en ſuperfluités au moins faſtueux des cardinaux.* Les Romains crurent le haïr comme étranger, ils le haiſſoient comme un homme juſte & ſimple. A ſa mort, ils mirent ſur la porte de ſon médecin, cette inſcription: *Au libérateur de la patrie.* Etant profeſſeur de Louvain, il avoit fait un livre théologique, où il diſoit: *Que le pape peut errer, même en matière de foi.* Etant pape, il fit réimprimer ce livre avec la même propoſition. Il ſe jugea très-bien en mourant: *Mon ſeul malheur*, dit-il, *fut d'avoir à commander.* Il n'étoit pas né en effet pour le commandement; mais il a donné aux ſouverains de grandes leçons & de grands exemples d'économie & de juſtice. On l'a comparé avec *Adrien* IV. Tous deux s'élevèrent, d'une origine obſcure juſqu'à la première dignité du monde chrétien; tous deux regrettèrent ſur le trône pontifical leur obſcurité primitive; tous deux refuſèrent d'élever & d'enrichir leur famille; mais *Adrien* IV avoit plus d'élévation & plus de force dans le caractère. On a obſervé qu'*Adrien* VI, qui devoit ſa fortune aux lettres, ne fit rien pour elles. Il mourut le 14 ſeptembre 1523. Gaſpard Burmann a donné ſa vie en latin. Utrecht, 1727 *in*-4°.

ADRIEN III & ADRIEN V ne ſiégèrent pas aſſez long-temps pour être connus. On a retenu du dernier un prétendu mot. A peine élu, il tomba malade de la maladie dont il mourut: ſes parens étant accourus pour le féliciter ſur ſa nomination, le trouvèrent au lit & aſſez mal: *J'aimerois mieux*, leur dit-il, *être cardinal en ſanté que pape mourant.* Eſt-ce là un mot?

ADRIEN eſt auſſi le nom d'un chartreux, auteur du traité intitulé: *Liber utriuſque fortunæ*, attribué autrefois à Pétrarque, & dont la première édition publiée à Cologne, *in*-4°. en 1471, eſt rare & recherchée.

ADVENEMENT, ſ. m. *ou* AVÈNEMENT, (*Hiſt. mod.*) ſe dit de l'élévation d'un prince ſur le trône, d'un pape au pontificat.

ÆLIANUS MECCIUS, (*Hiſt. anc.*) c'eſt le nom aſſez peu connu d'un médecin loué par Galien, qui le premier employa, dans un temps de peſte, la thériaque, & comme remède, & comme préſervatif, & l'un & l'autre avec ſuccès.

ÆMILIUS PROBUS. (*Voyez* CORNELIUS NEPOS.)

ÆNEAS SYLVIUS. (*Voyez* PIE II.)

AÉTIUS. Il y a pluſieurs perſonnages célèbres de ce nom.

1°. AÉTIUS, ſurnommé l'*impie*, avoit commencé par être chaudronnier, & finit par être patriarche

che de Conſtantinople ſous Julien, ſurnommé l'*apoſtat*. Il embraſſa les erreurs d'*Arius*, & en eut encore de particulières, dont ſaint Epiphane a recueilli quelques-unes. Il mourut à Conſtantinople en 367.

2°. Aétius, médecin d'Amide, ville de la Meſopotamie ſur le Tigre, vers la fin du quatrième ſiècle & le commencement du cinquième, premier médecin chrétien dont nous ayons des écrits ſur la médecine. Son ouvrage grec, intitulé *Tetrabiblos*, eſt un recueil des écrits des médecins qui avoient vécu avant lui. *Janus Cornarus* le traduiſit en latin, & le fit imprimer à Baſle chez Froben en 1542 ſous ce titre: *Contracta ex veteribus medicina*. Il excelloit, dit-on, dans la pratique de la chirurgie, ſur-tout dans le traitement des maladies des yeux.

3°. Aétius, (*Hiſt. de l'empire romain.*) gouverneur des Gaules, l'un des plus grands capitaines de ſon temps, & le boulevard de l'empire contre les barbares qui l'inondoient, étoit fils de Gaudentius, un des hommes les plus diſtingués de cette portion de la Scythie, qui étoit tombée ſous la domination des Romains. Sa mère, née dans l'Italie, étoit iſſue d'une famille opulente & illuſtrée par les plus nobles emplois, ce qui fraya le chemin des honneurs à ſon fils qui, au ſortir de l'enfance, ſervit dans les troupes de la garde du prince, où il annonça ce qu'il devoit être un jour. Il fut donné pour ôtage aux Viſigoths, & enſuite aux Huns, dont il étudia les mœurs & la diſcipline militaire. Ce fut l'an 425 qu'il obtint le gouvernement des Gaules dévaſtées par les Viſigoths. Le bruit de ſon arrivée releva les courages abbatus. Arles aſſiégée alloit par ſa deſtinée décider de celle de toutes les provinces. *Aétius* ſe met en mouvement pour la délivrer, les Viſigoths lèvent le ſiége, & ſont attaqués dans leur retraite par ce général actif, qu'ils croyoient encore éloigné. Le carnage qu'il fit des Barbares les mit dans l'impuiſſance d'étendre leurs conquêtes. *Aétius*, après avoir fait de l'Eſpagne le théâtre de ſa gloire, délivra Metz & Toul, de l'oppreſſion des Bourguignons qui vouloient s'en rendre maîtres.

L'an 428, les Francs ſe répandirent dans les Gaules, *Aétius* les obligea de repaſſer le Rhin. Ses ſervices furent récompenſés par la charge de maître de la milice, qui mettoit toutes les forces de l'empire dans ſes mains. Sa fortune excita l'envie; il ſe forma une conſpiration contre ſa vie, & il en fit aſſaſſiner les auteurs. Placidie, qui gouvernoit alors l'empire, aima mieux fermer les yeux ſur cet abus d'autorité, que de s'expoſer au danger de le punir.

Mais *Aétius*, par ſon ambition, par les troubles qu'il ſemoit dans l'empire, par ſes délations calomnieuſes contre ſes ennemis, précipita ſa diſgrace; il ne s'y ſoumit pas, il devint hautement rebelle, & alla chercher un aſyle chez les Huns qui le chériſſoient, parce qu'il avoit été nourri dans leur camp; ce fut ſous prétexte de le venger qu'ils fondirent ſur l'Italie, privée alors de ſes plus braves défenſeurs. L'empire prévint ſa chûte par une paix humiliante. *Aétius* fut nommé patrice, dignité qui lui donnoit le droit de commander par-tout où l'empereur & le conſul n'étoient pas. Il ſignala ſon retour dans les Gaules par la défaite des Bourguignons, des Viſigoths, des Armoriques. Sa politique étoit de diviſer ſes ennemis, il arma les Alains contre les Armoriques, qui s'affoiblirent également par leurs victoires & leurs défaites. Ce fut dans ce temps que Clodion traverſa les Ardennes, ſe rendit maître de Tournai, de Cambrai, & de tout le pays qui eſt entre ces villes & la Somme. Les garniſons romaines furent paſſées au fil de l'épée. *Aétius* ſe mit en mouvement pour l'arrêter dans ſes conquêtes. Le combat qu'il livra près du vieux Heſdin, ſans être déciſif, réduiſit les François à quitter les bords de la Somme pour ſe retirer dans la Belgique. La guerre qu'il eut à ſoutenir contre Attila mit le comble à ſa gloire. Ce prince barbare entra dans les Gaules, & Metz fut ſa première conquête. Il marcha contre Orléans, qu'il prit & qu'il évacua ſur la nouvelle qu'*Aétius* s'avançoit pour le combattre, & tandis qu'il veut regagner les bors du Rhin, il eſt attaqué par *Aétius*. Jamais on n'avoit vu deux armées ſi nombreuſes en venir aux mains. Attila vaincu fit ſa retraite à la faveur des ténèbres. Sa ruine eût ſuivi ſa défaite, ſi *Aétius*, que la guerre rendoit néceſſaire, n'eût favoriſé ſa retraite, pour lui laiſſer le temps de lever une nouvelle armée: ce fut par une ſuite de cette politique criminelle que, chargé de s'oppoſer à une nouvelle irruption, il négligea de couper les voies militaires, & de retrancher les défilés. Sa conduite devint ſuſpecte, mais il étoit trop redoutable pour n'être pas reſpecté de ſes maîtres. Valentinien, parvenu à l'empire, eut l'humiliation de traiter avec ſon ſujet comme avec un égal; il uſa d'artifice pour mieux aſſurer ſa vengeance, il lui accorda tout ce qui pouvoit flatter un cœur ambitieux. Séduit par ces démonſtrations affectueuſes, *Aétius* ſe préſenta devant ſon maître, qui ne vit en lui qu'un rival, & qui le tenant en ſa puiſſance, le fit maſſacrer, & lui donna de ſa main le premier coup de poignard. Boëce, qui étoit préfet du prétoire d'Italie, fut aſſaſſiné avec lui, quoiqu'on ne pût lui reprocher que d'avoir été ſon ami; les précautions dont l'empereur uſa pour juſtifier ce meurtre, l'apologie qu'il envoya dans toutes les cours, montrent combien *Aétius* étoit puiſſant & reſpecté. (Un courtiſan à qui Valentinien s'excuſoit de ce meurtre, ſur la raiſon d'état, lui répondit: *Vous vous êtes coupé la main droite avec la main gauche*. L'évènement juſtifia ce diſcours.) Occylla, né barbare & ami d'*Aétius*, vengea ſa mort ſur Valentinien, qu'il maſſacra dans le temps que ce prince montoit dans une tribune pour haranguer le peuple. (*T-N.*)

Aétius fut tué en 454.

AFER, (DOMITIUS) né à Niſmes, orateur à Rome, connu pour avoir été le maître de Quintilien, mais connu auſſi pour avoir été un grand délateur ſous Tibère, Caligula & Néron. Caligula le fit conſul. Il mourut ſous Néron, l'an 59 de Jéſus-Chriſt.

AFRANIUS, fameux poëte comique romain, dont parlent Cicéron & Horace, & à qui Quintilien reproche des obſcénités. Il ne reſte de lui que quelques fragmens qu'on trouve dans le *corpus poëtarum* de Maittaire. Londres 1723, 2 vol. *in-folio*. Il vivoit environ 100 ans avant Jéſus-Chriſt, & ne peut être confondu avec Quinctianus Afranius que Néron fit mourir.

AFRICAIN, (JULES) hiſtorien du troiſiéme ſiècle, auteur d'une chronique eſtimée, qui n'exiſte plus que dans la chronique d'Euſèbe.

AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dans le langage du Mogol, eſt un grand ſeigneur ou commandant.

Les Turcs ſe ſervent de ce mot dans ce dernier ſens; ainſi chez eux l'*aga* des Janiſſaires eſt le colonel de cette troupe. Le *capi aga* eſt le capitaine de la porte du ſerrail.

Ils donnent auſſi quelquefois le titre d'*aga* par politeſſe à des perſonnes de diſtinction, ſans qu'elles aient de charge ni de commandement. Mais à l'égard des perſonnes revêtues du titre d'*aga* par honneur & par reſpect pour leur dignité, on employe le mot d'*agarat*, terme pluriel, au lieu de celui d'*aga* qui eſt ſingulier. Ainſi parmi nous, au lieu de *vous*, nous diſons à certaines perſonnes *votre grandeur*; & au lieu de *je*, un miniſtre ou officier général écrit *nous*, &c.

En quelques occaſions, au lieu d'*aga*, ils diſent *agaſi* ou *agaſſi*: ainſi ils appellent l'*aga* ou commandant général de la cavalerie *ſpahilar Agaſſi*. (*A. R.*)

AGABUS, (*Hiſt. Sacr.*) nom propre, que l'on croit d'origine hébraïque *Eſdr. ij, 45, 46*, & tiré du verbe אָהַב, *aimer*, ſynonyme de celui de *philete*, qui ſignifie *aimé*. C'eſt le nom d'un de ces prophètes, c'eſt-à-dire, de ces chrétiens honorés du don de prophètie alors répandu dans l'égliſe *Act. xiij*, qui vinrent de Jéruſalem à Antioche, lorſque S. Paul y étoit avec S. Barnabé, ſur la fin de l'empire de Caligula, ou au commencement de celui de Claude. Cet *Agabus*, que les Grècs prétendent avoir été un des ſoixante & douze diſciples, « prédit par l'eſprit, ſelon le rapport de S. Luc, » qu'il y auroit une grande famine » par toute la terre habitable », comme elle arriva ſous l'empereur Claude, *Act. xj. 28*.

Joſephe, *ant. xx. 2*, Suétone, *in Claud. c. xviij*, Tacite, *ann. xij, 43*, parlent bien de deux grandes famines ſurvenues du temps de l'empereur Claude; mais Uſſerius prouve qu'elles n'ont point été générales dans tout l'empire romain, & que celle qui fait l'objet de la prédiction d'*Agabus*, a été omiſe par ces hiſtoriens. Il croit que celle-ci doit être rapportée à l'année de la mort d'Hérode Agrippa, ou la quatrième de l'empire de Claude; parce que l'auteur ſacré, *Act. xij*, inſinue qu'il y eut une grande diſette cette année-là. Scaliger & Spanheim ont été du même avis. Mais Vitzius ne paroit pas ſatisfait de leurs raiſons, & il préfère d'entendre par cette famine, cette diſette de vivres qui ſe fit ſentir ſucceſſivement dans toutes les provinces de l'empire romain, pendant tout le temps de l'empire de Claude, c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace de quatorze ans. *Meletem Leydens, page 41*.

Il eſt bon de remarquer que l'écriture ſainte entend par *la terre habitable*, quelquefois l'empire romain, d'autres fois ſeulement la Judée, *Luc. ij. 1*. *Agabus* auroit fort bien pu avoir eu en vue ce dernier ſens: & ce qui eſt dit des ſecours que les fidèles envoyèrent en Judée, ſemble le ſuppoſer. *Conſultez* Volfii, *Cur. Philolog.*

On prétend que c'eſt le même *Agabus* qui vint de Judée à Céſarée pour viſiter S. Paul, & lui prédire par le Saint-Eſprit, qu'à ſon arrivée à Jéruſalem, il ſeroit pris par les Juifs, & livré aux Gentils; ce qui arriva effectivement. *Act. xxj. 10, 11*.

Les Grècs diſent qu'*Agabus* ſouffrit le martyre à Antioche, & ils ont fixé la fête de ce ſaint au 8 mars. (*C. C.*)

AGAG, (*Hiſt. des Juifs.*) roi des Amalécites, fut épargné par Saül, après la bataille dans laquelle il défit cette nation. Mais Dieu lui avoit ordonné de ne faire grace à perſonne, de paſſer au fil de l'épée tout ce qui avoit vie, hommes, femmes, enfans, & même les animaux. La clémence de Saül envers *Agag*, étoit donc une déſobéiſſance, dont le prophète Samuël lui fit un reproche amer, & qu'il expia en maſſacrant en ſa préſence, à coups de hache, ce roi captif que Saül avoit épargné. (*A. R.*)

AGALARI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) Un *agalari* eſt un page du premier rang chez le grand-ſeigneur: il ſert la perſonne du prince. Ces *agalaris* ſavent quelquefois mériter les bonnes graces & la confiance de leur maître, & s'élever ainſi aux premières places de l'empire.

AGAPET eſt le nom de deux papes, dont le premier n'occupa le ſaint ſiège que dix mois, entre les papes Jean II, & Sylvère, & mourut en 536, le ſecond entre Marin ou Martin III, & Jean XII, de 946 à 955.

AGAR, (*Hiſt. ſacrée.*) Egyptienne de nation, d'abord ſervante de Sara, femme d'Abraham. Celle-ci ſe voyant ſtérile, la donna elle-même à ſon mari pour femme du ſecond ordre, afin qu'il en eût des enfans. *Agar*, devenue groſſe, s'enorgueillit tellement de cet avantage, qu'elle avoit ſur Sara, que celle-ci la chaſſa de chez elle avec l'agrément d'Abraham. Cependant *Agar* obtint ſon pardon & revint dans la maiſon d'Abraham, où elle accoucha d'un fils nommé Iſmaël. Dans la ſuite Sara devint mère d'Iſaac; & les deux enfans ne pouvant s'accorder, Abraham

congédia *Agar* avec ſon fils. Elle traverſa le déſert, où elle ſeroit morte de faim & de ſoif, ſans le ſecours d'un ange qui lui apparut pour lui montrer une fontaine, elle vint ſe fixer en Arabie où elle maria Iſmaël. (*A. R.*)

AGARISTE, (*Hiſt. anc.*) fille de Cliſthène, qui chaſſa d'Athènes le tyran Hipplas. Cette athénienne fut célèbre par la beauté, & par les jeux publics que les jeunes Grècs donnoient pour lui plaire, & où ils s'empreſſoient de ſe diſtinguer à ſes yeux.

AGARISTIE, (*Hiſt. anc.*) mère du fameux Périclès. On rapporte qu'étant groſſe, elle ſongea qu'elle accouchoit d'un lion.

AGASICLÈS, (*Hiſt. anc.*) roi de Lacédémone, père d'Ariſton. Roi pacifique & philoſophe & dont à ce titre, il faut conſerver la mémoire. *Comment*, lui diſoit-on un jour, *un roi peut-il vivre tranquille ? En traitant ſes ſujets*, répondit-il, *comme un père traite ſes enfans.* Il vivoit vers l'an 650, avant J. C.

AGATHARCIDES, célèbre hiſtorien grèc, dont il ne reſte que des citations dans Strabon, Joſeph & Photius. C'eſt, dit-on, le premier écrivain qui ait donné la deſcription du rhinoceros. Il vivoit environ 180 ans avant J. C.

AGATHIAS le ſcolaſtique, né à Myrine, avocat à Smyrne, & moins connu en cette qualité que par ſon hiſtoire, qui eſt comme la ſuite de celle de Procope, & qui a été traduite du grèc par le préſident Couſin. Il vivoit au ſixième ſiècle de l'ère chrétienne.

AGATHOCLE, (*Hiſtoire de Syracuſe.*) A peine Timoléon avoit affranchi ſa patrie du joug des Denis, qu'*Agathocle*, jeune ambitieux, fils d'un potier de terre, envahit le pouvoir ſuprême dans Syracuſe. Ce fut par le ſang des principaux citoyens qu'il affermit ſa puiſſance uſurpée. Tous ceux qui ne furent pas ſes complices, furent traités en coupables ; les femmes & les enfans furent enveloppés dans le meurtre des pères & des époux. Ce ne fut pas le ſeul fléau dont la Sicile fut affligée. Quand un pays eſt déchiré de factions, ſes voiſins, ſous le titre impoſant de *pacificateurs*, profitent de ſes diviſions pour l'aſſervir. C'étoit en paroiſſant protéger la Sicile que les Carthaginois en avoient uſurpé la domination. Toute l'île étoit ſous leur puiſſance, & il n'y avoit que Syracuſe qui eût réſiſté à leurs armes & à leurs promeſſes. Cette ville opulente & peuplée vit bientôt les Africains devant ſes murs ; les extrémités où elle ſe vit réduite, n'ébranlèrent point la conſtance de ſes habitans. *Agathocle* réveillé par le danger, conçut le projet audacieux de tranſporter en Afrique le théatre de la guerre. Ce fut-là qu'il crut pouvoir humilier la fierté d'un peuple commerçant, moins propre à combattre qu'à calculer. Il équipe ſecrétement une petite flotte, où il embarque treize mille hommes auſſi audacieux que lui ; quoique Syracuſe fût étroitement inveſtie par terre & par mer, il trouve le moyen de tromper la vigilance des aſſiégeans, & d'arriver ſans obſtacle en Afrique qu'il trouva ſans défenſeurs. Carthage, ſur le bruit de ſes proſpérités en Sicile, n'avoit pu prevoir que l'ennemi qui ne devoit qu'implorer ſa clémence, viendroit l'inſulter dans ſes murs. Toutes les campagnes furent la proie des flammes. Les habitans abandonnèrent leurs richeſſes & leurs troupeaux pour ſe réfugier dans le fond de l'Afrique. Les Carthaginois ſans force & ſans courage tremblaient enfermés dans leurs murs. Ils ne s'occupèrent plus à faire des conquêtes & allarmés pour leurs propres foyers, ils rappellèrent de Sicile une partie de leurs troupes. Un peuple riche & commerçant ayant beaucoup à perdre, eſt toujours tremblant à l'aſpect du raviſſeur. La levée du ſiège de Syracuſe fut le premier fruit de cette victoire, & l'on peut dire que ce fut en Afrique qu'*Agathocle* fut le liberateur de la Sicile. Les troupes qui avoient combattu dans cette île, vinrent à leur tour défendre leur patrie : les deux armées en vinrent aux mains, & la victoire ſe déclara pour les Siciliens. Mais leurs ſuccès multipliés ne faiſoient qu'épuiſer leurs forces qu'ils ne pouvoient rétablir dans une terre étrangère : *Agathocle*, trop clairvoyant pour compter ſur des ſuccès durables, conſentit à une paix dont il dicta lui-même les conditions. Elle lui fut d'autant plus glorieuſe, que ce fut le premier traité, dit un écrivain profond, où le vainqueur ſtipula pour les intérêts de l'humanité, puiſqu'il exigea des Carthaginois le ſerment de ne plus immoler de victimes humaines ; (Nous ſommes cependant obligés d'avouer avec beaucoup de regret, que ce fait eſt conteſté par des ſavans, qui rapportent des raiſons aſſez plauſibles de leur avis. On peut les voir dans l'hiſtoire des colonies anciennes par M. le Baron de Sainte Croix.) *Agathocle* revint triomphant à Syracuſe, où il auroit été reçu comme le liberateur de ſa patrie, ſi l'on avoit pu y oublier qu'il en avoit été le tyran. Les Syracuſains ſouvent courbés ſous le joug, n'avoient jamais pu ſe familiariſer avec l'eſclavage. *Agathocle* reconnut bientôt qu'il étoit abhorré d'un peuple fier qui ne pouvoit lui pardonner d'avoir eu l'orgueil de lui donner des fers, & qui diſoit hautement qu'il ne les avoit délivrés de la domination des Africains que pour être leur tyran. Ainſi dans le temps qu'il croyoit jouir de ſa gloire, il ſe vit condamné à vieillir dans l'amertume & le mépris ; alors abandonné des anciens adorateurs de ſa fortune, il perdit tout eſpoir : & ne pouvant ſurvivre à ſa dégradation, il aima mieux ſe donner la mort que de rentrer dans la vie privée. Il laiſſa la réputation d'un grand politique, d'un intrépide guerrier & d'un mauvais citoyen. (*T-N.*)

AGATHON, poëte Grec, tragique & comique, dont Ariſtote & Athénée citent quelques vers, & qui vivoit dans la 90e. Olympiade.

Digitized by Google

AGATHON, pape, élu le 26 Juin 679, mort en 682, fit ceſſer le tribut que le ſaint ſiége payoit aux empereurs grecs à l'élection de chaque pape.

AGATHON étoit auſſi le nom d'un muſicien grec aſſez fameux, & les *chanſons* d'*Agathon* étoient paſſées en proverbe pour ſignifier une choſe plus agréable qu'utile.

AGEMOGLANS, ſ. m. *ou* AGIAM-OGLANS, *ou* AZAMOGLANS, (*Hiſt. mod.*) ſont de jeunes enfans que le grand ſeigneur achete des Tartares, ou qu'il prend à la guerre, ou qu'il arrache d'entre les bras des Chrétiens ſoumis à ſa domination.

Ce mot dans la langue orientale ſignifie *enfant de Barbare*; c'eſt-à-dire, ſuivant la maniere de s'exprimer des Muſulmans, né de parens pauvres qui ne ſont pas Turcs. Il eſt compoſé des deux mots Arabes, אגם, *agem*, qui ſignifie parmi les Turcs la même choſe que *barbares* parmi les Grecs, les Turcs diſtinguant tous les habitans de la terre en Arabes ou Turcs, & en *agem*, comme les Grecs les diviſoient en Grecs & en Barbares; l'autre mot eſt צלאם, *oglan*, qui ſignifie *enfans*.

La plupart de ces enfans ſont des enfans de chrétiens que le ſultan fait enlever tous les ans par forme de tribut, des bras de leurs parens. Ceux qui ſont chargés de la levée de cet odieux impôt, en prennent un ſur trois, & ont ſoin de choiſir ceux qui leur paroiſſent les mieux faits & les plus adroits.

On les mène auſſi-tôt à Gallipoli, ou à Conſtantinople, où on commence par les circoncire; enſuite on les inſtruit dans la religion Mahométane, on leur apprend la langue Turque, & on les forme aux exercices de la guerre, juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de porter les armes: & c'eſt de cette école qu'on tire les Janiſſaires.

Ceux qu'on ne trouve pas propres à porter les armes, on les employe aux offices les plus bas & les plus abjects du ſerrail; comme à la cuiſine, aux écuries, aux jardins, ſous le nom de *Boſtangis Attagis*, *Halvagis*, &c. Ils n'ont ni gages ni profits, à moins qu'ils ne ſoient élevés à quelque petite charge, & alors leurs appointemens ſont très-médiocres & ne montent qu'à ſept aſpres & demi par jour, ce qui revient à environ trois ſols & demi de notre monnoie (*G*)

AGESILAS, roi de Sparte. (*Hiſt. de Lacédém.*) *Agéſilas* eſt au rang des plus grands capitaines de la Grèce. Agis, ſon frère, laiſſa un fils nommé Léotichide, qu'il n'avoua qu'au moment de ſa mort. Le trône lui appartenoit, mais comme on le ſoupçonnoit d'être le fils d'Alcibiade, qui avoit aimé ſa mère, les Spartiates le privèrent de l'héritage de ſes ancêtres, & *Agéſilas* ſon oncle fut roi, mais il ne voulut pas profiter de la ſucceſſion d'Agis, dont ſon neveu Léotichide avoit été privé comme bâtard. Son déſintéreſſement mérita l'eſtime publique.

Artaxerxe menaçoit la Grèce, & c'étoit ſur Sparte qu'il devoit porter les premiers coups. *Agéſilas* repréſenta qu'il ſeroit plus avantageux de porter la guerre en Aſie que de la ſoutenir en Europe. Il fut chargé de cette expédition, & il arriva dans les provinces de la Perſe, avant qu'on ſoupçonnât qu'il eût quitté la Grèce. Quoiqu'il n'eût qu'une très-foible armée, il dicta des loix à Tiſſapherne, ſatrape de l'Aſie mineure, qui conſentit à laiſſer la liberté à toutes les villes grecques de l'Aſie, à condition qu'*Agéſilas* n'exerceroit aucune hoſtilité. Mais quand Tiſſapherne eût raſſemblé ſes forces, il changea de ton, & fit ſommer *Agéſilas* de s'éloigner de l'Aſie. *Agéſilas* feignit de tourner ſes armes contre la Carie, où le ſatrape avoit de grandes poſſeſſions. Tiſſapherne y porta toutes ſes forces; alors *Agéſilas* ſe jetta ſur la Phrygie, qu'il trouva ſans défenſeurs. Il y fit un butin immenſe qu'il abandonna tout entier à ſon armée.

Agéſilas qui avoit trompé le ſatrape par un artifice, le trompa par une vérité la campagne ſuivante. Il fit publier qu'il marchoit en Lydie, & comme il déclaroit ce deſſein, on crut qu'il en vouloit à la Carie. Tiſſapherne y envoya l'élite de ſes troupes, & *Agéſilas* profita de ſon erreur pour marcher à Sardes dont il forma le ſiége. Tiſſapherne tenta de délivrer cette place, il fut vaincu & la cour de Perſe lui fit trancher la tête. Tandis qu'*Agéſilas* étendoit ſes conquêtes, Sparte fut attaquée par Thèbes, Argos & Corinthe. *Agéſilas* rappellé au ſecours de ſa patrie, ſe plaignit d'être arraché de l'Aſie par trente mille archers, faiſant alluſion aux dariques, piéces d'or où la figure d'un archer étoit repréſentée, & que le roi de Perſe avoit employées à corrompre les Grecs, & à les ſoulever contre Sparte. Il traverſa en trente jours le pays que Xerxès avoit été un an à parcourir. Les Athéniens joints aux Béotiens l'attaquèrent dans les plaines de Coronée. Il en fit un horrible carnage. Il fut chargé de marcher contre les Corinthiens, & les ayant vaincus, on lui propoſa de détruire Corinthe, il répondit: *laiſſons à la Grèce des barrières contre les Barbares.* Il ne ſe trouva point à la bataille de Leuctres qui éclipſa pour jamais la ſplendeur de ſa patrie. Il ſemblait en avoir prévû le funeſte ſuccès. L'armée victorieuſe ſe préſenta devant Sparte alors ſans murailles, *Agéſilas* fut ſon rempart. Les richeſſes qu'il avoit enlevées de la Perſe, avoient été verſées dans le tréſor public, & il s'étoit fait un ſcrupule d'en réſerver rien pour lui. Ce fut la reſſource de Sparte dans ſes revers. *Agéſilas*, en voyant de plus près les mœurs aſiatiques, n'en avoit conçu que plus de mépris pour le luxe & plus d'horreur pour la molleſſe. Fidèle à la diſcipline de Lycurgue & aux vertus des Spartiates, il ſe diſtinguoit par la ſobriété, la frugalité, la ſimplicité, la pauvreté. La nature qui lui avoit donné de grands talens & de grandes vertus, lui avoit refuſé tous ces avantages extérieurs qui impoſent au vulgaire, & ſon caractère lui interdiſoit le faſte qui remplace juſqu'à un certain point ces avantages dans l'imagination des hommes. Difforme, boiteux, petit & mal fait, il le paroiſſoit encore davantage

par

Digitized by Google

par le peu de ſoin qu'il prenoit de déguiſer ces défauts. Il ne reconnoiſſoit de ſupériorité parmi les rois & parmi les hommes que celle que donne la vertu. Quelqu'un appellant devant lui le roi de Perſe LE GRAND ROI, » *En quoi*, dit-il, *eſt-il plus grand que moi, » s'il n'eſt pas plus vertueux ?* » Ce roi lui ayant envoyé de riches préſens & ſur-tout de riches étoffes, qu'il ne crut pas apparemment devoir refuſer, il les diſtribua ſur le champ à ſes eſclaves pour faire voir le cas qu'il en faiſoit. Avec ces ſentimens, ces principes & ce défaut d'agrémens, *Agéſilas* étoit d'abord un objet de mépris pour les étrangers & pour les barbares, l'aſcendant de ſon mérite ne l'emportoit qu'avec le temps. Tachos, roi d'Egypte, auquel il mena une armée de Grecs, pour le défendre contre les Perſes, dédaigna ſa perſonne & négligea ſes conſeils, il porta la guerre dans la Phénicie, malgré *Agéſilas*, qui lui repréſenta, que dans la diſpoſition où il voyoit ſes peuples, il ne croyoit pas qu'il fût prudent au roi de s'éloigner de ſes états; en effet, à peine Tachos fut-il éloigné, que ſes ſujets ſe ſoulevèrent & mirent Nectenabo en ſa place. Celui-ci à ſon tour eut un concurrent nommé Mutus, *Agéſilas*, lui conſeilla de marcher d'abord à ſa rencontre & de l'accabler, avant qu'il eût le temps de raſſembler ſes forces, Nectenabo n'eut pas plus d'égard que Tachos pour les conſeils d'*Agéſilas* & penſa en être puni de même. Preſſé par les armes de Mutus, il fut trop heureux qu'*Agéſilas* vint à ſon ſecours, arrêtât les progrès de Mutus, & rendit la paix à l'Egypte par la défaite & la priſe de ce rebelle. *Agéſilas* mourut dans la Cyrenaïque en revenant de cette expédition, l'an 456, avant J. C. la 81e. année de ſon âge, la 41e. de ſon règne. Son corps fut embaumé & tranſporté à Sparte, qui étoit jalouſe de poſſéder les cendres d'un tel roi. Les peuples de la Grèce qu'il avoit défendus, voulurent lui élever des ſtatues; il les refuſa; *« faut-il d'autres monumens » à l'homme de bien*, dit-il, *que ſes actions mêmes ?* »

Cet *Agéſilas* eſt le ſecond du nom, dans la liſte des rois de Sparte.

Cyniſca, ſa ſœur, fut la première femme qui remporta le prix de la courſe aux jeux olympiques, & ce fut ſur des chevaux qu'il l'avoit engagée à dreſſer elle-même.

AGÉSILAS, éphore de Sparte, tyran hypocrite, célèbre par le bien qu'il parut faire & par le mal qu'il fit, fut un des principaux inſtrumens dont Agis III ſe ſervit pour faire revivre la diſcipline de Lycurgue. La vie d'*Agéſilas* juſqu'à ce moment, n'avoit été qu'un tiſſu de débauches, & il ne favoriſa le projet de la réformation, que pour s'affranchir de ſes dettes. L'hiſtoire le peint comme un homme artificieux, doué de cette éloquence naturelle qui domine ſur les eſprits; ſans frein dans ſes penchans, audacieux dans ſes projets, téméraire dans l'exécution, zélateur apparent d'une réforme qui accuſoit le ſcandale de ſa vie. Ce fut ce citoyen corrompu qui propoſa au peuple de rendre aux loix leur vigueur, & aux mœurs leur première innocence. Il ſe rend à l'aſſemblée. Il fait parler la religion qui commande l'égalité; il cite des oracles & anciens & nouveaux, qui aſſuroient que ſi les Spartiates faiſoient revivre leurs anciennes inſtitutions, ils ſeroient triomphans & reſpectés comme autrefois. Son éloquence fut appuyée par le ſacrifice qu'Agis & ſa famille firent de tous leurs biens. Le peuple, ſaiſi d'admiration, applaudit à un ſi généreux déſintéreſſement; on abolit toutes les dettes, on brûla toutes les obligations dans le *forum*. *Agéſilas* s'écria qu'il n'avoit jamais vu de flamme plus pure & plus agréable. Mais après cette opération il travailla ſourdement à détruire l'édifice qu'il venoit d'élever: l'abolition des dettes, pour être juſte, doit-être ſuivie d'un nouveau partage des terres, & tel étoit le projet d'Agis, mais ce n'étoit pas celui d'*Agéſilas*, le citoyen le plus conſidérable de l'état par l'étendue de ſes poſſeſſions. L'abolition des dettes l'avoit débarraſſé de l'importunité de ſes créanciers, & remis dans la jouiſſance de ſes domaines. Il étoit trop intéreſſé au partage des terres, pour conſentir à une égalité qui le mettoit au-deſſous de ſes beſoins. Il en retarda l'exécution ſous prétexte de ne point entreprendre deux choſes à la fois, de peur d'ébranler l'état par des ſecouſſes trop violentes. La guerre & le tems entraînèrent d'autres ſoins. *Agéſilas* devint le tyran d'un peuple dont il ſe diſoit le protecteur. Ses vexations l'ayant rendu odieux, il fut obligé de prendre la fuite; il revint quelque temps après dans ſa patrie, où, revêtu de la charge d'éphore, il exerça une domination tyrannique. (*T-N.*)

AGESIPOLIS, (*Hiſt. de Lacédémone.*) fils de Pauſanias, roi de Lacédémone, perdit ſon père étant dans un âge trop foible encore pour gouverner lui-même. Les Corinthiens ſe flattèrent que le temps de ſa minorité leur ſeroit favorable pour abaiſſer l'orgueil de Sparte qui depuis long-temps, inſultoit à la foibleſſe du reſte de la Grèce; ils furent défaits, & leur humiliation contint tous les peuples jaloux de la puiſſance des Lacédémoniens. *Ageſipolis* parvenu à l'âge où la loi le mettoit dans l'exercice de ſa dignité, voulut ſe montrer digne de commander à une nation belliqueuſe. Il tourna ſes armes contre l'Argolide, qui étoit la contrée de tout le Péloponèſe dont Sparte avoit le plus à ſe plaindre. Les Argiens abandonnés de leurs alliés, ſe ſentirent trop foibles pour lui réſiſter, ils demandèrent la paix; leurs députés n'eſſuyèrent que des mépris, & pour toute réponſe, *Ageſipolis* porta la déſolation dans leur territoire. Tout lui en préſageoit la conquête, lorſque de grands tremblemens de terre répandirent la conſternation dans ſon armée. Les Spartiates étoient ſuperſtitieux, & lorſque quelque phénomène extraordinaire frappoit leurs ſens, ils le regardoient comme un avertiſſement du ciel qui condamnoit leur entrepriſe. *Ageſipolis* fut mal ſecondé par des ſoldats dont la

ſuperſtition avoit glacé le courage. Il fallut céder à leurs murmures, pour éviter une révolte. La priſe de Mantinée le conſola de cette diſgrace. Il s'en rendit le maître en détournant le cours du fleuve Ophis, dont les eaux baignoient les murs de cette ville; & cette opération ſimple & facile lui mérita la réputation d'un grand capitaine. Les Olinthiens éprouvèrent enſuite l'effort de ſes armes. Pluſieurs de leurs villes furent priſes d'aſſaut, & la ſévérité dont il uſa, détermina les autres à prévenir leur ruine par une prompte ſoumiſſion. Olinthe fut la ſeule qui oſa lui oppoſer de la réſiſtance. Les fatigues qu'il eſſuya devant cette place, l'enlevèrent au milieu de ſa carrière. Il mourut vers l'an 380 avant Jéſus-Chriſt, & n'ayant point laiſſé de poſtérité, Cléombrote, ſon frère, fut ſon ſucceſſeur. (*T-N.*)

AGGÉE, (*Hiſt. ſainte.*) le dixième des douze petits prophètes, naquit pendant la captivité des Juifs à Babylone; & après leur retour il exhorta Zorobabel, prince de Juda, le grand-prêtre Jéſus, fils de Joſédech, & tout le peuple, à rétablir le temple, leur reprochant leur négligence à cet égard, & leur promettant que Dieu rendroit ce ſecond temple plus illuſtre & plus glorieux que le premier, par la préſence du Meſſie. On lui attribue quelques-uns des pſeaumes. Il prophétiſoit environ 500 ans avant l'ère chrétienne. (*A. R.*)

AGIATIS, femme d'Agis III, roi de Lacédémone, fut la plus rare beauté de la Grèce, & ce fut le moindre de ſes titres. Après qu'Agis, ſon premier mari, eut expiré ſous le fer des bourreaux, l'avare Léonidas, qui dévoroit ſes richeſſes, lui fit épouſer ſon fils Cléomène. Toujours livrée à ſa douleur, elle lui faiſoit ſans ceſſe, en pleurant, l'éloge d'Agis, le plus vertueux & le plus infortuné des rois de Sparte. Cléomène qui l'aimoit, devint vertueux pour lui plaire.

AGILA, roi des Viſigoths, (*Hiſt. d'Eſpagne.*) mauvais prince, qui avoit aſſaſſiné en 549 Théodiſcle ſon prédéceſſeur, moins mauvais prince que lui, & fut aſſaſſiné en 554 par les partiſans d'Athanagilde ſon ſucceſſeur.

AGIS. (*Hiſt. de Lacédémone.*) Il y a eu quatre rois de ce nom à Lacédémone. Agis I, qui donna ſon nom à la famille des Agides, étoit fils d'Euriſthène, deſcendant d'Hercule, dont la poſtérité, après avoir long-temps erré ſans éclat dans le Péloponèſe, ſe raſſembla dans la Laconie, où elle occupa le trône de Sparte pendant neuf cens ans. Euriſthène & Procles furent les premiers de cette famille, qui régnèrent conjointement à Lacédémone avec un pouvoir égal. Euriſthène étant mort après un règne de quarante-deux ans, ſon fils *Agis* recueillit ſon héritage, & eut la portion du trône qui appartenoit à ſa famille.

Ce fut lui qui réduiſit en ſervitude les Elotes ou Ilotes, dont le nom fut étendu dans la ſuite à tous les ennemis dont les Lacédémoniens triomphèrent, & qu'ils réduiſirent en ſervitude. Leur violence & leur tyrannie à l'égard de ces peuples vaincus ne reçoivent point d'excuſe. *Agis* I mourut environ mille ans avant Jéſus-Chriſt.

AGIS II. monta ſur le trône de Sparte, la ſixième année de la guerre du Péloponèſe, commencée ſous le règne d'Archidamas, ſon père & ſon prédéceſſeur. *Agis* fut un roi guerrier; il eut, comme les plus heureux guerriers, des ſuccès divers; ce fut lui qui gagna, contre les Athéniens, la bataille de Mantinée, & en général il aſſura, tant par la guerre que par les négociations, la ſupériorité de Sparte ſur Athènes. A ſon retour à Sparte, il ne put obtenir le privilège de ſouper avec ſa femme: ce roi vainqueur fut ſoumis à la loi commune, qui aſſujettiſſoit tous les citoyens à ſe trouver aux repas publics. Il étoit d'un caractère franc & bruſque, ſes reparties étoient vives. Le député d'une ville alliée lui fit une longue harangue, & lorſqu'il eut fini, il lui demanda quelle réponſe il ſeroit à ceux qui l'avoient envoyé: *Dis leur*, répond *Agis*, *que tu as eu bien de la peine à finir, & moi à t'entendre.* Il mourut 307 ans avant J. C.

AGIS III. n'eſt célèbre que par ſa jalouſie contre Alexandre le Grand, dont il crut pouvoir arrêter les proſpérités; il ſouleva le Péloponèſe, & avec l'argent de la Perſe, il leva une armée qui fut défaite & diſſipée par les lieutenans du héros Macédonien. (*T—N.*)

(Il ne faut pas blâmer *Agis III*, de cette prétendue jalouſie; la Grèce n'avoit certainement rien de mieux à faire que de profiter de l'abſence d'Alexandre, pour ſecouer le joug que Philippe lui avoit impoſé, elle auroit dû ſeulement ſe réunir pour cette noble entrepriſe. Lacédémone fut la ſeule qui fit quelques efforts ſous la conduite d'*Agis*; il fut repouſſé par Antipater, à qui Alexandre avoit confié, pendant ſon abſence, la garde & la défenſe de la Macédoine; mais ne jugeons point par l'événement, & louons *Agis* d'avoir donné l'exemple de s'oppoſer aux conquérans.)

AGIS IV monta ſur le trône de Sparte dans un âge où les paſſions exercent le plus leur empire. Les inſtitutions de Lycurgue étoient tombées dans l'oubli, & l'ancienne auſtérité avoit fait place au luxe & à la moleſſe. *Agis*, élevé dans les délices, ne ſe laiſſa point ſéduire par l'exemple; il forma le deſſein de rendre aux inſtitutions primitives leur ancienne vigueur, & pour y réuſſir, il commença la réforme ſur lui-même. Le luxe aſiatique, introduit par les relations des Spartiates avec les Perſes, fut proſcrit. Sobre & frugal, *Agis* ne fit ſervir ſur ſa table que des mets communs & ſans aſſaiſonnement: ſimple dans ſes habits, ſes mœurs furent ſa parure. L'exemple des rois eſt la règle de leurs ſujets, les jeunes Spartiates ſe firent un devoir d'imiter ſa ſimplicité. Toute réforme eſt moins pénible aux jeunes gens, qui n'ont point encore fixé leurs penchans, qu'aux vieillards blanchis dans les préjugés, & ſubjugués par l'habitude. La mère d'*Agis* épouvantée de la témérité de l'entrepriſe,

Digitized by Google

ne vit dans ce projet qu'un amour dangereux des nouveautés; mais elle ſe laiſſa perſuader par ſon frère Agéſilas qui goûta cette réforme, parce qu'elle le mettoit à couvert de la pourſuite de ſes créanciers. La mère, raſſurée par la pureté des motifs qui dirigeoient ſon fils, verſa tout ſon or dans le tréſor public, & fit le ſacrifice de ſes biens immenſes à la patrie. Son exemple eut bientôt de généreux imitateurs. Un enthouſiaſme ſubit ſaiſit tous les Spartiates. Les dames entraînées par l'exemple de la mère de leur roi, embraſſèrent l'auſtérité de la réforme; elles exerçoient alors une domination abſolue ſur leurs maris qui n'étoient que leurs premiers eſclaves; elles n'uſèrent de leur pouvoir que pour les affranchir de la ſervitude des richeſſes.

Ce premier mouvement étoit trop vif pour être durable: elles ſe repentirent bientôt d'avoir renoncé à la parure, & réſolurent de détruire l'ouvrage qu'elles s'étoient empreſſées d'élever. Le roi *Agis* avoit pour collègue Léonidas, qui avoit vieilli dans le luxe & les voluptés. Il ne put ſe réſoudre à ſe ſoumettre, dans ſon déclin, à un régime ſévère. Les vieillards qui trembloient au ſeul nom des inſtitutions de Lycurgue, formèrent une eſpèce de conſédération pour arrêter le réformateur dans ſa marche. *Agis*, que les obſtacles rendoient plus ardent, leur oppoſa Lyſandre & pluſieurs citoyens reſpectés par leur déſintéreſſement; & aſſuré de leur appui, il convoque le ſénat, où il propoſe d'abolir les dettes, & de partager par égales portions les terres entre tous les citoyens. La propoſition fut vivement agitée, & les oppoſans l'emportèrent d'une voix. Ce premier début ne rebuta point le réformateur, il ſe tranſporta dans l'aſſemblée du peuple, où il ſe dépouilla de tout ſon patrimoine: ſa mère, ſon ayeule, ſes parens & ſes amis firent le même ſacrifice. Le peuple frappé du déſintéreſſement d'un roi qui ſe dépouilloit pour le revêtir, le révère comme un dieu. Léonidas, jaloux de la gloire de ſon collégue, ne voit en lui que le cenſeur de ſon avarice; il ſoulève le ſénat, dont les membres étoient accoutumés à des ſuperfluités que l'habitude rend néceſſaires. Lyſandre, pour ſe débarraſſer d'un ennemi ſi dangereux, le cite au tribunal du peuple, juge de ſes rois, il l'accuſe d'avoir épouſé une femme étrangère, & d'élever, comme ſes enfans, les fruits d'une union que la loi flétriſſoit comme un concubinage. La plus grave des accuſations étoit d'avoir fait un long ſéjour dans une cour étrangère, dont il avoit rapporté la molleſſe & les vices. La loi de Sparte décernoit la peine de mort contre celui qui ſans permiſſion réſidoit dans une terre étrangère. Léonidas, pour ſe ſouſtraire à la rigueur de ſon arrêt, chercha un aſyle dans un temple. Il fut auſſi-tôt dégradé, & ſon gendre fut mis en ſa place.

Sparte déchirée de factions, ſe ſoutint par la prudence d'*Agis*, qui ne vit dans Léonidas qu'un infortuné que ſon malheur lui rendoit reſpectable; & pour ne point l'expoſer à être la victime d'une multitude furieuſe, il lui donna une eſcorte qui le conduiſit à Tégée. N'ayant plus d'oppoſition à craindre, & voyant ſon nouveau collègue concourir à l'exécution de ſes deſſeins, il ordonna d'apporter dans le *forum* toutes les obligations pécuniaires, qui furent brûlées aux yeux des créanciers. Le partage des terres fut enſuite propoſé, le perfide Agéſilas s'oppoſa pour lors à l'exécution. Les dettes abolies l'avoient délivré de l'importunité de ſes créanciers; il étoit le plus riche de la Laconie en fonds de terre, il ne put conſentir à un partage qui le réduiſoit à l'égalité. (*Voyez* plus haut l'article AGÉSILAS, Ephore de Sparte.) Sur ces entrefaites, *Agis* fut obligé de marcher au ſecours des Achéens. Pendant ſon abſence Agéſilas revêtu du pouvoir, exerça les vexations les plus criantes. La haine qu'excitoit ſa tyrannie, retomba ſur les deux rois, qui trompés par de fauſſes apparences de zèle & de vertu, l'avoient favoriſé. *Agis* triomphant n'eſſuie à ſon retour que des outrages. Ses amis l'abandonnent: il cherche un aſyle dans le temple de Minerve. Léonidas revenu de ſon exil, devient ſon juge & ſon perſécuteur. Ce prince ingrat eut la lâcheté d'oublier, que dans la première révolution, il n'avoit été redevable de la vie qu'à la généroſité d'*Agis*. Il corrompt des hommes pervers pour l'arracher de ſon aſyle. L'éphore nommé Amphare, ſe chargea de lui livrer ſa victime. Ce traître, quelque temps auparavant, avoit emprunté la vaiſſelle d'or & les meubles les plus précieux de la mère d'*Agis*. Il ſaiſit cette occaſion pour ſe les approprier. Il va trouver *Agis*, pour le conduire au bain avec une puiſſante eſcorte; & lorſque le prince étoit prêt de rentrer dans le temple qui lui ſervoit d'aſyle, il eſt traîné en priſon par ce parjure. Les éphores le condamnèrent à la mort. Tous les officiers refuſèrent de le conduire au lieu de ſon ſupplice. Amphare, ſans remords & ſans pudeur, ſe charge de remplir lui-même ce barbare miniſtère. *Agis* voit d'un œil tranquille l'appareil de la mort; tous les ſpectateurs verſent des larmes; *ce n'eſt pas moi*, dit-il, *que vous devez plaindre, mais ceux qui me font périr.* Sa mère & ſon aïeule à qui l'on avoit caché ſa mort, ſe rendent à ſa priſon pour le conſoler. Archidamie, l'ayeule, accablée d'infirmités & d'années, entre la première, & en même temps elle expire ſous le fer des aſſaſſins: la mère d'*Agis*, qui fut enſuite introduite, apperçut le cadavre ſanglant de ſa belle-mère. Elle s'écrie: *O*, Agis! *mon cher* Agis! *ta douceur dangereuſe nous a conduites à la mort.* Amphare lui dit: *Puiſque tu oſes plaindre ton fils, tu te déclares ſa complice;* & auſſi-tôt il donne aux bourreaux le ſignal de frapper. *Dieux immortels*, s'écrie-t-elle, *épargnez ma patrie: ne permettez pas que mon ſang, ni celui de ma famille, ſoit la ſemence des calamités publiques*: Archidamas, frère d'*Agis*, ſauva ſa vie par la fuite. (*T—N.*)

AGITATEURS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donna en Angleterre vers le milieu du ſiècle

passé, à certains agens ou solliciteurs que l'armée créa pour veiller à ses intérêts.

Cromwel se ligua avec les *agitateurs*, trouvant qu'ils étoient plus écoutés que le conseil de guerre même. Les *agitateurs* commencèrent à proposer la réforme de la religion & de l'état, & contribuèrent plus que les autres factieux à l'abolition de l'épiscopat & de la royauté : mais Cromwel parvenu à ses fins par leur moyen, vint à bout de les faire casser. (*G.*)

AGNÈS SOREL. (*Voyez* SOREL.)

AGNIUS, (*Hist. de Suède.*) fils de Dager, roi de Suède, succéda à son père en 172. Sa passion pour la guerre lui fit quitter bientôt les rênes du gouvernement pour prendre les armes. Il les tourna contre les Finlandois. Ces peuples s'étoient signalés sous le régne de son père, par de fréquentes révoltes. Il les soumit & les força de lui donner, pour ôtage de leur fidélité, Sehialvia, fille de Froton, dont la beauté faisoit l'ornement de cette contrée. Mais dans le trajet, il fut tellement épris des charmes de sa captive, que dès qu'il fut abordé au port de Stok-Sund, il fit dresser sous un arbre une tente superbe, épousa la princesse en présence de ses officiers, & la fit proclamer reine. Elle feignit de lui rendre tendresse pour tendresse; mais elle avoit conçu le projet de venger la Finlande par une perfidie que son patriotisme ne peut excuser. Tandis que son époux étoit plongé dans le sommeil léthargique qui suit l'ivresse, elle l'étrangla, le suspendit à l'arbre même où l'hymen avoit été célébré, & s'enfuit en Finlande : on la poursuivit en vain. *Agnius* fut enterré au pied de l'arbre même; & c'est là, dit-on, que fut bâtie depuis la ville de Stokolm. (*M. DE SACY.*)

(Cette histoire fort peu vraisemblable, comme l'observe M. de Sacy, paroit avoir été imaginée d'après celle de Judith, & en général à l'époque dont il s'agit, l'histoire ne se distingue pas encore de la fable.)

AGNODICE, jeune athénienne, se déguisoit en homme pour assister aux leçons de médecine d'Hierophile. Les dames d'Athènes firent en sa faveur révoquer la loi qui interdisoit aux femmes l'exercice de la médecine.

AGOBARD, archevêque de Lyon, prit part à la révolte de l'empereur Lothaire contre son père Louis-le-Débonnaire. On a même de ce prélat une apologie de cette révolte. Déposé en 835 au concile de Thionville, il fut rétabli dans la suite, & rentra en grace auprès de Louis-le-Débonnaire. Ses ouvrages, dont Papyre Masson donna la première édition en 1606, & dont Baluze en a donné une autre en 1666 en deux volumes *in*-8°. sont très-remarquables, en ce que les préjugés du temps & qui ont subsisté si long-temps encore après, tels que le duel judiciaire, les épreuves par l'eau & par le feu, l'opinion qui attribue à des sorciers les tempêtes & je ne sais quels maléfices, y sont formellement combattus; c'étoit un heureux effet des lumières que Charlemagne avoit répandues; mais ces lumières n'éclairèrent que quelques esprits privilégiés, & ne parvinrent pas jusqu'au peuple. Ces œuvres d'*Agobard* restèrent long-temps oubliées, & Papyre Masson, qui les publia, en acheta le manuscrit d'un relieur qui alloit s'en servir à couvrir d'autres livres. *Agobard* mourut en 840.

AGOULT, (GUILLAUME D') gentilhomme & poete provençal du douzième siècle, annoncé comme un des hommes les plus aimables de son temps, est sur-tout connu par son poeme, intitulé : *La maniera d'Amar dal temps passat*; titre qui fournit une preuve de plus, que la manie de regretter le passé n'est pas nouvelle.

AGRÉDA, (MARIE D') fille de François Coronel. Son père se fit cordelier, sa mère & ses sœurs se firent cordelières, elle fut cordelière aussi, & leur maison paternelle fut changée en un couvent de cordelières, sous le titre de l'*Immaculée conception*. Marie d'*Agréda* en fut supérieure. Elle avoit des visions & des révélations; elle écrivit la vie de la vierge sous la dictée de la vierge elle-même; mais ses divers directeurs furent d'avis différens sur cet ouvrage; l'un lui ordonna de jetter son manuscrit au feu, elle obéit; un autre lui ordonna de le refaire, elle obéit encore. L'ouvrage ne parut qu'après sa mort sous ce titre : *La mystique cité de Dieu, miracle de sa toute-puissance, abyme de la grace de Dieu, histoire divine & vie de la très-sainte vierge Marie, mère de Dieu, manifestée dans ces derniers siècles par la sainte vierge, à la sœur Marie de Jésus, abbesse du couvent de l'immaculée conception de la ville d'Agréda.* La lecture en fut défendue à Rome, & le P. Crozet, récollet de Marseille, en ayant publié en 1696 la première partie en françois, elle fut censurée par la Sorbonne; ce qui n'empêcha pas la traduction entière de ce récollet de paroître en 1717 à Bruxelles, en huit vol. *in*-12, & en trois vol. *in*-4°. Marie d'*Agréda*, née en 1602, mourut en 1665.

AGRICOLA. Il y a plusieurs hommes célèbres de ce nom.

1°. CNEIUS-JULIUS AGRICOLA, gouverneur; sous Vespasien, de la Bretagne qu'il avoit soumise, persécuté sous Domitien; sa plus grande gloire est d'avoir eu Tacite pour gendre & pour historien.

2°. RODOLPHE AGRICOLA, savant hollandois du quinzième siècle, loué par Erasme, protégé par le duc de Ferrare, Hercule d'Est; aujourd'hui oublié, né en 1442, mort en 1485 à Heidelberg. On a ses œuvres en deux vol. *in*-4°. Cologne, 1539.

3°. JEAN-ISLEBIUS AGRICOLA, ou plutôt *Jean-Agricola Islebius*, c'est-à-dire natif d'Islebe, ainsi que Luther, théologien protestant, est connu pour avoir rédigé sous les ordres de Charles-Quint le fameux *intérim* du 15 mai 1548, avec les deux évêques catholiques, Phlug, évêque de Naumbourg, & Helding, évêque titulaire de Sidon; il écrivit contre Luther son compatriote, & contre Melanchton, & il en demanda pardon. Il ne fut estimé ni dans son parti, ni dans le parti ennemi. Né le 20 avril 1492, il mourut à Berlin en 1566.

4°. GEORGE AGRICOLA, ſavant médecin allemand, dont le traité *de re metallicâ*, annonce une grande connoiſſance des métaux & des foſſiles: né à Glauchen dans la Miſnie en 1494, mort à Chemnitz auſſi en Miſnie, l'an 1555.

AGRIPPA. Il y a pluſieurs perſonnages célèbres de ce nom.

1°. MÉNÉNIUS AGRIPPA, conſul romain, vers l'an 252 de la fondation de Rome. Il y a principalement trois choſes à obſerver ſur ce qui le concerne; l'une, qu'il fut le premier qui reçut à Rome les honneurs du triomphe; l'autre, que ce fut lui qui par l'apologue fameux des membres révoltés contre l'eſtomach, & plus encore ſans doute par ſon adreſſe à manier les eſprits, ramena dans Rome le peuple, qui mécontent du ſénat, & accablé de miſère, s'étoit retiré ſur le mont ſacré; la troiſième enfin, qu'après avoir rempli les premiers emplois de la république, il mourut ſi pauvre, que le peuple fut obligé de fournir aux frais de ſes funérailles & à la ſubſiſtance de ſes enfans; ce qui arrivoit ſouvent aux héros grecs & romains dans l'âge d'or de ces républiques.

2°. MARCUS VIPSANIUS AGRIPPA, l'ami & le gendre d'Auguſte, l'ame de ſes conſeils, & le principal inſtrument de ſes victoires; qu'il ait été trois fois conſul, deux fois tribun, une fois cenſeur, qu'importe? ce n'étoit plus la république qui conféroit ces dignités; il fut le véritable vainqueur de Philippes & d'Actium. Dans ce fameux conſeil où Auguſte délibéroit s'il quitteroit l'empire, fruit des victoires d'*Agrippa*, & s'il rendroit la liberté à Rome, il fut pour l'affirmative, & Auguſte ne lui en fut pas mauvais gré; voilà la gloire de tous deux. *Agrippa* ſoumit les Germains & les Cantabres, & ſoit modération, ſoit prudence, il refuſa les honneurs du triomphe; il enrichit Rome de pluſieurs monumens; il bâtit le Panthéon, qui ſubſiſte encore aujourd'hui ſous le nom de Notre-Dame de la Rotonde; il épouſa Julie, fille d'Auguſte & veuve de Marcellus, & fut le martyr de ſa coquetterie; il en eut trois fils, Caïus & Lucius, qui moururent avant Auguſte leur ayeul, & le jeune *Agrippa*, prince d'un caractère farouche & violent & d'une force de corps ſingulière. Quelques emportemens indiſcrets contre Auguſte, ou plutôt contre Livie, le firent reléguer dans l'iſle de Planaſie, & lorſque ſon ayeul commençoit à s'attendrir ſur ſon ſort, & penſoit à le rappeller, on croit que Livie prévint ce projet en empoiſonnant Auguſte; ce qui eſt certain, c'eſt qu'à la mort d'Auguſte, Livie & Tibère envoyèrent un centurion tuer *Agrippa*, qui, quoique ſans armes, ſe défendit long-temps contre lui. Ainſi mourut à vingt-ſix ans le dernier des petits-fils d'Auguſte; mais la poſtérité d'Auguſte & d'*Agrippa* fut continuée par Agrippine, ſœur du jeune *Agrippa*, & des princes Caïus & Lucius, laquelle épouſa Germanicus, fils de Druſus, neveu de Tibère, & petit-fils de Livie, *Agrippa* le père mourut vers l'an 12 avant J. C. Il étoit d'une famille obſcure.

3°. Il y a encore deux *Agrippa*, qui furent les deux derniers rois des Juifs; l'un nommé Hérode *Agrippa*, fils d'Ariſtobule, & petit-fils d'Hérode-le-Grand. Perſécuté, & même empriſonné par Tibère, il fut comblé de biens par Caligula & par Claude. Ce fut lui qui, à la prière des Juifs, fit maſſacrer ſaint Jacques, & arrêter ſaint Pierre. Il mourut, dit-on, de la maladie pédiculaire, l'an 43 de J. C. L'autre fut ſon fils, nommé comme lui *Agrippa*; il ſe joignit aux Romains, ſes tyrans, contre les Juifs ſes ſujets; il étoit avec Titus au ſiége de Jéruſalem. Il mourut ſous Domitien, vers l'an 94 de J. C. On l'accuſoit d'un commerce inceſtueux avec Bérénice ſa ſœur. C'eſt devant lui & devant cette princeſſe que ſaint Paul comparut & plaida ſa cauſe à Céſarée.

4°. Parmi les modernes, HENRI CORNEILLE AGRIPPA mérite ici un article à part. Cet homme ſingulier a vécu par-tout, comme il arrive à ceux qui ne peuvent vivre nulle part; l'énumération ſeule de ſes voyages, de ſes divers ſéjours & de ſes différentes profeſſions, ſuffit pour peindre ſon inconſtance. Né à Cologne le 14 ſeptembre 1486 d'une famille noble, il fut ſecrétaire de l'empereur Maximilien, puis militaire, docteur en droit, médecin, théologien. Il étoit en France avant 1507, en Eſpagne en 1508, à Dole, en Franche-Comté, en 1509. Là, ſe voyant perſécuté par les moines, il voulut leur oppoſer les femmes; il fit un traité en leur faveur, il l'intitula: *De l'excellence des femmes*. La perſécution fut la plus forte; il s'enfuit en Angleterre (1510), où il travailla ſur les épîtres de ſaint Paul; il revint à Cologne; il alla faire la guerre en Italie, puis il ſe fit théologien du concile de Piſe; (1511) il ſe réconcilia avec les papes qu'il avoit mortellement offenſés par cette ſeule qualité; il alla enſeigner la théologie à Pavie & à Turin (1515.) Sur quelque nouvel orage, il ſe ſauva de cette dernière ville & vint à Metz, où il fut ſyndic & orateur de la ville (1518.) Les moines, qui vouloient qu'il n'y eût qu'une Magdeleine, vouloient en revanche que ſainte Anne eût eu trois maris, & le Fèvre d'Etaples, qui avoit trouvé trois Magdeleines, ne trouvoit qu'un mari à ſainte Anne, double héréſie, ſelon les moines. *Agrippa* prit parti pour le Fevre, & de peur d'être brûlé, il quitta Metz & revint à Cologne (1520.) Il alla enſuite à Genève (1521), puis à Fribourg en Suiſſe (1523); enfin il vint à Lyon (1524), obtint une penſion de François I & entra au ſervice de la ducheſſe d'Angoulême en qualité de médecin & d'aſtrologue; il étudia ſes goûts & ſes foibleſſes pour les contrarier. La ducheſſe qui croyoit à l'aſtrologie, lui demanda ſon horoſcope, il ne voulut jamais le tirer. Elle haïſſoit le connétable de Bourbon, il fit l'horoſcope du connétable, & lui promit toute ſorte de triomphes; on le chaſſa & on le raya de l'état des penſions; il s'en vengea par des ſatyres, où

il appelloit la ducheſſe d'Angoulême *Jézabel*. Il voulut ſe retirer dans les Pays-Bas; il lui falloit un paſſeport du duc de Vendôme, qui le refuſa long-temps, en diſant : *Je ne veux rien ſigner pour ce ſorcier*, & qui le donna enfin d'aſſez mauvaiſe grace. *Agrippa* vint à Anvers en 1528, Marguerite d'Autriche le fit hiſtoriographe de l'empereur; mais bientôt prévenue contre lui par les moines, elle alloit le chaſſer, lorſqu'elle mourut. Il dit lui-même que ſi elle ne fût pas morte, il alloit périr comme criminel de *lèze-capuchon*; *monachalis majeſtatis ſacræque cuculiæ reus*. *Agrippa* fit ſon épitaphe. Il fut mis en priſon à Bruxelles (1531); il en ſortit & revint à Cologne, puis il alla à Bonn (1533.) Il lui prit fantaiſie alors de revenir à Lyon (1535); le ſouvenir de ſes anciennes inſolences contre la mère du roi le fit arrêter; mais cette princeſſe étoit morte, *Agrippa* fut bientôt libre; il alla enfin à Grenoble, où il mourut, & même, ſelon quelques-uns, à l'hôpital, la même année 1535. Il avoit vécu errant & malheureux, querellant les hommes & ſe fuyant lui-même, troublant la ſociété, s'agitant dans la ſolitude. On l'a cru luthérien, parce qu'il diſoit quelquefois du bien des réformés en haine des catholiques; mais il en diſoit auſſi des catholiques en haine des réformés. Ses guerres continuelles avec les moines contribuèrent encore à lui donner le vernis hérétique. Tantôt il déclamoit contre Luther, tantôt il écrivoit à Mélanchton : *Saluez de ma part notre invincible hérétique Luther, cet excellent ſerviteur de Dieu. Plut à Dieu*, ajoutoit-il, *que Nabuchodonoſor* (c'étoit Charles-Quint) *devenu bête, redevint homme, ou que je puſſe quitter cet Ur de Chaldée.* Grace à ſa bizarrerie, il eut toutes les réputations les plus contradictoires, il eut ſur-tout celle de magicien, lui qui paſſa toute ſa vie dans la miſére & dans l'oppreſſion.

Ses deux livres les plus célèbres ſont ſa *philoſophie occulte*, & ſon *traité de la vanité des ſciences*. Dans ce dernier ouvrage, il veut repréſenter les ſciences, non ſeulement comme vaines, mais encore comme dangereuſes, paradoxe que quelques gens de lettres ont pris plaiſir à ſoutenir pour exercer leur eſprit, ſans ſonger au danger beaucoup plus réel de fournir des armes à l'ignorance.

Dans ſa diſſertation ſur l'origine du péché, il attribue la chûte de nos premiers pères à une cauſe qui n'eſt pas celle que la Genèſe exprime littéralement.

Il préparoit un traité *des héréſies & des crimes des jacobins*, dans lequel, diſoit-il, *infecta ſæpiùs veneno ſacramenta, ementita ſæpiſſimè miracula, interemptos veneno reges & principes, proditas urbes & reſpublicas, ſeductos populos, aſſertaſque hæreſes, & cætera ejuſmodi heroum illorum facinora dilucidè narrabo*; c'eſt-à-dire, *je raconterai les ſacremens devenus dans leurs mains, par un ſacrilege affreux, des armes perfides & des inſtrumens de mort; les faux miracles, les rois & princes empoiſonnés, les villes & républiques trahies, les peuples ſéduits, les héréſies ſoutenues, & les autres ſemblables exploits de ces héros.*

Ce livre n'a point paru, le titre ſeul en eût aſſuré le débit; mais le nom d'*Agrippa* eût pu l'empêcher de faire impreſſion.

Voici le portrait que fait de Corneille *Agrippa* M. Thomas dans ſon *eſſai ſur le caractère, les mœurs & l'eſprit des femmes dans les différens ſiècles.* » Il étudia toutes les ſciences, embraſſa » tous les états, parcourut tous les pays, porta » les armes avec diſtinction, ſe fit enſuite théolo- » gien, docteur en droit, docteur en médecine, » commenta les épîtres de ſaint Paul en Angle- » terre, donna des leçons ſur la pierre philoſo- » phale à Turin, ſur la théologie à Pavie, prati- » qua la médecine en Suiſſe, fut attaché ſucceſſi- » vement à trois ou quatre princes & princeſſes, » & n'en fut que plus malheureux : eſſuya des » injuſtices, s'en plaignit avec courage, fut mis » deux fois dans les fers, & toujours errant, » parce qu'il ſe laiſſa toujours entraîner à une ima- » gination ardente & foible, parce qu'incapable » d'être libre & d'être eſclave, il ne ſut avoir ni » le courage de la pauvreté, ni celui de la dépen- » dance; après avoir excité tour-à-tour ou à la fois » la pitié, l'admiration & la haine, il mourut en » France, à quarante-neuf ans, avec une grande » réputation & de grands malheurs ».

On lui a fait cette eſpèce d'inſcription :

Inter dives, nullos non carpit Momus.
Inter heroas, monſtra quæque infectatur Hercules.
Inter dæmones, rex Erebi, Plato traſcitur omnibus umbris.
Inter philoſophos, ridet omnia Democritus;
Contra deflet cuncta Heraclitus,
Neſcit quæque Pyrrho;
Et ſcire ſe putat omnia Ariſtoteles.
Contemnit cuncta Diogenes.
Nullis hic parcit Agrippa,
Contemnit, ſcit, neſcit, deflet, ridet, traſcitur, infectatur, carpit omnia.
Ipſe philoſophus Dæmon, heros, Deus & omnia.

AGRIPPINE. Il y a deux femmes célèbres de ce nom. L'une eſt celle dont nous avons parlé à l'article d'*Agrippa*; c'eſt cette femme, cette veuve de Germanicus, dont l'arrivée à Brindes avec ſes deux enfans & les cendres de ſon mari, forme dans Tacite un tableau ſi touchant, & dont la douleur partagée par tous les honnêtes gens (*Flebunt Germanicum etiam ignoti.*) auroit été ſi intéreſſante, ſi elle n'eût pas trop ſouvent paru ſous la forme de l'orgueil & de la colère, *violenta luctu & neſcia tolerandi.* Son mari mourant l'avoit avertie d'adoucir ſa fierté, (*exueret ferociam*) & ſur-tout de ne point allarmer la politique jalouſe dont il mouroit la victime, *neu regreſſa in urbem æmulatione potentiæ validiores irritaret.* Elle ſuivit mal ce tendre & ſage conſeil, elle ſe plaignit avec tant de hauteur & d'amertume (*Agrippina ſemper atrox*) de la perſécution & des chagrins qu'elle éprouvoit, que Tibère lui répondit un jour par ce vers d'un poëte grec :

Votre chagrin, ma fille, eſt de ne pas régner.

La fille de Julie, la petite-fille d'Auguſte pouvoit

porter en dot à un mari des droits redoutables à ceux de Tibère. *Agrippine* ayant parlé devant Tibère de ſe remarier, l'empereur ne répondit pas un mot; mais Séjan ſeignant de s'attendrir ſur les malheurs d'*Agrippine*, lui fit craindre d'être empoiſonnée par Tibère; celui-ci, ou averti par Séjan, ou s'appercevant par lui-même des précautions injurieuſes d'*Agrippine*, dit un mot qui fut regardé par les courtiſans comme l'arrêt de mort de ſon ennemie. *Sera-t-on ſurpris ſi je traite avec quelque ſévérité une femme qui m'accuſe d'empoiſonnement?* En effet, il partit de ſa funeſte ſolitude de Caprées, des lettres de proſcription adreſſées au ſénat contre *Agrippine*, & Néron ſon fils, qu'il ne faut pas confondre avec l'empereur dont les crimes ont pour jamais flétri ce nom. Le ſénat n'étoit plus qu'un troupeau d'eſclaves, il ne s'abſtint de les condamner à mort, que parce que l'empereur, qui *n'étoit pas réconcilié avec Agrippine*, & qui vouloit ſe venger d'elle long-temps, défendit qu'elle mourût. Quoiqu'il n'osât calomnier ouvertement la vertu reconnue de cette femme, il eſſaya de répandre à cet égard quelque nuage dans les eſprits en la reléguant dans l'iſle Pandataire, où Julie ſa mère avoit été long-temps exilée pour les déſordres de ſa conduite. Tibère eut la lâcheté cruelle de vouloir inſulter en perſonne au malheur d'*Agrippine*; les reproches dont elle l'accabla étoient trop juſtes pour ne pas l'irriter. Dans ſa brutalité féroce il ordonna au centurion qui l'accompagnoit, de la frapper au viſage, ce que le centurion exécuta ſi brutalement lui-même, qu'il lui fit ſauter un œil. Elle mourut de douleur dans ſon exil, Druſus & Néron, ſes fils, moururent de faim en priſon; Caligula fut réſervé pour le trône; il ne manqua aux malheurs de ſa mère que de voir ce monſtre régner.

Sa fille fut donc plus malheureuſe; c'eſt la ſeconde *Agrippine*. Elle vit régner Néron. Que dis-je? Elle le fit régner, mais il l'en punit. Elle eut la fierté de ſa mère & l'impudicité de ſon ayeule; mais Julie avoit péché par foibleſſe, & *Agrippine* fit du vice l'inſtrument de ſon ambition. Elle plut à l'empereur Claude, ſon oncle, l'épouſa, le gouverna & l'empoiſonna, dit-on; elle voulut plaire à Néron, ſon fils, & il paroit qu'elle dut au ſuccès de ce coupable deſſein le peu de crédit qu'elle conſerva quelque temps ſous l'empire de ce prince. On lui avoit, dit-on, prédit, du temps de l'empereur Claude, que ce fils qu'elle élevoit à l'empire par tant d'intrigues & de crimes, la feroit périr un jour. *Qu'il me tue*, avoit-elle répondu, *pourvu qu'il règne!* Cri d'une ame ambitieuſe plus que d'un cœur maternel. Ce *pourvu qu'il règne*, ſignifioit: *pourvu que je règne.* Néron ſe chargea d'accomplir la prophétie, par le ſeul motif que Virgile donne à de beaucoup moindres crimes de Cacus,

Ne quid inauſum,
Aut intentatum ſcelerive dolive fuiſſet.

Il tenta d'abord l'artifice; un vaiſſeau qui portoit ſa mère & qu'il lui avoit fourni, ſembla périr par accident; mais Acéronie qui l'accompagnoit, ayant crié qu'elle étoit l'impératrice, afin d'être plus promptement ſecourue, fut aſſommée à coups de rames & d'avirons. *Agrippine* ne dut la vie en cette occaſion qu'à ſon ſilence prudent; mais Néron fâché d'avoir manqué ſon crime, ne daigna plus prendre de détours, il envoya égorger & aſſommer ſa mère dans ſon lit. Frappée à la tête par un des aſſaſſins, elle leur crie: *Frappez les entrailles qui ont porté ce monſtre; ventrem feri*, deux mots qui ont plus d'éloquence & de moralité que n'en auroient les plus fortes déclamations contre le parricide. Tacite & Suétone rapportent que par un genre de ſacrilége inouï, Néron voulut voir le corps de ſa mère morte, & qu'il donna d'infâmes louanges à ce qu'il avoit vu. Néron voulut perſuader qu'*Agrippine* avoit tenté de l'aſſaſſiner lui-même, & qu'il avoit été forcé de la prévenir, il envoya au ſénat une lettre qui contenoit cette récrimination, & qui avoit été compoſée par Senèque; Thraſéas ſortit du ſénat à cette lecture; mais le ſénat, & qui plus eſt, Burrhus, félicitèrent l'empereur d'être échappé aux complots de ſa mère. Romains toujours étonnans, toujours au-deſſus de toute comparaiſon avec les autres hommes, dans le vice comme dans la vertu, dans la baſſeſſe comme dans la grandeur!

Néron prétendoit deſcendre d'Enée; on fit ſur cette prétention, & ſur le crime de Néron l'épigramme ſuivante:

Quis neget Æneæ magnâ de ſtirpe Neronem
Suſtulit hic matrem, ſuſtulit ille patrem.

Comment imagine-t-on de faire un *calembourg* & de plaiſanter ſur un fils qui égorge ſa mère?

Agrippine avoit laiſſé des mémoires dont Tacite a fait uſage & qu'il a cités. Elle avoit eu trois maris; 1°. Cneius Dominius Œnobarbus, à qui Tibère l'avoit mariée; 2°. l'orateur Criſpus Paſſienus, deux fois conſul; 3°. l'empereur Claude. Néron étoit né du premier mariage, Claude l'avoit adopté; il régna au préjudice de Britannicus, fils de Claude & de Meſſaline. *Agrippine* mourut le 10 Juin de l'an 59 de J. C.

AGUERRE, (CHRÉTIENNE D') comteſſe de Sault. (*Hiſt. moderne.*) *Chrétienne d'Aguerre*, fille de Claude d'*Aguerre*, avoit épouſé en ſecondes noces François-Louis d'Agouſt, comte de Sault. Faite pour commander aux hommes beaucoup plus par l'aſcendant de ſon génie que par le pouvoir de ſes charmes, elle avoit dans les affaires les talens d'un politique, & dans le péril le courage d'un héros. Senſible, mais jamais eſclave du ſentiment, dévorée d'une ambition qui ne jugeoit rien impoſſible, elle réſolut de faire époque & réuſſit. La fortune d'un fils que le comte de Sault lui avoit laiſſé, fut le prétexte des grandes révolutions qu'elle méditoit. Elle eut bientôt formé un parti dans la Provence, mais le comte de Carces, à qui ſa haute naiſſance donnoit beaucoup d'autorité ſur les Pro-

vençaux, lui oppoſa ſa faction. Celle de la comteſſe alloit ſuccomber lorſqu'elle appella un protecteur puiſſant. C'étoit le duc de Savoie. Il falloit réunir tous les ſuffrages, pour introduire dans la Provence un allié plus dangereux qu'un ennemi même. Les agens de ce prince, lui cherchoient des créatures, flattoient les mécontens, prodiguoient les promeſſes, l'un d'eux voulut ſéduire le brave & vieux Saint-Marc. « Penſes-tu, dit le guerrier en montrant ſes cheveux blancs, » qu'a-» près avoir blanchi au ſervice du roi de France, » je veuille donner à un autre ce ſouffle de vie » qui me reſte ». La comteſſe appuie de ſon autorité ces négociations, elle cabale en faveur du duc de Savoie, le comte de Carces cabale contre elle, le parlement d'Aix balance entre les deux partis; tandis qu'il délibère, la comteſſe paroit à la tête d'une troupe de ſéditieux, l'aſſemblée ſe diſſipe, le palais eſt livré au pillage. La comteſſe dépêche vers le duc de Savoie, pour le prier de venir ſecourir à main armée la foi catholique contre les proteſtans. Ce prince fit de grands préparatifs, temporiſa, pour donner à la révolution le temps de s'affermir, obſerva de loin le péril, partit enfin, marcha lentement, & ſe montra lorſqu'il crut ne plus trouver de réſiſtance. Il entend par-tout retentir ſur ſon paſſage les cris de *vive ſon alteſſe*, *vive la meſſe*, & y répond en verſant l'or à pleines mains. Pendant ces délais, Caſtellar, créature de la comteſſe, ignorant magiſtrat, citoyen turbulent, brave ſoldat, à la tête de quelques fanatiques, avoit conquis Barjols & pluſieurs autres places. Le duc aſſiége Salon, un pan de muraille s'écroule, les prêtres catholiques comparent le duc à Joſué, la ville à Jéricho, le canon avoit fait le miracle.

Cependant les finances du duc étoient épuiſées. Il alla chercher des ſecours en Eſpagne. Jeannin l'accompagnoit, Jeannin, magiſtrat intègre, négociateur profond, ligueur ſans fanatiſme, qui fut l'ennemi de Henri IV, mérita ſon eſtime & devint ſon ami. Philippe II donna au duc cinquante mille écus, mille ſoldats, quinze galères, & lui fit pour l'avenir les plus belles promeſſes. Le duc entra en triomphe dans le port de Marſeille, mais en mettant pied à terre, il apprend que ſes troupes ont été battues par le célebre Leſdiguieres. Impatient de venger ſa gloire, il court à Berre, & s'empare de cette place après un ſiége opiniâtre. Il avoit promis le gouvernement de cette conquête à la comteſſe de Sault pour un de ſes favoris. C'étoit Louis-Honoré de Caſtellane, ſieur de Beſaudun, brave officier, eſprit orné par les lettres, qui ſavoit nouer des intrigues, faire des chanſons, & gagner des batailles. Le duc manqua à ſa parole; la comteſſe dévora ſon reſſentiment, & attendit l'inſtant de la vengeance; dès-lors elle apprit avec une joie ſecrette tous les malheurs du duc de Savoie, lui ſuſcita des envieux parmi les grands, des ennemis parmi le peuple, & ne ſongea plus qu'à le chaſſer de la Provence. Le duc étoit trop clairvoyant pour ne pas ſoupçonner ces menées. Il chercha à gagner l'eſtime des Provençaux par des traits d'équité frappans. Pierre Biord, lieutenant dans Arles, homme ſans talens, ſans courage, ſans vertus, qui croyoit ſa vie menacée par tout ce qui l'environnoit, barbare par foibleſſe, odieux au peuple, à ſes créatures, à lui-même, immoloit ſans pitié tous les objets de ſes puſillanimes ſoupçons. Leſdiguieres s'avançoit pour venger les habitans, le duc l'apprend, il veut le prévenir. La comteſſe, qui voit que le prince, par une juſte ſévérité, va ſe concilier l'affection du peuple, fait jouer mille reſſorts pour ſuſpendre ſa marche, & pour le rappeller. Mais déja le duc eſt dans Arles, & Biord eſt dans les fers. Le prince ne diſſimule plus alors l'indignation que lui cauſent les procédés de la comteſſe de Sault. Il tonne, il menace, il croit n'avoir en tête qu'une femme vulgaire, qu'on peut ſéduire par la politique, ou intimider par les armes. Il court à Aix, entend crier de tous les côtés *fouero Savoyard*, voit-la colère peinte à ſon aſpect dans tous les yeux, & reconnoit l'effet des intrigues de la comteſſe; ſes partiſans courent à l'hôtel de ſon ennemie, enfoncent les portes, pénetrent juſques dans ſon appartement pour ſe ſaiſir, diſoient-ils, des ſéditieux dont il étoit l'aſyle. La comteſſe ſe préſente l'air calme, avec une indignation tranquille. « Voilà » donc, dit-elle, le prix des ſervices que j'ai rendus au » duc de Savoie, qu'il tremble, qu'il tremble! l'in-» gratitude ne demeure jamais impunie: les mains » viles & mercenaires qu'il arme aujourd'hui contre » moi, s'armeront un jour contre lui. » Elle entend un des conjurés qui murmuroit ces mots: *qu'attendons-nous? Que n'exécutons-nous notre ordre?* » Frappez, leur dit la comteſſe, je n'ai point » le cœur aſſez bas pour demander la vie. Tous » les cœurs ne ſont pas glacés pour moi: ma » mort trouvera des vengeurs. Et vous, dit-elle, en s'adreſſant à quelques magiſtrats qui étoient entrés, » vous pères de la patrie, vous dépoſi-» taires de l'autorité ſuprême, vous ſouffrez » qu'un audacieux étranger s'éleve un trône au » milieu de la Provence! » Ce diſcours étonne, ſubjugue les eſprits. Les aſſaſſins tremblent, reculent & diſparoiſſent. Revenus de cette première ſurpriſe, ils rentrent chez la comteſſe, & la chargent de fers. Elle joue la malade, une femme de ſa ſuite, pouſſée par un zèle héroïque, trompe les ſurveillans, ſe met dans le lit de la comteſſe, & détourne par des accens plaintifs l'attention des gardes, tandis que *Chrutienne d'Aguerre*, vêtue en Savoyard, le menton couvert d'une barbe longue & touffue, s'évade avec ſon fils déguiſé en payſan. Les Marſeillois ouvrent les bras à ces illuſtres fugitifs, & prennent les armes contre une troupe de commiſſaires & d'huiſſiers, que le duc avoit envoyée pour ſe ſaiſir de la comteſſe.

Depuis cet inſtant le duc perdit par dégrés ſon crédit

crédit & ſes conquêtes. Il voulut faire un dernier effort pour ramener la fortune. Il préſenta la bataille à la Vallette, chef du parti François. Les deux partis formoient à-peu-près huit mille hommes; on vit ces deux corps s'avancer avec autant de gravité que les plus grandes armées, diviſés de même, obſerver le même ordre, exécuter les mêmes manœuvres. La victoire balança long-temps, enfin le duc fut entraîné dans la déroute de ſes ſoldats. La Vallette ſurvécut peu à ſa victoire. Il périt quelques jours après à l'attaque du village de Roque-Brune. C'étoit un vertueux gentilhomme qui, dans le choix des partis qui diviſoient la France, avoit plus conſulté ſon cœur que ſes intérêts. La ligue lui offrit le gouvernement de la Provence, s'il vouloit la ſeconder dans ſes projets ambitieux. Il rejetta cette propoſition avec beaucoup de nobleſſe, mais ſans faſte comme ſans détours.

Après ſa mort, la comteſſe de Sault s'empara des affaires & des eſprits, elle ſe préſenta dans les principales villes, perſuada au peuple qu'elle avoit été ſéduite, qu'elle lui avoit donné un tyran croyant lui donner un protecteur. Elle éteignit peu-à-peu les troubles qu'elle avoit fait naître, ferma pour jamais au duc l'entrée de la Provence, & paſſa le reſte de ſa vie, adorée dans ſa faction, reſpectée dans l'autre, & redoutée d'un prince qui, dans ſes plus hauts projets, n'avoit paru être que le miniſtre de l'ambition d'une femme. (*M. DE SACY.*)

(Toute cette hiſtoire, qui eſt abſolument ſans dates, a pour époques générales & principales, comme on le voit, les règnes de Henri IV. en France, & du duc Charles-Emmanuel en Savoie.)

AGUI, l'an neuf, (*Hiſt. anc.*) cri ou refrain des anciens Druides, lorſqu'ayant cueilli *le gui* de de chêne, le premier jour de l'an, ils alloient le porter en pompe, ſoit dans les villes, ſoit dans les campagnes voiſines de leurs forêts. On cueilloit ce *gui* avec beaucoup de cérémonies dans le mois de Décembre; au premier jour de l'an, on l'envoyoit aux grands, & on le diſtribuoit pour étrennes au peuple, qui le regardoit comme un remède à tous maux, & le portoit pendu au cou, à la guerre, *&c.* On en trouvoit dans toutes les maiſons & dans les temples. (*G*)

AGUI, l'an neuf, (*Hiſt. mod.*) quête que l'on faiſoit en quelques diocèſes le premier jour de l'an, pour les clercs de l'égliſe. Il paroit que cette cérémonie, inſtituée d'abord pour une bonne fin, dégénéra enſuite en abus. Cette quête ſe faiſoit par de jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe, ils choiſiſſoient un chef qu'ils appelloient leur follet, ſous la conduite duquel ils commettoient, même dans les égliſes, des extravagances qui approchoient fort de la fête des fous.

Cette coutume fut abolie dans le diocèſe d'Angers en 1595 par une ordonnance ſynodale: mais on la pratiqua encore hors des égliſes; ce qui obligea un autre ſynode en 1668, de défendre cette quête, qui ſe faiſoit dans les maiſons avec beaucoup de licence & de ſcandale, les garçons & les filles y danſant, & chantant des chanſons diſſolues. On y donnoit auſſi le nom de Bachelettes à cette folle réjouiſſance, peut-être à cauſe des filles qui s'y aſſembloient, & qu'en langage du vieux temps on appelloit bachelettes. Thiers, *Traité des jeux.* (*A. R.*)

AGUIRRE (JOSEPH SAENZ D') (*Hiſt. mod.*) né à Logrogno en Eſpagne en 1630, d'abord bénédictin, enſuite cardinal en 1686, eſt célèbre par ſa collection des conciles d'Eſpagne, publiée en 1693 & 1694, en 4 vol. *in-folio.* On en a donné une nouvelle édition à Rome en 1753, en 6 vol. *in-folio.* La première édition eſt encore la meilleure. Mort à Rome en 1699. Il eſt auteur de quelques autres ouvrages moins connus & à-peu-près du même genre.

AHIAS *ou* ACHIAS, (*Hiſt. ſainte.*) prophète, natif de Silo, qui prédit à Jéroboam ſon élevation, la mort de ſon fils Abia, & la déſolation de ſa maiſon.

AILLY, (PIERRE D') (*Hiſt. mod.*) né à Compiègne en 1350, d'une famille pauvre, reçu docteur de Sorbonne en 1380. chancelier de l'univerſité de Paris, confeſſeur & aumônier du roi Charles VI, évêque du Puy, & enſuite de Cambray, enfin cardinal, eſt ſur-tout célèbre par le zèle qu'il témoigna & les ſoins qu'il ſe donna pour l'extinction du grand ſchiſme d'Occident, qui étoit de ſon temps dans toute ſa force. Ce fut un de ſes ſermons, prêché en 1405, devant l'anti-pape Benoit XIII, (Pierre de Lune.) qui fit inſtituer la fête de la Trinité, laquelle n'exiſtoit pas encore, il ſe diſtingua aux conciles de Piſe & de Conſtance. Les éloges qu'on lui donnoit dans l'univerſité, n'annoncent qu'un ſcholaſtique célèbre; c'étoit l'*Aigle des docteurs de la France*, c'étoit *le marteau des hérétiques.* Sa réputation eſt encore reſpectée; mais elle ne va pas juſqu'à faire lire ſes ouvrages, qui ont preſque tous été imprimés à Strasbourg en 1490, *infolio*, & dont quelques-uns l'avoient déjà été ſéparément à Paris. Ils ſont tous en manuſcrit dans la bibliothèque du collége de Navarre, où ils avoit été bourſier, & qui le reconnoit pour ſon ſecond fondateur. Le plus connu de ſes ouvrages & qui ne l'eſt guères que par le titre, eſt *ſon traité de la réforme de l'égliſe;* cet ouvrage l'a toujours fait citer parmi les prélats bien intentionnés, qui ſentoient la néceſſité de réformer l'égliſe, mais ſans rien innover dans la foi. Au reſte, il ne ſut pas s'élever au-deſſus des erreurs de ſon ſiècle, il croyoit à l'aſtrologie judiciaire, & le pape, ſelon lui, pouvoit diſpoſer des couronnes. Il mourut, ſelon les uns, le 8 Août 1419; ſelon les autres, le 9 Octobre 1425 ou 1426.

AIMOIN, moine de l'abbaye de Fleury ou S. Benoit-ſur-Loire, eſt auteur d'une hiſtoire de France, qui ſe trouve dans le recueil de Duchêne & dans celui des bénédictins, & qui eſt d'ail-

leurs imprimés à part; on la conſulte & on la cite, faute de mieux, pour les premiers temps de notre hiſtoire. *Aimoin* eſt mort au commencement du onzième ſiècle.

Un autre *Aimoin*, moine de ſaint Germain-des-Prés, mort vers l'an 888, moins connu que l'autre, eſt auteur d'une hiſtoire de la Tranſlation de S. Vincent, qu'on trouve jointe à l'hiſtoire de l'autre *Aimoin*. Dom Mabillon & dom Martène ont auſſi publié quelques autres écrits de cet *Aimoin* de l'abbaye de ſaint-Germain.

AIMON, prince des Ardennes, père de ces quatre Preux, ſi connus ſous le nom des quatre fils Aimon, appartient bien plus au roman qu'à l'hiſtoire. On croit cependant qu'il a exiſté, qu'il a porté les armes ſous Charlemagne, qu'il s'eſt enſuite fait moine à Cologne, & des légendaires Allemands prétendent qu'il mourut martyr.

AIRAULT, (PIERRE) né à Angers en 1536, y fut lieutenant-criminel, après avoir été à Paris un avocat célèbre. Un de ſes fils étant entré chez les jéſuites à ſon inſçu & y étant reſté malgré lui, lui donna occaſion de faire ſon *traité de la puiſſance paternelle*; cet ouvrage eſt eſtimé, ainſi qu'un autre du même auteur, intitulé: *traité de l'ordre & inſtruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont uſé en accuſation publique, conféré à l'uſage de la France.* Paris, 1598, *in*-8°. Ménage étoit petit-fils d'*Airault*, & il a écrit ſa vie en latin, 1675, *in*-4°. *Airault* mourut à Angers en 1601.

AITZEMA, (LÆON VAN) (*Hiſt. Litt. mod.*) gentilhomme de la province de Friſe, né à Dockum en 1600, conſeiller des villes anſéatiques, & leur réſident à la Haye, eſt auteur d'une *hiſtoire des Provinces-Unies*, écrite en hollandois, 7 vol. *in-fol.* & 15 *in*-4°. contenant les actes & les preuves. Elle ne s'étend que de 1621 juſqu'à 1769, année de la mort de l'auteur. On a donné en 3 vol. *in-fol.* une continuation de cette hiſtoire juſqu'en 1692.

C'eſt d'après l'ouvrage d'*Aitzema* qu'a été faite l'*hiſtoire* françoiſe *des Provinces-Unies*, en 8 vol. *in*-4°. publiés à Paris en 1757 & 1771.

On a encore d'*Aitzema* une *hiſtoire* latine *de la paix de Munſter*, *in*-4°. qui a paru en 1554.

AKAKIA. (*Hiſt. Mod.*) Ce nom, qui, en Grec ſignifie *ſans malice*, a été porté par quelques médecins aſſez célèbres, dont un étoit médecin de François premier, & l'autre, qui étoit fils de celui-là, & qui ſe nommoit Martin comme ſon pere, a été médecin de Henri III. On a du premier une traduction de deux traités de Galien; ſavoir: *Ars medica, quæ eſt ars parva*, & *De ratione curandi.*

On a du ſecond des conſeils de médecine, & un traité des maladies des femmes; l'un & l'autre en latin.

Le pere eſt mort en 1552, le fils en 1588.

Celui-ci eut deux fils, Martin mort en 1605, & Jean en 1630, tous deux Médecins; Jean fut médecin de Louis XIII. Charles *Akakia*, médecin de Port-Royal, mort en 1670, étoit ſon fils.

AKIBA, (*Hiſt. mod.*) rabin du deuxième ſiècle, trop célèbre pour que nous ne lui donnions pas ici un petit article, quoique dans l'intention où nous ſommes de nous reſſerrer conſidérablement, nous n'ayons guères de place à donner à des rabins. Celui-ci garda des troupeaux juſqu'à l'âge de 40 ans; la fille de ſon maître, laquelle apparemment avoit du goût pour lui & pour les ſciences, lui promit de l'épouſer, s'il devenoit ſavant; il le devint & l'épouſa; mais il eût mieux fait de reſter berger; avec la ſcience d'un rabin, il en prit le fanatiſme; il ſe jetta dans le parti du faux meſſie *Barcochebas*, & comme ce nom de *Barcochebas* ſignifie, *enfant de l'étoile*, il lui appliqua la prophétie de Balaam: *orietur ſtella ex Jacob*, &c.; & comme ſous ce prétexte il excitoit les Juifs à la révolte, & commettoit & faiſoit commettre beaucoup de cruautés, l'empereur Adrien le fit périr avec ſa femme, ſes enfans, & pluſieurs de ſes diſciples, l'an de J. C. 135. Les Juifs diſent qu'il avoit alors 120 ans. On le croit auteur d'un livre intitulé: *jeyira* ou *de la création* que les Juifs ont attribué long-temps ſur ſa parole à Abraham.

AKOND, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) *terme de relation*, officier de juſtice en Perſe qui juge des cauſes des veuves & des orphelins, des contrats & autres affaires civiles. Il eſt le grand-maître de l'école de droit, & c'eſt lui qui en fait leçon aux officiers ſubalternes. Il a des députés dans toutes les cours du royaume; & ce ſont ces députés, aſſiſtés d'un ſadra, qui font tous les contrats. (*G*)

ALARBES, c'eſt, ſelon Marmol, le nom qu'on donne aux Arabes voleurs établis en Barbarie.

ALACOQUE, (MARGUERITE-MARIE) dévote myſtique très-inconnue, avant qu'elle fût trop connue par le livre de M. Languet, archevêque de Sens. Ce n'eſt pas que cette hiſtoire de Marie Alacoque fût plus ridicule que beaucoup de légendes, & elle étoit mieux écrite; mais le temps des légendes étoit paſſé, il n'y a plus de nouveaux ſaints qui réuſſiſſent que ceux d'un parti perſécuté, l'archévêque avoit écrit contre les Janſéniſtes, ce nom de Marie Alacoque prêtoit au ridicule, & ce ridicule des noms mal ſonnans a une grande force en France.

Il ſavoit même un peu de ſoliloque
Et des traits fins de *Marie Alacoque.*
VERVERT.

On dit qu'un particulier, prenant un billet de la loterie de ſaint Sulpice, indiqua pour deviſe: *Marie Alacoque*, & que le buraliſte faiſant difficulté de recevoir cette deviſe, parce qu'il la regardoit comme une inſulte faite au frère du Curé, (Languet) le curé qui arriva au milieu de ce débat, & qui s'intéreſſoit plus au ſuccès de ſa loterie qu'au ſuccès des livres de ſon frère, donna gain de cauſe au particulier, & lui dit: *je ſouhaite, Mon-*

fleur, que ce nom vous ſoit plus favorable qu'il ne l'a été à mon frère.

ALAGON, (CLAUDE) (*Hiſt. mod.*) Provençal, qui du temps d'Henri IV. voulut livrer Marſeille aux Eſpagnols, & eut la tête tranchée à Paris en 1605, pour ce complot.

ALAIN, (*Hiſt. mod.*) Il y a pluſieurs perſonnages célèbres de ce nom.

1°. ALAIN, roi des Alains, inconnu aux auteurs, & dont l'exiſtence n'eſt atteſtée que par une médaille, au revers de laquelle on voit la tête d'Abgare *ou* Agbare roi d'Edeſſe. On croit que cet *Alain*, *Alanus*, a été un chef ou un roi de ces barbares connus ſous le nom d'*Alains*, qu'ils ont peut-être même pris de lui. On les croit Scythes d'origine. Mais comment ces peuples ſi fameux par les ravages qu'ils firent en Europe & en Afrique, ſe trouveroient-ils ainſi au milieu de l'Aſie, & pourquoi cette tête d'un roi d'Edeſſe ſur la médaille d'*Alain*? Joſephe, dans le livre VII. chap. 29 de la guerre des Juifs, dit que du temps de Veſpaſien, les *Alains* qu'il place près du Tanaïs & des Palus méotides, ayant fait un traité avec le roi d'Hircanie, ſeul maître du paſſage connu ſous le nom de *portes Caſpiennes*, paſsèrent ces portes, ravagèrent la Médie, puis l'Arménie. Les voilà donc voiſins d'Edeſſe, & *Alain*, leur roi peut avoir fait alors avec Abgare, roi d'Edeſſe, un traité d'alliance, qui ait donné lieu à une médaille, portant d'un côté la tête d'*Alain*, de l'autre celle d'Abgare.

2°. ALAIN DE L'ISLE, dit le *Docteur univerſel*, dont on diſoit: *ſufficiat vobis vidiſſe Alanum. Qu'il vous ſuffiſe d'avoir vu Alain*, eſt un de ces héros de la ſcolaſtique, dont on ne peut ſe diſpenſer de parler, parce que leur réputation, quoique détruite depuis long-temps, ſert à faire connoître l'eſprit & la littérature de leur ſiècle. Il mourut âgé, dit-on, de plus de cent ans, vers la fin du treizième ſiècle. Ses ouvrages, tant en proſe qu'en vers, ont été imprimés à Anvers, en 1653, *in-folio*.

3°. GUILLAUME ALAIN, nommé le cardinal d'*Angleterre*, perſécuté comme catholique par la reine Eliſabeth, fut fait cardinal en 1587, par Sixte-Quint; il fut un des reviſeurs de la bible de Sixte V. Il mourut à Rome en 1594. âgé de 63 ans.

ALAMANNI, (LOUIS) (*Hiſt. mod.*) gentilhomme Florentin, poëte italien célèbre, ayant conſpiré contre Jules Médicis, qui fut depuis le pape Clément VII., ſe réfugia en France, où François I. qui accueilloit tous les ſavans, le combla de bienfaits, lui donna l'ordre de Saint-Michel, & l'envoya en ambaſſade auprès de Charles-Quint. Henri II l'employa auſſi en diverſes négociations. Il n'eſt plus connu aujourd'hui que comme poëte. Indépendamment de diverſes poéſies fugitives, on a de lui deux poëmes célèbres, l'un intitulé *Girone il Cortèſe*, traduction du roman de Giron le Courtois; l'autre *della coltivazione*, que les Italiens mettent à côté des Georgiques.

ALAMOS, (BALTHASAR) (*Hiſt. litt. mod.*) eſpagnol moins connu pour avoir été onze ans en priſon, pour je ne ſais quels myſtères politiques, ce que la tyrannie compte pour rien, & pour avoir été enſuite revêtu de grands emplois, que pour avoir fait une traduction eſpagnole de Tacite, avec des aphoriſmes politiques, publiée en 1614; mort vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle, âgé de 88 ans.

ALARIC, (*Hiſt. des Viſigoths.*) Il y a deux rois Viſigoths de ce nom également célèbres, ſavoir:

1. ALARIC, dit le *Hardy* & l'*entreprenant*. L'hiſtoire commence à faire mention de ce prince vers l'an 395. Il étoit alors allié de Théodoſe le Grand, qui s'en ſervit utilement dans pluſieurs guerres, & qui lui dut en partie ſa victoire ſur le Tyran Eugène. Arcadius & Honorius, ces foibles ſucceſſeurs de Théodoſe le Grand, dont le nom eſt pour ainſi dire paſſé en proverbe pour déſigner des rois toujours enfans, ne ſurent pas conſerver un allié ſi utile, ils devinrent les ennemis d'*Alaric*. Stilicon, qui étoit ſous Honorius ce qu'Aëtius fut depuis ſous Valentinien III, c'eſt-à-dire, un général & un miniſtre plein de talens & de reſſources, mais ſuſpect d'intelligence avec les barbares qui ébranloient alors l'Empire Romain, Stilicon livra bataille aux Viſigoths, près de Quieraſque. Le choc fut rude des deux côtés, mais il dura peu. On prétend que Stilicon ménagea le roi barbare pour s'en faire un appui contre Honorius, qu'il avoit deſſein de renverſer du trône pour y mettre Eucher, ſon fils. Il eut en ſa puiſſance la femme & les enfans d'*Alaric*, qui, pour les délivrer, fit un traité par lequel il s'obligeoit de ſe retirer en Epire, pourvu qu'on lui donnât quatre mille livres peſant d'or. Il ſe retira, & on ne les lui donna pas. *Alaric* reſte tranquille & ſe laiſſe tellement oublier, qu'on le croit mort, & le bruit s'en étoit répandu dans l'Empire, lorſque tout-à-coup il parut aux portes de l'Italie. Avant de traiter les Romains en ennemis, il envoya des députés au ſénat, demander les ſommes qu'on lui avoit promiſes pour ſéjourner en Epire. Le ſénat, voyant l'impoſſibilité de réſiſter à une ſi formidable puiſſance, prit le parti de l'appaiſer en payant les quatre mille livres d'or. Mais Honorius qui n'avoit eu le courage ni d'avouer, ni de déſavouer le traité, eut la perfidie de faire attaquer *Alaric*, au moment où ce prince, ſe croyant ſans ennemis, n'étoit point ſur ſes gardes. C'étoit le jour de pâques 408, & les Viſigoths dans la ferveur de leur chriſtianiſme récent, aimèrent mieux ſe laiſſer tailler en pièces que de combattre le jour de pâques; ils furent donc martyrs, mais ils furent défaits. Pour comble de malheur *Alaric* apprit la mort de Stilicon ſon ami, qu'Honorius venoit de faire aſſaſſiner comme Valentinien III. fit aſſaſſiner dans la ſuite Aëtius, & par les mêmes raiſons. *Alaric* revient pour venger ſon ami, & demander raiſon à Honorius de toutes ſes perfidies; Honorius répondit avec l'inſo-

lence d'un tyran foible qui ſe croît fort, *Alaric* pourſuit ſa marche, maître des deux rives du tibre, & Rome eſt réduite à l'extrémité; le ſénat tremblant envoie des ambaſſadeurs, qui demandent grace à genoux & tout en larmes. « Je ſens » en moi, leur dit *Alaric*, quelque choſe qui m'ex- » cite à mettre Rome en cendres. Les ambaſſadeurs à ce mot, redoublent de ſoumiſſions & d'inſtances. » Eh bien! dit-il, qu'on m'épargne la peine » de la piller; qu'on me remette tout l'or & tous » les meubles précieux qui ſe trouveront dans la » ville. — Que laiſſerez-vous donc aux habi- » tans? — La vie, & c'eſt plus qu'ils ne méritent. Il ſe laiſſa pourtant toucher & ſe contenta d'une très-foible portion du butin qu'il eût pu faire & qu'il pouvoit exiger; mais il ne crut pas devoir s'éloigner avant d'avoir reçu les ſommes convenues. Honorius, prince qui, comme le dit Monteſquieu, ne ſavoit faire ni la paix ni la guerre, fit d'expreſſes défenſes de rien payer, mais pour en uſer ainſi, il falloit être le plus fort, & Honorius ne l'étoit pas. *Alaric* revint une ſeconde fois devant Rome, & la bloqua de toutes parts. La ville aſſiégée fut bientôt réduite à une extrémité plus affreuſe que tout ce qu'elle avoit encore éprouvé. Les Romains éperdus revinrent implorer une pitié dont leur infidélité les rendoit indignes. *Alaric*, toujours modéré dans la victoire, leur fit grace; mais aux premières conditions, il en ajouta d'autres: il exigea un tribut annuel, & demanda de plus qu'on lui abandonnât le Norique, la Vénitie & la Dalmatie; & voulant montrer aux Romains ſon mépris, il leur donna pour maître le préfet Attale, qu'il fit empereur de ſa ſeule autorité. On s'étonne qu'*Alaric*, maître du ſceptre des Rnmains, ne l'ait pas gardé pour lui. Mais tel étoit l'orgueil de ces rois barbares, que ſatisfaits d'ébranler ou d'affermir à leur gré le trône des empereurs, ils dédaignoient de s'y aſſeoir. Le roi des Viſigoths, après avoir ainſi humilié l'orgueil romain, fit ſes préparatifs pour aſſiéger Ravenne, où Honorius ſe tenoit honteuſement caché. L'empereur Attale, qu'il ne diſtinguoit pas de ſes ſujets, eut ordre de le ſuivre à cette conquête. Les affaires d'Honorius ne pouvoient être plus déſeſpérées: les barbares de la Germanie fondoient à l'envi ſur ſes états: ſa domination étoit preſque éteinte dans les Gaules & en Eſpagne. Convaincu de l'impoſſibilité de continuer la guerre, il envoya des ambaſſadeurs à Attale, lui propoſer la moitié de ſes états pour gage de la paix qu'il ſollicitoit. Cette propoſition ne devoit pas être dédaignée par Attale: mais *Alaric* alors mécontent de ce prince l'obligea de rendre le ſceptre, & le chaſſa en préſence de l'armée. *Alaric* délibéra enſuite s'il devoit accorder la paix à Honorius. Son conſeil y paroiſſoit diſpoſé; mais les Huns, alliés des Romains, ayant chargé un détachement de Viſigoths, il prit cet acte d'hoſtilité pour une nouvelle perfidie d'Honorius, & rejetta tout accommodement: il marcha auſſi-tôt vers Rome, qui, pour cette fois, fut obligée de le recevoir dans ſes murs. On le loue beaucoup de ſa modération. Il eſt vrai que ſes ſoldats n'y commirent que les déſordres qu'il ne put empêcher. Quoique les Ariens, dont il ſuivoit les erreurs, fuſſent depuis long-temps expoſés à la perſécution des orthodoxes, il ne crut pas devoir uſer de repréſailles: il ordonna de reſpecter les égliſes, & défendit, ſous les peines les plus rigoureuſes, de faire aucun outrage à ceux qui s'étoient réfugiés dans ces aſyles ſacrés. Il y fit reporter des vaſes d'or que la cupidité du ſoldat avoit enlevés. Il ne reſta que trois jours dans Rome: il en ſortit pour aller faire la conquête de la Sicile & de l'Afrique; mais une tempête ayant briſé une partie de ſes vaiſſeaux, il mourut à Coſence. Ses officiers craignant que le ſouvenir des maux qu'il avoit faits en Italie, ne portât les peuples à s'en venger ſur ſon corps, lui creuſérent un tombeau au milieu du fleuve Bazento ou Vazento, dont ils détournèrent les eaux pour cet effet. Sa mort ſe rapporte à l'an 410 de notre ère. Son portrait nous eſt parvenu fort défiguré. On nous l'a repréſenté comme un prince avide de ſang & ſouillé de carnage; mais ſa conduite envers les Romains eſt aſſez juſtifiée par les perfides procédés d'Honorius. Ataulfe, ſon beau-frère, lui ſuccéda du conſentement des chefs de ſa nation.

2° ALARIC II, *roi des Viſigoths*. Du temps de Clovis, la Gaule étoit partagée entre les Romains que les François chaſſoient alors de ce pays; les Bourguignons, qui outre les provinces auxquelles le nom de Bourgogne eſt reſté, poſſédoient le Lyonnois & les provinces voiſines de l'Italie; les Viſigoths, qui joignoient à l'Eſpagne, le Languedoc & d'autres provinces méridionales de la France. *Alaric* étoit leur roi, & c'étoit pour le temps un aſſez grand roi. Clovis avoit un rival dans Siagrius, fils de ce comte Gilles qui avoit été le rival de Childéric, père de Clovis. Siagrius, ainſi que le comte Gilles, étoit gouverneur dans la Gaule pour les Romains. Clovis défait Siagrius près de Soiſſons; le vaincu va chercher un aſyle auprès d'*Alaric*; Clovis menace *Alaric*, ſe fait livrer Siagrius, & lui fait trancher la tête; premier ſujet de diviſion entre *Alaric* & Clovis. Les princes Bourguignons ſe faiſoient une guerre cruelle pour ſe dépouiller les uns les autres; Clovis & *Alaric* prirent parti l'un contre l'autre dans cette querelle pour tâcher d'en profiter; ſeconde ſource de diviſion. *Alaric*, jeune, vaillant, ambitieux comme Clovis, poſſédant une partie de la Gaule, devoit naturellement être ſon rival & ſon ennemi. *Alaric* étoit Arien, Clovis catholique; Clovis tira un grand parti de cette circonſtance pour mettre le clergé dans ſes intérêts; il ne parloit que de défendre la divinité du Verbe & la conſubſtantialité du père & du fils; il transforma cette querelle d'ambition en une guerre de religion.

Après diverſes hoſtilités, les deux rivaux ſe rencontrèrent dans la plaine de Vouillé, près de Poi-

tiers ; comme cette expédition eſt la plus importante de celles de Clovis, & qu'*Alaric* y périt, elle eſt auſſi chez les hiſtoriens la plus chargée de circonſtances, ou merveilleuſes, ou au moins ſingulières. Une biche indiqua aux François un gué pour paſſer la Vienne ; cet endroit s'appelle encore *le Pas de la biche*. On vit une aurore boréale qui paroiſſoit partir du clocher de ſaint Hilaire de Poitiers ; ce fut un ſigne céleſte qui annonçoit aux François la victoire ; des François, en entrant dans l'égliſe, entendirent chanter deux verſets d'un pſeaume qui la leur promettoient encore plus poſitivement ; ils jurèrent de ne ſe point faire la barbe qu'ils n'euſſent vaincu ; ces ſortes de vœux aident encore à vaincre. Les Viſigoths furent défaits ; Clovis renverſa de cheval *Alaric* & le tua de ſa main (en 507) ; tout ce qui eſt entre la Loire & les Pyrénées fut ſoumis pour quelque temps au vainqueur. Mais Théodoric, roi des Oſtrogoths, c'eſt-à-dire des Goths d'Italie, vengea ſon gendre *Alaric*, en remportant ſur Clovis, auprès d'Arles, une victoire qui priva Clovis d'une grande partie de ſes conquetes, qui réunit le royaume des Viſigoths à celui des Oſtrogoths, & qui conſerva pour la ſuite le premier au jeune Amalaric, fils d'*Alaric* & petit-fils de Théodoric.

Alaric, ainſi que Théodoric ſon beau-père, n'étoit pas tout-à-fait un barbare ; il ne fut pas uniquement célèbre par les armes, il s'occupa des loix, il engagea le plus grand juriſconſulte de ſon temps, Arien, à raſſembler celles du code Théodoſien, & à en faire un abrégé à l'uſage des Viſigoths ; de-là vient que les provinces méridionales de la France, celles préciſément qu'occupoient les Viſigoths, ſont encore aujourd'hui régies par le droit romain. *Alaric* rendoit lui-même la juſtice à ſes ſujets ; mais il la leur rendoit ſévère, & quelques-uns de ſes jugemens ſe ſentent de la barbarie de ſon pays & de ſon ſiècle : il condamna un ſéditieux & un rebelle nommé Pierre, qui avoit excité des mouvemens parmi le peuple, à être brûlé vif dans un taureau d'airain, ſoit qu'il connût l'invention de Pérille, adoptée par Phalaris, ſoit qu'il ſe fût rencontré avec ce barbare, & qu'il eût comme lui l'honneur de cette invention abominable.

ALARIC *ou* ALRIC, (*Hiſt. de Suède.*) roi de Suède. Il régnoit dans ces ſiécles de barbarie, où les rois du Nord n'étoient que des brigands, occupés à ſe dépouiller les uns les autres. *Alaric* ne fut pas plutôt monté ſur le trône, qu'il voulut s'emparer de celui de Geſtillus, roi des Goths. Ce prince trouva un appui dans Frotton, roi de Danemarck, qui fit marcher à ſon ſecours deux généraux nommés Godeſtac & Eric. Gauto, fils d'*Alaric*, périt dans le premier choc. *Alaric* voulut venger ſon fils de ſa propre main. Il appella Geſtillus en duel. Ce prince, courbé ſous le poids de l'âge, pouvoit à peine ſoulever ſes armes. Malgré ſa foibleſſe, le magnanime vieillard vouloit combattre ; Eric, jeune, brave & généreux, le prévint, ſe préſenta au rendez-vous, & porta au roi de Suède un coup mortel. (*M. DE SACY.*)

ALARIC II, (*Hiſt. de Suède.*) fils d'Agnius, roi de Suède, étoit né en 172 ; ſon frère Eric partagea avec lui le trône vacant par la mort de leur père en 192. Ils ne régnèrent pas long-temps en paix ; une jalouſie réciproque les dévoroit ; elle éclata bientôt ; des mauvais procédés ils paſſèrent aux injures, & des injures aux coups. On rapporte que s'étant trouvés tous deux ſans armes au rendez-vous, ils débridèrent leurs chevaux, & s'aſſommèrent avec les courroies. (*M. DE SACY.*)

(Il ne faut point tromper le lecteur, les temps dont il s'agit dans ces deux articles, précèdent de beaucoup ceux où l'hiſtoire de Suède, comme celle de tous les autres peuples modernes, commence à être véritablement connue,)

ALBANI. Nom d'une famille romaine, originaire d'Urbin, & dont étoit le pape Clément XI & ſes neveux les cardinaux Annibal & Alexandre Albani.

ALBANIN *ou* BALBANIN, ſ. m. peuple qui, ſelon M. d'Herbelot, n'a aucune demeure fixe, ſubſiſte de ſes courſes ſur la Nubie & l'Abyſſinie, a une langue qui n'eſt ni l'arabe, ni le cophte, ni l'abyſſin, & ſe prétend deſcendu des anciens Grecs qui ont poſſédé l'Egypte depuis Alexandre.

ALBATENIUS, (*Hiſt. litt. mod.*) ainſi nommé, parce qu'il étoit de Batan ou Bantan en Méſopotamie, ſe nommoit Muhacamed-ben-Geber ; il ne faut pas cependant le confondre avec le fameux Geber, auteur arabe, auſſi bien que lui. *Albatenius* eſt auſſi nommé quelquefois *Muhometès Araclenſis*, parce que ſes obſervations aſtronomiques ont été faites à Aracta. On a de lui un traité *de ſcientiâ ſtellarum*, dont il n'y a eu d'imprimé que la traduction latine. L'original arabe eſt en manuſcrit à la bibliothèque du vatican. Il obſervoit vers 880. Il mourut en 929.

ALBE (le duc d') (*Hiſt. mod.*) *Voyez* TOLEDE, qui eſt le nom de ſa maiſon.

ALBÉRIC, (*Hiſt. mod.*) marquis de Toſcane, fille de la courtiſane Marozie, laquelle étoit fille de la courtiſane Théodora ; ces deux femmes célèbres par le crime, la galanterie & la beauté, faiſoient & défaiſoient les papes à leur gré, leur fils les perſécuta, & toute cette race fut très-funeſte à Rome. Tout y étoit ſcandale & déſordre ſous leur puiſſance. Pour comble de maux, un patrice romain nommé Creſcence, ſous prétexte d'affranchir ſa patrie, s'en fit le tyran, juſqu'à ce qu'enfin l'empereur Othon III, délivra Rome de tous ces fléaux, & mit les papes en liberté. Ces événemens auquel Rouſſeau a fait alluſion dans ces vers :

Il choiſit les Othons, & voulut par leurs mains
Du joug des Albéric & des fers de Creſcence
Affranchir les Romains.

Ces événemens rempliſſent le dixième ſiècle, ſurtout la ſeconde moitié.

ALBÉRONI, (Jules) (*Hiſt. mod.*).

Enfant de la fortune & de la politique,
Qui marchant à grands pas au pouvoir deſpotique

Et voulant étendre ce deſpotiſme, non-ſeulement ſur l'Eſpagne qu'il gouvernoit, mais ſur l'Europe entière dont il prétendoit changer la face, en y introduiſant, par la guerre, des combinaiſons politiques nouvelles, fut arrêté dans ſa carrière & ſacrifié aux alarmes & aux plaintes de l'Europe, ſoulevée contre lui. *Albéroni*, né à Plaiſance le 31 Mai 1664, d'un père jardinier, fut jardinier ſous lui juſqu'à quatorze ans, & ce fut peut-être ſon temps le plus heureux. Une place de ſonneur à la cathédrale de Plaiſance lui parut une fortune; ſon ambition s'accrut, on le fit prêtre, puis chanoine; il étoit curé de village, lorſque le poëte Campiſtron, voyageant en Italie, & traverſant l'état de Parme, fut arrêté & dépouillé par des voleurs; dans ſa détreſſe, il eut recours au curé le plus voiſin, qui lui donna un habit & de l'argent pour ſe rendre à Rome; c'étoit *Albéroni*; Campiſtron s'apperçut qu'il n'avoit pas moins d'eſprit & de capacité, que d'humanité, il jugea que c'étoit un tréſor enfoui: quelques années après, Campiſtron ſuivit, dans les guerres d'Italie, le duc de Vendôme, auquel il étoit attaché. Le duc ayant beſoin, pour guider ſa marche & ſes opérations, d'un homme intelligent & ſûr, qui connût le pays, Campiſtron lui indiqua le curé *Albéroni*; celui-ci plut à M. de Vendôme, & s'étant attaché à ce prince, le ſuivit en Eſpagne; le duc lui trouvant des talens pour la négociation, ſe ſervit de lui dans la correſpondance qu'il étoit obligé d'entretenir avec la princeſſe des Urſins, qui régnoit alors en Eſpagne ſous le nom de Philippe V, & de ſa première femme, qu'elle gouvernoit également; il plut à la princeſſe des Urſins, & après la mort du duc de Vendôme, qui n'avoit rien trouvé de mieux à faire pour lui, que de lui offrir la cure d'Anet, il s'attacha au ſervice de la cour d'Eſpagne; la princeſſe des Urſins lui donna toute ſa confiance.

Il la trahit, mais ce fut pour ſervir ſa ſouveraine naturelle. Le roi d'Eſpagne, veuf de la princeſſe de Savoie, & jeune encore, voulut ſe remarier ou on voulut qu'il ſe remariât; on propoſa la princeſſe de Parme, Éliſabeth Farnèſe.

La princeſſe des Urſins avoit, dans cette affaire, un intérêt qu'on pouvoit ſoupçonner, mais qu'elle ne pouvoit avouer qu'à ſes plus intimes confidens. Elle avoit gouverné la première reine d'Eſpagne, gouverneroit-elle de même la ſeconde? De quel caractère ſeroit celle-ci? *Albéroni* connoiſſoit la princeſſe de Parme; il étoit né ſon ſujet, il fut conſulté; il confia perfidement à la princeſſe des Urſins qu'Éliſabeth étoit telle que l'ambition de la favorite pouvoit le déſirer, uniquement livrée aux amuſemens de l'enfance, ſans goût comme ſans talent pour les affaires, & d'une docilité puſillanime, égale à ſon incapacité. Sur ce rapport, on l'envoya traiter de ce mariage à Parme; il preſſa la concluſion de l'affaire avec la plus grande ardeur, pour prévenir les contre-ordres qui pourroient arriver ſi la princeſſe des Urſins venoit à être déſabuſée; en effet, la princeſſe ayant pris d'autres inſtructions, & ayant ſu qu'Éliſabeth étoit préciſément le contraire de ce qu'avoit dit *Albéroni*, celui-ci vit arriver un courier portant un ordre exprès de ſuſpendre la négociation du mariage; c'étoit la veille même du jour qui avoit été pris pour la ſignature. *Albéroni* jugea qu'il falloit mettre le tout pour le tout, & que la princeſſe des Urſins ne lui pardonneroit jamais de l'avoir trompée ſur un tel article. Il prit ſon parti ſur-le-champ. *Veux-tu mourir*, dit-il au courier, *ou vivre riche? — Que faut-il faire? — N'arriver que demain au lieu d'être arrivé aujourd'hui; en un mot, te cacher vingt-quatre heures, & ne paroître que quand je te ferai avertir.* Les menaces & les promeſſes déterminèrent cet homme; l'affaire fut conclue, & le courier bien payé fut renvoyé le lendemain, portant pour réponſe, qu'il n'étoit arrivé qu'après la ſignature; Éliſabeth partit pour l'Eſpagne, où le premier uſage qu'elle fit de ſon autorité, fut d'ordonner à la princeſſe des Urſins, qui étoit venue au-devant d'elle, de ſortir inceſſamment du royaume, & de ne jamais reparoître en ſa préſence; Éliſabeth vit Philippe, lui plut ou le ſubjugua, & bientôt elle eut le crédit qu'avoit eu la princeſſe des Urſins, joint à celui qu'avoit eu la première reine d'Eſpagne. Elle n'oublia pas celui à qui elle devoit ce ſervice; elle mit *Albéroni* à la tête des affaires, le fit cardinal & premier miniſtre. L'ambition privée d'*Albéroni* étant ainſi ſatisfaite, ſon ambition politique n'en devint que plus vaſte; il voulut rendre à l'Eſpagne les jours de ſa gloire, & la rétablir dans le dégré de fortune & de puiſſance où elle avoit été ſous Charles-Quint. Il étoit beau de vouloir être le reſtaurateur du pays qu'il gouvernoit, mais ce fut avec les préjugés d'un ſiècle d'ignorance, qu'il entreprit une révolution qui ne pouvoit être l'ouvrage que de la raiſon & des lumières. Il falloit apprendre à l'Eſpagne à devenir active, laborieuſe, induſtrieuſe; il falloit lui apprendre à profiter de toutes les reſſources d'un beau ciel, d'un ſol heureux & des deux mers qui l'environnent; à placer l'honneur dans le travail, non dans une orgueilleuſe indolence; il falloit détruire ce tribunal fanatique, obſtacle éternel aux progrès de l'eſprit, à la culture des arts, & à l'introduction du bonheur. Ce fut par la conquête & par la guerre qu'*Albéroni* prétendit relever un état abbatu & déſolé par la guerre; il prit le bruit & l'éclat pour le bonheur & pour la gloire, il voulut, en laiſſant l'Eſpagne telle qu'elle étoit, & même, en l'affoibliſſant par de nouveaux efforts, lui faire conquérir l'Italie; il bouleverſoit tout dans l'Europe, il réuniſſoit les ennemis, il diviſoit les amis. Charles XII & Pierre I avoient été ri-

Digitized by Google

vaux toute leur vie, il les réconcilioit; Charles XII croyoit avoir à ſe plaindre des Turcs, & le voiſinage armoit quelquefois les Turcs contre les Ruſſes; *Albéroni* réuniſſoit, dans une même ligne contre l'Empereur, les Turcs, les Ruſſes, les Suédois; l'Angleterre pouvoit s'oppoſer à ces changemens, l'Angleterre alloit être occupée chez elle, *Albéroni* renverſoit la maiſon d'Hanovre & rétabliſoit la maiſon Stuart; la France & le régent étoient alors dans les intérêts de l'Angleterre, *Albéroni* enlevoit la régence au duc d'Orléans, & la donnoit au roi d'Eſpagne : c'étoit, à la fois, bien du courage & de la folie. Après le règne guerrier de Louis XIV, après tout le ſang que la querelle de Philippe V & de Charles VI avoit ſur-tout coûté à l'Eſpagne, pouvoit-on encore penſer à des guerres? Comment ne voyoit-on pas que ce n'étoient point des ſeconſſes ni des révolutions violentes qu'il falloit à l'Europe, mais du repos, & qu'il ne s'agiſſoit pas de conquérir, mais de reſpirer? *Albéroni* avoit des qualités, des vûes, des reſſources; c'étoit, ſi l'on veut, un grand miniſtre, mais ce grand miniſtre étoit le fléau le plus funeſte que le courroux du ciel pût envoyer à un état épuiſé. Une fille publique à Paris diſſipa d'un mot tous ces projets. Le prince de Cellamare, ambaſſadeur d'Eſpagne en France, & chargé d'y opérer la révolution concernant la régence, envoyoit en Eſpagne, par l'abbé Porto-Carréro, tous les papiers relatifs à cette conjuration; la Fillon ſut qu'un ſécrétaire de cet ambaſſadeur avoit paſſé la nuit à expédier ces dépêches, elle en avertit le régent, les papiers de l'abbé Porto-Carréro furent ſaiſis, la conjuration découverte, les projets d'*Albéroni* dévoilés; la France & l'Angleterre fondirent ſur l'Eſpagne; elle ſentit alors le beſoin de la paix, qui ne lui fut accordée qu'à condition de renvoyer le cardinal *Albéroni*; mais ce ne furent pas les ſeuls intérêts politiques qui déterminèrent le roi ou plutôt la reine d'Eſpagne à ce ſacrifice, ce fut un combat d'intrigue entre l'abbé du Bois & le cardinal, dans lequel l'abbé fut vainqueur. Voici, à ce ſujet, quelques anecdotes tirées des *pièces intéreſſantes & peu connues, pour ſervir à l'hiſtoire. Bruxelles 1781.* « L'abbé du Bois, inſtruit par ſes » eſpions de l'aſcendant que Laura avoit ſur l'eſprit » de la reine, entreprit de s'en ſervir pour per» dre le miniſtre. Il fit offrir à Laura tout l'argent » qu'elle voudroit : l'intérêt réuni à la haine, dé» termina la nourrice. Le 5 Décembre, *Albéroni* re» çut, par un billet de Philippe V, ordre de ſor» tir, en vingt-quatre heures, de Madrid, & dans » quinze jours, de ſa domination; *Albéroni* partit » avec des richeſſes immenſes... Il y avoit déja » deux jours qu'il étoit en marche, lorſqu'on s'ap» perçut qu'il emportoit le teſtament de Charles XII, » qui inſtituoit Philipe V héritier de la monarchie, » (d'Eſpagne).

» Il fallut uſer de violence pour l'obliger à » rendre ce teſtament. Il avoit ſans doute envie de » gagner la protection de l'empereur, en lui remet» tant ce titre précieux.

» *Albéroni* devant traverſer la France, le cheva» lier de Marcion (ou de Marcieu), eut ordre » d'aller le prendre à la frontière, de ne le quit» ter qu'à l'embarquement, & de ne pas ſouffrir » qu'il lui fût rendu aucun honneur, ſur ſon » paſſage.

» Le cardinal ſe rendit à Parme, n'oſant s'expo» ſer au reſſentiment du pape. Ce ne fut qu'en » 1721, à la mort de Clément XI, qu'il fut à Rome » pour le conclave.

» En paſſant par la France, il eut l'audace d'é» crire au régent dont il avoit mérité l'indignation, » & de lui offrir de faire à l'Eſpagne la guerre la » plus dangereuſe. Le régent montra ſa lettre, & » ne l'honora pas même d'une réponſe ». Lorſqu'*Albéroni* fut diſgracié, tout le monde voulut le perſécuter. Arrivé à Gènes, il y fut arrêté à la ſollicitation du pape Clément XI, qui vivoit encore, & à qui l'empereur avoit fait porter des plaintes ſur les liaiſons qu'*Albéroni* avoit eues contre lui avec les Turcs; mais les Génois à qui cette détention déplaiſoit, comme contraire à la bonne-foi & à l'hoſpitalité, le remirent promptement en liberté.

Innocent XIII, ſucceſſeur de Clément XI, fit faire le procès au cardinal *Albéroni* : il n'étoit coupable que d'un crime qu'on ne punit pas, celui d'avoir été & voulu être l'incendiaire de l'Europe; on le condamna pour je ne ſais quelles irrégularités, à paſſer quatre ans dans un couvent; c'étoit un curé qu'on envoyoit au ſéminaire : il paſſa un an chez les jéſuites. Benoit XIII le traita mieux, il reprit inſenſiblement l'aſcendant naturel de l'eſprit & du talent, fut moins turbulent & plus utile, & M. de Voltaire ne démentoit point la voix publique, lorſqu'en 1735, il écrivoit au cardinal *Albéroni* : « Si Rome entend aſſez ſes intérêts pour vouloir » au moins rétablir les arts, le commerce, & » remettre quelque ſplendeur dans un pays qui a » été autrefois le maître de la plus belle partie du » monde, j'eſpère alors que je vous écrirai ſous » un autre titre, que ſous celui de votre émi» nence ».

Obſervons que dans l'hiſtoire de Charles XII, M. de Voltaire avoit traité le cardinal *Albéroni d'homme dangereux*, mais de *puiſſant génie*, & que le cardinal fut très-flatté du titre de *puiſſant génie*, & ne fut nullement bleſſé de celui d'*homme dangereux* : Nous avons ſon remerciement à M. de Voltaire, où il ſe trouve mieux loué par lui, que Trajan ne l'avoit été par Pline, & où il l'aſſure de la plus *parfaite reconnaiſſance*. Le cardinal *Albéroni* n'eſt mort que le 26 Juin 1752, âgé de quatre-vingt-ſept ans; & ſon hiſtoire étoit imprimée dès 1719. On a publié ſous ſon nom en 1753, un faux teſtament politique qu'on prétendavoir été recueilli de ſes mémoires, de ſes lettres & de ſes entretiens, & qui peut-être n'auroit pas été indigne de lui.

ALBERT. (*Hiſt. mod.*) Il y a pluſieurs perſonnages célèbres de ce nom.

1°. ALBERT I. dit *le Triomphant* & *le Borgne* (*Hiſtoire d'Allemagne.*) XXIe. roi ou empereur depuis Conrad I; né vers l'an 1268, de l'empereur Rodolphe de Hasbourg I, & de l'impératrice Anne de Hokbert, nommé duc d'Autriche en 1282, élu empereur en 1298, après la mort d'Adolphe qu'il avoit défait & tué en bataille rangée, mort en 1308.

Les empereurs, inſtruits par les malheurs de Henri IV. & de Frédéric II, avoient renoncé à ſe faire obéir des papes : mais ceux-ci n'avoient pas renoncé à ſe faire obéir des empereurs. *Albert* crut ne pouvoir ſe diſpenſer de demander la confirmation de ſon élection à Boniface VIII, qui ne doutoit plus de ſes droits ſur tous les royaumes du monde; ce pape refuſa de le reconnoître, & s'érigeant en juge ſuprême de tous les ſouverains, il le cita fièrement à ſon tribunal; « nous ordonnons, diſoit ce pontife, qu'*Albert* comparoiſſe dans ſix mois, » devant nous, & qu'il ſe juſtifie du crime de lèze-» majeſté, commis contre Adolphe, ſon ſouverain ». Les partiſans du pape en Allemagne, y excitèrent une guerre civile, & peut-être *Albert* eût-il été forcé d'obéir, ſi Boniface eût ſu diſſimuler ſon ambition. Mais on le vit, dans le même temps, prétendre faire un empereur de Conſtantinople, juger un empereur d'Allemagne & détrôner le roi de France. La fermeté de Philippe le Bel, & le mépris de ce prince pour les foudres de Rome, portèrent le pontife à ſe réconcilier avec l'empereur, qui acheta la paix par une indiſcrétion dont les ſuites pouvoient être funeſtes. *Albert* reconnoiſſoit que l'empire avoit été transféré aux Allemands par le ſaint ſiége : que les électeurs tenoient leurs droits du pape, & que les empereurs & les rois recevoient de lui le droit du glaive. Boniface, pour le récompenſer, lui fit préſent du royaume de France; mais il étoit plus facile de faire un ſemblable préſent que de s'en ſaiſir. *Albert* remercia le ſaint père, ſans être ſeulement tenté de ſes offres. Il trouvoit moins de difficulté à faire paſſer dans ſa famille le royaume de Bohême, vacant par la mort de Wenceſlas, qui périt aſſaſſiné : il en donna l'inveſtiture à Rodolphe, ſon fils ainé, qui mourut peu de temps après. La perte de ce fils l'affecta d'autant plus ſenſiblement qu'il ne lui fut pas poſſible de diſpoſer une ſeconde fois du trône de Bohême, les Etats de ce royaume ayant nommé tout d'une voix Henri, duc de Carinthie; cependant l'amour d'*Albert* pour ſa famille, le pouſſoit ſouvent à des injuſtices, qui lui faiſoient perdre l'eſtime de ſes ſujets, & l'aviliſſoient aux yeux de l'étranger. Il en commit une qui lui coûta la vie. Le duc Jean, titulaire d'une partie de la Souabe, ſon neveu & ſon pupille, conſpira contre lui, & l'aſſaſſina pour ſe venger de ce qu'*Albert* retenoit l'héritage de ſes pères, confié à ſes ſoins. Son règne forme une époque remarquable dans l'hiſtoire de l'Europe. Ce fut ſous ce règne, & pour repouſſer les inſultes de ſes lieutenans, que les Suiſſes élevèrent l'édifice de leur indépendance : cette nation généreuſe ſecoua le joug qu'elle ne pouvoit porter plus long-temps ſans ignominie.

ALBERT II, dit *le Grave & le Magnanime*, (*Hiſt. d'Allemagne & de Hongrie.*) ſucceſſeur de Sigiſmond, vingt-huitième empereur d'Allemagne depuis Conrard I, vingt-troiſième roi de Hongrie, vingt-ſixième roi de Bohême, naquit en 1394, d'*Albert* d'Autriche, IVe. du nom, & de Jeanne de Bavière.

Les dernières volontés de Sigiſmond, qui avoit appellé *Albert II.* aux trônes de Hongrie & de Bohême, n'étoient pas un titre ſuffiſant. Les Bohémiens & les Hongrois prétendoient avoir ſeuls le droit de ſe donner des maîtres. Fondés ſur ces prétentions, les états de Hongrie s'aſſemblèrent à Presbourg. *Albert* ne crut point devoir les en empêcher. Cette condeſcendance lui réuſſit, tous les ſuffrages ſe réunirent en ſa faveur, & la couronne lui fut déférée comme au prince le plus digne de la porter. Cependant, avant de le ſacrer, on lui impoſa des conditions, dont la principale étoit, qu'il ne monteroit jamais ſur le trône impérial. Les états craignoient que les affaires de l'empire ne lui fiſſent négliger les leurs, dans un temps où les Turcs & les Tartares portoient leurs dévaſtations ſur les frontières. *Albert* éprouva plus de difficultés de la part des Bohémiens. Ces Huſſites avoient appellé Caſimir, fils de Jagellon & frère de Ladiſlas V, roi de Pologne. Caſimir, à peine âgé de treize ans, voulut en vain juſtifier ſes droits : ſa faction, qui n'étoit plus qu'un foible reſte d'un parti autrefois conſidérable, fut forcée de céder; & *Albert II.* reçut la couronne à Prague. Les états des deux royaumes venoient de lui rendre hommage, lorſque des députés vinrent lui apprendre que les électeurs l'avoient unanimement élu empereur, & l'invitèrent à ne point ſe refuſer aux vœux de l'Allemagne. *Albert* ne fut point inſenſible à ce nouvel honneur. Il étoit retenu par le ſerment que les Hongrois avoient exigé à ſon ſacre, mais cet obſtacle fut bientôt levé : les Hongrois le jugeant capable de porter ce nouveau ſceptre, & de ſuffire à tant de devoirs différens, lui envoyèrent leur agrément. Le premier événement mémorable de ſon règne, fut une diète qu'il tint à Nuremberg. Il y fit pluſieurs réglemens utiles, & ſe déclara le protecteur du concile de Baſle. On abolit, dans cette diète, une loi qui ſubſiſtoit depuis Charlemagne. Cette loi qui, comme le dit un moderne, n'étoit qu'une manière d'aſſaſſiner, s'appelloit *le jugement ſecret*, & conſiſtoit à condamner à mort une perſonne, ſans qu'elle ſût qu'on lui avoit fait ſon procès. La foibleſſe du gouvernement l'avoit rendu néceſſaire, dans un temps où l'on n'eût pu ſévir contre un coupable puiſſant, ſans exciter des révoltes. L'ancien tribunal des Auſ-

tregues

tregues y ſubit une réforme. Ce tribunal étoit établi pour juger les querelles des ſeigneurs qui, ſe croyant ſupérieurs aux loix, s'arrogeoient le droit de venger, les armes à la main, les torts qu'ils prétendoient avoir reçus : mais ce qui dut rendre ſon nom bien cher à l'Allemagne, ce fut cette attention de faire défendre au pape, par le concile, de donner aucune expectative ſur les bénéfices, dont la nomination devoit appartenir aux chapitres & aux communautés par une élection canonique. Les annates furent ſupprimées, comme un droit honteux & à charge à l'égliſe. Ces ſages décrets furent adoptés par le roi de France Charles VII en 1438, où on fit, dans une aſſemblée tenue à Bourges, la célèbre pragmatique ſanction qui affermit les libertés de l'égliſe gallicane. Ces glorieux commencemens donnoient à la Hongrie & à l'Empire les plus heureuſes eſpérances ; mais la contagion qui fit périr la plus grande partie de l'armée qu'il conduiſoit contre Amurat II, conquérant de la Servie, lui cauſa la mort à lui-même. Il laiſſa l'Europe dans les alarmes où la tenoient les rapides progrès des Turcs & des Tartares. Il étoit dans la quarante-ſixième année de ſon âge, & la deuxième de ſon règne, ayant été fait empereur le premier Janvier 1438, & étant mort le 27 octobre 1439. (*M-r.*)

ALBERT, (*Hiſt. d'Allemagne & des Pays-Bas.*) archiduc d'Autriche, gouverneur, puis ſouverain des Pays-Bas, étoit le ſixième fils de l'empereur Maximilien II & de Marie d'Autriche. Il fut d'abord cardinal & archevêque de Tolède ; puis il quitta la pourpre pour épouſer en 1598 l'infante Iſabelle Claire-Eugénie d'Autriche, fille de Philippe II & d'Eliſabeth de France. Il avoit eu en 1583 le gouvernement du royaume de Portugal, dont Philippe II venoit de s'emparer ; il eut enſuite pour le même roi le gouvernement orageux des Pays-Bas. C'étoit dans le fort de la guerre entre les Eſpagnols & les Hollandois révoltés que la France ſoutenoit contre l'Eſpagne. *Albert*, arrivé à Bruxelles au mois d'avril 1596, avoit pris dans la même année Calais, Ardres & Hulſt. Ce fut l'année ſuivante, le 11 mars, que les Eſpagnols ſurprirent Amiens ; tous les efforts d'*Albert* ne purent empêcher Henri IV de ſe reſaiſir par force de cette place le 3 ſeptembre ſuivant. La paix entre la France & l'Eſpagne ayant été conclue à Vervins le 2 mai 1598, & *Albert* étant devenu de ſimple gouverneur, ſouverain des Pays-Bas catholiques que l'infante Iſabelle-Claire-Eugénie lui avoit portés en dot, en fit la guerre avec plus d'ardeur, mais avec moins de bonheur, aux Hollandois devenus ſes ſeuls ennemis. Il perdit, le 2 juillet 1600, contre le prince Maurice de Naſſau, la bataille de Nieuport. Il prit Oſtende le 22 ſeptembre 1604, après trois ans & trois mois de ſiège, remportant pour tout fruit de ſa victoire un monceau de cendres, qui, outre des ſommes immenſes, avoit coûté plus de cent mille hommes, & pendant ce ſiège qui étoit devenu pour les Eſpagnols une affaire de point d'honneur & d'achar-

nement, le prince Maurice leur avoit enlevé l'Ecluſe, Grave & quelques autres places importantes ; mais enfin après avoir fait la guerre avec quelque gloire & peu de ſuccès, il eut la ſageſſe & le bonheur de conclure d'abord une trêve de huit mois en 1607, & enſuite une autre de douze ans en 1609. Il paſſa du moins le reſte de ſes jours en paix, & mourut regretté de ſes peuples en 1621, âgé de 62 ans. Il n'a point laiſſé de poſtérité.

ALBERT DE MECKLENBOURG, (*Hiſt. de Suède.*) roi de Suède, eſt connu dans l'hiſtoire pour avoir moitié conquis, moitié obtenu par des ſuffrages libres la couronne de Suède, & pour l'avoir perdue, moitié par ſa mauvaiſe conduite qui révolta ſes ſujets, moitié par la valeur de la célèbre Marguerite de Valdemar, nommée la *Sémiramis du Nord*, qui, reine de Danemarck par Valdemar ſon père & de Norvége, par Haquin ſon mari, le devint de Suède par ſes victoires ſur *Albert*, & par la déciſion des Etats-Généraux des trois royaumes aſſemblés à Calmar en 1391. *Albert* détrôné, privé d'un fils qui annonçoit des talens & dans lequel il s'étoit flatté de revivre, mourut dans la retraite vers l'an 1396 ou 1397.

ALBERT (JEAN), (*Hiſt. de Pologne.*) roi de Pologne, étoit le troiſième des enfans de Caſimir IV ſon prédéceſſeur. « C'étoit, dit l'auteur de ſon article dans les ſupplémens de l'Encyclopédie, » un » prince cruel par foibleſſe, eſclave de ſes préjugés comme de ſes favoris, eſtimant la vertu & » n'oſant être vertueux, ne faiſant rien par lui-» même, ne voyant rien par ſes yeux, laiſſant à » ſes favoris la gloire de tout le bien qu'il put faire, » & ne ſe réſervant que la honte des crimes qu'ils » lui firent commettre. Il avoit remis toute ſon » autorité dans les mains de Philippe Buonaccorſi, » qui avoit été ſon gouverneur. C'étoit un pédant » que, de nos jours, on eût fait rentrer dans la » pouſſière des colléges, mais qui, dans un ſiècle » preſque barbare, joua un rôle en Europe, gouverna la Pologne, dicta des loix, fit la paix & » la guerre, & fut le maître de ſon roi, comme il » l'avoit été de ſon élève ».

Il ſemble qu'un prince ſi ſemblable à la foule des rois, ne méritoit guères d'en être tiré par un article particulier. Il avoit de la valeur, tous les rois en ont dans les temps & chez les peuples barbares, il fit la guerre avec aſſez de ſuccès aux Turcs, aux Tartares, à Etienne Vaivode de Valaquie, & le réſultat de toutes ces guerres fut que l'empereur des Turcs Bajazet II, & le Vaivode Etienne demandèrent la paix au moment où Jean *Albert* ſuccombant comme eux à tous les fléaux que la guerre entraîne, alloit lui-même leur demander la paix. Il ſe laiſſa même impoſer des conditions humiliantes ; on demanda qu'il fût lâche & cruel, & il le fut encore plus qu'on ne le demandoit. Pierre, fils d'Heley, prédéceſſeur d'Etienne, s'étoit mis ſous la protection de la Pologne, Etienne, vaſſal rebelle de la Pologne, qui n'avoit droit de

rien exiger d'elle, exigea que Pierre lui fût livré. Jean *Albert* fit plus que de le livrer, il lui fit trancher la tête en préſence des députés Valàques; un chef des Tartares, ayant, malgré cet exemple, recherché ſon alliance, & l'ayant ſervi contre les autres chefs de ſa Nation & contre les Ruſſes, Jean *Albert* fit ſa paix en ſecret & abandonna ſon allié à la fureur de ſes ennemis. Ces crimes d'une politique fauſſe & haſſe ſont ſi communs dans l'hiſtoire, qu'ils méritent à peine d'être remarqués; mais une queſtion qu'il ſeroit roujours important d'examiner, c'eſt ſi ces infidélités politiques ont jamais procuré quelque fruit utile, ſi elles ne ſont pas naitre néceſſairement des défiances & des diviſions, ſi elles ne vont pas directement contre le but qu'on ſe propoſe, c'eſt-à-dire contre l'intérêt de celui qui les emploie.

Jean *Albert* alloit entrer en guerre avec l'ordre Teutonique qui refuſoit de lui rendre hommage, lorſqu'il mourut d'apoplexie en 1501.

Il y a encore deux princes du nom d'*Albert* qui méritent d'être diſtingués.

L'un eſt *Albert* l'*Ours*, fils d'Othon, prince d'Anhalt, qui, nommé marquis & électeur de Brandebourg, par l'empereur Conrad III vers l'an 1150, défricha ce pays, lequel n'étoit alors qu'une vaſte forêt, & y bâtit des villes; mort en 1168.

L'autre eſt *Albert*, dit le *Courageux*, duc de Saxe, homme utile par ſes conſeils & par ſes exploits à l'empereur Maximilien I. & mort en 1500.

Un archevêque de Mayence, du même nom d'*Albert*, joua un rôle très-équivoque dans la fameuſe querelle des inveſtitures vers la fin du onzième ſiècle & le commencement du douzième. Attaché en qualité de ſecrétaire ou de chancelier à la perſonne du prince Henri, fils de l'empereur Henri IV, ce fut par ſes conſeils que ce jeune prince fit ſes plus grandes fautes & commit ſes attentats les plus condamnables; il l'excita lui-même à la révolte contre ſon père, & appuya cette révolte. Lorſque Henri eut forcé ſon père d'abdiquer, & fut monté ſur le trône, *Albert* eut ſous lui le crédit principal, il fut employé auprès du pape Paſcal II dans pluſieurs négociations délicates, toujours relatives aux inveſtitures, & dans leſquelles il ſe montra toujours impérialiſte zélé, & grand partiſan du droit réclamé par Henri V, ainſi que par ſon père, d'inveſtir par la croſſe & par l'anneau. Il ſuivit Henri V en Italie; ce fut lui qui engagea ce prince à ſe ſaiſir de la perſonne du pape Paſcal II, & à tirer par force de ce pontife une confirmation du droit d'inveſtiture, ce qui ſouleva tout le clergé. Le même empereur fit *Albert* archevêque de Mayence en 1109, & l'inveſtit par la croſſe & par l'anneau. Là, finit l'attachement de cet ingrat, il s'arma du bienfait contre le bienfaiteur & embraſſa la cauſe du clergé; il forma des cabales, & s'unit avec les ennemis de Henri V, qui le tint en priſon pendant trois ou quatre ans depuis 1112 juſqu'en 1115, qu'une révolte du peuple de Mayence, qui redemandoit ſon évêque, obligea l'empereur de le remettre en liberté. *Albert* courut à la vengeance, prit les armes pour le pape contre Henri V, juſqu'à ce que cet empereur ſe fût ſoumis au ſaint Siége, & qu'il eût renoncé au droit des inveſtitures. *Albert* préſida au au concile de Mayence en 1131, & mourut le 23 juin 1137 ſous l'empire de Lothaire II, ſucceſſeur de Henri V.

ALBERT-LE-GRAND, (*Hiſt. mod.*) un de ces héros de la ſcolaſtique & de ces docteurs du *trivium* & du *quadrivium*, admirés dans le treizième ſiecle, oubliés depuis long-temps. Un philoſophe a dit qu'*Albert* avoit été nommé *le Grand*, parce qu'il avoit vécu dans un ſiècle où les hommes étoient petits: des ſavans ont cru réfuter bien doctement ce mot, en obſervant que le nom de famille d'*Albert* étoit *Groot*, qui en allemand ſignifie *Grand*; de ſorte que *le Grand* eſt ici un nom propre & non pas une épithète; ces ſavans peuvent n'avoir pas tout-à-fait tort, & le philoſophe a tout-à-fait raiſon. Il eſt certain qu'*Albert* a été réputé grand dans ſon ſiècle, qu'il a été au rang des ſcolaſtiques les plus célèbres dans un temps où la ſcolaſtique formoit toute la littérature, & que s'il ſe nommoit Grand ou le Grand, on lui avoit fait de ſon nom propre une épithète & un titre d'honneur. C'eſt de lui que la place Maubert a pris ſon nom, *Magiſtri Alberti*, ou *Magni Alberti platea*. Comme il ſavoit en phyſique & en méchanique quelques prétendus ſecrets que tout le monde ne ſavoit pas, il paſſa pour ſorcier; tout ſavant l'étoit alors, & quelques-uns même croyoient l'être; delà vient que le mot *ſorcier* étoit à-peu-près ſynonime du mot *clerc*, & ſe prenoit auſſi en bonne part: *un grand ſorcier*, *un grand clerc*, ſignification qu'il conſerve encore dans cette phraſe vulgaire: *ce n'eſt pas un grand ſorcier*. La ſorcellerie ou la magie du grand *Albert* eſt célèbre; il avoit fabriqué une tête d'airain qui répondoit ſans héſiter à toutes les queſtions qu'on pouvoit lui faire. Voilà la ſorcellerie. Rentrons dans le vrai. Ses œuvres ont été imprimées à Lyon en 1651 en 21 volumes *in-folio*. Ce ſont des commentaires ſur Ariſtote, ſur ſaint Denis l'aréopagite, ſur Pierre Lombard, dit *le maître des ſentences*. La fécondité ſtérile d'*Albert* rappelle ce Caſſius le Toſcan dont parle Horace, auquel il ne fallut pas d'autre bûcher que ſes propres ouvrages.

Etruſci
Quale fuit Caſſi rapido ferventius amni
Ingenium: capſis quem fama eſt eſſe libellis
Ambuſtum propriis.

Albert étoit dominicain, il fut quelque temps évêque de Ratisbonne. Né à Lawingen en Suabe en 1205, il mourut à Cologne en 1282.

ALBERT *ou* ALBERE (ERASME), (*Hiſt. mod.*) diſciple de Luther dans l'univerſité de Wittemberg, auteur du fameux *Alcoran des cordeliers*, ouvrage qui n'eſt qu'un extrait du *livre des conformités de*

Digitized by Google

ſaint François avec J. C. du cordelier Albizi ou de Albizis, plus connu ſous le nom de Barthelemi de Piſe. Dans ce livre, ſaint François eſt mis bien au-deſſus de Jéſus-Chriſt, & *Albert* n'eut beſoin, pour rendre un tel ouvrage ridicule, que de l'extraire fidèlement. Le livre de Barthelemi de Piſe, compoſé dans le quatorzième ſiècle, avoit eu le plus grand ſuccès dans ſon ordre; il avoit été préſenté au chapitre général, aſſemblé à Aſſiſe en 1399, qui fit don à l'auteur de l'habit complet que ſaint François avoit porté. Les premières éditions du livre des *conformités* ſont rares, & les dernières ſont altérées, ſur-tout celles qui ſont poſtérieures à l'*Alcoran des cordeliers*, dont la première édition, en allemand, eſt de l'an 1531; en latin, de 1542, à Wittemberg, *in*-4°. Conrad Badius, célèbre imprimeur de Genève, traduiſit en françois l'*Alcoran des cordeliers*, & y ajouta un ſecond livre compoſé de même de divers paſſages du livre des *conformités*. L'édition la meilleure & la plus complette de l'*Alcoran des cordeliers* eſt celle de 1734 à Amſterdam, deux vol. *in*-12 avec figures. *Albert* dit qu'en faiſant, par ordre de Joachim II, électeur de Brandebourg, dont il étoit prédicateur ordinaire, la viſite des couvens des cordeliers, il ne trouva nulle part la bible, mais par-tout le livre des *conformités*, ce qui lui fit faire l'*Alcoran des cordeliers*. Barthelemi de Piſe, dont nous ne ferons point d'article ſéparé, mourut à Piſe en 1401, dans un âge très-avancé: Eraſme *Albert* mourut vers le milieu du ſeizième ſiècle dans le Meklembourg.

ALBERT (CHARLES D'), (*Hiſt. mod.*) duc de Luynes, garde des ſceaux, & connétable de France, revêtu d'ailleurs d'une foule de dignités moins importantes, que la faveur accumula ſur ſa tête, répandit par ces dignités mêmes un ſi grand éclat ſur ſa maiſon d'ailleurs noble & ancienne, que quelques-uns ont cru, mal-à-propos, que cette maiſon ne remontoit qu'à lui. Le *Capitaine Luynes*, ſon père, connu ſur-tout par ſon combat avec le capitaine Panier, ſous le règne de Charles IX, (dernier duel public autoriſé par nos rois) étoit chevalier de l'ordre du roi, & revêtu de grands emplois, ſoit à la guerre, ſoit à la cour; mais il y avoit loin de ces emplois à ceux dont le fils a ſeul fait voir dans ſa perſonne l'étonnante réunion, Page, puis gentilhomme ordinaire de Louis XIII encore enfant, il gagna ſes bonnes graces en dreſſant des pigrièches à prendre des moineaux. Le roi crut lui devoir ſa couronne, lorſqu'en 1617 il eut fait aſſaſſiner le maréchal d'Ancre, dont il eut la confiſcation & toute la puiſſance; ce maréchal, en le voyant entrer dans le louvre avec une ſuite de dix-huit ou vingt gentilshommes, avoit dit qu'*il lui rogneroit la queue*; il éprouva, dit Amelot de la Houſſaye, la vérité du proverbe: *qui menace avertit.*

De Luynes, dit le même auteur, étoit ſi bel homme, qu'on ne pouvoit le regarder ſans l'aimer. On répondoit à ceux qui s'étonnoient de ſa haute fortune, *vous ne l'avez pas vu.*

Ses frères partagèrent ſa fortune: l'un, Honoré d'*Albert*, fut fait maréchal de France; il épouſa l'héritière de la maiſon d'Ailly, qui lui porta en dot Péquigny & Chaulnes: l'autre, Léon d'*Albert*, épouſa une Luxembourg, & forma la branche, aujourd'hui éteinte, des ducs de Luxembourg de la maiſon d'*Albert*.

Le ſecond maréchal de Chaulnes, mort en 1744, étoit arrière-petit-fils du connétable; le cardinal en deſcend auſſi.

Le connétable de Luynes avoit épouſé Marie de Rohan-Montbazon, qui fut depuis cette célèbre ducheſſe de Chevreuſe. Baſſompierre rapporte que Louis XIII en fut très-amoureux & qu'ils couchoient ſouvent tous trois enſemble; mais qu'il paſſa de cet amour à une haine ſi violente pour elle, qu'il avertit le connétable de prendre garde au duc de Chevreuſe qui étoit amoureux d'elle. Cette marque de haine pouvoit bien être une aſſez grande marque d'amour de la part d'un prince auſſi jaloux à tous égards que Louis XIII. » Je lui dis, ajoute Baſſompierre, » qu'il avoit très-mal fait de mettre » le mauvais ménage entre le mari & la femme ». Le duc de Chevreuſe, Claude de Lorraine, après la mort du connétable, épouſa ſa veuve en 1622.

Le connétable de Luynes avoit une vanité qui ſaiſiſſoit de bien foibles prétextes; il ne prétendoit pas être de la maiſon d'Albret, & il ne fondoit aucune fable ſur la reſſemblance des deux noms; mais il étoit flatté de cette reſſemblance, & lorſqu'il reçut l'épée de connétable le 22 avril 1621, il voulut qu'on ſe réglât pour le cérémonial, ſur ce qui s'étoit pratiqué ſous Charles VI en 1402 à l'égard du connétable d'Albret, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. On lui connoiſſoit apparemment ce foible ſingulier ſur la reſſemblance des noms, & ſes ennemis l'attaquèrent par-là. On fit imprimer l'hiſtoire de Jean II, roi de Caſtille, pour avoir l'occaſion de comparer le connétable de Luynes au connétable de Luna, qui après avoir gouverné Jean II, comme Luynes gouvernoit Louis XIII, avoit fini par avoir la tête tranchée, pour avoir abuſé de ſon pouvoir, comme on accuſoit de Luynes d'en abuſer; pour avoir perſécuté les grands, comme faiſoit de Luynes; pour avoir allumé la guerre dans le royaume, comme de Luynes la faiſoit aux Huguenots, lorſqu'il mourut. C'étoit le cardinal de Richelieu, alors évêque de Luçon, & chef du parti de la reine-mère contre celui du connétable, qu'on ſoupçonnoit de compoſer ou de faire compoſer & de répandre dans le public ces libelles & ces allégories. Luynes ne vécut pas long-temps au faîte des grandeurs où il étoit parvenu, il mourut la même année (15 décembre 1621.) où il avoit été fait connétable & garde des ſceaux. Il mourut à 43 ans. On a remarqué qu'à ſa mort il avoit été abandonné de tout le monde, c'eſt l'effet ordinaire de la ceſſation du pouvoir, les courtiſans ne rendent rien aux morts que par l'intérêt de faire leur cour aux vivans. Louis XIII, qui étoit

jaloux de tout, devint jaloux du connétable de Luynes, & parut ſe repentir d'avoir élevé ſi haut ſa fortune; il diſoit ſouvent avec aigreur *le roi Luynes. Voilà le roi qui entre*, dit-il un jour à Baſſompierre, en voyant de Luynes à l'armée, ſuivi de toute la cour & des principaux chefs. Baſſompierre, qui vraiſemblablement ſavoit le peu de conſéquence de ces dépits paſſagers, ou qui étoit ami de de Luynes, répondit: *Vous me pardonnerez, ſire, c'eſt un connétable qui fait voir la grandeur & les bienfaits de ſon maître.* La réplique du roi fut encore plus aigre & plus menaçante. Les amis du connétable s'alarmèrent de cette jalouſie, & voulurent lui en faire craindre les effets; *Vous n'y entendez rien*, leur dit le connétable, *il eſt bon de lui donner de ces petits chagrins.* C'étoit peut-être connoître bien Louis XIII; & Richelieu parut penſer ainſi. Quel miniſtre fut plus roi & affecta plus le faſte & le pouvoir royal que Richelieu? Quel roi fut plus jaloux de ſon miniſtre, & montra plus cette jalouſie que Louis XIII, à l'égard de Richelieu? & Richelieu mourut tout puiſſant. Cependant Louis XIII avoit fait aſſaſſiner le *Roi Concini.*

ALBERTI *ou* DE ALBERTIS (LÉON-BAPTISTE), (*Hiſt. litt. mod.*) architecte, peintre & mathématicien, dit le *Vitruve Florentin*, a écrit ſur les arts. Son traité *de architecturâ, ſeu de re ædificatoriâ*, fut célebre & eut pluſieurs éditions. Son traité ſur la peinture a été réimprimé à la ſuite du Vitruve d'Amſterdam, 1649, *in-folio.* Il vivoit dans le quinzième ſiècle.

ALBIZI *ou* DE ALBIZIS, *ou* BARTHELEMI DE PISE. (*Hiſt. litt. mod.*) *Voyez* tout ce qu'il faut ſavoir de ce cordelier à l'article ALBERT *ou* ALBERE ERASME.

Le cardinal *Albizi*, mort en 1684 âgé de 91 ans, eſt connu pour avoir dreſſé la bulle d'Urbain VIII du 6 mars 1642, la première qui ait été donnée contre le livre de Janſénius.

ALBOIN, (*Hiſt. mod.*) roi des Lombards, doit être regardé comme un fondateur d'empire; ce fut lui qui établit les Lombards en Italie vers l'an 568 ou 569. Il étoit fils d'Audoin, auſſi roi des Lombards, & ſe ſignala ſous lui en Germanie dès ſa tendre jeuneſſe dans une guerre contre les Gépides: au fort de la mêlée il apperçoit Turiſmode ou Turiſmond, fils de Turiſende, roi des Gépides; il court à ſa rencontre, l'attaque, le renverſe & le tue. Ce fut le ſignal de la victoire; les Gépides conſternés prennent la fuite & ſont taillés en pièces.

Le trait que je vais rapporter fait connoître quelques uſages de ces temps & de ces peuples; peint au naturel leurs mœurs, leur ſimplicité, le caractère de leur audace, leur reſpect pour l'hoſpitalité, & le mélange de groſſièreté, de grandeur & de vertu qui diſtingue toutes ces nations Germaniques.

Les Lombards jugeant que la victoire éclatante remportée par le jeune *Alboin*, l'avoit rendu digne d'être admis à la table du roi, demandèrent à Audoin cette récompenſe de la valeur de ſon fils: « Vous ſavez, leur répondit Audoin, que l'uſage » conſtant de la nation s'y oppoſe, & qu'aucun fils » de roi ne peut être admis à la table de ſon » père, s'il n'a été armé par un roi étranger «.

A ce diſcours, *Alboin* comprit que ce ſeroit doubler l'honneur d'être armé par un roi étranger, que de l'être par un roi ennemi; il prend avec lui quarante jeunes hommes choiſis & d'une valeur éprouvée, & va trouver le roi des Gépides. Turiſende lui fait l'accueil le plus favorable, l'admet à ſa table, le fait aſſeoir à ſa droite, à la place qu'occupoit autrefois Turiſmond ſon fils; ſa vertu ſe fit cet effort; mais ſon cœur paternel ne put ſoutenir ce ſpectacle ſans ſe troubler; de profonds ſoupirs trahirent ſa douleur, des larmes coulèrent de ſes yeux; il ſe tourna en gémiſſant vers *Alboin*: « La » place où vous êtes, lui dit-il, eſt celle où mes » yeux étoient accoutumés à voir mon fils; faut-il » y voir aujourd'hui ſon vainqueur & ſon meurtrier »?

A ces mots, un autre fils qui reſtoit à Turiſende, & qui avoit eu peine juſqu'alors à ſe contenir, Cunimond s'élève contre les Lombards, les inſulte, & mêlant aux injures une raillerie groſſière, il les compare à des jumens noires aux pieds blancs, parce qu'ils portoient des chauſſures blanches. Un Lombard de la ſuite d'*Alboin* répond fièrement: « Tu ſais trop avec qu'elle vigueur ſavent ruer » ces jumens aux pieds blancs: va voir ſur le » champ de bataille les os de ton frère, épars à » l'aventure, comme ceux du plus vil bétail au » milieu des prairies ». La querelle s'échauffe, les Gépides paroiſſent vouloir courir aux armes; les Lombards portent tous à la fois la main ſur leurs épées: le roi ſe lève, ſe jette entre les Gépides & les Lombards, arrête les uns, appaiſe les autres: » Je ne ſouffrirai point, dit-il, qu'on opprime ainſi » des étrangers dans ma maiſon; cette indigne » victoire ſeroit exécrable devant Dieu & devant » les hommes ». Le reſpect qu'il inſpire, calme tous les eſprits; il redouble d'attentions & d'égards pour *Alboin*, il lui donne les armes de Thuriſmond & le renvoie, avec une ſûre eſcorte, à ſon père, à la table duquel *Alboin* vint s'aſſeoir en vainqueur, étonnant ſes citoyens du récit de ſon audace & de la généroſité de Turiſende.

Alboin ſuccéda à Audoin ſon père, & Cunimond à Thuriſende. Cunimond n'avoit pardonné à ſon rival, ni l'affront qu'il lui avoit fait, ni celui qu'il comptoit en avoir reçu; il ne reſpiroit que la vengeance; on courut aux armes, & dans le premier combat la nation Gépide fut exterminée. *Alboin* tua Cunimond de ſa main, lui coupa la tête, & fit de ſon crâne un vaſe à boire, ſelon un uſage barbare de diverſes nations Scythiques, Scandinaves & Germaniques. Il n'en épouſa pas moins Roſemonde, fille de Cunimond, femme ſingulière, que le mélange de quelques vertus avec beaucoup de vices a rendu célèbre, & qu'un ſentiment na-

turel de piété filiale, jetta dans un enchaînement bizarre de crimes & de malheurs. *Alboin* étoit veuf de Clodeſinde, fille de Clotaire, premier roi de France.

Les Lombards étoient devenus le peuple le plus puiſſant de la Germanie : l'Empire les craignoit & recherchoit leur alliance : Juſtinien leur avoit abandonné la Pannonie, pour qu'ils ſerviſſent de barrière à l'Italie contre les autres peuples barbares ; il avoit fourni des ſecours aux Lombards contre les Gépides : les Lombards en avoient fourni à leur tour à Juſtinien contre les Goths. Ils avoient aidé Narsès, ce grand général de l'Empire, à écraſer Totila : dans cette expédition ils avoient connu l'Italie.

Voici à quelle occaſion ils y retournèrent pour s'y établir.

Narsès étoit devenu ſuſpect pour avoir été trop utile. Ses conquêtes & les richeſſes qu'elles lui avoient procurées, avoient excité l'envie ; les Romains, qui le haïſſoient, le perdirent dans l'eſprit de Juſtin II, neveu & ſucceſſeur de Juſtinien, & ſur-tout dans l'eſprit de l'impératrice Sophie. Juſtin crut trop aiſément qu'un mot ſuffiroit pour perdre un homme tel que Narsès, il le rappella & envoya Longin pour commander en ſa place en Italie, ſous le nouveau titre d'exarque. L'indiſcrète & ſuperbe Sophie, joignant l'inſulte à l'injuſtice, écrit à Narsès : « *Hatez votre retour ; les femmes vous attendent dans* » *le Gynécée pour filer avec vous ; venez leur diſtri-* » *buer la laine, c'eſt l'emploi d'un eunuque* ». Narsès lui répond : *Je vais vous ourdir une trame que vous ne démêlerez de votre vie.* Il rappelle ces Lombards qui avoient déja vaincu avec lui : *Quittez*, leur dit-il, *vos pauvres campagnes de Pannonie ; venez partager avec moi les délices de cette fertile Italie.* Une pareille propoſition flattoit un peuple guerrier & un prince avide de conquêtes. *Alboin* la reçut avec tranſport ; il parcourut en vainqueur la Vénétie, Milan, la Ligurie, fit le ſiége de Pavie, & pénétrant par la Tuſcie ou Toſcane, porta la terreur juſqu'aux portes de Ravenne & de Rome. On lui a reproché quelques violences inévitables dans une pareille expédition ; il chercha toujours à en arrêter le cours, il vouloit faire aimer ſon joug, il étoit naturellement juſte & généreux, autant qu'un barbare & un conquérant peut l'être. Il ſignala ſon entrée dans Pavie par la clémence, & grace à ſon caractère bienfaiſant, la tyrannie des Lombards en Italie eut d'heureuſes prémices.

Il fixa le ſiége du royaume à Pavie. Son regne fut de trois ans & ſix mois, il l'employa tout entier à conquérir, & les peuples conquis ne furent point trop à plaindre.

Sa mort fut le crime de Roſemonde ſa femme. Cette union forcée d'une captive avec le vainqueur & le meurtrier de ſon père, dut avoir peu de douceur pour Roſemonde, & *Alboin* eut l'imprudence de lui rappeller d'une manière cruelle, les raiſons qu'elle avoit de le haïr. Un jour, à Vérone, dans un feſtin, il voulut faire l'eſſai de cette fatale coupe qu'il avoit formée du crâne de Cunimond, & il obligea Roſemonde d'y boire : *Buvez gaiment avec votre père*, lui dit-il. Si Roſemonde avoit pardonné la mort de Cunimond, elle ne put pardonner l'uſage qu'*Alboin* lui faiſoit faire de ces affreuſes & reſpectables dépouilles : dès-lors elle jura ſa mort. Mais ce qui caractériſe plus particuliérement les mœurs Gépides & Lombardes, ce ſont les étranges moyens qu'employa Roſemonde pour le perdre. Elle fit entrer, dans ſes vûes, un officier du roi, nommé Helmige, qui même avoit été nourri avec lui. Helmige engagea Roſemonde à faire part de ſon projet à un homme d'une force ſurnaturelle & d'une audace éprouvée, nommé Pérédée : celui-ci en eut aſſez d'horreur pour s'y refuſer, mais non pour en avertir *Alboin*. Pérédée entretenoit un commerce de galanterie avec une des femmes de Roſemonde, la reine prit ſa place, & trompa Pérédée à la faveur de la nuit ; elle ne laiſſa durer ſon erreur qu'autant qu'il le falloit, pour qu'il ſe rendit coupable : *Reconnois Roſemonde*, lui dit-elle alors, *& vois quel eſt déſormais ton ſort ; choiſis de mourir de la main du tyran ou de l'immoler ; après l'outrage que tu viens de lui faire, ta perte eſt infaillible, ſi tu ne le préviens.* Pérédée ſe regardant comme enchaîné au crime, conſentit à tout : les trois conjurés prirent leurs meſures. Roſemonde eut ſoin d'écarter toutes les armes, & pendant qu'*Alboin* dormoit, elle attacha ſi fortement ſon épée au chevet du lit, qu'elle lui en ôta entiérement l'uſage ; alors elle introduiſit les meurtriers dans ſa chambre. *Alboin* s'éveille, voit des aſſaſſins fondre ſur lui, met la main ſur ſon épée, ſent qu'elle réſiſte & qu'il eſt trahi, il ne s'abandonne pas lui-même, il faiſit un *eſcabeau*, *ſcabello ſuppedaneo*, avec lequel il ſe défend quelque temps ; mais il ſuccombe enfin, il expire percé de coups.

La douleur & l'indignation qu'excita la mort d'*Alboin* forcèrent les meurtriers à la fuite, après qu'Helmige ayant épouſé Roſemonde, qui, ce ſemble, auroit dû plutôt épouſer Pérédée, eut tenté vainement de recueillir le prix de ſon crime, en s'emparant du trône ; les Lombards révoltés vouloient la faire périr ; Roſemonde le ſauva, & ce fut pour ſa perte ; elle étoit entrée dans une carrière de crimes & de malheurs, d'où il ne lui fut plus poſſible de ſortir. Elle ſe mit, avec ſon nouvel époux, ſous la protection de l'exarque Longin, qui leur donna un aſyle à Ravenne. Helmige & Roſemonde s'étoient emparés des tréſors d'*Alboin* ; ſoit que ces tréſors tentaſſent la cupidité de Longin, ſoit qu'il crût que le titre de mari de Roſemonde lui fourniroit des moyens plus ſûrs de ſemer la diſcorde parmi les Lombards, chez qui la reine pouvoit avoir un parti, il lui fit la propoſition de ſe défaire d'Helmige & de l'épouſer. Toutes les paſſions entroient fortement dans l'ame de Roſemonde ; elle avoit immolé ſon premier mari

à la vengeance, elle ſacrifia le ſecond à l'ambition. Elle préſente à Helmige, au ſortir du bain, un breuvage empoiſonné; le poiſon produiſit aſſez promptement ſon effet, pour qu'Helmige s'en aperçût, & forçât, l'épée à la main, Roſemonde de boire le reſte. C'eſt ainſi que les meurtriers d'*Alboin* prirent eux-mêmes le ſoin de le venger.

Quant à Pérédée, il avoit, dit-on, ſuivi Helmige & Roſemonde dans leur fuite, & fut envoyé par Longin à Conſtantinople avec Albſuinde, fille d'*Alboin*. Le reſte de l'hiſtoire de Pérédée, ſemble imaginé d'après celle de Samſon, avec quelques changemens. Il déchire en pièces, dans un ſpectacle public, en préſence de l'empereur, un lion d'une grandeur énorme : ſa hardieſſe & ſa force le font redouter; on lui crève les yeux. Pour s'en venger, il demande à révéler à l'empereur un ſecret important; l'empereur n'oſe courir les riſques d'un entretien particulier avec lui, & ſe contente de lui envoyer deux de ſes plus intimes confidens; ils s'approchent, alors Pérédée tire deux poignards qu'il tenoit cachés, & fait tomber à ſes pieds ces deux ſeigneurs. On ignore ſon châtiment, ou la ſuite de ſes aventures.

ALBON, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'une ancienne & illuſtre maiſon, encore exiſtante, dont étoit ce fameux maréchal de Saint-André, l'homme le plus magnifique & le plus ruiné de la cour, qui ſe vendit aux Guiſes ſous François II; qui, ſous Charles IX, fut le Craſſus ou le Lépide du Triumvirat François, & qui, ſi l'on en croit Brantôme, propoſa dans un conſeil ſecret de ce Triumvirat, de mettre Catherine de Médicis dans un ſac, & de la jetter à l'eau, ce que Catherine, ſelon le même Brantôme, entendoit, à la faveur d'un trou pratiqué dans la chambre où ſe tenoit le conſeil : le maréchal de Saint-André ayant été pris à la bataille de Dreux (20 décembre 1562), fut tué de ſang-froid après l'action, par un particulier nommé Robigny-Mézière, qu'il avoit autrefois outragé. Il avoit montré une valeur brillante à la bataille de Cériſoles, ſous François premier, à celle de Saint-Quentin, ſous Henri II, où il avoit été fait priſonnier; à cette bataille de Dreux, ſous Charles IX, où il venoit encore d'être fait priſonnier, lorſqu'il fut tué de ſang-froid : il montra même, en quelques occaſions, les talens d'un général; mais s'il eſt vrai qu'il ait propoſé ſérieuſement au conſeil des Triumvirs, de jetter la reine mère dans la rivière, on ne peut pas dire que ce fût un homme d'état. Ce fut Marguerite de Luſtrac, ſa veuve, qui arma ſi éperdument le prince de Condé, & qui lui donna ſa terre de Valeri.

ALBORNOS, (ALVARÈS.) archevêque de Tolède. *Voyez* l'article PIERRE LE CRUEL.

ALBRET, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'une des plus nobles & des plus illuſtres maiſons de la France, & elle le tire du pays d'*Albret*, dans les landes de Bordeaux; c'eſt de cette maiſon que ſont venus à la France les droits au royaume de Navarre, par Jeanne d'*Albret*, mère de Henri IV. Cette même maiſon a produit, entr'autres perſonnages diſtingués, le connétable d'*Albret*, tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, pluſieurs cardinaux & le maréchal d'*Albret*, mort en 1676, homme d'eſprit & de cœur, qui avoit un foible bien ſingulier; il s'évanouiſſoit quand il voyoit la tête d'un marcaſſin. Sur quoi Buſſi demande s'il ſeroit permis en honneur, à un homme qui ſe battroit contre le maréchal d'*Albret*, de porter une tête de marcaſſin dans la main gauche. L'hôtel d'*Albret*, grace au goût du maréchal pour les lettres & pour l'eſprit, ſembloit avoir ſuccédé à l'hôtel de Rambouillet. C'eſt de la maréchale ſa femme, que madame de Caylus, dans ſes *ſouvenirs*, fait pluſieurs contes aſſez plaiſans.

Elle alloit aux ſpectacles, comme beaucoup d'autres, ſans y rien entendre, & elle vouloit toujours avoir auprès d'elle madame Scarron, depuis madame de Maintenon, pour lui expliquer toute la pièce pendant qu'on la jouoit, au lieu d'écouter & de la faire écouter.

La maréchale aimoit le vin & avoit le nez rouge : un jour ſe regardant au miroir, elle s'écria : *Mais où ai-je pris ce nez-là? Au buffet*, répondit Matha.

Le même Matha voyant que la maréchale d'*Albret*, à la mort de ſon père ou de ſon frère, ne vouloit point prendre de nourriture, lui dit : *Examinez-vous bien; ſi vous avez réſolu de ne manger de votre vie, vous avez raiſon; ſi vous devez manger un jour, croyez-moi, il vaut autant manger tout-à-l'heure.* Ce diſcours la perſuada, elle ſe fit apporter un gigot de mouton.

ALBUQUERQUE, gouverneur de Pierre-le-Cruel. *Voyez* l'article PIERRE-LE-CRUEL.

Le fameux conquérant des Indes Orientales pour le roi de Portugal Emmanuel-le-Grand, Alphonſe d'*Albuquerque*, étoit de la même famille que le gouverneur de Pierre le-Cruel, c'eſt-à-dire de la maiſon même de Portugal; ils deſcendoient d'un fils naturel du roi Denis. Alphonſe *Albuquerque* mourut plein de gloire en 1515 au port de Goa, au retour de ſon expédition d'Ormus, âgé de 63 ans. Blaiſe, ſon fils, publia, ſur les expéditions d'Alphonſe, des mémoires qui furent imprimés à Liſbonne en 1576.

On a auſſi d'un Edouard d'*Albuquerque* Coëllio, comte de Fernambouc dans le Brésil, un journal de la guerre du Brésil entre les Hollandois & les Portugais, commencée en 1630.

ALCADE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en Eſpagne, eſt un juge ou officier de judicature, qui répond à-peu-près à ce que nous appellons en France *un prévôt*.

Les Eſpagnols ont tiré le nom d'*alcade*, de l'*alcaide* des Mores. (*G.*)

ALCAIDE *ou* ALCAYDE, ſub. m. (*Hiſt. mod.*) chez les Mores, en Barbarie, eſt le gouverneur d'une ville ou d'un chateau, ſous l'autorité du roi de Maroc. Ce mot eſt compoſé de la particule *al*, & du verbe קדד, *kad*, ou *chad*, gouverner, régir, adminiſtrer.

La juriſdidiction de l'*alcaïde* eſt ſouveraine, tant au criminel qu'au civil, & c'eſt à lui qu'appartiennent les amendes. (*G.*)

ALCAMENE, (*Hiſtoire de Sparte.*) petit-fils d'Archelaüs, ſuccéda au trône de Sparte, dont ſes vertus le rendoient encore plus digne que ſa naiſſance. Il régna dans un temps où les inſtitutions de Lycurgue étoient dans toute leur vigueur, & il en obſervoit toute l'auſtérité. Il fut moins ſenſible à l'ambition de faire des conquêtes qu'à la gloire d'être le pacificateur de ſes voiſins. Les Crétois, agités de diſſentions domeſtiques, le choiſirent pour arbitre de leurs différends; il leur envoya un Spartiate intègre, qui étouffa le germe des factions parmi ces inſulaires. Pendant qu'il faiſoit régner le calme dans la Grèce, les habitans d'Elos, c'eſt-à-dire les *Elotes* ou *Ilotes*, tentèrent de s'affranchir du joug des Lacédémoniens. *Alcamène* marcha contre eux, les défit, & pour les mettre dans une éternelle impuiſſance de ſe ſoulever, il raſa leur ville, & appeſantit encore le joug dont ils étoient déjà accablés. (*T-N.*)

ALCÉE DE MITILÈNE, (*Hiſt. grecq.*) fameux poete lyrique grec, & inventeur des vers alcaïques, étoit contemporain & compatriote de Sapho, & vivoit vers l'an 604 avant Jéſus-Chriſt. Il reſte de lui quelques fragmens dans le *Corpus poetarum*. On y voit qu'il avoit pris la fuite dans une bataille, comme fit long-temps après lui Horace ſon imitateur. On croit que le tyran Pittacus, contre lequel *Alcée* avoit tant déclamé, le fit mourir.

ALCIAT (ANDRÉ), (*Hiſt. mod.*) juriſconſulte célèbre du ſeizième ſiècle, fils d'un riche marchand de Milan, naquit dans cette ville en 1491, étudia le droit à Pavie & à Bologne, & l'enſeigna d'abord à Avignon, puis à Bourges, où il fut attiré par François premier; enfin dans diverſes villes d'Italie où il erra au gré de ſon inconſtance ou de ſa cupidité. Il mourut à Pavie d'indigeſtion en 1550. Il avoit de la littérature, & ſes ouvrages même de juriſprudence s'en reſſentent: il a écrit une hiſtoire de Milan, ſa patrie. Ses emblèmes & ſes épigrammes peuvent le faire compter parmi les poetes; mais il n'a un grand nom que dans la juriſprudence.

ALCIBIADE, (*Hiſt. des Athéniens.*) capitaine Athénien, deſcendoit, dit-on, d'Ajax, & ſon origine, du côté de ſa mère, n'étoit pas moins glorieuſe, puiſqu'elle étoit, dit-on encore, de la famille des Alcméonides, la plus illuſtre de l'Attique. La nature en le formant ſembla réunir toutes ſes forces pour en faire un homme accompli. Des traits nobles & intéreſſans, des graces touchantes, ſoutenues de tous les dons du génie & de l'aménité du caractère, lui aſſurèrent un empire abſolu ſur les cœurs & les eſprits. Né avec toutes les paſſions, il les aſſervit toutes à ſon ambition, il fut tour-à-tour altier & populaire, intempérant & frugal, décent & licentieux. Toujours différent de lui-même, il ne fut que ce qu'exigeoit le moment. Il ſut plaire à tous & dans tous les temps. Il eſt difficile de ne pas abuſer d'un tel avantage; auſſi fut-il le corrupteur des mœurs publiques. Il prêta à la débauche les graces de la volupté; & les vices, pour ainſi dire, annoblis par ſes exemples, n'offrirent rien de rebutant. Les inclinations de ſon enfance manifeſtèrent ce qu'il ſeroit pendant tout le cours de ſa vie. Un jour qu'il luttoit contre un de ſes compagnons, il ſe ſentit ſi vivement preſſé qu'il le mordit au bras, comme s'il eût voulu le dévorer. L'offenſé s'écrie: *ah traître! tu mords comme une femme; — dis plutôt comme un lion*, répond *Alcibiade*. Dans une autre occaſion, pendant qu'il jouoit aux oſſelets dans la rue, un chariot vint à paſſer, il prie le conducteur d'arrêter un moment, mais ce charretier ſans complaiſance preſſe plus vivement ſes chevaux: tous les compagnons d'*Alcibiade* ſe diſperſent; au lieu de les imiter, il ſe couche devant la roue, en diſant: *malheureux, paſſe, ſi tu l'oſes*. Ces détails, qui paroiſſent minutieux, ſont bien dignes d'être obſervés par ceux qui préſident à l'éducation de la jeuneſſe. Quoiqu'il fût naturellement impérieux, l'avidité de ſavoir le rendit docile à la voix de ſes maîtres; (mais il choiſiſſoit & ces maîtres & les choſes qu'il vouloit apprendre d'eux; il refuſa, par exemple, d'apprendre à jouer de la flute, diſant fièrement qu'il étoit né pour recevoir du plaiſir & non pour en donner; c'étoit un trait de caractère.) Ce fut à l'école de Socrate qu'il développa le germe heureux de ſes talens. *Alcibiade*, beau & voluptueux, donna lieu à la malignité de croire que cette union étoit fondée ſur une paſſion proſcrite par la nature; & la licence de ſes mœurs accrédita ces bruits calomnieux. Ses contemporains l'ont accuſé de ce vice; mais (ſi ſa figure, ſa jeuneſſe & ſes mœurs favoriſoient ce ſoupçon, il ſemble que la ſageſſe & la vertu de Socrate auroient dû l'en défendre. Le vers:

Trop équivoque ami du jeune *Alcibiade.*

a peut-être plus nui encore chez les modernes à la réputation de Socrate, que ſes liaiſons avec *Alcibiade* n'y avoient nui chez les anciens.) Quoiqu'il en ſoit, Socrate devint néceſſaire à ſon jeune ami, il l'accompagnoit à la ville, à la campagne, ſous la tente, par-tout. Il ſe trouva avec lui à l'expédition de Potidée, où Socrate montra que, s'il ſavoit diſſerter ſur le mépris de la vie, il ſavoit auſſi mépriſer la mort. Le prix de la valeur lui auroit été adjugé, mais les généraux le déférèrent à *Alcibiade* qui avoit montré autant de courage, & qui lui étoit ſupérieur par la naiſſance; & dans une autre occaſion où l'armée Athénienne fut défaite, Socrate à pied fut rencontré par *Alcibiade*, qui, ne voulant point abandonner ſon ami, lui ſervit de rempart contre une troupe d'aſſaillans. Quoique l'élève eût beaucoup d'attachement pour ſon maître, il ſe déroboit quelquefois à ſa vigilance pour ſe livrer ſécrétement à la licence de ſes penchans. Socrate alors le pourſuivoit comme un

eſclave fugitif de la maiſon de ſon maître. Le goût d'*Alcibiade* pour les beaux-arts alloit juſqu'à l'enthouſiaſme : étant entré dans l'école d'un grammairien, il lui donna un ſoufflet, parce que ce grammairien n'avoit point d'Homère. Un autre maître lui montra un Homère corrigé de ſa main : *quoi !* lui dit-il, *tu te crois capable de corriger Homère, & tu t'amuſes à enſeigner des enfans !* Sa naiſſance lui ouvroit le chemin aux plus hautes dignités, il ne voulut être redevable de ſon élévation qu'à ſes talens. Ce fut ſur-tout par ſon éloquence qu'il ambitionna de ſubjuguer les ſuffrages. Une imagination riante & féconde, une prononciation gracieuſe & facile, un geſte noble & décent lui aſſuroient ce triomphe. Également jaloux de plaire au peuple que le faſte ſéduit, il nourriſſoit les plus beaux chevaux pour diſputer le prix dans les jeux de la Grèce, & ſes chariots ſurpaſſoient en magnificence ceux de tous les rois qui en envoyoient aux jeux olympiques. Il y fut deux fois couronné, & les villes lui firent de magnifiques préſens. La réputation de Nicias, qui le ſurpaſſoit en éloquence, choquoit ſa fierté. Tout moyen lui parut légitime pour le ſupplanter ; il le décria comme le partiſan ſecret des Lacédémoniens. Nicias devenu ſuſpect, fut obligé de partager le commandement avec Lamachus & *Alcibiade*. La Sicile devint le théâtre de la guerre. Athènes épuiſa ſes tréſors pour lever des ſoldats & des matelots. L'ardeur de s'enrôler faiſoit envisager de grands ſuccès. La diverſité des caractères des généraux affoiblit le commandement. Nicias, circonſpect juſqu'à la timidité, voyoit les difficultés ſans découvrir les moyens de les ſurmonter. *Alcibiade* audacieux juſqu'à la témérité, paroiſſoit aſſuré de vaincre, s'il pouvoit réſoudre ſes collègues à combattre. Son éloquence les tira de leur aſſoupiſſement, & leur réveil fut ſuivi de la victoire. Tandis qu'il triomphoit en Sicile, on l'accuſoit à Athènes d'avoir mutilé les ſtatues des dieux, & d'avoir profané les myſtères ſacrés. Celui que l'on avoit révéré comme le héros de la patrie, ſe vit abhorré comme un ſacrilége, digne d'expirer ſous le glaive de la loi. Sa religion étoit fort ſuſpecte ; on l'avoit déja accuſé de faire ſervir dans ſes banquets les vaſes ſacrés qu'on portoit dans les proceſſions, & cette accuſation donna de la probabilité à la ſeconde. Les Athéniens, aveuglés par leur zèle, fermèrent les yeux ſur le caractère des témoins. Tout fut admis ; rien ne fut diſcuté, parce que la ſuperſtition ſe diſpenſe de tout examen. Tous les profanateurs furent condamnés à la mort. *Alcibiade* eut ordre de quitter l'armée, pour aller ſe juſtifier à Athènes : il s'embarqua avec ſes amis, & affecta une confiance qu'il n'avoit pas, parce qu'il connoiſſoit ſes ennemis. La crainte d'être livré à un peuple fanatique, lui fit prendre le parti de débarquer à Thurium, & de ſe ſouſtraire à la vigilance de ſes conducteurs. Les Athéniens, furieux d'avoir manqué leur proie, le condamnèrent à mort & confiſquèrent ſes biens. (Quand il apprit ſon arrêt, *je leur ferai voir*, dit-il, *que je ſuis encore en vie.* Il n'étoit pas en effet aſſez vertueux pour que ſon premier mouvement fût de pardonner à une patrie injuſte & ingrate. Chez lui la généroſité n'étoit produite que par la réflexion ou même que par la politique. Il ſe retira chez les Lacédémoniens, ennemis des Athéniens, & les ſervit contre Athènes. Socrate, ſon maître, lui avoit dit pluſieurs fois que *s'il ſe comparoit avec les jeunes Lacédémoniens il verroit qu'il n'étoit à leur égard qu'un enfant ou une femme.* Il ſe ſouvint de ce mot, & comme il étoit à Athènes le plus voluptueux des Athéniens, comme il fut depuis dans les Etats du Roi de Perſe, le plus mol des Aſiatiques, il ſe piqua d'être à Sparte le plus auſtère des Lacédémoniens, il ſe baignoit dans l'eau glacée, ne prenoit que des nourritures groſſières, ne mettoit que les habits les plus ſimples. Athènes s'apperçut bientôt qu'elle l'avoit perdu.) Les ſoldats, privés de leur chef, tombèrent dans l'abattement : la flotte des Athéniens fut détruite, & Nicias tomba entre les mains des Syracuſains, qui le firent périr. (Mais bientôt *Alcibiade* vit éclater contre lui la jalouſie des chefs Spartiates ; d'ailleurs il lui étoit plus aiſé d'adopter des uſages étrangers & d'y exceller, que de vaincre ſes propres penchans) ; il ſéduiſit Timée, femme du roi Agis, qui lui avoit donné l'hoſpitalité. Après avoir ainſi trahi ſon hôte & ſon protecteur, il crut avoir tout à redouter de ſes vengeances, il ſe retira dans le Peloponnèſe, mais les peuples alarmés de poſſéder un homme ſi dangereux par l'art de ſéduire, conſpirèrent ſa mort. *Alcibiade*, inſtruit de leur complot, ſe réfugia vers Tiſſapherne, gouverneur de la baſſe Aſie. Sa dextérité, ſa ſouplеſſe inſinuante, le rendirent bientôt l'ami de ſon nouveau protecteur ; & reprenant les ſentimens d'un citoyen, il ſe ſervit à l'avantage de ſa patrie, de l'aſcendant qu'il prit ſur le Satrape. Il ménagea aux Athéniens l'alliance des Perſes contre les Spartiates & leurs alliés, qui n'éprouvèrent plus que des revers. Quoique comblé d'honneurs dans une terre d'exil, il ſoupiroit pour ſa patrie, & les Athéniens déſiroient ſon retour : il répondit cependant à leurs propoſitions, non avec la modeſtie d'un banni, mais avec la fierté d'un vainqueur qui preſcrit des loix. Il déclara qu'il ſe priveroit de la conſolation de revoir ſa patrie, tant que le gouvernement ſeroit démocratique, pour ne pas être une ſeconde fois la victime d'une populace inſolente qui l'avoit ſi injuſtement perſécuté pendant qu'il la ſervoit. Ce fut à Samos, au milieu du tumulte du camp, que la conſtitution d'Athènes fut changée. Piſandre, aſſuré de l'armée, ſe rendit dans Athènes, où il força le peuple à remettre l'autorité illimitée entre les mains de quatre cens nobles, qui, dans des circonſtances critiques, ſeroient obligés de convoquer cinq mille citoyens, pour délibérer ſur les beſoins de l'état.

Les

Les nobles envahirent tout le pouvoir, & *Alcibiade*, dont ils redoutoient les talens, ne fut point rappellé, les priſons furent remplies de citoyens généreux. Athènes eut autant de bourreaux qu'elle eut de tyrans. L'armée apprit avec indignation que le peuple avoit été dépouillé de ſes privilèges. Les ſoldats, qui étoient citoyens, dépoſent leurs généraux & rappellent *Alcibiade*. Le peuple confirme leur choix, & d'une voix unanime il eſt élévé au commandement. Il ne voulut point que ſon rappel fût regardé comme une grace, & il ne rentra dans ſa patrie que ſuivi de la victoire. La fortune ne l'abandonna point pendant cette campagne, & les Peloponéſiens furent obligés de lui céder l'empire de la mer. Alors, il ſe montra dans Athènes, précédé des priſonniers qu'il avoit faits. Les dépouilles & les débris de deux cens vaiſſeaux ornoient ſa pompe triomphale. Les Athéniens attendris ſe reprochoient les outrages qu'il avoit eſſuyés. Cette ivreſſe d'admiration fut bientôt diſſipée; le peuple reprit bientôt ſon eſprit d'Oſtraciſme & conſidéra moins ce qu'*Alcibiade* avoit fait que ce qu'il pouvoit faire; on ſe mit à interpréter toutes ſes actions de la manière la plus ſiniſtre. S'il s'arrêtoit dans ſes conquêtes ou s'il éprouvoit quelques legers revers, il étoit corrompu par l'ennemi & d'intelligence avec lui. Après une victoire complette remportée près d'Andros, il ne put ſe rendre maître de cette île; le peuple éclata en murmures. On lui faiſoit un crime d'une lenteur qu'on ne devoit attribuer qu'à l'épuiſement des finances; il étoit ſouvent forcé de quitter ſon armée pour aller chercher de l'argent & des proviſions. Pendant une de ces abſences ſon armée fut défaite; il fut accuſé d'être l'auteur de ce déſaſtre, & de ne s'être éloigné de la flotte que pour ſe livrer à des débauches. On le peignit comme un exacteur qui parcouroit les provinces pour s'enrichir de leurs dépouilles; on allégua qu'il avoit fortifié une citadelle près de Bizance, où il dépoſoit ſes tréſors, & d'où il ſe flattoit de braver les vengeurs des loix & du public. Il fut deſtitué du commandement, & le peuple vomit contre lui mille imprécations. Il ſentit le danger de rentrer dans ſa patrie, & raſſemblant avec lui ſes amis, il forma une armée d'avanturies qui s'attachèrent à ſa fortune. Il porta la guerre dans la Thrace, où il conſtruiſit trois citadelles pour s'oppoſer aux incurſions des barbares. Pluſieurs petits rois recherchèrent ſon alliance; & ſa facilité à ſe plier aux mœurs & aux uſages étrangers, leur fit preſque oublier qu'il étoit né dans Athènes. Les généraux qu'on lui avoit ſubſtitués, étoient ſans talens & ſans expérience. Leur armée ſans ordre & ſans diſcipline, bravoit les Spartiates qui affectoient de la craindre. *Alcibiade* ſe ſouvint qu'il étoit Athénien, & ſe trouvant dans le voiſinage des deux armées, il ſe rendit auprès des généraux Athéniens, auxquels il daigna donner des conſeils; ils crurent n'en avoir pas beſoin, ils l'écoutèrent avec mépris, & l'un d'eux nommé *Tidée*, lui ordonna de s'éloigner au plutôt du camp. Il alla chercher un aſyle auprès du Satrape Pharnabaſe, & quoiqu'éloigné de la Grece, il n'en parut pas moins redoutable aux Lacédémoniens. Lyſandre, leur général, le fit demander mort ou vif au Satrape, qui ayant alors beſoin d'eux, eut la baſſeſſe de condeſcendre à ſes déſirs. Les droits de l'hoſpitalité furent violés pour ſervir la politique. Ceux qui furent envoyés pour arrêter *Alcibiade*, n'oſant entrer dans ſa maiſon, y mirent le feu. *Alcibiade* en ſort l'épée à la main. Il n'avoit avec lui qu'un ami & une femme, qui s'étoient aſſociés à ſes deſtinées. Les barbares n'oſent en approcher, ils lui lancent de loin une grêle de dards, & il tombe percé de coups à l'âge de quarante ans. Cet homme ſingulier, qui ſervit ſa patrie, dont il fut preſque toujours perſécuté, eut des talens réels, mais il n'eut que le faſte des vertus. On prétend qu'il étoit père de la célèbre Laïs, qui eut en partage ſes graces & ſa beauté. Quelques-uns diſent que Pharnabaſe & les Lacédémoniens n'eurent aucune part à ſa mort, ils l'imputent à deux frères dont il avoit ſéduit la ſœur, & qui, pour venger l'outrage fait à leur famille, mirent le feu à ſa maiſon. (*T-N.*)

ALCIONIUS, (PIERRE) (*Hiſt. mod.*) Italien de nation, né à Veniſe, où il fut d'abord correcteur d'imprimerie du célèbre Alde Manuce, fut enſuite profeſſeur en grec à Florence. On a dit qu'ayant entre les mains le ſeul manuſcrit qui exiſtât, du traité de Cicéron *de gloriâ*, il en prit tout ce qui lui convenoit pour ſon ouvrage intitulé *de exilio*, & que pour cacher ſon plagiat, il jetta au feu ce manuſcrit unique. On a fait le même conte de quelques autres auteurs. Ce traité *de exilio*, imprimé à Veniſe en 1522, *in*-4°. l'a été depuis, par les ſoins de Mencken, à Leipſick, en 1707, *in*-12. ſous le titre d'*Analecta de calamitate litteratorum*. *Alcionius*, protégé par le Pape Clément VII, de la maiſon de Médicis, perdit cette protection, pour avoir embraſſé le parti des Colonnes, ennemis du Pape, ce que nous obſervons à cauſe du rapport que cette diſgrace peut avoir avec ſon traité *de exilio*.

ALCIPHRON, (*Hiſt. anc.*) C'eſt le nom de deux perſonnages qu'il ne faut pas confondre, dont l'un étoit un philoſophe célèbre du temps d'Alexandre, l'autre un auteur Grec, dont nous avons quelques épitres. On ignore dans quel temps vivoit ce dernier.

ALCIPPE, (*Hiſt. anç.*) Lacédémonien, exilé de Sparte, par ce principe d'Oſtraciſme qui ſert & nuit aux républiques. Démocrita, ſa femme, & deux filles qu'ils avoient, ſe voyant réduites à la miſère, & n'ayant pû le ſuivre, parce que le magiſtrat les en empêcha, ne prirent plus conſeil que du déſeſpoir; un jour que la ſolemnité d'une fête attiroit le peuple en foule dans un temple, elles y mirent le feu, & voyant qu'elles alloient être miſes en pièces par le peuple, qui avoit promp-

tement éteint l'incendie, elles ſe tuèrent à ſa vue, en lui reprochant ſon injuſtice à l'égard d'*Alcippe*.

ALCMAN, (*Hiſt. anc.*) le premier poete Grec, connu par des poéſies érotiques ; il mourut, dit-on, de la maladie pédiculaire. Il vivoit vers l'an 672, avant J. C. Athénée nous a conſervé quelques fragmens de ſes poéſies.

ALCMÉON, (*Hiſt. anc.*) de Crotone, diſciple de Pythagore, eſt dit-on, le premier qui ait diſſéqué des animaux ; c'eſt auſſi, à ce qu'on croit, le premier qui ait écrit ſur la phyſique ; on n'a point ſes ouvrages.

ALCON, (*Hiſt. anc.*) chirurgien, que Pline appelle *Medicus vulnerum*, célèbre dans ſon temps pour les fractures, ſavant auſſi dans l'art de traiter les hernies par inciſion, eſt connu pour avoir fait une telle fortune dans ſa profeſſion, qu'une amende d'un million de nos livres, qu'il fut obligé de payer à l'empereur Claude, ne parut pas l'incommoder.

ALCORAN, (*Hiſt. mod.*) conſidéré comme le livre de la loi mahométane, appartient à la théologie; nous ne conſidérons ici ce mot que ſous une ſignification particulière. Il déſigne chez les Perſans, une eſpèce de tour ou de clocher fort élevé, environné de deux ou trois galeries l'une ſur l'autre, d'où les Moravites, eſpèce de prêtres parmi eux, récitent des prières à haute voix, pluſieurs fois le jour, en faiſant le tour de la galerie, afin d'être entendus de tous côtés. C'eſt à-peu-près la même choſe que les Minarets dans les moſquées des Turcs. (*A. R.*)

ALCUIN, (*Hiſt. litt. mod.*) fut un des principaux coopérateurs de Charlemagne dans la reſtauration des Lettres ; ce fut en Italie que Charlemagne rencontra ce ſavant homme, Anglois de naiſſance, qui avoit comme lui, étendu ſon eſprit par les voyages. *Alcuin* lui enſeigna la rhétorique, ſans le ſecours de laquelle Charlemagne étoit naturellement éloquent ; la dialectique, qu'il eſt toujours bon d'apprendre, mais ſans laquelle on raiſonne très-bien, quand on a l'eſprit juſte, & avec laquelle on raiſonne très-mal, quand on a l'eſprit faux ; enfin, l'aſtronomie à laquelle il s'attacha beaucoup, & dans laquelle il ſurpaſſa ſon maître. Charlemagne le combla de biens. *Alcuin* réuniſſoit les abbayes de Ferrières, de Saint Loup de Troyes, de Saint Joſſe ſur mer, & de Saint Martin de Tours : les terres de ces abbayes étoient peuplées de ſerfs, abus qu'*Alcuin* eût dû avertir Charlemagne de détruire. *Alcuin* ayant écrit par l'ordre de Charlemagne, contre l'héréſie d'Elipand de Tolède & de Félix d'Urgel, Elipand, dans ſa réponſe, lui reprocha d'avoir vingt-mille ſerfs dans les terres de ſes abbayes. Il y a bien loin de ce reproche à la queſtion de ſavoir ſi le Chriſt, en tant qu'homme eſt fils véritable ou ſeulement fils adoptif de Dieu ; mais, dans toutes les diſputes, la perſonne eſt toujours bien près des écrits, & dans les diverſes accuſations & récriminations, on paſſe toujours bien aiſément d'un de ces objets à l'autre. Au reſte le reproche ne pouvoit-être plus mal adreſſé. *Alcuin* tenoit tous ces dons de la pure amitié de Charlemagne, qui avoit été bien au-delà de ſes vœux ; ſes richeſſes lui étoient à charge par les ſoins qu'elles exigeoient, & qui le détournoient de l'étude, ſeule richeſſe dont il fût jouir ; il ſe plaignoit de ſon opulence comme on ſe plaint de ſa pauvreté, & il regarda comme une faveur la permiſſion qu'il obtint enfin, à force d'importunités, de ſe démettre de quelques-unes de ſes abbayes.

C'eſt bien moins par ſes ouvrages, qu'il n'eſt plus queſtion de lire aujourd'hui, qu'*Alcuin* a été utile à la France, que par les écoles qu'il fit fonder, par le plan d'études qu'il traça, par le goût des lettres qu'il répandit. *Il ne tient pas à vous & à moi*, écrivoit-il à Charlemagne, *que nous ne faſſions de la France une Athènes chrétienne*, car les lettres ne ſe ſéparoient point alors de la religion. Mais le deſir de rendre la France chrétienne, prenoit un peu chez *Alcuin*, ſur le deſir de la rendre ſemblable à Athènes ; car il interdiſoit à ſes diſciples la lecture des grands Poëtes de l'antiquité, craignant qu'ils ne fiſſent perdre du côté des mœurs plus qu'ils ne feroient gagner du côté du goût. Il reproche à Richode, archevêque de Tréves, d'aimer trop Virgile ; *j'aimerois mieux*, dit-il, *vous voir l'eſprit rempli des quatre évangiles que des douze livres de l'Enéide.*

» Oh ! s'écrioit un jour Charlemagne, dans le deſir qu'il avoit de former ſes ſujets aux lettres & à la religion, » que n'ai-je douze hommes tels » que Saint Jérôme & Saint Auguſtin ! « Dieu » n'en a créé que deux, dit *Alcuin*, & vous en » voulez douze ! »

On voit que les ſujets que traitoit *Alcuin*, ou de lui même, ou pour répondre aux queſtions de Charlemagne, ſe rapportent preſque toujours à la religion ou aux uſages de l'égliſe ; par exemple, Charlemagne lui avoit demandé l'explication de la dénomination de ſeptuagéſime, ſexagéſime, quinquagéſime & quadragéſime, donnée aux trois dimanches qui précèdent immédiatement le carême, & au premier dimanche de carême. Cette dénomination, en effet, offre deux difficultés ; l'une, qu'elle ſuppoſe chaque ſemaine de dix jours au lieu de ſept ; l'autre que la dénomination n'eſt jamais juſte. En effet, le nom de ſeptuagéſime ſuppoſe ſoixante-dix jours, juſqu'à pâques, & il n'y en a que ſoixante-trois ; la ſexagéſime en ſuppoſe ſoixante, & il n'y en a que cinquante-ſix ; la quinquagéſime approche davantage du terme qu'elle exprime, car il reſte quarante-neuf jours, & en comptant le jour de pâques, il y en auroit cinquante ; la quadragéſime n'en annonce que quarante, & il y en a au moins quarante-deux. La véritable ſolution eſt peut-être, qu'on s'eſt contenté d'une approximation aſſez vague ; que, comme la dénomination ne pouvoit porter que ſur les dimanches, on a été obligé de ſuppoſer les ſemaines de dix jours, par-

ce que la dénomination ne change que de dixaine en dixaine. *Alcuin*, ſuivant l'eſprit du temps, trouve des raiſons plus ſubtiles.

Charlemagne preſſoit ſouvent *Alcuin* de l'accompagner dans ſes fréquens voyages d'Italie ; il l'invitoit à quitter les murs enfumés de l'abbaye de Saint Martin de Tours, pour les palais dorés de Rome. » Ces murs enfumés, répondoit *Alcuin*, ſont le ſé» jour de la paix, & cette ſuperbe Rome, par ſes » diſcordes éternelles, ſe reſſent toujours du fratri» cide qui ſouilla ſes foibles commencemens ».

Le nom d'*Alcuin*, dans l'académie de Charlemagne. (*Voyez* ADALARD.) étoit *Albinus*, on ne voit pas trop la raiſon d'un ſi foible changement : *Alcuin* chargeant Angilbert, qui étoit à Rome, & dont le nom, dans cette même académie étoit *Homere*, de lui rapporter des reliques, cite gaiment ce vers de l'art d'aimer d'Ovide ;

Si nihil attuleris, ibis, Homere, foras.

Alcuin mourut en 804. On grava ſur ſon tombeau, dans l'égliſe de Saint-Martin de Tours, une épitaphe qu'il s'étoit faite à lui-même : l'éloge qu'il s'y donne, eſt d'avoir été un voyageur célèbre :

Famoſus in orbe viator.

Du reſte, elle ne contient que les moralités communes du ſujet.

Quod nunc es fueram. . . . . .
Et quod nunc ego ſum, tuque futurus eris.
Delicias mundi caſſo febabar amore :
Nunc cinis & pulvis vermibus atque cibus.

» J'étois ce que vous êtes, vous ſerez ce que je ſuis. Je recherchois avec une vaine ardeur les délices du monde, maintenant je ſuis cendre & pouſſière, & la pâture des vers.

Quelques Martyrologes donnent à *Alcuin* le titre de *bienheureux*, & la chronique de Tours l'appelle *Saint*.

ALDERMAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) terme uſité en Angleterre, où il ſignifie un *adjoint* ou *collègue*, aſſocié au maire ou magiſtrat civil d'une ville ou cité, afin que la police y ſoit mieux adminiſtrée.

Il y a des *aldermans* dans toutes les cités & villes municipales, qui en compoſent le conſeil commun, & par l'avis deſquels ſe font les réglemens de police. Ils prennent auſſi connoiſſance en quelques occaſions de matières civiles & même criminelles, mais très-rarement.

Leur nombre n'eſt point le même par-tout ; il y en a plus ou moins, ſelon les différentes villes : mais il n'y en a nulle part moins de ſix, ou plus de vingt-ſix.

C'eſt de ce corps d'*aldermans* qu'on tire tous les ans des maires & échevins, qui après leur mairie ou échevinage retournent dans la claſſe des *aldermans*, dont ils étoient commiſſaires.

Les vingt-ſix *aldermans* de Londres ſont ſupérieurs aux trente-ſix quarteniers.

Quand un des *aldermans* vient à mourir, les quarteniers en préſentent deux, entre leſquels le lord maire & les *aldermans* en choiſiſſent un.

Tous les *aldermans* qui ont été lords-maires, & les trois plus anciens *aldermans* qui ne l'ont pas été, ont le brevet de juges de paix.

Il y a eu autrefois des *aldermans* des marchands, des *aldermans* de l'hôpital, & autres. Il eſt parlé auſſi dans les anciennes archives des Anglois, de l'*alderman du roi*, qui étoit comme un intendant ou juge de province envoyé par le roi pour rendre la juſtice. Il étoit joint à l'évêque pour connoître des délits ; de ſorte néanmoins que la juriſdiction du premier ſe renfermoit dans les loix humaines, & celle de l'autre, dans les loix divines, & qu'elles ne devoient point empiéter l'une ſur l'autre.

Les *Aldermans* chez les Anglois-Saxons étoient le ſecond ou troiſième ordre de leur nobleſſe ; auſſi ce mot vient-il du ſaxon *alder*, ancien, & *man*, homme.

Un auteur moderne prétend avec aſſez de vraiſemblance, que chez les anciens Allemands, le chef de chaque famille ou tribu ſe nommoit *ealderman*, non pas pour ſignifier qu'il fût le plus vieux, mais parce qu'il repréſentoit l'aîné des enfans, conformément au gouvernement paternel qui étoit uſité dans cette nation.

Comme un village ne conſiſtoit ordinairement qu'en une tribu ou branche de famille, le chef de cette branche ou tribu, qui en cette qualité avoit une ſorte de juriſdiction ſur le village, s'appelloit l'*ealderman* du village.

Thomas Elienſis, dans la vie de S. Ethelred, rend *alderman* par *prince* ou *comte* : *Egelwinus, qui cognominatus eſt* alderman, *quod intelligitur princeps ſive comes.* Matthieu Paris, rend le mot d'*alderman* par juſticier, *juſticiarius* ; & Spelman obſerve que ce furent les rois de la maiſon des ducs de Normandie, qui ſubſtituèrent le mot de *juſticier* à celui d'*alderman*.

Atheling ſignifioit un noble de la première claſſe ; *alderman*, un noble de la ſeconde ; & *thane*, un ſimple gentilhomme.

Alderman étoit la même choſe que ce que nous appellons *comte* ; & ce fut après le règne d'Athleſtane qu'on commença à dire *comte* au lieu d'*alderman*.

Alderman, dès le temps du roi Egdar, s'employoit auſſi pour ſignifier un *juge* ou un *juſticier*.

C'eſt dans ce ſens qu'Alwin, fils d'Athleſtane, eſt appellé *aldermanus totius Angliæ* ; ce que Spelman rend par *capitalis juſticiarius Angliæ*. (*G*).

ALÉANDRE, (*Hiſt. mod.*) Il y a deux perſonnages célèbres de ce nom. L'un nommé Jérôme, né en 1480 à la Motte, petite ville ſur les confins du Frioul & de l'Iſtrie, enſeignoit les humanités

à quinze ans ; il eut le bonheur de vivre dans un temps où la plupart des ſouverains aimoient les lettres, & pluſieurs d'entre eux contribuèrent à ſa fortune. Louis XII. l'appella en France & le fit recteur de l'univerſité de Paris. Le pape Léon X, le fit bibliothécaire du Vatican & l'envoya nonce en Allemagne, où il ſignala ſon éloquence contre Luther, à la diète de Vormes, en 1519. Clément VII. le fit Archévêque de Brindes & l'envoya nonce en France ; il ſuivit François I, à la bataille de Pavie, & y fut fait priſonnier avec lui. Paul III le fit Cardinal; il mourut à Rome en 1542. Il fut du nombre de ces ſavans utiles qui ranimèrent dans l'Europe & ſur-tout en France, l'étude des lettres grecques. On a de lui une grammaire grecque, & un Lexique grec & latin.

Le ſecond *Aléandre*, nommé Jérôme, comme le premier, étoit principalement antiquaire & Juriſconſulte ; on a de lui quelques ouvrages peu connus aujourd'hui, il mourut d'indigeſtion à Rome, en 1631. C'étoit le petit neveu du précédent.

ALEGAMBE, (PHILIPPE) (*Hiſt. mod.*) jéſuite de Bruxelles, devenu ſecrétaire du général de ſon ordre, a continué & augmenté la bibliothèque des écrivains jéſuites, commencée par Ribadeneira. *Alegambe*, né à Bruxelles le 22 janvier 1592, mourut à Rome le 6 ſeptembre 1652. Dans ſon ouvrage d'ailleurs eſtimé, la raiſon de corps plus impérieuſe que la raiſon d'état ſe fait trop ſentir. Là, comme l'inſinue Baillet, tout jéſuite eſt un ſaint, & tout ouvrage de jéſuite un chef-d'œuvre. La bibliothèque des auteurs jéſuites par le père Oudin, eſt beaucoup plus ample & un peu plus exacte.

ALEGRE, (YVES D') (*Hiſt. mod.*) La maiſon d'*Alegre*. eſt une des plus illuſtres de la province d'Auvergne, le nom d'*Yves* a été porté par pluſieurs perſonnages célèbres de cette maiſon, ſingulièrement par le maréchal d'*Alegre*, mort le 9 Mars 1733, à l'âge d'environ 80 ans. Avant lui, celui qui avoit le plus illuſtré ce nom, étoit *Yves d'Alegre*, gouverneur du Milanès pour le roi Louis XII, tué en 1512, à la bataille de Ravenne, où il avoit décidé la victoire. Gaſton de Foix, duc de Nemours, qui commandoit l'armée Françoiſe & le chevalier Bayard, compagnon d'armes du Baron d'*Alegre*, alloient être enveloppés par la cavalerie legère du marquis de Peſcaire & les gendarmes de Fabrice Colonne, d'*Alegre*, qui voit leur danger, quitte ſon poſte, vole à leur défenſe, les dégage ; leurs efforts réunis mettent en fuite Colonne, & détruiſent ſa troupe.

Ce ſuccès important coûta plus que la vie au malheureux d'*Alegre* ; il apprend dans l'inſtant que ſon fils vient d'être tué, en combattant à côté du duc de Nemours, avec une valeur digne de ſon nom. D'*Alegre* avoit perdu quelque temps auparavant un autre fils; il ſentit en ce moment qu'il venoit de les perdre tous deux ; le déſeſpoir le ſaiſit, il ne ſonge plus à vaincre, il ne veut que périr. *Je vous ſuis, mes enfans!* crioit-il d'une voix douloureuſe, & il ſe précipitoit dans le péril, & dans la mort, qu'il fut trop heureux de trouver. C'étoit un des plus vertueux, des plus braves & des plus habiles capitaines de ſon temps. Bayard, qui n'aimoit que la vertu, étoit ſon ami, Gaſton l'honoroit de ſa confiance.

ALEMDAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) Officier de la cour du grand-ſeigneur. C'eſt celui qui porte l'enſeigne ou étendard verd de Mahomet, lorſque le ſultan ſe montre en public dans quelque ſolemnité. Ce mot eſt compoſé d'*alem* qui ſignifie *étendart*, & de *dar*, avoir, tenir. Ricault, *de l'emp. Ott.* (*G*)

ALENÇON, (*Hiſt. mod.*) ALENÇON a ſouvent été donné en apanage à des princes de la maiſon de France. Saint-Louis l'avoit donné au cinquième de ſes fils, qui mourut ſans poſtérité. Philippe le Hardy le donna au comte de Valois, Charles, ſon fils puîné, & celui-ci à un autre Charles, auſſi ſon fils puîné, frère de Philippe de Valois, & qu'il faut regarder comme la tige de la branche d'*Alençon*, éteinte ſous François I, en 1525. *Alençon*, qui n'étoit d'abord qu'un Comté-Pairie, fut érigé en duché, en faveur de Jean, petit-fils de Charles, lequel Jean, fut tué à la bataille d'Azincourt, le 15 Octobre 1415. Charles ſon aïeul avoit été tué à celle Crécy, le 26 Août 1346. Jean II, fils de Jean I, fut le premier exemple d'un prince du ſang, ſolemnellement condamné à mort, *en préſence & en perſonne* par le roi dans ſa cour des pairs ; le comte d'Artois, le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, les ducs de Bretagne, n'avoient été jugés que par contumace. Pareil au rebelle d'Artois, comme lui fils & petit-fils de princes morts pour la patrie, le duc d'*Alençon* avoit, comme lui, ſervi l'état avec gloire avant de le trahir. Priſonnier à la bataille de Verneuil, en 1424, & maître de recouvrer ſa liberté, en traitant avec les Anglois, il avoit préféré les fers à l'infidélité ; il devint infidèle en s'attachant au dauphin (qui fut depuis Louis XI.) Le crime du duc d'*Alençon*, fut de traiter, à la ſollicitation de ce fils dénaturé avec les Anglois, contre Charles VII, père de Louis. Son arrêt fut rendu à Vendôme, le 10 Octobre 1458. Charles VII, auſſi clément que juſte, fit grace de la vie au duc d'*Alençon*, mais il le tint enfermé pendant tout ſon règne ; le dauphin Louis, parvenu au trône, s'empreſſa de lui rendre la liberté & de le réhabiliter; cela étoit preſque juſte, il étoit ſon complice ; mais le duc d'*Alençon* ayant dans la ſuite entretenu quelque intelligence contre les intérêts de Louis XI, avec le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, il y eut un ſecond arrêt de mort, prononcé contre le duc d'*Alençon*, le 18 Juillet 1474. Le roi commua la peine en une priſon perpétuelle. Jean II, mourut en 1476, René ſon fils, fut une des malheureuſes victimes des injuſtices de Louis XI. Il avoit toujours été fidèle, cependant il plut à Louis XI, qui apparemment ne l'aimoit pas, de le

Digitized by Google

traiter en coupable & de le comprendre dans les lettres d'abolition accordées à ſon père ; il s'en plaignit, on n'eut aucun égard à ſes plaintes. Ces lettres contenoient une clauſe par laquelle Louis XI, ennemi de tout privilège, faiſoit renoncer aux privilèges de la pairie le pair auquel il accordoit ces lettres, s'il arrivoit que celui-ci retombât dans la *félonie*. René, qui ne craignoit pas d'y retomber, puiſqu'il n'y étoit pas tombé, ne ſentit pas la conſéquence de cette clauſe, & ne prévit pas l'abus qu'on en feroit contre lui dans la ſuite. Louis XI, armé de cette pièce, employa le grand art qu'il poſſédoit ſupérieurement, de faire des mécontens & des rebelles, il l'employa tout entier contre René, il le raſſaſia de dégoûts & d'outrages, ſupprima ſes penſions, donna ſes biens à d'autres, le fit inſulter dans ſa maiſon & dans ſa perſonne, lui fit craindre des perſécutions plus violentes encore, apoſta de faux amis pour l'alarmer & le déterminer à une fuite dont on vouloit lui faire un crime ; il parut en effet vouloir ſe réfugier auprès du duc de Bretagne, comme lui prince du ſang & vaſſal de la couronne, qui étoit actuellement en paix avec la France, & du pays duquel nulle loi ne défendoit l'entrée aux ſujets du roi ; mais Louis XI, dans le fond de ſon cœur haïſſoit & craignoit le duc de Bretagne, & d'ailleurs il vouloit perdre le duc d'*Alençon*. René eſt arrêté, enfermé à Chinon dans une cage de fer d'un pas & demi de long, où on lui donnoit à manger à travers les barreaux au bout d'une fourche, & d'où on ne le faiſoit ſortir qu'une fois la ſemaine, pour donner de l'air à ſa cage. Voilà ce Louis XI, qu'il plaît encore à quelques Machiavelliſtes d'exalter ! qu'il ſoit à jamais l'exécration de tous les amis de la Juſtice & de l'humanité ! Le duc d'*Alençon*, innocent, éprouva pendant douze ſemaines entières, ce traitement barbare ; on lui nomma des commiſſaires, il les récuſa & obtint enfin d'être jugé par le Parlement, mais ſans l'adjonction des pairs. Le Parlement rendit un arrêt politique, par lequel il voulut ſauver le prince ſans irriter le roi ; il déclara donc le duc d'*Alençon* coupable de quelques fautes & déſobéiſſances, pour leſquelles il ne lui infligea d'autre peine que de recourir à la clémence du roi. Tout ſujet peut avoir beſoin des bontés du roi, tout courtiſan les réclame trop ſouvent, mais le coupable ſeul a beſoin de clémence & de pardon. Cet arrêt eſt de 1482. Charles VIII, qui fut ſur pluſieurs points le réparateur des torts de ſon père, rétablit le duc d'*Alençon* dans tous ſes biens & dans tous ſes droits. Ce duc mourut le 1 Novembre 1492. Son fils Charles, dernier prince de la branche d'*Alençon*, étoit à l'avènement de François I, le premier prince du ſang ; il épouſa la ſœur de François I, cette charmante Marguerite de Valois ou d'Angoulême, depuis Reine de Navarre, qui n'eut jamais que du mépris pour ce premier mari, dont en effet, la figure & le mérite répondoient aſſez mal à la dignité de ſon rang & plus mal encore aux graces de Marguerite. Au paſſage de l'Eſcaut en 1521, où François I perdit l'occaſion de battre Charles-Quint, & peut-être de le faire priſonnier, il donna au duc d'*Alençon* la conduite de l'avant-garde, en quoi il déſobligea ſenſiblement le connétable de Bourbon, qui regardoit comme un droit de ſa place l'honneur de conduire l'avant-garde ; auſſi lorſqu'après ſa défection, le roi lui envoya redemander l'épée de connétable, Bourbon répondit-il, *il me l'ôta au paſſage de l'Eſcaut*. Bourbon fut bien vengé à Pavie, non-ſeulement par ſa victoire & par la priſe du roi, mais encore par la honte du rival qu'on lui avoit préféré. Pendant qu'à Pavie toute la nobleſſe Françoiſe mouroit autour du roi, le duc d'*Alençon*, beau-frère de ce roi, premier prince du ſang, au lieu de voler à ſon ſecours avec l'aile gauche toute entière qui n'avoit point encore donné, s'épouvante de la ruine de l'aile droite, du déſordre du corps de bataille, & ſe livrant à une lâcheté à laquelle rien n'avoit encore préparé de ſa part, il fait ſonner la retraite, & par-là décide la perte de la bataille. La Roche du Maine, ſon lieutenant, ayant vainement combattu de tout ſon pouvoir cette étrange réſolution, le quitta & s'alla jetter dans le corps de bataille, où les débris de l'aile droite s'étoient auſſi réfugiés. Tout fut tué ou pris avec le roi, le duc d'*Alençon* reparut ſeul en France. De quel front put-il ſoutenir les regards d'une cour qu'il rempliſſoit de conſternation & de déſeſpoir ? Il ne les ſoutint pas long-temps. Les mépris que ſa femme lui prodigua plus que jamais, les reproches dont la ducheſſe d'Angoulême l'accabla, les murmures de toute la France révoltée contre lui, ſes propres remords le conſumèrent bien-tôt. Il mourut de honte & de douleur, à Lyon, le 21 Avril 1525. Doublement malheureux de n'avoir point perdu avec honneur, dans la bataille, une vie qu'il devoit conſerver ſi peu, & dont les reſtes furent flétris.

Enfin, le titre de duc d'*Alençon* fut encore porté par le quatrième des fils de Henri II, & le ſeul de ces princes qui n'ait pas régné. Les principaux évènemens de ſa vie répondent au règne de Henri III, & alors il portoit le titre de duc d'Anjou, nous en parlerons ſous ce titre.

ALEXANDRE BALES, ou BALAS, ou BALA, roi de Syrie, (*Hiſt. de Syrie.*) fut un de ces inſtrumens dont la politique ſe ſert pour troubler les états. Sa naiſſance étoit pour le moins incertaine. Héraclide, chaſſé de Syrie, s'étoit retiré à Rome, où il éleva ce jeune homme ſous le nom d'*Alexandre*, fils d'Antiochus Epiphanes. Le ſénat ſaiſant les yeux ſur une impoſture dont il eſpéroit profiter, voulut placer cet aventurier ſur le trône de Syrie : on lui donna une armée pour appuyer ſes prétentions : Démétrius Soter, qui régnoit en Syrie, vint à ſa rencontre, le combattit & remporta la victoire. Mais

abhorré de ſes ſujets ; qui ſe rangèrent ſous les drapeaux de ſon ennemi, il tenta la fortune d'un nouveau combat, où il perdit la vie. *Alexandre*, devenu paiſible poſſeſſeur du trône de Syrie, s'appuya de l'alliance de Ptolomée, qui lui donna ſa fille Cléopâtre en mariage. Cet uſurpateur porta ſur le trône tous les vices : livré ſur-tout à la débauche, il ſe repoſa des ſoins du gouvernement ſur Ammonius, miniſtre ſans pudeur & ſans capacité ; le fils & la ſœur de Démétrius furent les premières victimes immolées à ſes ſoupçons, la Syrie regorgea de ſang ; bien-tôt une armée nombreuſe de mécontens ſe rangea ſous les ordres du jeune Démétrius, qui ſaiſit l'occaſion de recouvrer l'héritage de ſes pères. Ptolomée arma pour ſon gendre, il entre dans la Cilicie avec un appareil ſi formidable, qu'*Alexandre* craignit qu'il ne s'en rendit maître, & pour prévenir ſon ambition, il eut l'ingratitude d'attenter à la vie de ſon beau-père & de ſon défenſeur. Ptolomée indigné, lui déclare la guerre ; il ſe préſente devant Antioche, dont les habitans lui ouvrent les portes. Ammonius fut mis en pièces par le peuple. Ptolomée, proclamé roi de Syrie par la voix publique, eut la modération de refuſer ce titre. Il exhorta les Syriens à rentrer ſous l'obéiſſance du jeune Démétrius, qui n'avoit point hérité des vices de ſon père Antiochus. Sa recommandation eut ſon effet ; l'armée de l'impoſteur jura fidélité au deſcendant de ſes légitimes maîtres. *Alexandre*, au bruit de cette révolution, ſortit du ſommeil où il étoit plongé. Il marche contre Antioche. Les deux armées en viennent aux mains ; *Alexandre* vaincu s'enfuit ſeul dans l'Arabie ; le roi de ce pays, au mépris des droits de l'hoſpitalité, lui fit trancher la tête, qu'il envoya comme un don précieux à Ptolomée. (*T-N.*)

(Ces événemens, dont l'époque n'eſt point marquée, ſe paſſoient environ un ſiècle & demi avant l'ère chrétienne.)

ALEXANDRE II, *ſurnommé* ZEBIN, (*Hiſt. de Syrie.*) Ptolomée Phiſcon, roi d'Egypte, voulant ſe venger de Démétrius Nicanor ou Nicator, roi de Syrie, ſe ſervit d'un frippier d'Alexandrie, nommé *Alexandre*, qui eut l'adreſſe de ſe faire paſſer pour le fils d'Alexandre Bala, dont il réclama l'héritage. La conformité de l'âge, de la taille & des traits, favoriſèrent ſon impoſture : Phiſcon lui fournit des troupes & de l'argent pour appuyer ſes prétentions. Dès qu'il parut dans la Syrie, les peuples le reconnurent pour leur roi, ſans examiner ſes titres, dont le plus réel fut une victoire remportée ſur Démétrius, qui, après ſa défaite, fut aſſaſſiné dans Tyr, où il avoit cru trouver un aſyle. L'impoſteur monta ſur le trône aux acclamations d'un peuple ſéduit. Il ſe crut aſſez puiſſant pour ne pas s'aſſujettir à la honte d'un tribut annuel que Phiſcon exigeoit comme une récompenſe du ſecours qu'il lui avoit fourni : ce refus raluma la guerre. Les Egyptiens entrèrent en Syrie, où ils remportèrent une grande victoire. *Alexandre* qui avoit vu tailler ſes troupes en pièces, enleva les richeſſes du temple de Jupiter pour lever une nouvelle armée. Les peuples ſcandaliſés de ce ſacrilége, ſecouèrent le joug de l'obéiſſance. *Alexandre* abandonné, ne dut la vie qu'à la fuite. Il fut pendant quelque temps errant & inconnu, mais enfin il fut pris & condamné à mort, non comme impoſteur, mais comme un ſacrilége qui avoit dépouillé les dieux de leurs richeſſes. Il eſt plus connu ſous le nom de *Zebin*, qui étoit celui de ſon père. (*T-N.*)

ALEXANDRE I, (*Hiſt. d'Egypte.*) Le même Ptolomée Phiſcon, dont il eſt parlé dans l'article précédent, ſeptième Roi d'Egypte de la race des Lagides, laiſſa trois fils, dont l'aîné étant né d'une concubine, fut exclu du trône par le vice de ſa naiſſance. Son père, en mourant, légua ſon royaume à ſa femme Cléopâtre, la laiſſant maîtreſſe de faire monter avec elle ſur le trône celui de ſes fils qu'elle en croiroit le plus digne. Sa prédilection fut pour le plus jeune, nommé *Alexandre* ; mais le peuple reſpectant l'ordre de la nature, y plaça l'aîné, qui prit le nom de *Ptolomée Soter II*, mais qui eſt connu ſous le nom de *Lathyre*. Le ſouvenir de la préférence donnée à ſon puîné, le rendit ennemi ſecret de ſa mère, qui ſe délivra d'un collègue ſi dangereux, en publiant qu'il avoit voulu attenter à ſa vie, & en le faiſant détrôner pour ce crime vrai ou faux.

(Elle aſſocia de nouveau ſon cher *Alexandre* à la royauté, Lathyre arma, pour ſoutenir ſes droits, il eut d'abord quelques ſuccès ; mais bien-tôt ſe reprochant d'en avoir contre ſa mère, il déſarma, & la rendit l'arbitre de ſon ſort. Cléopâtre uſa en marâtre du pouvoir qu'il n'avoit voulu donner qu'à une mère, elle accabla ce fils ſoumis de marques de haine).

Alexandre, touché du ſort de ſon frère, craignit d'être à ſon tour la victime d'une mère violente, ſoupçonneuſe & cruelle ; & pour prévenir ſes fureurs, il abdiqua l'autorité ſouveraine. Il fut bien-tôt rappellé de l'exil volontaire qu'il s'étoit impoſé, par le peuple, qui, las d'obéir à une femme, demandoit un maître. *Alexandre* remonta ſur le trône, où, juſqu'alors, il n'avoit eu que l'ombre du pouvoir ; il voulut en avoir la réalité. Sa mère trop ambitieuſe pour partager le pouvoir ſouverain, réſolut de ſe délivrer d'un fils qu'elle ne regardoit plus que comme un rival, & lorſqu'elle ſe préparoit à le faire périr, elle fut prévenue par le prince qui la fit mourir elle-même.

(Cette hiſtoire a beaucoup de rapport avec celle de la Cléopâtre de Rodogune, en général l'hiſtoire d'Egypte & celle de Syrie dans ces temps-là ſe reſſemblent beaucoup, mêmes mœurs, mêmes noms, & à peu près mêmes événemens).

Après ce coup affreux les Egyptiens ne virent plus dans *Alexandre* qu'un fils parricide, ils crurent devoir venger la mort d'une femme qu'ils avoient

abhorrée pendant ſa vie ; ils oublièrent ſes crimes, & leur haine retomba ſur *Alexandre*, qui, chargé des imprécations publiques, fut obligé de deſcendre du trône pour aller mendier un aſyle chez l'étranger, où il fut aſſaſſiné. (*T--N.*)

(Ces événemens, toujours rapportés ſans époques, ſe paſſoient environ 90 ans avant J. C.)

ALEXANDRE II, (*Hiſt. d'Egypte.*) ſecond fils d'Alexandre I, fut élevé ſur le trône d'Egypte par la protection des Romains, qui diſpoſoient de ce royaume que Lathyre leur avoit légué en mourant. Bérénice, fille unique de ce monarque, tenoit du privilège de ſa naiſſance, un droit plus ſacré ; mais Rome, qui avoit uſurpé le pouvoir de diſtribuer les ſceptres, aſſocia au trône & maria enſemble *Alexandre* & Bérénice. Ce mariage, qui n'étoit point formé par leurs penchans, fut la ſource de malheurs & de crimes. *Alexandre* fit aſſaſſiner Bérénice.

Alexandre, devint l'objet de l'exécration publique, mais protégé par Sylla, il jouit d'une longue impunité. Ce ne fut qu'après la mort du dictateur, que les Egyptiens, humiliés d'obéir à un parricide, le renverſèrent du trône, pour y placer Antete, fils bâtard de Lathyre. Le monarque dégradé ſe retira dans le camp de Pompée, trop occupé contre Mitridate pour lui accorder le ſecours qu'il ſollicitoit. Il ſuccomba ſous le poids de ſes chagrins, & mourut à Tyr au milieu des tréſors qu'il avoit enlevés de l'Egypte pour tenter l'avarice des Romains. (*T-N.*)

(La chronologie eſt du moins marquée ici par les noms de Sylla, de Pompée & de Mitridate. *Alexandre II* régnoit un peu plus d'un demi-ſiècle avant la naiſſance de J. C.)

ALEXANDRE LE GRAND, (*hiſt. anc.*) *Alexandre le grand*, troiſième du nom, fils & ſucceſſeur de Philippe, roi de Macédoine, naquit l'an du monde trois mille ſix cent quatre-vingt-dix-huit. Le nom de ce prince préſente l'idée d'un héros qui maîtriſe la fortune & diſpoſe des évènemens. Jamais roi ne le ſurpaſſa en magnanimité ; jamais général ne remporta de victoires plus éclatantes, & ne ſut mieux en profiter. Sa naiſſance fut marquée par pluſieurs ſignes, qui tous furent regardés comme autant de préſages de ſa grandeur future, & qu'on peut lire dans Quintecurce & Plutarque.

Alexandre n'eut pour ainſi dire point d'enfance, & dans l'âge où les hommes ordinaires ont beſoin de s'inſtruire, ſes queſtions & ſes réponſes annonçoient une parfaite maturité de raiſon. Indifférent pour tous les plaiſirs, il n'eut de paſſion que pour la gloire, & tous ſes penchans parurent tournés vers la guerre. Des ambaſſadeurs du roi de Perſe l'ayant vu à la cour de Philippe, s'écrièrent : » Notre roi eſt » riche & puiſſant ; mais cet enfant eſt véritablement » un grand roi. Comme on le preſſoit un jour d'entrer en lice pour diſputer le prix de la courſe : » Où ſont » les rois répondit-il, que vous me propoſez pour » émules? Son courage impatient de commander ſembloit lui avoir révélé qu'il n'avoit pas beſoin du ſecours de l'expérience. Les victoires de Philippe, en excitant ſon émulation, lui cauſoient une triſteſſe ſecrette ; & quand on lui en apportoit la nouvelle, il ſe tournoit vers les enfans de ſon âge pour ſe plaindre de ce que ſon père ne lui laiſſeroit rien de grand à exécuter.

Il n'avoit que ſeize ans lorſque ſon père, occupé à faire la guerre aux Bizantins, lui confia pendant ſon abſence les rênes de l'état. Les Médares, pleins d'un injuſte mépris pour ſa jeuneſſe, crurent que ce moment étoit favorable pour recouvrer leur ancienne indépendance. *Alexandre* ayant pris leur ville, les en chaſſa, & après l'avoir repeuplée du mélange de différens peuples, il lui fit porter le nom d'*Alexandropolis*. Son courage, long-temps oiſif, ſe déploya à la bataille de Chéronée où il eut la gloire d'enfoncer le bataillon ſacré des Thébains. Ce fut autour de lui que ſe raſſemblèrent les plus vaillans hommes, & que ſe fit le plus grand carnage. Le lieu où il avoit combattu étoit tellement jonché de morts, qu'il fut choiſi pour celui de leur ſépulture. Sa magnanimité ſurpaſſant ſa valeur, les Macédoniens lui donnèrent le nom de *roi* par excellence, & Philippe ne s'offenſa pas de ce qu'on ne l'appelloit que le général. Cependant les nôces de Philippe avec Cléopâtre, occaſionnèrent des troubles, dont *Alexandre* manqua d'être la victime. Olympias ambitieuſe & jalouſe, voyoit avec chagrin une rivale qui venoit partager une place qu'elle avoit occupée toute entière. Elle engagea *Alexandre* à venger ſon orgueil offenſé, & dès-lors il y eut des querelles fréquentes entre le père & le fils. Philippe, dans un accès de colère, fut ſur le point de tuer *Alexandre*, qui, pour éviter les effets de ſon reſſentiment, fut obligé de ſe retirer en Epire, où il paſſa quelque temps en exil avec ſa mère. Il étoit dans ſa vingtième année, lorſqu'il monta ſur le trône de Macédoine, vacant par la mort de Philippe, aſſaſſiné par Pauſanias. Il trouva ſon royaume en proie aux guerres inteſtines. Les républiques de la Grece n'étoient pas encore aſſez façonnées à l'eſclavage pour ne pas frémir au nom d'un maître. Les changemens opérés dans les provinces, les avoient peuplées de mécontens ; & l'on paſſe aiſément du murmure à la révolte. La jeuneſſe du nouveau roi faiſoit croire qu'on pouvoit tout enfreindre avec impunité. Les généraux & les miniſtres, épouvantés des orages prêts à fondre ſur la Macédoine, conſeilloient à *Alexandre* de reſſerrer ſa domination, & de rendre aux villes de la Grèce leurs anciens privilèges, comme un moyen infaillible de les captiver par le frein des bienfaits. Cette politique tendoit encore à prévenir le ſoulèvement des Barbares, qui n'étant plus ſoutenus des Grecs mécontens, n'oſeroient point ſortir de l'obéiſſance : mais au lieu de ſuivre ces conſeils timides, *Alexandre* n'écouta que ſa magnanimité. Il ſavoit que l'indulgence pour des rebelles ne ſert qu'à nourrir leur confiance, & à les rendre plus indociles. Il conduiſit auſſi-tôt une armée ſur les bords du Danube, & par une victoire éclatante remportée ſur Syrmus, fameux roi des Tribales, il retint dans le

devoir tous les peuples d'en deçà de ce fleuve : alors ſe repliant vers la Grèce, il commença par diſſiper la ligue que les peuples de Thèbes avoient formée avec ceux d'Athènes. *Marchons d'abord contre Thèbes*, dit-il à ſes ſoldats, *& lorſque nous aurons ſoumis cette ville orgueilleuſe, nous forcerons Démoſthène qui m'appelle un enfant, à voir un homme ſur les murs d'Athènes.* Arrivé aux portes de Thèbes, il voulut donner aux habitans le temps du repentir. Il envoya un héraut leur promettre un pardon illimité, s'ils vouloient lui livrer les principaux auteurs de leur révolte ; mais les Thébains ayant fait une réponſe trop fière pour des ſujets, il prit & raſa leur ville. Six mille habitans furent paſſés au fil de l'épée, & trente mille furent condamnés à l'eſclavage. *Alexandre* conſerva la vie & la liberté à tous les prêtres ; il eut la même vénération pour les deſcendans de Pindare ; & la maiſon où ce poete étoit né, fut la ſeule qui ſubſiſta au milieu de tant de débris.

Cette exécution ſanglante, excuſée par la politique, fut ſuivi d'un vif repentir. *Alexandre* eut toujours devant les yeux les malheurs des Thébains. Ce prince attribua toutes les diſgraces qui lui arrivèrent dans la ſuite à ſon excès de ſévérité envers ces peuples : auſſi ceux de ces infortunés qui ſurvécurent au déſaſtre de leur patrie & qui voulurent s'attacher à ſon parti, en reçurent mille bienfaits. Il fit grace à tous les fugitifs, & négocia avec les Athéniens, qu'il invita à ſe ſoumettre de gré, ne voulant pas leur faire éprouver les mêmes malheurs. Après leur avoir pardonné, il leur recommanda de s'occuper des affaires du gouvernement, parce que, s'il venoit à périr dans l'exécution de ſes vaſtes projets, il vouloit que leur ville donnât la loi à toute la Grèce.

Toutes les républiques de la Grèce dans une aſſemblée libre, l'élurent pour leur général. Il ſongea pour lors à humilier la fierté des Perſes, qui, maîtres de l'Aſie, avoient de tout temps ambitionné la conquête de la Grèce ; & qui même projettoient alors de l'envahir. Avant de partir pour cette guerre importante, il donna audience aux principaux officiers des villes libres, & à tous les philoſophes qui venoient le féliciter ſur ſes glorieux deſſeins. Etonné de ne pas voir Diogène, il daigna le prévenir par une viſite ; & après lui avoir fait les compliments qu'il eût dû en recevoir, il lui demanda s'il ne pouvoit rien faire pour l'obliger ? Ce fut à cette occaſion que ce cynique lui répondit qu'il ne lui demandoit autre choſe, que de ne pas ſe placer devant ſon ſoleil. On dit qu'*Alexandre* admira cette réponſe, qui prouve que l'ame d'un philoſophe ſait réſiſter aux attraits de la fortune.

Avant de ſe mettre en marche, *Alexandre* voulut conſulter Apollon, ſoit que ſon eſprit fût infecté des préjugés vulgaires, ſoit qu'il ſe fût aſſuré des oracles de ce dieu pour mener avec plus de facilité des ſoldats naturellement ſuperſtitieux. La prêtreſſe, en l'abordant, lui dit : *ô mon invincible fils !* Il la quitta ſur le champ, s'écriant qu'il n'en vouloit pas davantage. Il partit pour l'Aſie avec environ trente-quatre mille fantaſſins & cinq mille chevaux. Ce fut avec cette armée ſi peu nombreuſe, mais compoſée de bons ſoldats, qu'il marcha à la conquête du plus floriſſant empire du monde, contre un prince qui venoit le combattre à la tête de près d'un million d'hommes. Il fit auſſi-tôt le partage de tous ſes biens entre tous ſes amis, ne ſe réſervant que l'eſpérance avec l'amour de ſes ſujets, & le droit de leur commander. Il dirigea ſa route par la Phrygie ; arrivé à Ilion, il marcha avec reſpect ſur les cendres de cette ville également célèbre par ſa puiſſance & par ſes malheurs. Il y offrit un ſacrifice à Minerve, & fit des libations aux héros. Pendant qu'il en obſervoit les ruines, quelqu'un lui demanda s'il étoit jaloux de voir la lyre de Pâris, *montrez-moi*, répondit-il, *celle dont ſe ſervoit Achille pour chanter les exploits des grands hommes.*

Après avoir franchi les bords eſcarpés du Granique ſous les yeux & malgré les efforts d'une armée nombreuſe, il prit Sardes, le plus ferme boulevard de l'empire d'Aſie : Milet & Halicarnaſſe eurent la même deſtinée. Un nombre infini d'autres villes, frappées de terreur, ſe rendirent ſans oppoſer de réſiſtance. Ces rapides ſuccès donnèrent lieu à des menſonges qu'il n'auroit pas manqué d'accréditer, s'il eût prévu la vanité qu'il eut dans la ſuite, de vouloir paſſer pour Dieu. On publioit que les montagnes s'applaniſſoient devant lui, & que la mer docile retiroit ſes eaux pour lui laiſſer un libre paſſage : mais *Alexandre* écrivit pluſieurs lettres pour détruire ces prétendus miracles. Il n'ambitionnoit encore que les éloges avoués par les ſages. Arrivé à Gordium, capitale de l'Aſie-mineure, il coupa le fameux nœud gordien auquel les oracles avoient attaché le deſtin de l'empire de l'Aſie. La conquête de la Paphlagonie & de la Capadoce ſuivit de près la priſe de Gordium ; & ſur ce qu'on lui apprit la mort de Memnon, le plus grand capitaine de Darius, il marcha à grandes journées vers les hautes provinces de l'Aſie. Déja Darius étoit parti de Suze, plein de confiance dans la ſupériorité du nombre de ſes troupes qui montoient à ſix cens mille combattans. Ses mages, prêtres flatteurs, augmentoient encore ſes eſpérances, & tiroient les plus favorables préſages des événemens les plus ordinaires. Ils lui promettoient la victoire, & lui faiſoient perdre tous les moyens de ſe la procurer.

Cependant *Alexandre* s'étoit emparé de la Cilicie, abandonnée par ſon lâche gouverneur. Il étoit avec ſon armée ſur les bords du Cydnus, lorſque la beauté des eaux & l'extrême chaleur l'invitèrent à ſe baigner. Il ne fut pas plutôt entré dans le fleuve, que la fraicheur des eaux glaça ſon ſang & le priva de tout mouvement. Ses officiers le retirèrent auſſi-tôt, & le portèrent dans ſa tente à demi-mort. Il eut à peine repris ſes eſprits, qu'il

Digitized by Google

qu'il déclara à ſes médecins qu'il préféroit une mort prompte à une tardive convaleſcence. Darius avoit mis ſa tête à prix ; aucun médecin n'oſoit prendre ſur ſoi l'événement d'un remède précipité. Philippe qui traitoit *Alexandre* depuis ſon enfance, fut le ſeul qui eut aſſez de confiance dans ſon art, pour ſe rendre à ſon impatience : mais tandis qu'il préparoit ſon remède, le roi reçut des lettres de Parménion le plus zélé de ſes généraux, qui l'avertiſſoit de ne point ſe confier à Philippe, parce qu'il le ſoupçonnoit de s'être laiſſé corrompre par les promeſſes de Darius qui lui offroit mille talens & ſa fille en mariage. Cette lettre plongea le roi dans la plus grande perplexité. Il craignoit d'être accuſé d'imprudence s'il prenoit le remède qu'on lui diſoit être un poiſon, ou d'être opprimé par l'ennemi ſous ſa tente, ſi ſa ſanté tardoit à ſe rétablir : mais tous ſes doutes ſe diſſipèrent en préſence de Philippe. Il reçoit la coupe que lui préſente ce médecin fidèle, & la boit ſans témoigner la plus légère émotion : il lui remit enſuite la lettre de Parménion. Cette héroïque aſſurance eſt un trait qui caractériſe ce conquérant.

Après qu'il eut avalé ce breuvage, *Alexandre* ſe fit voir à ſon armée. Il s'avança auſſi-tôt vers les gorges de la Cilicie, qui conduiſent dans la Syrie. C'étoit le poſte que ſes généraux lui avoient conſeillé d'occuper, parce que ces défilés ne pouvant recevoir une grande armée rangée en bataille, les Macédoniens & les Perſes ſe meſureroient néceſſairement à force égale.

Darius eut l'imprudence de s'y engager. Il n'y fut pas plutôt entré, qu'il voulut retourner dans ces vaſtes campagnes de la Méſopotamie qu'il n'auroit jamais dû quitter ; mais *Alexandre* s'étant préſenté à ſa rencontre, il fut obligé de ranger ſes troupes en bataille dans un lieu qui, reſſerré d'un côté par la mer, & de l'autre par des montagnes eſcarpées, lui ôtoient tout l'avantage du nombre. Le Pinare qui coule de ces montagnes, rendoit ſa cavalerie inutile. Mais ſi la fortune donna à *Alexandre* un champ de bataille avantageux, ce prince tira des ſecours plus grands encore de ſon génie pour la guerre. Comme il craignoit d'être enveloppé par un ennemi ſupérieur en nombre, il étendit ſon front de bataille depuis la mer juſqu'aux montagnes. Ses deux ailes étoient compoſées d'hommes forts & hériſſés de fer. Se plaçant lui-même à la tête de la droite, il renverſe l'aile gauche des ennemis, & la met en fuite. Lorſqu'il l'eut entiérement diſſipée, il retourna ſur ſes pas au ſecours de Parménion qui commandoit l'aile gauche : rien ne put réſiſter aux Macédoniens, encouragés par la préſence du prince qui, malgré une bleſſure qu'il avoit reçue à la cuiſſe, ſe portoit dans tous les endroits où le péril étoit le plus grand. La victoire fut complette, & l'on peut dire qu'*Alexandre* en méritoit tout l'honneur. Cent dix mille Perſes reſtèrent ſur le champ de bataille ; toute la famille de Darius, ſa mère, ſa femme & ſes enfans, toute leur ſuite, tombèrent au pouvoir du vainqueur, qui mit ſa gloire à leur faire oublier leurs malheurs : après leur avoir fait dire que Darius, qu'ils pleuroient comme mort, étoit vivant, il les fit inviter à ne point ſe laiſſer abattre par la douleur, & leur fit annoncer ſa viſite. Mais comme il étoit tout couvert de ſueur, de ſang & de pouſſière, il défit ſa cuiraſſe, & voulut prendre des bains chauds. *Allons*, dit-il à ſes officiers, *allons laver cette ſueur dans le bain de Darius.* Lorſqu'il y fut entré, & qu'il eut apperçu les baſſins, les urnes, les buires, les phioles, & mille autres uſtenſiles tous d'or maſſif, & travaillés par les plus célebres artiſtes ; lorſqu'il eut reſpiré l'odeur délicieuſe d'une infinité d'aromates & d'eſſences précieuſes dont la chambre étoit parfumée, & que delà il eut paſſé dans la tente qui, par ſa grandeur, ſon élévation, la magnificence de ſes meubles, & par la ſomptuoſité & la délicateſſe des mets préparés pour le ſouper de Darius, ſurpaſſoit tout ce qu'il avoit vu juſqu'alors, il fut frappé d'étonnement, & ne put s'empêcher de dire, en ſe retournant vers ſes officiers : *Celui qui préſidoit ici étoit vraiment roi.* C'eſt le ſeul mot qui paroiſſe indigne d'*Alexandre*. Les ambaſſadeurs Perſes qui l'avoient vu à la cour de Philippe, avoient une idée bien plus ſublime de la vraie grandeur.

Alexandre, après s'être remis de ſes fatigues, & avoir fait donner la ſépulture aux morts, honneur qui fut étendu aux ennemis, voulut voir ſes captifs, non pour jouir du ſpectacle de ſa gloire, mais pour les conſoler de leur infortune. Il eut pour Syſigambis, mère de Darius, les mêmes égards qu'il eût eus pour la ſienne. Il entra dans la tente de cette princeſſe avec Epheſtion, fils de ſa nourrice, qu'il avoit toujours beaucoup aimé. *Alexandre* avoit des graces naturelles, mais il étoit d'une petite taille, & ſon extérieur étoit négligé. La reine le prenant pour le favori, adreſſa le ſalut à Epheſtion : un eunuque l'avertiſſant de ſon erreur, elle ſe jette à ſes pieds, & s'excuſe ſur ce qu'elle ne l'avoit jamais vu. *Alexandre* la relevant auſſi-tôt. *O, ma mère !* lui dit-il avec bonté, *vous ne vous êtes point trompée, celui-ci eſt auſſi Alexandre.* « Certes, dit Quinte-Curce, » s'il eût gardé cette modération » juſqu'à la fin de ſes jours, s'il eût vaincu l'or- » gueil & la colère dont il ne put ſe rendre maître, » & qu'au milieu des feſtins, il n'eût pas trempé ſes » mains dans le ſang de ſes meilleurs amis, ni été » ſi prompt à faire mourir ces grands hommes aux- » quels il devoit une partie de ſes victoires, je l'au- » rois eſtimé plus heureux qu'il ne s'imaginoit l'ê- » tre, quand il imitoit les triomphes de Bacchus, » qu'il rempliſſoit de ſes victoires les rivages de » l'Helleſpont & de l'Océan : mais la fortune n'a- » voit point encore égaré ſa raiſon ; & comme elle » ne faiſoit que commencer à lui prodiguer ſes fa- » veurs, il les reçut avec modération ; mais à la » fin il n'eut pas la force de la ſoutenir, & fut » accablé ſous le poids de ſa grandeur. Il eſt certain

» que dans ſes premières années il ſurpaſſa en bonté » & en continence tous les rois qui l'avoient pré» cédé. Il vécut avec les filles de Darius, Prin» ceſſes de la plus rare beauté, comme ſi elles euſ» ſent été ſes ſœurs ; & pour la reine, qui paſſoit » pour la plus belle perſonne de ſon ſiècle, il eut » l'attention d'empêcher qu'il ne ſe paſſât rien qui » pût lui déplaire : enfin il ſe comporta avec tant » d'humanité envers les princeſſes ſes captives, » que rien ne leur manqua que cette confiance » qu'il eſt impoſſible au vainqueur d'inſpirer ». Suivant Plutarque, *Alexandre* ne ſe permit pas même de voir la femme de Darius. Ce prince avoit coutume d'appeller les dames perſes, *le mal des yeux*. Il n'en uſa pas de même avec la veuve de Memnon, cet excellent capitaine de Darius ; mais ce fut à la ſollicitation de Parménion, qui eut la baſſeſſe de corrompre ſon maître & de ſe rendre le miniſtre de ſes foibleſſes.

Le ſuccès de cette bataille, livrée aux environs d'Iſſus, ouvrit tous les paſſages aux Macédoniens. *Alexandre* envoya un détachement à Damas en Syrie, ſe ſaiſir du tréſor royal de Perſe, & alla en perſonne s'aſſurer des ports & des villes maritimes le long de la Méditérranée. Pluſieurs rois vinrent lui jurer obéiſſance, & lui remettre l'île de Chypre & la Phénicie, à l'exception de Tyr, qui, fière de ſa ſituation au milieu de la mer, forma la réſolution de ſe défendre. *Alexandre* employa ſept mois entiers au ſiége de cette ville, dont la priſe forme une époque remarquable dans la vie de ce conquérant. Il eut à combattre tous les élémens, & il ne s'en rendit maître qu'après l'avoir jointe au continent, dont elle étoit ſéparée par une mer orageuſe.

La priſe de Tyr fut ſuivie de celle de Gaza, capitale de la Syrie. Cette nouvelle conquête lui coûta pluſieurs bleſſures. Dans toutes ſes expéditions, il eut la même ſageſſe, la même intrépidité & la même fortune. Il ſouilla cependant la gloire qu'il s'étoit acquiſe devant Gaza, par ſon inhumanité envers ce Betis qui en étoit gouverneur. Il ne pouvoit reprocher à ce guerrier que ſa réſiſtance généreuſe, & ſa fidélité envers ſon maître. *Alexandre*, oubliant dans ce moment les égards dus à la valeur, le fit mourir de la mort des coupables ; & tandis qu'il reſpiroit encore, il lui fit paſſer des courroies à travers les talons, & l'ayant fait attacher à un chariot, il le traîna autour de la ville : il uſa de cette barbarie à l'exemple d'Achille, dont il ſe diſoit deſcendu. C'eſt ainſi qu'Homère fit le malheur de Betis, en louant ſon héros féroce dans ſes vengeances.

Alexandre ſe rendit en Egypte, dont les peuples, fatigués de la domination des Perſes qui les traitoient en maîtres ambitieux & avares, l'attendoient comme leur libérateur. Il s'avança vers Memphis, qui à la première ſommation, ouvrit ſes portes, tandis que ſes lieutenans marchoient vers Peluſe, qui lui rendit la plus prompte obéiſſance. La révolution fut rapide. Les Perſes, épouvantés de cette défection générale, abandonnèrent un pays qu'ils étoient dans l'impuiſſance de défendre. Mazaze, lieutenant de Darius, ne ſauva ſa vie & ſa liberté qu'en livrant au héros macédonien les tréſors de ſon maître.

Alexandre, auſſi politique que guerrier, étudia le caractère de ſes nouveaux ſujets, & profita de leur foibleſſe pour affermir ſa domination naiſſante. Il rétablit les anciennes coutumes & les cérémonies religieuſes abolies par les Perſes. Les Egyptiens, gouvernés par leurs propres loix, & libres dans l'exercice de leur culte, oublièrent qu'ils avoient un maître. Cette nation, naturellement indocile, devint ſoumiſe & fidèle, dès qu'elle ſervit ſes dieux ſuivant ſes penchans. Cette conquête ſe fit ſans effuſion de ſang. *Alexandre* paroit vraiment grand dans les moyens qu'il prit pour la conſerver. Il ſavoit qu'un conquérant peut dévaſter avec impunité tout un royaume, mais qu'il ne pouvoit abattre un autel ou un bois ſacré ſans exciter un bouleverſement général. Pour plaire à ſes nouveaux ſujets, il affecta pour Jupiter Ammon le reſpect dont ils étoient pénétrés ; mais avant d'aller conſulter l'oracle de ce dieu, il s'aſſura d'une réponſe favorable par des largeſſes prodiguées aux prêtres. Ce voyage entrepris à la tête d'une armée, offroit les plus grands périls dans un pays où le ciel avare de ſes eaux, fait du ſol une maſſe de pouſſière & de ſable. *Alexandre* ne fut point arrêté par l'exemple de Cambiſe qui, dans ce voyage, avoit perdu une armée de cinquante mille hommes, enſevelie ſous des montagnes de ſable. Les Macédoniens étoient prêts à périr de ſoif & de chaleur dans ces contrées brûlantes, lorſqu'il ſurvint une pluie abondante. Cette pluie fut regardée comme un miracle opéré par Jupiter, en faveur du prince qui venoit viſiter ſon oracle. Ce premier bienfait fut ſuivi d'un ſecond. Les vents avoient couvert de ſable les bornes qui ſervoient de guides aux voyageurs, & les Macédoniens erroient ſans tenir de route certaine, lorſqu'un eſſaim de corbeaux ſe préſenta, dit-on, devant leurs enſeignes, s'arrêtant de diſtance en diſtance pour les attendre, & les appellant par leurs croaſſemens pendant la nuit. *Alexandre*, qui avoit regardé comme faux les premiers miracles, adopta ceux-ci, & prétendit les donner pour marques de ſon origine céleſte, qui commençoit à flatter ſon ambition.

Le caractère de la divinité imprimé à ce conquérant, affermit ſon pouvoir ſur un peuple ſuperſtitieux ; mais cet orgueil le rendit mépriſable aux yeux des ſages : leur voix furent étouffées par les clameurs de la multitude ; ils furent obligés d'obéir & de ſe taire. A ſon retour du temple d'Ammon, *Alexandre* voulut laiſſer dans l'Egypte un monument durable de ſa puiſſance. Il choiſit un eſpace de quatre-vingt ſtades entre la mer & les Palus Maréotides, pour y fonder une ville, qui de ſon nom fut appellée *Alexandrie*. La commodité

Digitized by Google

de ſon port, les privilèges dont il la gratifia, les édifices dont il l'embellit, en firent une ville célèbre qui devint dans la ſuite la capitale de tout le royaume. Tandis qu'il en traçoit l'enceinte avec de la farine & de l'orge, ſuivant l'uſage des Macédoniens, une multitude d'oiſeaux de toute eſpèce en fit ſa pâture. *Alexandre* qui faiſoit tout ſervir à ſes deſſeins, emprunta l'organe des prêtres pour déclarer au peuple crédule, que ce phénomène étoit un ſigne que toutes les nations s'y rendroient en foule.

Lorſqu'il eut établi ſon culte & affermi ſa domination, il quitta l'Egypte, où il laiſſoit autant d'adorateurs que de ſujets. Il en confia le gouvernement à Echile de Rhode, & à Peucetès, macédonien : il ne leur donna que quatre mille hommes pour faire reſpecter ſon autorité. Polémon fut chargé de garder les bouches du Nil avec trente galères. La perception des impôts fut confiée à Cléomène ; & par-tout il établit un ſi bel ordre, que l'Egypte pouvoit ſe flatter d'un calme durable.

Cependant Darius lui avoit écrit pluſieurs lettres ſuperbes, auxquelles il avoit répondu avec plus de fierté. Il en reçut une plus modeſte de la part de ce prince, qui lui offroit autant d'argent que pouvoit en contenir la Macédoine, & pour dot de ſa fille qu'il lui donnoit en mariage, toutes les terres & ſouverainetés d'entre l'Euphrate & l'Helleſpont, pourvu qu'il voulût devenir ſon ami, & faire avec lui une alliance offenſive & défenſive. *Alexandre* communiqua cette lettre à ſes officiers. Parménion ouvrant le premier ſon avis : *J'accepterois ces offres*, dit-il, *ſi j'étois Alexandre. Et moi auſſi*, repartit *Alexandre* avec une fierté dédaigneuſe, *ſi j'étois Parménion.* Il fit réponſe à Darius que, s'il vouloit venir le trouver, il lui donnoit ſa parole que non ſeulement il lui laiſſeroit ſon royaume, mais qu'il lui rendroit toute ſa famille ſans rançon ; qu'en attendant il alloit au-devant de lui pour le combattre. Il donna auſſi-tôt ſes ordres pour ſe mettre en marche : mais il fut arrêté par les obſèques de Statira, femme de Darius, qui venoit de mourir en accouchant. Les larmes dont il honora cette princeſſe, excitèrent les ſoupçons jaloux de Darius, qui ne pouvoit s'imaginer que l'on pût avoir en ſa puiſſance une femme ſi belle & la reſpecter. Ce fut à Gaugamele, bourg voiſin d'Arbelle, à quelque diſtance de l'Euphrate, que ſe donna la ſeconde bataille. Darius étoit à la tête de huit cents mille hommes de pied, & de deux cents mille de cavalerie. Les généraux d'*Alexandre*, étonnés à la vue d'une armée ſi nombreuſe, étoient d'avis de combattre pendant la nuit, qui cacheroit aux Macédoniens leur inégalité ; mais il leur ferma la bouche, en leur diſant qu'il ne déroboit point la victoire. L'ordre fut donné pour le lendemain, & il alla ſe repoſer dans ſa tente.

Quoique cette bataille dût décider de ſon ſort, il ne témoigna aucune inquiétude. Son ame étoit ſi calme, qu'il dormoit encore à l'heure qu'il avoit marquée, pour ranger ſon armée en bataille. Ses officiers, ſurpris de ne le point voir, ſe rendirent à ſa tente, & le trouvèrent plongé dans un profond ſommeil. Parménion l'appella pluſieurs fois : *Comment ſeigneur*, lui dit-il, *nous ſommes en préſence de l'ennemi, & vous dormez, comme ſi vous aviez vaincu ! Mon ami*, lui répondit-il avec bonté, *nous avons effectivement vaincu, puiſque Darius eſt preſent, & qu'il nous exempte la peine de le chercher dans des plaines qu'il a chargées en affreuſes ſolitudes.* Après les avoir renvoyés à leurs poſtes, il prit ſon armure : c'étoit une double cuiraſſe de lin, bien piquée, qu'il avoit gagnée à la journée d'Iſſus ; un caſque de fer, mais plus brillant que l'argent le plus pur ; ſon hauſſe-col étoit auſſi de fer, mais tout ſemé de diamans. Sa cotte d'armes s'attachoit avec une agraffe d'un travail exquis, & d'une magnificence fort au-deſſus du reſte de ſon armure. C'étoit un préſent que lui avoit fait la ville de Rhodes, pour marque de ſon admiration. Il avoit pour armes offenſives une épée & une javeline. Lorſqu'il eut fait ſes diſpoſitions pour l'attaque, & qu'il eut excité le courage de ſes ſoldats, il ſe fit amener Bucéphale, cheval excellent, & qui lui avoit été d'une grande utilité dans toutes ſes expéditions : il s'y étoit d'autant plus attaché, que lui ſeul avoit ſu le dompter. Ce cheval, quoique vieux, n'avoit encore rien perdu de ſa vigueur. Avant de prendre le poſte qu'il étoit réſolu de garder pendant la bataille, *Alexandre* fit paroître le magicien Ariſtandre, qui promit à l'armée le ſuccès le plus favorable. Auſſi-tôt la cavalerie, fière de le voir à ſa tête, s'avance au galop, & la phalange Macédonienne la ſuit à grands pas dans la plaine. Mais avant que les premiers rangs fuſſent aſſez près pour donner, l'avant-garde des Perſes prit la fuite. *Alexandre* profitant de ce coup de fortune, pourſuit avec ardeur les fuyards, & les renverſe ſur le corps de bataille, où il porte l'épouvante. Le roi ambitionnoit la gloire de prendre, ou de tuer Darius, qu'on voyoit paroître ſur un char élevé au-deſſus de ſon eſcadron royal, & qui ſe faiſoit remarquer par ſa fierté, & la magnificence de ſon équipage. Ses gardes firent une belle contenance ; mais voyant de près *Alexandre*, qui renverſoit les fuyards ſur ceux qui nppoſoient de la réſiſtance, ils imitent l'exemple de leurs compagnons. Quelques-uns, plus audacieux, jettent leurs armes, & ſaiſiſſant les Macédoniens au corps, ils les trainent ſous les pieds de leurs chevaux, & meurent eux-mêmes, ſatisfaits d'avoir fait de leur corps un rempart à leur roi. Darius ſe trouva, comme dit Plutarque, frappé du ſpectacle le plus effrayant. Sa cavalerie, rangée devant ſon char qu'elle vouloit défendre, eſt taillée en pièces, & les mourans tombent à ſes pieds. Les roues du char embarraſſées par les cadavres & les bleſſés, ne peuvent ſe mouvoir. Ses chevaux, percés, couverts de ſang, n'obéiſſent plus à la main qui les guide. Sur le point d'être pris, il ſe précipite de ſon char ; il ſe jette ſur un cheval,

& s'éloigne de cette ſcène de carnage. Il ſeroit tombé au pouvoir de ſon vainqueur, ſi Parménion, preſſé par la droite des Perſes, n'eût fait prier *Alexandre* de venir le dégager. La préſence de ce monarque décida de la victoire, & ſon premier devoir fut d'en témoigner ſa reconnoiſſance aux dieux, par des hymnes & des ſacrifices. Il ſe fit enſuite proclamer roi de toute l'Aſie. Magnifique dans les récompenſes, dont il honora la valeur des officiers & des ſoldats, il voulut encore que tous les peuples de ſa domination participaſſent à ſa gloire. La liberté qu'il rendit aux républiques de la Grèce, fut le premier monument de ſa victoire, toutes les villes de la Grèce que ſon père & lui avoient détruites, furent rebâties par ſes ordres. Ses bienfaits ne ſe bornèrent point à la Grèce: il envoya du champ de bataille une partie des dépouilles aux Crotoniates, en Italie, pour honorer la mémoire de Phail, qui, du temps de la guerre des Mèdes, avoit équipé une galère à ſes dépens, & s'étoit rendu à Salamine, pour partager le péril des Grecs. Ce fameux athlète y acquit beaucoup de gloire; & ce furent ſes concitoyens qui, long-temps après ſa mort, en recueillirent les fruits.

Alexandre parcourut en vainqueur les provinces d'Arbelle & de Babylone, & ſa marche avoit l'éclat d'une pompe triomphale. Il ſe rendit enſuite à Suze, qui étoit l'entrepôt de toutes les richeſſes de l'orient. C'étoit-là que ſe gardoient les tréſors des rois de Perſe. Il s'appropria cent cinquante millions d'argent monoyé, & cinq cens mille livres de pourpre d'Hermione, qui ſe vendoit alors juſqu'à cent écus la livre. Une ſeule heure mit au pouvoir d'un étranger des richeſſes, que l'avarice des rois avoit accumulées pour leur poſtérité. Le monarque conquérant eut la vanité de ſe faire voir ſur le trône des Perſes; & ce fut dans cette occaſion, qu'il donna un nouveau témoignage de ſa bonté compatiſſante. Le trône ſe trouvant trop élevé, un page lui apporta une table pour lui ſervir de marche-pied: un eunuque de Darius, touché de ce ſpectacle, fondit en larmes. On l'interrogea ſur la cauſe de ſa douleur: *c'étoit ſur cette table*, répondit l'eunuque, *que mon maître prenoit ſes repas*. *Alexandre* loua beaucoup ſa ſenſibilité, & il auroit fait ôter cette table, ſans Philotas, qui lui fit craindre qu'on ne tirât de ſiniſtres préſages d'un ſentiment ſi généreux.

Après avoir réglé tout ce qui pouvoit aſſurer le calme dans cette ville pendant ſon abſence, il la déſigna pour être le ſéjour de la famille de Darius, à laquelle il ordonna de rendre les mêmes honneurs qu'elle recevoit dans le temps de ſa première fortune. Avant de partir, il voulut rendre viſite à la mère de ce prince infortuné; il lui témoigna des reſpects auſſi affectueux, qui ſi elle eût été ſa propre mère: il la combla de magnifiques préſens; & comme dans ſon compliment, il bleſſa quelques uſages de Perſe, il lui en fit les excuſes les plus touchantes. Il dirigea ſa marche vers Perſepolis, ſiège des anciens rois, & capitale de tout l'empire. Cette ville lui ouvrit ſes portes, ſans s'expoſer au danger d'un ſiège. Il eut de grands périls à eſſuyer, en franchiſſant des défilés qu'on avoit regardés juſqu'alors comme inacceſſibles à une armée. Les délices du climat cauſèrent une grande révolution dans ſes mœurs. Ce héros ſobre & tempérant, qui aſpiroit à égaler les dieux par ſes vertus, & qui ſe diſoit dieu lui-même, ſembla ſe rapprocher du vulgaire des hommes, en ſe livrant aux plus grands excès de l'intempérance. Un jour, plongé dans l'ivreſſe, il s'abandonna aux conſeils d'une courtiſane qui avoit partagé ſa débauche, & qui lui demanda, comme un gage de ſon amour, de réduire en cendres la demeure des anciens rois. *Alexandre*, follement complaiſant, quitte la ſalle du feſtin; & accompagné de ſon amante inſenſée, qui comme lui, porte une torche enflammée, il met le feu au palais de Perſepolis, qui, preſque tout bâti de cèdre, paſſoit pour la merveille du monde. Les ſoldats ſe répandent en un inſtant dans toute la ville, qui bientôt ne fut plus qu'un amas de cendres & de débris. Tel fut, dit Quinte-Curce, le deſtin de Perſepolis, qu'on appelloit l'*œil de l'orient*, & où autrefois tant de nations venoient pour y perfectionner leurs loix & leurs uſages. Les adulateurs de la fortune de ce héros ont tâché d'adoucir l'horreur de cette action, en alléguant que la politique ne permettoit pas de laiſſer ſubſiſter une ville qui rappelloit aux Perſes le ſouvenir de leur grandeur éclipſée. C'eſt ainſi que les adorateurs des caprices des rois érigent en vertus, les plus coupables excès. *Alexandre*, plus ſincère, & juge rigide de lui-même, en fut puni par ſes remords, & il répondit à ſes courtiſans, qui le félicitoient d'avoir ainſi vengé la Grèce: *Je penſe que vous auriez été mieux vengés, en contemplant votre roi aſſis ſur le trône de Xerxès, que je viens de détruire.*

Il ſortit auſſi-tôt de cette ville, qu'il venoit de changer en un affreux déſert; & ſe mettant à la tête de ſa cavalerie, il alla à la pourſuite de Darius: il étoit impatient de l'avoir en ſa puiſſance, non pour jouir du ſpectacle barbare de ſon malheur, mais pour faire éclater ſa clémence & ſa modération. Plutarque prétend qu'il fit cent trente-deux lieues en moins d'onze jours, ce qui eſt difficile à croire, dans un pays aride, & où il falloit traverſer d'immenſes ſolitudes qui ne produiſent rien pour les beſoins de l'homme. Ses troupes, épuiſées de fatigues, ſe livroient à des murmures ſéditieux, & faiſoient même difficulté de le ſuivre. Sa dextérité à manier l'eſprit du ſoldat, lui devint inutile; il fut ſur le point d'en être abandonné. On manquoit d'eau depuis plus d'un jour, & on marchoit ſous un ciel brûlant & avare de pluie. L'exemple de ſa patience contint les ſoldats. Un vivandier lui ayant préſenté ſur l'heure de midi de l'eau dans un caſque, il la rejetta, diſant qu'il ne vouloit ſe déſaltérer qu'avec ſes troupes.

Arrivé à Thabas, aux extrémités de la Parétacénne, ſur les confins de la Bactriane, on apperçut dans le fond d'une vallée une miſérable charrette traînée par des chevaux percés de traits. Cette charrette portoit un homme couvert de bleſſures, & lié avec des chaînes d'or; c'étoit Darius. Ce prince infortuné, depuis la journée d'Arbelle, avoit erré de province en province, juſqu'au moment où il fut aſſaſſiné par Beſſus, gouverneur de la Bactriane, qui crut par cet attentat s'approprier le reſte de ſes dépouilles. *Alexandre* ému de ce ſpectacle, donna un libre cours à ſes larmes: il ne put voir en cet état le monarque de toute l'Aſie, que ſes peuples, quelque temps auparavant, avoient révéré comme un dieu, & qui s'étoit vu à la tête d'un million d'hommes dévoués à le défendre. Il détacha cette riche cotte-d'armes, dont les Rhodiens lui avoient fait préſent, & en couvrit le cadavre. Après lui avoir fait rendre les honneurs funèbres avec la magnificence uſitée chez les Perſes, il ſe mit en marche pour le venger. Le parricide Beſſus ne put échapper à ſon activité; il fut pris à quelque diſtance du Tanaïs. Ses officiers, qui avoient été ſes complices, le trahirent. On le conduiſit chargé de chaînes à *Alexandre*, qui lui reprocha ſon crime avec une éloquence forte & vertueuſe: *Monſtre*, lui dit-il, *comment as-tu pu te réſoudre à enchaîner ton roi, ton bienfaiteur, & à le percer des traits deſtinés à le défendre? Dépoſe ce diadême, prix de ton exécrable parricide.* Beſſus fut remis entre les mains d'Oxatrès, frère de Darius, qui le fit expirer dans des tourmens proportionnés à ſon crime.

Alexandre n'ayant plus de rivaux à combattre, ne s'occupa que des moyens de captiver le cœur de ſes nouveaux ſujets. Les larmes, dont il avoit honoré les cendres de Darius, ſes égards reſpectueux pour la mère de ce prince, & pour ſa famille, qu'il combloit chaque jour de nouveaux bienfaits, les avoient heureuſement prévenus en faveur de ſa domination; & comme il ſavoit que les hommes règlent leurs affections ſur le degré de conformité que l'on affecte avec eux, il adopta les uſages des Perſes, comme il avoit fait ceux des Egyptiens. Il ſe fit faire un habit moitié mède & moitié perſe; & pour prix de cette condeſcendance, il engagea ces peuples à ſe dépouiller de leurs mœurs antiques, pour ſe façonner à celles des Macédoniens. Il ſe flattoit, par cet échange, de confondre les vainqueurs avec les vaincus, & d'étouffer ces antipathies naturelles, qu'entretient la différence des uſages. Ce prince, plus jaloux du titre de protecteur, que de celui de conquérant, fonda des écoles pour trente mille enfans Perſes, qui devoient être formés à tous les exercices de la Grèce. Cette politique eut un ſuccès heureux, ces nouveaux ſujets, en ſe dépouillant des vices inhérens à leur nation, perdirent le ſouvenir de leurs anciens maîtres, & ſe portèrent à lui obéir avec autant de zèle, que les Macédoniens mêmes, qu'ils égalèrent d'ailleurs en courage.

Alexandre s'étant approché du Tanaïs, fit défenſe aux Scythes, qui habitoient ſur ſes bords, de jamais paſſer ce fleuve, & de faire des incurſions ſur les terres de ſa nouvelle domination: ces peuples ſuperbes, nourris dans l'indépendance naturelle, furent étonnés d'entendre un homme qui leur dictoit des loix; & après lui avoir fait une réponſe fière & dédaigneuſe, il ſe décidèrent pour la guerre; mais la fortune ſeconda mal leur courage. *Alexandre*, après les avoir vaincus, bâtit une ville à quelque diſtance du Tanaïs, & y mit une garniſon puiſſante, pour réprimer les brigandages de ces barbares. Les remparts de cette ville, la ſeconde qu'il fit appeller *Alexandrie*, furent commencés & finis en dix-ſept jours. Il en bâtit ſix autres aux environs de l'Oxus, qui, s'étant unies par une confédération, donnèrent pendant long-temps la loi à tous les pays voiſins.

Alexandre inſatiable de gloire, vouloit dominer par-tout où il y avoit des hommes. Son ambition enflammée par ſes ſuccès, ne connoiſſoit point bornes de ſon empire, que les limites du monde. Les vaſtes régions de l'Inde, dont le nom étoit à peine connu, lui parurent une conquête digne de ſon courage. Il en prit la route, & pour n'être point embarraſſé dans ſa marche, il fit brûler tous ſes bagages. Porus, un des rois de ce pays, s'avança ſur les bords de l'Hydaſpe, avec une armée qui combattit avec courage, & qui ne put éviter ſa défaite. Ce prince tomba au pouvoir de ſon vainqueur, qui mit ſa gloire à le rétablir dans ſon ancienne dignité. *Alexandre*, après ce premier ſuccès, parcourut l'Inde, moins en ennemi que comme le maître de la terre, l'arbitre des deſtinées, le diſpenſateur des trônes, il y élève ceux qui s'abaiſſent devant lui, & il en précipite ceux qui réſiſtent. Enfin cédant aux larmes des Macédoniens, fatigués de leurs longs travaux, & jaloux de revoir leur patrie, il ne paſſa pas le Gange. Ce fleuve, un des plus conſidérables de l'Inde, fut le terme de ſes courſes. Ses bords étoient défendus par une armée de deux cent vingt mille hommes, de huit mille chariots & de ſix mille éléphans dreſſés à la guerre. Il érigea, ſuivant l'uſage des anciens conquérans, des autels en l'honneur des dieux, & avant de revenir ſur ſes pas, il fit jetter dans les campagnes des morts de brides d'une grandeur & d'un poids extraordinaires. Il ordonna encore de conſtruire des écuries, dont les mangeoires ſembloient avoir été plutôt deſtinées pour des éléphans que pour des chevaux. Plutarque cite cette anecdote pour accuſer de vanité le héros; mais *Alexandre* pouvoit être guidé par la politique d'exagérer l'idée qu'on devoit ſe former des Macédoniens. C'étoit un moyen d'inſpirer plus de terreur aux peuples naturellement indociles, en leur faiſant craindre d'avoir à combattre des ennemis dont les chevaux étoient ſi monſtrueux.

Le monarque conquérant fit équiper une flotte, ſur laquelle il s'embarqua pour gagner la mer des Indes. Après ſept mois de navigation ſur différens fleuves, pendant leſquels il fit des deſcentes fréquentes, cherchant par-tout de nouveaux dangers & de nouvelles victoires, il jouit du ſpectacle de cette mer qu'il regardoit comme la barrière du monde. Après y avoir navigué quelques ſtades, il ſe fit mettre à terre pour examiner la nature de la côte, il offrit pluſieurs ſacrifices aux dieux, les conjurant qu'après lui aucun mortel ne portât plus loin ſes armes. Il ordonna à ſes amiraux de conduire la flotte par le golfe Perſique & par l'Euphrate : pour lui il revint par terre à la tête de ſa cavalerie, compoſée de ſix vingt mille chevaux, dont il ramena à peine le quart. Cette perte, qui ne diminua pas ſa confiance, n'excita aucun peuple à ſe révolter; & monarque paiſible dans une terre étrangère, il imita pendant ſa route, les triomphes de Bacchus qu'il s'étoit propoſé pour modele dans toutes ſes expéditions.

Dès qu'il fut rentré dans la Perſe, il s'aſſujettit à l'uſage des anciens rois, qui, au retour de leurs voyages, diſtribuoient une pièce d'or à chaque femme. Il s'appliqua enſuite à effacer toute diſtinction entre ſes anciens & ſes nouveaux ſujets; & comme tous n'avoient qu'un ſeul & même maître, il voulut que tous fuſſent ſoumis aux mêmes loix & aux mêmes obligations. Il étoit impoſſible de diſcerner lequel lui étoit le plus cher d'un Macédonien ou d'un Perſe. Le tombeau de Cyrus ayant été pillé, l'auteur de ce larcin ſacrilége fut puni de mort; le titre de Macédonien, ni l'éclat de ſa naiſſance, ne purent le préſerver d'un ſupplice ignominieux. Ce vaſte empire ne vit plus qu'un père chéri dans un maître reſpecté. Toutes les voix ſe réunirent pour bénir ſon règne fortuné ; & quoique conquérant, il fut plus aimé que les rois héréditaires. Ce fut pour mettre le ſceau à ſon ouvrage, qu'il favoriſa les mariages entre la nation conquérante & la nation ſubjuguée, & pour apprendre aux Macédoniens à ne point rougir de ces alliances, il en donna lui-même l'exemple en épouſant Statira, fille aînée de Darius; & en mariant les plus grands ſeigneurs de la cour & ſes premiers favoris, avec les autres dames perſes de la première qualité. Ces noces furent célébrées avec la plus grande pompe & la plus grande magnificence, & l'on y étala tout le luxe aſiatique. Il y eut quantité de tables délicatement ſervies où furent admis tous les Macédoniens qui s'étoient déja mariés dans le pays. On ne doit donc pas être ſurpris s'il ne garda que treize mille Macédoniens pour conſerver des conquêtes ſi étendues. Les autres furent renvoyés dans leur patrie, & ce fut le tréſor publie qui acquitta leurs dettes. Pendant toutes ces expéditions, il avoit eu ſoin d'établir des colonies dans les provinces, dont les peuples indociles lui paroiſſoient diſpoſés à la révolte ; & par cette politique, il contenoit dans l'obéiſſance des hommes qu'il auroit eus à punir.

Alexandre, après avoir célebré ſes noces à Suze; ſe rendit à Babylone. C'étoit-là que l'attendoient les ambaſſadeurs de toutes les nations. La terre étoit remplie de la terreur de ſon nom. Tous les peuples venoient le flatter à l'envi, comme celui qui devoit être le maître. Il ſe hâtoit d'arriver dans cette grande ville, pour y tenir les états généraux de l'univers. En paſſant par Ecbatane, il perdit Epheſtion. La mort de cet illuſtre favori le plongea dans la plus profonde affliction. Les foibleſſes de l'homme éclipſérent la fermeté du héros. Il parut diſpoſé à ne pas ſurvivre à cet ami fidèle. Plutarque rapporte que ſa ſenſibilité égarant ſa raiſon, il fit couper les crins à tous ſes chevaux & à tous les mulets de ſon armée, comme s'il eût voulu que les animaux partageaſſent le deuil public. Suivant cet auteur, il immola ſur ſon tombeau, les Cuſſéens qui formoient un peuple nombreux, voulant, ajoute Plutarque, imiter Achille qui, barbare dans le délire de ſa douleur, avoit immolé pluſieurs princes Troyens ſur le tombeau de Patrocle.

Cependant il approchoit lui-même du terme fatal, & s'étant mis en marche, il mourut à la vue de Babylone, dans la trente-deuxième année de ſon âge, la douzième de ſon règne, & la huitième de ſon empire d'Aſie. Il ne nomma point de ſucceſſeur. Il avoit eu deux femmes, Barcine & Roxane; la première avoit un fils, & la ſeconde étoit groſſe. Ni l'une ni l'autre n'eut la gloire de donner un héritier au trône. Ce fut Aridée, frère d'*Alexandre*, qui fut proclamé roi par le ſuffrage de l'armée. Voici l'ordre qui fut mis dans l'empire : Ptolomée eut la Satrapie d'Egypte & de toutes les provinces d'Afrique qui en dépendoient; Laomédon celle de Syrie & Phénicie. La Syrie & la Pamphilie furent données à Antigonus, avec une grande partie de la Phrygie. La Cilicie échut à Philotas. Leonatus eut en partage la petite Phrygie, avec toute la côte de l'Helleſpont. Caſſandre eut le gouvernement de la Carie, & Menandre celui de la Lydie. Eumenes eut la Cappadoce & la Paphlagonie, juſqu'à Trebiſonde. Python fut établi dans la Médie; Lyſimaque dans la Thrace & dans le Pont. Tous les ſatrapes établies par *Alexandre* dans la Sogdiane, la Bactriane & l'Inde, furent continués dans leur charge. Perdiccas reſta auprès d'Aridée, comme principal miniſtre de ce prince & général de ſes armées. Cet empire, conquis par la plus étonnante valeur, & gouvernée par des chefs inſtruits dans l'art de la guerre & de la politique, ſembloit repoſer ſur une baſe durable, mais l'ambition de ces chefs ſurpaſſant encore leur capacité, ſa fin fut auſſi prompte & auſſi déplorable, que ſa naiſſance avoit été brillante.

Il eſt bien difficile de tracer un tableau digne d'*Alexandre*, le peintre ſera toujours au deſſous de ce que l'on attend de lui. Il ne faut pas le juger

Digitized by Google

par les règles ordinaires. L'héroïſme a une marche qui lui eſt particulière. *Alexandre* fut plus qu'un homme, ou du moins il fut tout ce qu'un homme peut être. Les projets qu'il conçut, furent exécutés avec gloire. Heureux à conquérir, habile à gouverner, il fut plus grand encore après la victoire que dans le combat, & il ſubjugua les cœurs avec plus de facilité que les provinces. Le plus beau de ſes éloges, c'eſt que Syſigambis, mère de Darius, avoit ſurvécu aux malheurs de ſa maiſon, & qu'elle ne put ſurvivre à la mort d'*Alexandre*. Ce héros, dans l'eſpace de dix ans, fonda un empire auſſi vaſte que celui que les Romains élevèrent en dix ſiècles. Tant qu'il vécut, ſes généraux reſtèrent dans l'obſcurité, parce qu'ils ne furent que les exécuteurs de ſes ordres, & dès qu'il ne fut plus, ils éclipſèrent la gloire des plus grands rois de la terre; ce qui prouve ſon diſcernement dans le choix de ſes agens. Ce prince, ami des arts & protecteur de ceux qui les cultivent, récompenſoit avec magnificence les grands hommes dans tous les genres. Il donna près de deux millions à Ariſtote, pour lui faciliter les moyens de faire ſes expériences phyſiques. Il entretint une infinité de chaſſeurs & de pêcheurs pour procurer à ce naturaliſte des ſecours dans ſes recherches ſur la conſtitution interne des animaux. Son ſiècle fut le ſiècle du génie. Ce fut celui qui enfanta les Diogène, les Pyrrhon. Les arts étendirent leurs limites. Protogène & Apelle firent reſpirer la toile avec leur pinceau; Praxitele, Polyclete, Lyſippe animèrent le marbre, le bronze & l'airain. *Alexandre*, indifférent pour le médiocre, étoit épris de tout ce qui ſortoit des bornes ordinaires. Staſirate, architecte fameux, lui propoſa de tailler le Mont-Athos en forme humaine & de lui en faire une ſtatue où il eût été repréſenté portant dans une main une ville peuplée de dix mille habitans, & dans l'autre un fleuve, dépoſant ſes eaux à la mer. Le projet de ce coloſſe reſta ſans exécution, & la gloire du héros n'a pas eu beſoin de ce monument giganteſque pour ſe perpétuer dans tous les âges. Les ſiècles d'*Alexandre*, d'Auguſte, de Léon X, & de Louis XIV, ſont des époques intéreſſantes dans l'hiſtoire des arts & du génie. (*M-Y.*)

(Nous laiſſons cet article tel à peu près qu'il a paru dans le ſupplément de l'encyclopédie; il contient les principaux faits de l'hiſtoire d'*Alexandre*. Quant à l'opinion qu'il faut ſe former de ce conquérant, il y en a deux principales qui ont l'une & l'autre en leur faveur d'aſſez grandes autorités.

La première eſt celle que Boileau a exprimée dans ces vers.

Quoi donc! à votre avis fut-ce un fou qu'*Alexandre*?
Qui? cet écervelé qui mit l'Aſie en cendre?
Ce fougueux l'Angeli, qui de ſang altéré,
Maître du monde entier, s'y trouvoit trop ſerré:
L'enragé qu'il étoit, né roi d'une province
Qu'il pouvoit gouverner en bon & ſage prince,
S'en alla follement, & penſant être Dieu,
Courir comme un bandit qui n'a ni feu ni lieu,
Et traînant avec ſoi les horreurs de la guerre,
De ſa vaſte folie emplir toute la terre.
Heureux! ſi de ſon temps, pour cent bonnes raiſons,
La Macédoine eût eu des petites-maiſons,
Et qu'un ſage tuteur l'eût, en cette demeure,
Par avis de parens enfermé de bonne heure.

A travers les exagérations & les plaiſanteries que la poéſie autoriſoit, l'avis de l'auteur eſt aſſez bien motivé, & les conquérans n'ont rien à répondre à cette objection.

Né roi d'une province
Qu'il pouvoit gouverner en bon & ſage prince.

En effet, avant de ſonger à conquérir, ne faudroit-il pas s'aſſurer d'avoir tiré de ſon pays tout le parti poſſible en tout genre.?

Rouſſeau paroit penſer comme Boileau, lorſqu'il dit:

J'admirerai dans *Alexandre*
Ce que j'abhorre en Attila?
J'appellerai vertu guerrière
Une vaillance meurtrière
Qui dans mon ſang trempe ſes mains?
Et je pourrai forcer ma bouche
A louer un héros farouche
Né pour le malheur des humains?

Voilà bien *Alexandre* confondu avec tous ces autres *fleaux de Dieu*, ces ravageurs du monde, ces brigands illuſtres qu'on appelle conquérans.

Avant Boileau & Rouſſeau, Juvenal avoit montré très-philoſophiquement, ſans humeur & ſans colère, (ce qui ne lui arrive pas toujours) combien les vœux outrés & les projets vaſtes du jeune héros macédonien, contraſtent avec le ſort d'un mortel.

Unus Pellæo juveni non ſufficit orbis,
Æſtuat infelix anguſto limite mundi,
Ut Gyaro clauſus ſcopulis, parvâque ſeripho.
Cùm tamen à ſegnis montem intraverit urbem,
Sarcophago contentus erit. Mors ſola fatetur
Quantula ſint hominum corpuſcula.

C'eſt ce que M. de Voltaire a ſi bien dit:

Tes deſtins ſont d'un homme, & tes vœux ſont d'un Dieu.

Cependant M. de Voltaire, cet ennemi de la guerre, qui accuſe les prédicateurs & les moraliſtes d'avoir trop peu combattu cette *rage épidémique* de détruire, M. de Voltaire (& c'eſt la ſeconde opinion) eſt très-favorable à *Alexandre*, il réfute Paſcal, qui avoit dit avec dénigrement que l'*amuſement de conquérir le monde etoit bon à Alexandre*, parce que *c'etoit un jeune homme qu'il étoit difficile d'arrêter.* » L'on » s'imagine d'ordinaire, dit M de Voltaire, qu'*Alexan-* » *dre* & Céſar ſont ſortis de chez eux dans le deſſein » de conquérir la terre: ce n'eſt point cela. *Alexan-* » *dre* ſuccéda à Philippe dans le généralat de la

» Grèce, & fut chargé de la juſte entrepriſe de » venger les Grecs des injures du roi de Perſe; » il battit l'ennemi commun, & continua ſes con- » quêtes juſqu'à l'Inde, *parce que le royaume de* » *Darius s'étendoit juſqu'à l'Inde*; de même que le » duc de Malborough ſeroit venu juſqu'à Lyon ſans » le maréchal de Villars ».

» Laiſſez, dit-il ailleurs, Juvenal & Boileau » donner du fond de leur cabinet, des ridicules » à *Alexandre*, qu'ils euſſent fatigué d'encens s'ils » euſſent vécu ſous lui; qu'ils appellent *Alexandre* » inſenſé; vous, philoſophe impartial, regardez » dans *Alexandre* ce capitaine général de la Grèce » ſemblable à peu près à Scanderberg, à Hunniade, » chargé comme eux de venger ſon pays, mais » plus heureux, plus grand, plus poli, & plus » magnifique. Ne le faites pas voir ſeulement ſub- » juguant tout l'empire de l'ennemi des Grecs, & » *portant ſes conquêtes juſqu'à l'Inde, où s'étendoit* » *la domination de Darius*. Mais repréſentez-le don- » nant des loix au milieu de la guerre, formant » des colonies, établiſſant le commerce, fondant » Alexandrie & Scanderon, qui ſont aujourd'hui » le centre du négoce de l'Orient. C'eſt par-là ſur- » tout qu'il faut conſidérer les rois ».

Alexandre porta ſes conquêtes juſqu'à l'Inde, *parce que le royaume de Darius s'etendoit juſqu'à l'Inde*, & cette raiſon l'excuſe! Ainſi donc, lorſqu'on eſt une fois entré en guerre, on ne doit plus poſer les armes, qu'on n'ait pénétré juſqu'aux extrêmités les plus reculées des états de ſon ennemi, qu'on ne l'ait exterminé, & avec lui les peuples & les rois ſes tributaires, tout ce qui directement ou indirectement lui appartient & relève de lui! Ainſi Charles XII eut grande raiſon de s'engager dans l'Ukraine, car la domination du Czar Pierre, ſon ennemi, s'étendoit juſques-là. De plus, *Alexandre* ainſi ſubſtitué à toute la puiſſance de Darius, acquéroit de nouveaux droits, de nouveaux intérêts, de nouveaux motifs de guerre, de nouveaux ennemis; de là il ſuit qu'en s'engageant dans une première conquête, il faut avoir bien pris ſon parti de ne s'arrêter qu'après avoir achevé la conquête du monde entier, car au-delà des peuples qu'on aura ſoumis on trouvera néceſſairement des peuples qu'on n'aura pas ſoumis, & dont on ſera devenu l'ennemi ou déclaré, ou ſecret, à raiſon même des conquêtes qu'on aura faites; en un mot, on aura toujours des voiſins, par conſéquent des ennemis à ſoumettre & des conquêtes à faire. Quant au généralat de la Grèce, ne ſoyons point les dupes de ce titre que Philippe & *Alexandre* s'étoient fait donner comme un prétexte favorable à leur ambition, & que des ennemis vaincus n'avoient pu refuſer à un ennemi vainqueur. Les Grecs ſavoient bien que leur véritable ennemi étoit le roi de Macédoine, & non le roi de Perſe:

Notre ennemi, c'eſt notre maître,
Je vous le dis en bon françois.

Auſſi les Lacédémoniens, les ſeuls des Grecs qui conſervaſſent quelque vigueur, & qui oſaſſent conſulter les vrais intérêts de la Grèce, profitèrent-ils de l'abſence d'*Alexandre*, de ce général de la Grèce, pour fondre ſur la Macédoine, d'où ils furent repouſſés par Antipater, auquel *Alexandre* en avoit confié la défenſe contre ces mêmes Grecs, dont il ſe ſentoit bien plus l'ennemi que le général.

Quant au reſte, ſi *Alexandre*, par quelques loix & quelques établiſſemens utiles, a réparé, comme Charlemagne, une partie du mal qu'il a fait par la guerre, c'eſt une gloire dont il eſt juſte de lui tenir compte.

Ce conquérant a trouvé encore dans l'auteur de l'eſprit des loix un panégyriſte illuſtre & zélé. M. de Monteſquieu prouve d'abord qu'*Alexandre* devoit réuſſir, & que Charles XII qui l'avoit pris pour modèle, comme *Alexandre* avoit pris Achille, devoit échouer. Oſerons-nous le dire & ſecouer à ce point l'autorité des plus grands noms? Ce n'eſt peut-être pas un médiocre défaut dans nos meilleurs livres politiques, tels que ceux de Machiavel, de Bodin, de Monteſquieu même, de voir toujours ſi évidemment que les événemens ont dû être tels qu'ils ont été; c'eſt une manière de *prédire le paſſé*, dont on appercevroit le ridicule, s'il n'avoit pas été couvert à force d'eſprit, de talent & de philoſophie; car enfin nous n'avons preſque jamais toutes les données néceſſaires pour aſſeoir un jugement certain de ce qui devoit arriver: à égalité d'eſprit & de talent on pourroit donner une autre explication tout auſſi probable des mêmes événemens, & ſi toutes les données qui nous manquent nous étoient fournies à la fois, ſi le dégré d'influence de chaque cauſe dans le concours de toutes, nous étoit aſſigné avec préciſion, nous aurions avec les mêmes faits des réſultats politiques tout différens. On peut dire à ces philoſophes qui voient ſi clairement dans le paſſé la liaiſon des cauſes avec les effets, ce que la Fontaine diſoit aux aſtrologues: » L'état où nous voyons » aujourd'hui l'univers, méritoit bien que quel- » ques-uns d'eux l'euſſent prévu & annoncé; que » ne l'ont-ils donc fait? Et quant à l'avenir, les » cauſes ſont ſous leurs yeux, que ne prédiſent- » ils les effets? »

Et par où l'un périt, un autre eſt conſervé.

a dit Corneille; & il eſt vrai que tel eſt ſouvent le réſultat de l'hiſtoire dans ſes principaux événemens; cependant le rapport des effets avec leurs cauſes eſt infaillible & invariable; d'où vient donc cette différence, ſinon de ce que les cauſes paroiſſent être les mêmes, & ne ſont pas les mêmes, & de ce qu'aux cauſes apparentes ſe mêlent des cauſes réelles, mais ſecrettes, qui nous échappent. Il en échappe bien peu ſans doute à M. de Monteſquieu, il met dans le plus beau jour les grands talens, les grandes vues de ſon héros; il prouve très-bien que ſi la victoire lui donna tout, il

Digitized by Google

il fit tout auſſi pour ſe procurer la victoire, qu'il mit à faire ſes conquêtes & à les conſerver, un art ſupérieur peut-être à ſa valeur même, qu'il conquit tout pour tout conſerver; il finit par dire: » *Alexandre* fit deux mauvaiſes actions; il brûla » Perſépolis & tua Clitus. Il les rendit célèbres » par ſon repentir, &c. ».

Mais ne fit-il que ces deux mauvaiſes actions? Sans parler de Calliſthène indignement inutilé, enchaîné avec un chien dans une cage de fer, & traîné par-tout à ſa ſuite dans cet état pour avoir refuſé de l'adorer; de Lyſimaque livré aux bêtes pour avoir terminé les maux de ce philoſophe ſon ami, &c. Je crains bien que l'admiration d'Homère, & l'imitation d'Achille ne l'aient mené trop loin; je crains qu'il n'ait traîné Bétis vivant autour des murs de Gaza, parce qu'Achille avoit traîné le corps d'Hector autour des murs de Troie; je crains qu'il n'ait brûlé Perſépolis, parce qu'Achille vouloit brûler Troie, & que Pyrrhus, ſon fils, la brûla; je crains même qu'il n'ait immolé des victimes humaines ſur le tombeau d'Epheſtion, parce qu'Achille en avoit immolé ſur le tombeau de Patrocle, &c. Il eſt vrai que M. de Monteſquieu nous avertit de ne pas croire ceux qui ont fait un roman de l'hiſtoire d'*Alexandre*; mais veut-il nous réduire à l'autorité d'Arrien, le ſeul auteur qu'il cite, & veut-il que nous rejettions tout ce qu'ont dit Quinte-Curce, Plutarque, Juſtin, &c.?

Les idées ſur *Alexandre* ſont du moins aujourd'hui rectifiées & fixées; ce n'eſt plus le deſtructeur de Thèbes, de Tyr, de Perſépolis qu'on admire dans *Alexandre*, c'eſt le héros généreux qui couronne la fermeté de Porus, qui reſpecte le malheur de Darius, la douleur de ſa mère, la beauté de ſa femme, l'innocence de ſes filles; qui venge ſur le perfide Beſſus ce roi lâchement trahi; qui veut venger ſur lui même l'indiſcret Clitus; qui ſent l'amitié, qui l'ennoblit, qui dit à Syſigambis: *Vous ne vous trompez pas, Epheſtion eſt auſſi Alexandre*, qui fonde Alexandrie, qui établit un grand commerce, & ſe fait pardonner par-là d'avoir formé un grand empire.

Charles XII n'en ſavoit pas tant, c'étoit le conquérant ſeul qu'il admiroit & qu'il vouloit imiter dans *Alexandre*. On ſait avec quelle indignation il déchira le feuillet de Boileau, où étoient les vers que nous avons cités plus haut; il n'avoit pas les vices d'*Alexandre*, mais il n'avoit pas ſon génie & ſes talens: *Il n'étoit point Alexandre*, dit Monteſquieu, *mais il auroit été le meilleur ſoldat d'Alexandre.*

ALEXANDRE DE PAPHLAGONIE, (*Hiſt. anc.*) fut un célèbre impoſteur qui étonna le vulgaire par de prétendus prodiges. Les Poëtes avoient débité qu'Eſculape avoit été métamorphoſé en ſerpent, ſymbole de la prudence que doivent avoir ceux qui, comme lui, profeſſent l'art de guérir. Ce célèbre médecin, révéré comme le diſpenſateur de la ſanté, devint l'objet d'un culte religieux, & tint le premier rang parmi les divinités inférieures. *Alexandre* profita de la crédulité populaire, pour uſurper le titre d'homme inſpiré; & s'étant aſſocié Croconas, chroniqueur biſantin auſſi artificieux que lui, il courut les provinces ſous pluſieurs empereurs Romains. Les peuples de Macédoine avoient l'art d'apprivoiſer les ſerpens, & on en voyoit de ſi privés, qu'ils étoient les femmes, & jouoient avec les enfans ſans leur faire aucun mal. *Alexandre* étudia leur méthode, & ſe ſervit d'un de ces animaux pour établir dans ſa patrie un culte qui pût y attirer les offrandes des nations. Les deux impoſteurs paſſèrent à Calcédoine, là ils cachèrent dans un vieux temple d'Apollon qu'on démoliſſoit, quelques lames de cuivre, où ils écrivirent qu'Eſculape avoit réſolu de ſe fixer dans le bourg d'Abonus en Paphlagonie. Ces lames furent bientôt découvertes; Croconas, comme le plus éloquent, prêcha cette prophétie dans toute l'Aſie mineure, & ſur-tout dans la contrée qui alloit être honorée de la préſence du dieu de la ſanté; tandis qu'*Alexandre*, vêtu en prêtre de Cybèle, annonçoit un oracle de la Sybille, portant qu'il alloit venir de Sinople ſur le Pont-Euxin, un libérateur d'Auſonie; & pour donner plus de poids à ſes promeſſes, il ſe ſervoit de termes myſtiques & inintelligibles, mêlant la langue juive avec la grecque & la latine qu'il prononçoit d'un ton plein d'enthouſiaſme; ce qui faiſoit croire qu'il étoit ſaiſi d'une fureur divine: ſes contorſions étoient effrayantes, ſa bouche vomiſſoit une écume abondante par le moyen d'une racine qui provoquoit les humeurs. Ses connoiſſances dans les méchaniques favoriſèrent encore ſes impoſtures, il fabriqua la tête d'un dragon dont il ouvroit & fermoit la gueule à ſon gré, par le moyen d'un crin de cheval: ce fut avec cette tête & ſon ſerpent apprivoiſé qu'il ſéduiſit pluſieurs provinces: il n'y a pas beaucoup de mérite à tromper les hommes.

Les Paphlagoniens s'empreſſèrent de conſtruire un temple digne d'un Dieu qui leur donnoit la préférence; & tandis qu'on en jette les fondemens, il cache dans la fontaine ſacrée, un œuf où étoit renfermé un ſerpent qui venoit de naître. Dès qu'il eût préparé le prodige, il ſe rend dans la place publique vêtu d'une écharpe d'or; ſes pas étoient chancelans comme s'il eût été tranſporté d'une ivreſſe myſtérieuſe, ſes yeux reſpiroient la fureur, ſa bouche étoit écumante, & ſes cheveux étoient épars à la manière des prêtres de Cybèle. Il monte ſur l'autel, il exalte les proſpérités dont le peuple alloit jouir: la multitude l'écoute avec un reſpect religieux, chacun ſe proſterne & fait des vœux. Quand il voit les imaginations embraſées du feu de ſon fanatiſme, il entonne une hymne en l'honneur d'Eſculape, qu'il invite de ſe montrer à l'aſſemblée, & quelques-uns même crurent voir ce Dieu; il enfonce un vaſe dans l'eau d'où il tire un œuf, & s'écrie: *peuple, voici votre Dieu*; il le caſſe & l'on en voit ſortir un

ſerpent. Toute le monde eſt frappé d'un étonnement ſtupide; l'un demande la ſanté, l'autre les honneurs & les richeſſes. *Alexandre* enhardi par ſes ſuccès, fait annoncer le lendemain que le Dieu qu'ils avoient vu ſi petit la veille, avoit repris ſa grandeur naturelle. Les Paphlagoniens courent en foule admirer ce miracle; ils trouvent l'impoſteur couché ſur un lit, & vêtu de ſon habit de prophète, le ſerpent apprivoiſé étoit entortillé à ſon cou & ſembloit le careſſer; il n'en laiſſoit voir que la queue, & il ſubſtituoit à la tête celle du dragon, dont il dirigeoit la mâchoire à ſon gré.

Cette impoſture illuſtra la Paphlagonie où chacun vint apporter ſes offrandes; & comme la ſanté eſt le plus précieux des biens, les provinces tant voiſines qu'éloignées, envoyèrent conſulter ſes oracles, & l'on crut avec ce ſecours pouvoir ſe paſſer de médecins. Croconas, ſon complice, partageoit avec lui les applaudiſſemens du vulgaire, lorſqu'il mourut à Calcédoine de la morſure d'une vipère. *Alexandre*, deſtiné de l'appui d'un impoſteur plus adroit que lui, ſoutint cependant par lui-même ſa réputation; les imaginations étoient ébranlées, il n'y a quelquefois qu'une première ſéduction difficile à opérer. Les yeux faſcinés réaliſèrent tous les fantômes; il vendoit ſes oracles à un prix ſi modique, qu'il en avoit un grand débit. Pour dix ſols de notre monnoie, chacun avoit d'avance la connoiſſance certaine de tout ce qui devoit arriver. On lui envoyoit dans un billet cacheté la queſtion qu'on propoſoit, & il écrivoit la réponſe dans le même billet, ſans qu'il parût qu'on eût rompu le cachet. On voyoit un miracle dans un ſecret que le dernier commis poſſède aujourd'hui: les remèdes qu'il preſcrivoit aux malades accréditèrent ſes impoſtures, parce qu'il avoit fait une étude ſérieuſe de l'art de guérir. Sa réputation s'étendit juſqu'à Rome où il fut appellé par Marc-Aurele en l'an 174. L'accueil que lui fit cet empereur philoſophe, lui acquit la confiance des courtiſans & du peuple; on le révéra comme le diſpenſateur de l'immortalité, parce qu'il promettoit à tous de prolonger leur vie juſqu'au-delà du terme ordinaire. Il prédit qu'il vivroit cent cinquante ans, & qu'alors il ſeroit frappé de la foudre; il étoit de ſon intérêt de faire croire qu'il mourroit par un accident, pour ne pas décrier les promeſſes qu'il faiſoit aux autres de prolonger leur exiſtence, & de rectifier les vices de la nature. Ses prédictions furent démenties par l'événement: il mourut d'un ulcère à l'âge de ſoixante & dix ans.

Le nom d'*Alexandre* a ſouvent été déshonoré par des impoſteurs. Outre *Alexandre* Balès, qui enleva la couronne à Démétrius Soter, on voit encore un aventurier de ce nom qui ſe diſoit le fils de Perſée, & qui diſputa ſon héritage aux Romains. Les Macédoniens ſéduits ſe rangèrent ſous ſes enſeignes; ſon début fut brillant, mais Métellus l'arrêta dans le cours de ſes proſpérités, c'étoit vers l'an 147 avant J. C., *Alexandre* qui n'avoit aucunes des qualités guerrieres du prince dont il ſe diſoit le fils, eſſuya de fréquens revers. Il fut pourſuivi juſqu'en Dardanie, ou il diſparut ſans qu'on pût découvrir ſa retraite. (*T-N.*)

ALEXANDRE, tyran de Phère, (*Hiſtoire de la Grèce.*) Ce prince réunit aux plus grands talens qui honorent l'homme public, les vices qui dégradent les plus obſcurs particuliers. Ses premiers penchans ſe déclarerent pour la guerre, dont il médita les principes. Les Theſſaliens, qui connoiſſoient ſon ambition & la férocité de ſon caractère, n'oſèrent le mettre à la tête de leurs armées. *Alexandre*, trop fier pour vieillir dans des emplois ſubalternes, ſe fraya une route au commandement par le meurtre du général Poliphron, & s'érigea en tyran de la Theſſalie, dont ſon crime l'avoit rendu l'exécration. Magnifique dans ſes dons, terrible dans ſes vengeances, il impoſa ſilence à la haine, & ſe fit de tous les hommes pervers d'avides & zélés partiſans. Les ſoldats, juges & témoins de ſa valeur, fermèrent les yeux ſur ſes vices; pour ne les ouvrir que ſur les récompenſes qu'il leur prodiguoit. Dès qu'il ſe vit à la tête de vingt mille brigands aguerris, il crut pouvoir tout enfreindre avec impunité. Les plus vertueux citoyens lui parurent autant d'ennemis, & les plus riches furent ſes victimes. Leurs dépouilles furent le partage d'une ſoldateſque effrénée. Les femmes furent enlevées du lit de leurs époux, & les filles furent arrachées des bras de leurs mères. Les Theſſaliens accablés d'un tel joug, implorerent le ſecours des Thébains. Pélopidas, qui leur fut envoyé, réduiſit le tyran à recevoir la loi qu'il daigna lui preſcrire. Mais *Alexandre* n'avoit ſouſcrit au traité qu'avec le projet de l'enfreindre. Le général Thébain pouvoit l'en punir; mais il lui parut plus digne de lui, d'employer la douceur, pour apprivoiſer ce caractère farouche; il vint le trouver ſans autre eſcorte qu'un ami. Le tyran le voyant ſans défenſe ne rougit point de ſe ſaiſir de lui & de le jetter dans une priſon où il le fit traiter avec la plus grande rigueur.

Les Thébains, indignés de l'outrage fait à leur général, envoyèrent en Theſſalie une nouvelle armée ſous les ordres de deux généraux ſans courage & ſans capacité. *Alexandre* les combattit avec avantage, juſqu'au moment où les Thébains mirent à leur tête Epaminondas, plus digne de leur commander. La réputation de ce grand homme rendit le tyran plus traitable & plus ſoumis: Epaminondas négocia au lieu de le combattre; il craignoit qu'*Alexandre* aigri par une nouvelle défaite, ne fît éprouver ſa férocité à l'illuſtre captif qu'il tenoit dans ſes fers; ainſi il fut redevable de ſon ſalut à la crainte qu'inſpiroient ſes cruautés. La paix fut conclue, & Pélopidas ſortit de ſa priſon. Dès que les Thébains furent éloignés, le tyran renouvella ſes violences & ſes injuſtices, Pélopidas, rappellé par les cris d'un peuple ſouffrant, ſe met à la

tère de ſept mille hommes, & marche contre *Alexandre*, qui lui en oppoſe vingt mille, exercés dans toutes ſortes de brigandages. L'action s'engage dans les plaines de Cynocéphale; Pélopidas, qui avoit ſa patrie & ſes injures particulieres à venger, oublie qu'il eſt général, & n'a plus que l'intrépidité d'un ſoldat; il apperçoit le tyran, il le défie au combat du geſte & de la voix; il périt accablé d'une grêle de traits, ſon génie lui ſurvit, & préſide après ſa mort aux mouvemens de ſon armée. *Alexandre* vaincu eſt forcé de rendre toutes les places, il s'engage par ſerment à ne plus porter les armes ſous les ordres des Thébains. Réduit à l'impuiſſance de nuire, la débauche fut ſa ſeule reſſource, & ne pouvant plus exercer ſes cruautés ſur les citoyens, il les fit ſentir à ſa femme & à ſes eſclaves. Enfin devenu odieux à tous, il fut aſſaſſiné par ſa femme, & par ſes frères (vers l'an 367 avant l'ère chrétienne.) (*T-N.*)

ALEXANDRE, (*Hiſt. de Pologne,*) Après la mort de Jean Albert, trois fils de Caſimir IV prétendirent au trône de Pologne, & partagèrent les ſuffrages de la diète. C'étoient Ladiſlas, roi de Bohême & de Hongrie; Sigiſmond, duc de Glogaw; & *Alexandre*, grand duc de Lithuanie. Le premier s'efforçoit de ſubjuguer les eſprits par ſa puiſſance, & de corrompre les cœurs par ſes préſens. Le ſecond n'oppoſoit à ſes deux concurrens, que ſes vertus & l'eſtime publique. Un plus grand intérêt décida la diète en faveur du troiſième; on ſaiſit le moment d'éteindre ces haines nationales, ſi funeſtes à la Lithuanie & à la Pologne, & de former un même corps politique de deux peuples ſi long-tems rivaux. Les Lithuaniens, flattés de voir la couronne ſur la tête de leur duc, conſentirent à la réunion, & obtinrent le droit de voter dans les élections. *Alexandre* fut donc couronné en 1501; mais Hélène ſon épouſe, fille du czar ne le fut pas; la nation lui fit un crime de ſon attachement au ſchiſme des Grecs. *Alexandre* calma les reſſentimens de ſon beau-pere qui avoit juré d'exterminer les Lithuaniens. Ce peuple cultivoit ſes champs en paix, lorſque les Tartares, qui n'étoient arrêtés ni par le ſouvenir de leurs anciennes défaites, ni par la foi des traités, vinrent fondre tout-à-coup ſur la Lithuanie. *Alexandre* étoit malade, & touchoit preſque à ſes derniers momens; il ſe fit porter en litière à la tête de ſon armée, anima ſes ſoldats d'une voix mourante, & les conjura de donner à ſes yeux le ſpectacle d'une victoire, avant qu'ils ſe fermaſſent pour jamais. On étoit déja arrivé à la vue des ennemis; le général Staniſlas Kiska rangea les troupes en bataille, diſtribua les poſtes, & donna le ſignal du combat. Les Tartares furent vaincus; le roi étoit expirant, & ſon ame ſembloit s'arrêter pour apprendre le ſuccès de la bataille. On vint lui annoncer qu'elle étoit gagnée; il leva les yeux au ciel, & mourut le 19 Août 1506. C'étoit un prince mélancolique & taciturne; il lutta, mais en vain, avec le ſecours de la muſique contre le noir chagrin qui le rongeoit. Il étoit plus ſevère qu'équitable, & moins généreux que prodigue. I régna quatorze ans en Lithuanie & cinq en Pologne. (*M. DE SACY.*)

ALEXANDRE, (*Hiſt. de Pologne.*) fils de Jean Sobieski, roi de Pologne. L'hiſtoire de ce prince n'eſt remarquable que par une contradiction ſinguliére. En 1697 il ſe mit ſur les rangs avec les autres prétendans à la couronne de Pologne; en 1704 Charles XII la lui offrit, & il la refuſa. Le motif de ſon refus, étoit l'excluſion qu'on avoit donnée à ſon frère aîné; mais dans la diète de 1697 il concouroit avec ce même frère, & s'efforçoit de le ſupplanter. Il eſt difficile de pénétrer les raiſons de cette conduite. (*M. DE SACY.*)

Il y a eu huit papes du nom d'*Alexandre*. Le premier a le titre de ſaint.

C'eſt du troiſième qu'on a dit que l'empereur Frédéric Barberouſſe étant allé ſe jetter à ſes pieds à Veniſe, pour lui demander pardon d'avoir ſoutenu contre lui pluſieurs anti-papes, *Alexandre* eut l'inſolence de mettre à l'empereur le pied ſur la tête, en citant ce paſſage: *Super aſpidem & Baſiliſcum ambulabis & conculcabis leonem & draconem.* » Vous marcherez ſur l'aſpic & ſur le baſilic, & » vous foulerez aux pieds le lion & le dragon ». Frédéric, dit-on, répondit: *Non tibi, ſed Petro.* » C'eſt à Pierre, non à vous, que ces paroles ont » été dites, ou que je me ſoumets ». *Alexandre* repliqua: *Et mihi & Petro.* En effet la diſtinction de l'empereur ne valoit rien; ſi les puiſſances devoient être ſoumiſes à ſaint Pierre dans les choſes temporelles, elles devoient auſſi l'être à ſon ſucceſſeur. Frédéric, en faiſant ainſi le théologien hors de propos, au lieu de faire le prince, réfutoit fort mal le pape, & lui donnoit trop d'avantage. Mais le cardinal Baronius & d'autres écrivains eccléſiaſtiques traitent cette hiſtoire de fable, & la réfutent par les lettres mêmes d'*Alexandre* III, contenant la relation de cette entrevue. *Alexandre* III mourut le 27 août 1181. Ce fut lui qui donna aux doges de Veniſe le droit d'épouſer la mer Adriatique, en reconnoiſſance de ce que le doge Ziani l'avoit défendu contre l'empereur Frédéric Barberouſſe, & avoit gagné pour ſes intérêts un combat naval, où le prince Othon, fils de Barberouſſe, avoit été pris. *Alexandre* III eſt auſſi le premier pape qui ait réſervé au ſaint Siége la canoniſation des ſaints.

Alexandre V n'a de remarquable que d'être devenu pontife après avoir été mendiant. Mort en 1410.

Mais *Alexandre* VI, le Néron de la papauté, eſt un de ces hommes *condamnés*, comme dit Pope, *à une renommée éternelle.* Il n'y a point de crimes qu'on ne lui impute, le moindre eſt encore l'horrible ſimonie ſur laquelle on fit ces deux vers:

Vendit Alexander *claves, altaria, chriſtum:*
Vendere jure poteſt, emerat ille prius.

» *Alexandre* vend tout, clefs, autels, le chriſt » même : il peut tout vendre, il a tout acheté ». Il mérita les comparaiſons les plus odieuſes.

Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus & ipſe : Semper & à Sextis perdita Roma fuit.

» Sextus Tarquin, Sextus Néron, Sextus *Alexandre* : les Sextus ont toujours été funeſtes à » Rome ».

Mais la plus odieuſe de toutes eſt celle qu'on faiſoit de lui avec Céſar Borgia ſon bâtard, qui lui diſputoit le prix des crimes & des vices. Une ambition effrénée pour ce fils, un amour criminel pour Lucrèce Borgia ſa fille, furent les deux principales ſources des empoiſonnemens & des aſſaſſinats attribués à ce pontife. Cette Lucrèce étoit auſſi aimée de deux de ſes frères, dont Céſar Borgia étoit un; celui-ci tua ſon rival, & jetta ſon corps dans le Tibre ; *Alexandre* l'eu fit tirer pour lui rendre les honneurs funèbres, ſur quoi on fit encore cette épigramme :

Piſcatorem hominum ne te non, ſexte, putemus, Piſcans natum retibus ecce tuum.

» *Alexandre* eſt vraiment pêcheur d'hommes, le » voilà qui pêche ſon propre fils ».

Plaiſanterie barbare & qu'il eſt affreux de faire, même à des méchans.

On croit qu'*Alexandre* VI étant eſpagnol, cette raiſon a ſuffi aux Italiens pour le décrier avec excès, & pour groſſir la liſte de ſes prétendus crimes. Il mourut, dit-on, par un mal-entendu, qui lui fit avaler le poiſon qu'il avoit préparé pour pluſieurs cardinaux. M. de Voltaire ne croit point ce fait, quoiqu'il croie aſſez aux crimes d'*Alexandre* VI. » On ne s'aviſe guères, dit-il, de douter » que le pape *Alexandre* VI ne ſoit mort du poi» ſon qu'il avoit préparé pour le cardinal Corneto, » & pour quelques autres cardinaux dont il vou» loit, dit-on, être l'héritier. Guichardin, auteur » contemporain, auteur reſpecté, dit qu'on impu» toit la mort de ce pontife à ce crime & à ce » châtiment du crime; il ne dit pas que le pape » fût un empoiſonneur, il le laiſſe entendre, & » l'Europe ne l'a que trop bien entendu ».

» Et moi, continue M. de Voltaire, j'oſe dire à » Guichardin : l'europe eſt trompée par vous, & » vous l'avez été par votre paſſion : vous étiez » l'ennemi du pape, vous avez trop cru votre haine » & les actions de ſa vie ».

Mais quelle ſi grande haine pouvoit avoir pour *Alexandre* VI ce Guichardin qui n'avoit que dix ans, lorſqu'*Alexandre* fut fait pape, & qui n'en avoit que vingt, lorſqu'*Alexandre* mourut ? D'ailleurs, qu'on liſe Guichardin, on n'y trouvera aucune marque de haine ni de paſſion. M. de Voltaire ajoute quelques autres induſtions qui ont peut-être plus de force, & qui autoriſent au moins le doute ſur un événement ſi ſingulier. *Alexandre* VI mourut le 18 août 1503.

Alexandre VII (Chigi) eſt connu par le formulaire contre Janſénius, & par la pyramide élevée à Rome, & qui dura pendant tout ſon pontificat, monument de la réparation humiliante qu'il fut forcé de faire à Louis XIV, pour l'inſulte que les Corſes avoient faite au duc de Créquy, ambaſſadeur de France à Rome. *Alexandre* VII mourut en 1667. On a de lui des poéſies latines imprimées au louvre *in-folio* en 1656, ſous ce titre : *Philomathi muſæ juveniles.*

La dextérité d'*Alexandre* VIII (Ottoboni) appaiſa beaucoup de troubles, que l'inflexibilité d'Innocent XI (Odeſcalchi) ſon prédéceſſeur, avoit fait naître. *Alexandre*, nommé pape à près de quatre-vingt ans, s'empreſſa d'avancer ſa famille, qui s'empreſſa de *devorer ce pontificat d'un moment.* » Il eſt, diſoit le pape, » vingt-trois heures & demie ». Mort le 1 Février 1691.

Il y a auſſi du nom d'*Alexandre* pluſieurs hommes célèbres dans les lettres.

1°. *Alexandre* Polyhiſtor, qui avoit compoſé quarante-deux traités ſur divers ſujets, qu'on ne connoît que par les citations qu'on en trouve dans pluſieurs anciens auteurs, tels qu'Etienne de Bizance, Athénée, Plutarque, Diogène-Laërce, Pline, Suidas, ſaint Clément d'Alexandrie, ſaint Cyrille. Il vivoit près d'un ſiècle avant J. C.

2°. *Alexandre* de Halès fut précepteur de ſaint Bonaventure & de ſaint Thomas d'Aquin. Albert Krantz dit que Halès avoit fait vœu de ne rien refuſer de ce qu'on lui demanderoit au nom de Marie, & que les cordeliers lui ayant demandé, au nom de Marie, de prendre l'habit de ſaint François, ce fut-là ſa vocation. Il compoſa un corps de théologie, & commenta le premier le maître des ſentences; il commenta auſſi pluſieurs livres de la bible, ſans oublier l'apocalypſe ; il fit beaucoup d'autres ouvrages, entre autres une vie de Mahomet. On peut lire dans l'égliſe du grand couvent des cordeliers de Paris, ſon éloge en mauvais vers Léonins rimés en *orum* par les deux hémiſtiches. Il eſt diſtingué parmi les héros de la ſcolaſtique par le titre de *docteur irréfragable.* On l'appelle auſſi, je ne ſais pourquoi, *la Fontaine de vie. Alès* ou *Halès* eſt le nom d'un monaſtère dans le comté de Cheſter, où il avoit été élevé. Il mourut le 27 août 1245.

Il y a un autre *Alexandre* de Halès moins connu, théologien de la confeſſion d'Ausbourg au ſeizième ſiècle.

3°. *Alexandre* de Paris, poëte normand du treizième ſiècle; on croit que c'eſt de lui que le vers françois de douze ſyllabes fut nommé *Alexandrin*, ſoit parce qu'il fit uſage de ce vers, que Gaſſe, auteur du *Rou des Normands*, avoit employé dès le douzième ſiècle, ſoit parce que le principal ouvrage d'*Alexandre* écrit dans cette meſure de vers eſt un poëme ſur *Alexandre* le Graud. Mais *Alexandre* n'eſt qu'un prétexte, & le poëme eſt une allégorie continuelle du règne de Philippe-Auguſte. On y trouve quelques vers ſententieux, auxquels il ne manqueroit qu'un vernis moderne pour être rete-

nus & pour paſſer en proverbe. Tels ſont ceux-ci :

N'eſt pas roi qui ſe fauſe, & ſa rézon dément . . . . .
Miex vaut amis en voie que en borſe derier . . . . .
Pire eſt riche mauvais que pauvres honorés.

4°. *Alexandre* d'Alexandre (*Alexander ab Alexandro*) juriſconſulte de Naples, ſavant diſtingué, & principalement connu par le livre intitulé : *Dierum genialium*, *lib. 6*, ſur lequel André Tiraqueau a fait de ſavantes remarques. On a de lui auſſi un livre moins connu ſur les ſonges, les apparitions, les illuſions des démons, &c. Né à Naples en 1461, mort à Rome le 2 octobre 1523.

5°. Noel *Alexandre*. (*Natalis Alexander.*) ſavant dominicain du dix-ſeptième ſiècle, eſt auteur d'une hiſtoire eccléſiaſtique en huit volumes *in-folio*. Il a écrit auſſi ſur les cérémonies chinoiſes, en faveur des dominicains contre les jéſuites. Né à Rouen le 19 janvier 1639, mort à Paris le 21 août 1724.

ALEXAS, (*Hiſtoire des Juifs.*) troiſième mari de Salomé, ſœur d'Hérode le Grand, mérite de juſtes éloges pour avoir mis en liberté, après la mort d'Hérode, les principaux des Juifs que ce roi cruel avoit fait enfermer dans l'Hippodrome de Jéricho, avec ordre à *Alexas* & à Salomé de les faire mourir, auſſi-tôt qu'il auroit les yeux fermés, afin que la Judée, affligée de la mort de tant de perſonnes de conſidération parût porter le deuil de ſon roi.

ALEXIS, c'eſt le nom de pluſieurs perſonnages célèbres, & dans l'hiſtoire ancienne, & dans l'hiſtoire moderne.

1°. ALEXIS, poëte comique grec, oncle de Menandre, vivoit du temps d'Alexandre le grand, vers l'an 336 avant J. C. on trouve des fragmens de ce poëte, dans un recueil intitulé : *veuſtiſſimorum Græcorum bucolica gnomica.*

2°. ALEXIS eſt auſſi le nom de pluſieurs empereurs Grecs célèbres, principalement des maiſons Comnène & Lange.

Alexis, de la maiſon Comnène, naquit à Conſtantinople, l'an 1048, il étoit fils de Jean Comnène, frère de l'empereur Iſaac Comnène ; il uſurpa l'empire ſur Nicéphore Botoniate qu'il confina dans un cloître en 1081. l'uſurpation eſt ſi fréquente dans l'hiſtoire du bas empire, qu'on s'y accoutume comme à un événement ordinaire ; *Alexis* fit la guerre avec ſuccès & avec gloire contre les Turcs, contre les Scythes, contre Robert Guiſcard, chef de ces Normands, qui s'établiſſoient alors en Italie ; mais c'eſt par la conduite qu'il tint dans le temps de la première croiſade, qu'il eſt le plus célèbre & peut-être le moins connu, car lorſqu'il y a deux grands partis oppoſés l'un à l'autre, il n'y a plus que des *faſtums* au lieu d'hiſtoire, ce ne ſont plus des faits qu'il s'agit d'apprendre, c'eſt un procès qu'il s'agit de juger. Anne Comnène, fille d'Alexis, a écrit la vie de cet empereur, & cette vie eſt un mémoire apologétique pour ſon père ; au contraire des auteurs chrétiens, qui ne voyoient rien que de légitime dans les croiſades & que de reſpectable dans les croiſés, ont accuſé *Alexis* de les avoir trahis, parce qu'il avoit à ſe plaindre d'eux & qu'il s'en plaignoit en effet, les croiſés exerçoient toutes ſortes de brigandages dans ſes états & traitoient leur allié en ennemi. De plus *Alexis* voyoit parmi les principaux chefs des croiſés, Bohémond, fils de Robert Guiſcard, ſon ennemi. On ne doit donc pas s'étonner que la défiance regnât entre les grecs & les croiſés, & que les plaintes & les imputations réciproques ayent pû corrompre la fidélité de l'hiſtoire, relativement à cette fameuſe expédition ; mais il réſulte du choc même des opinions qu'*Alexis* avoit de grandes qualités, qu'il aimoit ſon peuple & cherchoit à le ménager ; c'étoit d'ailleurs un prince éclairé & ami des lettres ; il mourut en 1118 à 70 ans,

Alexis II, auſſi de la maiſon Comnène, étoit fils de l'empereur Manuel Comnène, il n'avoit que douze ans lorſqu'il lui ſucceda en 1180, Marie ſa mère & *Alexis* Comnène ſon oncle, gouvernoient ſous ſon nom & gouvernoient mal, *Alexis* mourut en 1182 à quatorze ans ; le ſeul événement de ſon régne & de ſa vie eſt qu'il fut détrôné par Andronic Comnène, ſon couſin, qui le fit étrangler avec ſa mère ; le corps du malheureux *Alexis* ayant été apporté ſous les yeux d'Andronic, il le pouſſa du pied avec horreur & mépris, en diſant : *ſon père étoit un parjure, ſa mère une impudique, & lui un imbécille.* Etoit-ce une raiſon pour le détrôner & ſur-tout pour l'étrangler ?

ALEXIS III & ALEXIS IV de la maiſon de Lange, & *Alexis V.* dit *Murtzulphe*, de la maiſon Ducas.

L'hiſtoire de ces trois *Alexis*, n'en forme qu'une par l'effet de la concurrence. *Alexis* III. frère de l'empereur Iſaac Lange, le détrôna en 1195, lui fit crever les yeux & l'enferma. L'uſurpateur étoit un tyran ſans talens, comme ſans vertus ; il fit la guerre malheureuſement, la paix honteuſement, & ce qui devroit être reputé beaucoup plus honteux, il foula ſes peuples. Iſaac Lange avoit un fils, qui dans le déſaſtre de ce Prince s'étoit retiré en Allemagne auprès de de l'empereur Philippe, dont il étoit beau-frère. C'étoit le temps où ſe formoit la quatrième croiſade, compoſée principalement de François & de Vénitiens ; le fils d'Iſaac Lange obtint des croiſés qu'ils le rétabliroient ſur le trône de Conſtantinople, & que ce ſeroit par-là que commenceroit la croiſade ; en effet il étoit important pour les croiſés, d'avoir dans l'empereur grec un allié ſur lequel ils puſſent compter ; ils aſſiégèrent Conſtantinople & le prirent en 1203.

Alexis Lange prit la fuite, & après diverſes avantures, il tomba entre les mains de Théodore Laſcaris, qui lui fit crever les yeux, comme *Alexis* les avoit fait crever à Iſaac Lange ſon frère, & l'enferma dans un monaſtère où *Alexis* mourut. Le fils d'Iſaac Lange fut couronné ſous le nom d'*Alexis* IV ; mais, fils tendre & pieux, il ne crut

pas qu'il lui fût permis de règner ſans ſon père, il eut la gloire de briſer ſes fers & de le reporter ſur le trône, où il conſentit ſeulement de ſervir de guide à un père aveugle, en qualité de collégue ou d'aſſocié. Iſaac mourut peu de jours après ſon rétabliſſement, *Alexis* IV lui ſuccéda.

Mais pour opérer cette révolution, *Alexis* IV avoit pris avec les croiſés des engagemens onéreux & néceſſaires ; il devoit leur fournir des ſommes conſidérables dont ils avoient beſoin pour la croiſade : il fallut donc en revenir à ſouler par néceſſité des peuples qu'*Alexis* III avoit déja foulés par cupidité. Les peuples murmurérent ; les croiſés trouvérent encore qu'*Alexis* manquoit aux promeſſes qu'il leur avoit faites ; tout le monde étoit mécontent, alors il s'éleva un nouveau concurrent qui perſuada aux peuples qu'il les délivreroit des croiſés, tyrans plus funeſtes pour eux que les deux *Alexis*. Ce nouvel uſurpateur, qui regna ſous le nom d'*Alexis* V, ſe nommoit Ducas, & étoit ſurnommé *Murtzulphe*, parce que ſes ſourcils ſe joignoient, & lui tomboient ſur les yeux ; il avoit été grand-maître de la garderobe ſous Iſaac-Lange & *Alexis* IV ; Il détrôna ce dernier Prince, & le fit étrangler, mais il ne jouit pas de ſon crime ; il crut devoir commencer ſon règne par une guerre contre les croiſés ; ceux-ci reprirent Conſtantinople, & *Alexis* V étant dès-lors réputé détrôné, les Grecs élurent pour empereur Théodore Laſcaris ; mais les Latins, qui avoient pris deux fois Conſtantinople, réſolurent de le garder, & de transférer l'empire des Grecs aux Latins ; ce qu'ils firent en éliſant pour empereur, Baudouin, comte de Flandre, & alors commença ce qu'on appelle l'*Empire des Latins*, qui dura cinquante-huit ans. L'élection de Baudouin s'étoit faite le ſecond Dimanche d'après Pâques de l'an 1204. Baudouin continua la guerre contre Murtzulphe, le prit & parut vouloir ſe contenter de lui faire créver les yeux ; mais les François étoient trop irrités contre Murtzulphe pour le laiſſer vivre, ils le précipitérent du haut d'un rocher. Il mourut en 1204, peu de tems après ſa révolte & ſon couronnement ; cependant il avoit aſſez régné pour montrer ſur le trône beaucoup d'avidité, d'injuſtice & de cruauté. Tous les détails de cette étonnante révolution ont été conſignés dans l'hiſtoire par une lettre fort curieuſe de l'empereur Baudouin à l'archevêque de Cologne.

Le nom d'*Alexis* eſt célèbre auſſi dans la Ruſſie, pour avoir été porté par un grand empereur & par un prince malheureux.

Le czar *Alexis-Michaelowitz*, c'eſt-à-dire, fils de Michel, fit la guerre aux Polonois & aux Turcs, diſputa le trône de Pologne à Jean Sobieski, agrandit ſes états par la conquête de Smolensko, de Kiovie & de l'Ukraine, ce qui prépara des guerres à ſes ſucceſſeurs ; il protégea le commerce, fit exécuter les loix, plus grands avantages ſans aucuns inconvéniens ; mais ſa plus grande gloire eſt d'avoir été le père du czar Pierre I. Il fut au czar Pierre ce que Philippe avoit été à Alexandre, ce que Pepin-le-bref avoit été à Charlemagne, le digne précurſeur d'un grand prince, le digne père d'un fils plus grand que lui. Il mourut en 1676 ou 1677.

ALEXIS-PETROWITZ, fils du czar Pierre-le-grand, ennemi de ſon père, hautement oppoſé à toutes ſes réformes, fut condamné à mort, & vraiſemblablement exécuté ; du moins il mourut très-ſubitement, peu de jours après ſa ſentence le 26 juillet 1718 dans ſa vingt-neuvième année. C'eſt de Charlotte-Chriſtine-Sophie de Brunſwich-Wolfembuttel, ſa femme, morte à Pétersbourg le 1 novembre 1715, qu'on raconte qu'elle ne mourut ni dans ce temps, ni dans ce lieu, qu'elle ſe ſauva, ſe déguiſa, vint en France, où elle fut reconnue par le comte de Saxe dans les tuilleries, & qu'elle eſt morte bien avant dans ce ſiécle, au village de Vitry près Paris.

ALFAQUIN, ſ. m. prêtre des Maures : il y en a encore de cachés en Eſpagne. Ce mot eſt compoſé de deux mots arabes, dont l'un ſignifie *exercer l'office de prêtre*, ou *adminiſtrer les choſes ſaintes*, & l'autre ſignifie *clerc* : l'*alfaqui* ou *alfaquin* de la grande moſquée de Fez eſt ſouverain dans les affaires ſpirituelles, & dans quelques affaires temporelles où il ne s'agit point de peine de mort. (*A. R.*)

ALFARABI, philoſophe muſulman du dixième ſiécle, dont on conte des merveilles, qui ont bien l'air de fables. Au retour du pélérinage de la Méque, il paſſa par la Syrie & parut à la cour de Seifeddoulet, ſultan de Syrie, qui aimoit les lettres & les arts. Il diſputa ſur les ſciences contre les docteurs, il triompha des docteurs ; on fit venir des muſiciens, il triompha des muſiciens ; il joua enſuite différens airs de ſa compoſition, un air plaiſant, & il fit rire tous les aſſiſtans, un air touchant, & il les fit tous pleurer, un air ennuyeux apparemment, & il les fit tous dormir, ce qui n'empêche pas qu'on ne lui faſſe honneur de ce dernier air, parce qu'on ſuppoſe qu'il vouloit les endormir. Le ſultan, charmé de cette univerſalité de talens, voulut le retenir & le fixer à ſa cour, *Alfarabi* s'excuſa d'y reſter, & il fit prudemment, s'il eſt vrai qu'il eût triomphé des docteurs ; mais il n'y gagna rien, car en paſſant dans une forêt de la Syrie, il fut tué par des voleurs, l'an 954, de J. C. Il avoit écrit ſur toutes les ſciences, car il les poſſédoit toutes ; une partie de ſes ouvrages ſe trouve, dit-on, dans la bibliothèque de Leyde.

ALFENUS VARUS (PUBLIUS), (*Hiſt. rom.*) cordonnier à Crémone, puis juriſconſulte, puis conſul romain, l'an 755 de Rome. C'eſt bien certainement de lui qu'Horace parle dans la ſatyre 3 du livre I.

Ut Alfenus vafer, omni
Abjecto inſtrumento artis, clauſâque tabernâ
Sutor erat.

Il n'eſt pas auſſi certain que ce ſoit lui qui ; ayant été envoyé par Auguſte pour commander vers le Pô à la place de Pollion, ait exempté les

terres de Virgile du ſort des autres terres du voiſinage, aſſignées aux ſoldats après la défaite de Brutus, & qu'en conſéquence ce ſoit de ce Varus que parle Virgile, églogue ſixième :

Super tibi erunt qui dicere laudes
Vare, tuas cupiant & triſtia condere bella ....
Te noſtræ, Vare, myricæ,
Te nemus omne canet : nec Phœbo gratior ulla eſt
Quam ſibi quæ Vari præſcripſit pagina nomen.

Et dans l'églogue neuvième :

Imo hæc, quæ Varo necdum perfecta canebat ?
Vare, tuum nomen, ſuperent modò Mantua nobis,
Mantua, væ miſeræ nimiùm vicina ſenionæ
Cantantes ſublime ferent ad ſidera Cycni.

Et plus bas :

Me quoque dicunt
Vatem paſtores, ſed non ego credulus illis :
Nam neque ad hæc Varo videor nec dicere Cinnâ
Digna, ſed argutos inter ſtrepere anſer olores.

Ici nous ſommes bien tentés de rendre à nos lecteurs le ſervice de les empêcher d'être trop ſavans ſur ce qui concerne les différens Varus, Varius & Quintilius dont il eſt parlé dans Virgile & dans Horace, & de les aſſurer que la matière eſt pleine d'embarras & d'incertitude.

M. Dacier (le traducteur d'Horace.) croit que le Varus dont il eſt parlé, au moins dans ce dernier vers :

Nam neque adhuc Varo videor, nec dicere Cinnâ
Digna.

eſt le poëte Varius, & il lit en conſéquence :

Nam neque adhuc Vario.

Ce qui eſt contraire à preſque toutes les éditions, & c'eſt dommage, car le ſens ſeroit fort naturel. Virgile parlant avec modeſtie de ſon talent, diroit : je n'en crois point les bergers qui me flattent du titre de poëte ; je mêle le ſifflement aigre d'un oiſon au chant mélodieux de ces cygnes ; Cinna, dans ce cas, ſeroit Caius Helvius Cinna, poëte renommé chez les Romains.

Mais il eſt poſſible auſſi que Virgile ne ſe compare dans ces vers à aucun poëte, qu'il ne parle que d'hommes puiſſans & illuſtres dont ſes chants ne lui paroiſſent pas dignes, & qu'il ne ſe compare que d'une manière générale à un oiſon, troublant par ſon cri, le chant des cygnes. Auſſi le P. de la Rue & d'autres critiques croient-ils qu'il s'agit dans tous ces vers de Quintilius Varus, battu en Germanie & aux mânes duquel Auguſte redemandoit avec tant de douleur ſes légions détruites, & que Cinna eſt celui envers lequel Auguſte exerça ſa clémence. D'autres enfin trouvent un Quintilius Varus de Crémone, auquel ils appliquent tous ces vers de Virgile.

Quant à Varius, il ne paroît pas que Virgile en parle dans aucun endroit, quoiqu'il fût de ſes amis. Horace en parle ſouvent.

Scribere Vario fortis.
Forte epos acer
Ut nemo, Varius ducit.
Virgilius, poſt hunc Varius dixere quid eſſem.
Dilecti tibi Virgilius Variuſque poëtæ.
Plotius & Varius ſincerâ Virgiliuſque
Occurunt ; animæ, quales neque candidiores
Terra tulit, neque quis me ſit devinctior alter.

Mais quel eſt le Varus à qui Horace adreſſe la dix-huitième ode du premier livre ? M. Dacier ne balance point ſur cette queſtion. » C'eſt, dit-il, le » poëte Quintilius Varus, parent de Virgile ». Le poëte ! eh bien ! eſt-ce le même que Varius, ou y a-t-il un Quintilius Varus, différent de Varius, & qui fût auſſi un poëte célèbre ?

Quant au Quintilius, ſur la mort duquel Horace adreſſe à Virgile la vingt-quatrième ode du premier livre, & qui n'eſt pas plus nommé Varus dans cette vingt-quatrième ode, que le Varus de la dix-huitième n'eſt nommé Quintilius, M. Dacier ne doute pas que ce ne ſoit le même Quintilius Varus qu'il appelle le poëte. Mais en ce cas il eſt un peu étonnant que dans l'ode dix-huitième Horace ne lui parle que de vin & d'ivreſſe, & que dans la vingt-quatrième, qui eſt ſon oraiſon funèbre, & qui eſt adreſſée à Virgile, il ne diſe pas un mot du talent poétique de ce Quintilius Varus ; on peut remarquer ſeulement que l'éloge qu'il en fait

Cui pudor & juſtitiæ ſoror
Incorrupta fides, nudaque veritas.

ſe rapporte aſſez à celui qu'il a fait de Varius conjointement avec Plotius & Virgile :

Animæ, quales neque candidiores
Terra tulit.

Il y a eu des auteurs qui ont cru que ce Quintilius dont Horace déplore la perte avec Virgile, eſt Quintilius Varus ; mais Virgile & Horace étoient morts au temps de la défaite de ce Varus.

On voit qu'on ne ſait pas bien préciſément quel eſt le Varus, ſoit de Virgile, ſoit d'Horace, qu'il n'eſt pas prouvé que Virgile parle dans un ſeul endroit de notre *Alfenus Varus*, & qu'Horace n'en parle bien évidemment, que dans l'endroit où il l'appelle *Alfenus Vafer*, & où il rappelle ſon premier métier de cordonnier.

Il y a encore d'autres *Alfenus* ou *Alphenus* ; un Sextus *Alphenus* dont il eſt beaucoup queſtion dans le diſcours de Cicéron pour Quinctius, & un *Alfenus Varus*, général d'armée, & préfet du prétoire ſous Vitellius.

ALFON, (*Hiſt. du nord.*) étoit fils de Sigard, roi de Danemarck. Son père aimoit la paix dans un ſiècle où la manie des combats étoit preſque la ſeule vertu. On ne peut lui faire un mérite de ſon éloignement pour la guerre ; cette qualité précieuſe & ſi rare étoit un effet de ſon indolence, bien plus que de ſon amour pour l'humanité. A peine fut-il monté ſur le trône de Danemarck, qu'il abandonna ſes droits ſur la Suède que Siwald ſon père avoit conquiſe. Ce prince puſillanime ne jouit pas cependant de la tranquillité qu'il croyoit

s'être assurée par ce honteux sacrifice. Ses trois fils la troublèrent bientôt par leur humeur turbulente & leur goût pour la guerre. *Alfon*, sur le récit qu'on lui fit de la beauté d'Alvide, fille du Roi de Gothland, en devint amoureux. Dès-lors, il jura de ne pas prendre de repos que cette princesse ne fût en sa puissance : ce ne fut qu'après avoir passé par une suite d'aventures trop singulières pour être vraies, qu'il parvint à voir sa flamme couronnée.

Les graces de sa nouvelle épouse ne purent retenir long-temps ce jeune prince dans l'oisiveté ; la mer avoit été le théâtre de ses exploits, il y reparut avec Alger son frère. La fortune ne tarda pas à leur offrir une occasion de signaler leur courage. ils rencontrèrent la flotte des trois fils d'Hamund, roi d'un canton de la Suède. On se battit de part & d'autre avec acharnement : la nuit sépara les combattans sans qu'on eût pu décider de quel côté avoit penché la victoire. Le lendemain, chaque chef s'apperçut que le combat de la veille avoit si fort diminué le nombre de ses troupes, qu'il restoit à peine assez de monde pour ramener la flotte dans les ports. On ne parla plus de se battre ; & l'impuissance de faire la guerre fit à l'instant signer la paix aux deux partis. *Alfon* retourna en Danemark, aussi indigné de n'avoir pas gagné la bataille qu'un autre l'eût été de l'avoir perdue. Il équippa une nouvelle flotte, & vint attaquer les princes Suédois qui, se fiant trop sur la foi des traités, n'étoient point préparés à le recevoir. Helwin & Humund qu'il rencontra les premiers, furent les victimes de leur sécurité ; mais Hagbert ayant appris la défaite de ses frères, vint fondre à son tour sur les Danois, à l'instant où, chargés de butin, ils remontoient sur leurs vaisseaux. *Alfon* & Alger furent faits prisonniers dans cette occasion, & le vainqueur les immola sans pitié aux mânes de ses frères. (*M.* DE SACY.)

(Toutes ces antiquités ont peu de certitude.)

ALFRED LE GRAND, (*Hist. d'Angleterre.*) Vers le même temps où les Normands ravageoient la France, & préparoient leur établissement dans le pays, qui de leur nom fut appellé *Normandie*, les mêmes peuples du nord, sous le nom de Danois, faisoient encore des conquêtes plus considérables en Angleterre. La même cause qui avoit ouvert la France aux Normands, le défaut de marine, ouvrit aussi l'Angleterre aux Danois ; & ces barbares trouvant peut-être moins d'obstacles dans la résistance des Anglois que dans celle des François, tournèrent leurs vues en Angleterre beaucoup plutôt qu'en France vers un établissement solide. Leurs premières incursions dans l'un & l'autre pays, ont à-peu-près la même époque ; cependant, dès le milieu du neuvième siècle, on les voit déjà établis dans quelques provinces d'Angleterre, où ils cultivent des campagnes & paroissent déterminés à se fixer. Après les vicissitudes ordinaires de la guerre sous Egbert, sous Etelwolph & ses fils, l'Angleterre, au commencement du règne d'*Alfred*, se trouvoit presque également partagée entre les Anglois & les Danois, la balance penchoit même du côté des Danois, & bientôt elle fut emportée. Une irruption soudaine de ce peuple renversa du trône *Alfred*, & l'obligea d'errer de contrée en contrée, sous divers déguisemens, rassemblant en secret les cœurs qui lui restoient fidèles, les instruisant, les encourageant, sachant souffrir & attendre, comme la Suède a vu depuis, son Gustave Vasa, caché dans les forêts de la Dalécarlie, méditant, au fond des mines, où il travailloit avec des esclaves, le grand projet d'affranchir son pays. On raconte qu'*Alfred*, retiré à la campagne, chez un fermier seul instruit de ce qu'il étoit, se chargeoit de toute sorte d'emplois, pour mieux seconder son déguisement, en se rendant utile à cet homme qui l'avoit pris à titre de valet. La femme de ce fermier n'étant pas dans le secret, chargea un jour *Alfred* de faire cuire des gâteaux ; *Alfred* les laissa brûler, & fut grondé ; la fermière lui dit avec humeur qu'il auroit plus d'empressement à les manger qu'il n'avoit eu d'attention à les faire cuire, & le menaça de le renvoyer, s'il ne devenoit plus soigneux. C'est du fond de cette abjection qu'*Alfred* conduisant de l'œil ses grands desseins, & guidant ses guerriers déguisés comme lui, fut tout-à-coup s'élever avec eux au comble de la puissance & de la gloire. Après avoir passé trois jours dans le camp des Danois, déguisé en joueur de harpe, observant tout ce qui s'y passoit, témoin de leur négligence & de leur sécurité, il donne aux siens le signal d'agir, & tous les Danois sont massacrés ou soumis. Bientôt une puissante marine qu'il fut créer en fort peu de temps, ferma l'entrée de son pays aux autres bandes de ces peuples que le nord eût pu y envoyer, & les Danois, devenus chrétiens, parurent s'accoutumer au joug avec moins de peine. S'ils continuèrent de troubler le royaume sous les règnes suivans, c'étoient les mouvemens de sujets factieux & révoltés, non les incursions d'un ennemi étranger. Différence essentielle entre la politique d'*Alfred* & celle de Charles-le-Simple. Elle est toute à l'avantage du premier. Charles démembra la France en faveur des Normands, *Alfred* avoit su incorporer les Danois à la nation. Mais ce n'est point avec Charles-le-Simple qu'il faut comparer *Alfred*, c'est avec Charlemagne. *Alfred*, ainsi que Charlemagne, forma la constitution de son pays, augmenta & perfectionna la législation, l'art militaire, la marine ; porta dans toutes les parties de l'administration, l'ordre, la lumière & la vie, protégea & cultiva les sciences ; il est reconnu pour le fondateur de l'université d'Oxford, peut-être à plus juste titre que Charlemagne n'est réputé l'être des universités de Paris & de Pavie. Il fut l'homme le plus éloquent, le plus sage & le plus savant de son royaume ; il en fut le meilleur poete, & il faut lui tenir compte de ce mérite, puisqu'il n'en fut pas moins un grand roi. Il fut même inventeur de quelques arts plus

nécessaires,

néceſſaires. Ce fut lui qui apprit à ſes concitoyens l'art de bâtir en brique ; avant lui, on ne bâtiſſoit qu'en bois, ce qui rendoit les incendies fréquens & déſaſtreux. Une ſeule invention utile devroit illuſtrer plus que cent batailles. *Alfred* d'ailleurs eſt plus intéreſſant que Charlemagne, en ce qu'il connut le malheur & qu'il en profita ; qu'ennemi des conquêtes & de la manie des grands empires, il conſacra tous ſes talens au bonheur de ſes ſujets, & que, preſque toujours armé, il ne le fut jamais que pour leur défenſe. Si, à l'exemple de Charlemagne, il convertit ſes ennemis, ce fut ſans les baptiſer comme lui dans le ſang ; ſon gouvernement eut quelque choſe de moins faſtueux & de plus paternel que celui du monarque françois. *Alfred* fut tel enfin, que l'hiſtoire, qui juge les rois, n'a trouvé aucun reproche à lui faire.

C'eſt lui qui, par les embelliſſemens qu'il fit à Londres, rendit cette ville la capitale de l'Angleterre. *Alfred* commença de regner vers l'an 871 ou 872, & mourut le 28 octobre 899 ou 900.

ALGAROTTI (FRANÇOIS,) *Hiſt. Litt. Mod.*) né à Padoue en 1712, joignit à l'étude le ſecours des voyages pour étendre ſon goût & ſes connoiſſances ; il parcourut l'Italie, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne, la Pruſſe, la Ruſſie, & ſéjourna long-temps dans pluſieurs de ces pays ; un voyage de Ruſſie, *in*-12. traduit en françois & imprimé en 1769 eſt un des fruits de ces courſes utiles ; ce fut à Paris qu'il compoſa ſon *Newtonianiſme pour les Dames*, ouvrage qu'on a beaucoup comparé avec *la Pluralité des Mondes* de Fontenelle, & qui eſt reſté au-deſſous dans l'opinion publique : peut-être ſon traducteur, M. du Perron de Caſtera, lui a-t-il fait tort en France ainſi qu'au Camoëns ; des eſſais ſur la peinture, la muſique, l'architecture ſont des monumens de ſes connoiſſances dans les arts ; ſon ouvrage intitulé : *Il Congreſſo di Cithera*, eſt célèbre ; par une ſuite de ſon goût éclairé pour les arts, il a introduit des réformes heureuſes dans l'Opéra italien. Ses œuvres ont été recueillies en 1765 à Livourne en 4 vol. *in*-8°. Elles ont été traduites en françois, & imprimées à Berlin en 1772, en 8 vol. *in*-8°. Quel que ſoit le ſort de ces œuvres dans la poſtérité, ce ne ſera pas une médiocre gloire pour M. *Algarotti* d'avoir été ſi agréablement célébré par M. de Voltaire, dans l'epitre qui commence par ces vers :

Enfant du Pinde & de Cithère,
Sage & brillant *Algarotti*

Et plus encore dans l'épitre adreſſée aux académiciens partans pour aller déterminer la figure de la terre :

Lorſque ce grand courier de la philoſophie, &c....
Et vous, *Algarotti*, vous cigne de Padoue,
Elève harmonieux du cigne de Mantoue, &c.

M. *Algarotti* eſt du petit nombre des gens de lettres auxquels on a rendu juſtice, & que la fortune n'a point traités en marâtre. Le roi de Pruſſe lui donna l'ordre du mérite, le titre de comte, & le fit ſon chambellan. Le roi de Pologne, Auguſte II, auprès duquel il s'étoit fixé, lui donna le titre de conſeiller intime pour les affaires de la guerre. Ces faveurs des rois & les éloges de M. de Voltaire ont rendu ſa perſonne en quelque ſorte plus célèbre que ſes ouvrages. Il voulut revoir l'Italie, & mourut à Piſe, le 23 mai 1764. Il fit lui-même ſon mauſolée par goût pour les arts, dit-on, & auſſi ſans doute pour ne pas abandonner aux autres le ſoin de ſa gloire. Il fit auſſi ſon épitaphe : *Hic jacet Algarotus, ſed non omnis.* Inſcription qui peut paroître vaine, ſi on l'entend dans le ſens d'Horace : *non omnis moriar*, mais qui n'eſt que ſimple, ſi on la prend, comme on le doit, dans un ſens purement chrétien.

ALGUAZIL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en Eſpagne, eſt le nom des bas officiers de juſtice, faits pour procurer l'exécution des ordonnances du magiſtrat ou juge. *Alguazil* répond aſſez à ce que nous appellons ici *ſergent* ou *exempt*. Ce nom eſt originairement arabe, comme pluſieurs autres que les Eſpagnols ont conſervés des Sarraſins ou Mores, qui ont long-temps regnés dans leur pays. (*G*)

ALI, (*Hiſt. des Califes. Hiſt. des ſectes relig.*) fils d'Abu Thaleb, étoit couſin-germain de Mahomet, qui dans la ſuite, le choiſit pour ſon gendre ; les Muſulmans, pour relever ſa gloire, diſent qu'il fut le premier diſciple du prophète, & même qu'il fit profeſſion de l'iſlamiſme dans le ventre de ſa mère qui le mit au monde dans le temple de la Mecque ; ils ajoûtent que par des impulſions ſecrettes, il l'empêchoit de ſe proſterner devant les ſimulacres des faux dieux ; lorſque Mahomet eut formé le deſſein de déclarer ſon apoſtolat, il choiſit *Ali*, âge de neuf ans, pour être ſon lieutenant ou ſon viſir. Comme la ſecte naiſſante ne comptoit point encore de nombreux proſélites, cette dignité n'impoſoit point d'obligations qui exigeaſſent des lumieres & de l'expérience. C'eſt à cet âge, que le cœur ſuſceptible de toutes ſortes d'impreſſions eſt ouvert à la ſéduction. *Ali* naturellement complaiſant & docile, fut bientôt ſubjugué par le ton impoſant du prophète. La gloire d'être aſſocié aux fonctions de l'apoſtolat, facilita les progrès de la ſéduction, & quoiqu'il eût une conception vive & facile, quoiqu'il eût le goût de tous les arts, il tint ſa raiſon captive ſous le joug des préjugés. Sa ſoumiſſion aux volontés du prophète, & ſa crédulité le firent regarder comme l'inſtrument le plus propre à élever l'édifice de la religion naiſſante, dont l'auteur avoit coutume de dire, *Ali* eſt pour moi, & je ſuis pour lui, il tient auprès de moi le même rang qu'Aaron tenoit auprès de Moyſe : je ſuis la ville où la véritable ſcience eſt renfermée, & *Ali* en eſt la porte.

Auſſi-tôt que l'âge lui permit de faire l'eſſai de ſon courage, il donna des témoignages d'une intrépidité impétueuſe qui ſe précipitoit dans les dangers, & ſembloit défier la mort. Mahomet l'em-

ployoit dans les occaſions les plus périlleuſes, aſſuré que l'exemple de ſon courage transformoit les plus puſillanimes en héros. La religion qui devroit adoucir les mœurs, lui avoit inſpiré dans la guerre une férocité brutale, dont il ſe dépouilloit dans la vie privée. Il ſembloit avoir deux caractères oppoſés. Guerrier cruel & ſans pitié, il étoit dans les emplois pacifiques humain & compatiſſant. Ce fut ſur-tout dans les combats particuliers qu'il ſignala ſon courage & ſon adreſſe. Il en ſortit toujours vainqueur, & les trophées les plus chers à ſon cœur, étoient les têtes de ſes ennemis tombés ſous ſes coups. Le prophète le chargeoit de tous les miniſtères de rigueur; il l'envoyoit couper des têtes, ou percer le cœur des rebelles & des incrédules; l'emploi de bourreau, loin d'être ignominieux, étoit alors chez les Arabes un miniſtère de gloire & de nobleſſe, parce qu'il étoit cenſé ne s'exercer que contre les ennemis de Dieu.

A la mort de Mahomet, les droits de la naiſſance, les talens militaires & le mérite perſonnel appelloient *Ali* au califat, & comme Mahomet n'avoit point déſigné de ſucceſſeur, il ſemble qu'on devoit ſuivre l'ordre de la nature. Un ſi riche héritage fut envahi par une faction puiſſante qui éleva Abu-Becre au califat. C'étoit un pieux fanatique qui avoit vieilli dans une éternelle enfance; il n'étoit recommandable que par cette auſtérité des mœurs qui en impoſe davantage que l'éclat & la ſolidité des talens, ſur-tout dans la chaleur d'une ſecte naiſſante. *Ali* exclu d'une dignité ſi éminente, ne put diſſimuler ſon reſſentiment. Mais il étoit trop foible pour en faire reſſentir les effets. Ses partiſans perſiſtèrent en ſecret à le reconnoître pour légitime caliſe & à regarder Abu-Becre comme un uſurpateur.

La même faction qui avoit déféré cette dignité à Abu-Becre, y éleva après ſa mort le farouche Omar, qui né pour la guerre la fit toujours par ſes lieutenans. *Ali* privé pour la ſeconde fois du califat, ſouffrit cette injuſtice ſans murmurer, & même il aida de ſes conſeils l'uſurpateur, qui lui fut redevable de ſes proſpérités, juſqu'au moment qu'il fut aſſaſſiné. Il ne déſigna point ſon ſucceſſeur, & lorſqu'on lui conſeilla de nommer *Ali*, il répondit que ſes mœurs n'étoient pas aſſez graves pour remplir une place qui exigeoit un extérieur ſérieux. Othman lui fut encore préféré. Le regne de celui-ci fut orageux, l'eſprit de révolte ſe répandit dans les provinces. Othman aſſiégé dans ſon palais par les rebelles, implora le ſecours d'*Ali* qui fut aſſez généreux pour oublier qu'il avoit été offenſé. Ses deux fils furent détachés pour défendre le palais, & leur préſence en impoſa aux rebelles; mais ces deux princes s'étant éloignés, les mutins profitèrent de leur abſence pour forcer les portes & le caliſe fut aſſaſſiné.

Après la mort d'Othman, tous les ſuffrages ſe réunirent en faveur d'*Ali*, dont l'ambition éteinte rejetta une dignité qu'il avoit autrefois ſollicitée. Il proteſta qu'il aimoit mieux la qualité de viſir que le titre de caliſe, dont il redoutoit les obligations. Mais il fallut céder aux empreſſemens de l'armée & du peuple qui le proclamèrent ſucceſſeur du prophète. Quoique tous les ſuffrages euſſent été unanimes, il n'ignoroit pas qu'une faction dirigée par Ayesha (c'étoit la veuve de Mahomet) & les Ommiades, répandoit dans toutes les provinces les ſemences de la révolte. Il envoya chercher les chefs des mécontens qui lui prêtèrent ſerment de fidélité dans la moſquée. Mais ce ſerment ne fit que des parjures. Les partiſans d'Othman, dépouillés imprudemment de leurs emplois, ſe joignirent aux mécontens. Toute la Syrie ſe déclara pour Moavia, chef de la famille des Ommiades. Ayesha fit ſoulever la Mecque, ſous prétexte de venger le meurtre d'Othman, dont *Ali* étoit reconnu innocent. Le feu de la guerre civile s'allume dans toutes les provinces. On négocie ſans fruit, & chaque parti prend la réſolution de décider la querelle par les armes. Ayesha, à la tête d'une armée nombreuſe, s'avance vers Baſra; les peuples ſe rangent en foule ſous les drapeaux d'une femme ambitieuſe qu'on appelloit la *mère des fidèles*, & qui prétendoit venger la religion outragée par le meurtre d'Othman. Elle étoit portée dans une litière, d'où elle exhortoit les ſoldats à imiter l'exemple de courage qu'elle alloit leur donner. Baſra fut emportée dès le premier aſſaut, & les tréſors d'*Ali* furent la proie du vainqueur.

Le caliſe, ſecondé des habitans de Coufor & de Medine, ſe préſenta devant Baſra où il trouva ſes ennemis préparés à le recevoir. Après bien des négociations inutiles, on donna le ſignal du combat, l'armée d'*Ali* quoiqu'inférieure en nombre, remporta une victoire complette. Ayesha oppoſa une réſiſtance opiniâtre: ſa litière étoit défendue par une troupe intrépide, qui aima mieux périr que de l'abandonner; ſoixante & dix des plus braves qui tenoient la bride de ſon chameau, eurent la main coupée. Mais leur courageuſe défenſe ne put l'empêcher de tomber au pouvoir du vainqueur qui, ſe bornant à lui ôter les moyens de nuire, la relégua dans ſa maiſon de Medine où elle languit ſans autorité, au milieu de l'abondance que le caliſe eut la généroſité de lui procurer.

Cette guerre étoit à peine éteinte, lorſqu'il s'en éleva une plus cruelle du côté de la Syrie, où Moavia ſe fit proclamer caliſe & prince des Muſulmans. *Ali* uſa de la plus grande célérité pour étouffer cette nouvelle rébellion. Sa modération avoit été regardée comme l'effet de la crainte & de la foibleſſe. Moavia qui lui étoit inférieur en talens & en courage, étoit ſecondé par des généraux d'une capacité & d'une valeur reconnue qui lui inſpiroient une confiance préſomptueuſe. Toutes les forces des Muſulmans ſe réunirent pour vuider cette importante querelle. L'armée d'*Ali* étoit de

quatre-vingt dix mille hommes, & ſon concurrent en comptoit cent vingt mille ſous ſes drapeaux. Il y eut un combat ſanglant qui ne fut point déciſif; quoïque l'avantage fût pour *Ali*, il crut avoir acheté trop cher la victoire, parce qu'il avoit perdu vingt-ſix hommes qui autrefois avoient combattu ſous les enſeignes de Mahomet; ce fut pour venger leur mort qu'il ſe jetta ſur les Syriens à la tête de douze mille hommes, & après en avoir fait un affreux carnage, il ſe reprocha un peu trop tard, de verſer tant de ſang Muſulman, il propoſa à Moavia de terminer leur différend par un combat ſingulier qui ne fut point accepté; on fit des diſpoſitions pour un nouveau combat. Moavia, plus ſecond en artifices que ſon rival, ordonna à ſes ſoldats d'attacher un alcoran au bout de leurs lances, & de marcher à l'ennemi en criant: *voici le livre qui doit décider de tous nos différends : ce livre défend à vous & à moi de répandre le ſang Muſulman.* Ce ſtratagême eut le plus heureux ſuccès. Les ſoldats d'*Ali*, ſaiſis d'un reſpect ſuperſtitieux refuſent de combattre, & menacent même de livrer leur caliſe, s'il ne fait ſonner la retraite. *Ali* conſterné de ſe voir arracher une victoire certaine, eſt obligé de céder & de ſe retirer.

Moavia convaincu de la capacité de ſon concurrent, parut adopter un ſiſtême pacifique, il ſe ſoumit aux déciſions de deux arbitres. *Ali* rendoit ſon élection ſuſpecte en la ſoumettant à un nouvel examen. Mais comme il ne ſe croyoit plus libre au milieu de ſon armée, il répondit que ce n'étoit point à lui à décider, d'autant plus que ſon élection n'ayant point été ſon ouvrage, ce n'étoit point à lui à en ſoutenir la légitimité, il ne fut point conſulté dans le choix des arbitres, & ſéduit par ſa candeur, il ſouſcrivit au choix que ſon rival artificieux avoit dicté par le miniſtère de ſes agens ſecrets. Amru auſſi diſſimulé que lui, fut nommé par les Syriens. Les Arabes choiſirent Muſa Al Ashari, qui avoit plus de probité que d'expérience dans les affaires. Les deux caliſes conſentirent à s'éloigner pour laiſſer les ſuffrages plus libres. Ce fut ſur les frontières de la Syrie que ce fameux procès fut diſcuté. Amru qui avoit cette duplicité de caractère qui ſait ſe plier aux inclinations des autres pour les amener à ſon but, affecta des vues pacifiques, & perſuada à ſon collègue que pour rétablir le calme, il étoit néceſſaire de dépoſer les deux caliſes & de procéder à une nouvelle élection. Muſa ne ſoupçonnant aucun piège, conſentit à cette propoſition, & auſſi-tôt il monta ſur un tribunal qu'on avoit élevé entre les deux armées. Ce fut-là qu'il prononça la dépoſition des caliſes: alors le perfide Amru montant ſur le tribunal à ſon tour, dit: » Muſulmans, vous venez d'entendre » Muſa dépoſer *Ali*, je ſouſcris à l'arrêt qu'il vient » de prononcer contre ce caliſe, & je défère cette » dignité à Moavia, qu'Othman a déclaré ſon ſucceſ» ſeur, & qui en effet en eſt le plus digne ». Cet artifice groſſier ſouleva tous les partiſans d'*Ali*, qui avoient droit de ſe plaindre de cette déciſion. Les deux partis également aigris, ſe frappèrent l'un l'autre d'anathèmes, & ces excommunications réciproques répandirent la ſemence des haines qui ſe ſont perpétuées juſqu'à ce jour entre les Turcs & les Perſans. Les Muſulmans diviſés ſe préparerent à ſoutenir leurs droits par les armes. Soixante mille d'entre eux renouvellèrent leur ſerment de fidélité à *Ali*; mais les Kharegites qui juſqu'alors lui avoient été les plus affectionnés, l'abandonnèrent ſous prétexte qu'il avoit ſouſcrit à un traité honteux, & qu'il avoit laiſſé au jugement des hommes, une cauſe qui ne devoit être citée qu'au tribunal de Dieu même. Ils ſe retirèrent ſur les bords du Tigre, où une foule de mécontens ſe joignit à eux. *Ali* informé qu'ils avoient raſſemblé une armée de vingt-cinq mille hommes, & que, devenus perſécuteurs de tous les Muſulmans, ils égorgeoient impitoyablement ceux qui ne penſoient pas comme eux, fit avancer ſon armée pour les combattre. Ce prince avare du ſang de ſes frères, fit planter un étendart hors de ſon camp, dont il fit un aſyle ſacré pour ceux qui rentreroient dans le devoir. Pluſieurs rebelles profitèrent de cette indulgence; mais les plus opiniâtres, reduits à quatre mille, fondirent en déſeſpérés ſur l'armée du caliſe qui les punit de leur témérité; il n'y en eut que neuf qui ſe dérobèrent au carnage, & d'autres ajoutent que tous furent paſſés au fil de l'épée. Après leur défaite toute l'Arabie ſe rangea ſous l'obéiſſance d'*Ali*.

Ses troupes encouragées par cette victoire, le ſollicitèrent de marcher contre Moavia. Le caliſe céda à leur empreſſement, mais les deux concurrens, au lieu d'engager une action déciſive, ſe bornèrent à dévaſter chacun les terres de ſon ennemi. La Syrie & l'Arabie furent inondées du ſang de leurs habitans. Le ſpectacle de tant de calamités affligeoit les véritables Muſulmans: trois Kharegites, touchés du malheur de leur patrie, crurent devoir couper la racine du mal en exterminant *Ali*, Moavia & Amru qu'ils refuſoient de reconnoître pour imans. Ils ſe confirmèrent dans leur deſſein par des ſermens, & s'y préparèrent par des jeûnes. L'un ſe tranſporta à Damas, & frappa Moavia d'un coup de poignard, mais le coup ne fut pas mortel. Un autre ſe rendit en Egypte, & s'introduiſit dans la moſquée, où Amru avoit coutume de ſe trouver. Une maladie dont il venoit d'être attaqué, lui ſauva la vie, & comme il ne put exercer ce jour-là les fonctions d'iman, il en chargea un de ſes officiers qui expira ſous les coups de ce fanatique. Le troiſième des conjurés ſe rendit à Cuſa pour aſſaſſiner *Ali*; ce fanatique ſaiſit le moment où le caliſe avoit coutume de ſe trouver à la moſquée pour y faire l'office d'iman. Il s'aſſocia deux ſcélérats, vieillis dans le crime, qui crurent effacer leurs iniquités par le ſacrifice d'un homme qu'ils regardoient

comme l'auteur des calamités de la nation. Le premier coup porté au caliſe ne fut point mortel, mais le ſecond ne lui laiſſa que le temps de dire : » ſi je guéris, épargnez l'aſſaſſin ; ſi je meurs, » prononcez l'arrêt de ſa mort, afin que je puiſſe » le citer au tribunal de Dieu ».

On ignora long-temps le lieu où il avoit été d'abord inhumé ; ce ne fut que ſous les caliſes Abaſſides que ce ſecret fut découvert. Les écrivains Arabes ont eu ſoin de nous tranſmettre tous ſes traits. Il étoit plein d'embonpoint, ſa barbe étoit épaiſſe, il avoit la tête chauve & la poitrine velue. Quoiqu'il eût l'eſprit fort orné, il étoit d'une crédulité imbécille, & la force des préjugés lui rendit toutes ſes connoiſſances inutiles. La ſuperſtition courba ſon eſprit ſous la volonté d'un impoſteur qui fit ſervir les talens d'*Ali* à ſes propres ſuccès. Son déſintéreſſement dégénéra en prodigalité. Tant que Fatime, fille chérie du prophète vécut, il n'eut point d'autre femme. Epoux tendre & conſtant, il réunit ſur elle toutes ſes affections, il en eut trois fils. Après ſa mort il s'abandonna plus librement à ſes penchans, & il uſa du privilège de la polygamie. Il eut de ces différens mariages quinze fils, & dix-huit filles.

Le reſpect qu'inſpire ſa mémoire à ſes ſectateurs eſt pouſſé ju qu'à l'idolâtrie. Quoique ſon tombeau, près de Cufa, atteſte qu'il a été ſujet à la mort, les ſuperſtitieux ſont perſuadés qu'il n'a point ſubi cette commune loi. Ils publient qu'il reparoîtra bientôt ſur la terre accompagné d'Elie, pour faire régner la juſtice & pour extirper les vices. Les plus outrés de ſes adorateurs ſont les Ghulaites, qui, l'élevant au-deſſus de la condition humaine, aſſurent qu'il participe à l'eſſence divine. Le juif Abdala, déſerteur de la foi de ſes pères, fut le fondateur de cette ſecte extravagante. Il n'abordoit jamais *Ali* ſans lui dire : *tu es celui qui eſt*, c'eſt-à-dire, *tu es Dieu*. Les diſciples de cet inſenſé ſont partagés en deux ſectes. Les uns ſoutiennent qu'il eſt Dieu, ou un être extraordinaire qui reſſemble à Dieu. D'autres prétendent que Dieu s'eſt incarné dans Mahomet, *Ali* & ſes enfans, qui ont ſurpaſſé tous les autres hommes en ſainteté. Ils ſuppoſent une infinité de miracles opérés par *Ali*, auquel ils appliquent tout ce qui eſt dit du verbe éternel dans nos livres ſacrés. Il n'y a qu'une ſecte parmi ſes partiſans qui admette que la ſucceſſion de cet iman ait été interrompue ; toutes les autres prétendent que ſa race ne s'éteindra jamais, & que de ſiècle en ſiècle il ſortira de cette tige fortunée de nouveaux rejettons pour exercer les fonctions du grand prophète.

Le nom de *ſhiites*, qui proprement ſignifie *ſectaires*, eſt employé pour déſigner particuliérement les ſectateurs d'*Ali*, qui prétendent que la qualité d'iman & de caliſe appartient aux deſcendans de ce grand prophète. Quoique diviſés en cinq branches qui ſe ſubdiviſent à l'infini, ils ſe réuniſſent dans l'opinion que l'inſtitution d'un iman eſt un article de foi qui ne dépend point du caprice du peuple ; que ceux qui ſont revêtus de cette dignité doivent s'élever au deſſus des foibleſſes humaines, & être auſſi purs que la loi dont ils ſont les interprètes & les miniſtres. Le ſchiſme, qui partage l'empire muſulman en ſhiites & en ſonnites, prit naiſſance ſous le caliſat d'*Ali*. Les premiers reſtreignent leur foi à tout ce qui eſt contenu dans l'alcoran, les autres admettent les traditions qui furent inſérées dans ce livre par les compagnons de Mahomet. Les ſhiites regardent Abu-Becre, Omar & Othman comme des uſurpateurs du caliſat, au lieu que les ſonnites ont une grande vénération pour leur mémoire. Les uns élevent *Ali* au-deſſus de Mahomet, ou du moins lui donnent l'égalité. Les autres n'admettent aucune concurrence avec leur prophète : ces queſtions agitées dans les écoles muſulmanes, ont excité dans tous les temps des haines religieuſes, qui ont infecté les champs de l'Iſlamiſme ; le peuple a combattu pour des opinions accréditées par la politique, qui avoit intérêt de diviſer les nations pour former différens empires. Telle eſt la ſource de cette antipathie qui ſubſiſte encore entre les Turcs & les Perſans, leſquels s'accablent réciproquement d'anathèmes. Un juif & un chrétien, leur ſont moins odieux qu'un muſulman qui ne penſe pas comme eux. Les Perſans, les Usbecs, qui ſont les habitans de l'Oxus des anciens, la plupart des Indiens Mahométans, ſont de la ſecte d'*Ali*. Les Turcs, les Tartares & les Africains admettent les traditions.

Le courage d'*Ali* le fit appeller le *lion de Dieu victorieux*. Son droit à l'héritage du prophète lui fit donner le ſurnom d'*héritier*. Sa foi brûlante lui mérita le nom de *mortada*, qui ſignifie *bien-aimé de Dieu*. Son goût pour les arts & ſon eſprit cultivé le firent appeller *le diſtributeur de la lumière*. Ces qualifications pompeuſes ne lui ont point été données par tous les Muſulmans. Les caliſes Ommiades lancèrent des excommunications contre lui & contre ſa famille dans toutes les moſquées de l'empire. Les Abaſſides, qui avoient une tige commune avec lui, ſupprimèrent ces malédictions, quoique quelques-uns aient flétri ſa mémoire. Mais les caliſes Fatimites, qui régnèrent en Egypte, ordonnèrent aux crieurs d'ajouter ſon nom à celui de Mahomet toutes les fois que du haut des minarets, ils appelloient le peuple à la prière publique ; les Alides, tantôt fortunés & tantôt malheureux, ont éprouvé les plus grandes révolutions de la fortune. Un petit-fils d'Hoſein, fils d'*Ali*, eut le courage de revendiquer l'héritage de ſes pères ; mais le caliſe Rashid réprima ſon ambition & le fit repentir de ſa témérité. Les Alides plus heureux dans la ſuite, fondèrent des empires dans le Maranderan, dans le Kerman. On voit pluſieurs ſultans de cette famille dans l'Yemen, à Cufa & dans les provinces d'Afrique. Leurs partiſans ont une vénération ſuperſtitieuſe

pour un deſcendant d'*Ali* nommé *Mahomet*, & c'eſt un article de foi qu'il reparoîtra triomphant ſur la terre avant la fin du monde.

Ali joignit au titre de guerrier & d'iman celui d'écrivain : on a de lui cent maximes ou ſentences qui lui font honneur. J'en dois citer une pour faire connoître que ſes ſectateurs intolérans ont dégénéré de ſa modération : « gardez-vous bien, dit-il, » de faire divorce avec les autres Muſulmans » pour des opinions particulières : celui qui ſe ſépare » de ſes frères devient l'eſclave du démon, comme » la brebis qui s'écarte de ſon troupeau devient la » proie du loup ». Il eſt encore l'auteur d'un commentaire ſur l'alcoran que ſes ſectateurs liſent avec beaucoup d'édification. Il étoit naturellement éloquent & poëte ; mais les ſoins de l'empire ne lui permirent point de cultiver ſes talens. Je finis en obſervant que ſes ſectateurs ſe diſtinguent des autres Muſulmans par la forme de leurs turbans & par la façon dont ils treſſent leurs cheveux. (*T-N.*)

ALI BERG, interprète de la Porte-Ottomane dans le dix-ſeptième ſiècle, ſavoit, dit-on, dix-ſept langues. On a de lui une verſion turque de la bible.

ALIGRE. (D') Le nom de cette famille s'écrivoit autrefois *Haligre*. Elle a produit deux chanceliers & pluſieurs préſidens à mortier. Etienne-François d'*Aligre* eſt aujourd'hui (en 1783.) premier préſident du parlement de Paris.

ALLATIUS (LEO) LEON ALLAZZI, (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant critique, né en 1586 dans l'iſle de Chio, ſucceſſeur de Lucas Holſtenius dans la place de bibliothécaire du Vatican. La liſte de ſes ouvrages eſt conſidérable. Le journal des ſavans du 19 janvier 1665, en rendant compte de celui qui a pour titre : *De Symeonum ſcriptis*, s'exprime ainſi : » C'eſt une plainte de la Vierge ayant Jéſus-» Chriſt mort entre ſes bras, qui a été compoſée » par Métaphraſte ; d'où Leo *Allatius*, bibliothé-» caire du pape, a pris ſujet de nous donner un » éloge de Métaphraſte écrit par Pſellus. Et comme » Métaphraſte s'appelloit Siméon, il a auſſi pris » de-là ſujet de faire une très-longue diſſertation » ſur la vie & ſur les ouvrages des grands hom-» mes qui ont eu le nom de Siméon. Des Siméons » il a paſſé aux Simons, de ceux-ci aux Simonides ; » enfin de ces derniers il eſt venu aux Simonac-» tides ».

C'eſt la manière de compoſer de plus d'un ſavant. On ne conçoit pas pourquoi ils finiſſent. Il eſt vrai qu'on ne conçoit pas mieux pourquoi ils commencent.

Le ſavoir de Léon *Allazzi* n'étoit pourtant pas ſans fruit. Il paroît que MM. de Port-Royal s'en ſont aidés dans leur diſpute contre le miniſtre Claude au ſujet de l'euchariſtie, ſur-tout dans ce qui concerne la croyance des Grecs ſur cet article. Le miniſtre Claude en conſéquence le traite bien parfaitement en ennemi, & en fait un bien vilain portrait. Né de Grecs ſchiſmatiques, il avoit embraſſé la religion romaine, & il outroit le zèle catholique. Son livre intitulé : *De eccleſiæ Occidentalis atque Orientalis perpetuâ conſenſione*, reſpire par-tout l'intolérance la plus cruelle ; il n'y parle que d'exterminer & de brûler les hérétiques. Dom Mabillon, dans ſon *Muſæum Italicum*, rapporte de lui quelques mots & quelques anecdotes qu'il tenoit de Jean Paſtricius, ami d'*Allatius*, & héritier de ſes livres.

Le pape Alexandre VII, étonné qu'un bibliothécaire du Vatican ne fût pas eccléſiaſtique, lui demanda un jour pourquoi il ne ſe faiſoit pas prêtre ? C'eſt, dit-il, pour être toujours prêt à me marier. — Et pourquoi ne vous mariez-vous pas ? — C'eſt pour être toujours prêt à me faire prêtre.

Léon *Allazzi* ſe ſervit quarante ans d'une même plume pour écrire en grec, & l'ayant perdue au bout de ce temps, il en fut inconſolable, & penſa en pleurer de douleur. Il mourut à Rome au mois de Janvier 1669, âgé de 83 ans.

ALLEMAGNE. Cette région de l'Europe fut connue, dans les premiers temps, ſous le nom de *Germanie*. Elle renfermoit alors le Danemarck, la Norwège & la Suède, juſqu'au golphe Bothnique. Elle a aujourd'hui moins d'étendue du côté du nord. L'océan, la mer Baltique, & tout ce que les anciens appelloient *Cherſoneſe Cimbrique*, la bornent au ſeptentrion ; la Hongrie & la Pologne à l'orient ; l'Italie & la Suiſſe au midi ; la France & les Pays-Bas à l'occident. Les pertes qu'elle a eſſuyées du côté du ſeptentrion ont été réparées du côté du midi, où elle a reculé ſes frontières juſqu'à la Dalmatie & l'Italie, & même au-delà du Danube : elle a encore pris des accroiſſemens du côté de l'occident, par l'acquiſition des pays qui compoſoient une partie de la Gaule Belgique.

Les traits & le fonds du caractère des anciens Germains ſe ſont perpétués dans leurs deſcendans. La candeur, le courage & l'amour de la liberté ſont chez eux des vertus héréditaires qui n'ont point éprouvé d'altération. Les Allemands, comme leurs ancêtres, ſont robuſtes, grands & bien conformés. Tous ſemblent nés pour la guerre ; leurs exercices, leurs jeux, & ſur-tout leur muſique, manifeſtent leurs inclinations belliqueuſes. Ce peuple de ſoldats, quoique fier & jaloux de ſes privilèges, ſe ſoumet ſans murmure à l'auſtérité de la diſcipline militaire ; & quoique le commandement y ſoit dur, l'obéiſſance y eſt ſans réplique. Leur eſprit inventeur a étendu les limites des arts utiles : & leur dédain pour les arts agréables leur en a fait abandonner la culture à leurs voiſins. La chimère de la naiſſance eſt un mérite d'opinion qui ouvre en *Allemagne* le chemin à la fortune & aux honneurs. Les comtes, les barons ſe regardent comme des intelligences ſublimes & privilégiées. Leur vanité leur fait croire que la nature n'a employé que la plus vile argile pour former le vul-

Digitized by Google

gaire des hommes, & qu'elle a réſervé le limon le plus précieux pour compoſer ceux de leur eſpèce. Ce préjugé eſt fortifié par les prérogatives attachées à la naiſſance : ce n'eſt qu'à la faveur d'une longue ſuite d'aïeux qu'on peut prétendre aux dignités de l'Égliſe, dont les richeſſes entretiennent la ſplendeur des familles.

La conſtitution actuelle de l'*Allemagne* eſt à-peu-près la même que dans ſon origine. C'eſt un reſte de ces confédérations formées par pluſieurs tribus, pour aſſurer l'indépendance commune contre les invaſions étrangères. Cette région étoit autrefois habitée par différens peuples, qui avoient une identité d'origine, de langage & de mœurs, & dont chacun avoit un gouvernement particulier indépendant des autres. Le pouvoir des rois étoit limité par la loi, & les intérêts publics étoient diſcutés dans les aſſemblées nationales. Les Germains, toujours armés, & toujours prêts à combattre & à mourir pour conſerver leur indépendance & leurs poſſeſſions, furent ſouvent attaqués, quelquefois vaincus, & jamais ſubjugués. C'eſt le ſeul peuple de la terre qui n'ait point obéi à des maîtres étrangers. Les Romains y firent quelques conquêtes, mais leur domination y fut toujours chancelante, & jamais il ne comptèrent la Germanie au nombre de leurs provinces. Il eſt vrai que les différentes républiques ne connurent pas toujours aſſez le prix de leur confédération, & que ſouvent diviſées d'intérêts ou de haines perſonnelles, elles s'affoiblirent par des guerres domeſtiques, au lieu de réunir leur forces contre les oppreſſeurs. Elles euſſent été invincibles, ſi elles avoient eu autant de politique que de courage.

Quoique l'*Allemagne* eût été, dans tous les temps, le théâtre de la guerre, elle a toujours été ſurchargée d'habitans. Son exceſſive population la fait appeller la pépinière des hommes. C'eſt un privilège dont elle eſt redevable à la ſalubrité de l'air qui entretient la vigueur du corps, & à la fertilité de ſon ſol qui fournit des ſubſiſtances faciles au cultivateur. Les rivières, dont ce pays eſt arroſé, favoriſent ſa fécondité naturelle & ſes relations de commerce. Des bains d'eaux minérales, chaudes & tempérées, offrent des reſſources puiſſantes contre les maux qui affligent l'humanité. Quoique le climat & le ſol ne ſoient pas favorables à la culture de la vigne, on recueille ſur les bords du Neckre & du Rhin, des vins fort eſtimés. Les bords de la mer, beaucoup plus froids, ne connoiſſent pas cette richeſſe ; mais on y fait d'abondantes moiſſons de bled, & l'on y nourrit des troupeaux nombreux dans de gras pâturages.

Les Francs, qu'on regarde comme originaires de la Germanie, furent les premiers qui en changèrent la conſtitution. Après avoir été les conquérans des Gaules, ils repaſſèrent le Rhin, & ſe rendirent les maîtres de tout le pays renfermé entre le Danube & le Mein. Charlemagne étendit plus loin ſes conquêtes ; & après avoir ſubjugué la Saxe & la Bavière, il porta ſes armes victorieuſes juſques dans les provinces voiſines de la Pologne & de la mer Baltique. L'*Allemagne*, ſous ce prince conquérant & ſous le règne de ſon fils, ne fut, pour ainſi dire, qu'une province de France, dont elle fut détachée par le partage imprudent que les fils de Louis le débonnaire firent de ſon riche héritage. Elle échut à Louis II à titre de royaume ; & ſes deſcendans la poſſédèrent depuis 840 juſqu'à 911, que Louis l'enfant mourut ſans laiſſer de poſtérité. Alors l'*Allemagne* fut rendue élective ; & ſéparée de la France, elle forma un gouvernement particulier, ſous le nom d'*empire Romain*, titre ſtérile, qui, loin de contribuer à ſa ſplendeur, l'a inondée d'un déluge de calamités renaiſſantes.

Le chef du corps Germanique prend le nom d'empereur des Romains, ſans poſſéder l'héritage des anciens maîtres du monde. L'origine de cet uſage ſe découvre dans la foibleſſe des peuples d'Italie, opprimée par des barbares, & ſur-tout dans l'ambition des papes qui, voulant ſe ſouſtraire à la domination des Goths, des Lombards & des Grecs, choiſirent Charlemagne pour protecteur : il lui déférèrent un titre qu'ils n'avoient point droit de lui donner ; mais ils ne purent faire paſſer ſous ſa domination les peuples qui obéiſſoient à des maîtres étrangers. La majeſté de ce prince fut révérée dans Rome, il y fut reconnu empereur, exerça tous les actes de ſouveraineté : il conſerva les magiſtrats & la conſtitution, non pas qu'il n'eût le droit de les changer, mais par une ſuite de ſa politique, pour ménager de nouveaux ſujets, & les attacher à ſa domination.

Les Romains ſe laſſèrent bientôt d'avoir pour protecteurs & pour maîtres, des princes aſſez puiſſans pour être impunément leurs tyrans. Les papes, empreſſés d'envahir le pouvoir ſuprême, fomentèrent en ſecret le mécontentement du peuple, qui commença à rougir d'être aſſervi à des ſouverains étrangers ; & dès qu'ils furent appuyés de la multitude, ils abuſèrent des foudres de l'égliſe contre tous ceux qui refuſèrent de ployer ſous leur deſpotiſme. Les rois d'*Allemagne*, à qui le titre d'*empereurs des Romains* ne ſuſcitoit que des guerres, ſe déſiſtèrent ſucceſſivement de leurs droits, & abandonnèrent le ſiège de Rome aux papes qui, pendant pluſieurs ſiècles, bouleverſèrent l'Europe pour s'y conſerver. Mais en renonçant à la réalité du pouvoir, ils continuèrent à ſe parer d'un titre vain & pompeux ; &, à leur élection, on les fait encore jurer qu'ils ſeront les défenſeurs de l'empire, mot qui n'offre aucune idée, & qui n'impoſe aucune obligation, puiſqu'il ne reſte aucun veſtige de cet empire. Ils ont même aboli l'uſage d'aller ſe faire couronner à Rome, uſage qui coûta tant de ſang à l'Europe ; & les princes électeurs n'exigent point l'accompliſſement de leur ſerment : les dépenſes de cette cérémonie épuiſoient l'*Allemagne*, & enrichiſſoient l'Italie.

Digitized by Google

L'*Allemagne*, comme dans les premiers temps, eſt encore gouvernée par différens ſouverains, dont l'empereur eſt le chef; mais, dont le pouvoir eſt reſtraint par celui des états de l'empire, qui ſont compoſés des princes, dont les uns ſont eccléſiaſtiques, & les autres ſéculiers. Cette dignité, depuis Charlemagne, a toujours été élective. Quoique toute la nation fût convoquée pour donner ſa voix, il eſt conſtant qu'il n'y eut preſque jamais que les princes, les évêques & la nobleſſe, qui donnèrent leur ſuffrage. Le nombre des électeurs eſt aujourd'hui reſtraint à neuf, dont trois ſont eccléſiaſtiques : ſavoir les archevêques de Mayence, de Trèves & de Cologne. Les ſix autres ſont le roi de Bohême, le roi de Pruſſe, les ducs de Bavière, de Saxe, de Hanovre, & le comte Palatin du Rhin. On ne peut fixer le temps où ces princes ſe ſont approprié ce privilége excluſif : la plupart des droits ne ſont que d'anciens uſages. L'opinion la plus générale en fixe l'époque à Othon III. Il eſt probable que les premiers officiers de l'empire, qui tenoient dans leurs mains tout le pouvoir, s'arrogèrent le droit d'élection. La bulle d'Or les confirma dans une uſurpation, dont on ne pouvoit les dépouiller. Le chef de tant de ſouverains eſt fort limité dans l'exercice du pouvoir ſuprême : il ne peut rien décider ſans le concours des princes; & dès qu'il eſt élu, il confirme par ſes lettres & par ſon ſceau les droits & les privilèges des princes, de la nobleſſe & des villes.

L'empereur & les électeurs ſont les ſeuls princes qui ſoient véritablement ſouverains, parce qu'ils ſont aſſez puiſſans pour faire reſpecter leurs privilèges & la foi des traités. La couronne impériale, après avoir ceint le front des princes de Saxe, de Suabe, de Bavière & de Franconie, *&c.* paſſa ſur la tête du comte de Habsbourg, tige de la maiſon d'Autriche, dont les deſcendans ont étendu leur domination dans les plus belles provinces de l'Europe, plutôt par une politique ſage & ſuivie, que par la force & l'éclat des armes. L'extinction de cette auguſte maiſon en a fait paſſer l'héritage dans celle de Lorraine, qui, à ce que quelques-uns ont prétendu, avoit une origine commune avec elle.

La maiſon des comtes Palatins du Rhin ſe glorifie de la plus haute antiquité. Sa domination s'étend depuis les Alpes juſqu'à la Moſelle : elle eſt diviſée en deux branches principales, dont l'une qui deſcend de Rodolphe, a pour chef l'électeur Palatin; l'autre qui deſcend de Guillaume, poſſède la Bavière. (La branche Guillelmine eſt aujourd'hui éteinte, & la branche Rodolphine ou Palatine réunit les deux électorats.) La branche Palatine des Deux-Ponts, a donné des rois à la Suède, & des ſouverains illuſtres à pluſieurs pays de l'*Allemagne*. On peut dire à la gloire de cette maiſon, qui poſſède aujourd'hui deux électorats, qu'elle a été dans tous les temps féconde en grands hommes.

La maiſon de Saxe, qu'on voit briller dans le berceau de l'*Allemagne*, paroit auſſi grande dans ſon origine, qu'elle l'eſt aujourd'hui. La Thuringe, la Miſnie, la haute & baſſe Luſace qu'elle poſſède, ſont ſituées au milieu de l'*Allemagne*. Elle eſt diviſée en deux branches qui en forment pluſieurs autres. L'Erneſtine, qui eſt l'ainée, a été dépouillée de l'électorat qui a paſſé dans la branche Albertine. Si les poſſeſſions de cette maiſon étoient réunies ſur une ſeule tête, elles formeroient une puiſſance rédoutable : les princes de Gottha, de Veimar, d'Hildburghauſen, *&c.* n'ont plus que l'ombre du pouvoir, dont leurs ancêtres avoient la réalité.

La maiſon électorale de Brandebourg eſt parvenue au dernier période de la grandeur, ſous un roi philoſophe & conquérant : ſes poſſeſſions s'étendent au-delà de l'*Allemagne*, où il eſt maître de la Poméranie ultérieure, de la Marche de Brandebourg, de la Pruſſe érigée en royaume, de Clèves, de la plus grande partie de la Siléſie, des évêchés d'Halberſtad, de Minden, de Bamin, & de l'Archévêché de Magdebourg. Cet état conſidérable par ſon étendue, prend chaque jour de nouveaux accroiſſemens par ſa population, dont les progrès ſont favoriſés par la fertilité du ſol, & par les encouragemens du gouvernement.

L'électorat a paſſé dans la maiſon de Brunſvic-Hanovre qui a auſſi la gloire d'occuper le trône d'Angleterre. Les poſſeſſions de cette maiſon, quoique diviſées, lui donnent un rang conſidérable parmi les princes ſouverains de l'*Allemagne*. L'électorat de Bohême eſt tombé dans la maiſon d'Autriche : les électeurs eccléſiaſtiques ſont chanceliers de l'empire. Celui de Mayence doit exercer cette dignité en *Allemagne*; celui de Trèves, dans la Gaule & la province d'Arles à laquelle les Allemands conſervent toujours le titre de royaume; celui de Cologne dans l'Italie. On peut juger par ce partage que leurs fonctions ſont trop ſimples pour être pénibles : il n'y a que le premier à qui ſon titre impoſe des obligations réelles.

Chaque électeur eſt haut officier de l'empire. Le duc de Bavière prend le titre de grand-maître : c'eſt lui qui, dans la ſolemnité du couronnement, porte la couronne d'or. L'électeur de Saxe, en ſa qualité de grand maréchal, porte l'épée. Celui de Brandebourg, comme grand chambellan, porte le ſceptre. Le Palatin, comme grand tréſorier, diſtribue au peuple les pièces d'or, dont l'empereur a coutume de faire des largeſſes après ſon couronnement. Enfin, chaque électeur a ſa fonction, qu'il fait exercer par des vicaires, ſur-tout depuis que pluſieurs d'entr'eux, revêtus du titre de rois, croiroient ſe dégrader, en deſcendant à des devoirs qu'on n'exige que d'un ſujet. Lorſque l'empire eſt vacant, & qu'il n'y a point de roi des romains, l'électeur de Saxe & le Palatin ſont les vicaires de l'empire.

L'*Allemagne* a pluſieurs ſortes de ſouverains qui,

avec une égalité de prérogatives, ſont diſtingués par la différence des noms. Les Landgraviats qui, dans leur origine, n'étoient que des commiſſions, devinrent héréditaires. La juriſdiction de ces landgraves s'étendoit ſur une province, c'eſt pourquoi on les appelloit *juges* ou *comtes provinciaux*. Les uns relevoient immédiatement de l'empereur, dont ils recevoient l'inveſtiture de leur dignité, & les autres relevoient des évêques & des ſeigneurs, à qui ils étoient obligés de rendre hommage comme à leurs ſouverains. Leur grandeur actuelle fait méconnoître leur origine. Les margraves ou marquis commandoient ſur la frontière. La juriſdiction du burgrave étoit bornée dans une ville. Quoique la prérogative d'élire le chef de l'empire, ſoit annexée excluſivement à certaines maiſons, il y a pluſieurs ſouverains qui marchent leurs égaux. Les princes de Heſſe-Caſſel, maîtres d'un pays étendu & fertile, ſont rechercher leur alliance par leurs voiſins. Ceux de Holſtein poſſèdent preſque toute cette peninſule, connue autrefois ſous le nom de *Cherſonèſe cimbrique*. Le duc de Virtemberg poſſède une partie de la Souabe. Les états du duc de Meckelbourg ſont renfermés entre la mer Baltique & l'Elbe, & ceux du marquis de Bade s'étendent le long du Rhin.

Pluſieurs autres princes ſont véritablement ſouverains; mais leur puiſſance bornée les met en effet dans la dépendance de leurs voiſins plus puiſſans: tels ſont ſur-tout les princes eccléſiaſtiques. Comme leur dignité n'eſt point héréditaire, elle leur donne moins de conſidération : ils ne ſont ſouverains, qu'autant qu'ils ſe tiennent enfermés dans le cercle de leurs états.

Le chef du corps Germanique prend le titre d'*empereur*; & comme il n'y a point de revenus attachés à cette ſuprême dignité, on a ſoin de n'élire qu'un prince aſſez riche & aſſez puiſſant, pour en ſoutenir l'éclat. Ce roi des rois n'a pas une ville à lui : les titres de *toujours auguſte*, de *Céſar*, de *majeſté ſacrée*, ne lui donnent point le droit de prononcer ſouverainement ſur les affaires de la paix & de la guerre. L'établiſſement des impôts, & toutes les branches de l'adminiſtration dépendent des aſſemblées générales, qu'on appelle *diètes*. Tout ce qu'on y décide, ne peut avoir force de loi, s'il n'a le ſceau de l'empereur.

Les états de l'empire ſont compoſés de trois corps ou colléges, dont le premier eſt celui des électeurs; le ſecond celui des princes; le troiſième eſt celui des villes impériales. Les électeurs & les princes ſont véritablement ſouverains dans leurs états; il eſt des cas où on peut appeller de leurs jugemens à la chambre impériale de Spire, ou au conſeil aulique, qui ſe tient dans la réſidence de l'empereur: c'eſt-là que ſe décident les affaires de la nobleſſe. Le collége des princes eſt encore compoſé d'évêques & d'abbés qui forment une claſſe particulière. Quoiqu'ils ne doivent leur élévation qu'aux ſuffrages de leur chapitre, ils ont la préſéance ſur les princes ſéculiers, dans les diètes & les cérémonies publiques. L'étendue de leurs poſſeſſions & leurs immenſes revenus leur fourniſſent les moyens de tenir une cour, dont la magnificence éclipſe celle de la plupart des autres princes. Il eſt vrai que, depuis l'établiſſement de la religion proteſtante, pluſieurs ſont déchus de cet état d'opulence; les archevêques de Mayence, de Tréves, de Cologne, n'ont point été enveloppés dans cette révolution; leurs richeſſes & leurs privilèges leur donnent une place diſtinguée parmi les autres ſouverains. L'archevêque de Salsbourg tient le ſecond rang après eux. Les princes évêques ſont ceux de Bamberg, de Virtzbourg, Spire, Vormes, Conſtance, Ausbourg, Hildesheim, Paderborn, Freiſingen, Ratisbonne, Trente, Brixen, Bâle, Liège, Oſnabruck, Munſter & Coire, *&c.* & quelques-uns de ces évêques occupent pluſieurs ſiéges, dont les revenus donnent un nouvel éclat à leur dignité, mais dont rarement ils rempliſſent les obligations religieuſes; le luxe de leurs mœurs eſt bien éloigné de la ſimplicité évangélique. Le grand maître de l'ordre Teutonique tient le premier rang dans la claſſe des évêques. Les abbés qui ont le titre de princes, ſont ceux de Fulde, de Kempten, de Prum, d'Ellvan, de Viſſembourg, *&c.* Le grand prieur de Malte prend place parmi eux: le titre de *comte* & *baron* donne autant de conſidération dans ces diètes, que celui de *prince*. Au reſte cette conſidération eſt toujours proportionnée à l'étendue de leurs états.

Pluſieurs villes, qui ont conſervé leur indépendance, forment chacune des eſpèces de républiques, & figurent avec éclat au milieu d'un peuple de ſouverains. On compte cinquante-une de ces villes, qu'on nomme *impériales*, parce qu'elles ne dépendent que de l'empereur. Le traité de Munſter leur donne voix délibérative, & toutes enſemble ont deux voix dans les diètes : l'état floriſſant de ces villes eſt une nouvelle preuve que l'abondance eſt un fruit certain de la liberté. On y voit germer les richeſſes, & les beſoins y ſont ignorés. Les plus conſidérables ſont Hambourg, Lubec & Breme dans la baſſe-Saxe; Ratisbonne dans le cercle de Bavière; Nuremberg & Altorf dans la Franconie; Ausbourg, Ulm, Haillbron dans la Souabe; Cologne, Aix-la-Chapelle dans la Weſtphalie; Francfort, Spire, Wormes, dans le cercle du haut-Rhin. Toutes ces villes offrent le ſpectacle de l'opulence.

Il eſt une autre eſpèce de villes qui forment une puiſſance fédérative pour les intérêts de leur commerce : on les appelle *anſéatiques*, qui ſont Cologne dans le cercle de la Weſtphalie, Hambourg, Lubec, Breme, Roſtock, dans le cercle de la Baſſe-Saxe; & Dantzic dans la Pruſſe Polonoiſe : ces villes ſont des eſpèces de républiques qui, ſous la protection de l'empire, ſe gouvernent par leurs propres loix, & n'obéiſſent qu'à leurs magiſtrats.

L'*Allemagne* fut diviſée en différens cercles, ou grandes provinces, l'an 1439, dans la diète de Nuremberg

Nuremberg. Chaque cercle renferme pluſieurs états dont les ſouverains s'aſſemblent pour régler leurs intérêts communs. Quatre de ces cercles ſont au midi de la haute *Allemagne* ; ſavoir ceux d'Autriche, de Bourgogne, de Bavière & de Souabe. Les cinq autres ſont la Weſtphalie, la haute & baſſe Saxe, le haut & le bas Rhin. Le cercle de Bourgogne ne ſubſiſte plus depuis que les pays d'où il tiroit ſon nom ont paſſé ſous une autre domination.

Le cercle d'Autriche renferme l'archiduché de ce nom, les duchés de Stirie, Carinthie & Carniole, le comté de Tirol & la Souabe Autrichienne; l'archiduché eſt un pays fertile en vins, en grains & en pâturages; ſes anciens marquis étoient chargés de défendre la frontière contre les invaſions des Huns ou Avares. Ce pays faiſoit partie des provinces romaines de Norique & Pannonie; la Stirie eſt un pays montagneux qui nourrit beaucoup de bétail; ſon nom allemand ſignifie *bœuf*. Sa principale richeſſe conſiſte dans ſes mines de fer. Le duché de Carinthie fournit les mêmes productions. Celui de Carniole eſt dominé par de hautes montagnes, & le ſol eſt hériſſé de rochers : on y trouve des mines de fer & d'argent. Le Tirol, quoique rempli de montagnes couvertes de neige, eſt conſidérable par ſa population, par ſes mines de fer, d'argent & de mercure.

Le cercle de Bavière, du temps des Romains, faiſoit partie de la Norique & de la Vindelicie. Ce pays pauvre n'auroit beſoin que d'habitans induſtrieux & commerçans, pour voir naître l'abondance. La terre y produit de riches moiſſons de bled. On y trouve des mines de fer, de cuivre, de vitriol & d'argent; les ſalines y ſont d'un produit conſidérable. Six états ſont renfermés dans ce cercle, le duché & le palatinat de Bavière, le duché de Neubourg, l'archevêché de Salzbourg, les évêchés de Freiſingen, de Ratisbonne & de Paſſaw; l'électeur de Bavière, de la branche cadette de la maiſon palatine, ne poſſède la dignité électorale que depuis 1621. L'archevêque de Salzbourg eſt un ſouverain riche & puiſſant qui prend le titre de légat du ſaint Siége. Il a la prérogative de nommer à pluſieurs évêchés; le duché de Neubourg & la principauté de Sulsback s'appelle aujourd'hui *le nouveau palatinat*, parce qu'il a paſſé ſous la domination de l'électeur palatin du Rhin. Les évêques de Freiſingen, de Ratisbonne & de Paſſaw ſont princes de l'empire.

La Souabe, qui tire ſon nom des Suèves ſes anciens habitans, eſt célèbre par ſes bains & ſes fontaines ſalées, ce cercle renferme trente & une villes impériales & un grand nombre de principautés eccléſiaſtiques & ſéculières, dont les plus conſidérables ſont les duchés de Virtemberg, la principauté & le comté de Furſtemberg, le marquiſat de Bade, l'évêché d'Ausbourg & l'abbaye de Kempten; les princes de Virtemberg tiennent le premier rang parmi les ſouverains du cercle de Souabe. La principauté ou comté de Furſtemberg eſt poſſédée par les princes de ce nom, qui datent de la plus haute antiquité. Kempten n'eſt conſidérable que par les priviléges dont jouit ſon abbé. Ausbourg, célèbre par ſes ouvrages d'orfèvrerie, d'horlogerie & d'ivoire, donne le titre de ſouverain à ſes évêques. Ulm, ſur le Danube, eſt une ville commerçante en toiles, en laines, en futaines & en ouvrages de fer. C'eſt la première des villes impériales de la Souabe.

La Franconie, qui fut le berceau des conquérans des Gaules, dont elle conſerve encore le nom, eſt riche par ſes bleds, ſes pâturages & ſes fruits. Ce cercle, qui renferme cinq villes impériales, a pour directeur l'évêque de Bamberg, & l'un des deux marquis d'Anſpach & de Culembach, qui rempliſſent tour-à-tour cette fonction; mais l'évêque jouit ſeul du droit de propoſer les affaires, de recueillir les ſuffrages & de dreſſer les concluſions. Cet évêque, par un droit fondé uniquement ſur l'uſage, a pour officiers héréditaires les électeurs de Bohême, de Saxe, de Bavière & de Brandebourg, qui ſont remplir leur fonction par des ſubalternes; il ſont trop grands pour s'en acquitter eux-mêmes. Il paroit ſurprenant que des princes auſſi puiſſans n'aient pas aboli une coutume qui ſemble déroger à leur dignité; des motifs d'intérêt ont perpétué cette biſarrerie. Ils ont grand ſoin de ſe faire inveſtir de leurs offices par les évêques, pour jouir de pluſieurs terres qui y ſont attachées; l'évêché de Virtzbourg eſt d'un revenu conſidérable : lorſque quelqu'un ſe préſente pour être reçu chanoine, il eſt obligé de paſſer au milieu des chanoines, rangés en haie, qui le frappent légèrement ſur le dos. Cette coutume eſt un artifice pour éloigner des canonicats les princes de l'empire qui refuſent de ſe ſoumettre à cette cérémonie. C'eſt dans ce cercle que les princes de Saxe, de Gotha, de Cobourg, d'Hildburghauſen, ont leurs poſſeſſions. Le landgrave de Heſſe-Caſſel y poſſède pluſieurs principautés. Les marquiſats d'Anſpach & de Culembach ou de Bareith, qui appartiennent à des princes cadets de la maiſon de Brandebourg, y ſont auſſi renfermées : les principales villes impériales ſont Nuremberg, où ſe fait un grand commerce, & Francfort ſur le Mein.

Le cercle de la Haute-Saxe, comprend la Saxe, l'électorat de Brandebourg & le duché de Poméranie; il n'y a que deux villes impériales enclavées dans la Thuringe. La Saxe eſt un pays fertile en bled & en pâturages; on y trouve des mines de plomb & d'argent, c'eſt de-là qu'on tire la gaude, plante propre à la peinture. Les princes de Saxe deſcendent du marquis de Miſnie. Ils ne poſſédent ce duché que depuis l'an 1422, & l'électorat que depuis l'an 1448. Perſoune ne leur conteſte d'être une des plus anciennes maiſons de l'Europe : la branche Albertine a preſque tout englouti l'héritage de cette maiſon. L'Erneſtine a ſes principales poſſeſſions dans la Thuringe, unie à la Miſnie en 1240. La principauté d'Anhalt eſt

poſſédée par les deſcendans des princes d'Aſcanie, qui dans le douzième ſiècle, figuroient parmi les plus grands princes de l'Europe. Il poſſédérent ſucceſſivement le marquiſat de Brandebourg, le duché de Saxe & pluſieurs autres grandes principautés. La marche de Brandebourg a eſſuyé de fréquentes révolutions, & a ſouvent changé de maitres: Elle eſt enfin paſſée ſous la domination des deſcendans de Fréderic, margrave de Nuremberg, qui ſont maitres de la Pruſſe & de beaucoup de pays qui forment aujourd'hui le royaume de Pruſſe, royaume puiſſant & devenu redoutable à l'Europe par le génie de ſes derniers rois. L'électeur de Brandebourg, roi de Pruſſe, ne le céde qu'à la maiſon d'Autriche par l'étendue de ſes poſſeſſions. La multitude de ſes principautés lui donne rang & droit de ſuffrage dans pluſieurs cercles. C'eſt ce qui établit ſon crédit dans tout l'empire.

Le cercle de la Baſſe-Saxe comprend les duchés de Meckelbourg, de Holſtein, de Brunſvick, de Hanovre, les principautés d'Hildesheim & d'Halberſtadt, avec le duché de Magdebourg. La maiſon de Brunſvick, partagée en deux branches, la ducale & l'électorale, y a ſon plus riche patrimoine. La principauté d'Halberſtadt, qui étoit un riche évêché, a paſſé dans la maiſon de Brandebourg, ainſi que l'archevêché de Magdebourg qui a été ſécularisé. Le duché de Meckelbourg eſt un démembrement de l'ancien royaume des Vandales. Les princes de cette maiſon ſont diviſés en deux branches, qui partagent le duché. Le Holſtein, qui dans ſon origine n'étoit qu'un comté, fut érigé en duché en faveur de Chriſtiern, roi de Danemarck, dont les deſcendans le partagent aujourd'hui. Lubec, ville libre & impériale, tient le premier rang parmi les villes Anſéatiques. L'évêché eſt héréditaire dans la maiſon d'Holſtein.

Le cercle de Weſtphalie eſt diviſé en treize états principaux, l'évêque de Liège en eſt le ſouverain, & ſa qualité de prince de l'empire lui donne ſéance & droit de ſuffrage dans les diétes. Les duchés de Juliers & de Bergue ſont devenus le patrimoine des électeurs palatins, héritiers des ducs de Clèves. Le roi de Pruſſe poſſède dans ce cercle, la Marck, Cléves & Ravenſperg, l'évéché de Menden qui fut ſécularisé en 1648, Emden & la principauté d'Ooſtfriſe. Les comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorſt appartiennent au roi de Danemarck.

Le cercle du Bas-Rhin eſt appellé *cercle électoral*, parce qu'il renferme les trois électorats eccléſiaſtiques & les palatinats du Rhin qu'il ne faut pas confondre avec le palatinat de Bavière; & le cercle du Haut-Rhin eſt compoſé des évêchés de Wormes, de Spire & de Baſle, des duchés de deux Ponts & de Simmeren, des landgraviats de Heſſe & de Darmſtadt; du comté de Naſſau, de la principauté de Naſſau.

Les diſputes ſur la religion ont excité de fréquentes révolutions dans l'*Allemagne*. C'eſt le fer à la main qu'on y a prétendu décider les queſtions théologiques. La religion catholique eſt profeſſée dans tous les pays de la domination Autrichienne, dans les états des électeurs & des princes eccléſiaſtiques, & dans le cercle de Bavière. Le luthéraniſme domine dans les cercles de la haute & baſſe-Saxe, de la Weſtphalie, de la Franconie, de la Souabe, & dans les villes impériales. Le calviniſme eſt ſuivi dans les états de l'électeur de Brandebourg, du landgrave de Heſſe-Caſſel & de pluſieurs autres provinces. Les ſureurs religieuſes ſont éteintes. Les catholiques, en plaignant l'aveuglement des proteſtans, vivent en paix avec eux; & quelquefois le même temple ſert à des cultes différens.

Le corps germanique eſt compoſé de piéces de rapport qui doivent en affoiblir la conſtitution par la difficulté d'en entretenir l'harmonie. Il ſeroit difficile de décider quelle eſt ſa conſtitution politique, tant elle varie dans les différens états qui le compoſent. Ici la puiſſance ſouveraine eſt héréditaire, là elle eſt élective. Dans certains états le pouvoir du prince eſt abſolu, dans d'autres il eſt limité par des capitulations & par la loi. Les villes libres ont un ſénat compoſé des principaux citoyens, & l'élection en eſt confiée aux ſénateurs mêmes. Le gouvernement eſt ariſtocratique; dans d'autres ce ſont les tribus qui éliſent les ſénateurs qui peuvent abſoudre ou flétrir de leurs cenſures. C'eſt une veritable démocratie.

Le gouvernement ne peut y être regardé comme ariſtocratique. Un pareil gouvernement ſuppoſe un ſénat fixe & permanent, dont l'autorité ſouveraine délibère ſans oppoſition ſur tout ce qui concerne la république, & qui confie à des officiers ſubalternes & à des magiſtrats l'exécution de ſes ordres & de ſes délibérations. La chambre de Spire & le conſeil aulique ne ſont qu'une image imparfaite de ce ſénat ſouverain: on n'y porte les affaires que par appel; ainſi ce tribunal reſteroit ſans fonction ſi les parties jugées étoient ſatisfaites du premier arrêt. Les diétes ne doivent point être regardées comme un ſénat permanent & abſolu, quoique tout s'y décide à la pluralité des voix. L'Angleterre & la Suéde ont leurs parlemens où les affaires ſont réglées par les ſuffrages des députés des provinces, ſans que le gouvernement prenne le nom d'*ariſtocratique*. Les biens de chaque ſénateur, dans l'ariſtocratie, dépendent abſolument des loix & du ſénat qui peut en prendre une portion pour les beſoins de l'état. En *Allemagne* tous les états enſemble n'ont point de droit ſur les biens des particuliers.

On a ſouvent agité ſi l'*Allemagne* pouvoit être miſe dans la claſſe des monarchies. La queſtion ne peut ſe décider qu'en en diſtinguant de deux eſpéces. Dans les unes le monarque eſt abſolu,

Digitized by Google

dans les autres ſon pouvoir eſt limité par la loi. Il eſt certain que l'exercice de la puiſſance impériale eſt réglé par des capitulations, & que l'empereur n'a pas plus de pouvoir ſur les princes, qu'un canton Suiſſe n'en a ſur les autres. Les titres faſtueux dont il ſe pare ſont des ſons ſans idée, des fantômes ſans réalité. Les états en lui prêtant ſerment de fidélité ſe réſervent leur indépendance & leurs privilèges. Quelques juriſconſultes, ennemis de la puiſſance impériale, ont avancé que celui qui en étoit revêtu n'étoit qu'un magiſtrat chargé de titres pompeux & ſtériles, & que la ſouveraineté réſidoit dans les états. Il faut convenir que dans la capitulation que l'empereur jure d'obſerver, les électeurs lui preſcrivent ce qu'il doit faire, & qu'il ſe réſervent le droit de lui déſobéir s'il viole ſes engagemens. Cette capitulation prouve ſimplement que ſa puiſſance n'eſt pas abſolue, & qu'il eſt des cas où la déſobéiſſance ne peut être regardée comme criminelle. Le chef de l'empire ne déroge point au droit de ſouveraineté lorſqu'il s'engage à obſerver les loix fondamentales, à demander le conſeil des états dans les affaires publiques, à ne point changer les légiſlations, à n'introduire aucune nouveauté dans le culte, à ne faire ni la paix ni la guerre ſans le conſentement de la nation. C'eſt en conſéquence de ces engagemens que les états de l'empire promettent de conſacrer leur fortune & leurs vies pour la cauſe commune.

La puiſſance impériale eſt beaucoup moins étendue que dans les monarchies où la puiſſance du monarque eſt reſtreinte par la loi. Dans celles-ci les premiers de l'état lui doivent compte de leurs actions, & il ne peut être cité à aucun tribunal, il lève des tributs & des armées, & par la raiſon ou ſous le prétexte du bien public, il peut ſoumettre la fortune de ſes ſujets à ſes volontés pour ſoutenir des guerres juſtes ou d'ambition. L'empereur d'*Allemagne* ne jouit point de ces privilèges. Ses intérêts ſont abſolument diſtingués de ceux des états. Les princes qui compoſent le corps germanique, ſont des alliances avec les autres puiſſances, ſans ſa participation; & lorſqu'ils ſe croient lézés, ils lui déclarent la guerre. Il y a encore une autre différence dans les prérogatives des empereurs & des rois. Un monarque peut diſpoſer des forces de l'état, il eſt général né de ſes armées, il en dirige, à ſon gré, les opérations, il eſt l'ame & l'eſprit qui font mouvoir tout le corps. L'empereur, quoique chef d'une nation nombreuſe, n'a pas le même privilège; c'eſt avec ſes propres revenus qu'il ſoutient l'éclat de ſa dignité; il n'y a point de tréſor public; les états ne lui entretiennent point d'armées; chaque prince diſpoſe à ſon gré de ſes troupes & du revenu de ſa ſouveraineté. Lorſqu'il eſt preſſé par des guerres, il eſt obligé de mendier des ſecours d'hommes & d'argent que ſouvent on lui refuſe ou qu'on lui fournit avec épargne. Il eſt une autre eſpèce de ſervitude qui le met au-deſſous des rois. Une ancienne coutume, confirmée par la bulle d'or, aſſujettiſſoit l'empereur dans de certains cas à comparoître devant le comte palatin pour rendre compte de ſes actions. Les trois électeurs eccléſiaſtiques citèrent Albert I à ce tribunal, mais il étoit trop puiſſant pour obéir; & au lieu de répondre il prit les armes contre ſes accuſateurs: c'eſt le ſeul exemple que l'hiſtoire nous fourniſſe de l'exercice de cette loi.

Quelques écrivains Allemands ont prétendu que leur gouvernement étoit populaire, & qu'eux ſeuls jouiſſoient du droit de citoyens, qui conſiſte à être admis dans les délibérations, & à donner ſa voix dans les affaires publiques. Il faut en conclure que les états ſont les ſeuls citoyens qui, tous en général & en particulier, décident de l'adminiſtration publique. La conſtitution politique d'*Allemagne*, n'a aucun trait de conformité avec les républiques populaires de l'ancienne Grèce; on eſt forcé d'avouer que ce gouvernement, qui n'eſt formé ſur aucun modèle, n'en ſervira jamais à d'autres. C'eſt un corps monſtrueux qu'on ne peut réformer ſans le détruire; ſes membres ſont trop inégaux pour en faire un tout régulier; c'eſt une confédération de peuples libres, ſemblable à celle qui étoit entre les Romains & les Latins. Les Allemands, ſous leur empereur, reſſemblent aux Grecs, qui ſe réunirent ſous Agamemnon pour venger ſur Troie, l'injure de Ménélas.

On peut juger des forces de l'*Allemagne*, par le nombre de ſes villes, de ſes bourgs & de ſes villages, où l'on voit par-tout briller l'induſtrie commerçante. Une nobleſſe riche & magnifique y répand l'abondance; les guerres dont elle a toujours été agitée, ont enlevé beaucoup de cultivateurs à la terre. Le goût décidé des Allemands pour les arts méchaniques, les éloigne des travaux champêtres, & dès qu'ils ſont aſſez fortunés pour apprendre un métier, ils quittent leurs villages, & ſe retirent dans les villes dont la molleſſe énerve leur vigueur naturelle: on compte dans les dix cercles dix-neuf cents cinquante-ſept villes & bourgs, ſans y comprendre la Bohême, où l'on trouve deux cents deux villes, trois cents huit bourgs & trente mille trois cents ſoixante & trois villages. Quoique l'*Allemagne* s'étende depuis le pays de Liège, juſqu'aux frontières de la Pologne, & depuis le Holſtein, juſqu'aux extrémités de la Hongrie, il n'y a point de contrée qui ne fourniſſe des ſubſiſtances ſuffiſantes à ſes habitans. L'exportation de ſes denrées excède l'importation. C'eſt l'introduction du luxe qui leur a fait un beſoin des vins de France & d'Eſpagne, des draps étrangers dont ils ont la matière premiere. Les bords du Rhin ſont couverts de mûriers, qui donnent la facilité de nourrir des vers à ſoie. Pluſieurs villes, ſituées ſur le Mein & la mer Baltique, fa-

voriſent les importations, dont les progrès ſont arrêtés par des impoſitions accablantes. C'eſt de-là que pluſieurs nations tirent le fer travaillé, le plomb, le vif argent, du bled, de la laine, des draps groſſiers, des ſerges, des toiles de lin, des chevaux & des moutons. La puiſſance de l'*Allemagne* eſt toute renfermée en elle-même; elle n'a point, comme les autres royaumes, de poſſeſſions dans des terres étrangères, c'eſt ce qui donne des entraves à ſon commerce, & ce qui rend l'argent plus rare; cette diſette d'eſpèces eſt encore occaſionnée par le goût de la jeuneſſe allemande pour les voyages: ils vivent pauvres chez eux pour figurer avec éclat chez l'étranger, où ils perdent la ſimplicité innocente de leurs mœurs. Dans les autres royaumes, les capitales engloutiſſent tout l'or des provinces; en *Allemagne*, il y a plus d'économie dans la diſtribution des richeſſes, & cette égalité qui lui donne moins d'éclat, eſt ce qui entretient ſon embonpoint.

La puiſſance d'un état eſt relative à celle de ſes voiſins; l'*Allemagne* contigue à la Turquie d'Europe, a pour remparts, la Stirie, la Hongrie & la Croatie. Les Ottomans, conſidérables par leur nombre, ne ſont point des ennemis dangereux; peu aguerris & mal diſciplinés, ils n'ont que l'impétuoſité de courage, qui s'éteint à meſure qu'ils pénetrent dans les pays froids. La ſtérilité de la Servie & de la Bulgarie, leur refuſe les ſubſiſtances néceſſaires à de nombreu es armées. Ils ont eu quelques ſuccès dans pluſieurs guerres, on doit les attribuer au mépris qu'ils inſpiroient: l'*Allemagne* ne leur a jamais oppoſé que le quart de ſes forces, & c'étoi nt des troupes de rebut, mal payées & mal diſciplinées. La terreur qu'inſpiroit le nom Turc, étoit un effet de la politique Autrichienne, qui exagéroit leurs forces pour tirer de plus fortes contributions: la religion a encore contribué à nourrir ce préjugé; les prêtres & les moines ont tonné dans la tribune ſacrée, pour armer l'Europe contre ces peuples infideles. L'*Allemagne* n'a rien à redouter de l'Italie gouvernée par différens princes qui ne peuvent porter la guerre au dehors. La Pologne, ſans ceſſe déchirée de factions, ne figure plus pa mi les puiſſances de l'Europe. Elle n'a ni la force ni l'ambition de faire des conquêtes. Le Danemarck, attentif à conſerver ſes poſſeſſions, ne peut nuire à l'empire, & a beſoin de ſon ſecours contre la Suède. L'Angleterre, ſatisfaite d'être la dominatrice des mers, n'eſt jalouſe que d'étendre ſes poſſeſſions dans le nouvel hemiſphère. Les Hollandois, nés au milieu des eaux, ont tourné leur ambition du côté de l'Inde. La Suède, ſous ſes rois conquérans, a enlevé pluſieurs provinces d'*Allemagne*; mais cette puiſſance manque d'hommes & d'argent pour ſoutenir une longue guerre; c'eſt un débordement qui ſe diſſipe dans les campagnes qu'il inonde. La France eſt le ſeul état qui puiſſe attaquer avec ſuccès l'*Allemagne*. Mais la nature a fixé ſes bornes, & l'expérience lui a appris qu'elle ne peut les franchir impunément.

Les avantages du corps germanique ſont compenſés par beaucoup de maux politiques qui le conſument au dedans. Le défaut d'harmonie avec le ſouverain, eſt le germe de ſa langueur & de ſon dépériſſement. Il eſt impoſſible dans le phyſique que pluſieurs parties réunies forment un ſeul corps; la même impoſſibilité ſe rencontre dans les corps politiques: quand il y a pluſieurs princes qui préſident au deſtin d'un état, on ne voit jamais plier leurs forces ſous une même volonté; cette union parfaite ne ſe trouve que dans les monarchies, ou dans les républiques, où le pouvoir ſuprême eſt concentré dans une ſeule ville, comme dans Rome, Sparte, Athènes & Veniſe: les jalouſies diviſent & détruiſent les gouvernemens compoſés de pluſieurs états égaux en pouvoir. Il faut que le gouvernement ſoit uniforme pour en aſſurer la proſpérité. Ainſi le plus grand vice du gouvernement de l'empire, eſt de n'être ni monarchique, ni puiſſance fédérative; l'empereur eſt ſans ceſſe attentif à étendre ſes prérogatives, & les autres princes veillent ſans ceſſe pour les reſtraindre. Les villes impériales, devenues riches par leur commerce, excitent la cupidité des princes indigens qui ne peuvent ſe diſſimuler que c'eſt la liberté qui fait germer les richeſſes & l'induſtrie: la nobleſſe, fière de ſon origine, prodigue le mépris au peuple qui ſe croit auſſi reſpectable qu'elle par ſon opulence. La jalouſie ſème encore la diviſion entre les princes ſéculiers & les princes eccléſiaſtiques; les premiers voient avec indignation les miniſtres de l'autel jouir du droit de préſéance, quoiqu'ils ſoient bien inférieurs en naiſſance, & qu'ils ne puiſſent tranſmettre leur grandeur à leur famille; de leur côté les princes eccléſiaſtiques ſe plaignent ſans ceſſe des ſéculiers qui ont uſurpé une portion de leurs revenus; enfin on voit par-tout des opprimés & des oppreſſeurs.

Le prétexte de la religion fomente des haines naturelles & diviſe des cœurs qu'elle ſe propoſoit d'unir; le clergé catholique a été privé par les princes proteſtans de quelques-uns des domaines qu'il poſſédoit. Les prêtres dépouillés d'une partie de leurs biens, ne ſont pas diſpoſés à en aimer les raviſſeurs; le plus grand vice de ce gouvernement eſt le droit accordé à différens états de l'empire, de faire des alliances avec leurs voiſins; c'eſt ouvrir une entrée aux étrangers; c'eſt rompre l'union naturelle pour en faire une adoption nouvelle; c'eſt confier au ſort des armes la déciſion des querelles qui ne doivent être diſcutées qu'au tribunal des loix; enfin ſans ces vices de conſtitution, auxquels l'*Allemagne* eſt attachée, elle pourroit vouloir donner des loix à l'Eurooe entière, ou au moins la tenir dans de continuelles frayeurs. (*M-r.*)

(Mais auſſi l'Europe feroit contre elle plus d'efforts; car la politique proportionne naturellement ſon activité à ſes dangers & à ſes craintes.)

ALLEN *ou* ALLEYN (GUILLAUME), (*Hiſt. mod.*)

controverſiſte anglican, dont les ouvrages ont été imprimés en 1707 *in-folio*, mais dont nous ne parlons, que pour obſerver que du temps de Cromwel il parut en françois un traité politique qu'on annonçoit comme traduit de Guillaume *Allen*, mais qui étoit, à ce qu'on croit d'un gentilhomme françois, nommé M. de Marigny. Dans ce traité, on diſoit que *tuer un tyran n'eſt pas un meurtre*. Ce livre, dit-on, fut préſenté à Cromwel, qui le reçut avec plaiſir, & qui au lieu d'y voir une invitation à le tuer, n'y vit qu'une apologie du meurtre de Charles I, tant les paſſions & l'eſprit de parti peuvent aveugler les plus clairvoyans!

Il y eu auſſi un mathématicien anglois célèbre, qui ſe nommoit Thomas *Allen*, mais dont les ouvrages ſont perdus. Né en 1542, mort en 1632.

ALLUCIUS *ou* ALLUTIUS, (*Hiſt. anc.*) prince des Celtiberiens en Eſpagne, eſt connu, ſi on oſe le dire, par l'honneur qu'il eut d'être vaincu par Scipion, & d'avoir donné lieu au trait fameux tant célébré ſous le titre *de la continence de Scipion*. C'étoit à ce prince *Allucius* qu'étoit fiancée cette jeune & belle fille que Scipion fit priſonnière, & ſur laquelle il eut la généroſité de s'interdire tous les droits de la victoire, quoiqu'il eût été touché de ſa beauté. Il la remit religieuſement, & comme un dépôt ſacré au prince *Allucius*, en l'exhortant ſeulement à être l'ami des Romains. Une pareille conduite étoit bien propre à les faire aimer. Scipion augmenta la dot de la fille, d'une ſomme que les parens de cette fille l'avoient obligé de recevoir pour ſa rançon. C'eſt ainſi, dit Valère Maxime, que ſe comporta Scipion *& juvenis & victor & celebs, & jeune & vainqueur, & célibataire*. Cet évènement arriva 210 ans avant J. C.

ALMAGRO (DIEGO), (*Hiſt. mod.*) C'eſt un de ces fameux vainqueurs de l'Amérique,

Que le ciel fit ſi grands ſans les rendre meilleurs,

a dit l'auteur d'Alzire.

Almagro né dans une telle abjection qu'il ne connoiſſoit pas même ſon père, devint illuſtre par ſa valeur & fameux par ſa cruauté; il accompagna en 1525 François Pizarre à la conquête du Pérou, il prit Cuzco, & c'eſt à lui principalement qu'on impute la mort d'Atabalipa, dernier roi du Pérou, qui fut arrêté par trahiſon dans une entrevue, puis étranglé contre la foi donnée, en 1533. *Almagro* pénétra juſqu'au Chily, ſignalant toujours par-tout & la même valeur & la même cruauté. S'étant brouillé avec Pizarre, il le fit aſſaſſiner. Ce crime ne reſta pas impuni. Vaca de Caſtro, vice-roi du Pérou, fit la guerre à *Almagro*, le vainquit, le prit & le fit décapiter en 1542.

ALMAMON *ou* ALMAMOUN. (*Voyez* ABDALLA ALMAMON.)

ALMANSOR. (*Hiſt. mod.*) Le nom eſt plus célèbre que les perſonnages qui l'ont porté. On diſtingue trois princes Mahométans de ce nom, connus ſur-tout par les guerres continuelles qu'ils firent aux chrétiens.

Le premier étoit roi de Cordoue, il prit Barcelone, il mourut l'an 1002.

Le ſecond, ſe nommoit Joſeph, étoit roi de Maroc, les chrétiens eurent de l'avantage ſur lui; il fut défait en 1158 par les Eſpagnols.

Le troiſième étoit ſon fils, il ſe nommoit Jacob; il fut un conquérant aſſez heureux, il ſe rendit maître de Maroc, de Fez, de Tremecen, de Tunis, & portant la guerre en Eſpagne, il gagna la bataille d'Alarcos en Caſtille. Le pape Innocent III lui adreſſa un bref en 1199 pour le rachat des eſclaves chrétiens.

ALMEIDA (FRANÇOIS), (*Hiſt. mod.*) gentil-homme Portugais, fut le premier gouverneur des Indes orientales, depuis que les Portugais y eurent pénétré en doublant le cap de Bonne-Eſpérance; le roi Emmanuel l'y envoya en 1505. Il ſe diſtingua dans cette expédition par ſa valeur & ſa bonne conduite. Il défit en 1508 l'armée navale de Campſon, ſultan d'Egypte, qui cherchoit à traverſer l'entrepriſe des Portugais.

ALMELOVEEN. (*Hiſt. mod.*) Il y a deux Hollandois célèbres de ce nom.

1°. Thomas Janſſon d'*Almeloveen*, connu par ſon *Hortus Malabaricus*, c'eſt-à-dire par la deſcription des plantes du Malabar, Amſterdam, 1678, 12 vol. *in-fol.* auxquels ils faut joindre *Flora Malabarica*, 1696 *in-fol.*

2°. Théodore, de la même famille, profeſſeur en hiſtoire, en langue grecque & en médecine à Hardewick, mort à Amſterdam, en 1742. On a de lui quelques ouvrages de littérature, publiés en différens temps à Amſterdam, tels que *de vitis Stephanorum*, *Plagiariorum Syllabus*, *Faſti Conſulares*, *&c.*

ALMOHADES. (*Hiſt. mod.*) nom de la quatrième race des rois de Fez & de Maroc.

ALP-ARSLAN (*Hiſt. Mod.*) ſecond ſultan de la dynaſtie des Selgiucides, fut un aſſez grand conquérant dans l'Aſie, pour avoir mérité cette épitaphe qu'on lit ſur ſon tombeau à Meru dans le Khoraſan, où il mourut en 1072 : *Vous tous qui avez vu la grandeur d'Alp-Arſlan élevée juſqu'aux cieux, venez à Meru, vous la verrez enſevelie ſous la pouſſière.*

ALPAIDE, femme ou concubine de Pepin de Hériſtal, qui répudia, dit-on, Plectrude, ſa femme légitime, pour épouſer cette *Alpaide*, femme célèbre par ſa beauté. Il en eut Charles-Martel, & ce Childebrand, prince inconnu, dont il a plu au ſieur de Sainte-Garde, aumônier du roi, de faire le héros d'un poème épique, & à quelques généalogiſtes de faire la tige de la troiſième race de nos rois.

Quelques auteurs modernes traitent de bâtards, Charles-Martel & Childebrand, ce qui n'eſt peut-être pas trop d'accord avec les uſages de ce temps-là, qui permettoient le divorce, & regardoient

comme légitimes les mariages faits en conſéquence. Des actes ſemblent prouver cependant que Plectrude ne fut jamais répudiée, & que Pepin, à l'exemple de nos premiers rois, & ſuivant l'exemple des Germains, eut ces deux femmes à la fois. Les annales de Metz rapportent même que le mariage de Pepin avec *Alpaude* ayant excité le zèle de ſaint Lambert, évêque de Liége, qui le qualifia hautement d'adultère public, ce ſcrupuleux prélat fut aſſaſſiné par Odon, frère d'*Alpaude*, & même avec le conſentement de Pepin. On ajoute que le meurtrier, rongé de vers tout vivant, devenu furieux, & comme pourſuivi par la vengeance divine, ſe précipita dans la Meuſe. *Alpaude* ſe retira, ſelon l'uſage, dans un monaſtère qu'elle avoit fondé, c'étoit Orp-le-Grand dans le Brabant. Elle y mourut. » Un cloître, dit Bayle, eſt ordinairement aux » perſonnes de cette eſpèce, ce qu'étoit autrefois » l'igourne aux banqueroutiers ».

ALPHONSE, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) Pluſieurs rois de Léon, des Aſturies, de Caſtille, d'Aragon & de Navarre, ont porté le nom d'*Alphonſe*; & comme la loi que nous nous ſommes impoſée de nous borner aux généralités de l'hiſtoire, ne nous permet pas d'entrer dans les détails de leur règne, nous parlerons de chacun d'eux en particulier, avec la brièveté qui convient à notre plan.

ALPHONSE I, ſurnommé le *catholique*, mérita ce titre par les victoires qu'il remporta ſur les Muſulmans, auxquels il rendit le nom chrétien redoutable. Proclamé roi en 739, par les Goths réfugiés dans les montagnes des Aſturies, il ſembla, pendant les premières années de ſon règne, ne reſpirer que la guerre & le carnage; ſe baigner dans le ſang des Mahométans, démanteler des places, ſaccager des villes, changer de riches campagnes en déſerts affreux. Tels furent les exploits par leſquels il ſignala ſa haine contre le Mahométiſme, (ou plutôt par leſquels il tenta de reconquérir les états enlevés aux Goths par les Sarraſins). Las ou honteux de tant de dévaſtations, (qui rempliſſoient mal ſon objet) ce guerrier ſanguinaire devint un roi doux, pacifique & bienfaiſant, plus occupé du bonheur de ſes ſujets, que de la deſtruction des infidèles. Il mourut en 757, & laiſſa ſon trône à ſon fils Froila.

ALPHONSE II, dit le *chaſte*, parce qu'il fit vœu de chaſteté, vœu plus qu'indiſcret dans un monarque & un époux, monta ſur le trône des Aſturies en 791, par l'abdication volontaire de D. Bermude, ſucceſſeur de l'uſurpateur Moregat, & eut aſſez de généroſité pour oublier des injures dont il lui étoit aiſé de ſe venger, préférant le noble ſoin de ſe concilier tous les cœurs par ſes bienfaits, à la peine inquiétante de rechercher des coupables qu'il eût été obligé de punir. Il fit la guerre aux Maures; mais ce fut pour défendre ſes provinces de leur fureur; c'étoit l'amour de ſon peuple qui l'animoit, & non la haine de ſes ennemis. Ce roi bon & juſte fut dépoſé par une troupe de factieux, mécontens de la juſtice qu'il faiſoit obſerver dans ſes états. Ils l'enfermèrent dans un monaſtère. Des citoyens fidèles volèrent au ſecours de leur monarque, le tirèrent de ſa priſon, & le rétablirent ſur le trône au bruit des acclamations publiques. *Alphonſe* ne fut ſe venger de ſes ennemis que par des bienfaits. Cette généroſité héroïque fit rentrer dans le devoir ceux qui s'en étoient ſi étrangement écartés. Après un règne floriſſant de 44 ans, ce prince moins fatigué de la royauté qu'épuiſé par les ſoins pénibles de l'adminiſtration & par ſes longs travaux militaires, aſſembla les grands du royaume, demanda qu'il lui fût permis de jouir d'un repos auquel ſon âge (il avoit 70 ans) & ſes infirmités le condamnoient, leur recommanda pour ſon ſucceſſeur, Ramire ſon couſin, vit ſon choix approuvé, remit à celui-ci les rênes du gouvernement, & vécut encore ſept ans ſimple citoyen, obſervant les loix auſſi exactement qu'il les avoit fait obſerver.

ALPHONSE III, ſurnommé le *grand*, roi d'Oviédo & de Léon, monta fort jeune ſur le trône, & vit les premiers jours de ſon règne troublés par la révolte de Froila, comte de Galice, qui obligea le jeune monarque à fuir devant lui, & à lui laiſſer le ſceptre. Mais Froila ne jouit pas longtemps du fruit de ſon crime, ayant été aſſaſſiné dans ſon palais un peu moins d'un an après ſon uſurpation. *Alphonſe* reprit les rênes du gouvernement, & courut riſque d'être détrôné une ſeconde fois; il réduiſit les rebelles, à la tête deſquels étoit le comte d'Eylon. Une continuité de victoires remportées ſur les Sarraſins illuſtrèrent la ſuite de ſon règne, & lui méritèrent le ſurnom de *grand*: grandeur fatale qui ne lui laiſſa pas un moment de tranquillité. Souvent, tandis que le ſouverain triomphe hors de ſes états, le déſordre s'introduit au dedans, & lorſqu'il s'agit de réformer les abus, on trouve des obſtacles qui entraînent de grands troubles. Les ſeigneurs vexoient le peuple; *Alphonſe* voulut borner leur autorité. Pluſieurs ſe révoltèrent, & *Alphonſe* ſe vit contraint de tourner contre ſes propres ſujets, des armes qu'il eût voulu n'employer que contre les Maures. Le ſang des rebelles coula ſans éteindre le feu de la rébellion. Il eut la douleur de voir ſes fils & la reine, ſon épouſe, conjurés contre lui; & dans cette conjoncture accablante, ſoit foibleſſe, ou généroſité, il abdiqua en faveur de D. Garcie, l'aîné de ces fils dénaturés, & donna la Galice à D. Ordogne, le cadet. *Alphonſe* mourut deux ans après cette abdication, le 20 décembre de l'an 912. Il avoit fait lui ſeul plus de conquêtes que tous ſes prédéceſſeurs enſemble; ſes états comprenoient les Aſturies, la Galice, une partie du Portugal & de la vieille Caſtille, avec le royaume de Léon.

ALPHONSE IV, dit le *moine*, parce que, ne ſe ſentant aucune des qualités néceſſaires pour régner,

il abdiqua la couronne en faveur de Ramire, ſon frère, quoiqu'il eût un fils, & ſe fit moine dans l'abbaye de Sahagun. Mais il ſe repentit de cette démarche, &, comme s'il eût appris dans l'obſcurité du cloître l'art de régner, il ſortit de ſon couvent, & prétendit que Ramire lui rendit la couronne; il eut des partiſans, mais ils furent bientôt diſſipés. *Alphonſe* abandonné ſe jetta aux pieds de ſon frère qui lui fit crever les yeux & le fit étroitement garder dans le monaſtère de ſaint Julien, où il finit ſes jours

ALPHONSE V n'avoit que cinq ans lorſqu'il monta ſur le trône; ſon éducation fut confiée au comte de Galice D. Melando Gonzalez, & la régence à Dona Elvire, mère & tutrice du monarque enfant. L'une & l'autre concoururent à en faire un roi vertueux, doux, équitable, bienfaiſant, qui gouverna ſes états en paix, & mourut en 1028 ſous les murs de Viſeo, place importante de la Luſitanie, dans la première entrepriſe qu'il forma contre les Maures. Il étoit dans ſa trente-quatrième année.

ALPHONSE VI, dit *le brave*, réunit les trois royaumes de Caſtille, de Léon & de Galice, que Ferdinand-le-Grand, ſon père, avoit diviſés entre ſes trois fils. Mais les Caſtillans ne voulurent le reconnoître pour leur ſouverain, qu'à condition qu'il jureroit de n'avoir eu aucune part à la mort du roi ſon frère. Le Cid, ce héros ſi célèbre par ſa valeur & la continuité de ſes victoires ſur les Sarraſins, reçut ce ſerment; & l'on aſſure qu'il exigea d'*Alphonſe* qu'il le répétât juſqu'à trois fois: h rdieſſe indiſcrette qui le fit exiler par le nouveau roi. Mais bientôt le bruit de ſes exploits le fit rappeller.

La conquête de Tolède & de pluſieurs places des environs, qui ſubirent le joug des Caſtillans, & donnèrent commencement à une nouvelle province, nommée la nouvelle Caſtille, eſt l'événement le plus remarquable du règne d'*Alphonſe*. Si ſes armes ne furent pas toujours victorieuſes, ſon courage ne brilla jamais avec plus d'éclat que dans les revers. Ce fut après avoir perdu deux grandes batailles contre les Maures, qu'il força le Miramolin, vainqueur du roi de Séville, à faire hommage de ſes conquêtes à la couronne de Caſtille, à s'en reconnoître tributaire, & à payer ſur le champ une ſomme conſidérable. Ce fut après la fatale journée des ſept comtes, qu'*Alphonſe*, infirme & âgé de 75 ans, arrêta un vainqueur qui ſembloit devoir envahir la Caſtille, l'inſulta juſques ſous les murs de Séville, & revint à Tolède chargé de gloire & de riches dépouilles. Il y mourut peu de temps après, le premier jour de juillet 1109.

ALPHONSE *le batailleur*, roi d'Aragon, & Urraque ſon épouſe, fille unique & héritière d'Alphonſe VI. ſe diſputèrent pendant ſept ans la couronne de Caſtille: ce qui plongea l'Eſpagne dans une guerre inteſtine, qui n'aboutit qu'à rendre vaines les prétentions de l'un & de l'autre. La couronne appartenoit ſans contredit à Urraque par le droit de ſa naiſſance; & cette princeſſe, au lieu de la partager avec le roi d'Aragon ſon époux, prétendoit gouverner ſeule toute la Caſtille & ſes autres états. *Alphonſe* cependant n'avoit épouſé Urraque que pour réunir toute l'Eſpagne chrétienne ſous un ſeul maître; auſſi prit-il le titre d'empereur des Eſpagnes, à l'exemple de ſon beau-père. Mais Urraque avoit un fils de ſon premier mari, Raimond de Bourgogne. Ce fils, exclu du trône par une volonté aſſez biſarre de ſon ayeul, étoit élevé dans la Galice qu'on lui avoit laiſſée pour apanage avec le titre de comte. Tandis que ſes deux époux ſe faiſoient une guerre cruelle, les Galiciens reconnurent l'infant pour ſouverain, & le couronnerent à Compoſtelle. Bientôt il eut un parti conſidérable. Le roi d'Aragon jugea à propos de laiſſer la mère & le fils continuer cette querelle, & de ſonger à aggrandir ſon propre royaume par des conquêtes ſur les Maures. La reine Urraque mourut; ſon fils, aidé du pape Calixte II, ſon parent, força le roi d'Aragon à lui reſtituer, par un traité, les places qu'il occupoit encore dans la Caſtille. (*Voy. ci-après* ALPHONSE I, roi d'Aragon.)

ALPHONSE VII, roi de l'ancienne & de la nouvelle Caſtille, de Léon, des Aſturies & de la Galice, ſe fit couronner empereur des Eſpagnes, à Tolède, en 1135; il fut le quatrième & le dernier qui porta ce titre faſtueux; il ſignoit *Ildefonſus pius, felix, auguſtus, totius Hiſpaniæ imperator*. C'eſt cette affectation qui le fait ſurnommer l'*empereur* par les hiſtoriens d'Eſpagne. Il mourut en 1157, après avoir diviſé ſes états entre Sanche, ſon fils aîné, à qui il donna les deux Caſtilles, & Ferdinand qui eut en partage le royaume de Léon & de Galice.

ALPHONSE VIII, dit *le noble* ou *le bon*, roi de Caſtille, n'avoit que quatre ans lorſqu'il monta ſur le trône. Sa minorité fut orageuſe; ſes états furent démembrés. Mais ayant atteint ſa quinzième année, il fut déclaré majeur en 1166 par les états-généraux du royaume de Caſtille aſſemblés à Burgos, & reconquit rapidement tout ce que ſes voiſins avoient uſurpé ſur lui pendant ſon enfance. En 1176, *Alphonſe* tourna toutes ſes forces contre les Maures, dans le deſſein de les chaſſer de l'Eſpagne; il ſuivit ſi conſtamment ce projet, que quand les rois d'Aragon, de Navarre & de Léon ſe liguèrent contre lui en 1191, il leur demanda la paix, & fut aſſez heureux pour changer la ligue en une croiſade dont il ſe déclara le chef. Cependant il perdit une grande bataille contre le Miramolin, en 1195. On aſſure que vingt mille hommes d'infanterie & toute ſa cavalerie reſtèrent ſur le champ de bataille. La journée de Maraudal en 1212, le vengea de cette défaite. Les hiſtoriens diſent que cent mille Maures y perdirent la vie. La peſte & la famine qui déſoloient alors l'Eſpagne, & ſur-tout l'armée d'*Alphonſe*, l'empêchèrent de tirer de ſa victoire tout l'avantage qu'il eût pu en eſpérer dans des circonſtances plus fa-

vorables. Ce prince mourut en 1214, âgé de 60 ans.

ALPHONSE IX, roi de Léon, des Aſturies & de Galice, fils de Ferdinand, roi de Léon, & de Donna Urraque, infante de Portugal, répudiée par ſon époux, ſuccéda à ſon père en 1188. Tour à-tour allié & ennemi des rois de Caſtille, (car ſes états avoient été diſtraits & détachés de cette couronne,) tantôt il leur fit la guerre, & tantôt il joignit ſes armes aux leurs contre les Sarraſins. Plus heureux lorſqu'il combattit les infidèles, que lorſqu'il porta les ravages de la guerre dans les états des princes chrétiens, il ne contribua pas peu à affoiblir la puiſſance des Maures en Eſpagne, par les conquêtes qu'il fit ſur eux. Il mourut en 1230, après un règne de 42 ans.

ALPHONSE X, ſurnommé *le ſage*, ou *l'aſtronome*, fils de Ferdinand III, lui ſuccéda en 1252. Peu ſatisfait de la couronne de Caſtille, il ſe laiſſa aller à l'ambition indiſcrète d'y joindre la couronne impériale, démarche inconſidérée, qui cauſa ſon malheur & celui de l'état. Il fut réellement élu empereur en 1257, par la faction de quelques ſeigneurs allemands, qu'il gagna par ſes profuſions; mais il ne put pas ſoutenir efficacement cette prétendue élection; & l'or qu'il prodiguoit à des étrangers, il l'amaſſoit par des impôts exceſſifs, dont il chargeoit ſes ſujets, & en retenant les appointemens des principaux officiers de la couronne. On commença par murmurer dans la Caſtille; puis on conſpira. *Alphonſe*, jaloux de ſe faire reconnoître empereur, vouloit, malgré ces mouvemens, partir pour l'Italie; il promit aux révoltés de les ſatisfaire, & leur donna de l'argent: ceux-ci profitèrent de la crainte qu'ils lui inſpiroient, pour fortifier leur parti. *Alphonſe* couroit riſque de perdre la couronne qu'il poſſédoit, en pourſuivant celle qu'il ne devoit pas poſſéder. L'élévation de Rodolphe de Habsbourg au trône impérial, fit évanouir toutes les eſpérances du roi de Caſtille, relativement à l'empire. Il revint dans ſes états, gagna les mécontens à force de dons & de promeſſes; mais il laiſſa un levain de rébellion dans les eſprits.

Don Ferdinand, ſon fils aîné, étoit mort, & laiſſoit deux enfans, qui devoient naturellement hériter des droits de leur père, déclaré ſucceſſeur d'*Alphonſe*: mais Don Sanche, frère de Ferdinand, conçut le perfide projet, non-ſeulement d'être déclaré héritier du trône, préférablement à ſes neveux, mais encore de détrôner ſon père. Ce fils ingrat réuſſit à ſe faire déférer le titre de roi, par les états aſſemblés à Valladolid. *Alphonſe* ſe ligua avec le roi de Maroc, qui ne put le rétablir ſur le trône. Il maudit ſon fils, le déshérita, puis rétracta cette exhérédation, & mourut de chagrin en 1284. Ses tables aſtronomiques, connues ſous le nom de *Tables Alphonſines*, qu'il fit rédiger en 1270, lui avoient mérité le ſurnom *d'Aſtronome*. Le code des loix, qu'il forma & publia, lui fit donner celui de *ſage*, dont il ternit la gloire par la folle ambition qu'il eût d'être empereur d'Allemagne. (C'eſt de cet *Alphonſe* que Mariana, lib. 13. de reb. Hiſpanic. c. 20. a dit qu'*il perdit la terre, à force de contempler le ciel*, & c'étoit lui qui diſoit que, *ſi Dieu l'avoit appellé à ſon conſeil, lorſqu'il avoit créé le monde, il lui auroit donné de bons avis.*)

ALPHONSE XI, ſurnommé *le vengeur*, fils de Ferdinand IV, lui ſuccéda aux royaumes de Léon & de Caſtille en 1312; il ne faiſoit, pour ainſi dire, que de naître, lorſque ſon père mourut; & tout le temps de ſa minorité fut une continuité d'intrigues, de cabales, de révoltes & de guerres inteſtines. L'Eſpagne chrétienne fut alors dans la ſituation la plus déplorable. *Alphonſe*, devenu majeur, s'arma d'une ſévérité peut-être trop dure, mais jugée néceſſaire, pour faire rentrer les grands dans le devoir. Ce prince ajouta même quelquefois la ruſe & la trahiſon à la rigueur. Ces moyens violens n'eurent pas tout l'effet qu'il en attendoit: il ne put jamais détruire entièrement le levain de rébellion, qui fermentoit depuis le règne de Ferdinand III. La rigueur de ſes jugemens lui mérita le ſurnom de *vengeur*, titre plus terrible que glorieux. *Alphonſe* ſe ſignala contre les Maures: la bataille de la Salado, où ſon armée combinée avec celle du roi de Portugal, tua plus de deux cents mille Maures, & fit un nombre incroyable de priſonniers, eſt célèbre dans les annales de ſon règne. Tous les chemins, à plus de trois lieues à la ronde, étoient couverts de cadavres. *Alphonſe* prit enſuite Algezire, place forte de l'Andalouſie, ſur la côte du détroit de Gibraltar; & peut-être eût-il conquis Gibraltar même, ſi la peſte n'eût terminé ſes jours, lorſqu'il en faiſoit le ſiège en 1350: Les Caſtillans le regrettèrent: ſa grande ſévérité devint alors un ſujet d'éloges. On jugea qu'elle avoit purgé la Caſtille des brigands qui l'infeſtoient, donné une nouvelle force aux loix, réformé un grand nombre d'abus dans l'adminiſtration de la juſtice, & ſouvent réprimé la tyrannie des grands qui opprimoient le peuple, & faiſoient des uſurpations injurieuſes à la couronne. Il n'eſt pas ſûr que la douceur eût produit les mêmes effets, dans un temps où l'eſprit de révolte animoit preſque tous les grands. Plaignons un roi qui ſe voit dans la dure néceſſité de faire couler le ſang des plus puiſſans de ſes ſujets, pour aſſurer la tranquillité & le bonheur des autres; & conſeillons-lui toujours de n'avoir recours à la juſtice rigoureuſe, qu'après avoir épuiſé prudemment tous les autres moyens que l'humanité preſcrit. Si la ſévérité d'*Alphonſe* en impoſa ſouvent aux ſédicieux, il éprouva auſſi plus d'une fois, que la crainte du châtiment n'eſt pas toujours un remède infaillible.

ALPHONSE I, roi d'Aragon, ſurnommé *le batailleur*, parce qu'il ſe trouva à vingt-neuf batailles rangées. Nous avons parlé ci-devant de ſes démêlés avec la reine Urraque ſon épouſe, au ſujet

ſujet des royaumes de Caſtille & de Léon. Lorſqu'après bien des troubles & du ſang répandu, il prit le parti de ſe borner à ſes états héréditaires, ou plutôt lorſqu'il chercha à faire ſur les Maures des conquêtes, qu'il ne pouvoit pas eſpérer de faire dans l'Eſpagne chrétienne, il remporta victoires ſur victoires; & la fortune ne l'abandonna, que lorſqu'il eut conquis tout le pays de la partie méridionale de l'Ebre, & augmenté de plus des deux tiers la monarchie Aragonoiſe. En 1134, il s'opiniâtra mal-à-propos au ſiège de Fraga. Cette ville fut ſecourue par un renfort conſidérable de Maures qui lui livrèrent bataille: il fut vaincu, pour la première fois de ſa vie, par les Sarraſins; il n'échappa à la fureur de l'ennemi, qu'en ſe retirant dans le monaſtère de S. Jean de la Pegna, où il mourut peu de jours après, épuiſé par les efforts de valeur qu'il fit dans cette dernière action, pour arracher la victoire aux Maures, & peut-être auſſi par le dépit que lui cauſa ſa défaite. Mariana prétend que ce prince, qui n'avoit point d'enfans, inſtitua pour héritiers de ſes états les chevaliers du Temple, & ceux de S. Jean de Jéruſalem: mais ce prétendu teſtament eſt conteſté par tous les autres hiſtoriens; & il eſt ſûr que, ſuppoſé qu'il ait exiſté, les Aragonois n'y eurent aucun égard.

ALPHONSE II, roi d'Aragon. Il eſt dur pour un hiſtorien, ami de l'humanité, de n'avoir que des exploits militaires à raconter. Il ſemble que tous les rois, qui regnèrent ſur les différentes contrées de l'Eſpagne, pendant pluſieurs ſiècles, ne montaſſent ſur le trône que pour faire la guerre aux rois leurs voiſins & aux Maures. Et quel bien pouvoient-ils faire à leurs ſujets, ces princes toujours occupés de projets de conquêtes, dans un temps où la vertu guerrière étoit preſque la ſeule qu'on admirât? *Alphonſe* II monta ſur le trône en 1162, âgé de dix ans; il en régna trente-quatre, étant mort en 1196.

ALPHONSE III, roi d'Aragon, ayant pris ce titre en 1285, à la mort de ſon père Pierre III, ſans s'être fait couronner ſolemnellement dans l'aſſemblée des états, les grands du royaume lui en témoignèrent leur ſurpriſe & leur mécontentement, & lui firent ſentir que les rois d'Aragon ne l'étoient pas avec ſûreté, avant d'avoir juré de maintenir les priviléges des grands & du peuple. *Alphonſe* ſe rendit à leurs remontrances, ſe fit couronner ſolemnellement, avec les cérémonies accoutumées, & porta même la déférence juſqu'à permettre que les états lui choiſiſſent ſes miniſtres, & les principaux officiers de ſa maiſon. Mais, après la conquête de Minorque & d'Ivica, ce prince convoqua les états, & y fit recevoir pluſieurs réglemens qui, en diminuant la puiſſance des grands, augmentoient celle du monarque. Le roi ſon père lui avoit laiſſé une guerre à ſoutenir contre la France; il ne la termina qu'en 1291, peu de temps avant ſa mort. Il prit part aux troubles qui diviſoient la Caſtille, fut excommunié par le pape Nicolas IV, ſe raccommoda enſuite avec lui, & alloit former une alliance avantageuſe, en épouſant Eléonore d'Angleterre, lorſqu'il mourut âgé ſeulement de vingt-ſix ans, dans la ſixième année de ſon régne.

ALPHONSE IV, ſurnommé *le débonnaire*, à cauſe des actes multipliés d'une bonté qui dégénéra quelquefois en imprudence & en foibleſſe, avoit juré aux états, lors de ſon couronnement, de n'aliéner aucun des domaines de la couronne: ſerment qu'ils avoient cru devoir exiger de ce prince, pour mettre des bornes à ſa généroſité exceſſive. Il fit la guerre avec ſuccès aux Maures & aux Génois. Mais les chagrins domeſtiques qu'il éprouva, mêlèrent bien de l'amertume à ſes ſuccès. *Alphonſe* avoit apanagé dom Ferdinand, ſon ſecond fils, du marquiſat de Tortoſe, & de la ſeigneurie d'Albarracin, n'ayant pas prétendu, par le ſerment qu'il avoit fait aux états, ſe priver du droit d'aſſurer à ſes enfans un ſort convenable. Il avoit auſſi donné à la reine Eléonore de Caſtille ſon épouſe, Xativa & quelques autres places. Don Pèdre, fils aîné d'*Alphonſe*, & héritier du trône, mécontent de ces arrangemens, oſa accuſer hautement ſon père d'avoir violé ſon ſerment. Don Pèdre étoit excité par l'archevêque de Sarragoſſe, prélat ambitieux. La reine découvrit cette intrigue, & l'archevêque fut banni de la cour. Il avoit pris un tel aſcendant ſur l'eſprit de l'infant, qu'il le porta à ſe venger de ſa mère, en s'emparant de Xativa. Eléonore n'oſa point ſolliciter ſon époux à prendre ſa défenſe contre ſon propre fils; mais la ſenſibilité d'*Alphonſe*, attaqué alors d'hydropiſie, accrut tellement ſon mal, qu'il mourut le 24 janvier 1336.

ALPHONSE V, ſurnommé *le magnanime*, fils de Ferdinand *le juſte*, roi d'Aragon, lui ſuccéda en 1416. Franc, généreux, bienfaiſant, guerrier intrépide, habile politique, ami des arts, protecteur des ſciences, ſavant lui-même, galant à l'excès, *Alphonſe* fut allier toutes ces qualités, & c'eſt de leur aſſemblage qu'il ſe forma ce caractère de grandeur, qui lui mérita le ſurnom de *magnanime*. La jalouſie de la reine Marie, ſon épouſe, éloigna *Alphonſe* de ſes états d'Aragon. Ce prince, un des plus beaux hommes de l'Europe, aimoit une dame de la cour, dont il avoit eu un fils. La reine fit empoiſonner ſa rivale. *Alphonſe*, trop grand pour ſe venger d'une femme, quelque ſenſible qu'il fût à cette perte, prit le parti d'aller diſtraire ſa douleur hors de ſon royaume, par des voyages & des expéditions militaires. On conjura contre lui: un des conſpirateurs, touché de remords, vint ſe jetter à ſes pieds, lui découvrit la conſpiration, & lui donna la liſte des coupables. *Alphonſe* la déchira ſans la lire, & dit: *Je vous pardonne, afin que vous alliez dire aux conjurés que je prends plus de ſoin de leur vie, qu'ils n'en prennent eux-mêmes.* Il montra la même grandeur d'ame en pluſieurs autres occaſions; & lorſqu'il ſe vit dans la néceſſité de punir, le ſang d'un ſeul verſé à regret, lui parut ſuffiſant pour expier le crime de tous. Reconnu roi de Si-

cile en 1442, il fixa ſon ſéjour en Italie, malgré les inſtances des Aragonois. Il aimoit à aller à pied & ſans ſuite dans les rues de ſa capitale. Lorſqu'on lui repréſentoit que c'étoit expoſer ſa perſonne, il répondoit : *Que peut craindre un père qui ſe promène au milieu de ſes enfans?* L'étude & l'amour le délaſſoient des fatigues de la guerre, & des ſoins pénibles du gouvernement. Il avoit coutume de dire qu'un *prince ignorant étoit un âne couronné.* (Ce mot avoit été dit long-temps avant lui au roi de France Louis d'Outremer par Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, qui ſavoit que le roi ſe moquoit de l'uſage où il étoit de chanter au lutrin, uſage qui ſuppoſoit des connoiſſances, comptées alors pour quelque choſe.)

Si la folle paſſion d'*Alphonſe* pour Lucrèce Alania, jetta quelque ridicule ſur les derniers jours de ſa vie, au moins on ne lui reprochera point d'avoir ſacrifié ſes ſujets, ſes devoirs, ni la majeſté de ſon rang, aux caprices & à l'avidité de ſes maîtreſſes. Il mourut en 1458.

ALPHONSE I, (*Hiſtoire de Portugal.*) fils de Henri, comte de Portugal, & de Théreſe, fille naturelle d'Alphonſe VI, roi de Caſtille, avoit à peine trois ans, lorſque la mort de ſon père le laiſſa ſous la tutèle de ſa mère, femme ambitieuſe & peu décente dans ſes mœurs, qui ne céda l'autorité ſuprême à *Alphonſe*, que lorſque celui-ci l'y contraignit à force ouverte. Ce prince ayant recouvré ſes droits, tourna ſes armes contre les Maures, & les victoires multipliées qu'il remporta ſur eux, le firent proclamer roi de Portugal, par ſes troupes en 1130. Le pape Eugène III lui confirma ce titre par un bref; mais ſon couronnement ne fut célébré que quelques années après, à Lamego, où le trône fut déclaré héréditaire par une loi conſtitutive de l'état, & les étrangers exclus de la couronne, mais non pas les princes naturels. Aſſiſté des prélats & des principaux citoyens des villes, il fit des loix pour la tranquillité & la bonne police du royaume; de ſorte qu'il fut à la fois un guerrier habile & heureux, un roi doué de grandes qualités, le fondateur de la monarchie portugaiſe, & le légiſlateur de ſa nation. Il mourut en 1185, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils don Sanche I, qui ſe montra digne d'un ſi grand prince.

ALPHONSE II, ſurnommé *le gros.* Sanche I, ne voulant pas que les cadets de ſes enfans fuſſent dans la dépendance de l'aîné, avoit apanagé, non-ſeulement ſes deux fils don Ferdinand & don Pédre, mais encore ſes deux filles, dona Théréſe & dona Sanche. *Alphonſe* II, monté ſur le trône, eut de violens démêlés avec ſes ſœurs : il prétendoit que leur père n'avoit pu démembrer de la couronne, les places dont il leur avoit donné la ſouveraineté. Cette querelle fut ſuivie d'une guerre civile : le pape s'en mêla à la ſollicitation des princeſſes. *Alphonſe* fut excommunié, & ſon royaume mis en interdit. Ainſi, dona Théréſe & dona Sanche forcèrent leur frère à ſouſcrire à la ceſſion des places que Sanche I leur avoit données. Le roi de Portugal fit enſuite la guerre aux Maures : guerre glorieuſe par ſes ſuccès, mais funeſte par les nouvelles querelles qu'elle lui fit avec le pape, & tout le clergé de ſon royaume. Il jugea qu'il n'étoit pas juſte que ſes ſujets laïques ſupportaſſent ſeuls les frais d'une guerre entrepriſe en faveur de la religion; en conſéquence il crut pouvoir taxer les eccléſiaſtiques, les plus riches de ſes ſujets. L'archevêque de Brague en jugea autrement : il excommunia les officiers chargés par le roi de lever les taxes impoſées. *Alphonſe* ſaiſit les revenus de l'archevêque, & ſe contenta de le faire ſortir de ſes états. Le pape, irrité de ce procédé, envoya en Portugal des commiſſaires qui excommunièrent le roi, & jettèrent un interdit ſur le royaume. *Alphonſe* entra en négociation avec le clergé, mais il ne vit pas la fin de cette affaire, étant mort excommunié, le 25 de mars 1223.

ALPHONSE III arracha le ſceptre des mains de ſon frère aîné Sanche II; mais lorſqu'il fut aſſis ſur le trône, en 1248, il tâcha d'effacer la honte de ſon uſurpation, par une adminiſtration juſte & modérée, & témoigna en pluſieurs circonſtances, tant par ſes paroles que par des bienfaits répandus ſur ceux qui étoient reſtés fidèles à ſon frère, qu'il déſapprouvoit un crime dont il recueilloit les fruits. Il fit remédier à pluſieurs abus qui s'étoient introduits à la faveur des troubles dont le royaume avoit été agité : mais, lorſqu'il voulut réformer le clergé, il trouva tant de réſiſtance de la part des eccléſiaſtiques de Portugal, & ſur-tout de la part du pape, qu'il échoua dans ce projet, peut-être faute d'y avoir procédé avec aſſez de prudence. Il mourut en 1279.

ALPHONSE IV, ſurnommé *le Brave*, eut quelques bonnes qualités avec beaucoup de vices. Fils dénaturé, il s'arma pluſieurs fois pour détrôner le roi Denis ſon père, & fut cauſe de ſa mort, par l'atrocité de ſes procédés envers lui. Frère injuſte, il perſécuta long-temps don Sanche, prince digne d'un meilleur ſort. Il fit douze ans la guerre au roi de Caſtille ſon gendre; le ſang des Portugais & des Caſtillans ne ceſſa de couler pendant tout ce temps, pour les querelles domeſtiques de leurs ſouverains. Barbare & crédule, cédant trop facilement aux ſuggeſtions de quelques favoris jaloux & méchans, il fit aſſaſſiner ſous ſes yeux Inès ou Agnès de Caſtro, que ſon fils don Pédre avoit épouſée ſecrètement, & alluma ainſi le feu d'une nouvelle guerre. Il ſemble que la cruauté d'*Alphonſe* fut entièrement tournée contre ſa famille; car, à l'exception de l'aſſaſſinat de l'évêque d'Evora, qu'il commit de ſang-froid, ſon règne fut aſſez modéré; il ſe montra attentif à ne point charger ſes ſujets de nouveaux impôts, à faire fleurir l'induſtrie, à favoriſer le commerce; mais ſon animoſité continuelle contre les ſiens troubla ſans ceſſe l'état, & lui fit infiniment plus de mal qu'il ne pouvoit d'ailleurs lui faire de bien. *Alphonſe* mourut en 1357.

Digitized by Google

ALPHONSE V, ſurnommé l'*Africain*, mérita ce titre par ſes exploits & ſes conquêtes en Afrique. Ce fut ſous ſon règne que les Portugais découvrirent la Guinée, d'où ils rapportèrent beaucoup d'or. Ce prince, époux fidèle, père tendre, habile négociateur, roi juſte, eût mérité d'être mis au rang des plus grands monarques, ſi l'ambition des conquêtes n'eût pas été ſa paſſion dominante. Plus occupé du deſir d'agrandir ſes états, que du ſoin d'y faire fleurir l'abondance & la paix, il régna preſque toujours ſous la tente. Ses armes furent heureuſes; mais un guerrier illuſtre, un habile général n'eſt pas un roi, les rois ne devroient chercher la gloire que dans la bienfaiſance & l'amour de la juſtice. Il abdiqua deux fois. Après avoir réſigné ſa couronne à don Juan ſon fils dans le deſſein d'aller à Jéruſalem, pour y vivre dans la ſolitude, il ſe repentit de cette démarche indiſcrète & don Juan lui rendit le ſceptre. *Alphonſe*, quelques années après, ſe dégoûta une ſeconde fois du trône, & après y avoir fait monter ſon fils à ſa place, il étoit en chemin pour aller ſe retirer au couvent de S. Antoine de Varatojo, lorſqu'il fut attaqué de la peſte qui ravageoit alors le Portugal. Il en mourut en 1481.

ALPHONSE VI, également incapable de remplir les devoirs d'un roi & ceux d'un mari, ſe vit enlever ſa couronne & ſa femme, par ſon frère don Pédre. Cette révolution fut revêtue de la forme d'une abdication volontaire en apparence, mais réellement forcée.

(Tous ces articles d'*Alphonſes* ſont reſtés tels qu'ils étoient dans le ſupplément, à quelques changemens, retranchemens & additions près, ces dernières renfermées entre deux crochets, comme on en a prévenu dans la préface.)

Il y a deux rois de Naples du nom d'*Alphonſe*; le premier eſt celui dont il vient d'être parlé ſous le nom d'*Alphonſe* V, ſurnommé le *Magnanime*, roi d'Arragon. L'auteur des précédens articles d'*Alphonſe*, avoit dit, que Jeanne, deuxième reine de Naples, *s'étoit jouée deux fois de la bonne-foi d'Alphonſe, roi d'Arragon, après avoir tiré de puiſſans ſecours de ſa généroſité, mais que la conquête de Naples l'avoit vengé*. Quelques panégyriſtes d'*Alphonſe* peuvent avoir pris ainſi ſon parti contre Jeanne ſeconde, princeſſe très-décriée pour les mœurs; mais en général, la foule des hiſtoriens repréſente *Alphonſe* comme un ingrat qui, comblé des bienfaits de Jeanne, la traita preſque, comme Charles de Duras avoit traité la première Jeanne. La ſeconde avoit inſtitué *Alphonſe* ſon héritier; il voulut la dépouiller de ſon vivant; il porta la guerre dans ſes états, il l'aſſiégea dans un des châteaux de Naples. Sforce la délivra. Le premier uſage qu'elle fit de ſa liberté, fut d'annuller l'adoption dont *Alphonſe* s'étoit rendu indigne, & d'appeller à ſa place Louis III, duc d'Anjou, qui mourut avant elle, & dont les droits qui paſſèrent au roi René, ſon frère, furent recueillis, & ſi l'on veut, uſurpés par *Alphonſe*. Celui-ci laiſſa en mourant le royaume de Naples à Ferdinand ſon bâtard, dont le fils & le ſucceſſeur fut *Alphonſe* II.

Cet *Alphonſe*, fils odieux d'un père odieux, occupoit & déshonoroit le trône de Naples, dans le temps où Charles VIII, héritier des droits de la ſeconde maiſon d'Anjou, parcouroit l'Italie en maître & en vainqueur, & paſſoit dans le royaume de Naples avec auſſi peu de difficulté que s'il eût traverſé une province de France. Ferdinand étoit mort de frayeur au bruit de ſon arrivée. *Alphonſe* s'étoit enfui lâchement, & étoit allé ſe faire moine à Meſſine. Ferdinand II, ſon fils, voulut faire valoir ſes droits; on le plaignit & on l'abandonna. Charles VIII ſoumit tout, mais il perdit tout avec la même promptitude, & regarda comme un bonheur de pouvoir ſortir de l'Italie, au moyen de ſa victoire de Fornoue; les généraux qu'il laiſſa dans le royaume de Naples, achevèrent de le perdre. Ferdinand II, cher aux Napolitains, qui ne l'avoient abandonné que par inconſtance & par crainte, fut reçu dans toutes ſes places aux acclamations du peuple, & il ne reſta aux François, de cette expédition ſi brillante, qu'une raiſon éternelle d'en déteſter le ſouvenir.

Alphonſe voyant ce retour de fortune, voulut quitter ſon cloître & reprendre le ſceptre; il en fit parler à ſon fils. Ferdinand, sûr que l'affection des peuples ſe bornoit à ſa perſonne, & ne remontoit pas juſqu'à ſon père, répondit qu'il falloit attendre que les affaires fuſſent aſſez ſolidement rétablies, pour qu'*Alphonſe* ne fût pas obligé d'abandonner le royaume une ſeconde fois. Il eût pu épargner à ſon père cette dure ironie.

Alphonſe mourut en 1495.

Il y a eu quatre *Alphonſes*, ducs de Ferrare & de Modène, de la maiſon d'Eſt.

Il y a eu auſſi de ce nom quelques ſavans obſcurs, pour la plupart Eſpagnols.

ALPIN, (*Hiſt. anc.*)

Turgidus Alpinus jugulat dum Memnona, &c.

poëte que nous ne connoîtrions pas, ſi Horace, d'un trait de plume, ne lui eût donné cette immortalité ridicule & redoutable, que Boileau & Voltaire ont depuis prodiguée à leurs ennemis. N'irritons pas les poëtes.

ALPINI (PROSPER), (*Hiſt. mod.*) profeſſeur de botanique à Padoue, né en 1553, mort en 1616, dont Boerhave eſtimoit aſſez le traité de *præſagiendâ vitâ & morte*, pour l'avoir fait imprimer, à Leyde, 1710, *in*-4°. *Alpini*, qui avoit voyagé en Egypte pour perfectionner la botanique, a décrit les plantes de ce pays & de quelques autres. On a encore de lui d'autres ouvrages de médecine eſtimés.

ALTADAS, (*Hiſt. anc.*) fut le douzième roi d'Aſſyrie. Son hiſtoire n'offre aucun trait mémorable. Beroſe, auteur ſuſpect, nous le repréſente comme un prince aſſoupi dans la molleſſe & les voluptés, plus occupé du ſoin de jouir que de gou-

verner. Quelques-uns le confondent avec Sardanapale, & la conformité de leurs inclinations & de leurs déſordres donne du poids à leur opinion. Il commença à régner l'an 699 avant Jéſus-Chriſt. (*T-N.*)

ALTING, (MENSON) (*Hiſt. mod.*) bourguemeſtre de Groningue, mort le 2 août 1713, eſt auteur d'une deſcription des Pays-Bas; *deſcriptio Germaniæ inferioris*; Amſt. 1697, *in-fol.* Cet ouvrage eſt eſtimé.

Il y a eu deux autres *Alting*, père & fils, Henri & Jacques, tous deux profeſſeurs de théologie à Groningue, tous deux ſavans obſcurs, quoique le père ait joué un rôle au ſynode de Dordrecht, où il étoit député du Palatinat; il avoit été précepteur du prince électoral Palatin. Il étoit dans Heidelberg, lorſque cette place fut priſe, en 1622, par le comte de Tilly. Il tomba entre les mains d'un ſoldat, qui lui montrant ſa hache, lui dit: *Cette hache a tué dix hommes aujourd'hui; montre-moi le docteur Alting, il fera le onzième.* Alting échappa, il mourut en 1644, & ſon fils en 1679.

ALVARÈZ, (DIÉGO) (*Hiſt. litt. mod.*) dominicain Eſpagnol, connu pour avoir défendu avec Lemos, ſon confrère, la cauſe des Thomiſtes contre les Moliniſtes, dans la congrégation *de Auxiliis*; il fut archevêque de Trani dans le royaume de Naples. Il mourut en 1635. On a de lui différens traités théologiques, principalement ſur la grace & le libre arbitre.

Un autre *Alvarèz*, (François) chapelain d'Emanuel, roi de Portugal, & aumônier de l'ambaſſade envoyée par ce prince, à David, empereur d'Ethiopie ou d'Abiſſinie, paſſa ſix ans dans ce pays. A ſon retour, il rendit compte de ſon voyage au pape Clément VII, en préſence de l'empereur Charles-Quint, dans l'entrevue de Bologne, en 1533. Il a fait une relation de ce voyage d'Ethiopie, elle eſt en portugais, elle a été traduite en latin & en françois; c'eſt le premier auteur qui ait donné quelques notions exactes ſur l'Ethiopie.

ALVARÈZ, (ALBORNOZ) (*V.* ALBORNOZ ou plutôt PIERRE LE CRUEL).

ALVIANO; (BARTHÉLEMI) (*Hiſt. mod.*) nous l'appellons en françois l'*Alviane*; ce général vénitien, du temps de Louis XII, & au commencement du régne de François Premier, étoit eſtimé le plus grand homme de guerre de l'Europe. Il ſe diſtingua ſur-tout à la bataille d'Aignadel, en 1509, & à celle de Marignan, en 1515; dans la première, contre les François; dans la ſeconde pour eux. La journée d'Aignadel fut également glorieuſe & infortunée pour l'*Alviane*; on admira la diſpoſition de ſon armée; on admira encore plus ce courage intrépide qui le précipitoit dans les plus grands dangers: il ſuccomba enfin ſous la valeur des François; ſes troupes furent diſperſées; il eſſaya en vain de les rallier. Renverſé d'un coup de lance, dont il eut un œil crevé, il fut pris, & préſenté au roi Louis XII, qui lui prouva, par ſon accueil, qu'il ſavoit eſtimer le mérite dans un ennemi. Mais tandis qu'il le conſoloit de ſa diſgrace, on entendit, tout d'un coup, ſonner l'allarme dans le camp des François; le roi qui en avoit donné l'ordre, pour rallier ſes ſoldats, feignit d'être ſurpris. *Qu'eſt-ce*, dit-il à l'*Alviane*, *vos gens ſont difficiles à contenter, ils veulent en tâter une ſeconde fois?* — *Sire*, répondit l'*Alviane*, *s'il y a plus fait d'armes aujourd'hui, il faut que vos gens s'entre-battent; pour les nôtres, vous les avez gouvernés de manière, que de quinze jours ne les reverrez en face.*

Les François & les Vénitiens étoient redevenus amis par l'intérêt commun qui les réuniſſoit contre Maximilien, alors empereur, & contre le pape; ce fut de concert avec la république de Veniſe que François Premier, à peine monté ſur le trône, entreprit ſa première expédition du Milanès. L'*Alviane*, qui commandoit l'armée vénitienne, cherchant à faire ſa jonction avec François Premier, s'étoit avancé, ſans obſtacle, juſqu'à Lodi, d'où il étoit à portée de donner la main au camp de Marignan, qu'occupoit l'armée françoiſe.

Le roi s'entretenoit avec l'*Alviane*, qui étoit venu de Lodi, pour prendre des arrangemens avec lui, lorſque le connétable de Bourbon lui fit dire qu'on voyoit les Suiſſes s'avancer en ordre de bataille. A cette nouvelle, l'*Alviane* remonte à cheval, & court à toute bride vers ſon camp de Lodi, pour hâter la marche de l'armée vénitienne. Après avoir été en mouvement toute la nuit avec ce qu'il avoit pu raſſembler de cette armée, il arriva au moment où les Suiſſes cédoient enfin & commençoient à ſe retirer, quoiqu'encore en bon ordre. L'*Alviane* voulut prendre part aux événemens de la journée; il avoit d'abord rencontré ſur ſa route quelques ſoldats François, que les efforts des Suiſſes avoient mis en fuite, & qui lui dirent en tremblant que le roi avoit perdu la bataille: *Eh bien! mes enfans*, leur répondit l'Alviane, *nous allons la regagner: ſuivez-moi.* Quand la vue du champ de bataille l'eut déſabuſé, il regretta la gloire qu'il s'étoit flatté d'acquérir. La bonne contenance des Suiſſes lui ſervit du moins de prétexte pour troubler leur retraite. Déja trop fatigué de la double marche qu'il avoit faite avec tant de rapidité, il charge ſans relâche l'arrière garde Suiſſe, ſoutient contre elle un combat violent, & remporte un reſte de victoire inutile, & trop chèrement acheté. L'ardeur de ces grands mouvemens peu proportionnée à ſon âge de ſoixante ans paſſés, acheva d'altérer ſon tempérament affoibli, & lui donna la maladie qui le mit au tombeau peu de temps après. Il mourut ſi pauvre, que le ſénat de Veniſe fut obligé de faire une penſion alimentaire à ſon fils & de marier ſes filles.

ALVILDE, (*Hiſt. Mythol.*) c'eſt le nom d'une femme célèbre, dans les annales du Nord, par ſa vertu & ſa beauté, ſur-tout par ſa valeur. Elle étoit fille de Sivard, roi de Gothland, qui vivoit dans le deuxième ſiècle. Ce prince qui ne vouloit

pour gendre qu'un homme d'une rare valeur, réſolut d'éprouver le courage de tous ceux qui prétendroient à la main de ſa fille. Une chronique reſpectée dans le Nord, rapporte qu'il enferma ſa fille dans une tour dont l'entrée étoit gardée par deux ſerpens d'une énorme grandeur. Ce n'étoit qu'après avoir tué ces deux monſtres qu'on pouvoit parvenir à l'appartement d'*Alvilde*. Alſon, fils de Sigard, roi de Danemarck, entendit parler de la beauté de la princeſſe de Gothland. C'étoit un jeune téméraire qui n'enviſageoit jamais dans une entrepriſe périlleuſe, que la gloire dont il pouvoit ſe couvrir. Les dangers dont on le menaçoit, ne firent qu'irriter ſon courage. Il tenta l'aventure, & fut aſſez heureux pour étendre à ſes pieds les deux ſerpens.

Le vieux Sivard, charmé de ſon courage, alloit lui donner ſa fille; *Alvilde* elle-même, l'acceptoit avec une ſecrète joie. Les graces du jeune homme, ſur-tout ſa valeur, avoient fait impreſſion ſur elle. (Elle ne crut point devoir en faire myſtère à ſa mère; mais cette femme, par une ſévérité de mœurs, qui étoit ou de ſon pays ou de ſon caractère, & peut-être de tous les deux; n'entendit cet aveu qu'avec indignation, ne jugeant pas que ſon ſexe, avant le mariage, dût connoître, ou du moins avouer l'amour). Elle en fit des reproches amers à ſa fille. *Alvilde*, déſeſpérée d'avoir perdu l'eſtime de ſa mère, réſolut de lui prouver, que quelque grande que fût ſa paſſion, elle étoit capable de la vaincre, & jura de réparer par le reſte de ſa vie, un moment de foibleſſe.

En effet, elle renonce pour jamais au mariage, à ſon amant, & tandis que tout s'apprête pour ſon hymen dans le palais de ſon père, elle s'échappe, ſuivie d'une troupe de jeunes filles à qui elle fait faire le même ſerment, & ſous l'habit guerrier, va chercher des aventures. Elles rencontrèrent ſur le rivage de la mer, une troupe de pirates qui venoient de rendre les derniers devoirs à leur chef, & déploroient encore ſa perte. *Alvilde* leur offrit ſes ſervices & les pria de lui permettre, ainſi qu'à ſes compagnes, de partager la gloire de leurs exploits. Ces barbares furent charmés de la bonne mine & des graces de l'étranger, & lui offrirent le commandement. Ils n'eurent point à ſe repentir de leur choix; *Alvilde*, dans toutes les rencontres, leur fit voir qu'elle étoit digne du rang où ils l'avoient élevée.

Cependant Alſon avoit auſſi équipé une flotte, & cherchoit à ſe diſtraire, par la gloire & les combats, des chagrins que lui cauſoit la perte de ſa maîtreſſe. On ſait que le métier de pirate n'avoit rien de déshonorant chez les peuples du Nord; c'étoit l'occupation chérie des rois & des héros. A peine un jeune prince avoit-il atteint l'âge de porter les armes, qu'il demandoit à ſon père une flotte & des troupes, & qu'il alloit courir les mers. Par ces légères expéditions, ces peuples préludoient à ces grandes entrepriſes, qui furent long-temps l'étonnement & l'effroi de l'Europe. C'étoit cependant moins la ſoif du pillage qui guidoit les jeunes guerriers dans leurs courſes, que l'amour de la gloire & le déſir de s'illuſtrer par quelque action d'éclat. Le brigandage avoit ſes loix, & la voix de l'honneur ſe faiſoit entendre à ces barbares, qui méconnoiſſoient ſouvent celle de la nature & de l'humanité. Un pirate eût rougi d'attaquer un vaiſſeau marchand, ou dont l'équipage eût été déſarmé. Souvent même les princes ſe mettoient en courſe dans le ſeul deſſein d'aſſurer la liberté du commerce, & de purger la mer d'une autre eſpèce de pirates qui l'infeſtoient, & dont l'unique but étoit de s'emparer des vaiſſeaux marchands qu'ils rencontroient. A travers ces préjugés & ces mœurs groſſières, on entrevoit le premier crépuſcule de cet eſprit de chevalerie, & de ces préjugés ſublimes qui furent la ſource de tant de grandes actions que l'Europe n'a pu égaler depuis qu'elle eſt éclairée.

Alſon, dans le cours de ſon expédition, entra dans un golphe où une autre flotte de pirates venoit auſſi de ſe retirer. Les deux partis en vinrent aux mains: on ſe battit de part & d'autre avec acharnement. Dans le fort de la mêlée, Alſon joint l'amiral ennemi, & s'élance ſur ſon bord; il abbat, il renverſe tout ce qu'il trouve ſur ſon paſſage. Un ſeul guerrier lui réſiſte, & lui fait douter un moment de la victoire. Alſon indigné, raſſemble ſes forces, & d'un coup, fait voler en éclats le caſque de ſon adverſaire. Il reconnoît ſa maîtreſſe! Il tombe à ſes genoux, & la conjure de ne plus s'oppoſer à ſon bonheur. *Alvilde* ſe rendit à ſes prières, & deux fois vaincue par l'amour & la fortune des armes, elle conſentit enfin à lui donner la main.

Nous nous garderons bien de garantir la vérité de cette aventure; cependant quelque romaneſque qu'elle paroiſſe, elle eſt peut-être auſſi bien fondée que celles des Clélies & des autres héroïnes à qui Rome ſe vante d'avoir donné le jour: au moins n'eſt-il pas impoſſible que chez un peuple guerrier une femme ait eu auſſi l'ambition de s'illuſtrer par la gloire des armes. (*M.* DE SACY.)

(La mythologie du Nord n'eſt pas moins fabuleuſe que la mythologie des Grecs, mais elle eſt moins eſſentiellement ſéparée de l'hiſtoire, ſoit parce qu'elle a été moins travaillée par l'imagination des poëtes & de grands poëtes, ſoit parce qu'on la puiſe dans la même ſource que l'hiſtoire, c'eſt-à-dire dans les chroniques; le nom de cette *Alvilde* eſt en effet célèbre dans l'hiſtoire du Nord; d'ailleurs cet article contient des obſervations qu'on peut regarder comme hiſtoriques, ſur les anciennes mœurs de ces peuples barbares; enfin l'article exiſtoit dans le ſupplément de l'encyclopédie, & comme il n'appartient à aucun autre genre que l'hiſtoire, on ne le trouveroit point ailleurs; ce ſont ces raiſons qui nous ont déterminés à le laiſſer ſubſiſter ici avec des retranchemens & quelques changemens.)

ALYATES, (*Hiſt. anc.*) roi de Lydie, père de Crœſus. Son article pourroit ſe borner à ce ſeul

titre, ſans un trait d'ignorance & de ſuperſtition remarquable que préſente ſon regne. *Alyates* faiſoit la guerre à Cyaxare, roi des Médes, les armées étoient en préſence, & alloient en venir aux mains; une éclipſe de ſoleil qui ſurvint, les ſépara; les deux peuples, & les deux rois la prirent pour un ſigne de la colère céleſte qui réprouvoit cette guerre; en conſéquence les Médes & les Lydiens ſe hâtérent de faire la paix. Des préjugés qui porteroient les hommes à la paix ſeroient préférables à des lumières qui laiſſent ſubſiſter la guerre; mais il faut convenir qu'en général ce ſont les préjugés, & non les lumières qui entrétiennent la guerre. Herodote dit que l'éclipſe dont il s'agit avoit été prédite par Thalès le miléſien; les Lydiens & les Médes l'ignoroient donc, ou bien le prodige, (car une éclipſe en étoit un alors,) les effrayoit d'autant plus qu'il avoit été prédit, & que les peuples n'avoient aucune idée des moyens de le prédire.

AMAIS, (*Hiſt. d'Egypt.*) Séſoſtris partant pour aller conquérir l'Aſie & l'Afrique, confia la régence de ſes états à ſon frère *Amaïs*, lui déféra une puiſſance illimitée, & n'exigea de lui que le ſerment de ne point porter le diadême, & de reſpecter ſa femme & ſes concubines. *Amaïs* viola ſon ſerment ſur ces deux points. Le bruit de ſa révolte hâta le retour de Séſoſtris qui, trompé par une feinte ſoumiſſion, uſa de clémence envers ce frère coupable. *Amaïs* habile à diſſimuler, méditoit l'horreur d'un fratricide; il invite à une fête le roi, la reine & leurs enfans: la profuſion des vins provoqua les convives au ſommeil. *Amaïs* profitant de leur aſſoupiſſement, met le feu à la maiſon du banquet, Séſoſtris ſe ſauve à travers les flammes: on raconte qu'il étendit deux de ſes enfans ſur le bois enflammé, & qu'il s'en fit une planche pour ſe ſouſtraire aux flammes, avec le reſte de ſa famille. *Amaïs*, pour ſe dérober à une juſte vengeance, alla mendier un aſyle dans la Grèce. On prétend que c'eſt ſon avanture qui a donné lieu à la fable de Danaüs. (*T—n.*)

AMALARIC, (*Hiſt. des Goths.*) fils légitime d'Alaric II, étoit encore au berceau lorſque ſon père mourut. Son enfance l'exclut du trône; & ce fut ſon frère, né d'une concubine, qui régna. Les peuples obéiſſoient à regret à un bâtard. Théodoric, grand-père maternel d'*Amalaric*, profita de la diſpoſition des eſprits pour rétablir ſon petit-fils dans l'héritage de ſon père. L'uſurpateur, abandonné de ceux qui l'avoient proclamé, rentra dans la vie privée. Mais le jeune roi n'eut que l'ombre du pouvoir; ce fut Théodoric qui en eut toute la réalité. Ce tuteur habile eut beſoin de toute ſa dextérité pour ſe maintenir contre l'ambition de Clovis qui aſpiroit à régner ſans rivaux dans les Gaules. Ce prince, ennemi ſecret des Viſigoths, & ſouvent leur vainqueur, fut quelquefois arrêté dans ſes entrepriſes contre eux par les prières de ſa fille Clotilde, qu'il avoit donnée en mariage au jeune *Amalaric*. Cette princeſſe fut mal récompenſée de ſon attachement pour ſon époux; la diverſité de religion fut le germe de leurs diviſions domeſtiques. L'un avoit embraſſé les erreurs de l'Arianiſme, & l'autre, élevée dans la religion de ſes pères, avoit perſévéré dans la pureté de la foi. *Amalaric* lui fit eſſuyer toutes ſortes d'outrages pour la réſoudre à l'apoſtaſie; ſes duretés & ſes violences épuiſérent la patience de la princeſſe qui envoya à Childebert un linge teint du ſang ſorti de ſes plaies. Ce fut le ſignal d'une guerre ſanglante; Childebert arma pour venger ſa ſœur & punir *Amalaric*; on en vint aux mains. Les Viſigoths furent taillés en pièces, & leur roi *Amalaric* fut enveloppé dans le carnage. D'autres rapportent qu'il étoit prêt à s'embarquer pour l'Eſpagne, lorſqu'il s'apperçut qu'il avoit oublié ſes pierreries dans Barcelone; il y retourne, & lorſqu'il voulut en ſortir avec ſes tréſors, ſes ſoldats le dépouillérent. Il voulut ſe réfugier dans une égliſe; mais lorſqu'il étoit prêt d'y entrer, il fut tué d'un coup de javelot l'an 526, après un régne de cinq ans. Ses ſujets ſe retirérent en Eſpagne avec leurs femmes & leurs enfans. Tout le pays qu'ils avoient occupé dans les Gaules fut partagé entre les Francs & les Goths d'Italie. (*T—n.*)

AMALARIUS-FORTUNATUS, (*Hiſt. Mod.*) archevêque de Trèves, l'un des plus illuſtres prélats du temps de Charlemagne, lui dédia un *traité du baptême*, qui a été imprimé ſous le nom & parmi les œuvres d'Alcuin. *Amalarius* fut ambaſſadeur de Charlemagne auprès de Michel Curopalate, empereur d'Orient, ſucceſſeur de Nicéphore & de Stauracе.

Il mourut en 814.

Un autre AMALARIUS, diſtingué par le nom de *Symphoſius*, diacre, puis prêtre de l'égliſe de Metz, enſuite abbé de Hainbac, contemporain du premier, & qui n'a pas vécu au-delà de l'an 837, a compoſé un *traité des offices Eccléſiaſtiques*, ouvrage encore précieux à ceux qui veulent s'inſtruire des antiquités de l'égliſe.

AMALASONTE, (*Hiſt. des Goths, d'Italie.*) étoit fille de Théodoric, roi des Goths en Italie, qui envoya en Méſie lui chercher un époux, & le choix tomba ſur Evaric qui étoit comme elle de l'illuſtre famille des Amales. Athalaric fut le fruit de cette union. Après la mort prématurée de ſon époux, elle gouverna l'état pendant la minorité de ſon fils; & tant qu'elle fut chargée de l'adminiſtration des affaires, l'Italie n'éprouva ni troubles ni revers. L'empire des Oſtrogoths eût été détruit auſſi-tôt que formé, ſi des mains auſſi habiles n'en euſſent dirigé les rênes. La lettre qu'elle écrivit à l'empereur Juſtinien, eſt un monument qui atteſte que les rois Oſtrogoths vouloient bien reconnoître dans les empereurs d'Orient une ſupériorité de rang, mais non pas une ſupériorité de juriſdiction. Les Oſtrogoths, comme tous les peuples brigands, dont la guerre étoit le métier & l'unique reſſource, ne plaçoient jamais une femme ſur le trône, parce

qu'ils n'avoient beſoin d'un roi que pour marcher à leur tête. Mais quoique les femmes fuſſent exclues de la puiſſance ſouveraine, elles gouvernoient quelquefois ſous le nom d'un prince; on ne leur refuſoit que le titre, & on leur laiſſoit l'exercice de la puiſſance. *Amalaſonte* prit donc la tutelle de ſon fils ſans exciter aucun murmure; & elle fut obéie comme ſi elle eût eu la plénitude du pouvoir ſouverain. Sa dextérité dans les négociations, ſon diſcernement dans le choix de ſes miniſtres, lui aſſignent un rang diſtingué parmi ceux qui ſe ſont montrés dignes de gouverner. La mort lui enleva ſon fils âgé de dix-huit ans. Ce coup, qui devoit la faire rentrer dans la vie privée, l'affermit ſur le trône, elle ne put renoncer au plaiſir de commander.

Elle crut éluder la rigueur de la loi qui l'excluoit du trône, en y faiſant aſſeoir un prince avec elle. Ce prince fut Théodat. Il promit, dit-on, à ſon épouſe de ſe contenter du titre & des honneurs de la royauté, & de lui abandonner l'adminiſtration des affaires. Mais il étoit trop ambitieux pour n'être pas infidèle à ſes promeſſes. Cette princeſſe prit ſoin de les lui rappeller; elle éclata en reproches contre lui. Théodat, pour ne plus entendre ſes plaintes, la relégua dans une île du lac de Bolſène. Ce fut là qu'elle s'occupa des moyens de tirer vengeance de ſon perfide époux. Juſtinien lui parut l'inſtrument le plus propre à l'exécution de ſes deſſeins: elle l'intéreſſa dans ſa cauſe par la promeſſe de le rendre maître abſolu de toute l'Italie. Son déſintéreſſement donna un nouveau poids à ſes ſollicitations; elle ne demanda pour récompenſe qu'un établiſſement convenable à la dignité de la fille & de la mère d'un roi. Juſtinien lui accorda plus qu'elle ne demandoit. Mais Théodat inſtruit par la voix publique, du traité d'*Amalaſonte* avec Juſtinien, prévint, par la mort d'*Amalaſonte*, l'exécution de ſes complots. Cette princeſſe, plus admirée que chérie, trouva des vengeurs après ſa mort; les Oſtrogoths, qui reſpectoient en elle le ſang du fondateur de leur empire, ſe rangèrent du parti de Juſtinien, qui pourſuivoit la vengeance de ſa mort; & cette défection facilita à ſes généraux la conquête de l'Italie & de la Sicile. *Amalaſonte* mourut l'an 535. (*T—N.*)

AMALEC, (*Hiſt. ſainte.*) fils d'Eliphaz, & petit-fils d'Eſaü, fut le père & le chef des Amalécites, peuple de l'Idumée.

AMALRIC (ARNAUD) (*Hiſt. mod.*) général de l'ordre de Cîteaux, inquiſiteur & grand perſécuteur des Albigeois, grand ami du pape Innocent III, fondateur de l'inquiſition, étoit rempli de l'eſprit des croiſades, il vouloit qu'on eût ſans ceſſe les armes à la main contre les hérétiques & les infidèles; il réunit les princes d'Eſpagne contre les Maures; ceux-ci furent vaincus dans une bataille donnée en 1212, dont *Amalric*, témoin oculaire, a donné une relation. Il fut archevêque de Narbonne; il mourut en 1225.

AMALTHÉE (*Hiſtoire anc.*). C'eſt le nom de la ſibylle de Cumes. Elle préſenta au roi de Rome, Tarquin le ſuperbe, neuf livres ſibyllins, c'eſt-à-dire remplis de prédictions des ſibylles, ſur le deſtin de Rome, elle lui en demanda trois cents écus, Tarquin la dédaigna; elle alla brûler trois de ces livres; elle revint quelque temps après: il ne m'en reſte plus que ſix, dit-elle, les voulez-vous? Tarquin en demanda le prix, le même, dit-elle, elle fut encore éconduite; elle en brula trois autres, & demanda le même prix des trois qui lui reſtoient. Cette audace frappa Tarquin, il regretta la perte des ſix autres livres; il craignit de perdre encore les trois ſeuls qui reſtaſſent, & ayant conſulté les augures, il donna la ſomme demandée; il fit enfermer ces livres dans un coffre de pierre ſous une des voûtes du capitole. On en confia la garde à des magiſtrats choiſis, qui furent chargés de les conſulter dans les cas extraordinaires & dans les temps difficiles. Ces magiſtrats furent d'abord au nombre de deux, puis de dix; ils étoient au nombre de quinze du temps de Sylla. Ces livres périrent dans l'incendie du capitole, l'année d'avant la dictature de Sylla; on envoya, en vertu d'un arrêt du ſénat, des députés dans les principales villes de la Grèce & de l'Italie, pour raſſembler tout ce qu'on pourroit trouver de vers ſibyllins échappés à l'injure des temps. On en trouva mille, qui furent gardés de nouveau avec le plus grand ſoin, juſqu'à ce qu'enfin dans la décadence de l'empire, ils furent brûlés par le fameux Stilicon, beau-père de l'empereur Honorius. Ce qu'on a voulu publier depuis, de vers ſibyllins, paroit être ſuppoſé. Les premiers chrétiens en fabriquèrent un grand nombre qui contenoient des prédictions ſur Jéſus-Chriſt, réputées faites dans les temps les plus reculés. C'eſt ce qu'on appelle *fraude pieuſe*. Le troiſieme vers du premier couplet de la proſe *dies iræ*, met les prédictions des ſibylles à côté de celles de David; *teſte David cum ſibyllâ*, on a changé ce vers dans les nouveaux bréviaires, il ſubſiſte dans les anciens.

AMALTHÉO ou AMALTHÉE (JÉRÔME, JEAN-BAPTISTE & CORNEILLE) (*Hiſt. mod.*) étoient trois frères qui cultivoient la poéſie latine en Italie au 16ᵉ ſiécle; & que Muret mettoit au-deſſus de tous les autres poëtes latins de l'Italie moderne. C'eſt dans leurs poéſies, publiées en 1689, à Amſterdam, par Grævius, que ſe trouve cette *épigramme* connue ſur deux enfans d'une rare beauté, quoique tous deux privés d'un œil.

Lumine Acon dextro, capta eſt Leonilla ſiniſtro,
Et poterat formâ vincere uterque Deos.
Parve puer, lucem quod habes concede ſorori;
Sic tu cæcus Amor, ſic erit illa Venus.

Il nous ſemble qu'on a fait l'application de ces vers à une mère & à un fils qui étoient dans le

même cas ; on mettoit *parenti*, au lieu de *fratri*, & alors le dernier vers :

Sic tu cæcus Amor, fic erit illa Venus.

avoit un degré de plus de convenance.

AMAN, (*Hiſt. des juifs.*) Amalécite, fils d'Amadath, & favori d'Aſſuérus, qui l'éleva au-deſſus de tous les princes de ſa cour, s'enorgueillit tellement de la faveur du roi, qu'il ſe fit rendre des honneurs qui alloient juſqu'à l'adoration ; & le roi de Perſe qui le ſavoit, avoit la foibleſſe de le ſouffrir. Tout le monde fléchiſſoit le genou devant le ſuperbe *Aman* ; le juif Mardochée étoit le ſeul qui refusât de ramper ſervilement devant lui. *Aman* en fut choqué, & réſolut de perdre Mardochée avec tous les juifs ; il ſurprit au roi un ordre pour les exterminer. Le jour de cette ſanglante exécution n'étoit pas encore arrivé ; *Aman* voulut le prévenir pour Mardochée. Il fit élever une potence, & alloit demander à Aſſuérus qu'il lui fût permis de faire pendre ce juif inſolent, lorſque le roi, qui venoit d'être informé que cet homme, avoit autrefois découvert une conſpiration tramée contre lui, voyant entrer ſon favori, lui dit : » *Aman*, que peut-on » faire à un homme que le roi déſire de combler » d'honneur » ? *Aman* croyant parler pour lui-même, répondit à Aſſuérus qu'il falloit revêtir cet homme des habits royaux, lui mettre le diadême royal ſur la tête, le faire monter ſur le cheval du roi, & ordonner au premier des grands de la cour de le conduire en triomphe par la ville, en criant : *C'eſt ainſi que ſera honoré celui que le roi voudra honorer.* Aſſuérus lui dit : » Allez, & faites » vous-même ce que vous venez de dire envers » le juif Mardochée, qui a découvert une conſ- » piration contre ma perſonne, & qui n'en a point » été récompenſé «. *Aman* fut contraint d'obéir. Eſther ſaiſit cette occaſion de déſabuſer Aſſuérus des calomnies qu'on lui avoit faites contre les juifs. Le roi reconnut l'impoſture d'*Aman*, ordonna qu'il fût attaché à la potence qu'il avoit fait dreſſer pour Mardochée, & donna un édit en faveur des juifs, qui révoquoit le premier. (*A. R.*)

AMAND, *voyez* SAINT-AMAND.

AMASIAS, (*Hiſt. ſainte.*) huitième roi de Juda, ſuccéda à ſon père Joas, l'an du monde 3165, remporta une victoire complette contre les Iduméens. Au milieu de ſes ſuccès, il ſe livra aux ſuperſtitions de l'idolâtrie, après avoir adoré le vrai dieu dans le commencement de ſon règne. Le roi d'Iſraël lui déclara la guerre, le vainquit & le fit priſonnier. *Amaſias* racheta ſa liberté au prix de tous les tréſors du temple de Jéruſalem. Dans la ſuite, ſes ſujets ne voulant point d'un roi idolâtre, ſe ſoulevèrent contre lui. Il s'enfuit à Lachis où les conjurés le firent aſſaſſiner l'an du monde 3194, après un règne de 27 ans. *A. R.*

AMASIS, (*Hiſt. d'Egypte.*) Ce prince, ſans être iſſu des rois d'Egypte, eut les droits les plus ſacrés d'en occuper le trône, parce qu'il y fut appellé par le ſuffrage de la nation, & qu'il ſut la rendre heureuſe & floriſſante. On peut juger de ſon caractère par la douceur avec laquelle il voulut traiter Apriès, que la fortune avoit précipité du trône dans les fers. Il ſe contenta de le confiner dans le palais de Sais, que ce roi dégradé occupoit au temps de ſes plus grandes proſpérités ; mais le peuple craignant qu'un caprice de la fortune ne le relevât de ſa chûte, demanda ſa mort pour ne pas éprouver un jour ſes vengeances. *Amaſis*, après une longue réſiſtance, l'abandonna en gémiſſant aux fureurs de la multitude ; mais reſpectant toujours en lui le caractère de roi, il le fit enterrer dans le tombeau des monarques de l'Egypte, & lui rendit les honneurs funèbres qu'on avoit coutume de rendre aux rois.

L'Egypte, délivrée des guerres civiles, reprit ſous *Amaſis* ſon premier éclat ; les abus furent corrigés & la licence réprimée par le frein des loix : ce fut lui qui aſſujettit chaque citoyen à déclarer au magiſtrat quelles étoient ſes reſſources pour ſubſiſter, & quiconque ne pouvoit alléguer de moyens honnêtes, étoit puni de mort. Il ne négligea rien pour peupler l'Egypte, pour y attirer l'étranger, pour y faire germer l'induſtrie. Il employa ſur-tout ſes ſoins à déraciner ces haines nationales qui troublent les états où de nouvelles colonies viennent ſe confondre avec les anciens habitans. Toutes ſes inſtitutions le firent reſpecter comme le légiſlateur de la nation. La conquête de Chypre & de Sidon lui aſſigna une place parmi les rois conquérans.

La baſſeſſe de ſon extraction diminuoit le reſpect qu'on devoit au trône annobli par ſes vertus ; ce fut pour détruire ce préjugé populaire, qu'il ordonna de prendre un vaſe qui ſervoit à laver les pieds & les mains de ſes convives, pour en faire la ſtatue d'un Dieu. Quand l'ouvrage fut achevé, le peuple vint ſe proſterner devant la nouvelle idole ; alors il déclara que ce vaſe, autrefois deſtiné aux plus ſales uſages, & devenu l'objet de leur culte, étoit le ſymbole de ſa fortune, & qu'il prétendoit qu'on oubliât ce qu'il avoit été, pour ne ſonger qu'à ce qu'il étoit.

Sa conduite avec Polycrate, tyran de Samos, dont il avoit toujours été l'ami & l'allié, fut fort ſingulière. On dit qu'*Amaſis* étonné des conſtantes proſpérités de ſon ami, préſagea qu'il ſeroit malheureux ſur le déclin de ſa vie. Ainſi il aima mieux rompre avec lui pendant le cours de ſes proſpérités, que d'avoir un jour à partager les infortunes d'un ami. Il paroit que ſur la fin de ſon règne, les Perſes tournèrent leurs armes contre l'Egypte, puiſqu'on la voit tributaire de Cyrus, contemporain de ce prince ; & *Amaſis*, grand politique & grand guerrier, ne tranſmit à ſon fils qu'une puiſſance chancelante. (*T-N.*)

AMAUTAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) philoſophes du Pérou, ſous le regne des *Incas*. On croit que ce fut l'*Inca*

l'*Inca Roca* qui fonda le premier des écoles à Cuſco, afin que les *Amautas* y enſeignaſſent les ſciences aux princes & aux gentilshommes ; car il croyoit que la ſcience ne devoit être que pour la nobleſſe. Le devoir des *Amautas* étoit d'apprendre à leurs diſciples les cérémonies & les préceptes de leur religion ; la raiſon, le fondement & l'explication des loix ; la politique & l'art militaire ; l'hiſtoire & la chronologie ; la poéſie même, la philoſophie, la muſique & l'aſtrologie. Les *Amautas* compoſoient des comédies & des tragédies qu'ils repréſentoient devant leurs rois & les ſeigneurs de la cour, aux fêtes ſolennelles. Les ſujets de leurs tragédies étoient des actions militaires, les triomphes de leurs rois ou d'autres hommes illuſtres. Dans les comédies ils parloient de l'agriculture, des affaires domeſtiques, & des divers événemens de la vie humaine. On n'y remarquoit rien d'obſcène ni de rempant ; tout, au contraire, y étoit grave, ſententieux, conforme aux bonnes mœurs & à la vertu. Les acteurs étoient des perſonnes qualifiées ; & quand la pièce étoit jouée, ils venoient reprendre leur place dans l'aſſemblée, chacun ſelon ſa dignité. Ceux qui avoient le mieux réuſſi dans leur rôle, recevoient pour prix des joyaux ou d'autres préſens conſidérables. La poéſie des *Amautas* étoit compoſée de grands & de petits vers, où ils obſervoient la meſure des ſyllabes. On dit néanmoins qu'au temps de la conquête des Eſpagnols ils n'avoient pas encore l'uſage de l'écriture, & qu'ils ſe ſervoient de ſignes ou d'inſtruments ſenſibles pour exprimer ce qu'ils entendoient dans les ſciences qu'ils enſeignoient. Garcilaſſo de la Vega, (*Hiſt. des Incas, liv. II. & IV.*) (*G*).

AMBASSADE, ſub. f. (*Hiſt. mod.*) envoi que les princes ſouverains ou les états ſe font les uns aux autres de quelque perſonne habile & expérimentée pour négocier quelques affaires en qualité d'*ambaſſadeur*. *Voyez* AMBASSADEUR.

Le P. Daniel dit que c'étoit la coutume ſous les premiers rois de France, d'envoyer enſemble pluſieurs *ambaſſadeurs* qui compoſoient une eſpèce de conſeil : on obſerve encore quelque choſe d'aſſez ſemblable à cela dans les traités de paix. L'*ambaſſade* de France à Nimègue, pour la paix, étoit compoſée de trois plénipotentiaires ; celle de Munſter de deux, *&c.*

L'hiſtoire nous parle auſſi d'*ambaſſadrices* ; madame la maréchale de Guébriant a été, comme dit Wicquefort, la première femme, & peut-être la ſeule, qui ait été envoyée par aucune cour de l'Europe en qualité d'*ambaſſadrice*. Matth. *liv. IV. vie d'Henri IV.* dit que le roi de Perſe envoya une dame de ſa cour en *ambaſſade*, vers le grand-ſeigneur, pendant les troubles de l'Empire.

AMBASSADEUR, ſub. m. (*Hiſt. mod.*) *miniſtre public*, envoyé par un ſouverain à un autre, pour y repréſenter ſa perſonne.

Ce mot vient de *ambaſciator*, terme de la baſſe latinité, qui a été fait de *ambaſtus*, vieux mot emprunté du gaulois, ſignifiant *ſerviteur*, *client*, *domeſtique* ou *officier*, ſelon Borel, Ménage, & Cluffet, d'après Saumaiſe & Spelman : mais les jéſuites d'Anvers, dans les *act. ſanct. Mart. tome II. page 128.* rejettent cette opinion, parce que l'*ambact* des Gaulois avoit ceſſé d'être en uſage long-temps avant qu'on ſe ſervît du mot latin *ambaſcia* ; cependant cela n'eſt pas ſtrictement vrai ; car on trouve dans la loi ſalique, *tit. xjx*, *ambaſcia* qui s'eſt fait d'*ambactia*, en prononçant le *t* comme dans *actio* ; & *ambactia* vient d'*ambactus*, & ce dernier d'*ambact*. Lindenbrog le dérive de l'allemand *ambacht*, qui ſignifie *œuvre*, comme ſi on le louoit pour faire quelque ouvrage ou légation. Chorier eſt du ſentiment de Lindenbrog au ſujet du même mot, qui ſe trouve dans la loi des Bourguignons. Albert Acharifius dans ſon dictionnaire italien, le dérive du latin *ambulare*, marcher ou voyager. Enfin les jéſuites d'Anvers, à l'endroit que nous venons de citer, diſent que l'on trouve *ambaſcia* dans les loix des Bourgnignons, & que c'eſt delà que viennent les mots *ambaſſicatores* & *ambaſciatores*, pour dire les *envoyés*, les *agens* d'un prince ou d'un état, à un autre prince ou état. Ils croyent donc que chez les barbares qui inondèrent l'Europe, *ambaſcia* ſignifioit le diſcours d'un homme qui s'humilie ou s'abaiſſe devant un autre, & qu'il vient de la même racine qu'*abaiſſer*, c'eſt-à-dire de *an* ou *am* & de *bas*.

En latin nous nommons ce miniſtre *legatus* ou *orator* : cependant il eſt certain que ce mot *ambaſſadeur* a chez nous une ſignification beaucoup plus ample que celui de *legatus* chez les Romains ; & à la réſerve de la protection que le droit des gens donne à l'un & donnoit à l'autre, il n'y a preſque rien de commun entr'eux.

Les *ambaſſadeurs* ſont ou *ordinaires* ou *extraordinaires*.

AMBASSADEUR ORDINAIRE, eſt celui qui réſide dans la cour d'un autre prince par honneur, pour entretenir réciproquement une bonne intelligence, pour veiller aux intérêts de ſon maître, & pour négocier les affaires qui peuvent ſurvenir. Les *ambaſſadeurs ordinaires* ſont d'inſtitution moderne ; ils étoient inconnus il y a deux cents ans : avant ce temps-là tous les *ambaſſadeurs* étoient *extraordinaires*, & ſe retiroient ſitôt qu'ils avoient achevé l'affaire qu'ils avoient à négocier.

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE, eſt celui qui eſt envoyé à la cour d'un prince pour quelque affaire particulière & preſſante, comme pour conclure une paix ou un mariage, pour faire un compliment, *&c.*

A la vérité, il n'y a nulle différence eſſentielle entre *ambaſſadeur ordinaire* & *ambaſſadeur extraordinaire* : le motif de leurs *ambaſſades* eſt tout ce qui les diſtingue : ils jouiſſent également de toutes les prérogatives que le droit des gens leur accorde.

Athènes & Sparte floriſſantes, dit M. de Toureil, n'avoient autrefois rien tant aimé que de voir & d'entendre dans leurs aſſemblées divers *ambaſſa-*

deurs qui recherchoient la protection ou l'alliance de l'une ou de l'autre. C'étoit, à leur gré, le plus bel hommage qu'on leur pût rendre; & celle qui recevoit le plus d'*ambassades*, croyoit l'emporter sur sa rivale.

A Athènes, les *ambassadeurs* des princes & des états étrangers montoient dans la tribune des orateurs, pour exposer leur commission & pour se faire mieux entendre du peuple : à Rome ils étoient introduits au sénat, auquel ils exposoient leurs ordres. Chez nous, les *ambassadeurs* s'adressent immédiatement & uniquement au roi.

Le nom d'*Ambassadeur*, dit Cicéron, est sacré & inviolable : *Non modò inter sociorum jura, sed etiam inter hostium tela incolume versatur. In Ver. orat. VI.* Nous lisons que David fit la guerre aux Ammonites, pour venger l'injure faite à ses *ambassadeurs. Liv. II. des rois, chap. x.* Alexandre fit passer au fil de l'épée les habitans de Tyr, pour avoir insulté ses *ambassadeurs*. La jeunesse de Rome ayant outragé les *ambassadeurs* de Vallonne, fut livrée entre leurs mains pour être punie à discrétion.

Les *ambassadeurs* des rois ne doivent point aller aux noces, aux enterremens, ni aux assemblées publiques & solennelles, à moins que leur maître n'y ait intérêt : ils ne doivent point aussi porter le deuil, pas même de leurs proches, parce qu'ils représentent la personne de leur prince, à qui il est de leur devoir de se conformer en tout.

En France, le *nonce* du pape a la préséance sur tous les autres *ambassadeurs*, & porte la parole en leur nom, lorsqu'il s'agit de complimenter le roi.

Dans toutes les autres cours de l'Europe l'*ambassadeur* de France a le pas sur celui d'Espagne, comme cette couronne le reconnut publiquement au mois de Mai 1662, dans l'audience que le roi Louis XIV donna à l'*ambassadeur* d'Espagne, qui, en présence de vingt-sept autres, tant *ambassadeurs* qu'envoyés des princes, protesta que le roi son maître, ne disputeroit jamais le pas à la France. Ce fut en réparation de l'insulte faite à Londres l'année précédente, par le baron de Batteville, *ambassadeur* d'Espagne, au comte d'Estrades *ambassadeur* de France : on frappa à cette occasion une médaille (*G*)

AMÉNOPHIS, (*Hist. d'Egypte.*) fils de Ramsès, roi d'Egypte, fut élevé sur son trône qu'il souilla par ses cruautés. L'histoire nous le représente comme un tyran féroce, qui ne marche qu'environné de bourreaux & de victimes, qu'il immole à ses caprices & à ses soupçons. Les Egyptiens, accablés par ce maître impitoyable, se révoltèrent, ils appellèrent à leur secours le roi d'Ethiopie, qui les délivra de ce monstre. Quelques-uns croyent qu'*Amenophis* est le Pharaon de Moïse. (*T-N.*)

AMESTRIS, (*Hist. de Perse.*) femme de Xercès, roi de Perse, à laquelle l'histoire impute les atrocités les plus abominables & les plus dégoûtantes. On dit que s'étant fait livrer par son mari, sa belle-sœur, qu'elle croyoit sa rivale & qui ne l'étoit pas, elle lui fit couper les mamelles, la langue, le nez, les oreilles & les lèvres, & les fit jetter aux chiens, en présence de cette malheureuse femme, qui, vivante encore, se vit ainsi dévorer par parties. On dit que pour remercier les dieux d'avoir réussi dans une vengeance cruelle & injuste, elle leur offrit en sacrifice quatorze enfans des meilleures familles de Perse, qu'elle fit enterrer tous vivans.

Que ces faits soient au moins une leçon & un avis contre le despotisme.

AMICLÈS, (*Hist. de Lacédémone.*) troisième roi de Lacédémone, n'est connu que pour avoir été le fondateur d'une ville de Laconie, à laquelle il donna son nom, comme son ayeul Lacédémon avoit donné le sien à tout le pays de sa domination. Il fut père d'Hyacinte, tué d'un coup de palet par un de ses compagnons. *Amiclès* fut si touché de sa mort, que pour perpétuer sa mémoire, il institua des jeux funèbres qui devinrent la plus grande solemnité de Lacédémone. Il récompensa les orateurs & les poëtes qui célébrèrent les vertus de son fils. Les poëtes reconnoissans, publièrent que Zéphyre, jaloux de la préférence qu'Apollon donnoit à ce prince aimable, avoit dirigé avec son haleine le palet dont il avoit été frappé. Ils ajoutoient que le dieu affligé de la mort de son favori, l'avoit métamorphosé en une fleur blanche qui porte encore aujourd'hui son nom. Cette fleur est marquée d'une espèce de couronne rouge qui retrace la blessure de celui dont elle emprunte son nom. (*T-N.*)

(On ne peut pas trop dire que ce soit là de l'histoire, mais enfin le nom d'*Amiclès* subsiste dans celui de la ville d'*Amiclès.*)

AMICT, s. m. (*Hist. mod.*) du latin *amictus*, venant du verbe *amicire*, vêtir, couvrir ; c'est un des six ornemens que porte le prêtre à l'autel : il consiste en une pièce quarrée de toile blanche, à deux coins de laquelle sont attachés deux rubans ou cordons : on le passe à l'entour du cou, disent les anciens rituels, *ne indè ad linguam transeat mendacium*, & on fait ensuite revenir les bouts sur la poitrine & sur le cœur; enfin on l'arrête en nouant les rubans derrière le dos. Dans presque toutes les églises, les prêtres séculiers le portent sous l'aube; dans d'autres, & en particulier dans celle de Paris, cette coutume n'a lieu qu'en été. Pendant l'hiver l'*amict* sert à couvrir la tête, & forme une espèce de capuce ou de camail, qu'ils laissent tomber sur les épaules, depuis la préface jusqu'après la communion. Les réguliers en couvrent en tout tems leur capuchon. La rubrique porte qu'on ne doit point mettre d'aube sans *amict.* (*G.*)

AMIDA, s. m. (*Hist. mod.*) faux dieu adoré par les Japonois. Il a plusieurs temples dans l'empire du Japon, dont le principal est à Jedo.

Sa ſtatue, compoſée d'un corps d'homme avec une tête de chien, comme l'Anubis des anciens, eſt monté ſur un cheval à ſept têtes. Proche de la ville de Méaco, on voit un autre temple dédié à cette idole, qui eſt repréſentée ſous la figure d'un jeune homme portant ſur ſa tête une couronne environnée de rayons d'or. Il eſt accompagné de mille autres idoles qui ſont rangées aux deux côtés de ce temple. Les Japonois ont une ſi grande confiance dans leur idole *Amida*, qu'ils e perſuadent qu'ils jouiront d'un bonheur éternel, pourvu qu'ils puiſſent ſouvent invoquer ou prononcer on nom. Ils croient même qu'il uffit, pour ſe ſauver, de répéter fréquemment les paroles uivantes : *Numi*, *Amida*, *buth*, c'eſt-à-dire, *heureux Amida*, *ſauvez-nous*. On garde une des figures de cette idole à Rome, dans le cabinet de Kircher, comme on le peut voir dans le *Muſ. Coll. Rom. Soc. Jeſu*, Amſt. 1678. (*G.*)

AMILCAR, fils de Magon. (*Hiſt. des Carthaginois.*) Pluſieurs généraux Carthaginois ont illuſtré le nom d'*Amilcar*. Le premier étoit fils de Magon, général célèbre, qui perfectionna l'art militaire, en établiſſant la ſubordination dans les armées. *Amilcar* formé par les leçons de ſon père, fut l'héritier des ſes talens. On l'éleva au commandement des armées pour chaſſer les Grecs de la Sicile. Ses intelligences avec Anaxilas, roi ou tyran de Rhège, lui promettoient de brillans ſuccès. Ce prince l'éblouit par la magnificence de ſes préſens, & lui donna ſes enfans pour gage de ſa fidélité. *Amilcar* aſſuré de ſon ſecours, mit à la voile, & ſa flotte, en ortant des ports, fut diſperſée par la tempête. Les ſoldats regardant ce malheur comme un avertiſſement céleſte, tombèrent dans l'abbattement. Pour lui, s'élevant audeſſus des terreurs ſuperſtitieuſes, il n'en fut que plus ardent à pourſuivre ſon entrepriſe. Dès qu'il eut fait ſon débarquement, il mit le ſiége devant Himère. Gelon, tyran de Syracuſe, marcha au ſecours de cette ville ; & voulant ménager le ſang de ſes ſujets, il employa la ruſe pour triompher d'un ennemi ſupérieur en nombre. Informé par une lettre interceptée, qu'*Amilcar* préparoit un ſacrifice à Neptune, & qu'une troupe de cavalerie Selmontoiſe devoit le joindre le lendemain, il envoya la lettre par un courier de confiance, & retint celui qui devoit la remettre, de ſorte qu'*Amilcar* ne put ſoupçonner qu'il étoit découvert. Gelon choiſit un nombre de cavaliers égal à celui que l'ennemi attendoit. Ils furent reçus comme des alliés que Selmonte lui envoyoit, & au milieu du ſacrifice, ils s'élancèrent ſur les Carthaginois ſans défenſe, qui tous furent égorgés. *Amilcar* échappa, non ſans peine, à ce carnage, il ſe retira dans ſon camp, & voulut tirer vengeance de cette humiliation. Tandis que ſon armée combat devant Himère avec furie, il eſt étonné par de funeſtes préſages, & ne voulant point ſurvivre à une défaite, il offre un ſacrifice à Saturne, & ſe précipite au milieu des flammes. Son fils Giſcon fut puni de ſon malheur. Carthage le retrancha du nombre de ſes citoyens. Cette illuſtre banni ne parut ſenſible qu'à la honte dont ſa patrie ſe couvroit, en puniſſant injuſtement le fils de ſon bienfaiteur. Il ſe retira à Selinonte, où il languit dans la misère. Les Carthaginois ſe repentirent de l'injuſtice de leur arrêt. La mémoire d'*Amilcar* fut rétablie ; ils aſſurèrent qu'il avoit été prendre place parmi les dieux. Ils lui déférèrent les honneurs divins ; ils lui érigèrent des autels dans leur ville, & dans tous les lieux où ils fondèrent des colonies. (*T—N.*)

AMILCAR RHODANE fut envoyé par les Carthaginois auprès d'Alexandre, pour pénétrer les deſſeins de ce conquérant qui, après la priſe de Tyr, menaçoit d'envahir l'Afrique & l'Aſie. *Amilcar*, ſouple & artificieux, s'introduiſit dans la faveur d'Epheſtion, qui lui procura une audience de ſon maître. Il fut reçu comme un fugitif que les factions avoient obligé de quitter ſa patrie, & qui venoit chercher la gloire & la fortune ſous les drapeaux des Macédoniens. Alexandre, charmé de ſon éloquence & de ſon enjouement, l'admit dans ſa familiarité ; & dès-lors il fut à portée de découvrir aux Carthaginois tous les projets du roi conquérant. Il ſe ſervoit de tablettes de bois ſur leſquelles il gravoit ce qu'il vouloit faire ſavoir à Carthage ; il étendoit enſuite deſſus une couche de cire ſur laquelle il imprimoit des choſes indifférentes aux Macédoniens dont il trompoit la confiance. Il paroit qu'après avoir trahi ſon bienfaiteur, il devint infidèle à ſa patrie, puiſqu'à ſon retour à Carthage il fut condamné à perdre la tête. (*T-N*).

AMILCAR. On voit paroître un nouvel *Amilcar* ſous le règne d'Agathocle, dont il fut l'ami ou plutôt le complice. Juſtin prétend qu'il lui prêta cinq mille Africains pour être les exécuteurs des cruautés qu'il exerça contre les principaux citoyens de Syracuſe. Les ſervices rendus au tyran par ce Carthaginois, ne déſarmèrent point ſa haine contre Carthage, & les Carthaginois eurent lieu de ſoupçonner qu'il y avoit entre *Amilca* & Agathocle une intelligence ſecrète. Ce ſoupçon fut encore fortifié par les courſes qu'Agathocle fit ſur les terres de la république. *Amilcar* qui pouvoit les réprimer, fut le témoin de ces hoſtilités qui reſtèrent impunies. Les Siciliens gémiſſant ſous la tyrannie d'Agathocle, l'accuſèrent à Carthage de favoriſer leur oppreſſion. Le ſénat, convaincu de la juſtice de leur plainte, crut devoir arrêter l'ambition d'un général qui ne ménageoit un tyran que pour s'en faire un appui, & pour opprimer comme lui la liberté de ſa nation ; mais comme il avoit ſous ſes ordres toutes les forces de la république, on craignit de s'expoſer à ſon reſſentiment. Son procès fut inſtruit en ſecret, & les juges donnèrent leur ſuffrages dans une urne ſur laquelle on appoſa un ſceau qui ne devoit être levé qu'au re-

tour du coupable à Carthage : mais une mort prématurée lui épargna la honte d'expier ſur la croix le crime de ſon ambition. (*T-N.*)

AMILCAR, fils de Giſcon, banni de Carthage, qui vécut malheureux à Selmonte, & petit-fils de cet *Amilcar* qui ſe précipita dans un bûcher à la journée d'Himère. Ses concitoyens, pour le conſoler de la perſécution ſuſcitée à ſa famille, l'élevèrent au commandement de leur armée de Sicile. Ce fut lui qui réprima les projets ambitieux de l'autre *Amilcar* qu'il remplaça dans cette île. Agathocle aſſiégeoit alors Agrigente, & il ſe flattoit que la priſe de cette ville entraîneroit la conquête de toute la Sicile : *Amilcar* y envoya une flotte de ſoixante voiles qui ôta au tyran l'eſpoir de s'en rendre maître. Syracuſe fut inſultée juſques dans ſes murailles ; quarante vaiſſeaux Carthaginois entrèrent dans ſon port où ils brûlèrent tous les vaiſſeaux de tranſport. *Amilcar* abuſa des droits de la victoire, & barbare dans la proſpérité, il fit couper les mains aux priſonniers qui s'étoient rendus à diſcrétion. Agathocle ne pouvoit point être ſurpaſſé en cruauté ; il uſa du droit de repréſailles envers tous les Carthaginois qui tombèrent ſous ſa puiſſance. Le ſénat de Carthage crut devoir employer toutes les forces de la république pour terminer avec gloire une guerre ſi meurtrière. Il équipa une flotte de cent trente galères, de ſoixante vaiſſeaux de guerre & de deux cents navires de tranſport qui furent ſubmergés. Cette perte répandit la conſternation dans Carthage où tous les murs furent tendus de deuil, cérémonie uſitée dans les grandes calamités. *Amilcar* raſſembla les débris de la république, dont il forma une armée de quarante mille hommes de pied & de cinq mille chevaux. La meilleure partie de ces troupes lui fut fournie par les Siciliens mécontens, contre qui le tyran exerçoit les plus cruelles vengeances. Il falloit qu'une bataille décidât du ſort de la Sicile. Les deux armées n'étoient ſéparées que par une rivière. Agathocle étoit campé ſur une hauteur vis-à vis des Carthaginois, poſtés ſur le mont Enomas, célèbre par le taureau d'airain de Phalaris. L'action s'engagea par une eſcarmouche. Les Siciliens eurent d'abord l'avantage, lorſqu'un nouveau renfort fit pencher la fortune du côté des Carthaginois. Agathocle vaincu fit ſa retraite vers Gela ; & ſur le bruit que Syracuſe étoit aſſiégée, il ſe fit un devoir d'y entrer pour la défendre. Il étoit ſans eſpoir de la conſerver, lorſqu'il exécuta un projet que le plus audacieux oſeroit à peine concevoir : ce fut de tranſporter le théâtre de la guerre en Afrique. Tandis qu'*Amilcar* ſubjugue les villes de la Sicile ſans défenſe, & qu'il ravage le territoire des villes rebelles, il s'engage dans un défilé au milieu des ténèbres de la nuit. Son armée dont il ne peut diriger les mouvemens, l'abandonne & prend la fuite en déſordre. Il tombe au pouvoir du vainqueur qui lui fait eſſuyer les plus grands outrages. Les parens de ceux qu'il avoit ſacrifiés à ſes vengeances, le traînèrent avec ignominie dans les places publiques ; ils lui firent couper la tête & les mains qu'ils envoyèrent à Agathocle en Afrique. Lorſque cette offrande lui fut préſentée, il s'approcha de Carthage pour la faire voir aux habitans qui, à l'exemple des ſoldats, ſe proſternèrent devant la tête de leur ſuffete. (*T-N.*)

AMILCAR, ſurnommé BARCA, donna naiſſance à cette faction ſi fameuſe ſous le nom de *Barcine*. Sa famille, conſidérée par ſes richeſſes & ſes ſervices, étoit encore reſpectée par la nobleſſe de ſon origine, il deſcendoit des anciens rois de Tyr. Il étoit jeune encore quand il fut élevé au commandement de l'armée de Sicile, & dans ſes premiers eſſais, il fit voir qu'il n'avoit pas beſoin du ſecours de l'expérience. Sévère par ſyſtême, il rétablit la diſcipline militaire, & apprit au ſoldat à obéir. Avant de tenter la fortune d'un combat, il eut la patience d'étudier le caractère des généraux qui lui étoient oppoſés. Il fatigua ſes troupes par des marches & contre-marches qui n'avoient d'autre but que de les familiariſer avec les exercices de la guerre. La priſe d'Erix donna un grand éclat à ſes armes, & il eût pourſuivi plus loin ſes avantages, ſi le conſul Luctatius n'eût diſperſé, près des îles Egates, la flotte de l'amiral de Carthage, qui devoit favoriſer les opérations d'*Amilcar*. Les Romains, maîtres de la mer, lui coupèrent toute communication avec l'Afrique. Ce revers le mit dans l'impuiſſance de faire la guerre avec gloire ; il ſentit la néceſſité de faire la paix, & il la demanda comme un général qui ne craignoit point de faire la guerre. Les Romains, fiers de leurs victoires, exigèrent que l'armée Carthaginoiſe leur remît ſes armes. *Amilcar* répondit : *Je me ſoumettrai plutôt aux tourmens & à la mort, que de rendre aux ennemis de ma patrie, ces mêmes armes qu'elle m'a confiées pour la défendre.*

Les deux partis, également épuiſés par la guerre, conclurent une paix qui fut humiliante pour les Carthaginois. *Amilcar*, forcé d'y ſouſcrire, en conçut une haine implacable contre les Romains. Carthage débarraſſée de cette guerre, en eut une plus cruelle à ſoutenir contre ſon armée de Sicile, qui étoit paſſée en Afrique. Le tréſor public étant épuiſé, ne pouvoit ſatisfaire à l'avarice des mercénaires qui, en exagérant leurs ſervices, en exigeoient le ſalaire. Carthage marchanda avec eux comme s'il ſe fût agi d'une denrée de commerce. Ils demandèrent *Amilcar* pour arbitre, & voyant qu'on négligeoit de les ſatisfaire, ils ſe raſſemblèrent au nombre de dix mille hommes, tant Liguriens que Gaulois Illyriens. Carthage leur oppoſe Hannon qui fut vaincre ſans ſavoir profiter de la victoire. Son incapacité détermina à lui ſubſtituer *Amilcar*, qui, quoique inférieur en force, livra deux combats où il eut toujours l'avantage. Il uſa avec modération de la victoire : tous les priſonniers eurent l'alternative de ſe retirer dans leur patrie ou de ſervir dans ſes troupes : cette clé-

Digitized by Google

mence rendit les rebelles plus féroces : ils crurent qu'on ne les ménageoit que parce qu'on les craignoit. Giſcon qui avoit été leur ami & leur bienfaiteur, ſe trouvoit alors dans leur camp pour tâcher de les ramener à leur devoir ; il lui coupèrent les mains, le battirent de verges & l'enſevelirent tout vivant dans une foſſe : tous les autres priſonniers furent lapidés ; tous les Carthaginois qui tombèrent entre leurs mains, expirèrent dans les tourmens. *Amilcar* crut devoir uſer de repréſailles ; il expoſa tous ſes priſonniers aux bêtes féroces. Les factions qui diviſoient la république, s'oppoſèrent au ſuccès de ſes opérations. Hannon lui fut aſſocié dans le commandement. Il y avoit trop d'oppoſition dans leur caractère, pour qu'il y eût de l'unanimité dans leurs opérations. Le ſénat prévint les ſuites de leur diviſion, en déférant aux ſoldats le droit de mettre à leur tête celui qu'ils en jugeroient le plus digne : tous les ſuffrages ſe réunirent ſur *Amilcar*. Cinquante mille rebelles dominoient dans les campagnes, & fiers de leur ſupériorité, ils cherchoient l'occaſion de livrer bataille. *Amilcar* les affoiblit par des eſcarmouches multipliées, & fécond en ruſes, il les enferma dans nn défilé où il leur étoit auſſi dangereux de combattre que de faire leur retraite. Ils ſe retranchent dans leur camp où la famine les réduit à manger leurs priſonniers & leurs eſclaves. Spendius, avec deux autres chefs des rebelles, muni d'un ſauf-conduit, ſe rend dans la tente d'*Amilcar* qui accorde la paix à condition que les rebelles mettroient bas les armes, & qu'ils ſeroient renvoyés avec un ſeul habit. Les rebelles ne voyant pas leurs députés revenir aſſez tôt au gré de leur impatience, ſe crurent trahis. Ils prennent les armes ſous les ordres de Mathos, & livrent un combat où quarante mille rebelles furent écraſés par les éléphans. Mathos ſe retire dans Tunis, où il eſt bientôt aſſiégé : il fait pluſieurs ſorties où il déploie le courage du déſeſpoir. Séduit par ſes premiers ſuccès, il engage une action générale où il fut mal ſecondé par les mercénaires. Mathos fut pris & conduit à Carthage, où il ſubit la mort la plus cruelle. Les atrocités où s'abandonnèrent les deux partis, firent donner à cette guerre le nom d'inexpiable.

Amilcar, après avoir éteint le feu de ces diſcordes civiles, punit ceux qui avoient favoriſé les rebelles. Les Numides & pluſieurs autres peuples de l'Afrique, furent ſoumis. Il ſe rendit enſuite en Eſpagne, où il ſignala ſon arrivée par la conquête de Tarte, & par des victoires remportées ſur les Celtes & les Ibériens, dont la principale nobleſſe périt les armes à la main. Les peuples les plus belliqueux furent obligés de plier ſous le joug de Carthage. *Amilcar* encouragé par la rapidité de ſes ſuccès, étendit les vœux de ſon ambition ; il forma le deſſein d'aller attaquer les Romains dans le ſein de l'Italie : mais ne voulant pas laiſſer d'ennemi en Eſpagne, il marcha contre les Veſtones qui lui reſtoient à ſubjuguer. Il fut trahi par Oriſon, prince du pays qui, ſous prétexte d'amitié, envoya une armée qui ſe déclara contre lui. *Amilcar* n'eut d'autre reſſource que la fuite, & en paſſant une rivière, il ſe noya. Ce général étendit les limites de la domination Carthaginoiſe. Il eut la facilité d'amaſſer de grands tréſors ; mais au lieu de ſe les approprier, il verſa dans le tréſor public tout ce qu'il ne diſtribua point à ſes ſoldats. Malgré tous ſes ſuccès, ſon plus beau titre de gloire eſt d'avoir été le pere d'Annibal, ce grand & illuſtre héritier de ſa haine pour les Romains. (*T-N.*)

AMIN, (*Hiſt. des Califes.*) fils d'Aaron Rashid, fut proclamé par les habitans de Bagdat, le jour même que l'on reçut la nouvelle de la mort de ſon pére. L'armée qui étoit à Thus lui avoit déféré le même titre quinze jours auparavant. Héritier des états de ſon père, il n'eut ni ſes talens, ni ſes vertus ; livré tout entier aux excès de la table & du jeu, il s'abrutit dans la débauche, & ſe déchargea ſur ſon viſir du ſoin des affaires. Le goût des voluptés, qui quelquefois du moins adoucit les mœurs, ne fit qu'aigrir ſon caractère dur & ſauvage. Il n'uſa de ſon pouvoir que pour punir. Son humeur ſanguinaire ſe manifeſtoit juſques dans les actions les plus indifférentes. Il fit conſtruire ſur le Tigre, des navires qui reſſembloient à des lions, à des ſerpens, à des dragons, à des vautours. Il dépenſa de grandes ſommes pour acheter des eunuques éthiopiens qu'il fit les gardiens de ſes femmes dont il étoit idolâtre ; & devenu inviſible à ſes ſujets, il s'endormit au milieu d'un troupeau de concubines, laſcives, qui le provoquoient aux voluptés par les charmes de leur voix & le ſon des inſtrumens. Le tableau qu'on nous a laiſſé de ſes débauches eſt révoltant & dégoutant. Les eunuques & les bouffons furent élevés aux premiers emplois, & le principal mérite fut de fournir des alimens à ſes paſſions effrénées. Le tems que la ſatiété ne lui permettoit pas de donner à l'amour, étoit employé aux échecs. Tous ceux qui excelloient à ce jeu étoient bien accueillis, & magnifiquement récompenſés. Ce calife avoit un frère nommé *Abdalla Almamon*, à qui ſon père, en mourant, avoit légué le gouvernement perpétuel du Khoraſan & le commandement des troupes de cette province. La ſageſſe de ſon adminiſtration le rendit cher aux peuples, & comme ſous les tyrans les vertus ſont plus dangereuſes que les vices, le calife fut honteux d'avoir un frère qui n'étoit pas auſſi corrompu que lui. *Amin* pour le punir de ſes vertus, fit ſupprimer ſon nom dans les prières publiques. Cette eſpèce de dégradation occaſionna des haines & une guerre ouverte. Almamon ſe fortifia de l'appui de pluſieurs gouverneurs qui s'étoient rendus indépendans dans leurs provinces, & ſe fit reconnoître calife du Khoraſan ; ſon nom fut ſubſtitué à celui d'*Amin* ſur ſes monnoies, & il fit toutes les fonctions d'imam dans la moſquée. Les deux frères ſoutinrent leurs

Digitized by Google

droits par les armes, & à l'exemple des califes Abbaſſides, leurs ancêtres, ils firent la guerre par leurs lieutenans. Almamon confia le commandement de ſon armée à Taher, le plus grand capitaine de ſon ſiècle. Ce fut lui qui donna, quelque temps après, ſon nom à la dinaſtie des Taifites. Ce général, vainqueur dans pluſieurs combats, ſe préſenta devant Bagdad; *Amin* abandonné des habitans & de la milice, tomba au pouvoir de ſes ennemis qui lui tranchèrent la tête, l'an de l'hégire 198. Il avoit régné ou plutôt ſommeillé ſur le trône pendant ſept ans & huit mois: il étoit, comme ſes ancêtres, magnifique & libéral; mais comme il n'avoit que l'abus des vertus, ſa libéralité ne fut qu'une profuſion funeſte. (*T-N.*)

AMINADAB, (*Hiſt. ſacrec.*) Lévite demeurant à Cariathiarim, & chez lequel on dépoſa l'arche, après qu'elle eut été ramenée du pays des Philiſtins; *Aminadab* en confia le ſoin à ſon fils Eléazar, qui la garda ju qu'au temps où David la fit venir à Jéruſalem.

AMIOT, ou AMYOT, précepteur de Charles IX, qui le fit évêque d'Auxerre & grand-aumônier de France, connu par ſes traductions de Plutarque, de Diodore de Sicile, d'Héliodore, & ſur-tout de Longus, eſt un des auteurs qui ſont le plus goûter l'ancien langage françois. Né à Melun le 30 octobre 1540 d'un père ſi obſcur, qu'on ne ſait pas bien qu'elle étoit ſa profeſſion. Mort le 6 février 1593.

AM-KAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) vaſte ſalle dans le palais du grand-mogol, où il donne audience à ſes ſujets, & où il paroit les jours ſolennels avec une magnificence extraordinaire. Son trône eſt ſoutenu par ſix gros piés d'or maſſif, & tout ſemés de rubis, d'émeraudes & de diamans; on l'eſtime ſoixante millions. Ce fut Cha-Gean, père d'Aurengzeb, qui le fit faire pour y expoſer en public toutes les pierreries de ſon tréſor, qui s'y étoient amaſſées des dépouilles des anciens Patas & Rajas, & de ſes préſens que les Ombras ont obligés de faire au grand-mogol, tous les ans à certaines fêtes. Les auteurs qui nous apprennent ces particularités, conviennent que tous ces ouvrages ſi riches, pour la matière, ſont travaillés ſans goût, à l'exception de deux paons couverts de pierreries & de perles, qui ſervent d'ornement à ce trône, & qui ont été faits par un François. Aſſez près de cette ſalle on voit dans la cour une tente qu'on nomme l'*aſpek*, qui a autant d'étendue que la ſalle ou *am-kas*, & qui eſt renfermée dans un grand baluſtre couvert de lames d'argent; elle eſt ſoutenue par des piliers revêtus de lames de même métal: le dehors eſt rouge, & le dedans doublé de toiles peintes au pinceau, dont les couleurs ſont ſi vives & les fleurs ſi naturelles, qu'elles paroiſſent comme un parterre ſuſpendu. Bernier, (*Hiſt. du grand-mogol.*) (*G.*)

AMLETH ou HAMLET, (*Hiſt. de Danemarck.*) roi de Jutland, Hordenwil, père de ce prince, régnoit glorieuſement ſur cette partie du Danemarck, lorſqu'il fut aſſaſſiné par ſon frère Feggon. Le perfide s'empara de ſes états, & pour fortifier ſon parti, ne rougit pas d'offrir une main encore dégoutante du ſang de ſon frère & de ſon roi, à Géruthe, ſa veuve. La reine l'accepta, vaincue par la néceſſité. Hordenwil laiſſoit un fils, dont l'éducation fut confiée à l'aſſaſſin de ſon père. L'enfance d'*Amleth* avoit d'abord déſarmé le farouche Feggon; mais il ne le vit pas ſans ombrage, atteindre à cet âge où le deſir de la vengeance eſt d'autant plus impérieux que le ſentiment des peines eſt plus vif. Il ſe fut bientôt laſſé d'élever dans ſa cour un prince dont la vue, en retraçant aux peuples la mémoire d'Hordenwil, pouvoit fournir chaque jour un prétexte à la révolte, ſi *Amleth*, en qui la prudence avoit devancé les années, n'eût conjuré cet orage. Il vit bien qu'on ne lui laiſſeroit point en paix développer ſes talents, & que chaque pas qu'il faiſoit vers la raiſon, étoit un pas vers la mort. Le deſir de conſerver ſa vie, & ſur-tout l'eſpoir de ſe venger un jour, lui firent imaginer un artifice qui, en le rendant l'objet du mépris des Danois, devoit calmer les inquiétudes de ſon oncle. Il feignit d'être inſenſé, & s'acquitta ſi bien de ce nouveau rôle, que toute la cour y fut trompée. Nous reſpectons trop nos lecteurs pour entrer dans le détail des expédiens dont on dit que s'aviſa Feggon pour s'aſſurer ſi la folie de ſon neveu étoit feinte ou réelle. *Amleth* eut le bonheur d'éviter tous les pièges qu'on lui tendit. Un des plus difficiles ſans doute à fuir, fut lorſqu'on lui préſenta une jeune fille d'une rare beauté. On eſpéroit que ſe trouvant ſeul avec elle, il ne pourroit s'empêcher de lui témoigner l'impreſſion que ſes attraits faiſoient ſur lui, & qu'il démentiroit un moment le perſonnage qu'il s'étoit impoſé. Mais la voix de la nature parloit trop haut dans le cœur d'*Amleth*, pour que celle des ſens s'y fît entendre. Le ſouvenir de ſon père, mort ſans vengeance, le fit ſortir vainqueur de cette épreuve périlleuſe.

Ce prince renfermoit ſes chagrins dans ſon cœur & les dévoroit en ſilence. Iſolé dans le palais de Feggon, objet des mépris d'une cour auquel il auroit dû commander, il paſſoit dans l'obſcurité des jours dus à la vengeance. Enfin, le ſort lui offrit une occaſion de punir le meurtrier de ſon père. Feggon donna un banquet ſolemnel aux grands de ſa cour. *Amleth*, à la faveur du tumulte & du déſordre qui ſuivent ces ſortes de fêtes, trouva le moyen de ſe gliſſer dans l'appartement de Feggon, & de l'immoler de ſa propre main. Enſuite il met le feu au palais & ſe rend à la place publique; il ſe préſente aux Danois, tenant encore en main le glaive dont il s'étoit ſervi pour tuer le tyran. Il leur rappelle la mémoire d'Hordenwil, de ſes vertus, de la douceur de ſon règne. A ce tableau, il oppoſe la peinture des cruautés de Feggon & de ſes exactions. » J'ai tué l'aſſaſſin de mon père, ajoute-t-il, je

» vous ai délivré d'un tyran. J'ai vengé d'un coup » ma partie & la nature : c'eſt à vous de juger ſi » je ſuis digne de récompenſe ou de punition. La » mort de l'uſurpateur laiſſe le trône vacant, ma » naiſſance m'y donne des droits ; mais ces titres » ſont vains pour moi, & je renonce pour jamais » à ce trône où régnoient mes ancêtres, ſi ce » n'eſt votre amour qui m'y élève ». Les Danois furent auſſi étonnés du courage d'*Amleth*, que charmés de ſon éloquence. Ils ne pouvoient concevoir qu'un prince qu'ils avoient juſqu'alors tant mépriſé, eût pu former une entrepriſe auſſi hardie : ils ſe hâtèrent de réparer l'injure qu'ils lui avoient faite, & le proclamèrent à haute voix roi de Jutland.

Le Jutland étoit un démembrement de la couronne de Danemarck ; il étoit arrivé par rapport à cette contrée, ce qui eſt arrivé ſi ſouvent dans tous les royaumes du nord. Les rois de Danemarck ne pouvant veiller par eux-mêmes ſur cette province, y avoient envoyé des gouverneurs ou des vice-rois. Ces dignités d'abord amovibles, étoient devennes héréditaires par l'énorme crédit des ſeigneurs qui les poſſédoient. Ces vaſſaux orgueilleux firent ſouvent trembler leurs maitres. Le ſeul droit que les rois de Danemarck avoient conſervé ſur le Jutland, étoit que ſes ſouverains ne pouvoient ſe faire couronner ſans leur conſentement. *Amleth*, redevable de ſa couronne à l'amour de ſes ſujets, négligea de faire confirmer ſon élection par Wigleth, roi de Danemarck. Ce prince prétendit que la majeſté de ſa couronne étoit bleſſée par ce manque de déférence. Il ſe jetta dans le Jutland ſeptentrional, qu'il ravagea. *Amleth* tâcha d'abord de le fléchir par ſes prières & ſes ſoumiſſions ; enfin voyant qu'il ne pouvoit calmer la colère de Wigleth, il marcha contre lui, & le repouſſa au-delà des frontières de ſes états. Wigleth raſſembla de nouvelles forces, & reparut une ſeconde fois dans le Jutland, à la tête d'une armée encore plus forte que la première, *Amleth* ſuccomba cette fois ; il fut vaincu & tué dans le combat. Le champ qu'il illuſtra par ſa défaite, s'appelle encore maintenant *Amleths-hede*, c'eſt-à-dire, ſépulture d'*Amleth*. (*M.* DE SACY.)

AMMAN (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom de deux ſavans utiles, tous deux médecins, l'un principalement a donné trois ouvrages relatifs à la ſcience qu'il profeſſoit. 1°. *Enumeratio plantarum horti Lipſienſis.* Lipſiæ 1675 *in*-8°. 2°. *Character plantarum*, 1676 *in*-12. 3°. *Hortus Boſianus quoad exotica deſcriptus*, 1686 *in*-4°. Il ſe nommoit Paul, il étoit de Breſlau, enſeignoit à Leipſick, & mourut en 1690.

L'autre, nommé Jean Conrard, medecin ſuiſſe, plus connu que le premier, s'eſt acquis une grande réputation dans cet art utile, exercé depuis avec tant d'éclat & de ſuccès, par M. l'abbé de l'Epée, & par quelques autres, c'eſt-à-dire dans l'inſtitution des ſourds & muets ; il a même compoſé ſur cette matière, deux écrits, intitulés ; l'un, *Surdus loquens*, Harlem, 1692 *in*-8°. ; l'autre, *De loquela*, Amſtelodami, 1700 *in*-12.

AMMIEN-MARCELLIN, (*Hiſt. anc.*) natif d'Antioche, mort vers l'an 390, eſt célèbre par ſon hiſtoire romaine, qui commence à la fin du règne de Domitien, & qu'il a pouſſée juſqu'à ſon temps. De 32 livres dont elle étoit compoſée, il ne nous en reſte que 18. On a ſu gré à cet auteur païen d'avoir traité les chrétiens & leur religion avec aſſez de ménagement, comme on a u gré à M. l'abbé de la Bletterie, qui a écrit principalement d'après cet a eut, d'avoir rendu juſtice à l'empereur Julien. Cet empereur eſt le hèros d'*Ammien-Marcellin*. L'édition de cet auteur qui paſſe pour la meilleure, eſt celle de Gronovius, Leyde, 1693, *in-folio*. Celle de Paris, 1681, eſt auſſi aſſez eſtimée. L'abbé de Marolles a traduit *Ammien-Marcellin* en 3 volumes *in*-12. Il y en a une autre traduction plus nouvelle, imprimée à Berlin, auſſi en 3 volumes *in*-12.

AMMIRATO (SCIPION) (*Hiſt. mod.*) célèbre par ſon hiſtoire de Florence, par ſes généalogies des familles nobles de Florence & du royaume de Naples, par ſes diſcours ſur Tacite & par divers autres ouvrages en proſe & en vers, étoit né à Lecce, ville du royaume de Naples, & avoit été fixé à Florence par les bienfaits du grand duc Ferdinand I, qui lui donna un canonicat de cette ville & l'engagea fortement à en écrire l'hiſtoire ; la meilleure édition de cet ouvrage eſt celle qui fut faite à Florence de 1641 à 1647 en 3 volumes *in-folio*.

Scipion Ammirato le jeune, qui donna cette édition, ſe nommoit Chriſtophe Del-Bianco, & n'avoit droit au nom de *Scipion Ammirato*, que, parce que le véritable *Scipion Ammirato*, ſon ami, lui avoit laiſſé tout ſon bien par teſtament, à condition de prendre ſon nom & ſes armes. *Scipion Ammirato*, l'ancien, mourut à Florence, le 30 janvier 1600 dans ſa ſoixante-neuvième année.

AMMON, (*Hiſt. ſacrée.*) né de l'inceſte de Loth avec ſa ſeconde fille, lorſqu'au ſortir de Sodome, il ſe retira dans une caverne avec ſes deux filles, fut père des Ammonites, peuple puiſſant & toujours ennemi des Iſraelites. Il naquit l'an du monde 2107 ; mais on ne ſait aucune particularité de ſa vie. (*A. R.*)

AMMONIUS. Il y a pluſieurs perſonnages connus, de ce nom.

1°. *Ammonius*, philoſophe d'Alexandrie au 3°. ſiècle, ſurnommé *Saccas*, parce que ſon premier métier étoit de porter du bled dans des ſacs. Devenu philoſophe de la ſecte eclectique ou des nouveaux platoniciens, il eut pour diſciples Origène & Plotin ; il eſt moins connu par ſa concorde des évangéliſtes, quoique louée par ſaint Jérôme, que par le talent ou le bonheur qu'il eut de ſe concilier également l'eſtime des auteurs païens & chrétiens. Plotin, Porphyre Longin, Hiéro-

Digitized by Google

clès, n'en faiſoient pas moins de cas que ſaint Jérôme.

2°. *Ammonius*, philoſophe péripatéticien, diſciple de Proclus, au 6e. ſiècle, a fait un traité *de differentiâ vocum*, imprimé avec d'autres anciens grammairiens, Leyde 1739, 2 part. *in*-4° & un commentaire ſur Ariſtote.

3°. *Ammonius* eſt encore le nom d'un chirurgien d'Alexandrie, le premier qui fit une ouverture à la veſſie pour en tirer la pierre, ce qui lui fit donner le ſurnom de *Lithotome*, *coupeur de pierre*.

AMNON, (*Hiſt. ſacrée.*) fils aîné de David, né d'Achinoam ſa ſeconde femme, conçut un amour ſi paſſionné pour ſa ſœur Thamar, qu'il en tomba dans une langueur capable de le conduire au tombeau, s'il n'avoit trouvé moyen de ſatisfaire ſa paſſion en abuſant de Thamar, malgré ſa réſiſtance. Après cette violence, ſon amour ſe changea en averſion, au point de ne pouvoir plus ſouffrir ſa ſœur, qu'il chaſſa honteuſement de ſa maiſon. David laiſſa ce crime impuni; mais Abſalom, frère d'*Amnon*, l'ayant invité à un feſtin au bout de deux ans, le fit aſſaſſiner pour venger l'affront fait à Thamar. (*A. R.*)

AMON, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Manaſsès & de Meſſalemeth, fut le XIVe. roi de Juda. Il monta ſur le trône à l'âge de 22 ans, ſe livra au culte des idoles, & fut aſſaſſiné au bout de deux ans de règne, par ſes propres officiers, dans ſa maiſon, l'an du monde 3365. Joſias, ſon fils, lui ſuccéda. (*A. R.*)

AMOS, (*Hiſt. ſacrée.*) un des douze petits prophètes, étoit un paſteur de la ville de Thécué: il prophétiſoit à Béthel où Jéroboam II, adoroit des veaux d'or, diſant que la maiſon de ce prince ſeroit exterminée, & que tout ſon peuple ſeroit mené en captivité, s'il perſiſtoit dans ſon idolâtrie. Amaſias, prêtre des veaux d'or, fut choqué de la liberté d'*Amos*, l'accuſa devant Jéroboam, le traitant de viſionnaire & d'homme dangereux, propre à ſoulever le peuple contre ſon roi: ce qui obligea le prophète à ſortir de Béthel, après avoir prédit à Amaſias que ſa femme ſe proſtitueroit au milieu de Samarie, & que ſes fils & ſes filles périroient par l'épée. Du reſte, on ignore le temps & le genre de ſa mort.

La bible fait mention d'un autre *Amos*, père du prophète Iſaïe; on en trouve un troiſième dans la généalogie de notre ſauveur, rapportée dans l'évangile ſelon ſaint Luc. (*A. R.*)

AMOUQUE, ſ. m. c'eſt, en Indien, le nom des gouverneurs ou paſteurs des Chrétiens de ſaint Thomas.

AMPLISSIME, adj. ſuperl. *ampliſſimus*, qualité dont on honore chez les étrangers & dans les collèges quelques perſonnes conſtituées en dignité: on traite dans les exercices publics le recteur de l'Univerſité de Paris, d'*ampliſſime rector*.

AMRI, (*Hiſt. des Juifs.*) fut proclamé roi d'Iſrael par l'armée, après la mort d'Éla, aſſaſſiné par Zambri. Thebni, élu auſſi roi par une partie des grands & du peuple, lui diſputa la couronne pendant quatre ans. Mais enfin Thebni ayant été tué, tout ſe réunit en faveur d'*Amri*, qui régna douze ans, ſe livrant à toutes ſortes d'iniquités & de ſuperſtitions idolâtres. Il mourut à Samarie, qu'il avoit bâtie, l'an du monde 3086. (*A. R.*)

ANACANDRIANS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans de l'île de Madagaſcar donnent à ceux qui ſont deſcendus d'un *Roandrian*, ou prince blanc, qui a dérogé, ou pris une femme qui n'étoit ni de ſon rang, ni de ſon état.

ANACHARSIS, (*Hiſt. anc.*) philoſophe Scythe, mis au rang des ſages de la Grèce, quoiqu'étranger & réputé barbare. Sa mère étoit grecque, elle lui apprit ſa langue, & lui inſpira le deſir de connoître la Grèce. *Anacharſis* vint à Athènes, où il eut des conférences avec Solon. Il eſt reſté de lui pluſieurs mots célèbres; c'eſt lui qui a comparé les loix que les grands violent impunément, à des toiles d'araignées qui ne prennent que des mouches. Il diſoit auſſi que *la vigne portoit trois ſortes de fruits la volupté, l'ivreſſe & le repentir.*

Un honnête homme, diſoit-il encore, *eſt ſobre dans le parler, dans le manger & dans le plaiſir.*

La vue de l'ivrogne eſt la meilleure leçon de ſobriété. Cette maxime eſt encore d'*Anacharſis*. Les Lacédémoniens penſoient comme lui, puiſqu'ils enivroient leurs Ilotes, pour que la vue de l'état d'abrutiſſement où ces eſclaves étoient réduits, inſpirât aux hommes libres une horreur ſalutaire de l'ivrognerie.

Anacharſis diſoit *qu'à Athènes c'étoient les ſages qui propoſoient, & les fous qui décidoient*, parce que le Sénat ne pouvoit que propoſer, & le peuple que ſtatuer ſur la propoſition du Sénat. C'eſt *Anacharſis*, qui étant ſur mer, a dit avant Aratus & avant Boileau:

Un bois mince & léger nous défend de la mort.

Un grec lui reprochant qu'il étoit Scythe, il répondit: *Eh bien! je tâcherai d'honorer ma patrie, craignez de déshonorer la vôtre.* C'eſt ce que Cicéron, dans *Rome Sauvée*, dit à Catilina, en parlant de la Naiſſance,

Mon nom commence en moi, de votre honneur jaloux;
Tremblez que votre nom ne finiſſe dans vous.

Anacharſis, en parlant des prix propoſés aux poëtes dans les jeux publics de la Grèce, & des juges de leurs combats, dit: *N'eſt-il pas étrange que des artiſtes combattent, & que ce ne ſoient pas des artiſtes qui ſoient leurs juges?* Cela eſt en effet ſi étrange que nous ne ſaurions croire que cela fût ainſi, & malgré le mot d'*Anacharſis* qui ſemble conſtater le fait, nous croyons ſeulement qu'il s'agiſſoit d'un mauvais choix fait par haſard. Au reſte nous trouvons ce mot dans les mémoires de littérature,

tome

tome 13, pag. 341. On cite en marge Lucien, dans ſon ouvrage intitulé : *Harmonides*, où *Anacharſis* n'eſt pas même nommé ; c'eſt dans l'ouvrage de Lucien, intitulé : *Le Scythe* ou *L'Hoſpitalier*, qu'il eſt beaucoup queſtion d'*Anacharſis* ; mais on n'y trouve pas ſon jugement ſur les juges des combats poëtiques de la Grèce. *Anacharſis* fut le premier étranger initié aux myſtères d'Eleuſis, & honoré du titre de citoyen d'Athènes. De retour dans ſa patrie, il voulut y introduire les dieux & les loix de la Grèce, ce projet ſouleva contre lui le roi des Scythes, ſon propre frère, qui le tua, car l'intolérance religieuſe qui arme le frère contre le frère eſt un fléau qui a fait le tour du monde. On l'a cru l'inventeur de la roue des potiers de terre, mais Homère, antérieur de pluſieurs ſiècles à *Anacharſis*, parle de cette invention. *Anacharſis* avoit, dit-on, écrit en vers un traité des loix des Scythes & un autre de l'incertitude & de la fragilité de la vie. Il mourut environ 544 ans avant l'ère chrétienne.

ANACHORÈTE, (*Hiſt. mod.*) hermite ou perſonnage pieux qui vit ſeul dans quelque déſert, pour y être à l'abri des tentations du monde, & plus à portée de méditer. Ce mot vient du grec ἀναχώρεω, *ſe retirer dans une région écartée.*

Tels ont été S. Antoine, S. Hilarion & une infinité d'autres. S. Paul, l'hermite, fut le premier *Anachorète.*

Parmi les Grecs, il y a un grand nombre d'*Anachorètes*, la plupart religieux, qui ne ſe ſouciant pas de la vie laborieuſe & des fatigues du monaſtère, demandent un petit canton de terre & une cellule où ils ſe retirent, & ne ſe montrent plus au couvent qu'aux grandes ſolemnités.

On les appelle auſſi quelquefois *aſcètes* & *ſolitaires.*

Les *Anachorètes* de Syrie & de Paleſtine ſe retiroient dans les endroits les plus inconnus & les moins fréquentés, habitant dans des grotes, & y vivant de fruits & d'herbes ſauvages.

Il y a eu auſſi des *Anachorètes* dans l'Occident. Pierre Damien, qui a été de l'ordre des hermites, en parle ſouvent avec éloge. Il les repréſente, comme ce qu'il y a de plus parfait parmi les religieux, & marque pour eux beaucoup plus d'eſtime & de vénération que pour les cœnobites ou moines qui réſident dans des monaſtères.

La plupart de ces *Anachorètes* ne ſe retiroient qu'avec la permiſſion de leur abbé, & c'étoit le couvent qui leur fourniſſoit leurs beſoins. Le peuple, en conſidération de leur piété, leur portoit quelquefois des ſommes conſidérables d'argent qu'ils gardoient, & à leur mort ils les laiſſoient au monaſtere dont ils étoient cœnobites. L'ordre de S. Benoît a eu beaucoup de ces *Anachorètes* ; ce qui étoit conforme aux conſtitutions de cet ordre, qui permettent de quitter la communauté pour vivre ſolitaires ou *Anachorètes.* Les *Anachorètes* ne ſubſiſtent plus aujourd'hui : mais les anciens ont enrichi leurs monaſtères de pluſieurs revenus conſidérables, comme l'a remarqué Pierre Acoſta dans ſon hiſtoire de l'origine & du progrès des revenus eccléſiaſtiques. (*G*)

ANACRÉON, (*Hiſt. litt. anc.*) poëte grec, natif de Théos en Ionie, a dans ſon genre autant de réputation qu'Homère, il a comme lui la gloire d'être le premier & le plus parfait modèle dans ſon genre, petit genre à la vérité, mais le plus agréable de tous & qui plait à tout le monde. *In tenui labor, at tenuis non gloria.* Il vivoit, il aimoit, il chantoit, il jouiſſoit dans le temps que Polycrate étoit tyran de Samos, & Hipparque d'Athènes. Ce dernier, qui aimoit les lettres, & qui rempliſſoit ſa cour de poëtes & de philoſophes, attira auprès de lui *Anacréon*, il lui envoya, par honneur, une galère à cinquante rames pour l'amener. *Anacréon* fut cher auſſi à Polycrate qu'il célèbre ſouvent dans ſes vers, quoiqu'il ait été, dit-on, ſon rival & ſon rival heureux, dans une de ces paſſions honteuſes & criminelles qu'*Anacréon*, ſelon l'uſage de ſon temps & de ſon pays, mêloit ſans ſcrupule à d'autres paſſions plus légitimes. L'objet de cette rivalité ſe nommoit Smerdias. On connoit la paſſion d'*Anacréon* pour Bathylle, qui fut auſſi aimé de Polycrate.

Non aliter ſamio dicunt arſiſſe Bathyllo
Anacreonta Teïum,
Qui perſæpè cavâ teſtudine flevit amorem
Non elaboratum ad pedem.

Le bon vieillard qui brûla pour Bathylle,

A dit Rouſſeau avec l'indulgence que la bonhomie d'*Anacréon* & ſon incurie philoſophique inſpirent pour ſes vices mêmes. Voici comment M. de la Nauze de l'académie des belles-lettres, vrai ſavant, bon eſprit, excellent modèle des mœurs d'un homme de lettres, a caractériſé les Odes d'*Anacréon.*

« A regarder ces pièces du côté du ſtyle, c'eſt » une douceur, une délicateſſe qui peut-être n'a » point d'exemple. Tout y eſt beau & naturel, » point de penſée qui ne ſoit un ſentiment, point » d'expreſſion qui ne parte du cœur, & qui n'aille » au cœur. On y trouve ces grâces naïves qui ca» ractériſent la chanſon, & la diſtinguent des autres » ouvrages de poéſie. On y voit ces images riantes » toujours ſûres de plaire, parce qu'elles ſont priſes » avec goût & avec diſcernement dans la ſimple » nature. L'air ſans doute y étoit aſſorti aux pa» roles ; ainſi la Dialecte Ionienne pleine de dou» ceur, & le Mode Ionien plus tendre que tous » les autres, devoient rendre ces chanſons d'un » agrément parfait. Mais à les enviſager du côté » des mœurs, tout y reſpire une débauche outrée, » un libertinage qui eſt dans l'eſprit comme dans

» le cœur ; une pareſſe affectée, qui éloigne, » comme autant d'idées frivoles, tout ce qui s'ap» pelle fortune, honneur, vertu, bienſéance ».

Anacréon a cependant trouvé des apologiſtes, même ſur l'article des mœurs. Elien veut qu'il n'ait eu pour Smerdias qu'une amitié pure, & il ne ſauroit ſouffrir qu'on l'accuſe ou d'incontinence ou d'intempérance. M. le Fèvre, père de madame Dacier, a auſſi juſtifié *Anacréon* ; & un ſavant anglois a ſoutenu que ce poëte étoit ſobre & chaſte ; il a de même juſtifié les mœurs de Pindare & de Sapho, & traité d'ignorans ou de gens ſtupides ceux qui doutoient de leur vertu. *Anacréon* mourut à quatre-vingt-cinq ans, étranglé, dit-on, par un pepin de raiſin. Il eſt difficile de fixer les époques de ſa naiſſance & de ſa mort.

ANALABE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) partie de l'habillement des moines grecs. L'*analabe* étoit en Orient, ce qu'eſt le ſcapulaire en Occident ; il étoit percé dans le milieu, d'une ouverture pour paſſer la tête, & s'ajuſtoit ſur les épaules en forme de croix. *Analabe* vient de ἀνὰ, *deſſus*, & de λαμβάνω, *je prends*. (*A. R.*)

ANANEL, (*Hiſt. ſacrée.*) grand-prêtre des Juifs, fut revêtu de cette dignité par Hérode le Grand, au bout de deux ou trois ans, il fut contraint de la céder à Ariſtobule, beau-frère d'Hérode, à qui celui-ci la donna à la ſollicitation d'Alexandra ſa belle-mère, & de Marianne ſa femme ; mais *Ananel* la reprit un an après, lorſque le roi eut fait mourir Ariſtobule. Il ne la garda pas longtemps ; Hérode l'en dépouilla pour en revêtir Jeſus, fils de Phabet ou Phabi. Ce prince ombrageux craignoit l'autorité des grands-prêtres qui étoient perpétuels, & s'arrogea le droit de diſpoſer à ſon gré de cette dignité. (*A. R.*)

ANANIAS, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Nébédée, ſouverain ſacrificateur des Juifs, ſuccéda à Joſeph, fils de Camith : il étoit fort aimé des Juifs à cauſe de ſa grande générosité. Quadratus, gouverneur de Syrie, étant venu dans la Judée à l'occaſion des différends qu'il y avoit alors entre les Samaritains & les Juifs, envoya à Rome le grand-prêtre *Ananias*, qu'on accuſoit d'être l'auteur de ces troubles, pour rendre compte de ſa conduite à l'empereur Claude. Il ſe juſtifia & revint abſous. Depuis ſon retour il fit comparoître devant lui & maltraiter l'apôtre S. Paul. Il ſut gagner l'affection d'Albin, gouverneur de la Judée, & eut toujours un grand crédit ſur ſon eſprit : il le dut en partie à ſes richeſſes. Quelques-uns de ſes gens en abuſèrent pour commettre impunément de grandes violences ; il ne jouit que ſept ans de la ſouveraine ſacrificature. Agrippa l'en dépouilla pour la donner à Imael, fils de Phabé, l'an 62 de l'ère vulgaire. (*A. R.*)

ANANIAS, (*Hiſt. des Juifs.*) ſurnommé le *Saducéen*, eſt célèbre dans la révolte des Juifs contre les Romains, de laquelle il fut un des plus ardens promoteurs. Il alla ſolliciter auprès des Iduméens, des ſecours en faveur des rebelles, & obtint ce qu'il demandoit. Ce fut lui qui, par ſon éloquence, perſuada à Métilins, capitaine des troupes Romaines, aſſiégé dans le palais royal de Jéruſalem, de ſe rendre avec ſes gens, à condition qu'on lui laiſſeroit la vie ſauve, à lui & à ſa troupe. Métilius fut la dupe de ſa confiance ; lorſqu'il ſe fut rendu, les factieux égorgèrent tous les Romains, & il n'échappa lui-même à leur fureur qu'en promettant de ſe faire Juif.

Il eſt encore fait mention, dans l'écriture-ſainte, de quelques autres *Ananias*, ou Ananie, moins célèbres que ceux dont on vient de parler. (*A. R.*)

ANANUS, (*Hiſt. des Juifs.*) fils de Seth, grand-prêtre des Juifs, appellé *Anne* dans l'évangile, poſſéda la grande ſacrificature pendant onze ans, & eut cinq de ſes fils grands-prêtres, dont un porta auſſi le nom d'*Ananus*. Après avoir été dépoſé de cette dignité, il en conſerva le titre, & eut toujours beaucoup de part aux affaires. Il étoit beau-père de Caïphe, & ce fut chez lui que Jeſus-Chriſt fut d'abord mené, lorſqu'il eut été arrêté au jardin des olives.

Ananus ſon fils, qui ne fut grand-prêtre que trois mois, & que le conſeil des Juifs nomma enſuite gouverneur de Jéruſalem, fit lapider S. Jacques, frère, c'eſt-à-dire parent de Jeſus-Chriſt, ſelon la chair, avec quelques chrétiens, comme coupables d'impiétés : violence qui lui fit perdre le pontificat. L'hiſtorien Joſephe loue extrêmement la prudence de ce gouverneur : il en parle comme d'un homme très-juſte, ami de la paix, zélé pour le bien public, très-vigilant & très-attentif aux intérêts du peuple : ce qui prouve qu'il s'étoit bien corrigé de ce zèle impétueux & violent qu'il montra lorſqu'il étoit grand-prêtre.

L'écriture parle encore de quelques autres *Ananus*. (*A. R.*)

ANAXAGORAS, (*Hiſt. anc.*) fut diſciple d'Anaximènes, & Périclès, Euripide, &, ſelon quelques-uns, Socrate furent ſes diſciples. Il plaçoit le bonheur ſuprême dans la contemplation, & avoit pour principe de ne ſe mêler d'aucune affaire publique, principe plus agréable dans une monarchie, que convenable dans une république ; on lui reprochoit cette indifférence pour ſa patrie, *au contraire*, dit-il, en montrant le ciel, *c'eſt pour m'occuper uniquement de ma véritable patrie*. C'eſt dans le même ſens qu'il ſe diſoit *né pour contempler le ſoleil, la lune & le ciel*. Ce fut lui, ſelon ſaint Clément d'Alexandrie, qui tranſporta le premier la philoſophie, de Milet à Athènes ; ſelon Diogène Laerce, ce fut le philoſophe Archélaüs, diſciple d'*Anaxagoras*. Mais la philoſophie étoit alors au berceau. Une contemplation aſſidue & les obſervations les plus raiſonnées ne conduiſirent *Anaxagoras* qu'à ſoupçonner que le ſoleil eſt une maſſe de feu, (idée qui ſe préſente d'abord à tout le monde) & qu'il pourroit bien être un peu plus grand que le Péloponèſe, (paradoxe qui étonna & qui ſcandaliſa beaucoup la Grèce, dans ce qu'il

contenoit de vrai) que la lune a des collines & des vallées, & pourroit bien avoir des habitans, (idée qui ne ſe préſentoit pas alors à tout le monde, & qui nous étoit aſſez étrangère à nous-mêmes avant le livre de la *pluralité des mondes*, où même elle n'eſt préſentée qu'avec précaution, & comme une conjecture hazardée.) Les cieux, ſelon *Anaxagoras*, étoient de pierre, & c'étoit la viteſſe ſeule de leur mouvement qui les empêchoit de tomber; (où tomberoient-ils?) ils enlevoient des pierres de la terre, ils les allumoient & en faiſoient des aſtres; *Anaxagoras* eſt l'auteur du ſyſtême des *homœomeries*, ou parties ſimilaires dont il diſoit que chaque eſpèce de corps étoit formée, ſyſtême que Lucrèce expoſe & réfute dans le premier livre de ſon poëme. *Anaxagoras* diſoit encore que la neige eſt noire, parce que ce n'eſt qu'une eau condenſée, & que le noir eſt la couleur propre de l'eau; delà il concluoit que nos ſens nous trompent, & que ce n'eſt pas à eux, mais à la raiſon à juger des choſes; mais la raiſon peut-elle jamais nous dire, & cela contre le témoignage de nos ſens, quelle eſt la couleur d'un corps? Ce qui fait le plus d'honneur à ce philoſophe, c'eſt d'avoir été le premier qui ait remarqué dans toute la nature des traces d'intelligence, & qui ait mis en dogme qu'une intelligence ſupérieure a diſpoſé la matière, lui a donné le mouvement & a débrouillé le chaos; il en eut le ſur-nom, d'*Entendement* ou *d'Intelligence*, ſoit parce qu'il voyoit par-tout de l'intelligence, ſoit parce qu'il en falloit beaucoup pour appercevoir & développer cette grande vérité, à travers les préjugés qui l'obſcurciſſoient & qui attribuoient tout au hazard. C'eſt cette belle idée que Virgile préſente en pluſieurs endroits.

Eſſe apibus partem divinæ mentis, & hauſtus
Ætherios dixere, deum namque ire per omnes
Terraſque, tractuſque maris, cœlumque profundum.
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque ſibi tenues naſcentem arceſſere vitas;
Scilicet huc reddi deindè ac reſoluta referri
Omnia.

GEORG. *lib. 4.*

Principiò, cœlum ac terras, campoſque liquentes,
Lucentemque globum lunæ, titaniaque aſtra
Spiritus intùs alit; totamque infuſa per artus
Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet.
Indè hominum, pecudumque genus, vitæque volantum,
Et quæ marmoreo fert monſtra ſub æquore pontus!

ÆNEID. *lib. 6.*

Quant à la pierre tombée du ſoleil, ſur la côte appellée la rivière de la Chèvre, pierre miraculeuſe, dont la chûte prédite, dit-on, par *Anaxagoras*, préſageoit la défaite (qu'il n'avoit pas prédite) de la flotte Athénienne, détruite par Lyſandre, cette tradition, rapportée par Pline, par Plutarque, par Diogène Laërce, prouve ſeulement que de toute ancienneté, le peuple eſt en poſſeſſion d'attribuer des prédictions abſurdes aux hommes qui ont la réputation d'être verſés dans l'aſtronomie, & ſur-tout d'inventer des prédictions & des préſages après des évènemens funeſtes. Bayle rapporte à ce ſujet la note d'un commentateur qui ſuppoſe la prédiction, & qui n'en eſt pas étonné. *Il n'y a*, dit-il, *aujourd'hui, ſi petit aſtrologue qui n'en fît autant.* Pline plus ſenſé, dit que la prédiction d'*Anaxagoras* eût été un plus grand miracle, que la chûte de la pierre.

Les Grecs étoient intolérans; *Anaxagoras* fut accuſé d'impiété, parce qu'il diſoit que le ſoleil étoit une maſſe de feu ou de matière enflammée; on ne ſait pas bien certainement s'il fut condamné, ou abſous; tout ce qu'on ſait, c'eſt que Périclès entreprit de le défendre, & que par là, il ſe mit en danger. Jupiter, dans le dialogue de *Timon* de Lucien, dit « J'ai briſé deux pointes de mon » foudre, en le lançant trop bruſquement contre » le philoſophe *Anaxagoras*, qui vouloit perſua- » der à ſes diſciples que nous autres dieux, nous » n'exiſtons pas. Mais il ſe mit à couvert ſous l'au- » torité de Périclès, & cependant j'allai mettre en » poudre le temple de Caſtor & de Pollux, qui ne » m'avoit fait ni bien ni mal ».

Ceux qui diſent qu'*Anaxagoras* fut condamné, même à mort, rapportent de ce philoſophe un mot qui annonce du ſang froid & du courage. En apprenant la ſentence des juges, *il y a long-temps*, dit-il, *que la nature a prononcé ſon arrêt de mort contr'eux auſſi bien que contre moi.* Son mot à la mort de ſes fils: *Je ſavois bien que je les avois engendrés mortels*, eſt, ou d'un père peu ſenſible, ou d'un philoſophe plein de courage. Il étoit d'une gravité remarquable; Cicéron dit de lui: *Maximâ fuit & gravitatis & ingenii gloriâ.* Elien & Plutarque diſent qu'on ne le vit jamais rire ni même ſourire; ſi c'eſt depuis la mort de ſes fils, ſon mot eſt jugé, il eſt une preuve de courage & non pas d'indifférence; c'eſt ainſi qu'on raconte du roi d'Angleterre, Henri I, que depuis le malheureux naufrage qui fit périr preſque toute ſa famille, on ne le vit jamais ſourire; mais le fait ne peut guères être vrai de la vie entière d'un homme, au moins quant au ſourire; car, pour le rire, on aſſure que Fontenelle, qui avoit toujours ſur les lèvres le ſourire philoſophique, n'a jamais ri aux éclats, & qu'il en convenoit en tâchant de donner du ridicule au rire éclatant, qui n'en eſt guères ſuſceptible quand il eſt ſincère & qu'il part de l'ame. Au reſte, l'antiquité rapporte auſſi de Pythagore, d'Héraclite, qui pleuroit toujours, & de Craſſus, l'ayeul de celui qui fut tué par les Parthes, qu'ils étoient *agélaſtes*, c'eſt-à-dire, qu'ils n'ont jamais ri.

Il dédaignoit le luxe & ſur-tout celui des bâtimens; quand on lui vantoit la beauté d'un édifice, *oui*, répondoit-il avec froideur, *c'eſt un monument*

de l'art de convertir l'or en pierre. C'étoit réduire & l'or & la pierre à leur juſte valeur. *Anaxagoras*, né à Clazoméne dans l'Ionie, vers la ſeptième olympiade, environ cinq cents ans avant J. C. mourut à Lampſaque, la première année de la quatre-vingt-huitième olympiade, 428 ans avant J. C. A ſa mort, ſes amis lui demandèrent s'il vouloit que ſon corps fût porté à Clazoméne? *Croyez-vous*, leur dit-il, *que le ſejour qui m'attend ſoit plus voiſin de Clazoméne que de Lampſaque?* L'honneur d'avoir été le premier philoſophe qui ait publié des livres, reſte encore indécis entre *Anaxagoras* & Alcméon, diſciple de Pythagore, & telle eſt l'opinion ou plutôt l'incertitude commune; mais ſaint Auguſtin attribue des livres à Thalès; ſelon Suidas, la tradition des Grecs étoit que Phérécydes étoit le premier qui eût fait des livres. Or Thalès & même Phérécydes ſont plus anciens qu'*Anaxagoras*, ou Anaxagore, car ſon nom eſt aſſez connu pour pouvoir prendre la terminaiſon françoiſe. Il avoit écrit entre autres choſes ſur la quadrature du cercle.

Diogène Laërce parle de trois autres *Anaxagoras* moins connus; le premier, orateur & diſciple de Socrate; le ſecond, ſculpteur; le troiſième, grammairien & diſciple de Zenodote.

ANAXANDRE, (*Hiſt. de Lacédémone*) roi de Lacédémone, fut un prince féroce par caractère & par éducation. Les inſtitutions de Lycurgue qu'il obſervoit dans toute leur rigueur, avoient encore fortifié ce fond de férocité qu'il tenoit de la nature. Roi citoyen dans Sparte, il vouloit être tyran chez ſes voiſins. Les peuples nouvellement ſubjugués furent traités en eſclaves, & la dureté de ſon gouvernement fut la cauſe de la ſeconde guerre contre les Meſſéniens; ces peuples épuiſés par la rapacité des exacteurs, ſe ſouvinrent qu'ils avoient été libres. Ils mirent à leur tête un jeune audacieux qui fit trembler ſes maîtres. *Anaxandre*, inſtruit de ce ſoulevement, regardoit ce feu comme une foible étincelle; il marche contr'eux moins pour les combattre que pour les punir: mais il éprouva que ceux qu'il traitoit en eſclaves étoient des hommes qui ſavoient mourir. Une ſanglante défaite qu'il eſſuya, mit Sparte ſur le bord du précipice. Ces fiers tyrans de leurs voiſins envoyèrent conſulter l'oracle de Delphes qui leur répondit, qu'*ils ne ſeroient vainqueurs que quand ils auroient un Athénien à leur tête.* Cette réponſe humilia leur fierté; mais trop ſuperſtitieux pour être rebelles à la voix d'une prêtreſſe, ils s'abaiſſèrent à demander aux Athéniens un général; on leur envoya Tyrtée, poete de profeſſion qui n'avoit jamais fait la guerre, & qui fut reçu comme un dieu tutélaire par les Lacédémoniens. On lui déféra le titre de général, mais *Anaxandre* s'en réſerva toutes les fonctions. Les deux partis ſe livrèrent un combat où la fortune ſe déclara pour les Meſſéniens. Tyrtée fit des vers qui conſolèrent les vaincus, & qui dit-on, relevèrent leur courage. Les Spartiates engagèrent un nouveau combat & remportèrent une victoire complette. *Anaxandre* fut profiter de ſes avantages: il mena ſon armée contre Ira où les Meſſéniens avoient raſſemblé toutes leurs forces; ils ſoutinrent un ſiége d'onze ans. *Anaxandre*, moins rebuté qu'aigri de leur réſiſtance, frappa les murs & s'introduiſit par la brèche dans la ville, où l'on vit la plus affreuſe ſcène de carnage. Les femmes, les vieillards & les enfans oubliant leur foibleſſe, combattirent comme des forcenés qui ne demandoient qu'à mourir: ceux qui ſurvécurent à cette action furent réduits à la condition des Ilotes. Voilà tout ce qu'on ſait d'*Anaxandre*. (*T-N.*)

(On ſait encore de lui, parce que Plutarque le rapporte, qu'il répondit à ceux qui lui demandoient pourquoi les Lacédémoniens, n'avoient point de tréſor public, que c'étoit *de peur qu'on ne corrompit ceux qui en auroient les clefs.*)

ANAXANDRIDE, (*Hiſt. de Lacédémone.*) roi de Sparte, n'eſt connu que par deux traits qui ont perpétué ſa mémoire. 1°. Ce fut ſous ſon règne que les Lacédémoniens fatigués du loiſir de la paix, cherchèrent un vain prétexte pour faire la guerre aux Tégéates. La Pythie qu'ils conſultèrent, répondit qu'*ils ſeroient vainqueurs, s'ils pouvoient recouvrer les os d'Oreſte, fils d'Agamemnon, inhumé à Tégée.* Un certain Lychès ſe tranſporte dans cette ville & achete un fond qui avoit appartenu à ce prince, il fouille & découvre une urne qu'il rapporte à Sparte, prétendant qu'elle renfermoit les dépouilles mortelles d'Oreſte. Il fut cru, parce qu'on déſiroit qu'il dit vrai. Les Lacédémoniens pleins de confiance dans ce dépôt, marchent contre les Tégéates & les rangent ſous leur domination: cette guerre couvrit de gloire *Anaxandride.* 2°. Ce prince avoit une femme qui ne lui donnoit point de poſtérité. Les Lacédémoniens craignant de voir ſa famille éteinte, lui députèrent les éphores pour lui repréſenter la néceſſité de répudier ſa femme & d'en prendre une autre qui pût lui donner un ſucceſſeur. *Anaxandride* répondit, qu'*il ne pouvoit conſentir à un divorce qui ſemeroit l'amertume ſur le reſte de ſa vie.* Les éphores ne pouvant le réſoudre à rompre ſon premier engagement, lui propoſèrent de prendre une ſeconde femme, & de faire taire la loi qui réprouvoit cette double union; il y conſentit avec peine, & il eut de cette ſeconde femme un fils nommé *Cléomène*, qui régna après lui. Sa première femme ſi long-temps ſtérile, lui donna dans la ſuite trois fils; ſavoir, Doreus, Léonidas & Cléombrote. *Anaxandride* vivoit du temps de Créſus, roi de Lydie. (*T-N.*)

ANAXANDRIDE eſt auſſi le nom d'un poete comique, qui vivoit du temps de Philippe, roi de Macédoine, & dont nous n'avons pas les comédies, qui étoient, dit-on, au nombre de ſoixante-cinq. Il paſſe pour le premier auteur qui ait mis ſur la ſcène, les amours & les intrigues des ſuborneurs, & qui ait averti les jeunes filles des dangers de cette paſſion, & des artifices dont elles

pouvoient être les victimes. On dit que les Athéniens, par une intolérance qui n'eſt pas plus rare dans les républiques que dans les monarchies, le condamnèrent à mourir de faim, pour avoir cenſuré leur gouvernement dans une de ſes comédies.

ANAXARQUE, (*Hiſt. anc.*) Philoſophe d'Abdère, favori d'Alexandre le Grand, & digne de l'être par la liberté hardie avec laquelle il ſe moquoit en ſa préſence de la manie qu'avoit Alexandre d'être Dieu. Alexandre s'étant bleſſé & ſaignant : *Eh bien !* lui dit *Anaxarque*, *eſt-ce là du ſang des dieux ?* Mais le même *Anaxarque* n'eſt plus qu'un favori ordinaire, lorſqu'Alexandre ayant ordonné à ſes tréſoriers de donner au philoſophe tout ce qu'il demanderoit, il demanda cent talens, c'eſt-à-dire, trois cents mille livres. Alexandre qui vaiſemblablement en fut un peu ſurpris, couvrit ſon imprudence & cette avidité d'un voile d'héroïſme, en s'écriant : *c'eſt à préſent que je reconnois combien Anaxarque eſt de mes amis & combien il craindroit qu'Alexandre ne s'avilit par des préſens indignes de ſa grandeur.* Tout courtiſan auroit eu, s'il l'eût oſé, cet égard pour Alexandre, & l'antiquité qui a vanté ce mot, auroit dû obſerver au contraire qu'Alexandre donnoit à ſon ami ou la ſubſtance de ſes ſujets, ou des dépouilles enlevées à de légitimes poſſeſſeurs, cruel & injuſte, dans l'une & l'autre cas. Combien eſt ſupérieur à *Anaxarque* abuſant ainſi des bontés de ſon maître, ce bramine Siſſa, fils de Daher, qui ayant donné au roi des Indes une leçon importante, & pouvant choiſir ſa récompenſe, fit de ſa demande même une leçon nouvelle pour le roi, qui en avoit encore beſoin. Voici le fait : nous copions les propres termes de l'hiſtoire de l'académie Royale des Inſcriptions & belles-lettres, tom. 5, page 254. « Le prince ſenſible & reconnoiſſant laiſſa au Bramine le choix de ſa récompenſe. Celui-ci demanda qu'on lui donnât le nombre de grains de bled que produiroit le nombre des caſes de l'échiquier, un ſeul pour la première, deux pour la ſeconde, quatre pour la troiſième, ainſi de ſuite, en doublant toujours juſqu'à la ſoixante-quatrième.

» Le roi, étonné de la modicité apparente de la demande, l'accorda ſur le champ & ſans examen ; mais quand ſes tréſoriers eurent calculé, ils trouvèrent que le roi s'étoit engagé à une choſe pour laquelle tous ſes tréſors ni ſes vaſtes états ne ſuffiroient point. On a évalué en effet la ſomme de ces grains de bled à 16384 villes, dont chacune contiendroit 1024 greniers, dans chacun deſquels il y auroit 174762 meſures, & dans chaque meſure 32768 grains. Alors le bramine ſe ſervit de cette occaſion, pour lui faire ſentir combien il importe aux rois de ſe tenir en garde contre ceux qui les entourent, & combien ils doivent craindre que l'on n'abuſe de leurs meilleures intentions ».

Voilà la leçon qu'un philoſophe tel qu'*Anaxarque* devoit donner à Alexandre. Il en donnoit quelquefois de plus dures, jamais de ſi utiles. Un jour étant à la table d'Alexandre avec Nicocréon, tyran de Chypre, qu'il n'aimoit pas, & Alexandre lui ayant demandé comment il trouvoit le repas, *il n'y manque*, répondit-il, en regardant Nicocréon, *que la tête d'un tyran.* Il eût pu ajouter avec autant de vérité, *& celle d'un conquérant ;* mais le conquérant étoit ſon bienfaiteur, & il étoit à ſa table. Après ce mot, il falloit ne pas tomber entre les mains du tyran, *Anaxarque* y tomba : jetté par la tempête ſur les côtes de l'iſle de Chypre, après la mort d'Alexandre qui eût pu le ſauver, il périt dans des ſupplices, qui ne purent triompher de ſa conſtance vraiment ſtoïque. Nicocréon, dans un accès de colère, le menaçant de lui faire couper la langue, *tu n'en feras rien*, dit-il, *petit efféminé.* Il ſe la coupa lui-même avec les dents, & la lui jetta au viſage. Nicocréon le fit piler dans un mortier avec des pilons de fer. Alors même *Anaxarque* bravoit encore les bourreaux : *Pilez*, leur crioit-il, *pilez l'étui d'Anaxarque, vous ne pouvez rien ſur ſon ame.* Jamais l'impaſſibilité ſtoïcienne n'a été portée plus loin. *Anaxarque* étoit de la ſecte des ſceptiques. Il vivoit dès le temps du règne de Philippe vers l'an 340 avant J. C.

ANAXARQUE eſt auſſi le nom d'un capitaine thébain dont Thucydide parle ſouvent dans l'hiſtoire de la guerre du Péloponnèſe.

ANAXIDAME, (*Hiſt. de Lacédémone.*) fut le collègue d'Anaxandre, roi de Sparte. Il paroît que ce prince, occupé de l'adminiſtration civile, fut ſans talent pour la guerre, puiſqu'il n'eſt point fait mention de lui dans la guerre que les Spartiates firent aux Meſſéniens pendant ſon règne. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Archidame, qui tranſmit ſon trône à ſon fils Argeſiclès, princes pacifiques, qui ne s'occupèrent que du bonheur de leur peuple. L'hiſtoire n'entre dans aucun détail ſur leur règne, parce qu'elle n'aime qu'à conſacrer les auteurs des révolutions & des calamités publiques, de ſorte qu'on pourroit dire, à quelques égards, que les princes ſont comme les femmes dont les plus honnêtes ſont celles de qui on ne parle pas. (*T--N.*)

(Mais comment a-t-on oublié ce mot qu'il répondit à un étranger, qui lui demandoit qui gouvernoit à Sparte ? — *Les loix.*

On a voulu dans la ſuite attribuer ce mot à un moderne (M. Queſnay) ; mais ce n'étoit vraiſemblablement qu'une application ou qu'une réminiſcence. Voici ce qu'on lit à ce ſujet dans le journal des ſavans, juin, premier vol. 1777, pag. 336 de l'édition *in-4°.* » M. le Dauphin, père du roi, diſoit un jour devant M. Queſnay, que la charge » d'un roi étoit bien difficile à remplir. *Monſieur*, » *je ne trouve pas cela*, dit M. Queſnay. — Eh ! » que feriez-vous donc, ſi vous étiez roi ? — *Mon-* » *ſieur, je ne ferois rien.* = Eh ! qui gouverneroit ? » = *Les loix* ».

Mais ces loix, qui les a faites? quand les a-t-on faites? comment les a-t-on faites? quelles ſont celles qu'il faut laiſſer agir & laiſſer ſubſiſter? quelles ſont celles qu'il faut changer? quand faut-il les changer? comment faut-il les changer? Toutes queſtions fort importantes, auxquelles on ne répond point par ce beau mot: *les loix*. M. le Dauphin avoit raiſon, la charge d'un roi eſt bien difficile à remplir.)

ANAXIMANDRE, (*Hiſt. anc.*) philoſophe de Milet, diſciple & ſucceſſeur de Thalès. Pline lui attribue l'invention de la ſphère; Strabon le fait auteur des premières cartes géographiques, & Suidas, des horloges: il fut le premier qui eut & qui donna des idées préciſes des équinoxes & des ſolſtices; il eut en tout des notions aſſez exactes ſur l'aſtronomie & la géographie. On le regarde encore comme l'inventeur du gnomon ou de l'art de faire des cadrans: il croyoit le ſoleil auſſi gros que la terre; c'étoit un grand avantage qu'il avoit d'avance ſur Anaxagore, qui environ un ſiècle après oſoit à peine le croire auſſi grand que le Péloponèſe. On voit par-là auſſi de combien l'école de Milet précédoit celle d'Athènes, & combien l'Aſie mineure l'emporta d'abord ſur la Grèce, qui fut ſi effarouchée de la propoſition d'Anaxagore. *Anaximandre* avoit appris de Thalès ſon maître, que la lune n'eſt point lumineuſe par elle-même, & qu'elle emprunte ſa lumière du ſoleil, ainſi que la terre; il en avoit, dit-on, conclu par analogie, que la terre & la lune tournoient autour du ſoleil. C'étoit un grand pas de fait dans la connoiſſance du ſyſtême du monde; mais s'il eſt vrai, comme le diſent Pline & Cicéron, qu'il ait prédit un tremblement de terre qui renverſa la ville de Sparte, & qui fit tomber ſur les maiſons une partie du mont Taygète; s'il eſt vrai, qu'en conſéquence de cette prévîſion, il ait averti les Lacédémoniens de ſortir de Sparte & de camper, & que par-là il ait ſauvé la vie à tout un peuple, il faut avouer d'un côté qu'il avoit des lumières bien ſupérieures à celles des philoſophes mêmes de nos jours; de l'autre, qu'il avoit un grand aſcendant ſur les eſprits & un grand talent pour perſuader; car on ne déplace pas aiſément tout un peuple par la ſeule crainte d'un danger que rien n'annonce, & chez nous toute l'autorité de la police a bien de la peine à obtenir des bourgeois de Paris qui habitent ſur les ponts, qu'ils veuillent bien déménager dans les temps où les glaces & les groſſes eaux menacent le plus évidemment les ponts de leur chûte. *Anaximandre* vivoit vers l'an 545 avant J. C.

ANAXIMÈNE, *ou* ANAXIMÈNES, (*Hiſt. anc.*) Il y a deux philoſophes célèbres de ce nom dans l'antiquité. *Anaximène* de Milet, & *Anaximène* de Lampſaque.

Le premier étoit diſciple d'Anaximandre; Pline lui attribue le premier cadran ſolaire qui ait été fait. Il tint l'école de Milet après Anaximandre ſon maître, à qui Diogène de Laërce attribue cette invention du premier cadran ſolaire. La chronologie eſt un peu embrouillée ſur ce qui le concerne; on voit ſeulement qu'il vivoit environ cinq ſiècles avant J. C.

Anaximène de Lampſaque, fils d'Ariſtoclès, diſciple de Diogène le cynique, & maître d'éloquence d'Alexandre le Grand, eut le bonheur de ſauver ſa patrie, qu'Alexandre vouloit détruire, parce qu'elle avoit pris parti contre lui pour Darius. Alexandre, qui ne pouvoit s'accoutumer à la réſiſtance, étoit dans une ſi violente colère contre la ville de Lampſaque, qu'en voyant paroître *Anaximène*, dont il prévoyoit les ſollicitations, il jura que ſa réponſe ſeroit contraire à la demande de ce philoſophe. *Anaximène*, qui entendit ce ſerment, demanda la ruine de Lampſaque, & Alexandre appaiſé par cette plaiſanterie, épargna cette ville. On dit que ce même *Anaximène*, irrité contre Théopompe, adreſſa, ſous le nom de cet hiſtorien, aux principales villes de la Grèce, des écrits ſatyriques faits pour nuire à leur auteur, & qu'il avoit ſi bien imité le ſtyle de Théopompe, que tout le monde s'y mépric. Il avoit écrit l'hiſtoire ancienne de la Grèce, & les vies de Philippe & d'Alexandre.

Il avoit un neveu, fils de ſa ſœur, nommé *Anaximène* comme lui, & diſtingué par le titre d'hiſtorien, auteur d'un *traité hiſtorique de la mort des rois*, cité par ſaint Clément d'Alexandrie, par Athénée & par Etienne de Byſance. Voſſius, dans ſes hiſtoriens grecs, parle de ces deux *Anaximènes*.

ANCHISE *ou* ANSEGISE, (*Hiſt. de France.*) fils de Saint-Arnoul, épouſa Begge, fille de Pepin de Landen, ou Pepin l'ancien, collègue de Saint-Arnoul dans l'inſtitution du roi Dagobert, & fut père de Pepin de Hériſtal, ayeul de Pepin le Bref. *Anchiſe* eſt le ſecond des auteurs connus de la race Carlovingienne. Il fut tué à la chaſſe l'an 679, & à ce qu'on croit, par un ennemi.

ANCILLON, (DAVID & CHARLES) (*Hiſt. mod.*) proteſtans & réfugiés célèbres; David, c'eſt le père, eſt connu principalement par la vie du miniſtre Guillaume Farel, il l'eſt encore plus par ſon fils (Charles) qui a donné entre autres ouvrages des *Mélanges critiques de littérature, recueillis des converſations de ſon père*. Ses autres ouvrages ſont: *un hiſtoire de l'établiſſement des François réfugiés dans les états de Brandebourg*, Berlin, 1690. *in-8°. Une vie de Soliman II*, 1706. *in-4°. Un traité des eunuques*, 1707. *in-12*. Des Mémoires ſur pluſieurs gens de lettres, 1709. *in-12. Ses mélanges critiques*, *&c.* ſont de 1698, 3 vol. *in-8°. Son traité des eunuques* a été publié ſous le nom de C. Ollincan, c'eſt l'anagramme de C. Ancillon. Le père & le fils moururent à Berlin. David en 1692. Charles en 1715.

ANCOURT. *Voyez* D'ANCOURT.

ANCRE. (*le maréchal* D') *Voyez* CONCINI.

ANCUS MARTIUS (*Hiſt. Romaine.*) quatrième roi de Rome, fut un prince religieux &

bienfaiſant, comme Numa Pompilius, dont il étoit petit-fils. On le ſoupçonna d'avoir avancé les jours d'Hoſtilius ſon prédéceſſeur pour régner en ſa place; mais la modération qu'il fit paroître dans toute ſa conduite, diſſipa tous ces vains bruits ſemés par les rivaux de ſa fortune. Après la mort du roi Hoſtilius, tous les ſuffrages ſe réunirent en ſa faveur, ſans qu'il ſe fût abaiſſé à les briguer. Comme la piété lui étoit plus naturelle que la valeur, il prit pour modèle Numa, ſon aïeul, dont il avoit les inclinations pacifiques. *Ancus*, en adoptant comme lui un ſyſtême pacifique, fit d'un peuple de ſoldats autant de citoyens. Les inſtitutions de Numa preſque oubliées pendant le règne orageux d'Hoſtilius, reprirent leur vigueur; & pour qu'on ne pût point alléguer de motifs pour ſe diſpenſer de les obſerver, il les fit graver ſur des feuilles de chêne qu'il fit afficher dans les places publiques.

Ses mœurs douces & faciles, ſon exactitude à remplir les devoirs de la religion, lui conciliérent l'affection du peuple; mais les Latins s'imaginérent qu'un prince dévot devoit être ſans talent & ſans courage. Ces peuples humiliés par Hoſtilius, crurent que l'occaſion étoit venue de rentrer dans leur ancienne indépendance. *Ancus*, ſans goût & ſans talent pour la guerre, donna ſa confiance à un Corinthien, nommé *Lucumon*, qu'il fit général de ſa cavalerie, & qui fut l'inſtrument de ſes victoires; *Ancus* ſe mit à la tête d'une armée compoſée des vieux ſoldats d'Hoſtilius. Les combats n'étoient alors qu'un choc de deux corps, dont la première ſecouſſe décidoit du ſuccès. Toute la ſcience militaire ſe bornoit au choix des campemens, & des moyens de trouver des ſubſiſtances. Le courage impétueux du ſoldat faiſoit le reſte. Les Romains ne trouvèrent point d'ennemis à combattre, ils allèrent les chercher dans leurs remparts où ils étoient renfermés. Les Piloriens & les Fidenates furent aſſiégés & contraints de ſe rendre à la diſcrétion du vainqueur; tous les Latins furent paſſés au fil de l'épée. Les Sabins & les Véjentins, entraînés dans la révolte des Latins, eurent la même deſtinée; les Volſques, courageux, mais ſans diſcipline & ſans ſubordination, furent vaincus & punis. Plus la guerre étoit oppoſée aux inclinations d'*Ancus*, plus il exerçoit de vengeances ſur ceux qui l'avoient forcé de prendre les armes.

Ancus employa le loiſir de la paix à conſtruire des monumens utiles. Ce fut ſous ſon règne que le mont Aventin fut revêtu d'une muraille. Il fit conſtruire ſur le Tibre un pont qui ouvrit une communication facile entre les différens quartiers de Rome, & il établit un corps de troupes ſur les bords du fleuve, pour réprimer les incurſions des Etruſques. Ce fut lui qui jetta les fondemens d'une ville, à l'embouchure du Tibre, pour en faire le grenier de Rome. Cette ville eſt connue aujourd'hui ſous le nom d'*Oſtie*. *Ancus* mourut l'an de Rome 136, après un règne de vingt-quatre ans. (*T-N.*)

ANDERSON ((Larz) (*Hiſtoire de Suède.*) chancelier & premier miniſtre de Guſtave Vaſa, roi de Suède, eſt celui qui introduiſit le Luthéraniſme dans ce royaume.

Anderson eſt encore le nom d'un Juriſconſulte anglois, célèbre ſous le règne d'Eliſabeth. Celui-ci ſe nommoit Edmond. On a de lui des ouvrages de Juriſprudence eſtimés. Il mourut le 5 ſeptembre 1605.

ANDOCIDES, (*Hiſt. anc.*) C'eſt le nom d'un orateur d'Athènes, ſouvent exilé, dont il nous reſte quatre diſcours publiés à Bâle en 1566, *in-folio*. On les trouve auſſi parmi les *oratores græci* d'Etienne. Il naquit vers l'an 468, avant J. C.

ANDRADA, (de Payva d') (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom d'une maiſon illuſtre en Portugal, qui a produit trois frères connus par des écrits; l'un nommé Diégo, a écrit pour la défenſe du concile de Trente; c'étoit un théologien: François étoit un hiſtorien; il a écrit la vie de Jean III, roi de Portugal; il fut hiſtoriographe de Philippe III, roi d'Eſpagne. Thomas fut un ſaint, il commença la réforme des Auguſtins déchauſſés; ayant ſuivi dom Sébaſtien dans ſa malheureuſe expédition d'Afrique, il fut priſonnier ou captif chez les infidèles. S'il eſt vrai qu'ayant reçu de la comteſſe de Lignéréz, ſa ſœur (*Yolande d'Andrada*) une ſomme pour ſe racheter, il ait mieux aimé employer cette ſomme à racheter d'autres captifs & qu'il ait voulu reſter dans les fers pour fournir du moins des conſolations & des ſecours à ceux qu'il n'avoit pas pû délivrer, c'étoit un héros chrétien. Il n'a fait que des livres aſcétiques. Il mourut en 1582, & Diégo, en 1578.

Andrada eſt encore le nom d'un jéſuite miſſionnaire, Portugais, qui a laiſſé une relation de la découverte qu'il avoit faite en 1624, du Cathay & du Tibet. Il ſe nommoit Antoine, il mourut en 1634.

ANDRANODORE, (*Hiſt. de Syracuſe.*) gendre d'Hieron, aſpira après lui à la tyrannie de Syracuſe. Le ſénat lui envoya des députés pour l'engager à ſe déſiſter de ſes prétentions; mais ſollicité par ſa femme il perſiſta à regarder la ſouveraineté comme ſon héritage. Le peuple furieux demanda l'extinction de la race de ſes tyrans; *Andranodore*, avec ſa femme & ſes enfans, fut immolé à la liberté publique. Ce ſang ne fut point encore ſuffiſant pour appaiſer la rage des Syracuſains; ils ſe tranſportent à la maiſon d'Héraclée, qui étoit de la famille du tyran. Cette femme voyant le glaive des aſſaſſins levé ſur elle, s'écria: *Epargnez du moins mes filles, que leur enfance, que leur innocence vous touchent.* Rien ne les toucha; ils frappent les filles avant la mère.

Toute la famille d'Hiéron fut enveloppée dans ce carnage. (*T-n.*)

(Cet article, ainſi que pluſieurs autres du ſupplément, eſt ſans aucune indication de Chronologie ; mais Hiéron, dont il eſt queſtion dans cet article, eſt Hiéron II, qui mourut la ſeconde année de la 141e. olympiade, & la 549e de la fondation de Rome. Ces événemens ſuivirent de-près ſa mort.)

ANDRÉ (Saint.) On ne ſait de cet apôtre, qui étoit frère de ſaint Pierre, que ce qui en eſt dit dans l'évangile, où on le voit figurer dans cinq ou ſix occaſions différentes. On ne ſait d'ailleurs ni où il prêcha l'évangile, ni où, ni quand, ni comment il ſouffrit le martyre & la tradition de la *croix de ſaint André*, n'a aucun fondement dans l'antiquité.

Il y a trois rois de Hongrie du nom d'*André*, mais ils n'ont rien de célèbre.

Le plus connu de tous les princes du nom d'*André*, eſt *André* de Hongrie, roi de Naples par Jeanne première de Naples ſa femme. *Voyez* la déplorable hiſtoire de ce prince à l'article de la trop fameuſe Jeanne de Naples, & à l'article Anjou.

ANDREHAN, ENDREGHEN *ou* Audeneham (Arnoul) (*Hiſt. de Fr.*) maréchal de France ſous les rois Jean & Charles V, ſe diſtingua en France dans les guerres contre les Anglois & en Eſpagne dans les expéditions du connétable du Gueſclin contre Pierre-le-Cruel. Plus malheureux que le connétable Anne de Montmorenci, il fut fait priſonnier juſqu'à trois fois. 1°. Dans une rencontre avec les Anglois en Guyenne en 1351, où il ſervoit ſous le maréchal Guy de Neſle, qui fut auſſi fait priſonnier dans cette rencontre. 2°. A la bataille de Poitiers, en 1356, où le roi Jean fut pris auſſi. 3°. A la bataille de Navarette en 1367, où le connétable du Gueſclin (non encore connétable) fut auſſi fait priſonnier. C'étoit la deſtinée du maréchal d'*Andrehan*, d'être toujours pris avec le général dans toutes les défaites des François. Quand ſon âge ne lui permit plus d'exercer ſa charge de maréchal de France, il la remit au roi Charles V, qui lui donna en dédommagement l'oriflamme à porter, *choſe non offroyée*, dit Belleforêt, *qu'à des chevaliers vieux & expérimentés, & renommés de grande prud'hommie.* Il ſembleroit par là que la commiſſion de porter l'oriflamme fût purement honorifique, & n'entraînât point de fonctions fatiguantes, ni périlleuſes, ce qui paroit contraire à ce que Raoul de Preſles écrivoit dans le même temps en s'adreſſant à Charles V, » Les rois de France doivent révéremment & dé-» votement garder les ſolemnités des prédéceſ-» ſeurs, & humblement prendre ladite bannière, » qui ſe dit auriflambe, comme ont fait leurs de-» vanciers, & bailler en garde & à pourter à ung » chevallier noble en couraige & en faiz, conſtant » & vertueux, loyal, pieux & chevallereux, & » qui doubte & aime dieu, comme je croy & ſay » certainement que ainſi le faictes-vous, & avez » toujours faict, & que tel eſt celuy que vous » avez ordonné qu'elle ſoit baillée «. Il paroit par la comparaiſon des temps, que c'eſt le maréchal d'*Andrehen* qui eſt déſigné par ces derniers mots. S'il ſe jugeoit trop âgé pour les fonctions de maréchal de France, il ſe croyoit toujours en état de ſervir, & il retourna chercher en Eſpagne la guerre & les dangers, il y mourut de maladie au mois de décembre 1370.

ANDREINI (Isabelle) (*Hiſt. litt. mod.*) comédienne vantée pour ſa vertu & pour ſa chaſteté autant que pour ſes talens, qui ne ſe bornoient point à la déclamation théâtrale, étoit née à Padoue vers la fin du ſeizième ſiècle. Elle fut de l'académie des *Intenti* de Pavie. Ses titres étoient : *Iſabella Andreini, comica geloſa, academica Intenta, detta l'acceſa ;* ce dernier titre étoit celui qu'elle avoit pris dans l'Académie. On a d'elle des lettres, des ſonnets, des madrigaux, des chanſons, des églogues & une paſtorale intitulée : *Mirtilla* ; le tout fort eſtimé. Sa perſonne fut également conſidérée en Italie, & en France, où elle fut accueillie de toute la cour, & où elle mourut à Lion, d'une fauſſe couche, le 10 Juin 1604, dans ſa quarante deuxième année. Les mémoires du temps la repréſentent comme une perſonne parfaite & pour la figure & pour le caractère ; ſon épitaphe la loue même de beaucoup de piété. On avoit mis au bas de ſon portrait cette inſcription : *hoc hiſtricæ eloquentiæ caput, lector admiraris, quid ſi auditor ſies ?* dont le ſens général eſt : *le lecteur* (on entend le lecteur de l'inſcription, par conſéquent celui qui regarde le portrait) *le lecteur même admire ce chef-d'œuvre de l'éloquence théâtrale, que ſera-ce de l'auditeur?* Erycius Puteanus, (Henri du Puy,) qui profeſſoit alors à Milan, fit pour elle une autre inſcription d'un goût moins pur, dont le ſens général eſt le même, plus développé.

Hanc vides & hanc audis :
Tu diſputa, Argus eſſe malis ut videas,
An Midas ut audias.
Tantùm enim ſermonem vultus
Quantùm ſermo vultum commendat ?
Quorum alterutro æterna eſſe poſſet,
Cùm vultum omnibus ſimulacris emendatiorem,
Et ſermonem omni ſuadâ venuſtiorem poſſideat.

Tout yeux pour la voir, tout oreilles pour l'entendre. Argus eſt bien choiſi pour les yeux ; Midas l'eſt bien mal pour les oreilles. On reconnoit bien à ce choix un ſavant ſans goût qui ſe contente du rapport général dont il a beſoin, ſans examiner ſi les autres convenances s'y trouvent.

Le mari d'Iſabelle, nommé *Andreini* comme elle, acteur & auteur comme elle, fut inconſolable de ſa perte ; il la regrette & la célèbre dans la préface

Digitized by Google

préface de ſes œuvres. Il lui avoit fait faire l'épitaphe ſuivante;

D. O. M.

Isabella Andreina, *Patavina;*
mulier magna virtute prædita;
honèstatis ornamentum,
maritalisque pudicitiæ decus;
ore facunda, mente fecunda, religiosa,
pia, musis amica et artis scenicæ caput,
Hic resurrectionem expectat.
Ob abortum obiit 4 idus junii 1604,
annum agens 42.
Franciscus Andreinus mæstissimus posuit.

Ces éloges funèbres d'Iſabelle *Andreini* rappellent les honneurs rendus en Angleterre à mademoiſelle Ofils & les honneurs plus grands peut-être rendus aux manes irrités de mademoiſelle le Couvreur par la muſe de M. de Voltaire.

Un autre *Andreini ou* Andreino (*Jean Baptiſte*) a donné à Milton l'idée de ſon *paradis perdu.* C'eſt M. de Voltaire qui nous apprend ce fait. » Milton, dit-il, voyageant en Italie dans ſa » jeuneſſe, vit repréſenter à Milan une comédie » intitulée : *Adam* ou *le péché originel*, écrite par » un certain Andreino, & dédiée à Marie de Médicis, reine de France; le ſujet de cette comédie étoit la chûte de l'homme. Les acteurs » étoient Dieu le père, les diables, les anges, » Adam, Eve, le ſerpent, la mort, & les ſept » péchés mortels.....

» La ſcène ouvre par un chœur d'anges, & » Michel parle ainſi au nom de ſes confrères.

» *Que l'arc-en-ciel ſoit l'archet du violon du* » *firmament, que les ſept planètes ſoient les ſept* » *notes de notre muſique, que le temps batte exactement la meſure, que les vents jouent de l'orgue,* » *&c.*.....

» Milton... découvrit à travers l'abſurdité de » l'ouvrage, la ſublimité cachée du ſujet..... » il conçut le deſſein de faire une tragédie de la » farce d'Andreino, il en compoſa même un » acte & demi; ce fait m'a été aſſuré par des gens » de lettres qui le tenoient de ſa fille.....

» Dans le temps qu'il travailloit à cette tragédie, la ſphère de ſes idées s'élargiſſoit à » meſure qu'il penſoit..... & enfin au lieu » d'une tragédie,..... il imagina un poëme » épique.

Il y a encore d'autres pièces de cet *Andreini.*

ANDRELINUS. (Publius Faustus) (*Hiſt. litt. mod.*) poëte du roi & de la reine, comme dit Eraſme, *poëta..... regius, atque etiam, ſi diis placet, regineus;* ce roi & cette reine étoient notre roi Louis XII & ſa femme chérie Anne de Bretagne. *Andrelinus* Italien, né à Forli, s'étoit attaché à Charles VIII dans le temps de la fameuſe expédition de ce prince en Italie; il avoit célébré cette expédition funeſte.

Scilicet ut bello clarum expugnavit aperto
Pathenopem, patrios victorque redivit in agros;
Quamvis heſperio vetitus foret orbe regreſſus.

Il en fut magnifiquement récompenſé, il reçut du roi un ſac d'argent & même d'or qu'il pouvoit à peine porter ſur ſes épaules, & de plus une bonne penſion annuelle.

Neſcio quâ noſtri captus dulcedine cantûs
Ipſe fuit, fulvi ſaccum donavit & auris
Vix iſtis delatum humeris, cunctoſque per annos
Penſio larga datur, qualem non lentus habebat
Tityrus, umbroſis reſonans ſua gaudia ſylvis.

Le même *Andrelinus* adreſſe auſſi *des diſtiques à Jean Ruzé, tréſorier général des finances du roi Charles VIII, pour le remercier d'une penſion forte & honorable que ce prince lui faiſoit payer avec des ſoins extraordinaires*, dit Paradin, qui a traduit ces diſtiques. *Andrelinus* mourut vers 1518.

ANDROMAQUE. Ce nom au féminin n'appartient qu'à la fable. Au maſculin, c'eſt celui de pluſieurs perſonnages de l'antiquité, dont les plus remarquables ſont:

1°. Un Sicilien, père de l'hiſtorien Timée; fondateur de la ville de Tauromenium, inſtigateur & coopérateur de Timoléon dans le projet d'affranchir la Sicile.

2°. Un gouverneur de la Syrie pour Alexandre le grand, que les Samaritains brûlèrent vif, cruauté qu'Alexandre punit par d'autres cruautés.

3°. Le traître, qui par ſa perfidie, cauſa chez les Parthes la défaite & la mort de Craſſus.

4°. Le médecin de Néron, qui inventa la thériaque.

ANDRONICUS, nom de quelques perſonnages célèbres dans l'hiſtoire tant ancienne que moderne:

1°. D'un philoſophe péripatéticien, natif de l'iſle de Rhodes, qui, du temps de Pompée & de Cicéron, vint à Rome, où il fit connoître les écrits d'Ariſtote qu'il avoit mis en ordre.

2°. D'un philoſophe Epicurien, ſon contemporain, Syrien de nation, qui vint auſſi à Rome, où il enſeigna la grammaire.

3°. D'un de ces Grecs fugitifs, qui, au quinzième ſiècle de l'ère chrétienne, portèrent les connoiſſances de la Grèce en Italie & en France.

ANGÉLIQUE (habit), c'eſt ainſi qu'on appelle l'habit de certains moines grecs de l'ordre de ſaint Baſile. On diſtingue deux ſortes de ces moines: ceux qui font profeſſion d'une vie plus parfaite, ſont appellés *moines du grand & angélique habit;* les autres qu'on nomme du *petit habit*, ſont d'un rang inférieur, & ne mènent pas une

vie ſi parfaite. Léon Allat. *de Conſenſ. eccl. orient. & occid. lib III. cap. viij.* (G)

ANGÉLIQUE (VETEMENT *ou* HABIT), *angelica veſtis*; chez les anciens Anglois c'étoit un habit de moines que les laïcs mettoient un peu avant leur mort, afin de participer aux prières des moines.

On appelloit cet habit *angélique*, parce qu'on regardoit les moines comme des *anges*, dont les prières aidoient au ſalut de l'ame. De-là vient que dans leurs anciens livres, *monachus ad ſuccurrendum*, ſignifie celui qui s'étoit revêtu de l'habit *angélique* à l'heure de la mort.

Cette coutume ſubſiſte encore en Eſpagne & en Italie, où les perſonnes de qualité ſur-tout ont ſoin, aux approches de la mort, de ſe faire revêtir de l'habit de quelque ordre religieux, comme de S. Dominique ou de S. François, avec lequel on les expoſe en public & on les enterre. (G.)

ANGLETERRE. (*Hiſtoire mod.*) L'*Angleterre*, comme toutes les nations réputées modernes, n'a point d'hiſtoire ancienne, c'eſt-à-dire que ſon hiſtoire commence au temps où les Romains en firent la conquête.

L'*Angleterre* a été conquiſe ſucceſſivement par les Romains, par les Saxons, par les Danois, par les Normands.

Céſar ayant ſubjugué les Gaulois, voulut encore ſoumettre les Bretons ou Britons, premiers habitans connus du pays, qui fut depuis nommé *Angleterre*, & qui ſe nommoit alors *Bretagne*. Cette iſle fut auſſi nommée *Albion*, à cauſe de la couleur blanche de ſes rochers qu'on apperçoit du continent.

On croit, d'après toutes les conformités poſſibles de langue, de mœurs, de figure, de religion, de gouvernement, que les premiers habitans de la Bretagne, ſur-tout ceux des côtes, étoient des Celtes ou Gaulois, qui, du rivage oppoſé, étoient venus peupler cette iſle.

Céſar, auquel il fut donné de tout vaincre, vainquit les Bretons, quoiqu'un zèle outré de patriotiſme britannique, ou la vanité nationale, ait voulu perſuader qu'il fut vaincu par eux, & quoique, ſelon Lucain, la frayeur lui eût fait tourner le dos aux Bretons :

Territa quæſitis oſtendit terga Britannis.

Mais bientôt la conquête du monde vint s'offrir à ſon ambition, & lui fit abandonner cette iſle, où il ſe contenta d'impoſer aux Bretons un tribut qui vraiſemblablement fut mal payé après ſon départ, puiſqu'il ne laiſſa point de garniſon, & ne bâtit point de forts dans la Bretagne.

Auguſte & Tibère la laiſsèrent en paix.

Caligula publia qu'il alloit la conquérir; il arma deux cens mille combattans, parut ſur la rive oppoſée, fit ramaſſer des coquilles, & revint triompher à Rome des Bretons qu'il n'avoit pas vus.

Claude les vit, & prit le ſurnom de *Britannique*, ſeul héritage de ſon malheureux fils.

Sous l'empire de Néron, Suetonius Paulinus réduiſit l'iſle de Mona ou d'Angleſey.

Sous Veſpaſien & ſes fils, Agricola ſoumit preſqu'entièrement la Bretagne; il en fit le tour avec ſa flotte, & s'aſſura que c'étoit une iſle; car juſqu'alors les Romains l'avoient crue attachée au continent; il reconnut les Hébrides & les Orcades, il y fit des deſcentes; mais Tacite, gendre d'Agricola, & qui a décrit cette expédition, vraiſemblablement ſur les mémoires de ſon beau-père, dit des choſes bien étranges de ce pays; il prétend que le ſoleil ne s'y lève & ne s'y couche point comme dans les autres contrées; qu'il traverſe la terre, & qu'il l'éclaire même pendant la nuit. Juvenal ſuppoſoit auſſi les nuits plus courtes dans la Bretagne que dans le reſte du monde :

Minimâ contentos nocte Britannos.

Agricola avoit ſéparé, par un rempart ou une chaîne de ſorteresſes, les conquêtes romaines, d'avec les provinces du Nord, toujours bretonnes & ſauvages.

L'empereur Adrien réprima en perſonne les courſes que les Bretons ſeptentrionaux faiſoient ſouvent ſur les terres romaines. Il les reſſerra par un nouveau rempart plus fort que celui d'Agricola, qui fut depuis réparé ſous Antonin Pie : celui d'Adrien le fut par l'empereur Sévère. Il s'étendoit depuis Carliſle juſqu'à Neucaſtle. On en voit encore aujourd'hui quelques ruines.

Depuis les conquêtes d'Agricola, la Bretagne fut toujours regardée comme une province romaine; ce fut de là que partit Albin pour diſputer l'empire à Sévère. Ce dernier empereur mourut dans la ville d'Yorck. Ce fut auſſi en Bretagne que Carauſius prit la pourpre ſous les empereurs Dioclétien & Maximien, qui l'y laiſsèrent régner paiſiblement pendant ſept ans, comme Allectus, ſon aſſaſſin, pendant trois ans; Conſtance Chlore eut cette province dans ſon partage, & mourut dans Yorck ainſi que Sévère. La célèbre Hélène, femme de Conſtance Chlore, & mère de Conſtantin, étoit Bretonne, & Conſtantin partit de la Bretagne pour écraſer tous ſes concurrens.

L'empire conſerva la Bretagne juſqu'au temps d'Honorius; ce fut vers l'an 448 qu'ils dirent un dernier adieu à la Bretagne, après avoir relevé les boulevards d'Antonin & de Sévère.

Ce fut vers l'an 449 ou 450, que les Anglo-Saxons paſſèrent dans la Bretagne ſous la conduite d'Hengiſt & d'Horſa, deux de leurs chefs. Les violences qu'avoient entraînées leurs conquêtes dans cette iſle, jointes aux ravages des Pictes & des Scots qui habitoient la partie ſeptentrionale de l'iſle, découragèrent les malheureux Bretons, dont un grand nombre, abandonnant leur patrie, cherchèrent un aſyle ſur les côtes de la Gaule, & s'établirent dans cette province, qui de leur nom ſe nomme aujour-

Digitized by Google

d'hui *Bretagne*, tandis que la Grande-Bretagne prenoit le nom d'*Angleterre* du nom des Anglo-Saxons.

D'autres Bretons ſe retirèrent dans les rochers dn pays de Galles, où, comme l'obſerve le père d'Orléans, ils devinrent invincibles, quand ils n'eurent plus rien à perdre. Ils s'y maintinrent en corps de nation indépendant, traités de ſauvages par les Anglois qu'ils battoient ſouvent, qu'ils inquiétoient toujours, & qui ne les ſoumirent que ſous Edouard I, à la fin du treizième ſiècle.

Les Saxons partagèrent l'*Angleterre* en ſept royaumes; c'eſt ce qu'on appelle l'heptarchie ou l'anarchie ſaxonne. Ces royaumes ſont ceux de Kent, dont Kenterbury ou Cantorbéry eſt la capitale, & qui comprend ce qui eſt entre la mer & la Tamiſe.

D'Eſſex, ou des Saxons orientaux, comprenant Londres, & ce qui eſt immédiatement au-deſſus de la Tamiſe.

De Suſſex, ou des Saxons méridionaux, comprenant les provinces de Suſſex & Surrey.

De Weſſex, ou des Saxons occidentaux, comprenant tout ce qui eſt ſitué entre le canal de la Manche & le canal de Briſtol, c'eſt-à-dire les provinces de Cornouailles, de Devon, de Dorſet, de Sommerſet, de Southampton.

De Northumberland, ou des Anglois ſeptentrionaux, comprenant tout ce qui eſt au Nord de la rivière d'Humbre, c'eſt-à-dire les provinces de Lancaſtre, d'Yorck, de Durham, de Weſtmoreland, de Cumberland.

D'Eſt-Anglie, ou des Anglois orientaux, formé des provinces de Nortfolck & de Cambridge.

Enfin le royaume de Mercie, ou des Anglois ſitués au milieu des terres, qui s'étendoit depuis Gloceſter & la Severne, juſqu'à la rivière d'Humbre.

Egbert, roi de Weſſex, contemporain de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, réunit en 827 tous ces royaumes, & fit ceſſer l'heptarchie qui avoit duré trois ſiècles & demi.

Le changement qu'avoit éprouvé l'*Angleterre* en paſſant de la domination des Romains à celle des Saxons, fut cauſe qu'il fallut convertir deux fois au chriſtianiſme les habitans de ce pays. On a cru que la foi avoit été prêchée aux Bretons par ſaint Paul ou par quelques-uns de ſes diſciples. La Bretagne ou l'*Angleterre* avoit eu part à la perſécution de Dioclétien, & ce fut alors que ſaint Alban ſouffrit le martyre. On ſait que Pélage étoit né dans la Grande-Bretagne; ce fut à Verolam ou Verulam que ſe tint cette aſſemblée, où ſaint Germain & ſaint Loup diſputèrent contre les Pélagiens.

Tel étoit l'état de l'égliſe bretonne, lorſque les Anglo-Saxons ramenèrent le paganiſme dans la Grande-Bretagne. La ſeconde converſion de ce pays fut l'ouvrage de Berthe, fille de Caribert ou Cherebert, roi de Paris, l'aîné des fils de Clotaire I. Cette princeſſe avoit épouſé le roi de Kent Ethelbert; elle engagea ſon mari à recevoir les miſſionnaires qu'elle engagea le pape ſaint Grégoire à lui envoyer. Ils avoient à leur tête le moine ſaint Auguſtin, réputé l'apôtre de l'*Angleterre*. La reine Brunehaud, ſur les terres de laquelle ces miſſionnaires paſſoient, leur donna des guides, des interprètes, & favoriſa de tout ſon pouvoir cette miſſion. Ethelbert ſe convertit; Ethelburge, ſa fille, épouſa Edwin, roi de Northumberland, qu'elle convertit auſſi. Une autre femme en fit autant dans le royaume de Mercie. La religion paſſa ainſi de royaume en royaume, & l'heptarchie entière étoit chrétienne avant ſa diſſolution.

Les Danois, dès le temps de l'heptarchie, avoient commencé à faire en *Angleterre* des courſes, qui dans la ſuite devinrent des établiſſemens, & enfin une conquête ſous Suénon & Canut le Grand, au commencement du onzième ſiècle. Depuis ce temps, les races ſaxonne & danoiſe ſe diſputèrent le trône juſqu'à la conquête que les Normands, ſous la conduite de Guillaume le Bâtard, leur duc, firent de ce royaume par la victoire d'Haſtings du 14 octobre 1066.

Tous les premiers rois de la race normande, & de la race angevine deſcendue de cette première, depuis Guillaume le Bâtard juſqu'à Jean ſans Terre, traitèrent la nation en pays de conquête, leur deſpotiſme n'eut point de bornes. Jean ſans Terre fut auſſi un deſpote & un tyran, mais vil & foible, & dégradé par ſes crimes. Son régne eſt une grande époque pour la légiſlation angloiſe.

Chez les Anglo-Saxons, Ethelbert & Ina, parmi les rois de l'heptarchie; & depuis la réunion, Alfred, Edouard l'ancien, Adelſtan, Edouard, Edgard, Ethelred, Edouard le Confeſſeur, s'étoient diſtingués par la légiſlation. Alfred avoit formé un corps de loix, aujourd'hui perdu, qui a ſervi longtemps de baſe à la juriſprudence angloiſe, & qu'on regarde comme la ſource de ce qu'on appelle en *Angleterre le droit commun*. On peut juger du reſpect de ce grand prince pour la liberté, par ce mot de ſon teſtament: *Tout Anglois devroit être libre comme ſa penſée*. Edouard le Confeſſeur fit faire dans la ſuite une compilation plus étendue des loix de ſes prédéceſſeurs; ces loix n'étoient pas l'ouvrage des rois ſeuls, elles étoient concertées avec les états du royaume, avec ce conſeil national, connu ſous le nom de *Wittenagemot*, ou *aſſemblée des ſages*; il étoit compoſé des évêques & abbés, des aldermans ou gouverneurs des provinces, & des *Whites* ou ſages. Quels étoient ces Whites ou ſages? C'eſt ce qui a été diverſement interprété par cet eſprit de faction, qui a dû embrouiller en *Angleterre* toutes les queſtions politiques. Les uns ont cru que ces ſages étoient les juges ou les gens de loi; les autres ont voulu y voir les repréſentans des bourgs, & ce qu'on appelle aujourd'hui les *Communes*. Mais les dénominations que donnent tous les hiſtoriens aux membres du *Wittenagemot*, ſemblent ſuppoſer une ariſtocratie, & rejetter cette idée de *Communes*.

Quoi qu'il en ſoit, l'eſprit de ces loix eſt très-favorable à la liberté; il ſe reſſent beaucoup de l'influence que la nation a eue ſur la légiſlation. Il eſt vrai que la nation y paroit un peu trop réſider dans les grands & la nobleſſe, & que les claſſes inférieures participent bien moins à l'avantage de la liberté; mais l'autorité royale eſt très-bornée, choſe encore plus favorable à l'autorité des grands qu'à la liberté du peuple. Quelques tribunaux de juſtice ſemblent pourtant avoir pour objet le maintien de la liberté générale. Les loix pénales avoient conſervé l'eſprit des anciennes loix barbares; elles ſe réduiſoient, même pour le meurtre, à des amendes pécuniaires. Toutes les têtes avoient un prix fixe, & celle du roi en avoit un qui n'étoit pas le quadruple du prix de la tête d'un évêque ou d'un alderman. Dans le royaume de Kent la tête d'un archevêque étoit à plus haut prix que celle du roi, monument un peu ſingulier de l'ancien reſpect pour les eccléſiaſtiques. La dignité royale n'étoit pas incommenſurable avec les dignités ſubalternes, & celles-ci ne paroiſſoient pas de ſimples émanations de la dignité royale Les grands avoient une puiſſance fondée ſur l'indépendance; la nobleſſe étoit libre; le peuple avoit des branches de liberté. La conquête de l'*Angleterre* par les Normands fit diſparoître tous ces avantages, & changea la conſtitution, qui avoit été déja bien ébranlée par la conquête & le gouvernement des rois Danois. La liberté diſparut à la fois pour tous les ordres de la nation. Les rois de la race normande & angevine, à la réſerve de Henri II, furent des tyrans d'autant plus terribles qu'ils étoient illuſtres. Leur grandeur perſonnelle ſervit leur violence. On trembla, & on obéit; mais le ſouvenir des loix ſaxonnes vivoit au fond des cœurs; & s'il naiſſoit quelque occaſion de compoſer avec l'autorité, ſi quelque uſurpateur mendioit les ſuffrages de la nation pour acquérir le droit de l'opprimer, ſi la tyrannie avoit quelques momens de langueur ou de foibleſſe, la liberté s'éveilloit; elle redemandoit les loix d'Edouard; elle avoit obtenu de Henri I & d'Etienne, des chartes de liberté, mais qui étoient reſtées ſans exécution. Le moment étoit venu de les faire exécuter, de les étendre même, & de redonner à la liberté publique des fondemens ſolides. C'étoit l'objet des deux chartes arrachées à la foibleſſe du roi Jean.

La *grande charte*, ou la charte des libertés, accordoit ou rendoit d'importans priviléges à tous les ordres du royaume, au clergé, à la nobleſſe, & même au peuple; choſe remarquable, & qui a dû rendre à jamais reſpectable à l'*Angleterre* la mémoire des barons qui dictèrent cette charte. Leur modération, au milieu de leurs triomphes, & leur zèle pour le bien public furent tels, que placés entre le roi, dont ils vouloient borner le pouvoir, & le peuple, dont les grands ſacrifient toujonrs les intérêts, ils laiſſèrent à l'autorité des droits qu'ils auroient pu lui ôter, & firent accorder au peuple des priviléges auxquels ce peuple n'oſoit guères prétendre. Ils recherchèrent la gloire d'une reſtauration durable. Ils ſentirent qu'elle ne pouvoit être l'ouvrage que de la juſtice: que les vues étroites, les petits intérêts de parti, les avantages du moment ſont emportés par le moment qui fuit; que les grandes vues d'ordre public, de bien général de la ſociété, ont par elles-mêmes un poids qui les rend durables. Ils ſentirent d'ailleurs qu'ils ſeroient bientôt abandonnés, s'ils ne travailloient que pour eux, & que s'ils vouloient attacher le peuple à leurs intérêts, il falloit étendre juſqu'à lui le bienfait de la liberté.

Le clergé eut pour ſon partage le droit des élections; on ménagea d'ailleurs les biens eccléſiaſtiques: on décida que les amendes auxquelles le clergé pourroit être condamné dans la ſuite, ſeroient proportionnées aux biens de patrimoine, & non aux revenus des bénéfices. La liberté indéfinie de ſortir du royaume, accordée à tout citoyen, & néceſſaire à des ſujets qui poſſédoient tant de biens dans le continent, parut encore au clergé une faveur; mais par une raiſon qui n'a plus lieu, c'eſt que les appels à Rome en devenoient plus libres.

Le principal objet de la nobleſſe, dans les priviléges qu'elle ſe fit accorder, fut d'adoucir les rigueurs de la loi féodale, introduite ou du moins très-étendue en *Angleterre* par les conquérans normands; les rois l'avoient entièrement tournée à leur avantage, & l'exerçoient d'une manière arbitraire: on fixa tout, & le ſervice & les redevances dans tous les cas. On laiſſa au roi la garde noble des mineurs, lorſqu'ils étoient vaſſaux immédiats de la couronne; mais on ne lui permit plus de vendre ce droit, & on l'obligea aux réparations des biens de ces mineurs. Le ſoin de les marier n'étoit plus abandonné au roi ſeul, le roi étoit obligé d'avertir les parens. Une veuve fut libre de reſter veuve, & fut affranchie de toute redevance pour ſon douaire. On voit par cet article juſqu'à quel point avoit été pouſſée la ſervitude perſonnelle. Le droit de *ſcutage*, ſorte de taxe arbitraire, odieuſe dès ſon origine, & devenue inſupportable par l'excès de l'abus, fut fixé quant à la quotité, & réduit quant à la perception, aux trois cas ſpécifiés par la loi féodale; celui de la captivité du roi, celui du mariage de ſa fille aînée, & celui où il armoit chevalier ſon fils aîné.

Mais l'article le plus important, l'article dans lequel réſide principalement la liberté britannique, & que toutes les monarchies doivent envier à l'*Angleterre*, c'eſt cet avantage ineſtimable, autrefois commun à tous les états de l'Europe, de ne pouvoir être aſſujettis à aucun impôt ſans le conſentement du grand-conſeil de la nation. Ce grand-conſeil, à la vérité, ne comprenoit alors que les prélats & les barons. Mais les mêmes immunités que les barons ſe faiſoient accorder contre le roi, ils les accordoient contre eux-mêmes à leurs vaſ-

ſaux ; ils renonçoient auſſi à lever ſur eux aucun ſubſide, excepté dans les trois cas féodaux. On établit irrévocablement le même poids & la même meſure dans tout le royaume, réforme commencée ſous le roi Richard, mais qui ne fut achevée qu'alors. Tout homme libre diſpoſa de tous ſes biens à ſon gré, ce qui n'avoit pas toujours été. Les cours de juſtice furent rendues ſédentaires, & l'adminiſtration de la juſtice fut gratuite. Aucun homme libre ne put être arrêté, empriſonné, dépoſſédé, proſcrit, banni, lézé enfin en aucune manière, ſoit dans ſa perſonne, ſoit dans ſes biens, qu'en vertu de la loi, & que par un jugement légal de ſes pairs. Toute amende devoit être proportionnée à la faute & à la fortune, de manière à n'entraîner jamais la ruine de la perſonne amendée. On ne pouvoit, à plus forte raiſon, pour le payement d'une amende, ſaiſir les charettes d'un laboureur, ni ſa charrue, ni aucun inſtrument du labourage.

La *charte des forêts* régloit les cours, bornoit la juriſdiction, & réprimoit les concuſſions des foreſtiers, changeoit en une légère amende la peine de mort ou de mutilation pour avoir tué une bête fauve, ordonnoit d'abattre les bois plantés hors du domaine de la couronne depuis le règne de Henri I, & par-là rendoit à la culture de vaſtes campagnes, autoriſoit les poſſeſſeurs de francs-fiefs à cultiver & améliorer leurs terres ſituées dans l'étendue des forêts.

Cet article des forêts étoit, de tous les traits d'oppreſſion ſi communs ſous les premiers rois normands & angevins, celui qui avoit toujours été le plus odieux à la nation : c'eſt en effet celui qui annonce le plus de mépris pour l'eſpèce humaine, qu'on ſacrifie même aux animaux.

Henri III, fils de Jean ſans Terre, fit la guerre à ſes ſujets pour ſe ſouſtraire à l'exécution de ces deux chartes, & à l'inſpection de ceux qui avoient été nommés conſervateurs des priviléges du peuple. Son oppoſition ne fit que donner lieu aux ſtatuts d'Oxford, qui ſont époque dans la conſtitution angloiſe, comme les deux chartes dont ils ſont la confirmation & l'extenſion. Il fut fait priſonnier par ſes ſujets. Ce fut, dit-on, pendant ſa priſon que les repréſentans des bourgs, nommés par les conſervateurs des priviléges du peuple dans chaque comté, eurent ſéance pour la première fois au parlement, où ils furent appellés en 1265. Telle eſt, ſelon la plupart des auteurs, l'origine de la chambre baſſe ou chambre des communes, époque mémorable dans la conſtitution angloiſe. Cet établiſſement, né du ſein des troubles, ſemble ſe préſenter ſous un aſpect peu favorable ; mais c'eſt ſouvent du ſein des troubles que naiſſent les révolutions les plus heureuſes ; l'admiſſion des repréſentans du peuple dans le parlement, étoit un dernier pas vers cette réunion des trois pouvoirs vantée par Monteſquieu, admirable dans la théorie, orageuſe dans la pratique, & qui ſeroit ſans doute la forme de gouvernement la plus parfaite, ſi l'autorité pouvoit ſouffrir le partage.

La dépoſition des rois Edouard II & Richard II, le ſupplice de Charles I, l'expulſion de Jacques II & de ſa race, ſont des actes un peu violens de l'autorité parlementaire & populaire. Les Anglois en conviennent à l'égard des trois premiers articles ; ils déteſtent comme un parricide l'aſſaſſinat juridique ou plutôt militaire de Charles I ; mais ils approuvent la révolution de 1688 ; ils l'appellent la révolution par excellence ; ils comptent y avoir gagné quelques dégrés de liberté, & c'eſt de cette époque ſeulement qu'ils regardent leur conſtitution comme perfectionnée.

Quant à la ſucceſſion des rois d'*Angleterre*, les rois bretons n'étoient vraiſemblablement que des chefs de différentes peuplades, & il ſeroit inutile d'en rechercher la ſuite.

Il ſeroit difficile & peu utile auſſi de rechercher la ſuite des rois de l'heptarchie ou anarchie ſaxonne ; il ſuffit de commencer à Egbert, qui réunit tous ces royaumes en un ſeul, vers l'an 828.

Race Saxonne.

Egbert mourut en 837.
Etelwolph en 857.
Etelbald en 860.
Edelbert en 865.
Edelred en 872.
Alfred, dit le Grand, en 899 ou 900.
Edouard l'ancien en 925.
Adelſtan en 940.
Edrede en 955.
Eduin en 957.
Edgard en 975.
Edouard le Martyr en 978.
Etelred en 1016.
Edmond, côte de fer, en 1016.
Canut le Grand en 1036.
Haralde en 1040.
Harde Canut en 1042.
Alfred en 1043.
Edouard le Confeſſeur en 1066.
Conquête de l'*Angleterre* faite par les Normands en 1066.

Race Normande.

Guillaume I, dit *le Bâtard* & *le Conquérant*, mort en 1087.
Guillaume II, dit *le Roux*, en 1100.
Henri I, dit *Courmantel*, en 1135.
Etienne, de la maiſon de Blois, roi en concurrence avec Mathilde, fille de Henri I, & femme de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, en 1154.

Race des Plantagenets.

Henri II, fils de Geoffroy Plantagenet & de Mathilde, mort en 1189.
Richard I en 1199.
Jean ſans Terre en 1216.
Henri III en 1273.
Edouard I en 1308.
Edouard II en 1326.
Edouard III en 1377.
Richard II en 1399.
Henri IV en 1413.
Henri V en 1422.
Henri VI, détrôné en 1461.
Edouard IV en 1483.
Edouard V en 1483.
Richard III en 1485.

Race des Tudor.

Owen Tudor, gentilhomme ou non, du pays de Galles, avoit épouſé Catherine de France, fille de notre roi Charles VI, veuve de Henri V, & mère de Henri VI, rois d'*Angleterre*. De ce mariage, étoit né Edmond, comte de Richemond, qui avoit épouſé Marguerite de Sommerſet, de la maiſon de Lancaſtre, le fils d'Edmond & de Marguerite régna ſous le nom de Henri VII, étant iſſu de la maiſon royale d'*Angleterre* par ſa mère.
Henri VII mort en 1509.
Henri VIII en 1547.
Edouard VI en 1553.
Marie en 1558.
Eliſabeth en 1603.

Race des Stuarts.

La poſtérité de Henri VIII étant éteinte, la couronne d'*Angleterre* paſſoit à la maiſon d'Ecoſſe deſcendue de Henri VII par Marguerite ſa fille aînée, femme de Jacques IV, roi d'Ecoſſe.
Jacques VI en Ecoſſe, premier en *Angleterre*, mort en 1625.
Charles I en 1649.
Protectorat de Cromwel, depuis 1649 juſqu'en 1658.
Protectorat de Richard.
Rétabliſſement de la maiſon Stuart en 1660.
Charles II mort en 1685.
Jacques II, détrôné en 1688.
Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, & Marie d'*Angleterre* ſa femme.
Marie, morte en 1695.
Guillaume III mort en 1702.
Anne, en 1714.

Race des Brunſwicks-Hanovre.

Elle deſcendoit de Jacques I par Eliſabeth ſa fille, mariée à l'électeur palatin Frédéric V, & par la princeſſe Sophie, fille de cet électeur & d'Eliſabeth. Sophie fut mariée dans la maiſon de Brunſwick-Hanovre, & fut mère de George I.
Cette race fut préférée pour raiſon de religion, non ſeulement à la maiſon Stuart, mais à beaucoup d'autres maiſons intermédiaires.
George I mort en 1727.
George II en 1760.
George III actuellement régnant en 1783.
Obſervons que dans la liſte des rois d'*Angleterre* les rois de la race ſaxonne, du même nom que ceux de la race normande & angevine & des autres races qui en ſont iſſues, ſe comptent à part: que par exemple les trois rois Edouards de la race ſaxonne n'empêchent pas que le premier Edouard de la race normande & angevine ne s'appelle Edouard I; au lieu que nous joignons dans notre manière de compter, les Charles & les Louis de la race carlovingienne avec ceux de la race capétienne.

ANICET eſt le nom d'un monſtre & celui d'un ſaint.
Le monſtre eſt l'affranchi *Anicet*, qui ſe chargea pour de l'argent *de délivrer* Néron de ſa mère, & qui tint parole.
Le ſaint eſt un pape qui mérite en effet d'être propoſé pour modèle aux papes & aux théologiens. Il trouva bon que ſaint Polycarpe fût d'un avis différent du ſien, ſur le jour où on devoit célébrer la pâque & quoiqu'ils n'euſſent pu s'accorder, la paix n'en fut pas troublée, ni la charité altérée entr'eux. *Anicet* avoit ſuccédé l'an 157 à S. Pie & ſouffrit le martyre le 17 avril 168, dans la perſécution de Marc-Aurèle.
ANICH, (PIERRE) (*Hiſt. mod.*) fils d'un laboureur des environs d'Inſpruck & laboureur lui-même juſqu'à l'âge de 25 ans. Au milieu de ſes travaux champêtres, il prenoit un plaiſir extrême à contempler le cours des aſtres, quoiqu'il n'y vit qu'un ſpectacle, & qu'il ignorât que ce fût l'objet d'une connoiſſance: quand il fût qu'il y avoit des ſavans qui connoiſſoient juſqu'aux moindres effets de ces révolutions, ce fut pour lui la plus heureuſe découverte; il voulut connoître ces hommes divins, admis aux ſecrets du créateur, il courut à Inſpruck & ayant trouvé accès auprès du père Hill, jéſuite, profeſſeur dans l'univerſité de cette ville, il lui montra tant de ſagacité, tant d'aptitude pour les ſciences, que ce ſavant ſe fit un plaiſir de l'inſtruire. *Anich* devint géomètre & aſtronome. Il joignoit beaucoup d'adreſſe au goût des ſciences, & ſon père & lui s'étoient beaucoup exercés à tourner, il devint en peu de temps un des plus habiles méchaniciens de l'Europe. Il fit pour l'Univerſité d'Inſpruck, deux globes, l'un céleſte, l'autre terreſtre, qui furent regardés comme des chefs-d'œuvre en leur genre; il fit encore d'autres ouvrages ſemblables dont on admira la préciſion & la netteté; ſa réputation parvint juſqu'à l'im-

Digitized by Google

pératrice-reine dont il étoit ſujet, elle alloit lui faire ſentir les effets de ſa munificence lorſqu'il mourut en 1766, à l'âge de 43 ans, étant né en 1723. L'impératrice-reine a fait à la ſœur d'*Anich*, une penſion de 50 florins, pour ſe dédommager de n'avoir pu récompenſer les talens & les travaux de ſon frère.

ANIEN, (*Hiſt. mod.*) Juriſconſulte du temps d'Alaric II, roi des Viſigoths (celui qui fut tué par Clovis) publia par l'ordre de cet Alaric, en 506, un abrégé du Code Théodoſien. Delà l'origine de l'obſervation du droit écrit dans certaines provinces de France. (*Voyez* ALARIC II, roi des Viſigoths.)

ANJOU. (*Hiſt. de France.*) L'*Anjou* a eu ſes comtes particuliers : Geoffroy, dit *Plantagenet*, comte d'*Anjou*, fut, par ſon mariage avec Mathilde, fille de Henri I, roi d'Angleterre, la tige des rois d'Angleterre de la race des Plantagenets. L'*Anjou* fut confiſqué par Philippe-Auguſte ſur Jean ſans Terre, petit-fils de Geoffroy & de Mathilde.

Depuis ce temps, l'*Anjou* a été donné en apanage à pluſieurs princes de la maiſon de France.

Les deux maiſons d'*Anjou* deſcendues, l'une de Louis VIII, roi de France; l'autre du roi Jean, ſont ſur-tout célèbres par les droits au royaume de Naples qu'elles ont tranſmis à la couronne de France.

Comme l'exercice de ces droits, & les divers évènemens auxquels il a donné lieu forment une des plus importantes parties de l'hiſtoire de France & même de celle de l'Europe, nous allons parcourir rapidement les plus mémorables époques de ces évènemens.

Pendant les querelles du ſacerdoce & de l'empire, vers le milieu du treizième ſiècle, Naples & la Sicile, qui ne formoient alors qu'un ſeul royaume ſous le nom de royaume de Sicile, étoient poſſédés par les empereurs de la maiſon de Suabe, irréconciliable ennemie des papes, & les papes prétendoient ſur ce royaume le droit de ſuzeraineté qu'ils prétendent encore aujourd'hui.

L'empereur Frédéric II, qui avoit ſignalé ſa haine contre les papes, & qui en avoit reçu beaucoup d'outrages, eut pour ſucceſſeur l'empereur Conrad ſon fils.

Celui-ci fut, dit-on, empoiſonné par Mainfroy, bâtard de Frédéric II. Mainfroy avoit auſſi été ſoupçonné d'avoir accéléré la mort de ſon père; & il ſembla autoriſer ces ſoupçons, en uſurpant la Sicile ſur Conradin, ſon neveu, fils de Conrad & petit-fils de Frédéric II.

Le pape Alexandre IV, dont Mainfroy ravageoit les terres, voyant qu'il n'avoit à combattre qu'un uſurpateur décrié par ſes crimes, entreprit de le détrôner; il propoſa la couronne de Sicile à un prince d'Angleterre, qui ne put profiter de cette offre.

Urbain IV, ſon ſucceſſeur, l'offrit à Charles, comte d'*Anjou*, frère de ſaint Louis; ce qui parut d'autant plus convenable, qu'originairement le royaume de Sicile avoit été fondé par des François, par ces braves avanturiers normands, dont l'héritière étoit entrée dans la maiſon de Suabe.

La femme du comte d'*Anjou* étoit la dernière des quatre filles du comte de Provence. L'ainée avoit épouſé ſaint Louis, roi de France; la ſeconde, Henri III, roi d'Angleterre; la troiſième, Richard, frère du roi d'Angleterre, élu roi des Romains: la quatrième voulut auſſi avoir le titre de reine; elle obligea ſon mari d'accepter la couronne de Sicile; elle vendit ſes pierreries pour lever des troupes; Charles paſſa en Italie, vainquit & tua Mainfroy à la bataille de Benevent; mais il ſouilla ſa victoire, en laiſſant mourir la femme & les enfans de ſon ennemi en priſon, & ſur-tout en faiſant couler à Naples, ſur un échaffaut, le ſang du jeune Conradin, légitime héritier du royaume de Sicile, héros naiſſant, qu'un courage digne de ſon nom avoit engagé à défendre ſes droits, & que le malheur attaché aux reſtes de la maiſon de Suabe fit tomber entre les mains du vainqueur. Conradin étant ſur l'échaffaut, jetta ſon gand dans la place, gage d'inveſtiture pour qui oſeroit le venger. Ce gand fut relevé & porté à Jacques, roi d'Arragon, gendre de Mainfroy, qui crut par ce moyen avoir réuni les droits de Conradin à ceux de Mainfroy ſon beau-père.

La maiſon de Suabe fut cruellement vengée de cette cruauté ſous Pierre, roi d'Arragon, fils de Jacques, par ce maſſacre général des François, connu ſous le nom de *vêpres Siciliennes*.

Charles d'*Anjou* ne voulut pas laiſſer cette atrocité impunie; les plus grands armemens annoncérent de ſa part la plus terrible vengeance; mais le roi d'Arragon joignant avec ſuccès l'artifice à la force, ſut ſe maintenir du moins dans l'iſle de Sicile.

Charles le Boiteux, fils de Charles d'*Anjou*, pris devant Naples, par un amiral Arragonois, (1284) tranſporté à Palerme, & condamné à mort, penſa ſervir de repréſailles à Conradin; ſon danger fit mourir ſon père de crainte & de douleur. (1285.)

Charles le Boiteux, devenu héritier des droits de la maiſon d'*Anjou* au trône de Sicile, les ſacrifia par un traité pour ſortir de priſon, & devenu libre, il déſavoua le traité comme l'ouvrage de la violence; la guerre continua entre lui & Jacques II, fils de Pierre, roi d'Arragon; elle finit par des traités qui bornèrent les droits reſpectifs pour les mieux aſſurer; on démembra le royaume de Sicile; l'iſle demeura aux Arragonnois, le royaume de Naples à la maiſon d'*Anjou*, & le fare de Meſſine ſervit de ſéparation naturelle aux deux royaumes.

La maiſon d'*Anjou* s'étendit, ſes branches multipliées donnèrent des rois à la Hongrie & à la Pologne, Robert, ſucceſſeur de Charles le Boiteux, rendit le royaume de Naples floriſſant; Charles, duc de Calabre, ſon fils, mourut avant lui, &

Robert eut pour héritière ſa petite-fille Jeanne, fille du duc de Calabre, princeſſe fameuſe par ſon crime, ſes foibleſſes & ſes malheurs. Elle avoit épouſé André, ſon couſin, frère de Louis, roi de Hongrie, deſcendu comme elle de mâle en mâle de Charles le Boiteux. Ce malheureux André fut étranglé la nuit du 18 ſeptembre 1345 par une troupe de conjurés. On crut que Jeanne avoit conſenti à ce meurtre, on prétend même qu'elle avoit tiſſu de ſa main le cordon de ſoie qui ſervit à cette funeſte exécution, & que ſon mari qui la voyoit travailler à cet ouvrage, lui ayant demandé à quoi elle le deſtinoit, elle lui avoit répondu en riant : *à vous étrangler.* Si à vingt ans elle fut capable de cette diſſimulation perfide & de cette plaiſanterie barbare, elle mérita tous ſes malheurs; mais ſon gouvernement fut doux : elle montra de la bonté, de la grandeur même, elle aima ſes maris & ſes peuples.

A-t-on tant de vertus après un ſi grand crime ?

Quoi qu'il en ſoit, Louis, roi de Hongrie, la crut ou parut la croire coupable; il chaſſa Jeanne de ſes états, & il n'eſt pas bien ſûr que, comme l'ont dit quelques auteurs, il n'ait pas voulu les prendre pour lui; elle y fut rétablie dans la ſuite; mais trente-quatre ans après, Charles de Duras, ſon parent, de la maiſon d'*Anjou* comme elle, élevé par elle avec beaucoup de tendreſſe, comblé de ſes bienfaits, & déſigné par elle ſon héritier, arma pour lui arracher la couronne qu'il devoit porter après elle. Ce Charles de Duras mérite d'être le ſymbole des ingrats. Son ingratitude ne fut que trop heureuſe. Cependant la reine opprimée appelle à ſon ſecours, & nomme ſon héritier, Louis, duc d'*Anjou*, frère de Charles V, roi de France; il fut la tige de la ſeconde maiſon d'*Anjou*. Ce prince, après bien des irréſolutions & des lenteurs, porte enfin dans le royaume de Naples les tréſors de la France. Il arriva trop tard pour la reine & pour lui-même; déja l'uſurpateur, avec le ſecours du roi de Hongrie, avoit preſque achevé ſa conquête; déja la reine aſſiégée dans le château de l'Œuf, s'étoit rendue, & avoit été tranſférée au château d'Averſe; Duras ayant conſulté l'implacable frère du malheureux André, fit étrangler Jeanne dans la priſon où il la retenoit, & où, prenant des ſentimens conformes à ſa ſituation, elle paſſoit les jours dans la prière & dans les larmes.

Le duc d'*Anjou* ne put ni la défendre, ni la venger, ni recueillir ſa ſucceſſion. La faim & les maladies détruiſirent ſon armée; ſes tréſors immenſes, dépouilles de ſa patrie, étant épuiſés, il envoya Craon, ſon confident & ſon ami, chercher de nouveaux ſecours en France. Craon obtint tout ce qu'il demanda, il revenoit chargé de ſommes d'argent qui auroient pu rétablir le parti du duc d'*Anjou*, ſi elles n'euſſent été indignement diſſipées par Craon lui-même. Ce miniſtre infidèle oubliant ſa miſſion parmi les fêtes de Veniſe, s'y livroit à de ruineuſes voluptés, tandis que ſon maître abandonné, découragé, mouroit de faim, de maladie, de douleur & de ſes bleſſures au château de Biſeglia, près de Bari. Les François, touchés de ſes malheurs, lui avoient pardonné ſes anciennes extorſions; ils donnèrent des larmes à ſa mort, ils s'attendrirent en voyant le convoi de ce prince, jeune encore, plein de courage, avide de gloire, digne en tout d'un ſort moins triſte, traverſer le royaume pour ſe rendre à Angers.

La France reconnut pour roi de Naples, Louis II, ſon fils aîné. Ainſi les deux branches d'*Anjou* furent ennemies & rivales.

Cependant Charles de Duras s'affermiſſoit par l'injuſtice & par l'audace ſur le trône qu'il avoit uſurpé. Déja il ſe diſpoſoit à en uſurper un nouveau, à dépouiller la famille d'un autre bienfaiteur. Il court enlever la Hongrie à la reine Marie, fille de ce Louis qui l'avoit aidé à faire la conquête du royaume de Naples. La fortune ſeconde encore cette nouvelle injuſtice; deux reines tombent entre ſes mains. C'étoient la veuve & la fille du roi Louis. Tant d'attentats furent enfin punis. Un palatin attaché au parti des reines, leur procura la liberté par la mort du tyran.

A cette nouvelle, les eſpérances de la ſeconde maiſon d'*Anjou* renaiſſent : Louis II, avec le ſecours des S. Severins, grande maiſon napolitaine, ſoumet preſque tout le royaume de Naples. La veuve de Duras ſe retire à Gaëte avec Ladiſlas, ſon fils; elle étendit ſes troupes autour de cette ville, & on n'oſa entreprendre de l'y forcer. Cette femme courageuſe mérita, par ſa ſageſſe & ſa perſévérance, un retour de fortune qu'elle avoit d'ailleurs lieu d'attendre de la légéreté des Napolitains. Les S. Severins, mécontens de Louis II, ſe déterminèrent à détruire leur ouvrage; ils rappellèrent Ladiſlas, ils chaſsèrent Louis, qui, après avoir lutté un an contre la fortune, revint en France chercher du ſecours.

Ladiſlas, reſté poſſeſſeur aſſez paiſible de la couronne de Naples, malgré quelques autres tentatives de Louis II, régna & mourut dans le ſein des voluptés. (1414.)

Jeanne, ſa ſœur, lui ſuccéda. Cette ſeconde Jeanne eut avec la première une conformité bizarre de caractère & d'aventures. Plus décriée encore pour les mœurs, elle fut trahie de même par un ingrat comblé de ſes bienfaits. Alphonſe, roi d'Arragon, qu'elle avoit inſtitué ſon héritier, voulut la dépouiller de ſon vivant; il porta la guerre dans ſes états, il l'aſſiégea dans un des châteaux de Naples. Délivrée par Sforce, le premier uſage qu'elle fit de ſa liberté, fut d'annuller l'adoption dont Alphonſe s'étoit rendu indigne, & d'appeller à ſa place Louis III, duc d'*Anjou*, fils de Louis II.

Quelques auteurs eſpagnols juſtifient Alphonſe, & diſent que Jeanne le trompoit; ce n'eſt pas l'opinion générale.

Cette

Cette Jeanne fut le dernier rejetton de la première branche d'*Anjou*, qui avoit duré près de deux cens ans. (1434.)

Ainſi la maiſon d'Arragon, qui pendant les diviſions des deux branches d'*Anjou*, avoit paru ſe contenter du royaume de Sicile, renouvella ſes prétentions ſur le royaume de Naples, & les deux branches d'*Anjou* ſe réunirent contre elle.

Louis III étoit mort avant ſa bienfaitrice. René, frère de Louis III, hérita de ſes droits; mais ce René ayant diſputé la Lorraine à la branche de Vaudemont, avoit été fait priſonnier dans une bataille qu'il avoit perdue; pendant ſa captivité, il fut aiſé au roi d'Arragon d'envahir le royaume de Naples. Quand René fut libre, il paſſa en Italie, où il eut, comme ſes prédéceſſeurs, quelques ſuccès ſuivis des plus grandes diſgraces.

Le roi d'Arragon Alphonſe laiſſa, en mourant, le royaume de Naples à Ferdinand, ſon fils bâtard, qui même, ſelon quelques auteurs, n'étoit pas ſon fils: on ne pouvoit braver plus pleinement les droits de la maiſon d'*Anjou*. René, indigné, ne laiſſa point à Ferdinand le temps de s'affermir; le duc de Calabre, ſon fils, qu'il envoya en Italie, parut d'abord devoir conquérir tout le royaume de Naples: il gagna la bataille de Sarno, il écraſa le parti de Ferdinand, tout retentiſſoit de ſa gloire. Le pape, qui protégeoit Ferdinand, appelle en Italie Scanderberg, ce roi d'Albanie ſi célèbre par ſa valeur, ſa force & ſes conquêtes; la fortune change encore. L'invincible Scanderberg arrête les progrès du duc de Calabre, & replace Ferdinand ſur le trône. Le duc de Calabre abandonné, ſe défendit long-temps dans l'iſle d'Iſchia contre ſes ennemis & contre la faim; il fallut ſuccomber, il revint en France implorer la protection ſterile & peu ſincère de Louis XI. L'union du duc de Calabre avec les chefs de la ligue, dite du bien public, acheva de rendre Louis XI très-indifférent ſur les affaires de Naples, & plutôt contraire que favorable à la maiſon d'*Anjou*.

L'expédition du duc de Calabre fut la dernière tentative de cette maiſon ſur le royaume de Naples. Le duc de Calabre, & Nicolas d'*Anjou*, ſon fils, moururent avant le roi René, qui par ſon teſtament, tranſmit ſes droits à ſon neveu, Charles d'*Anjou*, comte du Maine, au préjudice de René de Lorraine, ſon petit-fils, par Iolande d'*Anjou* ſa mère.

Le comte du Maine inſtitua Louis XI ſon héritier; de-là les droits de la couronne de France au royaume de Naples, droits que Charles VIII & ſes ſucceſſeurs firent valoir.

Les droits de la maiſon d'Arragon légitime ont paſſé à la maiſon d'Autriche. Charles-Quint & ſes ſucceſſeurs les ont fait valoir.

Les droits de la maiſon d'Arragon bâtarde ont paſſé à la maiſon de la Trémoille, qui les fait valoir en toute occaſion par des proteſtations.

On vient de voir quels ſont les droits de la maiſon de Lorraine.

ANJOU (MARGUERITE D'), fille de René d'Anjou, roi titulaire de Naples & de Sicile, épouſa & gouverna deſpotiquement le foible roi d'Angleterre Henri VI. Son courage & ſon orgueil la deſtinoient à de grandes fautes, de grands malheurs & de grandes reſſources. Ce fut ſous ſon règne, vers le milieu du quinzième ſiècle qu'éclata la fameuſe querelle des deux roſes. Elle eut à défendre du chef de ſon mari & de ſon fils la cauſe de Lancaſtre contre celle d'Yorck; les Anglois diſent que ce fut ſon deſpotiſme qui donna naiſſance à tous ces troubles, peut-être en faut-il plutôt accuſer la foibleſſe de Henri VI. Deux factions partageoient le conſeil de ce prince. Le duc de Gloceſtre, ſon oncle, ne reſpiroit que la guerre & ce qu'il appelloit la gloire du nom Anglois; le cardinal de Wincheſtre, ſon grand-oncle, étoit pour la France & pour la paix. Le duc avoit voulu marier Henri VI avec une fille du comte d'Armagnac; le cardinal avoit fait conclure le mariage du roi avec Marguerite d'*Anjou*, & en faveur de ce mariage, l'Angleterre, au lieu d'exiger une dot, avoit cedé la province du Maine à Charles d'*Anjou*, oncle de la princeſſe. L'implacable Marguerite d'*Anjou* ne pardonna jamais au duc de Gloceſtre l'oppoſition qu'il avoit miſe à ſon mariage. Elle arriva en Angleterre, ennemie du parti de Gloceſtre & protectrice de celui de Wincheſtre. Le jeune Suffolck de qui le cardinal s'étoit ſervi pour négocier le mariage, devint le favori de la reine; elle le combla de bienfaits avec une profuſion, qui porta quelque atteinte à la réputation de cette princeſſe.

N'ayant pu rendre le duc de Gloceſtre coupable, on voulut le perdre innocent; on le fit arrêter ſur un de ces prétextes qui ne manquent jamais à la haine, & quelques jours après on le trouva mort dans la priſon.

La haine publique pourſuivit dans Marguerite & dans Suffolck, les bourreaux du duc de Gloceſtre. Leur parti s'appelloit en Angleterre le *parti François*. Marguerite en effet parut toujours attachée aux intérêts de la France, ſa patrie, & le duc de Suffolck pour lui plaire, alla quelquefois juſqu'à trahir la ſienne; la nation ſe ſouleva contre ce favori, les communes l'accuſèrent, la reine fut obligée de l'abandonner. Suffolck eut la tête tranchée ſans aucune forme de procès, crime contre la liberté, trop ſouvent commis dans ce pays libre.

Le duc de Sommerſet, qui remplaça Suffolck dans la faveur de Marguerite, le remplaça auſſi dans la haine de la nation, il fut mis pour un temps à la tour de Londres ſur l'accuſation des communes, il avoit ſuccédé au duc d'Yorck dans la régence de France, qui avoit été injuſtement enlevée à ce prince. L'Angleterre reprochoit à Sommerſet la perte de la Normandie, arrivée pendant ſa régence & qu'on attribuoit à ſes intrigues, ou du moins à ſa négligence. C'étoit une raiſon pour que la reine fût ſa protectrice. Le duc d'Yorck ſe mit à la tête du parti Anglois avec ſes deux

amis le comte de Salisbury & ſon fils ; ce fameux Richard Névil, comte de Warwick, qui mérita le ſurnom de *king-Maker*, *faiſeur de rois*.

On crut devoir changer de conduite, on avoit tué Gloceſtre, on ménagea Yorck & ſes amis, on les fit entrer au conſeil, dès lors ils furent les maîtres, Sommerſet fut arrêté, le roi le fit ſortir de priſon, le duc d'Yorck arma, il livra en 1455 la bataille de ſaint Albans, où le roi, bleſſé d'un coup de flèche à la gorge, fut fait priſonnier, & où le duc de Sommerſet fut tué.

Marguerite avoit toujours entretenu Henri VI dans une dévotion puſillanime, qui lui faiſoit abandonner les rênes de l'état, & c'étoit elle qui s'en emparoit. » Henri, dit le père d'Orléans, ſavoit » mieux prier dieu qu'elle ; mais elle ſavoit mieux » gouverner que lui «. Le duc d'Yorck, après ſa victoire, fut déclaré par Henri VI lui-même protecteur du royaume que ce roi imbécile ne pouvoit plus gouverner ; le duc d'Yorck en fut dépouillé par les intrigues de Marguerite, il reprit les armes pour ne les plus quitter.

Le comte de Salisbury battit l'armée royale à Bloreheath en 1459. Marguerite répara cet échec en diſſipant ſans combat l'armée d'Yorck, en réduiſant le duc & ſes amis à la fuite par un mélange de menaces & de promeſſes, qui intimida une partie de cette armée & ſéduiſit l'autre. Alors le parlement déclara le duc d'Yorck & ſes adhérens, coupables de haute trahiſon, & leurs deſcendans juſqu'à la quatrième génération, incapables de recueillir aucune ſucceſſion. A peine cet arrêt ridiculement inſenſé étoit-il rendu, que le comte de la Marche, fils aîné du duc d'Yorck, entroit en triomphe dans Londres à la tête d'une nouvelle armée avec Salisbury & Warwick ; la reine fut battue en 1460 à Northampton, où elle faiſoit toutes les fonctions de général, tandis que Henri attendoit dans ſa tente la victoire ou la captivité. Ce fut la captivité.

Henri alors fut gouverné par ſes vainqueurs, comme il l'avoit été par ſa femme, & le parlement déclara les Yorckiſtes bons & fidèles ſujets. Marguerite s'enfuit en Ecoſſe avec ſon fils ; le duc d'Yorck lui fit ordonner, par Henri VI, de revenir à Londres, elle revint, mais à la tête de dix-huit mille hommes ; elle défait le duc d'Yorck & le comte de Rutland, ſon ſecond fils, dans leurs propres états, à la bataille de Wakfeild, (1460) où ils périrent tous les deux, & fait expoſer leurs têtes ſur les murs d'Yorck, avec celle du comte de Salisbury, qui ayant été bleſſé & pris, fut décapité. On mit par dériſion une couronne de papier ſur la tête du duc d'Yorck.

Il reſtoit, pour la vengeance de ces princes, le comte de la Marche, fils aîné du duc d'Yorck & Warwick. Marguerite eut l'honneur de vaincre Warwick à la bataille de Barnet en 1461, & de mettre Henri VI en liberté ; c'eſt-à-dire dans ſa dépendance. Le comte de la Marche battit, à la croix de Mortemer, dans le comté d'Héreford, les troupes de Lancaſtre ; il marche à Londres, il eſt proclamé, c'eſt Edouard IV.

Secondé de Warwick, il abbat le parti de Lancaſtre à la bataille de Towton encore en 1461, où Marguerite, avec une armée ſupérieure, fut miſe en déroute.

Marguerite ne perdoit jamais le courage, & trouvoit toujours des reſſources. Le ſeul intérêt de régner ſous le nom de ſon mari, lui avoit fait tout entreprendre ; l'intérêt de faire régner ſon fils fut encore plus puiſſant ſur ſon ame ; les uns, pour l'exclure, diſoient ſeulement qu'il n'étoit pas fils de Henri, d'autres le diſoient entièrement ſuppoſé ; Marguerite montra bien qu'elle étoit ſa mère. La tendreſſe maternelle, ſource de tant de force & de foibleſſe, l'élevant au-deſſus d'elle-même, fit de cette ambitieuſe une héroïne intéreſſante. Elle négocia en Ecoſſe, en France ; Pierre de Brezé, ſénéchal de Normandie, s'enflammant pour elle & pour ſa cauſe d'un zèle de chevalier, s'embarque avec elle pour l'Angleterre. De nouvelles diſgraces y attendoient cette reine infortunée. Repouſſée des premieres côtes où elle voulut aborder, battue par la tempête, ſéparée de Brezé, qui ne la rejoignit qu'avec peine à Berwick, s'étant ſauvée du naufrage dans une barque de pêcheur, elle alla perdre la bataille d'Hexham en 1462. Peu de temps après, Henri VI, que le parlement venoit de déclarer uſurpateur, après l'avoir ſi long-temps reconnu pour roi, tomba entre les mains du vainqueur. On lia ce malheureux roi ſur un cheval, on le conduiſit ainſi à Londres, où on l'abandonna aux outrages de la populace ; Warwick lui-même n'eut pas honte de l'inſulter dans cet état ; on finit par enfermer Henri VI dans la tour de Londres.

Pendant qu'il entroit dans ſa priſon, Marguerite errante, abandonnée, dépourvue de tout, ſe cachoit dans les bois, s'enfonçoit dans les déſerts, inſenſible à ſes dangers, tremblante pour ſon fils qu'elle tenoit entre ſes bras ; des voleurs la dépouillent, & prenant querelle entre eux pour le partage du butin, lui laiſſent la liberté de s'échapper avec ſon fils. A quelque diſtance de là, elle rencontre un autre voleur ; la fatigue, l'épuiſement ne lui permettent plus de fuir ; ſon courage lui fournit une de ces reſſources qui n'appartiennent qu'aux grandes ames, elle s'avance vers cet homme avec une majeſté qui l'étonne, elle remet le prince dans ſes mains : *tiens*, *mon ami*, lui dit-elle, *ſauve le fils de ton roi*. Cet homme, ſaiſi d'une pitié reſpectueuſe à la vue d'une telle infortune, flatté d'ailleurs du grand perſonnage dont il ſe voit chargé, répond à cette ſublime confiance par une noble fidélité, il oublie que ſa fortune pourroit être le prix d'une délation ; il porte le prince, il aide à marcher à la reine, & les conduit tous deux au bord de la mer, où ils s'embarquèrent pour l'Ecluſe. Bientôt des révolutions nouvelles leur envoyèrent un défenſeur qu'ils n'attendoient pas. Warwick,

Digitized by Google

brouillé avec Edouard IV, voulut détruire ſon ouvrage; il tendit à Marguerite cette même main qui avoit mis ſon mari dans les fers; il ſouleva contre Edouard ſon propre frère le duc de Clarence, auquel il donna ſa fille aînée, il donna la cadette au prince de Galles, fils de Marguerite.

Edouard endormi dans les voluptés, dédaigna ſtupidement la colère d'un homme tel que Warwick; il donna plus ſtupidement encore ſa confiance au lord Montaigu, frère de Warwick. Ce nom ſeul, & l'*ours blanc* de Warwick, pris pour enſeigne par cinq cents payſans à peine enrôlés, gagnèrent en 1469 la bataille de Bambury. Warwick paroit, il ſurprend Edouard, & le fait priſonnier; les deux rois ſont en ſa puiſſance; mais tandis qu'il court à Londres pour délivrer Henri VI, il apprend qu'Edouard a échappé à ſes gardes, & qu'il eſt à la tête d'une armée; il repaſſe en France pour chercher du ſecours; il reparoit en Angleterre; Montaigu lui livre l'armée royale, Edouard s'enfuit dans les Pays-Bas, Henri VI remonte ſur le trône aux acclamations du même peuple qui avoit inſulté à ſon malheur. Edouard rentre en Angleterre, il traite en ſecret avec le duc de Clarence, ſon frère, qui trahit Warwick, comme Montaigu avoit trahi Edouard. Ce monarque heureux & chéri, quoiqu'indolent, eſt introduit dans Londres par ſes amis, ſes créanciers & ſes maîtreſſes; Warwick eſt défait & tué avec le lord Montaigu, ſon frère, à la bataille de Barnet le 14 avril 1471. Henri eſt encore précipité du trône, & pour jamais.

Marguerite connut enfin le découragement, elle trembla pour ſon fils, elle le cacha dans un monaſtère; mais bien-tôt à la ſollicitation des principaux ſeigneurs de ſon parti, elle ſe remit à leur tête avec ſon fils, qui commençoit à être en état de s'armer pour ſa cauſe; elle tenta la fortune à Tewkesbury, encore en 1471. Ce fut le dernier de tant de revers: Edouard eſt vainqueur; on lui amène après la bataille le prince de Galles priſonnier. » Jeune téméraire, lui dit arrogamment Edouard, » qui t'a inſpiré l'audace d'entrer les » armes à la main, dans ce Royaume? » J'ai cru, répondit le prince de Galles avec une fermeté modeſte, » pouvoir prendre les armes pour faire » rendre à mon père un trône qui n'appartient » qu'à lui. On ſeignit de trouver de l'inſolence » dans cette réponſe. » *Il manque de reſpect!* s'écrie Richard duc de Gloceſtre, ſecond frère d'Edouard, qui fut depuis l'affreux Richard III, & qui en immolant tour-à tour les Lancaſtres & les Yorcks, parvint de crime en crime juſqu'au trône qu'il n'occupa que deux ans; Edouard indigné, ou voulant le paroître, d'une réponſe qu'il eût dû eſtimer, frappe avec ſon gantelet le prince de Galles au viſage, ce fut l'arrêt du vaincu; le duc de Gloceſtre, le duc de Clarence, & d'autres tigres s'élancent ſur le prince de Galles, qui tombe percé de coups. Marguerite fut trouvée mourante ſur le champ de bataille, elle ne ſurvint à la vie que pour pleurer ſon fils, ſon mari & ſa liberté. Enfermée à la tour de Londres, elle y gémit quatre ans, au bout deſquels Louis XI ſe détermina enfin à payer la rançon d'une reine de ſon ſang. Marguerite ayant tout perdu, s'étoit laiſſée traîner dans la captivité par les Anglois, ſe laiſſa mettre en liberté par les François, également inſenſible aux rigueurs de l'une & aux douceurs de l'autre; elle paſſa le reſte de ſa déplorable vie à regretter ce fils, le principe de ſon grand courage, & l'objet de tous ſes travaux. Elle mourut en 1482.

On trouva Henri VI mort dans ſa priſon, ſoit de chagrin, quoiqu'il en parût peu ſuſceptible, ſoit par un nouveau crime du duc de Gloceſtre; cette ſeconde opinion eſt la plus vraiſemblable & la plus générale.

Henri VI eut quelques vertus de tempérament; ſon humanité, qui malheureuſement n'étoit en général que de la foibleſſe & de la douceur ſans lumières, alloit juſqu'à ne conſentir jamais qu'avec une extrême répugnance, au ſupplice des plus grands criminels; d'ailleurs il n'eut point de caractère; il ne mérite d'être remarqué que comme un exemple des viciſſitudes humaines & de l'inconſtance du ſort. Mais s'il fut incapable de goûter les faveurs que la fortune lui prodigua dans ſon enfance, il ne paroît pas qu'il ait ſenti les malheurs dont elle ſembla vouloir l'accabler dans l'âge mûr, la nature vint à ſon ſecours, en lui faiſant le triſte don de l'inſenſibilité.

Le jeune Edouard, prince de Galles, ſon fils, arraché aux eſpérances de la nation par le fer du barbare Gloceſtre, promettoit des vertus & montroit du courage. Il paroit que l'ame ardente de ſa mère eût vivifié en lui les vertus douces de ſon père. Nourri parmi les dangers & les malheurs, la ſenſibilité eut pu en faire un bon roi. Son dernier mot à ſon tyran, annonçoit de la grandeur ſans orgueil, & de la modeſtie ſans foibleſſe.

Marguerite, que nulle femme, dit le père d'Orléans, ne ſurpaſſoit en beauté, & que ſi peu d'hommes égaloient en courage, la ſublime Marguerite fut peu regrettée des Anglois; ſes paſſions pouvoient lui avoir attiré ſes revers; mais obſervons combien l'équité des jugemens publics devoit alors être altérée par l'eſprit de parti. Les Anglois haiſſoient ſur-tout dans Marguerite ſon attachement fidèle à la France, ſa patrie, ſentiment dont il ſeroit injuſte de faire un crime à cette princeſſe.

Marie d'*Anjou*, femme de Charles VII, étoit la tante de Marguerite. Elle ſe trouva auſſi dans des conjonctures délicates, & ſi elle n'eut pas d'occaſion de déployer tout l'héroïſme de ſa nièce, elle montra bien de la ſageſſe & de la fermeté, lorſque Charles VII découragé, étoit prêt de renoncer à tout; elle lui fit reprendre courage, elle y employa même Agnès Sorel, & cette femme, qu'une autre eût regardée comme une rivale odieuſe,

Marie d'*Anjou* ſut s'en faire une amie utile. Toutes deux furent utiles à Charles VII, l'une par la prudence de ſes conſeils, l'autre par l'élévation de ſes ſentimens.

Les deux derniers fils de Henri II, ont porté le titre de ducs d'*Anjou*; l'un a été le roi Henri III, l'autre avoit été connu long-temps ſous le nom de duc d'Alençon; celui-ci eſt aſſez maltraité dans les mémoires de Sully, Henri IV, ne l'aimoit ni ne l'eſtimoit; il paroit que ce duc d'Alençon-*Anjou* n'eut jamais de principes bien fixes de religion ni de politique. Il n'avoit jamais eu pour les huguenots le même éloignement que ſes frères; il avoit toujours montré de l'attachement & de la vénération pour l'amiral de Coligny, & faiſoit gloire de ſe conduire par ſes avis; Catherine de Médicis ſa mère, lui en avoit ſouvent fait la guerre, & après la mort de Coligny, ayant vu dans les papiers de cet amiral, parmi d'autres projets politiques, un conſeil qu'il donnoit à Charles IX, de ne point accorder d'appanage trop conſidérable au duc d'Alençon, elle triomphoit d'avoir trouvé ce moyen de faire haïr au duc la mémoire de l'amiral. « Voilà lui dit-elle, des conſeils de votre » ami. » Je ne ſais pas, répondit le duc d'Alençon, » s'il m'aimoit beaucoup, mais je ſais que ce » conſeil eſt d'un homme qui aimoit l'Etat. » Cette réponſe eſt d'un homme digne auſſi d'aimer l'Etat.

On voulut, ſur la fin du règne de Charles IX, enlever, de leur conſentement, le duc d'Alençon, le roi de Navarre (Henri IV.) & le prince de Condé, ſon couſin, pour les mettre à la tête du parti des politiques; c'eſt ce qui s'appella la *conjuration de S. Germain*, dont il paroit que le véritable objet étoit d'empêcher, à la mort de Charles IX, le retour du roi de Pologne Henri III, en France, & d'aſſurer la couronne au duc d'Alençon, *Je le ſais bien* dit Brantôme, *pour avoir été convié à la friraſſée*. La cour en ayant eu avis, fit mettre le duc d'Alençon & le roi de Navarre à Vincennes, les maréchaux de Montmorenci & de Coſſé à la baſtille, le prince de Condé prit la fuite, la Mole & Coconas eurent la tête tranchée.

Le duc d'Alençon & le roi de Navarre furent interrogés, le duc répondit avec l'embarras & la timidité d'un coupable convaincu; le roi de Navarre confondit la reine-mère par ſes raiſons & la fit rougir par ſes reproches; on étoit ſi accoutumé aux violences ſous ce règne, que l'empriſonnement du frère du roi, & d'un roi ſon beau-frère, parut un événement ordinaire; ils étoient tous deux étroitement reſſerrés; on leur permettoit ſeulement d'aller tant qu'ils vouloient dans la chambre des filles de la reine-mère, car les voies de corruption étoient toujours ouvertes.

Le Laboureur, dans ſes additions aux mémoires de Caſtelnau, rapporte que le duc d'Alençon, pendant ſa captivité, avoit complotté avec le roi de Navarre d'étrangler de ſes mains ſa propre mère; lorſqu'elle viendroit dans leur chambre. Quelque invraiſemblable que ſoit une telle atrocité de la part d'un fils, il eſt plus invraiſemblable encore que le roi de Navarre ait pu y conſentir un moment, comme le dit le Laboureur, qui du moins fait honneur à leur prompt repentir de l'inexécution du complot.

Le duc d'Alençon voulut, dit-on, aſſaſſiner Henri III, le roi de Navarre l'en empêcha; mais Henri III étant tombé malade, on lui perſuada que le duc d'Alençon l'avoit empoiſonné; il le crut d'autant plus aiſément que ſa maladie étoit un mal dans l'oreille, pareil à celui dont François II étoit mort. Dans cette idée, il voulut à ſon tour faire aſſaſſiner le duc d'Alençon par le roi de Navarre: « En me vengeant, lui dit-il, » vous montez au trône ». Le roi de Navarre fit rougir Henri III, & de la propoſition, & du motif dont il l'appuyoit.

Le duc d'Alençon s'échappa de la cour, & fut joint à l'inſtant par toute la nobleſſe proteſtante & politique. Le prince de Condé lui amena d'Allemagne vingt mille hommes, dont il lui remit le commandement. Quand le duc d'Alençon ſe vit à la tête d'une armée ſi nombreuſe, il jura de venger la Mole; il avoit conſervé un des habits de ſon malheureux favori, & devoit le porter un jour de bataille. Telles étoient les idées qui occupoient ce prince, à qui la moitié de l'état confioit alors les intérêts les plus chers, ceux de ſa religion & de ſa liberté.

Rien ne peint mieux l'eſprit machiavelliſte de ce temps-là, que l'idée généralement répandue alors, que c'étoit Catherine de Médicis qui avoit favoriſé l'évaſion du duc d'Alençon, pour ſe rendre néceſſaire par la confuſion même des affaires, pour ſe procurer une plus ample matière à négociations, ou pour ſemer la diviſion & la défiance dans le parti proteſtant. Il paſſa pour conſtant que le duc de Nevers, envoyé à la pourſuite du duc d'Alençon, eût pu lui couper le chemin, & le ramener à la cour; mais que Catherine l'en empêcha, en affectant les foibleſſes d'une mère, & la crainte que ſon fils ne périt dans le combat.

Elle couroit par-tout après ce fils quelle appelloit *ſa brebis égarée*, elle négocioit ſans ceſſe avec lui, pour le rendre de plus en plus ſuſpect aux proteſtans.

Vers le même temps, le roi de Navarre ſe ſauva auſſi de la cour; ainſi la reine-mère eut plus d'affaires qu'elle n'en vouloit peut-être; cependant elle ſut profiter habilement des diviſions que les intrigues des filles de ſa ſuite avoient depuis long-temps ſemées entre ces princes; de la jalouſie ſecrette que le duc d'Alençon commençoit à ſentir de voir le roi de Navarre, ſon rival de gloire, prêt à l'éclipſer; du mécontentement couvert qu'avoit le prince de Condé de n'être plus qu'au ſecond rang dans l'armée proteſtante, après l'avoir en partie formée

& s'être long-temps flatté d'en être le chef. Plus unis, ces princes euſſent été plus en état de faire la loi, ils la firent encore malgré leurs défiances mutuelles; la paix qu'on leur accorda ou plutôt qu'ils accordèrent, fut bien plus favorable que les précédentes à la cauſe publique du proteſtantiſme, & aux intérêts particuliers des chefs. Ce ne fut pas pour rien qu'on l'appella *la paix de Monſieur*, elle lui valut le Berry, la Touraine & l'Anjou, en augmentation d'appanage, & ce fut alors que le duc d'Alençon prit le titre du duc d'*Anjou*. Il faut convenir ou qu'il avoit oublié ſa réponſe au ſujet de l'amiral de Coligny, ou qu'il y a bien loin d'un beau mot à une belle action.

La guerre civile recommença en 1576, & ce même duc d'*Anjou*, qui, dans la guerre précédente avoit été le chef du parti huguenot, fut dans celle-ci le chef du parti catholique. Si l'on cherche la cauſe de ce changement, c'eſt que le prince de Condé s'amuſoit à contrefaire le duc d'*Anjou* & à lui donner du ridicule, ou plutôt c'eſt que le duc d'*Anjou* étoit jaloux du roi de Navarre & du prince de Condé, c'eſt ſur-tout qu'il ſentoit que ces princes l'eſtimoient peu.

Les Flamands révoltés contre Philippe II, après avoir appellé à leur ſecours divers princes, jetèrent les yeux ſur le duc d'*Anjou*; Henri III n'approuvoit pas que le duc d'*Anjou* ſe mêlât des affaires des Pays-Bas, il l'avoit même fait arrêter pour rompre le cours de ces négociations; mais le duc d'*Anjou* ſe ſauva & ſe retira en Flandre; il fut ſolemnellement élu ſouverain des Pays-Bas, au mois de février 1582. On dit qu'il montra peu de ſatisfaction, lorſque dans la cérémonie de ſon couronement, il entendit publier à haute voix qu'il gouverneroit, non ſelon ſa volonté; mais ſelon la juſtice, & conformément aux priviléges de la nation. Ce n'étoit preſque pas la peine de rejetter Philippe II, pour prendre un prince qu'une pareille condition effarouchoit déja; il fut inſtalé par le prince d'Orange, qui ſe contenta du titre de ſon lieutenant-général; on peut croire que le lieutenant veilloit ſur le nouveau ſouverain, & qu'il avoit bien plus que lui la confiance des états.

Il arriva un évènement qui mit un moment en danger le duc d'*Anjou* & les François. Le prince d'Orange fut aſſaſſiné chez lui en ſortant de table, & l'aſſaſſin fut à l'inſtant même maſſacré par les François qui étoient préſens, & qui ſuivirent trop les mouvemens indiſcrets de leur indignation.

Ces circonſtances étoient faites pour être ſuſpectes; on crut que cet aſſaſſin étoit un françois, & qu'il avoit été aſſaſſiné par ſes complices; on crut qu'un tel coup en annonçoit d'autres, & que le duc d'*Anjou* vouloit affermir ſa nouvelle domination par un maſſacre général de tout ce qui lui faiſoit ombrage; depuis la ſaint Barthelemi, les François étoient ſouvent expoſés à ce ſoupçon. Heureuſement pour eux, le fils du prince d'Orange fit fouiller l'aſſaſſin; on trouva ſur lui des lettres, qui firent connoître qu'il ſe nommoit Jauréguy, qu'il étoit eſpagnol, & qu'il avoit agi par l'inſtigation de l'Eſpagne. Le prince d'Orange ne mourut point de la bleſſure qu'il avoit reçue en cette occaſion; mais il ne put échapper aux émiſſaires de l'Eſpagne; deux ans après, un franc comtois, nommé Balthazar Gérard, acheva ce que Jauréguy avoit commencé.

Dans l'intervalle du premier de ces attentats au ſecond, éclata la conjuration que le duc d'*Anjou* lui-même avoit formée contre le pays qui venoit de lui confier la défenſe de ſa liberté; il voulut uſurper une autorité indépendante de toutes les conventions, & ſupérieure à toute réſiſtance. Pour y réuſſir, il falloit commencer par s'emparer à la fois de toutes les places fortes, & ſur-tout de la perſonne du prince d'Orange; l'entrepriſe réuſſit ſur quelques villes & manqua ſur quelques autres: le point important étoit de ſe ſaiſir d'Anvers, lieu de la réſidence du duc d'*Anjou* & du prince d'Orange; les meſures du duc d'*Anjou* paroiſſoient bien priſes, ſon armée campée à la porte de la ville, & inſtruite de ſes deſſeins, attendoit le ſignal; le jour marqué pour l'exécution, le prince d'Orange va rendre une viſite au duc d'*Anjou*, & le trouve tout prêt à ſortir avec ſes gardes, ſous prétexte d'aller voir ſon armée; il l'exhorte, & même avec inſtance, à ne point ſortir ce jour là; il allègue des mouvemens extraordinaires qu'il a remarqués parmi le peuple, & dont il faut démêler la cauſe; le duc d'*Anjou* ne pénétrant pas le vrai ſens de ce conſeil, s'obſtine à ſortir, ſelon ſon projet; ſes gardes vont ouvrir une porte du côté du camp, le ſignal eſt donné, une partie de l'armée entre dans la ville, & déja on entend crier: *Tue, tue, vive la meſſe & ville gagnée.* Auſſi-tôt, comme ſi l'on n'eût attendu que le moment de convaincre les François de leur perfidie, les bourgeois ſortent de leurs maiſons en armes, les femmes paroiſſent aux fenêtres avec des pierres & des morceaux de bois qu'elles font pleuvoir ſur les François; les chaînes ſont tendues dans les rues, les troupes du prince d'Orange s'emparent des poſtes les plus importans, les François repouſſés fuient vers la porte par où ils ſont entrés; ils y trouvent le reſte de leur armée qui vient à leur ſecours; l'effort que font les uns pour entrer, les autres pour ſortir, eſt cauſe qu'au lieu de ſe ſecourir, ils s'écraſent & s'étouffent les uns les autres; l'ennemi, en les preſſant, augmente le déſordre; d'autres voyant ce chemin fermé à la fuite, ſe précipitent en foule du haut des remparts: le duc d'*Anjou* prenoit plaiſir à les voir ainſi ſauter dans les foſſés, croyant que c'étoient des bourgeois ou des ſoldats flamands. Quand il eut reconnu que c'étoient ſes propres ſoldats, il n'eut que le temps de ſe ſauver lui-même, laiſſant quinze cents de ſes François, officiers & ſoldats, morts ſur la place, & deux mille autres enſerrés ſans aucun eſpoir de ſalut. Fervaques, ſon lieutenant, le principal auteur, &

le plus ardent exécuteur de ce complot, fut pris par le prince d'Orange. Ce prince montra autant de modération & de généroſité après la victoire, qu'il avoit montré de prudence & d'habileté dans l'expédition; le peuple vouloit mettre en pièces Fervaques, le prince d'Orange le fit garder avec ſoin pour le renvoyer à ſon maître; il ſauva la vie aux François enfermés dans la place, il fit ſecourir les bleſſés, & rappeller à la vie, à force de ſoins, quelques-uns des corps entaſſés à la porte, & qu'on croyoit morts; tous les priſonniers furent renvoyés au duc d'*Anjou* & traités avec beaucoup d'égards. Ce duc s'étoit retiré plein de rage & de confuſion dans un château voiſin; de là il écrivit aux Etats des lettres aſſez équivoques, où, tantôt avouant, tantôt déſavouant ſon entrepriſe, prenant le ton tantôt d'un maître irrité, tantôt d'un ſuppliant, il finiſſoit par les aſſurer de ſa protection, & par les prier d'agréer encore ſes ſervices. Les Etats décidèrent qu'on lui enverroit des députés, & le prince d'Orange fit ajouter à cette réſolution, qu'on enverroit en même temps des vivres dont le duc d'*Anjou* avoit un preſſant beſoin; mais cette grace n'étant que pour deux jours, le duc d'*Anjou* parut vouloir ſe retirer dans quelqu'une des places qu'il avoit ſurpriſes, avec l'intention de s'y défendre: la difficulté étoit de s'y rendre, Anvers lui ferma le paſſage de l'Eſcaut, Malines inonda ſes environs au moyen des écluſes; ce ne fut qu'à travers une plaine immenſe d'eaux, & qu'à la faveur de mille détours, que le duc d'*Anjou* pût parvenir juſqu'à Tenremonde. Enfin les Etats firent, avec le duc, une eſpèce d'accommodement, au moyen duquel il ſe retira dans le Cambréſis. Sa mère, qui voyoit le fruit de ſes leçons & de ſes exemples, vint l'y chercher pour le ramener à la cour; elle le trouva dans un égarement d'eſprit cauſé par la confuſion; il n'oſoit lever les yeux de peur de rencontrer le mépris ou la pitié, il ne pouvoit ſouffrir la préſence même de ſa mère, il paſſa ſix mois dans une entière ſolitude, uniquement livré à la mélancolie & aux remords. Il y avoit ſans doute quelque reſſort dans une ame ſi ſenſible à la honte; ce jeune prince pouvoit encore être ramené à la gloire & à la vertu; mais il lui auroit fallu d'autres guides que Médicis, & d'autres exemples que ceux de la cour de Henri III.

Cette cour joignoit les crimes aux vices, & l'atrocité à la baſſeſſe; c'eſt ſur-tout dans l'aventure tragique du brave Buſſy-d'Amboiſe que cette complication d'horreurs ſe montre dans toute ſon étendue, & le duc d'*Anjou* n'eut que trop de part à cette indignité.

Louis de Clermont d'Amboiſe de la branche de Buſſy, s'étoit rendu redoutable à toute la nobleſſe de la cour par ſon adreſſe & ſon bonheur dans les combats ſinguliers; il étoit attaché au duc d'*Anjou*, & c'étoit lui qui ſe chargeoit de quereller & de défier tous les ennemis de ſon maître. Les favoris qu'il forçoit à beaucoup de circonſpection ſur tout ce qui concernoit ce prince, le haiſſoient & n'oſoient le perdre. Il leur en fournit l'occaſion. Non-moins fameux par ſes galanteries que par ſa bravoure, il étoit alors amoureux de la femme du comte de Montſoreau, grand-veneur d'*Anjou*; il ne cachoit rien à ſon maître, pas même ces ſecrets de l'amour que l'honneur & la reconnoiſſance doivent rendre inviolables; il mandoit très-indiſcrétement au duc d'*Anjou*: *la bête du grand-veneur eſt enfin tombée dans mes filets.* Le duc d'*Anjou*, par une indiſcrétion bien plus forte encore, montra & laiſſa la lettre au roi, qui par un procédé pour lequel il n'y a point d'expreſſion, la fit voir au comte de Montſoreau, en lui permettant ou lui commandant la vengeance. Le comte força ſa femme d'écrire à Buſſy pour lui donner un nouveau rendez-vous: Buſſy vint, & trouva au lieu de la comteſſe, des aſſaſſins cuiraſſés, contre leſquels il ſe défendit long-temps; enfin ſe voyant près de ſuccomber, il ſaute par une fenêtre, & dans l'inſtant même, un coup d'épée le renverſe mort dans un foſſé du château, ou ſelon d'autres, Buſſy ayant été arrêté par ſon habit aux pointes d'une grille de fer qui ſe trouvoit ſous la fenêtre, les aſſaſſins l'y poignardèrent à loiſir. Que de crimes en un ſeul! Un amant qui par vanité compromet avec ſa vie, l'honneur & la vie de ſa maîtreſſe; un prince qui, par jeu & ſans intérêt, expoſe ainſi ſon ami & une femme; un roi qui livre ſi lâchement ces victimes à la vengeance d'un époux outragé; un mari, qui ſe permet une ſi exécrable vengeance! Le plus coupable ſans doute eſt le roi.

C'eſt le duc d'*Anjou* qui termine la nombreuſe liſte des amans d'Eliſabeth, reine d'Angleterre, auſſi fameux, auſſi trompés que les amans de Pénélope; c'eſt celui de tous qui a été le plus autoriſé à ſe flatter d'obtenir ſa main. L'amitié qu'il avoit montrée pour l'amiral de Coligny, les liaiſons qu'il avoit eues avec les réformés de France, la haine que lui portoient Henri III & les Guiſes, étoient pour lui des titres de recommandation auprès de la reine d'Angleterre & Catherine de Médicis elle-même prit ſoin de faire valoir ces titres. Le duc d'*Anjou* paſſa en Angleterre & parut plaire à la reine, malgré l'énorme diſproportion d'âge, ou peut être à cauſe de cette diſproportion; le mariage fut réſolu au grand mécontentement des Anglois & ſur-tout des Puritains; les articles furent dreſſés, & ces articles, par l'attention même avec laquelle on y avoit pourvu aux principaux inconvéniens de ce mariage, ſembloient garantir la ſincérité de la reine; aucun emploi ne pourroit être donné aux étrangers; il n'y auroit dans toutes les places du royaume que des garniſons Angloiſes, & que des gouverneurs Anglois; la reine ne pourroit ſortir du royaume ſans le conſentement de la nobleſſe; les joyaux de la couronne ne pourroient

Digitized by Google

non plus être tranſportés hors du royaume ; ſi Henri III mouroit ſans enfans mâles, & que le duc d'*Anjou* eût deux fils de ſon mariage avec Eliſabeth (qui avoit alors quarante huit ans paſſés) l'aîné auroit la couronne de France, le ſecond celle d'Angleterre ; s'il n'y avoit qu'un fils, il réuniroit les deux couronnes ; mais il paſſeroit quatre mois de l'année en Angleterre.

La reine choiſit le jour même de l'anniverſaire de ſon couronnement pour donner au duc d'*Anjou* un anneau, gage de ſa foi. Ce jour fut un jour de deuil pour la nation ; un morne ſilence régnoit juſques dans le palais de la reine, ſes femmes paſſèrent la nuit à pleurer, la reine même parut ſe repentir d'avoir été trop vite & trop loin ; prête à faire le ſacrifice de ſa liberté, il ſembla qu'elle en ſentoit mieux le prix ; elle propoſa des délais qui eurent l'air de refus, & allégua des prétextes qui eurent l'air de défaites ; enfin n'ayant rien à répondre aux preſſantes ſollicitations de la France, & paroiſſant rougir elle-même de ſes incertitudes, elle prend la plume pour ſigner les articles ; ſes miniſtres étoient autour d'elle, aucun d'eux n'approuvoit ce mariage, & c'étoit par les ordres exprès de la reine qu'ils avoient dreſſé le contrat ; elle laiſſe tomber ſur eux un regard, jette la plume ſans avoir ſigné, & s'écrie : *on ne ſait donc pas que ce mariage me fera mourir.* Le duc d'*Anjou* étant venu la voir : » j'ai fait, lui dit-elle, de » ſérieuſes réflexions ſur ce qui nous concerne ; » ce mariage ne ſeroit ni votre bonheur ni le » mien. Vous ne connoiſſez pas le peuple Anglois ; » jamais un prince catholique & François ne doit » compter ſur ſon obéiſſance, j'aurois la douleur » d'être perpétuellement placée entre mon mari & » mon peuple «. Le prince s'emporta, briſa l'anneau, voulut partir. La reine, qui ne l'avoit jamais tant aimé, le retint encore pendant trois mois, & ces trois mois ſe paſſèrent en fêtes. Elle ne ceſſa de lui donner des marques d'eſtime, de confiance & d'amitié. Lorſqu'il partit pour retourner dans les Pays-Bas, elle le conduiſit juſqu'à Cantorbéri, lui fit des préſens conſidérables, le fit accompagner en Flandre par les ſeigneurs de ſa cour en qui elle avoit le plus de confiance ; elle les chargea de le recommander de ſa part aux Etats, & comme elle ne pouvoit ſe réſoudre à ôter toute eſpérance à un amant, elle lui fit promettre de revenir au plutôt la voir, & lui fit entendre qu'il trouveroit peut-être ſes irréſolutions fixées. Le duc d'*Anjou*, lorſque ſa funeſte expédition d'Anvers ne lui laiſſoit plus d'amis, lorſqu'il étoit devenu pour tout le monde un objet de haine & de mépris, retrouva Eliſabeth ; elle vint à ſon ſecours, & lui procura l'accommodement le plus avantageux qu'il pût eſpérer des Etats-Généraux après ſa trahiſon.

Le ſeul déſagrément qu'eut le duc d'*Anjou* pendant ſon ſéjour à Londres, fut de voir mener au ſupplice quelques prêtres qu'on avoit rendus fanatiques en les perſécutant, & de ne pouvoir obtenir leur grace.

Au reſte la conduite d'Eliſabeth à l'égard du duc d'*Anjou* dans l'affaire du mariage, fut peut-être plus ſincère qu'on ne l'a cru ; il paroit que cette princeſſe étoit très-combattue, & qu'une crainte légitime triompha chez elle d'un penchant véritable. Cette crainte n'étoit pas ſeulement de perdre l'empire & la liberté. Qu'on ſe rappelle les larmes de ſes femmes, lorſque l'anneau eut été donné ; qu'on ſe rappelle ce mot d'Eliſabeth elle-même : *On ne ſait donc pas que ce mariage me fera mourir!* & l'on jugera peut-être que la nature ne lui avoit en effet permis le mariage qu'aux dépens de ſa vie. C'eſt même l'opinion aſſez généralement établie. » Cette princeſſe, dit Mézerai, étoit formée de » telle ſorte, qu'elle aimoit paſſionnément, mais » ne pouvoit être aimée juſqu'à être mère, ſans » un très-grand péril de ſa vie «.

Le duc d'*Anjou*, à ſon retour à la cour de France après l'expédition d'Anvers, ayant été quelque temps négligé, parce qu'il étoit malheureux, finit par être recherché de nouveau, parce qu'il étoit l'héritier préſomptif ; le duc de Guiſe voulut l'attirer au parti de la ligue, & le duc d'*Anjou* écouta peut-être plus qu'il ne devoit, cet ennemi de ſa maiſon. Un jour on vit ce prince tomber aux genoux du roi, ſon frère ; on ne pouvoit entendre leur entretien, mais on crut remarquer que depuis ce temps la haine du roi pour le duc de Guiſe avoit été en augmentant. On crut remarquer auſſi que depuis ce temps la ſanté du duc d'*Anjou* avoit toujours été en dépériſſant ; il paroit que ſa maladie étoit une phtiſie ; la violence de la toux lui ayant rompu une veine dans la poitrine, il jetta beaucoup de ſang, ce qui a fait trouver quelque rapport entre ſa maladie & celle de Charles IX. On ignore ce qu'il auroit été ſur le trône, & ſi le malheur qu'il avoit éprouvé l'auroit aigri ou corrigé ; on a dit qu'il n'avoit été pleuré que de ſes créanciers, que ſa mort ruinoit ; il laiſſa pour trois cents mille écus de dettes contractées pour ſa malheureuſe expédition de Flandre ; on pouſſa l'indécence juſqu'à laiſſer un fils de France mourir banqueroutier ; le roi, qui avoit le goût des cérémonies funèbres, aima mieux dépenſer deux cents mille écus aux funérailles du duc d'*Anjou* que de payer aucune des dettes de ce prince. Le délire de l'injuſtice ne peut guères aller plus loin.

Henri IV, qui avoit ſi bien connu le duc d'*Anjou*, mais qui avoit été ſon rival à beaucoup d'égards, diſoit de lui : » Il a ſi peu de courage, le cœur ſi » double & ſi malin, le corps ſi mal bâti, &c. «.

Le roi Jean diſoit, que » ſi la bonne foi étoit » bannie du reſte du monde, elle devroit ſe re- » trouver dans la bouche des rois «. La reine Marguerite, qui avoit aimé le duc d'*Anjou*, ſon frère, avec une tendreſſe qu'on avoit voulu ne pas croire innocente, diſoit cependant de lui : *Si toute la mauvaiſe foi étoit bannie de la terre, il la*

Digitized by Google

pourroit repeupler. Mais n'étoit-ce pas le propos d'une femme en colère ?

Les autres Princes de la maiſon de France qui ont porté le titre de ducs d'*Anjou*, ſont morts dans l'enfance, ou ſont plus connus ſous d'autres titres.

ANNALES, ſ. f. (*Hiſtoire en génér.*) rapport hiſtorique des affaires d'un état, rédigées par ordre des années. La différence qui ſe trouve entre les *annales* & l'*hiſtoire*, eſt un point différemment traité par divers auteurs. Quelques-uns diſent que l'hiſtoire eſt proprement un récit des choſes que l'auteur a vûes, ou du moins auxquelles il a lui-même aſſiſté; ils ſe fondent pour cela ſur l'étymologie du mot *hiſtoire* qui ſignifie en Grec *la connoiſſance des choſes préſentes*; & dans le vrai ἱστορῶ ſignifie *voir* : au contraire, diſent-ils, les *annales* rapportent ce que les autres ont fait, & ce que l'écrivain ne vit jamais.

Tacite lui-même paroit avoir été de ce ſentiment, puiſqu'il intitule *annales* toute la premiere partie de ſon hiſtoire des ſiècles paſſés; au lieu que deſcendant au temps même où il vivoit, il change ce titre, & donne à ſon livre le nom d'*hiſtoire*.

Aulugelle eſt d'un autre avis : il ſoûtient que l'*hiſtoire* & les *annales* diffèrent comme le genre & l'eſpèce, que l'hiſtoire eſt le genre, ſuppoſe une narration & récite des choſes paſſées, que les *annales* ſont l'eſpèce, & ſont auſſi le récit des choſes paſſées, mais avec cette différence, qu'on les réduit à certaines périodes ou années.

Le même auteur rapporte une autre opinion, qu'il dit être de Sempronius Aſello : ſuivant cet écrivain, les *annales* ſont une relation toute nue de ce qui ſe paſſe chaque année, au lieu que l'hiſtoire nous apprend non-ſeulement les faits, mais encore leurs cauſes, leurs motifs & leurs ſources. L'annaliſte n'a rien autre choſe à faire que l'expoſition des événemens, tels qu'ils ſont en eux-mêmes : l'hiſtorien au contraire a de plus à raiſonner ſur ces événemens & leurs circonſtances, à nous en développer les principes, & réfléchir avec étendue ſur les conſéquences. Cicéron paroit avoir été de ce dernier ſentiment, lorſqu'il dit des annaliſtes; *unam dicendi laudem putant eſſe brevitatem, non exornatores rerum, ſed tantùm narratores*. Il ajoûte qu'originairement l'hiſtoire n'étoit qu'une collection d'*annales*.

L'objet en fut, dit-il, de conſerver la mémoire des événemens : le ſouverain Pontife écrivoit chaque année ce qui s'étoit paſſé l'année précédente, & l'expoſoit en un tableau, dans ſa maiſon, où chacun le pouvoit lire à ſon gré. C'étoit ce qu'ils appelloient *annales maximi*, & l'uſage en fut conſervé juſqu'à l'an 620 de la fondation de Rome.

Pluſieurs autres écrivains, à l'imitation du Pontife, s'en tinrent à cette maniére ſimple de raconter les choſes ſans commentaires, & furent pour cela même appellés *annaliſtes*. Tels furent Caton, Piſon, Fabius Pictor, Antipater, *&c.*

Les *annales* de Grotius ſont un livre bien écrit, & qui contient de fort bonnes choſes. Il a moins de particularités, mais plus de profondeur que Strada; & d'ailleurs il approche beaucoup plus de Tacite. Patin, *Lett. choiſ.* 120.

Lucas Holſtenius, chanoine de S. Jean de Latran, diſoit du ton le plus poſitif à Naudé, qu'il étoit en état de montrer 8000 fauſſetés dans les *annales de Baronius*, & de les prouver par manuſcrits contenus dans la bibliothèque du Vatican dont il avoit ſoin. Patin, *Lett. choiſ. 165.* (*G*)

ANNAT, (François) (*Hiſt. mod.*) eſt beaucoup plus connu pour avoir été confeſſeur du roi Louis XIV, plus connu encore par les deux dernières lettres provinciales de Paſcal qui lui ſont adreſſées, que par trois volumes *in-4°* d'œuvres latines, imprimées à Paris en 1666, & par de petites œuvres polémiques, Françoiſes, contre les ennemis de la ſociété, nommément par l'écrit intitulé : *Le Rabat-joie des Janſéniſtes*, ou *Obſervations ſur le miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal*. On eſt peut-être fâché de voir dans l'hiſtoire ſi intéreſſante de Port-Royal, ce miracle de la ſainte-épine, 1°. rapporté par le grand Racine, 2°. atteſté par meſſieurs Fagon & Felix, l'un premier médecin, l'autre premier chirurgien de Louis XIV; mais il ne falloit point faire *le Rabat-joie des Janſéniſtes*, qui n'eſt plus connu de perſonne, tandis que l'hiſtoire de Port-Royal eſt entre les mains de tout le monde. On dit que le P. *Annat* fut renvoyé pour avoir fait des repréſentations à Louis XIV, ſur ſon inclination naiſſante pour mademoiſelle de la Vallière; quoique mademoiſelle de la Vallière ait été la plus eſtimable & la plus déſintéreſſée des maitreſſes de Louis XIV, le P. *Annat* faiſoit ſon devoir; ce ſont les confeſſeurs, qui ſe taiſent en pareil cas, ou qui ne diſent que ce qu'on veut entendre, qui devroient être renvoyés comme des prévaricateurs. Cependant ſi le monarque n'avoit pas jugé à propos de conſulter le confeſſeur, ſi c'étoit hors du tribunal de la pénitence & peut-être par l'effet de quelque intrigue ou contre-intrigue, comme il arrive trop ſouvent, que le P. *Annat* s'étoit érigé en cenſeur des mœurs du roi, ſon zèle pouvoit n'avoir pas été aſſez pur dans ſon principe, ni aſſez meſuré dans ſes effets. Le P. *Annat*, né à Rhodèz en 1590, mourut à Paris en 1670, Il avoit rempli beaucoup d'emplois & reçu beaucoup d'honneurs dans l'ordre des jéſuites.

ANNATE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) revenu d'un an, ou taxe ſur le revenu de la première année d'un bénéfice vacant. Il y a eu, dès le douzième ſiècle, des évêques & des abbés, qui par un privilège ou par une coutume particulière recevoient les *annates* des bénéfices vacans, dépendans de leur diocéſe ou de leur abbaye. Etienne, abbé de Sainte Geneviève, & depuis évêque de Tournai, ſe plaint dans une lettre adreſſée à l'archevêque de Rheims, que l'évêque de Soiſſons s'étoit réſervé l'*annate* d'un bénéfice, dont le

Digitized by Google

le titulaire n'avoit pas de quoi vivre. Par ce fait & par pluſieurs autres ſemblables, il paroit que les papes avoient accordé le droit d'*Annate* à différens collateurs, avant que de ſe l'attribuer à eux-mêmes. L'époque de ſon origine n'eſt pas bien certaine. Quelques-uns la rapportent à Boniface IX, d'autres à Jean XXII, & d'autres à Clément V; mais M. de Marca, *lib. V. de concord. c. x & xj* obſerve que du temps d'Alexandre IV, il s'étoit élevé de grandes diſputes au ſujet des *Annates*, & par conſéquent qu'elles étoient dès-lors en uſage.

Clément V les établit en Angleterre. Jean XXII, ſe réſerva les *Annates* de tous les bénéfices qui vaqueroient durant trois ans dans toute l'étendue de l'égliſe catholique à la réſerve des évêchés & des abbayes. Ses ſucceſſeurs établirent ce droit pour toujours, & y obligèrent les évêques & les abbés. Platine dit que ce fut Boniface IX, qui pendant le ſchiſme d'Avignon, introduiſit cette coutume, mais qu'il n'impoſa pour *Annate* que la moitié de la première année du revenu. Thiery de Niem dit que c'étoit un moyen de cacher la ſimonie, dont Boniface IX ne ſe faiſoit pas grand ſcrupule. Le Juriſconſulte Dumoulin & le docteur de Launoy ont ſoutenu en conſéquence, que les *Annates* étoient ſimoniaques. Cependant Gerſon & le Cardinal d'Ailly, qu'on n'accuſera pas d'être favorables aux papes, ont prouvé qu'il étoit permis de payer les *Annates* par l'exemple des réſerves, des penſions, décimes, ou autres impoſitions ſur les fruits des bénéfices, qu'on ne regarde point comme des conventions ſimoniaques. Ce qu'il y a de plus important à remarquer pour la juſtification des *Annates*, c'eſt qu'on ne les paye point pour les proviſions, qui s'expédient toujours *gratis*, mais à titre de ſubvention, ou, comme parlent les canoniſtes, de *ſubſidium charitativum*, pour l'entretien du pape & des cardinaux. On peut conſulter ſur cette matière *Fagnan*, qui l'a traitée fort au long.

Il faut avouer cependant que les François ne ſe ſont ſoumis qu'avec peine à cette charge. Le roi Charles VI, condamnant le prétendu droit de dépouilles, par ſon édit de 1406, défendit de payer les *Annates*, & les taxes qu'on appelloit de *menus ſervices*, *minuta ſervitia*. Dans le même temps ce prince fit condamner par arrêt du parlement, les exactions de l'anti-pape Benoit de Lune, ſur-tout par rapport aux *Annates*.

Dans le concile de Conſtance en 1414, il y eut de vives conteſtations au ſujet des *Annates*; les François demandoient qu'on les abolît, & s'aſſemblèrent pour ce ſujet en particulier. Jean de Scribani, procureur fiſcal de la chambre apoſtolique, appella au pape futur de tout ce qui pourroit être décidé dans cette congrégation particulière; les cardinaux ſe joignirent à lui, & l'affaire demeura indéciſe; car Martin V, qui fut élu, ne ſtatua rien ſur cet article. Cependant en 1417, Charles VI, renouvella ſon édit contre les *Annates*: mais les Anglois s'étant rendus maîtres de la France, le duc de Bedfort, régent du royaume pour eux, les fit rétablir. En 1433 le concile de Bâle décida par le decret de la ſeſſion 12, que le pape ne devoit rien recevoir pour les bulles, les ſceaux, les *Annates*, & autres droits qu'on avoit coutume d'exiger pour la collation & la confirmation des bénéfices. Il ajoûta que les évêques aſſemblés pourvoiroient d'ailleurs à l'entretien du pape, des officiers & des cardinaux, à condition que ſi cette propoſition n'étoit point exécutée, on continueroit de payer la moitié de la taxe ordinaire pour les bénéfices qui étoient ſujets au droit d'*Annates*, non point avant la conceſſion des bulles, mais après la première année de la jouiſſance. Dans le decret de la ſeſſion 21, qui eſt relatif à celui de la douzième, le même concile ſemble abolir les *Annates*: mais il approuve qu'on donne au pape un ſecours raiſonnable pour ſoutenir les charges du gouvernement eccléſiaſtique, ſans toutefois fixer ſur quels fonds il le prendra. L'aſſemblée de Bourges en 1438, à laquelle aſſiſta le roi Charles VII, reçut le decret du concile de Bâle contre les *Annates*, & accorda ſeulement au pape une taxe modérée ſur les bénéfices vacans pendant ſa vie, & à cauſe des beſoins preſſans de la cour de Rome; mais ſans tirer à conſéquence. Charles VII, avoit confirmé dès 1422 les édits de ſon prédéceſſeur. Louis XI, avoit rendu de pareils édits en 1463 & 1464. Les états aſſemblés à Tours en 1493, préſentèrent à Charles VIII, une requête pour l'abolition des *Annates*; & il eſt sûr qu'on ne les paya point en France, tant que la pragmatique-ſanction y fut obſervée. Mais elles furent rétablies par le concordat pour les évêchés & les abbayes, comme le remarque M. de Marca, *lib. VI. de concord. cap. xj. n°. 12.* car les autres bénéfices ſont tous cenſés au-deſſus de la valeur de vingt-quatre ducats, & par conſéquent ne ſont pas ſujets à l'*Annate*. Malgré cette dernière diſpoſition, qui a aujourd'hui force de loi dans le royaume, François I, fit remontrer au pape l'injuſtice de ces exactions, par les cardinaux de Tournon & de Grammont, ſes ambaſſadeurs extraordinaires en 1532. Henri II, dans les inſtructions données à ſes ambaſſadeurs envoyés au concile de Trente en 1547, demandoit qu'on ſupprimât ces impoſitions; & enfin Charles IX en 1561, donna ordre à ſon ambaſſadeur auprès du pape, de pourſuivre l'abolition des *Annates*, que la faculté de théologie de Paris avoit déclarées ſimoniaques. Ce decret de la faculté ne condamnoit comme telles que les *Annates* exigées pour les proviſions ſans le conſentement du roi & du clergé, & non pas celles qui ſe payent maintenant ſous le titre de *ſubvention*, ſuivant la diſpoſition du concile de Bâle.

En Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry, jouiſſoit autrefois des *Annates* de tous les bénéfices de ſon diocèſe, par un privilége du pape,

comme le rapporte Matthieu Paris dans ſon *hiſtoire d'Angleterre* ſur l'année 746. Clément V, en 1305, ſe fit payer les *Annates* de tous les bénéfices quelconques, vacans en Angleterre pendant deux ans comme l'écrit *Matthieu de Weſtminſter*, ou pendant trois ans, ſelon *Walſingham*. Les *Annates* furent depuis établies dans tout ce royaume, juſqu'à Henri VIII, qui les abolit.

Par le concordat fait entre la nation Germanique & le pape Nicolas V, en 1448, on régla que tous les évêchés & les abbayes d'hommes payeroient l'*Annate*; que les autres bénéfices n'y ſeroient ſujets, que quand le revenu ſeroit de vingt-quatre florins d'or. Charles V fit des efforts inutiles pour abolir les *Annates* en Allemagne; & l'article de l'ordonnance d'Orléans, qui les abrogeoit en France, fut révoqué par l'édit de Chartres en 1562.

Paul II, fit une bulle en 1469, pour ordonner qu'on payeroit les *Annates* de quinze ans en quinze ans pour les bénéfices ſujets à ce droit, qui ſeroient unis à quelque communauté. Ses ſucceſſeurs confirmèrent ce reglement. Fagnan remarque que quand il arrive pluſieurs vacances du même bénéfice dans la même année, on ne paye qu'une ſeule *Annate*: ce qui prouve, ajoute-t-il, que ce n'eſt point pour la collation des bénéfices, mais pour l'entretien du pape & du ſacré collége. *Voyez ce canoniſte, Fevret, le P. Alexandre, M. de Marca*, &c. Thomaſſin, *Diſcipline de l'égl. part. IV, liv. IV, ch. xxxv & xxxvj.* Fleury, *Inſtit. au droit eccléſ. tom. I, part. XVII, chap. xxjv. pag.* 424. (*A. R.*)

ANNE, (*Hiſt. ſacrée.*) mère de Samuel; ANNE, femme de Tobie l'ancien; ANNE, la prophéteſſe, dont il eſt parlé dans Saint Luc; ANNE, femme de ſaint Joachim, & mère de la ſainte Vierge, ſont les perſonnes les plus diſtingnées ſous ce nom dans l'ancien & le nouveau teſtament.

ANNE, (*Hiſt. anc.*) ſœur de Pygmalion & de Didon, (ſi pourtant ces noms n'appartiennent pas plus à la fable qu'à l'hiſtoire) ſe retira de Tyr à Carthage avec Didon, vers l'an 888 avant J. C.

ANNE COMNÈNE, (*Hiſt. mod.*) fille de l'empereur Alexis I, de la maiſon Comnène, a écrit la vie de ſon père, comme nous l'avons dit à l'article D'ALEXIS; cette vie eſt un ouvrage célèbre, tant par ſon mérite que par le jour qu'il répand ſur l'hiſtoire de la première croiſade & ſur les intérêts divers des croiſés & des Grecs, réunis contre les infidéles, mais fort mal-unis entre eux; il faut regarder cette vie d'Alexis comme une apologie de la conduite de ce prince à l'égard des croiſés, qui l'ont accuſé d'infidélité, même de perfidie. *Anne* fait retomber ces reproches ſur les chefs des croiſés, qu'elle maltraite beaucoup, nommément Boëmond, fils de Robert Guiſcard, ennemi naturel d'Alexis, aux dépens duquel ce Robert Guiſcard s'établiſſoit en Italie. Des auteurs ont attribué à l'amour l'animoſité de la princeſſe *Anne* contre Boemond, il ſeroit aſſez ſimple de l'attribuer à la haine, mais l'autre idée l'a emporté, comme plus romaneſque. A la mort d'Alexis arrivée en 1118, *Anne Comnène* voulut enlever la couronne à ſon frère Jean Comnène, pour la procurer à ſon mari Nicéphore Brienne, prince doux & juſte, qui refuſa de ſe prêter à un pareil projet. Les hiſtoriens vulgaires, qui ont beaucoup de foible pour les crimes politiques & qui les aiment ſur-tout dans une femme, n'ont pas manqué d'exalter beaucoup la noble ambition d'*Anne Comnène*, & de traiter avec beaucoup de mépris Nicéphore Brienne, dont ils ont taxé la modération d'indolence & de lâcheté. *Anne Comnène* aimoit les ſciences & les ſavans, voila l'éloge qui lui eſt dû; il n'y avoit qu'une princeſſe ſupérieure à ſon ſexe, à ſon rang & à ſon ſiècle, qui pût au douziéme ſiécle écrire l'hiſtoire d'une manière qui la fit paſſer aux ſiécles ſuivans. Le ſavant Ducange a donné de l'ouvrage d'*Anne Comnène*, une édition au Louvre 1651, *in-folio*, qui fait partie de la Byzantine, & le préſident Couſin a traduit ce même ouvrage, qui s'étend depuis l'an 1081. juſqu'à l'an 1118.

ANNE DE FRANCE, (*Hiſt. mod.*) dame de Beaujeu, fille de Louis XI, & ſœur de Charles VIII, épouſa en 1474. Pierre-de-Bourbon-Beaujeu, qui devint duc de Bourbon en 1488, par la mort du connétable Jean de Bourbon ſon frère. La dame de Beaujeu eſt le ſeul exemple en France d'une ſœur de roi qui ait paru avoir la régence pendant le bas âge de ſon frère. Nous diſons, qui ait paru avoir la régence, car elle ne l'eut pas formellement, Charles VIII étant monté ſur le trône à treize ans & deux mois, & étant dès-lors réputé majeur; mais cette majorité purement légale n'empêcha pas que Louis XI, en mourant ne confiât à la dame de Beaujeu ſa fille, l'adminiſtration du royaume & le gouvernement de la perſonne du roi. Elle s'en montra digne par ſes talens & ſon courage, ſur-tout par ſon habileté. Les états-généraux aſſemblés à Tours, en 1484, confirmérent la diſpoſition de Louis XI, malgré l'oppoſition du duc d'Orléans, qui fut depuis le roi Louis XII, & qui étant alors le premier prince du ſang, & l'héritier préſomptif, réclamoit la principale autorité. Cette rivalité fit naître des troubles que la dame de Beaujeu ſut diſſiper; elle mena elle-même une armée en Guyenne contre les rebelles, & mêlant les négociations aux hoſtilités, elle détacha du parti du duc d'Orléans les principaux chefs. Louis II de la Tremoille, l'un des plus habiles généraux de ce temps, gagna le 28 juillet 1488, la bataille de S. Aubin du Cormier, où le duc d'Orléans fut fait priſonnier. La dame de Beaujeu le fit enfermer à la tour de Bourges. Des auteurs modernes, qui pourroient avoir confondu la dame de Beaujeu, ſœur de Charles VIII, avec la ducheſſe d'Angoulême, mère de François I, & le duc d'Orléans avec le connétable de Bourbon, ont dit, que la dame de Beaujeu avoit à punir dans le duc d'Orléans, le mépris

Digitized by Google

dont il avoit payé l'inclination qu'elle avoit pour lui. « Brantôme dit formellement, que ſi le duc » d'Orléans eût voulu un peu fléchir à l'amour » de madame *Anne de France*, il auroit eu bonne » part au gouvernement, *car elle en étoit un peu* » *épriſe*; » mais Brantôme qui n'étoit contemporain ni de Charles VIII, ni de François I, & qui d'ailleurs étoit très-ſujet à erreur, pourroit bien avoir donné l'exemple de confondre les temps & les perſonnes. Charles VIII, qui commençoit à s'ennuyer de la tutelle de ſa ſœur, ne la conſulta pas pour rendre la liberté au duc d'Orléans, qui ſortit de ſa priſon en 1490, & qui, l'année ſuivante, conclut le mariage de Charles VIII, avec *Anne de Bretagne*. Depuis ce temps il n'eſt plus queſtion de la dame de Beaujeu; on ne la voit reparoître que dans le temps de l'injuſte procès, ſuſcité au connétable de Bourbon Charles, pour la ſucceſſion des biens de la maiſon de Bourbon. Pour réunir ces biens, le connétable avoit épouſé Suſanne, fille de la dame de Beaujeu; il n'en avoit pas eu d'enfans, mais dans ce cas prévu, Suſanne lui avoit fait une donation de tous ſes biens; la dame de Beaujeu défendit ſon gendre & les diſpoſitions de ſa fille avec le même courage qu'elle avoit déployé autrefois au milieu des troubles civils; mais la ducheſſe d'Angoulême qui vouloit opprimer le connétable de Bourbon, pour ſe venger de ſon indifférence, étoit alors ce que la dame de Beaujeu avoit été autrefois, & le crédit de celle-ci n'étoit plus qu'une vieille conſidération qui ne pouvoit balancer la toute-puiſſance de la ducheſſe d'Angoulême. La dame de Beaujeu mourut dès les commencemens de ce procès, en 1522.

ANNE DE BRETAGNE (*Hiſt. mod.*) fille de François II, duc de Bretagne & de Marguerite de Foix, naquit à Nantes en 1476; la Bretagne étoit de ſon temps un des grands objets de la politique de l'Europe; le vieux duc François II, deſcendoit au tombeau, & n'avoit que des filles; l'ainée, qui reſta ſeule dans la ſuite, eſt la fameuſe *Anne de Bretagne* dont nous parlons. Il pouvoit la faire impératrice, en la mariant à Maximilien d'Autriche, veuf de Marie de Bourgogne, depuis 1482. Il pouvoit la faire reine de France en la mariant à Charles VIII; il l'eût faite encore reine de France en la mariant au duc d'Orléans, qui fut dans la ſuite Louis XII, mais qui n'étoit alors qu'un mécontent perſécuté par la dame de Beaujeu. Il pouvoit la faire reine d'Angleterre, en la mariant à Richard III, qui devint veuf vers ce temps, ou à ſon rival, le comte de Richemont, qui fut dans la ſuite le roi Henri VII, mais qui n'étoit alors qu'un proſcrit auquel le duc de Bretagne donnoit un aſyle, ainſi qu'au duc d'Orléans. Il pouvoit ſans confondre ainſi ſa petite ſouveraineté dans une grande monarchie, former une nouvelle maiſon de Bretagne en donnant ſa fille à quelque ſeigneur particulier, qui lui auroit dû ſa grandeur. Ce dernier parti eût peut-être été le plus noble; celui de s'unir à la France étoit le plus raiſonnable; mais le plus héroïque & le plus romaneſque eût été de donner la princeſſe de Bretagne à un proſcrit, tel que le comte de Richemont, en détrônant un tyran tel que Richard, ou au duc d'Orléans, qui, dit-on, aimoit la Princeſſe & en étoit aimé. Tous ces projets occupoient tour-à-tour l'eſprit hardi, mais inconſtant de Landais, qui, de fils d'un tailleur étoit devenu favori & premier miniſtre du duc de Bretagne. Les ſeigneurs Bretons indignés de ſon faſte & de ſon inſolence, l'arrêtèrent dans l'appartement du duc de Bretagne, & le livrèrent à la juſtice. Pendant que le duc s'informoit de l'état du procès, & déclaroit qu'il faiſoit grace à Landais à tout évènement, ces ſeigneurs faiſoient pendre Landais publiquement, & le duc ſeul l'ignoroit. Toutes les puiſſances de l'Europe avoient recherché la faveur de cet homme pour obtenir la main de la princeſſe de Bretagne; Maximilien ſur-tout, après avoir enlevé à la France l'héritière de Bourgogne, cherchoit encore à lui enlever l'héritière de Bretagne. Les troubles que faiſoient naître dans cette province l'imbécillité du vieux duc François II, l'inſolence de Landais ſon miniſtre, l'inſolence peut-être plus grande encore des ſeigneurs qui firent périr ce miniſtre, le déſir qu'avoit le duc de vanger ſon favori, & ſur-tout d'échapper à ſes tyrans, ces troubles, diſons-nous avoient donné au conſeil de France l'idée de conquérir la Bretagne; on pouvoit, ſans prendre tant de peine; ſe contenter de réunir cette province à la couronne par le mariage de Charles VIII, avec *Anne de Bretagne*; mais on avoit alors en France des vûes plus ambitieuſes, on eſpéroit que Charles VIII ſoumettroit la Bretagne par les armes, & qu'il acquerroit les comtés d'Artois & de Bourgogne, par un mariage qu'on projettoit entre ce prince & Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien & de Marie de Bourgogne. Maximilien conſentoit à ce mariage & à ces conditions, mais il ne diſoit pas tout ſon ſecret à la France. Tandis qu'il paroiſſoit uniquement occupé du mariage de ſa fille, il épouſoit par procureur cette même *Anne de Bretagne* que Charles VIII opprimoit, & parlà il devenoit le défenſeur de cette princeſſe contre la France, comme il l'avoit été de Marie de Bourgogne. D'un autre côté la France, tandis qu'elle déchiroit la Bretagne, étoit elle-même diviſée, le duc d'Orléans, forcé de chercher un aſyle en Bretagne, s'attachoit à la princeſſe *Anne*, prenoit ſa défenſe, perdoit pour elle la liberté à la bataille de Saint-Aubin du Cormier. Cet échec étoit la perte de la Bretagne; la ſituation de la Princeſſe *Anne* étoit digne de pitié; ſon père mort, ſes amis dans les fers, ſon mari ne pouvant ou n'oſant la défendre, la Bretagne alloit paſſer ſous la domination de la France. *Anne* eut recours au roi d'Angleterre. C'étoit ce comte de Richemont, dont nous avons parlé, ce prince qui avoit trouvé ſi long-temps un aſyle à la cour de Bretagne, vainqueur de Richard III, qui avoit péri dans le combat ou

le ſort de l'Angleterre avoit été décidé, le comte de Richemont regnoit paiſiblement en Angleterre ſous le nom de Henri VII; il ne refuſa point ſes ſecours à la princeſſe *Anne*, mais il les lui vendit, & comme elle n'avoit pas d'argent pour les payer, il ſe fit donner des places de ſûreté. *Anne* ne crut point avoir acheté trop cher des ſervices dont elle ne pouvoit ſe paſſer, ils furent efficaces, puiſqu'ils accélérèrent le traité par lequel *Anne de Bretagne* devint reine de France. En effet Charles VIII, voyant que l'Angleterre agiſſoit puiſſamment, jugea qu'il falloit renoncer au projet de conquérir la Bretagne; refroidi d'ailleurs ſur l'alliance de Maximilien, depuis la découverte de ſes vûes ſur cette même Bretagne, il prit le parti de lui renvoyer ſa fille & de lui prendre ſa femme. Mais la princeſſe refuſoit avec effroi ſa main à ſon perſécuteur; il fallut que ſon amant la priât de ſe donner à ſon ennemi; on fit ſortir le duc d'Orléans de ſa priſon pour cette négociation, il poſſédoit le cœur de la princeſſe, elle n'épouſoit Maximilien que par politique; le duc d'Orléans la perſuada, elle comprit que ne pouvant ſe marier pour elle-même, il falloit qu'elle ſe mariât pour ſes ſujets, elle ſe ſoumit; mais en montant ſur un des premiers trônes du monde, elle ſentit ſeulement qu'elle étoit ſacrifiée. Plus heureuſe dans la ſuite, elle épouſa le duc d'Orléans, devenu roi de France, ſous le nom de Louis XII, & qui pour ſe réunir à elle & la replacer ſur le trône, répudia Jeanne de France, fille de Louis XI.

En épouſant Charles VIII, *Anne de Bretagne* avoit fait conſerver aux Bretons leurs priviléges: mais ſans la conſulter on avoit ſtipulé dans le contrat de mariage, 1°. que ſi le roi mouroit ſans enfans, *Anne* ſeroit obligée d'épouſer ſon ſucceſſeur, 2°. que ſi elle mouroit avant lui, ſoit qu'elle eût des enfans ou qu'elle n'en eût pas, la Bretagne reſteroit unie à la France. Cette ſeconde clauſe la révoltoit; ſon zèle pour les intérêts bien ou mal entendus de la Bretagne lui faiſoit voir avec indignation ce duché réduit en province ordinaire de l'empire François; elle vouloit lui aſſurer un duc particulier; ce déſir étoit dominant dans ſon ame; auſſi en épouſant Louis XII, ſe ſervit-elle de tout ſon pouvoir ſur lui pour le faire ſouſcrire aux deux conditions ſuivantes: 1°. que ſi elle mouroit ſans enfans, le duché retourneroit aux héritiers de ſa maiſon; 2°. que ſi elle avoit pluſieurs enfans, le puîné auroit le duché de Bretagne. C'étoit faire perdre à la France tout le fruit de ſes travaux; c'étoit lui préparer pour l'avenir les mêmes embarras, les mêmes troubles dont on avoit voulu couper la racine; c'étoit enfin procurer à la Bretagne une indépendance orageuſe, qui l'eût toujours privée de la paix, le plus grand des biens politiques.

L'Empire de la reine *Anne de Bretagne* étoit ſans bornes en France; elle gouverna Louis XII, qui lui accordoit tout, en diſant: *il faut ſouffrir beaucoup d'une femme, quand elle aime ſon honneur & ſon mari.*

La comteſſe d'Angoulême, Louiſe de Savoie; mere du prince qui fut dans la ſuite François I, étoit peu ſoigneuſe de plaire à la reine, elle lui déplut bien-tôt; leur inimitié fut éclatante. En vain le roi étoit ſans ceſſe occupé à les réconcilier; leur antipathie, ſupérieure à ſes efforts, rompoit toujours les nœuds trop foibles dont il les uniſſoit: le rang de la comteſſe d'Angoulême, veuve du couſin-germain du roi, mere de l'héritier préſomptif de la couronne, lui donnoit un crédit redoutable à ſa rivale. Tous les mécontens qui ſont toujours en grand nombre ſous le regne le plus heureux, groſſiſſoient & fortifioient ſon parti; la reine chercha des prétextes pour la renvoyer en Savoie, le roi n'y voulut jamais conſentir.

Louis XII, & *Anne de Bretagne* n'avoient plus d'enfans mâles, mais il leur reſtoit deux filles, Claude & Renée. La reine prétendoit diſpoſer de leur établiſſement, ſur-tout de celui de l'aînée, parce qu'elle avoit une ſouveraineté importante à lui donner. Tous les vœux des François étoient pour la réunion de la Bretagne à la couronne, & pour le mariage de madame Claude avec le jeune comte d'Angoulême; mais ſa mere étoit trop odieuſe à la reine, & la reine étoit trop fidèle au projet de donner un duc particulier à la Bretagne. D'un autre côté la comteſſe d'Angoulême, qui ſentoit de quelle importance étoit ce mariage pour ſon fils, en faiſoit l'objet de toutes ſes négociations; mais incapable d'abbaiſſer ſon orgueil aux pieds de ſon ennemie, elle mettoit ſa gloire à obtenir la princeſſe directement du roi & de l'état, & à l'arracher pour ainſi dire, des bras de la reine; c'étoit à la fois ſatisfaire ſa haine & ſon ambition, s'élever avec ſon fils & mortifier ſa rivale. La reine eut toujours en vûe l'alliance du prince d'Eſpagne, & elle contribua beaucoup à une multitude de traités, où Claude fut promiſe à ce prince, qui fut depuis Charles Quint. Pendant cette fermentation, le roi eut une maladie qui ſembla lui ouvrir le tombeau; les médecins déſeſpérèrent de ſa vie, la douleur de la reine ne l'empêcha pas de prendre des meſures pour ſe retirer en Bretagne avec ſes filles. Quelques bateaux chargés de ſes meubles les plus précieux, deſcendoient déjà vers Nantes par la Loire; le maréchal de Gyé, gouverneur de l'Anjou, oſa penſer qu'il étoit de ſon devoir de faire arrêter ces bateaux. La reine dont il étoit né ſujet, ſentit cette injure juſqu'au fond du cœur; ſes grandes vertus lui avoient laiſſé le grand défaut d'être implacable. En vain le roi parut applaudir à la fidélité hardie du Maréchal de Gyé, il ne put réſiſter éternellement aux plaintes d'une femme adorée, il fallut livrer le maréchal à ſon reſſentiment; elle fit rechercher avec rigueur toute ſa vie; on vouloit des crimes, on ne manqua pas d'en trouver. On nomma pour faire le procès au maréchal, le parlement de Toulouſe, parce qu'il avoit la réputation d'être le plus ſévère du Royaume; mais ce parlement ſi ſévère ne fit que manifeſter l'innocence du maré-

Digitized by Google

chal de Gyé par la douceur des peines qu'il lui infligea; il ſe contenta de le ſuſpendre pendant cinq ans des fonctions de maréchal de France, & de le bannir à dix lieues de la Cour: le public trouva encore ce jugement trop rigoureux.

Cependant un nouveau traité, conclu à Blois en 1504, avoit confirmé le traité de Lion, de 1503, renouvellé la promeſſe faite au prince d'Eſpagne de lui donner madame Claude en mariage, & ſembloit achever d'ôter toute eſpérance à la comteſſe d'Angoulême & à ſon fils; car pour donner plus de poids à ce traité, on le faiſoit ſigner aux grands du royaume, aux princes du ſang & au duc de Valois lui-même. La comteſſe d'Angoulême ne fut point découragée. Elle vit d'abord quel remède il falloit appliquer à un tel mal; elle devina que le roi n'avoit pas ſouſcrit bien volontairement ce traité, que ſa complaiſance pour la reine, & les conjonctures avoient tout fait, & que le roi auroit gré à qui le mettroit dans l'heureuſe impuiſſance d'exécuter une convention ſi déſavantageuſe à l'état. En effet, par ce mariage, Claude alloit tranſporter à la maiſon d'Autriche, non-ſeulement la Bretagne du chef de ſa mère, mais encore le Milanès du chef de ſon père, ce duché étoit le patrimoine de la maiſon d'Orléans; c'étoit renouveller la faute énorme qu'avoit faite Louis XI de laiſſer paſſer la ſucceſſion de Bourgogne à la maiſon d'Autriche. On vit donc tout-à-coup les grands du royaume & les députés des villes s'aſſembler à Tours de leur propre mouvement, diſoient-ils, faire au roi des remontrances ſur les ſuites de l'alliance propoſée & demander que madame Claude fut donnée au duc de Valois. (C'eſt François I.) Le roi fut très-content de leur accorder leur demande: on fiança les deux parties le 22 mai 1506; la reine en fut malade de douleur; mais bientôt elle imagina un moyen d'anéantir le triomphe de la comteſſe d'Angoulême.

On a déja dit qu'il avoit été ſtipulé dans le contrat de mariage d'*Anne de Bretagne* avec Louis XII, que ſi l'aîné des enfans parvenoit à la couronne, le puîné auroit le duché; la reine affecta d'étendre cette clauſe aux filles, & elle avoit en effet pour elle les termes du contrat. » L'aînée, diſoit-elle, va parvenir à la couronne » puiſqu'elle épouſe l'héritier préſomptif; le duché » doit donc appartenir à la puînée, & la puînée » épouſera le prince d'Eſpagne; par-là on rem- » plira tout à la fois & les vœux de la nation » qui demande le mariage de Claude avec Fran- » çois, & les engagemens pris avec le prince » d'Eſpagne. L'inconvénient de tranſporter à la » maiſon d'Autriche le patrimoine du père & celui » de la mère, ſera diminué de moitié; les droits » ſur le Milanès appartiendront à Claude, Renée » n'aura que la Bretagne, & les Bretons auront » le duc particulier qu'ils ſouhaitent «.

Anne de Bretagne ne voulut point voir, tant ſa haine pour la comteſſe d'Angoulême l'aveugloit! combien ce plan étoit contraire à ſes propres vues pour l'indépendance de ſon pays; que ſi les Bretons déſiroient un duc particulier, c'étoit un duc réſident parmi eux & qui les gouvernât par lui-même, non par un vice-roi ou un gouverneur étranger, comme eût fait le prince d'Eſpagne, & qu'enfin s'il falloit que la Bretagne fît partie d'une plus grande ſouveraineté, il valoit mieux qu'elle devînt province françoiſe, puiſque tant de nœuds l'uniſſoient d'ailleurs à la France, que province eſpagnole ou autrichienne. Le roi ſentit bien que ſa femme, en voulant tranſporter la Bretagne à une monarchie rivale, n'étoit en effet ni bretonne, ni françoiſe; qu'elle n'étoit qu'ennemie de la comteſſe d'Angoulême: il ne ſouffrit point qu'une paſſion aveugle décidât ainſi du deſtin de ſa fille & de celui de l'état; il ſut trouver de la fermeté contre ſa femme dans cette occaſion, & le mariage de Renée avec le prince d'Eſpagne ne ſe fit point: mais celui de Claude avec le duc de Valois ne ſe fit pas non plus pendant la vie d'*Anne de Bretagne*, elle ſut y mettre des obſtacles que ni le mérite du duc de Valois, ni la ſenſibilité qu'il avoit inſpirée à la princeſſe, ni les vœux de la nation entière, ni les inſtances de Louis XII ne purent jamais vaincre.

La mort de la reine fut le moyen violent dont la fortune ſe ſervit pour terminer les diviſions de la cour. Cette princeſſe mourut à trente ſept ans le 9 janvier 1514. Louis XII malgré ſon accablement, jugea que ce qu'il devoit à la mémoire d'*Anne de Bretagne* étoit ſubordonné à ce que l'état & ſa famille exigeoient de lui. Le temps étoit venu de lever l'injuſte oppoſition que cette reine avoit eu la foibleſſe de mettre à l'union de la princeſſe Claude avec le duc de Valois: le mariage s'accomplit le 18 mai ſuivant. La princeſſe porta en dot à ſon mari la Bretagne, outre beaucoup d'autres droits; la princeſſe Renée, auſſi ſouvent promiſe que ſa ſœur au prince d'Eſpagne, ne l'épouſa point; elle fut mariée dans la ſuite au fils du duc de Ferrare, ſans lui porter les hautes prétentions que ſa mère avoit eues pour elle, & qu'un prince ſi foible eût d'ailleurs été peu en état de faire valoir. La réunion entière & formelle de la Bretagne à la couronne fut conſommée par une charte du mois d'août 1532, donnée ſur la réquiſition même des états, que des négociations habiles avoient préparée.

ANNE D'AUTRICHE, (*Hiſt. mod.*) fille aînée de Philippe III roi d'Eſpagne, femme de Louis XIII roi de France & mère de Louis XIV, princeſſe aimable, ne fut point aimée de ſon mari. Beaucoup d'hommages & de vœux ou éclatans ou ſecrets l'en dédomagèrent. Tout l'aima, juſqu'au terrible Richelieu lui même, fait pour glacer l'amour par ſa ſévérité & pour l'effrayer par ſa violence. Il oſa, dit-on, porter ſes vœux juſqu'à cette reine, dont le foible crédit ſur l'eſprit de ſon foible mari, avoit beſoin de s'étayer de celui

Digitized by Google

du cardinal, & il la perſécuta dans la ſuite, parce qu'elle n'avoit pu l'aimer. Le duc de Buckingham vint en France chercher la princeſſe Henriette femme de Charles I. Il devint auſſi amoureux de la reine *Anne*; on a prétendu qu'il avoit été plus heureux, du moins cet homme brillant & avantageux ne négligea rien pour le faire croire; » cet attache-» ment de l'ame qui couvre tant de dangers ſous » une délicieuſe ſurface, ſemble avoir été ſouffert » par la reine, dit M. Hume; & c'eſt en effet ce qui réſulte du récit de madame de Motteville, à qui la reine avoit laiſſé voir toutes les affections de ſon ame. *Je répondrois bien au roi de votre vertu, mais non pas de votre cruauté*, diſoit la princeſſe de Conty à la reine, après une converſation que Buckingham venoit d'avoir avec cette reine, en préſence de la princeſſe. Mais ſi la reine ſe bornoit à l'attachement de l'ame, Buckingham ne ſavoit pas toujours commander à ſes tranſports; on ſait même qu'il oſa être entreprenant, & que s'étant trouvé un moment à l'écart avec *Anne d'Autriche*, à Amiens, où elle étoit allée avec la reine-mère conduire la reine d'Angleterre, il l'obligea de rappeller ſa ſuite. On diſſimula ou l'on déguiſa cette inſolence d'un ambaſſadeur qui étoit en France pour un ſujet agréable, & qui étoit agréable lui-même, mais Richelieu s'en ſouvint.

La guerre étoit alors fort animée en France contre les proteſtans, & la Rochelle étoit menacée. Soubiſe, frère du duc de Rohan, vint à Londres demander du ſecours, il en obtint, & Buckingham voulut le conduire lui-même; il revint ſecrétement à Paris, ſe préſenta chez la reine, & fut congédié avec un reproche qui annonçoit, dit M. Hume, moins de colère que de bonté; il ne fut congédié qu'après avoir été admis, qu'après avoir exprimé ſa paſſion par des diſcours & des tranſports, que la comteſſe de Lannoy, dame d'honneur de la reine, fut obligée de réprimer. La reine étoit au lit, la comteſſe de Lannoy étoit aſſiſe au chevet, Buckingham baiſoit le drap & les couvertures, avec toute l'yvreſſe, tout le délire de l'amour; ſon langage étoit aſſorti à ſes mouvemens. La comteſſe de Lannoy lui dit d'un ton ſévère, que ce n'étoit pas là l'uſage de France; » un étranger » amoureux, répondit-il, ne peut s'aſſujettir à » vos uſages «. La reine crut devoir paroître offenſée, & le renvoya. Cette ſcène éclata; pluſieurs domeſtiques de la reine furent exilés pour avoir favoriſé cette entrevue, entre autres Putanges, ſon écuyer, dont la conduite dans l'affaire d'Amiens, avoit déja fait naître quelques ſoupçons. Richelieu fit interdire à Buckingham tout voyage en France à quelque titre & ſous quelque prétexte que ce pût être; lorſque le duc reçut cette défenſe, » *je ne reçois*, dit-il, *de loi que de* » *l'amour, je la reverrai malgré eux, malgré elle,* » *& malgré moi* «. Madame de Motteville inſinue que la reine & la ducheſſe de Chevreuſe, ſa confidente, qui aimoit le lord Hollandt, ami de Buckingham, ſe permettoient de faire des vœux pour la flotte angloiſe. On dit que le cardinal de Richelieu pour ſe donner le temps de faire conſtruire la digue, au moyen de laquelle il prit la Rochelle, profita contre le duc de Buckingham, de cet amour même que la reine *Anne* avoit ſu lui inſpirer; on exigea que la reine écrivît à ſon amant, & qu'elle le priât de différer l'embarquement qu'il projettoit; Buckingham, dit-on, ſacrifia ſon devoir & ſa gloire à ce chimérique amour. Il obéit à la ſouveraine de ſon cœur, & lorſqu'enfin honteux de ſa foibleſſe & preſſé par les inſtances des Rochelois, il voulut partir, lorſqu'au moment du départ, il fut tué par Felton, lorſque malgré ſa mort, la flotte arriva devant la Rochelle, la digue étoit conſtruite & le port fermé.

Le cardinal de Richelieu, attentif à ſéparer Louis XIII de ſa mère, de ſa femme, de ſon frère, de tous ceux qui pouvoient avoir des droits ſur ſon cœur & qui pouvoient s'intéreſſer le plus ſincérement à lui, avoit prévenu l'eſprit de ce prince contre la reine *Anne*, en lui perſuadant que pendant la maladie dont il avoit penſé mourir à Lion en 1630, elle s'étoit conſolée par l'eſpérance d'épouſer Monſieur; la reine, juſtement indignée de cette accuſation, ne s'en étoit défendue qu'en diſant: *J'aurois trop peu gagné au change.* Lorſqu'en 1643 elle vit le roi mourant, elle fit un dernier effort pour le tirer d'une erreur ſi injurieuſe pour elle. On ſait la réponſe ſévère que lui fit Louis XIII. *Dans l'état où je ſuis, la religion m'ordonne de vous pardonner; mais elle ne m'ordonne pas de vous croire.*

Le roi ne pouvant ôter la régence à une mère, voulut du moins borner ſon autorité par l'établiſſement d'un conſeil de régence; mais le parlement déféra ſans reſtriction à la reine la régence & la tutelle. Son adminiſtration fut celle du cardinal Mazarin, auquel elle donna toute ſa confiance & par les conſeils duquel elle ſe gouverna conſtamment, même lorſque cédant aux violences de la fronde, aux arrêts du parlement, & à ce cri public, *point de Mazarin*, ce miniſtre fut obligé de s'éloigner juſqu'à deux fois, *Anne* lui conſerva une amitié fidèle, à laquelle la licence générale donnoit un autre nom dans les chanſons, dans les libelles & dans la plupart des mémoires du temps. Elle avoit dans l'eſprit une galanterie qui prêtoit à toutes ces imputations. Le cardinal de Retz dans ſes mémoires, donne une liſte nombreuſe des amans dont elle avoit paru ne pas dédaigner l'hommage, peu s'en faut qu'il ne ſe mette du nombre. On lui avoit conſeillé de prendre avec elle le ton de la galanterie & de l'amour, pour eſſayer d'effacer dans ſon cœur le cardinal Mazarin, & il inſinue que ces tentatives ne parurent point déplaire. C'eſt d'après cette idée que le grand Condé encouragea le marquis de Jarſay à faire une déclaration d'amour à la reine, & trouva mauvais

qu'elle s'en offensât ; mais cette idée étoit une inſulte, & Condé alors ne vouloit que braver la reine. L'aſcendant que le cardinal Mazarin eut toujours ſur ſon eſprit, le ton deſpotique, quelquefois même dur, dont il lui adreſſoit ſes ordres ſous le nom de conſeils, du fond de ſon exil à Cologne & à Bouillon, peuvent faire ſoupçonner que, ſi la reine fut en effet capable d'une foibleſſe, ce fut pour ce miniſtre. Elle ſut trouver cependant de la fermeté contre lui-même dans une occaſion importante. Louis XIV étoit devenu amoureux de mademoiſelle de Mancini & vouloit l'épouſer. On voit par les lettres du cardinal Mazarin qu'il combattit fortement cette inclination & ce déſir ; mais tout le monde ne convient pas que cette oppoſition fût bien ſincère ; madame de Motteville prétend que Mazarin fut tenté de laiſſer agir l'amour du roi, & de mettre ſa nièce ſur le trône. » Il preſ» ſentit adroitement la reine mère, dit l'Auteur du » ſiècle de Louis XIV. *Je crains bien*, lui dit-il, » *que le roi ne veuille trop fortement épouſer ma* » *nièce.* La reine qui connoiſſoit le miniſtre, com» prit qu'il ſouhaitoit ce qu'il feignoit de craindre. » Elle lui répondit avec la hauteur d'une princeſſe » du ſang d'Autriche, fille, femme & mère de » rois, & avec l'aigreur que lui inſpiroit depuis » quelque temps un miniſtre qui affectoit de ne » plus dépendre d'elle. Elle lui dit : *Si le roi étoit* » *capable de cette indignité, je me mettrois avec* » *mon ſecond fils à la tête de toute la nation contre* » *le roi & contre vous* «. Mazarin ne pardonna jamais, dit-on, cette réponſe à la reine.

C'eſt à la reine *Anne* que la cour de France dût en partie ces agrémens, cette politeſſe qui la diſtingue dans l'Europe, ſur-tout cette galanterie noble & délicate dont la ducheſſe d'Orléans, Henriette d'Angleterre, fut encore de ſon temps même & après elle, un plus parfait modèle & un plus digne objet. L'égliſe du Val-de-Grace eſt un monument de la magnificence & de la piété d'*Anne d'Autriche.* Elle mourut d'un cancer, le 20 janvier 1666, âgée de 64 ans.

ANNE, (*Hiſt. mod.*) reine d'Angleterre, fille de Jacques II & d'Anne Hyde, ſa première femme, naquit le 6 février 1664. Quoique Jacques II, alors duc d'Yorck, fût catholique, & que le roi Charles II ſon frère inclinât vers le catholiciſme, la nation, qui étoit proteſtante & qui faiſoit la loi à ſes maîtres ſur l'article de la religion, les obligea d'élever les princeſſes Marie & *Anne*, filles du duc d'Yorck, dans la religion réformée. *Anne* épouſa le 17 août 1683 Georges, prince de Dannemarck, dont elle eut pluſieurs enfans, mais tous morts jeunes & dont aucun ne lui a ſurvécu. *Anne* étoit l'objet de la prédilection de ſon père, & dans la révolution, qui le renverſa du trône, il ſoutint avec aſſez de courage le malheur d'être trahi & détrôné par la princeſſe Marie, ſa fille ainée & par le prince d'Orange ſon gendre, mais quand il apprit la fuite de ſa chère *Anne*, vaincu par la douleur, il fondit en larmes, & s'écria comme David : *Soutenez-moi, mon Dieu ! mes propres enfans m'ont abandonné.*

Pendant que ce malheureux père étoit au déſeſpoir, la rage de ſes ennemis alloit juſqu'à l'accuſer d'avoir fait périr, par zèle de religion, cette même fille dont l'ingratitude lui perçoit le cœur, & ſi cette abominable calomnie n'eut été promptement détruite par la connoiſſance certaine qu'on eut de l'exiſtence de la princeſſe *Anne* & du lieu de ſa retraite, les couteaux étoient déja tirés, on alloit faire un maſſacre général des prêtres & des moines, qu'on regardoit comme les auteurs de ſa mort. Apprenons à craindre le fanatiſme.

Pendant le règne de Guillaume & de Marie, la ſituation de la princeſſe *Anne*, qui, au moyen de l'excluſion de Jacques II & de ſon fils, étoit l'héritière préſomptive, fut difficile & embarraſſante. Les communes avoient toujours voulu que la princeſſe *Anne* eût en Angleterre un état indépendant de Guillaume & de Marie, & ces projets faiſoient ombrage au roi & à la reine ; Marie interrogea ſur ce point ſa ſœur, qui répondit qu'elle avoit entendu dire en effet que ſes amis vouloient faire quelque choſe pour elle. *Vos amis* ! répliqua aigrement la reine, *en avez-vous d'autres que le roi & moi ?* Depuis ce temps il y eut entre les deux ſœurs une froideur aſſez ſemblable à une rupture ouverte, & la princeſſe *Anne* entretenoit avec ſon père des liaiſons très-ſuſpectes à Guillaume III. Churchill, lord Marlborough, qui avoit été favori de Jacques II, & dont la ſœur avoit été la maîtreſſe de ce prince, mais qui l'avoit abandonné dans le temps de ſa révolution, & qui depuis avoit ſervi avec éclat contre lui dans la guerre d'Irlande, Churchill forma en faveur de ce même Jacques II une conſpiration pour laquelle il fut mis à la tour ; Lady Marlborough, ſa femme, gouvernoit la princeſſe *Anne*, on exigea que cette princeſſe la renvoyât, *Anne* affecta de paroître par-tout avec elle ; la reine arrivant à un ſpectacle où la ducheſſe de Marlborough étoit avec la princeſſe, envoya ordre à la ducheſſe de ſortir, elle obéit, & la princeſſe ſortit avec elle ; on lui ôta ſes gardes, on défendit aux dames de la cour de la voir ; elle ſe retira dans la ville de Bath, & ſa diſgrace fut publique. A la mort de Marie, arrivée en 1694, *Anne* étoit encore brouillée avec cette Princeſſe, & ne put obtenir de la voir ; elle ſe réconcilia depuis avec Guillaume, & le laiſſa régner : il eût été difficile de l'en empêcher.

Guillaume III étant mort le 19 mars 1702 ſans laiſſer d'enfans de la princeſſe Marie d'Angleterre ſa femme, *Anne* monta ſur le trône, & avec elle le duc & la ducheſſe de Marlborough. La ducheſſe gouvernoit la reine & la cour, le duc gouvernoit & illuſtroit la nation. Le règne d'*Anne* eut preſque exactement la durée de la grande guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, auſſi elle ne régna que pour

Digitized by Google

vaincre, & faire pour ainſi dire la loi à l'Europe. Ce règne fut réputé heureux, parce que l'Angleterre eut l'honneur d'être ruinée par des victoires éclatantes, & d'acquérir à prix d'or & de ſang des avantages pour ſon commerce, qu'elle eut pu également s'aſſurer par la négociation & par le conſentement de l'Europe, en procurant l'exécution des traités de partage qu'elle avoit fait conclure au ſujet de la ſucceſſion d'Eſpagne, dans la vue de prévenir la guerre.

Enfin la reine ſe dégouta de la perſonne & ſe laſſa de l'empire de Sara Jennings, ducheſſe de Marlborough. Une nouvelle favorite la gouverna. L'imprudente Marlborough s'étoit donné une rivale, en faiſant entrer au ſervice de la reine une de ſes parentes, nommée Hill, qui fut depuis Milady Maſham. Plus imprudente encore, la même ducheſſe de Marlborough, voyant ce crédit naiſſant ébranler le ſien, acheva de ſe perdre par des hauteurs & des traits d'aigreur, qui aliénèrent entièrement le cœur de la reine. Une jatte d'eau, que la ducheſſe, par une mal-adreſſe réelle ou feinte, répandit ſur la robe de la nouvelle favorite, dans un moment où la reine & ſes femmes prenoient plaiſir à conſidérer la beauté de cette robe, fut un écueil où vint ſe briſer cet énorme crédit des Marlboroughs. Si pourtant, dit l'auteur du ſiècle de Louis XIV. » Le caractère de la ducheſſe » eut pu admettre quelque ſoupleſſe, elle eût » régné encore. La reine & elle étoient dans » l'habitude de s'écrire tous les jours ſous des » noms empruntés. Ce myſtère & cette familia- » rité laiſſoient toujours la voie ouverte à la » réconciliation; mais la ducheſſe n'employa cette » reſſource que pour tout gâter. Elle écrivit im- » périeuſement. Elle diſoit dans ſa lettre : *Rendez-* » *moi juſtice, & ne me faites point de réponſe.* Elle » s'en repentit enſuite : elle vint demander par- » don, elle pleura, & la reine ne lui répondit » autre choſe, ſinon : *Vous m'avez ordonné de ne* » *vous point répondre, & je ne vous répondrai pas* «. Alors la rupture fut ſans retour, la ducheſſe fut entièrement diſgraciée; on attaqua par dégrés la puiſſance du duc de Marlborough lui-même; on commença par borner ſon autorité; on rechercha enſuite ſon adminiſtration, & on le dépouilla de ſes emplois. Marlborough étoit le ſeul qui eût intérêt à la continuation d'une guerre qui augmentoit tous les jours ſa gloire & ſa puiſſance. La diſgrace de ce général, jointe aux autres événemens du temps, amena la paix d'Utrecht où la reine *Anne* fit véritablement la loi à l'Europe. Elle la fit à la France ſur un article intéreſſant pour l'humanité; elle exigea que les réformés, envoyés aux galères pour cauſe de religion, en fuſſent rappellés, c'étoit rendre ſervice à Louis XIV lui-même, à qui cet excès de ſévérité faiſoit tort.

Anne n'avoit pu élever qu'un fils, qu'on nommoit le duc de Gloceſtre, il étoit mort en 1700 à l'âge de neuf ans. L'année ſuivante, & encore du vivant de Guillaume, la nation avoit fait un réglement pour fixer la couronne dans la ligne proteſtante, & renverſer les eſpérances que les Jacobites commençoient à fonder ſur le défaut d'enfans nés de Marie & d'*Anne*. On décida que ſi Guillaume III & *Anne* ſa belle-ſœur venoient à mourir ſans enfans, la couronne paſſeroit à la maiſon d'Hanovre par la princeſſe Sophie, fille d'Eliſabeth d'Angleterre, laquelle étoit fille de Jacques I.

Il étoit naturel que la reine *Anne* ſe voyant ſans enfans, fit des vœux pour Jacques III ſon frère, plus que pour des parens auſſi éloignés que les princes d'Hanovre commençoient à l'être à ſon égard; auſſi les Wighs accuſèrent-ils la reine & les Toris de travailler au rétabliſſement de la maiſon Stuart, & de vouloir faire anéantir l'acte de 1701. Le prince Eugène qui étoit venu à Londres pour concerter avec Marlborough, le compagnon de ſes victoires, les moyens de retarder la paix d'Utrecht, eut avec ce général & avec les principaux Wighs, des conférences où on méditoit les projets les plus violens; on rappelloit la révolution de 1688; on diſoit qu'il en falloit une pareille, on propoſoit d'appeller dès lors en Angleterre, le duc d'Hanovre, fils de la princeſſe Sophie. Les faits ſuivans ont été atteſtés en France par le lord Bolingbroke à des perſonnes dignes de foi. Il ne s'agiſſoit pas de moins, ſelon lui, dans ces complots, que de détrôner & d'empriſonner la reine. Bolingbroke allarmé du danger de cette princeſſe, entra dans ſa chambre au milieu de la nuit, lui fit part des avis qu'il avoit reçus, & lui propoſa de faire arrêter ſur le champ le prince Eugène & le duc de Marlborough; la reine effrayée d'un parti ſi violent & toujours portée à la modération, lui demanda s'il n'imaginoit pas de moyens plus doux? Oui, madame, dit Bolinbroke & il propoſa de remplir de gardes le palais & les environs, & les poſtes les plus importants de Londres. En effet, les mal-intentionnés voyant leurs projets découverts & prévenus, reſtèrent tranquilles & ſe cachèrent. Le prince Eugène partit; mais la reine *Anne* ne put trouver d'autre moyen pour diſſiper les allarmes de ſon peuple, que de mettre la tête de ſon frère à prix. Cette démarche dut lui couter, & on remarque que depuis ce temps elle ne fit plus que languir.

Un des événemens les plus conſidérables de ſon règne, dans la politique intérieure, fut l'union de l'Angleterre & de l'Ecoſſe en un ſeul royaume & ſous un ſeul parlement. Cette réunion ne fut agréable à aucune des deux nations, elle avoit quelque choſe de forcé entre deux états de Religion diſférente, dont l'un étoit de la ſecte des épiſcopaux, & l'autre de la ſecte presbytérienne.

La reine *Anne* ſurvécut peu à la concluſion de la paix d'Utrecht, elle vit ſigner la paix de Raſtad qui en étoit une ſuite, mais elle ne vit pas ſigner celle de Bade qui en étoit pareillement une ſuite.

La

La paix d'Utrecht eſt de 1713, & contient divers traités ſignés à diverſes fois & à différens jours. La paix de Radſtadt eſt du 6 mars 1714. *Anne* mourut le 12 août de la même année, & la paix de Bade ne fut conclue que le 7 ſeptembre ſuivant.

On dit que l'uſage des liqueurs fortes abrégea les jours de la reine *Anne*, elle tenoit ce goût de ſon mari, qui le tenoit du climat. Elle a laiſſé une mémoire chérie. On ne l'appelloit que *la bonne reine Anne*, & ce titre peut ſuffire à ſon éloge; elle aima ſes peuples, elle eut dans un degré diſtingué ce mérite de la reine Eliſabeth, dont elle n'eut d'ailleurs ni les talens, ni les vices.

ANNE IWANOWA, ducheſſe de Curlande & *Anne* de Mecklembourg, ducheſſe de Brunſwick (*Hiſt. de Ruſſie.*) En 1730 à la mort du jeune empereur Pierre II petit-fils de Pierre I, foible enfant, gouverné tour-à-tour par le prince Menzikoff & par les princes Dolgoroukis, le haut-conſeil, le ſénat & les principaux officiers de l'armée, repréſentant la nobleſſe, s'aſſemblérent: on propoſa de ne donner la couronne qu'à des conditions qui bornaſſent le pouvoir ſuprême. La race maſculine de Pierre I, étoit éteinte; mais il reſtoit deux filles de cet empereur, la ducheſſe de Holſtein & la princeſſe Eliſabeth. Le czar Jean ou Iwan, frère ainé de Pierre I avoit auſſi laiſſé deux filles, la ducheſſe de Meklembourg & *Anne Iwanowa*, qui avoit épouſé le 13 novembre 1710 Frédéric Guillaume, duc de Curlande, mort le 20 ou 21 janvier 1711. Ce fut ſur cette dernière que tomba le choix de la nation. On allégua que les filles de l'ainé devoient être préférées, mais que l'ainée de ces filles, la ducheſſe de Mecklembourg, étoit mariée à un prince étranger. Cependant elle l'avoit quitté depuis 1719, & étoit alors à Moſcow. On ajouta que la ducheſſe de Curlande étoit veuve & que n'ayant que trente-ſix ans, elle pouvoit ſe remarier & donner des héritiers au trône; mais, ſelon M. le comte de Manſtein, la véritable raiſon qui fit préférer la ducheſſe de Curlande, fut qu'elle étoit alors à Mittau, & que ſon éloignement laiſſoit le temps d'affermir le ſyſtême républicain. On dreſſa des articles qui aſtreignoient la nouvelle impératrice, à ne pouvoir ni régner ni ſe marier, ni ſe choiſir un ſucceſſeur, ſans l'agrément du haut-conſeil.

On envoya trois députés de la part du haut-conſeil, du ſénat & de la nobleſſe, lui propoſer les conditions de ſon élection & lui faire ſigner les articles. On la pria auſſi de ne point mener à Moſcow, Biron ſon favori. On fit prêter ſerment à l'aſſemblée de ne ſervir l'impératrice que de concert avec le haut-conſeil, & il fut défendu ſous peine de la vie, de révéler ce qui s'étoit paſſé dans l'aſſemblée. La ducheſſe de Curlande ne devoit apprendre ſon élection que par les députés, & qu'en recevant les articles.

Cependant le lieutenant-Général comte Jagouſinsky envoya ſon aide-de-camp M. Samorokow, à Mittau, pour avertir l'impératrice de ce qui ſe paſſoit. On arrêtoit & on fouilloit tout le monde ſur la route de Moſcow à Mittau. M. de Samorokow trouva le moyen de paſſer, en prenant des détours & en ſe déguiſant; il n'eut que le temps de remettre ſes dépêches à l'impératrice, avant que les députés fuſſent admis à l'audience.

Ceux-ci furent avertis de l'arrivée d'un courier & de l'entretien qu'il avoit eu avant eux avec l'impératrice; ils firent des perquiſitions: M. de Samorokow fut arrêté, chargé de fers, remené à Moſcow, & M. de Jagouſinsky fut auſſi arrêté.

L'impératrice s'étant rendue à Moſcow, le grand-chancelier, à la tête du haut-conſeil, lui préſenta le cordon de ſaint André, avec l'étoile dans un baſſin d'or: l'impératrice les prit, en diſant: *il eſt vrai, j'ai oublié de m'en revêtir*, & elle ſe les fit attacher par un des aſſiſtans, ſans vouloir les recevoir d'aucun des membres du haut-conſeil. Le grand-chancelier la voulut haranguer; elle lui impoſa ſilence; le même jour elle donna une place importante au comte de Soltikoff, ſon parent, ſans la participation du conſeil, ce qui étoit formellement contraire aux articles qu'elle avoit ſignés; elle fit bientôt un acte d'autorité plus important encore en appellant Biron à Moſcow. Peu après elle mit la nobleſſe dans ſes intérêts, & lorſque tout fut diſpoſé en ſa faveur, elle ſe fit prier par des députés de ce corps, d'aſſembler le haut-conſeil & le ſénat, pour examiner quelques points concernant la régence donnée au conſeil; là, ces députés de la nobleſſe déclarérent à l'impératrice qu'elle avoit été ſurpriſe par le haut-conſeil. *Quoi donc!* s'écria l'impératrice, en feignant un grand étonnement, *l'acte que j'ai ſigné à Mittau ne contenoit-il pas le vœu de la nation?* On l'aſſura que non; un des Dolgoroukis avoit été un des députés envoyés en Curlande: l'impératrice ſe tournant de ſon côté, lui dit: *Vous m'avez donc trompée!* Elle fit lire les articles un à un, en demandant ſur chaque article, ſi c'étoit là le vœu de la nation; l'aſſemblée ayant toujours répondu, *non*, l'impératrice prit les articles, les déchira, en diſant: *ces écrits ne ſont donc pas néceſſaires?* Elle déclara en même temps, qu'elle montoit ſur le trône par droit héréditaire, non par élection, & que quiconque oſeroit attaquer ſa ſouveraineté, ſeroit puni comme coupable de trahiſon. Le prince Gallitzin, qui avoit eu grande part à la réduction des articles dit, en voyant ce mauvais ſuccès des tentatives en faveur de la liberté: *Le repas étoit apprêté, mais les convives n'en étoient pas dignes.*

L'impératrice rendit au comte Jagouſinsky, ainſi qu'à M. de Samorokow, la liberté qu'ils avoient perdue pour elle; le conſeil fut caſſé, les Dolgoroukis & leurs amis furent arrêtés & exilés,

les uns dans leurs terres, les autres en Sibérie. On les rappella huit ans après, & bientôt ſous prétexte de correſpondances entretenues par eux en pays étranger, on leur fit leur procès. Les princes Baſilei & Iwan Dolgoroukis, dont l'un avoit été un des députés envoyés à Mitteau, l'autre avoit été le favori de Pierre II, furent roués, deux autres furent écartelés, quelques autres périrent encore pour la même cauſe. Biron, qui avoit pris ſon nom de la maiſon de Biron en France dont il n'étoit pas, règna en Ruſſie ſous l'impératrice *Anne*, comme Menzikoff & les Dolgoroukis avoient régné ſous Pierre II. C'étoit Biron qui diſoit que *les affaires ſont les hommes*, & il en étoit la preuve; cependant il ſe connoiſſoit en chevaux plus qu'en hommes, & on diſoit de lui qu'*il parloit des chevaux en homme, & des hommes en cheval.* Il fut dans la ſuite élu duc de Curlande, par le crédit de la Czarine & à la faveur des troupes Ruſſes, diſpoſées autour du lieu de l'élection.

Cette même princeſſe n'étant encore que ducheſſe douairière de Curlande, avoit de même fait élire duc de Curlande le comte de Saxe ſon amant, qu'elle ſe propoſoit d'épouſer, & que par l'événement elle eût peut-être fait czar de Moſcovie, s'il n'eût mis lui-même obſtacle à ſa fortune par ſes infidélités perpétuelles, qui laſſèrent les bontés de la ducheſſe. Une avanture avec une des femmes de la ducheſſe, que ſes autres femmes s'empreſſèrent de lui raconter, croyant bien la divertir, fut, dit-on, la dernière faute de ce genre qui acheva de révolter la ducheſſe & de la détacher d'un amant ſi difficile à fixer. Cette avanture, qui eſt rapportée dans une vie du maréchal de Saxe, en deux volumes, imprimés en 1754, reſſemble beaucoup à celle qu'on raconte d'Eginard & d'Emma, fille de Charlemagne, excepté qu'au lieu qu'Emma portoit Eginard, c'étoit le comte de Saxe qui portoit ſa maîtreſſe, pour qu'elle n'imprimât pas ſes pieds dans la neige; une vieille femme paſſe avec une lanterne, le comte, pour n'être pas vu, veut donner un coup de pied dans la lanterne, il tombe avec ſa charge ſur la vieille femme, qui remplit de ſes cris le château de Mittau, on accourt de toutes parts ſur le lieu de la ſcène, & le myſtère eſt découvert. Revenons au duc de Curlande Biron.

La nobleſſe Curlandoiſe avoit été juſques-là très-remuante, & ſur-tout très-libre dans ſes diſcours. Le nouveau duc trouva, dit le comte de Manſtein, un moyen tout particulier pour arrêter les diſcours. Ceux qui étoient convaincus, ou ſeulement ſoupçonnés d'en avoir tenu, étoient arrêtés par des gens maſqués, jettés dans une voiture couverte, & tranſportés en Sibérie. Le comte de Manſtein raconte à ce ſujet un fait ſingulier.

Un gentilhomme, nommé M. de Sacken, étant un ſoir à la porte de ſa maiſon de campagne, fut enlevé par des inconnus & jetté dans une de ces voitures couvertes. On le promène pendant près de deux ans de province en province, ſans lui laiſſer voir perſonne, ſes conducteurs même reſtant toujours maſqués. Une nuit on dételle les chevaux, & on le laiſſe couché dans la voiture; il y reſte tranquillement juſqu'au jour, s'attendant à continuer ſa route à l'ordinaire. Le jour venu, les conducteurs ne paroiſſent point: M. de Sacken prête l'oreille, il entend parler autour de lui la langue curlandoiſe, il ſort de ſa voiture, il ſe trouve à la porte de ſa maiſon. Il porte ſes plaintes au duc: le duc parut les appuyer à la cour de Pétersbourg, mais les défaites ne pouvoient manquer. La réponſe fut que s'il parvenoit à faire connoître les coupables, on les puniroit tres-ſévèrement.

En 1738, le fils d'un payſan de l'Ukraine voulut ſe faire paſſer pour le Czarewits, fils de Pierre I, mort par ſes ordres vingt ans auparavant, (en 1718.) Un village entier & trois ſoldats qui y étoient de garde, le reconnurent pour Pétrowitz; le prêtre fit ſonner les cloches, & dit une meſſe pour lui. Un capitaine de coſaques avertit le général Roumantzoff, qui étoit en quartier dans le voiſinage. L'aventurier & ſes adhérens furent promptement arrêtés; on leur fit leur procès. L'impoſteur fut empalé vif, le prêtre & les trois ſoldats périrent auſſi de divers ſupplices. L'impératrice fit grace aux payſans, mais non pas au village; il fut démoli, & les habitans tranſportés dans d'autres endroits.

Le duc de Curlande gouvernoit toujours la Ruſſie ſous l'impératrice *Anne*, & malgré la douceur naturelle de cette princeſſe, il ſouilloit ſon règne par des violences & des cruautés révoltantes. Quelques momens de froideur entre l'impératrice & le favori, avoient enhardi M. de Walinsky, miniſtre du cabinet, à préſenter contre le duc un mémoire que l'impératrice eut la foibleſſe de lui communiquer; cette foibleſſe en entraîna une autre plus grande; elle ſacrifia Walinsky à la vengeance du duc, qui lui fit trancher la tête, & cette diſgrace, ſuivant l'uſage de la Ruſſie, s'étendit à tous les amis de Walinsky. La place de miniſtre du cabinet fut donnée au comte de Beſtuchef, ami du duc de Curlande.

Du mariage de la ſœur aînée de l'impératrice avec le duc de Mecklembourg, étoit née la princeſſe *Anne*, que l'impératrice ſa tante maria le 14 juillet 1739 au prince de Brunswick, Antoine Ulric. De ce mariage naquit, le 24 août 1740, le prince Iwan. Vers la fin du mois de ſeptembre de la même année, l'impératrice étant tombée malade, le duc de Curlande, qui l'avoit gouvernée pendant ſa vie, la gouverna encore à ſa mort: il ſentoit qu'il alloit perdre tout ſon crédit, ſi la princeſſe de Brunſwick ſuccédoit à ſa tante: il commença par la faire exclure de la ſucceſſion, & fit nommer le prince Iwan, grand-duc & ſucceſſeur: mais ſi le prince de Brunſwick & la princeſſe *Anne* avoient la régence, c'étoit avoir toute l'autorité, le duc de

Curlande n'étoit plus rien ; ce fut donc à lui-même qu'il fit donner la régence ; la famille & les créatures du duc obſédèrent tellement l'impératrice, que la princeſſe *Anne* ne put trouver le moment de lui parler. L'impératrice mourut le 28 octobre 1740, après dix ans d'un règne aſſez heureux. Le duc de Curlande exerça toutes les violences qu'il jugea néceſſaires pour affermir ſa puiſſance ; les amis du prince & de la princeſſe de Brunſwick furent perſécutés ; le prince de Brunſwick, qui étoit lieutenant-général de l'armée, lieutenant-colonel des gardes, & chef d'un régiment des cuiraſſiers, eut ordre d'écrire au régent, pour lui demander la permiſſion de quitter ſes places, & le régent lui fit conſeiller de ne pas ſe montrer en publique. Le régent menaçoit de renvoyer le mari & la femme en Allemagne, & de placer ſur le trône, ou le duc de Holſtein, fils de la fille ainée de Pierre I, ou Eliſabeth, ſa fille cadette. Il paroît qu'il ſe tournoit entièrement du côté de la proſtérité de Pierre I. Il vouloit marier ſon fils ainée avec Eliſabeth, & faire épouſer ſa fille au duc de Holſtein. C'eſt un ſemblable projet qui avoit déja cauſé la perte du prince Menzikoff, & des princes Dolgoroukis. Biron le renouvelloit, tant les miniſtres & les favoris profitent peu des diſgraces de leurs ſemblables !

Le maréchal de Munich, l'un des généraux les plus brillans & les plus heureux de l'impératrice *Anne*, n'avoit pas moins d'ambition que le duc de Curlande. Il avoit demandé le titre de Hoſpodar de Moldavie, avant même d'avoir fait la conquête de cette province ; il avoit demandé depuis le titre de duc d'Ukraine ; *que ne demande-t-il celui de grand duc de Ruſſie ?* Ce fut la ſeul réponſe de de l'impératrice *Anne*. Le maréchal de Munich avoit toujours été l'ami du duc de Curlande, & l'avoit ſervi dans ſes projets ambitieux, eſpérant gouverner ſous lui, & ne lui laiſſer que le titre de régent ; il voulut être à la fois premier miniſtre & généraliſſime. Ayant eſſuyé un refus, le reſſentiment le jetta dans le parti de Brunſwick, qu'il réſolut de relever ; il prépara tout pour une révolution, pendant qu'il prodiguoit au duc les marques d'attachement, & qu'il paroiſſoit en avoir toute la confiance. On convint d'arrêter le duc pendant la nuit ; le duc & le maréchal paſſèrent enſemble la journée qui la précédoit ; le duc parut inquiet & rêveur : *Monſieur le maréchal*, dit-il tout-à-coup, *dans vos expéditions militaires, n'avez-vous jamais rien exécuté pendant la nuit ?* Cette queſtion imprévue déconcerta d'abord le maréchal, mais il ſe remit promptement : *Je ne me rappelle*, dit il, *aucune grande expédition nocturne que j'aie entrepriſe ; mais j'ai toujours eu pour principes de ſaiſir toutes les occaſions favorables.* Ils ſe ſéparèrent à onze heures du ſoir : à deux heures après minuit, le maréchal fit appeller ſon premier aide-de-camp ; c'étoit le général Manſtein, auteur des mémoires ; ils ſe rendent enſemble au palais où logeoient & l'empereur & ſes parens ; ils entrent dans l'appartement de la princeſſe de Brunſwick par la garde-robe : la princeſſe vient ſeule parler au maréchal ; après un moment d'entretien, le maréchal dit à Manſtein d'appeller tous les officiers qui étoient de garde au palais ; la princeſſe leur fait part de ſon projet, ils l'approuvent, on fait mettre la garde ſous les armes ; le maréchal communique auſſi le projet aux ſoldats. Le duc-régent étoit haï ; tous montrèrent beaucoup de zèle pour le parti de Brunſwick ; les officiers même de la garde du régent offrirent d'aider à l'arrêter, ſi on avoit beſoin d'eux. Manſtein, chargé de l'exécution, laiſſe ſa troupe à quelque diſtance, s'engage ſeul dans les appartemens ; mais ne connoiſſant pas la chambre à coucher du duc, & ne voulant pas la demander aux domeſtiques, pour ne pas donner l'alarme, il reſtoit aſſez embarraſſé. Le hazard le ſervit bien ; il trouva une porte à deux battans, fermée à clef, mais dont on avoit oublié de fermer les verroux en haut & en bas : il n'eut pas de peine à l'enfoncer : c'étoit la chambre à coucher du duc & de la ducheſſe, & ils dormoient tous deux d'un ſommeil ſi profond, que le bruit qu'il avoit fait en forçant la porte ne les avoit pas réveillés. A la voix de Manſtein, qui demandoit à parler au régent, en ouvrant les rideaux aſſez fortement, tous deux ſe réveillèrent, & ſe mirent à crier pour appeller la garde. Manſtein ſe trouvant du côté de la ducheſſe, vit le régent qui ſe jettoit à terre pour ſe cacher ſous le lit : il ſe jetta ſur lui, & le tint étroitement ſerré juſqu'à l'arrivée des ſoldats qui le ſuivoient ; le duc ayant voulu ſe défendre, les ſoldats, à grands coups de croſſe, le renverſèrent de nouveau, lui mirent un mouchoir dans la bouche, lui liérent les mains avec l'écharpe d'un officier, & le portèrent tout nud devant le corps de garde, où on jetta ſur lui le manteau d'un ſoldat, puis on le mit dans le carroſſe du maréchal de Munich. La ducheſſe étoit ſortie de ſon palais en chemiſe, & couroit après ſon mari au milieu des rues, rempliſſant la ville de ces cris. Un ſoldat la ſaiſit par le bras, la traina juſqu'auprès du comte de Manſtein, en demandant ce qu'il en falloit faire. Manſtein ordonna au ſoldat de la remener dans ſon palais ; le ſoldat ne voulant pas en prendre la peine, la jetta au milieu de la neige, & s'en alla. Le capitaine de la garde l'ayant trouvée dans cet état, la releva, lui fit donner des habits, & la remena dans ſon appartement. Manſtein alla enſuite arrêter Guſtave Biron, frère puîné du duc ; le comte de Beſtuchef fut auſſi arrêté. Le duc fut mis d'abord dans la forteresſe de Schluſſelbourg ; les autres parens & amis du duc furent pareillement arrêtés.

La princeſſe *Anne* ſe déclara grande-ducheſſe de Ruſſie & régente pendant la minorité de ſon fils. Le maréchal jugea le moment favorable pour ſe faire nommer généraliſſime : la grande-ducheſſe répondit que ce titre ne convenoit qu'au père de l'empereur ; le maréchal de Munich fut premier

miniſtre. Il dreſſa l'acte par lequel le prince de Brunſwich fut déclaré généraliſſime, & il eut l'audace d'y inſérer la clauſe ſuivante :

Quoique le maréchal-comte de Munich, après les ſervices ſignalés qu'il a rendus à l'état, eût pu prétendre à la charge de généraliſſime, il s'en eſt déſiſté néanmoins en faveur du prince Antoine-Ulric, père de l'empereur, & ſe contente de la place de premier miniſtre.

L'orgueil du maréchal de Munich lui attira des dégoûts, dont l'effet fut de l'engager à donner ſa démiſſion, qui fut reçue ; le duc de Curlande fut envoyé en Sibérie. La régente fit part de ſon ſort aux états de Curlande, & les fit prier d'élire pour leur nouveau duc le prince Louis de Brunſwick, ſon beau-frère, ce qui fut fait.

La grande ducheſſe s'occupa enſuite ſérieuſement du projet de ſe faire déclarer elle même impératrice, pour prévenir les inconvéniens que pourroit entrainer la mort du prince Iwan, ſon fils, ſi elle arrivoit, & parce qu'en effet elle paroiſſoit être l'héritière légitime de l'impératrice *Anne*, ſa tante. Cet arrangement alloit ſe faire le 18 décembre, jour de l'anniverſaire de la naiſſance de la grande-ducheſſe ; mais la nuit du 5 au 6 arriva la grande révolution qui mit la princeſſe Eliſabeth ſur le trône.

Il n'avoit pas tenu à ſon chirurgien Leſtock qu'elle n'y eût été placée dès le temps de la mort de Pierre II, ſon neveu ; auſſi-tôt qu'il avoit appris la nouvelle de cette mort, il étoit entré dans la chambre de la princeſſe Eliſabeth qui dormoit, l'avoit éveillée & preſſée inſtamment de faire aſſembler les gardes, de ſe montrer au peuple, de ſe rendre au ſénat pour y faire valoir ſon droit à la couronne ; mais elle n'avoit jamais voulu ſortir de ſa chambre. » Elle préférôit alors ſes amuſe» mens, dit le comte de Manſtein, à l'honneur » de régner «. Elle avoit encore moins d'inclination pour le mariage que pour le gouvernement.

Avant même qu'elle pût avoir une volonté à cet égard, le hazard ou la politique avoient fait échouer pluſieurs projets de mariage qui la regardoient. L'impératrice Catherine, ſa mère, avoit ordonné, par ſon teſtament, qu'elle épouſât le prince de Holſtein, évêque de Lubeck. Il mourut quinze jours après l'impératrice. Nous apprenons du comte de Manſtein, que quelques années avant la mort de Pierre I, on avoit propoſé de marier Eliſabeth avec Louis XV. » Il y a, dit-il, des gens » qui aſſurent que l'empereur de Ruſſie avoit fait » les premières propoſitions de cette alliance, mais » que la cour de France les avoit éludées. D'au» tres ſoutiennent que le duc d'Orléans, régent, » & le miniſtère de France, y auroient volontiers » donné les mains ; que M. Campredon, alors » miniſtre à Pétersbourg, avoit même eu ordre » de la négocier ; mais que pluſieurs autres cours » qui n'auroient pas trouvé leur compte dans cette » alliance, l'avoient fait rompre par leurs intri» gues «. C'eût été le ſeul exemple d'une alliance par mariage, de la France avec la Ruſſie, depuis notre roi Henri I.

Sous Pierre II, on propoſa de marier Eliſabeth au prince de Pruſſe Charles-Frédéric, aujourd'hui roi de Pruſſe. (en 1783)

La grande-ducheſſe *Anne*, mère du jeune empereur Iwan, ne ceſſoit de perſécuter Eliſabeth, pour lui faire épouſer le prince Louis de Brunſwick, duc de Curlande, & le déſir de ſe délivrer de cette perſécution ne fut pas un des moindres motifs qui déterminèrent Eliſabeth à monter ſur le trône : elle ſentit que pour être libre, il falloit qu'elle fût ſouveraine. Leſtock, ſon chirurgien, ne ceſſoit de l'y exhorter. Le marquis de la Chétardie, qui, ſelon le comte de Manſtein, avoit eu ordre de la cour de France d'exciter des troubles domeſtiques en Ruſſie, pour empêcher les Ruſſes de ſe mêler des affaires du reſte de l'europe, fournit de l'argent à Eliſabeth. Leſtock faiſoit plus de tort à ce parti par ſes indiſcrétions, qu'il ne le ſervoit par ſon zèle ; il annonçoit dans les caffés qu'on verroit bientôt de grands changemens ; le bruit en vint juſqu'à la grande-ducheſſe. Le 4 décembre, jour d'appartement, elle prit à part la princeſſe Eliſabeth, & lui parlant avec une confiance & une amitié qu'Eliſabeth ne méritoit plus, elle lui fit part des avis qu'elle avoit eus ſur ſa conduite & ſur les fréquentes conférences de ſon chirurgien avec le miniſtre de France ; elle ajouta, que juſques-là elle avoit toujours mépriſé ces bruits, mais qu'ils étoient ſi détaillés, ſi poſitifs & ſi ſoutenus, qu'il y auroit de l'imprudence à les négliger plus long-temps ; que s'ils continuoient, on ſeroit obligé de commencer par arrêter Leſtock. Eliſabeth ne montra aucun trouble ; elle diſſimula ſi habilement, elle proteſta de ſon innocence avec tant d'apparences de ſincérité, elle employa ſi heureuſement l'équivoque, en aſſurant que jamais Leſtock n'avoit mis le pied dans l'hôtel de M. de la Chétardie, (ce qui étoit vrai, parce qu'ils ſe voyoient toujours ailleurs) elle conſentit de ſi bonne grace à la propoſition de faire arrêter Leſtock, que la grande ducheſſe jugea cette précaution ſuperflue, & crut que ce ſeroit faire une inſulte gratuite à une princeſſe innocente. Cet éclairciſſement finit par l'attendriſſement & par les larmes. Eliſabeth en verſa beaucoup, en ſe récriant ſur la noirceur de ſes ennemis : la grande-ducheſſe pleura elle-même avec elle, la conſola, la raſſura, & ne crut plus rien de tout ce qu'on avoit dit.

Le marquis de Botta, miniſtre de la cour de Vienne, donna de nouveaux avis, qu'elle rejetta : le prince de Brunſwick, ſon mari, la preſſa encore d'arrêter Leſtock, & de veiller ſur la conduite d'Eliſabeth. *Oh ! non*, dit-elle, *j'ai vu ſes larmes, & je les crois.*

On peut penſer que cet entretien d'Eliſabeth avec la grande-ducheſſe, fut pour la première une puiſſante raiſon de ne pas différer l'exécution de ſon projet. Leſtock lui préſenta une eſpèce de

petit tableau, où l'on voyoit d'un côté la princeſſe avec la couronne impériale ſur la tête, de l'autre, la même Eliſabeth repréſentée avec un voile, & autour d'elle des roues & des gibets pour ſes amis. *Choiſiſſez, madame*, lui dit-il.

A minuit, la princeſſe, accompagnée de Worontzoff & de Leſtock, ſe rendit dans les caſernes des gardes, qui ſe déclarèrent pour elle. Trente grenadiers eurent ordre d'aller arrêter la famille ducale. Les ſoldats entrèrent tumultuairement dans la chambre où le prince de Brunſwick étoit couché avec la grande-ducheſſe, ſa femme; ils ordonnèrent à la grande-ducheſſe, au nom d'Eliſabeth, de ſe lever & de les ſuivre. La grande-ducheſſe s'habilla, & tandis qu'on l'emmenoit, elle demanda la permiſſion de parler à Eliſabeth, ce qui lui fut refuſé. D'autres ſoldats enveloppèrent le prince dans ſes couvertures, le deſcendirent en cet état, puis le mirent dans un traineau, & le couvrirent d'une peliſſe; d'autres paſſèrent dans la chambre du jeune Iwan, qui, s'étant éveillé, ſe mit à pleurer: ſa nourrice accourut & le prit entre ſes bras; les grenadiers emmenèrent l'enfant avec la nourrice. La petite princeſſe Catherine, ſœur d'Iwan, fut auſſi emmenée; à trois heures du matin la révolution étoit conſommée; Eliſabeth, en retournant chez elle tranquillement, fit annoncer l'heureux ſuccès de ſon entrepriſe à M. de la Chétardie, qui n'en ſavoit rien. Le ſénat, & tous les grands de l'empire furent convoqués au palais de la nouvelle impératrice. Dès la pointe du jour, les troupes aſſemblées devant ce même palais, prêtèrent ſerment de fidélité; tout fut tranquille comme auparavant.

Eliſabeth diſoit, dans un de ſes manifeſtes, que la princeſſe *Anne* & ſon mari n'ayant aucun droit à l'empire de Ruſſie, ils ſeroient renvoyés en Allemagne avec toute leur famille; c'eſt ſans doute ce qu'on auroit dû faire. On les fit en effet partir de Pétersbourg avec une garde commandée par le général Sohikoff; mais ils furent enfermés, d'abord dans la citadelle de Riga, enſuite dans celle de Dunamunde, puis à Oranienbourg, ville bâtie par le prince Menzikoff ſur les frontières de l'Ukraine; enfin à Kolmogori, lieu ſitué dans une iſle de la Dwina, à quatre-vingts verſtes d'Archangel. Ce fut là que la grande-ducheſſe mourut en couche au mois de mars 1746.

Pour l'infortuné prince Iwan, on ſait qu'ayant été ſéparé de ſes parens à Oranienbourg, il fut tranſporté à Schluſſelbourg, où, après une captivité de plus de ſeize ans, il fut tué la nuit du 4 au 5 juin 1762.

Les miniſtres de la maiſon de Brunſwick furent tous arrêtés au moment de la révolution, & le maréchal de Munick, malgré ſa diſgrace, fut arrêté comme les autres. On leur fit leur procès. Le comte Oſterman, qui, par ſa dextérité, s'étoit ſoutenu dans le miniſtère pendant cinq régnes, fut condamné à être roué vif, le maréchal de Munick à être écartelé, les autres à être décapités. L'impératrice leur fit grace de la vie; ils furent tous relégués en Sibérie. Eliſabeth fit vœu de ne punir perſonne de mort pendant ſon règne, & elle l'a rempli. Il ſeroit bien important pour la politique intérieure des états, qu'on eût obſervé avec ſoin quelle fut l'influence de cette conduite ſur la police de la Ruſſie.

Le comte Oſterman mourut vers 1747, à Beſorowa, ville de Sibérie, où étoit mort auſſi le prince Menzikoff. Le maréchal de Munich fut rappellé au commencement du règne de Pierre III; ſon retour fut un triomphe. Si cet empereur eût mieux ſuivi ſes conſeils, il auroit pu prévenir la révolution qui le renverſa du trône; cependant Catherine ſeconde, aujourd'hui régnante, nomma le maréchal de Munich directeur général des ports de la mer baltique, & des canaux de Ladoga. Il mourut le 16 octobre 1767, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Le comte de Worontzoff, qui, avec Leſtock, avoit été le principal agent de la révolution opérée en faveur d'Eliſabeth, fut fait vice-chancelier. Leſtock ſupplia l'impératrice de le récompenſer en argent, & de lui permettre de quitter la Ruſſie. L'impératrice, dit le comte de Manſtein, voulut avoir le plaiſir de l'élever aux dignités. *Voilà ce que je crains*, lui dit Leſtock; *ces dignités me feront des ennemis, & ces ennemis me feront exiler.* L'impératrice le fit ſon premier médecin, avec le titre de conſeiller-privé. En 1744, l'empereur Charles VII le fit comte de l'empire. » Au commencement, il » ne vouloit ſe méler que de la médecine; mais » l'impératrice lui parlant ſouvent d'affaires, il y » prit goût: ce fut lui qui procura l'élévation du » comte Beſtuchef; il eut lieu de s'en repentir, » & l'impératrice l'en avoit averti «. *Leſtock*, lui dit-elle, en lui accordant pour Beſtuchef une place importante, *je crains bien que vous ne donniez des verges pour vous fouetter.* En effet, la diſgrace de Leſtock, qu'il s'attira par ſes étourderies & ſes indiſcrétions, fut principalement l'ouvrage de Beſtuchef. Il fut enfermé quatre ans dans la forteresſe de Pétersbourg, puis exilé du côté d'Archangel; il fut rappellé par Pierre III, & mourut de la pierre le 12 juin 1767.

L'empereur, qui ſuccéda dans la ſuite à Eliſabeth, ſous le nom de Pierre III, étoit, comme on ſait, le duc de Holſtein, fils de la ſœur ainée d'Eliſabeth. Auſſi-tôt qu'Eliſabeth avoit été affermie ſur le trône, elle avoit fait venir ce prince en Ruſſie. Il fit abjuration de la religion proteſtante dans la cathédrale de Moſcow, embraſſa la religion grecque, & fut déclaré grand-duc. Il étoit petit-fils d'Hedwige, ſœur de Charles XII, roi de Suède, & à ce titre, il avoit des droits à la couronne de Suède; il fut même élu par les états de ce royaume; mais il refuſa cette couronne, & s'en tint à celle de la Ruſſie. Il épouſa en 1745 la princeſſe d'Anhalt-Zerbſt, connue aujourd'hui ſous le

nom de l'impératrice Catherine II, & dont nous avons vu en France le fils & la belle-fille, ſous les noms de comte & de comteſſe du Nord.

ANNEAU, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) petit corps circulaire que l'on met au doigt, ſoit pour ſervir d'ornement, ſoit pour quelque cérémonie.

L'*anneau* des évêques fait un de leurs ornemens pontificaux : on le regarde comme le gage du mariage ſpirituel que l'évêque a contracté avec ſon égliſe.

L'*anneau* des évêques eſt d'un uſage fort ancien. Le quatrième concile de Tolède, tenu en 633, ordonne qu'un évêque qui aura été condamné par un concile, & qu'enſuite un ſecond concile aura déclaré innocent, ſera rétabli dans ſa dignité, & que pour cela on lui rendra l'*anneau*, le bâton épiſcopal ou la croſſe, &c.

L'uſage de l'*anneau* a paſſé des évêques aux cardinaux, qui doivent payer une certaine ſomme *pro jure annuli cardinalitii*.

Origine des anneaux. Pline, *liv. XXXVII. ch. j.* obſerve que l'on ignore entièrement qui eſt celui qui a le premier inventé ou porté l'*anneau*, & qu'on doit regarder comme une fable l'hiſtoire de Promethée & celle de Midas. Les premiers peuples parmi leſquels nous trouvons l'uſage de l'*anneau* établi, ſont les Hébreux *Gen. xxxviij.* Dans cet endroit il eſt dit que Judas, fils de Jacob, donna à Thamar ſon *anneau* pour gage de ſa promeſſe : mais il y a apparence que l'*anneau* étoit en uſage dans le même temps chez les Egyptiens, puiſque nous liſons, *Gen. xlj.* que le roi Pharaon mit un *anneau* au doigt de Joſeph, comme une marque de l'autorité qu'il lui donnoit. Dans le premier liv. des rois, *ch. xxj.* Jezabel ſcelle de l'*anneau* du roi l'ordre qu'elle envoie de tuer Naboth.

Les anciens Chaldéens, Babyloniens, Perſes, & Grecs, ſe ſervoient auſſi de l'*anneau*, comme il paroit par différens paſſages de l'écriture & de Quinte-Curce. Ce dernier auteur dit qu'Alexandre ſcella de ſon propre ſceau les lettres qu'il écrivit en Europe, & qu'il ſcella de l'*anneau* de Darius celles qu'il écrivit en Aſie.

Les Perſans prétendent que Guiamſchild, quatrième roi de leur première race, eſt le premier qui ſe ſoit ſervi de l'*anneau*, pour en ſigner ſes lettres & ſes autres actes. Les Grecs, ſelon Pline, ne connoiſſoient point l'*anneau* du temps de la guerre de Troie ; la preuve qu'il en donne, c'eſt qu'Homère n'en fait point mention : mais que quand on vouloit envoyer des lettres, on les lioit enſemble avec des cordes que l'on nouoit.

Les Sabins ſe ſervoient de l'*anneau* dès le temps de Romulus : il y a apparence que ces peuples furent les premiers qui reçurent cette pratique des Grecs. Des Sabins elle paſſa aux Romains, chez qui cependant on en trouve quelques traces un peu de temps auparavant. Pline ne ſauroit nous apprendre lequel des rois de Rome l'a adopté le premier ; ce qui eſt certain, c'eſt que les ſtatues de Numa & de Servius Tullius étoient les premières où l'on en trouvoit des marques. Le même auteur ajoute que les anciens Gaulois & Bretons ſe ſervoient auſſi de l'*anneau*.

Matière des anneaux. Quelques-uns étoient d'un ſeul & unique métal ; d'autres étoient de pluſieurs métaux mêlés, ou de deux métaux diſtingués : car le fer & l'argent des *anneaux* étoient ſouvent dorés, ou au moins l'or étoit renfermé dans le fer, comme il paroit par un paſſage d'Artemidore, *liv. II, ch. v.* les Romains ſe contentèrent long-temps d'*anneaux* de fer ; & Pline aſſure que Marius fut le premier qui en porta un d'or, dans ſon troiſième conſulat, l'an de Rome 650. Quelquefois l'*anneau* étoit de fer, & le ſceau d'or ; quelquefois il étoit creux, & quelquefois ſolide ; quelquefois la pierre en étoit gravée, quelquefois elle étoit unie : dans le premier cas, elle étoit gravée tantôt en relief, tantôt en creux. Les pierres de cette dernière eſpèce étoient appellées *gemmæ effypæ*, & les premières, *gemmæ ſculpturâ prominente*,

La manière de porter l'*anneau* étoit fort différente ſelon les différens peuples : il paroit par le *chap. xxij de Jerémie*, que les Hébreux le portoient à la main droite. Chez les Romains, avant que l'on eût commencé à orner les *anneaux* de pierres précieuſes, & lorſque la gravure ſe faiſoit encore ſur le métal même, chacun portoit l'*anneau* à ſa fantaiſie, au doigt & à la main qu'il lui plaiſoit. Quand on commença à enchâſſer des pierres dans les *anneaux*, on ne les porta plus qu'à la main gauche ; & on ſe rendoit ridicule quand on les mettoit à la main droite.

Pline dit qu'on les porta d'abord au quatrième doigt de la main, enſuite au ſecond, ou index ; puis au petit doigt ; & enfin à tous les doigts, excepté celui du milieu. Les Grecs portèrent toujours l'*anneau* au quatrième doigt de la main gauche, comme nous l'apprend Aulugelle, *liv. X ;* la raiſon que cet auteur en donne eſt priſe dans l'Anatomie : c'eſt, ſelon lui, que ce doigt a un petit nerf qui va droit au cœur, ce qui fait qu'il étoit regardé comme le plus conſidérable des cinq doigts, à cauſe de ſa communication avec une ſi noble partie. Pline dit, que les anciens Gaulois & les anciens Bretons portoient l'*anneau* au doigt du milieu.

D'abord on ne porta qu'un ſeul *anneau* ; puis un à chaque doigt : Martial, *lix. XI, épig. lx.* enfin, un à chaque jointure de chaque doigt. *Voyez* Ariſtophane, *in Nub.* Peu-à-peu le luxe s'augmenta au point qu'on eut des *anneaux* pour chaque ſemaine. Juvenal, *ſat. vij.* parle d'*anneaux* ſemeſtres, *annuli ſemeſtres :* on eut auſſi des *anneaux* d'hiver & des *anneaux* d'été. Lampride remarque, *chap. xxxij.* que perſonne ne porta là-deſſus le luxe auſſi loin qu'Heliogabale, qui ne mit jamais deux fois le même *anneau*, non plus que les mêmes ſouliers.

On a auſſi porté les *anneaux* au nez comme des pendans d'oreilles. Bartholin a fait un traité ex-

Digitized by Google

près, *de annulis narium*, des *anneaux* des narines. S. Auguſtin nous apprend que c'étoit l'uſage parmi les Maures de les porter ainſi ; & Pietro della Valle fait la même remarque au ſujet des Orientaux modernes.

On peut dire qu'il n'y a preſque point de partie du corps où on n'ait porté l'*anneau*. Différens voyageurs nous aſſurent que dans les Indes orientales, les naturels du pays portent des *anneaux* au nez, aux lèvres, aux joues, & au menton. Selon Ramnuſio, les dames de Narſingua dans le Levant, & ſelon Diodore, *livre III*, les dames d'Ethiopie avoient coutume d'orner leurs lèvres d'*anneaux* de fer.

A l'égard des oreilles, c'eſt encore une choſe ordinaire par-tout que de voir des hommes & des femmes y porter des *anneaux*.

Les Indiens, particulièrement les Guzarates, ont porté des *anneaux* aux pieds. Lorſque Pierre Alvarèz eut ſa première audience du roi de Calicut, il le trouva tout couvert de pierres enchâſſées dans des *anneaux* : il avoit à ſes deux mains des braceletsi& des *anneaux* à ſes doigts; il en avoit juſqu'aux pieds & aux orteils. Louis Bortome nous parle d'un roi du Pegu, qui portoit à chaque orteil, ou gros doigt du pied, une pierre enchâſſée dans un *anneau*.

Uſage des anneaux. Les anciens avoient trois différentes ſortes d'*anneaux* : la première ſervoit à diſtinguer les conditions & les qualités. Pline aſſure que d'abord il n'étoit pas permis aux ſénateurs de porter un *anneau* d'or, à moins qu'ils n'euſſent été ambaſſadeurs dans quelque cour étrangère ; qu'il ne leur étoit pas même permis de porter en public l'*anneau* d'or, excepté dans les cérémonies; le reſte du temps ils portoient un *anneau* de fer : ceux qui avoient eu les honneurs du triomphe étoient aſſujettis à la même loi.

Peu-à-peu les ſénateurs & les chevaliers eurent la permiſſion de porter preſque toujours l'*anneau* d'or ; mais Acron, *ſur la Sat. vij. liv. II*, *d'Horace*, remarque qu'il étoit néceſſaire pour cela que l'*anneau* d'or leur eût été donné par le préteur.

Dans la ſuite l'*anneau* d'or devint une marque diſtinctive des chevaliers : le peuple portoit des *anneaux* d'argent, & les eſclaves des *anneaux* de fer : cependant l'*anneau* d'or étoit quelquefois permis au peuple, & Sévère accorda à ſes ſoldats la liberté de le porter. Auguſte donna la même permiſſion aux affranchis. Néron fit à la vérité dans la ſuite un réglement contraire ; mais on ceſſa bientôt de l'obſerver.

Les *anneaux* de la ſeconde eſpèce étoient ceux qu'on appelloit *annuli ſponſalitii*, *anneaux d'épouſailles* ou *de noces*. Quelques auteurs font remonter l'origine de cet uſage juſqu'aux Hébreux : ils ſe fondent ſur un paſſage de l'Exode, *xxxv. 22*. Léon de Modène cependant ſoutient que les anciens Hébreux ne ſe ſont jamais ſervis d'*anneau nuptial*. Selden, dans ſon *uxor hebraica*, *liv. II*, *ch. xjv.* remarque qu'à la vérité ils donnoient un *anneau* dans la cérémonie de mariage ; mais que cet *anneau* ne faiſoit que tenir lieu d'une pièce de monnoie de même valeur qu'ils donnoient auparavant. Les Grecs & les Romains faiſoient la même choſe ; & c'eſt d'eux que les chrétiens ont pris cet uſage, qui eſt fort ancien parmi eux, comme il paroît par Tertullien & par quelques anciennes liturgies, où nous trouvons la manière de bénir l'*anneau nuptial*.

Les *anneaux* de la troiſième eſpèce étoient deſtinés à ſervir de ſceaux : on les appelloit *cerographi*, ou *cirographi*.

Richard, évêque de Salisbury, dans ſes *Conſtitutions ann. 1217*, défend de mettre au doigt des femmes des *anneaux* de jonc, ou d'autre matière ſemblable, pour venir plus aiſément à bout de les débaucher ; & il inſinue en même-temps la raiſon de cette défenſe ; ſavoir, qu'il y avoit des filles aſſez ſimples pour croire que l'*anneau* ainſi donné par jeu étoit un véritable *anneau nuptial*.

De Breville, dans ſes *Antiquités de Paris*, dit que c'étoit autrefois une coutume de ſe ſervir d'*anneau* de jonc dans le mariage, lorſqu'on avoit eu commerce enſemble auparavant.

Les anciens Germains portoient un *anneau* de fer pour marque d'eſclavage, juſqu'à ce qu'ils euſſent tué un ennemi de la nation. Et dans le temps que les inveſtitures avoient lieu en Allemagne, l'empereur ou le prince qui confirmoit l'élection des évêques, leur mettoit au doigt l'*anneau paſtoral*. Dans l'égliſe romaine il a été défendu par des conciles aux eccléſiaſtiques de porter des *anneaux*, à moins qu'ils ne fuſſent conſtitués en dignité, comme évêques ou abbés. (*G*)

ANNEAU *du Pêcheur*, (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt le ſceau dont le pape ſelle tous les brefs apoſtoliques. Cet *anneau* s'appelle *anneau du pêcheur*, parce qu'on ſuppoſe que S. Pierre qui étoit pêcheur, en a uſé le premier pour ſceller ſes brefs apoſtoliques, & que les papes s'en ſervent après lui. Cependant les auteurs judicieux conviennent tous qu'il n'y a qu'environ 400 ans que ce terme eſt en uſage. Ce ſceau a l'image de S. Pierre.

Auſſi-tôt que le pape a rendu l'eſprit, le cardinal camerlingue en habit violet, vient, accompagné des clercs de la chambre en habit noir, reconnoître le corps du pape : il l'appelle trois fois par ſon nom de baptême, & fait dreſſer un acte ſur ſa mort par les protonotaires apoſtoliques. Là deſſus il prend du maître de la chambre du pape l'*anneau* du pêcheur, pour le faire rompre ; & ce ſceau ceſſe juſqu'après l'élection du nouveau pape. (+)

ANNEAUX *de Samothrace*, (*Hiſt. anc.*) *annuli Samothraciſerrei* ; c'étoient des eſpèces de taliſmans que la ſuperſtition avoit inventés, & que l'impoſture accréditoit : on gravoit ſur ces *anneaux* des caractères magiques, & on y enfermoit de l'herbe coupée en de certains temps, ou de petites pierres trouvées ſous de certaines conſtellations. Ceux qui portoient

ces *anneaux*, ſe croyoient à l'abri de toutes ſortes de revers, & aſſurés du ſuccès de tout ce qu'ils entreprenoient; on les appelloit *Samothraciens*, parce que les peuples de cette île s'appliquoient particuliérement à étudier les ſecrets de la nature. (*L.*)

ANNIBAL. (*Hiſt. des Carth.*) Ce général, dont le nom réveille en nous l'idée d'un génie fait pour la guerre, étoit de la famille Barca, la plus illuſtre de Carthage. Il n'avoit encore que ſept ans, lorſque ſon père Amilcar, le plus grand capitaine de ſon ſiècle, lui fit jurer ſur les autels des dieux, protecteurs de Carthage, une haine éternelle contre les Romains, & jamais ſerment ne fut plus religieuſement rempli. *Annibal*, élevé ſous la tente de ſon père, ſe familiariſa avec tous les périls; les fatigues du camp fortifiérent ſa vigueur naturelle, les combats furent les amuſemens de ſa jeuneſſe; ſon éducation toute guerriére développa le germe d'héroïſme renfermé dans ſon ame, & la nature ſembla lui avoir révélé des ſecrets que les hommes ordinaires n'apprennent qu'avec le ſecours de l'expérience. Amilcar, tué dans le ſein de la victoire, ſurvécut à lui-même dans un fils qui avoit le feu de ſes regards, la fierté de ſes traits & de ſa démarche. Ce grand homme lui laiſſa pour héritage ſon intrépidité tranquille, ſon déſintéreſſement & ſes inclinations belliqueuſes, ſa capacité, & ſur-tout ſa haine contre les Romains.

Hannon, chef de la faction oppoſée à la famille Barca, regarda toujours la guerre comme deſtructive dans une république commerçante. La faction Barcine étoit perſuadée que c'étoit par les armes qu'on pouvoit aſſurer les proſpérités publiques, en ſe rendant redoutable à ſes voiſins. Aſdrubal, gendre d'Amilcar, & ſon ſucceſſeur dans le commandement de l'armée d'Eſpagne, pria le ſénat de Carthage de lui envoyer *Annibal*, âgé de vingt-deux ans, pour le perfectionner dans l'art de la guerre. Hannon s'oppoſa à cette demande, prévoyant que le feu de ce jeune courage alloit allumer un incendie difficile à éteindre; ſon oppoſition fut impuiſſante. *Annibal* partit pour faire l'eſſai de ſes talens ſous ſon beau-frère. Après la mort d'Aſdrubal tous les yeux ſe fixèrent ſur lui. Les vieux ſoldats qui avoient combattu & triomphé ſous ſon père, le demandèrent pour marcher à leur tête, & le choix de l'armée fut confirmé par le ſuffrage du ſénat. La conquête de Sagonte fut le prélude de ſes victoires: cette ville alliée des Romains, étoit la ſeule qui eût conſervé ſon indépendance. *Annibal* ne voulut pas laiſſer ſubſiſter ce monument de la liberté qui ſembloit reprocher aux autres villes la honte de leur ſervitude. Ce ſiège mémorable eſt un triſte & ſublime témoignage de ce que peut ſouffrir un peuple fier qui combat pour ſon indépendance. Les Sagontins aimérent mieux mourir libres que de vivre eſclaves: toute la jeuneſſe moiſſonnée dans les premières attaques ne laiſſa à cette ville pour défenſeurs que des femmes & des vieillards à qui *Annibal* offrit de leur conſerver la vie; mais ces furieux aimèrent mieux s'enſevelir ſous les ruines de leurs remparts, que de laiſſer un monument de la clémence de leurs vainqueurs: ils portent leur or & tout ce qu'ils ont de plus précieux dans la place publique; ils allument un bûcher & ſe précipitent au milieu des flammes avec toutes leurs richeſſes.

La ruine de cette ville fut la cauſe de la ſeconde guerre punique. Les Romains, vainqueurs des Carthaginois dans la Sicile & la Sardaigne, parurent à *Annibal* des ennemis faciles à vaincre au ſein de l'Italie. Hannon, perſécuteur déclaré de la faction Barcine, ne vit dans ce projet que l'ivreſſe d'un jeune préſomptueux qui croyoit pouvoir tout exécuter, parce qu'il oſoit tout concevoir. *Annibal* ne chercha point d'autre apologie que ſes victoires. Son entrepriſe étoit audacieuſe, & il ne pouvoit trouver de modéle que dans Pyrrhus, dont le début avoit été brillant, mais qui avoit été trop malheureux pour faire naître l'envie de l'imiter. *Annibal* n'eut d'autre guide que ſon génie. Rien ne prouve mieux la fécondité de ſes reſſources, que les moyens qu'il employa pour préparer ſes ſuccès & pour en aſſurer la durée. Son premier ſoin fut d'éteindre, dans le ſoldat, cet attachement qui nous rappelle ſans ceſſe vers les lieux qui nous ont vu naître: il leur exagéra les richeſſes de l'Italie qui devoient être leur récompenſe. Rien n'inſpire plus de confiance en nous que d'en avoir dans les autres, il parut aſſuré de la fidélité de ſes ſoldats; il leur permit d'aller faire leurs adieux à leurs parens, dont ils alloient être pour long-temps éloignés, en leur faiſant promettre de ſe rendre ſous leurs drapeaux au retour du printemps. Ils furent fidèles à leur engagement & tous eurent le même empreſſement.

Lorſqu'il fit la revue de ſon armée, il s'apperçut que quelques-uns murmuroient d'avoir les Alpes à traverſer, & ſur-tout d'abandonner leur famille pour aller chercher les périls dans une terre étrangère. Sept mille de ces murmurateurs furent licenciés avec ignominie, & l'armée moins nombreuſe n'en fut que plus redoutable, parce que la lâcheté eſt contagieuſe. Ce fut dans le choix des nations dont il forma ſon armée, qu'il montra le plus de diſcernement. La Numidie & l'Eſpagne renommées par la bonté de leurs chevaux, formèrent ſa cavalerie. Les îles Baléares lui fournirent des frondeurs, & la Crete des archers. Chaque peuple fut encore employé dans l'exercice de ſon talent; il arma ſes ſoldats à la Romaine, & ne rougit pas d'emprunter de ſes ennemis le ſecret de les vaincre. Avant de s'éloigner, il pourvut à la défenſe de Carthage, en tranſportant les Eſpagnols en Afrique & les Africains en Eſpagne, afin que les deux nations euſſent des gages réciproques de leur fidélité.

Annibal s'aſſura de l'amitié de tous les petits rois dont il avoit à traverſer les états. Il ſe mit en marche avec une armée de quatre-vingts mille hommes de pied, de douze mille chevaux & de trente-ſept

trente-ſept éléphans. La religion qui ſert la politique des grands, fut employée à élever le courage des ſoldats; il fit publier qu'il avoit vu en ſonge un jeune homme d'une taille extraordinaire, que Jupiter envoyoit pour le conduire en Italie : ce menſonge ne trouva point d'incrédules. Son armée étoit un aſſemblage d'hommes dont la guerre étoit l'unique reſſource. La plupart qui avoient combattu ſous Amilcar, ſe flattoient de vaincre encore ſous ſon fils. La licence eſt bannie du camp, & le néceſſaire ſe trouve ſous la tente où l'on ne connoit pas le ſuperflu. Les petits ſouverains des Pyrénées & des Gaules qui ont à négocier avec lui, n'exigent que ſa parole pour gage des traités. Sa franchiſe militaire inſpire une confiance qui réfute les calomnies dont les écrivains Romains ont flétri ſa candeur. Les rois qu'il ne peut s'attacher par des bienfaits, éprouvent ſes vengeances; quoiqu'il évitât de multiplier ſes ennemis, il eut toujours à combattre juſqu'à ſa deſcente dans l'Italie : ſon eſprit fécond en inventions, ſe manifeſta dans les moyens qu'il employa pour faire paſſer le Rhône à ſes éléphans. Son armée tombe dans le découragement, à la vue des Alpes couvertes de neiges & de glaces. Les habitans, avec leur barbe ſale & longue, étoient vêtus de peaux, & reſſembloient plutôt à des animaux féroces qu'à des hommes. On avoit tout à craindre des Allobroges, habitans de ces montagnes arides & glacées, qui ſeuls en connoiſſoient les abimes & les défilés. Le général Carthaginois, frappé de leur pauvreté, les crut plus acceſſibles à la ſéduction de ſes préſens; mais ils affectèrent d'être généreux & déſintéreſſés, afin qu'il ne ſe précautionnât point contre le deſſein qu'ils avoient formé de s'enrichir de ſes dépouilles. Ils le ſuivirent dans ſa marche, & ils ſe tinrent le jour ſur la cime des rochers, d'où ils rouloient des pierres qui écraſoient dans leur chûte les hommes & les chevaux. Leurs hurlemens devenus plus affreux par l'écho des montagnes, effrayoient les bêtes de ſomme qui ſe précipitoient dans les abîmes avec le bagage. *Annibal* s'étant apperçu qu'ils quittoient leurs rochers pendant la nuit, profita des ténèbres pour s'en emparer, & quand à la renaiſſance du jour ils vinrent pour reprendre leur poſition ordinaire, il furent étonnés de voir les Carthaginois maîtres des hauteurs qui dominoient ſur leurs têtes.

Annibal ſorti de ce danger, eut de nouveaux combats à ſoutenir contre une nation Gauloiſe, qui avoit formé des établiſſemens dans ces lieux diſgraciés de la nature. Ces Gaulois tranſplantés avoient ſubſtitué à la candeur de leur première patrie les ruſes italiennes : ils s'offrirent à lui fournir des guides, qui l'engagèrent dans des défilés, où tous les Carthaginois euſſent péri ſous un général moins fécond en reſſources. Après neuf jours de marche, ſon armée épuiſée de fatigues, arrive au ſommet des Alpes, d'où elle découvre les plaines riantes & fertiles de l'Italie. Cette armée nombreuſe & brillante, en partant de la nouvelle Carthage, ſe trouva réduite à vingt mille hommes en entrant en Italie. Il n'avoit alors ni places, ni magaſins, ni alliés; toute ſa confiance étoit dans la bonté de ſes troupes, dans la ſupériorité de ſes talens. Si on lui eût fourni une flotte pour tranſporter ſes troupes, on eût prévenu la perte que devoit naturellement cauſer une marche ſi longue & ſi pénible; mais Carthage, ſollement ambitieuſe, avoit négligé ſa marine au moment même qu'elle avoit eu la vanité d'être conquérante.

Annibal ne pouvoit réparer ſes pertes qu'en ſe faiſant des alliés. Il publia qu'il n'étoit venu dans l'Italie que pour l'affranchir du joug de ſes tyrans, motif dont ſe couvre toujours l'ambitieux & qui ſéduit toujours un peuple chargé de fers. Turin rejetta ſon amitié, elle en fut punie par le carnage de ſes habitans. Cette ſévérité lui parut néceſſaire pour déterminer les eſprits flottans entre les Romains & lui : on croit aiſément que celui qui punit eſt le plus fort. La cruauté, ſi l'on en croit les hiſtoriens Romains, lui étoit naturelle; mais il paroit qu'elle lui fut inſpirée par la politique. Il fut cruel, quand il fut dans la néceſſité de l'être; mais toujours maître de ſes penchans, il fut généreux & clément pour le ſuccès des affaires, & ſon caractère fut toujours aſſervi à ſes intérêts. Les Gaulois, ennemis ſecrets des Romains, dont ils avoient à ſe plaindre, penchoient pour les Carthaginois qui pouvoient les venger; mais ils n'oſoient ſe déclarer avant que la victoire eût décidé du ſort des deux peuples rivaux. *Annibal* réduit à la néceſſité d'être heureux dans la guerre, ne pouvoit ſe diſſimuler qu'une ſeule défaite décidoit de ſa ruine, & qu'il lui falloit une continuité de victoires pour ſe maintenir dans une terre étrangère. Les Romains en temporiſant l'auroient ruiné inſenſiblement : mais leurs généraux qui avoient plus de courage que de capacité, auroient cru flétrir la gloire de la république, s'ils n'avoient accepté la bataille que les Carthaginois leur préſentèrent. Les deux armées en vinrent aux mains ſur les bords du Teſin. *Annibal* avant d'engager l'action, immole un agneau dont il écraſe la tête, en conjurant Jupiter de l'écraſer de même, s'il n'abandonnoit pas à ſes ſoldats tout le butin, promeſſe bien ſéduiſante pour des hommes qui faiſoient la guerre moins par un motif de gloire, que par un ſentiment d'avarice. La victoire ſe déclara pour les Carthaginois, & ce furent les Numides qui eurent tout l'honneur de cette journée. Les anciens Romains faiſoient conſiſter leur force dans l'infanterie, & leur mépris pour la cavalerie ſubſiſta juſqu'à la guerre de Pyrrhus, qui, avec ſes eſcadrons Theſſaliens, leur fit changer de ſentiment. La cavalerie Numide d'*Annibal* inſpira tant de terreur aux légions, qu'elles n'oſèrent plus deſcendre dans la plaine pendant tout le cours de cette guerre.

Dès qu'*Annibal* fut heureux, ſon alliance fut

recherchée. Les Gaulois furent les plus empressés à se ranger sous son drapeau, & Rome se vit pour la première fois abandonnée de ses alliés. Le consul affoibli par leur défection, fut dans l'impuissance de tenter la fortune d'un nouveau combat, il se retrancha sur une hauteur inaccessible à la cavalerie; son arrière-garde eût été défaite dans sa marche, si les Numides ne se fussent occupés à piller le camp qu'il venoit de quitter. *Annibal*, laborieux & toujours occupé dans son loisir, étudia le caractère du nouveau général qu'on venoit de lui opposer. C'étoit le consul Sempronius, dont la fougue impétueuse formoit un soldat intrépide, mais qui n'avoit aucun des talens d'un général. Quelques avantages mal disputés augmentèrent sa vanité; & dès qu'il se crut redoutable, il agit sans précaution. Ce fut en irritant son orgueil qu'*Annibal* l'attira dans des embûches qui coûtèrent cher aux Romains, à la journée de Trèbie. Ce fut dans cette occasion qu'il se montra supérieur à lui-même: il fut vainqueur, parce qu'il employa tous les moyens qui assurent la victoire; habile à choisir son camp & à profiter de tous les avantages du terrein, il dirigea tous les mouvemens de son armée avec le même calme que s'il eût été dans le silence du cabinet. Ses plus brillans succès ne pouvoient que l'affoiblir, & en étendant ses conquêtes, il divisoit ses forces pour contenir les peuples subjugués. Il s'arrêta dans le cours de ses prospérités pour se fortifier par de nouvelles alliances. Ce fut alors qu'il se montra aussi grand politique qu'il étoit habile général; il usa de la plus grande rigueur envers les Romains prisonniers; mais généreux envers leurs alliés, il les renvoya comblés de présens, pour mieux les détacher de l'amitié de leurs tyrans. Ce fut par cette conduite qu'il se montra bien supérieur à Pyrrhus qui ne fut généreux qu'envers les Romains, & qui ne maltraita que leurs alliés.

Les Gaulois fatigués de nourrir une armée d'étrangers sur leurs terres, murmurèrent de supporter tout le poids de la guerre. Il est difficile de faire subsister une armée sur les possessions de ses alliés, à qui l'on doit toujours des ménagemens. *Annibal*, pour faire cesser d'aussi justes plaintes, tourna ses armes contre la Toscane. Il lui fallut traverser des marais dont les vapeurs meurtrières lui enlevèrent beaucoup de soldats; & comme il donnoit à tous l'exemple de la fatigue & de la patience, il perdit un œil dans cette marche pénible: il choisit son camp dans une plaine vaste & fertile qui pouvoit fournir aux hommes & aux animaux des subsistances abondantes & faciles. Rome lui avoit opposé un général vain & audacieux qui, admirateur de lui-même, se croyoit l'arbitre des événemens. *Annibal* connoissant l'esprit superbe de Flaminius, irrita sa témérité présomptueuse en brûlant à ses yeux les villages des alliés des Romains. Le consul, témoin impatient de tant de ravages, s'abandonna aux saillies de son courage imprudent; il prit la résolution de combattre, & c'étoit où vouloit le réduire *Annibal*, qui n'avoit que l'alternative ou de vaincre ou d'abandonner l'Italie. L'action s'engagea prés du lac de Trasimène, & le consul imprudent perdit la bataille avec la vie.

Aprés la journée de Trasimène, Rome créa un dictateur qui, par caractère & par système, s'écarta des maximes de ceux qui l'avoient précédé dans le commandement. Avant de se livrer à l'ambition de vaincre, il prit toutes sortes de précautions pour n'être pas vaincu; il falloit rassurer les soldats épouvantés par trois sanglantes défaites. Il releva leur courage avant de s'exposer à en faire l'expérience: telle fut la conduite du dictateur Quintus Fabius, homme froid & réfléchi qui préféroit l'utilité à l'éclat. On lui avoit donné pour général de la cavalerie Marcus Minutius, homme plus violent que courageux, qui mettoit de la hauteur où il falloit de la sagesse, de l'audace où il falloit de la circonspection. Fabius, revêtu d'un titre stérile, gémissoit sur sa patrie qui prostituoit sa confiance à un téméraire. *Annibal* ne fut pas long-temps sans s'appercevoir de l'opposition de leur caractère; il présenta plusieurs fois le combat à Fabius qui jamais ne succomba à la tentation de l'accepter. Minutius au contraire regardoit ces défis comme autant d'affronts faits au nom Romain, & il taxoit de lâcheté la circonspection du dictateur. *Annibal*, ingénieux à rendre Fabius suspect, porta le fer & la flamme dans le plus beau pays de l'Italie, & respecta les domaines du dictateur, pour faire soupçonner qu'il étoit d'intelligence avec lui; & tandis qu'il travaille à le décrier, il exalte les talens de Minutius qu'il affecte de craindre. Il engageoit de fréquentes escarmouches, où il laissoit prendre au général de la cavalerie une petite supériorité qui augmentoit sa présomption & son crédit parmi les Romains; en effet, ceux-ci éblouis par ses succès, partagèrent le commandement, & chacun eut son camp à part. Le sénat fut dirigé dans cette occasion par *Annibal*, qui sous sa tente sembloit présider aux délibérations des Romains. Dès que Minutius eut son camp séparé, il crut pouvoir exécuter tout ce qu'il osa concevoir; *Annibal* s'en approcha & fut l'attirer au combat, en paroissant vouloir l'éviter. Minutius y eût péri avec toute son armée, si Fabius, qui devoit être son ennemi, n'eût été assez généreux pour le dégager.

Varron, censeur amer de la sage lenteur de Fabius, fut nommé consul pour l'année suivante. C'étoit un homme exercé dans les tumultes populaires, où l'audace & l'inquiétude de l'esprit usurpent la réputation qui n'est due qu'à la sagesse & aux talens. Par l'impétuosité de son caractère, il ne savoit rien prévoir, ni rien craindre.

On lui avoit donné pour collègue Paul Emile, dont l'intrépidité ſage & tranquille étoit dirigée par la prudence. Leurs avis étoient toujours oppoſés ; l'un, impatient & bouillant, cherchoit l'occaſion de combattre ; l'autre, circonſpect ſans timidité, attendoit les moyens de vaincre. Comme le commandement étoit alternatif, Varron ſaiſit le jour où l'armée étoit à ſes ordres pour engager la célèbre bataille de Cannes. Le ſuccès mit le comble à la gloire d'*Annibal*. Trente mille Romains expirèrent ſur le champ de bataille, & dix mille furent faits priſonniers : jamais victoire ne fut plus complette. Ce jour eût été le dernier des Romains, ſi *Annibal* eût pourſuivi ſes avantages, en marchant droit à Rome. Maharbal lui promettoit à ſouper dans le capitole, & le voyant ſourd à ſes conſeils, il lui dit : *vous ſavez vaincre, Annibal, vous ne ſavez pas profiter de la victoire.*

Un peu plus d'activité eût terminé tous ſes travaux, & cette faute eſt un témoignage que les plus grands génies ont leurs bornes, que la patience s'épuiſe, & que le courage a des momens de langueur. Les eſprits vaſtes, à force de trop voir, ſe font des difficultés qui les arrêtent dans leur marche. La réputation de Rome la ſoutint au bord du précipice. Les légions étoient détruites, *Annibal* crut les voir toujours armées. Son imagination lui repréſente une puiſſance qui n'eſt plus. Il réfléchit quand il faut exécuter, & le ſouvenir des obſtacles qu'il a ſurmontés, lui en montre de plus grands à vaincre. Ceux qui entreprennent de le juſtifier, s'appuient ſur la conſtitution de ſon armée, plus propre à livrer des batailles qu'à former des ſièges. Ceux qu'il avoit entrepris juſqu'alors lui avoient mal réuſſi, & les villes les plus obſcures avoient été l'écueil de ſa gloire, parce qu'il avoit peu de bonne infanterie, & qu'il manquoit de machines, comme de ſubſiſtances réglées. C'eût été expoſer ſon armée à périr devant une ville munie abondamment du néceſſaire ; & en la perdant, il perdoit toute ſa conſidération dans une terre étrangère, où il falloit être le plus fort pour être le plus reſpecté ; ainſi, il lui parut plus prudent de s'établir proche de la mer, d'où il pouvoit recevoir plus commodément les ſecours de Carthage.

Rome dut encore ſon ſalut aux diviſions du ſénat de Carthage, & lorſqu'*Annibal* demanda de nouveaux ſecours pour profiter de ſes avantages, Hannon, plus ennemi de la famille Barcine que des Romains, parla plutôt comme un de leurs alliés, que comme un Carthaginois. *Quoi !* dit-il, *on nous demande encore des troupes & de l'argent ! Et que demanderoit-il, s'il avoit été vaincu ? Ou c'eſt un impoſteur qui cherche à nous ſéduire par de fauſſes nouvelles, ou c'eſt un avare exacteur qui après s'être enrichi des dépouilles de l'ennemi, veut encore épuiſer ſa patrie.* Le ſénat Romain tint une conduite toute oppoſée, il ne ſe diſſimula point ſes pertes, mais il ne ſentit point ſa foibleſſe : il fut défendu aux femmes de pleurer. Les débris de l'armée vaincue furent envoyés en Sicile pour y cacher la honte de leur défaite, & pour y vieillir dans l'ignominie. Les priſonniers qu'*Annibal* vouloit rendre pour une modique rançon, ne furent point rachetés, comme étant dégradés du rang de citoyens Romains. On envoya des hommes & des vivres aux alliés, & Rome, pour donner une idée de ſa force, refuſa le ſecours que Naples lui offrit. *Annibal*, dont les plus redoutables ennemis étoient dans Carthage, y trouvoit ſans ceſſe des oppoſitions. Les ſecours qu'on lui préparoit étoient ou trop lents ou trop foibles, & ne pouvant faire agir ſon armée avec gloire, il l'en dédommagea en lui faiſant goûter les délices de Capoue. De vieux ſoldats accoutumés à tout ſouffrir, furent d'autant plus ardens pour les plaiſirs, qu'ils les avoient juſqu'alors ignorés. Des hommes accoutumés à une vie dure & auſtère, ſi tout-à-coup on leur offre l'abondance, tombent bientôt dans la débauche. Les Carthaginois nageant dans les délices, ſe dépouillèrent de leur rudeſſe, & ce qui leur avoit paru mâle & généreux, ne leur parut plus qu'une auſtérité groſſière dont il falloit laiſſer l'erreur à des peuples ſauvages. Ce fut aux délices de Capoue qu'on imputa le relâchement de la diſcipline, comme ſi des ſoldats riches des dépouilles de l'Italie, n'euſſent point trouvé par-tout des alimens à leur luxe & à leurs débauches.

Annibal étoit le ſeul dont les délices de Capoue n'avoient point amolli le courage ; mais quand il fallut recommencer les hoſtilités, il ne trouva que des ſoldats ſans émulation & ſans vigueur, également inſenſibles à la gloire & aux reproches. Les généraux Romains avoient profité de leurs défaites & de ſes leçons ; mais *Annibal*, quoique mal ſecondé de Carthage & de ſon armée, fut ſe maintenir dans l'Italie, dont les Carthaginois l'arrachèrent, pour qu'il vint les défendre contre Scipion, qui déſoloit l'Afrique. Ce général obéit avec la même docilité qu'on auroit pu exiger du dernier des citoyens ; mais obligé de s'éloigner d'un lieu qui avoit été le théâtre de ſa gloire, il vomit mille imprécations contre la faction d'Hannon. » Ce » ne ſont pas les Romains, s'écrioit-il, qui m'ont » vaincu ; ce ſont des citoyens impies qui m'ar» rachent à la victoire «. Tranſporté de fureur, il fit maſſacrer un corps d'Italiens qui refuſa de le ſuivre. Pendant le cours de ſa navigation, ſes yeux reſtèrent fixés ſur l'Italie, les larmes arroſoient ſon viſage ; il ne pouvoit ſoutenir l'idée que Rome alloit devenir la dominatrice d'un pays dont il avoit réglé le deſtin ; & il ſe reprocha mille fois de n'avoir point marché au capitole après la journée de Cannes. Dès qu'il fut débarqué en Afrique, les Carthaginois reprirent leur ſupériorité. Ses ſuccès ne pouvoient être durables ; il étoit trop clairvoyant pour eſpérer de ſe ſoutenir parmi un peuple déchiré de factions. Quoiqu'il ne reſpirât que la guerre, il adopta un ſyſ-

tème pacifique ; il fit demander à Scipion une entrevue pour traiter de la paix. Ces deux grands capitaines, pénétrés d'une admiration réciproque, ſe donnèrent les louanges les plus délicates, & ne purent convenir des conditions du traité. Chacun ſe retira dans ſon camp pour ſe diſpoſer au combat. *Annibal*, forcé d'engager une action à la tête d'une multitude ſans diſcipline & ſans courage, en préſagea les ſuites funeſtes. Il combattit, ſon armée fut vaincue ; mais il conſerva toute ſa gloire. La défaite des ſoldats mercenaires entraina la perte de toute l'armée ; le corps de réſerve, compoſé de vieux ſoldats qui avoient ſervi en Italie, fut inébranlable : la plupart moururent avant d'avoir été vaincus. Ces braves guerriers furent l'éloge du maître qui leur avoit donné des leçons ; les Carthaginois, les Romains, & ſur-tout Scipion, réunirent leurs voix pour applaudir à ſa capacité. La paix fut conclue à des conditions fort humiliantes pour les Carthaginois ; mais elle fut bientôt violée par les Romains qui refuſèrent de rendre les ôtages, ſous prétexte qu'*Annibal* étoit toujours à la tête d'une armée. Le ſénat de Carthage le deſtitua du commandement, pour l'élever à la première magiſtrature. Il remplit les devoirs de ſuffète avec l'intelligence d'un homme qui auroit vieilli dans les fonctions de cet emploi. Les finances furent adminiſtrées avec un déſintéreſſement qui lui étoit naturel ; les impoſitions furent réparties avec égalité, les abus furent réformés. Quelque temps après Rome envoya des députés chargés d'ordres ſecrets de ſe défaire d'*Annibal*, ſoupçonné d'intelligence avec Antiochus, qui faiſoit des préparatifs de guerre contre les Romains. *Annibal* pénétra leur deſſein, & le prévint par la fuite. Il alla joindre le roi de Syrie à Epheſe, & il l'eut bientôt aſſocié à ſes vengeances, l'aſſurant que c'étoit aux portes de leur ville que les Romains étoient faciles à vaincre. Il ne lui demanda que cent vaiſſeaux & dix-ſept mille hommes de débarquement, pour faire une deſcente en Italie. Le ſénat envoya Villius en ambaſſade vers Antiochus ; on dit que Scipion lui fut donné pour collègue, & que dans une entrevue qu'il eut à Epheſe avec *Annibal*, il lui demanda quel avoit été, ſelon lui, le plus grand capitaine ? C'eſt Alexandre, répondit le Carthaginois, & Pyrrhus eſt le ſecond parce qu'il a ſu vaincre les Romains. Interrogé quel étoit celui à qui il aſſignoit le troiſième rang. A moi, répondit-il avec confiance. Et que ſeriez-vous donc, lui dit Scipion, ſi vous m'aviez vaincu ? Je me ſerois, répliqua-t-il, nommé le premier.

La guerre fut déclarée. Il tâche de ſe fortifier de l'alliance de Philippe de Macédoine. Les conſeils d'*Annibal* ne furent point ſuivis. On lui donna le commandement d'une flotte qui en vint aux mains avec les Rhodiens ; mais il fut mal ſecondé, trahi même par un général Syrien, qui prit la fuite avec ſon eſcadre ; il n'eut que la gloire de faire une belle retraite. Antiochus ſe détermina à la paix, dont une des conditions fut de livrer *Annibal* ; mais il eut la dextérité de ſe ſouſtraire à la pourſuite de ſes ennemis, il alla chercher un aſyle à la cour de Pruſias, roi de Bithynie, qui le mit à la tête de ſes armées. Il l'employa contre Eumènes, roi de Pergame, allié des Romains, qui le voyant prêt à ſuccomber, envoyèrent Flaminius à la cour de Pruſias pour ſe plaindre de l'aſyle qu'il donnoit à leur ennemi. Ce monarque, violateur de la foi des traités, fit inveſtir ſa maiſon par des ſatellites ; toutes les avenues furent occupées par cette troupe d'aſſaſſins. Ce grand homme, qui n'étoit attaché à la vie que par l'eſpoir de ſe venger des Romains, prévint la honte d'être leur captif, en avalant du poiſon. Avant d'expirer, il fit les imprécations des mourants & des opprimés contre ſes ennemis, en invoquant les dieux garants & vengeurs des droits de l'hoſpitalité. Enfin, tenant dans ſes mains la coupe empoiſonnée, il dit : (& ce furent ſes dernières paroles) *Délivrons les Romains de l'inquiétude que leur cauſe un vieillard décrépit, dont il ne peuvent attendre la mort.*

Telle fut la fin de ce grand homme, qui mourut âgé de ſoixante-dix ans dans un village de Bithynie, appellé *Lybiſſa*. On grava ſur ſa tombe cette inſcription : *Ici repoſe Annibal.* Ce nom ſeul faiſoit naître une plus grande idée, que les panégyriques les plus éloquens. Malgré toutes les couleurs odieuſes dont les hiſtoriens romains ont noirci ſon portrait, ils ont eu aſſez de pudeur pour reſpecter ſes talens, & lui accorder quelques vertus : voici à-peu-près l'idée que nous en donne Tite-Live. *Annibal*, également né pour tous les emplois, eût été un grand magiſtrat dans des temps pacifiques, comme il fut un grand capitaine dans un ſiècle de guerre. L'obéiſſance n'eut pour lui rien de pénible, & revêtu du commandement, il l'exerça ſans orgueil. Tant qu'il fut ſubordonné à Aſdrubal, il fut chargé des entrepriſes les plus périlleuſes. Audacieux ſans témérité, c'étoit dans les plus grands dangers qu'il déployoit cette intrépidité tranquille, qui ſait tout prévoir & ne rien craindre. Le ſoldat, qui marchoit ſous ſes ordres, étoit animé du feu de ſon courage. Son corps, endurci par le travail, ſupportoit toutes les fatigues. Les chaleurs les plus exceſſives, les froids les plus rigoureux, ne pouvoient altérer ſa vigueur naturelle. Sobre & frugal, il ſe nourriſſoit d'alimens groſſiers, & n'en uſoit que pour contenter la nature. Ennemi de toutes les voluptés, il réſiſtoit ſans efforts à toutes leurs amorces. Il n'avoit point de temps marqué pour dormir, & il ne ſe repoſoit que quand il n'avoit plus rien à faire. Ce n'étoit pas ſur le duvet, ſur la laine ou la plume qu'il goûtoit le ſommeil ; la terre lui ſervoit de lit. Il ne cherchoit point le ſilence des palais pour dormir, c'étoit dans le tumulte du camp qu'il prenoit ſon repos ; c'étoit-là qu'on le voyoit couché parmi les ſentinelles, ou dans le

Digitized by Google

corps-de-garde. Simple, & même négligé dans ſes vêtemens, il ne ſe diſtinguoit que par la magnificence de ſes armes & la beauté de ſes chevaux.

Le même écrivain ne nous fait pas un portrait auſſi avantageux de ſon cœur. Il le peint cruel juſqu'à la férocité, parjure, & toujours prêt à enfreindre les droits les plus ſacrés; impie & ſacrilège, mépriſant les dieux & leurs miniſtres. On fixe ſa mort à l'an 3821 du monde. (*T—N.*)

ANNIUS DE VITERBE, ou JEAN NANNI, dominicain, (*Hiſt. mod.*) maître du ſacré palais ſous le pape Alexandre VI, eſt principalement connu par ſes dix-ſept livres d'antiquités, imprimés à Rome en 1498 *in-fol.*, & en 1552 *in-8°*. C'eſt une compilation qui a induit en erreur les ignorans, & même quelques ſavans. Il y entaſſe tous les écrits ſuppoſés, attribués aux anciens auteurs; tels que Xénophon, Philon, &c. On croit que ce n'étoit qu'un homme crédule, & non pas un impoſteur; mais l'inconvénient ſeroit le même pour les lettres, ſi on n'en avertiſſoit pas. Il mourut à Rome en 1502, âgé de ſoixante-dix ans.

ANSEGISE. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom de deux perſonnages connus; l'un abbé, a rendu ſervice aux lettres, en recueillant les capitulaires de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, dont Baluze a depuis donné une ſi bonne édition: l'autre, étoit archevêque de Sens, le pape Jean VIII le fit primat des Gaules & de la Germanie, primatie à laquelle s'oppoſèrent Hincmar & d'autres évêques. Le premier mourut en 854, le ſecond en 883.

ANSELME. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom de pluſieurs perſonnages connus, tels que: 1°. ſaint ANSELME, natif d'Aouſte, abbé du Bec en France, archevêque de Cantorbéri en Angleterre. Prélat de l'égliſe alors militante, il paſſa toute ſa vie dans les combats eccléſiaſtiques; il vécut au milieu des diſputes ſur la proceſſion du Saint-Eſprit, de la rivalité de l'anti-pape Guibert, & du pape Urbain II & de la grande querelle du ſacerdoce & de l'empire. Il fut brouillé avec Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, mauvais roi, pour la querelle d'Urbain & de Guibert, Guillaume étoit pour Guibert, *Anſelme*, pour Urbain. Retiré à Rome, il diſputa ſur la proceſſion du Saint-Eſprit contre les Grecs, au concile de Bari en 1098. Rappellé en Angleterre par Henri I, frère & ſucceſſeur de Guillaume le Roux, il ſe brouilla encore avec lui pour la querelle des inveſtitures, & fut encore errant en France & en Italie. Il revint mourir à Cantorbéri; ſa mort arriva en 1109. Il étoit né en 1033. Dom Gerberon a donné en 1675 une bonne édition de ſes œuvres *in-folio*.

2°. ANSELME, mantouan, évêque de Luques en Toſcane, ne mérite guères qu'on en parle que par le ſingulier ſcrupule qui lui fit remettre ſon évêché, parce qu'il avoit, ſelon lui, eu le tort, & même commis le crime d'en recevoir l'inveſtiture de l'empereur Henri IV. On peut croire qu'il n'y perdit rien, & que le pape Grégoire VII lui rendit ſon évêché. Mort en 1086.

3°. Le P. ANSELME, auguſtin déchauſſé, ſi connu par ſon *Hiſtoire généalogique & chronologique de la maiſon de France & des grands officiers de la couronne.* Mort à Paris, ſa patrie, en 1694, âgé de ſoixante-neuf ans. Son ouvrage, d'abord imparfait & fautif, eſt devenu meilleur par le travail de Duſourny & des pères Ange & Simplicien, ſes continuateurs. Dans l'état où eſt actuellement cette utile compilation, elle eſt eſtimée, conſultée & citée, malgré beaucoup d'omiſſions & de fautes.

4°. L'abbé ANSELME, (ANTOINE) connu par des ſermons & des panégyriques, & par quelques diſſertations inſérées dans les mémoires de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, dont il étoit membre. Il avoit été précepteur du marquis, depuis duc d'Antin. Il étoit né en 1652 à l'Iſle en Jourdain, petite ville de l'Armagnac; il mourut à ſon abbaye de Saint-Severin en Gaſcogne en 1737.

ANSER, (*Hiſt. anc.*) poëte latin, qui loua Marc-Antoine, & à qui Marc-Antoine donna une maiſon de campagne à Falerne, don précieux pour un poëte, & pour tout homme de lettres. Virgile auroit-il voulu faire une équivoque ſur le nom de ce poëte, qui ſignifie *une oie*, lorſqu'il a dit:

Argutos inter ſtrepere Anſer olores?

ANSON, (GEORGES) (*Hiſt. mod.*) L'amiral *Anſon*, ſi connu par ſon voyage autour du monde, fut un des plus heureux navigateurs, des plus intrépides guerriers & des plus honnêtes hommes de l'Angleterre. Son expédition de Payta, au Pérou, en 1741, auſſi glorieuſe pour lui, auſſi funeſte aux vaincus, auſſi utile aux vainqueurs que l'avoit été trente ans auparavant l'expédition de Rio-Janéiro, dans le Bréſil, par le fameux du Guay-Trouin; une foule d'autres expéditions moins importantes & moins déciſives, mais qui furent toujours le triomphe du petit nombre ſur la multitude & du talent ſur la force; l'audace avec laquelle il fit doubler le cap Horn à une petite chaloupe de huit canons, premier navire de cette eſpéce qui ait oſé paſſer ainſi d'une mer dans un autre, & qui s'empara depuis, dans la mer du Sud, d'un bâtiment eſpagnol de ſix cents tonneaux, dont l'équipage, dit l'Auteur des ſiécles de Louis XIV & de Louis XV, ne pouvoit comprendre comment il avoit été pris par une barque venue d'Angleterre dans l'Océan Pacifique; la conſtance avec laquelle il ſoutint, pendant la navigation la plus longue & la plus pénible, les fatigues, les dangers, les maladies, les tempêtes de diverſes mers, dont quelques-unes lui étoient inconnues; la courſe qu'il fit de la mer Pacifique à la mer des Indes, d'Acapulco aux iſles Mariannes, à la Chine, aux iſles Philippines, pour enlever le galion de Manille, qu'il enleva, quoique ce galion fût encore plus fort que lui lorſqu'il

Digitized by Google

ſe rendit; l'entrée triomphante qu'il fit à Londres avec les richeſſes, fruit de ſes exploits & de ſa bonne conduite, partagées à l'inſtant avec ſes officiers, ſes ſoldats & ſes matelots, ſans que le roi y eût aucune part; telles ſont les époques les plus remarquables de la vie de l'amiral *Anſon*; tels ſont ſes titres de gloire les plus connus: il en a d'autres qui mériteroient peut-être de l'être davantage; c'eſt qu'il s'attachoit par-tout à réparer les maux que fait la guerre, & que ces mêmes pays qu'on l'envoyoit ravager, & d'où il tranſportoit dans ſa patrie un butin immenſe, par-tout où il trouvoit un climat doux & un ſol fertile, il les couvroit de légumes & de fruits dont il avoit apporté les ſemences & les noyaux; de ſorte qu'il devenoit le bienfaiteur même de ſes ennemis.

Le 16 mai 1747, il s'illuſtra encore par la victoire navale du cap de Finiſterre, remportée ſur les François, & qui lui coûta plus que celles qu'il avoit autrefois remportées en Amérique & aux Indes orientales, ſur les Eſpagnols. A Finiſterre, il avoit une ſupériorité conſidérable; il attaquoit ſix vaiſſeaux de guerre avec quatorze; mais c'étoit le brave de la Jonquière qu'il attaquoit, ce fut la Jonquière qui le vainquit, & cet avantage ajouta beaucoup à ſa renommée; la Jonquière s'honora encore plus dans ſa défaite par ſa belle réſiſtance: il ne ſe rendit qu'à la dernière extrémité. « *Je n'ai jamais vu*, » écrivoit un capitaine de vaiſſeau anglois, *une* » *meilleure conduite que celle du commodore françois;* » *& pour dire la vérité, tous les officiers françois ont* » *montré un grand courage; aucun d'eux ne s'eſt rendu* » *que quand il leur a été abſolument impoſſible de ma-* » *nœuvrer.* » M. de la Jonquière, en ſe rendant, dit à *Anſon*: *Vous avez vaincu l'Invincible, & la Gloire vous fuit*: c'étoient les noms des deux vaiſſeaux de ſon eſcadre qu'il lui remettoit. Nous retrouvâmes l'amiral *Anſon* dans la guerre de 1755. En 1758 il couvrit la deſcente des Anglois à Saint-Malo; & après la bataille de Saint-Caſt, il recueillit & ramena en Angleterre les ſoldats échappés au fer des François vainqueurs. Il mourut à Londres en 1762; il étoit né à Staffordshire.

ANTÉCESSEURS, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod.*) nom dont on honoroit ceux qui précédoient les autres en quelque ſcience, du mot latin *antecedere*. Juſtinien l'appliqua particulièrement aux juriſconſultes chargés d'enſeigner le droit; & dans les univerſités de France, les profeſſeurs en droit prennent le titre d'*anteceſſores* en latin, dans les thèſes & dans les affiches. (*G*)

ANTESIGNAN, (PETRUS ANTESIGNANUS) (*Hiſt. mod.*) connu par ſa Grammaire grecque, avant qu'il y en eût de bonnes; il étoit de Rabaſteins, dans le diocèſe d'Alby, & vivoit dans le ſeizième ſiècle.

ANTHELMI *ou* ANTELMI, (*Hiſt. litt. mod.*) (JOSEPH D') chanoine de Fréjus, qui travailla toute ſa vie à une hiſtoire de ſon pays, laquelle n'a point paru; mais qui, en attendant, & en s'y préparant, a donné beaucoup de diſſertations ſavantes, ſoit ſur l'Hiſtoire eccléſiaſtique de Fréjus, ſoit ſur l'Hiſtoire eccléſiaſtique en général. Il a eu pluſieurs diſputes avec le P. Queſnel, mais elles ne rouloient que ſur des points de critique eccléſiaſtique. Charles-Léonce d'*Anthelmi*, évêque de Graſſe, ſon frère, étoit auſſi fort inſtruit dans le même genre. Joſeph d'*Anthelmi* mourut en 1697, âgé de quarante-neuf ans.

ANTHEMIUS, (*Hiſt. de l'empire d'occid.*) empereur romain, triompha par ſes vertus de tous les obſtacles qu'une naiſſance obſcure oppoſoit à ſon élévation. Après que Sévère eut été empoiſonné par Ricimer, il y eut un interrègne de deux ans dans l'empire d'occident. Ricimer fut pendant cet intervale revêtu de tout le pouvoir, ſans oſer prendre le titre d'empereur. L'horreur de ſon crime l'avoit rendu odieux, & l'avoit écarté du but où il vouloit arriver. Il preſſentit qu'il ſeroit un jour forcé d'abdiquer un pouvoir uſurpé; il aima mieux ſe faire un mérite d'une abdication volontaire, que de s'expoſer à une dégradation ignominieuſe; mais il voulut que le maître qu'il alloit ſe donner, lui fût redevable de ſon élévation. *Anthemius*, qui n'avoit d'autre titre que ſes vertus pour parvenir à l'empire, fut celui ſur lequel il jeta les yeux. Il étoit déja élevé à la dignité de patricien; il n'avoit que des parens obſcurs; & comme il étoit ſans intrigues, Ricimer eſpérant de commander ſous ſon nom, convint avec Léon, empereur de Conſtantinople, de le revêtir de la pourpre. Ce fut ainſi qu'*Anthemius*, ſans ambition, fut proclamé empereur d'occident. On ne pouvoit élever au trône perſonne qui fût plus capable de faire ſortir l'état de la confuſion où il étoit plongé. Les loix étoient ſans force, les provinces étoient gouvernées par des tyrans qui, ſous le nom des empereurs, épuiſoient les peuples par leurs exactions & les révoltoient par leur orgueil. *Anthemius*, conſommé dans les affaires, eût gouverné avec gloire dans des circonſtances moins orageuſes, mais il étoit né dans un ſiècle où il falloit plus de roideur dans le caractere que de droiture dans le cœur. Sidonius, qui nous a tranſmis l'éloge de ſes vertus & de ſes talens, nous apprend qu'il aimoit à récompenſer les gens de probité, & que les plus vertueux citoyens étoient toujours préférés dans la diſtribution des dignités; mais trop mou & trop indulgent, il manquoit de cette fermeté impoſante qui réprime ou punit les perturbateurs du bien public. Il étoit grec d'origine, d'autant plus attaché à l'empereur grec qu'il lui étoit redevable de ſa fortune. Il lui prêta ſes troupes contre les Vandales d'Afrique. Le ſuccès de cette guerre fut malheureux, l'armée romaine fut taillée en pièces; Marcellinus, qui la commandoit, fut puni de ſa défaite par ſes propres ſoldats qui l'aſſaſſinèrent. Ceux qui ſurvécurent à ce déſaſtre, remontèrent ſur leurs vaiſſeaux, & laiſſèrent les Vandales paiſibles poſſeſſeurs de l'Afrique. *Anthemius* eut une nouvelle

Digitized by Google

guerre à ſoutenir contre les Viſigoths qui ambitionnoient l'empire abſolu des Gaules. Ricimer, qui avoit épouſé ſa fille, eut la perfidie de faire ſoulever l'armée, laquelle étoit plus favorable à un ambitieux qui prodiguoit les récompenſes, qu'à un prince citoyen, économe des biens de ſes ſujets. *Anthemius*, dévoré de chagrins, mourut l'an 472, après avoir régné huit ans. (*T—n.*)

ANTHEMIUS eſt auſſi le nom d'un mathématicien & machiniſte célèbre dans le ſixième ſiècle, du temps de l'empereur Juſtinien.

ANTIGÈNE, (*Hiſt. anc.*) un des capitaines d'Alexandre, eut le ſecond des prix que ce conquérant fit diſtribuer ſolennellement aux huit capitaines les plus braves de ſon armée : c'étoit bien *être nommé brave par les braves eux-mêmes*. Ce même *Antigène*, après la mort d'Alexandre, ne fut plus qu'un traître; il livra Eumenés à Antigone, qui, après lui avoir donné le prix promis pour ſa trahiſon, voulut l'empêcher d'en uſer quelque jour à ſon égard, & le fit brûler vif dans une cage de fer, cruauté qui vaut bien une trahiſon.

ANTIGÈNE eſt auſſi le nom d'un hiſtorien grec, cité par Plutarque, comme ayant parlé de la viſite faite à Alexandre par Thaleſtris, reine des Amazones.

On ne ſait ſi l'*Antigène* dont parle Virgile, dans ſa cinquième églogue, déſigne un perſonnage réel.

At tu, ſume pedum, quod me cùm ſæpe rogaret
Non tulit Antigenes *(& erat tùm dignus amari.)*

ANTIGÉNIDE, muſicien thébain, cité pour un de ces effets puiſſans, attribués à la muſique des anciens; on prétend, qu'exécutant un jour ſur la flûte un air guerrier, en préſence d'Alexandre, ce prince, tranſporté, ſe jeta ſur ſes armes, & fut prêt à charger les aſſiſtans.

ANTIGONUS, (*Hiſt. anc.*) ſurnommé le *cyclope* ou le *borgne*, fut un des lieutenans d'Alexandre qui eut le plus de part à ſa confiance. Le héros macédonien ayant réſolu de rétablir Smyrne dans ſon ancienne ſplendeur, en raſſembla les habitans qui erroient dans les déſerts, depuis qu'ils avoient été diſperſés par les Lydiens. Il jeta les fondemens d'une ville nouvelle au pied du mont Pagus, & ce fut *Antigonus* qui fut chargé de préſider à cette entrepriſe qu'il exécuta avec magnificence; de ſorte qu'il fut regardé comme le fondateur de la nouvelle Smyrne, qui tient encore aujourd'hui le ſecond rang parmi les villes de l'empire ottoman. Alexandre, qui ne confioit ſes conquêtes qu'à ceux qu'il croyoit capables de les conſerver, lui donna le gouvernement de la Lycie, de la Phrygie & des pays circonvoiſins. Les lieutenans de Darius, après la perte de la bataille d'Iſſus, ſe réunirent pour faire une invaſion dans ſes provinces, qu'ils croyoient ſans défenſe. En effet, *Antigonus* les avoit dégarnies pour fortifier l'armée macédonienne; mais quoiqu'il n'eût que des troupes ramaſſées ſans choix, il n'en fut pas moins ardent à chercher l'ennemi, & vainqueur dans trois combats, il rétablit le calme dans ſon gouvernement, & porta la guerre dans la Lycaonie dont il fit la conquête. Alexandre, qui ſe trouvoit pendant l'hiver dans une province de la Perſe, dont les délices pouvoient amollir le courage de ſes ſoldats, prévint ce danger en célébrant des jeux qui entretinrent leur activité. Il forma huit régimens de mille hommes chacun, qu'il deſtina pour être le prix de la valeur & des ſervices, & ces récompenſes furent briguées comme la diſtinction la plus honorable; le cinquième prix fut décerné à *Antigonus*.

Après la mort du conquérant, l'empire fondé par ſes armes fut partagé entre ſes lieutenans, qui ne prirent d'abord que le titre modeſte de gouverneurs. *Antigonus* eut dans ſon partage l'Aſie mineure, la Pamphilie & la grande Phrygie. Perdiccas, qui, ſous le nom d'Aridée, frère d'Alexandre, exerçoit une eſpèce d'autorité ſur les autres lieutenans d'Alexandre, vouloit les tenir dans l'abaiſſement, il ſe ſervit d'Eumènes, gouverneur de la Cappadoce, pour leur faire la guerre. Antipater & Ptolomée recherchèrent l'alliance d'*Antigonus*, à qui ils déférèrent le commandement général. Auſſi-tôt qu'il fut à la tête des rois confédérés, il pénétra dans la Cappadoce, où il eut à combattre un ennemi qui ne lui étoit inférieur ni en courage ni en talens. Eumènes, trahi par *Antigène*, (voyez ANTIGÈNE) lui fut livré, & au lieu de reſpecter ſa valeur, il le fit aſſaſſiner. Caſſandre, après la mort de ſon père Antipater, ne put ſupporter l'affront d'avoir un collègue dans le gouvernement de la Macédoine, il ſe retira avec tous ſes partiſans auprès d'*Antigonus*, qui, ſoutenu de leur appui, fit trembler l'Aſie. Quoiqu'il n'eût que le titre de gouverneur, il commandoit en roi. Le ſpectacle impoſant d'une armée de ſoixante-dix mille hommes aguerris, & de trente éléphans, aſſuroit l'exécution de ſes ordres. Des officiers, dont la fortune n'étoit pas ſon ouvrage, furent dépoſés. D'autres, dont la fidélité lui étoit ſuſpecte, furent punis & dépouillés : il ſuffiſoit de lui paroître redoutable, ou d'avoir l'affection de la milice, pour être traité en coupable. Seleucus, ſatrape de Babylone, fut enveloppé dans la proſcription; *Antigonus* lui demanda compte de ſon adminiſtration, comme s'il eût été ſon ſujet. Mais, au lieu de ſe ſoumettre à cette injurieuſe ſommation, il ſe retira à la cour d'Egypte, où il forma une ligue avec Ptolomée, Lyſimaque & Caſſandre, qui, comme lui, redoutoient l'ambition de ce tyran de l'Aſie. Ces rois confédérés ayant réuni leurs forces, quittèrent le ton de ſupplians pour parler en maîtres. *Antigonus* fut ſommé à ſon tour de reſtituer la Capadoce & la Lycie à Caſſandre, la Phrygie à Lyſimaque, & Babylone à Seleucus. *Antigonus*, ſeul contre tant d'ennemis, chercha à ſe fortifier de l'alliance des Grecs dont il ſe déclara le protecteur. Il fit publier qu'il ne prenoit les armes que pour les faire rentrer dans la jouiſſance de leurs

privilèges & de leur liberté. Il fit la même promeſſe aux Cyrénéens qui ſe laiſſèrent ſéduire par cet eſpoir; alors, ſe mettant à la tête d'une nombreuſe armée, il deſcendit du mont Taurus, & ſe précipita comme un torrent dans les campagnes de la Cilicie, tandis que ſon fils, avec une flotte nombreuſe, attaquoit les villes maritimes de la Phénicie. Les Cyrénéens furent les premiers à embraſſer ſa cauſe, & à leur exemple, les villes lui ouvrirent leurs portes. Gaza, Tyr & Joppé, qui oppoſèrent quelque réſiſtance, furent punis par le pillage. L'iſle de Chypre, alors en proie aux factions, lui fut livrée par Pigmalion, dont il avoit corrompu la fidélité. Ses proſpérités ne furent pas ſans mélange de revers: ſon fils Démétrius perdit une bataille ſous les murs de Gaza, en Syrie, & ſa défaite fit rentrer les villes de Phénicie ſous la domination de Ptolomée, qui n'ambitionna d'autres fruits de ſa victoire, que l'honneur de rétablir Seleucus, ſon allié, dans Babylone; il lui fournit des troupes dont le commandement fut confié à un général préſomptueux, qui, plein de mépris pour la jeuneſſe de Démétrius, s'imagina qu'il lui ſuffiroit de le combattre pour le vaincre. Il marcha ſans précaution, & le jeune prince, informé de ſa négligence, fondit ſur lui & diſperſa ſon armée. *Antigonus*, inſtruit que ſon fils avoit été défait dans les plaines de Gaza, dit froidement: *Ptolomée a vaincu des enfans, il aura bientôt des hommes à combattre.* Il franchit le Taurus avec toutes ſes forces, il entra dans la Phénicie qui fut rangée ſous ſon obéiſſance. Les deux partis également rebutés de la guerre, firent une paix qui fut rompue auſſitôt que jurée. Démétrius commit les premières hoſtilités, en deſcendant dans l'iſle de Chypre, qui fut ſa conquête. La flotte de Ptolomée, diſperſée par la tempête, ne put l'arrêter dans le cours de ſes proſpérités. Ce fut dans ce temps qu'*Antigonus* ſe fit proclamer roi de l'Aſie; il fut le premier des ſucceſſeurs d'Alexandre qui prit ce titre, & ſon exemple fut imité par tous les gouverneurs des autres provinces. *Antigonus* ſe regarda comme le monarque univerſel, & enflé de ſes ſuccès, il forma le deſſein de conquérir l'Egypte: il fut mal ſecondé par la fortune; ſa flotte, diſperſée par les vents, ne put ſeconder les opérations de l'armée de terre, qui eut beaucoup à ſouffrir. Ptolomée profita de cette circonſtance pour faire déſerter les troupes de ſon ennemi; les ſoldats mercénaires ſuccombèrent aiſément à la ſéduction de ſes promeſſes, aimant mieux ſervir ſous un roi magnifique qui ſavoit récompenſer, que ſous un roi ſévère qui ne ſavoit que punir. Cette déſection l'obligea d'abandonner l'Egypte ſans avoir pu l'entamer. Sa diſgrace ne put humilier ſa fierté, & perſévérant à ſe croire ſupérieur aux autres rois, il traitoit Ptolomée de capitaine de vaiſſeau; Seleucus, de conducteur d'éléphans; & Lyſimaque, de garde du tréſor royal. Ces rois dédaignés réunirent leurs forces, lui livrèrent une bataille près d'Ipſus, ville de Phrygie. L'impétueux Démétrius, dans le premier choc, diſperſe l'ennemi, & entraîné par ſon courage imprudent, il pourſuit les fuyards avec une chaleur qui lui ravit la victoire. Il ſe trouve par-tout inveſti ſans pouvoir rejoindre le corps de l'armée: ſon père, effrayé de ſon danger, tente de s'ouvrir un paſſage pour le dégager; il ſe précipite comme un furieux au milieu des éléphans & des ennemis. Ses ſoldats, étonnés de ſon déſeſpoir, l'abandonnent ſans combattre: il tombe percé de coups ſur une foule de morts qu'il avoit immolés. Il mourut la douzième année de l'ère des Séleucides; on lui donna le ſurnom de Cyclope, parce qu'il étoit borgne. (*T—N.*)

(On a retenu d'*Antigonus* ou *Antigone* pluſieurs mots mémorables. C'eſt lui qui a dit le premier *que la royauté eſt une honnête ſervitude*, & *que ſi on ſavoit ce que pèſe une couronne, on craindroit de ſe la mettre ſur la tête.* Ce barbare qui avoit fait brûler vif Antigène auquel, après tout, il avoit obligation, & qu'il avoit engagé à la perfidie qu'il oſa punir en lui, étoit devenu, dans ſa vieilleſſe, d'une douceur extrême, quelqu'un s'en étonnoit: *on conſerve par la douceur*, dit Antigone, *ce qu'on acquiert par la force.* Il étoit avare, & amaſſoit de l'argent par toute ſorte de petits moyens, on lui oppoſoit l'exemple d'Alexandre, qui avoit toujours paru dédaigner l'argent. *Alexandre moiſſonnoit*, répondit-il, *moi, je ne fais que glaner.* Un poëte l'appelloit Dieu dans ſes vers. *Mon valet-de-chambre, dit-il, fait bien le contraire.* Un philoſophe de la ſecte des Cyniques, lui demanda une drachme; *c'eſt trop peu pour un Prince*, dit Antigone. Le Cynique alors demanda un talent. — *C'eſt trop pour un Cynique.*)

ANTIGONUS GONATAS, fils de Démétrius, Poliorcètes, dont il vient d'être parlé dans l'article précédent, & petit-fils d'*Antigonus*, objet de ce précédent article, fut également célèbre par ſon courage & ſes malheurs, il fut ſurnommé *Gonatas*, parce qu'il avoit été élevé à Gone, ville de Theſſalie; ſon père qui avoit fait trembler l'Aſie, & qui avoit réuni tant de peuples ſous ſa domination, ne lui laiſſa pour héritage que la Macédoine, & quelques contrées de la Grece. Il ſignala les premiers jours de ſon règne par ſes victoires ſur les Thébains; mais il ſe rendit plus reſpectable par ſa piété filiale, que par ſes talens militaires. Son père retenu à la cour de Seleucus, écrivit aux Athéniens & aux Corinthiens: Ne me comptez plus au nombre des vivans, n'ayez plus d'égard à mes lettres, ni a mes ordres, ni à mon ſceau; c'eſt à mon fils que vous devez l'obéiſſance, il eſt votre roi puiſque je ſuis captif. *Antigonus*, véritablement touché du malheur de ſon père, ordonna un deuil public, & donna les témoignages les moins ſuſpects d'une profonde affliction: inſenſible aux attraits du trône, il n'écouta que la nature, & il écrivit à Seleucus en ces termes: *n* Je vous offre tout ce qui me reſte de l'hé-

ritage

» ritage de mes pères ; & ſi, pour vous en aſſurer » la poſſeſſion, vous avez beſoin de ma tête, vous » pouvez en diſpoſer ; ce ſacrifice n'aura rien de pé- » nible pour moi, ſi vous rendez la liberté à mon » père ». Ses prières furent inutiles ; & devenu maître d'un royaume agité de troubles domeſtiques, il eut à combattre Pyrrhus, roi d'Epire, qui, après l'avoir vaincu, le dépouilla de ſes états, & ſe fit proclamer roi de Macédoine. Ce prince conquérant, pour aſſurer le fruit de ſa victoire, vouloit l'avoir en ſa puiſſance ; il le pourſuivit de contrée en contrée, & l'aſſiégea dans Argos, où un mur, s'écroulant ſous les coups des machines de guerre, l'écraſa ſous ſes débris. Après ſa mort, *Antigonus* entra en poſſeſſion de ſes états dont il avoit été privé pendant ſept mois. Ce fut ſous ſon règne que les Gaulois répandus dans l'Aſie, ne laiſſoient aux rois de l'Orient que l'alternative, ou de leur payer tribut, ou d'eſſuyer leurs brigandages. *Gonatas* fut le ſeul des ſucceſſeurs d'Alexandre qui ne conſentit jamais d'être leur tributaire, & il ſe prépara courageuſement à les combattre s'il étoit attaqué. Ces barbares, étonnés de ſon refus, inondèrent bientôt ſes frontières. Leurs prêtres, après avoir conſulté les entrailles des victimes, leur prédirent que cette guerre leur ſeroit funeſte ; mais ils ſe flattèrent de fléchir les dieux par le ſacrifice de ce qu'ils avoient de plus cher ; & ſaiſis d'un fanatiſme impie, ils égorgent ſur l'autel d'Hercule leurs femmes & leurs enfans. La nature outragée excita leur remords ; & lorſqu'ils furent en préſence de l'ennemi, ils crurent voir dans les Macédoniens autant d'Euménides armées pour les punir de leur fureur : ils paſſent des tranſports de l'ivreſſe à l'abattement & l'inertie. Cette victoire délivra la Grèce des invaſions des barbares ; mais lorſqu'*Antigonus* eſpéroit en recueillir le fruit, il vit ſes frontières dévaſtées par Alexandre, roi d'Epire, qui prit le prétexte de venger la mort de Pyrrhus, ſon père, pour ſatisfaire ſon ambition. Les deux partis en viennent aux mains, & *Gonatas* abandonné de ſon armée, eſt vaincu & fait priſonnier. La Macédoine paſſa ſous la domination d'Alexandre, qui à ſon tour fut vaincu & dépouillé de ſes états par Démétrius, fils d'*Antigonus*. Ce prince régna quarante-quatre ans dans la Grèce, & trente-quatre dans la Macédoine : il mourut âgé de quatre-vingts ans. Sa poſtérité régna dans la Macédoine juſqu'à Perſée qui en fut le dernier roi ; & alors ce royaume fut réduit en province romaine.

ANTIGONUS, fils d'Ariſtobule, roi des Juifs, implora la protection de Pacorus, roi des Parthes, à qui il promit mille talens, & cinq cens femmes, s'il vouloit l'aider à monter ſur le trône de Judée. Le roi barbare, ſéduit par l'éclat de cette promeſſe, ſe tranſporta à Jéruſalem, alors en proie à deux factions dont l'une favoriſoit Hircan & Phaſelus, & l'autre ſoutenoit *Antigonus*. Dès que les Parthes furent maîtres de la ville, ils ſe ſaiſirent d'Hircan & de Phaſelus qui furent jettés dans les fers. Phaſelus, inſtruit du ſort cruel qui l'attendoit, prévint ſon arrêt en ſe donnant la mort. Hérode, ſon frère, ſauva ſa vie par la fuite. *Antigonus*, arbitre des deſtinées d'Hircan, daigna le laiſſer vivre, mais il eut la barbare précaution de lui arracher les oreilles avec ſes dents, pour le rendre incapable des fonctions du ſacerdoce. La loi judaïque excluoit du miniſtère ſacré tout homme mutilé ; *Antigonus* ſe crut alors paiſible poſſeſſeur du ſceptre & de l'encenſoir ; mais Hérode, qui s'étoit réfugié à rome, en obtint du ſecours pour ſe rendre maître de Jéruſalem ; il ſe ſaiſit d'*Antigonus* qu'il envoya à Antoine pour le punir. Ce Romain, charmé d'avoir en ſa puiſſance le protégé d'un prince dont le père avoit humilié la fierté de Rome par la défaite de Craſſus, condamna ſon captif à expirer ſous la hache du bourreau, trente-huit ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt. (*T-N.*)

(Il y a des *hiſtoires mémorables* d'un *Antigonus* de Cariſte, qui vivoit ſous les deux premiers Ptolomées.)

ANTIMONARCHIQUE, adj. (*Hiſt. & Polit.*) ce qui s'oppoſe ou réſiſte à la monarchie ou au gouvernement royal.

L'ANTIMONARCHIQUE eſt fréquemment uſité dans le même ſens que *Républicain*. (*G*)

ANTINE (D. MAUR FRANÇOIS D', (*Hiſt. mod.*) bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, a travaillé aux cinq premiers volumes de l'édition de Ducange, de 1736 ; à la collection des hiſtoriens de France, & à l'art de vérifier les dates, 1750, *in-4°*. Ce dernier ouvrage à été réimprimé *in-folio* en 1770, par les ſoins de D. Clément, qui l'a conſidérablement augmenté.

ANTINOUS. (*Hiſt anc.*) C'eſt le nom de ce *trop équivoque* ou *trop peu équivoque* ami d'Adrien, qui eſt une tache éternelle dans la vie de cet empereur. Il mourut l'an 129 de Jéſus-Chriſt. Les uns diſent qu'il ſe noya dans le nil ; les autres que, dans un ſacrifice offert aux Dieux pour la prolongation des jours d'Adrien, il voulut être la victime, & s'immola lui-même. Si ce fait eſt vrai, il aimoit encore plus Adrien qu'il n'en étoit aimé, & comment met-on une générosité ſi folle dans un ſentiment contre nature ? Qu'Adrien l'ait pleuré, rien de plus naturel ; mais il lui érigea des temples, lui donna des prêtres, des prophètes, un oracle, & l'adora mort auſſi bien que vivant. Il fit frapper des médailles en ſon honneur ; on en a encore quelques-unes où il eſt repréſenté en Bacchus ; c'étoit un Grec de Bythinie.

ANTIOCHUS I, ou ANTIOCHUS SOTER, (*Hiſt. de Syrie.*) ce nom donné à pluſieurs rois de Syrie jette une grande confuſion dans leur hiſtoire, & ce n'eſt que par leur ſurnom qu'on peut les diſtinguer les uns des autres. Le premier qui le porta étoit fils de Séleucus, capitaine & ſucceſſeur d'Alexandre dont il recueillit les plus riches héritages. Ce fut lui qui fut le fondateur de l'empire de Syrie, qui domina ſur la plus grande partie

de l'Aſie, & qui, le premier, prit le titre de *roi* au lieu de celui de *ſatrape*, dont s'étoient contentés les lieutenans du héros Macédonien. Ce prince, célèbre par ſa tendreſſe pour ſes enfans, étoit inquiet de la ſanté de ſon fils qu'il voyoit tomber de jour en jour dans le dépériſſement. Eraſiſtrate, qui étoit ſon médecin & ſon favori, lui révéla que cette maladie avoit ſa ſource dans un amour violent, dont le jeune prince brûloit pour Stratonice, épouſe chérie du vieux monarque, qui en avoit déja un fils. La tendreſſe paternelle étouffa tout autre ſentiment, & ce père complaiſant lui fit le ſacrifice de ce qu'il avoit de plus cher. Stratonice paſſa dans le lit du jeune *Antiochus*, & il en eut un fils qui régna après lui. (Cette avanture que tous les auteurs modernes, ſur la foi des anciens, rapportent comme ſi elle étoit ſans difficultés & qu'il n'y eût rien de plus ſimple, paroit appartenir plutôt à la fable qu'à l'hiſtoire. Chez quelle nation, même barbare, & pourvu ſeulement qu'elle ne ſoit pas entièrement ſauvage, a-t-on vu jamais une femme paſſer ainſi du lit du père dans celui du fils, & avoir des enfans de l'un & de l'autre? Qu'elles loix, quelles mœurs ont jamais pû autoriſer ce renverſement monſtrueux de toutes les idées du mariage?

Quod genus hoc hominum, quæve hunc tam barbara morem
Permittit patria?)

Séleucus, quelque temps après, fut aſſaſſiné dans une terre étrangere; ſon fils tendre & reconnoiſſant recueillit ſes cendres, les dépoſa dans un temple qu'il fit bâtir à ſon honneur, & où il lui fit rendre un culte & les honneurs divins. Après avoir ainſi ſatisfait à la piété filiale, il ſe prépara à tirer vengeance de Ptolomée Ceraunus, meurtrier de Séleucus, & uſurpateur du trône de Macédoine. C'etoit dans le temps que Pyrrhus méditoit ſon expédition contre les Romains. Ce prince, dont la puiſſance étoit reſpectée de tous ſes voiſins, crut devoir prévenir une guerre dont le feu pouvoit ſe communiquer à ſes états pendant ſon abſence. Il s'érigea en arbitre des querelles des deux rois, qu'il força de faire la paix, ſans pouvoir les rendre amis. A la mort de Séleucus, pluſieurs provinces s'étoient ſouſtraires à la domination des rois de Syrie, & la défection avoit été preſque univerſelle dans les pays ſitués au-delà du mont Taurus, où étoit le ſiège de la rébellion. *Antiochus* voulant recueillir la ſucceſſion entière de ſon père, leva une puiſſante armée dont il confia le commandement à Patrocle, capitaine courageux & expérimenté. Ce général tourna ſes armes contre Héraclée, dont les habitans prévinrent leur ruine par une prompte ſoumiſſion. Il traverſa enſuite la Phrygie pour entrer dans la Bythinie; & comme il ne connoiſſoit point le pays, il tomba dans des embûches où il périt avec toute ſon armée. *Antiochus*, humilié de ce revers, ne ſongea qu'à le réparer. Nicomède, roi de Bythinie, ſe fortifia de l'alliance des Héracléens. Antigone, qui avoit des prétentions ſur la Macédoine, qu'*Antiochus* reclamoit comme le patrimoine de ſon père, prit parti pour ſes ennemis. Cette querelle embraſa l'Aſie; *Antiochus*, par-tout vainqueur, recula les limites de ſes états, & ſe trouvant aſſez puiſſant, il abandonna la Macédoine à Antigone, dont il ſe fit un ami. Ces deux princes réconciliés, unirent leurs forces contre les Gaulois qui infeſtoient l'Aſie de leurs brigandages, & qui faiſoient acheter la paix à tous les ſouverains. Antigone aima mieux les combattre que d'être leur tributaire. Il marcha contr'eux, & ces barbares, étonnés de ſes forces, tâchèrent de ſe rendre les dieux favorables par un ſacrifice inhumain. Avant d'engager l'action, ils égorgèrent, au pied de l'autel, leurs femmes & leurs enfans. La nature indignée de cette atrocité, reprit bientôt ſes droits; revenus à eux-mêmes, ils s'imaginèrent que les hommes qu'ils avoient à combattre étoient autant de furies armées pour les punir, & tous ſe laiſſèrent maſſacrer ſans oppoſer de réſiſtance. Cette victoire, qui purgea l'Aſie d'un eſſain de brigands, fit donner à *Antiochus* le ſurnom de *Soter*, qui ſignifie *Libérateur*. L'hiſtoire rapporte qu'*Antiochus* exécuta de grandes choſes en Aſie pendant pluſieurs années; mais elle ne nous en a point tranſmis le détail. Il fut le fondateur de deux villes; ſavoir, Antioche dans la Margiane, province de la Parthie, & Apamée dans la Phrygie, à laquelle il donna le nom de ſa mère; il y tranſporta tous les habitans de Célenne. Ce monarque, chargé d'années & de gloire, mourut à Ephèſe après un régne de vingt ans. Les Athéniens établis à Lemnos lui décernèrent les honneurs divins, conjointement avec ſon père Séleucus. Les habitans de Smyrne érigèrent un temple à l'honneur de ſa femme Stratonice, qui fut adorée ſous le nom de *Venus Stratonice*. L'oracle d'Apollon fit jouir ce temple du droit d'aſyle. Après la mort de Stratonice, il épouſa une autre femme dont il eut une fille nommée *Laodice*.

Dans les médailles qui nous reſtent de ce prince, il n'eſt déſigné que par ces mots *Antiochus*, roi. Sur le revers il eſt repréſenté en Apollon, parce que tous les Séleucides ſe glorifioient de tirer leur origine de ce dieu. Laodice, ayeule d'*Antiochus*, pendant que ſon mari étoit occupé à la guerre, publia qu'en dormant elle avoit eu commerce avec Apollon; & ſur ce témoignage, on ne conteſta pas aux Séleucides une origine céleſte.

ANTIOCHUS II, fils d'Antiochus Soter, & de Stratonice, monta ſur le trône de Syrie après la mort de ſon père. Les Miléſiens qu'il affranchit de la tyrannie de Timarque, lui déférèrent le ſurnom de *Dieu*, par une adulation ſacrilège. A ſon avénement au trône, il tourna ſes armes contre Byſance; mais le ſecours que les Héracléens envoyèrent à cette ville, la mirent en état de défenſe; il ſe contenta d'éclater en menaces

Digitized by Google

contre un peuple qu'il étoit dans l'impuiſſance de punir. Ce prince, conformément aux dernières volontés de ſon père, renouvella la guerre commencée contre Ptolomée, roi d'Egypte, & il marcha contre lui avec toutes les forces de l'Orient. Le commencement de cette guerre lui fut glorieux, & la fin lui devint funeſte. Ptolomée lui donna ſa fille en mariage, & cette union, formée par la politique, ſuſpendit leurs haines ſans les éteindre. L'empire de Syrie étoit déchiré par des rebellions toujours punies & toujours renaiſſantes. Arſace, iſſu des anciens rois de Perſe, ſe révolta contre Agatocle, qu'*Antiochus* en avoit fait gouverneur. Les peuples, pleins de reſpect pour le ſang de ſes anciens maîtres, ſe rangèrent en foule ſous ſes drapeaux. Ce fut lui qui fut le fondateur de l'empire des Parthes, l'an 63 de l'ère des Séleucides. Dans le même temps Théodote fit révolter mille villes de la Bactriane, & cet exemple fut ſuivi de preſque tous les peuples de l'Orient. Les Grecs, chaſſés de ces provinces où ils avoient des établiſſemens, n'eurent de reſſources que dans leur courage. Ils formèrent une armée qui pénétra juſqu'aux extrémités de l'Inde, & qui conquit des pays qui avoient été ignorés d'Alexandre. *Antiochus* ayant appris la mort de Ptolomée, dont il avoit épouſé la ſœur, rappella auprès de lui Laodice, ſa première épouſe. Cette princeſſe, moins ſenſible au plaiſir de ſon rappel qu'à la crainte d'être la victime d'une nouvelle inconſtance, égorgea ſon mari pour aſſurer le trône à ſon fils. Ce fut ainſi que périt *Antiochus* après un règne de quinze ans. Quoiqu'ennemi d'Eléazar, pontife des Juifs, il n'étendit point ſa haine ſur eux; il les fit jouir du droit de citoyens dans toutes les villes de l'Ionie, & il leur permit de vivre ſelon leurs loix, leurs uſages & leurs rites ſacrés, ou plutôt il leur confirma ces privilèges qui leur avoient été accordés par Séleucus Nicanor. Il mourut l'an 66 de l'ère de Séleucides. Les habitans de Smirne lui décernèrent les honneurs divins, & chaque particulier l'honora d'un culte qui étoit un témoignage de ſes bienfaits. On n'a point gravé le ſurnom de *dieu* ſur ſes médailles, & on ne le diſtingue des autres princes de ſon nom, qu'à ſon nez court & recourbé.

ANTIOCHUS III, fut de ſon vivant ſurnommé le *grand*, & ce titre lui a été confirmé par la poſtérité, qui ſeule a droit de le déférer aux rois. Il étoit fils de Séleucus ſecond & de Laodice. Il ſuccéda à ſon frère Séleucus III, qui ne fit que paroître ſur le trône. L'empire des Séleucides étoit alors en proie à la rébellion; chaque province fourniſſoit un ambitieux qui aſpiroit au pouvoir ſouverain. C'étoit ſur-tout dans les pays ſitués au-delà du mont Taurus, que l'eſprit de révolte étoit le plus répandu. *Antiochus* eut ſes propres ſujets à conquérir; & ceux qu'il honora le plus de ſa confiance furent ſes plus dangereux ennemis. Deux frères, dont l'un nomme *Molon* & l'autre *Alexandre*, avoient obtenu les gouvernemens de la Perſe & de la Médie; dès qu'ils furent armés du pouvoir, ils s'en ſervirent pour ſe rendre indépendans d'un prince dont ils mépriſoient la jeuneſſe. *Antiochus*, inſtruit de leur révolte, envoya contr'eux Hérodote & Xénon, & ne voulant point avoir de ſujets à combattre, il ſe mit à la tête d'une autre armée pour faire la conquête de la Célé-Syrie, dont Théodote, qui en étoit gouverneur, avoit promis de le mettre en poſſeſſion. Le monarque Syrien fut reçu dans Tyr & Ptolémaïde comme un libérateur. Il fut arrêté dans le cours de ſes proſpérités par l'inondation du Nil qui ſervit de barrière à l'Egypte. Il ſe retira à Séleucie, ſur l'Oronte, où il accepta la paix qui lui fut offerte par Ptolomée, & qui lui étoit néceſſaire pour réunir toutes ſes forces contre ſes ſujets rebelles. Ses lieutenans avoient été taillés en pièces. Zenate, qui leur fut ſubſtitué dans le commandement, eſſuya des revers qui laiſſèrent Molon maître de pluſieurs provinces. *Antiochus* ſentit alors la néceſſité de ſe montrer lui-même aux rebelles. Il les joignit dans les plaines d'Apollonie. Sa préſence pénétra de reſpect les ſoldats de Molon, qui paſſèrent dans ſon camp, & ce chef ſe vit abandonné. Le monarque, vainqueur ſans effuſion de ſang, tourna ſes armes contre pluſieurs peuples barbares qui faiſoient des invaſions dans ſes états. Ses premiers coups tombèrent ſur le chef d'un de ces peuples, nommé Artabazane, vieillard qui, trop foible pour réſiſter aux forces de l'Aſie, ſouſcrivit à toutes les conditions qui lui furent preſcrites. Son petit empire ſubſiſtoit depuis pluſieurs ſiècles. *Alexandre* en avoit dédaigné la conquête.

Tandis qu'*Antiochus* étoit occupé à cette guerre, Acheus, ſon parent, qu'il avoit établi gouverneur des provinces ſituées au-delà du Taurus, s'en fit proclamer roi dans la ville de Laodice en Phrygie. *Antiochus* différa de le punir pour marcher contre le roi d'Egypte, qu'il regardoit comme l'artiſan de cette révolte. Ces deux princes formoient des prétentions ſur la Célé-Syrie, la Phénicie, la Judée & Samarie; & comme il n'appuyoient leur demande ſur aucun titre, il n'y avoit que la force qui pût en décider. *Antiochus* ſe mit à la tête de ſon armée, les Egyptiens l'attendirent dans une chaîne des montagnes du Liban. Ce fut-là que s'engagea une ſcène meurtrière, où les Syriens eurent tout l'avantage. On livra, dans le même jour ſur mer, un ſecond combat, dont le ſuccès fut indécis. Les Egyptiens vaincus ſur terre, choiſirent une poſition ſi avantageuſe, que le vainqueur ne put profiter de ſes avantages. La campagne ſuivante fut mémorable par la bataille de Gaza. *Antiochus* vaincu, abandonna ſes conquêtes, & ſe retira dans ſes états avec les débris de ſon armée, qu'il employa contre Acheus. Ce rebelle, vivement pourſuivi, ſe réfugia dans Sardes, ville extrêmement forti-

fice, d'où il se flattoit de défier les vengeances d'un maître irrité. Il y fut trahi par un Crétois qui le livra à *Antiochus*. Les droits du sang ne purent le soustraire au supplice; sa tête fut attachée à une croix pour servir d'exemple à ceux qui seroient tentés de l'imiter. *Antiochus* eut une nouvelle guerre à soutenir contre Arsace, fils de celui qui avoit fondé l'empire des Parthes. Il trouva pour lors un ennemi véritablement digne de lui. Arsace montra tant de grandeur & de capacité, qu'*Antiochus* aima mieux l'avoir pour ami que d'être dans la nécessité de le traiter en rebelle. Leurs armées réunies marchèrent contre Eutydème qui avoit envahi la Bactriane. Cette guerre tira en longueur; & quoiqu'*Antiochus* la fit en grand capitaine, il trouva par-tout un ennemi formidable. Rebuté de combattre sans fruit, il laissa Eutydème en possession de ses usurpations, & s'en fit une barrière contre les Scythes Nomades, qui sans cesse infestoient ses frontières. Ce prince, incapable de repos, ne se plaisoit que dans le tumulte des armes; & quand le calme régnoit dans ses états, il portoit la guerre chez ses voisins. L'Egypte, affoiblie par ses divisions, excita son ambition. Il rechercha l'alliance de Philippe de Macédoine, également avide de partager une si riche proie. *Antiochus* entra dans la Célé-Syrie, dont il fit la conquête, tandis que Philippe, qui s'étoit avancé dans la Chersonèse de Thrace, en imposoit à l'Egypte. Les Romains, flattés du titre de protecteurs des peuples, & d'arbitres des rois, écoutèrent les plaintes des habitans d'Alexandre, qui craignant de tomber sous une domination étrangère, implorèrent leur assistance. Le sénat envoya des ambassadeurs aux deux monarques pour leur offrir l'alternative ou d'avoir Rome pour ennemie, ou de mettre bas les armes. *Antiochus* affecta une aveugle déférence pour un ordre qui humilioit en secret sa fierté. Il s'éloigna de l'Egypte avec son armée qu'il conduisit contre Attale, roi de Pergame & allié des Romains. Le sénat lui envoya un ambassadeur pour lui signifier qu'il eût à s'abstenir de toutes hostilités contre ce prince; & cet ordre fut exécuté sans réplique. Tandis qu'*Antiochus* étoit occupé à cette guerre, Ptolomée lui enleva la Célé-Syrie & la Judée. *Antiochus* arma pour les reprendre. Les Egyptiens furent défaits sur les bords du Jourdain, & le vainqueur entra triomphant dans les villes de Sidon & de Gaza, dont les richesses furent la proie du soldat. *Antiochus* ambitionnoit de rendre à son empire l'éclat qu'il avoit eu sous les premiers Séleucides, par la réunion des provinces situées au-delà du Taurus: mais la guerre d'Egypte l'empêchoit de porter ses forces vers l'orient. Ce fut pour la terminer qu'il donna sa fille en mariage à Ptolomée dont il désiroit se faire un allié. Cette princesse, devenue reine d'Egypte, en embrassa les intérêts. Ce fut elle qui sollicita les Romains à faire la guerre à son père. *Antiochus*, trop fier pour fléchir sous l'orgueil de ces maîtres du monde, aima mieux être leur ennemi que leur esclave. Annibal, fugitif de Carthage, que lui seul pouvoit défendre, alla le joindre à Ephèse pour l'affermir dans le dessein de faire la guerre aux Romains. Il fut reçu avec magnificence; il proposa de transporter le théâtre de la guerre dans l'Italie, comme le seul pays où ce peuple conquérant fût aisé à vaincre. Il ne demanda que cent vaisseaux avec dix mille hommes de pied & mille chevaux qu'il devoit joindre aux forces de Carthage. Ses conseils ne furent point suivis. Les courtisans, jaloux de la faveur de cet illustre fugitif, le calomnièrent dans l'esprit du monarque: & le plus grand général du siècle fut traité comme un banni. *Antiochus*, indocile à ses leçons, fut vaincu près des Thermopiles, par Affilius, qui le força d'abandonner la Grèce & de se retirer en Asie. Sa puissance ébranlée par ce premier coup, fut presque ruinée par une seconde défaite; après une guerre où il avoit été l'agresseur, il accepta une paix honteuse, qui lui enleva la domination de toutes les provinces situées au-delà du Taurus. Il fallut encore qu'il se soumit à payer pendant dix ans un tribut qui épuisa ses trésors. Il voulut en remplir le vuide en enlevant les dépouilles du temple de Jupiter en Elemaïde. Ce sacrilège ne resta point impuni; les barbares, indignés de l'outrage fait à leurs dieux & à leurs autels, le surprirent & l'assassinèrent. D'autres prétendent qu'il fut tué au milieu d'un festin par ses courtisans. Ce prince laissa une grande réputation de clémence & de bonté. Il porta la libéralité jusqu'à la profusion. Ennemi du pouvoir arbitraire, il fit publier un édit qui défendoit de lui obéir toutes les fois qu'il ordonneroit quelque chose de contraire à la loi; assurant qu'il ne vouloit régner que par elle. (Plusieurs despotes ont fait une pareille ordonnance, & ce n'est qu'un acte populaire qui n'engage à rien. L'autorité reste toujours maîtresse d'interpréter la loi & de prouver qu'elle n'est jamais contraire à la volonté du moment.) Il fit rétablir Alexandrie, ville du golfe Persique, au confluent du Tygre & de l'Eulée. La ville de Pélée, embellie par sa magnificence, fut appellée *Antioche*. Il protégea les lettres & les arts, que sa vie agitée l'empêcha de cultiver. L'historien Mnesoptolème fut son plus cher favori. Quiconque fait de grandes choses aime ceux qui les transmettent à la postérité. Dans les différens périodes de sa vie il fut différent de lui-même. Il parut dans sa jeunesse capable de tout exécuter; mais appesanti par l'âge, il n'eut plus la même activité. Les médailles de ce prince sont extrêmement rares. Il y est représenté sous la figure d'un jeune homme, la tête nue, avec un nez long & pointu. Il régna trente-sept ans, & mourut dans la 126ᵉ année de l'ère des Séleucides. Il laissa neuf enfans, cinq fils & quatre filles.

ANTIOCHUS IV, joignit au surnom de *dieu* celui d'*épiphane* ou d'*Illustre*. Les Romains, après la dé-

vaitè de ſon père *Antiochus* le grand, le demandèrent pour ôtage. Il fut élevé à Rome, & on lui fit bâtir un palais où il fut traité avec une magnificence royale. L'échange des ôtages ſe faiſoit tous les trois ans. Démétrius, fils du roi Séleucus, ſon frère, fut envoyé à Rome pour le remplacer. *Antiochus* en partit avec l'idée qu'il ne falloit que de l'argent pour en corrompre tous les habitans, tant la vénalité avoit corrompu les mœurs de ce peuple autrefois ſi magnanime. En arrivant à Athènes, il apprit que le roi Séleucus ſon frère avoit été aſſaſſiné par Héliodore qui avoit cru par ce meurtre ſe frayer un chemin au trône de Syrie. Attale & Eumène, deux autres de ſes frères, vinrent le joindre dans la Grèce, & ils marchèrent enſemble contre le meurtrier de Séleucus, dont ils diſſipèrent les partiſans. Ce fut par le conſeil de ſes deux frères qu'il envahit la puiſſance ſuprême qui appartenoit à leur neveu commun, Démétrius, fils de Séleucus. Dès qu'il fut armé du pouvoir, il s'abandonna à tous ſes penchans; il ſortoit de ſon palais avec quelques compagnons de ſes débauches, & donnoit au public le ſpectacle ſcandaleux de l'ivreſſe & de l'intempérance. Quelquefois il ſe montroit ſans ſuite, vêtu d'une robe d'or, portant ſur ſa tête une couronne du même métal, & prodigue ſans être libéral, il jettoit de l'argent à la populace. Il ſe rendoit quelquefois dans la place publique où, vêtu à la romaine, il arrêtoit les paſſans, dont il ſollicitoit à prix d'argent les ſuffrages pour le nommer édile ou tribun du peuple; & lorſqu'il avoit été nommé, il ſe plaçoit ſur une chaiſe d'ivoire pour rendre la juſtice. Il faiſoit paroître la même extravagance dans la diſtribution des charges & des honneurs; & plus ſon choix étoit ſcandaleux & biſarre, plus il croyoit jouir de ſon pouvoir. Ce fut par un de ces caprices qu'il dépouilla de la ſouveraine ſacrificature des Juifs, Onias, reſpectable par ſa ſcience & ſes mœurs, pour en revêtir Jaſon, flétri par ſes impiétés. Ce prêtre ſacrilége introduiſit les cérémonies de la Grèce dans le temple de Jéruſalem; quelques Juifs apoſtats qui lui étoient dévoués, & qui jouiſſoient du droit de bourgeoiſie dans Antioche, y furent envoyés avec de grandes ſommes d'argent, pour fournir aux dépenſes des ſacrifices qu'on offroit à Hercule, & la circonciſion fut défendue.

Quoiqu'*Antiochus* fût biſarre dans ſes goûts, & ſans frein dans ſes penchans, il n'étoit pas ſans élévation dans l'eſprit; mais s'il eut des talens, il n'en montra ſouvent que l'abus. La Paleſtine & la Célé-Syrie étoient depuis long-temps une ſemence de guerre entre l'Egypte & la Syrie, Ptolomée Philometor les revendiquoit, prétendant que dans le partage de la ſucceſſion d'Alexandre, ces provinces avoient été cédées à Soter, & que les rois Syriens n'en jouiſſoient que par droit de conquête. *Antiochus* informé des préparatifs de Ptolomée, le prévint par ſa célérité. Son armée nombreuſe en hommes & en éléphans, marcha contre l'Egypte. Macron, gouverneur de Chypre, lui livra cette île. Il y eut une action ſanglante entre Peluze & le mont Caſius; la victoire ſe déclara pour les Syriens. Ptolomée vaincu, lève une nouvelle armée qui eſt encore défaite. Les vainqueurs acharnés au carnage, auroient exterminé juſqu'au dernier des Egyptiens, ſi *Antiochus* n'eût réprimé leur férocité. Cette modération dans la victoire lui concilia le cœur des vaincus; les villes lui ouvrirent leurs portes, & toutes éprouvèrent ſa clémence & ſes bienfaits: on ignore ſi Philometor fut pris dans le combat, ou ſi, ſe défiant de ſes ſujets, il ſe réfugia dans le camp des Syriens. (Il étoit par ſa mère, neveu d'*Antiochus*. *Voyez* l'article précédent.) *Antiochus* charmé de l'avoir en ſa puiſſance, écouta la voix de la nature; il l'admit à ſa table, & prenant le titre modeſte de ſon tuteur, il lui fit rendre tous les honneurs qu'on doit aux rois. Les Alexandrins proclamèrent roi ſon jeune frère, connu ſous le nom de *Ptolomée Evergette*, & plus célebre encore ſous celui de *Phiſcon*.

Le bruit de la mort d'*Antiochus* ſe répandit dans la Judée. L'impie Jaſon, trompé par cette fauſſe nouvelle, fit ſoulever les Juifs par l'eſpoir de recouvrer leur indépendance. Ils s'aſſemblent tumultuairement, & le gouverneur de Jéruſalem ſe ſouſtrait à leur fureur, en ſe retirant dans la citadelle. *Antiochus*, irrité de la joie que les Juifs avoient témoignée de ſa mort, marche contre Jéruſalem trop foible pour lui réſiſter. Cette ville fut abandonnée au pillage; on maſſacra juſqu'aux femmes, aux vieillards, & aux enfans, quarante mille habitans périrent par l'épée, & autant furent condamnés à l'eſclavage. Le temple ſaint devint le lieu de l'abomination; l'autel d'or, les lampes, les coupes, les vaſes qui ſervoient au ſacrifice, furent enlevés pour orner les temples d'Antioche. Après avoir réprimé l'indocilité des Juifs, *Antiochus* rentra dans l'Egypte, dont Phiſcon avoit été proclamé roi. Le monarque de Syrie déclara qu'il ne prenoit les armes que pour rétablir ſon neveu injuſtement dépoſé. Les Alexandrins, battus ſur mer, implorèrent l'aſſiſtance des Romains qui envoyèrent trois ambaſſadeurs pour régler le deſtin de l'Egypte. Ces députés trouvèrent *Antiochus* occupé au ſiége d'Alexandrie. Le monarque appercevant Popilius qui étoit un des trois ambaſſadeurs & ſon ancien ami, lui tendit la main, & s'avança pour l'embraſſer; mais le fier Romain recula & lui dit: *avant de recevoir vos politeſſes, & de m'avouer pour votre ami, je veux ſavoir ſi vous êtes celui de Rome. Voici le décret du ſénat que je vous préſente, prenez & liſez. Antiochus* demanda quelques jours pour préparer ſa réponſe, l'inflexible Popilius traça un cercle ſur le ſable autour du roi, & lui dit: *il me faut une réponſe avant de ſortir de ce cercle. Antiochus*, étonné de tant de hauteur, promit de ſe ſoumettre aux ordres du ſénat, & la paix fut conclue.

Antiochus, retiré dans ſes états, y fit publier un édit qui ordonnoit, ſous peine de mort, à tous les peuples de ſa domination de n'avoir plus qu'un mê-

Digitized by Google

me culte & les mêmes cérémonies religieuſes. Des inſpecteurs ſévères furent nommés pour veiller à l'exécution de cet édit. Un de ces magiſtrats fut envoyé aux Juifs pour leur preſcrire du ſubſtituer les rites de la Grece aux cérémonies & au culte de leurs pères. Il leur ordonna de dédier leur temple à Jupiter Olympien, & d'y placer des idoles comme dans ceux des autres nations qui ſe ſoumirent ſans murmurer à cet édit. Pluſieurs Juifs tombèrent dans l'apoſtaſie, le ſimulacre de Jupiter Olympien fut placé dans le temple du vrai Dieu, le ſanctuaire fut ſouillé par le ſacrifice des animaux immondes. Ceux qui perſévérèrent dans leur culte redoublèrent l'horreur que les autres nations avoient pour eux. Les Samaritains, pour faire leur cour au monarque ſyrien, nièrent d'être des rameaux ſortis de la même tige, & falſifiant leur origine, ils ſe dirent deſcendus des Mèdes & des Perſes. La foi ébranlée en Iſraël, n'y fut point tout-à-fait éteinte. Quelques Juifs fidèles à leur Dieu, ſe retirèrent dans des cavernes pour y célébrer le ſabat; la perſécution les y ſuivit: ils furent tous la proie des flammes. Pluſieurs femmes, victimes de leur zèle, furent précipitées du haut des remparts avec leurs enfans qu'elles tenoient ſerrés dans leurs bras. L'anniverſaire du roi offrit de nouvelles ſcènes d'atrocité; il fut ordonné d'aſſiſter aux ſacrifices de Bacchus, avec une couronne de lierre ſur la tête. Pluſieurs refuſèrent d'obéir, on les fit aſſembler dans un cercle que formoit l'armée; on leur ordonna de manger des viandes immondes, & tous ceux qui réſiſtèrent à l'appareil des tourmens, furent maſſacrés ſans pitié. Le vieillard Eléaſar aima mieux ſe voir condamner à la mort, que de manger de la chair de pourceau. Sept frères firent le même refus, & on les conduiſit à Antioche avec leur mère, pour y attendre leur arrêt. Leur fermeté fut couronnée de la palme du martyre. Ce fut dans cette perſécution que les enfans du pontife Mathathias, célèbres ſous le nom de Machabées, firent éclater ce courage héroïque qui a été conſacré dans nos annales ſaintes, & qu'au défaut des hiſtoriens profanes, nos écrivains ſacrés ont préſervé de l'oubli.

Tandis que les fureurs de l'intolérance déſoloient la Judée, le monarque perſécuteur célébroit à Daphné, fauxbourg d'Antioche, des jeux dont la magnificence effaçoit tout ce que les Romains avoient offert de plus pompeux dans ces ſortes de ſolemnités. Apollonius, qu'il avoit laiſſé en Judée, y entretenoit le feu de la perſécution, & les ſupplices multipliés ne faiſoient qu'augmenter le nombre des prétendus rebelles. Il fondit ſur eux le jour du ſabat, & tous ſe laiſsèrent égorger comme des agneaux ſans défenſe. *Antiochus*, irrité de leur réſiſtance opiniâtre, crut qu'il étoit plus aiſé de les détruire que de les aſſervir. Il lève une armée formidable pour les exterminer, mais ſes tréſors épuiſés ne lui fourniſſoient pas les moyens de la faire ſubſiſter: il parcourut les différentes provinces de ſa domination pour y recevoir les tributs; ſon char ſe briſe dans ſa marche, & il tombe enſeveli ſous les débris. Il mourut quelques jours après, chargé d'ulcères, d'où s'exhaloit une odeur empoiſonnée, qu'on regarda comme une punition de ſes crimes. Ce prince fut un aſſemblage de grandeur & de foibleſſe, de vices & de vertus, parce qu'il ſe montra toujours tel qu'il étoit, ſans ſe donner la peine de mettre un frein à ſes paſſions. Toutes les villes de ſa domination éprouvèrent ſes bienfaits; pluſieurs furent embellies de cirques, de théatres & d'autres édifices pompeux. Ce fut ſur-tout dans le culte public qu'il fit éclater ſa magnificence: les temples, enrichis par ſes offrandes, lui parurent plus dignes d'être la demeure de la divinité. Il régna douze ans, & mourut l'an 49 de l'ère des Séleucides. Il eſt repréſenté ſur ſes médailles avec des attributs différens; ſur les unes, il tient un foudre dans ſa main droite, & une hache dans ſa gauche; dans d'autres, il a le front ceint d'un diadème avec la couronne rayonnante que portoient les dieux; mais on ne lit ſur aucune, ni le ſurnom de *dieu*, ni celui d'*épiphane*.

ANTIOCHUS V, *ou* ANTIOCHUS EUPATOR, n'avoit que neuf ans à la mort de ſon père Epiphane, dont il fut le ſucceſſeur au trône de Syrie. Le ſurnom d'*Eupator* lui fut donné pour déſigner qu'il étoit heureux d'avoir eu pour père un ſi grand roi. Epiphane, en mourant, confia à Philippe ſon frère de lait, l'éducation de ſon fils, & l'adminiſtration du royaume pendant ſa minorité; & pour marque du pouvoir dont il le faiſoit dépoſitaire, il lui remit ſon diadème, ſa ſimare & ſon anneau royal, pour les rendre à ſon fils, lorſqu'il auroit atteint l'âge de gouverner. Les volontés du monarque mourant ne furent point exécutées. Lyſias, parent d'Eupator, humilié de ſe trouver dans la dépendance d'un régent ſans naiſſance, dit que c'étoit bleſſer la majeſté du trône que de donner à un roi un tuteur. Le jeune prince ſans expérience, prit lui-même les rênes de l'empire, & le premier uſage qu'il fit de ſon pouvoir, fut de mettre Lyſias à la tête de ſes armées, & de ſe repoſer ſur lui du ſoin des affaires. Ce général véritablement roi, ſans en avoir le titre, continua la guerre allumée dans la Judée, où il n'eſſuya que des revers, quoiqu'il eût ſous ſes ordres toutes les forces de la Syrie; il fut vaincu par une poignée de Juifs commandés par Judas Machabée, qui lui tua onze mille hommes d'infanterie, & ſeize cents de cavalerie; le reſte de cette grande armée, ſaiſie de terreur, ſe diſſipa ſans combattre. Un ange exterminateur fit un grand carnage des ennemis du peuple de Dieu. Lyſias reconnut enfin qu'un Dieu combattoit pour les Juifs; & craignant de s'expoſer à ſes vengeances, il leur accorda la paix avec la liberté de leur culte. Les généraux qu'il laiſſa pour la faire obſerver, continuèrent leurs hoſtilités, & les revers qu'ils éprouvèrent, déterminèrent *Antiochus* à ſe mettre à la tête de cent mille

Digitized by Google

hommes de pied, & de vingt mille chevaux. Il marcha contre Jéruſalem, réſolu d'en faire le tombeau de ſes habitans. Judas Machabée, bien inférieur en nombre, mais plein de confiance dans le ciel, forme le projet de l'arrêter dans ſa marche, & profitant des ténèbres, il fond avec impétuoſité ſur ſon camp. Le carnage fut affreux juſqu'à la renaiſſance du jour, que le chef des Iſraélites fit ſa retraite. Le monarque revenu de ſon premier étonnement, fait avancer ſon armée dans les défilés qu'occupoit Judas Machabée, qui trop foible pour réſiſter, eut l'habileté d'échapper. *Antiochus* ſe préſente devant Jeruſalem, dont les habitans épouvantés abandonnèrent la défenſe; mais Dieu qui veilloit à ſa conſervation, ſuſcita un puiſſant ennemi à leur perſécuteur. Philippe, que le père d'Eupator avoit déſigné pour être ſon tuteur, s'étoit vu honteuſement dégradé par Lyſias; ce ſujet diſgracié s'étoit retiré dans les provinces de Médie & de Perſe, où il ſut intéreſſer à ſa vengeance les ſoldats vétérans qui avoient ſervi ſous Epiphane. Il entra dans la Syrie, où il ſe rendit maître d'Antioche, & de pluſieurs villes importantes. Eupator alarmé de ſes progrès, ſent la néceſſité de retourner dans ſes états. Il accorde la paix aux Juifs, fait relever les murs de leur temple, où il offre lui-même des ſacrifices, avec les cérémonies judaïques. Il reprend enſuite la route d'Antioche, qu'il fit rentrer ſous ſon obéiſſance. Philippe tombe en ſon pouvoir, expire au milieu des ſupplices, & la rébellion eſt étouffée. Ce fut dans ce temps que les Romains, qui vouloient tenir tous les rois dans leur dépendance, lui envoyèrent des ambaſſadeurs pour lui défendre de rien faire dans ſes états ſans leur aveu. On lui preſcrivit de tuer tous les éléphans qui excéderoient le nombre accordé à ſon père par les traités. On coupa les jarrets à pluſieurs de ces animaux dans qui les Syriens mettoient toute leur confiance. Ce ſpectacle jetta la conſternation dans toute la Syrie. Un particulier, dans ſon indignation contre les ambaſſadeurs, poignarda Octavius, chef de cette députation; & cet aſſaſſinat, qui n'avoit point été commandé par le roi, lui attira le reſſentiment du peuple romain. Démétrius, fils de Séleucus, qui pour lors étoit en ôtage à Rome, profita de cette circonſtance pour rentrer dans l'héritage de ſon père. Il ſe rendit en Syrie, ſans en demander la permiſſion au ſénat, & dès qu'il fut arrivé en Lycie, il publia un manifeſte pour déclarer qu'il ne prenoit les armes que contre le meurtrier d'Octavius. C'étoit le voile dont il couvroit ſes deſſeins. Il marcha contre Apamée, s'en rendit maître, & dirigea enſuite ſa marche vers Antioche. Le jeune roi, accompagné de Lyſias, vint à ſa rencontre ſans eſcorte & ſans ſuite. Dès que Démétrius les eut en ſon pouvoir, il les fit maſſacrer, pour régner ſans rivaux. *Antiochus Eupator* ne régna que deux ans; & l'hiſtoire de ſon régne eſt celle de ſes généraux & de ſes miniſtres; c'eſt pourquoi il eſt repréſenté ſur ſes médailles ſous la figure d'un enfant. Il mourut l'an 151 de l'ère des Séleucides.

ANTIOCHUS VI, fils d'Alexandre Eupator, & petit-fils d'Antiochus le dieu, prit, comme ſon ayeul, le ſurnom de *dieu*, auquel il joignit celui d'*Epiphane*.

Il fut élevé en Arabie, pour n'être pas la victime des ambitieux qui ſe diſputoient le trône de Syrie. Diodote, qui prit ſoin de ſon éducation, ſe ſervit de ſes droits & de ſon nom pour ſe frayer un chemin au pouvoir ſuprême. Démétrius Nicator, ſe croyant paiſible poſſeſſeur du trône de Syrie, licentia ſon armée, & laiſſa ſon royaume ſans défenſe. Diodote profita de cette imprudence pour faire valoir les droits d'*Antiochus*, & fortifié de l'alliance de Jonathas, il marche contre Démétrius, ſur lequel il remporte une pleine victoire. Antioche lui ouvre ſes portes, & *Antiochus*, proclamé roi, prend le nom de *Nicéphore*, qui ſignifie *vainqueur*. Il ne fut jamais véritablement roi, puiſqu'il ne fut reconnu que dans quelques contrées de la Syrie; & quoique les médailles lui donnent ce nom, il eſt certain que c'eſt plutôt par égard pour ſes droits, que par la réalité de ſa puiſſance. Ce phantôme de monarque ne régna que trois ans. Diodote ſe croyant aſſuré de l'affection des ſoldats, le fit maſſacrer pour ſe ſubſtituer à ſes droits, l'an 170 de l'ère des Séleucides.

ANTIOCHUS VII étoit fils de Démétrius Soter, & frère de Démétrius Nicator. Les vœux du peuple & de l'armée l'appellèrent au trône de ſes ancêtres, que Tryphon avoit uſurpé. Dès qu'il eut donné le ſignal d'une révolution, les Syriens abandonnèrent le camp de l'uſurpateur, pour ſe ranger ſous le drapeau de l'héritier de leurs rois. Tryphon étonné de cette défection générale, n'eut d'autre reſſource que la fuite; après avoir erré dans la Phénicie, il ſe réfugia dans la ville d'Apamée ſa patrie. Il y fut bientôt aſſiégé; on aſſure que pour favoriſer ſa fuite, il ſema ſur toute ſa route une quantité de pièces d'or que les ſoldats qui le pourſuivoient s'occupèrent à ramaſſer, & que leur avarice rallentit leur activité. Apamée n'oppoſa qu'une foible réſiſtance; Tryphon fut tué les armes à la main, & ſelon d'autres, il fut poignardé dans la maiſon où il avoit pris naiſſance. *Antiochus*, paiſible poſſeſſeur de l'héritage de ſes pères, prit le ſurnom d'*Evergette*, qui ſignifie *bienfaiſant*. Joſephe eſt le ſeul qui lui donne celui de *Soter* & de *pieux*, qu'on ne lit ſur aucune de ſes médailles. Euſèbe dit qu'il fut ſurnommé *ſidetes*, à cauſe de ſa paſſion pour la chaſſe. Les Juifs, dont il avoit été l'ami, & dont il avoit reçu du ſecours, éprouvèrent ſon ingratitude; il leur offrit l'alternative, ou de lui reſtituer Joppé, Gaza & la citadelle de Jéruſalem, ou de lui payer cinq cents talens pour dédommagement; il exigea encore une pareille ſomme de toutes les villes de la Judée, en forme de tribut. Sur le refus qu'il eſſuya, il fit marcher contr'eux un de ſes géné-

Digitized by Google

raux, qui dévaſta le territoire d'Iſraël. Les Juifs qui tomberent en ſon pouvoir furent condamnés à l'eſclavage. Jean, fils de Simon, remporta ſur lui une victoire qui affranchit pour un moment la Judée du joug des Syriens. Ptolomée, beau-frère de Jean, dont il avoit épouſé la ſœur, fut jaloux de ſa gloire, & ſe voyant exclu des places où il pouvoit ſervir ſa patrie, il eut la lâcheté de la trahir. Il invite à un feſtin Simon & ſes deux fils, Mathathias & Juda, & les égorge tous les trois. Ptolomée, devenu odieux à ſa nation par ce crime, écrit à *Antiochus* de lui envoyer des troupes pour ſoumettre toute la Judée. L'armée ſyrienne marche contre Jéruſalem pour en faire le ſiége. Jean, chargé de la défendre, en fait ſortir toutes les bouches inutiles; cette multitude, rebutée de ſes concitoyens, ſe trouva enfermée entre les murs & les Syriens, où elle fut obligée de ſe nourrir d'herbes & de racines; le ſpectacle de leur miſère attendrit Jean, qui conſentit à les faire rentrer dans Jéruſalem. Il ſollicita enſuite une trêve de ſept jours, pour pouvoir pratiquer les devoirs preſcrits par la religion. *Antiochus* y conſentit, & ne bornant point là ſa généroſité, il envoya des taureaux & des vaſes remplis de parfums pour ſervir aux ſacrifices. Il fit conduire ces offrandes avec une grande pompe juſqu'aux portes de Jéruſalem; c'eſt ce qui fit donner à ce monarque le ſurnom de *pieux* par les Juifs. Cet acte de piété détermina les aſſiégés à la ſoumiſſion; ils ne demandérent d'autres conditions que le privilége de vivre ſelon leurs loix & de pratiquer leurs rites ſacrés. La plupart des courtiſans ſouhaitoient la ruine de Jéruſalem & la diſperſion de ſes habitans. Mais *Antiochus*, que ſon penchant portoit à la clémence & à la magnanimité, aima mieux accepter leur ſoumiſſion; il exigea que les Juifs lui remiſſent leurs armes, & détruiſiſſent les fortifications de leurs villes qui toutes furent ſoumiſes à un tribut annuel: ce fut ainſi que la Judée fut réduite en province de l'empire de Syrie.

Antiochus, informé que Scipion ſe préparoit à faire le ſiege de Numance, lui envoya de riches préſens pour ſe concilier ſa bienveillance. Scipion les reçut aſſis ſur ſon tribunal en préſence de ſon armée; il ordonna au queſteur de les dépoſer dans le tréſor public, pour les diſtribuer aux ſoldats qui ſe diſtingueroient par quelqu'action d'éclat. *Antiochus* ſe voyant à la tête d'une armée aguerrie, déclara la guerre aux Parthes qui retenoient dans la captivité ſon frère Démétrius Nicator. Quoiqu'il comptât environ cent mille combattans ſous ſes drapeaux, il trainoit après lui un plus grand nombre de goujats, de cuiſiniers, de pâtiſſiers, de comédiens & d'autres artiſans & miniſtres du luxe & des voluptés. Les tentes reſſembloient à des ſalles de feſtin; la marche étoit embaraſſée par des chariots remplis de viandes, de poiſſons & des productions les plus délicates des différentes provinces. Les officiers & les ſoldats portoient des couronnes de fleurs & de rubans, & l'on reſpiroit dans tout le camp l'odeur de la myrrhe & de l'encens, ſpectacle plus propre à allumer la cupidité d'un ennemi avare, qu'à lui inſpirer de la terreur. *Antiochus* étoit ſuivi de Jean, pontife de Jéruſalem, qui étoit à la tête des troupes de la Judée. Le rois de l'Orient, indignés de l'orgueil des Parthes, ſe déclarérent pour les Syriens qu'ils regardérent comme leurs vengeurs. Les deux peuples rivaux en vinrent bientôt aux mains. Indate, général des Parthes, engagea une action proche le fleuve Lycus en Aſſyrie, & ſa défaite rendit *Antiochus* maître de pluſieurs provinces; il remporta deux autres victoires qui furent ſuivies de la conquête de Babylone. Tous les peuples ſe rangérent à l'envi ſous ſa domination, & l'empire des Parthes fut reſſerré dans la ſeule province dont il tire ſon nom. Phraates, roi des Parthes, qui tenoit Démétrius dans une eſpèce de captivité, l'envoya en Syrie pour en faire la conquête; il ſe flattoit, par cette diverſion, d'éloigner de ſes états un ennemi qui auroit les ſiens à défendre; mais *Antiochus* fut conſtant dans ſes premiers deſſeins. Phraates ſe ſentant trop foible pour tenter la fortune d'un nouveau combat, tâcha inutilement de l'attirer dans une embuſcade. Mais les Syriens répandus dans les villes, y exigérent des contributions exceſſives, qui ſoulevérent contr'eux tous les peuples; ils furent attaqués dans leurs quartiers d'hiver, & comme ils étoient épars, ils ne purent ſe prêter un ſecours réciproque: on en fit un grand carnage dans pluſieurs villes. *Antiochus* réunit toutes les troupes qui étoient près de lui, pour aller délivrer celles qui étoient en danger. Il fut attaqué ſur ſa route par les Parthes, il ſe défendit avec intrépidité; mais ſon eſcorte épouvantée l'abandonna, & il ſe fit tuer les armes à la main. Ce prince qui avoit les plus grandes vertus, en ternit l'éclat par ſon intempérance. Ennemi de la flatterie, on pouvoit lui dire les vérités les plus hardies. S'étant un jour égaré à la chaſſe, il ſe réfugia dans la cabane d'un laboureur, & l'ayant interrogé ſur ce qu'on penſoit de lui; le laboureur qui ne le connoiſſoit point, lui dit: *Notre roi eſt juſte & bienfaiſant, mais il a de méchans miniſtres.* Le lendemain, à la renaiſſance du jour, ſes gardes arrivérent & le revêtirent de ſa pourpre & de ſon diadême. Le payſan ſe ſouvint en tremblant de ſon indiſcrétion; mais le monarque le raſſura & lui dit: *Vous m'avez révélé des vérités que jamais je n'ai entendues à ma cour.* Il régna douze ans ſelon quelques-uns, & neuf ſelon Euſèbe, dont l'opinion eſt adoptée par tous les antiquaires. Il mourut l'an 182 de l'ère des Séleucides.

ANTIOCHUS VIII, roi de Syrie, eut le ſurnom d'*Epiphane* & de *Griphon*; quoiqu'il fût le dernier des fils de Démétrius Nicator, il fut élevé au trône au préjudice de ſes frères, par les intrigues de ſa mère Cléopâtre, qui lui fit déférer le vain titre de roi dont elle ſe réſerva toute la puiſſance. Cette princeſſe, fille de Ptolomée Philometor, n'entra

dans

dans la maiſon des Séleucides que pour la remplir de meurtres & de diſcorde ; épouſe & mère homicide, elle s'abandonna à toutes les fureurs qui pouvoient ſervir ſa paſſion de régner. Séleucus, ſon fils aîné, vouloit venger ſur elle le meurtre de ſon père ; elle le prévint, en le perçant d'un coup de flèche. Cette marâtre plaça ſur le trône le jeune *Antiochus*, dont les mains étoient encore trop foibles pour diriger les rênes de l'empire ; Cléopâtre alors, donnant un libre cours à ſon ambition, uſurpa tout le pouvoir ; & inſultant, pour ainſi dire, à la foibleſſe de ſon fils, elle fit graver ſur les médailles ſon nom avant celui du jeune monarque ; ſon gouvernement dégénéra en tyrannie. Un jeune Syrien, nommé *Alexandre*, profita du mécontentement des peuples pour ſe frayer une route au trône ; & quoiqu'il fût d'une naiſſance obſcure, il ſe dit fils d'Alexandre Bala ou Balès, dont il réclama l'héritage. Les Romains & le roi d'Egypte favoriſèrent ſon impoſture. Les Syriens, impatiens du joug dont les accabloit la régente, le reconnurent pour roi, ſans examiner la légitimité de ſes titres ; & après pluſieurs combats où il eut toujours la ſupériorité, il crut n'avoir plus beſoin de ſecours étrangers pour ſe maintenir ſur le trône. Ptolomée, qui avoit le plus contribué à ſon élévation, exigea pour prix de ſes ſervices qu'il lui rendît hommage ; & ſur ſon refus, il fit des préparatifs pour détruire ſon propre ouvrage ; il avoit beſoin de Cléopâtre pour aſſurer ſa vengeance, il ſe réconcilia avec elle, & leurs forces réunies marchèrent contre leur ennemi commun : les tréſors d'Alexandre étoient épuiſés, ſon induſtrie ſacrilège lui fournit les moyens d'en remplir le vuide. Il eut l'imprudence de piller les richeſſes du temple de Jupiter : le peuple furieux rompit le frein de l'obéiſſance. *Antioche* prit les armes pour venger l'outrage fait à ſon dieu. Alexandre, prêt à être la victime de cette multitude effrénée, ſauva ſa vie par la fuite ; mais également ennemi des hommes & des dieux, il fut découvert & maſſacré. *Antiochus*, reſſerré juſqu'alors dans une contrée obſcure de la Syrie, rentra dans la poſſeſſion abſolue du royaume de ſes ancêtres : il commença alors à rougir de la dépendance humiliante où le tenoit ſa mère ; cette marâtre, trop familiariſée avec le commandement, pour rentrer dans la condition de ſujette, réſolut de ſe débarraſſer d'un roi qui ne vouloit plus être eſclave. Cette femme, ſans frein & ſans remords dans le crime, lui préſente une coupe empoiſonnée : le prince, inſtruit de ſes deſſeins, refuſe le funeſte breuvage, & lui en allègue les motifs : il lui déclare enſuite, que pour ſe juſtifier, elle n'a que la reſſource de faire ſur elle-même l'expérience de la liqueur ſuſpecte : elle fut forcée de ſe ſoumettre à cette épreuve, dont elle expira la victime. Sa mort délivra la Syrie d'un monſtre altéré du ſang des Séleucides, dont elle eût éteint la race, ſi elle n'eût été arrêtée dans ſa marche criminelle. Ce fut dans ce temps qu'*Antiochus* prit le ſurnom d'*Epiphane* ſur ſes médailles : on ne lit ſur aucune celui de *Griphon*, qui, ſelon Juſtin, lui fut donné à cauſe de ſon nez long & pointu ; ce ſurnom n'étoit point aſſez noble pour être gravé ſur les monnoies. Joſephe le nomme encore *Philometor ;* mais cet hiſtorien n'appuie ſon opinion ſur aucune autorité. Ce prince, inſtruit au crime à l'école de ſa mère, voulut faire périr ſon frère, qui, comme lui, s'appeloit *Antiochus*. Cet attentat, qui fut découvert avant d'être exécuté, fut la ſemence d'une guerre civile où les deux partis éprouvèrent ſucceſſivement des ſuccès & des revers. Les deux frères, également rebutés de ne pouvoir fixer la fortune, conſentirent à partager la Syrie, & ce partage fut la ſource des diſcordes qui préparèrent la ruine des Séleucides. Epiphane, âgé de quarante-cinq ans, fut aſſaſſiné par Héracléon, qu'il avoit comblé de biens & d'honneurs : ſon règne de trente-huit ans, fut agité de diſſentions domeſtiques ; il mourut l'an 315 de l'ère des Séleucides.

ANTIOCHUS IX, ſurnommé *Philopator*, étoit fils d'Antiochus Evergette, & frère uterin d'Antiochus Epiphane ; il prit auſſi le nom de *Cizique*, parce qu'il avoit été élevé dans une ville de ce nom ; mais il eſt plus connu ſous celui de *Philopator*, qu'il ambitionna par prédilection comme un témoignage de ſa piété filiale, & pour ſe concilier l'affection des Syriens, pénétrés de reſpect pour la mémoire de ſon père, qui les avoit gouvernés plutôt en père qu'en ſouverain. Ce prince, échappé à la mort que lui préparoit ſon frère, le força de partager avec lui l'empire de Syrie : tant que Philopator reſta dans la vie privée, il parut digne d'une plus grande élévation ; mais dès qu'il fut revêtu du pouvoir ſuprême, il s'abandonna ſans pudeur à la baſſeſſe de ſes penchans ; il ne diſpenſa les honneurs & les dignités qu'aux miniſtres de ſes plaiſirs : ſa cour fut remplie de bouffons, de bateleurs, qu'il récompenſoit avec magnificence, parce qu'ils avoient ſeuls le ſecret de le tirer de l'aſſoupiſſement où le plongeoient ſes excès. Son goût pour faire danſer les marionnettes, lui fit faire pluſieurs découvertes dans les méchaniques ; il trouva le ſecret de faire des oiſeaux artificiels, qui, par des reſſorts ingénieux, planoient au milieu des airs. Tandis qu'oubliant les ſoins du trône, il ſe livroit à ces occupations futiles, ſon neveu Séleucus, qui régnoit dans la partie de la Syrie, qu'il avoit héritée de ſon père, ne voyant dans Philopator qu'un concurrent efféminé, & qu'un uſurpateur chargé de ſes dépouilles, raſſemble toutes ſes forces, & lui livre une bataille qui décida du deſtin de la Syrie : Philopator, entraîné par un cheval indocile & fougueux, fut précipité au milieu des eſcadrons ennemis, où ſe trouvant ſans défenſe, il aima mieux ſe donner la mort, que d'être redevable de la vie à ſon vainqueur. Ce prince, paſſionné pour la chaſſe & pour d'autres amuſemens qui aviliſſoient ſa dignité, ne fut

pas abſolument ſans talens. Méchanicien ingénieux, il inventa pluſieurs machines de guerre, qui furent perfectionnées dans les ſiècles ſuivans. La religion, dont les princes doivent donner l'exemple, ne lui parut qu'un frein inventé pour contenir le vulgaire; & ſans reſpect pour les dieux, il fit enlever du temple la ſtatue d'or maſſive de Jupiter, haute de quinze coudées, & il eut l'adreſſe de lui en ſubſtituer une autre d'une matière vile & groſſière, qu'il eut ſoin de revêtir d'une feuille d'or; elle étoit ſi ſemblable à la première, que perſonne ne s'apperçut de ſon ſacrilège. Cet attentat, s'il eût été découvert, auroit ſoulevé contre lui tout le peuple d'Antioche; cette ville, plongée dans les délices & la débauche, s'abandonnoit aux fureurs du fanatiſme, & au ſcandale des plus aviliſſantes ſuperſtitions. *Antiochus* mourut l'an 217 de l'ère des Séleucides; & depuis ſon règne, la Syrie, où ſe paſſèrent tant de ſcènes éclatantes, a été dédaignée par les hiſtoriens, qui ne ont entrés dans aucun détail ſur les actions de ſes derniers rois. Les monumens qui nous reſtent ſont épars dans différens écrivains, où il eſt pénible de les aller conſulter: c'eſt une contrée où l'on marche au milieu des ténèbres, & que les ſeuls antiquaires ont droit de parcourir, puiſqu'il n'y a que les médailles qui fourniſſent un fil pour s'y conduire, d'autant plus que les derniers rois qui étoient autant de concurrens à l'empire, portoient preſque tous le même nom, & avoient preſque les mêmes attributs.

ANTIOCHUS X, ſurnommé *le pieux*, ſe vit ſans appui après la mort de ſon père Philopator. Séleucus, cruel dans la victoire, craignant de l'avoir pour concurrent à l'empire, avoit ordonné ſa mort; mais ce prince infortuné trouva un aſyle dans Arade, ville de Phénicie, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à ſon rang. Les dangers renaiſſans qu'il eut à eſſuyer, & qu'il fut éviter dans ſa fuite, firent croire aux Phéniciens qu'une divinité protectrice veilloit à ſa conſervation pour le récompenſer de ſa piété filiale. Euſèbe dit que les Phéniciens, charmés du reſpect qu'il conſervoit pour la mémoire de ſon père, lui déférèrent le titre de *pieux*. Ses malheurs & ſes vertus intéreſſèrent tous les peuples en ſa faveur; & dès qu'il parut armé pour venger la mort de Philopator, les ſoldats de Séleucus ſe rangèrent ſous ſes enſeignes, & le proclamèrent roi de toute la Syrie, qui devint le théatre d'une guerre nouvelle. Séleucus vaincu, ſe retira à Mopſueſte, où il exigea des ſommes immenſes pour lever une nouvelle armée: les habitans, épuiſés par ſes exactions, le brûlèrent dans ſon palais avec tous ſes partiſans; *Antiochus*, délivré de cet ennemi, eut bientôt à combattre un concurrent plus dangereux. Un autre *Antiochus*, fils d'Epiphane, prit le diadème & les armes pour venger la mort de ſon frère, & pour ſe ſubſtituer à ſes droits au trône; il s'empara de Mopſueſte, qui fut détruite de fond en comble, & dont les habitans furent paſſés au fil de l'épée, en punition du meurtre de Séleucus; mais cette proſpérité ne fut que paſſagère; *Antiochus le pieux* marcha contre lui & le vainquit: ce prince, craignant de tomber entre les mains de ſon vainqueur, ne prit aucune précaution pour traverſer l'Oronte, où il ſe noya; Philippe, ſon frère jumeau, réclama ſon héritage, & ſe voyant à la tête d'une puiſſante armée, il ne ſe borna point à la partie de la Syrie, où ſes frères avoient régné, il voulut en envahir la domination entière. Il y eut pluſieurs combats livrés entre ces deux princes rivaux. La fortune, long-temps incertaine, ſe déclara contre *Antiochus*, qui fut obligé de ſe réfugier chez les Parthes, dont il emprunta le ſecours pour rentrer dans ſes états; mais ſes tentatives furent ſtériles; après ſa dégradation, il ſe tint caché dans le détroit de Cilicie, & ſelon d'autres, dans la province de Comagène, où l'on ſoupçonne qu'il régna: l'hiſtoire ne fixe point la date de ſa mort.

ANTIOCHUS XI. Quoique ce prince n'ait jamais régné véritablement ſur la Syrie, ſon nom eſt inſcrit ſur la liſte des rois Séleucides; il étoit le ſecond fils d'*Antiochus* Epiphane, & frère du roi Séleucus IV. On lui donna le nom de *Philadelphe*, à cauſe de ſa tendreſſe pour ſes frères, & celui de *Didime* parce qu'il étoit frère jumeau de Philippe, qui, comme lui, aſpira au trône de Syrie après ſa mort: il prit le diadème, & ſe mit à la tête d'une armée qui fut défaite par *Antiochus le pieux*; il ſe précipita dans l'Oronte l'an 219 de l'ère des Séleucides.

ANTIOCHUS XII étoit fils d'*Antiochus le pieux*, qui ne lui laiſſa que ſes malheurs pour héritage. La Syrie étoit alors en proie aux factions; les peuples, épuiſés par les querelles des Séleucides, appellèrent au trône Tigrane, roi d'Arménie; *Antiochus*, abandonné de ſes ſujets, fut élevé ſecrètement dans une province obſcure de l'Aſie, & c'eſt ce qui lui fit donner le nom d'*Aſiatique*. Dans la ſuite, il régna conjointement avec ſon frère ſur une partie de la Syrie, qui n'avoit jamais reconnu Tigrane pour roi. Ces deux frères unis par la conformité de leurs penchans, ſe rendirent à Rome pour y ſolliciter le royaume d'Egypte, dont leur mère étoit légitime héritière; ils y répandirent des ſommes immenſes, mais leur libéralité ne put aſſouvir l'avare cupidité de ce peuple vénal. Tigrane, en leur abſence, fit mourir leur mère Selenne, au nom de laquelle ils réclamoient l'Egypte; & cette mort fournit un prétexte aux Romains pour leur refuſer du ſecours; ils quittèrent Rome ſans avoir rien obtenu. A leur retour en Syrie, ils apprirent que Mithridate, vaincu par les Romains, s'étoit réfugié en Arménie auprès de Tigrane, ſon gendre. Lucullus, inſtruit de ſa retraite, exigea qu'on lui livrât ce roi fugitif pour ſervir d'ornement à ſon triomphe; mais Tigrane, reſpectant les droits de l'hoſpitalité, fut aſſez généreux pour lui répondre qu'il aimoit mieux être ſon ennemi, que de ſe rendre l'objet de l'exécration publique, en

Digitized by Google

livrant à l'ignominie ou à la mort le père de ſa femme. Ce refus fit tranſporter le théatre de la guerre dans ſes états; *Antiochus* profita des circonſtances pour rentrer en poſſeſſion de l'héritage de ſes pères. Tigrane, en partant pour l'Arménie, laiſſa la Syrie ſans défenſe. *Antiochus* n'eut pas ſes ſujets à combattre; toutes les villes à l'envi lui ouvrirent leurs portes. L'affection que lui témoignèrent les habitans de Damas, lui fit prendre le ſurnom de *Dionyſius*, qui étoit celui de Bacchus, protecteur de leur ville: quelques-uns le regardent comme le dernier roi de la race des Séleucides. Les principaux événemens de ſon règne ſont tombés dans l'oubli, & l'hiſtoire ſe borne à nous apprendre qu'il porta la guerre en Arabie, & qu'il y remporta une victoire: il livra un nouveau combat où il perdit la vie, l'an 227 de l'ère des Séleucides.

ANTIOCHUS XIII. *Antiochus*, dernier roi de Syrie, de la race des Séleucides, étoit fils d'*Antiochus le pieux*; il eut le ſurnom d'*Aſiatique*, parce qu'il avoit été élevé avec ſon frère en Aſie, pour n'être pas la victime de Tigrane, roi d'Arménie, que les Syriens avoient appellé pour les gouverner. Après la mort de ſa mère, il prit le nom de *Comagene*, ce qui ſemble indiquer qu'il en fut le roi; mais il eſt certain qu'au lieu d'y exercer ſa domination, il s'y tint toujours caché. Tigrane ayant été défait, Lucullus, diſpenſateur des trônes de l'Aſie, vit arriver dans ſon camp tous les rois de l'orient, qui lui rendirent les plus humilians hommages pour mériter ſa protection: *Antiochus* groſſit la foule de ces rois avilis; Lucullus le reçut avec bonté, il le qualifia du titre de roi de Syrie, & le rétablit dans la poſſeſſion entière de ce royaume. Ce fut à cette occaſion qu'*Antiochus* prit le ſurnom de *Callinicus*, qui ſignifie *victorieux*; comme ſi c'eût été par la victoire qu'il eût été replacé ſur le trône de ſes ancêtres. Pompée ne lui permit pas de jouir long-temps de la générosité de Lucullus; la poſſeſſion de la Syrie excita ſon ambition; il franchit le Taurus à la tête d'une armée triomphante, & déclara la guerre à *Antiochus*, dont le peuple romain n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre. Le monarque malheureux, ſans être coupable, s'abandonna à la diſcrétion d'un ennemi qu'il ne croyoit pas capable d'abuſer de ſa foibleſſe: il invite lui-même Pompée à ſe rendre à Antioche; le romain, inſenſible à un ſi noble procédé, ſe rend dans cette ville, où il déclare publiquement *Antiochus* déchu du trône, ſans voiler d'aucun motif ſa dégradation. Ce prince ne put fléchir par ſes prières ſon juge inexorable, qui lui répondit, avec une hauteur inſultante: » Je ne » donnerai jamais aux Syriens un roi qui s'eſt tenu » tranquille & caché, pendant tout le temps que » Tigrane jouiſſoit de ſes dépouilles: ce ſeroit vous » déférer le prix de la victoire achetée au prix de » notre ſang; apprenez que les royaumes n'appar- » tiennent qu'à ceux qui les ſavent défendre & con- » ſerver. Je ne puis vous laiſſer la Syrie, ce ſeroit » un préſent inutile, que Tigrane viendroit bientôt » vous enlever; elle a beſoin de défenſeurs pour la » ſouſtraire aux brigandages des Juifs & des Arabes, » qui en infeſtent les frontières ». Ce fut par cet arrêt irrévocable que ce royaume, autrefois ſi floriſſant, fut réduit en province romaine. Pompée, pour adoucir la rigueur de cet arrêt, donna en dédommagement à *Antiochus*, la province de Comagène, Séleucie, & quelques autres villes de la Méſopotamie, où il régna ſans gloire, puiſque l'hiſtoire a dédaigné de nous apprendre le reſte de ſes deſtinées.

L'ère des Séleucides, dont nous nous ſommes ſervi pour marquer les principaux événemens du règne des *Antiochus*, commence ſous le grand Séleucus, ſucceſſeur d'Alexandre, l'an du monde 3692 & 312 avant l'ère vulgaire; on l'appelloit encore les *ans Grecs*. Les Juifs l'adoptèrent depuis qu'ils furent aſſujettis à la domination des Macédoniens, & il eſt en fait mention dans le livre des Machabées. (*T--n.*)

(ANTIOCHUS eſt encore le nom de deux philoſophes; l'un ſtoïcien, diſciple de Carnéade & maître de Cicéron; l'autre cynique, comblé des bienfaits des empereurs Sévère & Caracalla.

C'eſt enfin le nom d'un abbé de S. Sabas, qui vivoit au commencement du ſeptième ſiècle, & dont on trouve quelques ouvrages dans la *bibliothèque des pères*.)

ANTIPAS, (*Hiſt. ſacrée*) l'un des premiers diſciples de J. C., ſouffrit le martyre à Pergame, dont il étoit évêque: il en eſt parlé dans l'Apocalypſe, chap. 2, verſ. 13; » *Antipas, mon témoin fidèle, a ſouffert la mort parmi vous* ».

ANTIPATER, (*Hiſt. anc.*) nom célèbre dans l'hiſtoire grecque & dans l'hiſtoire des Juifs.

C'eſt celui d'un des généraux d'Alexandre, qui, étant reſté gouverneur de la Macédoine pendant la guerre d'Alexandre contre Darius, réduiſit les Thraces & défit les Lacédémoniens. Alexandre, pour plaire à Olympias, ſa mère, ayant ôté à *Antipater* ce gouvernement, & l'ayant rappellé auprès de lui, *Antipater* fut ſoupçonné d'avoir pouſſé la vengeance juſqu'à empoiſonner Alexandre. *Antipater* mourut l'an 321, avant J. C.

ANTIPATER eſt auſſi le nom d'un roi de Macédoine, qui fit périr ſa mère, nommée *Theſſalonice*; il avoit ſuccédé à Caſſandre: il fut tué par Liſimachus, l'an 297, avant J. C.

C'eſt le nom d'un iduméen, père d'Hérode, dit *le Grand*, & qui, lui-même, joua un rôle conſidérable dans la Judée & dans l'Egypte. Céſar, qu'il avoit ſervi utilement dans la guerre d'Alexandrie, le fit gouverneur de la Judée. Un juif de ſes amis, le ſoupçonnant de vouloir ſe faire roi, l'empoiſonna, dit-on, l'an 43, avant J. C. Hérode, fils d'*Antipater*, bâtit en ſon honneur une ville qu'il nomma *Antipatride*.

ANTIPATER eſt encore le nom d'un poëte & philoſophe ſtoïcien, dont il reſte quelques épigrammes

dans l'anthologie, (il vivoit vers l'an 136, avant J. C.) & d'un hiſtorien latin, (*Lælius-Celius Antipater*) auteur d'une *hiſtoire de la ſeconde guerre punique*, dont il reſte des fragmens : il vivoit vers l'an 124, avant J. C.

ANTIPHILE, (*Hiſt. anc.*) peintre Egyptien, contemporain & rival d'Apelle, & dont Pline parle avec éloge.

ANTIPHON, (*Hiſt. anc.*) orateur Athénien, ſurnommé le *Rhamnuſien*, parce qu'il étoit né à Rhamnus dans l'attique, fut, dit-on, le premier qui fit de l'éloquence un art & un métier; c'eſt-à-dire, qu'il enſeigna & plaida le premier pour de l'argent. Thucydide fut ſon diſciple. *Antiphon*, mourut vers l'an 411, avant Jéſus-Chriſt. Il nous eſt reſté de lui ſeize oraiſons qui ſe trouvent dans la collection des anciens orateurs Grecs, d'Etienne, 1575, *in-fol.*

ANTISTHÈNE, (*Hiſt. anc.*) Philoſophe Athénien, maître de Diogène & fondateur de la ſecte des Cyniques. Il y avoit déja quelque-temps qu'il donnoit des leçons, ſoit de rhétorique, ſoit de philoſophie, lorſqu'ayant entendu Socrate, il renvoya ſes diſciples, en leur diſant, *cherchez un maître, j'en ai trouvé un*; & de maître il devint diſciple. Mais ce diſciple conſerva toujours l'eſprit d'un maître, il modifia d'après ſon caractère la doctrine de Socrate; il mit de l'auſtérité & de la dureté où Socrate mettoit de la douceur & de la modération; Socrate vouloit inſpirer de l'indifférence pour les richeſſes; *Antiſthène* alloit juſqu'au mépris, juſqu'à la haine pour elles & juſqu'à une affectation orgueilleuſe de la pauvreté; il vendit ſes biens & ne garda qu'un vieux manteau troué; ſes défauts ou plutôt ſes excès n'échappoient pas à Socrate : *je vois*, lui dit-il, *ta vanité à travers les trous de ton manteau.* Avec ſa longue barbe, ſon bâton à la main & ſa beſace ſur ſon dos, *Antiſthène*, ſans doute, outroit la philoſophie, mais il avoit de la philoſophie; un de ces hommes frivoles qui ont tant de peine à concevoir l'amour de la retraite & de l'étude, lui demandoit à quoi la philoſophie lui avoit été utile? *A vivre avec moi*, répondit-il. Sa philoſophie étoit bonne, car elle étoit humaine : *Le ſeul bien qui ne puiſſe nous être enlevé*, diſoit-il, *eſt le plaiſir d'avoir fait une bonne action.* Un ſentiment ſi naturel eſt, ſans doute, dans toutes les ames honnêtes; mais il eſt beau d'être cité comme le premier qui l'ait érigé en maxime. Un de ces ennemis publics, toujours prêts à conſeiller la guerre comme un moyen pour eux de s'enrichir ou de s'avancer, diſant devant lui que la guerre emportoit beaucoup de miſérables; *elle en fait bien plus, qu'elle n'en emporte*, dit-il, en gémiſſant. La maxime ſi bien exprimée depuis par Térence, *Humani nihil à me alienum puto*, ne lui fut pas inconnue, il l'exprimoit ainſi. *Il n'y a rien d'étranger dans le monde que le vice.* Il ne faut point ſe prévenir contre ces caractères énergiques qui paſſent un peu la meſure dans la haine du vice & dans l'amour de la vertu. Le miſanthrope de Molière eſt plein d'humeur & d'exagération, & il n'y a point d'honnête homme qui ne diſe avec Montauſier : *je voudrois bien reſſembler au Miſanthrope;* nous avouons cependant qu'il vaut mieux reſſembler à Socrate qu'à *Antiſthène*; mais celui-ci paroit avoir tenu le milieu entre Socrate & Diogène, & il eût eu plus de zèle que le premier, pour la réformation des abus & l'extinction des vices. *On ſépare*, diſoit-il, *le froment de l'ivraie, on chaſſe d'une armée les poltrons & les lâches, & on ne purge point la ſociété, des méchans qui la corrompent.* Il plaignoit les envieux : ces miſérables, dit-il, *ſont conſumés par leur propre caractère, comme le fer l'eſt par la rouille.* Mais c'étoit ſur-tout les flatteurs qu'il haiſſoit. *Les Corbeaux*, diſoit-il, *ne mangent que les morts, les flatteurs dévorent les vivans.*

La deſtinée malheureuſe de Socrate ne fit que rendre *Antiſthène* plus ferme dans la doctrine de ce maître illuſtre, & plus hardi à enſeigner le dogme de l'unité de Dieu; il eut la conſolation & la gloire de vanger Socrate en faiſant bannir Anytus & périr Mélitus, les perſécuteurs de ce philoſophe. On a peut-être injuſtement accuſé *Antiſthène* de favoriſer le ſuicide, parce qu'il avoit ſouvent à la bouche cette maxime : *L'ame paye trop cher le ſéjour qu'elle fait dans le corps; elle ne peut-être trop tôt rappellée à ſa véritable patrie.* *Antiſthène* vivoit vers l'an 324 avant Jéſus-Chriſt; ſes lettres ſont imprimées avec celles des autres philoſophes ſocratiques, Paris, 1637, *in-4°.* On trouve des diſcours d'un *Antiſthène* dans les orateurs Grecs d'Alde, 1513, *in-fol.* On ne croit pas que ce ſoit *Antiſthène* le cynique.

ANTOINE (MARC), (*Hiſt. rom. Hiſt. litt.*) ſurnommé l'*Orateur*, occupa les premiers emplois de la république, & il ne les dut qu'à ſon éloquence & à ſes vertus. Nommé queſteur en Aſie, il en avoit pris la route lorſque ſes ennemis l'accuſèrent d'inceſte, & le citèrent au tribunal du préteur Caſſius, nommé l'*Ecueil des accuſés.* Sa délicateſſe ne lui permettant pas de jouir du privilège qui diſpenſoit les officiers abſens de répondre aux accuſations formées contr'eux, il revint à Rome, & ſe juſtifia avant de ſonger à ſe rendre dans ſon département. L'intégrité de ſon adminiſtration le fit ſucceſſivement nommer préteur en Sicile, & pro-conſul en Cilicie. Ses victoires lui méritèrent les honneurs du triomphe, & lui frayèrent une route à la ſuprême magiſtrature. Nommé conſul l'an 655 de Rome, il ſe ſignala par ſa fermeté contre les entrepriſes ſéditieuſes de Sextus Titus, tribun factieux, qui fomentoit les querelles du ſénat & du peuple; il exerça dans la ſuite une cenſure, pendant laquelle il fit dépoſer un ſénateur, qui voulut en vain s'en venger en l'accuſant de brigue : *Marc* fut abſous par le peuple. Quant à ſon éloquence qui lui mérita le titre d'*orateur*, comme il n'a rien laiſſé par écrit, nous ne ſaurions en juger par nous-mêmes : mais les éloges que lui donne Cicéron, en font concevoir une haute idée. Quoiqu'il eût paſſé par tous les grades militaires, il n'avoit rien négligé pour ſe perfectionner au barreau; il avoit

même plaidé long-temps avec un ſuccès extraordinaire. Nous apprenons de Cicéron & de Valère Maxime, qu'il réſiſta à la vanité de publier ſes plaidoyers, parce que s'il étoit tombé dans quelque écart, il ne vouloit pas que les avocats, ſéduits par ſa réputation, adoptaſſent ſes erreurs. C'eſt une délicateſſe qu'on ne ſauroit trop admirer. Cette vie glorieuſe fut terminée par une mort funeſte. Il fut proſcrit & tué pendant les déſordres civils qu'excita la tyrannie du cruel Sylla & du farouche Marius. Sa tête fut expoſée ſur la tribune aux harangues. Il eut deux fils, ſavoir, Marcus & Caius. (*T-N*)

ANTOINE (MARC), (*Hiſt. rom.*) fils de l'orateur, fut nommé par dériſion le *Crétique* parce qu'il avoit été battu dans la guerre de Crète; mais ſa bonté, ſa généroſité doivent le rendre à jamais célèbre. Junie ſa femme, l'obſervoit ſans ceſſe pour en arrêter les excès; un jour il profita d'un moment où elle étoit abſente, & s'étant fait apporter un baſſin d'argent, il le donna à une perſonne qu'il ſavoit être dans le beſoin. *Paterc. liv. II, Flor. Plut.*

Caïus Antonius, frère du précédent, accompagna Sylla dans la guerre contre Mitridate, ce fameux roi de Pont. Accuſé de concuſſion, il fut d'abord dégradé du rang de ſénateur; ce qui ne l'empêcha pas de parvenir au conſulat. Il fut collégue de Cicéron, & fut chargé de conduire l'armée contre Catilina. Il fut ſoupçonné d'être le complice de cet ennemi domeſtique, pour s'être déchargé du commandement le jour du combat. Il ſe peut cependant que la conviction de ſon incapacité ait occaſionné cette conduite. (Salluſte ne l'accuſe ni d'incapacité ni de complicité avec Catilina, il dit, qu'ayant la goutte aux pieds, *Caïus Antonius* ne put ſe trouver au combat, & il faut convenir que c'eſt un empêchement légitime. *Pedibus æger prælio adeſſe nequibat.*) Toutes ces circonſtances, pourſuit l'auteur de cet article, atteſtent qu'il étoit peu fait pour la guerre: en effet les Dardaniens lui firent éprouver une défaite. Cité une ſeconde fois à Rome pour de nouvelles vexations, il fut condamné au banniſſement, malgré le plaidoyer que Cicéron prononça en ſa faveur: lorſque *Marc Antoine*, ſon neveu, eut ſubjugué les Romains, ſous prétexte de venger le meurtre de Jules-Céſar, il rappella *Caïus* qui, n'ayant qu'une fille, la lui donna en mariage. Marc-Antoine la répudia dans la ſuite l'accuſant d'adultère avec Dolabella. (*T-N*)

ANTOINE (MARC) le triumvir (*Hiſt. rom.*) Les orages dont ſa jeuneſſe fut agitée, & le peu de ſuccès d'Antoine le Crétois ou le Crétique, ſon père, dans les affaires du gouvernement, ſembloient devoir l'exclure de ce haut rang auquel il fut élevé. Il eut une jeuneſſe infâme, les Curions, les Clodius, les plus mépriſables des Romains, par la baſſeſſe de leurs inclinations & la corruption de leurs mœurs, furent ſes amis & ſes compagnons de débauche. A peine ſorti de l'enfance, il avoit déjà fait pour près d'un million de dettes. Son père le chaſſa de ſa maiſon; il voyagea en Grèce & devint un autre homme, le goût des armes & de l'éloquence, l'amour de la gloire entrèrent dans ſon ame. Ses progrès, dans les différens exercices, fixèrent l'attention des plus grands perſonnages de Rome, qui ne conſidérant que ſes talens, fermèrent les yeux ſur les erreurs de ſa première jeuneſſe. Gabinius, en partant pour ſon gouvernement de Syrie, lui donna le commandement de ſa cavalerie: poſte honorable & l'un des premiers de la milice romaine. Les ſuccès d'*Antoine*, ſon activité, ſa prudence, & principalement ſon humanité dans la victoire, éclipsèrent auſſi-tôt toute la gloire de Gabinius, qui lui dut ſes victoires ſur les Juifs & ſur les Egyptiens. Il vainquit, & fit priſonnier Ariſtobule, roi de Judée, il rétablit Ptolomée Auletès ſur le trône d'Egypte. Archelaüs, concurrent de Ptolomée, fut trouvé mort ſur le champ de bataille. *Antoine* l'ayant revêtu de ſes habits royaux, lui fit rendre les honneurs funèbres avec toute la pompe Egyptienne. Cette modération généreuſe, qui lui gagna d'abord les cœurs des Egyptiens, lui auroit fait ériger des autels dans Alexandrie, s'il eût voulu le permettre, les Romains le comptèrent depuis ce temps au nombre de leurs plus grands généraux. Ce fut alors qu'on s'étudia à lui trouver des traits de conformité avec les Héraclides, dont les Antoniens ſe diſoient deſcendus. Il avoit une taille majeſtueuſe, un front large & élevé, un air d'inſpiration dans le regard, la barbe extrêmement épaiſſe, les membres nerveux & parfaitement proportionnés: tout en ſa perſonne retraçoit le héros auquel il affectoit de reſſembler. Plein d'eſtime pour la valeur, il lui rendoit une eſpèce d'hommage, ſoit qu'elle ſe rencontrât dans le ſoldat ou dans le capitaine: quiconque s'étoit diſtingué par quelque action d'éclat, étoit admis à ſa table. L'hiſtoire lui reproche de n'avoir point eu la même vénération pour les vertus pacifiques. De retour à Rome, il la trouva partagée en deux factions. Forcé de ſe déclarer pour Pompée ou pour Céſar, il embraſſa le parti de celui-ci par les intrigues de Curion, qui le fit élire tribun du peuple, & lui procura le *bâton augural*. Dès qu'il fut entré en charge, il donna la plus haute idée de ſa fermeté; & quoiqu'il ſe fût déclaré pour Céſar, il ne paroît pas que ſon intention pour lors fût de le ſervir en trahiſſant les intérêts de la république. Le ſénat, après pluſieurs ſéances, propoſa deux queſtions, ſavoir: ſi Pompée renverroit ſes légions, ou ſi Céſar renverroit les ſiennes. Quelques-uns, mais en petit nombre, furent d'avis que ce fût Pompée. *Antoine* ſe levant de ſon tribunal, demanda pourquoi cette prédilection pour l'un de ces rivaux, & s'il n'étoit pas plus juſte de leur donner l'excluſion à l'un & à l'autre? il conclut auſſi-tôt à ce que Pompée & Céſar licenciaſſent leurs troupes dans le plus court délai. Il ſe diſpoſoit à recueillir les ſuffrages, lorſque les partiſans de Pompée, du nombre deſquels étoient les deux conſuls & Caton, le chaſſèrent honteuſement du ſénat. Le tribun n'ayant pu digérer cette injure, ſortit auſſi-tôt de Rome,

Digitized by Google

& se retira dans le camp de César. Il se plaignit, non sans raison, « de ce que les loix les plus saintes » étoient violées, disant que la capitale étoit en » proie à des séditieux qui ôtoient la liberté même » aux tribuns de dire leur avis, & qu'il y avoit du » danger à user dans Rome d'un droit dont les con- » seillers d'état usoient impunément dans les gou- » vernemens les plus despotiques ». César qui haïssoit mortellement Pompée, auquel on prétendoit le subordonner, & qui peut-être avoit dès-lors formé le projet d'usurper la puissance souveraine, tira avantage de l'imprudence de Caton & s'appuya des clameurs du tribun. *Antoine* fut dès-lors associé à la gloire de ce grand homme qui, après s'être assuré de sa capacité, lui donna pour dernière marque de sa confiance, le commandement de l'aile gauche de son armée à la journée de Pharsale, journée fameuse qui devoit décider de son sort. César, pour récompenser ses services, le nomma son général de la cavalerie, dès qu'il se fut fait élire dictateur, & l'envoya à Rome. *Antoine* y flétrit sa gloire par le luxe & la débauche. Ses excès allèrent si loin, que César ne put se résoudre à le prendre pour collègue dans son troisième consulat & lui préféra Lepidus qui n'avoit pas les mêmes talens. Ce fut pour l'arracher à ces voluptés qui rappelloient la honte de ses premières années, que César l'engagea à épouser Fulvie, femme grave & impérieuse qui, comme dit Plutarque, ne s'amusoit ni à ses laines, ni à ses fuseaux, ni aux soins domestiques, *& qui ne bornoit pas son ambition à dominer sur un simple particulier, mais qui vouloit commander à un mari qui commandoit aux autres, & être elle-même le général d'un man qui etoit à la tête des armées: de manière que Cléopatre devoit à Fulvie le prix des bonnes leçons qu'elle avoit données à Antoine pour lui apprendre à dépendre toujours de ses femmes: car c'est elle qu'elle le reçut si souple, & si accoutumé à leur obéir en tout.* Le mariage changea *Antoine*, comme avoient fait les voyages; d'un Célibataire effréné dans ses plaisirs, il devint un mari sage & soumis. César songea alors à l'élever aux plus grands honneurs, il le prit pour son collègue dans son cinquième consulat, qui fut aussi le dernier de ce grand homme. Peu s'en fallut qu'*Antoine* ne fût enveloppé dans la ruine de César. Les conjurés délibérèrent si après avoir tué César, ils ne tueroient pas *Antoine*. Brutus s'y opposa de tout son pouvoir, voulant, dit Plutarque, qu'une action qu'ils avoient le courage d'entreprendre pour la défense des loix & de la liberté, fût pure & exempte de tout reproche d'injustice. *Antoine*, en apprenant la mort de César, se crut d'abord en danger, & pour échapper aux conjurés, il se déguisa en esclave; mais voyant que tout étoit tranquille, & que Brutus, retiré au capitole, protestoit ne vouloir exercer aucune violence sur les amis de César, il reprit les marques de sa dignité, & convoqua le sénat. Plutarque vante sa dextérité dans ces conjonctures embarrassantes. Il est vrai qu'il sut plaire également aux deux partis. Il empêcha les sénateurs de délibérer sur cette importante question, si César devoit être regardé comme tyran, il fit rendre un décret par lequel le sénat confirmoit tout ce que César avoit fait depuis le commencement de sa dictature, & accordoit aux conspirateurs un pardon illimité. Cette conduite lui attira de grands éloges; mais, dit Plutarque: « l'enflure que lui causa la grande » opinion que le peuple avoit de lui, bannit de sa » tête tout raisonnement sage, & lui fit croire qu'il » seroit le premier de l'empire s'il parvenoit à dé- » truire le parti de Brutus » : c'étoit effectivement son dessein. Ayant fait confirmer le testament de César, qui léguoit des sommes immenses au peuple, & prononcé son oraison funèbre, il excita une rumeur si grande, que les conjurés furent obligés de sortir de Rome. Peu s'en fallut que leurs maisons ne fussent réduites en cendre. Cette démarche lui attacha tous les partisans & tous les amis de César. Calpurnie sa veuve, alla le trouver, & lui confiant ses intérêts les plus chers, elle lui remit environ douze millions de notre monnoie. Elle lui donna des mémoires où son mari avoit écrit, non-seulement tous les changemens qu'il avoit opérés dans le gouvernement, mais encore le plan de ceux qu'il avoit projettés. C'étoit un recueil important, sur-tout depuis que le sénat avoit confirmé tous les actes de César. *Antoine* y inséroit chaque jour tout ce qu'il jugeoit à propos. Il créoit des offices, rappelloit les bannis, remettoit les prisonniers en liberté, proscrivoit les sénateurs qui lui étoient suspects; & toujours en vertu de ce qu'il disoit être dans les mémoires du dictateur. C'est ainsi que César régnoit, après sa mort, plus despotiquement qu'il n'avoit fait pendant sa vie, ou plutôt sous son nom. *Antoine* tendoit au rang suprême. Il alloit y monter sans beaucoup d'obstacles, lorsqu'il vit paroître un concurrent, qui d'abord lui sembla peu redoutable. C'étoit le jeune Caius Octavius, plus connu sous le nom d'*Auguste*. Adopté par César, il venoit en revendiquer l'héritage. *Antoine*, dépositaire des trésors du dictateur, lui dit: « Vous » vous trompez, si vous croyez que César » vous ait légué l'empire romain, aussi-bien que » ses richesses & son nom. La mort du dictateur doit » apprendre à son fils adoptif que la constitution » d'une république libre rejette également les sou- » verains électifs & les souverains héréditaires; & ce » n'est point à un jeune homme à interroger de son » chef un consul.,. Sans moi on aboliroit jusqu'au » nom de César, on flétriroit sa mémoire comme » celle d'un tyran; alors il n'y avoit ni héritage, » ni testament, ni adoption ..... J'ai fait passer quel- » ques décrets favorables aux conspirateurs, mais » les raisons qui m'ont déterminé ne sont pas de » nature à être saisies par une personne de votre » âge. L'argent que vous demandez, ne monte pas » à une somme aussi considérable que vous pouvez » le croire; cet argent appartient à la république, » & les magistrats s'en sont servis pour les besoins

» de l'état ; je vous remettrai volontiers ce qui » m'en reſte ; mais permettez-moi, jeune homme, » de vous donner un conſeil : prenez garde de vous » répandre en libéralités inutiles ; ſervez-vous de » vos biens pour renvoyer des partiſans qui s'at- » tachent moins à vous qu'à votre fortune. Craignez » le peuple qui vous careſſe, & montrez-vous » avare des bienfaits qu'il attend de vous. C'eſt un » monſtre qui ne connoit d'autre guide que ſa cupi- » dité, & qui eſt toujours prêt à vous payer d'in- » gratitude. Vous êtes verſé dans l'hiſtoire grecque, » & vous ſavez que les favoris de la multitude n'ont » qu'un éclat paſſager, que l'amitié d'un peuple eſt » plus inconſtante que les flots de la mer. »

Ce conſeil intéreſſé étoit donné avec trop de hauteur pour perſuader. Auguſte n'étoit point un jeune homme ordinaire ; la nature l'avoit, pour ainſi dire, créé homme d'état ; à peine ſorti de l'enfance, on admiroit déja en lui une maturité de raiſon, rare même dans les perſonnes d'un âge avancé : *Antoine* ſe repentit de ne l'avoir point aſſez ménagé ; mais la fierté ne lui permettant pas de changer de conduite, il chercha par toutes ſortes de moyens a le tenir dans l'abaiſſement, & ne laiſſa échapper aucune occaſion de lui faire eſſuyer quelque humiliation. Cette conduite engagea Auguſte à ſe jetter dans le parti du ſénat. S'étant concilié l'eſtime de cette compagnie, dont Cicéron lui gagna les principaux membres, Auguſte s'apprêta à demander raiſon à *Antoine* les armes à la main ſur ſes droits & ſes prétentions. *Antoine* craignant l'événement d'une guerre civile, conſentit à une conférence qui ſe tint au capitole. Si l'on en croit Plutarque, ce fut un ſonge dans lequel *Antoine* crut voir Auguſte lui dreſſer des embûches, qui empêcha leur réconciliation : Cicéron, ennemi d'*Antoine*, fit paſſer un décret, par lequel on le déclaroit ennemi de la patrie. Cet orateur fit tant par ſes ſollicitations & par ſes brigues, que le ſénat envoya à Auguſte les faiſceaux & tous les ornemens de préteur, & ordonna à Brutus, ainſi qu'aux conſuls Hirtius & Panſa, de l'aſſiſter des troupes de la république. *Antoine* ne pouvant réſiſter à leurs forces réunies, prit la fuite après avoir été vaincu aux environs de Modène. Sa défaite coûta bien cher à ſes ennemis ; ils la payèrent de la vie des deux conſuls.

Antoine, trainant les débris de ſa défaite, ſe retira vers les Gaules. Son deſſein étoit de ſe joindre à Lepidus qui commandoit pluſieurs légions dans cette contrée, & qui lui étoit en partie redevable de ſon élévation. Ce fut pendant cette retraite qu'il eut à ſoutenir toutes les incommodités de la guerre : mais cet homme qui venoit de ſcandaliſer les Romains par ſa vie voluptueuſe & efféminée, montra dans ſa diſgrace une ame au-deſſus des revers. C'étoit dans l'adverſité qu'*Antoine* paroiſſoit vraiment grand. On le voyoit confondu avec les ſoldats dont il relevoit le courage abbatu par la misère & les fatigues. Il fut réduit à une extrémité ſi triſte ; en paſſant les Alpes, que les troupes & lui-même ne vécurent que de racines & d'écorces d'arbres ; on le voyoit boire l'eau la plus corrompue ſans témoigner le moindre dégout. Arrivé ſur les frontières des Gaules, il écrivit à Lépidus qui lui fit une réponſe peu ſatisfaiſante. Ce faux ami lui mandoit que le ſénat l'ayant déclaré ennemi de la patrie, il ne pouvoit unir ſa bannière à la ſienne, ſans s'expoſer au même décret ; il l'aſſuroit cependant que jamais il ne le traiteroit en ennemi. *Antoine*, ne s'en tint point à ce refus ; il continua ſa route, & alla camper près d'une rivière qui bordoit le camp de Lepidus. Le lendemain, ayant pris des habits de deuil, il s'approcha des retranchemens. Les ſoldats, émus par le récit de ſes infortunes, n'en purent ſoutenir le ſpectacle. *Antoine* avoit la barbe longue, & les cheveux négligés ; touchés juſqu'aux larmes, ils envoyèrent deux officiers déguiſés en courtiſanes, lui dire d'attaquer le camp avec confiance, qu'ils etoient prêts à le recevoir, & même à tuer Lepidus, s'il en donnoit l'ordre. *Antoine* les remercia de leur zèle, mais il leur recommanda de ne faire aucune inſulte à leur général. Quel fut l'étonnement de Lepidus, lorſqu'à ſon réveil il apperçut *Antoine* dans ſa tente entouré de ſes propres gardes ! Il ſe jetta à ſes pieds en lui demandant la vie. *Antoine* auſſi-tôt lui tend la main, l'embraſſe, en l'appellant ſon père. Il le dépouilla du commandement, mais il lui laiſſa le titre de général avec tous les honneurs attachés à cette dignité. Un Romain, nommé Juventius Laterenſis ne voulant pas être le témoin des maux qu'il voyoit prêts à fondre ſur ſa patrie, ſe donna la mort dans le temps que ces deux généraux s'embraſſoient. *Antoine* ſe diſpoſa à rentrer en vainqueur en Italie. Il ſe mit en marche avec dix-ſept légions, & dix mille chevaux ; il avoit de plus ſix légions qu'il laiſſa dans les Gaules pour faire reſpecter ſon autorité. L'armée qu'il conduiſoit en Italie, n'étoit pas capable de le raſſurer contre les caprices du ſort : il avoit toujours contre lui le ſénat, & les conjurés dont Brutus étoit le chef. Il étoit en proie aux plus vives inquiétudes, lorſque des députés d'Auguſte lui propoſèrent un accommodement de la part de ce prince. Cette réconciliation, funeſte à la république, & inſpirée par la politique, ſe fit par la médiation de Lepidus, qui entra pour un tiers dans le partage de l'empire romain. Cet empire, élevé par 500 ans de vertus & de victoires, devint la proie de trois ambitieux qui l'achetèrent par des crimes. Chacun d'eux ſe fit ſacrifier ſes ennemis : » la haine, dit » Plutarque, & la vengeance l'emportèrent ſur » l'amitié & ſur la parenté. Auguſte ſacrifia Cicé- » ron au reſſentiment d'*Antoine* ; *Antoine* ſacrifia » à Auguſte, Lucius Céſar ; & tous deux ſouf- » frirent que Lepidus mit ſon propre frère au » nombre des proſcrits. Rien jamais ne fut plus » cruel, plus affreux que cet échange. En payant » ainſi le meurtre par le meurtre, il tuoient chacun

» également ceux que les autres leur abandon-
» noient, & ceux qu'ils abandonnoient aux autres :
» mais leur injuſtice étoit inconcevable à l'égard de
» leurs amis qu'ils ſacrifioient avec la dernière inhu-
» manité, ſans avoir contr'eux aucun ſujet de
» haine, pas même de plainte ». *Antoine* perdit dans cette occaſion cette réputation de bonté & d'humanité qu'il s'étoit acquiſe. Il fit éclater une joie barbare en voyant la tête & la main droite de Cicéron. Après s'être raſſaſié de ce ſpectacle, il les fit porter au milieu de la place publique, inſultant encore aux mânes de cet illuſtre orateur. Lorſqu'il eut aſſouvi ſes vengeances, & réglé ſes affaires dans Rome, il partit avec Auguſte pour la Macédoine qui devoit être le théâtre de la guerre contre Brutus & Caſſius, chefs des conjurés. Les écrivains s'accordent à lui donner l'honneur de cette guerre. Ils aſſurent qu'Auguſte, qui devoit ſeul en recueillir tout le fruit, n'en fut que le timide témoin. *Antoine*, vainqueur dans deux grandes batailles livrées dans les plaines de Philippes, uſa de ſa victoire avec la plus grande modération. Ayant trouvé le corps de Brutus dans la pouſſière du camp, il gémit des malheurs de ce vertueux républicain, & voyant que la cupidité du ſoldat lui avoit enlevé juſqu'à ſes vêtemens, il détacha ſa cotte d'armes, & après l'en avoir couvert, il ordonna qu'elle ſervit à orner ſon bûcher. Il fit même punir du dernier ſupplice un de ſes affranchis, pour avoir retiré des flammes cette cotte d'armes qui étoit d'un prix ineſtimable.

(C'étoit placer l'excès juſque dans la modération.)

La journée de Philippes changea les deſtinées du monde ; ce ne fut plus au ſénat que les peuples & les rois allèrent offrir leur hommage & leur encens, mais aux triumvirs qui exigèrent bientôt du ſénat même de ſemblables reſpects. *Antoine*, en parcourant la Grèce, eut à ſa cour tous les potentats de l'Aſie. Les uns mendioient le prix de leurs ſervices ; les autres imploroient ſa clémence. Sa marche ſembloit un véritable triomphe. Les femmes des rois ſe diſputoient l'honneur de mettre à ſes pieds les plus magnifiques préſens, & d'obtenir de lui quelques regards : mais rien ne flatta plus ſon amour-propre que la réception que lui firent les Ephéſiens. Les rues étoient jonchées de fleurs, & les murs décorés de thyrſes & de couronnes de lierre, les dames, parées de leurs plus ſomptueux habits, portoient les attributs de Bacchus ; les hommes déguiſés en faunes & en ſatyres, allèrent à ſa rencontre ; ils chantoient des vers à ſa louange ; & lui attribuoient la valeur & la bonté de Bacchus.

Après avoir remercié les Ephéſiens, *Antoine* fit dreſſer un tribunal au milieu de leur ville, & y cita tous les princes alliés & ſujets de Rome, à qui il parla en maître. Il prit enſuite le chemin de la Cilicie. Ce fut dans cette contrée qu'il donna audience à la fameuſe Cléopatre, qui venoit s'excuſer d'avoir fourni des ſecours aux partiſans de la république. On ſait par quelle magie cette reine voluptueuſe parvint à mettre ce juge des rois à ſes pieds. *Antoine* oublia dans ſes bras l'empire du monde & ſa propre gloire ; il laiſſa à ſes lieutenans le ſoin de faire triompher les aigles romaines, & alla s'enivrer des délices d'Alexandrie. Depuis cette époque, il ne fit plus rien de conſidérable par lui-même. Il remporta à la vérité quelques avantages ſur les Parthes ; mais il les acheta par tant de malheurs, tous occaſionnés par ſa paſſion pour Cléopatre, qu'on ne peut lui en faire un mérite. Octavie, ſœur d'Auguſte, qu'il avoit épouſée depuis la mort de Fulvie, pour ſceller ſon alliance avec Auguſte, fit d'inutiles efforts pour le tirer de cette langueur fatale. Elle partit de Rome, réſolue de l'accompagner dans une nouvelle expédition qu'il méditoit contre les Parthes. Arrivée à Athènes, elle lui écrivit pour le prier de ſe reſſouvenir de leur union, & lui annoncer ſon voyage & les ſecours qu'elle lui amenoit elle-même. *Antoine* ſe diſpoſoit à recevoir cette tendre & vertueuſe épouſe, lorſque Cléopatre, craignant une rivale dont les attraits étoient relevés par la modeſtie & les mœurs, employa tous les artifices d'une galanterie rafinée pour conſerver ſa conquête ; elle pleuroit & rougiſſoit d'avoir pleuré ; elle cachoit & montroit ſes larmes, elle vouloit mourir. *Antoine*, trompé ou ſubjugué, défendit à Octavie de venir le joindre ſous prétexte qu'il alloit paſſer l'Euphrate. Octavie n'oppoſa à ces mépris que la douleur d'avoir perdu le cœur de ſon époux. Cette vertueuſe Romaine, auſſi occupée de ſes devoirs, que ſa rivale l'étoit de ſes plaiſirs, menoit une vie privée & obſcure, n'ayant d'autre plaiſir que d'élever ſes enfans, & de leur inſpirer une reſpectueuſe tendreſſe pour un père qui les ſacrifioit à l'amour d'une étrangère.

Cet affront fait au ſang des Céſars, indiſpoſa les Romains contre *Antoine*. L'affectation qu'il eut de triompher dans Alexandrie, honneur que Rome prétendoit avoir ſeule le droit de déférer, & l'indiſcrétion qu'il eut de s'aſſeoir ſur le trône d'Egypte, porta l'indignation publique à ſon comble. C'étoit pour la première fois qu'on voyoit un Romain revêtu des ornemens de la royauté. Son front étoit ceint d'un diadème, il portoit un ſceptre d'or à la main, ſa robe de pourpre étinceloit de de diamans. Cléopatre aſſiſe à ſa droite, parée des attributs de la déeſſe Iſis, dont elle ſe donna le nom, fut reconnue pour ſa femme, & proclamée reine d'Egypte, de Chypre, de la Lybie, de la Célé-Syrie, & Céſarion qu'elle avoit eu de Céſar, lui fut donné pour collègue. Les enfans qu'elle avoit donnés à *Antoine* eurent auſſi leur partage, & le ſuperbe titre de *rois des rois*. L'aîné, nommé *Alexandre*, devoit avoir l'Arménie, la Médie & la Parthie, après qu'il en auroit fait la conquête. Ptolémée, le plus jeune, eut la Syrie, la Phénicie & la Cilicie. Ces jeunes princes prirent auſſi-tôt les habits des peuples ſur leſquels ils devoient

devoient bientôt règner, & choiſirent leurs officiers & leurs gardes parmi les principales familles.

Octave tenoit à Rome une conduite bien différent; jaloux du rang ſuprême, il ménageoit l'eſtime des peuples, & ne négligeoit rien pour perdre *Antoine*. Politique habile, il cacha ſon ambition ſous les apparences du bien public; il ſe plaignoit ſans ceſſe de ce que ſon collègue dépouilloit l'état par ſes proſuſions, & en reſſerroit les limites au lieu de les étendre. Il fit ſes préparatifs, ſous prétexte de tirer vengeance du mépris qu'*Antoine* avoit fait de la majeſté romaine. *Antoine* inſtruit de l'abîme qui ſe creuſoit ſous ſes pas, envoya des députés à Rome, & quitta les bords de l'Araxe. Il rejoignit Canidius qui campoit aux environs d'Ephèſe avec ſeize légions. Cléopatre ne tarda pas à le ſuivre dans cette ville, pour prévenir toute réconciliation avec Céſar & Octavie. Les plus ſages murmuroient de voir une femme dominer dans le camp, & introduire ſous la tente le luxe d'une cour efféminée. *Antoine* ſentoit lui-même combien ce ſcandale révoltoit les eſprits; mais entraîné par la force de ſon penchant, il n'écoutoit que les conſeils de ſes flatteurs, qui lui repréſentoient que la préſence de cette reine étoit néceſſaire pour entretenir le courage des Egyptiens; que d'ailleurs Cléopatre, inſtruite dans l'art de gouverner, pouvoit aller de pair avec les plus grands hommes. Ce conſeil flattoit trop la paſſion d'*Antoine*, pour être rejetté. Il ſe rendit à Samos où ſe trouvèrent tous les rois ſes alliés, qui ne ſembloient que les premiers ſujets d'une reine enivrée de ſa grandeur. Tous les jours furent marqués par des fêtes & des feſtins où l'on étaloit tout le luxe aſiatique. Dans un voyage qu'il fit à Athènes, il voulut que l'on rendît à ſon amante les mêmes honneurs qui avoient été déférés à Octavie quelque temps auparavant. Il exigea qu'ils lui fiſſent une députation dont lui-même étoit le chef. Ce fut-là qu'il tint un conſeil, où l'on opina qu'il falloit déclarer la guerre à Auguſte, & répudier Octavie. S'il eût profité du moment, il accabloit ſon ennemi qui n'avoit point encore raſſemblé toutes ſes forces: mais aveuglé & ralenti par la moleſſe, il remit à l'année ſuivante une guerre qu'il eût terminée ſans péril en uſant de diligence.

Des députés admis au ſénat y déclarèrent ſon divorce avec Octavie. Les eſprits, déja révoltés par tant d'outrages, furent ſaiſis de la plus vive indignation à la lecture d'un teſtament qu'Auguſte préſentoit comme celui d'*Antoine*, mais qu'on croit avoir été ſuppoſé par ſon rival; *Antoine* y inſtituoit pour ſes héritiers, les enfans qu'il avoit eus de la reine d'Egypte, & ordonnoit que ſon corps fût tranſféré à Alexandrie, en quelque lieu du monde qu'il mourût. Autoriſé par un décret du peuple, Auguſte déclara la guerre à Cléopatre. Ce prince artificieux auroit bleſſé la politique, en y faiſant comprendre nommément *Antoine*, il falloit lui laiſſer le ſoin & le tort de ſe déclarer lui-même ennemi de la patrie en combattant pour Cléopatre. C'étoit d'ailleurs un ménagement pour les chefs du parti contraire qui avoient un reſte de crédit dans Rome. La guerre devint inévitable. Ces deux rivaux intéreſſérent à leur querelle preſque tous les peuples connus. *Antoine* eut ſous ſes enſeignes toutes les nations Afriquaines, depuis l'Ethiopie juſqu'à la Cyrénaïque, & les Aſiatiques, alliées ou tributaires de Rome. Il comptoit parmi ſes lieutenants Bocchus, Tarcoodème, Archélaüs, Philadelphe, Mithridate & Adallas, tous ornés du diadème. Octave commandoit à tous les peuples Africains, placés à l'occident de la Cyrénaïque, & à tous ceux de l'Europe; il en ſaut cependant excepter les Sarmates, les Germains & les Bretons dont il n'avoit que quelques eſſaims. Vainqueur du fils du grand Pompée, ſes flottes lui aſſuroient l'empire des mers. Ses troupes ſe rendirent par mer & par terre aux environs d'Actium. Canidius, lieutenant général d'*Antoine*, lui conſeilla d'éviter le combat de mer qu'Auguſte déſiroit, & ſur-tout de renvoyer Cléopatre en Egypte; mais la volonté de cette reine impérieuſe l'emporta ſur la ſageſſe de ce conſeil. *Antoine* diſpoſa ſa flotte compoſée de deux cens gros vaiſſeaux bien garnis de ſoldats, mais dépourvus de matelots. Un vieil officier, qui ſervoit ſous lui depuis un grand nombre d'années, gémit de ce qu'il s'expoſoit à être vaincu, lorſque ſes troupes de terre lui promettoient la victoire la plus complette. » Mon général, lui dit-il, que ne vous fiez-vous à ces » cicatrices, à cette épée, plutôt qu'à ce bois » pourri? Laiſſez la mer aux Egyptiens & aux » Phéniciens, gens nourris ſur cet élément; mais » à nous autres Romains, donnez-nous la terre où » nous ſommes accoutumés à braver la mort, & » à chaſſer devant nous nos ennemis. » *Antoine* lui tendit la main & prit le conſeil en bonne part, mais ne le ſuivit pas. Cinq jours après que les deux flottes eurent été en préſence, *Antoine* leva l'ancre, & s'avança à la hauteur qu'il avoit réſolu de tenir pendant l'action. Elle commença vers les ſix heures du matin. Cette bataille ſembloit un combat de terre, ou plutôt un ſiège de ville. Les galères d'*Antoine* s'élevoient au-deſſus de celles d'Octave, comme autant de citadelles; elles étoient garnies de tours, d'où les ſoldats lançoient les mêmes armes dont on uſe dans la défenſe des places. Celles de Céſar, plus légères, mais plus nombreuſes & mieux équipées, attaquèrent ces lourdes maſſes, & ne pouvant les endommager avec leurs éperons, elles jettèrent dans les tours des matières enflammées; le combat continuoit avec une ardeur égale des deux côtés, lorſque Cléopatre, déployant ſes voiles, paſſe à travers les deux armées, & dirige ſa route vers le Peloponèſe avec ſon eſcadre, compoſée de ſoixante galères. *Antoine* oubliant ſa flotte, & s'oubliant ſoi-même, vole à ſa ſuite. Ayant atteint ſon vaiſſeau, il quitte le ſien & s'aſſied ſur le tillac la tête dans ſes mains, les coudes

ſur ſes genoux, il paſſa trois jours dans cette attitude, & gardant un morne ſilence, également humilié de ſa paſſion & de ſa défaite. Arrivé au cap de Tenare, il leva enfin les yeux, & les tournant vers Cléopatre, il oublia ſa perfidie, & ſe livra avec une nouvelle complaiſance à ſes careſſes trompenſes. Sa flotte combattit longtemps avec courage, & ne fut vaincue que par un vent contraire, la plupart de ſes vaiſſeaux furent pris, coulés à fond ou diſperſés. Son armée de terre, qui étoit forte de cent mille hommes, ſe rendit ſans tirer l'épée, ayant été trahie & abandonnée par ſes chefs. De Tenare, Cléopatre ſe rendit en Egypte, & *Antoine* en Lybie, où il avoit une armée qui étoit ſa dernière reſſource. Ayant appris que ces troupes infidelles s'étoient déclarées pour Octave, il ſe ſeroit donné la mort, ſi ſes amis ne lui euſſent conſeillé de vivre pour les défendre. Se voyant alors général ſans armée, il alla rejoindre Cléopatre à Alexandrie, où il la trouva occupée du plus vaſte projet qu'eût pu concevoir une femme : c'étoit de voiturer ſa flotte à travers l'Iſthme de Suez, & de gagner par la mer rouge des régions inconnues, pour y vivre à l'abri des guerres & de la ſervitude. L'ayant détournée de ce projet, il ſe livra à des fêtes qui marquoient plus ſa ſtupidité, que ſon goût pour les plaiſirs. L'impoſſibilité de continuer la guerre le força de recourir à la négociation. Il demandoit à Octave de le laiſſer vivre ſimple particulier dans Athènes, s'il lui refuſoit le gouvernement d'Egypte. Il crut le fléchir en lui rappellant le ſouvenir de leur ancienne amitié. Octave reçut ſes préſens, & ayant renvoyé ſes ambaſſadeurs ſans réponſe, il continua ſa route vers Alexandrie. *Antoine*, inſtruit de la priſe de Peluſe, réſolut d'arrêter ſon ennemi dans ſa marche. Il le chargea avec autant de valeur que de prudence, & le vainquit dans un combat de cavalerie. Ce premier avantage ranima ſon eſpoir. Il engagea une nouvelle action, dont le mauvais ſuccès l'obligea de chercher une retraite dans les murs d'Alexandrie. Octave l'y ſuivit, & campa près de l'Hippodrome, d'où il entretint des intelligences avec la reine. *Antoine*, trahi au dedans, & attaqué au-dehors, fit une vigoureuſe ſortie ſur les aſſiégeans, dont la cavalerie ſe retira en déſordre. Fier de cette nouvelle victoire, il rentra dans le palais, le ſabre nud & ſanglant. Il ſalue Cléopatre d'un baiſer, & lui préſente un ſoldat qui s'étoit montré ſon émule. On célébra cette journée par un feſtin, où *Antoine* fit paroître la gaieté d'un philoſophe aimable & détaché de tout : » Mes amis, dit-il à ſes officiers, traitez-moi » bien aujourd'hui, il eſt incertain ſi vous me » verrez demain, & ſi vous ne ſerez pas à d'autres » maîtres «. Voyant que ces paroles prononcées avec un ſourire adreſſé à ſes amis, les faiſoient fondre en larmes, il eſſaya de les conſoler. Rangeant ſon armée en bataille, il vit ſa flotte & ſa cavalerie paſſer du côté de Céſar. Alors trahi & privé de toute eſpérance, il rentre dans la ville, gémiſſant de ce qu'une femme, pour laquelle il alloit ſe ſacrifier, le livroit à ſon ennemi.

La perfide Cléopatre, craignant ſa colère & ſon déſeſpoir, ſe retira dans ſon tombeau, d'où elle lui fit dire qu'elle étoit morte : » Qu'attends-tu » donc *Antoine*, s'écria-t-il auſſi-tôt en détachant » ſa cuiraſſe, qu'attends-tu ! la fortune ne t'a-t-elle » pas tout ravi ?..... chère Cléopatre, je » ne me plains pas de ce que je vais te rejoindre ; » mais un empereur, un Romain devoit-il ſe » laiſſer vaincre par une femme en magnanimité « ? auſſi-tôt ſe retournant vers Eros, le plus cher de ſes affranchis, il lui rappella ſa promeſſe de le tuer dès qu'il lui en donneroit l'ordre. Eros auſſi-tôt tira ſon épée & la leva, comme pour l'en frapper ; mais tout-à-coup détournant la vue, il ſe la paſſe au travers du corps, & tombe mort aux pieds de ſon maître. *Antoine* s'écria : *généreux Eros, tu m'apprends mon devoir* : auſſi-tôt il ſe perce le flanc, & ſe jette ſur un lit où il appelle la mort, trop lente à venir à ſon ſecours. Ses mains foibles ne peuvent élargir ſa bleſſure ; il redemande ſon épée à ſes amis, que l'excès de la douleur éloigne de ce ſpectacle funeſte. Cléopatre apprenant qu'il meurt pour elle, qu'il lui adreſſe ſes derniers ſoupirs, lui fait ſavoir qu'elle eſt encore vivante ; il ordonne ſur le champ à ſes eſclaves de le porter dans le tombeau où elle s'étoit retirée. Cléopatre ſoupçonnant la foi d'Auguſte, & craignant d'être ſurpriſe par ſes émiſſaires, ne fit point ouvrir les portes. Elle parut aux fenêtres, d'où elle jetta des cordes, auxquelles on attacha *Antoine*, qui, flottant en l'air & expirant, tournoit encore ſes regards vers elle. Dès qu'il fut dans les bras de Cléopatre, il lui conſeilla de vivre, ſi elle le pouvoit avec gloire ; & ſur ce qu'elle fondoit en larmes voyant ſa plaie & ſon corps couvert de ſang : » Conſolez-vous, lui dit-il, & au lieu de » gémir de ma diſgrace, louez mon bonheur. La » fortune m'a comblé de tous ſes biens, je me ſuis » vu le plus plus grand, le plus glorieux & le plus » puiſſant homme de la terre, & à la fin de mes » jours, romain, je ne ſuis vaincu que par un ro» main ». Il eut à peine fini ces paroles, qu'il expira ſur le ſein de Cléopatre, dans la ſoixante-troiſième année de ſon âge, d'autres diſent dans la cinquante-ſixième. Il laiſſoit ſept enfans qu'il avoit eus de ſes trois femmes, Fulvie, Octavie & Cléopatre. On ne ſait quel fut le ſort de ſes deux fils, Alexandre & Ptolomée, que lui avoit donnés la reine. La vertueuſe Octavie éleva ſa fille Cléopatre avec le même ſoin que ſes propres enfans, & la maria à Juba, roi de Mauritanie, l'un des princes les plus accomplis de ſon ſiècle. Antillus, l'aîné des fils qu'il avoit eus de Fulvie, fut livré, par ſon propre gouverneur, entre les mains des ſoldats d'Octavien, qui le firent périr par les ordres de leur maître. Julius Antonius, frère puîné d'Antillus, & iſſu de la même mère, fut un des principaux

Digitized by Google

ſavoris d'Auguſte, & épouſa Marcella, fille d'Octavie, ſa belle-mère; mais ayant été ſurpris avec Julie, fille unique de l'empereur, il fut puni du dernier ſupplice. Octavie donna à Marc-*Antoine* deux filles, toutes deux nommées *Antonia*. La première, qui fut mariée à L. Domitius Enobarbus, donna le jour à Cn. Domitius, père de l'empereur Néron. La cadette, auſſi vertueuſe que ſa mère, qu'elle égaloit en beauté, épouſa Druſus, frère de Tibère & fils de Livie. Ce fut de ce mariage que ſortirent Germanicus, ſi célèbre par les regrets dont les Romains honorèrent ſa mémoire, & l'empereur Claude, qui régna avant Néron. Caius Caligula, fils de Germanicus, régna pareillement dans Rome. Si *Antoine*, avant ſa mort, eût ſu lire dans les livres des deſtins, il eût été ſatisfait, en voyant ſa race ſur un trône fondé par ſon ennemi qui lui refuſoit une maiſon dans Athènes. (*M--y.*)

ANTOINE DE BOURBON, (*Hiſt. mod.*) roi de Navarre par Jeanne d'Albret, ſa femme, prince foible, indécis, flottant entre les deux religions & les deux partis, qui ſignala ſa valeur en mille occaſions, & ne montra de la réſolution qu'une fois; qui ſervit ſes ennemis qu'il craignoit, contre ſes parens qu'il aimoit, & qui mourut en combattant pour la cour, après en avoir reçu mille outrages; tel fut le père du roi Henri IV.

En même-temps qu'*Antoine* étoit roi de Navarre par ſa femme, il étoit de ſon chef premier prince du ſang de France, & le roi François II, quoique majeur par la loi, étoit enfant; le connétable de Montmorenci, déchu de ſa faveur par la mort de Henri II, & remplacé par les Guiſes, oncles de Marie Stuart, femme de François II, Montmorenci, pour balancer le crédit des Guiſes, preſſoit le roi de Navarre de venir prendre dans le conſeil, & auprès du roi, la place qui lui appartenoit; mais l'irréſolu *Antoine* n'oſoit ſe fier à Montmorenci, qui avoit conſeillé autrefois à Henri II de s'emparer des reſtes de ſon petit royaume de Navarre, déjà preſque réduit à rien par l'ancienne uſurpation de Ferdinand le Catholique; le roi de Navarre venoit lentement & à petites journées; il n'arriva que pour entendre François II lui déclarer qu'il avoit confié l'adminiſtration *à ſes oncles de Guiſe*; d'ailleurs il n'éprouva qu'oubli & que mépris de la part de la cour, on ne lui avoit pas même réſervé un logement, & le maréchal de Saint-André, quoiqu'attaché aux Guiſes, ſe crut obligé, par décence, de lui céder le ſien. Le roi de Navarre enfin, pour pouvoir quitter la cour avec honneur, fut trop heureux de ſe faire donner la commiſſion de conduire ſur la frontière la princeſſe Eliſabeth, qui alloit épouſer Philippe III. C'étoit préciſément au roi de Navarre que cette commiſſion n'auroit pas dû être donnée; car elle portoit, que la princeſſe ſeroit conduite ſur les terres d'Eſpagne, & cependant c'étoit à Roncevaux, qui eſt ſur les terres de Navarre, que la princeſſe devoit être remiſe aux députés eſpagnols. Auſſi le roi de Navarre fut-il obligé de proteſter contre cette énonciation.

Le prince de Condé, ſon frère, déjà plus que ſoupçonné d'avoir été le chef ſecret de la conjuration d'Amboiſe, redoubloit d'efforts auprès du roi de Navarre pour l'entraîner dans la révolte. Sur le bruit d'une nouvelle conjuration, le roi de Navarre, le prince de Condé, le Connétable furent mandés à la cour. Les princes auroient pu y paroître à leur avantage, s'ils avoient accepté les ſecours que la nobleſſe s'empreſſa de leur offrir; mais le roi de Navarre ne voulut être armé que de ſa ſeule innocence, & le prince de Condé crut qu'il ſe juſtifieroit de cette nouvelle conjuration, auſſi facilement que de la première.

Au moment où le roi de Navarre alloit entrer dans l'appartement de François II, il reçut avis que les Guiſes avoient arraché à la foibleſſe de ce prince un conſentement de le faire aſſaſſiner en ſa préſence; ce fut alors qu'*Antoine* montra une fermeté, qui n'étoit pas de ſon caractère: » s'il me » tuent, dit-il à Reinſy ſon gentil-homme, portez » à ma femme & à mon fils mes habits tout ſanglans, ils y liront leur devoir. Il entre d'un air intrépide & modeſte, les Guiſes jettoient des regards inquiets ſur le roi, qui balançoit à donner le ſignal & qui ne le donna point; *Antoine* ſortit, ſans avoir paru troublé ni inſtruit du danger qu'il couroit; le duc de Guiſe ſortit après lui plein de colère contre François II, & s'écriant: *ô foible, ô lâche roi!*

Obſervons cependant que M. de Thou, qui rapporte ce fait, ne paroît pas le garantir.

Le prince de Condé fut arrêté, jugé, condamné, on ſe contenta d'obſerver le Roi de Navarre.

Celui-ci, pour ſauver la vie à ſon frère, céda la régence à Catherine de Médicis pendant la minorité de Charles IX, & ſe contenta de la lieutenance générale du royaume, qui ne fut qu'un titre entre ſes mains. C'eſt à cette occaſion qu'on fit des vers où on le comparoit avec Marc Antoine le Triumvir, dont il avoit la valeur & la foibleſſe.

Marc-Antoine, qui pouvoit être
Le plus grand ſeigneur & le maître
De ſon pays, s'oublia tant,
Qu'il ſe contenta d'être *Antoine*,
Servant lâchement une reine!
Le Navarrois en fait autant.

Il faiſoit plus. Il ſervoit une reine qu'il haïſſoit; Marc Antoine avoit ſervi une reine qu'il aimoit.

Il fit plus encore, il ſe réconcilia même avec les Guiſes. On lui faiſoit eſpérer, tantôt que le roi d'Eſpagne, avec lequel les Guiſes étoient étroitement liés, lui reſtitueroit ſon royaume de Navarre, tantôt qu'il lui donneroit la Sardaigne en échange. » Il prit, dit Bayle, l'iſle de Sardaigne, pays de » banniſſement, pays malheureux & diſgracié, il » la prit, dis-je, tant il connoiſſoit la carte! pour

une de ces isles fortunées dont les fables font mention. On lui proposa de répudier Jeanne d'Albret & d'épouser Marie Stuart, alliance qui, au lieu des restes toujours menacés du royaume de Navarre, lui auroit procuré le royaume d'Ecosse & peut-être les trois royaumes Britanniques. Son attachement pour Jeanne d'Albret, ou, selon quelques auteurs, le respect de Marie Stuart pour les droits de cette première épouse, fit tomber cette proposition.

La guerre civile s'alluma, le prince de Condé, chef déclaré des huguenots, s'approchoit en armes, de Fontainebleau où étoit la cour; Catherine de Médicis étoit alors d'intelligence avec lui & vouloit se remettre entre ses mains; le roi de Navarre, gagné par les Guises, vint déclarer à la reine qu'il falloit ramener le roi à Paris; la reine hésitoit : *vous pouvez rester, si bon vous semble*, lui dit le roi de Navarre, *nous partons*. La reine ne put que les suivre.

Au milieu des hostilités se fit l'entrevue de Thoury entre le prince de Condé d'un côté, le roi de Navarre de l'autre, accompagné de la reine-mère, alors réunie avec le roi de Navarre & les Guises. Tout s'y passa, comme dans l'entrevue d'Arminius & de Flavius, son frère, sur les bords du veser, chez les Germains; le roi de Navarre reprocha au prince de Condé sa révolte & l'embrâsement du royaume; Condé reprocha au Roi de Navarre son asservissement aux Guises, les esprits s'aigrirent, on alloit en venir aux armes, il fallut rompre la conférence.

Au siège de Rouen, fait par les Catholiques en 1562, le roi de Navarre fut blessé d'un coup de mousquet à l'épaule : sa blessure, qui n'étoit pas même dangereuse, devint mortelle par son incontinence; la demoiselle du Roüet, une des filles que Catherine de Médicis menoit à sa suite pour séduire les hommes avec qui elle vouloit traiter, la défit de ce rival d'autorité qui n'avoit pas été fort redoutable pour elle : il mourut en batteau à Andelis, le 17 novembre 1562, au bout de trois semaines, en voulant revenir à Paris par la rivière. Lorsqu'il fut blessé, il étoit dans la tranchée, & se trouvoit dans la situation où son épitaphe le représente.

Ami lecteur, le prince ici gissant,
Vecut sans gloire, & mourut en pissant.

Il mourut dans la même irrésolution où il avoit vécu à l'égard de la religion. Il fut un peu plus ferme dans son opinion sur le gouvernement, qui ne lui parut mériter aucune confiance. Il fit avertir sa femme de prendre garde à elle, de fortifier ses places & de ne jamais venir à la Cour. Elle avoit changé de religion en même temps que son mari, mais en sens contraire. D'abord catholique, lorsque le roi de Navarre s'étoit fait huguenot, elle lui avoit déclaré que, s'il vouloit faire confisquer ses états, elle vouloit conserver les siens, ou ne pas fournir du moins ce prétexte de les envahir.

Depuis, soit persuasion, soit changement dans les vues politiques, elle embrassa la réforme avec zèle, vers le même temps où son mari, dit Brantôme, *s'embarqua dans la catholique.*

Antoine oublioit les injures, plus par foiblesse que par magnanimité, il les oublioit en effet plûtôt qu'il ne les pardonnoit. Les plaisans disoient, qu'en l'ouvrant, on ne lui avoit trouvé ni cœur, ni fiel. C'est presque le mot connu sur les courtisans : *ni humeur, ni honneur.*

ANTOINE, prieur de Crato, roi titulaire de Portugal, étoit le prince dont les droits à cette couronne parurent les meilleurs, après que dom Sebastien eut disparu à la bataille d'Alcaçar en 1578, & sur-tout après que le cardinal Henri, qui lui avoit succédé, fut mort en 1580. Philippe II, roi d'Espagne, dont les droits étoient les plus foibles, les appuya par la force, s'empara du royaume de Portugal, mit à prix la tête du prieur de Crato, son rival, que la noblesse & le peuple avoient proclamé roi dans Lisbonne. Quatre-vingts mille ducats, promis par le roi d'Espagne, tout-puissant à Lisbonne, ne purent engager les généreux Portugais à lui livrer celui qu'ils regardoient comme leur souverain légitime; à travers tous les dangers qui assiégent un proscrit, il fut toûjours en sûreté parmi eux. On prétend même qu'il étoit caché dans Lisbonne, pendant tout le séjour que Philippe II y fit pour affermir sa puissance.

Antoine mourut à Paris en 1595, à 64 ans, cédant à Henri IV, ses droits sur le royaume de Portugal, & lui recommandant ses enfans, dont la postérité masculine a subsisté encore près d'un siécle.

On sait qu'*Antoine* est le nom de deux saints célèbres; savoir, l'institueur de la vie monastique, connu par ses tentations & ses miracles, né à Côme en Egypte en 251, mort le 17 Janvier 356, âgé de 105 ans, & dont Saint-Athanase a écrit la vie.

Et Saint-Antoine, dit *de Padoue*, cordelier, né à Lisbonne en 1195, mort à Padoue le 13 juin 1231, & si révéré en portugal, qu'il est toujours le général des armées de ce royaume; son couvent reçoit les appointemens de cette dignité : ceux qui commandent réellement les troupes, ne sont que ses lieutenans.

ANTOINE est encore le nom de deux savans du 15ᵉ siècle, l'un distingué par le surnom de *Panormitain*, parce qu'il étoit de Panorme, c'est-à-dire de Palerme, & connu sur-tout par ses querelles avec un autre savant, nommé *Laurentius Valla*. Alfonse d'Aragon, roi de Naples, l'envoya en 1451, demander aux Vénitiens l'os du bras de Tite-Live, qu'il obtint. On dit qu'*Antoine* vendit une de ses terres pour acheter un exemplaire de cet historien, copié par le Pogge, monument plus précieux en effet que

l'os d'un bras. Mort à Naples, en 1471, âgé de 78 ans.

ANTONIN PIE (*Hiſt. rom.*) nom cher à l'humanité, prince juſte, bon, pacifique, adopté par Adrien qu'il effaça, & qui adopta Marc-Aurele, par lequel il fut pour le moins égalé, mais dont la gloire rejaillit ſur lui; auſſi réunit-on ces deux princes ſous ce nom chéri des *Antonins*. Sous eux, l'univers reſpira avant d'être livré aux Commode, aux Caracalla, aux Héliogabale; comme il avoit reſpiré ſous Titus avant d'être livré à Domitien. Nous ne rapporterons ici que deux traits, pour faire connoître le caractère généreux, doux & tendre d'*Antonin Pie*, qui, quand on lui parloit de guerre, répétoit toujours ce mot de Scipion : *J'aime mieux conſerver un citoyen que de tuer mille ennemis*. Etant proconſul en Aſie avant ſon élévation à l'empire, à ſon arrivée à Smyrne, on l'avoit logé dans la maiſon du ſophiſte Polémon, qui étoit pour lors à la campagne; il en revint quelques jours après, fort tard, trouva très-mauvais qu'on eût diſpoſé de ſa maiſon en ſon abſence, & uſant durement de ſes droits de propriétaire, il obligea le proconſul d'en ſortir à l'inſtant même; il étoit minuit: *Antonin* ne répliqua point & ſortit. Lorſqu'il fut empereur, Polémon vint à Rome, & alla le ſaluer, ſoit qu'il ne crût pas pouvoir s'en diſpenſer, ſoit qu'il eſpérât que le prince auroit oublié ſon procédé. *Antonin* le reçut fort bien, & l'obligea de prendre un appartement dans ſon palais. *J'ai logé chez vous*, lui dit-il, *il eſt juſte que vous logiez chez moi*. Et voyant que Polémon, un peu confus, ne ſavoit que répondre, il ajouta en riant: *Vous pouvez prendre cet appartement en toute aſſurance, on ne vous en fera pas ſortir à minuit*. Ce Polémon, faiſant repréſenter une pièce de théatre qu'il avoit faite, chaſſa publiquement un acteur qui lui paroiſſoit exécuter mal ſon rôle, & l'obligea de deſcendre du théatre, ſoit qu'il en eût le droit ou non. Le comédien alla ſe plaindre à l'empereur. *Il m'a chaſſé*, diſoit-il, *en public, en plein midi. Moi*, dit l'empereur, *il m'a chaſſé en plein minuit, & je n'ai rien dit*.

L'autre trait eſt, que voyant Marc-Aurele qu'il avoit adopté pleurer celui qui l'avoit élevé, & entendant les courtiſans taxer cette ſenſibilité de foibleſſe. » Reſpectez ſes larmes, leur dit-il, & » ſouffrez qu'il ſoit homme ».

C'eſt ce trait qu'on a voulu célébrer dans des vers lus & applaudis dans l'académie françoiſe à la ſéance de la ſaint Louis en 1766.

Ce héros bienfaiſant, ce divin Marc-Aurele
Pleuroit l'heureux vieillard, ſon ami, ſon modèle,
Guide de ſon enfance, & qui, même à la cour,
Avoit nourri ſon cœur de vertus & d'amour.
Le vieillard ſuccomboit, appeſanti par l'âge.
Le prince, en l'embraſſant, oublioit ſon courage;
Il pleuroit. *Antonin* obſervant ſes douleurs,
Dit aux durs courtiſans qui condamnoient ſes pleurs:
» Laiſſez pleurer mon fils, permettez qu'il ſoit homme;
» Ses pleurs feront la gloire & le bonheur de Rome;
» Je l'ai nommé Céſar, il l'a bien mérité;
» Sur la foi de ces pleurs je l'aurois adopté.

Antonin mourut le 7 mars 161, âgé de ſoixante-dix ans: on ignore ſi l'itinéraire qui porte ſon nom eſt ſon ouvrage, ou celui de quelqu'un de ſes ſucceſſeurs.

ANTONIO, (NICOLAS) chevalier de l'ordre de ſaint Jacques, & chanoine de Séville, auteur d'une *Bibliothèque des écrivains eſpagnols*, en deux volumes *in-fol.* ouvrage eſtimé, & d'un autre ouvrage moins connu, imprimé à Anvers en 1659, intitulé: *De exilio, ſive de pœnâ exilii exulumque conditione & juribus, in-fol.* Né à Séville en 1617, mort à Madrid en 1684.

ANTONIUS PRIMUS, (*Hiſt. rom.*) un des principaux lieutenans de Veſpaſien, un des principaux inſtrumens de ſes victoires ſur Vitellius, rival de gloire & de puiſſance de Mucien ſous Veſpaſien, avoit été condamné comme fauſſaire ſous le règne de Néron. Tacite parle beaucoup de lui dans les ſecond, troiſième & quatrième livres de ſes hiſtoires. Voici le portrait qu'il en fait dans le ſecond livre, chap. 86 : *Strenuus manu, ſermone promptus, ſerendæ in alios invidiæ artifex, diſcordiis & ſeditionibus potens, raptor, largitor, pace peſſimus, bello non ſpernendus.* » Brave, éloquent, » poſſédant l'art d'envenimer les eſprits, de ſouf-» fler la diſcorde & les ſéditions, avide de rapines, » prodigue par intérêt, citoyen déteſtable, ex-» cellent militaire ». (Traduction du P. Dotteville.)

ANTRUSTIONS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) volontaires qui chez les Germains ſuivoient les princes dans leurs entrepriſes. Tacite les déſigne par le nom de *compagnons*; la loi ſalique, par celui d'*hommes qui ſont ſous la foi du roi*; les formules de Marculſe, par celui d'*antruſtions*; nos premiers hiſtoriens, par celui de *leudes*, & les ſuivans, par celui de *vaſſaux* & *ſeigneurs*.

On trouve dans les loix ſaliques & ripuaires, un nombre infini de diſpoſitions pour les Francs, & quelques-unes ſeulement pour les *Antruſtions*. On y régle par-tout les biens des Francs, & on ne dit rien de ceux des *antruſtions*; ce qui vient de ce que les biens de ceux-ci ſe régloient plutôt par la loi politique que par la loi civile, & qu'ils étoient le ſort d'une armée, & non le patrimoine d'une famille. (*A. R.*)

AOD, (*Hiſt. des Juifs.*) fils de Gera, de la tribu de Benjamin, fut chargé d'aller porter des préſens à Eglon, roi des Moabites, qui opprimoit les Hébreux. Ce jeune homme ayant fait ſa commiſſion, & ayant quitté le roi, revint ſur ſes pas, feignant d'avoir quelque choſe d'important à dire à Eglon. Celui-ci fait retirer tout le monde. *Aod* ſaiſit ce moment pour le poignarder, & ſortit de

la tente du roi avant qu'on ſe fût apperçu de ce meurtre. Il fut juge d'Iſrael, vers l'an du monde 2679. (*A. R.*)

APAMÉ, (*Hiſt. d'Egypte.*) veuve de Magus, uſurpateur de la Cyrénaïque, dont le roi d'Egypte lui avoit confié le gouvernement, avoit tout le courage & tous les talens néceſſaires pour affermir un trône uſurpé. Après la mort de ſon mari, elle offrit ſa fille en mariage à Démétrius, oncle d'Antigone, roi de Macédoine. Ce prince, ſéduit par l'appât d'une couronne, ſe rendit dans la Cyrénaïque, & la veuve, touchée des graces de ſa figure, garda pour elle l'époux qu'elle deſtinoit à ſa fille. La jeune princeſſe outragée intéreſſa en ſa faveur le peuple & les grands. Tous embraſſèrent la cauſe de la jeuneſſe & de la beauté ; les conjurés rangés ſous ſes ordres, entrent de nuit dans l'appartement de ſa mère qu'ils trouvent couchée avec ſon nouvel époux ; la fille furieuſe enfonce le poignard dans le ſein de ſon amant infidèle, & brigue le cruel honneur de lui porter les premiers coups. *Apamé* fut épargnée, & les conjurés la renvoyèrent à ſon frère Antiochus. Elle vieillit dans ſa cour, chargée du mépris public, quoiqu'elle poſſédât tous les talens qui ſont naître l'eſtime ; mais il ne faut qu'un moment de foibleſſe pour ternir l'éclat de mille vertus. (*T—N.*)

(On ne dit ni de quel Antiochus cette *Apamé* étoit ſœur, ni dans quel temps elle vivoit.)

APANAGE, ſ. m. *ou*, comme on diſoit autrefois, APPENNAGE, (*Hiſt. mod.*) terres que les ſouverains donnent à leurs puînés pour leur partage, leſquelles ſont réverſibles à la couronne, faute d'enfans mâles dans la branche à laquelle ces terres ont été données. Ducange dit que dans la baſſe latinité on diſoit *apancre*, *apanamentum*, & *apanagium*, pour déſigner une penſion ou un revenu annuel qu'on donne aux cadets, au lieu de la part qu'ils devroient avoir dans une ſeigneurie, qui ne doit point, ſuivant les loix & coutumes, ſe partager, mais reſter indiviſe à l'aîné. Hoffman & Monet dérivent ce mot du celtique ou allemand, & diſent qu'il ſignifie *exclurre* & *forclorre* de quelque droit ; ce qui arrive à ceux qui ont des *apanages*, puiſqu'ils ſont exclus de la ſucceſſion paternelle. Antoine Loyſel, cité par Ménage, croit que le mot *apanager* vouloit dire autrefois *donner des armes* ou *plumes*, & des moyens aux jeunes ſeigneurs qu'on chaſſoit de la maiſon de leurs pères, pour aller chercher fortune ailleurs, ſoit par la guerre, ſoit par le mariage.

Nicod & Ménage dérivent ce mot du latin *panis*, pain, qui ſouvent comprend auſſi tout l'acceſſoire de la ſubſiſtance.

Quelques-uns penſent que les *apanages*, dans leur première inſtitution, ont été ſeulement des penſions ou des payemens annuels d'une certaine ſomme d'argent.

Les puînés d'Angleterre n'ont point d'*apanage* déterminé comme en France, mais ſeulement ce qu'il plaît au roi de leur donner.

En France même, ſous les rois de la première & ceux de la ſeconde race, le droit de primogéniture ou d'aîneſſe, & celui d'*apanage*, étoient inconnus ; les domaines étoient à peu près également partagés entre tous les enfans.

Mais comme il en naiſſoit de grands inconvéniens, on jugea dans la ſuite qu'il valoit mieux donner aux cadets ou puînés, des comtés, des duchés, ou d'autres départemens, à condition de foi & hommage, & de réverſion à la couronne à défaut d'héritiers mâles, comme il eſt arrivé à la première & à la ſeconde branche des ducs de Bourgogne. A préſent même les princes apanagiſtes n'ont plus leurs *apanages* en ſouveraineté : ils n'en ont que la jouiſſance utile & le revenu annuel. Le duché d'Orléans eſt l'*apanage* ordinaire des ſeconds fils de France, à moins qu'il ne ſoit déja poſſédé, comme il l'eſt actuellement, par un ancien apanagiſte.

On ne laiſſe pas d'appeller auſſi improprement *apanage*, le domaine même de l'héritier préſomptif de la couronne ; tel qu'eſt en France le Dauphiné ; en Angleterre la principauté de Galles ; en Eſpagne celle des Aſturies ; en Portugal celle du Brétil, &c.

On appelle auſſi *apanage*, en quelques coutumes, la portion qui eſt donnée à un des enfans, pour lui tenir lieu de tout ce qu'il pourroit prétendre à la ſucceſſion.

Paul Emile a remarqué que les *apanages* ſont une invention que les rois ont rapportée des voyages d'outre-mer. (*G-H.*)

APION, grammairien célèbre, qui profeſſoit à Rome, ſous l'empire de Tibère. Il étoit d'Oaſis en Egypte ; il avoit fait un livre des *antiquités d'Egypte*, où il maltraitoit beaucoup les Juifs ; il fit encore contre eux un autre ouvrage, mais qui n'eſt connu, non plus que les *antiquites d'Egypte*, que par la célèbre réponſe de Joſeph à *Apion*. Ce même *Apion* mérita, par ſa haine déclarée contre les Juifs, d'être le chef de l'ambaſſade que les habitans d'Alexandrie envoyèrent à Caligula, pour ſe plaindre des Juifs qui habitoient dans leur ville. Tibère appelloit *Apion*, *Cymbalum mundi*, le regardant apparemment comme un déclamateur.

APOLLINAIRE, (STDOINE.) *Voyez* STDOINE.

APOLLONIUS eſt auſſi le nom de pluſieurs écrivains, philoſophes, ſophiſtes, &c. parmi leſquels nous diſtinguerons :

1°. APOLLONIUS de Perge en Pamphilie, dit le *grand géomètre*. Il vivoit vers l'an 244 avant J. C. ſous le règne de Ptolomée Evergètes. Son ouvrage le plus célèbre eſt le traité des ſections coniques ; il n'a pas manqué d'éditeurs, traducteurs & commentateurs. L'illuſtre M. Halley en a donné une magnifique & excellente édition grecque & latine. Pappus fait connoître pluſieurs autres ouvrages d'*Apollonius* de Perge.

Digitized by Google

2°. APOLLONIUS de Rhodes, connu par un poëme en quatre livres ſur l'expédition des Argonautes, ouvrage dont Longin & Quintilien ont jugé diverſement; il vivoit vers l'an 232 avant Jéſus-Chriſt, ſous le règne du même Ptolomée Evergètes.

3°. APOLLONIUS d'Alabanda, dont Cicéron prit des leçons de grec & à Rome, & en Aſie, & qui vivoit environ 84 ans avant J. C.

4°. APOLLONIUS de Tyr, hiſtorien grec dont il ne reſte rien, contemporain du grand Pompée, environ 60 ans avant J. C.

5°. Mais le plus célèbre de tous ceux qui ont porté ce nom, eſt APOLLONIUS de Tyanes; c'étoit un philoſophe Pythagoricien, que les Payens ont voulu oppoſer à J. C. & à qui Philoſtrate, auteur de ſa vie, traduite par Vigénère, attribue divers miracles, qui ont été réfutés par Euſèbe & par M. Dupin. *Apollonius* étoit né à Tyanes en Cappadoce, vers le temps de la naiſſance de J. C. dont M. Godeau & beaucoup d'autres l'ont appellé le ſinge. Il étoit tellement attaché à la doctrine de Pythagore, qu'il ne portoit point même de ſouliers & qu'il ne s'habilloit que de toile, pour ne rien tirer des animaux. Nous ne toucherons point à ſes miracles, c'eſt matière théologique; nous nous contenterons de remarquer certains traits ſinguliers de ſa vie, & certains mots mémorables qu'on lui attribue. Dans ſon noviciat de pythagoriſme, il paſſa cinq ans entiers ſans parler, & quand il commença d'enſeigner & de pratiquer des myſtères ſecrets, il ne vouloit d'abord pour diſciples & pour initiés, que des hommes qui euſſent paſſé au moins quatre ans ſans parler. En général, il faiſoit un grand cas du ſilence. Etant allé à Rome du temps de Néron, *pour voir*, dit-il, *de près quel animal c'étoit qu'un tyran*, il entendit Néron chanter en plein théatre dans les jeux publics; Tigellin, flatteur & complaiſant de Néron, lui demanda ce qu'il penſoit de ce prince & de ſon chant: *J'en penſe*, lui dit-il, *beaucoup plus favorablement que vous; vous le jugez digne de chanter, & moi de ſe taire.*

Apollonius ſe piquoit de franchiſe avec les rois & les grands, & elle lui réuſſit tantôt bien, tantôt mal. Veſpaſien étoit plein de reſpect pour lui, Domitien le mit en priſon & menaça ſa vie. En Aſie on lui montroit l'image du roi des Parthes, pour qu'il rendit à ce vain ſimulacre les adorations accoutumées, il n'en voulut rien faire. » Celui que » vous adorez, dit-il aux Parthes, ſera trop heu» reux s'il mérite que je l'eſtime & que je le loue ». Sur cela M. de Tillemont trouve qu'il avoit *une vanité digne d'un démon.* Son propos paroit cependant aſſez ſenſé; il eſt vrai qu'on n'a peut-être pas le droit de dire de ſoi-même ce que Cicéron dit de Caton dans *Rome ſauvée:*

Méritez que Caton vous aime & vous admire.

Mais il eſt certain qu'il n'eſt pas toujours en notre pouvoir d'eſtimer ce que nous ſommes forcés de reſpecter. Il tint encore, à ce qu'il nous ſemble, un fort bon propos à un roi de Babylone, qui ſe défiant des dangers de ſon état, lui demandoit un moyen de régner ſûrement. *Ayez*, lui dit-il, *beaucoup d'amis & peu de confidens.* Un eunuque ayant été ſurpris avec une concubine de ce même roi, il conſulta encore *Apollonius* ſur la manière dont il devoit punir le coupable: *en lui laiſſant la vie*, dit *Apollonius*; & comme ce tyran d'Aſie avoit peine à comprendre cette doctrine de pure clémence, *Apollonius*, par une ſorte de condeſcendance pour les préjugés deſpotiques du roi, lui préſenta une idée de châtiment; *ſon amour*, lui dit-il, *ſera ſon ſupplice. Apollonius* étoit de ſon temps un des hommes qui avoit le plus voyagé, & le plus vu d'hommes & d'erreurs. Les lumières qu'il avoit acquiſes dans ſes voyages, le firent aiſément paſſer pour magicien, & il le voulut bien: il fit une étude profonde de ce qu'on appelloit de ſon temps la magie, & ſe piquoit d'habileté dans cette vaine ſcience. Il eut auſſi le tort de ſe laiſſer rendre des honneurs divins; mais il paroit qu'il fut irréprochable dans ſes mœurs, & que ſi les payens en général l'ont trop exalté, quelques Chrétiens l'ont peut-être auſſi trop décrié; M. de Tillemont, dans le ſavant article qu'il a fait d'*Apollonius* de Tyanes, parle trop de démons & de magie. Ce philoſophe, ou cet impoſteur mourut, à ce qu'on croit, dans une extrême vieilleſſe, à la fin de l'an 96 de notre ère.

APOLLONIUS, (*Hiſt. des Juifs.*) gouverneur de Syrie & lieutenant des armées d'Antiochus Epiphanes, fit des maux épouvantables aux Juifs; il leva une puiſſante armée pour les exterminer. Mais Judas Machabée, avec une poignée de monde, le défit, le tua de ſa main, & lui prit ſon épée dont il ſe ſervit dans la ſuite en mémoire d'une ſi glorieuſe action.

Un autre APOLLONIUS, général des troupes de Démétrius, & gouverneur de la Célé-Syrie, fut défait par Jonathan, 148 ans avant Jéſus-Chriſt. (*A. R.*)

APPIEN, (*Hiſt. litt. anc.*) hiſtorien grec, né à Alexandrie, qui vivoit ſous Trajan, Adrien & Antonin Pie, auteur d'une *hiſtoire romaine*, dont nous n'avons que des parties. Il n'y ſuivoit pas cet ennuyeux plan chronologique auquel tant d'hiſtoriens ont cru devoir s'aſſujettir dans tous les détails de leur narration; il traitoit à part des différentes guerres contre les différentes nations, puiſqu'enfin l'hiſtoire romaine n'eſt preſque que l'hiſtoire de ces guerres que Rome a faites ou aux autres nations ou à elle-même. La meilleure édition d'*Appien* eſt celle d'Amſterdam, 1670, 2 vol. *in*-8°.

APPION. *Voyez* APION.

APRIÈS, (*Hiſt. d'Egypte.*) fils de Pſamnis, fut ſon héritier au trône d'Egypte. L'aurore de ſon

règne fut brillante, & tous ſes combats furent ſuivis de la victoire. Ses flottes, qui couvroient les mers, lui aſſervirent l'Egypte & Sidon, dont il fit paſſer les richeſſes & le commerce dans ſes états. Les conquêtes, qui ſouvent épuiſent les peuples conquérans, ouvrirent dans l'Egypte les ſources de l'abondance. *Apriès* ne ſe livra à ſes inclinations belliqueuſes que pour rendre ſon pays plus floriſſant. Les Juifs, fatigués du joug tyrannique de Nabuchodonoſor, cherchèrent un aſyle dans l'Egypte, où leur induſtrie commerçante accumula l'or des nations. L'ivreſſe de ſes ſuccès le rendit impie, & ſe croyant plus qu'un homme, il oſa défier les dieux & braver leur puiſſance. Son audace ſacrilège fut punie par la révolte des Egyptiens, qui jamais ne laiſſèrent impunies les offenſes faites au culte public. Ce monarque, vainqueur des nations, ſe vit abhorré de ſes ſujets. Il paſſa de l'inſolence de la victoire à l'abattement d'un eſclave qui attend en tremblant ſon arrêt de la bouche d'un maître irrité. Ses ſujets lui paroiſſoient d'autant plus redoutables, qu'il les avoit inſtruits lui-même dans l'art de combattre & de vaincre. Il eut dans cette extrêmité recours à la négociation, & choiſit pour médiateur Amaſis, qui avoit, par ſes talens & ſa probité, mérité la confiance de ſon maître & l'affection des peuples. Cet agent également propre à la guerre & à la négociation, avoit montré juſqu'alors une ame inſenſible aux promeſſes de l'ambition. A peine eut-il expoſé aux rebelles le ſujet de ſa miſſion, qu'un de leurs chefs lui mit un caſque ſur la tête & le proclama roi. *Apriès* ne regarda ce feu dévorant que comme une étincelle prompte à s'éteindre. Il avoit dans ſa cour un de ces hommes privilégiés qui, ſatisfaits de faire leur devoir, n'attendent leur récompenſe que du témoignage intérieure de leur conſcience. C'étoit Paterbemis, que ſon intégrité & ſon déſintéreſſement avoient rendu l'idole de la nation. Ce ſage, dont la fidélité étoit incorruptible, fut chargé d'amener Amaſis vivant, & de le livrer aux vengeances d'un maître offenſé. Sa négociation eut un mauvais ſuccès; il n'eſſuya que les railleries de ceux qu'il crut devoir étonner par ſes menaces. *Apriès* mécontent, le ſoupçonna d'être le complice de l'uſurpateur de ſon pouvoir, & pour l'en punir, il lui fit trancher la tête. La nation, indignée d'avoir vu tomber un citoyen ſi reſpectable ſous la bache du bourreau, ſe ſouleva pour venger ſa mémoire. Tous les yeux ſe fixèrent ſur Amaſis, qui dès ce moment fut regardé comme le vengeur de la nation. *Apriès* abandonné de ſes favoris, ſe jetta dans les bras de l'étranger. Trente mille Cariens & Ioniens mercenaires trafiquèrent de leur ſang avec lui. On en vint aux mains dans les plaines de Memphis. Les étrangers combattirent avec un courage qui tenoit du déſeſpoir; mais enfin, accablés par la ſupériorité du nombre, & fatigués de donner la mort, ils furent dans l'impuiſſance de défendre leur vie; tous expirèrent en combattant. *Apriès* fait priſonnier, ne leur ſurvécut que pour être traîné au ſupplice par ſes propres ſujets. (*T—N.*)

APULÉE, (Lucius) (*Hiſt. anc.*) auteur de l'*âne d'or*, ouvrage célèbre & traduit dans la plupart des langues modernes. Il y a encore d'autres ouvrages d'*Apulée*, dont la plupart traitent de la philoſophie platonicienne. On a fait du tout une édition *ad uſum Delphini*, ce qui ſemble mettre *Apulée* au nombre des auteurs claſſiques. On l'a accuſé de magie, on l'a loué de beaucoup de miracles, qu'on a même oſé comparer à ceux de Jéſus-Chriſt, comme ceux d'Apollonius de Tyanes. Sa magie & ſes miracles furent d'avoir plu à une riche veuve qui fit ſa fortune, & d'avoir gagné ſon procès contre les parens de cette femme, qui l'accuſoient de l'avoir enforcelée, & ce qui étoit un peu plus grave, d'avoir fait mourir le fils que cette femme avoit eu d'un premier mariage. Nous avons l'apologie d'*Apulée* faite par lui-même devant le proconſul d'Afrique. *Apulée* étoit né à Madaure en Afrique; ſa femme ſe nommoit Pudentilla, & le fils de cette femme Pontianus. *Apulée* vivoit au deuxième ſiècle, ſous Antonin & ſous Marc-Aurèle.

AQUA-VIVA, (*Hiſt. mod.*) Il y au moins trois hommes célèbres de ce nom & de cette maiſon. 1°. André-Matthieu, duc d'Atri, eſtimé comme guerrier, plus connu comme ſavant, auteur d'une encyclopédie, très-imparfaite ſans doute, mais enfin d'une encyclopédie; auteur auſſi de commentaires ſur Plutarque. Mort en 1528 à 72 ans.

2°. Le cardinal Octavio, mort en 1612, dans ſa cinquante-deuxième année, ami des ſciences & des ſavans.

3°. Claude, général des jéſuites, qui, par ſa fameuſe ordonnance, connue ſous le nom de *ratio ſtudiorum*, eût arrêté les progrès des ſciences, ſi on l'eût laiſſé faire; mais ſon plan d'études, quoique ſi favorable à l'ignorance, fut rejetté par l'inquiſition, & d'un autre côté les jéſuites ne voulurent pas être ainſi gênés dans leurs opinions. Eh! qui ſommes-nous pour défendre à l'eſprit humain de faire de nouvelles découvertes ou d'abjurer d'anciennes erreurs? pour dire à nos ſemblables: *Vous penſerez & vous parlerez ainſi ſur ce qu'un Dieu n'a pas révélé?* Souvenons-nous de l'arrêt de 1624 qui défendoit, *ſous peine de mort*, d'enſeigner aucune maxime contraire aux anciens philoſophes, nommément à Ariſtote, & profitons, ſi nous le pouvons, de l'arrêt burleſque de Boileau.

AQUILA, (*Hiſt. ſacrée.*) ſurnommé le *Pontique*, parce qu'il étoit originaire du Pont, contrée d'Aſie, fut converti par ſaint Paul avec ſa femme Priſcille. Il en eſt parlé dans l'*épître aux romains*.

AQUILA, (Sébastien d') (*Hiſt. mod.*) médecin italien, zélé défenſeur de la doctrine de Galien, auteur d'un traité *de morbo gallico*, & d'un autre *de febre ſanguineâ*, mort en 1543.

AQUINO,

AQUINO, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ville du royaume de Naples; & d'une ancienne & illuſtre maiſon de ce royaume, à qui cette ville a donné ſon nom, & qui a produit pluſieurs perſonnages célèbres, entre autres ſaint Thomas d'Aquin, l'une des lumières de l'égliſe au treizième ſiècle, mort en 1274, dit le *docteur Angélique*, l'*ange de l'école*, l'*aigle des théologiens*.

La même ville d'*Aquino* ou *Aquin* a donné le nom à un profeſſeur d'hébreu, né à Carpentras, mais qui fut baptiſé à *Aquino* ſous le nom de *Philippe*, & qui étant venu enſeigner à Paris, fut un des correcteurs de la polyglotte de le Jay; il mourut à Paris en 1650.

Antoine d'*Aquin*, premier médecin de Louis XIV, & mort en 1696, étoit ſon petit-fils.

AQUITAINE, (*Hiſt. mod.*) c'étoit une des diviſions de la Gaule ſous les empereurs romains. Dagobert I en céda une partie avec le titre de royaume, à ſon frère Aribert, ou Charibert, pour lui tenir lieu des partages qui avoient eu lieu juſqu'alors; les deſcendans d'Aribert poſſédèrent à-peu-près le même état, mais à titre de duché ſeulement, & il fut confiſqué ſur eux par Pepin-le-Bref. Charlemagne donna le titre de roi d'*Aquitaine* au prince Louis, ſon troiſième fils, qui fut dans la ſuite Louis-le-Débonnaire. Ses ſucceſſeurs qui ſe diſputèrent tout & qui déchirèrent tous ſes états, ſe diſputèrent & déchirèrent auſſi l'*Aquitaine*, qui réunie à la couronne, en 877, par l'avénement de Louis-le-Bègue au trône, fut confiée à des ducs ou gouverneurs leſquels s'en rendirent maîtres, comme firent preſque tous les gouverneurs de provinces ſur la fin de la ſeconde race. L'*Aquitaine* eut alors ſes ducs particuliers, dont l'héritière fut cette fameuſe Eléonore d'*Aquitaine*, objet principal de cet article.

Le duc d'*Aquitaine* Guillaume IX, ſon père, avoit été long-temps le fléau de ſes peuples & de ſes voiſins; il lui prit envie de faire pénitence, envie qui prend quelquefois aux mauvais princes, quand ils ſont vieux. Dans ſa jeuneſſe même, il avoit voulu vendre ſes états au roi d'Angleterre Guillaume le Roux, pour aller dans la Terre-Sainte; cette fois il entreprit le pélerinage de ſaint Jacques en Galice, dans l'intention de ne pas revenir; on croit qu'il y mourut le 9 avril 1137.

Il laiſſoit pour héritière Eléonore d'*Aquitaine*, ſa fille; en partant il la remit au roi de France, Louis-le-Gros, avec ſes états, en le chargeant de la marier à Louis-le-Jeune, ſon fils, ce que Louis-le-Gros s'empreſſa de faire. Quelle alliance plus avantageuſe eût-il pu déſirer? Mais ſon fils détruiſit bientôt ſon ouvrage, il alla d'abord ſignaler dans la Syrie un courage inutile & ſinneſte, & manquer à toutes les loix de la politique en Aſie ainſi qu'en Europe. Raimond de Poitiers, prince d'Antioche, oncle d'Eléonore d'*Aquitaine*, pria Louis-le-Jeune, ſon neveu par ſa femme, de l'aider à étendre les limites de ſa principauté; Louis étoit venu dans l'intention de nuire aux infidèles, il pouvoit donc agrandir à leurs dépens les états de Raimond; mais jugeant que l'intérêt de la chrétienté demandoit de lui d'autres entrepriſes, il refuſa Raimond, qui voulut s'en venger. Louis avoit mené avec lui en Syrie la reine ſa femme: il eſt difficile de dire s'il avoit bien ou mal fait; la préſence de cette femme étoit pour le moins inutile en Syrie: elle eût peut-être été funeſte en France. Le prince d'Antioche, qui avoit conçu peu d'eſtime pour Louis-le-Jeune, & peut-être trop d'amitié pour Eléonore, voyant cette princeſſe à-peu-près dans les mêmes diſpoſitions que lui à l'égard de ſon mari, envenima ces principes de diſcorde; & engagea Eléonore à demander la nullité de ſon mariage; Eléonore n'entroit que trop dans ſes vues, & le roi ne s'y oppoſoit pas aſſez. Soupçonneux, comme tous les eſprits foibles, il avoit ſur la conduite de la reine les inquiétudes d'un mari vulgaire; il s'allarmoit du vif intérêt qu'il voyoit le prince d'Antioche prendre à ſa nièce; il accuſoit auſſi Eléonore d'un commerce un peu libre avec un jeune turc, nommé Saladin: *Mais de ces choſes-là*, dit naïvement Mézerai, *on en dit ſouvent plus qu'il n'y en a, & quelquefois auſſi il y en a plus qu'on n'en ſait*. Ce qui eſt certain, c'eſt que le mépris d'Eléonore pour ſon mari augmentoit tous les jours, qu'elle ne reconnoiſſoit en lui d'autre mérite qu'une dévotion dont elle faiſoit peu de cas; qu'elle avoit le caractère libre & l'ame haute; qu'elle étoit en tout l'oppoſé de ſon mari, qui, de ſon côté, avoit pour elle toute l'averſion que peut donner une telle oppoſition de caractères. Eléonore diſoit qu'elle avoit cru épouſer un roi, & qu'elle n'avoit épouſé qu'un moine, Pierre Lombard, le *maître des ſentences*, le père de la ſcolaſtique, regardé par beaucoup d'hiſtoriens comme le vrai fondateur de l'univerſité de Paris, ſi conſidéré d'ailleurs, que Philippe, frère de Louis-le-Jeune, étant élu évêque de Paris, lui céda cette place par reſpect pour ſa doctrine, Pierre Lombard avoit engagé Louis-le-Jeune à ſe faire couper les cheveux par une dévotion du temps; ces cheveux courts & plats parurent ridicules à Eléonore; Louis l'avertit dévotement qu'il ne falloit pas plaiſanter ſur de pareilles matières; Eléonore plaiſanta ſur cette réponſe. Enfin l'averſion réciproque perſuada au roi que ſon honneur & ſa conſcience exigeoient la ſéparation demandée d'abord par la reine; bientôt elle fut pourſuivie avec plus d'ardeur par le roi lui-même. L'abbé Suger, avant de mourir, lui rendit encore l'important ſervice de ſuſpendre au moins une ſi funeſte réſolution; mais dès que ce ſage miniſtre eut les yeux fermés, Louis ne garda plus de meſures; les prélats aſſemblés par ſon ordre à Beaugency, prononcèrent la nullité de ce triſte mariage, qui eût dû être heureux, ſi les convenances morales ſe régloient toujours ſur les arrangemens politiques. Ainſi, l'ouvrage de la ſageſſe de Louis le-Gros fut

détruit, & toute la grandeur que cette alliance avoit promiſe à la France, paſſa, comme Suger l'avoit prévu, à une puiſſance rivale. » Louis-le-» Jeune ne croyoit peut-être pas, dit le père d'Orléans, » qu'il y eût un homme aſſez hardi pour » épouſer une princeſſe qu'il auroit répudiée, ou un » prince aſſez peu délicat pour prendre une femme » décriée, & dont il avoit eu deux filles ». L'événement fit voir qu'il s'étoit trompé.

Avouons cependant qu'il eſt dû quelque eſtime à la bonne foi avec laquelle Louis rendit à Eléonore d'*Aquitaine* toutes les provinces qu'elle lui avoit apportées en mariage. Les politiques machiavelliſtes n'ont pas manqué de dire qu'il auroit dû renvoyer la femme & garder la dot; nous ne connoiſſons point de loi qui autoriſe les rois à retenir le bien d'autrui.

Eléonore devenue libre, fit le choix que les conjonctures lui indiquoient : elle prit d'ailleurs le mari, qui par ſon ardeur & pour les plaiſirs & pour les affaires, par la hauteur impétueuſe de ſon ame & par des talens déja brillans, lui parut le plus différent de ſon premier mari; ce fut Henri, d'Anjou par ſon père, d'Angleterre par ſa mère; ce fut le fils de Geoffroy Plantagenet & de Mathilde, qui, poſſédant déja en France la Normandie, l'Anjou, le Maine & la Touraine, & allant poſſéder du chef de ſa femme le Poitou, la Guyenne, & d'autres provinces adjacentes, telles que le pays d'Aunis, l'Angoumois, le Périgord, le Limoſin, & même une grande partie de l'Auvergne, étoit déja plus riche & plus puiſſant en France que le roi même, preſſé & reſſerré, comme il l'étoit, de tous côtés par des vaſſaux redoutables. Henri devint de plus l'héritier de la couronne d'Angleterre, & régna long-temps & glorieuſement ſous le nom de Henri II.

Qui n'auroit regardé comme heureux le mariage de Henri II avec Eléonore d'*Aquitaine*? Ils s'étoient preſque choiſis l'un l'autre, avantage ſi rare parmi les princes; & quant aux avantages politiques, Eléonore avoit porté en dot, au plus puiſſant roi de l'Europe, un tiers de la France. Cinq fils & trois filles, fruits de cette union, ſembloient en atteſter le bonheur; elle fut pourtant troublée par de violens orages. Cette Eléonore, dont la conduite avoit forcé Louis-le-Jeune à l'éclat d'une ſéparation, Eléonore, » la perſonne du monde, dit le père d'Orléans, » à qui il convenoit le moins » d'être jalouſe d'un mari, eut le malheur de l'être » avec excès ». Elle ne put pardonner à Henri quelques infidélités : elle le perſécuta dans ſes maîtreſſes & par ſes fils. Roſemonde de Clifford captiva long-temps Henri, qui ne voulut jamais la ſacrifier à Eléonore, mais qui ne la déroba qu'avec peine à ſes violences. On raconte même, (mais cette hiſtoire paroit trop fabuleuſe) que pendant l'expédition d'Irlande, Henri cacha Roſemonde dans un labyrinthe à Wodeſtocke, que la reine s'engagea dans ce labyrinthe, s'y égara, y paſſa la nuit; mais que le lendemain elle parvint juſqu'à ſa rivale, & l'empoiſonna. Non moins ambitieuſe que jalouſe, ou peut-être jalouſe uniquement parce qu'elle étoit ambitieuſe, Eléonore étoit indignée de ce que Henri lui refuſoit l'adminiſtration des états qu'elle avoit apportés en mariage. Henri, qui ne la croyoit pas faite pour le gouvernement, ne vouloit pas plus livrer un peuple à ſes caprices qu'une femme à ſa jalouſie. Eléonore pouſſa ſi loin les effets de ſon reſſentiment, qu'elle força Henri à des coups d'autorité, ſource de malheur pour l'un & pour l'autre. Elle ſouleva contre lui les fils même qu'elle avoit eus de lui, & qui tous ſemblérent nés pour le haïr & pour le tourmenter; ils ne reſpectèrent ni ſa gloire, ni ſa vieilleſſe, ni ſa tendreſſe. Il les combla de bienfaits, ils attentèrent à ſa vie; les plus modérés d'entre eux vouloient au moins lui ſuccéder de ſon vivant; le jeune Henri, ſon fils aîné, demandoit nettement qu'on lui cédât ou l'Angleterre, ou la Normandie; Richard vouloit être maître en Guyenne & en Poitou, Geoffroy en Bretagne; ils s'étoient tous mis ſous la protection de la France, tous les mécontens s'étoient joints à eux; toutes les provinces angloiſes du continent furent en feu. Eléonore voulut aller trouver ſes fils en France : elle s'étoit déguiſée en homme pour s'échapper plus aiſément : elle fut reconnue, & le roi, ſon mari, crut devoir s'aſſurer d'elle. Il la retint pluſieurs années en priſon. Cette ſévérité, peut-être néceſſaire, parut une ingratitude criminelle & ſcandaleuſe envers une reine à laquelle Henri avoit dû ſa grandeur en France.

On accuſa Henri II d'aimer trop Alix, fille de Louis-le-Jeune, qui, ſelon les traités, devoit épouſer Richard, ſecond fils de Henri II. Ce fut Eléonore elle-même qui l'en accuſa. On prétend qu'il eut un enfant d'Alix, ſoit qu'il l'eût ſéduite, ſoit qu'il lui eût fait violence. On répandit même le bruit qu'il vouloit répudier Eléonore, épouſer Alix, & s'il en avoit des fils, les déclarer ſes héritiers. Les chagrins que lui cauſoient ſa femme & ſes fils pouvoient lui avoir donné cette idée, ou l'avoir donnée au public. Quelques hiſtoriens croient que tous ces bruits étoient autant de calomnies de la jalouſe Eléonore.

Elle reſta enfermée pendant toute la vie de Henri II, qui mourut l'an 1189, en maudiſſant des fils qui le faiſoient mourir de douleur : Richard, à la vue de ſon cadavre & du ſang qui en ſortoit, parce qu'il étoit mort d'apoplexie, ne put retenir ce cri du remords : *Ah! c'eſt moi qui ai tué mon père*. Il mit ſa mère en liberté, & elle le lui rendit, car lorſque Richard, à ſon retour de la Terre-Sainte, eut été retenu priſonnier par le duc d'Autriche & par l'empereur Henri VI, Eléonore, après avoir rempli l'Europe de ſes cris & de ſes plaintes, après avoir écrit au pape des lettres où éclatent toute la douleur d'une mère affligée, & toute l'indignation qu'excite l'injuſtice, paſſa elle-même en Allemagne l'an 1194, pour délivrer ſon fils.

Jean-ſans-Terre, pendant la captivité du roi Richard, ſon frère, avoit excité en Angleterre des troubles dont Eléonore s'étoit plainte avec amertume ; cependant à la mort de Richard, arrivée en 1199, elle voulut procurer la couronne à ce vil & lâche Jean-ſans-Terre, ſon dernier fils, au préjudice de ſon petit-fils Artus ou Arthur, fils de Geoſfroy, frère aîné de Jean-ſans-Terre, & ſon petit-fils fut obligé de lui faire la guerre. Elle mourut l'an 1202, ſelon les uns ; l'an 1204, ſelon les autres, le 31 mars.

ARABES. (*Hiſtoire des*) Les Arabes, enivrés de leur antiquité & de l'honneur qu'ils ont de deſcendre des patriarches, réſervent toute leur eſtime pour eux-mêmes, & n'ont que du mépris pour le reſte des nations. Il eſt bien difficile de déchirer le voile qui couvre leur origine, tous les monumens hiſtoriques ſont mutilés ou détruits, & l'on ne peut s'appuyer que ſur des traditions qui ont conſervé quelques vérités & beaucoup de menſonges. On aſſure ſans preuve que l'Arabie, dès les temps les plus voiſins du déluge, fut peuplée par trois familles différentes ; la poſtérité de Cham s'établit ſur les bords de l'Euphrate & du golfe arabique. L'intérieur de la partie méridionale fut occupé par les fils de Jochtan, dont l'aîné donna ſon nom à toute la preſqu'île : ſes deſcendans furent regardés comme *Arabes* naturels, au lieu que la poſtérité de Cham, & les Iſmaëlites qui formèrent des établiſſemens dans l'Arabie Pétrée, quelque temps après, furent toujours déſignés par le nom de *Moſt-Arabes* ou de *Mac-Arabes*, ce qui marquoit leur origine étrangère.

La poſtérité d'Iſmaël, devenue la plus nombreuſe, & par conſéquent la plus puiſſante, réunit, dit-on, ſes forces pour envahir tout le domaine de l'Arabie, & les deux autres peuples furent exterminés par elle : ce maſſacre fut accompagné de beaucoup de prodiges ſans preuves. Quoiqu'on ne puiſſe ſe diſſimuler les atrocités énormes de ces ſiècles, dont on n'exalte ordinairement l'innocence que pour mieux faire la cenſure du préſent, quel intérêt auroit eu cette génération, auſſi féroce d'ailleurs qu'on voudra la ſuppoſer, pour exterminer ces deux peuples qui partageoient avec elle l'Arabie ? Etoit-ce celui d'envahir leurs poſſeſſions dans un temps où la terre manquoit de cultivateurs & d'habitans, où l'on pouvoit étendre ſes domaines autant que ſes déſirs, où le ſuperflu dans ce genre abondoit de toutes parts ? Il eſt donc plus naturel de croire que les trois nations ſe confondirent, & qu'aſſujetties par la nature du ſol & du climat à un même genre de vie, & aux mêmes uſages, elles formèrent entre elles des alliances qui, par la ſucceſſion des temps, firent diſparoître les diſtinctions qui déſignoient la différence de leur origine. Mais cette façon de concevoir eſt trop ſimple, & les *Arabes* flattés de deſcendre tous d'Abraham, aiment mieux calomnier leurs ancêtres & les repréſenter comme des conquérans barbares, que d'avouer que le ſang iſmaëlite a été altéré par le mélange impur du ſang étranger ; & en effet toutes les tribus ſe glorifient d'avoir également Abraham pour auteur.

Ce peuple, comme tous ceux de l'orient, étoit partagé en différentes tribus, dont chacune avoit ſon chef, ſes uſages & ſes rites ſacrés qui lui étoient particuliers : chaque famille formoit une eſpèce d'empire domeſtique abſolument indépendant ; éloignées les unes des autres, ſans relation d'intérêts & d'amitié, elles avoient ſeulement conſervé certains traits qui faiſoient reconnoître que c'étoient autant de rameaux ſortis de la même tige ; toutes avoient le même amour de l'indépendance, & libres dans leurs déſerts, elles plaignoient les nations aſſervies à des maîtres : cet amour de la liberté, paſſion des ames nobles & généreuſes, étoit chez les *Arabes* un fanatiſme national, d'où naiſſoit leur mépris pour le reſte des hommes.

Les *Arabes*, ordinairement grands & bien faits, entretiennent leur vigueur par des exercices pénibles, par une vie active qui les endurcit au travail & aux fatigues. La frugalité qui leur eſt inſpirée par la ſtérilité du climat, ſemble en eux une vertu naturelle : l'eau eſt un breuvage qu'ils préfèrent à toutes les liqueurs qui énervent les forces, & qui ſuſpendent l'exercice de la raiſon ; uniquement occupés des moyens de ſubſiſter & du plaiſir de ſe reproduire, ils n'éprouvent jamais les inquiétudes de l'ambition, ni les tourmens de l'ennui ; ils ne connoiſſent point cet eſſaim de maladies qui afflige les peuples abrutis par l'intempérance ; ils n'ont d'autre lit que la moleſſe & le gazon, ni d'autre oreiller qu'une pierre, & jamais leur ſommeil n'eſt troublé par le tumulte des paſſions. Ce genre de vie les conduit ſans infirmité à une longue vieilleſſe ; & quand il faut payer le dernier tribut à la nature, ils ſemblent plutôt ceſſer d'être que mourir : ils ont, comme tous les peuples, des vertus & des vices qu'ils tiennent de l'influence du climat. Mais on leur fait un reproche très-grave dont il eſt difficile de les juſtifier, c'eſt cette cruauté qui leur fait répandre ſans fruit & ſans remords le ſang humain. Leurs propres hiſtoriens nous ont tranſmis des atrocités qui dépoſent que ce peuple féroce ſe propoſoit moins de conquérir le monde, que de le détruire, (& qui rendent vraiſemblable cette première deſtruction ſans intérêt & ſans objet que l'auteur de cet article n'avoit pas d'abord voulu croire.) Mais comme ils ont des vertus qui ſemblent incompatibles avec leurs vices, développons les cauſes qui produiſent des effets ſi oppoſés. Pour juger une nation, il faut partir d'après le principe qui la fait agir. Un ſeul préjugé d'éducation ſuffit pour la rendre vertueuſe ou féroce. Les *Arabes* deſcendus d'Iſmaël regardoient le domaine de la terre comme leur héritage ; leur patriarche chaſſé de la maiſon paternelle eut pour partage les plaines & les déſerts ; ſes deſcendans qui le repréſentent s'arrogent le même privilège : ainſi l'enlèvement

d'une caravane n'eſt point un larcin qui puiſſe exciter leurs remords ; ils le regardent comme la récompenſe de leur courage, & comme la reſtitution d'un bien uſurpé ſur eux ; leurs erreurs ſur le droit de la guerre leur ont encore fait commettre bien des crimes ſans remords. La plupart des pays qu'ils ont ſubjugués, ont été privés de la moitié de leurs habitans. L'exemple des Amalécites exterminés par le peuple hébreu, leur avoit peut-être donnné de fauſſes idées ſur les égards qu'on doit aux vaincus. Effrayés du deſtin de leurs voiſins, ils ſe perſuadèrent que tout ennemi étoit exterminateur : ils ſe crurent donc autoriſés par la loi naturelle à maſſacrer des hommes qui les auroient exterminés, s'ils avoient remporté la victoire ſur eux.

Ces excès que l'expérience auroit dû leur apprendre à réprimer, furent encore autoriſés par la religion muſulmane qui, au lieu d'adoucir les mœurs, leur communiqua plus de férocité. Les premiers Muſulmans ſe regardant comme les exécuteurs des vengeances du ciel, croyoient avoir droit d'égorger ceux dont leurs prophètes leur diſoient que Dieu avoit prononcé la condamnation : ces miſſionnaires guerriers étoient intolérans par principe, & inſpiroient à leurs diſciples l'ambition d'être les vengeurs de ce qu'ils appelloient la cauſe de la religion. J'avoue que pour adopter des préjugés ſi barbares, il faut avoir un penchant décidé à la cruauté ; mais on peut leur aſſigner une autre cauſe. L'attachement des *Arabes* pour leurs uſages & leurs opinions, le mépris de la mort qu'ils contemploient avec une froide intrépidité, leur vie iſolée qui les éloignoit des hommes, étoient autant de cauſes qui pouvoient les rendre barbares. Celui qui mépriſe la vie eſt inacceſſible à la pitié, & il n'y a point d'ennemi plus redoutable que celui qui ſait mourir.

Si les *Arabes* ont ſurpaſſé les autres nations en férocité, ils ont auſſi donné des exemples de bienfaiſance qui ont eu peu d'imitateurs. Nobles & fiers dans leurs ſentimens, ils ont fait conſiſter la félicité à répandre des bienfaits, le malheur à en recevoir. Peres tendres, enfans reſpectueux, ils écoutent avec une délicieuſe émotion la voix de la nature qui ſans ceſſe parle à leur cœur. On a fait de tous temps l'éloge de leur fidélité à tenir leurs engagemens ; celui qui viole la ſainteté du ſerment, eſt condamné à vieillir dans l'ignominie : c'eſt avec leur ſang qu'ils ſcellent leurs alliances, pour leur imprimer un caractère plus ſacré ; les droits de l'amitié ſont inviolables. Deux amis contractent des obligations réciproques dont ils ne peuvent ſe diſpenſer ſans être traités de profanateurs. Les *Arabes* bienfaiſans envers tous les hommes, ont étendu leur généroſité juſques ſur les animaux qui ont vieilli à leur ſervice ; ils leur accordent le privilège de paître dans les plus gras pâturages, ſans en exiger aucun travail. Quelques dévots inſenſés conſidérant que les bêtes féroces ſont l'ouvrage de la divinité, leur envoient des ſubſiſtances ſur le ſommet des montagnes. Quand on voit ce peuple réunir les vertus & les vices qui ſemblent les plus incompatibles, on eſt preſque tenté de croire qu'il a deux natures ; mais c'eſt par cette oppoſition qu'il reſſemble au reſte des hommes, qui ſont un aſſemblage de grandeur & de foibleſſe, & dont le caractère du matin eſt démenti par celui du ſoir. Ce peuple qui, dans la chaleur de la mêlée, ne reſpire que le ſang, qui, dans une ville priſe d'aſſaut, égorge ſans pitié des femmes, des enfans & des vieillards, ſe dépouille de la férocité du lion, & n'a plus que la douceur de l'agneau, lorſque l'ivreſſe du carnage eſt diſſipée ; on le voit dans le déſert & les routes enlever les dépouilles du voyageur ; & un inſtant après, il exerce la plus généreuſe hoſpitalité envers l'étranger qui ſe réfugie dans ſa tente & qui ſe confie à ſa foi. Dans chaque canton habité on allume, pendant la nuit, des feux qu'on nomme les feux de l'hoſpitalité, pour appeller les voyageurs qui s'égarent dans leur route, ou qui ont beſoin de ſe délaſſer de leurs fatigues ; & après les avoir bien régalés, on les reconduit au ſon des inſtrumens & on les comble de préſens ; mais ce qui décèle en eux un fond d'humanité, eſt leur indulgence pour les foibleſſes, & la modération dont ils uſent envers les hommes, même convaincus de crimes : ils rougiroient de faire uſage de ces tortures barbares, adoptées pour découvrir la vérité, & qui ſouvent arrachent de la bouche de l'innocent, l'aveu d'un crime qu'il n'a pas commis ; ils ne dreſſent point ces échafauds, ils n'allument point ces buchers où la loi, ſous prétexte de prévenir la tentation, ne proportionne pas toujours la peine au délit : ils ſe font un ſcrupule d'infliger la même peine au foible qui n'a fait qu'une chûte, & au ſcélérat qui a vieilli dans l'habitude du crime. La loi du talion règle leurs jugemens, & le mépris public eſt le ſupplice que redoute le peuple à qui il reſte des mœurs.

Les Scenetis, dont les deſcendans ſont connus aujourd'hui ſous le nom de *Bédouins*, habitent les déſerts & mènent la vie nomade comme leurs ancêtres. La ſtérilité de leur ſol a perpétué chez eux le goût du brigandage ; il ſont des incurſions ſur les frontières de la Syrie, de l'Egypte, & ſe répandent quelquefois juſques ſur les côtes d'Afrique. Ils n'ont point de demeures fixes. Ils s'arrêtent dans les lieux où ils trouvent des eaux & des pâturages ; ils ſe nourriſſent de la chair de cheval, de chameau, ou ils ſe contentent de fruits : dès qu'ils ont épuiſé les productions d'un canton, ils recommencent leur courſe vagabonde juſqu'à ce qu'ils aient trouvé un territoire où ils puiſſent jouir d'une nouvelle abondance. Ils marchent à la guerre ſous les ordres d'un émir ou d'un ſchérif, dont l'autorité eſt à-peu-près la même que celle des gouverneurs établis dans les provinces par les ſucceſſeurs de Mahomet. Ce chef, toujours tiré de la famille la plus noble, n'eſt obéi qu'autant qu'il eſt ſecondé

par la fortune dans ſes expéditions militaires. Dans le calme de la paix ce ne ſont plus que des magiſtrats qui préſident aux aſſemblées publiques, & quoiqu'on leur jure une obéiſſance ſans bornes, ils ſont obligés de rendre compte de leur conduite au peuple, qui ſouvent les dégrade pour les punir de l'abus de leur pouvoir. Ce peuple autrefois ſi prompt à s'alarmer pour ſon indépendance, n'eſt plus embrâſé de l'ancien fanatiſme républicain. Les émirs devenus plus puiſſans, les ont façonnés à l'obéiſſance, & la conſtitution nouvelle de l'Arabie a favoriſé les deſſeins de ces chefs ambitieux. Les caravanes mieux eſcortées ont impoſé aux tribus la néceſſité de réunir leurs forces pour agir avec plus de ſuccès, & à meſure que les ſociétés ſont devenues plus nombreuſes, chacune a été obligée de faire le ſacrifice d'une portion de ſon indépendance au maintien de l'ordre ſocial; l'horreur qu'inſpiroit le tumulte des villes a été remplacée par l'amour des commodités qu'elles procurent. Des beſoins multipliés ont allumé chez eux de nouvelles paſſions qu'ils ne peuvent parvenir à ſatisfaire, qu'en ſe faiſant acheter par des chefs, ſeuls aſſez riches pour les payer; ils n'ont conſervé des anciennes mœurs que le goût du brigandage, & l'horreur & le mépris de l'agriculture. Les *Arabes*, habitans des villes & des bourgades, ont à-peu-près la même forme de gouvernement que les Bedouins. Ils ont, comme eux, des chefs qui, magiſtrats & guerriers, préſident à la police intérieure; quoique leurs mœurs aient eſſuyé le plus d'altération, ils ont conſervé certains traits de famille qui rappellent leur origine. Les villes modernes, beaucoup plus conſidérables que les anciennes, qui n'étoient qu'un aſſemblage informe de tentes & de chariots, ſont habitées par des commerçans & des cultivateurs. Pluſieurs ports ſont ouverts aux nations; c'eſt ſur-tout à Moka, ſitué ſur la mer Rouge, que les Européens vont chercher le café qu'ils échangent contre leur or & leurs vices. Les *Arabes*, ſéduits par leur exemple contagieux, ont ſenti naître en eux la cupidité. Ils ont abandonné leurs déſerts ſauvages & ſe ſont répandus dans les échelles du levant, où l'or qu'ils accumulent par le commerce, ne ſert qu'à leur apprendre à rougir de leur antique ſimplicité; & devenus plus riches & moins heureux, ils affoibliſſent chaque jour le ſentiment généreux de cette liberté précieuſe dont toutes les richeſſes du monde ne peuvent dédommager.

Le flambeau des ſciences & des arts éclaira l'Arabie avant d'avoir jetté la moindre lueur ſur les autres nations; & c'eſt ce qui prouve ſon titre d'ancienneſſe ſur la terre. Les ſciences utiles y précédèrent les arts d'agrément. Les *Arabes* furent les premiers à contempler les aſtres. Un peuple nomade, placé ſous un ciel pur & ſans nuages, uniquement occupé à mener ſes troupeaux dans des plaines découvertes ou ſur le ſommet des montagnes, dut acquérir de promptes connoiſſances des planètes & des étoiles; & ce qui prouve qu'ils ont été les premiers aſtronomes, c'eſt que les noms qui déſignent ces corps céleſtes, ſont tous tirés des différentes eſpèces d'animaux connus dans cette région. Il eſt vrai que ce peuple, quoiqu'obſervateur, n'étendit pas fort loin ſes connoiſſances. Solitaires & réduits à ſe contempler eux-mêmes, ſans relation avec les étrangers, ils ne pouvoient emprunter d'eux leurs découvertes & mêmes leurs opinions, dont le choc eût produit des étincelles de lumière. Leurs obſervations, qui n'étoient point appuyées par le calcul, ſe bornèrent à leur apprendre les variations de l'air, le lever & le coucher de certaines étoiles, à former des aſtrologues & des magiciens qui en impoſèrent à la crédulité.

Le berceau des arts & des ſciences eſt entouré de charlatans. On voyoit en Arabie de prétendus ſavans qui ſe vantoient d'entendre le langage des oiſeaux. Ils préféroient leur converſation à celle de leurs ſemblables. Ils prenoient un grand plaiſir à découvrir leurs ſecrets & leurs petites intrigues. Une ſcience auſſi extraordinaire ne pouvoit être que bien accueillie chez un peuple amateur du merveilleux. D'autres prophanant le titre de prophète, ſe retiroient dans les antres & les déſerts, où, après des jeûnes auſtères & des macérations douloureuſes, ils étoient gratifiés de viſions qu'ils venoient annoncer à la multitude, qui n'avoit garde de reconnoître un fourbe dans un homme pâle & décharné, ſouvent couvert de plaies & d'ulcères, qu'on regardoit comme autant de caractères de ſainteté. Ce fut encore dans cette partie de l'Arabie, qui confine à l'Egypte, qu'on vit éclore cet eſſaim d'aventuriers qui, errant ſans patrie ſur le globe, ſous le nom de diſeurs de bonne aventure, ſont payer leurs menſonges au peuple; c'étoit avec des fléches, des baguettes divinatoires, des philtres, des amulettes, que ces impoſteurs, en prononçant des paroles myſtérieuſes, faiſoient leurs opérations magiques.

La médecine languit dans une longue enfance en Arabie; ceux qui l'exerçoient n'avoient que leurs expériences & le ſecours des traditions. Les mêmes ſymptômes leur paroiſſoient demander les mêmes remèdes, ils ignoroient le méchaniſme du corps, & ils ne faiſoient aucune diſtinction des tempéramens. Mais les aromates & les plantes ſalubres dont le pays abonde, la ſobriété & la vie active des habitans ſuppléoient à l'ignorance des médecins, dont la plupart employoient des paroles magiques pour guérir leurs malades. Il eſt vrai qu'à la renaiſſance de la médecine ce furent les *Arabes* qui furent les premiers maîtres dans l'art de guérir. Ils eurent des diſciples chez toutes les nations. Les rois & les grands, affligés de maladies, leur donnèrent leur confiance, qui fut juſtifiée par quelques ſuccès.

Les *Arabes*, fiers de la nobleſſe de leur origine, ont toujours fait une étude ſérieuſe de leur généalogie; mais comme leurs ancêtres ne ſavoient ni lire ni écrire, ils n'ont pu leur tranſmettre de titres

qui conſtatent leur deſcendance, & par la même raiſon il eſt impoſſible de les convaincre d'erreur. Il eſt vrai que depuis environ trente-ſix ſiècles les filiations ſont dépoſées dans les archives publiques. Cet uſage, religieuſement obſervé, fut introduit par Adnan, qui fut un des ancêtres de Mahomet. Au reſte, un peuple auſſi peu nombreux, qui n'a point contracté d'alliance étrangère, qui n'a jamais eſſuyé de révolutions, qui, dans ſon loiſir ſolitaire, eſt toujours occupé des intérêts de ſa vanité, a pu du moins plus facilement conſerver le ſouvenir de ſes ancêtres & la ſuite de ſes générations.

Les arts méchaniques ne durent pas beaucoup ſe perfectionner chez un peuple qui éprouvoit peu de beſoins. Comme leurs productions ont moins d'éclat que d'utilité, c'eſt plutôt dans les villes qu'au milieu des déſerts qu'on les voit éclore, parce que le beſoin eſt créateur de l'induſtrie. Les *Arabes*, uniquement occupés à faire la guerre aux hommes & aux animaux, n'excellèrent qu'à fabriquer des cimetères, des arcs & des dards. Leurs toiles de coton ne furent jamais fort eſtimées.

Les ſciences graves & ſérieuſes qui s'appuient du ſecours des calculs, qui demandent une méditation profonde pour lier le principe avec les conſéquences, ne peuvent prendre de grands accroiſſemens chez une nation dominée par une imagination toujours embraſée. Ces ſciences, bannies des climats voiſins du tropique, ont été remplacées par les arts d'agrément. C'eſt-là qu'on découvre le berceau de la poéſie & de l'éloquence, qui à peine éclоſes, y ſont parvenues à une prompte maturité. Les *Arabes*, en ſortant des mains de la nature, ſont tous poëtes & orateurs. Une langue harmonieuſe & féconde qui admet des figures audacieuſes, favoriſe ſur ce point leurs penchans fortunés. La raiſon ne ſe montre chez eux que parée des graces de la poéſie, & la morale dépouillée de ſon auſtérité, s'inſinue plus aiſément dans les cœurs. L'émulation multiplie les productions du génie : les pièces ſont récitées dans les aſſemblées publiques, & l'on décerne des honneurs & des récompenſes à l'auteur qui a le mieux réuſſi. Les femmes, revêtues de leurs robes nuptiales, chantent la gloire du vainqueur dont les louanges ſont encore célébrées par ſes rivaux, & les pièces couronnées ſont dépoſées dans les archives de la nation. Les orateurs étoient honorés des mêmes diſtinctions. Leur éloquence étoit une proſe harmonieuſe & cadencée, faite pour leurs oreilles, accommodée au génie de leur langue, & à la trempe de leur caractère : mais elle ne peut ſervir de modèle aux étrangers. Toutes ces pièces enfantées par l'imagination n'ont aucune chaine dans les raiſonnemens, ce ſont des ſentences ſans liaiſon qui ſe ſuccèdent & ſe choquent avec bruit, des tranſitions ſubites & inattendues, des éclairs qui éblouiſſent plutôt qu'ils n'éclairent ; enfin l'imagination bondiſſante & vagabonde ſe promène d'objets en objets, & n'en laiſſe entrevoir que la ſuperficie.

Ce fut encore dans l'Arabie que l'apologue prit naiſſance : cette manière d'inſtruire a, dans tous les temps, été en uſage chez les peuples de l'Orient, qui aiment à envelopper d'un voile myſtérieux les choſes les plus communes, pour en relever la dignité. Les *Arabes* ſur-tout ont fait briller leur ſubtilité à deviner des énigmes. Ils ſe glorifient d'avoir produit Locman, dont les traits ſont trop reſſemblans à ceux d'Eſope, pour qu'on en puiſſe méconnoître l'identité. Ce célèbre fabuliſte a ſervi de modèle à tous ceux qui l'ont ſuivi. Ainſi ce peuple, aidé de ſon ſeul genie, a puiſé, dans ſon propre fonds, les richeſſes que les autres ont empruntées de leurs voiſins.

L'éducation de la jeuneſſe n'eſt point confiée à des inſtituteurs mercénaires qui ſe chargent ſans pudeur d'enſeigner ce qu'ils ignorent & ce que leurs élèves doivent oublier dans un âge plus avancé. Chaque père de famille chez les *Arabes* en règle la police, & à ſon défaut, c'eſt à celui qui a le privilège de l'âge, & la ſupériorité de la ſageſſe, qu'eſt confié l'emploi glorieux de former les mœurs des enfans. Ce n'eſt point par des maximes ſurannées & paraſites qu'il les inſtruit ; au lieu de tous ces apophtégmes rebutans, il n'oppoſe que ſes exemples pour rectifier leurs penchans : & comme il eſt intéreſſé à perpétuer la gloire de ſa famille, il ſe montre toujours pur & réſervé, pour ne point étouffer en eux le germe héréditaire des vertus. Les *Arabes* ſubjugués par l'exemple, ſont pendant toute leur vie ce que faiſoient leurs pères.

La langue Arabe, qui eſt la langue ſavante des Muſulmans, eſt une de celles qui diſputent l'honneur d'être la langue-mère originaire. Ses titres, ſans être déciſifs, établiſſent ſa haute antiquité. Le pays où elle eſt en uſage, eut des habitans dans les ſiècles les plus reculés, de nouvelles colonies n'y ſont point venues chercher des établiſſemens ; il ne ſubit jamais de domination étrangère, & s'il eut à lutter contre des invaſions, ce furent des torrens paſſagers qui ſe diſſipèrent. Ainſi le langage n'eut point à eſſuyer ces altérations qu'occaſionnent le mêlange de différens peuples. Sa fécondité & ſon harmonie n'ont pu être que l'ouvrage tardif du temps. Riche juſqu'à la profuſion, elle offre ſouvent le choix de cinq cens mots pour exprimer une ſeule & même choſe. Ses tropes hardis, ſes métaphores fécondes augmentent encore ſon abondance : or comme elle ſe montroit avec la même parure & la même magnificence dans les ſiècles où le reſte des nations étoit plongé dans la plus épaiſſe barbarie, on ne peut lui conteſter une origine aſſez ancienne pour légitimer ſes prétentions au titre d'aineſſe. Cette langue eſt compoſée de différens dialectes, dont le plus eſtimé eſt celui des Koreiſhites, parce que c'étoit celui que parloit le prophète légiſlateur. Les autres ſont tombés dans une eſpèce de mépris. Les premiers caractères ne ſont plus d'uſage ; Morabe, du temps de Mahomet, leur en ſubſtitua de nouveaux, qui ſont appellés

encore aujourd'hui les enfans de Merabe. Ce fut avec ces caractères que le Koran fut écrit pour la première fois. Quoique moins imparfaits que les anciens, ils étoient encore informes & grossiers : on leur en substitua de plus nets & de plus réguliers, qui furent perfectionnés dans la suite par le secrétaire du dernier calife Abbassside ; & ce sont ceux qui sont en usage aujourd'hui.

Les *Arabes* avoient des usages qu'ils tenoient de leurs pères, & qui leur étoient communs avec la plupart des peuples de l'Orient qui n'avoient aucune relation avec eux ; ce qui semble démontrer que ces usages s'étoient établis par le besoin du climat. La circoncision douloureuse qu'ils tenoient d'Ismaël, a été retenue par la persuasion qu'elle arrêtoit les ravages de certaines maladies dont la source est peut-être heureusement tarie. La distinction des viandes permises & prohibées étoit une leçon donnée par l'expérience, qui avoit appris que les alimens qui influent sur le physique, avoient également une influence secrète sur le moral : ainsi une sage police étoit autorisée à interdire la chair de porc & des autres animaux immondes qui pouvoit également altérer la santé & les mœurs. Les ablutions n'ont rien de bizarre que les cérémonies prescrites pour en assurer l'efficacité. Les *Arabes* ne connoissoient point l'usage du linge & de la toile ; la poussière du désert enlevée par le vent s'attache à leur corps & les rend sales & dégoûtans. La chaleur du climat, les tempéramens secs & brûlés, les maladies de la peau, dont la lèpre étoit la plus hideuse, trouvoient dans les lotions un remède facile & peu dispendieux, & par conséquent convenable à un peuple indigent : cette institution politique & religieuse n'a rien de pénible, & si la religion ne l'eût pas prescrite, les *Arabes* feroient par plaisir ce qu'ils font par devoir.

La polygamie, autorisée par l'exemple des patriarches, s'est perpétuée dans l'Arabie, quoique ce ne soit point un privilège dans un pays où le divorce est permis, sans qu'on soit obligé d'alléguer d'autres motifs que ses dégoûts. Plusieurs cantons avoient sur le mariage des usages particuliers bien contraires à l'usage presque universel. Les Troglodites, par exemple, possédoient leurs femmes en commun, & chez les Sarrasins le mariage n'étoit qu'une union passagère, formée par un besoin réciproque. Les *Arabes* attachoient un grand honneur à la fécondité ; & comme ils se croyoient formés d'une argille plus pure que le reste des hommes, ils étoient persuadés que leur espèce ne pouvoit être trop multipliée : errans & solitaires dans leurs déserts, ils croient que la triste uniformité d'une vie passée toute entière avec le même objet, les plongeroit dans un assoupissement perpetuel, au lieu qu'une famille plus nombreuse diversifie leurs occupations & leurs plaisirs : tout, jusqu'aux jalousies domestiques, les réveille & les fait sortir de la langueur. Les femmes supportent sans murmure le joug qui leur est imposé ; leur vie laborieuse, les détails domestiques dont elles sont surchargées, écartent loin d'elles les passions qui corromproient leur cœur & troubleroient la paix du ménage. La discipline à laquelle on les assujettit depuis l'introduction du mahométisme, est bien plus austère que celle des premiers temps ; elles accompagnoient autrefois leurs maris à la guerre, elles présidoient aux fêtes, & jamais cette liberté ne dégénéroit en licence ; la chasteté étoit une vertu nationale, & la crainte de perdre un cœur dont elles n'avoient que le partage, les précautionnoit contre une chûte dont le scandale les auroit réduites à une indigence absolue.

Les *Arabes* naturellement guerriers, n'attendirent que les circonstances pour être conquérans ; longtemps pacifiques & obscurs, ils ne prirent les armes que par l'avidité du butin, & jamais pour étendre leurs limites : ils mépriſoient trop les hommes pour désirer de les avoir pour sujets. Ils marchoient sans ordre & sans discipline ; mais accoutumés à combattre les bêtes féroces, ils portoient le courage jusqu'à la férocité. Quelques hordes plus sauvages que les autres vendoient leur sang & leurs services à des rois assez riches pour les payer, & c'étoit moins par un sentiment de gloire, que par l'espoir du butin, qu'ils renonçoient à la douceur de leurs solitudes. Les Romains & les Perses avoient dans leurs armées un corps de Sarrasins, qui souvent fixa le sort des combats ; quoique, satisfaits de leur indépendance, ils se fissent un scrupule d'attenter à la liberté de leurs voisins, ils donnèrent à l'Egypte des rois qui sont connus sous le nom de pasteurs : leur plus grande gloire fut de n'avoir jamais subi de domination étrangère. Sésostris, dont les exploits pouvoient bien n'être que fabuleux, ne se rendit maître que de quelques villes maritimes qu'il fut obligé d'abandonner. Les Perses, protecteurs de quelques tribus, ne leur donnèrent jamais la loi, & on ne trouve l'Arabie dans aucun dénombrement de leurs provinces. Les Spartiates accoutumés à vaincre y firent une invasion, & se repentirent de leur témérité. Les préparatifs que fit Alexandre à son retour des Indes, prouvent qu'il regardoit cette conquête comme digne de tout son courage : la mort l'arrêta au milieu de ce projet, & l'on ne peut décider quel en auroit été le succès. Les successeurs de ce héros qui en tentèrent l'exécution, n'éprouvèrent que des défaites. La réponse des *Arabes* à Démétrius fait connoître leur mâle fermeté & leur indifférence pour la gloire des armes. » Roi Démétrius, lui dirent-ils, quelles sont » tes prétentions ? qu'exiges-tu de nous ? quel » motif t'engage à troubler le silence de nos déserts, » où la nature marâtre n'offre à ses enfans que des » moyens pénibles de subsister. Nos plaines arides » & fabloneuses n'ont d'attraits pour nous que par » la liberté dont nous y jouissons, & que tu veux » nous ravir. C'est cet amour de l'indépendance » naturelle qui nous rend supportables des maux » inconnus aux autres habitans de la terre. Ces

» rochers ſont trop durs pour être briſés par ton » ſceptre. Tu voudrois nous ſoumettre à ton joug, » commence par ſubjuger nos ſentimens, change » notre manière de vivre, & ſonge auparavant » au moyen de ſubſiſter dans un pays qui n'a que » du ſable, des rochers & des métaux ; crois-nous, » laiſſe vivre en paix des peuples dont tu n'as au- » cun ſujet de te plaindre, & qui ne veulent avoir » rien à démêler avec toi : voici des préſens que nous » t'apportons, puiſſent-ils t'engager à ne voir dans » les Nabathéens que tes amis «.

Les Romains pénétrèrent dans l'Arabie, & n'en furent jamais les conquérans. Quelques tribus vaincues par Lucullus rendirent hommage à la majeſté du peuple romain. Arétas, prince d'une contrée, fut forcé de recevoir garniſon dans Petra; Craſſus, jaloux d'en faire la conquête, y entra avec une nombreuſe armée, qui périt dans les déſerts, de ſoif & de miſère : Elius-Gallus répara la honte de ce déſaſtre. C'eſt le général romain qui a pénétré le plus avant dans ces immenſes déſerts ; il eut d'abord les plus brillans ſuccès, mais les chaleurs meurtrières lui enlevèrent ſes meilleurs ſoldats, & il fut contraint de ſe retirer en Egypte avec les débris de ſon armée, dont les flatteurs d'Auguſte célébrèrent les victoires ſtériles. Caïus, ſon petit-fils, reconnoiſſant l'impoſſibilité de ſubjuguer un peuple qui n'eſtimoit la vie qu'autant qu'il pouvoit vivre libre, porta le fer & la flamme dans leurs villes, d'où ils faiſoient des incurſions ſur les terres de l'empire, & il crut avoir fait aſſez pour ſa gloire, de leur avoir ôté les moyens de nuire : depuis ce temps, juſqu'au règne de Trajan, on ne voit aucune guerre entre ces deux peuples. Cet empereur fit le ſiège de la capitale des Hagaréniens, qu'il eut la honte de lever ; ſes ſucceſſeurs payèrent un ſubſide aux Sarraſins qui ſervoient dans leurs armées ; mais Julien, qui les regardoit comme ſes ſujets, & non comme ſes alliés, trouva que ce traité aviliſſoit la majeſté de l'empire, & il refuſa de payer un tribut qu'on qualifioit du nom de ſubſide ; les barbares ſe plaignirent de cette infraction ; mais ce prince qui ſavoit combattre comme il ſavoit gouverner, leur répondit avec fierté : » Je n'uſe que du fer, & je ne connois pas l'or. Ces peuples belliqueux marchèrent quelque temps après au ſecours de Conſtantinople, dont ils furent les libérateurs. Ce fut ſous le règne de Théodoſe qu'ils commencèrent à faire la guerre en leur nom, & après avoir ſoutenu l'empire chancelant, ils en furent la terreur. Les *Arabes*, juſqu'alors partagés en tribus, ſe réuniſſent & deviennent conquérans. Il falloit que le germe de cette valeur barbare fut renfermé dans leur cœur, & que leur vie dure les eût préparés à devenir d'intrépides ſoldats. Leurs déſerts étoient une barrière qui les mettoit à l'abri des incurſions étrangères ; on ne pouvoit y pénétrer ſans s'expoſer à périr par la diſette des eaux, & les puits qui pouvoient en fournir n'étoient connus que des habitans qui ne révéloient jamais ce ſecret ; leurs villes n'étoient que des magaſins où ils renfermoient le fruit de leurs brigandages ; elles n'étoient formées que d'un aſſemblage de cabanes qu'ils abandonnoient à l'approche de leurs ennemis ; leurs citadelles étoient l'ouvrage de la nature : c'étoient des rochers eſcarpés, d'où ils défioient les armées les plus nombreuſes, qui, comme eux, n'avoient à redouter que la famine & la diſette d'eau. Comme ils ignoroient l'art des fortifications, ils étoient peu verſés dans l'attaque des places ; ainſi leurs guerres offenſives n'étoient que des incurſions paſſagères ; les citadelles que leurs ennemis élevoient ſur les frontières, réprimoient leurs brigandages. Ils avoient coutume de remercier le ciel de ce qu'il leur avoit donné des épées au lieu de remparts ; leur éducation étoit toute guerrière ; ils exerçoient l'enfance à ſe ſervir de l'arc & de l'épée, & à dompter les chevaux ; une excellente épée étoit un monument domeſtique qu'un père laiſſoit à ſes enfans pour les faire ſouvenir du courage de leurs ancêtres. Prodigues de leur ſang, ils ne devoient pas être avares de celui des autres. Ils ne combattoient qu'à la clarté du jour, parce que le courage s'enflamme quand il a des témoins, & ils croyoient que les ténèbres favoriſoient la lâcheté ; il n'eſt donc pas étonnant qu'un peuple né avec des penchans ſi nobles, ait enfanté tant de prodiges de valeur, quand il a ſuccombé à l'amour des conquêtes.

Les *Arabes* conſervèrent long-temps l'idée de l'unité d'un Dieu créateur, qui leur avoit été révélée par leurs patriarches ; il paroît même que cette vérité, quoique défigurée, ne fut jamais entièrement effacée de tous les eſprits. Comme les tribus étoient indépendantes, chacune avoit ſon culte, ſes idoles & ſes rites ſacrés ; mais malgré cette diverſité d'opinions, toutes ſe réuniſſoient dans la pratique de la circonciſion & des ablutions, dont le beſoin du climat leur faiſoit ſentir la néceſſité ; la difficulté de concevoir un Dieu intellectuel, chargé ſeul de la police du monde, leur fit imaginer des agens ſubordonnés, & d'après cette ſuppoſition, ils tombèrent dans toutes les extravagances du polithéiſme ; ce n'étoit pas qu'ils niaſſent l'exiſtence d'un être ſuprême, leur idolâtrie conſiſtoit à lui aſſocier des divinités inférieures qui partagèrent leurs adorations. Ce fut l'aſtronomie qui donna naiſſance aux premières erreurs religieuſes ; les *Arabes*, dans le loiſir de leur ſolitude, jettèrent les yeux vers les corps céleſtes ; frappés de la régularité de leurs mouvemens, ils ſe perſuadèrent bientôt que les aſtres étoient animés ; ils ſe fortifièrent dans cette première erreur, en conſidérant l'influence qu'ils ont ſur les corps terreſtres ; que c'eſt par leur éloignement ou leur voiſinage, leur abſence ou leur apparition, que l'on diſtingue les ſaiſons, & qu'on règle le temps des ſemailles & des moiſſons ; ils imaginèrent bien-tôt une milice céleſte à qui ils rendirent un culte que Moïſe proſcrivit avec ſévérité : cette religion eſt d'autant plus intéreſſante

intéreſſante à connoître, qu'elle a été la ſource de toutes les cérémonies de l'Orient.

De l'adoration des aſtres ils paſſèrent au culte de leurs ſimulacres, & dans leur polythéiſme outré, ils adorèrent juſqu'à des pierres; l'idole Manah étoit une pierre informe à qui l'on attribuoit la vertu d'opérer des miracles; la déeſſe Alura inſpiroit à ſes adorateurs un zèle féroce; la tribu des Koréishites lui ſacrifioit ſes filles. Chaque idole avoit ſon domaine particulier, l'une diſtribuoit des pluies, & on lui adreſſoit des prières dans des temps de ſéchereſſe; une autre étoit armée du fléau des maladies qui affligent l'humanité, & elle ſeule pouvoit les guérir. Chaque famille, chaque contrée, avoit ſon génie tutélaire ou malfaiſant, qui cauſoit ſes proſpérités ou ſes déſaſtres: car les *Arabes* adoptèrent avidement la hiérarchie céleſte; le ſyſtême de la métempſycoſe eut auſſi des partiſans en Arabie, & il eſt même étonnant qu'il n'y ait pas fait de plus grands progrès. Tout peuple dominé par ſon imagination, eſt ſuſceptible de crainte & d'eſpérance; la tranſmigration des ames dans de nouveaux corps, diſſipe l'horreur naturelle de la mort; elle ſubſtitue des peines paſſagères à une éternité de ſouffrances, & comme on a plus de ſenſibilité pour les maux que pour les biens, on meurt ſans regret, parce qu'on ſe flatte de renaître plus heureux; les *Arabes* étoient tous en général prévenus en faveur des augures & du ſort; s'ils appercevoient quelqu'animal ou quelqu'oiſeau réputé ſiniſtre, ils reſtoient ſous leurs tentes, & les affaires les plus importantes ne les auroient jamais pu déterminer à ſe mettre en route. Le ſacerdoce étoit la récompenſe de la vertu, & ne donnoit aucune prééminence ſur les autres citoyens; chaque famille avoit ſon autel, ſon idole & ſon ſacrificateur, qui n'étoit point diſpenſé de prendre les armes pour la défenſe commune, ni des autres obligations impoſées au reſte des citoyens; on les choiſiſſoit parmi les vieillards, afin que dégagés de la ſervitude des ſens, ils ne donnaſſent point ces ſcènes de ſcandale qui auroient déshonoré la ſainteté de leur miniſtère; il paroît même que le ſacerdoce étoit une dignité du moment, qu'on donnoit à tout ſacrificateur employé au culte religieux, & ces prêtres éphémères rentroient après la cérémonie, dans la claſſe ordinaire de ſimples citoyens; mais tant qu'on en étoit revêtu, il falloit donner des exemples de modération & de ſobriété. Les prêtres Sabéens, moins intempérans que les autres prêtres du paganiſme, ne ſe réſervoient rien de la victime immolée qu'ils réduiſoient en cendre, regardant comme un ſacrilège la hardieſſe de s'aſſeoir à la table des dieux, & de toucher aux mets qui leur étoient offerts. Les anciens *Arabes* n'ont jamais conçu que les pleurs & les macérations fuſſent des offrandes agréables à la divinité; ils célébroient leurs fêtes par des danſes & des concerts, & l'allégreſſe publique étoit le témoignage de leur reconnoiſſance envers le Dieu qui répandoit ſur eux ſes bienfaits; il eſt vrai que chaque tribu avoit ſes uſages, & chacune imprimoit à ſes cérémonies ſon caractère gai ou chagrin: telle étoit la conſtitution civile & religieuſe de l'Arabie, lorſque Mahomet conçut & exécuta le projet d'en être le légiſlateur. (*T—n.*)

ARAGON. *Voyez* ARRAGON.

ARAN, (*Hiſt. ſacrée.*) frère d'Abraham, fut l'aîné des fils de Tharé: il mourut avant ſon père, & ce fut le premier des hommes qui ne ſurvécut point à l'auteur de ſes jours; ſa mort prématurée, ſelon Saint Épiphane, fut une punition de Dieu qui voulut châtier Tharé d'avoir forgé des dieux nouveaux. Les Rabbins diſent qu'ayant refuſé d'adorer le feu, ſon pere qui fut ſon juge & ſon accuſateur, le fit précipiter dans une fournaiſe ardente; d'autres aſſurent qu'ayant voulu éteindre le feu qu'Abraham avoit mis aux idoles de ſon pere, il fut dévoré par les flammes. (*T—n.*)

ARATUS, (*Hiſt. de Sycione.*) chef de la ligue des Achéens, étoit fils de Clinias qui fut élevé au trône ou plutôt à la première magiſtrature de Sycione par le ſuffrage unanime de la nation. Depuis la mort du roi Cléon, ce petit royaume étoit déchiré par des factions; il s'élevoit de petits tyrans qui bientôt étoient punis de leur ambition. Clinias, appellé au gouvernement par une autorité légitime, fut enlevé par une mort prématurée. Abantidide s'empara de la tyrannie, & bientôt il fut maſſacré par Nioclès qui fut uſurpateur à ſon tour. *Aratus* s'impoſa un exil volontaire pour n'être pas la victime de cet ambitieux; mais toujours occupé de ſa patrie dans une terre étrangère, il ſe lia avec tous les autres exilés pour la tirer de l'oppreſſion: il n'avoit que vingt ans; & c'eſt à cet âge que les entrepriſes les plus périlleuſes ne laiſſent appercevoir que la gloire attachée à l'exécution. Il s'approche en ſilence de Sycione où il s'introduit par eſcalade. Tous les partiſans de la liberté ſe rangent ſous ſes enſeignes; ils mettent le feu au palais de Nioclès qui a le bonheur de ſe ſouſtraire à leur vengeance. Les Sycioniens reconnoiſſans déférent à leur vengeur le pouvoir ſuprême; mais il leur déclare que, ſatisfait du titre de leur libérateur, il vouloit qu'il n'y eût plus d'autres rois que les loix.

Le premier effet de cette modération fut la réunion des cœurs juſqu'alors diviſés par la fureur des factions. Revêtu de tout le pouvoir, parce qu'il avoit la confiance publique, il engagea Sycione dans la ligue des Achéens. Les Macédoniens s'érigeoient alors en arbitres de la Grèce, & tout préſageoit qu'ils en ſeroient bientôt les tyrans. *Aratus*, nommé chef de la ligue, en dirigea les mouvemens avec la dextérité d'un génie exercé dans la politique. Corinthe fut ſa première conquête, & il en fut redevable à ſon or plutôt qu'à ſes armes. Cette ville lui fut livrée par un de ſes habitans à qui il promit ſoixante talens. Ce ſuccès fut le fondement de ſa réputation. Epidaure,

Trézene & Mégare abandonnèrent les Macédoniens pour entrer dans ſon alliance ; quoiqu'il eût autant de courage que de prudence, il étoit plus propre à gouverner qu'à combattre. A force de trop prévoir, il étoit d'une circonſpection timide, & ſe précipitoit dans les dangers qu'il craignoit pour les autres. Son déſintéreſſement & ſes talens éprouvés firent fermer les yeux ſur ce qui lui manquoit pour être un grand capitaine. Il fut nommé pour la ſeconde fois chef de la ligue des Achéens ; & il ſignala ſon commandement par l'extinction de la tyrannie dans pluſieurs villes du Péloponèſe & de l'Illirie. Son ambition étoit d'humilier les Macédoniens, regardés encore comme des barbares par le reſte de la Grèce qu'ils méditoient d'aſſervir. Ils étoient déja les maîtres de Pyrcée, de Munichie, de Sunium & de Mégare ; il ne pouvoit ſe flatter de les leur enlever par la force des armes. Il corrompit, à force de préſens, Diognes qui lui livra ces villes dont il étoit gouverneur. Ce fut encore le moyen qu'il employa pour déterminer Lyſiade à abdiquer la tyrannie de Mégalopolis.

Les Macédoniens n'avoient point encore eu d'ennemi plus redoutable. *Aratus* devint tout-à-coup leur plus zélé partiſan ; & ce furent les circonſtances qui réglèrent ſa politique. Cléomene, roi de Sparte, ſous prétexte des hoſtilités exercées ſur le territoire des Arcadiens par *Aratus*, déclara la guerre aux Achéens : les avantages qu'il remporta ſur eux, les forcèrent d'accepter la paix aux conditions qu'il preſcrivit lui-même ; il exigea d'être reconnu pour général de la ligue. *Aratus* accoutumé au commandement, regarda cette condition comme un outrage ; & ce fut pour en prévenir l'effet, qu'il ſe dépouilla de ſa haine contre les Macédoniens. Il fit alliance avec eux, & pour gage du traité, il leur remit Corinthe. Antigone qui gouvernoit alors la Macédoine en qualité de tuteur du jeune Philippe, joignit ſes forces à l'armée des Achéens. On en vint aux mains dans les plaines de Selaſie ; & la phalange macédonienne eut tout l'honneur de cette journée. *Aratus*, enflé de ce ſuccès, marcha contre les Etoliens qui ravageoient la Meſſénie ; & il eſſuya une ſanglante défaite. Depuis ce revers il devint plus circonſpect & plus timide ; il ſe conſola de cette diſgrace par la gloire dont ſon fils ſe couvrit au ſiége de Pſopolis, ville d'Arcadie, dont il fit la conquête au milieu de l'hiver. Philippe étant monté au trône de Macédoine, avoit donné toute ſa confiance à un favori nommé *Appelle*, dont les Achéens eurent à eſſuyer les hauteurs. Ce prince inſtruit de ſes vexations, lui défendit de rien faire ſans l'approbation d'*Aratus* ; mais ce tyran ſubalterne, abuſant toujours de ſon pouvoir, força ſon maître de l'arrêter & de le faire mourir.

Tant que Philippe ſuivit les conſeils d'*Aratus*, ſa vie fut un enchaînement de proſpérités ; mais auſſi-tôt qu'ébloui de ſa fortune, il ſe gouverna par lui-même, il ſe plongea dans la débauche. Les Romains, dont il étoit l'ennemi, eurent des avantages qui, au lieu de l'humilier, aigrirent ſon caractère ; & d'humain & populaire, il devint ſombre & féroce. Il punit ſur ſes alliés la honte de ſa défaite ; & ce furent ſur-tout les Meſſéniens qu'il traita avec le plus de rigueur. *Aratus* eut le courage de lui remontrer l'injuſtice de ſa conduite ; & Philippe le fit aſſaſſiner pour ſe débarraſſer de l'importunité de ſa cenſure. Toutes les villes de l'Achaïe ſe diſputèrent l'honneur d'être les dépoſitaires de ſes cendres. Sycione, où il avoit pris naiſſance, eut le privilége de les obtenir ; on lui fit de magnifiques funérailles. On offrit des ſacrifices ſur ſon tombeau, toutes les villes lui érigèrent des autels, & lui décernèrent les honneurs divins. (*T—N.*)

(ARATUS eſt auſſi le nom d'un poëte-aſtronome, dont le poëme ſur l'aſtronomie, intitulé : *les Phénomènes*, eſt fort connu. Cicéron l'avoit traduit du grec en vers latins. *Aratus* vivoit vers l'an 272 avant Jeſus-Chriſt à la cour d'Antigonus-Gonatas, roi de Macédoine. Les meilleures éditions de ſon poëme, ſont celle que Grotius donna en 1600, *in*-4°. à Leyde, & ſur-tout celle d'Oxford, 1672, *in*-8°.)

ARBACE, (*Hiſt. d'Aſſyrie.*) Méde d'origine, fut un des principaux capitaines de Sardanapale, dernier roi d'Aſſyrie : ce monarque, honteuſement célèbre par ſa moleſſe & ſes débauches, s'étoit rendu inviſible à ſes ſujets pour vivre dans ſon palais environné d'eunuques & de concubines. *Arbace* profita du mécontentement du peuple pour le précipiter du trône ; & pour mieux aſſurer le ſuccès d'une révolution, il crut devoir ſe faire un complice parmi les prêtres, dont le miniſtère ſacré en impoſe toujours au vulgaire : il jetta les yeux ſur Beliſis, prêtre révéré, aſtrologue ſavant, & qui joignoit à ces deux titres tous les talens de l'homme de guerre. Ce complice artificieux l'aſſura que les dieux l'appelloient au trône d'Aſſyrie. *Arbace*, flatté de cette prédiction, lui promit le gouvernement de Babylone : ſes manières affables & populaires lui concilièrent tous les cœurs ; mais ambitieux avec prudence, il voulut connoître le caractère du monarque avili, dont il vouloit envahir la puiſſance. Les eunuques, corrompus par ſes largeſſes, l'introduiſirent dans l'endroit où languiſſoit ce phantôme couronné ; dès qu'il eut étudié ſes penchans & ſes mœurs, il eut une pleine confiance dans les promeſſes de Beliſis qui eut l'adreſſe de faire entrer les principaux ſeigneurs Babyloniens dans la conjuration.

La conſtitution militaire de l'Aſſyrie étoit de lever une armée qui, après avoir ſervi un an, étoit remplacée par une autre l'année ſuivante. *Arbace* profita de cette coutume pour faire entrer dans ſa rebellion les Perſes, les Mèdes & les Babyloniens qui devoient ſervir l'année ſuivante : il en forma une armée de quatre cents mille hommes tous dé-

vouès à ſes volontés. Sardanapale ſorti du ſommeil de la débauche, marche contre les rebelles qu'il a le bonheur de tailler en pièces. *Arbace* ne fut pas moins redoutable après ſa défaite; il raſſemble les débris de ſon armée, & vient défier ſon vainqueur au combat. Sardanapale, au lieu d'oppoſer la force, met à prix la tête d'*Arbace*. Aucun ſoldat ne fut aſſez avare pour ſe ſouiller d'un aſſaſſinat: il fallut décider la querelle par les armes; *Arbace* vaincu une ſeconde fois, ſe retira dans des montagnes inacceſſibles, où il n'eut rien à redouter des vengeances du monarque offenſé. Beliſis fit ſervir la religion à le relever de ſa chûte; il annonça aux rebelles que les dieux, dont il étoit l'interprète, lui avoient révélé qu'il n'avoit qu'à combattre, pour remporter la victoire: encouragés par ſes promeſſes, les rebelles engagent une action; & ils eſſuient une nouvelle défaite. Beliſis ne fut point rebuté par ce mauvais ſuccès; il emploie toute la nuit à conſulter les aſtres, & au lever de l'aurore, il leur annonce l'arrivée d'une milice céleſte. Il étoit informé qu'une armée de Bactriens marchoit au ſecours de Sardanapale; il députe des hommes de confiance à ces auxiliaires pour leur repréſenter la honte d'obéir à un prince efféminé, & pour leur offrir les moyens de rentrer dans leur ancienne indépendance. Les Bactriens éblouis par cette promeſſe, ſe joignent aux rebelles. *Arbace* ſoutenu de ces nouveaux alliés, attaque Sardanapale qui étoit occupé à donner des fêtes aux complices de ſes débauches; il en fit un horrible carnage; & ce monarque ſe retira ſous les murs de Ninive, où il eſſuya une ſeconde défaite. Il y ſoutint un ſiège de trois ans; & ſe voyant ſans eſpoir d'être ſecouru, il ſe précipita dans un bûcher avec ſes femmes, ſes concubines & ſes eunuques. *Arbace*, poſſeſſeur de ſes états, forma de l'empire d'Aſſyrie trois grandes monarchies; la Médie, Babylone & la Perſe eurent leurs rois particuliers. (*T--N.*)

ARBOGASTE (*Hiſt. mod.*) comte, françois de naiſſance, devenu ſi important ſous les empereurs romains du Bas-Empire, par ſes ſervices, & ſi puiſſant par ſa faveur, qu'étant tombé dans la diſgrace de l'empereur Valentinien, ou Valentinien étant tombé dans la ſienne, il le fit étrangler & mit en ſa place le tyran Eugène, qu'il ſoutint quelque temps contre Théodoſe le jeune; mais enfin *Arbogaſte* ayant été défait, ſe tua l'an 394.

Il y a un autre ARBOGASTE, évêque de Strasbourg, mort en 678, aſſez peu connu & dont nous ne parlerons que pour rapporter de lui un trait d'humilité aſſez bizarre; il voulut être enterré dans le lieu où l'on exécutoit les criminels.

ARBORIBONZES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) prêtres du Japon, errans, vagabonds, & ne vivant que d'aumônes. Ils habitent des cavernes; ils ſe couvrent la tête de bonnets faits d'écorces d'arbres terminés en pointe, & garnis par le bout d'une touffe de crin de cheval ou de poil de chèvre. Ils ſont ceints d'une liſière d'étoffe groſſière, qui fait deux tours ſur leurs reins; ils portent deux robes l'une ſur l'autre; celle de deſſus eſt de coton, fort courte, avec des demi-manches; celle de deſſous eſt de peaux de bouc, & de quatre à cinq doigts plus longue; ils tiennent en marchant, d'une main, un gobelet qui pend d'une corde attachée à leur ceinture, & de l'autre une branche d'un arbre ſauvage qu'on nomme *foutan*, & dont le fruit eſt ſemblable à notre neffle; ils ont pour chauſſure des ſandales attachées aux pieds avec des courroies, & garnies de quatre fers qui ne ſont guère moins bruyans que ceux des chevaux; ils ont la barbe & les cheveux ſi mal peignés, qu'ils ſont horribles à voir. Ils ſe mêlent de conjurer les démons: mais ils ne commencent ce métier qu'à 30 ans. (*A. R.*)

ARBORICHES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) peuples que quelques-uns croyent être les habitans de la Zélande; d'autres, d'anciens habitans du territoire voiſin de celui de Maſtricht: ſelon Bécan, les *Arboriches* occupoient le pays qui eſt entre Anvers & la Meuſe.

Les ARBORICHES & les ARBORIQUES ſont les mêmes, s'il eſt vrai qu'il y ait jamais eu des peuples ainſi nommés; l'abbé Dubos le nie dans ſon *Hiſtoire de la monarchie françoiſe*, liv. 4. chap. 3.

ARBOUSE, (MARGUERITE VENY D') abbeſſe & réformatrice du Val-de-Grace, ſous le règne de Louis XIII. Le célèbre abbé Fleury a écrit ſa vie *in*-8°. 1685, & c'eſt tout ce que nous voulions obſerver ſur cet article.

ARBRISSEL. (ROBERT D') (*Hiſt. mod.*) C'eſt le fameux fondateur de l'ordre de Fontevrault, dont la ſingularité eſt que les hommes, ſous le nom de *pauvres de Jéſus-Chriſt*, obéiſſent aux femmes, qui ſont nommées *les ſervantes de Jéſus-Chriſt*. Les prétendues tentations où Robert *d'Arbriſſel* s'expoſoit avec les femmes, ſont vraiſemblablement un conte; mais ce conte a ſon fondement dans deux lettres du temps, écrites par Geoffroy, abbé de Vendôme, & Marbode, évêque de Rennes, qui contiennent beaucoup de reproches ſemblables, fondés ou non, qu'on faiſoit à Robert d'*Arbriſſel*; ils ont été réfutés dans divers écrits apologétiques, ſur-tout dans une Diſſertation adreſſée à Bayle par le père Sorie en 1701.

Outre le principal monaſtère, qui eſt dans le diocèſe de Poitiers, Robert d'*Arbriſſel* en fonda pluſieurs autres en diverſes provinces. Son nom d'*Arbriſſel* lui vient du lieu de ſa naiſſance, petit bourg de Bretagne dans le diocèſe de Rennes; il fut archidiacre de Rennes; il mourut au prieuré d'Orſan en 1117.

ARBUTHNOT, gentilhomme écoſſois, né en 1538, mort en 1583 à Aberdéen, où il étoit principal du collège royal, a laiſſé peu d'écrits & une grande réputation. Il eſt célèbre comme proteſtant & comme ſavant. On n'a de lui que quelques harangues latines ſur l'origine & l'excellence du droit;

c'eſt lui qui a publié l'infidèle & intéreſſante hiſtoire d'Ecoſſe, de Buchanan, ſon ami, qui lui en avoit confié la réviſion. Ils étoient unis dans un même intérêt de religion contre Marie Stuart, ſi cruellement diffamée dans l'ouvrage de Buchanan.

ARC, (JEANNE D') dite *la pucelle d'Orléans*, (*Hiſt. de France.*) Orléans, preſſé par les Anglois ſous le règne de Charles VII, alloit ſe rendre ou être forcé, quand Jeanne d'*Arc*, ou la pucelle d'Orléans parut.

L'aventure de Jeanne d'*Arc* eſt le plus ſingulier des phénomènes hiſtoriques. Les annales d'aucun peuple ne préſentent une femme ſi extraordinaire, ni des exploits ſi incroyables & ſi certains. En écartant de l'hiſtoire de Jeanne d'*Arc* tout le merveilleux, c'eſt-à-dire le ſurnaturel dont il étoit aſſez ſimple de l'embellir, il reſtoit encore une multitude de faits aſſez étranges pour excuſer l'incrédulité, aſſez prouvés pour ne pas laiſſer lieu même au doute.

Jeanne d'*Arc*, née en 1412 de parens pauvres, au village de Donremy-ſur-Meuſe, ſe préſente en 1428, à ſeize ans, pour ſauver la France. Son pays avoit ſouffert, comme le reſte du royaume, des ravages de la guerre, & la haine nationale contre les Anglois étoit alors au plus haut point. Jeanne fut élevée dans l'horreur du nom anglois; on lui parloit ſans ceſſe des droits & des malheurs de Charles VII, prince digne d'un meilleur ſort: ſon ame s'échauffoit à ces récits. Ne pouvant ſervir le roi, elle prioit pour lui; elle demandoit à Dieu un libérateur & un vengeur pour la France; bientôt elle demanda d'être elle-même ce libérateur, & bientôt elle ſe crut exaucée. Jamais on ne vit un enthouſiaſme plus vrai, plus ſoutenu, plus noble, plus rapidement, plus univerſellement communiqué. Cet enthouſiaſme pouvoit être augmenté chez elle par des diſpoſitions phyſiques. » Elle n'avoit, dit un auteur moderne, » que l'extérieur de ſon » ſexe, ſans éprouver les infirmités qui en caractériſent la foibleſſe: cette diſpoſition de ſes organes devoit néceſſairement augmenter la force » active de ſon imagination «. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain qu'elle allégua des révélations; laiſſons les révélations.

Laiſſons auſſi la connoiſſance qu'elle eut de la journée des Harengs, annoncée par elle à Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, avant que la nouvelle en fût arrivée; laiſſons le talent qu'elle eut de diſtinguer le roi dans la foule, ſans avoir jamais vu même ſon portrait, qui ſe trouvoit ſur tant de pièces de monnoie, & ce grand ſecret de Charles VII qu'elle lui révéla, & dont ni l'un ni l'autre n'ont jamais parlé; laiſſons encore un coup tout le merveilleux, & voyons ce qu'elle a fait réellement.

Laiſſons encore la queſtion ſi Jeanne étoit véritablement pucelle, queſtion qu'on jugeoit alors fort importante, parce qu'on la croyoit liée avec celle de la ſorcellerie. Rapportons-nous-en ſur ce point à la reine de Sicile & aux dames de Gaucourt & de Fiennes, qui, après un examen rigoureux, furent convaincues de la virginité de Jeanne.

Obſervons ſeulement que les Anglois, quoique par groſſièreté & par une baſſe vengeance, ils ne l'appellaſſent jamais que *la P..... des Armagnacs*, n'ont jamais réellement élevé un doute ſur la pureté de ſes mœurs; qu'elle étoit ſcrupuleuſement attachée à toutes les bienſéances de ſon ſexe; que quand elle ſe trouvoit dans quelque ville de garniſon, elle couchoit toujours avec une femme d'une vertu reconnue dans la ville; que dans les camps elle gardoit ſon armure la nuit, & avoit toujours deux de ſes frères à ſes côtés.

Lorſque Jeanne ſe préſenta d'abord à Baudricourt, il la renvoya comme une viſionnaire; elle avoit dû s'y attendre, elle ne ſe rebuta point; elle revint, elle parla, elle étonna Baudricourt, qui enfin l'envoya au roi. Elle aſſura le roi qu'elle feroit lever le ſiége d'Orléans, & qu'elle le meneroit à Reims pour être ſacré; elle étonna la cour entière, comme elle avoit étonné le commandant de Vaucouleurs; on commença bientôt à prendre confiance en elle.

Le parlement alors ſiégeant à Poitiers, fut chargé de l'examiner; il lui demanda des ſignes de ſa miſſion. » Qu'on me mène à Orléans, dit-elle, & » on en verra des ſignes certains «. Tous ſes diſcours annonçoient cette impatience de combattre & cette aſſurance de vaincre.

» Mais, lui dit-on, vous demandez des troupes; » Dieu ne peut-il pas ſauver la France ſans em» ployer d'armée «? Le raiſonnement étoit preſſant. La pucelle n'y fit qu'une réponſe d'enthouſiaſte. » Les gens d'armes, dit-elle, combattront en mon » Dieu, & le Seigneur donnera la victoire «.

Elle vient à Blois, on y préparoit un convoi pour Orléans; elle raſſemble les prêtres, elle en forme une eſpèce de bataillon ſacré, qui marche à la tête des troupes, en chantant des hymnes, que les ſoldats répétoient avec tranſport; tous la croyoient inſpirée, tous ſembloient inſpirés à leur tour. Le convoi, eſcorté de ſix mille hommes, paſſe au milieu des ennemis. La pucelle eſt reçue en triomphe dans Orléans; Dunois & la Hire marchoient à ſes côtés. Dunois ne doutoit pas qu'elle ne fût inſpirée, il en parloit encore dans ſa vieilleſſe avec le même enthouſiaſme.

Les jours ſuivans, d'autres convois, d'autres ſecours, furent introduits dans la ville, toujours protégés par la pucelle, qui ſe tenoit avec un corps de troupes entre la ville & les Anglois.

Jeanne procédoit en règle; avant de ſortir de Blois & de commencer la première hoſtilité, elle avoit fait ſommer les Anglois de rendre le royaume au ſouverain légitime. Les Anglois chargèrent de chaînes ſon meſſager; elle l'envoya redemander; elle ſe plaignit de cette violation du droit des gens, & menaça d'uſer de repréſailles. Les aſſiégeans lui

écrivirent des injures ; mais ils renvoyèrent le héraut.

On réſolut dans Orléans de reprendre des forts dont les Anglois étoient les maîtres & qui ſerroient de près la ville. La pucelle ſomma encore les Anglois d'abandonner ces forts ; mais, pour n'expoſer perſonne, elle envoya ſes lettres au bout d'une flèche dans le camp des aſſiégeans. » Anglois, leur marquoit-elle, » vous qui n'avez aucun droit à ce » royaume, Dieu vous ordonne, par moi, Jeanne » la pucelle, d'abandonner vos forts & de vous » retirer : je vous ſerois tenir ma lettre plus hon- » nêtement, ſi vous ne reteniez pas mes héraults «.

Des injures furent encore la ſeule réponſe à ce juſte reproche ; mais la terreur dont les Anglois étoient frappés, perçoit à travers leurs faux mépris ; ils la croyoient ſorcière, & cette idée n'étoit pas propre à les raſſurer.

Le premier fort, après un aſſaut de quatre heures, eſt emporté ; le ſurlendemain on en emporte deux autres. Dans tous ces aſſauts, Jeanne paroiſſoit toujours la première, ſon étendart à la main.

A l'attaque d'un autre fort, une terreur panique s'empare des François au moment où ils plantoient leurs échelles, ils fuient en déſordre ; la pucelle ne pouvant les retenir, couvre la retraite. Les Anglois enhardis par cette fuite, ſortent du fort. Jeanne, indignée qu'on osât là pourſuivre, ſe retourne, & s'avance ſeule vers les Anglois ; on eut honte de ne la pas ſuivre, on eut honte d'avoir fui à ſes yeux : on repouſſe les Anglois, & le fort eſt emporté d'aſſaut.

Enfin on devoit attaquer le dernier & le plus important de ces forts. Jeanne paſſa la nuit ſous les armes, & le lendemain n'en monta pas moins la première à l'aſſaut ; bleſſée à la gorge, elle fut forcée de ſe retirer. Les Anglois crurent avoir *rompu le charme* ; les François perdirent courage ; Dunois lui-même, fatigué d'un combat qui avoit duré preſque tout le jour, ſongeoit à la retraite. Jeanne reparoît au bout d'un quart-d'heure, n'ayant pris que le temps de faire mettre le premier appareil à ſa bleſſure, les Anglois conſternés à ſa vue lui cèdent la victoire, & chaſſés de tous leurs forts, ne ſongent plus qu'à lever le ſiége d'Orléans.

On a une lettre du duc de Bedfort, régent d'Angleterre & de France pendant la minorité de Henri VI, dans laquelle il mande en Angleterre l'état des affaires. » Tout réuſſiſſoit, dit-il, juſqu'au » temps du ſiége d'Orléans ; mais depuis cette » époque, ajoute-t-il, un coup terrible a été frap- » pé ſur nous par la main de Dieu. Ce revers eſt » cauſé en grande partie par la crainte ſuperſtitieuſe » qu'ils ont conçue d'une femme, vraie diſciple de » Satan, formée du limon de l'enfer, appellée » *la pucelle*, laquelle s'eſt ſervie d'enchantemens » & de ſortilèges. Ce revers & cette défaite, non » ſeulement ont fait périr ici une grande partie » de nos troupes, mais ont encore en même temps » découragé le reſte de la manière la plus éton- » nante, & ont au contraire ranimé les ennemis &c. «. Cette lettre d'un ennemi eſt le plus beau monument de gloire pour la pucelle ; voilà le plus ſincère aveu de l'effroi que ſon nom ſeul inſpiroit aux Anglois.

C'étoit ſans aucune arme meurtrière, c'étoit avec ſon ſeul étendart que Jeanne les foudroyoit ainſi : voilà ce que le lecteur aura peine à comprendre ; en ſongeant à tant de victoires ſi rapides, ſi étonnantes, il ſe repréſente la pucelle au milieu du carnage, les mains teintes de ſang, donnant la mort à tout ce qui réſiſte. Au contraire, cette guerrière, auſſi humaine que vaillante, abhorrit le ſang, s'expoſoit aux coups, & n'en portoit point ; elle ne ſe ſervoit jamais de ſon épée : » Je veux » chaſſer les ennemis du roi, diſoit-elle ; mais je » ne veux tuer perſonne «. En effet, il ne paroît pas qu'elle ait jamais donné la mort ; elle couroit par-tout dans les rangs ennemis avec ſon étendart, toujours la première au combat, la dernière à la retraite. Son ardeur, ſon audace, ſa certitude de vaincre, ſon étendart qu'on croyoit magique, ſa grace dans les exercices, ſa ſérénité dans le péril, voilà le preſtige qui conſternoit & diſſipoit ſes ennemis.

La ville d'Orléans fut délivrée le 8 mai 1429 ; les ennemis ſe retirèrent avec précipitation, abandonnant leurs malades, leurs vivres, leur artillerie, leur bagage. On voulut les pourſuivre & troubler leur retraite ; Jeanne s'y oppoſa. » Laiſſons » les fuir, dit-elle, l'objet eſt rempli, point de » carnage inutile «. Quelle philoſophie pourtoit valoir cet enthouſiaſme vertueux ?

Orléans étant délivré, il falloit ſe mettre au large, en reprenant les places voiſines. On courut à Gergeau, qui étoit défendu par le comte de Suffolck ; le détachement françois de ce ſiége étoit commandé par le duc d'Alençon. Dès qu'on fut ſous les murs de Gergeau : *Avant, gentil duc ! à l'aſſaut !* s'écrie la pucelle. Dans les momens périlleux, elle lui diſoit : *Ne craignez rien, j'ai promis à la ducheſſe d'Alençon de vous ramener ſain & ſauf.* Tous les traits des aſſiégés étoient dirigés contre elle. Parvenue au haut de ſon échelle, elle alloit arborer ſon étendart ſur les murs ; cet étendart eſt déchiré, un autre coup l'atteint à la tête, & la renverſe dans le foſſé. Elle ſent que c'étoit le moment de redoubler d'enthouſiaſme ; elle ſe relève, elle remonte : *Amis, amis*, s'écrie-t-elle, *ſus, ſus ! notre Seigneur a condamné les Anglois : ils ſont à nous, bon courage.* Gergeau eſt forcé ; le comte de Suffolck eſt pris avec un de ſes frères ; un autre de ſes frères eſt tué ; de douze cents hommes qui compoſoient la garniſon, onze cents ſont taillés en pièces, le reſte eſt fait priſonnier. Meun eſt repris avec la même facilité : on aſſiége Beaugency, Beaugency capitule. Mais il reſtoit à vaincre les Anglois en bataille rangée.

Les Anglois s'avancent dans la plaine de Patay en Beauce, avec des forces ſupérieures, ſous la

conduite de Talbot, leur plus illuſtre général, & de Faſtol, récemment vainqueur à la journée des Harengs. On demande à la pucelle s'il faut combattre les Anglois. *S'il faut les combattre!* s'écria-t-elle; *oui certainement. fuſſent-ils pendus aux nues!* Elle ajouta : *Mais nous aurons beſoin de bons éperons. Quoi donc!* dit le duc d'Alençon, *prendrions-nous la fuite? Non*, répliqua Jeanne, *mais les ennemis la prendront, & il ne ſera pas facile de les atteindre.* En effet, dès le commencement du combat, Faſtol ſaiſi de cette terreur que la pucelle étoit en poſſeſſion d'inſpirer aux Anglois, s'enfuit avec une précipitation qui jetta le déſordre dans l'armée angloiſe. Talbot ſe ſurpaſſa lui-même, il s'épuiſa en efforts ſublimes pour rétablir le combat, pour rappeller la victoire; il ne put que retarder ſa défaite, & ſur-tout que la rendre plus ſanglante par l'opiniâtreté même de la défenſe. Saintrailles le fit priſonnier.

Il faut l'avouer, de tels exploits n'étoient point honorés des regards du ſouverain, ce qui les rend plus admirables encore. Charles VII, étonné de ſon bonheur, ne pouvant le comprendre, n'oſant s'y fier, perdoit à délibérer avec la Trémoille, ſon jeune favori, le temps qu'on employoit à le ſervir par des actions ſi brillantes & ſi utiles; la pucelle va le trouver : » Sire, lui dit-elle, c'eſt trop délibérer, le temps eſt venu d'agir, il faut aller à » Reims recevoir la couronne royale «. Cette propoſition faite par toute autre que par la pucelle, n'eût paru qu'une extravagance; il s'agiſſoit de traverſer quatre-vingt lieues d'un pays occupé par les ennemis : mais la pucelle avoit acquis le droit de faire reſpecter ſes oracles; on a vu comment elle ſavoit ſe faire jour à travers les Anglois.

On partit pour Reims : il faut avouer que cette entrepriſe étoit contraire aux loix de la prudence ordinaire, & à toutes les ſpéculations politiques. On n'avoit ni argent pour payer les troupes, ni vivres pour les nourrir, ni artillerie pour réduire les places ennemies qu'on rencontreroit ſur ſa route, ni reſſource d'aucune eſpèce en cas de défaite; on marchoit ſur la foi d'une villageoiſe de dix-ſept ans, la fortune de Charles VII & du royaume étoit remiſe entre ſes mains.

L'armée royale prit ſa route par la Bourgogne. Le duc, ſans être encore ami de Charles VII, ne l'étoit déja plus des Anglois, il vouloit être neutre; encore un pas, il alloit être françois. Auxerre ferma ſes portes, mais elle fournit des vivres. La Bourgogne traverſée, on arriva devant Troyes, cette ville anti-royale, trop fameuſe alors par le traité, qui neuf ans auparavant avoit proſcrit Charles VII, & livré la France aux Anglois; on n'avoit aucun moyen pour la réduire. Jeanne aſſura qu'avant trois jours le roi y entretoit en vainqueur; l'archevêque de Reims lui dit, d'un ton un peu incrédule : » Prenez-en ſept, & ſi vous » tenez parole, nous nous eſtimerons fort heu» reux «. Jeanne, piquée de ce doute, court à l'aſſaut, on la ſuit; elle plante ſon étendart ſur le bord des foſſés, & s'écrie : *Qu'on m'apporte des faſcines.* A la vue de cet étendart redouté, *le charme opère*, la terreur s'empare des aſſiégés, la garniſon ſe retire, la ville ſe ſonnet, les habitans abjurent le traité de Troyes, prêtent ſerment à Charles VII, fourniſſent des vivres à l'armée royale. Châlons-ſur-Marne préſente ſes clefs; il reſtoit à ſoumettre la ville de Reims; elle en épargna la peine, elle ſe rendit; Charles VII y eſt ſacré & couronné, comme la pucelle l'avoit prédit.

Laon, Senlis, Compiegne ouvrent leurs portes; Beauvais chaſſe ſon évêque, Pierre Cauchon, diffamé pour ſon dévouement aux Anglois. Le duc de Bedfort trembla pour Paris, & raſſembla toutes ſes forces autour de cette place.

Paris fut le premier terme des ſuccès de la pucelle. Sa miſſion, dit-on, étoit remplie, elle ſe bornoit à délivrer Orléans, & à faire ſacre le roi; mais c'eût été laiſſer ſon ouvrage imparfait; il falloit aſſurer à Charles la couronne qu'elle lui avoit miſe ſur la tête, il falloit du moins lui rendre ſa capitale.

Les ſoldats françois étoient enivrés des ſuccès de la pucelle; mais les chefs en étoient jaloux & les courtiſans alarmés : des diſpoſitions perfides ſe formoient contre elle à la cour; on redoutoit l'aſcendant que lui donnoient ſes exploits & ſes ſervices. Jeanne, née parmi le peuple, en avoit conſervé la ſimplicité vertueuſe; intrépide à la cour comme aux combats, la même horreur de l'injuſtice, qui l'avoit armée pour Charles VII contre les Anglois, lui faiſoit toujours prendre la défenſe du pauvre, du foible & de l'opprimé. Chère au peuple, & dès-lors odieuſe aux courtiſans, elle faiſoit profeſſion d'aimer & de reſpecter ce peuple qu'on ne mépriſe que quand on n'a pas de quoi lui plaire. En voyant l'empreſſement avec lequel les François venoient ſe ranger auprès du roi dès qu'ils pouvoient échapper à la tyrannie angloiſe, en contemplant ſon ouvrage dans cette heureuſe révolution, ſes yeux ſe rempliſſoient de larmes de joie, & tout l'orgueil qu'elle auroit pu concevoir ſe tournoit en tendreſſe. » Peuple aimable! s'écrioit-elle; » peuple excellent! puiſſent tes maîtres » rendre ce qu'ils doivent à ton amour! tu fais » ton bonheur de mourir pour eux, je ſerois le » mien de mourir pour toi «! Quoiqu'elle ignorât le manège des cours, quoiqu'elle ne comprit point ces petits intérêts, ces grandes haines, ces noirceurs puériles, ces fineſſes imbécilles, & les profondes combinaiſons de l'art abſurde de nuire, elle vit bien que les courtiſans n'aimoient pas le roi, qu'ils la haiſſoient & qu'ils étoient las de ſa gloire; on veilloit avec moins d'attention ſur elle dans les périls où elle s'expoſoit; on la ſuivoit de moins près aux aſſauts; on l'abandonnoit davantage au hazard des événemens; on paroiſſoit moins perſuadé que le ſort de l'état fût attaché à la conſervation de ſa perſonne. Dans une attaque qu'on livroit à

Digitized by Google

Paris, Jeanne s'étant avancée la première, ſelon ſon uſage, ſur le bord du foſſé, crioit qu'on apportât des faſcines, & l'on n'obéiſſoit point; elle reçut dans ce moment une ſi forte bleſſure, que perdant tout ſon ſang, elle reſta couchée ſur le revers d'une petite éminence, qui la garantiſſoit des traits des aſſiégés: on la laiſſa dans cet état preſque toute la journée, ſans que perſonne ſongeât à la ſecourir; enfin ſur le ſoir, le duc d'Alençon vint lui-même lui annoncer le mauvais ſuccès de l'attaque, & la néceſſité de lever le ſiège. Jeanne humiliée de ce premier échec, allarmée de la mauvaiſe volonté qu'on lui avoit montrée, & peut-être choquée de l'abandon où elle étoit reſtée en cette occaſion, demanda la permiſſion de quitter la cour & la guerre; le roi la retint, mais ſon vœu étoit toujours pour la retraite. » Plût à Dieu, diſoit-elle à l'archevêque de Reims, » que j'euſſe la » liberté de renoncer aux armes, & de me retirer » auprès de mes parens pour les ſervir & garder » leurs troupeaux avec ma ſœur & mes frères «.

Au ſiège de Saint-Pierre-le-Moutier en Nivernois, les François furent repouſſés; Jeanne d'*Arc* étoit à leur tête; on vint lui propoſer de ſe retirer. » J'etois mourante, dit-elle, quand on m'en» traina de devant les murs de Paris; je périrai » ici, ou j'emporterai la place «. Cinq ou ſix hommes d'armes qui l'accompagnoient, parurent prêts à ſe dévouer avec elle. Une telle réſolution rend le courage aux troupes. On retourne à l'aſſaut, la place eſt priſe.

La guerre ſe faiſoit à la fois dans pluſieurs provinces; Jeanne les parcourut toutes, & ſe ſignala par-tout; elle avoit toujours la même valeur, plus de conduite peut-être, mais moins d'enthouſiaſme; le caractère de prophéteſſe & d'inſpirée s'affoibliſſoit en elle; c'étoit le fruit heureux ou malheureux des lumières qu'elle acquéroit, & de l'expérience anticipée qui naiſſoit de tant d'événemens & de révolutions.

Elle battit, près de Lagny, un de ces chefs de bandes, que le malheur des temps avoit multipliés à l'excès; celui-ci qu'on nommoit Franquet d'Arras, étoit diſtingué par ſa valeur & par ſes brigandages, pàrmi tous ces brigands valeureux. Jeanne le fit priſonnier, & prétendoit qu'il fût traité comme un priſonnier de guerre ordinaire. Malgré les efforts qu'elle fit en ſa faveur, il fut exécuté à Lagny: il l'avoit mérité; mais Jeanne d'*Arc* méritoit qu'on eût plus d'égard pour ſes ſollicitations, & qu'on ne jettât point ſur ſa conduite les apparences d'un manque de foi, dont les Anglois la punirent dans la ſuite, malgré ſon innocence.

Les Anglois & les Bourguignons réunis voulurent reprendre Compiegne; Jeanne vint s'y enfermer; mais moins heureuſe dans la défenſe des places que dans l'attaque, elle fit une ſortie qui ne réuſſit pas, & fut priſe en couvrant la retraite.

Un archer Anglois, plus hardi que les autres, oſa la ſaiſir par le bras & la renverſer de cheval. Le bâtard de Vendôme la fit priſonnière, & la remit à Jean de Luxembourg-Ligny, général des troupes bourguignones. Les François la virent prendre, & ne retournèrent point à la charge pour la délivrer!

S'il étoit prouvé que Flavy, gouverneur de Compiegne, lui eût fait fermer la barrière, lorſqu'elle voulut rentrer dans la ville, le nom de ce gouverneur ſeroit à jamais exécrable, comme celui de ce Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui n'eut pas honte d'employer les plus indignes manœuvres pour faire brûler vive une fille de dix-neuf ans, irréprochable, vertueuſe, comblée de gloire, & qui avoit tant de droit à l'admiration de ſes ennemis. Cet évêque, le plus furieux perſécuteur de ſa patrie, le plus vil eſclave des Anglois, chaſſé de ſon ſiége comme ennemi public de la France, ſollicita, comme une grace, cette occaſion d'aſſouvir ſa haine; il diſputa cette proie à *frère Martin, vicaire général de l'inquiſition en France*; il réclama la pucelle, comme ayant été priſe dans ſon diocèſe, ce qui étoit faux, car c'étoit dans le diocèſe de Noyon. C'eſt une grande tache à la mémoire du bâtard de Vendôme, & de Jean de Luxembourg-Ligny, d'avoir vendu cette fille aux Anglois; c'en eſt une pour le duc de Bourgogne qui eut la curioſité de la voir dans ſa priſon, de ne l'avoir pas protégée; c'en eſt une pour l'univerſité, alors ſoumiſe au joug anglois, d'avoir préſenté requête pour la faire périr; mais c'eſt ſurtout une tache que les Anglois voudroient pouvoir effacer de leur hiſtoire, que d'avoir livré cette illuſtre ennemie au ſupplice le plus cruel.

Jean de Luxembourg la leur vendit dix mille francs. C'étoit le prix qu'Edouard III avoit payé pour avoir en ſa puiſſance le roi Jean. La joie barbare que les Anglois firent éclater lorſqu'ils ſe virent maîtres du ſort de la pucelle, étoit l'aveu de la crainte qu'elle leur avoit inſpirée. Pour leur échapper, elle ſauta par une fenêtre de la tour où elle étoit gardée; la violence de ſa chûte lui ôta les moyens de ſe relever, elle reſta ſur la place, ſes gardes accoururent, elle fut étroitement renfermée.

Charles VII ne fit point aſſez d'efforts pour la tirer de leurs mains, & jamais ſon indolence ne fut plus coupable. Il ſemble qu'il auroit pu aiſément la racheter comme un priſonnier de guerre ordinaire, du moins lorſqu'elle étoit encore en la puiſſance du bâtard de Vendôme ou de Jean de Luxembourg. Des auteurs ont dit qu'Agnès Sorel redoutoit l'aſcendant que la pucelle avoit pris ou pouvoit prendre ſur Charles VII, & qu'elle arrêta ou ralentit les démarches que ce prince vouloit faire en faveur de Jeanne. Si le fait eſt vrai, Agnès Sorel a déshonoré ſon amant, & ce crime efface le mérite qu'elle avoit eu autrefois d'engager Charles à régner.

Ce fut à Rouen qu'on inſtruiſit le procès de la pucelle; l'archevêché étoit alors vacant; le cha-

Digitized by Google

pitre prêta territoire à l'évêque de Beauvais, qui ne pouvoit faire aucune fonction de juge dans un diocèse étranger ſans cette permiſſion. Il eut pour aſſeſſeurs les eccléſiaſtiques qu'on crut les plus dévoués aux Anglois.

L'évêque fit faire au village de Donremy, des informations ſur les mœurs de la pucelle pour tout le temps qui avoit précédé l'arrivée de cette guerrière à la cour de Charles VII; mais, l'homme qu'il avoit envoyé à Donremy n'ayant rapporté qu'un témoignage avantageux, l'évêque refuſa de lui payer ſes frais de voyage, & l'accabla d'injures.

Les réponſes de Jeanne à ſes juges furent d'une ſageſſe ſupérieure à ſon ſiècle, & d'une modération qu'on ne devoit guères attendre d'une enthouſiaſte. On lui fit jurer de dire la vérité; elle mit des reſtrictions à ce ſerment. *Vous pourriez*, dit-elle, *me demander ce que je ne puis vous révéler ſans parjure.*

On lui défendit de ſonger à ſe ſauver. *Si je me ſauvois*, dit-elle, *on ne pourroit m'accuſer d'avoir violé ma parole, puiſque je ne vous ai point donné ma foi.*

On lui demanda ſi le roi Charles avoit auſſi des viſions. *Envoyez lui demander*, répondit-elle.

Si elle croyoit avoir bien fait d'avoir attaqué les remparts de Paris un jour de fête. (C'étoit le 8 ſeptembre, jour de la nativité de Notre-Dame.) » Il eſt juſte, dit-elle, de reſpecter la ſolemnité des » fêtes; ſi j'ai péché, c'eſt à mon confeſſeur à en » juger «.

» Vous dites que vous êtes mon juge, dit-elle à l'évêque de Beauvais; » mais prenez garde au far- » deau que vous vous êtes impoſé «.

On lui demanda ſi les bienheureux lui avoient annoncé l'irruption des Anglois en France: elle répondit que les Anglois étoient en France depuis long-temps, lorſqu'elle avoit eu ſes premières révélations; (car elle ſoutint toujours la réalité de ſes révélations.) ce fut le ſeul tribut qu'elle parut payer aux erreurs de ſon temps.

Si elle avoit eu dès ſon enfance le déſir de combattre les Bourguignons?

Réponſe. *J'ai toujours ſouhaité que mon roi recouvrât ſes états.*

Si les eſprits céleſtes lui avoient promis qu'elle échapperoit?

Réponſe. *Cela ne touche point mon procès; voulez-vous que je parle contre moi?*

De tous les reproches que les juges mêloient à leurs queſtions, le ſeul raiſonnable, s'il eût été fondé, concernoit le ſupplice de Franquet-d'Arras. » Il méritoit la mort, dit la pucelle; cependant » je fis tous mes efforts pour lui ſauver la vie «.

On l'interrogea au ſujet d'un enfant qu'elle avoit, diſoit-on, reſſuſcité à Lagny. L'évêque de Beauvais eſpéra qu'en avouant ce miracle, elle alloit ſe trahir, (car chaque queſtion qu'on lui faiſoit, étoit un piège qu'on lui tendoit.) Elle répondit que cet enfant qu'on avoit cru mort, avoit été porté à l'égliſe, qu'il y avoit donné quelques ſignes de vie ſuffiſans pour qu'on lui adminiſtrât le baptême; que ce prodige, ſi ç'en étoit un, n'étoit dû qu'à Dieu.

C'étoit principalement de ſuperſtition que ſes juges ſuperſtitieux vouloient la convaincre, & il faut convenir que par ſa perſévérance ſur l'article des révélations; elle leur fourniſſoit un prétexte; mais quand elle n'auroit pas eu ce tort contre elle-même, auroit-elle échappé à leur rage? Leur parti étoit pris, ſa perte étoit réſolue; ſon crime, c'étoit d'avoir vaincu les Anglois.

Ils lui demandèrent ſi elle changeoit ſouvent d'étendart? — Toutes les fois qu'il étoit briſé.

Si elle les faiſoit bénir, & avec quelles cérémonies? — Toujours avec les cérémonies ordinaires.

Pourquoi elle y faiſoit broder les noms de Jéſus & de Marie? — C'eſt des eccléſiaſtiques que j'ai appris à faire uſage de ces noms ſacrés.

Si elle avoit fait croire aux troupes françoiſes, que cet étendart portoit bonheur?

» Je ne faiſois rien croire; je diſois aux ſoldats » françois: *Entrez hardiment au milieu des Anglois*, » & j'y entrois moi-même «.

Pourquoi à la cérémonie du couronnement de Charles, elle avoit tenu ſa bannière levée à côté de ce prince?

» Il étoit bien juſte qu'après avoir partagé les tra- » vaux & les périls, je partageaſſe l'honneur «.

Ces interrogatoires étoient quelquefois auſſi ridicules que perfides; on ſautoit d'un objet à un autre; à des queſtions captieuſes, on en mêloit de burleſques, ſoit par une dériſion barbare, ſoit pour embarraſſer la pucelle.

On lui demanda ſi les bienheureux qui lui apparoiſſoient, avoient des boucles d'oreilles, des bagues? *Vous m'en avez pris une*, dit elle à l'évêque de Beauvais; *rendez-la moi.*

S'ils étoient nuds ou habillés?

» Penſez-vous que Dieu n'ait pas de quoi les » vêtir «!

Si elle avoit vu des fées, & ce qu'elle en penſoit?

» Je n'en ai point vu, j'en ai entendu parler, » je n'y ajoute point foi «.

Si elle avoit eu autrefois une mandragore, & ce qu'elle en avoit fait?

» Je n'en ai point eu; on dit que c'eſt une choſe » dangereuſe & criminelle «.

Quelquefois les juges lui faiſoient tous enſemble des queſtions différentes. *Beaux pères*, leur diſoit-elle, *l'un après l'autre, s'il vous plaît.*

Quelquefois excédée de la multitude de queſtions inutiles, déplacées, indécentes même, que l'évêque de Beauvais ſur-tout affectoit de lui faire, elle diſoit: *Demandez à tous les juges aſſiſtans, ſi cela eſt du procès, & j'y répondrai.*

On diſcourut beaucoup devant elle ſur la différence

rence de l'égliſe militante & de l'égliſe triomphante; on la ſomma de reconnoître cette différence : ſans vouloir entrer dans ces diſtinctions, elle répondit qu'elle ſeroit toujours ſoumiſe à l'égliſe.

On la preſſa de déclarer ce qu'elle penſoit du pape actuellement régnant : *Que je ne le connois pas*, dit-elle.

Un de ſes juges, moine auguſtin, nommé Iſembart, (il mérite qu'on le nomme) fut touché de compaſſion & ſaiſi d'horreur, en voyant une fille de dix-neuf ans aux priſes avec une troupe de théologiens, qui alloient épuiſer leur ſcolaſtique, pour arracher à ſa ſimplicité ignorante quelque héréſie qui pût ſervir à la faire brûler; il ſaiſit le moment où on lui parloit du pape & de l'égliſe, pour lui conſeiller de s'en rapporter au jugement du pape & du concile, qui alloit ſe tenir à Bâle. Jeanne ſuivit cet avis, & fit ſon appel à l'inſtant. L'effet de cet appel étoit de dépouiller les juges, & de ſouſtraire Jeanne à leur fureur. L'évêque de Beauvais en ſentit la conſéquence : *Taiſez-vous de par le Diable*, cria-t-il à Iſembart, en lançant ſur lui un regard foudroyant. Enſuite parlant bas au greffier, pour n'être pas entendu de Jeanne, il lui défendit de faire mention de cet appel. Jeanne s'en apperçut : *Ah!* dit-elle, *vous écrivez bien ce qui fait contre moi, & vous ne voulez pas qu'on écrive ce qui fait pour moi.*

On eut recours au honteux expédient d'altérer ſes réponſes, pour les faire paroître criminelles, ou pour y inſérer l'aveu de quelque crime. Un des greffiers atteſta dans la ſuite, que l'évêque de Beauvais avoit exigé de lui cette infidélité, & ſur ſon refus, s'étoit emporté à des menaces & à des injures; on lui aſſocia un autre greffier, qui fit tout ce qu'on voulut. Un prêtre, nommé l'*Oyſeleur*, fut mis dans la même priſon que Jeanne, on lui permit de la voir; captif & malheureux comme elle, il gagna ſa confiance. Jeanne étoit pieuſe, & ſouffroit ſur-tout de l'interruption de ſes devoirs religieux; elle déſiroit de ſe confeſſer, le prêtre s'offrit pour cet office, & fut accepté. C'étoit un eſpion apoſté par l'évêque de Beauvais. Tandis qu'il recevoit la confeſſion de Jeanne, deux hommes cachés derrière une fenêtre couverte d'un rideau de ſerge, écrivoient ce qu'elle diſoit. Ce lâche artifice ne produiſit rien. L'innocente Jeanne n'avoit point de crimes à confeſſer. L'expédient d'altérer ſa confeſſion & ſes réponſes étoit beaucoup plus ſûr.

Des témoins dépoſent qu'ils ont eu lieu de ſoupçonner que l'évêque de Beauvais, dans le dépit de ne pouvoir convaincre la pucelle d'aucun crime, avoit voulu l'empoiſonner. Il faut avouer que cette idée eſt peu vraiſemblable; ç'eût été mal répondre aux vues des Anglois, & mal ſervir leur vengeance.

Jean de Luxembourg-Ligny, qui avoit ſi lâchement vendu cette reſpectable fille, eut la nouvelle lâcheté d'aller la voir dans la priſon, accompagné des comtes de Warwick & de Stafford. Par une lâcheté peut-être plus grande encore, il voulut lui perſuader qu'il venoit pour traiter de ſa rançon avec les Anglois: ſans daigner lui faire de reproches, elle ſe contenta de lui répondre : *Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je ſais bien que ces Anglois me feront mourir, croyant qu'après ma mort ils gagneront le royaume de France; mais ils n'auront pas ce royaume.*

Irrité de cette prophétie, Stafford s'emporta juſqu'à tirer l'épée contre une femme ſans défenſe; il alloit la tuer, ſi le comte de Warwick ne l'avoit retenu. La pucelle déclara qu'un très-grand ſeigneur d'Angleterre l'avoit voulu violer dans ſa priſon. Nous n'avons point d'éclairciſſemens ſur cette infâme particularité. La manière dont quelques hiſtoriens s'expriment, ſembleroit indiquer le duc de Bedfort. Il faut l'avouer, toute la conduite connue de ce prince ſemble réclamer contre un tel ſoupçon. Mais le trait ſuivant eſt atteſté.

On fit viſiter la pucelle; l'objet de cette viſite étoit l'opinion reçue qu'une ſorcière ne pouvoit être vierge, & cette opinion même nous avertit que le grand ſeigneur anglois déſigné dans la plainte de la pucelle, pouvoit avoir eu un motif plus exécrable que l'incontinence. Quoiqu'il en ſoit, le fait atteſté eſt que le duc de Bedfort vit cet examen d'une chambre voiſine, par le moyen d'une ouverture pratiquée dans le mur.

Jeanne, dans ſa priſon, étoit chargée de fers; & de plus, attachée avec une chaîne pendant la nuit; ſes gardes, ſes juges ne ceſſoient de lui prodiguer l'inſulte & l'outrage; le promoteur, qu'on nommoit *Bénédicité*, ne lui parloit jamais qu'en l'appellant hérétique, infâme, &c.

Maſſieu, curé de ſaint Candide de Rouen, l'un des greffiers, étoit chargé de la conduire devant les juges, il lui permettoit de s'arrêter en paſſant devant la chapelle du château, pour y faire ſa prière. Le promoteur le ſut, & reprocha durement à Maſſieu cette foible indulgence. *Truand*, lui dit-il, *qui te fait ſi hardi d'approcher cette P..... excommuniée, de l'égliſe, ſans licence? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras ni lune, ni ſoleil d'ici à un mois, ſi tu le fais plus.*

Jeanne ſuccomba enfin à l'horreur de ſa ſituation, & fut dangereuſement malade. Le duc de Bedfort, le cardinal de Wincheſtre, le comte de Warwick lui donnèrent deux médecins, auxquels ils recommandèrent inſtamment d'employer toutes les reſſources de leur art pour empêcher qu'elle ne mourût de ſa maladie, ajoutant que le roi d'Angleterre l'avoit achetée trop cher pour n'avoir pas la ſatisfaction de la faire brûler; que l'évêque de Beauvais connoiſſoit ſur ce point les intentions du roi, & que dans cette vue, il preſſoit avec la plus grande ardeur l'inſtruction du procès. Ces étranges aveux ſont atteſtés par la dépoſition des médecins.

L'évêque de Beauvais, pour accélérer le juge-

ment, vouloit faire donner la queſtion à Jeanne, toute malade qu'elle étoit; il fit expoſer à ſes yeux l'appareil des tortures. Jeanne proteſta d'avance, & jura de déſavouer après la queſtion, tous les aveux contraires à la vérité, ſi la violence des douleurs en arrachoit de tels à ſa foibleſſe. La crainte qu'elle ne mourût à la queſtion, fut le ſeul motif qui la lui fit épargner

Avant ſon jugement, on la conduiſit à la place du cimetière de l'abbaye de ſaint Ouen de Rouen. Un docteur, nommé Guillaume Erard, prononça, ſous le titre de *prédication charitable*, un diſcours rempli d'invectives contre elle & contre le roi de France. *C'eſt à toi, Jeanne, que je parle*, s'écrioit-il, *& te dis que ton roi eſt hérétique & ſchiſmatique.*

Jeanne ne répondit rien ſur ce qui ne concernoit qu'elle. Quand elle entendit inſulter le roi, elle interrompit le prédicateur: *Par ma foi, Sire*, lui dit-elle, *révérence gardée, je vous oſe bien dire & jurer ſur peine de ma vie, que mon roi eſt le plus noble chrétien de tous les chrétiens, & n'eſt point tel que vous dites.*

Qui ne ſeroit touché de ce témoignage d'amour & de zèle pour un roi indifférent, qu'elle avoit ſi bien ſervi, & qui la laiſſoit périr ſi miſérablement!

On vouloit tirer d'elle un aveu. On la preſſa d'abjurer. Elle dit qu'elle ne ſavoit point ce que ce terme ſignifioit. Puis, quand on le lui eut expliqué, elle ſe reſſouvint du conſeil d'Iſembart: *Je m'en rapporte*, dit-elle, *à l'égliſe univerſelle, qu'elle juge ſi je dois abjurer. Tu abjureras préſentement*, lui cria Erard, *ou tu ſeras arſe.* En même temps on lui montroit l'exécuteur qui l'attendoit à l'extrémité de la place avec la charette toute prête pour la conduire au bucher. Le greffier s'approcha, & lui lut un modèle d'abjuration, qui contenoit ſeulement une promeſſe de ne plus porter les armes, de laiſſer croître ſes cheveux, & de quitter l'habit d'homme; il falloit ſigner cet écrit ou mourir; elle ſigna: mais par une ſupercherie digne de ces monſtres, il ſe trouva qu'elle avoit ſigné un autre écrit, où elle ſe reconnoiſſoit diſſolue, hérétique, ſchiſmatique, idolâtre, ſéditieuſe, invocatrice des démons, ſorcière, &c. toutes les qualifications les plus incompatibles y avoient été accumulées. C'eſt l'uſage. Sur cet aveu eſcroqué, l'évêque de Beauvais prononça le jugement qui la condamnoit, ſelon le ſtyle de l'inquiſition, à une priſon perpétuelle, *au pain de douleur & à l'eau d'angoiſſe.* Le comte de Warwick reprocha aux juges la douceur de ce jugement, les Anglois trouvoient que ces juges iniques n'avoient pas gagné l'argent qu'ils avoient reçu, puiſque Jeanne échappoit au ſupplice: *Ne vous embarraſſez pas*, dit un des juges, *nous la rattraperons bien.*

L'écrit qu'elle avoit ſigné, contenoit, comme celui qu'on lui avoit lu, la promeſſe de quitter pour jamais l'habit d'homme. La nuit, les gardes enlevèrent les vêtemens de femme qui étoient ſur le lit de Jeanne, & y mirent un habit d'homme. Elle repréſenta aux gardes la défenſe qui lui avoit été faite de mettre un tel habit: ils lui répliquèrent brutalement qu'elle n'en auroit point d'autre. Elle prit le parti de reſter au lit; elle y reſta juſqu'à midi. Forcée enfin de ſe lever, du moins pour un moment, la pudeur lui fit prendre les ſeuls vêtemens qui fuſſent à ſa diſpoſition. Des témoins apoſtés entrent auſſi-tôt & conſtatent la tranſgreſſion. Pierre Cauchon, tranſporté de joie du ſuccès de ſon artifice, dit au comte de Warwick, en éclatant de rire: *C'en eſt fait, nous la tenons.* Elle eſt livrée comme relapſe au bras ſéculier, & envoyée au bucher. L'évêque de Beauvais voulut encore en ce moment l'obliger de ſe rétracter ſur l'article des révélations. *Or ça, Jeanne*, lui dit-il, *vous nous avez toujours dit que vos voix vous diſoient que vous ſeriez délivrée.* (Nous avons vu pourtant qu'elle avoit refuſé de répondre ſur cet article.) *Vous voyez maintenant comme elle vous ont déçue; dites-nous-en la vérité.* Jeanne perſiſta: *Soit bons, ſoit mauvais eſprits*, dit-elle, *ils me ſont apparus. Quant à ma délivrance, l'état où vous me voyez vous juſtifie, & je n'eſpère rien.* Cependant en allant au ſupplice, elle s'écrioit quelquefois: *Ah! Rouen, Rouen, ſeras-tu ma dernière demeure?* Mot qui ſembloit annoncer encore un reſte d'eſpérance.

Pluſieurs hiſtoriens ont trouvé beau de donner à Jeanne, au moment de ſa mort, une conſtance plus qu'héroique & un enthouſiaſme prophétique; ce n'étoit pas la peine d'altérer la vérité pour diminuer l'intérêt par cet étalage d'une inſenſibilité ſtoïque. Les monumens atteſtent que Jeanne eut, dans ce terrible moment, toutes les foibleſſes de la nature: & elle n'en eſt que plus intéreſſante. Elle pleura beaucoup, mais ne ſe permit que de douces plaintes, ſans emportemens, ſans bravades, ſans injures. Malgré les imputations odieuſes & les qualifications infamantes qu'on liſoit ſur la mitre dont ſa tête étoit couverte, & ſur un grand tableau placé en face du bucher, le peuple fondoit en larmes, & eût voulu la délivrer; le bourreau pleuroit & trembloit. L'évêque de Beauvais lui-même, ce tigre, ſe ſentit attendri, lorſque Jeanne lui dit avec douceur: *Vous m'aviez promis de me rendre à l'égliſe, & vous me livrez à mes ennemis!* Il rougit d'avoir pu connoître la pitié, il dévora des pleurs, reſte d'humanité que ſon cœur féroce n'avoit pu dépouiller entièrement, mais qu'il déſavouoit. Quelques juges, honteux d'avoir prêté leur miniſtère à tant d'injuſtices, s'étoient retirés. Un d'eux, nommé André Marguerye, ayant ouvert un avis qui pouvoit ſauver la pucelle (c'étoit de lui demander quels motifs l'avoient portée à reprendre l'habit d'homme.) il penſa lui en coûter la vie. Ceux de ces mêmes juges qui laiſſèrent échapper quelques marques de repentir, eurent peine à éviter eux-mêmes le ſupplice; deux d'entr'eux furent arrêtés, & n'obtinrent leur grace qu'en ſe ſoumettant

à la honte d'une rétractation publique. Après l'exécution, le boureau vint trouver les deux religieux dominicains qui avoient aſſiſté Jeanne à la mort: il leur dit en pleurant, qu'il ne croyoit pas que Dieu lui pardonnât jamais le tourment qu'il avoit fait ſouffrir à cette ſainte fille, (ce furent ſes termes) & que jamais il n'avoit tant craint de faire une exécution.

Un ſecrétaire du roi d'Angleterre cria tout haut: *Nous ſommes tous perdus & déshonorés par ce ſupplice affreux d'une femme innocente.*

Comme on vouloit qu'il ne pût reſter aucun doute ſur la mort de la pucelle, (14 Juin 1431) on l'avoit élevée ſur un échaffaut de plâtre, afin qu'elle fût diſtinctement apperçue de tout le peuple. Cette précaution rendit ſes tourmens beaucoup plus longs, parce que les flammes ne pouvoient qu'à peine l'atteindre. Pendant toute la durée du ſupplice, à travers les cris de douleur que la violence des tourmens lui arrachoit, on n'entendit ſortir de ſa bouche que le nom de *Jéſus*. Le cardinal de Wincheſtre fit jetter ſes cendres dans la Seine.

Charles VII fit revoir le procès, & réhabiliter la mémoire de Jeanne, (jugement du 7 juillet 1456) réparation dont la gloire de cette guerrière n'avoit pas beſoin, mais qui étoit néceſſaire à la gloire de Charles lui-même.

Le juges qui avoient condamné la pucelle, devinrent un objet d'exécration pour les François, & de mépris pour les Anglois; on les montroit dans les rues, on les évitoit avec horreur. Louis XI jugea que ſon père n'avoit pas aſſez fait en caſſant leur ſentence, il leur fit faire leur procès; la plupart étoient morts, mais il en reſtoit deux qui ſubirent la peine du talion.

Jeanne d'*Arc* avoit été annoblie avec toute ſa famille, par Charles VII; elle l'étoit aſſez par ſes exploits. Les lettres de nobleſſe comprennent également les mâles & les femelles à perpétuité. Ce privilège en faveur des femmes de la famille de Jeanne, a ſubſiſté juſqu'au commencement du dernier ſiècle. En 1608, Lude le Maire, qui deſcendoit par ſa mère de la famille de Jeanne d'*Arc*, fit enregiſtrer ſes lettres d'annobliſſement. Six ans après, la nobleſſe fut bornée aux ſeuls deſcendans de mâle en mâle. Il faut préſumer qu'on eut de bonnes raiſons pour reſtreindre ainſi ce privilège; cependant comme il devoit ſon origine à la valeur d'une femme, il paroiſſoit aſſez naturel qu'il pût être communiqué par les femmes.

La précaution qu'on avoit priſe d'exécuter Jeanne d'*Arc* en plein jour, & de la tenir élevée, pour qu'elle fût bien vue de tout le peuple, n'empêcha pas qu'après ſa mort il ne parût pluſieurs fauſſes Jeannes d'*Arc*. Une entre autres avoit une reſſemblance ſi marquée avec la pucelle, ou joua ſi bien ſon perſonnage, qu'elle trompa les frères mêmes de la pucelle. On ſait qu'à la faveur de cette impoſture, elle épouſa un gentilhomme de la maiſon des Armoiſes; elle reçut à Orléans les honneurs dus à la libératrice de la ville.

Une autre trompa encore la reconnoiſſance des Orléanois; mais ſa fourberie ayant été découverte, elle fut expoſée à Paris, aux regards du peuple, ſur une pierre de marbre, qui étoit alors au bas des grands dégrés du palais.

Ces deux premières ſe diſoient échappées au ſupplice par des moyens plus ou moins merveilleux.

Il en vint une troiſième, qui, en convenant du ſupplice & de la mort, prétendoit avoir été reſſuſcitée. On dit que le roi prit la peine de la confondre lui-même, en lui demandant compte d'un ſecret réel ou chimérique, qu'il diſoit n'avoir été connu que de lui & de la pucelle. Ce prétendu ſecret n'étoit point entré dans les inſtructions de cette femme; ce qui prouve que du vivant de la pucelle il n'en avoit pas été queſtion; car ſi le roi eût déclaré du vivant de Jeanne d'*Arc*, comme on le prétend, qu'elle avoit ſu par révélation un ſecret connu de lui ſeul, quelle femme eût oſé prendre ſur elle de jouer ce perſonnage? Celle-ci, déconcertée par une queſtion qu'elle n'avoit pas prévue, ſe jetta aux pieds du roi, lui demanda grace, & l'obtint.

Ce que nous avons rapporté de Jeanne d'*Arc*, eſt le réſultat de ſon procès combiné avec le récit des hiſtoriens. Ces deux ſources, les ſeules où il ſoit poſſible de puiſer, ſe ſentent ſûrement beaucoup de l'enthouſiaſme qu'inſpira de ſon temps cette fille ſingulière. La philoſophie peut en retrancher ce qu'elle voudra; elle peut modifier les faits par les circonſtances, & les témoignages hiſtoriques par les vraiſemblances; elle peut partager plus également entre la pucelle & les généraux de Charles VII la gloire des exploits de ce temps, ou même n'attribuer qu'à ces derniers le plan & la conduite des opérations, & regarder la pucelle comme n'ayant été qu'un inſtrument entre les mains de la politique; cet inſtrument du moins fut bien actif & bien efficace. Peut-être en tout, ce phénomène hiſtorique eſt-il inexpliquable. La condition, le ſexe, l'âge, les vertus, la piété, la valeur, la bonne conduite, les ſuccès de ce vengeur inattendu de Charles VII offrent un enſemble où le merveilleux domine, quelque effort qu'on faſſe pour l'écarter, ou pour l'affoiblir. S'il falloit abſolument expliquer ce merveilleux, nous l'expliquerions par le vertueux & ſublime enthouſiaſme qui animoit la pucelle, par l'idée répandue parmi les François, qu'elle étoit inſpirée, & parmi les Anglois, qu'elle étoit magicienne. Ce dernier point eſt prouvé par la lettre du duc de Bedfort que nous avons rapportée. On ſent combien une pareille idée étoit naturelle dans le temps dont il s'agit, & quel effet prodigieux elle devoit produire.

ARCADIUS & HONORIUS, (*Hiſt. de l'Empire d'Orient.*) furent aſſociés à l'empire par le teſtament de Théodoſe *le Grand*, leur père. Leur jeu-

neſſe fit craindre qu'ils ne fuſſent encore trop foibles pour ſoutenir le poids des affaires, & leur pére trop prévoyant, leur nomma à chacun un tuteur pour les inſtruire dans l'art de gouverner. Le malheur des ſouverains eſt de donner leur confiance à leurs flatteurs. *Arcadius* fut mis ſous la tutelle de Rufin, & Honorius ſous celle de Stilicon. On partagea l'empire pour éviter les haines qui naiſſent de la rivalité du pouvoir. Conſtantinople fut le ſiége où *Arcadius* établit ſa domination qui s'étendit ſur tous les peuples de l'Orient : Rome, ſous Honorius, redevint la capitale des nations de l'Occident & du ſeptentrion. Chacun content de ſon partage, ſembloit promettre à la terre un calme durable, ſi les tuteurs ambitieux ſe fuſſent reſſerrés dans les bornes de leur devoir. Rufin, que l'habitude de commander dégoûtoit de la vie privée où la majorité de ſon pupille alloit le condamner, crut devoir ſe rendre néceſſaire, en replongeant l'état dans la confuſion. Les richeſſes qu'il avoit accumulées par ſes exactions, lui ſervirent à préparer l'invaſion d'Alaric, roi des Goths dans l'Italie, & il eut l'adreſſe de lui perſuader qu'*Arcadius* intimidé par ſes armes, abdiqueroit ſans effuſion de ſang un empire que ce tuteur parjure ambitionnoit pour lui. La conjuration fut découverte, & les ſoldats indignés lui tranchèrent la tête, qui fut envoyée à Conſtantinople, où elle fut expoſée ſur une des portes de cette capitale, pour prévenir la tentation de ceux qui auroient voulu lui reſſembler.

(Abſtulit hunc tandem Rufini pœna tumultum,
Abſolvitque deos.

CLAUDIEN.)

Le gouvernement de l'Afrique, qui étoit de la dépendance d'Honorius, étoit confié à Gildon, qui voulut en envahir la ſouveraineté ; mais ce gouverneur infidèle ayant trempé ſes mains dans le ſang de ſes neveux, attira ſur lui les armes de leur père Marellus, qui le vainquit & le fit étrangler. Marellus, fier de ſa victoire, regarda l'Afrique comme ſon héritage. Honorius, qui tailla ſon armée en pièces, le traita en rebelle. Stilicon, beau-père d'Honorius, eut l'ambition de placer ſon fils ſur le trône, & pour y réuſſir, il ſuſcita des ennemis à ſon gendre juſqu'aux extrémités du nord. Les Suèves, les Vandales & les Allemands firent une irruption dans l'Italie avec une armée de deux cents mille hommes, ſous la conduite de Radaguſe. Ce chef de brigands, plus propre à piller qu'à combattre, fut vaincu & jetté dans une priſon où il fut étranglé. Son armée ſe réunit & élut pour chef Alarie qui l'an 411 ſe rendit maître de Rome. Le perfide Stilicon ne jouit pas du fruit de ſon crime, ſa trahiſon fut découverte, & il fut condamné à la mort avec ſon fils. Honorius fut dans la ſuite plus réſervé à donner ſa confiance. Son régne qui avoit été ſi orageux devint plus tranquille ; il mourut à Rome, & laiſſa ſes états à ſon fils Théodoſe, (*T—N.*)

ARCÉSILAS, (*Hiſt. anc.*) diſciple & ſucceſſeur de Crantor, dans l'école platonique, forma la ſecte appellée *la ſeconde académie*. Ses principes étoient ceux du pyrroniſme. On a retenu de lui quelques mots & quelques traits. Horace préféroit Homère pour la philoſophie même à Chryſippe & à Crantor : ſoit qu'*Arcéſilas*, quoique diſciple de Crantor, eût penſé d'avance comme Horace, ſoit qu'il n'aimât Homère que comme poëte, il ne pouvoit ſe laſſer de le lire ; il ne l'appelloit que *ſes amours*. Il diſoit *que la mort étoit le ſeul mal qui ne chagrinât que dans l'abſence*. On obſervoit devant lui qu'on voyoit beaucoup de philoſophes abandonner leurs ſectes pour celle d'Epicure, & qu'on ne voyoit point d'épicurien abandonner la ſecte d'Epicure pour une autre. *C'eſt*, dit-il, *que d'un homme on fait aiſément un eunuque, & que d'un eunuque on ne ſauroit faire un homme*. Malgré une condamnation ſi forte de l'épicuriſme, *Arcéſilas* mourut en épicurien, c'eſt-à-dire d'un excès d'intempérance, ce fut vers l'an 300 avant Jéſus-Chriſt. Il avoit 75 ans ; il étoit né à Pitane en Eolide.

ARCHELAUS, (*Hiſt. anc.*) Ce nom a été celui de pluſieurs perſonnages aſſez célèbres en différens pays, en différens temps, & dans différentes conditions.

1°. ARCHELAUS, (*Hiſt. de Lacédém.*) roi de Sparte, régna pendant ſoixante ans ; l'hiſtoire ne nous a tranſmis rien de mémorable touchant ce prince, qui ne nous eſt connu que par la conquête d'Egis, ville frontière de Laconie, qui s'étoit liguée avec les Arcadiens, alors en guerre avec Sparte ; il régna conjointement avec Charillas, qui ne nous eſt connu que de nom. (*T—N.*)

2°. ARCHELAUS, (*Hiſt. de Macédoine.*) fils naturel de Perdiccas, s'empara de la couronne de Macédoine, après avoir fait mourir les héritiers légitimes. Cet uſurpateur fut un grand prince, du moins ce fut un tyran qui eut de la grandeur ; il rendit ſon royaume floriſſant, il protégea les lettres, il appella Socrate à ſa cour ; mais Socrate n'y vint point, la tyrannie l'effraya. *Archelaüs* fut aſſaſſiné vers l'an 399 avant J. C.

ARCHELAUS. (*Hiſt. d'Egypte.*) Après l'expulſion de Ptolomée Auletes, ſa fille Berenice fut élevée ſur le trône d'Egypte qu'elle n'ambitionnoit pas, & ce fut pour adoucir le poids des affaires qu'elle épouſa *Archelaüs*, grand-prêtre de Comane, dans le Pont. Ce n'étoit point un ſpectacle rare en Egypte, de voir le ſceptre dans les mains d'un miniſtre de l'autel. Aſſocié au gouvernement, il montra qu'il poſſédoit tous les talens qui conſtituent le grand capitaine & le politique le plus raffiné. Les temps étoient orageux, & il falloit des mains habiles pour diriger les rênes d'un empire agité par tant de tempêtes.

Gabinius, ſous prétexte de rétablir Auletes, s'en approprioit les plus riches dépouilles. *Archelaüs* oſa

s'oppoſer à la fortune des Romains. Il leva une nombreuſe armée. Mais les Egyptiens amollis par les délices, ſecondèrent mal ſa valeur & ſa prudence. Tremblans & ſans diſcipline, ils ne ſavoient ni combattre ni obéir. Toutes les fois que la néceſſité leur preſcrivoit de ſe retrancher, ils refuſoient de remuer la terre pour s'en faire un rempart, alléguant qu'un peuple libre & guerrier ne devoit point s'avilir par un travail qui ne convenoit qu'à des eſclaves. *Archelaüs*, général d'une multitude ſans courage & ſans diſcipline, eut aſſez de confiance pour en venir aux mains avec Antoine & Gabinius. Il déploya toutes les reſſources d'un génie fait pour la guerre, mais étant mal ſecondé, il tomba percé de coups. Antoine, qui honoroit le mérite juſque dans ſes ennemis, lui fit rendre les honneurs funébres. (*T—N.*)

Cet *Archelaüs* étoit fils d'un autre *Archelaüs*, général des armées de Mithridate, & il eut pour petit-fils :

4°. ARCHELAUS, (*Hiſt. rom.*) qui fut fait roi de Cappadoce par Marc-Antoine, & qui le ſecourut contre Auguſte à la bataille d'Actium : Auguſte lui pardonna ; mais Tibère, pour de bien moindres ſujets, le fit périr en priſon la ſeiziéme année de *J. C.*

5°. ARCHELAUS, (*Hiſt. des Juifs.*) fils d'Hérode le Grand, lui ſucceda dans le royaume de Judée, non ſous le titre de roi, mais ſous celui d'ethnarque, que lui accorda Auguſte, avec la moitié ſeulement des états dont ſon père avoit joui, lui promettant qu'il lui accorderoit la royauté, s'il s'en rendoit digne. Mais il gouverna la Judée avec tant de violence & de cruauté, que les Juifs ſe révoltèrent contre lui, & portèrent leurs plaintes à Auguſte, qui le fit venir à Rome pour répondre aux accuſations formées contre ſon adminiſtration. Il ne put ſe juſtifier. Auguſte le relégua à Vienne dans les Gaules, où *Archelaüs* finit ſes jours. (*A. R.*)

6°. ARCHELAUS eſt encore le nom d'un philoſophe grec, diſciple d'Anaxagore, & qui eut l'honneur d'avoir Socrate pour diſciple. Il vivoit vers l'an 444 avant *J. C.*

7°. D'un célèbre ſculpteur de l'Ionie, qui vivoit, à ce qu'on croit, du temps de l'empereur Claude. Il fit en marbre l'apothéoſe d'Homère. Ce monument, l'un des plus beaux de l'antiquité, fut trouvé en 1658 dans une terre appartenante aux princes Colonnes, & où l'on prétend que l'empereur avoit une maiſon de plaiſance. Le P. Kircher, Cuper, Spanheim & d'autres antiquaires ont donné la deſcription & l'explication de ce monument.

8°. D'un évêque de Méſopotamie, qui diſputa l'an 277 contre Manès. Les actes de cette conférence exiſtent encore dans une traduction latine.

ARCHIAS, (*Hiſt. anc.*) Poëte grec, connu par le plaidoyer que Cicéron fit pour ſa défenſe.

ARCHICAMERIER *ou* ARCHICHAMBELLAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de l'empire d'Allemagne, qui n'a pas les mêmes fonctions que le grand-chambellan en France, & dont la dignité n'eſt, à proprement parler, qu'un titre d'honneur.

L'électeur de Brandebourg eſt *archichambellan* de l'empire, comme il eſt porté par la bulle d'or, & en cette qualité il porte le ſceptre devant l'empereur & marche à la gauche de l'électeur de Saxe. Dans le feſtin qui ſuit l'élection de l'empereur, il eſt à cheval comme les autres électeurs, porte un baſſin & une aiguière d'argent avec une ſerviette ſur le bras, pour donner à laver à ce prince : ce n'eſt guére qu'en cette occaſion qu'il exerce les fonctions de ſa charge, & même il peut être ſuppléé par un vice-gérent, qui eſt le prince d'Hohenzollern, auſſi de la maiſon de Brandebourg. Heiſſ, *Hiſt. de l'Emp.* (*A. R.*)

ARCHICHANCELIER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) *grand chancelier* ; c'étoit anciennement le chef des notaires, c'eſt-à-dire des ſecrétaires d'état.

On trouve cet office établi en France ſous les rois de la première & de la ſeconde race, & enſuite ſous les empereurs. Comme ils avoient trois différens gouvernemens ; ſavoir, l'Allemagne, l'Italie & le royaume d'Arles, ils avoient trois *archichanceliers*, ce qui ſubſiſte encore en Allemagne ; l'archevêque de Mayence eſt *archichancelier* d'Allemagne ; celui de Cologne l'eſt de l'Italie, & celui de Trèves a le titre d'*archichancelier* d'Arles.

Bern. de Mallincrot, dans ſon traité *de Archicancellariis Imp. rom.* montre que ces trois archevêques furent *archichanceliers* avant que d'être électeurs. On trouve auſſi dans l'hiſtoire des *archichanceliers* de Bourgogne, que ce titre fut donné par l'empereur Frédéric I à l'archevêque de Vienne.

Des trois électeurs *archichanceliers* de l'empire, celui de Trèves & celui de Cologne n'ont aucune fonction ; l'électeur de Mayence ſeul en fait les fonctions, ce qui rend ſa dignité très-conſidérable ; car en cette qualité il eſt le doyen perpétuel des électeurs & le garde de la matricule de l'empire. Il a inſpection ſur le conſeil aulique, ſur la chambre impériale de Spire, & en cas de vacance du ſiége impérial, le droit de convoquer les diètes d'élection. Non ſeulement il a en ſa poſſeſſion les archives de l'empire, pour ce qui concerne l'Allemagne, mais encore tous les diplômes, titres & papiers des affaires d'Italie. Il a à la cour impériale un vice-chancelier qui garde ces archives, & en délivre des expéditions. L'abbé de Fulde a auſſi le titre d'*archichancelier* de l'impératrice, qui lui fut confirmé par l'empereur Charles IV en 1368. Heiſſ, *hiſt. de l'Emp.* (*G*)

ARCHIDAME, (*Hiſtoire de Lacédémone.*) *ou* ARCHIDAMAS. Il y a eu deux rois de ce nom, célèbres à Sparte : le premier monta ſur le trône de Sparte au milieu des calamités publiques. Athènes avoit repris ſa ſupériorité, l'état étoit déchiré de factions. Un tremblement de terre bouleverſa toute la Laconie, qui reſta preſque ſans habitans. Les Ilotes, ennemis ſecrets des Lacédémoniens, qui

les traitoient en eſclaves, profitèrent de cette déſolation pour ſe venger de leurs maitres inſolens. Les Meſſéniens qui avoient une origine commune avec ces peuples opprimés, leur envoyérent du ſecours pour les relever de leur dégradation. Cette guerre n'offrit que des ſcènes d'atrocité. Les Ilotes vouloient exterminer juſqu'au dernier des Lacédémoniens. Mais malgré la ſupériorité de leur nombre, ils furent contraints de ſe retirer à Itome en Meſſénie, d'où ils firent des courſes ſur le territoire de Lacédémone. Les Spartiat s implorèrent l'aſſiſtance des Athéniens, qui furent aſſez généreux pour oublier qu'ils avoient été offenſés; mais ces nouveaux alliés devinrent bientôt ſuſpects, & cet outrage fait à leur fidélité les rendit ennemis de ceux dont ils s'étoient offerts d'être les libérateurs. Il s'éleva une guerre ſanglante qui partagea la Grèce. Les Spartiates & les Athéniens embraſſèrent chacun un parti différent. Le début en fut heureux pour Athènes, mais la fortune, à force de la favoriſer, multiplia ſes ennemis. Toute la Grèce ſe ſouleva contre elle. *Archidame* fut choiſi pour être le pacificateur de la Grèce & l'arbitre des différends. Mais les eſprits étoient trop aigris pour concourir à ſes vues pacifiques. Il fallut reprendre les armes, & toutes les villes regardèrent les Spartiates comme leurs libérateurs. *Archidame* laiſſe trente mille hommes pour la défenſe de la Laconie, & entre à la tête de ſoixante mille dans l'Attique. La Grèce n'avoit jamais mis ſur pied une armée auſſi formidable. *Archidame*, avant de commencer les hoſtilités, députe un ſpartiate aux Athéniens, mais ils refuſèrent de l'entendre juſqu'à ce que les ennemis euſſent mis bas les armes. L'Attique fut dévaſtée, ſans que les Athéniens, renfermés dans leurs villes, fiſſent aucun mouvement. Tranquilles dans leurs murailles, leurs armées les vengeoient dans le Péloponèſe, & ravageoient cette riche contrée. L'année ſuivante n'offrit encore que des ſcènes de déſolation: nul parti ne remporta des avantages déciſifs; mais la peſte épuiſa les Athéniens, qui abaiſsèrent leur fierté, & demandèrent la paix. *Archidame* ſe ſouvenant de la réception faite à ſon député, répondit qu'il ne ſavoit point pardonner quand on le forçoit de punir; la guerre fut continuée avec fureur. Les Platéens, alliés des Athéniens, furent aſſiégés & obligés de ſe rendre après deux ans de réſiſtance. *Archidame* les abandonna aux vengeances des Thébains, leurs implacables ennemis. Tous furent égorgés par ces vainqueurs barbares avec les Athéniens qui ſe trouvérent dans leur ville. *Archidame* mourut l'an 426 avant Jéſus-Chriſt. (*T--N.*)

(Le ſecond ARCHIDAME, digne fils & digne ſucceſſeur d'Agéſilas le Grand, remporta pluſieurs victoires ſur les ennemis de Sparte, & mourut en combattant pour la patrie. On a de lui des mots pleins ou de grandeur ou de philoſophie. On lui demandoit juſqu'où s'étendoit le domaine des Lacédémoniens? *Par-tout*, répondit-il, *où ils peuvent étendre leurs lances*; mot qui a dû paroître ſublime à des peuples guerriers, mais qui peint un peuple conquérant & uſurpateur, l'ennemi né de tous ſes voiſins. Le mot ſuivant eſt moins ſpartiate & plus philoſophique. On lui diſoit que Philippe, roi de Macédoine, s'enorgueilliſſoit du ſuccès de ſes armes: *Qu'il regarde*, dit-il, *ſon ombre au ſoleil, il ne la trouvera pas plus grande après la victoire.*)

ARCHIDAMIE, (*Hiſt. anc.*) femme ſpartiate, fut l'honneur de ſon ſexe, & mérita d'avoir une place parmi les défenſeurs de la patrie. Pyrrhus, roi d'Epire, aſpirant à la domination de la Grèce, aſſiégeoit Sparte alors preſque ſans défenſe; il fut arrêté que pour ſe débarraſſer des bouches inutiles, on enverroit les femmes en Candie. Cette réſolution parut flétriſſante à *Archidamie*. Elle ſe tranſporta dans la ſalle du conſeil, tenant en ſa main une épée nue, & ſe chargeant de venger l'honneur des femmes, elle reprocha à ceux qui avoient opiné contre elles, l'injuſtice de les avoir crues aſſez lâches pour ſurvivre à la ruine de la patrie. Cette fermeté courageuſe fit révoquer la délibération. *Archidamie*, à la tête des femmes, ſe joignit aux vieillards débiles, & tous travaillèrent à l'envi aux tranchées qu'on formoit vis-à-vis du camp ennemi. Lorſque l'ouvrage fut achevé, elles voulurent elles-mêmes armer les hommes, en les exhortant de défendre avec intrépidité le rempart qu'elles venoient d'élever, ou de mourir en ſpartiates. Les unes ſe précipitoient avec les ſoldats dans la mêlée; d'autres alloient leur chercher des flèches & des javelots; elles leur donnoient à boire & à manger, & remportoient ſur leurs épaules les bleſſés pour les faire panſer. Ce fut la valeur héroïque de ces femmes qui ſauva Sparte d'un joug étranger. Pyrrhus, forcé de lever le ſiège, avoua qu'il avoit été vaincu par des femmes. (*T--N.*)

ARCHIDAPIFER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) grand maître d'hôtel: c'eſt le nom d'un des grands officiers de l'empire. L'électeur de Bavière eſt revêtu de cette charge, qui lui a été conteſtée par les électeurs Palatins, ceux-ci prétendant qu'elle étoit annexée au palatinat; mais ils ſe ſont déſiſtés de cette prétention. Il faut diſtinguer cette charge de celle de grand maître d'hôtel de la maiſon de l'empereur, qui eſt la première de ſa cour. Sous celui-ci ſont les contrôleurs, les tréſoriers, les argentiers, les officiers de la bouche, les maîtres & autres officiers de cuiſine, d'échanſonnerie, de ſommellerie, de paneterie, de fruiterie, les pourvoyeurs, & les marchands qui en dépendent. Heiſſ. *hiſt. de l'Emp.* (*G*)

ARCHIDUC, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un duc revêtu d'une autorité, d'une prééminence ſur les autres ducs.

L'*archiduc* d'Autriche eſt celui dont les titres ſont les plus anciens. Il y a eu auſſi des *archiducs* de Lorraine & de Brabant.

L'Autriche fut érigée en marquiſat par Othon ou Henri I, & en duché par Frédéric I en 1156; mais

on ne ſait pas le temps où le nom d'*archiduché* lui a été donné. Les uns croient que ce fut Frédéric IV qui prit le premier le nom d'*archiduc* : d'autres, que ce nom fut accordé par Maximilien I en 1459, & qu'il annexa à cette qualité de très-grands priviléges : les principaux ſont que l'*archiduc* exerce toute juſtice dans ſon domaine, ſans appel; qu'il eſt cenſé recevoir l'inveſtiture de ſes états, après en avoir fait la demande par trois fois; qu'il ne peut être dépouillé de ſon état, même par l'empereur & les états de l'empire; que l'on ne peut conclure aucune affaire qui concerne l'empire ſans ſa participation; qu'il a le pouvoir de créer des comtes, des barons, & d'annoblir dans tous les états de l'empire, priviléges que n'ont point les autres ducs. Outre cela, dans les diètes de l'empire l'*archiduc* d'Autriche tient le directoire des princes, c'eſt-à-dire qu'il préſide à leur collège alternativement avec l'archevêque de Saltzbourg. Cette alternative ne ſe fait pas à chaque ſéance, mais à chaque changement de matière, ſans pourtant que l'un & l'autre quittent leur place pendant qu'on agite les propoſitions & qu'on eſt aux opinions : mais l'*archiduc* fait toujours l'ouverture de la diète. Heiſſ, *hiſt. de l'empire.* (*G*)

ARCHI-ECHANSON *ou* GRAND-ECHANSON, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dignité de l'empire. Le roi de Bohême, en qualité d'électeur, en eſt revêtu, & ſa fonction conſiſte, dans le feſtin qui ſuit l'élection d'un empereur, à lui préſenter la première coupe de vin; mais il n'eſt point obligé d'avoir en cette occaſion la couronne ſur la tête. Il a pour vicaire ou ſous-échanſon le prince héréditaire de Limbourg. Heiſſ, *hiſt. de l'empire.* (*G*)

ARCHILOQUE, (*Hiſt. anc.*) célèbre poëte ſatyrique grec, qu'on regarde comme l'inventeur des vers Iambes.

Archilochum *proprio rabies armavit Iambo.*

Il a conſervé une grande réputation & de talent, & de méchanceté : amoureux de la fille de Lycambe ou de ſa fortune, & furieux de ce que Lycambe, après la lui avoir promiſe, lui avoit préféré un rival plus riche, il fit, dit-on, contre le père & contre la fille des vers ſi atroces, qu'ils ſe pendirent de déſeſpoir. Il s'eſt peint lui-même fort peu avantageuſement dans les vers qui nous reſtent de lui, & qu'on trouve dans les poetes grecs, imprimés en deux volumes *in-fol.* à Genève 1606 & 1614. Il avoit fui dans une bataille en jettant ſon bouclier, comme fit depuis Horace, *relictâ non benè parmulâ*; & il en plaiſantoit plus lâchement encore : *J'ai perdu mon bouclier*, diſoit-il, *mais j'ai ſauvé ma vie; on n'en a qu'une, & il y a tant de boucliers!* Ses vers étoient auſſi licentieux que violens; Sparte en défendit la lecture à ſes citoyens, ſûr moyen peut-être de les faire lire, même à des Spartiates; on croit qu'*Archiloque* mourut aſſaſſiné. Il étoit de l'iſle de Paros; il étoit né vers l'an 664 avant J. C.

ARCHIMANDRITE, ſ. m. (*Hiſt. mod. eccléſ.*) Ce nom ſignifioit anciennement le *ſupérieur d'un monaſtère*, & revient à ce qu'on appelle préſentement un *abbé régulier.*

Covarruvias obſerve que ce mot ſignifie littéralement le *chef* ou le *guide d'un troupeau*, & dans ce ſens il peut convenir à un ſupérieur eccléſiaſtique, auſſi trouve-t-on dans l'hiſtoire ce nom quelquefois donné aux archevêques; mais dans l'égliſe grecque, il étoit & eſt encore particuliérement affecté au ſupérieur d'une abbaye ou monaſtère d'hommes.

M. Simon aſſure que ce mot eſt originairement ſyriaque, au moins ſa dernière partie, *mandrite*, qui dans un ſens éloigné ſignifie un *ſolitaire* ou un *moine*; la première eſt grecque, ἀρχὴ, *empire, autorité.*

Les abbés des monaſtères en Moſcovie, où l'on ſuit le rit grec, ſe nomment *archimandrites*, & les ſupérieurs des caloyers, ou d'autres moines répandus tant dans la Grèce moderne que dans les iſles de l'Archipel, portent auſſi le même titre.

ARCHIMARECHAL, ſ. m, (*Hiſt. mod.*) On nomme ainſi le grand maréchal de l'empire. L'électeur de Saxe eſt *archimaréchal* de l'empire, & en cette qualité il précède immédiatement l'empereur dans les cérémonies, & porte devant lui l'épée nue. Avant le dîner qui ſuit le couronnement de l'empereur, l'*archimaréchal* accompagné de ſes officiers, monte à cheval, & le pouſſe à toute bride dans un grand monceau d'avoine amaſſée dans la place publique, il en emplit une grande meſure d'argent qu'il tient d'une main, & qu'il racle de l'autre avec un racloir auſſi d'argent : enſuite de quoi il donne cette meſure au vice-maréchal ou maréchal héréditaire de l'empire, qui la rapporte à la maiſon de ville. Cette dernière charge eſt depuis long-temps dans la maiſon de Pappenheim. Heiſſ, *hiſt. de l'empire.* (*G*)

ARCHIMEDE, (*Hiſt. anc.*) ſyracuſain, parent d'Hiéron, roi de Syracuſe, & de plus, ſon ami, eût pu être un grand ſeigneur à la cour de ce roi, & être aujourd'hui abſolument ignoré, il préféra d'être un mathématicien habile, & ſon nom eſt immortel. C'eſt de lui qu'on a dit qu'en expliquant à Hiéron les effets des forces mouvantes, il lui diſoit : *Aſſignez-moi hors de l'univers un point d'où je puiſſe opérer, je ſoulèverai le ciel & la terre.*

Dic ubi conſiſtam, cælum terraſque movebo.

C'eſt de lui qu'on a dit qu'il avoit fait une ſphère de verre, dont les cercles ſuivoient avec régularité tous les mouvemens du ciel. Un orfèvre ayant mêlé du cuivre avec de l'or dans une couronne d'or qu'il avoit faite pour Hiéron, *Archimède*, par la ſeule force de ſon génie, trouva le ſecret alors

Digitized by Google

inconnu de découvrir & d'évaluer la fraude. Ayant fait cette découverte pendant qu'il étoit au bain, il en ſortit tout-à-coup tranſporté de joie & ne ſongeant plus qu'il étoit nud, en criant : *Je l'ai trouvé.* Lorſque Marcellus fit le ſiège de Syracuſe, *Archimède* brûla, dit-on, avec un miroir ardent, les vaiſſeaux de ce général romain, à une diſtance ſi conſidérable, qu'on s'étoit accoutumé à regarder ce fait comme chimérique & impoſſible, lorſque M. de Buffon en a démontré la poſſibilité, en donnant à un miroir ardent de ſa compoſition des effets plus conſidérables encore. Lorſque, malgré les talens & les efforts d'*Archimède*, Marcellus ſe fut rendu maître de Syracuſe, il voulut conſerver un homme de ce mérite & de cette réputation, il donna ordre de l'épargner, cet ordre fut mal exécuté, un ſoldat le tua ſans le connoître, ou par un mal entendu. *Archimède*, occupé alors à tracer des figures & à réſoudre un problème de géométrie, n'eut, dit-on, aucune connoiſſance du ſort de la ville ni du ſien. Marcellus honora du moins *Archimède* dans ſes parens, il lui fit conſtruire à lui-même un tombeau ſur lequel étoient repréſentés un cylindre & une ſphère. Cicéron, étant queſteur en Sicile, découvrit ce monument. Les Grecs, qui ſe réfugièrent en Italie, après la priſe de Conſtantinople, nous ont conſervé quelques traités d'*Archimède* dont les éditions les plus recherchées, ſont celle de Londres *in*-4°. 1675, mais ſur-tout celle de Paris, *in-fol* 1615. *Archimède* mourut vers l'an 208 avant J. C.

ENCYCLOPÉDIE
METHODIQUE.

HISTOIRE.

TOME PREMIER.

SECONDE PARTIE.

A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins;

A LIÈGE,

Chez PLOMTEUX, Imprimeur des États.

M. DCC. LXXXIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

Nous croyons devoir répéter que les articles qui n'ont abſolument aucune marque, ſont les ſeuls qui appartiennent en propre au Rédacteur actuel; ces articles forment à-peu-près les trois quarts de ce demi-volume.

Les articles de M. de Sacy portent ſon nom en toutes lettres.

Ceux de M. de Montigny ſont déſignés par ces deux lettres *M—y.*

Ceux de M. Turpin, par celles-ci : *T—n.*

Il y en a qui ſont déſignés par la lettre *G.* Ceux-là pourroient faire équivoque, ils ſont de M. Grunswald; d'autres le ſont par les lettres (*L. C.*); d'autres par différentes lettres ou marques.

Ceux qui ſont marqués d'une croix ✝ ſont d'un auteur qui n'eſt pas nommé.

Il y a encore quelques autres articles dont les auteurs ne ſont ni nommés ni indiqués, & qui ne ſont pas du rédacteur actuel. Quand ces articles étoient déja dans l'Encyclopédie ou dans le ſupplément, nous les diſtinguons par ces deux lettres (*A. R.*) c'eſt-à-dire, *article reſté.*

Quant aux nouveaux articles qui pourront nous être fournis, nous en nommerons les auteurs, s'ils veulent être nommés, ſinon nous indiquerons ces articles par ces deux lettres (*A. F.*)

Il eſt arrivé quelquefois que, quand deux ou trois articles avoient le même nom & rouloient à-peu-près ſur le même objet, nous avons cru que le lecteur les reconnoîtroit aiſément pour être de la même main, & nous nous ſommes contentés de mettre la marque au dernier article; il eût été plus exact de la mettre à tous, & déſormais nous prendrons ce ſoin.

Nous avons cru devoir uſer ſobrement du droit de faire des corrections aux articles conſervés; nous continuerons d'en uſer plus ſobrement encore; chaque écrivain a ſa manière, qui ne peut ſans inconvénient être altérée par une main étrangère.

Quand on croira devoir ajouter quelque choſe aux articles conſervés, ſoit pour les modifier, ſoit pour les contredire, on mettra ces additions

entre deux parenthèſes, ſoit au milieu de l'article & dans l'endroit même qu'on voudra modifier, ſoit à la fin de l'article. On en a uſé ainſi dans ce demi-volume.

Quant au plan qu'on a ſuivi dans ce Dictionnaire, il eſt mêlé des divers plans qui ont été expoſés dans le diſcours préliminaire ; on a pris un peu de chacun, aucun n'a été adopté excluſivement ; les exceptions ont été déterminées par le dégré d'importance des articles & par les autres circonſtances.

HISTOIRE.

ARCHIMINISTRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le premier miniſtre d'un prince ou d'un état. Charles-le-Chauve ayant déclaré Boſon ſon vice-roi en Italie, le fit auſſi ſon premier miniſtre, ſous le titre d'*archiminiſtre*. Ce mot eſt formé du grec ἀρχὸς, & du latin *miniſter*. *Chorier.* (*G*)

ARCHINTO, (OCTAVE) (*Hiſt. mod.*) ſavant antiquaire du ſeizième ſiècle, dont nous avons un recueil d'antiquités fort rare, mais difficile à indiquer, car il ne porte aucune indication de temps ni de lieu. Cet *Archinto* étoit d'une famille Milanoiſe, qui prétendoit deſcendre des rois Lombards.

ARCHI-TRÉSORIER, ſub. m. (*Hiſt. mod.*) ou *grand tréſorier de l'empire*, dignité dont eſt revêtu l'électeur Palatin. Cette dignité fut créée avec le huitième électorat en faveur du prince Palatin du Rhin: mais Frédéric V ayant été dépoſſédé de ſon électorat par l'empereur Ferdinand II, après la bataille de Prague, ſa charge fut donnée à l'électeur de Bavière: mais elle a été rendue à la maiſon palatine lorſqu'elle eſt rentrée en poſſeſſion d'une partie de ſes états par le traité de Weſtphalie. Au commencement de ce ſiècle, l'empereur Joſeph ayant mis l'électeur de Bavière au ban de l'empire, le priva de ſon électorat & de ſa charge de grand-maître d'hôtel, qu'il donna à l'électeur Palatin, revêtit de celle de grand tréſorier l'électeur d'Hanovre, qui fonde d'ailleurs ſon droit à cette charge ſur ce qu'il deſcend de Frédéric V. Mais la maiſon de Bavière ayant été rétablie dans ſes états & dans ſes droits, le Palatin conteſte à l'électeur d'Hanovre le titre de *grand tréſorier*, d'autant plus que celui-ci ne le tient qu'en vertu d'une diſpoſition particulière de l'empereur Joſeph, qui n'eſt point confirmée par la déciſion du corps germanique. Quoi qu'il en ſoit de ces droits, une des principales fonctions de l'*archi-tréſorier* de l'empire, le jour du couronnement de l'empereur, eſt de monter à cheval & de répandre des pièces d'or & d'argent au peuple dans la place publique. Heiſſ, *hiſt. de l'emp.* (*G*)

ARCHIVES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'anciens titres ou chartres qui contiennent les droits, prétentions, privilèges & prérogatives d'une maiſon, d'une ville, d'un royaume: il ſe dit auſſi d'un lieu où l'on garde ces titres ou chartres. Ce mot vient du latin *arca*, coffre, ou du grec ἀρχεῖον, dont Suidas ſe ſert pour ſignifier la même choſe: on trouve dans quelques auteurs latins *archarium*. On dit les *archives* d'un collège, d'un monaſtère. Les *archives* des Romains étoient conſervées dans le temple de Saturne, & celles de France le ſont dans la chambre des comptes. Dans le code on trouve qu'*archivum publicum vel armarium*, étoit le lieu *ubi acta & libri exponebantur*. Cod. *de fid. inſtrum. auth. ad l. æc XXX. quæſt. j.* (*H*)

ARCHIVISTE, ſ. m. garde des archives. *Voyez* ARCHIVES.

ARCHON, (LOUIS) (*Hiſt. mod.*) chapelain de Louis XIV, auteur d'une *hiſtoire de la chapelle des rois de France*, aſſez eſtimée. Paris, 1704 & 1711, deux vol. *in*-4.

ARCHYTAS de Tarente, (*Hiſt. anc.*) philoſophe pythagoricien célèbre, ſavant dans la géométrie & la méchanique. Un auteur mathématicien, nommé Eutocius, dit qu'il inventa la vis & la poulie, qu'il trouva la duplication du cube, & qu'il donna aux mathématiques leur plus grande utilité en les appliquant aux uſages de la vie. C'eſt lui qu'Horace appelle: *Maris & terræ numeroque carentis arenæ menſorem*, c'eſt lui qui eſt le principal interlocuteur dans le dialogue qui forme la vingt-huitième ode du premier livre. *Archytas* périt en effet dans un naufrage, comme Horace le rapporte; il fut trouvé mort ſur les côtes de la Pouille vers l'an 408 avant J. C. Porphyre nous a conſervé un fragment d'*Archytas*, qu'un danois, M. Jean Gramm, a traduit en latin.

ARDENS, adj. pl. (*Hiſt. mod.*) eſt le nom qu'on a donné à une eſpece de maladie peſtilentielle, qui fit autrefois beaucoup de ravage à Paris, & dans le royaume de France; & c'eſt de-là qu'eſt venu le nom de *ſainte Geneviève des ardens*; parce que cette maladie fut, dit-on, guérie par l'interceſſion de cette ſainte.

Il y avoit à Paris, proche l'égliſe métropolitaine, une petite paroiſſe ſous le titre de *ſainte Geneviève des ardens*, érigée en mémoire de ce miracle, & qu'on a détruite pour aggrandir l'hôpital des enfans trouvés. (*G*)

ARDSCHIR, c'eſt-à-dire, ASSUERUS ou ARTAXERCÈS, (*Hiſt. de Perſe.*) diſtingué par le nom ou ſurnom de *Babéghan*, premier roi de la dynaſtie des Saſſanides, mérite de vivre dans la mémoire, non parce qu'il eut le bonheur de reconquérir ſa couronne ſur un *Ardavan* qui l'avoit uſurpée, mais parce qu'il eſt du petit nombre des bons princes qui ont conſolé l'humanité, parce qu'il eut des vertus & des maximes utiles au genre humain, parce qu'il diſoit, *que le peuple eſt plus obéiſſant quand le roi eſt juſte ..... que le plus funeſte de tous les fléaux eſt un prince que l'homme de bien redoute, & dont le méchant eſpère*, parce que toujours attentif à proportionner les châtimens aux fautes, en donnant toujours quelque choſe à l'indulgence, ſa ſentence favorite étoit: *N'employez pas l'épée quand la canne ſuffit.*

Le cours ne fut pas long d'un empire ſi doux.

Il ne ne régna que quinze ans, depuis l'an 223 de J. C. juſqu'à l'an 238 qu'il mourut.

ARETAS I, (*Hiſt. des Arabes.*) chef ou roi d'une tribu des Arabes Nabatées ou Nabathéens. On ne ſait à quelle époque rapporter le commencement de ſon règne. Ayant été appellé par les habitans de Damas qui étoient en guerre contre les Juifs, il marcha à leur ſecours vers l'an 84 avant notre ère. Après avoir délivré Damas, il pourſuivit les Juifs juſques dans le centre de leur pays, & remporta ſur eux une fameuſe victoire, près d'un lieu nommé *Adida*. *Aretas* fit une ſeconde expédition en Judée, & prétendit contraindre Ariſtobule II, fils d'Alexandre Jannée, à rendre le ſceptre des Juifs à Hircan, frère aîné de ce prince. Son armée, compoſée de cinquante mille hommes, tant Arabes que Juifs, étoit devant Jéruſalem, qui délibéroit ſi elle lui ouvriroit ſes portes, lorſque Schorus, lieutenant de Pompée, l'obligea de lever le ſiége. Une défaite qu'il eſſuya dans un lieu nommé *Papiron*, lui fit abandonner le pays; il rentra en Arabie, & craignant pour l'évènement de cette guerre, il déſarma le général romain par un préſent de trois cents talens. Ce prince eut encore avec les Juifs pluſieurs démêlés, dont, ſuivant Joſephe, le ſuccès lui fut toujours contraire: on place ordinairement ſa mort vers l'an 66 avant J. C. Joſephe, *Ant. Judaïques.* (*T-N.*)

ARETAS II, autrement Enée, arrière-ſucceſſeur d'*Aretas* I. Il paroit que de ſon temps les Arabes de ſa tribu étoient obligés à quelques devoirs envers les Romains. En effet, dès qu'il fut reconnu pour roi, il envoya des ambaſſadeurs à Rome pour faire confirmer ſon élection par l'empereur, & lui offrir une couronne d'or d'un très-grand prix. Auguſte rejetta ces préſens, & refuſa d'admettre les ambaſſadeurs à ſon audience: le motif de ce refus fait honneur à l'empereur. *Aretas* étoit accuſé d'avoir fait empoiſonner Obadas ſon prédéceſſeur; lorſqu'on eut découvert que c'étoit une calomnie, Sylleus, qui en étoit l'auteur, fut jugé digne de mort, & ſubit cet arrêt: Auguſte rendit auſſi-tôt ſa faveur au prince Arabe; l'hiſtoire ne l'accuſe pas d'en avoir abuſé, il ne fit aucune entrepriſe dont les Romains euſſent à ſe plaindre. Suivant l'auteur des antiquités juives, *Aretas* remporta une grande victoire ſur le tetrarque Herode, qui venoit de lui renvoyer ſa fille pour épouſer Herodiade: on ne ſait ni le genre, ni l'année de ſa mort. Des écrivains donnent à ces deux *Aretas* la qualité de rois des Arabes; cette manière de s'exprimer eſt peu exacte, elle feroit entendre que l'Arabie étoit gouvernée par un ſeul ſouverain, tandis qu'elle en avoit une multitude tous indépendans les uns des autres: ces rois n'étoient proprement que des chefs décorés du titre d'émir, qui répond au mot *capitaine* ou *duc*. Joſeph. *Ant. Jud.* (*T--N.*)

ARETIN, (*Hiſt. mod.*) nom donné à quelques hommes célèbres, parce qu'ils étoient nés à Arezzo en Toſcane.

1°. A Guy ARETIN, ou d'Arezzo, moine bénédictin, qui dans l'onzième ſiècle inventa la muſique à pluſieurs parties, trouva les lignes, la gamme & les ſix notes, *Ut*, *Re*, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *La*.

2°. A Léonard Bruni, né en 1370, mort en 1444, chancelier de la république de Florence, & employé par elle en diverſes ambaſſades; il eſt un de ceux qui firent époque à la renaiſſance des lettres, & c'eſt par la littérature qu'il eſt connu, plus que par la politique. On a de lui d'aſſez grands ouvrages hiſtoriques; par exemple trois livres de la guerre punique d'après Polybe; quatre de la guerre contre les Goths; douze de l'hiſtoire de Florence, &c. Il a donné des traductions latines de quelques vies de Plutarque, ainſi que des *Politiques* & des *Œconomiques* d'Ariſtote, & il a traduit en italien ſon hiſtoire de Florence, compoſée d'abord en latin. On a de lui encore un traité *de ſtudiis & litteris*, & des épitres ou lettres eſtimées. Eraſme parle aſſez avantageuſement de Léonard *Aretin*.

3°. A Pierre ARETIN, & c'eſt le plus célèbre. Il étoit bâtard de Louis Bacci, gentilhomme d'Arezzo. Il ſe rendit, par ſes ſatyres, redoutable aux plus grands princes de ſon temps; il fut appellé en conſéquence le *fléau des princes*. On l'appelloit auſſi, ou il s'appelloit lui-même le *ſecrétaire du monde*, & l'*oracle de la vérité*. Ce perſonnage rempli avec intégrité par un homme vertueux & toujours juſte, ſeroit noble & utile; mais où vivroit un tel homme? c'eſt le cas de ce vers:

Die ubi conſiſtam, cœlum terraſque movebo.

Où vivoit l'*Aretin*, dira-t-on? L'*Aretin* étoit politique encore plus que hardi, il étoit même vil, il l'étoit dans tous les ſens; il trafiquoit de ſes ſatyres, & vendoit juſqu'à ſon ſilence. Charles-Quint ayant été repouſſé dans une expédition contre Alger en 1542, envoya une chaine d'or à l'*Aretin* pour lui fermer la bouche: *Elle eſt bien légère pour une ſi lourde faute*; dit l'*Aretin* en la peſant. François I, en 1533, lui en avoit auſſi envoyé une qu'il lui promettoit depuis trois ans, comme l'*Aretin* prend ſoin de le lui rappeller dans une de ſes lettres; car il mendioit avec la plus audacieuſe & la plus mépriſable franchiſe. Un françois lui conſeillant ou le priant de bien traiter François I dans ſes écrits, l'*Aretin* lui répondit: *François I fut long-temps l'idole de mon cœur; mais le feu qui brûloit ſur ſon autel, s'eſt éteint, faute d'aliment, je ne vis pas de fumée.*

On lui parloit des honneurs qui lui avoient été prodigués à Rome. *Les baiſers du ſaint père*, dit-il, *ne ſont pas des lettres de change.*

Au reſte, il prétendoit, & il pouvoit avoir raiſon, que l'univers lui devoit quelque reconnoiſſance du ſoin qu'il prenoit de faire parvenir la vérité juſqu'aux rois; on peut dire en effet de la vérité ce qu'on a dit de la liberté:

Que ſon nom ſacré
A la cour des tyrans eſt tout bas adoré.

Le marquis du Guaſt, ce courtiſan dévoué à

Digitized by Google

Charles-Quint, exhorta par lettre l'*Aretin* à continuer d'inſtruire & de corriger les princes, parce qu'ils en avoient beſoin.

L'*Aretin* joignoit un orgueil déméſuré à une impudence cynique. Il fit frapper une médaille qui le repréſentoit aſſis ſur un trône, recevant les envoyés & les préſens des rois; il s'y donnoit l'épithète de *divin*, parce qu'il frappoit comme un Dieu les têtes des rois. Si quelques princes lui firent des préſens, d'autres lui firent donner des coups de bâton. L'égliſe a condamné comme impies quelques-uns de ſes ouvrages. Les figures gravées par Marc-Antoine de Bologne, ſur les deſſeins de Jules Romain, d'après quelques ouvrages de l'*Aretin*, ſont paſſées en proverbe comme modèles d'indécence. A côté de ces ouvrages, on trouve du même auteur la vie de ſainte Catherine de Sienne, celle de la Vierge & les pſeaumes pénitentiaux. Il y a de lui quelques comédies; mais c'eſt la ſatyre qui domine dans ſes écrits. On lui a fait en italien une épitaphe qui a été rendue ainſi en françois:

Le temps, par qui tout ſe conſume,
Sous cette pierre a mis le corps
De l'*Aretin*, de qui la plume
Bleſſa les vivans & les morts:
Son encre noircit la mémoire
Des monarques de qui la gloire
Eſt vivante après le trépas:
Et s'il n'a pas contre Dieu même
Vomi quelque horrible blaſphème,
C'eſt qu'il ne le connoiſſoit pas.

Si ce dernier trait accuſe la perſonne d'impiété, il en abſout les ouvrages. Pierre *Aretin* mourut à Veniſe vers l'an 1556.

ARGALUS, (*Hiſt. de Lacédémone.*) ſucceſſeur d'Amiclès au trône de Sparte, n'a ſauvé que ſon nom du naufrage des temps. La fable même n'en fait aucune mention, ce qui ſemble indiquer qu'il fut ſans vices & ſans vertus. (*T—N.*)

ARGENS, (le marquis d'*Argens*, JEAN-BAPTISTE DE BOYER) étoit fils du procureur-général du parlement d'Aix. Il ſervit, & fut bleſſé au ſiége de Kell en 1734. Il le fut bien plus encore quelque temps après d'une chute de cheval, qui le mit hors d'état d'y remonter, & l'obligea de quitter le ſervice. On ne le connoit plus que comme auteur, & c'eſt à ce titre qu'il a dû celui de chambellan du roi de Pruſſe, auprès duquel il paſſa vingt-cinq ans de ſa vie. On connoit ſes *Lettres Juives*, ſes *Lettres chinoiſes*, ſes *Lettres cabaliſtiques*, ſa *Philoſophie du bon ſens*, ſes *Mémoires*, tous ouvrages médiocrement eſtimés, mais aſſez lus des jeunes gens, à cauſe de la hardieſſe & de la liberté de penſer dont l'auteur ſe piquoit. Il avoit traduit, avant l'abbé Batteux, *Ocellus Lucanus*, & *Timée de Locres*. Il revint mourir dans ſa patrie. Né en 1704 à Aix, il mourut en 1771 au château de madame la baronne de la Garde, ſa ſœur, près de Toulon.

ARGENSON, (DE VOYER DE PAULMY D') (*Hiſt. mod.*) grande & ancienne maiſon de Touraine, qui remonte, dit M. de Fontenelle, par des titres & par des filiations bien prouvées, juſqu'au temps de ſaint Louis & des croiſades. De cette maiſon, étoit Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon, qui a donné tant d'importance à la place de lieutenant de police, qui a été garde des ſceaux ſous la régence, & dont M. de Fontenelle a fait un ſi bel éloge. Il fut 1°. père du marquis d'Argenſon, miniſtre des affaires étrangères, père de M. le marquis de Paulmy, 2°. de M. le comte d'Argenſon, miniſtre de la guerre, père de feu M. le marquis de Voyer.

ARGENTIER, (*Hiſt. mod.*) ſignifioit autrefois en France le ſurintendant des finances du roi. Le fameux Jacques Cœur étoit *argentier* du roi Charles VII. (*G*)

ARGENVILLE, (ANTOINE JOSEPH DEZALLIER D') (*Hiſt. mod.*) fils d'un libraire de Paris, maître des comptes, amateur inſtruit & éclairé des arts & des ſciences, eſt auteur de pluſieurs ouvrages élémentaires utiles, de l'*Oryctologie*, de la *Conchiliologie*, à laquelle on joint la *Zoomorphoſe*, de la *Vie des Peintres*, des deux *Voyages pittoreſques de Paris & des environs*; de la *Théorie & pratique du jardinage*, tous ouvrages connus. Mort le 30 novembre 1765.

ARGIS, (BOUCHER D') (*Hiſt. litt. mod.*) avocat célèbre de ce ſiècle, auteur de pluſieurs ouvrages de juriſprudence eſtimés, & d'un grand nombre d'excellens articles de juriſprudence & d'hiſtoire inſérés dans l'Encyclopédie.

ARGONNE, (dom BONAVENTURE D') (*Hiſt. litt. mod.*) né à Paris en 1640, mort chartreux à Gaillon, près de Rouen, en 1704. C'eſt lui qui eſt auteur des *Mélanges d'hiſtoire & de littérature*, publiés ſous le nom de Vigneul de Marville, en trois vol. *in*-12, dont l'abbé Banier a fait preſque tout le dernier. L'édition de 1725 eſt la meilleure. On a du même chartreux un *Traité de la lecture des pères*, & un *de l'éducation*.

ARGOU, (GABRIEL) avocat célèbre, auteur d'un des meilleurs ouvrages élémentaires de juriſprudence, tout le monde le connoit; c'eſt l'*Inſtitution au droit françois*, en deux vol. *in*-12. C'eſt le pendant de l'*Inſtitution au droit eccléſiaſtique* de l'abbé Fleury, ſon ami, à l'inſtigation duquel il compoſa cet excellent ouvrage. *Argou* étoit du Vivarais, & mourut au commencement de ce ſiècle.

ARGUES, (GERARD DES) (*Hiſt. litt. mod.*) géomètre du dix-huitième ſiècle, ami de Deſcartes, & auteur de divers ouvrages de géométrie, tels qu'un *Traité de perſpective*, un *Traité des ſections coniques*, un *Traité de la coupe des pierres*, un intitulé: *la Pratique du trait*.

ARIADNE, (*Hiſt. rom.*) fille de l'empereur Léon I, femme de l'empereur Zénon, devint amoureuſe d'Anaſtaſe, jeune homme de baſſe naiſſance. Elle entreprit de le faire empereur. Son mari s'étant enivré dans un grand repas, ſoit de lui-même, ſoit qu'on l'y eût aidé, elle le fit, dit-on,

paſſer pour mort, le fit enfermer vivant dans le tombeau, l'y laiſſa expirer, mit Anaſtaſe à ſa place, & cependant mourut tranquille dans ſon lit l'an 515.

ARIARATHE, (*Hiſt. anc.*) c'eſt le nom de dix rois de Cappadoce, des règnes deſquels on pourroit tirer beaucoup de ces guerres ſans objet & ſans intérêt, beaucoup de ces inſipides barbaries, dont les écrivains ſans philoſophie, c'eſt-à-dire ſans eſprit, ſont en poſſeſſion de compoſer ce qu'ils appellent l'hiſtoire; mais ils fourniroient fort peu d'exemples dont on pût profiter, fort peu même de faits dont il fût agréable ou utile d'être inſtruit. Les plus remarquables de ces dix rois, ſont Ariarathe II par ſa fin déſaſtreuſe. Perdiccas, un des ſucceſſeurs d'Alexandre l'ayant vaincu, le fit attacher à une croix; ce qui prouve bien à la vérité que Perdiccas étoit un barbare; mais ce qui ne prouve rien ni pour ni contre *Ariarathe* II. *Ariarathe* VI mérita, par ſon attachement pour ſon père, le ſurnom toujours glorieux de *Philopator*.

ARIAS-MONTANUS, (BENOIT) *Hiſt. mod.*) eſpagnol, ſavant théologien du ſeizième ſiècle, éditeur de *la Polyglotte d'Anvers*, imprimée chez les Plantins, depuis 1569 juſqu'en 1572, huit vol. *in-fol.* Il fut ſurnommé *Montanus*, ſans doute parce que Philippe II le tira d'une retraite où il s'étoit caché dans les montagnes de l'Andalouſie, pour ſe livrer entièrement à l'étude; ce fut pour lui confier l'édition de *la Polyglotte* que Philippe II le fit ſortir de ſes montagnes. Il eſt auteur de quelques autres ouvrages ſur l'écriture ſainte. Il mourut en 1598 à Séville ſa patrie, âgé de 71 ans.

ARIBERT, (*Hiſt. de Fr.*) fils de Clotaire II, & frère de Dagobert I, qui le priva injuſtement du partage qui lui étoit dû.

Les partages étoient des abus ſans doute, non pas que l'égalité dans le partage des ſucceſſions ne ſoit l'arrangement le plus conforme à la nature, mais il n'en eſt pas des royaumes comme des ſucceſſions ordinaires, les peuples ne ſont point aux rois, ce ſont les rois qui ſont aux peuples, & la réunion de l'état dans une même main, peut ſeule aſſurer la paix, qui peut ſeule aſſurer le bonheur des peuples: ces principes n'étoient point connus alors, on regardoit la couronne comme le patrimoine des mâles, & on la partageoit entr'eux; cet abus étoit conſacré par un uſage conſtant, qui ne pouvoit plus être détruit légitimement que par une loi portée ſans intérêt & ſur le vœu national, dans un temps où il n'y auroit point de partage à faire; la réunion ainſi réglée, auroit coupé une des plus fortes racines des guerres civiles: mais l'introduire par un principe d'avidité, par des moyens de force, c'étoit vouloir ſe jetter dans une nouvelle guerre civile; & en effet elle eût été inévitable avec un prince moins doux & moins patient qu'*Aribert*.

Une autre conſidération favorable alors aux partages, ſe tiroit des accroiſſemens ſucceſſifs de l'empire françois, & principalement de l'étendue qu'il avoit acquiſe au-delà du Rhin, étendue qui avoit rendu néceſſaire la diviſion de la France en Auſtraſie & Neuſtrie, & qui avoit déterminé Clotaire II à céder la Neuſtrie à Dagobert. Cette libéralité d'un monarque envers ſon fils, libéralité ſans exemple juſqu'alors, auroit dû empêcher Dagobert de commettre, à l'égard de ſon frère, une injuſtice ſans exemple auſſi juſqu'à lui.

Brunulfe, oncle maternel d'*Aribert*, parut vouloir réclamer les droits de ſon neveu; on le craignit du moins, & ſur cette crainte, Dagobert le fit aſſaſſiner.

Il conſentit cependant de céder à ſon frère quelques-unes des provinces méridionales, ſituées au-delà de la Charente. Cet état, trop foible pour rendre *Aribert* redoutable, étoit aſſez grand pour mériter le titre de royaume; Toulouſe en fut la capitale.

Aribert mourut deux ou trois ans après Clotaire II, ſon père, à la ſuite d'un voyage à la cour de Dagobert; circonſtance fâcheuſe & qui fut obſervée. Il avoit un fils nommé *Chilpéric*, qui mourut peu de jours après lui; circonſtance qui aggrava la première. Dagobert rentra dans les provinces cédées à *Aribert*, & réunit l'empire françois.

Cependant *Aribert* laiſſoit deux autres fils, Boggis & Bertrand, dont les droits étoient les mêmes que ceux de Chilpéric; Amand, duc de Gaſcogne, leur aïeul maternel, par Giſele, ſa fille, prit la défenſe de ces droits. Les hiſtoriens parlent d'une révolte des Gaſcons ſous le règne de Dagobert; cette révolte, qui peut-être n'en mérite pas le nom, avoit pour objet cette défenſe des droits de Boggis & de Bertrand; il paroît que ce fut pour terminer la guerre, que Dagobert ſe réſolut enfin à donner l'Aquitaine à ces deux princes: on fit un accommodement; on prit un milieu entre les prétentions contraires; Dagobert ne vouloit point donner à ſes deux neveux le royaume d'Aquitaine qu'avoit eu leur père & leur frère; ſes neveux ne vouloient pas ſe contenter du ſimple gouvernement de cet état: on leur donna ce duché d'Aquitaine à titre héréditaire, ſous la condition de la foi & hommage envers la couronne & d'un tribut annuel; premier exemple de l'hérédité des fiefs, ou plutôt premier exemple de l'apanage. Le fameux duc d'Aquitaine Eudes, fils de Boggis, poſſéda l'Aquitaine à titre héréditaire, & il la réunit toute entière, ayant auſſi recueilli la ſucceſſion de Bertrand, ſon oncle, qui lui fut abandonnée par ſaint Hubert, évêque de Maëſtricht & de Liége, fils unique de Bertrand. Eudes deſcendoit donc, de mâle en mâle, de Clovis par *Aribert* & Boggis, & de cet Eudes deſcendoit par les ducs d'Aquitaine, puis par les ducs de Gaſcogne, cette illuſtre maiſon d'Armagnac, qui a produit le connétable d'Armagnac, trop fameux du temps de Charles VI; le duc de Nemours, trop malheureux ſous Louis XI, & qui s'eſt éteinte en 1503 par la mort du duc de Nemours, ſon fils, tué à la bataille de Cérignoles; mais la poſtérité d'*Aribert* & d'Eudes s'eſt perpétuée dans d'autres maiſons actuellement exiſtantes,

nommément dans celle de Monteſquiou. Guillaume Garcie, deſcendu des ducs de Gaſcogne, eſt la tige des comtes de Fezenſac; ſon ſecond fils, Bernard de Fezenſac, dit *le Louche*, fut la tige des comtes d'Armagnac, ducs de Nemours. Othon, frère aîné de Bernard, eut pour petit-fils Aimeri, comte de Fezenſac, dont le ſecond fils, nommé auſſi Aimeri, eſt la tige des barons de Monteſquiou, &c.

Au reſte, qu'il y ait ou qu'il n'y ait point de deſcendans de Clovis par *Aribert*, Boggis & Eudes, on ſent bien que ce n'eſt qu'un point de curioſité, flatteur pour les maiſons qu'il concerne, mais dont il ne peut pas aujourd'hui réſulter plus de droits, que la conquête de Jules-Céſar n'en donneroit aux Romains ſur le même pays.

ARIMASE, (*Hiſt. anc.*) étoit un ſouverain d'une partie de la Sogdiane, qui, pour échapper aux armes d'Alexandre, s'étoit enfermé dans un château bâti ſur la pointe d'un rocher. Sommé de ſe rendre, il répondit : *Oui, ſi vous pouvez voler.* Ce ſeul mot lui coûta la vie, à lui & à toute ſa famille, tant les conquérans ſont délicats, & tant leurs droits ſont ſacrés! *Arimaſe* fut pris & mis à mort par ordre du vainqueur vers l'an 328 avant J. C.

ARIOSTE, (Louis) (*Hiſt. mod.*) c'eſt le célèbre auteur de l'*Orlando furioſo*, poëme immortel, malgré ſes défauts & malgré la juſteſſe du mot que dit à l'auteur le cardinal Hyppolite d'Eſt, auquel il dédia ce poëme : *Dove diavolo, Meſſer Ludovico, avete pigliate tante coglionerie.*

L'*Arioſte* étoit né en 1474 à Reggio, d'une famille alliée à la maiſon d'Eſt; il fut attaché toute ſa vie à cette maiſon. Le cardinal Bembe, qui ſavoit ſi bien le latin, & qui l'aimoit tant, auroit voulu que l'*Arioſte* eût écrit en latin : *J'aime mieux*, lui répondit l'*Arioſte*, *être le premier des écrivains italiens, que le ſecond des latins.* Le conſeil du cardinal Bembe étoit mauvais à tous égards. Des idées & des peintures originales doivent toujours être préſentées dans la langue la plus familière à l'auteur qui écrit, & une langue morte n'eſt familière à perſonne; d'ailleurs la majeſté un peu inflexible du latin ne ſe feroit pas auſſi bien prêtée au badinage de l'*Arioſte*, que la ſoupleſſe naturellement un peu badine de l'italien. On a dit que le tombeau de Roland eſt dans *la Jéruſalem délivrée*, le tombeau de Roland n'eſt nulle part, Roland ne mourra point, non plus que *la Jeruſalem délivrée*. Le mérite ſi différent de ces deux ouvrages fait qu'ils ne peuvent pas plus ſe nuire, qu'une belle comédie ne nuit à une belle tragédie. *Arioſte* eut le gouvernement d'une province ſituée dans l'Apennin, & ſa principale fonction devoit être de la purger des brigands qui l'infeſtoient. Peu occupé de ce ſoin, & peu effrayé du danger, il s'écartoit ſouvent ſeul dans les lieux les plus déſerts pour rêver & faire des vers; il tomba entre les mains de quelques-uns de ces brigands, qui, au lieu de lui nuire, lui rendirent des honneurs infinis : *Le gouverneur eſt notre ennemi*, lui dirent-ils, *& nous ne le traiterions pas ſi bien, mais le poëte eſt l'ami de tout le monde.* L'*Arioſte* avoit de la philoſophie, il ſavoit ſe contenter de peu; il s'étoit fait conſtruire à Ferrare une maiſon très-petite & très-ſimple; on s'étonnoit de n'y trouver aucunes traces de la magnificence qu'on admire dans ſes deſcriptions poétiques de palais & de jardins : *C'eſt qu'il en coûte moins*, dit-il, *pour aſſembler des mots que des pierres.* Il mourut avec courage. *Pluſieurs de mes amis partis avant moi m'attendent*, dit-il, *& je vais les revoir.* Outre ſon poëme, il a fait des ſatyres, des comédies, des ſonnets, des chanſons, &c. mais c'eſt par ſon poëme qu'il eſt illuſtre. La Fontaine y a puiſé quelques-uns de ſes contes; deux membres diſtingués de l'académie françoiſe l'ont traduit, ſavoir M. Mirabaud & M. le comte de Treſſan; il en exiſte encore d'autres traductions, & on en eſſaie tous les jours de nouvelles, tant en proſe qu'en vers. Un poëme françois moderne & célèbre doit beaucoup au poëme d'*Orlando furioſo*, quoiqu'il ſoit très-différent. Il y a pluſieurs éditions très-recherchées de l'*Orlando furioſo*. 1°. L'édition originale de Ferrare, 1515. 2°. Celle des Aldes à Veniſe, *in*-4°. 1545. 3°. Celle de 1584, auſſi à Veniſe, avec les notes de Ruſcelli, & les figures de Porro; mais la plus parfaite peut-être eſt celle qui a été publiée en 1772 en 4 vol. *in*-8°. par Molini, libraire italien, établi à Paris, & qui eſt ſortie des preſſes de Baskerville; elle eſt ornée de figures qui répondent à la beauté de l'exécution typographique.

ARIOVISTE, (*Hiſt. anc.*) roi des Sueves, que l'honneur d'avoir été vaincu par Céſar & de lui avoir fait un peu acheter la victoire, a rendu célèbre. Sa défaite eſt de l'an 59 avant J. C.

ARISBE. (*Hiſt. anc.*)

» Quand Marius, dit M. de Fontenelle, eut été » chaſſé de Rome par la faction de Sylla, & ſe fut » retiré en Afrique, ſon fils qui l'accompagnoit » tomba entre les mains d'Hiempſal, roi de Nu- » midie, qui le retint priſonnier. Une des femmes » de ce roi (il la nomme *Arisbe*) devint amoureuſe » du jeune Marius, & eut la généroſité de lui four- » nir des moyens de ſortir de ſa priſon, quoique » par-là elle le perdit pour jamais «.

C'eſt le ſujet de la troiſième héroïde de M. de Fontenelle.

ARISBE étoit auſſi le nom d'une ville de la Troade, priſe par les Troyens quelque temps avant la guerre de Troie. Aſcagne promet à Ninus deux vaſes conquis par ſon père à la priſe d'Arisba :

Bina dabo argento perfecta atque aſpera ſignis
Pocula, deviâ genitor quæ cepit Arisba.
ENEID. lib. IX.

ARISTACRIDAS. C'eſt le nom d'un capitaine Lacédémonien, dont on ne ſait preſque rien, ſinon qu'il étoit fort brave, & que lorſqu'Antipater, gouverneur de la Macédoine pendant l'expédition d'Alexandre dans l'Aſie, eut défait les Lacédémoniens & tué Agis leur roi, l'an 330 avant J. C., ce

même *Ariſtacridas* ayant entendu un homme qui s'écrioit : *Malheureux Spartiates, vous ſerez donc eſclaves des Macédoniens !* il répondit : *Eh ! pourquoi donc eſclaves ? qui peut les empêcher de mourir libres, en combattant pour la patrie ?*

ARISTAGORAS, (*Hiſt. anc.*) fils de Melpagoras, gendre & coufin d'Hiſtée, ſouverain de Milet. Sa fierté ne lui permettant pas de voir tranquillement Athènes, ſa patrie, ſous la domination des Perſes, il forma le projet de l'affranchir. Son activité égalant ſon génie, il mit une flotte en mer, & s'avança juſqu'à Sardes qu'il réduiſit en cendres. Darius en conçut un reſſentiment ſi vif, qu'il recommanda à ſes principaux officiers de l'entretenir de cette révolte tous les ſoirs avant le ſouper, & de l'exhorter à laver cette injure dans le ſang du rebelle. *Ariſtagoras* recula ſon châtiment par des victoires : mais ſes compatriotes ne pouvant réſiſter à la ſupériorité des Perſes, il fut défait & tué vers la ſoixante-dixième olimpiade, après avoir ſoutenu ſix ans de guerre. L'hiſtoire fait mention de pluſieurs autres *Ariſtagoras*, dont l'un avoit fait des recherches ſur l'Égypte. On croit que celui-là eſt le même dont parle Diogène Laërce dans ſa *Vie de Chilon*. Il vivoit ſous le règne de Ptolomée Philadelphe. (*T—N.*)

ARISTANDRE, devin & interprète de ſonges qui flattoit Philippe & Alexandre, & qui, à la bataille d'Arbelles fit, dit-on, remarquer aux troupes une aigle qui planoit ſur la tête d'Alexandre. Le Brun n'a point oublié cette aigle dans le tableau qui repréſente cette bataille.

ARISTARQUE, (*Hiſt. anc.*) eſt le nom de trois perſonnages célèbres dans l'antiquité.

1°. ARISTARQUE de Samos, eſt un des premiers aſtronomes qui ait dit que la terre tourne ; les prêtres, dit-on, l'accusèrent d'irréligion à ce ſujet, parce que, diſoient-ils, il troubloit le repos des dieux Lares. Sans ſavoir préciſément en quel temps vivoit ce philoſophe, on ſait qu'il vivoit avant Archimède. Il ne nous reſte de lui qu'un *Traité de la grandeur & de la diſtance du ſoleil & de la lune*, qui ſe trouve dans le troiſième tome des mathématiques de Wallis, & qui a auſſi été imprimé à part, à Peſaro 1572 *in*-4°. & à Oxford, 1688 *in*-8°.

2°. ARISTARQUE de Samothrace ; c'eſt celui qui eſt ſi connu par la critique ſévère qu'il exerça ſur Homère, ſur Pindare, ſur Aratus, &c. mais ſi ſa critique eſt taxée de ſévérité, elle ne l'eſt pas d'injuſtice, & le nom d'*Ariſtarque* ſe prend toujours en bonne part, comme celui de Zoïle en mauvaiſe :

Fiet Ariſtarchus ; nec dicet, cur ego amicum
Offendam in nugis ?

On croit que c'eſt *Ariſtarque* qui diviſa l'Iliade & l'Odyſſée, chacune en vingt-quatre livres. Il fut chargé de l'éducation de Ptolomée Philometor vers l'an 148 de J. C. Il mourut à 72 ans dans l'île de Chypre. On dit que jugeant ſa maladie incurable, (c'étoit une hydropiſie) il ſe laiſſa mourir de faim.

3°. ARISTARQUE, diſciple & compagnon de ſaint Paul dans ſon apoſtolat, le fut auſſi, à ce qu'on croit dans ſon martyre à Rome ſous Néron.

ARISTÉE, (*Hiſt. anc.*) ſans remonter à l'*Ariſtée* de Virgile, qui n'appartient qu'à la fable, comme ſon ſecret pour réparer la race des abeilles n'appartient qu'à la mauvaiſe phyſique, on trouve quelques perſonnages célèbres de ce nom.

1°. ARISTÉE le *Proconéſien*, hiſtorien & poëte grec, car les poëtes ont été par-tout les premiers hiſtoriens, vivoit du temps de Cyrus & de Crœſus vers l'an 556 avant J. C. Il avoit fait ſur la guerre des Arimaſpes ou Scythes hyperboréens, un poëme dont Longin & Tzetzès rapportent quelques vers.

2°. ARISTÉE, contemporain d'Alexandre le Grand, & ami d'Euclide ; celui-ci, pour ne pas nuire à la réputation d'*Ariſtée*, ne voulut pas écrire ſur un ſujet qu'*Ariſtée* avoit traité, comme M. de Fontenelle a dit que c'étoit peut-être par amitié pour lui que M. de la Motte n'avoit pas publié ſes idylles.

3°. ARISTÉE, eſt encore le nom d'un officier de Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, qui fut, dit-on, envoyé par ce prince à Eléazar, grand-prêtre des Juifs, pour lui demander des perſonnes intelligentes & propres à remplir le projet qu'il avoit de ſe procurer une bonne traduction grecque de la bible faite ſur l'hébreu ; c'eſt la fameuſe verſion des ſeptante. Il y a une hiſtoire fabuleuſe & apocryphe de cette verſion ſous le nom d'*Ariſtée*, compoſée après coup par un juif helléniſte d'Alexandrie. Toute cette hiſtoire n'a d'autre fondement réel, ſinon que Ptolomée Philadelphe fit traduire en grec le pentateuque ſeulement.

ARISTENETE, auteur grec du cinquième ſiècle, mort dans un tremblement de terre qui renverſa la ville de Nicomédie. On a de lui des lettres dont le Sage a donné en 1695 une traduction françoiſe.

ARISTIDE, (*Hiſt. anc.*) athénien, dit le *Juſte*. Un roi peut recevoir ce titre glorieux pour être né ſous le ſigne de la balance ; un citoyen d'une république libre ne l'obtient que quand il l'a mérité. La vie entière d'*Ariſtide* fut une ſuite d'actions juſtes, à l'égard de tout le monde, & de ſervices déſintéreſſés, rendus à la patrie. Rival de Thémiſtocle, traité par lui en ennemi, il fut toujours uni avec lui pour le bien de l'état. Thémiſtocle le fit exiler, quoiqu'innocent, & lorſqu'à ſon tour Thémiſtocle tomba dans une diſgrace beaucoup plus méritée, *Ariſtide* refuſa d'y contribuer & de ſe venger. C'étoit un ſage ; c'étoit auſſi un héros. Il contribua beaucoup à la victoire de Marathon ſous Miltiade, & les lauriers de Miltiade ne le firent pas ſécher d'envie comme Thémiſtocle. Il étoit un des dix chefs qui avoient chacun leur jour pour commander l'armée ; il ſentit tous les inconvéniens de ce partage & de ce changement perpétuel du pouvoir ; il donna l'exemple de déférer le commandement abſolu à l'expérience de Miltiade ; il combattit & vainquit ſous lui ; il combattit auſſi & vainquit ſous Thémiſtocle à Salamine ; il com-

Digitized by Google

mandoit en chef à Platée ; par-tout vainqueur, ſoit qu'il obéît, ſoit qu'il commandât. Elu tréſorier-général de la république, charge annuelle, ſon adminiſtration fidèle & déſintéreſſée mit dans un grand jour les déprédations de ſes prédéceſſeurs, ſur-tout de Thémiſtocle, & cette adminiſtration parut fort rigoureuſe aux officiers ſubalternes dont il vouloit que les mains fuſſent auſſi pures que les ſiennes. Thémiſtocle forma contre lui une brigue puiſſante, & le prévenant & l'accuſant le premier des vols dont lui-même étoit coupable, il parvint à le faire condamner ; mais ce jugement étoit ſi manifeſtement inique, ſi contraire à toutes les idées reçues, qu'il fallut le réformer : on remit à *Ariſtide* l'amende prononcée contre lui, & pour réparation, on l'élut encore tréſorier pour l'année ſuivante. *Ariſtide* alors laiſſa les ſubalternes & tous les intéreſſés piller l'état autant qu'ils le voulurent, & s'en fit, par cette conduite, des créatures d'autant plus zélées, qu'attribuant ce changement de conduite à la crainte de leur déplaire, & au ſouvenir de ce qu'ils avoient pu contre lui, ils crurent avoir intérêt de le conſerver ; ils formèrent donc de nouveau, mais en ſa faveur, une brigue puiſſante, & le firent continuer encore pour un an. Alors *Ariſtide* ſe montrant tout entier : » Citoyens, dit-il en s'adreſſant au peuple, » c'eſt donc ainſi que vous puniſſez » ceux qui vous ſervent, & que vous récom- » penſez ceux qui vous trahiſſent ; l'année der- » nière je vous avois défendu contre les bri- » gands publics, vous m'avez condamné ; cette » année je vous ai livrés à toute leur avidité, » vous me comblez d'honneurs ; mais ces honneurs » ſeroient un affront, je les refuſe. Je ne m'étois » permis cette violation de mes devoirs que pour » votre inſtruction. Connoiſſez donc enfin vos vrais » intérêts ; apprenez à diſcerner vos amis & vos op- » preſſeurs, les bons & les mauvais citoyens, à encou- » rager les uns, à réprimer les autres «. Thémiſtocle, à qui *Ariſtide* avoit dit ce qu'il penſoit de ſon avarice & de ſon peu de fidélité dans le maniement des deniers publics, s'en vengeoit, en diſant que le mérite d'*Ariſtide* à cet égard étoit celui d'un coffre fort, qui garde & rend fidèlement l'argent qu'on lui confie. Thémiſtocle, Cimon & Périclès, dit Plutarque, ont orné Athènes d'édifices & de ſtatues, *Ariſtide* l'a enrichie de vertus. Il mérita le ſurnom de *Juſte*, ſurnom, dit encore Plutarque, véritablement royal ou plutôt véritablement divin. Un jour qu'on jouoit à Athènes une pièce d'Eſchyle, lorſque l'acteur récita ce vers qui contient l'éloge d'Amphiaraüs, *il ne veut point paroître juſte, mais l'être effectivement*, tout le monde jetta les yeux ſur *Ariſtide*, & lui en fit l'application. Il eſt dangereux, dans une république, d'être trop eſtimé. Thémiſtocle profita, contre *Ariſtide*, de ſes vertus même, & de la gloire de ce grand perſonnage ; il le fit bannir par l'oſtraciſme. On ſait que dans l'aſſemblée du peuple où il fut banni, un payſan qui ne le connoiſſoit pas, & qui ne ſavoit pas écrire, s'adreſſa à lui-même pour le prier d'écrire ſon ſuffrage contre *Ariſtide*. Quel mal vous a-t-il fait ? dit *Ariſtide*. Aucun, reprit le payſan ; mais je ſuis las d'entendre toujours appeller le *Juſte*. *Ariſtide*, ans répliquer un ſeul mot, écrivit le ſuffrage du payſan, fut banni & partit en priant les dieux de ne pas permettre que ſa patrie fût forcée de le regretter. L'irruption de Xercès dans la Grece le fit rappeller de l'aveu de Thémiſtocle même, qui ſentit combien ſon pays avoit beſoin de lui.

Athènes & Lacédémone ſe diſputoient le commandement de la Grèce. Lacédémone en étoit en poſſeſſion ; Thémiſtocle imagina un moyen de le lui enlever. Il annonça que ce moyen demandoit du ſecret, & il pria l'aſſemblée de nommer quelqu'un en qui elle eût confiance, pour recevoir ſa confidence, & ſe concerter avec lui. L'aſſemblée nomma tout d'une voix *Ariſtide*. Le projet de Thémiſtocle étoit de brûler la flotte des Grecs, où les Lacédémoniens dominoient, & par-là de réduire la Grèce aux forces de terre, où Athènes avoit tout l'avantage. *Ariſtide* annonça au peuple que le projet de Thémiſtocle étoit très-utile, mais très-injuſte, & ſur ce rapport, la vertu du peuple réveillée par celle d'*Ariſtide*, rejetta le projet. Belle & noble condamnation du machiavelliſme longtemps avant ſa naiſſance ! La douceur, la ſageſſe, la juſtice d'*Ariſtide* firent ce qu'on n'avoit pas permis à Thémiſtocle d'exécuter par un crime. Les Lacédémoniens voyant combien la conduite d'*Ariſtide*, oppoſée à la perfidie de Pauſanias leur général, donnoit d'avantage ſur eux aux Athéniens dans l'eſprit des alliés, renoncèrent d'eux-mêmes au commandement de la Grèce. Alors on fit *Ariſtide* tréſorier général des finances de la Grèce entière, comme il l'avoit été des finances particulières d'Athènes, & dans ce nouvel emploi, comme dans le premier, ſon adminiſtration fut toujours pure & ſainte, il trouva le ſecret de reſter toujours économe & toujours pauvre. M. Rollin lui applique ingénieuſement ces trois mots de Sénèque à une perſonne chargée d'un pareil emploi : *Tu quidem orbis terrarum rationes adminiſtras tam abſtinenter quàm alienas, tam diligenter quàm tuas, tam religioſe quàm publicas.* Tels ſont en effet tous les devoirs d'un miniſtre des finances, les régir comme ſon propre bien, s'en abſtenir comme du bien d'autrui, mettre dans leur adminiſtration cette exactitude religieuſe due aux choſes publiques & ſacrées. *Ariſtide*, dit Plutarque, ne fut pas toujours en charge ; mais il fut toujours utile à ſa patrie. Sa maiſon étoit une école publique de vertu, de ſageſſe, de Politique. Un ſage vieillard, ſans même ſortir de ſa maiſon, peut y exercer une ſorte de magiſtrature dont l'influence ſe fait ſentir à la république par l'inſtruction de la jeuneſſe. Plutarque partage en trois âges la vie des hommes d'état. Dans le premier, ils s'inſtruiſent ; dans le ſecond, ils pratiquent ; dans le troiſième, ils inſtruiſent leurs ſucceſſeurs. *Ariſtide*, après avoir commandé les ar-

nées, gouverné les finances & vécu dans la pauvreté, mourut ſi pauvre, qu'il ne laiſſa pas même de quoi ſe faire enterrer. La république fit les frais de ſes funérailles, maria ſes filles, & ſe chargea de nourrir ſon fils.

Ariſtide vivoit environ cinq ſiècles avant Jéſus-Chriſt.

Ariſtide eſt encore le nom d'un hiſtorien, d'un philoſophe platonicien, d'un orateur, d'un peintre, tous grecs, aujourd'hui peu connus, mais qui ont eu dans leur temps quelque célébrité.

ARISTIPPE, (*Hiſt. anc.*) de Cyrène en Afrique, diſciple de Socrate, fondateur de la ſecte cyrenaïque. Il quitta la Lybie, pour aller entendre Socrate à Athènes; mais il trouva ſa philoſophie trop ſevère, & il s'en fit une plus commode, ce fut dans la volupté qu'il plaça le ſouverain bien; il vécut à la cour des rois, & mit ſa gloire à leur plaire; il penſa ce qu'Horace a depuis exprimé dans ce vers:

Principibus placuiſſe viris non ultima laus eſt.

Denis le tyran l'accueillit beaucoup; il aimoit ſon eſprit, & ſur-tout ſon goût, car *Ariſtippe* ſe connoiſſoit ſi bien en bonne chère, qu'au rapport de Lucien, les cuiſiniers du prince venoient prendre l'ordre du philoſophe. Diogène diſoit: *Si Ariſtippe ſavoit ſe contenter de légumes, il ne voudroit pas faire ſa cour aux princes.* *Ariſtippe* répondoit: *Si Diogène ſavoit faire ſa cour aux princes, il ne ſe contenteroit pas de légumes.* Denis le tyran diſoit un jour devant *Ariſtippe*, qu'*on voyoit plus ſouvent les philoſophes chez les grands, que les grands chez les philoſophes.* C'eſt par la même raiſon, répondit *Ariſtippe*, qu'*on voit plus ſouvent les médecins chez les malades, que les malades chez les médecins.* Un jour Denis lui donna le choix de trois courtiſannes fort belles, il les prit toutes les trois, en diſant: *Pâris s'eſt trop mal trouvé d'avoir choiſi.* Le mot étoit d'un homme d'eſprit, & ſa conduite fut d'un philoſophe, car il ne pouſſa pas plus loin la galanterie, & s'en tint à ce mot. Il eut cependant un commerce aſſez ſuivi avec la courtiſanne Lais. *Je la poſſède*, diſoit-il, *mais elle ne me poſſède pas.* Il diſoit que la philoſophie lui avoit appris *à bien vivre avec tout le monde, & à ne rien craindre, & que ce qui mettoit les philoſophes au-deſſus des autres hommes, c'eſt que quand il n'y auroit point de loix, ils vivroient comme ils vivent, & feroient tout ce qu'ils font.* Il diſoit encore que *l'ignorance eſt un mal plus incurable que la pauvreté, parce qu'il eſt plus aiſé de donner que d'inſtruire.* *Ariſtippe* vivoit vers l'an 400 avant J. C.

Il eut un petit-fils (ARISTIPPE, dit le *Jeune*) qui fut le plus ardent de ſes ſectateurs. Il vivoit vers l'an 364 avant J. C.

ARISTIPPE eſt auſſi le nom d'un tyran d'Argos, qui par les frayeurs ordinaires aux tyrans, & par l'excès de ſes précautions contre les aſſaſſins, juſtifioit la maxime connue: *Neceſſe eſt ut multos timeat quem multi timent. Il faut craindre quand on eſt craint.* Malgré ces précautions, ou à cauſe de ces précautions, il fut aſſaſſiné l'an 242 avant J. C.

ARISTOBULE, (*Hiſt. des Juifs.*) autrement appellé *Judas*, & ſurnommé *Philellen*, fils d'Hircan & petit-fils de Simon Maccabée, grand-prêtre & roi des Juifs, ſuccéda à ſon père l'an du monde 3898; il ne régna qu'un an, pendant lequel il fit mourir de faim ſa mère dans la priſon, où il l'avoit fait enfermer avec trois de ſes frères; il fit mourir auſſi Antigone ſon frère, mais par un accident, ou plutôt par la fourberie inſigne de quelques-uns de ſes courtiſans. *Ariſtobule* malade envoya ſon frère Antigone à une expédition militaire dont il revint victorieux. Des hommes jaloux de ſa gloire firent entendre à *Ariſtobule* qu'il avoit tout à craindre d'Antigone, qui avoit formé le projet de le tuer pour régner ſeul. Quoique le roi n'ajoutât pas foi à ces propos, il voulut s'en éclaircir avec ſon frère, & lui fit dire de le venir voir ſans armes; en même temps il ordonna aux gardes qui étoient dans ſon palais en un lieu obſcur & ſouterrain, par où le prince devoit paſſer, de le mettre à mort, s'il venoit armé, ne doutant pas qu'alors il n'eût réellement quelque mauvais deſſein. Ceux qu'*Ariſtobule* avoit chargés de dire à ſon frère de le venir trouver ſans armes, lui dirent au contraire que le roi ayant entendu parler de la beauté de ſon armure, étoit curieux de le voir ſous ſes armes brillantes, & le prioit de le venir voir armé de pied en cap. Antigone donna dans le piège, & fut maſſacré par les gardes de ſon frère. *Ariſtobule* fut ſi touché de cette mort, dont il étoit beaucoup moins coupable que de celle de ſa mère, qu'il devint plus malade, & mourut peu après, l'an du monde 3899.

ARISTOBULE, (*Hiſt. des Juifs.*) ſecond fils d'Alexandre Jannée & d'Alexandra, & frère puîné du grand-prêtre Hircan, à qui Alexandra, en mourant, laiſſa la couronne, uſurpa & le royaume & la ſouveraine ſacrificature ſur ſon frère qui lui céda l'un & l'autre forcément après une guerre dans laquelle *Ariſtobule* fut victorieux; il en jouit pendant trois ans & trois mois: au bout duquel temps Pompée ayant des raiſons de mécontentement d'*Ariſtobule*, le mena priſonnier à Rome, après l'avoir dépouillé de la royauté & de la dignité de grand-prêtre pour les rendre à Hican. Pluſieurs années après, Jules-Céſar lui ayant rendu la liberté, voulut le charger de quelque expédition contre Pompée; mais les partiſans de celui-ci l'empoiſonnèrent avant qu'il ſortit de Rome, l'an du monde 3955.

ARISTOBULE, (*Hiſt. des Juifs.*) petit-fils du précédent, eut pour ſœur Mariamne, épouſe d'Hérode le grand: celui-ci fit tout ce qu'il put pour l'éloigner de la ſouveraine ſacrificature qui lui étoit due. Vaincu néanmoins par les ſollitations de Mariamne, il lui accorda cette dignité, quoiqu'il n'eût encore

que

que dix-ſept ans. Mais ayant remarqué la grande affection du peuple juif pour ce jeune prince, il en prit de l'ombrage ; & lorſqu'*Ariſtobule* ſe baignoit à Jéricho dans un réſervoir d'eau près du palais, Hérode envoya quelques jeunes gens ſe baigner avec lui, avec ordre de le noyer ; ce qu'ils firent par un jeu barbare, l'an du monde 3970.

ARISTOBULE, (*Hiſt. des Juifs.*) fils d'Hérode le Grand & de Mariamne, fut un prince d'une extrême beauté, & ce qui eſt beaucoup plus eſtimable, doué des plus belles qualités de l'ame. Son oncle Pheroras & ſa tante Salomé le noircirent tellement auprès d'Hérode par leurs infames calomnies, que ce père dénaturé, au lieu de s'éclaircir de la vérité de leurs imputations, le jetta dans un affreux cachot avec ſon frère Alexandre, & ne les en tira que pour les faire étrangler. (*Articles reſtés.*)

ARISTOGITON, (*Hiſt. anc.*) connu pour avoir de concert avec un autre citoyen, nommé *Harmodius*, délivré Athènes de la tyrannie d'Hipparque. Les Athéniens lui dreſſèrent des ſtatues dans la place publique, & il fut le premier à qui cet honneur fut déféré. Une petite-fille d'*Ariſtogiton* fut mariée & dotée aux dépens de la république. Les tyrans furent chaſſés d'Athènes la même année que les rois le furent de Rome, c'eſt-à-dire l'an 513 avant J. C.

ARISTOMÈNE, (*Hiſt. anc.*) C'eſt le nom de deux rois ou chefs des Meſſéniens, qui ſoutinrent de grandes guerres contre les Lacédémoniens ſept ou huit ſiècles avant J. C. & dont l'hiſtoire paroît mêlée de beaucoup de fables. Ce fut pendant les guerres du premier *Ariſtomène*, que Sparte étant épuiſée de citoyens, l'armée Lacédémonienne fut obligée d'y renvoyer les nouveaux ſoldats, & de leur abandonner indiſtinctement les femmes & les filles pour repeupler le pays ; ce qui produiſit cette race de citoyens diſtinguée par le nom de *Parthéniens*, qui rougiſſant dans leur pays du vice de leur naiſſance, prirent le parti de s'exiler, & allerent, ſous la conduite de Phalante, l'un d'entr'eux, s'établir à Tarente en Italie. On dit que ce premier *Ariſtomène* ayant dévoué ſa fille par ſuperſtition & par généroſité, pour faire ceſſer une peſte qui ravageoit ſa patrie, ſe tua ſur le tombeau de cette même fille. Ce premier *Ariſtomène* eſt nommé par quelques-uns *Ariſtodème*.

ARISTON, (*Hiſt. anc.*) C'eſt le nom 1°. d'un roi de Sparte, fils d'Ageſicles, & père de Démarate. Il vivoit vers l'an 540 avant J. C. Plutarque nous a conſervé quelques mots de lui. On lui diſoit qu'un roi devoit faire du bien à ſes amis & du mal à ſes ennemis. *Pourquoi*, dit-il, *de ſes ennemis ne ſeroit-il pas des amis ?* On lui parloit de l'éloge funèbre qui avoit été fait des Athéniens morts dans une bataille qu'ils avoient perdue contre les Lacédémoniens. *Quel éloge des vainqueurs !* dit-il.

2°. D'un philoſophe, diſciple de Zénon, & qui finit par l'être d'Epicure ou d'Ariſtippe. Il vivoit vers l'an 236 avant J. C.

3°. D'un juriſconſulte romain, dont le prénom étoit Titus, & dont Pline le jeune fait l'éloge dans une de ſes lettres.

ARISTOPHANE, poète comique grec, ſi connu, qu'il ſuffit de le nommer & de renvoyer à ſes comédies. Il vivoit vers l'an 446 avant J. C.

ARISTOTE, philoſophe dont l'hiſtoire appartient tellement à la philoſophie, qui forme, dans cette nouvelle Encyclopédie un département particulier, que nous croyons devoir y renvoyer.

ARIUS, chef des Ariens, appartient à l'hiſtoire de l'égliſe & des ſectes religieuſes.

ARMADE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) ou *le régiment de l'armade* ; c'eſt celui qui a droit de garder la principale porte du palais du roi de Portugal, & de loger dans la ville.

ARMAGNAC, (*Hiſt. mod.*) grande & ancienne maiſon iſſue des rois de France de la premiere race. *Voyez* l'article ARIBERT.

ARMELLINO (FRANÇOIS) (*Hiſt. mod.*) fils d'un banqueroutier, fut d'abord ſolliciteur de procès, & banquier. Le pape Léon X, en 1517, c'eſt-à-dire dans un temps où il vendoit des indulgences pour bâtir ſaint Pierre de Rome, & où il cherchoit de tous côtés de l'argent à emprunter, fit *Armellino* cardinal & intendant des finances ; le pape étoit faſtueux ; par conſéquent l'intendant de ſes finances étoit odieux au peuple ; on prétend que dans un conſiſtoire où il s'agiſſoit, comme dans tant de conſiſtoires & de conſeils, de trouver de l'argent, le cardinal Pompée Colonne fit la plaiſanterie de propoſer d'écorcher *Armellino*, & de montrer au peuple ſa peau pour de l'argent. L'économie Adrien VI n'employoit point les *Armellino*, & l'induſtrie de ce financier reſta oiſive ſous ſon court pontificat ; mais lorſque le cardinal de Médicis, couſin de Léon X, fut pape ſous le nom de Clément VII, il donna ſa confiance au cardinal *Armellino*, & le combla de bienfaits ; *Armellino* fut aſſiégé & fait priſonnier avec Clément VII dans le château Saint-Ange par l'armée de Charles-Quint, ou plutôt du connétable de Bourbon. Il mourut de douleur au mois d'Octobre 1527 d'avoir perdu la plus grande partie de ſes biens dans le ſac de Rome ſous le prince d'Orange, ſucceſſeur & vengeur du connétable de Bourbon, tué au ſiége de cette ville.

ARMINIUS, (*Hiſt. rom.*) chef des Chéruſques, peuplade de la Germanie, & vainqueur de Varus, fut révéré par les Germains, comme le libérateur de ſon pays ; on croit que c'étoit lui que les Saxons adoroient ſous le nom d'*Irminſul*, cette idole fameuſe que Charlemagne détruiſit avec ſon temple.

ARMINIUS, (JACQUES) (*Hiſt. mod.*) chef d'une ſecte moderne en Hollande, né en 1560 ; mort en 1609. C'étoit le plus doux & le plus tolérant des nouveaux ſectaires ; ſes opinions ſur la prédeſtination & la grace s'éloignent beaucoup de la rigueur de celles de Calvin, & ſe rapprochent de celles

des pélagiens, des semi-pélagiens & de nos moliniſtes. Ses diſciples nommés de ſon nom, les *Arminiens*, & connus auſſi ſous le nom de remontrans, furent condamnés au ſynode de Dordrecht, & ſortement perſécutés par les gomariſtes leurs rivaux, qui avoient pour eux la faveur des princes d'Orange; mais comme les arminiens ne perſécutent perſonne, & qu'ils enſeignent qu'il ne faut point perſécuter; comme la douceur & la tolérance ſont l'ame de leur ſecte, ceux qui ne conſidèrent ces matières qu'humainement & politiquement, croient que cette ſecte finira par abſorber toutes les ſectes réformées. Grotius & Leclerc ont donné plus d'éclat & de conſidération au parti des arminiens, que toute la puiſſance des princes d'Orange n'a pu en donner au parti des gomariſtes. *Arminius* prenoit pour deviſe : *Bona conſcientia paradiſus.* On ne lit plus ſes ouvrages.

ARNAUD DE BRESSE, (*Hiſt. mod.*) diſciple d'Abailard, brûlé vif à Rome en 1155, ſous le pontificat d'Adrien IV. *Voyez* ADRIEN IV.

ARNAUD DE VILLENEUVE, (*Hiſt. mod.*) médecin du quatorzième ſiècle, non content de quelques ſuccès dans ſon art, voulut prédire la fin du monde qu'il fixoit à l'an 1335 ou 1345 : il voulut dogmatiſer, & fut condamné; mais il fit faire quelques pas à la chymie, il trouva l'eſprit de vin, l'huile de térébentine & les eaux de ſenteur. Il mourut ſur mer, & fut enterré à Gènes en 1313. On a ſes œuvres *in-folio.*

ARNAULD, (*Hiſt. mod.*) La famille des *Arnauld* fut contre les jéſuites, ce que la famille de Barca, Amilcar, Annibal & Aſdrubal fut contre les Romains.

Antoine Arnauld, fils d'un autre Antoine *Arnauld*, avocat-général de la reine Catherine de Médicis, fut un avocat célèbre, & célèbre ſur-tout par ſon plaidoyer contre les jéſuites pour l'univerſité de Paris en 1594, ſource des haines perpétuées dans ſa famille & contre ſa famille. Il mourut en 1619, ayant eu de Catherine Marion, ſa femme, vingt enfans, dont dix moururent en bas âge, & dix lui ſurvécurent; ſavoir, quatre fils, parmi leſquels il y en a trois de célèbres, & ſix filles, qui furent toutes religieuſes, & dont deux furent célèbres; ſavoir, Angélique *Arnauld*, abbeſſe & réformatrice de Port-Royal-des-Champs, & la mère Agnès *Arnauld*, religieuſe dans le même monaſtère, ainſi que leurs quatre autres ſœurs. Leur nièce Angélique de Saint-Jean *Arnauld*, ſeconde fille de M. *Arnauld* d'Andilly, fut auſſi abbeſſe de Port-Royal. C'eſt d'elle que M. *Arnauld* d'Andilly diſoit : *Comptez que tous mes frères & tous mes enfans & moi nous ſommes des ſots en comparaiſon d'Angélique.* L'abbeſſe Angélique, ſa tante, mourut en 1661. Agnès en 1671. La nièce en 1684.

L'aîné des fils d'Antoine *Arnauld* fut Robert *Arnauld* d'Andilly. Né en 1588, il ſe retira dans la ſolitude de Port-Royal-des-Champs à l'âge de cinquante-cinq ans; de-là il envoyoit tous les ans à la reine-mère, Anne d'Autriche, des fruits cultivés de ſa main, & que le cardinal Mazarin appelloit *des fruits bénis.* Balzac, qui a dit pluſieurs mots excellens, a dit de M. *Arnauld* d'Andilly : *Qu'il ne rougiſſoit point des vertus chrétiennes, & ne tiroit point vanité des vertus morales.* M. *Arnauld* d'Andilly mourut en 1674, ayant conſervé, juſqu'à quatre-vingt-cinq ans une vieilleſſe ſaine & robuſte. Voici ce qu'en écrivoit un des ſolitaires de Port-Royal, M. Fontaine. » Ses yeux vifs, ſa démarche » prompte & ferme, ſa voix de tonnerre, ſon corps » ſain & droit, plein de vigueur, ſes cheveux » blancs, qui s'accordoient ſi bien avec le vermillon » de ſon viſage, ſa grace à monter & à ſe tenir à » cheval, la fermeté de ſa mémoire, la promptitude de ſon eſprit, l'*intrépidité* de ſa main, ſoit » en tenant la plume, ſoit en taillant les arbres, » étoient comme une eſpèce d'immortalité. (Remarquons ici en paſſant le mot *intrépidité* employé au propre.)

On connoit les traductions que M. *Arnauld* d'Andilly a faites des confeſſions de ſaint Auguſtin, de l'hiſtoire des Juifs de Joſèphe, des œuvres de ſainte Thérèſe, de celles du bienheureux Jean d'Avila, &c. On connoit ſes vies des pères du déſert, qui ont quelquefois égaré de jeunes imaginations. On a auſſi des mémoires de ſa vie, écrits par lui-même en deux volumes *in-12* imprimés en 1734; un poëme ſur la vie de Jeſus-Chriſt, & quelques autres poéſies chrétiennes.

Lorſqu'en 1671 Louis XIV fit miniſtre des affaires étrangères, M. de Pomponne, fils de M. *Arnauld* d'Andilly, & que celui-ci alla faire ſes remercîmens, en attendant l'arrivée de ſon fils qui étoit alors en ambaſſade, le roi fit à M. d'Andilly un accueil plein de grace & de bonté, dont le récit a beaucoup d'agrément dans madame de Sevigné.

» Le roi cauſa une heure avec le bonhomme » d'Andilly, auſſi plaiſamment, auſſi bonnement, » auſſi agréablement qu'il eſt poſſible : il étoit aiſe » de faire voir ſon eſprit à ce bon vieillard, & » d'attirer ſa juſte admiration; il témoigna qu'il » étoit plein du plaiſir d'avoir choiſi M. de Pom» ponne, qu'il l'attendoit avec impatience, qu'il » auroit ſoin de ſes affaires, ſachant qu'il n'étoit » pas riche. Il dit au bonhomme qu'il y avoit de » la vanité à lui d'avoir mis dans ſa préface de » Joſephe qu'il avoit quatre-vingts ans, que c'étoit » un péché : enfin on rioit, on avoit de l'eſprit. » Le roi ajouta qu'il ne falloit pas croire qu'il le » laiſſât en repos dans ſon déſert, qu'il l'enverroit » querir, qu'il le vouloit voir comme un homme » illuſtre par toute ſorte de raiſons : comme le » bonhomme l'aſſuroit de ſa fidélité, le roi dit qu'il » n'en doutoit point, & que quand on ſervoit bien » Dieu, on ſervoit bien ſon roi. Enfin, ce furent » des merveilles; il eut ſoin de l'envoyer dîner, » & de le faire promener dans une calèche; il en » a parlé un jour entier en l'admirant. Pour M. » d'Andilly, il eſt tranſporté, & dit, de moment

» en moment, ſentant qu'il en a beſoio : *il faut* » *s'humilier* ».

Henri *Arnauld*, évêque d'Angers, étoit ſon frère. Il naquit à Paris en 1597. En 1645, il fut envoyé à Rome pour terminer la guerre des Barberins & du pape Innocent X. La maiſon Barberin lui fit frapper une médaille, & lui érigea une ſtatue. Il fut fait évêque d'Angers en 1649, & alors il ne fut plus qu'évêque; il ne ſe réſervoit pas un moment, tout ſon temps étoit à ſes diocéſaios. Quelqu'un lui repréſentant qu'il devroit au moins prendre un jour dans chaque ſemaine pour ſe repoſer : *Donnez-moi donc*, dit-il, *un jour où je ne ſois pas évêque*. La ville d'Angers s'étant révoltée en 1652, & la reine-mère s'étant miſe en marche pour la punir, l'évêque alla au-devant d'elle, lui donna la communion, & lui dit : *Voilà votre Dieu, madame, qui a pardonné à ſes ennemis, en mourant ſur la croix par leurs mains*. Le pardon des ennemis, & l'oubli ou le mépris des injures étoient ſes vertus favorites. Pour exprimer à quel point il pouſſoit l'accompliſſement de ce précepte de l'évangile, on diſoit de lui, *que le meilleur titre pour en obtenir des graces étoit de l'avoir offenſé*. On ſent bien que c'étoit une exagération, & que s'il falloit prendre ce propos à la lettre, ce ſeroit plutôt une critique qu'un éloge. L'abbé Prévôt l'a placé dans quelques-uns de ſes romans, pour eſſayer de donner du ridicule à ſon janſéniſme, allégorie bien gratuite qui échappe à la plupart des lecteurs, & déplait à ceux qui l'apperçoivent. L'évêque d'Angers mourut en 1692, âgé de quatre-vingt-quinze ans. Ses négociations à la cour de Rome & en différentes cours d'Italie, ont été publiées à Paris en cinq volumes *in*-12, en 1748.

Mais le plus célèbre de tous les enfans d'Antoine *Arnauld*, & en général de tous les *Arnaulds*, eſt le docteur, nommé Antoine comme ſon père : c'eſt l'Annibal des jéſuites, qui le perſécutèrent avec autant d'acharnement que les Romains en montrèrent contre le général carthaginois :

Et même par ſa mort leur fureur mal éteinte
N'auroit jamais laiſſé ſes cendres en repos,
Si Dieu lui-même ici, de ſon ouaille ſainte,
A ces loups dévorans n'avoit caché les os.

En effet ils le perſécutèrent encore après ſa mort dans ſes amis & ſes panégyriſtes; ils firent un crime à Santeuil d'avoir célebré dans des vers touchans le tendre attachement de M. *Arnauld* pour Port-Royal, & le dépôt de ſon cœur confié à cet aſyle chéri, dont les agitations de ſa vie l'avoient toujours tenu éloigné.

Ad ſanctas rediit ſedes, ejectus & exul,
Hoſte triumphato, tot tempeſtatibus actus,
Hoc portu in placido, hâc ſacrâ tellure quieſcit
Arnaldus, veri defenſor & arbiter æqui.
Illius oſſa memor ſibi vindicet extera tellus,
Hic cæleſtis amor rapidis cor tranſtulit alis,
Cor nunquam avulſum, nec amatis ſedibus obſeſſa.

Ce moment où le cœur de M. *Arnauld* eſt rapporté à Port-Royal, rappelle, mais avec plus de pureté dans les affections mutuelles, celui ou Pierre-le-Vénérable, prenant pitié de la foibleſſe humaine, envoie au Paraclet les cendres d'Abailard à ſa fidelle Héloiſe; une ame ſenſible aime Santeuil d'après ces vers intéreſſans, & s'attendrit avec lui ſur le grand *Arnauld* & ſur les filles de ſon cœur; mais la ſubtilité ſcholaſtique, & la haine théologique deſſèchent & flétriſſent tout.

Floribus auſtrum
Perditus, & liquidus immiſi fontibus apram.

Rien ne met ſi bien dans ſon jour le ridicule barbare de ces fureurs de parti, que ce qui ſe paſſa en cette occaſion. Les jéſuites menacèrent Santeuil de lui faire perdre une penſion qu'il avoit de la cour, s'il ne ſe rétractoit, & malheureuſement ils avoient alors ce pouvoir de nuire. Santeuil fut obligé de faire un autre ouvrage dans lequel il proteſtoit de ſa ſoumiſſion à l'égliſe, & déclaroit que s'il falloit regarder *Arnauld* lui-même comme frappé des cenſures eccléſiaſtiques, *Arnauld* même ceſſeroit pour lui d'être un ſage.

Ictus illo fulmine
Trabeate doctor, jam mihi non amplius
Arnalde ſapere.

Mais les jéſuites ſe ſoucioient peu qu'on ſe ſoumît à l'égliſe, ils vouloient qu'on ſe ſoumît à eux, & que l'on condamnât leur ennemi, ou qu'on le regardât comme condamné; la petiteſſe ſcholaſtique perçant à travers ces grandes paſſions, ils propoſèrent de mettre, *Arnalde ſapies*, en regardant la choſe comme jugée; Santeuil, par accommodement, conſentit de mettre *ſapias*, conſervant ainſi une ombre d'incertitude. *O curas hominum!*

On ſait que M. *Arnauld* a eu grande part à la grammaire & à la logique, dites *de Port-Royal*; il compoſa la première avec M. Lancelot; la ſeconde avec M. Nicole. Quant aux autres ouvrages de ce fameux docteur, comme la plupart ſont polémiques, le temps leur a fait tort, ſoit en diminuant l'intérêt des queſtions qu'on y traite, ſoit en amenant des principes différens ſur la diſpute & ſur la manière même de diſputer; auſſi ces ouvrages ſont-ils moins lus qu'eſtimés, & moins eſtimés que célèbres; les titres ſeuls de *la fréquente communion*, *de la perpétuité de la foi*, annoncent des ouvrages qu'on reſpecte, mais qu'on abandonne aux théologiens. Quiconque ſe conſacre au genre polémique & à la guerre de plume, a fait ſon choix entre ſon ſiècle & les âges ſuivans; il ſacrifie l'avenir au préſent, il veut amuſer ou occuper ſes contemporains, il conſent d'être indifférent à ceux qui viendront après lui. Eſt-ce par ſes écrits polémiques que M.

de Voltaire eſt immortel ? Ses ſarcaſmes contre ſes ennemis, ſarcaſmes ſi redoutés de ſon temps, ennuieront la poſtérité ; les originaux ne ſeront plus là pour être comparés à leurs portraits. Quand Virgile dit :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi.

Je vois deux coups portés à la fois d'une main adroite & sûre ; je vois que Virgile auroit été ſatyrique, s'il avoit voulu l'être ; mais que m'importe Bavius & Mævius ? que m'importent même aujourd'hui Cotin ou Caſſaigne ? Si Triſſotin & Vadius plaiſent toujours, ce n'eſt pas comme repréſentant Cotin & Ménage ; c'eſt comme offrant un portrait vrai & durable des pédans de tous les pays & de tous les âges. Que nous importent aujourd'hui les jéſuites & les calviniſtes du temps de M. *Arnauld ?* On ne peut s'empêcher de regretter qu'il ait perdu à tâcher de les rendre odieux ou ridicules, un temps & des efforts qu'il eût pu employer à laiſſer des monumens plus durables de ſon beau génie & de ſa vaſte érudition.

La cour opprimoit M. *Arnauld*, parce que les jéſuites le vouloient ; mais elle eût voulu l'honorer & le récompenſer, s'il avoit daigné ſe prêter à ſes faveurs. Il avoit été exclu de Sorbonne pour des propoſitions réputées janſéniſtes, ce qui a fait dire à Boileau.

Arnauld, qui ſur la grace inſtruit par Jéſus-Chriſt,
Combattant pour l'égliſe, a, dans l'égliſe même,
Souffert plus d'un outrage & plus d'un anathême.

La trop paſſagère paix de Clément IX en 1668, amena une trêve entre *Arnauld* & les jéſuites ; la cour de France & la cour de Rome y prirent part ; *Arnauld* fut préſenté par des évêques au nonce, qui lui dit : *qu'il ne pouvoit mieux employer ſa plume d'or qu'à défendre l'égliſe.* Le roi Louis XIV, auquel il fut préſenté par ſon neveu, M. de Pomponne, miniſtre des affaires étrangères, lui tint à-peu-près le même langage. *J'ai été bien aiſe*, lui dit-il, *de voir un homme de votre mérite, & je ſouhaite que vous employiez vos grands talens à la défenſe de la religion.* Monſieur, frère du roi, s'avança vers lui en diſant : *Il faut bien faire quelque pas pour voir un homme ſi rare.* Mais les hoſtilités & les perſécutions recommencèrent bientôt ; Louis XIV crut *Arnauld* dangereux ; c'étoit le moyen de le rendre tel. Il fut obligé de ſe cacher ; mais en ſe cachant, il augmentoit le nombre de ſes diſciples & de ſes admirateurs, & il leur étoit toujours préſent. Quelqu'un diſoit devant Boileau, que le roi faiſoit chercher M. *Arnauld*, & vouloit le faire arrêter ; *le roi*, répondit Boileau, *eſt trop heureux pour le trouver.* Ce poëte vante par-tout M. *Arnauld*, & s'honore ſur-tout de ſon ſuffrage :

Arnauld, le grand *Arnauld* fit mon apologie.

Arnauld ſe retira en 1679 dans les Pays-Bas. Il y vécut, dit l'auteur du ſiècle de Louis XIV, juſqu'à quatre-vingt-deux ans, dans une retraite ignorée, inconnu, ſans fortune, même ſans domeſtique, lui, dont le neveu avoit été miniſtre d'état, lui qui auroit pu être cardinal. Il l'auroit pu, il eſt vrai ; mais aux conditions qu'on exigeoit, il auroit été un cardinal ordinaire ; il fut le docteur par excellence. Il n'avoit pas prévu ce qu'il perdroit un jour dans la poſtérité ; mais il calculoit très-bien ce que l'honneur d'être le chef d'un parti opprimé lui rapportoit de ſon vivant de conſidération & de reſpects. M. *Arnauld*, dit M. de Fontenelle, avoit un parti nombreux qui chantoit victoire pour ſon chef, dès qu'il paroiſſoit dans la lice. Le plaiſir d'écrire en liberté, pourſuit l'auteur du ſiècle de Louis XIV, lui tint lieu de tout. Il donna juſqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte, inébranlable, & ſupérieure à la mauvaiſe fortune.

On rapporte de lui un petit fait qui annonce au moins de la ſimplicité dans les mœurs. Il alloit par la voiture publique voir l'évêque d'Angers, ſon frère ; on parla beaucoup du livre de *la perpétuité de la foi* qui venoit de paroître, & tout le monde le vanta. M. *Arnauld*, qui en connoiſſoit mieux les défauts que perſonne, crut devoir, par modeſtie, les relever, & rabattre un peu des éloges. Ce téméraire, qui oſoit attaquer le grand *Arnauld*, ſcandaliſa beaucoup, on ne le lui diſſimula point, & on lui déclara ſans ménagement qu'on ne le croyoit pas fait pour entrer en lice avec un tel écrivain. Quand on fut arrivé à quelques lieues d'Angers, on y trouva le carroſſe de l'évêque, qui envoyoit prendre ſon frère ; les domeſtiques de l'évêque le nommèrent en le demandant à la voiture publique, & il fallut reconnoître que l'adverſaire de M. *Arnauld* n'étoit pas indigne de lui.

Un autre petit trait caractériſe M. *Arnauld*. M. Nicole, qui avoit tant combattu avec lui les corrupteurs de la morale, les ennemis de la foi, & ſur-tout les ennemis de Port-Royal, lui diſoit un jour qu'il étoit las de cette guerre de plume, & qu'il vouloit enfin ſe repoſer. *Vous repoſer !* répondit M. *Arnauld*, *eh ! n'aurez-vous pas l'éternité toute entière pour vous repoſer ?* mot qui reſſemble aſſez à celui de l'évêque d'Angers : *Donnez-moi donc un jour où je ne ſois pas évêque.*

M. *Arnauld* ne ſe repoſa en effet que dans l'éternité, il écrivit & combattit toute ſa vie. Ses œuvres éparſes formoient près de cent volumes en différens formats ; on en a donné un recueil complet en pluſieurs volumes *in-4°.* à Lauſanne ; en 1777, 1778 & 1779. Indépendamment des ouvrages que nous avons déja nommés, ſes écrits contre les miniſtres Claude & Jurieu, contre le père Malebranche de l'Oratoire, contre le P. Mainbourg, & les jéſuites, ſont connus, ou plutôt comme nous l'avons dit, ils commencent à être oubliés.

Le gouvernement, quand il ne perſécutoit pas M. *Arnauld*, employoit volontiers ſa plume contre ſes ennemis, parce qu'elle étoit forte & accréditée.

Digitized by Google

L'ouvrage intitulé : *Le prince d'Orange, nouvel Abſalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwel*, eſt reconnu pour être de M. *Arnauld*, & ce n'eſt pas détruire cette idée, que d'obſerver, avec l'auteur du ſiècle de Louis XIV, que le titre de cet ouvrage eſt du ſtyle du P. Garaſſe. M. *Arnauld* ſe permettoit quelquefois ce ſtyle dans la diſpute, il avoit de la *ſainte colère*; il a même fait un traité exprès pour la juſtifier par l'exemple de l'écriture ſainte & des pères. Le gouvernement adopta l'écrit de M. *Arnauld* contre le prince d'Orange, & le fit répandre dans les cours étrangères.

On aſſure que M. *Arnauld*, dans le temps même où il étoit perſécuté par la France, comme l'ennemi des rois, & ſur-tout des papes, entretenoit toujours des intelligences avec la cour de Rome, & qu'il ne ceſſa point d'avoir dans cette cour un crédit ſecret, qui triompha plus d'une fois du crédit éclatant des jéſuites. Tant le beſoin qu'on a du talent & du ſavoir ſe fait ſentir à travers toute l'envie qu'ils excitent!

Mais ce qu'on ne ſait pas peut-être aſſez, c'eſt que de tous les écrits polémiques de M. *Arnauld*, le plus éloquent, le plus intéreſſant & le plus utile a été compoſé pour la défenſe des jéſuites, dans une occaſion où ils étoient calomniés & opprimés; ce qui fait un honneur infini à M. *Arnauld*, en montrant qu'il étoit toujours prêt à défendre la vérité, & que les intérêts de parti ne prévaloient point chez lui, ſur ceux de la juſtice & de l'humanité. Cet écrit eſt intitulé : *Apologie du clergé de France, & des catholiques d'Angleterre*, contre une prétendue conſpiration papiſte qu'on leur imputa vers la fin du règne de Charles II. L'auteur y met dans tout ſon jour une vérité triſte, mais dont il importe de ſe pénétrer, c'eſt qu'il n'y a point d'excès où les fureurs de parti ne puiſſent entraîner, & qu'il n'y a point d'innocence qui puiſſe tenir contre les interprétations ſiniſtres de la haine & de la vengeance. Le fanatiſme d'ailleurs croit tout & voit tout; chez une nation tranſportée de zèle pour la réforme, comme l'étoit alors l'Angleterre, il ſuffiſoit d'accuſer les catholiques, & de dénoncer les jéſuites, pour être cru & accueilli : on fit d'abord parvenir au roi, par des voies détournées, des avis myſtérieux, qui lui faiſoient craindre tantôt l'aſſaſſinat, tantôt le poiſon; d'après ces avis, on entendit des témoins, les uns déja flétris par la juſtice, les autres, plus heureux juſqu'alors, mais non moins infâmes. On eut ſoin de ne les produire ſur la ſcène que les uns après les autres, de manière que les derniers puſſent adapter leurs dépoſitions à celles des premiers qu'on leur communiquoit ou qui étoient déja publiques. Leur roman ſur qu'on devoit brûler Londres & Weſtminſter, rétablir le catholiciſme dans les trois royaumes; la vie du roi étoit menacée de tous côtés, & pour qu'il ne pût échapper, les uns s'étoient chargés de l'aſſaſſiner, les autres de l'empoiſonner. Un jéſuite avoit dit ou écrit, que ſi le roi ne vouloit pas être C. R. (catholique romain) il ne ſeroit plus R. C. (roi Charles.) Le P. Oliva, général des jéſuites, devoit être le véritable roi de la Grande-Bretagne ſous l'autorité du pape : il avoit déja diſpoſé des dignités & des emplois. L'Eſpagne & la France, quoiqu'en guerre enſemble, concouroient au ſuccès de l'entrepriſe; le P. de la Chaiſe étoit le lieutenant d'Oliva, comme Oliva l'étoit du pape. Mais ce n'étoit ni au pape, ni aux jéſuites qu'on en vouloit, c'étoit au duc d'Yorck, (depuis Jacques II.) Les témoins chargèrent ſur-tout ſon ſecrétaire de confiance, nommé *Coleman*, qui prêtoit à ces accuſations par ſon zèle pour le catholiciſme & par les correſpondances qu'il entretenoit en ſon propre nom & au nom du duc d'Yorck avec le pape & les jéſuites. On ſaiſit ſes papiers; on y trouva partout l'expreſſion des vœux les plus ardens pour le rétabliſſement de la foi catholique, ce qui paſſa pour une démonſtration du complot de Coleman, & de la complicité du duc d'Yorck. Coleman fut envoyé au ſupplice.

Mais il falloit donner au roi un grand intérêt d'abandonner ſon frère; la reine n'avoit point d'enfans; on ſavoit que le roi ne l'aimoit pas; on préſumoit qu'il ſauroit gré à ceux, qui rompant ſes premiers nœuds, lui rendroient la liberté d'en former d'autres & l'eſpérance de donner un héritier au trône. Ils firent donc à l'égard de la reine, ce qu'ils avoient fait à l'égard du duc d'Yorck; ils l'accuſèrent indirectement dans la perſonne d'un homme qui lui étoit attaché; ils firent réſulter des informations, que le roi devoit être empoiſonné par Wakeman, médecin de la reine.

Cependant le duc d'Yorck pouvoit triompher de tous les obſtacles, & ſuccéder à la couronne, (ce qui arriva en effet) il étoit bon à tout événement de le diviſer d'intérêt d'avec les jéſuites, ſur-tout en rendant ceux-ci plus noirs & plus odieux; on fit donc encore réſulter des informations, que les jéſuites, en même temps qu'ils faiſoient aſſaſſiner le roi par le duc d'Yorck, conſpiroient d'aſſaſſiner le duc d'Yorck lui-même, s'il prétendoit jamais être en Angleterre autre choſe que le vicaire du pape & l'*affiné* des jéſuites.

Il arriva de plus un incident qu'on avoit vraiſemblablement fait naître, & dont on tira un grand parti. Godfrey, juge de paix, qui avoit reçu les premières dépoſitions dans cette affaire, fut trouvé mort dans un foſſé, ayant ſon épée paſſée au travers du corps, comme s'il ſe fût tué lui-même; mais des marques qu'on crut lui voir au cou, & des contuſions qu'on crut lui trouver à la poitrine, firent penſer qu'il avoit été aſſaſſiné; car c'étoit-là ce qu'on vouloit croire. Des bagues reſtées à ſes doigts, de l'argent trouvé dans ſes poches, écartoient l'idée qu'il fût tombé entre les mains des voleurs : cet aſſaſſinat étoit donc l'ouvrage de la haine & de la vengeance. Les proteſtans publioient que les jéſuites avoient voulu punir ce juge d'avoir reçu les dépoſitions faites contre eux, & effrayer

par cet exemple, les autres juges. Les catholiques ſoutenoient, avec beaucoup plus de vraiſemblance, que leurs accuſateurs avoient commis ce crime pour le leur imputer, & les conjectures ſur ce point durent ſe tourner en certitude, lorſqu'on vit des fauſſaires aſſurer impudemment que le meurtre avoit été commis à l'hôtel de Sommerſet, où demeuroit la reine, & par les domeſtiques mêmes de la reine. L'inſolence de la calomnie ne pouvoit guères aller plus loin. Le roi en fut épouvanté; il eut aſſez de fermeté pour défendre ſa femme, & ſon frère. Ce qui touchoit au trône fut ſauvé; mais tous ceux qui n'avoient pour appui que leur innocence, furent ſacrifiés. Il falloit des victimes au fanatiſme & à la crédulité; on verſa des flots de ſang innocent, on fit même tomber des têtes illuſtres; le vicomte de Stafford, de la maiſon Howard, homme ſimple & vertueux, d'ailleurs vieillard infirme, fut décapité, parce qu'un fauſſaire de la lie du peuple, déclara lui avoir vu remettre une commiſſion de la part du P. Oliva, qui le créoit tréſorier d'une prétendue armée papale, qu'on devoit lever pour faire la conquête des trois royaumes; les gens ſages frémiſſoient & ſe taiſoient; le parlement défendit de nier la réalité de *La conſpiration papiſte*, ce qui prouve qu'il n'y croyoit pas.

Les noms des trois ſcélérats obſcurs, ſur la foi deſquels toutes ces violences furent exercées, ſont devenus célèbres par ce grand crime.

Le premier, nommé Titus Oates, fils d'un tiſſerand, devenu miniſtre anabaptiſte, avoit pris les ordres dans l'égliſe Anglicane, pour avoir un bénéfice. Accuſé de parjure, il n'échappa qu'avec peine aux rigueurs de la juſtice. Aumônier de vaiſſeau, il fut chaſſé pour des déſordres infâmes, il ſe fit catholique, & entra comme écolier à l'âge de trente ans, (pour imiter Saint-Ignace) au collége des Jéſuites de Saint-Omer, dans l'intention, comme il l'avoua lui-même, d'épier leurs ſecrets. Son eſpionage ayant été ſoupçonné ou prouvé, le provincial l'avoit chaſſé à coups de bâton. Cet impoſteur fut confondu ſur tous les points dans l'affaire de la conſpiration. Les accuſés prouvèrent l'*Alibi*, non-ſeulement pour ce qui les regardoit, mais encore pour ce qui regardoit Oates, qui le plus ſouvent ne connoiſſoit ni les lieux où il diſoit s'être trouvé, ni les perſonnes avec leſquelles il prétendoit avoir traité; il avoit eu, diſoit-il, de fréquentes conférences avec le confeſſeur de Louis XIV, & il ne ſavoit pas ſeulement le nom du P. de la Chaiſe; il avoit été très-ſouvent, diſoit-il encore, au collége des jéſuites à Paris, & il fut convaincu d'ignorer où ce collége étoit ſitué. Il avoit négocié dans les Pays-Bas avec Dom Juan d'Autriche; c'étoit, diſoit-il, un grand homme maigre, & le Roi, qui connoiſſoit beaucoup Dom Juan, ſavoit qu'il étoit préciſément le contraire; enfin Oates aſſuroit avoir eu des liaiſons intimes avec Coleman, qu'il accuſoit d'avoir conduit toute l'intrigue; on plaça Coleman devant lui, il ne le reconnut point. Mais l'évidence avoit perdu ſon empire ſur les eſprits; le bandeau du fanatiſme couvroit tous les yeux, la nation entière étoit devenue populace; les juges indiquoient aux témoins ce qu'ils devoient dire, & diſputoient contr'eux ſur leurs dépoſitions, quand elles tendoient à la décharge des accuſés. Les étudians du collège de Saint-Omer atteſtèrent que pendant tout le temps qu'Oates prétendoit avoir paſſé à Londres, il n'avoit point quitté Saint-Omer. Un des dépoſans ajouta: « C'eſt une vérité que je ne puis révoquer » en doute ſans démentir le témoignage de tous » mes ſens. » Vous autres papiſtes, lui répondit avec un mépris amer le chef de juſtice, on vous » inſtruit dès l'enfance à n'en pas croire vos » ſens ».

On vient de voir quel homme étoit Oates. Bedloë, ſecond témoin, feignant de ne le pas connoître, eut ſoin de répéter fidèlement la même dépoſition, & d'y ajouter qu'il avoit vu tuer le juge Godfrey, à l'hôtel de Sommerſet, par les domeſtiques de la reine. Ce Bedloë, ſoldat, fils d'un violon de village, étoit un avanturier, qui faiſoit métier de parcourir, ſous de faux noms, les divers états de l'Europe, emportant l'argent de tout le monde. Pour compléter la preuve légale ſur le fait particulier de l'aſſaſſinat de Godfrey, on ſéduiſit un malheureux, nommé Prance, qui ayant été chargé tout exprès par Bedloë, avoit été jetté dans le cachot le plus infect & le plus mal ſain, où l'on prétend même qu'il fut pluſieurs fois appliqué à la queſtion; enfin, il avoua, pour ſauver ſa vie, qu'il avoit eu part au meurtre de ce juge, & que le meurtre s'étoit fait par ordre de la reine

Le troiſième témoin, nommé Dangerfield, étoit un fauſſaire & un faux monnoyeur, pilorié quatre fois, fouetté, banni, marqué d'un fer chaud à la main, à qui la juſtice enfin n'avoit fait grace que de la vie. Celui-ci prétendoit avoir trouvé preſque miraculeuſement dans un tonneau de farine des papiers myſtérieux qui contenoient tout le plan de la conjuration, tel qu'il avoit été expoſé par les autres témoins. Nous ne nommons que les principaux. Tous les autres étoient de la même eſpèce.

Ce fut ſur la foi de pareilles gens & de pareils faits, qu'on envoya au ſupplice tous ceux que le gouvernement crut avoir intérêt d'opprimer, tous proteſtèrent de leur innocence juſqu'au dernier ſoupir, & le fanatiſme imputa cette conſtance au fanatiſme. Oates, Bedloë, Dangerfield furent comblés de bienfaits & de récompenſes.

« Je me ſouviens, dit M. *Arnauld*, d'avoir lu » dans une gazette burleſque, que le roi d'Ethiopie » avoit fait pendre ſon cordonnier, parcequ'il avoit » découvert qu'il l'avoit voulu faire périr par une » mine qu'il avoit faite dans le talon de ſon ſou- » lier ». Voilà, ſelon M. *Arnaud*, l'image de la

conſpiration papiſte, & le dégré de vraiſemblance qu'elle préſente. Il ajoute que cette calomnie fut tournée en ridicule dans une comédie, où ſur la foi de deux témoins, on faiſoit le procès à un homme pour avoir volé & emporté ſous ſon manteau un navire armé de quarante pièces de canon. *Apolog. pour les catholiques, première part., p. 285 & 312, 3.*

M. *Arnauld* applique au peuple Anglois ce que le Prophète Iſaïe, *chap 8, verſ. 12*, dit du peuple Juif. *Non dicatis : conjuratio : omnia enim quæ loquitur populus iſte, conjuratio eſt.* On diſoit qu'il n'y avoit point alors de meilleur métier en Angleterre que celui de *témoin du roi, & de découvreur de conſpirations.*

Si M. *Arnauld* avoit toûjours diſputé ſur de pareils ſujets, ſi, ſur des matieres importantes dans tous les temps comme celle-ci, il eût joint ainſi à la force du raiſonnement, au charme de l'éloquence, le pouvoir du ridicule, il auroit été plus utile aux hommes, & ſes écrits polémiques ſeroient plus généralement lus.

Antoine *Arnauld* mourut à Bruxelles en 1694.

Un autre Antoine ARNAULD, fils aîné de M. *Arnauld* d'Andilly, & abbé de Chaumes, n'eſt connu que parcequ'il a laiſſé des *Mémoires*, imprimés en 1756 en 3 vol. *in*-12. Mais ſon frère, Simon *Arnauld*, marquis de Pomponne, employé avec ſuccès dans un grand nombre d'ambaſſades, & chargé depuis du miniſtère des affaires étrangères, eſt un de ceux qui ont répandu le plus d'éclat ſur le nom d'*Arnauld*. Madame de Sévigné le fait aimer & regretter dans la plupart de ſes *Lettres* ; c'eſt peut-être après M. de Turenne, l'homme de ce ſiécle qu'elle peint le plus favorablement. C'eſt à lui qu'elle adreſſe ces lettres ſi animées & ſi pleines d'intérêt ſur le procès de M. Fouquet. Il paroit que M. de Pomponne étoit fort attaché à ce miniſtre, ce qui ne nuiſit point à ſon élévation. Entr'autres excellentes qualités, il montra ſur tout un déſintéreſſement que ſa pauvreté & une nombreuſe famille dont il étoit chargé rendoient très-méritoire. Dans le temps qu'il étoit ambaſſadeur à la Haye en 1662, il lui naquit un fils, qui ſut dans la ſuite l'abbé de Pomponne. Les États-Généraux lui offrirent de le tenir ſur les Fonts baptiſmaux. A cet honneur étoit attaché une penſion viagère de deux mille écus pour l'enfant. M. de Pomponne refuſa, pour éviter dans ſes négociations, dit un auteur, l'embarras de la reconnoiſſance. Il fut fait miniſtre des affaires étrangères en 1671, à la mort de M. de Lionne ; il fut diſgracié en 1679, après la paix de Nimègue. Un miniſtre renvoyé étoit ſous Louis XIV un grand évènement : ce miniſtre d'ailleurs étoit vertueux & intéreſſant. « En vérité, dit madame de Sévigné, je ne m'accoutume point à la chûte de ce » miniſtre, je le croyois plus aſſuré que les autres, » parcequ'il n'avoit point de faveur. On dit qu'il » y avoit près de deux ans qu'il étoit gâté auprès » du roi, qu'il étoit opiniâtre au conſeil, qu'il alloit » trop ſouvent à Pomponne, que cela lui ôtoit » l'exactitude, & qu'en dernier lieu ce courier de » Bavière, qui étoit arrivé le jeudi au ſoir, & » dont il ne vint rendre compte que le ſamedi à » cinq heures du ſoir, a été la derniere goute qui » a fait répandre le verre. Il ſe défend de cette » faute en diſant qu'il falloit tout ce temps-là pour » déchiffrer, & que ſi le courier n'eût point paru, » ſa majeſté n'eût point eu d'impatience ; mais il » étoit à M. Colbert, & il donna ſes lettres ; de » ſorte que les nouvelles étoient répandues, & le » roi n'avoit point ſes lettres ». Tout cela, dit madame de Sévigné, en ſtyle de Port-Royal, étoit marqué dans l'ordre de la Providence. On reprochoit encore à M. de Pomponne de n'avoir pas fait comprendre dans le traité de Nimègue les villages qui ſont entre Fribourg & Briſac ; en effet, quand le roi fit dans la ſuite ſon entrée dans Straſbourg, & qu'il voulut aller viſiter Fribourg, il fallut qu'il y allât diner ſans s'arrêter en chemin, parce que c'étoient des terres de l'Empire.

Voici la raiſon que Louis XIV lui-même donne & de la nomination & du renvoi de M. de Pomponne. En 1671, dit-il, il mourut un ſécrétaire d'état. « Je fus quelque temps à penſer à qui je » ſerois avoir cette charge, & après avoir bien » examiné, je trouvai qu'un homme qui avoit » long-temps ſervi dans des ambaſſades, étoit celui » qui la rempliroit le mieux. Je lui fis mander de » venir. Mon choix fut approuvé de tout le monde.... Mais l'emploi que je lui ai donné ſe trouvoit trop grand & trop étendu pour lui.... Enfin » il a fallu que je lui ordonne de ſe retirer, parce » que tout ce qui paſſoit par lui, perdoit de la » grandeur & de la force qu'on doit avoir en » exécutant les ordres d'un roi de France ».

On voit par-là que le nom d'*Arnauld* n'a pas eu part, comme le croyoit madame de Sévigné, à la diſgrace de M. de Pomponne. « Un homme » me diſoit l'autre jour, dit-elle, c'eſt un crime » que ſa ſignature ; & je dis *oui* c'eſt un crime » pour eux de ſigner & de ne ſigner pas ».

« Un certain homme, dit-elle encore, (c'étoit » M. de Louvois,) avoit donné de grands coups » depuis un an, eſpérant tout réunir : mais on » bat les buiſſons, & les autres prennent les oiſeaux ; de ſorte que l'affliction n'a pas été médiocre, & a troublé entièrement la joie intérieure » de la fête ».

En effet, M. Colbert fit donner la place de M. de Pomponne, au préſident Colbert de Croiſſy, ſon frère, qui négocioit alors en Bavière le mariage de M. le Dauphin avec la princeſſe de Bavière, & qui avoit envoyé le courier, fatal à M. de Pomponne ; & Louvois qui haïſſoit bien plus Colbert que Pomponne, trouva qu'il avoit perdu à cette affaire où il avoit eſpéré gagner.

On ne reverra jamais, dit madame de Sévigné, un miniſtre auſſi aimable. Il eſt vrai que Colbert & Louvois n'étoient point aimables, mais ils

étoient appliqués, ils faiſoient de grandes choſes, & il faut l'avouer, il ne reſte rien de grand qui ſerve de monument au miniſtère de M. de Pomponne, il avoit vraiſemblablement plus de vertus, d'eſprit & de graces que de talens.

On a de lui la *négociation* de ſa première ambaſſade en Suède, où il alla deux fois, en 1665, & en 1671. Il mourut à quatre-vingt-un ans, en 1699. Louis XIV dit alors à l'abbé de Pomponne, ſon fils : *vous pleurez un père que vous retrouverez en moi ; & moi, je perds un ami que je ne retrouverai plus.* L'abbé de Pomponne avoit eu l'abbaye de S. Maixent, il eut enſuite celle de S. Médard, & alors il remit la première. Il fut long-temps doyen du conſeil. On dit que lorſqu'il parvint à cette dignité, dont on n'a l'obligation qu'à l'âge, il demanda reſpectueuſement à Louis XV la permiſſion de prendre ce titre de doyen, & d'en faire les fonctions, & que Louis XV répondit : *il me ſeroit difficile de vous en empêcher.* L'abbé de Pomponne avoit été ambaſſadeur à Veniſe ; il fut, en 1743, honoraire de l'académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Il mourut en 1756 à quatre-vingt-ſept ans. C'eſt le dernier des *Arnaulds* connus. Il ſe nommoit Henri-Charles.

ARNOBE, (*Hiſt. eccléſ.*) un des premiers défenſeurs du chriſtianiſme contre les Payens, connu par ſes *livres contre les Gentils.* Il étoit né en Afrique, il ſe fit chrétien ſous l'empire de Dioclétien ; Lactance fut ſon diſciple.

On diſtingue deux ARNOBES l'ancien, c'eſt celui dont nous venons de parler, & le jeune, prêtre Gaulois, qui vers l'an 460 répandoit en France la doctrine ſemi-Pélagienne.

ARNOUL. (SAINT) (*Hiſt. de Fr.*) On ne ſait rien des auteurs de la race Carlovingienne au-delà de ſaint *Arnoul* ; on ignore quel étoit ſon père ; mais *Arnoul* étoit déja un très-grand ſeigneur, un homme riche & puiſſant ; nous remontons preſque par lui juſqu'au berceau de notre monarchie. Qu'importe d'aller au-delà ? En voilà bien aſſez pour préſumer que la race Carlovingienne pouvoit avoir une antiquité à peu-près égale à celle des Mérovingiens, & que dans l'origine le choix des François auroit pû tomber indifféremment ſur l'une ou ſur l'autre.

Saint *Arnoul* fut plus qu'un grand ſeigneur, il fut un ſujet utile, le digne ami d'un bon roi, le digne inſtituteur d'un prince, & ſi ſon élève ne fut pas digne de lui, cet élève lui dut au moins le peu de vertus qui tempérèrent ſes vices ; ce fut Dagobert I.

Lorſque Clotaire II, en 624, donna l'Auſtraſie à Dagobert ſon fils, avec le titre de roi, il le mit ſous la direction de deux miniſtres qui jouiſſoient de la plus haute réputation de ſageſſe & de vertu, c'étoient ſaint *Arnoul*, évêque de Metz, gouverneur de Dagobert, & Pepin, dit le vieux, ou de Landen.

Saint *Arnoul*, avant d'être engagé dans les ordres, avoit été marié & avoit eu des enfans ; c'eſt de lui que deſcend de mâle en mâle la ſeconde race de nos rois ; elle deſcend auſſi de Pepin, par les femmes. Ainſi, de ces deux hommes que la tendreſſe éclairée de Clotaire II, avoit donnés pour guides à la jeuneſſe de Dagobert, devoient naître les princes deſtinés à enlever le trône à la race de Dagobert & de Clotaire II.

On rapporte de Dagobert des traits de violence ſinguliers à l'égard de ſon gouverneur. Saint *Arnoul* ne reſpiroit que la retraite, c'étoit-là ſon ambition ; il en parla au roi, (c'étoit alors Dagobert) qui, ſoit habitude de le voir, ſoit connoiſſance & ſentiment du beſoin qu'il avoit de ſes conſeils, le pria de reſter. *Arnoul* inſiſta ; le roi ne trouva pas pour le retenir de moyen plus doux que de le menacer de faire périr ſon fils ; & comme *Arnoul* ne ſe rendoit point encore, le roi, paſſant par affection aux plus violens tranſports de la haine, tira ſon épée, & voulut l'en percer lui-même.

Selon l'auteur des *Geſtes de Dagobert*, ce prince du vivant de Clotaire II, par un mouvement de colère ou de jeuneſſe, outragea ce même gouverneur d'une manière ſi coupable, que craignant le reſſentiment de ſon père, il ſe retira dans une petite chapelle de Saint-Denis, comme dans un aſyle. Il fit de là ſa paix avec ſon père, & dans la ſuite, en mémoire de cet événement, & en expiation de ce tort, il fit bâtir dans le même lieu l'égliſe & le monaſtère de Saint-Denis, qui fut long-temps dans l'opinion publique, ſon plus beau titre de gloire.

Tant que Dagobert ſe gouverna par les avis de ſaint *Arnoul* & de ſes pareils, ſon gouvernement mérita des louanges ; lorſqu'il s'éloigna d'eux, ou lorſqu'il les força de s'éloigner de lui, les favoris & les femmes s'emparèrent aiſément de cette ame vide & foible. Saint *Arnoul* ſe retira dans les Voſges. Un auteur contemporain a écrit ſa vie, & elle a été traduite par M. Arnauld d'Andilly.

ARNOUL. (*Hiſt. de Fr.*) A la mort de Charles-le-Gras ou le Gros, en 888, la maiſon Carlovingienne ſembloit réduite à deux ſeuls princes ; *Arnoul*, bâtard de Carloman-le-Germanique ; & Charles-le-Simple, fils poſthume de Louis-le-Bégue, que pluſieurs affectoient de regarder auſſi comme bâtard. *Arnoul* eut la ſucceſſion Germanique, & tandis que ce bâtard jouoit le rôle principal parmi les princes de cette maiſon, Hébert ou Herbert, comte de Vermandois, & Pepin, comte de Senlis, qui deſcendoient de mâle en mâle de Charlemagne, par Bernard, roi d'Italie, dont la bâtardiſe eſt pour le moins très-incertaine, n'étoient pas même réputés princes du ſang, eux dont les branches avoient le droit d'aîneſſe ſur toutes les branches iſſues de Louis-le-Débonnaire.

Arnoul prétendoit à toute la ſucceſſion de Charlemagne, parcequ'il étoit, diſoit-il, le ſeul mâle iſſu de mâle en mâle de Charlemagne, & qui ne fût pas un enfant ; ce dernier mot excluoit Charles-le Simple,

le-Simple, & le premier ſuppoſoit toujours que l'on comptoit pour rien les deſcendans de Bernard.

Arnoul avoit bien voulu reconnoître pour roi de France le comte Eudes, qui lui avoit fait des ſoumiſſions; mais il ne vouloit pas de même céder l'empire aux nouveaux concurrens qui cherchoient à l'uſurper. Il paſſe en Italie, il arrive aux portes de Rome, & s'empare de cette ville par un haſard bien ſingulier. Ses troupes étoient excédées de fatigue; mais les ſoldats étoient pleins d'ardeur: les chefs inſiſtoient pour qu'on donnât aux troupes quelques jours de repos; les ſoldats crioient qu'un aſſaut les délaſſeroit. Pendant ce débat un lièvre ſort du milieu du camp; les ſoldats le pourſuivent avec de grands cris du côté de la ville. Les *Romains* de ce temps, qu'il eſt preſque ridicule d'appeller d'un tel nom, perſuadés que l'armée d'*Arnoul* court à l'aſſaut, s'effraient, abandonnent la garde des portes & des murailles. Les Germains ne trouvant point d'obſtacle, eſcaladent les murailles, enfoncent les portes, prennent la ville. *Arnoul* eſt couronné empereur par le pape Formoſe; mais la querelle du ſacerdoce & de l'Empire ſe préparoit de loin, & les prétentions des papes faiſoient toujours quelque progrès. Formoſe, en faiſant prêter ſerment de fidélité par les Romains au nouvel empereur, changea la formule ordinaire, & introduiſit une reſtriction qui ſoumettoit entièrement l'autorité impériale à l'autorité pontificale. Voici quelle étoit cette nouvelle formule:

« Je jure par les ſaints miſtères, que ſauf mon » honneur, ma loi, & la fidélité que e dois au « pape Formoſe mon ſeigneur, je ſerai fidèle à » l'empereur *Arnoul*.

L'ancien ſerment, tel qu'il avoit été prêté en 824, à Louis-le-Débonnaire, & à Lothaire ſon fils, contient bien une ſoible réſerve de la fidélité jurée au pape, *ſalvâ fide quam repromiſi domino apoſtolico*; mais il exprime l'engagement le plus fort & le plus étendu à l'égard de l'empereur, & aſſujettit formellement l'élection des papes à la confirmation de l'empereur. *Cap. t. 1, p. 647 & 648.*

Arnoul mourut peu d'années après en 899, de la maladie pédiculaire, & l'Empire ſortit pour toujours de la race de Charlemagne, tant légitime que bâtarde.

Le dernier empereur deſcendu de Charlemagne, dans la ligne maſculine & légitime, fut Charles-le-Gras; le dernier empereur de la même ligne, mais bâtard, fut *Arnoul*.

ARNOUL eſt encore le nom d'un évêque de Lizieux dans le 12ᵉ ſiècle, lequel a laiſſé des *Épitres* & des *Poéſies*, dont Turnèbe a donné une édition à Paris en 1585, *in*-8°.

Et d'un dominicain du 17ᵉ ſiècle qui voulut inſtituer, en l'honneur de la Vierge, *l'ordre du Collier celeſte du ſacré Roſaire, compoſé de cinquante demoiſelles*, mais qui ne put, dit-on, trouver de chevalières.

ARONS, ARUNS, ou ARONCE. (*Hiſt. Rom.*) C'eſt le nom d'un frère & d'un fils de Tarquin, dit le *Superbe*. Le frère avoit épouſé avant lui, la cruelle Tullia, fille de Servius Tullius, ſixième roi de Rome. L'ayant trouvé moins digne d'elle que Tarquin, elle s'en défit, à ce qu'on croit pour épouſer celui-ci. *Aruns* & Tarquin vivoient environ cinq ſiècles avant J. C.

ARUNS, fils de Tarquin & de Tullie, fut chaſſé de Rome avec toute ſa famille. Brutus & lui s'entre-tuèrent dans un combat.

ARONDEL, (*Hiſt. d'Angleterre.*) c'eſt le nom 1°. d'un prélat anglois, qui fut ſucceſſivement évêque d'Ely, archevêque d'York, puis de Cantorbery en Angleterre; & de Saint-André en Ecoſſe. Il eut beaucoup de part à la révolution qui renverſa du trône Richard II, pour y placer Henri IV. Il eſt d'ailleurs connu par ſon zèle perſécuteur contre Wicleſ & les Lombards. Il eſt le premier qui ait défendu de traduire l'écriture ſainte en langue vulgaire.

2°. D'un vaillant capitaine anglois, qui ſe diſtingua dans les guerres des Anglois & des François ſous Charles VII, & Henri VI: on l'appelloit l'*Achille anglois*. Il mourut d'une bleſſure au talon, comme ce héros grec, dont on lui donnoit le nom & dont il avoit la valeur.

3°. Ce nom a encore été illuſtré par Thomas Howard, comte d'*Arondel*, & de Surrey, qui l'a donné à ces fameux marbres, autrement nommés d'Oxford ou de Paros, parce qu'ils avoient été découverts dans l'iſle de Paros, par des gens envoyés par le comte d'*Arondel*, & qu'ils ont été donnés depuis à l'univerſité d'Oxford. On ſait que ces marbres renferment les principales époques de l'hiſtoire des Athéniens, depuis la première année de Cecrops, l'an 1582 avant J. C. juſqu'à l'an 364 avant ſa naiſſance. La meilleure édition de ces marbres eſt celle d'Oxford, 1763, *in*-fol. Les marbres d'*Arondel* ſont la baſe la plus ſûre de la chronologie de l'hiſtoire ancienne.

AROUET, ou ARROUET, *voyez* VOLTAIRE.

ARPA EMINI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier du grand-ſeigneur; c'eſt le pourvoyeur des écuries: il eſt du corps des mutaferacas ou gentilshommes ordinaires de ſa hauteſſe. A la ville il reçoit l'orge, le ſoin, la paille & les autres fourages d'impoſition; à l'armée ils lui ſont fournis par le defterdard ou grand tréſorier qui a ſoin des magaſins. L'*arpa emini* en fait la diſtribution aux écuries du ſultan & à ceux qui en ont d'étape; ſes commis les délivrent & lui rendent compte du bénéfice, qui eſt quelquefois ſi conſidérable, qu'en trois ans d'exercice de cette charge, il ſe voit en état de devenir bacha par les voies qui conduiſent ordinairement à ce grade, c'eſt-à-dire par les riches préſens faits aux ſultanes & aux miniſtres. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. I.* (G)

ARPAJON, (LOUIS, marquis de Severac, duc d') après avoir ſervi & commandé avec la plus

grande diſtinction ſous le règne de Louis XIII, dans le Monſerrat, dans le Piémont, dans la Franche-Comté, où il eut part à la priſe de trente-deux villes; dans la Lorraine, où il prit Luneville & quelques autres places; dans la Guyenne, qu'il ſoumit en 1642; voyant l'iſle de Malthe menacée par les Turcs, alla offrir ſes ſervices au grand-maître, Jean-Paul Laſcaris, qui le fit chef de ſes conſeils & généraliſſime des armées de la religion. Il pourvut à la ſûreté de Malthe avec tant de zèle & de capacité, que l'ordre, pour lui en témoigner ſa reconnoiſſance, lui accorda pour lui & pour ſes deſcendans ainés, le privilége de mêler à leurs armes celles de la religion; de nommer chevalier en naiſſant, un de leurs enfans à leur choix, lequel devient grand-croix à l'âge de ſeize ans. Ce privilége, après l'extinction des mâles, a été étendu aux filles. Madame la maréchale de Mouchy, fille du dernier deſcendant mâle de Louis d'*Arpajon*, l'a porté dans la maiſon de Noailles, où il doit paſſer de même aux filles à défaut de mâles. Louis d'*Arpajon*, revenu en France, fut envoyé en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, en Pologne, auprès de Ladiſlas IV, il favoriſa l'élection de Caſimir, ſucceſſeur de Ladiſlas. Il fut fait duc en 1651 par Louis XIV. Il mourut en 1679 à Severac, une de ſes terres.

ARPHAXAD, (*Hiſt. ſac.*) fils de Sem, & père de Salé, naquit l'an du monde 1658, un an après le déluge, & mourut l'an du monde 2096, âgé de quatre cens trente-huit ans.

Il eſt auſſi parlé, dans le livre de Judith, d'un *Arphaxad*, roi des Mèdes, que l'on ſuppoſe être le même que Phraortès, fils & ſucceſſeur de Déjocès; roi des Mèdes. (*A. R.*)

ARRACHION, (*Hiſt. anc.*) fameux Athlète, déclaré vainqueur après ſa mort aux jeux olympiques. Voici dans quelles circonſtances. Il avoit terraſſé tous ſes adverſaires, il n'en reſtoit plus qu'un, qui ayant eu un doigt du pied rompu, demanda grace, & s'avoua hors de combat, *Arrachion* ceſſant de le preſſer, il prit ſon avantage, & ſe jettant ſur lui tandis qu'il ne s'attendoit à rien, il le ſurprit & l'étrangla; les Eléens déteſtant cette ruſe coupable, adjugèrent le prix au cadavre d'*Arrachion*.

ARRAGON, (*Hiſt. mod.*) nom d'un des royaumes de l'Eſpagne avant la réunion, & d'une des principales provinces de cette monarchie depuis la réunion.

Cette réunion fut l'ouvrage de Ferdinand V, dit *le Catholique*. Avant lui, l'*Arragon*, ainſi que la Caſtille, la Navarre & les autres principales provinces d'Eſpagne, avoit eu pendant pluſieurs ſiécles, ſes rois particuliers. Ferdinand, par ſon mariage avec Iſabelle de Caſtille en 1474, réunit d'abord l'*Arragon* avec la Caſtille, à laquelle étoit déja réuni le royaume de Léon & des Aſturies; à ces divers royaumes, les plus conſidérables de l'Eſpagne, il joignit en 1497, celui de Grenade qu'il conquit ſur les Maures, & en 1513, il uſurpa le royaume de Navarre ſur Henri d'Albret & Catherine de Foix ſa femme. Depuis ce temps, les rois d'*Arragon* & de Caſtille ont porté le titre de rois d'Eſpagne, & c'eſt ſous cette dénomination que les princes de la maiſon d'Autriche, deſcendus d'une fille de Ferdinand & d'Iſabelle, ont poſſédé ces états. Quant à la rivalité de la maiſon d'*Arragon* & de la maiſon D'ANJOU, relativement au royaume de Naples, rivalité qui par la maiſon d'*Arragon* a été tranſmiſe à la maiſon d'Autriche, il faut voir l'article ANJOU.

ARRIE, (*Hiſt. rom.*) dame Romaine, célèbre par ſon courage & ſa tendreſſe pour ſon mari Cœcina Pætus; celui-ci ayant été condamné à mort comme ayant favoriſé ou excité le ſoulevement de l'Illyrie contre l'empereur Claude, *Arrie* ſe perce le ſein d'un poignard, & le préſente à Pætus, en lui diſant, *il ne fait pas de mal*. L'épigramme de Martial ſur ce trait de courage eſt célèbre, & n'en eſt pas meilleure pour cela:

Vulnus quod feci, non dolet, inquit,
Sed quod tu facies hoc mihi, Pæte, dolet.

n'eſt que du bel eſprit, & ne vaut pas ce mot ſimple: *Pæte, non dolet.*

ARRIEN, (*Hiſt. littér. anc.*) hiſtorien grec, diſciple du ſtoïcien Epictète, fut gouverneur de la Cappadoce ſous l'empereur Adrien & vécut encore ſous les empereurs Antonin & Marc Aurèle. Son hiſtoire d'Alexandre le Grand eſt plus eſtimée que celle de Quinte-Curce, qui eſt beaucoup plus lue. On a encore de lui le Périple du Pont-Euxin, celui de la mer Rouge & d'autres ouvrages de géographie; on a auſſi une tactique & un traité de la chaſſe; ce dernier ouvrage, traduit en françois par Fermat, a été publié à Paris en 1690, *in*-12. D'Ablancourt a traduit l'hiſtoire d'Alexandre.

ARRIEN eſt auſſi le nom d'un poëte qui vivoit du temps d'Auguſte & de Tibère.

ARRIÈRE-BAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt la convocation que le prince ou le ſouverain fait de toute la nobleſſe de ſes états pour marcher en guerre contre l'ennemi. Cette coutume étoit autrefois fort commune en France, où tous ceux qui tenoient des fiefs & arrière-fiefs, étoient obligés, ſur la ſommation du prince, de ſe trouver à l'armée, & d'y mener ſelon leur qualité, un certain nombre d'hommes d'armes ou d'archers. Mais depuis qu'on a introduit l'uſage des compagnies d'ordonnance & des troupes reglées, l'*arrière-ban* n'a été convoqué que dans les plus preſſantes extrémités. On trouve pourtant que ſous Louis XIV, l'*arrière-ban* a été convoqué pendant la guerre qui commença en 1688, & fut terminée par la paix de Ryſwick. Dans ces occaſions la nobleſſe de chaque province forme un corps ſéparé, commandé par un des plus anciens nobles de cette province. Il y a des familles qui ſont en poſſeſſion de cet honneur. En Pologne, ſur les univerſaux du roi

ou de la diète, les gentils-hommes ſont obligés de monter à cheval pour la défenſe de l'état, & l'on nomme ce corps de cavalerie *Poſpolite*.

Quelques-uns diſent que le ban eſt la première convocation, & l'*arrière-ban* la ſeconde; comme une convocation réitérée pour ceux qui ſont demeurés *arrière*, ou qui ne ſe ſont pas rendus à temps à l'armée. D'autres font venir ce nom d'*heri bannum*, proclamation du maître ou du ſouverain pour appeller ſes ſujets au ſervice militaire, ſous les peines portées par les loix. (*G*)

ARSACE, (*Hiſt. de l'empire des Parthes.*) fondateur de l'empire des Parthes, deſcendoit des anciens rois de Perſe; & malgré la nobleſſe de ſon origine, il vivoit confondu dans la foule de ceux qui faiſoient leur cour aux gouverneurs des rois de Syrie. Agathoclès, à qui Antiochus, dit *le Dieu*, avoit confié le gouvernement de la Perſe, brûla d'une paſſion criminelle & brutale pour Tiridate, frère d'*Arſace*; ce ſatrape effréné n'ayant pu réuſſir à le ſéduire par ſes promeſſes, voulut employer la violence. Les deux frères à qui l'injure étoit commune, s'armèrent contre leur infame corrupteur qu'ils poignardèrent. *Arſace* redoutant les vengeances d'Antiochus le dieu, dont Agathoclès étoit le favori, ſe retira dans la Parthie, où il ſe rendit indépendant, après en avoir chaſſé les Macédoniens. Les peuples charmés de rentrer ſous l'obéiſſance de leurs anciens maîtres, favoriſèrent ſa rébellion, ſi l'on peut qualifier ainſi une révolution qui rétablit un prince dans l'héritage de ſes pères. Le roi de Syrie n'entreprit point de le dépouiller d'un état dont les cœurs de ſes ſujets lui aſſuroient la poſſeſſion. Ce fut ainſi que ſe forma le royaume des Parthes que quelques-uns confondent mal-à-propos avec celui des Perſes; il comprenoit cette région célèbre de l'Aſie, qui a la Médie à l'occident, la Perſe au midi, la Bactriane à l'orient, la Margiane & l'Hircanie au ſeptentrion. Hécatompile, ainſi nommée à cauſe de ſes cent portes, en étoit la capitale: c'eſt aujourd'hui Hiſpahan. Cet empire a ſubſiſté pendant près de cinq cens ans ſous vingt-ſept rois connus ſous le nom de rois Arſacides, dont l'hiſtoire eſt preſque tombée dans l'oubli; il n'en reſte que quelques fragmens épars dans les annales des peuples qui ont eu des démêlés ou des intérêts à diſcuter avec eux. Artaban en fut le dernier roi. Artaxerxès ou Artaxate, ſoldat de fortune, lui ôta le trône & la vie l'an 223 de l'ère vulgaire.

ARSACE II, fils & ſucceſſeur du fondateur de l'empire des Parthes, fut un prince véritablement grand & magnanime. Maître de la Parthie & de l'Hircanie, il joignit aux états qu'il avoit reçus de ſon pere, pluſieurs provinces voiſines. Antiochus le grand, allarmé de ſa puiſſance, entreprit de la détruire avant qu'elle fût affermie; il marcha contre lui avec toutes ſes forces. *Arſace* ſe flatta que les déſerts qui ſervoient de barrières à ſes états, ſeroient le tombeau des Syriens, qui n'y trouveroient aucune ſubſiſtance; mais voyant que ces obſtacles ne les arrêtoient point dans leur marche, il fit empoiſonner les fontaines & les puits. Les exécuteurs de ſes ordres furent mis en fuite par Antiochus, lequel traverſa ſans péril des contrées qui refuſoient tout aux beſoins de l'homme. Il ſe préſente devant Hécatompile qui lui ouvre ſes portes. *Arſace* avoit quitté la Parthie pour ſe retirer dans l'Hircanie défendue par des montagnes eſcarpées, qui ne pouvoient être franchies par une armée. Antiochus applanit cet obſtacle, en partageant ſon armée en différens corps qui ſe réunirent à la deſcente des montagnes. *Arſace* s'étoit cru invincible par la nature du terrein, il ſentit alors la néceſſité d'arrêter les Syriens en leur oppoſant de plus grandes difficultés; il ſe met à la tête de cent mille hommes de pied & de vingt mille chevaux, & ſe préſente devant un ennemi épuiſé par une marche longue & pénible. On alloit donner le ſignal du combat, lorſqu'Antiochus adoptant un ſyſtême pacifique, aima mieux avoir *Arſace* pour allié que pour ennemi; après leur réconciliation, ils marchèrent enſemble contre Euthydème qui avoit envahi la Bactriane. Dès qu'*Arſace* n'eut rien à craindre des rois de Syrie, il devint redoutable aux Barbares, dont il réprima les brigandages. Les détails de ſa vie ne nous ſont point connus: il mourut l'an 222 avant l'ère vulgaire.

ARSACE III, le troiſième de ſa famille qui régna ſur les Parthes, avoit toutes les vertus qu'on exige de l'homme privé, & tous les talens qui font les grands rois. Heureux conquérant, il fit le bonheur des peuples ſubjugués. Sa domination s'étendit depuis le mont Caucaſe juſqu'à l'Euphrate; il vainquit & fit priſonnier Démétrius Nicator, roi de Syrie; & quoiqu'il eût à s'en plaindre, il adoucit les ennuis de ſa captivité, en lui faiſant rendre tous les honneurs qu'on rend aux rois dans leurs propres états. Mais ce prince dégradé ſe ſentit humilié de recevoir, à titre de graces, des honneurs dus à ſa naiſſance; & quoiqu'il eût épouſé Rodogune, ſœur d'*Arſace*, dont il avoit des enfans, il prit la fuite pour ſe retirer dans ſes états; mais il fut arrêté ſur le territoire de Babylone, & envoyé dans l'Hircanie comme dans une terre d'exil, où on lui procura tous les plaiſirs, excepté celui de commander. Un traitement auſſi doux étoit inſpiré par la politique. *Arſace* qui depuis long-temps ambitionnoit la conquête de la Syrie, vouloit ſe ſervir de Démétrius pour faire la guerre à Antiochus le pieux qui, depuis la détention de ſon frere, avoit profité de ſon malheur pour monter ſur le trône. Ce projet formé par *Arſace* fut exécuté par Phraate, ſon ſucceſſeur. Ce prince heureux dans l'art des combats, habile dans l'art de gouverner, fut le légiſlateur de ſa nation qui, avant lui, connoiſſoit peu le frein des loix. Il emprunta des peuples vaincus les inſtitutions qui lui parurent les plus utiles pour adoucir les mœurs dures & ſauvages

de ſes ſujets. On voit encore paroître dans l'hiſtoire un quatrième *Arſace* qui envoya des ambaſſadeurs à Sylla pour faire alliance avec les Romains. Quoique ſes ſucceſſeurs euſſent des noms diſtinctifs, on leur donne à tous indiſtinctement celui d'*Arſacides*.

(Ces trois articles d'*Arſace* ſont de M. *T--N.*)

ARSÈNE, diacre de l'Égliſe romaine, nommé en 383 précepteur d'Arcadius, fils aîné de l'empereur Théodoſe. Il a donné lieu à un trait devenu mémorable dans l'hiſtoire de l'éducation des princes. Théodoſe étant entré inopinément dans ſa chambre de ſon fils pour aſſiſter à ſa leçon, fut étonné de voir le prince aſſis & le précepteur debout, il fit aſſeoir *Arſène* & donna ordre à ſon fils de recevoir debout & avec le plus grand reſpect les leçons d'*Arsène*. Mais Arcadius étoit un prince auprès duquel devoit échouer toute l'habileté des plus grands maîtres; *Arsène*, convaincu de cette vérité, quitta la cour & ſe retira dans le déſert de Scèthé. Arcadius, devenu empereur, voulut le rappeller auprès de lui, & lui fit les offres les plus avantageuſes, *Arsène* préféra ſon déſert. Le déſintéreſſement étoit la première de ſes vertus. Un de ſes parens l'ayant inſtitué ſon héritier, il demanda combien il y avoit de temps que le teſtateur étoit mort? on lui dit qu'il y avoit quelques mois. *Il y a bien plus long-temps*, dit-il, *que je ſuis mort au monde*, & il refuſa la ſucceſſion. Il mourut l'an 445, âgé de 95 ans.

ARSÈNE eſt auſſi le nom d'un évêque d'Hypſèle dans la Thébaïde. Saint Athanaſe fut accuſé par les Ariens, au concile de Tyr en 335, de l'avoir tué, & d'avoir gardé ſa main droite deſſéchée, pour s'en ſervir à des opérations magiques; pour convaincre ſaint Athanaſe, ils montroient une main qu'ils diſoient être celle d'*Arsène*; ſaint Athanaſe ſe défendit d'une manière qui avoit quelque force; il fit paroître dans le Concile *Arsène* lui-même avec ſes deux mains; il n'en fut pas moins dépoſé dans ce Concile; on jugea ſenſément que ce n'étoit point *Arsène*, mais ſon phantôme évoqué par une opération magique.

ARSÈNE eſt encore le nom d'un patriarche de Conſtantinople, nommé en 1255, dépoſé & relégué en 1260, pour avoir peut-être fait ſon devoir, en excommuniant l'empereur Michel Paléologue, qui avoit fait crever les yeux au jeune Jean Laſcaris, dont il étoit le tuteur. On a de cet *Arsène* un livre intitulé: *Nomocanon*, c'eſt un recueil de canons de l'égliſe, comparés aux loix impériales.

ARSINOÉ, (*Hiſt. d'Egypte.*) ſœur de la fameuſe Cléopatre, en eut toute l'ambition ſans en avoir les talens & la beauté. Céſar lui fit préſent de l'île de Chypre, dont elle fut miſe en poſſeſſion avec le plus jeune de ſes frères; mais mécontente du partage, elle engagea Photin à ſe révolter contre les Romains. Cet eunuque qui avoit tous les talens néceſſaires pour gouverner un empire, s'aſſocia avec Achillas qui avoit tous les talens néceſſaires pour commander une armée. Ces deux rebelles, ſollicités par *Arſinoé*, raſſemblèrent des eſclaves fugitifs de Syrie & de Cilicie, qu'ils joignirent à un corps de ſoldats qui avoient ſervi ſous Gabinius, mais dont le ſéjour en Egypte avoit amolli le courage & les mœurs. Ces hommes autrefois célèbres par leurs exploits militaires, n'étoient plus connus que par des larcins & des meurtres. Ce fut de cet amas impur qu'Achillas & Photin formèrent une armée. *Arſinoé* fut aſſez aveugle pour croire que cette guerre changeroit le deſtin de l'Egypte. Elle ſe retira dans le camp des rebelles, où ſa préſence éleva le courage des Egyptiens, flattés d'avoir à leur tête une princeſſe du ſang de leurs rois. La jalouſie du commandement diviſa les chefs, Achillas fut aſſaſſiné. *Arſinoé* revêtue du pouvoir, mit à la tête de l'armée, Ganimède, qui, quoiqu'eunuque, avoit l'ame d'un héros. Ses talens ne purent balancer la fortune de Céſar, & malgré la ſupériorité du nombre, il fut vaincu dans une bataille qui rendit le calme à l'Egypte. *Arſinoé*, ſans armée, tomba aux pieds du vainqueur qui, craignant qu'elle n'excitât de nouveaux troubles, la conduiſit à Rome chargée de chaînes, pour ſervir d'ornement à ſon triomphe. Après avoir eſſuyé cette humiliation, elle fut reléguée dans le fond d'une province de l'Aſie, où elle vécut obſcure & ſans conſidération, juſqu'à ce qu'Antoine, ſouſcrivant aveuglément aux volontés de Cléopatre, lui ſacrifiât ſa ſœur *Arſinoé*; elle fut égorgée à Ephèſe dans le temple de Diane, où elle avoit cru trouver un aſyle. (*T-N.*)

ARSINOÉ, fille du premier des Ptolomées, fut mariée à Seleucus, roi de Syrie. Elle avoit deux frères, Ceranus & Ptolomée Philadelphe; Ceranus étoit l'aîné, mais leur père par ſon teſtament, appella le cadet au trône. Ceranus ne put ſe réſoudre à obéir à celui que la nature avoit deſtiné à être ſon ſujet, il ſe retira à la cour de ſon beau-frère pour ſolliciter ſon ſecours; mais Seleucus allégua la foi des traités qui l'obligeoient à ne jamais faire la guerre aux enfans de Ptolomée; ſur ſon refus, Ceranus le fit aſſaſſiner. *Arſinoé*, veuve de ce prince, ſe retira avec ſes enfans dans Caſſandrée, pour les ſouſtraire aux fureurs du perfide Ceranus. Alors Ceranus, forcé de diſſimuler, fit demander ſa ſœur en mariage, ſuivant l'uſage de l'Egypte & de pluſieurs autres contrées, & promit d'aſſurer à ſes neveux l'héritage de leur père. *Arſinoé* qui n'étoit point aſſez puiſſante pour lui réſiſter, conſentit à le recevoir dans Caſſandrée. Après qu'il eut prêté ſerment ſur l'autel de Jupiter qu'il ſeroit le protecteur de ſes enfans, elle va à ſa rencontre, accompagnée des deux fils d'*Arſinoé*, dont l'aîné avoit ſeize ans & l'autre trois. Cette réception fut brillante: on offrit des ſacrifices dans les temples, & ce jour fut marqué par des fêtes. Ceranus paroît recevoir ſes neveux avec joie; mais à peine eſt-il le maître de la ville, qu'il dicte l'arrêt de leur mort; *Arſinoé* les défend avec courage,

ils ſont maſſacrés dans ſes bras ; on l'arrache de deſſus leurs cadavres, & elle eſt trainée en exil dans la Samothrace. Son autre frère Ptolomée Philadelphe la fit venir dans ſa cour, & l'épouſa. Ce fut pour ſe concilier l'affection des Egyptiens, amateurs des fêtes, qu'elle célébra avec pompe la fête d'Adonis, & toute l'Egypte accourut en foule à cette ſolemnité ; quoiqu'elle ne fût plus dans l'âge d'avoir des enfans, & qu'elle eût perdu la fleur de ſa beauté, elle conſerva pendant toute ſa vie un aſcendant vainqueur ſur ſon époux, qui, pour l'avoir toujours préſente, lui érigea une ſtatue de topaſe, haute de quatre coudées, qu'il fit placer dans ſes appartemens. Il lui conſacra un temple dans Alexandrie, & la nation dont elle avoit fait les délices, lui en fit bâtir une autre auſſi magnifique ſur le promontoire de Zéphirie, où elle fut adorée ſous le nom de *Venus Zéphiride*. Pluſieurs villes ne crurent pouvoir mieux perpétuer ſa mémoire & leur reconnoiſſance, qu'en renonçant à leur ancien nom, pour prendre celui d'*Arſinoé* ; telle fut Patère dans la Lycie, & une autre dans le Delta. (*T--N.*)

ARSINOÉ, fille de Lyſimaque, roi de Macédoine, épouſa le ſecond des Ptolomées, & cette union fut une ſource d'amertumes & de crimes. Sa jalouſie, excitée par la prédilection de ſon mari pour une autre, la précipita dans un déſeſpoir qui la rendit capable des plus grandes atrocités ; elle corrompit par ſes careſſes & ſes préſens, Aminras & le médecin Chriſippe, qui s'engagèrent à faire périr par le poiſon ſa rivale & ſon époux infidèle. Les conſpirateurs furent découverts & punis ; Ptolomée reſpectant encore dans *Arſinoé* le titre de ſon épouſe, & plus encore celui de mère des enfans qu'elle lui avoit donnés, eut la modération de ne pas la faire expirer dans les ſupplices ; il borna ſa vengeance à la reléguer à Copte, ville de la Thébaïde, où dévorée de remords, elle languit dans un éternel oubli. (*T--N.*)

ARSINOÉ, ſœur & femme de Ptolomée Philopator, ne put ſouffrir, ou le partage du cœur d'un mari qu'elle aimoit, ou l'affront d'être ſupplantée par une courtiſane, elle éclata en reproches contre ſon infidèle mari. Ptolomée qui ſe ſentoit coupable n'en fut que plus importuné de ſes plaintes, & pour ne les plus entendre, il chargea ſon miniſtre de le délivrer d'*Arſinoé* par le fer ou le poiſon. L'ordre barbare fut bientôt exécuté, & *Arſinoé* expira victime d'un époux qui ne pouvoit lui reprocher qu'un excès de tendreſſe dont il n'étoit pas digne. (*T--N.*)

ART-ET-PART, (*Hiſt. mod.*) *auteur & complice* ; c'eſt une expreſſion uſitée dans l'extremité ſeptentrionale de l'Angleterre & en Ecoſſe. Quand quelqu'un eſt accuſé d'un crime, on dit : il eſt *art-&-part* dans cette action ; c'eſt-à-dire que non-ſeulement il l'a conſeillée & approuvée, mais encore qu'il a contribué perſonnellement à ſon exécution. (*G*)

ARTABAN, ou ARTABANE, (*Hiſt. de Perſe.*) Hircanien de naiſſance, tint le premier rang parmi les favoris de Xerxès dont il fut capitaine des gardes. Ce prince qui n'accordoit ſa confiance qu'aux compagnons de ſes débauches, lui abandonna le ſoin des affaires, & ne ſe réſerva que le titre de roi. *Artabane* étoit le diſtributeur des graces, il lui fut aiſé de ſe faire des adorateurs. Xerxès, tombé dans le mépris, lui parut une victime qu'on pouvoit immoler impunément, & ſon ambition croiſſant avec ſa puiſſance, il eſpéra pouvoir s'élever de crime en crime juſqu'au trône, & rendre propre à ſa race l'autorité dont il n'avoit joui juſques-là qu'à titre précaire. Il conſpira donc contre la vie d'un maître endormi dans les voluptés. Il profita des ténèbres de la nuit pour entrer dans ſa chambre, où, ſuivi des eunuques qu'il avoit ſait ſes complices, il le tua pendant ſon ſommeil ; il va enſuite trouver Artaxerxès, lui annonce que ſon frère Darius venoit de ſe ſouiller d'un parricide, & que lui-même alloit être enveloppé dans le meurtre de ſon père. Artaxerxès, crédule & ſans défiance, ajouta foi à l'impoſture ; & pour ſauver ſa vie, il autoriſa *Artaban* à donner la mort à ſon frère. Ce meurtrier diſpoſa de la couronne, qu'il mit ſur la tête du jeune Artaxerxès, en attendant l'occaſion favorable de la mettre ſur la ſienne. Il avoit ſept fils qu'il pourvut des premières dignités de l'état. Fier de leur appui, il prodigua les tréſors de l'état pour ſe faire des partiſans ; quand il crut ſon pouvoir aſſez affermi, il laiſſa appercevoir ſes deſſeins. Artaxerxès en fut inſtruit, & le fit aſſaſſiner avant qu'il pût les exécuter. Ses fils voulurent venger ſa mort : ils levèrent une armée, & ils livrèrent un combat où ils furent défaits & pris, ils expirèrent au milieu des tourmens avec tous leurs complices. (*T--N.*)

(ARTABAN, ou ARTABANE, eſt auſſi le nom du frère de Darius I, ou Darius Ochus, qui ne donna jamais à Darius & à Xerxès fils de Darius, & ſon neveu, que d'excellens conſeils, toujours très-mal ſuivis ; il s'oppoſa de tout ſon pouvoir, à la malheureuſe expédition de Darius contre les Scythes, ſur-tout à l'expédition plus malheureuſe encore de Xerxès contre la Grèce, & s'attacha en toute occaſion à préſerver ces deux princes du poiſon des flatteurs. C'eſt à ce titre qu'il mérite une place dans l'hiſtoire.)

(Il y a eu cinq rois Parthes du nom d'*Artaban*.)

ARTABASDE, ou ARTAVASDE, (*Hiſt. des empereurs Grecs.*) gendre de Léon l'Iſaurien, qui, après la mort de ce prince, ayant diſputé l'Empire à Conſtantin Copronyme, fils de Léon, & s'étant fait proclamer empereur l'an 742, fut défait & pris, & eut les yeux crevés.

ARTABAZANE, (*Hiſt. de Perſe.*) fils aîné de Darius, roi de Perſe, étoit appellé par le droit de ſa naiſſance au trône de ſon père ; mais ſon frère Xerxès, lui fut préféré, parce qu'il étoit né depuis l'élévation de ſon père, & qu'il deſcendoit par

Atoſſa ſa mère, de Cyrus, fondateur de l'empire Perſan, au lieu qu'*Artabazane* étoit né avant que ſon père fut revêtu de la pourpre, & qu'il n'avoit point du côté de ſa mère une origine royale. Leurs droits furent diſcutés au tribunal de Darius, ſelon l'uſage des rois de Perſe qui, avant de mourir, déſignoient leur ſucceſſeur. (Ou, ſelnn Juſtin & Pluarque, ce fut Artabane leur oncle qui prononça entr'eux, & qui prononça en faveur de Xerxès.) Dès que l'arrêt qui donnoit la préférence à Xerxès eut été prononcé, *Artabazane* ſe proſterna devant ſon frère, & le reconnut pour ſon roi. Il donna pendant le cours de ſa vie un exemple de la fidélité qu'on doit à ſes maitres, & le premier ſujet fut le plus ſoumis : il fut tué à la bataille de Salamine, en combattant pour ſon frère. (*T--N.*)

ARTABAZE, (*Hiſt. des Perſes.*) un des meilleurs capitaines de Xerxès, qui l'ayant ſuivi dans ſon expédition contre la Grèce, & étant reſté dans l'armée de Mardonius, oſa donner à ce général préſomptueux le conſeil d'éviter la bataille de Platée, & de ſe retirer ſous les murs de Thèbes. Sous le règne de Xerxès, les avis ſalutaires étoient rarement ſuivis, Mardonius rejetta celui d'*Artabaze*, avec la hauteur ordinaire aux courtiſans corrupteurs & corrompus ; Mardonius fut battu, *Artabaze* combattit avec autant de valeur, que s'il eût déſiré & conſeillé la bataille, & quand tout fut déſeſpéré, il ſauva, par une ſage & habile retraite, quarante mille hommes, ſeul reſte de l'immenſe armée de Mardonius.

ARTABAZE, (*Hiſt. de Perſe.*) Perſe d'origine, excita une rébellion dans ſon gouvernement, moins pour ſatisfaire ſon ambition, que pour n'être pas la victime des violences de ſon maitre. Artaxerxès Ochus, roi de Perſe, ſe rendoit odieux & infame par ſes cruautés. Ce fut ſur ſes généraux & ſes domeſtiques qu'il fit l'eſſai de ſes fureurs. Enſuite il ſe ſouilla du ſang de ſon oncle & de celui de cent de ſes enfans. Il eut la férocité de faire enterrer ſa ſœur vivante. Tant d'attrocités le rendirent l'objet de l'exécration publique. *Artabaze* profita de la diſpoſition des eſprits pour ſe rendre indépendant dans ſon gouvernement. Il attira dans ſon parti Charès, général des Athéniens, qui tailla en pièces ſoixante mille hommes des troupes d'Ochus. Ce monarque menaça les Athéniens de ſes vengeances, s'ils ne rappelloient leur général. Cette menace produiſit ſon effet. *Artabaze* abandonné des Athéniens, eut recours aux Thébains qui lui fournirent 5000 hommes avec leſquels il remporta deux victoires. L'argent d'Ochus fit ce que ſes armes n'avoient pu exécuter. Trois cens talens comptés aux Thébains les engagèrent à trahir un allié qui n'étoit pas aſſez riche pour les payer. *Artabaze*, privé de leur ſecours, ſe réfugia chez Philippe de Macédoine, auquel il révéla le ſecret de ſubjuguer la Perſe dont il connoiſſoit la foibleſſe ; & ce fut ſur le plan qu'il traça, qu'Alexandre, quelque temps après, en fit la conquête. (*T--N.*)

(*Artabaze* cependant aimoit ſa patrie ; il ſaiſit l'occaſion de ſe réconcilier avec elle & de la ſervir ; il fut fidèle à Darius Codomanus, il le défendit contre Alexandre, & ce fut malgré lui qu'il fut obligé de céder à la fortune de ce conquérant. Il étoit alors dans une extrême vieilleſſe ; il avoit quatre-vingt-quinze ans, lorſqu'il parut devant Alexandre vainqueur, auquel il préſenta neuf de ſes enfans ; Alexandre leur fit à tous l'accueil le plus favorable, il combla ſur-tout *Artabaze* d'égards & d'honneurs. Il marchoit ordinairement à pied à la tête de ſon armée ; il fit amener un cheval pour *Artabaze*, qui auroit eu trop de peine à le ſuivre à pied ; mais par une délicateſſe digne de lui, craignant que ce vieillard qui ſe piquoit encore de vigueur & de courage, ne fût bleſſé d'une diſtinction qui mettoit en évidence la foibleſſe de ſon âge, il ſe fit donner à lui-même un autre cheval pour l'accompagner.)

ARTAGNAN, branche de la maiſon de Monteſquiou. *Voyez* ARIBERT.

ARTAXERXÈS LONGUE-MAIN, (*Hiſt. de Perſe.*) Ce prince, ſurnommé *Longue-main* à cauſe qu'il avoit la main droite plus longue que la gauche, fut magnifique & bienfaiſant : quoiqu'il ne fût que le troiſième fils de Xerxès, il fut ſon ſucceſſeur au trône de Perſe. Darius, ſon aîné, avoit été enveloppé dans le meurtre de ſon père, aſſaſſiné par Artabane ; & Hydaſpe, que la naiſſance appelloit à la couronne, étoit alors trop occupé dans la Bactriane, pour faire valoir ſes droits. Artabane ne plaça *Artaxerxès* ſur le trône, que pour en faire bientôt ſa victime ; mais il fut prévenu dans ſes deſſeins criminels, & quand il étoit prêt de les exécuter, il fut aſſaſſiné lui-même. Les ſemences des troubles de la Perſe ne furent pas étouffées dans ſon ſang, il lui reſtoit ſept fils auſſi ambitieux que lui. *Artaxerxès*, ardent à venger la mort de ſon père, marcha contre les enfans de ſon meurtrier ; il leur livra une bataille, ils furent défaits, pris & livrés au ſupplice. Dès qu'il ſe vit délivré d'ennemis ſi redoutables, il tourna ſes armes contre ſon frère, dont les droits inconteſtables furent mal ſecondés par la fortune. *Artaxerxès* vainqueur, ſe vit paiſible poſſeſſeur d'un empire qu'il étoit digne de gouverner ; les officiers dont la fidélité étoit ſuſpecte, furent dépoſés ; ceux qui furent convaincus de tyrannie & d'exactions, expirèrent dans les ſupplices ; les moins coupables furent notés d'infamie, punition plus cruelle que la mort, pour ceux qui conſervent un reſte de pudeur. Les abus réformés, & les tyrans ſubalternes punis, lui méritèrent l'amour de ſes ſujets, qui eſt la récompenſe des bons rois, & le fondement inébranlable de leur pouvoir.

Ce fut ſous ſon règne que Thémiſtocle, fugitif d'Athènes, vint chercher un aſyle dans la Perſe, où ſa tête avoit été miſe à prix. *Artaxerxès*, religieux obſervateur des droits de l'hoſpitalité, révoqua l'arrêt de ſa proſcription, & rendit grace à Oromaze, d'avoir pour hôte un guerrier qui, après avoir

ébranlé le trône de la Perſe, étoit capable d'en augmenter la ſplendeur. Il eut pluſieurs entretiens avec lui, pour découvrir quels étoient les reſſorts de la puiſſance de la Grèce, & les vices de ſa conſtitution, & ſatisfait de ſes conſeils, il lui aſſigna des revenus conſidérables pour vivre avec magnificence. Cimon, athénien, enlevoit alors à la Perſe ſes plus riches provinces : Eione, Seſte, Amphipolis & Bizance, furent ſes conquêtes : tout le pays d'Ionie, juſqu'en Pamphilie, paſſa ſous la domination des Athéniens & de leurs alliés. La flotte d'*Artaxerxès*, compoſée de trois cens cinquante voiles, fut battue & diſſipée à l'embouchure du fleuve Eurimedon, & la conquête de la Cherſonèſe de Thrace fut le fruit de la victoire de Cimon. Cette guerre fournit pluſieurs exemples qui prouvent que la domination des rois de Perſe devoit être bien douce, puiſqu'on voit régner chez eux ce même enthouſiaſme de citoyen, qui n'embraſe ordinairement que les ames républicaines. Les inſulaires de Thaſe, aſſiégés par les Athéniens, décernèrent la peine de mort contre le premier qui parleroit de ſe rendre : ils ſouffrirent pendant trois ans toutes les horreurs de la faim ; les femmes s'élevant au-deſſus des foibleſſes de leur ſexe, ne le cédèrent point aux hommes en courage & en conſtance ; on manquoit de cordes pour faire agir les machines, elles coupèrent leurs cheveux, & conſacrèrent à cet uſage leurs plus chères dépouilles. Quand la famine n'offrit plus aux aſſiégés que la reſſource de mourir, un des habitans, nommé *Hegetoride*, paroit dans l'aſſemblée du peuple, la corde au cou, & dit : » Chers compatriotes, diſ» poſez de ma vie, je vous l'abandonne, ſi vous » croyez que ma mort vous puiſſe être utile ; mais » du moins ſauvez le reſte du peuple, en abro» geant un loi meurtrière, qui vous défend de » traiter avec les arbitres de votre deſtinée «. Les Thaſiens, pleins d'admiration pour ſa généreuſe audace, abolirent la loi qu'il venoit d'enfreindre ; la ville ouvrit ſes portes aux Athéniens, qui reſpectèrent la vie & les biens des habitans. Bogès, gouverneur d'Ione ſur le Strimon, donna dans le même temps un exemple de fidélité pour ſes maîtres ; il fut aſſiégé par les Athéniens, & quoiqu'il fût dans l'impuiſſance de ſe défendre, il crut que ſon honneur lui preſcrivoit de mourir dans le poſte qui lui avoit été aſſigné ; il fit raſſembler tout l'or & l'argent qu'il trouva dans la ville, & le fit jetter dans le fleuve Strimon, ne voulant pas qu'il tombât entre les mains des ennemis de ſon roi. Après ce premier ſacrifice, il égorgea ſa femme, ſes enfans & ſes eſclaves, & teint de leur ſang, il ſe précipita dans un bûcher qu'il avoit fait préparer. Les républiques n'offrent point un exemple plus frappant d'amour pour la patrie ; & quand on voit des hommes prêts à tout ſouffrir pour vivre dans la dépendance d'un maître, on doit préſenter ces exemples aux rois, pour leur apprendre à mériter de ſi grands ſacrifices : ces efforts d'une vertu portée juſqu'à la férocité, ſont l'éloge de la bonté d'*Artaxerxès*.

Les Egyptiens étoient toujours indociles & rebelles : nés pour être eſclaves, ils ne ſongeoient point à briſer leurs fers, ils ne vouloient que changer de maîtres. Ils ſe fortifièrent de l'alliance des Athéniens, & ſe crurent aſſez puiſſans pour s'affranchir de la domination des Perſes. *Artaxerxès* fit marcher contr'eux ſon frère Achemenide, à la tête de trois cens mille hommes : cette armée fut défaite, & les débris s'en raſſemblèrent dans Memphis, où ils furent aſſiégés pendant trois ans ; ils furent enfin délivrés par une nouvelle armée, envoyée à leur ſecours. Il y eut alors un ſecond combat, où Inare, que les Egyptiens avoient élu pour leur roi, perdit la vie. Sa mort rendit le calme à l'Egypte. Les vengeances exercées contre les rebelles, furent une nouvelle ſemence de guerre ; Megabiſe, gouverneur de Syrie, s'étoit engagé par ſerment à conſerver la vie des priſonniers ; la mère d'*Artaxerxès* exigea qu'on les lui livrât pour les immoler aux mânes de ſon fils Achemenide, tué dans le combat, & dès qu'elle les eut en ſon pouvoir, elle les fit tous crucifier. Megabiſe indigné de ce qu'on l'avoit rendu parjure, ſe retira dans ſon gouvernement de Syrie, où, levant l'étendart de la rebellion, il ébranla le trône de ſon maître ; les armées d'*Artaxerxès* furent défaites dans pluſieurs occaſions, & il fallut recourir à la négociation pour le faire rentrer dans ſon devoir. Ce fut la vingtième année du règne d'*Artaxerxès*, que ce prince envoya Néhémie, ſon échanſon, avec le titre de gouverneur, pour rebâtir les murs de Jéruſalem, qui n'avoient pu encore être rétablis, malgré les édits de Cyrus & de Darius, fils d'Hyſtaſpe, & la protection déclarée de ces deux rois pour le peuple juif.

Artaxerxès, fatigué d'une guerre onéreuſe à ſon peuple, la termina par une paix qui rendit aux villes grecques d'Aſie leur liberté, leurs loix & leur ancienne forme de gouvernement. Ce traité, dont les conditions paroiſſent avoir été dictées par les Grecs, eſt un monument de la ſupériorité d'un peuple qui combat pour ſon indépendance, ſur une nation avilie par l'eſclavage. Un évènement qui fait honneur aux ſciences, penſa devenir la ſemence d'une nouvelle guerre. La réputation du médecin Hippocrate avoit pénétré juſqu'aux extrémités de la Perſe : Suze frappée de la peſte avoit beſoin d'une main habile pour détourner ce fléau ; *Artaxerxès* le ſollicita de venir au ſecours de ſes ſujets ſouffrans, & il crut l'éblouir par l'éclat de ſes promeſſes. Les Grecs avoient une averſion invincible pour les barbares ; Hippocrate, ſuſceptible de cette antipathie nationale, & ſupérieure à tout ce qui peut tenter l'avarice & l'ambition, répondit au monarque aſiatique, qu'étant ſans deſirs & ſans beſoins, il devoit ſe conſacrer au ſoulagement de ſes concitoyens, préférablement à celui des étrangers, ennemis de ſa patrie. Une réponſe ſi fière

irrita l'orgueil d'*Artaxerxès*, qui somma la ville de Cos de lui livrer Hippocrate. Les habitans, sensibles au sacrifice qu'Hippocrate leur avoit fait de sa fortune, aimèrent mieux s'exposer par leur refus au ressentiment d'un monarque puissant. *Artaxerxès* éprouva que les rois peuvent avoir besoin d'un médecin qui peut se passer d'eux.

La guerre du Péloponèse depuis sept ans embrâsoit la Grèce acharnée à se détruire; les deux partis également incapables d'en soutenir le fardeau, sollicitèrent le secours d'*Artaxerxès*, qui seul pouvoit faire pencher la balance: ce prince flatté d'être l'arbitre de la Grèce, faisoit des préparatifs formidables, pour donner plus de poids à sa médiation, lorsque la mort l'enleva à la Perse. Il fut sans doute un grand roi, puisqu'il fut aimé de ses sujets, & qu'il préféra la gloire d'être leur bienfaiteur, à la vanité d'être un conquérant. Quoiqu'il cultivât les lettres, & qu'il aimât à les récompenser, il manqua d'historiens pour nous transmettre ses talens & ses vertus; il ne nous est connu que par les Grecs, peintres infidèles, dont la jalouse malignité défiguroit les plus beaux traits de l'étranger. Xercès II qui lui succéda, fut le seul fils qu'il eut de sa femme légitime, mais il en eut dix-sept autres de ses concubines: les loix, en réglant l'ordre des successions, prévenoient les abus de l'incontinence. Un monarque entouré de femmes dévouées à ses plaisirs, s'abandonnoit à la licence de ses penchans, sans compromettre sa gloire; une postérité nombreuse étoit honorable, & la stérilité imprimoit une espèce d'opprobre qu'il étoit doux de prévenir. L'évangile a tout rectifié & tout épuré à cet égard. (*T-N.*)

(*Artaxerxès* mourut l'an 450 avant J. C.)

ARTAXERXÈS II, surnommé *Mnemon*, à cause de sa prodigieuse mémoire, (*Hist. de Perse.*) étoit fils d'Ochus qui, à son élévation au trône, avoit pris le nom de *Darius Nothus*. Etant auprès de son père alors expirant, *Artaxerxès* lui demanda par quel secret il n'avoit éprouvé que des prospérités pendant un règne de dix-neuf ans; » j'ai, répondit le monarque, » toujours pratiqué ce que la justice » & la religion exigeoient de moi «. Le nouveau roi en montant sur le trône (l'an 405 avant J. C.) eut sa famille & des rebelles à punir; son frère Cyrus, qui avoit formé le projet de l'assassiner, fut découvert & condamné à la mort; mais le monarque clément, à la sollicitation de sa mère, le renvoya dans son gouvernement de l'Asie-mineure. Cyrus plus sensible à l'affront de la condamnation qu'à la grace du pardon, leva une armée de cent mille barbares, & les Lacédémoniens lui fournirent encore des troupes & des vaisseaux; cette armée, après une marche de cinq cens lieues, qu'elle exécuta en quatre-vingt-treize jours, arrive dans les plaines de Babylone, où elle trouve *Artaxerxès* prêt à lui livrer bataille. Les Grecs attaquent avec tant d'impétuosité, que l'aile qui leur est opposée est défaite & dispersée; dans ce premier succès, ils proclament Cyrus roi, en frappant sur leurs boucliers; ce jeune prince apperçoit son frère, il fond sur lui, tue le capitaine de ses gardes, & est tué à son tour par *Artaxerxès* d'un coup de javeline: la rébellion fut éteinte dans son sang.

La cour de Perse offrit encore une scène aussi sanglante. *Artaxerxès* avoit epousé Statira, dont le frère étoit mari d'Amestris, sœur du monarque; ce frère pour assouvir la passion incestueuse dont il brûloit pour sa sœur, essaya d'empoisonner son épouse Amestris: il fut découvert & puni. Sa famille, qui n'avoit point eu de part à son crime, fut enveloppée dans son châtiment, & Suze, au milieu de cette confusion, fut le théâtre des incestes, des adultères, des meurtres & des empoisonnemens.

Ce fut après la défaite de Cyrus, que les Grecs firent cette belle retraite, célèbre sous le nom de la *retraite des dix mille*. *Artaxerxès* ne voulut partager avec personne le cruel honneur d'avoir tué son frère; un Carien qui se vanta de lui avoir porté le premier coup, fut livré à Parisatis, mère de Cyrus, & qui avoit juré la perte de ceux qui avoient eu part à la mort de son fils: ce soldat malheureux, sans être coupable, éprouva pendant huit jours les tourmens les plus horribles, & il ne cessa de souffrir, qu'en cessant de vivre. L'eunuque, qui, par l'ordre de son maître, avoit coupé la tête & la main à Cyrus, fut écorché tout vif. *Artaxerxès* opprima les Grecs de l'Asie mineure, pour les punir du secours qu'ils avoient prêté à son frère. La rivalité qui divisoit ses généraux, s'opposa aux succès qu'il devoit se promettre de la supériorité de ses forces contre une poignée de Lacédémoniens; il se fortifia de l'alliance des Athéniens, jaloux de la grandeur de Sparte. Ils lui envoyèrent Conon pour commander sa flotte sur les côtes de Phénicie & de Syrie. Les Spartiates, sous les ordres de Descyllidas, pénétrèrent dans la Carie, & d'un autre côté, Agelas, avec une autre armée, parut devant Ephèse avant qu'on eût une armée à lui opposer: rien n'arrêta ses conquêtes, & les Perses n'eurent d'autre ressource, que de s'abaisser à demander la paix, qui leur fut refusée. *Artaxerxès* étoit persuadé qu'il ne pouvoit détruire les Grecs qu'en les armant les uns contre les autres: il eut plus de confiance dans son or que dans ses soldats. Thebes, Argos, Corinthe, corrompus par ses largesses, trahirent la cause commune de la Grèce. La flotte Persane, fortifiée de celle de ses alliés, mit à la voile sous les ordres de Conon, il y eut une action sanglante près de Cnide, ville de l'Asie mineure; la mort du général des Lacédémoniens mit le désordre dans leur flotte: cinquante de leurs vaisseaux furent coulés à fond, & leur plus grande perte fut la défection de leurs alliés.

La politique d'*Artaxerxès* dans toute cette guerre fut de semer la division parmi les Grecs, & d'appuyer les uns pour affoiblir les autres. Ce prince devenu l'arbitre de la Grèce, sans en prendre le titre,

titre, exigea que pour dédommagement des dépenſes de la guerre, toutes les villes Grecques de l'Aſie lui fuſſent ſoumiſes, & de toutes les îles, il ne ſe réſerva que Chypre & Clazomène ; ce fut à ce prix qu'il conſentit de rendre aux autres villes la liberté de vivre chacune ſous leurs loix ; Scyros, Lemnos & Imbros, furent remiſes aux Athéniens, & chaque peuple qui avoit été de ſes alliés eut part au partage : ce fut ainſi qu'affectant une modération qui n'étoit qu'apparente, il dicta des loix à la Grèce, trop affoiblie par ſes diviſions pour ne pas y ſouſcrire. Ce fut pour mettre ce traité en exécution qu'il tourna ſes armes contre Exagoras, roi de Chypre, à qui il vouloit enlever ſon île ; ce prince, poſſeſſeur d'un petit état, oſa ſoutenir tout le poids de la guerre, contre un monarque dominateur de l'Aſie, & arbitre de la Grèce ; il ſuccomba, mais avec gloire, & les Perſes, forcés d'admirer ſa magnanimité, le laiſſèrent poſſeſſeur de Salamine. La Perſe triomphante au-dehors, avoit au-dedans un vice de conſtitution qui annonçoit ſon dépériſſement ; une rébellion éteinte étoit la ſemence d'une rébellion nouvelle. Goas voyant dans les fers Teribaſe, dont il avoit épouſé la fille, craignit d'être enveloppé dans ſa diſgrace ; il lui parut plus ſûr de ſe révolter que de s'abandonner à la diſcrétion de ſes calomniateurs ; toute la milice ſe déclara pour lui ; l'Egypte lui fournit des troupes, & les Lacédémoniens, à qui il promit l'empire de la Grèce, ſe laiſſèrent éblouir par ſes promeſſes ; tout annonçoit dans la Perſe une prochaine révolution, lorſque Goas fut aſſaſſiné par un de ſes officiers : ſa mort diſſipa l'orage ; mais il s'en éleva un autre auſſi effrayant. Les Caduſiens qui habitoient entre le pont Euxin & la mer Caſpienne, étoient fiers & belliqueux, comme tous les peuples pauvres ; ils ne vouloient s'aſſujettir qu'à leurs uſages, & frémiſſoient au nom d'un maître ; & comme les Perſes n'avoient aucun titre pour leur commander, ils ne ſe croyoient point obligés d'obéir.

Artaxerxès marcha contr'eux avec une armée de trois cens mille hommes de pied, & de deux cens mille chevaux ; quoiqu'il ne trouvât point de rebelles à combattre, il eut les plus grands obſtacles à ſurmonter. Le pays, pauvre & ſtérile, ne put fournir des ſubſiſtances à une armée ſi nombreuſe ; ſes ſoldats furent réduits à manger les bêtes de ſomme ; la tête d'un âne fut vendue juſqu'à ſoixante dragmes. *Artaxerxès* humilié d'une expédition où il falloit eſſuyer des travaux ſans fruit, tourna ſes armes contre l'Egypte, dont le roi Achoris lui oppoſa une vigoureuſe réſiſtance ; *Artaxerxès* qui avoit plus de confiance dans la valeur & la diſcipline des Grecs, que dans ſes propres ſujets, voulut que leur nombre dominât dans ſon armée, & pour mieux les intéreſſer à ſa deſtinée, il rendit à leurs villes tous leurs privilèges, & les rétablit dans leur ancienne indépendance : cette politique lui concilia tous les cœurs, & lui fournit d'intrépides défenſeurs. Vingt mille Grecs, commandés par Iphicrate, ſe réunirent à cent mille Perſes ſous les murs de Ptolemaïs ; cette armée, capable de tout exécuter, ne fit rien de mémorable ; la mésintelligence des généraux arrêta toutes les opérations ; Iphicrate fut accuſé de corruption, & il accuſa à ſon tour d'incapacité Pharnabaſe, général des Perſes ; *Artaxerxès* épuiſa ſes tréſors ſans gloire & ſans fruit.

Douze ans après cette malheureuſe expédition, la guerre contre l'Egypte ſe ralluma ; Tachos qui occupoit alors le trône de Memphis, ſe fortifia de l'alliance des Lacédémoniens, qui lui fournirent un corps de troupes, commandé par Agéſilas. La Grèce fut ſcandaliſée de voir un roi de Sparte à la ſolde d'un roi barbare ; ce général, âgé de plus de quatre-vingts ans, ſuccomba à la vanité de ſe voir l'arbitre de deux rois puiſſans ; mais dès qu'il parut à la cour de Memphis, il n'eſſuya que des dégoûts, & ſes conſeils dédaignés favoriſèrent les progrès des Perſes, qui pouſſoient leurs conquêtes dans le ſein de l'Egypte, en même-temps que Tachos, contre l'avis d'Agéſilas, faiſoit de la Phénicie le théâtre de la guerre : *Artaxerxès*, accablé de chagrins domeſtiques, devenoit chaque jour plus inſenſible à la gloire de ſes armes. Ses enfans voyant ſa fin approcher, ſe diſputoient ſon héritage, il en avoit cent-quinze de ſes concubines, & trois d'Atoſſa, ſa femme légitime. Il crut pouvoir prévenir leurs diviſions en déſignant ſon ſucceſſeur, ſon choix tomba ſur l'aîné, nommé *Darius*, qui dès le moment fut couronné de la tiare, & prit le titre de roi. Ce jeune prince brûloit d'un feu ſecret pour une des concubines de ſon père, & ſur le refus qu'il eſſuya, il conçut l'horrible projet d'un parricide : il fut découvert & puni avec les plus diſtingués de la Perſe, qui s'étoient rendus ſes complices. Tant de ſang n'étouffa point les haines & les révoltes ; Ariaſpe & Ochus, nés d'un légitime mariage, avoient une égale ambition de régner ; Arſane, né d'une concubine, leur parut un compétiteur dangéreux. Le père avoit pour lui un amour de préférence, qui étoit juſtifié par ſes mœurs & ſes talens : Ochus & Ariaſpe ſe délivrèrent de ce concurrent par le poiſon. Le père, juſtement irrité, menaça de punir ce fratricide ; Ariaſpe, pour prévenir ſon reſſentiment, aima mieux ſe donner la mort que de la recevoir de la main d'un bourreau, *Artaxerxès* qui n'avoit plus que ſon unique héritier à punir, ne put ſurvivre à la honte de ſa famille ſouillée de tant d'atrocités. Il mourut l'an 361 avant Jéſus-Chriſt, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, dont il avoit régné quarante-ſix. Ce fut un prince généreux & politique qui reſpecta les loix, la juſtice & les dieux. (*T--n.*)

ARTAXERXÈS OCHUS, (*Hiſt. de Perſe.*) Ce prince déteſté des grands & du peuple, eût trouvé de grands obſtacles pour arriver au trône, s'il n'eût caché pendant dix mois la mort d'Artaxerxès

Mnémon, ſon père : il employa cet intervalle à acheter des partiſans, & dès qu'il ſe crut aſſez puiſſant, il donna en ſon nom, les ordres qui juſqu'alors avoient été revêtus du ſceau de ſon père. Les Perſes qui ne voyoient en lui que le meurtrier de ſa famille, allumèrent le feu de la révolte dans toutes les provinces. L'Aſie mineure, la Syrie, la Phénicie, refuſérent de le reconnoître pour roi. Tous les gouverneurs des provinces furent déclarés les chefs de la révolte. Les impôts qu'on avoit coutume de verſer dans le tréſor du roi, furent deſtinés à lui faire la guerre. La rivalité diviſa les chefs, & ceux qui avoient été les plus ſéditieux devinrent les plus ſoumis. Datame, gouverneur de Cappadoce, ſoutint ſeul tout le poids de la rébellion, il ſe rendit maître de la Paphlagonie, où il ſe maintint avec gloire juſqu'au moment qu'il fut aſſaſſiné par un traître dont il avoit été le bienfaiteur. Sa mort fit rentrer dans l'obéiſſance toutes les provinces, qui ne reconnurent plus qu'un ſeul maître. *Artaxerxès*, poſſeſſeur paiſible de ſes états, n'uſa de ſon pouvoir que pour ſe livrer à la vengeance. La rébellion qui venoit de s'éteindre lui en fit craindre une nouvelle. Tous ceux qui pouvoient la rallumer, furent ſes victimes : il prononça un arrêt de mort contre tous les princes de ſa famille ; ſon oncle fut inveſti avec cent de ſes enfans, & tous périrent percés de flèches. Ocha ſa ſœur, dont il avoit épouſé la fille, fut enterrée vivante. Tous les grands qui lui faiſoient ombrage, furent immolés à ſes ſoupçons, il ſembloit moins vouloir régner ſur des hommes que ſur des déſerts.

Ce fléau de l'humanité eut autant d'ennemis qu'il lui reſta de ſujets. Artabaze, gouverneur de l'Aſie mineure, donna le ſignal de la révolte. *Artaxerxès* fit marcher contre lui ſoixante & dix mille hommes qui furent taillés en pièces par Charès, général des Athéniens, partiſans d'Artabaze. Le monarque les menaça de les faire repentir un jour d'une alliance qui étoit un attentat contre les traités. Charès fut rappellé. Artabaze privé de la main qui pouvoit le défendre, implore l'appui des Thébains qui lui fourniſſent cinq mille hommes, avec leſquels il remporta pluſieurs victoires : les Thébains ſe laiſſèrent corrompre par l'or d'*Artaxerxès*. Trois cens talens les rendirent infidèles à leurs engagemens, & Artabaze deſtitué de tout ſecours, ſe réfugia chez Philippe de Macédoine. Sa retraite ne mit point fin aux troubles de la Perſe : les Sidoniens & les Phéniciens armèrent pour recouvrer leur indépendance, & ils taillèrent en pièces les troupes des gouverneurs de Syrie & de Cilicie, qui furent contraints de laiſſer cette révolte impunie. Les Cypriots ſuivirent l'exemple des Phéniciens rebelles. Le roi de Carie fut chargé de mettre tout à feu & à ſang dans leur île, tandis qu'*Artaxerxès*, à la tête de trois cens mille hommes de pied & de trente mille chevaux, marchoit contre la Phénicie. Mentor le Rhodien, que les Phéniciens avoient mis à la tête de leur armée, ſe ſentit trop foible pour réſiſter à cette multitude de combattans ; il ſaiſit cette occaſion pour élever ſa fortune aux dépens de ſa gloire : il offrit au monarque de lui livrer Sidon, & de paſſer à ſon ſervice avec le corps de troupes qu'il avoit à ſes ordres : cette propoſition fut acceptée, & *Artaxerxès* ne crut pouvoir trop acheter une ſi belle conquête & un ſi grand capitaine. Les Sidoniens trahis s'enfermèrent avec leurs femmes & leurs enfans dans leurs maiſons, & y mirent le feu. Plus de quarante mille habitans ſe précipitèrent volontairement dans les flammes : déſeſpoir qui n'a rien de ſurprenant chez des peuples libres, ou qui veulent l'être, & que la néceſſité réduit à l'alternative de mourir ou de ramper ſous un maître.

La deſtinée de Sidon en fit craindre aux autres villes une auſſi déplorable. Toutes également empreſſées à rentrer ſous l'obéiſſance, implorérent la clémence du vainqueur. Quoique la clémence ne fût point une vertu naturelle à *Artaxerxès*, il aima mieux les traiter en ſujets qu'en rebelles, parce que voulant porter la guerre en Egypte, il lui eût été dangereux de faire des mécontens : il étendit ſa généroſité juſques ſur les Cypriots qu'il laiſſa ſous la domination paiſible de leur roi. Après avoir pacifié Chypre & la Phénicie, il marcha contre l'Egypte avec trois armées, dont une ſeule eût été ſuffiſante pour en faire la conquête. Neftenabo, qui en occupoit alors le trône, avoit des forces beaucoup inférieures ; mais il mettoit ſa confiance dans des étrangers mercénaires, dont la guerre étoit le métier & l'unique reſſource. Mentor qui commandoit l'armée perſane, fit publier que ſon maître, magnifique dans ſes récompenſes & terrible dans ſes châtimens, exigeoit une obéiſſance prompte, & qu'il ſauroit punir ſévérement les téméraires & les rebelles. Les étrangers corrompus par ſes largeſſes, trahirent Neftenabo, & furent renvoyés dans leurs pays, chargés de préſens. *Artaxerxès* retourna triomphant à Babylone qu'il enrichit des dépouilles de l'Egypte ; quand il n'eut plus d'étrangers ni de rebelles à combattre, il s'aſſoupit dans les débauches, ſe repoſant du ſoin de l'empire ſur l'eunuque Bagoas & ſur Mentor le Rhodien. L'eunuque, Egyptien de naiſſance, étoit auſſi attaché aux ſuperſtitions de ſon pays, que ſon maître les trouvoit aviliſſantes ; & ce fut pour venger ſa religion & ſon pays, autant que par ambition, que cet eunuque ſe fit un devoir de l'empoiſonner avec toute la famille royale. (*T--N.*)

(Ce fut parcequ'*Artaxerxès* avoit profané les temples de l'Egypte, & fait tuer le bœuf Apis, que l'eunuque Bagoas regarda comme un devoir de l'empoiſonner. Il ne vit point dans cette action un régicide, il n'y vit que l'expiation & la juſte punition d'un ſacrilège. *Artaxerxès* III, mourut l'an 338 avant J. C.)

ARTAXIAS, (*Hiſtoire ancienne.*) lieutenant d'Antiochus-le-Grand, profita des diſſentions de la maiſon des Séleucides, pour ſe rendre indépendant dans l'Arménie, dont ſes ſervices lui avoient mérité le gouvernement; il rechercha l'alliance des Romains, qui le maintinrent dans ſon uſurpation, qu'il affermit lui-même par ſes manières affables & populaires; & ſa domination s'étendit ſur tout le pays ſitué entre la Cappadoce, l'Ibérie, la Médie & la Méſopotamie. Poſſeſſeur paiſible de cette région, il vit ſon alliance recherchée par Pharnace, roi de Pont, & par Eumène, roi de Pergame, qui ſe faiſoient une guerre ſanglante, où les Syriens étoient entrés pour favoriſer Pharnace. Les Romains, arbitres des querelles des rois de l'orient, leur ordonnèrent de quitter les armes. Les hoſtilités ceſſèrent; & dans le traité de paix, dont ils dictèrent les conditions, le titre de roi d'Arménie fut confirmé à *Artaxias*; dès qu'il eut un titre pour regner, il fit de ſa province un empire floriſſant. La ville d'Artaxate, dont il jetta les fondemens, devint la capitale de ce nouvel empire & la réſidence des rois. Annibal qui avoit une haute idée de ſon courage & de ſes talens, ſe rendit à ſa cour dans l'eſpoir de l'aſſocier à ſon reſſentiment contre les Romains. *Artaxias*, plus jaloux d'affermir ſa puiſſance que de faire des conquêtes nouvelles, le traita honorablement ſans ſe laiſſer ſéduire par ſes promeſſes. Quelque temps après, Antiochus Epiphane lui redemanda les provinces qu'il avoit uſurpées. La guerre ſe ralluma. *Artaxias* perdit une bataille ſans rien perdre de ſa gloire; il tomba au pouvoir du vainqueur, & mourut dans la captivité, (l'an 179 avant J. C.) ſa détention ni ſa mort ne changèrent point le deſtin de l'Arménie, qui forma pendant 227 ans un royaume indépendant ſous quatorze rois deſcendus d'*Artaxias*. (*T—N.*)

ARTEMISE, *reine d'Halicarnaſſe*, (*Hiſt. anc.*) fille de Lygdamis, roi d'Halicarnaſſe, de Cos, de Calidon & de pluſieurs autres contrées, fut une de ces femmes privilégiées, qui, tenant leurs paſſions aſſervies à leur raiſon, ſe ſont montrées dignes de commander aux hommes. Après la mort de ſon père & de ſon mari, elle tint les rênes de l'état pendant la minorité de ſon fils, dont elle augmenta les poſſeſſions: ayant appris que Xerxès méditoit une invaſion dans la Grèce, elle ſaiſit cette occaſion de montrer qu'elle ſavoit combattre, comme elle ſavoit gouverner; & ſans attendre les ſollicitations du monarque aſiatique, elle fit équiper une petite flotte, dont les vaiſſeaux ne le cédoient en magnificence qu'à ceux des Sidoniens. Cette princeſſe voulut la commander elle-même, & quoiqu'elle n'eût aucune expérience de la navigation, elle fut un témoignage que le génie eſt propre à tous les emplois. Xerxès étonné de ſon intelligence, l'appella dans tous ſes conſeils; & lorſqu'on agita s'il étoit avantageux d'engager une action dans le détroit de Salamine, elle fut la ſeule qui en repréſenta le danger, elle diſoit que les Grecs étoient plus expérimentés dans la marine que les Perſes, & que la perte d'une bataille ſeroit ſuivie de la ruine de l'armée de terre. Il lui paroiſſoit plus avantageux de tirer la guerre en longueur, & de s'approcher du Péloponèſe, perſuadée, comme elle l'étoit, que l'armée des Grecs, compoſée de différens peuples qui avoient leurs intérêts particuliers à ménager, ſe diſſiperoit pour aller défendre ſes propres foyers. Le ſuccès juſtifia la ſageſſe d'un conſeil qui ne fut pas ſuivi. Ce fut elle qui dans ce combat, qu'elle avoit déſapprouvé, donna à tous l'exemple de l'intrépidité. Xerxès, frappé de ſa réſiſtance héroïque, s'écria que les hommes combattoient en femmes, & que les femmes combattoient en hommes. Il falloit qu'elle parût bien redoutable à ſes ennemis, puiſque les Athéniens eurent la baſſeſſe de mettre ſa tête à prix.

(Ils ne mirent pas proprement ſa tête à prix, car ils promirent au contraire dix milles dragmes, (cinq mille livres de notre monnoie) pour récompenſe à quiconque la pourroit prendre en vie; ſur quoi M. Rollin fait cette reflexion: « S'ils l'euſſent priſe, » elle n'auroit mérité que d'être comblée de louan» ges & d'honneurs ». Sans doute, & ce mot eſt la condamnation de la baſſeſſe barbare du procédé des Anglois du quinzième ſiécle, envers la Pucelle d'Orléans, qui étoit plus obligée encore de défendre ſon roi qu'*Artemiſe* ne l'étoit de ſeconder Xerxès dans ſon irruption.)

Xerxès, qui ſe repentoit de n'avoir point ſuivi ſes avis, la conſulta trop tard ſur le parti qui lui reſtoit à prendre pour réparer une perte qu'il auroit dû prévenir. *Artemiſe* qui le voyoit déterminé à rentrer dans ſes états, & à laiſſer Mardonius dans la Grèce, ne s'obſtina point à combattre ſa réſolution; mais prévoyant le mauvais ſuccès d'une guerre conduite par un général ſans talens & ſans expérience, elle ne voulut point en partager la honte, & elle ſollicita ſon retour dans ſes états. Xerxès, après l'avoir comblée d'éloges & d'honneurs, la fit conduire avec une forte eſcorte juſqu'à Ephèſe; & pour témoignage de ſon eſtime, il lui confia pluſieurs de ſes enfans nés de ſes concubines qui l'avoient ſuivi dans cette guerre. Les autres actions de cette princeſſe ſont tombées dans l'oubli; mais ce que l'hiſtoire nous a conſervé, ſuffit pour lui aſſigner une place parmi les plus grands hommes. (*T—N.*)

(On ſait que la bataille de Salamine eſt de l'an 480 avant J. C.)

ARTEMISE, (*Hiſt. anc.*) reine de Carie, femme de Mauſole, roi de Carie, s'eſt rendue immortelle par ſa tendreſſe conjugale, & ſur-tout par les regrets dont elle honora la mémoire de ſon époux. Ce prince qui venoit de ſubjuguer les iles de Rhodes & de Cos, fut enlevé par une mort prématurée au milieu de ſes conquêtes. Son épouſe, vivement touchée de ſa perte, lui éleva un ſuperbe tombeau qui a ſervi de modèle à tous les ſiècles ſuivans dans les pompes funéraires. On donne en-

core le nom de *mauſolée* à ces monumens que la vanité des vivans érige aux reſtes inſenſibles des morts. Cette princeſſe ne pouvant vivre ſéparée de celui qui avoit fait ſa félicité, fit brûler ſon corps, en recueillit les cendres, & en mêla toujours dans ſa boiſſon, juſqu'à ce que ſon corps fût devenu la véritable ſépulture de ſon époux. Les poëtes & les orateurs qui célébrèrent les vertus de Mauſole, furent récompenſés avec magnificence. *Artemiſe* inſtitua des combats & des jeux funèbres, où Iſocrate & Théopompe déployèrent les richeſſes de l'éloquence. Quoiqu'occupée de ſa douleur, elle ne négligea point l'adminiſtration publique. Élevée au trône de Carie, elle ſe montra digne de l'occuper. Les Rhodiens qui s'étoient révoltés, furent punis. Les vengeances qu'elle exerça ſur ces inſulaires, excitèrent la compaſſion des Athéniens. L'orateur Demoſthène fut l'organe dont ils ſe ſervirent pour intéreſſer Athènes à leur ſort. Les ſoins qu'*Artemiſe* donna aux affaires, ont fait douter de la ſincérité de ſa douleur, dont elle n'eut peut-être que le faſte : au reſte, la grandeur du courage peut s'allier avec la ſenſibilité. (*T--N.*)

(*Artemiſe* mourut vers l'an 351 avant J. C.)

ARTÉMON DE CLAZOMÈNE, (*Hiſt. ancienne.*) machiniſte habile, inventa, dit-on, le bélier, la tortue, & d'autres machines de guerre, au ſiège de Samos, où il avoit ſuivi Périclès. *Artemon* étoit boiteux & ſe faiſoit porter en chaiſe à ſes batteries; ce qui lui fit donner le nom de *Périphorète*. L'époque du ſiège de Samos ſe rapporte à peu près à l'an 440 avant J. C.

ARTEVELLE. (JACQUES & PHILIPPE) (*Hiſt. moderne.*)

Louis de Crécy, comte de Flandre, neveu, par ſa femme, de Charles-le-Bel, roi de France, devoit le comté de Flandre à la ſentence arbitrale que Charles-le-Bel avoit rendu entre ce Louis, & Robert de Caſſel, ſon oncle paternel, qui lui diſputoit le comté de Flandre. Les Flamands haiſſoient dans Louis de Crécy, un ami des François, qui leur avoit été donné par un roi de France. Les violences & les injuſtices de Louis ſoulevoient d'ailleurs contre lui ſes ſujets; les principales villes commerçantes, Gand, Bruges, Ypres, &c. s'étoient ſouſtraites à ſon obéiſſance, & croyoient être plus libres ſous la tyrannie d'un braſſeur, nommé Jacques *Artevelle*. C'étoit un de ces factieux ſublimes, qui, nés pour changer la face des états, diſpoſent de la multitude, & ſe font deſpotes en défendant la liberté. Actif, éloquent, intrépide, fécond en reſſources, mais injuſte, inſolent, avide, il avoit abbatu les grands, il flattoit le peuple, il faiſoit trembler le comte; les proſcriptions l'avoient délivré de ſes plus puiſſans ennemis, & leurs dépouilles l'avoient enrichi; les états de la Flandre prenoient ſes ordres : il étoit le véritable comte de Flandre : Louis n'en avoit que le titre.

C'étoit le temps de la fameuſe concurrence de Philippe de Valois & d'Edouard III, à la couronne de France; Philippe n'eut pour allié en Flandre que le comte Louis, Edouard traita directement avec *Artevelle*; ce fut par ſon conſeil qu'Edouard prit ce titre de roi de France que ſes ſucceſſeurs n'ont point encore quitté. L'objet de cette démarche étoit de lever le ſcrupule que les Flamands pouvoient ſe faire de porter les armes contre leur ſuzerain : or ce ſuzerain étoit le roi de France, quel qu'il fût. De plus, les Flamands s'étoient obligés, ſous peine d'interdit, de payer au pape deux millions de florins, ſi jamais ils rentroient en guerre contre le roi de France; or, ils ne devoient plus rien ſi le roi de France étoit Edouard. C'étoit connoître l'eſprit de ſon ſiècle, & peut-être l'eſprit du peuple dans tous les ſiècles, que de ſentir, combien les noms & les titres ont d'influence ſur les choſes.

Le comte de Flandre, de ſon côté, ſecondoit par ſa conduite plus qu'imprudente, le parti d'Edouard & d'*Artevelle*; il fit mourir, ſans aucune forme de procès, un gentilhomme de Courtray, qu'il ſoupçonnoit d'attachement pour les Anglois; c'étoit aſſaſſiner ſes ſujets : Louis n'étoit pas aſſez puiſſant pour commettre impunément de tels attentats, qui ſont même l'écueil de toute puiſſance. Des ambaſſadeurs d'Edouard traitoient avec *Artevelle*, Louis voulut les faire enlever; ces ambaſſadeurs, eſcortés d'une flotte angloiſe, non-ſeulement lui échappèrent, mais ils enlevèrent eux-mêmes des Ecoſſois qui venoient de traiter avec le comte de Flandre & avec Philippe de Valois. Ces deux princes ne purent nuire à *Artevelle*, mais il ſe nuiſit lui-même : ce tyran démocratique laiſſa trop voir à ſa patrie les fers dont il la chargeoit; les intentions du peuple ſont ordinairement pures, on le trompe bien plus qu'on le ne pervertit; il eſt rare qu'il ne ſe rende pas à la vérité, quand il peut la connoître. Il avoit aimé dans *Artevelle* le défenſeur de la patrie, il déteſta l'oppreſſeur. *Artevelle* manifeſta le projet de livrer la Flandre aux Anglois, ſoit que dans l'impoſſibilité de ſe faire lui-même comte de Flandre, il ſe bornât à en ſouhaiter un qui fût ſon ouvrage, ſoit qu'il voulût ſeulement ſe rendre redoutable par le ſecours des Anglois, & qu'il ſe propoſât de les trahir, quand ils auroient affermi ſon pouvoir. *Artevelle* étoit convenu avec le roi d'Angleterre que la Flandre ſeroit érigée en duché ſouverain pour le jeune prince de Galles, Edouard, connu ſous le nom de *prince Noir*; le roi d'Angleterre paſſa en Flandre avec ſon fils pour l'exécution de ce projet. il vit des diſpoſitions qui lui annonçoient une réſiſtance opiniâtre, & crut devoir ne rien précipiter. Les Flamands vouloient bien humilier leur duc, & borner ſa puiſſance, mais non pas rejetter ſa race; ils frémirent de voir, à quel point *Artevelle* les avoit trompés, ils frémirent de le voir marcher parmi ſes égaux environné d'une garde redoutable que le roi d'Angleterre lui avoit donnée, & qui atteſtoit ſon crime. Leur fureur fut ſans bornes.

Digitized by Google

comme l'avoit été leur dévouement, ils forcent la maiſon d'*Artevelle*, diſſipent ſa garde, & le maſſacrent en 1345. Tel fut le ſort de Jacques d'*Artevelle*. Le comte de Flandre fut tué l'année ſuivante à la bataille de Créey, en combattant pour le roi de France, ſon ſuzerain & ſon protecteur. Louis, dit *de Male*, ſon fils, lui ſuccéda, il traita ſes ſujets comme ſon père les avoit traités & en fut traité de même; il prodiguoit les coups d'autorité, parcequ'il n'avoit point d'autorité. Les Gantois le chaſſérent de leur ville. Pour s'en venger, il fit crever les yeux à des marchands Gantois arrêtés ſur l'Eſcaut; le ſoulevement en devint plus général; la ville de Bruges, ennemie & rivale de celle de Gand, s'étoit partagée en deux factions, dont une tenoit pour les Gantois. Le comte s'empare de Bruges, & livre au ſupplice cinq cens habitans; il ſoumet Ypres, & y fait décapiter ſept cens hommes. Alors la révolte fut au comble.

Les Gantois ſe ſouvinrent du nom d'*Artevelle* fatal à leurs comtes. Un fils de Jacques, nommé *Philippe*, ſe ſignaloit alors parmi eux, ils l'élurent pour leur chef, comme les Romains nommoient un dictateur & comme depuis, les Hollandois élurent un ſtathouder dans les temps difficiles. Le fils étoit auſſi vaillant que le père, mais on le jugeoit moins habile. Un capitaine aſſez expérimenté, nommé Pierre *Dubois*, ſe chargea de lui donner des inſtructions, qui auroient pu cauſer ſa perte: *Soyez cruel & hautain*, lui diſoit-il, *ainſi veulent les Flamands être menés; ne on ne doit entr'eux tenir compte de vies d'hommes, ne avoir pitié non plus que de arondeaux ou d'allouettes, qu'on prend en la ſaiſon pour manger.* Mais c'étoit pour avoir été hautains & cruels, & pour n'avoir pas fait aſſez de cas de la vie des hommes, que le comte & ſon père avoient vu leurs ſujets ſoulevés contr'eux, & que Jacques d'*Artevelle* avoit été maſſacré par ceux mêmes qui l'avoient élu. Philippe ſe montra digne du choix de ſes concitoyens. Inveſti par le comte dans la ville de Gand, réduit au déſeſpoir par la famine, il ſort à la tête de cinq ou ſix mille hommes, charge avec impétuoſité le comte, qui en avoit quarante mille, taille en pièces cette nombreuſe armée; puis, profitant de ſa victoire, ſurprend Bruges, la ſaccage, & rentre triomphant dans ſa patrie, aux acclamations du peuple, tandis que le comte humilié, tremblant, qui, deux jours auparavant, avoit exigé que les Gantois ſe tendiſſent, la corde au col, ſe cachoit dans un grenier, puis ſe ſauvoit à Lille, traveſti en artiſan.

Mais tout changea bientôt de face, lorſque le comte, par le conſeil de Philippe, duc de Bourgogne, ſon gendre, eut imploré la protection du nouveau roi de France, Charles VI. On perſuada aiſément à ce jeune monarque, plein d'ardeur & de courage, que ſa gloire étoit intéreſſée à défendre ſon vaſſal, opprimé par des rebelles; il leva l'oriflamme, & marcha lui-même avec toute la nobleſſe de ſon royaume, à la tête d'une armée de ſoixante mille hommes, contre *Artevelle*, qui faiſoit alors le ſiège d'Oudenarde. *Artevelle*, de ſon côté, appella les Anglois, mais il tardèrent trop à le ſecourir; ce général, voyant qu'il falloit ſe ſuffire à ſoi-même, laiſſa quinze mille hommes au ſiège ſous la conduite de Dubois, & avec quarante mille, alla préſenter la bataille aux François; après quelques eſcarmonches aſſez vives dont le ſuccès fut malheureux pour les Flamands, l'affaire générale s'engagea entre Roſebèque & Courtrai, le 27 novembre 1382. *Artevelle*, plein de préſomption, & ſe croyant ſûr de la victoire parcequ'il combattoit pour la liberté, avoit recommandé de n'épargner que le roi: *ce n'eſt qu'un enfant*, diſoit-il, *on lui doit pardonner, il ne fait ce qu'il fait, il va ainſi qu'on le mene.* Tout cela étoit vrai, mais il falloit avoir vaincu pour avoir droit de le dire. *Nous le ménerons à Gand*, ajoutoit-il, *apprendre à parler Flamand.* Il attaqua, mais avec une fureur aveugle, ſans principes & ſans règle, des troupes aguerries, exercées, & dont les opérations ſavantes étoient dirigées par le connétable de Cliſſon. Leur valeur éclairée, prudente, menagée avec art, déconcerta les efforts fougueux d'une populace indiſciplinée. Les Flamands ne ſavoient que frapper au haſard & mourir, ils ignoroient l'art du ralliement; leurs pelotons rompus ſe précipitoient les uns ſur les autres, en voulant ſe jetter ſur l'ennemi; on ne voyoit plus parmi eux que déſordre & que confuſion; la déroute fut complette, & le carnage horrible. Par-tout où le péril étoit le plus grand, on rencontroit *Artevelle*, prodigue de ſa vie, inſenſible aux bleſſures dont il étoit couvert, animé du deſir de vaincre pour aſſurer la liberté publique; *Artevelle* n'eut point la douleur de ſurvivre à ſa défaite, il périt dans la bataille.

ARTIGNI, (ANTOINE GACHET D') (*Hiſt. litt. mod.*) chanoine de l'égliſe primatiale de Vienne, ſa patrie, eſt connu par ſes *Mémoires d'hiſtoire, de critique & de littérature*, en 7 vol. *in*-12. publiés à Paris en 1749, & années ſuivantes. On l'accuſe de plagiat, on prétend que les articles les plus intéreſſans de ſes *Mémoires* ont été tirés d'une hiſtoire manuſcrite des poëtes François, par feu M. l'abbé Brun, doyen de Saint-Agricole, à Avignon: ouvrage, dont M. l'abbé d'*Artigni* avoit, dit-on, eu communication par des voies indirectes. Cette hiſtoire intéreſſera peu la poſtérité; les *mémoires* n'en reſtent pas moins bons, mais le mérite de les avoir faits eſt moindre, ou plutôt il devient étranger à l'auteur apparent, & doit être revendiqué pour l'auteur ignoré.

ARTOIS, (*Hiſt. de Fr.*) nom d'une province françoiſe & d'une branche célèbre de la maiſon de France, iſſue d'un frère de S. Louis: l'*Artois* fut longtemps regardé comme une dépendance du comté de Flandre; Philippe-Auguſte épouſa en premières nôces Iſabelle, fille de Baudouin, comte de Haynault, nièce du comte de Flandre, dont il eut le

roi Louis VIII; le comte de Flandre, qui n'avoit point d'autres héritiers que la comteſſe de Hainault, ſa ſœur, mère d'Iſabelle, avoit promis, en faveur de ce mariage, d'aſſurer au roi de France le comté d'*Artois*; Philippe à la mort du comte de Flandre, demanda donc à Baudouin de Hainault, nouveau comte de Flandre, le comté d'*Artois*; ce fut ſur les terres du comte de Flandre, & les armes à la main, que Philippe fit cette demande, il fallut tout accorder. Philippe eut le comté d'*Artois*; mais le comte de Flandre ſaiſit, ſelon l'uſage, le premier moment d'embarras où ſe trouva Philippe pour rentrer dans l'*Artois*, il reprit Arras: Philippe en fit le ſiége, le comte vint au ſecours. Les armées étant en préſence, le comte ſe retira, même avec quelque apparence de déſordre. Philippe le pourſuivit, & s'engagea dans des chemins étroits & couverts entre des marécages, ſituation déſeſpérée, où il ne pouvoit ni avancer, ni reculer, ni combattre; il avoit négligé de s'aſſurer des ponts pour la retraite, & l'ennemi les avoit fait rompre. Philippe, pour ſe tirer d'un ſi mauvais pas, prit l'engagement de rendre l'*Artois*; mais quand il fut à Paris, dit Mézeray, il ne trouva que trop de gens qui l'aſſurèrent qu'une promeſſe faite par force n'obligeoit à rien, & qu'un ſeigneur ne pouvoit s'engager valablement envers un vaſſal rebelle. Il garda donc *l'Artois*, qui fut donné en apanage à Robert, frère de S. Louis, tige de la branche d'*Artois*.

Dès-lors ce comté devoit être ſujet à réverſion, à défaut d'héritiers mâles; mais les principes de la loi des apanages étoient encore mal éclaircis.

En 1297, l'*Artois* fut érigé en comté-pairie par Philippe-le-Bel, en faveur de Robert II, fils de Robert I, c'étoit une inféodation nouvelle dont la condition eſſentielle étoit la réverſion à la couronne: » Je décore votre terre, je vous décore vous » même d'un titre éminent, à condition de retour » à la couronne. « Tels furent les principes généraux de la pairie, comme ceux des apanages. Obſervons que du temps de l'érection du comté d'*Artois* en pairie, les principes des apanages étoient bien développés, & pouvoient répandre de la lumière ſur ceux de la pairie. Si un domaine détaché de la couronne pour être le partage d'un fils de France, eſt ſujet à réverſion, à défaut d'héritiers mâles, en vertu de la loi ſalique & de l'inaliénabilité du domaine de la couronne, à plus forte raiſon ce domaine eſt il réverſible, quand on y a joint une dignité éminente, & dont les fonctions paroiſſent ne convenir qu'aux mâles. Ainſi le comté d'*Artois* ſembloit être dans le cas de la réverſion faute d'héritiers mâles, & comme grand-fief de la couronne, & comme apanage, & comme pairie; il ſembloit ne pouvoir appartenir à une femme. Il y a bien loin de ces principes, à priver un petit-fils de la ſucceſſion de ſon ayeul paternel, en faveur d'une fille; c'eſt cependant ce qui arriva.

Robert I, avoit été tué à la bataille de la Maſſoure en 1250; Robert II, à la bataille de Courtrai en 1302; Philippe, fils de Robert II, & père de Robert III, étoit mort du vivant de ſon père, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Furnes en 1297: le prix de tout ce ſang fut pour la comteſſe Mahaud, fille de Robert II. Robert III, pour avoir eu le malheur de perdre ſon père avant ſon ayeul, perdit le droit de leur ſuccéder. La comteſſe Mahaud, ſa tante, lui diſputa l'*Artois*, alléguant que la coutume de cette province n'admettoit point la repréſentation, même en ligne directe. Il nous ſemble que les grands-fiefs devoient être conſidérés comme de petits états, & que la ſucceſſion aux états doit être reglée par d'autres principes que les ſucceſſions particulières; il nous ſemble de plus que la ſucceſſion à un apanage & à une pairie devoit être réglée par la loi générale des apanages & des pairies. Philippe-le-Bel en jugea autrement, & Mahaud, à la mort de Robert II, fut miſe en poſſeſſion de l'*Artois*. Robert III étoit mineur alors; à ſa majorité il réclama, on ſe ſoumit de part & d'autre à l'arbitrage du roi, qui fit une eſpèce de tranſaction entre les parties, en laiſſant toujours l'*Artois* à Mahaud.

Cette princeſſe avoit épouſé Othelin, comte de Bourgogne; elle en avoit un fils & une fille: la fille épouſa Philippe-le-Long. Mahaud étoit comteſſe d'*Artois*, elle étoit pair de France, elle en fit les fonctions au ſacre de Philippe-le-Long, ſon gendre; elle ſoutint la couronne ſur la tête du roi avec les autres pairs, choſe ſans exemple & auparavant & depuis, & qui excita l'indignation publique. C'étoit en effet un grand exemple des contradictions humaines, de voir une femme qui excluoit ſon neveu de la ſucceſſion d'un père & d'un ayeul, ſoutenir la couronne ſur la tête d'un roi élevé au trône par la loi ſalique, au préjudice de la fille de ſon frère; les pairs de France étoient les juges nés des queſtions qui concernoient la couronne; ils étoient les interprètes, les gardiens & les conſervateurs de la loi ſalique; ainſi cette femme étoit juge née & conſervatrice de la loi ſalique, au mépris de laquelle elle regnoit en *Artois*.

Cette même femme avoit ſéance au parlement; & ce qui doit ſur-tout paroître d'une irrégularité choquante, elle opina, comme les autres pairs, dans ſon procès contre Robert d'*Artois*.

Le fils unique de Mahaud mourut, mais la fille étoit reine de France; Robert cependant ſe trouvant alors le ſeul mâle de la branche d'*Artois*, fit en 1316 une tentative nouvelle, & il la fit à main armée; la nobleſſe & le peuple ſe déclarèrent pour lui, tant ſa cauſe paroiſſoit ou juſte ou favorable. La ſeule ville de Saint-Omer lui ferma ſes portes, & demanda *ſi le roi l'avoit reçu à comte*; les députés de Robert ayant répondu qu'ils n'en ſavoient rien, *adonc*, répondirent ceux de la ville, *nous ne ſommes mie faiſeurs de comtes d'Artois; mais ſi le roi l'eût reçu à comte, nous l'aimiſſions autant qu'un autre.* Réponſe très ſage, & qui nous paroît unir au reſpect & à l'obéiſſance dûs au ſuzerain, l'expreſſion d'un deſir & d'un regret en faveur de Robert. Philippe-

Digitized by Google

le-Long, qui régnoit alors, s'arma pour Mahaud, ſa belle-mère, Robert ſuccomba, il fut même obligé de ſe conſtituer priſonnier au châtelet, à Paris; on le réconcilia, comme on put, avec ſa tante, qui reſta en poſſeſſion du comté, conformément à un nouvel arrêt du mois de mai 1318; cet arrêt ordonna *que ledit Robert emaſt ladite comteſſe comme ſa chière tante, & ladite comteſſe ledit Robert comme ſon bon nepveu.* Mais on n'aime point en vertu d'un arrêt: on prit ſoin de donner à celui-ci toute la ſolemnité poſſible. Robert & Mahaud en jurèrent l'obſervation ſur les évangiles.

Cependant Robert eut à ſon tour un moment de faveur; il avoit épouſé la ſœur de Philippe-de-Valois, & ayant trouvé l'occaſion de défendre les droits de ſon beau-frère contre Edouard, il s'acquitta de ce noble & juſte emploi avec un zèle, échauffé ſans doute par ſes intérêts, mais qui parut mériter une récompenſe; ſa terre de Beaumont-le-Roger fut érigée par Philippe-de-Valois en comté-pairie.

Juſques-là Robert d'*Artois* étoit intéreſſant; nous allons le voir coupable.

Il faut faire connoître ce prince, qui fut à la fois le fléau de la France & de l'Angleterre

Trojæ & patriæ communis erynnis.

Son hiſtoire exige des détails, & quoiqu'elle ait été parfaitement éclaircie par M. Lancelot, elle offre encore quelques points à examiner.

Pluſieurs auteurs, tels que Duhaillan, Belleforêt, Mézeray, le père Daniel, ſans entreprendre de juſtifier Robert d'*Artois*, ont cherché à lui concilier la pitié du lecteur; ils ont accuſé Philippe de Valois d'une ingratitude condamnable, & d'une rigueur exceſſive envers ce prince. M. Lancelot les a réfutés; il montre par-tout Philippe-de-Valois juſte, patient, plein de clémence; & Robert d'*Artois* toujours coupable.

M. Villaret cherche à diminuer les crimes de ce dernier, mais il lui en laiſſe encore beaucoup.

Robert d'*Artois* avoit ſervi l'état ſous cinq rois, Philippe-le-Bel, Louis-Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel, Philippe-de-Valois, avec le même zèle que ſes pères. Philippe-de-Valois, dans les lettres d'érection de Beaumont-le-Roger en comté-pairie, rend témoignage à la valeur de ce prince, à ſes talens, à la ſageſſe de ſes conſeils; il eſt vrai que Philippe-de-Valois étoit ſon beau-frère & ſon ami.

L'avènement de Philippe-de-Valois au trône parut à Robert une occaſion favorable pour faire révoquer les arrêts de 1302, de 1309 & de 1318, qui avoient adjugé l'*Artois* à la comteſſe Mahaud, ſa tante; le temps n'avoit pu ſoumettre ſon ame à cette déciſion, aſſez étrange en effet: mais il déſhonora ſa cauſe par l'indignité des moyens qu'il employa pour la défendre.

La comteſſe Mahaud avoit donné toute ſa confiance à Thierry-d'Irechon, d'abord prévôt d'Aire, enſuite évêque d'Arras. Le gouvernement de ce miniſtre, peu agréable à la province, excita des ſoulevemens parmi la nobleſſe: on voit Louis-Hutin & Philippe-le-Long ſouvent occupés à éteindre ce feu; on ſuppoſe avec aſſez de vraiſemblance que Robert d'*Artois* l'attiſoit ſecrétement, il chercha même ouvertement à profiter de ces troubles pendant la régence de Philippe-le-Long.

L'évêque d'Arras avoit eu un commerce au moins ſuſpect avec une femme déshonorée, nommée *Jeanne de Divion*, que tous les auteurs appellent *la Divion*, de ſon nom de fille, celui de ſon mari, Pierre de Broye, étant à peine connu. L'évêque, en mourant, fit à cette femme un legs conſidérable. La comteſſe Mahaud, exécutrice du teſtament de l'évêque, ne voulut point que la Divion profitât de cette libéralité, ſoit à cauſe du ſcandale, ſoit par d'autres raiſons; elle la chaſſa même de la province. Les dépoſitions de quelques témoins entendus dans l'affaire de Robert d'*Artois*, pourroient faire penſer que l'attachement de Mahaud pour l'évêque d'Arras paſſoit les bornes de la confiance, & qu'il entroit un peu de jalouſie dans ſa rigueur à l'égard de la Divion. Quoi qu'il en ſoit, la Divion, pour ſe venger, alla offrir ſes dangereux talens à Robert d'*Artois* & à la comteſſe de Beaumont ſa femme; elle vint concerter avec eux les moyens de leur fournir de nouveaux titres, qui pûſſent enlever le comté d'*Artois* à Mahaud.

La plupart des témoins repréſentent la Divion comme une femme à qui les plus grands crimes étoient familiers. M. Villaret cherche à croire que Robert d'*Artois*, fut pendant quelque temps trompé par elle; qu'il crut qu'en effet elle étoit dépoſitaire de papiers qui pouvoient ſervir à ſa cauſe; qu'il le publia, qu'il le dit au roi de bonne-foi, que conduit au crime par l'erreur, il ne vit l'abime qu'après y être tombé; qu'inſtruit enfin que cette femme n'avoit que de faux titres à lui fournir, il les accepta, moitié par orgueil, pour ne point revenir ſur ſes pas, moitié par cupidité, pour ne pas renoncer à ſes eſpérances. Tous ces raſinemens n'ont pas de fondement bien ſenſible dans l'hiſtoire, & puiſque Robert d'*Artois* conſentit d'être ſervi par des falſifications, qu'importe qu'il ait été un moment dans l'erreur? Quoiqu'il en ſoit, voici le plan qu'on traça & le roman qu'on inventa.

» Lorſqu'en 1280, Robert II, comte d'*Artois*, » avoit marié Philippe ſon fils, père de Robert III, » avec Blanche de Bretagne, il lui avoit cédé en » faveur de ce mariage, la propriété du comté » d'*Artois*. On avoit fait deux expéditions du contrat » de mariage, ainſi que des ratifications & confirma- » tions. L'une de ces expéditions avoit été remiſe » au roi Philippe-le-Hardy & avoit été enregiſtrée » *en la cour*, l'autre deſtinée pour les archives d'Ar- » ras, étoit reſtée, à l'inſçu de tout le monde, » entre les mains de l'évêque d'Arras. » Ce prélat avoit été chancelier de Robert II, comme il l'étoit de Mahaud, & il n'avoit pas eu moins de part à la confiance du père qu'à celle de la fille. » A la » mort de Robert II, qui avoit ſurvécu de quatre

» ans Philippe ſon fils, l'évêque d'Arras avoit » voulu remettre ſon expédition à Blanche de » Bretagne, veuve de Philippe & mère de Robert » III; ſon attachement pour Mahaud l'en avoit » empêché; Mahaud croyoit que cette expédition » avoit été ſupprimée par l'évêque d'Arras. Quatre ans après, Mahaud, mariant Jeanne ſa fille » avec Philippe-le-Long, ſecond fils de Philippe-» le-Bel, obtint d'Enguerrand de Marigny, moyennant une ſomme de quarante ou cinquante mille » livres, qu'il jettât au feu l'expédition de ces » mêmes actes qu'on gardoit en France, & qu'il » fît auſſi diſparoître l'enregiſtrement. Mais l'Evêque d'Arras avoit remis ſon expédition *ès-mains* » *d'un prud'homme*, (on ne le déſignoit pas autrement) qui devoit la rendre à Robert d'*Artois* » ou à ſes héritiers, mais ſeulement après la mort » de Mahaud, & pour que ce *prud'homme* ne fût » pas le maître d'anéantir le dépôt, l'évêque d'Arras avoit inſtruit de tout, le chancelier de France, » il l'avoit chargé de rendre au roi ou à Robert » d'*Artois*, après la mort de l'évêque, une lettre » qui contenoit tous ces faits: par cette lettre, il » les prioit de laiſſer jouir Mahaud du comté » d'*Artois*, la vie durant de cette princeſſe. L'évêque » d'Arras, ſe voyant au lit de la mort, écrivit à » Robert d'*Artois* une autre lettre dont il chargea la Divion; dans cette lettre, il demandoit » pardon à Robert d'avoir contribué, au moins » par ſon ſilence, à le priver du comté d'*Artois*; » il lui révéloit tous les myſtères qu'on vient » d'expoſer, excepté qu'il ne déſignoit Enguerrand » de Marigny, que ſous le titre *d'un de nos grands* » *Seigneurs*: enfin pour réparation du tort que l'évêque s'accuſoit d'avoir fait au prince, & en reconnoiſſance des bienfaits qu'il avoit reçus de la » maiſon d'*Artois*, il laiſſoit tous ſes biens à Robert » qu'il prioit encore de laiſſer à Mahaud, l'uſufruit » de l'*Artois*. »

Cette prétendue lettre de l'évêque d'Arras mourant fut la première pièce fauſſe qu'on produiſit dans cette affaire: la Divion, en la fourniſſant, renonçoit au legs que l'évêque lui avoit fait, & dont Mahaud l'avoit fruſtrée; car cette lettre étoit une eſpèce de teſtament nouveau qui révoquoit le précédent; mais on ſent que la Divion étoit bien dédommagée par Robert d'*Artois*; on voit même dans le procès en quoi conſiſtoit ce dédommagement, Robert lui donnoit une terre.

Il y avoit dans la fauſſe lettre de l'évêque d'Arras une particularité aſſez importante, que perſonne n'a relevée. L'évêque citoit le chancelier de France comme étant inſtruit de tout. Or dans tout le procès il n'eſt pas queſtion du chancelier. La lettre de l'évêque eſt datée de 1328, & c'eſt l'époque de ſa mort. Nous trouvons trois chanceliers morts vers le même tems: ſavoir Jean de Cherchemont, mort en cette même année 1328, Pierre Rodier, dont on ſait ſeulement qu'il vivoit encore cette année-là, & Mathieu *Ferrand*, mort en 13-9. Il eſt très-vraiſemblable que le chancelier déſigné dans la lettre de l'évêque, étoit mort dans l'intervalle de la mort de l'évêque au temps où l'on produiſoit ſa lettre. C'eſt la ſeule manière d'expliquer comment il n'eſt fait aucune mention d'un témoignage auſſi conſidérable que celui du chancelier.

Les autres perſonnes citées, comme inſtruites dans la fauſſe lettre, étoient pareillement mortes. On ſent l'intérêt que les fauſſaires pouvoient avoir à ne citer que des morts. Par ce moyen le *prud'homme* déſigné comme dépoſitaire des actes, pouvoit les remettre ou ne les pas remettre à ſon gré, c'eſt-à-dire au gré des fauſſaires. Fabriquer ces actes, étoit une grande affaire, une entrepriſe très-périlleuſe, & qui demandoit du temps & des meſures; il y avoit des formalités à remplir, diverſes écritures à imiter, des ſceaux à contrefaire ou à détacher d'un titre pour les replacer à un autre, & peut-être n'avoit-on pas encore pris une dernière réſolution à cet égard.

Les actes étoient aſſez rares alors, la preuve teſtimoniale y ſuppléoit; c'étoit par témoins qu'on prouvoit preſque toutes les conventions, & la fréquence même de la preuve teſtimoniale avoit multiplié les faux témoins. Robert d'*Artois* & la Divion n'eurent point de peine à en trouver, on voit même au procès quelques-uns des moyens de ſubornation qu'ils employoient. La preuve teſtimoniale étoit utile dans tous les cas: ſi l'on jugeoit à propos de produire les actes, le concours des dépoſitions avec ces actes devoit diſſiper juſqu'au moindre doute; ſi les actes ne paroiſſoient pas, la preuve teſtimoniale y ſuppléeroit.

On s'attacha ſur-tout à bien faire la leçon aux témoins. Les uns devoient avoir été inſtruits des faits par Enguerrand de Marigny, les autres par l'évêque d'Arras, ou par les autres perſonnes déſignées dans ſa lettre; quelques-uns par la voix publique ſeulement, & ceux-ci ne devoient rien ſavoir que de vague; quelques-uns ne devoient faire que des dépoſitions indifférentes, mais qui rentreroient dans le ſyſtème général; quelques-uns même devoient en faire de contraires en apparence à Robert d'*Artois*, mais qui ſeroient faciles à concilier avec ſes intérêts. Ceux mêmes qui dépoſoient le plus fortement en ſa faveur, eurent ſoin de varier entr'eux dans des circonſtances peu importantes, pour écarter toute idée de concert.

Quand tout fut prêt de ce côté, Robert d'*Artois* produiſit la lettre de l'évêque d'Arras, demanda que le procès fût revu & les témoins entendus. Le roi donna une commiſſion en conſéquence, & ayant vu dans la lettre de l'évêque d'Arras, qu'il laiſſoit tous ſes biens à Robert d'*Artois*, il ordonna le ſéqueſtre de ces biens, & fit ceſſer l'exécution teſtamentaire de Mahaud.

Il y eut cinquante-cinq témoins entendus, tant à Paris qu'à Arras. Pendant ce temps on travailloit à la fabrication des pièces annoncées par la lettre

lettre de l'évêque ; le comte & la comteſſe de Beaumont on (appelloit ainſi Robert d'*Artois* & ſa femme) avoient jugé qu'après un tel éclat, il falloit completter la preuve de ce qu'ils avoient avancé. Ils dirent à la Divion que le roi l'exigeoit, qu'il avoit dit expreſſément : » La Divion doit avoir » ces pièces, ou la lettre de l'évêque d'Arras ſeroit » fauſſe, il faut qu'elle en réponde ſur ſa vie. » En conſéquence ils la menacèrent au nom du roi, d'être brûlée ſi elle n'achevoit ſon ouvrage. Voilà du moins ce qu'allégua la Divion pour s'excuſer quand elle fut forcée d'avouer ſon crime ; elle ne parla que de la puiſſance & des menaces de M. & de madame de Beaumont. Il eſt difficile de dire qu'elle confiance peut être due à ces dépoſitions, qui furent les dernières de la Divion, & de décider ſi ce fut elle qui détermina le comte d'*Artois*, ou ſi ce fut lui qui la détermina ; mais il eſt certain que quand on s'eſt une fois permis le crime pour ſervir les grands, on n'eſt plus le maître de s'arrêter, on eſt enchaîné par ce crime même à des crimes nouveaux.

Mahaud, dès qu'elle fut avertie de ce qui ſe paſſoit, fit venir Marie de Foulquières, couſine de la Divion, & l'interogea ſur la lettre de l'évêque d'Arras, d'une manière preſſante, qui marquoit l'inquiétude & l'agitation de ſon ame : Mahaud fit auſſi arrêter deux filles, nommées Marie la Blanche & Marie la Noire, domeſtiques & complices de la Divion, & qui ſe trouvoient alors à Arras : c'étoit le vrai moyen de pénétrer dans le ſecret d'une affaire, où Mahaud ne pouvoit rien comprendre. A cette nouvelle, la Divion courut toute épouvantée chez le comte d'*Artois*. Robert ſentit aiſément de quelle conſéquence étoit cet incident, il eut aſſez de crédit pour faire mettre ces deux filles en liberté. Mahaud vint défendre ſes droits à la cour.

Elle eut une grande conférence avec le roi, ſur ſon affaire. En retournant de Saint-Germain à Paris, elle ſe trouva mal en chemin, & mourut au bout de huit jours, le 27 octobre 1329. Trois mois après, la reine ſa fille, veuve de Philippe-le-Long, mourut plus promptement encore, en allant dans l'*Artois*, dont elle avoit obtenu la jouiſſance proviſionnelle à la mort de ſa mère. On dut croire qu'elles avoient été empoiſonnées, & qu'elles l'avoient été par Robert d'*Artois*, & par la Divion. On le crut en effet, & un des témoins ſemble le dire. Jeanne femme d'Eudes, duc de Bourgogne, fille ainée de Philippe-le-Long, & de Jeanne, fille de Mahaud, obtint, comme ſa mère, la jouiſſance proviſionnelle de l'*Artois*, les droits de Robert réſervés.

La mort de Mahaud & de ſa fille, ſoit qu'elle fût ou non l'ouvrage des fauſſaires, les enhardit à produire une pièce que vraiſemblablement ils n'euſſent point produite du vivant de Mahaud ; c'étoit une déclaration de Mahaud elle-même, qui reconnoiſſoit que le comté d'*Artois* avoit été donné en mariage à Philippe ſon frère, & devoit appartenir à Robert ſon neveu, fils de Philippe. Les autres pièces fauſſes étoient le contrat de mariage de Philippe, la prétendue ceſſion de l'*Artois*, la confirmation de ces actes par le roi Philippe-le-Hardy, & diverſes ratifications faites par Robert II, comte d'*Artois*. La Divion trouva aiſément des copiſtes & des fauſſaires, pour tranſcrire ſous ſes ordres ces divers actes.

La plus grande difficulté étoit d'appliquer les ſceaux de tous les perſonnages mentionnés dans ces actes ; on prit le parti de détacher ces ſceaux de quelques autres titres pour les appliquer à ceux-ci. La Divion, qui avoit déja quelque uſage de cet art funeſte, s'y rendit bientôt aſſez habile pour ſervir le comte & la comteſſe de Beaumont à leur gré.

Enfin, lorſqu'on crut ces pièces abſolument inattaquables, Robert d'*Artois* les produiſit.

Il avoit bien prévu, que, pour première queſtion, on lui demanderoit de qui il tenoit ces actes-là. La réponſe avoit été préparée de loin, & le *prud'homme* n'avoit pas été mis pour rien dans la la lettre de l'évêque d'Arras. Dans ces temps d'ignorance, on vouloit toujours pouvoir mentir avec vérité. On faiſoit autant d'efforts pour tromper ſa propre conſcience, que pour tromper les autres. Robert d'*Artois* vouloit pouvoir dire qu'il tenoit ces actes de ſon confeſſeur ; il vouloit que ſon confeſſeur pût atteſter la même choſe. Pour cela, il lui montra ces actes, les lui mit entre les mains, & les reprit enſuite. En même-temps, il lui révéla, ſous le ſceau de la confeſſion, tout ce qui concernoit ces actes & l'uſage qu'il en vouloit faire. Par-là, ſelon le ſyſtême de Robert, ce moine ne pouvoit que le ſervir, en déclarant lui avoir remis ces actes, & il ne pouvoit lui nuire ſur le reſte, puiſque ce reſte étoit un ſecret de confeſſion. Pour lui, lorſque dans le cours du procès, on lui fit la queſtion à laquelle il s'attendoit, il répondit myſtérieuſement qu'il tenoit ces actes d'un homme vêtu de noir, & fit ſi bien qu'on devina que cet homme étoit le dominicain Jean Aubery, ſon confeſſeur, & que c'étoit là le *prud'homme* déſigné dans la lettre de l'évêque d'Arras.

Malgré l'air de vérité que les fauſſaires trouvoient dans leurs actes, malgré le nombre des témoins, qui d'avance avoient dépoſé conformément à ces actes, le duc & la ducheſſe de Bourgogne, à la ſeule inſpection, arguèrent ces pièces de faux, & demandèrent qu'elles reſtaſſent ſous la main du roi, ce qui leur fut accordé. Trop de gens avoient été employés à cette manœuvre pour que rien n'eût tranſpiré. On arrêta la plupart des écrivains & quelques-uns des témoins les plus ſuſpects ; on arrêta la Divion elle-même, & tout fut bientôt découvert ; quelques témoins avoient diſparu ; on ſoupçonna Robert d'*Artois* de les avoir fait périr, parce qu'ils vouloient ſe rétracter. Ceux qui avoient été arrêtés avouèrent la ſubornation, la

Divion avoua ſon crime ; tous ceux qui avoient eu part à cette ſourberie, prétendirent avoir cedé aux promeſſes, aux menaces, aux bienfaits, & en effet quel autre motif auroient-ils pu avoir ?

Une particularité aſſez étrange de ce procès, c'eſt qu'on força le confeſſeur du comte d'*Artois* de rendre témoignage contre lui. Des docteurs & des juriſconſultes décidérent que ce confeſſeur *pouvoit & devoit tout révéler*, & pour achever de le déterminer, l'évêque de Paris le menaça de la queſtion.

Il ne tint pas à Philippe de Valois que ſon beau-frère ne s'épargnât l'infamie de ſon arrêt. Avant de laiſſer agir la juſtice, il ſollicita par ſa franchiſe la confiance de Robert, il l'avertit que ſes titres étoient faux, qu'il en avoit la preuve ; il le conjura de renoncer à ſa prétention : Robert pouſſa l'inſolence juſqu'à le défier indirectement. Valois, après un premier mouvement de colère, dévora cette inſulte, le plaignit, l'avertit encore, le fit avertir par tous ſes amis, & ne l'abandonna qu'à l'extrémité ; on s'étonna de la patience que témoigna dans cette affaire ce roi impétueux ; on s'étonna de l'endurciſſement du comte d'*Artois*. La preuve du faux eut tout l'éclat qui pouvoit la rendre humiliante pour ce prince. La Divion avoua tout devant lui, en préſence du roi & des juges ; elle recommença l'opération à leurs yeux, pour montrer comment elle l'avoit faite. Le comte d'*Artois* ne ſe rendit point encore.

Enfin, comme il étoit temps de prononcer, le procureur du roi (on appelloit ainſi alors le procureur-général) demanda publiquement au comte d'*Artois* s'il prétendoit encore ſe ſervir de ces titres ? Robert embarraſſé de cette queſtion preſſante, ſortit pour déliberer avec ſon conſeil ; il rentra peu de temps après dans la ſalle, & déclara qu'il renonçoit à ces titres, qui alors furent lacérés ſolemnellement en ſa préſence, & en apparence de ſon conſentement ; mais, dès qu'il fut éloigné de la cour, il changea de langage.

Il ne faut pas diſſimuler une objection aſſez forte que M. Villaret fait très-bien valoir. Outre une foule de témoins pris parmi des gens de pratique & parmi des gens du peuple, il y avoit un autre ordre de témoins, que leurs noms, leur rang, leur âge même ſembloient mettre au-deſſus du ſoupçon. C'étoient de vieux chevaliers ou écuyers qui dépoſoient d'un fait comme l'ayant ſeulement entendu dire. On trouve parmi eux des Mailly, & des de Fienne. Leur âge eſt de 63, 65, 70, 75, 80 ans ; ils déclarent avoir oui dire, quarante ou cinquante ans auparavant, que Robert II *avoit cédé à Philippe, ſon fils, la propriété du comté d'*Artois, *pour lui & pour ſes hoirs*. « Ces témoins, dit » M. Villaret, ne ſont point rappellés dans le juge- » ment, leur témoignage ne paroit avoir aucune » liaiſon avec l'impoſture de la Divion ; la Divion » ne les accuſa ni dans le cours du procès ni à » la mort ; on ne procéda point contr'eux ». Parmi ces témoins il y a un Pierre de Machaus, qui avoit été chargé par le roi Louis-le-Hutin, d'arrêter Enguerrand de Marigny, & qui, le jour du ſupplice de ce miniſtre, fut envoyé à Montfaucon, pour l'interroger ſur l'affaire de l'*Artois* ; il rapporte la réponſe d'Enguerrand, il marque le temps & le lieu où elle a été faite, il nomme les perſonnes préſentes à cette réponſe, & cette réponſe eſt qu'en effet Robert II avoit donné le comté d'*Artois* à Philippe ſon fils, père de Robert, & que l'évêque d'*Artois* eſt en état de le certifier & d'en rapporter les preuves. Que penſer après cela de cette affaire ? Les titres véritables de Robert d'*Artois* avoient-ils diſparu par une manœuvre concertée entre Mahaud, l'évêque d'Arras ſon miniſtre, & Enguerrand de Marigny ? Etoit-ce pour remplacer ces titres véritables qu'il en avoit produit de ſuppoſés, comme un homme qui oppoſeroit une quittance fauſſe à un billet faux, & qui, par ce cercle d'impoſtures rentreroit dans la juſtice & la vérité ? Obſervons cependant que la dépoſition de Pierre de Machaus pourroit bien être dans le cas de ne rien prouver, préciſément parce qu'elle prouveroit trop ; que la conformité parfaite de cette dépoſition avec l'impoſture de Robert d'*Artois* & de la Divion, les rapports marqués de cette même dépoſition avec la fauſſe lettre de l'évêque d'Arras, ſont des circonſtances bien ſuſpectes. Nous avons remarqué que la lettre de l'évêque d'Arras ne déſignoit celui qui avoit jetté au feu l'expédition gardée en France, que ſous le titre *d'un de nos grands ſeigneurs*. On avoit réſervé vraiſemblablement à la dépoſition de Pierre de Machaus de nommer ce grand ſeigneur, & la connivence eſt au moins très-probable. Ces conſidérations paroiſſent avoir échappé à M. Villaret. Ajoutons que ſi l'hiſtoire avoit pu nous inſtruire des liaiſons de ce témoin avec Robert d'*Artois*, ou avec ſon parti, cette dépoſition nous ſurprendroit peut-être moins ; ajoutons encore que le roi dont il parle (Louis Hutin,) étoit mort, que Marigny étoit mort, que l'évêque d'Arras étoit mort, que les autres témoins qu'il cite, étoient peut-être morts au temps de la dépoſition dont il s'agit, ce qui acheveroit de la rendre très-ſuſpecte.

La dame de Divion fut brûlée vive avec une de ſes complices. (arrêt du 6 octobre 1331.) Une telle rigueur peut étonner aujourd'hui, elle tenoit à d'anciennes erreurs ; on n'avoit pas cru autrefois, qu'il fût poſſible ſans magie de contrefaire des ſceaux & des écritures. Ce fut la ſorcière qu'on brûla en brûlant la fauſſaire. Elle expliquoit à la vérité ſon opération d'une manière naturelle ; mais les préjugés qui ſervoient de loix alors, rapportoient à la magie cette eſpèce de crime. Auſſi voyons-nous que ſes complices mêmes lui diſoient qu'elle ſeroit *arſe*, qu'on la devoit *ardoir*.

Le comte d'*Artois*, auſſi coupable que la Divion, puiſqu'il avoit commandé & payé ce crime, ne fut que banni du royaume. (arrêt du 19 mars 1332.)

Cette différence dans la peine peut venir auſſi de la différence de rang.

Obſervons cependant que les concluſions du procureur du roi étoient à mort ; &, *attendu l'abſence*, au banniſſement ; ce qui ſembleroit prouver qu'alors on ne condamnoit point à mort par contumace, ſoit qu'on jugeât injuſte de condamner un homme à mort ſans l'avoir entendu, ſoit qu'on jugeât ridicule de rendre un arrêt ſans pouvoir le faire exécuter.

Robert d'*Artois*, réduit au déſeſpoir, s'abandonna aux ſuperſtitions les plus abſurdes & les plus criminelles ; également crédule & méchant, il ſe perſuada que des billets écrits d'une certaine encre moitié rouge, moitié noire, auroient la vertu d'aſſoupir ceux qui les liroient, au point qu'ils pourroient être enlevés tout endormis & ſans s'en appercevoir. Il eſpéra ſe rendre maître par ce moyen de tous ſes ennemis. Plus atroce encore dans ſes ridicules projets de vengeance, il eſſaya, dit-on, d'aſſaſſiner, puis *d'envoûter* le roi, la reine, & leur fils aîné.

Il n'avoit pas attendu ſon arrêt de banniſſement pour s'expatrier, il erra pendant quelques années en diverſes provinces des Pays-Bas, d'où le roi, par ſon crédit, le força ſouvent de ſortir, puis en Provence, où le roi voulut le faire arrêter, vraiſemblablement parce que Robert travailloit partout à lui ſuſciter des ennemis.

Enfin, Robert d'*Artois* alla porter ſa honte & ſouffler ſa rage à la cour d'Angleterre ; il confirma Edouard III dans la réſolution de réclamer le trône de la France ; il s'offrit à ſervir cette injuſtice, dans l'eſpérance de ſe venger, & de chaſſer de l'*Artois* ſon compétiteur, le duc de Bourgogne, qui avoit épouſé la petite fille de Mahaud. Philippe de Valois écrivit aſſez inutilement au roi d'Angleterre & au ſénéchal de Gaſcogne, pour demander qu'on renvoyât Robert d'*Artois* en France, ſous bonne & ſûre garde, il n'obtint pas même une réponſe. Alors Robert fut déclaré ennemi du roi & de l'État. (Lettres du 7 mars 1337.)

Sa femme, quoique ſœur de Philippe de Valois, fut enfermée au château de Chinon. Outre qu'elle avoit partagé les crimes de ſon mari, elle cherchoit à exciter des troubles pour le ſervir. Robert, depuis ſon banniſſement, s'étoit haſardé à faire un voyage ſecret en France pour la voir, & prendre des meſures avec elle.

Leurs enfans, innocens, furent enfermés à Nemours, puis à Andely ; pour ſervir d'ôtages.

Robert d'*Artois* aſſiégea Saint-Omer, il fut obligé de lever le ſiége, après avoir été battu ſous les murs de la ville, le 26 Juillet 1340. Il alla enſuite ſervir en Bretagne contre la France. Aſſiégé dans Vannes, il eſt bleſſé à un aſſaut ; Vannes eſt pris, Robert ſe ſauve par une poterne & ſe retire à Hennebon, d'où ſes bleſſures l'obligent de paſſer en Angleterre pour être à portée des ſecours ; il mourut dans le trajet, ou à ſon arrivée à Londres ; (1342) il mourut chargé de la haine des François & peu regretté des Anglois, qu'il avoit engagés dans une guerre funeſte à tous les partis ; exemple déplorable des crimes & des malheurs où peuvent entraîner l'ambition & la vengeance ! Si ce prince, dépouillé de l'héritage de ſes pères par une loi rigoureuſe, peut-être injuſte, peut-être mal appliquée, eût eu aſſez de grandeur pour ſoutenir ſon ſort & ſervir ſa patrie, la France l'eût plaint, admiré, récompenſé ſans doute. Le roi avoit plus d'un moyen de dédommager ſon beau-frère, & il avoit commencé à le dédommager. Robert, par ſon crime & par ſa révolte, combla lui-même ſa diſgrace. Iſſu de tant de rois, fils, petit-fils, arrière-petit-fils de héros morts pour la patrie, Robert d'*Artois* mourut en combattant contr'elle avec la valeur de ſes pères, & laiſſa une mémoire infâme.

Ses enfans expièrent ſes crimes & furent dignes de leurs ayeux. Philippe d'*Artois*, comte d'Eu, ſon petit-fils, fut connétable de France ſous Charles VI, il fut fait priſonnier à la bataille de Nicopolis en 1396, & mourut dans la Natolie, toujours priſonnier, le 15 juin 1397.

Son fils Charles fut pris à la bataille d'Azincourt en 1415 & conduit en Angleterre, où il reſta priſonnier juſqu'en 1438. Charles VII le fit pair de France en 1458, Louis XI, gouverneur de Paris en 1465. Il mourut ſans enfans le 25 juillet 1472, & en lui finit la branche d'*Artois*.

Le comté d'*Artois* étoit reſté à la maiſon de Bourgogne, qui s'éteignit en 1361 ; il fut poſſédé auſſi par la ſeconde maiſon de Bourgogne, & paſſa par elle à la maiſon d'Autriche, mais toujours à la charge de l'hommage envers la France ; l'époque de 1529 apporta un changement à ce dernier article ; François I, par le traité de Cambray, fut obligé de renoncer à toute ſouveraineté ſur la Flandre & ſur l'*Artois*, & de céder à l'empereur Charles-Quint, tous ſes droits ſur Tournay & ſur Arras.

Les événemens de la grande guerre de 1635, terminée en 1659 ſeulement, & ſur-tout les traités des Pyrenées (7 novembre 1659,) & de Nimègue, (17 ſeptembre 1678,) nous rendirent l'*Artois*, qui depuis ce temps eſt reſté à la France & qui ſert actuellement de titre à un frère du roi.

ARTORIUS, (*Hiſt. ancienne*,) chevalier romain, dont Joſèphe rapporte l'avanture dans le ſixième livre de la guerre des Juifs, chap. 19 ; au ſiége de Jéruſalem, il s'étoit engagé inconſidérément dans le haut d'un des portiques du temple, lorſqu'on y mit le feu ; il alloit être enveloppé par les flammes, & n'avoit aucun moyen d'y échapper, lorſqu'il s'aviſa de crier à Lucius ſon ami & ſon compagnon d'armes, qui étoit en bas & à l'abri du danger, qu'il alloit ſe jetter, & que ſi Lucius vouloit le recevoir dans ſes bras, il le fai-

ſoit ſon héritier. Lucius l'attendit, le reçut, lui ſauva la vie, mais aux dépens de la ſienne; il fut écraſé par le poids du corps de ſon ami, & mourut ſur la place.

ARTORIUS eſt auſſi le nom d'un médecin d'Auguſte, & peut-être de deux, ſi celui qui eſt appellé *Antonius Muſa* dans pluſieurs éditions d'Horace:

Nam mihi Baïas
Muſa ſupervacuas Antonius,

ſe nommoit, comme quelques-uns le croyent, *Artorius Muſa*.

ARTOXARE, eunuque puiſſant ſous Artaxerxès Longuemain, & encore plus ſous Darius Nothus, marque certaine d'un mauvais gouvernement & d'un prince ſans mérite, diſoit Pline à Trajan: *ſcis præcipuum indicium non magni principis magnos libertos.* Cet *Artoxare*, d'eſclave de Darius & de Pariſatis ſa femme, voulut devenir ſouverain; Pariſatis démêla ſes deſſeins, & le fit périr dans les ſupplices.

ARTUS, ARTHIUS, ou ARTUR, (*Hiſt. mod.*) eſt le nom de pluſieurs princes & hommes illuſtres dans l'hiſtoire Moderne, ou dans les Fables qui en tiennent lieu. Par exemple, le premier *Artus*, dernier roi des Bretons, chaſſés par les Saxons, de la Bretagne, aujourd'hui l'Angleterre, n'eſt connu que par les romans, qui ont répandu tant de merveilleux ſur ſes prétendus exploits. Ces douze grandes batailles où il défit les Saxons, étoient de petits chocs dont le ſuccès avoit à peine la moindre influence ſur l'état des affaires, puiſque les Saxons ne perdirent preſque pas un pouce de terrein, & que le théâtre de la guerre ne ceſſa pas d'être renfermé dans un eſpace très-borné; mais enfin cet *Artus* fut le dernier Breton qui eut du courage, & les reſtes de la liberté Bretonne périrent avec lui.

Les Romains ont fait naître *Artus* comme la Fable a fait naître Hercule; le roi Uther, devenu amoureux de la mère d'*Artus*, la trompa, en prenant par les enchantemens de Merlin la figure de ſon mari. Nous ne relevons ces folies, que parce que nous en trouvons la cauſe morale dans l'admiration & la reconnoiſſance des Bretons pour les derniers défenſeurs de la liberté.

Le roi *Artus* & les chevaliers de la Table ronde, ne ſont, ſelon M. le comte de Caylus, qu'une imitation de Charlemagne & de ſes douze pairs. C'étoient des fables imitées de fables. Il obſerve en général que les Anglois ont été anciennement, en littérature, en hiſtoire, & dans les Fables hiſtoriques, des copiſtes ardens des François, qui en effet les précédoient dans les lettres & dans les arts, comme ils étoient précédés eux-mêmes par les Italiens & les autres peuples méridionaux. Les Anglois nous envioient Charlemagne, ce héros auquel ils n'en avoient point à oppoſer de ſemblable, au moins avant lui. La Fable vint au ſecours de l'Hiſtoire; ils voulurent abſolument avoir eu l'équivalent de Charlemagne, avant Charlemagne même; ils choiſirent, dans des temps ignorés, un prince auquel ils pouvoient, à leur gré, donner toutes les belles qualités, attribuer tous les hauts faits que l'imagination pouvoit concevoir. Nulle vérité hiſtorique ne les gênoit. On ne connoiſſoit guères de ce prince que ſon nom & l'époque de ſon règne, & cette époque avoit un grand avantage; comme elle étoit antérieure à Charlemagne, Charlemagne devenoit en apparence la copie d'*Artus*. C'eſt ce double intérêt de pouvoir embellir leur héros de toutes les couleurs de l'imagination, & en même-temps ſe procurer l'antériorité de date ſur Charlemagne, qui a fait préférer *Artus* à d'autres princes qui auroient mieux ſoutenu le parallèle avec le conquérant françois, par exemple, à Egbert, qui eut l'honneur d'éteindre l'Heptarchie, & de réunir tous les royaumes de l'Angleterre; & au grand Alfred, à qui l'hiſtoire n'a preſque trouvé aucun reproche à faire: mais Egbert avoit un grand titre d'excluſion, c'eſt que l'hiſtoire le repréſente comme l'élève de Charlemagne, à la cour duquel il avoit trouvé un aſyle. Formé par les leçons & les exemples de ce protecteur, aidé de ſes ſecours, il eût toujours rappellé ſa ſupériorité. Alfred, ſon petit-fils, avoit l'inconvénient d'être poſtérieur à Charlemagne, qui eût toujours paru avoir été ſon modèle.

Les rapports entre *Artus* & Charlemagne ſont ſenſibles; les auteurs des romans d'*Artus* ont mal déguiſé l'imitation. Charlemagne & *Artus* ſe reſſemblent parfaitement par le nombre & la qualité des guerres qu'ils ont eues à ſoutenir, par le grand nombre de voyages qu'ils ont faits: tous deux ont combattu les Payens & les Saxons; tous deux diſtribuoient avec la même généroſité à leurs capitaines, à leurs ſoldats, le butin qu'ils avoient fait; tous deux avoient les mêmes vertus, la même ſobriété, la même frugalité, la même économie dans la vie privée, la même magnificence dans les fêtes, dans les ſolemnités, dans les cours plénières: tout ce qui eſt en précepte & en loi dans les capitulaires de Charlemagne, eſt mis en action dans la vie d'*Artus*. Charlemagne & *Artus* ont eu l'un & l'autre un neveu très-brave, qu'ils ont aimé uniquement. Roland, dans les romans de Charlemagne, Gauvain, dans les romans d'*Artus*, jouent le même rôle.

La bonne épée de Charlemagne, *longue & large*, que l'on nommoit *Joyeuſe*, & que l'on montre encore à Saint-Denis, & la *Durandal*, cette merveilleuſe & magique épée, donnée par Charlemagne à Roland, & qui, entre les mains de ce paladin, même affoibli par la perte de ſon ſang, coupoit un rocher en deux, ſont le modèle de l'*Eſcalibor*, cette épée d'*Artus*, à laquelle rien ne pouvoit réſiſter, & de toutes les autres épées enchantées, dont il a plu aux poëtes & aux romanciers de décrire les effets merveilleux & les ter-

ribles coups : le premier modèle de ces armes divines eſt dans les armes forgées par Vulcain pour Achille & pour Enée. Roland, près de mourir, caſſe la lame de *Durandal*, & en jette bien loin les tronçons, afin qu'elle ne puiſſe jamais ſervir aux Infidèles contre les Chrétiens. *Artus*, au moment de ſa mort, charge ſon écuyer de jetter *Eſcalibor* dans un lac, pour que perſonne n'eût l'honneur de la poſſéder après lui.

Les chevaliers de la Table ronde répondent aux pairs de Charlemagne ; & ce titre de pairs, qui annonce une égalité parfaite entre ceux qui portent ce titre, a vraiſemblablement fait naître l'idée de la Table ronde, dont l'établiſſement, s'il appartient à l'hiſtoire, n'étoit, ſelon la conjecture de l'abbé le Gendre, qu'un moyen d'éviter toute diſpute ſur les rangs. L'époque de cet établiſſement ne ſe trouve nulle part dans l'hiſtoire.

2°. ARTUS, ou ARTHUR, prince d'Angleterre petit-fils d'Henri II, par Geoffroy, frère aîné de Jean-ſans Terre, fut une victime bien intéreſſante & bien malheureuſe de l'ambition criminelle de ce vil & infâme Jean, ſon oncle. Celui-ci avoit ſuccédé au trône d'Angleterre, en vertu du teſtament de Richard I, ſon frère aîné, au préjudice d'*Artus* ſon neveu, qui étoit l'héritier légitime. *Artus* l'étoit auſſi de la Bretagne, que Conſtance ſa mère avoit porté en dot à Geoffroy. Conſtance vivoit encore & gouvernoit la Bretagne ; la fameuſe Eléonore d'Aquitaine, veuve d'Henri II, vivoit auſſi, & la rivalité de l'ayeule & de la mère fut fatale au jeune *Artus*.

On ſoupçonna Elénore d'avoir influé ſur la diſpoſition qui avoit privé *Artus* de la couronne d'Angleterre. Elle avoit conſervé beaucoup d'aſcendant ſur Richard & une grande part au gouvernement pendant les longues & fréquentes abſences de ce prince. La continuation de ſon pouvoir lui paroiſſoit plus aſſurée ſous Jean ſon fils que ſous *Artus* ſon petit-fils, préciſément, parce que ce dernier avoit pour mère Conſtance, non moins ambitieuſe qu'Eléonore, non moins accoutumée qu'elle à commander ſous le nom de ſon fils, & qui vraiſemblablement n'eût pas moins régné en Angleterre qu'en Bretagne, ſi *Artus* eût ſuccédé à Richard.

Jean étoit conduit par ſa mère, *Artus* l'étoit par la ſienne ; deux femmes telles qu'Eléonore & Conſtance, préparoient un ſpectacle aux politiques & des troubles à l'Europe.

On propoſa de laiſſer l'Angleterre à Jean, & de donner les provinces du continent au jeune *Artus* ; c'étoit une tranſaction d'autant plus raiſonnable, qu'indépendamment des droits de la nature, *Artus* avoit pour lui un premier teſtament de Richard, qui l'avoit inſtitué ſon unique héritier dans tous ſes états. On propoſa enſuite de partager du moins ces provinces du continent, d'en donner à-peu-près la moitié à l'un, & la moitié à l'autre. Conſtance, mère d'*Artus*, mourut en 1202 ou 1204, au milieu de ces négociations ; *Artus*, prince plein de feu & de courage, courut attaquer la Guyenne dont Philippe-Auguſte lui avoit donné l'inveſtiture pour embarraſſer le roi Jean. En traverſant le Poitou, il apprend que ſon ayeule Eléonore, toujours ſon ennemie, étoit dans le château de Mirebeau ; il aſſiége ce château & l'emporte d'aſſaut ; mais Eléonore eut le temps de ſe réfugier dans une tour, d'où elle trouva le moyen de faire ſavoir ſon danger au roi Jean, qui étoit alors à Rouen. Ce prince ſortit un moment de ſon ſommeil, & cet eſſai qu'il fit de l'activité, fut heureux. *Artus* tomba entre ſes mains ; *Artus* qui brûloit de ſuivre les traces de Henri II & de Richard, ſurpris par Jean, ſon oncle, de qui on n'attendoit rien de ſemblable, s'imagina qu'entouré de l'élite de la nobleſſe françoiſe, il n'avoit rien à craindre. Il ne conſidéra ni le nombre, ni la diſcipline des troupes mercénaires que Jean avoit raſſemblées. Aſſiégé par des forces trop ſupérieures dans le même château où il avoit penſé prendre Eléonore, il fit des ſorties ; il fut enveloppé. Son courage ne put le ſauver ; il fut pris, conduit d'abord à Falaiſe, puis ramené à Rouen. Le reſte de ſa deſtinée eſt ignoré ; on ſait ſeulement qu'il diſparut deux ou trois jours après la mort d'Eléonore, qui n'avoit pas ceſſé d'être ſon ennemie, mais qui n'eût jamais ſouffert que ſon fils eût été le bourreau de ſon petit-fils.

On raconte un peu au haſard les circonſtances de cet horrible événement. Voici celles qui ont paru les plus certaines.

Les ſeigneurs Bretons demandoient avec inſtance : la liberté de leur comte. Le roi de France preſſoit & menaçoit. Jean étoit inébranlable, & paroiſſoit rouler dans ſon eſprit quelque grand & ſiniſtre projet. La défiance & la crainte étoient dans toutes les ames. Jean redoutoit les droits, la vengeance & la gloire naiſſante de ce jeune *Artus*. Les amis d'*Artus* trembloient en voyant dans quelles mains la fortune l'avoit livré. Jean avoit fait ſes preuves ; l'Europe attendoit un crime. Jean n'oſa pas d'abord faire périr ſon neveu ; il ſe contenta de vouloir lui ôter, avec la vue, le pouvoir de ſe reproduire, & il crut être modéré, parce qu'il ne faiſoit pas tout le mal qu'il auroit déſiré de faire. Il donna ſes ordres pour cette cruelle exécution à Hubert de Burgh ou du Bourg, gouverneur du château de Falaiſe. Celui-ci, pour ſe diſpenſer de les accomplir, propoſa au roi de prendre un autre parti, celui de ſonder la diſpoſition des eſprits, en répandant un faux bruit de la mort d'*Artus*. Jean approuva cet expédient. Le ſon ſunèbre des cloches annonça dans toute la Normandie la mort du prince. La fureur des Bretons à cette nouvelle, leurs ſermens de vanger leur comte, le ſoulèvement ou le murmure de toutes les provinces du continent, apprirent au tyran combien il étoit haï, combien *Artus* étoit aimé, combien c'étoit riſquer que d'attenter à ſa vie. Hubert de Burgh,

pour prévenir les effets de cette fermentation générale, fut obligé de montrer *Artus* au peuple; mais cet homme qui ſervoit à la fois le roi & le prince, devint ſuſpect ou odieux à Jean, qui frémiſſoit de rage de n'oſer conſommer ſon crime. Plus ce crime étoit dangereux, plus il le jugeoit néceſſaire. Il fit tranſporter le prince à Rouen, & chercha par-tout des aſſaſſins: il n'en trouva point; on le connoiſſoit capable d'immoler le bourreau après la victime, pour déſarmer la haine publique; l'honneur inſpiroit les uns, la crainte arrêtoit les autres. Guillaume de Bray, auquel Jean propoſa d'aſſaſſiner *Artus*, répondit qu'un chevalier n'entendoit rien à un pareil métier; d'autres en dirent autant. Le roi enfin vit qu'il ne pouvoit compter que ſur lui-même. Il ſe rendit par eau pendant la nuit, au pied de la tour de Rouen; il fit amener le prince dans ſa barque, & avant de le jetter dans la rivière, une groſſe pierre au cou, il lui paſſa pluſieurs fois ſon épée au travers du corps, dans la crainte qu'on ne le repêchât vivant. On ajoute qu'en effet le corps d'*Artus* fut tiré ſur le rivage par les filets d'un pêcheur, & enterré à l'inſçu de Jean dans le prieuré de Notre-Dame du Pré.

Dans le temps qu'*Artus* étoit encore gardé au château de Falaiſe, Jean s'y étoit rendu, pour conférer avec lui, & ſoit qu'il n'eût point encore pris de réſolution funeſte, ſoit qu'il voulût ſeulement s'inſtruire dans cette conférence de diverſes choſes qu'il pouvoit lui importer de ſavoir, il eſſaya de détacher *Artus* des intérêts de la France, en lui offrant à ce prix la vie & la liberté. *Artus*, dit-on, répondit qu'il n'abandonneroit point ſon bienfaiteur pour ſon tyran, & redemanda ſon trône d'Angleterre & ſes provinces de France que Jean lui retenoit injuſtement. Ce fut, ajoute-t-on, cette hauteur inflexible qui acheva de déterminer Jean à le perdre, & ce fut ce crime de Jean qui le perdit lui-même. Ses ſujets l'abandonnèrent, les Bretons ſe révoltèrent; Philippe-Auguſte citant le roi Jean à la cour des pairs, l'y condamnant par contumace, confiſquant les provinces du continent par une ſentence, & les ſoumettant par les armes, parut bien moins un conquérant qui profitât de l'embarras d'un roi voiſin, qu'un juge qui puniſſoit un coupable, qu'un héros qui vengeoit la querelle des rois & de l'humanité. Que les Machiavelliſtes apprennent qu'il eſt toujours dangereux d'être coupable. L'arrêt de Jean peut les inſtruire, le voici:

« Jean, duc de Normandie, ayant violé ſon ſerment envers le roi Philippe, ſon ſeigneur; tué le fils de ſon frère aîné, vaſſal de la couronne de France, couſin du roi, & commis ce crime dans l'étendue de la ſeigneurie de France, il eſt déclaré coupable de félonie & de trahiſon; toutes les terres qu'il tient à hommage ſeront confiſquées.

» Rollon, dit Mezeray, pour s'être, de barbare, fait chrétien & vertueux, fut le premier duc de Normandie; & Jean, pour être, de chrétien, devenu plus méchant que les payens & les barbares, fut le dernier ».

L'aſſaſſinat d'*Artus* eſt de l'an 1202.

3°. ARTUS de Bretagne, comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, Jean VI, & dans la ſuite duc de Bretagne lui même. Son frère & lui étoient dans les intérêts de la France contre Henri V & les Anglois. *Artus* fut fait priſonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. Henri V lui permit de faire un voyage en Bretagne ſur ſa parole. La mort de ce monarque étant arrivée avant le retour de Richemont, celui-ci, dit-on, prétendit être dégagé de ſon ſerment, prétention peu digne d'un chevalier, car on n'avoit jamais entendu dire qu'un priſonnier devint libre par la mort du vainqueur, & la rançon étoit un objet d'intérêt qui paſſoit à l'héritier. Le duc de Bedfort, frère de Henri V, & régent d'Angleterre & de France pendant la minorité de Henri VI, ne s'amuſa pas à prouver & à reprocher au comte de Richemont ſon infidélité envers l'Angleterre, il profita de la conjoncture pour le rendre infidèle à la France, & gagner par lui le duc de Bretagne; il engagea le duc de Bourgogne, dont il avoit épouſé une ſœur, à donner au comte de Richemont, ſa ſœur ainée, veuve du dauphin Louis, frère ainé de Charles VII; ainſi le comte de Richemont devint beau-frere & du duc de Bourgogne & du duc de Bedfort, & il ſe forma entre les ducs de Bedfort, de Bourgogne, de Bretagne, & le duc de Richemont, une alliance plus utile à l'Angleterre, que n'eût pu l'être la rançon de ce dernier.

Le duc de Bedfort avoit gagné le duc de Bretagne en rendant la liberté au comte de Richemont ſon frère; le roi Charles VII, à ſon tour, le regagna, en donnant au même comte l'épée de connétable, vacante par la mort du comte de Bukan, Jean Stuart, tué en 1424 à la bataille de Verneuil. Le duc de Bedfort fondit tout-à-coup ſur la Bretagne; le duc de Bretagne, ſurpris & effrayé, n'eut d'autre parti à prendre que de renoncer à l'alliance de la France, d'accéder au traité de Troyes, de reconnoître la régence de Bedfort & la ſuzeraineté de Henri VI. Mais le comte de Richemont reſta connétable de Charles VII; il lui vendit cher ſes ſuperbes ſecours; s'il rendit d'importans ſervices, il fit de violens outrages: il voulut preſcrire au roi le choix de ſes amis & de ſes ennemis; il purgea la cour de favoris, & en chaſſa les miniſtres à force ouverte, pour être le ſeul favori & le ſeul miniſtre. Il ne put jamais y parvenir; il put cauſer des diſgraces, mais non obtenir la faveur; le roi ne vit en lui qu'un ſerviteur inſolent & tyrannique, d'autant plus odieux, qu'il étoit quelquefois néceſſaire.

C'étoit le préſident Louvet que Charles VII avoit envoyé au comte de Richemont pour lui offrir l'épée de connétable. Richemont avoit des

ſujets d'être mécontent de cet homme, & Charles VII avoit chargé exprès Louvet d'une négociation qui paroiſſoit propre à éteindre le reſſentiment que Richemont pouvoit avoir conſervé contre lui; Richemont accueillit fort bien la propoſition, & reçut fort mal l'envoyé. La première condition qu'il mit au traité, fut le renvoi de Louvet. Il y joignit Tanneguy du Chatel, à cauſe de l'aſſaſſinat du pere du duc de Bourgogne. Le roi promit tout, dans l'eſpérance de ne rien tenir; mais du Chatel lui fit ſentir la néceſſité de ſacrifier tout à un homme qui pouvoit lui répondre du duc de Bretagne, & peut-être le réconcilier avec le duc de Bourgogne; en conſéquence il ſe condamna lui-même à l'exil, & partit malgré toutes les inſtances du roi. Le préſident Louvet ne s'exécuta point de ſi bonne grace, il employa l'intrigue & le pouvoir des femmes, pour reſter. Cependant, le comte de Richemont, qui en acceptant l'épée de connétable, s'étoit fait donner des ôtages & des places de ſûreté, revenoit de négocier avec les ducs de Bretagne & de Bourgogne; il comptoit ne plus retrouver à ſon retour les miniſtres qu'on lui avoit promis d'éloigner; il arrive avec des troupes dont Charles avoit beſoin; Charles, réſolu de garder ſes miniſtres, fuit devant lui; Richemont le pourſuit comme un ennemi qu'on preſſe & qu'on veut réduire; dans cette conjoncture toutes les places réputées royaliſtes, ouvrirent leurs portes à Richemont, & refuſérent obéiſſance au roi.

Les miniſtres ſont forcés d'abandonner la cour. Louvet, en partant, recommande au roi, Giac ſon ami & ſa créature, ſuſpect ainſi que ſa femme, d'avoir trahi le duc de Bourgogne, Jean, à Montereau. Richemont avoit compris dans la proſcription le bâtard d'Orléans (le comte de Dunois;) mais bientôt ſur ſa réputation de talent & de probité, il le fit revenir, pour montrer qu'il ne pourſuivoit que le crime, & qu'il étoit l'ami du mérite, par-tout où il le rencontroit. Il ne le rencontra point dans Giac, qui, pour gouverner ſon maître, le rendoit inviſible, & le plongeoit dans la molleſſe, & qui, pour faire échouer les entrepriſes du connétable, détournoit l'argent deſtiné à la guerre. Richemont étoit accoutumé à ſe faire juſtice lui-même; ſans demander au roi une permiſſion qu'il étoit ſûr de ne pas obtenir, il fait arrêter Giac dans ſon lit, & entre les bras de ſa femme, qu'on ſoupçonne d'avoir trahi Giac, ſon mari, dans cette occaſion, comme elle avoit trahi le duc Jean, ſon amant, à Montereau. Le roi, informé de cette violence, envoya ſes gardes pour délivrer Giac; il n'étoit plus temps; le connétable, qui le tenoit en ſa puiſſance, lui fit faire, de ſon autorité privée, une ſorte de procès, c'eſt-à-dire, qu'on lui donna la queſtion, & qu'il avoua tout ce qu'on voulut. Ce qu'il parut avouer avec le plus de ſincérité, ce fut le don qu'il avoit fait au diable d'une de ſes mains, pour parvenir par ſon moyen à la fortune qu'il avoit faite; il demanda inſtamment que l'on commençât ſon ſupplice par lui couper cette main, de peur que le diable n'emportât le corps entier. Telles étoient les lumières des miniſtres & des favoris de Charles VII.

Giac fut noyé à Dun-le-Roi. La dame de Giac confirma le ſoupçon qu'on avoit eu de ſes intelligences avec les ennemis de ſon mari, en épouſant trop peu de temps après la mort de Giac, le ſeigneur de la Trémoille, alors ami du connétable. Le Camus de Beaulieu, ayant ſuccédé à Giac dans la faveur & dans l'abus qu'il en avoit fait, en reçut encore plus promptement le ſalaire. Le connétable le fit aſſaſſiner, & aſſura le roi que c'étoit pour le bien de l'état.

Le connétable reconnut une vérité qui n'avoit pas échappé à Louvet, c'eſt que Charles VII ne pouvoit ſe paſſer d'un favori, & que quand on ne pouvoit l'être, il falloit du moins avoir le mérite de lui en donner un, ce qui n'étoit pas difficile. Louvet lui avoit donné Giac, le connétable lui donna la Trémoille; le roi l'agréa, mais il dit au connétable: *beau-couſin, vous me le bailleż, mais vous vous en repentireż, car je le connois mieux que vous.* C'étoit ſe connoître lui-même que de ſe ſentir capable de donner ſa confiance à un homme qu'il en jugeoit indigne. La Trémoille ne tarda pas à vérifier la prédiction du roi, il parvint bientôt à rendre ſa faveur indépendante du connétable, d'où s'enſuivit d'abord un mécontentement ſecret de ce prince, enſuite un refroidiſſement marqué; enfin une haine déclarée entre le connétable & la Trémoille.

Il n'y avoit aucun de ces favoris qui ne fût diſpoſé à trahir ſon maître pour décréditer un rival. Giac, en arrêtant les ſuccès du connétable, en ne payant pas ſon armée, en détournant l'argent deſtiné à ſes expéditions, étoit parvenu à le faire regarder par le roi comme un allié inutile & un général ſans talens.

La Trémoille alla plus loin, il fit paſſer Richemont pour dangereux.

Le duc de Bretagne, comme nous l'avons vu, étoit retourné, quoique malgré lui, au parti Anglois; la Trémoille fit remarquer qu'il étoit imprudent de confier le commandement des armées françoiſes au frère d'un allié des ennemis. Le roi, frappé de cette réflexion, crut devoir refuſer les ſervices du connétable; celui-ci parcourant des provinces royaliſtes pour ſe rendre à la cour, trouva ſur ſon paſſage preſque toutes les villes fermées; il n'en pourſuivit pas moins ſa route juſqu'à Chinon, où des princes & des grands, ennemis de la Trémoille, & mécontens de ſa faveur, ſe joignirent au connétable. Alors la guerre civile s'alluma entre le peu de François qui étoient reſtés attachés au parti de Charles VII, dernier malheur qui manquoit à ce prince, mais qu'il méritoit par ſes complaiſances aveugles pour ſes favoris; ce-

pendant on traita, la paix ſe fit, on n'y comprit point le connétable.

La Trémoille ſe contenta de cette petite victoire, que le connétable lui céda ſans peine. Ce général, pour le bien de la paix, s'éloigna de la cour, & la Trémoille crut l'en avoir chaſſé. Il ne ſongea plus qu'à lui ôter toute eſpérance de retour, en raſſemblant autour du roi tous les ennemis du connétable. Richemont dédaignant toutes ces intrigues, plaignant un roi qui couroit à ſa perte, & qu'il ne pouvoit ni ſervir, ni haïr, alla dans la ville de Parthenay en Poitou attendre les événemens. Les affronts qu'on affectoit de lui prodiguer, ne purent le rendre rebelle, ſon cœur étoit françois. Si ſes procédés avoient quelquefois été violens, ſes intentions avoient toujours été pures; s'il vouloir gouverner le roi, c'étoit pour l'arracher à la molleſſe & le rendre à la gloire. Les ſuccès des Anglois le pénétroient de douleur. A chaque nouvelle d'une ville priſe, d'un avantage remporté par ces ennemis de la France, honteux de ſon inaction, il ſortoit de ſa retraite, & ne ſe laſſoit point d'offrir au roi des ſervices qu'on ne ſe laſſoit point de refuſer.

Quand les Anglois entreprirent le ſiège d'Orléans, le connétable inſiſta pour faire agréer ſes ſervices, il fut obſtinément refuſé.

Le bruit des ſuccès de la Pucelle d'Orléans vint tourmenter le connétable dans ſa retraite, il s'indignoit d'être étranger à tout, il brûloit de s'aſſocier à la gloire de cette illuſtre fille, & de contribuer à l'expulſion des Anglois. Après avoir dévoré encore quelques refus, il réſolut de ſe perdre, ou de forcer le roi à ſouffrir du moins ſes ſecours; il ſe rend à l'armée avec des troupes raſſemblées en Bretagne & ailleurs. Au premier bruit de ſa marche, le roi lui fait défenſe de paſſer outre, il pourſuit ſa route; le roi défend à ſon armée de le recevoir, il arrive à l'armée; celle-ci fut incertaine du parti qu'elle avoit à prendre; devoit-elle, malgré les ordres du roi, recevoir le connétable comme ami? Devoit-elle le combattre comme ennemi, & renouveller la guerre civile entre les partiſans de Charles VII? On dit que la Pucelle, mettant les ordres du roi au-deſſus des intérêts de l'état, fut de ce dernier avis. Le connétable du moins le crut ainſi. « *Jeanne*, » lui dit-il, *on m'a dit que vous voulez me combattre. » Je ne ſais pas qui vous êtes, ni de par qui vous » êtes envoyée; ſi c'eſt de par Dieu ou de par le Dia- » ble; ſi vous êtes de par Dieu, je ne vous crains » point, car Dieu connoit mon intention comme la » vôtre; ſi vous êtes de par le Diable, je vous crains » encore moins* ». Jeanne l'aſſura de ſon dévouement, tant qu'il ſeroit fidèle au roi.

La Hire & les autres ſeigneurs bien intentionnés qui étoient dans l'armée, firent au roi de ſi fortes repréſentations, que malgré l'oppoſition conſtante de la Trémoille, il conſentit enfin à laiſſer faire le connétable, ſe contentant de ne le point voir. Richemont eut beaucoup de part à la victoire de Patay, où Faſtol s'enfuit, & où Talbot fut fait priſonnier. La Pucelle & les chefs de l'armée allèrent rendre compte au roi de ce ſuccès. Parmi ces chefs on ne vit point le connétable, & c'étoit le cas de ce *Præfulgebant*, &c. de Tacite, dont on a fait tant d'applications; il craignit de montrer un viſage odieux, & de paroître triompher de la Trémoille & peut-être du roi, plus que de Faſtol & de Talbot. Le roi parut ſentir bien mal cette délicateſſe, un ordre de quitter l'armée en fut tout le prix. Cet ordre révolta & l'armée & la cour contre le favori, & même contre le roi; on déteſtoit l'inſolence de l'un, on déploroit la foibleſſe de l'autre. Si le connétable eût permis alors à ſa vertu d'abuſer, contre un maître ingrat & contre un miniſtre imprudent, des diſpoſitions générales que cette injuſtice avoit fait naître, les ſuccès de la Pucelle pouvoient encore reſter ſans effet, & les Anglois reprendre leur aſcendant. Le roi expoſoit l'état & ſa propre couronne pour un favori.

La Pucelle enfin ſe jetta aux pieds du roi, pour le prier de rendre ſes bonnes graces au connétable. La Trémoille frémit de cette démarche; il feignit de ſe réconcilier avec Richemont; ce fut pour le mieux trahir. Le roi ne haïſſoit perſonne, il ne faiſoit que ſe prêter aux ſentimens qu'on lui inſpiroit; il fit dire à Richemont qu'il lui pardonnoit: mais les intrigues de la Trémoille firent empoiſonner cette grace par une nouvelle inſulte. Le roi défendit au connétable de le ſuivre à Reims, ayant, diſoit-il, beſoin de lui, pour couvrir l'Orléanois & le Maine contre les Anglois; du moins le prétexte avoit quelque choſe d'honnête, mais l'événement fit voir que ce n'étoit en effet qu'un prétexte; Richemont continua d'être traité en ennemi du roi; toutes les villes du parti royal lui fermèrent leurs portes comme auparavant, & toujours en vertu des ordres de la cour. Richemont retourna dans ſa retraite de Parthenay. L'hiſtorien de Bretagne dit que la Trémoille tenta de l'y faire aſſaſſiner: le fait n'eſt pas avéré; quoiqu'il en ſoit, Richemont pouſſé à bout, ſortit de Parthenay pour faire la guerre, non plus aux Anglois, mais à la Trémoille; il lui prit quelques places, qui furent reprîſes ou rendues, comme il arrive dans toute guerre: on ménagea entre-eux une nouvelle réconciliation, auſſi fauſſe que la première, mais qui fit ceſſer les hoſtilités ouvertes, non les haines ni les intrigues. On ne conçoit pas bien comment Richemont, dont l'ame étoit noble, les intentions droites, & qui montroit tant d'ardeur contre les ennemis de l'état, n'avoit pas mieux aimé ſe faire chef de bandes contre les Anglois, pour ſe venger du roi en le ſervant malgré lui, que d'augmenter les troubles du royaume en faiſant la guerre au favori du roi, ce qui reſſembloit trop à faire la guerre au roi lui-même.

On ne put pas l'empêcher au moins de rendre l'important ſervice de détacher le duc de Bourgogne des intérêts de l'Angleterre, & de l'amener à la paix d'Arras, (1435.)

On ne put pas l'empêcher non plus de vaincre les Anglois à Fourmigny en 1450, & d'achever par cette victoire la réduction de la Normandie. De nouveaux motifs étoient venus envenimer la haine de Richemont & de la Trémoille. Celui-ci recherchoit pour ſon fils, Françoiſe, fille de Louis d'Amboiſe, ſeigneur de Thouars. Richemont la demandoit pour ſon neveu, Pierre de Bretagne, & Louis d'Amboiſe inclinoit de ce côté. Deux amis du connétable & de Louis d'Amboiſe (André de Beaumont, ſeigneur de Lezay, & Antoine de Vivonne,) étoient ſuſpects à la Trémoille comme détournant Louis d'Amboiſe de ſon alliance. La Trémoille propoſa au connétable une entrevue pour terminer leurs différens, & prendre des arrangemens ſur ce nouvel objet de rivalité; Richemont craignit quelque piège, & refuſa l'entrevue. La Trémoille en propoſa une autre à d'Amboiſe, Lezay & Vivonne, qui l'acceptèrent; ils furent arrêtés & décapités ſans forme de procès; la Trémoille ne fit grace de la vie qu'à celui dont il demandoit la fille pour ſon fils. L'arrêt de Louis d'Amboiſe portoit que le roi, *pour certaines cauſes*, lui remettoit la peine de mort. *Ces certaines cauſes* n'eurent point lieu. Marguerite de Rieux, femme de Louis d'Amboiſe, alla remettre ſa fille au connétable; Françoiſe épouſa Pierre de Bretagne, & la guerre ſe ralluma plus que jamais entre le connétable & le favori. Charles VII ouvrit enfin les yeux ſur tant d'iniquités & de violences, que le favori oſoit commettre ſous ſon nom. Il ceſſa de l'aimer, mais il n'oſoit le ſacrifier, on l'aida; il ſe fit une conjuration de preſque toute la cour, le connétable à la tête, contre la Trémoille. La cour étant à Chinon, les conjurés introduits dans le château par Gaucourt, qui en étoit gouverneur, & par Frétal, ſon lieutenant, enfoncent les portes de l'appartement de la Trémoille: celui-ci ayant voulu ſe mettre en défenſe, reçut un coup de dague dans le ventre; mais on n'en vouloit point à ſa vie, on le chargea de fers, & on l'envoya dans le château de Montréſor, d'où il ne ſortit qu'en payant une forte rançon. Les conjurés allèrent eux-mêmes rendre compte au roi de ce qu'ils avoient fait; le roi fut quelque temps incertain de ce qu'il devoit faire, puis il approuva tout. Le frère de la reine, Marie d'Anjou, le comte du Maine, qui avoit appuyé la conjuration, prit, dans la faveur du roi, la place de la Trémoille, & le fit oublier. Le connétable fut rappellé auprès du roi, qui s'étonna de ne le point haïr.

Lorſque dans la ſuite la conjuration dit dauphin Louis, contre Charles VII ſon père, cette conjuration connue ſous le nom de la *Praguerie*, vint à éclater, Richemont s'empreſſa d'aller joindre le roi à Amboiſe: *Je ne crains plus rien*, dit le roi en l'embraſſant, *puiſque j'ai mon connétable*. Richemont le ſervit avec d'autant plus de zèle dans cette occaſion, que la Trémoille, ſon ennemi, pour ſe venger de ſa diſgrace, étoit entré dans le complot de la *Praguerie*.

Richemont, après la mort du duc de Bretagne, ſon frère, & des trois fils de ce frère, fut duc de Bretagne, & n'en conſerva pas moins l'épée de connétable. « *Elle a honoré ma jeuneſſe*, dit-il, *je veux que ma vieilleſſe l'honore* ». Il fit toujours porter deux épées devant lui, l'une comme duc de Bretagne, l'autre comme connétable de France.

Il gouverna bien ſes ſujets, il eſt connu ſous le nom d'*Arus le Juſticier*, il eſt le troiſième du nom d'*Arus* parmi les ducs de Bretagne; il ne regna que quinze mois, & mourut regretté, en 1458, dans ſa ſoixante-ſixième année. Charles VII avoit eu à ſe louer & à ſe plaindre de lui. Général habile, politique utile, homme vertueux, il mépriſoit pourtant les ſervices qu'il daignoit rendre à ſon roi ſur les ſacrifices qu'il en obtenoit ou qu'il en arrachoit, ne voulant point ſouffrir de rivaux dans la faveur. Il contribua, par ſes conſeils, à la création d'une milice permanente; inſtitution dont l'objet étoit bon dans l'origine & dont les ſuites ont été bien funeſtes à la fortune & à la liberté des citoyens dans tous les états.

4°. ARTUS eſt encore le nom d'un auteur françois, qui a continué juſqu'en 1612, l'hiſtoire des Turcs de Chalcondyle, laquelle finit à l'an 1463.

ARVIEUX, (LAURENT D') (*Hiſt. litt. mod.*) Le chevalier d'*Arvieux* avoit beaucoup vécu dans le levant & en avoit étudié l'hiſtoire tant ancienne que moderne; il fut envoyé à Tunis, pour des négociations, en 1668; il fut depuis conſul d'Alger, puis d'Alep, en 1679: on a ſes *mémoires* en ſix *vol. in*-12, publiés à Paris en 1735 par le père Labat; ils contiennent la relation de ſes voyages à Conſtantinople, dans l'Aſie, &c. Le voyage d'*Arabie* par la Roque, imprimé à Paris en 1717, *in*-12, a été fait ſur un de ſes manuſcrits. Né à Marſeille en 1635, le chevalier d'*Arvieux* mourut en 1702.

ASA, (*Hiſt. des Juifs.*) fils & ſucceſſeur d'Abia, roi de Juda, commença à régner l'an du monde 3049, ſe déclara d'abord contre le culte des idoles qui s'étoit introduit à Jéruſalem & dans le reſte de ſes états; vainquit Zara, roi des Ethiopiens, qui lui fit la guerre; s'allia enſuite avec Bénadad, roi de Syrie, alliance dont le prophète Hanani lui fit des reproches, qui déplurent tellement au roi, qu'il le fit mettre en priſon. Il mourut de la goute, après un règne de quarante-un ans, dont la fin fut ternie par les violences qu'il exerça contre pluſieurs perſonnes de Juda qu'il fit mourir, ſans qu'elles euſſent commis des crimes dignes d'un ſi cruel traitement. (*A. R.*)

ASAPPES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ce ſont des troupes auxiliaires que les Turcs lèvent ſur les

Chrétiens de leur obéiſſance, & qu'ils expoſent au premier choc de l'ennemi. (*A. R.*)

ASARHADDON, (*Hiſt. d'Aſſyrie.*) Après l'extinction de la premiere race des rois Babyloniens, il y eut un interrègne de huit ans. Les troubles qui agitèrent l'état, firent ſentir au peuple la néceſſité de ſe réunir ſous un chef. *Aſarhaddon* profita de ce temps de trouble pour monter ſur le trône d'Aſſyrie. On ne ſait s'il y fut appellé par les vœux de la nation, ou s'il établit ſa grandeur par l'épée. Il étoit déja roi de Babylone, d'où l'on peut conjecturer qu'il étoit aſſez puiſſant pour envahir un empire voiſin, qui étoit agité de troubles domeſtiques. Quand les deux empires furent réunis ſous un même maitre, la puiſſance Aſſyrienne devint formidable. La Paleſtine & la Syrie avoient été enlevées au dernier des rois Aſſyriens, *Aſarhaddon* en fit la conquête. Quelques Iſraelites qui, après la proſcription prononcée par Sennacherib, étoient reſtés dans leur pays, furent tranſportés en Aſſyrie, & les plaines de la Paleſtine furent changées en déſerts. *Aſarhaddon* les peupla de colonies étrangères, qui ſubſtituèrent l'idolâtrie au culte du vrai Dieu. Le fléau de la ſtérilité fut la punition de ce peuple profanateur, ce fut pour le détourner qu'*Aſarhaddon* leur envoya un prêtre iſraélite, chargé de rétablir le culte dans ſa première pureté; mais l'erreur avoit pris de trop profondes racines. La religion ne fut qu'un mêlange de judaïſme & de ſuperſtitions étrangères. Et ce fut la ſource de l'averſion des Juifs pour les Samaritains. Quand toutes les nations fléchiſſoient ſous *Aſarhaddon*, l'Egypte ſe crut aſſez puiſſante pour réſiſter à ſes armes; mais elle fut bientôt aſſervie. Ceux qui admettent deux Sardanapale, l'un efféminé & l'autre belliqueux, croyent appercevoir dans cet *Aſarhaddon*, le Sardanapale conquérant. Son régne en Aſſyrie fut de trente-neuf ans, il en avoit déjà régné treize à Babylone. (*T—N.*)

ASBIORN, (*Hiſt. de Danemarck.*) chef de rebelles en Danemarck. Canut IV ayant voulu punir une révolte de ſon armée par l'impoſition d'une taille & des décimes en faveur du clergé, occaſionna une ſeconde révolte plus funeſte que la premiére, en 1085. Son deſſein étoit de ſoumettre une province, & tout le royaume ſe ſouleva. Les rebelles choiſirent *Asbiorn* pour leur chef; il étoit beau-père du feu roi Harald; & ce titre lui donnoit beaucoup d'aſcendant ſur tous les eſprits. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que cette proclamation ſe fit ſans que le roi en fût informé. *Asbiorn* profita de ſon ignorance. Il vouloit examiner les forces de Canut, lui arracher le ſecret de ſes deſſeins, & le plan de ſon expédition, pour lui porter des coups plus sûrs. Il alla le trouver à Odenſée. « Vos ſujets, lui dit-il, ont pris les » armes contre vous, je me ſuis préſenté à eux, » j'ai employé les menaces & les prières pour les » engager à venir ſe jetter à vos pieds: mais les » trouvant opiniâtres dans leur révolte, mon attachement à votre perſonne m'a inſpiré un artifice qui a réuſſi. J'ai feint de partager leur mécontentement, & d'entrer dans leurs deſſeins. Ils » m'ont confié tout le plan de leur conſpiration, » & je viens vous le révéler ». Alors il lui apprit tout ce que les rebelles n'avoient pas deſſein de faire; Canut le crut, l'embraſſa, & lui demanda conſeil dans cette extrêmité. *Asbiorn* lui perſuada que ſon armée n'étoit pas en état de réſiſter à la multitude des rebelles, & qu'il devoit ſe retirer juſqu'à ce que la premiére fermentation des eſprits s'étant diſſipée, ſon armée fût groſſie, & celles des ennemis diminuée. Canut alloit ſuivre ce conſeil, ſi Benoit, ſon frère, ne s'y fût oppoſé. « Allez, dit Canut à *Asbiorn*, retournez vers les » rebelles; dites-leur que je leur pardonne s'ils » mettent bas les armes; mais s'ils perſiſtent dans » leur déſobéiſſance, revenez combattre, vaincre, » ou périr avec moi ». *Asbiorn*, après avoir examiné tous les endroits par leſquels on pouvoit entrer dans Odenſée, retourna vers les rebelles qui, ſuivant ſes ordres, s'étoient avancés dans la Fionie, tandis qu'il étoit auprès du roi. Son deſſein étoit de ſe ſaiſir de la perſonne de ce prince. Il les conduiſit juſqu'aux portes d'Odenſée, aſſembla ſes officiers, & leur dit: « J'ai ſondé le cœur de Canut; » c'eſt une ame féroce, également incapable de repentir & de clémence; ſi vous vous ſoumettez, vous êtes perdus; ne vous fiez point à la » foi des traités: rien n'eſt ſacré pour lui. Notre » ſeule reſſource eſt dans notre courage. Attaquons » Odenſée, je marcherai à votre tête. Si quelqu'un de vous aime mieux mourir ſur un échaſaud qu'au champ d'honneur, qu'il aille ſe jetter » aux genoux du tyran ». L'armée pouſſa des cris de joie, & s'avança en bon ordre: déja l'alarme eſt répandue dans la ville; on court aux armes; on excite le roi à ſe défendre, on lui montre l'armée des rebelles déja preſque aux portes, il refuſe d'en croire ſes yeux: » Non, dit-il, ſi ma vie » étoit menacée, mon fidéle *Asbiorn* ſeroit revenu m'en avertir: au reſte, mes amis, ſauvez-» vous; s'il faut que quelqu'un périſſe, ce ſera » moi ». Cependant l'armée eſt entrée dans la ville, Canut ſe retire dans une égliſe; il eſt maſſacré aux pieds des autels. *Asbiorn* tout couvert du ſang de ſon roi, vouloit ſe faire proclamer roi lui-même. Mais ſon armée ſe diſſipa; il ſe vit abandonné, en horreur à ſes amis même, ſi les ſcélérats ont des amis. Enfin il périt miſérablement. (*M. DE SACY.*)

ASCELIN, moine de l'abbaye du Bec, diſciple de Lanfranc, connu comme lui, pour avoir combattu les erreurs de Bérenger, vers le milieu du onziéme ſiécle.

ASCLÉPIADE. Nous ignorons quel fut l'inventeur du vers *Aſclépiade*. Ce nom eſt principalement célèbre dans l'hiſtoire de la médecine an-

cienne; car ſans parler de ces deſcendans d'Eſculape, déſignés par ce nom *d'Aſclépiades*, qui ouvrirent diverſes écoles de médecine dans la Grèce, & dont l'hiſtoire eſt entièrement renfermée dans l'hiſtoire de la médecine, qui ne nous regarde pas, il y en a eu quelques-uns à Rome, dont la vie rentre un peu plus dans l'hiſtoire commune; un entr'autre qui vivoit ſous Trajan; mais le plus célèbre, eſt celui qui exerçoit ſon art à Rome du temps de Pompée: il étoit de Pruſe en Bithynie; il refuſa de s'attacher à Mithridate, peut-être par jalouſie de métier. Un événement heureux fit ſa réputation & ſa fortune. Un de ſes malades fut réputé mort, & on alloit l'enterrer; *Aſclépiade* lui trouva un reſte de vie, & le rétablit. Pline parle ſouvent *d'Aſclépiade*, mais avec peu d'eſtime; il avoit un principe qui devoit plaire à ſes malades; c'étoit de les guérir promptement, ſûrement, & agréablement. Etoit-ce une promeſſe ou un ſimple vœu? Il recommandoit particuliérement cinq choſes: plutôt comme préſervatifs, ſans doute, que comme remèdes; l'abſtinence de viande, l'abſtinence du vin dans de certains cas, les frictions, la promenade, l'uſage des voitures. Il fit, dit-on, une gageure qu'aucun médecin ſenſé n'oſeroit faire, & il la gagna, c'étoit de n'être jamais malade, il ne le fut point; il mourut d'une chûte, dans un âge très-avancé, l'an 96 avant J. C.

ASCLÉTARION, (*Hiſt. rom.*) c'eſt ſeulement pour remarquer combien l'amour du merveilleux a de tout temps corrompu l'hiſtoire que nous rapporterons d'après Suétone & Dion, la prétendue avanture de cet *Aſclétarion*. C'étoit un aſtrologue qui oſa prédire le moment de la mort de Domitien, l'empereur le fit venir & lui dit, d'un ton menaçant: *Mais toi, qui ſais ſi préciſément le moment de ma mort, ſais-tu ſeulement le genre de la tienne? — Oui, dit* Aſclétarion, *je ſerai dévoré des chiens*; Domitien, pour démentir cette prédiction, le fit tuer, & ordonna que ſon corps fût brûlé; mais il ſurvint un violent orage, & la pluie éteignit le bûcher; des chiens mangèrent le cadavre. Cette ſotte hiſtoire eſt d'autant plus mal imaginée, qu'en la ſuppoſant vraie, *Aſclétarion* auroit toujours mal prédit. Les chiens ne l'auroient mangé qu'après ſa mort. Angelo Cattho ſe tira plus habilement d'une pareille queſtion de Louis XI. *Quand mourras-tu? — Trois jours avant le roi.*

ASCONIUS PÉDIANUS, ancien grammairien célèbre, ami de Virgile, a laiſſé des commentaires ſur les harangues de Cicéron; il ne nous en reſte qu'une partie. La première édition de ces commentaires, faite à Veniſe en 1477, *in-fol.* eſt rare & recherchée; mais ces commentaires ſe trouvent dans le Cicéron de Gronovius, publié en 1692, en deux vol. *in-4°.*

ASDRUBAL, fils de Magon, (*Hiſt. des Carthaginois.*) Pluſieurs généraux Carthaginois ont annobli le nom d'*Aſdrubal*. Le premier qui paroit dans l'hiſtoire, étoit fils de Magon, célèbre capitaine, qui le premier introduiſit la diſcipline militaire des Grecs parmi les Carthaginois. Ce fut ſous ſa tente que ſon fils *Aſdrubal* fit l'apprentiſſage de la guerre. Le fils formé par des exemples & des leçons domeſtiques, fut l'héritier de la gloire & des talens de ſon père, lorſqu'après ſa mort il fut élevé au commandement des armées. Quoiqu'il eût les qualités qui forment le grand général, il ne fut pas toujours ſecondé de la fortune: une trop grande étendue de génie s'oppoſe quelquefois aux ſuccès. A force de trop voir, on juge mal des vues des généraux qu'on a en tête, & ce fut la ſource des revers qu'éprouva ſouvent *Aſdrubal*. Régulus, qui lui étoit bien inférieur en talens, remporta ſur lui une grande victoire en Afrique, & quelque temps après il fut encore défait par Cecilius Metellus, qui lui enleva tous ſes éléphans. Ces animaux, avec qui les Romains n'étoient point encore familiariſés, furent promenés, comme autant de trophées, dans toutes les villes d'Italie. *Aſdrubal*, quoique malheureux dans les combats, n'en fut pas moins reſpecté de ſes concitoyens, parce que fécond en reſſources, il réparoit promptement ſes pertes, & paroiſſoit auſſi redoutable après une défaite, que d'autres après une victoire. Il paroit qu'il ne fut pas toujours malheureux à la guerre, puiſque Carthage, fort économe dans la diſtribution des récompenſes, lui accorda les honneurs de quatre triomphes, ce qui ſuppoſe qu'il fit au moins quatre campagnes glorieuſes. La Sardaigne fut le plus brillant théâtre de ſes victoires. Il y mourut en héros dans une bataille, dont le ſuccès aſſura à Carthage la conquête de cette île. Il laiſſa un fils auquel il tranſmit tous ſes talens, & qui les déploya dans la guerre de Numidie. *Aſdrubal*, grand homme de guerre, exerça avec gloire tous les emplois civils. Il fut élevé onze fois à la dignité de ſuffete. Cette ſuprême magiſtrature étoit élective & annuelle comme le conſulat à Rome. Celui qui en étoit revêtu avoit la même autorité à Carthage, que les rois avoient à Lacédémone. Le commandement des armées n'étoit point attaché à cette dignité, parce qu'il paroiſſoit dangereux de mettre dans la même main le glaive de la loi & celui de la guerre. (*T—N.*)

ASDRUBAL, fils de Giſcon, fut nommé par le ſénat pour commander en Sicile, pendant la première guerre punique. Son incapacité favoriſa les progrès des Romains, & toujours mal ſecondé par ſes ſoldats, dont il étoit mépriſé, il n'eſſuya que des revers. Après l'avoir accablé d'outrages, ils pouſſèrent la licence & la cruauté juſqu'à le crucifier. Cette milice inſolente & cruelle ne fit que prévenir l'arrêt de mort que devoit prononcer contre lui le ſénat de Carthage, qui avoit coutume de regarder les malheureux comme coupables. (*T—N.*)

ASDRUBAL, ſurnommé le *Beau*, avoit reçu de la nature le don de plaire, & de grands talens; il obtint la bienveillance du grand Amilcar, à qui

il devint néceſſaire. Un attachement ſi marqué, fut ſuſpect; le ſénat voulut arrêter ce ſcandale, & leur défendit de ſe voir. Amilcar, pour ſe ſouſtraire à l'arrêt flétriſſant des magiſtrats, donna ſa fille en mariage à ſon ami. La loi ordonnoit de ne jamais ſéparer le gendre du beau-père. Ce fut en uſant du privilège de cette loi qu'il fut autoriſé à le mener avec lui en Eſpagne, où il le chargea de toutes les expéditions où l'on pouvoit acquérir le plus de gloire. Ce fut dans la guerre de Numidie qu'*Aſdrubal* fit connoître tous ſes talens. Les Numides voyant les Carthaginois occupés en Eſpagne, eurent la témérité de déclarer la guerre aux Carthaginois. *Aſdrubal* quitta l'Eſpagne pour paſſer en Afrique; ſes victoires pacifièrent les troubles, & firent rentrer les peuples dans l'obéiſſance. Après la mort de ſon beau-père, l'armée d'Eſpagne le proclama général, & ce choix fut confirmé par le ſénat, qui crut ne pouvoir mieux confier ſes deſtinées qu'à un élève d'Amilcar. Les premiers jours de ſon commandement furent marqués par la défaite d'un prince Eſpagnol, qui oſa le provoquer au combat. La conquête de douze villes qui lui ouvrirent leurs portes, fut le fruit de cette victoire. La modération dont il uſa envers elles, engagea des contrées entières à ſe ſoumettre. Plein de reconnoiſſance pour la mémoire d'Amilcar, il ſollicita le ſénat de Carthage de lui envoyer Annibal, qu'il ſe chargea de former comme il avoit été formé lui-même par ſon père, & ſupérieur à l'envie, il ne craignit point d'être effacé par ce jeune guerrier, que les vœux des ſoldats appelloient au commandement. Un mariage qu'il contracta avec une princeſſe Eſpagnole, acheva de lui gagner tous les cœurs de la nation. Après qu'il eut étendu ſes conquêtes, il crut devoir s'en aſſurer la poſſeſſion, en bâtiſſant une ville qui pût ſervir de rempart à ce nouvel empire. Il lui donna le nom de *Carthage la neuve*, & cette ville devint dans la ſuite la plus riche & la plus commerçante du monde. Les Romains, alors occupés contre les Gaulois, qui avoient fait une irruption dans l'Italie, n'étoient point en état de l'arrêter dans le cours de ſes proſpérités. Il étoit plus intéreſſant pour eux de protéger leurs foyers que de porter leurs forces dans une terre étrangère; ainſi ils conclurent le fameux traité, par lequel les Carthaginois s'engageoient à ne point paſſer l'Ebre, à ne jamais troubler Sagonte & les autres colonies Grecques dans la jouiſſance de leurs privilèges. Ce traité fut religieuſement obſervé, & *Aſdrubal* tourna ſes armes contre cette partie de l'Eſpagne qui s'étend depuis l'Océan juſqu'à l'Ebre. Les rois & les peuples, ſubjugués par ſon affabilité, n'oppoſèrent aucune réſiſtance. Carthage conquérante ſans effuſion de ſang, vit toute l'Eſpagne ſe faire un mérite de ſa ſoumiſſion. Tandis qu'*Aſdrubal* jouiſſoit paiſiblement de ſes conquêtes, il fut aſſaſſiné par un eſclave Gaulois dont le maître avoit été condamné à mort par le général Carthaginois. Ce ſerviteur fanatique, tranquille & ſerein au milieu des tourmens, ne parut ſenſible qu'à la gloire d'avoir vengé ſon maître. (*T—n.*)

ASDRUBAL BARCA, fils d'Amilcar, & frère d'Annibal, eut les inclinations belliqueuſes qui diſtinguoient ceux de ſa maiſon. Inſtruit dans le métier de la guerre par ſon père & ſon beau-frère, il ſe montra le digne élève de ſes illuſtres maîtres. Ce fut lui qui fut établi gouverneur de l'Eſpagne, lorſqu'Annibal partit pour porter la guerre en Italie; on lui laiſſa le commandement de la flotte pour protéger les côtes, & une puiſſante armée pour contenir les peuples dans l'obéiſſance. Tandis qu'Annibal triomphoit en Italie, Cneïus Scipion ſubjuguoit tout le pays, depuis l'Ebre juſqu'aux Pyrénées. Magon, qui commandoit dans cette partie de l'Eſpagne, fut défait par ce Romain. Les troupes victorieuſes ſe répandirent dans la campagne, ſans obſerver ni ordre ni diſcipline. *Aſdrubal*, qui étoit venu au ſecours de ſon collègue, profita de la diſperſion & de la ſécurité préſomptueuſe des Romains. Il ſe mit à la tête de dix mille hommes de pied & de mille chevaux, paſſa l'Ebre & fondit ſur cette multitude éparſe, dont le plus grand nombre fut paſſé au fil de l'épée. La fortune ne lui fut pas auſſi favorable la campagne ſuivante. Il mit en mer quarante-cinq vaiſſeaux de ligne, dont il donna le commandement à un Amilcar, qui paſſoit pour le plus grand homme de mer de ſon temps. Il y eut une action ſanglante où la fortune des Romains triompha de la valeur des Carthaginois. *Aſdrubal* équipoit une nouvelle flotte, & fit voile pour la Sardaigne, il ſe propoſoit de deſcendre en Italie, & d'y conférer avec Annibal ſur le plan de cette guerre. Mais Servilius avec une eſcadre de ſoixante & dix galères, l'obligea de rentrer dans ſes ports. Les Romains, affoiblis par les pertes qu'ils eſſuyoient en Italie, étoient dans l'impuiſſance de fournir des ſecours à l'Eſpagne; *Aſdrubal* s'en promit l'entière conquête. Il faiſoit des préparatifs formidables, lorſqu'il reçut de Carthage l'ordre de paſſer en Italie, pour porter du ſecours à ſon frère épuiſé par ſes propres victoires. A peine ſe mettoit-il en marche, qu'il apprit qu'Ibéra étoit vivement preſſée par les Romains. Il fit ſes diſpoſitions pour la délivrer. Au bruit de ſon arrivée le ſiége eſt levé, & l'ennemi vient camper près de ſon armée. Les deux partis étoient dans une égale impatience de combattre, on en vint bientôt aux mains. Annibal dirigeoit en grand capitaine les mouvemens de ſon armée, & ſes premiers avantages lui préſageoient une pleine victoire, lorſque les Eſpagnols, ou lâches ou infidèles, lâchèrent le pied, & l'abandonnèrent dans la plus grande chaleur du combat. Le motif de cette défection étoit le chagrin qu'ils avoient d'être tranſportés en Italie. Vingt mille Carthaginois reſtèrent ſur la place, & dix mille furent faits priſonniers. *Aſdrubal*, trahi par les alliés de Carthage, n'a de reſſource que dans lui-même: il équippe une puiſſante flotte, & met à la voile pour la Sardaigne, où il étoit appellé par les

vœux de tous les habitans, fatigués de la domination des Romains; dès qu'il fut débarqué, il renvoya ſes vaiſſeaux en Afrique, pour marquer aux inſulaires qu'il mettoit en eux toute ſa confiance. Les Sardes ſe rangent en foule ſous ſes enſeignes. Manlius, qui commandoit dans cette île, raſſemble une armée & livre un combat, où *Aſdrubal*, qui touchoit au moment de la victoire, eſt lâchement abandonné par ces inſulaires dont il défendoit les droits & la liberté. Il trouve à peine le moyen de retourner en Eſpagne, où toutes les provinces, pendant ſon abſence, s'étoient déclarées pour les Romains. Son génie ſecond y crée une nouvelle armée dans un pays où Carthage n'a plus ni alliés ni ſujets. Il y balance la fortune des Romains, il livre deux combats, & quoique toujours vaincu, il ſoutient la réputation de grand capitaine, parce que dans ſes malheurs il n'eut point de fautes à ſe reprocher.

Annibal n'en impoſant plus dans l'Italie par l'éclat de ſes victoires, ſe vit abandonné de tous ſes alliés, la fortune parut alors ſe laſſer de ſervir les Carthaginois dans tous les lieux où ils portèrent la guerre; le jeune Scipion ſe ſignala en Eſpagne par la priſe de Carthagène. C'étoit-là que les richeſſes des Africains étoient accumulées: cette ville étoit l'arſenal où étoient dépoſées leurs armes & toutes leurs munitions & leurs machines de guerre. C'étoit ſaper la puiſſance de Carthage dans ſes fondemens; il falloit un *Aſdrubal* pour en retarder la chûte; il ſe maintint avec gloire juſqu'au moment où Edeſco, prince Eſpagnol, fort accrédité parmi ſa nation, embraſſa le parti des Romains. Son exemple entraîna pluſieurs autres chefs, qui aimèrent mieux combattre ſous les enſeignes d'un peuple belliqueux, que ſous les drapeaux de républicains commerçans. *Aſdrubal*, voyant que ſon armée s'affoibliſſoit chaque jour par de nouvelles déſertions, comprit qu'il falloit remporter des victoires pour rétablir la réputation de ſes armes. Les circonſtances ne lui permettoient point d'attendre l'arrivée de Magon & d'un autre *Aſdrubal*, qui lui avoient été aſſociés dans le commandement. Le mal étoit urgent, il ne prit conſeil que de la néceſſité. Il ſe laſſa de la lenteur de ſes collègues, & choiſiſſant une poſition où il avoit droit de ſe croire invincible, il engagea une action, où les hiſtoriens aſſurent qu'il fut battu. Mais il faut que ſa perte ne fût pas conſidérable, puiſque ce revers ne l'empêcha point de faire ſa jonction avec ſes collègues, ce qu'il n'avoit pu exécuter avant le combat. De plus, ils firent le partage des provinces, ce qui ſuppoſe qu'ils en étoient encore les maîtres. *Aſdrubal* fut chargé de conduire une armée en Italie, pour y favoriſer les opérations de ſon frère Annibal. Il traverſe les Gaules, précédé de ſes éléphans, & dans tous les lieux de ſon paſſage il laiſſe des monumens de ſa généroſité. On lui permet par-tout de faire des recrues, & les Gaulois, ſéduits par ſa magnificence, s'empreſſent à marcher ſous ſes ordres. Les Liguriens le reçurent comme le libérateur de leur pays. Sa marche fut ſi rapide que Plaiſance étoit aſſiégée avant que les Romains & Annibal même ſoupçonnaſſent ſon entrée dans l'Italie. Il fut contraint d'en lever le ſiége pour hâter ſa jonction avec ſon frère. Les lettres écrites pour établir leurs relations, furent interceptées. Les conſuls, inſtruits de leur deſſein, réunirent leurs armées, & voulant le prévenir, ils s'approchèrent de ſon camp pour mieux obſerver tous ſes mouvemens. *Aſdrubal*, trop foible pour réſiſter à leurs forces réunies, prit la réſolution de faire ſa retraite, & d'éviter une action où il ne pouvoit avoir que du déſavantage. Il étoit dans un pays dont il ignoroit les routes, il fut dans la néceſſité de ſe confier à des guides infidèles qui le trompèrent. Il erra quelques jours ſans pouvoir tenir une route certaine; les Romains le joignirent près du fleuve Metaro, dont il ne connoiſſoit ni la profondeur, ni les iſſues. Mais, ſoutenu par ſon intrépidité naturelle, il affecta toujours la même confiance: ſes diſpoſitions ſavantes annonçoient un général conſommé. L'avantage de ſa poſition & la ſageſſe de ſon ordre de bataille, ſuppléoient à la ſupériorité du nombre. Il donne le ſignal du combat & l'exemple de la plus grande intrépidité. Déterminé à vaincre & à mourir, il voit tomber à ſes pieds des milliers de ſoldats qui tous briguent l'honneur de mourir à ſes yeux. Honteux de ſurvivre à cette milice courageuſe, il ſe précipite au milieu d'une cohorte où il trouve une mort digne d'un fils d'Amilcar & d'un frère d'Annibal. Le barbare Claudius deshonorant ſa victoire, lui fit couper la tête, qui fut jettée quelques jours après dans le camp de ſon frère Annibal. Le héros Carthaginois, ſaiſi d'horreur & de pitié, ne lut dans l'avenir qu'un enchainement d'événemens funeſtes, & il préſagea dès ce moment quel ſeroit le deſtin de Carthage. (*T--N.*)

ASDRUBAL, général des Carthaginois dans la derniere guerre punique, n'étoit point de la famille Barcine; mais il paroit avoir eu, pour le nom romain, la même averſion qui diſtingua ceux de cette maiſon. Entraîné par ſon caractère turbulent & farouche, il accéléra la ruine de ſa patrie, par les efforts même qu'il fit pour la relever de ſa chûte. Le peuple, entraîné à ſon tour par l'enthouſiaſme républicain qu'*Aſdrubal* faiſoit paroître, ſuivit les impulſions de ce génie inquiet & fougueux. Citoyen factieux & chef tyrannique, deux excès ſouvent plus voiſins l'un de l'autre qu'on ne penſe, il n'introduiſit dans l'état que confuſion & anarchie, il troubla tout par l'abus du pouvoir; il fit condamner à l'exil quarante des principaux citoyens, il fit jurer au peuple que jamais il ne parleroit de leur rappel: les grands & le ſénat gémirent dans l'oppreſſion, & les plaintes furent punies comme le cri de la révolte. Ces illuſtres bannis ſe réfugiérent auprès de Maſſiniſſa, roi de Numidie, qui s'intéreſſa pour eux, & demanda leur re-

tour. Le refus insultant qu'il essuya, fut la cause ou le prétexte d'une guerre, où plus de cinquante mille Carthaginois périrent dans une seule bataille; ce coup violent dont Carthage, déja si chancelante, fut frappée, épuisa ses forces languissantes; elle accepta la paix à des conditions humiliantes, dont la nécessité & sa foiblesse lui déguisèrent l'ignominie.

Les Carthaginois, par leur dernier traité avec les Romains, s'étoient soumis à ne jamais prendre les armes, sans l'aveu du sénat; ils avoient violé cet engagement en portant la guerre en Numidie. Les Romains alléguèrent cette infraction pour avoir un prétexte d'abattre entièrement cette ancienne rivale de leur puissance. Pour calmer leur ressentiment réel ou affecté, le sénat de Carthage déclara *Asdrubal* criminel d'état, comme auteur d'une guerre où Massinissa avoit été véritablement l'agresseur. Mais les Romains vouloient trouver Carthage coupable, parce qu'ils vouloient perdre Carthage; ils proposèrent des conditions de paix si dures, que les Carthaginois aimèrent mieux s'exposer à tout souffrir, que de souscrire à leur entière dégradation. Cette république commerçante ne forma plus qu'un peuple de soldats; tous se revêtirent de la cuirasse & du bouclier; les temples, les palais & les places publiques furent des ateliers où les femmes & les vieillards, travailloient avec les artisans, à fabriquer des dards, des épées, des cuirasses & des boucliers: tout retentissoit du bruit des marteaux & des enclumes. *Asdrubal*, ignominieusement banni de sa patrie, y fut rappellé avec gloire, pour combattre ce même ennemi, auquel une politique timide l'avoit sacrifié; on le mit à la tête de vingt mille hommes pour commander au-dehors; mais bientôt resserré par les Romains, il s'enferma dans Nephèse qui fut assiégée & prise d'assaut: soixante mille hommes furent ensevelis sous ses ruines. *Asdrubal* ne fut point enveloppé dans ce carnage, il rassembla une nouvelle armée, & continua de harceler les Romains. Il eût mieux aimé commander dans la ville que hors des murailles; mais son caractère farouche le faisoit redouter des citoyens, qui aimoient mieux obéir à un autre *Asdrubal* à qui ils avoient confié le commandement. Le premier accusa son concurrent de trahison; celui-ci ne s'abaissa point à se justifier; son silence fut regardé comme l'aveu de son crime, & il fut massacré par la multitude indignée. Notre *Asdrubal* lui fut substitué dans le commandement de la ville, dont il eût pu retarder la chûte, s'il eût su régler l'impétuosité de son courage, & maîtriser la violence de son caractère. Le premier succès des Romains ne fit qu'aigrir la férocité de ce général, il s'abandonna à des excès qui, sans réparer ses pertes, le rendirent plus odieux; il fit emmener sur les remparts tous les prisonniers; & à la vue des assiégeans, il leur fit couper le nez, les pieds, les mains, les oreilles, les yeux, & arracher la peau de dessus le corps avec des peignes de fer; ensuite il les fit précipiter du haut des remparts: c'étoit ôter tout espoir d'accommodement & de pardon. Quelques convois étant entrés dans la ville, qui déja depuis long-temps éprouvoit les horreurs de la famine, *Asdrubal* les fit distribuer à ses seules troupes, comptant pour rien le reste des habitans; on murmura d'une distinction si odieuse & si cruelle; il fit périr ceux dont les murmures parvinrent jusqu'à lui. Carthage comprit enfin que son plus cruel ennemi étoit dans ses murs; les principaux citoyens, pleins de confiance dans la générosité de Scipion, sortent de la ville & vont se présenter à lui en habit de supplians; ils lui demandent d'accorder la vie à tous ceux qui voudroient sortir de Carthage, & un moment après, on voit arriver cinquante mille, tant hommes que femmes, qui furent reçus avec bonté; neuf cens transfuges, ministres des fureurs d'*Asdrubal*, ne purent obtenir cette faveur, qui fut également refusée à leur général impitoyable. Ces hommes désespérés prennent la résolution de vendre bien cher leur vie; ils se retranchent dans le temple d'Esculape avec *Asdrubal*, sa femme & ses enfans; ils auroient été invincibles s'ils avoient pu se soustraire à la famine. *Asdrubal* trembla pour sa vie, & passant de la fureur à l'abbattement, il abandonne les transfuges, il sort furtivement du temple, tenant une branche d'olivier dans ses mains, & va se prosterner aux pieds de Scipion. Sa femme abandonnée avec ses enfans au ressentiment d'une soldatesque désespérée, ne peut se résoudre à partager son ignominie. Les Romains, du haut des remparts exposent à ses yeux son mari; les transfuges, vomissent contre lui les plus horribles imprécations, & plutôt que d'imiter sa lâcheté, ils prennent conseil de leur seul désespoir, ils mettent le feu au temple, aimant mieux être la proie des flammes, que d'expirer sous les verges & les haches des bourreaux. Pendant qu'on allumoit le bûcher, la femme d'*Asdrubal* se pare de ses plus riches habits, & se mettant à la vue de Scipion, avec ses deux enfans dans ses bras, elle éleve la voix & lui crie: « Romain, je ne fais point d'imprécations contre toi, » tu ne fais qu'user du droit de la guerre; mais puisse » le génie de Carthage conspirer avec toi pour punir » le parjure qui a trahi sa patrie, ses dieux, sa femme & ses enfans ». Elle s'adresse ensuite à son perfide époux: « oh! le plus lâche & le plus scélérat » des hommes, rassasie tes yeux de ces flammes qui » vont nous dévorer, moi & mes enfans; notre sort » est moins à plaindre que le tien: nous allons ter» miner nos souffrances. Pour toi, indigne capitaine » de Carthage, va servir d'ornement à la pompe » triomphale de ton vainqueur, va subir à la vue » de Rome vengée, la peine due à tes crimes: » aussitôt elle égorge ses enfans, les jette dans le feu, & s'y précipite avec eux. (*T—N.*)

ASEIGY, (*terme de la milice Turque.*) c'est le cuisinier des janissaires, qui, outre cet office, est

obligé d'arrêter les priſonniers, de les garder & de les mettre aux fers, ou de les garrotter, ſelon qu'il eſt ordonné par l'oda-baſog; il porte pour marque de ſon emploi un grand couteau dans ſa gaine, pendu au côté. (*V.*)

ASEKI, ou comme l'écrivent quelques hiſtoriens, *aſſekai*, (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent aux ſultanes favorites, qui ont mis au monde un fils. Lorſqu'une des ſultanes du grand-ſeigneur eſt parvenue par-là au rang d'*aſeki*, elle jouit de pluſieurs diſtinctions, comme d'avoir un appartement ſéparé de l'appartement des autres ſultanes, orné de vergers, de jardins, de fontaines, d'offices, de bains, & même d'une moſquée: elle y eſt ſervie par des eunuques & d'autres domeſtiques. Le ſultan lui met une couronne ſur la tête, comme une marque de la liberté qu'il lui accorde, d'entrer ſans être mandée, dans l'appartement impérial, auſſi ſouvent qu'il lui plaira; il lui aſſigne un homme de confiance pour chef de ſa maiſon, & une nombreuſe troupe de baltagis deſtinés à exécuter ſes ordres: enfin elle accompagne l'empereur lorſqu'il ſort de Conſtantinople en partie de promenade ou de chaſſe, & qu'il veut bien lui accorder ce divertiſſement. Le ſultan règle à ſa volonté la penſion des *aſekis*: mais elle ne peut être moindre de cinq cens bourſes par an. On la nomme *paſchmaktik* ou *paſmalk*, qui ſignifie *ſandale*, comme ſi elle étoit deſtinée à fournir aux ſandales de la ſultane, à-peu-près comme nous diſons, *pour les épingles*, *pour les gants*, &c. Les Turcs ne prennent point de ville, qu'ils ne réſervent une rue pour le *paſchmaklik*. Les *aſekis* peuvent être regardées comme autant d'impératrices, & leurs dépenſes ne ſont guère moindres que celles d'une épouſe légitime. La première de toutes qui donne un enfant mâle à l'empereur, eſt réputée telle, quoiqu'elle n'en porte point le nom, & qu'on ne lui donne que celui de première ou grande favorite, *buyuk aſeki*. Son crédit dépend de ſon eſprit, de ſon enjouement, & de ſes intrigues pour captiver les bonnes graces du grand-ſeigneur; car depuis Bajazet I, par une loi publique, les ſultans n'épouſent jamais de femmes. Soliman II la viola pourtant en faveur de Roxelane. Le ſultan peut honorer de la couronne & entretenir juſqu'à cinq *aſekis* à la fois: mais cette dépenſe énorme n'eſt pas toujours de ſon goût, & d'ailleurs les beſoins de l'état exigent quelquefois qu'on la retranche. Les *aſekis* ont eu ſouvent part au gouvernement & aux révolutions de l'empire turc. Guer, *Mœurs & uſages des Turcs*, *tome II.* (*G*).

ASELLI, (GASPARD) (*Hiſt. mod.*) médecin de Crémone, découvrit les veines lactées dans le méſentère, & publia ſa découverte dans une diſſertation de *venis lacteis*. Il étoit profeſſeur d'anatomie à Pavie, & mourut à Milan en 1626.

ASENAPHAR, (*Hiſt. des Juifs.*) roi d'Aſſyrie, qui envoya les Cuthéens dans le pays des dix Tribus, après en avoir emmené captifs tous les habitans.

ASENETH, (*Hiſt. ſainte.*) fille de Putiphar, femme de Joſeph, mère d'Ephraïm & de Manaſſès. On croit que ce Putiphar n'eſt point le mari de la femme qui voulut ſéduire Joſeph, & qui l'accuſa d'avoir voulu la ſéduire.

ASER, (*Hiſt. ſainte.*) fils de Jacob & de Zelpha, ſervante de Lia, ſa femme, chef d'une des douze Tribus.

ASFELD, (CLAUDE-FRANÇOIS BIDAL, MARÉCHAL D') étoit d'une famille Suédoiſe. La reine Chriſtine avoit fait ſon père baron; le maréchal, alors lieutenant-général, ſe diſtingua en 1707 à la bataille d'Almanza, & contribua beaucoup à cette victoire. Le roi d'Eſpagne, Philippe V, pour reconnoître les ſervices qu'il lui avoit rendus en Eſpagne, nommément dans le royaume de Valence, lui permit d'ajouter à ſes armes celles de ce royaume, avec cette inſcription: *Bellicæ virtutis in Hiſpaniâ præmium*. En 1734, lorſque le maréchal de Berwick eut été tué d'un coup de canon devant Philisbourg, ce fut le maréchal d'*Aſfeld*, qui acheva ſon ouvrage, en réduiſant Philisbourg, le 18 juillet; il avoit été fait maréchal de France le 14 juin précédent. Il mourut à Paris en 1743.

L'abbé D'ASFELD, ſon frère, (Jacques Vincent Bidal) travailloit en ſociété avec le célèbre abbé du Guet, & a eu part à quelques-uns des ouvrages qui ont paru ſous le nom de ce dernier. Il fut exilé en 1721 pour janſéniſme. C'étoit la folie du temps d'exiler pour cette cauſe.

ASHLEY COOPER, (ANTOINE) (*Hiſtoire d'Angleterre.*) d'abord l'un des membres de la *cabale*, devenu depuis le fameux lord Shaftsbury, chancelier d'Angleterre. On appelloit la *cabale* un conſeil particulier que Charles II, roi d'Angleterre s'étoit fait d'après ſon goût & ſes vues, & on l'appelloit ainſi parce que les noms des cinq perſonnes qui le compoſoient, formoient par leurs lettres initiales le mot *cabal*. C'étoient Clifford, Aſhley, Buckingham, Arlington, Lauderdale. Charles II diſoit d'*Aſhley* que *c'etoit le plus foible & le plus méchant de tous les hommes*, & il continuoit de s'en ſervir. *Aſhley* nourri dans les troubles civils, tour-à-tour partiſan de Charles I, & de Cromwel, n'avoit aucun principe, réuniſſoit les qualités les plus oppoſées, formoit à la fois les projets les plus diſcordans; miniſtre deſpotique, ſujet factieux, il entroit dans tous les partis & n'étoit d'aucun: il diviſoit la cour & ſoulevoit le peuple. Il avoit toujours, ſelon ſon expreſſion, *dix mille gaillards de bonne volonté qui n'attendoient qu'un ſignal de ſa part pour ſaccager Londres*: zélateur ardent de la prérogative royale en public, il étoit toujours le chef ſecret de l'oppoſition. Auteur de tous les conſeils violens, ſes jugemens, ſes décrets dans les fonctions de l'office de chancelier, furent toujours diſtingués par la modération & l'équité.

A la foibleſſe dont Charles II le taxoit, il joignoit une audace & une inſolence qui auroient dû renverſer ſon crédit, & qui l'affermiſſoient. Charles II étant irrité contre lui, (ce qui arrivoit ſouvent,) lui dit : *Shaftsbury, vous êtes le plus grand coquin du royaume. De vos ſujets, ſire*, répondit Shaftsbury, en faiſant une profonde révérence.

Le duc d'Yorck (Jacques II, frère de Charles II,) accablant un jour *Aſhley* de reproches en public; je vois avec plaiſir, dit-il, que l'équité de votre alteſſe royale m'a du moins épargné les titres de lâche & de papiſte. (Le titre de *lâche* ne convenoit pas plus au duc d'Yorck qu'au lord Shaftsbury.)

Il ne bravoit pas moins le parlement que les princes; pour perdre ſes ennemis, il ſuppoſoit des conſpirations, qu'il chargeoit toujours de circonſtances incroyables. Ses amis lui repréſentant que les romans mêmes ont beſoin de vraiſemblance : « Gardons-nous bien, dit-il, d'accoutumer ces » gens-ci à la vraiſemblance, nous ne pourrions » plus en rien faire ».

Il étoit le plus dangereux ennemi du duc d'Yorck, & cherchoit à l'exclure de la ſucceſſion au trône; il promettoit la couronne au duc de Monmouth, fils naturel de Charles II : il l'offroit à la ducheſſe de Portsmouth, pour le duc de Richemont, ſon fils, au prince d'Orange pour lui-même : & tandis qu'il éloignoit le roi du duc d'Yorck, qu'il ſoulevoit le parlement contre le duc, qu'il propoſoit qu'on lui fît ſon procès comme à un *papiſte récuſant*, il l'avertiſſoit des réſolutions qui ſe prenoient contre lui à la cour & dans le parlement; mais le duc d'Yorck, qui le connoiſſoit, ne pouvoit prendre aucune confiance en lui. Un jour, Shaftsbury convenant avec le prince de tous ſes torts, affectant le plus vif repentir & offrant de lui révéler d'importans ſecrets, s'il vouloit lui pardonner, le duc d'Yorck ſe contenta de répondre froidement : *Shaftsbury, vous avez plus beſoin du pardon du roi que du mien.*

Ce fut pour perdre le duc d'Yorck & l'exclure à jamais du trône, que Shaftsbury inventa la fable infernale de la *Conjuration papiſte*, ſi bien réfutée par le célèbre docteur *Arnauld*. (*Voyez* ci-deſſus ſon article.)

Shaftsbury étant tombé dans la diſgrace, forma des complots après en avoir ſuppoſé. Le plus conſidérable de ces complots eſt celui qui eſt connu dans l'Hiſtoire d'Angleterre, ſous le nom de *complot de la maiſon de Rye*, & qui fut formé par des proteſtans en haine du duc d'Yorck, & du catholiciſme; il fut découvert, & la plupart des conjurés punis; quant à Shaftsbury, une retraite ignorée, même de ſes complices, & qu'il ne quitta que pour fuir en Hollande, puis une mort prompte & obſcure dans cette terre étrangère, le dérobèrent au ſupplice, vers la fin du règne de Charles II.

ASHMOLE, (ELIE) (*Hiſt. litt. mod.*) chymiſte & alchymiſte, ſurnommé par cette raiſon le *Mercuriophile anglois*; c'eſt de lui que le *Muſæum Aſhmoléanum* d'Oxford a tiré ſon nom. On a de lui *l'hiſtoire & les ſtatuts de l'ordre de la Jarretière*, Londres, 1672, in-*fol.* On en a fait un abrégé *in*-8°. qui a paru en 1715. Il mourut en 1692, âgé de 75 ans.

ASIATICUS, (VALERIUS), (*Hiſt. romaine.*) Caligula ayant abuſé de ſa femme, & lui en ayant fait publiquement des plaiſanteries, *Aſiaticus*, pour ſe venger, entra dans la conſpiration de Chærea contre ce prince; il fut même à ſa mort, un de ceux qui furent propoſés pour lui ſuccéder, Claude qui l'emporta, ſe ſouvint dans la ſuite de cette concurrence, & Meſſaline convoitant ces beaux jardins de Lucullus qu'*Aſiaticus* poſſédoit & qu'il embelliſſoit tous les jours, on le força de ſe faire ouvrir les veines l'an 47 de J. C. Il étoit né à Vienne en Dauphiné, & jouiſſoit d'une grande puiſſance dans les Gaules.

On trouve un autre Valerius ASIATICUS, peut-être ſon fils, qui commande ſous Néron dans les Gaules, qui ſe joint à Vindex, lorſque celui-ci ſe révolte contre Néron, qui entre des premiers dans le parti de Vitellius dont il devoit épouſer la fille.

ASIATICUS eſt encore le nom d'un comédien, affranchi de Vitellius, pour qui l'armée eut la baſſeſſe de demander à ce vil prince la dignité de chevalier romain, non qu'*Aſiaticus* l'eût méritée par aucune belle action, mais uniquement pour faire la cour à Vitellius; l'empereur par une fauſſe pudeur refuſa cette grace en public, & l'accorda en particulier.

ASINIUS POLLIO, *voyez* POLLION.

ASMONÉE, ASMONÉENS. (*Hiſt. des Juifs.*) *Aſmonée*, chef des *Aſmonéens*, race qui regna ſur les Juifs pendant 126 ans juſqu'au règne d'Hérode.

ASMUND, (*Hiſtoire de Suède.*) roi de Suède. Après la mort de Suibdager ſon père, qui fut vaincu par Hadding, roi de Danemarck, & périt les armes à la main, il crut qu'il ne ſe rendroit digne de ſuccéder à la couronne, qu'en immolant Hadding au mânes de ſon père. Il lui déclara la guerre. Il ne fut point arrêté par un préjugé général qui faiſoit du roi de Danemarck un ſorcier dont les charmes étoient irréſiſtibles. Il crut que ſi l'enfer combattoit pour Hadding, le ciel combattroit pour la bonne cauſe. Les deux armées furent bientôt en préſence, Eric faiſoit ſes premières armes ſous les yeux d'*Aſmund* ſon père. Le premier coup d'Hadding renverſa le jeune prince expirant aux pieds d'*Aſmund*. Celui-ci furieux, ayant à la fois ſon père & ſon fils à venger, ſe précipite ſur Hadding. La colère & la douleur égarèrent ſon bras; Hadding lui plongea ſa lance dans le ſein. La reine Gulnida, déſeſpérée de la mort de ſon époux, donna à tout le nord un ſpectacle plus tragique & plus rare encore. Elle ſe tua de ſa propre main. (*M. DE SACY.*)

ASMUND

ASMUND II, (*Hiſtoire de Suède.*) roi de Suède, fut un prince pacifique qui ne prit les armes que pour venger la mort de ſon père Ingard, aſſaſſiné par des rebelles. Il revint triomphant de cette expédition, & quitta les armes pour prendre en main le timon de l'état. Il fut juſte & généreux, affable, n'eut d'autre miniſtre que lui-même, & donna au nord l'exemple de toutes les vertus, dans un ſiècle où l'on n'en connoiſſoit d'autre que la bravoure. C'eſt lui qui fit brûler une partie des immenſes forêts qui couvroient la Suède, & ſervoient de retraite aux brigands & aux bêtes féroces, les cendres de ces arbres fertiliſèrent la terre; les cultivateurs, encouragés par le gouvernement, ne ſe plaignirent plus ni de l'ingratitude de la nature, ni des exactions de l'état. *Aſmund* fit applanir les chemins, & favoriſa la circulation du commerce. Des bourgades & des villes s'élevèrent dans les lieux qui juſques-là n'avoient été habités que par des ours; ſon peuple jouiſſoit du fruit de ſes ſoins; il goûtoit lui-même le plaiſir de faire des heureux, lorſque Sivard ſon frère oſa lui diſputer la couronne. *Aſmund* marcha contre lui; les deux armées ſe rencontrèrent dans la Néricie. *Aſmund* périt dans le combat, l'an 564. On l'avoit ſurnommé *Brant*, c'eſt-à-dire, deſtructeur des forêts. (*M. DE SACY.*)

ASMUND III, (*Hiſtoire de Suède.*) roi de Suède. Il s'empara du trône de Biorn, & fut détrôné comme lui. Il perſécuta les proſélites de l'évangile qui commençoit à faire des progrès dans le nord. Chaſſé de ſes états, il équipa une flotte, il écuma les mers, fit aux Vandales une guerre cruelle, laiſſa ſur les côtes d'Angleterre des monumens de ſa barbarie, & périt dans un combat vers l'an 848. (*M. DE SACY.*)

ASMUND IV, ſurnommé *Kolbrenner*, (*Hiſtoire de Suède.*) roi de Suède. Le ſurnom de *Kolbrenner* ſignifie *brûleur*. *Aſmund* publia une loi pénale, par laquelle celui qui avoit fait tort à un autre étoit condamné à voir brûler ſa propre maiſon. La peine étoit cependant proportionnée au crime. Si le dommage étoit léger, on ne brûloit qu'une partie de la maiſon du coupable. *Aſmund* rendit aux anciennes loix leur première vigueur, en créa de nouvelles, favoriſa les progrès de l'évangile, & fut le père de ſes ſujets qui tinrent peu de compte de ſes bienfaits dans un ſiècle où les habitans du nord pardonnoient aux tyrans mêmes leur barbarie, lorſqu'ils étoient de braves & habiles guerriers. Il ſe laiſſa entraîner dans une guerre de la Norvège contre le Danemarck; elle lui fut fatale: il périt dans une bataille, l'an 1035. (*M. DE SACY.*)

ASMUND V, ſurnommé *Slemme*, (*Hiſtoire de Suède.*) frère du précédent. Il lui ſuccéda & périt comme lui les armes à la main: mais il ne vécut pas de même. La juſtice languit ſous ſon règne, les loix furent oubliées, les mœurs perdirent cette pureté qu'*Aſmund* IV leur avoit rendue, & les brigands reparurent, le roi termina par la ceſſion de la Scanie, les longs différends qui s'étoient élevés entre le Danemarck & la Suède à l'égard de cette province. Ses ſujets lui firent un crime d'avoir reſſerré les limites de ſes états; leur ambition étoit plus vaſte que celle de leur prince. Le ſurnom de *Slemme*, qu'ils lui donnèrent, faiſoit une alluſion injurieuſe à la foibleſſe avec laquelle il avoit abandonné un des plus beaux fleurons de ſa couronne. La honte fit ſur ſon cœur ce que l'amour de la gloire n'avoit pu faire. Il réſolut d'effacer ce ſurnom odieux, révoqua ſa ceſſion, déclara la guerre au roi de Danemarck, fut aſſiégé dans un château, & mourut ſur la bréche, l'an 1041. (*M. DE SACY.*)

ASORATH, *ou les traditions des Prophètes*, (*Hiſt. mod.*) c'eſt chez les Mahométans le livre le plus authentique & le plus reſpecté après l'Alcoran. Il renferme les interprétations des premiers califes, & des docteurs les plus célèbres, touchant les points fondamentaux de leur religion. (+)

ASPAR, nom très-connu par une tragédie de Fontenelle qui ne l'eſt point, eſt celui d'un général des armées de Théodoſe-le-Jeune qui ſe rendit ſi puiſſant dans l'empire, que Leon I ne put être proclamé empereur en 457, qu'à condition de donner ſa fille & le titre de Céſar à un fils d'*Aſpar*. L'empereur, en 471, fit tuer le père & le fils, quoique le fils fût ſon gendre.

ASPASIE, (*Hiſt. anc.*) C'eſt le nom de deux courtiſanes célèbres par l'eſprit & par la beauté, l'une dans la Grèce, l'autre dans la Perſe, & qui toutes deux, mais ſur-tout la première, eurent beaucoup d'influence ſur les affaires publiques. Cette première *Aſpaſie*, connue ſous le nom d'*Aſpaſie de Milet*, tenoit école publique d'éloquence, de philoſophie & de politique à Athènes. Socrate fut ſon diſciple, Périclès fut ſon amant & quitta ſa femme pour l'épouſer, elle eut ſur lui, & par lui ſur la république d'Athènes, un empire abſolu, elle fut accuſée (en juſtice) d'impiété, accuſation éternelle des ſots méchans & jaloux contre les philoſophes & les gens éclairés; l'amour de Périclès, ſon éloquence & ſes larmes la tirèrent de ce danger; elle eut aſſez de crédit pour engager les Athéniens dans pluſieurs guerres, 1°. en faveur des habitans de Milet, ſa patrie, contre ceux de Samos, dont les premiers avoient à ſe plaindre; 2°. contre les Mégariens pour les punir d'avoir enlevé deux filles de ſa ſuite, c'eſt-à-dire deux courtiſanes, dont elle avoit toujours autour d'elle un nombreux eſſain pour les plaiſirs de ſes amis. De cette guerre de Mégare naquit celle du Peloponnèſe, qu'*Aſpaſie* par conſéquent eut auſſi à ſe reprocher. Périclès mourut la troiſième année de la guerre du Peloponnèſe, 428 ans avant J. C. Sa mort n'emporta pas tout le crédit d'*Aſpaſie*, il lui en reſta encore aſſez pour élever aux premiers emplois de la république un homme de baſſe naiſſance, qui étoit parvenu à lui plaire.

Ce fut la gloire & la grande réputation d'*Aſpaſie* de Milet, qui fit donner ſon nom à la ſeconde

Aſpaſie, laquelle ſe nommoit *Milto*; elle fut la maîtreſſe de Cyrus le jeune, frère d'Artaxercès Muémon; ce prince eut pour elle la même tendreſſe que Périclès avoit eue pour *Aſpaſie* de Milet, dont il voulut qu'elle prît le nom, il ne faiſoit rien non plus ſans ſes conſeils. Lorſque le jeune Cyrus eut péri dans ſa malheureuſe expédition contre Artaxercès ſon frère, Artaxercès, qui avoit beaucoup entendu parler des charmes & des talens d'*Aſpaſie* & qui entendoit beaucoup parler de ſa douleur, voulut la voir pour la conſoler. Il la conſola ſi bien qu'ils reſtèrent attachés l'un à l'autre pendant trente-ſept ans, au bout deſquels, *Aſpaſie*, dit-on, conſervoit encore aſſez de charmes, pour que Darius, fils d'Artaxercès, en devint amoureux & engageât ſon père à la lui céder, & pour qu'enſuite Artaxercès devenant jaloux du bonheur de ſon fils & ſe repentant de ſa condeſcendance, reprit *Aſpaſie* à Darius; mais il ne la garda pas longtemps; il la conſacra au ſervice des autels, il la fit prêtreſſe du Soleil ou de Diane, d'autres diſent de Vénus & c'eſt un mot qu'il faut ici entendre au propre. Le jeune Cyrus avoit été tué la quatrième année de la 94 Olympiade, qui tombe à l'an 401 avant J. C. & c'eſt, dit-on, vers la première année de la cent quatrième Olympiade, 364 ans avant J. C. que Darius obint *Aſpaſie* d'Artaxercès ſon père.

La première *Aſpaſie*, étoit fille d'un milefien, nommée *Axiocus*, la ſeconde d'un phocéen nommée *Hermontine*.

ASPENDIUS, (*Hiſt. anc.*) célèbre joueur de lyre, ainſi nommé, d'Aſpende en Pamphilie, lieu de ſa naiſſance, a donné lieu à divers proverbes chez les anciens, par le ſingulier talent qu'il avoit de toucher les cordes de la main gauche avec tant de délicateſſe qu'il n'étoit preſque entendu que de lui ſeul, ce qui faiſoit dire de lui *mihi & ſidibus cano*, en conſéquence on diſoit de ceux qui ne travailloient que pour eux-mêmes & qui ne ſongeoient qu'à leurs intérêts particuliers: *c'eſt le muſicien Aſpendius, il ne joue que pour lui*, & on appelloit les voleurs, ſur-tout les filoux, *joueurs Aſpendiens*, parcequ'ils tâchent toujours de n'être entendus de perſonne en volant.

ASSADI *ou* ASSEDI, nom d'un célèbre poëte Perſan, dont parle d'Herbelot, dans ſa bibliothèque orientale.

ASSARHADDON. *Voyez* ASARHADDON.

ASSAS, (le chevalier d') guerrier, dont la France n'oubliera jamais le généreux dévouement à l'affaire de Cloſtercamp en Allemagne en 1760, il étoit capitaine au régiment d'Auvergne; ce régiment étoit poſté près d'un bois; de peur de ſurpriſe, le chevalier crut devoir ſonder ce bois, pour s'aſſurer qu'aucun détachement ennemi n'y étoit caché, il y entra ſeul pendant la nuit avec précaution, pour voir s'il n'entendroit & n'appercevroit rien de ſuſpect. A peine eut-il fait quelques pas, qu'il fut environné d'une troupe d'ennemis, qui lui appuyant leurs bayonnetes ſur la poitrine, le menacèrent de le tuer à l'inſtant, s'il pouſſoit un cri. Il ne leur répondit qu'en criant de toute ſa force: *Auvergne, faites feu ce ſont les ennemis*, & il tombe percé de coups. Ce dévouement digne des plus beaux temps de la Grèce & de Rome, étoit tombé dans l'oubli; il fut réſervé à Louis XVI, d'honorer dignement la mémoire du chevalier d'*Aſſas*; il a créé une penſion de mille livres, héréditaire de mâle en mâle à perpétuité dans la famille du chevalier & qu'on peut appeller la *penſion du dévouement*; c'eſt une ſorte de ſubſtitution graduelle & perpétuelle, la plus noble qui ait jamais été faite.

L'avanture du chevalier d'*Aſſas* rappelle l'hiſtoire moins connue d'un ſoldat françois qui, en 1525, dans les guerres de Charles-Quint & de François I, s'expoſa plus volontairement & avec bien moins de néceſſité à un danger à peu près ſemblable & s'en tira beaucoup plus heureuſement pour lui, quoi que ſon projet eût mal réuſſi à quelques égards. C'étoit un ſoldat de la garniſon d'Heſdin, nommé *Bâtard*; il avoit été pris par les ſoldats impériaux & conduit à Béthune; le comte de Fiennes, gouverneur de Flandre, & le duc d'Arſcot, commandant des troupes impériales dans les Pays-Bas, tenterent de le corrompre; ils lui donnèrent la liberté & lui promirent une grande récompenſe s'il pouvoit leur livrer le château d'Heſdin. Bâtard s'y engagea; il leur dit que les eleſs de ce château ſont entre les mains d'un de ſes amis, qu'il le mettra facilement dans ſes intérêts; qu'il va concerter cette entrepriſe avec lui, que les François ne pourront rien ſoupçonner & le croiront envoyé à Heſdin pour traiter de ſa rançon avec ſa famille. Bâtard étoit fidèle, & n'employoit cet artifice que pour ſurprendre les ennemis. Arrivé à Heſdin, ſon premier ſoin fut d'avertir Créquy de Pontdormi, qui commandoit en Picardie ſous le duc de Vendôme, gouverneur de la province, & de lui rendre compte de la propoſition qu'on lui avoit faite & de ce qu'il avoit répondu. Pontdormi lui ordonne d'entretenir ſa fauſſe intelligence avec les Impériaux, & de les amener, s'il peut, dans Heſdin, ſur l'eſpérance de les rendre maîtres du château. Pontdormi remplit le parc de troupes choiſies, il fait faire une herſe derrière la porte, pour la faire tomber, quand une partie des ennemies ſeroit entré dans le parc; un ravelin placé près de la porte, & par lequel les Impériaux devoient néceſſairement paſſer, fut rempli de barils de poudre & d'artifices couverts de paille où l'on devoit mettre le feu, quand les ennemis ſeroient entrés dans le ravelin. Pontdormi ſe place au-deſſus de la porte près de la herſe, & attend l'effet des intrigues de Bâtard; celui-ci ayant aſſuré les Impériaux du ſuccès de l'entrepriſe, arrive pendant la nuit avec le comte de Fiennes, le duc d'Arſcot, & un détachement conſidérable d'Impériaux. Le duc d'Arſcot prit les plus grandes pré-

Digitized by Google

cautions. Bâtard marchoit au premier rang, lié, entouré de quatre ſoldats, qui avoient ordre de le poignarder, s'ils appercevoient quelque trahiſon. Bâtard donne un coup de ſifflet; on lui répond; il demande à voix baſſe : *eſt-il temps?* on répond : *oui*. La porte ſe trouve ouverte, & les ſoldats Impériaux entrent avec lui à la file. Quand Pontdormi crut qu'il en étoit entré un aſſez grand nombre, il ordonna de baiſſer la herſe, mais le bois s'étant apparemment déjetté, la herſe ne tomba qu'à moitié, & ne ferma point le paſſage. Pontdormi ordonne auſſi-tôt qu'on mette le feu aux poudres du ravelin, qu'on jette les fuſées & les fauciſſes; on veut lui obéir, on ſe preſſe en tumulte, comme dans toutes les expéditions nocturnes; une fuſée échappe des mains de l'ingénieur, eſt portée à la fenêtre où étoit Pontdormi, crève & lui brûle le viſage. Pour comble de malheur, Pontdormi parloit en ce moment pour donner ſes ordres, le feu lui entre par la bouche avec tant de violence qu'il eut auſſi les inteſtins tout brûlés, il tomba ſans connoiſſance & ne recouvra le ſentiment que pour expirer au bout de deux jours dans des douleurs inexprimables. Canaples, ſon neveu, ne put le remplacer, le même coup lui ayant brûlé une partie du viſage & l'ayant preſque aveuglé; les autres officiers, conſternés de ce malheur, n'étant peut-être point d'ailleurs dans le ſecret, n'oſent ou ne peuvent donner les ordres néceſſaires; on ſe contente de faire priſonniers ceux des Impériaux qui étoient entrés dans le parc, on ne pourſuit point ceux qui étoient reſtés au dehors, & qui ſe voyant trahis, avoient pris la fuite. Bâtard, au travers de tout ce déſordre, ſut éviter la mort, en promettant la vie aux quatre ſoldats qui le gardoient, & qui ſe rendirent à lui. C'étoit un ſpectacle aſſez ſingulier que quatre hommes bien armés, qui s'avouoient les priſonniers d'un homme qu'ils tenoient déſarmé & garotté.

ASSASSINS, (*Hiſt. mod.*) l'uſage a tellement fixé ce mot à la ſignification de meurtriers, qu'on a oublié & qu'on ignore aſſez communément qu'il déſignoit dans l'origine, un peuple, qui a donné ſon nom à l'aſſaſſinat, comme les Bulgares ont donné le leur au péché contre nature; ce n'eſt pas que parmi les innombrables etymologies qu'on a données de ce nom d'*Aſſaſſins*, il n'y en ait pluſieurs qui ſuppoſent qu'il avoit, dès l'origine, la même ſignification qu'il a aujourd'hui; auſſi des ſavans doutent-ils que les *Aſſaſſins* s'appellaſſent eux-mêmes de ce nom; c'eſt plutôt, diſent-ils, celui que leur donnoient leurs ennemis; pour eux, il paroit qu'ils prenoient celui de *Bathéniens*, qui ſignifie *illuminés*, ou celui d'Iſmaëliens, comme tenant leur doctrine d'Iſmaël, fils de Giafar. Ils étoient d'une ſecte mahometane. Ce qui les diſtinguoit, étoit une obéiſſance aveugle & fanatique aux ordres de leur chef, qu'on appelloit l'*ancien* ou le *vieux* de la Montagne, apparemment parce que ce chef qui étoit éleétif, étoit ordinairement choiſi parmi les vieillards, à cauſe de ſon expérience. Le mot arabe *Scheikh*, qui eſt le titre de ce chef, répond au mot latin *Senior*, dont nous avons fait celui de *Seigneur*, qui n'a rapport qu'à la puiſſance & à l'autorité, & nullement à l'âge. Quant au nom de la *Montagne*, il déſignoit la réſidence de ce chef & de ſon peuple dans les montagnes du Liban. On diſtingue, autant qu'on peut voir clair dans ces obſcurités, les *Aſſaſſins* de Syrie, ceux-là étoient établis dans les montagnes du Liban & de l'anti-Liban, & les *Aſſaſſins* de Perſe; & on croit que ceux de la Syrie étoient venus de la Perſe & même que le chef des *Aſſaſſins* de la Syrie, n'étoit que le lieutenant du véritable Seigneur de la montagne, qui étoit celui de Perſe. Quoiqu'il en ſoit, le dévouement des *Aſſaſſins* à leur *Schéikh* étoit tel, que quand il avoit beſoin ou de leur bras ou de leur vie, jamais il n'éprouvoit de réſiſtance. Pluſieurs hiſtoriens rapportent qu'un député du caliſe étant venu l'exhorter à ſe ſoumettre, pour toute réponſe, il fit venir en preſence de ce député, deux ou trois de ſes ſujets, donna ordre à l'un de ſe tuer d'un coup de poignard, à l'autre de ſe précipiter du haut d'une montagne ou d'une tour. » J'ai, lui dit-il enſuite, ſoixante & dix mille » hommes animés du même eſprit; dites à votre » maître qu'avec de tels ſujets on ne ſe ſoumet à » perſonne. » Henri II, comte de Champagne, paſſant ſur les terres des *Aſſaſſins* & à la cour de leur chef, vit ce chef faire un ſigne, & auſſi-tôt trois jeunes gens, vêtus de blanc, ſe précipitèrent d'une tour voiſine. Un hiſtorien grec du Bas-Empire, Nicétas Choniate, dit que les *Aſſaſſins*, au ſimple mouvement des ſourcils de leur prince, ſe jettoient dans l'eau, dans le feu, ou ſur la pointe des armes qu'on leur préſentoit.

Le principe de ce dévouement, eſt dit-on, que leur *Schéikh* les enivroit par des breuvages ſinguliers, qu'il les faiſoit tranſporter pendant leur ſommeil dans des jardins charmans, où il leur donnoit un avant goût des délices du paradis qu'il leur promettoit après leur mort, pour prix de l'obéiſſance ſans bornes qu'il exigeoit deux. Il les employoit ordinairement à ſe défaire par le poignard, de tous ſes ennemis & des ſouverains qui lui déplaiſoient. Par-là il s'étoit rendu redoutable à tous, d'autant plus que les divers ſouverains avoient recours à lui pour être défaits auſſi de leurs ennemis. Le *Scheikh*, bien payé, leur donnoit quelques-uns de ſes obéiſſans *Aſſaſſins*, & ils étoient ſervis à ſouhait. Les croiſades ſurtout, en faiſant voir de plus près au vieux de la Montagne divers ſouverains de l'Europe & de l'Aſie, & en lui fourniſſant des occaſions d'entrer dans leurs intérêts & dans leurs affaires, donnèrent lieu à pluſieurs de ces aſſaſſinats. Ce furent les ſujets du vieux de la Montagne qui aſſaſſinèrent en 1148 Raimond II comte de Tripoly, en 1192 Conrard, marquis de Monſerrat; ce furent eux

qui attentèrent pluſieurs fois à la vie de Saladin; ce fut un de ces *Aſſaſſins*, qui étant entré dans la chambre d'Edouard I, roi d'Angleterre, lorſqu'il faiſoit la guerre avec éclat dans la Paleſtine, lui fit avec une dague empoiſonnée, une bleſſure, dont la pureté de ſon ſang & l'habileté des chirurgiens le guérirent. Il n'eſt pas auſſi sûr qu'il faille attribuer aux *Aſſaſſins* la mort de Louis I, duc de Bavière, aſſaſſiné en 1231 à Kelheim, en Allemagne, à la ſollicitation de l'empereur Frédéric II, comme Trithème l'aſſure; mais il eſt vrai que parmi les motifs de la dépoſition de cet empereur allégués au premier concile de Lyon en 1245, on cite le meurtre du duc de Bavière, commis, dit on, par les *Aſſaſſins* à l'inſtigation de Frédéric, & les relations que cet empereur entretenoit avec les Mahométans.

Le vieux de la Montagne envoya en 1250, une ambaſſade & des préſens à S. Louis; mais il n'eſt pas vrai, quoique Guillaume de Nangis l'ait rapporté, qu'il eût envoyé des *Aſſaſſins* pour le tuer, & que ſur le bruit de ſes vertus il les ait contremandés. En général l'hiſtoire des *Aſſaſſins* eſt très mêlée de fables; on en peut voir pluſieurs réfutées dans le ſeizième tome des mémoires de l'académie des inſcriptions & belles lettres, page 155, & dans les deux mémoires de M. Falconet ſur les *Aſſaſſins*, tome 17. Les Tartares, ſous la conduite d'Holagou, frère & lieutenant de Mangou-Kan, grand kan des Tartares, détruiſirent, vers l'an 1257, les *Aſſaſſins* de Perſe & firent périr leur chef; ceux de Syrie ſubſiſtérent plus long-temps à la faveur de leur poſition dans les montagnes du Liban.

ASSEFS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſont en Perſe des gouverneurs que le prince a mis dans quelques provinces à la place des kans, dont le grand nombre d'officiers épuiſoient les peuples. (*A. R.*)

ASSELIN, (*Hiſt. mod.*) Guillaume le Conquérant ou le Bâtard, fut enterré dans l'égliſe de S. Etienne de Caen qu'il avoit bâtie; mais ce n'eſt point en dépouillant les hommes qu'il faut bâtir des temples à Dieu. Au milieu de la cérémonie de l'enterrement, un gentilhomme, nommé *Aſſelin* ou *Aſcelin*, ſe préſenta devant les prélats: « Je » vous défends au nom de Dieu, leur dit-il à haute voix, » d'enterrer ce corps en cet endroit, cet » emplacement eſt à moi, c'eſt celui de la maiſon » de mon père, envahie par ce tyran; Dieu qui » m'entend, & qui vient de le juger, m'a vengé » ſans doute de ſes injuſtices ». Les prélats eurent égard à cette violente requête, & on enterra le corps un peu plus loin. D'autres diſent que le prince Henri, troiſième fils de Guillaume le Conquérant, fit payer ſur-le-champ à cet *Aſſelin* la valeur de ſon terrein, qu'il ſavoit lui être dûe. Cet événement arriva en 1087.

L'abbé ASSELIN, (Gilles-Thomas) docteur de Sorbonne, & proviſeur du collège d'Harcourt, n'étoit pas un homme de collège ordinaire; il étoit élève de Thomas Corneille, il fut l'ami de M. de la Motte. Plein d'eſtime pour M. de Voltaire, & d'admiration pour ſes talens, dans un temps où le nom de ce grand homme étoit un ſujet de ſcandale, & un objet d'horreur pour les pédans, dont quelques-uns donnoient encore le ton à l'Univerſité, c'eſt à lui que M. de Voltaire confia dans ſa naiſſance ſa tragédie de la *mort de Ceſar*; c'eſt dans le collège d'Harcourt qu'on en eſſaya les premières repréſentations. M. l'abbé *Aſſelin* n'en avoit pas moins toute la gravité de ſon état, toute la dignité du caractère ſacerdotal, tout l'attachement convenable à tous ſes devoirs. Il avoit une phyſionomie patriarchale qui inſpiroit le reſpect, & une bonté qui inſpiroit à tous ſes diſciples l'amour & la reconnoiſſance. Il avoit remporté en 1709 le prix de poéſie à l'académie françoiſe, & en 1711 divers prix de poéſie à l'académie des jeux Floraux. Il mourut à Paris le 11 octobre 1767 à 85 ans. Il étoit né à Vire.

ASSELMAN, (*Hiſt. litt.*) théologien modéré, naquit à Soeſt en Weſtphalie. Il a mis au jour un traité: *De ferendis hæreticis, non auferendis*, titre qui tient un peu du jeu de mots; mais l'ouvrage part d'un eſprit raiſonnable. (*A. R.*)

ASSER, (*Hiſt. mod.*) rabbin célèbre, auteur en grande partie du Talmud, dit de Babylone; mais que nous importent le Talmud & les rabbins, ſi ce n'eſt comme monumens de la ſottiſe humaine?

ASSER, ou ASSERIUS, (*Hiſt. d'Angleterre.*) bénédictin, puis ſecrétaire de l'évêque de Saint-David, puis précepteur des fils d'Alfred; puis évêque de Salisbury. Il a écrit la vie de cet excellent Alfred, auſſi grand & meilleur que Charlemagne. Il eſt auſſi l'auteur d'une hiſtoire d'Angleterre. Il mourut, ſelon les uns en 883, ſelon les autres en 909. Ce fut, dit-on, par ſes conſeils qu'Alfred fonda l'univerſité d'Oxford.

ASSISTANT, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. mod.*) perſonne nommée pour aider un officier principal dans l'exercice de ſes fonctions. Ainſi en Angleterre, un évêque ou prêtre a ſept ou huit *aſſiſtans*.

Aſſiſtant, ſe dit principalement d'une eſpèce de conſeillers qui ſont immédiatement au-deſſous des généraux ou ſupérieurs des monaſtères, & qui prennent ſoin des affaires de la communauté. Dans la congrégation de ſaint Lazare, chaque maiſon particulière a un ſupérieur & un *aſſiſtant*. Le général des jéſuites a cinq *aſſiſtans*, qui doivent être des gens d'une expérience conſommée, choiſis dans toutes les provinces de l'ordre; ils prennent leur nom des royaumes ou pays qui ſont de leur reſſort; ſavoir, l'Italie, l'Eſpagne, l'Allemagne, la France, & le Portugal.

Pluſieurs compagnies de négocians en Angleterre ont auſſi leurs *aſſiſtans*.

On appelle encore *aſſiſtans* ceux qui ſont condamnés à aſſiſter à l'exécution d'un criminel. (*G*)

ASSONAH, ou ASSONA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le livre des Turcs qui contient leurs traditions. Ce mot eſt arabe; il ſignifie parmi les Mu-

Digitized by Google

hométans, ce que ſignifie *miſna* parmi les Juifs. *Sonna* veut dire une ſeconde loi, & *as* eſt l'article de ce mot. L'alcoran eſt l'écriture des Mahométans, & la *ſonna* ou l'*aſſona* contient leurs traditions. Nos auteurs appellent ordinairement ce livre-là *Zuſe* ou *Sonne*. Ricault, *de l'empire Ottoman.* (*G*)

ASSOUCY, (CHARLES COYPEAU, ſieur D') (*Hiſt. litt. mod.*)

Et juſqu'à d'*Aſſoucy*, tout trouva des Lecteurs.

D'*Aſſoucy*, avec ſon page, eſt encore bien plus maltraité dans le voyage de Bachaumont & de Chapelle, & penſa l'être bien davantage par la juſtice; à Calais, on voulut le noyer comme ſorcier; à Montpellier, le brûler comme libertin, à Rome, comme impie. A Paris, on le mit à la Baſtille, puis au Châtelet; il vécut fort errant, comme ceux qui ne peuvent s'aſtreindre à reſpecter les loix, & même certains préjugés de leur pays. Il appelloit les priſons de l'Inquiſition, où il avoit été enfermé, un *pieux enfer*; c'eſt un enfer, mais il n'eſt pas pieux, la piété doit premièrement être humaine. Si d'*Aſſoucy* a eu de ſon temps des lecteurs, il n'en a plus. Il avoit fait pour Ovide ce que Scarron a fait pour Virgile, il l'a dégradé par le burleſque. Il a traveſti les *Métamorphoſes*, ſous le titre d'*Ovide en belle humeur.* Il a pareillement dégradé Claudien par ſa baſſe & burleſque traduction du *raviſſement de Proſerpine.* On a ſes avantures écrites par lui-même, du même ſtyle. Il mourut en 1679. On l'appelloit le *Singe de Scarron.*

ASSUERUS, (*Hiſt. des Juifs.*) roi de Perſe, qui après avoir répudié Vaſthi, épouſa une Juive nommée *Eſther*, parente de Mardochée; il eſt toujours nommé Artaxerxès dans le grec du livre d'Eſther, quoique l'hébreu & la vulgate lui donnent le nom d'*Aſſuérus.* Mais quel eſt cet *Aſſuérus*? eſt-ce Darius, fils d'Hyſtaſpe? eſt-ce Artaxerxès Longuemain? eſt-ce Cambyſe? Les ſentimens des ſavans ſont partagés ſur ce point, & l'on peut conſulter là-deſſus les différens commentateurs de l'Ecriture ſainte. (*A. R.*)

ASSUR, (*Hiſt. anc.*) fils de Sem, quitta le pays de Sennaar, forcé, par l'uſurpateur Nemrod, d'aller plus haut vers les ſources du Tigre, où il s'arrêta, bâtit la fameuſe ville de Ninive, & jetta auſſi les premiers fondemens de l'empire d'Aſſyrie, auquel il donna ſon nom. Cependant les auteurs ſont partagés ſur ce qui concerne *Aſſur.* Les uns le regardent, ainſi que nous venons de le dire, comme le fondateur de l'empire d'Aſſyrie; d'autres prétendent que ce nom déſigne une vaſte contrée, qui, dans la ſuite, envahit la domination des peuples voiſins. Les différentes interprétations ſont également fondées ſur ce texte de l'Ecriture, *de terra illa egreſſus eſt Aſſur & ædificavit Niniven*; chacun donne à ce paſſage une interprétation arbitraire, que l'ambiguité de la conſtruction favoriſe. Les uns rapportent ces paroles à Nemrod, qui, ſortant de la Chaldée ſe répandit dans la contrée, nommée *Aſſur* ou *Aſſyrie.* D'autres prétendent qu'*Aſſur*, fils de Sem, ne pouvant ſouffrir le joug d'un maître, ſe retira de Babylone, & alla chercher une nouvelle patrie; un peuple de mécontens s'aſſocia à ſes deſtinées, & le nombre dut en être grand, ſi l'on conſidère que des hommes nés dans l'indépendance, ſont prêts à tout ſacrifier, plutôt qu'à ſe courber ſous le joug: il n'y a que l'éducation qui puiſſe familiariſer avec la ſervitude. *Aſſur*, devenu chef de ces émigrans, remonta vers les ſources du Tigre, où il donna ſon nom à la contrée, qui depuis fut connue ſous le nom d'*Aſſyrie.* Il y jetta les fondemens d'une ville qui, quelque temps après, devint la capitale d'un floriſſant empire: cette opinion eſt la plus probable & la plus ſuivie.

Il ne paroit pas qu'*Aſſur*, chef de ce peuple fugitif, ait jamais été revêtu du pouvoir ſuprême, & ainſi l'on a tort d'appercevoir en lui la ſource de la royauté. Ceux qui avoient ſuivi ſa deſtinée, n'avoient quitté les lieux de leur naiſſance, que pour ſe ſouſtraire à la domination d'un maître. Ils avoient reſuſé d'obéir à Nemrod, il eſt abſurde de penſer qu'il ſe fuſſent dépouillés de la nobleſſe de leurs inclinations, en changeant de climat; on ſait que dans ces temps voiſins de l'enfance du monde, la liberté étoit le plus précieux des tréſors. De plus, il ne nous reſte aucun monument hiſtorique qui atteſte qu'*Aſſur* ait eu des ſucceſſeurs; & ce n'eſt qu'en l'an cinq cens quarante-trois qu'on voit un guerrier élever ſa tyrannie dans Ninive. Il eſt donc probable que le gouvernement d'autonomie ou de pleine liberté fut le privilège de cette ſociété naiſſante; chaque famille ou chaque tribu ſe gouvernoit par ſes mœurs & ſes uſages; il ſuffiſoit qu'il y eût des juges pour décider les différends qui pouvoient s'élever entre les différens cantons: il n'y avoit point encore de roi à Ninive du temps de Loth & d'Abraham, & il paroit que les champs n'avoient point de poſſeſſeurs privilégiés. (*T—N.*)

ASSYRIE, (*Hiſt. ancienne.*) L'empire d'*Aſſyrie* a eſſuyé tant de révolutions, qu'il eſt difficile d'en fixer les limites: ſon étendue a varié ſelon ſes proſpérités ou ſes revers. L'opinion la mieux fondée ſuppoſe qu'il renfermoit tout les pays ſitués entre le Tigre & l'Indus: on lui donne pour fondateur Aſſur, que quelques-uns confondent avec Nemrod. L'*Aſſyrie*, dans ſon origine eut des rois ou des chefs héréditaires, qui, comme dans toutes les ſociétés naiſſantes, n'eurent qu'un pouvoir limité; l'habitude de commander leur fit rechercher les moyens d'établir la tyrannie ſur les débris de la liberté publique, & le ſceptre mis dans leurs mains pour les faire ſouvenir qu'ils étoient les conducteurs des peuples, fut une verge dont ils frappérent les hommes, déchus de leur indépendance naturelle. L'*Aſſyrie* fut le berceau du deſpotiſme, parce que ce fut le premier empire où l'on déifia les rois; on les vit exiger & recevoir l'encens &c.

les ſacrifices que la ſuperſtition offroit à la divinité; mais ces idoles révérées étoient ſouvent avilies & traînées dans la boue, parce que tout ce qui déroge à la nature, n'a qu'une exiſtence paſſagere.

Leur légiſlation n'eſt point parvenue juſqu'à nous, ce qui ſuppoſe qu'ils n'avoient que des uſages ou des loix fort informes. Nous ne ſommes pas mieux inſtruits de leurs rites ſacrés; on ſait ſeulement qu'ils étoient idolâtres & fort ſuperſtitieux, & que leurs principales divinités, étoient repréſentées ſous la forme d'une mule, d'un cheval, d'un paon, d'un faiſan & d'une caille; ils rendoient un culte particulier aux poiſſons, en mémoire de la déeſſe Derceto, qui fut ainſi métamorphoſée: Sémiramis étoit adorée ſous la figure d'un pigeon. On peut juger de leurs penchans pour l'apothéoſe, quand on les voit déifier tous leurs rois, ſans même en exclure le voluptueux Sardanapale: les Aſſyriens, en les plaçant dans le ciel, ne firent que ſuivre l'exemple de leurs voiſins.

Ce pays, autrefois ſi riche & ſi fécond, n'offre plus que des plaines incultes & ſtériles, où quelques habitans épars trainent une vie obſcure & indigente; ſoit que le ſol ſe ſoit épuiſé par ſa propre fécondité, ſoit que ſa ſituation entre pluſieurs peuples rivaux, qui en ont fait le théâtre des guerres, ait réparé cette étonnante révolution, on ne voit plus que quelques viles bourgades, dans les lieux où l'on admiroit Ninive, Cteſiphon, & tant d'autres villes riches & peuplées, dont l'hiſtoire a conſacré les noms & la magnificence. Ce pays étoit arroſé par pluſieurs grands fleuves, dont les plus conſidérables étoient le Tigre, ainſi nommé à cauſe du grand nombre de tigres qui infeſtoient ſes bords; le Lycus & le Caprus, connus aujourd'hui ſous le nom des deux Zabes. On y trouvoit un lac qu'on croit être l'Averne; ſes eaux étoient ſi meurtrières, que l'oiſeau ou l'animal qui en buvoient, & qui reſpiroient les vapeurs qu'elles exhaloient, tomboient morts ſur le champ.

L'hiſtoire des rois d'*Aſſyrie* n'eſt qu'un tiſſu de fables révoltantes, raſſemblées par Cteſias, qui a été copié par tous les écrivains poſtérieurs. Tout y paroit en contradiction avec ce qui eſt conſigné dans nos annales ſacrées, qui ſeroient des guides ſûrs pour l'hiſtoire orientale, ſi elles ne s'étoient pas preſque entièrement bornées aux faits qui regardent le peuple de Dieu; ainſi l'on eſt obligé de ſuivre Cteſias, qui a plutôt écrit ce qui étoit cru que ce qui étoit arrivé.

Ninus, qu'on ſuppoſe avoir été le premier roi d'*Aſſyrie*, pourroit n'être qu'un héros fabuleux, créé par l'imagination des Grecs, qui trouvoient dans le nom d'une ville, celui de ſon fondateur; ainſi de Ninive ils purent tirer celui de Ninus. Les traits, dont ils embelliſſent ſon hiſtoire, montrent qu'ils ont réaliſé un fantôme; ils diſent que Ninus fut le premier qui attenta à l'indépendance des peuples, qui, juſqu'alors, n'avoient point eu de guerres à ſoutenir; ils ajoutent qu'il craignit d'être arrêté dans ſes expéditions par les Arabes, qui étoient les plus belliqueux de la terre: tout eſt contradiction dans ce récit. S'il eſt vrai que ce fut la première guerre que les hommes eurent à ſoutenir, comment les Arabes pouvoient-ils avoir la réputation d'un peuple belliqueux C'eſt encore à ce prince qu'on attribue la fondation de Ninive & de Babylone; mais comment, dans des temps ſi voiſins de la naiſſance du monde, pouvoit-on raſſembler un million d'habitans dans une même enceinte? c'eſt ſuppoſer que les campagnes étoient peuplées de nombreux cultivateurs, pour fournir aux beſoins de cette prodigieuſe multitude; c'eſt ſuppoſer que les arts qui ont beſoin du ſecours de l'expérience & du temps, parvinrent ſubitement à leur dernier dégré de perfection. Les ſuperbes monumens qui embellirent ces deux villes, les raffinemens d'un luxe délicat & recherché, introduits dans la cour du monarque & des grands, ſont autant de témoignages des erreurs ou des impoſtures des premiers écrivains.

On dit que ce prince, dévoré de l'ambition des conquêtes, ſe mit à la tête de ſept cens mille hommes de pied, & de deux cens mille chevaux: il avoit encore dix mille chariots armés. Ce fut avec cette multitude qu'il fit une irruption dans le royaume de Babylone, rempli de villes riches & peuplées, dont il fit la conquête; enſuite il ſubjugua l'Armenie, la Bactriane, la Médie, & tous les pays ſitués entre le Nil & le Tanaïs: ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que les rois, ſes ennemis, lui oppoſoient des millions de combattans. L'imagination la plus féconde ne peut concevoir que dans un temps où la terre manquoit d'habitans, on ait pu raſſembler des armées ſi nombreuſes; les hommes indociles & féroces auroient-ils renoncé à leurs foyers, à leurs femmes, à leurs enfans, pour aller chercher à l'extrémité du globe, des richeſſes qu'ils trouvoient ſous leurs mains? Les ſociétés alors étoient peu nombreuſes; l'autorité des rois étoit trop bornée pour raſſembler ſous le même drapeau, tant d'hommes diſperſés & ſatisfaits des productions de leur ſol. Comment faire ſubſiſter des armées ſi nombreuſes? Les routes n'étoient point frayées; les montagnes & les bois oppoſoient des barrières par-tout renaiſſantes; les champs étoient incultes & ſtériles; la navigation, encore dans ſon enfance, n'offroit point le moyen de tranſporter les productions d'une terre féconde dans les pays arides; ainſi toutes ces armées & ces expéditions ſont autant de fables, qui, comme l'ivraye, croiſſent dans les champs de l'hiſtoire.

Après la mort de Ninus, Sémiramis fut placée ſur le trône; cette princeſſe, que la ſupériorité de ſes talens fait compter parmi les plus grands hommes, fut amenée captive d'Aſcalon, où elle étoit née, à la cour de Ninive; le roi Ninus frappé de l'éclat de ſa beauté, la fit entrer dans ſon lit; il en eut un fils dont il lui confia en mourant la tutelle: cette princeſſe ennoblit ſon ſexe, en ſe montrant

Digitized by Google

digne de commander à des hommes. Occupée du bonheur de ſes ſujets, elle ouvrit aux provinces une communication réciproque, en bâtiſſant ſur le Tigre & l'Euphrate, pluſieurs villes dont la magnificence immortaliſe ſa mémoire. Après avoir aſſuré le bonheur de ſes ſujets, elle ſuccomba à la tentation d'être comptée parmi les conquérans: ſes expéditions militaires paroiſſent fabuleuſes, du moins on a droit de révoquer en doute le nombre d'hommes qu'elle employa contre les Mèdes & les Indiens. On aſſure, ſans pudeur, que ſon armée étoit compoſée de trois millions d'hommes de pied, d'un million de cavaliers, de cent mille chariots armés de faulx, & de trois cens mille hommes pour les conduire, & pour différens uſages. L'ambition de régner la rendit injuſte envers ſon fils Ninias, à qui elle refuſa de remettre le ſceptre, dont elle n'étoit que dépoſitaire. Ce fils dénaturé, arma la main d'un eunuque pour lui ôter la vie; on répondit qu'elle avoit été tranſportée au ciel ſous la forme d'une colombe: cette fable trouva beaucoup d'incrédules: ainſi Ninias, pour ſe juſtifier, publia qu'elle avoit voulu l'engager à commettre un inceſte avec elle; le ſcandale de ſa vie accrédita ce bruit; on l'avoit vue, dit-on, dans les plaines de Médie, s'abandonner à la brutalité de l'officier & du ſoldat.

Les différentes couleurs, dont l'hiſtoire peint cette reine célèbre, prouvent qu'il y en a eu pluſieurs dont on a confondu les traits; de-là vient ce mélange de grandeur & de foibleſſe, de mœurs & de débauches, dont l'alliance eſt impoſſible; quoi qu'il en ſoit, Sémiramis, après ſa mort, reçut les honneurs de l'apothéoſe: elle fut adorée dans la Paleſtine, où elle avoit pris naiſſance, & dans l'*Aſſyrie*, qu'elle avoit rendue heureuſe par ſes bienfaits. Elle étoit repréſentée ſous la forme d'une colombe, ſymbole de la lubricité; les peuples d'Aſcalon regardoient comme des ſacrilèges ceux qui tuoient un pigeon, ou qui mangeoient de ſa chair. Ses ſtatues étoient ſans ornement; elle étoit repréſentée nue & les cheveux épars: ce déſordre pouvoit bien être une image de ſa vie licentieuſe.

Ninias, fils d'une mère qui réuniſſoit les talens & le courage des grands hommes, ne porta ſur le trône que des foibleſſes & des vices. Les rois, juſqu'alors gardés par l'amour de leurs ſujets, avoient reſſemblé à des pères au milieu de leur famille. Ninias introduiſit l'uſage de ſe faire garder par des hommes armés, qui ſemblent annoncer aux rois que tous les citoyens ſont leurs ennemis. Ce prince, trop efféminé pour avoir de l'ambition, ſe renferma dans l'ombre de ſon palais, où aſſoupi dans les voluptés, il ne vivoit qu'avec ſes femmes & ſes concubines, ce fut en ſe rendant inviſible à ſes peuples, qu'il crut ſe dérober au mépris public.

Trente générations s'écoulèrent, ſans qu'il parût un roi digne de l'être: leurs noms, comme leurs actions, ſont tombés dans l'oubli. Ce vuide qui ſe trouve dans l'hiſtoire d'*Aſſyrie*, a fait préſumer à de judicieux critiques, que cet empire n'eut plus de roi après Ninias: leurs conjectures ont toutes les couleurs de la vraiſemblance; on ne voit parmi ces rois aucun légiſlateur, aucun ambitieux. Comment, pendant douze cens ans, cet état auroit-il pu reſter ſans troubles domeſtiques, ſans guerres étrangères? Comment tant de rois tributaires auroient-ils été ſi long-temps dociles au joug impoſé par Belus & Sémiramis? S'il a éprouvé les ſecouſſes & les agitations qui ébranlent les autres empires, pourquoi les écrivains de l'antiquité auroient-ils gardé un ſilence unanime ſur ces révolutions? Plus il avoit d'étendue, plus il devoit intéreſſer la curioſité, plus ſes reſſorts compliqués étoient ſujets à ſe déranger. C'eſt ſuppoſer que tous les rois de la terre étoient auſſi dégradés que les monarques Aſſyriens; ſuppoſition plus difficile, que de concevoir, que, depuis Ninias, juſqu'à Sardanapale, ce trône ne fût point occupé. L'oppoſition qui ſe trouve dans les deux liſtes de leurs anciens rois, favoriſe cette conjecture; l'une contient trente-ſix rois, & l'autre quarante & un. On n'eſt pas plus d'accord ſur la durée de cet empire; les uns lui donnent treize cens ans, & les autres réduiſent ce nombre à cinq cens vingt; mais comme tous n'ont pour guide que Cteſias, ils n'ont fait que répéter ſes erreurs.

Après une éclipſe de plus de mille ans, on voit reparoître ſur le trône d'*Aſſyrie*, un Sardanapale, dont les vices & les mœurs infâmes ont immortaliſé la mémoire. On donne encore aujourd'hui ſon nom aux princes efféminés & débauchés. Ce tyran inviſible, environné d'eunuques & de concubines, n'étoit occupé qu'à la recherche des voluptés, & de celles même qui révoltent la nature, & que la pudeur défend de nommer. Fatigué du poids du ſceptre, il prenoit la quenouille & ſe fardoit pour diſputer aux femmes le prix des graces & de la beauté. Tel eſt le portrait que des auteurs outrés en ont laiſſé pour nous peindre un prince voluptueux, qui ſacrifioit à ſes plaiſirs les ſoins de ſon empire. Ce monarque, avili, fit un peuple de mécontens. Arbace, Mède de nation, honteux d'obéir à un maître efféminé, forma une conjuration avec Beleſis, gouverneur de Babylone, prêtre & guerrier, qui avoit la réputation de pénétrer dans les ſecrets de l'avenir: les peuples ſe rangèrent en foule ſous leur drapeau. Les conjurés furent ſouvent défaits; mais ſoutenus de la faveur de la nation, ils ſe relevèrent toujours de leur chûte. Sardanapale, réveillé par le bruit du danger, fit voir que le goût des voluptés n'éteint pas toujours le courage; il donna des preuves d'un génie véritablement fait pour la guerre, & après avoir remporté trois victoires, il eſſuya un revers qui l'obligea de ſe renfermer dans Ninive. Il y fut aſſiégé par l'armée rebelle, dont les efforts euſſent été impuiſſans, ſi le débordement du Tigre n'eût renverſé la muraille. Le monarque, voulant prévenir

la honte d'implorer la clémence du vainqueur, fit préparer un bûcher qui le réduisit en cendres, avec ſes eunuques, ſes concubines & ſes tréſors. Il s'éleva trois grands royaumes ſur les débris de ce vaſte empire. Arbace, chef de la conjuration, eut celui de Médie; Beleſis, quoique ſubordonné à Arbace, avoit dirigé tous les reſſorts qui préparèrent la révolution: le trône de Babylone fut ſa récompenſe. Le royaume de Ninive fut indépendant des deux autres, & le premier qui en fut roi, ſe fit appeler Ninus le jeune: cette révolution arriva l'an du monde 3257.) *T--v.*)

ASTER, (*Hiſt. anc.*) habile archer, de la ville d'Amphipolis, en Macédoine, qui alla offrir ſon talent au roi Philippe, père d'Alexandre, en lui diſant, qu'il ne manquoit jamais un oiſeau à la volée. Philippe fit peu de cas de cette adreſſe, & lui dit froidement: *Eh bien! quand je ferai la guerre aux etourneaux, je vous prendrai à mon ſervice* Piqué de ce mépris, *Aſter* ſe jette dans une place que Philippe aſſiégeoit, & lui lance une flèche ſur laquelle étoit écrit: *à l'œil droit de Philippe*, & qui en effet lui creva l'œil droit; Philippe renvoye la même flèche avec cette autre inſcription; *Philippe ſera pendre Aſter, quand il aura pris la ville*, il la prit & le fit pendre. Ne devoit-il pas cependant uſer de quelque clémence envers un archer ſi sûr de ſes coups, qui avoit pû viſer auſſi juſte au cœur qu'à l'œil, & qui ne l'avoit pas fait?

ASTIAGE. *Voyez* ASTYAGE.

ASTOLFE *ou* ASTOLPHE, (*Hiſt. des Lombards.*) roi des Lombards, ſuccéda en 750 à Rachis, ſon frère. Les papes n'étoient pas encore une puiſſance temporelle, & brûloient d'en devenir une; ils avoient pour ennemis les deux grandes puiſſances qui ſe diſputoient l'Italie: ſavoir, les empereurs Grecs & les Lombards; ils avoient excommunié, à titre d'Iconoclaſtes, les empereurs Léon l'Iſaurien & Conſtantin Copronyme, & comme ſuivant les principes de Rome, la dépouille des hérétiques appartenoit au ſaint ſiége, les papes redemandoient aux Lombards la Pentapole & l'Exarchat de Ravenne, que ceux-ci avoient conquis ſur les empereurs Grecs, en exécution, diſoient les papes, & à la faveur de l'excommunication lancée contre ces empereurs. Les Lombards prétendoient avoir conquis ces pays pour leur propre compte, & indépendamment de toute excommunication; ils avoient même une autre prétention bien plus contraire à celle des papes. Rome avoit toujours dépendu de l'Exarque de Ravenne, qui la gouvernoit au nom de l'empereur, les Lombards s'étant mis par la conquête aux droits de l'empereur, & étant alors Exarques de Ravenne, réclamoient la ſouveraineté ſur Rome. En conſéquence, *Aſtolphe*, roi des Lombards, avoit fait aux Romains des ſommations très-fières & très-preſſantes de reconnoître ſon autorité, & de lui payer tribut.

Les papes ne voyoient qu'une puiſſance qu'ils puſſent oppoſer avec ſuccès aux Lombards; c'étoit la France: les prétentions des papes ne pouvoient paroître légitimes qu'à une puiſſance qui fût dans la diſpoſition actuelle de ne rien refuſer aux papes, & cette puiſſance, c'étoit encore la France. Pepin-le-Bref, dans le projet de conſacrer par la religion, le couronnement de ſa race, & de la préſerver par ce moyen du ſort qu'il avoit fait éprouver lui-même à la race Mérovingienne, ne deſiroit rien tant qu'une alliance intime avec les papes. Etienne III lui ayant porté ſes plaintes ſur la violence des Lombards, Pepin ſaiſit cette occaſion de l'inviter à paſſer en France, pour qu'ils puſſent conférer à loiſir de leurs communs intérêts. Les Lombards, amis de la France ſous Charles Martel, & qui ne vouloient pas en devenir ennemis ſous Pepin-le-Bref, n'oſerent s'oppoſer au paſſage du pape, quoiqu'ils viſſent trop bien l'objet de ſon voyage.

Pepin décidé à tout faire pour le pape, aſſembla un parlement à Crécy-ſur-Oiſe, pour faire réſoudre la guerre contre les Lombards; *Aſtolphe* envoya en France, pour plaider ſa cauſe, le prince Carloman, frère aîné de Pepin, & qui étoit alors moine au Mont-Caſſin; il avoit très-bien compris l'effet que pourroient faire ſur les eſprits la vue inopinée de ce prince, le ſouvenir du rang qu'on l'avoit vu tenir en France, la comparaiſon de ſon état préſent avec ſon état paſſé. Etienne III, & Pepin avoient eſpéré que la guerre ſeroit réſolue ſur le champ & ſans contradiction; les grands, entraînés par les raiſons de Carloman, arrêtèrent qu'on enverroit des ambaſſadeurs à *Aſtolphe* & qu'on lui offriroit douze mille ſols d'or pour l'inviter à la paix. Les ambaſſadeurs François y trouvèrent *Aſtolphe* très diſpoſé; il offroit d'y faire tous les ſacrifices convenables: il ſe défiſtoit de ſon entrepriſe ſur Rome; mais il refuſoit avec raiſon de céder au pape la Pentapole & l'Exarchat de Ravenne, conquis par les armes & le ſang de ſes ſujets.

Sur ce refus ſi naturel, la guerre fut réſolue, après que Pepin eut envoyé, ſeulement pour la forme, une ſeconde ambaſſade au roi des Lombards, afin de montrer pour la paix un zèle qu'il n'avoit pas, & parce que les grands paroiſſoient deſirer cette démarche.

Ce fut alors que Pepin-le-Bref, & les deux princes ſes fils, créés patrices de Rome par le pape & par le peuple Romain, firent à l'égliſe de ſaint Pierre, cette célèbre donation de l'Exarchat & de la Pentapole, qui a donné naiſſance à la puiſſance temporelle des papes; car la prétendue donation faite au pape Sylveſtre, par l'empereur Conſtantin, de la ville de Rome & de quelques provinces d'Italie, eſt bien reconnue aujourd'hui pour une fable, quoique le ſaint ſiége ait long-temps eſſayé de la faire valoir, quoique le pape Adrien l'allégue expreſſément dans une lettre à Charlemagne, & qu'Hincmar en parle dans ſes œuvres comme d'un titre conſtant.

La donation de Pepin étoit faite avant la conquête, & l'événement pouvoit répandre un aſſez grand

grand ridicule ſur cette libéralité précoce : mais Pepin ne donnoit que ce qu'il pouvoit livrer, & ne ſe vantoit que de ce qu'il pouvoit faire. Il paſſe les Alpes, force le pas de Suſe, taille en pièces l'armée des Lombards, aſſiège *Aſtolphe* dans Pavie. La frayeur ſaiſit *Aſtolphe* ; il promet tout pour ſe tirer de danger, & donne toutes les aſſurances qu'on exige ; il livre pour ôtages quarante des principaux ſeigneurs Lombards, conſent que le pape ſoit mis dès l'inſtant même en poſſeſſion de Narni, en attendant que l'évacuation entière de l'Exarchat & de la Pentapole pût s'effectuer.

Sur la foi de ces ſermens, ſur-tout de ces ſûretés, & plus encore de la vengeance qu'il ſe ſentoit en état de tirer d'*Aſtolphe*, ſi celui-ci oſoit manquer à ſa parole, Pepin crut pouvoir reprendre la route de France, dans la crainte que les lavanges ne fermaſſent le paſſage des Alpes ; il laiſſa ſeulement en Italie un abbé nommé *Fulrade*, pour recevoir d'*Aſtolphe* les villes de l'Exarchat & de la Pentapole, & les remettre au pape. L'éloignement de Pepin ayant permis au roi Lombard de reſpirer, il ſongea aux moyens d'éluder l'engagement où il avoit été forcé ; il différa, ſous divers prétextes, la reſtitution des places ; puis s'enhardiſſant par dégrés, & ne ſe bornant plus même au refus de l'évacuation promiſe, il alla juſqu'à faire des courſes ſur le territoire de Rome, & juſqu'à inveſtir le pape dans cette place. Les cris douloureux du pape ſe firent entendre juſqu'en France. A cette nouvelle, Pepin, avec cette célérité qui diſtingue les héros de ſa maiſon, repaſſe les Alpes, délivre Rome, détruit une ſeconde armée de Lombards, aſſiège de nouveau *Aſtolphe* dans Pavie, & le preſſe ſi vivement, qu'*Aſtolphe* voyant à quel guerrier il avoit affaire, & cédant à ſa deſtinée, prit le parti d'exécuter de bonne-foi, quoiqu'un peu lentement, un nouveau traité ſigné à Pavie, traité plus onéreux encore que le premier, & par lequel, outre l'évacuation de l'Exarchat & de la Pentapole, il ſe reconnut vaſſal & tributaire de la France. L'abbé Fulrade reçut une à une & de loin en loin, les clefs des places promiſes, & les dépoſa ſur le tombeau de Saint Pierre, avec l'acte de la donation faite au pape par Pepin & ſes fils. *Aſtolphe* ſurvécut peu à ſa diſgrace ; il mourut en 756.

ASTORGA, ASTORGUE, (La marquiſe D') (*Hiſt. d'Eſp.*) femme, qui, ſous le règne de Charles II, & dans le ſiècle de Louis XIV, a renouvellé les horreurs tragiques de Gabrielle de Vergy & de Raoul de Coucy, excepté qu'elle prit pour elle le rôle de Fayel. Son mari avoit une maîtreſſe, elle en fut jalouſe, elle court chez ſa rivale la tue de ſa main, lui arrache le cœur, le ſert en ragoût à ſon mari, & lui dit : *Ce mets à dû te plaire, c'eſt le cœur de ta maîtreſſe* ; puis joignant à l'hiſtoire de Gabrielle de Vergy, la fable de Progné, de Térée & d'Ithis, elle tire d'une armoire la tête de ſa victime, & la jette ſur la table ; elle s'enfuit à l'inſtant dans un couvent, où elle devint folle de jalouſie, de rage & de remords.

ASTRONOME. (L') On déſigne ainſi un hiſtorien contemporain de Louis-le-Débonnaire, dont le préſident Couſin a traduit l'ouvrage.

ASTRUC, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) médecin de la faculté de Montpellier, puis de celle de Paris. C'eſt de lui qu'on a dit qu'il ſavoit de tout, même de la médecine. Son traité : *De Morbis venereis*, ſon *traité des maladies des femmes*, ſes *mémoires pour ſervir à l'hiſtoire naturelle du Languedoc*, lui ont fait une grande réputation, qu'une multitude d'autres bons ouvrages ſur différentes parties de la médecine, a encore étendue. Il lui arriva ce qui arrive preſque toujours aux hommes célèbres, lorſqu'ils voyent dans leur vieilleſſe des réputations nouvelles s'établir, des uſages nouveaux s'introduire, des doctrines modernes s'accréditer. Ils compromettent leur vieille gloire contre ces gloires naiſſantes. *Aſtruc* écrivit contre l'inoculation, & la victoire ne paroit pas lui être reſtée. Il étoit au moins autant théologien que médecin, & ſa prédilection étoit pour la théologie. Si, dans les viſites qu'il rendoit à ſes malades, il n'étoit queſtion que de médecine, la viſite duroit peu ; ſi, lorſqu'il s'étoit levé pour ſortir, on le retenoit par une queſtion de théologie, relative ſur-tout au janſéniſme, il ſe raſſeyoit & paſſoit deux ou trois heures à réfuter très-doctement les janſéniſtes. Tout ce qu'on pouvoit mettre d'eſprit & de lumières dans la ſcolaſtique, il l'y mettoit. Il diſoit qu'un ſavant devoit mener une vie militante, & il le faiſoit comme il le diſoit. Il exiſte des monumens de ſa théologie. Ses conjectures ſur les *mémoires originaux dont Moïſe s'eſt ſervi pour écrire la genèſe*, ont étonné de ſa part & auroient peut-être ſcandaliſé de la part d'un homme moins ami des théologiens & des jéſuites. Il a fait auſſi une *diſſertation ſur l'immatérialité, & l'immortalité de l'ame*. C'eſt ſon dernier ouvrage, & il n'ajoute rien à tant de traités ſur ce ſujet. On a publié, après ſa mort, des *mémoires* de lui *pour ſervir à l'hiſtoire de la faculté de médecine de Montpellier*. Il a été médecin conſultant de Louis XV ; premier médecin d'Auguſte II, roi de Pologne ; profeſſeur de médecine au collège royal. Il étoit né à Sauve, dans le diocèſe d'Alais, en 1684. Il eſt mort à Paris, le 5 mai 1766.

ASTURIES, (LES) (*Hiſt. Mod.*) c'eſt dans les montagnes & les cavernes des *Aſturies* que ſe cachèrent & que ſe conſervèrent les reſtes de l'ancienne monarchie d'Eſpagne ; c'eſt delà que s'étendant inſenſiblement à travers mille obſtacles, les Goths chrétiens, échappés en 715 aux armes des Sarraſins ou Maures, parvinrent à la longue à conſumer cette puiſſance mahométane qui les avoit ſubjugués près de huit ſiècles auparavant ; & c'eſt parce que les habitans de cette province n'ont jamais reconnu l'empire des Maures, & qu'ils ſont les premiers qui, ſous la conduite de leur roi Pelage, ont commencé le grand ouvrage de l'expulſion de ces

mêmes Maures, c'eſt par cette raiſon, diſons-nous, que les fils aînés des rois d'Eſpagne prennent le titre de princes des *Aſturies*.

ASTYAGE, (*Hiſt. anc.*) fils de Cyaxare, fut le dernier roi des Mèdes. On dit que pendant la groſſeſſe de ſa fille Mandane, qu'il avoit mariée à Cambiſe, il vit en ſonge une vigne qui ſortoit de ſon ſein, & qui s'étendoit dans toute l'Aſie: ce qui l'effraya ſi fort, dit Hérodote, qu'il reſolut de faire mourir l'enfant qu'elle mettroit au monde: car il avoit appris des mages que cet enfant ruineroit pluſieurs empires. Madane étant accouchée de Cyrus, le garantit des embûches de ſon grand-père. (+)

ASTYDAMAS, eſt le nom de deux poëtes tragiques grecs, père & fils, qui vivoient environ quatre ſiècles avant J. C., & dont il ne nous reſte rien.

ASTYLE de Crotone, (*Hiſt. anc.*) eut la gloire de remporter toutes les couronnes aux jeux olympiques, & la foibleſſe de renier ſa patrie, & de ſe dire de Syracuſe pour faire ſa cour à Dinomène, fils du roi Hiéron; ſes concitoyens indignés de ce vil menſonge briſèrent ſa ſtatue, & firent de ſa maiſon la priſon publique. Il vivoit quatre à cinq ſiècles avant J. C.

ATABALE, ſ. m. (*Hiſt. mod. & muſiq.*) eſpèce de tambour, dont il eſt fait mention dans les voyageurs, & qu'on dit être en uſage parmi les Maures, mais dont on ne nous donne aucune deſcription. (*A. R.*)

ATABALIPA, (*Hiſt. du Pérou.*) Ce malheureux roi du Pérou, de la famille des Incas, eut un ſort déplorable. Son nom ſeul eſt un monument de la barbarie & de la mauvaiſe foi des Eſpagnols, conquérans de l'Amérique. François Pizarro, leur chef, le fit priſonnier dans une entrevue, obtenue ſous la foi du ſerment, & le chargea de chaînes à la vue de ſes timides ſujets, que les armes à feu avoient effrayés, & qui prenoient pour des dieux ceux qui diſpoſoient de ce tonnerre. Pizarro chercha & ſuppoſa des crimes à *Atabalipa*, c'eſt-à-dire qu'il le calomnia, pour avoir un prétexte de l'étrangler. Cette violence eſt de 1533. Pizarro avoit pénétré dans le Pérou en 1525, ſon crime ne reſta pas impuni, Pizarro fut tué par Diego, fils d'Almagro. Un frère, complice de ſes fureurs, eut la tête tranchée par les ordres de Vacca de Caſtro, que Charles-Quint avoit envoyé commander dans le Pérou.

ATABEK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de dignité qui ſignifie en Turc *père du prince*, & qu'ont porté pluſieurs ſeigneurs, inſtituteurs des princes de la maiſon des Selgincides; les Perſans les appellent *atabekian*. La faveur ou la foibleſſe de leurs maîtres les rendit ſi puiſſans, qu'ils établirent en Aſie quatre branches, qu'on nomme *dynaſties*: il y eut les *atabeks* de l'Iraque qui firent la première dynaſtie; ils commencèrent l'an 1127 de J. C. & finirent l'an 631 de l'hégire, après avoir regné ſur la Chaldée, la Méſopotamie, toute la Syrie, juſqu'en Egypte: les *atabecks* de la Médie ou de l'Adherbigian, qui firent la ſeconde dynaſtie; ils commencèrent l'an 555 de l'hégire, & finirent en 622: les *atabeks* de Perſe ou Salgariens; ils ont duré depuis l'an 543, juſqu'en l'an 663 de l'hégire: les *atabeks Lariſtans*, ainſi appellés de la province de Lar, dont ils ſe rendirent maîtres, finirent en Modhaffèredin Afraſiab, quelque temps après l'an de l'hégire 740.

ATEIUS, (*Hiſt. Rom.*)

Ou tel chez les Romains, l'inflexible *Ateius*
Maudit au nom des Dieux les armes de Craſſus.

ATEIUS, tribun du peuple, ne pouvant empêcher Craſſus de partir pour aller contre les Parthes, porta un braſier ardent à la porte de la ville par où Craſſus ſortoit, y jetta certaines herbes & maudit l'expédition de Craſſus, en invoquant des divinités infernales. (*Henriade, texte & notes.*)

ATÉMA-DOULET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) premier miniſtre de l'empire des Perſes. Il jouit de la plus grande autorité. Il eſt grand chancelier de l'état, préſident du conſeil, ſur-intendant des finances, & chargé de la diſtribution des dons & penſions, & de toutes les affaires étrangères. Les édits & ordonnances ſe publient ſous ſon nom en cette forme:

Moi qui ſuis le ſoutien de la puiſſance, la créature de cette cour, la plus puiſſante de toutes les cours, &c.

L'atéma-doulet tire par mois lunaire, pour ſes appointemens, mille tomans, qui ſont environ cinq cens quarante mille livres de France: il vend d'ailleurs les gouvernemens & tous les emplois importans de la milice & des finances; & il ne faut pas oublier dans le calcul de ſes revenus, le produit des étrennes qu'il reçoit annuellement des divers officiers de l'empire. (+)

Ce mot, ſelon Kempfer, s'écrit en perſan *athemaaddaulet*; ſelon Tavernier, *athemadoulet*; ſelon Sanſon, *etmadoulet*. On le regarde comme originairement Arabe, & compoſé de *itimade & daulet*, c'eſt-à-dire, *la confiance en la majeſté*; ou ſelon Tavernier, *le ſupport des riches*; & ſelon Kempfer, l'*appui & le réfuge de la cour*.

L'autorité de l'*atémadoulet* reſſemble beaucoup à celle du grand viſir de Turquie, excepté qu'il n'a point le commandement de l'armée, comme le grand viſir. (*G*)

ATHALARIC, (*Hiſt. mod.*) roi des Goths d'Italie ou des Oſtrogoths, étoit petit-fils & fut le ſucceſſeur de Théodoric, dit le *Grand*; il étoit fils de la célèbre Amalaſonte. Ce prince n'eſt connu que par ſon ayeul & par ſa mère. Son éducation paroît avoir été un ſujet de méſintelligence entre ſa mère & ſes ſujets. Amalaſonte voulut l'élever à la manière des Romains, c'eſt-à-dire lui donner des maîtres pour les diverſes ſciences. Les Oſtrogoths encore barbares, quoique ſortant du règne de Théodoric, n'imaginoient pas qu'il dût ou qu'il pût y avoir d'autre ſcience que la guerre, ils diſoient en murmurant qu'il ſuffiſoit d'eux pour le former aux exercices

militaires. Il ne répondit à aucune des deux éducations, il mourut jeune, consumé par les voluptés en 534, après huit ans de règne.

ATHALIE, (*Hist. des Juifs.*) fille d'achab, roi de Samarie; & de Jezabel, épousa Joram, roi de Juda. Après la mort de ce prince, elle résolut de faire tuer tous les enfans que son fils Ochosias avoit laissés, afin de pouvoir monter sans obstacle sur le trône de Juda, car Jéhu avoit mis à mort Ochosias lui-même avec quarante-deux princes de son sang. Elle exécuta en partie son projet sanguinaire: il n'y eut que le jeune Joas, que sa tante Josabet trouva le moyen de soustraire à ce massacre. Cet enfant fut élevé secrétement dans le temple. Au bout de sept ans le grand-prêtre Joiada voulut le remettre sur le trône de ses peres qu'occupoit la cruelle *Athalie*. Il réussit, & *Athalie* accourue au bruit du couronnement inespéré de Joas, fut mise à mort par les troupes, l'an du monde 3126. (*A. R.*)

ATHANAGILDE, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espagne.*) Vainement l'histoire a célébré les vertus de ce prince, en vain elle l'a mis au rang des plus illustres souverains; ses vertus éminentes, ses rares qualités, son équité, sa bienfaisance, n'ont pu faire oublier l'irréparable faute qu'il commit en implorant le secours de Justinien, & en offrant aux légions romaines des établissemens sur les côtes maritimes d'Espagne. L'attachement des Visigoths pour lui, leur confiance, leur estime, & sur-tout la tyrannie d'Agila, son prédécesseur, l'eussent élevé sur le trône; mais trop impatient de régner, il eut l'imprudence de recourir à Justinien, & d'acheter, au prix d'une partie des états qu'il vouloit gouverner, la protection de cet empereur, & le secours presque inutile des troupes mercenaires qui suivirent en Espagne le général Liberius.

Athanagilde ne tarda point à se repentir de la cession qu'il avoit faite à ses alliés: car, peu contens des places qu'il leur avoit promises, les Romains s'emparèrent sorcément des villes les plus considérables du royaume des Visigoths; en sorte que, quoique vainqueur & seul possesseur du trône, le successeur d'Agila vit l'Espagne presque entière prête à tomber au pouvoir de ses alliés. Menacé par les Vandales, qui paroissoient disposés à faire une irruption dans ses états, pressé par l'Italie, qui, soumise à Constantinople, ne pouvoit se dispenser de soutenir les prétentions de l'empereur d'Orient, jamais *Athanagild* n'eût pu défendre son royaume contre les usurpations des Romains, ni le mettre à l'abri des irruptions des Vandales, si par bonheur pour lui, la foiblesse de Justinien, la démence de son successeur, & surtout la rébellion de Narsès n'eussent garanti l'Espagne du joug de l'Orient, & des armes de l'Italie. Cependant les prétentions des soldats, établis par Liberius dans les états d'*Athanagilde*, devinrent si insupportables, & leurs déprédations si excessives, que la guerre éclata entre les deux nations; les Romains eurent quelques succès, les Visigoths remportèrent aussi quelques avantages; mais ils ne purent empêcher les soldats & les successeurs des soldats de Liberius, de se maintenir en Espagne pendant près d'un siècle, jusqu'à la fin de 624 qu'ils en furent chassés par Suintila. *Athanagilde* toutefois avoit réussi dans ses vues; il étoit monté sur le trône, en 554, & il avoit choisi pour capitale de ses états Tolède, ville forte, placée au centre du royaume. A l'imprudence près qu'il avoit eue d'appeller les Romains, ses sujets ne lui reprochèrent ni vices, ni défauts; il fut le père de ses peuples, & fonda son autorité sur leur affection; il fit régner la justice & le bon ordre, autant qu'il fut en lui: ami de la paix, il fit tous ses efforts pour persuader aux Romains de se contenter des terres qu'il leur avoit cédées; mais ces usurpateurs avides n'écoutant ni ses conseils, ni ses exhortations, il eut recours à la voie des armes; il les combattit avec valeur, & se couvrit de gloire. Sa renommée, & la réputation de beauté des deux filles qu'il avoit eues de son épouse Gosuinde, s'étoient répandues chez ses voisins, & Sigebert, roi d'Austrasie, pénétré d'estime pour les vertus d'*Athanagilde*, & peut-être d'amour pour la célèbre Brunichilde ou Brunehaut, lui envoya demander cette jeune princesse en mariage, par Gogon, son premier ministre, à la tête d'une ambassade solemnelle. Le roi des Visigoths accueillit favorablement la demande de Sigebert, & Brunehaut, emportant avec elle une très-riche dot en argent, partit avec Gogon, & se rendit auprès de Sigebert, qu'elle n'eut pas plutôt épousé, qu'elle abjura l'arianisme pour le catholicisme. Quelques historiens assurent que son père étoit catholique aussi, mais en secret, & qu'il dissimula sa religion, de crainte de déplaire à ses sujets: mais ce qui rend un peu suspecte l'assertion de ces historiens, c'est la vaine tentative qu'ils font pour justifier Brunehaut, des perfidies & des crimes que lui ont imputés d'autres historiens vraisemblablement mieux instruits. Quoi qu'il en soit, Chilpéric, roi de Soissons, & frère de Sigebert, enchanté des grandes qualités de Brunehaut, demanda l'année suivante en mariage, Galsuinde, sœur de Brunehaut. Informé de l'inconduite & des mœurs dépravées de Chilpéric, *Athanagilde* ne consentit qu'avec beaucoup de peine à ce mariage, qui fut célébré cependant, & qui fut fatal à l'infortunée Galsuinde, que ce barbare époux fit étrangler par les conseils violens de Frédegonde. *Athanagilde* n'existoit déja plus lors de ce meurtre; il étoit mort en 567, après un règne glorieux & paisible de treize années. (*L. C.*)

ATHANASE, (SAINT) (*Hist. eccléf.*) la vie de ce saint est toute ecclésiastique & toute militante; elle n'est qu'un long combat contre les Ariens avec cette vicissitude de succès & de revers qui a lieu dans toute guerre. Son histoire est

proprement celle de l'Arianiſme, & cette hiſtoire ne nous regarde pas. Nous obſerverons ſeulement certains traits que l'hiſtoire générale peut réclamer, & qui peuvent ſervir de mémoires pour la connoiſſance des hommes de tous les pays & de tous les âges. Il eſt bon, par exemple, d'obſerver que les Ariens accuſèrent au concile de Tyr en 335 ſaint *Athanaſe*, patriarche d'Alexandrie, 1°. d'avoir violé une vierge, 2°. d'avoir tué l'évêque Arsène, qui étoit Arien, 3°. d'avoir gardé la main droite de cet évêque pour l'employer à des opérations magiques. Saint *Athanaſe* 1°. fit voir que la prétendue vierge, fille de mauvaiſe vie, qui ſoutenoit cette calomnie pour de l'argent, ne le connoiſſoit pas : en effet, à la confrontation, elle prit un de ſes Diacres pour lui, 2°. ſur les deux autres points, ſa réponſe fut de produire l'évêque Arsène avec ſes deux mains. Il avoit, dans l'intervalle, converti cet évêque, que les Ariens avoient d'abord engagé à ſe cacher, & qui depuis ſa converſion ne balança plus à ſe montrer. La démonſtration de l'innocence d'*Athanaſe* étoit complette ; elle ne toucha point un concile tout Arien, *Athanaſe* fut dépoſé : on voulut croire qu'il produiſoit un faux Arsène, & une main que produiſoient les Ariens, fut reconnue pour avoir appartenu au véritable Arsène ; on voulut auſſi croire à la vierge violée. Tel eſt l'empire que l'eſprit de parti prend ſur les ſens & la raiſon. Saint *Athanaſe* fut obligé, juſqu'à quatre fois, de prendre la fuite & de ſe cacher ; & on pourroit compter environ dix ou douze conciles où il fut condamné, & environ autant où il fut juſtifié, toujours pour la même cauſe ; On croit que ſaint *Athanaſe* étoit né à Alexandrie ; il en fut fait évêque & patriarche en 326, il avoit aſſiſté l'année précédente au concile de Nicée, où Arius avoit été condamné. Après tant de perſécutions, il mourut tranquille dans ſon ſiége le 2 mai 373. Godefroy Hermant a écrit ſa vie en deux volumes *in*-4. & nous avons ſes œuvres en trois volumes *in-folio* de l'édition de dom Montfaucon, 1698.

ATHEAS, (*Hiſt. anc.*) L'hiſtoire parle de deux rois de ce nom. Le premier occupa le trône de Pont ; c'eſt la ſeule particularité que nous ſachions de ſa vie. L'autre, qui fut roi des Scythes, ſuccéda à Sycles, ſon pere, vers l'an 300 avant Jeſus-Chriſt. Le temps nous a dérobé la mémoire de la plûpart de ſes actions ; mais il en reſte encore aſſez pour faire voir que ce fut un des grands princes qui aient régné dans la Scythie. Il joignoit à la fierté & à la valeur naturelle de ſa nation, la ſageſſe & la politique des Grecs. *Atheas* eut de fréquens démêlés avec les Triballes & les Iſtriens ſur qui il remporta pluſieurs victoires, ſans pouvoir leur ôter l'envie de lui faire la guerre. L'opiniâtreté de ce peuple ayant laſſé ſa conſtance, *Atheas* envoya demander des ſecours à Philippe, lui promettan pour récompenſe de le faire reconnoître pour ſon ſucceſſeur au trône de Scythie. Le roi de Macédoine étoit pour lors occupé contre les Bizantins, auxquels il faiſoit une guerre pénible & ruineuſe. Il avoit beſoin de toutes ſes troupes pour lui-même ; mais le prix qu'*Atheas* mettoit à ſes ſervices, lui fit multiplier toutes les reſſources : le ſecours partit ; mais étant arrivé trop tard, il fut renvoyé. Philippe en reſſentit une vive douleur ; réduit à diſſimuler, il envoya demander au prince Scythe les frais qu'il lui avoit occaſionnés. Ce fut à cette occaſion qu'*Atheas* fit cette fière réponſe qu'un de nos grands tragiques s'eſt appropriée. » Les Scythes, répondit-il aux Ambaſſadeurs Macédoniens, » n'ont ni argent ni or ; » du ſer, du courage, voilà leur unique richeſſe ». On reconnoit aiſément cette réponſe dans ces vers que dit Pharaſmane dans Rhadamiſte.

La nature marâtre en ces affreux climats,
Ne produit au lieu d'or que du fer, des ſoldats.

Quelle que ſoit la pompe de ces deux vers, on peut dire qu'ils affoibliſſent la penſée du roi Scythe. *Atheas* met le fer & le courage au-deſſus de l'or, & eſt bien loin de donner à ſon pays des épithètes déſagréables, telles que *marâtre* & *affreux*. Quoi qu'il en ſoit, Philippe conçut le deſſein de ſe venger de cette réponſe ; mais comme il n'étoit pas le plus fort, il voulut uſer d'artifice. Il envoya de nouveaux ambaſſadeurs demander au roi des Scythes l'entrée dans ſes états, ſous prétexte de vouloir ériger, à l'embouchure du Danube, une ſtatue en l'honneur d'Hercule. *Atheas* lui répondit avec ce laconiſme ordinaire aux Scythes : » qu'il » vienne, mais ſeul & ſans armée ». Il ne fut pas poſſible à Philippe de retenir plus longtemps ſon reſſentiment, il déclara la guerre aux Scythes. *Atheas* n'ayant employé que de la valeur contre un prince artificieux, périt dans un combat, vers l'an 340 avant notre ère. Il étoit âgé de 90 ans. C'étoit un prince tempérant & ſobre, aimant la guerre & déteſtant le repos. On dit que pendant la guerre de Macédoine, ſes officiers lui ayant préſenté un muſicien fameux qui avoit été fait priſonnier, il lui ordonna de chanter ; mais que ne pouvant ſupporter ſa voix efféminée, il le fit taire auſſi-tôt. « Que j'aime bien mieux entendre, diſoit-il, » les henniſſemens de mon cheval, que » la muſique de cet homme-là ! » Ce trait ſuffit pour caractériſer *Atheas* & les Scythes. *Atheas* eut Carcaſſis pour ſucceſſeur. Juſtin, *l. IX. c. ij.* Front. *l. II. c. jv.* Oroſ. *& alii.* (*T—N.*)

ATHELING, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) étoit chez les anciens Saxons, ancêtres des Anglois, un titre d'honneur qui appartenoit en propre à l'héritier préſomptif de la couronne.

Ce mot vient du mot ſaxon *ædeling*, qui eſt dérivé de *ædel*, noble. On l'écrit auſſi quelquefois *adeling*, *edling*, *ethïing* & *etheling*.

Le roi Edouard le confeſſeur, étant ſans enfans, & voulant faire ſon héritier Edgar, dont il étoit le

grand oncle maternel, lui donna le premier le nom d'*atheling*; les antiquaires remarquent qu'il étoit ordinaire aux Saxons de joindre le mot de *ling* ou *ing*, à un nom chrétien, pour marquer le fils ou le plus jeune, comme *Edmonding*, pour le fils d'Edmond; *Edgaring*, pour le fils d'Edgar: c'eſt pour cela que quelques-uns ont crû que le mot *atheling* devoit ſignifier originairement *le fils d'un noble* ou *d'un prince*. Cependant il y a apparence que le mot *atheling*, quand il eſt appliqué à l'héritier de la couronne, ſignifie plutôt *un homme doué de pluſieurs belles qualités*, que le fils d'un noble; & ce terme paroit répondre au *nobiliſſ. Cæſar*, qui étoit en uſage chez les Romains. (*G*)

ATHÉNAGORAS, ATHÉNAGORE (*Hiſt. anc.*) étoit d'Athènes; c'étoit un philoſophe chrétien qui adreſſa une apologie pour les chrétiens à l'empereur Marc-Aurèle & à Commode, ſon fils; il eſt auſſi l'auteur d'un traité ſur la réſurrection des morts, mais il ne l'eſt pas d'un roman intitulé: *Du vrai & parfait amour, contenant les amours honnêtes de Théogènes & de Charides, de Phéréclides & de Mélangelie.* Le véritable auteur de cet ouvrage, compoſé en 1569, imprimé en 1599 & 1612, eſt Martin Fumée, ſeigneur de Genillé, qui le donna pour traduit du grec *d'Athénagore.*

ATHÉNAÏS. *Voyez* EUDOXIE.

ATHÉNÉE, (*Hiſt. anc.*) fameux grammairien grec, contemporain de Marc-Aurèle, de Commode, de Pertinax & des autres juſqu'au-de-là de Sévère, diſtingué par une érudition immenſe & très-variée. De tous ſes ouvrages il ne nous reſte que ſes *Dipnoſophiſtes*, c'eſt-à-dire, les *Sophiſtes à table*; encore nous en manque-t-il pluſieurs livres; cet ouvrage, tel que nous l'avons, eſt un monument de cette érudition dont nous avons parlé. Noel le Comte l'a traduit en latin, & l'abbé de Marolles, en françois. La meilleure édition de l'original, eſt celle qu'en a donnée Caſaubon, 1621, 2 vol. *in-fol.* *Athénée* étoit de Naucratis en Egypte.

ATHÉNÉE eſt encore le nom, 1°. d'un hiſtorien. 2°. D'un orateur & philoſophe péripatéticien, tous les deux du temps d'Auguſte. 3°. D'un médecin de Cilicie, contemporain de Pline & ſouvent cité par Galien. 4°. D'un ingénieur de Byſance, qui fut employé par l'empereur Gallien à fortifier les places de la Thrace & de l'Illyrie expoſées aux incurſions des Scythes.

ATHÉNÉE, en latin ATHÉNÆUM, eſt un nom, qui, en mémoire d'Athènes, la mère des arts, des ſciences & de la littérature, a été donné dans Rome à tout endroit conſacré aux exercices littéraires. Chez les peuples qui n'ont point eu l'uſage de l'imprimerie, les lectures particulières étoient un des moyens que les auteurs employoient pour ſe faire connoître, & ces lectures particulières étoient, comme elles le ſont encore quelquefois aujourd'hui, auſſi publiques qu'il étoit poſſible. Les citoyens riches prêtoient leurs maiſons & leurs jardins pour ces ſortes de lectures, parce qu'elles demandoient des lieux ſpacieux & capables de contenir beaucoup d'auditeurs. C'eſt ainſi qu'à Athènes, les diſciples de Platon s'aſſembloient dans l'académie; ceux d'Ariſtote ſe promenoient dans le Lycée; ceux de Zénon, dans le Portique ou la galerie peinte par Polignote; ceux d'Epicure, dans ſes jardins. Juvénal parle d'un Fronton, qui, à Rome, prêtoit ainſi ſa maiſon & ſes jardins aux poëtes qui vouloient réciter leurs vers devant une aſſemblée nombreuſe. Comme ces aſſemblées devenoient des ſpectacles, elles entrainoient des dépenſes, & ces dépenſes étoient à la charge des auteurs; les propriétaires des maiſons vaſtes, croyant faire aſſez pour eux en leur fourniſſant l'emplacement, & en ſouffrant le dérangement & l'embarras que ces aſſemblées occaſionnoient. L'empereur Adrien voulut faire plus pour les auteurs; il fit conſtruire l'an 135, ſous le nom d'*Athénée*, un grand édifice pour ſervir d'auditoire aux ſavans qui voudroient lire leurs ouvrages en public; il s'y établit dans la ſuite une école & une eſpèce d'académie, & en général ce nom d'*Athénée* s'eſt étendu dans la ſuite, à tout lieu d'exercice littéraire. On reconnoit encore ce nom d'*Athénée* avec la contraction ordinaire, dans celui de l'abbaye d'*Ainai*, près de Lyon, où étoient cet autel d'Auguſte & cette fameuſe école ou académie, & où ſe célébroient ces jeux inſtitués par Caligula, qui, ſelon ſon caractère, au lieu d'en faire un objet d'encouragement, en avoit fait un objet de terreur en ordonnant que les vaincus effaceroient leurs propres ouvrages avec la langue, ou qu'ils ſeroient fouettés ou jettés dans le Rhône. De-là ces vers connus de Juvenal:

Poſſent, ut nudis preſſit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunenſem Rhetor dicturus ad aram.

ATHÉNODORE, (*Hiſt. anc.*) Il y a eu dans l'antiquité divers philoſophes de ce nom. Un ſeul mérite que nous nous y arrêtions. Il avoit été précepteur ou d'Auguſte, ou de Tibère, ſon fils adoptif: il donna un jour à Auguſte, une leçon hardie & utile; il venoit d'apprendre par le déſeſpoir d'un ſénateur de ſes amis, qu'Auguſte entretenoit un commerce de galanterie avec la femme de ce ſénateur, & qu'il lui avoit envoyé une litière pour l'amener au lieu du rendez-vous; il ſe met dans la litière avec des habits de femme & un poignard ſous ces habits; il préſente à Auguſte la pointe de ce poignard. *Voyez*, lui dit-il, *à quoi vous vous expoſez; ne pouvoit-ce pas être le mari? Et ce qui n'eſt de ma part qu'une feinte, ſon déſeſpoir ne pouvoit-il pas le réaliſer?* Ce fut lui encore qui donna au même empereur le conſeil de réciter l'alphabet, lorſqu'il ſeroit en colère, avant de rien dire ou faire, afin de donner le temps au premier monvement de ſe calmer.

ATHOTIS, (*Hiſt. d'Egypte.*) Après la mort de Menès, qui avoit étendu ſa domination ſur toute l'Egypte, ce royaume fut partagé entre ſes quatre

fils. Celui de Thèbes fut l'héritage d'*Athotis* : il paroit que le pouvoir ſuprême réſida tout en lui, & que ſes frères ne furent que ſes lieutenans. Il eſt du moins conſtant qu'il fut le collègue de celui qui regnoit à This, & qu'il n'avoit point d'aſſocié dans le gouvernement de Thèbes. Ce prince ennoblit encore le trône par la ſupériorité de ſes connoiſſances. Les Egyptiens lui attribuent l'invention de l'écriture & de la langue ſacrée ; il donna, dit-on, à ſes peuples les premières leçons de géométrie. Il découvrit la cauſe des éclipſes & détermina avec préciſion leur retour. Ses découvertes dans l'aſtronomie furent gravées ſur des colonnes de pierre & de marbre ; & pour les rendre plus reſpectables, il n'employa que des caractères myſtérieux, voulant prévenir la curioſité indiſcrète du peuple qui eût négligé la culture des arts utiles pour ſe livrer à des obſervations plus ſatisfaiſantes & moins pénibles. (Nous n'entendons pas ce que c'eſt que des myſtères en matière de ſciences ; on veut inſtruire ou on ne le veut pas.) Ce monarque bienfaiſant ne ſe bornant point à une étude oiſive, voulut encore épier la nature pour lui dérober le ſecret de ſes opérations & pour aider ſa fécondité : l'expérience lui avoit appris que le ſol d'Egypte n'étoit pas toujours également fertile, & qu'une année d'abondance étoit ſouvent ſuivie d'une année de ſtérilité ; ce fut pour en connoître la cauſe & pour en prévenir les effets, qu'il fit creuſer des caves profondes où il obſervoit le dégré de fermentation de la terre. C'étoit ſur la quantité des vapeurs qu'elle exhaloit qu'il préſageoit les années d'abondance ou de ſtérilité. Il eſt probable qu'en deſcendant dans les entrailles de la terre, on pourroit découvrir par quels moyens elle enrichit ſa ſurface. La reconnoiſſance publique lui donna une place dans le ciel, ſelon l'uſage de déifier les bienfaiteurs de la patrie. Il fut adoré ſous le nom de *Thot* ou de *Mercure*. L'hiſtoire & la fable le repréſentent comme un génie créateur & comme une intelligence bienfaiſante, envoyé ſur la terre pour en régler la police & l'harmonie. Les détails de ſa vie ſont tombés dans l'oubli. (*T--N.*) (Et peut-être même en dit-on trop dans cet article, ſur un être qui appartient bien plus à la fable qu'à l'hiſtoire.)

ATHRONGE, (*Hiſt. des Juifs*) ſimple berger, d'une force & d'une taille extraordinaires, au rapport de l'hiſtorien Joſephe, qui nous apprend que cet homme, fier de ces qualités, profita de l'abſence d'Archelaüs, roi ou plutôt ethnarque de Judée, pour uſurper ſon trône ; mais qu'Archelaüs à ſon retour, s'étant ſaiſi de lui, le fit promener ignominieuſement par toutes les villes de ſon ethnarchie, monté ſur un âne avec une couronne de fer ſur la tête, d'un poids proportionné à ſa force, puis le fit mourir. (*A. R.*)

ATILIUS, (*Hiſt. rom.*) Romain connu par l'horrible déſaſtre dont il fut cauſe ; il voulut donner un ſpectacle de gladiateurs & fit conſtruire exprès un amphithéatre près de Fidènes ; cet ouvrage manquant de ſolidité, s'écroula pendant le ſpectacle ; il y eut cinquante mille perſonnes écraſées ou au moins bleſſées dangereuſement. Ce malheur arriva la treizième année de l'empire de Tibère. Le ſénat fit à cette occaſion une loi tardive, comme elles le ſont preſque toutes, pour aſſûrer à l'avenir la ſolidité de ces ſortes d'édifices conſacrés aux jeux & aux ſpectacles publics.

ATOSSE, (*Hiſt. des Perſes.*) fille de Cyrus, épouſa, 1°. Cambyſe ſon frère, 2°. Smerdis, 3°. Darius, dont elle eut Xerxès, qui fut préféré pour le trône, à Artabazane, ſon frère aîné, mais d'un autre lit, principalement par la raiſon, que par *Atoſſe*, ſa mère, il étoit petit-fils de Cyrus, fondateur de l'empire des Perſes, & qu'Artabazane ſon frère, étoit étranger à ce même Cyrus. Uſſérius croit qu'*Atoſſe* eſt l'altière Vaſthi de l'écriture, & que Darius eſt Aſſuérus. *Atoſſe* avoit épouſé Darius l'an 521 avant J. C.

ATTALE (*Hiſt. anc.*) C'eſt le nom de trois rois de Pergame, qui nous fourniront peu de détails.

> *Attale*, ce grand roi, dans la pourpre blanchi,
> Qui du peuple Romain ſe diſoit l'affranchi,

n'en étoit que l'eſclave, & n'étoit pas un grand roi. C'étoit le ſecond des trois princes de ce nom.

Le premier de ce nom, fut auſſi le premier de ſa race qui prit le titre de roi de Pergame ; il fut conquérant, il s'étendit juſqu'au Mont-Taurus & cependant il fut ami des Romains, qu'il ſecourut contre Philippe. Il eut des vertus auſſi bien qu'Appollonias ſa femme, & ces vertus furent récompenſées. Ils eurent quatre fils diſtingués dans l'hiſtoire par cette union parfaite qu'on appelle fraternelle, plutôt en conſidération de ce qu'elle devroit être que de ce qu'elle eſt ordinairement. Ces quatre frères ſe nommoient Eumenès, *Attale* II, Philétère & Athénée.

ATTALE II, nommé *Philadelphe*, à cauſe de cette tendreſſe pour ſes frères, fut tuteur d'*Attale* III ſon neveu, fils d'Eumenès ; il prit le titre de roi, mais ſans dépouiller ſon neveu ; ce fut lui qui fut l'ami, l'allié, l'affranchi, l'eſclave des Romains qu'il ſervit & qu'ils protégèrent contre Antiochus, contre Perſée, contre Pruſias, &c. ce qu'il fit de mieux, fut qu'il bâtit deux villes en Lydie : *Attalie* & *Philadelphie*. On reconnoit encore dans le nom de celle-ci l'inclination dominante du fondateur pour ſes frères.

ATTALE III, fils d'Eumenès, fut ſurnommé *Philométor*, à cauſe de ſa tendreſſe pour ſa mère ; titre qui n'auroit jamais dû diſtinguer perſonne. D'ailleurs il abandonna le ſoin de ſon royaume, pour ſe livrer à des goûts particuliers, tels que le jardinage, ſur-tout la culture des poiſons, & la fonte des métaux ; il envoyoit en préſent à ſes amis l'aconit & la ciguë qu'il cultivoit dans ſes jardins.

Varron, Pline & Columelle, diſent qu'il laiſſa des traités d'agriculture; il ſe fit auſſi architecte par tendreſſe pour ſa mére; il voulut lui bâtir de ſa propre main un tombeau: cette occupation le tenant expoſé trop long-temps au ſoleil, il y gagna la fiévre dont il mourut. Comme il étoit apparemment auſſi *affranchi du peuple romain*, il l'inſtitua ſon héritier dans ces termes: *Populus Romanus meorum hæres eſto.* On croit qu'il n'entendoit par ce mot *meorum* que les choſes à ſon uſage particulier, nommément les meubles de ſon palais; mais on eſt ſûr que les Romains voulurent l'entendre de la maniére la plus étendue & la plus favorable à leurs intérêts, & qu'en conſéquence ils s'emparérent de ſes états qui étoient fort vaſtes & de ſes richeſſes qui étoient paſſées en proverbe: *Attalicis conditionibus, neque Attali ignotus hæres regiam occupavi.*

On attribue à cet *Attale* l'invention des Tapiſſeries. Le premier *Attale* mourut l'an 198 avant J. C.; le ſecond l'an 139; le troiſiéme l'an 134.

Il y a encore un autre ATTALE connu dans l'hiſtoire par les viciſſitudes ridicules de ſa fortune. Alaric le trouva préfet de Rome, lorſqu'il prit cette ville en 409. Il voulut s'amuſer à le faire empereur. L'année ſuivante il le défit & lui préféra Honorius. Depuis ce temps il tenoit *Attale* à ſa cour comme une eſpéce de bouffon, qu'il revêtoit un jour de la pourpre impériale, & le lendemain d'une robe d'eſclave. Aprés la mort d'Alaric, arrivée en 410, *Attale* voulut redevenir empereur ſans aucun moyen pour réuſſir dans ce projet; il erra de province en province, ſe montrant par-tout aux factieux, ſans pouvoir acquérir un ſeul partiſan, il fut pris & conduit à Honorius, qui lui fit couper la main droite, don. il avoit prétendu porter le ſceptre, & aprés l'avoir donné en ſpectacle, & trainé en triomphe à Rome, l'exila dans l'ile de Lipari, où *Attale* mourut obſcur & oublié.

On connoit encore un ATTALE de Rhodes auteur de commentaires ſur le poëme d'Aratus.

Et un philoſophe ſtoïcien qui vivoit ſous l'empire de Tibére, & que Senéque reconnoit pour ſon maître.

ATTELIER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'un lieu où l'on enferme les pauvres, les vagabonds & les fainéans, pour les y faire travailler, moyennant la nourriture & l'habillement, &c.

Tels ſont à Londres Bridwell, & pluſieurs autres lieux dans les fauxbourgs, ſur-tout dans la rue de Bishopſgate, où l'on retire les pauvres enfans de la ville qui n'ont aucun établiſſement; & celui qui eſt dans la paroiſſe de ſainte Marguerite à Weſtminſter, appellé *the-Grey-Coat-hoſpital.*

Il y a à Amſterdam un fameux *attelier* ou maiſon de correction, appellée *Raſphuyſe*, qui, par un privilége obtenu en 1702, a ſeule le droit de ſcier & de couper les bois qui ſervent pour la teinture, comme le breſil, le fantal, le campéche, le ſaſſafras, &c.

Chaque perſonne eſt obligée de donner 250 livres de bois rapé par jour, & ceux qui ſont moins robuſtes, une certaine quantité de coupeaux. (*G*)

ATTERBURY, (FRANÇOIS) évêque de Rocheſter, prélat trés-ſavant, a mis en beaux vers latins *l'Abſalon & Achitophel* de Dryden; il a fait une *apologie pour Martin Luther*, fort eſtimée des proteſtants. Il fut chapelain du roi Guillaume, & enſuite de la reine Anne, qui le fit évêque de Rocheſter en 1713. Cette princeſſe l'ayant vraiſemblablement fait entrer dans ſes vûes ſecrettes pour le prétendant, il ſe déclara pour lui à la mort de la reine Anne, ce qui fit mettre l'évêque à la tour de Londres en 1722, & le fit bannir l'année ſuivante. Il ſe retira en France, & en débarquant à Calais, il y trouva le lord Bolingbroke, qui, pour la même cauſe, s'étoit retiré en France, & ayant obtenu ſon pardon, s'embarquoit pour retourner en Angleterre; *je vois bien*, lui dit-il, *que je ne ſuis qu'échangé.* Les lettres le conſolérent dans ſon exil; elles lui attirérent une conſidération qui ſuffit à ſon bonheur. Les gens de lettres avouoient que ſes lumiéres leur avoient été plus d'une fois utiles. Il mourut à Paris en 1732. Il étoit né à Mittleton dans la province de Buckingham, en 1662. On a de lui des ſermons en Anglois; des lettres latines, inſérées dans le quatriéme tome du recueil des piéces de littérature de l'abbé Granet, & d'autres ouvrages, tous fort eſtimés ainſi que ſa perſonne.

ATTICUS, (TITUS POMPONIUS) (*Hiſt. Rom.*) fut le plus grand philoſophe des Romains, puiſqu'il fit ſervir ſes connoiſſances, non à contenter une curioſité ſtérile & ſuperbe, mais à ſe rendre meilleur. Savant ſans orgueil, généreux ſans faſte, il chercha moins à briller qu'à plaire & à être utile. Son hiſtoire, ſans offrir aucun de ces traits qui frappent l'imagination, & que le préjugé ennoblit, doit ſervir de modéle aux grands & aux riches, qui, nés avec des paſſions tranquilles, s'éloignent du tumulte des affaires dans les temps orageux, pour jouir d'eux-mêmes & de leurs amis. *Atticus*, né chevalier romain, fut ſatisfait d'être ce qu'étoient ſes péres. La nature en le comblant de tous les dons aimables, jetta encore dans ſon cœur le germe de toutes les vertus; un pére tendre & vigilant ſe fit un devoir de diriger ſes inclinations naiſſantes; heureux qui peut avoir un tel maître! les progrès d'*Atticus* furent ſi rapides, que les premiéres familles de Rome briguérent l'avantage d'aſſocier leurs enfans à ſes études. L'aménité de ſes mœurs tempéroit l'envie attachée à la ſupériorité de ſes talens, il n'inſpira que de l'émulation à ſes égaux. Une mort prématurée lui enleva ſon pére, dans un âge où les paſſions ſont le plus impérieuſes, & où l'on ne ſait pas encore combien elles ſont dangereuſes. Maître alors d'une grande fortune, recherché pour

ſes richeſſes & pour lui-même, il ſe précautionna contre les amorces du luxe & des voluptés, & ne connut les tempêtes des paſſions, que par les fréquens naufrages des compagnons de ſa jeuneſſe. Sulpicius, ſon proche parent, fut maſſacré pour avoir voulu faire revivre les loix agraires. *Atticus* craignit d'être enveloppé dans la ruine de ce zélé tribun, auquel il étoit attaché par les liens du ſang & de l'amitié; Rome alors n'oppoſoit plus de frein à la licence, & le plus factieux étoit le plus accrédité. *Atticus* crut devoir préférer un aſyle où il pût être impunément homme de bien, & ce fut à Athènes qu'il fixa ſon ſéjour; mais en s'éloignant de Rome, il conſerva toujours le même attachement pour Cicéron, Canius, Marius, & Torquatus, qu'il aimoit depuis l'enfance: dès qu'il eut fixé ſon ſéjour dans cette ville, qui étoit le ſanctuaire des arts & du goût, l'amour des lettres lui tint lieu de tout; il apprit à connoître toutes les beautés de la langue grecque, qu'il parloit avec tant de délicateſſe, qu'on eût dit qu'il étoit né dans Athènes. Il compoſa pluſieurs pièces de poëſie, qu'il récitoit avec des graces qui donnoient un nouveau prix à ſa compoſition; poëte & orateur ſans prétention, il joignit à ces deux titres une grande connoiſſance des antiquités romaines. Il fit la généalogie de pluſieurs illuſtres maiſons de la république; & il ſauva du naufrage des temps tous les Brutus, les Marcellus, les Fabius, les Cornéliens & les Emiliens. Cette riche collection étoit un hommage rendu aux héros bienfaiteurs de ſa patrie; ſes liaiſons avec Cicéron nous fourniſſent un volume de lettres, qui ſuffiſent pour nous inſtruire des principaux évènemens de ce ſiècle. Jamais il ne prenoit ſes repas ſans qu'on y fît quelque lecture inſtructive, parce qu'il étoit perſuadé que l'eſprit avoit autant beſoin d'alimens que le corps.

Atticus, ſupérieur aux autres par ſes connoiſſances & la délicateſſe de ſon génie, n'ambitionnoit que de les ſurpaſſer en bienfaiſance & en généroſité; il ſembla n'être que le diſpenſateur de ſes biens, & il fut un exemple de ce que peut la libéralité jointe à la bonne conduite; ſes tréſors étoient ouverts à quiconque étoit dans le beſoin. Les prêts uſuraires étoient alors autoriſés par l'uſage & ce vice étoit un fonds inépuiſable pour l'avare opulent. *Atticus* prêtoit ſans intérêt, mais il exigeoit qu'on fût exact à s'acquitter, pour ne pas lui ôter la reſſource d'obliger. Dans une calamité dont Athènes fut affligée, il fit diſtribuer du froment à tous les citoyens pauvres; l'éclat du rang & de la naiſſance ne lui en impoſoit pas dans la diſtribution de ſes dons, le plus malheureux devenoit l'objet de ſa prédilection, quand il étoit le plus honnête. Les Athéniens reconnoiſſans lui déférèrent le droit de bourgeoiſie, honneur qu'ils ne prodiguoient pas; il ne put l'accepter, pour ne point déroger à la qualité de citoyen romain, qu'on croyoit incompatible avec toute autre. Ils voulurent encore lui ériger des ſtatues, il refuſa conſtamment cette diſtinction glorieuſe; & ce ne fut qu'en ſon abſence que la reconnoiſſance publique lui en éleva, ainſi qu'à ſa femme Pylia, dans les lieux regardés dans l'attique comme les plus ſaints. Vertueux ſans éclat, il eût vécu obſcur, s'il n'eût été trahi par ſes bienfaits.

Quoiqu'ami de tous les hommes, il y en avoit de privilégiés dans ſon cœur. Le jeune Marius, proſcrit par Sylla, trouva d'abondantes reſſources dans ſa généroſité, & quand il fut privé de tout, il ne manqua de rien. Cicéron, exilé par les intrigues de Clodius, en reçut des ſommes immenſes, qu'il n'avoit point ſollicitées. Si les hommes poſſédoient le ſecret d'obliger, il n'y auroit que peu d'ingrats; la dureté avec laquelle ils humilient leurs protégés, diſpenſe de la reconnoiſſance. *Atticus* étoit perſuadé que la libéralité eſt le ſeul bien dont on jouit ſans amertume & ſans ſatiété; & quand il donnoit, il croyoit être le ſeul heureux. Sylla, à ſon retour d'Aſie, paſſa par Athènes, où il fut retenu par les charmes de ſa converſation ſavante & polie, il n'oublia rien pour ſe l'attacher, & lorſqu'il fut obligé d'en partir, il voulut l'emmener avec lui. *Atticus* ne fut point ébloui par l'éclat de ſes promeſſes & lui répondit: « N'exigez pas que j'aille » combattre des amis qui m'ont déterminé à quit» ter l'Italie, parce qu'ils exigeoient que je priſſe les » armes contre vous. » Sylla applaudit à ſa délicateſſe, & avant de s'en ſéparer, il l'autoriſa à recevoir tous les honneurs que les Athéniens lui avoient déférés; ce fut alors qu'il prit le nom d'*Atticus*: devenu citoyen d'Athènes, il conſacra une partie de ſon temps à l'adminiſtration publique, & les momens qu'il put dérober aux affaires, furent employés à l'étude & aux ſoins domeſtiques; également ennemi de l'avarice & de la prodigalité, il conſerva toujours un eſprit d'ordre qui le mit en état de ſe livrer à ſes inclinations bienfaiſantes.

Quelques momens de calme dont Rome jouit, le déterminèrent à revenir dans ſa patrie. Sa fortune déjà immenſe reçut de grands accroiſſemens; il recueillit la ſucceſſion d'un oncle riche, d'ailleurs homme fâcheux & difficile, qui haïſſoit tous les hommes, & dont *Atticus* avoit le privilège d'adoucir la férocité. Il maria ſa ſœur avec Quintus Cicéron, frère de l'orateur. Cette union ne fut point heureuſe; les deux époux furent obligés de ſe ſéparer, & ce divorce ne mit aucune altération dans l'amitié d'*Atticus* & de l'orateur, parce que cette amitié étoit fondée ſur la conformité des inclinations, & non ſur l'affinité.

Le chemin des honneurs lui étoit ouvert, il y étoit appellé par les vœux des gens de bien, & ſes richeſſes lui donnoient la facilité d'acheter les ſuffrages des ames vénales; il refuſa la préture, & ne voulut être qu'homme privé; mais il n'en avoit pas moins d'influence dans les délibérations publiques; & dans ce temps de troubles & de factions, il reſta conſtamment attaché au parti le plus juſte. Il prit les fermes de la républi-

que,

que, ſelon l'uſage antique des chevaliers romains; ſa perception fut douce & humaine, il n'intenta aucun procès, il ne fit décerner aucune peine contre ceux qui alléguoient l'impuiſſance de payer. Les gouverneurs des provinces avoient coutume de ſe faire accompagner par des chevaliers, dont ils faiſoient les inſtrumens & les complices de leurs exactions. *Atticus* fut ſollicité de ſe prêter à cette baſſeſſe; mais il n'aimoit qu'à uſer de ſes biens, ſans envahir ceux des autres. Pendant les guerres de Céſar & de Pompée, il reſta tranquille à Rome, quoique ceux qui reſtoient dans la neutralité fuſſent regardés comme des ennemis par les deux chefs de parti. Pompée, qui exigea le plus, ne fut point offenſé de ſon indifférence pour ſa cauſe: & Céſar, vainqueur à Pharſale, lui témoigna les mêmes égards que s'il en eût été bien ſervi: tel eſt l'aſcendant des hommes maîtres d'eux-mêmes. Lorſque l'ivreſſe des factions eſt diſſipée, on félicite ceux qui ont refuſé d'y prendre part. Céſar lui envoya le fils de ſa ſœur Pomponia fait priſonnier à Pharſale, & pendant toute ſa dictature, il lui témoigna la même confiance.

Son eſprit ſouple & docile ſe prêtoit à tous les goûts: jeune encore, il ſut plaire à Sylla dans ſon déclin; vieux il devint également cher à Brutus, qui étoit dans la fleur de ſon âge. C'eſt le privilège des ames tranquilles, qui jamais ne ſe livrent aux ſaillies de l'humeur. Lorſque la fortune abandonna Brutus, & qu'il fut obligé de ſortir d'Italie, *Atticus*, qui avoit été indifférent à ſa cauſe, ſe fit un devoir de l'obliger, parce qu'il étoit malheureux; il lui fit tenir en Épire une ſomme conſidérable, & après la journée de Philippes, il uſa de la même généroſité envers les illuſtres proſcrits, à qui il fournit de l'argent & des vaiſſeaux pour ſe retirer dans la Samothrace. Antoine heureux, ne le compta pas parmi les adorateurs de ſa fortune; mais lorſqu'il eut été déclaré ennemi de la république, *Atticus* ſe fit un devoir d'adoucir le ſort de ſa famille, dans un temps où l'on n'avoit pas lieu de préſumer qu'elle fût jamais en état de lui en marquer ſa reconnoiſſance. Fulvie, femme de ce triumvir, étoit alors pourſuivie par des créanciers impitoyables, il ſe rendit ſa caution ſans en être ſollicité, & lui prêta même de l'argent ſans intérêts, pour aller rejoindre ſon mari; & comme on lui demandoit le motif de cette généroſité envers un homme qu'il avoit négligé dans la proſpérité, il leur répondoit: Il faut aimer les hommes & non pas leur fortune. Une révolution imprévue ramena Marc-Antoine heureux & triomphant à Rome; ceux qui l'avoient abandonné dans ſa diſgrace éprouvèrent ſes vengeances. *Atticus* craignit que ſes liaiſons avec Cicéron ne l'euſſent fait paroître coupable, il ſe tint caché, pour ne pas s'expoſer à l'orage. Antoine, qui vouloit s'honorer d'une ſi illuſtre amitié, lui écrit de ſe rendre avec confiance auprès de lui, l'aſſurant qu'il étoit effacé de la liſte des proſcrits, ainſi que ſon ami Canius. *Atticus* heureux de s'être ſauvé du naufrage commun, s'abandonna comme auparavant à toute ſa bienfaiſance: protégé d'Antoine, il n'uſa de ſon crédit que pour adoucir les maux de ceux qui avoient ſuivi le parti de Brutus. Servilie, mère de ce dernier des romains, tombée dans la diſgrace, vieilliſſoit dans la miſère, il eut pour elle les mêmes égards, que dans les temps où ſon fils étoit l'idole des Romains. Vipſanius-Agrippa, qui avoit droit de prétendre à tout, à cauſe de la faveur dont il jouiſſoit auprès d'Auguſte, ne crut pouvoir contracter une alliance plus riche & plus honorable qu'en épouſant la fille d'*Atticus*; celui-ci l'accepta pour gendre, & il n'eut en cela d'autre motif que de ſe ſervir de ſon crédit pour protéger tant d'illuſtres infortunés que les triumvirs avoient proſcrits. Il naquit de ce mariage une fille, qui dans la ſuite fut mariée à Tibère-Claude-Néron. Devenu plus puiſſant par cette alliance, qui le faiſoit entrer dans la famille d'Auguſte, il fut toujours ſans ambition, & il n'y eut que les malheureux qui firent l'heureuſe expérience de ſa faveur. Auguſte, enchanté de ſa converſation, déroboit tous les jours quelques heures aux affaires pour s'entretenir avec lui, & lorſqu'il étoit éloigné de Rome, il étoit exact à lui écrire. Des intérêts domeſtiques allumèrent des haines entre les deux rivaux de la puiſſance ſuprême. *Atticus*, favori d'Auguſte, ne ceſſa jamais d'être l'ami d'Antoine, avec lequel il entretint un commerce de lettres juſqu'au dernier moment de ſa vie. Il tint la même conduite envers Cicéron & Hortenſius qui partagèrent ſon attachement. Les rivaux de talens rarement ſont ſans haine; mais ces deux orateurs étoient trop ſupérieurs au reſte des hommes pour s'abandonner à la baſſeſſe de l'envie: pénétrés d'une eſtime réciproque, ils regardoient la gloire comme un commun héritage, & ce fut ce ſentiment qui les unit conſtamment avec *Atticus*.

Il étoit parvenu à l'âge de 77 ans, ſans avoir éprouvé aucune des infirmités qui affligent la vieilleſſe, alors il ſe ſentit attaqué d'une irritation d'humeur dans la partie inférieure des inteſtins. La vie ne fut plus pour lui qu'un ſentiment douloureux. Ennuyé d'en ſupporter le poids, il prit la réſolution de s'en délivrer. *Eh quoi!* diſoit-il, *quand je ſuis inutile aux autres, & que je ſuis à charge à moi-même, ne m'eſt-il pas permis de me délivrer de mes ſouffrances?* Il appelle ſes proches & ſes amis, il leur fait d'éternels adieux avec la même ſérénité que s'il n'eût entrepris qu'un voyage ordinaire. Cette ſcène fut touchante; il ſe priva de toute eſpèce d'alimens, & mourut le cinquième jour. Il avoit défendu qu'on lui rendit aucuns honneurs funèbres, il fut dépoſé ſans pompe dans le tombeau de Cécilius, ſon oncle, dont il avoit réuni toutes les affections. Mais les regrets & l'affluence des gens de bien qui aſſiſtèrent à ſes funérailles, furent le plus bel ornement de ſa pompe funèbre. Sa perte ſera difficile à ſon éloge. *Atticus* avoit 67 ans, lorſqu'il perdit ſa mère, âgée de 90. Il fut

inconſolable de ſa mort; la ſeule idée qui parût alors avoir pour lui quelque douceur, étoit le témoignage qu'il lui rendoit & qu'il ſe rendoit, que pendant le cours d'une ſi longue vie, leur tendreſſe réciproque n'avoit éprouvé aucune altération. Il eut le même attachement pour ſa ſœur Pomponia, avec laquelle il ſe fit un devoir de partager ſa fortune: tel fut cet homme opulent, qui n'uſa de ſes richeſſes que pour ſoulager les malheureux; ce favori des maîtres du monde qui n'ambitionna que de les rendre des hommes de bien; ce ſavant ſans orgueil, qui ne connut jamais l'envie; ce philoſophe, qui ne fit ſervir cette ſcience qu'à régler ſes mœurs. (*T-N.*)

ATTICUS eſt encore le nom de trois perſonnages, père, fils & petit-fils, dont il faut dire un mot.

Le premier étoit préfet de toute l'Aſie ſous l'empire de Nerva, l'an 97 de J. C. Il trouva un tréſor dans ſa maiſon; il en avertit l'empereur, en lui demandant ce qu'il en ſeroit. L'empereur répondit: *Utere invento, Uſez de votre tréſor. Atticus* inſiſta; *mais il eſt immenſe, & trop au-deſſus de ma naiſſance & de mon état.* L'empereur répliqua: *Etiam abutere. Eh! bien, abuſez-en.* Cet *Atticus* étoit de Marathon, & l'on prétend qu'il deſcendoit de Miltiade.

Hérode ATTICUS, ſon fils, étoit ſi éloquent qu'on l'appelloit *le roi du diſcours*. Il avoit compoſé des ouvrages, mais il n'en reſte rien. On a retenu de lui un mot: menacé dans ſa vieilleſſe par un un homme puiſſant; *ne ſais-tu pas*, lui dit-il, *qu'à mon âge on ne craint plus?*

Cet homme diſtingué par ſon eſprit, eut un fils imbécille, auquel il étoit impoſſible d'apprendre à lire & même à diſtinguer les lettres. Son père s'aviſa d'un ſtratagême; ce fut de lui donner vingt-quatre domeſtiques, qui portoient chacun le nom d'une des vingt-quatre lettres de l'alphabet, & qui en avoient la figure peinte ſur l'eſtomach; à force de les voir & de les nommer, il parvint enfin à ſavoir lire; mais il n'alla point au-delà.

ATTILA, (*Hiſt. des Goths.*) fils de Bendème, arrière-fils du grand Nembrod, élevé & nourri dans Engaddi; par la grace de Dieu, roi des Huns, des Mèdes, des Gothis, des Daces; la terreur, l'effroi de l'univers, la verge & le fléau de Dieu. Tels étoient les titres que prenoit cet homme farouche, le plus redoutable & l'unique de ſon eſpèce que nous offrent les annales du monde. Rien n'égaloit ſon orgueil; il avoit coutume de dire que les étoiles tomboient devant lui; que la voûte des cieux s'abaiſſoit; que ſon poids faiſoit la terre, & qu'il étoit un marteau pour tous les peuples. (C'eſt aſſez le jargon des deſpotes de l'orient, & dans nos comédies c'eſt celui des capitans.) On ne ſait rien de ſes premières années, mais on peut croire qu'elles annoncèrent qui il devoit être. Aidé de Bleda ſon frère & ſon aſſocié au trône des Huns, il ravagea toutes les provinces de l'empire d'Orient, & força Théodoſe le jeune à lui payer tribut. Après avoir ainſi humilié ce prince, il lui fit chaque jour de nouveaux outrages. « Théodoſe, diſoit-il inſolemment, eſt iſſu » d'un père très-noble, ainſi que moi; mais en » me payant tribut, il eſt déchu de ſa nobleſſe, » & eſt devenu mon eſclave. S'il oſe me faire la » guerre, ou me dreſſer des embûches, je le pu» nirai comme un eſclave rebelle & méchant ». Un jour, il lui envoya un Goth pour ambaſſadeur, avec ordre de lui parler en ces termes: « *Attila*, » mon maître & le vôtre, vous ordonne de tenir » un palais prêt pour le recevoir. Il ne convient » pas à Théodoſe, diſoit-il encore, d'être fourbe » ou menteur: il a promis à un de mes ſujets la » fille de Saturellus en mariage; s'il eſt dans l'im» puiſſance de l'accomplir, & qu'un de ſes ſujets » oſe lui déſobéir, je vole le venger ». Outre le tribut qu'il exigeoit de l'empereur, il recevoit les appointemens de général. Une circonſtance ſingulière de la vie de cet homme étonnant, c'eſt qu'il ne voulut ſoumettre les Romains que pour avoir droit de les défendre: il ſe déclara leur protecteur, lorſqu'il pouvoit être leur maître. Cependant, après la mort de Théodoſe le jeune, Marcien, ſucceſſeur de ce prince, refuſa de plier ſous le joug du barbare: après avoir fait fortifier tous les poſtes importans, il déclara qu'il ne vouloit pas d'un ſemblable général. *Attila* prétendit en tirer vengeance; il fit une irruption ſur les terres de l'empire d'Orient. Mais Marcien lui ayant oppoſé de bonnes troupes, il ſe replia vers l'occident, où il ſe promettoit des victoires plus faciles: il avoit fait maſſacrer ſon frère Bleda, ne pouvant ſupporter d'aſſocié au trône. Pluſieurs écrivains rapportent qu'il ſubjugua une partie de la grande Germanie. On ne voit cependant pas qu'il ait été en guerre contre les peuples de cette célèbre contrée. Au reſte, les Germains pouvoient s'être volontairement ſoumis à un prince qui ne levoit aucun impôt ſur ſes ſujets, & qui, moins intéreſſé qu'ambitieux, ſe contentoit de ſoumettre les nations, & leur en abandonnoit les dépouilles. *Attila* ne demandoit aux Huns que des hommes & du fer. Les Germains, naturellement avides de gloire & de butin, ne pouvoient choiſir un meilleur général. Ce fut vers l'an 451 qu'il entreprit cette invaſion ſi fameuſe ſous le nom d'*invaſion d'Attila*: il avoit une armée de cinq cens mille hommes tous dévoués à la victoire ou à la mort; il leur avoit inſpiré un zèle fanatique & ſuperſtitieux, ſe diſant armé par le dieu Mars qui lui avoit envoyé ſon égide & ſon épée. Ces forces ne l'empêchèrent pas de recourir à la ruſe: tous les moyens de réuſſir entroient dans ſa politique. Lorſque les Romains d'occident lui demandèrent contre qui il deſtinoit ſes immenſes préparatifs, il leur répondit que c'étoit pour châtier les Viſigoths ſes eſclaves, & ſe venger d'une injure que lui avoit faite Théodoric leur roi, ainſi que des Francs qui avoient oſé mettre le pied ſur les terres de l'empire dont

il s'étoit déclaré le protecteur; dans le même temps; il recommandoit à Théodoric de ne pas prendre l'alarme, l'aſſurant qu'il ne venoit dans les Gaules que pour les partager entre les Huns & les Viſigoths. Lorſqu'il eut trompé ſur ſes deſſeins Valentinien III & Théodoric, il couvrit le Danube d'une infinité de barques : il traverſa la Pannonie, le Norique & la Suabe; arrivé dans les Gaules, il marche vers Cologne; il en chaſſe Merouée, & livre la ville au pillage & aux flammes. Tongres, Trèves, Spire, Vormes, Mayence, Andernac, Arras, Beſançon, Metz, Toul, Langres & pluſieurs autres villes éprouvèrent également la fureur de cet impitoyable conquérant. Les Romains, étonnés de ces ſuccès, en conçurent la plus vive inquiétude. Aétius ſe rendit auſſi-tôt à Arles : les Huns étoient devant Orléans, dont ils battoient les murs. Comme il n'avoit qu'une foible armée, il ſe tint ſur la défenſive, & envoya des députés aux aſſiégés les aſſurer d'un prompt ſecours. Les Orléanois étoient aſſez portés à faire une vigoureuſe défenſe; le ſort effrayant de leurs voiſins étoit pour eux un aiguillon puiſſant. Aétius fit auſſi-tôt ſolliciter Théodoric de ſe joindre à lui, afin d'oppoſer une digue au torrent. Le roi des Viſigoths ſe refuſa d'abord aux ſollicitations du général Romain; il avoit réſolu d'attendre, pour ſe déclarer, que les Huns euſſent mis le pied ſur ſes terres : il étoit retenu par *Attila* qui l'aſſuroit toujours de ſon amitié, & lui promettoit de l'aſſocier à ſes conquêtes; mais le préfet Avitus ſe ſervit de ſon aſcendant ſur l'eſprit de ce prince, & le décida pour la cauſe commune. Il l'éclaira ſur les deſſeins d'*Attila*, & lui fit voir que cet ambitieux tendoit à ſe former une monarchie univerſelle; &, comme on l'a remarqué, Théodoric pouvoit-il ſe flatter que le roi des Huns, qui régnoit par le maſſacre d'un frère, & dont le nom étoit redouté juſqu'aux rives de l'Indus & du Tanaïs, eût reſpecté l'alliance des Viſigoths?

Tandis qu'Avitus négocioit à la cour de Théodoric, Aétius avoit envoyé des députés au-delà du Rhin & dans toutes les parties des Gaules, où les Huns n'avoient point encore pénétré. Il négocia avec tant de ſuccès, que ſon armée, ſuivant Proſper, fut en peu de temps preſque auſſi nombreuſe que celle des ennemis; elle étoit compoſée des Francs de la tribu de Mérouée, de pluſieurs peuples Sarmates & Saxons, qui avoient refuſé de ſe plier au joug des Huns, d'Armoricains aujourd'hui les Bretons, de Liſiens, de Bourguignons ſujets de Gondioche & de Chilpéric, des Ripuaires qui tenoient les environs de Cologne, des Brions autrement Bréones que Valois place dans la Vindélicie, & de pluſieurs autres peuples de la Gaule celtique & de la Germanie, auxquels les Romains avoient commandé autrefois comme à leurs ſujets & qu'ils étoient charmés de compter alors parmi leurs alliés.

Lorſque cette armée, jointe à celle des Viſigoths, approcha d'Orléans, cette ville étoit réduite aux dernières extrémités; elle étoit comme la clef de l'Aquitaine. *Attila*, perſuadé qu'il étoit de la dernière importance de s'en aſſurer, avant l'arrivée des nations confédérées, faiſoit continuer les aſſauts le jour & la nuit. Les aſſiégés n'eſpérant plus aucun ſecours, perdirent enfin courage, & envoyèrent au camp des Huns demander grace. *Attila* n'en faiſoit pas; & tout ce qu'il leur accorda en faveur d'Anian, leur évêque, chef de la députation, fut qu'ils ſeroient réduits en ſervitude, & qu'ils iroient vivre dans quelque contrée inhabitée de ſes états. L'horreur de la mort l'ayant emporté ſur la honte de l'eſclavage, les aſſiégés ouvrirent leurs portes, & *Attila* envoya les principaux officiers faire le partage des captifs. On chargeoit leurs chariots de leurs dépouilles; on les chaſſoit vers le camp du vainqueur, eux, leurs femmes & leurs enfans, lorſqu'Aétius & ſes alliés ſurprirent les troupes que les Huns avoient au-delà de la Loire. Les Romains chargèrent les Huns avec tant de vigueur, que les troupes ſe jettèrent dans le fleuve, où périt un nombre prodigieux de ſoldats. Tous ceux qui étoient entrés dans Orléans pour en enlever les dépouilles, furent maſſacrés, à la réſerve d'un petit nombre auquel Anian ſauva la vie. Ce n'étoit qu'un léger échec pour *Attila*; il ſe retira vers la partie des Gaules qu'il avoit conquiſe, à deſſein ſans doute d'y attirer les Romains & les Viſigoths, dont les troupes étoient encore inférieures aux ſiennes. Mais Aétius, trop ſage pour s'énorgueillir de ſes premiers ſuccès, ſe contenta de relever les murs d'Orléans : ce fut dans cette ville qu'il attendit les Francs qui n'avoient point encore pu le joindre. Dès qu'ils furent arrivés, il ſortit d'Orléans, & avec eux & les autres peuples ſes alliés, il alla chercher l'ennemi. *Attila* étoit dans les plaines de Châlons en Champagne; d'autres diſent de Sologne dans l'Orléanois, lorſqu'il reçut les premières nouvelles de l'approche d'Aétius. Sa fierté ne lui permettant pas de l'attendre dans l'enceinte d'un camp, il donne le ſignal du départ, & marche à ſa rencontre : il y eut, pendant une nuit, un combat dont le ſuccès fit connoître combien celui dont devoit dépendre le deſtin des Gaules, coûteroit de ſang. Un corps de Gépides, détachés de l'armée des Huns, pour battre la campagne, ayant rencontré une troupe de Francs, qui précédoit celle d'Aétius dans le même deſſein, ces deux partis ſe chargèrent réciproquement; ils ſe trouvèrent ſi parfaitement égaux en nombre & en valeur, qu'aucun ne pouvant vaincre, ni ſe réſoudre à une retraite, on ne ceſſa de tuer, de part & d'autre, que quand il n'y eut plus perſonne en état de frapper.

Dès que les deux armées furent en préſence, *Attila* envoya un détachement pour ſe ſaiſir d'une hauteur que l'on regardoit comme un poſte de la dernière importance. Aétius l'ayant prévenu, les

Huns en tirèrent de ſiniſtres préſages. *Attila*, pour les raſſurer, eut recours aux aruſpices qui, ſur l'inſpection des victimes, répondirent que le deſtin ne promettoit rien de favorable à la vérité, mais qu'un général de l'armée ennemie reſteroit ſur le champ de bataille. Quelques particularités dans la vie d'*Attila*, comme l'épée qu'il prétendoit avoir reçue du dieu Mars, ont fait penſer à quelques écrivains que ce prince regardoit la religion en politique ; mais ſa confiance en ces oracles menteurs, prouve qu'il avoit adopté les erreurs des Huns idolâtres. Il ne révoqua point en doute l'évènement de cette prédiction ; perſuadé que le ſort menaçoit Aétius, il réſolut de livrer la bataille. La mort de ce général balançant dans ſon eſprit toutes les pertes qu'il pouvoit faire, les plaines de Châlons furent couvertes d'un nombre infini de ſoldats que l'on regardoit comme l'élite de tous les peuples d'Europe : ils n'avoient reçu les uns des autres aucun outrage, dit Jornandès, & cependant ils étoient prêts à s'entre-détruire, par complaiſance pour un ſeul homme dont l'ambition leur tenoit lieu de la plus implacable haine. Quel malheur, continue le même hiſtorien, que la folie d'un barbare ait détruit dans une heure, ce que la nature n'avoit produit qu'avec effort pendant tant d'années ! L'action commença vers les quatre heures du ſoir ; & ce fut une des plus ſanglantes dont l'hiſtoire faſſe mention. Un ruiſſeau qui couloit au milieu des deux camps, ſortit de ſes bords, groſſi du ſang qui ſe mêloit avec ſes eaux. Théodoric périt dans la chaleur de l'action, & ſa mort fut regardée comme l'accompliſſement de la prédiction des devins. La victoire ſe déclara pour les Romains. *Attila*, furieux de voir que la fortune l'abandonne, ſe précipite avec ſes Huns dans les plus grands périls. Les Oſtrogoths, les Gépides ne leur cédèrent point en valeur. La nuit ne put calmer la fureur des combattans ; ils ſe chargeoient encore dans les plus épaiſſes ténèbres. Cependant *Attila* donne l'ordre pour la retraite ; & ſon armée le ſuit dans un ſilence farouche : rentré dans ſon camp, il ſe forme un rempart de ſes chariots, ſuivant l'uſage des Huns, qui fut commun à toutes les hordes du Nord. *Attila* ne ſortit point de ſes retranchemens. On dit que craignant d'y être forcé, il fit faire un bûcher, réſolu de s'enſevelir dans les flammes, ne voulant pas, dit un hiſtorien, qu'un prince qui avoit été la terreur des nations pendant ſa vie, fût en leur puiſſance après ſa mort. Cependant, pour ne manifeſter rien de ſes craintes, & pour maſquer ſa défaite, il ordonna des chants de victoire, & fit retentir ſon camp du bruit des trompettes & des autres inſtrumens militaires.

Aétius, au lieu de s'applaudir de ſa victoire, tint conſeil, & délibéra ſur les moyens de s'en aſſurer le fruit. Ce ſage général, inſenſible à une vaine gloire, ne ſongea qu'aux intérêts de l'empire. Il ne tenoit qu'à lui d'achever la ruine d'*Attila* ; mais il ſe contenta de l'avoir affoibli : il craignit que les Francs & les Viſigoths, auxquels il attribuoit le ſuccès de cette journée, ne devinſſent trop puiſſans, & ne partageaſſent entr'eux les Gaules ; il ménagea le roi des Huns comme un ennemi dont la terreur devoit les retenir dans l'alliance des Romains. Il engagea Thoriſmond, fils de Théodoric, à aller ſe faire couronner à Toulouſe, capitale de ſon état, lui diſant qu'il devoit craindre que ſes frères ne ſe fiſſent un titre de ſon abſence pour le ſupplanter. Aétius uſa des mêmes artifices pour engager Mérouée à ſe retirer dans ſes états. Il leur donna à l'un & à l'autre un vaſe d'or, préſent qui fut long-temps d'uſage dans l'antiquité : il y avoit de ces vaſes qui peſoient juſqu'à cinq cens livres.

Attila étoit toujours en proie aux plus vives alarmes ; il ne put d'abord ſe perſuader que les Francs & les Viſigoths fuſſent réellement partis, il rejetta les premières nouvelles de ce départ comme une ruſe de ſes ennemis pour l'attirer hors de ſes retranchemens ; mais lorſque ſes couriers lui en eurent donné la certitude, il forma des projets plus vaſtes que ceux qui venoient d'échouer. On dit que cette bataille lui couta deux cens mille hommes ; il eſt certain que ſes troupes étoient conſidérablement diminuées, puiſque, ſachant Aétius privé d'une partie de ſes alliés, il n'eut point aſſez de confiance pour l'attaquer. Tels ſont les détails que nous ont conſervés les anciens hiſtoriens, de l'invaſion d'*Attila* dans les Gaules, invaſion plus fameuſe par ſes ravages que par ſes ſuccès. Les villes & les campagnes par où paſſa ce furieux torrent, furent changés en déſerts ; & l'on peut juger de la terreur que le roi des Huns inſpira, par la conduite des habitans de la ville de Troyes. On rapporte qu'ils ſe retirèrent ſur des montagnes, & que Lupus, leur évêque, ne put les déterminer à rentrer dans leur ville.

Le roi des Huns ne retourna dans ſes états que pour faire de nouvelles levées. Les Quades, les Oſes, les Turcilinges & les autres Germains d'au-delà de la Viſtule, déſignés dans l'antiquité, ſous le nom de *Baſternes*, ainſi que les Scythes, lui ayant fourni des recrues, il dirigea d'abord ſa route vers Conſtantinople ; mais ce n'étoit qu'une ruſe pour tromper ſur ſes deſſeins les Romains d'occident. Il revint preſqu'auſſi-tôt ſur ſes pas, paſſa les Alpes, & mit le ſiège devant Aquilée. Cette ville, dont dépendoit le ſort de l'Italie, fit une défenſe ſi vigoureuſe, que les Huns déſeſpérant du ſuccès, firent éclater leurs murmures : ils parloient de lever le ſiège, lorſqu'*Attila* apperçut pluſieurs cigognes qui, dirigeant leur vol vers la campagne, portoient ſur leurs ailes leurs petits encore trop foibles pour les ſuivre. « Ces oiſeaux, guidés par leur inſtinct, leur dit-il, vous montrent quel doit être dans peu » le deſtin de la ville ; ils ne la quittent que pour » ſe ſouſtraire à l'embraſement dont elle eſt me-

» nacée ». Les Huns, non moins ſuperſtitieux que leur ſouverain, acceptèrent cet augure. Ils redoublèrent leurs aſſauts avec une ardeur nouvelle, ne doutant pas que le départ des cigognes ne fût le préſage aſſuré de leur triomphe. Les aſſiégés, étonnés de leurs efforts, & ne pouvant en ſoutenir l'impétuoſité, abandonnèrent leur ville; & pour avoir le temps de mettre en ſûreté ce qu'ils avoient de plus précieux, ils placèrent ſur les remparts, des ſtatues qui repréſentoient des ſoldats armés. Les Huns, à qui ce ſtratagême en avoit impoſé, furent privés du pillage qu'ils s'étoient promis : leur cupidité trompée excitant leur fureur, ils juſtifièrent la prédiction d'*Attila* & réduiſirent la ville en cendres; encouragés par ce ſuccès, ils prennent ſucceſſivement Vérone, Trévigio, Crémone, Breſcia & Bergame. Les garniſons de ces différentes villes furent paſſées au fil de l'épée. Ce fut dans ces déſordres & de ces déſordres même que naquit Veniſe, cette ville qui devoit balancer un jour les deſtinées de l'Europe & preſcrire des bornes à la puiſſance des Turcs. On rapporte que les Padouans, pour ſe ſouſtraire au ſort effrayant de leurs voiſins, ſe réfugièrent dans des marais près du golfe Adriatique, où ils languirent d'abord dans une affreuſe miſère, juſqu'à ce que leur conſtance les élevant au-deſſus de leurs revers, ils ſe conſtruiſirent quelques cabanes. Voilà quels furent les commencemens de Veniſe.

Attila continuoit toujours ſes ravages; il s'étoit rendu maître de Pavie & de Milan. Ce fut dans cette dernière ville qu'il déploya toute la fierté de ſon ame. Ayant vu des tableaux dans leſquels les empereurs étoient repréſentés ſur leur trône, traitant les rois en eſclaves, il les fit effacer auſſitôt, & en fit faire d'autres où les empereurs étoient repréſentés dans une attitude humiliante, & le conjurant de recevoir leurs hommages qu'il ſembloit dédaigner. Les Romains étoient conſternés; ils n'avoient aucun obſtacle à oppoſer aux Huns. Aétius étoit dans les Gaules où il s'efforçoit de ſoutenir une ombre de la majeſté romaine; & s'il étoit vrai que la deſtinée d'*Attila* eût dépendu de lui l'année précédente, il dut ſe repentir de n'en avoir pas profité pour le perdre. Convaincu de l'impoſſibilité de conſerver l'Italie, il écrivit à Valentinien III, lui conſeillant de faire la paix, n'importe à quelles conditions, ou de ſe rendre dans les Gaules où il lui préparoit une retraite. Tel étoit le déplorable état de l'empire, lorſque le pape Léon ſortit de Rome, & alla au-devant d'*Attila*; parvenu à ſa tente, il ſe jette à ſes pieds, & le conjure, avec larmes, de rendre le calme à l'occident. Le pontife parvint à vaincre le barbare. *Attila* ſe tourna vers les ſeigneurs de ſa cour, « Je ne ſais pourquoi, leur dit-il, les paroles de ce prêtre m'ont touché ». On prétend qu'il dit avoir vu un fantôme vêtu en pontife qui le menaçoit de le tuer, s'il perſiſtoit à vouloir la guerre. Il conſentit enfin à ſe retirer, mais à condition qu'on lui remettroit Honora, ſœur de Valentinien, qu'il reclamoit comme ſa femme, avec la part du tréſor impérial, qui revenoit à cette princeſſe; il exigeoit en outre une penſion annuelle. L'empereur ſouſcrivit à ces conditions, ne croyant pas pouvoir racheter à trop haut prix les maux dont l'empire étoit menacé.

Attila ne ſurvécut point à cette expédition; il ſongeoit à faire une invaſion en Aſie, lorſqu'il fut pris d'un ſaignement de nez, dont il mourut l'an 453. Ce ſaignement de nez étoit apparemment l'effet d'une attaque d'apoplexie. On prétend, contre toute vraiſemblance, qu'il étoit dans ſa cent vingt-cinquième année : il n'eſt guère probable qu'à cet âge, on puiſſe ſupporter les fatigues des guerres laborieuſes qu'il entreprenoit ſans ceſſe. Bonfinius, qui rapporte cette particularité, en ajoute une plus croyable : il aſſure qu'il mourut pour s'être livré à des plaiſirs trop vifs le jour de ſes noces. Pluſieurs modernes ſe ſont plû à nous tracer le portrait de cet homme étonnant, & en ont ſaiſi tous les traits. « Ils (les Huns) étoient, dit l'un d'eux, gouvernés par *Attila*, » le monarque le plus redoutable qui fût alors » dans l'univers. S'il eſt vrai qu'il ait conquis la » Germanie, comme quelques-uns le prétendent, » ſans cependant rapporter les guerres qu'il eut à » ſoutenir pour s'en rendre maître, ſes états s'é- » tendoient des rives du Rhin juſqu'aux bords » les plus reculés de la mer Noire (on ne ſau- » roit fixer autrement l'étendue de ſa domina- » tion); elle n'avoit pour bornes que la terreur » de ſes voiſins. Les princes & les rois trembloient » à ſon ſeul nom, & la déférence qu'avoient » pour lui l'empereur d'orient & celui d'occident » ne différoit pas de l'obéiſſance que des ſujets » doivent à leur ſouverain. Egalement fait pour » la guerre & pour la politique, il avoit tous les » talens du capitaine & de l'homme d'état, em- » ployant tour-à-tour & toujours avec ſuccès » les forces, les menaces, l'artifice & la ruſe. » Il uſoit indifféremment de tous les moyens : » aucun n'étoit vil à ſes yeux, s'il lui procuroit » la victoire. Quoique craint de ſes ſujets, il en » fut l'amour & l'idole, comme il fut la terreur » & l'effroi de ſes ennemis; ce n'étoit pas par une » vaine oſtentation qu'il en impoſoit au peuple; plein » de mépris pour cette magnificence que les ſou- » verains étalent comme le ſigne de leur gran- » deur, il ſe montroit toujours en public dans la » plus grande ſimplicité. Il paroiſſoit pauvre au mi- » lieu des dépouilles d'une partie de la terre; il n'avoit » d'autre ſymbole de ſa puiſſance que ſa lance & ſon » épée. Son trône étoit une chaiſe de bois, quelque- » fois même une pierre brute, placée ſous un » arbre, ou ſous un drapeau qui lui ſervoit de » tente. C'étoit à ce tribunal qu'il citoit le Perſe, » le Grec & le Romain, qui tous s'humilioient » devant lui. . . . . Comme tout intéreſſe, con-

tinne le même auteur, » dans la vie de cet hom-
» me extraordinaire, je dirai quelque choſe de
» ſon extérieur : quoique d'une taille au-deſſous
» de la médiocre, il avoit la tête d'une groſſeur
» démeſurée, le nez extrêmement large & écra-
» ſé, le front applati, la barbe claire & entre-
» coupée par d'affreuſes cicatrices ; ſes yeux petits,
» qu'il ne pouvoit fixer, étoient comme ſon corps
» toujours en mouvement : cette figure hideuſe...
» tout en lui ſembloit dire au monde qu'il étoit
» fait pour en troubler la paix ». M. de Monteſquieu
l'a peint avec cette touche vigoureuſe & ſublime,
qui n'appartient qu'à ce profond écrivain. « Ce
» prince dans ſa maiſon de bois, où nous le repré-
» ſente Priſcus, dit-il, maître de toute les nations
» barbares, & en quelque façon de toutes celles
» qui étoient policées, étoit un des grands mo-
» narques dont l'hiſtoire ait jamais parlé. On
» voyoit à ſa cour les ambaſſadeurs des Romains
» d'orient & de ceux d'occident, qui venoient re-
» cevoir ſes loix, ou implorer ſa clémence ; tan-
» tôt il demandoit qu'on lui rendit les Huns tranſ-
» fuges, ou les eſclaves Romains qui s'étoient
» évadés ; tantôt qu'on lui livrât quelque miniſtre
» de l'empereur : il avoit mis ſur l'empire d'orient
» un tribut de deux mille cent livre d'or. Il rece-
» voit les appointemens de général des armées
» romaines. Il étoit craint de ſes ſujets, & il
» ne paroit pas qu'il en fût haï : prodigieuſement
» fier, mais cependant ruſé, ardent dans ſa colère,
» mais ſachant pardonner ou différer la punition,
» ſuivant qu'il convenoit à ſes intérêts, ne faiſant
» jamais la guerre, quand la paix lui pouvoit donner
» aſſez d'avantage, fidélement ſervi des rois même
» qui étoient ſous ſa dépendance, il avoit gardé pour
» lui ſeul l'ancienne ſimplicité des mœurs des
» Huns. Du reſte, on ne peut guère louer ſur la
» bravoure le chef d'une nation où les enfans
» entroient en fureur au recit des hauts faits
» d'armes de leurs pères, & où les pères verſoient
» des larmes, parce qu'ils ne pouvoient pas imi-
» ter leurs enfans ».

La vaſte monarchie dont *Attila* avoit été le fondateur, fut diviſée après ſa mort. Perſuadé que tout partage conduit un état à ſa ruine inévitable, il avoit nommé, pour lui ſuccéder, Ellac, l'aîné de ſes fils ; mais ſes vues qui atteſtoient ſa politique, furent ſurmontées par le cri de la nature, qui mettant une parfaite égalité entre les enfans d'un père commun, ſemble leur donner les mêmes droits à ſa ſucceſſion. Ellac avoit toutes les qualités qui caractériſent un général ; & ce n'étoit que par celles-là que l'on devoit prétendre à règner ſur un peuple qui ne vivoit que dans un camp, & ne ſe plaiſoit que dans un champ de bataille. Mais il avoit un grand nombre de frères qui tous s'étoient ſignalés par des actions de la plus étonnante valeur ; ne pouvant ſe réſoudre à obéir, ils ſe firent des partiſans, & ſe réunirent pour demander une égalité de partage : leurs prétentions réciproques plongèrent toutes les nations ſeptentrionales dans la plus horrible confuſion. Les rois tributaires ou ſujets en profitèrent pour recouvrer leur indépendance. Ardaric, roi des Gépides, fit entendre à Ellac & à ſes frères qu'il ne prétendoit recevoir les loix d'aucun d'eux. Sa fierté étoit indignée qu'on ſe diſputât ſa conquête comme celle d'un vil bétail ; les autres rois des différentes nations, Scythes, Sarmates & Germains, firent voir le même eſprit d'indépendance ; ils réunirent leurs forces à celles d'Ardaric, & tous enſemble allèrent combattre Ellac qui fut aſſez généreux pour renoncer à la ſupériorité qu'il prétendoit ſur ſes frères, & pour marcher leur égal contre l'ennemi commun. Les rois rebelles eurent l'avantage dans une grande bataille. Leur victoire fut ſcellée du ſang de trente mille Huns & de celui d'Ellac, qui fit des prodiges de valeur, & périt en digne fils d'*Attila*. Les Huns vaincus, abandonnèrent la Pannonie aux Gépides, & ſe retirérent vers l'embouchure du Danube. (*T—N.*)

ATTILIUS. *Voyez* REGULUS.

ATTILUS, (*Hiſt. de Suède.*) roi de Suède ; il n'eſt célèbre que par ſon avarice. Il ſurchargea ſon peuple d'impôts, non pour entretenir le luxe de ſa cour, mais pour enſevelir dans des caveaux la ſubſtance du pauvre. Il eut le ſort des avares ; il vécut dans des alarmes continuelles, épouſa une femme prodigue, qui de concert avec ſon fils Rolvo, roi de Dannemarck, enleva les tréſors & alla les diſſiper dans les états de ce prince. (*M. DE SACY.*)

ATTUAIRES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) peuples qui faiſoient partie de l'ancien peuple François ; ils habitoient le Laonnois. Les Salies ou Saliens faiſoient une autre partie du même peuple.

ATYS, (*Hiſt. anc.*) un des fils de Crœſus, jeune homme de grande eſpérance, commanda quelque temps les armées de ſon père. Crœſus qui n'avoit pas craint pour lui les dangers de la guerre, craignit un ſonge dans lequel il vit ſon fils menacé de périr par le fer, il le rappelle à ſa cour, le marie & l'enferme dans ſon palais ſans lui permettre d'en ſortir, à peu près comme le jeune homme de la fable de l'horoſcope, dans La Fontaine. On propoſa pour amuſer le jeune prince une chaſſe de ſanglier, & il fit lui-même tant d'inſtance auprès du roi pour qu'il lui permit d'y aller, que Crœſus ſe rendit, en prenant ſeulement la précaution de le confier aux ſoins d'Adraſte ſon gouverneur qu'il chargea de veiller ſur lui & d'écarter de lui tout danger ; Adraſte par un coup mal adroit & malheureux, perça le prince d'un javelot qu'il lançoit au ſanglier. *Atys* mourut, Adraſte inconſolable ſe tua ſur ſon tombeau. Cette avanture eſt rapportée par Hérodote, par conſéquent elle eſt cenſée appartenir à l'hiſtoire.

AVALOS, (grande maiſon d'Eſpagne), établie à Naples, & dont étoient le marquis de Peſcaire &

le marquis du Guaſt, généraux de Charles-Quint. (Voyez les articles GUAST ET PESCAIRE.)

AVARES, ſ. m. pl. (*Hiſt.*) Les *Avares*, peuple Tartare, ont été quelquefois confondus avec les Huns, parce qu'ils habitoient les mêmes régions & avoient les mêmes mœurs & les mêmes uſages. Le titre de Topa, qu'on donnoit au chef de la famille royale, ſignifioit *maître de la terre*. Ce n'eſt que vers l'an 260 de J. C. qu'ils commencent à ſe faire connoître par leurs guerres civiles. Ce peuple ne devint conſidérable qu'au commencement du cinquième ſiècle, ſous le règne de Tou-lun, qui rangea ſous ſon obéiſſance un grand nombre de hordes Tartares, & qui ſe vit ſouverain de toutes les contrées qui ſont entre la Corée & la rivière d'Ili; une partie de la Sibérie & de la Tartarie le reconnut pour ſouverain; il pouſſa ſes conquêtes juſqu'aux frontières de l'Europe. Il prit alors le titre de khan, qui eſt devenu celui de tous les princes du Turkeſtan. Ses ſujets étoient les plus ignorans & les plus groſſiers de toute la Tartarie. L'art d'écrire & de compter leur étoit entièrement inconnu. Ils ſe ſervoient de crotes de chèvres, diſpoſées d'une certaine façon, pour exprimer leurs penſées. Leur averſion pour les arts étoit ſi forte que, quoiqu'ils euſſent des relations intimes avec les Chinois, ils reſtèrent conſtamment enſevelis dans la Barbarie. Tou-lun, ſatisfait d'avoir des ſujets obéiſſans, dédaigna de les éclairer: il ſimplifia ſeulement l'art de lire & de calculer. Il ſubſtitua aux crotes de chèvres des tailles & des inciſions ſur le bois.

Les *Avares* ne figurent dans l'hiſtoire que ſous l'empire de Juſtinien, qui leur ordonna de lui envoyer des ambaſſadeurs. On fut étonné de voir arriver à Conſtantinople des hommes hideux, qui paroiſſoient moins propres à négocier qu'à inſpirer de l'horreur. Leurs cheveux flottans étoient treſſés avec des rubans, & étoient la ſeule différence qu'on remarquât entr'eux & les autres Huns. Ils furent reçus avec les honneurs qu'on ſe croyoit obligé de rendre à une nation belliqueuſe qui avoit la réputation d'être invincible, & dont l'alliance promettoit de grands avantages aux Romains. Ils conſentirent à faire une guerre perpétuelle aux Barbares qui infeſtoient les provinces de l'empire, & ſur leur parole on leur accorda des établiſſemens dans une contrée fertile, avec un ſubſide annuel: les *Avares*, fortifiés du ſecours des Romains, attaquèrent ſucceſſivement tous les peuples Tartares qui habitoient le nord de la Circaſſie, qu'ils fatiguèrent par des incurſions multipliées. Juſtinien, pour les récompenſer, leur offrit des établiſſemens dans la Pannonie, mais il ne vouloient pas abandonner la Scythie; & rebutés d'eſſuyer des refus ſur d'autres demandes qu'ils firent, ils ſe déclarèrent contre les Romains. Alors la nation ſe partagea. Une partie ſe fixa dans les montagnes de la Circaſſie, & l'autre s'établit dans la Pannonie. Ceux-ci firent des incurſions juſques dans les Gaules, où ils ſe rendirent odieux par leurs brigandages, ſous le nom de Huns, ſous le règne de Clovis premier. Les autres, diſperſés dans la Circaſſie, y portèrent leur langue & leurs mœurs, qui n'avoient aucune conformité avec celles de leurs voiſins. Leurs bourgades, qui ne ſont qu'un aſſemblage de tentes, ſont ſituées ſur des montagnes; chaque canton a ſon chef, dont aucun n'a un pouvoir arbitraire. C'eſt cette eſpèce de gouvernement qui fait la félicité des peuples ſauvages: leurs mœurs antiques ſe ſont conſervées chez leurs deſcendans qui ſe nourriſſent de leur bétail dans une terre avare de ſes productions; mais bornés dans leurs deſirs, ils n'inquiètent que rarement leurs voiſins. Ils ſe ſervent indiſtinctement d'armes à feu, d'arcs, de flèches & de ſabres. En 1727, ils ſe ſoumirent aux Ruſſes qui ſeuls pouvoient les protéger. Leur chef, qui les fit conſentir à cette révolution, ſe flattoit qu'en prenant de tels protecteurs il réduiroit ſous ſon obéiſſance les autres hordes indépendantes. La famille de cet ambitieux gouvernoit depuis long-temps les *Avares*, & un de ſes ancêtres avoit été rétabli dans la ſouveraineté de ſon pays par un des fils de Gengis-Kan.

Les *Avares* de Pannonie menacèrent d'exercer de nouveaux ravages ſi l'on n'augmentoit les ſubſides; quoiqu'on leur fît un refus injurieux, il n'en eſt pas moins vrai que leurs menaces déceloient la confiance qu'ils avoient dans leurs forces. Dans l'invaſion qu'ils firent en Auſtraſie, ils firent paroître des ſpectres qui mirent le déſordre dans l'armée françoiſe; ce qui prouve qu'ils étoient d'adroits impoſteurs, ou que les François étoient d'une crédulité imbécile: au reſte tous les Tartares adonnés comme ils l'étoient, à la magie, pouvoient avoir des ſecrets qui étonnaſſent ceux auxquels ils étoient inconnus. Les Romains vécurent en paix avec les *Avares*, lorſque Tibère, qui avoit éprouvé leur valeur, fut parvenu à l'empire. Mais les barbares cherchant à ſurprendre les Romains, firent conſtruire ſur la Save un pont qui leur ouvroit un paſſage dans les provinces de l'empire. En vain ils proteſtèrent qu'ils n'avoient que des vues pacifiques, Tibère exigea des ſermens pour gages de leurs promeſſes. Le khan tira ſon épée en diſant: » Je veux périr avec toute ma nation, » je veux que la voûte du ciel nous écraſe, que les » montagnes & les forêts tombent ſur nos têtes, que » la Save nous engloutiſſe ſous ſes eaux, ſi nous » avons l'intention de porter la guerre dans l'em»pire.« Enfin, pour mieux tromper les Romains, il uſa de la formule de leurs ſermens & jura ſur l'evangile; il en fut perfide avec plus d'éclat. Il fit paſſer le pont à ſon armée, & Tibère étonné de leur progrès, n'en arrêta le cours qu'en leur accordant un ſubſide annuel dont ils reçurent trois années d'avance. Plus ils obtenoient, plus ils oſoient exiger. Dès que Maurice eut été élevé à l'empire, ils demandèrent une augmentation de vingt mille livres d'or que l'empereur, mal affermi, n'oſa

leur refuſer. Les *Avares* liés par les traités, les violérent bien-tôt. Leur grand-prêtre ayant ſéduit une des femmes du khan, ſe réfugia chez les Romains dans l'eſpoir d'y trouver l'impunité. Il en réſulta une guerre dont le prélude fut glorieux pour les Romains; mais la méſintelligence s'étant miſe parmi leurs généraux, ils furent battus, & leur défaite rendit les *Avares* maitres de la Thrace; & ils euſſent étendu plus loin leurs ravages, ſi la peſte, qui leur fit ſentir les ſiens, ne les eût déterminés à la paix.

Les *Avares*, dans l'eſpoir de s'enrichir des dépouilles de Rome, entrérent pour la première fois dans l'Italie, l'an 199, ils ravagèrent la Vénétie & tous les pays par où ils paſſérent; ils parvinrent juſqu'à Fréjus, qui leur fut livré par Romilde, femme du roi des Lombards, que leur chef avoit promis d'épouſer pour prix de ſa trahiſon. Mais dès qu'il fut maitre de la ville, il fit empaler cette épouſe perfide. Sous les règnes de Phocas & d'Héraclius, ils portèrent les ravages juſqu'aux murs de Conſtantinople. A force de vaincre ils épuiſoient leur puiſſance & ils ne firent que des courſes paſſagères juſqu'au règne de Charlemagne qui, alarmé de leur voiſinage, forma le deſſein de les ſubjuguer. Il ſut profiter de la diviſion de leurs chefs pour étendre ſa domination juſqu'à la rivière du Raab. Le duc de Frioul les voyant dans l'impuiſſance de réſiſter, s'empara de Ringue, qui étoit leur principal boulevard, où il fit un butin immenſe. Ce fut Pepin, fils de Charlemagne, qui frappa les derniers coups. Il leur fit une guerre où tous leurs chefs périrent; la nation entière fut diſperſée & détruite. Tel fut le deſtin de ce peuple ſauvage qui ſorti des rives du fleuve Amur, parcourut en vainqueur la Chine & la Tartarie, s'établit à l'orient du Volga, d'où il paſſa dans la Pannonie. L'empire Romain dans ſa décadence n'eut point d'ennemi plus redoutable. Après avoir déſolé l'Italie & les Gaules, il furent enfin détruits par les François. Ce fléau dura pendant quatre cens quatre-vingt-neuf ans. La Pannonie, par une deſtinée malheureuſe, fut ſucceſſivement occupée par les Huns, les *Avares* & les Turcs, qui tous avoient une commune origine. *T--N.*

AUBERGE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) lieu où les hommes ſont nourris & couchés, & trouvent des écuries pour leurs montures & leur ſuite. L'extinction de l'hoſpitalité a beaucoup multiplié les *auberges*; elles ſont favoriſées par les lois à cauſe de la commodité publique. Ceux qui les tiennent ont action pour le payement de la dépenſe qu'on y a faite, ſur les équipages & ſur les hardes, pourvu que ce ne ſoient point celles qui ſont abſolument néceſſaires pour ſe couvrir. Les hôtes y doivent être reçûs avec affabilité, y demeurer en pleine ſécurité, & y être fournis de ce dont ils ont beſoin pour leur vie & celles de leurs animaux, à un juſte prix. Les anciens ont eu des *auberges* comme nous. Les nôtres ont leurs loix, dont les principales ſont de n'y point recevoir les domiciliés des lieux, mais ſeulement les paſſans & les voyageurs; de n'y point donner retraite à des gens ſuſpects, ſans avertir les officiers de police; de n'y ſouffrir aucuns vagabons, gens ſans aveu, & blaſphémateurs, & de veiller à la ſûreté des choſes & des perſonnes. *Voyez le traité de la police*, *p. 727.* Dans la capitale, l'aubergiſte eſt encore obligé de porter ſur un regiſtre le nom & la qualité de celui qui entre chez lui, avec la date de ſon entrée & de ſa ſortie, & d'en rendre compte à l'inſpecteur de police. Il y a des *auberges* où l'on peut aller manger ſans y prendre ſa demeure. On paye à tant par tête, en comptant ou ſans compter le vin ni les autres liqueurs. (*A. R.*)

AUBERGISTE, ſ. m celui qui tient auberge.

AUBERT, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) avocat de Lyon, peu connu, mais qu'il faut nommer, parce qu'il a laiſſé à la ville de Lyon, ſa bibliothéque, à condition qu'elle ſeroit publique. Il a donné d'ailleurs une édition du Dictionnaire de Richelet, & un recueil de *Factums* qu'il eſt inutile de dire qu'on ne lit point. Né en 1642, mort en 1733.

AUBERTIN, (EDME) (*Hiſt. litt. mod.*) miniſtre de Charenton, que nous ne nommons ici que parce qu'il a eu l'honneur d'être réfuté par M. Arnauld, dans ſa *Perpétuité de la Foi*. L'ouvrage d'*Aubertin* a pour titre: *l'Euchariſtie de l'ancienne Egliſe*, 1633, *in-fol.* *Aubertin*, né à Châlons-ſur-Marne, en 1595, mourut à Paris en 1652.

AUBERY, (ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*) avocat au conſeil, ſi connu par une multitude d'ouvrages, quoique tous au-deſſous du médiocre, qu'il n'y a pas moyen de le paſſer entiérement ſous ſilence, mourut en 1695, à plus de 78 ans. Ses ouvrages les plus célèbres ſont ſes hiſtoires du cardinal de Richelieu, & du cardinal Mazarin, toutes deux faites dans un eſprit d'adulation. La première a, dit-on, fait dire à la reine mère, Anne d'Autriche, un excellent mot, dont un tel ouvrage ne méritoit pas d'être l'occaſion. L'imprimeur, nommé *Bertier*, l'avertiſſant qu'il y avoit des perſonnes de la cour, dont l'hiſtorien ne parloit pas avantageuſement, & paroiſſant craindre pour lui-même leur reſſentiment: *Travaillez hardiment*, lui dit la reine, *& faites tant de honte au vice, qu'il ne reſte que de la vertu en France.* Le même *Aubery* a fait un *Traité de la régale*, dédié à M. le préſident de Lamoignon, fils aîné du premier préſident, & alors avocat-général. Une *Hiſtoire des cardinaux.* Un *Traité hiſtorique de la prééminence des rois de France.* Un *Traité des juſtes prétentions du roi de France ſur l'Empire* C'étoit encore une production de flatterie, & cependant elle fit mettre l'auteur à la baſtille ſur les plaintes des princes d'Allemagne, qui crurent que c'étoit un ouvrage de commande, & que les idées d'*Aubery* étoient celles de Louis XIV. Pour les déſabuſer

&

& les raſſurer, on traita *Aubery* en criminel d'état. Sur ce pied, le célèbre Dupuy n'auroit pas dû ſortir de la baſtille, car d'après ſon livre, juſtement eſtimé pourtant, les rois de France pourroient revendiquer le domaine de l'Univers. Eh! permettons aux ſavans de ſoutenir leurs opinions qui ne font de tort à perſonne, & qui ſont quelquefois utiles; permettons leur même d'avoir tort.

Il y a un autre AUBERY, diſtingué par le nom de *Du Maurier*, (Louis) & qui n'eſt pas moins connu que le précédent; il étoit fils d'un ambaſſadeur en Hollande, il l'avoit ſuivi dans ſon ambaſſade, & avoit fait une étude particulière des affaires de ce pays. On a de lui des *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de Hollande*; ces Mémoires ſont eſtimés & cités: il eſt auſſi l'auteur d'une *Relation* de l'exécution de Cabrières & de Mérindol, Paris, 1645, *in*-4°. Et ſon petit-fils a donné en 1637 des *Mémoires de Hambourg*, qui ſont auſſi de Louis *Aubery* Du Maurier. Celui-ci eut quelque temps la faveur de la reine Anne d'Autriche, mais ſon goût l'éloignoit de la cour. Il mourut dans ſes terres en 1687.

AUBESPINE. (DE L') (*Hiſt. de France.*) Nom d'une famille originaire de Beauce, qui a produit pluſieurs perſonnages célèbres, tels que Claude de l'*Aubeſpine*, baron de Château-Neuf, ſecrétaire d'état ſous François I, Henri II, François II, & Charles IX. Son miniſtère ſert d'époque à un changement; avant lui les *ſecrétaires d'état* étoient qualifiés ſecrétaires des finances, & ils prêtoient ſerment entre les mains du chancelier. Claude de l'*Aubeſpine* eſt qualifié ſecrétaire d'état dans le Traité de Cateau-Cambreſis, qui fut en partie ſon ouvrage, & il paroît être le premier qui ait eu ce titre; c'eſt depuis lui auſſi que les ſecrétaires d'état prêtent ſerment entre les mains du roi. Il mourut en 1567, le 11 novembre, le lendemain de la bataille de Saint-Denis; il mourut, dit-on, de la douleur que lui cauſèrent les guerres civiles, & la veille de ſa mort, le jour même de la bataille de Saint-Denis, Catherine de Médicis étant le matin au chevet de ſon lit, & lui demandant conſeil, il ne lui donna que des conſeils de paix.

Le garde des ſceaux (Charles de l'AUBESPINE, marquis de Château-Neuf,) étoit ſon petit-fils. L'ayeul avoit vécu & étoit mort au milieu des orages; le garde des ſceaux vécut au milieu des intrigues. Le cardinal de Richelieu lui donna les ſceaux en 1630, & les lui ôta le 25 Février 1633. Il ne parut, pendant ce miniſtère, que la créature du cardinal; il préſida tous ces tribunaux de ſang dont Richelieu faiſoit les exécuteurs de ſes vengeances; il fut à la tête des commiſſions, dont l'une condamna ſi injuſtement le maréchal de Marillac, à être décapité, & dont l'autre, obligée de condamner le maréchal de Montmorency, ne l'étoit pas moins peut-être d'avertir le roi que, pour l'intérêt même de la juſtice, il devoit faire grace à un héros, fils de tant de héros, qui, comme eux, avoit rendu d'importans ſervices à l'état, & qui n'avoit failli qu'une fois. « Le garde » des ſceaux, » dit M. le préſident Hénault, » auroit pu ſe ſouvenir qu'il avoit été page chez » le père du duc; » il l'auroit dû ſans doute, & en conſéquence il devoit ſe récuſer. La tyrannie même ne pouvoit rejetter cette excuſe. De plus, le garde des ſceaux étoit eccléſiaſtique, & eut beſoin d'une diſpenſe pour aſſiſter à ces deux procès criminels; c'étoit encore une excuſe; mais il étoit bien loin d'en chercher, il vouloit faire ſa cour au cardinal. Il en fut mal récompenſé. Après ces actes de complaiſance dont l'époque eſt de 1632, le cardinal le fit mettre en priſon à Angoulême en 1633, & il y reſta juſqu'après la mort du cardinal & de Louis XIII. On n'a pas ſu bien certainement la cauſe de ſa diſgrace. On prétendit que dans un moment où le cardinal étoit malade & paroiſſoit à l'extremité, il avoit donné des marques exceſſives de joie, juſqu'à donner le bal & y danſer lui-même. Montrer de la gaîté, montrer de la triſteſſe, ces cauſes de diſgrace rappellent le temps des proſcriptions & les règnes de Tibère & de Domitien. D'autres ont ſoupçonné que le cardinal de Richelieu, qui n'avoit pu ſe faire aimer de la ducheſſe de Chevreuſe, puniſſoit dans Château-Neuf un rival plus heureux.

Vous avez donc l'inſolence de plaire?

Château-Neuf, en 1643, eut la permiſſion de revenir à ſa maiſon de Montrouge; il ſe jetta dans le parti oppoſé au cardinal Mazarin, & ſe fit rendre les ſceaux en 1650, par le crédit de la Fronde; on les lui ôta dès l'année ſuivante, & on le renvoya dans ſa maiſon de Montrouge, parce qu'il étoit toujours contraire au cardinal Mazarin. Il mourut en 1653. Il pouſſoit très-loin l'orgueil des manières, on ne l'appelloit que le viſir.

Gabriel, ſon frère, évêque d'Orléans en 1604, mort à Grenoble en 1630, âgé de 52 ans, a laiſſé divers ouvrages; entre autres un Traité: *De veteribus Eccleſiæ ritibus*, in-4°., & un autre *de l'ancienne police de l'Egliſe ſur l'adminiſtration de l'Euchariſtie.*

Magdeleine de l'*Aubeſpine*, leur tante, femme de Nicolas de Neufville de Villeroy, ſecrétaire d'état, fut célèbre par l'eſprit & par la beauté. Ronſard & Bertaud l'ont célébrée. On lui attribue une traduction des Epîtres d'Ovide, & d'autres ouvrages en vers & en proſe. Elle mourut à Villeroy le 17 Mai 1596.

AUBIGNAC. (FRANÇOIS HÉDELIN, abbé d') (*Hiſt. littér. mod.*) On connoit ſa *pratique du théâtre*; on a oublié les mauvaiſes pièces qu'elle lui a fait faire.

AUBIGNÉ, (THÉODORE AGRIPPA) (*Hiſt. mod.*) a lui-même écrit ſa vie, ſous le titre *d'hiſtoire ſecrète*, &c. Il naquit le 8 février 1550.

Il fut nommé *Agrippa*, *quasi ægrè partus* : sa mère étant morte en accouchant de lui, les médecins, dit-il, proposèrent le choix de sauver la mère ou l'enfant, ce qui peut faire penser qu'on opta pour l'enfant; mais qui est-ce qui opta ? c'est ce qu'on ne dit point. A huit ans & demi il fut amené à Paris par son père; en passant par Amboise, ils virent *les têtes de ses compagnons de la conspiration d'Amboise, encore reconnoissables sur un bout de potence.* Cette expression veut-elle dire seulement qu'ils étoient ses compagnons comme protestans, ou signifie-t-elle que Jean d'*Aubigné*, père de *Théodore-Agrippa*, avoit réellement trempé dans la conspiration ? Quoi qu'il en soit, le père s'écria : *Ils ont décapité la France, les bourreaux !* puis mettant la main sur la tête de son fils : *Mon enfant*, lui dit-il, *il ne faut point épargner ta tête, après la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur ; si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction.*

Théodore-Agrippa s'attacha au roi de Navarre en qualité d'écuyer ; la reine Catherine de Médicis, qui savoit combien Jean d'*Aubigné* avoit eu de zèle pour la religion protestante, dit un jour avec colère à *Théodore-Agrippa* qu'il ressembleroit à son père. *Dieu m'en fasse la grace !* répondit le fils, & voyant qu'elle cherchoit de l'œil un capitaine des gardes pour le faire arrêter, il se retira.

Trois filles de la reine, mesdemoiselles de Bourdeille, de Beaulieu & de Terme, qui toutes trois ensemble, dit-il, faisoient bien cent quarante ans, le regardant d'un air de mépris & lui disant, d'un ton moqueur : *Que contemplez-vous là, monsieur? — Les antiquités de la cour, mesdames*, répondit-il du même ton. Les dames avouèrent qu'elles s'étoient trompées, elles lui demandèrent son amitié, & voulurent, dit-il, faire avec lui ligue offensive & défensive.

La reine mère, Catherine de Médicis, ayant reproché au roi de Navarre que ses domestiques n'alloient point à la messe, cela fut cause, dit-il, qu'un mardi après pâques, le roi (Charles IX ou Henri III) appercevant d'*Aubigné* dans la galerie, lui demanda s'il avoit fait ses pâques, de quoi, tout interdit, il répondit : *Belle demande, sire ! — Quand & quel jour les avez-vous faites ?* continua le roi ; — *Vendredi dernier*, repliqua l'autre, ne sachant » pas qu'il n'y a que ce pauvre jour dans toute l'année » où on ne dit point de messe, & où on ne com- » munie pas ». Cette replique donna lieu à monsieur de Guise de lui dire tout haut : *Ah ! pour le coup, d'Aubigné, tu ne fais guères bien ton catéchisme.*

» Je veux, dit d'*Aubigné*, donner un exemple » du pouvoir que Dieu s'est réservé sur le cou- » rage des hommes : à la nouvelle du massacre de » la saint Barthelemi, d'*Aubigné* se trouvoit ac- » compagné de 80 soldats de sa compagnie, parmi » lesquels il y en avoit certainement une douzaine » des plus braves, & des plus déterminés qui » fussent en France, & il se promenoit avec eux, » sans penser à rien, lorsqu'une voix s'étant fait » entendre, & mise à crier sans dessein, & sans » aucun rapport à leur troupe, ils se mirent tous » à fuir comme un troupeau de moutons, jusques » à perte d'haleine, & puis s'étant pris par la main » trois ou quatre ensemble, un chacun se mit à » contempler son compagnon, témoin de sa peur » & de sa fuite, & à rougir de honte d'avoir pris » l'alarme si mal-à-propos, de sorte que tous tant » que nous étions, conclûmes que Dieu ne don- » noit pas le courage & l'entendement, mais qu'il » ne faisoit que le prêter ». Le lendemain quarante hommes de cette troupe battirent un corps de six cens de ces *massacreurs de Paris.*

Lorsque le roi de Navarre se sauva de la cour de France, où il étoit gardé à vûe, d'*Aubigné* facilita son évasion & l'accompagna dans sa fuite. Il rapporte qu'en passant dans un village près Montfort-l'Amauri, le roi, pour satisfaire un besoin, entra sous un toit à porc, & qu'une vieille femme, qui le prit apparemment pour un voleur, alloit lui fendre la tête par derriere d'un coup de serpe, si d'*Aubigné* ne l'en eût empêché, & que d'*Aubigné* supposant l'événement arrivé, fit au roi cette épitaphe burlesque.

Cy gît un roi grand par merveille,
Qui mourut, comme Dieu permet,
D'un coup de serpe d'une vieille,
Ainsi qu'il chioit dans un fossé.

On peut se souvenir qu'on avoit fait au roi de Navarre, père de celui-ci, mort d'une blessure qu'il avoit reçue au siège de Rouen, en pissant, l'épitaphe suivante :

Ami lecteur, le prince ici pissant
Vécut sans gloire, & mourut en pissant.

Il raconte aussi qu'un gentilhomme voyant approcher de son village la troupe fugitive du roi, la pria (en s'adressant à Roquelaure, qu'il prit pour le chef, parce qu'il étoit le plus doré) de vouloir bien excepter son village du logement de ces gens de guerre, sa demande lui fut accordée à condition qu'il conduiroit la compagnie jusqu'à Château-Neuf, » & cela en vue, seulement, de » l'empêcher de porter la nouvelle de notre » marche à la cour ; en cheminant il se mit à en- » tretenir le roi de Navarre des bonnes fortunes » de la cour, & sur-tout des amours des prin- » cesses, où sa femme tenoit le premier rang, & » en racontoit des tours qui enlevoient la paille, » dont fut force au bon prince de rire comme les » autres ».

» En arrivant la nuit à la porte de Château- » Neuf, Frontenac cria au capitaine Lépine, ma- » réchal des logis de notre maître, qui parloit » d'une tourelle, *ouvrez vite votre porte au roi* » *de Navarre, votre seigneur* : ce qui causa une

» frayeur mortelle au chroniqueur des amours des » princeſſes, qui ſe crut perdu ».

D'Aubigné ſe plaignoit toujours du roi de Navarre, qui, ſelon lui, ne récompenſoit pas aſſez bien ſes ſervices, le roi de Navarre lui ayant donné ſon portrait, d'*Aubigné* y mit au bas ce quatrain:

Ce prince eſt d'étrange nature,
Je ne ſais qui diable l'a fait,
Car il récompenſe en peinture
Ceux qui le ſervent en effet.

Ces libertés ayant peut-être déplu au roi, d'*Aubigné* voulut le quitter, & lui écrivit cette lettre:

» Sire, votre mémoire vous reprochera douze » années de mes ſervices, & douze plaies ſur » mon corps, elle vous ſera ſouvenir de votre » priſon, & que la main qui vous écrit en a rompu » les verrouils, & eſt demeurée pure en vous ſer- » vant, vuide de vos bienfaits & exempte de » corruption, tant de votre ennemi que de vous- » même; par cet écrit je vous recommande à Dieu, » à qui je donne mes ſervices paſſés, & à vous ceux » de l'avenir, par leſquels je m'efforcerai de vous » faire connoître qu'en me perdant vous avez » perdu votre, &c.

» Il rencontra un épagneul, qui avoit accou- » tumé, dit-il, de coucher ſur les pieds du roi; » cette pauvre bête qui ſe trouvoit abandonnée » & qui mouroit de faim, le vint careſſer, (lui » d'*Aubigné*) de quoi il fut ſi touché & ſi attendri, » qu'il le mit en penſion chez une femme de la » ville d'Agen, & fit graver ſur ſon collier ce » ſonnet »:

Le fidèle citron qui couchoit autrefois
Sur votre lit ſacré, couche ores ſur la dure;
C'eſt ce fidèle chien qui apprit de nature
A faire des amis & des traîtres le choix.

C'eſt lui qui les brigands effrayoit de ſa voix,
Des dents les aſſaſſins; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les dédains & l'injure,
Payement coutumier du ſervice des rois.

Sa fierté, ſa beauté, ſa jeuneſſe agréable,
Le fit chérir de vous, mais il fut redoutable
A vos haineux, aux ſiens pour ſa dextérité.

Courtiſans, qui jettez vos dédaigneuſes vues
Sur ce chien délaiſſé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.

» Le chien fut dès le lendemain mené au roi, » qui paſſa par Agen, & qui changea de couleur, » en liſant ces vers».

Quoiqu'il en ſoit, peut de rois auroient pardonné la lettre & le ſonnet, le clément Henri pardonna tout; ſi l'on en croit d'*Aubigné*, il y fut preſque forcé par la voix publique. A l'aſſemblée générale des proteſtans, qui ſe tint à Sainte-Foix: « les dé- » putés du Languedoc demandèrent au roi de Na- » varre où étoit d'*Aubigné*, & ce qu'il avoit fait d'un » ſi utile ſerviteur de Dieu; à quoi il répondit » qu'il le réputoit toujours ſien, & qu'il donne- » roit ordre à ſon retour. En effet le roi de Na- » varre le rappella par quatre lettres conſécutives » que d'*Aubigné*, toujours mécontent, jetta toutes » au feu »; il ne ſe rendit enfin qu'aux deux traits ſuivans qui, en effet, juſtifient bien Henri IV du reproche d'ingratitude, & montrent en lui une ſenſibilité, qu'on dit peu commune chez les rois. Le bruit courut que dans une entre- priſe ſur Limoges, faite pour les intérêts du parti proteſtant, d'*Aubigné* avoit été fait priſonnier. A cette nouvelle, & dans le premier mouvement de ſa bonté, le roi de Navarre prit les bagues de la reine pour payer la rançon de d'*Aubigné*; mais les catholiques traitoient les proteſtans pris à la guerre en priſonniers d'état, non en priſonniers de guerre, & le bruit courut qu'en conſéquence d'*Aubigné* avoit eu la tête tranchée, d'*Aubigné* fut que le roi *en avoit témoigné un grand deuil juſqu'à en perdre le repos.* Il ſe détermina, pour lors, à retourner à ſon ſervice.

Le roi de Navarre paſſant un jour à Cadillac, maiſon ſur la Garonne, au-deſſus de Bordeaux, appartenante alors à la maiſon de Foix, d'où elle a paſſé par alliance dans celle de la Valette- d'Épernon, voulut voir le cabinet de phyſique & d'hiſtoire naturelle de François de Candale, de la maiſon de Foix, mort depuis évêque d'Aire; ce cabinet paſſoit alors pour curieux, on y fit, en préſence du roi de Navarre, quelques expériences phyſiques, auxquelles apparemment d'*Aubigné* ne prit point de goût; il ſe détacha de la troupe des curieux, & appercevant des tablettes qui étoient auſſi un objet de curioſité, & qu'il prévoyoit qu'on ou- vriroit, il y grava ces deux vers:

Non iſthæc princeps regem tractare docetto,
Sed doctâ regni pondera ferre manu.

Ah! s'écria monſieur de Candale, en ouvrant les tablettes, *il y a ici un homme. — Tenez-vous le reſte pour des bêtes?* reprit le roi; & ayant d'abord de- viné l'auteur des vers, il ſe fit un plaiſir de le don- ner à devioer aux autres.

La reine de Navarre n'aimoit pas d'*Aubigné*: elle pria le roi à genoux & en larmes (tant les femmes ſont tendres quand elles veulent nuire) de le chaſſer de ſa cour, *& ne le plus jamais voir.* Le roi congédia donc en public d'*Aubigné*, & en parti- culier il lui dit de reſter; d'*Aubigné* ſe cachoit le jour, & paſſoit toutes les nuits dans la chambre de ſon maître. Cette diſgrace apparente lui donna lieu, dit-il, *de connoître ſes vrais ou faux amis.*

En 1588, dans une expédition en Poitou, d'*Au- bigné* faiſant la charge de ſergent de bataille dans l'armée proteſtante, fit ſentir, dit-il, aux gens de

pied, l'importance & la néceſſité des piques contre l'avis de ſon maître qui ne les pouvoit ſouffrir.

Dans cette même expédition, faiſant ſigner une capitulation aux catholiques, il les obligea d'ajouter cette clauſe : *Renonçant pour cet effet au déteſtable article du concile de Conſtance* : QU'ON N'EST PAS OBLIGÉ DE TENIR PAROLE AUX HÉRÉTIQUES.

Une nuit, d'*Aubigné* étant couché dans la garde-robe de ſon maître avec monſieur de la Force, qui mourut maréchal de France en 1652, âgé de 93 ans, il lui dit à pluſieurs repriſes : » La Force, notre » maître eſt un ladre vert, & le plus ingrat mortel » qu'il y ait ſur la face de la terre ; à quoi l'autre » qui ſommeilloit, répondant : *Que dis-tu*, d'*Au*» *bigné ?* Le roi qui avoit entendu ce dialogue : » *Il dit que je ſuis un ladre vert, & le plus ingrat* » *mortel qu'il y ait ſur la face de la terre*, de quoi » l'écuyer reſta un peu confus, mais ſon maître ne » lui en fit pas pour cela plus mauvais viſage » le lendemain, auſſi ne lui en donna-t-il pas un » quart d'écu d'avantage ».

D'*Aubigné*, en accuſant toujours ſon maître, donne toujours une haute idée de la bonté de ce prince. L'abjuration de Henri IV, déplaiſoit fort à ceux des proteſtans qui n'avoient pas été mis, comme le marquis de Roſny, dans la confidence, & déplaiſoit ſur-tout à d'*Aubigné*; mais ils ſe flattoient au moins que cette abjuration n'étoit pas ſincère. Quelque temps après, Henri ayant été aſſaſſiné par Jean Chatel, montroit à d'*Aubigné* ſa lettre percée d'un coup de coûteau, en lui racontant cette avanture : *D'Aubigné* lui dit à ce ſujet, un bien bon mot de proteſtant : *Sire, vous n'avez encore renoncé Dieu que des lèvres, & il s'eſt contenté de les percer, mais ſi vous le renoncez un jour du cœur, alors il percera le cœur.* Gabrielle d'Eſtrées, qui étoit préſente, s'écria : *Oh ! les belles paroles, mais mal employées ! — Oui, madame,* répliqua d'*Aubigné, parce qu'elles ne ſerviront de rien.* Le zèle exceſſif de d'*Aubigné* pour ſa religion, le rendit quelquefois ſuſpect au roi, & lui attira plus d'une diſgrace ; on propoſa même de le mettre à la baſtille, & de lui faire ſon procès, & il ne trouva peut-être alors de défenſe que dans le cœur du roi ; en effet il avoit porté le zèle juſqu'à la révolte ouverte. Le roi ayant fait avancer quelques troupes pour inveſtir la Trémoille dans Thouars ; ce ſeigneur écrivit à d'*Aubigné* ce billet : » *Mon ami, je vous convie, ſuivant* » *vos juremens, à venir mourir avec votre affectionné,* » *&c.* D'*Aubigné* répondit : *Monſieur, votre lettre ſera* » *bien obéie, je la blâme pourtant d'une choſe, c'eſt* » *d'avoir allégué mes ſermens qui doivent être crus* » *trop inviolables pour me les ramentevoir* ».

» S'étant rendus à Thouars, eux deux ſe mirent » à courir le pays pour aſſembler leurs amis, & » dans cette courſe ils paſſèrent par une bourgade » où deux jours auparavant on avoit coupé quelques » têtes & expoſé ſur la roue quelques aſſaſſins. » D'*Aubigné* s'appercevant que le duc de la Tré» moille avoit changé de couleur, à la vue de ce ſpectacle, lui prit la main, & lui dit : » Con» templez de bonne grace ces objets tragiques, » en faiſant ce que nous faiſons, il eſt bon de » s'apprivoiſer avec la mort ».

D'*Aubigné* eut dans la ſuite ſur ce ſujet, avec le roi un éclairciſſement qu'il ſollicita lui-même. » Sire, lui dit-il, » défaites trois boutons de votre eſto» mach, & faites-moi la grace de me dire pour» quoi vous avez pu me haïr ». Ce prince ayant pâli à ces mots, comme il faiſoit ordinairement quand il parloit d'affection, lui repliqua : » Vous » avez trop aimé la Trémoille, je le haïſſois, » vous le ſaviez, & cependant vous n'avez pas » ceſſé de l'aimer : Sire, répondit d'*Aubigné*: J'ai » été nourri aux pieds de votre majeſté, & j'y ai » appris de bonne heure à ne pas abandonner les » perſonnes affligées, & accablées par une puiſ» ſance ſupérieure ». Belle réponſe ſans doute, mais qui ſuppoſe toujours beaucoup de bonté dans le maître qui l'entend ſans colère, & qui finit cet entretien par embraſſer ſon ſujet.

Après la mort d'Henri IV, d'*Aubigné* fut preſque conſtamment en diſgrace. Lorſque les députés des Egliſes proteſtantes vinrent ſaluer le nouveau roi, d'*Aubigné* étoit à leur tête, le conſeil du roi ſe » ſcandaliſa de ce que pas un d'eux ne s'étoit » agenouillé, ni en entrant, ni en ſortant, de ma» nière que M. de Villeroy, à l'iſſue de l'audience » attaquant d'*Aubigné*, lui demanda pourquoi il » n'avoit pas fléchi le genouil, ſur quoi il répon» dit audacieuſement : qu'il n'y avoit dans leur » troupe que des gentilshommes & des eccléſiaſ» tiques qui ne doivent au roi que la révérence » & non pas la génuflexion ».

La reine-mère, Marie de Medicis, pour rendre d'*Aubigné* ſuſpect à ſon parti, affecta d'avoir avec lui une converſation ſecrète pendant deux heures ; elle lui fit faire de grandes promeſſes par un homme de confiance auquel d'*Aubigné* répondit : *J'aurai de la reine tout ce que je deſire, c'eſt qu'elle me tiendra pour bon chrétien, & pour bon françois.* On ne ſe rebuta point, & on lui envoyoit continuellement, avec des apparences de myſtère qu'on vouloit qui fuſſent apperçues, la Varenne, homme ſuſpect aux Proteſtans. Un de ceux que la cour avoit corrompus, & qui, de concert avec elle, feignoit toujours un grand zèle pour le parti, lui dit un jour en préſence du duc de Bouillon : « *Qu'eſt* » *donc allé faire la Varenne en votre logis, où il a* » *été douze fois depuis hier ?* D'*Aubigné* répondit : » *Ce qu'il a fait chez vous la première fois, & ce qu'il* » *n'a pu faire chez moi la douzième* ».

Le duc de Bouillon, gagné vraiſemblablement lui-même par la cour, propoſoit à Saumur, dans l'aſſemblée des Proteſtans de remettre les places de ſûreté, & de ſe livrer entièrement à la diſcrétion de la reine & de ſon conſeil, il n'appuyoit cette étrange propoſition que du mérite qu'il y auroit pour des chrétiens à aller volontairement au martyre, ſi la reine n'étoit pas déſarmée par

cette conduite. « *Oui*, s'écria d'*Aubigné*, *aller au* » *martyre eſt d'un chrétien, mais y conduire ſes frères* » *eſt d'un traître & d'un bourreau* ».

Aux premiers mouvemens que firent contre la cour le prince de Condé, les ducs de Rohan & de Bouillon, ils envoyèrent ſommer d'*Aubigné* de leur déclarer ſes ſentimens. Voici la réponſe de d'*Aubigné*, elle étoit d'un homme qui prévoyoit les évènemens. *Nous voulons bien mettre ſur nos épaules le fardeau de votre guerre, délivrez-nous de celui de votre paix.* En effet les princes ne tardèrent pas à faire leur paix, d'abord par le traité de Sainte-Menehoud, du 15 mai 1614, enſuite par le traité de Loudun en 1616, qui fut, ſelon l'expreſſion de d'*Aubigné*, *une foire publique de perfidies particulières & de lâchetés générales.* Le prince de Condé, qui dans les conſeils appelloit d'*Aubigné* ſon père, lui dit après ce traité : *Allez à Doignon*, (c'étoit le nom d'un château aſſez fort, appartenant à d'*Aubigné*, & où il ſe croyoit en ſûreté,) d'*Aubigné* lui répondit : *& vous à la baſtille.* En effet, le prince fut arrêté le 1 ſeptembre 1616, & ne ſortit de priſon que le 20 octobre 1619. D'*Aubigné* prétend que ce prince, pour récompenſe des ſervices qu'il lui avoit rendus, le peignit à la cour comme *un factieux, ennemi de la royauté, & capable lui ſeul tant qu'il vivroit d'empêcher le roi de régner abſolument.*

D'*Aubigné* étoit ennemi déclaré du duc d'Epernon ; deux gentilshommes lui ayant rapporté que » ce duc avoit déclaré hautement devant cinq » cens gentilshommes, que s'il ne trouvoit le » moyen de le faire tuer, il ſe réduiroit à le » faire appeller dans un pré pour venir meſurer » avec lui une des bonnes épées de France : » d'*Aubigné* fit une réponſe aſſez remarquable : « Je » ne ſuis pas, dit-il, ſi ignorant que je ne ſache » les prérogatives des ducs & pairs de France, & » le privilège annexé à leur dignité de ne ſe point » battre contre leurs inférieurs : je ſais de plus le » reſpect que je dois au colonel-général de l'in- » fanterie Françoiſe, mais ſi un excès de colère, » ou de valeur, avoit pouſſé M. d'Epernon à me » commander abſolument d'aller meſurer cette » bonne épée dans un pré ; certes il ſeroit obéi.... » Un des deux gentilshommes ayant repliqué que » M. d'Epernon avoit des qualités dont il ne pou- » voit ſe dépouiller pour venir à une pareille » épreuve de ſon courage ; d'*Aubigné* lui dit : Mon- » ſieur, nous ſommes tous en France où les prin- » ces qui ſont nés dans la peau de leur grandeur, » ne ſauroient la dépouiller ſans s'écorcher, mais » ſachez qu'on peut ſe dépouiller ſans ſe bleſſer, » de cette grandeur, quand on ne la poſſède que » par acquêt. Le duc d'Epernon peut donc s'en » dépouiller, puiſqu'il n'eſt né que ſimple gentil- » homme ainſi que moi ». On objecta encore à d'*Aubigné* la foule de ſeigneurs & de gentilshommes qui entouroient M. le duc d'Epernon, & qui, lui diſoit-on, « l'empêcheroient de vous faire un ap- » pel, quand il s'y réſoudroit & de vous aſſurer » le lieu du combat ». D'*Aubigné* prenant feu à ces paroles ; « je le tirerai, dit-il, de cette peine, » je me fais fort d'aſſurer un lieu de combat dans » le gouvernement même de M. d'Epernon, & » d'en garantir la ſûreté contre tous ſes amis ». D'*Aubigné* ajoute que le duc d'Epernon, *ou l'archevêque de Bordeaux*, le cardinal de Sourdis, ou *peut-être tous les deux enſemble*, payèrent des ſcélérats pour l'aſſaſſiner, & qu'il écrivit à M. de *Candale*, *qu'il conſeillât à ſon père de choiſir de meilleurs ouvriers.*

Il y eut juſqu'à quatre arrêts de mort rendus contre d'*Aubigné*, pour des crimes, dit-il, *qui lui avoient fait honneur & plaiſir* ; par exemple pour avoir rétabli des temples de Proteſtans, ruinés par les Catholiques. La France le faiſoit perſécuter par ſes agens, à Genève, où il s'étoit retiré ; il croit même qu'on rendit exprès le quatrième arrêt de mort pour traverſer le mariage qu'il étoit prêt de contracter à Genève, avec une veuve fort reſpectée dans cette ville, & qui étoit de la maiſon de Burlamachi de Luques ; d'*Aubigné* prit ſon parti, il porta lui-même ſon arrêt à cette veuve, qui lui dit : *Je ſuis trop heureuſe de partager avec vous la querelle de Dieu.* Un proteſtant, nommé *Foſſiat*, fit ſur ce mariage ces quatre vers.

Paris te dreſſe un vain tombeau,
Genève un certain hymenée ;
A Paris tu meurs en tableau,
Ici, vis au ſein de Renée.

D'*Aubigné* lui-même fit ces quatre autres ;

Quand d'*Aubigné* ſe vit un corps ſans tête,
Il mania ſon trone pâle & hideux,
Très-aſſuré qu'une femme bien faite
Auroit aſſez de tête pour tous deux.

D'*Aubigné* termine ſon hiſtoire par une déclaration qui tient lieu de malédiction contre ſon fils aîné, Conſtant, père de madame de Maintenon, dont la conduite fut en effet très-mauvaiſe, & qui fut obligé de s'expatrier, ayant été accuſé d'avoir fait de la fauſſe monnoie. Ce fils dénaturé s'étant fait catholique par intérêt, voulut ſurprendre ſon père dans le château du Doignon, & le livrer aux Catholiques. D'*Aubigné* prétend que « les pères Arnoux & Dumay, jéſuites, lui ob- » tinrent un bref du pape pour pouvoir aſſiſter au » prêche & participer à la cène des Réformés ſans » que cela pût nuire à ſa catholicité, de laquelle » il ne faiſoit pas encore profeſſion ouverte ».

Théodore Agrippa d'*Aubigné* mourut à Genève le 29 avril 1630. On lit ſur ſa tombe dans le cloître de Saint-Pierre de Genève, ſon épitaphe en mauvais latin qu'il avoit faite lui-même.

Ses ouvrages, ſont 1°. ſon *Hiſtoire univerſelle, depuis 1550 juſqu'en 1601 avec une hiſtoire abrégée*

de la mort d'Henri IV, 3 vol. *in*-fol. à Saint-Jean d'Angely, quoique le titre porte à Maillé, 1616, 1618, 1620, réimprimés en 1626. Le premier volume fut brûlé par la main du bourreau dans la cour du collége royal à Paris, comme nous l'apprenons de d'*Aubigné* lui-même, qui en triomphe.

2°. Les *Tragiques*, 1616, *in* 4°. & *in*-8°.

3°. *Petites œuvres mêlees*, Genève, 1630, *in*-8°.

4°. L'histoire secrète de Théodore Agrippa d'*Aubigné*, écrite par lui-même & adressée à ses enfans; c'est de cette histoire que nous avons tiré la plûpart des traits qu'on vient de voir.

Mais les deux ouvrages les plus célèbres de d'*Aubigné* sont *la Confession de Sancy*, satyre amère contre l'homme illustre & alors puissant, dont elle porte le nom, & *le baron de Fœneste*, qu'on croit être une satyre contre le duc d'Epernon, & qui en est une assez plaisante contre les Gascons, ou de naissance, ou de caractère. L'interlocuteur du baron de Fœneste, le fin & raisonnable Enay, qui *parle toujours si sagement*, dit le père le Long, *n'est autre chose que Duplessis-Mornay*. Madame de Caylus, dans ses souvenirs, dit que c'est d'*Aubigné* lui-même, ce qui est bien plus vraisemblable. Ce sage Enay n'est pas si sage qu'il ne se permette des gaités un peu fortes, sur-tout contre les Catholiques; c'est lui qui rapporte cette épigramme contre un maître de pension nommé Goulu & sa femme.

Du Goulu, savant, ne prend guères
Les barbus pour pensionnaires,
Il choisit les petits-enfans:
Mais la Goulue les veut grands.

Parmi les détails de cet ouvrage, nous observerons particulièrement deux points.

L'un concerne le duel; Enay, prétend que par l'édit d'Henry IV, du mois de juin 1609, les duellistes sont condamnés à *être pendus par les pieds*, circonstance dont l'édit ne parle pas. L'éditeur ajoute, d'après le Grain, que deux braves soldats aux gardes furent passés par les armes, non pas pour s'être battus, mais seulement pour s'être entre-appellés en duel. Cependant Enay, qui condamne les duels, avoue qu'il y en a de très-justes, à savoir, dit-il, « quand le roi les concède, ou pour » crime de lèze-majesté trop caché, ou pour ac» cusation de trahison, ou pour maintenir l'hon» neur d'une femme de bien oppressée, ou pour » supporter l'orphelin contre le meurtrier injuste » du père ».

Ce discours suppose que dans ces cas le roi permettoit le duel; & en effet l'article V de l'édit de juin 1609, porte que la partie offensée demandera le combat au roi, ou aux maréchaux de France, & cet édit en tout, paroit conserver le duel judiciaire, & ne proscrire que le duel entrepris par autorité privée.

Le second article que nous avons à observer est qu'on trouve dans le *baron de Fœneste* une ample énumération de tous ces noms bisarres de couleurs & de toutes ces parures de fantaisie, que nous avons vû renaître dans des temps modernes & que nous avions crus sans exemple. « Bleu turquoise, » orangé, feuille morte, isabelle, zinzolin, cou» leur du roi, minime, tristamie, ventre de biche, » ou de nonain, amarante, nacarade, pensée, » fleur de seigle, gris de lin, gris d'été, orangé, » pastel, espagnol malade, celadon, astrée, face » grattée, couleur de rat, fleur de pêcher, fleur » mourante, verd naissant, verd gay, verd brun, » verd de mer, verd de pré, verd de gris, merde» d'oye, jaune paille, jaune doré, couleur de Ju» das, de vérole, d'aurore, de serein, escarlate, » rouge, sang de bœuf, couleur d'eau, couleur » d'ormus, argentin, singe mourant, couleur d'ar» doise, gris de ramier, gris perle, bleu mourant, » bleu de la fève, gris argenté, merde d'enfant, » couleur de selle à dos, de veuve réjouie, de » temps perdu, fiammette, de soulphre, de la sa» veur, couleur de pain bis, couleur de constipé, » couleur de faute de pisser, jus de nature, singe » enveniné, ris de guenon, trépassé revenu, » espagnol mourant, couleur de baise-moi, ma » mignonne, couleur de péché mortel, couleur de » crystaline, couleur de bœuf enfumé, de jambons » communs, de soucy, de desirs amoureux, de » racleurs de cheminées ».

AUBIGNY, (*Hist. de Fr.*) ville & terre considérable dans le Berry, fut donnée en apanage à la branche d'Evreux, puis étant retournée à la couronne, par l'extinction de cette branche, Charles VII en fit don à Jean Stuart, comte de Buchan, pour prix de ses services & du secours de sept mille Ecossois, qu'il lui amena dans ses besoins pressans. On sait d'ailleurs qu'il fit le comte de Buchan, connétable, & qu'il forma de quelques braves, choisis parmi les Ecossois de Buchan, une compagnie d'ordonnance, à laquelle il confia la garde de sa personne, & qui est encore représentée par la premiere compagnie des gardes du roi, qui en a retenu le nom de *garde écossoise*. Quant au domaine d'*Aubigny*, il fut encore réuni à la couronne en 1672 par l'extinction de la branche de la maison Stuard, issue du comte de Buchan. En 1684, Louis XIV, à la sollicitation de Charles II, roi d'Angleterre, érigea *Aubigny* en duché pairie, en faveur de la duchesse de Portsmouth & de ses héritiers; en conséquence il passa au duc de Richemont, fils de Charles II, & de la duchesse de Portsmouth. Ce prince, né le 2 août 1672, fut naturalisé en France, en 1685, & y fit profession de la religion catholique; dans la suite il repassa en Angleterre, s'attacha au roi Guillaume III, & fit profession de la religion anglicane. Il est mort le 7 juin 1723, laissant postérité.

AUBREY, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) Anglois, né en 1626, mort à Oxford en 1700, auteur de la *vie de Hobbes*, en anglois, & d'une histoire

naturelle de la province de Surrey, ſous le titre de *Promenade de la province de Surrey*, auſſi en anglois. On a de lui encore des *mélanges ſur divers ſujets*.

AUBRIOT, (HUGUES) (*Hiſt. de Fr.*) prévôt de Paris, avoit obtenu la faveur du roi Charles V, par ſes talens, & celle du duc d'Anjou, ſon frère, par un peu de penchant au deſpotiſme; c'eſt lui qui fit conſtruire la baſtille, pour tenir en reſpect les bourgeois de Paris*, & le petit châtelet pour tenir dans le devoir les écoliers de l'univerſité. Ceux-ci, qui étoient preſque tous des hommes faits, étoient devenus redoutables par le nombre, par l'inſolence & par l'impunité. *Aubriot* entreprit de leur ôter ce dernier avantage; il les faiſoit arrêter par-tout où on les trouvoit cauſant du déſordre, & il les retenoit dans ſa priſon du petit châtelet. Il y avoit fait creuſer deux grands cachots, qu'il appeloit le *clos Bruneau*, & *la rue du Fouare*, du nom de deux quartiers de Paris, où l'univerſité tenoit ſes écoles. L'univerſité jura ſa perte; mais *Aubriot* avoit pour lui la faveur des princes & les droits d'un bienfaiteur public. Paris lui devoit la naiſſance de la police en tout genre, la ſûreté, la propreté des rues, la ſalubrité de l'air, l'invention des égoûts & des canaux ſouterreins, le revêtiſſement du quai du Louvre, en pierres, la conſtruction du pont Saint-Michel, la reconſtruction du pont-au-Change, & l'emploi de tous les indigens à ces travaux utiles. Nul homme public n'avoit encore ſi bien mérité de l'état: l'infamie fut le prix de ſes ſervices. A force de perquiſitions ſur ſa vie privée, on parvint à découvrir que cet homme aimoit les femmes; on lui imputa d'aimer par préférence les Juives: bientôt il fut Juif & hérétique tout à la fois; car on croyoit alors fortifier les accuſations en les accumulant, ſans s'embarraſſer ſi elles étoient contradictoires. Comme c'étoit pour des péchés & non pour des crimes qu'on l'arrêtoit, ce fut dans les priſons de l'officialité qu'on le conduiſit, ce fut à l'officialité qu'on le jugea; il alloit être brûlé vif: la cour n'oſant le défendre, crut faire beaucoup, en ſollicitant pour lui une ſentence plus modérée. Il fut obligé de demander pardon à genoux & nue tête ſur un échafaut dreſſé devant l'égliſe de Notre-Dame, & de ſe ſoumettre à la pénitence publique qui lui ſeroit impoſée. On lui mit enſuite par dériſion, une mitre ſur la tête; l'évêque de Paris le prêcha publiquement, & le condamna au pain & à l'eau, & à finir ſa vie *dans la foſſe*, c'eſt-à-dire, dans un cachot, ſentence viſiblement dictée par l'univerſité, qui aſſiſtoit à cette cérémonie, ayant le recteur à ſa tête. Le peuple, qui avoit paru voir avec plaiſir l'humiliation d'*Aubriot*, le délivra l'année ſuivante dans une ſédition, pour en faire ſon chef; c'étoit la ſédition des *Maillotins* au commencement du règne de Charles VI. Le ſage *Aubriot* ne fit d'autre uſage de ſa liberté, que de ſe dérober par la fuite à de tels amis & à de tels ennemis; il alla chercher dans la Bourgogne, ſa patrie, un aſyle ignoré, où il pût vivre en paix & en ſûreté. De ce moment l'hiſtoire eſt muette ſur ſon compte, par conſéquent il y a lieu de croire que le reſte de ſa carrière fut heureux.

La place de prévôt de Paris, qu'il avoit remplie avec tant de gloire, étoit alors auſſi orageuſe qu'importante; la police naiſſante étoit ſans ceſſe aux priſes avec la tyrannie & la ſédition. On compte juſqu'à vingt-quatre prévôts de Paris ſous le ſeul règne de Charles VI. Il faut même en compter vingt-ſept, parce que Pierre des Eſſarts le fut deux fois, & Tanneguy du Châtel trois fois. Un prévôt de Paris étoit toujours alors un favori de la faction dominante, déſigné pour victime à la faction contraire lorſqu'elle ſeroit dominante à ſon tour. Audouin Chauveron, ſucceſſeur d'*Aubriot*, fut dépoſé par le duc d'Orléans, uniquement pour avoir été en place ſous le gouvernement des ducs d'Anjou, de Berry & de Bourgogne. On lui fit ſon procès, il fut trouvé irréprochable, & n'en reſta pas moins dépoſé. La diſgrace des autres, ſouvent plus méritée, n'eut preſque jamais de motif plus juſte.

AUBRY, (JEAN) eſt le nom d'un charlatan empyrique & alchymiſte, médecin, chirurgien, prêtre, moine, voyageur, aventurier en un mot, dont Guy Patin parle avec beaucoup de mépris & qui a laiſſé des ouvrages propres à juſtifier ce mépris, tels que *l'abrégé des ſecrets de Raimond Lulle*, *la merveille du monde*, ou *la médecine véritable reſſuſcitée*; *le triomphe de l'archée*, & *le déſeſpoir de la médecine*. Ces deux derniers ouvrages ont depuis été réunis ſous ce titre: *La médecine univerſelle & véritable. Jean Aubry* eſt mort vers 1667.

AUBRY, (JACQUES CHARLES) eſt auſſi le nom d'un avocat très-célèbre, mort le 22 octobre 1739, & dont le fils exerce encore aujourd'hui la même profeſſion, avec l'eſtime publique.

AUBUSSON, (D') (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt le nom d'une grande & ancienne maiſon; elle le tire d'*Aubuſſon*, ville de la province de la Marche, limitrophe de l'Auvergne, & célèbre par ſes tapiſſeries. De cette maiſon étoient le chevalier de Rhodes, Louis d'*Aubuſſon*, connu ſous le nom du commandeur de Charroux; ſon neveu, plus célèbre que lui, Pierre d'*Aubuſſon*, trente-neuvième grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, dont la réſidence étoit alors à Rhodes; ce fut lui, qui en 1480, fit lever aux turcs le ſiège de Rhodes;

Rhodes, des Ottomans ce redoutable écueil.

De la même maiſon étoient encore ce fameux maréchal de la Feuillade, colonel des gardes françoiſes, qui fit fondre à ſes dépens, & élever en 1686, dans la place des Victoires, la ſtatue pédeſtre de Louis XIV, & le duc de la Feuillade, gendre de M. de Chamillart, & qui en 1706, conduiſoit le ſiège de Turin. Ce dernier étoit fils du maréchal.

L'archevêque d'Embrun, oncle du duc & frère du maréchal, fut employé dans pluſieurs ambaſſades importantes; ce fut lui qui en 1661, engagea

le roi d'Eſpagne à faire au roi de France, cette réparation ſolemnelle de l'inſulte faite à Londres au comte d'Eſtrades, par le baron de Batteville, & cette déclaration ſi préciſe, qu'il avoit défendu à ſes ambaſſadeurs & miniſtres de concourir avec ceux du roi de France.

AUCOUR, (JEAN - BARBIER D') *Voyez* BARBIER.

AUDEBERT, (GERMAIN) (*Hiſt. litt. mod.*) juriſconſulte & poete d'Orleans, fut anobli en France, comme juriſconſulte, & fait chevalier de Saint-Marc à Veniſe, comme poëte, & en reconnoiſſance d'un éloge en vers, de la ville de Veniſe; il étoit diſciple d'Alciat, il mourut en 1598, âgé de plus de vingt ans. On a de lui un recueil *in-8°.* de poeſies latines.

AUDIFFRET, (HERCULE) général de la doctrine chrétienne, mort en 1659, doit être nommé, parce qu'il fut l'oncle & le maître de Fléchier.

AUDIGUIER, (VITAL D') (*Hiſt. litt. mod.*) ſieur de la Menor, près de Villefranche de Rouergue, auteur de l'ouvrage intitulé : *L'uſage des duels* & de quelques autres ouvrages moins connus, eut une deſtinée ſingulière & malheureuſe. *Magiſtrat royal*, il fut attaqué & bleſſé dangereuſement à différentes repriſes par des ligueurs, à cauſe de ſon attachement à Henri IV. Il fut volé en voyage & laiſſé ſans reſſource par un domeſtique infidèle. A peine relevé d'une grande maladie, il fut appellé en duel, bleſſa ſon ennemi & fut obligé de fuir & de ſe cacher. Ce fut cette aventure qui lui fit faire ſon traité des duels. Il fut mis en priſon, il eſſuya un procès criminel étant innocent; il finit, dit-on, par être aſſaſſiné vers l'an 1630, il étoit né vers l'an 1565.

AUDITOIRE, (*Hiſt. mod.*) ſiège, banc, tribunal à Rome. Les divers Magiſtrats avoient des *auditoires* conformes à leur dignité; ceux des officiers ſupérieurs, s'appelloient *tribunaux*, & ceux des inférieurs *ſubſellia*.

Les juges *pédanées*, ainſi nommés parce qu'ils jugeoient de bout, avoient leurs *auditoires* dans le portique du palais impérial; ceux des Hébreux aux portes des villes. Les juges des anciens ſeigneurs avoient leurs ſièges ſous un orme planté devant le principal manoir, & c'étoit-là leur *auditoire*.

AUDITOIRE, en ce ſens; c'eſt-à-dire employé comme ſynonyme à *tribunal*, ne ſe dit que du ſiège des Juges ſubalternes. (*H*)

AUDITOIRE, dans les anciennes égliſes, étoit la partie où les aſſiſtans s'inſtruiſoient, ſe tenant de bout.

L'*auditoire*, étoit ce qu'on appelle aujourd'hui la *nef*.

Dans les premiers ſiècles de l'Egliſe on contenoit ſi ſévèrement le peuple dans les bornes de cet *auditoire*, que le concile de Carthage excommunia une perſonne pour en être ſortie pendant le ſermon. (*H*)

AVENELLES *ou* DES AVENELLES, (PIERRE) (*Hiſt. de Fr.*) c'eſt le nom d'un avocat proteſtant chez qui l'intérêt de l'état prévalut ſur un intérêt de ſecte, & qui révéla la conjuration d'Amboiſe, dont la Rénaudie lui avoit fait confidence.

AVENTIN, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur des *annales de Bavière*, mort en 1534, & dont l'ouvrage n'a paru qu'en 1554 par les ſoins d'un éditeur, nommé Jérôme Ziegler.

AVENTURIERS, ſ. m. pl. (*Hiſtoire mod.*) Les *aventuriers* étoient dans l'origine des boucaniers qui, après avoir détruit dans les Amilles une grande partie des bœufs ſauvages & des ſangliers, las de ſuivre dans les bois les traces d'une proie devenue rare, & que l'expérience du péril rendoit ruſée & difficile à ſaiſir, montèrent ſur des flibuſtes pour faire la pêche, s'ennuyèrent bien-tôt d'un travail pénible, dont le fruit ſuffiſoit à leur ſubſiſtance & non à leur avarice, armèrent leurs barques en guerre, & allèrent chercher fortune ſur l'Océan. Ces eſpèces de chevaliers errans couroient les mers, non pas comme nos anciens preux parcouroient la terre pour détruire les brigands, mais pour commettre eux-mêmes les plus horribles brigandages. L'hiſtoire de ces pirates apprend à ne pas confondre l'héroïſme véritable avec la bravoure. Aucun corps militaire ne peut ſe vanter de traits d'audace auſſi extraordinaires. Féroces, impitoyables, s'ils prenoient un vaiſſeau, l'équipage étoit preſque toujours maſſacré. S'ils prenoient une ville, ils n'en ſortoient guère ſans ſe récréer les yeux par le ſpectacle d'un incendie. Ce ramas de brigands, raſſemblés par la ſoif des richeſſes, formoit une république gouvernée par des loix rarement violées. Ces hommes, à qui l'injuſtice ne coûtoit rien, étoient juſtes envers eux-mêmes. Les récompenſes réſervées aux bleſſés étoient priſes ſur la maſſe commune du butin même avant le partage, & perſonne n'en murmuroit. Le prix d'un bras, d'une jambe, d'un œil perdus dans un combat étoit fixé & payé ſur le champ. Le plus brave étoit chef & toujours obéi. Ces barbares, ennemis de toute autorité, étoient eſclaves de la diſcipline qu'ils s'étoient impoſée. Ce qui afflige le le plus l'homme qui penſe, en liſant l'hiſtoire de ces fléaux de l'humanité, c'eſt de voir qu'une ſorte d'amitié puiſſe s'allier avec la barbarie, le vol & tous les crimes. Avant de partir pour une expédition, deux *aventuriers* s'aſſocioient comme les anciens frères d'armes, juroient de partager le péril, la gloire, le butin, & tous deux obſervoient fidèlement le traité. Si l'un périſſoit dans le combat, l'autre vengeoit la mort de ſon ami, & héritoit de la part qui lui étoit due. On en a vu pluſieurs s'aſſocier pour la vie, & obſerver ce pacte juſqu'à la mort. Les François, les Eſpagnols, les Anglois, les Hollandois avoient leurs *aventuriers* qui infeſtoient ſans ceſſe les côtes de l'Amérique. Dans des temps de guerre, chaque nation envoyoit les ſiens contre la nation ennemie pour détruire ſon commerce; mais quand la paix étoit ſignée, l'autorité des ſouverains ne pouvoit plus retenir ces brigands,

brigands, accoutumés à combattre pour eux-mêmes & non pour la patrie. Ils ont ſouvent rallumé des guerres éteintes; & quelquefois on les a vus s'emparer même des vaiſſeaux de leur nation. Lorſque des flibuſtiers ennemis ſe rencontroient ſur la mer, ils s'évitoient, & l'on en ſent aſſez la raiſon. La ruſe leur étoit familière, & ſouvent ils la pouſſoient juſqu'à la perfidie. Leur but étoit de ſurprendre & non pas de combattre; mais lorſqu'ils trouvoient l'ennemi ſur ſes gardes, ils faiſoient aſſez voir que, s'ils adoptoient, pour vaincre, la méthode la plus aiſée, ce n'étoit pas qu'ils fuſſent intimidés par le péril.

Le rendez-vous des *aventuriers* François, étoit l'île de la Tortue ſur les côtes de S. Domingue; ce fut vers 1630 qu'ils s'y établirent; ils en chaſsèrent les Eſpagnols, furent chaſſés à leur tour, y rentrèrent & s'y maintinrent. Ils eurent beaucoup de part aux révolutions qui agitèrent cette colonie. Ils ſe ſignalèrent par de fréquentes révoltes. Leurs chefs avoient plus d'autorité que les gouverneurs même. La cour oſoit à peine nommer ceux-ci, ſans le ſuffrage de cette ſoldateſque plus dangereuſe qu'utile. Le plus grand déſavantage de cette inſtitution, moins autoriſée que tolérée, c'eſt que les flibuſtiers engageoient les colons à groſſir leur multitude, que ceux-ci de brigands devenoient oiſifs, & aimoient mieux, au péril de leur vie, s'enrichir des dépouilles de nos ennemis, que de ſe nourrir paiſiblement des productions de la terre qu'il falloit cultiver. Le premier qui ſe fit un nom dans les Antilles, fut Pierre, dit le Grand: il s'étoit embarqué pour courir des aventures. Son vaiſſeau avoit été battu par la tempête. L'eau entroit de toutes parts. Les vivres étoient épuiſés. Vingt-ſix hommes exténués de fatigue compoſoient tout l'équipage. On apperçut un gros vaiſſeau Eſpagnol, Pierre le Grand l'aborde, y jette ſes vingt-ſix compagnons, & pour leur ôter tout eſpoir de retour, crève ſa barque & la fait couler bas. Après un combat opiniâtre, il demeura maître de l'Eſpagnol, monté par quatre ou cinq cens hommes. L'Ollonnois qui parut après celui-ci, n'étoit ni moins téméraire ni moins heureux. Tandis que les Eſpagnols faiſoient des réjouiſſances publiques ſur un faux bruit de la mort de ce pirate, qu'il avoit fait courir lui-même, à la tête de vingt & un ſoldats diviſés dans deux canots, il oſa attaquer une frégate défendue par trois cens Eſpagnols, en fit périr la moitié par le feu de ſa mouſqueterie, maſſacra le reſte de ſa propre main, & s'empara du vaiſſeau. Un ſuccès ſi extraordinaire lui acquit la plus haute réputation. Michel le Baſque, intrépide brigand, s'attacha à lui; une foule d'*aventuriers* vinrent lui offrir leurs ſervices, il eut bientôt une eſcadre, entra dans la baie de Venezula, s'empara de Macaraïbo, & emporta tout ce que les Eſpagnols avoient laiſſé de tréſors dans cette ville. A peine revenu de cette expédition, il en médita une autre, deſcendit ſur les côtes de la province d'Honduras, parut ſous les murs de San-Pedro, vit une garniſon nombreuſe rangée ſur les remparts, livra l'aſſaut, & avec trois cens hommes entra triomphant dans une ville qui auroit pu ſe défendre contre une armée. Quelques jours après, ce conquérant, jetté par la tempête ſur une côte inconnue, fut dévoré par les Indiens. Une mort ſi cruelle n'effraya point Monbars. Ce jeune homme avoit ſucé avec le lait la haine du nom Eſpagnol. C'étoit dans le récit du maſſacre des Péruviens, qu'il avoit appris à lire. Dès ſa plus tendre enfance, il avoit juré de conſacrer toute ſa vie à la deſtruction de la nation Eſpagnole. Un jour qu'il jouoit ſur un théâtre le rôle d'un François inſulté par un Eſpagnol, il entra ſi bien en ſcène, que ſi l'on n'eût arraché de ſes bras ſon camarade déja meurtri de coups, il alloit l'égorger. Dès qu'il eut la force de lever une hache, il ſe jetta ſur une barque, & courut ſus aux Eſpagnols; il fut le fléau de leur commerce, prit leurs vaiſſeaux, ravagea leurs provinces, brûla leurs villes. Chaque fois qu'il maſſacroit un Eſpagnol, *je voudrois*, diſoit-il, *que ce fût le dernier.* Son cri de guerre étoit, *point de quartier aux Eſpagnols.* Il n'avoit d'autre but, diſoit-il, que d'appaiſer les mânes des Américains exterminés par ces impitoyables conquérans. Mais pour venger l'humanité, il ne falloit pas l'outrager. Les Eſpagnol · oppoſèrent aux *aventuriers* François des hommes à qui un inſtinct auſſi féroce avoit fait embraſſer la même profeſſion: les Anglois avoient leur Morgan, les Hollandois leur Laurent Degraff qui depuis trahit ſa république pour ſervir la France. On rendra compte de leurs exploits dans le récit des grandes expéditions où ils ſe ſont réunis aux troupes nationales. On a vu auſſi la Méditerranée & l'Archipel infectés de ces brigands. Les puiſſances européennes ont frappé les coups les plus terribles ſur ces républiques africaines qui s'enrichiſſent des dépouilles des nations commerçantes. On a négocié avec elles, & les traités n'ont guères mieux réuſſi que les châtimens. (*M. DE SACY.*)

AVENZOAR, ou ABENZOAR, (*dit le Sage & l'Illuſtre.*) (*Hiſt. des Arab.*) médecin Arabe du douzième ſiècle, contemporain d'Averroës, & loué par ce dernier. On prétend qu'il vécut 136 ans & qu'il eut l'obligation de cette longue vie à ſes connoiſſances en médecine, en chirurgie & en pharmacie; on a de lui un ouvrage intitulé: *Reſtificatio medicationis & regiminis*, Lyon, 1531. *in*-8° & un traité ſur les fièvres, Veniſe 1576, *in-fol.*

AVERANI, (BENOIT) (*Hiſt. litt. mod.*) On dit des choſes merveilleuſes des connoiſſances & de la mémoire de ce ſavant. Il ſavoit tout & pouvoit tout enſeigner. Il n'y avoit point de poète latin ou italien, qu'il ne sût preſque entièrement par cœur, dont il ne citât ſur le champ de longs paſſages, & dont il ne pût trouver chaque article à l'ouverture du livre. Né à Florence en 1645. Mort à Piſe en 1707. On a un recueil de ſes œuvres

latines, en 3 volumes *in-fol*, imprimé à Florence en 1717.

AVERROES, (*Hiſt. des Arab.*) philoſophe & médecin fameux du douzième ſiècle, traduiſit le premier en arabe, Ariſtote, & le commenta; ce qui le fit ſurnommer le *commentateur*. Il exerçoit à Cordoue, ſa patrie, une ſorte de magiſtrature. On lui dénonça un poëte juif, qu'on accuſoit de licence dans ſes vers, il le réprimanda, mais voyant le ſuccès de ces mêmes vers, & ſachant que chacun les récitoit publiquement dans Cordoue, il ferma l'oreille aux plaintes qu'on vouloit lui en faire, en diſant: *Une ſeule main pourroit-elle fermer mille bouches?* Un auteur contemporain ou preſque contemporain, & qui avoit vu ſes fils à la cour de l'empereur Fréderic II, nous a rapporté ſon jugement ſur les principales religions; il appelloit la religion chrétienne, *une religion impoſſible*, à cauſe de ſes myſtères; la religion juive une *religion d'enfans*, à cauſe des différens préceptes & des obſervations légales; & la religion mahométane, une *religion de pourceaux*, à cauſe des plaiſirs des ſens propoſés pour récompenſe. Ses ouvrages de médecine ont été recueillis ſous ce titre: *Collectaneorum de re medicâ, ſect ones tres.*

AVERTISSEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de la maiſon du roi, dont la fonction eſt d'annoncer quand le roi vient dîner. (*A. R.*)

AVEUGLES, (*Hiſt. mod.*) hommes privés de la vue qui forment au Japon un corps de ſavans fort conſidérés dans le pays. Ces beaux eſprits ſont bien venus des grands; ils ſe diſtinguent ſurtout par la fidélité de leur mémoire. Les annales, les hiſtoires, les antiquités, forment un témoignage moins fort que leur tradition: ils ſe tranſmettent les uns aux autres les événemens; ils s'exercent à les retenir, à les mettre en vers & en chant, & à les raconter avec agrément. ils ont des académies où l'on prend des grades. *Voyez Barth. Aſia. & l'Hiſt. du Japon* du père Charlevoix. (*A. R.*)

AUGEARD, (MATHIEU) (*Hiſt. litt. mod.*) connu par ſon *recueil d'arrêts des différens tribunaux du royaume*, en 3. vol. *in-4°*, étoit un avocat au parlement de Paris; il fut ſecrétaire du ſceau, ſous M. Chauvelin, le garde des ſceaux, puis ſecrétaire du roi. Mort le 27 décembre 1752.

AUGER, (EDMOND) (*Hiſt. de Fr.*) naquit en 1530. au village d'Alleman dans le diocèſe de Troyes; il prit l'habit de jéſuite à Rome ſous ſaint Ignace; il revint en France pour convertir les proteſtans, & dans le cours de cet apoſtolat, quelquefois dangereux alors, il tomba entre les mains du baron des Adrets, alors proteſtant, qui voulut le faire pendre; un miniſtre obtint ſa grace, qui arriva au moment où il avoit déja le pied ſur l'échelle. Henri III le nomma ſon prédicateur & ſon confeſſeur. Il mourut en 1591. Un P. Dorigny a écrit ſa vie.

AUGILES *ou* AUGILITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuples d'Afrique, qui habitoient la contrée qui ſéparoit les Garamantes des Troglodites. Hérodote les confond avec les Naſamanes leurs voiſins, qui étoient auſſi ſauvages qu'eux. Leur hiſtoire n'offre rien de mémorable: tout peuple ſans loix, & qui n'a qu'un inſtinct brutal pour règle & pour guide, ne peut intéreſſer par ſes faſtes. Il ne s'occupe que des moyens de ſubſiſter, & du plaiſir de ſe reproduire. Son hiſtoire n'eſt guère que celle de l'animal. Mais ces automates ſe rapprochoient des autres hommes par leurs ſuperſtitions. Pomponius Mela nous apprend qu'ils n'avoient d'autres dieux que les manes, c'eſt-à-dire, les manes de leurs ancêtres. On ne décidoit rien dans les aſſemblées nationales & dans la vie privée, qu'après avoir juré par eux. Ils ſe couchoient ſur les tombeaux, pour y recevoir des inſpirations qui devenoient les règles de leur conduite. Leurs mariages n'étoient que des accouplemens fortuits, formés par le beſoin du moment. Leurs rois n'étoient que des chefs, qu'ils choiſiſſoient lorſqu'il s'agiſſoit d'aller égorger leurs voiſins. (*T—N.*)

AUGURELLI, (JEAN-AURELIUS) poëte & alchymiſte, auteur, entre autres ouvrages, d'un poeme intitulé, *la Chryſopée*, où il enſeigne à faire la pierre philoſophale: il dédia ce poëme au pape Léon X, qui pour récompenſe lui donna une grande bourſe vuide, en lui diſant avec dériſion: *Vous ſaurez la remplir.*

AUGUSTE, (*Hiſt. Rom.*) tel fut le nom que la flatterie donna à Caius-Octavius. Cet uſurpateur, qui fut aſſez ſage & aſſez heureux pour ſe ſoutenir pendant une longue ſuite d'années ſur un trône que Céſar avoit teint de ſon ſang en voulant y monter, naquit l'an de Rome 690, de Caius-Octavius, préteur de Macédoine, & d'Accia, fille de Julie, ſœur de Céſar. La famille des Octaves étoit partagée en deux branches; ſavoir, celle des Cnéiens & celle des Caïens. Les premiers rapportoient leur illuſtration aux premiers temps de la république; les autres, dont deſcendoit *Auguſte*, n'étoient point encore ſortis de l'ordre des chevaliers dans le temps de la ruine de Carthage. Le biſaïeul d'*Auguſte* avoit été tribun légionaire en Sicile, & ſa mère Accia, autrement Atia, étoit fille de Julie & d'Accius Balbus, dont la famille étoit depuis long-temps conſidérée dans Aricie, ville ancienne du Latium. Cette origine a reçu quelque atteinte dans l'opinion publique; Antoine pendant les guerres civiles reprocha ſouvent à Octave l'obſcurité de ſa naiſſance. A l'entendre, le biſaïeul paternel d'*Auguſte* avoit été flétri des chaînes de l'eſclavage. Caſſius de Parme, dans une lettre qu'il lui écrivit avant la bataille d'Actium, lui dit qu'il devoit le jour à un banquier & à une femme élevée dans les moulins d'Aricie: mais ce ne ſont là que des traits lancés par la rivalité & par la haine. Nous en avons pour garant le ſentiment de Suétone, dont l'autorité n'eſt certaine-

ment pas ſuſpecte lorſqu'il fait l'éloge d'un prince : d'ailleurs *Auguſte* avoit en ſa faveur l'adoption de Céſar, dont on ſait quelle étoit la fierté. Au reſte, ce n'eſt pas la naiſſance que nous admirons dans ce prince : il nous intéreſſe comme politique & comme légiſlateur ; comme homme de guerre, il n'eut d'autre mérite que l'heureux choix de ſes généraux. Son règne offre tant de détails intéreſſans, que nous nous arrêterons peu ſur ſon enfance. Il avoit à peine quatre ans lorſqu'il perdit ſon père Octavius. Cette perte lui devint moins ſenſible par le nouveau choix que fit Atia. Philippe, ſon beau-père, lui donna une éducation conforme à ſa naiſſance, & l'on peut dire qu'il en fut profiter. A neuf ans, il harangua le peuple ; à douze, il prononça dans la tribune l'oraiſon funèbre de Julie ſon aïeule. Quoique enfant, il avoit cet air majeſtueux, qui lui attira dans la ſuite la vénération des peuples. Céſar, admirateur de ſes belles qualités, forma de bonne heure le projet de l'aſſocier à ſes hautes deſtinées ; jaloux de le former lui-même dans l'art militaire, il avoit réſolu de le mener à la guerre qu'il méditoit contre les Parthes. On ſait par quelle cataſtrophe le projet de cette guerre, qui eût probablement mis le comble à la gloire de Céſar, fut ſuſpendu. Ce grand homme reçut des mains de ſes compatriotes le coup qu'il deſtinoit à leurs ennemis. Octave étoit à Apollonie, lorſqu'on lui apprit par quels efforts Rome venoit de ſignaler ſa liberté mourante. Les circonſtances étoient embarraſſantes ; les vengeurs de la Patrie, le poignard à la main, menaçoient les partiſans de Céſar ; & un de ſes prétendus amis, aidé de la faveur du peuple, ſe préparoit à ſe revêtir de ſes dépouilles, ſous prétexte de le venger. Le ſénat, enchaîné par la terreur, faiſoit des vœux pour Brutus, & fléchiſſoit devant Antoine. Octave avoit été adopté par Céſar. Sa famille, qui ſentoit les dangers de cette adoption, lui écrivit pour l'engager à y renoncer, & à préférer une vie privée à une grandeur qu'il falloit chercher à travers tant d'écueils. Il eſt vrai qu'en faiſant ratifier cette adoption, il alloit ſe rendre odieux aux deux partis. Les uns devoient le regarder comme le ſucceſſeur d'un tyran, les autres comme le poſſeſſeur titré des biens qui excitoient leur convoitiſe. Ses amis, ſuivant l'intention de ſes parens, lui conſeilloient de chercher une retraite parmi les troupes de Macédoine, milice accoutumée à vaincre ſous Céſar, & inconſolable de la mort de ce grand général. Octave, guidé par ſon ambition, rejetta des conſeils avoués par la prudence : mais quoiqu'il portât dès-lors l'orgueil de ſes deſſeins & de ſes eſpérances juſques ſur le trône, ſon ame parut toujours dans le plus grand calme. On n'apperçut en lui aucun de ces mouvemens qu'excitent d'ordinaire les grandes paſſions & l'eſpoir des grands ſuccès. Réſolu de paſſer en Italie, il fit ſonder les diſpoſitions de la garniſon de Brindes ; ayant vu qu'elle étoit affectionnée au parti de Céſar, il s'en fit un appui. Après l'avoir remerciée de ſon attachement pour la mémoire de ſon grand-oncle, & avoir ſacrifié aux dieux en ſa préſence, il ſe déclara héritier de Céſar, & ſon fils par adoption, & ce fut alors qu'il changea ſon nom de Caius Octavius en celui de Caius Julius Céſar Octavianus.

Cette première démarche donna la plus haute idée de ſon courage, & inſpira la plus grande confiance à ſes partiſans. La fermeté que ce prince fit paroître au milieu des diſcordes civiles, nous feroit penſer que, s'il parut moins ſouvent à la tête des armées, ce fut moins une preuve de cette puſillanimité qu'on lui reproche, qu'un effet de la prudence qui ne permet pas à un homme d'état de mettre toutes ſes eſpérances dans le deſtin d'une bataille. Dès qu'il ſe fut aſſuré de l'affection de la garniſon de Brindes, qui lui livra toutes les munitions de guerre & de bouche deſtinées pour l'expédition contre les Parthes, il forma la réſolution de ſe rendre à Rome, toujours flottante entre la ſervitude & la licence. Octave ne tarda point à s'appercevoir des deſſeins d'Antoine. Le regardant dès-lors comme ſon plus redoutable rival, il feignit de ſe jetter dans le parti de la république. Cicéron, auparavant les délices de Rome, étoit retiré à la campagne où il vivoit en homme privé, faiſant des vœux pour ſa patrie qu'il n'étoit plus en état de ſauver. Octave ſentit quelle conſidération ce ſage donneroit à ſon parti. Il alla lui rendre viſite à Cumes, & l'aſſura que, quoiqu'il ſe portât pour héritier de Céſar, ſon projet n'étoit pas d'aſſervir ſes compatriotes, & qu'il n'avoit d'autre deſſein que de travailler à rétablir le calme dans la république, & à l'aſſeoir ſur ſes anciens fondemens. Cicéron d'autant plus facile à perſuader, qu'il nourriſſoit contre Antoine une haine invincible, ſe laiſſa ſéduire. Cette première conquête attacha une foule de ſénateurs au parti d'Octave qui ne balança plus à entrer dans Rome. Le peuple idolâtre pour le nom de Céſar, qu'il avoit pris, alla le recevoir au-delà des murs, & lui décerna une eſpèce de triomphe. Tous les anciens amis de Céſar imitèrent cette ivreſſe ; Antoine ſeul parut mécontent de ſon arrivée ; il ne lui rendit aucun honneur. Octave, trop clairvoyant pour ne pas deviner la cauſe de cette tiédeur, feignit de ne pas s'en appercevoir ; & lorſque ſes courtiſans s'en plaignirent, c'eſt à moi, leur répondit-il, qui ne ſuis qu'un jeune homme, à prévenir un citoyen qui m'eſt ſi ſupérieur par ſon âge, ſes ſervices & le rang qu'il occupe dans la république. Cette déférence apparente rendoit ce conſul odieux, & augmentoit le crédit de ſon jeune rival. Octavien ſe plia à toutes les ſoumiſſions qu'on exigea de lui. Ayant fait ratifier ſon adoption, il ſe rendit aux jardins de Pompée. Antoine les avoit eus des dépouilles de cet homme célèbre. *Auguſte* attendit long-temps l'audience du conſul, qui vouloit l'accoutumer de bonne heure à l'air d'autorité qu'il vouloit prendre. Cependant

Il en fut reçu avec beaucoup de civilité. Lorſqu'on l'eut introduit, Octavien entama la converſation: il ſe plaignit d'abord, mais avec un ton de modeſtie, de l'acte de pardon qu'Antoine avoit fait paſſer en faveur des conjurés qu'il auroit pu châtier auſſi ſévèrement, diſoit-il, & d'une manière auſſi arbitraire qu'il en avoit châtié d'autres. Il lui rappella enſuite, dans les termes les plus obligeans, l'amitié dont Céſar l'avoit honoré, & les grands ſervices de ce dictateur, auquel il étoit redevable de ſa fortune. Il le conjura, par la mémoire de ſon ami, de leur commun bienfaiteur, de l'aider à venger la mort de Céſar, ou au moins de ne lui oppoſer aucun obſtacle dans une entrepriſe ſi digne de louange. Tout, dans ce diſcours, flattoit Antoine, qui dans de nouvelles proſcriptions voyoit de nouveaux biens à acquérir: mais lorſqu'il lui demanda les tréſors qu'il avoit fait enlever du palais de Céſar, ſon zèle ſe refroidit tout-à-coup: « & comme cette ſomme, ajouta Octavien, n'eſt pas ſuffiſante pour acquitter les obligations du teſtament de Céſar, j'eſpère que vous ne balancerez pas à m'aider de vos tréſors, ou au moins que vous engagerez les queſteurs à m'ouvrir ceux de la république, d'après les offres que je fais de rendre ce que je pourrai emprunter pour un ſi noble deſſein; quant aux meubles, je vous en fais de bon cœur le ſacrifice; c'eſt un gage de plus qui doit vous attacher au parti de mon père: mais à l'égard de l'argent, j'en ai beſoin, & j'exige qu'on me le remette ſans délai ». Antoine, d'autant plus offenſé de la hardieſſe de ce jeune homme, qu'il ne doutoit pas que ce ne fût pour acheter la faveur du peuple, qu'il demandoit cet argent, lui fit un refus, qu'il accompagna de paroles très-dures. Ils ſe ſéparèrent ennemis. Octavien mit auſſi-tôt en vente toutes les maiſons & toutes les terres qui lui revenoient de la ſucceſſion du dictateur. Il fit publier en même temps qu'il ne conſentoit à l'aliénation de ces grands biens, que pour empêcher Antoine de priver tant de familles des effets de la libéralité de Céſar: mais le conſul lui donna la mortification de s'oppoſer à cette vente, en engageant quelques particuliers à réclamer les terres, comme ayant fait partie du patrimoine de leurs ancêtres, que le dictateur avoit dépouillés pendant la guerre civile. D'un autre côté, les queſteurs, excités par Antoine, formèrent des prétentions ſur une partie de ces terres, comme ayant été confiſquées au profit du public. Ces procédés étoient injuſtes; mais Octavien, au lieu de s'adreſſer au ſénat qui eût pu lever ces obſtacles, mit en vente ſon propre patrimoine, ainſi que les biens de ſa mère & de ſon beau-père qui firent ce généreux ſacrifice, pour favoriſer ſes deſſeins. Du produit de ces ventes, *Auguſte* acquitta les legs que Céſar avoit faits au peuple; & cette feinte libéralité penſa entraîner la ruine d'Antoine. La populace, dont le cœur s'ouvre toujours à l'intrigant qui fournit le plus d'alimens à ſa cupidité, parloit de mettre en pièces Antoine. Une nouvelle diſpute, élevée à l'occaſion de la chaire & de la couronne de Céſar, qui, ſuivant un décret du ſénat, devoient être placées dans tous les ſpectacles, mit le comble à leur méſintelligence. Octavien fait prendre cette chaire & cette couronne, & les fait placer au milieu de l'amphithéâtre, malgré les déclamations d'Antoine, qui le menaçoit de le faire traîner en priſon. Cette fermeté acheva de lui gagner la faveur du peuple. Profitant de cet enthouſiaſme, il monte à la tribune; alors apoſtrophant Antoine, comme s'il eût été préſent: « Conſul injuſte, implacable, s'écria-t-il, faut-il que ta haine contre moi s'étende juſque ſur le grand Céſar? Tu foules avec mépris les cendres de ce héros dont ta fortune eſt l'ouvrage. Tu prétendois venger ſa mémoire, & tu cherches à la flétrir; tu te proſternois autrefois à ſes pieds, tu lui offrois le diadème; aujourd'hui tu lui refuſes juſqu'aux honneurs que le ſénat lui a déférés. Sacrifie-moi à ton coupable reſſentiment; mais au moins épargne les mânes d'un grand homme, indignés de ton ingratitude. Rends à tes concitoyens des biens qu'il n'avoit réſervés que pour eux; j'abandonne le reſte à ton inſatiable cupidité: je me croirai aſſez riche ſi je puis m'acquitter envers ces généreux défenſeurs de la patrie ».

Ce diſcours artificieux mit le peuple en fureur contre Antoine; ſes gardes même cenſuroient ſa conduite. Rome alloit devenir une arène ſanglante, lorſque des vues politiques réunirent ces deux rivaux. Le conſulat d'Antoine étoit prêt d'expirer; la crainte que ſa grandeur ne s'éclipſât avec ſa magiſtrature, l'engagea à ſe réconcilier avec Octavien. Il ambitionnoit le gouvernement des Gaules; convaincu que l'injure faite à l'héritier de Céſar, n'étoit pas un titre pour avoir les ſuffrages du peuple, il fit les premières démarches; & Octavien ſenſible à cette déférence, conſentit à l'aider de ſon crédit. Ce fut ſans doute, une ſuite de ce grand politique: il ſembla oublier que c'étoit dans cette contrée que Céſar avoit trouvé des armes pour aſſervir Rome. Cette réconciliation ne pouvoit être de longue durée entre ces deux ambitieux. Dès qu'Antoine eut pris poſſeſſion de ſon gouvernement, il traverſa toutes les meſures d'Octavien. Le ſénat qui voyoit en eux deux tyrans plus terribles que celui qu'il avoit fait périr, fomentoit cette déſunion dans l'eſpoir de les détruire l'un par l'autre. Cette politique alloit réuſſir; mais les amis d'Antoine s'apperçurent du piége qui leur étoit tendu, & le forcèrent de reſter uni avec Octavien. Brutus vivoit encore, & la liberté ne pouvoit s'éteindre tant qu'il lui reſteroit un ſouffle de vie. « Votre ſureté, & la nôtre, diſoient à Antoine ſes amis, » exige la ruine des conjurés. » Si leur parti l'emporte, nous ſerons perſécutés, » proſcrits comme fauteurs de la tyrannie. Redou» tez Brutus & ſes partiſans farouches, & ſongez

» que nous ne pouvons nous maintenir que par » notre union avec le jeune Octavien (Il entroit pour lors dans ſa 19e. année.) « Aidez-le donc » à exécuter ſes généreux deſſeins, en vengeant, » de concert avec lui, la mort de Céſar. Que nous » n'ayons pas à vous reprocher que le meilleur » ami du dictateur ait empêché ſon fils de punir » ſes aſſaſſins. » Antoine deſiroit avec autant d'ardeur que ſes officiers de détruire les conjurés; mais il ne vouloit pas qu'Octavien en eût la gloire. Il le connoiſſoit trop bien pour ſe laiſſer abuſer ſur ſes deſſeins; mais comme on inſiſtoit ſur une entrevue, il y conſentit, & fit une eſpèce de traité qui fut rompu preſqu'auſſitôt que conclu. Antoine fit mettre en priſon pluſieurs ſoldats accuſés d'avoir voulu l'aſſaſſiner à l'inſtigation d'Octavien. Cette lâcheté a trouvé dans Cicéron, un panégyriſte aveuglé par ſa haine contre Antoine. Les partiſans de la république crurent que c'étoit un incident adroitement ménagé pour avoir l'un & l'autre un prétexte de faire des levées; mais la ſuite fit clairement connoître que chacun d'eux aſpiroit à perdre ſon rival, & à reſter ſeul à la tête du parti contraire à celui des conjurés. Tous deux s'apprêtèrent à ſoutenir leurs prétentions les armes à la main. Antoine envoya ordre à ſon frère de lui amener les légions de Macédoine. Il comptoit ſur l'amitié de Lépide qui commandoit quatre légions en Eſpagne, & ſur celle de Plancus qui en commandoit trois dans les Gaules. *Auguſte*, pour conjurer l'orage, alla dans la Campanie où il leva dix mille vétérans dont Céſar avoit récompenſé la valeur, en leur donnant des terres dans cette partie de l'Italie. Ces troupes ne lui paroiſſant pas ſuffiſantes, il corrompit, à prix d'argent, deux des légions d'Antoine, & s'en attacha deux autres qui tenoient auparavant pour le parti de la république. Ce fut alors qu'il prit le chemin de Rome qui s'apprêtoit à voir renaître les ſcènes ſanglantes de Marius & de Sylla; s'étant arrêté à deux lieues de la ville, il feignit de n'y vouloir entrer qu'avec l'agrément du peuple. Un tribun qu'il avoit mis dans ſes intérêts, lui applanit tous les obſtacles, en prononçant une harangue, dans laquelle il fit croire au peuple qu'il n'avoit d'autre projet, en entrant dans Rome, que de défendre ſes concitoyens contre les attentats d'un conſul ambitieux. Pluſieurs ſénateurs eurent la foibleſſe de le penſer, & Cicéron, toujours guidé par ſon averſion contre Antoine, travailloit de tout ſon pouvoir à étendre le bandeau de l'illuſion. Brutus, qui portoit lui ſeul tout le fardeau de la république, écrivit pluſieurs lettres pour deſſiller les yeux de cet orateur. Il finit par lui reprocher que ſa haine étoit contre le tyran, & non contre la tyrannie. En effet, Cicéron avoit perdu cette fierté républicaine, & ſembloit n'ambitionner que le triſte avantage de ſe choiſir un maître. L'Italie entière étoit dans la plus grande agitation: on voyoit déja déployer l'étendart de la guerre civile. *Auguſte* n'avoit point encore de titre; & dès qu'il ſut qu'Antoine s'approchoit à la tête d'une armée, ſes ſoldats lui offrirent celui de propréteur, ſans attendre les ordres du ſénat. Trop ſage pour offenſer cette compagnie dans des conjonctures auſſi délicates, *Auguſte* refuſa ce titre, & lorſque ſes amis les plus intimes lui demandèrent les raiſons de ce refus: « Le ſénat, leur répondit-il, » s'eſt déclaré pour moi, moins par » affection que par la terreur qu'Antoine lui inſpire. » On ne prétend m'employer que pour ſa ruine, » afin de me faire périr moi-même par les mains » des aſſaſſins de Céſar. Diſſimulons encore. Il y » auroit de l'imprudence à paroître percer les odieux » myſtères de cette ſombre politique, ce que je » ſerois à coup sûr, ſi j'avois l'indiſcrétion de prendre le titre que l'armée veut me faire accepter. Ma » déférence pour le ſénat engagera les pères conſcripts à me l'offrir ». L'événement juſtifia le diſcours d'*Auguſte*, & alla bien au-delà de ſes eſpérances. Non-ſeulement les ſénateurs lui accordèrent le titre de propréteur; ils firent encore un décret par lequel il lui étoit permis d'être conſul, dix ans avant l'âge fixé par les loix. On lui érigea dès-lors une ſtatue, & il eut rang parmi les ſénateurs.

Cette politique avoit un effet trop certain, trop prompt pour qu'*Auguſte* voulût y renoncer. Cicéron tout-puiſſant dans le ſénat, lui en aſſuroit tous les membres. Octavien fut encore ſe concilier l'eſprit des nouveaux conſuls C. Vibius-Panſa & Aulus-Hirtius. Il les abuſa au point qu'ils propoſèrent au ſénat les deux queſtions ſuivantes; ſavoir, quelles récompenſes méritoient les deux légions qui avoient abandonné Antoine, pour ſe ranger ſous ſes enſeignes, & de quels moyens il falloit uſer pour forcer Antoine à ſe déſiſter du proconſulat des Gaules? Le ſénat fit auſſitôt un décret qui autoriſoit les conſuls à récompenſer les légions à leur gré, & à prendre toutes les meſures qui leur ſembleroient néceſſaires pour dépoſſéder Antoine qui, ſur de nouvelles déclamations de Cicéron, fut déclaré ennemi de la patrie. *Auguſte* reçut auſſitôt des ordres de ſe joindre aux conſuls & d'agir de concert avec eux contre l'ennemi commun. Il fut revêtu d'une autorité égale à la leur, choſe inouie juſqu'alors; & comme ſi ces honneurs euſſent été au-deſſous de ſes ſervices, le ſénat prononça un décret, en vertu duquel les vétérans qui étoient à ſon ſervice auroient chacun pluſieurs arpens de terre, dès que la guerre ſeroit terminée, avec une exemption de toute charge. C'eſt ainſi que les chefs de la république couroient eux-mêmes au-devant du joug que leur préparoit ce jeune ambitieux. Antoine qui ſe voyoit inférieur par le nombre de ſes troupes, au parti de Brutus & de celui d'*Auguſte* qui s'étoient réunis, tenta la voie de la négociation. Ce fut inutilement; après pluſieurs combats dont les ſuccès furent variés, il fut vaincu aux environs de Mutine, aujourd'hui Modène. Forcé de fuir devant le grand nombre & redoutant

Digitized by Google

le courage de Brutus, il prit le chemin des Gaules à deſſein de ſe joindre avec Lépide, Plancus & Aſinius-Pollio, qui commandoient dans cette contrée chacun un corps de troupes aſſez conſidérable.

Cette journée dans laquelle Brutus & *Auguſte* avoient combattu ſous les mêmes enſeignes, ſembloit devoir les réunir pour toujours; Brutus le deſiroit; mais un aſſocié auſſi clairvoyant, auſſi difficile à corrompre n'étoit pas du goût d'*Auguſte*. Celui-ci lui connoiſſoit un amour trop violent pour la liberté, il déſeſpéroit de pouvoir jamais en faire un eſclave. Dans la néceſſité d'avoir un collègue, il préféroit encore Antoine. Le conſul Vibius le détermina pour ce dernier parti. Ce conſul étant près de mourir, le fit venir à Bologne où il lui parla en ces termes: « J'ai toujours aimé Céſar » plus que moi-même, & quand il fut aſſaſſiné, » j'aurois haſardé ma vie pour ſauver la ſienne, » ſi j'avois eu des armes. Je n'ai jamais renoncé » juſqu'ici au deſir ni à l'eſpérance de venger quel- » que jour ſa mort. Quelques motifs de prudence » que vous avez vous-même approuvés, m'ont » lié les mains & m'ont retenu dans le parti du » ſénat. Ma mort, qui s'approche, me prive d'un » eſpoir ſi cher à mon cœur: mais avant que d'ex- » pirer, je m'acquitterai envers le fils de ce que j'ai » dû au père. Sachez donc que vous êtes déteſté » de ce ſénat qui vous careſſe. Rien ne ſeroit plus » agréable aux pères conſcripts que la nouvelle de » votre déſaſtre & de celui d'Antoine. Ils n'aſpi- » rent qu'à vous voir périr l'un & l'autre, & vous » regardent comme des inſtrumens réciproques » de votre ruine. N'allez pas croire que ce ſoit » par amitié qu'ils ſe ſont déclarés en votre faveur, » c'eſt qu'ils vous regardent comme le moins » redoutable. Ils en ont fait plus d'une fois l'aveu » à Hirtius & à moi. L'amitié dont Céſar ma hono- » ré, m'oblige à vous donner un avis que je ſui- » vrois à votre place. Etouffez, Antoine & vous, » toutes les ſemences de diſcorde qui vous divi- » ſent; c'eſt l'unique moyen d'éviter votre ruine. » Mon deſſein n'a jamais été, comme le ſénat » l'a cru, de détruire Antoine, mais ſeulement de » le forcer à main armée à faire avec vous, un » traité d'alliance durable, afin de pourſuivre con- » jointement les aſſaſſins de notre commun bien- » faiteur. Je vous remets vos deux légions, je déſi- » rerois de même vous faire paſſer toute l'armée, » mais je n'en ſuis pas le maître. La plupart des » officiers ſont des eſpions du ſénat ». Telles furent les dernières paroles de ce conſul. Elles firent une vive impreſſion ſur l'ame d'Octavien; & ce fut ſans doute cet avis qui produiſit dans la ſuite le fameux triumvirat.

La conduite du ſénat répondit bientôt à cet avis. Croyant n'avoir plus rien à redouter d'Antoine, qu'elle voyoit très-affoibli, cette compagnie commença à négliger Octavien & à careſſer le parti des conjurés. Le triomphe qu'il demandoit, fut déféré à Brutus qui fut maintenu dans ſon gouvernement des Gaules, & fait général des troupes qu'avoient commandées les conſuls Hirtius & Panſa. Hirtius avoit péri à la journée de Mutine d'un coup que lui porta Octavien, par malheur, d'autres diſent exprès. Ceux qui ſont de ce dernier ſentiment, accuſent encore *Auguſte* d'avoir fait périr Panſa en corrompant le médecin qui panſoit ſa bleſſure. Quoi qu'il en ſoit, cette conduite du ſénat ne permit point à *Auguſte* de s'abuſer ſur ſes deſſeins. Il ſongea dès-lors à ſe réconcilier ſérieuſement avec Antoine. Il lui envoya ſur le champ les priſonniers de marque faits à la journée de Modène. Il lui fit dire par Ventidius, qu'il voyoit avec peine qu'il ſe faiſoit illuſion ſur ſes vrais intérêts. Dans le même temps il écrivit à Lépide, à Plancus & à Aſinius-Pollio, qui, tous étoient dans la familiarité d'Antoine, que le ſénat dévoué ſans réſerve aux meurtriers de Céſar, avoit conjuré ſa perte, & qu'ils s'abuſoient eux-mêmes étrangement, s'ils en eſpéroient un traitement plus favorable. Il ajouta quelques plaintes contre Antoine; mais les expreſſions étoient ſi ménagées, qu'elles ne pouvoient l'offenſer.

Antoine étoit dans des circonſtances trop fâcheuſes, pour être inſenſible aux procédés d'Octavien. On peut lire à ſon article le déplorable état où il étoit réduit, il prit le commandement des troupes qu'avoit Lépide, & fit ſes préparatifs pour entrer en Italie à la tête de dix-ſept légions & de mille chevaux. Les pères conſcripts, étonnés d'apprendre qu'il marchoit vers Rome, changèrent de ſyſtême & comme ils ignoroient que c'étoit aux intrigues d'Octavien qu'ils devoient imputer cette marche d'Antoine, ils conférèrent à Octavien, conjointement avec Brutus, la conduite de la guerre. Octavien inſtruit par la nature & par l'art, cacha ſes ſentimens ſous de fauſſes careſſes. Il remercia d'abord le ſénat dans les termes les plus affectueux; mais lorſqu'il eut des troupes à ſa diſpoſition, il leva le maſque. Ayant aſſemblé ſes principaux officiers, il leur déclara ſes véritables deſſeins. Il fonda auſſitôt les légions qui, ſéduites par l'éclat de ſes promeſſes, envoyèrent des députés à Rome demander qu'on lui déférât le conſulat. Ce n'étoit qu'une vaine formalité; il avoit formé la réſolution de le prendre de force, ſi on ſe refuſoit à le lui accorder de bon gré. Le ſénat qui vouloit encore uſer de quelque ménagement, fit aux députés une réception obligeante; mais leur demande fut rejettée ſur ce qu'Octavien n'avoit point atteint l'âge preſcrit par les loix. Ce n'étoit qu'un prétexte, puiſqu'un décret l'en avoit diſpenſé. Les députés alléguèrent les exemples de Rullus, de Décius, de Corvinus, des deux Scipions, de Pompée & de Dolabella; & ſur ce que des ſénateurs répondirent que la plupart des grands hommes que l'on venoit de citer, s'étoient diſtingués par leur zèle pour la liberté, ils repliquèrent qu'on ne s'en tiendroit point à leur refus. Cornelius, l'un de ces députés, portant la main ſur la garde de

ſon épée, quitta l'aſſemblée d'un air menaçant: voilà, ajouta-t-il, ce qui ſaura faire un conſul. Les légions offenſées du refus des ſénateurs, preſſérent Octavien de les conduire à Rome, diſant que comme héritier de Céſar il avoit droit de diſpoſer du conſulat. On voit comment le droit de conférer les grandes charges de la république paſſoit inſenſiblement du ſénat à l'armée. Des écrivains ont accuſé *Auguſte* d'avoir introduit cette nouveauté qui occaſionna le meurtre d'un ſi grand nombre de ſes ſucceſſeurs: mais on voit que ce fut l'ouvrage des circonſtances, & non pas de la réflexion. *Auguſte* mettant à profit l'heureuſe diſpoſition de l'armée, paſſa le Rubicon, foible ruiſſeau, mais fameux depuis que Céſar s'étoit arrêté ſur ſes bords. Ayant partagé ſon armée en deux corps, il marcha à la tête de l'un vers la capitale, uſant de la plus grande célérité. L'approche inattendue de ce prince remplit la ville d'une terreur ſoudaine. Les ſénateurs délibéroient à la hâte, & leurs decrets étoient auſſitôt révoqués que conçus. Pluſieurs n'oſant poſer la main ſur le timon de l'état, s'écartèrent des endroits que l'orage menaçoit, & ſe retirèrent à leurs maiſons de campagne. Le timide Cicéron, honteux d'avoir été le jouet d'un enfant, étoit de ce nombre. Rome enrichie des dépouilles des nations aſſervies offre un ſpectacle bien moins intéreſſant que Rome pauvre & ſans eſclaves. On n'y voyoit plus ces ames fières qui ſavoient enviſager la mort ſans pâlir. Les Romains dégradés craignoient l'eſclavage, non parce qu'il eſt honteux, mais ſeulement parce qu'il eſt pénible. Dès qu'Octavien parut devant les murs, tous les ordres de l'état vinrent à ſa rencontre, non pour le combattre, mais pour lui donner des marques de la plus entière obéiſſance. Il ſembloit moins un rebelle, qu'un roi qui montoit ſur un trône dont la poſſeſſion lui étoit confirmée par une longue ſuite d'aïeux. Il entra dans la ville au milieu des acclamations de tout le peuple. Les veſtales, précédées par ſa mère & ſes ſœurs, l'accompagnèrent juſqu'à ſon palais, où les patriciens le rendirent en foule pour lui faire des ſoumiſſions que leur cœur déſavouoit. Cicéron fut le dernier à lui rendre hommage. Cet orateur reçut un accueil aſſez froid, & c'eſt une mortification que l'on n'eſt pas fâché de lui voir eſſuyer. Le caractère faux qu'il fit paroître dans les dernières années de ſa vie, nous retient ſur les éloges dont il ſe montra ſi jaloux. Ennemi d'abord de Céſar, il étoit devenu ſon flatteur; & ce protecteur d'Octavien avoit récemment prononcé une harangue dans laquelle il diſoit, en termes équivoques, *qu'il falloit le faire périr*. Cornutus fut le ſeul qui refuſa de ſe plier au joug du tyran. Il avoit gouverné Rome depuis la mort des derniers conſuls; n'ayant pu voir ſes compatriotes courir d'eux-mêmes à la ſervitude, cet homme s'étoit tué de déſeſpoir. Ce trait de fermeté romaine eût été célébré dans d'autres temps; mais les écrivains mercénaires qui recueillirent les annales de l'empire ſous *Auguſte* & ſes ſucceſſeurs, ont eu peine à le conſacrer. Après avoir exercé dans Rome pluſieurs actes de ſouveraineté, *Auguſte* en ſortit le jour où on devoit l'élire conſul. C'eſt ainſi qu'il ſeignoit de laiſſer aux comices la liberté des ſuffrages, lorſqu'il venoit de faire tout trembler ſous le poids de ſon deſpotiſme. C'eſt encore une eſpèce de réfutation des auteurs qui ont reproché à ce prince d'avoir fait paſſer aux ſoldats le droit de ſe choiſir des maîtres. Il paroit qu'au moins dans la forme, il laiſſoit au peuple le droit d'élection. Il fut nommé conſul d'une voix unanime, & eut pour collègue un de ſes parens appellé Q. Pædius. La flatterie publia qu'on avoit apperçu douze vautours, dans le temps où il offroit un ſacrifice aux Dieux en reconnoiſſance de ſon election, d'où l'on conclut qu'il ſeroit un jour revêtu d'une autorité égale à celle de Romulus.

Le premier uſage que fit Octavien de ſon autorité, fut de faire confirmer ſon adoption dans une aſſemblée du peuple. Il obtint enſuite du ſénat un décret qui ordonnoit de faire le procès à tous ceux qui avoient trempé dans le meurtre de Céſar, & comme ce décret eût pu le rendre odieux, il avoit eu ſoin de le faire ſolliciter par ſon collègue. Tous les conſpirateurs furent cités, & lorſque le héraut prononça le nom de Brutus, le ſénat & le peuple fondirent en larmes, c'étoit un dernier hommage que les Romains rendoient à leur antique vertu. Entre les juges qui furent choiſis pour prononcer ſur le ſort de tant d'illuſtres citoyens, Sicilius Coronas fut aſſez généreux pour ſe déclarer en leur faveur, & ce trait de magnanimité lui coûta la vie: Octavien le fit périr après une réconciliation apparente. Malgré l'oppoſition de ce digne Romain, tous les conjurés furent condamnés, ſans être entendus, à un exil perpétuel, & tous leurs biens furent confiſqués. La difficulté d'opprimer Brutus & Caſſius, accéléra le traité qu'Octavien méditoit avec Antoine, dont le bras lui étoit néceſſaire; la conférence ſe tint dans une ile formée par le Reno, petite riviere qui, après avoir arroſé le territoire de Bologne, ſe décharge dans le Po. Ce fut dans cette ile que ſe forma ce fameux triumvirat, qui porta le dernier coup à la république, & entraîna la ruine de ce qu'elle avoit de plus illuſtre. Lépide qui, ſans avoir les talens de ces deux hommes fameux, devoit être aſſocié à leur fortune, viſita l'endroit où on devoit s'aſſembler, dans la crainte qu'*Auguſte* n'y eût placé quelqu'embuſcade; la conférence dura trois jours, après leſquels il fut décidé, 1°. qu'Octavien abdiqueroit le conſulat en faveur de Ventidius, lieutenant d'Antoine; 2°. que l'autorité ſouveraine réſideroit toute entiere dans eux trois, pendant l'eſpace de cinq ans, ſous le nom de triumvirs, & de réformateurs de la république; 3°. qu'ils feroient ratifier ce partage par le peuple romain: c'eſt ainſi qu'ils déguiſoient les chaînes qu'ils préparoient au peu-

ple; 4°. qu'Antoine auroit le gouvernement de toutes les Gaules, excepté la Gaule narbonnoiſe qui devoit être déférée à Lépide, avec les deux Eſpagnes, & qu'Octavien auroit pour ſon lot, outre l'ancien domaine de Carthage, l'Égypte entière, la Sicile & la Sardaigne; 5°. que les provinces d'Orient, alors au pouvoir de Brutus & de Caſſius, reſteroient pendant quelque temps en commun; 6°. qu'Antoine & Octavien ſe réuniroient ſur le champ contre Brutus & Caſſius, tandis que Lépide reſteroit à Rome pour y faire reſpecter l'autorité du triumvirat.

Les triumvirs, après avoir ainſi uſurpé l'autorité ſouveraine, & s'être promis une fidélité réciproque, ſongèrent à ſatisfaire leur vengeance; mais la crainte que les excès auxquels ils alloient ſe livrer, ne révoltaſſent les légions, les engagea à leur faire part de la proie qu'ils s'apprêtoient à dévorer; chaque légionnaire devoit avoir 5000 drachmes après les troubles; chaque centurion 25000, & chaque tribun 50000. A ces ſommes prodigieuſes furent ajoutées des récompenſes plus ſolides encore; on devoit leur répartir les terres des dix-huit meilleures villes d'Italie, après qu'on en auroit chaſſé les légitimes poſſeſſeurs: Capoue, ſi fameuſe par ſes délices, & le ſéjour d'Annibal, étoit du nombre de ces villes, ainſi que Rhege, Lucerie, Ariminie & Vibo.

Les ſermens ne leur ſuffiſant pas, ces tyrans farouches ſcellerent leur union par les plus horribles ſacrifices. Antoine demanda le meurtre de Cicéron, Octavien celui de Lucius Céſar, oncle maternel d'Antoine: on ne ſait ſi Lépide ſollicita la permiſſion de faire mourir Lucius Emilius Paulus, ſon propre frere, ou s'il fut forcé de l'abandonner au reſſentiment de ſes collègues. A ces trois noms furent ajoutés ceux de 300 ſénateurs, & de plus de deux mille chevaliers; tous ceux qui poſſédoient de grands biens, ou que l'on ſoupçonnoit d'intelligence avec Brutus, furent condamnés ſans pitié: voici comment finiſſoit ce traité fatal. « Aucun ne récélera les proſ» crits, ni ne facilitera leur évaſion, ni n'en» tretiendra aucun commerce avec eux, ſous » peine d'être proſcrit lui-même. Tout homme » libre qui livrera la tête d'un proſcrit à l'un des » triumvirs, en recevra 25000 ſeſterces, un eſ» clave en recevra dix mille; tout eſclave qui » tuera ſon maître proſcrit, aura la liberté avec la » récompenſe promiſe. Les mêmes ſommes ſeront » données à ceux qui indiqueront l'endroit où » un proſcrit ſe tient caché, & le nom du dé» lateur reſtera inconnu ». Pluſieurs cohortes ſe rendirent auſſi-tôt à Rome, pour exécuter les ordres ſanguinaires des triumvirs. Pluſieurs proſcrits furent maſſacrés dans les rues, d'autres auprès de leurs foyers, tout fut en un inſtant, rempli d'épouvante & de confuſion; comme on ignoroit la cauſe de ces meurtres, chacun tremboit pour ſoi-même. Un nombre conſidérable de familles ſortirent avec des torches enflammées, & mirent le feu à différens quartiers, pour avoir la triſte conſolation de faire périr les bourreaux avec leurs victimes: les fatigues que Q. Pædius ſe donna pour faire ceſſer le tumulte & l'incendie, occaſionnèrent ſa mort.

Tandis que Rome étoit en proie à ces alarmes, les triumvirs s'avancèrent à la tête de leurs troupes; ils entrèrent dans la ville pendant trois jours conſécutifs; Octavien le premier jour, Antoine le ſecond, Lépide le troiſième; ils étoient dans l'appareil le plus formidable: chacun d'eux étoit accompagné de ſa cohorte prétorienne & d'une légion. Comme leur intention étoit, non d'abolir les loix, mais ſeulement de s'élever au-deſſus, ils firent confirmer par le peuple l'autorité qu'ils venoient d'uſurper, & dès que cet acte fut paſſé, on continua le maſſacre des proſcrits. Comme l'argent provenu des dépouilles de tant de malheureux ne montoit pas encore à deux cens mille talens qu'ils avoient jugés néceſſaires pour la guerre, ils impoſèrent une taxe énorme ſur quatorze cens dames romaines, mères, femmes ou filles des proſcrits. Ce fut dans cette occaſion que la célèbre Hortence, fille de l'orateur de ce nom, qui diſputa ſi long-tems contre Cicéron la palme de l'éloquence, ſe rendit au tribunal des tyrans, ſuivie d'un nombreux cortège de dames; elle leur repréſenta avec une noble fermeté, la cruauté de ces taxes arbitraires, & leur reprocha d'avoir franchi les bornes où s'étoient arrêtés les tyrans qui les avoient précédés: la noble hardieſſe de cette femme excitant l'indignation des triumvirs, ils ordonnèrent à leurs licteurs de l'écarter ainſi que toute ſa ſuite. Cependant le peuple ayant murmuré de l'injure faite aux femmes, ils réduiſirent les 1400 dames à 400; mais la tyrannie ne fit que changer d'objet; pluſieurs familles furent taxées arbitrairement; on les força de payer ſur l'heure la quinzieme partie de leurs biens, avec le revenu entier d'une année; les ſoldats, chargés de la levée des taxes, ſe livrèrent à des cruautés inouïes: le conſul voulut en vain arrêter leurs excès, ce magiſtrat déchu de ſon autorité première, avoit appris à trembler.

Les triumvirs ayant fait couler ſous la hache des bourreaux, le ſang le plus pur des Romains, convoquèrent le ſénat, & annoncèrent à cette compagnie conſternée & tremblante, la fin du maſſacre. Antoine ſe déclara l'ami de ceux auxquels il avoit permis de vivre, & Lépide, cet imbécille que nous verrons rentrer dans la claſſe du peuple, couvert d'opprobre & d'ignominie, entreprit de juſtifier les fureurs auxquelles ils venoient de ſe livrer; il aſſura les pères conſcrits qu'il vouloit vivre dans la ſuite en citoyen: Octavien, toujours altéré de ſang, déclara hautement qu'il ſe réſervoit encore la liberté de punir. Après ces détails, pourrons-nous admettre les éloges que ſon ſiècle lui a prodigués? & comment

Digitized by Google

ment des écrivains, parmi nous, ſe ſont-ils élevés avec tant de paſſion contre le judicieux critique qui met ce prince ſur la même ligne que Néron? celui-ci le ſurpaſſa en débauches, mais il ne l'égala pas en cruautés: ce n'eſt encore qu'une légère ébauche des excès auxquels il s'abandonna. (Tout ceci nous paroit un peu exagéré. L'Auteur a ſous les yeux les cruautés d'Auguſte, & il en eſt juſtement révolté; il perd de vue la ſageſſe, la douceur & la gloire du long règne de cet Empereur, & il ne voit que dans le lointain les crimes beaucoup plus atroces de Néron.)

Antoine, après la bataille de Philippes, voyant Brutus étendu ſur la pouſſière, pleura ſur le corps de cet illuſtre défenſeur du parti le plus juſte, & punit un de ſes affranchis, pour avoir négligé la pompe de ſes funérailles. Octavien ne fut pas capable d'une pareille magnanimité; implacable dans ſa haine, il ne put cacher ſa lâche ſatisfaction, & fit ſéparer la tête du corps qui excitoit la douleur généreuſe de ſon collègue. Sa conduite envers les priſonniers eſt plus horrible encore; avant d'immoler à ſa haine les plus illuſtres d'entr'eux, il ſe faiſoit un cruel plaiſir d'inſulter à leurs malheurs. Un de ces infortunés lui demandant pour grace les honneurs de la ſépulture, dans peu, lui répondit-il, les corbeaux prendront ce ſoin. Un père demandant grace pour ſon fils, & le fils pour ſon père, au lieu d'être ſenſible à ce combat de généroſité, il leur ordonna par un excès de barbarie inconnue parmi les nations les plus féroces, de combattre l'un contre l'autre; le père ne voulant pas ſurvivre à ſon fils, ni le fils à ſon père, il les vit ſe donner réciproquement le coup mortel. Auſſi les priſonniers, lorſqu'on les amenoit devant Antoine & devant lui, le chargeoient d'imprécations, & donnoient à Antoine le glorieux nom d'*impérator* (*général victorieux*); de ce nombre fut le fameux Favonius qui, ſur le point d'être égorgé, reprocha fortement à Octave tous ſes crimes avec la liberté d'un philoſophe, que la mort va affranchir de toute ſervitude.

Des plaines de Philippes, *Auguſte* ſe rendit en Italie; ce fut alors que peu ſatisfait du partage de l'autorité, il conçut le projet de dépouiller ſes collègues; Fulvie, femme d'Antoine, s'en apperçut, & lui oppoſa quelques obſtacles. *Auguſte* s'en vengea, en répudiant Claudia ſa fille, après avoir déclaré avec ſerment, que, quant à lui, elle étoit encore vierge. Cet affront public, cette diſtinction injurieuſe mettant Fulvie en fureur, elle harangua les vétérans qui avoient ſervi ſous Antoine, & les exhorta à prendre les armes contre un collègue aſſez ingrat pour prétendre recueillir tout le fruit de la victoire de Philippes, lui qui n'avoit pas même eu aſſez de confiance pour ſoutenir le ſpectacle d'une armée rangée en bataille; il eſt vrai que l'hiſtoire reproche à *Auguſte* de s'être caché dans des roſeaux, & d'avoir feint une maladie lors de cette célèbre journée. Fulvie fut ſecondée par Lucius, ſon beau-frère: cette diviſion occaſionna de ſanglans débats, dont le ſuccès fut toujours contraire à Lucius & à Fulvie. Lucius fut obligé de demander grace, & ce fut encore à cette occaſion qu'*Auguſte* fit paroître toute la cruauté de ſon ame; quoiqu'il eût promis un pardon général, il ſe fit livrer trois cens des principaux citoyens de Pérouſe, qui s'étoient déclarés contre lui, & les fit immoler au pied de la ſtatue de Céſar: leur ville fut livrée au pillage. Antoine eût pu remédier à ces déſordres, & réprimer les injuſtes deſſeins de ſon ambitieux collègue; mais ce triumvir, aſſervi à la plus honteuſe paſſion, s'enivroit des plaiſirs que lui offroit Cléopatre.

Cependant les clameurs de Fulvie arrachèrent Antoine des bras de l'infidieuſe & voluptueuſe reine d'Egypte, & le déterminèrent à faire un voyage en Italie. Il dirigea ſa route par Athènes où l'attendoit Fulvie, qui n'eut point à s'applaudir de la réception de cet époux infidèle; aveugle ſur les deſſeins d'Octavien, il la blâma hautement, la regardant comme l'auteur des troubles; mais il ne tarda pas à être déſabuſé; on lui apprit qu'*Auguſte* s'étoit rendu maître de la Gaule tranſalpine, contre les loix d'un traité conclu après la journée de Philippes. Ce procédé fut regardé comme une déclaration de guerre; ainſi ſe mettant en mer ſans délai, il fit voile vers l'Italie; mais ayant voulu viſiter la ville de Brindes, la garniſon lui en ferma les portes, ſous prétexte qu'il avoit dans ſon armée un ami d'*Auguſte*. Cet acte d'hoſtilité penſa changer encore une fois la face de Rome, & la livrer aux fureurs d'une nouvelle faction, qui ſe fût vengée ſur les partiſans de Céſar, des coups que ceux-ci avoient portés au parti républicain: cette faction étoit celle de Pompée, qui ſe ſoutenoit en Sicile, ſous un fils de ce grand homme. Pompée, invité par Antoine, ſe rendit en Italie, & prit pluſieurs villes le long de la côte; Octavien, craignant pour les ſuites de cette guerre, ſe rendit auſſi-tôt à l'endroit où étoit le danger; mais les vétérans, admirateurs de la valeur d'Antoine, ayant refuſé de combattre, il fut obligé de recourir à la négociation.

L'accomodement ſe fit par l'entremiſe de Cocceius, de Pollion & du fameux Mécène, miniſtre dont le nom ſera toujours cher aux ſavans: il ſavoit les récompenſer, & ce qui eſt plus flatteur pour eux, les honorer. Les légions, pour rendre cette alliance durable, demandèrent qu'elle fût cimentée entre leurs généraux par les liens du ſang, & propoſèrent le mariage d'Antoine & d'Octavie; Antoine conſentit par politique à une union que réprouvoit ſon cœur, toujours épris pour Cléopatre, amante perfide, qui devoit l'immoler à ſon inconſtance, dont elle fut elle-même la victime. Le mariage fut célébré en préſence des deux armées: il y eut quelque temps après un traité auquel eut part Sextus pompée. Octavien fit dans cette occaſion

une démarche qui s'accordoit peu avec ſa défiance ordinaire; il accepta, ainſi qu'Antoine, un repas que Pompée leur offrit ſur ſa galère amirale: c'eſt ainſi qu'ils ſe confioient l'un & l'autre à la foi d'un ennemi qui avoit de grandes vengeances à tirer d'eux. Cette confiance de la part des triumvirs, fait honneur à Pompée, & rend croyable un trait rapporté par Appien: ſuivant cet auteur, Menas, ſon lieutenant, s'étant approché, lui dit que s'il le vouloit, il alloit le défaire de ſes rivaux, & le rendre maître de l'empire; mais ce romain avoit des principes de vertu, contre leſquels toutes les promeſſes de la fortune étoient impuiſſantes. *Menas peut manquer à ſa parole*, répondit-il auſſi-tôt, *mais cette perfidie n'eſt pas digne du fils de Pompée*: quelle différence entre ce vertueux romain, dont on parle à peine, & cet *Auguſte* dont les plus grands rois ſe ſont gloire de porter le nom!

Lépide, Antoine & Pompée ne ſongeoient qu'à maintenir dans l'obéiſſance les provinces dépendantes de leur gouvernement; mais il n'en étoit pas de même d'Octavien. Son ambition ne devoit s'arrêter qu'après avoir rangé l'empire entier ſous ſes loix. Il commença par la ruine de Pompée, qui maître de la fertile Sicile, tenoit en quelque ſorte ſous ſa dépendance les Romains, dont cette iſle fortunée étoit depuis long-temps la principale reſſource dans les temps de diſette: le Péloponèſe ſervit de prétexte à cette guerre. Cette province avoit été cédée à Pompée ſans aucune réſerve; Octavien prétendit que les taxes devoient appartenir aux triumvirs. Leurs prétentions réciproques n'ayant pu ſe terminer à l'amiable, ils en vinrent pluſieurs fois aux mains; mais la fortune d'Octavien & la valeur d'Agrippa, ſon général, le rendirent maître de la Sicile & de toutes les forces de ſon ennemi. Pompée trainant les débris de ſon armée, paſſa en Aſie, où il périt, après avoir inutilement tenté de relever ſon parti: Rome perdit en lui le dernier de ſes citoyens. Le vainqueur ne parut en Italie que pour y chercher de nouvelles victimes; & ſur le plus léger prétexte, il déclara la guerre à Lépide, qui, ayant été trahi & abandonné, abdiqua le triumvirat, & rentra dans une obſcurité, où la foibleſſe de ſon eſprit le rappelloit ſans ceſſe. Ces ſuccès élevèrent Octavien au plus haut degré de gloire & de puiſſance; il ſe voyoit à la tête de deux cens mille légionnaires, de vingt-cinq mille hommes de cavalerie, de cent ſoixante mille hommes armés à la légère, & de ſix cens vaiſſeaux du premier rang, ſans compter un nombre infini de bateaux de tranſport. Cette haute fortune étoit encore au-deſſous de ſon ambition; le ſénat, ſi cependant on peut appeller de ce nom un corps dégradé, lui rendit les plus magnifiques honneurs, & lui déféra le triomphe de l'ovation: l'adulation fut portée à un tel point, que la pudeur du triomphateur, qui n'étoit rien moins que modeſte, en fut offenſée. On lui érigea une ſtatue d'or au milieu de la place publique avec cette inſcription: *A Céſar, vainqueur ſur terre & ſur mer.* Le jour où il avoit vaincu Pompée, fut mis au nombre des fêtes ſolemnelles. Comme il méditoit la ruine d'Antoine, il ne négligea rien pour s'inſinuer de plus en plus dans la faveur du peuple; l'ayant convoqué dès le lendemain de ſon ovation, il diminua les taxes, & remit à tous ceux qui avoient loué des maiſons du public, ce qu'ils devoient au tréſor; &, ſur les plaintes que les voleurs infeſtoient Rome & les campagnes voiſines, il créa un lieutenant de police, *præfectus vigilum*, & des compagnies de gens armés, chargés de maintenir l'ordre, & de garder les routes à la campagne & les rues dans la ville; on tranſporta en Italie tous les bleds de Sicile; ainſi l'on vit ſuccéder l'ordre à la confuſion, la ſûreté publique au vol & au brigandage, & l'abondance à la diſette. Toutes les villes d'Italie, oubliant les précédens maſſacres, l'appelloient leur commun bienfaiteur; on porta la reconnoiſſance juſqu'à lui ériger des autels. Un procédé vraiment généreux, mais qui tenoit plus à ſa prudence qu'à ſa bonté, mit le comble à cette ivreſſe populaire: Pompée, dans une fuite précipitée, n'avoit pu mettre à couvert ſes papiers, parmi leſquels il y avoit une infinité de lettres qui lui avoient été écrites par le parti républicain; ces papiers ayant été remis à Octavien, il les fit brûler dans la place publique, proteſtant qu'il ne vouloit pas même connoître ſes ennemis, & qu'il étoit charmé de trouver cette occaſion de ſacrifier ſon reſſentiment particulier au bien de la patrie. Mais un trait, qui doit être regardé comme le chef-d'œuvre de la politique, c'étoit de renoncer au titre odieux de triumvir, & d'en conſerver toute la puiſſance, ſous une dénomination révérée du peuple. Il ſe fit déférer le tribunat à perpétuité, & promit d'abdiquer le triumvirat au retour d'Antoine, qu'il prétendoit engager à en faire autant, ſans l'aſſocier aux honneurs de ſa nouvelle dignité. On ſait quelle étoit l'autorité des tribuns; placés à la tête du peuple, comme des ſurveillans contre les entrepriſes du ſénat, ils étoient vraiment rois; ils avoient droit de réviſion & d'oppoſition: toutes les loix, propoſées par le ſénat, devoient leur être déférées; ils y donnoient la ſanction, ou les rejettoient à leur gré. Il eſt vrai que dans certaines occaſions ils devoient conſulter le peuple; mais ce peuple aveugle pour ſes patrons, qu'il révéroit comme ſes idoles, n'alloit jamais contre ce qu'ils avoient décidé. On ſent bien qu'*Auguſte*, ce tyran formidable, qui venoit de faire trembler tous les ordres de l'état, une fois revêtu de cette charge, pouvoit aiſément en augmenter les prérogatives; cependant comme il y avoit toujours eu pluſieurs tribuns, il étoit à craindre qu'Antoine n'entreprit de ſe faire déférer le même titre à perpétuité: cette conſidération engagea *Auguſte* à rendre ſon concurrent odieux & mépriſable; attentif à toutes ſes démarches, il dévoiloit toutes ſes foibleſſes. Antoine, victime de

ſa paſſion pour les femmes & pour la table, fourniſſoit une ample carrière aux plaintes & aux reproches; prodigue de ſes propres biens, il uſoit de même des domaines de la république: Cléopatre venoit d'en obtenir la Phénicie, la Celé-Syrie, Chypre, la Judée & une partie de l'Arabie. Les Romains, naturellement jaloux d'une domination vaſte, virent avec indignation qu'un de leurs chefs les dépouilloit de ces riches provinces pour une reine dont ils avoient toujours eu le nom en horreur: un affront que reçut Antoine de la part des Parthes, augmenta l'averſion qu'inſpiroit ſa conduite. L'artificieux tribun, voyant les eſprits échauffés par ſes déclamations, chercha tous les moyens d'en venir à une rupture ouverte. Le mécontentement d'Octavie, qui voyoit avec un ſecret dépit les infidélités d'Antoine, lui parut une circonſtance propre à conſommer l'ouvrage de ſon ambition; il engagea cette épouſe mécontente à aller revendiquer ſes droits, bien déterminé à venger l'affront auquel il l'expoſoit. La vertueuſe Octavie ne s'apperçut point du piège que ſon frére tendoit à ſon époux, elle ſe rendit à Athènes, d'où elle écrivit à Antoine, qui étoit pour lors à Leucopolis; elle lui témoignoit la joie qu'elle ſe promettoit en le revoyant, & lui annonçoit des habits pour ſes ſoldats, un grand nombre de chevaux, des préſens conſidérables, tant pour ſes amis que pour ſes lieutenans, & deux mille hommes parfaitement équippés, pour recruter ſa cohorte prétorienne; Antoine, ſéduit & entraîné par Cléopatre, fut inſenſible aux démarches de ſon épouſe, il refuſa de la voir, & lui fit dire de retourner à Rome, tandis qu'eſclave de ſa rivale, il alloit à Alexandrie paſſer l'hiver dans les plaiſirs & la débauche.

Octavie obéit auſſi-tôt; ſon frére feignant de partager l'humiliation qu'elle venoit de recevoir, tâcha d'exciter ſa jalouſie, & lui dit de ſortir de la maiſon d'un époux qui la traitoit avec tant de dédain: il lui promettoit de venger ſon injure. Octavie étoit bien éloignée d'approuver ſes deſſeins; elle répondit à ſon frére qu'elle ne ſavoit que pleurer ſur les égaremens d'un mari, & non s'en venger; elle lui recommanda de ſe montrer plus avare du ſang de ſes compatriotes, & de ne pas le verſer pour les chagrins d'une femme.

Plus Octavie montroit de vertu, plus Antoine devenoit odieux, & *Auguſte* ne manquoit pas d'intéreſſer, par des pratiques ſecrètes, le peuple en faveur de ſa ſœur. Il faiſoit voir avec une affectation, dont il avoit ſoin de cacher le motif, cette femme, le modèle de ſon ſexe, élevant ſes enfans avec le plus tendre ſoin, ſans faire à cet égard aucune diſtinction entre les ſiens propres, & ceux que ſon mari avoit eus de Fulvie. L'indiſcrétion qu'eut Antoine de s'aſſeoir ſur le trône d'Egypte, porta au comble le mécontentement du peuple romain. Tout ſembloit conſpirer à élever *Auguſte* ſur le trône du monde, en conduiſant ſon concurrent à ſa perte inévitable. Antoine, aſſis ſur un trône étranger avec Cléopatre, la proclama reine d'Egypte, de Chypre, de Celé-Syrie & de toute la partie de l'Afrique qui obéiſſoit aux Romains. Céſarion qu'elle avoit eu de Jules-Céſar, fut déclaré collègue du triumvir: quant aux enfans qu'il avoit eus de cette princeſſe, il donna à celui qu'il nommoit *Alexandre*, l'Arménie, la Médie, la Parthie, & généralement cet immenſe pays compris entre l'Indus & l'Euphrate. Son eſprit étoit tellement dérangé par ſa paſſion, qu'il donnoit des pays où jamais les armées romaines n'avoient pu pénétrer. Ses autres enfans reçurent des préſens non moins magnifiques, & tous devoient avoir le titre ſublime de *rois des rois*: le triumvir ſe livra encore à mille autres extravagances, que nous avons eu ſoin de décrire à ſon article.

Octavien, profitant du mécontentement général, qu'excitoit une conduite ſi répréhenſible, cita ſon collègue devant le ſénat & le peuple, l'accuſant d'avoir trahi la majeſté romaine. Antoine voulut en vain ſe juſtifier; ſon teſtament, vrai ou ſuppoſé, par lequel il exigeoit que ſon corps, en quelque endroit qu'il mourût, fût transféré en Egypte, (*V. ci-devant* ANTOINE.) rendit la guerre inévitable. *Auguſte* fit ſes préparatifs, qui furent immenſes; tous les reſſorts furent tendus; il attaqua d'abord ſon rival par les traits du ridicule, qui produiſirent leur effet. Ses flatteurs, dont il empruntoit l'organe, publioient qu'on ne devoit plus s'attendre à voir Antoine à la tête de ſes armées, mais l'eunuque Mardion, qui devoit avoir pour conſeillers de guerre Phroline, Tras & Charmion, ſuivantes de Cléopatre. Le politique tribun eut encore l'attention de ne point attaquer directement Antoine: il ſembla ne vouloir diriger ſes armes que contre Cléopatre. Ce fut à cette reine que ſes ambaſſadeurs remirent la déclaration de guerre; on ſent la raiſon de cette conduite, il ſavoit bien qu'Antoine, idolâtre comme il l'étoit de la reine, ne manqueroit pas de ſe déclarer en ſa faveur, & que cette démarche le feroit déclarer ennemi de la patrie: les égaremens d'Antoine, la perfidie de Cléopatre le ſervirent plus puiſſamment encore, qu'une politique ſi rafinée. Nous ne répéterons point ici par quel revers de fortune, Antoine perdit la plus belle moitié de l'empire du monde, lorſqu'abandonnant une armée intrépide, il courut après une ingrate, qui ne parut le regretter & le plaindre que quand elle fut forcée de ſe donner, comme lui, la mort, pour éviter la honte d'être trainée en triomphe à Rome.

Octavien, (an de Rome 723.) vainqueur d'Antoine & de Cléopatre, ſe rendit en Egypte, & la rangea ſous ſon obeiſſance. Après avoir réglé dans Alexandrie, le deſtin de ce royaume, il en ſortit, & parcourut la Syrie, l'Aſie mineure & la Grèce, portant un œil ſatisfait ſur ces floriſſantes

conrées, devenues ſon domaine. Arrivé à Antioche, il y trouva Tiridate qui lui demanda des ſecours contre Phradate, ſon concurrent au trône des Parthes. Il lui fit un accueil obligeant, & lui recommanda de ne point négliger ſes droits. Ayant donné audience aux ambaſſadeurs de Phradate, qui lui faiſoient la même demande de la part de leur maître, il leur fit le même accueil & la même réponſe. Il lui importoit peu qui occupât le trône des Parthes. Son deſſein étoit de fomenter les troubles de ces peuples, afin qu'occupés dans le centre de leur état, ils ceſſaſſent leurs irruptions dans les provinces de l'empire. Telle fut la politique conſtante d'*Auguſte* pendant tout le cours de ſon règne, à l'égard des puiſſances étrangères. Il ſongea moins à les ſoumettre qu'à les occuper. De retour en Italie, il fut honoré de trois triomphes conſécutifs. Le premier lui fut décerné à propos de quelques avantages remportés ſur les Dalmates, avant la guerre d'Antoine; le ſecond pour la journée d'Actium, le troiſième, pour avoir ſoumis l'Egypte. Dans le dernier, qui fut de la plus grande magnificence, le char du triomphateur fut précédé des enfans qu'Antoine avoit eus de Cléopatre, & d'un lit ſur lequel on portoit une ſtatue repréſentant cette reine offrant ſon bras au dard d'un aſpic. (N'étoit-ce pas honorer Cléopatre en voulant l'avilir?) Ce fut après ce triomphe qu'on lui conféra le titre d'*empereur*, non dans le ſens ordinaire, qui n'emportoit que l'idée d'un général d'armée, mais dans un ſens d'autorité ſouveraine.

Cependant, tandis que les Romains lui offroient leur encens, & que le peuple à qui il prodiguoit les tréſors d'Alexandrie, ſe livroit à une folle ivreſſe de joie, ſa fortune même le fit trembler. Il avoit des exemples récens de ſon inconſtance. Marius, les deux Pompée, Ceſar, Antoine, qui tous avoient figuré en maîtres ſur la ſcène du monde, venoient de diſparoître. Tous les périls inſéparables d'une autorité nouvelle & uſurpée ſe préſentèrent à ſon eſprit, & portèrent le trouble dans ſon ame. L'averſion naturelle des Romains pour le gouvernement monarchique, le cri de la liberté, ce cri ſi puiſſant qui remue les entrailles des eſclaves même, lui faiſoient craindre un nouveau Brutus qui eût pu rappeller cette idole qu'il proſcrivoit. En proie aux plus vives inquiétudes, il balança s'il devoit abdiquer l'autorité ſouveraine, & ſuivre l'exemple de Sylla, qui, teint du ſang de ſes concitoyens, avoit oſé dépoſer le poignard, & vivre dans Rome en homme privé. On prétend qu'il s'étoit décidé pour ce parti, lorſqu'il voulut entendre Agrippa & Mécène. Le premier, uniquement ſenſible à la gloire que l'homme tire de ſa propre vertu, l'affermit dans ſa réſolution: mais Mécène lui fit ſentir qu'il n'y avoit de ſûreté pour lui que ſur le trône; que les pères, les enfans, les frères des proſcrits pourroient, quand ils le verroient leur égal, lui demander raiſon du ſang précieux qu'il avoit verſé. « Gardez la ſouveraine puiſſance, lui dit ce miniſtre, » mais uſez en à l'égard des autres, » comme vous voudriez qu'on en uſât envers » vous, ſi vous étiez né pour obéir ».

Ce conſeil étoit ſage, *Auguſte* ne devoit pas ſe laiſſer ſéduire par l'exemple de Sylla. Sylla étoit grand de ſa propre grandeur. Il n'avoit pas eu beſoin d'un Agrippa pour vaincre, ni d'un Mécène pour apprendre à jouir de la victoire. On révéroit en lui le premier capitaine du monde, le vainqueur de Marius. Son nom étoit plus puiſſant que les haches & les faiſceaux. Semblable en tout à ce Marius, couché ſur ſon lit, il eût fait tomber d'un mot, d'un regard, le poignard des mains de l'aſſaſſin. D'ailleurs il n'avoit frappé que ſur les partiſans de l'eſclavage, & l'on opprime ſans crainte des hommes qu'aucun n'oſe avouer ſans honte. Sylla avoit rappellé la liberté, & *Auguſte* l'avoit anéantie.

(Cet éloge de Sylla eſt-il parfaitement juſte? La honte d'*Auguſte* eſt d'avoir trop imité Sylla. Sa gloire eſt d'avoir réparé ſes premières injuſtices, ce que Sylla n'a point fait, ou ce qu'il n'a fait au moins que par ſon abdication.)

On ne doit donc pas s'étonner ſi l'avis de Mécène prévalut ſur celui d'Agrippa. Inſtruit par l'exemple de Céſar, *Auguſte*, en uſurpant l'autorité ſouveraine, réſiſta à la vanité de porter le titre de roi; il conſerva celui d'empereur, & ſous cette dénomination, familière & agréable aux Romains, il jouit de tous les privilèges de la royauté. Convaincu que le peuple ſe laiſſe toujours ſurprendre aux apparences, il reſpecta la forme de l'ancien gouvernement. Les magiſtratures furent conſervées avec leurs prérogatives extérieures. Son objet unique devoit être d'attacher toute l'autorité de la juſtice & des armes à celle d'empereur. Ce fut dans ce deſſein qu'il ſe fit nommer au conſulat. Cette dignité qu'il réunit avec celle de tribun perpétuel, pendant neuf années conſécutives, lui permit de ſe faire des créatures. Ce fut alors qu'il s'appliqua conſtamment à fermer les plaies qu'il avoit ouvertes. Il ménagea les provinces, prodigua ſes tréſors dans la capitale & dans les armées; cachant ſa haine contre le ſénat, il déféroit de grands honneurs à cette compagnie pour la réformer, ſans exciter les murmures. Il appelloit *réforme*, le meurtre qu'il ordonnoit de temps en temps de ſes principaux membres. Un ſeul de ſes édits en dégrada quatre cens, dont pluſieurs périrent par ſes ordres ſecrets, ſans que nous ſachions la cauſe de cette ſévérité; Tacite n'en accuſe que leur zèle pour la république: d'autres prétendent qu'*Auguſte* ſuivit la maxime odieuſe de ſe défaire de ceux que l'on a offenſés; auſſi ce ſénat que Cineas avoit pris pour une aſſemblée de rois, ne fut plus qu'un ramas de flatteurs. Après lui avoir déféré le glorieux nom de *pere de la patrie*, celui d'*Auguſte* qui ne s'appliquoit qu'aux choſes ſaintes,

après lui avoir conféré le droit illimité de n'avoir pour règle de ſes actions que ſes propres volontés, ils ſe propoſerent de faire ſentinelle tour-à-tour, tant de jour que de nuit, aux portes du palais. Ce décret aviliſſant alloit paſſer ſans un bon mot de Labeon. *Auguſte* n'y auroit certainement pas ſouſcrit. Il n'auroit pas placé auprès de ſon lit, pendant ſon ſommeil, des membres du ſeul corps qu'il craignit. Une preuve que ces témoignages d'amour n'étoient que le tribut de la flatterie, & que le ſénat & ce prince ſe regardoient toujours comme deux puiſſances ennemies, c'eſt qu'il défendit à tout ſénateur de ſortir d'Italie ſans ſon agrément.

Ce fut au commencement de ſon ſeptième conſulat que, voyant le peuple charmé de la douceur de ſon gouvernement, il ſe rendit par le conſeil d'Agrippa & de Mécène, au ſénat qu'il avoit rempli de ſes créatures. Après avoir prononcé un diſcours étudié, il propoſa aux pères conſcrits de conſentir à ſa retraite : mais il n'y avoit aucun ſénateur qui ne ſentît le danger de délibérer ſur une matière de cette importance. Tous ſe jettérent à ſes pieds & le conjurèrent de continuer à faire les délices de l'empire. Sans doute qu'il affecta cette modération pour découvrir s'il ne lui reſtoit point d'ennemi dans le ſénat. Le modeſte tribun ſe fit une douce violence; mais il déclara qu'on prétendoit en vain le charger pour toujours d'un ſi pénible fardeau, qu'il n'agréoit l'autorité qu'à condition qu'on recevroit ſa démiſſion dans dix ans, promettant de mettre la république dans un état ſi floriſſant qu'elle n'auroit plus beſoin de chef. Ce terme expiré, il offrit la même ſcène, & toujours ainſi de ſuite juſqu'à ſa mort. Quoiqu'il eût dégradé le ſénat, il affecta pour ce corps une conſidération qu'il n'avoit pas. Il voulut toujours que ce fût le conſeil de la nation. Peut-être en ſentoit-il la néceſſité. Il ſeignit de vouloir partager avec lui l'honneur du gouvernement. Il lui aſſigna les provinces les plus tranquilles & les moins belliqueuſes, & ſe réſerva toutes celles qui exigeoient la préſence des armées. Par cette feinte modération, il ſe réſervoit toute l'autorité militaire, & mettoit cette compagnie dans les fers, lorſqu'il ſembloit la révérer.

Cependant ce n'étoit pas aſſez pour *Auguſte* d'avoir changé la face de Rome, ou, pour nous conformer au ſtyle ordinaire, les deſtinées du monde, il crut ſa gloire intéreſſée à perpétuer ſon ouvrage. Il n'avoit eu de ſes débauches qui furent fréquentes dans le commencement de ſon régne, ni de ſes différens mariages, aucun enfant mâle; les intrigues de ſa femme lui firent préférer Tibère ſon beau-fils, à ſon petit-fils Poſtumus Agrippa. Lorſqu'il ſentit ſon âge décliner & ſa ſanté s'affoiblir, il fit reconnoître Tibère pour ſon collègue. Ce fameux décret, qui perpétuoit l'eſclavage des Romains, fut conçu en ces termes. « Sur la requête » du peuple romain, nous accordons à C. Jul. » Céſar Tibère, la même autorité ſur toutes les » provinces & ſur toutes les armées de l'empire » romain, dont *Auguſte* a joui, dont il jouit » encore, & que nous prions les dieux de lui » conſerver ». Tibère ayant ſu cette diſpoſition favorable, ſe rendit quelque temps après à Nole, où il trouva l'empereur dans ſon lit de mort. Velleius Paterculus prétend qu'*Auguſte* le reconnut publiquement pour ſon ſucceſſeur, & lui fit jurer de le prendre pour modèle : mais Tacite aſſure que l'on n'a jamais ſu ſi Tibère, en arrivant à Nole, trouva l'empereur mort ou malade, Livie ayant fait garder les avenues du palais, & publier de temps en temps des nouvelles favorables de la ſanté de l'empereur. Cet auteur ajoute que lorſque cette princeſſe artificieuſe eut pris toutes ſes meſures, elle fit annoncer dans le même inſtant la mort de l'empereur & le couronnement de Tibère. *Auguſte* vit approcher ſa dernière heure avec une fermeté qui ſurprend dans un prince qui avoit acheté l'empire par tant de crimes. Il s'entretint avec ſes amis, & leur donnoit des conſeils ſur leur conduite publique & privée. En parlant de ſes propres actions, il leur dit qu'il avoit trouvé Rome de brique, & qu'il la laiſſoit de marbre. Il faiſoit alluſion aux monumens dont il l'avoit décorée, & aux édifices ſuperbes dont les débris nous étonnent encore. Mais il en avoit banni le fanatiſme républicain, vrai germe des grandes vertus & des grandes actions. Avant d'expirer il ſe fit apporter une glace, & retrouſſant ſes cheveux à la manière des acteurs : « Si j'ai bien joué mon rôle, dit-il à ſes amis, battez des mains, la ſcène eſt finie ». Ainſi mourut cet homme qu'on pourroit appeller le prodige des ſiècles. Il étoit dans la ſoixante-ſeizième année de ſon âge, la cinquante-ſixième depuis ſon premier conſulat, & la quarante-troiſième depuis la journée d'Actium. On nous diſpenſera de faire ici ſon éloge & ſa cenſure, ſes actions parlent. Il enchaîna, par ſes propres liens, le peuple le plus fier qui fût jamais, & fonda la monarchie la plus vaſte, la plus riche, la plus puiſſante qui eût été avant lui, & qui ait ſubſiſté depuis. Cet empire acquit tant de grandeur, que les plus grands empires n'en ſont qu'un foible débris ; les arts en tout genre furent portés à une perfection ſi étonnante, que dix-huit ſiècles n'ont pu rien y ajouter. *Auguſte* a ſurpaſſé par ſes ſervices, & par ſes vertus tous les rois ; auſſi un ſage a-t-il-dit, en parcourant ſa vie, que ce prince auroit dû ne jamais naître, ou ne jamais mourir. (*M-r.*)

AUGUSTIN, (Saint) évêque d'Hippone. La vie entière de ce père de l'égliſe, appartient à l'hiſtoire de la religion, qui eſt confiée à d'autres mains. Il vivoit dans le quatrième, & le cinquième ſiècles.

Un autre ſaint Auguſtin, moine bénédictin, à la fin du ſizième, fut envoyé par le pape ſaint Grégoire, dans la Grande-Bretagne, pour convertir les Anglo-Saxons, qui avoient ramené le paganiſme

dans ce pays, autrefois chrétien, qu'il fallut convertir deux fois. Ce saint Augustin passe pour l'apôtre de l'Angleterre, les histoires modernes d'Angleterre, écrites à la vérité par des protestans, ne lui sont pas aussi favorables que les anciennes chroniques des moines. Il mourut à Cantorbery le 26 mai 607.

AUGUSTULE, (*Hist. rom.*) prince enfant, dernier empereur d'Occident, détrôné en 476 par Odoacre, roi des Hérules. Ce nom diminutif paroit lui avoir été donné par dérision, & par mépris pour sa jeunesse & son incapacité. Son vrai nom étoit Romulus Augustus; il ne monta sur le trône que pour en être renversé. Oreste, son père, général des armées Romaines dans les Gaules, l'avoit fait proclamer en 475. Odoacre fit périr Oreste, dépouilla *Augustule* de l'empire, l'exila dans la Campanie, en lui laissant par pitié un revenu de six mille livres pour subsister. Odoacre prit le titre de roi d'Italie. Ceux qui aiment les singularités historiques n'ont pas manqué d'observer que le premier & le dernier empereur Romain avoient porté le nom d'Auguste, & que l'un & l'autre avoit été précédé par un prince du nom de Jules. Le prédécesseur d'Auguste étoit Julius nepos.

AVICENNE, (*Hist. des Arab.*) philosophe & médecin Arabe, du XI siècle, doit être mis au rang des enfans illustres & des savans précoces, & y a été mis par Baillet. A dix ans, il savoit tout l'alcoran par cœur, & à dix-huit toutes les sciences connues de son temps; il s'attacha, comme fit dans la suite Averroès, mais avec moins de succès & d'éclat qu'Averroès, à l'étude d'Aristote. A seize ans, il exercoit la médecine & avec succès. Il mourut, dit-on, des suites de ses débauches, à 56 ans en 1036. Mort plus honteuse encore, ce semble, pour un médecin que pour un autre. Ses ouvrage de médecine & de philosophie ont été imprimés d'abord en arabe, Rome, 1593, *in-fol.* puis traduits en latin à Venise, 1594, 2 vol. *in-fol.* Ils ont encore été traduits depuis, & sur-tout commentés.

AVIENUS, (RUFUS FESTUS) (*Hist. litt. anc.*) poëte latin, qui vivoit vers la fin du quatrième siècle, sous les règnes de Gratien, & de Théodose. On a de lui une traduction en vers latins des *phénomènes* d'Aratus, de la *description de la terre* de Denis d'Alexandrie, & de quelques fables d'Ésope. Il avoit mis tout Tite-live en vers iambes; c'étoit apparemment des vers techniques, faits pour aider la mémoire.

AVILA, (D') (*Hist. mod.*) Il y a plusieurs espagnols célèbres de ce nom.

1°. Louis d'AVILA, général de la cavalerie sous Charles Quint au siège de Metz en 1553. On a de lui *des mémoires de la guerre d'Afrique*, & d'autres mémoires historiques plus connus encore de la guerre de Charles-Quint contre les protestans d'Allemagne. Ceux-ci ont été traduits de l'espagnol en latin & en françois.

2°. Jean d'AVILA dit *l'apôtre de l'Andalousie*; prédicateur auquel on attribue des conversions célèbres, telles que celles de saint François de Borgia, de saint Jean de Dieu & la vocation de sainte Thérèse. M. Arnauld d'Andilly a traduit ses œuvres. Mort en 1569.

3°. Sanche d'AVILA, ainsi nommé, parce qu'il étoit de la ville d'Avila, confesseur de sainte Thérèse, évêque de Carthagène, puis de Siguenza, puis de Placentia. Mort en 1626. On a de lui des sermons, des traités de piété, & les vies de saint Augustin & de saint Thomas.

4°. Gilles Gonzalès d'AVILA, ainsi nommé par la même raison, historiographe du roi d'Espagne, Philippe IV, pour la Castille, auteur des *antiquités de Salamanque, & du théatre des églises des Indes*, ouvrages espagnols.

Aucun de ces auteurs ne doit être confondu avec le célèbre *Davila*, qu'il faut voir à son article.

AVIRON, (JACQUES LE BATHELIER D') avocat au présidial d'Évreux, vers la fin du seizième siècle, composa sur la coutume de Normandie, des commentaires qu'on trouve imprimés avec ceux de Berault & de Godefroy, Rouen, 1684, 2 vol. *in-fol.* Ils avoient été imprimés à part, sans nom d'auteur, peu de temps après la mort de d'*Aviron*, par les soins du premier président de Rouen, nommé Groulard. Comme l'ouvrage étoit anonyme, on crut que le premier président n'étoit pas fâché de se l'attribuer, & on lui en fit compliment comme d'un ouvrage de lui. *Ce livre est tant beau*, dit-il gravement, *qu'il ne peut être que l'œuvre de Jacques le Bathelier, ne connu sous une autre nom.* Ce livre, *tant beau, n'est plus connu sous aucun nom*, & le nom de *Jacques le Bathelier* n'est plus connu de personne, excepté de quelques jurisconsultes normands.

AVITUS, (*Hist. du Bas-Emp.*) sorti d'une famille patricienne, de la cité d'Auvergne, fut moins illustre par sa naissance & son élévation, que par ses qualités personnelles. Sa douceur & sa modération lui méritèrent la confiance de Théodoric, roi des Visigoths, qui ne fit rien sans le consulter, & qui sembla ne voir que par ses yeux. *Avitus* n'usa de son ascendant sur l'esprit de ce prince, que pour rétablir la tranquillité dans sa patrie; & citoyen sans ambition, il se crut assez heureux en jouissant du bonheur qu'il avoit le crédit de procurer aux autres. Il fut employé dans les plus importantes négociations; sa dextérité à manier les esprits, sa prudence sans artifice en assurèrent le succès, & sa parole fut le plus sûr garant des traités. Ce fut par son éloquence douce & persuasive, que les Visigoths se joignirent aux Romains contre *Attila*. Aétius qui lui donna toute sa confiance, eut toujours à se féliciter d'avoir suivi ses conseils: ses services lui méritèrent la dignité de maître de la milice dans le département du prétoire des Gaules. La manière dont il s'en acquitta, le fit juger

digne de l'empire ; il dut ſon élévation aux belles-lettres, à qui tant d'autres reprochent le renverſement de leur fortune : ce fut en donnant des leçons de droit & de littérature à Théodoric II, qu'il développa ſon génie & ſes connoiſſances. Rome agitée de diſcordes civiles, ne pouvoit ſe réſoudre à nommer un ſucceſſeur à Maxime. Théodoric qui pouvoit envahir l'empire, n'aſpira qu'à la gloire d'en diſpoſer. Il fait venir dans ſa cour *Avitus*, & le proclame empereur ; « Montez au trône, lui dit-il, tant que » vous gouvernerez l'empire, il n'aura point de » ſoldat plus ardent que moi à le défendre. » Ce choix fait par un roi barbare, auroit dû ſoulever les eſprits. Les Viſigoths, il eſt vrai, étoient bien ſoldats romains ; mais il n'avoient point la qualité de citoyens : armés du pouvoir, la force fut leur droit. D'ailleurs la milice depuis long-temps avoit uſurpé le privilège de nommer les empereurs ; & Théodoric étoit trop puiſſant pour qu'on refuſât de ſouſcrire à ſon choix ; il eût été ſoutenu par les Gaulois, dont la vanité étoit flattée de voir un de leurs compatriotes placé ſur le trône d'Occident. Ainſi, *Avitus* ne vit que des ſujets empreſſés à lui jurer obeiſſance. Le jour de ſon inſtallation fut marqué par l'allégreſſe publique, & lui ſeul parut gémir de ſa nouvelle grandeur. Tous les députés de la nation, qui aſſiſtèrent à cette cérémonie, ſont déſignés par le titre d'*honorable*, qui alors n'étoit accordé qu'aux repréſentans de la communauté, & que l'uſage proſtitue aujourd'hui aux plus vils favoris de la fortune ; il fut revêtu du pouvoir ſuprême par les mêmes raiſons qui, du temps de Rome vertueuſe, avoient élevé au conſulat ou à la dictature, les Camilles & les Cincinnatus. Ce ne fut qu'à la ſollicitation des Gaulois, qu'il conſentit à accepter l'empire ; il ſavoit combien il étoit dangereux de devenir le maître de ceux dont on avoit été l'égal. Dès qu'il eut été proclamé, il jura l'obſervation du contrat ſocial, dont les droits toujours ſacrés ſont ſouvent violés par le plus fort. Il partit enſuite pour Rome, où il fut reçu avec autant d'applaudiſſement que ſi ſa nomination eût été l'ouvrage du peuple & du ſénat ; l'ancienne conſtitution exigeoit qu'on n'élût les empereurs que dans les murs de cette capitale du monde, qui n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été. L'exemple de Galba avoit autoriſé à ne plus s'aſſujettir à cette formalité ; & *Avitus* ſe fit un devoir de la rétablir.

Il écrivit à Martian, empereur d'Orient, pour le prier de le reconnoître pour ſon collègue : c'eſt ce qu'on appelloit alors *l'unanimité* ; il exiſtoit un ancien préjugé que l'empire d'Occident, toutes les fois qu'il venoit à vaquer, étoit réuni à celui de l'Orient, & que la portion du peuple romain, reſtée dans l'Italie, ne pouvoit ſe donner un maître ſans le concours de la portion tranſplantée à Byzance. Les ambaſſadeurs envoyés à Martian furent reçus honnorablement, & *Avitus* fut reconnu pour ſon collègue : il ne ſoutint pas ſous la pourpre l'idée qu'on s'étoit formée de lui. Il avoit des vertus ; l'homme de bien n'eſt pas toujours le plus propre à gouverner les méchans & les hommes entraînés par l'agitation de leurs paſſions. L'empire alors avoit pluſieurs maîtres ; & les ſujets ne ſavoient point obéir. Son règne n'offre rien de mémorable ; il eût mieux aimé pacifier les troubles de l'état, que d'en étendre les limites. Il fournit un corps de troupes à Théodoric II, dans l'invaſion que celui-ci fit en Eſpagne, alors partagée entre les Romains & les Barbares. Ce fut encore ſous ſon règne que Ricimer tailla en pièces, dans l'île de Corſe, les Vandales d'Afrique ; mais *Avitus* acheta bien cher les victoires de ſon général, qui abuſa de ſon autorité contre celui qui l'en avoit fait dépoſitaire. Ricimer ſouleva l'armée d'Italie, & ſoutenu du ſénat romain, qui murmuroit d'obéir à un Gaulois, il força enfin *Avitus* d'abdiquer, l'an quatre cens cinquante-ſix. Sa dégradation l'expoſoit aux vengeances de ſes ennemis ; il crut s'y ſouſtraire, en entrant dans les ordres ſacrés : le ſacrifice qu'il avoit fait de ſa dignité, & le caractère d'évêque dont il venoit d'être revêtu, ne déſarmèrent point l'envie & la haine. Le ſénat humilié de l'avoir eu pour maître, acheta des aſſaſſins pour l'en punir ; il fut informé qu'on en vouloit à ſa vie ; il prit la réſolution de ſe retirer dans les Gaules, où il ſe flattoit de trouver un aſyle dans l'Egliſe de Brioude, dédiée à Saint Julien, martyr, qu'il avoit choiſi pour ſon protecteur, ſelon l'uſage de ce temps, où chaque fidèle ſe choiſiſſoit un interceſſeur dans le ciel. *Avitus* mourut, à ce que l'on croit, ſur la route ; & l'on ſoupçonne qu'il fut aſſaſſiné. On voit encore, dans l'égliſe de Brioude, une grande urne de marbre, où l'on prétend que ſon corps eſt renfermé ; ce fut dans la troiſième année de ſon règne, qu'il abdiqua l'empire qu'il n'avoit point ambitionné. (*T—N.*)

(Il ſe nommoit Marcus Macilius, il avoit été proclamé en 455. Il mourut en 456. Son neveu Sextus Alcimus Avitus, archevêque de Vienne, contribua beaucoup à la converſion de Clovis. On le voit préſider à divers Conciles. Dom Luc d'Achery a publié dans le 5e tome de ſon *Spicilege*, la conférence d'Avitus avec les évêques Ariens en préſence de Gondebaud, roi des Bourguignnns, prince Arien qu'il vouloit convertir à la foi Catholique, & dont il convertit le fils, Sigiſmond. Le P. Sirmond a donné, en 1643, les œuvres d'Avitus avec des notes. Ce prélat mourut de 523 à 527.)

AULETE, (Ptolomée Aulete ou Auletès.) (*Hiſt. d'Egypte.*) Le privilège de la naiſſance appelloit au trône d'Egypte Selène, ſœur de Lathyre, à l'excluſion d'*Aulete*, que la loi écartoit comme bâtard. *Aulete* ſe ſaiſit des rênes du gouvernement, quoiqu'il fût né de la concubine de Lathyre ; & les Egyptiens qui craignoient de paſſer

ſous la domination des Romains, fermérent les yeux ſur le vice de ſa naiſſance. Ce prince tomba dans le mépris, parce qu'au lieu d'ambitionner les vertus qui ſont les grands rois, il ne cultiva que les talens agréables qui peuvent honorer quelques particuliers. On lui donna le ſurnom d'*Aulete*, qui ſignifie *flûteur*, parce qu'il excelloit à jouer de la flûte; & ce nom humiliant parut flatter ſa vanité: mais il ne put ſe diſſimuler qu'il étoit l'objet du mépris de ſes ſujets; & ſentant le beſoin d'un appui pour ſe ſoutenir, il épuiſa l'Egypte pour acheter la protection des Romains. Le vuide cauſé par ſes proſuſions fut rempli par les impôts dont il accabla ſes ſujets, qui ſe révoltèrent. Les tyrans ſont lâches & timides, parce qu'ils ſe ſentent coupables. *Aulete* ſe voyant ſans amis, alla chercher un aſyle dans les murs de Rome; il y mendia les ſuffrages des premiers magiſtrats: ſes tréſors furent plus perſuaſifs que ſon éloquence. Les Egyptiens envoyèrent auſſi des ambaſſadeurs pour défendre leur cauſe au tribunal de ce peuple roi des rois; mais tous périrent par le fer & le poiſon. Les Romains, témoins de tant d'attentats, avoient conſervé un reſte de pudeur au milieu de la corruption: leur indignation éclata contre ce roi meurtrier, qui, pour ſe ſouſtraire aux outrages, ſe retira dans le temple de Diane à Ephèſe: ſes tréſors lui acquirent un vengeur dans Gabinius, proconſul de Syrie, qui, pour une ſomme de trente millions, dont Antoine reçut la moitié, abandonna ſon gouvernement pour aller chercher dans l'Egypte des alimens à ſon avarice. Péluſe fut ſa première conquête: dès qu'*Aulete* ſe vit le maître de cette porte du royaume, il ne s'occupa que du ſoin de ſatisfaire ſes vengeances. Ce premier ſuccès fut ſuivi d'une nouvelle victoire. *Aulete*, arbitre de la deſtinée de ſes ſujets, ne parut ſenſible qu'au plaiſir de punir; & les Romains, largement payés, furent les inſtrumens de ſes vengeances. L'Egypte fut inondée de ſang & accablée de ſubſides. Le tyran épuiſoit la fortune des peuples pour remplir ſes engagemens avec Antoine & Gabinius. Les grands donnèrent l'exemple du plus humiliant eſclavage, parce qu'ils ſont toujours bien payés de la honte de porter des fers. La ſuperſtition tira les peuples de l'oppreſſion. Un chevalier Romain tua un chat, dont le meurtre fit prendre les armes à toute la nation acharnée à demander la mort du ſacrilège: l'autorité du roi & de Gabinius fut obligée de céder aux importunités des rebelles qui, dans leurs fureurs religieuſes, mirent en piéces le malheureux aſſaſſin de l'animal ſacré. *Aulete*, que cet exemple rendit circonſpect & timide, traîna ſur le trône une vie obſcure & languiſſante. Il joignoit à ſon habileté à jouer de la flûte, un goût effréné pour la danſe; il nomma par ſon teſtament, ſon fils & ſa fille aînée pour ſes héritiers, & les mit avec ſon royaume ſous la tutelle des Romains. (*T--n.*)

AULIQUE, adj. (*Hiſt. mod.*) dénomination de certains officiers de l'empereur qui compoſent une cour ſupérieure, un conſeil dont la juriſdiction s'étend à tout en dernier reſſort ſur tous les ſujets de l'empire dans les procès dont il connoit. Nous diſons *conſeil aulique*, *cour aulique*, *chambre aulique*, *conſeiller aulique*, *&c.*

Le conſeil *aulique* eſt établi par l'empereur, il en nomme les officiers; mais l'électeur de Mayence a droit de viſite. Il eſt compoſé d'un préſident catholique, d'un vice-chancelier préſenté par cet électeur, & de dix-huit aſſeſſeurs ou conſeillers, dont neuf ſont proteſtans, & neuf ſont catholiques.

Ils ſont partagés en deux tribunaux: les gens de qualité occupent l'un, & ceux de robe l'autre. Ils tiennent leurs aſſemblées en préſence de l'empereur, d'où leur vient le nom de *juſtitiam imperatoris*, juſtice ou tribunal de l'empereur, comme celui du *conſeil aulique*, de ce qu'il ſuit la cour de l'empereur, *aula*, & que ſa réſidence eſt toujours dans le lieu que l'empereur habite. Cette cour & la chambre impériale de Spire ſont aſſez dans l'uſage de ſe contrarier, à cauſe de la prévention qui a lieu entr'elles, & que nulle cauſe ne peut s'évoquer de l'une à l'autre. L'empereur ne peut empêcher ni ſuſpendre les déciſions d'aucune de ces cours, ni évoquer à ſon tribunal une cauſe dont elles ont une fois pris connoiſſance, à moins que les états de l'empire n'en ſoient d'avis. Il eſt néanmoins des cas où ce conſeil s'abſtient de prononcer définitivement ſans la participation de l'empereur; & dans ces cas on prononce, *fiat votum ad Cæſarem*, *que le rapport s'en faſſe à Céſar*, c'eſt-à-dire à l'empereur en ſon conſeil.

Le conſeil *aulique* n'a été originairement inſtitué que pour connoître des différens entre les ſujets des empereurs. On y a depuis porté les conteſtations des ſujets de l'empire, & il s'eſt attribué ſur la chambre impériale de Spire ou de Wetzlar, une eſpece de droit de prévention, qui ne ſe ſouffre pourtant que dans les procès des particuliers: les princes n'ont pas encore reconnu cette juriſdiction. Mais ſous les empereurs Léopold, Joſeph, & Charles VI, le conſeil *aulique* a fait pluſieurs entrepriſes contraires aux libertés germaniques, comme de confiſquer les duchés de Mantoue & de Guaſtalle, de mettre au ban de l'empire les électeurs de Bavière & de Cologne.

Le conſeil *aulique* ceſſe auſſi-tôt que l'empereur meurt, s'il n'eſt continué par ordre exprès des vicaires de l'empire, au nom deſquels il rend alors ſes jugemens, il ſe ſert de leur ſceau. Heiſſ, *hiſt. de l'empire.* (*A. R.*)

AULU-GELLE, grammairen latin fameux, qui vivoit vers l'an 130, ſous l'empire d'Adrien, & mourut, à ce qu'on croit, vers le commencement de l'empire de Marc-Aurele. On connoit ſes *Nuits Attiques* en vingt livres, & les ſavantes remarques de Lambecius ſur cet ouvrage, dont il y a pluſieurs éditions eſtimées. Il en a paru en 1776, une traduction par l'Abbé de Verneuil, en 3 vol. in-12.

Ce

Ce titre de *Nuits Attiques* a beaucoup moins de rapport aux matières traitées dans l'ouvrage, qu'aux circonſtances où il a été compoſé. L'Auteur étoit à Athènes, & il employa les longues ſoirées de l'hyver à compoſer ce livre.

AUMALE. (*Hiſt. de Fr.*) Ville ſituée ſur les confins de la Normandie & de la Picardie, a eu des comtes particuliers, & ayant paſſé dans la maiſon de Lorraine, fut érigée en duché, l'an 1547, par le roi Henri II, en faveur du duc de Guiſe, François, qui le céda dans la ſuite à ſon ſecond frère, lequel a formé la branche d'*Aumale*. Cette branche, qui ſous Henri II, François II & Charles IX, jouiſſoit du crédit de ſa maiſon, ſans y ajouter, & contribuoit ſans éclat aux projets ambitieux de cette maiſon, acquit une célébrité funeſte par ſon attachement conſtant à la ligue. Le premier duc d'*Aumale*, chef de cette branche, précéda les temps de la ligue; mais il en eut l'eſprit. On ſait qu'au commencement du règne de Henri II, les prétentions des Princes de Guiſe allèrent juſqu'à s'égaler aux princes du ſang, & juſqu'à vouloir confondre les rangs entre la maiſon royale de France & la leur. Ces prétentions furent accueillies à la cérémonie du ſacre de Henri II, où ſous prétexte de ſuivre l'ancien uſage qui régloit les rangs entre les pairs, ſuivant l'ordre de leurs pairies, ſans aucune exception en faveur des princes du ſang, on nomma pour repréſenter les anciens pairs laïques, des princes du ſang & des princes Lorrains, dans un ordre qui plaçoit quelques-uns des princes Lorrains avant quelques-uns des princes du ſang. En 1548 Henri II fit des entrées ſolemnelles & triomphantes dans les places conquiſes ſur le duc de Savoye, pendant le règne de François I. Il étoit à cheval, précédé des ſeigneurs de ſa cour; & le duc de Vendôme, Antoine, qui n'étoit pas encore roi de Navarre, marchoit ſeul en qualité de premier prince du ſang. Cet ordre fut ſuivi par-tout, excepté à Chambéri. Dans cette ville, le duc de Vendôme, en voulant prendre ſon rang, fut ſurpris de voir le duc d'*Aumale* ſe mettre à ſa gauche. *Quoi donc, mon compagnon*, lui dit-il, *tiendrons-nous rang enſemble? oui, monſieur*, répondit le Duc d'*Aumale*, *le Roi m'a aſſigné cette place comme au gouverneur de la province.* Il avoit en effet le gouvernement du Dauphiné, auquel on avoit annéxé ceux de la Savoye & de la Breſſe, qui étoient alors ſous la domination de la France. « *Mais*, dit le duc de Vendôme, *c'eſt tout ce que je pourrois permettre » au duc de Lorraine, chef de votre maiſon.* « *Il eſt » vrai*, répondit le duc d'*Aumale*, *que vous avez » le pas ſur lui en France, mais non ailleurs; car » il eſt ſouverain, & vous ſujet & vaſſal de la cou- » ronne; M. de Lorraine ne relève que de Dieu & » de ſon épée.* »

Le duc de Vendôme rentra, & la marche fut arrêtée. Le roi envoya dire au duc de Vendôme de reprendre ſa place. Vendôme obligé d'obéir aux ordres du roi, intéreſſé d'ailleurs à ménager ce monarque qui s'étoit chargé de négocier lui-même le mariage du duc de Vendôme avec l'héritière de Navarre, ſe contenta de dire au duc d'*Aumale*: *Vous pouvez, mon compagnon, marcher ſur la même ligne que moi; car ſi le roi avoit ordonné à un laquais de prendre le rang que vous prenez, je le ſouffrirois par reſpect pour les ordres de ſa majeſté.* (Mémoires de Vieille-Ville.) Cette conteſtation n'eut point pour le moment d'autres ſuites; mais elle prépara les haines qui éclatèrent dans la ſuite entre les maiſons de Bourbon & de Lorraine.

Le même duc d'*Aumale*, étant allé au-devant du Cardinal Charles de Lorraine ſon frère, lorſque celui-ci revint du concile de Trente, penſa recevoir ſa part de l'inſulte que le maréchal de Montmorenci, gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, fit à ce cardinal, ſur ce qu'il entroit avec des gardes dans la capitale; mais le hazard fit que le duc d'*Aumale*, après avoir vu ſon frère, rentra par la rue S. Martin, tandis que le cardinal, rentrant par la rue S. Denis, fut rencontré & attaqué par le maréchal de Montmorenci (voir l'article LORRAINE, & dans cet article, l'article particulier du cardinal CHARLES DE LORRAINE.) Les jours ſuivans, le duc d'*Aumale* raſſembla ſes amis, le maréchal de Montmorenci les ſiens; on s'attendoit à tout moment à quelque choc entre les deux partis; mais le roi leur ordonna de déſarmer, & ils obéirent.

Le duc d'Aumale, ainſi que ceux de ſa maiſon, fit la guerre aux Huguenots avec divers ſuccès; il fut tué en 1573, au ſiége de la Rochelle, par ſa faute ou par celle du duc de Bouillon, ſon neveu, qui, de lui-même, ou par le conſeil du duc d'*Aumale*, prévint d'un jour l'expiration d'une trêve.

Charles de Lorraine, duc d'*Aumale*, ſon fils aîné, ſe diſtingua, même parmi les princes de ſa maiſon, par ſon attachement perſévérant aux intérêts de la Ligue; il les eût cependant abandonnés, ſi Henri IV ne lui eût pas refuſé le Gouvernement de Picardie. La ville de Ham lui appartenoit. En 1595, d'Humieres tué devant cette place; l'amiral de Villars tué de ſang froid devant Dourlens; le maréchal d'Aumont, bleſſé à mort devant le bourg de Comper en Bretagne; Cambrai pris par les Eſpagnols, tous ces déſaſtres de la France irritant le parlement de Paris contre le duc d'*Aumale* qui n'y avoit pas peu contribué; il rendit contre ce prince un arrêt par lequel *il le déclaroit criminel de lèze-majeſté au premier chef, & coupable du parricide de Henri III, & pour ces crimes, le condamnoit à être tiré tout vif à quatre chevaux, ſes quartiers attachés aux quatre principales portes de Paris, s'il pouvoit être appréhendé, ſinon en effigie, ſa maiſon d'Anet raſée & ſes bois coupés à hauteur de ceinture, ſes biens confiſqués, & ſes enfans dégradés de nobleſſe.* Le roi, qui n'eût pas approuvé cet excès de zèle, étoit abſent alors;

le premier préſident de Harlay voulut faire ſurſeoir à l'exécution, juſqu'à ce qu'on eût pu recevoir les ordres du roi; mais un de ces zélateurs qui troublent les compagnies & entraînent la multitude par leur violence, le conſeiller Angenout *mena tant de bruit*, dit Mezeray, *qu'il fallut paſſer outre*; on traîna l'effigie du duc d'*Aumale* à la Grêve, où elle fut écartelée le 24 Juillet 1595. « Le Roi, continue Mézeray, fut bien fâ» ché qu'on eût dérobé ce pardon à ſa clémence, » & que par-là on eût engagé ce prince & ce qu'il » y avoit encore de François déterminés & opi» niâtres, dans une haine irréconciliable contre la » France. » Le duc d'*Aumale* alla chercher un aſyle à Bruxelles, où il mourut en 1631.

Le chevalier d'*Aumale*, ſon frère, qui, dans la Henriade, eſt le héros du parti de la Ligue, ſe ſignala beaucoup en effet dans ce parti, & étoit toujours à la tête des ſorties pendant le ſiége de Paris. Mais il eſt toujours bon d'avertir ceux qui ne connoiſſent l'hiſtoire que par la poéſie, que le prétendu combat ſingulier du vicomte de Turenne & du chevalier d'*Aumale*, dans le dixième chant de la henriade, n'eſt qu'une fiction. En 1591 le chevalier d'*Aumale* ſurprit S.t Denis pendant la nuit, du 2 au 3 Janvier; mais il y trouva le fameux Dominique de Vic, gouverneur de la place, qui toujours vigilant & toujours intrépide, avec une poignée de monde, attaqua la troupe nombreuſe du Chevalier d'*Aumale*, la mit en fuite, & le renverſa mort ſur la place avec quinze ou ſeize des ſiens.

La branche d'*Aumale* ne paſſa pas la troiſième génération.

AUMONIER, (GRAND) *de France* (*Hiſt. mod.*) officier de la couronne, dont la dignité ne s'accorde plus qu'aux eccléſiaſtiques d'une naiſſance diſtinguée, & ne ſe donne ordinairement qu'à des cardinaux, quoiqu'on l'ait vue autrefois remplie par le ſavant Amyot, qui étoit d'une fort baſſe extraction. Le *grand aumonier* diſpoſe du fonds deſtiné pour les aumônes du roi, célèbre le ſervice divin dans la chapelle de ſa majeſté, quand il le juge à propos, ou nomme les prélats qui doivent y officier, les prédicateurs, *&c.* Il eſt l'évêque de la cour, faiſant toutes les fonctions de cette dignité dans quelque diocèſe qu'il ſe trouve, ſans en demander la permiſſion aux évêques des lieux; il donnoit autrefois les proviſions des maladreries de France, & prétendoit qu'il lui appartenoit de gouverner, de viſiter & de réformer les hôpitaux du royaume, ſur-tout quand ils ſont gouvernés par des laïcs. Les édits de nos rois & les arrêts du parlement de Paris l'ont maintenu pendant quelque temps dans la poſſeſſion de ce droit. Il a l'intendance de l'hôpital des Quinze-vingts de Paris. Il prête ſerment de fidélité entre les mains du roi, & eſt, à cauſe de ſa charge, commandeur né des ordres de la majeſté. Moréry dit que ce fut Geoffroy de Pompadour, évêque d'Angoulême, puis de Périgueux & du Puy en Vélai, qui a porté le premier la qualité de *grand aumônier*. Selon du Tillet, cité par le P. Thomaſſin, *Diſcipl. eccléſiaſt. part. IV. liv. I. chap. lxxviij.* c'eſt Jean de Rely, évêque d'Angers, qui prit le premier ce titre ſous Charles VIII. On ne trouve pas le nom de ce Jean de Rely dans la liſte que donne le dictionnaire de Moréry. Il en compte cinquante-cinq depuis Euſtache, chapelain du roi Philippe I, en 1067, juſqu'à M. le cardinal de Rohan, Armand-Gaſton. M. le cardinal de Rohan, Louis-René-Edouard, occupe aujourd'hui cette grande dignité. (*G*)

Il y a auſſi en Angleterre un *grand aumônier*, qu'on appelle *lord aumônier*. Les fonds qui lui ſont aſſignés pour les aumônes du roi, ſont entr'autres choſes les *deodandes*, & les biens des perſonnes qui ſe ſont défaites.

Il peut, en vertu d'un ancien uſage, donner le premier plat de la table du roi à un pauvre, tel qu'il lui plait de le choiſir, ou lui donner l'équivalent en argent.

Il y a auſſi ſous le *lord aumônier* un *aumônier* en ſecond, un yeoman, & deux gentilshommes de l'aumônerie, tous à la nomination du *lord aumônier*. (*A. R.*)

AUMONT, (*Hiſt. de Fr.*) D'AUMONT. Nom d'une ancienne & illuſtre maiſon françoiſe, qui a produit entr'autres hommes diſtingués, deux maréchaux de France, Jean & Antoine. On ne doit jamais oublier les vertueux efforts que fit le premier, pour ſauver à Henri III la honte de l'aſſaſſinat des Guiſes, & le généreux conſeil qu'il oſa donner d'arrêter le duc de Guiſe, & de lui faire ſon procès; cet avis du maréchal d'*Aumont* nous autoriſe à penſer qu'il pouvoit reſter d'autres reſſources que le crime, qu'il ne falloit point déſeſpérer du pouvoir des loix & que Henri III n'étoit pas encore réduit à la néceſſité d'aſſaſſiner ſes ſujets, néceſſité au reſte dont il auroit fallu le plaindre, & pour laquelle il auroit encore fallu le condamner, puiſqu'il n'y auroit été réduit, que par ſa faute; c'eſt de ce maréchal d'*Aumont* qu'il eſt parlé dans la henriade:

D'*Aumont*, qui ſous cinq rois avoit porté les armes.

Ces cinq rois étoient Henri II, ſes trois fils & Henri IV. Pluſieurs autres ont pû voir la fin du règne de Henri II, & le commencement de celui de Henri IV, & ſervir ces cinq rois. Le connétable Anne de Montmorenci avoit de même porté les armes ſous cinq rois: Louis XII, François I, Henri II, François II, Charles IX. Le maréchal d'*Aumont* étoit connu à la cour ſous le nom de *Franc-Gaulois*. Nous ignorons, ſi, comme le diſent quelques auteurs, un peu de rudeſſe dans les manières faiſoit prendre ce nom en mauvaiſe part; mais le conſeil qu'il avoit donné au ſujet du duc de Guiſe, méritoit qu'on le prît en très-bonne part, & qu'on lui en fît un éloge. Le maréchal d'*Aumont* fut bleſſé devant la

bourg de Comper, près de Rennes, d'un coup de mouſquet, dont il mourut peu de jours après, en 1595, âgé de 73 ans.

Son petit fils Antoine, pareillement maréchal de France, ſervit auſſi bien Louis XIV, que l'ayeul avoit ſervi Henri IV; il eut part à la victoire remportée en 1750, à Réthel, ſur Turenne lui-même, par le maréchal du Pleſſis-Praſlin; il commandoit l'aile droite à cette affaire, & fut fait maréchal de France l'année ſuivante. Il fut fait gouverneur de Paris, en 1662. Il mourut en 1669.

AUMUSSE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) ſorte de vêtement de tête & d'épaules dont on ſe ſervoit anciennement en France; il étoit à la mode ſous les Mérovingiens; la couronne ſe mettoit ſur l'*aumuſſe*; on la fourra d'hermine ſous Charlemagne; le ſiècle d'après on la fit toute de peaux: les *aumuſſes* d'étoffes prirent alors le nom de *chaperon*; celles de peaux retinrent celui d'*aumuſſe*: peu-à-peu les *aumuſſes* & les chaperons changèrent d'uſage & de forme. Le bonnet leur ſuccéda; & il n'y a plus aujourd'hui que les chanoines & les chanoineſſes qui en ayent en été. Ils portent pendant cette ſaiſon ſur leurs bras, ce qui ſervoit jadis en tout temps à leur couvrir la tête. Ce ſont les pelletiers-fourreurs qui les travaillent; elles ſont faites de piéces de petit gris rapportées; elles ont quatre à cinq piés de long, ſur huit à neuf pouces de large; elles ſont herminées & terminées à un bout par des queues de Martes; & l'on pratique quelquefois à l'autre bout, une eſpèce de poche où le breviaire ou quelque livre de piété peut être mis. (*A. R.*)

AUNOY *ou* AULNOY, (MARIE-CATHERINE-JUMELLE DE BERNEVILLE, comteſſe D') (*Hiſt. lit. mod.*) On connoit, on lit même quelques-uns de ſes ouvrages, ſes *Contes des Fées*, ſes *Aventures d'Hippolyte, comte de Douglas*; ſes *Mémoires hiſtoriques de ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable en Europe, depuis* 1672, *juſqu'en* 1679, ſes *Mémoires de la cour d'Eſpagne*; ſes *Hiſtoires de Jean de Bourbon, prince de Carency*, ſon *comte de Warwick*, *&c*, Le comte d'*Aulnoy*, ſon mari, penſa ſuccomber dans une accuſation de lèze-majeſté, qui lui fut intentée par trois Normands; heureuſement il prit un remords à un des accuſateurs qui avoua la Calomnie.

AVOGARO, AVOGARE. (*Hiſt. mod.*) Dans le temps des rapides ſuccès de Gaſton de Foix, duc de Nemours, dans l'Italie en 1512, Breſſe, comme preſque toutes les villes d'Italie, étoit diviſée en deux factions: on voyoit à leur tête les maiſons rivales d'*Avogaro* & de *Gambara*. Celle-ci, attachée aux François, jouiſſoit de toute la faveur de ces nouveaux maîtres, & ſelon l'uſage, s'en ſervoit pour accabler ſes ennemis. Le comte d'*Avogaro* demanda juſtice au duc de Nemours de quelque inſulte que le comte de de Gambara lui avoit faite: ce général lui promit ſatisfaction & l'oublia; mais le comte d'*Avogaro*, s'en ſouvint trop bien; il ſouleva tout ſon parti contre les François, il appella ſecrètement les Vénitiens, alors ennemis de la France, & les ayant introduits dans la ville, il ſe joignit à eux; Gaſton, qui étoit à quarante lieues de-là, accourt, prend Breſſe, c'eſt un de ſes exploits les plus brillans. (voir les articles BAYARD & GASTON.) Le comte d'*Avogaro* fut pris dans la place, il paſſa pour un rebelle, l'armée françoiſe demandoit à grands cris ſon ſupplice & celui de ſon fils: il commençoit déja dans le fond de leur cœur par le ſpectacle affreux du pillage de leur patrie, & de la déſolation de leur famille, contre laquelle tout fut permis. En vain, pour échapper à la honte de l'échafaud, repréſentoient-ils qu'étant nés ſujets des Vénitiens, ils n'avoient fait que réclamer le ſecours de leurs maîtres naturels, contre l'oppreſſion dans laquelle ils gémiſſoient; on écouta plus la politique que la juſtice; on crut qu'il falloit effrayer par un grand exemple, des peuples nouvellement conquis & mal ſoumis encore. En général, les hommes ne connoiſſent point aſſez le pouvoir de la clémence ſur les cœurs, la ſévérité leur paroît plus ſûre: cependant la crainte ne retient que ceux qui n'ont pas actuellement le pouvoir de nuire, & que pour le temps où ce pouvoir leur manque; la reconnoiſſance & l'amour attachent dans tous les temps, par les nœuds les plus forts. Au reſte, le Breſſan avoit fait long-temps partie du Milanès, & Louis XII étoit alors en poſſeſſion du Milanès, ſur lequel il avoit d'ailleurs des droits certains; ainſi les *Avogaro* devoient être regardés comme ſes ſujets. Il eſt vrai qu'alors le Milanès & le Breſſan changeoient ſouvent de maîtres.

Le comte d'*Avogaro* appartenoit aux maiſons les plus conſidérables de Breſſe; ſon malheur acheva de combler la déſolation publique: on plaignoit ſur-tout ſon fils dont la jeuneſſe, les vertus & la valeur admirée par Gaſton lui-même étoient dignes d'un autre ſort. Gaſton vit toute la ville tomber à ſes pieds pour demander leur grace; il crut devoir être inéxorable; il les plaignit, & les envoya au ſupplice.

Ces deux infortunés, inſenſibles à leur propre perte, ſentoient avec horreur la douleur de voir périr honteuſement, l'un ſon fils, l'autre ſon père; chacun vouloit être frappé le premier & ne demandoit point d'autre grace; le profond déſeſpoir, l'agitation violente de leur ame éclatoient ſur leur viſage. Le peuple en ſilence entouroit l'échafaud, & fondoit en larmes, tournant les yeux, en tremblant, ſur le duc de Nemours, dont la grande triſteſſe ſembloit laiſſer encore quelque eſpérance; mais à ce calme douloureux ſuccédèrent tout à-coup des cris perçans, lorſque le comte d'*Avogaro*, arrivé ſur l'échafaud, ſe traina vers ſon fils pour lui dire les derniers adieux, & qu'on vit les efforts que faiſoient ces malheureux pour s'embraſſer malgré leurs liens. Dans ce moment, le duc de Nemours qui ſe ſentoit ému, & qui croyoit la ri

gueur néceſſaire, fit un ſigne, & les deux têtes tombèrent à ſes pieds.

Ce récit, tel qu'on vient de le voir & avec toutes ces circonſtances qui répandent de l'intérêt ſur le comte d'*Avogaro* & ſon fils, ne ſe trouve que dans l'auteur moderne des *vies des hommes illuſtres de la France*; il ne peut ſe concilier avec celui de Guichardin, & de l'abbé du Bos, ſelon leſquels le père & les fils, car ils étoient deux, furent executés ſéparément, à la vérité les deux fils enſemble avec d'autres complices; mais enfin on ne put pas dire :

Qui nati coram me cernere lethum
Feciſti, & patrios fœdaſti funere vultus.

Immoler le fils aux yeux du père, dit M. de Belloy, eût été une barbarie digne de Louis XI; il juge *Avogare* coupable, comme ſujet de Louis XII & s'étonne qu'on ait voulu le rendre intéreſſant; c'eſt qne tout malheureux l'eſt, c'eſt que dans les débats des princes & dans les viciſſitudes de la guerre, les droits & les devoirs ſont ſouvent bien incertains; au reſte, M. de Belloy obſerve avec raiſon, que ce n'eſt jamais par des trahiſons que l'on doit ſervir même ſa patrie : pour lui, dans ſa tragédie de *Gaſton* & *Bayard*, il charge *Avogare* de crimes monſtrueux qui ne ſont que des fictions. C'eſt le perſonnage odieux & criminel de la piéce.

AURAI, (*Hiſt. de Fr.*) petite ville de Bretagne, près de Vannes, ſituée ſur le golfe ou bras de mer, connu ſous le nom de *Morbian*. *Aurai* eſt célèbre par la bataille du 29 Septembre 1364, qui décida de la ſucceſſion de Bretagne entre la maiſon de Montfort & celle de Blois. Jean V aſſiſté des capitaines Anglois, Chandos & Knolles, y battit le comte de Blois, Charles, ſon compétiteur, qui avoit avec lui du Gueſclin. Jean V en eut les ſurnoms de *Vaillant* & de *Conquérant*. Du Gueſclin dans cette bataille, fut fait priſonnier par Chandos.

AURELE. (*Voyez* MARC-AURELE ANTONIN,) le nom d'*Aurele* ne ſe ſépare point de celui de *Marc*.

AURELIEN, (*Hiſt. rom.*) né dans la contrée qui ſéparoit le pays des Daces de la Macédoine, monta à la puiſſance ſouveraine, ſans avoir d'autre titre que ſa valeur & ſes talens pour la guerre; artiſan de ſa grandeur, il fit oublier que ſes pères n'étoient que de ſimples cultivateurs qui vivoient du produit de leur champ & du fruit de leur travail. L'empire Romain penchoit vers ſa ruine, lorſqu'il fut choiſi pour le relever, l'an deux cent ſoixante & onze de notre ére. Après avoir paſſé par tous les dégrés de la milice, il fut proclamé empereur par l'armée, qui depuis long-temps avoit uſurpé le droit d'élire les maitres du monde. *Aurélien* avoit les talens d'un conquérant & la rudeſſe d'un ſoldat; il pouvoit briller à la tête d'une armée, mais il ignoroit l'art de gouverner; fatigué du détail importun des affaires, il négligea la police intérieure, pour ne s'occuper que du rétabliſſement de la diſcipline militaire. La foibleſſe & l'agitation des règnes précédens avoient jetté l'état dans la langueur. La licence introduite dans les armées y faiſoit méconnoître la voix des chefs. *Aurélien*, qui étoit l'ouvrage de cette ſoldateſque inſolente, crut l'ennoblir en la faiſant rentrer dans les bornes de ſes devoirs. La ſévérité devenue néceſſaire, fut portée à l'excès; le ſoldat étonné de ſes vengeances, ſe ſoumit ſans paroitre en murmurer, parce qu'il étoit convaincu que ce général étoit ſeul digne de marcher à ſa tête. Dès que l'ancienne diſcipline eut été rétablie, *Aurélien* fit des préparatifs pour une guerre étrangére; le ſénat propoſa d'immoler une hécatombe pour rendre le ciel propice à ſes armes; les ſoldats moins ſuperſtitieux, s'écrièrent que leur empereur étoit aſſez puiſſant pour vaincre, ſans aſſocier les dieux à l'honneur de ſes victoires. Cette impiété eſt du moins un témoignage glorieux de la haute idée que la milice s'étoit formée de ſes talens, & qu'il juſtifia par la défaite des Barbares qui depuis long-temps déſoloient l'occident. Une femme, illuſtre par tous les talens qui forment les grands hommes, prit alors le titre de reine de l'orient, & voulut en uſurper tous les privilèges; c'étoit Zénobie, reine de Palmyre, princeſſe qui réuniſſoit toutes les connoiſſances qui ſont reſpecter les philoſophes, & la valeur circonſpecte qui fait les héros. *Aurélien* tourna ſes armes contre cette illuſtre ennemie. Zénobie vaincue fut réduite à s'enfermer dans ſa capitale, où elle ſe vit bientôt aſſiégée. Son ame, toujours ſupérieure à ſa fortune, ne s'abaiſſa point à implorer la clémence de ſon ennemi; elle lui écrivit une lettre inſultante, qui dévoiloit la fierté d'une ame préparée à tous les revers; cette lettre fut l'ouvrage du célébre Longin à qui elle coûta la vie. Zénobie, aprés une défenſe opiniâtre, ſentit l'inutilité d'une plus longue réſiſtance; elle ſortit ſecrétement de Palmyre qui n'offroit plus que des ruines. Elle ſe flattoit de trouver un aſyle & des vengeurs chez les Perſes, ennemis comme elle des Romains; mais elle fut arrêtée dans ſa route, & menée au vainqueur qui eut aſſez de modération pour ne pas déshonorer ſa victoire par la mort d'une femme qui l'avoit inſulté; mais il la réſerva pour ſervir d'ornement à ſon triomphe; il lui demanda comment elle avoit eu l'audace d'inſulter un empereur Romain : » Je ne te reconnois » pour empereur, répondit-elle, que depuis que tu » m'as vaincue «. *Aurélien* ſatisfait d'avoir humilié ſa fierté, lui aſſigna des terres ſuffiſantes pour ſubſiſter en perſonne privée.

Tandis qu'il rendoit à l'empire ſon ancienne ſplendeur, ſes principaux officiers indignés de ſes cruautés, ne purent lui pardonner d'avoir fait mourir ſon propre neveu, pour un égarement paſſager. Ils formèrent une coujuration, & ils

employèrent le miniſtère d'un eſclave qui l'aſſaſſina dans la Thrace, entre Héraclée & Conſtantinople.

Ce prince, pendant un règne de cinq ans & trois mois, éloigna les Germains de l'Italie, qui depuis un ſiècle étoit devenu le théatre de leurs brigandages. La défaite des Snèves, des Marcomans, & des Sarmates délivra Milan de ſes barbares oppreſſeurs. Rome, ſous ſon règne, fut revêtue de murailles, & l'empire reprit ſes premières limites. Il fut le premier Romain qui ceignit ſa tête d'un diadème. Ce prince, craint & admiré des barbares, chéri des peuples qu'il protégeoit contre la licence du ſoldat, n'eſt point compté au nombre des empereurs illuſtres & bienfaiſans, parce que les années manquèrent à ſes vertus; un règne plus long eût étendu ſa gloire & aſſuré la félicité des peuples: il imprima une flétriſſure à tous les délateurs, qui ſont les fléaux des états & les ennemis de la vertu. Les exacteurs qui avoient élevé leur fortune ſur les ruines du public, rentrèrent dans le néant. Il n'exerça point de perſécutions contre les chrétiens; & ceux qui le rangent parmi les ennemis de l'égliſe naiſſante, ſont réfutés par Euſèbe qui dit que le démon s'endormit depuis Décius juſqu'à Dioclétien. L'armée dont il avoit été la terreur & l'idole, conſerva tant de reſpect pour ſa mémoire, qu'elle ne put ſe réſoudre à lui trouver un ſucceſſeur parmi ſes chefs, dont la plupart étoient les complices de ſa mort; l'élection fut renvoyée au ſénat, qui ne voulut point accepter ce dangereux honneur; il y eut un long interrègne, & l'empire reſta ſans chef juſqu'à l'élection de Tacite. Il avoit ſuccédé à Quintellus Flavius, proclamé empereur par le ſénat; mais ce Quintellus ne fut qu'un phantôme qui s'évanouit à la première nouvelle qu'*Aurélien* avoit été proclamé par l'armée, & dès qu'il apprit qu'il avoit un compétiteur ſi dangereux, il ſe fit ouvrir les veines pour ſe ſouſtraire à la honte d'être redevable de la vie à un rival. (*T--N.*)

AURELIUS PROBUS, (*Hiſt. rom.*) empereur romain, eut le ſurnom de *Probus*, qui marquoit ſon intégrité & l'innocence de ſes mœurs. Quoique fils d'un payſan de Dalmatie, il eut toute l'élévation des ſentimens d'un prince né ſous la pourpre, & qui en ſeroit digne; également propre aux exercices de la guerre & de la paix, il fut auſſi grand à la tête des armées, que dans les détails de l'adminiſtration. Florianus, frère de l'empereur Tacite, s'étoit ſaiſi de l'empire comme d'un héritage; mais à la première nouvelle qu'*Aurélius* avoit été proclamé empereur, il ſe fit ouvrir les veines pour ne pas ſurvivre à ſa dégradation. Sa mort laiſſa ſon rival, poſſeſſeur tranquille du pouvoir. Les Gaules, envahies & dévaſtées par les Barbares, furent délivrées de leurs oppreſſeurs; & le calme dont elles jouirent fut le fruit des victoires d'*Aurélius*. Il ſe tranſporta enſuite dans l'orient, où il diſſipa la révolte de Saturninus, qui s'étoit fait proclamer empereur; tous les petits tyrans qui déſoloient l'empire, furent vaincus & punis. Les Sarmates qui faiſoient la guerre, moins par un ſentiment de gloire, que par l'avidité du butin, furent taillés en pièces, & réduits à l'impuiſſance de troubler leurs voiſins: toute la terre alloit jouir de la paix acquiſe par ſes armes, lorſqu'une parole imprudente la replongea dans les calamités. *Aurélius* ſe félicitant du bonheur dont ſes peuples alloient jouir, eut l'indiſcrétion de dire que puiſqu'il n'y avoit plus de guerre, il falloit licencier l'armée qui ſurchargeoit le cultivateur; les ſoldats s'aſſemblèrent tumultuairement, & le maſſacrèrent dans le lieu même de ſa naiſſance: ſon règne fut de ſix ans. (*T--N.*)

AURELIUS VICTOR, (SEXTUS) (*Hiſt. lit. anc.*) ce nom eſt connu pour être celui d'un hiſtorien romain, dont il ne nous reſte qu'un abrégé d'une *Hiſtoire romaine* aujourd'hui perdue. Quelques critiques croyent que cet abrégé n'eſt pas de lui, quoiqu'il porte ſon nom, & que cet abrégé, ouvrage d'une main étrangère, a eu, comme beaucoup d'autres, le tort de faire perdre l'hiſtoire originale, qui étoit d'*Aurélius Victor*. Quant à la perſonne de cet hiſtorien, c'eſt une queſtion entre les ſavans s'il ne faut pas en reconnoître deux, tous deux hiſtoriens, tous deux nés dans la pauvreté, tous deux élevés aux plus hautes dignités de l'empire; il paroit cependant que l'opinion la plus établie n'en reconnoit qu'un ſeul, qui fut préfet de la ſeconde pannonie en 361, & qui fut conſul avec l'empereur Valentinien, en 369.

AURENG-ZEB, empereur du Mogol, contemporain de Louis XIV, régna quarante-ſept ans & en vécut près de cent, & ce ne fut pas pour avoir honoré ſes parens, car il détrôna ſon père & le laiſſa mourir en priſon; il fit étrangler ſes frères pour n'avoir point de concurrens au trône; la peine de ces violences criminelles fut de craindre ſans ceſſe de la part de ſes fils, le traitement qu'il avoit fait à ſon père, & d'être toujours combattu entre la tendreſſe que la nature lui inſpiroit pour eux & les défiances que la politique & ſa conſcience lui donnoient. Il eſt au rang des grands rois, parce qu'il fut un uſurpateur & un conquérant heureux. Il conquit le Décan, Viſapour, Golconde & Carnate. Il eut quelquefois le propos au moins d'un bon roi. Quand ſes courtiſans lui reprochoient un excès de travail & l'exhortoient à ménager ſa ſanté, il les traitoit de flatteurs, & ſi c'étoient ſes miniſtres qui lui donnoient ce conſeil, il le croyoit intéreſſé: « Ma ſanté! diſoit-il, » n'en dois-je pas le ſacrifice à mon peuple? Ne » lui dois-je pas l'emploi de tous mes momens? » Il citoit ſouvent un vers de Sadi, dont le ſens eſt:

Rois, ceſſez d'être rois, ou régnez par vous-mêmes.

Il commença de régner en 1660. Il mourut le 4 mars 1707. C'eſt l'Auguſte du Mogol; il parvint à

l'empire par des crimes; il règna bien & long-temps.

Quand ils ont ſous leurs loix aſſervi des provinces,
Gouvernant juſtement, ils s'en ſont juſtes princes.

AUREOLUS, (*Hiſt. de l'empire romain.*) général de l'armée d'Illirie ſous Gallien, fut proclamé empereur par ſes ſoldats; qui le forcèrent de prendre la pourpre. Gallien, tombé dans le mépris, aima mieux l'avoir pour collègue que pour ennemi, & n'ayant pu réuſſir à le vaincre, il mandia ſon aſſiſtance contre Poſthume qui avoit envahi la Gaule. Gallien ayant perdu la vie dans un combat contre Claudius, le vainqueur, ſous prétexte de pacifier l'empire, demanda une entrevue à *Aureolus*; celui-ci, plein d'une confiance imprudente, ſe rendit à l'invitation de ſon rival, qui le fit aſſaſſiner auprès d'un pont, lequel depuis ce temps a conſervé le nom de cet empereur. (*T--N.*)

(*Pons Aureoli*, aujourd'hui *Pontirolo* ſur l'Adda, entre Milan & Bergame. L'époque de la révolte d'*Aureolus* eſt l'an 267. Celle de ſa mort paroît être 269.)

AVRIGNY, (HYACINTHE ROBILLARD D') (*Hiſt. lit. mod.*) jéſuite, connu par deux ouvrages qu'on cite & qu'on lit. 1°. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques, pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique, depuis 1600 juſqu'en 1716, avec des réflexions & des remarques critiques*, 4 vol. *in*-12. 2° *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire univerſelle de l'Europe, depuis 1600 juſqu'en 1716, avec des réflexions & des remarques critiques*, 4 vol. *in*-12. réimprimés en 1757, en 5 volumes, avec des additions & des corrections par le père Griffet. Le père d'*Avrigny*, né à Caen, en 1675, ſe fit jéſuite à Paris le 15 ſeptembre 1691, mourut en 1719 du chagrin, dit-on, que lui causèrent les retranchemens faits à ſes ouvrages.

AVRILLOT, (BARBE) connue ſous le nom de *ſœur de l'Incarnation*, paſſe pour la fondatrice des carmélites réformées en France. Fille d'un maître des comptes, ſeigneur de Champlâtreux, elle épouſa un autre maître des comptes, nommé Acarie, dont elle eut ſix enfans. Devenue veuve, elle ſe fit carmélite à Amiens, en 1614; elle mourut à Pontoiſe, en odeur, dit-on, de ſainteté, en 1618. Pluſieurs auteurs, entre autres, Duval, docteur de Sorbonne, & un barnabite, nommé Maurice Marin ont écrit ſa vie.

AURIOL *ou* D'AURIOL, (BLAISE) nom en vénération dans l'univerſité de Toulouſe. M. de Lamoignon de Bâville, ce célèbre intendant de Languedoc, dans des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de Languedoc, s'exprime ainſi: « François I, » aimoit ſi fort les lettres & les ſciences, qu'il fit » marcher à Toulouſe le recteur à ſon côté préférablement à tous autres; & par ſes lettres-patentes du mois d'août 1533, il donna le droit de » chevaliers aux profeſſeurs de cette même univerſité. L'un deux appellé *Blaiſe* d'*Auriol*, reçut » l'anneau d'or, l'épée & les éperons dorés. Les » profeſſeurs ſe font encore enterrer avec ces » marques d'honneur ». Ce *Blaiſe d'Auriol*, qui recevoit ainſi, comme chevalier, l'épée & les éperons dorés, étoit prêtre & profeſſeur en droit canon. Il fut doyen de l'égliſe de Pâmiers, & il étoit en même-temps référendaire en la chancellerie du parlement de Toulouſe; il harangua le roi, qui apparemment fut content de ſa harangue; car ce fut lui qui obtint pour l'univerſité la nobleſſe & pour les profeſſeurs le privilège de faire des chevaliers, *privilegium creandi milites*. Comme *Auriol* n'en pouvoit pas faire, étant prêtre, il fut fait chevalier lui-même. Il y eut à ce ſujet une cérémonie ſolemnelle, le 1 ſeptembre 1533. Pierre Daſſis, docteur-régent & comte ès loix, *Comes legum*, titre qu'on donnoit dès-lors aux docteurs qui avoient profeſſé vingt ans, lui mit les éperons d'or aux pieds, la chaîne d'or au cou, l'anneau au doigt. Il lui dit dans ſa harangue: « Vous êtes » le premier prêtre qui ait été pourvu de la charge » de référendaire dans la chancellerie de Toulouſe, » le premier de votre nom, (*de Blaiſe*) qui ait » écrit ſur le droit, le premier qui ait enſeigné » l'art d'écrire ſur l'art oratoire en langue fran» çoiſe, &c. » Ses ouvrages de droit ſe réduiſent à quelques commentaires, mais il y a de lui un ouvrage de poëſie aſſez célèbre, intitulé: *La départie d'amours, où il y a de toutes les tailles de rimes que l'on pourroit trouver*; on trouve cette pièce à la ſuite de la *chaſſe d'amours*, par Octavien de ſaint-Gelais, Paris, 1533. *in*-4°. gothique. On prétend, & c'eſt Bodin qui le dit, que des aſtrologues ayant annoncé un nouveau déluge univerſel pour l'année 1524, *Auriol* prit ſes précautions en conſéquence, & à l'imitation de Noé, fit faire une arche pour s'en garantir. D'autres diſent que c'eſt un ridicule qu'on a voulu lui donner gratuitement, & que la prétendue arche étoit un bateau qu'il avoit fait faire pour la pêche. *Auriol* étoit de Caſtelnaudari; on ignore le temps de ſa mort.

AUSEN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Goths donnoient à leurs généraux; il ſignifioit *demi-dieu* ou *plus qu'homme*, & on ne l'obtenoit que par des victoires. (*A. R.*)

AUSONE. (*Hiſt. litt. anc.*) (*Decimus magnus Auſonius*) un des meilleurs poëtes du quatrième ſiècle, étoit de Bordeaux; il avoit pour père, un médecin, nommé Jule, né à Bazas, qu'il a rendu célèbre par deux de ſes pièces, intitulées, l'une *parentalia*, l'autre *Epicedion in patrem. Auſone* le père eut un avantage plus grand encore pour un médecin que pour un autre homme, par la confiance qu'il inſpire dans la médecine & dans le médecin, c'eſt qu'il vécut juſqu'à quatre-vingt-dix ans, ſans reſſentir aucune des infirmités de la

vieilleſſe, & qu'à cet âge il marchoit encore ſans appui.

Nonagintà annos baculo ſine, corpore toto
Exegi, cunctis integer officiis.

C'étoit ſon moindre avantage, ſi l'on en croit ſon fils. Si le portrait du père eſt fidèle, il n'y a point de louanges qu'il n'ait méritées, s'il eſt flatté, il faut louer au moins la piété filiale du poëte. Celui-ci profeſſa d'abord la grammaire & la rhétorique à Bordeaux; il devint enſuite précepteur de Gratien, fils de l'empereur Valentinien; ces deux princes le comblèrent d'honneurs; il fut queſteur ſous Valentinien, préfet du prétoire en Italie, dans les Gaules, & enfin conſul ſous Gratien.

Si fortuna volet, fies de rhetore conſul.

Mais c'eſt comme poëte qu'il eſt célèbre. C'eſt une grande queſtion parmi les critiques de ſavoir de quelle religion étoit *Auſone*. Pluſieurs de ſes ouvrages annoncent un payen, quelques-uns ne peuvent-être que d'un chrétien. Voſſius & Baillet l'ont cru payen, Lilius Gyraldus & la foule des auteurs ſont du ſentiment contraire: on a même été juſqu'à à dire qu'il avoit été évêque de Bordeaux & même qu'il avoit été canoniſé. On l'a auſſi confondu avec un évêque d'Angoulême du même nom, qui ſouffrit le martire au temps de l'irruption des Vandales dans les Gaules. Celui qui a traité le plus à fond cette queſtion eſt M. le Baron de la Baſtie dans la quatrième partie de ſon mémoire ſur le ſouverain pontificat des empereurs romains. Il y prouve fort bien que le plus grand nombre des ouvrages qui portent le nom d'*Auſone*, ſont viſiblement d'un payen, que toutes les idées y ſont empruntées de la théologie payenne, & il fait à ce ſujet une réflexion qui prévient toute difficulté, en diſtinguant les temps & les conjonctures. » A la vérité, dit-il, un de nos poëtes » pourroit aujourd'hui employer toutes ces idées » & tous ces noms dans ſes ouvrages, ſans » que perſonne en fût ſcandaliſé; on ſauroit bien » qu'il ne les met en œuvre que pour préſenter » des images plus poëtiques; mais cette manière » de parler étoit-elle indifférente au ſiècle d'*Au-* » *ſone*, dans un temps où la moitié de l'empire » encore imbue de ces fictions, les prenoit pour » des réalités, & où les chrétiens n'étoient occupés » qu'à les combattre & à en montrer l'extravagance? » Quels ſont les poetes chrétiens des quatre pre- » miers ſiécles de l'égliſe qui ayent oſé ſe ſervir » dans leurs ouvrages, des idées priſes de la my- » thologie. Quelqu'un d'eux a-t-il ſeulement nommé » les divinités des payens, ſans y ajouter des » épithètes qui fiſſent voir combien il les mépri- » ſoit? A-t-il fait mention de leurs fables, autre- » ment que pour en montrer le ridicule?

M. le baron de la Baſtie réfute très-bien auſſi la plupart des raiſons particulières qu'on employe pour prouver le chriſtianiſme d'*Auſone*, mais il ne les réfute pas toutes, & Bayle qui ſe déclare pour cette opinion, en rapporte quelques preuves qui ſont reſtées ſans réponſe, celle-ci, par exemple: Saint-Paulin, ce fameux évêque de Nole, natif de Bordeaux, comme *Auſone*, & qui avoit été ſon diſciple, avoit renoncé à tout pour s'enſevelir dans une retraite près de Nole, avant d'être évêque de cette ville. *Auſone* qui vivoit à la cour, ſe moque en courtiſan de ce renoncement univerſel & de ce goût de retraite qui lui paroit exceſſif, il compare Saint-Paulin à Bellerophon.

Triſtis, egens, deſerta colat, tacituſque pererret
Alpini convexa jugi: ceu dicitur olim
Mentis inops, cæcus hominum, & veſtigia vitans,
Avia perluſtraſſe vagus loca Bellerophontes.

Obſervons en paſſant, comme une rencontre ſingulière, qu'il ſemble que la Fontaine ait voulu traduire & embellir ce paſſage dans les vers ſuivans:

Certain ours montagnard, ours à demi léché,
Confiné par le ſort dans un bois ſolitaire,
Nouveau Bellerophon, vivoit ſeul & caché:
Il fût devenu fou: la raiſon d'ordinaire
N'habite pas long-temps chez les gens ſequeſtrés:
Il eſt bon de parler, & meilleur de ſe taire,
Mais tous deux ſont mauvais alors qu'ils ſont ouïrés.

Saint-Paulin répond à *Auſone*, qu'il reſpecte comme ſon maître, qu'il appelle ſon père, & auquel il donne l'épithète de Saint: « Je ne puis » croire que ma conduite ſoit condamnée par mon » père, ni qu'il regarde comme une erreur & une » folie, le parti que j'ai pris de vivre pour Jeſus- » Chriſt ſeul. »

Non reor hoc ſancto ſic diſplicuiſſe parenti,
Mentis ut errorem credat, ſic vivere Chriſto.

Il eſt évident que cette réponſe n'a pu être faite qu'à un chrétien. Une erreur plaiſante eſt celle d'un ſavant Danois, nommé Borrichius, qui perſuadé qu'*Auſone* étoit payen, a pris ſur lui d'affirmer que Saint Paulin, dans toutes ſes lettres, lui faiſoit la guerre ſur ſon paganiſme; on vient de voir le contraire.

On peut encore faire quelques obſervations à l'appui de cette preuve.

Valentinien, empereur chrétien, auroit-il donné à ſon fils, pareillement chrétien, un payen pour précepteur? Il y a plus: *Auſone* étoit d'une famille chrétienne, il avoit été élevé par deux tantes religieuſes; « or, c'eſt la remarque de Bayle; en ce » le temps-là le chriſtianiſme étant ſur le trône & » le paganiſme étant expoſé aux diſgraces & à la » perſécution, il n'arrivoit guères qu'un chrétien

» ſe fit payen. » Mais ce ne ſont-là que des conſidérations. *Auſone* peut, à toute force, avoir été d'une autre religion que ſes tantes & que ſon élève, Valentinien peut à toute force lui avoir confié l'éducation de ſon fils, & le père & le fils peuvent l'avoir comblé d'honneurs en conſidération de ſes grands talens & malgré ſa religion.

Il eſt certain que les preuves de paganiſme tirées de ſes ouvrages ſont fortes, la preuve de chriſtianiſme tirée de Saint Paulin & de quelques ouvrages attribués à *Auſone*, eſt très-forte auſſi. Les ſavans ſe ſont accordés dans l'idée qu'il étoit néceſſaire d'opter entre les vers chrétiens & les vers payens d'*Auſone*, & de regarder les uns ou les autres, comme lui ayant été fauſſement attribués; mais ſeroit-il donc impoſſible de diſtinguer deux temps, l'un où il eût été payen, l'autre où il ſe fût fait chrétien? Ne pourroit-il pas, par exemple, avoir abjuré le paganiſme dans le temps où il fut chargé de l'inſtitution du prince Gratien? La chronologie démentiroit-elle cette idée? La date de ſes différens ouvrages eſt-elle aſſez préciſément indiquée, pour qu'on voye clairement que cette diſtinction de temps & ce changement de religion ne peuvent être préſumés?

» Si *Auſone*, dit M. le baron de la Baſtie, avoit » été un poëte plus chaſte, Bayle auroit eu moins » d'empreſſement d'en faire un chrétien. »

C'eſt ſe permettre de ſcruter les cœurs & de ſuppoſer gratuitement de mauvaiſes intentions. Qu'on liſe les obſervations de Bayle, on n'y verra pas la moindre trace d'intention ni de deſir de faire triompher une opinion ou une autre. Il examine la queſtion à charge & à décharge & ne prononce rien de formel.

Auſone fut conſul en 379. On a des preuves qu'il vivoit encore en 388, & même vers 392. On ignore l'année de ſa mort. Il eut un fils, nommé Heſpère, qui exerça conjointement avec lui la préfecture des Gaules.

AUSSUN, (D') *Voyez* OSSUN.

AUSTREGUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donne en Allemagne à des juges ou arbitres devant leſquels les électeurs, princes, comtes, prélats & la nobleſſe immédiate, ont droit de porter certaines cauſes.

Ce nom vient de l'allemand, *auſtragen*, qui veut dire *accorder*, parce que la fonction de ces juges eſt de pacifier les différends; ce ſont proprement des arbitres, à cela près que les arbitres ſont autoriſés par le droit naturel, au lieu que la juriſdiction des *auſtregues* eſt fondée ſur des conſtitutions de l'empire, quoique dans le fond leurs ſentences ne ſoient qu'arbitrales.

Lorſqu'un électeur ou prince a un différend avec un autre, ſoit prince, ſoit électeur, & qu'il lui a fait ſignifier ſa demande, le défendeur lui dénomme dans le mois quatre électeurs ou princes, moitié eccléſiaſtiques, & moitié ſéculiers, & le ſomme s'en agréer un pour juge, ce que le demandeur eſt obligé de faire dans le mois ſuivant. Ce juge; qu'on nomme *auſtregue*, inſtruit le proces, le décide; & la partie qui ne veut pas s'en tenir à ſon jugement, en appelle directement à la chambre impériale.

Ceux qui veulent terminer leurs différends par la voie des *auſtregues*, ont deux moyens pour y parvenir: l'un, en faiſant nommer d'autorité par l'empereur, à la réquiſition du demandeur, un commiſſaire impérial, qui doit toujours être un prince de l'empire, que le défendeur ne peut récuſer; l'autre, en faiſant propoſer par le demandeur trois électeurs dont le défendeur eſt obligé d'en choiſir un dans un certain temps pour être leur juge; & ce juge ou commiſſaire impérial inſtruit le procès & le décide avec les officiers & juriſconſultes de ſa propre juſtice.

Dans cette juriſdiction d'*auſtregues*, les parties ne plaident que par production, il ne leur eſt permis d'écrire que trois fois, & il leur eſt défendu de multiplier les pièces, quand même elles en appelleroient à la chambre impériale.

Tous les membres de l'empire n'ont pas indifféremment le droit d'*auſtregues*, ou de nommer des arbitres autoriſés par l'empire; c'eſt à-peu-près la même choſe que ce que nous appellons en France *droit de committimus*, dont il n'y a que certaines perſonnes qui ſoient gratifiées.

Il faut encore remarquer que les *auſtregues* ne prennent point connoiſſance des grandes affaires, telles que les procès où il s'agit des grands fiefs de l'empire, de l'immédiateté des états, de la liberté des villes impériales & autres cauſes qui vont directement à l'empereur, ou même à la diète de l'empire. Heiſſ, *Hiſt. de l'emp. tom. III.* (*G*)

AUTELS, (GUILLAUME DES) nom connu, d'un poëte françois du ſeizième ſiècle, qui n'eſt pas eſtimé, même de ceux qui goûtent le jargon de nos anciens poëtes antérieurs à Marot ou ſes contemporains; né vers 1527, mort en 1576.

AUTHARIS, (*Hiſt. des Lombards.*) troiſième roi de Lombards, fils de Cleph, ſecond roi, joignoit à la valeur & aux talens militaires, une galanterie héroïque digne d'une autre nation & d'un autre ſiècle, & ce qui vaut mieux que la valeur & que la galanterie, il étoit juſte & aimoit ſes peuples. Son premier ſoin fut de les faire jouir de la paix & de la ſûreté, deux biens dont ils avoient été long-temps privés. Les hiſtoriens remarquent avec admiration, que ſous ſon règne, la force n'opprimoit plus, la foibleſſe ne trahiſſoit plus; que les brigandages avoient entièrement ceſſé; que le libre voyageur & le paiſible citoyen ne craignoient plus d'outrage. C'étoit peut-être chez les Lombards qu'il falloit chercher alors le modèle d'un gouvernement ſage & doux; mais on peut voir par les éloges même qu'on donnoit à ce gouvernement quel avoit été précédemment le ſort des Lombards.

Autharis eut à combatre les empereurs de Conſtantinople

tantinople & les François. L'empereur Maurice envoya de l'argent à Childebert, fils de Sigebert & de Brunehaut, pour l'engager à faire une irruption contre les Lombards en Italie; Childebert y entra en effet avec une armée conſidérable. Les Lombards renfermés dans les places, le laiſſèrent courir & ravager les campagnes : *Autharis* ſe hâta de le renvoyer avec des préſens, & d'en obtenir la paix. L'empereur, trompé dans ſes eſpérances, envoya redemander ſon argent à Childebert, qui ne daigna pas lui faire de réponſe.

Quelque temps après, Ingonde, ſœur de Childebert, & veuve de Saint-Herminigilde, étant tombée, avec ſon fils, en la puiſſance de l'empereur, il exigea pour prix de leur liberté, que Childebert attaquât de nouveau les Lombards, ce qu'il fit; mais tandis que les Lombards étoient en marche pour le combattre, les François & les Allemands, dont l'armée de Childebert étoit compoſée, prirent querelle & retournèrent chez eux ſans le moindre butin.

Dans l'intervalle de l'une à l'autre de ces deux expéditions, *Autharis* avoit châtié un duc rebelle, nommé *Droſtulphe*, qui avoit pris le parti de l'empereur. Ce duc étoit d'une famille Suève : tombé, dès ſon enfance entre les mains des Lombards, il leur devoit ſon éducation, ſa fortune, ſes honneurs. Sa bonne mine & apparemment quelques talens l'avoient fait élever à la dignité de duc : malgré tant de bienfaits, je ne ſais quelle honte de ſon ancienne captivité, honte qui tenoit peut-être aux mœurs de ces peuples barbares, le rendoit ſecrettement l'irréconciliable ennemi des Lombards : il ſaiſit la première occaſion, *de ſe venger d'eux*, dit Paul Diacre; diſons plutôt *d'être ingrat & de les punir de leurs bienfaits* : il ſe vendit aux empereurs, il s'empara pour eux de Berſello ſur le Pô; mais *Autharis* l'y força & l'obligea de chercher un aſyle à Ravenne, où par ſon zèle à défendre juſqu'à ſa mort, l'exarchat contre les Lombards, il mérita que la reconnoiſſance des habitans de Ravenne lui érigeât un tombeau dans l'égliſe de Saint-Vital, avec une inſcription où on lui fait un mérite d'avoir été le perſécuteur de la nation qui l'avoit adopté, éloge qui eſt un reproche grave :

Vaſtator gentis adfuit ipſe ſuæ.

Autharis ſoumit l'Iſtrie, & aſſiégea dans une île du lac de Côme un ancien lieutenant de Narsès; il l'en chaſſa, & s'empara des tréſors que les villes voiſines avoient dépoſés dans cette île, comme dans un poſte sûr; il fit enſuite une trève de trois ans avec le Patrice Smaragde, ſucceſſeur de Longin dans l'exarchat de Ravenne : voulant s'aſſurer d'une paix durable avec Childebert, il lui fit demander en mariage Clodeſinde, ſa ſœur, Childebert la lui promit & lui manqua de parole; puis, craignant ſon reſſentiment, il ſe hâta de le prévenir; il mena une armée en Italie, après avoir mandé à l'empereur Maurice, qu'il alloit enfin, ſelon ſes deſirs, exterminer cette odieuſe nation Lombarde. *Autharis*, forcé de combattre l'injuſte ennemi qu'il n'avoit pu appaiſer, remporta une des plus mémorables victoires dont on eût entendu parler depuis long-temps : à peine quelques miſérables reſtes de l'armée françoiſe purent-ils regagner leur patrie. Childebert voulut prendre ſa revanche; ayant reçu des nouvelles de l'empereur, qui l'aſſuroit qu'il étoit prêt de le joindre en Italie, il ſe hâta d'y retourner avec une armée qu'il partagea en pelotons ſous la conduite de divers chefs. Les uns allèrent camper aux environs de Milan : d'autres allèrent à Plaiſance, à Vérone; d'autres prirent quelques forts dans le Trentin. Le ſage *Autharis* laiſſa ce torrent s'écouler; il ſe contenta de renfermer ſes troupes dans les places fortes, & d'obſerver la marche de ſes ennemis, pour ſaiſir l'occaſion de les ſurprendre : ceux-ci attendoient toujours l'empereur, ils l'attendirent en vain, les ſignaux qu'il avoit promis ne parurent point. L'exceſſive chaleur de ce climat, auquel les François n'étoient point accoutumés, leur devint bientôt inſupportable; la dyſſenterie fit parmi eux des ravages qui les obligèrent à la retraite : la famine vint encore rendre cette retraite également néceſſaire & pénible; ils furent forcés de vendre d'abord leurs habits, enſuite leurs armes, pour pouvoir ſubſiſter juſqu'aux frontières de France, où ils arrivèrent demi-morts de faim, de fatigue & de maladie.

Autharis, content d'en avoir délivré ſon pays, ſe garda bien d'entrer en France ſur leurs traces; il ne ſongea qu'à s'affermir & à s'aggrandir en Italie; il envoya des ambaſſadeurs à Gontran, pour l'engager à détourner Childebert, ſon neveu, de ces expéditions qui lui avoient ſi mal réuſſi. Gontran reçut les ambaſſadeurs d'*Autharis* comme ceux d'un grand roi & d'un vainqueur; mais il le renvoya pour la paix à Childebert, ne voulant pas abuſer de l'aſcendant que ſes bienfaits & ſon expérience pouvoient lui donner ſur ce jeune prince, ou ne voulant plus ſe mêler des affaires du fils de Brunehaut.

Autharis ayant perdu l'eſpérance de devenir le beau-frère de Childebert, envoya une ambaſſade à Garibald, duc ou roi des Bajoariens ou Bavarois, pour lui demander Theudelinde ſa fille en mariage; il fut agréé avec joie. Frédégaire dit que Theudelinde avoit été promiſe à Childebert, mais que Brunehaut le détourna de cette alliance. Les talens & les vertus que Theudelinde fit paroître ſur le trône des Lombards, peuvent ſervir à expliquer la conduite de Brunehaut dans cette occaſion; *Autharis* en profita. Il aſſaiſonna ſa demande de traits de galanterie qui paroiſſent peindre beaucoup plus ſon caractère particulier que les mœurs de ſa nation. Il envoya à Garibald une autre ambaſſade, dont le chef étoit un vieillard vénérable,

le ſecond ambaſſadeur, un jeune homme d'une taille avantageuſe, d'une figure noble & touchante, ornée d'une belle chevelure blonde. Lorſque le chef de l'ambaſſade en eut expoſé l'objet, le ſecond ambaſſadeur prit la parole; & dit: *Le roi Autharis, mon maître, impatient de connoître la princeſſe qui lui eſt deſtinée, veut, avant tout, la voir par mes yeux; il m'a chargé de lui mander, ſans déguiſement, ſi ſa beauté répond à ce que la renommée en publie.* Garibald fait venir ſa fille; à ſa vue, le jeune ambaſſadeur s'écrie: *Oui, elle eſt digne de régner ſur nous. Permettez que dès ce moment nous la reconnoiſſions pour notre reine, & que nous recevions la coupe de ſa main, pour gage de ſon union avec notre maître.* Garibald y conſentit. La princeſſe préſenta d'abord la coupe au chef de l'ambaſſade, puis au jeune ambaſſadeur, qui en la lui rendant, lui prit la main & baiſa auſſitôt la ſienne, parce qu'elle avoit touché celle de la princeſſe. Tout cela ſe fit avec tant d'adreſſe & de promptitude, que perſonne ne s'en apperçut. La princeſſe rougit & ſe tut en public, par confuſion ou par timidité, mais en particulier elle fit confidence à ſa nourrice de ce qui s'étoit paſſé. *Nul autre que le roi votre époux*, répondit la nourrice, *n'eût oſé prendre une telle liberté; auſſi, tout dans cet ambaſſadeur annonce un grand roi & un prince aimable, tel qu'on nous a peint* Autharis; *cependant ne révélez point ce ſecret, de peur d'irriter votre père ſi ma conjecture étoit fauſſe.* Elle ne l'étoit point, la nourrice avoit bien deviné. Le faux ambaſſadeur retournant en Italie, accompagné de Bavarois qui le reconduiſoient par honneur juſqu'à la frontière, ſe dreſſe tout-à-coup ſur ſes étriers, lance de toute ſa force, contre un arbre qui ſe trouvoit ſur la route, une hache qu'il tenoit à la main; la hache reſte enfoncée dans l'arbre; *c'eſt avec cette ſûreté*, dit-il, *qu'*Autharis *lance tous ſes traits.* Les Bavarois, alors, le reconnurent pour *Autharis.* On ſe ſépara ſur la frontière; il rentra dans ſes états, laiſſant les Bavarois charmés de ſa galanterie, de ſon adreſſe & de ſon agilité, qualités qui diſtinguoient alors un héros. Theudelinde arriva peu de temps après en Italie, avec Gundoald, ſon frère. *Autharis* vint à ſa rencontre, & elle reconnut avec plaiſir dans un époux, qui la combloit d'égards & d'honneurs, ce même ambaſſadeur qui lui avoit un peu manqué de reſpect en Bavière. *Autharis* ne vécut pas long-temps depuis ſon mariage; ſon règne glorieux & fortuné ne fut que de ſix ans. Paul Diacre dit qu'on diſoit qu'il avoit été empoiſonné; il n'accuſe ni ſa femme, ni ſon ſucceſſeur: qui donc pouvoit avoir intérêt de faire périr un tel prince? Ce ſoupçon vague, qui ne tombe ſur perſonne, prouve ſeulement le regret qu'avoient les Lombards de ſe voir enlever à la fleur de l'âge, ce jeune prince chéri, digne de l'être, à la gloire duquel il paroît n'avoir manqué qu'un plus vaſte empire & un plus long règne. Il mourut le 5 ſeptembre 591.

AUTON (D') *ou* D'AUTHON, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) foible hiſtorien d'un bon roi (Louis XII.) Il eſt mort en 1523. Son hiſtoire que Théodore Godefroi a publiée, s'étend depuis l'an 1490, juſqu'en 1508, & contient une grande partie du règne de Charles VIII.

AUTREAU, (JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) peintre & poëte, connu par des ouvrages joués ſur les trois théatres de Paris & plus encore par ſa pauvreté, mourut en 1745, aux incurables, à Paris; il étoit triſte & il a fait des comédies qu'on a trouvées plaiſantes; il a commencé à les faire à près de 60 ans; il a travaillé pour le théâtre françois, dans les deux genres, tragique & comique. Sa comédie du *Port-à-l'Anglois*, eſt la première pièce dans laquelle les comédiens Italiens aient eu la permiſſion de parler françois, Rameau mit en muſique ſon opéra de *Platée.* Ses œuvres ont été recueillies en 1749, en quatre volumes *in*-12.

AUTRICHE, (*Hiſt. d'Allemagne.*) nom de deux grandes & illuſtres maiſons, qui ont poſſédé le pays de ce nom. La première maiſon d'*Autriche* deſcendoit de Léopold, ſurnommé l'illuſtre, fils d'Albert & petit fils de Henri, des comtes de Bebepergen, ſortis des anciens ducs de Sonabe. Léopold en 928, fut inveſti de l'*Autriche* par l'empereur Henri I, dit l'*Oiſeleur*, ſon beau-père. L'empereur Othon I, fils de Henri, érigea pour le même Léopold, l'*Autriche* en marquiſat. L'Empereur Frédéric Barberouſſe l'érigea en duché pour Henri II, par des lettres-patentes du 17 ſeptembre 1156. De cette première maiſon étoit ce Léopold d'*Autriche*, qui pour ſe venger d'un affront qu'il avoit reçu au ſiége d'Acre, de Richard I, roi d'Angleterre, le fit arrêter à ſon paſſage en Allemagne, & après avoir aſſouvi ſur lui ſa lâche vengeance par toute ſorte de mauvais traitemens, le vendit lié & garoté à la vengeance de l'empereur Henri VI, qui étoit auſſi l'ennemi perſonnel de Richard, & qui paya au duc d'*Autriche* ſoixante mille marcs d'argent, pour avoir Richard en ſa puiſſance. La première maiſon d'*Autriche* s'éteignit vers le milieu du treizième ſiècle. Ottocare, roi de Bohême, en réclama la ſucceſſion, & ſe rendit maître de l'Autriche en 1253; mais Rodolphe de Hasbourg, élevé à l'empire en 1273, tua Ottocare dans une bataille en 1278, & mit l'*Autriche* dans ſa maiſon. Ce Rodolphe de Hasbourg eſt la tige de la ſeconde maiſon d'*Autriche*, qui a donné tant d'empereurs à l'Allemagne, tant de rois à l'Eſpagne, à Naples, à la Sicile, à la Hongrie, à la Bohême.

On compte juſqu'à vingt opinions différentes touchant l'origine de la maiſon d'Hasbourg; on auroit peine à compter les volumes que cette diſcuſſion a produits. François Guillimann & Jean George Eccard chez les Allemands, le P. Vignier de l'Oratoire en France, étoient ceux qui avoient écrit le plus raiſonnablement & le plus ſavamment ſur

cette matière, avant que le P. Hergott publiât ſa ſavante généalogie diplomatique de la maiſon d'Hasbourg, dont M. de Foncemagne a donné trois extraits dans le journal des ſavans, mois de mars, avril & juin 1740.

Le P. Hergott fait remonter de charte en charte & de titre en titre, la généalogie de la maiſon d'Hasbourg juſqu'à Gontran le riche, qu'on voit ſouvent rappellé dans les chartes depuis 952, juſqu'en 973, & qu'un diplome de l'an 959 qualifie comte abſolument, ſans marquer ſon diſtricht. Le ſurnom de *Riche* lui fut donné à cauſe des grands domaines qu'il poſſédoit dans le Turgow, dans le Briſgaw & dans l'Alſace.

De Gontran le Riche, le P. Hergott remonte encore par des inductions tirées de pluſieurs paſſages de différentes chartes rapprochées, comparées, combinées, expliquées les unes par les autres, juſqu'à Ethic ou Adelric, duc d'Allemagne, qui vivoit vers le milieu du ſeptième ſiécle. Eccard va plus loin, il remonte ju qu'au biſayeul d'Ethic, qu'il nomme Leuthaire, auſſi duc d'Allemagne, & qui mourut en 554; de ſorte que ſa naiſſance peut ſe rapporter au temps de Clovis. D'autres auteurs ont remonté plus haut; mais, dit le P. Hergott: *Auſtriaci, quia ſunt candidi principes, ſeduci nolunt.*

Eccard & le P. Hergott reconnoiſſent également Gontran le Riche pour la tige de la maiſon d'Hasbourg; mais ils varient ſur la filiation de ce Gontran même, qui, ſelon Eccard, eſt né d'Hugues, comte de Ferrette, & ſelon le P. Hergott, de Hunfroy; ils rapportent tous deux l'origine de leur Gontran au même Ethic, duc d'Allemagne ou d'Alſace; mais ils remontent par des dégrés tout différens juſqu'à ce terme, qui leur eſt commun, l'un par Hugues & les Eberhards, l'autre par Hunfroy & les Luitfrids.

Ils s'accordent de même tous deux à donner une origine commune aux maiſons d'Hasbourg & de Lorraine; mais ils ne conviennent pas ſur le dégré où l'on doit placer la ſéparation des deux branches. Le P. Hergott les ſépare dès le premier dégré des fils d'Ethic, duc d'Allemagne. D'Ethic, ſelon lui, naquirent Adalbert, fils aîné, de qui eſt iſſue la maiſon d'Hasbourg, & Ethic II, fils puîné, de qui eſt iſſue la maiſon de Lorraine. Eccard au contraire, & avant lui le P. Vignier, continuent la ligne des ayeux communs juſqu'à Hugues comte de Ferrette, de qui ſont nés, ſelon eux, Eberhard, comte d'Alſace, fils aîné, tige de la maiſon de Lorraine; Hugues, fils puîné, comte d'Engisheim, ayeul du pape ſaint-Léon; Gontran le Riche, troiſième fils, tige de la maiſon d'Hasbourg.

Albert III, biſayeul de Rodolphe de Hasbourg, eſt le premier à qui les chartes donnent le titre de landgrave d'Alſace. Ce titre fut héréditaire dans ſa maiſon, ainſi que la poſſeſſion des domaines qu'il déſigne. Rodolphe, par un partage de l'an 1239, entre ſon père & ſon oncle, eſt déſigné ſeul landgrave héréditaire d'Alſace; il prenoit, dès l'année 1253, la qualité de comte & de landgrave par la grace de Dieu; il poſſédoit de grands domaines, & jouiſſoit de toutes les diſtinctions qui caractériſent ceux qu'on appelloit alors, *comites majores*, lorſqu'il fut élevé à l'empire en 1273. Cependant un préjugé vulgaire, adopté même par le ſavant Blondel, loin d'accorder aux comtes de Hasbourg des commencemens ſi brillans, a perſuadé que Rodolphe, avant d'être élu roi des Romains, avoit tenu un rang peu conſidérable entre les comtes. C'eſt une erreur fondée à la vérité ſur un paſſage d'un écrivain contemporain, Barthelemi de Luca, *Bartholomæus Lucenſis*: Il dit, à l'année 1273, *comes Rodulphus de Hasbourg in imperatorem eligitur, qui quidem fuit parvi dominii & comitatûs*; & ailleurs: *hic quamvis fuerit parvus comes.* Le P. Hergott réfute avec avantage cet Italien mal inſtruit de l'hiſtoire d'Allemagne, qui après avoir traité Rodolphe de *parvus comes*, ſuppoſe au même endroit, par une contradiction manifeſte, que ſon comté s'étendoit depuis Bâle juſqu'à la Savoie; enfin, qui eſt démenti par les textes formels des diplômes & des chartes.

Les princes qui ont le plus illuſtré la maiſon d'*Autriche*, ſe trouveront chacun à leur article.

AUVERGNE. (*Hiſt. Mod.*) Sur ce qui concerne cette province, nous nous bornons à l'hiſtoire moderne.

L'*Auvergne* a eu long-temps ſes comtes particuliers. Au commencement du treizième ſiécle, Guy II, comte d'*Auvergne*, de concert avec les Anglois, ravageoit les terres de l'Egliſe, & avoit empriſonné l'évêque de Clermont, ſon frère, qui l'avoit excommunié. Philippe Auguſte, qui n'avoit pas toujours été l'ami du clergé, prit ſa défenſe en cette occaſion, parce que cette conduite pouvoit être utile; elle le fut: il dépouilla Guy de ſon comté, qu'il réunit à la couronne en 1210. Guillaume VIII, fils de Guy, trouva grace devant Saint Louis, qui lui rendit le comté d'*Auvergne*, à l'exception de quelques terres qu'il ſe réſerva.

Une fille de cette maiſon porta le comté d'*Auvergne* dans la maiſon de la Tour, vers la fin du quatorzième ſiécle. Il y reſta juſqu'au commencement du ſeizième, que Magdeleine de la Tour, héritière d'*Auvergne*, épouſa le 26 janvier 1518, Laurent de Médicis, neveu du pape Léon X. De ce mariage naquit Catherine de Médicis, femme de Henri II, roi de France.

Henri III fit don de ce comté, en 1589, à Charles de Valois, fils naturel du roi Charles IX.

La reine Marguerite, ſœur de Henri III & femme de Henri IV, attaqua en 1606 cette donation, qui fut en effet caſſée par arrêt du parlement; le comté d'*Auvergne* en conſéquence fut

adjugé à Marguerite. Charles de Valois en porta ſeulement le titre juſqu'en 1619, que le roi Louis XIII lui donna le duché d'Angoulême. On trouvera un article particulier de ce comte d'*Auvergne*, duc d'Angoulême, au mot CHARLES.

Marguerite de Valois donna le comté d'*Auvergne* au Dauphin Louis, qui fut dans la ſuite Louis XIII. Elle s'en réſerva ſeulement l'uſufruit; elle mourut en 1615, & alors ce comté fut réuni à la couronne.

Remontons maintenant aux premiers comtes d'Auvergne, pour trouver la branche des Dauphins d'*Auvergne*; elle étoit la branche ainée des comtes & avoit droit au comté. Guillaume IV, comte d'*Auvergne*, mort en 1157, avoit eu deux fils, Robert & Guillaume dit le Vieux; Robert mourut avant ſon père, laiſſant un fils nommé Guillaume, ſur lequel Guillaume le Vieux ſon oncle uſurpa le comté d'*Auvergne*, alléguant que ſuivant la coutume de cette province, la repréſentation n'avoit pas lieu, même en ligne directe. C'eſt le même raiſonnement, en vertu duquel le malheureux Robert d'Artois fut dans la ſuite privé de la ſucceſſion de ſon ayeul, qu'il vit paſſer à ſa tante Mahaud; mais la ſucceſſion aux états ſe règle-t-elle par les diſpoſitions particulières des coutumes? la ſucceſſion à la couronne ſe règle-t-elle par la coutume de Paris? Guillaume V, ainſi privé du comté d'*Auvergne*, étoit petit-fils, par ſa mère, de Hugues III, dauphin de Viennois; n'héritant point de ſon père, il adopta un titre maternel, il prit celui de dauphin; & ayant enſuite fait, avec Guillaume le Vieux, ſon oncle, un accommodement par lequel ſon oncle lui céda la portion de l'*Auvergne*, dont Iſſoire eſt la capitale, il appliqua le titre de Dauphin au partage que ce traité lui aſſuroit; ſes ſucceſſeurs en firent autant: de-là les dauphins d'*Auvergne*.

Anne, fille de Beraud II, dauphin d'*Auvergne*, épouſa, le 19 Août 1371, Louis II, duc de Bourbon, elle hérita du dauphiné d'*Auvergne*, qui entra par elle dans la maiſon de Bourbon. Charles, duc de Bourbon, ſon petit-fils, le céda par un traité, à Louis de Bourbon, ſon frère, tige de la branche de Montpenſier. Gilbert de Bourbon, comte de Montpenſier, fils de Louis, étoit appellé, du vivant de ſon père, *le prince Dauphin*, & après ſa mort, comte de Montpenſier & dauphin d'*Auvergne*; il fut père du fameux connétable Charles III. La révolte de celui-ci donna lieu à la confiſcation de ſes biens, & le Dauphiné d'*Auvergne* fut compris dans cette confiſcation; mais François I s'étant ſoumis, par les traités de Madrid & de Cambray, à rendre les biens du connétable de Bourbon à ſes héritiers, il y eut différens actes en forme de tranſaction, l'un ſous François I, en 1538, l'autre ſous François II, en 1560, par leſquels le Dauphiné d'*Auvergne*, entre autres domaines, reſta aux héritiers du connétable. Louis de Bourbon, prince de la Roche-ſur-Yon, avoit épouſé le 21 mars 1504, la ſœur du connétable; & par ce mariage, il devint la tige de la ſeconde branche de Montpenſier. Il étoit mort en 1520, avant le connétable; ce fut avec Louiſe de Bourbon, ſa veuve, ſœur du connétable, & avec Louis II de Bourbon, fils du prince de la Roche-ſur-Yon, & qui fut depuis duc de Montpenſier, du chef de ſa mère, que furent paſſés les actes de 1538 & de 1560. Marie de Bourbon-Montpenſier, arrière petite-fille de Louis II, épouſa le 6 août 1626, le duc d'Orléans Gaſton, frère de Louis XIII. De ce mariage naquit la fameuſe mademoiſelle de Montpenſier, dont nous avons les mémoires, & qui diſpoſa par teſtament de pluſieurs domaines, dont le Dauphiné d'*Auvergne* faiſoit partie, en faveur de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

AUVIGNY, (CASTRES D') (*Hiſt. litt. mod.*) chevaux-léger, tué à la bataille de Dettingue en 1743, diſciple de l'abbé Desfontaines. C'étoit, dit-on, une mauvaiſe école & pour le goût, & pour les mœurs. M. d'*Auvigny* eſt ſur-tout connu par ſes *Vies des hommes illuſtres de la France*; ouvrage, dont le projet eſt fort bon, & l'exécution très-médiocre. Ses autres écrits, tels que les *mémoires de Barneveld*, un *abrégé de l'hiſtoire Romaine & de l'hiſtoire de France*, une *de l'hiſtoire de Paris*, ſont reſtés obſcurs.

AUZANET, (BARTHÉLEMY) (*Hiſt. litt. mod.*) avocat au parlement de Paris, juriſconſulte célèbre, auteur d'un bon commentaire ſur la coutume de Paris, & de quelques autres ouvrages de juriſprudence eſtimés.

Crois-moi, dût *Auzanet* t'aſſurer du ſuccès,
Abbé, n'entreprends point même un juſte procès,

a dit Boileau.

Auzanet, né à Paris en 1591, reçu avocat en 1599, eſt mort en 1673.

AXIOTÉE, (*Hiſt. anc.*) femme de Nicoclès, roi de Paphos, eſt un exemple également mémorable de la tendreſſe conjugale, & de ce que peut l'horreur de l'eſclavage. Son mari condamné à mort par l'ordre du premier Ptolomée, ſe poignarda lui-même, pour éviter la honte de périr par la main du bourreau. Cette femme, craignant pour elle & pour ſa famille la même deſtinée, crut devoir ſuivre l'exemple de ſon mari; elle paſſe dans l'appartement de ſes filles qu'elle étrangle de ſes propres mains, pour les ſouſtraire à l'eſclavage, & dans le déſeſpoir où la plonge cet acte de férocité, elle va trouver les ſœurs de Nicoclès, & les exhorte à mourir avec elle: toutes à ſon exemple s'enfoncent un poignard dans le ſein, après avoir eu la cruelle précaution de mettre le feu au palais, pour réduire leurs corps en cendres, ne voulant pas être, même après leur mort, dans la dépendance de leur perſécuteur. (*T—N.*)

Digitized by Google

AYALA. (Athanase d') (*Hiſt. d'Eſp.*) On ne connoit de lui qu'une action; mais il faut la publier. Il étoit page de Charles-Quint, ſon père étoit proſcrit & miſérable, le fils n'avoit que ſon cheval; il le vendit, & en envoya le prix à un gentil-homme qu'il connoiſſoit aſſez fidèle ami de ſon père, pour le lui faire tenir sûrement. On ne douta pas que le page n'eût ſacrifié ſon cheval à ſes fantaiſies ou à ſes plaiſirs; il laiſſa croire tout ce qu'on voulut, ne ſe juſtifia ſur rien, n'avoua rien, ne nia rien, ſubit tous les châtimens qu'on jugea qu'il avoit mérités, & garda ſon ſecret tout entier. Cette conſtance piqua la curioſité du gouverneur des pages; on fit tant de perquiſitions, qu'on parvint à découvrir la vérité. Mais au lieu de faire an jeune page toutes les réparations qui lui étoient dûes, on crut devoir le dénoncer à l'empereur, parce qu'il s'agiſſoit d'un criminel d'état. L'empereur voulut voir le page; celui-ci lui avoua tout ce qu'il avoit caché aux autres, perſuadé qu'il étoit impoſſible qu'un grand prince déſapprouvât une telle action. L'empereur attendri, charmé, mais retenu par les préjugés du pouvoir & de la politique, ſe refuſa le plaiſir de combler le page d'éloges; il prit un détour pour le récompenſer, mais il le récompenſa: il lui fit donner un cheval d'un plus grand prix que celui qu'il avoit vendu; dans la ſuite il ne perdit jamais de vue la fortune de ce jeune homme, il ſaiſit tous les prétextes de l'avancer, de le diſtinguer, de l'honorer. Il éprouva & reconnut que les vertus domeſtiques ſont le plus sûr garant des vertus civiles, & qu'un fils tendre eſt un ſujet fidèle & un citoyen zélé.

AYEN. (*voyez* Noailles.)

AYMAR. (Jacques) (*Hiſt. mod.*) Impoſteur dont l'aventure a été célèbre.. Il prétendoit découvrir toutes les choſes ſecrètes, par le moyen de la baguette divinatoire, & l'illuſion fut ſi forte & ſi générale, que le ſort de ſes ennemis étoit entre ſes mains, & qu'il y eut à Lyon un homme condamné à être pendu, qui fut & exécuté, parce que la baguette de *Jacques Aymar* le déſigna pour l'auteur d'un meurtre qui avoit été commis. On l'employa auſſi à Paris à découvrir les meurtriers d'un archer du guet, aſſaſſiné dans la rue S. Denis. M. le prince de Condé Henri-Jules, jugea qu'il étoit digne de lui d'arrêter, ſur un point de cette importance, la ſuperſtition publique. *Jacques Aymar* vint à l'hôtel de Condé, y fut convaincu d'impoſture, en fit l'aveu ſolemnel & en donna ſa déclaration, que M. le prince de Condé rendit publique. Ce fait arriva en 1693. *Jacques Aymar* étoit un payſan de S. Véran en Dauphiné. Son ignorance même & ſa ſimplicité groſſière étoient alléguées en faveur de ſon art divinatoire. C'étoit, diſoit-on, un talent inné, un don de la nature, plus sûr que les talens étudiés & que les connoiſſances acquiſes. Il fit à l'hôtel de Condé une Déclaration bien importante, & qui peut ſervir beaucoup à la connoiſſance des hommes, c'eſt que ſa propre hardieſſe avoit moins contribué à la conduite qu'il avoit tenue, que la crédulité d'autrui; en effet, le délire de l'erreur, la fureur de croire, va ſouvent plus loin de la part des dupes, que le déſir de tromper de la part des fourbes.

AYRAULT. *Voyez* Airault.

AZAMIE *ou* Azemie *ou* Agamie, (*Hiſt. mod.*) noms que quelques auteurs, comme Chalcondyle, Ferculph & Paul-Jove ont donné à la Perſe. Les pays des Parthes s'appellent encore aujourd'hui *Iraque-Agemie.* (*A. R.*)

AZARIAS, (*Hiſt. des Juifs.*) où Ozias, fils d'Amaſias, commença à régner à Jéruſalem à l'âge de ſeize ans, après le meurtre de ſon père, qui fut maſſacré par ſes propres ſujets. Cet exemple terrible influa beaucoup ſur la conduite de ce prince, auquel l'écriture-ſainte ne reproche autre choſe ſinon de n'avoir pas détruit les hauts-lieux, & d'avoir voulu offrir l'encens dans le temple, fonction réſervée aux ſeuls prêtres. Cette témérité fut punie par une lèpre, dont il fut frappé d'une manière aſſez ſingulière, ſi nous en croyons l'hiſtorien Joſephe. Il nous dit qu'au moment que le prince mettoit la main à l'encenſoir, un tremblement de terre fit ouvrir la voûte du temple, & donna ainſi paſſage à un rayon de ſoleil qui frappa le front du roi, dont le corps parut auſſi-tôt chargé de lèpre. Il régna cinquante-deux ans, & mourut l'an du monde 3245. (*A. R.*)

Azarias, eſt auſſi le nom d'un des trois enfans jettés dans la fournaiſe, pour avoir refuſé d'adorer la ſtatue de Nabuchodonoſor, & qui en ſortirent miraculeuſement. (*Daniel, chap. 3.*) Ils ſont nommés, tantôt Sidrach, Miſach & Abdenago, tantôt Ananias, *Azarias* & Miſael. (*Voyez* Abdenago) Miſaël eſt Miſach, Ananias, Sidrach, *Azarias* Abdenago.

Il y a encore pluſieurs *Azarias*, ſacrificateurs chez les juifs: un prophète, fils d'Oded, ſous le règne d'Aza; un centenier des lévites, que Joad ou Joïada plaça dans le temple, pour la défenſe de Joas, & à qui Racine donne le même emploi dans Athalie; on voit auſſi dans le premier *livre des Machabées; ch. 5 verſ. 56 & ſuivans*, un *Azarias*, général des Juifs, qui combat ſans attendre les ordres des Machabées, & qui eſt battu.

AZEVEDO, (Sylvestre) miſſionnaire, dominicain Portugais, qui paſſe pour l'apôtre du royaume de Camboye ou Camboge, dans les Indes orientales ſur le golphe de Siam. On dit que le roi de Camboye lui demanda un traité de la religion chrétienne, dans la langue du pays, & qu'il s'acquitta de cette commiſſion en 1385. Mais on ne connoit point cet ouvrage en Europe. *Azevedo* mourut vers 1589.

Un autre Azevedo, jéſuite, nommé Ignace, eſt regardé comme martyr. En 1745, le père Gilles-Francois de Beauvais, jéſuite, a fait imprimer *la vie du vénérable père Ignace Azevedo; l'hiſtoire*

de ſon martyre & de celui de ſes trente-neuf compagnons, le tout tiré des procès-verbaux dreſſés pour leur canoniſation. Le décret de cette canoniſation eſt du pape Benoit XIV, du 21 Septembre 1742. En allant de Madère à l'île de Palme, il fut pris par des corſaires, qui, dit-on, le firent périr avec ſes compagnons, le 15 juillet 1570.

Un autre jéſuite, miſſionnaire, nommé auſſi AZEVEDO (Louis) prêcha la foi en Ethiopie, & traduiſit, dit-on, en langue Ethiopienne le nouveau teſtament, un catéchiſme & une grammaire.

AZINCOURT, (*Hiſt. de Fr.*) petit village de Picardie, près de Blangy, fameux par la victoire que le roi d'Angleterre Henri V, y remporta ſur les François le 25 octobre 1415. Henri V qui à peine avoit une armée, & qui n'avoit point de vivres, ne pouvoit échapper; l'armée françoiſe étoit poſtée de manière qu'il étoit impoſſible aux Anglois de paſſer outre ſans livrer bataille. Il falloit s'en tenir là & attendre que les Anglois avec le peu de monde qui leur reſtoit, attaquaſſent dans ce poſte une armée de quarante mille hommes, fraiche, pourvue de tout, avantageuſement campée. Les Anglois s'établirent dans un terrein étroit, flanqué de deux bois; ils vouloient qu'on ſuppoſât ces deux bois remplis de troupes qu'on ne pouvoit voir, mais qu'en effet ils n'avoient pas; cette poſition étoit excellente pour cacher leur foibleſſe, & il y avoit du talent à l'avoir choiſie.

Les Anglois, moins découragés qu'affoiblis, trouvoient encore une dernière eſpérance dans le ſouvenir des batailles de Crécy & de Poitiers dont ils voyoient revenir toutes les circonſtances; elles revinrent, en effet, juſqu'au bout; l'impétuoſité françoiſe perdit tout, à ſon ordinaire, par l'impatience de vaincre. Tous les princes du ſang qui étoient en France voulurent aſſiſter à cette bataille, excepté les ducs de Berry, & de Bourgogne (Jean) il paroit que le dauphin (Louis) fut nommé pour commander l'armée. Henri V l'envoya défier à un combat ſingulier; ce jeune prince eut la modération de ne rien répondre, il eſpéroit répondre avec avantage dans la bataille; Charles VI même vouloit s'y trouver, le vieux duc de Berry s'y oppoſa: *j'ai vu Poitiers*, dit-il. Ce nom retint le roi & le dauphin, & l'armée fut commandée par le connétable d'Albret. Il envoya défier à ſon tour Henri V à une bataille générale, & lui en indiqua le jour. Henri parut recevoir la propoſition avec joie & renvoya le héraut comblé de préſens.

Quelques hiſtoriens Anglois diſent que les François ſe permirent, avant la bataille, des bravades qui les couvrirent de confuſion après l'évènement; ils tiroient, dit-on, au ſort, ou jouoient aux dez les priſonniers qu'ils devoient faire; ils leur avoient préparé des logemens, & le dauphin même ou le connétable avoit envoyé demander à Henri V quelle ſomme il comptoit donner pour ſa rançon. Remarquons à ce ſujet que les hiſtoriens vulgaires adaptent toujours les mêmes circonſtances à tous les faits ſemblables, & qu'on retrouve ces ſortes de bravades dans les relations de toutes les batailles, où le petit nombre a triomphé de la multitude.

Au jour marqué, le connétable quitte ſon poſte, deſcend dans le défilé avec ſa gendarmerie; dès-lors les François ont perdu tous les avantages du nombre & de la poſition; des terres naturellement graſſes, & détrempées alors par d'abondantes pluies, rendent leur marche peſante & irrégulière; le front de la troupe angloiſe, paliſſadé avec ſoin, briſe encore l'impétuoſité de leur choc, tandis que les archers anglois, armés à la légère, & libres dans leurs évolutions, tirent ſur eux à coup ſûr, tantôt en face, à l'abri des paliſſades, tantôt en flanc du fond des bois où ils ſe retirent des deux côtés, nouvel avantage qu'ils tirent de leur poſition. Au contraire l'étroit défilé dans lequel les François ſe trouvent engagés rompt tout ordre dans leur marche & tout concert dans leurs mouvemens. Bientôt ne pouvant plus ni fuir ni ſe défendre, ils ne ſont que tomber ſous la hache, comme des troupeaux; les Anglois eurent même les mouvemens aſſez libres pour faire des priſonniers & pour les choiſir; ils en firent un grand nombre; mais lorſque par les progrès naturels de la victoire ils furent ſortis du défilé & entrés dans la plaine, ils y trouvèrent l'arrière-garde françoiſe redoutable à leur petit nombre, ils virent des chevaliers qui ſe rallioient, des gentilshommes du voiſinage qui raſſembloient leurs payſans; ils craignirent que la bataille ne recommençât, & que ſi les priſonniers venoient à être délivrés & à ſe rejoindre à leurs compagnons, ce ſecond danger ne devînt plus grand que le premier. Dans cette extrémité, Henri V donna l'ordre affreux (fût-il même néceſſaire) d'égorger tous les priſonniers. Lorſqu'il eut reconnu que les François ne ſongeoient qu'à la retraite, il fit ceſſer ce carnage.

La bataille d'*Azincourt*, comme celles de Crécy & de Poitiers, ne fut, de la part des François, qu'une grande déroute & la déroute avoit commencé avec la bataille; c'eſt ce qu'avoit paru prévoir un officier gallois, nommé David Gaut, que Henri V avoit envoyé reconnoître l'armée françoiſe & en obſerver les diſpoſitions, Henri lui demandant à combien d'hommes à-peu-près il croyoit qu'elle pût monter: *n Sire*, lui répondit froidement ce capitaine, *je ne me ſuis pas trop amuſé à les compter; tout ce que j'ai cru voir en général, c'eſt que quand nous en aurons tué beaucoup & fait beaucoup de priſonniers, la déroute ſera encore très-forte.*

Ce fut la troiſième bataille conſidérable perdue par les François contre les Anglois, dans les mêmes conjonctures, par les mêmes cauſes, avec la même ſupériorité de nombre de la part des vaincus, avec la même certitude de vaincre, en s'abſtenant ſeulement de combattre. Edouard

III, le prince noir, Henri V devoient tomber dans nos fers; ce fut le roi Jean, qui tomba dans ceux des Anglois à Poitiers. Philippe de Valois n'échappa qu'avec peine à Crécy; rien ne put échapper à *Azincourt*, & ſi l'avis du duc de Berry n'avoit pas prévalu, la mort ou la captivité du roi & du dauphin eût comblé les déſaſtres de la France. Si, à ces trois funeſtes journées, nous joignons celle de Courtrai, perdue par les François contre les Flamands, en 1302, & quelques autres échecs reçus, ſoit avant, ſoit depuis ces époques, toujours par la même précipitation, nous trouverons que cette nation doit toujours être en garde contre ſa valeur, & que ſon tréſor le plus rare eſt un général prudent. Peut-être auſſi trouverons-nous qu'elle a un peu trop négligé les exemples de l'hiſtoire & les leçons de l'expérience.

Les Anglois n'en avoient pas mieux profité; c'étoit pour la troiſième fois que leur imprudence les livroit ſans aſyle & ſans reſſources, au milieu d'un pays ennemi, à des forces ſupérieures qui devoient infailliblement les accabler. Ils avoient, comme les François, répété toujours les mêmes fautes, & de plus ils avoient eſpéré les mêmes fautes de la part de l'ennemi. On ne ſait ce qui doit étonner le plus, ou qu'une telle eſpérance ait pu être conçue, ou qu'elle ait pu être remplie. A la bataille d'*Azincourt*, preſque tous les princes du ſang de France furent tués ou pris; le comte de Nevers & le duc de Brabant, frères du duc de Bourgogne, plus fidèles à leur patrie, moururent pour elle, ainſi que le duc d'Alençon, & Louis de Bourbon, de la branche de Préaux. Le duc de Bourgogne, dans un mouvement d'indignation & de douleur de la mort de ſes frères, envoya trop tard, un défi à Henri V, qui répondit que les deux princes avoient été aſſaſſinés, pendant la bataille, par les François mêmes; c'étoit ſans doute une défaite, & l'on ne voit pas qu'elle eût le moindre fondement. Philippe, comte de Charolois, fils du duc de Bourgogne, fut inconſolable de la défenſe que le duc lui avoit faite d'aller partager le ſort des autres princes du ſang dans cette bataille; il en pleura de dépit, & cinquante ans après il en parloit encore avec amertume. Le duc d'Orléans, le comte d'Eu, dernier prince de la branche d'Artois, le comte de Richemont, de la maiſon de Bretagne, le comte de Vendôme, le duc de Bourbon furent pris; ce dernier mourut à Londres, après dix-huit ans de captivité.

Par ce ſort des princes du ſang, on peut juger de la perte des François. Ce fut comme à Crécy & à Poitiers, ſur la nobleſſe que tomba principalement cette perte de dix mille François dont le champ de bataille fut couvert, il y en avoit huit mille de gentilshommes, formant l'élite de ce grand & redoutable corps de la gendarmerie françoiſe; le connétable d'Albret fut du nombre des morts, ainſi que le maréchal de Heilly, l'amiral Jacques de Châtillon-Dampierre, Jean de Montaigu, archevêque de Sens & chancelier de France, frère du miniſtre Montaigu, décapité en 1409. *Ce prélat*, dit un auteur du temps, *fut peu plaint, parce que ce n'étoit pas ſon office.* Le maréchal de Boucicaut fut du nombre des priſonniers, qui montoient à quatorze mille, & dont une partie trop conſidérable fut égorgée de ſang-froid, comme nous l'avons raconté.

Il eſt bien peu vraiſemblable que cette bataille n'ait coûté aux Anglois que quarante hommes, comme le prétendent quelques-uns de leurs auteurs, puiſque le duc d'Yorck y fut tué à côté du roi d'Angleterre, ainſi que David Gaut & le duc de Suffolck; que le duc de Gloceſtre, frère du roi d'Angleterre, fut renverſé d'un coup de maſſue & que le roi d'Angleterre lui-même courut riſque de la vie à pluſieurs repriſes. Le duc d'Alençon d'un coup d'épée abattit ſa couronne, un autre chevalier avec ſa hache d'armes, lui eût fendu la tête, ſi le caſque n'eût affoibli le coup.

Il falloit que la bataille d'*Azincourt* reſſemblât en tout à celles de Crécy & de Poitiers; elle leur reſſembla encore par ſes ſuites beaucoup moins funeſtes à la France qu'on n'avoit lieu de le craindre. Henri V qui n'avoit combattu que pour s'ouvrir la route de Calais, ſembla ne pas chercher d'autre fruit de ſa victoire, & n'étoit pas en état apparemment d'en recueillir d'autre, il retourna en Angleterre, & conclut une trêve, d'après laquelle deux ans ſe paſſérent ſans qu'on vît reparoître en France aucunes troupes angloiſes, & il ne tint pas au vainqueur d'*Azincourt* que ce malheureux royaume ne reſpirât.

AZOLINI, AZZOLINI, *ou* AZOLIN, (*Decio*) (*Hiſt. mod.*) Lorſque Chriſtine, après avoir abdiqué la couronne de Suède, vint s'établir à Rome, le pape Alexandre VII lui donna pour gouverner ſes affaires le cardinal *Azolini*, homme aimable & habile. « Ce cardinal qui prit pour elle, dit » M. d'Alembert, un goût que la médiſance ou » la calomnie n'a pas épargné, rétablit le déran- » gement qui ſe trouvoit alors dans les finances » de Chriſtine, tant par ſes profuſions, que par » le peu d'exactitude de la Suède à lui payer la pen- » ſion dont on étoit convenu. Ce cardinal *Azo-* » *lini* reſta ſon ami & ſon confident juſqu'à ſa mort. » Auſſi diſoit-on, qu'il n'y avoit que trois hommes » qui euſſent arraché l'eſtime de la reine, le » prince de Condé, par ſon courage, le car- » dinal de Retz, par ſon eſprit, & le cardinal » *Azolini*, par ſes complaiſances. »

Les complaiſances ne lui furent pas infructueuſes, Chriſtine le nomma ſon légataire-univerſel, mais il ne jouit pas long-temps de ce legs; il mourut deux mois après Chriſtine, la nuit du 7 au 8 Juin 1689. Son neveu recueillit cette riche ſucceſſion; « ainſi, dit un autre hiſtorien de Chriſtine, » un petit gentilhomme de la Marche d'Ancône, de- » vint par un caprice ſingulier de la fortune, héritier « d'une reine, fille du grand Guſtave. »

AZON, Azo Portius, (*Hiſt. litt. mod.*) célèbre juriſconſulte de Boulogne, au douzième ſiècle, nommé *le maître du droit* & la *ſource des loix*, jetta un jour un chandelier à la tête d'un homme contre lequel il diſputoit & eut le malheur de le tuer. On lui fit ſon procès; *Azon* qui connoiſſoit toutes les loix, répétoit ſans ceſſe dans ſes interrogatoires, & même ſeul dans ſa priſon, *ad beſtias*, *ad beſtias*, voulant indiquer à ſes juges la loi *ad beſtias*, *de pœnis*, qui ordonne de modérer la peine, lorſqu'il s'agit d'un coupable qui a excellé dans quelque ſcience ou dans quelque art utile. Les juges qui ne ſavoient pas les loix comme lui, crurent qu'il les inſultoit, & non-ſeulement le condamnèrent à mort, mais le privèrent même de la ſépulture, ce qui alors étoit cenſé ajouter à la peine. Beaucoup d'auteurs traitent cette hiſtoriette de fable.

AZPILCUETA. (Martin) (*Hiſt. litt. mod.*) Il faut avouer que ce ſavant eſt très-peu connu, & il ne le ſeroit guères davantage ſous le nom de *Navarre* qu'on lui donna, parce qu'il étoit né dans ce royaume. On diſoit cependant de ſon temps pour vanter l'érudition d'un homme; *il eſt ſavant comme Navarre.* Ce ſavant étoit d'ailleurs un homme vertueux; il apprend que Barthélemi Carranza, dominicain, archevêque de Tolède, ſon ami, eſt mis à l'inquiſition à Rome, ſur des accuſations d'héréſie; il part à 80 ans pour l'aller défendre. On lui rendit toute ſorte d'honneurs dans ſon voyage, & l'hiſtoire lui rend le témoignage qu'il ne perdit rien de ſa modeſtie. On le fixa même à Rome par des places. Le pape Grégoire XIII ne paſſoit jamais devant ſa porte ſans le faire appeller, & il reſtoit quelquefois une heure entière à s'entretenir avec lui dans la rue. Souvent il alloit, accompagné de pluſieurs cardinaux, lui rendre viſite & le conſulter ſur divers objets. *Navarre*, (nous l'appellons de ce nom, plus aiſé à retenir que l'autre) donnoit beaucoup aux pauvres, & étoit tellement accoutumé à n'en pas refuſer un ſeul, qu'on dit que ſa mule s'arrêtoit d'elle-même, dès qu'elle appercevoit un mendiant. Il mourut à Rome, en 1586, âgé de 92 ans; ſes œuvres ont été imprimées en ſix volumes *in-fol.* à Lyon, en 1597, à Veniſe en 1602. Il étoit oncle maternel de Saint François de Sales.

Digitized by Google

BAART, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) le Virgile de la Flandre, au moins quant aux géorgiques, a fait des géorgiques flamandes, eſtimées.

BAASA, (*Hiſt. des Juifs.*) fils d'Ahias, tua Nabad, fils de Jéroboam, roi d'Iſraël, s'empara de ſon trône & extermina toute la famille royale. Le prophète Jehu lui ayant reproché ſon idolâtrie, il le fit mourir. *Baaſa* fit la guerre au roi de Juda, & mourut après un règne de vingt-quatre ans, l'an du monde 3074. (*A. R.*)

BABELOT, (*Hiſt. de Fr.*) Dans le temps des guerres civiles & religieuſes ſous Charles IX, le duc de Montpenſier, celui qui dans la ſuite devint beau-frère des Guiſes, ſe diſtinguoit par ſon zèle perſécuteur contre les huguenots. Quand ils tomboient entre ſes mains à la guerre, il faiſoit pendre tous les hommes, il livroit toutes les femmes à la proſtitution. Il fut ſurnommé *le Bon.*

Sa formule de condamnation pour les hommes, étoit: *Je vous recommande à M. Babelot*; *ce M. Babelot* étoit un cordelier qui devoit les confeſſer. Pour les femmes: *Je vous recommande à mon Guidon Montoiron.* Il n'appartient qu'à Brantôme de peindre ce terrible Montoiron. (*Bran. hom. illuſt. art.* MONTPENSIER.)

BABIN, (FRANÇOIS) (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom du rédacteur des conférences d'Angers, livre de théologie eſtimé. Il étoit chanoine & grand-vicaire d'Angers, né en 1657, mort le 19 décembre 1734.

BABILUS, (*Hiſt. rom.*) aſtrologue du temps de Néron. Suétone rapporte que cet empereur, effrayé de l'apparition d'une comète, conſulta *Babilus*, qui convint que la comète étoit menaçante, mais qui aſſura que l'empereur pouvoit détourner ſur les plus illuſtres têtes de l'état le malheur dont elle le menaçoit. Ce fut le prétexte, peut-être la cauſe d'une perſécution cruelle contre les principaux ſénateurs. Il eſt impoſſible de faire un plus déteſtable abus de la fauſſe ſcience, plus à craindre encore que l'ignorance, parce qu'elle eſt plus accréditée.

BABOU, (PHILIBERT) (*Hiſt. de Fr.*) argentier & maître-d'hôtel du roi François I, eut un fils, (Jean *Babou* de la Bourdaiſière) maître général de l'artillerie, & un autre, cardinal.

BABYLAS, (SAINT) (*Hiſt. eccléſ.*) évêque d'Antioche, refuſa, dit-on, l'entrée de ſon égliſe à l'empereur Philippe à cauſe de l'aſſaſſinat de l'empereur Gordien, ſon pupille. Dans la perſécution de l'empereur Dèce, il fut empriſonné pour la foi, & mourut en priſon, l'an 251, de J. C. Il voulut être enterré avec ſes fers.

BACCALAR-Y-SANNA, *Voyez* PHILIPPE (dom Vincent, marquis de Saint.)

BACCHINI, (BENOIT) (*Hiſt. mod.*) ſavant bénédictin du Mont-Caſſin, auteur d'un journal de littérature & d'un ouvrage intitulé: *De fiſtrorum figuris ac differentiâ.* Son plus beau titre eſt que le fameux marquis Maffei ſe glorifioit d'être ſon diſciple; né le 31 août 1651, mort le 1 ſeptembre 1721.

BACCHIUS & BITHUS, (*Hiſt. rom.*) deux célèbres gladiateurs du temps d'Auguſte, parfaitement égaux en âge & en force; ils ne purent jamais avoir d'avantage l'un ſur l'autre & ſe tuèrent l'un l'autre en même-temps, de-là le proverbe; *Bithus contra Bacchium*,

Uti non
Compoſiti meliùs cum Bitho Bacchius.

dit Horace, *ſat. 7. liv. 1.*

BACCHYLIDE, (*Hiſt. anc.*) célèbre poète lyrique, Grec, de l'île de Cée, dont il ne reſte que des fragmens. On a retenu de lui cette maxime: *Que la chaſteté eſt le plus grand ornement d'une belle vie.* Il vivoit vers l'an 452, avant J. C.

BACCIO *ou* BACCIUS, (ANDRÉ) (*Hiſt. mod.*) premier médecin du pape Sixte-Quint. On a de lui quelques ouvrages ſavans. 1°. *De Thermis, libri 7 in-fol.* Veniſe, 1571, 1588 & Padoue 1711.

2° *Tabula ſimplicium medicamentorum*, Rome 1577, *in-4°.*

3°. *De venenis & antidotis.* Rome 1586, *in-4°.*

4°. *De gemmis ac lapidibus pretioſis in S. ſcripturâ relatis.* Rome 1587, *in-8°.*

5°. *De naturali vinorum hiſtoriâ.* Rome, 1596; *in-fol.* livre rare.

BACHA, PASCHA, *ou* PACHA, ſubſt. m. (*Hiſt. mod.*) officier en Turquie. C'eſt le gouverneur d'une province, d'une ville, ou d'un autre département; nous diſons *le bacha de Babylone*, *le bacha de Natolie*, *le bacha de Bender*, &c.

Dans les *bachas* ſont compris les beglerbergs; & quelquefois les ſangiacbegs, quoiqu'ils en ſoient quelquefois diſtingués, & que le nom de *bacha* ſe donne proprement à ceux du ſecond ordre; c'eſt-à-dire, à ceux devant qui l'on porte deux ou trois queues de cheval, qui ſont les enſeignes des Turcs; d'où vient le titre de *bacha à trois queues.* Ceux-ci ſont appellés *beglerbegs*, & les ſangiacbegs ne ſont porter devant eux qu'une queue de cheval attachée au bout d'une lance. *Voyez* BEGLERBEG & SANGIAC.

Le titre de *bacha* ſe donne auſſi par politeſſe aux courtiſans qui environnent le grand-ſeigneur à Conſtantinople, aux officiers qui ſervent à l'armée, & pour ainſi-dire, à tous ceux qui font quelque figure à la cour ou dans l'état.

Digitized by Google

Le grand ſeigneur confie aux *bachas* la conduite des armées ; & pour lors on leur donne quelquefois le titre de *ſeraskier* ou de *bach-bog* ; c'eſt-à-dire, *général*, parce qu'ils ont ſous leurs ordres d'autres *bachas*. Comme on ne parvient communément au titre de *bacha* que par des intrigues, par la faveur du grand viſir ou des ſultanes, qu'on achète par des préſens conſidérables, il n'eſt point d'exactions que ces officiers ne commettent dans leurs gouvernemens, ſoit pour rembourſer aux Juifs les ſommes qu'ils en ont empruntées, ſoit pour amaſſer des tréſors dont ſouvent ils ne jouiſſent pas long-temps & qu'ils ne tranſmettent point à leur famille. Sur un léger mécontentement, un ſoupçon, ou pour s'approprier leurs biens, le grand-ſeigneur leur envoye demander leur tête, & leur unique réponſe eſt d'accepter la mort. Leur titre n'étant pas plus héréditaire que leurs richeſſes, les enfans d'un *bacha* trainent quelquefois leur vie dans l'indigence & dans l'obſcurité. On croit que ce nom de *paſcha* vient du Perſan *pait ſchats*, qui ſignifie *pié de roi*, comme pour marquer que le grand-ſeigneur a le *pié* dans les provinces où ſes *bachas* le repréſentent. Cependant ce titre n'eſt en uſage qu'en Turquie ; car en Perſe on nomme *émirs* ou *kâms* les grands-ſeigneurs & les gouverneurs de province. (*G*)

BACHAUMONT, (FRANÇOIS LE COIGNEUX DE) (*Hiſt. mod.*) conſeiller-clerc au parlement de Paris, fils d'un préſident à mortier, cabala d'abord au parlement avec le cardinal de Retz, vécut enſuite en épicurien aimable, & mourut dévot, diſant *qu'un honnête homme doit vivre à la porte de l'égliſe & mourir dans la ſacriſtie*.

On connoît ce fameux voyage,
Qui du plus charmant badinage
Fut la plus charmante leçon.

mais on ne ſait pas quelle eſt la part qui en revient à *Bachaumont*, & quelle eſt celle qui appartient à Chapelle. On a cru que le couplet :

Sous ce berceau qu'amour exprès, &c.

pouvoit être de *Bachaumont*, parce qu'il n'eſt pas du ton ordinaire de Chapelle ; mais il y a bien de l'arbitraire dans ces ſortes de conjectures. *Bachaumont*, né en 1624, mourut en 1702.

BACHELIER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dans les écrivains du moyen âge, étoit un titre qui ſe donnoit, ou à ceux d'entre les chevaliers qui n'avoient pas aſſez de bien ou aſſez de vaſſaux pour faire porter devant eux leurs bannières à une bataille, ou à ceux même de l'ordre des Bannerets, qui, n'ayant pas encore l'âge qu'il falloit pour déployer leur propre bannière, étoient obligés de marcher à la guerre ſous la bannière d'un autre. Cambden & d'autres définiſſent le *bachelier*, une perſonne d'un rang moyen entre un chevalier & un écuyer, moins âgé & plus récent que celui-là, mais ſupérieur à celui-ci. D'autres veulent que le nom de *bachelier* ait été commun à tous les degrés compris entre le ſimple gentilhomme & le baron.

Quand l'amiral n'étoit ni comte ni baron, il étoit nommé *bachelier*, « & il eſt à noter que quand » l'amiral va par le pays pour aſſembler vaiſſeaux » de guerre, ou pour autre affaire du royaume, » s'il eſt *bachelier*, il recevra par jour quatre che» lins ſterlins ; s'il eſt comte ou baron, ſes gages » ſeront à proportion de ſon état & rang ».

Le titre de *bachelier* ſe donnoit plus particuliérement à tout jeune homme de condition qui faiſoit ſa première campagne, & qui recevoit en conſéquence la ceinture militaire.

BACHELIER, ſignifioit encore celui qui dans le premier tournois où il eût jamais combattu, *avoit vaincu quelqu'un*.

On diſoit anciennement *bacheliers* au lieu de *bas chevaliers*, parce que les *bacheliers* formoient le plus bas ordre de chevaliers ; ils étoient au-deſſus des bannerets.

On appelle maintenant ceux-ci *equites aurati*, à cauſe des éperons qu'on leur met lors de leur réception.

D'abord cette dignité ne ſe donnoit qu'aux gens d'épée : mais dans la ſuite on la conféra auſſi aux gens de robe longue. La cérémonie en eſt extrêmement ſimple. L'aſpirant s'étant mis à genoux, le roi le touche doucement d'une épée nue, & dit : *ſois chevalier, au nom de Dieu* ; & après : *Avance, chevalier*.

BACHELIER, eſt encore un terme dont on ſe ſert dans les univerſités pour déſigner une perſonne qui a atteint le baccalauréat, ou le premier degré dans les arts libéraux & dans les ſciences.

C'eſt dans le treizième ſiècle que le degré de *bachelier* a commencé à être introduit par le pape Grégoire IX, mais il eſt encore inconnu en Italie. A Oxford, pour être reçu *bachelier* ès-arts, il faut y avoir étudié quatre ans ; trois ans de plus pour devenir maître ès-arts, & ſept ans encore pour être *bachelier* en théologie.

A Cambridge, il faut avoir étudié près de quatre ans pour être fait *bachelier* ès-arts, & plus de trois ans encore avant que d'être reçu maître, & encore ſept ans de plus pour devenir *bachelier* en théologie. Il ne faut avoir étudié que ſix ans en droit pour être reçu *bachelier* de cette faculté.

A Paris, pour paſſer *bachelier* en théologie, il faut avoir étudié deux ans en philoſophie, trois ans en théologie, & avoir ſoutenu deux examens, l'un ſur la philoſophie, & l'autre ſur la première partie de la ſomme de Saint Thomas ; qui comprend les traités *de Dieu, & des divins attributs de la Trinité & des anges*. Ces deux examens doivent ſe faire à un mois l'un de l'autre, devant quatre docteurs de la faculté en théologie, tirés au

ſort, avec droit de ſuffrage. Un ſeul mauvais billet ne laiſſe au candidat que la voie de l'examen public qu'il peut demander à la faculté. S'il ſe trouve deux ſuffrages défavorables, il eſt refuſé ſans retour. Lorſque les examinateurs ſont unanimement contens de ſa capacité, il choiſit un préſident à qui il fait ſigner ſes théſes; & quand le ſyndic les a viſées & lui a donné jour, il doit les ſoutenir dans l'année, à compter du jour de ſon ſecond examen. Dans quelques-unes des écoles de la faculté, c'eſt-à-dire, des colléges ou des communautés qui ſont de ſon corps, cette théſe roule ſur les mêmes traités théologiques, qui ont ſervi de matière à ce ſecond examen, & on la nomme *tentative*. Le préſident, quatre *bacheliers* en licence, & deux *bacheliers amis*, y diſputent contre le répondant; dix docteurs qu'on nomme *cenſeurs* y aſſiſtent avec droit de ſuffrage; les *bacheliers* de licence l'ont auſſi, mais pour la forme, leurs voix n'étant comptées pour rien. Chaque cenſeur a deux billets, l'un qui porte *ſufficiens* & l'autre *incapax*. Un ſeul ſuffrage contraire ſuffit pour être refuſé. Si le candidat répond d'une manière ſatisfaiſante, il va à l'aſſemblée du premier du mois, qu'on nomme *prima menſis*, ſe préſenter à la faculté devant laquelle il prête ſerment. Enſuite le bedeau lui délivre ſes lettres de baccalaureat, & il peut ſe préparer à la licence.

On diſtingue dans la faculté de théologie de Paris deux ſortes de *bacheliers*: ſavoir *bacheliers* du premier ordre, *baccalaurei primi ordinis*; ce ſont ceux qui font leur cours de licence; & ceux du ſecond ordre, *baccalaurei ſecundi ordinis*; c'eſt-à-dire, les ſimples *bacheliers* qui aſpirent à faire leur licence, ou qui demeurent ſimplement *bacheliers*. L'habit des uns & des autres, eſt la ſoutane, le manteau long, & la fourrure d'hermine doublée de ſoie noire.

Pour paſſer *bachelier* en droit à Paris, il faut l'avoir étudié deux ans, & avoir ſoutenu un acte dans les formes. Pour être *bachelier* en médecine, il faut, après avoir été quatre ans maître ès-arts dans l'univerſité, faire deux ans d'étude en médecine & ſubir un examen, après quoi on eſt revêtu de la fourrure pour entrer en licence. Dans l'univerſité de Paris, avant la fondation des chaires de théologie, ceux qui avoient étudié ſix ans en théologie étoient admis à faire leurs cours, d'où ils étoient nommés *baccalarii curſores*: & comme il y avoit deux cours, le premier, pour expliquer la bible pendant trois années conſécutives, le ſecond, pour expliquer le maître des ſentences pendant une année, ceux qui faiſoient leur cours de la bible étoient appellés *baccalarii biblici*; & ceux qui étoient aux ſentences; *baccalarii ſententiarii*. Ceux, enfin, qui avoient achevé l'un & l'autre étoient qualifiés *baccalarii formati* ou *bacheliers formés*.

Il eſt fait mention encore de BACHELIERS D'ÉGLISE, *baccalarii eccleſiæ*, l'évêque avec ſes chanoines & *bacheliers*, *cum conſilio & conſenſu omnium canonicorum ſuorum & baccalariorum*. Il n'y a guère de mot dont l'origine ſoit plus diſputée parmi les critiques, que celui de *bachelier*, *baccalarius* ou *baccalaureus*; Martinius prétend qu'on dit en latin *baccalaureus*, pour dire, *baccâ laureâ donatus*, & cela par alluſion à l'ancienne coutume de couronner de laurier les poëtes, *baccis lauri*, comme le fut Pétrarque à Rome, en 1341. Alciat & Vivès ſont encore de ce ſentiment: Rhenanus aime mieux le tirer de *baculus* ou *bacillus*, un bâton, parce qu'à leur promotion, dit-il, on leur mettoit en main un bâton, pour marquer l'autorité qu'ils recevoient, qu'ils avoient achevé leurs études, & qu'ils étoient remis en liberté; à peu près comme les anciens gladiateurs, à qui l'on mettoit à la main un bâton pour marque de leur congé; c'eſt ce qu'Horace appelle *rude donatus*. Mais Spelman rejette cette opinion, d'autant qu'il n'y a point de preuve qu'on ait jamais pratiqué cette cérémonie de mettre un bâton à la main de ceux que l'on croit *bacheliers*; & d'ailleurs cette étymologie conviendroit plutôt aux licentiés qu'aux *bacheliers*, qui ſont moins cenſés avoir combattu qu'avoir fait un premier eſſai de leurs forces, comme l'inſinue le nom de *tentative* que porte leur théſe.

Parmi ceux qui ſoutiennent que les *bacheliers* militaires ſont les plus anciens, on compte Cujas, qui les fait venir de *buccellarii*, ſorte de cavalerie fort eſtimée autrefois; Ducange qui les tire de *baccalaria*, ſorte de fiefs ou de fermes qui contenoient pluſieurs pièces de terre de douze acres chacune, ou de ce que deux bœufs pouvoient labourer. Selon lui les poſſeſſeurs de ces *baccalaria* étoient appellés *bacheliers*. Enfin Caſeneuve & Hauteſerre ſont venir *bachelier* de *baculus*, ou *baccillus*, un bâton, à cauſe que les jeunes cavaliers s'exerçoient au combat avec des bâtons, ainſi que les *bacheliers* dans les univerſités s'exercent par des diſputes. De toutes ces étymologies la première eſt la plus vraiſemblable, puiſqu'il n'y a pas encore long-temps que dans l'univerſité de Paris la théſe que les aſpirans à la maîtriſe ès-arts étoient obligés de ſoutenir, s'appelloit l'acte *pro laurea artium*. Ainſi de *bacca lauri*, qui ſignifie proprement *le fruit* ou *la graine de laurier*, arbre conſacré de tout temps à être le ſymbole des récompenſes accordées aux ſavans, on a fait dans notre langue *bachelier* pour exprimer un étudiant qui a déja mérité d'être couronné. (*G*)

BACHET. *Voyez* MEZIRIAC.

BACON, (*Hiſt. mod.*) Deux hommes ont ſur-tout illuſtré ce nom. 1°. Roger BACON. L'eſprit du temps condamna Roger *Bacon* à être théologien, grammairien, à étudier toutes les langues, à cultiver toutes les ſciences, c'eſt-à-dire à les effleurer toutes, pendant que la nature l'avoit fait pour perfectionner la phyſique & les mathématiques, & pour créer la ſaine philoſophie. Cet homme plus ſupérieur encore au treizième ſiècle, que Gerbert ne l'avoit été au dixième, fut pourtant en-

gagé par ce même eſprit du temps à ſe faire cordelier, ce qui nuiſit beaucoup encore aux progrès de ſes lumières; mais combien ce cordelier devoit avoir & de philoſophie & de courage pour oſer compoſer un Traité *de nullitate magiæ*, dans un temps où l'on admiroit & où l'on brûloit tant de magiciens! On a dit de Paſcal qu'il ſembloit avoir deviné ce que la langue françoiſe alloit devenir quarante ans après lui; on peut dire dans le même ſens que Roger *Bacon* avoit deviné ce que la raiſon humaine deviendroit dans trois ou quatre ſiècles ſous un autre *Bacon* & ſous Deſcartes: la vérité ſage & hardie avec laquelle il diſſipe les préjugés; la préciſion avec laquelle il rapporte les phénomènes de la nature & de l'art à leurs principes véritables, doivent nous étonner autant qu'elles durent ſcandaliſer ſes contemporains. Ce qui n'eſt pas moins ſurprenant, c'eſt de voir nettement expoſées dans ſes ouvrages, des découvertes qui n'ont illuſtré que des ſiècles poſtérieurs, faute d'avoir été ſuivies ou crues poſſibles de ſon temps; tels ſont les microſcopes, les téleſcopes, les verres & miroirs à facettes, les effets de la poudre à canon, & d'autres inventions qu'on a depuis annoncées comme nouvelles. En 1267, *Bacon* propoſa au pape Clément IV un plan pour la réformation du calendrier; & ce plan eſt le même qu'on a ſuivi plus de trois cents ans après par ordre du pape Grégoire XIII. Quel fut le prix de ces travaux? Un cachot où Roger *Bacon* fut enfermé par ſon ignorant général, Jerôme d'Aſcoli, ſur les plaintes de tout ſon ordre indigné de tant de vérités nouvelles. Le ſavant utile languit dans les fers, le perſécuteur ignorant monta ſur le trône pontifical; ce fut le pape Nicolas IV, *Bacon* mourut (vers l'an 1284.) La magie reprit tous ſes droits, les ſciences rentrèrent dans le néant.

2°. François BACON de Verulam, chancelier d'Angleterre ſous le roi Jacques I, décrié, flétri même comme miniſtre, révéré comme ſavant & homme de génie. Il étoit fils de Nicolas *Bacon*, auſſi chancelier & garde des ſceaux d'Angleterre. Celui-ci avoit été élevé à cette dignité par la reine Eliſabeth. Avant ſon élévation il avoit bâti à Hertfort une maiſon, qui avoit paru jolie alors. Quand il fut chancelier, Eliſabeth alla l'y voir, & lui dit: *Voilà une maiſon bien petite pour un homme tel que vous. C'eſt votre majeſté*, lui répondit *Bacon* avec modeſtie & avec reconnoiſſance, *qui m'a fait trop grand pour ma maiſon.* Nicolas *Bacon*, quoiqu'inſtruit & habile, fut entièrement éclipſé par ſon fils. François étant encore enfant, répondit à la reine Eliſabeth qui lui demandoit ſon âge: *Madame, je compte deux ans de moins que le règne glorieux de votre majeſté.* La reine n'oublia pas cette réponſe, & depuis ce temps elle l'appelloit toujours *ſon petit garde des ſceaux.* Il ne le fut que ſous le roi Jacques.

FRANÇOIS BACON avec tous ſes talens paroit avoir porté dans les affaires une foibleſſe de caractère qui lui donna ſouvent l'apparence de vices que peut-être il n'avoit pas. Il parut ingrat envers le comte d'Eſſex, & il ne fut que foible. Le comte l'avoit aidé de ſon crédit & de ſa fortune, *Bacon* ſe rendit ſon accuſateur & plaida contre lui par ordre de la reine, ce qui ſcandaliſa fort le public; mais *Bacon* ſe propoſoit de tourner à l'avantage du comte d'Eſſex la commiſſion rigoureuſe dont il étoit chargé contre lui; il fit un extrait de la procédure du conſeil, qui fut entièrement favorable à l'accuſé; il travailla même à le remettre dans les bonnes graces de la reine, en faiſant valoir & exagérant même le regret qu'il montroit de les avoir perdues; Eliſabeth ſavoit l'amitié qui avoit uni le comte d'Eſſex & *Bacon*, & la reconnoiſſance que le dernier devoit au premier, elle ſourit, & dit: *Je reconnois la force d'un ancien attachement. Votre majeſté*, répondit *Bacon*, *peut en juger par ſon propre cœur.* En effet le comte d'Eſſex parut rentrer en faveur, & *Bacon* n'avoit eu la hardieſſe de parler pour lui, que parce qu'il croyoit voir qu'Eſſex n'étoit pas encore condamné dans le cœur de la reine; lorſque ce favori retomba dans la diſgrace & fut entièrement abandonné d'Eliſabeth, *Bacon*, moins par ingratitude que par foibleſſe, voulut bien être le miniſtre de la colère & de la vengeance d'Eliſabeth à l'égard de cet infortuné lord.

Bacon parut encore être avide & venal, & il n'étoit encore que foible. Son défaut d'économie & ſon indulgence exceſſive pour les déprédations de ſes domeſtiques, le jettèrent ſouvent dans le beſoin, & il alla juſqu'à vendre la juſtice, c'eſt-à-dire à tirer des préſens de ſes cliens, de manière cependant que la juſtice, à ce qu'on prétend, n'en ſouffrit jamais, & que ſes jugemens n'en étoient pas moins équitables contre ceux même dont il avoit reçu des arrhes d'iniquité. On lui fit ſon procès, il fut convaincu par ſon propre aveu. On dit que pendant le cours de ſon procès, quelques-uns de ſes domeſtiques qu'il avoit élevés & enrichis aux dépens des cliens, ſe levans à ſon arrivée, il leur dit: *Reſtez aſſis, mes maîtres, votre élévation ſera ma chûte.* Il fut privé de tout emploi & condamné à une amende de quarante mille livres ſterling. Le roi qui l'aimoit, ne voulut pas qu'il la payât, il lui donna même une penſion conſidérable, & ne négligea rien pour adoucir ſon ſort. Ce grand philoſophe reconnut enfin, dit M. Hume, qu'il avoit trop long-temps négligé la véritable ambition d'un homme de génie, en ſe livrant aux affaires, qui, ſelon lui, demandent moins de capacité, mais plus de fermeté d'ame que les objets du ſavoir. Il ſurvécut cinq ans à ſa ſentence, il paſſa ce temps dans la retraite & dans l'étude, & ce fut alors qu'il s'immortaliſa par ſes ouvrages, heureux d'avoir conſervé l'énergie de ſon ame au ſein de l'humiliation; ſes productions littéraires, dit encore M. Hume, lui ont fait obtenir le pardon ou l'indulgence de la poſtérité, pour ſes fautes ou ſes

Digitized by Google

foibleſſes : il mourut le 9 avril 1626, âgé de 66 ans.

Voici le portrait qu'a fait de *Bacon* & le jugement qu'en a porté M. de Voltaire.

« Il a été, comme c'eſt l'uſage parmi les hommes, » plus eſtimé après ſa mort que de ſon vivant. Ses » ennemis étoient à la cour de Londres ; ſes admi- » rateurs étoient les étrangers.

» Lorſque le marquis d'Effiat amena en Angle- » terre la princeſſe Henriette-Marie, fille de Henri- » le-Grand, qui devoit épouſer le roi Charles, ce » miniſtre alla viſiter *Bacon*, qui alors étant ma- » lade au lit, le reçut les rideaux fermés. » Vous » reſſemblez aux anges, lui dit d'Effiat, on entend » toujours parler d'eux, on les croit bien ſupérieurs » aux hommes, & on n'a jamais la conſolation de » les voir. »

Ajoutons que *Bacon* lui répondit : *Mes infirmités me font ſentir que je ſuis à peine un homme.*

» Vous ſavez, continue M. de Voltaire, com- » ment *Bacon* fut accuſé d'un crime qui n'eſt guères » d'un philoſophe, de s'être laiſſé corrompre par » argent ; vous ſavez comment il fut condamné.... » Aujourd'hui les Anglois révèrent ſa mémoire au » point qu'à peine avouent-ils qu'il ait été cou- » pable. Si vous demandez ce que j'en penſe, je » me ſervirai pour vous répondre d'un mot que » j'ai ouï-dire à mylord Bolingbroke. On parloit » en ſa préſence de l'avarice dont le duc de Marl- » boroug avoit été accuſé, & on en citoit des » traits ſur leſquels on appelloit au témoignage de » mylord Bolingbroke, qui ayant été d'un parti » contraire, pouvoit peut-être avec bienſéance » dire ce qui en étoit. *C'étoit un ſi grand homme*, » répondit-il, *que j'ai oublié ſes vices.*

» Le plus ſingulier & le meilleur des ouvrages » de *Bacon*, eſt celui qui eſt aujourd'hui le moins » lu & le plus inutile, je veux parler de ſon *Novùm* » *ſcientiarum organum.* C'eſt l'échafaut avec lequel » on a bâti la nouvelle philoſophie ; & quand cet » édifice a été élevé, au moins en partie, l'échafaut » n'a plus été d'aucun uſage.

» Le chancelier *Bacon* ne connoiſſoit pas encore » la nature, mais il ſavoit & indiquoit tous les » chemins qui mènent à elle. Il avoit mépriſé de » bonne heure ce que des fous en bonnet quarré » enſeignoient ſous le nom de philoſophie dans » les petites-maiſons de ce temps, appellées col- » léges, & il faiſoit tout ce qui dépendoit de lui, » afin que ces compagnies inſtituées pour la perfec- » tion de la raiſon humaine, ne continuaſſent pas » de la gâter, par leurs *quiddités*, leurs horreurs » du vuide, leurs formes ſubſtantielles, & tous » ces mots que non-ſeulement l'ignorance rendoit » reſpectables, mais qu'un mélange ridicule avec » la religion avoit rendu ſacrées.....

» Il eſt le père de la philoſophie expérimentale ; » perſonne avant lui ne l'avoit connue, & de » toutes les épreuves phyſiques qu'on a faites de- » puis lui, il n'y en a preſque pas une qui ne ſoit » indiquée dans ſon livre ; il en avoit fait lui-même » pluſieurs. Il fit des eſpèces de machines pneuma- » tiques, par leſquelles il devina l'élaſticité de » l'air. Il a tourné tout autour de la découverte » de ſa peſanteur. Il y touchoit ; cette vérité fut » ſaiſie par Toricelli. Peu de temps après, la phy- » ſique expérimentale commença tout d'un coup » à être cultivée à la fois dans preſque toutes les » parties de l'Europe. C'étoit un tréſor caché, dont » *Bacon* s'étoit douté, & que tous les philoſophes, » encouragés par ſa promeſſe, s'efforcèrent de » déterrer.

» On voit dans ſon livre, en termes exprès, » cette attraction nouvelle dont M. Newton paſſe » pour l'inventeur.

» Ce précurſeur de la philoſophie a été auſſi un » écrivain élégant, un hiſtorien, un bel eſprit.

» Ses eſſais de morale ſont très-eſtimés, mais » ils ſont faits pour inſtruire plutôt que pour plaire ; » & n'étant ni la ſatyre de la nature humaine, » comme les maximes de la Rocheſoucauld, ni » l'école du ſcepticiſme comme Montagne, ils » ſont moins lus que ces deux livres ingénieux.

» Sa vie de Henri VII a paſſé pour un chef- » d'œuvre, mais comment ſe peut-il faire que » quelques perſonnes oſent comparer un ſi petit » ouvrage avec l'hiſtoire de notre illuſtre M. de » Thou ?

M. Hume compare *Bacon* avec Galilée, & il accorde généreuſement la ſupériorité à l'étranger.

» L'honneur de la littérature angloiſe, ſous le » regne de Jacques I, fut mylord *Bacon*. La plu- » part de ſes ouvrages furent compoſés en latin, » mais il ne poſſédoit ni l'élégance de cette langue, » ni celle de ſa langue naturelle. Si l'on conſidére « la variété des talens qui ſe trouvoient réunis » dans ſon caractère, orateur, homme d'état, » bel eſprit, courtiſan, homme de ſociété, auteur, » philoſophe, il mérite la plus haute admiration : s'il » eſt conſidéré ſimplement comme auteur & philo- » ſophe, quoique très-eſtimable ſous ce jour, il eſt » fort inférieur à Galilée ſon contemporain, & peut- » être même à Kepler. *Bacon* a montré de loin la » route de la vraie philoſophie : Galilée ne s'eſt pas » contenté de la montrer, il y a marché lui-même » à grands pas. L'Anglois n'avoit aucune connoiſ- » ſance de la géométrie, le Florentin a reſſuſcité » cette ſcience, y excelloit, & a paſſé pour le pre- » mier qui l'ait appliquée avec les expériences à la » philoſophie naturelle. Le premier a rejetté fort » dédaigneuſement le ſyſtême de Copernic ; l'au- » tre l'a fortifié de nouvelles preuves, emprun- » tées de la raiſon & des ſens. Le ſtyle de *Bacon* » eſt dur, empeſé : ſon eſprit, quoique brillant par » intervalles, eſt peu naturel, amené de loin, & » ſemble avoir ouvert le chemin à ſes comparai- » ſons....., à ces longues allégories qui diſtin- » guent les auteurs Anglois. Galilée, au contraire, » eſt vif, agréable, quoiqu'un peu prolixe. Mais

» l'Italie n'étant point unie ſous un ſeul gouverne-
» ment, & étant raſſaſiée peut-être de cette gloire
» littéraire qu'elle a poſſédée dans les temps anciens
» & modernes, a trop négligé l'honneur d'avoir
» donné naiſſance à un ſi grand homme; » (obſer-
vons que le reproche eſt doux, elle a été juſqu'à
le perſécuter & le forcer à une rétractation plus
humiliante pour les juges que pour Galilée) « au
» lieu, pourſuit M. Hume, que l'eſprit national qui
» domine parmi les Anglois, leur fait prodiguer à
» leurs meilleurs écrivains, parmi leſquels ils pla-
» cent *Bacon*, des louanges & des acclamations
» qui peuvent ſouvent paroître, ou partiales ou
» exceſſives. » M. de Leyre a donné en françois
une excellente *Analyſe de la philoſophie de Bacon*,
en deux volumes *in*-12.

BACOUE, (Léon) (*Hiſt. litt. mod.*) le ſeul huguenot converti que Louis XIV ait fait évêque. Il le fut de Glandève en 1672, & de Pamiers en 1685. Il étoit cordelier ou récollet, il eut l'obligation de l'épiſcopat au duc de Montauſier, qui demanda & obtint pour lui cette récompenſe d'un poëme latin conſacré à l'inſtitution du prince, élève de Montauſier, & de Boſſuet. Dans ce poëme intitulé : *Delphinus, ſeu de primâ principis inſtitutione*, l'auteur prend le jeune prince, comme il dit :

Ipſâ genitricis ab alvo.

Le poëme contient un juſte éloge du gouverneur; il falloit, dit-il, que la cour connût :

Quantus eras, quantâque penu ſub fronte modeſtâ
Condas inexhauſtos animus virtutis honores.

Bacoue mourut le 13 janvier 1694, âgé, ſelon les uns, de 86 ou 87 ans; ſelon les autres de 94.

BACOTI, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) nom que les peuples du Tonquin donnent à la grande magicienne, pour laquelle ils ont une extrême vénération, & qu'ils conſultent outre les deux fameux devins, le *Taybou* & le *Toy-plouthouy*. Lorſqu'une mère, après la mort de ſon enfant, veut ſavoir en quel état eſt l'ame du défunt, elle va trouver cette eſpèce de Sybille, qui ſe met auſſi-tôt à battre ſon tambour, pour évoquer l'ame du mort; elle feint que cette ame lui apparoit & lui fait connoître ſi elle eſt bien ou mal: mais pour l'ordinaire elle annonce, à cet égard, des nouvelles conſolantes. Tavernier, *voyage des Indes*. (*G*)

BADAW *ou* Badaut, (*Hiſt. mod.*) les Pariſiens qui faiſoient un grand commerce par eau, furent ainſi appellés : en Celtique *badaw* ſignifie *hommes de bateaux, hommes de vaiſſeaux*.

La reſſemblance de ce mot avec celui de *badaut*, autre terme de la même langue qui ſignifie un *ſot*, un *niais*, l'a fait confondre avec ce dernier; & on en a fait un ſobriquet auſſi faux qu'injurieux pour les habitans de la capitale. *Diſſert.* de M. Bullet, *pag.* 32, 1771. (*C*)

BADE, (*Hiſt. d'Allemagne.*) nom d'une ancienne & illuſtre maiſon ſouveraine d'Allemagne dans la Souabe, on diſtingue ſurtout dans cette maiſon deux branches conſidérables; celle de Bade-Baden, branche aînée, & celle de Bade-Dourlach, branche cadette. De cette maiſon, & de la branche aînée, étoit le fameux prince Louis de *Bade*, l'un des meilleurs généraux de l'empereur Léopold : ce fut lui qui, le 19 août 1691, gagna contre les Turcs la fameuſe bataille de Salankemen, célébrée par Rouſſeau,

Il avoit, dès l'année 1688, préparé & ſecondé la priſe de Belgrade, exploit de l'électeur de Bavière, par deux autres victoires remportées ſur les Turcs près de Paſſarowitz au bord de la Morave, & ſous les murs de Niſſa.

Belgrade aſſujettie à leur joug tyrannique,
Regrette encore ce jour où le fer germanique
Renverſa leur croiſſant du haut de ſes remparts,
Et de Salankemen les plaines infectées,
Sont encore humectées
Du ſang de leurs ſoldats ſur la pouſſière épars.

Moins heureux contre les François, il avoit été vaincu par le maréchal de Créquy en 1678; il le fut le 14 octobre 1702 à Fredelingue par le maréchal de Villars; il prit ſa revanche, en forçant, le 28 ſeptembre 1705, les lignes d'Haguenau que le maréchal de Villars ne ſe trouva pas alors en état de défendre.

Le prince Louis de *Bade* mourut le 14 janvier 1707 dans ſa cinquante-deuxième année, pouvant encore perfectionner ſes talens & ajouter à ſa gloire.

BADIUS, (Josse) en latin, *Jodocus Badius Aſcenſius* (*Hiſt. litt. mod.*) imprimeur & ſavant célèbre des quinzième & ſeizième ſiècles. Son ſurnom d'*Aſcenſius* vient de ce qu'il étoit né dans le bourg d'Aſſche, près de Bruxelles, & tous ſes noms ont la terminaiſon latine, parce que c'étoit alors l'uſage parmi les ſavans. Ce fut Robert Gaguin, dont il avoit imprimé à Lyon l'hiſtoire de France, qui le fit venir dans la capitale. L'imprimerie qu'il établit à Paris fut célèbre, (*Prælum aſcenſianum*) il en ſortit de bonnes éditions des auteurs claſſiques latins avec des explications & des notes ſavantes de *Badius* lui-même; il publia auſſi pluſieurs livres de ſa compoſition; en voici les titres : *Pſalterium B. Mariæ*, (ce pſeautier étoit en vers) *Epigrammatum liber*, *Navicula ſtultarum mulierum*, *De Grammaticâ*, *De conſcribendis epiſtolis*, *Vita Thomæ à Kempis*.

Érafme avoit beaucoup à ſe louer de l'amitié du ſavant Budée, de l'empreſſement ſincère & généreux avec lequel Budée avoit tout fait pour l'attirer & le fixer en France, & pour lui ménager la faveur de François I. Érafme ſe permit un parallèle peut-être plus déplacé qu'injuſte, entre Budée & l'imprimeur *Badius*, il parut même à quelques-uns

Digitized by Google

avoit donné la préférence au dernier. Ce parallèle excita dans la république des lettres une rumeur assez désobligeante pour *Badius*. On s'éleva de toutes parts contre Erasme : quel motif l'avoit fait parler ? étoit-ce amitié pour *Badius* ? étoit-ce jalousie contre Budée ? Tous les gens de lettres, dont Budée étoit le bienfaiteur, furent indignés, & Tusan, quoiqu'admirateur d'Erasme, fit à ce sujet une épigramme qui n'est que trop bonne :

Desine mirari quare postponat Erasmus
Budæum Badio, *plus savet ille pari.*

» Ne soyez point surpris qu'Erasme préfère *Badius* à Budée, il favorise son semblable «.

Longueil avoit aussi fait un parallèle, mais entre Erasme & Budée, deux hommes beaucoup plus faits pour être comparés. Longueil s'étonnoit, dans ce parallèle, que François I donnât la préférence à Erasme sur Budée.

» Le roi, répondit modestement Erasme, ne » m'a point donné la préférence, il n'a voulu que » réunir deux amis. Le plus grand honneur qu'on » puisse me faire est de me mettre à la suite de » Budée ; je suis trop loué dans votre parallèle, » il ne l'est pas assez «.

Tout cela, en pareil cas, est plus aisé à écrire qu'à penser ; Longueil crut s'appercevoir qu'Erasme conservoit quelque ressentiment de son parallèle ; Budée en effet n'est connu aujourd'hui que des savans, la gloire d'Erasme est bien plus étendue. Erasme, de son côté, put voir que Budée avoit été blessé d'être mis en comparaison avec *Badius*. Le refroidissement fut sensible, Budée devint aigre, & se prêta de mauvaise grace aux réparations qu'Erasme voulut lui faire. Les expressions dures & offensantes infectèrent leurs lettres ; il y en a une de Budée avec cette inscription : *Budée jusqu'à présent ami d'Erasme, lui dit pour toujours adieu.*

Si Erasme avoit eu le premier tort, il eut le mérite de le réparer, il répondit à cette cruelle lettre : *Quoique puisse dire & faire Budée, Erasme sera toujours son ami.* C'est la belle réponse de Curiace à Horace dans Corneille :

Albe vous a nommé, je ne vous connois plus. —
Je vous connois encore, & c'est ce qui me tue.

Erasme joignit les effets aux paroles & dans une nouvelle édition du Cicéronien, il supprima ce parallèle entre *Badius* & Budée qui avoit excité tant d'orages, & qui pour avoir flatté un instant *Badius*, fut pour lui une source trop féconde de désagrémens. Ces légers nuages qui s'étoient élevés jusqu'au trône de François I, & qui lui avoient déplu, parce qu'il s'agissoit d'Erasme qu'il admiroit & de Budée qu'il aimoit, se dissipèrent insensiblement. » Je ne suis point réconcilié avec Budée, écrivoit Erasme à Egnatius, » je n'ai jamais cessé » un moment de l'aimer.

Badius tira au moins de cette querelle, l'avantage d'une augmentation de célébrité. Il mourut à Paris vers l'an 1536 : il avoit épousé la fille de Jean Treschel, imprimeur à Lyon. Son fils Conrad *Badius*, devenu calviniste, fut imprimeur & auteur à Genève ; ses deux sœurs, filles de *Jodocus*, épousèrent, l'une Michel Vascosan, l'autre Robert Etienne, noms à jamais célèbres par l'imprimerie & l'érudition.

BAGNI, (le cardinal JEAN FRANÇOIS) (*Hist. mod.*) ce prélat employé dans plusieurs affaires importantes par les papes Clément VIII, Grégoire XV, & Urbain VIII, a une sorte de célébrité qu'il doit aux éloges des gens de lettres, & à l'avantage d'avoir eu Naudé pour bibliothécaire, il étoit d'une famille distinguée de Florence, né en 1565, mort le 24 juillet 1641.

BAGOAS, (*Hist. anc.*) c'est le nom de deux eunuques fameux, l'un égyptien, l'autre persan. Le premier devint d'abord régicide par superstition. Artaxercès Ochus, roi de Perse, dont il étoit le favori, le ministre & le général, ayant tué & mangé le bœuf Apis, *Bagoas* ne put lui pardonner cette profanation, il l'empoisonna, & mit sur le trône le plus jeune des fils de ce prince, nommé Arsès, mais ne l'ayant pas trouvé assez disposé à se laisser gouverner, il le fit assassiner, & mit à sa place Darius Codomanus, dont il voulut se défaire comme d'Arsès, & par la même raison ; mais Darius le prévint & le fit mourir lui-même, vers l'an 336, avant J. C.

L'autre BAGOAS est connu pour avoir été l'eunuque favori d'Alexandre, & pour avoir fait condamner à mort, sur la déposition de témoins subornés, un seigneur Persan, nommé Orsines, descendu de Cyrus, qui avoit traité cet eunuque de *concubine*.

BAGUETTE NOIRE, (*Histoire moderne.*) l'huissier de la *baguette noire*, c'est le premier huissier de la chambre du roi d'Angleterre, appellé dans le livre noir, *lator virgæ nigræ* & *hastiarius* ; & ailleurs, *virgi-bajulus*. Sa charge est de porter la *baguette* devant le roi à la fête de saint George à Windsor. Il a aussi la garde de la porte de la chambre du chapitre, quand l'ordre de la Jarretière est assemblé ; & dans le temps que le parlement tient, il garde la chambre des pairs. Sa marque est une *baguette noire*, qui a un lion d'or à l'extrémité. Cette *baguette* est en Angleterre une marque d'autorité, comme les masses le sont en d'autres pays. (*G*)

BAJAZET, (*Hist. des Turcs.*) c'est le nom de deux empereurs Turcs, nous ne distinguerons ici que le premier, qui est le plus célèbre dans l'histoire, & dont la destinée est une leçon pour les conquérans. Il succéda en 1389, à son père Amurat I, & comme les vastes projets de conquête auxquels il alloit se livrer, devoient le tenir souvent & long-temps éloigné de ses états, il

craignit que pendant ſon abſence, ſes ſujets ne miſſent Jacob, ſon frère, ſur le trône; il le fit étrangler, & introduiſit ou confirma, par cet exemple, l'uſage de cette précaution dénaturée. Chalcondyle dit que cet uſage étoit déjà établi parmi les princes de ſa nation.

Quoi qu'il en ſoit, la rapidité de ſes conquêtes le fit ſurnommer l'*Eclair*. En 1391, 1392 & 1393, il enleva aux chrétiens la Bulgarie, la Macédoine, la Theſſalie; ſes ſuccès en Aſie ne furent ni moins prompts ni moins conſidérables. La terreur de ſon nom ſe répandit par-tout & ne fit que lui ſuſciter plus d'ennemis. En Europe, l'empereur des Grecs, Manuel Paléologue, & le roi de Hongrie, Sigiſmond, qui fut depuis empereur d'Occident, firent une ligue, & propoſèrent une croiſade contre *Bajazet*. La France ſe joignit à eux, & Jean, comte de Nevers, qui fut depuis le cruel duc de Bourgogne Jean, leur mena un ſecours de deux mille gentilshommes d'élite. *Bajazet* vint à leur rencontre & gagna ſur eux, en 1396, la bataille de Nicopolis en Bulgarie. Il alla enſuite mettre le ſiège devant Conſtantinople, qui ne devoit tomber ſous la puiſſance des Turcs que vers le milieu du ſiècle ſuivant, & qui ne devoit céder qu'à Mahomet II. Le maréchal de Boucicaut eut l'honneur d'en faire lever le ſiège à *Bajazet*, à qui les princes Aſiatiques avoient de leur côté ſuſcité un nouvel ennemi, plus redoutable que tous les autres; c'eſt le célèbre Tamerlan, roi des Tartares. *Bajazet*, enivré de ſes ſuccès, ne comprit pas d'abord combien cet autre conquérant méritoit d'être ménagé; il reçut avec mépris une ambaſſade que Tamerlan lui avoit envoyée; il fallut en venir aux mains, & *Bajazet* perdit la bataille, près d'Angouri ou Ancyre, en 1402. Muſtapha, ſon fils aîné, fut tué dans la bataille, *Bajazet* fut fait priſonnier. Il parut devant ſon vainqueur la confuſion ſur le viſage & la rage dans l'ame; on dit, que Tamerlan lui demanda comment il l'auroit traité s'il l'avoit vaincu; (c'étoit en quelque ſorte le rendre maître de ſon ſort) & que *Bajazet*, emporté par ſa fureur & mettant une grandeur féroce à braver ſon ennemi juſques dans ſon triomphe, lui répondit: *Je t'aurois enfermé dans une cage de fer.* C'étoit prononcer ſon arrêt, & cet arrêt fut exécuté contre *Bajazet*. Suivant divers auteurs que Racine a ſuivis, la femme de cet empereur tomba auſſi entre les mains de Tamerlan & fut traitée en captive, & c'eſt depuis ce temps que les empereurs des Turcs ont rarement voulu ſe marier.

Oui, je ſais que depuis qu'un de vos empereurs,
Bajazet, d'un barbare éprouvant les fureurs,
Vit au char du vainqueur ſon épouſe enchaînée,
Et par toute l'Aſie à ſa ſuite traînée,
De l'honneur Ottoman ſes ſucceſſeurs jaloux,
Ont daigné rarement prendre le nom d'époux.

On dit que *Bajazet* ſe caſſa la tête de déſeſpoir contre les barreaux de ſa cage en 1403.

Cette avanture de *Bajazet* & de Tamerlan a beaucoup de reſſemblance avec celle de Valérien & de Sapor, & peut-être les circonſtances ont-elles été bien altérées dans l'une & dans l'autre hiſtoire. M. Petis de la Croix, qui ſe fonde ſur les auteurs arabes & perſans, prétend que *Bajazet* mourut d'apoplexie dans le camp de Tamerlan, & il n'eſt pas trop vraiſemblable non plus, que Sapor ait eu la lâche barbarie de faire écorcher vif un empereur ſon priſonnier, après s'être ſervi de ſon corps comme d'un marche-pied pour monter à cheval. La ſévérité de Tamerlan à l'égard de *Bajazet*, eſt plus motivée par la réponſe de celui-ci à la queſtion de Tamerlan; mais il n'eſt guère vraiſemblable que *Bajazet* ait fait cette réponſe à une queſtion qui lui ouvroit une voie de ſalut; il eût plutôt répondu comme Porus à Alexandre, *en roi*.

Au reſte, ce Tamerlan n'étoit pas ſi barbare. Avant de marcher contre *Bajazet*, il lui avoit envoyé une ambaſſade, avec des propoſitions de paix. La queſtion qu'il lui fit après l'avoir vaincu & l'avoir fait priſonnier, paroiſſoit tendre à le rendre l'arbitre de ſon ſort, & il ne manquoit point de philoſophie, s'il eſt vrai que plaiſantant ſur ce qu'il étoit boiteux & ſon ennemi borgne, il ait dit: *Qu'eſt-ce donc que ces grands empires de la terre qui paſſent ſi facilement d'un borgne à un boiteux?*

BAÏF. (LAZARE & JEAN-ANTOINE) (*Hiſt. mod.*) Les commencemens en tout genre ſont ſi intéreſſans, que ce nom de *Baïf* a une ſorte de célébrité; c'eſt un mauvais poëte, mais c'eſt un des pères de notre poéſie: il étoit contemporain, ami & compagnon d'études de Ronſard; il eut à-peu-près les mêmes défauts avec moins de talent: il voulut introduire dans les vers françois la meſure des vers grecs & latins, tentative pluſieurs fois haſardée ſans ſuccès. Il devroit être plus connu pour avoir été le premier qui ait établi à Paris une eſpèce d'académie de muſique; ſes concerts parurent une nouveauté ſi heureuſe & ſi intéreſſante, que Charles IX & Henri III ſe faiſoient un plaiſir d'y aſſiſter. *Baïf* avoit vraiſemblablement apporté cet art d'Italie, où il étoit né à Veniſe pendant l'ambaſſade de Lazare *Baïf*, ſon père, conſeiller au parlement, puis maître des requêtes & pourvu de pluſieurs abbayes. Lazare étoit auſſi un homme de lettres, c'étoit ſur-tout un ſavant: nous avons de lui deux doctes traités; l'un *De re veſtiariâ*, & l'autre *De re navali*. François I, ſelon ſon uſage d'employer par préférence des gens de lettres dans les affaires, l'envoya ambaſſadeur à Veniſe en 1530. Jean-Antoine, dont nous venons de parler, y naquit en 1532; il n'étoit que fils naturel de Lazare. Celui-ci était d'une famille noble. Lazare mourut en 1545, Jean-Antoine en 1592.

BAILLET, (ADRIEN) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant vertueux, né le 13 juin 1649 à la Neuville, village

lage près de Beauvais, fut élevé par des cordeliers dont le couvent étoit voisin de ce village. Il prit chez eux le goût de la retraite qu'il porta depuis dans le monde: il fut tenté de suivre à la Trappe un frère qui s'étoit jetté dans cette solitude austère; on crut que ses connoissances & ses talens pourroient être utiles, & les supérieurs ecclésiastiques (car il étoit engagé dans les ordres) opposèrent en lui à ce goût de retraite, le goût non moins dominant de l'étude, & le désir de servir l'église; il fut vicaire d'une petite paroisse, après avoir été régent d'une petite classe; il eut encore quelques autres emplois dont aucun ne le mettoit à sa place; enfin le savant Godefroy Hermant, chanoine de l'église de Beauvais, dont par reconnoissance il a écrit la vie, présenta *Baillet* à M. le président de Lamoignon, qui lui confia ce qu'il avoit de plus cher au monde, ses fils à élever, sa bibliothèque à enrichir; dès-lors la destinée de *Baillet* fut fixée; il passa vingt-six ans enfermé dans cette bibliothèque, uniquement occupé de ses devoirs, ne vivant que pour son élève & pour ses livres, solitaire au milieu du monde, sobre & frugal au sein de l'abondance, se prêtant à la société sans en prendre les mœurs, sans en connoître la dissipation. Quoique *Baillet* vivant toujours éloigné des hommes, n'excitât point leurs passions, & qu'ils n'excitassent point les siennes, la persécution alla le chercher jusques dans sa retraite; il fut dénoncé à la Sorbonne & à l'archevêque comme ennemi de la superstition. Il l'étoit en effet, & c'étoit par amour pour la religion; à la sagacité de Bayle, à sa hardiesse, sans sa témérité, il joignoit les lumières & la piété des Tillemonts & des Fleuris; il ignora les dispositions, les intrigues qui avoient présidé à ces mouvemens secrets; il plaignit l'erreur & le faux zèle, & ne voulut pas voir l'envie cachée sous ce masque.

On prétend que les Jésuites le persécutèrent même dans son bienfaiteur, qu'ils ne purent pardonner à un magistrat élevé chez eux, d'avoir donné son fils à élever à un homme tel que *Baillet*, & qu'ils eurent assez de crédit pour l'empêcher de parvenir à la première présidence comme son père.

Baillet fit pour l'érudition ce que Descartes avoit fait pour la philosophie, il la purgea de préjugés & d'erreurs; & plus réservé que Descartes, il n'eut pas l'inconséquence de bâtir des systêmes chimériques, après avoir détruit les chimères & décrié les systêmes; il appliqua aux recherches historiques ces deux grands principes de toute philosophie & de toute critique, le doute & l'examen; il adopta la règle de ne regarder comme certain que ce qui est évident ou démontré; il fixa les bornes du vrai & du vrai-semblable, de la science & de l'opinion; il apprit à distinguer ce qu'on sait, de ce qu'on croit, & ce qu'on peut croire, de ce qu'on doit seulement présumer; il apprit à ne rien admettre, à ne rien rejetter sans motif, à peser les témoignages, à calculer les dégrés d'autorité; il écarta les fables & le merveilleux; il osa discuter ces miracles trop multipliés par la superstition, peut-être aussi trop légèrement niés par l'incrédulité; il marcha d'un pas ferme & sûr entre ces deux écueils, & ce qui peut prouver qu'il sut observer un juste milieu, c'est que son siècle le taxa de hardiesse, & que le nôtre le taxeroit de timidité.

Le plus vaste monument d'érudition & le plus beau monument de critique qui nous soit resté de *Baillet*, c'est son livre des *vies des Saints* avec tous les traités qui accompagnent & complettent l'ouvrage. Cette entreprise demandoit autant de courage qu'elle exigeoit de travail. Le titre seul étoit un préjugé contre le livre. Tant de fables accumulées dans tant de légendaires & d'agiographes, avoient décrié ce genre aux yeux mêmes des personnes plus pieuses que savantes; il s'agissoit de tenter une réforme qu'on jugeoit alors impossible. Toutes les sources étoient pour le moins suspectes; les actes des anciens martyrs, fidèlement dressés par les premiers chrétiens, perdus pour la plupart sous la persécution de Dioclétien, avoient été ou fabriqués de nouveau dans des temps plus paisibles, ou étrangement falsifiés, soit par le faux zèle de quelques catholiques, soit par la mauvaise foi des hérétiques qui vouloient autoriser leurs erreurs du grand nom des premiers fidèles & des premiers martyrs. Les moines, pour accréditer leurs reliques, multiplièrent les saints & les miracles; de jeunes orateurs, pour s'exercer à l'éloquence, composoient des *vies des saints*, qui n'avoient aucun fondement dans l'histoire, & que peut-être ils n'avoient pas dessein de donner pour véritables; mais qui, confondues par le temps avec les autres légendes, ont trompé les agiographes modernes. L'abus de ces amplifications sacrées fut même honoré d'une théorie particulière; des rhéteurs enseignèrent l'art de dresser des actes des martyrs & de fabriquer des vies des saints, selon les régles de la vraisemblance. Ceux de ces auteurs qui avoient peu d'imagination, se contentoient d'adapter à un saint qu'ils célébroient ou qu'ils créoient, les particularités connues de la vie d'un autre saint, source encore très-féconde de saints & de miracles. Il s'agissoit de fouiller cette mine, ingrate & stérile, à force d'abondance; il s'agissoit de recueillir le peu de vrai caché sous cet amas d'erreurs & de fables. Voilà ce que *Baillet* entreprit & ce qu'il exécuta. Il répandit un jour nouveau sur l'histoire de l'église. On trouve, soit dans son discours préliminaire, chef-d'œuvre d'érudition, soit dans le corps de son ouvrage, l'histoire de tous les usages ecclésiastiques relatifs au culte des saints & à la célébratinn des fêtes, depuis l'origine de ces usages, jusqu'à leur dernier état; on y voit les modifications successives qu'ils ont éprouvées, & les causes de ces modifications; les contestations qu'ils ont fait naître, les diverses

époques & les diverſes formes de la canoniſation & de la béatification.

Les jugemens des ſavans ſont parmi les ouvrages profanes de *Baillet*, ce que les *vies des ſaints* ſont parmi ſes œuvres ſacrées; ce ſont-là les deux fondemens les plus ſolides de la réputation de *Baillet*. Il diſcute le mérite & les ouvrages des ſavans comme la vertu & les miracles des ſaints; il raſſemble, choiſit & modifie les jugemens que les ſavans ont portés ſur les productions de l'eſprit en tout genre. Cet objet eſt beaucoup plus vaſte encore que l'autre; le plan que l'auteur en a tracé, eſt d'une étendue effrayante, on conçoit à peine qu'un ſeul homme ait oſé l'embraſſer, & s'il n'a pu le remplir qu'en partie, cette partie même de l'exécution, étonne l'imagination par ſon immenſité.

Avant d'expoſer les jugemens particuliers qu'on a portés ſur les livres, l'auteur conſidère d'une vue générale les jugemens qu'on en peut porter, les divers motifs qui préſident à ces jugemens, ce qui peut nuire ou ſervir à leur équité; il enſeigne à juger, il enſeigne ſur-tout à ſe défier des préjugés; il indique ces préjugés, il les parcourt, il les ſpécifie, il les ſuit juſques dans leurs dernières ſubdiviſions; les uns naiſſent de la qualité des auteurs, anciens ou modernes, eccléſiaſtiques ou profanes, plebéiens ou conſtitués en dignité, écrivans ſur des objets de leur compétence ou ſur des matières étrangères à leur profeſſion. C'eſt ici ſur-tout que le caractère & la forme des talens, & les préjugés, ſoit des auteurs, ſoit de leurs juges, varient à l'infini. D'autres préjugés naiſſent encore de l'humeur & du caractère perſonnel des auteurs, de leur âge, de leur précipitation ou de leur lenteur à compoſer, du nombre & de l'étendue de leurs productions, du nombre & de la fréquence des éditions, du titre des livres, de leur prix & de leur rareté; les abrégés, ſommaires, extraits, recueils & compilations des ouvrages des anciens, &c. ſont encore des articles ſur leſquels les jugemens varient beaucoup, d'après les préjugés divers.

Baillet ne condamne pas indiſtinctement tous ces préjugés; il les examine, il enſeigne juſqu'à quel point on peut & on doit même quelquefois y déférer, juſqu'à quel point auſſi l'on doit s'en défendre; quels ſont ceux qu'on doit rejetter, ceux qu'on peut admettre, ceux qu'il faut limiter & modifier.

Le corps de l'ouvrage n'eſt pas une ſimple compilation des jugemens portés par les ſavans ſur les livres & ſur les auteurs; *Baillet* jugeoit ces jugemens, il les rapprochoit, il les modifioit les uns par les autres, & ſon ſentiment particulier perçoit à travers les opinions qu'il expoſoit. Des auteurs vivans étoient jugés dans cet ouvrage, & la ſincérité de *Baillet* ne leur rendoit pas toujours tout ce que leur vanité exigeoit; alors il n'étoit pas rare qu'ils répondiſſent à des critique douces, par des ſatires amères.

On a pu auſſi, même ſans paſſion & ſans injuſtice, relever, parmi tant de faits, quelques-unes de ces fautes, dont l'érudition la plus ſûre ne peut entièrement garantir. M. Falconet & M. Burette ont ainſi relevé dans *Baillet* deux ou trois erreurs de bibliographie très-peu importantes. *Mém. de littérat. tom. 7. hiſt. pag. 293 & 294. tom. 8. Mém. pag. 49.*

La vie de Deſcartes eſt le plus grand ouvrage de *Baillet* après les *vies des ſaints* & les *jugemens des ſavans*. Un auteur qui n'auroit fait que ce ſeul livre, ſeroit fameux par l'érudition; ce n'eſt pas ſeulement l'hiſtoire de Deſcartes, c'eſt celle de ſes amis & de ſes perſécuteurs, de ſes partiſans & de ſes détracteurs; c'eſt l'hiſtoire des révolutions opérées par Deſcartes dans l'eſprit humain; c'eſt l'hiſtoire générale de la littérature & de la philoſophie au dix-ſeptième ſiècle. Cet ouvrage ſuppoſe d'ailleurs dans l'auteur, toutes les connoiſſances phyſiques, métaphyſiques & mathématiques que Deſcartes avoit poſſédées, celles même qui lui avoient manqué, & que le temps a depuis amenées. On a trouvé ce livre trop long, quoiqu'il n'ait rien de vuide & d'inutile. *Baillet*, par égard pour ceux que trop d'inſtruction accable, voulut bien prendre la peine de faire lui-même un abrégé de ſon livre.

Il continua l'hiſtoire de la Hollande commencée par Grotius.

Il écrivit, d'après les monumens les plus authentiques, & avec une circonſpection qui déſarma la ſatyre & l'envie, l'*hiſtoire de ce fameux démêlé de Boniface VIII & de Philippe le Bel*, l'événement le plus éclatant qu'ait produit la longue & funeſte querelle du ſacerdoce & de l'empire. *Baillet* dans ce ſujet, alors délicat, marchoit de tous côtés entre des écueils; il ſut les éviter tous, il ſut rendre ce qu'il devoit d'égards & de reſpects au ſaint ſiège, de zèle & de fidélité au trône; il fut chrétien, il fut françois.

La *Vie* du fameux *Edmond Richer*, ſyndic de la Faculté de théologie, étoit encore un de ces ſujets qui exigeoient alors toute la ſageſſe de *Baillet*, il ſut la traiter avec le même ſuccès.

Il ne pouvoit oublier que dans ſon enfance le ſeul goût de l'étude lui en avoit fait vaincre toutes les difficultés, preſque ſans maîtres & ſans ſecours. Déterminé par ce ſouvenir, il fit des *recherches ſur les enfans devenus célèbres par leurs études ou par leurs écrits*. La modeſtie ſeule l'empêcha d'ajouter ſon nom à la liſte.

On a de lui encore quelques écrits polémiques & pſeudonymes, &, à cette occaſion, des *recherches ſur les écrits pſeudonymes*.

Baillet n'embellit rien & n'exagère rien; il n'eſt ni éloquent ni même élégant; il lui ſuffit d'être fidèle; c'eſt à découvrir la vérité, non à l'orner qu'il conſacre ſes travaux. C'eſt un des auteurs les

Digitized by Google

plus inſtructifs. Il a manqué à la liſte de l'Académie des belles-lettres. Il mourut en 1706 chez M. le préſident de Lamoignon.

BAILLET, (THIBAUD) eſt auſſi le nom d'un préſident à mortier au parlement de Paris qu'on nommoit *le bon préſident*; & qui fut célébre ſous les règnes de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII & de François I.

Le chancelier de l'Hôpital dit dans ſes poéſies que tel étoit le reſpect de François I pour la magiſtrature, & ſur-tout pour la doctrine & la verru, que lorſqu'au commencement de ſon règne quelques magiſtrats d'un mérite reconnu, nommément le premier préſident de Selve & le préſident *Baillet*, paroiſſoient devant lui, ſoit dans quelques cérémonies, ſoit pour prendre ſes ordres ſur quelque affaire, on le voyoit toujours prêt par un mouvement naturel à ſe lever pour aller à leur rencontre & les ſaluer le premier.

Franciſcum ſtemini primo quo tempore regem,
Sive ſalutatum Balius, ſeu Selva veniret,
Aſſolitum dubitare priorne aſſurgeret illis.
Majeſtas adeò virtuti regia cedit!

Le préſident *Baillet* mourut le 19 novembre 1525.

Jean, ſon frère, fut évêque d'Auxerre, & mourut en 1513.

René, fils de Thibaud, fut auſſi un préſident à mortier célébre. La reine Catherine de Médicis l'employa dans ſes affaires particulières. Il mourut en 1579.

BAILLEUL. (*Hiſt. d'Écoſſe.*) Alexandre III, roi d'Écoſſe, n'avoit eu, de Jeanne d'Angleterre, ſœur d'Edouard I, qu'une fille, nommée Marguerite, mariée à Eric, roi de Norvège; de ce mariage étoit née une autre Marguerite, qui dès ſon enfance, hérita du Royaume d'Écoſſe par la mort de ſon ayeul & de ſa mère; elle mourut ſubitement, encore dans l'enfance.

Alors il ſe préſenta douze prétendans à la couronne d'Écoſſe; mais Jean de *Bailleul* & Robert de Brus, étoient les ſeuls entre leſquels on pût balancer. Ils deſcendoient tous deux, par femmes, de David, comte d'Huntingdon, frère du roi Guillaume, ayeul d'Alexandre III. *Bailleul* deſcendoit de la fille aînée de David, Brus de la ſeconde; mais celui-ci étoit plus proche d'un dégré, étant petit-fils de David, au lieu que *Bailleul* n'en étoit que l'arrière-petit-fils. Edouard I, roi d'Angleterre, qui prétendoit la ſuzeraineté ſur toute l'Écoſſe, parce qu'il l'avoit ſur quelques foibles parties de ce royaume, s'étoit rendu le juge de cette grande querelle pour être plus ſûrement le maître de l'Écoſſe. Il avoit bien réſolu de nommer celui qui lui paroîtroit le plus diſpoſé à être ſon eſclave. Il propoſa cette queſtion aux commiſſaires nommés pour diſcuter les droits reſpectifs: « *Qui doit-on* » *préférer, ou celui qui eſt plus éloigné, en deſcendant* » *de l'aînée, ou celui qui eſt plus proche en deſcen-* » *dant de la ſeconde fille?* » Les commiſſaires répondirent que *celui qui deſcendoit de l'aînée étoit préférable*. On parla de partager le royaume entre les concurrens, Edouard propoſa cette nouvelle queſtion: *L'Écoſſe eſt-elle un fief diviſible?* Les commiſſaires répondirent qu'elle étoit indiviſible. *Bailleul* reſta ſans concurrens, & fut déclaré roi d'Ecoſſe par Edouard, qui annonça cependant qu'il avoit auſſi des droits à cette couronne, & qu'il ſe réſervoit de les faire valoir en temps & lieu. *Bailleul* lui rendit l'hommage-lige le plus complet, & reçut les ſermens des Ecoſſois, & même de ſes concurrens, à l'exception de Robert de Brus qui s'abſenta.

A la rigueur hautaine avec laquelle Edouard exerçoit ſon droit de ſuzeraineté, on vit bientôt que lui ſeul étoit roi d'Ecoſſe. Toutes les cauſes des Ecoſſois étoient évoquées en Angleterre; à chaque plainte portée contre les officiers du roi d'Ecoſſe, Edouard le mandoit pour venir rendre compte de ſa conduite & de la leur, il falloit que *Bailleul* comparût à la barre comme un ſimple particulier, qu'il plaidât ſa cauſe, & on avoit ſoin de la lui faire perdre ſouvent. Tantôt un marchand lui redemandoit une ſomme fournie à ſon prédéceſſeur, tantôt on redemandoit aux domaines de la couronne ſes plus légitimes poſſeſſions; tantôt un criminel, prétendant avoir été injuſtement empriſonné, exigeoit une réparation: toute l'adminiſtration de *Bailleul* étoit troublée & renverſée; il étoit plus ſouvent ſolliciteur de procès à Londres que roi à Edimbourg. De la formule uſitée de ſuſcription: *fratri dilecto & fideli*, Edouard avoit retranché le mot *fratri*, ce qui mettoit *Bailleul* au rang des vaſſaux ordinaires, & lui ôtoit les diſtinctions attachées à la couronne. Tant d'humiliations & d'impuiſſance lui avoient ulcéré le cœur & l'invitoient à la vengeance. C'étoit où l'attendoit Edouard.

Bailleul oſa ſe liguer avec Philippe-le-Bel, roi de France, contre Edouard I, & l'Angleterre. Edouard commença par demander à *Bailleul* des places de ſûreté pour tout le temps que dureroit la guerre avec la France. *Bailleul* n'oſa rien refuſer & ne voulut rien accorder, il fut mandé à un parlement anglois, il n'y vint point: Edouard aſſembla ſes troupes, un cordelier lui apporta une lettre de *Bailleul*, qui ſe déclaroit affranchi de la ſouveraineté de l'Angleterre; Edouard promet à Robert de Brus la couronne d'Ecoſſe qu'il alloit enlever à *Bailleul*; en effet la bataille de Dunbar décida du ſort de l'Ecoſſe; les Ecoſſois y furent entièrement défaits; *Bailleul* implora la clémence du vainqueur dans les termes les plus bas; il ſe préſenta devant lui dans un cimetière, monté ſur un méchant cheval, & tenant une verge blanche à la main. Edouard prit plaiſir à l'accabler de mépris, & *Bailleul* ſembla prendre plaiſir à s'y livrer, il demanda ſi humblement pardon de ce qu'il ap-

pelloit *ſa folie*, il reconnut ſi reſpectueuſement Edouard pour ſon *ſeigneur-lige*, il alla de ſi bonne grace au devant de l'humiliation, qu'il n'eut pas même l'honneur d'inſpirer la pitié. On dreſſa un acte de ſes ſoumiſſions, où l'on n'omit aucune circonſtance de ſa baſſeſſe; on lui fit encore renouveller dans un autre lieu cette aviliſſante ſcène; & là, enchériſſant ſur toutes les formules de repentir & d'expiation qu'il ſembloit avoir épuiſées, il réſigna ſa perſonne, ſa couronne, ſa dignité, ſes biens propres entre les mains de ſon vainqueur. Encore ſi le prix de cet opprobre eût été la liberté! Mais Edouard envoya *Bailleul* ſous une ſûre garde en Angleterre, enſuite il changea tout dans le pays vaincu, il rompit le grand ſceau d'Ecoſſe & en donna un aux armes d'Angleterre; il ſe fit rendre hommage & prêter ſerment par tous les poſſeſſeurs de fiefs; il tâcha d'anéantir tous les monumens qui pouvoient rappeller le ſouvenir de l'indépendance de l'Ecoſſe & réfuter la prétention des Anglois à la ſuzeraineté.

Robert de Brus, auquel Edouard avoit promis la couronne, & qui ne l'avoit ſervi que dans cette eſpérance, oſa rappeller à Edouard ſa promeſſe. » *Penſez-vous*, répondit aigrement Edouard, *que* » *je n'aye autre choſe à faire que de vous conquérir* » *des royaumes?* »

Bailleul mourut vers le commencement du quatorzième ſiècle. Robert de Brus, fils ou petit-fils du compétiteur de *Bailleul*, voulut arracher l'Ecoſſe à la tyrannie d'Edouard; il fut vaincu & obligé de ſe cacher. Edouard fit trancher la tête à trois frères de Robert de Brus, il fit pendre le comte d'Athol de la famille royale d'Ecoſſe; il fit enfermer dans de fortes cages de bois, ſuſpendues à des tours, une ſœur de Robert de Brus, & la comteſſe de Buckam, qui avoit couronné Robert, en vertu d'un privilège attaché à ſa maiſon. Edouard I mourut en 1308, & tout changea, Robert de Brus fut rétabli.

Sous la minorité d'Edouard III, l'Angleterre fit la paix avec l'Ecoſſe, à des conditions qui détruiſirent l'ouvrage d'Edouard I. L'Ecoſſe fut affranchie, de l'aveu du roi d'Angleterre, qui accuſa d'uſurpation ſon ayeul. L'original de l'hommage que Jean de *Bailleul* avoit rendu à Edouard I fut remis à Robert de Brus; on redonna aux deux royaumes les limites qu'ils avoient eues du temps du roi d'Ecoſſe, Alexandre III, c'eſt-à-dire avant qu'Edouard I eût entrepris d'aſſervir l'Ecoſſe.

David, fils de Robert de Brus, épouſa Jeanne, ſœur d'Edouard III & ſuccéda bientôt à Robert. Jean de *Bailleul* avoit laiſſé un fils nommé auſſi Edouard, qui vivoit en ſimple particulier dans des terres que ſon père lui avoit laiſſées en Normandie, Edouard III, roi d'Angleterre, quoique beau-frère de David de Brus, rougiſſoit de la paix qu'on lui avoit fait conclure avec l'Ecoſſe; il rougiſſoit d'avoir déſavoué ſon ayeul, Edouard I, qu'il brûloit d'imiter; il tire Edouard *Bailleul* de ſa ſolitude, des auteurs diſent même qu'il fallut le tirer de priſon, & qu'il y étoit, ſoit pour dettes, ſoit pour quelque faute; on le met à la tête d'un parti: aidé des ſecours de l'Angleterre & de l'imprudence des Ecoſſois, il gagne des batailles, il eſt couronné à Scône, il rend l'hommage-lige à Edouard III, il offroit même d'épouſer Jeanne, ſœur d'Edouard, ſi elle y conſentoit, & ſi ſon mariage avec David pouvoit être caſſé; mais David l'emmène avec lui en France, où il va chercher un aſyle. Cependant, des Ecoſſois qui lui étoient reſtés fidèles, ſurprirent *Bailleul* dans un lieu où il prétendoit tenir un parlement, tuèrent Jean de *Bailleul*, ſon frère, qui l'avoit ſuivi en Ecoſſe: le nouveau roi lui-même eut à peine le temps de ſe ſauver ſur un cheval ſans ſelle & ſans bride.

Edouard III entre en Ecoſſe, prend Berwick, qu'il réunit pour toujours à la couronne d'Angleterre; il écraſe les Ecoſſois dans une bataille, où ils perdirent trente mille hommes, il parcourt preſque ſans obſtacle toute l'Ecoſſe, il la ravage juſqu'aux extrémités ſeptentrionales, reçoit les ſermens des ſeigneurs, fait reconnoître par-tout ſa ſuzeraineté, accable *Bailleul* de cette injurieuſe protection dont Edouard I avoit fatigué le père de *Bailleul*, il affermit cet eſclave ſur le trône tributaire, qu'il lui a livré, il permet à David de venir s'y aſſeoir après la mort de *Bailleul*, mais à condition qu'il reconnoîtra la ſuzeraineté de l'Angleterre, & qu'il rendra hommage-lige pour tout le royaume d'Ecoſſe; les Bruſſiens, (on les nommoit ainſi,) découragés, ſe diſperſent dans les montagnes & dans les forêts, Philippe de Valois, cependant, prend la défenſe de David, & cette querelle des maiſons de *Bailleul* & de Brus, vient ſe joindre à la grande querelle de Philippe & d'Edouard.

Dans le cours de cette querelle, Philippine de Hainault, femme d'Edouard III, non moins habile capitaine que ſon mari, remporte ſur les Ecoſſois une victoire ſignalée; fait priſonnier David de Brus, & abbat preſqu'entièrement le parti Bruſſien. De Brus fut enfermé dans la tour de Londres. Ceux de ſes amis qui furent pris, furent traités en traîtres. Les deux prétendans au royaume d'Ecoſſe s'étoient ſignalés à l'envi dans cette bataille. La valeur de de Brus, pour avoir été malheureuſe, n'en fut que plus éclatante; celle d'Edouard de *Bailleul*, ſon rival, eut l'honneur de décider la victoire, que la reine avoit préparée par les diſpoſitions les plus ſages.

Cependant, au milieu des déſaſtres de la France & pendant la captivité même du roi Jean, David de Brus fut mis en liberté; les efforts conſtans & heureux des Ecoſſois en ſa faveur, forcèrent le monarque anglois de le reconnoître pour roi d'Ecoſſe & pour roi indépendant, c'eſt-à-dire d'abandonner ſon prétendu droit de ſuzeraineté ſur l'Ecoſſe. Sous le règne de Charles V, les querelles particulières qui, ſous les règnes précédens étoient venues s'unir à la grande querelle de la France

& de l'Angleterre, furent ou éteintes par la ſageſſe de ce grand roi, ou emportées par le cours naturel des évènemens. Edouard de *Bailleul*, payé autrefois par le roi d'Angleterre à quarante ſols ſterlings par jour pour être roi d'Ecoſſe, s'étoit débarraſſé de ce rôle périlleux, il avoit cédé ſes droits au roi d'Angleterre lui-même; David de Brus, véritable roi d'Ecoſſe, n'en laiſſa pas moins en mourant cette couronne à Robert Stuart, fils de ſa ſœur ainée, chef de cette illuſtre & déplorable race dont le temps n'a point vu finir les malheurs, mais qui ſeule eut l'honneur de réunir les trois royaumes Britanniques.

On croit que la famille des *Bailleul*, préſidens à mortier au parlement de Paris, & dont étoit Nicolas de *Bailleul*, ſur-intendant des finances, pendant la minorité de Louis XIV, eſt la même que celle des *Bailleul*, rois d'Ecoſſe, qui étoient connus pour être d'une famille originairement françoiſe & normande.

BAILLI, ſ. m. (*Hiſtoire mod.*) on entend en général par ce mot, *un officier* chargé de rendre la juſtice dans un certain diſtrict appellé *bailliage*.

Ce mot eſt formé de *baile*, vieux terme qui ſignifie *gouverneur*, du latin *bajulus*, qui a la même ſignification.

Paſquier aſſure que les *baillis* étoient originairement une ſorte de ſubdélégués, que l'on envoyoit dans les provinces pour examiner ſi les comtes, qui étoient alors les juges ordinaires, rendoient exactement la juſtice. Loiſeau rapporte plus vraiſemblablement l'origine des *baillis*, à l'uſurpation & à la négligence des grands ſeigneurs, qui s'étant emparés de l'adminiſtration de la juſtice, & étant trop foibles pour ce fardeau, s'en déchargérent ſur des députés qu'on appella *baillis*. Ces *baillis* eurent d'abord l'inſpection des armes & l'adminiſtration de la juſtice & des finances: mais comme ils abuſérent de leur pouvoir, ils en furent inſenſiblement dépouillés, & la plus grande partie de leur autorité fut transférée à leurs lieutenans, qui étoient gens de robe: en France les *baillis* ont encore une ombre de leurs anciennes prérogatives, & ſont conſidérés comme les chefs de leurs diſtricts: c'eſt en leur nom que la juſtice s'adminiſtre; c'eſt devant eux que ſe paſſent les contrats & les autres actes, & ce ſont eux qui ont le commandement des milices.

C'eſt de-là que les *baillis* d'Angleterre ont pris leur nom & leur office: comme il y a en France huit parlemens qui ſont des cours ſuprêmes, des arrêts deſquels il n'y a point d'appel; & que dans le reſſort de pluſieurs parlemens ou de différentes provinces, la juſtice eſt rendue par des *baillis* ou du moins par leurs lieutenans: de même il y a en Angleterre différens comtés, dans leſquels la juſtice eſt adminiſtrée par un vicomte ou shérif, qui paroit vraiſemblablement avoir été appellé *bailli*, & ſon diſtrict *bailliage*.

Le *bailli*, dans l'origine, étoit donc un ſeigneur, qui avoit dans l'étendue de ſon bailliage, l'adminiſtration de la juſtice, le commandement des armes & le maniement des finances. De ces trois prérogatives, il ne leur reſte plus que le commandement du ban & de l'arrière-ban. Quant à l'adminiſtration de la juſtice, ce ne ſont plus que des juges tutélaires. Les ſentences & les commiſſions s'expédient bien en leur nom: mais ce ſont leurs lieutenans de robe qui rendent la juſtice. Les *baillis* des ſiéges particuliers reſſortiſſans au bailliage général, ne ſont proprement que les lieutenans de ceux-là.

On diſtingue de ces *baillis* royaux, les *baillis* ſeigneuriaux par la dénomination de hauts-juſticiers. Quelques-uns de ceux-ci reſſortiſſent aux bailliages royaux, leſquels reſſortiſſent au parlement; mais il y a des *baillis* hauts-juſticiers qui reſſortiſſent nuement au parlement, tels ſont les *baillis* des duchés-pairies. (*H.*)

BAIRAM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom donné à la grande fête annuelle des Mahométans. Quelques auteurs écrivent ce mot plus conformément à l'ortographe orientale *beiram*; c'eſt originairement un mot turc, qui ſignifie à la lettre *un jour de fête*, ou *une ſolemnité*. C'eſt la pâque des Turcs.

Les Mahométans ont deux *bairams*, le grand & le petit, que Scaliger, Erpenius, Ricaut, Hyde, Chardin, Bocovius, & d'autres écrivains européens, prennent ordinairement l'un pour l'autre, donnant à ce que les Turcs appellent *le petit bairam*, le nom de *grand*; & au contraire. Le petit *bairam* dure trois jours, pendant leſquels tout travail ceſſe, & l'on s'envoie des préſens l'un à l'autre avec beaucoup de marques de joie. Si le lendemain du ramadhan ſe trouve ſi nébuleux & ſi couvert, qu'on ne puiſſe pas voir la nouvelle lune, on remet le *bairam* au lendemain: il commence ce jour-là, quand même la lune ſeroit encore cachée, & il eſt annoncé par des décharges de canon au ſerrail, & au ſon des tambours & des trompettes dans les places publiques. En célébrant cette fête, les Turcs font dans leurs moſquées quantité de cérémonies, ou plutôt de ſimagrées biſarres, & finiſſent par une prière ſolemnelle contre les infidèles, dans laquelle ils demandent que les princes chrétiens ſoient extirpés, qu'ils s'arment les uns contre les autres, & qu'ils donnent ainſi occaſion à la loi mahométane de s'étendre. On ſe pardonne mutuellement les injures, & l'on s'embraſſe en diſant: *Dieu te donne la bonne pâque.*

Autant la rigueur du ramadhan a été extrême, autant la débauche & l'intempérance régnent pendant les jours du *bairam*: ce ne ſont que feſtins & réjouiſſances, tant dans le ſerrail où le ſultan admet les grands de l'empire à lui baiſer la main, & marche avec eux en pompe juſqu'à la grande moſquée, que dans la ville, où tous les Turcs, juſqu'aux plus pauvres, tuent des mouton, auxquels ils donnent le nom d'*agneau paſcal*, non ſur-

le même ſondement que les Juifs, mais en mémoire du ſacrifice d'Abraham, dans lequel, diſent-ils, l'ange Gabriel apporta du ciel un mouton noir, qui depuis très-long-temps avoit été nourri en paradis, & qu'il mit en la place d'Iſaac. (*G*)

BAJULE, (*Hiſt. mod.*) miniſtre d'état chargé du poids des affaires. Notre hiſtoire remarque que Charlemagne donna Arnoul pour *bajule*, c'eſt-à-dire pour miniſtre, à ſon fils Louis d'Aquitaine; & les Italiens entendent par *bajule* d'un royaume, ce que les Anglois nomment *protecteur*, & ce que nous appellons *régent du royaume* dans une minorité. (*A. R.*)

BAIVE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) faux dieux des Lapons idolâtres, qu'ils adorent comme l'auteur de la lumière & de la chaleur. On dit communément que c'eſt le ſoleil; d'autres croient que c'eſt le feu; & quelques uns rapportent qu'autrefois, parmi ces peuples, le grand dieu Thor étoit appellé *Thiermes* ou *Aijke*, quand ils l'invoquoient pour la conſervation de leur vie, & pour être défendus contre les inſultes des démons; mais qu'il étoit nommé *Baive* lorſqu'ils lui demandoient de la lumière & de la chaleur. Ces idolâtres n'ont aucune figure particulière de ce dieu, ſoit parce qu'il eſt viſible de lui-même, ou plutôt, parce que ſelon les plus intelligens dans les myſtères de cette ſuperſtition, Thor & *Baive*, ne ſont qu'une même divinité, adorée ſous différens aſpects. Scheffer, *hiſt. de Laponie.* (*G*)

BAIUS *ou* BAY, (MICHEL) (*Hiſt. mod.*) théologien célèbre pour avoir été condamné, & que ſans doute on ne connoîtroit point ſans cela. Puiſqu'enfin il eſt célèbre, il faut bien dire qu'il étoit profeſſeur en théologie dans l'univerſité de Louvain & chancelier de cette univerſité: que la Sorbonne cenſura en 1560 dix-huit propoſitions de ce docteur, que le pape Pie V en condamna ſoixante-ſeize autres par ſa bulle du premier octobre 1567, confirmée, ou du moins ſoutenue par le pape Grégoire XIII. Le général des cordeliers Peretti, qui fut dans la ſuite le fameux pape Sixte-Quint, & qui vraiſemblablement prenoit peu d'intérêt à ces querelles, fut, dit-on, engagé par ſon ordre à pourſuivre avec ardeur la condamnation de *Baius*, parce que ce docteur (très-ſcolaſtique) affectoit un grand mépris pour les ſcolaſtiques; quoi qu'il en ſoit, la bulle de Pie V éprouva bien des contradictions dans l'univerſité de Louvain, où *Baius* étoit très-puiſſant & très-reſpecté. Le cardinal de Granvelle parvint pourtant à y faire recevoir cette bulle, & fut réputé avoir rendu un grand ſervice à l'égliſe. Le jéſuite Tolet, qui fut depuis cardinal, fit peut-être plus; car il eſt plus aiſé de condamner un docteur que de le ſoumettre; il fit ſigner à *Baius* l'aveu d'avoir enſeigné pluſieurs des propoſitions condamnées. Mais à quoi bon cet aveu & cette ſignature? Qu'on ſache que telle propoſition eſt orthodoxe ou erronée, qu'elle eſt approuvée ou condamnée, voilà tout ce qui importe à la foi; mais que tel ou tel l'ait ou ne l'ait pas enſeignée, c'eſt une queſtion bien oiſeuſe, ou plutôt c'eſt une queſtion funeſte, qui ne peut avoir pour objet que de perſécuter un malheureux, parce qu'il s'eſt trompé. *Baius* ſe piquoit d'un grand attachement à la doctrine de ſaint Auguſtin, il eſt comme le précurſeur de Janſénius. Il mourut en 1596. Ses propoſitions condamnées rouloient la plupart ſur la grace & le libre arbitre.

Jacques BAIUS, ſon neveu, docteur de Louvain comme lui, n'a point eu l'honneur d'être condamné; auſſi perſonne ne ſait-il qu'il a laiſſé un *Traité de l'Euchariſtie*, imprimé à Louvain en 1605; & un *Catéchiſme in-fol.*, format aſſez ſingulier pour un catéchiſme, imprimé à Cologne en 1620. Il eſt mort en 1614.

BAKER, (THOMAS) (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom d'un phyſicien & géomètre anglois, eſtimé, auteur d'un livre intitulé; *La clef géométrique.* Mort en 1690.

Il y a auſſi un Richard BAKER, auteur d'une *Chronique des rois d'Angleterre.* Mort en 1645.

BALAAM, BALAC, (*Hiſt. ſacrée.*) *Balaam*, faux prophète, qui bénit malgré lui le peuple de Dieu, quoique *Balac*, roi des Moabites, l'eût envoyé chercher pour maudire ce même peuple. On ſait par quel miracle ſon ânesſe parla. (*Chapitres 22 & 23 des nombres.*)

BALBIN, (DECIMUS CŒLIUS BALBINUS) (*Hiſt. Rom.*) fut élu empereur par le ſénat l'an 237 de J. C., mais les ſoldats qui depuis long-temps étoient en poſſeſſion de faire & de défaire les empereurs, n'ayant point eu de part à l'élection de celui-ci, ſe ſoulevèrent & le maſſacrèrent l'année ſuivante. Ce prince n'étoit ni ſans talens ni ſans vertus.

BALBOA, (VASCO NUGNÈS DE) (*Hiſt. mod.*) un de ces hardis navigateurs qui ſoumirent le nouveau monde à l'Eſpagne, & dont le nom eſt au rang des Américi Veſpuce, des Chriſtophe Colomb & des Fernand Cortès. Il fut perſécuté comme eux & plus qu'eux. Il s'embarqua en 1513 ſur la mer du nord, avec l'eſpérance & dans l'intention de découvrir la mer du ſud: il la découvrit; il en prit poſſeſſion ſolemnellement pour la couronne de Caſtille; il fit la guerre aux Indiens, en quoi il eut tort; mais enfin ſes expéditions lui procurèrent une ſi grande quantité d'or, qu'il en envoya trois cens marcs au roi d'Eſpagne Ferdinand le catholique, pour ſon quint; le roi ordonna qu'il fût récompenſé; le roi fut obéi comme tout ſouverain doit s'attendre à l'être dans un autre monde à peine découvert & non encore connu; un gouverneur, nommé don Pedrarias Daville, aſſez mal-à-propos envoyé pour commander dans les pays ſoumis par *Balboa*, & où il ne falloit point peut-être d'autre gouverneur que *Balboa*, fut jaloux de ſa gloire, & le trouvant plus puiſſant que lui, oſa lui faire trancher la tête pour des crimes ſuppoſés. *Balboa* périt ainſi ſur l'échafaut à quarante-deux ans en 1517; & tel

Digitized by Google

ſut le ſort de pluſieurs des conquérans de l'Amérique.

BALBUENA, (BERNARD DE) (*Hiſt. mod.*) évêque de Porto-Rico en Amérique, & l'un des meilleurs poëtes Eſpagnols, mort en 1627. Ses poëſies ont été imprimées à Madrid de ſon vivant.

BALBUS. (*Hiſt. Rom.*) Ce nom, qui ſignifie *Begue*, a été porté par différentes familles romaines. Le plus célèbre de tous ceux que ce ſurnom a diſtingué, eſt Lucius Cornelius *Balbus* Théophanes; il étoit Eſpagnol, né à Cadix; Pompée, auquel il fut utile dans la guerre contre Sertorius, lui donna le droit de bourgeoiſie romaine, & les conſuls Lucius Gallius & Cneius Cornelius ayant fait une loi pour confirmer dans le droit de bourgeoiſie ceux à qui Pompée avoit accordé ce droit avec le conſentement du conſeil de guerre, *Balbus* prit du premier de ces conſuls le prénom de Lucius & du ſecond le nom de Cornelius, parce que, ſelon l'uſage de Rome, ceux qui obtenoient le droit de bourgeoiſie, prenoient le nom de celui qui leur procuroit cet honneur. Ce fut pour lui aſſurer ce droit de bourgeoiſie qu'on lui conteſtoit, que Cicéron fit l'oraiſon: *Pro Lucio Cornelio Balbo. Balbus* portoit le nom de Théophanes, parce qu'il avoit été adopté par ce fameux hiſtorien grec. *Balbus* fut le premier étranger qui parvint au conſulat, & il eut un neveu, né comme lui à Cadix, & nommé comme lui, Cornelius *Balbus*, qui fut le premier étranger auquel les honneurs du triomphe aient été accordés; il triompha des Garamantes; on le diſtingue par le titre de *Minor*, de ſon oncle auquel on donne celui de *Major*; ce fut l'oncle qui légua par ſon teſtament au peuple romain vingt-cinq ſeſterces par tête, c'eſt-à-dire à chacun environ trois livres, deux ſols de notre monnoie. *Balbus* l'oncle fut ami de Pompée, de Céſar, & d'Atticus, & il tenoit un peu du caractère conciliant de ce dernier; il s'efforça toujours d'amener Céſar & Pompée à la paix:

Ne, pueri, ne tanta animis aſſueſcite bella!

BALDE. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom de pluſieurs hommes célèbres.

1°. Pierre BALDE DE UBALDIS, fameux juriſconſulte, enſeigna le droit à Pérouſe, à Padoue & à Pavie; il fut diſciple & rival de Barthole. Il étoit de ces ſavans que leur extérieur n'annonce pas avantageuſement, & dont on dit: *Minuit præſentia famam.* Il mourut vers l'an 1400 de la morſure d'un chien, ou, ſelon quelques auteurs, d'une chatte enragée. On lui fit cette épitaphe:

Hoſpes, diſce novum mortis genus. Improba felis
Dum capitur, digitum mordet, & intereo.

On a ſes œuvres en 6 tomes, formant 3 volumes *in-folio*.

2°. Bernardin BALDE ou Baldi, abbé de Guaſtalle, ſavant dans les langues & mathématicien habile, dont on a pluſieurs *Traités ſur les méchaniques* & quelques ouvrages de bel eſprit. Il mourut en 1617.

3°. Jacques BALDE, poëte latin, qu'on nommoit l'*Horace* de l'Alſace, pays où il étoit né en 1603. Il mourut à Neubourg en 1668, dans une telle réputation, que les ſénateurs de cette ville ſe diſputèrent ſa plume comme un tréſor, & que celui qui l'eut en partage la conſerva précieuſement dans un étui d'or. Le pape Alexandre VII lui avoit donné une médaille d'or pour un de ſes ouvrages intitulé: l'*Uranie victorieuſe*, ou *le combat de l'ame contre les cinq ſens*, titre myſtique & aſcétique, qui ne préviendroit pas aujourd'hui en faveur d'un ouvrage. Les œuvres de Jacques *Balde* ont été imprimées à Cologne, *in-4°.* & *in-12*, en 1645.

BALDERIC,) *Hiſt. mod.*) c'eſt le nom, 1°. d'un évêque de Noyon, mort en 1112, auteur d'une *Chronique des évêques d'Arras & de Cambray*. 2°. D'un évêque de Dol du même temps, auteur d'une *Hiſtoire des croiſades*, qu'on trouve dans le *Geſta Dei per Francos*, de l'édition de Jacques Bongars, 1611, *in-folio*, & d'une vie de Robert d'Arbriſſel.

BALDINUCCI, (PHILIPPE) (*Hiſt. mod.*) Florentin, auteur d'une *Hiſtoire des peintres*, & d'un *Traité de la gravure ſur cuivre*, ouvrages eſtimés au moins dans leur temps. *Baldinucci* étoit de l'académie de la Cruſca; il mourut en 1696, à 72 ans.

BALÉE, (JEAN) (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom de deux hérétiques anglois, l'un wiclefite, l'autre calviniſte après avoir été carme; le premier joignant la révolte à l'héréſie, & ayant donné lieu, par des prédications ſéditieuſes, au maſſacre des principaux miniſtres de Richard II, tels que Simon Sudbury, primat & chancelier d'Angleterre, & ſir Robert Hales, tréſorier, fut juſtement exécuté en 1381, ſous les yeux mêmes du roi, ce qui étoit de trop. Le ſecond fut évêque ſous Edouard VI, fugitif ſous Marie, chanoine ſous Eliſabeth; il fit quelques mauvais livres de ſa ſecte, & mourut en 1563.

BALESDENS, (JEAN) (*Hiſt. mod.*) avocat, attaché à M. le chancelier Seguier, qui le fit recevoir à l'académie françoiſe. Nous ne parlons ici de cet homme obſcur que pour obſerver combien la protection immédiate du roi étoit néceſſaire à l'académie françoiſe, ne fût-ce que pour la délivrer de l'inconvénient des protections particulières & des mauvais choix qui pouvoient en être la ſuite. *Baleſdens* avoit fait des *Vies des vierges & martyres*. Il mourut en 1675.

BALLERINI, (PIERRE & JÉRÔME) (*Hiſt. mod.*) frères, tous deux prêtres & ſavans dans l'hiſtoire eccléſiaſtique; ils travailloient en ſociété & ſe partageoient les matières. Pierre ſe réſervoit les objets

théologiques & canoniques, Jérôme les points d'hiſtoire & de critique. Ils ont donné ſur-tout des éditions eſtimées, telles que celles des œuvres de ſaint Léon-le-Grand, de celles de ſaint Raimond de Pennafort, de celles du cardinal Norris, &c. Ces eſtimables & laborieux eccléſiaſtiques étoient de Vérone; ils moururent vers 1764. Pierre étoit né en 1698, Jérôme en 1702.

BALLOTER, v. neut. (*Hiſt. mod.*) manière de donner ſon ſuffrage dans les élections, &c. par le moyen de certaines petites balles de diverſes couleurs; en France on les nomme des *ballotes*: l'uſage eſt de les mettre ſecrettement dans une boite. (*G*)

BALOUFEAU, (JACQUES) (*Hiſt. mod.*) connu dans le monde ſous le nom du baron de Saint-Angel; avanturier, banqueroutier, qui faiſoit métier de ſuppoſer des conjurations & d'accuſer des gens qui n'exiſtoient pas, pour ſe procurer quelque argent des princes qu'il alarmoit & des particuliers qu'il menaçoit d'accuſer, il voyageoit par-tout & ſe marioit par-tout. Ses fourberies furent découvertes, & il fut pendu à Paris en 1626. Il étoit fils d'un avocat de Bordeaux.

BALSAC. (*Hiſt. de France.*) La maiſon de *Balſac* d'Entragues tire ce nom de *Balſac* d'une petite ville d'Auvergne, voiſine de Brioude.

Jean de *Balſac*, ſeigneur d'Entragues, ſervit utilement Charles VII contre les Anglois; Anne de *Balſac*, ſa petite-fille, porta en mariage la terre de Malesherbes à Louis Malet, ſeigneur de Graville, amiral de France, dont la fille, Anne Malet, l'a reportée dans la maiſon d'Entragues par ſon mariage avec Pierre de *Balſac*, ſeigneur d'Entragues, ſon couſin germain. Leur petit-fils fut ce fameux François de *Balſac*, ſeigneur d'Entragues, de Marcouſſy, &c. qui épouſa Marie Touchet, déja mère du comte d'Auvergne, & dont il eut Henriette de *Balſac*, marquiſe de Verneuil-ſur-Oiſe, maîtreſſe de Henri IV. On connoit les intrigues & les complots de toute cette famille contre Henri IV, ſoit pour l'obliger à épouſer Henriette, à laquelle ce prince avoit eu la foibleſſe de faire une promeſſe de mariage, d'abord déchirée par Sully, enſuite renouvellée par Henri à Malesherbes, ſoit pour ſe venger & la venger de ce que Henri avoit épouſé Marie de Médicis. Il en eût coûté la tête au ſeignenr d'Entragues & au comte d'Auvergne, ſi l'un n'eût pas été le père & l'autre le frère d'Henriette.

On trouve dans un de nos meilleurs hiſtoriens modernes la note ſuivante:

« J'ai vu en 1744, ſur la principale porte du » château de Verneuil, actuellement détruit, » (c'eſt le château de Verneuil-ſur-Oiſe, bâti par Henri IV pour Henriette de *Balſac*) « une ſculp» ture à demi-boſſe, déja bien effacée, formant » un grouppe de perſonnages à demi-hauteur » d'homme. On remarquoit Henri IV monté ſur » un cheval vigoureux, attaqué par quatre hommes » couverts d'armures, mais ſans armes offenſives. » Il pouſſoit vigoureuſement ſon cheval, en fou» loit deux aux pieds, renverſoit le troiſième » d'un coup de botte, & frappoit du ſabre le qua» trième, qui vouloit ſaiſir la bride. Les accom» pagnemens du grouppe marquoient que la ſcène » s'étoit paſſée dans un bois, & on voyoit dans » les taillis les têtes de quelques autres qui accou» roient au ſecours des premiers. On me dit pour » lors que c'étoit une rencontre de voleurs; mais » l'armure de ces hommes, le caractère paſſionné » que le ſculpteur leur avoit donné, marquoient plu» tôt des conjurés que des voleurs. Il eſt poſſible » que le comte d'Entragues ait fait ériger ce monu» ment pour perpétuer le ſouvenir d'une action » dont il ſe glorifia en préſence de Henri IV lui» même. »

Il ne s'en glorifia point, il l'avoua, alléguant pour ſon excuſe le deſir de venger l'honneur de ſa fille. Au reſte, la conjecture de l'auteur ne nous paroît pas pouvoir être admiſe; c'eſt Henri IV, & non le comte d'Entragues, qui a fait bâtir le château de Verneuil; & puiſque Henri IV paroiſſoit à ſon avantage dans ce monument, il n'eſt pas vraiſemblable que ce fût l'ouvrage d'un ennemi. D'ailleurs, qui eût jamais oſé conſacrer par un monument l'aſſaſſinat d'un roi, & un aſſaſſinat qui n'avoit pas réuſſi!

Henriette de *Balſac* fut ſoupçonnée de celui qui ne reuſſit que trop le 14 mai 1610. Mais quel intérêt pouvoit-elle avoir à faire commettre ce crime, & ſur qui les ſoupçons ne ſe ſont-ils pas égarés à ce ſujet?

BALSAMON. (THÉODORE) (*Hiſt. litt. mod.*) Ce *Balſamon*, patriarche d'Antioche vers la fin du douzième ſiècle, eſt principalement connu par la manière dont il fut trompé par l'empereur Iſaac Lange. Ce prince lui fit entendre qu'il vouloit le faire paſſer d'Antioche à Conſtantinople, mais que comme l'eſprit de l'égliſe grecque étoit contraire à ces ſortes de tranſlations, il craignoit de l'oppoſition de la part des évêques. *Balſamon*, qui apparemment avoit une éloquence ou un crédit dans le clergé dont l'empereur vouloit profiter, employa, ou cette éloquence, ou ce crédit à rendre le clergé favorable aux tranſlations. Il travailloit pour un rival. Quand on eut l'agrément du clergé, l'empereur nomma au patriarchat de Conſtantinople, Doſithée, patriarche de Jéruſalem. *Balſamon* eſt connu par quelques ouvrages qui annoncent un zèle bien amer contre l'égliſe latine. Les principaux ſont des notes ſur le *Nomocanon de Photius*, des méditations ſur les privilèges des patriarches, &c. On croit qu'il a vécu juſqu'en l'an 1214.

BALTAGIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſorte d'azamoglans ou valets du ſerrail, occupés à fendre, ſcier & porter le bois dans les appartemens. Leur nom vient de *balta*, qui, en langue turque, ſignifie *hache* ou *coignée*. Les *baltagis* portent le bois partout le ſerrail, & juſqu'aux portes de l'appartement des

des femmes, où les eunuques noirs viennent le prendre, parce qu'ils ont seuls droit d'y entrer. Le visir Méhemet Kuperli, sous Achmet III, avoit été *baltagi*; & il en retint le nom, même dans son élévation, selon la coutume des Turcs, qui portent sans rougir le nom de leur première profession. Guer, *mœurs & usages des Turcs, tome II.* (G)

BALTHASAR, (*Hist. sacrée*) fils d'Evilmerodach, & petit-fils de Nabuchodonosor, fut le dernier roi de Babylone. Dans un grand festin qu'il donna à ses femmes, à ses concubines, & aux seigneurs de sa cour, il but dans les vases sacrés que son aïeul avoit emportés du temple de Jérusalem: cette profanation fut accompagnée des louanges des idoles. La joie de cette fête fut bientôt changée en deuil. *Balthasar* apperçut comme la main d'un homme qui traça sur la muraille ces trois mots, *mané*, *thecel*, *phares*. Le roi épouvanté, fit appeller les devins pour les lui interpréter. Daniel seul les comprit & les expliqua. Il dit à *Balthasar* qu'ils signifioient *que les jours de son règne étoient comptés & touchoient à leur fin, que ses actions venoient d'être pesées & réprouvées, que son royaume alloit être divisé & devenir la proie des Mèdes & des Perses.* Le roi de Babylone fut tué cette même nuit, & Darius le Mède s'empara de son royaume l'an du monde 3466.

Il paroit que *Balthasar* est le même prince que les historiens profanes appellent *Nabonide*, autrement *Labynit*. Tout ce qu'Hérodote dit de celui-ci convient à celui-là. (*A. R.*)

BALTHAZAR GÉRARD, (*Hist. mod.*) C'est le nom de l'assassin du prince d'Orange Guillaume I. Il exécuta son dessein le 10 juillet 1584 à Delft; mis à la torture, il n'accusa personne, & ne parla que d'inspiration divine; mais Jauréguy, qui, deux ans auparavant avoit manqué son coup, fut reconnu pour Espagnol & pour émissaire de l'Espagne. *Balthazar* Gérard étoit Franc-Comtois; l'historien Strada, trop favorable aux Espagnols de ce temps, n'ose pas cependant aller jusqu'à louer l'action de *Balthazar* Gérard; mais il dit que ceux qui assistèrent à son supplice (il fut écartelé) admirèrent la constance & le courage de ce jeune homme de vingt-six ans; tous les fanatiques fournissent le même sujet d'admiration.

BALTUS (JEAN-FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*) jésuite, connu pour avoir écrit en faveur des démons contre l'histoire des oracles de M. de Fontenelle, qui les troubloit dans la possession où ils avoient été long-temps d'être réputés les auteurs des oracles. M. de Fontenelle, après avoir lu l'ouvrage du P. *Baltus*, écrivit: » Je ne répondrai point » au jésuite de Strasbourg.... Je n'ai point du » tout l'humeur polémique, & toutes les querelles » me déplaisent: j'aime mieux que le diable ait » été prophète, puisque le P. Jésuite le veut, & » qu'il croit cela plus orthodoxe «.

BALUE. (JEAN) (*Hist. de Fr.*) Le cardinal *Balue* (qui, pour cacher la bassesse de son extraction, se faisoit nommer le cardinal d'Evreux, du nom de son évêché, usage dont il y a beaucoup d'exemples) a été le seul ministre de Louis XI qui ait pu se flatter d'avoir pris quelque empire sur l'esprit de son maître; fils d'un tailleur de Poitiers, il s'éleva par dégrés au comble de la faveur & de la fortune. Son génie & ses talens lui méritèrent d'abord la protection de l'évêque d'Angers, Jean de Beauvau, qui le fit son grand-vicaire. Le comte de Melun-Normanville ayant eu occasion de l'entretenir, crut devoir le présenter au roi, qui le goûta, le retint à son service, lui procura les abbayes de Fécamp, du Bec & de Saint-Ouen, le mit à la tête des finances & du gouvernement, & l'honora d'une confiance dont son cœur étoit très-avare. Une élection, due à la protection du roi, plaça *Balue* sur le siège d'Evreux, la même protection l'éleva au cardinalat. On ignore jusqu'où ce ministre heureux poussa la témérité de ses vues ambitieuses; mais l'ingratitude dont il paya les services de son maître, ses intelligences avec les ennemis de l'état, ses intrigues criminelles, ses efforts pour diviser le roi & Monsieur, & pour perpétuer les discordes civiles, lui attirèrent une disgrace cruelle & méritée. Enfermé pendant onze ans dans une cage de fer, son courage supérieur à ses maux conserva toujours l'espérance de les voir finir. Le pape Paul II refusa de nommer en France des commissaires pour faire le procès au cardinal *Balue* & à l'évêque de Verdun, Haraucourt, coupables de haute trahison & de lèze-majesté, & il fit des instances pour que ces deux prélats fussent jugés ou à Rome ou à Avignon, l'archevêque de Tours fut prié d'abandonner à la justice séculière quelques prêtres complices du cardinal & de l'évêque, il le refusa pareillement, & menaça d'excommunier ceux qui avoient arrêté ces prêtres. On saisit son temporel & on le décreta d'ajournement personnel: l'excommunication ne fut point lancée ni les prisonniers relâchés; mais les oppositions de la cour de Rome sauvèrent la vie aux deux prélats coupables, le cardinal *Balue* rentra même dans la suite en possession d'une partie de ses bénéfices. On le vit sous le règne de Charles VIII revenir en France, revêtu des honneurs d'une légation mendiée qu'il exerça, comme on devoit s'y attendre, avec toute la hauteur de son caractère, & sans aucun égard pour les privilèges de la nation, que le parlement défendit avec zèle, mais sans succès.

Cet homme étoit essentiellement ingrat; on vient de voir qu'il le fut envers son maître qui l'avoit comblé de biens & d'honneurs, il l'avoit été envers Jean de Beauvau, son premier bienfaiteur, le premier auteur de sa fortune. Jean de Beauvau avoit été transféré à l'évêché d'Arras; il le fit déposer par le pape Paul II, dont il disposoit, & se fit nommer pour le remplacer.

Après ces traits, des torts, des ridicules ne ſont plus rien, il faut pourtant remarquer que *Baluze* n'en étoit pas exempt. Comme il aſpiroit à tout, il ſe mêloit de tout; il vouloit être à-la-fois évêque & guerrier, & s'acquittoit également mal des fonctions de l'un & de l'autre état. Un jour qu'il faiſoit la revue de la milice de Paris, en préſence du roi, le comte de Dammartin dit à ce prince: *Sire, il faudroit m'envoyer à Evreux conférer les ordres & faire les fonctions de ce prêtre qui fait ici les miennes.*

Le cardinal *Baluze* mourut à Ancône en 1491.

BALUZE, (ETIENNE) (*Hiſt. mod.*) né à Tulle en 1630, s'annonça de bonne heure comme un ſavant diſtingué; il n'avoit pas 22 ans, lorſqu'il publia en 1652, une ſavante critique d'un ſavant ouvrage, le *Gallia purpurata* ou *l'hiſtoire des cardinaux françois*, de Frizon; l'archevêque de Toulouſe, de Marca, prélat très-inſtruit lui-même, s'empreſſa de faire connoître un homme ſi inſtruit, il le fit venir à Paris en 1655. M. Colbert, qui n'avoit pas beſoin d'être ſavant pour protéger les ſavans, & qui ſentoit que le premier devoir d'un miniſtre eſt de procurer à ſa patrie le bienfait des connoiſſances & des lumières, M. Colbert le fit ſon bibliothécaire, & il donna une bibliothèque à M. Colbert. En 1670, ce miniſtre fit ériger pour lui une chaire de droit-canon, au collège royal. *Baluze* fut dans la ſuite inſpecteur du même collège; on lui donna une partie des penſions & des graces auxquelles il avoit droit. Toute la vie, de *Baluze* n'eſt qu'une longue ſuite de travaux.

Il donna en 1677, ſa fameuſe édition des *capitulaires de nos rois*, rangés dans leur ordre avec des notes véritablement inſtructives; c'eſt un des livres les plus utiles pour notre hiſtoire, 2 *vol. in-fol.*

En 1682, une édition des *Lettres du pape Innocent III*, 2 *vol. in-folio.*

En 1683, *un Supplément aux conciles du père Labbe*, *in-folio.*

En 1688, une édition du *Marca Hiſpanica* de M. de Marca, ſon bienfaiteur, 1 *vol. in-folio*, & en 1704, une édition du fameux traité du même prélat, *De concordiâ ſacerdotii & imperii*, avec la vie de l'auteur, un ſupplément & des notes, 2 *vol in-folio.*

En 1693, *des Vies des papes d'Avignon*, depuis 1305, juſqu'en 1376, 2 *vol. in-4°.*

En 1717, une hiſtoire *de Tulle*, en latin, 2 *v. in-4°.*

Nous voudrions que dans cette hiſtoire il n'eût pas rapporté la révélation qu'eut, en diſant la meſſe, un ſaint prêtre de ſa famille, nommé comme lui, *Etienne Baluze*. Cette révélation étoit que François I, qui ſe diſpoſoit alors à partir pour l'Italie, y ſeroit fait priſonnier. Ce prêtre vint de Tulle à Paris, pour faire part au roi de ſa révélation, & fut renvoyé comme un ſot. En effet, ſi nous appellons *révélation*, la crainte des principaux événemens qui peuvent arriver à la guerre, tout ſera révélation.

On doit encore à *Baluze*, des éditions de pluſieurs écrivains eccléſiaſtiques célèbres, tels que Salvien, Vincent de Lérins, Loup de Ferrières, Agobard, Amolon ou Amulon, Leidrade, &c.

On a de lui encore 7 *vol. in-8°.* de *mélanges*, qui ont paru ſucceſſivement de 1678, à 1715.

Baluze n'étoit pas moins vertueux que ſavant; il étoit d'un caractère doux & aimable, bon, bienfaiſant, communicatif, toujours prêt à prodiguer ſes livres, ſes manuſcrits & tous les tréſors de ſon érudition à ceux qui travailloient & qui le conſultoient, croyant toujours les matériaux d'un bon ouvrage mieux dans les mains d'un autre que dans les ſiennes; la ſimplicité d'un enfant, la modeſtie d'un grand homme, la pureté d'un ange. Voilà Baluze. De tels ſavans ſont peut-être les plus reſpectables & les plus utiles des hommes; tandis que tant d'autres intriguent, cabalent, calomnient, perſécutent; ceux-ci ſont ſans ceſſe occupés à ſervir ou les particuliers ou le public.

Nous avons vu *Baluze* ſignaler ſon attachement & ſa reconnoiſſance pour M. de Marca, en publiant & en illuſtrant deux ouvrages conſidérables de ce prélat, ſon attachement à un autre prélat, le cardinal de Bouillon, lui fit entreprendre *l'hiſtoire généalogique de la maiſon d'Auvergne*, qui parut en 1708, en 2 *vol. in-folio.* Cet ouvrage lui fit perdre ſes penſions & ſes places, & le fit exiler ſucceſſivement à Rouen, à Tours, à Orléans. Il falloit que le gouvernement eût des raiſons bien fortes ou plutôt il ne peut en avoir eu que de bien foibles & de bien mauvaiſes, pour traiter avec cette rigueur un homme de 78 ans, un vieillard vénérable qui n'avoit fait que du bien aux hommes & qui n'étoit rien moins qu'un écrivain téméraire. Quand l'attachement de *Baluze*, ou à la perſonne du cardinal de Bouillon, ou ſimplement au ſujet qu'il traitoit, l'auroit entraîné dans quelques erreurs, une erreur de ſavant eſt-elle un crime qui mérite d'être expatrié à quatre-vingt ans & d'être privé de tous les moyens de ſubſiſter? Une erreur, même en général, eſt-elle un crime? Où en ſeroient les hommes? ſi l'erreur eſt de quelque conſéquence, elle peut mériter une réfutation, une condamnation peut-être, mais proſcrivez l'erreur & laiſſez en paix celui qui s'eſt trompé. C'eſt une grande barbarie (nous prenons ce terme dans ſa double ſignification & d'ignorance & de cruauté) que celle qui a pû déterminer à rendre malheureuſe la vieilleſſe d'un homme tel que *Baluze*. Il faut l'avouer, nous ne ſommes pas avancés ſur cet article, & l'ancien principe d'inquiſition ou religieuſe ou politique, qui perſécutoit ſi impitoyablement les écrivains qui s'étoient trompés, a laiſſé ſubſiſter des racines bien profondes & bien funeſtes dans les pays mêmes qui croyent rejetter l'inquiſition. *Baluze* ne fut rappellé qu'après pluſieurs années d'exil; il continua d'écrire, il avoit 87 ans, lorſque ſon hiſtoire de Tulle parut en 1717. Il mourut à Paris, en 1718.

Digitized by Google

âgé de 88 ans. Son nom manque à la liſte de l'académie des inſcriptions & belles-lettres. Sa modeſtie en fut ſans doute la cauſe, elle ajoute à l'éloge de l'homme, ſans diſculper l'académie.

BALZAC, (JEAN-LOUIS GUEZ, ſeigneur de) (*Hiſt. mod.*) *Balzac* a fait pour la proſe françoiſe ce que Malherbe a fait pour la poéſie; il lui a donné du nombre, de l'harmonie & un caractère ſenſible de nobleſſe & de majeſté qu'elle n'avoit pas avant lui; mais il ne fut pas auſſi heureux que Malherbe dans le choix du genre. Il appliqua ſes talens au genre épiſtolaire, & Malherbe les ſiens, qui étoient à-peu-près les mêmes, au genre lyrique. Malherbe ne pouvoit mettre dans l'ode trop de pompe & de magnificence, *Balzac* devoit mettre moins de travail, de prétention & d'emphaſe dans de ſimples lettres; on lui reproche aujourd'hui de l'enflure, peut-être ne lui trouveroit-on que de l'élevation & de la force, ſi ſon genre eût été eſſentiellement oratoire, peut-être jouiroit-il encore d'une grande partie de la gloire qu'il avoit uſurpée pour un temps, s'il eût écrit des oraiſons funèbres ou d'autres ouvrages d'éloquence.

Il eſt peut-être même un peu rigoureux de dire qu'il ait uſurpé ſa réputation ou que cette réputation ſoit détruite. Son nom réveille encore l'idée d'un créateur de la langue françoiſe, cette langue avoit un caractère unique qu'il lui a fait perdre, la naïveté, elle appliquoit ce caractère à tout indiſtinctement, & il étoit ſouvent déplacé. Amyot, l'écrivain le plus parfait dans cette langue, charme dans la traduction de *Daphnis & Chloé*; il choque & déplait ſouvent dans la traduction de *Plutarque*. Ce badinage naïf ne convient plus aux choſes dont il parle; on croit entendre un enfant parodier & traveſtir les grands hommes & les grands évènemens de l'hiſtoire grecque & romaine. Peut-être la langue françoiſe auroit-elle dû conſerver pour le beſoin une plus grande partie de cette naïveté, ſon caractère originaire; la naïveté même de la Fontaine eſt plus dans les choſes que dans les mots, & nous voyons que cet auteur & pluſieurs autres, lorſqu'ils veulent exprimer plus particulièrement la naïveté, ſont obligés de recourir au ſtyle marotique & à la langue d'Amyot; c'eſt-à-dire, à une langue devenue étrangère, ce qui demande beaucoup d'art & de goût, & ce qui n'a peut-être été bien exécuté que par la Fontaine dans quelques-uns de ſes contes, & par Rouſſeau, non dans ſes épitres & dans ſes allégories, qui ſont l'excès & l'abus de ce genre, mais dans quelques-unes de ſes épigrammes ſeulement. Au reſte, *Balzac* a révélé un grand ſecret lorſqu'il a fait voir que la langue françoiſe peut prétendre à tous les caractères qui conſtituent une langue riche & noble. S'il manque ſouvent de naturel, s'il a tous les défauts qui touchent aux caractères nouveaux qu'il a introduits dans la langue, la prolixité du ſtyle nombreux, l'enflure du ſtyle noble, l'hyperbole du ſtyle fort, il eſt plein auſſi de choſes raiſonnables, ingénieuſes & bien exprimées. Quoi de plus eſtimable, par exemple, & quoi de mieux à tous égards, que ce qu'il répond au ſujet du Cid à Scudery, qui avoit voulu l'engager dans ſon parti contre Corneille? » Toute la France entre en cauſe avec lui, & » peut-être il n'y a pas un des juges.... qui n'ait » loué ce que vous deſirez qu'il condamne.... c'eſt » quelque choſe de plus d'avoir ſatisfait tout un » royaume que d'avoir fait une pièce régulière.... » il y a des beautés parfaites, qui ſont effacées » par d'autres beautés qui ont plus d'agrément » & moins de perfection.... ſavoir l'art de plaire » ne vaut pas tant que ſavoir plaire ſans art... » s'il eſt vrai que la ſatisfaction des ſpectateurs » ſoit la fin que ſe propoſent les ſpectacles... le « *Cid* du poëte françois ayant plu.... ne ſeroit-» il point vrai qu'il a obtenu la fin de la repréſentation & qu'il eſt arrivé à ſon but?.... Vous » dites, Monſieur, qu'il a ébloui les yeux du » monde, vous l'accuſez de charme & d'enchantement; je connois beaucoup de gens qui ſeroient » vanités d'une telle accuſation. Si la magie étoit » une choſe permiſe, ce ſeroit une choſe excellente... » L'auteur du *Cid* vous avouant qu'il a violé les » règles de l'art, vous oblige de lui avouer... qu'il » a mieux réuſſi que l'art même... qu'ayant trompé » toute la cour & tout le peuple; ... il eſt plus » fin que toute la cour & tout le peuple, & que » la tromperie qui s'étend à un ſi grand nombre » de perſonnes, eſt moins une fraude qu'une con-» quête.... Je viens de trouver votre arrêt dans » les regitres de l'antiquité. Il a été prononcé il » y a plus de quinze cents ans, par un philoſophe » de la famille ſtoïque, mais un philoſophe » dont la dureté n'étoit pas impénétrable à la joie, » de qui il nous reſte des jeux & des tragédies, » qui vivoit ſous le règne d'un empereur poete » & comédien, au ſiècle des vers & de la muſi-» que: *Illud multum eſt primo aſpectu oculos occupaſſe, etiamſi contemplatio diligens inventura eſt quod arguat. Si me interrogas, major ille eſt qui judicium abſtulit, quam qui meruit.* » Votre adverſaire y trouve » ſon compte par ce favorable mot de *major eſt*, » & vous avez auſſi ce que vous pouvez deſirer, » ne deſirant rien à mon avis, que de prouver » que *judicium abſtulit*. Ainſi vous l'emportez dans » le cabinet, & il a gagné au théâtre. Si le *Cid* » eſt coupable, c'eſt d'un crime qui a eu ré-» compenſe; s'il eſt puni, ce ſera après avoir » triomphé; s'il faut que Platon le banniſſe de ſa » république, il faut qu'il le couronne de fleurs » en le banniſſant. Voilà parler en honnête homme & en homme de beaucoup d'eſprit. *Balzac* eut des partiſans zélés & des cenſeurs amers; le général des Feuillans, Goulu, écrivit contre lui les *lettres de Philarque*, où il le peignit comme un corrupteur du goût & même des mœurs; d'autres prirent ſa défenſe, il fit ſchiſme dans les lettres, ce qui n'arrive guères à un écrivain médiocre. On fit en 1665,

un recueil de tous les ouvrages de *Balzac en 2 vol. in-fol.* avec une préface à ſa louange, qui eſt de l'abbé de Caſſaigne, ſon admirateur, ſon ami & ſon confrère. Dans ce recueil on trouve, outre ſes lettres, divers ouvrages politiques & moraux, tels que *le Prince*, le *Socrate chrétien*, l'*Ariſtippe*. On y trouve auſſi des pièces de vers latins, qui ont obtenu quelque eſtime. Tel fut *Balzac* dans les lettres.

Quant à ſon hiſtoire perſonnelle, il naquit à Angoulême en 1594, ſon père étoit un gentilhomme Languedocien. Le fils s'attacha d'abord au duc d'Épernon, & enſuite au cardinal de la Valette, ſon fils; il reſta deux ans à Rome, où ce cardinal l'employoit dans différentes affaires. A ſon retour en France, le cardinal de la Valette le fit connoître au cardinal de Richelieu qui lui donna une penſion de 2000 livres & un brevet de conſeiller d'état & hiſtoriographe du roi. Il ne ſe ſacrifia pas, comme tant d'écrivains à ſa réputation & à ſa fortune, il voulut vivre pour lui-même, & déſabuſé de la gloire, peut-être par les critiques injuſtes qu'il avoit eſſuyées, il ſe retira de bonne-heure à ſa terre de *Balzac*, ſur le bord de la Charente, aux environs d'Angoulême, il s'y fixa, & y mourut en 1654; il eſt enterré à l'hôpital d'Angoulême, dont il étoit le bienfaiteur, & auquel il avoit laiſſé une ſomme de 12000 livres; il fonda auſſi par ſon teſtament à l'académie françoiſe, le prix d'éloquence. On le nomma *le grand Epiſtolier* à cauſe de ſes lettres.

BANAJAS, (*Hiſt. ſacr.*) capitaine des gardes de David & général des armées de Salomon, fit périr, par l'ordre de ce dernier, Adonias & Joab, vers l'an 1014 avant J. C. *Rois*, *liv. 3. chap. 3.*

BAN, (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donnoit anciennement en Hongrie aux gouverneurs des provinces qui relevoient de ce royaume, telles que la Dalmatie, la Croatie, la Servie. Selon Leunclavius, on n'accordoit ce titre qu'aux princes du ſang de la maiſon de Hongrie; & encore aujourd'hui, la dignité de *ban* de Croatie eſt remplie par un ſeigneur de la première diſtinction. Le pays dans lequel eſt ſitué Temeſwar, s'appelle encore aujourd'hui le *banat* de Temeſwar, auquel ſens le terme de *banat* équivaut à ceux de province ou de gouvernement. Le *ban* avoit ſous lui un vice-gérent, lieutenant général, ou lieutenant de roi au gouvernement, qu'on nommoit *vice-bannus*. On croit que ces deux noms ſont dérivés des mots *ban*, *bando* ou *banno*, dont on ſe ſervoit dans le bas Empire pour ſignifier une *bannière* ou un *étendart*; parce que les habitans de ces provinces, en temps de guerre, étoient obligés de ſe ranger ſous la bannière ou l'étendart de leur gouverneur. Quelques auteurs prétendent que les Turcs ont conſervé ce nom de *ban*, & que les gouverneurs à qui ils le donnent, ont la même autorité que les bleglerbegs. (*G*)

BANC DU ROI, (*Hiſt. mod.*) tribunal de juſtice ou cour ſouveraine en Angleterre. On l'appelle ainſi, parce qu'autrefois le roi y préſidoit en perſonne ſur un *banc* élevé, les juges étant aſſis à ſes piés ſur des *bancs* ou ſièges plus bas. C'eſt dans cette cour que l'on plaide les cauſes de la couronne entre le roi & ſes ſujets. Elle connoit auſſi des crimes de haute trahiſon & des complots contre le gouvernement. Ce tribunal eſt compoſé de quatre juges, dont le premier s'appelle *le lord chef de juſtice de la cour du banc du roi.* Sa juriſdiction eſt générale, & s'étend par toute l'Angleterre; il n'y en a point dans ce royaume de plus indépendante, parce que la loi ſuppoſe que le roi y préſide toujours. Il y a encore un autre tribunal nommé *le banc commun* ou *cour des communs plaidoyers*, qui eſt la ſeconde cour de juſtice du royaume, où l'on porte les affaires communes & ordinaires, c'eſt-à-dire les procès de ſujet à ſujet. On y juge toutes les affaires civiles, réelles & perſonnelles, à la rigueur de la loi. Le premier juge de cette cour ſe nomme *chef de la juſtice des communs plaidoyers* ou du *banc commun.* On y comptoit autrefois cinq, ſix, ſept, & juſqu'à huit juges; leur nombre eſt maintenant réduit à quatre, comme celui des juges du *banc du roi.* (*G*)

BANCHI ou BANQUI, (SÉRAPHIN) (*Hiſt. mod. de Fr.*) c'eſt le nom d'un dominicain de Florence, qui étant à Lyon en 1593, y eut connoiſſance du projet que Pierre Barrière, batelier d'Orléans, avoit formé d'aſſaſſiner Henri IV. Le P. *Banchi* en avertit un gentilhomme de Lyon, nommé *Brancaléon*, qui partit à l'inſtant de Lyon pour en avertir Henri IV. Le *P. Banchi* lui avoit ſi bien déſigné Pierre Barrière, que Brancaléon, quoiqu'il ne l'eût jamais vu, le reconnut dans la foule à Melun; Barrière fut arrêté, avoua tout, & fut puni. On dit dans les mémoires de Sully que le *P. Banchi* fut le ſecret de Barrière par la voie de la confeſſion; *Banchi* a cru devoir ſe diſculper de ce fait dans divers ouvrages qu'il a publiés ſur l'attentat de Barrière.

Banchi fut nommé à l'évêché d'Angoulême, il s'en démit en 1608 pour vivre & mourir au couvent des dominicains de la rue Saint Jacques à Paris.

BANDARA, (GONZALES) pauvre ſavetier portugais, qui fit des prophéties & des vers. Nous n'en parlons ici que parce qu'il eſt toujours utile de rappeller aux hommes leurs folies & leurs ſottiſes, ſur-tout en ce qui concerne la ſuperſtition. Le ſaint office fit paroître en 1541, *Bandara*, revêtu d'un *ſan-benito*, dans un *Auto-da-Fé*; mais comme heureuſement il n'étoit qu'imbécille, il ne fut pas brûlé, & mourut tranquille en 1556. Mais le peuple crut toujours à ſes prophéties, & en vit toujours l'accompliſſement d'autant plus clairement qu'elles étoient inintelligibles. Lorſqu'en 1640, la maiſon de Bragance enleva le Portugal à Philippe IV, on trouva que cette révolution avoit été annoncée dans les prophéties de *Bandara*.

Digitized by Google

BANDELLO *ou* BANDELLA *ou* BANDELLI, (MATTHIEU) (*Hiſt. mod.*) dominicain, d'une famille milanoiſe, attachée au parti de la France, & qui avoit perdu ſes biens, lorſqu'après la bataille de Pavie, le Milanois étoit reſté au pouvoir de Charles-Quint. Ce *Bandello* ſuivit en France Céſar Frégoſe attaché auſſi au parti François, il fut fait évêque d'Agen en 1550, & au lieu d'inſtructions paſtorales, il compoſa un recueil de *nouvelles galantes*, dans le goût de celles de Bocace, & preſque auſſi célèbres, dont il y a eu beaucoup d'éditions en divers temps & en divers lieux. La meilleure eſt celle de Londres, 1740, 4 vol. in-4°. Belleforêt a traduit en françois une partie de ces nouvelles. On a encore de Matthieu *Bandello* deux petits poëmes, l'un à la louange de Lucrèce de Gonzague, l'autre ſur les Pâques.

Vincent *Bandello*, ſon oncle, général de l'ordre de Saint Dominique, fit contre l'immaculée conception, quelques ouvrages de dominicain, devenus rares comme tous les ouvrages qui n'ont pas mérité de devenir communs. L'oncle mourut en 1506. On ignore la date de la mort du neveu.

BANDERET, ſ. m. (*Hiſt. mod. Art. milit.*) c'eſt le titre qu'on donne à Berne aux quatre chefs de la milice de ce canton Suiſſe. (*A. R.*)

BANDURI, (dom ANSELME) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Raguſe, ſe fit bénédictin à Naples, connut à Florence dom Bernard de Montfaucon, auquel il fut utile, qui lui fut utile à ſon tour, & qui l'attira à Paris dans la maiſon de Saint Germain-des Prés. En 1715 il eut une place d'académicien honoraire étranger dans l'académie des belles-lettres; il étoit très-ſavant dans les antiquités grecques, & très-verſé dans la ſcience des médailles, comme le prouvent ſes deux grands ouvrages, l'un intitulé: *Imperium Orientale*, qui eſt une eſpèce de corps complet des antiquités de Conſtantinople, 1711, 2 volumes *in-fol.* l'autre qui a paru en 1718 auſſi en 2 vol. *in-fol.* & qui eſt une collection de toutes les médailles des empereurs romains, depuis Trajan Dèce, concurrent de l'empereur Philippe, juſqu'au dernier Paléologue, c'eſt-à-dire, juſqu'à la priſe de Conſtantinople. L'*Imperium Orientale* fut très-vivement & très-mal attaqué par un ſavant qui ne l'avoit pas lû & qui ſavoit ſeulement qu'on y avoit relevé pluſieurs mépriſes dans leſquelles il étoit tombé; ce ſavant étoit Caſimir Oudin, d'abord religieux prémontré à Paris, & réfugié depuis en Hollande, où il embraſſa le calviniſme & devint ſous-bibliothécaire de Leyde. Son écrit fut inſéré avec de grands éloges dans les volumes 7 & 8 de l'hiſtoire critique de Samuel Maſſon; ce ſavant, ſi ſavant, qu'on avoit en vue dans le *Commentaire du docteur Mathanaſius, ſur le chef-d'œuvre d'un inconnu.*

Le *P. Banduri* avoit le titre de bibliothécaire du grand duc de Toſcane, & il le fut véritablement de M. le duc d'Orléans en 1724. Il fut l'ami, le maître, le bienfaiteur de M. de la Barre, qui fut depuis, ſon confrère, dans l'académie des belles-lettres. Dom *Banduri* mourut le 14 janvier 1743.

BANIER, (JEAN) (*Hiſt. de Suède*) l'un de ces fameux généraux ſuédois qui s'illuſtrèrent dans la guerre de trente ans, & qui, après avoir ſervi avec éclat ſous Guſtave-Adolphe, ſoutinrent, après ſa mort, la gloire des armes ſuédoiſes; il remporta de grands avantages ſur les Saxons & les Impériaux Il aimoit à faire une guerre ſyſtématique & à pouvoir ſe rendre raiſon de ſes ſuccès; il ne donnoit rien au haſard. On a recueilli de lui divers principes ſur ſon art qu'on a ſus par la converſation. Il ne vouloit point dans ſon armée de volontaires de qualité: » Il faut avoir pour » eux, diſoit-il, des ménagemens trop contraires » à la diſcipline; au lieu de prendre des ſoldats » l'exemple de l'obéiſſance & de l'exactitude, ils » leur donnent celui de la négligence & de l'in» ſubordination; « *Banier* s'étoit rendu abſolument indépendant de ſa cour pour les opérations militaires; il ne concevoit pas qu'on voulut commander les armées, à condition d'obéir aveuglément à un miniſtre aveugle ou à ſes commis: « ſavez-vous, diſoit-il, pourquoi je bats toujours » Galas & Picolomini; ce n'eſt pas que j'aye plus » de talent qu'eux; mais je ſais toujours ce que » je ferai, & ils ignorent toujours ce qu'on leur » ſera faire. »

Il croyoit que l'habitude du ſervice ſuppléoit avantageuſement le talent, & qu'un vieil officier ſans eſprit, valoit mieux par la force ſeule de la routine & de l'expérience, qu'un nouvel officier plus habile; en conſéquence on ne connoiſſoit point dans ſes armées ce qu'on appelle un *paſſe-droit.*

Jamais général ne fut plus avare du ſang des ſoldats; « c'eſt à eux de le prodiguer, diſoit-il, à » nous de le ménager. » Il n'aimoit point les ſièges, & ne ſe faiſoit jamais une peine de les lever s'ils devenoient meurtriers ou trop difficiles; jamais il n'accordoit à ſes ſoldats le pillage d'aucune ville: *C'eſt vouloir les perdre*, diſoit-il, *un ſoldat enrichi n'eſt plus propre au ſervice, c'eſt un bourgeois.* Indépendamment de cette raiſon, il y en a peut-être une qui devroit être plus forte pour interdire le pillage, c'eſt que c'eſt un trop grand outrage fait à l'humanité, un trop affreux déchaînement de tous les vices & de tous les crimes: *mais*, comme diſoit Charles le Téméraire: *tels fruits porte l'arbre de la guerre*; auſſi cet arbre n'eſt-il bon qu'à couper. *Banier* faiſoit autant qu'il pouvoit, de l'honneur ſeul, le reſſort de ſon armée; les graces, les diſtinctions, diſoit-il, doivent ſuffire aux officiers, & leur eſtime aux ſoldats. On dit que dans les derniers temps l'amour lui fit négliger ſes devoirs & ſa gloire; il avoit eu d'abord une femme qu'il avoit beaucoup aimée & qui vivoit avec lui dans les camps, ſa ſeule patrie; il la perdit, il fut affligé, mais non pas inconſolable; car en conduiſant à Erfort le convoi de ſa femme, il vit par haſard une jeune princeſſe de Bade pour

Digitized by Google

laquelle il s'enflamma, & pour laquelle il fit des imprudences & des folies peu ſéantes à un ſi grand général ; il ſe déroboit ſouvent de ſon armée, pour aller la voir à travers mille périls ; il l'obtint enfin du marquis de Bade ſon père ; alors ſa joie éclata par des fêtes militaires, qui inſpirèrent autant d'effroi au pays que ſes hoſtilités les plus violentes ; le bruit de deux cens coups de canon qui ſe fit entendre juſqu'à Caſſel, fit croire qu'on étoit aux mains, & le peuple ſe mit en prière dans toutes les égliſes. *Banier* ne vécut que peu de mois après ſon mariage. *Cet engagement*, dit un auteur moderne, *étoit trop vif pour ſon métier & pour ſon âge*. Pour ſon métier, ſoit ; mais pour ſon âge! *Banier* avoit à peine quarante ans, & il eſt à remarquer qu'aucun de ces grands capitaines des armées ſuédoiſes, qui ébranlèrent l'empire d'Allemagne & la puiſſance autrichienne dans cette guerre de trente ans, ne paſſa quarante ans ; Guſtave-Adolphe fut tué le 16 novembre 1632, à trente-huit ans ; le duc de Saxe-Veimar mourut le 18 juillet 1639, à trente-ſix ans ; le général *Banier* le 10 mai 1641, à quarante ans ; ajoutons que dans ce ſiècle, Charles XII, roi de Suède, après tant de conquêtes, de revers & de projets, fut tué devant Frédérickshall, le 11 décembre 1718, à trente-ſix ans & demi. On a remarqué que le général *Banier* avoit beaucoup de reſſemblance avec le roi Guſtave-Adolphe dans les traits, dans la taille & dans les manières.

BANIER, (ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*) M. de Boze rapporte une particularité remarquable de l'éducation du jeune *Banier* chez les jéſuites de Clermont en Auvergne. Il avoit une grande facilité dont il abuſoit, & qui lui laiſſoit un temps qu'il eût pu employer à des études ultérieures, mais qu'il aimoit mieux donner au jeu & aux plaiſirs de ſon âge. Ses régens, pour l'en punir, avoient imaginé, lorſqu'ils donnoient les places, de déclarer : « qu'il avoit mérité la première, qu'il » n'auroit que la ſeconde ou la troiſième, & quelquefois la dernière, pour les raiſons que perſonne n'ignoroit. Il eſt vrai qu'alors il prenoit » cette dernière place avec une fierté qui faiſoit » baiſſer les yeux au nouveau dictateur, & qui » ſouvent embarraſſoit le régent même. »

C'eſt que le régent s'y prenoit fort mal, c'eſt qu'il alloit directement contre ſon but, c'eſt que ſa déclaration étoit un hommage pour le jeune *Banier* & une humiliation pour l'autre, c'eſt que cet autre auroit dû refuſer une place qu'il n'avoit pas méritée, parce qu'il ne s'agit pas d'occuper une place, mais de s'en être rendu digne ; c'eſt que malgré l'arrêt du régent, *Banier* étoit toujours le vrai dictateur.

J'ai vu, s'il eſt permis d'inſiſter ſur ces détails de collége, que la philoſophie ne jugera peut-être pas ſi dépourvus d'importance, j'ai vu un régent s'y prendre d'une autre manière pour entretenir l'émulation entre ſes deux meilleurs écoliers ; mais dont l'un étoit très-ſupérieur à l'autre. On les appelloit Céſar & Pompée, parce que le ſecond étoit toujours vaincu par le premier, non-ſeulement dans la compoſition pour les places, mais encore dans ces combats, ſource de tant d'émulation, où l'écolier, mécontent de la place qui lui eſt échue par le ſort de la compoſition, peut conquérir une place plus honorable, en démontant celui qui l'occupe, c'eſt-à-dire, en remportant ſur lui trois avantages, & où d'un côté cette ardeur de conquérir, de l'autre le déſir de conſerver, produiſent tant d'efforts heureux. Le régent craignoit que l'inégalité des deux concurrens ne fît deux mauvais effets, celui de décourager l'un & d'inſpirer à l'autre cette négligence, compagne de la ſécurité ; il ne vouloit pas être tout-à-fait injuſte, il ſe permettoit ſeulement d'être partial, il ſe permettoit de fournir ſecrettement des ſecours au vaincu, & de lui rendre l'eſpérance, en le mettant en état de renouveller & de ſoutenir le combat, non pour enlever au vainqueur la victoire qu'il méritoit, mais pour la lui faire acheter. Il a depuis révélé ce ſtratagême à ſon diſciple chéri, qui s'en étoit douté dans le temps, & qui ne le lui pardonnoit pas alors ; mais qui dans la ſuite, en ayant connu le motif & reſſenti l'effet, en a voué une reconnoiſſance éternelle à ſon maître.

Revenons à M. l'abbé *Banier*. Chargé après ſes études de l'inſtitution des fils de M. le préſident du Metz, l'étude approfondie qu'il fit avec eux des anciens Auteurs, ſur-tout des poëtes, décida dans la ſuite de ſes plus grands travaux ; de-là ſon explication hiſtorique des fables, où l'on découvre leur origine & leur conformité avec l'hiſtoire ancienne ; de-là ſa traduction & ſes explications des Métamorphoſes d'Ovide ; de-là ſon corps général de Mythologie. Ce genre d'érudition paroit avoir été ſon objet favori & le travail principal de toute ſa vie ; mais il s'eſt permis des excurſions.

Paul Lucas, pour rendre utiles les notes imparfaites & les matériaux informes qu'il avoit rapportés de ſes voyages, avoit le bon eſprit de les faire rédiger par des ſavans de profeſſion, auxquels il ne manquoit que d'avoir vu ce que Paul Lucas avoit vu pour eux : ces ſavans comparoient les découvertes de Paul Lucas avec celles d'Hérodote, de Strabon, de Pauſanias, de Pline ; ils donnoient ainſi à ſes voyages le mérite de l'érudition & de la critique : c'eſt ainſi que ſon premier voyage fut publié par M. Baudelot, le ſecond par M. Fourmont l'aîné, le troiſième par M. l'abbé *Banier*.

C'eſt encore ce dernier qui a donné la quatrième édition des *Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature* de dom Bonaventure d'Argonne, plus connu ſous le nom de Vigneul Marville. Le dernier volume eſt entièrement de M. l'abbé *Banier*. (*Voyez* ARGONNE.)

M. l'abbé *Banier* étoit né à Dales en Auvergne, le 2 novembre 1673. Il avoit été reçu à l'acadé-

Digitized by Google

mie des belles-lettres en 1713. Il mourut le 19 novembre 1741.

BANNÈS, (DOMINIQUE) (*Hiſt. d'Eſp.*) dominicain, grand théologien eſpagnol, auteur de commentaires en 2. vol. *in-fol.* ſur la ſomme de Saint Thomas, & connu ſur-tout comme confeſſeur de Sainte Thérèſe. Il mourut en 1604 à Médina-del-Campo, âgé de 77 ans.

BANNIMUS, (*Hiſt. mod.*) mot de la baſſe latinité, qui exprime dans l'univerſité d'Oxford l'expulſion d'un membre qui a mérité cette peine. On affichoit dans un carrefour ou autre endroit public, la ſentence d'expulſion, à ce que nul n'en prétendit cauſe d'ignorance. (*G*)

BAR, (*Hiſt. mod.*) le duché de *Bar* ou le *Barrois*, a eu premièrement des ducs, qui ont fini en 1032 dans la perſonne de Frédéric II, enſuite des comtes juſqu'en 1354, que le comté de *Bar* fut érigé en duché. Le fameux roi de Naples & de Sicile, René d'Anjou, qui ne fut jamais roi de Naples ni de Sicile, mais qui fut duc de Lorraine du chef de ſa femme, & Louis, cardinal de Bar, ſon oncle, lui céda ſon duché de Bar en 1419. De-là la réunion de la Lorraine & du *Barrois*; mais c'étoit dans la maiſon d'Anjou que ſe faiſoit cette réunion; ou plutôt il n'y eut point de réunion réelle. Le roi René poſſéda le duché de *Bar*; mais la Lorraine reſta en litige entre la maiſon d'Anjou, laquelle y avoit droit du chef d'Iſabelle de Lorraine, fille de Charles II, duc de Lorraine, femme du roi René, & la branche de Lorraine-Vaudemont, qui prétendoit que la Lorraine étoit un fief maſculin, & qu'elle ſuivoit la loi ſalique. Pour terminer ce grand procès, qui coûta du ſang aux deux partis, il fallut que la Lorraine, portée dans la maiſon d'Anjou par Iſabelle de Lorraine, fût reportée dans la maiſon de Lorraine par Iolande d'Anjou, petite-fille de René, qui épouſa Ferri II, de la branche de Vaudemont. La réunion de ces deux états a été faite depuis à la couronne de France d'après les convenances générales de l'europe par les traités & conventions des 3 octobre 1735, 11 avril & 18 août 1736, & 18 novembre 1738, par leſquels la maiſon de Lorraine a cédé à la France les duchés de Lorraine & de Bar, en échange de la ſucceſſion du grand duché de Toſcane.

BARABALLI, (*Hiſt. litt. mod.*) bel homme, & mauvais poëte italien, à qui le pape Léon X trouva plaiſant de conférer par jeu les honneurs du triomphe poétique, que le Taſſe ne put recevoir dans la ſuite. On monta ce beau vieillard ſur un éléphant, & on le conduiſit en pompe au capitole. L'éléphant jetta le poëte par terre, le cortège ſe diſſipa, & le triomphe tourna en riſée de la part des ſpectateurs, & en confuſion de la part du triomphateur. Au fond, cette plaiſanterie pontificale, qui pouvoit aboutir à tuer ou à bleſſer un malheureux, n'étoit pas de bon goût. Ce qui peut nous conſoler, c'eſt qu'elle n'eſt peut-être pas vraie, c'eſt Varillas qui la raconte. *Anecdotes de Florence.*

BARADAS. *Voyez* BARRADAS.

BARABBAS, (*Hiſt. ſacrée.*) ſéditieux & meurtrier que Pilate, à la prière des Juifs, délivra préférablement à J. C. *Non hunc, ſed Barabbam.*

BARACAQUE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de ſecte & de religieux Japonois, dont la prière & la méditation eſt l'occupation continuelle. (*A. R.*)

BARAÇ, (*Hiſt. des Juifs.*) fils d'Abinoëm, fut le quatrième juge des Hébreux, qu'il gouverna pendant quarante ans: ce fut lui qui les délivra de la ſervitude de Jabin, roi des Chananéens. Excité par la prophéteſſe Debora, il leva une armée de dix mille hommes, attaqua Jabin dont il mit en pièces les troupes, commandées par Siſara. (*A. R.*)

BARACHIAS, (*Hiſt. ſacrée.*) père du prophète Zacharie; ce nom d'ailleurs eſt celui de pluſieurs autres Juifs, dont il eſt parlé dans divers livres de l'écriture.

BARANOWSKI, (BOGUSLAS) (*Hiſt. de Pol.*) gentilhomme polonois, né avec une ambition démeſurée & des talens ſupérieurs; du ſein de l'indigence, il voulut s'élever au trône. Jean Sobieski III étoit mort en 1696. La diète s'aſſembloit pour l'élection; le partage des opinions allumoit déja des querelles très-vives. Les ſuffrages tour-à-tour achetés, vendus, refuſés, prodigués, réclamés, différoient la déciſion. Pendant ces troubles, les Tartares voyant la Pologne ſans chef, ſe jettèrent ſur la Podolie. L'armée de la couronne étoit ſur la frontière; elle attendoit ſa ſolde: déja le murmure, avant-coureur de la révolte, ſe faiſoit entendre dans le camp. *Boguſlas* ſaiſit cette circonſtance: « mes amis, dit-il, en s'adreſſant aux ſoldats, » la république ne daigne plus ſe ſouvenir » de ſes défenſeurs. Les ſeigneurs ne ſont occupés qu'à s'ouvrir un chemin au trône; & nul » d'eux ne ſonge que les défenſeurs de ce trône, » prêts à mourir de faim, ſont abandonnés à la » merci des Tartares. Croyez-moi, pénétrons dans » la Tartarie; allons chercher chez nos ennemis » la récompenſe que la patrie nous refuſe; & re» venons chargés de leurs dépouilles ». Ce diſcours ſi conforme à l'eſprit d'indépendance, qui règnoit alors dans l'armée, fut répété dans tous les rangs; & *Boguſlas*, d'une voix unanime, fut proclamé général: il conduiſit les rebelles dans la Tartarie, livra au pillage les villes & les campagnes, revint en Pologne, & envoya des députés à la diète pour demander d'un ton ferme & menaçant, la paie de dix ans que la négligence des miniſtres avoit laiſſé s'accumuler. La diète occupée d'objets plus importans, fit peu d'attention à cette demande. Cependant l'armée dirigea ſa marche vers la Ruſſie, où, pendant un an, elle cauſa un dégât affreux, tandis que les Tartares imitoient en Pologne la fureur de ces rebelles qui s'honoroient du nom de *confédérés*. Cependant la diète les déclaroit ennemis de la patrie. *Boguſlas* publioit des manifeſ-

tes pour ſe juſtifier ; mais bientôt ſon deſpotiſme aigrit tous les eſprits : la jalouſie des autres officiers acheva de les aliéner ; le ſupplice d'un député qu'il fit périr pour avoir manqué d'audace à la diète, fit ſuccéder l'horreur au mécontentement ; enfin une amniſtie publiée par la république lui enleva quarante compagnies à la fois, & le reſte menaça d'une déſertion générale. *Boguſlas* craignit alors de ſe voir expoſé ſans défenſe au reſſentiment de la république ; il ſe ſoumit, oublia ſes chimériques prétentions à la couronne, & rentra dans la foule dont il étoit ſorti. (*M. DE SACY.*)

BARANZANO, (REDEMPTUS) (*Hiſt. litt. mod.*) barnabite Piémontois, né près de Verceil, profeſſeur de philoſophie & de mathématiques à Annecy, puis à Paris.

Notre ſeul motif pour tirer de l'oubli, cet homme dont on ne connoit plus ni la perſonne ni les écrits, eſt, qu'étant profeſſeur de philoſophie, il fut un des premiers qui ayent eu le courage d'abandonner la philoſophie d'Ariſtote, vers le temps où le parlement de Paris défendoit *ſous peine de mort* d'enſeigner d'autre doctrine que celle de ce philoſophe. Cet arrêt, dont il faut ſe ſouvenir toutes les fois qu'on eſt tenté ou ſollicité de rendre un arrêt ſur l'enſeignement, eſt de 1624. *Baranzano* mourut en 1622, à Montargis.

BARATIER. (JEAN PHILIPPE) (*Hiſt. litt. mod.*) Cet enfant ſavant, qui a vécu de nos jours, & que Baillet n'a pu par conſéquent comprendre parmi ſes *enfans célèbres*, eſt le plus prodigieux de tous. A quatre ans, il ſavoit le latin & le françois, outre l'allemand, ſa langue maternelle ; à ſix le grec, à dix l'hébreu ; il n'avoit même que neuf ans lorſqu'il donna en 1730, dans le vingt-ſixième tome de la bibliothèque Germanique, une notice de la grande *Bible rabbinique* ; il n'en avoit que douze lorſqu'il publia, à Amſterdam en 1734, 2 vol. *in*-8°., l'*Itinéraire du rabbin Benjamin*, qu'il accompagna de diſſertations ſavantes ; hiſtoire, critique, théologie, philoſophie, mathématiques, aſtronomie, &c. il embraſſa tout. C'eſt le Pic de la Mirandole d'un ſiècle éclairé qu'on n'étonne pas auſſi facilement que le ſiècle de Pic de la Mirandole. On peut juger de ſon ardeur pour les ſciences, & de ſon activité, par le trait ſuivant. Il paſſoit par la ville de Halle à l'âge de quatorze ans, l'univerſité de cette ville s'empreſſa de le recevoir maître ès-arts. Pour ſe montrer plus digne de cet honneur, il compoſa ſur le champ quatorze théſes qu'il fit imprimer la nuit & qu'il ſoutint le lendemain.

Il fut reçu auſſi à la ſociété royale des ſciences de Berlin.

D'un côté il expliquoit des médailles curieuſes & difficiles, il faiſoit des *recherches ſur les antiquités égyptiennes* ; de l'autre, il entreprenoit d'écrire l'hiſtoire moderne de la guerre de trente ans en Allemagne ; il traduiſoit la défenſe de la monarchie ſicilienne de M. le chancelier de Ludewig, & il y ajoutoit une hiſtoire des démêlés de Clément XI avec les rois des deux Siciles ; Halle, 1738, *in*-8°.

Il ſavoit tout, mais il vivoit en Allemagne, & il ne ſavoit pas le droit public. Le roi de Pruſſe, auquel il fut préſenté, (c'étoit le père de celui qui règne en 1784,) trouva d'abord cet endroit foible de *Baratier*. Son premier mot fut : *Savez-vous le droit public ?* Cette queſtion, qui en eût embaraſſé beaucoup d'autres, n'embarraſſa point *Baratier*, il répondit ce qu'un ſavant ne répond guères en pareil cas, *non. Allez l'apprendre*, lui dit ſévèrement le roi de Pruſſe, *ou renoncez au titre de ſavant. Baratier* jugea que le roi avoit raiſon, il étoit fier & ſenſible, il conſacra quinze mois entiers à l'étude approfondie du droit public, & ſe préſenta pour ſoutenir ſur cette ſcience, une théſe, qui mit le comble à ſa gloire, mais qui lui coûta peut-être la vie, car il mourut peu de temps après, épuiſé par le travail, à Halle en 1740, âgé de dix-neuf ans, huit mois & ſept jours. Il étoit né dans le Margraviat de Brandebourg-Anſpach, le 19 janvier 1721.

S'il eſt vrai, comme on l'a dit, qu'il paſſoit tous les jours douze heures ou au moins dix dans ſon lit, il eſt à croire qu'il y travailloit, à moins que l'excès du travail du jour ne lui rendit ce long repos néceſſaire.

Il reſte de lui, outre les écrits que nous avons déja indiqués, quelques ouvrages de critique eccléſiaſtique, qui ſeroient peu de nature par eux-mêmes à être recherchés, mais qui doivent l'être par l'érudition qu'ils ſuppoſent dans un enfant mort à dix-neuf ans. Les principaux de ces ouvrages ſont :

Anti-Artemonius, ſeu initium S. Joannis ex antiquitate eccleſiaſticâ adverſùs Artemonium, vindicatum atque illuſtratum. Nuremberg, 1735, *in*-8°.

Diſquiſitio chronologica de ſucceſſione antiquiſſimâ epiſcoporum Romanorum à Petro uſque ad Victorem, &c. Utrecht, 1740.

On a auſſi de *Baratier* des Lettres & des Diſſertations inſérées dans la Bibliothèque germanique.

La France a une raiſon particulière de regretter cet enfant merveilleux, qui pourroit vivre & travailler encore ; il étoit fils d'un françois refugié, paſteur de l'égliſe françoiſe de Schwobach, & enſuite de celle de Halle.

Qu'il nous ſoit permis d'ajouter ici une eſpèce de ſupplément aux *enfans célèbres* de Baillet, en faveur de deux jeunes gens contemporains, ou preſque contemporains de *Baratier*, comme lui victimes des lettres, & dont la mémoire digne d'être honorée, ne peut recevoir que de nous le tribut de regret & d'eſtime qui lui eſt dû.

Le premier étant encore à l'univerſité, y avoit vu naître cette heureuſe inſtitution des prix publics, ſource de tant d'émulation, elle avoit produit ſur lui tout ſon effet, dès-lors il avoit pris pour ſa deviſe :

Exultantiaque

Exultantiaque haurit
Corda pavor pulſans laudumque arrecta cupido.

Témoin ſur-tout des premiers ſuccès de M. Thomas dans cette carrière, de ces ſuccès garans de ceux qui l'attendoient à l'académie & dans le monde, & qui joints à une vertu ſans reproche lui compoſent la réputation la plus déſirable à laquelle un homme de lettres puiſſe aſpirer, ſon jeune émule fut tourmenté du deſir de l'atteindre ou de le ſuivre. Cependant ſon coup d'eſſai ne fut point heureux; accoutumé à des triomphes faciles ſur le petit théatre qu'il rempliſſoit, c'eſt-à-dire dans ſon collège, il ne fut pas même nommé dans la diſtribution des prix publics; la ſeconde fois il eut un *acceſſit*, ce fut un préſage, & il jura de le remplir: la troiſième fois, étant vétéran en rhétorique, il compoſe pour les prix publics, & meurt dans l'intervalle de la compoſition à la diſtribution. Le jour de la cérémonie arrive, le premier nom proclamé eſt le ſien: mais lorſqu'au lieu des fanfares & des chants d'allegreſſe qui appellent le premier vainqueur pour recevoir la couronne des mains du premier préſident du parlement, on entendit partir des gradins où s'aſſied toute cette intéreſſante jeuneſſe, l'eſpoir de la nation, ce cri lugubre: *fato functus*, on gémit, & on continua triſtement la proclamation. Le premier prix dans le ſecond genre c'étoit lui encore qui l'avoit remporté, de même dans les ſuivans; en un mot il avoit remporté les quatre premiers prix, & ſemblable à ce fameux Athlète, Arrachion, déclaré vainqueur après ſa mort aux jeux olympiques, il n'avoit laiſſé à ſes concurrens les plus heureux que de ſecondes palmes dans tous les genres. Lorſque M. Piat, alors ſyndic de l'univerſité, qui liſoit la liſte des vainqueurs, répéta pour la troiſième & enfin pour la quatrième fois ce nom glorieux & infortuné, *idem Alexander-Claudius le Jau de Chamberjot*, ſa voix s'altéra, ſes yeux ſe remplirent de larmes, il déplora de ſi belles eſpérances ſi cruellement trompées, il fit à ce ſujet un petit diſcours tel que le cœur l'inſpire dans un pareil moment. L'aſſemblée entière y répondit par un gémiſſement douloureux. C'étoit un ſpectacle d'attendriſſement & de déſolation; la mémoire doit s'en être conſervée dans l'univerſité. Celui qui rapporte ce fait, en a été le témoin, & l'amitié le rendoit un témoin intéreſſé.

Si une généalogie littéraire eſt quelque choſe, le chevalier de Chamberjot étoit arrière-petit neveu du modeſte & vertueux le Nain de Tillemont, dont la famille eſt aujourd'hui éteinte, & du ſavant & ſécond André Tiraqueau. Il eſt mort à quinze ou ſeize ans en 1750.

Le ſecond avoit fait d'excellentes études, c'eſt-à-dire qu'il étoit en état & dans la diſpoſition d'en commencer de ſérieuſes; il entroit dans le monde, mais il y portoit le goût de la retraite & du travail; il recherchoit les connoiſſances en tout genre; il avoit compoſé pour ſon inſtruction des ouvrages qui auroient pu ſervir à celle des autres, nommément un livre élémentaire ſur l'hiſtoire naturelle. Ces ouvrages, qui par des raiſons étrangères à leur mérite, n'ont pas été imprimés, pourroient n'avoir pas mérité de l'être, ſans ceſſer d'être des titres pour la jeuneſſe de leur auteur.

Mais c'étoit ſur-tout à la poéſie que ſon penchant & ſon talent l'appelloient, & il y portoit une ſageſſe & une pureté de goût fort ſupérieures à ſon âge; nous en rapporterons pour preuve une bagatelle, à la vérité; mais des bagatelles ont fait une réputation au marquis de Saint-Aulaire, & M. de Voltaire a fait connoître avantageuſement le poëte Ferrand, en citant de lui un ſeul madrigal. Notre jeune poëte aimoit pour la première fois, c'eſt le temps où tous les jeunes gens ſe croient poëtes, & où ceux mêmes qui doivent le devenir mettent le plus d'effervescence & le moins de goût dans leurs vers. La perſonne qu'il aimoit lui avoit donné pour gage, à un petit jeu de ſociété, un gland qu'elle avoit ramaſſé & conſervé pour ſa groſſeur & ſa beauté; il fit à ce ſujet le couplet ſuivant, ſur l'air: *de mon berger volage.*

J'ai du bois de Dodone
Le fruit myſtérieux;
Zirphile me le donne;
Qu'il eſt cher à mes yeux!
Il ſera mon oracle,
Et ſes arrêts divins,
Par un nouveau miracle,
Régleront mes deſtins.

Nous demandons (& cela n'eſt peut-être pas une choſe facile à obtenir) qu'on prenne cette citation dans le ſens où elle eſt faite. Ce n'eſt pas un modèle, ce n'eſt pas un chef-d'œuvre de talent que nous prétendons offrir, mais la marque d'un goût ſage, pur & antique dans un âge qui touche à l'enfance. Il nous ſemble que l'auteur ſaiſit dans ſon ſujet une idée également ingénieuſe & naturelle, & qu'il ſait s'y borner; qu'à cette propriété & à cette ſimplicité d'idée, il joint la propriété & la ſimplicité de l'expreſſion. Nous voyons d'ici tous les gens de ſon âge gâter ce ſujet, y proſtituer l'eſprit, accumuler les rapports forcés, & ſurcharger leur ſtyle d'épithètes & de petits ornemens. Ici tout eſt ſimple & précis; rien de trop. Il nous ſemble que celui qui faiſoit ainſi à dix-ſept ans, étoit deſtiné à bien faire tout ce qu'il feroit.

Hélas! il n'étoit deſtiné à rien. Il eſt mort à dix-neuf ans, en 1759, après un an de langueur & de ſouffrances, pendant lequel toute ſa conſolation étoit dans l'étude, qui achevoit de le tuer, & dans l'amitié, qui le pleuroit d'avance.

Il avoit auſſi une ſorte de généalogie littéraire: il étoit neveu, à la mode de Bretagne, du ſavant abbé Lebeuf, de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, & il portoit le même nom.

BARBADILLO (ALPHONSE JÉROME DE SALAS) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur de quelques comédies eſtimées en Eſpagne, contribua, dit-on, à perfectionner la langue eſpagnole, & mérite à ce titre d'être nommé. Mort vers 1630.

BARBANÇON (MARIE DE) veuve de Jean de Barret, ſeigneur de Neuvy-ſur-l'Allier en Bourbonnois, eſt au nombre des *dames illuſtres* d'Hilarion de Coſte, & a été célébrée par M. de Thou, pour le courage avec lequel, pendant les guerres civiles en 1569, elle ſoutint, dans un château en Berry, un long ſiége contre les catholiques, & combattit en perſonne à la brèche, une pique à la main. Charles IX eſtima cette bravoure, quoique employée contre lui, & ne voulut pas qu'elle payât la rançon dont elle étoit convenue, en ſe rendant à la dernière extrémité.

BARBARIGO, famille illuſtre de Veniſe, qui a produit deux doges, & pluſieurs cardinaux.

BARBARO, (HERMOLAUS BARBARUS, *ou*) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Veniſe en 1454, fut auteur à dix-huit ans, ce qui étoit rare autrefois. On a de lui des *Paraphraſes ſur Ariſtote*, une *Traduction de Dioſcoride*, des éditions de *Pomponius Leta*, & de *Pline* le naturaliſte. Les Vénitiens l'employèrent dans beaucoup de négociations importantes. Ambaſſadeur auprès d'Innocent VIII, il obtint de ce pape une grace qui empoiſonna ſa vie & hâta ſa mort. Innocent le nomma au patriarchat d'Aquilée; mais une loi de Veniſe, conforme peut-être au caractère défiant & ſoupçonneux de ſon gouvernement, mais conforme auſſi à la raiſon, défendoit à tous les miniſtres de la république dans les cours étrangères, de recevoir aucun préſent & aucune grace des princes auprès deſquels ils étoient employés, le ſénat ne voulut jamais ſouffrir que *Barbaro* prît poſſeſſion du patriarchat d'Aquilée. Zacharie, ſon père, en mourut de douleur. Hermolaüs lui-même n'étant ni aſſez patriote, ni aſſez déſintéreſſé pour obéir à l'arrêt du ſénat, qui lui enjoignoit de renoncer à ce patriarchat, mourut à Rome dans une eſpèce d'exil en 1493, à 38 ou 39 ans.

François BARBARO, ſon ayeul, gouverneur de Breſſe, eſt célèbre par la belle défenſe de cette place contre le duc de Milan, qu'il força d'en lever le ſiége en 1438. On croit qu'il a lui-même célébré cette action glorieuſe dans un ouvrage qui n'a été imprimé que long-temps après & que ſous un autre nom, à Breſſe, en 1728, *in*-4°. ſous ce titre: *Evangeliſtæ Manelmi Vicentini commentariolum de obſidione Brixiæ anni 1438.* On fait d'ailleurs que ce François *Barbaro* n'étoit pas plus étranger aux lettres qu'aux armes; on a de lui un Traité *de re uxoriâ*, imprimé en 1639 à Amſterdam, *in*-16, & qui a été traduit en françois ſous ce titre: *De l'état du mariage.*

Daniel BARBARO, arrière petit-fils de François & neveu d'Hermolaüs, fut employé comme ſon oncle dans les ambaſſades & fut coadjuteur de ce même patriarchat d'Aquilée, dont ſon oncle n'avoit pu obtenir la poſſeſſion; on a de lui divers écrits aſſez eſtimés ſur l'éloquence & ſur les arts, entr'autres une *Traduction italienne de Vitruve*, avec des commentaires, Veniſe, 1584, *in*-4°. avec figures. Né en 1573, mort en 1670.

BARBATIUS *ou* BARDIUS PHILIPPICUS, (*Hiſt. Rom.*) eſclave fugitif qui par la faveur d'Antoine parvint aux plus hautes dignités. Un jour qu'il rendoit la juſtice en public, il fut reconnu par ſon maître, & il étoit dans le cas d'être réclamé: c'étoit préciſément le cas dont parle Horace:

Scriba quòd eſſet
Nihilò deterius domini jus eſſe.

Il prévint ce ſcandale, joignit ſon maître, lui demanda le ſecret & la liberté, & lui en paya magnifiquement le prix.

BARBAZAN, (ARNAULD-GUILLAUME DE) (*Hiſt. de Fr.*) chambellan du roi Charles VII, fut un des héros de ce règne & du précédent, & un de ceux qui contribuèrent le plus à l'expulſion des Anglois; auſſi Charles VII lui avoit-il fait préſent d'une épée, ſur laquelle étoient gravés ces mots dont il faiſoit une application ingénieuſe aux Anglois:

Ut caſu graviore ruant.

Il y avoit eu ſous Charles VI, en 1404, un combat ſingulier livré à la tête des deux armées ennemies, entre *Barbazan*, champion des François, & le chevalier de l'Eſcale, champion des Anglois, ſuivis chacun de ſix autres champions. *Barbazan* avoit été vainqueur, ce qui arrivoit plus ſouvent aux chevaliers François dans les combats ſinguliers, que dans les grandes batailles générales qui demandent de l'enſemble & l'habitude d'une diſcipline exacte. Il paroit que *Barbazan* joignoit la conduite à la valeur. Sa défenſe de Melun contre les Anglois eſt eſtimée. Il eut, comme beaucoup d'autres chevaliers, le titre de *chevalier ſans reproche*; mais Charles VII lui donne dans des lettres-patentes le titre beaucoup plus diſtingué de *reſtaurateur du royaume & de la couronne de France*: il lui permit de porter les trois fleurs-de-lys de France ſans briſure. *Barbazan* mourut en 1431 des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Belleville ou Bullegneville, près de Nancy. Aſſez peu de gens ſavent qu'il eſt enterré à Saint-Denis comme le connétable du Gueſclin & le vicomte de Turenne, & en général ce capitaine n'eſt peut-être pas auſſi connu qu'il a mérité de l'être.

Barbazan fut accuſé d'avoir conſeillé l'aſſaſſinat commis à Montereau dans la perſonne du duc de Bourgogne Jean, & ſous ce prétexte, lorſqu'après ſa belle défenſe de Melun il fut obligé de ſe rendre, à condition que tous les aſſiégés ſeroient libres, il fut retenu priſonnier par les Anglois au mépris de cette capitulation; mais pluſieurs auteurs aſſurent que bien loin d'avoir conſeillé cet aſſaſſi-

nat ou d'y avoir consenti, il avoit toujours protesté hautement, que par cet assassinat on avoit perdu & déshonoré le dauphin, en voulant le servir.

BARBEAU DE LA BRUYERE, (JEAN-LOUIS) savant & estimable auteur de la *Mappe-monde historique* qui a paru en 1759, & où il fait marcher de front la géographie, la chronologie & l'histoire; il eut part aux ouvrages de M. Buache. On lui doit l'édition des *Tablettes chronologiques* de l'abbé Lenglet, 1763 & 1778; de la *Géographie moderne* de l'abbé de la Croix; des deux derniers volumes de la bibliothèque de la France du père le Long, & il ne se bornoit pas à être simplement éditeur; il y a beaucoup de choses de lui dans tous les ouvrages d'autrui qu'il a publiés. Il a traduit aussi de l'allemand la *Description de l'empire de Russie*, du baron de Stralemberg, 1757, 2 volumes *in*-12. Né à Paris en 1710. Mort, aussi à Paris, le 20 novembre 1781. On vantoit sa mémoire & ses connoissances bibliographiques.

BARBEAUX, abbaye sur la seine, à deux lieues de Melun, où Louis-le-Jeune est enterré, comme fondateur.

BARBERIN, (*Hist. mod. d'Italie.*) maison illustre d'Italie, connue dès le treizième siècle. François *Barberin* ou Barberino, né à Barberino en Toscane, l'an 1264, mort à Florence en 1348, est auteur d'un poëme-moral italien, imprimé à Rome en 1640, *in*-4°. avec de belles figures, & fort estimé. Il a pour titre: *Documenti d'Amore.* C'est de ce François *Barberin* que sont descendus les Barberins si célèbres dans le dix-septième siècle, nommément le pape Urbain VIII, élu en 1623. Cette maison porte d'azur, à trois abeilles d'or, marquetées de sable; ces abeilles dont l'écusson des Barberins est chargé, ont fourni à un poëte du temps une allusion heureuse aux intérêts politiques de son siècle & aux caractères des principales nations. Les François & les Espagnols étoient alors continuellement en guerre. Le poëte, pour peindre à la fois la présomption françoise, la jactance espagnole, & l'accortise italienne, fait dire au François en parlant des abeilles de *Barberin*:

Gallis mella dabunt, hispanis spicula figent.

L'Espagnol répond:

Spicula si figent, emorientur apes.

L'Italien les met d'accord:

Cunctis mella dabunt, nulli sua spicula figent,
Spicula nam princeps figere nescit apum.

LE FRANÇOIS.

« Elles donneront du miel aux François, elles » piqueront les Espagnols.

L'ESPAGNOL.

» Si elles piquent, elles mourront.

L'ITALIEN.

» Elles donneront du miel à tous, elles ne pi» queront personne: le roi (ou la reine) des » abeilles ne fait point se servir de l'aiguillon.»

Urbain VIII mourut en 1644. C'est lui qui a donné aux cardinaux, aux électeurs ecclésiastiques & au grand-maître de Malte le titre d'*éminence.*

Les cardinaux François & Antoine *Barberin*, ses neveux, après avoir fait nommer pour son successeur le cardinal Pamphilio, (Innocent X) se brouillèrent avec lui, & lui firent une petite guerre, connue sous le nom de *guerre des Barberins*, qui est restée ridicule dans l'opinion des hommes, comme il seroit à souhaiter, pour le bonheur du monde, qu'elles le fussent toutes: personne alors n'oseroit en entreprendre une. On brave la mort, on craint le ridicule.

Les Barberins vinrent chercher un asyle en France; le cardinal Mazarin fit donner au cardinal Antoine l'archevêché de Rheims & la grande-aumônerie de France: ils se réconcilièrent dans la suite avec le Saint-Siége. Le cardinal Antoine mourut dans son château de Nemi, à 6 lieues de Rome, le 3 août 1671, âgé de 64 ans. François, son frère aîné, mourut doyen du sacré collège le 10 décembre 1679, à 83 ans.

Un autre cardinal Antoine BARBERIN, leur oncle, frère du pape Urbain VIII, & mort le 11 septembre 1646, âgé de 77 ans, est enterré au grand couvent des capucins de Rome qu'il avoit fait bâtir; on lit sur sa tombe cette épitaphe mise par son ordre:

HIC JACET PULVIS ET CINIS.
POSTEA NIHIL.

Il faut croire que ce *nihil* se prend dans un sens d'humilité chrétienne, ou dans ce sens que Bossuet a si bien développé:

» La mort ne nous laisse pas assez de corps pour » occuper quelque place..... notre chair change » bientôt de nature: notre corps prend un autre » nom: même celui de cadavre, dit Tertullien, » parce qu'il nous montre encore quelque forme » humaine, ne lui demeure pas long-temps: il » devient un je ne sais quoi, qui n'a plus de nom » dans aucune langue; tant il est vrai que tout » meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par » lesquels on exprimoit ses malheureux restes. »

BARBEROUSSE, (*Hist. mod.*) c'est le nom de deux frères, tous deux pirates & avanturiers célèbres dans le seizième siècle.

L'aîné, nommé Aruch ou Horuc, se fit roi d'Alger, battit plusieurs fois le roi de Tunis, & se rendit redoutable, même aux Espagnols; le marquis de Gomares ou Comares, gouverneur d'Oran, l'attira dans une embuscade à quelques

lieues de Tremecen. *Barberouſſe*, ſoit qu'il sût ou qu'il ignorât l'hiſtoire de Mithridate, employa, mais ſans ſuccès, pour ſe tirer de ce mauvais pas, un ſtratagême employé autrefois avec ſuccès par le roi de Pont, celui de faire ſemer ſur ſa route, ſa vaiſſelle & ſon argent, pour retarder la courſe des Eſpagnols & avoir le temps de ſe ſauver. Les Eſpagnols n'ayant point pris le change, l'atteignirent & le maſſacrèrent avec toute ſa troupe. Ce fut en 1518.

Cheredin ou Chairadin BARBEROUSSE, lui ſuccéda, & ſe fit auſſi roi d'Alger; il s'empara en 1535, de Tunis, il fut la terreur de Charles-Quint, contre lequel il commanda les armées navales de Soliman II, lorſque François I ſe fût mis aſſez au-deſſus des idées de ſon ſiécle pour oſer faire alliance avec les Turcs. Charles-Quint eut pourtant la gloire de le battre en 1536, & de rétablir le roi de Tunis; mais l'année ſuivante, *Barberouſſe*, en paroiſſant ſeulement à la vue des côtes de la Sicile à la tête d'une flotte turque, donna tant d'inquiétude à Charles-Quint, qu'il le força de faire une trêve, pouvoir que les flottes turques n'ont plus depuis long-temps.

En 1543, *Barberouſſe* fit, de concert avec le comte d'Enguien, le ſiége de Nice. Dans cette expédition, ce pirate donna aux François une leçon dure, mais peut être utile, ſur une négligence en effet inexcuſable; ils faiſoient la guerre dans leur pays, & ils n'avoient ni poudre, ni plomb; ils en envoyèrent demander aux Turcs, qui naturellement auroient dû compter ſur eux pour ces proviſions: on fit choix pour cette commiſſion du baron de la Garde, qui avoit été ambaſſadeur à la Porte, & dont la perſonne étoit agréable aux Turcs: » Voyez, dit *Barberouſſe* à » ſes officiers, la ſtupidité de ces chrétiens qui » s'engagent dans une expédition, ſans auparavant » s'être aſſurés des inſtrumens de la victoire. «

Sa réponſe fut un refus formel, & il ajouta, en parlant au baron de la Garde: » Si tout autre ſe » fût chargé à ta place d'une pareille commiſſion, » je ne lui aurois répondu qu'en le faiſant mettre » à la chaine «.

Barberouſſe mourut en 1547 à 80 ans, pour s'être livré à des débauches fatales même à la jeuneſſe.

BARBEY, (Marc le) (*Hiſt. de France.*) C'eſt le nom d'un médecin royaliſte, qui pouſſoit le zèle juſqu'à ne vouloir point voir de malades ligueurs: n'eut-il pas été mieux de les guérir, s'il pouvoit, de leurs maladies, & peut-être par-là même de la ligue, autre maladie du temps? Henri IV l'ennoblit en 1594 avec ſes deux fils, tous deux militaires, & dont l'un avoit eu une jambe emportée d'un coup d'arquebuſe au ſiége de Bayeux en 1589.

BARBEYRAC, (Jean) (*Hiſt. lit. mod.*) né à Beſiers en 1674, profeſſeur de droit & d'hiſtoire à Lauſanne en 1710, puis de droit public & privé à Groningue en 1717, eſt plus connu par ſes traductions de Puffendorf, de Grotius, de Cumberland, de Tillotſon, & par les commentaires qui accompagnent pluſieurs de ſes traductions, que par les ouvrages qu'il a compoſés de ſon chef, tels que:

1°. *L'Hiſtoire des anciens traités répandus dans les auteurs Grecs & Latins juſqu'à Charlemagne*, in-fol. deux parties, 1739.

2°. *Un Traité du jeu*, en trois volumes *in*-8°. que le livre de M. du Saulx ſur cette matière fera oublier, ou dont il fera ſouvenir, parce qu'il en parle.

3°. *Un Traité de la morale des pères de l'égliſe*, peu favorable à ces pères.

Jean *Barbeyrac* eſt mort vers l'année 1747.

Charles BARBEYRAC, ſon oncle, mort en 1699; étoit un médecin célèbre de Montpellier, ami de Locke, qui lui trouvoit beaucoup de conformité avec Sydenham.

BARBIER. *Voyez* l'article de l'abbé DE LA RIVIÈRE.

BARBIER D'AUCOUR, (Jean) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Langres, de parens pauvres; il voulut exercer à Paris la profeſſion d'avocat, & commencer, ſelon l'uſage, par la plaidoierie, qui établit d'abord la réputation. Quand il ſe préſenta pour plaider, & qu'il vit les regards des juges & ceux de toute l'aſſemblée fixés ſur lui ſeul, la crainte le ſaiſit, il ſe troubla, & ne put jamais continuer ſon plaidoyer. Une pareille avanture eût perdu ſans reſſource un homme ſans talent, *Barbier d'Aucour* ſut s'en relever, il ne parla plus en public, il écrivit, & ſon exemple eſt peut-être celui qui prouve le mieux combien les lettres peuvent être utiles à un avocat. Il eut le bonheur d'être le défenſeur de l'innocence opprimée; ſes mémoires pour le malheureux Lebrun, qui mourut des ſuites de la queſtion, pour un crime dont il n'étoit point coupable, ſont pleins d'éloquence & de ſenſibilité, ils méritoient que les juges y fiſſent plus d'attention, car quelle horreur peut égaler celle de condamner un innocent?

Les ſentimens de Cléanthe ſur les entretiens d'Ariſte & d'Eugène du père Bouhours, font époque dans l'hiſtoire de la critique littéraire; c'eſt pour la ſeconde fois qu'une excellente critique n'a pu parvenir à décréditer l'ouvrage critiqué; ce n'eſt pas que le livre des *Entretiens d'Ariſte & d'Eugène* vaille dans ſon genre ce que le *Cid* vaut dans le ſien, mais c'étoit un fort bon ouvrage pour le temps; on peut même encore à préſent y puiſer une érudition littéraire aſſez précieuſe & d'aſſez bon goût; il en eſt de même de la *Manière de bien penſer dans les ouvrages d'eſprit*, par le même père Bouhours; on a pouſſé plus loin dans la ſuite la métaphyſique du goût; on y a mis & plus de fineſſe & plus de profondeur; mais le père Bouhours n'en étoit pas moins de ſon temps, & n'en eſt pas moins encore un critique reſpecté & digne de l'être. La critique des *Entretiens d'A-*

riſte & d'Eugène, eut d'autant plus de ſuccès, qu'avec le mérite qu'elle a en elle-même, elle avoit celui d'attaquer un ouvrage célèbre, un auteur célèbre & un jéſuite. On ignore ſi *les ſentimens de Cléanthe* furent la cauſe ou l'effet de la haine réciproque de *Barbier d'Aucour* & des jéſuites; quoiqu'il en ſoit, ils placèrent *Barbier d'Aucour* à l'académie françoiſe en 1683. Il falloit que ce critique aimât la guerre, & il ne l'a pas toujours faite avec le même éclat, car il paſſe pour être l'auteur d'une ſatyre contre Racine, mauvaiſe & ignoble juſques dans le titre: *Apollon vendeur de Mithridate*; il l'eſt encore de quelques autres écrits de même genre tant en proſe qu'en vers contre les jéſuites & contre d'autres. Il avoit dans les colléges & ſur-tout dans ceux des jéſuites un ſobriquet, on l'appelloit l'avocat *Sacrus*, parce qu'il lui étoit échappé par ignorance ou par inadvertence, de dire: *ſacrus eſt hic locus*, au lieu de *ſac r*, &c. Ce barbariſme qui devoit le décrier dans l'univerſité, ne devoit pas plus l'exclure de l'académie françoiſe que ce vers

Poles glacé, brûlant, &c.

n'a dû faire refuſer le prix de poëſie à l'abbé du Jarry, ſur-tout après que Lucain avoit dit:

Nec polus adverſi calidus quà mergitur auſtri.

A tout prendre, *Barbier d'Aucour*, par ſon éloquence & par ſon goût, étoit un digne ornement & du barreau & de l'académie. Il mourut à 53 ans en 1694. On dit que l'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre, qui lui ſuccéda dans l'académie françoiſe, ne voulut pas faire ſon éloge, parce que c'étoit un bourgeois. Cet éloge exiſte pourtant dans le diſcours de réception de l'évêque de Noyon, mais on dit qu'il ne fut pas prononcé dans l'aſſemblée de réception, & qu'il fut ajouté après coup à l'impreſſion, parce que l'académie l'exigea.

Barbier d'Aucour avoit été précepteur d'un fils de M. Colbert.

On a des tragédies & des opéras d'une mademoiſelle BARBIER, (Marie-Anne) native d'Orléans, amie de l'abbé Pellegrin, & qui mourut en 1745.

BARBOSA, nom connu en Portugal, pour avoir été celui d'un littérateur eſtimé, & de pluſieurs juriſconſultes célèbres des ſeizième & dix-ſeptième ſiècles, dont un fut chancelier du royaume & un autre, avocat du roi.

BARCELONNE. (*Hiſt. mod.*) On croit que cette capitale de la Catalogne, fut bâtie par Amilcar Barca & qu'elle en tire ſon nom, qu'elle a été république & que c'eſt elle que Pline nomme *Faventia*. On ſait qu'elle a été ſoumiſe aux Romains, puis dans le cinquième ſiècle aux Viſigoths, dans le huitième aux Sarraſins, en 801, à Charlemagne. Elle eut enſuite ſes comtes particuliers de diverſes maiſons; elle paſſa dans la maiſon d'Arragon. Les habitans appellèrent le roi René, de la maiſon d'Anjou, qui auroit été un des plus puiſſans princes du monde, s'il avoit pu réaliſer tous ſes titres & faire valoir tous les droits qui lui furent déférés. *Barcelonne* fit partie des objets qui entrèrent dans la rivalité des maiſons d'Anjou & d'Arragon, puis de France & d'Autriche. Par le traité de Crépy en 1544, François I céda *Barcelonne* à Charles-Quint. En 1640, les Catalans ſecouèrent le joug de l'Eſpagne & appellèrent les François qui furent maîtres de *Barcelonne* juſqu'en 1652, qu'elle fut repriſe par les Eſpagnols à la faveur des troubles de la France & de la déſection du comte de Marſin, père du maréchal, qui paſſa dans le parti de l'Eſpagne & du grand Condé. En 1691, le comte d'Etrées bombarda *Barcelonne* le 10 août. En 1697, encore le 10 août, M. de Vendôme prit cette place après cinquante deux jours de tranchée ouverte; mais cette même année elle fut rendue à l'Eſpagne par le traité de Riſwick. Dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, *Barcelonne* fut toujours dans les intérêts de l'archiduc contre Philippe V. L'archiduc y fut reçu le 9 octobre 1705. Philippe V, ayant ſous lui le maréchal de Teſſé, en fit le ſiège en 1706, & fut obligé de le lever le 12 mai, après trente-ſept jours de tranchée ouverte.

Enfin, la paix étoit conclue avec toutes les puiſſances, Philippe V étoit généralement reconnu pour roi d'Eſpagne, & *Barcelonne* ne ſe rendoit pas encore. Le dernier exploit de cette grande guerre, fut la priſe de *Barcelonne*, que le maréchal de Berwick, acheva de ſoumettre le 12 ſeptembre 1714, après onze mois de blocus, ſoixante-un jours de tranchée ouverte & un aſſaut donné le 11.

BARCLAY. (*Hiſt. litt. mod.*)

Il y a pluſieurs hommes célèbres de ce nom, 1°. Guillaume, né à Aberdéen en Ecoſſe, catholique, & à qui l'intérêt de ſa religion fit toujours préférer la France à la Grande-Bretagne, profeſſeur de droit à Pont-à-Mouſſon, puis à Angers, mort en 1605, dans cette dernière ville. On a de lui deux traités fameux, tous deux très-contraires aux principes des Ultramontains, l'un *de poteſtate papæ*, imprimé à Rome en 1610, *in-8°*. & traduit en françois en 1688, dans le temps de la querelle des franchiſes; l'autre *de regno & regali poteſtate*, Paris, 1600, *in-4°*. dédié à Henri IV, dont il défendoit la cauſe contre les ligueurs.

2°. Jean, fils de Guillaume & plus célèbre que ſon père, né à Pont-à-Mouſſon en 1582, pendant le ſéjour de ſon père en Lorraine. Il défendit contre le cardinal Bellarmin l'ouvrage de Guillaume, *de poteſtate papæ*, & ſon traité eſt intitulé: *Pietas*. Ses deux ouvrages les plus célèbres ſont l'*Euphormion* & l'*Argenis*, dans leſquels il paroit s'être propoſé pour modèles Apulée & Petrone. Les

meilleures éditions de l'*Euphormion* ſont celles d'Elzevir, 1627, *in*-12, & de Leyde, 1674, *in*-8°. *Cum notis variorum*; celles de l'*Argenis* ſont celles de Leyde, 1630, *in*-12. *Cum notis variorum*; & de Lyon, 1664 & 1669, 2 *vol. in*-8°. Il y en a deux traductions françoiſes qu'on peut lire; l'une de l'abbé Joſſe, chanoine de Chartres, 1732, 3 *vol. in*-12. l'autre de M. Savin, Paris 1776, 2 *vol. in*-8°.

On a encore de *Barclay* un livre de controverſe eſtimé, qui a pour titre: *Parænesis ad ſectarios*, & un autre intitulé: *Icon animorum*, Londres 1612, *in*-8°.

Barclay, quoiqu'il eût plaidé, ainſi que ſon père, la cauſe des rois contre les papes, & qu'en conſéquence quelques jéſuites & quelques Ultramontains l'euſſent, ſelon l'uſage, accuſé d'héréſie, fut attiré par le pape Paul V à Rome, où il mourut dans l'aiſance en 1621, la même année que ſon adverſaire Bellarmin.

3° Robert, né à Edimbourg en 1648, d'une famille illuſtre; nous ignorons ſi les deux précédens *Barclay* étoient de la même famille. Celui-ci eſt particuliérement célébre par les ouvrages qu'il a publiés en faveur des Quakers dont il avoit embraſſé la ſecte. L'un de ces ouvrages eſt l'expoſition de leur doctrine, l'autre en eſt l'apologie. Nous n'ajouterons rien à ce que M. de Voltaire a écrit ſur ces fanatiques paiſibles & reſpectables dans ſes quatre fameuſes lettres; mais les dernières phraſes de l'épitre dédicatoire de *Robert Barclay*, au roi Charles II, quoiqu'elles conviennent plus particuliérement à ce prince qu'à tout autre, ſont toujours bonnes à mettre ſous les yeux des rois & des hommes puiſſans, que le faux zéle & le fanatiſme tenteroient d'exciter à la perſécution.

» Tu as goûté, dit *Barclay* à Charles II, fils aîné de Charles I; (trop mal corrigé par le malheur de ſon père & par les ſiens,) « tu as » goûté de la douceur & de l'amertume, de la » proſpérité & de plus grands malheurs; tu as » été chaſſé des pays où tu régnes, tu as ſenti » le poids de l'oppreſſion, & tu dois ſavoir combien l'oppreſſeur eſt déteſtable devant Dieu & » devant les hommes: que ſi après tant d'épreuves & de bénédictions ton cœur s'endurciſſoit, » & oublioit le Dieu qui s'eſt ſouvenu de toi dans » tes diſgraces, ton crime en ſeroit plus grand, » & ta condamnation plus terrible; au lieu donc » d'écouter les flatteurs de ta cour, écoute la » voix de ta conſcience, qui ne te flattera » jamais. »

On peut mettre à côté de cette épître l'adreſſe que préſentérent les mêmes Quakers à Jacques II. frére & ſucceſſeur de Charles II, à ſon avénement. » Nous ſommes venus, lui diſoient-ils, témoigner notre triſteſſe pour la mort de notre bon » ami Charles & notre joie de te voir fait gouverneur. On nous a dit que tu n'es pas de l'égliſe anglicane, non plus que nous. Ainſi nous » eſpérons que tu nous accorderas la même liberté » que tu t'accordes à toi-même. »

Robert Barclay mourut en Ecoſſe en 1690, il avoit été élevé en France.

BARCOCHEBAS, c'eſt-à-dire, *fils de l'Etoile*; (*Hiſt. des Juifs.*) Un de ces impoſteurs nés pour la ruine des peuples qui ont le malheur de les croire & de les ſuivre, ſe diſoit le Meſſie & l'étoile prédite par Balaam, *Orietur ſtella ex Jacob*. Il rebâtit Jéruſalem, fortifia Bitter ou Béthoron, & s'empara de pluſieurs autres fortereſſes de la Paleſtine, faiſant par-tout un grand maſſacre de Romains à titre de rebelles, & de chrétiens à titre de Juifs. On eut de la peine à le réduire, & Rufus, gouverneur de la Judée, ne put y réuſſir. Adrien, ſous l'empire duquel arriva cette ſédition, envoya contre *Barcochebas*, Julius Severus, qui plus habile ou plus heureux, força les Juifs dans Bitter après un ſiége de trois ans. *Barcochebas* y fut tué avec ſes principaux ſectateurs. On compte qu'il y eut dans cette expédition cinq cent quatre-vingt mille Juifs maſſacrés, ſans compter ceux qui périrent de faim ou de maladie. La réduction de Bitter ſe rapporte à l'an 134, de J. C.

BARCOS, (MARTIN DE) neveu, par ſa mère, de l'abbé de ſaint Cyran, du Verger de Hauranne, & ſon ſucceſſeur dans cette abbaye en 1644, étudia la théologie à Louvain ſous Janſénius, & eut lui même pour diſciple un des fils de M. Arnauld d'Andilly. C'eſt un des ſaints & des docteurs du Janſéniſme, & on ſait que les ſaints de ce parti ont mieux réuſſi dans le monde que ceux du parti oppoſé, la raiſon en eſt que les premiers ont été perſécutés & les ſeconds perſécuteurs. Les écrits polémiques de M. l'abbé de *Barcos* ſont oubliés pour la plupart; on ſait qu'il eut part avec M. Arnauld, le docteur, au livre de *la fréquente communion*, livre qui n'a pas été heureuſement combattu par celui du père Pichon. Dans la préface du livre de *la fréquente communion*, l'abbé de *Barcos* avoit inſeré, &, dit-on, ſans l'aveu de M. Arnauld, la propoſition ſuivante:

« *Saint Pierre & Saint Paul ſont deux chefs de* » *l'égliſe romaine, qui n'en font qu'un.* »

Cette propoſition fut cenſurée par la Sorbonne; Le père Annat fit honorer l'abbé de *Barcos* d'une lettre de cachet qui l'exiloit à Boulogne, l'abbé de *Barcos* ne jugea pas à propos de s'y rendre, il ſe cacha, il attendit, & quand on l'eut oublié, il revint tranquillement dans ſon abbaye où il mourut en 1678, âgé de 78 ans

BARDE *ou* BAIRD, (*Hiſt. littér.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit les poëtes & les chantres de la guerre, parmi les Gaulois, les Bretons, les Germains, & dont nous pouvons, ſans aucune eſpèce de confuſion, réunir l'hiſtoire avec celle des Scaldes, qui étoient proprement les poëtes de la Scandinavie.

On ne connoit pas aujourd'hui le véritable ſens

du mot *baird*, parce que c'eſt un terme radical, qui n'a, par conſéquent, point de racine, comme beaucoup d'autres monoſyllabes dans le celtique & le rudeſque. Il faut dire ici que c'eſt une abſurdité très-grande de la part des étymologiſtes, de vouloir qu'il dérive de *Bardus*, ce phantôme de roi, qu'on fait régner dans la Gaule, en un tems où la Gaule n'obéiſſoit encore à aucun roi. C'eſt vraiſemblablement par une pure conjecture, que Sulpitius, en expliquant ce vers de la Pharſale.

Plurima ſecuri fudiſtis carmina Bardi.

aſſure que *baird* ſignifioit en celtique un *chantre*.

Les *bardes*, avant que d'être corrompus par l'eſprit de flatterie, & avant que de s'être trop multipliés par l'amour de l'oiſiveté, ont rendu de temps en temps de grands ſervices à leur patrie, en compoſant des odes ou des chanſons guerrières, qui répandoient le feu de l'héroïſme dans l'ame des combattans. On ne ſauroit ſe former une meilleure idée de ces odes, qu'en les comparant à celles de Tyrtée, dont il nous reſte heureuſement quelques fragmens précieux, parmi les ruines de la littérature grecque. Les *bardes* n'avoient pas l'élégance & la ſublimité de Tyrtée; mais ils avoient quelquefois ſa force avec plus de rudeſſe. Et voilà à quoi il falloit s'en tenir dans le jugement qu'on a porté en Angleterre, touchant les poëmes du *barde* Oſſian, fils de Fingal, que des enthouſiaſtes ont oſé placer entre Homere & Virgile, & cela dans un temps où beaucoup de ſavans accuſoient encore les ouvrages de cet Ecoſſois d'avoir été ſuppoſés, ſoit par James Macpherſon, qui les a traduits du celtique, ſoit par quelqu'autre. Il eſt vrai que ces ſoupçons ſe ſont diſſipés, & que les étrangers ont témoigné & témoignent encore de l'empreſſement à traduire ces poëmes en leur langue; nous avons même ſous les yeux une traduction Allemande de l'an 1769; mais cela ne ſauroit en augmenter le mérite, aux yeux de ceux qui jugent des poëtes en philoſophes. Au reſte, ſi Oſſian a vécu dans le cinquième ſiècle de notre ère, ce qui eſt pour le moins auſſi probable que de le faire vivre dans le troiſième, il a pu être plus inſtruit qu'on ne le croit communément; car c'eſt une obſervation conſtante à l'égard des Bretons, que de tous les barbares ſubjugués, ils furent les premiers à prendre l'habit, les mœurs & les uſages des Romains, & cela même, dit Tacite, dans la vie d'Agricola, fit une partie de leur ſervitude; mais cette ſervitude ne dura point. Si du temps de Juvenal, on trouvoit déja dans la grande Bretagne des hommes qui y prenoient des leçons de rhétorique, pourquoi ne nous ſeroit-il point permis de ſuppoſer auſſi, qu'on y trouvoit des hommes qui prenoient des leçons de poéſie?

Gallia cauſſidocis docuit facunda Britannos.

On eſt très-étonné, lorſqu'on lit dans l'hiſtoire de la Suède, du Dannemarck, & ſur-tout dans celle de l'Irlande, à quel dégré de puiſſance & de conſidération les ſcaldes & les *bardes* y étoient inſenſiblement parvenus. On leur avoit accordé beaucoup de priviléges, & ils en avoient uſurpé beaucoup d'autres. Enfin, ils s'étoient exceſſivement multipliés. La troiſième partie de toute la nation Irlandoiſe, dit M. Keating (*Gen. Hiſt. of. Irland. part. II.*), s'arroge le titre de *barde*, & il ſe peut qu'il n'y eût point d'autre moyen pour ſe délivrer du tribut qu'il falloit leur payer, que de ſe déclarer membre de leur corps; car dans ce pays-là, ils formoient effectivement un corps, dont les chefs étoient nommés *filea* ou *allamhredan*, & en langue Cambro-Bretonne, *ben-bairdhe*, ce qui ſignifie à peu près mot pour mot, *docteurs en poéſie*. Ces ben-bairdhe dirigeoient chacun trente *bardes*, inférieurs en qualité & en mérite, & poſſédoient des terres qui leur avoient été données pour prix de leurs chanſons, dans des occaſions éclatantes, comme les batailles & les combats, où par le pouvoir de leur enthouſiaſme, on n'avoit vu ni fuyards, ni poltrons, ni aucun exemple de quelque mort ignominieuſe. Ces terres ou ces fiefs étoient exempts de toute eſpèce d'impoſition, &, dans les guerres nationales, on les reſpectoit comme des aſyles; ce qui prouve que la religion étoit plus mêlée qu'on ne le penſe dans tout cela; & quoiqu'il ne ſoit parlé ni de culte, ni de dogme dans les poéſies d'Oſſian, cela n'empêche pas que les *bardes* n'aient été en quelque ſorte des prêtres; auſſi Ammien Marcellin (*Lib. XV.*) paroît-il les aſſocier, au moins dans la Gaule, aux Eubages & aux Druides, dont ils portoient vraiſemblablement l'habit, ſur lequel on ne ſ oit ſe former une notion plus préciſe, qu'en conſultant les eſtampes de la magnifique édition de Jule-Céſar, par M. Clarke, & le monument trouvé à Paris dans l'égliſe de Notre-Dame. On croit cependant que le *bardocucullus*, eſpèce de vêtement fort groſſier & fort commode, étoit le plus généralement en uſage parmi eux, & il en a même conſervé le nom, à ce que ſoupçonne Picard. (*Celtopoedia liv. IV.*)

Les *bardes* de l'Irlande avoient, indépendamment de la poſſeſſion des terres, dont nous venons de parler, le droit de ſe faire nourrir pendant ſix mois aux frais du public, ils alloient ſe loger où ils le jugeoient à propos, & mettoient les habitans à contribution dans toute l'étendue de l'île, depuis la rivière d'*Allhallou*, juſqu'à l'extrémité oppoſée.

On conçoit maintenant pourquoi cette eſpèce de rimeurs ſe multiplia preſque à l'infini; il y avoit tant de prérogatives attachées à leur état, & cet état favoriſoit tellement la pareſſe, qu'il n'eſt point ſurprenant que beaucoup d'hommes l'aient embraſſé pour vivre ſans rien faire, ſinon des vers, dont la plus grande partie a dû être un

Digitized by Google

abſurde ramas de pièces indignes de voir le jour, même parmi des barbares. Cependant vers la fin du ſixième ſiècle, lorſque les abus devinrent frappans, & peut-être intolérables, les Irlandois diſputèrent à beaucoup de ces gens-là le droit qu'ils prétendoient avoir de ſe faire nourrir pendant la moitié de l'année. Les diſputes à cet égard produiſirent enfin une diſtinction entre les *bardes* auxquels on refuſa la nourriture, & ceux auxquels on ne la refuſa point : ceux-ci furent nommés *clear-henchaine*, terme qu'on ne peut rendre en françois, que par le mot de *poëtes de l'ancienne taxe*, ou *chantres de l'ancien tribut*. Par-là on corrigea le mal, autant qu'on pouvoit le corriger alors; il paroit au reſte que les *bardes* qui poſſédoient des terres, les retinrent malgré la réforme, & qu'ils ne furent pas inquiétés à ce ſujet. On croit même que des familles, encore exiſtantes aujourd'hui, comme celle de *Mac-i-Baird*, ſont deſcendues des anciens poſſeſſeurs de ces terres-là; car ce ſeroit ſe former une idée très-fauſſe des *bardes*, de croire qu'ils vivoient dans le célibat : ils ne formoient point une claſſe ſéparée abſolument du reſte de la nation. Il eſt vrai qu'ils ne combattoient pas ſouvent pour la patrie; mais ils chantoient les combats, & préparoient la veille de l'action un poëme, qu'on nommoit en celtique *broſguha cath*, ou inſpiration militaire, & en tudeſque *begeiſterung zum kriege*. Les *bardes* donnoient eux-mêmes, avec des inſtrumens de muſique, le ton de ce chant. Et voilà proprement ce que Tacite (*de morib. German.*) appelle *barditum*. Il nous paroit étrange que des peuples aient commencé à chanter au moment qu'ils étoient ſur le point de ſe battre; mais on a retrouvé cet uſage chez tous les barbares, & ſur-tout chez les ſauvages de l'Amérique, où un jongleur ſouffle au viſage des guerriers, en commençant par le cacique, la fumée d'une pipe allumée, en leur diſant : *je vous ſouffle l'eſprit de valeur*; enſuite ils ſe mettent à chanter avec tant de force qu'ils s'étourdiſſent, & entrent en fureur, & c'eſt le dégré de cette eſpèce de fureur, qui décide du ſort de la bataille. Or, il en étoit exactement de même chez les Germains : *ſunt illis hæc quoque carmina, quorum relatu, quem* barditum *vocant, accendunt animos, futuræque pugnæ fortunam ipſo cantu augurantur; terrent enim, trepidantve, prout ſonuit acies*. Tant il eſt vrai qu'il faut, ou étourdir, ou contraindre les hommes, pour les porter à s'entre-détruire, ce qu'ils ne feroient point, s'ils conſervoient ou leur raiſon, ou leur liberté.

Lorſque l'action étoit engagée, les *bardes* avoient grand ſoin de ſe retirer en un lieu de ſûreté, d'où ils pouvoient voir le combat, & ils mettoient tout ce qu'ils avoient vu, en vers; quand un guerrier quittoit ſon rang ou ſon poſte, ſans y être forcé, ils le diffamoient par des ſatyres, dont jamais la mémoire ne ſe perdoit chez des peuples dont la guerre faiſoit preſque l'unique occupation. On trouve, à la vérité, dans Torfæus (*Hiſt. Rerum Orcadenſium.*), qu'Olaüs, ſurnommé aſſez improprement *le ſaint*, étant ſur le point de combattre, fit poſter trois ſcaldes dans un endroit très-périlleux, d'où leur vue pouvoit s'étendre ſur les deux armées; mais en revanche, il leur donna un corps de troupes, uniquement deſtiné à les défendre, en cas que l'ennemi eût voulu les enlever. Il eſt naturel que les ſouverains & les généraux ſe ſoient intéreſſés plus que perſonne à la conſervation des poëtes qui ſe trouvoient dans leurs camps; car ces poëtes étoient ſeuls en état de faire paſſer le nom des généraux & des ſouverains à la poſtérité. On ne connoiſſoit pas encore alors les hiſtoriens, & lorſqu'on commença à écrire l'hiſtoire en Suède, en Danemarck, dans la Germanie, dans la Bretagne, dans la Gaule, il fallut bien recueillir les chanſons des *bardes*, que tant de perſonnes ſavoient par cœur; auſſi Sturleſoon les cite-t-il à chaque page, dans ſa chronique, & Saxon le grammairien, dans ſon hiſtoire. On peut être certain que chez tous les peuples du monde, on a tiré de ces eſpèces de poëmes, les cinq ou ſix premiers chapitres des annales; ainſi il ne faut pas extrêmement s'étonner de les voir remplis de fables & de fictions. Charlemagne, ſi l'on en croit Eginhard (*Vit. Car. cap. 29.*) fit former un recueil de toutes les œuvres des *bardes* Saxons; mais on ne ſait pas ce que cette collection peut être devenue, à moins que ce ne ſoit la même dans laquelle Crantz paroit avoir puiſé. En général, Charlemagne mit trop d'ardeur dans la manière dont il s'y prit pour convertir les Saxons; il eſt triſte qu'il ſe ſoit cru obligé de briſer leurs ſtatues, & de démolir leurs temples juſqu'aux fondemens; ce qui nous a privés d'un grand nombre de monumens, très-propres à éclaircir l'origine des nations germaniques; il n'y a que l'obſtination de ces peuples dans l'idolâtrie qui puiſſe excuſer une deſtruction ſemblable, qu'on ne ſauroit même pardonner à des barbares, comme les Huns & les Turcs? Au reſte, les Saxons conſervèrent, malgré tout cela, tant de goût pour les compoſitions des *bardes*, qu'on ne put les leur faire oublier qu'en mettant auſſi la bible en vers tudeſques, & alors ils commencèrent à montrer quelque zèle pour la nouvelle doctrine, payèrent les dimes, envoyèrent leur argent à Rome pour avoir des bulles & des indulgences, & furent enfin catholiques, juſqu'au moment où ils embraſsèrent le luthéraniſme.

Nous n'avons parlé juſqu'à préſent que des ſervices que les *bardes* ont rendus, en incitant les hommes à combattre pour la liberté, ou pour la patrie, lorſque la liberté fut attaquée par des tyrans; mais ils n'ont pas été auſſi abſolument inutiles en temps de paix; puiſqu'il y a bien de l'apparence que leurs chants ont contribué à adoucir un peu les mœurs, & à diminuer un peu la barbarie. Enfin, ce ſont eux qui ont ébauché l'homme ſocial;

ciel ; mais les philoſophes ſeuls l'ont formé : car il faut ſavoir aſſigner des bornes aux prétentions toujours outrées des poëtes qui s'imaginent que ſans eux il n'y auroit pas de peuple policé ſur le globe.

Comme l'on a quelquefois confondu les *bardes* avec les vaciès ou les eubages, il faut, en terminant cet article, indiquer exactement en quoi ils en différoient. Les vaciès, nommés en celtique *ſaid*, faiſoient, à la vérité, de temps en temps des vers, mais ils ſe mêloient auſſi de prédire les événemens d'une manière plus poſitive que les *bardes*, qui ne s'attribuoient que l'inſpiration poétique, & les vaciès s'attribuoient l'inſpiration prophétique. Ainſi, chez les Celtes, la qualité du vaciès étoit plus relevée que celle du *barde*. Tout cela a fait naître parmi les ſavans une queſtion aſſez ſingulière, touchant la véritable diſtinction du mot *poëta* & du mot *vates*, chez les Romains. Dans ce que dom Martin a écrit ſur la religion des Gaulois, on trouve que le poëte a été continuellement cenſé inférieur au *vates* : nous ne doutons point que cela ne ſoit vrai en un certain ſens ; mais ſous le ſiècle d'Auguſte, ces deux termes devinrent ſynonimes dans l'uſage ; on les employoit indiſtinctement, & ſuivant que leurs quantités ſe prêtoient à la meſure ou au metre du vers.

Voici ce qu'il faut dire à ce ſujet : la vaticination caractériſe le vates ; l'enthouſiaſme caractériſe le poëte. Les *bardes* de la Germanie, qui célébrèrent tant la mémoire & les exploits d'Arminius ou de Hermen, n'avoient beſoin que de l'enthouſiaſme : ils n'avoient pas beſoin de la vaticination, puiſque le ſujet de leurs chants étoit une ſuite d'événemens déja accomplis depuis quelques années, & dont toute la nation étoit auſſi-bien inſtruite qu'eux-mêmes pouvoient l'être ; & malgré tout cela, Lucain les confond encore avec les eubages.

Vos quoque, qui fortes animas, belloque peremptas
Laudibus in longum vates dimittitis ævum,
Plurima ſecuri fudiſtis carmina, bardi.

(*D. P.*)

BARDE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt, en vieux langage, l'armure des chevaux des anciens chevaliers & ſoldats qui étoient équipés de tout point ; elle étoit de fer & de cuir, & couvroit le cou, le poitrail, & les épaules du cheval ; c'eſt ce qu'on appelloit *equi cataphracti*. (*G*)

BARDET, (Pierre) avocat : on a de lui un recueil d'arrêts que les avocats citent quelquefois. Mort en 1685, âgé de 94 ans.

BARDIN, (Pierre) (*Hiſt. litt. mod.*) Cet auteur n'eſt connu ni par ſes ouvrages, *le grand chambellan de France ; Penſées morales ſur l'eccléſiaſte ; le Lycée*, ou *de l'Honnête homme*, ni par l'honneur qu'il eut d'être un des premiers membres dont l'académie françoiſe fut compoſée ; mais il mérite de l'être par ſa mort, qui fut celle d'un ami courageux ; il ſe noya, en ſauvant M. d'Humière dont il avoit été gouverneur. Chapelain fit ſon épitaphe en vers, par ordre de l'académie ; mais il ne devoit pas dire que les *vertus, avec Bardin, firent toutes naufrage*. C'étoit mal-à-propos jouer ſur le mot dans un ſujet noble & triſte. M. l'abbé de Ceriſy, qui fit l'épitaphe du même, en proſe, dit beaucoup mieux :

» Arrête, paſſant, & pleure. Qui que tu ſois, » il t'eſt mort un ami, ſi tu l'es de la ſcience & » de la vertu «.

Bardin ſe noya en 1637.

BARILLON (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom de deux frères célèbres, l'un (évêque de Luçon) par ſa ſainteté, l'autre ambaſſadeur en Angleterre auprès de Charles II, par ſon talent pour les affaires. C'eſt à l'ambaſſadeur que la Fontaine adreſſe ſa fable, intitulée : *le pouvoir des Fables*. On voit par les dépêches de *Barillon* quelle étoit alors l'influence de la France ſur l'Angleterre, & ce qu'elle coûtoit à la France ; on y voit que tous les miniſtres de Charles II étoient penſionnaires de Louis XIV ; on y voit comment Charles marchandoit avec ce prince, tantôt une converſion à laquelle il n'étoit point déterminé, & qu'il différoit toujours ſous différens prétextes, tantôt une prorogation ou une caſſation du parlement, & comment les miniſtres de Louis XIV, tandis qu'ils donnoient de l'argent à Charles II pour le rendre indépendant de ſa nation, ſe ménageoient des intelligences dans le parti populaire, pour tenir toujours ce prince dans l'inquiétude & ſon royaume dans l'agitation. Jeux communs de la politique vulgaire.

Dans un de ces marchés entre Louis XIV & Charles II, on étoit convenu de deux millions que Charles II devoit recevoir. Ses miniſtres lui perſuadèrent de prétendre qu'il s'étoit trompé dans l'évaluation de la ſomme, & que par deux millions il avoit entendu deux cens mille livres ſterlings, c'eſt-à-dire beaucoup plus du double de la ſomme convenue. Le ſtratagême étoit groſſier, Charles en eut honte ; & lorſque *Barillon* vint faire des remontrances ſur une ſi étrange variation, Charles l'interrompit dès le premier mot : » Au nom de » Dieu, dit-il, ne m'en parlez pas ; j'en ſuis ſi con- » fus, que je ne puis plus en entendre parler. » Voyez M. le tréſorier, & faites comme vous » l'entendrez avec lui, car pour moi, je ſuis au » déſeſpoir quand on m'en parle «. *Barillon* inſiſta, & repréſenta que c'étoit compromettre l'ambaſſadeur Courtin, ſon prédéceſſeur, qui avoit conclu ce marché, & auquel Louis XIV imputeroit ce mal entendu. » Il n'y a point de la faute de Courtin, » répondit Charles, » c'eſt moi ſeul qui ai tort » d'avoir ignoré le rapport de la monnoie de » France à celle d'Angleterre «. En même temps il conduiſoit *Barillon* à la porte de ſa chambre, où il le quitta, en répétant : » Je ſuis ſi honteux » que je ne vous en puis plus parler. Voyez le tréſo-

» rier, car il me fait connoître de ſi grands be-
» ſoins, & une ſi grande néceſſité de mes affaires,
» que je ne crois pas que le roi mon frère veuille
» me laiſſer dans cet embarras «.

BARLAAM, (*Hiſt. mod.*) homme aſſez célèbre du quatorzième ſiècle, mais qui ne ſut jamais trop de quel pays ni de quelle religion il vouloit être, & qui ſe partagea toute ſa vie entre l'Orient & l'Occident. Né à Seminare dans la Calabre, il alla dans l'Orient, pour apprendre le grec, & s'y fit moine de la règle de ſaint Baſile. Il plut à Andronic le Jeune, alors empereur de Conſtantinople, qui le jugea propre à d'aſſez grandes affaires, & qui le renvoya en Occident pour en traiter. Il ne s'agiſſoit pas de moins que de réunir l'égliſe grecque avec l'égliſe latine; mais un objet plus preſſant étoit de renouveller, s'il ſe pouvoit, les croiſades, & d'obtenir au moins des ſecours des princes chrétiens contre les Mahométans. C'étoit en 1339, dans le temps où Edouard III diſputoit la couronne de France à Philippe de Valois, & où tous les princes chrétiens ne s'intéreſſoient qu'à cette grande querelle. Les lettres que *Barlaam* écrivit ſur l'objet de ſa miſſion exiſtent, elles ont été imprimées à Ingolſtad en 1604 *in*-4°. Elles ne produiſirent rien. A ſon retour en Orient, il trouva que l'objet qui occupoit les eſprits étoit une ſecte de Quiétiſtes, dont le chef étoit un moine de réputation du Mont-Athos, nommé Palamas; ces myſtiques, en appuyant leur barbe ſur leur poitrine & en contemplant leur nombril, voyoient la lumière du Thabor, & cette lumiere étoit incréée. La grande règle ſeroit de ne jamais diſputer contre des gens qui voient la lumière incréée; mais l'uſage eſt qu'on diſpute: *Barlaam* diſputa, & s'en trouva mal, ce fut lui qui fut hérétique, les voyans étoient les plus forts, ils le firent condamner; alors l'Orient lui déplut, il le quitta, & il quitta en même-temps l'abbaye de Saint-Sauveur de Conſtantinople, qu'Andronic lui avoit donnée; il revint dans l'Italie, ſon pays natal, où Pétrarque, auquel il avoit appris le grec, eut le crédit de lui faire obtenir l'évêché de Géraci, transféré aujourd'hui à Locri, & dans lequel il mourut vers 1348. En Grèce, il avoit écrit contre l'égliſe latine, en Italie il écrivit contre l'égliſe grecque; il diſputa ſur la proceſſion du Saint-Eſprit, & la primauté du pape; ce qui a fait croire à quelques auteurs qu'il y avoit eu deux *Barlaam*; mais être contraire à ſoi-même, ſur-tout dans des ſituations contraires, n'eſt pas une choſe rare parmi les hommes.

BARLETTA *ou* BARLETTE *ou* BARLET, (GABRIEL) (*Hiſt. mod.*) un de ces prédicateurs ridicules du quinzième ſiècle, qui ont fait deſcendre juſqu'à l'indécence de la farce & juſqu'à la turpitude du burleſque, l'art d'annoncer aux hommes la parole de Dieu. Il y a eu plus de vingt éditions des ſermons de *Barlette*. La meilleure, dit-on, eſt celle de Veniſe, 1577, deux vol. *in*-8°. On diſoit de ſon temps: *qui neſcit Barletare, neſcit prædicare*. *Barlette* étoit dominicain.

BARLŒUS, (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom de deux frères, dont l'un nommé Gaſpard, miniſtre en Hollande, fut privé de ſes emplois par les Gomariſtes, pour avoir pris la défenſe d'Arminius. Par-tout de la perſécution pour des opinions, & pour quelles opinions! Il profeſſa pourtant dans la ſuite la philoſophie à Amſterdam, où il mourut en 1648. On dit que dans ſa dernière maladie, il croyoit être tantôt de verre, tantôt de beurre, ou de paille, & qu'il craignoit d'être caſſé, fondu ou brûlé. On a de lui des harangues, des poéſies, des lettres, & une hiſtoire du Brésil, Amſterdam, 1647, *in-folio*.

L'autre, nommé Lambert, profeſſeur de grec dans l'académie de Leyde, fut chargé, par les états des Provinces-Unies, de traduire en cette langue, avec Jacques Revius, paſteur à Deventer, la confeſſion des égliſes réformées. Il mourut en 1655. On a de lui le *Timon* de Lucien, avec des notes, & un commentaire ſur la *Théogonie d'Héſiode*.

BARMECIDES, (*Hiſt. Otiem.*) les *Barmécides* étoient une des plus illuſtres familles de l'Orient. Ils faiſoient remonter leur origine juſqu'aux anciens rois de Perſe. Quoique déchus de leur ancien éclat, ils tinrent toujours le ſecond rang ſous les califes de Bagdad, & ce furent eux qui firent conſtruire à Balkh, cette ſuperbe moſquée couverte de riches étoffes de ſoie, & entourée de cent ſoixante chapelles, où les pélerins faiſoient leurs dévotions. Ceux qui avoient l'intendance de cette moſquée portoient le nom de *barmec*, parce que cette dignité, qui donnoit beaucoup de conſidération, étoit attachée à cette famille. Les *Barmécides* occupèrent toujours les premières charges de l'empire, & puiſſans ſans ambition, ils n'inſpirèrent jamais de défiance aux califes, qui les employèrent avec ſuccès dans la guerre & les négociations. Yahya fut celui de cette famille qui jetta le plus grand éclat. Il exerça la charge de viſir ſous le calife Aroun Rashid, & fit connoître qu'il étoit également propre à combattre & à gouverner. Il eut quatre fils qui furent les héritiers de ſes talens & de ſes vertus; mais étant tombé dans la diſgrace, ils eurent tous une fin également malheureuſe. Leurs parens & leurs domeſtiques furent enveloppés dans leur ruine. Les peuples touchés de leurs malheurs, conſervèrent un tendre ſouvenir de leurs ſervices & de leurs vertus. Les hiſtoriens ont perpétué leur mémoire avec autant de ſoin que celle des plus grands conquérans, & le nom de *Barmécide* eſt toujours précieux dans l'Orient. Rashid, après s'être ſouillé de leur ſang innocent, défendit, ſur peine de la vie, de prononcer leur nom. Cette défenſe fit beaucoup de prévaricateurs. Un vieillard nommé *Mondir*, ſe rendoit tous les jours auprès de la maiſon qu'ils avoient habitée, pour y faire leur panégyrique. Le calife, étonné de cette audace,

le condamne à la mort : Mondir apprend ſon arrêt ſans émotion, & il demande pour grace de parler au calife. On le fait comparoître devant ſon maître, qui avoit été ſon juge, & au lieu de chercher à le fléchir, il expoſe, avec une éloquence intrépide, les ſervices que ceux de cette famille avoient rendus aux califes de Bagdat. Rashid charmé de ſa générosité, lui accorda la vie, & lui fit préſent d'un vaſe d'or. Le vieillard l'ayant reçu des mains de ſon maître, ſe proſterna, ſelon l'uſage de l'Orient, & s'écria; *voici un nouveau bienfait que je reçois des Barmecides. Ils ſont encore bienfaiſans après leur mort.* Ces paroles ont paſſé en proverbe, pour ſignifier des ſervices qui s'étendent ſur la poſtérité. Mahomet fut le ſeul des enfans d'Yahia qui ne fut point enveloppé dans la ruine de ſa famille, dont la proſcription fut prononcée l'an 187 de l'hégire. (*T—N.*)

BARNABAS, domeſtique de Bagao, eunuque d'Aſſuérus, découvrit à Mardochée la conſpiration que ſon maître avoit formée contre le roi, & Mardochée en fit avertir Aſſuérus par Eſther. (*Joſeph, antiq. judaiq. l. xi. c. 16.*)

BARNABÉ, (SAINT) (*Hiſt. ſacrée.*) dont il eſt parlé dans les actes des apôtres, comme d'un prophète de Dieu, & d'un prédicateur de l'évangile; ce fut lui qui préſenta ſaint Paul aux apôtres après ſa converſion; il alla prêcher la foi avec lui à Antioche, à Séleucie, en Chypre, à Salamine, à Paphos. Il avoit commencé par vendre un fonds de terre, & en apporter le prix aux pieds des apôtres. (*Act. Apoſt. ch. 4, 9, 11, 12, 13.*)

BARNÈS, (JOSUÉ) (*Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur en langue grecque à Cambridge, a donné des éditions d'Homère, d'Euripide, d'Anacréon. Il a de plus donné de ſon chef l'*hiſtoire d'Eſther* en vers grecs; *la création du monde*, & *le cantique des cantiques* en vers latins, & un autre livre intitulé : *Anacréon chriſtianus.* C'étoit un ſavant. Mort vers 1714.

BARNÈS eſt encore le nom d'une malheureuſe victime de l'inquiſition, qui, à la vérité, ne mourut point dans un auto-da-fé, mais dans les priſons de l'inquiſition de Rome, après y avoir langui trente ans. Et quel étoit ſon crime ? D'avoir fait un livre intitulé : *Catholico-Romanus pacificus*, parfaitement oublié depuis long-temps, mais qui pouvoit être eſtimable, s'il répondoit au titre. Que de cruautés ! & pourquoi ?

On a de lui un traité en latin contre les équivoques, imprimé en 1625. Il fut empriſonné en 1626. Il avoit été ſupérieur des bénédictins à Douay. Il ſe nommoit Jean.

Un autre BARNÈS, plus malheureux, nommé Robert, fut brûlé à Londres en 1540, comme luthérien.

BARNEVELDT, (JEAN D'OLDEN) (*Hiſt. des Provinces-Unies.*) avocat-général des états de Hollande, un des plus vertueux citoyens & des plus utiles miniſtres que cette république ait eus, eſt en même temps un des plus déplorables exemples de l'ingratitude des républiques envers ceux qui les ſervent le mieux; il l'eſt auſſi de l'ingratitude des princes. C'étoit *Barneveldt* qui avoit engagé Jacques I à reſtituer aux Hollandois les villes de Fleſſingue, de la Brille, & de Ramekens, ſervice le plus important qu'un citoyen pût rendre à ſa patrie, qu'il tiroit par-là de la dépendance de l'Angleterre. *Barneveldt* avoit pris ſoin de l'enfance du prince Maurice, & lui avoit procuré le commandement des armées de la république de Hollande à la mort de Guillaume I ſon père. Il avoit donc des droits à la reconnoiſſance & de la république & du prince d'Orange; mais bientôt il s'apperçut que les princes d'Orange, après avoir affranchi leur patrie, aſpiroient à l'aſſervir, & que le prince Maurice, dont l'élévation étoit en partie ſon ouvrage, ne mettoit plus de bornes à ſon ambition. La Hollande étoit alors partagée en deux ſectes principales, celle des Arminiens & celle des Gomariſtes, qui différoient entre eux ſur les matières de la prédeſtination & de la grace, à-peu-près comme nos Moliniſtes & nos Janſéniſtes, les uns accordant plus au libre arbitre, les autres à la prédeſtination; les Gomariſtes comme plus durs, & dans la doctrine & dans la conduite, durent l'emporter dans une république réformée, comme nos Moliniſtes durent être plus favoriſés dans une monarchie. Le prince d'Orange ſe ſervit des Gomariſtes pour troubler l'état & pour l'aſſervir; *Barneveldt* ſe mit à la tête des Arminiens. Si ceux-ci, ainſi que le diſoit le chevalier Temple, ſuſpect ſur cette matière, comme attaché à la maiſon d'Orange, *étoient plutôt un parti dans l'état qu'une ſecte dans l'égliſe*, c'étoit du moins le parti de la douceur, de la tolérance & de la liberté. Les Gomariſtes firent condamner les Arminiens au concile de Dordrecht. Si on s'en fût tenu là, le mal n'eût pas été grand peut-être, pourvu qu'on ſe ſupportât les uns les autres. Mais les Gomariſtes vouloient perdre leurs ennemis, on accuſa *Barneveldt* d'avoir voulu livrer ſa patrie aux Eſpagnols, c'étoit comme ſi on eût accuſé Brutus de vouloir livrer Rome aux Tarquins; mais l'eſprit de parti confond toutes les idées, & voit tout ce qu'il veut voir. Des commiſſaires Gomariſtes condamnèrent *Barneveldt* à avoir la tête tranchée à ſoixante & douze ans, ce qui fut exécuté le 13 mai 1619.

Barneveldt laiſſoit deux fils, René & Guillaume; le reſſentiment de la mort injuſte de leur père, & le deſir de la venger, les engagèrent dans une conſpiration contre Maurice; elle fut découverte, Guillaume ſe ſauva, René fut pris; ſa mère demanda ſa grace au prince Maurice : *Vous ne m'avez pas demandé celle de votre mari ?* lui dit le prince : *Mon mari étoit innocent*, répondit-elle, *mon fils eſt coupable.*

BARO, (BALTHASAR) (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le continuateur de l'*Aſtrée* du chevalier d'Urfé. Il étoit de l'académie françoiſe dès l'origine; il a laiſſé

des pièces de théâtre, on a quelque temps eſtimé ſa *Parthénie*. Né à Valence en Dauphiné, mort en 1649.

BARON, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de dignité, homme qui a une baronie. *Baron* eſt un terme dont l'origine & la première ſignification eſt fort conteſtée. Quelques-uns veulent qu'il ſignifie originairement ἀνὴρ, *homme*; d'autres un *héros*, un *homme brave*; ceux-ci *libertinus*, un affranchi; ceux-là, un *grand homme*, un *homme riche*; d'autres un *vaſſal*. Menage le fait venir de *baro*, que nous trouvons employé dans le temps de la pureté de la langue latine, pour *vir*, homme brave, vaillant homme. De-là vint, ſuivant cet auteur, que ceux qui avoient leur place auprès du roi dans les batailles, furent appellés *barones*, ou *les plus braves de l'armée*. Comme les princes récompenſent ordinairement la bravoure & la fidélité de ceux qui les environnent, par quelques fiefs, ce mot fut enſuite employé pour déſigner quelques *hommes nobles*, qui tenoient un fief immédiatement du roi. Iſidore, & après lui Cambden, regarde ce terme comme un mot qui a ſignifié dans ſon origine, *un ſoldat mercenaire*. MM. de P. R. le font venir de βάρος, *poids* ou *autorité*. Cicéron employe le mot de *baro*, pour marquer un homme *ſtupide*, *brutal*. Les anciens Allemands parlent d'un *baron* comme nous d'un *vilain*; & les Italiens nomment *barone*, un gueux, un mendiant. M. de Marca fait venir *baron* du mot allemand *bar*, homme, ou homme libre: d'autres en vont chercher l'étymologie dans les langues hébraïque, gauloiſe, celtique: mais l'opinion la plus probable eſt qu'il vient de l'eſpagnol *varo*, homme brave, noble. C'eſt de-là que les femmes appellent *barons* leurs maris; de même que les princes, leurs fermiers. Dans les loix ſaliques, comme elles viennent des Lombards, le mot *baron* ſignifie un *homme* en général; & l'ancien gloſſaire de Philomenes traduit *baron* ἀνὴρ, *homme*.

BARON, eſt employé en Angleterre dans une ſignification plus particulière, pour ſignifier un *ſeigneur*, un *lord* ou *pair* de la dernière claſſe, c'eſt-à-dire du dégré de nobleſſe qui eſt immédiatement au-deſſous des vicomtes, & au-deſſus des chevaliers & des baronets.

Les *barons* ſont ſeigneurs du parlement, pairs du royaume, & jouiſſent de leurs priviléges; ils ne ſont pas ceints de l'épée à leur création, & n'ont eu de couronne à leurs armes que ſous le règne de Charles II, qui leur accorda un cercle d'or avec ſix perles placées au bord.

Dans les anciennes archives, le terme de *baron* comprenoit toute la nobleſſe de l'Angleterre; tous les nobles s'appelloient *barons*, de quelqu'autre dignité qu'ils fuſſent revêtus; c'eſt pour cette raiſon que la charte du roi Edouard I, qui eſt une expoſition de tout ce qui a rapport aux *barons* de la grande charte, finit par ces mots: *Teſtibus archiepiſcopis, epiſcopis, baronibus*, &c. La grande aſſemblée même de la nobleſſe, qui eſt compoſée des ducs, des marquis, & en outre des comtes & des *barons*, eſt compriſe ſous le nom de l'*aſſemblée du baronage*.

On diſtingue les *barons par leurs anciens titres*, qui poſſédoient un territoire du roi, qui s'en réſervoit toujours le titre en chef; & les *barons, par leur titre temporel*, qui tenoient les ſeigneuries, les châteaux & places, comme chefs de leur baronie, c'eſt-à-dire, par la grande ſergenterie: en vertu de ces titres, ils étoient anciennement convoqués au parlement: mais à préſent ils ne ſont ſeigneurs lords du parlement, que quand on les y appelle par écrit.

Après la conquête, les *barons* furent diſtingués en grands *barons* & en petits *barons*, *majores & minores*, & il leur fut accordé d'être convoqués au parlement; les grands par une lettre immédiate du roi, les petits par une lettre générale du grand ſherif ou échevin, ſur le commandement du roi.

Les anciens diſtinguoient les grands *barons* des petits, en accordant aux premiers haute & même ſouveraine juriſdiction; & aux ſeconds une juriſdiction inférieure, & ſur des matières de peu d'importance.

Les barons de l'échiquier ſont des juges au nombre de quatre, auxquels eſt commiſe l'adminiſtration de la juſtice dans les cauſes d'entre le roi & ſes ſujets, ſur les manières qui concernent l'échiquier & les revenus du roi. Ils ſont appellés *barons*, parce que les *barons* du royaume étoient employés dans cet office.

Leur fonction eſt auſſi de voir les comptes royaux; ils ont pour cette fin des auditeurs ſous eux, de même que pour décider des cauſes qui regardent les revenus du roi, ces cauſes appartenant en quelque façon à l'échiquier.

Les *barons de l'échiquier* ont été juſques dans ces derniers temps des gens ſavans ès lois, des anciens maires, des perſonnages importans & éclairés ou cenſés tels, ſoit dans le clergé, ſoit à la cour, *majores & diſcretiores in regno, ſive de clero eſſent, ſive de curiâ*.

Les *barons des cinq ports* ſont maîtres de la chambre des communes, élûs par les cinq ports, deux pour chacun. Ceux qui ont été maires du château de Corſe dans le comté de Dorſet, ſont nommés *barons*. Les principaux bourgeois de Londres avoient autrefois ce titre.

En France on entendoit anciennement par *barons*, tous les vaſſaux qui relevoient immédiatement du roi; ainſi ce mot comprenoit les ducs, les marquis, les comtes, & autres ſeigneurs titrés & qualifiés, comme on le peut voir dans Aimoin & dans quelques-unes de nos vieilles chroniques, où le roi haranguant les ſeigneurs de ſa cour ou de ſon armée, les appelle *mes barons*. Mais maintenant on employe ce terme dans une acception beaucoup moins générale, puiſqu'il ne ſignifie que le dégré de la nobleſſe, qui eſt immédiatement au-

Digitized by Google

deſſous des ducs, des marquis, des comtes & des vicomtes, quoiqu'il y ait en France & en Allemagne d'anciens *barons* qui ne voudroient pas le céder à des nobles illuſtrés depuis peu, de ces divers dégrés de nobleſſe. Nos auteurs font auſſi mention des *barons* de Bourges & d'Orléans; titres accordés à quelques-uns des principaux bourgeois de ces villes, comme à ceux de Londres; mais qui n'emportoient point avec eux de caractere de nobleſſe, & donnoient ſeulement à ces citoyens quelques prérogatives, comme de n'être pas tenus de répondre en juſtice ſur certaines choſes hors de l'enceinte des murs de leur ville. Les trois premiers *barons* de France dans la nobleſſe, étoient ceux de Bourbon, de Conti, de Beaujeu: mais ces baronies ont été depuis réunies à la couronne. Dans le clergé il y a des évêques, des abbés & des prieurs *barons;* ſoit qu'anciennement les rois leur aient accordé ce titre, ſoit qu'ils poſsèdent par leurs libéralités des baronies, ou qu'ils les tiennent en fief de la couronne. (*G*)

BARON. Il y a pluſieurs perſonnages célèbres de ce nom: commençons par le plus utile.

1°. François BARON, né à Marſeille en 1620, étant conſul de France à Alep, rétablit le commerce du levant qui étoit preſque entiérement ruiné. M. Colbert, pour relever de même le commerce des Indes orientales, l'envoya en 1671 à Surate, où pendant 12 ans d'adminiſtration il eut le même ſuccès; c'étoit alors que la Fontaine écrivoit:

La Fortune a, dit-on, des temples à Surate:
Allons-là. Ce fut un de dire & s'embarquer.

Baron y mourut en 1683, la même année que M. Colbert. Son nom y eſt encore en vénération, ainſi que dans le levant; les Mahométans l'honoroient à l'égal des François. C'eſt lui qui avoit fourni à M. Nicole les pièces juſtificatives de la doctrine des égliſes Syriennes ſur l'euchariſtie, pièces qui ont été inſérées dans le livre de la *Perpétuité de la foi.*

Paſſons au plus célèbre.

2°. Michel BARON, dit le Roſcius François, élève & ami de Molière. Grimareſt, dans ſa vie de Molière, a rapporté des traits de l'enfance & de la jeuneſſe de *Baron*, que nous ne répéterons point ici. *Baron* fut, comme Molière, auteur & acteur, mais il eſt beaucoup plus connu comme acteur & Molière comme auteur. Le poëte Rouſſeau dit de *Baron* qu'*il donnoit un nouveau luſtre aux beautés de Racine, & qu'il mettoit un voile ſur les défauts de Pradon.* Racine donnoit des leçons aux acteurs ſur l'intelligence de certains détails des rôles qu'ils jouoient dans ſes pièces. *Baron* étoit le ſeul auquel il n'en donnât point, & qu'il abandonnât à ſon génie. On a retenu par tradition un principe de *Baron* ſur ſon art, c'eſt que le bras, dans le geſte ordinaire, ne doit point excéder la hauteur de l'œil; *mais*, ajoutoit-il, *ſi la paſſion les porte au-deſſus de la tête, laiſſez-la faire, la paſſion en ſait plus que les règles.*

Baron quitta le théâtre en 1691. Il y remonta au bout de 29 ans en 1720, âgé de 68 ans. C'étoit riſquer beaucoup, & il l'éprouva quelquefois. Le plaiſir de le revoir lui fit donner d'abord beaucoup d'applaudiſſemens, mais quelquefois auſſi on ſentoit ſa décadence, & on la lui faiſoit ſentir. Alors *Baron*, dans ſon indignation, s'écrioit: *Ingrat parterre, ſi tu as du goût, c'eſt moi qui l'ai formé, & tu le tournes contre moi!*

Il y a des cas où l'art demande que l'acteur prenne un ton très-bas, mais il faut alors que la beauté de ſon jeu excite dans les ſpectateurs un redoublement d'attention, qui ôte à ce ton bas l'inconvénient le plus grand de tous, celui de n'être point entendu; perſonne ne ſavoit mieux que *Baron* les divers tons qu'il devoit prendre & ne tiroit un meilleur parti de ces tons bas; cependant un jour une voix ſortie du parterre, cria: *plus haut, Baron*, fâché de ſe voir troublé dans un beau moment, répondit: *Et vous, plus bas.* Ce fut un grand ſcandale. La police s'en mêla, on obligea *Baron* à faire des excuſes au parterre. Mais qu'eſt-ce que c'eſt que le parterre? Celui d'aujourd'hui n'eſt pas celui d'hier ni de demain. *Baron* étoit fier, une réparation lui coûtoit, mais il fallut obéir; il ſe préſenta devant le parterre, & dit: « Meſſieurs, je n'ai jamais » ſenti avec tant d'amertume qne dans ce moment » toute la baſſeſſe de mon état.....» La phraſe n'etoit au fond ni ſoumiſe ni reſpectueuſe, mais le parterre s'en contenta, il interrompit par des applaudiſſemens & diſpenſa l'acteur de s'humilier ſi orgueilleuſement.

Quelque idée que *Baron* eût de ſon état, il en avoit une bien haute de ſon art en général, & en particulier de ſon talent perſonnel, & il eût perdu ſans doute à en avoir une moindre idée: il diſoit que *tous les cent ans on pouvoit voir un Ceſar, mais qu'il en falloit deux mille pour produire un Baron.* S'il eût parlé d'un conquérant vulgaire, comme pour l'être, il ne faut que de l'ambition, des troupes & du bonheur, il auroit pu avoir raiſon; mais Céſar par la réunion des talens, des vertus & des vices, eſt l'homme le plus rare qui ait jamais paru.

Baron, non content d'être roi ſur la ſcène, vouloit encore dans la ſociété être homme de cour, & ſur-tout homme à bonnes fortunes; on dit que les bontés de quelques grandes dames entretenoient & juſtifioient en lui cette vanité. M. de Voltaire nous repréſente *Baron* inſpirant de l'amour aux plus belles femmes par les talens & les graces qu'il déployoit au théâtre:

Telle autrefois d'une loge grillée,
Une beauté, dont l'amour prit le cœur,
Lorgnoit *Baron*, cet immortel acteur,
D'un œil ardent dévoroit ſa figure,

Digitized by Google

Son beau maintien, ſes geſtes, ſa parure,
Mêloit tout bas ſa voix à ſes accens,
Et recevoit l'amour par tous les ſens.

Les gens du monde veulent être gens à talens, les gens à talens veulent être hommes du monde, on veut être ce qu'on n'eſt pas, parce qu'on deſire ce qu'on n'a pas. *Baron* dans la ſociété ſe faiſoit l'égal de tout le monde, c'eſt-à-dire de tous ſes ſupérieurs; & on peut croire que cette liberté ne lui réuſſiſſoit pas toujours; il dit un jour au marquis de Biran: *M. le marquis, vos gens ont maltraité les miens, je vous en demande juſtice.* Le marquis lui répondit: *Mon pauvre Baron, que veux-tu que je te diſe! Pourquoi as-tu des gens?* Ce n'eſt pourtant pas que quand un comédien a des gens, il faille pour cela les battre. Souvent plus le maître eſt grand, plus les domeſtiques méritent d'être battus. Un cocher inſolent ſerroit de près dans la rue, du haut de ſon ſiége, un militaire à pied, pauvre & mal vêtu, celui-ci lui donna vingt coups de canne; mais il ſe crut perdu, lorſque, dans le maître qui parut à la portière, il reconnut M. de Turenne lui-même. M. de Turenne lui dit: *Monſieur, je ſuis charmé de connoître un homme qui ſache faire juſtice de ces maraudslà; à la première inſolence qu'ils feront, & cela ne tardera pas, je vous les enverrai.*

Baron mourut en 1729, âgé de 77 ans. On a de lui des pièces de théâtre, dont quelques-unes lui ſont conteſtées, nommément l'*Andrienne*, qu'on attribue au père de la Rue, jéſuite, & qui ne ſoutient point à la lecture l'opinion que le jeu de Saraſin & d'Armand en donnoit autrefois aux ſpectateurs; on ne conteſte point à *Baron* la pièce de l'*Homme à bonnes fortunes*, & c'étoit à lui de la faire, ni *la Coquette*, &c.

Baron étoit fils d'un marchand d'Iſſoudun, nommé comme lui Michel, & qui comme lui s'étoit fait comédien: il jouoit, & avec ſuccès, les rois & les payſans, uſage qui s'eſt conſervé au théâtre depuis lui juſqu'à Paulin, comme ſi on eût affecté ce contraſte. Un jour faiſant le rôle de dom Diègue dans le Cid, & laiſſant tomber ſon épée, comme le rôle l'exige, il la repouſſa du pied avec une indignation, qui eſt encore dans l'eſprit du rôle, il en rencontra la pointe, qui lui piqua le petit doigt; cette bleſſure qui ne paroiſſoit rien d'abord, irritée par la qualité du ſang, fit de tels progrès qu'il devint néceſſaire, pour lui ſauver la vie, de lui couper la jambe, il aima mieux attendre doucement la mort; *il ſeroit beau voir*, diſoit-il gaiment, *un roi de théâtre avec une jambe de bois.* Il mourut en 1655.

BARON eſt encore le nom de deux médecins connus, de Paris, père & fils; le premier (Hyacinthe-Théodore) mort le 29 juillet 1758, le ſecond, (Théodore) le 10 mars 1768.

BARONET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dégré d'honneur en Angleterre, qui eſt immédiatement au-deſſous de celui de baron, & au-deſſus de celui de chevalier; ils ont le pas ſur tous les chevaliers, excepté ſur ceux de la Jarretière.

La dignité de *baronet* ſe conſère par patente; c'eſt le moindre dégré d'honneur qui ſoit héréditaire. Cet ordre fut fondé par Jacques I, en 1611. Deux cens *baronets* furent créés par ce prince, & fixés pour toujours à ce nombre; cependant on dit qu'ils ſont aujourd'hui plus de huit cens.

On leur accorda pluſieurs privilèges, pour être poſſédés par eux & par leurs héritiers mâles. Il leur fut permis de charger leur écu des armes d'Ulſter, qui ſont une main de gueules dans un champ d'argent, à condition qu'ils défendroient la province d'Ulſter en Irlande, contre les rebelles qui l'incommodoient extrêmement. Pour cet effet ils furent obligés de lever & d'entretenir à leurs dépens chacun trente ſoldats pendant trois ans, ou de payer à la chambre, l'équivalent en argent; cette ſomme, à huit ſols par jour pour chaque ſoldat, faiſoit 1095 livres. Ils ſont maintenant exempts de cette obligation.

Les *baronets* prennent place entr'eux ſuivant l'ancienneté. Selon les termes de leurs patentes, il ne peut y avoir de dégrés d'honneur établis entr'eux; il en eſt de même entre les *barons*.

Le titre de *ſir* leur eſt accordé par une clauſe particulière, cependant ils ne ſont pas faits chevaliers: mais un *baronet* & ſon fils aîné ayant l'âge néceſſaire, peuvent l'un & l'autre ſolliciter l'entrée dans l'ordre de *chevalier*. (*G*)

BARONIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) ſeigneurie ou fief de baron, ſoit temporel, ſoit ſpirituel. Dans ce ſens *baronie* eſt la même choſe que ce que l'on appelle *honour* en Angleterre.

Une *baronie* peut être conſidérée comme une ſeigneurie, poſſédée à condition de quelque ſervice, mais en chef par le roi: elle eſt ce qu'on appelle autrement *grande ſergenterie*.

Les *baronies* d'Angleterre dans l'origine, étoient mouvantes du roi même, chef & ſeigneur de tout le royaume, & elles n'étoient pas tenues immédiatement d'un autre ſeigneur. Par exemple, le roi donnoit à un homme l'inveſtiture d'une grande ſeigneurie dans le pays, pour que celui qu'il en inveſtiſſoit en jouît, lui & ſes héritiers, comme la tenant du roi & de ſes ſucceſſeurs. Par le ſervice de baron, il faut entendre le ſervice de vingt chevaliers, de quarante, ſoixante, plus ou moins, ſuivant que le roi le déterminoit par l'inveſtiture. Dans les temps qui ſuivirent de plus près la conquête, lorſqu'un grand ſeigneur, *great lord*, recevoit du roi l'inveſtiture d'une grande ſeigneurie, cette ſeigneurie étoit appellée *baronie*; mais plus ordinairement un honneur, *honour*, comme l'*honour de Glocester*, l'*honour de Wallingford*, l'*honour de Lancaſter*, l'*honour de Richemond*, & de même des autres. Il y avoit en Angleterre des *honours* déſignés par des noms Normands ou par d'autres

Digitized by Google

noms étrangers, c'eſt-à-dire, que quelquefois ils avoient un nom Anglois, quelquefois un nom étranger; cela arrivoit quand la même perſonne étoit ſeigneur d'un *honour* en Normandie ou dans quelqu'autre province étrangère, & en même temps ſeigneur d'un *honour* en Angleterre; par exemple, Guillaume de Fortz, de Force ou *de Fortibus*, étoit ſeigneur de l'*honour d'Albemarle* en Normandie, il étoit auſſi ſeigneur de deux *honours* en Angleterre, ſavoir l'*honour* de Holderneſs & l'*honour* de Skipton en Cravene. En Angleterre on nommoit quelquefois ces *honours* du nom Normand, l'*honour* d'Albemarle ou l'*honour* du comte d'Albemarle. De même le comte de Bretagne étoit ſeigneur de l'*honour* de Bretagne en France, & de celui de Richemond en Angleterre. On appelloit quelquefois l'*honour* de Richemond du nom étranger, l'*honour* de Bretagne ou l'*honour* du comte de Bretagne, non qu'Albemarle ou la Bretagne fuſſent en Angleterre, mais parce que la même perſonne étoit reſpectivement ſeigneur de chacun de ces *honours* en France, & de chacun de ces *honours* en Angleterre. Madox, *Hiſt. des Baronies*, &c.

Les *Baronies* qui appartiennent à des évêques, & qui ſont par quelques-uns dénommées *regalia*, parce qu'elles dépendent abſolument de la pure libéralité du prince, ne conſiſtent point en une ſeule *baronie*, mais en pluſieurs; car, *tot erant baroniæ, quot majora prædia.*

Suivant Bracton, une *baronie* eſt un droit indiviſible; c'eſt pourquoi s'il s'agit de partager un héritage entre co-héritiers, quoique l'on puiſſe diviſer quelques maiſons principales & les pièces de terres qui en dépendent, ſi néanmoins la maiſon principale eſt le chef-lieu d'un comté ou d'une *baronie*, on ne peut la morceler; en voici la raiſon: le partage de ces ſortes de biens anéantiroit inſenſiblement pluſieurs droits privatifs des comtés & des *baronies*, ce qui tourneroit au préjudice de l'état, qui eſt compoſé de comtés & de *baronies*. (*G*)

BARONIUS, (CÉSAR) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant cardinal, né à Sora dans le royaume de Naples, en 1538, entra dans la congrégation de l'oratoire, nouvellement fondée en Italie par ſaint Philippe de Neri, & ce fondateur ſe démit en ſa faveur de la charge de ſupérieur général en 1593. Le pape Clement VIII, dont il étoit le confeſſeur, le fit en 1596 cardinal & bibliothécaire du vatican. Dans le conclave où Leon XI fut élu en 1605 après la mort de Clément VIII, *Baronius* eut plus de trente voix, & auroit pu être élu ſans l'oppoſition des Eſpagnols. *Baronius* eſt ſur-tout connu par ſes *Annales eccleſiaſtici* qu'il voulut oppoſer à la compilation des centuriateurs de Magdebourg, pour venger l'égliſe romaine des imputations de ces hérétiques. L'ouvrage de *Baronius*, quoique très-utile, contient beaucoup d'erreurs, ſur-tout d'erreurs ultramontaines. Le père Pagi, cordelier, Iſaac Caſaubon, le cardinal Noris, M. de Tillemont, &c. en ont relevé un grand nombre, & la dernière édition de *Baronius* donnée à Luques en 1733 & années ſuivantes, en 28 volumes *in-folio*, joint aux annales la critique du P. Pagi, & les obſervations de ſes autres cenſeurs.

Les annales de *Baronius* finiſſent en 1198. Il a eu pour continuateurs Rainaldi, Sponde, Bzovius, &c.

Baronius mourut en 1607.

BARONIUS. Théodore Agrippa d'Aubigné, dans ſon hiſtoire ſecrete, parle d'un Gaſpar *Baronius*, neveu du cardinal, & *que Dieu*, dit-il, *avoit éclairé des lumières de l'évangile*, c'eſt-à-dire qui s'étoit fait proteſtant. Cet homme, qui par la faveur de ſon oncle, & par ſon mérite perſonnel, avoit été admis dans la congrégation de la propagande, ayant été introduit depuis dans quelques aſſemblées des proteſtans françois, leur remit des mémoires dont la propagande l'avoit chargé, & qui contenoient les projets de la cour de Rome relativement aux proteſtans.

BARRADAS, *ou* BARADAS, (*Hiſt. de France.*) C'eſt le nom d'un favori de Louis XIII, qui, en 1626, remplaça le comte de Chalais, & qui fut bientôt remplacé par Saint-Simon. C'étoit le cardinal de Richelieu qui donnoit au roi ces favoris, & qui les faiſoit renvoyer auſſi-tôt qu'ils lui devenoient ſuſpects, ce qui ne tardoit pas d'arriver, & alors ces favoris étoient bienheureux, quand il ne leur en coûtoit pas la tête, comme à Chalais & à Cinq-Mars.

BARRADAS eſt encore le nom d'un jéſuite de Lisbonne moins connu, quoique ſes prédications lui aient valu le titre d'*Apôtre du Portugal*, & que ſes œuvres ſoient imprimées en quatre vol. *in-fol.* Cologne, 1628.

BARRAULT. (EMERI JAUBERT DE) On joua long-temps en Eſpagne une eſpèce de comédie ſur la bataille de Pavie, où l'on voyoit François I terraſſé par un eſpagnol, qui lui mettant le pied ſur la gorge, l'obligeoit à demander la vie. Henri IV ſe piquoit de prendre François I pour modèle, & ſa cour étoit pleine de reſpect pour la mémoire de ce grand roi. Emeri Jaubert de *Barrault*, ambaſſadeur de Henri IV à la cour de Philippe II, aſſiſtant à une repréſentation de cette pièce, paſſa ſon épée au travers du corps de l'acteur qui inſultoit ainſi à la mémoire de François I. La pièce ne fut plus repréſentée.

BARRE, (JOSEPH) (*Hiſt. litt. mod.*) chanoine régulier de ſainte Geneviéve, & chancelier de l'univerſité de Paris, mort dans cette ville le 23 juin 1764 à 72 ans. Son ouvrage le plus connu eſt ſon *Hiſtoire générale d'Allemagne*, 1748, 11 vol. *in-4°*. Il a fait auſſi une vie du maréchal de Fabert, 1752, deux vol. *in-12*. Il y a de lui des notes dans l'édition de Van-Eſpen donnée en 1753, quatre volumes *in-folio*. Il donna en 1755 une

Hiſtoire des loix & des tribunaux de juſtice, *in*-4°. Le plus ſavant peut-être de tous ſes ouvrages eſt le premier qu'il ait fait; il a pour titre : *Vindiciæ librorum deutero-canonicorum veteris teſtamenti*, 1730, *in*-12.

BARRE, (DE LA) (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom de deux ſavans, dont le premier (François Poullain de la *Barre*) n'a de remarquable que d'avoir quitté une cure qu'il avoit dans le diocèſe de Laon, pour aller ſe marier à Genève en 1690. Il a laiſſé quelques ouvrages qui ſont reſtés obſcurs; entre autres un traité *de l'égalité des deux ſexes*; & un autre traité contradictoire *de l'excellence des hommes contre l'égalité des deux ſexes*. Il a fait auſſi un *Traité de l'éducation des Dames*, & un autre, dont le ſujet comporteroit un ouvrage utile; il a pour titre : *Rapport de la langue latine avec la langue françoiſe*. Mort à Genève en 1723.

Le ſecond (Louis-François-Joſeph de la *Barre*) eſt plus connu, comme ayant été de l'académie des inſcriptions & belles-lettres. Il a fait, conjointement avec D. Banduri, auſſi de la même académie, l'ouvrage intitulé : *Imperium orientale*, deux volumes *in-folio*, & un *Recueil de médailles des empereurs*, depuis Trajan *Dèce*, juſqu'au dernier *Paléologue*. Il a fait ſeul un volume *in*-4°. de mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France & à celle de Bourgogne, connu ſous le nom de *Journal de Charles VI*. Et il a donné des éditions du ſpicilège de D. Luc d'Achery, du Moréry de 1725, du *Sécrétaire de la cour*, & du *Sécrétaire du cabinet*. Né à Tournay en 1688, mort à Paris en 1738.

BARREAUX, (JACQUES VALLÉE, ſeigneur des) (*Hiſt. mod.*) connu par ſa réputation de libertinage & d'irréligion, & par ſon ſonnet dévot, ſi long-temps admiré, mais que M. de Voltaire ne trouve pas bon, & ne croit pas être de lui, mais de M. l'abbé de Lavau. Les liaiſons de *des Barreaux* avec le poète Théophile, leur firent tort à tous les deux. On compte que le jour du vendredi ſaint, *des Barreaux* voulut par bravade manger une aumelette au lard avec d'autres jeunes étourdis, & que, comme il vint à tonner pendant qu'ils étoient à table, *des Barreaux* jetta l'aumelette par la fenêtre, en diſant : *voilà bien du bruit pour une aumelette au lard*, propos & action dans leſquels il y avoit bien autant de ſuperſtition que d'impiété : au reſte cette hiſtoriette n'eſt pas fort avérée. Ce qui paroit conſtant, c'eſt que *des Barreaux* étoit un ſibarite & un épicurien, qui ne vivoit que pour les plaiſirs; il s'étoit fait conſeiller au parlement, pour avoir un état, parce qu'il étoit né d'une famille de robe, & il n'avoit pas trop ſongé que cet état impoſoit des devoirs; ayant été nommé rapporteur d'un procès qui apparemment l'ennuyoit, il en brûla les pièces, & paya la ſomme qui en étoit l'objet; mais il ſe hâta de quitter ſa charge pour ſe livrer entièrement à ſes amis & à ſes plaiſirs. On lui reprocha comme un grand raffinement de moleſſe & de volupté, un uſage aujourd'hui fort commun & devenu preſque néceſſaire à beaucoup de ſantés foibles, celui de changer de climats, ſelon les ſaiſons & d'aller paſſer l'hyver en Provence. Il paroit que ſur la fin de ſa vie il renonça aux erreurs & aux liaiſons de ſa jeuneſſe, & que ſes anciens amis virent ce changement avec peine, car ils firent ſur lui cette épigramme :

Des Barreaux, ce vieux débauché,
Affecte une réforme auſtère :
Il ne s'eſt pourtant retranché
Que ce qu'il ne ſauroit plus faire.

On dit que dans ſa dévotion, il demandoit à Dieu trois choſes : *Oubli pour le paſſé*, *indulgence pour le préſent*, *miſéricorde pour l'avenir*.

M. de Voltaire a dit de lui, dans l'ode ſur le Fanatiſme :

Des Barreaux fut doux, juſte, aimable,
Le Dieu que ſon eſprit coupable
Avoit follement combattu,
Prenant pitié de ſa foibleſſe,
Lui laiſſa l'humaine ſageſſe,
Et les ombres de la vertu.

Des Barreaux étoit né à Paris en 1602. Il mourut en 1673, à Châlons ſur Saone, qui étoit, ſelon lui, le meilleur air de la France.

BARRES, (*Hiſt. mod.*) mot dont on s'eſt autrefois ſervi pour exprimer un *exercice* d'hommes armés & combattant enſemble avec de courtes épées, dans un eſpace fermé de barreaux ou barrières qui les ſéparoient des ſpectateurs. *Voyez* LIGE. (*G*)

BARRELIER, (JACQUES) nous ne nommons ce dominicain inconnu, que pour dire qu'ayant entrepris une hiſtoire générale des plantes, ſous le titre : *Hortus mundi* ou *orbis Botanicus*, & ayant été prévenu par la mort, ce qu'on a pu recueillir de cet ouvrage, a été publié par Antoine de Juſſieu, ſous ce titre : *Plantæ per Galliam, Hiſpaniam & Italiam obſervatæ, & iconibus æneis exhibitæ*, Paris 1714, *in-fol.*

BARRÊME, (FRANÇOIS) connu par ſon *Arithmétique*, ſes *Comptes faits*, ſes *Changes étrangers*, mort à Paris en 1703.

BARRETTE, ſ. f. (*Hiſt. mod. eccleſ.*) bonnet que le pape donne ou envoye aux cardinaux, après leur nomination. En France, le roi donne lui-même la *barrette* aux cardinaux qui ont été faits à ſa nomination. A Veniſe, ce ſont les nobles qui la leur portent. La *barrette* étoit originairement un bonnet de toile mince, & qui s'appliquoit exactement ſur les oreilles, une eſpèce de béguin d'enfant, qui n'étoit qu'à l'uſage des papes, & qui dans la ſuite a été accordé aux cardinaux. (*A. R.*)

BARRI *ou* BARRY, (PAUL DE) jéſuite & même provincial de ſon ordre, & trop connu, grace à Paſcal, qui a fait pour les mauvais théologiens ce que Boileau a fait pour les mauvais poëtes, c'eſt-à-dire, qui les a marqués d'un ridicule ineffaçable. Le *P. Barri* eſt l'auteur du *Paradis ouvert à Philagie*, de la *Pédagogie céleſte*, & de beaucoup d'autres myſticités burleſques; mort à Avignon en 1661.

BARRIERE, (*Traité de la*) *en politique*, eſt celui qui fut conclu en 1716, entre l'empereur Charles VI & les Hollandois; il contient 29 articles: en vertu de ce traité, les Hollandois ont droit de mettre des garniſons de leurs troupes dans les villes de Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres, le fort de la Kenoque, & dans les villes de Dendermonde & de Ruremonde. La garniſon doit être moitié Hollandoiſe & moitié Autrichienne. Ces troupes ou ceux qui les commandent en leur nom, ſont obligés à prêter ſerment de fidélité à la maiſon d'Autriche, avant que d'entrer dans ces garniſons. (*A. R.*)

BARRIERE; (JEAN DE LA) (*Hiſt. mod.*) inſtituteur des Feuillans en 1587, mort le 25 avril 1600, à Rome. Il étoit François.

BARRIERE, (PIERRE) (*Hiſt. de Fr.*) c'eſt ici un de ces noms *condamnés à une renommée éternelle*; c'eſt un de ces ſoux dangereux, dont l'eſprit de la ligue avoit fait des monſtres. *Barriere*, avant de ſe déterminer à aſſaſſiner Henri IV, conſulta ſur ce deſſein, pluſieurs eccléſiaſtiques, non ſous le ſceau de la confeſſion, dit-on, mais comme des hommes éclairés & capables de lui donner le meilleur conſeil ſur une affaire où la religion & l'état étoient également intéreſſés. Pluſieurs de ces eccléſiaſtiques, nommément le P. Varade, recteur des jéſuites de Paris, furent accuſés d'avoir encouragé *Barriere* à commettre ce crime, & de lui avoir promis le paradis, s'il périſſoit dans ſon entrepriſe; mais un dominicain italien, nommé *Séraphin Banchi*, lequel ſe trouvoit alors à Lyon, ayant auſſi été conſulté par *Barriere*, & ayant vainement tenté de le détourner de ſon projet, en fit avertir le roi par un homme de la cour, & donna même avis de ſon départ de Lyon, & du temps à peu-près où il devoit arriver à Paris. (Voyez *Banchi.*) *Barriere* fut arrêté en arrivant à Melun. Son ſupplice fut d'être tenaillé & rompu vif. Ce qui arriva le 26 août 1593. On aſſure que quelques mois auparavant, le jéſuite Commolet avoit dit en chaire, dans l'égliſe de ſaint Barthélemy: *il nous faut un Aod, fût-il moine, fût-il ſoldat, fût-il berger, mais il nous faut un Aod.* Tel étoit l'uſage qu'on faiſoit alors de l'écriture ſainte & de la prédication; tel eſt l'uſage qu'en font toujours les fanatiques dans les troubles civils & dans les querelles de religion. Au reſte *Barriere* étoit ſoldat; il avoit été matelot. Il étoit natif d'Orléans.

BARRILLIER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'un de ces anciens officiers de l'échanſonnerie du roi & des princes, qui avoient ſoin du vin. Il en eſt parlé dans l'état des officiers de l'échanſonnerie du tems de ſaint Louis, en 1261. (*A. R.*)

BARROS, (JEAN DE) (*Hiſt. mod.*) né à Viſée en 1496, précepteur de Jean III, roi de Portugal, qui le fit tréſorier des Indes. On a de lui une *hiſtoire de l'Aſie & des Indes* en quatre décades, écrite en Portugais, dont M. de Thou faiſoit cas; mais tout le monde n'en penſe pas ſi favorablement. Divers auteurs ont continué cette hiſtoire, on l'a pouſſée juſqu'à la treizième décade. On en a fait une nouvelle édition à Lisbonne, 1736, 3 vol. *in-fol.* mort en 1570.

BARROW, (ISAAC) (*Hiſt. litt. mod.*) théologien obſcur, mathématicien plus connu. Il publia des éditions d'Euclide, d'Archimede, d'Apollonius, &c. Tillotſon a donné l'édition de ſes œuvres en 4 vol. *in-fol.* il fut le maître de mathématiques de Newton; il ébaucha, dit-on, le calcul des infiniment-petits. Né à Londres en 1630, mort en 1677.

BARSABAS, (JOSEPH) (*Hiſt. ſainte*) ſurnommé *le Juſte*, un des diſciples de J. C., propoſé avec Saint-Matthias pour remplacer Judas parmi les apôtres, (*act. des apôt. c. 2.*) Il eſt encore parlé, dans le chapitre 15, d'un autre *Barſabas*, nommé *Jude*, envoyé, avec Silas, pour porter à Antioche la lettre du concile de Jéruſalem, aux égliſes des Gentils.

BARTAS, (GUILLAUME DE SALLUSTE DU) (*Hiſt. litt. mod.*) perſonne ne fait qu'il fut envoyé par Henri IV en Angleterre, en Ecoſſe, en Danemarck, & qu'il étoit capitaine de cavalerie, & tout le monde ſait que c'eſt un poëte françois du ſeizième ſiècle, qui dans ſon temps a eu de la réputation, & qui n'en a plus. *La Semaine de du Bartas* eſt célèbre, mais quant au titre ſeulement; on n'en a pas retenu un vers, & on en pourroit citer pluſieurs d'auſſi ridicules que ceux du poëme de *la Magdeleine*, & qui n'ont pas comme ceux du poëme de *la Magdeleine* ce ridicule heureux & piquant qui ſauve de l'inſipidité. Il s'eſt fait de *la Semaine de du Bartas*, plus de trente éditions en cinq ou ſix ans. L'hiſtoire des ſuccès littéraires & des révolutions du goût, n'eſt pas moins étonnante que celle des révolutions politiques. *Du Bartas* mourut en 1590, âgé de 46 ans, ayant vu & chanté la bataille d'Ivri, qui ſe donna le 14 mars de cette année.

BARTH *ou* BART, (JEAN) (*Hiſt. de Fr.*) fameux marin, qui par ſes exploits, parvint de l'état de ſimple pêcheur, au grade de chef d'eſcadre. L'audace & l'intrépidité caractériſent toutes ſes actions; il ſortoit des ports bloqués, paſſoit au travers des flottes ennemies & les battoit toujours avec des forces inférieures, chacun de ſes coups de main étoit un triomphe de la valeur & de la bonne conduite ſur la force & le nombre,

il enlevoit les convois ennemis, il reprenoit ceux qui avoient été enlevés aux François, étoit ſans ceſſe en action, ſe trouvoit toujours à point nommé par-tout où il pouvoit être néceſſaire ou utile; la France n'avoit point de marin que les ennemis craigniſſent tant de rencontrer, & qu'ils rencontraſſent ſi ſouvent. On voulut à la cour voir cet homme utile; mais un homme qui ne ſait qu'être utile, n'eſt pas fort agréable à la cour. Le chevalier de Forbin l'y amena en 1691; *Jean Barth* ſe ſentoit de ſa première éducation, il ne ſavoit ni lire ni écrire, que ſon nom; il avoit le ton, les manières, le langage d'un pêcheur & d'un matelot. On diſoit à la cour: *allons voir l'ours.* Il y parut, dit-on, avec un habit de drap d'or, doublé de drap d'argent, juſqu'à la culotte, ce qu'il eut ſoin de faire remarquer à Louis XIV & à toute ſa cour, parce qu'il ſavoit qu'on le taxoit d'avarice, & qu'il crut démentir ce reproche par ce trait de magnificence. L'abbé Ladvocat cite pour garant de cette anecdote, M. de Ligny, un des gendres de *Jean Barth.* Au reſte, ce mélange de manières ridicules, de mœurs demi-ſauvages, d'exploits brillans & de ſervices ſignalés, ne le rendoit que plus digne d'attention, & l'*ours* excitoit beaucoup de curioſité. *Jean Barth* fut anobli en 1694; perſonne ne l'avoit mieux mérité: ce fut dans la guerre de 1672, & ſur-tout dans celle de 1688, que *Jean Barth* acquit & mérita toute ſa gloire. Il mourut âgé de 51 ans, le 27 avril 1702, & la marine françoiſe ſe reſſentit de ſa perte dans la grande guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne. Il eſt enterré à Dunkerque, ſa patrie. On a ſa vie imprimée en un volume *in-12.*

BARTHE, (PAUL DE LA) Voyez *Thermes.*

BARTHELEMI, (SAINT) (*Hiſt. ſainte*) un des douze apôtres; c'eſt tout ce qu'on en ſait. Euſebe dit qu'il prêcha l'évangile dans les Indes: n'étoit-ce pas l'Éthiopie?

Uſque coloratis amnis devexus ab Indis.

On dit qu'il fût écorché vif en Arménie; c'eſt une tradition populaire ſans fondement.

BARTHELEMI DES MARTIRS, dominicain, précepteur de dom Antoine, prieur de Crato, né à Liſbonne en 1514, fut fait archevêque de Brague en 1559. Il s'en démit dans la ſuite, & ſorti du cloître, il rentra dans le cloître, où il mourut en 1590. Ce ſont les plus dignes d'être évêques, qui redoutent le plus de l'être; tant que *Barthelemi* le fut, il diſoit que ſa vie n'étoit pas à lui, mais à ſon troupeau, & cette maxime étoit la règle de ſa conduite. « *Je ſuis*, diſoit-il encore, *le premier médecin de 1400 hôpitaux; ce ſont les paroiſſes de mon diocèſe.* » Beau mot, ſoit qu'on l'entende au ſpirituel ou au temporel. *Barthelemi des Martirs* ſe diſtingua au concile de Trente, par ſa doctrine, & ſur-tout par ſon ardeur à ſolliciter la réforme du clergé. Un jour on agitoit devant lui la queſtion, ſi les cardinaux devoient être compris dans la réforme propoſée; quelques prélats trop reſpectueux diſoient, *que les très-illuſtres cardinaux*, (ils n'avoient point encore le titre d'*éminence*) n'avoient pas beſoin de réforme. *Oh!* reprit l'archevêque de Brague, *les très-illuſtres cardinaux ont ſur-tout beſoin d'une très-illuſtre réforme.* Ce vertueux & courageux prélat étoit l'ami particulier de Saint-Charles Borromée. Ses ouvrages ont été recueillis en 1744, à Rome, en deux volumes *in-folio*; on fait cas ſur-tout, de ſon traité intitulé: *Stimulus Paſtorum.* M. le Maitre de Sacy a écrit la vie de *Barthelemi des Martirs.* Tous ceux que Meſſieurs de Port-Royal ont célébrés ou décrits dans leurs ouvrages, ſont reſtés fameux en bonne ou en mauvaiſe part. Ces auteurs-là gravoient pour la poſtérité.

BARTHIUS, (GASPARD) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Cuſtrin en 1587, mort à Leipſick en 1658. Il étoit un peu du nombre de ces ſavans à qui M. de Voltaire fait dire dans *le Temple du goût*,

Le goût n'eſt rien: nous avons l'habitude
De rediger au long, de point en point,
Ce qu'on penſa; mais nous ne penſons point.

Beaucoup moins étonnant que Baratier, il mérita cependant une place parmi les enfans précoces. A douze ans il avoit traduit les pſeaumes en vers latins; à ſeize, il étoit auteur d'une *Diſſertation* eſtimée & pour l'érudition & pour la critique, ſur la manière de lire les auteurs latins, tant anciens que modernes. On fait cas des recherches contenues dans ſon gros livre intitulé: *Adverſaria.* On a de lui des *Commentaires* ſur Stace & ſur Claudien. Il a traduit en latin, avec décence, des morceaux de l'Arétin.

BARTHOLE, un des plus grands noms dans la juriſprudence Romaine, né à Saſſo-Ferrato, dans la Marche d'Ancone, en 1312, mort à Pérouſe, en 1355 ou 1356. Ses œuvres ſont en 10 volumes *in-folio.*

BARTHOLIN. C'eſt le nom de trois médecins danois du dix-ſeptième ſiècle, père, fils & petit-fils, & d'un juriſconſulte, frère de ce dernier, qui tous ont fait des ouvrages. Le fils du premier & le père des deux derniers, a fait un traité *de uſu flagrorum in re veneréâ*, Francfort, 1670, *in-12.* Le juriſconſulte a beaucoup écrit ſur les Lombards & ſur les Danois; *de Holgero dano; de Longobardis; de origine equeſtris ordinis Danebergici; antiquitates Danicæ.*

BARTOLI, (DANIEL) jéſuite Italien, & dont tous les ouvrages ſont en italien, a fait une hiſtoire de ſa compagnie en 6 vol. *in-fol.* qui a été traduite en latin par le P. Giannini. L'original a été imprimé à Rome, en 1650. & années ſuivantes; la traduction à Lyon, en 1666, & années ſuivantes.

BARTON, (ÉLISABETH) (*Hiſt. d'Anglet.*) cette fille eut raiſon d'être indignée de l'injuſtice

de Henri VIII envers Catherine d'Arragon; mais elle eut tort d'avoir des viſions & de faire des prophéties; elle eut tort ſur tout d'annoncer la mort à Henri VIII, s'il épouſoit Anne de Boulen, & Henri VIII eut beaucoup plus de tort de la faire mourir elle-même, parce que des ſoux ne ſont pas des criminels: morte en 1534.

BARUCH, (*Hiſt. ſainte*) prophète, diſciple, ſecrétaire & ſucceſſeur de Jérémie. On ſait quelle étoit l'admiration de la Fontaine pour l'éloquence de ce prophète, que Racine lui avoit fait lire. Racine vraiſemblablement ne l'admiroit pas moins; il en a traduit pluſieurs morceaux dans *Athalie* & dans les cœurs d'*Eſther*.

Ton Dieu n'eſt plus irrité.
Réjouis-toi, Sion, & ſors de la pouſſière,
Quitte les vêtemens de ta captivité,
Et reprends ta ſplendeur premirée.
Baruch. *chap.* 5, *verſ.* 1 & 2.

Quelle Jéruſalem nouvelle
Sort du fond du déſert, briſlante de clartés,
Et porte ſur le front une marque immortelle?
Peuples de la terre, chantés.
Jéruſalem renaît plus charmante & plus belle.
D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfans qu'en ſon ſein elle a point portés?
Lève, Jéruſalem, lève ta tête altière.
[illegible] *verſ.* 3 & 5.

Moi! je pourrois trahir le Dieu que j'aime!
J'adorerois un Dieu ſans force & ſans vertu,
Reſte d'un trône par les vents abb[illegible]
Qui ne peut ſe ſauver lui-même!

Dieux impuiſſans, dieux ſourds, tous ceux qui vous implorent
Ne ſeront jamais entendus.
Que les démons, & ceux qui les adorent
Soient à jamais détruits & confondus.
Chap. 6.

BASCHI *ou* BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) chez les Turcs, joint à un mot qui le précède, ſignifie le *chef* ou le premier d'un corps d'officiers du ſerrail. Ainſi *bogangi bachi* ſignifie le chef des fauconniers, & *boſtangi bachi* le chef des jardiniers, ou ſur-intendant des jardins du grand ſeigneur. (*A. R.*)

Baſchi-capou-oglani, nom qu'on donne à l'eunuque qui commande aux portiers de l'appartement des ſultanes; *baſchi* ſignifiant chef, *capou*, porte, & *oglan*, officier ou valet, RICAUT, *de l'empire Ottoman.* (*G*)

BASCHI, (MATTHIEU) (*Hiſt. mod.*) fondateur des capucins. Il étoit frère mineur ou cordelier au couvent de Monte-Falconi. Saint-François lui apparut avec ſon véritable habit, tel qu'il l'avoit porté vivant; le lendemain *Baſchi* ſe préſenta devant le pape avec le véritable habit de Saint-François. Ce pape, qui étoit Clément VII, & qui devoit avoir d'autres affaires, donna pourtant une aſſez grande attention à celle-ci. Les cordeliers, qui prétendoient bien avoir toujours porté l'habit de Saint-François, mirent *Baſchi* en priſon; mais il ſe ſauva, & fut élu général par ceux qui voulurent embraſſer ſa réforme, elle fut approuvée par Clément VII, en 1528; mais l'oppoſition des cordeliers prolongea la querelle, qui continua long temps après la mort de *Baſchi*, arrivée à Veniſe en 1552. Le pape Paul V décida, en 1608, que les capucins étoient véritablement frères-mineurs, *quoiqu'ils n'euſſent point été établis du temps de Saint François.* Ces derniers mots rallumèrent plus que jamais la querelle, que le pape Urbain VIII termina enfin en 1627, par une bulle qui donne aux capucins le titre *de vrais enfans de Saint François.* Il y a eu depuis les capucins, des récollets & des picpus. Ils ſont tous franciſcains, avec la différence connue de *barbe ſans pièce*, *pièce ſans barbe*, *barbe & pièce*, *ni barbe ni pièce.* De plus, le pape Clément XIV, (Ganganelli) qui avoit été cordelier, a changé l'habit des cordeliers, ſous prétexte de le rappeller à la forme originaire. Lequel de tous ces habits étoit celui de Saint-François? qui le ſait? & qu'importe? il s'agit d'imiter ſa vertu, & non de porter ſon habit.

Quid? ſi quis vultu torvo ferus, ac pede nudo,
Exiguaque togæ ſimulet textore Catonem,
Virtutemne repreſentet moreſque Catonis?

Revenons aux capucins. Leur utilité eccléſiaſtique & monaſtique n'eſt pas de notre reſſort; mais une juſtice que nous ne devons pas leur refuſer, c'eſt que, par-tout où ils ſont établis, ils ſe rendent de la plus grande utilité dans les incendies, par les ſecours qu'il y portent avec autant de zèle que de courage, & que pluſieurs d'entr'eux ont mérité la couronne civique, en expoſant leur vie dans ces occaſions, pour ſauver la vie & la fortune des citoyens; combien de gens qui oſent les appeller inutiles, n'auroient pas ce genre d'utilité-là!

BASILE, (*Hiſt. du Bas-Empire*) c'eſt le nom de deux empereurs d'Orient, tous deux réputés de bons & de grands princes.

Le premier nommé *Baſile le Macédonien*, de ſimple ſoldat, échappé des fers des Bulgares, avec une beſace & un bâton, devint empereur de Conſtantinople. Il avoit le talent de dreſſer des chevaux, & ce talent le conduiſit à l'empire; il plut à l'empereur Michel, qui le fit ſon premier écuyer, ce qui étoit juſte, puiſqu'il ſe connoiſſoit en chevaux; il le fit enſuite grand chambellan, ce qui n'étoit plus qu'une affaire de faveur; enfin il l'aſſocia à l'empire, après que *Baſile* eut aſſaſſiné Bardas, beau-frère de l'empereur, qu'il regardoit comme un obſtacle à ſon élévation. Michel s'étant enſuite dégoûté de *Baſile*, parce qu'il lui

donnoit d'aſſez bons conſeils ſur ſa conduite, qui étoit aſſez mauvaiſe, voulut le faire mourir; *Baſile* le prévint, & fut par-là ſeul empereur en 867. C'étoit le temps où ſe formoit le ſchiſme d'Orient. *Baſile* fut d'abord contraire au ſchiſmatique Photius, & favorable au patriarche Ignace; mais Photius le ſéduiſit, en lui dreſſant une généalogie, qui le faiſoit deſcendre de parens illuſtres; *Baſile* le rétablit ſur le trône patriarchal. C'eſt ſous l'empire de *Baſile le Macédonien*, que les Ruſſes embraſsèrent le Chriſtianiſme & la doctrine de l'égliſe Grecque. Il mourut en 886.

BASILE II, réputé encore plus grand & meilleur, ayant fait un nombre conſidérable de priſonniers ſur les Bulgares, leur fit crever à tous les deux yeux, excepté à chaque centieme, auxquels il laiſſa un œil pour qu'ils puſſent conduire leurs compagnons à leur roi, que ce ſpectacle fit mourir de douleur. *Baſile* régna 50 ans, & mourut en 1025. Il étoit né en 956. Il étoit fils de l'empereur Romain le jeune, & fut ſucceſſeur de Zimiſcès, en 976.

BASILE, (SAINT) ſurnommé *le Grand*, un des péres Grecs, évêque de Céſarée en Cappadoce, où il étoit né, en 329. L'hiſtoire de ſes travaux apoſtoliques appartient à l'hiſtoire de l'égliſe; mais nous pouvons nous arrêter un moment à conſidérer en lui l'homme célébre, qui appartient à l'hiſtoire générale. Il fut l'ami de Saint-Grégoire de Nazianze. Cette amitié, qui les honora tous deux, étoit née dans les écoles des philoſophes à Athènes, & ſe nourrit dans la retraite où ils vécurent long-temps enſemble. C'eſt-là que *Saint-Baſile* écrivit, ſoit à Saint-Grégoire de Nazianze, lorſqu'il étoit abſent, ſoit à pluſieurs autres, des lettres & des conſeils ſur la vie ſolitaire, d'où la plupart des religieux ont tiré leur régle, & où les fondateurs des monaſtères de l'occident même ont puiſé divers points de leurs conſtitutions. *Baſile* ayant été tiré de ſon déſert en 369, pour monter ſur le ſiége de Céſarée, l'empereur Valens voulut l'attirer à l'arianiſme, & lui envoya dans cette vue, Modeſte, préfet d'Orient, qui employa tour-à-tour, & ſans ſuccès, les promeſſes & les menaces. La fermeté des réponſes de *Baſile* le déconcerta. « Je n'ai jamais rencontré perſonne, » lui dit-il, qui m'ait oſé parler avec cette har» dieſſe. » *Peut-être*, répondit tranquilement *Baſile, n'avez-vous jamais rencontré d'évêque. Saint-Baſile* mourut en 379. Dom Garnier & dom Prudent, bénédictins, ont donné (en 1721 & années ſuivantes) une très-belle édition de ſes œuvres en 3 volumes *in-folio*, avec une verſion latine.

Il y a un autre *Saint-Baſile*, évêque de Seleucie en Iſaurie, qui fut dépoſé en 451, dans le concile général de Chalcédoine, pour avoir ſouſcrit le faux concile d'Ephèſe en faveur d'Eutichès; il rentra dans la communion de l'égliſe: il eſt reconnu pour ſaint, & ſes homélies ſont dans la bibliothèque des péres.

BASIN *ou* BAZIN. Voyez BEZONS.

BASNAGE. (*Hiſt. litt. mod.*) Le nom de *Baſnage* eſt célèbre dans la controverſe & dans les lettres. Pour ne parler que de ceux qui ont le plus illuſtré ce nom, nous nous bornons:

1°. A Henri BASNAGE DU FRAQUENAI, avocat à Rouen, auteur d'un *Commentaire*, très-conſulté & très-cité, *ſur la coutume de Normandie*, & d'un *Traité des hypothèques*. Né le 16 octobre 1615, mort le 20 octobre 1695.

2°. A ſes deux fils; ſavoir: Jacques BASNAGE DE BEAUVAL, auteur d'une *Hiſtoire de l'égliſe*, hiſtoire proteſtante, mais dont les catholiques même font cas; d'une *Hiſtoire des Juifs*, auſſi eſtimée, & de pluſieurs autres ouvrages, tels que *la République des Hébreux; les Antiquités Judaïques; les Annales des Provinces-Unies, depuis la paix de Munſter*; l'*Hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament*, &c. 2°. Henri BASNAGE DE BEAUVAL, auteur de l'*Hiſtoire des ouvrages des ſavans*, qui ſert comme de ſuite aux *Nouvelles de la république des lettres* de Bayle. Il avoit fait en 1684 un *Traité de la tolérance*, ouvrage convenable au temps, & qui n'empêcha pas que l'année ſuivante, il ne fût obligé de s'expatrier pour cauſe de religion.

Henri mourut à la Haye en 1710. Mais Jacques vivoit encore lorſqu'en 1716 ou 1717, l'abbé du Bois, depuis cardinal, vint négocier en Hollande. Jacques *Baſnage*, quoique très-attaché à ſa religion, pour laquelle il ne ceſſa d'écrire toute ſa vie, aimoit toujours ſa patrie qui l'avoit rejetté, & M. le Régent chargea l'abbé du Bois de ſe conduire en tout par les avis de Jacques *Baſnage* qui par les ſervices qu'il rendit en cette occaſion à la France, obtint la reſtitution des biens que ſa famille y avoit laiſſés, lorſque la révocation de l'édit de Nantes l'avoit obligée d'en ſortir. Il mourut en 1723. Il étoit né à Rouen en 1653, & ſon frère en 1656.

Leur ayeul, Benjamin *Baſnage*, étoit conſidéré dans ſa communion, ainſi que Samuel *Baſnage* de Flottemanville, ſon petit-fils, & leur couſin-germain, auteur de quelques ouvrages de controverſe & d'une critique des annales de Baronius.

BASSELIN, (OLIVIER) (*Hiſt. litt. mod.*) Cet homme, qui étoit un ſimple foulon de la petite ville de Vire en Normandie, paſſe pour l'inventeur du vaudeville, ſorte de chanſon, appellée autrefois *vau de vire*, parce qu'on s'aſſembloit dans le vau ou dans la vallée de Vire pour les chanter en danſant, & *Baſſelin* étoit l'auteur de ces chanſons.

BASSELIN, (ROBERT) eſt auſſi le nom d'un profeſſeur de philoſophie au collège de Graſſins, qui, vers le milieu de ce ſiècle-ci, (le dix-huitième) prétendit avoir trouvé la quadrature du cercle, & qui eſt preſque le ſeul exemple d'un homme entendant la queſtion qui ait prétendu avoir fait cette découverte. Il le perſuada même à quelques-uns de ſes confréres, nommément à un autre profeſſeur de philoſophie, au collège de Mon-

Digitized by Google

taigu, nommé Moreau, qui fit des vers latins à ſa louange ſur cette découverte.

BASSI. *Voyez* POLITIEN.

BASSOMPIERRE, (FRANÇOIS DE) (*Hiſt. de Fr.*) l'un des hommes les plus brillans & les plus aimables des règnes de Henri IV & de Louis XIII, colonel-général des ſuiſſes, & maréchal de France, naquit en Lorraine, l'an 1579, d'une ancienne & illuſtre maiſon. S'étant attaché à la France, il s'y diſtingua par ſes ſervices militaires à la guerre, & dans les ambaſſades, il réuſſit par ſon ſeul mérite & ſans rechercher la faveur des miniſtres. Il n'étoit point ami du duc de Sully. Lorſqu'à la mort de Henri IV le duc de Sully ſe mit en marche pour aller au louvre, nous » le rencontrâmes, dit *Baſſompierre*, ſuivi de » quelques quarante chevaux; lequel étant proche » de nous, commença, d'une façon épleurée, à » nous dire: *Meſſieurs, ſi le ſervice que vous aviez* » *voué au roi, qu'à notre grand malheur nous venons de* » *perdre, vous eſt auſſi avant en l'ame, qu'il le doit* » *être à tous les bons François, jurez tous préſente-* » *ment de conſerver la même fidelité que vous lui* » *avez rendue, au roi ſon fils & ſucceſſeur, & que* » *vous employerez votre ſang & votre vie pour venger* » *ſa mort.* — *Monſieur*, lui répondis-je, *c'eſt nous* » *qui faiſons faire ce ſerment aux autres, & nous n'a-* » *vons pas beſoin d'exhortateur en une choſe, à quoi* » *nous ſommes ſi obligés.* Je ne ſais ſi ma réponſe » le ſurprit, ou s'il ſe repentit d'être venu ſi avant » hors de ſon fort. Il partit en même-temps, & » nous tourna le viſage, & alla s'enfermer dans la » baſtille ».

Baſſompierre faiſoit ombrage au connétable de Luynes, qui lui diſoit: *Je vous ſervirai auprès du roi, mais ne faites pas tant les doux yeux à ſa majeſté.*

Les ſervices de *Baſſompierre* lui ayant procuré le bâton de maréchal de France en 1622, il diſputa en 1627, au duc d'Angoulême, le commandement de l'armée, qui faiſoit le ſiège de la Rochelle; le roi Louis XIII en prit le commandement, retint auprès de lui le duc d'Angoulême, & donna une armée ſéparée à commander au maréchal de *Baſſompierre*. Il étoit difficile qu'un homme aimable, aimé des femmes & les aimant, comme le maréchal de *Baſſompierre*, ne fût pas entraîné par elles dans les intrigues de la cour de Louis XIII; plus difficile qu'un cœur généreux comme le maréchal de *Baſſompierre*, ne s'indignât pas du deſpotiſme & de la violence du cardinal de Richelieu; plus difficile encore que ce miniſtre, ennemi de tout éclat & de toute gloire, ne prît point d'ombrage de celle de *Baſſompierre*. Le mariage du duc d'Orléans Gaſton, avec Marguerite de Lorraine, conclu contre le gré de la cour en 1631, fut, pour le cardinal, une heureuſe occaſion de vengeances contre ſes ennemis. Tous ceux qui avoient eu part à cette affaire, ou qui en furent ſoupçonnés, éprouvèrent la rigueur d'un gouvernement qui ne ſavoit qu'irriter & que punir. La princeſſe de Conti, Louiſe de Lorraine, fut exilée; *Baſſompierre* qu'elle aimoit, qu'elle avoit épouſé ſecrétement, & dont elle avoit eu un fils, nommé de la Tour, fut mis à la baſtille. La princeſſe de Conti en mourut de douleur. C'eſt le ſujet d'une élégie de Malleville, où il dit:

Lorſque le beau Daphnis, la gloire des fidelles,
Perdit la liberté qu'il ôtoit aux plus belles.

Baſſompierre ayant été averti qu'il devoit être arrêté, brûla, dit-on, plus de ſix mille lettres qui auroient pu nuire à la réputation des plus belles & des plus grandes dames de la cour. Il avoit fait une promeſſe de mariage à Marie de Balſac d'Entragues, ſœur de la marquiſe de Verneuil, & il en avoit eu un fils, qui mourut évêque de Saintes; en conſéquence, mademoiſelle d'Entragues ſe faiſoit appeller madame de *Baſſompierre*, & plaida huit ans contre lui au parlement de Rouen pour ſe faire reconnoître. Le rencontrant un jour, elle lui dit: *Monſieur, vous devriez bien me faire rendre les honneurs de maréchale de France.* — *Eh! mademoiſelle*, répondit-il, *pourquoi prenez-vous un nom de guerre?* Piquée de cette réponſe, elle lui dit avec colère: *Vous êtes le plus ſot homme de la cour.* — *Quoi!* dit-il, *ſans vous avoir épouſée!*

Sa détention à la baſtille dura douze ans; il ſut en tirer parti en homme d'eſprit & de courage; la lecture & le travail remplirent tous ſes momens; c'eſt-là qu'il fit ſes mémoires, qui ſont curieux & agréables. On a encore de lui une relation de ſes ambaſſades, & des remarques ſur l'hiſtoire de Louis XIII par du Pleix. *Baſſompierre* parloit avec la plus grande facilité toutes les langues en uſage dans l'europe, & Richelieu qui étoit jaloux de tout, lui enviroit encore cet avantage. Il ne ſortit de la baſtille qu'après la mort du cardinal de Richelieu. On fit à ce ſujet le quatrain que voici:

Enfin, dans l'arrière ſaiſon,
La fortune d'Armand s'accorde avec la mienne,
France, je ſors de ma priſon,
Quand ſon ame ſort de la ſienne.

Ces vers déja très-recherchés dans leur tournure, ont encore une recherche particulière dont on ne s'apperçoit pas d'abord, c'eſt que le troiſième vers:

France, je ſors de ma priſon,

eſt l'anagramme de *François de Baſſompierre*, avec le changement d'une ſeule lettre, à la vérité aſſez importante, car c'eſt la première lettre du nom; au lieu d'un *b* on trouve un *n* dans le vers.

Baſſompierre étoit devenu fort gros à la baſtille; on dit que la reine lui ayant fait la plaiſanterie de lui demander *quand il accoucheroit*, il répondit, *quand j'aurai trouvé une ſage femme.*

Lorſque *Baſſompierre* avoit été mis à la baſtille, on l'avoit forcé de vendre ſa charge de colonel-

général des ſuiſſes au marquis de Coiſlin, auquel le marquis de la Châtre avoit ſuccédé, cette charge fut rendue à *Baſſompierre* ſous le miniſtère du cardinal Mazarin. Le maréchal de *Baſſompierre* mourut en 1646. On le trouva mort dans ſon lit. » Homme fort connu, dit M. de Voltaire; mais » l'on ignore aſſez communément qu'il fit revêtir » de pierres, à ſes dépens, le foſſé du cours-la- » reine «.

BASSUS, (CESIUS) (*Hiſt. litt. anc.*) poëte latin du temps de Néron; c'eſt à lui que Perſe adreſſe ſa ſixième ſatyre. On a de *Baſſus* quelques fragmens dans le *Corpus poëtarum* de Maittaire.

BASTA, (GEORGE) général italien, qui ſe diſtingua dans les guerres civiles de France, ſous le duc de Parme, Alexandre Farnèſe, & qui ſervit bien l'empereur Rodolphe en Hongrie & en Tranſylvanie, mais dont nous ne parlerions pas, s'il n'avoit fait deux traités eſtimés ſur la diſcipline militaire, l'un intitulé: *Il maeſtro di campo generale*, Veniſe, 1606, *in* 4°. l'autre, *Govierno della cavaleria legiera*, Bruxelles, 1624, *in*-4°. Mort en 1607.

BASTABLES, (TERRES) adj. pl. (*Hiſt. mod.*) terres conteſtées entre l'Angleterre & l'Ecoſſe: il étoit autrefois incertain auquel de ces royaumes elles appartenoient avant qu'ils fuſſent unis. Ce mot a toute l'énergie de *litigieux*, & vient de *battre*. (*A. R.*)

BASTAGAIRE, ſ. m. nom de quelques officiers des empereurs grecs, dont la fonction étoit de veiller ſur les bagages de l'empereur. On nommoit auſſi dans l'égliſe de Conſtantinople *baſtagaire*, celui à qui il appartenoit de porter l'image du ſaint de l'égliſe, aux proceſſions, & dans les fêtes ſolemnelles. En ce ſens, *baſtagaire revient* à notre *porte-bannière*, ou *porte-bâton de confrairie*. (*A. R.*)

BASTERNE, (*Hiſt. mod.*) ſorte de voiture ou de chariot, fermé de tous côtés, qui avoit emprunté ce nom des peuples Baſternes ou Baſtarnes. L'uſage de ce chariot paſſa de ces peuples aux Romains, & même aux premiers rois de France.

Grégoire de Tours, parlant de la reine Deutérie, femme du roi Théodébert, petit-fils du grand Clovis, rapporte que cette princeſſe craignant que le roi ne lui préférât une fille qu'elle avoit d'un premier lit, la fit mettre dans une *baſterne*, à laquelle on attacha, par ſon ordre, de jeunes bœufs, qui n'avoient pas encore été mis ſous le joug, & que ces animaux la précipitèrent dans la Meuſe.

Nous avons des vers d'Ennodius, où ce poëte parle de la *baſterne* de la femme de Baſſus. Cependant, afin qu'on ne diſe pas que cette voiture étoit réſervée aux femmes ou à des hommes efféminés, on peut voir, dans les épitres de Symmaque, que ce préfet de Rome, écrivant aux enfans de Nicomachus, les prie de tenir des *baſternes* prêtes pour le voyage de leur frère.

Il paroît que la *baſterne* n'étoit traînée que par des bœufs. La coutume en duroit encore du temps de Charlemagne; & c'eſt à cette coutume, que M. Deſpréaux fait alluſion, dans ſon poeme du Lutrin, où il fait ainſi parler la molleſſe:

Hélas! qu'eſt devenu ce temps, cet heureux temps,
Où les rois s'honoroient du nom de fainéans,
S'endormoient ſur le trône, & me ſervant ſans honte,
Laiſſoient leur ſceptre aux mains, ou d'un maire ou d'un comte!
Aucun ſoin n'approchoit de leur paiſible cour;
On repoſoit la nuit, on dormoit tout le jour:
Seulement au printemps, quand Flore, dans les plaines,
Faiſoit taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs attelés d'un pas tranquille & lent
Promenoient dans Paris le monarque indolent.
Ce doux ſiècle n'eſt plus.

On voit que le poëte, pour jetter du ridicule ſur ces princes, leur reproche ce chariot traîné par des bœufs, comme une voiture inventée exprès pour entretenir leur molleſſe & leur indolence. Mais il faut diſtinguer ici le poëte de l'hiſtorien; & M. Deſpréaux étoit trop ſavant pour ignorer que c'étoit peut-être la ſeule voiture en uſage dans ce temps-là. (†)

BATEMBURGIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom de coureurs, qui dans le ſeizième ſiècle pillèrent les égliſes, renverſèrent les autels, & firent beaucoup de dégâts ſous la conduite d'un ſoldat ſéditieux. (*A. R.*)

BATENITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. Ott.*) peuples groſſiers qui formèrent une ſecte particulière parmi les Muſulmans. Ils tirent leur nom de leur ignorance & de leur ſtupidité. Quelques-uns les confondent avec les Iſmaélites & avec les Karmatiens, dont ils renouvellèrent les erreurs licentieuſes. Cette ſecte ne prit racine que dans quelques provinces de l'orient. Leurs principes, plus propres à détruire qu'à conſerver l'ordre ſocial, furent proſcrits avec ſévérité dans les autres contrées. (*T—N.*)

BATHYLLE, (*Hiſt. anc.*) pantomime célèbre d'Alexandrie, qui parut à Rome ſous Auguſte, & fut affranchi de Mécène; Pylade jouoit dans le genre tragique, *Bathylle* dans le haut comique, la tragédie n'a point de ſituations ſi touchantes ni ſi terribles; la comédie, noble & tendre, n'a rien de ſi voluptueux que ces deux acteurs parfaits n'exprimaſſent par la danſe & le geſte; c'eſt de *Bathylle* que Juvenal a dit:

Cheironomon Ledam molli ſaltante Bathyllo.

Cet art ſe perfectionna encore dans la ſuite, on raconte que Demétrius, philoſophe cynique, qui vint à Rome ſous Caligula, ne pouvant croire les effets prodigieux qu'on racontoit de cet art, voulut voir un des pantomimes célèbres de ce temps,

il le vit, & s'écria transporté d'admiration : *Non, je ne te vois point, je t'entends ; ce n'eſt point un ſpectacle, c'eſt un entretien ; tu m'as tout dit dans la ſeule langue qui puiſſe tout dire.*

BATILDE, (SAINTE) (*Hiſt. mod.*) Erchinoald, maire du palais ſous Clovis II, fit épouſer, vers l'an 648 ou 649, à ſon maître, (ſi ce titre étoit encore fait pour les rois fainéans) une eſclave qu'il avoit achetée de quelques pirates. Cette eſclave, c'eſt la fameuſe *Batilde* ou Bathilde; les hiſtoriens la repréſentent comme une femme d'une beauté parfaite, & ſa moindre perfection, ſelon eux, étoit d'être belle. Elle étoit née en Angleterre; & quand elle fut reine, des flatteurs publièrent qu'elle deſcendoit de quelqu'un des princes de l'heptarchie. » On le crut, dit un hiſtorien, parce qu'on l'ai» moit «. Ajoutons qu'en ne le croyant pas, on ne lui ôtoit rien, & que *Batilde* devoit tout à elle-même. Elle fut mère de Clotaire III, de Childéric II & de Thierry III.

Clotaire étoit ſous la tutelle de ſa mère, & les talens & les vertus de *Batilde* ſervirent quelque temps de contrepoids aux vices encore cachés de ce terrible Ebroin, maire du palais, ſucceſſeur d'Erchinoald. Le gouvernement de *Batilde*, toujours juſte & doux, & (ce qui ne pouvoit être l'ouvrage que d'une femme) toujours pacifique, & au dedans & au dehors, eſt marqué par des réformes heureuſes.

On avoit laiſſé ſubſiſter entre les Gaulois ou Romains, & les Francs leurs vainqueurs, des diſtinctions fâcheuſes pour les premiers; la politique ne ſavoit point alors unir les peuples, & former de tous les citoyens d'un même empire, une ſeule famille. Une de ces diſtinctions étoit qu'on aſſujettiſſoit les Gaulois à une capitation ſi dure, que les enfans (qui aggravoient ce joug, parce qu'il falloit le porter pour eux) étant devenus un fardeau inſupportable, on ſe privoit des douceurs du mariage, ou l'on vendoit à vil prix ces enfans à des juifs qui les alloient revendre chérement dans d'autres pays. *Batilde* défendit, ſous des peines rigoureuſes, aux Gaulois & aux juifs, cet infâme commerce, & bien des gouvernemens s'en feroient tenus là. *Batilde* alla plus loin; remontant à la ſource du mal, elle abolit cet impôt qui rendoit une partie de la nation jalouſe & ennemie de l'autre; impôt d'ailleurs toujours onéreux par l'arbitraire, & par le défaut de baſe pour aſſeoir une répartition juſte.

La piété tournoit la principale attention de *Batilde* vers le gouvernement des affaires eccléſiaſtiques; les rois, ſoit qu'ils nommaſſent directement aux bénéfices, comme le prétendent pluſieurs auteurs, ſoit qu'ils ne fiſſent que diriger les élections par leur influence, avoient fait de cette nomination une affaire de finance : » Ils vendoient les » évêchés; & les évêques, dit Mézerai, reven» doient en détail, ce qu'ils avoient acheté en gros. *Batilde*, toujours diſpoſée à prendre ſur le fiſc pour tous les retranchemens que le bon ordre exigeoit, fit encore ceſſer ce commerce, & ne ſouffrit plus que la ſimonie & la vénalité ſouillaſſent un miniſtère eſſentiellement pur & ſaint.

Batilde fonda l'abbaye de Chelles pour les filles, & celle de Corbie pour les hommes : on lui a reproché d'avoir fait trop de bien aux moines; mais on ne conſidère pas que les moines, occupés alors à défricher les terres, à nourrir les pauvres, à cultiver les lettres, étoient les meilleurs des hommes; que dans ces ſiècles de guerre & de violence ils recueilloient au fond de leurs retraites le peu de paix qui reſtoit ſur la terre; qu'enfin, par leurs travaux & par leurs vertus, ils étoient dignes de toute la faveur des rois, & de toute la bienveillance des peuples.

Batilde eut pour amis deux évêques; ſaint Leger, qu'elle fit évêque d'Autun, & Sigebrand, moins digne de ſa confiance que le premier, & qui ne fut pas choiſi avec aſſez de circonſpection. On ignore quel étoit ſon ſiège; mais il paroit qu'il n'auroit dû être ni évêque ni miniſtre. Ses mœurs pouvoient éveiller la médiſance & autoriſer les ſoupçons à l'égard d'une reine encore jeune & belle, & le faſte qu'il mettoit à ſa faveur, augmentoit encore cet inconvénient; auſſi la calomnie n'a-t-elle point épargné *Batilde*, qui trop ſenſible pour ſon repos à cette injuſtice, n'y oppoſa cependant que la patience & les larmes. L'orgueil de Sigebrand voulut écraſer l'orgueil des grands; les grands le firent aſſaſſiner : on croit que ce fut l'effet d'une intrigue ramée ſourdement par Ebroin, qui vouloit donner des dégoûts à *Batilde*, pour ternir toute l'autorité. Son artifice réuſſit. *Batilde*, fatiguée de la perverſité des hommes, ſe hâta de ſe conſacrer à Dieu; elle en avoit formé depuis long-temps le projet. Son ame douce & exempte d'ambition, avoit toujours ſoupiré pour la retraite; elle enviroit la paix qu'elle avoit procurée à tant de cénobites dans les ſaints aſyles élevés par ſes ſoins; mais elle n'avoit voulu quitter la cour, que quand ſes enfans & ſes peuples n'auroient plus beſoin d'elle. L'inſulte qu'on lui fit dans la perſonne d'un homme honoré de ſa confiance, les calomnies ſemées avec art contre elle-même par Ebroin, lui firent devancer le temps qu'elle s'étoit preſcrit. Quelques auteurs inſinuent que ſa retraite ne fut pas volontaire, qu'elle ne fit que céder aux inſtances inſolentes des grands, ſoulevés contre elle par Ebroin. Si le fait eſt vrai, ces indociles ſujets étoient bien peu dignes du bonheur dont ils avoient joui ſous ſes loix. Quoi qu'il en ſoit, elle prit le voile à Chelles, vers l'an 665, & fut l'édification du cloître après avoir été l'exemple du monde. » L'hiſtoire, dit M. le préſident Hénault, lui rend » le témoignage qu'elle n'oublia point ſur le trône » ſon premier état, & que devenue religieuſe, elle » ne ſe ſouvint jamais qu'elle eût porté la cou» ronne «. On croit qu'elle mourut vers l'an 680.

Digitized by Google

BATOCKS *ou* BATOGGI, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod.*) ſont deux bâtons minces dont on ſe ſert à Moſcow pour battre les criminels juſqu'à la mort: lorſque quelqu'un eſt condamné à ce ſupplice, on lui ôte ſes habits, & on ne lui laiſſe que ſa chemiſe; un des exécuteurs s'aſſied ſur ſa tête, & un autre ſur ſes jambes, tandis qu'un troiſième frappe juſqu'à ce que le patient ait reçu la doſe de coups preſcrite par le magiſtrat. (*A. R.*)

BATON, (*Hiſt. anc. & mod.*) eſt un inſtrument dont on ſe ſert ordinairement pour s'appuyer en marchant. Le cardinal Bona obſerve dans ſon *traité des Liturgies*, qu'autrefois ceux qui ſe ſervoient de *bâton* dans l'égliſe pour s'appuyer, étoient obligés de le quitter, & de ſe tenir debout ſeuls & droits dans le temps qu'on liſoit l'évangile, pour témoigner leur reſpect par cette poſture, & faire voir qu'ils étoient prêts d'obéir à Jéſus-Chriſt, & d'aller par-tout où il leur commanderoit d'aller.

On ſe ſert ſouvent auſſi d'un *bâton* comme d'une eſpèce d'arme naturelle, offenſive & défenſive. Les Lacédémoniens ne portoient jamais d'épée en paix; mais ſe contentoient de porter un *bâton* épais & crochu qui leur étoit particulier.

Saint-Évremont obſerve que chez les Romains les coups de *bâton* étoient une façon modérée de punir les eſclaves, & qu'ils les recevoient par-deſſus leurs habits.

Les Maîtres-d'armes & les gens ſuſceptibles du point d'honneur, croyent qu'il eſt bien plus honteux de recevoir un coup de *bâton* qu'un coup d'épée, à cauſe que l'épée eſt un inſtrument de guerre, & le *bâton* eſt un inſtrument d'outrage.

Les lois de France puniſſent bien ſévèrement les coups de *bâton*. Par un règlement des maréchaux de France, fait en 1653, au ſujet des ſatisfactions & réparations d'honneur, il eſt ordonné que quiconque en frappera un autre du *bâton*, ſera puni par un an de priſon, qui pourra être modéré à ſix mois, en payant 3000 livres, applicables à l'hôpital le plus prochain: outre cela l'aggreſſeur doit demander pardon à genoux à l'offenſé, *&c.* tout prêt à recevoir de lui un égal nombre de coups de *bâton*; & il y a certains cas où ce dernier peut être contraint de les donner, quand même il auroit trop de généroſité pour s'y réſoudre de lui-même.

Par un autre règlement des maréchaux, de l'année 1679, celui qui frappe du *bâton* après avoir reçu des coups de poing dans la chaleur de la diſpute, eſt condamné à deux mois de priſon; & à quatre années, s'il a commencé à frapper à coups de poing.

La loi des Friſons ne donne qu'un demi-ſou de compoſition à celui qui a reçu des coups de *bâton*, & il n'y a ſi petite bleſſure pour laquelle elle n'en accorde davantage. Par la loi Salique, ſi un ingénu donnoit trois coups de *bâton* à un ingénu, il payoit trois ſous; s'il avoit fait couler le ſang, il étoit puni comme s'il eût bleſſé avec le fer, & il payoit quinze ſous. La peine & l'indemnité ſe meſuroient ſur la grandeur des bleſſures. La loi des Lombards établit différentes compoſitions pour un coup, pour deux, trois, quatre: aujourd'hui un coup en vaut mille.

La conſtitution de Charlemagne, inſérée dans la loi des Lombards, veut que ceux à qui elle permet le duel, combattent avec le *bâton*; peut-être fut-ce un ménagement pour le clergé; ou que, comme on étendoit l'uſage des combats, on voulût les rendre moins ſanguinaires. Le capitulaire de Louis le Débonnaire, donne le choix de combattre avec le *bâton* ou avec les armes: dans la ſuite il n'y eut que les ſerfs qui combattiſſent avec le *bâton*.

Delà je vois naître & ſe former les articles particuliers de notre point d'honneur, dit l'auteur de l'*Eſprit des Loix*, *tome II. p. 202.* L'accuſateur commençoit par déclarer devant le juge qu'un tel avoit commis une telle action, & celui-ci répondoit qu'il en avoit menti: ſur cela le juge ordonnoit le duel. La maxime s'établit que lorſqu'on avoit reçu un démenti, il falloit ſe battre.

Quand un homme avoit déclaré qu'il combattroit, il ne pouvoit plus s'en départir ſans être condamné à une peine. Autre règle qui s'enſuivit; c'eſt que quand un homme avoit donné ſa parole, l'honneur ne lui permettoit plus de ſe retracter.

Les gentilshommes ſe battoient entr'eux & avec leurs armes; les vilains ſe battoient à pié & avec le *bâton*. Le *bâton* devint donc un inſtrument outrageant, parce que celui qui en avoit été frappé, avoit été traité comme un vilain.

Il n'y avoit que les vilains qui combatiſſent à viſage découvert, ainſi il n'y avoit qu'eux qui puſſent recevoir des coups au viſage: de-là vint qu'un ſoufflet fut une injure qui devoit être lavée par le ſang, parce que celui qui l'avoit reçu, avoit été traité comme un vilain.

Voilà comment, par des degrés inſenſibles, ſe ſont établies les loix du point d'honneur, & avant elles les différences entre les inſtrumens contondans. Le *bâton* eſt devenu une arme deshonorante, quelquefois pour celui qui s'en ſert, & toujours pour celui avec qui l'on s'en eſt ſervi.

BATON, (*Hiſt. mod.*) eſt quelquefois une marque de commandement, & un attribut de dignité ou d'emploi: tels ſont les *bâtons* de maréchaux de France, de maîtres d'hôtel, de capitaines des gardes, d'exempts, &c. Celui de maréchal eſt fleurdeliſé; le roi l'envoie à celui qu'il élève à ce grade militaire. Les maîtres d'hôtel, les capitaines des gardes, les exempts, &c. peuvent être méconnus pour ce qu'ils ſont, s'ils s'expoſent à l'exercice de leurs charges ſans leurs *bâtons*: c'eſt-là l'uſage principal du *bâton*.

BATON de gardes de nuit qui courent les rues de Londres en criant l'heure qu'il eſt. Celui qui tient le manoir de Lambourn dans le comté d'Eſſex;

d'Eſſex, doit *le ſervice du bâton*, c'eſt-à-dire qu'il eſt obligé de fournir une charge de paille ſur une charrette tirée à ſix chevaux, deux cordes, deux hommes armés de pied en cap, pour garder le *bâton* quand on le porte à la ville d'*Aibridge*, &c. *Camb. tit. Eſſex.*

BATON TRAINANT, (*Hiſt. mod.*) *ou* BATON A QUEUE. Edouard I, roi d'Angleterre, rendit ſous ce titre, un édit contre les uſurpateurs des terres, leſquels, pour opprimer les propriétaires véritables, tranſportoient ces terres uſurpées, à de grands ſeigneurs; contre ceux qu'on louoit pour maltraiter & outrager les autres; contre les violateurs de la paix, raviſſeurs, incendiaires & duelliſtes; contre ceux qui vendoient à faux poids & à fauſſes meſures, & autres malfaiteurs. Cette eſpèce d'inquiſition fut exécutée avec tant de rigueur, que les amendes qui en provinrent, apportèrent au roi des tréſors immenſes.

On appelloit *juges à bâton trainant*, ceux qui étoient chargés de l'exécution de cet édit, ſoit par rapport à la manière rigoureuſe & ſommaire dont ils faiſoient leurs exécutions, ſoit par rapport au *bâton* qu'ils portoient comme une marque de leur autorité, & qu'ils tenoient à la main en jugeant les malfaiteurs. (*G*)

BATONNIERS *ou* HUISSIERS A BAGUETTE, commis par le maréchal du banc du roi d'Angleterre, pour accompagner les juges & porter à la main une baguette ou un bâton, dont le bout ſupérieur eſt garni d'argent: ils accompagnent auſſi les priſonniers que l'on conduit aux tribunaux, ou que l'on ramène en priſon.

Ce nom ſe donne auſſi quelquefois à ceux qu'on appelle ordinairement *bâtons*, qui ſont des gardes des officiers de la flotte du roi, & qui ſe trouvent dans les cours royales, tenant à la main une baguette peinte, pour garder les priſonniers dans les priſons, & pour les accompagner en public quand ils ont la permiſſion de ſortir. *Voyez* BATON.

BATTAGLINI, (MARC) évêque de Nocera, puis de Ceſène, eſt auteur d'une *Hiſtoire univerſelle des Conciles* & des *Annales du ſacerdoce & de l'empire, du dix-ſeptième ſiècle.* Mort en 1717, âgé de 71 ans.

BATTEUX, (CHARLES) (*Hiſt. litt. mod.*) un de ces hommes que l'académie enlève à l'univerſité, ſe fit connoître avantageuſement par ſon livre des *beaux arts réduits à un même principe*, qui a depuis été réuni avec le traité de *la conſtruction oratoire* dans le *cours de belles-lettres*, cinq vol. *in*-12, 1760. Il a traduit & horriblement mutilé Horace. Il étoit eccléſiaſtique & ſacrifioit tout aux bienſéances rigoureuſes de ſon état. Dans l'ode: *Scriberis Vario fortis*, &c. Il retranche la ſtrophe:

Nos convivia, nos prælia virginum
Sectis in juvenes unguibus acrium
Cantamus, vacui, ſive quid urimur,
Non præter ſolitum leves.

Dans l'ode:

Vides ut altâ ſtet nive candidum, &c.

Il retranche la ſtrophe:

Nunc & latentis proditor intimo
Gratus puellæ riſus ab angulo,
Pignuſque dereptum lacertis,
Aut digito malè pertinaci.

On donneroit l'ode entière pour cette ſtrophe. On ne peut ſans doute blâmer M. l'abbé *Batteux* d'avoir été un eccléſiaſtique décent juſqu'à l'auſtérité; mais il ſuit de là qu'il ne faut pas qu'un eccléſiaſtique traduiſe Horace. Pourquoi faire ce choix? eſt-ce pour faire parade d'auſtérité par ces retranchemens? c'eſt le cas de l'épigramme contre Caton:

Noſſes jocoſæ dulce cùm ſacrum Floræ,
Feſtoſque luſus, & licentiam vulgi,
Cur in theâtrum, Cato ſevere, veniſti?
An id ò tantùm veneras ut exires?

Les autres ouvrages de M. l'abbé *Batteux* ſont: La *Morale d'Epicure*, le recueil des *quatre poétiques d'Ariſtote, d'Horace, de Vida & de Boileau, avec les traductions & des remarques.* L'*hiſtoire des cauſes premières*; les *Eléments de littérature, extraits du cours de belles-lettres*; le *Cours élémentaire à l'uſage de l'école militaire*, en quarante-cinq petits volumes *in*-12. On dit que l'excès de travail qu'exigea ce dernier ouvrage ou quelques contradictions que l'auteur éprouva dans cette entrepriſe ou à ſon occaſion, accélérèrent l'hydropiſie de poitrine, dont il mourut à Paris le 14 juillet 1780. On dit qu'il étoit fort utile à une famille pauvre & nombreuſe. Il avoit aſſez de dignité dans le caractère, dans la figure & dans le maintien. Il ſe piquoit de vivre en ſolitaire & en ſage, de manière cependant qu'il approchoit plus d'Ariſtippe que de Diogène. Il étoit né dans le diocèſe de Reims; il étoit chanoine de cette métropole. Il avoit été reçu à l'académie des inſcriptions en 1754, à l'académie françoiſe en 1761.

BATTORI, (ETIENNE) (*Hiſt. mod.*) La réputation de ce prince lui valut en une ſeule année deux couronnes par élection; il fut d'abord élu en 1575 prince de Tranſylvanie, & enſuite roi de Pologne, d'après l'évaſion de Henri III, qui auroit voulu cependant conſerver la couronne de Pologne avec celle de France. Il fit la guerre aux Ruſſes avec les ſuccès ordinaires, tout prince en fait faire autant, mais tout prince ne ſait pas être le réformateur de ſon état, tout prince ne ſait pas même voir les défauts de l'état qu'il gouverne, *Battori* vit ceux du gouvernement Polonois, il en fut frappé, il s'occupoit ſérieuſement du ſoin de les corriger, lorſque la mort le prévint en 1587.

BAUDELOT DE DAIRVAL, (CHARLES CÉSAR) avocat au parlement, membre de l'académie des belles-lettres, auteur d'un *Traité de l'utilité des Voyages*, 1727. Paris, 2 *vol in*-12. Et de quelques *Diſſertations inſérées dans les Mémoires de Littérature*, Né en 1648; reçu à l'académie des belles-lettres, en 1705, mort en 1722.

BAUDIER, (MICHEL) hiſtoriographe de France, ſous Louis XIII, eſt auteur 1°. d'une *Hiſtoire générale de la Religion des Turcs, avec la vie de leur prophète Mahomet, & des quatre premiers Caliſes; plus, le livre & la théologie de Mahomet*, *in*-8°. 1636, ouvrage traduit de l'Arabe.

2°. D'une *Hiſtoire de l'abbé Suger.*

3°. D'une *Hiſtoire du Cardinal d'Amboiſe*, Paris 1651, *in*-8°.

4°. D'une *Hiſtoire du cardinal Ximenès.*

5°. D'une *Hiſtoire du maréchal de Toiras*, 1644, *in-folio*; 1666, 2 *vol. in*-12.

BAUDOT DE JUILLY, (NICOLAS) (*Hiſt. litt. mod.*) fils d'un receveur des tailles de Vendôme, fut ſubdélégué de l'intendant à Sarlat. Ses nombreux & médiocres ouvrages peuvent être diſtingués en trois claſſes.

1°. Les Hiſtoires romaneſques.

De ce nombre ſont, *l'Hiſtoire de Catherine de France, reine d'Angleterre*, publiée en 1696.

Germaine de Foix, nouvelle hiſtorique, en 1701.

L'hiſtoire ſecrette du connétable de Bourbon, en 1706.

La relation hiſtorique & galante de l'invaſion d'Eſpagne par les Maures, en 1722, 4 *vol. in*-12.

2°. Les Hiſtoires véritables.

Telles ſont, *l'Hiſtoire de la conquête d'Angleterre, par Guillaume, duc de Normandie*, 1701, *in*-12.

L'hiſtoire de Philippe Auguſte, 1702, 2 *vol. in*-12.

L'hiſtoire de Charles VII, 1697, 2 *vol. in*-12.

L'hiſtoire des Hommes illuſtres, tirée de Brantôme.

3°. Les ouvrages qui ſont attribués à M. *Baudot de Juilly*, quoiqu'ils aient paru ſous le nom de mademoiſelle de Luſſan.

Telles ſont, *l'Hiſtoire de la vie & du règne de Charles VI*, 1753, 9 *vol. in*-12.

L'hiſtoire du règne de Louis XI, 1756, 6 *vol. in*-12.

L'hiſtoire des Révolutions de Naples, 4 *vol. in*-12. 1757.

BAUDOUIN, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom du premier & du dernier des empereurs latins de Conſtantinople.

On ſait comment à la quatrième croiſade, en 1204, les François & les Vénitiens ſe rendirent maîtres de Conſtantinople & fondèrent ce qu'on appelle l'*Empire des Latins*, qui dura cinquante huit ans. Ils élurent pour premier empereur *Baudouin*, comte de Flandre, l'un des croiſés. Les devoirs de ſa nouvelle dignité lui firent entièrement perdre de vue les intérêts de ſes états patrimoniaux. Il s'engagea dans des guerres contre Joannitze ou Calo Jean, roi des Bulgares, qui le fit priſonnier. Depuis ce moment on ignore la deſtinée de *Baudouin*. Les uns diſent que ſon barbare vainqueur lui fit couper les bras & les jambes, & le fit jetter ainſi mutilé au fond d'un précipice, où il mourut après trois jours de langueur; les autres croient qu'il ſe ſauva de ſa priſon, réſervé à une plus étrange cataſtophe; on le croyoit mort depuis vingt ans, & Jeanne, ſa fille, régnoit paiſiblement en Flandre, lorſqu'on vit paroître avec quelque myſtère dans pluſieurs villes de Flandre, un homme qui lui reſſembloit, & qui ſe faiſoit paſſer pour lui; cet homme racontoit comment il s'étoit échappé des fers des Bulgares; il ſe fit ſuivre par le peuple, & l'on commençoit à le mettre en poſſeſſion de quelques villes du comté. Jeanne s'adreſſa au roi de France, Louis VIII, à qui, dit-on, elle fit plus d'inſtances pour être délivrée de cet impoſteur, ſi ç'en étoit un, que pour obtenir la liberté de Ferrand de Portugal, ſon mari, qui étoit alors priſonnier dans la tour du Louvre. Louis VIII manda au prétendu *Baudouin*, de le venir trouver à Péronne; il y vint: Louis l'interrogea; cet homme, dit-on, ſe coupa ſur pluſieurs articles, ou parut ignorer des choſes que *Baudouin* devoit ſavoir, mais qu'il pouvoit cependant avoir oubliées. Louis le crut un impoſteur, & le renvoya comme tel avec mépris. Cet homme erra en divers lieux, abandonné de tout le monde depuis le jugement que Louis VIII en avoit porté. On le trouva déguiſé dans la Bourgogne, il fut pris & mené à la comteſſe de Flandre, qui lui fit donner la queſtion, & le fit pendre après lui avoir arraché l'aveu de ſon impoſture. Mais tant d'empreſſement à ſe défaire de cet homme, eut au moins fort mauvaiſe grace. Si ce n'étoit pas un fourbe, c'étoit ſon père, l'alternative étoit terrible. Le peuple qui naturellement vertueux, aime pourtant à croire aux grands crimes; ou à ſe perſuader qu'il y croit, ſentiment qui tient chez lui à l'amour du merveilleux, affecta de penſer que Jeanne avoit fait pendre ſon père, pour ſe diſpenſer de lui rendre ſes états; l'aveu de l'impoſture parut extorqué. Il eût mieux valu, ce ſemble, tenir cet homme enfermé ſous une ſûre garde, & mettre de ſon vivant ſous les yeux du public les preuves de ſon impoſture. Ce qui pouvoit faire penſer que ce n'étoit pas un impoſteur, c'eſt que le moment étoit mal pris, & qu'un fourbe habile eut choiſi pour paroître ſur la ſcène, le temps d'une guerre entre les François & les Flamands, ſûr de trouver un appui dans l'un des deux partis.

Le ſecond & dernier *Baudouin* & qui fut le dernier empereur latin de Conſtantinople, étoit de la maiſon de Courtenay; il fut élu en 1228, obligé en 1261 d'abandonner l'empire à Michel Paléologue, ſon concurrent, il céda ſes droits au comte d'Anjou, roi de Sicile, frère de Saint-Louis & aux rois de Sicile ſes ſucceſſeurs. Il mourut en 1273.

2°. BAUDOUIN eſt auſſi le nom de trois hom-

Digitized by Google

mes de lettres, nom en effet, plus connu que leurs ouvrages.

1°. (Benoît), théologien d'Amiens, auteur d'un traité *de la Chauſſure des anciens*, ſous le titre de *Calceus antiquus & myſticus*, publié en 1615, *in*-8°. ce qui a fait dire qu'il étoit fils d'un cordonnier, qu'il avoit été cordonnier lui-même, à-peu-près comme dans une mauvaiſe vie de Virgile, faſſement attribuée à Donat, il eſt dit qu'Auguſte paroiſſant en peine de ſavoir au juſte qui étoit ſon père, Virgile lui dit, qu'il le croyoit fils d'un boulanger, parce que pour récompenſe de ſes vers il lui avoit aſſigné un certain nombre de rations de pain par jour.

2°. (François) célèbre profeſſeur de droit en France & en Allemagne, né à Arras en 1520, mort en 1572. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, lui confia l'éducation d'un de ſes fils naturels, & l'envoya au Concile de Trente, défendre ſes droits. Henri III, le fit Conſeiller d'état; il eut avec Calvin des liaiſons qui le firent ſoupçonner d'incliner vers les opinions nouvelles, mais il mourut entre les bras du jéſuite Maldonat. On a de lui des ouvrages de juriſprudence, d'hiſtoire, de théologie & de controverſe.

3°. (Jean) né à Pradelle en Vivarais, lecteur de la reine Marguerite, & l'un des quarante de l'académie françoiſe. On a de lui des traductions oubliées, de Salluſte, de Suétone, de Tacite, de Lucien, de Dion Caſſius, du Taſſe, de Davila, de Bacon; il a fait auſſi quelques ouvrages de ſon chef, tels qu'un *Recueil d'emblêmes, avec des diſcours moraux, qui ſervent d'explication*, Paris, 1638. *in*-8°. *3 vol.* ornés de figures, gravées par Briot. Une *Iconologie*, Paris, 1636 *in-folio* & 1643. *in*-4°. Une *hiſtoire de Malthe*, 1659, *2 vol. in-folio. Des Fables d'Eſope, avec des Reflexions Morales & quelques Romans. Jean Baudouin* étoit ſans talent, & il eſt à remarquer que pluſieurs des anciens & premiers académiciens étoient dans ce cas là, parce que l'autorité avoit alors trop d'influence ſur les choix; des protecteurs particuliers ne peuvent que nuire à la liberté du corps.

BAUDRAND, (MICHEL-ANTOINE) eccléſiaſtique, né à Paris en 1633, mort en 1700. Auteur d'un dictionnaire géographique en deux volumes *in-folio*, imprimé d'abord en latin en 1682, puis en françois en 1705, après la mort de l'auteur. Samſon y a relevé bien des mépriſes.

BAUDRICOURT, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom du gouverneur ou commandant de Vaucouleurs, qui envoya au roi Charles VII la pucelle d'Orléans. Jean de *Baudricourt* ſon fils, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, ſignala ſa valeur & ſa bonne conduite à la bataille de Saint-Aubin du Cornier en 1488, où Louis de la Tremoille fit priſonnier le duc d'Orléans, (depuis Louis XII.) *Baudricourt* accompagna Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, & y contribua. Il mourut en 1499.

BAUHIN. C'eſt le nom de trois ſavans médecins allemands, originaires d'Amiens, Jean & Gaſpard, frères, & Jean-Gaſpard, fils du dernier. Jean eſt principalement connu par ſon *Hiſtoria plantarum univerſalis*, Gaſpard par ſon *Theatrum botanicum* que ſon fils a publié. Jean mourut en 1613, Gaſpard en 1624, Jean-Gaſpard en 1685.

BAVIÈRE, (*Hiſt. mod.*) La *Bavière* eut d'abord des rois; il paroît qu'elle fut ſoumiſe par les premiers rois mérovingiens, peut-être par Clovis, car les Bavarois étoient ſous l'obéiſſance de Childebert I, puiſqu'il leur donna des loix. Ils étoient, dit-on, formés des débris de l'ancienne ligue des Quades & des Marcomans. Sous la première race de nos rois, ils étoient vaſſaux de la France; ils avoient leurs ducs particuliers; la *Bavière* étoit un grand fief relevant de la couronne de France, comme il relève aujourd'hui de l'empire; mais ces vaſſaux étoient quelquefois rebelles. Le duc de *Bavière* Garibald, en donnant Theudelinde ſa fille à Autharis, roi des Lombards, avoit, de concert avec ce prince, tenté vainement de ſecouer le joug de l'Auſtraſie ſous Childebert, fils de Sigebert. Les Bavarois étoient ſous l'obéiſſance de Dagobert I, puiſqu'ils obéirent à un ordre affreux que leur donna ce prince. Une peuplade de Bulgares, nation dont les anciens chroniqueurs rapportent & beaucoup de merveilles & beaucoup d'horreurs, étoit venue s'établir en Pannonie avec les Huns ou Avares, & n'avoit fait qu'un peuple avec eux; ils ſe brouillèrent pour l'élection d'un roi, chacun voulant en avoir un de ſa nation: les Bulgares furent entièrement défaits; il n'en reſta que neuf mille, qui vinrent avec leurs femmes & leurs enfans ſe réfugier ſur les frontières de la France, offrant de les défendre & demandant qu'on leur donnât un canton à cultiver. Dagobert envoya ordre aux Bavarois qui étoient alors ſous la domination de la France auſtraſienne, de les nourrir par proviſion, pendant l'hiver qui commençoit alors; puis, après avoir plus mûrement délibéré ſur la demande des Bulgares, il ſuivit, dit l'auteur des geſtes de Dagobert, un conſeil bien ſage, *ſapienti conſilio*, ce fut d'envoyer ordre aux mêmes Bavarois de maſſacrer tous les Bulgares, ce qui fut inhumainement exécuté.

Du temps de Charles-Martel, de Pepin-le-Bref, de Charlemagne, les ducs de *Bavière* étoient toujours des vaſſaux de la France très-remuans. Sonnichilde, ſeconde femme de Charles-Martel, belle-mère de Carloman & de Pepin, & mère de Griffon, étoit nièce d'Odilon, duc de *Bavière*, & elle lui avoit fait épouſer Hildetrude, fille du premier lit de Charles-Martel: ce mariage fait contre le gré de Carloman & de Pepin, avoit eu pour objet de procurer un partage plus conſidérable à Griffon; il fit naître une guerre entre la France & la *Bavière*: Odilon fut vaincu, & n'obtint la paix que ſous la condition expreſſe de l'hommage. A la mort d'Odilon, qui laiſſoit pour fils & pour héri-

tier Taſſillon, alors âgé de ſix ans, Griffon, révolté contre Pepin, ſe fit duc de *Bavière*, en dépouillant Taſſillon, ſon neveu; Pepin chaſſa Griffon de la *Bavière*, & la rendit à Taſſillon: celui-ci épouſa dans la ſuite Luitberge ou Luitperge, fille de Didier, roi des Lombards; ayant ſuivi Pepin, ſon oncle, dans une expédition contre Gaiffre, duc d'Aquitaine, il quitta tout-à-coup l'armée françoiſe, non par connivence avec Gaiffre, comme il donna lieu de le ſoupçonner: il n'étoit point traître, il n'étoit qu'orgueilleux & incapable de ſubordination; il eut accompagné avec plaiſir à la guerre, ſon oncle & ſon allié; mais il ne pouvoit ſe réſoudre à y ſuivre ſon ſeigneur; ſon orgueil étoit ſans ceſſe irrité par l'orgueil des ſeigneurs françois, qui affectoient avec lui une égalité entière, ſous prétexte qu'ils étoient tous vaſſaux d'un même ſouverain; deſpote de ſes ſujets, il lui étoit affreux de reconnoître lui même un ſupérieur; c'étoit moins encore comme gendre de Didier, détrôné par Charlemagne, que Taſſillon haïſſoit les François, que comme vaſſal de la couronne; ce titre & les devoirs qu'il entraîne avoient été pour lui, dès ſa plus tendre jeuneſſe, une humiliation qu'il ne pouvoit ſupporter; il eſpéra qu'à la faveur des droits & des intérêts de la famille de Didier, il pourroit trouver les moyens de ſecouer entièrement le joug du vaſſelage; auſſi, quoique couſin-germain de Charlemagne, eut-il preſque toujours les armes à la main contre lui. Charlemagne, après lui avoir pardonné pluſieurs fois, uſa contre lui de toute la ſévérité des loix féodales. Cité à un parlement, Taſſillon oſa y comparoître, ou plutôt il n'oſa pas n'y pas comparoître; on lui fit ſon procès, il fut condamné unanimement à avoir la tête tranchée comme vaſſal félon, & comme ſujet traître envers l'état. Charlemagne parut uſer d'une aſſez grande clémence, en lui laiſſant la vie, par égard pour les liens du ſang qui les uniſſoient, & en ſe contentant de faire enfermer dans divers monaſtères, le duc, ſa femme, deux fils & deux filles, fruits de leur union, après avoir confiſqué leurs états; ce qui fut exécuté ſans réſiſtance. Il changea la forme du gouvernement de la *Bavière*; au lieu d'un duc héréditaire, il établit dans cette province un certain nombre de comtes, qui n'étoient qu'à vie.

Quelques années après, (en 794) le malheureux Taſſillon comparut au concile de Francfort en habit de moine, confeſſa toutes ſes infidélités, en demanda pardon au roi, & renonça pour lui & pour ſa poſtérité, à tous ſes droits ſur la *Bavière*. Pour prix de ſa ſoumiſſion & de ſon repentir, Charlemagne le réunit, avec ſes deux fils, ſous une clôture moins rigoureuſe, dans le monaſtère de Jumièges, & leur aſſigna une penſion que ſa libéralité meſura moins ſur leur état de moines, que ſur le rang dont ils étoient déchus. Louis le Débonnaire érigea la *Bavière* en royaume; mais ſes ſucceſſeurs la perdirent comme tout le reſte, elle fit partie de l'empire germanique. L'empereur Maximilien I, en 1500 & 1512 fit de la *Bavière* un des cercles de l'empire. Le traité de Munſter en fit un huitième électorat en 1648. On fait remonter la maiſon de *Bavière* preſque juſqu'au temps de la décadence des princes Carlovingiens.

BAVIUS, (*Hiſt. anc.*) poète romain, qui n'eſt connu que par ce vers de Virgile:

Qui Bavium non odit: amet tua carmina, mævi.

Et à cauſe de ce ſeul vers, ſon nom ſera éternellement le ſymbole des mauvais poètes.

BAULDRI, (PAUL) né à Rouen l'an 1639, fut gendre du célèbre Henri Baſnage du Fraquenai, commentateur de la coutume de Normandie. Expatrié comme ſes beaux-frères pour ſa religion, il fut profeſſeur en hiſtoire ſacrée à Utrecht. On a de lui des *Tables chronologiques pour l'hiſtoire*; pluſieurs diſſertations répandues dans différens journaux; il a auſſi donné une édition du Traité de Lactance, *de morte perſecutorum*, avec des notes, & une nouvelle édition d'un ouvrage de Furetière, intitulé: *Hiſtoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence*. Utrecht, 1703, *in*-12. Mort en 1706.

BAULOT, (JACQUES) (*Hiſt. mod.*) plus connu ſous le nom de *frère Jacques*. C'eſt un des prédéceſſeurs du fameux frère Côme, feuillant, & c'étoit avant lui un de nos plus célèbres lithotomiſtes ou extracteurs de la pierre. C'étoit une eſpèce d'hermite errant, ſans être moine, il portoit un habit monaſtique, & alloit de province en province, de royaume en royaume, exerçant ſon art avec divers ſuccès. Il ignoroit l'anatomie; ſon talent ſe bornoit à l'extraction de la pierre. D'abord même il ne vouloit prendre aucun ſoin de ſes malades après l'opération, il diſoit: *J'ai tiré la pierre, Dieu guérira la plaie*. L'expérience lui ayant appris dans la ſuite que les panſemens & le régime étoient néceſſaires, ſes traitemens furent beaucoup plus heureux. Une médaille que la ville d'Amſterdam fit frapper en ſon honneur, atteſte ſes cures nombreuſes; ſa méthode paſſa en Angleterre, Cheſelden l'adopta, la perfectionna, elle s'appella en conſéquence l'*opération angloiſe*, mais elle eſt originairement françoiſe. Le frère Jacques étoit né en Franche-Comté près de Lons-le-Saunier, en 1651, & mourut dans la retraite près de Beſançon en 1720. Son hiſtoire a été écrite par M. Vacher, chirurgien-major des armées du roi, & imprimée à Beſançon en 1757, *in*-12.

BAUME. (PIERRE DE LA) (*Hiſt. mod.*). Ce fut le dernier évêque de Genève, il fut chaſſé de ſon ſiège par les calviniſtes en 1535. Le pape Paul III transféra cet évêché à Annecy, & fit la *Baume* cardinal. Ce prélat mourut archevêque de Beſançon en 1544. Il étoit de la maiſon de la Baume-Montrevel, originaire de la Breſſe, l'une des plus illuſtres du royaume: elle a produit beaucoup de

Digitized by Google

perſonnages diſtingués, entre autres, le cardinal Claude de la *Baume*, neveu & ſucceſſeur de Pierre dans l'archevêché de Beſançon, mort en 1584. Le maréchal de Montrevel, qui fit la guerre aux Camiſards, mort en 1716, &c.

BAUTRU, (GUILLAUME) comte de Serrant, l'un des premiers membres de l'académie françoiſe, né à Paris en 1588, mort en 1665, eut une grande réputation d'homme aimable & de diſeur de bons mots. La réputation de ceux dont il ne reſte rien, s'éteint avec la génération qui les a connus, mais *Bautru* eſt cité dans tant d'auteurs des règnes de Louis XIII & de Louis XIV, qu'il eſt encore connu comme s'il eût écrit. Coſtar diſoit de lui : « *C'eſt un homme qui met une partie de* » *ſa philoſophie à n'admirer que très-peu de choſes*, » *& qui depuis cinquante ans a été les délices de* » *tous les miniſtres, de tous les favoris, & généralement de tous les grands du royaume, & n'a* » *jamais été leur flatteur.* » Le cardinal de Rets au contraire le repréſente lui & le comte de Nogent ſon frère, comme de vils flatteurs de cour ; il dit : « Que le jour des barricades de la fronde, il trouva » dans le cabinet de la reine, *Bautru* & Nogent qui » traitoient l'émotion de bagatelle, qui bouffonnoient & repréſentoient, pour plaire à la reine, » la nourrice du vieux Brouſſel (remarquez, je » vous prie, qu'il avoit 80 ans) qui animoit le » peuple à la ſédition; quoiqu'ils connuſſent très-» bien l'un & l'autre que la tragédie ne ſeroit peut-» être pas fort éloignée de la farce. Il apprit le ſoir qu'au ſouper de la reine il avoit été expoſé » deux heures entières à la raillerie fine de *Bautru*, à la bouffonnerie de Nogent. Deux jours après tout étoit changé. « La reine me dit que ſi elle » m'avoit cru, elle ne ſeroit pas tombée dans l'in-» convénient où elle étoit, qu'il n'avoit pas tenu » au pauvre cardinal de l'éviter, qu'il lui avoit » toujours dit qu'il s'en falloit rapporter à mon » jugement..... Mais, mon Dieu ajouta-t-elle, » ne ſerez-vous pas donner des coups de bâton à » ce coquin de *Bautru* qui vous a tant manqué de » reſpect ? Je vis l'heure avant-hier au ſoir que le » pauvre M. le cardinal lui en ſeroit donner. »

On a retenu quelques mots de *Bautru*; il conſeilla au roi d'Eſpagne de faire d'un bibliothécaire ignorant un miniſtre des finances : *C'eſt un homme*, dit-il, *pour qui les dépôts qu'on lui confie ſont ſacrés ; il n'y touche jamais.* Il diſoit d'un homme de la cour qui connoit beaucoup & toujours mal : *C'eſt le plutarque des laquais.* Il avoit une femme galante ou ſoupçonnée de galanterie ; il en plaiſantoit le premier : *Les Bautrus peuvent être cocus*, diſoit-il, *mais on ne dira pas qu'ils ſoient ſots.* Sa femme ſe nomma toujours la comteſſe de Nogent, quoiqu'il portât conſtamment celui de *Bautru* ; elle ne vouloit pas, diſoit-elle, que Marie de Médicis, qui prononçoit les *u* à l'italienne, l'appellât Madame *Beau-trou*. *Il eſt ſurprenant*, dit Ménage, *que pendant 40 ou 50 ans M. de Bautru ait rempli toute l'Europe de ſes railleries & de ſes bons mots, pendant qu'il y avoit tant de choſes à dire contre lui.* Riſum fecit, ſed ridiculus fuit.

Le duc d'Epernon ſe vengea d'un de ſes bons mots, en lui faiſant donner des coups de bâton en plein jour dans la rue de Tournon. *Bautru*, pendant qu'on l'aſſommoit, crioit : *Eh ! meſſieurs, la vie ! la vie !* Trois mois après, un des aſſommeurs le rencontrant dans une égliſe, lui dit : *Eh ! meſſieurs, la vie ! la vie ! — Je n'avois jamais*, dit *Bautru*, *entendu d'écho répéter au bout de trois mois ce qu'on a dit.*

Le duc de Roquelaure lui fit les cornes un jour en ſortant de chez la reine. *Bautru* ſe plaignit à la reine de l'impudence du duc de Roquelaure, qui n'avoit pas eu honte de lui montrer, à la porte de la chambre de ſa majeſté, *tout ce qu'il portoit.*

Bautru ayant un jour écarté mal-à-propos au jeu, s'écria : *je ſuis un vrai gouſſault.* (mot de ſon pays qui ſignifie dupe.) Un homme de ce nom qui ſe trouvoit là, lui dit : *Vous êtes un ſot. — C'eſt ce que je voulois dire*, repliqua *Bautru.*

Bautru mourut d'apoplexie en 1665, âgé d'environ 77 ans. Dans ſa maladie, on lui amena un religieux pour le confeſſer, il ne l'avoit jamais vu : *Mon père*, lui dit-il, *d'où nous connoiſſons-nous, pour que je vous révèle tous les ſecrets de ma vie ?*

Bautru avoit été employé dans diverſes ambaſſades. Il voulut faire imprimer *les négociations de ſon ambaſſade en Eſpagne*, auxquelles il attachoit beaucoup d'importance. » Je ne vous le conſeille » pas, lui dit le libraire Bertier auquel il s'adreſſa, » j'étois alors à Madrid, où j'avois ordre de traiter » avec le comte-duc d'Olivarès tout le contraire » de ce que vous y traitiez, & j'en défaiſois plus » en un jour que vous n'en pouviez faire en trois » mois ; en un mot, j'avois ſeul le ſecret ; vous » n'étiez que l'homme du roi, moi j'étois celui du » cardinal de Richelieu «. Et il lui montra ſon inſtruction ſecrète, ſignée du miniſtre Deſnoyers. *Ah ! le grand fourbe ! ah ! le méchant prêtre !* s'écria *Bautru* en parlant de Richelieu, qu'il avoit toujours beaucoup vanté juſqu'alors, & dont il ne parla plus dans la ſuite qu'avec horreur.

Nicolas *Bautru*, comte de Nogent, frère de Guillaume, n'avoit, dit Ménage, que huit cent livres de rente en arrivant à Paris, & en avoit, à ſa mort, cent quatre-vingt mille. C'eſt à lui que l'Angeli dit un jour au dîner du roi : *Couvrons-nous, cela eſt ſans conſéquence pour nous autres.* Le comte de Nogent, tué au paſſage du Rhin, & dont Boileau parle dans ſon épître IV :

> La Salle, Beringhen, *Nogent*, d'Ambre, Cavois,
> Fendent les flots tremblans ſous un ſi noble poids.

étoit fils, ainſi que le marquis de Vaubrun, qui à la mort de M. de Turenne diſputa le commandement au comte de Lorges, & qui fut tué le premier août (1675) au combat d'Altenheim.

Digitized by Google

BAYARD, (le chevalier, PIERRE DU TERRAIL) (*Hiſt. de Fr.*) La vie du chevalier *Bayard* a été écrite par ſon ſecrétaire, qui ne s'eſt pas nommé; elle a paru pour la première fois en 1527, trois ans après la mort de *Bayard*. L'ame de ce héros y paroit réunir toutes les vertus, ſans aucun mélange de défauts. On pourroit croire, ou que l'auteur a été aveuglé par ſon zèle, ou qu'il n'a voulu que préſenter aux hommes un modèle chimérique & inimitable, ſi ſon récit n'étoit confirmé par celui de tous les hiſtoriens contemporains, ſoit françois, ſoit étrangers, tels que Jean d'Auton, Martin & Guillaume du Bellai-Langei, Symphorien Champier, Guichardin, Paul-Jove, Galeas Capella Mambrino Roſeo, &c. Cette vie n'eſt qu'une ſuite d'exploits étonnans & d'actions vertueuſes. Toujours vainqueur dans les tournois, dans les combats ſinguliers, hardi dans les coups de main, ſavant dans les expéditions plus importantes, il fut le plus grand des guerriers. Doux, ſimple, modeſte dans la ſociété, amant délicat, ami ſincère, franc chevalier, pieux, humain, libéral, il fut le meilleur des hommes. On ne lit point, ſans verſer des larmes de tendreſſe, d'admiration & de plaiſir, tout ce qu'il a fait pour l'humanité, pour la gloire, & pour la galanterie. La bienfaiſance, qui embellit & anima toutes ſes vertus, joint un intérêt touchant à l'éclat impoſant de ſa réputation.

Bleſſé mortellement à l'aſſaut de Breſſe, il fut porté dans une maiſon ennemie, qui s'attendoit à toutes les horreurs du pillage; le mari s'étoit enfui dans un couvent; deux jeunes filles, malheureuſement belles, s'étoient cachées dans un grenier, pour éviter la brutalité du ſoldat: leur mère tremblante n'eſpéroit rien de ces précautions. *Bayard* raſſemble cette famille éperdue, la raſſure, la conſole, la met à l'abri de tout péril, refuſe la rançon qu'on lui offre, reçoit un préſent de la mère pour ne la pas déſobliger, le rend à ſes filles, & joignant toujours la galanterie à la généroſité, reçoit d'elles deux bracelets, & d'autres petits ouvrages qu'il promet de garder toujours pour l'amour d'elles. Père, mère, filles, tout pleure à ſes pieds de joie & de reconnoiſſance, *Bayard* pleure avec eux, leur jure lui-même une reconnoiſſance éternelle, & leur laiſſe, en partant, des regrets que n'inſpire guères le départ d'un ennemi.

Un officier envoyé pour ſeconder *Bayard* dans un coup de main, dont *Bayard* ſeul eut tout l'honneur, reclama la moitié du butin, qui étoit immenſe; *Bayard* ſoutint ſes droits, & le conſeil de guerre jugea en ſa faveur. *Bayard* entendit cet officier regretter amèrement la fortune qui lui échappoit: « Nous ſerons donc riches tous » deux, dit-il, cette fortune que vous diſputiez à » votre ſupérieur, recevez-la de votre ami. Il lui » donna ſa moitié & diſtribua l'autre aux ſol» dats. »

La misère avoit forcé une mère de vendre la beauté d'une fille honnête & vertueuſe, aux plaiſirs de *Bayard*. Les larmes, le déſeſpoir de cette fille inſtruiſent *Bayard* de ſon innocence; il reſpecte la fille, il réprimande la mère, il marie cette fille à ſon amant, il la dote, il met la mère à l'abri de la misère; il fait trois heureux, il l'eſt lui-même.

Telle fut l'ame de *Bayard*. Pour ſes exploits, ils rempliſſent toute l'hiſtoire de ſon temps; il avoit commencé à ſe ſignaler ſous Charles VIII, à la journée de Fornoue; ſa gloire militaire illuſtre le règne entier de Louis XII, & les neuf premières années du règne de François I. Depuis qu'à l'exemple d'Horatius Coclès, il avoit défendu ſeul contre les Eſpagnols, un pont ſur le Gariglian & ſauvé l'armée françoiſe, en retardant la marche de l'ennemi vainqueur, il avoit pour deviſe un porc-épic, avec ces mots faits pour lui ſeul. *Vires agminis unus habet.*

C'étoit auſſi, avec les mots: *cominùs & eminùs*, celle de Louis XII, qui peut-être voulut la partager avec lui, comme François I après la bataille de Marignan, où *Bayard* s'étoit ſurpaſſé, voulut être armé par lui chevalier.

Bayard étoit d'un ſang reſpectable, toujours dévoué à la patrie, toujours verſé pour elle. Avant la réunion du Dauphiné à la France, ſes ancêtres mouroient pour les dauphins de Viennois, dont ils étoient ſujets, ils moururent pour leurs Rois depuis la réunion. Le triſayeul du chevalier fut tué ſous les yeux du roi Jean à la bataille de Poitiers; ſon biſayeul, à la bataille d'Azincourt; ſon ayeul, à celle de Montlhéry; ſon père, fut mis hors de combat à la journée de Guinegaſte, par une grande bleſſure, qui lui ôta pour toujours l'uſage d'un bras; le chevalier mourut à la retraite de Romagnano. Les du Terrails ne ſurvivoient guères aux malheurs de la France, quand ils pouvoient obtenir la mort.

Pluſieurs auteurs confondent cette retraite de Romagnano où périt *Bayard*, & où il s'agiſſoit de paſſer, à la vue d'un ennemi ſupérieur en forces, la rivière de la Seſſia, entre Romagnano & Gattinara, avec l'affaire de Rébec; parce que *Bayard*, accoutumé d'ailleurs à vaincre, fut malheureux dans ces deux expéditions. C'eſt une erreur où on tombe aſſez communément, pour qu'il puiſſe être utile d'en avertir.

L'amiral de Bonnivet qui, par des meſures mal priſes, avoit fait battre à Rébec le chevalier *Bayard*, ayant été mis hors de combat au paſſage de la Seſſia, & voulant échapper au connétable de Bourbon, ſon ennemi perſonnel, qui le pourſuivoit, manda le chevalier *Bayard*: « Vous » voyez, lui dit-il, que je ne ſuis plus en état ni » de combattre, ni de commander; je vous re» mets le ſort de l'armée, ſauvez-la, s'il eſt poſſi» ble. » Il eſt bien tard, lui répondit *Bayard*, encore ſenſible à l'affaire de Rébec; mais n'importe, *mon ame eſt à Dieu & ma vie à l'état.* Je vous promets de ſauver l'armée aux dépens de mes jours.

Digitized by Google

Vandeneſſe, à qui Bonnivet confia l'artillerie, en jura autant ; & tous deux ne tinrent que trop bien parole. Vandeneſſe fut tué ſur la place, d'un coup d'arquebuſe à croc. Le chevalier *Bayard* en reçut un auſſi dans les reins, qui lui fit crier, *Jeſus, mon Dieu! je ſuis mort.* Il mourut comme il avoit vécu. Ses dernières actions portent le caractère de cette ſimplicité héroïque & chrétienne, qu'il avoit ſignalée toute ſa vie. Au défaut de croix, il baiſoit la croiſée de ſon épée; n'ayant point de prêtre, il ſe confeſſoit à ſon maître d'hôtel, il conſoloit ſes amis & ſes domeſtiques, il bravoit ſans orgueil & ſans foibleſſe la rébellion triomphante. *Pleurez ſur vous, Monſieur*, dit-il au connétable de Bourbon, qui s'attendriſſoit à la vue de ce héros expirant, *pleurez ſur vous-même; pour moi je ne ſuis point à plaindre. Je meurs en faiſant mon devoir, vous triomphez en trahiſſant le vôtre. Vos ſuccès ſont affreux, & le terme en ſera funeſte.*

La retraite des François ayant laiſſé *Bayard* entre les mains des Impériaux, le marquis de Peſcaire lui rendit tous les honneurs qu'il aimoit à rendre à la vertu, quand elle n'étoit plus à craindre; il le ſecourut mourant, il le pleura mort, & les regrets dont les Eſpagnols honorèrent la cendre de *Bayard*, ne le cédèrent point à ceux des François. *Bayard* n'avoit que des admirateurs & des amis, parmi les ennemis mêmes, qui avoient plus d'une fois éprouvé ſa généroſité, lorſque le ſort des armes les avoit fait tomber entre ſes mains. *Bayard* mourut en 1524, âgé de quarante-huit ans. Il n'étoit point marié. Il laiſſa une fille naturelle.

Les principaux évènemens de ſa vie, les principaux traits de ſon caractère, ſont habilement fondus dans la tragédie connue de *Gaſton & Bayard.*

BAYER, (*Hiſt. litt. mod.*) c'eſt le nom de deux ſavans dans des genres différens, l'un ayeul, l'autre petit-fils. L'ayeul, nommé *Jean*, né à Ausbourg, mathématicien & aſtronome habile, publia en 1603, ſous le titre de *Uranometria*, une deſcription des conſtellations.

Le petit-fils, nommé *Théophile-Sigefroy*, s'attacha particulièrement à l'étude des langues, même du Chinois : il fut bibliothécaire à Konisberg, puis profeſſeur des antiquités Grecques & Romaines, à Pétersbourg. On a de lui le *Muſæum ſinicum*, imprimé en 1730, 2 vol. *in*-8°. *Hiſtoria regni Bactriani*, 1738 *in*-4°. & quelques autres ouvrages; il mourut à Pétersbourg, cette même année 1738.

BAYLE, (Pierre) (*Hiſt. litt. mod.*) Deſmaiſeaux a fait une vie énorme de *Bayle*. Toute la vie des gens de lettres eſt dans leurs ouvrages; il eſt rare que ces hommes paiſibles & retirés ayent d'ailleurs une hiſtoire bien chargée d'évènemens. *Bayle* naquit au Carlat, petite ville du comté de Foix, en 1647. Il fut élevé dans le Calviniſme. Il touchoit encore à l'âge de l'enfance, lorſqu'un curé lui fit abjurer cette doctrine; mais il ne tarda pas à rentrer dans la communion qu'il avoit quittée. Il craignit les édits contre les relaps, qui déjà préparoient la révocation de l'édit de Nantes & les dragonades, il s'enfuit en Suiſſe. En 1675, il diſputa & obtint au concours une chaire de philoſophie à Sedan; mais elle fut ſupprimée en 1681, & *Bayle* fut obligé de ſe retirer à Rotterdam. D'abord la renommée l'y annonça favorablement, & fit créer pour lui une chaire de philoſophie & d'hiſtoire; mais bien-tôt il y retrouva la perſécution. Le miniſtre Jurieu, dont le fanatiſme a fait tant de tort à ſa ſecte, devint pour lui un ennemi implacable, ſoit comme le diſent quelques auteurs, parce que le philoſophe étoit trop bien avec ſa femme, ſoit parcequ'il réfuta mieux que lui l'hiſtoire du calviniſme du P. Maimbourg. D'un autre côté, le roi d'Angleterre Guillaume III, ſtathouder de Hollande, qui gouvernoit deſpotiquement les Pays-Bas, & qu'on appelloit *roi de Hollande & ſtathouder d'Angleterre*, eut pour ſuſpect un françois & un philoſophe, dont les écrits publics & particuliers tendoient à inſpirer la paix, tandis que Guillaume ne reſpiroit que la guerre & ne cherchoit qu'à embraſer l'Europe. Sa politique ſombre & inquiète ſeconda les fureurs de Jurieu, & les magiſtrats de Rotterdam eurent ordre, en 1696, d'ôter à *Bayle* ſa chaire & ſa penſion. L'étude lui tint lieu de tout; la fortune n'étoit rien pour cet homme vraiment déſintéreſſé. Sa vie plus tranquille & plus indépendante en fut plus heureuſe. Son Dictionnaire qui parut en 1697, fournit encore des armes contre lui à la haine de Jurieu, moins par quelques hardieſſes & quelques irrévérences qu'on y trouve, que par le bon eſprit, la raiſon & la lumière, qui par-tout y bleſſent les regards du fanatiſme & de la ſuperſtition; Jurieu ſouleva contre *Bayle*, les pédans & les méchans, ce qui eſt toujours aiſé aux pédans & aux méchans; enfin *Bayle* chaſſé par la perſécution, de ce pays de liberté, alloit, dit-on, chercher la liberté dans un pays réputé alors pays de perſécution; la France, ſa patrie, lui r'ouvroit ſon ſein, le gouvernement lui offroit un aſyle, avec une penſion de ſix mille livres, lorſque la mort le ſurprit à Rotterdam, en 1706. Il avoit 59 ans, & l'on pouvoit attendre encore de nouvelles productions d'un homme ſi laborieux. On a tant écrit & tant parlé pour & contre *Bayle*, que chacun a ſon opinion arrêtée ſur cet homme célèbre. Ses écrits ſont auſſi tellement connus, qu'il nous ſuffira d'en rappeller ici le titre. Outre ſon grand Dictionnaire hiſtorique, en 4 volumes *in-folio*, dont les meilleures éditions ſont celles de 1720 & de 1740, il a laiſſé beaucoup d'autres ouvrages qui ont été recueillis en 4 autres volumes *in-folio* : ſçavoir, 1°. *Les penſées diverſes ſur la comète qui parut en 1680.* 2°. *Les Nouvelles de la république des lettres.* 3°. *Le Commentaire philoſophique ſur ces paroles de l'évangile :* contrains-les d'entrer. 4°. *Les réponſes aux queſtions d'un provincial.* 5°. *Des Lettres.*

BÉATRIX, (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom de pluſieurs princeſſes de divers pays, dont les plus connues ſont :

1°. La femme de l'empereur Frédéric I, dit Barberouſſe, fille de Renaud, comte de Boulogne. On raconte à ſon ſujet une hiſtoire, que beaucoup d'auteurs traitent de fable ; mais qui a, dit-on, donné naiſſance à l'expreſſion proverbiale : *faire la figue*. Les habitans de Milan venoient d'être privés de leur liberté ; ils ſupportoient impatiemment cette perte. *Béatrix* eut la curioſité d'aller voir cette ville, dès-lors célèbre. Le peuple indigné ſe ſoulева, & fit toutes ſortes d'inſultes à *Beatrix*, juſqu'à la promener par toute la ville, ſur une ânesſe, le viſage tourné du côté de la queue, qu'on la força de tenir dans ſa main au lieu de bride. L'empereur, pour venger ſa femme, aſſiégea Milan, le prit, le raſa, fit paſſer la charrue ſur les fondemens, y ſema du ſel au lieu de bled, & n'accorda, dit-on, la vie aux habitans que ſous la condition humiliante & ridicule, de tirer avec les dents une figue du derrière de l'ânesſe ſur laquelle l'impératrice avoit été promenée dans Milan ; c'eſt cette humiliation des Milanois, qu'on vouloit rappeller par l'uſage qui ſubſiſte encore aujourd'hui en Italie, de paſſer le pouce entre deux doigts, ce qui s'appelle, *faire la figue*, de-là le pays de *papefiguiere*, dans Rabelais & dans la Fontaine :

Papefigue ſe nomme
L'iſle & province, où les gens autrefois
Firent la figue au portrait du Saint-Père.

BÉATRIX eſt auſſi le nom de la quatrième & dernière fille de Raimond Bérenger, comte de Provence ; ce fut elle qui porta la Provence dans la maiſon d'Anjou, par ſon mariage avec Charles, comte d'Anjou, frère de Saint-Louis, qu'elle força d'accepter la couronne de Sicile, qui lui fut offerte par les papes Urbain IV & Clément IV. Elle vouloit être reine auſſi-bien que ſes ſœurs, dont l'aînée (Marguerite) avoit épouſé Saint-Louis, roi de France ; la ſeconde (Eléonore) Henri III, roi d'Angleterre ; la troiſième (Sancie) Richard, frère du roi d'Angleterre, élu roi des Romains, & qui en portoit le titre. *Béatrix* voulut contribuer à l'expédition de ſon mari en Italie ; elle vendit ſes pierreries pour lever des troupes.

Quant à la Provence, Saint-Louis ayant épouſé l'aînée des filles du comte, ſembloit devoir héritér de cette province, & la réunir à la couronne ; ce fut la plus jeune de ſes filles qu'il plut à Raimond Bérenger d'inſtituer ſon héritière. Le droit romain qui régit cette province, ſembloit l'y autoriſer par la faculté indéfinie de teſter, qu'il accorde aux citoyens ; mais il ſemble que le droit de ſuccéder à des états ne puiſſe point être ſoumis à cette faculté indéfinie de teſter, & qu'un pareil droit mérite bien d'être fixé par la nature. On ne peut blâmer Louis IX d'avoir reſpecté le teſtament de ſon beau-père ; mais il ſemble que des négociations auroient pu prévenir ce teſtament, ou le rendre plus conforme au vœu de la nature & de la loi générale ; il ſemble au moins que les droits de l'ainée pouvoient donner lieu à quelques arrangemens, à quelque partage de la Provence, ſurtout dans le moment où le comte d'Anjou & ſa femme avoient beſoin du conſentement & des ſecours du roi pour leur expédition d'Italie. Marguerite les regarda toujours comme des uſurpateurs, & fit beaucoup d'inſtances à ſon mari pour qu'il défendit ſes droits. C'eſt le ſeul article ſur lequel elle ne fut pas écoutée. *Béatrix* mourut reine de Naples ou de Sicile, & comteſſe de Provence, en 1267.

BEAU, (CHARLES LE) (*Hiſt. litt. mod.*) M. *le Beau* n'étoit encore connu, même dans l'Univerſité, que comme un bon profeſſeur, mais qui pouvoit avoir beaucoup d'égaux, lorſque M. Coffin, ſucceſſeur de M. Rollin, dans la place de principal du collége de Beauvais, démêlant ſa ſupériorité, déſira de l'attirer dans ſon collége ; mais il ne vouloit pour profeſſeurs que des eccléſiaſtiques, ou au moins des célibataires, & M. *le Beau* prit le parti de ſe marier. Le collége de Graſſins qui étoit ſans réputation alors, profita de la ſévérité des principes de M. Coffin, qui fut obligé de s'en relâcher dans la ſuite ; mais il n'étoit plus temps, M. *le Beau* occupoit au collége de Graſſins une chaire de rhétorique, à laquelle il s'étoit attaché. Il eut bien-tôt lieu de s'y attacher davantage. L'époque de l'inſtitution des prix publics dans l'univerſité, vint changer toutes les idées ſur la force reſpective des divers colléges. La voix publique en déſignoit quelques-uns, comme devant ſeuls triompher dans ce concours général. Perſonne ne ſongeoit à cet obſcur collége de Graſſins. Lui ſeul, à la première compoſition, remporta preſque tous les prix, ſur-tout en rhétorique & en ſeconde, & ces deux chaires étoient occupées par Meſſieurs *le Beau*, Charles & Jean Louis, ſon frère. De ce moment, M. *le Beau* devint l'homme de l'univerſité ; ce fut lui qu'elle chargea de la repréſenter, & de haranguer en ſon nom, dans toutes les occaſions importantes. Les diſcours latins qu'il prononça ſur les événemens publics, firent du bruit, & ajoutèrent à ſa réputation. On lui trouva de l'eſprit en latin, choſe peu commune ; ceux qui en avoient peu, lui en trouvèrent trop. L'abbé Desfontaines & un M. Mérault, ſon complice, déployèrent contre lui leur lourde ironie, & le traitèrent comme ils traitoient tous les jours M. de Fontenelle & M. de Voltaire. Ils lui reprochèrent un latin *délicat & friſé*, une trop grande profuſion de tableaux ; ils relevèrent, comme *une gaſconade*, cette expreſſion : *Quibus hoſtem vincere quàm numerare facilius eſt.* Ils ne ſavoient pas que c'étoit une alluſion à un mot connu & ſouvent répété : *Nous les compterons quand nous les aurons vaincus*

M..

M. *le Beau* fut profeſſeur d'éloquence au collége royal, il fut reçu à l'académie des belles-lettres, en 1748. Il y a de lui, dans le recueil de cette académie, une multitude d'excellens mémoires ſur les médailles de reſtitution & ſur les légions. Il ſuccéda en 1755, à M. de Bougainville, dans la place de ſecrétaire perpétuel, & fut très-utile à l'académie, principalement pour le travail des médailles. Ses éloges ne ſont pas ſans mérite; mais ils ont un défaut ſenſible. M. *le Beau*, quoiqu'il eût des principes de goût entièrement oppoſés à M. de Fontenelle, ſavoit & convenoit que M. de Fontenelle étoit un modèle pour les éloges hiſtoriques; il en concluoit qu'il devoit chercher à l'imiter, mauvaiſe conſéquence qui l'a empêché d'être lui-même, tandis que la nature l'empêchoit d'être M. de Fontenelle.

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grace.

En général, c'eſt en latin que M. *le Beau* eſt un grand écrivain; en françois il manque de coloris & de grace, il a quelquefois de la force. Son hiſtoire du Bas-Empire eſt un ouvrage rare pour les recherches & le travail, commun pour le ſtyle.

Quand M. Capperonnier diſoit de M. *le Beau: il eſt notre maître à tous*, ce mot pouvoit ſe prendre & en bonne & en mauvaiſe part; car il eſt vrai que la longue habitude des collèges l'entraînoit quelquefois, & lui faiſoit confondre les fonctions d'académicien avec celles de profeſſeur, l'académie avec la claſſe, des confrères avec des diſciples, & qu'en expoſant ou en diſcutant, il avoit quelquefois l'air de régenter; mais ce défaut n'étoit que dans la forme & dans les manières, il tenoit même à des nuances aſſez peu ſenſibles.

M. *le Beau* n'avoit d'ailleurs ni hauteur, ni rudeſſe dans le caractère ni dans le ton. Il avoit même beaucoup de ce qu'on appelle *bon-hommie* dans le commerce.

Son reſpect pour les anciens alloit juſqu'à l'intolérance; il ne permettoit pas la moindre critique contre eux. Un jour, un homme qui les reſpectoit auſſi, ayant cru cependant pouvoir dire des dieux d'Homère, ce que tout le monde en dit, ce qu'en a dit Cicéron même: *humana ad deos tranſtulit*, il l'interrompit avec une ſavante colère, & lui dit: *Monſieur, on ne parle pas comme cela d'Homère.*

A tout prendre, M. *le Beau* eſt un des plus eſtimables & des plus reſpectables hommes qui ayent honoré les lettres. Il mourut le 13 mars 1778; il étoit né le 19 octobre 1701.

Son frère fut inférieur à lui, mais non-pas indigne de lui. Il fut reçu à l'académie des belles-lettres, en 1759, ayant cette même année remporté le prix, dont le ſujet étoit cette queſtion importante & vraiment philoſophique: *Pourquoi la langue grecque s'eſt-elle conſervée ſi long-temps dans ſa pureté, tandis que la langue latine s'eſt altérée de ſi bonne heure?* On a de lui dans le recueil de l'académie, divers mémoires ſur les tragédies, les comédies & les romans des Grecs. Peut-être ces ſujets demandoient-ils un uſage du monde & une connoiſſance de notre théâtre, qui manquoient abſolument à M. *le Beau*. Il n'étoit jamais ſorti de ſon collége:

Ce temple eſt mon pays, je n'en connois point d'autre.

M. *le Beau* le jeune, né à Paris le 8 mars 1721, mourut preſque ſubitement en 1766.

BEAUCAIRE DE PEGUILLON, (FRANÇOIS) *Belcarius*, (*Hiſt. litt. mod.*) précepteur du cardinal de Lorraine Charles, qui lui céda l'évêché de Metz, eſt l'auteur d'un ouvrage aſſez eſtimé, contenant un ſiècle de notre hiſtoire, depuis 1461, juſqu'en 1562, ſous le titre de *Rerum Gallicarum commentaria*, dans lequel ſa juſte reconnoiſſance & ſon attachement pour les Guiſes, nuiſent peut-être un peu à la fidélité hiſtorique. Lyon, 1625, *in-folio*. On a encore de lui un *Traité des enfans morts dans le ſein de leur mère*, 1567, *in-8°*. Mort en 1591.

BEAU-CHATEAU, (FRANÇOIS-MATTHIEU CHATELET DE) (*Hiſt. lit. mod.*) né à Paris, en 1645, d'un comédien, eſt au rang des enfans célèbres, parce que le peu de talent qu'il eut fut précoce. Dès l'âge de huit ans il fut compté au rang des poëtes. A douze ans, il publia un recueil de ſes poéſies *in-4°*. ſous ce titre aſſez faſtueux: *La Lyre du jeune Apollon*, ou *la Muſe naiſſante du petit de Beau-Château*. Malheureuſement on ne ſait pas un vers du jeune Apollon. Il fut plutôt une ſingularité qu'un prodige. Sa deſtinée fut auſſi aſſez ſingulière. Careſſé extraordinairement à la cour de France, il ne le fut pas moins à celle de Cromwel, où il alla étaler, à treize ou quatorze ans, ſes petits talens précoces; il étoit accompagné d'un eccléſiaſtique apoſtat, qui, dit-on, le mena enſuite juſqu'en Perſe; mais depuis ſon départ de l'Angleterre, on n'en a jamais eu de nouvelles.

BEAUFORT, (FRANÇOIS DE VENDÔME, duc DE) (*Hiſt. de Fr.*) fils de Céſar, duc de Vendôme, naquit à Paris, au mois de janvier 1616. Il ſignala ſa valeur à la bataille d'Avein, en 1635, aux ſièges de Corbie, en 1636; de Heſdin, en 1639; d'Arras, en 1640. Sous la régence d'Anne d'Autriche, en 1643, il fut mis à Vincennes pour avoir, diſoit-on, attenté à la vie du cardinal Mazarin; il ſe ſauva de ſa priſon, en 1648, au moment où les troubles de la Fronde commençant à éclater, lui fourniſſoient l'occaſion de ſe venger: lorſqu'en 1650, les princes furent arrêtés & conduits d'abord au même château de Vincennes, le prince de Conti, ayant demandé, pour ſe conſoler dans ſa priſon, l'*Imitation de J. C.*, le prince de Condé dit qu'il aimeroit mieux l'*imitation de M. de Beaufort*. Voici le portrait que fait

de ce dernier, le président Hénault. « C'étoit un » homme tout fait pour être aimé de la populace: » auſſi l'avoit-on nommé *le roi des halles*, dont il » parloit le langage : grand, bien fait de ſa per- » ſonne, adroit aux exercices, infatigable, rem- » pli d'audace, les manières groſſières, que l'on » prenoit pour de la franchiſe, mais artificieux, » & auſſi fin que le peut être un homme de peu » d'eſprit. Il crut, & il le perſuada à toute la cour, » qu'il alloit jouer un rôle dans les commence- » mens de la régence. »

Sorti de Vincennes, il devint le héros de la guerre de Paris; il partageoit, avec le coadjuteur, la faveur populaire.

Lorſqu'en 1652, le prince de Condé commença la guerre civile, le duc de *Beaufort* & le duc de Nemours, furent ſes lieutenans; ces deux princes, quoique beaux-frères, & engagés dans la même cauſe, ne purent s'accorder: après bien des querelles, ils ſe battirent en duel, & le duc de *Beaufort* tua le duc de Nemours.

Lorſque les troubles furent diſſipés, que tout fut rentré dans l'ordre, & que l'autorité de Louis XIV fut par-tout reconnue, & par-tout affermie, le duc de *Beaufort* ne fut plus comme les Condés, les Turennes & les Luxembourgs, qu'un ſujet ſoumis, qu'un héros utile. En 1664, Louis XIV voulant punir, comme on diſoit alors, les corſaires de Gigéri en Afrique, chargea le duc de *Beaufort* de cette expédition. Gigéri fut pris le 22 juillet; mais ſuivant les viciſſitudes de la guerre, il fut repris le 30 octobre.

En 1665, le duc de Beaufort battit deux fois ſur mer les corſaires d'Alger.

En 1666, l'Angleterre & la Hollande étant en guerre, Louis XIV, preſſé par les inſtances des Hollandois, & lié par des traités récemment conclus avec eux, crut ne pouvoir ſe diſpenſer de déclarer la guerre à l'Angleterre; mais diſpoſé favorablement pour Charles II, par la ducheſſe d'Orléans, Henriette-Anne-d'Angleterre, il fit cette guerre en médiateur plus qu'en ennemi, le duc de Beaufort eut ordre de joindre ſa flotte aux flottes hollandoiſes, & cette jonction ne ſe fit pas, ſoit que les vents s'y oppoſaſſent, ſoit que les ordres apparens fuſſent contrariés par des ordres ſecrets.

En 1669, les Turcs ayant aſſiégé Candie, qui appartenoit alors aux Vénitiens, le roi envoya au ſecours de cette place le duc de Beaufort & le maréchal de Navailles, qui en retardèrent la priſe de plus de trois mois. Le duc de Beaufort fut tué dans une ſortie le 25 juin, ou du moins il diſparut, & on ne put retrouver ſon corps. En conſéquence il eſt un de ceux qu'on nomme comme ayant été *le priſonnier au maſque de fer*. Mais quelle raiſon, quel intérêt Louis XIV auroit-il pu avoir de traiter avec cette rigueur un prince devenu, depuis ſi long-temps, un ſujet fidele, honoré de ſa confiance & s'en étant montré digne en toute occaſion?

BEAUFREMONT, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ancienne & illuſtre maiſon de Bourgogne, qui compte pluſieurs alliances avec la maiſon de France. Les perſonnages les plus célèbres de la maiſon de *Beaufremont*, ſont :

1°. Pierre, qui en 1443 fit publier, à l'exemple des anciens preux, que douze chevaliers garderoient, à une lieue de la ville de Dijon, un pas d'armes, près d'un arbre, que Paradin nomme *l'arbre des Hermites*, & d'autres *l'arbre de Charlemagne*.

2°. Nicolas, dont la harangue à Henri III, aux états de Blois de 1576, a été imprimée. Nicolas étoit ſavant & fut célébré par les ſavans de ſon temps. On a de lui une traduction du traité de la Providence de Salvien, prêtre de Marſeille, publiée à Lyon, chez Rouville, en 1575. Il mourut le 10 février 1582.

3°. Claude, ſon fils, baron de Sénecé, dont on a auſſi pluſieurs ouvrages, tels qu'une harangue à Henri III aux états de Blois de 1588; un *remercîment fait au nom de la nobleſſe de France* aux mêmes états. Le père le Long lui attribue une eſpèce de relation des états de Blois de 1576, intitulée : *Recueil de ce qui s'eſt négocié en la compagnie du tiers-état de France en l'aſſemblée générale des trois états, aſſignée par le roi en la ville de Blois, le 15 novembre 1576*. Mort en 1596.

4° Henri, ſon fils, chevalier de l'ordre du roi, mort le 22 octobre 1622, d'une bleſſure reçue au ſiège de Royan. On a de lui des réponſes au diſcours du Cardinal du Perron & diverſes harangues faites aux états de 1614. Un minime, nommé du Roſier, a fait ſon éloge ſous ce titre emphatique : *l'Immortalité du Phœnix, tirée de la glorieuſe fin de meſſire Henri de Beaufremont*.

5°. Claude, fait évêque de Troyes en 1561, à la place d'Antoine Caraccioli, qui s'étoit fait proteſtant. Mort le 24 ſeptembre 1593.

6°. Henri, fils du premier Henri, mentionné ſous le numéro 4, fut tué de ſang-froid à la bataille de Sedan, le 6 juillet 1641.

7°. Le marquis de Liſtenois, tué au ſervice de la France, à la bataille du jour de Saint François à Etheim, en 1674.

8°. Le marquis de Liſtenois, ſon neveu, bleſſé à Munderkingen, en 1703, aux lignes de Schellemberg, près Donavert en 1704, tué dans une ſortie de la ville d'Aire, le 24 ſeptembre 1710.

9°. Enfin, Louis-Benigne, marquis de *Beaufremont*, père de M. le prince de *Beaufremont*, & mari d'Hélène de Courtenay, héritière de cette branche de la maiſon de France, iſſue de Louis-le-Gros. Il fut bleſſé avec le marquis de Liſtenois, ſon frère, à Schellemberg, en 1704. Il le fut à Malplaquet, le 11 ſeptembre 1709; il ſe diſtingua au combat d'Arleux, le 12 juillet 1711.

BEAUJEU, (*Hiſt. de Fr.*) ancienne maiſon, qui remonte vers le milieu du dixième ſiècle, & dont étoit le maréchal de *Beaujeu*, fait maréchal

de France en 1347, & tué en 1351, au combat d'Ardres contre les Anglois.

C'eſt par cette maiſon de *Beaujeu*, que le Beaujolois & la principauté de Dombes ont paſſé dans la maiſon de Bourbon, par la ceſſion qu'en fit le 23 Juin 1400, Edouard de *Beaujeu*, ſecond du nom, au duc de Bourbon Louis II. Cet Edouard de *Beaujeu* avoit enlevé une fille à Villefranche & fait jetter par les fenêtres un huiſſier qui lui ſignifioit un ajournement ſur cette accuſation de rapt. Edouard étant arrêté & amené à Paris, céda ſes terres au duc de Bourbon, oncle maternel du roi Charles VI, pour ſe tirer d'affaire.

BEAUMANOIR, (PHILIPPE DE) (*Hiſt. de Fr.*) écrivit vers l'an 1283, les *coutumes de Beauvoiſis*, dont la Thaumaſſière a donné une bonne édition, à Bourges, 1690, *in-folio*.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN, eſt le nom d'une ancienne maiſon de la province du Maine, dont étoit le maréchal de *Lavardin*, mort en 1614, l'un des ſept ſeigneurs de la cour de Henri IV, qui eurent le malheur de ſe trouver avec lui dans ſon carroſſe lorſqu'il fut aſſaſſiné.

De cette même maiſon étoit encore le marquis de *Lavardin*, ambaſſadeur de France à Rome, en 1687, dans le temps de l'affaire des franchiſes, & qui pour défendre juſqu'à un droit injuſte de la couronne dont les intérêts lui étoient confiés, brava hautement l'excommunication lancée par le pape Innocent XI.

Mais comme dans les grandes maiſons les grands déſaſtres ſont ſouvent à côté des titres de gloire & des monumens de vertu, de cette maiſon de *Beaumanoir* étoit auſſi le baron de Fontenelle, traîné ſur la claye & roué vif en 1602, moitié pour avoir été mêlé dans les intrigues & les conſpirations du maréchal de Biron, moitié pour avoir exercé d'horribles cruautés en Bretagne au nom de la ligue.

Les *Beaumanoir* du Maine étoient vrai-ſemblablement une branche des *Beaumanoir* de Bretagne, dont étoit ce fameux *Beaumanoir*, chef du parti Breton & François dans le combat des Trente en 1350, & qui avoient pour deviſe : *Beaumanoir, bois ton ſang*, parce que *Beaumanoir* ayant demandé à boire au milieu du combat, dans un moment où perdant beaucoup de ſang, il ſuccomboit à la ſoif & à la fatigue, un des chevaliers bretons lui cria : *Beaumanoir, bois de ton ſang, ta ſoif ſe paſſera.*

De cette même maiſon des *Beaumanoir* de Bretagne étoient Jean & Robert, ſires de *Beaumanoir*, dont l'aventure fut célèbre en 1386. Jean fut aſſaſſiné par un de ſes fermiers dont il entretenoit la fille. Le fermier fut arrêté; mais il avoit un complice qui ſe ſauva. Le fermier déclara que ce complice avoit été envoyé par le ſire de Tournemine, & il faut obſerver que ce ſire de Tournemine, avoit épouſé la veuve de Jean de *Beaumanoir*. Robert *de Beaumanoir*, frère du mort, ſe porta pour ſon vengeur, & pour accuſateur de Tournemine. On ſomma la veuve de ſe joindre à ſon beau-frère contre ſon ſecond mari, ce qu'elle refuſa, peut-être parce qu'elle étoit ſa complice, comme on le crut, d'après ſon refus; mais eût-elle été innocente, ſa conduite pouvoit être la même. Quoiqu'il en ſoit, Robert de *Beaumanoir* & le ſire de Tournemine jettèrent leur gage de bataille devant le duc de Bretagne. Le combat eut lieu, Tournemine fut vaincu, il alloit être livré à la rigueur des loix; ſon généreux vainqueur obtint ſa grace.

BEAUMELLE, (LAURENT ANGLIVIEL DE LA) (*Hiſt. litt. mod.*) connu par ſes Mémoires de madame de Maintenon, & par ſes démêlés avec M. de Voltaire, dans leſquels il n'eût pas toujours raiſon; il voulut apprendre à faire des vers à l'auteur de la Henriade. Ses autres ouvrages ſont moins connus. Le haſard ſembloit lui ouvrir la route de la faveur & de la fortune, lorſqu'il mourut en 1773.

BEAUMONT. (*Hiſt. mod.*) La maiſon de *Beaumont* en Dauphiné, dont étoit le dernier archevêque de Paris, réunit tous les caractères qui conſtituent les races d'ancienne chevalerie; une exiſtence prouvée depuis ſept ſiècles; une filiation non interrompue depuis plus de cinq; le voyage d'outre-mer; une ſuite de chevaliers, titre qui n'étoit alors que le prix du mérite & de la valeur; des ſervices rendus aux dauphins & continués à nos rois.

La ſeule des perſonnages, qui rempliſſent une généalogie, n'intéreſſe que la maiſon à laquelle ils appartiennent. Ce qui rend une généalogie intéreſſante pour le public, ce ſont les perſonnages qu'on voit figurer avec éclat dans l'hiſtoire; la maiſon de *Beaumont* en offre pluſieurs de ce genre.

1°. AMBLARD DE BEAUMONT, premier de ce nom, appellé dans la famille le *grand Amblard*, principal miniſtre du dauphin Humbert II, ajouta beaucoup par ſes talens & ſes ſervices, à la conſidération dont ſa maiſon jouiſſoit depuis trois ſiècles.

Cette maiſon conſerve parmi ſes titres les plus précieux, celui où le roi Philippe-de-Valois reconnoit que les *peines & les travaux d'Amblard de Beaumont*, ont déterminé la donation qu'Humbert fit du Dauphiné à la France. Ce monument eſt de l'an 1343.

Charles V, n'étant encore que dauphin, s'exprime ainſi ſur le même ſujet dans des lettres de l'an 1351 : *Conſideratione habitâ ad prædictum dominum Amblardum, dominum Bellemontis, militem, fidèlem noſtrum cariſſimum, qui circà tranſlationem Delphinatûs, in nos factam, à principio, medio & effectualiter in effectu, cunctis ſollicitudinibus laboraverit*, &c.

Il rend le même témoignage à *Amblard*, dans des lettres datées de l'année ſuivante.

Mais on pourroit croire qu'*Amblard*, dans cette

négociation délicate, avoit moins bien ſervi le dauphin ſon maître, que le roi de France. Voici le témoignage que lui rend Humbert en 1353, pluſieurs années après la ceſſion du Dauphiné. *Propter multa ſervitia & obſequia nobis impenſa fideliter & longevis temporibus per dilectum & fidelem noſtrum, dominum Amblardum, dominum Bellemontis*, &c. Ce qui ſemble prouver qu'*Amblard* s'étoit rendu auſſi agréable au prince, qui ſe dépouilloit volontairement, qu'à nos princes qui recueilloient de ſi riches dépouilles.

2°. HUMBERT DE BEAUMONT, premier du nom de la branche d'Autichamp, qui ſous les règnes de Charles VI, & de Charles VII, rend à la couronne les plus ſignalés ſervices, & s'attache toujours au parti légitime; qui, dans des lettres du prince de Piémont, depuis duc de Savoie, Louis, eſt qualifié : *Spectabilis amicus & conſiliarius noſter dilectus*, & qui dans beaucoup d'autres actes, eſt qualifié : *Strenuus miles*, *ſpectabilis miles*; & enfin, *magnifique & puiſſant ſeigneur.*

3°. LAURENT DE BEAUMONT DE SAINT-QUENTIN, BALTHASAR & JEAN DE BEAUMONT, dignes compagnons de gloire du chevalier Bayard, & qui combattirent avec lui à Marignan, à la Bicoque, à Pavie.

4°. Mais le perſonnage le plus conſidérable à tous égards de cette maiſon, eſt le trop fameux baron des Adrets. On ſait que ce capitaine, d'abord huguenot furieux, ſe rendit redoutable aux catholiques du Dauphiné & des provinces voiſines, par ſa valeur & ſa barbarie. On ſait le mot d'un ſoldat qu'il faiſoit précipiter, & qui s'arrêtoit toujours ſur le bord du précipice : *Monſieur, je vous le donne en dix.* Ce mot valut la grace au ſoldat. Les huguenots qui rioient des violences du baron, tant qu'il fut de leur parti, furent les plus ardens à les lui reprocher, quand il ſe fut fait catholique, & il paroît qu'ils les ont beaucoup exagérées. Aucune des branches de la maiſon de *Beaumont* aujourd'hui exiſtantes, ne deſcend du baron.

Les armes de cette maiſon, ſont : *De gueules à la faſce d'argent, chargée de trois fleurs de lys d'azur.* La tradition de la famille, eſt qu'elle portoit anciennement trois roſes ou trois loſanges, & que les fleurs de lys miſes à la place, ſont une conceſſion du roi Philippe de Valois, en récompenſe des ſervices rendus à la France, par *Amblard de Beaumont.*

Amitié de Beaumont, c'étoit là le mot caractériſtique de cette maiſon, & il en vaut bien un autre.

BEAUNE. (JACQUES DE) baron de Semblançai, (*Hiſt. de Fr.*) Lautrec en 1522 ayant perdu le Milanès, ſe plaignit de n'avoir point reçu quatre cens mille écus qu'on lui avoit promis pour cette expédition, le roi fait venir le ſurintendant Semblançai, & lui demande compte des quatre cens mille écus qu'il l'avoit chargé de faire tenir à l'armée d'Italie. Semblançai déclare que le jour même où il devoit envoyer cette ſomme, la ducheſſe d'Angoulême avoit exigé qu'il la lui remît, en l'aſſurant qu'elle ſe chargeoit de l'événement; il ſoutient la même choſe devant la ducheſſe, qui lui donne un démenti formel & demande vengeance de ſa calomnie; mais avec quelque hauteur & quelque avantage qu'une femme toute puiſſante, qu'une mère révérée, accablât devant ſon fils un miniſtre ſans appui, François I n'eut pas beſoin de toute ſa pénétration pour reconnoître le vrai coupable. En effet, la ducheſſe fut obligée de convenir qu'elle s'étoit fait remettre dans le temps dont il s'agiſſoit, quatre cens mille écus, mais c'étoit, diſoit-elle, le produit de ſes épargnes, c'étoit un dépôt qu'elle avoit confié au ſurintendant, qui lui en devoit même encore une partie, toutes allégations que Semblançai perſiſta toujours à nier.

Semblançai reſta en place, mais la ducheſſe jura ſa perte.

Semblançai avoit joui juſqu'alors d'une réputation ſans tache, il s'étoit diſtingué par un eſprit d'ordre & d'exactitude qui formoit un préjugé avantageux pour ſa probité. Renfermé dans les fonctions de ſon miniſtère, il vivoit parmi les intrigues & les paſſions, ſans y prendre part. Le roi avoit pour lui une amitié qui tenoit du reſpect, il l'appelloit ſon père. On trouve dans les manuſcrits de Béthune, une lettre de Semblançai du 15 octobre 1521, par laquelle il fait au roi de fortes repréſentations ſur ſa dépenſe, & dans cette même lettre il lui dit formellement : *Vous avez pu entendre par madame, la proviſion qui a été donnée pour le ſecours de M. de Lautrec.* Paroles qui ſemblent ne pouvoir s'entendre que des quatre cens mille écus donnés à la ducheſſe d'Angoulême pour l'armée de Lautrec.

La ducheſſe d'Angoulême avoit toujours montré une eſtime ſingulière pour Semblançai, avant que la néceſſité de ſe défendre eût obligé ce miniſtre de l'accuſer elle-même, ce qu'on ne peut pas ſuppoſer qu'il eût oſé faire, s'il n'avoit eu la vérité pour lui. Dans une lettre du 23 octobre 1521, où il pourroit bien encore être queſtion des quatre cens mille écus deſtinés pour Lautrec, elle dit : *J'ai été acertenée que le principal ſecours de la depenſe eſt venu par le moyen du ſieur de Semblançai & par les emprunts particuliers qu'il a faits en ſon propre & privé nom, & dont il a fait cédulles & promeſſes en divers lieux, & comme bon, loyal & affectionné ſerviteur, n'a jamais regardé à ſa ſûreté pour l'avenir, mais y a mis le tout pour le tout & pour dix fois plus qu'il n'a vaillant. Le roi le doit rémunérer de ſes ſervices, ainſi que chacun congnoiſt qu'il mérite, & qu'il appartient à recongnoiſtre à ung ſi grand maiſtre.*

Peut-on à la lecture de cette lettre ne pas frémir d'horreur en ſongeant à la récompenſe que la ducheſſe d'Angoulême procura dans la ſuite à Semblançai!

En 1524 il étoit encore à la tête des finances; Bonnivet alors avoit reperdu le Milanès, le roi vouloit aller le reconquérir, mais l'argent manquoit; on pro, osa encore à Semblançai d'en avancer, il osa refuser, en alléguant qu'il lui étoit déja dû trois cens mille livres; ce refus lui fit perdre sa place & sa faveur. Il rendit ses comptes, & prouva qu'en effet le roi lui redevoit trois cens mille livres; cette somme lui fut allouée malgré sa disgrace & la haine de la duchesse d'Angoulême; c'étoit en 1525: la duchesse gouvernoit alors en l'absence de son fils. Combien il falloit que Semblançai eût raison!

La duchesse voulant libérer l'état de cette somme, & soutenir ce qu'elle avoit dit, intenta un procès civil à Semblançai pour être payée de ce qui lui restoit dû de son prétendu dépôt; cette idée d'un dépôt confié au surintendant étoit une défaite dont elle s'étoit servie au hasard, lorsqu'elle s'étoit vue pressée par les reproches de son fils. Ce fut au bout de trois ans qu'elle s'avisa de la renouveller, lorsque toute puissante par l'absence de son fils & par la disgrace du surintendant, elle crut pouvoir aisément accabler celui-ci: Semblançai, qui savoit que la prétention de la duchesse n'avoit aucun fondement, ne s'en inquiéta guères & alla vivre en paix dans sa terre de Balan sur le Cher, près de Tours; il y étoit encore au mois de juillet 1526, & même plus tard. Cependant il se formoit en secret contre lui un orage, qu'il contribua lui-même à grossir par l'imprudente vivacité avec laquelle il se mit à solliciter son paiement, dans un temps où les malheurs du roi laissoient l'état absolument sans ressources; il fut aisé à la duchesse d'empoisonner une démarche à la vérité légitime, mais un peu déplacée, & de faire regarder comme coupable une demande qui n'étoit qu'importune. On rechercha toute la conduite du surintendant, non par des voies juridiques, mais par ces moyens tortueux que l'intrigue & la haine savent employer avec tant de succès contre l'innocence. On menaça, on intimida un nommé Prévot, de Tours, commis de Semblançai, on lui montra les supplices tout prêts à le punir comme complice du surintendant, s'il n'en devenoit l'accusateur. On sut par lui tout ce qu'on voulut savoir, tous les profits de la place de surintendant devinrent autant de malversations; enfin quand l'acharnement à lui chercher des crimes eut vaincu la difficulté de lui en trouver, le procès civil fut transformé en procès criminel; aussi-bien ce procès civil n'avoit pas réussi, car Semblançai avoit prouvé que, bien loin qu'il dût de l'argent à la duchesse, c'étoit la duchesse qui lui en devoit; mais s'il étoit coupable de péculat, on ne lui devoit plus rien; on le mit donc à la Bastille, on lui fit son procès par commission, & ce procès aboutit à un arrêt du 9 août 1527, qui, sans parler du divertissement des fonds destinés pour l'Italie, déclare vaguement Semblançai convaincu de concussions & de malversations, confisque ses biens, sur lesquels il prélève une somme de trois cens mille livres par forme d'amende envers le roi (c'étoit précisément la somme que le roi lui devoit), condamne le surintendant à être pendu à Montfaucon, ce qui fut exécuté, & ne parle des contestations civiles, élevées entre la duchesse & le surintendant, que pour déclarer qu'il ne statue rien sur cet article.

On lit dans le journal de la duchesse d'Angoulême, écrit depuis cette aventure, ces paroles remarquables:

« L'an 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, » 1521, 1522, sans y pouvoir donner provision, » mon fils & moi fumes continuellement dérobés » par les gens de finances. »

Si c'est à Semblançai qu'elle en veut, il n'y a qu'à rapprocher le journal, de la lettre qu'on a citée plus haut, on y verra le mensonge mal-adroit de l'iniquité qui se dément & qui se trahit elle-même. On peut dire que ce fut la duchesse d'Angoulême qui vola lâchement & les gens de finances & son fils & l'état.

Elle fit plus que de voler l'état, elle le perdit. Moins coupable encore par son avidité que par sa haine, elle vouloit, en retenant les quatre cens mille écus, faire échouer l'expédition de Lautrec, pour pouvoir le détruire & détruire avec lui le crédit de la comtesse de Château-Briant sa sœur, maîtresse du roi; elle avoit espéré fermer à Lautrec toutes les avenues du trône & empêcher l'éclaircissement, qui en effet sans l'entremise du connétable de Bourbon, ennemi de la duchesse d'Angoulême, n'auroit peut-être jamais eu lieu.

Semblançai étoit innocent, le peuple en jugea ainsi dès le temps de son supplice, il n'imputa la perte du Milanès qu'à la mauvaise conduite de Lautrec & à la perfidie de la duchesse d'Angoulême. « Lautrec, disoit-il, après avoir à diverses » reprises épargné les ennemis qu'il pouvoit acca» bler, conserve son crédit à la cour, parce que » la comtesse de Chateau-Briant étoit sa sœur. La » duchesse d'Angoulême, après avoir trahi le roi » & sacrifié l'état à ses passions, est toujours trium» phante & règne encore despotiquement, parce » que le roi est son fils. Un citoyen vertueux, un » ministre vigilant, un vieillard vénérable, parce » qu'il est foible & sans appui, parce que la mère » du roi le persécute & qu'une maîtresse ne le » défend pas, est traîné indignement au gibet. » Pour prix des longs services qu'il a rendus avec » honneur à plusieurs rois, il périt à soixante-deux » ans d'un supplice réservé aux hommes les plus » vils & aux crimes les plus bas. »

On varie sur la manière dont cet illustre malheureux soutint son sort.

Les uns prétendent qu'il mourut en sage, en héros chrétien, qui triomphe d'une mort injuste, qui, sans envier les succès passagers du crime, s'enveloppe dans son innocence & attend un meilleur sort dans une patrie plus heureuse. Ils mettent même

ſa fermeté en contraſte avec l'air effrayé, abattu, du lieutenant-criminel Maillard, qui le menoit à la mort. Ce contraſte a fourni à Marot une épigramme contre ce juge :

Lorſque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Semblançai l'ame rendre,
A votre advis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
Maillard ſembloit homme que mort va prendre,
Et Semblançai fut ſi ferme vieillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

D'autres diſent que Semblançai montra dans ces affreux momens une foibleſſe bien pardonnable à ſon âge & à ſon malheur; qu'il pleura beaucoup ſur la rigueur de ſon ſort & ſur l'injuſtice atroce qu'il éprouvoit, qu'il ſe flatta même que le roi ne la laiſſeroit point conſommer; qu'étant arrivé à une heure après-midi à Montfaucon, il obtint à force de prières qu'on différât l'exécution juſqu'à ſept heures, pour donner le temps à la grace d'arriver; qu'enfin lorſqu'il eut appris, par le prêtre qui l'exhortoit, que le roi étoit inéxorable, il s'abandonna au boureau en gémiſſant, & en s'écriant: *Je reconnois trop tard qu'il vaut mieux ſervir le maître du ciel que ceux de la terre; ſi j'avois fait pour Dieu ce que j'ai fait pour le roi, j'en recevrois une autre récompenſe.*

C'eſt à cette horrible aventure qu'il faut attribuer la haine attachée encore aujourd'hui au nom de la ducheſſe d'Angoulême. Abuſer du pouvoir pour faire périr un innocent, en le chargeant de ſes propres crimes, c'eſt ſans doute l'attentat le plus énorme que l'on puiſſe commettre contre l'humanité.

La cour conſerva long-temps avec amertume le ſouvenir de cette violence. Brantôme rapporte une anecdote que la ducheſſe d'Uzès lui avoit appriſe; elle avoit été dans ſa jeuneſſe attachée à la ducheſſe d'Angoulême, *& toujours*, dit Brantôme, *fort éveillée de quelque bon mot.* Le roi l'appelloit un jour ſa fille; à ce nom elle ſe mit à pleurer. « *Sire*, dit-elle, *» après le traitement que vous avez fait à » votre père, que ne doit pas craindre votre fille?* » Le roi ne fit que ſourire de cette leçon, mais la ducheſſe d'Angoulême la trouva fort mauvaiſe.

On a remarqué que ce titre de *père* ſembloit avoir été plus d'une fois fatal aux ſujets à qui les princes l'ont donné. Néron le donnoit à Corbulon, l'empereur Commode au préfet Julien, François I à Semblançai, Charles IX à l'amiral de Coligny. Néron & Commode firent périr, l'un Corbulon, l'autre Julien, François I fit pendre Semblançai, Charles IX fit égorger l'amiral de Coligny. Mais ces petites obſervations n'ont qu'un petit mérite de ſingularité; & le même Charles IX donnoit le même titre de *père* à Villeroy, dont la carrière fut brillante & heureuſe.

La perfidie de Prévot à l'égard du ſurintendant, lui valut une place de général des finances, & le fit nommer commiſſaire à la confiſcation de celui qu'il avoit trahi.

Le ſurintendant étoit fils de Jean de *Beaune*, argentier des rois Louis XI & Charles VIII. De trois fils que laiſſa le ſurintendant, l'un fut archevêque de Tours, l'autre évêque de Vannes; Guillaume, l'ainé, fut banni, quand ſon père fut pendu; mais en 1529 il fut rétabli dans ſes biens & dignités. Renaud de *Beaune*, archevêque de Bourges, entre les mains duquel Henri IV fit ſon abjuration dans l'égliſe de ſaint Denis le dimanche 25 juillet 1593, étoit fils de Guillaume.

BEAUPOIL, (*Hiſt. de Fr.*) Nom d'une ancienne famille de Bretagne, dont étoient, le marquis de Saint-Aulaire, célèbre par les agrémens de ſon eſprit, & par ſon heureuſe vieilleſſe, reçu à l'académie françoiſe en 1706 malgré Boileau, mort à Paris le 17 décembre 1742, dans ſa quatre-vingt-dix-huitième année: & le marquis de Larmari, ambaſſadeur de France en Suède, mort à Stockolm le 24 avril 1749.

BEAURAIN, (JEAN DE) (*Hiſt. litt. mod.*) géographe du roi, diſciple de Pierre Moulart Sanſon, fut employé dans ſa partie à l'éducation de M. le Dauphin, père de Louis XVI. Il eſt principalement connu par ſa deſcription topographique & militaire des campagnes du maréchal de Luxembourg, depuis 1690 juſqu'en 1694, Paris, 1756, trois volumes *in-folio*. Né en 1697. Mort le 13 février 1771.

Son fils, qui ſuit la même carrière, a donné de même la campagne de 1674 du grand Condé, Paris, 1775, *in-fol.* & prépare celles du vicomte de Turenne.

BEAUSOBRE, (ISAAC DE) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Niort en 1659, ſe réfugia en Hollande, pour échapper à la perſécution allumée contre les proteſtans, parmi leſquels il s'étoit fait remarquer. Il avoit été condamné à faire amende honorable, pour avoir briſé les ſceaux du roi appoſés à la porte d'un temple, après que l'exercice public de la religion proteſtante eût été défendu. Il paſſa à Berlin en 1694; il fut fait chapelain du roi de Pruſſe, & conſeiller du conſiſtoire royal. On a de lui pluſieurs écrits polémiques & autres. Son *Hiſtoire critique du manichéiſme* eſt ſur-tout eſtimée. Ses ſermons ſont aſſez connus. Il a beaucoup travaillé à la *Bibliothèque germanique*. Mort en 1738.

BEAUVAU, (*Hiſt. mod.*) grande & illuſtre maiſon, originaire d'Anjou, & qu'on croit deſcendue de ces anciens comtes d'Anjou, qui ont donné une ſuite de ſénéchaux héréditaires à la France, une longue ſuite de rois à l'Angleterre, une autre ſuite de rois à Jéruſalem. On rapporte deux preuves générales de cette deſcendance, l'une, que, comme le porte un titre de l'abbaye de S. Serge d'Angers, Raoul, ſeigneur de *Beauvau* & de Jarzé, rendit hommage en 1025 au comte d'An-

Digitized by Google

jou, l'épée au côté, & le chapeau ſur la tête, à cauſe de la parenté, *cum gladio & birettâ propter parentagium*; au lieu que les autres ſeigneurs s'acquittoient de ce devoir à genoux, tête nue, & ſans épée. La ſeconde preuve ſe tire de la chronique d'Anjou; on y voit que la nobleſſe de cette province marchoit toujours ſous la bannière de *Beauvau*, ce qui prouve que les comtes d'Anjon reconnoiſſoient les ſeigneurs de *Beauvau* pour leurs parens; enſſent-ils ſouffert que la nobleſſe de leurs états marchât ſous une bannière étrangère?

Et Foulques l'Angevin, ſeigneur d'un beau vallon,
Qui fit prendre à ſes fils de *Beauvau* le ſurnom.

dit l'auteur du poëme de Charlemagne.

Les principaux perſonnages de cette maiſon ſont:

1°. Foulques II, tué à la guerre contre les infidèles.

2°. René, mort en 1266, des bleſſures qu'il avoit reçues à l'expédition de Naples, où il avoit ſuivi Charles, comte d'Anjou, frère de ſaint Louis.

3°. Jean III, & Pierre ſon fils, qui rendirent d'utiles ſervices aux rois de Naples Louis I, Louis II & Louis III de la ſeconde branche d'Anjou de la maiſon de France.

4°. Iſabeau de BEAUVAU, mariée en 1454 à Jean de Bourbon, ſecond du nom, comte de Vendôme. François de Bourbon, leur fils, fut le biſayeul de Henri IV. On a remarqué qu'au moyen de cette alliance, formellement reconnue par Louis XIII & Louis XV, rois de France, & par Jacques III, roi d'Angleterre, d'ailleurs conſtante, toutes les têtes couronnées de l'europe deſcendent de la maiſon de *Beauvau*.

5°. Jean IV, oncle d'Iſabeau, chambellan de Louis XI & du roi René. Achilles de *Beauvau*, ſon bâtard, fut digne de ce nom par ſa valeur.

6°. Louis de BEAUVAU, mort en 1596, avec la réputation d'un grand général. Il s'étoit formé ſous le fameux prince de Parme, Alexandre Farnèſe.

7°. Henri I, fameux par ſes ſervices & ſes voyages. Ce fut lui qui fut chargé de négocier avec Rome pour le mariage du duc de Bar avec Catherine, ſœur de Henri IV.

8°. Le marquis de BEAUVAU, ſon fils, dont nous avons les *Mémoires*.

9°. Paul, tué à la bataille d'Hochſtet en 1704, oncle de M. le maréchal de *Beauvau*.

10°. Louis-Antoine, conſin-germain de M. le maréchal de *Beauvau*, illuſtre par ſes talens, & pour la guerre, & pour les négociations, par ſes ſervices & ſes exploits dans les campagnes de Philisbourg, de Prague & de Menin, mort glorieuſement ſous les yeux du roi Louis XV, en ſe rendant maître du chemin couvert d'Ypres le 23 juillet 1744, à trente-quatre ans.

11°. Marc, père de M. le maréchal de *Beauvau*, grand d'Eſpagne, prince du Saint-Empire, grand écuyer, miniſtre plénipotentiaire, chef du conſeil de régence à Florence, du duc de Lorraine, grand duc de Toſcane, depuis empereur.

12°. Alexandre de BEAUVAU-CRAON, frère de M. le maréchal de *Beauvau*, colonel du régiment de Hainault, tué à dix-neuf ans à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745.

Tu meurs, jeune Craon! que le ciel moins ſévère
Veille ſur les deſtins de ton généreux frère!
Poëme de Fontenoi.

Ce frère, chef actuel de la maiſon de *Beauvau*, eſt grand d'Eſpagne, prince du Saint-Empire, capitaine des gardes du roi de France, chevalier de ſes ordres, gouverneur de Provence, maréchal de France, l'un des quarante de l'académie françoiſe, honoraire de l'académie des belles-lettres, &c. digne de tous ces titres,

Qui te Pollio, amat, veniat quò te quoque gaudet.

Les branches cadettes de cette maiſon ont fourni auſſi beaucoup de citoyens utiles, & de guerriers illuſtres. La branche de Rorte, François, dit de Nerlieu, mort au ſiège de Boſleduc en 1629. La branche de Pange, Jean, tué à la bataille d'Ivry en 1590. La branche de Précigny, Bertrand & Antoine, ſon fils, premiers préſidens laïcs de la chambre des comptes vers la fin du quinzième ſiècle. La branche de Tigny, Charles-René, tué à la bataille de la Marſaille le 4 octobre 1693; Claude-Charles, ſon frère, qui étant mouſquetaire, entra le premier dans la ville de Valenciennes, lorſqu'elle fut priſe par les mouſquetaires en 1677; Il fut bleſſé à la bataille de Fleurus le premier juillet 1690. La branche du Rivau, Pierre, mort des bleſſures reçues à la bataille de Caſtillon, contre les Anglois en 1453; François, tué en 1569 à la bataille de Jarnac; Jacques, mort des bleſſures reçues dans un combat contre un parti de la ligue en 1592; un autre Jacques, en faveur duquel la terre du Rivau fut érigée en marquiſat le 14 juillet 1664. La branche de Rivarennes, Martin, tué à la bataille de Seneſ en 1674; Jacques, tué à la bataille de Caſſel le 11 avril 1677.

La maiſon de *Beauvau* a produit auſſi pluſieurs prélats d'un mérite diſtingué. Jean, évêque d'Angers, bienfaiteur du cardinal Balue, &, pour un temps, victime des intrigues de cet ingrat. (*Voyez* BALUE.) Gabriel, & Gilles-François, ſon petit-neveu, évêques de Nantes, l'un en 1636, l'autre en 1677. Pierre-François, évêque de Sarlat, mort en 1701, ſur-tout René-François, archevêque de Narbonne, élève & neveu du précédent. Louis XIV l'avoit nommé, en 1700, à l'évêché de Bayonne, puis en 1707, à l'évêché de Tournay. Cette dernière place ayant été priſe en 1709 par le prince Eugène, M. de *Beauvau* refuſa de faire

Digitized by Google

chanter le *Te Deum* pour cette conquête, & quitta ſon évêché. Ayant contracté des dettes immenſes pour la défenſe de la place, Louis XIV le dédommagea par l'archevêché de Toulouſe, puis par celui de Narbonne. On ſe ſouvient encore à Bayonne & à Tournay des regrets qu'il y laiſſa. Il mourut le 4 août 1739.

BEAUVILLIER, (*Hiſt. de Fr.*) de *Beauvillier* de Saint-Aignan, maiſon ducale très-célèbre. Le premier duc de Saint-Aignan, François, naquit à Saint-Aignan en Berry le 30 octobre 1610. Il reçut une bleſſure conſidérable au viſage au combat de Vaudrevange en 1635. Il fut bleſſé à la cuiſſe au ſiége de Dole en 1636. Il fut mis à la baſtille en 1639, avec les marquis de Grancey, de Praſlin & de Bréauté, parce que le cardinal de Richelieu leur imputoit la perte de la bataille de Thionville. Ils en ſortirent le 28 janvier 1640. M. de Saint-Aignan fut encore bleſſé au ſiége de Gravelines en 1644, & de Château-Porcien en 1653. En 1655 il lui arriva une avanture perſonnelle, dont il ne ſe tira qu'à force de courage. Quatre aſſaſſins l'attaquèrent l'épée à la main dans l'avenue de ſa maiſon. Il étoit ſeul; il en tua deux, bleſſa mortellement le troiſième, mit le quatrième en fuite. Madame Deshoulières dit dans une balade qu'elle lui adreſſe:

Vous pourfendez vous ſeul quatre aſſaſſins.

Et dans des bouts rimés, où l'on avoit mêlé des mots latins avec des mots françois, elle lui dit:

Et de quatre tu fais donner la mort *tribus*.

Ce ſont ces mêmes bouts rimés qui finiſſent par ce joli tercet:

Tu peux encore aimer, & faire dire *amo*.
Que ton biſtuire un jour fera plaiſir à *lire*,
Si jamais on l'écrit *fideli calamo*.

M. de Saint-Aignan étoit un très-bel eſprit: il y a de lui, dans les œuvres de madame Deshoulières, pluſieurs balades en réponſe à celles de madame Deshoulières. Il fut reçu en 1663 à l'académie françoiſe. La même année, le comté de Saint-Aignan fut érigé pour lui, & ſes ſucceſſeurs en duché-pairie. Cette terre avoit paſſé par mariage dans ſa maiſon en 1496. Il obtint vers ce temps, beaucoup d'autres graces, entre autres en 1664, le gouvernement du Havre. Il étoit premier gentilhomme de la chambre dès 1649. Il mourut à Paris le 16 juin 1687. Il avoit été marié deux fois; il avoit eu douze enfans du premier lit, & trois du ſecond; auſſi madame Deshoulières lui diſoit-elle, en 1684:

En fait d'amour & de chevalerie
Oncques ne fut plus véritable preux...
Vous bravez tout, malgré des ans nombreux,
Qui volontiers empêchent qu'on ne rie,
Avez d'un fils augmenté votre hoirie.
Oncques ne fut plus véritable preux.

Ce fils dont elle lui parle eſt le dernier duc de Saint-Aignan, qui venoit de naître le 25 novembre 1684, & que nous venons de voir mourir en 1776. M. le duc de Saint-Aignan, ſon père, reçoit le compliment, & y ajoute encore dans ſa réponſe:

Moi qui toujours ſurpaſſant maints blondins
En vrais effets ainſi qu'en écritures,
Ai depuis peu mis au jour deux bambins...
Je veux auſſi, par de nobles deſſeins,
Des ennemis voir la face blêmie,
Et leur livrer un aſſaut vigoureux,
Puis tôt après retourner vers ma mie.

Les deux fils dont il parle ſont le dernier duc de Saint-Aignan, dont nous venons de parler, & l'évêque de Beauvais, ſon frère aîné, dont la naiſſance ne remonte qu'au 6 octobre 1682. Il y avoit bien loin de leur naiſſance à celle de leurs frères aînés du premier lit. L'aîné de tous, le comte de Seri, étoit né le 4 octobre 1637: il alla ſervir ſous Montécuculli contre les Turcs en 1663 & 1664. Il eut un cheval tué ſous lui au combat de Quermen & eut le bras percé d'une flèche au combat de S. Gothard le premier août 1664. Il mourut le premier octobre 1666.

Le chevalier de Saint-Aignan, ſon frère, obligé de quitter la France pour s'être battu en combat ſingulier avec les deux La Frette, ſes couſins-germains, & Argenlieu, contre le prince de Chalais, Noirmoutier, d'Antin & Flamarens, à Chaillot, le 20 janvier 1663, alla auſſi ſervir contre les Turcs, & fut tué au combat de Saint-Gothard, cent douze ans avant la mort de ſon dernier frère. Le premier duc de Saint-Aignan vit ainſi périr tous ſes fils du premier lit, à la réſerve du duc de *Beauvillier*, ce fameux gouverneur du duc de Bourgogne & de ſes deux frères, ce conſtant & courageux ami de Fénélon, même diſgracié. Il eut treize enfans, dont quatre fils; mais tous les quatre moururent jeunes; il ſervit de père à ſes frères du ſecond lit; en effet il avoit trente-quatre ans de plus que l'aîné, trente-ſix de plus que le puîné. Ces deux jeunes frères furent, pour ainſi dire, élevés avec les princes; ils étoient ſouvent admis à leurs études. Le duc de *Beauvillier* ayant perdu ſes fils, adopta encore plus particulièrement ſon plus jeune frère; il le mit dans le ſervice, il lui céda ſon duché; c'eſt le dernier duc de Saint-Aignan: il fut fait priſonnier au combat d'Oudenarde, le 11 juillet 1708; bleſſé à Malplaquet le 11 ſeptembre 1709. Il fut enſuite employé dans différentes ambaſſades en Eſpagne, à Rome. Il étoit en Eſpagne, lorſque la guerre s'alluma entre cette puiſſance & la régence de

de France. Le 12 décembre 1718, il reçut, à dix heures du ſoir, l'ordre de ſortir de Madrid dans vingt-quatre heures, & de l'Eſpagne dans douze jours, & le lendemain 13, à ſept heures du matin, un détachement des gardes du corps, commandé par un exempt, l'alla prendre dans ſon hôtel, & le conduiſit hors de la ville. Cette rigueur ne ſervit qu'à le recommander au régent; il fut admis au conſeil de régence, il rentra dans le gouvernement du Havre qu'avoit eu ſon père, & qu'avoit alors le duc de Mortemart; il ne tarda pas à être chevalier des ordres du roi, il fut, comme ſon père, de l'académie françoiſe; il fut auſſi honoraire de l'académie des belles-lettres. Il eut neuf enfans de ſon premier mariage. Il a laiſſé une veuve, ſœur de MM. Turgot.

BEAUX, adj. pl. pris ſubſt. (*Hiſt. mod.*) Les Anglois ont fait un ſubſtantif de cet adjectif François; & c'eſt ainſi qu'ils appellent les hommes occupés de toutes les minuties qui ſemblent être du ſeul reſſort des femmes, comme les habillemens recherchés, le goût des modes & de la parure; ceux, en un mot, à qui le ſoin important de l'extérieur fait oublier tout le reſte. Les *beaux* ſont en Angleterre, ce que nos petits-maîtres ſont ici; mais les petits-maîtres de France poſſèdent l'eſprit de frivolité, & l'art des bagatelles & des jolis riens, dans un degré bien ſupérieur aux *beaux* de l'Angleterre. Pour corriger un petit maître anglois, il n'y auroit peut-être qu'à lui montrer un petit-maître françois; quant à nos petits-maîtres françois, je ne crois pas que tout le phlegme de l'Angleterre puiſſe en venir à bout. (*A. R.*)

BEBELE, (Henri) (*Hiſt. litt. mod.*) Quoique ce ſavant ſoit peu connu hors de l'Allemagne, nous croyons devoir lui donner place ici, parce qu'on le regarde comme ayant introduit en Allemagne la bonne latinité. Il reçut en 1501 la couronne poétique des mains de l'empereur Maximilien I. Ses poéſies ont été recueillies ſous le titre d'*Opuſcula Bebeliana*, Strasbourg, 1512, *in*-4°. On a encore de lui deux *Traités*, l'un, *de animarum ſtatu poſt ſolutionem à corpore*; l'autre, *de Magiſtratibus Romanorum*. Il fut profeſſeur d'éloquence dans l'univerſité de Tubinge. Il étoit fils d'un laboureur dans la Suabe.

BECAN, (Martin) jéſuite, confeſſeur de l'empereur Ferdinand II, théologien & controverſiſte, n'eſt remarquable que par deux traits: l'un, qu'étant mort en 1624, ſes écrits furent brûlés en 1762 par le parlement de Paris, avec d'autres écrits d'auteurs jéſuites; l'autre, que ſon livre *ſur la puiſſance du roi & du ſouverain pontife*, portoit ſi loin l'autorité du pape, que le pape lui-même en eut honte, & fit condamner ce livre par un décret du ſaint office, du 3 janvier 1613. Ce pape étoit Paul V.

BECCADELLI, (Louis), (*Hiſt. litt. mod.*) archevêque de Raguſe, & précepteur de Ferdinand, fils de Côme I, grand duc de Toſcane, eſt auteur d'une *Vie de Pétrarque* en italien, & d'une *Vie* latine *du cardinal Polus*. Mort en 1572, âgé de 70 ans.

BECCARI, (Agostino) (*Hiſt. litt. mod.*) eſt le premier poëte d'Italie, qui ait fait des paſtorales. Son poëme intitulé: *Il ſacrificio, favola paſtorale*, parut en 1555, & l'*Aminte* du Taſſe n'eſt que de 1573. *Beccari* mourut en 1590.

BEC DE CORBIN, ou *les gentilhommes au bec de corbin* (*Hiſt. mod.*) officiers de la maiſon du roi, inſtitués pour la garde de la perſonne de ſa majeſté, qui étoient auſſi appellés les *cent gentilshommes*. Ils marchoient deux à deux devant le roi aux jours de cérémonie, portant le *bec de corbin* ou le faucon à la main; & dans un jour de bataille, ils devoient ſe tenir auprès du roi. Ces officiers ne ſubſiſtent plus. (*G*)

BECTACHIS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſpèce de religieux chez les Turcs, ainſi nommés de Haji Bectak leur fondateur, fameux par de prétendus miracles & des prophéties. Il vivoit ſous le règne d'Amurat I, qui lui envoya, dit-on, la nouvelle milice qu'il vouloit former d'enfans enlevés aux chrétiens, afin qu'il la déſignât par un nom; & il nomma ces ſoldats *Janiſſaires*: ſoit en mémoire de cet événement, ſoit parce que les *Bectachis* ne ſont pas fort réguliers ſur l'heure de la prière, les Janiſſaires trouvent leur dévotion fort commode, & ſont très-attachés à leur ſecte.

Les *bectachis* ſont habillés de blanc, & portent des turbans de laine dont la leſſe eſt tortillée comme une corde. Ils croyent honorer ſingulièrement l'unité de Dieu en criant *hu*, c'eſt-à-dire, *qu'il vive*. Ces moines ſe marient, demeurent dans les villes & dans les bourgs: mais par leur inſtitut ils ſont obligés de voyager dans les pays éloignés. Ils doivent à tous ceux qu'ils rencontrent le *gazel*, eſpèce de chant affectueux qui par allégorie eſt appliqué à l'amour divin; & l'*elma*, qui eſt une invocation d'un des noms de Dieu qui ſont chez eux au nombre de mille & un. Guer, *mœurs des Turcs*, *tom. I.*

Ricaut, dans ſon ouvrage de l'empire Ottoman, fait mention d'une autre ſecte Mahométane, ſuivie par quelques Janiſſaires, & nommée *Bectaſchiſtes* de Bectas, aga des Janiſſaires au commencement du règne de Mahomet IV. On les nomme autrement *Zératites*, & le vulgaire les appelle *Mum ſconduren*, c'eſt-à-dire, *ceux qui éteignent la chandelle*; parce qu'on les accuſe d'avoir indifféremment commerce avec toutes ſortes de perſonnes dans leurs aſſemblées, & d'y permettre l'inceſte à la faveur de l'obſcurité. Au reſte ils obſervent la loi de Mahomet pour ce qui regarde le culte divin: mais ils penſent qu'il n'eſt pas permis de donner des attributs à Dieu, ni de dire qu'il eſt grand, qu'il eſt juſte, parce qu'il eſt un être très-ſimple, & que nos idées n'approchent point de la ſimplicité de ſon eſſence. Ce mélange monſtrueux de ſpiritualité rafinée & de libertinage fait que cette ſecte eſt très-peu ſuivie (*G*).

BEDA, (Noel) Dans le temps où le luthéraniſme commençoit à s'introduire en France, la Sorbonne avoit pour ſyndic Noel Bedier, qui trouvoit plus beau de s'appeller *Beda*, peut-être en mémoire du vénérable Bède. Théodore de Bèze appelle tout ſimplement *Beda*, & un autre docteur, nommé Ducheſne, *deux groſſes bêtes. Beda* étoit un de ces diſputeurs faits pour exciter & pour eſſuyer des tempêtes; le trouble étoit ſon élément, ſon pédantiſme perſécuteur agitoit & ſoulevoit ſans ceſſe ſon école: il lui falloit toujours quelque ennemi à combattre, quelque victime à égorger; il veilloit tour-à-tour aux portes de l'erreur & de la vérité, prêt à dévorer indifféremment l'une & l'autre proie; ce fut une bonne fortune pour lui que la naiſſance des héréſies de ce ſiècle; il cherchoit des hérétiques, il en créoit avant qu'il y en eût; il ne ceſſa de dénoncer, ni la Sorbonne de cenſurer; elle eut à lui reprocher beaucoup de déciſions qu'elle n'eût jamais faites ſans lui & qui pouvoient la compromettre; il vouloit qu'on brûlât le docteur Merlin, pour avoir eſſayé de juſtifier Origène, & Jacques le Fèvre d'Etaples, pour avoir cru voir trois Madeleines au lieu d'une dans l'évangile; il fit condamner Eraſme, il fit brûler Berquin, ami d'Eraſme, & ennemi des ſcolaſtiques; il vouloit faire chaſſer de la Sorbonne l'évêque de Senlis, Guillaume Petit, parce qu'il étoit tolérant & ami des lettres. Il vouloit plus, il vouloit faire flétrir, dans les écoles, un livre de piété de la reine de Navarre, ſœur de François I. Il déteſtoit cette princeſſe, parce qu'elle étoit la perſonne la plus aimable, la plus indulgente, la plus bienfaiſante de ſon ſiècle, parce qu'elle déroboit toujours quelque victime aux fureurs de la perſécution, & qu'elle diſpoſoit le roi, ſon frère, à la tolérance. Les Pédans la jouèrent dans leurs collèges ſans l'avoir jamais vue; ils la repréſentèrent comme une furie, elle qui n'étoit que grace & que douceur. François I. voulut venger ſa ſœur, qui ne vouloit point du tout être vengée, & qui obtint du moins de ne l'être que foiblement. *Beda* fut envoyé pour quelque temps en exil avec ſes plus zélés partiſans. A ſon retour, il prêcha publiquement contre le roi, qui brûloit cependant les hérétiques, mais qui, ſelon *Beda*, les ménageoit encore trop. Cette inſolence fut punie du banniſſement; il fut encore rappellé & prêcha encore contre le roi; il fut enfin condamné à faire amende honorable dans ce même parvis de Notre-Dame, où il avoit fait brûler plus d'un livre hérétique, enſuite on l'enferma au Mont-Saint-Michel, où il mourut le 8 janvier 1537. On remarqua que depuis ſa priſon, & ſur-tout depuis ſa mort, les cenſures de Sorbonne furent moins fréquentes.

On peut penſer qu'un pareil ennemi des lettres & de la raiſon s'oppoſa de tout ſon pouvoir au renouvellement des lettres & à l'établiſſement du collège royal, qu'on appelloit alors le collège des trois langues; il ſouleva l'Univerſité, qui cita les profeſſeurs royaux au parlement, & *Beda* ſe chargea d'y plaider lui-même la cauſe de l'univerſité. « La religion, ſelon lui, étoit perdue, ſi l'on enſeignoit le grec & l'hébreu; l'autorité de la vulgate alloit être détruite: déja l'on entendoit de toutes parts ces paroles ſi ſuſpectes: *Ainſi porte le texte hébreux: c'eſt ainſi qu'on lit dans le grec des ſeptante.* Mais ces gens étoient-ils théologiens pour oſer expliquer la bible? D'ailleurs les bibles dont ils ſe ſervoient, étoient, pour la plupart, imprimées en Allemagne, pays d'héréſie, ou bien elles nous venoient des juifs ». Le parlement ne prononça rien; le collège royal ſubſiſta & s'aggrandit.

Marot, perſécuté auſſi par la Sorbonne & par *Beda*, ſaiſit cette occaſion de faire cauſe commune avec les profeſſeurs royaux; il dit dans une épitre au roi, qu'il n'a (lui Marot) pour ennemis que les pédans & les fanatiques; puis il ajoute:

Autant comme eux, ſans cauſe qui ſoit bonne,
Me veult de mal l'ignorante Sorbonne;
Bien ignorante elle eſt d'être ennemie
De la *Trilingue* & noble académie
Qu'as érigée. Il eſt tout manifeſte
Que là dedans, contre ton vueil céleſte
Eſt defendu qu'on ne voiſe allégant
Hébrieu, ni grec, ni latin élégant:
Diſant que c'eſt langage d'héréſiques.
O pauvres gens de ſavoir tout éthiques!
Bien faites vray ce proverbe courant:
Science n'ha hayneux que l'ignorant.

BEDE, (dit le Vénérable.) (*Hiſt. d'Anglet.*) prêtre anglois, ſavant dans un ſiècle d'ignorance, & qui doit ſa réputation à cette circonſtance, eſt principalement connu par ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre*; ſes œuvres ont été recueillies en 8 volumes *in-folio*, qu'on relie ordinairement en 4; né en 673, mort en 735.

BEDEAU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) bas officier, ſergent, qui ſomme les perſonnes de paroître ou de répondre.

Bedeau, ſe dit encore d'un officier ſubalterne dans les Univerſités, dont la fonction eſt de marcher devant le recteur & les autres principaux officiers, avec une maſſe, dans toutes les cérémonies publiques.

Les uns diſent que *bedelli* vient par corruption de *pedelli*, parce que les *bedeaux* ſervent & courent à pié; les autres font dériver ce nom *de pedo ſeu baculo*, parce qu'ils portent une baguette; ils forment *pedellus* de *pedum*, eſpèce de baguette, qui eſt leur ſymbole; & de *pedellus*, ils font le nom *bedellus*. Il en eſt qui s'imaginent en avoir trouvé l'étymologie dans l'hébreux *bedal*, *ordonner*, *ranger*, *diſpoſer*. Spelman, Voſſius & Somner, dérivent *bedeau* du Saxon *bidel* crieur public; c'eſt dans le même ſens que certains anciens manuſcrits

Saxons, nommoient les évêques *bedeaux de Dieu*, *Dei bedalli*.

Le traducteur du nouveau teſtament ſaxon rend *exactor*, par *bydele* ; & ce mot eſt employé dans les lois d'Écoſſe, pour ſignifier la même choſe.

Dans les égliſes & paroiſſes on nomme *bedeaux* de bas officiers laïcs, vêtus de longues robes de drap rouge ou bleu, portant ſur la manche gauche une plaque d'argent, ou un chiffre en broderie, qui repréſente l'image ou le nom du patron de cette égliſe ; ils ont à la main droite une verge ou baleine, garnie de viroles & de plaques d'argent, précèdent le clergé dans les cérémonies, & ſervent à maintenir le bon ordre pendant l'office, en chaſſant les mendians, les chiens, *&c.* (*G*)

BEDFORD *ou* BETFORT, (JEAN DUC DE) (*Hiſt. d'Anglet.*) frère du roi Henri V, fut chargé, après la mort de ce conquérant, arrivée le 31 août 1422, de la régence de la France, pendant la minorité de Henri VI, proclamé à neuf mois roi de France & d'Angleterre ; aſſemblage monſtrueux de deux ſceptres ennemis dans la main d'un enfant. Le duc de *Bedford*, que Henri V, ſon frère, chargeoit en mourant, de tyranniſer la France, s'acquitta très-bien de ce funeſte emploi ; la France ne pouvoit guères avoir d'ennemi plus redoutable, & ſous ſa régence, les Anglois n'éprouvèrent aucun des inconvéniens d'une minorité. Il attacha de plus en plus le duc de Bourgogne au parti anglois ; il acquit, par des moyens adroits, un autre allié conſidérable, le duc de Bretagne ; il gagna, en 1423, la bataille de Crevant ; en 1424, la bataille de Verneuil ; il combla les malheurs de Charles VII. Enfin la Pucelle d'Orléans arrêta ſes progrès ; le duc de Bourgogne fit ſa paix avec la France, à Arras, le 22 ſeptembre 1435. Le 14 décembre ſuivant, arriva la mort du duc de *Bedford*, ſigne & principe de décadence pour les Anglois, qui perdoient en lui un des plus grands princes dont leur nation puiſſe s'honorer. L'Angleterre n'avoit point encore eu de général plus ſavant dans ſes opérations, ni de miniſtre plus conciliant dans les affaires. Il exécutoit avec la même rapidité que Henri V, ce qu'il avoit conçu avec plus de ſageſſe ; il traçoit des plans, il les ſuivoit, ſes ſuccès étoient le fruit de ſes combinaiſons ; il faiſoit marcher enſemble la politique & la guerre, les négociations & les hoſtilités. Pluſieurs de ſes expéditions furent à la fois des exploits brillans & de grands coups d'état. Prudent, patient, ſage, modéré, juſte même, quoique défendant une cauſe injuſte, il ſavoit diriger, perſuader, calmer, ramener, diſſimuler ; il avoit fallu toute ſa dextérité pour retenir ſi long temps le duc de Bourgogne dans le parti des Anglois, dont il brûloit de ſe détacher. Il eſt triſte que tant de talens, & même de vertus, n'aient été employés qu'à faire le malheur des hommes. M. Hume dit que la mémoire du duc de *Bedford* eſt ſans tache, ſi l'on excepte l'exécution barbare de la Pucelle d'Orléans ; malheureuſement cette tache eſt ineffaçable, & il n'y a point de gloire qui n'en fût ternie. (*Voyez* ARC, Jeanne d') Apprenons à redouter les haines nationales & les préjugés qu'elles ſont naître, en voyant dans quelles fureurs elles ont pû entraîner un prince vertueux, & même éclairé ; gémiſſons ſur un tel bourreau d'une telle héroïne ; veillons ſur nous-mêmes, & défions-nous des paſſions.

Le duc de *Bedford* fut enterré dans la cathédrale de Rouen ; on lui érigea un tombeau. Rapin-Thoiras raconte que Louis XI étant à Rouen à conſidérer ce monument, un courtiſan françois propoſa de le détruire, parce qu'il rappelloit la honte de la nation. « Reſpectons, dit le monarque, la cendre » d'un ennemi, qui, s'il étoit en vie, feroit trembler le plus hardi d'entre nous. Je voudrois que » ce monument fût plus digne encore du héros » auquel il a été conſacré. »

BEDMAR (ALPHONSE DE LA CUEVA, Marquis de) (*Hiſt. mod.*) étoit ambaſſadeur à Veniſe en 1618, dans le temps de la fameuſe conjuration, dont l'abbé de Saint-Réal a écrit l'hiſtoire, & fut, dit-on, l'ame de cette conjuration avec le duc d'Oſſone, gouverneur de Naples. La conjuration ayant été découverte, il fut obligé de prendre la fuite. M. Groſley, avocat à Troyes, aſſocié libre régnicole de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, a prétendu que cette conjuration n'eſt qu'une fable, & l'hiſtoire de l'abbé de Saint-Réal qu'un roman. Quoi qu'il en ſoit, le pape Grégoire XV créa le marquis de *Bedmar* cardinal en 1622. Il fut gouverneur des Pays-Bas ; puis étant tombé dans la diſgrace du roi d'Eſpagne, il ſe retira à Rome, & obtint l'évêché de Paleſtrine. Il mourut le 10 Août 1665 à quatre-vingt-trois ans. Les Vénitiens haïſſent ſa mémoire, tant par le ſouvenir de la conjuration de Veniſe, qu'à cauſe du livre où on attaque la liberté originaire de cette république, & qui eſt attribué au marquis de *Bedmar* ; il a pour titre : *Squittinio della liberta Veneta.* Amelot de la Houſſaye l'a traduit en françois dans ſon traité du gouvernement de Veniſe.

BEGLERBEG, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donne en Turquie au gouverneur-général d'une grande étendue de pays. Ce mot ſe trouve écrit diverſement dans les auteurs : *begleberg*, *beylery*, & *beghelerbeghi* ; il ſignifie *ſeigneur des ſeigneurs.*

Les *beglerbegs* ſont autant de vicerois qui commandent à tout un royaume ; leur autorité s'étend également ſur la guerre, ſur la juſtice, & ſur la police : ils ont au-deſſous d'eux d'autres gouverneurs particuliers, ſoit d'une province, ſoit d'une groſſe ville, qu'on nomme *ſanjacs* ou *ſanjiacs.* Après le grand-viſir, les *beglerbegs* ſeuls ont le pouvoir de publier dans leurs départemens les ordonnances impériales, & d'y tenir la main. Par tout l'empire, hors de l'enceinte de Conſtantinople, ils peuvent faire décapiter, ou punir de tel autre genre de mort ou châtiment que bon leur ſemble, les coupables

qu'on leur amène, ſans que le bacha du lieu puiſſe s'y oppoſer; il a ſeulement la liberté de ſe plaindre à la Porte, s'ils abuſent de leur autorité.

Autrefois il n'y avoit que deux *beglerbegs* dans tout l'empire; celui d'Europe ou de Romelie, & celui de Natolie en Aſie: mais l'empire s'étant accru, le nombre des *beglerbegs* s'eſt auſſi augmenté en Aſie; celui de Romélie, eſt reſté ſeul en Europe, & ſemble repréſenter l'empereur Grec. Il eſt le plus éminent de tous les *beglerbegs*; car quoique tous les viſirs à trois queues jouiſſent de ce titre, il ſert cependant à caractériſer plus particuliérement le *beglerbeg* de Romélie, gouverneur-général de toutes les provinces Enropéennes dépendantes du grand-ſeigneur; le *beglerbeg* de Natolie & celui de Syrie, qui fait ſa réſidence à Damas, le gouverneur de Bude & celui de l'Arabie Pétrée portoient autrefois ce titre, & ſi quelques bachas le prennent aujourd'hui, c'eſt ſans l'aveu de la cour, qui ne les traite que de plénipotentiaires. Guer. *mœurs & uſages des Turcs, tome II.* (*G*)

BEGON (MICHEL) (*Hiſt. litt. mod.*) Ce n'étoit qu'un amateur; mais il mérite d'être connu. Il n'y en eut jamais de plus communicatif. Ses livres portoient au frontiſpice cette inſcription: *Michaëlis Begon & Amicorum*, & ſes amis étoient tous les gens de lettres. Son bibliothécaire lui repréſentant que cette facilité à prêter ſes livres lui en faiſoit beaucoup perdre: *J'aime mieux*, lui dit-il, *perdre mes livres, que de paroître me défier d'un honnête homme.* Il avoit un riche cabinet de médailles, d'antiques, d'eſtampes, de coquillages & d'autres curioſités, &c.; & ce cabinet, comme ſa bibliothèque, étoit ouvert à tout le monde. Il fit graver les portraits de pluſieurs perſonnes célèbres du dix-ſeptième ſiècle; il raſſembla des mémoires ſur leurs vies, & c'eſt ſur ces mémoires que Perrault a fait *ſes hommes illuſtres*. M. *Begon* avoit été employé avec ſuccès par M. de Seignelay, dont il étoit parent, dans pluſieurs intendances maritimes, tant en France qu'en Amérique: né à Blois en 1638, mort en 1710.

BEHAIM (MARTIN) (*Hiſt. mod.*) homme inconnu, au moins en France, & vraiſemblablement par-tout ailleurs qu'en Allemagne. Nous ne le nommons ici, que parce qu'une tradition, qui n'eſt établie auſſi qu'en Allemagne, lui attribue la première idée de la découverte de l'Amérique & cette découverte même. Il étoit de Nuremberg, & vivoit vers le milieu du quinzième ſiècle.

BEHN (APHARA *ou* ASTREA JOHNSON) femme de M. *Behn*, riche négociant Anglois, originaire de Hollande, a traduit en anglois *la pluralité des mondes* de Fontenelle; & M. de la Place a traduit en françois ſon *Oronoko*, le plus célèbre de tous ſes ouvrages, roman hiſtorique intéreſſant, dont elle avoit connu le héros: c'étoit un prince nègre, fils d'un roi Africain, qui, ayant été vendu aux Anglois de Surinam, & ne pouvant ſupporter l'eſclavage, fit révolter ſes compagnons & périt dans cette entrepriſe. Madame *Behn*, qui avoit été en Amérique le témoin de ſes malheurs & de ſon courage, en écrivit l'hiſtoire lorſqu'elle fut revenue en Angleterre. Johnſon, ſon pere, ayant été nommé à un emploi conſidérable dans les colonies angloiſes de l'Amérique, s'étoit embarqué pour s'y rendre avec ſa famille, & étoit mort dans le trajet. C'eſt par cette aventure qu'Aphara Johnſon connut l'Amérique & le prince Africain dont elle écrivit l'hiſtoire. On a encore d'elle *des pièces de théatre*, des *nouvelles hiſtoriques*, des *poéſies diverſes*. Charles II l'employa dans des négociations importantes. Elle mourut en 1689, & fut enterrée à Weſtminſter.

BEHOURD *ou* BEHOURT *ou* BOHOURT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) mot dont l'origine & la racine ſont aſſez obſcures, mais qu'on rencontre fréquemment dans nos anciens romans, pour ſignifier un combat que l'on faiſoit à cheval la lance au poing, ou une courſe de lances dans les réjouiſſances publiques. Dans la baſſe latinité on l'a appellé *behordium*, en vieux Gaulois *behourt* & *nurnoy*, & l'on diſoit *behorder*, *behourder*, & *border*, pour marquer les exercices où la jeune nobleſſe combattoit avec des lances & des boucliers. Les Eſpagnols en ont retenu quelque choſe dans le jeu qu'ils nomment *cannas*. On appelloit auſſi *dies de behourdeis*, ce que d'autres auteurs ont nommé en bonne latinité *dies haſtiludii*. Parmi les gens de la campagne & de la bourgeoiſie des petites villes, *le behourd* étoit un jour aſſigné pour jouter avec des cannes & de longs bâtons non ferrés, ce qui ſe pratique encore en Angleterre à certains jours de l'année; & Monet aſſure que le même uſage avoit autrefois lieu en France, le premier & le ſecond Dimanche de carême; & d'autres ajoûtent, que pour exprimer un exercice à-peu-près ſemblable, les Florentins ſe ſervent du terme *bagordare*. (*G*)

BÉJAUNE *ou* BEC-JAUNE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme communément le régal qu'un officier donne à ſes camarades en entrant dans un régiment: on dit payer ſon *béjaune*. (*A. R.*)

BEKKER (BALTHASAR) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur d'un livre, intitulé: *le Monde enchanté*, où il oſa ſoutenir qu'il n'y avoit point de poſſédés ni de ſorciers, ce qui parut ſi hardi & ſi coupable même en Hollande, que, ſuivant l'uſage barbare établi alors chez les proteſtans comme chez les catholiques, de perſécuter pour des opinions, il en perdit ſa place de miniſtre à Amſterdam. Un Benjamin Binet réfuta cet ouvrage dans un *traité des Dieux du Paganiſme*. On a d'autres ouvrages de *Bekker*. Ils ſont moins connus; né à Wârthuyſen, dans la province de Groningue, en 1634, mort à Amſterdam en 1698.

BEL *ou* LE BEL. C'eſt le nom de quelques gens de lettres, dont l'un nommé *Matthias*, Hongrois & hiſtoriographe de l'empereur Charles VI, a beaucoup écrit ſur la Hongrie. On a de lui le

notitia Hungariæ, en 4 volumes *in-folio*, & le recueil intitulé : *Scriptores rerum Hungaricarum*, en 3 volumes auſſi *in-folio* ; mort en 1749, âgé de 66 ans.

Un autre BEL, nommé *Jean-Jacques*, mort en 1738 à Paris, conſeiller au parlement de Bordeaux, eſt auteur du *Dictionnaire néologique*, conſidérablement augmenté par l'abbé Deſfontaines. L'affectation du néologiſme eſt condamnable comme toute affectation ; mais un *Dictionnaire néologique* n'eſt plus *néologique* au bout de quelques années ; celui de *Bel* & de l'abbé Deſfontaines ne l'eſt déjà plus à beaucoup d'égards. D'ailleurs il s'agit moins peut-être de ſavoir ſi des mots ſont nouveaux, que s'ils ſont bons, expreſſifs, néceſſaires, & s'ils ne ſont point trop contraires, ſoit à l'analogie, ſoit à l'uſage.

Au reſte, ce Dictionnaire néologique de *Bel* & de l'abbé Deſfontaines n'étoit qu'une ſatyre contre des auteurs ingénieux de leur temps, qu'ils n'aimoient pas faute peut-être d'aſſez d'eſprit & de délicateſſe pour pouvoir les goûter. Les gens médiocres, & tous ceux qui ne ſentent ni fortement, ni finement, accuſeront toujours de néologiſme les expreſſions de génie, les tours ingénieux & originaux ; c'eſt à quoi il faut bien prendre garde avant d'entreprendre un Dictionnaire néologique.

Un autre LE BEL, miniſtre de l'ordre de la Trinité du couvent de Fontainebleau, n'eſt connu que pour avoir aſſiſté à la mort le malheureux Monaldeſchi, lorſque Chriſtine, reine de Suède, le fit enfermer dans la galerie des cerfs à Fontainebleau, &, méthodique & catholique juſques dans l'aſſaſſinat, voulut qu'il fût confeſſé par ce religieux, avant d'être poignardé. Le *Bel* a fait une *Relation* aſſez curieuſe *du meurtre de Monaldeſchi*.

BELESIS, (*Hiſt. de Babylone.*) premier roi de Babylone, prêtre & guerrier, ſe ſervit de la religion pour élever l'édifice de ſa fortune. Ses connoiſſances dans l'aſtronomie firent croire qu'il avoit des intelligences avec les génies qui préſident à la police du monde ; & comme il annonçoit le retour des aſtres & des éclipſes, il lui fut facile d'uſurper la réputation de prophète. Rarement les impoſteurs ont un objet élevé d'ambition ; ſatisfaits de ſéduire la multitude, ils jouiſſent de ſes reſpects, ſans prétendre à gouverner. *Beleſis* humilié de vivre à l'ombre de l'autel, fut plus hardi dans ſa marche, il profita de la crédulité des peuples pour changer le deſtin de l'Aſſyrie, qui étoit ſcandaliſée des débauches & de la moleſſe de Sardanapale. Avant de rien exécuter, il joua le rôle d'envoyé du ciel, & comme il avoit beſoin d'un complice accrédité, il jetta les yeux ſur Arbace le Mede, dont il connoiſſoit l'ambition, & ſur-tout le mépris pour le monarque efféminé ; il va le trouver & il lui annonce que les dieux lui avoient révélé qu'il étoit appellé au trône d'Aſſyrie. Arbace parut ajouter foi à une révélation qui préparoit ſa grandeur ; docile à la voix du prophète, il l'aſſura qu'auſſitôt que les dieux auroient réaliſé leurs promeſſes, il lui donneroit le gouvernement de Babylone. Il ſuffiſoit que la rébellion eût un prophète à ſa tête pour engager le peuple à la regarder comme un ordre du ciel. *Beleſis*, quoiqu'élevé dans l'exercice des fonctions religieuſes, étoit véritablement né pour la guerre : Sardanapale mit ſa tête à prix, il ne ſe trouva point d'aſſaſſins pour tremper ſes mains dans un ſang réputé ſacré. Arbace, quoique ſoutenu de ſon appui, eſſuya pluſieurs défaites qui rebutèrent ſes partiſans ; *Beleſis* éleva la voix pour leur dire que Dieu promettoit de couronner leur perſévérance ; cette promeſſe releva les courages abattus ; les rebelles prêts à ſe retirer chez eux, reprennent les armes, demandent à combattre & ſont vaincus. Ce mauvais ſuccès auroit dû décréditer le prétendu prophète ; mais l'erreur avoit pris racine, & le vulgaire une fois ſéduit, chérit ſon illuſion. L'impoſteur, pour prévenir les déſertions, répand dans le camp, qu'il va paſſer la nuit pour interroger les aſtres ſur les événemens futurs ; à la renaiſſance du jour, il publie dans le camp que le ciel appaiſé, envoyoit une armée à leur ſecours. Il avoit été informé qu'une armée de Bactriens s'avançoit pour faire ſa jonction avec les troupes de Sardanapale ; *Beleſis* s'introduiſit dans leur camp, & prenant le ton d'un inſpiré, il leur reproche, au nom des dieux, la honte d'obéir à un maître efféminé, dans le temps qu'Arbace leur donne l'exemple de s'affranchir de la ſervitude. Son éloquence ſoutenue de l'enthouſiaſme, ſéduiſit les Bactriens, qui ſe rangèrent du côté des rebelles, contre ceux qu'ils étoient venus défendre. Leurs forces réunies renverſèrent le premier empire d'Aſſyrie, & après que Sardanapale ſe fut précipité au milieu des flammes, il ſe forma des débris de cet empire, trois puiſſantes monarchies. *Beleſis* eut en partage le royaume de Babylone, qui ſubſiſta deux cens vingt ans. On croit reconnoître en lui Nabonaſſar, ſous qui commença la fameuſe époque de Babylone, appellée de ſon nom l'*Ere de Nabonaſſar*. Il eſt nommé Baladan dans l'écriture ſainte : il régna douze ans, & laiſſa ſon trône à ſon fils Merodach-Baladan. (*T—N.*)

BELIDOR (BERNARD FOREST DE) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences & de diverſes académies étrangères, brigadier des armées, chevalier de ſaint Louis, inſpecteur de l'arſenal de Paris & des mineurs de France, fils d'un officier de dragons, naquit en Catalogne en 1697 ou 1698 ; mathématicien dès l'enfance, & ſavant ingénieur dès ſa tendre jeuneſſe, il fut fait profeſſeur de l'école d'artillerie de la Fére, qu'il rendit très-floriſſante, & où ſa réputation attira une foule d'étrangers. Il perdit cette place pour avoir propoſé au miniſtre le plus économe un projet d'économie. Des expériences qu'il avoit faites ſur la charge des canons lui perſuadèrent qu'au lieu de

douze livres de poudre qu'on employoit pour chaque coup, on pourroit n'en employer que huit ſans en diminuer l'effet. On écrivit contre ſon ſyſtême; mais ſoit que ce ſyſtême fût juſte ou non, M. de *Belidor* méritoit des récompenſes pour avoir été utile ou pour avoir voulu l'être; il fut puni; on lui chercha des crimes, on jugea qu'un ſimple particulier n'avoit pas dû s'adreſſer directement au cardinal miniſtre, qu'il auroit dû faire paſſer ſes avis par tous les degrés de juriſdiction & de hiérarchie qui pouvoient les empêcher d'être ſuivis: en un mot, les nombreux ennemis de l'économie triomphèrent & lui firent perdre ſa place.

Les étrangers voulurent profiter de la faute qu'on faiſoit en France; M. de *Belidor* fut incorruptible & fidèle à ſa patrie.

Dans la guerre de 1741, il ſervit en Bavière & en Bohême; il fut fait priſonnier à Lintz avec la garniſon.

En 1744 il ſuivit M. le prince de Conti en Italie. La démolition de Démont fut ſon ouvrage. Les voûtes & les ſouterreins ſervirent de fourneaux, & la terreur que cette deſtruction imprévue inſpira pour lors, ſervit encore en 1746 à réduire Charleroy par un ſtratagême. M. de *Bélidor* avoit encore ſuivi M. le prince de Conti en Flandre. Dès les premiers jours du ſiége il fit connoiſſance avec un curé du voiſinage qui avoit toute ſa famille dans la place; il parut s'attacher à lui & prendre intérêt à ſon ſort. La confiance s'établit; M. de *Bélidor* avertit ce curé qu'on ſe diſpoſoit à traiter Charleroy comme on avoit traité Démont, en employant à cette opération, ou plutôt à cette deſtruction, les carrières de charbon de terre qui s'étendent en effet juſques ſous la ville. Le curé avertit ſes parens, & ceux-ci leurs amis; bientôt le ſecret fut public comme on l'avoit déſiré. M. le prince de Conti, pour ſeconder ce ſtratagême & augmenter l'allarme, fit marcher vers les bouches des carrieres, des chariots couverts qu'on crut chargés de poudre. La ville ſe rendit; les habitans, ſaiſis d'effroi, ayant forcé le gouverneur à capituler.

Le reſte de la fortune de M. de *Bélidor* fut l'ouvrage de M. le maréchal de Belle-Iſle, qui avoit toujours rendu juſtice aux talens & aux ſervices de cet habile ingénieur, & qui étoit devenu ſon ami, parce qu'il avoit été le témoin de ſon intelligence & de ſon zéle.

M. de *Bélidor* venoit d'être nommé profeſſeur à la Fère, & n'avoit encore que vingt-huit ans, lorſqu'il publia ſon *nouveau Cours de mathématiques à l'uſage de l'artillerie & du génie*, qui fut adopté dans toutes les écoles d'artillerie. Les additions qu'on trouve dans l'édition de 1757 ſont de M. Mauduit, profeſſeur royal de mathématiques, membre de l'académie d'architecture, ami de M. de *Bélidor*.

En 1728 parut l'ouvrage de M. de *Bélidor*, intitulé: *La Science des ingénieurs*. Deux ans après, il publia le *Bombardier françois*.

En 1737, il donna la première partie de ſon *Architecture hydraulique*; la ſeconde a paru en 1750; la troiſième en 1753.

M. de *Belidor* avoit perdu ſa mère à trois mois, & ſon père à cinq ans. M. de Foſſiébourg, officier d'artillerie, ſon parrain & ami de ſon père, avoit pris ſoin de ſon enfance; M. de *Bélidor* ne l'oublia jamais, & quand il eut une fortune à offrir à Mademoiſelle de Foſſiébourg, fille de ſon bienfaiteur, il l'épouſa en 1759. Il eſt mort le 8 ſeptembre 1768.

BÉLISAIRE, (*Hiſt. mod.*) général illuſtre du foible empereur Juſtinien, eût ſuffi ſeul à rétablir l'empire Romain dans toute ſa grandeur & toute ſa puiſſance, ſi la jalouſie de ſon maître n'eût arrêté le cours de ſes exploits. Un grand prince ſait rendre utile un grand homme, un prince foible hait & craint un ſujet qui le ſert trop bien. La gloire de *Bélisaire* fut la cauſe de ſes malheurs, & ſa diſgrace eſt auſſi connue que ſes victoires.

Il fit la guerre avec éclat & avec ſuccès dans les trois parties du monde. En Aſie il vainquit Coſroès, dit le *Grand*, roi de Perſe, & ſon prédéceſſeur Cabadès ou Kobad. En Afrique, il détruiſit la monarchie des Vandales, fit priſonnier leur roi Gilimer, & l'emmena en triomphe à Conſtantinople. En Italie, il ébranla, juſques dans ſes fondemens, la monarchie des Goths; il parcourut l'Italie avec la rapidité d'un torrent: il paroît en Sicile, il ſoumet Catane, Syracuſe, Palerme; court à Naples, le prend; paſſe à Rome, & en envoye les clefs à l'empereur; bat Vitigès, l'aſſiége dans Ravenne, le fait priſonnier, & le mène auſſi à Conſtantinople; il repouſſe les Huns qui avoient fait une irruption dans l'empire: par-tout habile, par-tout heureux, rempliſſant l'univers de ſa gloire, chef adoré d'une armée victorieuſe, qui ne connoiſſoit que lui, & qui n'eſtimoit ni n'aimoit l'empereur, il eût pu ſe faire roi d'Italie, on aſſure que les peuples lui en offrirent la couronne & qu'il la refuſa. On lui fit un crime d'avoir pû l'accepter, & ſa gloire cauſa ſa diſgrace. Cette diſgrace paroît certaine; mais ce qu'on raconte de l'excès où elle fut portée, n'eſt pas ſans incertitude. Quelques hiſtoriens prétendent qu'elle ne dura qu'un an, que *Bélisaire* fut rétabli dans ſes emplois & ſes honneurs, & mourut à Conſtantinople dans toute ſa grandeur & toute ſa gloire. L'opinion qui paroît avoir prévalu, peut-être parce qu'elle offre un tableau plus frappant de la fragilité des grandeurs & de la puiſſance, & un plus beau contraſte de gloire & d'infortune, d'élévation & d'abaiſſement, c'eſt que *Bélisaire* eut les yeux crevés, & tomba dans un tel excès de miſère, qu'il mendioit ſon pain dans les rues de Conſtantinople, en diſant: *Donnez l'aumône au pauvre Bélisaire, à qui l'envie a crevé les yeux*; d'autres le font encore plus malheureux, en ajoutant à la perte de ſes dignités & de ſes biens, à la perte de la lumière, celle

Digitized by Google

de la liberté. On dit qu'on montre encore à Conſtantinople, ſur le bord de la mer, une tour qu'on appelle *la tour de Beliſaire*, & qu'on prétend avoir été ſa priſon, d'où il invitoit, dit-on, les paſſans, à mettre une obole dans un petit ſac attaché au bout d'une corde. Sa diſgrace eſt de 561, il mourut en 565. Le cours de ſes exploits & de ſa gloire, remplit environ trente ans depuis 530, juſqu'en 560. M. Marmontel a encore ajouté à la réputation de ce grand homme, par ſon roman moral & philoſophique de *Beliſaire*.

BELLARMIN, (ROBERT) (*Hiſt. lit. mod.*) jéſuite, puis cardinal, controverſiſte fameux, le plus ardent & le plus ſavant de tous les défenſeurs des opinions ultramontaines. Il put par-là plaire aux papes; mais il déplut tellement à tous les ſouverains, qu'il ne put jamais être canoniſé, malgré tout le crédit de la ſociété des jéſuites, & malgré tous les efforts qu'ils firent à diverſes repriſes, ſous les papes Innocent XII, Clément IX & Benoît XIV, pour procurer cet honneur à la mémoire de *Bellarmin*. La canoniſation du cardinal *Bellarmin*, ouvrage difficile! a dit M. le Beau; le traité de *Bellarmin*, de l'*Autorité temporelle du pape*, contre Barclay, a été flétri par le parlement de Paris en 1610 & en 1761. Son ouvrage le plus conſidérable eſt ſon *corps de Controverſes*, dont la meilleure édition eſt celle de Prague, 1721, 4 vol. *in-folio*.

Ses autres ouvrages ont été recueillis & publiés à Cologne, en 1619, en 3 vol. auſſi *in-folio*.

Conſidéré comme auteur, ſes ouvrages ſont décriés dans l'eſprit des François, & de tout citoyen de tout état, par les préjugés ultramontains, & aux yeux des ſavans de ce ſiècle, par le défaut de critique; mais de ſon temps c'étoit un ſavant redoutable aux proteſtans, & eſtimé d'eux.

Conſidéré dans ſes qualités perſonnelles, c'étoit un eccléſiaſtique régulier & vertueux; le pape Clément VIII lui ayant donné l'archevêché de Capoue en 1601, il s'étoit livré à tous les devoirs de l'épiſcopat; mais le pape Paul V, ſucceſſeur de Clément, ayant témoigné le déſir de le retenir auprès de ſa perſonne, pour l'employer aux affaires de l'égliſe, *Bellarmin* remit ſon archevêche, ſe livra entiérement aux affaires, & ne les quitta que pour ſe retirer dans la maiſon des jéſuites, où il mourut, en 1621. Il étoit né en 1542, à Monte-Pulciano; il étoit entré dans l'ordre des jéſuites à l'âge de 18 ans, & avoit été fait cardinal en 1599. Sa vie, écrite en Italien, par un auteur nommé Jacques Fuligati, a été traduite en françois, & a paru en 1625, *in*-8°.

BELLAY, (DU) (*Hiſt. de Fr.*) ce nom, d'une très-ancienne maiſon de la province d'Anjou, a produit beaucoup de défenſeurs utiles à l'état; entre autres Hugues VII, tué avec Bertrand, ſon ſecond fils, à la bataille d'Azincourt; Jean II, fils aîné de ce Hugues, tué à la bataille de Crevant; Pierre, troiſième fils, tué à la bataille de Verneuil; mais c'eſt ſur-tout du temps de François I, que tous les du *Bellay* furent illuſtres, & donnèrent le plus grand éclat à leur maiſon, en joignant les talens de la littérature à ceux de la guerre & de la négociation. On peut dire de Martin & de Guillaume du *Bellay-Langey*, auteurs de mémoires qui rempliſſent tout le régne de François I.

François, vous ſavez vaincre & chanter vos conquêtes.

S'ils ont rendu de grands ſervices, ils ont ſû les faire valoir; mais l'hiſtoire du temps leur eſt favorable, & confirme leurs récits. C'eſt une belle choſe que la vigilance & le mêlange de prudence & d'activité avec lequel Martin du *Bellay*, en 1542, garantit Turin des entrepriſes des ennemis. Guillaume de Langey paroit encore lui être ſupérieur par ſes négociations délicates & périlleuſes, en Angleterre, en Eſpagne, en Allemagne, dans un temps où le droit des gens étoit ſi peu reſpecté, que le duc de Milan faiſoit trancher la tête à un ambaſſadeur françois, & que le marquis du Guaſt en faiſoit aſſaſſiner deux, comme Langey fut l'en convaincre, malgré toutes ſes dénégations; l'hiſtoire vante en mille occaſions, ainſi que ſes mémoires, ſon courage, ſon activité, ſon intelligence dans les affaires, ſa profonde connoiſſance des intérêts des princes, ſon art d'être préſent, pour ainſi dire, à tous les conſeils & à tous les événemens, par des eſpions bien payés & fidèles, juſqu'à ſavoir, dit Brantôme, « les plus privés ſecrets de l'empereur & de ſes gé» néraux, voire de tous les princes de l'europe, » dont l'on s'étonnoit fort, & l'on penſoit qu'il eût » un eſprit familier qui le ſervit en cela . . . . . » En quoi j'ai oui conter à M. le cardinal du *Bellay*, » ſon frère, qui étoit un autre maître homme en » tout, quelque prélat qu'il fût, que bien ſouvent » mondit ſieur de Langey, étant en Piémont, man» doit & envoyoit au roi avertiſſement de ce qui » ſe faiſoit ou devoit faire vers la Picardie ou la » Flandre; ſi que le roi qui en étoit voiſin & plus » près n'en ſavoit rien; & puis après, en venant à » ſavoir le vrai, s'ébahiſſoit, comment il pouvoit » découvrir ces ſecrets. » Langey avoit d'ailleurs un caractère inſinuant & obligeant, qui lui avoit fait des amis utiles dans toutes les cours où il avoit négocié; il avoit tous les talens de l'homme de guerre & de l'homme d'état. Avec quel zèle déſintéreſſé, généreux, n'employa-t-il pas tous ces talens, tous ſes amis, tout ſon bien, tout ſon être au ſervice du roi & de la patrie! L'honneur de les ſervir lui parut mériter les plus grands ſacrifices. Lorſqu'il prit poſſeſſion du gouvernement de Piémont, foible récompenſe de ſes ſervices, on le vit nourrir à ſes dépens & ſur ſon crédit, toute cette province, que les guerres avoient ruinée. Martin du *Bellay*, ſon frère & ſon héritier, paya à un ſeul homme juſqu'à cent mille francs de cette glorieuſe dette, contractée pour le bien de l'état, & rendit avec joie à Langey le noble témoignage qu'*il ne lui challoit de la dépenſe, moyennant qu'il fît ſervice à ſon prince*.

Charles-Quint fit peut-être un plus bel éloge encore de Langey. *Cet homme*, dit-il, en apprenant sa mort, *m'a fait seul plus de mal que tous les François ensemble.*

Il mourut en voulant servir la patrie. Les du *Bellay* jugeoient que l'amiral d'Annebaut la servoit mal, quoiqu'avec de bonnes intentions peut-être; ils lui imputoient d'avoir manqué volontairement deux expéditions proposées par Langey, & dont le succès, disoient-ils, étoit infaillible, l'une pour surprendre Casal, l'autre pour enlever entre Carmagnole, ville d'Estellon & Quiers, l'armée impériale, qui étoit alors très-affoiblie. Langey fut sensible au mépris qu'il crut que d'Annebaut avoit pour son expérience & ses lumières. L'amour du bien public, le zèle pour le service du roi, peut-être quelques mouvemens de cet orgueil que rien n'étouffe, & que les grands talens nourrissent, tout lui persuada qu'en ne l'écoutant point, on ruinoit les affaires; il voulut aller lui-même faire au roi sur ce sujet, des représentations qu'il croyoit nécessaires; il partit, comme avoit fait en 1518, dans des conjonctures à peu-près pareilles, le vieil & fier maréchal de Trivulce; il brava les rigueurs de la saison, les infirmités qui l'accabloient, les approches de la mort qui le poursuivoit, & qui l'arrêta en chemin à saint Saphorin, sur la montagne de Tarare, le 9 janvier 1543.

Martin mourut à Glatigni dans le Perche, le 9 mars 1559.

Jean, leur frère, dont Brantôme parle dans le morceau cité ci-dessus, fut évêque de Paris, cardinal, & mourut à Rome, le 16 février 1560, doyen du sacré collège; il surpassoit tous les prélats de son temps en lumières & en éloquence; il fut de tous les ambassadeurs de François I, celui qui fit le plus respecter son maître dans les cours étrangères. Il étoit si respecté lui-même, qu'à la mort de Marcel III, en 1555, il fut question de l'élire pape.

René, autre frère des du *Bellay*, évêque du Mans, étudioit la physique, & soulageoit les malheureux. Mort à Paris en 1546.

Eustache, leur neveu, successeur du cardinal dans l'évêché de Paris, se distingua aussi par sa science & son mérite; il brilla au concile de Trente, il se démit ensuite de son évêché; il mourut dans la retraite en 1565.

Joachim, leur parent, chanoine & archidiacre de Paris, nommé à l'archevêché de Bordeaux, réussit beaucoup dans la poésie, tant latine que françoise. Il mourut à trente-cinq ans le premier janvier 1560.

BELLEAU, (Remy) (*Hist. litt. mod.*) poëte françois du seizième siècle, qu'on ne lit plus, mais dont le nom célèbre dans son temps appartient à l'histoire de la poésie françoise. Il fut un des sept poëtes qui formoient ce qu'on appella la *Pleïade françoise*. On faisoit cas de ses pastorales. Ronsard l'appelloit le *Peintre de la nature*; mais Ronsard ne se connoissoit ni en nature ni en peinture poétique. Remy *Belleau* naquit à Nogent-le-Rotrou dans le Perche, en 1528, & mourut à Paris en 1577. Ses poésies ont été recueillies en deux volumes *in*-12, Rouen, 1604.

BELLEFOREST, (François de) (*Hist. litt. mod.*) est à-peu-près parmi les historiens modernes, ce que Remy Belleau, dont il étoit contemporain, est parmi les poëtes. On ne le lit plus; mais son nom est resté. Son ouvrage le plus connu, est son *Histoire générale de la France*, qu'il a poussée jusqu'à l'année 1574, & qu'un autre auteur, nommé Gabriel Chapuys, a continuée jusqu'en 1590, Paris, 1600, deux volumes *in-fol.* *Belleforêt* a fait aussi une *Histoire particulière des neuf rois de France qui ont eu le nom de Charles*, & quelques autres ouvrages peu estimés, dans le genre historique. Il a traduit, avec un écrivain peu connu, nommé Boaistuau, des *Nouvelles de Bandello.* (*Voyez* Bandello.) Né en Guyenne en 1530, mort à Paris en 1583.

BELLEGARDE, (*Hist. de France.*) Maison de Saint Lari de *Bellegarde.* De cette maison étoit le maréchal de *Bellegarde*, favori de Henri III, qu'on appelloit le *torrent de la faveur*, & dont la faveur s'écoula comme un torrent. Il mourut en 1579.

César de Saint-Lari, son fils, fut tué à vingt-cinq ans à la bataille de Coutras en 1587, laissant un fils qui fut archevêque de Sens, prélat savant & janséniste, ami de M. Arnauld, & zélé défenseur de *la fréquente communion.*

Roger de Saint-Lari & de Termes, duc de *Bellegarde*, pair de France, grand écuyer, premier gentilhomme de la chambre, maître de la garde-robe, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Bourgogne & de Bresse, surintendant des mines & minières de France, ne fut pas moins *torrent de fortune* que le maréchal de *Bellegarde*, son oncle; mais ce torrent ne s'écoula pas du moins si rapidement; il eut la faveur de trois rois, Henri III, Henri IV & Louis XIII; il eut aussi celle des maîtresses. C'est cet homme à bonnes fortunes si brillant, qui eut, dit-on, le dangereux honneur d'être le rival heureux de Henri IV auprès de la marquise de Verneuil. On conte qu'un jour Henri IV ayant voulu surprendre sa maîtresse, & étant venu sans être attendu lui demander à souper, démarche souvent imprudente, apperçut le duc de *Bellegarde* qui achevoit de se cacher sous le lit; il parut n'avoir rien vu. Seulement à la fin du repas il roula un pot de confitures sous le lit, en disant: *Il faut que tout le monde vive.* Trait de gaîté & de bonté où on reconnoit bien Henri IV.

Voici un autre trait où on ne reconnoit ni l'une ni l'autre de ces qualités, mais où on reconnoit bien les passions. Il est rapporté par un des continuateurs des *Vies des hommes illustres de la France*, qui ne cite point ses autorités: Henri IV apprend que sa maîtresse a donné un rendez-vous au grand écuyer *Bellegarde*; la vengeance l'égare, il envoie chercher

chercher Praſlin, ſon capitaine des gardes, & le charge d'une commiſſion ſi odieuſe & ſi honteuſe, que l'hiſtorien n'a oſé l'exprimer que par ce mot: *Il lui dicte des ordres ſanglans.* Praſlin obéit; il arrive avec grand bruit au lieu du rendez-vous, frappe à coups redoublés, cherche par-tout où il eſt aſſuré de ne rien trouver, laiſſe toutes les avenues libres à la ſuite, trouve, comme de raiſon, la marquiſe ſeule & dormant de ce profond ſommeil que procure l'innocence; il ſe garde bien de la réveiller; il va trouver le roi qui ne dormoit pas, & lui redonne à lui-même le repos & le ſommeil, par le compte qu'il lui rend de ſa commiſſion. C'eſt ainſi qu'il eſt permis de tromper les rois. Des courtiſans machiavelliſtes prétendent au contraire qu'en pareil cas c'eſt la foibleſſe dominante du prince, c'eſt-à-dire ſa jalouſie qu'il faut flatter & ſervir. Don Lope, dans la comédie intitulée : *Don Garcie de Navarre, ou le prince jaloux*, développe très-bien cette doctrine infernale.

Et le plus prompt moyen de gagner leur faveur,
C'eſt de flatter toujours le foible de leur cœur....
C'eſt-là le vrai ſecret d'être bien auprès d'eux...,
. . . . . L'art des courtiſans
Ne tend qu'à profiter des foibleſſes des grands,
A nourrir leurs erreurs. . . . . ,
Je ſuis donc ſeulement, par d'utiles leçons,
La pente qu'a le prince à de jaloux ſoupçons.
Son ame ſemble en vivre, & je mets mon étude
A trouver des raiſons à ſon inquiétude,
A voir de tous côtés s'il ne ſe paſſe rien
A fournir le ſujet d'un ſecret entretien;
Et quand je puis venir, enflé d'une nouvelle,
Donner à ſon repos une atteinte mortelle.
C'eſt lors que plus il m'aime, & je vois ſa raiſon
D'une audience avide avaler ce poiſon,
Et m'en remercier comme d'une victoire
Qui combleroit ſes jours de bonheur & de gloire.

On pourroit demander comment ce dernier trait peut être de Henri IV, & comment les deux traits peuvent être du même homme! Comment un même fait peut exciter dans la même ame deux mouvemens ſi contraires? Henri étoit-il jaloux, ou ne l'étoit-il point?

Henri étoit amoureux. Eh! qui ne connoît point l'inconſéquence des paſſions, leur marche inégale & irrégulière, comment on eſt indulgent aujourd'hui & inexorable demain, comment le plaiſir de confondre l'infidélité, en montrant de la ſupériorité & de la bonté, peut ſuffire aujourd'hui à la vengeance, comment le lendemain il faut du ſang pour l'aſſouvir; combien d'ailleurs la récidive de ce qui déplaît déja, choque & irrite, combien en tout il eſt facile & dangereux d'irriter celui qui aime, qui hait & qui peut tout!

Le duc de *Bellegarde* avoit été un des mignons de Henri III, qui avoit accumulé ſur ſa tête tant de places & de dignités, qu'on pouvoit lui en ôter beaucoup & lui en laiſſer beaucoup.

» J'ai ouï dire au vieux maréchal de Villeroy, dit l'abbé de Choiſy dans ſes *Mémoires*, que M. de » *Bellegarde*, autre favori, étoit, à la mort de » Henri III, grand écuyer de France, ſeul premier gentilhomme de la chambre, & maître de » la garde-robbe. Il alla auſſi-tôt trouver Henri IV, » & dès le premier ſoir coucha aux pieds de ſon » lit, comme faiſoit alors le premier gentilhomme » de la chambre. Henri IV lui dit : *Monſieur de* » Bellegarde, *comptons enſemble : je vous laiſſe la* » *charge de grand écuyer; mais il faut que vous* » *partagiez votre charge de premier gentilhomme de* » *la chambre avec le vicomte de Turenne, qui a tou-* » *jours été le mien; & que vous cédiez celle de maître* » *de la garde-robbe à Roquelaure, qui eſt auſſi le* » *mien.*

» Le marquis d'Ambre, qui eſt un vieux répertoire, m'a conté que le roi Henri IV s'étant » éveillé la nuit, appella M. de *Bellegarde*, & lui » propoſa de céder la moitié de ſa charge de premier gentilhomme de la chambre au vicomte de » Turenne; que deux heures après s'étant encore » éveillé, il lui propoſa de céder à M. de Roquelaure la moitié de la charge de maître de la garde-» robbe; & que *Bellegarde* lui dit : *Eh! bien, ſire,* » *je le veux bien; mais ne vous réveillez plus, s'il* » *vous plaît*».

Henri IV le dédommagea de ces ſacrifices, en lui donnant le gouvernement de Bourgogne, en le faiſant chevalier des ordres, & en lui laiſſant autant de crédit que la marquiſe de Verneuil en exigea pour lui. En 1602, on découvrit des mines, dont on crut que l'exploitation ſeroit avantageuſe; on en donna la ſurintendance à *Bellegarde*.

Louis XIII le fit duc & pair en 1620; mais il tomba dans la diſgrace du cardinal de Richelieu, & fut du nombre de ceux qu'opprima la vengeance de ce miniſtre, ſous le prétexte du mariage de Gaſton avec Marguerite de Lorraine en 1631. En 1639, il céda ſa charge de grand écuyer au jeune Cinq-Mars, alors favori, moyen de ſortir de diſgrace, mais non de rentrer en faveur à ſon âge. Il mourut en 1646.

BELLEGARDE, (JEAN-BAPTISTE MORVAN DE) connu ſous le nom de l'abbé de *Bellegarde*, a fait des traductions peu eſtimées de quelques pères de l'égliſe, tels que ſaint Jean-Chryſoſtome, ſaint Baſile, ſaint Grégoire de Nazianze, &c. & de quelques auteurs profanes, nommément d'Ovide. Il a fait de ſon chef quelques écrits moraux qu'on ne connoît guères, & qui ſont effacés depuis long-temps par des ouvrages de même genre faits à-peu-près ſur les mêmes ſujets. Ceux de l'abbé de *Bellegarde* ont pour titres : *Reflexions ſur ce qui peut plaire & déplaire dans le monde. Réflexions ſur le ridicule.* Cet auteur étoit né en 1648 dans le diocèſe de Nantes; il avoit été ſeize ou dix-ſept ans jéſuite, & avoit été obligé, dit-on, de quitter

cet ordre pour ſon attachement au cartéſianiſme, philoſophie encore nouvelle alors, & perſécutée par cette raiſon, car l'eſprit d'intolérance a toujours voulu appliquer à la philoſophie la loi théologique qui proſcrit toute innovation. Mort en 1734 à la communauté des prêtres de ſaint François de Sales.

BELLE-ISLE. *Voyez* FOUQUET.

BELLENGER, (FRANÇOIS) docteur de Sorbonne, ſavant qui n'étoit que ſavant, & qui n'eſt guères connu que pour avoir écrit contre un ſavant qui avoit du talent & du goût : il prouva très-bien, dit-on, que M. Rollin ne ſavoit pas ſi bien le grec que lui, mais il prouva auſſi que M. Rollin ſavoit faire un meilleur uſage que lui du grec qu'il ſavoit. Les ſavans eſtiment aſſez la critique que l'abbé *Bellenger* fit de Rollin, mais perſonne ne la lit. Si cependant ce cenſeur a relevé des fautes réelles, ſon ouvrage n'eſt pas ſans quelque utilité, mais M. Rollin a été d'une utilité générale, il a enſeigné l'hiſtoire ancienne aux gens du monde & à tous ceux qui ne peuvent remonter juſqu'aux originaux. On a encore de l'abbé *Bellenger* une traduction de Denis d'Halicarnaſſe, & une traduction de la ſuite des vies de Plutarque par Rowe. Il a laiſſé auſſi le manuſcrit d'une traduction d'Hérodote avec des notes. Né dans le diocèſe de Liſieux, mort à Paris en 1749, âgé de ſoixante-un ans.

BELLIEVRE. (POMPONE DE) C'eſt le nom d'une famille originaire de Lyon, qui a produit pluſieurs hommes de mérite & conſtitués en dignité.

1°. Claude de BELLIEVRE, premier préſident au parlement de Grenoble.

2°. Le chancelier de BELLIEVRE, ſon fils; né à Lyon en 1529, chancelier en 1599, mort en 1607.

3°. Nicolas de BELLIEVRE, fils du chancelier, mort doyen du conſeil le 8 juillet 1650.

4°. Pompone de BELLIEVRE, fils de Nicolas, mort premier préſident au parlement de Paris le 15 mars 1657. On lui doit l'établiſſement de l'hôpital-général de Paris.

5°. Albert de BELLIEVRE, ſon oncle, & frère de Nicolas, archevêque de Lyon, prélat ſavant; mort en 1621.

6°. Claude de BELLIEVRE, ſon frère, auſſi archevêque de Lyon, & auſſi très-inſtruit. Mort le 19 avril 1612.

BELLIN, (NICOLAS) ingénieur-géographe de la marine. On a de lui, ſous le titre d'*hydrographie françoiſe*, une ſuite de cartes marines au nombre de quatre-vingt; des *Eſſais géographiques ſur les iſles britanniques*, *in*-4°. *Sur la Guiane*, *in*-4°. Le *petit Atlas maritime*, quatre vol. *in*-4°.

BELLOI, (PIERRE-LAURENT BUIRETTE DE) de l'académie françoiſe, naquit à Saint-Flour en Auvergne, le 17 novembre 1727. Amené à Paris à l'âge de cinq ans, & ayant bientôt après perdu ſon père, il fut élevé par Philippe-Henri Buirette, ſon onc'e, avocat célèbre au parlement de Paris, qui, ſuivant l'uſage, le deſtina au barreau; mais ſes talens l'appelloient au théatre; il réſolut d'obéir à la nature, plutôt qu'à ſes parens.

Pour cultiver les lettres, pour quitter ſeulement le barreau, il falloit qu'il s'arrachât de la maiſon de ſon oncle; il chercha les moyens de remplacer les bienfaits de cet oncle, & de ne devoir plus rien qu'à lui-même. Il étoit ſans reſſources, ſon goût le portoit au théatre, il ſe fit comédien.

Il eut le courage de s'expatrier, & ce fut alors qu'il ſe déguiſa ſous ces noms de *Dormont de Belloi*, dont le dernier, qui lui eſt reſté, eſt devenu célèbre; il pria ſes parens de l'oublier, de le mettre au rang des morts; ſa mère le pleura, le bénit & lui pardonna; elle accepta même, comme un gage de leur tendreſſe mutuelle, l'hommage qu'il lui fit en partant du foible patrimoine que ſon père lui avoit laiſſé; elle le regarda comme un dépôt doublement ſacré qu'elle devoit non ſeulement garder, mais faire valoir pour ſon fils abſent : elle eut ſoin de placer chaque année les revenus, autant qu'il lui fut poſſible, & M. de *Belloi*, en retrouvant dans ſa ſucceſſion tous ces intérêts devenus un nouveau capital, reconnut le cœur de ſa mère. Il eſt conſolant de penſer que cette mère tendre & indulgente a vécu aſſez pour voir la gloire de ſon fils, & non pas aſſez pour avoir la douleur de le perdre. Elle eſt morte en 1773, deux ans avant ſon fils.

M. de *Belloi*, quelque idée qu'on veuille ſe former de l'état qu'il ennobliſſoit, n'avoit rien à craindre de cet état; la nature lui avoit donné dans le caractère & dans l'eſprit une dignité qui ſe faiſoit ſentir dans tout ſon extérieur, & qui le préſervoit également du danger, ou de s'avilir lui-même, ou d'être avili par les autres; il inſpiroit à tout le monde une bienveillance mêlée de reſpect; dans toutes les cours où il exerça ſon art, il fut l'ami de tous nos miniſtres, & reçut des ſouverains mêmes des marques de ſatisfaction & d'eſtime.

Il revint à Paris en 1758, pour faire jouer ſa tragédie de *Titus*, qui fut donnée le mercredi des cendres de l'année ſuivante. Les précautions qu'il avoit priſes pour cacher ſon nom & ſa famille, par égard pour cette famille même, donnoient lieu aux bruits les plus étranges; les uns, ſur la foi du nom qu'il avoit choiſi, le croyoient un bâtard de l'ancienne & noble maiſon de Belloi en France & de Morangle; d'autres lui donnoient une origine auſſi fauſſe, plus romaneſque & plus myſtérieuſe. On racontoit qu'une femme inconnue venoit, à des termes fixes, lui payer, ſoit comme don, ſoit comme dette, une ſomme proportionnée à ſes beſoins : elle ne mettoit qu'une condition à cette libéralité; c'eſt que la main qui la faiſoit, ſeroit toujours ignorée, & qu'on ne feroit aucune tentative pour pénétrer ce ſecret. La condition fut remplie pendant quelque temps; mais enfin la

curioſité l'emporta, & cette femme venant un jour de porter ſon tribut, s'apperçut qu'elle étoit ſuivie; elle s'arrête, elle appelle M. de *Belloi*, lui reproche ſon infidélité, lui déclare que le traité eſt rompu, & part avec tant de précipitation, qu'elle échappe aux yeux qui l'obſervoient. Cette hiſtoire, qui eſt celle du chevalier d'Arcis dans les *Mémoires de Ravannes*, fut appliquée à M. de *Belloi*; nous ignorons ſur quel fondement.

Titus n'eut point de ſuccès : l'auteur réſiſta aux inſtances qu'on lui fit de courir les riſques d'une ſeconde repréſentation, circonſtance qui fournit à la parodie un vers dont elle dut s'applaudir :

Titus perdit un jour, un jour perdit Titus.

Beaucoup d'auteurs ſe ſont bien trouvés d'avoir été moins modeſtes & moins dociles : il eſt vrai que la plupart des ſuccès obtenus ou arrachés de nos jours à la ſeconde repréſentation, après une chûte à la première, reſſemblent au triomphe de ce plaideur, qui, pour éviter les frais & les embarras d'une inſcription de faux, détruit une fauſſe obligation par une fauſſe quittance. Preſque tous les jugemens du théatre ſont faux, parce que toutes les impreſſions, ſoit en bien, ſoit en mal, y ſont toujours exagérées; c'eſt le jugement du cabinet, combiné avec celui du théatre, qui forme le jugement du public, le jugement qui reſte. Ce jugement eſt favorable à la pièce de *Titus*. Toutes les autres pièces de M. de *Belloi* ont réuſſi, ſoit de ſon vivant, ſoit après ſa mort. On ne déſeſpère pas de faire encore réuſſir celle-là : il y a, ſans parler du reſte, un cinquième acte très-touchant, & qui pourroit faire beaucoup d'effet.

Obſervons que l'eſprit patriotique du *Siège de Calais* s'annonçoit déja dans *Titus*; c'étoit l'ouvrage d'un cœur françois. La harangue du conſul Annius à l'empereur dans le ſénat, rappelloit l'époque de 1744 & l'aventure de Metz. Le ſujet même étoit allégorique. Ces monſtres qui attentent aux jours de *Titus*, étoient, dans l'intention de l'auteur, l'emblême ſenſible d'un évènement qui occupoit tous les eſprits dans le temps où l'auteur compoſoit ſa pièce en 1757.

Dans ſa chûte même, M. de *Belloi* avoit été ranimé par le ſentiment de ſes forces; en faiſant imprimer *Titus*, il avoit pris pour épigraphe ces mots que dit Pompée dans Lucain, après la perte de la bataille de Pharſale :

Nec ſic mea fata premuntur,
Ut nequeam relevare caput.

Cette deviſe fut une prédiction.

L'auteur croyoit avoir remarqué que le public goûtoit moins alors cette ſimplicité des pièces de Racine, où tout eſt développement, & où le poëte parle à l'ame plus qu'aux yeux; le goût du temps lui parut plus favorable aux coups de théatre, aux incidens, à la pompe du ſpectacle; il crut pouvoir concilier ce goût avec les règles de l'unité, avec l'avantage de la ſimplicité, en réuniſſant dans un même intérêt, en ramenant à un même but la multiplicité des incidens : il voulut d'ailleurs profiter de la réforme heureuſe qui, interdiſant le théatre aux ſpectateurs, permettoit d'y montrer une grande action dans tout ſon éclat & toute ſa majeſté; il donna *Zelmire*. Le ſuccès de cette pièce ſembla juſtifier l'idée qu'il s'étoit faite de la prédilection de ſon ſiècle pour les pièces chargées d'incidens & de coups de théatre. On ſe rappelle l'étonnement mêlé d'effroi qu'excita la ſcélérateſſe ſublime, l'intrépide impudence d'Antenor, lorſque retenu par Zelmire, au moment où il alloit aſſaſſiner Ilus, qui ne le voyoit pas, il abandonne à Zelmire le poignard qu'elle veut lui arracher, & la charge elle-même du crime qu'elle venoit d'empêcher. L'impreſſion fut ſi forte, & l'illuſion ſi complette, qu'un des ſpectateurs ſortant de ſa place, par un mouvement involontaire, éleva la voix, pour avertir Ilus qu'on le trompoit, & qu'Antenor étoit l'aſſaſſin.

Les amateurs de la tragédie virent avec plaiſir que l'art de produire de grands effets & de faire des impreſſions profondes, n'étoit point perdu.

Le récit du dévouement d'Euſtache de Saint-Pierre, & des bourgeois de Calais, eſt très-intéreſſant dans Froiſſard; mais Froiſſard n'eſt guères lu que des ſavans, & ce trait comparable à tout ce que l'antiquité a célébré de grand & de généreux, reſtoit, pour ainſi dire, caché dans un coin de notre hiſtoire. Paſquier l'a rapporté avec une froideur qui n'étoit pas propre à tirer ce fait de l'obſcurité. M. de Sacy, de l'académie françoiſe, eſt le premier qui ait paru en ſentir tout le prix, & qui ſe ſoit livré au plaiſir de le retracer avec enthouſiaſme. (*Voyez* ſon *Traité de l'amitié*, *livre ſecond.*) Il invite les auteurs dramatiques françois à traiter ce ſujet. M. le maréchal de Duras crut devoir le propoſer à M. de *Belloi*.

Les repréſentations du *Siège de Calais* firent époque, & parurent faire révolution. Le conſeil d'Horace, *celebrare domeſtica facta*, avoit été trop négligé; M. de *Belloi* eut la gloire de rendre croyable ce que les anciens nous racontent des Tyrtées & des Timothées : il révéla aux François le ſecret de leur amour pour l'état; il leur apprit qu'à travers leur légèreté, leur malignité, ils portoient au fond de leur cœur ce ſentiment vertueux, toujours prêt d'éclater au premier cri de l'honneur. Le mouvement fut rapide, & cet heureux effet eût été plus général encore, ſi l'on n'eût voulu le rendre univerſel. L'enthouſiaſme qui exagère tout, l'eſprit de parti qui corrompt tout, l'intolérance qui ſe mêle à tout, voulurent commander aux eſprits & les diſpoſèrent à devenir injuſtes. Louer ou critiquer le *Siège de Calais*, fut une affaire d'état; la pièce & l'auteur devinrent des objets ſacrés comme la patrie elle-même; reprendre un vers

dans cette tragédie, c'étoit s'annoncer pour un mauvais citoyen : la haine & l'aigreur tirèrent un grand parti d'un ſi beau prétexte : on voulut oppoſer le poëte qui faiſoit aimer la patrie, aux philoſophes qui avoient plaidé la cauſe de l'humanité entière.

Le *Siège de Calais* fut compté à l'auteur de *Zelmire* pour deux ſuccès, & il remporta la médaille dramatique promiſe par le roi en 1758 aux poëtes qui ſeroient couronnés trois fois au théatre par les ſuffrages du public. M. de *Belloi* eſt le ſeul qui ait obtenu cette médaille, dont l'idée eſt auſſi heureuſe que l'objet en eſt utile. Apollon tient un rouleau ſur lequel ſont écrits les noms de Corneille, de Racine, de Molière ; un repli du rouleau paroit couvrir les autres noms dignes auſſi d'être propoſés pour exemples ; cette inſcription ingénieuſe :

Et qui naſcentur ab illis.

ſemble achever la liſte, ou plutôt la ſupplée.

La ville de Calais adopta M. de *Belloi* pour citoyen, & plaça ſon nom dans les regiſtres publics ; les lettres de citoyen que Calais envoyoit à M. de *Belloi*, étoient renfermées dans un boëte d'or aux armes de la ville, avec cette inſcription :

Lauream tulit, civicam recipit.

Le *Siège de Calais* fert d'époque à la retraite d'une actrice illuſtre, qui n'avoit pas peu contribué aux ſuccès de M. de *Belloi*, & qui laiſſa pour un temps un grand vuide dans la ſcène tragique. (Mademoiſelle Clairon.) Le public, après les vacances de pâques (1765) reportoit au théatre le même empreſſement qu'il avoit d'abord témoigné pour le *Siège de Calais*. Un événement imprévu trompa ſes eſpérances ; cette pièce, quoiqu'affichée pour la rentrée, ne put abſolument être jouée. Les ſpectateurs ne voulurent pas du moins que le *Siège de Calais* fût ſupplée. Le nom de *Calais* répété avec acclamation, & oppoſé conſtamment aux efforts que tentèrent les acteurs pour faire entendre une autre pièce, tint lieu ce jour-là de ſpectacle, & atteſta la prédilection du public pour cette pièce patriotique.

On la crut propre à réveiller ou à nourrir dans le peuple même les ſentimens qu'il doit au monarque & à la patrie : on en donna une repréſentation *gratis* qui parut en effet remplir les vues du gouvernement.

Mais c'eſt ſur-tout parmi les militaires que l'heureuſe influence de cette pièce ſe fit ſentir : tous les corps s'empreſſèrent de la jouer, tous les particuliers de l'apprendre par cœur. La renommée porta cet ouvrage au-delà des mers : il eut en Amérique le même ſuccès qu'en France ; le *Siège de Calais* eſt la première pièce de théatre qui ait été imprimée dans l'Amérique françoiſe.

Il falloit que le ſort du *Siège de Calais* paſſât par tous les extrêmes, avant de ſe fixer. M. de *Belloi* éprouva l'inconſtance françoiſe ; il fut trop puni d'avoir été trop exalté : à l'engouement général ſuccéda un déchainement, qui eſt peut-être un nouveau titre de gloire. La mode ſe tourna pour un temps contre le *Siège de Calais* ; la critique remplaça l'éloge, & ſouvent dans les mêmes bouches & ſur les mêmes objets : ce fut l'effet de la hauteur indiſcrète avec laquelle quelques perſonnes à la cour avoient paru vouloir forcer les ſuffrages. A ce deſpotiſme d'autorité, on oppoſa un deſpotiſme d'opinion ; il ne fut plus permis de louer le *Siège de Calais*, parce qu'il n'avoit pas été aſſez permis de le critiquer. Alors, par une révolution ſingulière, ſe vérifia ce qu'avoit dit un homme de lettres à un homme de la cour, qui dans le temps du grand ſuccès du *Siège de Calais*, s'étonnoit qu'on oſât ſe permettre quelques objections contre cette pièce : *Nous la défendrons un jour contre vous-mêmes.*

Le temps amena enfin le moment d'être juſte. Quand tous ces orages furent calmés, on redonna le *Siège de Calais*, & ſon ſuccès fut confirmé par des ſuffrages réfléchis ; on eut alors la juſte meſure des applaudiſſemens dus à cet ouvrage : on jugea (& ce jugement eſt reſté) que le *Siège de Calais*, indépendamment même de l'intérêt patriotique, renferme des beautés dramatiques de plus d'un genre ; que cet intérêt patriotique eſt un avantage ineſtimable, qui fait de cette pièce un ouvrage à part ; qu'elle peut, dans les temps malheureux, montrer & fournir de grandes reſſources. Sous ce point de vue, le *Siège de Calais* eſt un ouvrage conſacré, dont le ſuccès conſtant importe au bonheur public, & dont il faut reſpecter la gloire.

Injurioſo ne pede proruas
Stantem columnam.

Depuis le *Siège de Calais*, M. de *Belloi* a conſacra par gout & par reconnoiſſance, aux ſujets françois, il ambitionna l'honneur d'être excluſivement le poëte national ; il peignit les du Gueſclin, les Bayard, les Nemours. Il compoſa d'abord *Gaſton* & *Bayard*, & *Gabrielle de Vergy*. Ces pièces parurent imprimées à la fin de 1769, & au commencement de 1770. Elles étoient reçues depuis long-temps à la comédie, mais leur tour pour être jouées n'étoit point encore arrivé. L'auteur du *Siège de Calais*, négligé depuis cinq ans, plus honoré d'ailleurs qu'enrichi par les bienfaits du roi dans le temps même des plus grands ſuccès du *Siège de Calais*, étoit réduit à ne pouvoir plus attendre l'occaſion d'un ſuccès nouveau.

M. de *Belloi* joignoit à l'art du théatre une aſſez grande connoiſſance de notre hiſtoire, un talent rare pour la diſcuſſion, & cette logique ſûre & ſavante, qui n'eſt pas le moindre mérite, même de ſes compoſitions dramatiques ; il fit preuve ſur-

tout de ces connoiſſances & de ces talens dans trois grands *Mémoires hiſtoriques* imprimés en 1770. Dans le premier de ces *Mémoires*, relatif à la tragédie de *Gabrielle de Vergy*, l'auteur rend à la patrie la maiſon de Coucy, qu'on croyoit éteinte; il rend à cette maiſon des rejettons dignes d'elle; il rend enfin à un illuſtre infortuné (Jacques de Coucy-Vervins, gendre du maréchal du Biéz) l'honneur que la rage de ſes envieux étoit parvenue à lui enlever avec la vie.

Le ſecond *Mémoire* concerne la dame de Fayel & le châtelain de Coucy.

Le troiſième, Euſtache de Saint-Pierre.

Enfin la pièce de *Gaſton & Bayard* fut repréſentée le 24 avril 1771; elle eut un ſuccès égal à celui de *Zelmire*, & preſque égal à celui du *Siège de Calais*; elle ouvrit à l'auteur les portes de l'académie françoiſe, où il fut reçu le 9 janvier 1772. M. le maréchal de Duras ſaiſit cette occaſion de ſignaler ſon zèle pour les lettres, & ſon amitié pour M. de *Belloi*, en lui procurant de nouvelles graces du roi.

En donnant la médaille dramatique à l'auteur de *Zelmire* & du *Siège de Calais*, en comptant pour deux ſuccès l'effet dramatique & l'effet politique de cette ſeconde pièce, on avoit rempli l'eſprit de la loi, qui exigeoit trois ſuccès: le triomphe de *Gaſton & Bayard* confirmoit ce jugement, & la lettre même de la loi étoit ſuivie. La médaille étoit conquiſe de droit; les concurrens qui n'avoient pu l'obtenir, n'avoient plus même la reſſource d'attribuer la victoire de M. de *Belloi* à une ſorte de diſpenſe & de faveur. M. de *Belloi* les laiſſoit bien loin derrière lui, & ſon nom, dans l'opinion publique, fut placé à la ſuite des quatre grands noms que la ſcène tragique a immortaliſés.

Gabrielle de Vergy étoit imprimée depuis longtemps; M. de *Belloi* préféra de donner d'abord (en 1772) *Pierre le cruel*, pièce abſolument nouvelle. L'envie, fatiguée de tant de gloire, exerça ſon funeſte oſtraciſme, la pièce ne fut point écoutée; l'auteur voyant cette diſpoſition, ſortit dès le premier acte, & auroit voulu que les acteurs en fiſſent autant. Ceux d'entr'eux qui s'intéreſſoient le plus ſincérement à ſon ſort & à ſes ſuccès, vinrent le conjurer de permettre une ſeconde repréſentation: il fut inflexible. Depuis ce temps, ſa ſanté qui avoit toujours été foible, déclina tous les jours ſenſiblement.

Il conſentit cependant que ſa pièce fût jouée ſur d'autres théatres, & parut ſe ranimer au bruit des applaudiſſemens qu'elle obtint; mais étant allé en 1772 à Rouen, pour y voir jouer *Gabrielle de Vergy*, qu'on eſſayoit alors en province, au milieu des ſuccès & des triomphes, il fut frappé d'une maladie qu'on crut mortelle, & qui le fut peut-être par ſes ſuites.

Il languit encore pendant deux ans; le travail lui devint pénible, & par dégrés impoſſible: le monde qu'il avoit beaucoup aimé, parce qu'il s'en étoit fait aimer lui-même par la douceur, l'agrément & la ſûreté de ſon commerce; le monde, qui au défaut de conſolations, fournit du moins des diſſipations, n'étoit plus pour lui d'aucun uſage; les ſoins & les mouvemens de la ſociété étoient depuis longtemps incompatibles avec les ménagemens que ſa ſanté exigeoit. Son cercle ſe reſſerra de jour en jour, & ſe réduiſit enfin à ce petit nombre de parens & d'amis, que la vue d'un ami ſouffrant attendrit & ne rebute jamais. Il en fut plus ſenſible à leur attachement & à leurs attentions: il remarquoit ceux qui le négligeoient, & il ne s'en plaignoit pas; mais par leur éloignement ſucceſſif, il calculoit avec fermeté les dégrés de ſa décadence.

Il reçut dans ſa dernière maladie une conſolation bien touchante, & bien propre à lui faire regretter la vie. M. le maréchal de Duras ayant inſtruit Louis XVI de ſon état, ce prince, par un mouvement de ſon cœur qui éclata dès le premier mot, & qui prévint toute ſollicitation, ſentit d'abord tous les beſoins que cet état pouvoit entrainer, tous les ſecours qu'il pouvoit exiger, & s'empreſſa d'y pourvoir ſur le champ, donnant par cet exemple une preuve bien précieuſe, non ſeulement de ſa bonté, mais encore de ſon eſtime pour les talens littéraires, quand ils ſont employés d'une manière utile à la patrie.

M. de *Belloi* mourut le 5 mars 1775. Depuis ſa mort, ſa tragédie de *Gabrielle de Vergy* a été donnée à la comédie françoiſe avec le plus grand ſuccès; & enfin *Pierre le Cruel*, ſi mal accueilli en 1772, a été vengé pleinement de cette injuſtice, & il eſt reſté au théatre.

On a donné en 1779 une édition complette des *Œuvres de M. de Belloi*, en ſix volumes *in*-8°. à Paris, chez Moutard. Le ſixième volume contient tous ouvrages qui n'avoient pas vu le jour.

M. de *Belloi* avoit le talent d'élever l'ame, & peut-être ſur cet article aucun auteur n'a-t-il eu plus de reſſemblance avec Corneille; il eſt plein de traits ſublimes, de ſentimens généreux, d'inventions héroïques; il a ſu de plus montrer une ſenſibilité douce dans le cinquième acte de Titus, une ſenſibilité profonde dans Gabrielle. Logicien profond & dans l'enſemble & dans les détails de ſes pièces, ſavant en hiſtoire & en littérature, fécond & adroit dans l'art d'employer ces connoiſſances & de les adapter au genre dramatique, de ces avantages même naiſſoient quelques défauts; à force de tout expliquer & de rendre raiſon de tout, ſa marche étoit quelquefois lente, froide & didactique; ſes fils & ſes reſſorts paroiſſoient trop à découvert; il n'eſt pas toujours aſſez vif, aſſez animé, aſſez paſſionné; il lui arrive de diſcuter, de combiner, de faire une alluſion, une expoſition, lorſqu'il faudroit entrainer par l'éloquence & le pathétique. Les défauts qu'on a reprochés à ſa verſification ſont réels; mais on les a beaucoup exagérés; ils ne ſont en effet ni auſſi fréquens, ni auſſi

conſidérables qu'on l'a dit; s'il a quelquefois de l'enflure, de la dureté, de la familiarité, de la recherche, il a auſſi une multitude de beaux vers & de belles tirades; Corneille, & même Crébillon avec tous les défauts de leur ſtyle, ſeront ſans doute immortels : M. de *Belloi*, avec tous les défauts du ſien, nous paroît mériter d'être à jamais célèbre. Après nos quatre tragiques illuſtres, il eſt le ſeul juſqu'à préſent qui laiſſe un théatre, les autres n'ont que des pièces.

Conſidéré comme proſateur, il a encore plus d'avantages. Ses préfaces ſont des poétiques utiles; ſes mémoires & ſes notes hiſtoriques ſont d'un ſavant, à l'inſtruction duquel l'eſprit & la philoſophie n'ont pas moins contribué que l'étude; il anime l'hiſtoire par le raiſonnement & la diſcuſſion, il en tire des réſultats nouveaux & heureux; il a de l'élégance & de la grace. Son ſtyle eſt attachant & ſatisfaiſant. Il a ſur-tout un goût très-éclairé. Son *Traité ſur la Langue & la poéſie françoiſe*, qui n'a paru que dans l'édition poſthume, prouve que ſi M. de *Belloi* n'a pas ſu s'élever dans ſes vers juſqu'à cette élégance continue, cette harmonie douce, facile, flexible, toujours égale, & toujours variée des Racine & des Voltaire, il ſavoit ſentir bien finement & bien vivement ce mérite dans leurs ouvrages & dans ceux des poëtes qu'ils ont formés.

BELLONS, (*Hiſt mod.*) c'eſt une eſpèce de lampe uſitée en Eſpagne, que l'on place ſur un pied d'argent ou d'une autre métal fort évaſé. Chaque lampe a huit ou dix tuyaux par où l'on fait paſſer la mèche; ce qui fait que ces lampes éclairent parfaitement; & pour augmenter encore la lumière, on la place derrière une plaque d'argent bien polie, qui la réfléchit. On y brûle ordinairement de l'huile très-pure. (*A. R.*)

BELLORI; (Jean-Pierre) célèbre antiquaire de Rome, garde de la bibliothèque & du cabinet de curioſités de la reine de Suède, Chriſtine, a donné, ſoit en latin, ſoit en italien, un grand nombre d'ouvrages, contenant des deſcriptions curieuſes de divers monumens, ſoit antiques, ſoit modernes, des arts à Rome; il a auſſi donné en italien les *Vies des peintres, architectes & ſculpteurs modernes*. Mort à 80 ans en 1696.

BELON, (Pierre) (*Hiſt. litt. mod.*) médecin de la faculté de Paris, voyageur & naturaliſte célèbre, publia en 1555 une relation de ce qu'il avoit vu de plus remarquable en Grèce, en Judée, en Arabie. On a de lui l'*Hiſtoire des oiſeaux*, & l'*Hiſtoire des poiſſons*, & un traité *de arboribus coniferis*. Il étoit connu & eſtimé des rois Henri II, & Charles IX. Il avoit pour ami le cardinal de Tournon; mais il avoit auſſi des ennemis, & un d'entr'eux l'aſſaſſina près de Paris en 1564.

BELOT, (Jean) (*Hiſt. litt. mod.*) avocat au conſeil, compoſa une *Apologie de la langue latine*, qui n'avoit nul beſoin d'apologie. Il trouvoit ignoble de ſe ſervir du françois dans les ouvrages ſavans, & il ne ſavoit pas le latin. Ménage dit dans ſa requête des dictionnaires : *Que la charité de* Belot *envers le latin, étoit d'autant plus recommandable, qu'il n'avoit pas l'honneur de le connoître.* Il compare *Belot* à ces chevaliers qui ſe battoient pour des inconnus, mot qui peut avoir été l'original de l'épigramme beaucoup plus piquante de Rouſſeau contre Longepierre :

Longepierre le tranſlateur,
De l'antiquité zélateur,
Imite les premiers fidèles
Qui combattoient juſqu'au trépas
Pour des vérités immortelles
Qu'eux-mêmes ne comptenoient pas.

L'ouvrage de *Belot* parut en 1637. Il eſt dédié au chancelier Seguier.

BELSUNCE, (Henri-François-Xavier de) (*Hiſt. mod.*) On ne peut trop redire avec quelle charité courageuſe, avec quelle humanité religieuſe & ſainte, ce vertueux prélat brava tous les dangers de la peſte de Marſeille en 1720 & 1721, pour porter aux malades tous les ſecours ſpirituels & temporels; il faiſoit ſon devoir ſans doute, mais il le fit d'une manière ſi diſtinguée, avec une telle effuſion de zèle & de bonté, qu'il a droit aux éloges & à la reconnoiſſance de tous les hommes. Que les janſéniſtes examinent rigoureuſement, ſi ayant été jéſuite avant d'être evêque, il ne fut pas un peu trop inſpiré par les jéſuites dans ſes opinions & dans les détails de ſon adminiſtration, il ne le fut du moins que par ſon zèle & par ſa vertu dans les malheurs de ſon diocèſe. Que ſa mémoire ſoit donc à jamais révérée ſans aucune des reſtrictions que l'eſprit de parti pourroit vouloir mettre à ſon éloge. Oublions qu'il écrivit, ou qu'un pere le Maire, jéſuite, écrivit pour lui ſur les billets de confeſſion, & ſur les refus de ſacremens une lettre que le parlement crut devoir condamner au feu; oublions qu'il écrivit à M. de Machault, qui demandoit au clergé la déclaration de ſes biens : *Ne nous mettez point dans la néceſſité de déſobéir à Dieu ou au roi;* oublions les petites fautes de cet homme charitable, & ne nous ſouvenons que de ſes vertus. Son troupeau, ſauvé par ſes ſoins, lui en étant devenu plus cher, il ne voulut jamais le quitter, & refuſa l'évêché de Laon, auquel le roi, pour le récompenſer, le nomma en 1723. Il fonda à Marſeille le collège qui porte ſon nom. Il a compoſé, ou on a compoſé ſous ſon nom une *Hiſtoire des évêques de Marſeille*. Il en avoit été fait évêque en 1709; il eſt mort en 1755.

BELUS, (*Hiſt. anc.*) On le dit le même que celui qui eſt nommé Nembrod, ou Nembroth dans l'écriture; il fut, dit-on, le premier roi d'Aſſyrie; il fixa ſon empire à Babylone, après en avoir chaſſé les Arabes, 1322 ans avant J. C. Saint Cyrille le repréſente comme l'introducteur de l'idolâtrie. Ninus, ſon fils, lui fit rendre les

Digitized by Google

honneurs divins, & lui-même, dit-on, ſe les étoit fait rendre de ſon vivant.

BEMBO, *ou* BEMBE, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) noble vénitien, fils de Bernard *Bembo*, gouverneur de Ravenne & ambaſſadeur à Florence, naquit à Veniſe en 1470, forma ſon ſtyle en italien à Florence, en latin dans les écrits de Cicéron, & alla en Sicile apprendre la langue grecque ſous *Auguſtin Laſcaris*. Il eut une maîtreſſe qui lui inſpira des vers amoureux, & qui lui donna trois fils & une fille. Le pape Léon X le fit ſon ſecrétaire; le pape Paul III le fit cardinal en 1538, & lui donna l'évêché d'Eugubio & celui de Bergame. *Bembe* fut un prélat fort exemplaire; il eſt vrai qu'il avoit perdu ſa maîtreſſe en 1535, & qu'il étoit devenu vieux. Le cicéronianiſme, qui étoit paſſé chez lui en manie, remplit ſes ouvrages, même chrétiens, d'expreſſions payennes; il fait dire au pape qu'il a été créé pontife par la faveur des dieux immortels. Jéſus-Chriſt eſt chez lui *un héros*, la vierge eſt la *déeſſe de Laurette*, *dea Lauretana*, comme Vénus eſt la déeſſe de Paphos, & Minerve la déeſſe d'Athenes. On dit qu'il s'interdiſoit la récitation du breviaire, de peur de corrompre ſa latinité. Son ouvrage le plus conſidérable eſt ſon hiſtoire de Veniſe en douze livres, pouſſée juſqu'à la mort du pape Jules II en 1513. Il mourut en 1547. On a recueilli ſes œuvres, tant latines qu'italiennes, en quatre vol. *in-folio*, Veniſe, 1729.

BESME, *ou* BÊME, (*Hiſt. de France.*) C'eſt un de ces noms diffamés par le crime, comme ceux d'Eroſtrate, de Jauréguy, de Balthaſar-Gérard, de Ravaillac, &c. Ce nom de *Béme* eſt une contraction de celui de *Bohéme*, qui étoit la patrie de cet homme. Son véritable nom étoit Charles Dianowitz; il étoit domeſtique de la maiſon de Guiſe. Ce fut lui qui tua l'amiral de Coligny à la journée de la ſaint Barthelemi. Sa récompenſe fut d'épouſer une des bâtardes du cardinal de Lorraine; mais l'indignation qu'excitent les grands crimes fait du moins qu'ils reſtent rarement impunis. *Beſme*, dans le cours des guerres civiles, en 1575, étant tombé entre les mains des proteſtans, les Rochelois voulurent l'acheter pour le faire écarteler dans leur place publique; *Beſme* ſe ſauva de ſa priſon pendant la négociation; mais Berteauville, gouverneur de la place où il avoit été enfermé, le pourſuivit & l'atteignit; *Beſme* ſe retourne, & lui tire un coup de piſtolet, en lui diſant: *Tu ſais que je ſuis un mauvais garçon. — Je ne veux plus que tu le ſois*, répondit Berteauville qui avoit eſquivé le coup, & il lui paſſa ſon épée au travers du corps. Les beaux vers de *la Henriade* ne laiſſeront jamais oublier le nom de *Beſme* ni ſon crime.

BENADAD, *fils du fruit*, (*Hiſt. ſacrée*) roi de Syrie, fit alliance avec Aſa, roi de Juda, & lui donna du ſecours contre Baaſa, roi d'Iſraël, qu'il obligea d'accourir pour défendre ſon propre pays contre les incurſions de l'ennemi, & d'abandonner Rama qu'il faiſoit fortifier. On croit que ce *Benadad* étoit fils d'Adad, qui ſe ſouleva contre Salomon, à la fin du règne de ce prince. (†)

BENADAD, (*Hiſt. ſacrée.*) fils & ſucceſſeur du précédent, déclara la guerre à Achab, roi d'Iſrael, & vint aſſiéger Samarie. Achab, après l'avoir contraint de lever le ſiége, le défit encore l'année ſuivante, & lui tua cent mille hommes. *Benadad*, affoibli par ces pertes, eut recours à la clémence du vainqueur, qui fit la paix avec lui, & le renvoya contre l'ordre de Dieu. Achab eut ſujet de ſe repentir de ſa trop grande facilité; car *Benadad* ayant repris les armes, le tua dans une bataille. Après quelques autres expéditions, le roi de Syrie étant tombé malade, & ſachant qu'Éliſée étoit à Damas, lui envoya demander par Hazaël, s'il releveroit de ſa maladie: le prophète répondit à ce dernier qu'il ſeroit roi, & qu'il feroit de grands maux aux Iſraélites. Hazaël de retour aſſura *Benadad* qu'il guériroit de ſa maladie; mais le lendemain il l'étrangla, & ſe fit déclarer roi, l'an du monde 3120. (†)

BENADAD, (*Hiſt. ſacrée.*) troiſième roi de Syrie, fils de Hazael, fut vaincu pluſieurs fois par Joas, roi d'Iſraël, qui recouvra ſur lui tout ce que Hazaël avoit pris aux Iſraélites. *Ibid. 13.* (†)

BENI, (PAUL) (*Hiſt. litt. mod.*) né dans l'iſle de Candie en 1552, profeſſeur de belles-lettres à Padoue, mort en 1625, eſt un peu connu par divers commentaires ſur Ariſtote, ſur Virgile, ſur Salluſte, ſur l'Arioſte, ſur le Taſſe; par une théologie tirée des écrits de Platon & d'Ariſtote, ſur-tout par ſa haine pour l'académie de la Cruſca, & par la critique qu'il a faite de ſon dictionnaire.

BENJAMIN, (*Hiſt. des Juifs.*) douzième & dernier fils de Jacob & de Rachel, naquit auprès de Béthléem, vers l'an du monde 2266. Lorſque la famine attira les fils de Jacob en Egypte, *Benjamin* reſta auprès de ſon père; mais Joſeph, ſans ſe faire connoître à ſes frères, voulut qu'ils le lui amenaſſent; ce qu'ils firent. Alors Joſeph, pour éprouver leur amitié pour cet enfant, fit mettre une coupe d'argent dans le ſac de celui-ci à leur inſçu, avec l'argent du grain qu'il emportoit. Cette épreuve réuſſit & occaſionna la reconnoiſſance de Joſeph avec ſes freres. (*Voyez* JOSEPH.) *Benjamin* fut le chef de la tribu de ſon nom, la plus petite, mais la plus fidelle de toutes. (*A. R.*)

BENJAMIN DE TUDÈLE, ainſi nommé de la ville de *Tudela* ou Tudèle, dans la Navarre, parcourut toutes les ſynagogues du monde pour connoître à fond les uſages, les mœurs & les cérémonies de chacune; il donna de ſes voyages une relation fort curieuſe, dont Jean-Philippe Baratier, cet enfant célèbre que nous avons fait connoître à ſon article, a donné en 1734 une traduction françoiſe en deux volumes *in*-8°. La relation originale avoit été imprimée à Conſtantinople en 1543, pluſieurs ſiècles après la mort de l'auteur arrivée en 1173.

BENJANS, ſ. m. pl. (*Hiſtoire moderne.*) ſorte d'Indiens répandus dans toute l'Aſie, par les mains deſquels ſe fait tout le commerce. Ils ſont le courtage pour les compagnies de France, d'Angleterre & de Hollande. Ils ne le cedent en rien pour l'expérience, pour l'habileté & l'avidité du gain, ni aux Arméniens, ni aux Juifs. Ils ſont auſſi la banque. Ils ont beaucoup de crédit, & ſont d'aſſez bonne foi. Ils ont des caiſſes où l'on peut dépoſer en ſûreté ſon argent. (*A. R.*)

BENIVIENI, (JÉROME) (*Hiſt. litt. mod.*) gentilhomme & poëte florentin, eſt connu pour avoir renouvellé le goût & la manière du Dante & de Pétrarque, dont on s'étoit trop écarté en Italie dans le quinzième ſiècle. La plûpart de ſes poéſies ſont pieuſes, & roulent ſur l'amour divin; on eſtime ſur-tout ſes *Canzone dell'amor celeſte e divino*, où l'on trouve les idées les plus ſublimes de Platon ſur l'amour. Il fut l'ami du célèbre Jean Pic de la Mirande, & voulut être enfermé dans le même tombeau. Il mourut en 1542, à 89 ans.

BENOIT (SAINT) (*Hiſt. mod.*) Les vertus chrétiennes de ſaint *Benoît*, ſa vie cénobitique, ſa ſainteté, ſes miracles appartiennent à l'hiſtoire eccléſiaſtique, & ne ſont pas de notre reſſort. Nous conſidérerons ſeulement en lui un des premiers inſtituteurs de la vie monaſtique en occident, l'auteur d'une régle admirée par ſaint Grégoire, & adoptée par preſque tous les cénobites, ſur-tout le fondateur d'un ordre laborieux, ſavant & éclairé, qui a dû ſes richeſſes au travail & à la culture des terres, ſa conſidération littéraire à des études profondes, à des ouvrages immenſes, auxquels des écrivains diſperſés dans le monde & des eſprits partagés par les ſoins du ſiècle n'auroient pu ſuffire. Cet ordre n'a jamais troublé ni l'égliſe par des ſectes, ni l'état par des cabales; on ne l'a point vu rechercher la direction des princes, c'eſt-à-dire le gouvernement des empires; il n'a jamais ni ſoulevé les peuples, ni abuſé les rois; dans les temps difficiles, il a conſtamment réſiſté au torrent du fanatiſme & de la révolte qui entraînoit tous les ordres religieux; on n'a point vu les bénédictins marcher avec eux dans la proceſſion ridicule & ſacrilège de la ligue. Aucun préjugé de cloître ne les a jamais écartés des devoirs de ſujets & de citoyens. *Benoît* & ſes compagnons, voyant le monde en proie aux paſſions & aux erreurs, déſolé par les conquérans & les barbares, recueillirent le peu de paix qui reſtoit ſur la terre, & la fixèrent, avec la vertu & le travail, dans la retraite. Les uns défrichèrent les campagnes, les autres multiplièrent les manuſcrits, conſervèrent les monumens de l'antiquité, ſervirent l'état, l'égliſe & les lettres. Le conquérant Totila voulut voir *Benoît* dans l'aſyle où il s'étoit caché, & il devint moins barbare après l'avoir entendu. Ce goût pur de la retraite & du travail s'eſt conſervé dans ces ſaintes congrégations; les ſucceſſeurs actuels recueillent en paix les fruits des travaux de ceux qui les ont précédés; mais ils en jouiſſent ſans faſte & ſans déſordre, en répandant l'abondance, en faiſant fleurir l'agriculture autour d'eux & dans leurs riches domaines. Eh! qui donc en jouiroit? Faut-il donner les biens de ces ſolitaires à dévorer à des courtiſans qui les laiſſeront en friche pour habiter les cours, & ſe ruiner dans les villes? D'ailleurs l'eſprit de ſaint *Benoît* anime toujours ſes ſucceſſeurs. D'autres travaux plus adaptés aux temps, aux beſoins actuels, à l'état même de ces religieux, & à leur fortune, ont remplacé les travaux manuels dont leur ſociété naiſſante ne pouvoit ſe diſpenſer: ils ne ſont plus laboureurs, ils ſont ſavans. Si leurs écrits ont tous les avantages de l'érudition, ils en ont auſſi les inconvéniens; mais qu'eſt-ce que ces inconvéniens, en comparaiſon des avantages? Des ouvrages trop volumineux, & où tout n'eſt pas utile; voilà tout ce que la légéreté même du bel eſprit a pu leur reprocher; mais quand on ne regarderoit ces ouvrages que comme de vaſtes amas de matériaux que le talent doit mettre en œuvre, & parmi leſquels le goût doit choiſir, pourroit-on ſe plaindre de leur abondance?

Saint *Benoît* s'étoit d'abord retiré dans le fond d'une caverne, au milieu du déſert le plus ſauvage; là il étoit heureux du ſeul bonheur d'oublier le monde, d'ignorer tout & d'être ignoré. Ce bonheur partagé par quelques diſciples, & d'autant plus vivement ſenti, que la guerre étaloit ſes horreurs à l'entour & ne reſpectoit que cet aſyle, y attira ſucceſſivement un ſi grand nombre de diſciples, que *Benoit* fut obligé de quitter ſa caverne & d'aller former un plus grand établiſſement au mont Caſſin, dans l'Apennin; c'eſt là le chef-lieu de l'ordre, & comme la métropole d'où il a envoyé des colonies dans les différentes contrées de l'occident. Laiſſons-le ſe glorifier d'avoir produit quarante papes, deux cens cardinaux, cinquante patriarches, mille ſix cens archevêques, quatre mille ſix cens évêques, quatre empereurs, douze impératrices, quarante-une reines, & trois mille ſix cens ſaints canoniſés; félicitons-le d'avoir eu les Mabillon, les Montfaucon, les Martenne, les d'Achery, les Ruinart, les Vaiſſette, les Bouquet, &c. Voilà une gloire qu'on ne peut lui conteſter, & dont il n'y a rien à rabattre. Il n'en eſt pas toujours de même des ſaints. Dom Mabillon en avoit retranché quelques-uns dans le grand recueil des actes des ſaints de l'ordre de ſaint *Benoît*; un bénédictin de la congrégation de ſaint Maur, nommé Baſtide, s'en plaignit comme d'un affront & d'un tort fait à l'ordre, & préſenta une requête contre dom Mabillon au chapitre général de 1677. Il faut publier, à l'honneur de l'ordre, qu'il eut plus d'égards à la critique exacte de dom Mabillon, qu'au zèle dévot de dom Baſtide, & qu'il rejetta la requête.

Saint *Benoît* étoit né en 480 au territoire de Nurſie,

Nurſie ; dans le duché de Spolete ; il avoit été élevé à Rome ; il mourut vers l'an 543. C'eſt une grande queſtion entre les ſavans, ſi ſon corps eſt reſté au mont Caſſin, ou s'il a été apporté à l'abbaye de Fleury ſur Loire, aujourd'hui ſaint *Benoît*.

On trouve les ouvrages de ce ſaint dans la bibliothèque des pères ; ſa vie a été écrite par ſaint Grégoire.

Un autre ſaint BENOIT, abbé d'Aniane, dans le diocèſe de Montpellier, égala preſque, trois ſiécles après, la réputation du premier ; il étoit fils d'un comte de Maguelone ; on le voit paroître avec diſtinction à la cour & dans les armées de Pepin le Bref & de Charlemagne ; il fonda enſuite dans une de ſes terres l'abbaye d'Aniane dont il fut le premier abbé. Il fut l'inſtrument dont Charlemagne ſe ſervit le plus utilement pour la réforme du clergé, ſur-tout du clergé régulier. Louis le Débonnaire l'établit chef & ſupérieur-général de tous les monaſtères de France. On a de lui le code des règles & la concorde des règles. Il mourut en 821.

M. de Sacy a trouvé dans l'hiſtoire de Danemarck un *Benoît* qui mérite la mention qu'il en fait. Ce *Benoît* étoit frère de Canut IV, dit le *ſaint*, roi de Danemarck. Lorſque le perfide Asbiorn, chef des rebelles, vint en 1086 à Odenſée, ſous prétexte de rendre compte au roi des deſſeins de l'armée ennemie ; mais en effet, pour pénétrer les ſiens, *Benoît*, que ſa défiance rendoit plus clairvoyant que Canut, pénétra dans l'ame du traître, y lut tous ſes projets, & voulut qu'on l'arrêtât ; mais il ne fut point écouté. Lorſque l'armée parut ſous les murs de la ville, il voulut ſoutenir le ſiége, & ſon conſeil ne fut pas ſuivi ; les rebelles entrèrent, *Benoît* défendit avec une valeur héroïque la porte de l'égliſe où ſon frère étoit renfermé. Canut récitoit des pſeaumes, tandis que *Benoît* couvert de ſon ſang & de celui des ennemis, donnoit & recevoit mille coups. La porte de l'égliſe étoit fermée par les cadavres entaſſés qu'il avoit abattus. Un député des rebelles ſe préſente & demande à parler au roi : *Benoît* ſoupçonne que c'eſt un aſſaſſin & veut qu'on le repouſſe ; Canut veut qu'on l'introduiſe, & ce député le poignarde. Alors l'égliſe devient un champ de bataille ; *Benoît* après avoir fait des prodiges de bravoure, tombe & meurt victime de l'amitié fraternelle. Canut qui périt pour les intérêts du clergé, fut canoniſé, & *Benoît* qui mourut pour ſauver ſon frère & ſon roi, ne le fut pas. Son attachement pour Canut eſt d'autant plus louable, que pendant pluſieurs ſiécles les rois de Danemarck n'ont pas eu de plus grands ennemis que leurs frères & leurs plus proches parents. (*M.* DE SACY.)

Il y a eu quatorze papes du nom de *Benoît*. Le plus illuſtre de tous eſt BENOIT XIV, Proſper Lambertini, ſavant aimable, théologien tolérant, prélat homme du monde, prince habile. Né à Bologne en 1675, il en fut fait archevêque en 1731 ; il avoit été fait cardinal en 1728 ; il fut élu pape en 1740 à la place de Clément XII. Pour éteindre les querelles du janſéniſme, il avoit eu l'idée d'un corps de doctrine, où ſans toucher aux opinions de Baïus, de Janſénius & de Queſnel, telle vérité ſeroit proſcrite & telle erreur condamnée ; il vouloit faire ſigner ce corps de doctrine, qui eût tenu lieu de formulaire & de la bulle *Unigenitus* ; mais cette ſignature étoit encore de trop ; ce ſont ces ſignatures qui gâtent tout, parce qu'elles ont je ne ſais quel air de ligue & d'aſſociation de parti : on oublie que les vérités énoncées dans tel formulaire, dans tel corps de doctrine, ſont éternelles ; on ſonge ſeulement que le formulaire, le décret eſt une nouveauté, & qu'on a vu naître l'uſage de le ſigner. Auſſi ce projet n'eut-il point d'exécution, & *Benoît* XIV qui ne l'avoit conçu que pour le bien de la paix, étoit trop ſage pour le ſuivre en voyant qu'il pouvoit allumer la guerre. Cet eſprit de paix & de modération fut l'ame de ſon gouvernement. Particulier, il avoit cultivé les lettres ; ſouverain, il les protégea, en quoi, il fut différent de quelques autres papes, nommément du pape Adrien VI, qui ayant dû aux lettres ſon élévation, ne fit rien pour elles, lorſqu'il fut parvenu à la tiare. *Benoît* XIV rendit des honneurs aux ſavans, & leur accorda de juſtes récompenſes. Il fonda des académies à Rome, il envoya des gratifications à celle de Bologne. La Sorbonne reçut de lui ſon portrait & ſes ouvrages ; il fit tracer une méridienne ; il fit tirer de terre l'obéliſque de Séſoſtris, & orna la ville de Rome de pluſieurs monumens antiques ; chaque année de ſon pontificat fert d'époque à la réforme de quelques abus, à l'introduction de quelque uſage utile. Ses ouvrages ſont en ſeize volumes *in-folio*. Le plus célèbre eſt ſon *Traité ſur le ſynode*. Il mourut en 1758, & eut pour ſucceſſeur Clément XIII. Tous les éloges qu'on pourroit en faire, ne vaudroient pas l'hommage que lui a rendu le fils du miniſtre Walpole, à ſon retour d'Italie en Angleterre, par une inſcription italienne qu'on a traduite ainſi en françois :

A Proſper Lambertini,
Evêque de Rome,
Surnommé *Benoît* XIV,
Qui, quoique prince abſolu,
Régna avec autant d'équité
Qu'un doge de Veniſe.
Il rétablit le luſtre de la tiare,
Par les moyens qui ſeuls la lui ont fait obtenir ;
C'eſt-à-dire par les vertus :
Aimé des papiſtes,
Eſtimé des proteſtans,
Prêtre humble & déſintéreſſé,
Prince ſans faſtes,

Pape ſans népotiſme ;
Auteur ſans vanité ;
En un mot, homme, que ni l'eſprit, ni le pouvoir n'ont pu gâter ;
Le fils d'un miniſtre favori,
Qui n'a jamais fait la cour à aucun prince ;
Ni révéré aucun eccléſiaſtique,
Offre, dans un pays proteſtant, libre,
Cet encens mérité,
Au meilleur des pontifes romains.

Il y a deux papes BENOIT XIII, l'un, qui eſt dans la ſucceſſion légitime de Rome, étoit de la maiſon des Urſins : il fut fait pape le 29 mai 1724, & mourut le 21 février 1730.

L'autre n'appartient qu'à la ſucceſſion d'Avignon, dans le temps du grand ſchiſme d'occident, & n'eſt regardé que comme un antipape ; il ſe nommoit *Pierre de Lune* ; il étoit Eſpagnol ; après la mort de Clément VII, compétiteur d'Urbain VI, & auteur du *Schiſme d'occident*, il fut élu en 1394 par les cardinaux d'Avignon, qui, étant en France & ſous la protection de Charles VI, auroient bien dû au moins élire un François ; ils auroient dû plutôt n'élire perſonne, & ne point donner de ſucceſſeur à Clément VII, puiſque Charles VI, qui vouloit éteindre le ſchiſme, le leur avoit défendu ; ils ſe contentèrent de tirer de Pierre de Lune la promeſſe de ſe démettre de la papauté, ſi cette démiſſion étoit jugée néceſſaire pour mettre fin au ſchiſme ; elle fut jugée néceſſaire, & *Benoit* ne ſe démit point ; il amuſa long-temps Charles VI & les autres princes chrétiens, qui avoient adhéré à la ſucceſſion d'Avignon ; la ſorbonne, l'univerſité de Paris, tout le clergé de France ; à la fin tout le monde l'abandonna, Charles VI le fit enfermer, les conciles de Piſe & de Conſtance le déclarèrent ſchiſmatique, & le dépoſèrent de la papauté ; il fut en horreur à toute la chrétienté. Le célèbre Gerſon avoit dit depuis long-temps, *qu'il n'y avoit qu'une éclipſe DE CETTE LUNE FATALE qui pût rendre la paix à l'égliſe.* Un mathurin françois prêchant en public, pouſſoit le zèle contre cet antipape, juſqu'à dire qu'il aimeroit mieux baiſer le derrière de la vieille la plus ſale, que le viſage de Pierre de Lune ; *quod anum ſordidiſſimæ Omazariæ oſculari mallet quàm os Petri de Lunâ.* Benoit s'étant ſauvé de ſa priſon & retiré dans une petite ville du royaume de Valence, nommée Paniſcola, ſeul contre l'égliſe entière, y rendit avec uſure à tous ſes ennemis leurs excommunications & leurs anathèmes. Il mourut en 1424 dans ſon obſtination, à l'âge de quatre-vingt dix ans ; & s'il étoit compté parmi les papes légitimes, il démentiroit le mot qu'on dit aux papes à leur inſtallation : *Non videbis annos Petri*, il y avoit trente ans qu'il étoit élu. En mourant il engagea deux ſeuls cardinaux qui lui reſtoient attachés, à lui donner un ſucceſſeur ; au lieu de nommer un d'entr'eux, ils élurent un Arragonnois, chanoine de Barcelone, nommé Gilles Mugnos, qui voulut ſe croire pape légitime, & qui prit le nom de Clément VIII, porté dans la ſuite par un vrai pape, du nom d'Aldobrandin, élu le 30 Janvier 1592.

BENOIT eſt encore le nom de pluſieurs ſavans qui méritent qu'on en faſſe mention.

1°. (*Jean-Baptiſte*) mathématicien du quinzième ſiècle, natif de Florence. C'eſt lui, ſelon M. de Thou, qui a rétabli la Gnomonique en europe.

2°. *Jean*, curé des Innocens à Paris, auteur de la *Bible*, dite de *Benedicti*, c'eſt-à-dire, de notes ſur la bible, qui ont été pluſieurs fois réimprimées, né en 1483, mort en 1573.

3°. *René*, curé de Saint-Euſtache, confeſſeur de Marie Stuart, reine de France & d'Ecoſſe, puis de Henri IV, à la converſion duquel il avoit, dit-on, contribué, nommé à l'évêché de Troyes, ne put obtenir de bulles, à cauſe d'une traduction de la *Bible*, qu'il avoit publiée en 1566, que la ſorbonne avoit cenſurée en 1567, & que le pape Grégoire XIII avoit condamnée en 1575. On lui trouvoit de la reſſemblance avec celle de Genève. On a de René *Benoit* quelques autres ouvrages de piété, aujourd'hui peu connus, mort en 1608.

4°. *Elie*, françois réfugié, miniſtre réformé, auteur d'une hiſtoire volumineuſe de l'édit de Nantes, & de quelques autres ouvrages de parti, né en 1640, mort en 1728.

5°. *Le père Benoit*, ſavant maronite, né en Phénicie en 1663, inſtruit à Rome dans le collége des maronites, & enſuite député de l'égliſe des maronites d'Antioche auprès du pape. Il ſe fit jéſuite à quarante-quatre ans. Ce fut lui qui apprit au cardinal Quirini les langues orientales, mort en 1742.

BENSERADE, (ISAAC DE) (*Hiſt. litt. mod.*) étoit né dans la religion proteſtante, comme ſon nom de baptême, tiré de l'ancien teſtament, le fait connoître ; mais il n'y fut pas élevé, ſon père s'étant fait catholique peu de temps après la naiſſance d'Iſaac. Lorſque celui-ci fut confirmé à ſept ou huit ans, l'évêque lui demanda s'il ne vouloit pas changer ſon nom juif pour un nom chrétien : *Volontiers*, dit-il, *pourvu qu'on me donne du retour. Eh! bien*, dit l'évêque, *laiſſons-lui ſon nom, j'ai un preſſentiment qu'il le rendra illuſtre.* Il paroit que *Benſerade* ſe piquoit de naiſſance ; il en eſt parlé dans le diſcours de réception de M. Pavillon, ſon ſucceſſeur, à l'académie françoiſe, & dans un diſcours de l'abbé Tallemant qui ſert de préface aux œuvres de *Benſerade*. Il paroit qu'il ſe donnoit une origine maureſque, en prétendant que ſon nom de *Benſerade* étoit une corruption de celui d'Abencerage. Il parloit d'un de ſes ancêtres chambellan de Louis XII, gouverneur du château de Milan, tué en 1512 au ſiège de Ravenne. Ce-

pendant on dit dans le *Menagiana*, qu'il étoit fils d'un procureur de Giſors, & il n'eſt pas démontré que le *Menagiana* ait tort. Il étoit parent des Vignacourt & des la Porte, par ſa mère, qui étoit une la Porte. *Benſerade* ſe trouvoit par elle appartenir au cardinal de Richelieu, qui, moitié pour cette parenté, quoique conteſtée, moitié par le cas qu'il faiſoit de ſes talens, lui avoit donné une penſion. A la mort du cardinal, il lui fit cette épitaphe burleſque:

Cy-gît, oui, gît par la mort-bleu
Le cardinal de Richelieu:
Et ce qui cauſe mon ennui,
Ma penſion avecque lui.

Il ſe trompoit; l'intention de la famille étoit de lui continuer cette penſion en faveur de la parenté prétendue; mais madame la ducheſſe d'Aiguillon crut devoir punir l'indécence de cette plaiſanterie ſur la mort d'un bienfaiteur par le retranchement de cette penſion; le cardinal Mazarin, & dans la ſuite Louis XIV l'en dédommagèrent magnifiquement, & *Benſerade* fut un bel eſprit fort riche. Il dut ſa réputation & ſes ſuccès aux vers qu'il fit pour les perſonnes de la cour qui danſoient dans les ballets du roi; il confondoit d'une manière ingénieuſe, & dont il étoit l'inventeur, le caractère & les actions de ces perſonnes, avec le caractère & les actions des perſonnages qu'elles repréſentoient. » Rien de plus admirable, dit Perrault, » que la fineſſe des louanges qu'il donne à ces » perſonnes, ſans s'adreſſer a elles. Le coup porte » ſur le perſonnage & le contre-coup ſur la perſonne: ce qui donne un double plaiſir en donnant à entendre deux choſes à la fois, qui, » belles ſéparément, deviennent encore plus belles, » étant jointes enſemble «.

Tels ſont, par exemple, ces vers pour Louis XIV repréſentant Apollon. M. de Voltaire les a rapportés dans le ſiècle de Louis XIV:

Je doute qu'on le prenne avec vous ſur le ton
De Daphné ni de Phaëton,
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine;
Il n'eſt point là de piège où vous puiſſiez donner;
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, & qu'un homme vous mène.

Tels ſont encore ces vers pour le duc de Saint-Aignan, repréſentant Guidon le Sauvage:

Les combats que j'ai faits en l'iſle dangereuſe,
Quand de tant de guerriers je demeurai vainqueur,
Suivis d'une épreuve amoureuſe,
Où ſignalé ma force auſſi bien que mon cœur....
Seul contre dix guerriers, ſeul contre dix pucelles,
C'eſt avoir ſur les bras deux étranges querelles.
Qui ſort à ſon honneur de ce double combat,
Doit être, ce me ſemble, un terrible ſoldat.

(Voyez à l'article BEAUVILLIER le nombre des enfans de ce duc de Saint-Aignan, & celui des aſſaſſins dont il triompha ſeul.)

Benſerade eut encore beaucoup de reputation pour les bons mots & les reparties promptes & plaiſantes. On en a retenu pluſieurs.

» Il y eut, dit M. de Fontenelle, une conteſ» tation de généroſité entre M. Racine & M. l'abbé » de Lavau, à qui ſeroit le ſervice de M. Cor» neille, parce qu'il paroiſſoit incertain ſous le » directorat duquel il étoit mort. (Corneille étoit mort pendant la nuit, d'un trimeſtre à l'autre.) » La choſe ayant été remiſe au jugement de la » compagnie, M. l'abbé de Lavau l'emporta, & » M. de *Benſerade* dit à M. Racine: *Si quelqu'un* » *pouvoit prétendre à enterrer M. Corneille, c'étoit* » *vous; vous ne l'avez pas fait* «.

Un homme de la cour étoit ſoupçonné d'impuiſſance, & *Benſerade* l'en avoit ſouvent raillé; cet homme lui dit un jour d'un air triomphant: *Eh! bien, monſieur, malgré toutes vos mauvaiſes plaiſanteries, voilà ma femme accouchée.* — *Monſieur*, lui répondit *Benſerade*, *vous changez l'état de la queſtion, on n'a jamais rien reproché à madame votre femme.*

Voyez-vous cet homme, diſoit *Benſerade* en parlant d'un homme taciturne, *il ne dit rien, mais il n'en penſe pas plus.*

Une perſonne qui avoit la voix belle, mais l'haleine forte, ayant chanté devant lui, il dit que les ſons étoient les plus beaux du monde, mais que *l'air ne valoit rien.*

Il venoit de diſputer avec un évêque nommé au cardinalat, & qui reçut la barette peu de temps après: *J'étois bien fou*, dit-il, *de diſputer contre un homme qui avoit la tête ſi près du bonnet.*

Le plus mauvais de ces mots, & trop indigne de tous les autres, eſt celui qu'il dit preſqu'en mourant: ſon médecin lui ayant ordonné une poule bouillie, *pourquoi du bouilli*, dit-il, *quand je ſuis frit?* Voilà à quoi on s'expoſe, quand on ſe conſtitue diſeur de bons mots.

Un jour, étant à l'opéra dans la loge de Monſieur, Madame lui demanda quelle différence il y avoit entre les dryades & les hamadryades? il n'en ſavoit rien, & ne voulut pas reſter court. *La même*, dit-il, *qu'entre un évêque & un archevêque.* Le mot réuſſit beaucoup, & un homme de la cour préſentant à Madame un jeune eccléſiaſtique pour lequel il vouloit l'intéreſſer, lui dit: *Voilà de quoi faire une dryade & une hamadryade, quand votre alteſſe voudra l'entreprendre.*

On connoît la fameuſe diſpute des *Uranins* ou *Uraniens* & des *Jobelins*, au ſujet du ſonnet d'*Uranie* de Voiture, & du ſonnet de *Job* de *Benſerade*. Le ſoyer de la querelle étoit à l'hôtel de Condé; M. le prince de Conti jugea en faveur de *Job*, en diſant:

L'un eſt plus grand, plus achevé,
Mais je voudrois avoir fait l'autre.

Madame la ducheſſe de Longueville, ſa ſœur, étoit pour *Uranie*, & ſe déchainoit contre *Job*, ſurquoi on fit ces vers, qui valoient bien les deux ſonnets :

Le deſtin de Job eſt étrange
D'être toujours perſécuté,
Tantôt par un démon & tantôt par un ange.

La vérité eſt que perſonne ne ſait un vers du ſonnet d'*Uranie*, qui eſt ſec, inſipide & maniéré, & que tout le monde ſait le dernier tercet du ſonnet de *Job*.

S'il ſouffrit des maux incroyables,
Il s'en plaignit, il en parla,
J'en connois de plus miſerables.

Cela ſera toujours joli, parce que cela eſt ſimple, fin & galant.

M. de Sallo, en parlant, dans le Journal des ſavans du lundi 26 janvier 1665, des deux *Jocondes* & des gageures auxquelles ils donnèrent lieu, s'exprime ainſi : » Il eſt à craindre qu'il n'ar» rive à ces deux pièces la même choſe qui eſt » arrivée à ces deux ſonnets qui diviſèrent le par» naſſe en deux factions ſi célèbres ſous les noms » de *Jobelins* & d'*Uranins*; car étant examinés de » plus près, ils perdirent beaucoup de leur prix & « de leur eſtime «.

Le *Joconde* de la Fontaine n'a rien perdu de ſon prix; quant à celui de Bouillon, on en ignoreroit juſqu'à l'exiſtence ſans la lettre de Boileau ſur ce ſujet. Mais il y a dans la comparaiſon des deux querelles une exactitude à laquelle M. de Sallo ne penſoit point; c'eſt que des objets de la première, il n'en eſt reſté qu'un, le ſonnet de *Job*, & que des objets de la ſeconde, il n'en eſt pareillement reſté qu'un, le *Joconde* de la Fontaine.

On voit par une lettre de Coſtar à madame la marquiſe de Lavardin, qu'on avoit voulu envoyer *Benſerade* en ambaſſade auprès de la reine Chriſtine, comme François I avoit envoyé Budée auprès de Léon X. Le projet n'eut point d'exécution, & Scarron date une épitre à la comteſſe de Fieſque :

L'an que le ſieur de *Benſerade*
N'alla point à ſon ambaſſade.

On ſait que *Benſerade* mit les *Métamorphoſes* en rondeaux, & que pour les tailles-douces de ce mauvais ouvrage, dont l'idée même étoit ſi mauvaiſe, Louis XIV lui donna mille louis, profuſion d'un protecteur faſtueux envers un poëte courtiſan. Le rondeau fameux qu'on fit à ce ſujet, vaut mieux que tous ceux de *Benſerade* :

A la fontaine où s'enyvre Boileau,
Le grand Corneille, & le ſacré troupeau
De ces auteurs que l'on ne trouve guère;
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguière
S'il veut donner un bon tour au rondeau.

Quoique j'en boive auſſi peu qu'un moineau;
Cher *Benſerade*, il faut te ſatisfaire,
T'en écrire un.... eh! c'eſt porter de l'eau
A la Fontaine.

De ces refrains un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire;
Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers qu'il falloit laiſſer faire
A la Fontaine.

Seneçai juge aſſez favorablement *Benſerade*, lorſqu'il dit de lui :

Il fut vieux & galant, ſans être ridicule,
Et s'enrichit à compoſer des vers.

Furetière le maltraite fort dans ſes *factums*; mais qui n'y maltraite-t-il pas?

Boileau a porté deux jugemens divers ſur *Benſerade*. Il le loue dans le meilleur de ſes ouvrages; il le critique dans le plus mauvais. Il dit dans l'art poétique :

Que de ſon nom, chanté par la bouche des belles,
Benſerade en tous lieux amuſe les ruelles.

Il dit dans la ſatyre de l'équivoque :

Je ferois mieux, j'entends, d'imiter *Benſerade*.
C'eſt par lui qu'autrefois miſe en ſon plus beau jour,
Tu fus, trompant les yeux du peuple & de la cour,
Leur faire, à la faveur de tes bluettes folles,
Goûter comme bons mots tes quolibets frivoles :
Mais ce n'eſt plus le temps. Le public détrompé
D'un pareil enjouement ne ſe ſent plus frappé.
Tes bons mots, autrefois délices des ruelles,
Approuvés chez les grands, applaudis chez les belles,
Hors de mode aujourd'hui chez nos plus froids badins
Sont des collets montés & des vertugadins.

Il eſt beaucoup queſtion dans les écrits du temps du carroſſe de *Benſerade* & des belles dames auxquelles il le prêtoit; c'eſt qu'un carroſſe, devenu aujourd'hui de néceſſité première, & qui ne ſuppoſe pas même de fortune, étoit alors une grande affaire. Un homme de lettres ſur-tout ayant un carroſſe à lui, étoit une eſpèce de phénomène.

Benſerade, laïc & galant, étoit riche ſur-tout de penſions ſur les bénéfices, ce qui fournit à Bayle cette application de Virgile :

Non hos quæſitum munus in uſus.

Il avoit fait quelques pièces de théatre; mais s'il

aimoit la comédie, il aimoit encore plus les comédiennes, dit l'abbé Tallemant; il étoit l'amant de la Belle-Roſe.

Il fut reçu à l'académie françoiſe en 1674. Il mourut en 1691 âgé de quatre-vingt ans.

BENTIVOGLIO, grande maiſon d'Italie, longtemps ſouveraine de Bologne, a donné aux lettres un poëte & un hiſtorien diſtingués.

Le poëte, nommé *Hercule*, né en 1510, neveu, par ſa mère, d'Alphonſe I, duc de Ferrare, eſt un des poëtes italiens les plus célèbres du ſeizième ſiècle. Il mourut en 1573. Ses poéſies, contenant des ſatyres, des ſonnets, des comédies, ont été recueillies à Paris en 1719. Il fut employé avec ſuccès dans des négociations importantes, & il a laiſſé d'ailleurs la réputation d'un homme brillant & aimable.

L'hiſtorien, plus illuſtre encore, eſt le cardinal *Bentivoglio* (Gui.) On a de lui l'*Hiſtoire des guerres civiles de Flandre*, en italien; des *Mémoires* auſſi en italien, qui ont été traduits en françois par l'abbé de Vayrac, & des *lettres* qui paſſent pour un livre claſſique en italien, & qui ont été traduites en françois. On l'accuſe de montrer dans ſon hiſtoire une prédilection trop marquée pour les Eſpagnols, & trop d'attachement aux préjugés ultramontains.

Une femme de cette maiſon (Françoiſe BENTIVOGLIO) femme de Galéote Manfredi, prince de Forli, ſe vengea d'une infidélité de ſon mari, en le poignardant.

BENTLEY, (RICHARD) connu par pluſieurs bonnes & ſavantes éditions d'auteurs grecs & latins, avec des notes utiles, & par une réfutation du diſcours de Collins ſur la liberté de penſer. Cette réfutation parut ſous le nom ſuppoſé de *Philaleuthère de Léipſick*. Le fameux Boyle avoit légué 50 livres ſterling à un prédicateur qui ſeroit choiſi chaque année pour défendre, dans huit ſermons contre les incrédules, la religion tant naturelle que révélée. *Bentley* fut le premier nommé par les exécuteurs teſtamentaires. Il fut le ſucceſſeur de M. Juſtel dans la charge de bibliothécaire du roi d'Angleterre; il eut enſuite la direction du collège de la Trinité à Cambridge. Né en 1662, mort en 1742.

BENZELIUS, (ERIC) (*Hiſt. litt. mod.*) archevêque d'Upſal, auteur d'une *Traduction ſuédoiſe de la bible*. Mort en 1709 à 67 ans.

BERCHOIRE *ou* BERCHEUR, (PIERRE) BERCHORIUS *ou* BERTHORIUS, (*Hiſt. litt. mod.*) auteur de la traduction françoiſe de Tite-Live faite par ordre du roi Jean, & dont il y a un manuſcrit curieux en ſorbonne. Mort en 1362.

BERENGER. C'eſt le nom d'un héréſiarque célèbre du onzième ſiècle, dont l'article n'appartient qu'à l'hiſtoire eccléſiaſtique, & d'un diſciple d'Abailard, nommé Pierre, qui publia pour ſon maître une apologie contre ſaint Bernard. Elle ſe trouve parmi les œuvres d'Abailard.

BÉRÉNICE, (*Hiſt. anc.*) Nom de pluſieurs femmes connues dans l'hiſtoire de Syrie, dans l'hiſtoire d'Egypte, dans l'hiſtoire des Juifs, &c.

1°. BÉRÉNICE, fille de Ptolomée. Philadelphe, roi d'Egypte, épouſa Antiochus, dit le *Dieu*, roi de Syrie, qui avoit une autre femme nommée Laodice. Celle-ci ſe vengea de l'infidélité d'Antiochus en l'empoiſonnant, & en poignardant *Bérénice* avec un fils qu'elle avoit eu d'Antiochus. Laodice fut tuée elle-même dans une guerre que Ptolomée Evergetes entreprit contre elle pour venger *Bérénice*, ſa ſœur. Toute cette tragédie arriva environ deux ſiècles & demi avant J. C.

2°. BÉRÉNICE de Chio, l'une des femmes du fameux Mithridate, qui la fit étrangler ou qui l'étrangla de ſes mains, de peur qu'elle ne tombât en la puiſſance de Lucullus, qui venoit de remporter ſur lui une victoire. Ce trait barbare de la jalouſie aſiatique eſt de l'an 71 avant J. C. Peut-être cependant étoit-ce un trait de fierté plus que de jalouſie; peut-être le roi de Pont vouloit-il ſeulement empêcher qu'une femme de Mithridate ne fût traînée en triomphe au capitole.

3°. BÉRÉNICE, fille de Ptolomée Aulètes, roi d'Egypte, fit étrangler ſon mari Seleucus, pour épouſer ſon amant Archelaüs, & ſon père la fit mourir, environ un demi ſiècle avant J. C.

4°. BÉRÉNICE, fille de Salomé, ſœur d'Hérode le Grand, épouſa ſon couſin-germain Ariſtobule, fils d'Hérode, que ſon père fit mourir. *Bérénice* ne contribua pas peu, par ſes intrigues, à la mort de ſon mari. Elle épouſa enſuite un autre fils d'Hérode, nommé Theudion.

5°. La plus célèbre de toutes les *Bérénices* eſt celle qui fut aimée de Titus. Elle étoit fille d'Agrippa l'ancien, & ſœur d'Agrippa le jeune, roi des Juifs; elle épouſa Hérode, ſon oncle, puis Polémon, roi de Cilicie, qui ſe laiſſa engager par elle à ſe faire circoncire; elle fut accuſée d'un commerce inceſtueux avec ſon frère. Dans la fameuſe guerre qui entraîna la ruine des Juifs, elle leur donna un conſeil qu'ils auroient dû ſuivre, celui de ſe ſoumettre aux Romains. N'ayant pu rien obtenir de ces furieux, elle prit contre eux le parti de Titus qu'elle aima, & dont elle fut aimée. Il voulut l'épouſer; mais reſpectant l'averſion des Romains pour les rois & les reines, & préférant la patrie à une femme, il ſe crut obligé de renvoyer celle-ci malgré lui & malgré elle. *Titus*, dit Suétone, *Reginam Berenicen, cui etiam nuptias pollicitus ferebatur, ſtatim ab urbe dimiſit, invitus invitam.* Louis XIV ayant fait dans la ſuite un pareil ſacrifice à ſa grandeur, Madame (Henriette d'Angleterre) eut l'idée de faire célébrer cette ſéparation de Louis XIV & de mademoiſelle de Mancini, ſous les noms de Titus & de *Bérénice*; de là la *Bérénice* barbare du grand Corneille & la *Bérénice* touchante de Racine.

BERGIER, (NICOLAS) (*Hiſt. litt. mod.*) connu par ſon *Hiſtoire des grands chemins de l'empire ro-*

main, & un peu moins par ſes *antiquités de Rheims*. Il a eu le titre d'hiſtoriographe de France. La liſte de ceux qui ont eu ce titre & de ceux qui dans le même temps auroient dû l'avoir par préférence, prouveroit une grande vérité, c'eſt que toutes les places devroient être données au concours & comparaiſon faite des titres. Né à Rheims en 1557, mort en 1623.

BERKELEY, (GEORGE) (*Hiſt. litt. mod.*) évêque de Cloyne en 1733, fameux par le paradoxe qu'il a pris plaiſir à ſoutenir; ſavoir, qu'*il n'y a que des eſprits & point de corps*. Trop de gens avoient ſoutenu l'opinion contraire, & l'opinion ou du moins la thèſe de *Berkeley* eſt beaucoup plus piquante. C'eſt dans ſes *Dialogues entre Hylas & Philonoüs* qu'elle eſt ſoutenue. Ces dialogues ont paru traduits en françois par l'abbé de Gua, 1751, *in*-12. *Berkeley* eſt encore auteur de l'ouvrage intitulé : *Alciphron*, ou *le petit philoſophe, en ſept dialogues, contenant une apologie de la religion chrétienne, contre ceux qu'on nomme eſprits forts*. Cet écrit a paru traduit en françois l'an 1734, à Paris, deux vol. *in*-12. Il y a auſſi de *Berkeley* un *Traité ſur l'eau de goudron*. Cet auteur eſt mort avant 1760.

BERMUDE. Il y a trois princes de ce nom dans la ſucceſſion des rois d'Oviedo & de Léon; mais ils n'ont rien de remarquable.

BERNARD, (*Hiſt. mod.*) roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne, & neveu de Louis le Débonnaire.

Il y a eu deux ſaints de ce nom.

Le premier, & le plus ancien, n'a pas été auſſi célèbre que le ſecond : il n'a point prêché de croiſade; il n'a point fait condamner d'hérétiques; des papes n'ont point été ſes diſciples, il n'a point été l'arbitre de la chrétienté, mais il a ſervi la religion & l'humanité; il a fait des établiſſemens utiles; il peut être conſidéré comme l'apôtre particulier des Alpes, où le chriſtianiſme, quoiqu'établi depuis long-temps en Italie, n'avoit pas encore pénétré entièrement, & laiſſoit ſubſiſter des monumens d'idolâtrie que *Bernard* détruiſit. Il éleva ſur leurs ruines des monumens pieux & humains, entre autres les deux fameux hoſpices du grand & du petit Saint Bernard, l'un, ſur le mont Joien; l'autre, ſur le mont qu'occupoit la colonne Joienne, noms où l'on reconnoit leur ancienne conſécration à Jupiter : *Mons Jovis*, *columna Jovis*. L'objet de ces établiſſemens étoit de recueillir & de dérober aux dépédations des montagnards idolâtres, les pélerins qui alloient de France & d'Allemagne à Rome. Ces mêmes établiſſemens ſubſiſtent encore aujourd'hui avec un objet plus étendu; non ſeulement les pélerins, mais tous les paſſans peuvent recevoir dans ces hoſpices tous les ſecours dont ils ont beſoin, & apprendre à révérer le nom de ſaint *Bernard*, qui n'eſt pas, comme les ignorans pourroient le croire, le célèbre abbé de Clairvaux, mais ſaint *Bernard* de Menton, né au château de Menton dans le Genevois, en 923, plus d'un ſiècle & demi avant l'abbé de Clairvaux, & mort le 28 mai 1008, canoniſé l'année ſuivante. Il étoit d'une des plus illuſtres maiſons de Savoie.

Le célèbre abbé de Clairvaux avoit de même les avantages de la naiſſance; il avoit auſſi les avantages de la figure joints à ceux de l'eſprit & de l'éloquence, il enſevelit tout dans le cloître, ou plutôt le cloître alors n'enſeveliſſoit rien, il fourniſſoit au contraire aux talens des occaſions & des moyens d'éclater. Saint *Bernard*, né en Bourgogne en 1091, s'étant fait moine à l'âge de vingt-deux ans, fut abbé à vingt-quatre ans, étant à peine ſorti du noviciat. Il fut le premier abbé de Clairvaux qui venoit d'être fondé en 1115. Cette maiſon aujourd'hui ſi riche, étoit ſi pauvre alors, qu'on y manquoit ſouvent de la nourriture la plus commune & la plus groſſière; mais, comme nous l'avons dit, avant de déclamer contre les richeſſes des moines, il faudroit en examiner la ſource, & faire les diſtinctions convenables; on a prétendu à la vérité que la ſource des richeſſes des bernardins n'avoit pas été auſſi pure ni auſſi reſpectable que celle des richeſſes des bénédictins; on a cru que la croiſade prêchée par ſaint *Bernard* avoit été trop utile à ſes moines; on a parlé de différentes maiſons qui conſervoient encore dans leurs archives des actes par leſquels ſaint *Bernard* diſpoſoit du ciel en faveur des croiſés qui, en partant pour la Terre-Sainte, diſpoſoient de leurs terres en faveur des moines de ſaint *Bernard*. Quoi qu'il en ſoit, cette maiſon de Clairvaux, dans ſa plus grande pauvreté, raſſembloit ſous la direction de ſaint *Bernard* une multitude de religieux; on y compta juſqu'à ſept cens novices à la fois. Cette ſeule maiſon fournit à l'égliſe le pape Eugène III, pluſieurs cardinaux & une foule d'évêques. Ce fut par l'ordre de ce pape Eugène III, ſon diſciple, que ſaint *Bernard* prêcha la ſeconde croiſade, avec un ſuccès qui paſſa ſon attente; car la multitude de croix qu'il avoit raſſemblées pour les diſtribuer à ceux qui voudroient s'engager dans la croiſade, n'ayant pas ſuffi, il fut obligé de mettre ſes habits en pièces, pour donner à chacun une petite croix; auſſi mandoit-il au pape Eugène : *Vous avez ordonné, j'ai obéi, & le fruit de mon obéiſſance a été tel que votre autorité devoit le produire. Les villes & les châteaux deviennent des déſerts, & l'on ne voit que des veuves dont les maris ſont vivans*. On envoyoit par mépris une quenouille & un fuſeau aux princes qui reſtoient dans leurs états & qui ne partageoient point la gloire de cette ſainte entrepriſe. Mais ſaint *Bernard* n'eut pas autant à s'applaudir du ſuccès de la croiſade que de celui de ſa prédication, & cependant il avoit répondu de ce ſuccès; il ſe crut obligé de publier une *apologie*, dans laquelle il dit qu'il avoit dû prêcher la croiſade & qu'elle avoit dû réuſſir, mais que les péchés & ſur-tout la mauvaiſe conduite des croiſés avoient tout changé; ſur cela, il cite l'écriture ſainte; mais il eſt difficile de prouver

qu'un homme ait le droit de prédire l'avenir & de promettre des choſes qui ne dépendent pas de lui. Ce que ſaint *Bernard* fit de plus raiſonnable dans cette affaire, ce fut de refuſer d'être le chef de la croiſade qu'il avoit provoquée : l'abbé Suger fit beaucoup mieux encore, il s'oppoſa de tout ſon pouvoir à cette croiſade, & c'eſt ſur cette oppoſition qu'une partie de ſa gloire eſt aujourd'hui fondée. Saint *Bernard* reſta donc à Paris, pendant que ſur la foi des victoires qu'il avoit promiſes, Louis le Jeune alla ſe faire battre en Syrie. *Bernard* s'étoit réſervé pour une guerre plus convenable à ſon état & à ſon habit, & dans laquelle il eut toujours de grands avantages, la guerre théologique ; il combattit & confondit aiſément les Pierre de Bruys, les Gilbert de la Porée, les Eon de l'Etoile, les ſectateurs d'Arnaud de Breſſe, &c. Il remporta même la victoire ſur un adverſaire plus redoutable, le fameux Abailard, dont il fit condamner au concile de Soiſſons, en 1121, & au concile de Sens en 1140, quelques propoſitions hazardées, ſur la Trinité. Si dans cette affaire la vérité fut pour *Bernard*, tout l'intérêt fut pour Abailard, grace aux lettres d'Héloïſe ; elle y repréſente l'ennemi de ſon amant comme un perſécuteur jaloux, qui en vouloit bien plus à ſa gloire qu'à ſa doctrine, & qui dut bien plus ſon triomphe à l'intrigue qu'à la juſtice. On pourroit à quelques égards comparer cette conteſtation des deux écrivains les plus illuſtres du douzième ſiécle, à celle de Boſſuet & de Fénelon au ſujet du livre des *Maximes des ſaints*. Boſſuet eut pour lui l'autorité légitime, Fénelon l'opinion publique ; mais ſi dans ce parallèle Fénelon a tout l'avantage ſur Abailard par ſes vertus, par ſes talens, ſur-tout par ſa ſoumiſſion héroïque, Héloïſe a le même avantage ſur madame Guyon, par ſes connoiſſances, par ſes lumières, par une ſenſibilité plus raiſonnable. Boſſuet eut avec ſaint *Bernard* une autre conformité plus glorieuſe. Saint *Bernard* a été regardé comme le dernier pére de l'égliſe. La Bruyère a dit de Boſſuet : » Parlons d'avance le langage de la poſtérité, un » père de l'égliſe «. M. le préſident Hénault eſt peut-être celui qui a peint le plus fidèlement ſaint *Bernard* ; c'eſt un de ſes plus beaux portraits, il réunit la juſtice, & la décence qui n'a pas toujours été aſſez reſpectée par tous ceux qui ont entrepris de peindre cet illuſtre perſonnage.

» Les conſeils de ſaint *Bernard* étoient reçus » comme des ordres du ciel ; il avoit été donné » à cet homme extraordinaire de dominer les eſ- » prits : on le voyoit d'un moment à l'autre paſſer » du fond de ſon déſert au milieu des cours, ja- » mais déplacé, ſans titre, ſans caractére, jouiſ- » ſant de cette conſidération perſonnelle, qui eſt » au-deſſus de l'autorité ; ſimple moine de Clair- » vaux, plus puiſſant que l'abbé Suger, premier » miniſtre de France, & conſervant ſur le pape » Eugène III, qui avoit été ſon diſciple, un aſ- » cendant qui les honoroit également l'un & l'autre » cependant ſaint *Bernard* n'étoit pas un auſſi » grand politique qu'il étoit un ſaint homme & » un bel eſprit : ſes ſermons ſont des chefs-d'œu- » vres de ſentiment & de force ; feu M. Henri » de Valois, cet homme illuſtre du ſiécle paſſé, » les préféroit à tous ceux des anciens, tant grecs » que latins «.

Ce que dit M. le préſident Hénault de l'autorité perſonnelle de ſaint *Bernard*, ſupérieure à celle du rang, eſt juſtifié par ſa vie entière.

L'ordre des Templiers étoit inſtitué, mais il n'avoit point de règle : à qui s'adreſſe-t-on pour en avoir une ? à ſaint *Bernard*. (1128.)

Deux concurrens, Innocent II & Anaclet ſe diſputoient le trône pontifical, un concile s'aſſemble (le concile d'Etampes en 1130) pour diſcuter cette grande queſtion, un ſeul homme le décide, c'eſt ſaint *Bernard*, il prononce en faveur d'Innocent II, auſſitôt Anaclet eſt abandonné de tout le monde, ce n'eſt qu'un anti-pape.

Saint *Bernard* va en Lombardie pour effacer juſqu'aux moindres traces du ſchiſme, on lui offre l'archevêché de Milan, il le refuſe, & revient dans ſon cloître, d'où il gouverne la chrétienté.

Joignons ici un portrait de ſaint *Bernard*, fait par M. le préſident Hénault, un morceau plus moderne encore, morceau l'un des mieux écrits peut-être qu'il y ait dans notre langue & qui mérite d'être univerſellement connu.

» Alors vivoit dans un cloître, au fond d'un « déſert, un homme dont les dépoſitaires du » pouvoir ſuprême devoient ambitionner les ſuf- » frages autant que ceux d'un ſénat ou d'un peuple » légiſlateur. A ce trait ſeul on doit reconnoître » cet abbé de Clairvaux, devenu ſi célébre ſous » le nom de ſaint *Bernard*. Nul homme n'a exercé » ſur ſon ſiécle un empire auſſi extraordinaire. » Entraîné vers la vie ſolitaire & religieuſe par » un de ces ſentimens impérieux qui n'en laiſſent » pas d'autres dans l'ame, il alla prendre ſur l'au- » tel toute la puiſſance de la religion. Lorſque » ſortant de ſon déſert il paroiſſoit au milieu » des peuples & des cours, les auſtérités de ſa » vie empreintes ſur des traits où la nature avoit » répandu la grace & la beauté, rempliſſoient » toutes les ames d'amour & de reſpect. Éloquent » dans un ſiécle où le pouvoir & les charmes de » la parole étoient abſolument inconnus, il triom- » phoit de toutes les héréſies dans les conciles ; » il faiſoit fondre en larmes les peuples au milieu » des campagnes & des places publiques : ſon » éloquence paroiſſoit un des miracles de la reli- » gion qu'il prêchoit. Enfin l'égliſe dont il étoit la » lumière ſembloit recevoir les volontés divines par » ſon entremiſe ; les rois & leurs miniſtres, à qui » il ne pardonna jamais, ni un vice, ni un mal- » heur public, s'humilioient ſous ſes réprimandes » comme ſous la main de Dieu même ; & les » peuples, dans leurs calamités, alloient ſe ranger » autour de lui, comme ils vont ſe jetter aux

Digitized by Google

» pieds des autels. Egaré par l'enthouſiaſme même » de ſon zèle, il donna à ſes erreurs l'autorité de » ſes vertus & de ſon caractère, & entraîna l'eu- » rope dans de grands malheurs. Mais gardons- » nous de croire qu'il ait jamais voulu tromper » ni qu'il ait eu d'autre ambition que celle d'ag- » grandir l'empire de Dieu. C'eſt parce qu'il étoit » trompé lui-même qu'il étoit toujours ſi puiſſant; » il eût perdu ſon aſcendant avec ſa bonne foi. » L'égliſe, malgré ſes erreurs qu'elle a reconnues, » l'a mis au rang des ſaints; le philoſophe, mal- » gré les reproches qu'il peut lui faire, doit l'éle- » ver au rang des grands hommes «.

C'eſt une queſtion parmi les ſavans, ſi les ſermons de ſaint *Bernard* ont été prononcés & compoſés d'abord en latin ou en françois. Dom Mabillon paroit concilier les deux opinions; il penſe que la plupart ont été compoſés & prononcés en latin; mais que ſaint *Bernard*, en faveur des frères convers, & de la multitude qui dès-lors n'entendoit plus le latin, en a prêché pluſieurs en langue romance & vulgaire, c'eſt-à-dire en françois. En effet c'eſt cette ignorance de la plupart des moines & des autres auditeurs des ſermons de ſaint *Bernard*, qu'on allégue, pour prouver que ces ſermons ont dû être prêchés en françois, & on ajoute qu'il y a dans la bibliothèque des feuillans de la rue ſaint Honoré à Paris, un manuſcrit des ſermons de ſaint *Bernard* en françois, lequel manuſcrit paroit approcher beaucoup du temps de ſaint *Bernard*. Il mourut en 1153. L'édition de ſes œuvres, que dom Mabillon a donnée, eſt en deux volumes *in*-12. Elle a paru pour la première fois en 1690, & pour la ſeconde en 1719. Il y a auſſi une édition des œuvres de ce ſaint, faite au louvre en 1642, en ſix volumes *in-folio*. Un feuillant, nommé dom Antoine de Saint-Gabriel, a traduit tout ſaint *Bernard* en françois. Cette traduction a été publiée à Paris en 1678, en treize volumes *in*-8°. Nous avons deux vies de ſaint *Bernard*, l'une par le Maitre, Paris, 1649, *in*-8°.; l'autre par Villefore, 1704, *in*-4°.

Bernard de Thuringe, eſt le nom d'un hermite fanatique, qui vers la fin du dixième ſiècle annonçoit la fin du monde; ces prophètes étoient avidement écoutés alors, à cauſe *des mille ans & plus*, car un an ou deux, ou même un jour ou deux, ſuffiſoient pour *ce plus*, & dans tout l'onzième ſiècle on devoit s'attendre à tout moment à la fin du monde; une éclipſe de ſoleil étant arrivée au milieu de cette diſpoſition des eſprits & à l'appui des prédictions de l'hermite *Bernard*, répandit une allarme univerſelle; tout le monde couroit ſe cacher dans le creux des rochers & dans le fond des cavernes, parce qu'il eſt écrit, *apocalypſe, chap. 6, verſ. 15, 16, 17*: Les rois de la terre, » les princes, les officiers de guerre, les riches, les » puiſſans, & tous les hommes eſclaves ou libres » ſe cachèrent dans les cavernes & dans les ro- » chers des montagnes, & ils dirent aux monta- » gnes & aux rochers: tombez ſur nous & cachez- » nous de devant la face de celui qui eſt aſſis ſur » le trône & de la colère de l'agneau, parce que » le grand jour de leur colère eſt arrivé, & qui » pourra ſubſiſter en leur préſence? « On voulut raſſurer le public; mais au lieu d'y employer des aſtronomes, qui euſſent rendu raiſon des éclipſes, & qui en euſſent expliqué la cauſe d'une manière naturelle, on conſulta, ſelon l'eſprit du temps, des théologiens, qui voulurent bien prouver, par des raiſons théologiques, que le temps où l'antéchriſt devoit paroître, étoit encore éloigné. Des ignorans confondent l'hermite *Bernard* avec l'abbé de Clairvaux, & imputent à ce dernier les prédictions de la fin du monde, comme un moyen qu'il employoit, diſent-ils, pour enrichir ſa maiſon de Clairvaux.

Bernard, (Claude) dit le *pauvre prêtre*, titre qui fait ſa gloire, parce que ſa pauvreté fut volontaire, & qu'après avoir donné tout ſon bien aux pauvres, il conſacra ſa vie entière à les ſervir. Né à Dijon en 1588 d'une famille noble, il vécut quelque temps en eccléſiaſtique mondain; dans la ſuite il renonça au monde, réſigna le ſeul bénéfice qu'il eût, refuſa tous ceux qu'on voulut lui donner, abandonna aux pauvres un héritage de quatre cens mille livres qu'il poſſédoit, & ne voulut plus avoir d'autre emploi, ni d'autre affaire que de les ſervir. Pour ne négliger aucune œuvre de charité, il s'étoit chargé de la fonction pénible d'exhorter à la mort les malheureux condamnés par la juſtice. Le cardinal de Richelieu, pour récompenſer ſon zèle, lui offrit une abbaye dans le diocèſe de Soiſſons, *Bernard* la refuſa, le cardinal inſiſta: *Vos pauvres*, lui dit il, *s'en trouveront mieux. Monſeigneur*, répondit *Bernard*, *mon goût & l'habitude me fixent dans cette capitale, ôterai-je le pain aux pauvres de Soiſſons, pour le donner aux pauvres de Paris? Mais du moins*, ajouta le cardinal, *que je puiſſe faire quelque choſe pour vous. — Eh! bien, monſeigneur, la charette dans laquelle j'accompagne les patiens au ſupplice eſt en mauvais état, faites y remettre quelques planches.* C'eſt preſque la demande de Diogène à Alexandre: *Laiſſez-moi jouir du ſoleil.* C'eſt à *Bernard* qu'on doit l'établiſſement du *ſéminaire des Trente-Trois* à Paris. Un auteur, nommé le Gauffre, a écrit la *Vie du vénérable Claude Bernard*, *in*-12. On dit dans cette vie que le prêtre *Bernard* ſollicitant un jour juſqu'à l'importunité un homme puiſſant, en faveur d'un malheureux qui avoit encouru ſa diſgrace, cet homme eut la brutalité de lui donner un ſoufflet; *Bernard* tendit l'autre joue, & dit: *Donnez m'en deux, mais accordez-moi ma demande; il s'agit d'un malheureux.* Le *frappe, mais écoute* de Thémiſtocle à Xantippe, n'eſt pas plus beau.

Ce ſaint prêtre mourut en 1641. On voit ſon tombeau dans la nef de l'égliſe de la Charité à Paris, & ce tombeau eſt très-apparent.

Bernard, (Catherine) c'eſt la célèbre mademoiſelle

Bernard, connue par ſes liaiſons avec Bernard de Fontenelle, & par quelques ouvrages auxquels on croit que M. de Fontenelle a eu part, nommément par la tragédie de *Brutus*, dont M. de Voltaire n'a pas dédaigné d'imiter & par conſéquent d'embellir quelques détails, par exemple, le commencement de l'interrogatoire que Brutus fait ſubir à ſon fils. Le voici dans mademoiſelle *Bernard*:

BRUTUS.

N'achève pas, dans l'horreur qui m'accable
Laiſſe encore douter à mon eſprit confus
S'il me demeure un fils ou ſi je n'en ai plus.

TITUS.

Non, vous n'en avez point.....

Le voici dans M. de Voltaire:

Arrête, téméraire:
De deux fils que j'aimai le ciel m'avoit fait père;
J'ai perdu l'un, que dis-je? ah! malheureux Titus!
Parle, ai-je encore un fils?

TITUS.

Non, vous n'en avez plus.

BRUTUS.

Réponds donc à ton juge, opprobre de ma vie!

Il y a encore de mademoiſelle *Bernard* une autre tragédie, *Laodamie*; quelques pièces fugitives, parmi leſquelles on diſtingue un placet à Louis XIV, pour lui demander le payement d'une gratification annuelle de deux cent écus qu'il lui avoit accordée. Le père Bouhours a donné place à cette pièce dans ſon *Recueil de vers choiſis*. M. de Voltaire réclame, pour l'évêque de Niſmes, Rouſſeau de la Pariſière, ſucceſſeur de Flèchier, la fable allégorique de l'imagination & du bonheur, qui a été imprimée ſous le nom de mademoiſelle *Bernard*. On a d'elle encore deux romans, *le comte d'Amboiſe* & *Inès de Cordoue*. Elle avoit été pluſieurs fois couronnée à l'académie des jeux floraux, & même à l'académie françoiſe: elle étoit de l'académie des *Ricovrati* de Padoue. La *Relation de l'iſle de Bornéo* a été attribuée, par les uns, à mademoiſelle *Bernard*; par les autres, à M. de Fontenelle. *On peut douter*, dit l'abbé Trublet, *qu'elle ſoit de lui, & il eſt à ſouhaiter qu'elle n'en ſoit pas.* C'eſt parce qu'elle eſt mauvaiſe que M. l'abbé Trublet ſouhaite qu'elle ne ſoit pas de ſon ami & de ſon héros, & il a raiſon; mais c'eſt bien plutôt lorſqu'un ouvrage eſt excellent, qu'il eſt à ſouhaiter qu'il ne ſoit pas de l'auteur le plus illuſtre du temps, parce qu'alors on eſt ſûr qu'il y a deux auteurs capables de l'avoir fait; c'eſt ce qui fut dit à des gens qui, d'après une anecdote fauſſe, conteſtoient à M. de Voltaire ſon *Alzire*. *Je voudrois bien*, répondit quelqu'un, *qu'elle ne fût pas de lui.* Mademoiſelle *Bernard*, née à Rouen, mourut à Paris en 1712.

BERNARD, (JACQUES) miniſtre proteſtant, & fils de miniſtre, connu par la continuation des *Nouvelles de la république des lettres de Bayle*, a eu part auſſi à la *Bibliothèque univerſelle de Leclerc*. Il y a de lui un *Supplément au Moréry*, un *Recueil de traités de paix*, la Haye, 1700, quatre volumes *in-folio*; une traduction françoiſe du *Théatre de Savoie*, la Haye, 1700, deux volumes *in-folio*, & quelques autres ouvrages. Né en 1658, mort en 1718.

BERNARD, (EDOUARD) profeſſeur d'aſtronomie à Oxford en 1673, mathématicien & littérateur eſtimé, dont Smith a écrit la vie. On a de lui, outre des livres d'aſtronomie eſtimés, un traité *de menſuris & ponderibus*; *Litteratura à caractere Samaritano deducta*; des *notes ſur Joſephe*, inſérées dans l'édition d'Oxford, *in-folio*, 1700. Mort en 1697 à cinquante-neuf ans.

BERNARDIN, (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom de deux ſaints parmi les cordeliers, l'un des quatorzième & quinzième ſiècles, l'autre des quinzième & ſeizième. Ce dernier eſt l'inventeur des *Monts de piété*; ce fut le moyen qu'il indiqua aux habitans de Padoue, pour s'affranchir des uſures des juifs, qui n'alloient pas à moins de vingt pour cent par an. L'établiſſement des *Monts de piété* eſt de 1491. Il fut perfectionné en 1520.

BERNARDIN eſt auſſi le nom de deux capucins célèbres, l'un de Pèquigny, l'autre de Carpentras.

BERNIA *ou* BERNI, (FRANÇOIS) chanoine de Florence, a donné ſon nom à une eſpèce de burleſque, qu'on appelle de ſon nom *Berneſque* en Italie, genre qui ne vaut rien en Italie ni en France, qui ne paroit pas être connu en Angleterre, qui n'eſt pas même ſoupçonné en Eſpagne, & dont il ne paroit pas que les Grecs ni les Romains aient eu l'idée. Eh! pourquoi avilir l'humanité? pourquoi dégrader le genre noble? craint-on qu'il n'y ait trop d'élévation parmi les hommes? Le beau ſervice à rendre aux lettres que de faire parler à Homère, à Virgile, à Fénélon, à Voltaire le langage des Porcherons & de la Rapée! Quelle baſſe folie de nos jours d'avoir prétendu faire un genre du *jargon poiſſard*! Conſervons la dignité des lettres. Boileau ne pardonnoit pas à Racine la foibleſſe qu'il avoit de rire en liſant Scarron. François *Berni*, né à Lamporecchio en Toſcane, mourut à Florence en 1543.

BERNIER. C'eſt le nom de deux médecins diverſement célèbres.

1°. François, dit le *Mogol*, parce qu'il fut douze ans médecin du grand mogol, revint en France, ſa patrie, en 1670, paſſa en Angleterre en 1685, & mourut à Paris en 1688. Il étoit diſciple de Gaſſendi, & il a donné un *Abrégé de la philoſophie* de ſon maître, ouvrage dont on fait cas; mais alors la prédilection du public étoit pour la philoſophie de Deſcartes. La relation que *Bernier* a donnée de ſes voyages, eſt plus eſtimée encore. On dit que *Bernier* a eu part à l'arrêt burleſque de

Boileau en faveur d'Ariſtote contre l'Inconnue nommée la Raiſon. Saint-Evremont qui avoit vu *Bernier* en Angleterre, diſoit qu'il n'avoit point connu *de plus joli philoſophe*. Il ajoutoit : *Joli philoſophe ne ſe dit guères ; mais ſa figure, ſa taille, ſa converſation, l'ont rendu digne de cette épithète.*

2°, (Jean) médecin de Madame (Charlotte-Eliſabeth de Bavière, fille de l'électeur palatin, mère de M. le duc d'Orléans, régent) eſt auteur d'une *Hiſtoire de Blois*, ſa patrie, d'*Eſſais de médecine*, de l'*Anti Menagiana*, d'un *Jugement ſur les œuvres de Rabelais*. Ménage, qui trouvoit ſon érudition ſuperficielle, l'appelloit, *vir levis armaturæ*. Mort en 1698, dans un âge avancé.

BERNINI, appellé communément le *cavalier Bernin*. Cet artiſte, peintre, ſculpteur, architecte, appartient au dictionnaire des arts, nous n'en parlons ici, que parce qu'il donne lieu à une obſervation hiſtorique.

M. de Voltaire a dit :

> A la voix de Colbert, *Bernini* vint de Rome,
> De Perrault dans le louvre il admira la main :
> Ah ! dit-il, ſi la France enferme dans ſon ſein
> Des travaux ſi parfaits, un ſi rare génie,
> Falloit-il m'appeller du fond de l'Italie ?
> Tel eſt le vrai mérite, il parle avec candeur :
> L'envie eſt à ſes pieds, la paix eſt dans ſon cœur.

Ces beaux vers ont conſacré l'anecdote, tout le monde l'a répétée ; elle eſt belle en elle-même, & c'eſt à regret que nous ſommes forcés, par la vérité, d'avertir qu'elle n'a rien de réel ; il ſuffit, pour s'en convaincre, de lire les mémoires de Perrault lui-même, on verra que Perrault s'y plaint par-tout du cavalier *Bernin* ; on verra que cet artiſte, ſelon Perrault, ne montra en France que de l'humeur, & de l'envie déguiſée ſous les apparences du dédain, que Perrault & lui furent très-mécontens l'un de l'autre, & par la faute du ſeul *Bernin*. Perrault va plus loin, & parle avec aſſez de mépris des talens, des ouvrages & des idées de *Bernini* ; nous ne diſons pas aſſurément que Perrault eût raiſon, nous diſons ſeulement qu'il n'a pas pu ſe méprendre ſur l'expreſſion des ſentimens de *Bernin* à ſon égard, & que ſi *Bernin* lui avoit rendu ce témoignage ſi glorieux pour l'un & pour l'autre dont parle M. de Voltaire, la reconnoiſſance l'auroit rendu auſſi favorable à *Bernin*, & auſſi content de lui qu'il en paroit par-tout mécontent & qu'il lui eſt par-tout contraire. On a beau faire, les artiſtes qui s'exercent dans le même genre ſeront toujours jaloux les uns des autres, & ne rendront jamais juſtice à leurs rivaux. Les gens de lettres même, malgré la philoſophie & une éducation communément plus ſoignée, ſe pardonnent-ils les uns aux autres des ſuccès dans le même genre ? Horace, qui ne faiſoit que des odes, des ſatyres & des épitres, pouvoit aimer Varius qui faiſoit des poëmes épiques, & Virgile qui faiſoit des poëmes champêtres ; mais il y a peu d'amitiés qui tiennent contre la concurrence & la rivalité. La jalouſie des artiſtes moins contenue, plus excitée par l'intérêt, indépendamment de la gloire, éclate plus au dehors ; profitons de leurs talens, de leurs travaux, de leur jalouſie même, qui produit au moins de l'émulation ; voyons leurs paſſions ſans les partager. Les grands ſur-tout doivent être avertis que le ridicule le plus complet qu'ils puiſſent ſe donner, eſt de prendre parti dans les démêlés litteraires & dans les querelles des artiſtes. C'eſt toujours le ſot, l'intriguant & le méchant qui appelle à ſon ſecours le crédit & la puiſſance pour écraſer un rival ſupérieur.

BERNOULLI, (Jacques & Jean, frères, & Nicolas, Daniel & Jean, auſſi frères, tous trois fils de Jean) nom ſi célèbre dans les mathématiques, & tenant ſi eſſentiellement à l'hiſtoire de ces ſciences, qu'il doit être renvoyé au dictionnaire particulier qui en traite, nous ne dirons ici que peu de choſes de Jacques & de Jean ſeulement, & nous ne les conſidérerons guères que ſur des points étrangers aux ſciences, où ils ont acquis tant de gloire.

Jacques *Bernoulli* naquit à Baſle en 1654 le 27 décembre. Pour ſe livrer aux ſciences qui devoient l'illuſtrer & qu'il devoit perfectionner, il eut d'abord à combattre l'oppoſition de ſa famille, nommément de ſon père, qui avoit ſur lui d'autres vues ; lorſqu'il eût fait, malgré cette oppoſition, des progrès marqués dans la géométrie, & ſur-tout dans l'aſtronomie, il voulut conſerver la mémoire des obſtacles dont il avoit triomphé, il exprima ſa ſituation par une deviſe, où il repréſentoit Phaëton conduiſant le char du ſoleil, avec cette légende : *Je ſuis parmi les aſtres malgré mon père.* Emblème qui ne manque de juſteſſe qu'en un ſeul point, & ce point eſt favorable à *Bernoulli*, c'eſt que le nom de Phaëton préſente l'idée d'une ambition téméraire & malheureuſe, au lieu que le plus plein ſuccès couronnoit l'ardeur de *Bernoulli* pour les ſciences.

A l'âge de vingt-deux ans, *Bernoulli* étant à Genève, apprit à écrire à une fille qui pouvoit bien paſſer pour aveugle née, ayant perdu la vue deux mois après ſa naiſſance : cette fille ſe nommoit Eliſabeth Walkireh. *Bernoulli* avoit inventé la méthode qu'il employa.

La comète de 1680 qui a fait naître des ouvrages fameux, entre autres les *penſees de Bayle ſur la comète*, fut auſſi pour M. *Bernoulli* l'occaſion d'un nouveau ſyſtème ſur les comètes, d'où il réſulte que ce ſont des corps éternels, & que leurs retours peuvent être prédits.

Ici, dit M. de Fontenelle dans l'éloge de M. *Bernoulli*, » je ne puis m'empêcher de rapporter une » objection qui lui fut propoſée très-ſérieuſement, « & à laquelle il daigne répondre de même ; c'eſt » que ſi les comètes ſont des aſtres réglés, ce ne » ſont donc point des ſignes extraordinaires de la

» colère du ciel. Il eſſaie pluſieurs réponſes diffé-
» rentes, & enfin il en vient juſqu'à dire que la
» tête de la comète qui eſt éternelle, n'eſt pas un
» ſigne, mais que la queue en peut être un, parce
» que, ſelon lui, elle n'eſt qu'accidentelle, tant
» il falloit encore avoir de ménagemens pour cette
» opinion populaire il y a vingt-cinq ans! Main-
» tenant on eſt diſpenſé de cet égard, c'eſt-à-dire
» que le gros du monde eſt guéri ſur le fait des
» comètes, & que les fruits de la ſaine philoſo-
» phie ſe ſont répandus de proche en proche. Il
» ſeroit aſſez bon de marquer, quand on le pour-
» roit, l'époque de la fin des erreurs qu'elle a dé-
» truites «.

Sans doute, & ce ſeroit la meilleure réponſe à toutes les déclamations contre la philoſophie.

Jacques *Bernoulli* fut reçu à l'académie des ſciences de Paris en 1699, à celle de Berlin en 1701. Il mourut le 16 août 1705. A l'exemple d'Archimède, qui voulant orner ſon tombeau de ſa plus belle découverte, ordonna d'y mettre un cylindre circonſcrit à une ſphère, M. *Bernoulli* a ordonné qu'on mît ſur le ſien une ſpirale logarithmique, avec ces mots : *eadem mutata reſurgo*, alluſion heureuſe, dit M. de Fontenelle, à l'eſpérance des chrétiens, repréſentée en quelque ſorte par les propriétés de cette courbe ; *Bernoulli* joignoit le talent de la poéſie à celui des mathématiques ; il a fait des vers latins, allemands, françois. Ses œuvres, parmi leſquelles il faut diſtinguer ſon traité de l'*Art de conjecturer* ont été recueillis en trois vol. *in*-4°.

Jean *Bernoulli*, peut-être plus célèbre encore que Jacques dans les mathématiques, faiſoit quelquefois, comme ſon frère, des vers latins. A l'âge de dix-huit ans, il avoit ſoutenu en vers grecs une thèſe bien importante : *Que le prince eſt pour les ſujets.* Il fut, comme ſon frère, profeſſeur de mathématiques à Bâle, membre des académies des ſciences de Paris, de Londres, de Berlin & de Pétersbourg. Le calcul des infinimens Petits a fait ſa principale gloire, ainſi que celle de ſon frère. Né à Bâle en 1667, il y eſt mort en 1748. Le recueil de ſes œuvres eſt en quatre vol. *in*-4°.

BÉROALD *ou* BÉROALDE, (*Hiſt. litt. mod.*) nom de quelques ſavans, dont l'un, nommé François Béroald de Verville, eſt l'auteur du *Moyen de parvenir*, imprimé d'abord ſous les titres de *Salmigondis* & de *Coupeau de la mélancolie.* Il avoit d'ailleurs trouvé la pierre philoſophale, le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, &c. Mort vers l'an 1612. Il étoit chanoine de ſaint Gatien de Tours.

Philippe BÉROALDE, né à Bologne en 1453, mort en 1505, connu par des commentaires ſur d'anciens auteurs grecs & latins, paſſe pour un de ceux qui contribuèrent à purger la langue latine de la rouille de la barbarie. Sa vie a été écrite par deux auteurs du temps, Jean Puis & Bianchini, & en voilà le réſultat. Il avoit un neveu, nommé Philippe comme lui, qui fut bibliothécaire du vatican ſous Léon X, & dont on a des vers dans le recueil intitulé : *Deliciæ poëtarum italorum.*

BEROSE, prêtre du temple de Belus à Babylone, auteur d'une hiſtoire de Chaldée citée par les anciens, & dont Joſephe a conſervé des fragmens curieux. Il donne à ſa nation une antiquité qui ne peut s'accorder avec les calculs reçus. Il eſt un des écrivains ſous le nom deſquels Annius de Viterbe a publié tant de faux ouvrages. Il prophétiſoit par l'aſtrologie. Les Athéniens, au rapport de Pline, lui élevèrent, dans leur gymnaſe, une ſtatue avec une langue dorée. Il eut une fille prophéteſſe comme lui, & Sibylle à Cumes. Il étoit contemporain d'Alexandre le Grand, & des premiers Ptolomées, ſes ſucceſſeurs en Egypte.

BERROYER (CLAUDE) avocat au parlement de Paris. On lui doit les *Arrêts de Bardet*, la *coutume de Paris de Dupleſſis*, la *bibliothèque des coutumes*, qu'il a compoſée avec Laurière, ſon confrère. *Berroyer* eſt mort en 1735.

BERRY. Chaumeau & la Thaumaſſière ont écrit ſavamment l'hiſtoire de cette province de France, & il y en a préſentement une nouvelle commencée par M. Pallet. Nous nous contenterons d'obſerver ſuccinctement que Philippe I, vers l'an 1100 acquit la vicomté de Bourges d'Eudes Harpin ou Herpin ; que les rois ſuivans acquirent les autres principaux domaines du *Berry* ; qu'en 1360 le roi Jean érigea le *Berry* en duché-pairie, pour Jean, ſon troiſième fils, dont la mémoire vit encore dans cette province, qui cite ſouvent le duc Jean, & qui montre de lui divers monumens. Ce prince mourut le 5 avril 1416, ſans laiſſer d'enfans mâles. Un autre Jean de France, fils de Charles VI, porta le titre de duc de Touraine & de *Berry*, & mourut auſſi ſans poſtérité. Le même Charles VI donna le *Berry* en apanage à Charles, ſon cinquième fils, qui fut le roi Charles VII, & que les Anglois, au commencement de ſon règne, appelloient par dériſion, *le roi de Bourges*, parce qu'il n'y avoit que le *Berry* qui lui fût reſté fidèle. En 1461 Louis XI donna le *Berry* à Charles, ſon frère, depuis duc de Guyenne, mort auſſi ſans enfans, le 12 mai 1472. En 1575 Henri III le donna auſſi au duc d'Alençon mort ſans enfans en 1584. Enfin ce duché fut donné en apanage au petit-fils de Louis XIV, troiſième fils du dauphin, dit le grand dauphin, ce dernier duc de *Berry*, eſt mort auſſi ſans enfans mâles, le 4 mai 1714.

Le roi Louis XVI a porté le titre de duc de *Berry*.

BERRUYER, (JOSEPH-ISAAC) *Hiſt. litt. mod.*) ſi connu en bien & en mal par ſon *Hiſtoire du peuple de Dieu*, qu'on appelloit le *Roman ſacré.* La première partie, contenant l'hiſtoire de l'ancien teſtament, parut en 1728 ; & quoique déſapprouvée par ceux qui regardoient comme une profanation qu'on voulût orner la ſimplicité des livres ſaints, elle ne fut formellement condamnée d'a-

bord que par les janſéniſtes, nommément par M. Colbert, évêque de Montpellier en 1731. Elle fut réimprimée avec des corrections en 1733. Soit que ces corrections augmentaſſent les défauts du livre, ſoit toute autre raiſon, il fut condamné à Rome même en 1734.

La ſeconde partie, contenant l'hiſtoire du nouveau teſtament, parut en 1753, & excita beaucoup plus d'orages que la première. Elle fit condamner la première même par arrêt du parlement du 9 avril 1756. Benoit XIV condamna auſſi les deux parties en 1757. La ſorbonne & le parlement exigèrent des rétractations du père Berruyer. Les jéſuites déſavouèrent publiquement ſon livre qu'on croit qu'ils ſoutenoient & qu'ils prônoient en particulier.

Enfin la troiſième partie, contenant la paraphraſe des épitres des apôtres, parut au milieu des foudres qu'on lançoit de toutes parts ſur les deux premières, & ne fut pas plus épargnée; Benoit XIV la condamna, ainſi que les précédentes, par un bref du 17 février 1758, & Clément XIII, ſon ſucceſſeur, par un autre bref du 2 décembre ſuivant; la ſorbonne en publia une cenſure en 1764. Il parut des apologies pour le père Berruyer, ſoit de lui, ſoit de ſes partiſans; l'évêque de Soiſſons Fitz-James condamna & le livre & les apologies; & divers auteurs écrivirent contre ce livre trop fameux.

Le père *Berruyer* étoit né en 1681 d'une famille noble de Rouen; il s'étoit fait jéſuite à l'âge de 16 ans. Il mourut à Paris dans la maiſon-profeſſe, le 18 février 1758, au milieu de tous les troubles que cauſoit ſon livre & qui en augmentoient la célébrité.

BERSARIENS *ou* BEVERARIENS, ſub. m. pl. (*Hiſtoire moderne*) bas officiers de la cour de Charlemagne. Quelques-uns prétendent que les *berſariens* étoient auſſi les mêmes que ceux que les anciens appelloient *beſtiarii*. Et ils entendent par *beverariens*, ceux qui chaſſoient le caſtor. (*A. R.*)

BERTAUD. (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt parce que Bertaud a été poète, qu'on ſait qu'il a été évêque; il avoit été premier aumônier de Catherine de Médicis, ſecrétaire du cabinet & lecteur de Henri III. Il fut conſeiller d'état, abbé d'Aunai en 1594, évêque de Séez en 1606. Il eſt aujourd'hui beaucoup plus eſtimé que Ronſard, ſon contemporain, qui l'a été beaucoup plus que lui. Il avoit certainement de la délicateſſe dans l'eſprit, on en peut juger par ces vers:

Quand je revis ce que j'ai tant aimé,
Peu s'en fallut que mon feu rallumé
N'en fiſt l'amour en mon ame renaiſtre;
Et que mon cœur autrefois ſon captif
Ne reſſemblaſt l'eſclave fugitif
A qui le ſort fait rencontrer ſon maiſtre.

Tout le monde connoit de lui cette ſtrophe:

Félicité paſſée
Qui ne peut revenir,
Tourment de ma penſée
Que n'ai-je en te perdant perdu le ſouvenir!

à laquelle on peut ajouter celles-ci:

Mon lit eſt de mes larmes
Trempé toutes les nuits:
Et ne peuvent ſes charmes,
Lors même que je dors, aſſoupir mes ennuis.

Si je fais quelque ſonge,
J'en ſuis épouvanté,
Car même ſon menſonge
Exprime de mes maux la triſte vérité.

L'ingratitude paie
Ma fidelle amitié:
La calomnie eſſaie
A rendre mes tourmens indignes de pitié.

Il y a bien du naturel & de la ſimplicité dans toutes ces complaintes. Bertaud rend ainſi ce vers fameux:

Non ignara mali miſeris ſuccurere diſco.
Apprends en tes malheurs à plaindre ceux d'autrui.

Ses traductions de ſaint Ambroiſe, ſes ſermons; ſon oraiſon funèbre de Henri IV, ſont oubliés, on ne ſe ſouvient que de ſes poéſies; elles ont été imprimées en 1620 *in*-8°. Né à Caen en 1522. Mort en 1611. On prétend qu'il eut quelque part à la converſion de Henri IV.

BERTHOLDE, BERNOLDE, *ou* BERNALDE, (*Hiſt. litt. mod.*) continuateur de la chronique d'*Hermannus contractus*. Comme il termine l'hiſtoire de ſon temps à l'année 1100, on regarde cette année comme celle de ſa mort. Il étoit grand partiſan du pape Grégoire VII.

BERTIN, (SAINT) (*Hiſt. mod.*) premier abbé de la fameuſe abbaye qui porte ſon nom, au lieu de celui du gentilhomme qui donna pour la fonder ſa terre de Sithieu en Artois. Saint *Bertin* étoit neveu de ſaint Omer, évêque de Théroüanne, dont le nom eſt reſté à une autre ville de l'Artois. L'oncle & le neveu défrichèrent dans ces cantons beaucoup de terres. Saint *Bertin* eſt mort en 706.

BERTIUS, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) perſécuté par les proteſtans pour avoir été de leur ſecte la plus tolérante, les arminiens, il ſe fit catholique. Tout ce qu'il a écrit ſur les gomariſtes & les arminiens, eſt oublié; mais les plus ſavans géographes font quelque cas & quelque uſage de ſes ouvrages géographiques: *Introductio in univerſam geographiam*, in-12. *Theatrum geographiæ veteris*, 2 vol. in-folio. *Notitia epiſcopatuum galliæ*, in-folio. *Com-*

Digitized by Google

mentariorum rerum germanicarum libri tres, in-12. On a encore de lui un traité *De aggeribus & pontibus*, in-8°. fait à l'occaſion de la fameuſe digue de la Rochelle. Né en Flandre en 1565. Mort en 1629, l'année même où parut ce traité *De aggeribus & pontibus.*

BERTRADE, (DE MONTFORT) célèbre par les troubles qu'elle cauſa en France ſous le règne de Philippe I. Ce prince ayant répudié Berthe de Hollande, ſa femme légitime, épouſa cette *Bertrade* de Montfort, l'ayant enlevée à Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, ſon mari. Les papes qui alors ſe mêloient beaucoup des mariages & des amours des rois, & qui, pour l'intérêt de l'autorité pontificale plus que pour celui des mœurs, vouloient les forcer d'avoir des mœurs, prirent connoiſſance de cette affaire : le pape Urbain II excommunia Philippe I vers l'an 1092. L'excommunication étoit très-redoutée alors & très-redoutable, ſur-tout par l'influence qu'elle n'auroit pas dû avoir, mais qu'elle avoit ſur les affaires temporelles. Philippe & Bertrade négocièrent; un légat du Saint-Siège, nommé Richard, convoqua pour cette affaire une aſſemblée d'évêques à Baugenci. Le roi s'y rendit avec *Bertrade*, mais on ne put y convenir des conditions de l'abſolution de ce prince. D'autres négociations furent plus heureuſes. & enfin Lambert, évêque d'Arras, député du pape Paſchal II, vint vers l'an 1104 apporter à Paris la main-levée de l'excommunication, mais à une condition que Philippe n'avoit pas réſolu de remplir & qu'il accepta cependant; c'étoit de ne plus voir *Bertrade*; il le promit ſolemnellement en préſence de pluſieurs prélats, mais, dit M. le préſident Hénault, il ne tint pas ſa promeſſe : car nous liſons, dans un cartulaire de ſaint Nicolas d'Angers, « qu'en 1106, » le 6 des ides d'octobre, *Bertrade* fut à Angers avec » Philippe pour voir le Réchin ſon premier mari, » que le Réchin les reçut magnifiquement, & que » *Bertrade* les ſervit tous deux à table, apparem- » ment (ajoute M. le Préſident Hainault) que le » comte d'Anjou étoit d'accord de ce ſecond ma- » riage » : auſſi apprenons-nous de Suger dans la vie de Louis-le-Gros, « que les deux fils de *Bertrade* (Philippe comte de Mante & ſeigneur de Mehun, & Fleuri) « furent déclarés capables de ſuccéder à » la couronne, ce qui fait préſumer qu'à la fin e » pape approuva le mariage de Philippe I & de *Ber-* » *trade*. Cette femme eut un douaire ſur les do- » maines de la couronne, & ce douaire fut la terre » de Haute-Bruyère, dans le voiſinage de Montfort » & dans le diocèſe de Chartres, où elle fonda un » prieuré, dans lequel elle mourut peu de temps » après, s'étant faite religieuſe de Fontevrault entre » les mains de Robert d'Arbriſſel. »

BERTRAND, (PIERRE) (*Hiſt. de Fr.*) évêque de Nevers, puis d'Autun, fameux pour avoir plaidé avec Pierre Roger, archevêque de Sens, contre Pierre de Cugnières, avocat du roi, la cauſe du clergé dans la grande conteſtation qui s'éleva pendant le règne de Philippe de Valois, ſur la diſtinction des deux puiſſances & ſur les bornes de la juriſdiction eccléſiaſtique en matière temporelle. Le roi fut favorable aux eccléſiaſtiques, & ce fut l'autorité ſéculière qui l'emporta. *Bertrand*, pour ſa victoire éphémère, fut fait cardinal en 1331. Mais de cette fameuſe querelle naquit l'*appel comme d'abus*, dont l'effet a été de reſtreindre conſidérablement la juriſdiction eccléſiaſtique. *Bertrand* mourut à Avignon en 1348. Son ouvrage pour la défenſe du clergé a été imprimé à Paris en 1495, *in*-4°. on le trouve auſſi dans le *Recueil des libertés de l'égliſe gallicane*, Lyon, 1770, 5 *vol. in*-4°. On a encore de *Bertrand* un Traité qui a rapport au même ſujet : *De origine & uſu juriſdictionum*, imprimé à Veniſe en 1584, *in-folio.* C'étoit un ſavant canoniſte, & qui avoit profeſſé le droit avec éclat dans pluſieurs villes du royaume.

BERTRAND eſt auſſi le nom d'un avocat de Nantes, mort en 1752, dont on a des *Poéſies diverſes*, & d'un médecin mort la même année, dont on a une *Relation hiſtorique de la peſte de Marſeille* & des *Diſſertations ſur l'air maritime.*

BERTRANDI, (JEAN) cardinal, premier garde des ſceaux de France en titre d'office, après les avoir eus quelque temps par commiſſion. *Bertrandi* étoit créature de la ducheſſe de Valentinois, Diane de Poitiers, qui fit ôter les ſceaux au chancelier Olivier pour les lui donner; après la mort de Henri II, en 1559, les ſceaux furent rendus au chancelier, & *Bertrandi* envoyé à Rome; ce ne fut pas pour long-temps. Tous deux moururent en 1560.

BÉRULLE, (PIERRE, cardinal de) (*Hiſt. de Fr.*) naquit le 4 février 1575, au château de Sérilly, près de Troyes en Champagne, de Claude de *Bérulle*, conſeiller au parlement de Paris, & de Louiſe Séguier, fille de M. Séguier, préſident à mortier, & tante du chancelier de ce nom. Il fit ſes études aux jéſuites de Paris. Deſtiné par ſes parens à la magiſtrature, il préféra l'état eccléſiaſtique. Bientôt ſa doctrine & ſa piété l'annoncèrent à l'égliſe comme un digne défenſeur contre l'héréſie. Il parut avec éclat à la conférence de Fontainebleau en 1609, où le cardinal du Perron eut tant d'avantage ſur du Pleſſis-Mornai. Il ſe diſtingua de même dans quelques autres conférences théologiques qu'il eut par ordre de Henri IV avec divers miniſtres proteſtans. On lui offrit des évêchés, il les refuſa, ainſi que la place de précepteur du dauphin; il ne paroiſſoit à la cour que lorſque ſes talens & ſes lumières l'y faiſoient appeller malgré lui.

En 1704, le roi demanda quelques carmélites à l'Eſpagne, pour répandre en France l'eſprit de ſainte Thérèſe, M. de *Bérulle* fut chargé de les aller chercher; & par ſes ſoins les carmélites furent établies en France l'année ſuivante. Madame de *Bérulle*, ſa mère, y prit l'habit à l'âge de cinquante-ſept ans. M. de *Bérulle* en 1611 fonda l'oratoire

à-peu-près ſur le plan de l'inſtitut du bienheureux Philippe de Néry. Sa ſociété naiſſante ſe propoſa deux objets auxquels elle a toujours été fidèle, la prière & l'inſtruction, conformément à ces paroles de l'apôtre : *Nos verò miniſterio verbi, & orationi inſtantes erimus*; il y a ſeulement entre l'inſtitut de Philippe de Néry & celui de M. de *Bérulle*, cette différence, que les maiſons de l'oratoire en Italie ſont iſolées & entièrement indépendantes les unes des autres, au lieu qu'en France leur union ſous un même chef & leur communication réciproque en forment une véritable congrégation. Elle reçut bientôt les plus grands accroiſſemens. On ne peut rien ajouter à l'éloge éloquent que M. Boſſuet en a fait. « *Bérulle* n'a point voulu, dit-il, donner à » cette compagnie d'autre eſprit que l'eſprit même » de l'égliſe, ni d'autres règles que ſes canons, ni » d'autres ſupérieurs que ſes évêques, ni d'autres liens que ſa charité, ni d'autres vœux ſolemnels que ceux du baptême & du ſacerdoce.

» Là, une ſainte liberté fait un ſaint engagement, » on obéit ſans dépendre, on gouverne ſans commander : toute l'autorité eſt dans la douceur, & » le reſpect s'entretient ſans le ſecours de la » crainte. La charité, qui bannit la crainte, opère » un ſi grand miracle; & ſans autre joug qu'elle-» même, elle ſait non-ſeulement captiver, mais » encore anéantir la volonté propre.

» Là, pour former de vrais prêtres, on les mène » à la ſource de la vérité : ils ont toujours en main » les livres ſaints pour en rechercher ſans relâche la » lettre par l'étude, l'eſprit par l'oraiſon, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin » par la charité à laquelle tout ſe termine, & qui eſt » l'unique tréſor du chrétien. » (*Boſſuet, oraiſ. funeb. du P. Bourgoin*, 4 *oct.* 1662.)

Les vertus & les talens de M. de *Bérulle* pouvoient être trop utiles à la cour pour qu'elle négligeât de les employer. En 1624, on l'envoya négocier à Rome la paix de la Valteline, & ſolliciter une diſpenſe pour le mariage de la princeſſe Henriette-Marie de France avec le prince de Galles (depuis Charles I.). Il obtint ce dernier article, non ſans quelque difficulté, & l'année ſuivante il accompagna en Angleterre cette illuſtre princeſſe, digne & courageuſe épouſe du plus infortuné des rois. « Les prêtres de l'oratoire, que le grand Pierre » de *Bérulle* avoit conduits avec elle, dit Boſſuet, (*Oraiſ. funeb. de la reine d'Angl.*) « y donnèrent » par leur piété aux autels leur véritable décora-» tion, & au ſervice divin ſa majeſté naturelle..... » L'égliſe déſolée, qui autrefois pouvoit à peine » gémir librement, & pleurer ſa gloire paſſée, faiſoit retentir hautement les cantiques de Sion dans » une terre étrangère. »

M. de *Bérulle* revenu en France, & portant toujours l'amour de la paix & la charité au milieu des intrigues & des agitations de la cour, travailla pluſieurs fois à réconcilier avec Louis XIII la reine ſa mère, le duc d'Orléans ſon frère, le prince de Condé, le duc d'Epernon, &c. Il fut fait cardinal le 10 ſeptembre 1627. Dès le mois d'avril 1628, ſa ſanté s'altéra conſidérablement ; après une langueur aſſez longue, il parut avoir repris ſes forces, mais il eut une rechûte le 27 ſeptembre 1629, & il mourut le 2 octobre de cette même année, âgé de 64 ans, 7 mois & 28 jours. Le jour même de ſa mort, étant déja dans une eſpèce d'agonie, il voulut célébrer les ſaints myſtères, il ne put achever, ce qui donna lieu à ces deux vers :

Cœpta ſub extremis nequeo dum ſacra ſacerdos
Perficere, at ſaltem victima perficiam.

« Je ne conſommerai point le ſacrifice comme » prêtre, mais comme victime. »

Il ne mourut pas cependant à l'autel, on eut le temps de lui adminiſtrer le viatique & l'extrême-onction, en profitant de quelques intervalles de connoiſſance. Il mourut dans la maiſon des prêtres de l'oratoire de la rue Saint-Honoré. Il a laiſſé des lettres de direction ſpirituelle, & quelques ouvrages de controverſe & de piété.

Le cardinal du Perron diſoit : *Si vous voulez convaincre des hérétiques envoyez-les-moi : ſi vous voulez les convertir, envoyez-les à M. de Genève* (François de Sales); *mais ſi vous deſirez les convaincre & les convertir tout enſemble, adreſſez-les à M. de Bérulle.*

BERWICK, (JACQUES DE FITZ-JAMES, maréchal de) (*Hiſt. de Fr. & d'Anglet.*) fils du duc d'Yorck (depuis Jacques II) & d'Arabelle Churchill, étoit neveu par ſa mère du fameux Churchill, lord Marlborough. « Telle fut, dit M. de Monteſquieu, » l'étoile de cette maiſon de Chur-» chill, qu'il en ſortit deux hommes, dont l'un, » dans le même temps, fut deſtiné à ébranler, & » l'autre à ſoutenir les deux plus grandes monar-» chies de l'Europe. »

M. de *Berwick* naquit le 21 août 1670 ; il n'eut d'abord d'autre nom que celui de Fitz-James, il fut envoyé en France à l'âge de ſept ans, pour être élevé dans la religion catholique ; on le mit au collége de Juilly avec ſon frère, depuis duc d'Albemarle, puis au collége du Pleſſis, puis à celui de la Flèche par le conſeil du père Péters. Les études des deux frères ne furent interrompues que par un voyage qu'ils firent en 1684 en Angleterre, pour voir le duc d'Yorck leur père. Le duc d'Yorck, Jaques II, ſuccéda en 1685 à Charles II ſon frère. L'année ſuivante M. de *Berwick* quitta Paris où il faiſoit ſes exercices, pour aller faire ſes premières armes en Hongrie ſous le duc de Lorraine Charles V, le héros de l'Europe depuis la mort de M. de Turenne arrivée en 1675, & la retraite du grand Condé, qui mourut cette même année 1686. M. de *Berwick* ou Fitz-James étoit au ſiége de Bude pris par le duc de Lorraine le 2 ſeptembre ; il ne paroît pas penſer comme M. le préſident Hénault & quelques auteurs, « que ce prince fit une grande faute

» de ne pas marcher tout de ſuite à l'armée otto-» mane, qu'il eût détruite dans la conſternation où » elle étoit. » M. de *Berwick* rapporte au contraire dans ſes mémoires, que le duc de Lorraine marcha contre les Turcs, qui ne jugèrent pas à propos de haſarder la bataille, & ſe retirèrent : qu'alors le duc de Lorraine rentra dans ſes lignes, démarche que M. de *Berwick* paroit approuver : « car, dit-il, « quand une fois les Turcs ſe retirent, il » ſeroit non-ſeulement inutile, mais très-dange-» reux de les ſuivre, vu qu'on ne peut ſe flatter » de les atteindre, & que pour peu que l'on dé-» range ſes rangs, ils reviennent avec une telle » précipitation & une telle furie, que les meilleures » troupes courent riſque d'en être culbutées. »

M. de *Berwick* étoit encore (en 1687) à la bataille de Mohacs, gagnée par le même duc de Lorraine, dans le même lieu où, en 1526, Louis, roi de Hongrie, avoit été défait par les Turcs, & avoit péri avec toute ſon armée.

Pendant l'hiver de 1686 à 1687, M. de Fitz-James fut créé duc de *Berwick*, & au retour de la campagne, le roi ſon père lui accorda encore d'autres faveurs.

Le 20 juin 1688, la reine d'Angleterre accoucha de ce prince de Galles, Jacques III, dont on a voulu ſi injuſtement conteſter la légitimité. « La » reine douairière, le chancelier, & tout ce qu'il y » avoit de perſonnes conſidérables à la cour & à » la ville, ſe trouvèrent dans la chambre de la » reine lors de ſa naiſſance, le roi ayant eu ſoin » d'ordonner qu'on les avertit ; la princeſſe de » Danemarck, fille du roi, (qui fut depuis la reine Anne) « étoit abſente, & l'on croit qu'elle » alla exprès aux eaux de Bath, afin de ne pas être » à l'accouchement.

» Le prince d'Orange envoya le comte de Qui-» leſtein faire au roi ſes complimens ; mais en » même temps il appuyoit par toute ſorte d'arti-» fices la fable de la ſuppoſition. Le ſilence de la » princeſſe de Danemarck ſur cette matière, étoit » une augmentation de ſoupçons. Elle avoit d'au-» tant plus de tort, qu'elle ſavoit mieux que per-» ſonne la vérité de la groſſeſſe de la reine, ayant » pluſieurs fois mis la main ſur le ventre nud de » la reine, & ſenti l'enfant remuer. » Ces détails ſur un fait qui a été ſi diverſement raconté par les hiſtoriens des différens partis, ne peuvent manquer d'intéreſſer ceux qui aiment la vérité. « Nul » prince, continue M. de *Berwick*, n'eſt venu au » monde en préſence de tant de témoins..... j'y » étois ; & malgré mon reſpect & mon dévoue-» ment pour le roi, je n'aurois jamais pu don-» ner les mains à une action auſſi déteſtable que » celle de vouloir ſuppoſer un enfant pour ôter la » couronne aux véritables héritiers ; & après la » mort du roi, je n'aurois pas continué à ſoutenir » les intérêts d'un impoſteur. »

La révolution d'Angleterre arriva peu de temps après ; outre les circonſtances connues de cet événement, on en trouve de particulières dans les mémoires de *Berwick* ; telle eſt cette belle réponſe que l'archevêque de Cantorbéri, reſté fidèle au roi Jacques avec ſix autres évêques, fit à un gentilhomme que la princeſſe d'Orange lui avoit envoyé pour lui demander ſa bénédiction : *Quand elle aura obtenu celle de ſon père, je lui donnerai volontiers la mienne.* Ce mot rappelle l'application terrible que fit en chaire un prédicateur jacobite, à cette même princeſſe d'Orange au moment de ſa mort, des paroles que Jéhu avoit dites au ſujet de Jézabel : *Ite & ſepelite maledictam illam, quia filia regis eſt. Allez, donnez la ſépulture à cette malheureuſe, puiſqu'enfin c'eſt la fille d'un roi.* Liv. 4 des rois, ch. 9, verſ. 24.

M. de *Berwick* ſuivit le roi ſon père à l'expédition d'Irlande ; dans un combat livré le 25 avril 1689, il reçut à l'épine du dos une forte contuſion, pour laquelle il fallut lui faire quelques inciſions : *C'eſt*, dit-il, *la ſeule bleſſure que j'aye eue de ma vie.* On ſait que le ſecond coup qu'il reçut, l'emporta. Henri IV ſon bifayeul, qui, ſelon l'expreſſion du maréchal de Biron, avoit tant fait le carabin, n'avoit de même jamais été bleſſé qu'à la retraite d'Aumale, quoiqu'il eut été dans le plus grand danger à la bataille de Fontaine-Françoiſe.

M. de *Berwick* étoit à la bataille de la Boyne, où le prince d'Orange reçut cette légère bleſſure, qui fit faire en France tant de feux de joie, parce qu'on le crut mort, & où ſon général, M. de Schomberg, fut tué.

En 1692, il accompagna ſon père ſur la côte de Normandie, où il devoit s'embarquer avec lui pour l'Angleterre. Il vit comme lui les effets de la malheureuſe affaire de la Hogue, qui ruina toutes les eſpérances de Jacques II. Il alla ſervir en Flandre ſous M. de Luxembourg ; il étoit à la bataille de Steinkerque. L'année ſuivante, il fut fait priſonnier à la bataille de Nerwinde, par le brigadier Churchill ſon oncle, frère du lord Marlborough. Le brigadier le préſenta au prince d'Orange. M. de *Berwick* fut échangé. Il ſervit encore ſous le maréchal de Luxembourg en 1694 ; & après la mort de ce général, arrivée dans le cours de ſes triomphes, en 1695, il ſervit ſous le maréchal de Villeroy. Il vit faire beaucoup de fautes, & il les obſerve.

En 1696, il y eut un nouveau projet d'expédition en Angleterre ; mais Louis XIV ne voulut y envoyer des troupes qu'après que les ſeigneurs jacobites auroient pris les armes, & ceux-ci ne vouloient ſe déclarer qu'après l'arrivée des troupes françoiſes ; le duc de *Berwick* fut envoyé en Angleterre pour traiter avec eux, & les engager à prendre confiance dans les promeſſes de Louis XIV. « Il avoit, dit M. de Montеſquieu, une mauvaiſe » commiſſion, qui étoit de déterminer ces ſeigneurs » à agir contre le bon ſens ; il ne réuſſit pas. »

Il ſervit encore en 1697 ſous le maréchal de Villeroy. Il avoit épouſé en 1695 la fille du comte de Clanricard, de la maiſon de Bourke, en Irlande ; elle mourut en 1698, laiſſant un fils, qui a formé

la branche de Liria en Eſpagne. En 1699, il épouſa mademoiſelle de Bulkeley, dont il eut M. le maréchal de Fitz-James.

Pendant l'intervalle de la paix de Riſwick, il alla voyager en Italie.

Le commencement du ſiècle vit naître la longue & funeſte guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, & mourir preſque en même temps le roi Jacques & le roi Guillaume. En 1702, M. de *Berwick* alla ſervir en Flandre ſous M. le duc de Bourgogne, qui avoit avec lui le maréchal de Boufflers; il vit encore faire des fautes. En 1703, encore en Flandre ſous M. de Villeroy, qui avoit avec lui le même M. de Boufflers; à travers beaucoup de fautes encore, on gagna par haſard le petit combat d'Ekeren qu'on croyoit avoir perdu. Au retour de l'armée, M. de *Berwick* ſe fit naturaliſer François, après en avoir obtenu la permiſſion du roi d'Angleterre Jacques III. En 1704, il alla commander en Eſpagne. « Tous les » partis, dit M. de Monteſquieu, vouloient le gagner; il n'entra dans aucun, & s'attachant » uniquement au ſuccès des affaires, il ne regarda » les intérêts particuliers que comme des intérêts » particuliers; il ne penſa ni à madame des Urſins, » ni à Orry, ni à l'abbé d'Etrées, ni au goût de » la reine, ni au penchant du roi; il ne penſa qu'à » la monarchie. »

» Il ſauva l'Eſpagne, & fut rappellé. Il éprouva » ce que tant d'autres avoient éprouvé avant lui, » que de plaire à la cour eſt le plus grand ſervice » que l'on puiſſe rendre à la cour, ſans quoi toutes » les œuvres, pour me ſervir du langage des » théologiens, ne ſont que des œuvres mortes «.

M. de *Berwick* fut remplacé en Eſpagne par le maréchal de Teſſé. » Quand celui-ci fut arrivé à » Madrid, dit M. de *Berwick*, il demanda naturellement à la reine ſi elle n'avoit pas lieu d'être » contente de la campagne que je venois de faire. » Elle répondit que l'on m'eſtimoit fort, & que » j'avois rendu de grands ſervices. Il lui fit encore » d'autres queſtions à mon ſujet, auxquelles la » reine répondoit toujours d'une façon avantageuſe » pour moi; ſur quoi le maréchal lui dit: *Mais* » *pourquoi donc l'avez-vous fait rappeller? — Que* » *voulez-vous que je vous diſe?* répondit cette princeſſe; *c'eſt un grand diable d'anglois ſec, qui va* » *toujours tout droit devant lui*..... A mon » retour à Verſailles, le roi, après beaucoup de » diſcours obligeans, me demanda pour quelles » raiſons ſon petit-fils lui avoit écrit pour me faire » ôter d'Eſpagne; je répondis que puiſque ſa majeſté ne le ſavoit pas, j'étois ſatisfait, car cela » me prouvoit qu'elle n'étoit pas mécontente de » ma conduite «.

En 1705, M. de *Berwick*, après les maréchaux de Villars & de Montrevel, alla commander en Languedoc, où aidé des lumières & des conſeils de M. de Bâville, il s'appliqua ſur-tout à prévenir les troubles; il prit, pendant l'hiver, la ville & le château de Nice.

Au mois de février 1706, il fut fait maréchal de France, & fut renvoyé en Eſpagne, où malgré tous les mêmes obſtacles, toujours ſubſiſtans, il rétablit les affaires qui paroiſſoient déſeſpérées, & remporta l'année ſuivante à Almanza une des victoires les plus complettes & les plus ſignalées de cette guerre; » mais, dit-il, en dépit de mes » avis, la reine & ſon conſeil faiſoient cent mille » choſes de leur tête, & d'ordinaire c'étoient des » fautes auxquelles j'avois enſuite la peine de » remédier «.

En 1708, année fâcheuſe, le maréchal de *Berwick* ne manqua point d'occupations; » en quatre » mois de temps, dit-il, je me ſuis trouvé commander les armées du roi en Eſpagne, ſur le » Rhin, ſur la Moſelle & en Flandre, ſans » compter la patente qu'on m'avoit donnée pour » le Dauphiné «. En Flandre, il vit encore faire bien des fautes qu'il tâcha en vain & de prévenir & de réparer. Tous ſes projets furent rejettés, & on eut toujours à ſe repentir de ne les avoir pas ſuivis; il paroit que M. de Vendôme ne put ſe défendre de quelque jalouſie à ſon égard, & que ce ſentiment indigne d'un ſi grand homme, en le rendant contraire aux vues de M. de *Berwick*, influa trop ſur ſes déterminations & ſur les opérations de cette malheureuſe campagne.

Les gens du métier comparent la belle & ſavante défenſe du Dauphiné par le maréchal de *Berwick*, pendant les campagnes de 1709, 1710, 1711, 1712 avec les campagnes qu'avoient faites dans le même pays, & pour le même objet, M. de Catinat en 1692, & M. le maréchal de Villars en 1708, & ces trois grands généraux ont chacun leurs partiſans.

A la fin de 1709, le roi érigea la terre de Warti, près Clermont en Beauvoiſis, en duché-pairie, pour le maréchal de *Berwick*, & ſes héritiers mâles du ſecond lit. Le nom de Warty fut changé en celui de Fitz-James, que porte aujourd'hui ce duché.

Nous apprenons par les mémoires de *Berwick*, que Philippe V ne demanda en 1710, au roi, ſon ayeul, M. de Vendôme, que ſur le refus qu'on avoit fait de lui envoyer M. de *Berwick*, parce qu'on avoit beſoin de lui en Dauphiné.

M. de *Berwick* dit que le comte de Staremberg eut l'avantage ſur M. de Vendôme à la journée de Villa-Vicioſa. Cette opinion contraire à diverſes relations, & même à l'opinion générale, eſt appuyée par une lettre du roi d'Eſpagne lui-même, du 11 décembre 1710.

En 1713, le maréchal de *Berwick* alla commander en Catalogne. En 1714, il fit le ſiége de Barcelone, qu'il prit.

Il ne contribua que par des négociations & par des vœux à la tentative qui fut faite en faveur de Jacques III dans les années 1714, 1715, 1716, & à l'expédition que ce prince fit en Ecoſſe; le maréchal ſe contenta d'y envoyer ſon fils. Pour lui,

lui, naturaliſé françois du conſentement du roi d'Angleterre, devenu ſujet du roi de France, & officier de ſa couronne, il crut devoir obéir aux défenſes que Louis XIV & M. le régent lui firent ſucceſſivement de ſortir du royaume dans cette occaſion.

Au mois d'avril 1716, il fut nommé commandant en Guyenne, & c'eſt là que M. de Monteſquieu l'a connu.

En 1718 & 1719, il fut chargé d'un devoir qui lui fut pénible, mais qu'il remplit dans toute ſa rigueur, celui de faire la guerre à ce même Philippe V, qu'il avoit tant contribué à placer ſur le trône d'Eſpagne, & qui en avoit paru ſi reconnoiſſant, qu'il avoit fixé en Eſpagne par ſes bienfaits, le fils du premier lit du maréchal, & qu'il avoit deſiré de l'y fixer lui-même.

Les ſoins que le maréchal prit en 1721, pour préſerver ou délivrer diverſes provinces, de la contagion qui avoit commencé par Marſeille, ſont un grand ſervice rendu à la patrie & à l'humanité, & qui peut ſervir de modèle dans ces temps déſaſtreux, s'ils revenoient jamais.

Sous le miniſtère de M. le duc de Bourbon, les commandemens de province furent ſupprimés; & depuis 1724 juſqu'en 1732, la vie du maréchal de *Berwick* fut celle d'un homme privé. La guerre de 1733 vint tirer de cet état tranquille & heureux. Ses conſeils combattus par d'autres généraux, qui commençoient alors à entrer en faveur, mais qui n'avoient ni ſes titres de gloire, ni ſon expérience, firent réſoudre ce ſiège de Philisbourg, où il fut tué d'un coup de canon le 12 juin 1734. » Il avoit commandé les armées de trois des premiers monarques de l'europe, des rois de France, » d'Eſpagne & d'Angleterre; il étoit revêtu, » comme pair de France & d'Angleterre, & comme » grand d'Eſpagne, de la première dignité de chacun » de ces royaumes, & chacun de ces rois l'avoit » décoré de ſon ordre ».

Il mourut comme Turenne, & dans des conjonctures à peu près ſemblables. » Jamais, dit M. de Monteſquieu, » rien n'a mieux repréſenté cet » état, où l'on ſait que ſe trouva la France à la » mort de Turenne. Je me ſouviens du moment » où cette nouvelle arriva: la conſternation fut » générale. Tous les deux ils avoient laiſſé des » deſſeins interrompus; tous les deux une armée » en péril; tous les deux finirent d'une mort » qui intéreſſe plus que les morts communes: » tous les deux avoient ce mérite modeſte, pour » lequel on aime à s'attendrir, & que l'on aime » à regretter ».

Voici le portrait que M. de Monteſquieu fait du maréchal.

» Son air froid, un peu ſec, & même un peu » ſévère, faiſoit que quelquefois il auroit ſemblé » un peu déplacé dans notre nation, ſi les grandes » ames & le mérite perſonnel avoient un pays.... » Jamais perſonne n'a ſu mieux éviter les excès, » ou, ſi j'oſe me ſervir de ce terme, les pièges » des vertus: par exemple, il aimoit les eccléſiaſtiques..... il ne pouvoit ſouffrir d'en être » gouverné ».

Oſerions-nous obſerver que ce trait n'eſt pas aſſez bien choiſi, & ne caractériſe pas aſſez. Il peut être fort juſte, appliqué à M. le maréchal de *Berwick*; mais il n'y avoit alors aucun grand, aucun roi, qui, gouverné par les eccléſiaſtiques, voulût l'être ou crût l'être; plus on l'eſt, moins on croit l'être. Il eſt arrivé quelquefois à Louis XIV d'arrêter le P. le Tellier, qui ſe méloit de tout, & de lui dire: *Mon père, ceci n'eſt plus affaire de conſcience, c'eſt affaire d'état.* Louis XIV alors étoit bien sûr de n'être pas gouverné par le P. le Tellier, & il eſt sûr qu'il ne vouloit pas l'être, peut-on dire qu'il ne le fût pas? Monteſquieu continue:

» Il étoit impoſſible de voir M. de *Berwick* & » de ne pas aimer la vertu, tant on voyoit de tranquillité & de félicité dans ſon ame.... J'ai vu » de loin, dans les livres de Plutarque, ce qu'étoient les grands hommes, j'ai vu en lui de » plus près ce qu'ils ſont: je ne connois que ſa vie » privée; je n'ai point vu le héros, mais l'homme » dont le héros eſt parti.... Il aimoit ſes amis: » ſa manière étoit de rendre des ſervices ſans vous » rien dire; c'étoit une main inviſible qui vous » ſervoit..... Jamais homme n'a tant pratiqué la » religion, & n'en a ſi peu parlé..... Il haiſſoit » ces diſputes qui, ſous prétexte de la gloire de » Dieu, ne ſont que des diſputes perſonnelles..... » Il alloit à celui dont il avoit ſujet de ſe plaindre, » lui diſoit les ſentimens de ſon cœur, après quoi » il ne diſoit rien ».

Milord Bolingbroke appelle M. le maréchal de *Berwick le meilleur grand homme* qui ait jamais exiſté, comme Cicéron a dit du ſecond Scipion l'Africain: *Nec melior vir fuit Africano quiſquam, nec clarior.* Il applique au maréchal ces vers d'Horace à Virgile ſur la mort de Quintilius:

Multis ille bonis flebilis occidit;
Nulli flebilior quàm mihi.

BESLIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en Turquie les valets-de-pied des gouverneurs & des bachas; on en prend ſouvent pour en faire des janiſſaires. (*A. R.*)

BESLY, (Jean) (*Hiſt. litt. mod.*) avocat du roi à Fontenay-le-Comte en Poitou, eſt auteur d'une *Hiſtoire de Poitou*, & d'une *Hiſtoire des évêques de Poitiers*, imprimées en 1647; la première *in-folio*, la ſeconde *in*-4°. Mort en 1644.

BESOGNE, (Jérome) docteur de ſorbonne, diſtingué par ſon zèle & par ſes écrits, parmi ceux qu'on appelle janſéniſtes. On a de lui l'*Hiſtoire de Port-Royal* en ſix vol. *in*-12. *Les vies des quatre évêques engagés dans la cauſe de Port-Royal*, deux vol. *in*-12. Le premier de ces ouvrages a paru en 1752; le ſecond en 1756. On a du même auteur

divers autres ouvrages aſcétiques & polémiques moins importans. Mort en 1763, âgé de ſoixante-dix-ſept ans.

BESSARION, fameux cardinal du quinzième ſiècle, appartenoit à l'égliſe grecque avant d'appartenir à l'egliſe latine. Il étoit de Trebiſonde; il fut archevêque de Nicée & patriarche de Conſtantinople. Il voulut réconcilier l'égliſe grecque avec l'égliſe latine, projet formé tant de fois inutilement. Il fit entrer dans ſes vues l'empereur Jean Paléologue, & ſe fit envoyer par lui en Italie pour cette grande affaire. Il parut au concile de Florence en 1438. La harangue qu'il fit aux pères de ce concile, ſe trouve dans les actes de ce concile même. Son zèle pour la réunion l'ayant rendu ſuſpect aux Grecs, il ſe fixa en Italie, où ſon éloquence & ſa ſcience l'avoient fait accueillir avec beaucoup de reſpects. Le pape Eugène IV le fit cardinal en 1439: on croit qu'il auroit été pape ſans l'oppoſition d'un cardinal Alain, qui repréſenta que le choix d'un grec ſeroit injurieux à l'égliſe latine, raiſon qui frappa les cardinaux. Sa maiſon étoit le rendez-vous de tous les ſavans de ſon temps, grecs, italiens & autres. Les Argyrophile, les Théodore de Gaza, les Pogge, les Laurent Valle, les Platine, &c. tenoient leurs ſavantes conférences dans ſa bibliothèque. Il fut employé avec ſuccès & avec éclat en différentes légations. Celle de France lui devint funeſte par un trait d'humeur de Louis XI. L'objet de cette légation étoit de réunir les princes chrétiens contre les Turcs, qui déja depuis longtemps (en 1453) avoient pris Conſtantinople. Pour y parvenir, il falloit d'abord réconcilier Louis XI avec ſon rival le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire; l'ombrageux Louis XI ſut que le cardinal, avant de paroître devant lui, avoit écrit au duc de Bourgogne ſur l'objet de ſa légation, ou ſelon d'autres, il ſe trouva bleſſé de ce que le cardinal *Beſſarion* lui demandoit avec trop d'inſtance la liberté du cardinal Balue, ce qui étoit un des objets de ſa légation. Quoi qu'il en ſoit, il prit *Beſſarion* par ſa longue barbe à la grecque, & lui dit, du ton le plus inſultant:

Barbara græca genus retinent quod habere ſolebant.

Ce vers technique de grammaire ſignifie ſeulement que les noms barbares conſervent dans la langue grecque le même genre qu'ils ont dans leur langue originale. Le ſens que Louis XI y attachoit contenoit un reproche pour *Beſſarion* de n'avoir pu dépouiller la ruſticité barbare de ſon pays, en traitant avec des François, reproche bien injuſte, & pour *Beſſarion*, & pour la Grèce, dont la France étoit à peine en état alors de recevoir les leçons de politeſſe & d'urbanité, qu'elle ne reçut en effet dans la ſuite que par l'entremiſe de l'Italie; entre Louis XI & *Beſſarion*, c'étoit aſſurément Louis XI qui étoit le barbare. Le malheureux *Beſſarion*, accoutumé par-tout ailleurs à des hommages perſonnels & à des marques d'eſtime qu'il méritoit, eut la foibleſſe de ne pouvoir ſupporter cet affront; il en mourut de douleur à Ravenne, en retournant à Rome. Ce fut en l'année 1472, le 18 novembre; il étoit âgé de ſoixante-dix-ſept ans. Il laiſſa ſa bibliothèque au ſénat de Veniſe, qui la conſerve encore avec reſpect & avec reconnoiſſance. On a de ce cardinal quelques ouvrages, entre autres une *Défenſe de Platon*, qui eſt rare. On en trouve quelques uns dans la bibliothèque des pères.

BESSET, (HENRI DE) (*Hiſt. litt. mod.*) plus connu ſous le nom du ſieur de la Chapelle-Milon, contrôleur des bâtimens après M. Perrault, & inſpecteur des beaux arts ſous le marquis de Villacerf, fut chargé de ſe trouver aux aſſemblées de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, qu'on appelloit alors la petite académie, & qui n'étoit compoſée que de quatre académiciens, il fut le cinquième; & comme il fut chargé, ainſi que l'avoit été M. Perrault, de tenir la plume & d'écrire les délibérations, on peut le regarder comme ayant été le ſécretaire de cette académie naiſſante. Il mourut en 1694. Il eſt auteur d'une relation très-eſtimée, des campagnes de Rocroy & de Fribourg en 1643 & 1644, imprimée dans divers recueils.

BESSIN, (dom GUILLAUME) bénédictin de la congrégation de ſaint Maur, a donné une édition des *Conciles de Normandie*, 1717, *in-fol.* Il a eu part à l'édition des œuvres de ſaint Grégoire le Grand, donnée par les PP. de Sainte-Marthe. Mort à Rouen en 1726.

BÉTHENCOURT, (JEAN DE) (*Hiſt. mod.*) gentilhomme normand, fut non ſeulement le premier françois, mais le premier homme de l'europe, qui fit des découvertes importantes ſur mer. Il les fit long temps avant ces grandes découvertes de la route aux Indes Orientales par le cap de Bonne-Eſpérance, & de l'Amérique ou Indes Occidentales, & on peut dire que ſa découverte fut comme le premier pas qui conduiſit à celles dont nous venons de parler, & qui changèrent entiérement la face de l'univers & dans l'ordre phyſique & dans l'ordre politique. *Béthencourt* doit être regardé comme le précurſeur des Vaſquez de Gama, & des Chriſtophe Colomb, & la France, ſi elle eût ſu le ſeconder & l'encourager, auroit pu avoir la première gloire de ces grandes expéditions maritimes.

Après la mort de Charlemagne, à qui les pirateries & les incurſions des Sarraſins & des Normands avoient fait ſentir la néceſſité d'avoir une marine, cette partie eſſentielle de la puiſſance d'un état avoit été auſſi négligée qu'auparavant. Saint Louis fit quelques efforts pour la recréer. Nous voyons Philippe de Valois avoir une eſpèce de marine, & perdre la bataille de l'Ecluſe; mais ſa flotte étoit compoſée de vaiſſeaux étrangers & de vaiſſeaux marchands qu'on louoit & qu'on armoit en guerre comme on pouvoit. Les efforts de Charles V furent plus heureux, grace aux ſoins de ſon

Digitized by Google

amiral Jean de Vienne. Ce ſut ſous les auſpices de cet amiral que Jean de *Béthencourt*, ſon couſin, commença ſes courſes ſur mer ; mais cet amiral étant mort, Charles VI étant devenu fou, les ducs d'Orléans & de Bourgogne s'arrachant tour-à-tour le gouvernement, c'eſt-à-dire le pouvoir de dépouiller & d'opprimer les peuples, la marine fut de nouveau abandonnée, & Jean de *Béthencourt*, pour continuer ſes courſes & ſuivre ſes projets de découvertes, fut obligé, à la honte de la France, de recourir à une puiſſance étrangère beaucoup plus foible ; il découvrit les iſles Canaries en 1402, & avec les ſecours de Henri III, roi de Caſtille, il conquit cinq de ces iſles ; Henri III l'en nomma ſouverain, avec le titre de roi, ſous la condition de l'hommage à la couronne de Caſtille. Pierre de *Béthencourt*, un des deſcendans de Jean, & qui n'eſt mort qu'en 1667, fonda dans les Indes Occidentales une congrégation ou ordre de religieux hoſpitaliers, ſous le nom de *Béthléémites*.

BÉTHISAC *ou* BÉTISAC, (JEAN DE) (*Hiſt. de Fr.*) On vit avec plaiſir, en 1389, le roi Charles VI, préférant l'intérêt public à l'intérêt particulier de ſa maiſon, ôter le gouvernement du Languedoc au duc de Berry, ſon oncle, qui déſoloit cette province par ſes exactions, & livrer au ſupplice *Béthiſac*, favori de ce duc, & miniſtre de ſes brigandages. Mais ſouvent dans les temps de ſuperſtition & d'ignorance, on fait mal le peu de bien qu'on veut faire. Le ſupplice de *Béthiſac* offre un de ces traits marqués, qui caractériſent l'eſprit d'un ſiècle ; peut-être étoit-il juſte de punir cet homme, mais il étoit honteux de le trahir. C'étoit lui principalement qu'accuſoient les plaintes des Languedociens, & ſes richeſſes dépoſoient contre lui. Pour toute défenſe, il diſoit aux juges, qui lui demandoient compte des tréſors qu'il avoit amaſſés : *Meſſeigneurs, monſeigneur de Berry veut que ſes gens deviennent riches.* C'étoit dire en d'autres termes : *Monſeigneur veut que les peuples ſoient opprimés.* Cette réponſe ne l'eût pas ſauvé ; mais le duc de Berry écrivit aux juges qu'il avouoit *Béthiſac* de tout ce qui s'étoit fait pendant ſon adminiſtration. Ce mot eût été déciſif, ſi la perte de *Béthiſac* n'avoit pas été réſolue, & ſi, dans l'impoſſibilité de punir le duc de Berry lui-même, on n'avoit voulu le punir du moins dans la perſonne de ſon complice. On eut recours à l'artifice. Un faux ami vint voir *Bethiſac* dans ſa priſon, & lui dit qu'il devoit être exécuté le lendemain, qu'il n'avoit plus qu'un moyen d'échapper au ſupplice ; que ce ſeul moyen étoit qu'il s'avouât coupable de quelque crime, qui fût de nature à le faire renvoyer devant les juges eccléſiaſtiques ; qu'alors on le mèneroit à la cour d'Avignon, où il ſeroit facile au duc de Berry de le faire abſoudre. *Béthiſac* ſuivit ce conſeil, il declara aux juges qu'il étoit *hérétique & matérialiſte* ; qu'il ne croyoit ni à la Trinité, ni à l'incarnation du verbe, ni à l'exiſtence de l'ame. *Sainte Marie !* s'écrièrent les juges avec un étonnement affecté, *Béthiſac, vous errez grandement contre l'egliſe, vos paroles demandent le feu. Je ne ſais*, reprit-il du ton le plus indévot qu'il put prendre, *ſi mes paroles demandent feu ou eau ; mais j'ai tenu cette opinion depuis que j'ai eu connoiſſance, & la tiendrai juſqu'à la fin.* On rapporta ces diſcours au roi, ſans l'inſtruire de l'artifice. *C'eſt un mauvais homme*, dit le roi, *il eſt hérétique & larron, nous voulons qu'il ſoit ars & pendu, ne jà pour bel oncle de Berry, il n'en ſera excuſé ni déporté.* On renvoya *Béthiſac* aux juges d'égliſe, devant leſquels il perſiſta dans ſon aveu, & qui le livrèrent ſur le champ au bras ſéculier. A la vue du bûcher, il voulut ſe rétracter & proteſter ; on ne lui en donna pas le loiſir, on le jetta dans les flammes, tandis que publiant avec horreur l'indigne artifice dont il étoit la victime, il appelloit en vain à ſon ſecours & ſon maître & la vérité. Le roi le vit brûler ; car alors les regards des rois ſe ſouilloient trop ſouvent de ces affreux ſpectacles, tant en France qu'en Angleterre. Le duc de Berry jura de le venger ; mais il ne fut pas plus conſtant dans cette réſolution que dans toutes les autres.

BETHSABÉE, (*Hiſt. des Juifs.*) femme d'Urie, ſe laiſſa ſéduire par le roi David. Ce prince l'ayant vue ſe baigner, fut ſi touché de ſa beauté, qu'il la fit venir dans ſon palais & en abuſa. Urie étoit abſent depuis quelque temps. *Bethſabée* s'apperçut qu'elle étoit enceinte & avertit le roi. David fit venir Urie qui étoit à l'armée devant Rabbat, capitale des Ammonites, ſous prétexte de lui donner des détails du ſiége. Urie fut très-bien accueilli du roi, qui le renvoya chez lui, comptant qu'il verroit ſa femme, & mettroit ainſi l'honneur de *Bethſabée* à couvert ; mais Urie, qui étoit garde du roi, coucha dans le palais & n'alla point dans ſa maiſon, quelques inſtances que lui en fit le roi. David voyant que cette ruſe ne lui réuſſiſſoit pas, renvoya Urie à l'armée, & commanda à Joab, qui conduiſoit le ſiége de Rabbat, de l'expoſer au plus grand danger. Cet ordre fut ponctuellement exécuté. Urie fut tué. *Bethſabée* épouſa David. Elle mit au monde Salomon, ſucceſſeur de David. Le prophète Nathan eut le courage de reprocher en face au roi l'indignité de cette action. (*A. R.*)

BÉTHUNE, (*Hiſt. mod.*) grande & ancienne maiſon, qui tire ſon nom de la ville de *Bethune* en Artois, & qui a produit pluſieurs hommes illuſtres, tels que Jean de *Béthune*, tué à la bataille d'Azincourt en 1415 ; Antoine, ſon fils, tué dans une émeute des communes de Laon en 1430. Mais le plus illuſtre de tous, eſt Maximilien I, duc de Sully, pair de France, grand-maître de l'artillerie, maréchal de France, prince ſouverain d'Henrichemont & de Boisbelle, marquis de Roſny, &c., l'ami de Henri IV, le bienfaiteur de la nation, le reſtaurateur des finances, gloire que ſi peu de miniſtres ont obtenue ou même ambitionnée. Né à Roſny en 1559, mort en ſon château de Villebon

au pays Chartrain, le 21 décembre 1641. Il eſt aſſez connu par ſes mémoires, qui ſont entre les mains de tout le monde, & dont l'hiſtoire confirme preſque en tout la vérité. Ses deſcendans, ſurtout dans la branche aînée, paroiſſent s'être piqués de conſerver ce nom de Maximilien. La terre de Sully avoit été érigée pour lui en duché-pairie par des lettres du mois de février 1606. Le dernier duc de Sully de cette branche aînée fut Maximilien-Henri, cinquième de ce nom de Maximilien. Il mourut ſans enfans le 5 février 1729. Alors le duché paſſa dans la branche d'Orval, iſſue auſſi de Maximilien I; mais il ſe trouva deux concurrens: l'un étoit Louis-Pierre-Maximilien, qu'on appelloit le marquis de *Béthune*; l'autre, ſon grand-oncle, l'abbé d'Orval, Armand de *Béthune*. Le premier fondoit ſon droit, ſur ce qu'il étoit l'aîné de la maiſon, deſcendu de mâle en mâle & d'aîné en aîné, de François, comte, puis duc d'Orval, fondateur de cette branche, fils puîné du célèbre Maximilien. L'abbé d'Orval alléguoit la proximité; il étoit plus proche de deux degrés que ſon petit-neveu, du dernier duc de Sully de la branche aînée. C'étoit, à la différence d'un degré près, la même conteſtation qu'il y avoit eu pour la ſucceſſion au trône, entre Henri IV & le cardinal de Bourbon, ſon oncle, qui fut roi de la ligue, ſous le nom de Charles X. L'abbé d'Orval, comme plus proche, héritoit inconteſtablement du duché de Sully; mais le titre de pair ne devoit-il pas paſſer à l'aîné? Telle étoit la queſtion. Le marquis de *Béthune* prit d'abord le titre de duc de Sully, avec l'agrément du roi, ſauf le jugement à intervenir ſur le fond de la conteſtation. L'abbé d'Orval diſoit: l'édit de 1711, portant réglement ſur les pairies, n'exclud que les filles; je ſuis mâle, je deſcends de celui en faveur de qui le duché a été érigé, je ſuis l'héritier le plus proche. L'affaire portée au conſeil des dépêches, y fut jugée le 23 mars 1730, ſur le rapport de Daniel-Charles Trudaine, alors maître des requêtes. Le titre de duc & pair de France, attaché à la terre de Sully, fut déclaré dévolu au marquis de *Béthune*, comme étant l'aîné de la ligne, à la charge de retirer cette terre des mains de l'abbé d'Orval, héritier légitime, aux charges, clauſes & conditions portées par l'article 7 de l'édit de 1711, & il fut décidé que l'abbé d'Orval reſteroit ſaiſi de la terre juſqu'au parfait rembourſement.

Pendant le cours du procès, l'abbé d'Orval craignant peut-être que ſa qualité d'eccléſiaſtique & de bénéficier ne formât une ſorte de préjugé contre ſa prétention, avoit remis ſes abbayes entre les mains du roi le 8 mai 1729, & s'étoit marié le 14 du même mois, âgé d'environ ſoixante-treize ans, avec Françoiſe Aubery de Vatan. Ayant perdu ſon procès, il ne fut pas duc de Sully, mais ſon fils le fut & l'eſt encore.

Le marquis de *Béthune*, déclaré duc de Sully par l'arrêt du 23 mars 1730, ne laiſſa que deux filles, madame la marquiſe de Goësbriant & madame la marquiſe de l'Aubeſpine. En conſéquence, le duché a paſſé à Maximilien-Antoine-Armand, fils aîné de l'abbé-comte d'Orval, né le 18 août 1730.

On a beaucoup parlé de cette bru de Charles IX, morte en 1713, cent trente-neuf ans après ſon beau-père, mort en 1574. La maiſon de *Béthune* offre actuellement un phénomène à-peu-près du même genre. M. le duc de Sully-Béthune, qui n'a pas cinquante-quatre ans, en 1784, a eu pour oncle, (propre oncle, propre frère de ſon père, à la vérité d'un premier lit & l'aîné de tous) Maximilien-Léonor de *Béthune* d'Orval, tué à la priſe de Piombino en 1646, il y a déja cent trente-huit ans.

BÉTIS, (*Hiſt. anc.*) gouverneur de Gaza, défendit vaillamment cette place contre Alexandre, & ce conquérant, qui dans d'autres occaſions donna l'exemple de reſpecter la valeur, même dans un ennemi, ne put pardonner à *Bétis* de l'avoir arrêté ſi long-temps devant ſa place, où même il avoit été bleſſé dans un aſſaut. Il exerça dans cette occaſion des cruautés atroces, il fit paſſer plus de dix mille hommes au fil de l'épée. Quant à *Bétis*, il le fit attacher tout vivant par les talons à ſon char & le mit ainſi en pièces; il croyoit imiter la vengeance exercée par Achille ſur Hector:

Raptatus bigis, ut quondam, aterque cruento
Pulvere, perque pedes trajectus lora tumentes.

mais du moins Hector étoit mort, & cette violence ne s'exerçoit que ſur un corps inſenſible; Alexandre eut la gloire de ſurpaſſer Achille en barbarie; il imitoit le héros d'Homère comme les pédans imitent Homère.

BETLEM-GABOR, (*Hiſt. mod.*) eſpèce d'aventurier illuſtre qui cauſa de grandes révolutions dans la Tranſylvanie ſa patrie. Il fut d'abord favori de Gabriel Battori, dernier prince de cette contrée, du nom de Battori. Ayant vraiſemblablement perdu ſa faveur, il alla en chercher une nouvelle à la cour de Conſtantinople, & il l'obtint; il engagea les Turcs à déclarer la guerre à ſon ancien bienfaiteur, & marcha contre lui à leur tête. Battori appella vainement l'empereur Matthias à ſon ſecours. Soit par l'effet des intrigues de *Betlem-Gabor*, ſoit par d'autres cauſes, Battori, abandonné de ſes ſujets & de l'empereur, fut vaincu en 1613 par *Betlem-Gabor*, qui non ſeulement ſe fit inveſtir de la Tranſylvanie par un pacha, mais qui étendant ſes idées de conquête, & profitant habilement des circonſtances, ſe mit à la tête des calviniſtes hongrois à qui on refuſoit l'exercice de leur religion, & ſe fit proclamer roi de Hongrie. Il ne fut plus poſſible aux empereurs de ſe diſſimuler l'ambition de *Betlem-Gabor*, ni de le regarder comme un ennemi ſans conſéquence. L'empereur Ferdinand II, ſucceſſeur de Matthias, fit marcher des troupes contre

lui en 1620. *Betlem-Gabor* commença par avoir des avantages ; les comtes de Dampierre & du Buquoi, généraux de l'empereur, furent défaits & tués. Le comte de Valſtein, qui le remplaça, fut plus heureux. Cette querelle finit en 1624 par un traité, qui non ſeulement portoit renonciation de la part de *Betlem-Gabor* au titre de roi de Hongrie, mais qui encore aſſuroit après ſa mort la Tranſylvanie à la maiſon d'Autriche. Il mourut en 1629.

BEVERIDGE, (GUILLAUME) BEVEREGIUS, (*Hiſt. litt. mod.*) né en 1638, évêque de ſaint Aſaph en 1705, mort à l'abbaye de Weſtminſter le 5 Mars 1708, paſſe pour un des plus ſavans théologiens que l'Angleterre ait eus. Ses ouvrages, quoiqu'aſſez peu connus en France, jouiſſent d'une eſtime générale en Angleterre. Les principaux ſont : *Pandectæ canonum apoſtolorum & conciliorum*, avec des notes très-ſavantes, 1672, deux vol. *in-folio*. *Codex canonum eccleſiæ primitivæ vindicatus*, Londres 1678, *in*-4°. Des penſées ſur la religion, dignes de leur objet : elles ont été traduites en françois, Amſterdam, 1731, deux vol. *in*-12. Des *Inſtitutions chronologiques*, &c. Cet auteur étoit fort conſidéré des ſavans étrangers, & M. Boſſuet étoit en commerce de lettres avec lui.

BEVERLAND, (ADRIEN) (*Hiſt. litt. mod.*) écrivain hollandois & proteſtant du dix-ſeptième ſiècle, connu par la licence de ſes écrits, eſt ſurtout célèbre par un ouvrage qui n'a point paru, intitulé : *De proſtibulis veterum*. Le ſavant Iſaac Voſſius, ami de *Beverland*, en a fait entrer une partie dans les notes de l'édition qu'il a donnée de Catulle, & cette partie de l'ouvrage de *Beverland* donne un grand prix à cette édition. Les autres ouvrages de *Beverland* ſont : *De ſtolatæ virginitatis jure ; De peccato originali philologicè elucubrato*. Ce dernier fut condamné au feu ; il a paru traduit en françois en 1714 & 1740. L'édition de 1714 eſt préférée. C'eſt une eſpèce de problême, ſi ſon traité *De fornicatione cavendâ*, qui parut en 1697, eſt une preuve de converſion. *Beverland* mourut fou & miſérable en 1712.

BEUF, (JEAN LE) (*Hiſt. litt. mod.*) chanoine & ſous-chantre de l'égliſe d'Auxerre, l'un des plus modeſtes, des plus eſtimables & des plus laborieux antiquaires, d'une ſimplicité antique, d'une frugalité incroyable, & pour ainſi dire romaneſque. C'étoit l'homme à qui les monumens de nos antiquités françoiſes, les tombeaux, les cryptes, les vieux châteaux, les abbayes antiques & leurs archives, l'âge des manuſcrits, l'âge des bâtimens étoient le mieux connus ; il avoit vu par ſes yeux tous ces monumens, il avoit copié de ſa main toutes les inſcriptions, il avoit parcouru à pied, dans tous les ſens, & par toutes les traverſes, les différentes provinces du royaume, portant partout l'inſtruction, & ſe faiſant de tout une inſtruction qui n'étoit qu'à ſon uſage ; la découverte d'un fait, d'une date, d'une poſition géographique, la vérification ou la correction faite ſur le lieu, des diſtances marquées dans les itinéraires & dans la table de Peutinger, c'étoient-là ſes plaiſirs & ſes jouiſſances. Les *actes des Bollandiſtes*, le *Gallia chriſtiana*, le nouveau *Gloſſaire de Ducange*, le *Recueil des hiſtoriens de France*, le *Dictionnaire géographique* de la Martinière, la *nouvelle diplomatique*, tous les ouvrages conſidérables entrepris de ſon temps, ont profité de ſes obſervations & de ſes recherches. Ses voyages & ſes lectures l'avoient tellement familiariſé avec les monumens, qu'il ſaiſiſſoit du premier coup d'œil les différences les plus délicates de l'ancienne architecture ; à la ſeule inſpection, il pouvoit dire, quelquefois à vingt ans près, la date de la conſtruction non ſeulement d'un édifice en général, mais de ſes différentes parties, & des réparations ſucceſſives qu'on y avoit faites en divers temps.

Les titres ſeuls des ouvrages qu'il a compoſés depuis 1716 juſqu'en 1741, rempliſſent douze pages, grand *in-folio*, dans la bibliothèque des écrivains de Bourgogne, & les quatorze années ſuivantes en fourniroient preſque un même nombre. Trente-huit diſſertations imprimées, ſoit par extrait, ſoit en entier, dans les mémoires de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, deux prix remportés dans cette académie avant qu'il y entrât, cinq dans celle de Soiſſons ; deux cens trente diſſertations ſavantes du même genre, répandues dans les mercures & autres journaux littéraires ; la vie de ſaint Pellerin, premier évêque d'Auxerre ; un martyrologe de cette égliſe, l'hiſtoire de la priſe d'Auxerre par les huguenots, les mémoires ſur l'hiſtoire entière de cette ville, l'établiſſement des François dans les Gaules ; trois volumes de diſſertations ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Paris, le traité du chant eccléſiaſtique, ſur-tout l'hiſtoire du diocèſe de Paris en quinze volumes, ſans compter beaucoup d'autres grands ouvrages commencés, ou ſeulement projettés, ſont des monumens de ſon application continuelle au travail. Il écrivoit mal, mais il écrivoit, & chacun de ſes écrits éclairciſſoit une difficulté, fixoit une opinion ; les ſemmes ne le liſoient point, mais les ſavans le conſultoient. L'archevêque Vintimille vouloit-il, en renouvellant le bréviaire de Paris, ſavoir tout ce qui a rapport au chant eccléſiaſtique ? Le clergé de France vouloit-il faire dreſſer un nouveau pouillé général, & des cartes géographiques eccléſiaſtiques, plus détaillées que celles du *Gallia chriſtiana*, c'étoit toujours à M. l'abbé le *Beuf* qu'on s'adreſſoit. Quel parti un autre n'auroit-il pas tiré pour ſa fortune, d'une réputation qui l'indiquoit ainſi aux premières perſonnes de l'égliſe, au clergé même en corps, comme l'homme à conſulter ſur les objets importans d'érudition ou même d'économie politique ! l'abbé le *Beuf* ne demanda jamais rien, ſon canonicat d'Auxerre lui ſuffit, & quand il fut parvenu à la penſion de l'académie des belles-lettres, il réſigna ce canonicat à ſon frère. Il fut bien étonné de recevoir de M. le cardinal de la Rochefoucauld

le brevet d'une penſion de mille livres ſur le clergé. » il ſut honteux de ſe voir ſi riche, dit M. le Beau dans ſon éloge ; un de ſes amis étant venu » lui dire qu'on n'étoit pas content de ce que ſon » éminence faiſoit pour lui ; *je m'en doutois bien*, » répondit-il, *auſſi je n'en déſirois pas tant, & je » ſuis prêt de le rendre.* Son ami eut bien de la » peine à lui faire entendre qu'on ſe plaignoit, non » pas de l'excès, mais de la médiocrité du bien- » fait «. Si ce trait où éclate toute la naïveté du déſintéreſſement & de la modeſtie, ſe trouvoit dans l'hiſtoire ancienne, tout le monde le ſauroit & le citeroit avec reſpect.

M. l'abbé le *Beuf* étoit né à Anxerre le 7 mars 1687, d'une des plus honnêtes & des plus anciennes familles de cette ville. Il avoit été reçu à l'académie des belles-lettres le 6 décembre 1740. Il eſt mort le 10 avril 1760.

BEY *ou* BEG, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt le gouverneur d'un pays ou d'une ville dans l'empire des Turcs ; les Turcs écrivent *begh* ou *bek* ; mais ils prononcent *bey*, qui ſignifie proprement *ſeigneur*, & s'applique en particulier, ſuivant l'uſage, à un ſeigneur de l'étendard qu'ils appellent dans la même langue *ſangiakbeg* ou *bey* : *ſangiaſek*, qui chez eux ſignifie *étendard* ou *bannière*, marque celui qui commande en quelque partie conſidérable d'une province, & qui a un grand nombre de ſpahis ou de cavalerie ſous ſes ordres.

Chaque province de Turquie eſt diviſée en ſept ſangiakis ou bannières, dont chacune qualifie un *bey*, & tous ces *beys* ſont commandés par le *gouverneur de la province* qu'on appelle auſſi *beghiler*, *beghi* ou *beyler bey*, c'eſt-à-dire, *ſeigneur des ſeigneurs* ou *beys* de la province. Ces *beys* ont beaucoup de rapport aux *bannerets* que l'on avoit autrefois en Angleterre : le *bey* de Tunis en eſt le prince ou le roi ; & ce titre équivaut à ce que l'on appelle à Alger le *dey*.

Dans le royaume d'Alger, chaque province eſt gouvernée par un *bey* ou vice-roi, que le ſouverain établit & dépoſe à ſon gré ; mais dont l'autorité dans ſon département eſt deſpotique, & qui dans la ſaiſon de recueillir le tribut des Arabes, eſt aſſiſté d'un corps de troupes qui lui eſt envoyé d'Alger. *Voyages des Shaw.* (*A. R.*)

BEYS eſt le nom 1°. d'un fameux imprimeur de Paris, au ſeizième ſiècle, le premier de tous les imprimeurs qui ait admis dans ſes éditions la diſtinction néceſſaire que Ramus avoit déja faite dans ſa grammaire de l'*j* & de l'*v* conſonnes & de l'*i* & de l'*u* voyelles. Mort en 1595.

2°. D'un poete françois vanté par Scarron qu'il avoit vanté. Mort en 1659. L'imprimeur eſt diſtingué par le nom de Gilles, le poète par celui de Charles.

BEZANT *ou* BIZANT, ſ. m. *Hiſt. & comm.*) une ſorte de monnoie frappée à Byſance dans le temps des empereurs Chrétiens.

Le *bezant* eſt d'un or pur & fin à vingt-quatre karats ; mais on n'eſt point d'accord ſur ſa valeur : de-là vient que l'or offert à l'autel par le roi d'Angleterre les jours de fêtes, s'appelle encore *bezant* ou *bizant*.

Du Peyrat dit que les *bezants* n'ont été reçûs en France que ſous la troiſième race de nos rois, depuis Louis le jeune qui apporta des *bezants* d'or pris ſur les Arabes & autres infidèles qu'il avoit vaincus ; deſorte que les rois commencerent à s'en ſervir au jour de leur ſacre & couronnement, où l'on en préſentoit treize à l'offrande. Henri II. en fit forger exprès pour cette cérémonie, valant environ un double ducat la pièce. Un double ducat étoit alors ce que nous appellons un *louis*. Il eſt encore fait mention dans notre hiſtoire de huit cent mille *bezants* d'or payés aux Sarraſins pour la rançon de ſaint Louis & des ſeigneurs faits priſonniers avec lui. M. l'abbé Goujet, *dans ſon ſupplément de Moréri*, prouve par des chartes & d'autres monumens de notre hiſtoire, que ſous Philippe-le-Hardi, en 1282, le *bezant* fut évalué à huit ſous tournois, & ſous Philippe-le-Bel, en 1297, à neuf ſous. (*G*)

BÈZE, (THÉODORE DE) (*Hiſt. mod.*) eſt, à l'égard de Calvin, ce que Mélanchton eſt à l'égard de Luther. En comparant l'aigreur ſauvage de Calvin, ſa ſéchereſſe cauſtique & arrabilaire avec la douceur affable & enjouée de Théodore de *Bèze*, ſon plus conſtant ami, & qui a écrit ſa vie, on diſoit qu'on aimeroit mieux être en enfer avec Théodore de *Bèze* qu'en paradis avec Calvin. Théodore de *Bèze* parut à la tête des miniſtres proteſtans au fameux & inutile colloque de Poiſſy en 1561, il y fut le plus vigoureux antagoniſte du cardinal de Lorraine. A ce colloque, les jéſuites & les proteſtans ſe traitèrent de *loups*, de *ſinges* & de *ſerpens*. Théodore de *Bèze* ſcandaliſa fort tous les catholiques, en diſant que *le corps de J. C. eſt auſſi éloigné de l'euchariſtie que le ciel l'eſt de la terre.* Les prélats frémirent, le cardinal de Tournon cria au blaſphème ; mais puiſqu'on vouloit des colloques, il ſemble qu'on devoit y porter des oreilles plus aguerries. Quelque ſorte que fût l'expreſſion de Théodore de *Bèze*, on pouvoit y être préparé, elle ne contenoit que le fond d'une opinion bien connue pour être celle de toute ſa ſecte. Théodore de *Bèze* n'a pas mis aſſez de philoſophie dans ſes écrits polémiques en faveur de ſon parti, & ne s'eſt pas montré aſſez ſupérieur à ſes fanatiques amis ni à ſes fanatiques adverſaires. Les miracles qu'il enlève à l'égliſe catholique, il les donne à l'égliſe proteſtante ; il a écrit pour juſtifier le ſupplice de Servet : il avoit de la littérature ; ſes *juvenilia*, & ſes autres poéſies ſont eſtimées. La traduction des pſeaumes en vers françois par Marot a été continuée par Théodore de *Bèze* ; *mais non*, dit un auteur du temps, *avec la même joliveté.* Les révolutions de la langue ont rendu cette *joliveté* bien ridicule, & c'eſt un avertiſſement de ne confier qu'avec circonſpection à la mobilité d'une langue

vivante les objets de notre reſpect & de notre foi. La traduction de Marot & de Théodore de *Bèze* fut admiſe dans la liturgie proteſtante, & par là devint plus odieuſe aux catholiques; dans la ſuite elle fut rajeunie par Conrad & la Baſtide. Les égliſes proteſtantes, ſuivant leur dégré de pédanterie, ſe partagèrent entre l'ancienne traduction & la nouvelle, toutes deux aſſez vieilles aujourd'hui.

Théodore de *Bèze* n'ayant eu que deux femmes, Patin s'eſt trompé ſans doute, en croyant que des vers ſont connus ſur trois femmes, qu'un même homme épouſa par des motifs différens dans trois différens âges de ſa vie, avoient été faits ſur Théodore de *Bèze* & ſes femmes.

Uxores ego tres vario ſum tempore nactus;
Cùm juvenis, tùm vir, factus & indè ſenex.
Propter opus, prima eſt validis mihi juncta ſub annis,
Altera propter opes, tertia propter opem.

M. de Sully, qui ne prodiguoit pas les éloges à ceux mêmes de ſon parti, comble d'éloges Théodore de *Bèze*, & dit que le ſuffrage de ce vénérable vieillard ſuffit ſeul pour le conſoler de la perte de tous les autres ſuffrages des proteſtans. Théodore de *Bèze*, né le 24 juin 1519 à Vezelay, mourut à Genève le 23 octobre 1605. Bayle a traité à fond ſon article.

BEZONS, (Bazin de Bezons) famille diſtinguée, qui a produit un conſeiller d'état, un maréchal de France ſon fils, & pluſieurs évêques. Le maréchal (Jacques Bazin, comte de *Bezons*) eut le bâton en 1709. Cette même année, année de déſaſtre pour la France, commandant en Catalogne, il ne put empêcher M. de Staremberg de prendre Balaguier; en 1711 il commandoit en Allemagne; en 1713 il prit Landau, place importante. Après la mort de Louis XIV, il fut du conſeil de régence. Il mourut le 22 mai 1733 à quatre-vingt-huit ans.

BHAVAM, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) déeſſe des indiens; c'eſt la puiſſance à laquelle ils donnent pour époux le puiſſant. Il paroit que ce n'eſt là qu'une manière myſtérieuſe de déſigner ou la matière & la forme, ou les cauſes & les effets. *Voyez Kircher, Chin. illuſt. pag. 161.* (*A R.*)

BIANCHINI, (François) ſavant antiquaire, né en 1662 à Vérone, où, dès ſa jeuneſſe, il inſtitua l'académie des *Aletophili, amateurs de la vérité.* Il fut bibliothécaire du cardinal Ottoboni, depuis pape ſous le nom d'Alexandre VIII. Il fut aimé & eſtimé des papes Clément XI, Innocent XIII, & Benoit XIII. On a de lui une ſavante édition d'Anaſtaſe le Bibliothécaire; une hiſtoire univerſelle en italien; deux ouvrages, italiens auſſi, ſur des monumens antiques, l'un intitulé: *Palazzo de Ceſari*, Verone, 1738, *in-folio* avec figures; l'autre: *Inſcrizioni ſepolcrali della caſa di Auguſto*, Rome, 1727, *in-folio.* Il cultivoit les ſciences auſſi bien que l'érudition; Clément XI l'avoit nommé ſecrétaire des conférences pour la réforme du calendrier. On ſait d'ailleurs qu'il employa beaucoup de temps en obſervations, dont l'objet étoit de tracer une méridienne pour l'Italie. Il étoit encore bel eſprit, & on a de lui des poéſies & des ouvrages d'éloquence. Vérone, ſa patrie, qu'il illuſtroit, & qui a toujours ſu honorer les citoyens qui l'honoroient elle même, lui a fait ériger après ſa mort un buſte dans la cathédrale. A Rome, il fut aggrégé à la nobleſſe romaine, honneur qui fut étendu à toute ſa famille; il étoit d'une famille noble. Il mourut en 1729.

BIANCOLELLI. *Voyez* Dominique.

BIAS, un des ſept ſages de la Grèce, vivoit vers l'an 608 avant J. C. C'eſt lui qui pendant le ſiège de Priène, ſa patrie, répondit à quelqu'un qui lui demandoit pourquoi il ſe retiroit ſans rien emporter: *Je porte tout avec moi.* C'eſt lui encore qui, dans l'amitié, nous avertit *de nous ſouvenir que notre ami peut devenir un jour notre ennemi.* Maxime que Cicéron condamne avec tant de raiſon, comme contraire à la confiance & ſineſte à l'amitié. Le mot de *Bias* à des impies qui, dans un naufrage, invoquoient les Dieux: *Ne les avertiſſez pas que vous êtes ici*, ne nous paroit qu'une plaiſanterie, comme celle de M. de Fontenelle à une femme centenaire, qui lui diſoit: *On nous a oubliés, notre tour eſt paſſé.* — *Chut*, en mettant ſon doigt ſur ſa bouche. *Bias* mourut en plaidant une cauſe. Il s'arrêta, ſe tut, pencha la tête ſur ſon petit-fils qui étoit à coté de lui, & qui reçut ſon dernier ſoupir.

BIBIENA, (*Hiſt. litt. mod.*) eſt le nom 1°. d'un cardinal compté parmi les reſtaurateurs du théâtre en Italie, par ſa comédie intitulée: *Calandra*, la première qui ait été compoſée en proſe italienne. Elle fut imprimée en 1524, quatre ans après la mort de l'auteur, arrivée en 1520.

2°. D'un architecte, auteur de *deux livres ſur l'architecture*; né en 1657, mort en 1743.

BIBLIANDER, (Théodore) (*Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur de Théologie à Zurich, où il mourut de la peſte en 1564, âgé d'environ 65 ans, a donné un recueil aſſez rare aujourd'hui, d'anciens écrits ſur le mahométiſme, & des commentaires ſur la bible.

BICARS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) pénitens Indiens qui paſſoient toute leur vie nuds, laiſſoient croître ſcrupuleuſement leurs cheveux & leurs ongles, & portoient par-tout une écuelle de terre pendue à leur cou: lorſqu'ils étoient preſſés de la faim ils s'arrêtoient aux portes, & on rempliſſoit leur écuelle de riz cuit. Ces eſpèces de gueux étoient très-communs dans l'Inde pendant le jx. ſiècle. (*A. R.*)

BIDAL D'ASFELD. *Voyez* Asfeld.

BIDAUX, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) terme de l'ancienne milice françoiſe, pour déſigner un corps d'infanterie, dont on faiſoit aſſez peu de cas. La chronique de Flandre en parle au ſujet de la bataille & de la priſe de Furnes en 1297. Jean de Gaure,

qui s'étoit retiré dans cette ville, ne vouloit point ſe rendre; mais *les bidaux lui faillirent au col par-derriere*, l'abattirent & le tuèrent. Guillaume Guyart, qui en fait auſſi mention ſous les années 1298, 1302 & 1304, ſemble faire entendre qu'ils tiroient leur origine des frontières d'Eſpagne.

De Navarre & devers Eſpagne
Reviennent *bidaux* à graas routes.

Il paroit par le même auteur, que ces ſoldats portoient pour armes deux dards & une lance, *& un coutel à la ceinture.* M. de Caſeneuve prétend après Joan. Hocſemius, dans ſes geſtes des évêques de Tongres, *liv. I. chap. xxjv.* que les *bidaux* étoient ainſi appellés *a binis dardis*, de deux dards qu'ils portoient. Ne pourroit-on point croire que ce nom leur étoit donné à cauſe du pays d'où ils ſortoient, des environs de la rivière de *Bidaſſoa?* Il eſt certain du moins que les auteurs les appellent plus ordinairement *bidaux*, *bidaldi* que *bidarii*; & Hocſemius eſt le ſeul qui leur ait donné ce ſecond nom latin, pour l'approcher davantage de ſa prétendue étymologie. Il paroit que les *bidaux* n'étoient pas de fort bonnes troupes; ſouvent ils lâchoient pied, & lançoient leurs dards en s'enfuyant. *Bidaux retraient*, c'eſt-à-dire *s'enfuyent* & *dards ruent*, dit le même poëte que nous avons déja cité; & le continuateur de Nangis rend à-peu-près le même témoignage à leur bravoure à la bataille de Caſſel, où il dit que les *bidaux* s'étant mis à fuir *ſelon leur coutume*, cauſerent quelque déſordre dans l'armée françoiſe: ce qui fait voir que ces *bidaux* étoient des troupes légères, plus propres à harceler l'ennemi qu'à l'attendre de pied-ferme. Ménage a parlé de ces *bidaux* dans ſon étymologie au mot *Pitaux. Mémoire de l'acad. tom. X. dans une note.* (*G*)

BIDLOO, (Godefroi) poëte & médecin. On a de lui des *poéſies hollandoiſes*, publiées à Leyde en 1719, & une *Anatomia corporis humani*, dont on connoit trois éditions de 1735, de 1739 & de 1750. La première eſt la plus eſtimée pour la beauté de l'exécution. Né à Amſterdam en 1649, mort à Leyde en 1713. Il étoit médecin du roi d'Angleterre Guillaume III.

BIENVEILLANCE, (*Hiſt. mod.*) terme uſité dans les ſtatuts & dans les chroniques d'Angleterre, pour ſignifier un préſent volontaire que les ſujets font à leur ſouverain, chacun y contribue à proportion de ſa fortune.

La *bienveillance* priſe dans ce ſens, équivaut à ce que les autres nations appellent *ſubſidium charitativum*, que les tenanciers payent quelquefois à leur ſeigneur, le clergé aux évêques.

En France on appelle ce ſecours *don gratuit*. Dans les beſoins de l'état, le clergé aſſemblé ſoit ordinairement, ſoit extraordinairement, accorde au roi un don gratuit, indépendamment des décimes & autres impoſitions dont il eſt chargé, & le recouvrement de ces ſommes eſt reparti ſur les provinces eccléſiaſtiques. Dans les provinces d'états, outre les ſubſides ordinaires, à la tenue des états on accorde auſſi au roi un don gratuit plus ou moins fort, ſelon les circonſtances. (*G*)

BIEZ, (Oudard du) (*Hiſt. de Fr.*) maréchal de France, a eu des momens de faveur & de diſgrace, qui répandent de l'incertitude ſur ſon hiſtoire & ſur le jugement qu'on doit porter de ſa conduite. En 1544, le roi d'Angleterre, Henri VIII, deſcendu en Picardie, fit en perſonne le ſiège de Boulogne, défendu par Coucy-Vervin, gendre du Maréchal du *Biez*; en même temps le duc de Norfolk faiſoit celui de Montreuil, défendu par le maréchal lui-même; le dauphin qui fut depuis Henri II, marchoit au ſecours de ces deux places; le ſiége de Montreuil fut levé, mais Boulogne étoit pris lorſque le dauphin arriva: ce prince en conçut tant de dépit, que, lorſqu'il fut Roi, il fit trancher la tête à Vervin, & le maréchal du *Biez* fut enveloppé dans cette diſgrace. François I ne lui avoit rien imputé, & lui avoit laiſſé le commandement dans cette province, où on s'étoit propoſé de reprendre Boulogne l'année ſuivante. C'eſt ſur-tout cette campagne de 1545, qui a été fort critiquée par Martin du Bellay.

On avoit compris qu'on attaqueroit inutilement Boulogne du côté de la terre, ſi le port reſtoit libre, & que la place pût être ravitaillée & la garniſon rafraichie ſans obſtacle du côté de la mer; on étoit convenu de bâtir un fort pour dominer & gêner le port. Le maréchal du *Biez* fit, dit-on, d'abord une faute irréparable, celle de manquer totalement l'objet; on vouloit fermer aux ennemis l'entrée du port, & il avoit été décidé en conſéquence que le fort ſeroit bâti préciſément à l'embouchure de la Liane, à la pointe qui eſt vis-à-vis la tour d'Ordre. Le maréchal au contraire choiſit un endroit plus éloigné, nommé Outreau, qui laiſſoit l'entrée du port parfaitement libre. Il ſe ſervit enſuite d'un ingénieur qui conçut & exécuta mal ſon plan, de ſorte que les travaux, après avoir langui long-temps, & avoir coûté beaucoup, finirent par être preſque inutiles, & qu'il fallut les recommencer.

Tandis que du Bellay, que le roi avoit envoyé pour examiner ces travaux, lui en rendoit ce compte, le roi reçoit un autre courier du maréchal du *Biez*, qui lui annonce que dans huit jours, le fort ſera entièrement conſtruit; du Bellay étonné retourne au camp de la part du roi, & preſſe le maréchal d'agir contre Boulogne.

Le maréchal répondit qu'il avoit des avis certains que les vivres manquoient dans Boulogne, & que les Anglois ſe diſpoſoient à partir de Calais pour marcher au ſecours de cette place; que ſon intention étoit d'abandonner le fort d'Outreau & de ſe poſter entre Boulogne & Calais, pour couper la communication entre ces deux places.

Sur cet avis, il s'éleva dans le conſeil un cri général

général d'improbation : « Comment pouvoit-on ſe » perſuader que la mer & le port de Boulogne, » étant libres, & la garniſon pouvant à chaque » inſtant recevoir des rafraichiſſemens par cette » voie ouverte, les Anglois aimaſſent mieux ten- » ter la voie difficile & périlleuſe d'une bataille, » pour jetter des vivres dans cette place, où un » ſeul navire en pouvoit porter plus que ne pour- » roient faire mille chariots ? Comment pouvoit- » on même penſer qu'avec cette facilité d'être ſans » ceſſe ravitaillé, Boulogne manquât de vivres ? » D'ailleurs que deviendroient ces travaux du fort » d'Outreau, ſi peu utiles, à la vérité, par leur » emplacement ; mais qui avoient tant coûté, & » dont enfin il falloit tirer quelque parti ? Il fal- » loit du moins ne ſe pas priver par ce change- » ment de poſte très-inutile, des ſoldats que le » maréchal propoſoit de laiſſer dans le fort, & qui » ne pourroient jamais en défendre les travaux, » s'ils étoient attaqués. »

Le maréchal ne répliqua rien ; mais il ſuivit ſon projet, & décampa ſans prendre avis de perſonne.

Toute cette conduite étoit très-ſingulière, & du Bellai (c'eſt toujours lui qui parle) ne cacha point au maréchal qu'elle étoit contraire aux intentions du roi. Le roi lui-même avoua depuis à du Bellai, qu'il ne comprenoit rien à la conduite du maréchal, & qu'il le ſoupçonnoit d'avoir voulu faire durer ſon emploi.

Les nouveaux mouvemens du maréchal du *Biez* paroiſſant annoncer une bataille prochaine, toute la jeune nobleſſe, ſelon l'uſage, ſe rendit au camp. Il n'y eut point de bataille, parce qu'en effet les Anglois ne ſongèrent point à ſortir de Calais, pour ſecourir une place, qui ſe ſecouroit pour ainſi-dire d'elle-même par la liberté de ſon port.

Tout le reſte de la conduite du maréchal eſt non-ſeulement irréprochable, mais brillant & heureux ; il chaſſa vigoureuſement les Anglois de la terre d'Oye, qui formoit pour eux comme une eſpèce de camp retranché, ou de place forte immenſe, au milieu des terres ; la peſte fit quelques ravages dans ſon fort d'Outreau, mais il le défendit bien contre les Anglois, il repouſſa toutes leurs attaques, il remporta ſur eux des avantages ſignalés, & termina glorieuſement la campagne & la guerre.

Cependant Henri II, à ſon avènement, éloigna de la cour le maréchal du *Biez*, quoique ce prince eût été armé chevalier de la main du maréchal. Il le dépouilla de la dignité de maréchal de France ; mais du *Biez* y fut rétabli dans la ſuite. M. de Thou dit que le maréchal du *Biez* fut condamné à une priſon perpétuelle, & privé du collier de l'ordre ; il ſortit de priſon & mourut de douleur quelque temps après ; d'autres diſent même que du *Biez* avoit été condamné à mort, que la priſon perpétuelle ne fut qu'une commutation de peine. Quoi qu'il en ſoit, le fils de Coucy-Vervin, le petit-fils du maréchal, fit réhabiliter la mémoire de ſon père & de ſon ayeul maternel, par des lettres-patentes qu'il obtint de Henri III, & qui furent enregiſtrées au parlement le 1 octobre 1575.

Pour ſavoir ce qu'il faut penſer du récit de Martin du Bellay, dans ce qu'il contient de contraire au maréchal du *Biez*, il faudroit mieux connoître les intérêts & les intrigues du temps. M. de Belloy a très-bien défendu le beau-père & le gendre dans un excellent mémoire ſur la maiſon de Coucy. (Voir l'article COUCY dans ce Dictionnaire.)

BIGNON, (*Hiſt. de Fr.*) deux perſonnages ont particulièrement illuſtré ce nom ; l'un eſt le fameux avocat-général, Jérôme, ſavant dès l'enfance, élevé par un père ſavant ; à dix ans il publia ſa *Chorographie*, ou deſcription de la Terre-Sainte ; à treize, ſes *Antiquités Romaines* & ſon traité *de l'Election des Papes* ; à dix-neuf, ſon traité *de l'Excellence des rois & du royaume de France* ; à vingt deux, ſes *formules de Marculphe* & les ſavantes notes qui les accompagnent. Les Scaliger, les Caſaubon, les Grotius, les Pithou, les de Thou, les le Fèvre, les du Perron, les Sainte-Marthe, les Sirmond, ſe faiſoient honneur d'entretenir correſpondance avec cet enfant merveilleux, qui ſouvent les inſtruiſoit. Henri IV l'avoit placé en qualité d'enfant d'honneur auprès du dauphin, qui fut bien-tôt après le roi Louis XIII. Mais c'étoit par l'éloquence plus encore que par l'érudition, c'étoit dans la magiſtrature, plus encore que dans les lettres, qu'il étoit réſervé au jeune *Bignon*, d'être à jamais illuſtre. Il fut pourvu, en 1620, d'une charge d'avocat-général au grand conſeil, puis au parlement en 1626. Il fut auſſi conſeiller d'état, & employé dans pluſieurs négociations importantes, au-dedans du royaume & au-dehors. Le cardinal de Richelieu, pour conſoler les honnêtes gens & les gens de lettres, de la mort violente de M. de Thou, & pour faire ſa paix avec eux, mit M. *Bignon* à la tête de la bibliothèque du roi. Jérôme *Bignon* fut le modèle des ſavans & des orateurs de ſon temps, & la gloire du parquet, après l'avoir été du barreau. Cependant nous avons les harangues de Démoſthène, & les oraiſons de Cicéron, & on demande ce qui nous reſte des plaidoyers ſi vantés des *Bignons* & des Talons. Rien que la tradition de l'effet qu'ils produiſirent, de l'admiration qu'ils causèrent, tradition conſignée dans les mémoires du temps. Quand nous voyons un homme, tel que le cardinal de Retz, dire : « Talon, avocat- » général, fit une des plus belles déclamations » qui ſe ſoient jamais faites en ce genre. Je n'ai » jamais rien ouï ni lu de plus éloquent ; il ac- » compagna ſes paroles de tout ce qui leur put » donner de la force, juſqu'à invoquer les mânes » de Henri le Grand : il recommanda la France en » général à Saint-Louis, un genou en terre. Vous » vous imaginez peut-être que vous auriez ri à

» ce ſpectacle ; mais vous en euſſiez été émue » comme toute la compagnie, qui s'émut ſi for- » tement, que j'en vis la clameur des enquêtes » commencer à s'affoiblir. » A ce récit, nous concevons l'idée d'un grand effet, & nous croyons à l'éloquence d'Omer-Talon. Nous devons croire auſſi à celle de Jérôme *Bignon*, lorſque nous voyons un Magiſtrat, tel que M. le premier préſident de Lamoignon, en parler avec des tranſports d'admiration, peindre l'attachement plein de reſpect que le préſident de Lamoignon, ſon père, avoit pour cet éloquent & vertueux orateur; c'eſt de tous les hommes celui que M. de Lamoignon a le plus aimé, & qu'il a rendu le plus cher à ſa famille; il menoit ſon fils, encore enfant, entendre ce grand magiſtrat parler au nom des loix dans les cauſes importantes; il enflammoit ce jeune homme du plaiſir de l'admirer, du deſir de l'imiter. « Je ne puis exprimer, dit le premier préſident, » combien cette penſée que mon père » m'avoit inſpirée, m'a été avantageuſe; elle m'a » fait rechercher l'amitié de cet incomparable » magiſtrat, qui m'a ſervi d'un véritable père, » après que Dieu eut retiré le mien; je ne puis » aſſez dire combien je ſuis redevable à ſes exem- » ples & à ſes conſeils, ſoit pour le choix de » mes études, ſoit pour la conduite de ma vie, » & je déſire que la reconnoiſſance du bien que » ce grand perſonnage m'a fait en toute occaſion, » ſoit continué dans toute ma poſtérité à l'égard » de la ſienne. »

Par une ſuite de ce ſentiment, le premier préſident laiſſa par ſon teſtament, le portrait de Jérôme *Bignon*, au préſident de Lamoignon, ſon fils aîné, alors avocat-général: cette clauſe du teſtament eſt remarquable.

» Je donne à mon fils, avocat-général, le por- » trait de M. *Bignon*, avocat-général, afin que » l'ayant devant les yeux, ce grand & ſaint hom- » me lui ſerve d'exemple. »

Pareille clauſe dans le teſtament de M. le préſident de Lamoignon, fils du premier préſident.

« Je donne à mon fils l'avocat-général, le por- » trait de M. *Bignon*. »

Ce fils, avocat général alors, eſt celui que nous avons vu chancelier, & le portrait de M. *Bignon* appartient aujourd'hui à M. de Malesherbes.

Jérôme *Bignon* refuſa la place de ſur-intendant des finances. Il mourut le 7 avril 1656. Il étoit né le 24 août 1590. Il avoit commencé des notes ſur Grégoire de Tours, & un traité des Origines du Droit François.

L'abbé Bignon, qui après lui a le plus ajouté à la gloire de ſon nom, étoit ſon petit-fils. Il paſſa ſes plus belles années dans la retraite, uniquement appliqué à l'étude; il en ſortit pour remplir différentes places, dont la réunion forma pour lui comme une eſpèce de place unique, qui n'a jamais été remplie de cette manière que par lui ſeul, il fut pour ainſi-dire le préſident général & univerſel de la littérature. M. de Pontchartrain, ſon oncle maternel, lui confia le département des académies des inſcriptions & des ſciences; elles n'étoient preſque encore que de ſimples aſſociations littéraires; leur établiſſement n'étoit pas revêtu de la forme, qui ſeule pouvoit les rendre durables. L'exemple de ce qui étoit arrivé après la mort de François I, & après le miniſtère du Cardinal de Richelieu, c'eſt-à-dire, la ceſſation de la plupart des graces & des encouragemens accordés aux lettres, faiſoit craindre pour les établiſſemens littéraires de Colbert. M. Fréret applique à ces établiſſemens, alors mal affermis, ce que Tite-Live dit de la puiſſance de Rome naiſſante, avant que Romulus eût pourvu à ſa durée; *hominis ætatem duraturæ magnitudo erat.* M. l'abbé Bignon procura, en 1699, un réglement très-étendu à l'académie des ſciences, & en 1701, un pareil à l'académie des inſcriptions & belles-lettres. En 1713, il obtint encore pour les académies des lettres-patentes qui confirmoient leur établiſſement, & dans leſquelles le roi déclaroit que cette grace avoit pour motif *l'eſtime & la conſidération que les deux académies avoient acquiſes.* « Alors, dit M. Fréret, » les académies commencèrent à faire véritable- » ment partie de l'état, & à y tenir un rang. »

M. l'abbé Bignon donna auſſi, en 1701, au journal des ſavans, la forme qu'il a conſervée depuis. Il avoit été pendant long-temps l'ouvrage d'une ſeule perſonne; M. l'abbé Bignon jugea qu'il devoit être l'ouvrage d'une ſociété, qui réuniroit néceſſairement plus de lumières & des talens plus variés qu'un ſeul homme n'en pouvoit poſſéder; il comprit d'ailleurs que la fonction délicate de juger les productions de ſes contemporains, de ſes rivaux, de ſes égaux, ſouvent même de ſes ſupérieurs, étoit une ſorte de magiſtrature qui ne devoit pas être abandonnée à tout le monde, & qui ne pouvoit être exercée légitimement que par un corps qui travaillât ſous la direction du chef de la magiſtrature. Toutes les dérogations apportées après-coup à ce principe par une indulgence exceſſive ou par un reſpect mal entendu pour la liberté, ſont autant d'abus dont l'effet a été de corrompre les lettres & de les avilir.

En 1718, M. l'abbé Bignon eut l'intendance de la bibliothèque du roi, que Jérôme *Bignon*, ſecond du nom, ſon père, & Jérôme I, ſon ayeul, avoient eue ſous le titre de *maîtriſe de la librairie du roi*, depuis 1642 juſqu'en 1684: & lorſqu'en 1656, M. Colbert obtint pour ſon frère, depuis évêque de Luçon, la garde de la bibliothèque du roi, vacante par la mort de M. Dupuy, ce fut entre les mains de Jérôme *Bignon*, que l'abbé Colbert prêta ſerment. En 1684, M. de Louvois avoit acquis de M. *Bignon*, père de M. l'abbé Bignon, la charge de *maître de la librairie*. Après la mort de M. de Louvois, ce titre avoit été réuni à celui de garde de la bibliothèque, & la bibliothèque fut compriſe, ainſi que tout ce qui regarde les lettres,

dans le département de la maiſon du roi. M. l'abbé Bignon renouvella & ranima la bibliothèque du roi, comme il avoit fait les académies & le journal des ſavans.

M. l'abbé Bignon fut nommé Conſeiller d'état en 1701. Il partageoit entre les fonctions de la magiſtrature & les travaux de la littérature, une vie ſans ceſſe occupée qui commençoit pour lui tous les jours dès quatre heures du matin. Il avoit prêché avec ſuccès dans Paris: il avoit été reçu en 1691, à l'académie des ſciences; en 1693, à l'académie des inſcriptions & à l'académie françoiſe, dont celle des inſcriptions, dit M. Fréret, étoit comme une eſpèce de colonie.

M. l'abbé Bignon, né le 19 ſeptembre 1662, mourut le 14 mars 1743.

Tous les écrits du temps ſont remplis de ſes éloges. Rouſſeau ſeul a fait des ſatyres contre lui; on dit que c'eſt à lui qu'il en veut dans l'épigramme:

Chryſologue toujours opine;
C'eſt le vrai grec de Juvenal, &c.

& dans l'épigramme ſuivante:

Bien que votre ton ſuffiſant
Prête un beau champ à la ſatyre, &c.

L'*omnia novit* de Juvenal, pris en bonne part, pouvoit convenir à M. l'abbé Bignon; mais quel rapport pouvoit-il y avoir entre un conſeiller d'état, neveu du chancelier, & *Græculus eſuriens*.

Le frère aîné de M. l'abbé Bignon étoit honoraire de l'académie des belles-lettres; il avoit été intendant d'Amiens, conſeiller d'état, prévôt des marchands; c'eſt Jérôme III. Il eſt mort en 1726. Un autre frère de l'abbé, Armand-Roland, mourut conſeiller d'état & intendant de Paris, le 20 février 1724.

Il fut père de Jérôme IV, né le 21 Février 1699, fait maître des requêtes en 1728, bibliothécaire du roi en ſurvivance en 1722, intendant de la Rochelle en 1726, de Soiſſons en 1736, honoraire de l'académie des belles-lettres, le 26 janvier 1741; conſeiller d'état, le 2 février 1743, & nommé le même jour à l'intendance de l'armée de Flandre; mort le 8 Mars 1743, ſix jours avant l'abbé Bignon, ſon oncle.

Armand-Jérôme, frère de Jérôme IV, né le 27 octobre 1711, conſeiller d'état, commandeur, prévôt & maître des cérémonies des ordres, bibliothécaire du roi, prévôt des marchands, l'un des quarante de l'académie françoiſe, honoraire de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, mort le 8 mars 1772, a eu pour fils Jérôme Frédéric Bignon, actuellement conſeiller d'état, bibliothécaire du roi, & honoraire de l'académie des inſcriptions & belles-lettres.

BIGOT, adj. pris ſub. (*Hiſt. & mor.*) nom qu'on donnoit à une perſonne opiniâtrément attachée à une opinion. Ce mot vient de l'allemand *bey-Gott*, ou de l'anglois *by-God*, qui ſignifient également *par Dieu*.

Cambden rapporte une origine aſſez ſingulière de ce mot: il dit que les normands furent appellés *bigots*, à l'occaſion du duc Raoul ou Rollon, qui recevant en mariage la princeſſe Giſſa ou Giſele, fille de Charles-le-Simple, roi de France, & avec elle l'inveſtiture du duché de Normandie, refuſa de baiſer les pieds du roi en ſigne de vaſſelage, à moins que le roi lui même ne l'aidât à faire cette action; & que preſſé de rendre l'hommage en la forme ordinaire, il répondit: *no by God*, nom par Dieu; & que de-là le roi prit occaſion de l'appeller *bigod* ou *bigot*; nom qui paſſa enſuite à ſes ſujets.

Dans un ſens moral *bigot* eſt un terme odieux, qui ſignifie *un faux dévot*, une perſonne qui ſcrupuleuſement attachée aux pratiques extérieures de la religion, en viole les devoirs eſſentiels. (*G*)

BIL *ou* BILL, *terme de droit* uſité en Angleterre, qui ſignifie la déclaration par écrit d'un grief ou préjudice que le complaignant a ſouffert de la partie qu'il dénonce, ou la dénonciation d'un délit commis envers lui, par contravention à quelque loi ou réglement de l'état.

Ce *bil* ordinairement ſe préſente au lord chancelier, ſur-tout lorſqu'il s'agit d'injures atroces faites à des perſonnes ayant juriſdiction: ce qui eſt établi par les réglemens qui concernent cette matière. Ce *bil* contient l'expoſition du fait & des dommages qui en réſultent, avec la ſupplique d'une permiſſion de procéder contre le défendeur, pour en obtenir la réparation civile.

Le *bil, en parlement*, ſignifie un projet d'acte ou d'arrêté, contenant des propoſitions que l'on préſente d'abord aux chambres, afin qu'elles y ſoient approuvées, & puis au roi, pour leur donner force de loi. (*A. R.*)

BILDERBEK, (CHRISTOPHE-LAURENT) (*Hiſt. litt. mod.*) la réputation d'Abbadie, doit s'étendre juſques ſur ſon traducteur allemand, *Bilderbek*, qui a procuré à ſon fameux traité de *la vérité de la Religion Chrétienne*, autant de ſuccès en Allemagne, qu'il en avoit eu dans le reſte de l'Europe. *Bilderbek* mourut en 1749. C'étoit un juriſconſulte Hanovrien, conſeiller à Zell. On a auſſi de lui quelques ouvrages de Juriſprudence.

BILLAUT. *Voyez* ADAM, & corrigez la date de ſa mort, en liſant 1662 au lieu de 1562.

BILLI, (JACQUES DE) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Guiſe & fils du Gouverneur de cette ville. On a de lui des traductions des pères Grecs, en latin; les plus eſtimées ſont celles de Saint-Grégoire de Nazianze, de Saint-Iſidore de Peluſe, & de Saint-Jean-Damaſcène. Il a compoſé de ſon chef quelques ouvrages, même des *poéſies françoiſes*, dont il n'y a rien à dire, ſinon qu'elles ſont du ſeizième ſiècle, & qu'il n'y a de vraie poéſie françoiſe

qu'aux dix-ſeptième & dix-huitième. La vie de Jacques de *Billi* a été écrite en latin par un auteur nommé Chatard, Paris 1582, *in*-4°. On la trouve auſſi à la fin des œuvres de Saint-Grégoire de Nazianze, de l'édition de 1583. Jacques de *Billi* eſt mort en 1582, à 47 ans.

Le même nom eſt auſſi celui d'un jéſuite, dont on a des ouvrages de mathématiques, né en 1602, mort en 1679.

BIMAIDES, (*Hiſt. d'Egypte & des Turcs.*) Les *Bimaides*, dont le nom ſignifie en langue copte, *deſcendans de quarante chevaliers*, tenoient un rang diſtingué dans l'Egypte, lorſque les Muſulmans en firent la conquête. Fiers de leur origine & pleins de confiance dans leur nombre, ils refuſèrent de payer le tribut impoſé par le peuple conquérant. Le calife Mamoun, l'an 217 de l'hégire, paſſa dans l'Egypte pour étouffer cette ſemence de rébellion. Les *Bimaides* réuniſſent leurs forces pour le combattre; mais trop inférieurs en nombre, ils ſont défaits, & ceux qui ne périrent point par l'épée, furent condamnés, avec leurs femmes & leurs enfans, aux fonctions de l'eſclavage. (*T--N.*)

BING, (L'AMIRAL) *Voyez* BYNG.

BION, poëte grec paſtoral, traduit par Longepierre; on a de lui peu d'ouvrages, mais ils ſont d'un goût exquis; il étoit de Smyrne, vivoit vers l'an 288 avant J. C. & mourut empoiſonné, au rapport de Moſchus, ſon diſciple & ſon imitateur heureux.

Il y a un autre *Bion*, dit le Boryſthénique, parce qu'il étoit de Boryſthène en Scythie, lieu qui a donné ſon nom au fleuve Boryſthène, ou qui l'a reçu de ce fleuve; ce philoſophe fut d'abord diſciple de l'académicien Cratès, puis de Théodore, dit l'Athée, puis de Théophraſte, puis Cynique. Il paroît que c'étoit un homme d'eſprit, qui ne s'arrêtoit à aucun ſyſtême, & qui les eſſayoit tous. On a retenu de lui pluſieurs mots. Il diſoit qu'*une belle femme étoit le tourment de ſon mari & le plaiſir des autres*; c'eſt ce que M. de Voltaire a exprimé dans ces deux vers:

Elle *eſt* des autres l'agrément,
Et le mal de qui la poſſède.

Et M. Greſſet dans ces deux autres du *Méchant*:

Ou ſi pour mon malheur ma femme étoit jolie,
Je ſerois le martir de ſa coquetterie.

Il diſoit que *le plus inquiet & le plus agité de tous les hommes, eſt celui qui veut être le plus tranquille & le plus heureux*, il craint ſans ceſſe de voir ſa tranquillité troublée, c'eſt ce qu'Horace exprime dans ces deux vers:

Si quidquid vidit melius, pejuſve ſuâ ſpe,
Deſixis oculis, animoque & corpore torpet.

Il demandoit à un envieux qui lui paroiſſoit avoir l'air triſte: *à qui donc eſt-il arrivé du bien?*

Il avoit dit d'Alcibiade, ce qu'on a dit dans la ſuite de Céſar, *que dans ſa puberté, il avoit enlevé aux femmes leurs maris, & dans ſa jeuneſſe aux maris leurs femmes.*

L'impiété, diſoit-il, avant d'être athée ou après avoir ceſſé de l'être, *eſt une compagne de la ſécurité qui la trahit toujours.* Si ce mot eſt clair, il a du ſens.

Un jour *Bion* ſe trouvant ſur mer avec des pirates, on vit paroître un bâtiment: *nous ſommes perdus*, dirent les pirates, *ſi on nous connoit*, & moi, dit *Bion*, *ſi on ne me connoît pas.* C'eſt avec beaucoup de préciſion la penſée d'Horace:

Vetabo, qui Cereris ſacrum
Vulgarit arcana, ſub iiſdem
Sit trabibus, fragilemque mecum
Solvat phaſelum.

Il diſoit à ſes diſciples: *Quand vous ſerez parvenus à écouter avec la même indifférence les louanges & les injures, vous pourrez croire que vous avez fait quelques progrès dans la vertu.* Nous avons vû des hommes affreux qui avoient fait ce progrès dans le vice; mais *Bion* vouloit dire ſans doute, qu'il faut s'aſſurer de n'être ni corrompu par les louanges, ni aigri par les injures.

Bion trouvoit quelque choſe de contradictoire dans ce qui ſe paſſoit aux funérailles; *on brûle les morts*, diſoit-il, *comme inſenſibles, & on les pleure comme s'ils étoient ſenſibles.* Il n'y a point là de contradiction, on les pleure comme devenus inſenſibles, après avoir été ſenſibles; d'ailleurs on pleure pour ſoi, non pour eux. Lœlius dans le *Traité de l'Amitié* de Cicéron, craint, que de pleurer Scipion, ſon ami, qui s'eſt envolé dans le ſein des Dieux, ne ſoit d'un envieux plus que d'un ami. *Cui cenſemus curſum ad Deos faciliorem fuiſſe quàm Scipioni? Quo circà mœrere hoc ejus eventum, vereor ne invidi magis quam amici ſit.*

Bion le Boryſthénique vivoit vers l'an 276 avant J. C.

BIORN *ou* BERO, (*Hiſt. de Suède*) roi de Suède, ſuccéda à Charles I au commencement du neuvième ſiècle. Ce fut ſous ſon règne que la Suède ſortit des ténèbres de l'idolâtrie & reçut la lumière de l'évangile. L'abbé Fleuri aſſure que ce prince envoya des ambaſſadeurs à Louis le Débonnaire, pour lui demander des miſſionnaires au nom de ſa nation. Mais il ſuffit de connoître la trempe de l'eſprit humain pour douter de ce fait. Un peuple ne renonce point ainſi de lui-même à ſes préjugés. Ils lui ſont plus chers que ſes vertus & ſes intérêts même. Les Suédois étoient guerriers, leur religion étoit toute militaire; les héros de leur nation étoient leurs dieux: tuer un ennemi, c'étoit ſacrifier à la divinité; périr les armes à la main, c'étoit s'immoler ſoi-même. Eſt-il poſſible

Digitized by Google

que cette nation féroce par caractère & par principe, eût demandé à des étrangers qu'elle haïssoit, une religion douce, qui n'enseigne que l'amour de l'humanité, le pardon des injures & l'oubli de soi-même? Il est plus probable que les premiers missionnaires qui tentèrent d'introduire en Suède le christianisme, furent persécutés, & que la persécution, qui rend toujours florissante la secte qu'on veut détruire, leur donna des prosélites. Quoi qu'il en soit, les peuples se soulevèrent contre *Biorn*. Il ne gouvernoit que par les conseils de Regner son père, roi de Danemarck. La domination danoise étoit odieuse aux Snédois; il fut détrôné, s'empara de la Norvège, infesta les mers, & de roi devint brigand. On ne sait au juste ni le genre, ni la date de sa mort. Il est probable qu'elle fut violente. Si l'on en croit l'histoire de ces temps, parmi les rois du nord, il en est peu qui aient atteint le terme marqué à leurs jours par la nature, elle les fait périr tous au lit d'honneur, ou par la main de quelque assassin. (*M.* DE SACY.)

BIRAGUE. (*Hist. mod.*) Le plus connu de ceux qui ont porté ce nom est le chancelier de *Birague*, (René) revêtu de cette dignité dans les temps les plus affreux de notre monarchie, & ayant eu le malheur d'être du conseil où fut prise la résolution du massacre de la saint Barthelemi. Ce fut Charles IX qui lui donna les sceaux en 1570, & qui le nomma chancelier en 1573, comme pour le récompenser d'avoir donné à ce massacre une sorte d'autorité légale. On peut croire, & on crut que le chancelier de l'Hôpital, son prédécesseur, qui pensa être compris dans ce massacre, ne l'auroit point autorisé. *Birague* n'étoit pas proprement François, il étoit né à Milan dans le temps où la France disputoit aux Sforces ce duché, & il s'étoit attaché à la France. On a cherché à diminuer pour les François l'horreur du crime de la saint Barthelemi, en observant que ce complot avoit plutôt été formé par des étrangers que par des François. Quels en furent, dit on, les plus ardens instigateurs? C'est Catherine de Médicis, ce sont les Guises, les Gondis, c'est *Birague*, tous étrangers; on conclud de-là que ce crime nous appartient un peu moins que les proscriptions n'appartiennent aux Romains, puisqu'enfin Sylla, Marius, Auguste, Antoine, étoient Romains; mais il n'y a rien à gagner à ces petites observations; Charles IX, & le duc d'Anjou son frère, depuis Henri III, n'étoient-ils pas de ce conseil sinistre & n'en exécutèrent-ils pas de leur propre main l'affreuse résolution? Tant de François qui mirent tant de zèle à cette exécution par laquelle ils croyoient expier toutes leurs fautes & gagner le ciel, ne la sollicitoient-ils pas par leurs vœux, & ne l'auroient-ils pas conseillée s'ils avoient été admis au conseil?

Le premier président de Thou vouloit que les François ensevelissent dans un silence éternel cet opprobre de leur nation; il appliquoit à la saint Barthelemi des vers de Stace devenus fameux par cette application même:

Excidat illa dies ævo, nec postera credant
Sæcula, nos certè taceamus, & obruta multâ
Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.

Non, non, il faut que les François en parlent, il faut qu'ils accusent leurs coupables ayeux pour l'instruction de leurs derniers neveux; il faut qu'ils disent eux-mêmes, & plus haut que toutes les autres nations: voilà ce que les François ont été, voilà ce qu'ils peuvent redevenir. Voilà les fruits du machiavellisme, du fanatisme, de cet esprit de fraude & de guerre que nous portons dans la religion, dans la politique, dans la philosophie, dans les sciences, dans les arts. Voilà les excès où peut entraîner cette ardeur polémique, cette fureur intolérante, que nous mettons à tout, même à la tolérance. Condamnons donc toujours, sans ménagement & sans réserve, sans distinction de nationaux & d'étrangers, les instigateurs affreux, les approbateurs coupables, les exécuteurs forcenés du crime de la saint Barthelemi: célébrons au contraire & bénissons à jamais la désobéissance vertueuse des Matignun, des Simiane, des Charny, des le Veneur, des d'Ortes, des Saint-Héran, des de Tende, &c. prononçons sur-tout avec des larmes de tendresse & de vénération, le nom de ce saint évêque de Lizieux, Jean Hennuyer, qui, en sauvant du carnage les protestans, en les recueillant dans son palais, en leur prodiguant les secours de la charité, en ramena plus à l'église qu'on n'en égorgeoit ailleurs.

Disons que le bourreau de Lyon, sollicité par des assassins, de prêter son ministère aux massacres publics, rejetta la proposition avec horreur, & dit: *Je ne tue que des coupables, & je n'obeis qu'à des jugemens légitimes.* Opposons ces exemples aux exemples du fanatisme sans déguiser ceux-ci.

Sauvons l'honneur de la nation, non en lui dissimulant ses erreurs passées, mais en l'avertissant si bien, en lui faisant tant d'horreur des crimes qui peuvent la déshonorer, que jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, soit religieux, soit politique, ces crimes ne puissent renaître. *Birague* fut fait cardinal, un instigateur de la saint Barthelemi l'avoit bien mérité. Ce fut Henri III qui demanda pour lui cette grace au pape Grégoire XIII; en même temps il lui reprit les sceaux, ou, si l'on veut, il l'en déchargea. *Birague* se plaignoit encore; il étoit, disoit-il, *cardinal sans titre, prêtre sans bénéfice, & chancelier sans sceaux.* Il mourut en 1583.

Un autre *Birague*, de la même famille, a plus fait peut-être pour la gloire de ce nom par un mot généreux accompagné d'une action brillante, que le chancelier par toutes ses dignités. Il servoit sous le premier maréchal de Brissac dans les guerres d'Italie. Il fut chargé par ce général d'assiéger une

petite place du Piémont, défendue par quatre cens Bannis, qui, étant tous réputés coupables, devoient s'attendre au ſupplice, s'ils tomboient entre les mains des aſſiégeans, & qui proportionnèrent leur défenſe à l'intérêt qu'ils avoient de n'être point pris. *Birague* livra un aſſaut, ſes troupes furent repouſſées. *Quoi donc!* s'écria-t-il, *ſeroit-il poſſible que le deſir de la gloire inſpirât moins de courage à des ſoldats, que la crainte du ſupplice à des brigands?* Il ramène ſes troupes à la brèche : *C'eſt là*, leur dit-il, *qu'il faut mourir plutôt que de fuir*, & il emporta la place d'aſſaut.

Un autre *Birague* encore, qui vraiſemblablement n'a rien de commun avec cette famille, paſſe pour le premier qui ait trouvé le moyen de graver ſur le diamant. Cet artiſte étoit Milanois auſſi, & vivoit à la cour de Philippe II, roi d'Eſpagne. Son nom de baptême étoit Clément.

BIRGER JERL, (*Hiſt. de Suède.*) ſeigneur ſuédois de la maiſon de Folkungers. Cette famille, par l'immenſité de ſes richeſſes, le nombre de ſes vaſſaux, & ſur-tout par l'appui qu'elle avoit ſouvent prêté au peuple contre l'oppreſſion de ſes ſouverains, s'étoit rendue ſi redoutable, qu'Eric Lepſe crut qu'il ſeroit plus aiſé de ſe l'attacher que de la détruire. Il donna ſa ſœur Hélène à Canut, ſa ſeconde ſœur à Nicolas de Toſta, & la troiſième, Ingeberge, à *Birger Jerl*; il épouſa lui-même une princeſſe de cette maiſon, & crut, par ces alliances, avoir cimenté entre ces ſeigneurs & lui, une amitié inviolable. Il ſe trompoit. Canut leva le premier l'étendart de la révolte, remporta une victoire ſur Eric, l'obligea de chercher un aſyle en Danemarck, & ſe fit proclamer roi de Suède. Eric reparut bien-tôt & remonta ſur le trône.

Pendant cette révolution, *Birger Jerl* lui avoit conſervé la fidélité qu'il lui avoit jurée : la nature l'empêchoit de prendre les armes contre Canut, & ſon devoir lui défendoit de les porter contre Eric, il demeura ſimple ſpectateur de cette guerre, mais il brûloit de ſignaler ſon zèle pour le roi. Eric ouvrit bientôt une vaſte carrière à ſon courage, lui donna une armée pour aller conquérir la Finlande, dont les habitans toujours attachés au culte de leurs ancêtres, refuſoient d'adopter l'évangile. *Birger* partit donc à la tête de vingt mille miſſionnaires bien armés, pour convertir la Finlande. Il parcourut cette contrée, portant l'épée d'une main & la croix de l'autre, criant par-tout la mort ou l'évangile. La crainte fit ſur beaucoup d'eſprits ce que la grace n'avoit pu faire. Ils reçurent le baptême, le reſte fut maſſacré.

Birger Jerl étoit encore en Finlande, prêchant, égorgeant, baptiſant, brûlant, lorſqu'on éleva ſon fils Valdemar ſur le trône de Suède à la place d'Eric, qui étoit mort ſans poſtérité. Il rentra dans ſa patrie. Il vit la couronne ſur la tête de ſon fils avec un dépit ſecret de ce qu'on ne l'avoit pas placée ſur la ſienne. Cependant il diſſimula ſes véritables ſentimens, convoqua une aſſemblée de la nobleſſe, & lui repréſenta qu'un jeune prince ſans expérience ne pouvoit porter le fardeau du gouvernement. Par ce détour adroit il demandoit indirectement qu'on remît entre ſes mains le pouvoir ſuprême. La nobleſſe preſſentit la ruſe, & lui dit que s'il refuſoit ſon ſuffrage à ſon fils, on trouveroit dans la maiſon de Suercher, qui avoit des droits au trône, un prince plus digne d'y monter. Cette réponſe lui ferma la bouche; on lui confia cependant l'adminiſtration pendant la minorité de Valdemar. La ville de Stokolm fondée, les loix recueillies dans un code, la police la plus ſage établie dans les villes, le droit de ſucceſſion rendu aux femmes, qui, juſques-là, n'avoient point hérité de leurs pères, enfin un gouvernement modéré dans l'intérieur, vigoureux dans ſes relations avec l'étranger, juſtifièrent aſſez le déſir de régner qu'il avoit fait appercevoir. Il ne lui manquoit en effet que le titre de roi. Mais en ayant rempli tous les devoirs, ce titre étoit inutile à ſa gloire. Sa vertu ſe démentit cependant. Le reſte de la famille de Folkungers s'étoit ſoulevé contre Valdemar. On prit les armes : on en alloit faire uſage, lorſque *Birger* invita les chefs de la révolte à paſſer dans ſon camp; il jura ſolemnellement de ne point attenter à leur vie. Sur la foi de ce ſerment & d'un ſauf-conduit, ces princes vinrent ſans eſcorte. Ils furent les victimes de leur bonne foi. *Birger* leur fit trancher la tête. Charles ſeul échappa au ſupplice, & oubliant que le ſang de ſes parens crioit vengeance, alla combattre les infidèles, & périt les armes à la main. *Birger* ne lui ſurvécut pas long-temps, il mourut vers l'an 1266. Il avoit été pendant douze ou quinze ans miniſtre de ſon propre fils. Il donna des loix à la Suède; mais il lui donna auſſi l'exemple du crime. *Quid leges ſine moribus vanæ proficiunt?* (*M.* DE SACY.)

BIRGER, (*Hiſt. de Suède.*) roi de Suède, ſuccéda à Magnus Ladeſlas. Ce prince avoit laiſſé trois enfans en bas-âge, *Birger*, Eric & Valdemar. Torchel Canutſon, grand maréchal de la couronne, la plaça ſur la tete de *Birger*, lorſqu'il pouvoit s'en emparer lui-même. Il gouverna l'état pendant la minorité du prince, & fut auſſi ſage régent qu'il avoit été fidèle miniſtre ſous Magnus. Ce fut cependant par ſes ordres qu'une armée ravagea la Carélie pour la convertir; mais cet excès de fanatiſme étoit moins la faute de Torchel que de ſon ſiècle. L'évangile n'a guère eu dans le nord d'autres apôtres que des ſoldats. L'armée triomphante pénétra même juſqu'en Ruſſie, & revint en 1301 chargée d'un riche butin, & moins fière de ſes victoires que d'avoir donné ſa religion aux vaincus. Torchel, toujours tuteur du jeune roi, au milieu de ſes opérations militaires & religieuſes, n'oublioit pas les ſoins pacifiques que la Suède attendoit de lui : il vouloit donner à ſon maître des ſujets dignes de lui. Il avoit obſervé que la ſervitude flétrit le courage, & détruit dans l'eſclave tout ſentiment de patriotiſme; il abolit l'eſclavage,

Digitized by Google

il rendit aux ſerfs la liberté qu'ils avoient reçue de la nature, & que les loix leur avoient ôtée, & défendit à tout ſuédois de vendre ſon ſemblable. Enfin *Birger* ayant atteint l'âge de majorité, Torchel remit entre ſes mains le pouvoir ſuprême & toutes les dignités dont il étoit décoré. *Birger* lui conſerva les préſens de Magnus, heureux s'il avoit toujours gardé pour un ſi grand miniſtre la même reconnoiſſance; mais la diviſion ſe mit bientôt dans la famille royale. *Birger* accuſa les deux ducs ſes frères d'avoir affecté dans leurs appanages un luxe qui ne convenoit qu'au trône, il ajouta qu'ils aſpiroient à lui ravir la couronne; qu'ils tramoient des complots ténébreux, & qu'ils aliénoient le cœur de ſes ſujets. L'ambition de ces princes eût peut-être réaliſé dans la ſuite tous les ſantômes que la crainte de *Birger* formoit dans ſon ame. Mais le grand maréchal ſut les contenir: il leur fit ſigner un écrit par lequel ils promettoient d'être déſormais ſoumis, fidèles & irréprochables dans leur conduite; mais bientôt ils s'enfuirent, demandèrent un aſyle au roi de Danemarck qui le leur refuſa, & allèrent en chercher un autre en Norvège, où le roi Haquin leur tendoit les bras. Le nord vit donc des frères armés les uns contre les autres, outrager à la fois l'humanité, la nature & la patrie, & n'en fut point étonné. Dans ces temps barbares, on étoit accoutumé à ce ſpectacle. L'armée de *Birger* fut taillée en pièces, on alloit en venir à une ſeconde bataille, quelques ſénateurs négocièrent, on fit la paix; mais on la cimenta du ſang de Torchel Canutſon: on rejetta ſur lui & la cauſe & les effets de cette guerre; il eut la tête tranchée. Tel fut le prix des ſervices qu'il avoit rendus à l'état & à ſon roi.

Birger eut bientôt occaſion de ſentir tout le prix du bien qu'il s'étoit ravi lui-même. Déchiré de remords, tremblant ſur ſon trône, & n'ayant plus ce grand homme à oppoſer à un peuple mutiné, & à ſes ennemis ligués contre lui, il accuſa ſes freres de lui avoir extorqué l'arrêt qui avoit envoyé ce miniſtre à l'échaffaut. Ceux-ci ſe lavèrent d'un crime par un autre; ils ſurprirent *Birger* dans ſon palais, & le jettèrent dans les fers avec ſa famille. Le roi de Danemarck voulut ſecourir ſon beau-frère; mais il avoit moins de courage que d'amitié, il combattit & négocia ſans ſuccès; cependant les ducs avoient conquis preſque toute la Suède, traitoient leur priſonnier avec rigueur, & publioient qu'ils vengeoient le miniſtre qu'ils avoient fait périr. Le roi de Danemarck fit de nouvelles tentatives; elles furent plus heureuſes; il obtint la liberté de *Birger*, mais ce fut aux conditions les plus dures; on ne lui laiſſoit qu'une portion très-étroite de la Suède; on exigeoit en faveur de ſes frères & de leurs partiſans, que ſa main ſignât une amniſtie que ſon cœur n'avoit pas dictée. Le premier ſoin de *Birger* fut de reconquérir ſes états, le ſecond de punir ſes frères: il n'étoit point eſclave d'une promeſſe que la néceſſité lui avoit arrachée. Il s'appuya du ſecours du Danemarck, anima le roi de Norvege contre le duc Eric, & fut bientôt en état de rendre à ſes frères tous les maux qu'ils lui avoient cauſés. Cette guerre fut longue & meurtrière; la fortune des armes prodigua également aux deux partis ſes faveurs & ſes diſgraces. Enfin on en vint à un traité qui laiſſoit aux deux ducs leurs apanages, à condition qu'ils en feroient hommage au roi; ainſi les trois frères rentrèrent dans leur premier état; il n'y eut que celui de la Suède qui fut changé; elle étoit bien loin du bonheur dont elle avoit joui ſous le miniſtère du ſage Torchel. Il fallut bien des années pour effacer les traces de ces diſcordes. On accrut encore les malheurs du peuple en aggravant le fardeau des impôts, pour ſuffire au luxe des trois cours qui diſputoient de magnificence; ainſi, après avoir prodigué le ſang de la nation, on diſſipa ſes richeſſes.

Birger, qui n'avoit différé ſa vengeance que pour la rendre plus certaine, invita ſes frères à ſe rendre dans ſon palais de Nikoping; il les reçut avec le ſourire de l'amitié, les ſerra dans ſes bras, & leur fit ſervir un repas magnifique: on ſe ſépara après mille careſſes réciproques. Les deux princes s'endormirent, mais *Birger* avoit les yeux ouverts ſur ſes victimes: au milieu de la nuit il courut à leur appartement. Sa vengeance commença par le maſſacre de leurs domeſtiques. Les princes, éveillés par les cris des mourans, veulent ſe mettre en défenſe, *Birger* paroit, on les déſarme, on les dépouille, on les charge de chaines, on les accable de coups; *Birger* inſulte froidement à leur malheur, & leur dit qu'ils les traite ainſi qu'ils l'avoient traité, & que s'il leur laiſſe la vie, c'eſt pour jouir plus long-temps de leur ſupplice. Cette perfidie fit murmurer la nation; au murmure ſuccéda une révolte preſque générale. Nikoping fut inveſti & forcé; mais il n'étoit plus temps; les deux princes étoient morts de faim dans leur cachot.

Les rebelles jurèrent de venger leur mort. *Birger* marcha contre eux & les tailla en pièces. Les Suédois ne virent dans cette défaite que des victimes de plus à venger: Mathias Ketellmundſon ſe mit à leur tête. *Birger* fut vaincu à ſon tour & s'enfuit dans l'iſle de Gothland: la haine publique le pourſuivit dans cette retraite; il échappa à ſes ennemis, & alla porter en Danemarck ſes malheurs, ſa honte & ſes remords. On l'y reçut avec une pitié inſultante, plus cruelle que les refus. *Birger* avoit donné à ſon peuple l'exemple du crime; il ne fut que trop ſuivi: ſon fils, innocente victime de l'indignation générale, périt ſur un échaffaut. Ce malheureux prince, déteſté en Suède, mépriſé en Danemarck, à peine ſupporté de ſes domeſtiques même, déchiré de remords, & ſe reprochant la mort de Torchel, de ſes frères, celle même de ſon fils, tomba dans une mélancolie-

profonde qui le conduiſit au tombeau en 1320. (*M. de Sacy.*)

BIRON, ville de France dans le Périgord, une des anciennes baronies du pays, titre du duché de la maiſon de Gontault-Biron, érigée en duché-pairie par Henri IV en faveur de Charles de Gontault, maréchal de France, décapité le 31 juillet 1602. Cet homme ſi célèbre en bien & en mal, &, malgré ſon ſupplice, un des plus grands ornemens du nom de *Biron*, n'ayant pas laiſſé de poſtérité, le duché fut éteint, & *Biron* porta le titre de marquiſat juſqu'en 1723, que Louis XV l'érigea de nouveau en duché-pairie pour Armand-Charles de Gontault-Biron, fait maréchal de France en 1734, père de M. le maréchal de *Biron* d'aujourd'hui.

Les plus célèbres perſonnages de ce nom, après les quatre maréchaux de France qu'a produit cette maiſon, ſont, 1°. Jean de Gontault, gentilhomme de la chambre, employé en différentes négociations auprès de Charles-Quint & du roi de Portugal. Il étoit à la bataille de la Bicoque en 1522; il fut bleſſé & fait priſonnier à la bataille de Pavie en 1525. Il ſervit au ſiége de Metz & mourut priſonnier à Bruxelles, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Saint-Quentin le 10 août 1557.

2°. Foucault, tué à la bataille de Montcontour en 1569, fils du précédent, frère du premier maréchal de *Biron*.

3°. Armand, ſeigneur de Saint-Blaucart, fils du premier maréchal & frère du ſecond, tué à la ſurpriſe d'Anvers en 1583.

Mais les deux qui doivent le plus nous arrêter ici, ſont les deux premiers maréchaux de *Biron*, père & fils.

Le premier, nommé Armand, reſta boiteux toute ſa vie d'une bleſſure qu'il avoit reçue à la jambe à un ſiége en Piémont; il étoit aux batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Montcontour, il fut tué d'un coup de canon au ſiége d'Epernai en Champagne, le 26 juillet 1592.

Le fils ſe nommoit Charles. Tous les deux avoient rendu de ſi grands ſervices à Henri IV, qu'on diſoit communément que ce prince leur devoit la couronne.

Ils étoient tous deux diſtingués par de grands talens pour la tactique & par une profonde connoiſſance des lieux où ils faiſoient la guerre. « Je » l'ai vu, dit Brantôme en parlant du père, connoître mieux des pays & contrées que pluſieurs » autres gentilshommes, même de la contrée, juſques à nommer des petits ruiſſeaux qu'ils ne » ſavoient & ne connoiſſoient pas. » Il avoit compoſé des commentaires que le préſident de Thou regrette. Il étoit le parrain du cardinal de Richelieu, & il lui avoit donné ſon nom, Armand.

Le fils avoit le même talent & les mêmes connoiſſances.

« C'eſt, dit Brantôme, le plus digne maréchal-» de-camp qui fut en Europe. C'eſt auſſi après » notre roi (Henri IV), le plus grand capitaine » de toute la chrétienté. » Henri IV & toute ſa cour ne l'appelloient que *monſieur le maréchal*, comme s'il eût été le ſeul.

Il paroit que le premier maréchal de *Biron* ſe permettoit de mettre à ſes ſervices des reſtrictions un peu contraires à la fidélité & à l'humanité. Son fils lui repréſentoit qu'à la retraite de Caudebec, on auroit pu détruire entièrement l'armée du duc de Parme & terminer la guerre; il s'étonnoit que la propoſition qu'il avoit faite devant le roi, d'attaquer le duc de Parme, & que le roi avoit approuvée ou même prévenue, eût été combattue par ſon père.

On connoit la réponſe du père, elle eſt reſtée comme un monument du machiavelliſme militaire: « Oui, mon fils, la guerre étoit terminée, & il » ne nous reſtoit plus qu'à nous en aller planter » des choux à *Biron*. » Ce mot, il faut l'avouer, n'eſt ni d'un ſujet, ni d'un citoyen, ni d'un homme. On n'imaginera jamais, quelle eſt ſur cette réponſe la réflexion de Brantôme. « Voilà, dit-il, que » c'eſt que d'un cœur généreux, qui a une fois » ſucé du lait de la dame Bellone, jamais il ne » s'en ſaoule. »

Voilà le pur eſprit de guerre dont nous avons été ſi long-temps animés.

Au reſte, le crime qu'annonce le mot du maréchal de *Biron*, n'eſt ni nouveau, ni rare dans l'hiſtoire en général, & en particulier dans l'hiſtoire de France. Le maréchal de Lautrec, dans la guerre de 1521 ſous François I, parut juſqu'à quatre fois éviter, avec une affectation marquée, de terminer la guerre. On put lui appliquer ce que Tacite, *Hiſtor. l. 4, c. 35*, dit d'un certain Vocula, *corruptâ totiens victoriâ non falsò ſuſpectus bellum malle.*

Il paroit que le ſecond maréchal de *Biron* uſa quelquefois dans la ſuite de ces exemples, & de la leçon de ſon père.

Il eut long-temps la faveur de Henri IV; ce fut lui que ce prince montra au corps-de-ville de Paris qui venoit le féliciter ſur ſes victoires: « *Voici*, dit-il, *un homme que je préſente volontiers* » *à mes amis & à mes ennemis.* » C'eſt avec cette grace ſublime que Henri ſavoit remercier ſes ſujets d'avoir fait leur devoir. Quels ſervices un tel mot ne payeroit-il pas? Mais Henri eut le bonheur de s'acquitter plus particulièrement avec *Biron*, en lui ſauvant la vie dans l'expédition périlleuſe du paſſage de l'Aiſne en 1590. *Biron*, ſauvé par ſes mains, lui en devint plus cher, il le combla d'honneurs & de biens; mais l'orgueil de *Biron* mettoit ſes ſervices à ſi haut prix, que les payer n'étoit plus une choſe qui fût au pouvoir de l'amitié, ni de la royauté. Henri étoit obligé de partager ſes graces entre ceux qui l'avoient ſervi; *Biron* les vouloit toutes pour lui ſeul, on ne pouvoit récompenſer que lui; il étoit mécontent de tout, jaloux de tout. Son cœur étoit ulcéré de la juſte préférence que Henri accordoit au duc de Sully, ſujet bien plus utile

&

& plus vertueux que *Biron*; il éclatoit en reproches, en menaces, en imprécations contre le roi; Henri ſouffroit & diſſimuloit tout; *Biron* alla plus loin; aveuglé par le dépit, il s'égara dans des projets criminels, il voulut démembrer la France, il aſpira follement à la ſouveraineté, il traita ſecrétement avec les Eſpagnols & avec le plus dangereux & le plus perfide ennemi de Henri, le duc de Savoye. Henri le ſut, il eut pitié des égaremens de ſon ami, & ne lui en parla que pour les lui pardonner. Un nouveau vertige jetta encore *Biron* dans la révolte; cette ſeconde conſpiration, plus combinée, plus dangereuſe, avoit des racines plus profondes, Henri voulut encore la pardonner; il mit ſeulement à cette nouvelle grace une condition, c'eſt que *Biron* prouveroit ſon repentir par l'aveu le plus ſincère & le plus circonſtancié de tous les détails de la conſpiration; l'orgueil de *Biron* fut inflexible, il croyoit ſon ſecret en ſûreté, il avoit vu jetter au feu l'original du traité qu'il avoit fait avec les ennemis; original qui, écrit tout entier de ſa main, auroit été contre lui un titre convainquant; mais il n'avoit pas vu que Laffin, ſon confident, qui le trahiſſoit, avoit adroitement tiré cet acte du feu & l'avoit conſervé; ce même acte étoit entre les mains des juges, lorſque *Biron* nioit tout à ſon maître qui le conjuroit de ſe ſauver en avouant tout. Les premières inſtances de Henri, ſes demi-mots qui annonçoient une parfaite connoiſſance du complot, qui montroient à *Biron* tout ſon danger & qui auroient dû lui ouvrir les yeux; tant de marques de bonté qui auroient dû toucher ſon cœur, ne lui arrachèrent que des imprécations contre ceux qu'il appelloit ſes calomniateurs, & qu'il vouloit, dit-il, voir l'épée à la main; le roi ne ſe rebuta point, il renouvella ſes avertiſſemens & ſes prières juſqu'à quatre fois, & enfin, à la quatrième, *Biron* lui ayant dit du ton d'un homme qui ſe trouve inſulté: *C'eſt trop preſſer un homme de bien*, le roi terminant l'entretien, lui dit d'un ton ferme & triſte: *Puiſque vous ne voulez rien dire, adieu baron.* Ce mot fut ſon arrêt; dans ce moment il ſe rendit encore coupable, en voulant faire de ſa cauſe une affaire de parti & ſoulever les catholiques, dont il avoit toujours paru être le chef: *Meſſieurs*, s'écria-t-il, *vous voyez comme on traite ici les bons catholiques.* Le reſte de ſa conduite, juſqu'au moment où ſa tête tomba ſous le fer du bourreau, n'eſt plus qu'un honteux mélange de foibleſſe & de fureur.

Henri n'avoit point de reproche à ſe faire, il avoit ſatisfait à la juſtice, il avoit ſatisfait à l'amitié. Malgré la néceſſité de couper la racine des conſpirations toujours renaiſſantes, & d'éteindre le ſein des factions, il avoit pardonné à *Biron*, il lui auroit pardonné encore, ſi *Biron* l'avoit permis, c'eſt plus qu'on n'auroit pu eſpérer d'un prince ordinaire; mais n'avoit-on pas droit d'attendre quelque choſe de plus du clément, du tendre, du généreux Henri? Le maréchal de *Biron* Armand, père du coupable, avoit été mé au ſervice de Henri; le fils avoit été ſon ami, Henri ſans doute ne lui devoit plus rien; mais ne ſe devoit-il pas à lui-même de reſpecter du moins les jours d'un homme qu'il avoit aimé? Ne devoit-il pas ſuivre pour ainſi dire de l'œil cet infortuné dans ſa priſon, devant ſes juges, juſqu'à l'échafaut même, s'il étoit néceſſaire de l'y conduire pour l'humilier & le confondre? mais alors inſtruit de ſes foibleſſes, de ſes larmes, de ſes tranſports, de ſes fureurs, il eût eu pitié d'un homme plus fou, plus biſarre que méchant, il lui eût dit: « Malheureux, tu as » voulu te perdre, je veux te ſauver; tu m'as re» fuſé ta grace, je me l'accorde malgré toi; ta » fureur ne l'emportera pas ſur ma bonté, ni tes » crimes ſur le ſouvenir de notre amitié! »

Croit-on que ce trait de clémence eût été funeſte à Henri IV? Croit-on même que le ſupplice d'un homme tel que le maréchal de *Biron*, regardé comme le chef des catholiques, n'ait pas ſervi d'aliment à ces fureurs mal éteintes de la ligue, dont Henri IV fut enfin la victime?

Le maréchal de *Biron* avoit fini ſa carrière par deux ambaſſades célèbres, où il avoit repréſenté avec beaucoup d'éclat le roi contre lequel il conſpiroit dès-lors: l'une eſt l'ambaſſade de Suiſſe pour le renouvellement des anciennes alliances; l'autre, l'ambaſſade d'Angleterre. Celle-ci eut de remarquable, relativement à *Biron*, la leçon que la reine Eliſabeth daigna, dit-on, lui faire ſur ſes mauvais deſſeins dont elle avoit connoiſſance. Elle lui montra le portrait du comte d'Eſſex, & lui tint à ce ſujet, ſur l'ingratitude & ſur l'orgueil, ſur l'intérêt qu'auroit Henri IV de ſuivre l'exemple de ſévérité qu'elle lui avoit donné, des diſcours dont elle laiſſoit l'explication à ſa conſcience.

Selon le duc de Sully, ce fut *Biron* lui-même qui s'attira cette leçon, par l'indiſcrétion qu'il eut de rappeller à la reine l'aventure du comte d'Eſſex, & d'exagérer les ſervices de ce général pour accuſer la reine, d'ingratitude & de cruauté; car l'erreur de ce malheureux fut toujours de croire que les ſervices qu'on rendoit aux rois ne pouvoient être aſſez payés, & on dit que celle des rois eſt de croire qu'ils ne doivent rien pour les plus grands ſervices.

BISCITE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt un lieu couvert à Conſtantinople où ſont une infinité de boutiques, remplies de toutes ſortes de marchandiſes, & ſur-tout d'équipages pour les chevaux. (*A. R.*)

BISNOW, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de *banjans*, dans les Indes. Ils appellent leur dieu *ram-ram*, & lui donnent une femme. Ils parent leurs idoles de chaînes d'or, de colliers de perles, & de toutes ſortes de pierreries. Ils chantent dans leurs agoges ou moſquées, des hymnes en l'honneur de ces divinités, accompagnant leurs chants de danſes, du ſon des tambours, des flageolets, des baſſins de cuivre, & d'autres inſtrumens,

dont ils jouent pendant leurs prières. Ce dieu n'a point de lieutenant comme celui de la ſecte de Samarath, mais il fait tout par lui-même. Ces *banjans* ne vivent ordinairement que d'herbes & de légumes, de beurre frais, & de lait.

Le meilleur mets eſt l'*atſchia*, qui eſt compoſé de citrons confits au ſel avec du gingembre, de l'ail, & de la graine de moutarde. Ceux de cette ſecte ſe mêlent la plupart de marchandiſe, & entendent merveilleuſement bien le commerce. Leurs femmes ne ſe brûlent point ſur le bûcher de leurs maris, comme celles de la ſecte de Samarath : mais elles demeurent toujours veuves. *Mandeſlo, tom. II. d'Olearius* (*G.*)

BISZESTIA *ou* BECZESTIE, (*Hiſt. mod.*) on nomme ainſi en Ruſſie la punition impoſée à ceux qui ont injurié quelqu'un : elle conſiſte dans une amende pécuniaire proportionnée au rang de celui qui a reçu l'injure; ſi c'eſt un boyard, l'amende va quelquefois à deux mille roubles : ſi celui qui a fait l'injure eſt inſolvable, on l'envoie à celui qu'il a léſé, qui eſt maître d'en faire un eſclave, ou de lui faire donner le knoute. (*A. R.*)

BIZBANI *ou* BIZEHAMI, (*Hiſt. mod.*) on nomme ainſi à la cour du grand-ſeigneur un certain nombre de ſourds & muets : ils ſont en état non-ſeulement de ſe faire entendre par ſignes, mais encore de tenir un diſcours ſuivi de cette façon. Au reſte, l'uſage de parler par ſignes eſt ſi commun dans le ſerrail, que preſque tout le monde y entend ce langage. On choiſit quelquesuns de ces *bizbanis* pour ſervir de bouffons à amuſer ſa hauteſſe. (*A. R.*)

BIZOT, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur de l'*hiſtoire metallique de la république de Hollande*; ouvrage dont il y a pluſieurs éditions, entre autres une fort belle, donnée en 1688, à Amſterdam, en 3 vol. *in-8°*. Cet auteur étoit un chanoine du diocèſe de Bourges, mort en 1696, âgé de 66 ans.

BLAKE, BLAAKE, *ou* BLAAK *ou* BLACK, (ROBERT) (*Hiſt. d'Anglet.*) fameux amiral d'Angleterre, ſous Cromwel, & qui par ſes ſuccès ſur mer, fit la gloire de l'Angleterre, ſous cet uſurpateur. La guerre qu'il plut à Cromwel de déclarer en 1653, à la Hollande, pour la punir de quelques foibles ſecours qu'elle avoit fournis à Charles II, & de l'inclination qu'il lui ſuppoſoit pour la maiſon Stuart, eut pour principal effet d'annoncer à l'europe, d'un côté l'amiral *Blake*, de l'autre, les amiraux Tromp & Ruyter, comme les plus grands hommes de mer de leur temps. *Blake* envoyé en 1655 contre les Barbareſques, canone Tunis, brûle neuf vaiſſeaux turcs qui y étoient à la rade, débarque douze cents hommes, taille en pièces trois mille Tuniſiens, s'avance vers Alger & Tripoli, met en liberté tous les eſclaves anglois; mais Cromwel ne s'éleva pas ſur ce point juſqu'à la gloire de Louis XIV, qui, en bombardant Alger, procura la liberté aux eſclaves chrétiens de toute nation.

Cromwel étoit recherché par toutes les puiſſances. La France & l'Eſpagne, qui étoient toujours en guerre enſemble, briguoient à l'envi ſon alliance. Mais Cromwel n'aimoit pas l'Eſpagne : il la regardoit comme un pays livré à la ſuperſtition. Quoique tyran, il haiſſoit l'inquiſition; d'ailleurs le ruſé Mazarin le flattoit mieux que les fiers Eſpagnols. De plus, Cromwel, dans l'empreſſement d'illuſtrer ſon protectorat, en enrichiſſant l'Angleterre, jettoit depuis long-temps des regards jaloux ſur les richeſſes que les Eſpagnols poſſedoient dans les Indes, ce fut le principal motif qui l'arma contre l'Eſpagne; l'aſcendant de l'amiral Blake & de la marine angloiſe lui faiſoit concevoir les plus vaſtes eſpérances; en effet *Blake* ruina les Eſpagnols par l'enlèvement, l'incendie ou la ſubmerſion de leurs galions, tandis que deux autres amiraux d'Angleterre, Pen & Vénables, prenoient la Jamaïque.

Blake avoit toujours été zélé parlementaire; mais il blâmoit hautement les bouteaux de Charles I, & diſoit qu'il riſqueroit auſſi volontiers ſa vie pour ſauver celle du roi, que pour ſervir la cauſe du parlement. Il avoit remis au tréſor public tout l'argent des galions eſpagnols, & n'avoit rien gardé pour lui. Il mourut devant Plimouth, le 17 août 1657, au retour de ſon expédition contre les Eſpagnols.

BLAMPIN, (THOMAS) (*Hiſt. Litt. mod.*) bénédictin célèbre par ſa belle édition des œuvres de Saint-Auguſtin. Né à Noyon en 1640, mort à Saint-Benoît-ſur-Loire en 1710.

BLANC, (FRANÇOIS LE) c'eſt le fameux auteur du *traité des Monnoies de France*. On y joint ordinairement la *Diſſertation ſur les Monnoies de Charlemagne & de ſes ſucceſſeurs, frappées dans Rome*; diſſertation ſavante & curieuſe, qui établit très-bien la ſouveraineté de Charlemagne & de ſes ſucceſſeurs dans Rome. *Le Blanc* fut choiſi pour enſeigner l'hiſtoire aux enfans de France; mais il mourut ſubitement à Verſailles, en 1698, peu de temps après ſa nomination. C'étoit un gentil-homme du Dauphiné.

BLANC, (CLAUDE LE) eſt auſſi le nom d'un miniſtre de Louis XV du petit nombre des miniſtres ſoit de ce règne, ſoit des précédens, qui ſoient rentrés dans le miniſtère après en être ſortis. Il avoit été ſecrétaire d'état au département de la guerre en 1718. Il fut mis à la baſtille en 1723, & taxé à une ſomme de près de huit millions; il en fut déchargé en 1725, rentra dans la charge de ſecrétaire d'état, & fut miniſtre de la marine. Il mourut en 1728.

BLANCHARD. Ce nom a de la réputation dans les lettres. On diſtingue 1°. François BLANCHARD, avocat, ſavant dans l'hiſtoire, ſur-tout dans la partie qui concerne les généalogies. On a de lui les *Eloges des premiers préſidens à mortier & conſeil-*

Digitized by Google

lers au parlement de Paris, 1645, *in-folio*. Il avoit auſſi commencé les *Maîtres des requêtes*, 1647, *in-folio*; mais cet ouvrage eſt reſté imparfait. L'auteur vivoit encore en 1650.

2°. Guillaume BLANCHARD, ſon fils, a donné un *Recueil des ordonnances, édits, déclarations & lettres-patentes des rois de France, qui concernent la juſtice, la police & les finances, depuis l'an 897 juſqu'à préſent*, c'eſt-à-dire juſqu'à la fin du règne de Louis XIV, Paris, 1715, deux vol. *in-folio*, ouvrage qui continuera d'être utile, juſqu'à ce que le grand recueil des ordonnances qui s'imprime au louvre ſoit entiérement achevé. Mort en 1724.

3°. Elie BLANCHARD, de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, dont on a des diſſertations dans le recueil de l'académie, né à Langres le 8 juillet 1672, mort à Paris en 1756 le 17 février. C'étoit un homme ſavant, modeſte & vertueux.

BLANCHE DE CASTILLE, (*Hiſt. de Fr.*) Louis IX, connu ſous le nom de ſaint Louis, n'avoit pas douze ans lorſqu'il monta ſur le trône. Ce fut une femme, & une femme étrangère, qu'on vit pour la première fois, ſous la troiſième race de notre monarchie, oſer s'emparer de la régence; cette femme étoit *Blanche de Caſtille*. Son mariage avec Louis VIII, roi de France, fils de Philippe-Auguſte, avoit été heureux & ſécond. Il en étoit né neuf fils & deux filles. Son mari tenoit d'elle des droits litigieux ſur l'Angleterre & ſur la Caſtille. Il eut l'imprudence de vouloir faire valoir les premiers, & la ſageſſe de négliger les ſeconds; & *Blanche*, quoique ces droits lui fuſſent propres, les négligea tous pour s'appliquer à régir & à pacifier la France.

Etrangère, elle donna ſa confiance à un étranger, le cardinal Romain Bonaventure, légat en France, & l'aſſocia, pour ainſi dire, au gouvernement. Bleſſés de ces nouveautés, & ſe jugeant avilis par l'empire d'une femme & d'un prêtre, les grands, que Louis le Gros & Philippe-Auguſte avoient abaiſſés, crurent avoir trouvé l'occaſion de reprendre leur puiſſance & leur tyrannie; ils prirent les armes contre *Blanche*. On dit que cette reine habile faiſant ſervir à ſes deſſeins la paſſion du jeune Thibaud, comte de Champagne, qu'elle dédaignoit à quarante ans, lui ordonna d'entrer dans cette ligue, pour lui en révéler tous les ſecrets, & fit de ſon chevalier un eſpion. Quoi qu'il en ſoit, la diligence de *Blanche* prévint tous les mouvemens de cette grande cabale; elle mène ſon fils à Rheims, & le fait ſacrer; elle apprend que les rebelles s'aſſemblent en Bretagne; elle marche en Bretagne; ils n'avoient pas fait leurs préparatifs; ils ſe diſſipèrent & traitèrent ſéparément.

Blanche ne paſſoit rien à ſon amant; il lui arriva, ſoit par dépit, ſoit par d'autres motifs, de s'écarter quelquefois du devoir; à chaque faute, il lui en coûtoit quelques-unes de ſes meilleures places: toujours châtié, toujours malheureux, Thibaud ſe conſoloit; en chantant ſes amours & les rigueurs de ſa maîtreſſe; il grava ſes chanſons ſur les vitres & ſur les murs de ſon château de Provins, juſqu'à ce qu'ayant hérité du royaume de Navarre, il s'occupa de ſoins plus importants, & tranſporta dans ce royaume de bons laboureurs de Brie & de Champagne, qui le fertiliſèrent & le peuplèrent.

Il n'eſt pas étonnant que dans ces temps de chevalerie, où la galanterie étoit ſi romaneſque, où l'imagination étoit ſi exaltée par la valeur & par l'amour, une reine courageuſe, habile, vertueuſe, eût fait une grande impreſſion ſur le cœur d'un poëte-chevalier, tel que Thibaud; cependant M. l'évêque de la Ravalière, de l'académie des belles-lettres, a prétendu que la reine *Blanche* ne fut l'objet ni des amours, ni des chanſons de Thibaud; il a fondé ce paradoxe ſur des raiſons qui ne ſont pas à dédaigner peut-être, mais qui n'empêchent pas non plus qu'on ne ſoit encore autoriſé à ſuivre l'opinion commune.

Saint Louis ſe formoit par les leçons & les exemples de *Blanche*; l'honneur de cette adminiſtration qui faiſoit reſpecter la France, commençoit à ſe partager à-peu-près également entre ſa mère & lui. Ce prince, devenu majeur, règne en effet par lui-même, mais avec toutes les déférences qu'il devoit à une mère telle que la ſienne. De régente, elle devint premier miniſtre. *Blanche* aimoit le commandement, mais elle aimoit la gloire de ſon fils: l'accord de leurs volontés fut la ſource des proſpérités de ce règne.

Il faut reconnoître que *Blanche*, qui, malgré ſon goût pour la domination, & malgré l'avantage de reprendre la régence, vit avec tant de regret ſon fils partir pour la croiſade, & le rappelloit ſans ceſſe avec tant d'inſtances, ſe montroit plus inſtruite que lui des devoirs de la royauté.

La mère & la femme de ſaint Louis ne s'aimoient point, parce qu'elles l'aimoient trop; l'une auroit voulu le dominer ſeule, l'autre auroit voulu n'être dominée que par lui. Louis ménagea ſur ce point leur délicateſſe, par des moyens qui annoncent une grande ſimplicité de mœurs, & des égards recherchés. *Blanche* étoit jalouſe de la confiance qu'il témoignoit à Marguerite, & toutes les fois qu'elle le trouvoit chez cette princeſſe, une froideur marquée, une aigreur involontaire atteſtoit l'altération de ſon ame. Louis & Marguerite avoient dreſſé un petit chien à les avertir de l'arrivée de *Blanche*, & dès que cet animal avoit donné de loin le ſignal convenu, le roi ſortoit par une porte de derrière.

Un jour Marguerite étoit mourante d'une fauſſe couche; *Blanche*, en entrant dans la chambre de la malade, y trouve Louis qui s'empreſſoit à la ſecourir; elle craignit pour lui le ſpectacle de douleur qui paroiſſoit s'apprêter, & le prenant par la main pour l'emmener: *Vous n'avez que faire ici*, lui dit-elle d'un ton funeſte. *Eh quoi!* s'écria triſtement Marguerite, *ne me laiſſerez-vous jamais*

voir mon cher ſeigneur ni en la vie ni à la mort? Le roi ſortit, & Marguerite s'évanouit; il rentra, elle ſe ranima, & revint à la vie.

Blanche avoit nourri elle-même ſon fils, & regardoit cette fonction moins encore comme un des devoirs que comme une des prérogatives d'une mère. Pendant une de ſes maladies, une femme de la cour crut devoir la ſuppléer & donner à téter à l'enfant; *Blanche* mit le doigt dans la bouche de l'enfant, & lui fit rendre le lait qu'il avoit pris. *Eh quoi!* dit-elle, *ſouffrirai-je qu'on m'ôte le titre de mère que je tiens de Dieu & de la nature?*

Blanche mourut en 1252, & fut enterrée à l'abbaye de Maubuiſſon qu'elle avoit fondée en 1242.

Elle étoit fille d'Alphonſe IX, roi de Caſtille, ſurnommé le *Bon* & le *Noble*; & par ſa mère, Eléonore d'Angleterre, elle étoit la digne petite-fille de Henri II, roi d'Angleterre, & de la fameuſe Eléonore d'Aquitaine, de laquelle par conſéquent deſcendent tous les rois de France iſſus de ſaint Louis, comme ſi elle n'eût pas été répudiée par Louis le Jeune.

BLANCHET. (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt, dit-on, le nom du premier auteur de cette jolie farce de *Pathelin*, que l'abbé Brueys a rajeunie en 1720 avec un ſuccès qui ne s'eſt pas démenti depuis ce temps. Preſque toutes les ſituations & les plaiſanteries de la pièce moderne ſe trouvoient déja dans l'ancienne, & Brueys n'a eu, pour ainſi dire, à changer que le ſtyle. Pierre *Blanchet* étoit, dit-on, un prêtre né à Poitiers en 1459, & mort en 1519. Obſervons cependant que M. de Fontenelle, dans l'*Hiſtoire du théâtre françois*, n'oſe ni dire le nom de cet auteur, ni fixer le temps précis où il écrivoit; mais il croit cette pièce à-peu-près du temps de Louis XII, époque qui répond au temps de la vie de ce *Blanchet*.

BLASCO-NUNNÈS, dit *Velaſco* (*Hiſt. mod.*) un de ces généraux & de ces navigateurs eſpagnols qui étendirent en Amérique la puiſſance de leur nation, & qui payèrent de leur vie leurs exploits, leurs cruautés & quelquefois leur perfidie. Celui-ci reconnut les côtes de Paria & du Darien, découvrit l'Iſthme de Panama, & ouvrit la route du Pérou à François Pizarre & à Diégo d'Almagro, qui entrèrent dans ce pays en 1525. Sa récompenſe fut d'avoir la tête tranchée par ordre du roi d'Eſpagne, pour avoir voulu, dit-on, ſe faire ſouverain des terres qu'il avoit découvertes. Il faut avouer qu'on ne ſait jamais qui avoit tort ou raiſon dans ces accuſations de tyrannie & de rébellion que tous ces navigateurs intentoient les uns contre les autres, & dont ils furent preſque tous les victimes, leurs ſervices même paroiſſant dépoſer contre eux aux yeux de l'autorité allarmée & jalouſe.

BLASCO-NUNNÈS, dit *Vela*, dont la deſtinée ne fut pas plus heureuſe, étoit peut-être ſon fils; vice-roi du Pérou en 1543, il eut de ſanglans démêlés avec pluſieurs des principaux chefs eſpagnols, tels que Vacca de Caſtro, Gonzalès Pizarro, frère de François, &c. Il vouloit mettre en liberté tous les indiens du Pérou, ce qui ſouleva contre lui les Eſpagnols, & ſi ce projet fut la cauſe de ſa mort, il en eſt peu de plus glorieuſes, il faut le regarder comme le martyr de l'humanité: mais il paroit qu'il ſe permit des cruautés & même des lâchetés contre ſes ennemis, il employa contre eux juſqu'à l'aſſaſſinat; il fut arrêté, il échappa, il reparut les armes à la main, livra bataille, fut renverſé de cheval, & eut à l'inſtant la tête coupée par un indien, qui ſervoit la vengeance du docteur Carvajal, dont *Blaſco-Nunnès* avoit fait aſſaſſiner le frère. Il mourut en 1546.

BLETTERIE, (JEAN-PHILIPPE-RENÉ DE LA) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, profeſſeur d'éloquence au collège royal, auteur des vies de Julien & de Jovien, traducteur célèbre de quelques ouvrages de Julien & de quelques ouvrages de Tacite. Ces vies & ces traductions eurent un ſi grand ſuccès, que l'auteur crut pouvoir, à la faveur de ſa réputation, s'abandonner entièrement à un défaut vers lequel il avoit toujours incliné; ce défaut, c'eſt la familiarité & la baſſeſſe du ſtyle, qui lui ſembloit du naturel, & qu'il crut pouvoir conſacrer par ſon exemple. C'eſt ſur-tout dans ſon *Tibère*, ou ſa traduction des ſix premiers livres des annales de Tacite, publiée en 1768, qu'il crut pouvoir ſe permettre ce ſtyle bourgeois qu'on lui a reproché avec raiſon; ce n'eſt pas que même, ſans une attention bien ſévère, on ne pût en trouver des traces dans ſes ouvrages précédens; mais enfin il ne s'y étoit point fait remarquer, il y étoit couvert par l'élégance & l'énergie, deux qualités qui diſtinguent ſur-tout la manière d'écrire de M. l'abbé de la *Bletterie* & qui le mettent au rang des bons écrivains; ce n'eſt que dans le *Tibère* que ce ſtyle baſſement familier, ſi contraire à la profonde & ſublime conciſion de Tacite, eſt véritablement choquant, & qu'il paroit même affecté. Il le paroit d'autant plus, que cette traduction a d'ailleurs beaucoup de mérite, même pour le ſtyle, qui a preſque toujours l'énergie de l'abbé de la *Bletterie*, & quelquefois celle de Tacite. Les endroits même où le traducteur ſupplée Tacite, ne ſont pas indignes du reſte de l'ouvrage, il y prend bien la manière de l'original. La fameuſe lettre contre Séjan, écrite de Caprées, eſt parfaitement faite d'après les inſtructions de Dion, elle eſt d'un homme qui s'eſt profondément pénétré de l'eſprit & de la politique ſombre de Tibère, & qui ſait faire parler un perſonnage d'après ſon caractère; mais on ne reconnoit plus Tibère ni Tacite, quand l'abbé de la *Bletterie* ſe livre à ſon naturel bourgeois. Si Tacite met dans la bouche d'un ſoldat ſéditieux cette plainte chagrine: *Denis in diem aſſibus militis romani animam & corpus æſtimari*, l'abbé de la *Bletterie* traduit d'un ton de crieur public: *A dix as par jour un ſoldat romain corps & ame.* Sa traduction abonde en ſemblables baſſeſſes.

Milites-ne appellem, qui filium imperatoris veſtri vallo & armis circumſediſtis?

» Vous appellerai-je ſoldats, vous qui venez » d'aſſiéger *en forme* le fils de votre empereur?

Meque precariam animam inter infenſos trahere.

» Et que Germanicus, au milieu d'une armée » de furieux, traine *ſous leur bon plaiſir* une vie » qu'ils vont peut-être lui arracher.

Meliùs & amantiùs ille, qui gladium offerebat.

» Plus ſenſé mille fois celui qui m'offroit ſon » épée: *c'étoit-là m'aimer comme il faut.*

Satis ſuperque memoriæ meæ tribuent, ut majoribus meis dignum..... credant.

» Elle m'honorera *de reſte*, ſi elle juge que je ſus » digne de mes ancêtres.

Nam quæ ſaxo ſtruuntur, (templa) ſi judicium poſterorum in odium verit, pro ſepulchris ſpernuntur.

» Pour ces temples de marbre, ils ne ſont aux » yeux de la poſtérité, que de vils ſépulchres, ſi » elle condamne la mémoire *du Dieu prétendu*, &c.

Enfin quoique M. l'abbé de la *Bletterie* fût janſéniſte, & que M. d'Alembert fût philoſophe, il faut oſer dire que la traduction de M. d'Alembert eſt ſupérieure à tous égards à celle de l'abbé de la *Bletterie*, & que ſon principal défaut eſt de n'être pas complette, & de n'offrir que des fragmens choiſis. Le père Dotteville, de l'Oratoire, qui a traduit de Tacite tout ce que l'abbé de la *Bletterie* n'avoit pas traduit, & qui depuis a donné une nouvelle édition du *Tibère* de M. l'abbé de la *Bletterie*, a eu ſoin de faire diſparoître la plupart de ces taches.

Les mémoires de l'abbé de la *Bletterie* inſérés dans le recueil de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, ſont d'un ſavant qui a du goût & à qui les uſages romains ſont familiers.

Sa *Vie de Julien*, premier & ſolide fondement de ſa réputation, dut à des circonſtances étrangères un ſuccès ſupérieur même à ſon mérite. On étoit las de tant de déclamations pieuſes contre cet empereur philoſophe, qui cependant ne l'étoit pas encore aſſez, puiſqu'il fut perſécuteur; on étoit las de voir que l'apoſtaſie tant reprochée à ce prince empêchât tant d'hiſtoriens de rendre juſtice à ſes talens & à ſes qualités brillantes; on ſut gré à un homme qui avoit été oratorien, à un eccléſiaſtique diſtingué par l'auſtérité de ſes mœurs & même de ſon humeur, d'avoir aſſez eſtimé Julien, premièrement pour écrire ſa vie, ſecondement pour lui rendre juſtice. Les dévots lui reprochèrent le choix de ce ſujet, & le fameux Gaillande, le docteur Béda (*voyez* l'article BÉDA) de ſon temps, qui ſe mêloit de tout, & qu'on rencontroit partout où il pouvoit perſécuter, le lui reprocha hautement chez M. le cardinal de Rohan, au moment où l'abbé de la *Bletterie* ſollicitoit le ſuffrage de ce cardinal pour l'académie françoiſe. L'abbé de la *Bletterie* fut élu, mais la cour lui donna l'excluſion, pourquoi l'excluſion? pour cauſe de janſéniſme, car on excluoit alors pour cette cauſe, & ſi nous n'y prenons garde, nous exclurons bientôt pour philoſophiſme, encyclopédiſme, &c., c'eſt-à-dire pour la ſupériorité des talens & ſouvent des vertus, toujours calomniées avec ſuccès par la médiocrité intriguante auprès de la médiocrité puiſſante. Ne nous y méprenons pas, c'eſt là ce qu'on perſécute le plus ſouvent ſous le nom d'héréſie & d'incrédulité, c'eſt là ce que perſécutoient, ſous le nom de janſéniſme, dans Arnauld, dans Paſcal, dans les bons écrivains de Port-Royal, d'autres écrivains bien moins accueillis du public, & par-là même mieux accueillis à la cour. L'abbé de la *Bletterie* fut fort ſenſible à ſa diſgrace; une femme de la cour qui n'étoit pas indifférente aux honneurs du tabouret, mais qui croyoit qu'on devoit l'être aux honneurs littéraires, cherchant à le conſoler, s'étonnoit qu'on s'affligeât d'avoir manqué l'académie: *Madame*, lui dit l'abbé de la *Bletterie* avec une colère grondeuſe qui lui étoit propre, & qui n'offenſoit perſonne, *le fauteuil académique eſt le tabouret du bel eſprit.* Le véritable motif de conſolation étoit d'avoir été nommé. En effet avoir été jugé digne des honneurs ſuprêmes de la littérature par le public & par l'académie, qui eſt ſon organe ou dont il eſt l'organe, c'eſt les avoir obtenus.

L'abbé de la *Bletterie*, perſécuté pour janſéniſme, n'eut rien de mieux à faire que d'honorer le principe de ſa diſgrace & de paroître fort janſéniſte. Il ſembloit un jour vouloir défendre les miracles de M. Paris; quelqu'un lui dit, aſſez légèrement: » ce ſont des miracles bourgeois auxquels la bonne » compagnie ne croit pas ». « *La bonne compagnie » de Jéruſalem*, répliqua l'abbé de la *Bletterie*, *ne » croyoit pas d'avantage aux miracles de J. C.* ».

L'abbé de la *Bletterie* étoit dévot, ſévère & chagrin, & n'aimoit pas M. de Voltaire. Le bruit courut en 1765, pendant la maladie de M. le Dauphin, qu'on avoit vu des citoyens à genoux ſur le Pont-Neuf, devant la ſtatue de Henri IV, pendant que le peuple y étoit devant la châſſe de ſainte Geneviève. M. de Voltaire fit à ce ſujet une pièce de vers, dans laquelle il diſoit;

Les Grecs & les Romains
Invoquoient des héros & non pas des bergères.

» *Et moi*, dit l'abbé de la *Bletterie*, avec ſa colère » plaiſante, *ſi j'avois le malheur de penſer comme ce » mécréant, j'aimerois mieux rendre mon hommage à » des bergères qu'à des héros.*

Lorſque M. de Voltaire fit paroître ſon commentaire ſur Corneille, critique un peu trop ſévère peut-être, mais poétique utile & pleine de goût; l'abbé de la *Bletterie* diſoit que c'étoit une paraphraſe de ce vers de Boileau:

A mon gré le Corneille eſt joli quelquefois.

Ces diſpoſitions injuſtes lui attirèrent de la part

de Flandre, *Décade premiere, liv. 10.*, que le cardinal de la Cuéva lui avoit révélé ce ſecret, qu'il tenoit de l'infante Claire Iſabelle Eugenie, à qui Philippe II, ſon père, qui n'avoit point de ſecret pour elle, en avoir fait confidence. Mais Bayle ne renonce point à croire que Barbe *Blomberg*, ſans avoir été mère de don Juan, ait été la maitreſſe de Charles-Quint. C'eſt peut-être là la calomnie; M. de Fontenelle a pris plus à la lettre, la vertu de Barbe *Blomberg*, & ſon indifférence pour ſa gloire; il l'a miſe en oppoſition ſur ce point avec Lucrèce, dans ſon ſixième dialogue des morts anciens avec les modernes. Il l'appelle *Plomberg*.

BLONDEAU, (CLAUDE) avocat, auteur du *Journal du Palais*, en ſociété avec un autre avocat nommé Gueret, eſt auſſi l'éditeur de la *ſomme bénéficiale* de Bouchel, qu'il donna ſous le nom de *Bibliothèque canonique*. Mort au commencement du dix-huitième ſiècle.

BLONDEL. (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom de divers perſonnages qui ſe ſont fait un nom dans les lettres.

1°. David BLONDEL. C'eſt lui qui a complettement déſabuſé le monde, des fauſſes décrétales; un auteur proteſtant devoit être porté à enlever aux papes cette arme dont quelques-uns d'entre eux avoient abuſé; il faut peut-être ſavoir plus de gré à ce même proteſtant d'avoir auſſi détruit la fable de la papeſſe Jeanne, ſi agréable aux proteſtans, & il faut auſſi ſavoir gré à un proteſtant françois, retiré en Hollande pour cauſe de religion, d'être reſté aſſez bon françois pour avoir mis quelque zèle à combattre contre Chifflet ſur la généalogie des rois de France, & à rejetter l'hiſtoire du mariage de Blitilde, fille de Clotaire, avec le ſénateur Ansbert, mariage des ſuites duquel on prétendoit tirer des inductions contre la loi ſalique, la plus utile de toutes les loix, que toutes les nations monarchiques devroient adopter pour le bonheur du monde, & qui tariroit pour jamais la ſource des guerres de ſucceſſion ſi fréquentes dans les pays où les femmes héritent de la couronne. Tels ſont les trois principaux ouvrages de *Blondel*. On a encore de lui un *Traité de la primauté de l'égliſe*, un *ſur les Sibylles*, un *ſur les écrits de controverſe*, &c. Il étoit de Châlons-ſur-Marne. Il mourut en 1655. Ecrivain peu agréable, mais bon critique.

2°. François BLONDEL. C'eſt ſur ſes deſſeins qu'ont été conſtruites la porte Saint-Antoine, aujourd'hui abattue, & la porte Saint-Denis qu'il ne faut point abattre. Ses connoiſſances dans l'architecture & dans les mathématiques l'ont porté loin. Il fut de l'académie des ſciences, directeur de celle d'architecture, maréchal-de-camp, il eut auſſi un brevet de conſeiller d'état. On a de lui un *Cours d'architecture* in-folio. *L'art de jetter les bombes*, in-12. *La manière de fortifier les places*, in-4°. & d'autres ouvrages utiles. Il eſt encore l'auteur d'un ouvrage dans un genre purement agréable, c'eſt une *Comparaiſon de Pindare avec Horace*. Mort à Paris en 1686, âgé de 68 ans.

3°. Jean-François BLONDEL, architecte du roi, profeſſeur royal au Louvre, membre de l'académie d'architecture, né à Rouen en 1705, mort le 9 janvier 1774. On a de lui différens ouvrages ſur ſon art. 1°. Un *Diſcours ſur l'architecture*, in-12. 2°. Un *Traité de la décoration des édifices*, 1738, 2 vol. in-4°. 3°. Un *Cours d'architecture* ou *Traité de la décoration, diſtribution & conſtruction des bâtimens*, 6 vol. in-8°. 1771—1773. Il n'en a donné que les quatre premiers; les autres ont été publiés en 1777, trois ans après ſa mort, par M. Patte, d'après les manuſcrits de *Blondel*. M. de Baſtide a auſſi donné (en 1774) un ouvrage poſtume de M. *Blondel*, intitulé: *L'homme du monde éclairé par les arts*, in-8°. 2 vol. Cet ouvrage n'a preſque aucun rapport avec ſon titre. C'eſt un vrai roman, & un roman aſſez mal fait. Il contient cependant quelques inſtructions utiles ſur les arts; on y trouve une très-belle deſcription de Marly. L'ouvrage eſt diviſé par lettres; il y en a deux entre autres où les plus grands maitres des écoles romaine, flamande & françoiſe, ſont jugés, leurs principaux ouvrages appréciés, & les écoles même miſes en parallèle. Il y en a pluſieurs qui donnent des notions aſſez détaillées des principes de l'architecture; il y en a une entre autres, où pluſieurs édifices nouveaux ſont jugés d'après ces principes.

C'eſt M. *Blondel* qui eſt l'auteur des articles d'architecture inſérés dans l'Encyclopédie.

Il y a d'un Pierre-Jacques *Blondel*, mort en 1730, un *Mémoire contre les imprimeurs & leurs gains exceſſifs*.

Et d'un Laurent *Blondel*, ſon parent, mort en 1740, une nouvelle *Vie des Saints*, in-fol. Paris, chez Deſprez & Deſeſſarts, & d'autres ouvrages de piété.

BLONDIN, (PIERRE) botaniſte habile, diſciple chéri & eſtimé de M. de Tournefort, né le 18 décembre 1682, dans le Vimeu en Picardie, « avoit, dit M. de Fontenelle, toute la candeur » que l'opinion publique a jamais attribuée à ſa » nation. » Il entra dans l'académie des ſciences en 1712; il mourut le 15 avril 1713. N'ayant pas laiſſé d'ouvrages publics, il n'eſt connu que par le court éloge qu'en a fait M. de Fontenelle.

BLONDUS, (FLAVIUS) (*Hiſt. litt. mod.*) hiſtorien du quinzième ſiècle, ſecrétaire d'Eugène IV & de quelques autres papes, auteur d'une *Italia illuſtrata*, Rome, 1474, *in-fol.* & d'un autre ouvrage, intitulé: *Hiſtoriarum ab inclinatione Romani imperii ad annum 1440, decades 3*, Veniſe, 1484, *in-fol.* Ces deux ouvrages ſe trouvent auſſi dans le Recueil des œuvres de cet auteur, Bâle, 1531, *in-fol.* Mort à Rome en 1463 à 75 ans. Le vrai nom de cet auteur eſt *Biondo*.

BLOUNT. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom d'une ancienne & illuſtre maiſon d'Angleterre, d'origine normande, qui paſſa en Angleterre avec Guillaume

le conquérant, dans l'armée duquel deux frères de ce nom avoient des emplois conſidérables. Charles *Blount*, comte de Devonshire, comblé de biens & d'honneurs ſous Eliſabeth & Jacques I, & mort le 3 avril 1606, à 43 ans, étoit de cette maiſon.

BLOUNT, eſt encore le nom de pluſieurs écrivains anglois.

1°. Thomas, juriſconſulte, grammairien & Rhéteur, de qui on a un *Dictionnaire juridique, où l'on explique les termes obſcurs & difficiles, qui ſe trouvent dans les loix tant anciennes que modernes*; un *Dictionnaire des mots difficiles, hébreux, grecs, latins, italiens, &c. en uſage dans la langue angloiſe*; une *Rhétorique angloiſe*. Mort en 1676.

2°. Henri, grand Shérif du comté d'Herford, mort le 9 octobre 1682, à près de 80 ans. On a de lui une *Relation d'un voyage au levant*, écrite en anglois, 1636, *in*-4°.

3°. Thomas-Pope, fils de Henri, auteur d'*Eſſais ſur différens ſujets*, in-8°. D'une *Hiſtoire naturelle*, Londres, 1692, *in*-4°. Et d'un ouvrage *in-fol.* Londres, 1690, intitulé : *Cenſura celebriorum auctorum, ſive tractatus in quo varia virorum doctorum de clariſſimis cujuſque ſæculi ſcriptoribus judicia redduntur.* Mort en 1697.

4°. Charles, frère de Thomas-Pope, auteur de pluſieurs ouvrages hardis & célèbres par cette hardieſſe, tels que *Anima mundi*, ou hiſtoire des opinions des anciens touchant l'état des ames des hommes après la mort, Londres, 1679, *in*-8°.; *La grande Diane des Epheſiens*, ou l'origine de l'idolâtrie, avec l'inſtitution politique des ſacrifices du paganiſme, 1680, *in-folio*; une traduction en anglois des deux premiers livres de la vie d'Apollonius de Tyane, par Philoſtrate, 1680, *in-folio*, avec des notes ſur leſquelles tombe particulièrement le reproche de hardieſſe, & qui ſont, dit-on, tirées pour la plupart des manuſcrits du baron Herbert. Ce livre fut ſupprimé en 1693. On en a publié une traduction françoiſe à Berlin, 1774, quatre vol. *in*-12.

Charles *Blount* eſt encore l'auteur principal du livre intitulé : *Les oracles de la raiſon*, de celui qui a pour titre : *Religio laici*, & d'une introduction abrégée à la géographie, la chronologie, la politique, l'hiſtoire, la philoſophie, &c. ſous le titre : *Janua ſcientiarum*, Londres, 1684, *in*-8°.

Charles *Blount* ſe tua en 1693 de déſeſpoir de ne pouvoir épouſer la veuve d'un de ſes frères, dont il étoit devenu amoureux.

BLUTEAU, (dom RAPHAEL) théatin. On a de lui un *Dictionnaire portugais & latin*, dont il y a deux éditions, l'une de Conimbre, l'autre de Lisbonne. Né en 1638, mort en 1734 à quatre-vingt-ſeize ans.

BOAISTUAU, (PIERRE) a traduit avec Belleforêt des *Nouvelles de Bandello*, Lyon; 1616, ſept volumes *in* 16. (*Voyez* BANDELLO & BELLEFORÊT.) Il a fait auſſi en ſociété avec Belleforêt un livre intitulé : *Hiſtoires prodigieuſes extraites de différens auteurs*, Paris, 1598. Mort en 1566.

BOATE, (RICHARD) (*Hiſt. litt. mod.*) botaniſte d'Irlande, publia en 1656 l'hiſtoire naturelle de ce royaume.

BOCACE, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) un des plus beaux eſprits de l'Italie, diſciple & rival de Pétrarque, & qui a formé la proſe italienne, comme Pétrarque la poéſie. C'étoit le fils d'un payſan de Certaldo en Toſcane, où il naquit en 1313. Ses parens le deſtinèrent d'abord au négoce, enſuite à la juriſprudence; mais la nature le deſtinoit aux lettres. Il s'y diſtingua bientôt, la ville de Florence lui donna le droit de bourgeoiſie; cette ville qui ſe ſignala toujours par ſon reſpect pour les lettres, & ſon amour pour les arts, voulant poſſéder Pétrarque dans ſes murs, jugea que l'écrivain qui approchoit le plus de lui par les talens, ſeroit le plus propre à l'attirer, & *Bocace* fut député pour l'inviter de venir dans cette ville; il en arriva tout autrement; *Bocace* ne put engager Pétrarque à venir à Florence, & Pétrarque engagea aiſément *Bocace* à quitter une ville alors troublée par des factions, qui peu de temps auparavant en avoient fait bannir le Dante. Ce n'étoit plus là un ſéjour aſſez tranquille pour les muſes, ces filles du ciel, ces amies de la paix; *Bocace* alla chercher un aſyle plus doux à la cour de Robert le Sage, roi de Naples, & de la reine Jeanne première, ſa petite-fille; mais l'amour de la patrie, toujours très-fort dans les ames ſenſibles, le rappella, non à Florence, qui n'étoit que ſa patrie adoptive, mais dans la ſolitude de Certaldo, où il étoit né. Il y mourut en 1375, & à ce qu'on a dit, d'un excès de travail, car l'excès eſt plus dangereux peut-être dans les travaux de l'eſprit que dans ceux du corps. *Bocace* eſt mis fort au-deſſous de Pétrarque pour la poéſie, il eſt mis au-deſſus pour la proſe italienne qu'il a formée, & dans laquelle il eſt encore un des meilleurs modèles; il a écrit auſſi en proſe latine, & ſur cet article, Pétrarque reprend l'avantage. L'ouvrage le plus célèbre de *Bocace*, eſt ſon *Décameron*, dont il s'eſt fait dans tous les temps & dans tous les pays une multitude d'éditions; on ſait combien ce recueil de contes a fourni de ſujets à la Fontaine, & combien l'imitateur a embelli le modèle; nous avons en françois différentes traductions du *Décaméron*, une entre autres de 1697 en deux volumes *in*-8°. avec figures; une de 1757 en cinq volumes *in*-8°. avec figures; une enfin de 1780 en dix volumes *in* 8°. & *in*-12 avec figures. On a encore de *Bocace* divers contes & romans, qui forment des ouvrages à part, non compris dans le *Décaméron*. On a de plus un *Traité des fleuves, des montagnes & des lacs, une généalogie des dieux*, dans laquelle on obſerve que *Bocace* cite beaucoup de livres que nous n'avons plus. Il ne faudroit peut être pas en conclure que ces livres exiſtaſſent alors & n'aient été perdus que depuis. *Bocace* avoit beaucoup

beaucoup d'imagination, & réuſſiſſoit mieux dans les fictions que dans la vérité. Il a voulu écrire l'hiſtoire; mais il a mieux aimé l'inventer ou la deviner, que de la rechercher dans ſes ſources. Ce reproche ne s'applique pas vraiſemblablement à la *vie du Dante*, qu'il pouvoit avoir vu dans ſon enfance, & dont il a pu écrire l'hiſtoire d'après les mémoires des contemporains; mais il faut en général ſe défier beaucoup de ce qu'il a écrit dans le genre hiſtorique; on y reconnoît par-tout l'habitude d'écrire des contes & des romans. Son traité de *claris mulieribus* eſt un recueil de fables, où tous les fondemens de l'hiſtoire ſont renverſés. *Bocace* ne paroiſſoit pas fait pour devenir chef de ſecte dans le genre hiſtorique, il l'eſt cependant devenu. Il imagina, par ſimple jeu d'eſprit, de juſtifier Brunehaut, après plus de ſept ſiècles écoulés, ſans que perſonne eût élevé le moindre doute ſur l'équité du jugement prononcé contre elle. Il lui donne pour père un Lémichildon au lieu d'Athanagilde. On ne ſait ce que c'eſt qu'un Tilpert & qu'un Tileepert qu'il veut lui donner pour maris au lieu de Sigebert; il fait aſſaſſiner Chilperic avant ce Sigebert; il dit que Théodebert & Théodoric étoient petits-fils de Sigebert, & non de Brunehaut; il fait Clotaire III, (au lieu de Clotaire II) fils de Brunehaut & auteur de ſa mort; enfin il ne ſait pas un mot de l'hiſtoire des temps dont il parle.

Cependant un autre italien, ſur la fin du quinzième ſiècle, ou vers le commencement du ſeizième, a fort applaudi à l'idée de *Bocace*; c'eſt Paul Emile. *Tot poſt ſæculis*, dit-il, *non temerè venit in mentem Boccatio, poëtici quidem ingenii auctori, ſed antiquitatis cognoſcendæ ſtudioſiſſimo, eam externam mulierem temporibus perditiſſimis alienorum ſcelerum flagraſſe invidiâ.*

Jean du Tillet, évêque de Meaux, frère du célèbre greffier, mort, ainſi que lui, en 1570, eſt le premier françois qui (toujours ſur la foi de *Bocace*) ait montré quelque doute ſur la juſtice du jugement prononcé contre Brunehaut. On peut oppoſer à ce doute la déciſion de ſon frère qui a bien plus d'autorité que lui dans l'hiſtoire, & qui dit formellement que *Brunehaut avoit fait mourir pluſieurs rois & enfans de rois.*

L'évêque de Meaux n'avoit eu que des doutes ſur les crimes attribués à Brunehaut; mais le jéſuite Mariana, qui écrivoit en 1592, dans un temps, où tout eſpagnol étoit naturellement porté à inſulter les François, Mariana eſt ſûr de l'innocence de Brunehaut, & de l'injuſtice des François à ſon égard: il annonce qu'il a réſolu de la venger: *Quam nobiliſſimam fœminam liberare melioribus argumentis teſtimoniiſque conſtituimus.* On attend enſuite ces meilleures preuves & ces meilleurs témoignages: de preuves, il n'en rapporte pas, & le moyen? Ses témoignages ſe réduiſent à celui de *Bocace*, qu'il appelle d'après Paul Emile, *poetici quidem ingenii ſcriptor, ſed antiquitatis cognoſcendæ ſtudio incitatus præſtanſque.*

Le cardinal Baronius s'eſt moqué de lui. *Riſimus*, dit-il, *recentiorem auctorem qui conatus eſt eandem Bruniehildem excuſare, æthiopem lavans, quæ ab omnibus hiſtoriis hujus temporis ſacrilega, ſanguinaria & ubique nefaria conclamatur.*

M. de Valois n'a pas traité avec plus de reſpect l'opinion de Mariana: *Quam hominis*, dit-il, *opinionem (ne ſomnium & deliramentum dicam) ſuperior rei geſtæ relatio abundè refellit.*

Depuis Mariana, les auteurs ſe partagent, & Brunehaut trouve des défenſeurs plus raiſonnables. Papyre Maſſon, dans ſes annales; Paſquier, dans ſes recherches; le père le Cointe, dans ſes annales eccléſiaſtiques; enfin M. de Cordemoy, dans ſon hiſtoire de France, ſe déclarent pour elle; quelques écrivains très-modernes, tels que l'abbé le Gendre, le père Barre, & en dernier lieu M. l'abbé Velly, ſuivent M. de Cordemoy; mais la foule des hiſtoriens (& parmi ces hiſtoriens on trouve des critiques) continuent d'être contraires à Brunehaut, & rien ne prouve mieux combien la cauſe de ſes défenſeurs eſt déſeſpérée, que de les voir réduits à citer *Bocace* comme une autorité en hiſtoire.

BOCCA DELLA VERITA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on appelle à Rome une tête antique de pierre, près l'égliſe de Sainte-Marie en Coſmédine, qui a la bouche ouverte: l'on en rapporte une choſe bien extravagante; c'eſt que les femmes de Rome ſoupçonnées de galanterie, pour déſabuſer leurs maris jaloux & prouver leur innocence, fourroient leur main dans cette bouche, & qu'on étoit dans la perſuaſion qu'elle ſe fermoit, lorſque la prétendue innocence n'étoit pas bien avérée. (*A. R.*)

BOCCALINI (TRAJAN), (*Hiſt. litt. mod.*) auteur ſatyrique, dans le goût de l'Arétin & redoutable comme lui aux Puiſſances de ſon temps. Boileau a dit:

Le mal qu'on dit d'autrui ne produit que du mal.

L'Arétin parut être une exception à cette règle: le mal qu'il diſoit de preſque tout le monde, le fit payer fort cher par de grands princes, pour n'en pas dire d'eux ou pour en dire moins; cet exemple eut des imitateurs, mais ils furent moins heureux; un poëte, nommé Franco, fut pendu à Rome pour ſes vers mordans; la protection des cardinaux Borghèſe & Gaëtan garantit quelque temps *Boccalini* des effets du reſſentiment qu'excitoient ſes ſatyres. Il en fit une contre l'Eſpagne qui lui donna des allarmes & l'obligea de ſe retirer à Veniſe, où il ſe crut plus en ſûreté qu'à Rome, & où l'on croit cependant qu'il fut aſſaſſiné dans ſa chambre, par quatre hommes armés, & cette opinion n'eſt pas regardée comme détruite par le regiſtre mortuaire de la paroiſſe de ſainte Marie

Formoſe, à Veniſe, qui porte qu'il mourut d'une colique accompagnée de fièvre, *da dolori colici & da febre.* Il mourut le 16 novembre 1613, âgé d'environ 57 ans. Ses ouvrages connus ſont les *Ragguagli di parnaſſo*, dont la *ſecretaria di apollo* eſt la ſuite; *pietra di parragone*, qui eſt la ſatyre contre l'Eſpagne; *la bilancia politica di tutte le opere di Tacito.* M. de Voltaire cite du *Boccalini* une fable qui contient une excellente leçon pour les écrivains déchirés par leurs envieux, M. de Voltaire lui-même auroit peut-être dû ſe la rappeller plus ſouvent dans la ſuite.

BOCCHUS, (*Hiſt. anc.*) roi de Mauritanie, beau-père de Jugurtha, joignit ſes armes à celles de ce prince contre les Romains, & en cela il ſuivoit les loix de l'honneur & conſultoit ſes véritables intérêts, mais il fut malheureux, & Rome lui fit un crime d'avoir fait ſon devoir. Battu deux fois par Marius l'an 646 & 647 de Rome, 107 & 108 avant J. C., il demanda la paix en vaincu & en ſuppliant. La réponſe du ſenat fut que la paix avec Rome étoit une grace, & qu'il falloit la mériter:

S. P Q R. Beneficii & injuriæ memor eſſe ſolet. Ceterùm Boccho, quoniam pœnitet, delicti gratiam facit. Fœdus & amicitia dabuntur, cùm meruerit.

Ce, *cùm meruerit* avoit beſoin d'être expliqué, on l'expliqua; c'étoit une trahiſon qu'on demandoit à *Bocchus*; on vouloit qu'il livrât ſon gendre aux Romains. Sylla, pour lors lieutenant de Marius, trama toute cette intrigue avec *Bocchus.* On voit dans Salluſte combien celui-ci éprouva de combats, combien ſouvent il paſſa d'une réſolution à une autre, combien de fois, maître tour-à-tour de la perſonne de Sylla & de Jugurtha dans les conférences ſecrètes qu'il avoit avec eux, il voulut, tantôt livrer Sylla à Jugurtha, tantôt Jugurtha à Sylla.

Plerumque regiæ voluntates uti vehementes, ſic mobiles, ſæpè ipſæ ſibi adverſæ ..... Bocchus, Sillam modò, modò Jugurthæ legatum appellare; benignè habere, idem ambobus polliceri, ... Nocte .... adhibitis amicis, ac ſtatim immutatâ voluntate, remotis ceteris dicitur ſecum ipſe multa agitaviſſe, vultu, colore ac motu corporis pariter atque animo varius: quæ ſcilicet, tacente ipſo, occulta pectoris, oris immutatione patefeciſſe.

Enfin il prit le parti le plus lâche & le plus sûr, celui de trahir ſon gendre, & de le livrer aux Romains lié & garotté; après tout, Jugurtha lui-même avoit lâchement trahi & cruellement maſſacré Adherbal & Hiempſal, ſes couſins-germains, ſes frères adoptifs, ſes collègues dans la royauté. (*Voir leurs articles.*)

BOCCONI, (Paul ou Silvio) botaniſte de Ferdinand II, grand duc de Toſcane, puis moine de l'ordre de Cîteaux, né à Palerme en 1633, mort auſſi à Palerme en 1704. On a de lui pluſieurs ouvrages de botanique devenus rares, des *Obſervations naturelles*, traduites en françois, Amſterdam, 1674, *in*-12; *Muſeo di Fiſica*, Veniſe, 1697, *in*-4°. avec figures; *Icones plantarum*, Oxford, 1664, *in*-4°. avec figures; *Muſeo di piante*, Veniſe, 1697, *in*-4°.; une hiſtoire naturelle de l'iſle de Corſe.

BOCCORIS, (*Hiſt. anc.*) C'eſt le nom d'un roi d'Egypte. On ne peut pas dire que ſon hiſtoire ſoit fort connue, mais ſon nom l'eſt fort, principalement par un épiſode de Télémaque, où on le donne pour fils de Séſoſtris.

BOCH *ou* BOCHIUS, (Jean) (*Hiſt. litt. mod.*) poète latin, né à Bruxelles en 1555, eſt appellé par quelques auteurs *le Virgile Belgique.* On dit qu'ayant eu les pieds gelés en Ruſſie, un ſaiſiſſement de frayeur qu'il eut, lui en rendit tout-à-coup l'uſage, lorſqu'on délibéroit ſi on lui feroit l'amputation. Il mourut en 1609. Ses poéſies parurent imprimées à Cologne en 1615.

BOCHARD *ou* BOCHART, (Samuel) (*Hiſt. litt. mod.*) un des plus ſavans hommes du dix-ſeptième ſiécle, & à qui les langues orientales étoient familières, conſacra ſon érudition & ſes travaux à l'écriture ſainte. Son *Phaleg*, le plus célèbre de tous ſes ouvrages, éclaircit la géographie ſacrée. Son *Hierozoicon* eſt l'hiſtoire des animaux dont il eſt parlé dans l'écriture. Il avoit fait un *Traité des minéraux, des plantes, des pierreries dont la bible fait mention*; un *Traité du paradis terreſtre.* On n'a de ces deux derniers écrits que des fragmens. Il eſt auſſi l'auteur d'une diſſertation placée à la tête de la traduction de l'Enéide de Segrais, dans laquelle il ſoutient qu'Enée ne vint jamais en Italie. Il étoit né à Rouen en 1599, d'une famille noble & féconde en hommes de mérite. Il étoit miniſtre proteſtant à Caen; il fit en 1652 le voyage de Stockolm, pour voir la reine Chriſtine qui l'y invitoit, & dont apparemment il ne fut pas aſſez content, non plus que M. Huet, pour ſe fixer auprès d'elle; il revint en France, reprit les fonctions de miniſtre à Caen, fut reçu à l'académie de cette ville, & y mourut ſubitement le 16 mai 1665, en diſputant dans l'académie contre M. Huet. L'académie des inſcriptions & belles-lettres peut regretter que la forme qu'elle avoit dans ſa naiſſance ne lui ait pas permis de compter ces deux hommes parmi ſes membres.

Un autre Bochard, nommé Matthieu, miniſtre proteſtant à Alençon, a laiſſé des ouvrages de controverſe.

Le premier préſident, Jean Bochard, mort en 1630, & chef du parlement de Paris dans les temps orageux du cardinal de Richelieu, étoit de cette famille.

Il étoit allié du cardinal par les Laporte.

Jean Bochard, ſon biſayeul, avocat au parlement, fils d'un conſeiller au parlement, qui fut propoſé pour être premier préſident, ſe ſignala par un plaidoyer hardi qu'il fit en préſence de François I pour la pragmatique-ſanction contre le concordat; Duprat le perſécuta, *Bochard* fut mis en priſon, y reſta deux ans, & n'en ſortit qu'à la ſollicitation de l'amiral d'Annebaut, ſon ami.

Digitized by Google

Le fils aîné du premier préſident fut conſeiller d'état; il mourut en 1647.

Son fils, intendant de Normandie, mourut en 1691.

Un de ſes fils, nommé Gui, chevalier de Malte, fut tué au ſiège de Nimègue en 1672. Un autre mourut en 1720, lieutenant-général des armées navales. Un autre mort en 1705, fut évêque de Valence. Un autre mort en 1739, fut tréſorier de la ſainte-chapelle.

L'aîné fut intendant dans l'amérique, puis du Havre en France.

Il eut un fils, major-général des armées de France en Bohême; l'aîné fut gouverneur de la Martinique.

Le chef actuel de cette famille eſt Jean-Baptiſte-Gaſpard BOCHARD de Saron, ci-devant avocat-général, aujourd'hui préſident à mortier au parlement de Paris, honoraire de l'académie des ſciences.

Les œuvres de Samuel *Bochard* ont été recueillis en trois volumes *in-folio*, Leyde, 1712.

BOCHEL, ou plutôt BOUCHEL, (LAURENT) (*Hiſt. litt. mod.*) avocat, auteur de pluſieurs livres de juriſprudence qu'on cite tous les jours au barreau, nommément la *Bibliothèque du droit françois*, en trois volumes *in-folio*, & la *Bibliothèque canonique*, ou *Somme bénéficiale*, dont Blondeau a donné une édition en deux volumes *in-folio*. (*Voyez* ci-deſſus l'article BLONDEAU.) On a encore de *Bouchel*, les *Décrets de l'égliſe gallicane*, in-fol., & un *in*-12, qui a pour titre: *Curioſités où ſont contenues les réſolutions de pluſieurs belles queſtions, touchant la création du monde juſqu'au jugement.* Bouchel étoit de Creſpy en Valois. Il eſt mort en 1629.

BOCQUILLOT, (LAZARE ANDRÉ) chanoine d'Avalon, ſavant rubriquaire, auteur d'un traité ſur la liturgie, *in*-8°. Paris, 1701, ouvrage eſtimé des amateurs des antiquités eccléſiaſtiques, & d'une *Hiſtoire du chevalier Bayard*, encore moins connue, (ſoit ſous ſon nom, ſoit ſous celui de Lonval qu'il a jugé à propos de prendre) que celle même de M. Guyart de Berville. La vie de ce *Bocquillot* mort à Avalon en 1728, a été écrite par M. le Tors, lieutenant-civil & criminel d'Avalon, 1755, *in*-12.

BOD, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) idole des Indes à laquelle on s'adreſſoit pour avoir des enfans. Lorſqu'une femme avoit été exaucée, & qu'elle avoit mis au monde une fille, on préſentoit cette fille au *Bod*, & on la laiſſoit dans ſon temple, où elle étoit élevée juſqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile: alors elle ſortoit pour prendre place à la porte du temple entre les autres femmes vouées. Elles étoient toutes aſſiſes ſur des tapis, prêtes à ſe livrer au premier venu. La ſeule choſe dont le culte leur fit un cas de conſcience, c'étoit de mettre à vil prix leurs faveurs, ou de retenir une partie de ce prix. Elles étoient obligées, ſous peine de déplaire au *Bod*, de remettre tout l'argent qu'elles amaſſoient à ſon ſervice, entre les mains de ſon prêtre, pour être employé aux bâtimens & à l'entretien du temple. Renaud, *relat. des Indes.* (*A. R.*)

BODIN, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur célèbre par ſon livre de la *République*, qu'on trouve trop républicain dans les monarchies, & trop favorable à la monarchie dans les républiques, & qu'on prétend avoir été très-utile à M. de Monteſquieu pour ſon *Eſprit des loix*. *Bodin*, quoique républicain par ſes principes, étoit aſſez courtiſan dans ſa conduite, pour avoir été en faveur auprès du roi Henri III & du duc d'Alençon, depuis duc d'Anjou, ſon frère. L'origine de cette faveur d'un ſimple avocat auprès du roi & de Monſieur, eſt, ou la célébrité littéraire que ſes talens lui avoient acquiſe, ou l'avantage qu'il avoit d'être angevin, & par conſéquent ſujet particulier de ces deux princes qui avoient eu l'Anjou pour apanage, ou peut-être ces deux cauſes réunies; il ſuivit le dernier de ces deux princes en Angleterre, en 1579 & 1582. Là, il eut le plaiſir & la gloire de voir enſeigner publiquement dans l'univerſité de Cambridge, ſon livre de la *République*, que les Anglois avoient traduit en latin. Les autres ouvrages de *Bodin* ſont moins connus. C'eſt *Théatrum naturæ*; *Methodus ad facilem hiſtoriarum cognitionem.* La *Démonomanie*, ou *Traité des ſorciers*, tous ouvrages imprimés; *Heptaplomeres de abditis rerum ſublimium arcanis*, ouvrage manuſcrit; c'eſt ce qu'on appelle le *Naturaliſme de Bodin*; il y fait plaider la religion naturelle & la religion juive contre la religion chrétienne; on en a un exemplaire manuſcrit dans la bibliothèque de Sorbonne. *Bodin* finit par être procureur du roi à Laon; il y mourut d'une maladie peſtilencielle en 1596, âgé de 67 ans, pour n'avoir pris aucune précaution & avoir trop compté ſur une opinion populaire, qui eſt que paſſé ſoixante ans, on n'a rien à craindre des maladies contagieuſes, ce qui prouve qu'on doit également ſe défier & des préjugés qui effrayent & des préjugés qui raſſurent.

BODLEY, (THOMAS) (*Hiſt. d'Anglet.*) gentilhomme anglois, chargé par la reine Eliſabeth de pluſieurs négociations importantes, mais plus connu encore pour avoir légué à l'univerſité d'Oxford, la bibliothèque nommée de ſon nom Bodleïenne, dont Hidde a publié en 1674 le catalogue *in-fol.* Mort en 1612.

BODOWNICZY, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne en Pologne à un magiſtrat dont la charge eſt de veiller ſur les bâtimens: c'eſt ce qu'étoit un *édile* chez les Romains. (*A. R.*)

BODREAU, (JULIEN) (*Hiſt. litt. mod.*) qu'il faut bien prendre garde de confondre avec Brodeau, nommé auſſi Julien & auſſi avocat, ſi connu par ce vers de Boileau:

Sans conſulter Loüet allongé par Brodeau.

étoit un avocat du Mans, qui a beaucoup écrit ſur la coutume du Maine. Il écrivoit vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle.

BOECE, (ANICIUS-MANLIUS TORQUATUS-SEVERINUS BOETIUS) (*Hiſt. Rom.*) ſénateur romain, conſul en 487, puis en 510 & 511, miniſtre de Théodoric, roi des Oſtrogoths, devint ſuſpect à ce prince, parce que le ſénat étoit accuſé d'entretenir des intelligences ſecrètes avec l'empereur grec, Juſtin, dit le *Bouvier*. Arrêté avec ſon beau-père Symmaque, pour cette conſpiration réelle ou ſuppoſée, *Boëce* eut la tête tranchée à Pavie le 23 octobre 524. Ce fut dans ſa priſon qu'il compoſa ſon fameux ouvrage, *De la conſolation de la philoſophie*, dont il y a de nombreuſes éditions & différentes traductions. On a de lui des ouvrages théologiques moins recherchés. Il eſt, dit-on, le premier des Latins qui ait appliqué à la théologie, la philoſophie d'Ariſtote.

BOÉMOND (*Hiſt. mod.*) fils de Robert Gniſcard, duc de la Pouille & de la Calabre (*Voyez l'article* ANNE COMNÈNE.)

BOERHAAVE, (HERMAN) un des plus grands noms qu'on puiſſe citer dans la Médecine, dans la Chimie & dans la Botanique, profeſſeur à Leyde dans ces trois ſciences & occupant ſur ces trois objets, trois chaires différentes, les rempliſſant avec un zèle, un talent, un ſuccès inconnus aux plus habiles profeſſeurs chargés d'un ſeul objet. « Tous les états de l'europe, dit M. de Fontenelle, » lui fourniſſoient des diſciples, l'Allemagne » principalement, & même l'Angleterre, toute » fière qu'elle eſt, & avec juſtice, de l'état flo» riſſant où les ſciences ſont chez elle. » On faiſoit garder ſes places chez lui comme au ſpectacle, pour s'aſſurer d'entendre ſes leçons. Il étoit encore plus l'ami & le médecin de ſes diſciples, que leur maître, & ſa gloire s'accroît de celle de pluſieurs de ſes élèves, parmi leſquels on compte auſſi de grands noms. Il enſeigna encore les mathématiques, & il étoit profondément inſtruit de beaucoup d'autres ſciences qu'il n'enſeignoit pas. « Il y a des » eſprits, dit M. de Fontenelle, à qui tout ce qui » peut-être ſu convient, & qu'une grande facilité » de compréhenſion, une mémoire heureuſe, une » lecture continuelle, mettent en état d'appren» dre tout. Peut-être ne ſeront-ils guères qu'ap» prendre, que ſavoir ce qui a été ſu par d'autres; » mais ils ſauront eux ſeuls ce qui a été ſu par » un grand nombre d'autres, ſéparément, & il » ne leur arrivera pas, comme à ceux du carac» tère oppoſé, d'être d'un côté de grands hommes, » & de l'autre des enfans ».

M. *Boërhaave* n'étoit ſûrement pas le ſeul auquel M. de Fontenelle penſât en écrivant ceci.

Ce n'étoit pas ſeulement à des élèves particuliers que les leçons d'un maître tel que *Boërhaave* devoient être réſervées, c'étoit à l'univers qu'elles étoient dûes, c'étoit l'univers qu'il falloit inſtruire, & c'eſt ce que M. *Boërhaave*, fit avec un éclat & un ſuccès qui ſemblent augmenter tous les jours, ce ne ſont pas ſeulement les gens du métier & les élèves dans chaque ſcience qui s'inſtruiſent dans ſes *Inſtitutions de médecine*, dans ſes *aphoriſmes* devenus auſſi célèbres que ceux d'Hippocrate, dans ſes *Inſtitutions de chimie*, dans ſon traité *De la nature du feu*; les gens du monde & les ignorans les liſent avec plaiſir & avec fruit. Les *Inſtitutions de médecine* & les *aphoriſmes* ſe répandirent de ſon vivant même juſqu'en Turquie, où le mupfti prit la peine de les traduire en arabe, comme autrefois l'europe s'empreſſoit de traduire dans toutes ſes langues les ouvrages des médecins arabes. Le pape Benoit XIII, fit conſulter Boerhaave ſur ſa ſanté, les ſouverains qui ſe trouvoient de ſon temps en Hollande, le czar Pierre I. & le duc de Lorraine Léopold, depuis grand duc de Toſcane, ne manquèrent pas de le viſiter. Un mandarin de la Chine, lui écrivit avec cette ſeule adreſſe: *A l'illuſtre Boërhaave, médecin en Europe*, la lettre lui fut rendue.

Il eſt difficile de dire aujourd'hui ce que c'eſt qu'une épitre dédicatoire, & quand cette eſpèce d'hommage avoit un objet, cet objet n'étoit pas noble. Les dédicaces de *Boërhaave* ſont nobles & tendres. Il dédie la ſeconde édition de ſes *Inſtitutions de médecine*, à ſon beau-père, « il le remer» cie, dit M. de Fontenelle, très-tendrement & » dans les termes les plus vifs de s'être privé de » ſa fille unique pour la lui donner en mariage. » C'étoit au bout de trois ans que venoit ce remer» ciement, & qu'il faiſoit publiquement à ſa femme » une déclaration d'amour ». Il dédia ſon cours de chimie à ſon frère Jacques *Boërhaave* paſteur, comme ſon père, d'une égliſe, en Hollande. Ce frère avoit été deſtiné par leur père à la médecine, & Herman *Boërhaave* l'avoit été à l'état de paſteur. Ils firent entr'eux, dit M. de Fontenelle, un échange de deſtination. Mais de l'éducation qu'avoit reçue Herman, en conſéquence de cette première deſtination, il lui étoit reſté une grande connoiſſance du Grec, de l'Hébreu, du Chaldéen, de tout ce qui concerne la critique, tant de l'ancien que du nouveau teſtament, & les auteurs eccléſiaſtiques tant anciens que modernes; en un mot, il étoit un aſſez ſavant Théologien; mais il ne trouvoit pas que les théologiens euſſent gagné à être devenus ſavans, ni la religion à être enſeignée par des docteurs. Il voulut faire un acte public ſur cette queſtion: *Pourquoi le chriſtianiſme prêché autrefois par des ignorans, avoit fait tant de progrès, & en faiſoit aujourd'hui ſi peu, prêché par des ſavans.*

Boërhaave étoit pieux & fut accuſé de ſpinoſiſme, ces ſortes de mépriſes ſont d'autant moins rares qu'elles ſont le plus ſouvent volontaires. Il eſt curieux d'examiner à quelle occaſion ce reproche fut fait à *Boërhaave*, écoutons ſur ce point le ſage Fontenelle.

» Il voyageoit dans une barque, où il prit

» part à une converſation qui rouloit ſur le ſpino-
» ſiſme. Un inconnu plus orthodoxe qu'habile,
» attaqua ſi mal ce ſyſtême, que M. *Boerhaave*
» lui demanda s'il avoit lu Spinoſa. Il fut obligé
» d'avouer que non, mais il ne pardonna pas à
» M. *Boerhaave*. Il n'y avoit rien de plus aiſé
» que de donner pour un zélé & ardent défenſeur
» de Spinoſa celui qui demandoit ſeulement que
» l'on connût Spinoſa quand on l'attaquoit, auſſi
» le mauvais raiſonneur de la barque n'y manqua-
» t-il pas: le public non-ſeulement très-ſuſcepti-
» ble, mais avide de mauvaiſes impreſſions, le
» ſeconda bien, & en peu de temps M. *Boerhaave*
» fut déclaré Spinoſiſte.... Après cette avanture,
» il ſe réſolut à n'être déſormais théologien qu'au-
» tant qu'il le falloit pour être bon chrétien, il
» ſe donna entièrement à la médecine».

Voilà donc à quelle avanture nous ſommes redevables d'avoir eu dans M. *Boerhaave*, le premier médecin du monde. Les calomnies ſur l'article de la religion ne produiſent pas toujours un ſi heureux effet.

Herman *Boerhaave* étoit né le dernier Décembre 1668 à Voorhout, petit village près de Leyde, dont Jacques *Boerhaave*, ſon père, étoit paſteur. Il mourut à Leyde, le 23 ſeptembre 1738. On lui érigea dans l'égliſe de Saint-Pierre de cette ville, un monument avec cette inſcription: *Salutifero Boerhaavii genio ſacrum.*

M. Schultens a fait ſon oraiſon funèbre par ordre de l'univerſité de Leyde, & M. de Fontenelle, ſon éloge hiſtorique, parce qu'il étoit de l'académie des ſciences de Paris, où il avoit été reçu aſſocié-étranger en 1731. Il étoit auſſi de la ſociété-royale de Londres.

Boërhaave, né ſans fortune, laiſſa environ quatre millions de bien; comme il eſt ſûr qu'il ne l'avoit acquis que par des moyens légitimes & glorieux, tant de richeſſe eſt ſeulement une nouvelle preuve de ſa réputation, de ſes ſervices & de ſes ſuccès. M. de Fontenelle explique fort bien comment *il n'y a pas eu de la faute de Boerhaave à devenir ſi riche.*

BOÉTIE, (ETIENNE DE LA) conſeiller au parlement de Bordeaux, auteur à 16 ans, poëte latin, poëte françois, traducteur, traducteur, &c. ne mérite d'être nommé que parce qu'il étoit l'ami de Montagne, & que c'eſt de lui que Montagne a dit: *Je l'aimois parce que c'étoit lui, parce que c'étoit moi, &c.* Mort en 1563, à 32 ans.

BOETIUS, (HECTOR) (*Hiſt. litt. mod.*) Ecoſſois du ſeizième ſiècle, auteur d'une hiſtoire latine d'Ecoſſe, loué par Eraſme.

BOFFRAND, (GERMAIN) architecte fameux, neveu de Quinault, élève de Hardouin Manſard, auteur d'un bon livre d'architecture, connu ſous le nom d'*Architecture de Boffrand*, Paris, 1745, *in-fol.* avec figures; il y fait l'application des principes de ſon art à ſes propres ouvrages, dont il donne les plans, profils, & élévations, & dont les plus conſidérables ſont les décorations intérieures de l'hôtel de Soubiſe à Paris; les portes du petit Luxembourg & de l'hôtel de Villars; le portail de la Mercy; le grand bâtiment des enfans trouvés, rue Neuve Notre-Dame; le puits de Bicêtre; divers palais & hôtels à Paris & en Lorraine; les ponts de Sens & de Montereau. On trouve dans le même livre un mémoire eſtimé, contenant la deſcription de ce qui a été pratiqué pour fondre d'un ſeul jet la ſtatue équeſtre de Louis XIV. Né à Nantes en 1667, mort à Paris en 1755, doyen de l'académie d'architecture.

BOGDAN, (*Hiſt. de Pologne.*) ſeigneur Moldave, étoit bâtard d'un vaivode de Moldavie. Son père étoit mort ſans enfans légitimes, il diſputa la ſouveraineté au vaivode Alexandre, ſoumit la province, & contraignit ſon rival à chercher un aſyle à la cour de Pologne. Caſimir IV fit partir auſſi-tôt une armée pour rétablir ſon vaſſal dans ſes états: *Bogdan* s'enfuit; mais dès que la retraite des Polonois eut laiſſé un champ libre à ſa vengeance, il reparut à la tête d'une troupe de brigands. Alexandre ſe retira en Podolie; mais l'uſurpateur ne demeura pas tranquille dans ſa conquête. Attaqué par les Polonois, il battit en retraite; prêt à tomber entre leurs mains, il demanda la paix, l'obtint & la ſigna. Le même jour l'armée Polonoiſe reprit ſa route par un chemin étroit où elle pouvoit être taillée en pieces. *Bogdan* trouva cette circonſtance favorable à ſa vengeance; la foi du traité, la crainte d'un parjure, rien ne l'arrêta; il ſe préparoit à fondre ſur les Polonois; mais ceux-ci, avertis par un transfuge, ſe tinrent ſur leurs gardes, le reçurent avec intrépidité, & remportèrent une victoire que leur ſituation ne permettoit pas d'eſpérer.

Cependant Alexandre étoit mort, & ſon fils, encore enfant, lui avoit ſuccédé. La foibleſſe de ce rival ranima le courage de *Bogdan*; il ſe montra encore les armes à la main. Le roi de Pologne, las de ſacrifier ſes troupes pour la défenſe d'un vaſſal, propoſa à *Bogdan* de gouverner la Moldavie pendant la minorité du jeune Alexandre. *Bogdan* accepta l'adminiſtration; on ſent aſſez quel uſage il eſpéroit en faire; mais un Moldave nommé *Pierre*, qui prétendoit auſſi à la tutelle, l'aſſaſſina l'an 1453. Alexandre étoit complice de ce forfait; il en fut la victime. Pierre empoiſonna ſon pupille, & s'empara de la Moldavie. (*M. DE SACY.*)

BOHADE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt un droit de corvée qui appartient aux ſeigneurs dans quelques provinces; leurs vaſſaux ſont, en vertu de ce droit, obligés de leur fournir deux bœufs ou une charette, pour aller pour eux au vin, ou en leurs vignobles, dans le temps de la vendange (*A. R.*)

BOHEME, (*Hiſt. anc. & mod.*) La *Bohême*, qui paſſe pour le pays le plus élevé de toute l'europe, parce que pluſieurs rivières en ſortent, & que pas une n'y entre, paroit avoir tiré ſon nom des

Boiens, qui faiſoient partie des peuples que Sigovèſe conduiſit & établit dans ces contrées vers l'an 590 avant J. C.; ils furent chaſſés par les Marcomans, & ceux-ci par les Eſclavons, Sclavons ou Slaves; mais le pays conſerva le nom des Boiens. Zecko, chef d'une de ces peuplades barbares, qu'il eſt ſi aiſé de confondre & ſi difficile de diſtinguer, vint du Boſphore-Cimmérien, c'eſt-à-dire, des bords du détroit de Caffa & de la mer d'Azoph & s'avança dans la *Bohême* vers le milieu du ſixieme ſiècle de l'ère chrétienne, il ſoumit le pays; il fit plus, il le défricha. Ses ſucceſſeurs ſont inconnus juſques vers le milieu du ſeptieme ſiècle; une princeſſe nommée Libuſſa, deſcendue ou de Zecko ou de ſes ſucceſſeurs, épouſa en 632 un laboureur nommé Premiſlas ou Primiſlas qui fut le légiſlateur de la *Bohême*, & qui commença la ſucceſſion des ſouverains héréditaires de ce pays; mais ces ſouverains ne l'étoient toujours que d'une partie de la contrée & de quelques peuplades, dont chacune avoit aſſez ordinairement ſon chef particulier. Charlemagne, qui porta la guerre dans toute la Germanie, la porta auſſi dans la *Bohême*. Charles, l'aîné de ſes fils, ſoumit le pays, mais non pas les habitans, qui laiſſèrent ce torrent s'écouler & ſe cachèrent dans leurs forêts & leurs montagnes. Dans un des légers combats, que le jeune Charles leur livra, lorſqu'ils paroiſſoient au bord des forêts & dans les défilés des montagnes, il tua de ſa main un de ces petits ſouverains des Eſclavons ou *Bohémiens*, nommé Lèchon. Les ſouverains, ou de la contrée entière, lorſque le temps en eut réuni les différentes portions, ou au moins de la plus grande partie, portèrent le titre de ducs juſqu'en 1061. Alors l'empereur Henri IV. érigea la *Bohême* en royaume en faveur d'Uratiſlas ou Ladiſlas I; il confirma d'une manière encore plus ſolemnelle en 1086 ce titre de roi à Ladiſlas qui le conſerva juſqu'en 1092, & le tranſmit à ſes héritiers. Les plus célèbres furent les Ladiſlas, les Venceſlas, les Ottocares, les trois empereurs de la maiſon de Luxembourg, Charles IV, Venceſlas & Sigiſmond, tous trois, rois de *Bohême*, ainſi que Jean l'Aveugle, père de Charles IV, roi chevalier, qui, privé de la vue, n'en avoit pas moins d'ardeur pour les combats; il abandonnoit le ſoin de ſes états, pour chercher les avantures à la guerre, il ſervoit comme volontaire ſous les drapeaux de la France, il prenoit même pour deviſe; ce mot, *je ſers*, *Ich dien I ſerve*, tandis que ſon devoir étoit de régner. A la bataille de Crécy le 26 août 1346, les François, repouſſés de tous côtés, étoient déja en déroute, lorſque le roi de *Bohême* s'informa de l'état de la bataille; on lui dit, que tout paroiſſoit déſeſpéré; que l'élite de la nobleſſe françoiſe étoit taillée en pièces ou priſonnière; que Charles de Luxembourg, ſon fils, roi des Romains, bleſſé dangereuſement, avoit été forcé d'abandonner le combat; que rien ne pouvoit réſiſter au prince de Galles; *qu'on me mène à ſa rencontre*, s'écria le roi de *Bohême*. Quatre de ſes chevaliers ſe chargent de le conduire; ils entrelaſſent la bride de ſon cheval avec celles de leurs chevaux, ils s'élancent au fort de la mêlée & fondent ſur le prince de Galles; on vit ce prince & le roi aveugle ſe porter pluſieurs coups, bientôt le roi de *Bohême* & ſes chevaliers tombent morts aux pieds du prince.

L'empereur Othon IV. avoit fait admettre le roi de *Bohême* au nombre des électeurs de l'empire, dès l'an 1208, & la dignité électorale fut confirmée au roi de *Bohême*, par Charles IV, qui l'étoit. Sa fameuſe bulle d'or de 1356, met le roi de *Bohême* à la tête des électeurs laics & accorde à cet électorat divers priviléges, toujours parce que Charles IV étoit lui-même roi de *Bohême*.

Dans l'origine, les rois de *Bohême* tenoient ce royaume en fief, de l'empire, & les empereurs conféroient ce fief comme tous les autres, en cas de vacance. Dans la ſuite, les états prétendirent avoir le droit d'élire leurs rois, & la couronne de *Bohême* devint moitié héréditaire, moitié élective. Elle paſſa dans la maiſon d'Autriche par le mariage de Ferdinand I. frère de Charles-Quint, avec la princeſſe Anne Jagellon, ſœur de Louis, roi de *Bohême* & de Hongrie, tué en 1526, à la bataille de Mohats. Ferdinand fut élu en 1527, & cette couronne ſe donne toujours avec quelque apparence d'élection; mais les princes Autrichiens furent bien la rendre réellement héréditaire dans leur maiſon. Après la mort de l'empereur Matthias en 1619, l'électeur palatin Frederic V oſa ſe faire élire roi de *Bohême*, il lui en coûta ſes propres états. Valſtein fut ſoupçonné d'aſpirer à cette couronne, il lui en coûta la vie, Ferdinand II le fit aſſaſſiner dans Egra, en 1634. Les traités de Weſtphalie, en 1648, ont aſſuré à la maiſon d'Autriche le droit héréditaire à la couronne de *Bohême*.

BOHEMIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on appelle des vagabonds qui font profeſſion de dire la bonne aventure, à l'inſpection des mains. Leur talent eſt de chanter, danſer, & voler. Paſquier en fait remonter l'origine juſqu'en 1427. Il raconte que douze *pénanciers* ou péniteus, qui ſe qualifioient chrétiens de la baſſe Egypte, chaſſés par les Sarraſins, s'en vinrent à Rome, & ſe confeſsèrent au pape, qui leur enjoignit pour pénitence d'errer ſept ans par le monde, ſans coucher ſur aucun lit. Il y avoit entr'eux un comte, un duc, & dix hommes de cheval; leur ſuite étoit de cent vingt perſonnes: arrivés à Paris, on les logea à la Chapelle, où on les alloit voir en foule. Ils avoient aux oreilles des boucles d'argent, & les cheveux noirs & crépés; leurs femmes étoient laides, voleuſes, & diſeuſes de bonne aventure: l'évêque de Paris les contraignit de s'éloigner, & excommunia ceux qui les avoient conſultés; depuis ce temps, le royaume a été infecté de vaga-

Digitized by Google

bonds de la même eſpèce, auxquels les états d'Orléans, tenus en 1560, ordonnerent de ſe retirer, ſous peine des galères. Les Biſcayens & autres habitans de la même contrée ont ſuccédé aux premiers *bohémiens*, & on leur en a conſervé le nom. Ils ſe mêlent auſſi de voler le peuple ignorant & ſuperſtitieux, & de lui dire la bonne aventure. On en voit moins à préſent qu'on n'en voyoit il y a trente ans, ſoit que la police les ait éclaircis, ſoit que le peuple devenu ou moins crédule ou plus pauvre, & par conſéquent moins facile à tromper, le métier de *bohémiens* ne ſoit plus auſſi bon. (*A. R.*)

BOHITIS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) prêtres de l'île Eſpagnole en Amérique. Les Eſpagnols les trouvèrent en grande vénération dans le pays quand ils y arrivèrent. Leurs fonctions principales étoient de prédire l'avenir & de faire la médecine. Ils employoient à l'une & à l'autre une plante appellée *cohoba*: la fumée du cohoba reſpirée par le nez leur cauſoit un délire qu'on prenoit pour une fureur divine, dans cette fureur ils débitoient avec enthouſiaſme un galimathias, moitié inintelligible, moitié ſublime, que le peuple recevoit comme des inſpirations. La manière dont ils traitoient les maladies étoit plus ſingulière. Quand ils étoient appellés auprès d'un malade, ils s'enfermoient avec lui, faiſoient le tour de ſon lit trois ou quatre fois, lui mettoient de leur ſalive dans la bouche; & après pluſieurs mouvemens de tête & autres contorſions, ſouffloient ſur lui & lui ſuçoient le cou du côté droit. Ils avoient grand ſoin auparavant de mettre dans leur bouche un os, une pierre, ou un morceau de chair; car ils en tiroient après l'opération quelque choſe de ſemblable, qu'ils donnoient pour la cauſe de la maladie, & que les parentes du malade gardoient avec ſoin afin d'accoucher heureuſement. Pour ſoulager le malade fatigué de ces cérémonies, ils lui impoſoient légérement les mains depuis la tête juſqu'aux pieds, ce qui ne l'empêchoit pas de mourir; alors ils attribuoient ſa mort à quelque péché récent dont elle étoit le châtiment.

Ils n'avoient d'autre part aux ſacrifices que celle de recevoir les pains d'offrande, de les bénir, & de les diſtribuer aux aſſiſtans; mais ils étoient chargés de la punition de ceux qui n'obſervoient pas les jeûnes preſcrits par la religion. Ils portoient un vêtement particulier, & ils pouvoient avoir pluſieurs femmes. *Voyez Lop. de Gomar. hiſt. des ind. occid.* (*A. R.*)

BOHNIUS, (JEAN) profeſſeur de médecine à Leipſick, en 1679, auteur d'un traité eſtimé, *de Acido & Alkali.*

BOIARDO, (MATTEO-MARIA) (*Hiſt. litt. mod.*) l'un des poëtes italiens les plus célébres, doublement précurſeur de l'Arioſte, & par ſes talens & par ſon ſujet. L'*Orlando Furioſo* de l'Arioſte eſt comme la continuation de l'*Orlando innamorato* du *Boïardo*, & l'une de ces lectures ſuppoſe l'autre. Nous ne nous arrêterons pas ſur des ouvrages ſi connus; nous obſerverons ſeulement que ſuivant une tradition aſſez établie & fort vraiſemblable, tous les ſites décrits dans le poëme du *Boïardo*, ſont ceux que lui offroit ſa terre de Scandiano dans le duché de Ferrare, ou d'autres lieux voiſins qui lui appartenoient, & que les noms des héros ſarraſins qui figurent dans ce même poëme, les Agramante, les Sacripanti, les Gradaſſo, les Mandricardo, &c. ſont ceux de ſes vaſſaux & des payſans de ſes terres. Quant aux noms des paladins, ils ſont pris dans le roman du faux Turpin & dans nos autres vieux romans de chevalerie. On a du *Boïardo* des traductions d'auteurs grecs & latins, des églogues latines, des ſonnets, &c. Il eſt auſſi l'auteur d'une comédie, imprimée à Veniſe, en 1517; elle a pour titre *Timon*; c'eſt, dit-on, la premiere comédie qui ait été compoſée en vers italiens, comme la *Calandra* du cardinal Bibiena eſt la premiere qui ait été compoſée en proſe italienne. Le *Boïardo* mourut à Reggio, le 20 février 1494.

BOILEAU (*Hiſt. litt. mod.*) (dit DESPREAUX;) la vie d'un ſi grand poëte, d'ailleurs paiſible bourgeois de Paris, qui n'en étoit gueres ſorti que pour ſuivre le roi à la campagne de 1678, & qui d'ailleurs n'avoit pas paſſé Auteuil, la Roche-Guyon & Bâville, eſt toute entière dans ſes écrits; ce qui eſt vrai, de deux manières: 1°. parce que ſes écrits & leurs ſuccès ſont les principaux évenemens de ſa vie. 2°. Parce qu'on voit dans ſes écrits ſes amitiés, ſes haines, toutes les affections de ſon ame. Les œuvres de *Boileau* ſont les élémens de notre littérature, tout le monde les ſait par cœur. Le reſte de ſon hiſtoire conſiſte dans de petites anecdotes, que Broſſette a recueillies avec ſoin dans ſon commentaire, & auxquelles Racine le fils a encore ajouté dans ſes mémoires ſur la vie de ſon père; car l'hiſtoire de ces deux grands poëtes n'en forme qu'une, tant l'amitié avoit joint leurs intérêts! L'amitié des gens de lettres eſt ſouvent orageuſe par l'intolérance de leur amour-propre. Peut-être même eſt-ce une baſe néceſſaire à cette amitié, que la condition de n'être point rivaux de talens, & de ne point courir la même carrière. Horace & Virgile étoient amis; mais l'un n'avoit point fait d'Odes, l'autre ne faiſoit point de Poëme épique: *Boileau* & Racine s'aimoient auſſi, parce qu'ils n'étoient point rivaux; mais ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans leur commerce, c'eſt que Racine, quoiqu'il n'eût que trois ans de moins que *Boileau*, , & que ſon talent poétique eût bien une autre étendue & une autre énergie, ſemble toujours être le diſciple de *Boileau* & s'avouer pour tel. Il le conſultoit plus qu'il n'en étoit conſulté. *Boileau* ſe vantoit d'avoir appris à Racine à faire difficilement des vers. Racine, dont le goût étoit ſi pur, n'oſoit convenir avec *Boileau* d'une foibleſſe, d'une fantaiſie en matière de goût. *Votre père*, diſoit *Boileau* à Racine le fils, *avoit la foi-*

bleſſe, de lire quelquefois le Virgile traveſti, & de rire; mais il ſe cachoit bien de moi. Boileau ſoutint Athalie, non-ſeulement contre les dégoûts du public, mais contre Racine lui-même, qui paſſoit condamnation, & qui croyoit avoir manqué ſon ſujet. *C'eſt votre meilleur ouvrage*, lui diſoit-il, *je m'y connois, le public y reviendra.* Lorſque Madame engagea Racine à faire Bérénice, *ſi je m'y étois trouvé*, dit *Boileau*, *je l'aurois bien empêché de donner ſa parole.* Boileau devoit-il cet aſcendant qu'il avoit ſur Racine, à l'avantage d'être devenu le légiſlateur du Parnaſſe, par ſon poëme de l'Art Poétique, & par ſes Satires contre les mauvais poëtes, ou à une certaine fermeté de caractère & de ton, qui ſouvent ſupplée tous les titres & tous les droits? A la cour, Racine reprenoit tout l'aſcendant. Prudent & circonſpect, il ne diſoit, il ne faiſoit jamais rien qui pût déplaire. Flatteur avec fineſſe & à propos, il diſoit avec grace de ces mots que les rois aiment à entendre. Si Louis XIV, au retour de la campagne de 1677, dit à *Boileau* & à lui: *Je ſuis fâché que vous n'y ſoyez pas venus, vous auriez vu la guerre, & votre voyage n'auroit pas été long*; c'étoit Racine qui répondoit: *Votre majeſté ne nous a pas donné le temps de faire faire nos habits.* C'eſt de Racine, diſſimulant ſon janſéniſme à la cour, & ſe faiſant enterrer à Port-Royal, que M. de Roucy a dit: *Il n'auroit pas fait cela de ſon vivant.* Boileau, toujours ou diſtrait, ou emporté par l'impulſion du moment, diſoit ſouvent ſes meilleurs mots le plus hors de propos, & ſembloit redoubler de franchiſe & d'audace, quand il étoit à la cour, comme animé par le contraſte. Si on diſoit devant lui que le roi faiſoit chercher M. Arnauld pour le faire arrêter, *le roi*, répondoit-il, *eſt trop heureux pour le trouver*; que le roi alloit traiter fort durement les religieuſes de Port-Royal: *Et comment ſera-t-il pour les traiter plus durement qu'elles ſe traitent elles-mêmes?* Si Louis XIV dans ſa prévention contre les Janſéniſtes, demandoit d'un ton qui invitoit à les traiter peu favorablement: *Qu'eſt-ce qu'un prédicateur nommé le Tourneux? on dit que tout le monde y court; eſt-il ſi habile?* Boileau répondoit: *on court toujours à la nouveauté: c'eſt un prédicateur qui prêche l'évangile.* — Mais parlez ſérieuſement. — *Sire, il eſt d'une difformité effrayante; quand il monte en chaire, on voudroit l'en voir deſcendre, quand il a parlé, on craint qu'il n'en deſcende.* Si un courtiſan oppoſoit le ſuffrage du roi à la critique que faiſoit Boileau de certains vers: *dites au roi*, répliquoit Boileau avec colère, *que je me connois mieux que lui en vers.* Le roi à qui on rendit ce propos, eut le bon eſprit de répondre que Boileau avoit raiſon; mais on n'avoit pas voulu ſervir Boileau, en rapportant ce trait; ce ne ſont pas-là *les mots que les rois aiment à entendre*, & Racine pouvoit avoir penſé à ſon ami & à lui-même, en faiſant ces vers:

Autant que de Joad l'inflexible rudeſſe
De leur ſuperbe oreille offenſoit la molleſſe;
Autant je les charmois par ma dextérité.

Boileau, accoutumé à voir M. le prince parler avec une grace brillante & une douceur aimable quand il avoit raiſon, fut étonné du feu dont il vit un jour ſes yeux s'allumer, dans une diſpute où le prince avoit tort; il dit tout bas à ſon voiſin: *Déſormais je ſerai toujours de l'avis de monſieur le Prince, quand il aura tort*; le mot eſt joli, mais ce mot même accuſe *Boileau* d'avoir irrité le prince par une contradiction que les grands ne ſouffrent guères.

Boileau diſputoit beaucoup à l'académie, & y trouvoit beaucoup de contradicteurs. Un jour il l'emporta: *Tout le monde fut de mon avis*, dit-il, *ce qui m'étonna; car j'avois raiſon, & c'étoit moi.* Mot d'un philoſophe, mais d'un philoſophe diſputeur.

Les diſtractions de *Boileau* étoient encore plus embarraſſantes à la cour pour ſon ami Racine; c'étoit toujours devant madame de Maintenon, qu'il exhaloit ſa colère contre le genre burleſque, & ſon mépris pour Scarron. Ignorez-vous donc, lui diſoit Racine, & croira-t-elle que vous ignoriez l'intérêt qu'elle doit y prendre? — *C'eſt toujours la première choſe que j'oublie quand je la vois*, répondoit *Boileau*. En effet, perſonne n'étoit moins propre qu'elle, à faire ſouvenir de ce bouffon de Scarron.

Bien averti, bien réprimandé par Racine, *Boileau* ſe trouve avec lui chez le roi. Poiſſon venoit de mourir. *C'eſt une perte*, dit le roi, *c'étoit un bon comédien.* *Oui*, dit *Boileau*, *pour jouer dom Japhet d'Arménie; il ne brilloit que dans ces miſérables pièces de Scarron*, & toujours en préſence de madame de Maintenon. *Oh pour le coup*, lui dit Racine, quand ils furent ſeuls, *il n'y a plus moyen de paroître à la cour avec vous.*

Madame de Maintenon diſoit: « J'aime Racine; » il a dans le commerce toute la ſimplicité d'un » enfant; pour *Boileau*, tout ce que je puis faire, » c'eſt de le lire, il eſt trop poëte.

Racine gagnoit peu de choſe à ſa diſcrétion, au moins ſur l'article du janſéniſme, qui étoit alors l'objet important à la cour. Il s'en plaignoit un jour à *Boileau*: *Vous avez*, lui diſoit-il, *un privilege que je n'ai point: vous dites des choſes que je ne dis jamais. Vous avez plus d'une fois loué dans vos vers, des perſonnes, dont les miens ne diſent rien.* (Meſſieurs de Port-Royal) *Tout le monde devine aiſément votre rime à l'Oſtraciſme.* (Janſéniſme) *C'eſt vous qu'on doit accuſer, & c'eſt moi qu'on accuſe. Quelle en peut être la raiſon?* — *Elle eſt toute naturelle*, répondit *Boileau*; *vous allez à la meſſe tous les jours, & moi, je n'y vais que les jours d'obligation.*

De nos jours, Boindin répondoit à une plainte & à une queſtion à peu-près pareille de du Marſais; c'eſt

c'eſt qu'on vous croit un athée Janſéniſte, & moi un athée Moliniſte.

Au reſte, ſi c'étoit après la tragédie d'Eſther, & après l'allégorie ſi tranſparente des Juifs opprimés par Aman, que Racine faiſoit ainſi ſes plaintes à *Boileau*, il devoit s'eſtimer heureux qu'on ne l'accuſât que de janſéniſme. Les œuvres de *Boileau* ne contiennent rien qui ſoit plus favorable aux Janſéniſtes, que le diſcours d'Eſther l'eſt par allégorie aux Calviniſtes.

Depuis la diſgrace & la mort de Racine, *Boileau* ne retourna plus à la cour qu'une ſeule fois par devoir, pour recevoir les ordres du roi, relativement à l'hiſtoire de ſon règne, dont alors il ſe trouva ſeul chargé. Ce fut dans cette occaſion que le roi lui dit : *Souvenez-vous que j'ai toujours une heure par ſemaine à vous donner, quand vous voudrez venir*, & ce mot, d'un ſi grand prix dans la bouche de Louis XIV, n'eut pas la vertu de l'attirer davantage dans le ſéjour dangereux, où une apparence de diſgrace avoit cauſé la mort à ſon ami. C'eſt un trait de caractère qu'il nous ſemble qu'on n'a pas aſſez relevé. *Qu'irois-je y faire?* diſoit il à ceux qui lui en parloient, *je ne ſais plus louer.* Il ne l'avoit jamais trop ſu, ſi l'on s'en rapporte à ſes ennemis :

Pis ne vaudroit quand ce ſeroit éloge.

a dit M. de Fontenelle.

C'eſt une grande conſolation pour un poëte qui va mourir, diſoit Deſpréaux, *de n'avoir jamais offenſé les mœurs ;* M. Racine le fils ajoute ces mots : « à quoi on pourroit ajouter : *& de n'avoir jamais offenſé perſonne.* » C'eſt ſans doute un trait de critique contre un auteur de ſatyres, & la critique eſt juſte.

Boileau ſe croyoit juſtifié par l'exemple de Lucilius, d'Horace, de Juvenal, & par le ſuffrage d'Arnauld :

La ſatyrique audace
Dont par le grand Arnauld vous vous croyez abſous.

Il avoit dit, en entrant dans la carrière, le mot qui pouvoit du moins l'excuſer. On lui repréſentoit la foule d'ennemis qu'il alloit ſe faire. *Eh bien*, dit-il, *je ſerai honnête homme, & je ne les craindrai pas.* Il falloit donc être toujours juſte, mais quel homme peut toujours l'être ? On ſait quelle fut ſon injuſtice envers Quinaut, Fontenelle, Perrault même, & Crébillon, dont il n'apperçut point le génie tragique à travers les défauts de ſon ſtyle & l'obſcurité de l'expoſition de *Rhadamiſte*, & dont il dit en mourant, *que les Pradons de ſon temps étoient des ſoleils auprès de ceux-ci.*

On rapporte pluſieurs traits généreux de *Boileau* envers Bourſaut, envers Caſſandre, envers Patru ; mais il ne falloit pas s'en venger ſur la mémoire de celui-ci par l'épigramme :

Je l'aſſiſtai dans l'indigence,
Il ne me rendit jamais rien, &c.

Quant à la penſion de Corneille, que *Boileau* lui conſerva, dit-on, en offrant le ſacrifice de la ſienne, le fait eſt conteſté.

Boileau mourut d'une hydropiſie de poitrine, le 13 mars 1711. Les mémoires ſur la vie de Jean Racine, diſent 1721, c'eſt une faute d'impreſſion.

Boileau ſe nommoit Nicolas, il étoit l'onzième des enfans de Gilles Boileau, greffier de la grand-chambre du parlement de Paris, qu'il a célébré, comme Horace a célébré ſon père, & qui diſoit en comparant trois de ſes fils, *Gillot* (c'étoit l'aîné) eſt un glorieux, *Jacquet*, (c'étoit le docteur de Sorbonne) eſt un débauché, pour *Colin*, c'eſt un bon garçon, qui ne dira jamais de mal de perſonne. C'eſt l'auteur des Satires.

Il faut dire un mot de Gilles & de Jacques.

Gilles, payeur des rentes, puis controlleur de l'argenterie du roi, étoit poëte & fut de l'académie françoiſe. Il devint l'ennemi de *Deſpréaux*, auſſi-tôt que celui-ci commença de faire des vers. Deſpréaux en fit ſur ce frère jaloux, qui ſont d'un homme mécontent, mais qui ne ſont pas d'un méchant homme, ni d'un mauvais frère. C'eſt une plainte, & non une épigramme.

De mon frère, il eſt vrai, les écrits ſont vantés ;
Il a cent belles qualités ;
Mais il n'a point pour moi d'affection ſincère.
En lui je trouve un excellent auteur,
Un poëte agréable, un très-bon orateur :
Mais je n'y trouve point de frère.

Gilles Boileau eſt certainement flatté dans ces vers, il ne reſte rien de lui dans la mémoire des hommes. Qui eſt-ce qui ſait que le frère de Deſpréaux a traduit en vers le quatrième livre de l'Énéide ? Sa vie d'Épictete, avec l'abrégé de ſa philoſophie, ſa traduction de Diogène Laërce, ſont peut-être un peu moins inconnues. Il eſt trop vraiſemblable que Linière avoit raiſon dans cette épigramme contre Gilles Boileau.

Veut-on ſavoir pour quelle affaire
Boileau, le rentier, aujourd'hui,
En veut à Deſpréaux ſon frère ?
Qu'eſt-ce que Deſpréaux a fait pour lui déplaire ?
Il a fait des vers mieux que lui.

Gilles Boileau, dit-on, pour avoir part aux graces littéraires, dont Chapelain étoit le diſpenſateur ſous M. Colbert, loua *la Pucelle*, & déſavoua *Deſpréaux* qui l'avoit tant critiquée ; c'eſt à quoi *Deſpréaux*, dans ſa première Satyre, faiſoit

alluſion par ces vers, qui ne ſe trouvent plus dans la plupart des éditions.

Enfin je ne ſaurois, pour faire un juſte gain,
Aller, bas & rampant, fléchir ſous Chapelain;
Cependant, pour flatter ce rimeur tutélaire,
Le frère, en un beſoin, va renier ſon frère.

Gilles Boileau mourut en 1669, âgé de 38 ans. Il étoit ami de Cotin, & dans les diviſions des deux frères, Cotin étoit toujours pour l'ainé contre le cadet.

Jacques Boileau, grand vicaire de Sens, ſous M. de Gondrin, chanoine de la ſainte-Chapelle, mort (en 1716) doyen de la FACULTÉ de Théologie, & dont *Deſpréaux* diſoit, que s'il n'avoit pas été docteur de Sorbonne, il auroit été docteur de la comédie italienne, étoit un eſprit plaiſant & cauſtique. Il étoit ſavant. Il écrivoit preſque tous ſes ouvrages en latin, *de peur*, diſoit-il, *que les évêques ne les cenſuraſſent*; & en effet ils pouvoient être mal diſpoſés pour quelques-uns de ces ouvrages: par exemple, dans le traité: *De antiquo jure Preſbyterorum in regimine eccleſiaſtico*, l'auteur établiſſoit que du temps de la primitive Egliſe, les prêtres avoient part au gouvernement auſſi-bien que les évêques. Ses autres ouvrages ſont: *De antiquis & majoribus Epiſcoporum cauſis: Hiſtoria confeſſionis auricularis. Marcelli Ancyrani diſquiſitiones de reſidentiâ Canonicorum*, avec un traité, *de Tactibus impudicis prohibendis*: *Diſquiſitio hiſtorica de re veſtiariâ hominis ſacri, vitam communem more civili traducentis. De re Beneficiariâ. De librorum circâ res Theologicas approbatione*; quelques traités théologiques ſur l'Euchariſtie. Mais le plus célèbre de tous ſes ouvrages eſt l'*hiſtoria flagellantium*, qui donna lieu à quelques épigrammes connues de *Deſpréaux*, contre les Jéſuites, & des Jéſuites contre *Deſpréaux*.

Le grand Condé paſſant par Sens, l'abbé *Boileau* fut chargé de le complimenter. Le prince affecta de le regarder en face, & parut vouloir s'amuſer à le faire manquer, l'abbé *Boileau* interdit, ou feignant de l'être, lui dit: *Monſeigneur, votre alteſſe ne doit pas être ſurpriſe de me voir troublé à la tête d'une compagnie d'eccléſiaſtiques; je tremblerois bien davantage à la tête d'une armée de trente mille hommes.* Le prince l'embraſſa & lui témoigna la plus vive ſatisfaction.

La Fontaine entendant un jour l'abbé *Boileau* parler de ſaint Auguſtin avec admiration, lui demanda ſi ſaint Auguſtin avoit bien autant d'eſprit que Rabelais; l'abbé *Boileau* regardant ce bel eſprit prophane avec tout le mépris d'un docteur ſacré, s'apperçut que par l'effet d'une de ſes diſtractions ordinaires, il étoit mal chauſſé. *Prenez garde*, lui dit-il, *monſieur de la Fontaine, vous avez mis vos bas à l'envers.* Ce fut toute ſa réponſe.

BOINDIN, (NICOLAS) (*Hiſt. litt. mod.*) fils d'un procureur du roi au bureau des finances de Paris, le fut lui-même, après avoir été quelque temps mouſquetaire. On ſait trop quelle fut ſa réputation d'incrédulité, méritée ou non; il étoit de l'académie des inſcriptions & belles-lettres; il y avoit été reçu en 1706; on n'y prononça point ſon éloge après ſa mort. Il étoit l'oracle des caffés, il y paſſoit ſa vie; mais les caffés formoient alors la principale ſociété de la plupart des gens de lettres, & M. de la Motte lui-même, ſi propre à faire les délices de la bonne compagnie, vivoit beaucoup au caffé. C'eſt là que ſont nés ces fameux couplets qui ont cauſé la perte de Rouſſeau. Que l'on compare ces couplets ſi groſſiers, ſi violens, où il eſt tant parlé de grève & de valet de bourreau, avec tant de chanſons ou galantes ou malignes faites à la cour ou dans les ſociétés choiſies de Paris, on verra la différence des caffés à la bonne compagnie, & des hommes qui ne vivent qu'entre eux, aux hommes qui vivent avec les femmes: dans la ſociété des femmes, l'eſprit, le talent & le ſavoir ne ſuffiſent pas, il faut des graces, il faut des formes agréables, il en faut juſques dans la méchanceté; on verra qu'une liberté entière n'eſt pas ce qu'il faut aux hommes; que la contrainte ſalutaire des égards mutuels qu'inſpire & qu'exige la ſociété, eſt favorable, même à l'eſprit. Il faut l'avouer, en général les gens de lettres ne ſont pas aſſez polis entre eux, on ne l'eſt pas même aſſez dans les compagnies littéraires, & un des grands inconvéniens des femmes beaux eſprits, eſt que pour attirer les gens de lettres, elles ſe prêtent trop à leur impoliteſſe, & qu'elles l'autoriſent par leur exemple.

Boindin, qui eſt traité d'*athée déclaré*, & qui eſt *mené à la roue* dans les fameux couplets, prétendoit en avoir ſeul le ſecret, car il n'eſt pas démontré qu'ils ſoient, du moins tous, de Rouſſeau. Il parut après la mort de *Boindin*, arrivée le 30 novembre 1751, un mémoire de lui, où ce ſecret étoit révélé; c'eſt à la Motte, à Saurin, & à un négociant nommé Malaffaire, que ces couplets ſont attribués dans ce mémoire, c'eſt-à-dire aux trois hommes les plus incapables de les avoir faits, ou par le caractère de leur eſprit & de leurs mœurs, ou par la nature de leurs occupations. Ce mémoire nous paroit parfaitement réfuté ſur tous les points dans le *Siècle de Louis XIV* qui parut quelque temps après, & qui ſemble avoir fixé ſur cet article l'opinion publique.

Les œuvres de *Boindin* ont été publiées en 1753 en deux volumes *in*-12. Ce qu'on y trouve de plus conſidérable, ce ſont quatre comédies, dont on croit que quelques-unes ont été faites en ſociété avec M. de la Motte, & dont la meilleure eſt *le Port de mer*. Elle eſt reſtée au théatre.

BOIS. (DU) Ce nom a été porté par tant de perſonnes, que dans le nombre il s'en trouve quelques-unes de connues.

Parmi les gens de lettres on diſtingue:

1°. Jean du BOIS, qui fut pour les céleſtins ce

que M. de Joyeuſe étoit vers le même temps pour les capucins, c'eſt-à-dire que comme Joyeuſe :

Il prit, quitta, reprit la cuiraſſe & la haire.

Après la mort d'Henri IV, dont il étoit prédicateur ordinaire, il ſe déchainoit dans ſes ſermons contre les jéſuites, qu'il accuſoit de ce parricide, & à la vengeance deſquels on attribue la deſtinée malheureuſe de ce moine, qui étant allé à Rome en 1612, fut enfermé au château Saint-Ange pendant quatorze ans, & juſqu'à ſa mort arrivée en 1626. On a de lui le livre intitulé : *Bibliotheca Floriacenſis.* Ce ſont de petits traités d'anciens auteurs eccléſiaſtiques, tirés des manuſcrits de la bibliothèque du monaſtère de Fleuri-ſur-Loire, aujourd'hui ſaint Benoît.

2°. Philippe-Goibaud du Bois, de l'académie françoiſe ; il a fait de divers ouvrages de ſaint Auguſtin & de Cicéron, des traductions, où on ne diſtingue point la manière ſi différente de ces deux écrivains, & qui ne le placeroient point aujourd'hui à l'académie françoiſe. Il avoit été maître à danſer. Mort en 1694 à ſoixante-huit ans.

3°. Gérard du Bois, oratorien, auteur d'une hiſtoire de l'égliſe de Paris, 1690, deux volumes *in-folio.* Mort en 1696.

4°. Daniel du Bois d'Annemets, gentilhomme attaché au duc d'Orléans-Gaſton, & de qui on a un livre intitulé : *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans.* Tué en duel à Veniſe en 1627.

5°. Philippe du Bois, docteur de Sorbonne, éditeur, d'un côté de Tibulle, Catulle & Properce, *ad uſum Delphini ;* de l'autre, de Maldonat. Mort en 1763.

Parmi les gens diſtingués par leurs places & par leur fortune, ſe préſente d'abord Guillaume du Bois, cardinal & premier miniſtre, fils d'un apoticaire de Brive-la-Gaillarde, lecteur, enſuite précepteur du duc d'Orléans régent, miniſtre de ſes plaiſirs, objet de ſes mépris, mais devenu néceſſaire à ce prince ; il fut conſeiller d'état, ambaſſadeur en Angleterre en 1715, archevêque de Cambrai en 1720, cardinal en 1721, premier miniſtre en 1722, reçu cette même année à l'académie françoiſe, à l'académie des belles-lettres, à l'académie des ſciences. Il mourut en 1723 des ſuites de ſes débauches, avant M. le régent ; eccléſiaſtique indécent, académicien ignorant, miniſtre ridicule, ou du moins il étoit ridicule qu'il le fût. Voilà le plus connu de tous ceux qui ont porté le nom de du *Bois.* Voici celui qui a le plus mérité de l'être.

Dans le temps que les ennemis de la France aſſiégeoient Lille en 1708, & que le maréchal de Boufflers défendoit contre eux cette capitale de ſon gouvernement, le duc de Bourgogne qui commandoit en Flandre avec le duc de Vendôme, avoit un avis important à faire donner au maréchal de Boufflers ; mais il paroiſſoit impoſſible de s'introduire dans la place ; un capitaine du régiment de Beauvoiſis, nommé *du Bois*, ſe préſente & ſe charge des ordres du duc de Bourgogne. Il étoit excellent nageur, & c'étoit ſur ce talent qu'il avoit fondé ſes eſpérances. Il avoit ſept canaux à traverſer, pour entrer dans la place. Arrivé au premier, il ſe déshabille, cache ſes habits pour les retrouver au retour, traverſe les ſept canaux de nuit, en nâgeant doucement entre deux eaux, ſans être ni vu ni entendu de perſonne, voit le maréchal de Boufflers, prend ſes ordres pour le retour, repaſſe les ſept canaux, reprend ſes habits dans l'endroit où il les avoit cachés, & rapporte à M. le duc de Bourgogne la réponſe du maréchal de Boufflers.

BOIS-ROBERT, (François le Metel de) moins connu par ſes ouvrages que par l'agrément de ſon humeur & l'enjouement de ſa converſation, qui aboutirent à en faire l'*amuſeur* & le plaiſant du cardinal de Richelieu ; mais c'étoit alors un poſte envié, comme tout ce qui pouvoit procurer quelque faveur auprès du cardinal à quelque titre que ce pût être. Cette faveur ne fut pas infructueuſe, elle valut à l'abbé de *Bois-Robert* l'abbaye de Châtillon-ſur-Seine & je ne ſais quel doyenné *qui lui rapportoit de quoi frire*, à ce que dit Malleville. L'abbé de *Bois-Robert*, homme d'eſprit & homme de lettres, trouva même le moyen d'ennoblir ſon perſonnage de plaiſant & de complaiſant du cardinal, & de l'élever juſqu'à la dignité d'ami, en fortifiant dans ce miniſtre ſon penchant à protéger les lettres. C'étoit travailler en même temps pour la gloire de ſa nation & pour celle de ſon bienfaiteur. S'il eſt vrai que ce ſoit l'abbé de *Bois-Robert* qui ait donné au cardinal l'idée d'inſtituer l'académie françoiſe, on ne doit pas être étonné de voir ſon nom dans la liſte des premiers académiciens ; d'ailleurs, cette liſte ayant été faite par le cardinal, l'abbé de *Bois-Robert*, qui étoit ſon bel eſprit de profeſſion, ne pouvoit y être oublié. L'abbé de *Bois-Robert* a fait des tragédies, des comédies, des romans, des poëſies fugitives, il n'eſt rien reſté de tout cela. On ſait ſeulement qu'il étoit un des cinq auteurs que le cardinal de Richelieu employoit à compoſer des pièces, dont il leur donnoit le ſujet & dont quelquefois il leur traçoit le plan, ce qu'il ne faut jamais faire à l'égard des hommes de génie, & ce qui eſt inutile avec les autres ; mais l'art de protéger les lettres, car c'en eſt un, & très-difficile & très-ignoré de la foule des protecteurs, n'étoit pas même parfaitement connu au cardinal de Richelieu. On ſait que ces cinq auteurs étoient *Bois-Robert*, Corneille, Colletet, l'Etoile & Rotrou. Aujourd'hui que le rang de ces auteurs eſt fixé, nous ne voyons plus que de la bizarrerie dans cette aſſociation & qu'une inégalité choquante entre les aſſociés. Si on ne ſavoit ce que peut la flatterie & combien la faveur préſente en impoſe aux gens de lettres, auſſi bien qu'aux courtiſans, on pourroit croire que l'abbé de *Bois-Robert* étoit mis de

ſon temps au rang des premiers poëtes, quand on voit un auteur du temps, en parlant des hommes célèbres que la Normandie a produits, ajouter : *A cette heure même elle nous fournit Meſſieurs de Bois-Robert, Scudery, Rotrou, Corneille, Saint-Amand & Benſerade.*

On en croira plutôt le rondeau de Malleville, où après avoir dit que le cardinal eſt *coëffé* de l'abbé de *Bois-Robert*, qu'il appelle *Frère René*, il ajoute :

Ce n'eſt pas que frère René
D'aucun mérite ſoit orné,
Qu'il ſoit docte, qu'il ſache écrire,
Mais c'eſt ſeulement qu'il eſt né,
Coëffé.

L'abbé de *Bois-Robert* eut un moment de diſgrace, mais comme il avoit peu d'ennemis & qu'il avoit ſu ſe ménager l'amitié de Citois, premier médecin du cardinal, ce moment fut court. Le médecin vint au ſecours du plaiſant dont la bonne humeur donnoit de l'efficacité à ſes remèdes, il mit au bas d'une ordonnance, *Recipe Bois Robert*, & dans la converſation, il ne ceſſoit de dire au cardinal : *Monſeigneur, n'oubliez pas que toutes nos drogues ſont inutiles, ſi vous n'y mêlez une dragme de Bois-Robert.* En effet, un homme qui faiſoit rire, devoit être bien précieux à ce triſte, ſombre & ſévère politique qui ne rioit jamais. *Fais-moi rire*, dit à arlequin le prince farouche dans la comédie de *la vie eſt un ſonge.*

La diſgrace de l'abbé de *Bois-Robert* avoit été juſqu'à l'exil, & l'académie avoit demandé ſon rappel.

L'abbé de *Bois-Robert* mourut en 1662, oublié depuis vingt ans, c'eſt-à-dire depuis la mort de ſon protecteur.

BOISSARD, (JEAN-JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant antiquaire, auteur de quelques ouvrages eſtimés des antiquaires : *Theatrum vitæ humanæ. De divinatione & magicis præſtigiis. Topographia urbis Romæ. Emblemata. Poemata.* Né à Beſançon en 1528. Mort à Metz en 1602.

BOISSAT, (PIERRE DE) (*Hiſt. litt. mod.*) chevalier & comte Palatin, titre qui lui fut conféré, auſſi bien qu'à Chapelain, par le vice-légat d'Avignon, Gaſpard Laſcaris, fut un des quarante premiers académiciens dont le cardinal de Richelieu compoſa l'académie françoiſe à ſa naiſſance. Perſonne ne ſauroit aujourd'hui ſon nom, ſans la grande & fâcheuſe affaire qu'il eut à Grenoble, la réparation que la nobleſſe du Dauphiné exigea pour lui, & le ſoin qu'il prit de la faire agréer à l'académie françoiſe. L'hiſtoire de M. de *Boiſſat* n'eſt pas comme celle de pluſieurs littérateurs célèbres, uniquement renfermée dans leurs écrits. Nicolas Chorier, ſon compatriote, a écrit ſa vie ſous ce titre : *De Petri Boeſſatii equitis & comitis Palatini, viti amiciſque litteratis libri duo.* Grenoble, 1680.

M. de *Boiſſat*, qu'on nommoit dès ſon enfance *Boiſſat l'eſprit*, étoit un gentilhomme du Dauphiné, né à Vienne en 1603. Il ſervit en qualité de volontaire en 1622, ſous le connétable de Leſdiguières, contre les huguenots du Vivarais. Il fit un voyage à Malthe où il fut traité comme le fils d'un homme qui en avoit écrit l'hiſtoire à la ſatisfaction de l'ordre. En 1625 le connétable de Leſdiguières ayant invité la nobleſſe du Dauphiné à ſecourir le duc de Savoie contre les Génois, M. de *Boiſſat* ſe diſtingua dans cette expédition. En 1627, il ſe diſtingua encore à la défenſe de l'iſle de Ré, ſous M. de Toiras, & en 1628 au ſiége de la Rochelle. Il ſe fit auſſi un nom par ſon bonheur ou ſon adreſſe, mais certainement par ſa valeur, dans divers combats ſinguliers, grand mérite alors, & qui le rendit cher à Gaſton, duc d'Orléans. Ce prince ſe l'attacha en qualité de gentilhomme de ſa chambre, lui donna ſa confiance & l'employa pour ou contre la France dans toutes les expéditions qui demandoient de la réſolution & du courage. En 1636, *Boiſſat* voulut revoir ſa patrie. Etant à Grenoble il ſe trouva, pour ſon malheur, à un bal que donnoit le comte de Sault, lieutenant de roi en Dauphiné. *Boiſſat* étoit déguiſé en femme, & à la faveur du maſque, il ſe permit de tenir à la comteſſe de Sault des propos dont elle s'offenſa & dont elle ſe vengea en grande dame, c'eſt-à-dire en employant la force pour faire à *Boiſſat* la plus cruelle injure qu'un homme de cœur pût recevoir. La vengeance que *Boiſſat* jura ſolemnellement de tirer d'un tel affront, s'adreſſoit naturellement au comte de Sault, ſoit qu'il fût complice ou non de la violence de ſa femme; la nobleſſe du pays qui voyoit d'un côté le commandant de la province, de l'autre un brave homme cruellement outragé, intervint dans cette affaire, rendit impoſſible toute voie de fait, évalua le point d'honneur, régla toutes les opérations reſpectives, & les fit exécuter en ſa préſence. L'acte en fut dreſſé autentiquement le 25 février 1638, & ſigné de ſoixante-quatre ou ſoixante-cinq gentilhommes des meilleures maiſons du pays. M. de *Boiſſat* en envoya copie à l'académie, & voulut avoir ſon avis ſur cet accommodement. Conrart, ſecrétaire, lui répond : « Nous » avons appris avec contentement combien vos » intérêts ont été chers à meſſieurs de la nobleſſe » du Dauphiné; & avec quel ſoin ils vous ont » procuré la ſatisfaction que vous avez reçue. » Toute la compagnie trouvoit .... votre reſſenti- » ment légitime. Mais ſi le mal étoit grand, il » faut avouer auſſi que le remède qu'on y a ap- » porté, eſt extraordinaire; & il ſemble que vous » ne l'euſſiez pu refuſer ſans vous faire tort à » vous même, & ſans offenſer ceux qui vous l'ont » préparé avec tant de ſageſſe & de jugement. » Elle croit donc que vous avez eu raiſon de dé- » férer aux avis & à la prudence de ces meſſieurs, » & que vous ne pouviez avoir de plus ſûres & » de plus illuſtres cautions de la réparation de » votre honneur, que tant de perſonnes à qui il

» eſt plus précieux que leur propre vie, qui en » connoiſſent parfaitement les loix ....enfin, » monſieur, elle eſtime qu'un gentilhomme ne » peut être traité plus glorieuſement que vous » l'avez été par tous ceux de votre profeſſion, » qui, dans cet accommodement, ne paroiſſent » pas moins vos protecteurs que vos juges. »

Il eſt aſſez remarquable que ce ſoit préciſément dans le temps où la nobleſſe du Dauphiné travailloit à cette conciliation, à cette tranſaction ſur le point d'honneur, que Corneille ait fait entendre ces vers dans le Cid.

Les ſatisfactions n'appaiſent point une ame;
Qui les reçoit a tort, qui les fait ſe diffame,
Et de pareils accords l'effet le plus commun,
Eſt de déshonorer deux hommes au lieu d'un.

L'aventure de *Boiſſat* eſt de 1636. On travailla 13 mois à l'accommodement, ſigné le 25 février 1638. C'eſt en 1637 qu'a paru le Cid.

Depuis cette aventure, *Boiſſat* ne reparut plus à Paris ni à la cour. Vienne fut pour lui un tombeau où il s'enſevelit; il devint dévot & ſauvage; il portoit la barbe longue & les cheveux négligés; il étoit toujours couvert d'habits groſſiers; il prêchoit la populace, faiſoit des miſſions & des pelerinages. En 1656, la reine de Suède, Chriſtine, paſſa par Vienne; on ſavoit que *Boiſſat* lui étoit connu par ſes poéſies; les principaux habitans le prièrent de ſe mettre à leur tête & de la haranguer. Il y conſentit, mais ſans rien changer à ſon extérieur & à ſes manières, & pour tout compliment, il n'entretint la reine que des jugemens de Dieu & du mépris du monde. La reine étonnée dit: *Quel eſt donc ce capucin qu'on me donne pour Boiſſat?*

Une choſe aſſez remarquable encore, c'eſt qu'il n'avoit guère paru de *Boiſſat* que des ouvrages latins, lorſqu'il fut nommé à l'académie françoiſe. Les uns en proſe, ſont des relations des différentes expéditions militaires où il s'eſt trouvé; les autres en vers, ſont un poëme à la louange de Charles-Martel, ſur la défaite des Sarraſins, à la bataille de Poitiers; une paraphraſe en vers latins des inſtitutes de Juſtinien, comme on a mis dans ces derniers temps *la coutume de Paris* en vers; des ſylves, des élégies, des héroïdes, des métamorphoſes, des épigrammes, &c. Ses ouvrages françois ſont une *Relation des miracles de Notre-Dame de l'Ozier, avec des vers à la louange de la ſainte Vierge en cinq langues*, (grecque, latine, eſpagnole, italienne, françoiſe) & une *Morale chrétienne*, ouvrages de ſa retraite. Si l'on en croit l'auteur de ſa vie, l'*Hiſtoire Négrepontique, contenant la vie & les amours d'Alexandre Caſtriot*, roman qui parut en 1631; & les *Fables d'Eſope, enrichies de diſcours moraux, philoſophiques, politiques & hiſtoriques*, ouvrages imprimés ſous le nom de Jean Baudouin de l'académie françoiſe, ſont de *Boiſſat*, qui ne les trouvant pas aſſez graves pour lui, conſentit que ſon ami les adoptât. Mais 1°. comment ſon ami conſentoit-il d'adopter les ouvrages d'un autre? 2°. Les fables d'Eſope par Baudouin & ſes diſcours moraux, &c. ſont un très-mauvais ouvrage, mais en quoi manque-t-il de gravité?

Boiſſat mourut le 28 mars 1662.

BOISSIÈRE, (JOSEPH DE LA FONTAINE DE LA) oratorien, dont les ſermons ont été imprimés à Paris, en ſix vol. *in*-12. Mort en 1732.

BOISSIEU, (DENIS DE SALVAING DE) premier préſident de la chambre des comptes du Danphiné, auteur d'*un Traité de l'uſage des fiefs, & autres droits ſeigneuriaux dans le Dauphiné*, Grenoble, 1731, *in-folio*. Ses déciſions ſur les matières féodales ſervent de loi dans quelques parlemens du royaume. Son commentaire ſur l'*Ibis* d'Ovide, qu'il avoit fait avant vingt ans, eſt l'ouvrage d'un ſavant conſommé; le livre ſcandaleux *de arcanis amoris & veneris*, lui a été attribué; mais M. Lancelot a prouvé qu'il eſt de Nicolas Chorier. (*Mém. de littérat. tom. 12, hiſt. pag. 316 & ſuiv.*) Il eut pour le moins beaucoup de part au livre de la ſcience héroïque de Vulſon de la Colombière, & comme ſous le nom de celui-ci & à la faveur de l'*incognito*, il traite avec grande diſtinction ſa propre famille, ceux qui ont ſu après coup la part qu'il avoit à cet ouvrage, ont eu pour ſuſpect ce qui la concerne: on a même dit à ce ſujet *que les autres hommes devoient leur exiſtence à leurs ancêtres, mais que les ancêtres de Salvaing de* Boiſſieu *lui devoient la leur.*

On a recueilli les œuvres fugitives de Salvaing de *Boiſſieu*, proſe & vers, ſous le titre de *Miſcella*, Lyon, 1662, *in*-8°. Mort en 1683 le 10 avril, âgé de 83 ans.

BOISSY, (LOUIS DE) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur comique moderne. Son théatre eſt en neuf vol. *in*-8°. On joue de lui au théatre françois, *le François à Londres*, *les Dehors trompeurs*, & *le Babillard*. Pluſieurs autres de ſes pièces ont eu dans le temps un grand ſuccès à la comédie italienne. Il naquit à Vic en Auvergne en 1694. Il fut reçu à l'académie françoiſe en 1751. Il eſt mort en 1758.

Un autre BOISSY, (Jean-Baptiſte Thiaudière de) connu ſous le nom de l'abbé de *Boiſſy*, fut de l'académie des inſcriptions & belles-lettres. Il étoit né à Paris le 20 octobre 1666. Il fut attaché à la maiſon de Rohan & à la perſonne du cardinal de Rohan, Armand-Gaſton. Il fut chargé de l'éducation du prince Maximilien, frère du cardinal, tué en 1706 à la bataille de Ramillies, & de celle du prince de Soubiſe, ſon neveu, mort de la petite vérole le 6 mai 1724 à vingt-ſept ans; ce fut l'abbé de *Boiſſy* qui engagea le cardinal de Rohan à faire l'acquiſition de la bibliothèque du préſident de Ménars, laquelle avoit été la fameuſe bibliothèque de M. de Thou. L'abbé de *Boiſſy* fut reçu à l'académie des belles-lettres au mois de février 1710. Les deux premiers mémoires qu'on

Digitized by Google

trouve par extrait dans l'hiſtoire de cette académie, tome I, ſont de M. l'abbé de *Boiſſy*. L'un roule ſur *les expiations chez les anciens Grecs & Romains*, l'autre ſur *les victimes humaines*. L'abbé de *Boiſſy* mourut le 27 juin 1729.

BOISY. *Voyez* GOUFFIER.

BOIVIN, (*Hiſt. litt. mod.*) Louis & Jean, deux frères diſtingués dans les lettres, tous deux de l'académie des inſcriptions; le cadet fut de plus de l'académie françoiſe, où il remplaça le ſavant M. Huet, avec lequel il avoit une grande conformité de talens & de travaux. Le cadet fut le pupille, & l'élève de l'aîné, qui avoit quatorze ans de plus que lui, & dont la gloire eſt d'avoir formé ce diſciple très-ſupérieur au maître. Louis étoit un ſavant bizarre, d'une érudition diffuſe & confuſe, d'un eſprit qui ne ſe fixoit jamais à aucune idée, d'un caractère inſociable, d'une ardeur pour la diſpute, & d'une aigreur qui le firent éloigner pour quelque temps des aſſemblées de l'académie: il s'irritoit des objections, & en demandoit inſtamment; il ſe fâchoit également quand on en faiſoit & quand on n'en faiſoit pas. Il fallut un long temps à l'académie des belles-lettres pour s'accoutumer à ſon ton, & pour démêler à travers des apparences ſi rebutantes quelques bonnes qualités, quelques vertus même. Il ſe connoiſſoit, & s'étoit peint ainſi lui-même:

» Mon humeur eſt ſauvage & retirée, fort approchante de celle de l'oiſeau de Minerve: franche juſqu'à la ruſticité, fière juſqu'à l'indépendance, flottante & incertaine juſqu'à ne me déterminer à quoi que ce ſoit, entreprenante juſqu'à vouloir tout ſavoir & tout pratiquer, préſomptueuſe juſqu'à faire vertu d'ambition; cachant ſi peu mes défauts, que ſouvent j'en fais vanité, & rarement m'imaginé-je qu'ils n'aient pas quelque choſe d'héroïque «.

On a trouvé parmi ſes papiers une pièce intitulée: *Lettre à mon père & à ma mère dans le ciel.*

Il avoit, pour un ſavant de cette eſpèce, une manie aſſez ſingulière, celle des vers françois. Chapelain étoit alors l'arbitre du goût; tout le monde le conſultoit, *Boivin* le conſulta: dès le commencement de l'ouvrage, Chapelain fronça le ſourcil, & à meſure qu'il avançoit, Chapelain reprenoit, dit M. de Boze, dans les vers du jeune poëte, ce qu'il n'appercevoit pas lui-même dans les ſiens, & ce qui auroit dû les en guérir tous deux. Son dernier mot fut de conſeiller à *Boivin* de renoncer aux vers françois. Ce fut un coup de foudre pour *Boivin*, il penſa en mourir de douleur; il avoit la reſſource d'appeller de cette déciſion, mais on n'appelloit point alors d'une déciſion de Chapelain en matière de vers & de goût. *Boivin* exhala ſon déſeſpoir dans un écrit intitulé: *Flux de mélancholie.* » Dans l'état où je ſuis, dit-il, » il n'y a que Dieu qui puiſſe me conſoler..... » Je ſuis ſi ennuyé du monde, que ſi ce chagrin » me continue, j'eſpère au moins qu'il m'en tirera » bientôt: il me ſemble que j'écris mon teſta» ment «.

On pourroit croire qu'il s'agit de chagrins réputés généralement plus graves que celui dont nous avons parlé, mais l'auteur s'explique.

» On m'a fait entendre que ce n'étoit pas mon » talent de faire des vers françois, quoiqu'il me » ſemble que je ne ſaurois vivre ſans cela. Il n'eſt » pas croyable combien un mot comme celui-là » eſt difficile à digérer à gens de mon humeur.. .. » Mon naturel eſt porté aux vers plus qu'à toute » autre choſe, & un des plus judicieux hommes » de France n'approuve pas que j'en faſſe de fran» çois! A quoi me ſerviront ces latins, quand j'y » ſerois un Virgile, puiſque l'on n'en a que faire » de deux «.

On voit qu'il s'étoit flatté d'être le Virgile françois.

M. le Peletier, le miniſtre, qui avoit pris chez lui Louis *Boivin*, pour lui rappeller ſes études & diriger celles de ſes fils, fut obligé de s'en défaire honorablement, en le donnant à M. Bignon, premier préſident du grand-conſeil, comme un dépôt qu'il lui confioit.

M. *Boivin* l'aîné portoit dans les affaires la même contention d'eſprit que dans les lettres; il étoit plaideur auſſi bien que diſputeur. Il eut, pour une redevance de vingt-quatre ſols, un procès qui dura douze ans, & qui lui coûta douze mille livres de frais, tort dont la plus grande partie retombe ſur les loix.

M. *Boivin* s'en conſola en vrai plaideur: *J'ai*, dit-il, *gagné mon procès pendant douze ans, & je ne l'ai perdu qu'un jour.* C'eſt ainſi que ceux qui jouent au jeu ruineux des lotteries, ne perdent que le jour du tirage, & gagnent tout le reſte du temps; au fond on leur vend une denrée excellente & féconde en jouiſſances, l'eſpérance.

Il n'y a d'ouvrages imprimés de Louis *Boivin*, que quelques mémoires imprimés en entier ou par extrait dans le recueil de l'académie des belles-lettres.

Il avoit traduit l'évangile en vers françois; il avoit fait ſur l'hiſtorien Joſephe des notes beaucoup plus étendues que le texte.

Il aimoit tant l'académie à cauſe des occaſions de diſpute qu'elle lui fourniſſoit, qu'il diſputoit ſur-tout contre l'uſage abuſif, ſelon lui, des vacances. Il trouvoit que *vivre ſans diſputer n'étoit pas contentement.* Il demandoit à Dieu de mourir dans les vacances: il mourut dans les vacances de pâques 1724 le 22 avril.

Jean *Boivin* étoit d'un caractère plus doux & plus aimable. Elevé durement par ſon frère, qui l'enfermoit avec des livres juſqu'à ce qu'il eût rempli ſa tâche, & qui par amour pour la ſcience faiſoit mal-adroitement tout ce qu'il pouvoit pour l'en dégoûter, qui portant dans le jeu la même tyrannie, ne lui permettoit pas de le gagner au jeu des échecs qu'il lui avoit appris, & l'empê-

Digitized by Google

choit d'aller ſe coucher juſqu'à ce qu'il eût tout reperdu, Jean *Boivin* eut toujours pour ce frère une tendreſſe, un reſpect & une reconnoiſſance inviolables. Comme il avoit un meilleur caractère, il avoit auſſi un meilleur eſprit. Il remplit avec diſtinction une place à la bibliothèque du roi, une chaire de profeſſeur en grec au collège royal, & ſes devoirs académiques dans les deux illuſtres compagnies qui l'avoient adopté. A la bibliothèque du roi, il découvrit dans un manuſcrit des homélies de ſaint Ephrem, ſous le texte de ces homélies, un autre texte de pluſieurs des livres de l'écriture-ſainte, en lettres onciales; ce texte ancien avoit été effacé exprès; ce ne fut que par le travail le plus opiniâtre, le plus pénible & le plus ingénieux, qu'il parvint à retrouver cet ancien texte, lequel étoit des premiers ſiècles de l'égliſe; c'étoit un des plus précieux manuſcrits qui fuſſent dans aucune bibliothèque du monde. Cette découverte eſt célèbre parmi les ſavans. La plupart d'entre eux ſe louent beaucoup auſſi des ſecours qu'ils avoient trouvés pour leurs ouvrages dans ſon érudition, &, ce qui eſt plus précieux, dans ſon goût, on connoit ſes notes qui accompagnent la traduction du traité du ſublime de Longin par Boileau. Il entra dans la fameuſe querelle des anciens & des modernes; mais il combattit pour les Grecs avec la politeſſe d'un françois & la modération des ſages de la Grèce. Il fit graver le bouclier d'Achille pour détruire l'objection tirée de la multiplicité & de la confuſion des objets, & on fit valoir cette exécution de la deſcription d'Homère comme l'action du philoſophe qui marcha devant ceux qui nioient le mouvement. Oſerions-nous cependant ne pas trouver cette exécution ſans réplique? qu'on exécute par une eſpèce de gageure une choſe très-difficile, ſeulement pour prouver qu'à toute force elle n'eſt pas impoſſible, on n'a pas pour cela juſtifié l'auteur qui en a parlé comme d'une choſe toute ſimple, toute ordinaire, & qui n'a pas beſoin d'explication. C'eſt toujours à l'auteur à prévoir toutes les difficultés raiſonnables qui pourront s'offrir au lecteur & à les réſoudre d'avance.

M. *Boivin* le cadet fut encore plus conſtamment attaché que l'aîné à M. le Peletier, le miniſtre. Il écrivit en latin & en très-beau latin la vie de ce bienfaiteur & de ſon biſayeul, le ſavant Pierre Pithou. Le recueil de l'académie des belles-lettres eſt rempli de mémoires excellens de M. *Boivin*. Il épouſa en 1716 une nièce de la fameuſe mademoiſelle Chéron, peintre & poëte. Elle avoit, dit-on, l'eſprit & les talens de ſa tante. Il mourut le 29 octobre 1726. Il étoit né le 28 mars 1663.

Les deux *Boivin* étoient fils & petit-fils d'avocats célèbres de Normandie. Nous ignorons s'ils étoient de la même famille que François *Boivin*, ſecrétaire du maréchal de Briſſac ſous le règne de Henri II, & qui ſuivit ce maréchal dans les guerres du Piémont, dont il écrivit l'hiſtoire depuis 1550 juſqu'en 1561. Ils étoient neveux, par leur mère, de Pierre Vattier, profeſſeur d'Arabe au collège royal, homme très ſavant. Il avoit fait une traduction latine de toutes les œuvres d'Avicenne, & en mourant il avoit fort recommandé ce manuſcrit à ſa famille. Madame Vattier, ſa veuve, & Louis *Boivin*, l'aîné de ſes neveux, vinrent exprès à Paris pour remettre ce manuſcrit à Chapelain; depuis ce temps ils ont toujours ignoré ce qu'il étoit devenu; ils ſavoient ſeulement que M. Thevenot, garde de la bibliothèque du roi, & qui avoit été ami de Pierre Vattier, avoit connoiſſance & du manuſcrit & du lieu où il étoit, mais qu'il en faiſoit myſtère & ſe contentoit de dire qu'il ne ſeroit jamais confié qu'à des gens capables d'en procurer l'édition; ce ſecret mourut avec M. Thevenot. C'eſt une recherche que M. de Boze propoſe aux ſavans dans l'éloge de Louis *Boivin*; » je la propoſe, dit-il, dans le lieu du monde le » plus propre à publier des monitoires ſur les pertes, » ou les larcins de cette eſpèce «. (l'académie des belles-lettres.)

BOLESLAS, (*Hiſt. de Pologne.*) (Il y a eu cinq rois de ce nom en Pologne. Le premier qui le porta fut auſſi le premier qui eut le titre de roi en Pologne; ce fut l'empereur Othon III qui le lui donna en 999, & le pape Sylveſtre II le lui confirma quelques années après, ou ſi l'on veut, il le lui conféra de nouveau, prétendant qu'il n'appartenoit qu'au pape de conférer un titre de royauté; les prédéceſſeurs de *Boleſlas* I n'avoient eu que le titre de ducs ou de princes; Miciſlas, ſon prédéceſſeur immédiat, fut le premier prince chrétien en Pologne. Voici l'hiſtoire des cinq *Boleſlas* rapportée plus en détail par M. de Sacy.)

BOLESLAS I, ſurnommé *Crobri*. (*Hiſt. de Pologne*) C'eſt le premier ſouverain de Pologne qui ait porté le titre de roi. Il ſuccéda à Miceſlas ſon pere, qui avoit introduit l'évangile dans cette contrée. Mais une partie du peuple étoit encore attachée à ſon ancien culte. *Boleſlas*, par des voies douces & lentes, parvint à étouffer par dégrés les anciens préjugés. Il ne renverſa point les idoles, il les laiſſa ſe détruire elles-mêmes, protégea les prêtres chrétiens ſans perſécuter leurs adverſaires, & ne donna point à ces derniers cette raiſon à oppoſer à l'évangile, qu'il eût été prêché les armes à la main. Il attira dans ſes états Voicechus, évêque de Prague, l'apôtre de la Hongrie de la Pruſſe, de la Bohême & d'une partie de la Ruſſie. Mais il ne put le fixer en Pologne. Ce prélat fut aſſaſſiné par les Pruſſiens en 997. *Boleſlas* acheta ſon corps des aſſaſſins même qui l'avoient maſſacré. On prétendit que ceux-ci ayant voulu le vendre au poids de l'or, lorſqu'on le mit dans la balance, il ne peſoit preſque rien. Nous ne déterminerons point le dégré de croyance qu'on doit accorder à ce prodige. Mais quand *Boleſlas* auroit payé ces reliques de la moitié de ſes tréſors, il en fut bien dédommagé, puiſqu'elles lui valurent une couronne.

Juſque-là les ſouverains de Pologne n'avoient été que des ducs vaſſaux de l'empire. *Boleſlas* aſpiroit à ſe dégager de cette ſervitude, la voie des armes lui paroiſſoit incertaine, & auſſi funeſte aux vainqueurs qu'aux vaincus. Il prit un moyen plus sûr & peut-être plus glorieux. Il fit publier avec pompe, dans toute l'Allemagne, les miracles de ſaint Voicechus. On y accourut des bords de la mer Baltique, de l'Océan & de la Méditerranée. Plus il y eut de ſpectateurs, plus il y eut de prodiges. Cette célébrité eut tout l'effet que *Boleſlas* en avoit eſpéré. L'empereur Othon III, qui venoit de viſiter à Rome les tombeaux des apôtres, voulut auſſi viſiter celui de l'évêque de Prague; il alla en Pologne. *Boleſlas* le reçut avec une magnificence dont la nation eût pu murmurer, ſi le ſuccès de ſa prodigalité ne l'eût juſtifiée. Les fêtes ſe ſuccédèrent ſans interruption. L'or, l'argent & les meubles précieux qui y brilloient, étoient diſtribués le ſoir aux gens de l'empereur. Le lendemain nouveaux apprêts, nouveaux préſens. L'empereur en fut accablé. Sur la fin d'un repas, dans un de ces momens où les plus impénétrables politiques éprouvent des effuſions de cœur, Othon mit la couronne impériale ſur la tête de *Boleſlas*, lui permit d'arborer les armes de l'empire, le nomma roi, & l'affranchit, ainſi que ſes ſucceſſeurs, de tout devoir de ſervitude envers les empereurs. Ce fut l'an 1001 qu'une fête opéra cette révolution qui auroit coûté pluſieurs ſiècles de guerre.

Le roi marcha incontinent contre *Boleſlas*, duc de Bohême, punit, par des ravages affreux, ceux qu'il avoit faits en Pologne, ſoumit la Moravie, défit en bataille rangée Jaroſlas, duc des Ruthéniens, rendit à Stopale, frère du vaincu, la ville de Kiovie, que celui-ci lui avoit enlevée, & diſtribua à ſes ſoldats tous les fruits de ſa victoire. Il retournoit en Pologne lorſqu'il fut attaqué par Jaroſlas qui avoit raſſemblé les débris de ſon armée, & l'avoit accrue par de nouvelles levées. Une ſeconde victoire les délivra de cet ennemi. Les vaincus eux-mêmes lui donnèrent le ſurnom de *Crobri*, c'eſt-à-dire, le *redoutable* ou le *courageux*. A ſon retour il bâtit des égliſes, & peupla ſes états de moines. Ces ſoins religieux ne le détournèrent pas des ſoins du gouvernement. Mais ennuyé d'un trop long repos, il entra dans la Saxe qu'il trouva déſerte. Il réduiſit les villes en cendre, ravagea les champs, pénétra dans la Pruſſe ſous prétexte de venger la mort de ſaint Adalbert, pilla, brûla, ſaccagea toute cette contrée, força les habitans à lui payer tribut & à recevoir l'évangile, & fit élever une colonne ſur la rive de la Doſſa comme un monument de ſes conquêtes.

Il rentroit en Pologne lorſqu'il apprit que les Ruthéniens paroiſſoient déja ſur les frontières, ayant Jaroſlas à leur tête. Il y courut. Les deux armées ſe trouvèrent en préſence, le fleuve Bogus les ſéparoit; les valets des deux armées y alloient abreuver leurs chevaux; ils s'inſultèrent de part & d'autre. Des injures ils en vinrent aux coups; les ſoldats y coururent; les deux armées prirent les armes; la bataille devint générale. Les Polonois traverſèrent le fleuve, mirent les Ruthéniens en déroute, & *Boleſlas* demeura victorieux l'an 1018.

Le reſte de ſon règne fut paiſible; il forma un conſeil de douze ſénateurs, avec leſquels il jugea les différens des particuliers; il entretenoit les parties à ſes frais, payoit leurs avocats, & rendoit ſouvent par ſes bienfaits à celle qu'il avoit condamnée, ce qu'il lui avoit ôté par ſon jugement. Cependant il courboit ſous le poids des années, ſon génie s'éteignoit par dégrés, il fit venir Miceſlas: » Mon fils, lui dit-il, je vais deſcendre » au tombeau, je vous laiſſe un trône affermi par » mes victoires, ſervez Dieu, protégez la religion, » honorez le ſénat, aimez votre peuple, ſoyez » moins ſon maître que ſon père; fuyez la vo- » lupté. Le prince qui s'y abandonne, fût-il ſou- » verain du monde entier, eſt le plus vil des eſ- » claves «. Il mourut peu de temps après avoir déſigné Miceſlas pour ſon ſucceſſeur. La Pologne le pleura pendant une année entière; les fêtes publiques furent proſcrites; un deuil général régna ſur toute la Pologne. Jamais douleur ne fut ſi profondément ſentie & ſi bien méritée. *Boleſlas* avoit coutume de dire, *qu'il aimoit mieux vivre d'un morceau de pain groſſier, & voir ſon peuple dans l'abondance, que d'avoir une table ſomptueuſe, & de laiſſer ſes ſujets dans l'indigence.* Mais on ne peut diſſimuler que s'il fut le bienfaiteur des Polonois, il fut le fléau de ſes voiſins. La Pruſſe conquiſe ſans raiſon, la Saxe ravagée, même ſans prétexte, affoibliſſent l'idée ſublime de ſon caractère que donne la douceur de ſon gouvernement. (*M. DE SACY.*)

BOLESLAS II, (*Hiſt. de Pologne.*) roi de Pologne, ſuccéda en 1058, à Caſimir I. ſon père. Son extrême jeuneſſe n'allarma point les ſages de la nation. Ses talens avoient devancé ſes années. Ses graces conquéroient tous les cœurs, & ſa politique ſubjugeoit tous les eſprits. Né généreux & compatiſſant, il ſuivit ce penchant ſublime. Zaſlas, duc de Kiovie, perſécuté par ſes ſujets, dépouillé par ſes frères, trouva dans *Boleſlas* un ami. Béla, frère d'André, roi de Hongrie, chaſſé par ce prince qui avoit uſurpé la couronne au préjudice de ſes droits, fut reçu avec tous les égards dus à ſon rang & à ſon malheur; Jaromir, prince de Bohême, qui avoit eu le ſort des deux premiers, fut reçu comme eux à bras ouverts. Wratiſlas, duc de Bohême, s'avança à la tête d'une armée, pour punir la Pologne d'avoir donné une retraite à ſon frère; mais il rencontra *Boleſlas* dans le moment où il croyoit ce prince plus occupé à conſoler Jaromir qu'à le venger. *Boleſlas* fit envelopper les Bohémiens dans un bois, rejetta avec hauteur les propoſitions de paix qu'on lui fit, & alloit exterminer Wratiſlas, ſi une ruſe de guerre

ne

ne l'avoit dérobé au ſort qui le menaçoit ; enfin on négocia, la paix fut ſignée, Wratiſlas épouſa Swiantochna, ſœur de *Boleſlas*. Mais Jaromir, qui ſe croyoit plus en ſûreté auprès de ſon ami qu'auprès de ſon frère, demeura en Pologne.

Les Pruſſiens voyant *Boleſlas* occupé du côté de la Bohême, refuſèrent de payer le tribut qu'ils lui devoient, bâtirent vers les frontières de la Pologne une forteresſe capable de renfermer une armée, y ſoutinrent un ſiège contre *Boleſlas* qui fut contraint d'abandonner ſon entrepriſe : ces barbares qui n'avoient d'autre but que le pillage, ne combattoient qu'en fuyant, n'attaquoient que des convois, & ne connoiſſoient de l'art de la guerre que les ruſes & les fineſſes; enfin *Boleſlas* fut les ſurprendre ſur les bords de l'Oſſa, & en fit un tel carnage, que les eaux de cette rivière parurent, pluſieurs heures, teintes de ſang.

Revenu vainqueur de cette expédition, *Boleſlas* en entreprit une autre pour ſon ami Béla ; les ſecours que l'empereur avoit accordés au roi André, les forces de ce prince, la multitude des Bohémiens qui s'enrôloient ſous ſes drapeaux, la difficulté de vaincre un ennemi puiſſant dans ſes domaines, tous ces obſtacles n'arrêtèrent point *Boleſlas ;* il conduiſit Béla en Hongrie, & préſenta la bataille à ſon frère. André fut vaincu, tomba entre les mains des Hongrois qui l'avoient trahi, & fut aſſommé par ces perfides.

Boleſlas, après avoir donné une couronne à ſon ami, voulut en acquérir une nouvelle pour lui-même; la Ruſſie avoit été conquiſe par *Boleſlas* I. Pour y rentrer plus ſûrement, *Boleſlas* II épouſa une princeſſe Ruſſe, nommée *Wiſreſlava* : bientôt il s'arracha des bras de ſon épouſe, pour tenter de nouvelles entrepriſes. Viſſeſlas, duc de Poloczk, s'enfuit à ſon approche. Le roi de Pologne fut reçu en triomphe dans Kiovie, & mit le ſiège devant Preſmilie, place qui pouvoit être regardée alors comme le chef-d'œuvre des fortifications. Une foule de payſans ruſſes s'y étoient retirés de toutes parts, mais cette multitude mal aguerrie, montra peu de fermeté dans la défenſe & peu d'ardeur dans les ſorties. *Boleſlas* livra trois aſſauts à la fois, & ſe rendit maître de la ville; la citadelle fut forcée, quelque temps après, d'ouvrir ſes portes. Le roi, dans le cours de ſes ſuccès, diſparut pour aller ſecourir les fils de Béla, à qui Salomon, fils d'André, diſputoit l'héritage de leur père. Mais en arrivant, il trouva ce différent terminé par l'entremiſe de quelques prélats, revint en Ruſſie, marcha contre Wſrewold qui avoit chaſſé ſon frère Zaſlas de Kiovie, l'attaqua près des murs de cette ville, & remporta une victoire également funeſte aux deux partis. Son armée en fut tellement affoiblie, qu'il fut contraint de remettre le ſiège de Kiovie à l'année ſuivante 1075.

Il attendit à peine le retour du printemps pour l'entreprendre. Les travaux furent pouſſés avec tant de vigueur, que la brèche fut bientôt praticable. Un aſſaut pouvoit rendre *Boleſlas* maître de la place ; mais ayant appris que les aſſiégés, après avoir épuiſé leurs vivres, alloient bientôt manquer même de ces vils alimens qui font frémir la nature, il attendit que la famine lui livrât cette conquête, & ne voulut point hâſarder le ſang de ſes ſoldats : il ne l'avoit que trop prodigué depuis qu'il étoit ſur le trône. La ville capitula, & le roi traita les vaincus avec tant de douceur, qu'ils ſe repentirent eux-mêmes de lui avoir réſiſté. Juſques-là, *Boleſlas* avoit été doux, humain, généreux, brave, ardent, infatigable ; mais arrêté par les délices de Kiovie, comme Annibal par celles de Capoue, il perdit comme lui ſes vertus & ſa gloire. La volupté flétrit ſon courage par dégrés ; eſclave de vingt maîtreſſes, il oublia qu'il avoit des ſujets en Pologne ; ſes ſoldats s'abandonnèrent aux mêmes excès : en vain leurs femmes les rappelloient dans leur patrie, elles ſe vengèrent de leurs infidélités, en épouſant leurs eſclaves. La plupart de ces époux irrités retournèrent en Pologne pour réparer la perte irréparable de l'honneur. *Boleſlas* abandonné par ſon armée, fut contraint de rentrer dans ſes états ; il ſignala ſon retour par des ſupplices. Ceux qui avoient les premiers abandonné ſes enſeignes, périrent ſur l'échafaud. Leurs femmes qui les avoient rappellés, eurent le même ſort. Les enfans, nés de leurs mariages avec leurs eſclaves, furent ou égorgés ſans pitié, ou expoſés avec plus de barbarie encore. *Boleſlas* étoit devenu féroce, ennemi des hommes & de lui-même ; tout dégoûtant du ſang de ſes ſujets, il ſe replongea dans les voluptés qui l'avoient abrui, & fit de ſon palais une ſeconde Kiovie. Saint Staniſlas, évêque de Cracovie, oſa s'élever contre ces déſordres avec le courage qu'inſpire la vertu, & cette autorité que les eccléſiaſtiques avoient alors dans l'europe. *Boleſlas* indigné qu'un ſeul homme, ſans armes, ſans défenſe, oſât lui reprocher ſes crimes, quand toute la Pologne trembloit ſous lui, chargea des officiers de le délivrer, par un aſſaſſinat, de ce cenſeur importun. Mais le caractère de douceur & de majeſté répandus ſur le front du prélat, glaça leur courage; le tyran ne voulut plus confier ſa vengeance à des mains étrangères, il entra dans l'égliſe, aſyle ſacré de Staniſlas, lui porta le premier coup, & abandonna ſon cadavre à ſes courtiſans encouragés par ſon exemple.

Grégoire VII lança en 1079 un interdit ſur la Pologne, & ne diſtingua point le peuple innocent du maître coupable. *Boleſlas* fut declaré déchu de la couronne, ſon royaume abandonné au premier conquérant, ſes ſujets dégagés du ſerment de fidélité. Ceux-ci, pour calmer la fureur du pontife, ſe ſoulevèrent contre leur prince. Odieux à ſes ſujets, à lui-même, il s'enfuit à la cour de Wratiſlas, qui n'avoit point oublié les ſervices que ce prince avoit rendus à Béla ſon père. Les Polonois laiſsèrent *Boleſlas* tranquille dans ſa retraite : les foudres de Rome le pourſuivirent juſques dans cet

asyle. Le pontife menaça Wratislas, dont tout le crime étoit d'avoir respecté les droits de l'hospitalité, & rempli les devoirs de la reconnoissance. *Boleslas* abandonné par son ami, déchiré par ses remords, erra long-temps de contrée en contrée. Les historiens ne s'accordent point sur le genre de sa mort; l'opinion la plus probable est qu'indigné de la foiblesse de ses amis, horrible à lui-même, toujours poursuivi par l'image de Stanislas mourant sous ses coups, & de ses sujets égorgés sans pitié, un suicide fut le dernier de ses crimes.

Ce prince fut un triste exemple des périls qu'entraine la prospérité, un bonheur moins constant lui eût conservé ses vertus. Si la fortune avoit changé, son cœur eût toujours été le même. Jusqu'à l'époque de son séjour dans Kiovie, *Boleslas* est un héros: depuis cet instant fatal, c'est un tyran; & son histoire offre un contraste qui n'apprend que trop à ne jamais louer les princes qu'après leur mort. On l'avoit surnommé *le Hardi* & *le Libéral*; l'habitude de l'appeller ainsi lui conserva ces titres, quoiqu'il les eût démentis. (*M. DE SACY.*)

BOLESLAS III, surnommé *Crivouste*, (*Hist. de Pologne.*) étoit fils d'Uladislas: Sbignée, bâtard du même prince, se lia d'intérêt avec son frère; tous deux voyoient avec une jalousie secrète le palatin de Cracovie régner sous le nom d'Uladislas, absorber dans sa famille toutes les richesses de l'état, prodiguer les honneurs à ses créatures, & effacer par sa magnificence celle des princes du sang. Sbignée leva le premier l'étendart de la révolte. *Boleslas*, né avec un caractère plus doux, hésita quelque temps à suivre cet exemple; enfin sa haine contre le palatin l'emporta dans son cœur sur la tendresse qu'il avoit pour son père. Il alla joindre ses forces à celles de Sbignée. Uladislas prêt à tremper ses mains dans son propre sang, marcha contre eux. Les armées se trouvèrent en présence l'an 1099. Les prélats se firent médiateurs, & conclurent la paix. Le palatin en fut la victime; chassé de la cour, il se jetta dans une forteresse qu'il avoit fait bâtir. Les deux princes se préparoient à l'y assiéger, lorsque le vieux duc alarmé pour son ami, alla le rejoindre, résolu de vaincre ou de périr avec lui. *Boleslas* & Sbignée, après avoir conquis une partie de la Pologne à la faveur de la haine générale qui poursuivoit le palatin, parurent sous les murs de Plockzco, asyle redoutable de leur père & de leur ennemi.

On alloit préluder par une attaque, lorsque l'archevêque de Gnesne, prélat ami de la paix, engagea Uladislas à reléguer le palatin en Russie, le fit rougir de la préférence qu'il accordoit à son favori sur ses enfans, & sut persuader au palatin qu'en s'exilant lui-même, il alloit mettre le comble à sa gloire, & qu'il étoit beau de sacrifier sa fortune au repos de l'état. Uladislas mourut peu de temps après en 1102; prince foible, qui satisfait du titre de duc, n'osa prendre celui de roi, parce que la cour de Rome l'avoit ôté à Boleslas II.

Boleslas ne fut pas plutôt sur le trône, que Sbignée son frère, autrefois son ami, maintenant son rival, forma d'abord une cabale obscure, puis un parti puissant, enfin une ligue offensive avec le duc de Bohême, les peuples de Prusse & de Poméranie, les Saxons & les Moraves. Bientôt tout fut en armes, les Hongrois & les Russes accoururent au secours de *Boleslas*, alliés incommodes qui ruinèrent la Pologne, sous prétexte de la défendre. L'archevêque joua encore le rôle de médiateur & le joua en vain. *Boleslas* reprit tout ce qu'il avoit perdu, punit par des ravages les nations qui avoient secondé la révolte de son frère, le vainquit lui-même, lui pardonna, & lui laissa le duché de Mazovie. Sbignée étoit un de ces esprits féroces, qu'un pardon aigrit, & qui, des bienfaits qu'on leur prodigue, se font des armes contre leur bienfaiteur. Il renoua son premier complot, fut pris les armes à la main, & seroit mort sur un échafaud, si *Boleslas*, à qui il vouloit ôter la couronne & la vie, n'avoit imploré pour lui la clémence de la noblesse assemblée. Banni de la Pologne, il erra long-temps sans trouver d'asyle, méprisé, rebuté par-tout, & n'eut pas même la triste consolation d'inspirer la pitié. Il vint se jetter aux genoux de son frère qui lui rendit son duché, il n'y rentra que pour signaler son ingratitude. Une troisième conspiration aussitôt découverte que formée fut le dernier de ses crimes. On prétend que des seigneurs Polonois, indignés de tant de perfidies, le massacrèrent l'an 1108.

Delivré d'un ennemi, d'autant plus dangereux qu'il lui étoit cher, *Boleslas* en eut bientôt un autre sur les bras, c'étoit l'empereur Henri V, qui vouloit rendre la Pologne une seconde fois tributaire de l'Empire; la royauté & l'indépendance des souverains ayant été, disoit-il, anéantis par la bulle, qui excommunioit Boleslas II, assassin de l'évêque Stanislas. Arrêté devant Lubuz par la vigoureuse résistance de cette place, il pénétra plus avant, toujours côtoyé par l'armée de *Boleslas*, qui sentant l'infériorité de ses forces, harceloit son ennemi, le détruisoit en détail, & lui coupoit les vivres.

Malgré ces obstacles, Henri alla mettre le siége devant Glogow sur l'Oder; les efforts des assaillans, le courage féroce, & la constance inépuisable des Glogoviens, rendront ce siége à jamais mémorable.

Boleslas songeoit à rassembler des troupes pour les secourir, lorsque des députés vinrent lui annoncer une capitulation, par laquelle les habitans consentoient à se rendre, si dans l'espace de cinq jours ils n'étoient secourus par une armée; ils ajoutèrent qu'ils avoient donné la plupart de leurs enfans en ôtage; que ces victimes de la patrie alloient périr sous le fer d'un bourreau, s'il ne secouroit les assiégés, ou ne leur permettoit de livrer la place à l'empereur. L'armée de *Boleslas* n'étoit point

Digitized by Google

encore aſſemblée. Le délai étoit court : « retournez » vers vos compatriotes, leur répondit le duc, » dites-leur que je vais me mettre en marche » pour les délivrer ; mais que ſi j'arrive trop tard, » ils ne balancent point à ſacrifier leurs enfans ; » que le ſang de ces victimes, dont je plains l'in- » nocence, appartient à l'état, & que la nature » perd ſes droits quand ils ſont oppoſés à ceux de » la patrie ». Les députés rentrèrent dans Glogow. Les habitans ranimés par leurs diſcours réſolurent de ſe défendre ju qu'au dernier ſoupir. L'empereur fit donner l'aſſaut, & plaça les otages au premier rang, croyant que leurs pères n'oſeroient lancer leurs traits ſur de ſi chers ennemis : il ſe trompa, leur patrioriſme, qu'on ne peut admirer ſans horreur, les avoit rendus impitoyables ; ils égorgèrent leurs enfans, & lavèrent dans le ſang des Allemands, celui dont ils venoient de ſouiller leurs mains paternelles. *Boleſlas* ſentit ce qu'il devoit à de tels ſujets, attaqua l'armée impériale, la tailla en pièces, & força l'empereur à demander la paix. Une double alliance en fut le ſceau, *Boleſlas* épouſa la ſœur de Henri ; & Chriſtine, fille de ce prince, fut deſtinée au jeune Uladiſlas, prince de Pologne.

Ce royaume, après tant de ſecouſſes, auroit joui d'un calme profond, ſi la fureur des croiſades ne lui avoit enlevé, vers 1110, ſes plus fermes appuis. La nobleſſe vendit ſes biens, abandonna ſa patrie, pour aller tuer des Sarraſins, & gagner des indulgences. Un prince Danois, qui vint apporter en Pologne la mauvaiſe fortune qui le ſuivoit, ralluma les feux de la guerre ; c'étoit Pierre, chaſſé du Danemarck par l'uſurpateur Abel, qui avoit fait périr Henri ſon frère & ſon roi. *Boleſlas* fit équiper une flotte, la commanda en perſonne, & deſcendit ſur les côtes de Danemarck. L'horreur qu'inſpiroit la tyrannie d'Abel, ouvrit au duc des conquêtes faciles, il n'eut qu'à ſe montrer pour tout ſoumettre. Abel détrôné, banni, mépriſé, alla cacher ſa honte & ſes crimes loin de ſes états. *Boleſlas* pouvoit alors ſe faire couronner roi de Danemarck, il avoit le pouvoir en main ; le ſeul titre de vengeur de Henri ſuffiſoit pour réunir les ſuffrages en ſa faveur ; mais ſatisfait d'avoir délivré les Danois, il dédaigna de règner ſur eux, rendit à la nobleſſe les places dont il s'étoit emparé, & la liberté de ſe choiſir un roi ; & retourna en Pologne l'an 1129, couvert de gloire, adoré dans ſes conquêtes comme dans ſes états.

Ce prince fut la victime du penchant qui le rendoit ſenſible aux larmes des malheureux ; un Ruſſe vint ſe jetter dans ſes bras, & lui dit qu'il avoit été chaſſé par ſes compatriotes, que ſon attachement au roi de Hongrie étoit la cauſe de ſa proſcription ; *Boleſlas* le crut, le combla de bienfaits, & lui donna le gouvernement de Wiſlica. Le perfide ne fut pas plutôt maître de cette ville, qu'il la réduiſit en cendres ; les Ruſſes entrèrent auſſitôt en Pologne, trompèrent *Boleſlas* par une ruſe auſſi lâche que la première, l'attirèrent dans une embuſcade, & défirent ſon armée. Il n'étoit point accoutumé à ces revers ; honteux d'avoir vécu trop d'un jour, ſa mélancolie le conduiſit au tombeau en 1139, après avoir vécu 54 ans, dont il en avoit régné 36. L'hiſtoire de ſa vie ſuffit à ſon éloge. (*M. de Sacy.*)

Boleslas IV, ſurnommé *le Friſé*, (*Hiſt. de Pologne.*) étoit le ſecond des fils de *Boleſlas* III. Dans le partage que ce prince fit de ſes états, il eut le duché de Maſovie, le territoire de Culm & la Cujavie ; ſes frères Uladiſlas, Miceſlas & Henri, obtinrent différens domaines. Uladiſlas fut couronné, ſes frères lui rendirent hommage : mais dans ce partage on avoit oublié le jeune Caſimir, tendre enfant qui n'avoit ni aſſez de lumières pour connoître ſes droits, ni aſſez de force pour les défendre. A peine Uladiſlas fut-il monté ſur le trône, qu'animé par la reine Chriſtine, il voulut dépouiller ſes frères de leurs apanages. La nation s'y oppoſa & parut prête à ſe ſoulever en faveur de ces princes. Uladiſlas qui avoit ſu ſe faire des ennemis de ſes frères & de ſes ſujets, chercha des alliés hors de la Pologne, il y attira les Ruſſes ; la nation muette d'effroi n'oſa pas même ſecourir les princes par de vains murmures. Uladiſlas les aſſiégea dans Poſnan. Après avoir ſoutenu pluſieurs aſſauts, preſſés par la famine, un noble deſeſpoir précipita les aſſiégés ſur le camp d'Uladiſlas ; les Ruſſes furent taillés en pièces, le roi s'enfuit en Allemagne, les trois frères s'emparèrent de Cracovie, toute la nation d'une voix unanime déclara Uladiſlas déchu de tous ſes droits à la couronne, & la mit ſur la tête de *Boleſlas* l'an 1146.

Uladiſlas avoit cherché un aſyle à la cour de Conrad : il lui demanda des troupes pour lui rouvrir l'entrée de la Pologne ; mais cet empereur poſſédé de la manie qui règnoit alors, aima mieux aller maſſacrer les Sarraſins qui ne lui avoient fait aucun mal, que de ſecourir ſon allié, & de compter un roi de Pologne au nombre de ſes vaſſaux. L'armée chrétienne, ayant été détruite par la perfidie de l'empereur d'Orient, Conrad rentra en Allemagne ; & profitant de cette leçon terrible qui coûtoit plus à ſes ſujets qu'à lui-même, réſolut d'employer au rétabliſſement d'Uladiſlas le reſte des forces qu'il avoit deſtinées à la ruine des infidèles. Il entra en Pologne ; *Boleſlas*, avare du ſang de ſes ſujets, crut qu'un prince ami de l'humanité devoit rejetter la voie des armes, quand la politique pouvoit aſſurer le ſuccès de ſes deſſeins, il ſe rendit au camp de l'empereur, parla avec tant d'éloquence, peignit avec tant de vérité la tyrannie d'Uladiſlas, les maux que ſes frères & lui avoient ſoufferts dans Poſnan, & juſtifia ſi clairement la révolution, qu'il ſubjugua tous les eſprits, émut tous les cœurs, & força Conrad à ſe retirer.

Mais l'empereur Frédéric Barberouſſe qui lui ſuccéda, raſſembla toutes les forces de l'empire en

1158. Sa compaſſion politique cherchoit moins à replacer le malheureux Uladiſlas ſur le trône, qu'à réunir la Pologne à ſes domaines ; c'eſt par cette conquête qu'il vouloit jetter les fondemens de la monarchie univerſelle qu'il avoit projettée. Il entra donc en Pologne : *Boleſlas*, trop foible pour ſoutenir la guerre en raſe campagne, attira les Impériaux dans des embuſcades où leurs détachemens furent maſſacrés, les harcela tantôt en tête, tantôt en flanc, tantôt en queue, enlevant les convois, conſervant les hauteurs, attaquant toujours, & jamais attaqué.

L'empereur qui voyoit ſon armée périr en détail ſans fruit & ſans gloire, propoſa un accommodement. *Boleſlas* conſentit au retour de ſon frère ; mais celui-ci mourut en chemin, l'an 1159, & laiſſa trois enfans qui, n'ayant hérité que de la haine des Polonois que ſon père s'étoit attirée, n'oſèrent d'abord réclamer leur patrimoine.

Ils attendirent, pour faire valoir leurs prétentions, que le ſouvenir de la tyrannie de leur père fût effacé. *Boleſlas* tranquille dans ſes états ſongea à en reculer les bornes. Depuis long-temps les rois de Pologne jettoient ſur la Pruſſe des regards ambitieux. Les habitans de cette contrée, vaincus quelquefois & jamais domptés, payoient tribut à la Pologne lorſqu'ils ſe ſentoient foibles, & le refuſoient dès qu'ils avoient réparé leurs forces. *Boleſlas* ſe ſervit du prétexte de la religion pour les aſſervir ; ces peuples étoient idolâtres ; on avoit déja eſſayé en vain de les ſoumettre au joug de la foi. *Boleſlas* crut que l'aſpect d'une armée prêteroit plus de force aux raiſonnemens des miſſionnaires. Les Pruſſiens en effet reçurent le baptême ; & rendirent hommage à Jéſus-Chriſt & à *Boleſlas*. Mais à peine l'armée fut rentrée en Pologne, que les Pruſſiens relevèrent leurs idoles, replantèrent leurs bois ſacrés ; *Boleſlas*, réſolu de ſe venger, reparut ſur les frontières de Pruſſe en 1168 ; mais ayant confié à des guides infidèles le ſalut de ſon armée, elle tomba dans une embuſcade & fut taillée en pièces.

Les fils d'Uladiſlas profitèrent d'une conjoncture ſi favorable à leurs deſſeins : ils réclamèrent hautement le duché de Cracovie, réſolus de demander enſuite la couronne, ſi cette première démarche réuſſiſſoit. Ils trouvèrent des troupes en Allemagne, mais ils ne trouvèrent point de partiſans en Pologne. La nation aſſemblée décida que leurs prétentions étoient injuſtes, qu'ils étoient déchus de tous leurs droits, & qu'en proſcrivant Uladiſlas, elle avoit proſcrit ſa poſtérité. *Boleſlas* fut moins ſévère : il rendit à ces infortunés quelques villes de Siléſie, & les admit au partage avec ſes neveux. Il mourut le 30 octobre 1173. Ce prince avoit peu de défauts & quelques vertus ; ſes talens étoient médiocres ; & ce qu'il y a de plus étonnant dans ſa conduite, c'eſt d'avoir entretenu avec Miceſlas, Henri & Caſimir, ſes frères, une concorde inaltérable. (*M. DE SACY.*)

BOLESLAS V, ſurnommé *le Chaſte*, (*Hiſt. de Pologne.*) Au milieu des troubles dont la Pologne fut agitée, après la mort de Leck le Blanc & de Miceſlas le Vieux, *Boleſlas* fut élu duc de Pologne en 1243, par un parti qui devint le parti dominant. Ce fut un roi fainéant, dont nous ne parlons que pour apprécier les éloges que l'hiſtoire lui a donnés ; il n'oſa réſiſter à aucun des prétendans à la couronne, & eût été détrôné, ſi ſes favoris qui régnoient ſous ſon nom, n'avoient eu pour lui la fermeté qu'il n'avoit pas lui-même. Ce ne fut pas ſans peine qu'il ſe mit en marche contre les Tartares qui déſoloient les frontières de ſes états ; on ne pouvoit le réſoudre à ſoutenir ſeulement l'aſpect de leur armée. Ses peuples furent accablés d'impôts qu'il ignoroit lui-même ; ſon nom fut le prétexte de mille injuſtices qu'il ne ſoupçonnoit pas ; il mourut en 1279, après un règne de trente-ſept ans. Les louanges que les hiſtoriens lui ont prodiguées, ne ſont qu'un tribut que la reconnoiſſance de l'Egliſe payoit à ſa mémoire. Il appauvrit ſon peuple pour enrichir le clergé, combla les moines de biens & d'honneurs, accorda à la cour de Rome des décimes énormes ; & fut le jouet de ſes courtiſans. On le loue d'avoir été chaſte ; c'eſt aux moraliſtes à décider quand la continence dans le mariage eſt une vertu. Mais aucun politique ne balancera à condamner un prince, qui, prévoyant que ſa ſucceſſion peut livrer ſes états en proie aux guerres civiles, néglige de lui donner un héritier de ſon ſang. *Boleſlas* étoit plus fait pour le cloître que pour le trône. (*M. DE SACY.*)

BOLINGBROKE, (HENRI S. JEAN, vicomte de) (*Hiſt. d'Anglet.*) ſecrétaire d'état ſous la reine Anne, eut beaucoup de part aux affaires dans les dernières années du règne de cette princeſſe, qui l'honoroit d'une confiance particulière. La paix d'Utrecht fut ſon ouvrage, & celui du marquis de Torcy ; cette paix étoit l'objet des vœux de l'europe, & il n'y avoit peut-être qu'Eugène & Marlborough qui euſſent avoir intérêt de la traverſer. Marlborough étoit alors dans la diſgrace & dépouillé de ſes emplois ; le prince Eugène vint à Londres tenter un dernier effort contre la paix & ranimer le parti des Wigs, dont Marlborough étoit le chef, comme Saint-Jean, depuis lord *Bolingbroke*, l'étoit des Toris. Leurs complots troublèrent la ville de Londres, & allarmèrent la cour. Les faits ſuivans ont été atteſtés en France par le lord *Bolingbroke*, à des perſonnes dignes de foi. Il ne s'agiſſoit pas de moins, ſelon lui, dans ces complots, que de détrôner & d'empriſonner la reine. *Bolingbroke* alarmé du danger de cette princeſſe, entra dans ſa chambre au milieu de la nuit, lui fit part des avis qu'il avoit reçus, & lui propoſa de faire arrêter ſur le champ le prince Eugène, & le duc de Marlborough ; la reine effrayée d'un parti ſi violent, & toujours portée à la modération, lui demanda s'il n'imaginoit pas de moyen

plus doux? *Oui, madame*, dit *Bolingbroke*, & il propoſa de remplir de gardes le palais & les environs, & les poſtes les plus importans de Londres. En effet, les mal-intentionnés voyant leurs projets découverts & prévenus, reſtérent tranquilles, & ſe cachèrent, le prince Eugène partit, c'étoit tout ce qu'on vouloit.

La mort du dauphin, du duc de Bourgogne, de l'ainé de ſes fils, & la complexion foible du cadet, firent craindre que Philippe V devenant l'ainé de la maiſon de France, ne voulût joindre la France & l'Eſpagne. Les miniſtres anglois déclarèrent qu'il n'y avoit point de paix à eſpérer ſans une rénonciation expreſſe de Philippe V à la couronne de France, rénonciation que les Anglois ſe chargeoient de faire valoir. On peut voir dans les mémoires de Torci, ce qui fut allégué ſur cette propoſition par ce miniſtre, & ce qui fut répliqué par le lord *Bolingbroke*.

Si toute l'europe avoit beſoin de la paix, la France étoit réduite depuis long-temps à ne pas diſſimuler que cette paix lui étoit devenue abſolument néceſſaire, & les alliés avoient cruellement abuſé de cet aveu tacite aux conférences de la Haye & de Gertruydemberg; lorſque le lord *Bolingbroke* vint à Paris pour terminer cet utile ouvrage, il fut reçu comme le bienfaiteur de la France, on lui prodigua les honneurs; aux ſpectacles, tout le monde ſe leva par reſpect à ſon arrivée. Il eut auſſi des ſuccès perſonnels & indépendans de ſa miſſion. Il laiſſa en France des ſouvenirs agréables & des regrets flateurs.

Sa faveur en Angleterre dura peu; la reine Anne mourut quelque temps après la concluſion de la paix; le miniſtère redevint Wigh, les Toris furent diſgraciés, & le lord *Bolingbroke* renvoyé du miniſtère, trouva ſa conſolation dans l'étude qui convient à un philoſophe, & dans les plaiſirs qui reſtent à un homme aimable; mais ayant été exclu du parlement, & voyant la perſécution devenir plus forte, il crut devoir éviter l'orage, il revint en France, où on le revit avec un intérêt augmenté par ſa diſgrace; il prit pour habitation la ſource du Loiret, près d'Orléans, une des plus délicieuſes retraites que le goût de la belle nature puiſſe choiſir en France; il épouſa madame de Villette, nièce de madame de Maintenon. Quand les troubles furent calmés, & les intérêts de parti refroidis en Angleterre, *Bolingbroke* y retourna & y fut accueilli comme devoit l'être un homme de ſon mérite; mais l'amour de l'étude devenu ſa paſſion dominante, l'entraina dans la retraite; il vécut & mourut dans une terre que ſes pères lui avoient laiſſée, où une belle bibliothèque & quelques amis choiſis ſuffiſoient à ſon bonheur. Il mourut le 25 novembre 1751, âgé de ſoixante-dix-neuf ans. On a donné en 1754 une belle édition de ſes ouvrages en cinq volumes *in*-4°. & neuf volumes *in*-8°. On a traduit en françois ſes mémoires & ſes lettres. Le jugement qu'il porte dans ſes lettres, du gouvernement d'Angleterre, a été remarqué, & pourroit porter coup de la part de ce miniſtre-philoſophe, ſi l'on n'obſervoit qu'il étoit dans la diſgrace, quand il s'exprimoit ainſi: *Le gouvernement de ſon pays*, dit-il, *eſt compoſé d'un roi ſans éclat, de nobles ſans indépendance, & de communes ſans liberté.*

Voici comment M. de Voltaire a parlé du lord *Bolingbroke*:

Et toi, chez *Bolingbroke*, héros qui d'Apollon
As reçu plus d'une couronne,
Qui réunis en ta perſonne
L'éloquence de Cicéron,
L'eſprit de Mécénas, l'agrément de Pétrone;
Et la ſcience de Varron,
Bolingbroke, à ma gloire il faut que je publie
Que tes ſoins durant le cours
De ma longue maladie
Ont daigné marquer tous les jours
Par le tendre intérêt que tu prends à ma vie:
Enfin donc je reſpire, & reſpire pour toi;
Je pourrai déſormais te parler & t'entendre.

BOLLANDUS & LES BOLLANDISTES; (*Hiſt. litt. mod.*) Jean *Bollandus*, jéſuite flamand, né à Tillemont en 1596, mort en 1665, fut chargé par ſon Ordre de recueillir ſous le titre d'*Acta ſanctorum*, les monumens qui peuvent conſtater les vies des ſaints, projet qu'avoit eu un autre jéſuite flamand, nommé Roſweide. Le père Heinſchenius, d'abord aſſocié de *Bollandus*, fut ſon continuateur, & il eut pour aſſocié à ſon tour le père Papebroch, un des plus dignes ſucceſſeurs de *Bollandus*. Ces ſucceſſeurs ont été nommés de ſon nom *Bollandiſtes*, les *doctes Bollandiſtes*: cette expreſſion eſt comme paſſée en proverbe chez les ſavans. Leur collection, qui n'eſt pas finie, contient actuellement quarante-ſept volumes *in-folio*. On l'a comparée à un filet qui prend toute ſorte de poiſſons:

Tu piſces hiberno ex æquore verris:
Segnis ego, indignus qui tantùm poſſideam.

BOLSEC, (JÉRÔME HERMÉS ou HERMAS) (*Hiſt. litt. mod.*) Calvin, hérétique qui faiſoit brûler les hérétiques, & qui perſécutoit les gens même de ſon parti, lorſqu'ils oſoient différer de lui ſur quelques points, fit empriſonner & bannir ce *Bolſec*, carme apoſtat, qui exerçoit la médecine à Genève, où il s'étoit retiré par attachement aux nouvelles opinions. Le crime de *Bolſec* étoit d'avoir contredit Calvin ſur la prédeſtination; Calvin voulut même engager les Suiſſes à faire mourir *Bolſec*.

Quels furent les fruits de cette violence? Voilà ce qu'il y a d'utile à conſidérer. *Bolſec* jugea qu'il n'avoit pas dû quitter la religion de ſes pères pour retrouver l'intolérance dans la réforme, il rentra

dans le ſein de l'égliſe, & diffama, calomnia même Calvin & Béze, en écrivant leur vie. Jacques de Bourgogne, ſeigneur de Falais, protecteur de *Bolſec*, s'étoit réfugié à Genève pour quelques perſécutions qu'il avoit eſſuyées dans les Pays-Bas; il quitta Genève pour les perſécutions qu'y eſſuyoit *Bolſec*; Calvin, pour le punir d'avoir empêché *Bolſec* d'être brûlé, ſupprima le nom de Falais, en faiſant réimprimer un commentaire ſur la première épître aux Corinthiens, qu'il avoit dédié dix ans auparavant à ce même Falais.

Ce Falais-Bourgogne, protecteur de *Bolſec*, étoit en effet de la ſeconde maiſon de Bourgogne; il étoit petit-fils de Baudouin, qui étoit fils naturel de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

BOLUC-BASSI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'une dignité ou d'un grade militaire chez les Turcs. Les *boluc-baſſis*, ſont chefs de bandes, ou capitaines de cent janiſſaires: ils ſont habillés & montés, & ils ont ſoixante aſpres de paye par jour. (*A. R.*)

BOMBARJOHN-SIGGEAR, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne, à la cour de Maroc, à un eunuque noir qui eſt commis à la garde des tréſors & bijoux de l'empereur. (*A. R.*)

BOMBELLES, (HENRI-FRANÇOIS, comte DE) (*Hiſt. litt. mod.*) lieutenant-général des armées du roi, mort en 1760 à quatre-vingts ans, eſt auteur de deux ouvrages eſtimés ſur ſon art, l'un intitulé: *Mémoires pour le ſervice journalier de l'infanterie*, deux vol. *in*-12; l'autre, *Traité des évolutions militaires*, *in*-8°.

BOMBERG, (DANIEL) (*Hiſt. litt. mod.*) imprimeur célèbre par ſes éditions hébraïques de la bible & des Rabbins; on dit qu'il entretenoit près de cent juifs ſavans pour les revoir. C'eſt à lui qu'on doit le Talmud, en un vol. *in-folio*. On fait monter à quatre millions la valeur des ouvrages ſortis de ſes preſſes. Né à Anvers, établi à Veniſe; mort en 1549.

BOMILCAR, (*Hiſt. des Carthag.*) général carthaginois, qui ayant voulu livrer Carthage au tyran de Sicile Agathoclès, dans l'eſpérance d'exercer ſous lui l'autorité ſouveraine, fut attaché à une croix, environ trois ſiècles avant J. C. Il reprocha, dit-on, du haut de ſa croix, aux Carthaginois, leur cruauté envers leurs généraux. Ce reproche étoit fondé, mais il étoit déplacé dans la bouche d'un traître.

BON, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'une fête que les Japonois célèbrent tous les ans en l'honneur des morts; on allume ce jour-là à chaque porte, grand nombre de lumières, & chacun s'empreſſe de courir aux tombeaux de ceux qui leur ont autrefois appartenu, avec des mets bien choiſis qui ſont deſtinés à la nourriture des morts. (*A. R.*)

BON DE SAINT-HILAIRE, (FRANÇOIS-XAVIER) (*Hiſt. litt. mod.*) premier préſident de la chambre des comptes & cour des aides de Montpellier, ainſi que ſon père & ſon ayeul, ſe diſtingua par des connoiſſances très-étendues & très-variées, & par l'amour des ſciences & des lettres; il eut le bonheur d'être inſtruit par les plus habiles maîtres en tout genre. M. l'Ecuyer, ſavant juriſte, lui enſeigna le droit; M. Pourchot, la philoſophie ſcolaſtique; M. Regis, une philoſophie plus digne de ce nom; M. Ozanam, les mathématiques; M. Vaillant lui inſpira le goût des médailles; M. Oudinet lui ouvrit le cabinet du roi. Des voyages étendirent ſes connoiſſances en tout genre. De concert avec M. de Bâville, M. *Bon* dreſſa les ſtatuts de l'académie des ſciences de Montpellier, établie en 1706. Elle commença ſes travaux par des obſervations ſur l'éclipſe totale de ſoleil arrivée le 2 mars de cette année.

En 1736, l'académie des belles-lettres de Paris nomma M. *Bon* correſpondant honoraire, titre, qui par le réglement de 1750, fut changé en celui d'académicien libre. En 1737 il fut admis à la ſociété royale de Londres. M. *Bon* ſuffiſoit & aux travaux de la magiſtrature & à ceux de ces diverſes académies; il ne manqua jamais, même pour des raiſons de ſanté, à aucune des fonctions de ſon état; ſes délaſſemens étoient d'expliquer des médailles, & de faire des découvertes en hiſtoire naturelle. Il en fit une fort ſingulière, dont M. le Beau rend un compte intéreſſant.

» Combien de ſiécles, dit-il, ont ignoré le talent de ce ver merveilleux qui produit la ſoie! » Pamphila, dans l'iſle de Cos, trouva la première » le ſecret de la mettre en œuvre: la ſoie fut » long-temps d'un prix égal à celui de l'or & des » perles. Ce ne fut que ſous le régne de Juſtinien » que des moines apportèrent en Grèce des œufs » de ver à ſoie: mille ans après, l'europe ne connoiſſoit pas encore toutes les formes que peut » recevoir ce fil précieux; Henri II porta aux » nôces de ſa fille les premiers bas de ſoie qu'on » eût vus en France; M. *Bon* trouva dans la coque » d'une eſpèce d'araignée, une ſoie auſſi belle, » auſſi forte & auſſi luſtrée que la ſoie ordinaire; » ce ſont les petites araignées noires à courtes » jambes. Il entreprit de ſauver de la deſtruction » & de tirer de l'opprobre cet inſecte déteſté, qui » ne ſe montre que pour périr...». Il communiqua ſa nouvelle ſoie à l'académie de Montpellier, dans une aſſemblée publique.

Il découvrit de plus, par l'analyſe chymique de cette ſoie, des gouttes médicinales, qu'il croyoit encore plus actives & plus efficaces contre les appoplexies que les gouttes d'Angleterre.

Cette nouveauté étoit propre à faire du bruit, & elle en fit. L'auteur la publia en 1709, & ſon écrit fut traduit dans toutes les langues. L'impératrice Eliſabeth-Chriſtine, femme de l'empereur Charles VI, voulut avoir des gands de cette eſpèce nouvelle. M. *Bon* fit achever ce travail en moins de quinze jours. Sa diſſertation fut portée à la Chine par le père Parennin, jéſuite; mais elle fut attaquée en France, & par M. de Réaumur.

On a encore de M. *Bon* un mémoire ſur le larix,

Digitized by Google

où il prouve, contre l'avis des anciens naturaliſtes, que le larix incombuſtible n'a jamais exiſté.

Le papillon géant, à queue de paon, fut auſſi l'objet de ſes recherches; il ſut extraire des coques de cet inſecte un alkali volatil.

Il tira des marons d'inde un remède nouveau pour la guériſon des fièvres.

Il préſenta en 1742, à l'académie de Montpellier, une ſuite d'obſervations météorologiques, & un mémoire ſur la chaleur directe du ſoleil, comparée avec celle qu'on éprouve en même temps à l'ombre.

Il mourut à Narbonne, chez madame la comteſſe de Durban, ſa fille, le 18 Janvier 1761. Il étoit né à Montpellier le 15 octobre 1678. Un de ſes fils, nommé le chevalier de Saint-Hilaire, fut tué en Allemagne, à la tête d'un détachement qu'il commandoit, ſous les ordres de M. le comte de Clermont.

BONA, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) Le cardinal *Bona*, quoique ſes œuvres liturgiques & aſcétiques aient été recueillies en quatre volumes *in-folio*, & quoiqu'un de ſes traités, intitulé : *De principiis vitæ humanæ*, ait été traduit en françois par le préſident Couſin, & par l'abbé Goujet, eſt moins connu par-là que par quelques paſquinades occaſionnées par le bruit qui courut en 1669, qu'on vouloit le nommer pape après la mort de Clément IX. Ceux qui étoient oppoſés à ce choix, diſoient : *Papa Bona ſarebbe un ſolecifmo.* Cette pointe avoit du ſens, & la réponſe :

Eſſet papa bonus, ſi Bona papa foret.

en auroit eu un peu auſſi, & auroit eu le mérite d'être la reponſe naturelle à la paſquinade italienne, ſi elle ſe fût bornée à ce ſeul vers; mais le peu de ſens qu'il contient eſt noyé & affoibli d'avance dans trois vers qui précèdent & qui ne ſont que du bavardage :

Grammaticæ leges plerumque eccleſia ſpernit :
Fors erit ut liceat dicere papa Bona.
Vana ſolœciſmi ne te conturbet imago,
Eſſet papa bonus, ſi Bona papa foret.

Pourquoi l'égliſe auroit-elle le privilège de braver les loix de la grammaire? où voit-on qu'elle ſoit dans l'uſage de les braver? C'eſt parler pour parler, & enfiler des mots pour faire un vers. Comme le troiſième vers répond lourdement à une équivoque aſſez heureuſe!

Le cardinal *Bona* ne fut point pape. Il mourut en 1674 à Rome. Il étoit né en 1609, à Mondovi en Piémont.

BONAMY, (PIERRE-NICOLAS) (*Hiſt. litt. mod.*) un des plus doux, des plus ſages & des plus reſpectables hommes qui aient cultivé en paix les lettres, étoit fils d'un laboureur de Louvres en Pariſis; il naquit dans ce lieu le 19 janvier 1694. M. l'abbé Lambert, grand oncle de M. Lambert, aujourd'hui conſeiller d'état, avoit fondé dans le bourg de Palaiſeau une école gratuite; M. *Bonamy* tint cette école pendant cinq ans; des théologiens perſécutés pour janſéniſme, ſe raſſembloient dans ce bourg, ils y formoient une ſociété qui rappelloit celle de Port-Royal, & dans laquelle M. *Bonamy* ſe plut & profita beaucoup. Il y fut fort goûté, nous ne dirons point qu'il y brilla, ce mot ambitieux ne fut jamais fait pour cet homme, en qui l'extérieur, le ton, le maintien, les manières, tout exprimoit & reſpiroit la modeſtie la plus parfaite. Il fut ſous-bibliothécaire de ſaint Victor. M. le Peletier de Souzy, retiré alors dans cette abbbaye, le connut, & par conſéquent l'aima. M. le Peletier des Forts, contrôleur-général, fils de M. de Souzy, recueillit, dit l'hiſtorien de l'académie des belles-lettres, la ſociété de M. *Bonamy*, comme une portion de l'héritage paternel; il le logea chez lui, & on vit, dit le même hiſtorien, un homme rempli de ſavoir & dépourvu de fortune, aſſis près de la ſource des richeſſes, ſans y puiſer, ſans en avoir même le deſir. M. *Bonamy* éleva le petit-fils de M. des Forts, M. de Saint-Fargeau, que nous avons vu préſident à mortier, après avoir été avocat-général. En 1734, M. *Bonamy* fut nommé hiſtoriographe de la ville de Paris, & perſonne en effet n'en poſſédoit plus parfaitement l'hiſtoire. Quand la ville eut une bibliothèque, M. *Bonamy* en fut nommé bibliothécaire; il reçut les proviſions de cette place le 11 ſeptembre 1760. Il fit, pour ſervir d'inſcription à la bibliothèque de la ville, les deux ſeuls vers peut-être qu'il ait faits de ſa vie. L'hiſtorien de l'académie des belles-lettres les a conſervés :

Corporis immenſi dum vitam & commoda curat,
Hic animis doctas urbs quoque pandit opes.

Il avoit été reçu en 1727 à l'académie des belles-lettres, à la place de M. Boivin le cadet, & le recueil de cette académie eſt rempli d'une multitude de mémoires très-inſtructifs de M. *Bonamy*, qui prouvent qu'il étoit également verſé dans la connoiſſance de l'antiquité & dans celle de notre hiſtoire.

Il ſuccéda en 1742 à M. Lancelot, dans une place de commiſſaire au tréſor des chartes, & un de ſes mémoires les plus remarquables dans le recueil de l'académie des belles-lettres, eſt celui où il fait connoître l'origine, les révolutions diverſes & l'état actuel de ce tréſor.

Il travailla long-temps au journal de Verdun, où avoit travaillé avant lui M. de la Barre, auſſi de l'académie des belles-lettres.

Il n'eut pas un ennemi & n'eut que des amis vertueux. Toujours tranquille, toujours ſerein, il ne ſe plaignit jamais de rien ni de perſonne. Sa vie étoit obſcure & non pas cachée; il pouvoit la montrer toute entière à tous les momens, ainſi que

Digitized by Google

le fond de ſon ame ; on n'y pouvoit voir que pureté & ſimplicité, que des occupations utiles entremêlées de recréations douces & honnêtes ; il n'en avoit point d'autres que la converſation des ſavans religieux, dits Blanc-Manteaux, ſes voiſins & ſes amis. Leur maiſon, dit l'hiſtorien de l'académie, étoit pour lui une maiſon de plaiſance, il trouvoit dans leur entretien les deux choſes qu'il aimoit le plus, la ſcience & la vertu.

Il fut marié, mais il n'eut point d'enfans. Devenu veuf, il vécut avec une ſœur du même caractère, qui lui reſtoit d'onze tant frères que ſœurs. Il mourut le 8 juillet 1770, d'une mort douce comme ſa vie. L'expreſſion : *il s'endormit dans le ſeigneur*, auroit été créée pour lui. On ſeroit trop heureux de cultiver toujours les lettres dans la ſociété de pareils confrères.

BONANNI *ou* BUONANI. (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom de deux ſavans, dont l'un, nommé *Jacques*, noble ſyracuſain, a donné les antiquités de ſa patrie, ſous le titre de *Syracuſa illuſtrata*. Mort en 1636.

L'autre, nommé, *Philippe*, jéſuite, a embelli & augmenté le cabinet d'hiſtoire naturelle formé par le P. Kircker. On a de lui un *Recueil des médailles des papes, depuis Martin V juſqu'à Innocent XII*, deux vol. *in-fol.* en latin. Un *Catalogue des ordres tant religieux que militaires & de chevalerie, avec des figures qui repréſentent leurs habillemens*, & qui donnent beaucoup de prix à l'ouvrage, quatre vol. *in-4°.* en latin & en italien ; un *Traité des vernis*, traduit de l'italien en françois, Paris, 1723, *in-12* ; & quelques autres ouvrages moins importans ou moins connus. Mort à Rome en 1725 à quatre-vingt-ſept ans.

BONARDI, (JEAN-BAPTISTE) (*Hiſt. litt. mod.*) docteur de Sorbonne, un des plus ſavans bibliographes de France, homme qui a manqué à la bibliothèque du roi, à l'académie des inſcriptions & belles-lettres, & même en quelque ſorte à la Sorbonne, dont il avoit été exclu pour janſéniſme. Il a laiſſé divers ouvrages qui ſont reſtés manuſcrits juſqu'à préſent, ſavoir : une *Hiſtoire des écrivains de la faculté de théologie de Paris* ; une *Bibliothèque des écrivains de Provence* ; un *Dictionnaire des écrivains anonymes & pſeudonymes*. Né à Aix, mort à Paris en 1756.

BONARELLI, (GUI UBALDO) (*Hiſt. litt. mod.*) poète italien, auteur d'une paſtorale intitulée : *Philis de Scire*, qu'on a comparée au *Paſtor fido*, & à l'*Aminthe* ; mais qu'on n'y compare plus. Né à Urbin le 25 décembre 1563, mort à Fano le 8 janvier 1608.

BONAVENTURE, (SAINT) (*Hiſt. mod.*) cordelier, diſciple d'Alexandre de Hales, qui diſoit que *le péché d'Adam ſembloit n'avoir point paſſé dans ſaint Bonaventure*. Il fut général de ſon ordre. Il refuſa, dit on, l'archevêché d'Yorck, que le pape Clément IV lui offrit. Après la mort de ce pontife, les cardinaux ne s'accordant point ſur le choix de ſon ſucceſſeur, réſolurent de s'en rapporter à *Bonaventure*, dût-il ſe nommer lui-même, quoiqu'il ne fût pas encore cardinal ; ce fut lui qui nomma Grégoire X, & celui-ci le fit cardinal. Il ſuivit ce nouveau pape au ſecond concile de Lyon tenu en 1274. Il y mourut d'un excès de travail, s'étant occupé ſans relâche du ſoin de préparer les matières qui devoient être traitées dans ce concile. S'il n'eſt pas au rang des pères, il eſt au rang des docteurs de l'égliſe ; il eſt diſtingué par le titre de *docteur ſéraphique*. Ses œuvres ont été recueillies en ſix volumes *in-folio*, & en quatorze *in-4°*. En les examinant d'un œil un peu ſévère, on y trouveroit des choſes fort étranges ; mais c'eſt un écrivain du treizième ſiècle. Il étoit italien, né à Bagnarea en Toſcane en 1221. Un P. Boule a écrit ſa vie.

BONAVOGLIO, (*Hiſt. mod.*) on déſigne par ce nom en Italie, ceux qui pour de l'argent & à certaines conditions s'engagent à ſervir ſur les galères, & qu'il faut diſtinguer des eſclaves & des forçats qui ſont condamnés à ramer. (*A. R.*)

BOND, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) bon critique anglois, auteur d'un *Commentaire ſur Horace*, où il n'y a rien de trop. Né dans le comté de Sommerſet en 1550, mort en 1612.

BONET, (THÉOPHILE) (*Hiſt. litt. mod.*) médecin de Genève, qui a donné, ſous le titre de *Theſaurus medicinæ practicæ* (trois vol. *in-fol.*) les réflexions qu'il avoit faites ſur ſon art pendant plus de quarante ans de pratique, & ſous le titre de *Medicina ſeptentrionalis* (deux vol. *in-folio.*) ; un recueil d'expériences faites dans les parties ſeptentrionales de l'europe. On a encore de lui *Mercurius compitalitius*, in-folio ; *Sepulchretum* ou *Anatomia practica*, trois vol. *in-fol.* Né en 1620, mort en 1689.

BONFADIO, (JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) chargé par la république de Gênes d'écrire l'hiſtoire de cette république, il penſa être brûlé vif, & s'eſtima heureux de n'être que décapité, pour avoir écrit la vérité ſans ménagement, & s'être fait des ennemis puiſſans. Quand on a de pareils ennemis, & tout ennemi peut le devenir, il n'y a point de crime dont on ne puiſſe être convaincu ; on l'accuſa d'un crime qu'on dit fort commun en Italie, d'un crime qui mérite l'opprobre & le mépris, mais qui ne mérite peut-être ni le bûcher, ni l'échafaut, & qui n'a jamais été puni dans un homme puiſſant. Son hiſtoire de Gênes ne s'étend que de 1528 à 1550, en un volume *in-4°*. Elle eſt en latin, & elle a été traduite en italien par Barthelemi Paſcheti. On a auſſi de *Bonfadio* des letttres & des poéſies italiennes. Mort en 1560.

BONFINIUS, (ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*) natif d'Aſcoli, auteur du quinzième ſiècle, appellé en Hongrie par Mathias Corvin, écrivit l'hiſtoire de ce royaume juſqu'en 1445, en quarante-cinq livres, & a eu pour continuateur Sambuc. *Bonfinius* paſſe pour auſſi ſatyrique & auſſi véridique que

Digitized by Google

que Bonfadio, (*Voyez* l'article précédent) & il ne fut ni brûlé ni décapité. Tout dépend des circonstances.

BONGARS, (JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant critique, homme d'état & calviniſte modéré, fut employé par Henri IV, dans des négociations importantes. Ce fut lui qui ſe trouvant à Rome en 1585, lorſque Sixte V publia la bulle par laquelle il excommunioit Henri IV, alors roi de Navarre, & le prince de Condé, & les déclaroit incapables de ſuccéder à la couronne de France, afficha lui-même l'acte d'appel de ces princes aux portes du vatican. Cette démarche, qui peut-être vengeoit moins les princes des attentats de la bulle, que n'auroient fait le mépris & le ſilence, frappa pour lors comme une action hardie, & en impoſa même à Sixte V, qui depuis ce temps devint plus favorable à Henri IV.

Les lettres de *Bongars* ſont connues & eſtimées; elles ont été traduites de latin en françois par MM. de Port Royal. On a encore de *Bongars* une édition de Juſtin avec de ſavantes notes, & un recueil des hiſtoriens des croiſades, ſous le titre de *Geſta Dei per Francos*.

Bongars étoit né à Orléans, il mourut à Paris en 1612, âgé de cinquante-huit ans.

BONIFACE, (*Hiſt. mod.*) Il y a eu neuf papes de ce nom. Le plus célèbre eſt *Boniface* VIII. (Benoit Cajetan.) celui qui a pouſſé le plus loin l'orgueil pontifical & les prétentions ultramontaines. Il citoit tous les rois à ſon tribunal. *C'étoit*, dit Paſquier, *un auſſi grand remueur de ménages que Grégoire VII. Boniface* ne ſavoit douter d'aucun des droits du Saint-Siège; il n'exiſtoit à ſes yeux qu'un ſeul pouvoir, celui de Jéſus-Chriſt, pouvoir dépoſé à jamais entre les mains de ſon ſeul repréſentant ſur la terre, le pape; *il n'y avoit point*, diſoit-il, *d'autre roi des Romains, que le ſouverain pontife des chrétiens*; il traitoit de *manichéens* ceux qui diſtinguoient un pouvoir temporel & un pouvoir ſpirituel, indépendans l'un de l'autre; il diſpoſoit des couronnes comme des bénéfices. Du titre de père commun des fidèles, *Boniface* n'aimoit que l'autorité qu'il y ſuppoſoit attachée. Quand des papes plus modérés voyoient les rois prendre les armes, ils les exhortoient à la paix; celui-ci leur commandoit de la faire; le ton dont il adreſſa cet ordre aux rois de France & d'Angleterre, Philippe-le-Bel & Edouard I, les bleſſa tous deux également ſans les réunir; ils répondirent que leur querelle n'étoit point une affaire de religion; tout étoit affaire de religion aux yeux de *Boniface*.

La guerre leur ſervoit de cauſe ou de prétexte pour fouler leurs peuples; ils voulurent étendre le fardeau des impoſitions juſques ſur le clergé; auſſi-tôt parut la fameuſe bulle *clericis laïcos* contre les princes qui exigent des ſubſides du clergé, & contre les eccléſiaſtiques qui s'y ſoumettent; on y décide que les rois n'ont aucune juriſdiction ſur les perſonnes ni ſur les biens des eccléſiaſtiques; & qu'aucun clerc ne doit rien payer aux puiſſances laïques, ſans une permiſſion expreſſe du ſouverain pontife. Ceux qui voudront exiger de l'égliſe la moindre ſubvention, ſeront frappés d'anathème; les univerſités qui oſeront conſentir à cette exaction, ſeront interdites; les prélats qui ne s'y oppoſeront pas ſeront dépoſés. Il faut rendre juſtice au clergé de France, il s'indigna d'être ainſi défendu, il déteſta ces excès, & reſtant inſéparablement uni à ſon roi, il oſa donner au pape des conſeils & des exemples de paix.

Philippe-le-Bel, ſans nommer le pape & ſans parler de Rome, défendit d'un côté toute exportation de quelque marchandiſe ou denrée que ce pût être, *ſans une permiſſion expreſſe ſignée de ſa main*; de l'autre, toute introduction d'étrangers en France: nulle exception, ni de nation, ni de perſonne; la guerre auroit pu ſervir de motif ſuffiſant pour ces défenſes, le clairvoyant pontife ne s'y méprit pas; éclairé par ſa haine & par ſes intérêts, il vit que c'étoit à lui ſeul qu'on en vouloit; ſa fureur ne connut plus ni bornes ni meſure; une ſeconde bulle ajouta aux témérités de la première: » Si l'intention des fabricateurs des » deux édits a été, dit le pape, de les étendre » juſqu'aux eccléſiaſtiques, c'eſt une entrepriſe non » ſeulement imprudente, mais inſenſée, & qui » ſeule les ſoumet à l'anathème..... Apprenez » donc une fois, ô roi! que ni vous, ni aucun » prince ſéculier n'avez aucune autorité ſur le » clergé «.

Il fait à Philippe d'autres reproches aſſez vifs, dont quelques-uns n'étoient pas ſans fondement.

» Vous avez perdu, lui dit-il, l'affection de » vos ſujets par les impôts dont vous les avez » chargés «.

Philippe eût pu profiter de cet avis d'un ennemi.

» N'imputez qu'à vous, lui dit-il encore, la » guerre qui déſole vos peuples «.

Il y avoit encore quelque choſe de vrai dans ce reproche.

Mais *Boniface* retomboit dans toutes les erreurs du temps & dans tout l'abus de la ſpiritualité, lorſqu'il diſoit que le jugement de la querelle des deux rois appartenoit au Saint-Siège, parce qu'il s'agiſſoit de ſavoir ſi Philippe pouvoit, ſans péché, retenir la Guyenne confiſquée ſur Edouard.

Philippe détruiſit ces chimères par un manifeſte qui ne reſta pas ſans réplique de la part du pape. La querelle s'échauffa de plus en plus entre eux, & parvint enfin à ce dégré de violence que toutes nos hiſtoires ont rapporté; elle produiſit ces écrits honteux où deux perſonnes ſacrées s'accab'èrent d'injures à peine faites pour le peuple. *Boniface* les étendit juſqu'à la nation françoiſe; il dit dans un de ces libelles, que cette nation ſuperbe *en a menti par la gueule*, lorſqu'elle prétend que ſon roi n'eſt ſoumis à perſonne pour le temporel. Il diſoit

qu'il aimeroit mieux être *chien* que d'être françois. *J'humilierai leur orgueil*, ajoutoit-il, *& ſi leur roi ne devient ſage, je le châtierai comme un petit garçon, je lui ôterai ſon royaume.*

On connoît cette lettre de *Boniface* VIII à Philippe-le-Bel. » *Boniface*, évêque, ſerviteur des ſerviteurs de Dieu, à Philippe, roi des François: » Crains Dieu & obſerve ſes commandemens. Nous » voulons que tu ſaches que dans les choſes ſpirituelles & temporelles tu nous es ſoumis. La » collation des bénéfices ne te regarde point, &c. » & ſi tu en as conféré quelques-uns, nous en » révoquons la donation & la déclarons nulle; » ajoutant que ceux qui penſent autrement, ſont » des ſots & des inſenſés ».

Et cette réponſe de Philippe-le-Bel à *Boniface* VIII: » Philippe, par la grace de Dieu, roi de » France, au nommé *Boniface*, qui ſe fait appeller » ſouverain pontife, ſaint fort modique & même » aucun. Sache ta grandiſſime fatuité, que pour le » pouvoir temporel, nous ne reconnoiſſons perſonne. Nous conférerons les prébendes & les » bénéfices auxquels nous avons droit de nommer, » & nous en aſſurerons les revenus à ceux que » nous en aurons pourvus, croyant qu'il n'y a » que des ſots & des inſenſés qui puiſſent nous » diſputer ce pouvoir ».

Jean du Tillet, évêque de Meaux, admire avec horreur *la merveilleuſe impudence d'un tel homme, qui n'avoit pas honte d'aſſurer que le royaume de France étoit tenu en foi & hommage de la majeſté papale, & ſujette à icelle.* La bulle *unam ſanctam*, du 18 novembre 1302, conſacra toutes ces prétentions.

Boniface ne s'en tint pas à des écrits & à des diſcours, il accabla la France de cenſures, il dépoſa Philippe-le-Bel, il donna ſa couronne au roi d'Angleterre; cette conceſſion n'eut point lieu, Edouard I avoit d'autres affaires. *Boniface* offrit alors le trône de la France à l'empereur Albert d'Autriche; il ne l'aimoit pas, il s'étoit toujours intéreſſé contre lui pour Albert de Naſſau, ſon compétiteur, dont il lui reprochoit la mort; il avoit dit aux ambaſſadeurs d'Albert, que *l'élection de leur maître étoit nulle, & qu'il falloit le traiter en homicide.* Mais Philippe-le-Bel avoit fait des démarches pour procurer l'empire à Charles de Valois ſon frère, au préjudice d'Albert. *Boniface* jugea que le reſſentiment d'Albert devoit le rendre propre à ſervir ſa haine contre la France; il ſuppoſa qu'Albert avoit comme lui une ame ambitieuſe & implacable; il ſe trompa, l'empereur ſe ſouvint du refus que ſaint Louis avoit fait de l'empire, il crut devoir rendre ce procédé généreux au petit-fils de ſaint Louis. Ce refus n'eut peut-être après tout qu'un mérite de prudence & non de généroſité. *Le royaume de France eſt trop beau*, dit Mézerai, *pour être enfermé dans un morceau de parchemin.* Cependant un pareil morceau de parchemin avoit cauſé de grandes révolutions en Sicile.

On prétend qu'Albert craignant de déſobliger *Boniface* par l'éclat d'un refus trop abſolu, lui répondit qu'il accepteroit la couronne de France, ſi le pontife vouloit rendre l'empire héréditaire dans la maiſon d'Autriche. *J'accepterai vos bienfaits, ſi vous m'en accordez encore d'autres*, paroît une propoſition un peu étrange; mais c'étoit, ſelon un hiſtorien moderne, dire reſpectueuſement au pape, que l'un étoit auſſi peu poſſible que l'autre. Obſervons que ce même pape avoit paru ſeconder autrefois les démarches faites pour procurer la couronne impériale à Charles de Valois, & qu'il avoit promis tour-à-tour à ce prince, l'empire de Conſtantinople & l'empire d'Allemagne, mais alors tout étoit bien changé.

Tout ce que *Boniface* & Philippe-le-Bel pouvoient renfermer dans leur cœur, d'orgueil & de haine, étoit épuiſé par leur querelle; ils n'avoient plus d'amis ni d'ennemis que relativement à cet objet. La fameuſe diſpute du ſacerdoce & de l'empire n'étoit plus entre les empereurs & les papes; elle étoit entre *Boniface* & Philippe-le-Bel, & Philippe étoit ſeul le vengeur des rois.

Il fallut lever des troupes contre le pape, il fallut le forcer dans Anagnia; mais ce fut Sciarra Colonne qui donna un ſoufflet au pape, & non point Nogaret, ambaſſadeur de France, & alors général des François contre le pape. Nogaret empêcha même Sciarra Colonne de tuer *Boniface*; il ſe contenta de dire au pape avec l'indignation que lui inſpiroit l'arrogance opiniâtre & inflexible de ce pontife vaincu & priſonnier: » Chétif pape, » conſidère la bonté de mon ſeigneur le roi de » France, qui bien que ſon royaume ſoit fort » éloigné de toi, te garde par moi & te défend » de tes ennemis, ainſi que ſes prédéceſſeurs ont » toujours gardé les tiens ». Pour Colonne, il étoit l'ennemi perſonnel du pape, auſſi bien que tous ſes frères. *Boniface* les avoit dépouillés, proſcrits, empriſonnés, il en avoit dégradé deux du cardinalat, & ne voulut jamais conſentir aux deux ſeules conditions que Sciarra Colonne lui impoſoit pour lui laiſſer la vie. L'une étoit de rétablir ſes frères, l'autre d'abdiquer le pontificat. Le pape mourut de honte & de rage de ſe voir entre les mains de ſes ennemis. Sa mort eſt du 11 octobre 1303. Il avoit quatre-vingt-ſix ans.

On fit le procès à ſa mémoire, à la ſollicitation de la France, à l'inſtigation des Colonnes & ſur l'accuſation de Nogaret. Benoît XI, ſucceſſeur de *Boniface*, mourut pendant le cours de ce procès; Clément V, (Bertrand d'Agoût) dans les conventions qu'il fit avec Philippe-le-Bel, promit de ſuivre ce procès; mais un pape ne ſe détermine guères à flétrir la mémoire d'un de ſes prédéceſſeurs. L'affaire finit par tranſaction. Les bulles de *Boniface* contre la France & contre Philippe-le-Bel, furent révoquées ou modifiées; l'abſolution accordée au roi & à Nogaret, les Colonnes rétablis.

Boniface pouvoit avoir commis des crimes po-

liniques, il avoit sûrement outragé les rois de la terre; on l'accusa d'avoir outragé le roi du ciel & tourné la religion en ridicule. On l'accusa d'hérésie, d'impiété, de blasphème. On prétendoit que le pape Célestin V, qu'il avoit engagé par ses artifices à abdiquer, lui avoit dit : *Tu es monté sur le trône pontifical en renard, tu régneras en lion, tu mourras en chien.*

C'est *Boniface* VIII qui a institué le jubilé l'an 1300. Cette institution paroit tirer son origine des jeux séculaires que les anciens Romains célébroient de cent ans en cent ans. Depuis l'abolition du paganisme, les peuples n'avoient pas perdu l'usage de venir de tous côtés à Rome célébrer l'année séculaire; mais sanctifiant cette solemnité, ils faisoient leurs dévotions sur le tombeau des apôtres saint Pierre & saint Paul. *Boniface* saisit cette occasion de se montrer au peuple dans la plénitude des deux puissances, spirituelle & temporelle. Il parut alternativement, & à plusieurs reprises, tantôt en habits pontificaux, donnant la bénédiction au peuple; tantôt en habits impériaux, faisant porter devant lui l'épée & le sceptre, réclamant l'un & l'autre pouvoir, & espérant que cette cérémonie accoûtumeroit les fidèles à les reconnoitre en lui l'un & l'autre.

BONIFACE, (SAINT) est aussi le nom de l'apôtre de l'Allemagne, archevêque de Mayence, légat des papes Grégoire II, Grégoire III, & Zacharie, qui sacra dans Soissons Pepin le Bref. Il fut tué dans le cours de sa mission par les idolâtres de la Frise en 754. Il étoit né en Angleterre vers l'an 680. On a de lui des sermons dans la collection de dom Martène, & des lettres imprimées séparément.

On a de Balthasar BONIFACIO, vénitien, archidiacre de Trevise, puis évêque de Capo-d'Istria, *Historia Trevigiana* & *Historia Ludicra.*

BONNECORSE, poete françois, décrié par Boileau :

Venez, Pradon & *Bonnecorse*,
Grands écrivains de même force, &c.

Il est l'auteur de *La Montre d'amour*, dont Boileau s'est encore moqué :

L'un prend *l'édit d'amour*, l'autre en saisit *la montre.*

Il fit contre *le Lutrin* un poëme intitulé : *le Lutrigot.* Mort en 1706. Ses poésies ont été imprimées en 1709.

BONNEFONS, (JEAN) poëte latin moderne, dont les poésies sont à la suite de celles de Théodore de Bèze dans l'édition des auteurs latins de Barbou. On estime sur-tout sa *Pancharis*; elle a été traduite en vers françois ignorés, par un poete ignoré, nommé *la Bergerie. Bonnefons*, né en 1554, à Clermont en Auvergne, fut lieutenant-général de Bar-sur-Seine. Il mourut en 1614. Il eut un fils qui fit aussi des vers latins.

BONNET, s. m. (*Hist. mod.*) sorte d'habillement de peau ou d'étoffe, qui sert à couvrir la tête.

L'époque de l'usage des *bonnets* & des chapeaux en France se rapporte à l'an 1449; ce fut à l'entrée de Charles VII à Rouen, qu'on commença à en voir : on s'étoit jusqu'alors servi de chaperons ou de capuchons. M. le Gendre en fait remonter l'origine plus haut; on commença dit-il, sous Charles V à rabattre sur les épaules les angles des chaperons, & à se couvrir la tête de *bonnets*, qu'on appella *mortiers*, lorsqu'ils étoient de velours, & simplement *bonnets*, s'ils étoient faits de laine. Le *mortier* étoit galonné; le *bonnet* au contraire n'avoit pour ornement que deux espèces de cornes fort peu élevées, dont l'une servoit à le mettre sur la tête, & l'autre à se découvrir. Il n'y avoit que le roi, les princes, & les chevaliers qui portassent le mortier.

Le *bonnet* étoit non-seulement l'habillement de tête du peuple, mais encore du clergé & des gradués, au moins fut-il substitué parmi les docteurs-bacheliers, &c. au chaperon qu'on portoit auparavant comme un camail ou capuce, & qu'on laissa depuis floter sur les épaules. Pasquier dit qu'il faisoit anciennement partie du chaperon que portoient les gens de robe, dont les bords ayant été retranchés, ou comme superflus, ou comme embarrassans, il n'en resta plus qu'une espèce de calotte propre à couvrir la tête, qu'on accompagna de deux cornes pour l'ôter & la remettre plus commodément, auxquelles on en ajouta ensuite deux autres; ce qui forma le *bonnet quarré* dont il attribue l'invention à un nommé *Patouillet*; ils n'étoient alors surmontés tout au plus que d'un bouton au milieu, les houpes de soie dont on les a couronnés étant une mode beaucoup plus moderne, & qui n'est pas même encore généralement répandue en Italie. Le même auteur ajoute que la cérémonie de donner le *bonnet de maître ès-arts* ou de *docteur* dans les universités, avoit pour but de montrer que ceux qu'on en décoroit avoient acquis toute liberté, & n'étoient plus soumis à la férule des maitres; à l'imitation des Romains qui donnoient un *bonnet* à leurs esclaves lorsqu'ils les affranchissoient; d'où est venu le proverbe *vocare servum ad pileum*, parce que sur les médailles, le *bonnet* est le symbole de la liberté, dont on y représente le génie, tenant de la main droite un *bonnet* par la pointe.

Les Chinois ne se servent point comme nous de chapeaux, mais de *bonnets* d'une forme particulière, qu'ils n'ôtent jamais en saluant quelqu'un, rien n'étant, selon eux, plus contraire à la politesse que de se découvrir la tête. Ce *bonnet* est différent selon les diverses saisons de l'année : celui qu'on porte en été a la forme d'un cône renversé; il est fait d'une espèce de natte très-fine &

très-eſtimée dans le pays, & doublée de ſatin ; on y ajoûte au haut un gros flocon de ſoie rouge qui tombe tout-au-tour, ſe répand & flote de tous côtés, ou une houppe de crin d'un rouge vif & éclatant, qui réſiſte mieux à la pluie que la ſoie, & fait le même effet. Le *bonnet* d'hiver eſt d'une ſorte de peluche, fourré & bordé de zibeline, ou de peau de renard, avec les mêmes agrémens que ceux des *bonnets* d'été ; ces *bonnets* ſont propres, parans, du prix de huit ou dix écus ; mais du reſte ſi peu profonds, qu'ils laiſſent toujonrs les oreilles découvertes.

Le *bonnet quarré* eſt un ornement, & pour certaines perſonnes la marque d'nne dignité, comme pour les membres des univerſités, les étudians en philoſophie, en droit, en médecine, les docteurs, & en général pour tous les eccléſiaſtiques ſéculiers, & pour quelques réguliers. Il y a pluſieurs univerſités où l'on diſtingue les docteurs par la forme particulière du *bonnet*, qu'on leur donne en leur conférant le doctorat ; aſſez communément cette cérémonie s'appelle *prendre le bonnet*. Il falloit que les *bonnets quarrés* fuſſent en uſage parmi le clergé d'Angleterre, long-temps avant que celui de France s'en ſervît, puiſque Wiclef appelle les chanoines *bifurcati*, à cauſe de leurs *bonnets* ; & que Paſquier obſerve, que de ſon temps, les *bonnets* que portoient les gens d'égliſe, étoient ronds & de couleur jaune. Cependant ce que nous avons ci-deſſus rapporté d'après lui, prouve que ce fut auſſi de ſon temps que leur forme commença à changer en France.

Le *bonnet* d'une certaine couleur a été & eſt encore, en quelques pays, une marque d'infamie. Le *bonnet* jaune eſt la marque des Juifs en Italie ; à Luques, ils le portent orangé ; ailleurs, on les a obligés de mettre à leurs chapeaux des cordons ou des rubans de cette couleur. En France, les banqueroutiers étoient obligés de porter toujours un *bonnet verd*.

Dans les pays d'inquiſition, les accuſés condamnés au ſupplice, ſont coëffés le jour de l'exécution, d'un *bonnet* de carton, en forme de mitre ou de pain de ſucre, chargé de flammes & de figures de diables : on nomme ces *bonnets*, *carochas*.

La couronne des barons n'eſt qu'un *bonnet* orné de perles ſur les bords ; & celles de quelques princes de l'empire, qu'un *bonnet* rouge, dont les rebords, ou ſelon l'ancien terme, les rebras ſont d'hermine.

Dans l'univerſité de Paris, la cérémonie de la priſe du *bonnet*, ſoit de docteur, ſoit de maître-ès-arts, après les examens, thèſes ou autres exercices préliminaires, ſe fait ainſi : le chancelier de l'univerſité donne la bénédiction apoſtolique, & impoſe ſon *bonnet* ſur la tête du récipiendaire, qui reçoit l'un & l'autre à genoux. (*G*)

BONNEVAL, (CLAUDE-ALEXANDRE, comte DE) (*Hiſt. mod.*) étoit d'une très-ancienne maiſon de Limoſin, province dont deux des plus illuſtres maiſons ſont déſignées par ces mots : *Richeſſe d'Eſcars, nobleſſe de Bonneval*. Cette dernière tire ſon nom de la terre de *Bonneval*, ſituée à ſept lieues de Limoges, qui eſt poſſédée par cette maiſon de temps immémorial.

La maiſon de *Bonneval* a produit pluſieurs perſonnages diſtingués ; ceux qui appartiennent le plus particulièrement à l'hiſtoire, ſont :

1°. Bernard de BONNEVAL, qui ſous le règne de Charles VII défendit Paris pour les Anglois, avec Jean de Luxembourg & le ſeigneur de l'Iſle-Adam.

2°. Antoine, fils de Bernard, chambellan des rois Louis XI, Charles VIII & Louis XII.

3°. Germain, fils aîné d'Antoine, d'abord enfant d'honneur, puis échanſon de Charles VIII, qu'il ſuivit à la conquête du royaume de Naples, & dont il fut un des braves à la journée de Fournoue. Il fut enſuite chambellan des rois Louis XII & François I. Il avoit du crédit, & on diſoit :

Chaſtillon, Bourdillon & *Bonneval*
Gouvernent le ſang royal.

Il fut tué à Pavie.

4°. Jean de BONNEVAL, frère de Germain, fut fait priſonnier à cette même bataille de Pavie. Il ſe diſtingua en 1536 à la défenſe de la Provence contre Charles-Quint, & il eſt célébré dans les mémoires des du Bellay, & dans la chronique de Provence de Noſtradamus.

5°. Horace, petit-fils de Jean, gentilhomme ordinaire de Henri III, fut tué à vingt-trois ans, en 1587, aux barricades de Tours.

6°. Céſar Phœbus de BONNEVAL, dit le marquis de *Bonneval*, frère du comte, qui donne lieu à cet article, ſe trouva aux quatre grandes batailles du maréchal de Luxembourg en 1690, 1691, 1692, 1693, Fleurus, Leuze, Steinkerque & Nerwinde ; eut un cheval emporté ſous lui d'un coup de canon au ſiége de Chivas en 1705, en eut trois tués ſous lui à l'affaire de Turin en 1706, y reçut pluſieurs bleſſures, & y fut fait priſonnier.

Le chevalier, depuis comte de *Bonneval*, fut fait enſeigne de vaiſſeau en 1691, à l'âge de douze ans ; il entra dans le régiment des gardes en 1698 ; il ſervit en Italie dans la grande guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne ſous M. de Catinat & M. de Vendôme, juſqu'en 1706. Alors des mécontentemens l'engagèrent à quitter ſa patrie, & à s'attacher au ſervice de l'empereur. M. de Chamillart, qui ne l'aimoit pas, le fit condamner à avoir la tête tranchée le 24 Janvier 1707. C'eſt à lui que Rouſſeau, banni comme lui de la France, adreſſe une ode bachique pleine de poéſie, où ne lui parlant que de plaiſirs, il le compare à Teucer,

& traduit pour lui la fin de la septième ode d'Horace :

Teucer salamina, patremque
Cum fugeret, tamen uda Lyæo
Tempo populeâ fertur vinxisse coronâ, &c.

Par elle bravant la puissance
De son implacable démon,
Le vaillant fils de Télamon,
Banni des lieux de sa naissance,
Au fort de ses calamités
Rendit le calme & l'espérance
A ses compagnons rebutés....

C'est sur cet illustre modèle,
Qu'à toi-même toujours égal,
Tu sus loin de ton lieu natal
Triompher d'un astre infidèle;
Et sous un ciel moins rigoureux,
D'une Salamine nouvelle
Jetter les fondemens heureux.

Le comte de *Bonneval* servit sous le prince Eugène contre les Turcs, avec une grande distinction. A la bataille de Pétervaradin, il étoit major général de l'armée impériale. Enveloppé par un corps nombreux de janissaires, renversé de cheval, blessé d'un coup de lance, foulé au pied des chevaux, il alloit périr : ses soldats se pressant autour de lui, lui firent un rempart de leurs corps, & furent presque tous tués ; dix seulement échappèrent à la mort, & l'arrachant au danger, l'enlevèrent & le portèrent à l'armée victorieuse dont il avoit été séparé par les ennemis. C'est à cet événement que Rousseau fait allusion dans son ode sur la bataille de Pétervaradin, lorsqu'il dit :

Quel est ce nouvel Alcide,
Qui seul, entouré de morts,
De cette foule homicide
Arrête tous les efforts?
A peine un fer détestable
Ouvre son flanc redoutable,
Son sang est déjà payé?
Et son ennemi, qui tombe,
De sa troupe qui succombe
Voit fuir le reste effrayé.

M. le comte de *Bonneval* fut fait lieutenant-général des armées de l'empereur, & avec le temps il eût peut-être égalé la gloire & les succès du prince Eugène, s'il ne se fût point brouillé, peut-être un peu étourdiment, avec ce général-ministre.

Il reprochoit au prince Eugène de se laisser trop emporter par son ressentiment contre la France, & de permettre à ses créatures de lui faire sa cour aux dépens de Louis XIV & des princes & princesses du sang royal.

Il lui reprochoit de choisir mal ses créatures » Je n'aime pas, dit-il dans une de ses lettres, » qu'il me turlupine pour servir ses favoris, qui » sont d'ordinaire les plus grands coquins de l'empire turc & romain ».

Maltraité par la France, il mettoit un certain héroïsme chevaleresque à en être le défenseur en pays ennemi, & à ne pas souffrir qu'on dit devant lui un seul mot contraire à l'honneur de la maison royale de France ; c'étoit, disoit-il, son devoir, non seulement comme françois, mais comme ayant l'honneur d'appartenir à la maison royale par les maisons de Foix & d'Albret. Il citoit avec complaisance une lettre de Henri IV au parlement de Pau, laquelle étoit, disoit-il, entre les mains du maréchal de Biron, son beau-père. Par cette lettre, Henri IV recommandoit les affaires de son cousin le duc de Biron, avec d'autant plus de chaleur, *qu'il étoit son proche parent par la maison de* Bonneval.

Le comte de *Bonneval* étant, en 1724, à Bruxelles, où commandoit le marquis de Prié, Piémontois, qu'il appelle *Progubernator* des Pays-Bas autrichiens, homme fort décrié dans les lettres du comte de Bonneval, de Rousseau & de quelques autres, mais créature du prince Eugène, il courut dans Bruxelles des bruits fort injurieux pour la reine d'Espagne ; ces bruits étoient répandus par la femme & la fille du marquis de Prié, & autorisés par lui-même. Le comte de Bonneval fit une *déclaration publique, au sujet des calomnies répandues contre la reine d'Espagne.* Cette déclaration portoit défi aux calomniateurs, & insulte aux calomniatrices ; les uns & les autres étoient nommés, & les expressions les plus dures leur étoient prodiguées. » Vous direz sans doute que je suis fou, » écrivoit le comte de *Bonneval* à un de ses amis ; » Mais vous savez peut-être que six mois après » mon arrivée en Allemagne, j'apostrophai un » soufflet, à poing fermé, sur la copieuse face d'un » officier général prussien, qui dit, en ma présence, chez le prince de Saxe-Gotha : que notre » bon vieux roi Louis XIV étoit un indigne..... » & que je soutins assez heureusement cette affaire, » pour ne me pas dégoûter d'en avoir de pareilles.... » Je ne souffrirai jamais qu'on attaque, où je serai, » l'honneur de notre sang royal ».

» Au reste, dit-il dans une autre lettre, j'ai pris » les devans à Vienne ; & les affaires de notre » *vilain* (il n'appelle jamais autrement le marquis de Prié) » seront très-mal reçues ».

» J'ai tiré, dit-il dans une autre lettre encore, » très-habilement mon affaire des parties du prince » Eugène. Je vous donnerai aussi part que l'empereur s'est déclaré *en cachette* pour moi, & me » l'a fait écrire par le prince de Cardonna, président du conseil de Flandres, qui m'encourage » de sa part à *pousser le vilain* ».

Le comte de *Bonneval* se flattoit ; l'empereur lui ôta tous ses emplois, & le condamna même à

cinq ans de prison, selon une lettre de Rousseau; à un an, selon une autre lettre du même Rousseau, qui croit que si le comte de *Bonneval* s'étoit soumis, on ne l'y auroit laissé que vingt-quatre heures. » Il a mieux fait sa cour, écrivoit Rousseau, » par son imprudence, que par tous ses services. » Il est certain que l'empereur l'aime & connoit » son mérite ».

Bonneval, au lieu d'obéir, s'arrête à la Haye, envoie un cartel au prince Eugène, & voyant, par cette nouvelle étourderie, bien plus que par-tout le reste, ses affaires désespérées à Vienne, s'enfuit en Turquie, où il prit le turban.

Il écrit au marquis de *Bonneval*, son frère, dans une lettre très-*grivoise*, comme il l'appelle lui-même : » De grade en grade, je me suis établi en Turquie, avec un turban de quatre livres » pesant sur la tête, la barbe & l'habit long, ce » qui me fait mourir de rire ».

On dit qu'il répondoit aux indifférens, qui lui demandoient pourquoi il s'étoit fait turc ? *C'est pour passer ma vie bien à mon aise en bonnet de nuit, en robe de chambre & en pantoufles.*

Il en donne à son frère une raison plus sérieuse: » Lorsque j'arrivai, dit-il, de Venise en Bosnie, » province frontière du sultan, je fus arrêté à » Serrai, la capitale de ce pays, à la sollicitation » d'un officier de l'empereur, qui s'y trouva le jour » même que j'y fis mon entrée. Les Allemands » en étant avertis, employèrent des sommes con- » sidérables, pour me faire remettre entre leurs » mains comme allemand. Après plus de quinze » mois d'arrêt (jugez pendant ce temps de mes » inquiétudes !) l'ordre de me remettre entre leurs » mains fut expédié. Ce fut alors que pour ne pas » tomber entre celles de mes plus cruels ennemis, » (car l'un des articles du traité de Passarowitz » portoit qu'on se rendroit réciproquement les » sujets fugitifs des deux empires) ce fut alors, » dis-je, que je quittai le chapeau pour le turban » qui seul pouvoit me sauver ».

Il s'étonne au reste que le prince Eugène n'ait pas accepté son cartel, & il dit sur cela des choses un peu germaniques.

» La France, selon lui, est le seul pays du » monde où de petits illustres osent couvrir leur » poltronnerie sous le manteau de leur dignité ou » de leurs emplois. Croyez-moi, mon frère, ces » sortes de hauteurs couvrent toujours quelque » foiblesse. Le duc de Lorraine, beau-frère de » l'empereur Léopold, son lieutenant-général dans » tout l'empire, étant en Hongrie, à la tête de » ses armées, & qui valoit bien le prince Eugène, » s'est bien battu avec un simple lieutenant de » cavalerie qu'il avoit outragé, sans le connoître, » dans un fourage; & il y a mille exemples pa- » reils..... J'ai tâché de mesurer mon épée » avec celle d'un des plus braves princes du monde, » qui protégeoit les calomniateurs d'une grande » reine, de l'auguste maison de France, de gaieté » de cœur, & par un ancien & injuste caprice. » Si tout cela étoit à refaire, je le ferois encore.... » Je dis comme Phaéton:

Il est beau qu'un mortel jusques au ciel s'élève
Il est beau même d'en tomber.

Tout cet enthousiasme est fort beau; mais quelques soient sur le point d'honneur, article toujours si délicat, les usages & les idées des différentes nations, il faut cependant, chez toute nation, trouver un moyen de mettre à couvert les intérêts de la discipline militaire & de la hiérarchie. S'il étoit possible & permis de raisonner sur une matière si peu accessible à la raison, nous concevons qu'un homme qui n'a pas fait ses preuves de valeur, n'ose pas obéir à la loi qui défend d'accepter un cartel; mais un héros dont la vie entière est une preuve continuelle de valeur & de talent, un Eugène, un Turenne, peut, ce semble, & doit peut-être ne pas exposer sa vie au hazard d'un peu plus ou d'un peu moins d'adresse dans un jeu d'escrime. Alexandre & César pouvoient se dispenser d'être des gladiateurs. Le comte de *Bonneval* fut bacha à trois queues, de Romélie, puis topigibachi, c'est-à-dire général de l'artillerie. Il mourut en 1747 à 75 ans.

Quoique proscrit en France, il osa y paroître, & y épouser publiquement, le 7 mars 1717, Judith-Charlotte de Gontault-Biron, fille du dernier maréchal de Biron, sœur de celui d'aujourd'hui. Elle est morte sans enfans, en France, en 1741.

Le comte de *Bonneval* laissa un fils naturel, nommé d'abord le comte de la Tour, & depuis, Soliman, qui lui succéda dans la place de topigibachi.

BONNEVAL est aussi le nom d'un auteur que nous ne jugerons pas, parce qu'il est trop moderne; il se nommoit (*René de*) On a de lui des critiques de M. de Voltaire & de l'abbé Desfontaines, des élémens d'éducation, une tragédie d'*Adam & Eve*, &c. Né au Mans, mort en 1760.

BONNIVET. (*Voyez* GOUFFIER.)

BONOSE, (QUINTUS BONOSIUS) (*Hist. rom.*) né en Espagne, lieutenant de l'empereur Probus dans les Gaules, s'étant fait proclamer César dans son département, l'an 280 de J. C., fut pris l'année suivante, & Probus le fit pendre, en disant: *Ce n'est que pendre une bouteille*, parce que *Bonose* étoit fort ivrogne.

BONOSE est encore le nom d'un capitaine romain, décapité par ordre de l'empereur Julien, pour avoir refusé, dit-on, d'ôter du *Labarum* la croix que Constantin y avoit fait peindre.

BONOSE étoit aussi le surnom du pape Benoit I.

BONS-CORPS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donna à une milice levée par François II, duc de Bretagne, dans la guerre qu'il eut en 1468, contre Louis XI. Ce duc, en attendant les secours

que le roi d'Angleterre devoit lui fournir, fit lever dix mille hommes de nouvelle milice, composée de gens du commun: on choisissoit les plus robustes qu'on pouvoit trouver; c'est ce qui les fit nommer *bons-corps*. (*A. R.*)

BON-TEMS, (Madame *Bon-tems.*) née à Paris en 1718, morte dans la même ville en 1768. C'est à elle que nous devons la traduction françoise du poëme *des Saisons* de Thompson.

BONZES, (*Hist. mod.*) philosophes & ministres de la religion chez les Japonois. Ils ont des universités où ils enseignent les sciences & les mystères de leur secte; & si l'on en croit un jésuite, auteur de l'histoire de l'église du Japon, ils ont disputé avec autant de force que de subtilité, contre nos plus savans missionnaires. Les auteurs sont fort partagés sur ce qui concerne leurs mœurs: les uns nous dépeignent les *bonzes* comme des cyniques abandonnés aux plus infâmes désordres; d'autres au contraire assurent qu'ils gardent la continence, vivent en commun, & qu'il y a des couvens de filles de leur ordre. Ils reconnoissent pour leur chef un certain *Combadaxi*, qui leur enseigna les premiers principes des arts & des sciences, & dont ils attendent la venue dans des millions d'années; car, à les en croire, il n'est point mort, & n'a fait que disparoître de dessus la terre. On donne aussi le nom de *bonzes* aux prêtres de plusieurs autres peuples des Indes orientales. (*G*)

Un empereur de la famille des Tangs, fit détruire une infinité de monastères de *bonzes*, sur un principe qu'il tenoit de ses ancêtres: c'est que s'il y avoit un homme qui ne labourât point, ou une femme qui ne s'occupât point, il falloit que quelqu'un souffrit le froid & la faim dans l'empire. *Esprit des lois, tome II.*

BOOT, s. m. (*Hist. mod.*) on nomme ainsi en Espagne un tonnelet à mettre du vin: il est fort en usage pour transporter les vins de Xerès. (*A. R.*)

BOOZ, (*Hist. sainte.*) vieillard vertueux & bienfaisant, épousa Ruth, & en eut Obed, père d'Isaï, père de David. Il est connu par le livre de Ruth, qui le fait aimer & respecter.

BORCARI, (*Hist. des Goths.*) Le tyran Gennar avoit gouverné les Goths avec un sceptre de fer: son nom étoit en horreur; le peuple murmuroit & cherchoit depuis long-temps l'occasion de courir aux armes; mais il lui manquoit un chef. *Borcari* se présenta, & rassembla tous les mécontens sous l'étendart de la révolte. On courut au palais de Gennar; il fut égorgé, & *Borcari* présenta à la reine Drotta une main encore dégoûtante du sang de son époux. Cette princesse l'accepta pour conserver sa couronne. C'est de cette alliance, commencée sous des auspices si funestes, que naquit Haldin, qui monta depuis sur le trône de Dannemarck. On place cette révolution vers la fin du onzième siècle. (*M. DE SACY.*)

BORDELON, (LAURENT.) auteur de l'*Histoire des imaginations extravagantes de M. Ouffle, servant de préservatif contre la lecture des livres qui traitent de la magie, des démoniaques, des sorciers, &c.* On ne connoit guères ses *Dialogues des vivans*, quoiqu'ils aient été supprimés. Cet auteur se plaisoit à donner à ses ouvrages des titres & des noms ridicules; c'est le *Voyage forcé de Becafort hypocondriaque*; c'est *Gongam* ou *l'homme prodigieux transporté en l'air, sur la terre & sur les eaux*; c'est *Titeutefnoff*; c'est le supplément de *Tasse-Rousse-Frion-Titave*. Il en est de même de ses comédies, car quoiqu'il fût docteur en théologie dans l'université de Bourges sa patrie, il travailla pour le théatre, mais on ne s'en souvient ni au théatre, ni à Bourges. Ses pièces sont: *Misogine*, ou *la Comédie sans femmes*; *Scènes du CLAM & du CORAM*; *M. de Mort-en-Trousse*, &c. Né en 1653, il mourut à Paris en 1730 chez le président de Lubert, dont il avoit été précepteur.

BORDEU, (THÉOPHILE) (*Hist. litt. mod.*) Nous ne considérons ici les médecins que relativement à l'histoire littéraire, quand ils ont enrichi la littérature de quelques ouvrages, soit sur leur art, soit sur d'autres objets. M. *Bordeu*, qui s'est fait une si grande réputation comme médecin habile & aimable, est l'auteur des ouvrages suivans:

1°. *Lettres sur les eaux minérales de Béarn*, 1746 & 1748, *in*-12.

2°. *Recherches anatomiques sur la position des glandes*, 1751, *in*-12.

3°. *Dissertations sur les écrouelles*, 1751, *in*-12.

4°. *Dissertation sur les crises*, 1755, *in*-12.

5°. *Recherches sur quelques points de l'histoire de la médecine*, 1764, deux vol. *in*-12.

6°. *Recherches sur le tissu muqueux ou l'organe cellulaire, & sur quelques maladies de poitrine*, 1766, *in*-12.

7°. *Recherches sur le pouls par rapport aux crises*, 1772, quatre vol. *in*-12.

8°. *Traité des maladies chroniques*, tome premier, *in*-8°. 1776.

M. *Bordeu* étoit fils d'Antoine *Bordeu*, médecin du roi, distingué dans son art; il étoit né le 22 février 1722 à Iseste en Béarn; il mourut d'apoplexie la nuit du 23 au 24 novembre 1776. On le trouva mort dans son lit.

BORDINGIUS, (ANDRÉ) fameux poëte danois, dont les ouvrages ont été imprimés à Copenhague en 1736.

BORE, (CATHERINE DE) (*Hist. du luthéran.*) Un hardi lutherien, nommé Leonard Koppem, avoit choisi le vendredi saint pour enlever neuf religieuses qu'il avoit menées à Vittemberg, & mises sous la protection de Luther, dont le livre contre les vœux monastiques lui avoit inspiré cette violence. Luther en effet défendit Koppem, qui peut-être n'avoit fait qu'exécuter l'ordre secret de son maître. Luther compara ce ravisseur à Jésus-Christ, *ravisseur heureux*, disoit-il, *qui dans le*

même temps, dans le temps de pâques, temps de délivrance & d'affranchiſſement, le même vendredi ſaint, jour conſacré par ſa mort, avoit mené captive la captivité. Les proteſtans ne veulent pas qu'on diſe que ces religieuſes furent enlevées, parce que perſuadées par le livre de Luther contre les vœux monaſtiques, elles conſentirent à leur enlèvement. Ce conſentement prouve que Luther les avoit ſéduites, mais Koppem ne les a pas moins enlevées.

Du nombre de ces captives ſi violemment rachetées par Koppem, étoit Catherine de *Bore*, fille de qualité, dont Luther étoit ou devint amoureux.

Luther avoit condamné le célibat des prêtres, ſon parti avoit applaudi, Carloſtad, ſon diſciple indocile & ſouvent révolté, voulut aller plus loin. Sa folie étoit de réduire en pratique la théorie luthérienne. Il ſe maria, & ce fut moins par inclination ou par goût que par le deſir de faire une choſe preſque encore ſans exemple, quoiqu'autoriſée par la doctrine de Luther. L'égliſe romaine frémit de ce ſcandale, l'égliſe réformée en fut troublée, Luther ſeul, quoiqu'il n'aimât pas qu'on voulût l'interpréter, & encore moins qu'on voulût le ſurpaſſer, Luther ne diſoit rien en public, & dans ſes lettres particulières il louoit l'action de Carloſtad : *Carloſtadii nuptiæ mirè placent, novi puellam; confortet eum dominus.* C'eſt qu'il brûloit d'en faire autant, c'eſt qu'il étoit alors amoureux de Catherine de *Bore*; il vouloit l'épouſer, & elle y conſentoit; un ſeul frein les retenoit; l'électeur de Saxe conſervant la modération de ſon caractère au milieu de ſon zèle pour le luthéraniſme, ne permettoit pas de faire tout ce qu'il permettoit de dire, parce qu'il eſt plus aiſé de rétracter ce qui eſt dit, que de détruire ce qui eſt fait. Le ſcandale des actions effrayoit ſa ſageſſe, qui ne s'allarmoit point de la liberté des écrits. Luther, qui le connoiſſoit, déſeſpéra de vaincre ſes ſcrupules, & ſentant que pour continuer de pouvoir tout, il ne falloit pas tout oſer, il ſut ſe contenir pendant la vie de l'électeur; ce prince mourut le 5 mai 1525, & Luther s'empreſſa de chercher dans les tranſports de l'amour, dans les douceurs du mariage, dans le plaiſir piquant d'arracher une religieuſe à ſes vœux, le dédommagement de l'appui qu'il perdoit, mais qu'il retrouva dans le nouvel électeur Jean, & que les progrès de ſa ſecte commençoient d'ailleurs à lui rendre moins néceſſaire.

Ce mariage fut heureux, quoique la conduite de Luther dans ſon ménage, ſe ſentît de la bizarrerie de ſon caractère. Il s'enferma une fois dans ſon cabinet avec une proviſion de pain & de ſel, & il y reſta pendant trois jours, ſans s'embarraſſer de l'inquiétude qu'il donnoit à ſa femme, qui le cherchoit par-tout, & qui enfin fit enfoncer la porte de ſon cabinet. Luther, au lieu de lui faire des excuſes, feignit d'être fâché qu'elle eût troublé ſes méditations.

Le père Mainbourg trouve Luther peu délicat dans ſes goûts; car il obſerve que Catherine de *Bore*, depuis ſon enlèvement, avoit vécu pendant deux ans d'une manière fort libre avec les écoliers de l'univerſité de Vittemberg; mais les proteſtans traitent cette imputation de calomnie; ce qu'il y a de certain, c'eſt que le bruit qui avoit couru qu'elle étoit groſſe avant ſon mariage, ſe trouva faux.

Quand Luther fut marié, il ne connut plus perſonne qui ne dût ſuivre l'exemple qu'il avoit donné, il écrivit à l'archevêque de Mayence, prélat très-orthodoxe, pour lui conſeiller de prendre une femme, lui alléguant ce paſſage de la Geneſe : *Il n'eſt pas bon à l'homme d'être ſeul.* L'archevêque le traita comme un fol, & ne lui fit pas de réponſe :

Luther laiſſa de ſon mariage trois fils, Jean, Martin & Paul; on ne ſait d'eux que leurs noms. Il laiſſa auſſi deux filles.

Catherine de *Bore*, ſa veuve, dont la conduite fut toujours irréprochable, & pendant ſon mariage & pendant ſa viduité, mourut le 20 décembre 1552, âgée d'environ cinquante-trois ans, ſix ans après la mort de ſon mari.

BOREL, (PIERRE) natif de Caſtres, médecin ordinaire du roi, de l'académie des ſciences, mort en 1689, eſt auteur des ouvrages ſuivans :

1°. *Des antiquités de Caſtres*, 1649, *in*-8°., à Caſtres.

2°. *De vero teleſcopii inventore*, 1651, *in*-4°., à la Haye.

3°. *Tréſor des recherches & des antiquités gauloiſes*, 1655, *in*-4°., à Paris.

4°. *Hiſtoriarum & obſervationum Medico-phyſicarum centuriæ quinque*, 1676, *in*-8°., à Paris.

5°. *Bibliotheca chymica*, Paris, 1654, *in*-12.

BORELLI, (JEAN-ALPHONSE) (*Hiſt. lit. mod.*) napolitain, profeſſeur de philoſophie & de mathématiques à Florence & à Piſe, eſt auteur d'un traité eſtimé *De motu animalium*, deux vol. *in*-4°.; & d'un autre qui ne l'eſt pas moins, *De vi percuſſionis*, *in*-4°. Né à Naples en 1608, mort en 1699 le dernier décembre à Rome, où il avoit été appellé par la reine Chriſtine.

BORGHÈSE, (PAUL GUIDOTTO) peintre & poëte italien, qui jaloux du Taſſe, voulut oppoſer à la *Jéruſalem délivrée*, la *Jéruſalem ruinée*, poëme qu'il compoſa dans le même genre, dans la même forme, de la même meſure, du même nombre de vers & ſur les mêmes rimes que le poëme du Taſſe, & qui, malgré toutes ces conformités avec un ſi bel ouvrage, eſt aujourd'hui entièrement ignoré. *Borghèſe* mourut, dit-on, de faim en 1626 à ſoixante ans, ayant quatorze talens, ou métiers différens.

N'en ayons qu'un, mais qu'il ſoit bon.

BORGHÈSE eſt auſſi le nom d'une maiſon conſidérable

ſidérable d'Italie, dont étoit le pape Paul V, mort le 22 janvier 1621, & ſes neveux les princes de Sulmone & le cardinal François *Borghèſe*, nommé au cardinalat le 6 juillet 1729.

BORGHINI, (VINCENT) (*Hiſt. litt. mod.*) On fait cas de l'ouvrage intitulé : *Diſcorſi di M. Vincenzo Borghini*, qui traite de l'orgine de Florence, de ſes principales familles, de ſes monnoies, de divers points de ſon hiſtoire. *Borghini*, né à Florence en 1515, ſe fit bénédictin en 1531, & mourut en 1580, ayant refuſé, dit-on, l'archevêché de Piſe.

Un *Raſaello* BORGHINI eſt auteur de pluſieurs comédies, & d'un traité aſſez eſtimé, qui a pour titre : *Ripoſo della Pittura, & della ſcultura*, *in*-8°. Florence, 1584.

BORGIA, (*Hiſt. mod.*) dont nous avons parlé à l'article ALEXANDRE VI, malheureuſement le plus célèbre de la maiſon *Borgia*. Cette maiſon avoit déja donné avant lui un pape à l'égliſe, c'eſt Calixte III, ſucceſſeur de Nicolas V en 1455, mort en 1458. Alexandre VI étoit propre neveu de Calixte III, & malgré ce rapport, & quoiqu'ils ſe nommaſſent tous deux *Borgia*, il n'eſt pas sûr qu'ils fuſſent de la même maiſon; une ſœur de Calixte III avoit épouſé Geoffroy Lenzoli, dit *Borgia*, père d'Alexandre VI. Or les auteurs varient ſur ce qui concerne l'origine de ce Geoffroy; les uns croient qu'il étoit de la maiſon *Borgia*, les autres qu'il étoit d'une famille nommée Lenzoli, très-noble & très-ancienne, & qu'en épouſant une *Borgia*, il prit le nom & les armes de cette maiſon, dans laquelle il ne reſtoit plus de mâle. Une ſœur d'Alexandre VI épouſa auſſi un Lenzoli, nommé Pierre-Guillaume, chef de cette maiſon. Alexandre VI fit cardinaux trois de ſes neveux, du nom de *Borgia*, & un François *Borgia*, qu'on croyoit bâtard d'Alphonſe *Borgia*, c'eſt-à-dire du pape Calixte III, avant qu'il fût pape, avant même qu'il fût cardinal. Alexandre VI donna encore le chapeau de cardinal à ſon bâtard Céſar *Borgia*, qu'il avoit eu dans ſa jeuneſſe, ainſi que pluſieurs autres enfans de Julie Farnèſe, dite *Vanoſa*. Nous avons rapporté à l'article ALEXANDRE VI (*Voyez* cet article) une partie des crimes de ce Céſar, digne objet de la prédilection d'un tel père. Alexandre VI l'envoya en France au commencement du règne de Louis XII, pour deux objets agréables à ce prince; il apportoit la bulle qui nommoit des commiſſaires pour juger du mariage de Louis XII avec la fille de Louis XI, & pour le caſſer, il apportoit de plus la barette au cardinal d'Amboiſe. Louis XII lui donna le duché de Valentinois. Les hiſtoriens le repréſentent comme complice de l'empoiſonnement projetté par Alexandre VI, & dont par un mal entendu ce pape fut la victime: pour Céſar, ils diſent que ſa jeuneſſe le ſauva, en lui donnant la force de réſiſter à la violence du poiſon, qu'il avoit d'ailleurs affoibli, en mettant beaucoup d'eau dans le vin empoiſonné, & dont il combattit l'action par des remèdes pris à propos. Un tiſſu de perfidies & de crimes le mit pluſieurs fois en danger. Aſſaſſin, il penſa périr par le fer des aſſaſſins. Comblé des bienfaits de Louis XII, il le trahit impunément; le pape Jules II qu'il voulut tromper, mais qu'on ne trompoit pas auſſi impunément que Louis XII, le fit arrêter à Oſtie; il fut auſſi priſonnier en Eſpagne; il s'échappa de ſa priſon, & s'étant retiré chez le roi de Navarre, Jean d'Albret, ſon beau-frère, il périt glorieuſement les armes à la main, en combattant pour ce prince le 12 mars 1507.

On ignore juſqu'où il pouvoit avoir élevé ſes vues ambitieuſes; mais il avoit pris pour deviſe : *aut Cæſar, aut nihil.* On a beaucoup tourné & retourné contre lui cette deviſe:

Borgia Cæſar erat facîis & nomine Cæſar;
Aut nihil, aut Cæſar, dixit, utrumque fuit.

Aut nihil aut Cæſar vult dici Borgia: *quidni?*
Cùm ſimul & Cæſar poſſit & eſſe nihil.

Omnia vincebas, ſperabas omnia, Cæſar,
Omnia deficiunt, incipis eſſe nihil.

Il y a encore eu quatre autres BORGIA, cardinaux. Saint François de *Borgia*, troiſième général des jéſuites, homme ſi différent d'Alexandre VI, & de Céſar *Borgia*, étoit auſſi de la même maiſon. Il étoit petit-neveu du dernier & arrière petit-neveu du premier. Il mourut à Rome le 30 ſeptembre 1572, âgé de ſoixante-deux ans.

BORJON, (CHARLES-EMMANUEL) (*Hiſt. litt. mod.*) juriſconſulte, compilateur utile en juriſprudence. On a de lui un *Abrégé des actes, titres & mémoires concernant les affaires du clergé de France, & tout ce qui s'eſt fait contre les héréticques*; un *Traité des dignités temporelles*; un *Traité des offices eccléſiaſtiques*; un *Traité des offices de judicature*; une compilation du droit romain, du droit françois, & du droit canon accommodée à l'uſage d'à préſent; des *Déciſions qui regardent les curés, où il eſt traité des vicaires de paroiſſe, des dixmes, des novales, des portions congrues.* Ces déciſions ont été inſérées dans le code des curés. *Borjon* étoit né à Pontdevaux en Breſſe, diocèſe de Lyon; il étoit avocat au parlement de Paris; il eſt mort à Paris le 4 mai 1691, à cinquante-huit ans.

BORNIER, (PHILIPPE) (*Hiſt. litt. mod.*) juriſconſulte célèbre par ſon livre intitulé : *Conférences des nouvelles ordonnances du roi Louis XIV, avec celles de ſes prédéceſſeurs*, livre d'un grand uſage au barreau. *Bornier* étoit lieutenant particulier au préſidial de Montpellier. Il étoit né dans cette ville le 13 janvier 1654, il y mourut le 22 juillet 1711.

BORRI, (JOSEPH-FRANÇOIS) aventurier & charlatan diſtingué parmi les gens de cette eſpèce: il tenta tous les moyens de tromper les hommes,

& il y réuſſit ſouvent ; preſque par-tout il emporta l'argent de ceux qui voulurent bien l'écouter & le croire. A Rome, il fut prophète & inſpiré ; mais ſes inſpirations déplurent à la cour de Rome, l'inquiſition en prit connoiſſance, & au défaut de ſa perſonne, qui ne put être ſaiſie, elle fit brûler en 1660 ſon effigie & quelques écrits qu'il avoit publiés. A Milan, ſa patrie, il fut chef de ſecte & de parti ; on le ſoupçonna de travailler ſourdement à en changer le gouvernement & à s'y rendre le maître, on le chaſſa. A Strasbourg, à Amſterdam, il fut *médecin univerſel*, il finit par faire une banqueroute ſcandaleuſe dans cette dernière ville ; il paſſa enſuite à Hambourg, & s'étant fait alchymiſte, ce fut ſous ce dernier titre qu'il fut tromper avec le plus de ſuccès & tirer parti pour ſa propre fortune de la cupidité d'autrui. Des ſouverains l'employèrent à la recherche de la pierre philoſophale. Chriſtine & le roi de Danemarck y perdirent beaucoup d'argent, & le reſſentiment qu'ils en eurent obligea *Borri* de ſe ſauver en Hongrie. Le nonce du pape à la cour impériale le réclama, l'empereur le rendit, en demandant ſeulement pour lui la vie ſauve : *Borri* fut enfermé au château Saint-Ange, où il mourut en 1695.

BORROMÉE, (SAINT CHARLES) neveu du pape Pie IV, qui le fit cardinal & archevêque de Milan, où ſaint Charles fit pluſieurs établiſſemens utiles. Il eut beaucoup de part, ſous le pontificat de ſon oncle, au gouvernement de l'égliſe. Un moine, dont il vouloit réformer l'ordre, entreprit de l'aſſaſſiner ; s'étant introduit dans ſa maiſon, il lui tira un coup d'arquebuſe, pendant qu'il faiſoit la prière du ſoir au milieu de ſes domeſtiques ; il ne lui fit qu'une bleſſure légère. Saint Charles, né le 1 octobre 1538 au château d'Arona, mourut le 11 novembre 1584. Le pape Paul V le canoniſa en 1610. Ses œuvres ont été recueillies en 1747 à Milan, en cinq volumes *in-folio*. La bibliothèque du ſaint Sépulchre de cette même ville conſerve trente-un volumes manuſcrits de ſes lettres. Le clergé de France a fait réimprimer les inſtructions de ſaint Charles pour les confeſſeurs, comme ce qu'il y a de plus utile dans ce genre. La vie de ſaint Charles a été écrite par M. Godeau, évêque de Vence, & depuis elle l'a été par le P. Touron, dominicain, en trois vol. *in-12*, Paris, 1761.

Un autre BORROMÉE, nommé Frédéric, couſin-germain de ſaint Charles, & comme lui cardinal & archevêque de Milan, mort en 1632, a auſſi laiſſé quelques ouvrages. Il fut le fondateur de la bibliothèque Ambroſienne.

BORSHOLDER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donnoit anciennement en Angleterre au doyen ou chef d'une certaine ſociété, qu'on appelloit *décurie*, parce qu'elle étoit compoſée de dix hommes qui ſe cautionnoient ſolidairement, & s'obligeoient envers le roi, de répondre de tout ce qui pourroit être fait de contraire aux loix par leurs aſſociés. Si l'un d'eux venoit à prendre la fuite, les autres étoient tenus de le repréſenter dans le terme de trente jours ; ou de ſatisfaire pour lui, ſelon la qualité de la faute qu'il avoit commiſe. Le roi Alfred, qui régnoit vers l'an 880, diviſa toute l'Angleterre en comtés, chaque comté en centuries, & celles-ci en décuries ou dix claſſes de bourgeois conſidérables, dont le doyen fut appellé *borsholder*, c'eſt-à-dire le principal répondant, ou le vieillard du bourg. Spelman, *gloſſ. archeolog.* (*G*)

BOSC, (JACQUES DU) cordelier, auteur d'un livre intitulé : *l'Honnête femme*, qui a été dans quelque eſtime, & dont la préface eſt de M. d'Ablancourt. Mort en 1692.

Un autre dit BOSC (Pierre) a eu quelque célébrité parmi les proteſtans comme prédicateur. Né à Bayeux en 1623, mort auſſi en 1692 à Rotterdam, où il s'étoit retiré après la révocation de l'édit de Nantes. Sa vie a été écrite par le Gendre, & a paru en 1716 *in-8°*.

BOSCAN, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) eſt avec Garcilaſſo de la Vega, ſon ami, un des créateurs de la poéſie eſpagnole. Il étoit de Barcelone ; il mourut vers l'an 1543.

BOSIO. (*Hiſt. litt. mod.*) Deux hommes ont donné quelque réputation à ce nom dans les lettres.

1°. Jacques BOSIO ou BOSIUS, frère ſervant de l'ordre de Malte, a écrit en italien l'hiſtoire de cet ordre, ſous ce titre : *Dell' iſtoria della ſacra relligione dell illuſtriſſima militia di S. Gio Gieroſolimitano*, trois volumes *in-folio*, ſource dans laquelle ont puiſé tous ceux qui ont écrit dans la ſuite ſur l'hiſtoire de Malte. Mort au commencement du dix-ſeptième ſiècle.

2°. Antoine BOSIO, neveu du précédent, agent de l'ordre de Malte, auteur du livre intitulé : *Roma Sotterranea*, qui renferme la deſcription des tombeaux & des épitaphes des premiers chrétiens qu'on trouve dans les catacombes. *Boſio* paſſoit quelquefois dans ces ſouterrains cinq ou ſix jours de ſuite ſans en ſortir. Son ouvrage a été traduit d'italien en latin par le père Aringhi, de l'Oratoire de Rome, deux vol. *in-fol*, 1651.

BOSON, (*Hiſt. de France.*) favori de Charles-le-Chauve, & de plus, ſon beau frère, par Richilde, ſa ſœur, ſeconde femme de Charles-le-Chauve, crut que l'enlèvement d'une princeſſe du ſang étoit la moindre choſe qu'il pût ſe permettre, dans un temps où des ſujets d'un crédit très-ordinaire commettoient impunément, & même heureuſement, de tels attentats. Il enleva Hermengarde, fille de l'empereur Louis II, & il l'épouſa. Les nôces furent célébrées avec une magnificence ſolemnelle dans la maiſon royale de Ponthion.

C'eſt ce même *Boſon*, qui, dans la ſuite, infidèle à la poſtérité de Charles-le-Chauve ſon bienfaiteur, renouvella en quelque ſorte, ſous le nom de Provence, l'ancien royaume de Bourgogne, comme Charlemagne avoit renouvellé l'empire

d'Occident. Cependant dom Plancher, auteur de la nouvelle hiſtoire de Bourgogne, prouve que *Boſon* ne prit point le titre de roi de Bourgogne; mais le pays dont il ſe rendit maître avoit fait partie du premier royaume de Bourgogne. Louis & Carloman le punirent de ſon ingratitude & de ſa perfidie; ils le battirent, ils firent priſonnières ſa femme & ſa fille : mais Louis, fils de *Boſon*, ſe rétablit dans le royaume uſurpé par ſon père.

Boſon mourut le 11 janvier 888.

BOSQUET, (FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) évêque de Lodève, puis de Montpellier; né à Narbonne en 1605, mort en 1676. On a de lui une édition des *Lettres du pape Innocent III*, avec des remarques; les *Vies des papes d'Avignon*, dont Baluze a donné en 1693 une édition en deux volumes *in*-4°.; une *Hiſtoire de l'égliſe gallicane* en latin.

BOSSU, (RENÉ. Le père *Boſſu.*) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant génovéſain. On a de lui un *Parallèle de la philoſophie d'Ariſtote & de Deſcartes*, fait dans la vue de concilier ces deux philoſophes; *il ne ſavoit pas*, dit M. de Voltaire, *qu'il falloit les abandonner l'un & l'autre.* L'ouvrage par lequel il eſt le plus connu, eſt ſon *Traité du poëme épique*, production d'un littérateur inſtruit plus que d'un homme de goût, & qui ſuppoſe plus de connoiſſance d'Ariſtote & plus d'attachement aux règles que de ſagacité pour découvrir les fineſſes de l'art ou de ſenſibilité pour ſaiſir avec tranſport les beautés de la nature. Ce n'eſt point aux ſavans, qui ne ſont que ſavans, à écrire ſur les arts d'imagination. Le père *Boſſu* contribua beaucoup à former la bibliothèque de ſainte Geneviève de Paris. Né à Paris le 16 mars 1631, mort à l'abbaye de ſaint Jean de Chartres, le 14 mars 1680.

BOSSUET, (JACQUES-BENIGNE.) (*Hiſt. litt. mod.*) naquit à Dijon le 27 ſeptembre 1627, vint à Paris en 1642, reçut le bonnet de docteur en 1652, remplit avec éclat les principales chaires de Paris, & prêcha pluſieurs fois devant le roi, de 1661 à 1669, fut nommé à l'évêché de Condom le 13 ſeptembre 1669; fut fait précepteur de M. le dauphin en 1670, premier aumônier de Madame la dauphine en 1680, évêque de Meaux en 1681, Conſeiller d'état en 1697, premier aumônier de Madame la ducheſſe de Bourgogne en 1698, il mourut en 1704.

Voilà les époques particulières de ſa vie; ſa vie entière fut une ſuite de travaux & une carrière de gloire. La Bruyère a dit de lui : *Parlons d'avance le langage de la poſtérité, un père de l'égliſe.* La poſtérité a confirmé ce mot. M. de Voltaire l'appelle le ſeul françois éloquent parmi tant d'écrivains élégans. J. J. Rouſſeau n'avoit pas encore écrit alors. *Boſſuet* eſt, avec Paſcal, le ſeul auteur dont on liſe encore les écrits polémiques. Son *hiſtoire des variations* porte coup aux proteſtans, & couvre de ridicule Luther & Jurieu; l'auteur fait voir combien les nombreuſes ſectes des proteſtans varient entre elles, combien chacune d'elles a varié en particulier & eſt devenue différente d'elle-même, combien elles ont reſſuſcité de vieilles erreurs proſcrites par l'égliſe.

Ces docteurs diſpoſoient à leur gré de la religion, ils en changeoient la forme, mais une ſeule queſtion qui s'appliquoit également à toutes ces ſectes, les embarraſſoit beaucoup. Cette queſtion eſt celle que Luther lui-même faiſoit aux anabaptiſtes : *Qui êtes-vous? Qui vous a envoyés? Où étoit l'égliſe avant vous?* Il a fallu faire bien de la théologie pour répondre bien mal à ces deux mots.

D'abord les réformés convenoient du principe de la viſibilité perpétuelle de l'égliſe; il eſt avoué dans toutes leurs premières profeſſions de foi; mais ce principe les condamnoit trop manifeſtement, il fallut recourir au ſyſtême d'une égliſe preſque inviſible, puis inviſible tout-à-fait. On remarqua que Dieu avoit eu des amis hors du peuple d'Iſrael, que pendant la captivité de Babylone, le peuple Juif avoit été ſoixante ans ſans ſacrifices; que du temps d'Elie & d'Achab les ſept mille qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal, conſervoient ſeuls l'alliance.

Au ſyſtême de l'égliſe inviſible on joignit celui de la vocation extraordinaire par laquelle Dieu pouſſe intérieurement au miniſtère, & on crut avoir expliqué la vocation des premiers réformateurs. Mais il ne s'agit pas d'être pouſſé intérieurement, tout novateur ſe ſentira intérieurement pouſſé, il s'agit de montrer aux autres la ſource de cette vocation. L'égliſe ordonne ſes miniſtres, voilà leur vocation. Où eſt celle des inſpirés? A chaque difficulté, nouveau ſyſtême. On appella l'hiſtoire au ſecours de la théologie; on fit des efforts auſſi prodigieux qu'inutiles d'érudition & d'eſprit, pour trouver une ſucceſſion d'égliſe demie cachée, demie viſible; on raſſembla tous ceux qui, dans les divers temps, s'étoient élevés contre les pratiques de l'égliſe Romaine; on en voulut former la véritable égliſe, & avec toutes les erreurs poſſibles de chronologie & de critique, on ne vint à bout de rien; les lacunes étoient trop vaſtes, les futures trop groſſières. Au quatrième ſiècle, Vigilance combat le culte des ſaints, Vigilance eſt ſeul l'égliſe univerſelle. Quand on peut s'accrocher à un corps entier d'hérétiques, aux Iconoclaſtes, par exemple, on triomphe; voilà une égliſe. Béranger, Wiclef, Jean Hus viennent continuer la ſucceſſion, & avec quelques intervalles d'inviſibilité, d'obſcurciſſement, de règne de Satan, d'affliction que Dieu envoie à ſon épouſe chérie, on gagne, comme on peut, le ſeizième ſiècle. Ce fut là comme la première ébauche du ſyſtême; on le perfectionna dans la ſuite, & avec la ſeule égliſe des Vaudois que l'on confondoit à deſſein avec les Albigeois, & qui, diſoit-on, s'étoit ſéparée au quatrième ſiècle, de l'égliſe Romaine, corrompue par les bienfaits de Conſtantin, on trouva toute la ſucceſſion dont on avoit beſoin. Cette idée étoit ingénieuſe. « Vous nous repro-

» chez, disoit-on aux catholiques, notre confor-
» mité avec des gens qu'il vous plaît d'appeller
» hérétiques; cette conformité fait notre gloire.
» Nous continuons la chaîne des vrais fidèles qui
» se sont séparés d'une église adultère, lorsqu'au
» commencement du quatrième siècle vous ac-
» ceptâtes ces dons empoisonnés, ces dotations
» illégitimes, ces grandeurs temporelles anathé-
» matisées par l'évangile. Nous allâmes sous le
» nom de Vaudois pleurer dans le silence & dans
» la solitude, la dépravation de l'église, la chûte du
» pape Sylvestre, & le culte simple & pur de nos
» pères profané par tant de cérémonies payennes.
» Nous nous sommes cachés à vos yeux; quand
» vous avez pu nous découvrir, vous nous avez
» persécutés, nous n'en avons que mieux ressemblé
» aux premiers chrétiens, & vous à leurs bour-
» reaux. Nous protestons aujourd'hui plus que
» jamais sous d'autres noms contre votre idolâtrie
» & votre tyrannie, & parce que nous vous
» rappellons à la pureté de l'évangile, vous nous
» appellez novateurs, comme si vous aviez pu
» prescrire contre l'évangile, comme s'il y avoit
» d'autre nouveauté que d'abandonner cette loi
» sainte ».

Les Vaudois ne se contentoient pas d'une origine fixée au temps de Constantin, ils imaginèrent une tradition qui remontoit jusqu'à l'an 120 de l'ère chrétienne, époque où l'église étoit une, parce qu'elle étoit pure. Depuis ce temps leurs prédécesseurs n'avoient cessé de s'opposer aux abus qui dès-lors commençoient à se glisser dans l'église, & eux seuls étoient restés entièrement purs. Ainsi les protestans remontoient par les Vaudois jusqu'au commencement du second siècle, & là ils se confondoient avec la primitive église.

Mais un souffle du savant *Bossuet* renverse tous ces châteaux de cartes. Il fait voir aux protestans:

1°. Que les Vaudois n'ont rien de commun avec les Albigeois, que les Albigeois ou Petro-Brusiens, ou Henriciens, ou Toulousains, ou Bulgares, ou Cathares, ou Poplicains, ou Patariens, car ils ont eu tous ces noms, sont de vrais Manichéens; il demande aux protestans s'ils veulent l'être, & si le manichéisme est cette chaîne de vérités prolongée jusqu'à eux.

Il montre, 2°. que la secte des Vaudois ou Insabbattés ou pauvres de Lyon, ne remonte qu'à l'an 1160. Or que gagneroient les protestans à remonter jusques-là? Il resteroit toujours cette embarrassante question: *Où étoit l'église avant 1160?*

3°. M. *Bossuet* fait voir aux protestans des différences si énormes entre leur doctrine & celle des Vaudois, qu'il n'est pas possible de rapporter les uns & les autres à la même église.

Il leur enlève de même les Viclefites, qui d'ailleurs ne sont que du quatorzième siècle, les Hussites, soit Taborites, soit Calixtins, qui ne sont que du quinzième, & les frères de Bohême, nés de ceux-ci en 1457 seulement, de sorte qu'il les réduit à leur origine connue du seizième siècle.

A la vanité des systêmes, & à la folie des fables, la réforme ajouta le ridicule des prédictions pour donner courage aux protestans persécutés, & leur annoncer par des inductions & des calculs tirés de l'apocalypse, la fin de la persécution, c'est-à-dire, la mort de Louis XIV ou celle de M. de Louvois. M. *Bossuet* tantôt daigne réfuter presque sérieusement celles de ces folies qui pourroient avoir pour les foibles quelque chose de spécieux, tantôt se contente de livrer ces visionnaires à tout le ridicule de leurs visions.

A travers toutes ces discussions ou épineuses par la nature du sujet ou plaisantes par l'absurdité des erreurs réfutées, on reconnoit l'éloquent *Bossuet* à ses élans, à de certains traits philosophiques & profonds, qui n'appartiennent qu'à lui, tels que celui-ci, par exemple.

» On parle toujours des flatteurs des princes;
» & on ne dit rien des flatteurs des peuples.
» Tout flatteur, quel qu'il soit, est toujours un ani-
» mal traître & odieux: mais s'il falloit comparer
» les flatteurs des rois avec ceux qui vont flatter
» dans le cœur des peuples, ce secret principe
» d'indocilité & cette liberté farouche, qui est la
» cause des révoltes, je ne sais lequel seroit le
» plus honteux ».

Luther, Calvin, Théodore de Bèze, les principaux chefs de la réforme, devenus persécuteurs après avoir été persécutés, disoient: *Jesus-Christ est venu pour jetter le glaive au milieu du monde.* « Aveugles, s'écrie M. *Bossuet*, qui ne voyoient pas
» ou qui ne vouloient pas voir quel glaive Jesus-
» Christ avoit jetté, & quel sang il avoit fait répan-
» dre: il est vrai que les loups, au milieu desquels
» il envoyoit ses disciples, devoient répandre le
» sang de ses brebis innocentes, mais avoit-il dit
» que ses brebis cesseroient d'être brebis & ré-
» pandroient à leur tour le sang des loups? L'épée
» des persécuteurs a été tirée contre les fidèles,
» mais les fidèles tiroient-ils l'épée? »

Si les brebis ne versent point le sang des loups, à plus forte raison ne se transforment-elles point en loups pour égorger les brebis égarées. On désireroit qu'un prélat d'une aussi grande autorité que *Bossuet*, eût voulu s'expliquer plus nettement sur l'abus cruel de livrer les hérétiques au supplice. Il attribue aux princes chrétiens le droit d'employer le glaive contre leurs sujets ennemis de l'église; *le droit*, dit-il, *est certain*, *mais*, ajoute-t-il, (& puissent tous les souverains faire la plus grande attention à ce mot!) *mais la modération n'en est pas moins nécessaire.* Qu'elle soit donc sans bornes & sans réserve cette modération, & pourquoi faut-il que *Bossuet* cherche à excuser une rigueur qu'il ne sauroit approuver?

» *On sait*, dit-il, *que les loix romaines condam-*
» *noient à mort les Manichéens* ».

Mais les loix romaines ne pouvoient-elles pas

avoir tort, & toutes les loix ſont-elles également bonnes ?

Le ſaint roi Robert, ajoute-t-il, *les jugea dignes du feu.*

Le roi Robert ne peut-il pas s'être trompé ? Peut-on s'en rapporter aveuglément aux lumières du ſiècle où il vivoit ?

Les jéſuites auteurs de l'hiſtoire de l'égliſe gallicane ſont preſque ouvertement l'apologie de l'inquiſition & de ſes bûchers ; on voit qu'ils ſe complaiſent dans l'énumération & dans la deſcription des tourmens qu'on faiſoit ſouffrir aux hérétiques. Si les Jurieu, les Baſnage & tant d'écrivains proteſtans prennent le parti de la nature contre un zèle qui paroit l'outrager, ces auteurs leur oppoſent ce paſſage de M. *Boſſuet* : « *Il y a un endroit fâcheux qui ſe préſente toujours à la mémoire lorſque ces meſſieurs nous reprochent la perſécution des hérétiques, c'eſt l'exemple de Servet & des autres que Calvin fit bannir ou brûler par la république de Genève, avec l'approbation expreſſe de tout le parti ;* » à quoi le même prélat ajoute l'exemple de tous » les états proteſtans, qui ont décerné des peines » très-ſévères contre les catholiques ; tout le » monde ſait auſſi comment le parti Gomariſte » traita celui des Arminiens en Hollande, comment les Puritains d'Angleterre en uſèrent à » l'égard du roi Charles I, protecteur des épiſcopaux ».

A tout cela, il n'y a peut-être qu'un mot à répondre. Récriminer ce n'eſt pas ſe juſtifier. Calvin, les Gomariſtes, les Puritains avoient-ils raiſon, & faut-il les imiter ? *Ils avoient tort*, dira-t-on, *parce qu'ils défendoient l'erreur ; mais nous, nous défendons la vérité.* Eh ! n'eſt-ce pas une raiſon de plus pour ne point employer la perſécution ?

Les ouvrages théologiques de *Boſſuet* lui procurèrent la plus grande gloire à laquelle un théologien puiſſe aſpirer, celle d'opérer pluſieurs converſions éclatantes ; on ſait que ſon livre de l'*expoſition de la foi* acheva de décider M. de Turenne à faire ſon abjuration, il convertit Peliſſon & Brueys ; celui-ci avoit voulu par vanité, ſans doute, diſputer contre *Boſſuet*, il fut écraſé, & eut la bonne foi de ſe rendre ; mademoiſelle de Duras, dame d'atour de Madame, deſira d'entendre M. *Boſſuet* & le miniſtre Claude conférer devant elle ſur les matières controverſées entre les catholiques & les proteſtans ; la conférence ſe tint chez madame la comteſſe de Roye, le premier mars 1678. Claude fut vaincu, & mademoiſelle de Duras fit ſon abjuration. Un incrédule ayant entendu prêcher *Boſſuet*, dit : *Si je pouvois être converti, ce ne pourroit être que par lui.*

M. *Boſſuet* étoit l'oracle du Clergé auſſi-bien que des ſimples fidèles. Ce fut lui qui, en 1682, fut chargé de défendre les libertés de l'égliſe gallicane, & les quatre fameux articles de l'aſſemblée du Clergé.

On a de lui, dit M. de Voltaire, cinquante-un ouvrages ; mais ce ſont ſes *oraiſons funèbres*, & ſon *diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle* qui l'ont conduit à l'immortalité. Ce diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle, ouvrage ſi ſubſtantiel, ſi fécond en réſultats, & d'une conciſion ſi inſtructive, prouve qu'il avoit toujours au beſoin l'éloquence propre du genre qu'il traitoit. Dans ſes oraiſons funèbres, il déploye toute la grandeur de Dieu, toute la miſère de l'homme, toute la majeſté de la religion. Sa proſe eſt preſque par-tout, & dans ſa familiarité même, impoſante comme les vers d'Athalie. Il fait de la langue un uſage inconnu juſqu'à lui ; il la plie, il la dompte, il lui imprime ſon caractère de prophète & d'homme inſpiré ; il la rend digne de dicter les oracles de la divinité. Les grands effets, les mouvemens qui entraînent, le ton qui ſubjugue ne ſont qu'à ſon uſage. On a mille fois cité cette exclamation qui étonne à force d'être naturelle. *O nuit déſaſtreuſe! O nuit effroyable*, &c. M. Thomas & M. d'Alembert ont cité avec admiration la fin de l'oraiſon funèbre du grand Condé.

» *O prince, le digne ſujet de nos louanges & de nos regrets..... Agréez ces derniers efforts d'une voix qui vous fut connue. Vous mettrez fin à tous ces diſcours. Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la mienne ſainte : Heureux, ſi averti par ces cheveux blancs, du compte que je dois rendre de mon adminiſtration, je réſerve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie, les reſtes d'une voix qui tombe, & d'une ardeur qui s'éteint.*

» Dans cette péroraiſon touchante, dit M. Thomas, » on aime à voir l'orateur paroître & ſe » mêler lui-même ſur la ſcène. L'idée impoſante » d'un vieillard qui célèbre un grand homme, ces » cheveux blancs, cette voix affoiblie, ce retour » ſur le paſſé, ce coup-d'œil ferme & triſte ſur » l'avenir, les idées de vertus & de talens, après » les idées de grandeur & de gloire ; enfin la » mort de l'orateur jettée par lui-même dans le » lointain, & comme apperçue par les ſpectateurs, » tout cela forme dans l'ame un ſentiment profond » qui a quelque choſe de doux, d'élevé, de mé» lancolique & de tendre. Il n'y a pas juſqu'à » l'harmonie de ce morceau qui n'ajoute au ſen» timent, & n'invite l'ame à ſe recueillir, & à » ſe repoſer ſur ſa douleur ».

» La réunion touchante, dit auſſi M. d'Alembert, » que préſente ce tableau, d'un grand homme » qui n'eſt plus, & d'un autre grand homme qui » va bientôt diſparoître », pénètre l'ame d'une » mélancolie douce & profonde, en lui faiſant en» viſager avec douleur l'éclat ſi vain & ſi fugitif des » talens & de la renommée, le malheur de la con» dition humaine, & celui de s'attacher à une vie » ſi triſte & ſi courte ».

Pour nous, ſi nous avions à choiſir dans les oraiſons funèbres de *Boſſuet*, le morceau le plus propre à donner une idée de ſon éloquence & de

Digitized by Google

l'étendue de ſon talent, nous le prendrions dans la moindre, dans la plus défectueuſe de ces oraiſons, à laquelle ſur tout s'appliquent les reproches d'inégalité, de familiarité, de biſarrerie même qu'on fait quelquefois au génie de *Boſſuet*; c'eſt l'oraiſon funèbre de la princeſſe Palatine Anne de Gonzague, & le morceau que nous y choiſiſſons, eſt le tableau de la cour d'Anne d'Autriche & des troubles de la Fronde.

» Il falloit (à la princeſſe Palatine) ce dernier » malheur : Quoi ? la faveur de la cour. La cour » veut toujours unir les plaiſirs avec les affaires. » Par un mélange étonnant il n'y a rien de plus » ſérieux ni enſemble de plus enjoué. Enfoncez : » vous trouvez par-tout des intérêts cachés, des » jalouſies délicates qui cauſent une extrême ſen- » ſibilité, & dans une ardente ambition, des ſoins » & un ſérieux auſſi triſte qu'il eſt vain. Tout eſt » couvert d'un air gai..... Le génie de la prin- » ceſſe Palatine ſe trouva également propre aux » divertiſſemens & aux affaires. La cour ne vit » jamais rien de plus engageant..... Tout cédoit » au charme ſecret de ſes entretiens. Que vois-je, » durant ce temps ? Quel trouble ! quel affreux » ſpectacle ſe préſente ici à mes yeux ! La mo- » narchie ébranlée juſqu'aux fondemens, la guerre » civile, la guerre étrangère, le feu au dedans & » au dehors, les remèdes de tous côtés plus dan- » gereux que les maux ! Les princes arrêtés avec » grand péril, & délivrés avec un péril encore » plus grand : ce prince que l'on regardoit comme » le héros de ſon ſiècle, rendu inutile à ſa patrie » dont il avoit été le ſoutien ; & enſuite je ne ſais » comment, contre ſa propre inclination, armé » contre elle : un miniſtre perſécuté & devenu » néceſſaire, non-ſeulement par l'importance de » ſes ſervices, mais encore par ſes malheurs où » l'autorité ſouveraine étoit engagée. Que dirai- » je ? étoit-ce là de ces tempêtes par où le ciel » a beſoin de ſe décharger quelquefois, & le calme » profond de nos jours devoit-il être précédé par » de tels orages ? Où bien étoit-ce les derniers » efforts d'une liberté remuante, qui alloit céder » la place à l'autorité légitime ? Où bien étoit-ce » comme un travail de la France, prête à enfanter » le règne miraculeux de Louis ? Non, non, c'eſt » Dieu qui vouloit montrer qu'il donne la mort » & qu'il reſſuſcite ; qu'il plonge juſqu'aux enfers » & qu'il en retire ; & qu'il ſecoue la terre & la » briſe ; & qu'il guérit en un moment toutes ſes » bleſſures..... Que ſervirent (à la princeſſe » Palatine) ſes rares talens ? que lui ſervit d'avoir » mérité la confiance intime de la cour, d'en ſou- » tenir le miniſtre deux fois éloigné, contre ſa » mauvaiſe fortune, contre ſes propres frayeurs, » contre la malignité de ſes ennemis, & enfin » contre ſes amis, ou partagés, ou irréſolus, ou » infidèles ? Que ne lui promit-on pas dans ces » beſoins ! Mais quel fruit lui en revint-il, ſinon » de connoître par expérience le foible des grands » politiques ; leurs volontés changeantes ou leurs » paroles trompeuſes, la diverſe face des temps ; » les amuſemens des promeſſes ; l'illuſion des ami- » tiés de la terre qui s'en vont avec les années & » les intérêts ; & la profonde obſcurité du cœur » de l'homme qui ne ſait jamais ce qu'il voudra, » qui ſouvent ne ſait pas bien ce qu'il veut, & » qui n'eſt pas moins caché ni moins trompeur à » lui-même qu'aux autres ? O éternel roi des ſiè- » cles, qui poſſédez ſeul l'immortalité, voilà ce » qu'on vous préfère ; voilà ce qui éblouit les ames » qu'on appelle grandes » !

Nous ne connoiſſons rien d'égal à ce morceau, ni dans les anciens, ni dans les modernes. Il nous ſemble qu'on n'a jamais réuni dans un pareil dégré toutes les profondeurs de la politique, toutes les lumières de la philoſophie, toute la rapidité du mouvement oratoire, tout l'intérêt d'un ſtyle plein, énergique, ſerré, nourri d'idées, d'images & de ſentimens. Ce langage plus qu'humain, ces mots ſi ſupérieurs à leur valeur ordinaire, *ce travail de la France prête à enfanter le règne miraculeux de Louis XIV ; la diverſe face des temps ; les amuſemens des promeſſes ; l'illuſion des amitiés de la terre qui s'en vont avec les années & les intérêts ; ce cœur de l'homme qui n'eſt pas moins trompeur à lui-même qu'aux autres ;* & cette tirade : *Non, non, c'eſt Dieu qui vouloit montrer*, &c. & cette image : *& qu'il ſecoue la terre & la briſe ;* & cette exclamation : *O éternel roi des ſiècles ; .. Voilà ce qu'on vous préfère !* Quelles vérités ! quel ton prophétique & divin ! quel empire du génie de l'orateur ſur la langue ! comme il la plie & la ſubjugue & l'affranchit de ſes liens pour l'élever juſqu'à lui !

L'affaire du livre des *maximes des ſaints* & l'accuſation de Quiétiſme intentée contre M. de Fénelon, ont été regardées comme des effets de la jalouſie de M. *Boſſuet*. J'ignore ſi M. *Boſſuet* étoit jaloux, mais s'il pouvoit l'être de quelqu'un dans le monde c'étoit ſans doute de M. de Fénelon.

Qu'auriez-vous fait, lui dit Louis XIV *ſi j'avois été pour Fénelon contre vous ? — Sire*, répondit *Boſſuet*, *j'aurois crié vingt fois plus haut.* Cette ferme & fière réponſe honore *Boſſuet*, mais ſans démentir l'idée de la jalouſie.

M. d'Alembert, dans l'éloge de M. *Boſſuet*, ſe plaint qu'on ait voulu rendre le zèle de ce prélat ſuſpect de fauſſeté. » On a dit qu'il avoit des ſenti- » mens philoſophiques différens de ſa théologie, » ſemblable à ces avocats qui dans leurs déclama- » tions au barreau s'appuyent ſur une loi dont ils » connoiſſent le foible ; ainſi la haine a voulu le » rendre tout-à-la-fois criminel & ridicule en l'ac- » cuſant d'avoir conſumé ſa vie & ſes talens à » des diſputes dont il ſentoit la futilité.

Nous ne ſavons pas tout ce que les ennemis de *Boſſuet* ont pu dire contre lui ; mais voici ce qu'a dit de lui M. de Voltaire.

» On prétend que ce grand homme avoit des » ſentimens philoſophiques différens de ſa théolo-

» gle, à-peu-près comme un ſavant magiſtrat, qui » jugeant ſelon la lettre de la loi, s'élèveroit » quelquefois en ſecret au-deſſus d'elle, par la » force de ſon génie.

M. d'Alembert, qui dans ſes éloges raſſemble avec ſoin toutes les anecdotes, n'a pas eu ſoi apparemment à celle de mademoiſelle Desvieux, rapportée par M. de Voltaire.

» On a imprimé pluſieurs fois que cet évêque a » vécu marié; & ſaint Hyacinthe, connu par-là » part qu'il eut à la plaiſanterie de *Matanaſius*, a » paſſé pour ſon fils; mais il n'y en a jamais eu » la moindre preuve. Une famille conſidérée dans » Paris, & qui produit des perſonnes de mérite, » aſſure qu'il y eut un contrat de mariage ſecret » entre *Boſſuet* encore très-jeune, & mademoiſelle » Desvieux; que cette demoiſelle fit le ſacrifice » de ſa paſſion & de ſon état à la fortune que » l'éloquence de ſon amant devoit lui procurer » dans l'égliſe; qu'elle conſentit à ne jamais ſe » prévaloir de ce contrat, qui ne fut point ſuivi » de la célébration; que *Boſſuet* ceſſant ainſi d'être » ſon mari, entra dans les ordres; & qu'après la » mort du prélat, ce fut cette même famille qui » régla les repriſes & les conventions matrimo- » niales. Jamais cette demoiſelle n'abuſa, dit cette » famille, du ſecret dangereux qu'elle avoit entre » les mains. Elle vécut toujours l'amie de l'évêque » de Meaux dans une union ſévère & reſpectée. » Il lui donna de quoi acheter la petite terre de » Mauléon à cinq lieues de Paris. Elle prit alors » le nom de Mauléon, & a vécu près de cent » années ».

On dit que *Boſſuet* condamna les Dragonades, & qu'il diſoit: *des bayonnettes ne ſont pas des inſtrumens de converſion.* Cette idée eſt conforme aux principes de modération qu'il établit par-tout. On connoit ſa réponſe à Louis XIV ſur les ſpectacles: *Il y a de grands exemples pour & de fortes raiſons contre.* Bourdaloue répondit encore mieux à une femme de la cour qui lui demandoit ſi elle faiſoit donc un ſi grand mal d'aller aux ſpectacles? *Madame, c'eſt à vous à me le dire.*

Quelle que fût l'opinion de *Boſſuet* ſur la grande affaire de la Régale, il arrêta Louis XIV prêt à éclater contre ces reſpectables & inflexibles évêques d'Alet & de Pamiers, Pavillon & Caulet. Le roi vouloit les mander à la cour pour les accabler du poids de ſa colère. *Ne craignez-vous pas, Sire*, oſa lui dire Boſſuet, *que toute la route des deux évêques, du fond du Languedoc juſqu'à Verſailles, ne ſoit bordée d'un peuple immenſe qui demandera leur bénédiction à genoux?* Il n'y avoit qu'un prophète, tel que *Boſſuet*, qui osât parler de ce ton à Louis XIV irrité. Ce trait & pluſieurs autres font voir le rapport du caractère avec le talent, & montrent que le courage & la liberté ſont les vrais principes de l'éloquence.

BOSTANGIS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) claſſe des azamoglans ou valets du ſerrail, occupés aux jardins du grand ſeigneur. Quelques-uns cependant ſont élevés à un degré plus haut, & occupés aux meſſages ou commiſſions du ſultan; c'eſt pourquoi on les nomme *haſſakis* ou *chaſſakis*, c'eſt-à-dire meſſagers du roi. (*A. R.*)

BOSTANGI BACHI, chef des jardiniers ou ſurintendant des jardins du grand ſeigneur. De ſimple *boſtangi* ou jardinier, il parvient à cette dignité, qui eſt une des premières de la Porte, & qu'il ne quitte que pour être bacha à trois queues. Quoiqu'il ſoit inſpecteur né des jardins du ſerrail & des maiſons du ſultan, ſon autorité ne ſe borne pas à cette fonction; elle s'étend depuis le fond du port Kaſſumpacha, Galata, Top-Hana, & le détroit de Conſtantinople, juſqu'à la ville de Varne ſur la mer Noire. Jour & nuit il fait la ronde dans tous ces lieux avec une gondole montée de trente *boſtangis* pour veiller au feu, ſurprendre les ivrognes, & les femmes de mauvaiſe vie, qu'il coule quelquefois à fond, quand il les rencontre avec des hommes dans des bateaux. Il eſt encore grand-maître des eaux & forêts, & capitaine des chaſſes des plaiſirs du grand ſeigneur. On ne peut faire entrer une ſeule pièce de vin dans Conſtantinople ſans ſa permiſſion; ce qui lui donne une juriſdiction de police ſur les cabarets. Il contrôle les vins des ambaſſadeurs, & fait arrêter leurs domeſtiques à la chaſſe, s'ils n'ont pas ſon agrément. Mais ſa fonction la plus honorable eſt de ſoutenir ſa hauteſſe, lorſqu'elle ſe promène dans ſes jardins, de lui donner la main quand elle entre dans ſa gondole, d'être alors aſſis derrière elle, de lui parler à l'oreille en tenant le timon, & de lui ſervir de marche-pied le jour de ſon couronnement.

Quelquefois le *boſtangi bachi* prend les devans avec ſon batean, pour écarter tous ceux qui ſe rencontrent ſur la route de l'empereur. Il doit connoître non ſeulement toutes les variations que la mer cauſe ſur ſon rivage, mais encore tous les différens édifices qui ornent ſes bords, & les noms de leurs propriétaires, afin de répondre exactement aux queſtions que le grand ſeigneur peut lui faire; de ſorte qu'il faut avoir couru long-temps les bords de cette mer, en qualité de ſimple *boſtangi*, pour parvenir à celle de *boſtangi bachi*: cet accès facile auprès du grand ſeigneur, donne à cet officier un très-grand crédit, & le fait quelquefois devenir favori de ſon maître, place dangereuſe, & qui dans les révolutions fréquentes à Conſtantinople, a plus d'une fois coûté la tête à ceux qui y étoient parvenus.

Comme les empereurs ottomans vont quelquefois à Andrinople, ancienne capitale de la monarchie turque, il y a auſſi dans cette ville un *boſtangi bachi*, comme à Conſtantinople. Leur rang eſt égal, mais leur juriſdiction & leur revenu ſont fort différens. Celui d'Andrinople n'eſt chargé que du palais impérial, quand le ſultan y fait ſa réſidence, & de la garde de ſes fils; au lieu que le *boſtangi bachi* a une ſurintendance générale ſur

toutes les maiſons de plaiſance du prince, à-peu-près comme en France, le directeur général des bâtimens. Guer. *mœurs & uſages des Turcs*, *tom. II.* (*G*)

BOTHWEL, (JACQUES HESBURN, comte DE) (*Hiſt. d'Ecoſſe.*) *Voyez* MARIE STUART.

BOVADILLA, (don FRANÇOIS DE) (*Hiſt. d'Eſpagne.*) C'eſt le nom d'un commandant eſpagnol, décrié dans l'hiſtoire, pour avoir rendu Ferdinand & Iſabelle ingrats envers Chriſtophe Colomb & ſa famille. Cet homme ayant été nommé gouverneur général dans les Indes occidentales, c'eſt-à-dire dans l'Amérique, place qui du vivant de Chriſtophe Colomb n'auroit jamais dû être donnée à d'autre qu'à lui, commença, en arrivant à Saint-Domingue, par ſommer Diégo Colomb, frère de Chriſtophe, de lui remettre la citadelle de cette iſle, dont il avoit la garde; ſur ſon refus, *Bovadilla* s'empara de la place par force, chargea de fers les trois frères Colomb, Chriſtophe, Diégo & Barthelemi; & les renvoya en Eſpagne avec les pièces d'un procès criminel qu'il avoit commencé à inſtruire contre eux. Ferdinand & Iſabelle eurent honte de traiter en criminel un homme auquel ils devoient l'empire du nouveau monde; ils lui firent quelques réparations, ils révoquèrent *Bovadilla*; mais ils envoyèrent à ſa place un autre gouverneur, & ce ne fut pas Colomb. *Bovadilla* périt dans le paſſage, la flotte qui le ramenoit ayant fait naufrage: vingt-un navires chargés d'or coulèrent à fond dans cette occaſion. Ce déſaſtre arriva en 1502.

BOUCANIER, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſt le nom que l'on donne dans les Indes occidentales à certains ſauvages qui font fumer leur viande ſur une grille de bois de Bréſil placé à une certaine hauteur du feu, qu'on appelle *boucan*.

De-là vient qu'on appelle *boucans* les petites loges dans leſquelles ils font fumer leurs viandes, & l'action de les préparer, *boucaner*.

On prétend que la viande ainſi *boucanée* plaît également aux yeux & au goût, qu'elle exhale une odeur très-agréable; qu'elle eſt d'une couleur vermeille, & qu'elle ſe conſerve pluſieurs mois dans cet état.

Oexmelin, de qui nous tenons ces faits, ajoute qu'il y a des habitans qui envoient dans ces lieux leurs engagés lorſqu'ils ſont malades, afin qu'en mangeant de la viande *boucanée*, ils puiſſent recouvrer la ſanté.

Savary dit que les Eſpagnols, qui ont de grands établiſſemens dans l'île de Saint-Domingue, y ont auſſi leurs *boucaniers*, qu'ils appellent *matadores* ou *monteros*, c'eſt-à-dire, *chaſſeurs*: les Anglois appellent les leurs *cow-killers*.

Il y a deux ſortes de *boucaniers*; les uns ne chaſſent qu'aux bœufs, pour en avoir le cuir; & les autres aux ſangliers, pour ſe nourrir de leur chair.

Voici, ſuivant Oexmelin, la manière dont ils font *boucaner* la viande: Lorſque les *boucaniers* ſont revenus le ſoir de la chaſſe, chacun écorche le ſanglier qu'il a apporté, & en ôte les os; il coupe la chair par aiguillettes longues d'une braſſe ou plus, ſelon qu'elles ſe trouvent. Ils la mettent ſur des tables, la ſaupoudrent de ſel fort menu, & la laiſſent ainſi juſqu'au lendemain, quelquefois moins, ſelon qu'elle prend plus ou moins vite ſon ſel. Après ils la mettent au *boucan*, qui conſiſte en vingt ou trente bâtons gros comme le poignet, & longs de ſept à huit piés, rangés ſur des travers environ à demi-pied l'un de l'autre. On y met la viande, & on fait force fumée deſſous, où les *boucaniers* brûlent pour cela les peaux des ſangliers qu'ils tuent, avec leurs oſſemens: afin de faire une fumée plus épaiſſe. Cela vaut mieux que du bois ſeul; car le ſel volatil qui eſt contenu dans la peau & dans les os de ces animaux, vient s'y attacher, & donne à cette viande un goût ſi excellent, qu'on peut la manger au ſortir de ce *boucan* ſans la faire cuire, quelque délicat qu'on ſoit.

L'équipage des *boucaniers*, ſelon le même auteur, eſt une meute de vingt-cinq à trente chiens, avec un bon fuſil, dont la monture eſt différente des fuſils ordinaires, & qu'on nomme *fuſils de boucaniers*. Leur poudre, qui eſt excellente, & qu'ils tirent de Cherbourg, ſe nomme auſſi *poudre de boucaniers*. Ils ſont ordinairement deux enſemble, & s'appellent l'un l'autre *matelot*. Ils ont des valets qu'ils appellent *engagés*, qu'ils obligent à les ſervir pour trois ans, & auxquels, ce terme expiré, ils donnent pour récompenſe un fuſil, deux livres de poudre & ſix livres de plomb, & qu'ils prennent quelquefois pour camarades. En certaines occaſions ces *boucaniers* ſe joignent aux troupes réglées dans les colonies, & ſervent aux expéditions militaires; car il y en a parmi toutes les nations européennes qui ont des établiſſemens en Amérique. (*G*)

BOUCHE ſignifie, dans les cours des princes, ce qui regarde leur boire & leur manger, & le lieu où on l'apprête; de-là les officiers de *bouche*, les chefs de la *bouche*. (*A. R.*)

BOUCHE-EN-COUR, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le terme dont on ſe ſert pour ſignifier le privilége d'être nourri à la cour aux dépens du roi. Ce privilége ne s'étend quelquefois qu'à la fourniture du pain & du vin. Cette coutume étoit en uſage anciennement chez les ſeigneurs, de même que chez les rois. (*G*)

BOUCHE, (Honoré) (*Hiſt. litt. mod.*) docteur en théologie, auteur d'une hiſtoire de Provence en deux vol. *in-folio*. Né à Aix en 1598, mort en 1671.

BOUCHER, (JEAN) (*Hiſt. de Fr.*) curé de ſaint Benoît, fameux ligueur, connu par ſes emportemens fanatiques contre les rois Henri III & Henri IV. Ce fut, dit-on, dans une chambre qu'il avoit au collège de Fortet, que ſe tint (en 1585) la

la première assemblée des ligueurs. Ses sermons étoient des satyres violentes contre les deux rois, & des invitations aux peuples de se soulever contre eux; pour entraîner ceux mêmes qui n'alloient point au sermon, il joignoit aux ressources de la chaire celles de l'imprimerie; les libelles les plus séditieux de ce temps-là sont de *Boucher*; il est l'auteur du traité, *de justâ Henrici III abdicatione*, où abusant contre ce prince de ses foiblesses pour ses mignons, & de la réputation qu'on lui donne dans ce vers du temps:

Valois qui les dames n'aime, &c.

Il prétend que la haine de Henri III pour le cardinal de Guise venoit des refus qu'il en avoit essuyés dans sa jeunesse. La fureur de *Boucher* fut plus grande encore contre Henri IV, *même*, & peut-être *sur-tout* après son abjuration; il publia en 1594 ses *Sermons de la simulée conversion & nullité de la prétendue absolution de Henri de Bourbon, prince de Béarn.* Ils furent brûlés par le bourreau; la même année, Paris ayant ouvert ses portes à Henri IV le 22 mars, *Boucher* qui n'étoit point compris dans l'amnistie, se sauva de la ville à la suite des Espagnols, & se retira sous leur protection en Flandre, où il eut bientôt une belle occasion de signaler son zèle par l'*apologie de Jean Châtel*, qu'il publia sous le nom de François de Vérone en 1595. Il survécut si long-temps non seulement aux troubles, mais même à l'esprit de la ligue, qu'entraîné par d'autres évènemens & d'autres idées, il rougit, dit-on, & se repentit de ses anciens excès qui n'occupoient plus personne. Il mourut en 1644, chanoine & doyen de Tournai. *Boucher* avoit été recteur de l'université & prieur de Sorbonne.

BOUCHER D'ARGIS, (ANTOINE-GASPARD) (*Hist. litt. mod.*) avocat, auteur de plusieurs livres de jurisprudence estimés, est sur-tout connu par ses articles de jurisprudence insérés dans l'Encyclopédie. Né en 1708, avocat en 1727, conseiller au conseil souverain de Dombes en 1753.

BOUCHERAT, (LOUIS) (*Hist. de France*) chancelier de France, successeur du chancelier le Tellier. Sa devise est remarquable; on sait que celle de Louis XIV étoit le soleil, avec ces mots, clairs ou non: *nec pluribus impar.* Celle du chancelier étoit un coq, avec ces mots beaucoup plus clairs: *Sol reperit vigilem.* Le chancelier *Boucherat*, étant maître des requêtes, avoit été du conseil établi en 1667 pour la réformation de la justice, & dont la fameuse ordonnance de 1667 fut l'ouvrage. Il mourut en 1699. Il étoit fils d'un maître des comptes, homme estimé.

BOUCHET, (JEAN.) (*Hist. litt. mod.*) procureur à Poitiers, auteur des *Annales d'Aquitaine*, & de quelques autres ouvrages qui méritent moins d'être cités. Né en 1476, mort en 1550.

BOUCHET. (HENRI DU,) conseiller au parlement de Paris, a laissé sa bibliothèque aux chanoines réguliers de saint Victor, à condition qu'elle seroit publique. Mort en 1654.

BOUCICAUT, (JEAN LE MEINGRE DE) (*Hist. de France.*) c'est le nom de deux maréchaux de France, père & fils, l'un sous les rois Jean & Charles V, l'autre sous Charles VI. Le premier est nommé parmi les seigneurs françois qui conclurent le traité de Bretigny, le 8 mai 1360.

En 1364, il reprit Mantes & Meulan sur le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais. Il mourut à Dijon, le 15 mars 1367.

Le second, beaucoup plus célèbre encore, fut armé chevalier par le roi Charles VI, la veille du jour de la bataille de Rosebèque, en 1382, où il combattit auprès de la personne du Roi. En 1396, il fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis & ne revint en France qu'en 1399.

Les Génois, qui ne pouvoient souffrir ni le joug, ni la liberté, ayant souffert tour-à-tour tous les maux de la tyrannie & de l'anarchie, de l'aristocratie & de la démocratie, ayant pris pour maîtres tous leurs principaux citoyens, & plusieurs souverains de l'Europe, s'étoient donnés à Charles VI. Leur premier traité avec la France est de 1392.

Il n'étoit que l'ouvrage des nobles; mais en 1396, tous les ordres de l'état réunis, conférèrent à Charles VI, & à ses successeurs, l'autorité souveraine, & lui prêtèrent serment de fidélité. Antoine Adorne, alors duc ou doge populaire de Gênes, en fut fait gouverneur pour le roi. Le maréchal de *Boucicaut*, à son retour de la Grèce, y fut envoyé. En arrivant à Gênes, il y trouva partout des traces effrayantes de l'anarchie, qui l'avoit désolée. Tout y présentoit l'image de la destruction: des nobles humiliés & bannis; une populace insolente, livrée aux plus grands excès; des voleurs & des assassins impunis, qui rempliſſoient la ville de meurtres & d'incendies; des marchands effrayés, qui se resserroient dans l'intérieur de leur maisons; le commerce anéanti; toutes les boutiques, toutes les banques, tous les bureaux fermés; des bourgeois puissans qui se faisoient la guerre de rue en rue; des tours élevées dans tous les palais; des citoyens assiégés par d'autres citoyens; des factions mal étouffées & toujours prêtes à se ranimer, &c. La vigilance & la fermeté du maréchal arrêterent tous ces désordres; il se fit apporter les armes, il défendit les assemblées, il fit trancher la tête aux plus factieux, il punit avec plus de rigueur ceux qui avoient commis de plus grands crimes; des compagnies exactement entretenues firent la garde dans toutes les places; deux châteaux élevés, l'un à l'entrée du port, qu'on nomma *la Darse*, l'autre dans la ville, qu'on appella *le Châtelet*, continrent les habitans; les Génois se firent pendant dix ans l'effort d'être heureux & tranquilles; mais en 1409, ils se jettent sur les François & les massacrent; le maréchal de *Boucicaut* échappe avec peine à leur fureur; ils

ſe replongent dans les révolutions & dans l'anarchie ; mais le ſouvenir des jours heureux dont ils avoient joui ſous le gouvernement du maréchal de Boucicaut les ramena encore plus d'une fois à la France.

Pendant le temps de ſon gouvernement, le maréchal fit la guerre dans le Levant avec beaucoup de gloire & ſouvent de ſuccès ; il fit lever aux Turcs le ſiége de Conſtantinople & reconquit pluſieurs places pour l'empereur grec. L'épitaphe de *Boucicaut*, qu'on lit à Tours, dans la chapelle de ſa famille, derrière le chœur de l'égliſe de ſaint Martin, lui donne le titre de *grand connétable de l'empereur, & de l'empire de Conſtantinople.*

Ce fut le maréchal de *Boucicaut* qui aſſiégea dans Avignon l'anti-pape Benoit XIII, lorſque Charles VI las de tous ſes ſubterfuges & de la durée du ſchiſme, voulut le forcer à l'abdication.

Boucicaut fut encore fait priſonnier à la bataille d'Azincourt, & mené en Angleterre, il y mourut en 1421. C'eſt un des plus braves guerriers dont s'honore la chevalerie Françoiſe.

BOUDIER (René) (*Hiſt. litt. mod.*) avoit des talens de toute eſpèce, des connoiſſances dans tous les genres, & étoit médiocre en tout ; mais il avoit beaucoup de moyens de jouiſſance, & il les conſerva long-temps ; à quinze ans il ſavoit beaucoup de langues, il étoit déjà au nombre des littérateurs, il mourut à quatre-vingt-dix ans à Mantes au mois de novembre 1723, & on ne dit pas qu'il eût beaucoup perdu de ſes facultés ; il écrivit ſur l'hiſtoire Romaine, ſur l'hiſtoire de France, ſur les médailles ; mais il n'eſt connu que par cette épitaphe qu'il ſe fit à lui-même, & dans laquelle il nous paroit un peu ſévère de vouloir trouver de l'impiété au dernier vers, comme ſi dans ce badinage le poëte eût été obligé de s'exprimer avec une préciſion théologique ſur l'immortalité de l'ame.

J'étois gentilhomme normand,
D'une antique & pauvre nobleſſe,
Vivant de peu tranquillement
Dans une honorable pareſſe :
Sans ceſſe le livre à la main,
J'étois plus ſerieux que triſte ;
Moins françois que grec & romain ;
Antiquaire, archi-médailliſte ;
J'étuis poëte, hiſtorien.....
Et maintenant je ne ſuis rien.

BOUDOT, (Jean) (*Hiſt. litt. mod.*) imprimeur-libraire de Paris, connu par ſon petit dictionnaire-latin, corrigé & perfectionné par meſſieurs Lallemant.

BOUFFLERS, (*Hiſt. de Fr.*) ancienne & illuſtre maiſon de Picardie ; elle tire ſon nom de la terre de *Bouffiers*, ſituée dans cette province dans le comté de *Ponthieu* ſur la rivière d'Authie, entre Heſdin & Abbeville, terre poſſédée de temps immémorial & ſans interruption par les ſeigneurs de cette maiſon.

Ceux d'entr'eux qui appartiennent le plus particuliérement à l'hiſtoire ; ſont : 1°. Henri qui accompagna ſaint Louis aux croiſades.

2°. Guillaume II ſon fils, qui accompagna le comte d'Anjou, frère de ſaint Louis, à la conquête du royaume de Sicile, & qui acquit beaucoup de gloire à la bataille de Bénévent, où Mainfroy fut tué en 1266.

3°. Aleaume I, petit-fils du précédent, qui ſe ſignala l'an 1304 à la journée de Mons en Puelle contre les Flamands, & dans d'autres expéditions.

4°. Pierre II, petit-fils du précédent, pris à la bataille d'Azincourt.

5°. Pierre II, fils du précédent, député par le duc de Bourgogne, pour la paix d'Arras en 1435, aida le dauphin à faire lever aux Anglois le ſiége de Dieppe, prit ſur eux d'aſſaut Gerberoy, accompagna en 1450 Charles VII à la conquête de la Normandie. Deux de ſes fils, Jean & Colard, furent tués à la bataille de Nanci en 1477.

6°. Jacques I, leur frère ainé, ſe diſtingua fort à la bataille de Guinegate en 1479.

7°. Adrien I, ſon petit fils à celle de Pavie.

8°. Adrien II, fils d'Adrien I, aux combats de ſaint Denis, de Moncontour, d'Auneau.

9°. Robert & Nicolas, petits-fils d'Adrien II, chevaliers de Malthe, furent tués ſur les galères de la religion le 28 ſeptembre 1644.

10°. Le plus célèbre de tous, eſt le maréchal de *Boufflers*. Le détail de ſes ſervices & de ſes exploits excéderoit l'étendue que nous pouvons donner à chaque article ; nous ne parlerons que des principaux. Elève des Condé, des Turenne, des Créqui, des Luxembourg, des Catinat, il fut bleſſé au combat de Woerden en 1673 ; il eut grande part à la victoire d'Ensheim, du 4 octobre 1674, où il fut encore bleſſé ; il prit poſſeſſion de Caſal, le 30 ſeptembre 1681. Au renouvellement de la guerre en 1688, il prit Keiſerlauter, Creutznach & Oppenheim ; en 1689, Kocheim ſur la Moſelle ; en 1691, il fut bleſſé au ſiége de Mons & bombarda Liége. En 1692, il fut fait colonel du régiment des gardes & bombarda Charleroi ; en 1693, il prit Furnes le 6 janvier, & fut fait maréchal de France le 27 mars. En 1695, il ſe jetta dans Namur, qu'il défendit contre le roi Guillaume ; il y fut retenu priſonnier au mépris de la capitulation, ſous prétexte que les François avoient manqué à d'autres capitulations précédentes, mais il fut renvoyé au bout de quinze jours. Ce fut le maréchal de *Boufflers* qui commanda en 1698, le camp de paix qu'il y eut à Compiègne pour l'inſtruction de M. le duc de Bourgogne ; on y a beaucoup vanté, plus même qu'il ne le falloit peut-être, la magnificence & la grande dépenſe de M. le maréchal de *Boufflers* ; il eût été beaucoup plus utile d'apprendre à commander des camps, ſoit de paix, ſoit de guerre, avec le moins de dépenſe poſſible. Les deux choſes

que les hommes ont le plus vantées dans tous les temps ſont préciſément les deux qui leur ſont les plus funeſtes : la guerre & la magnificence.

Dans la grande guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, M. le maréchal de *Boufflers* commanda en 1702 l'armée de Flandre ſous M. le duc de Bourgogne, & pouſſa les ennemis juſques ſous le canon de Nimégue. En 1702 encore, il gagna le combat d'Ekeren, le 30 juin. En 1704, il fut fait capitaine des gardes du corps. En 1708 & 1709, il acquit beaucoup de gloire au milieu des déſaſtres de la France. Sa défenſe de Lille eſt regardée comme un des plus mémorables exploits de cette guerre. » Je ſuis bien » glorieux, lui dit le prince Eugène, d'avoir pris » Lille défendu par vous, mais j'aimerois mieux » encore l'avoir défendu comme vous ». Le roi pour récompenſer M. de *Boufflers*, le fit pair de France, & donna la ſurvivance de ſon gouvernement de Flandre à ſon fils aîné.

En 1709. » M. le maréchal de *Boufflers*, dit M. le préſident Hénault, » par cette généroſité vraiment » Romaine, qui a fait ſon caractère, avoit demandé » & avoit obtenu d'aller ſervir ſous les ordres du » maréchal de Villars, quoiqu'il fût ſon ancien; » M. le maréchal de Villars ayant été bleſſé, ce » fut M. de *Boufflers* qui fit la retraite, & il la fit » en très-bon ordre ».

Il perdit ſon fils aîné le 22 mars 1711, & obtint pour le puîné, âgé de cinq ans, le gouvernement de la Flandre; c'eſt ce dernier qui eſt mort à Gènes le 2 juillet 1747, commandant des troupes que Louis XV avoit envoyées aux Génois.

Elevez dans vos vers
Un monument au *généreux Boufflers*;
Il eſt d'un ſang qui fut l'appui du trône;
Il eût pu l'être, & la faulx du trépas
Tranche ſes jours échappés à Bellone,
Au ſein des murs délivrée par ſon bras.

Il laiſſa un fils, mort ſans enfans le 13 ſeptembre 1751. Le maréchal, ſon aïeul, étoit mort à Fontainebleau le 22 août 1711 cinq mois après ſon fils aîné. Mais la maiſon de *Boufflers* ſubſiſte avec éclat dans d'autres branches.

BOUGAINVILLE, (JEAN PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) littérateur également eſtimable par ſes mœurs & par ſes écrits, auteur de la traduction de l'anti-Lucrèce, du Parallèle d'Alexandre & de Tahmas Kouli-Kan, de pluſieurs bons mémoires & de pluſieurs bons éloges inſérés dans le recueil de l'académie des belles-lettres. Il ſe piquoit de ne s'être pas permis un ſeul *hiatus* dans ſon Parallèle d'Alexandre & de Tahmas Kouli-Kan; en général les bons écrivains les évitent naturellement par le ſeul ſentiment de l'harmonie, ils éviteni, & même avec quelque ſoin les *hiatus* formés par la même voyelle; *il alla à Athènes; né & élevé*; &c. quand l'*hiatus* eſt formé par deux voyelles différentes, *nourri avec molleſſe*, *menagé avec art*, &c. ce n'eſt pas proprement un *hiatus* dans la proſe; il n'y a point là de défaut, & c'eſt une peine bien ſuperflue que d'éviter cette rencontre indifférente de voyelles, qui ne nuit pas plus à l'harmonie que celle des conſonnes. Ce ſoin minutieux & inutile peut même nuire beaucoup plus au ſtyle que tous les *hiatus* du monde par l'air de contrainte & de recherche qu'il doit lui donner.

M. *de Bougainville*, né à Paris le premier décembre 1722, fut admis en 1746, âgé de vingt-trois ans ſeulement, dans l'académie des belles-lettres, où il avoit déjà remporté un prix. M. Fréret, ſecrétaire perpétuel de cette académie, étant mort en 1749, M. *de Bougainville* lui ſuccéda dans cet emploi, que les infirmités nées avec lui, & qui empoiſonnèrent le court eſpace de ſa vie, l'obligèrent de quitter en 1755, & il eut pour ſucceſſeur dans le ſecrétariat, M. Le Beau. Il fut reçu à l'académie françoiſe en 1754. Il étoit auſſi de l'académie de Cortone, & garde de la ſalle des antiques du Louvre. Il mourut à Loches le 22 juin 1763, dans ſa quarante & unième année, chez madame de Baraudin, ſa ſœur, femme du lieutenant de roi de cette ville. M. *de Bougainville*, ſi célèbre par ſes expéditions maritimes & militaires, eſt leur frère. M. Le Beau, dans l'éloge de M. *de Bougainville* l'académicien, a rapporté de lui des vers de tragédie qu'on ne connoiſſoit point; ils n'ont pas la couleur tragique, mais il y en a de fort beaux. Le ſujet eſt la mort de Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre. Philippe entreprend ce qu'Alexandre exécuta, il veut aller conquérir la Perſe. Démarate, Corinthien, retiré à ſa cour, veut lui faire craindre de la part de la Grèce, ce qui en effet auroit dû arriver pendant l'expédition d'Alexandre, & ce qui n'arriva pas, c'eſt-à-dire, un ſoulevement général de cette contrée récemment ſoumiſe, contre la Macédoine dont elle devoit porter impatiemment le joug; Philippe lui répond par ces vers que nous choiſiſſons.

Je crains peu contre nous la Grèce mutinée,
De ſes plus fiers guerriers la fleur eſt moiſſonnée....
Que peut-elle ſans chefs, ſans ſoldats, ſans vaiſſeaux?
De ſa fidélité ſa foibleſſe eſt le gage.
Les Grecs, de leurs ayeux, n'ont plus que le langage...
Peuple ingrat, qui me hait & m'aime *par accès*;
Qui moins grand qu'indocile, & plus fougueux que brave,
Ne ſait pas être libre, & frémit d'être eſclave....
Rétabli dans ſes droits par ma main vengereſſe,
De vos amphictyons l'auguſte tribunal
M'a d'une voix commune élu ſon général.
Que dans ſes murs déſerts, Sparte en vain menaçante
Elève ſourdement une voix impuiſſante....
Qu'importe à ma grandeur? j'eſtime Démoſthènes,
C'eſt mon rival, c'eſt l'ame & le héros d'Athènes;
De ſes cris généreux l'éloquente fureur
A ſouvent de ſon peuple enflammé la valeur:

Mais Eſchine & Cléon, de ce peuple volage
Savent, quand je le veux, lui ravir le ſuffrage....
L'injuſte Athénien, terrible en ſes caprices,
Fait du malheur un crime, & punit les ſervices,
Exile le grand homme, & ſe livre au flatteur...,
Argos n'eut qu'un inſtant : Thèbe a paſſé comme elle.....
Epaminondas ſeul fit le ſort des Thébains.....
Il fut vainqueur de Sparte, & de Sparte admiré.
J'envierois ſon trépas ; le ciel l'avoit fait naître
Pour ſauver ſa patrie, & me ſervir de maître :
J'appris à ſon école, à celle des revers,
L'art de dompter les Grecs, & par eux l'univers.

BOUGEANT. (Guillaume-Hyacinthe) (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le fameux père *Bougeant*, jéſuite, connu principalement par deux ouvrages, l'un grave, l'*Hiſtoire du traité de Weſtphalie, & celle des guerres & des négociations qui le précèdent*; l'autre léger, l'*Amuſement philoſophique ſur le langage des bêtes*; ce dernier le fit exiler à la Flèche; il faut avouer que la manie d'exiler a été quelquefois pouſſée à un dégré bien étrange. Après tout, ce n'eſt peut-être pas une grande peine pour un religieux, d'être relégué pour un temps dans la maiſon la plus belle & la plus agréable de ſon ordre; mais enfin on vouloit le punir, & de quoi? & tout le monde conçoit les raiſons légitimes qu'un homme ſtudieux peut avoir de préférer à tout le ſéjour de la capitale. Le père *Bougeant* fut obligé de ſe rétracter pour avoir la permiſſion d'y revenir. Se rétracter, de quoi? d'un badinage. Il a fait des livres de phyſique & des livres de piété qui ſont beaucoup moins lus que ce badinage. Il a daigné faire quelques comédies contre les janſéniſtes & les convulſionnaires, peut-être pour expier le tort d'avoir fait de bons livres. Ces comédies ſont: *La femme docteur*, ou *la théologie tombée en quenouille*; *le ſaint déniché*; *les quakers françois*, ou *les nouveaux trembleurs*. Il étoit né à Quimper en 1650, s'étoit fait jéſuite en 1706, mourut à Paris en 1743.

BOUGEREL, (Joseph) (*Hiſt. litt. mod.*) prêtre de l'oratoire d'Aix, auteur de la *Vie de Gaſſendi* & de *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres de Provence*. Mort à Paris en 1753.

BOUGUER, (Pierre) (*Hiſt. litt. mod.*) étoit fils de Jean *Bouguer*, profeſſeur royal d'hydrographie au Croiſic. La nature, ſon goût particulier, les exemples domeſtiques lui ouvrirent la carrière des ſciences; on connoit un *Traité de la navigation* compoſé par M. *Bouguer* le père, imprimé pour la première fois en 1699, réimprimé en 1706.

Le premier ouvrage qui a fait connoître l'étendue des talens & des lumières de M. *Bouguer* le fils, eſt un *Mémoire ſur la mâture des vaiſſeaux*, qui remporta le prix de l'académie des ſciences en 1727, & qui fit beaucoup de ſenſation parmi les ſavans. L'académie des ſciences s'empreſſa d'élire M. *Bouguer* en 1731. Une multitude d'excellens ouvrages auxquels l'aſtronomie & la navigation doivent les plus grands progrès, accrurent ſa réputation parmi les ſavans, mais il en eut peu dans le monde. M. de la Condamine, par le ſeul talent d'écrire, lui enleva dans le public la principale gloire du voyage des académiciens au Pérou. M. de la Condamine, par le zèle & le courage qu'il avoit montré dans les détails de cette expédition ſavante, avoit droit ſans doute à une grande partie de la gloire qu'il obtint; mais M. *Bouguer* ne devoit pas être privé comme il le fut dans l'opinion publique du fruit de ſes obſervations & de ſes travaux que les ſavans ſeuls furent priſer avec équité. Sa relation du voyage au Pérou, moins intéreſſante dans la forme que les écrits de M. de la Condamine ſur le même ſujet, n'en eſt pas moins un réſultat précieux des plus importantes découvertes, où les lumières du philoſophe éclairent toujours l'œil de l'obſervateur, & où le deſir de remplir dignement le principal objet, n'a fait négliger aucun autre objet qui pût être intéreſſant, ſoit dans l'ordre phyſique, ſoit dans l'ordre moral.

Les autres ouvrages de M. *Bouguer*, dont les ſavans ſeuls ſont des juges compétens, ſont *la conſtruction du navire*; *la figure de la terre*; un *Traité d'optique*; *la manœuvre des vaiſſeaux*; un *Traité de la navigation*, tous volumes *in-4°*. tous ouvrages offrant des vues nouvelles. Il mourut le 15 août 1758, à 63 ans. On croit que le chagrin qu'il conçut du mauvais ſuccès de ſes démêlés avec M. de la Condamine & de l'injuſtice qu'il crut éprouver à cet égard, ne contribua pas peu à ſa mort.

BOUHIER, (Jean) (*Hiſt. litt. mod.*) préſident à mortier au parlement de Dijon; c'eſt à lui que M. de Voltaire ſuccéda en 1746 à l'académie françoiſe. « M. le préſident *Bouhier*, dit M. de Voltaire, « faiſoit reſſouvenir la France de ces temps » où les plus auſtères magiſtrats, conſommés » comme lui dans l'étude des loix, ſe délaſſoient » des fatigues de leur état dans les travaux de la » littérature.

» Il étoit très-ſavant, mais il ne reſſembloit pas » à ces ſavans inſociables & inutiles, qui négli- » gent l'étude de leur propre langue, pour ſavoir » imparfaitement des langues anciennes; qui ſe- » croient en droit de mépriſer leur ſiècle, parce » qu'ils ſe flattent d'avoir quelques connoiſſances » des ſiècles paſſés; qui ſe récrient ſur un paſſage » d'Eſchyle, & n'ont jamais eu le plaiſir de verſer » des larmes à nos ſpectacles.

» Il traduiſit le poeme de Pétrone ſur la guerre » civile..... il exerça auſſi ſes talens ſur l'hymne » à Vénus, ſur Anacréon, pour montrer que les » poëtes doivent être traduits en vers : c'étoit une » opinion qu'il défendoit avec chaleur, & on ne » ſera pas étonné que je me range à ſon ſenti- » ment, »

M. de Voltaire parloit ainſi dans un diſcours de réception, où il eſt d'uſage de louer ſon prédé-

teſſeur. Dans la liſte des écrivains du ſiècle de Louis XIV où il ne devoit plus que la vérité, il ajoute cette vérité fâcheuſe.

« Mais ſes vers ſont voir combien c'eſt une en» trepriſe difficile ». (de traduire en vers les bons poëtes.) Elle n'a encore réuſſi complettement qu'à M. l'abbé de Lille.

M. le préſident *Bouhier* a traduit en ſociété avec l'abbé d'Olivet, les tuſculanes de Cicéron. Il y a de lui des diſſertations ſur Hérodote & d'autres ouvrages ſavans en littérature. Il y en a auſſi de célèbres en juriſprudence. Il a commenté la coutume de Bourgogne & fait un traité de la *Diſſolution du mariage pour cauſe d'impuiſſance.* Né en 1673. Mort en 1746.

BOUHOURS. (DOMINIQUE) (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le père *Bouhours*, jéſuite, fameux par ſes ouvrages de grammaire & de critique littéraire, ſur-tout par ſa *manière de bien penſer dans les ouvrages d'eſprit*, & par ſes *entretiens d'Ariſte & d'Eugène*, & par la critique que Barbier d'Aucour fit de ce dernier ouvrage. (*Voyez l'article* BARBIER D'AUCOUR. Le père *Bouhours* fut apparemment obligé par état d'écrire les vies de ſaint Ignace & de ſaint François-Xavier, & de comparer l'un avec Céſar, l'autre avec Alexandre, à cauſe de leurs conquêtes ſpirituelles; il a auſſi écrit l'hiſtoire du grand-maître d'Aubuſſon; mais ſon goût le ramenoit toujours à la grammaire & à la critique. L'abbé de la Chambre l'appelloit l'*empereur des muſes*, mot bien recherché, qu'on croit entendre cependant. Le père *Bouhours*, né à Paris en 1628, y mourut en 1702. On dit qu'étant à l'extrémité, mais toujours occupé de grammaire, il dit: « Je » *vas* mourir ou je *vais* mourir; » l'un & l'autre ſe dit; & que ce furent ſes dernières paroles.

BOUILLON. (*Voy.* GODEFROI, MARCK (la) & TOUR. (la)

BOULAINVILLIERS. (HENRI DE) (*Hiſt. litt. mod.*) « C'étoit, dit M. de Voltaire, le plus » ſavant gentilhomme du royaume dans l'hiſtoire, » & le plus capable d'écrire celle de France, s'il » n'avoit pas été trop ſyſtématique. Il appelle le » gouvernement féodal *le chef-d'œuvre de l'eſprit* » *humain.* Il regrette les temps où les peuples eſ» claves de petits tyrans ignorans & barbares n'a» voient ni induſtrie, ni commerce, ni propriété; » & il croit qu'une centaine de ſeigneurs, oppreſ» ſeurs de la terre & ennemis d'un roi, compo» ſoient le plus parfait gouvernement. Malgré » ce ſyſtême, il étoit excellent citoyen..... ſes » écrits, qu'il faut lire avec précaution, ſont profonds » & utiles ». Ses ouvrages ſur l'hiſtoire de France ont été recueillis en 3 vol. *in-fol.*

« Nous n'avons garde de rien adopter de cet » auteur » dit M. le préſident Hénault: jugement d'une conciſion un peu dure & qui mérite quelques reſtrictions.

« Le ſyſtême de M le comte de Boulainvilliers, ſelon M. de Monteſquieu, « ſemble être une con» juration contre le tiers-état. Il avoit plus d'eſ» prit que de lumières, plus de lumières que de » ſavoir. Son ouvrage eſt ſans aucun art; il y » parle avec cette ſimplicité, avec cette franchiſe » de l'ancienne nobleſſe dont il étoit ſorti. »

Dans ſon hiſtoire des Arabes & de Mahomet reſtée imparfaite, il s'engoue de Mahomet, comme il s'étoit engoué du gouvernement féodal; un critique dur l'appelle en conſéquence, *Mahométan françois* & *déiſteur du chriſtianiſme.*

On ſait quel étoit ſon foible pour l'aſtrologie judiciaire. Le cardinal de Fleury diſoit de lui, qu'*il ne connoiſſoit ni l'avenir, ni le paſſé, ni le préſent.* C'eſt un mot & non pas un jugement.

Il mourut le 23 janvier 1722. Il étoit né le 21 octobre 1658. Des amateurs du merveilleux ont prétendu qu'on avoit trouvé à ſon inventaire une lettre d'un aſtrologue de ſes amis, auquel il avoit envoyé ſon horoſcope avec les preuves. Son ami diſcute ces preuves, les combat par des raiſons aſtrologiques: « Vous croyez mourir un tel jour, » lui dit-il, je crois que vous vous trompez; » & il dit ſon jour, qui fut en effet le 23 janvier 1722.

BOULANGER, (NICOLAS-ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*) ingénieur, employé dans les ponts & chauſſées, que des fonctions qui l'éloignoient ſi ſouvent de ſon cabinet, ne purent empêcher d'étudier les langues & de compoſer des ouvrages ſavans. Il eſt l'auteur du *Deſpotiſme oriental;* de l'*Antiquité dévoilée;* du *Chriſtianiſme dévoilé.* Il y a quelque doute au ſujet de ce dernier ouvrage; tout le monde ne convient pas qu'il ſoit de lui. M. *Boulanger* a fourni auſſi à l'Encyclopédie des avis importans. On lui trouvoit dans la phyſionomie beaucoup de reſſemblance avec Socrate, tel qu'on le voit ſur des pierres antiques. Né à Paris en 1722. Mort en 1759.

BOULAY, (CÉSAR-EGASSE DU) (*H.ſt. litt. mod.*) principalement connu par ſon hiſtoire de l'univerſité de Paris, abrégée par M. Crevier. Mort en 1678.

BOULEN *ou* BOLEYN, (ANNE DE) (*Hiſt. d'Angl.*) ſeconde femme de Henri VIII, roi d'Angleterre. (*Voyez* HENRI VIII.

BOUQUET, (dom MARTIN) bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. On ſait quelle part a eue ce ſavant bénédictin à la collection des hiſtoriens de France, & aux utiles diſſertations qui l'accompagnent. Né à Amiens en 1685. Mort à Paris en 1754.

BOURBON. (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt le nom, 1°. d'une ancienne maiſon dont les biens ont paſſé avec ce nom dans la branche royale de la maiſon de France, qui occupe aujourd'hui les trônes de France, d'Eſpagne & des Deux-Siciles. 2°. De cette branche auguſte & heureuſe, qui réunit aujourd'hui tant de grandeur, de puiſſance & de gloire, & qui a produit pluſieurs autres branches illuſtres, dont il ſera parlé ſous les noms particuliers qui les déſignent.

Digitized by Google

Les anciens ſires de *Bourbon* ſont les ancêtres maternels de la maiſon de France. Leur origine ſe perd dans la nuit des temps ; ils prenoient au commencement de la ſeconde race de nos rois, les titres de princes, de barons & de comtes. Aymar, l'un d'eux, fonda en 921 le prieuré de Souvigny en Bourbonnois ; deux frères de cette ancienne maiſon bâtirent les villes de Bourbon-Lancy & de Bourbon-l'Archambaud.

Lorſque Hugues Capet parvint au trône, les barons de *Bourbon* relevoient immédiatement de la couronne. La baronie de *Bourbon* fut toujours réputée la première & la plus ancienne du royaume, juſqu'à ce qu'ayant été érigée en duché-pairie, « les ſires de Montmorenci, dit l'hiſtorien des maiſons de *Bourbon* & de Montmorenci, « prirent » de l'aveu du roi & de la nation, le titre de pre» miers barons de France. »

La première race des ſires de *Bourbon* ſubſiſta pendant trois ſiécles, & produiſit douze princes ou barons, dont ſept furent connus ſous le nom d'*Archambaud*. Archambaud VII, le dernier de cette race, ne laiſſa qu'une fille, nommée Mahaud. Elle épouſa, 1°. Gaucher de Vienne, ſeigneur de Salins, dont elle eut Marguerite de Salins, mariée dans la ſuite à Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier. 2°. Guy de Dampierre, dont elle eut pluſieurs fils. L'aîné prit le nom, le cri & les armes de *Bourbon*. La comteſſe de Forcalquier, ſa ſœur utérine, voulut lui diſputer la baronie de *Bourbon* ; il prouva aiſément que cette baronie ne pouvoit paſſer aux filles qu'au défaut des mâles : la comteſſe de Forcalquier ſe déſiſta de ſes prétentions moyennant une indemnité : la maiſon de Dampierre forma la ſeconde race des ſires de *Bourbon*. Archambaud VIII & Archambaud IX compoſoient ſeuls cette race ; ce dernier ne laiſſa que deux filles, Mahaud & Agnès, mariées aux deux fils aînés de Hugues IV, duc de Bourgogne, prince du ſang, deſcendu du roi Robert. Mahaud l'aînée eut en partage les biens maternels qui étoient immenſes ; Agnès eut les biens paternels ; celle-ci n'eut de ſon mariage avec Jean de Bourgogne, que Béatrix de Bourgogne, qui épouſa Robert de France, comte de Clermont, ſixième & dernier fils de ſaint Louis.

Archambaud VIII eut un frère, nommé Guillaume de Dampierre-Bourbon, qui épouſa Marguerite, héritière de Flandre, de la maiſon de Haynault. Le dernier comte de Flandre de cette maiſon de Dampierre, eut une fille, qui porta les comtés de Flandre, d'Artois & de Nevers dans la ſeconde maiſon de Bourgogne, qui les a portés dans celle d'Autriche. Ainſi les deux plus auguſtes maiſons de l'Europe, celles de Bourbon & d'Autriche, tirent leur origine maternelle de la maiſon de Dampierre-Bourbon.

Robert, comte de Clermont, étoit jeune encore, & avoit acquis beaucoup de gloire dans les combats & de célébrité dans les tournois, lorſque l'arrivée du prince de Salerne, ſon couſin, à Paris, en 1298, donna lieu à un nouveau tournoi ; le comte de Clermont voulut y ſignaler ſa force & ſon adreſſe ; il reçut de ſi furieux coups ſur la tête, qu'elle en fut conſidérablement affoiblie ; c'étoit le prince le mieux fait & le plus heureuſement né, de la maiſon royale.

Philippe-Auguſte avoit voulu prévenir ces malheurs, mais il n'avoit pas été aſſez loin ; il avoit défendu à ſes fils, ſous peine d'encourir ſon indignation, de prendre part à ces dangereux exercices : mais les rois ſont les pères de tous leurs ſujets & doivent pourvoir, autant qu'il eſt poſſible, à la ſûreté de tous ; puiſque le danger de ces exercices étoit reconnu, il falloit les proſcrire entièrement. Malgré la défenſe de Philippe-Auguſte, qui n'étoit qu'une invitation à s'éloigner de ces jeux, l'amour forcené d'une fauſſe gloire y entraîna preſque toujours les rois & les ſeigneurs du ſang, & il ne fallut pas moins que la mort tragique de Henri II pour faire ceſſer en France ces divertiſſemens funeſtes.

Le comte de Clermont ſurvécut quarante ans à ſon malheur ; il eut des intervalles lucides, puiſqu'on le voit admis dans les conſeils & chargé de négociations importantes. Il mourut en 1317. Il eſt enterré aux Jacobins de la rue Saint-Jacques ; on y lit ces quatre vers de Santeuil, qui ſervent d'épitaphe à ce père des *Bourbons* :

Hîc ſtirps Borbonidum ; hîc primus de nomine princeps
Conditur ; hi tumuli velut incunabula regum ;
Huc veniant proni regali è ſtirpe nepotes :
Borbonii hîc regnant, invito funere, manes.

Louis I, fils de Robert, & qu'on nommoit *Louis Monſieur* du vivant de Robert, fut le premier duc de *Bourbon* ; cette baronie fut érigée pour lui en duché-pairie par Charles-le-Bel, l'an 1327. Il avoit mérité ce prix de ſes ſervices, il s'étoit ſignalé dans les guerres de Philippe-le-Bel contre les Anglois & les Flamands, il avoit ſauvé les débris de l'armée françoiſe à la bataille de Courtrai, il avoit contribué à la victoire de Mons en Puelle. D'ailleurs, Charles IV vouloit réunir à la couronne la ville de Clermont en Beauvoiſis, où il étoit né ; il falloit indemniſer Louis ; l'érection de *Bourbon* en pairie fut un des objets de l'indemnité. « *Nous* » *eſpérons*, portent les lettres d'érection, *que la* » *poſtérité du nouveau duc, marchant ſur ſes traces,* » *ſera dans tous les temps l'appui & l'ornement du* » *trône* ; termes dignes de remarque, dit M. le » préſident Hénault, & qui ont l'air d'une prédic» tion pour Henri IV. »

Le duc de *Bourbon* contribua beaucoup encore au gain de la bataille de Caſſel, & Philippe de Valois, pour le récompenſer, lui rendit le comté de Clermont, qu'il érigea en pairie. Le duc vit commencer cette longue & funeſte querelle entre Edouard III & Philippe de Valois pour la ſucceſſion

Digitized by Google

à la couronne de France ; il ſervit Philippe comme il le devoit ; il mourut en 1341, ayant accru les honneurs de ſa maiſon, & obtenu le ſurnom de *Grand*.

Il laiſſa deux fils, Pierre I, chef des branches aînées de la maiſon de *Bourbon* actuellement éteintes, & Jacques de *Bourbon*, comte de la Marche & de Ponthieu, connétable de France, auteur des branches de Bourbon-la-Marche & de Bourbon-Vendôme, d'où deſcendent toutes les branches de la maiſon de France qui exiſtent aujourd'hui. Ce connétable de *Bourbon* fut fait priſonnier en 1356, à la bataille de Poitiers, & mourut en 1361, ainſi que Pierre de *Bourbon*, ſon fils aîné, de bleſſures reçues à la bataille de Brignais : on le nommoit *la fleur des chevaliers*. Mais ce qui concerne les branches cadettes ſera traité ſous les noms particuliers qui les diſtinguent. Suivons la branche aînée, la branche des ducs de *Bourbon*.

Pierre I, duc de *Bourbon*, fils aîné de Louis I, étoit beau-frère de Philippe de Valois & de l'empereur Charles IV. Il fut bleſſé à la bataille de Crécy & tué à la bataille de Poitiers.

Louis II, ſon fils, ſurnommé le *Bon* & le *Grand*, étoit beau-frère de Charles V ; il fut un des tuteurs de Charles VI ; & le ſeul prince dont les vertus conſolèrent la France des malheurs de ce règne, & de la tyranie des oncles paternels de Charles. Jeanne de *Bourbon*, ſa ſœur, épouſe de Charles V, fut la plus heureuſe, comme la plus aimable princeſſe de ſon ſiècle. Blanche de *Bourbon*, leur ſœur, reine de Caſtille, avec les mêmes vertus, eut le malheur d'être la femme de Pierre-le-Cruel. Il l'empoiſonna. Le duc Louis II, pendant que les princes de ſa maiſon mouroient à Brignais, ſervoit d'ôtage aux Anglois pour le roi Jean ; il languit ainſi huit ans dans la captivité. Son abſence donna lieu à des déſordres, ſes barons pillèrent ſes domaines, & Chauveau, ſon procureur-général, informa contre eux. Le duc, devenu libre, ferme les yeux ſur les fautes paſſées, & ne ſonge qu'à gagner les cœurs de ſes vaſſaux. Il inſtitue l'ordre de *l'Eſpérance*. Au milieu de la ſolemnité de cette cérémonie, le ſévère Chauveau paroit, tenant à la main le cahier des informations. Il le préſente à genoux au duc. *Monſeigneur*, lui dit-il, *vous verrez ici bien des coupables ; les uns méritent la mort, les autres ont au moins encouru la confiſcation. Voici le regître de leurs crimes.* Les prévaricateurs étoient préſens, & frémiſſoient. *Chauveau*, dit le prince, *avez-vous auſſi tenu regître des ſervices qu'ils m'ont rendus ?* Il prend le regître, & le jette au feu ſans le lire. A ce mot divin, à cette action généreuſe, des larmes de joie & de tendreſſe coulèrent de tous les yeux. Il n'y eut pas un de ces gentilshommes, coupables ou non, qui ne jurât de donner ſa vie pour un prince ſi magnanime. Il profita de cette ardeur, non pas pour lui, mais pour le ſervice de l'état, il mena ſes ſujets contre les Anglois à qui Charles V reprenoit alors tout ce qu'Edouard III avoit repris à la France.

Pendant qu'uni au duc de Bourgogne Philippe I, le duc de *Bourbon* détruit une armée formidable deſcendue à Calais, ſous les ordres du duc de Lancaſtre, il apprend que les grandes *compagnies* ont ſurpris le château de Belleperche en Bourbonnois, & qu'elles y retiennent priſonnière la ducheſſe douairière de *Bourbon* ſa mère ; il court aſſiéger Belleperche avec les ſeules forces de ſes domaines : mais les Anglois viennent au ſecours de la place, la garniſon met le feu au château, en ſort, & emmène la ducheſſe de *Bourbon* à la vue de ſon fils, qui ne put que fondre ſur les raviſſeurs & les pourſuivre, ſans pouvoir rendre la liberté à ſa mère.

La vertu & la gloire unirent de la plus tendre amitié le connétable du Gueſclin & le duc de *Bourbon*. Ce prince ſe fit honneur toute ſa vie d'avoir été l'élève & l'ami d'un ſi grand homme, il plaida ſa cauſe devant Charles V dans ce moment d'erreur où le roi prévenu outragea du Gueſclin par un doute ſur ſa fidélité ; il éclaira Charles, & ramena du Gueſclin.

Le duc de Bretagne-Montfort, fils de la courageuſe Jeanne de Flandre, s'étoit livré aux Anglois ; la ducheſſe, ſa femme, tomba entre les mains du duc de *Bourbon*, comme la mère de *Bourbon* étoit tombée auparavant entre les mains des Anglois. *Ah ! beau couſin*, s'écria la ducheſſe de Bretagne, *ſuis-je priſonnière ? — Non, madame, nous ne faiſons point la guerre aux dames*, & il renvoya la ducheſſe à ſon mari.

Le défaut qu'on reprochoit au duc de *Bourbon* étoit un excès de valeur qui lui faiſoit chercher les périls comme un ſimple aventurier. Les troupes qui l'adoroient, trembloient pour lui ; on lui députa les principaux officiers de l'armée, pour lui faire des remontrances & des reproches à ce ſujet. *Le plus pauvre capitaine de France ſeroit blâmé*, lui dirent-ils, *s'il prodiguoit ainſi ſa vie.*

Le duc de *Bourbon* étant allé en Caſtille, où Henri de Tranſtamare l'avoit invité à une expédition contre les Maures, l'Eſpagne parut voir avec intérêt le frère de l'innocente Blanche de *Bourbon*, dont on pleuroit encore les infortunes & la mort. Tranſtamare fit voir au duc de *Bourbon* les enfans de Pierre-le-Cruel, qu'il tenoit priſonniers au château de Segovie. *Voici*, lui dit-il, *les enfans du bourreau de votre ſœur, vous pouvez les immoler à votre vengeance. — Ah !* répondit *Bourbon* touché de pitié, *ſont-ils donc coupables des crimes de leur père !*

Bourbon eut part à la victoire de Roſebeque ; mais ce qui vaut mieux encore, tous les actes de clémence exercés par Charles VI, malgré ſes oncles paternels, lui furent ſuggérés par le duc de *Bourbon*.

Ce duc vit l'aſſaſſinat du duc d'Orléans, ſon neveu, & fut le ſeul des princes françois qui oſa

propoſer de punir l'aſſaſſin ; il mourut en 1410 au milieu de ces horreurs, & du moins il ne vit point les fureurs & les maſſacres des Armagnacs & des Bourguignons. Ses états ſeuls avoient été heureux en France ſous le règne de Charles VI.

Jean I, fils & ſucceſſeur de Louis II, fut fidèle au parti des Orléanois contre les Bourguignons ; il fut ſur-tout fidèle à ſa patrie contre les Anglois. Pris à la bataille d'Azincourt, il mourut en 1433 dans les fers, dont il ne tenoit qu'à lui de ſortir, s'il eût voulu reconnoître Henri VI pour roi de France.

Charles I, fils de Jean, n'avoit que quinze ans quand il fut privé des leçons de ſon père par le déſaſtre d'Azincourt : elles lui euſſent été néceſſaires dans les temps d'orages & de ténèbres où il parut ; il fut arrêté par les Bourguignons, lorſqu'ils ſurprirent Paris en 1418, & il n'obtint la liberté qu'à condition d'épouſer la fille du duc de Bourgogne Jean. La mort de ce duc, aſſaſſiné à Montereau, retarda le mariage. Lorſque le dauphin eut été proſcrit par le traité de Troies, tous les princes du ſang, enveloppés dans cette proſcription, s'unirent au dauphin. Le duc de *Bourbon* fut le principal inſtrument du ſalut de l'état, en réconciliant Charles VII avec le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon ; mais s'il rendit au roi des ſervices ſignalés, il les lui vendit cher ; il fut, avec le fameux connétable de Richemont, le fléau des favoris ; (*Voyez* l'article ARTUS DE BRETAGNE, comte de Richemont) Ils parurent ſe plaire à ſervir le roi & à l'inſulter, au moins dans la perſonne de ſes miniſtres & de ſes courtiſans, qu'ils lui donnoient, qu'ils lui ôtoient à leur gré. *Bourbon* alla plus loin. Mécontent d'avoir trop peu de part à l'adminiſtration, il entra dans la conſpiration, connue ſous le nom de *la Praguerie*, & dans laquelle on ſe ſervoit du nom du dauphin Louis, pour combattre ſon père. *Bourbon*, preſſé par les armes du roi, ſollicita ſon pardon, & ne l'obtint que par le ſacrifice de quelques places. Le bâtard de *Bourbon*, ſon frère, nommé Alexandre, qui s'étoit fait chef des *grandes compagnies*, & avoit exercé beaucoup de violences à la tête de ces brigands, fut noyé par ordre du roi. Le duc de *Bourbon* rentra encore dans les factions & s'en repentit encore. Le roi le voyant ſoumis, reprit pour lui toute ſa tendreſſe & ne ſe reſſouvint plus que de ſes ſervices ; il les récompenſa, en donnant Jeanne, ſa fille, en mariage au comte de Clermont, fils du duc de Bourgogne, qui ſe montra digne de cet honneur par ſes exploits contre les Anglois. Son père en fut témoin & y applaudit. Le duc Charles I mourut à Moulins le 4 décembre 1456.

Jean, ſon fils, commence à paroître dans l'hiſtoire, dès l'an 1444. Il ſuit cette année Charles VII au ſiège de Metz. En 1449 & 1450, il eut une grande part à la conquête que ce roi fit de la Normandie ſur les Anglois, & contribua beaucoup, avec le connétable de Richemont, à la victoire de Formigny ; ce fut même au comte de Clermont que l'honneur de cette victoire fut aſſuré par la déciſion du conſeil de Charles VII. Le titre de connétable donnoit à Richemont le commandement général des armées ; mais le comte de Clermont avoit un commandement particulier en Normandie, & une commiſſion expreſſe pour faire, dans cette province, la guerre aux Anglois : c'étoit lui-même qui avoit appellé à ſon ſecours le connétable ; il prétendoit en conſéquence que le connétable n'étoit qu'auxiliaire à ſon égard, & que c'étoit lui qui étoit le général. Il étoit gendre du roi, & cette conſidération put influer ſur le jugement par lequel il fut décidé que *la ſpécialité devoit l'emporter ſur la généralité*. Jean fut proclamé vainqueur, & on l'appella dès-lors le *fléau des Anglois*. Il ſe glorifioit d'être le diſciple du fameux comte de Dunois, comme ſon aïeul l'avoit été de du Gueſclin ; il contribua beaucoup avec Dunois, à la réduction de la Guyenne en 1451, & dans les années ſuivantes. En 1455, il dépouilla le rebelle comte d'Armagnac de ſes états, & le força de chercher un aſyle hors de la France. Toujours fidèle ſous un roi juſte & ſage, tel que Charles VII, mais rebelle à ſon tour ſous un roi brouillon & deſpotique tel que Louis XI, le duc Jean (on le nommoit ainſi depuis la mort de ſon père) entra en 1464, dans la *ligue du bien public*.

Il faut avouer, qu'à l'exemple des autres princes & ſeigneurs ligués, il étoit plutôt entraîné par un reſſentiment perſonnel, que guidé par aucunes vues de bien public ; Louis XI lui avoit très-injuſtement ôté le gouvernement de Guyenne que Charles VII lui avoit donné pour prix de ſes ſervices. C'étoit par de ſemblables violences que Louis XI avoit révolté tous les grands vaſſaux de la couronne. Le duc de *Bourbon* fut celui qu'il accabla le premier ; il le réduiſit à la néceſſité de traiter. La ducheſſe de *Bourbon* fut médiatrice entre ſon mari & ſon frère : la trêve fut conclue à Moiſſiac ; mais la bataille de Montlhéri ayant ſuivi de près, le duc de *Bourbon* ſe repentit d'avoir ſigné ce traité. Il reprit les armes, & ſurprit Rouen, qu'il remit à *Monſieur*, dont les intérêts, ainſi que ceux du public, ſervoient de prétexte à la ligue. Les traités de Conflans & de Saint-Maur des Foſſés diſſipèrent ces troubles, du moins pour un temps. Louis XI, attentif à diviſer ſes ennemis, parvint à détacher le duc de *Bourbon* de la ligue ; ce duc réconcilia Louis XI, avec ſon frère, en déterminant *Monſieur* à ſe contenter pour appanage de la Guyenne, au lieu de la Champagne & de la Brie.

Le duc de *Bourbon*, beau-frère à la fois & de Louis XI & de ſon rival, Charles-le-Téméraire, reſta fidèlement attaché au premier ; mais lorſqu'après la mort du duc de Bourgogne, il vit Louis XI s'obſtiner à opprimer & à dépouiller Marie de Bourgogne, au lieu de réunir par un mariage avec le dauphin, les états de cette princeſſe à la couronne, il s'éloigna de ce roi injuſte, & ſe retira dans

dans le Bourbonnois. La haine, de Louis XI l'y alla chercher. Doyac, miniſtre de ſes vengeances, Doyac, né vaſſal du duc de *Bourbon*, s'en rendit l'accuſateur. Il imputa au duc des actes de ſouveraineté, des attentats à l'autorité royale, tout ce qu'il crut propre à irriter contre le duc, le jaloux Louis XI. On décréta les miniſtres & les officiers du duc, & on crut par-là lui tendre un piège inévitable; s'il les avouoit, il ſeroit enveloppé dans la condamnation qui ſeroit prononcée contre eux; s'il les déſavouoit, ceux-ci n'en ſeroient que plus diſpoſés à le trahir; ils cèderoient plus volontiers aux inſtances, aux promeſſes, aux menaces qu'on employeroit pour les engager à dépoſer contre lui. Le duc prit le parti d'obéir au décret; sûr de ſon innocence, il livra lui-même ſes officiers à la juſtice; ils ſe juſtifièrent & le juſtifièrent ſi pleinement, qu'il fallut les mettre en liberté, en déclarant l'accuſation calomnieuſe. Mais Louis XI ſe montra complice du calomniateur, en le comblant d'honneurs & de biens; il voulut que Doyac préſidât aux *grands jours* qui furent convoqués à Montferrand, ſa patrie. Le peuple indigné de voir cet homme obſcur & coupable à la tête d'un tribunal, compoſé de princes du ſang & des plus grands ſeigneurs de l'Auvergne, l'inſulta publiquement. Doyac obtint un arrêt de réparation; mais au commencement du règne ſuivant, il apprit qu'on n'abuſe pas toujours impunément de la faveur. Les princes, devenus plus puiſſans ſous un jeune roi, firent, à leur tour, livrer Doyac à la juſtice; il eut les oreilles coupées, & fut fuſtigé d'abord à Paris, & enſuite à Montferrand, au ſein de cette même patrie, où il avoit pris plaiſir à paroître dans un éclat ſi diſproportionné à ſa naiſſance.

Quoiqu'aux termes de la loi de Charles V, ou plutôt ſelon l'interprétation qu'on donnoit à cette loi, Charles VIII, étant dans ſa quatorzième année, fût réputé majeur, on ſe diſputoit, ſinon la régence, du moins l'adminiſtration du royaume. Le duc de *Bourbon* la réclamoit, parce que tout le monde croyoit avoir droit d'y aſpirer; au lieu de la régence qui ſembloit ne pouvoir appartenir qu'à une reine-mère, quand il y en avoit, ou qu'au premier prince du ſang, le duc de *Bourbon* obtint l'épée de connétable, qui avoit toujours été l'objet de ſon ambition. Dans les diviſions qui éclatèrent entre la dame de Beaujeu, Anne de France & le duc d'Orléans, le duc de *Bourbon* embraſſa d'abord la cauſe du duc d'Orléans, qui étoit celle de tous les princes du ſang; mais il fit bientôt ſa paix. La goutte, dont il reſſentoit depuis quelque temps de fréquentes & violentes atteintes, le réduiſoit à l'inaction. Il mourut le premier avril 1488, âgé d'environ ſoixante-deux ans, ſans poſtérité légitime.

Sa ſucceſſion paſſoit naturellement au cardinal de *Bourbon*, l'aîné de ſes frères, &, après lui, au ſire de Beaujeu, mari de la célèbre *Madame*. *Madame* s'empara de la ſucceſſion entière. Le cardinal tranſigea, & mourut ſix mois après.

Pierre II, duc de *Bourbon*, connu auparavant ſous le nom de ſire de Beaujeu, lui ſuccéda. Son hiſtoire n'eſt que celle de la ducheſſe de *Bourbon*, dame de Beaujeu, ſa femme, & ſa vie ſert ſeulement d'époque aux évènemens du règne de Charles VIII, & d'une partie de celui de Louis XII. Moins impérieux, moins violent, plus pacifique, plus conciliant que la ducheſſe, on croit qu'avec moins de déférence pour elle & plus d'autorité, il eût prévenu les guerres civiles qui enſanglantèrent les commencemens du règne de Charles VIII; il eut l'honneur de s'oppoſer à l'expédition ruineuſe de Naples; il fut ſurnommé *prince de la paix & de la concorde*, titre dont ce ſiècle belliqueux ne connoiſſoit pas tout le prix. Pierre II mourut en 1503.

En lui finit la branche aînée de la maiſon de *Bourbon*, qui avoit ſubſiſté avec un éclat toujours croiſſant, pendant plus de deux ſiècles. Charles I ſon père, ſans compter cinq filles légitimes, trois fils bâtards & trois filles naturelles, avoit eu ſix fils légitimes, & en avoit laiſſé cinq; cette nombreuſe poſtérité étoit déjà moiſſonnée.

Suzanne, fille de Pierre II, & d'Anne de France (*Madame*), épouſa Charles de *Bourbon-Montpenſier*, qui fut ce célèbre connétable de *Bourbon*, ſi utile & ſi fatal à François I. La branche de Montpenſier deſcendoit de Jean I quatrième duc de *Bourbon* & le cinquième des princes de cette maiſon, à compter de Robert de Clermont, fils de ſaint Louis. Le troiſième fils de Jean I, nommé Louis de *Bourbon*, fut la tige de la maiſon de Montpenſier. Il eut pour fils, Gilbert de *Bourbon*, comte de Montpenſier, mort à Pouzzols en 1496, dans le cours des guerres de Naples; celui-ci fut père du connétable & de pluſieurs autres princes. Le connétable avoit eu un frère aîné, nommé Louis, qui, étant allé prier ſur la tombe de ſon père à Pouzzols, avoit été tellement ſaiſi de douleur & de regret au ſouvenir des maux que ſon père avoit ſoufferts dans cette contrée, qu'il en mourut, à dix-huit ans, & convainquit de faux, dit Mezeray, cette croyance, *que l'amour ne remonte point*. Charles, devenu l'aîné de ſa branche & l'héritier de la branche aînée, recueillit toute cette riche ſucceſſion, ſoit de ſon chef, ſoit du chef de ſa femme. La paſſion qu'il eut le malheur d'inſpirer à la ducheſſe d'Angoulême, mère de François I; la perſécution qu'elle lui fit éprouver pour ſe venger de ſes mépris; la déſection du connétable; la bataille de Pavie & la captivité de François I, monumens de la vengeance de ce même connétable; la fierté ſauvage & guerrière de ce prince, que François I & toute ſa cour appelloient *le prince mal endurant*, & qui ſe montra tel à leur égard; ſa mort violente à l'aſſaut de Rome, le procès fait en France à ſa mémoire, ſa réhabilitation ordonnée par le traité de Cambray, enfin toute l'hiſtoire de ce grand

prince eſt trop connue pour que nous nous y arrêtions ici.

La haine & la vengeance l'avoient égaré dans la carrière de la gloire ; il rejetta les faveurs ſolides que la fortune & l'amour lui offroient dans ſa patrie, pour pourſuivre des chimères dans des pays étrangers. Eſclave de ſes paſſions & de ſes eſpérances, il rampa le moins baſſement qu'il put dans la cour la plus orgueilleuſe, qui croyoit lui faire grace en permettant qu'il la fît triompher. Ses rivaux qu'il effaçoit, traverſèrent toutes ſes entrepriſes, ils ſeignoient de le mépriſer comme rebelle, pour ſe venger d'être contraints de l'admirer & de le craindre comme un homme ſupérieur. L'Eſpagne, qu'il ſervit trop bien, le négligea ; l'Italie qu'il opprimoit, le déteſta ; la France qu'il trahit, fut plus indulgente, elle le plaignit. On s'y ſouvenoit toujours qu'on avoit autrefois vaincu ſous lui & par lui, on rejettoit toute la haine de ſa révolte ſur la ducheſſe d'Angoulême qui l'y avoit forcé. C'étoit elle ſeule qu'on accuſoit d'avoir enlevé à la patrie & donné aux ennemis tant de valeur & de talens. On jugeoit qu'un héros n'avoit pas dû être opprimé pour n'avoir pu aimer une femme. Il s'en faut bien que la mémoire du connétable de *Bourbon* ne ſoit odieuſe en France comme celle de Robert d'Artois, avec lequel ſon ſort eut d'ailleurs tant de conformité ; c'eſt que Robert d'Artois avoit été fauſſaire avant d'être rebelle ; des crimes volontaires l'avoient conduit à ce crime forcé ; on n'avoit vu au contraire dans *Bourbon*, avant qu'un aſcendant malheureux l'entraînât au crime, que de la grandeur & de la généroſité ; il ne lui avoit manqué pour être toujours grand que de ſavoir ſouffrir des injures, & ne s'en pas venger.

Lorſqu'il avoit tiré ſes troupes du Milanès & qu'il les avoit fait défiler vers Pavie, il leur avoit annoncé qu'il les alloit mener dans un lieu où elles s'enrichiroient à jamais. Le ton dont il faiſoit cette promeſſe, l'air de myſtère & de confiance à la fois qu'on voyoit ſur ſon viſage, piquoit & réveilloit les eſprits ; on ne parloit plus que des victoires de Marignan & de Pavie ; on eſpéroit tout du héros qui avoit fixé la fortune dans ces deux batailles, on ne pouvoit que vaincre ſous lui ; tout retentiſſoit de ſa gloire ; les ſoldats dans leurs chanſons l'élevoient au-deſſus de tous les conquérans. *Nous vous ſuivrons par-tout*, crioient-ils avec un enthouſiaſme effréné, *duſſiez-vous nous mener à tous les diables !* Ces tranſports, ce dévouement aveugle étoient pour *Bourbon* le dédommagement le plus flatteur de ſes diſgraces ; ſes longs ennuis cédoient au plaiſir ſi touchant de ſe voir adoré par tant de braves hommes, & d'être plus roi dans ſon camp que Charles-Quint & François I ne l'étoient dans leurs cours. Ce prince ſi fier & ſi froid avec les courtiſans, ſavoit gagner les cœurs des ſoldats par l'affabilité, comme il ſavoit exciter leur admiration par ſa valeur ; il affectoit avec eux ce ton d'égalité qu'il connoiſſoit ſi propre à les ſéduire : *mes enfans*, leur diſoit-il, *je ſuis un pauvre cavalier, je n'ai pas un ſol non plus que vous, faiſons fortune enſemble.* Il leur avoit diſtribué ſa vaiſſelle, ſes meubles, ſes bijoux, ſes habits, & ne s'étoit réſervé qu'une caſaque de toile d'argent, qu'il portoit ſur ſes armes ; ſon armée étoit devenue ſa famille, ſa patrie, ſa fortune. *Bourbon* ne ſavoit plus lui-même juſqu'où ce perſonnage d'avanturier illuſtre allôit l'entrainer ; il pouvoit être duc de Milan, il pouvoit ſe faire roi de Naples, il pouvoit bouleverſer l'Italie, & y fonder une monarchie nouvelle, une juſte vengeance l'animoit contre ſon pays, où la ducheſſe d'Angoulême régnoit encore ſous l'autorité de François I. Il étoit mécontent de l'empereur, qui ne lui avoit point tenu parole ſur ſon mariage avec la reine de Portugal, & qui ne vouloit l'employer que comme un inſtrument ſervile de ſa grandeur ; il avoit à ſe faire un ſort également indépendant & de ſes ennemis & de ſes protecteurs. Son armée étoit plus à lui qu'à l'empereur, mais les intérêts de l'empereur devoient ſervir de prétexte à toutes ſes démarches, & de principal fondement à l'obéiſſance de ſes troupes, juſqu'à ce que les conjonctures lui permiſſent de lever le maſque & de s'approprier le fruit de ſes travaux ; c'eſt du moins tout ce qu'on peut entrevoir de ſes projets, à travers le voile impénétrable dont ils ſont reſtés couverts.

Quelques hiſtoriens ont écrit que ſon deſſein étoit de faire ſa paix avec la France aux dépens de l'empereur, auquel il devoit enlever le royaume de Naples. Mezerai parle d'une lettre de *Bourbon* au roi, laquelle, dit-il, ſe voit en bon lieu, & qui contient ces mots : *Naples vous donnera des preuves de ma repentance & juſtifiera ma faute.* Mais les traces de ce projet ſont trop foibles & trop équivoques pour être érigées en preuves.

Il déclara enfin à ſes troupes que c'étoit à Rome qu'il les menoit, il les remplit de ſon ardeur, on ne ſongea plus qu'à le ſuivre, à vaincre & à s'enrichir. Quand il fut ſous les murs de Rome, « voici, leur dit-il, » l'objet de nos deſirs, le terme de » notre courſe, la fin de nos maux, la ſource de » notre fortune ».

Ayant reconnu la place, il diſpoſa tout pour un aſſaut, il court à une brèche qu'on n'avoit pas eu le temps de relever, & appliquant le premier une échelle à la muraille, il eſt à l'inſtant ſuivi de tous ſes Allemands. Le premier coup d'arquebuſe parti des remparts, renverſa ce héros ſi brillant, ſi dangereux, & termina ſes agitations avec ſa vie.

Le coup qui le frappa, lui laiſſa cependant le temps de mourir en héros comme il avoit vécu. Dès qu'il ſe ſentit bleſſé mortellement, il dit à un capitaine gaſcon, nommé Jonas ou Gogna, de le couvrir d'un manteau, & de cacher ſa mort, de peur qu'elle n'abatit le courage des ſoldats ; Jonas exécuta cet ordre, & *Bourbon* expira ſur le champ à l'âge de trente-huit ans, le dimanche 5 mai 1527. Le Ferron dit qu'il reſpiroit encore lorſque Rome

Digitized by Google

fut priſe, qu'il fut porté dans les murs de cette place, & qu'il y expira.

Philibert, dernier prince d'Orange de la maiſon de Chalon, qui, à la mort du duc de *Bourbon*, dont il fut témoin, ſe trouva chargé de l'exécution de ſon entrepriſe, cacha aux ſoldats la mort de ce général, juſqu'à ce que leur courage & leur conſtance les euſſent conduits au haut des remparts à travers tous les obſtacles; alors pour les rendre inacceſſibles à la pitié comme ils l'avoient été à la crainte, il annonça que *Bourbon* étoit mort, & qu'il falloit le venger. La rage s'empara auſſi-tôt de tous les cœurs; on ne reſpira plus que fureur & que vengeance; on n'entendoit que des voix féroces de ſoldats qui s'animoient au carnage & qui crioient horriblement: *Carné, carné, ſangré, ſangré. Bourbon, Bourbon.* Le pillage dura deux mois ſans interruption. Rome avoit trouvé plus de traces d'humanité dans ces brigands barbares qui l'avoient ſaccagée autrefois ſous les Alarics, les Genſerics, les Totilas.

Les ſoldats de *Bourbon*, obligés dans la ſuite de quitter Rome, ne voulurent pas ſe ſéparer de leur général, ils emportèrent ſon corps à Gaëte, où eſt ſon tombeau; les Impérialiſtes lui firent une épitaphe, dans laquelle ils ne célébrèrent que ceux de ſes exploits qui leur avoient été utiles.

Auctо imperio,
Gallo victo
Superatâ Italiâ,
Pontifice obſeſſo,
Româ captâ,
Borbonius hic jacet.

C'eſt-à-dire:

Après avoir aggrandi l'empire,
Vaincu les François,
Dompté l'Italie,
Aſſiégé le pape,
Pris Rome,
Cy-gît *Bourbon.*

On trouve dans Brantôme la traduction d'une autre eſpèce d'épitaphe du même général faite en italien:

D'aſſez, aſſez a fait Charlemagne le preux,
Alexandre le Grand, de peu fit plus grand'choſe;
Mais de néant a fait plus que n'ont fait les deux,
Charles, duc de *Bourbon*, qui ci-deſſous repoſe.

A la mort du connétable de *Bourbon*, Charles de *Bourbon*, duc de Vendôme, devint le chef de la maiſon de *Bourbon*. Sa branche, déſignée par ce nom de Vendôme, étoit iſſue de la branche de la Marche; l'une & l'autre deſcendoit du connétable Jacques de *Bourbon la Marche*, tué à Brignais. Jean de *Bourbon*, ſon fils, épouſa Catherine de Vendôme, qui fut l'héritiere de ſa maiſon. Louis de *Bourbon*, comte de Vendôme, leur ſecond fils, fut la tige de la branche de Vendôme. Jean, ſon fils, eut d'Eliſabeth ou Iſabelle de Beauvau deux fils, dont l'aîné, François, fut le père de Charles, duc de Vendôme, & le cadet, Louis, prince de la Roche-ſur-Yon, épouſa la ſœur du fameux connétable Charles III, tué à Rome, & fut la tige des ducs de Montpenſier, branche aujourd'hui éteinte. (*Voyez* l'article AUVERGNE.) Ce fut en faveur de Charles que François I érigea le Vendômois en duché-pairie par lettres du mois de février 1514, c'eſt-à-dire, 1515; il lui donna auſſi le gouvernement de Picardie, où le duc de Vendôme rendit les plus grands ſervices juſqu'au temps où les allarmes cauſées par la déſection & la ſuite du connétable, firent retenir Vendôme auprès du roi. Ces précautions étoient bien ſuperflues, Vendôme, ſujet fidèle & citoyen zélé, ne voyoit que les intérêts de l'état, & ne ſuivoit que ſon devoir. On eut lieu de le reconnoître dans une occaſion bien importante. Aux premières nouvelles du déſaſtre de Pavie & de la captivité du roi, on avoit voulu engager le duc de Vendôme à demander la régence en qualité de premier prince du ſang; il n'étoit que le ſecond, mais le duc d'Alençon, qui avoit fui à la bataille de Pavie, n'étoit pas encore revenu d'Italie, & il mourut peu de temps après ſon retour. Cette mort & la proſcription du duc de *Bourbon* rendirent le duc de Vendôme premier prince du ſang; on l'aſſuroit que le parlement feroit pour lui; on lui étaloit les droits de ſa naiſſance, on offroit ſans ceſſe à ſon reſſentiment l'outrage fait au nom de *Bourbon* dans la perſonne du connétable, & les biens de cette maiſon poſſédés à ſes yeux par la ducheſſe d'Angoulême; on lui exagéroit ce qu'il devoit à ſon nom & aux intérêts de ſa maiſon; le ſage Vendôme crut devoir encore plus à l'état, il répondit à ceux qui lui propoſoient de le troubler, que le ſervice du roi & les ordres de la régente l'appelloient à Lyon, qu'il alloit travailler avec elle à procurer la ſureté au royaume & la liberté au roi. Le duc de Vendôme mourut à Amiens, le 25 mars 1537. Son fils aîné fut le roi de Navarre, Antoine de *Bourbon*. (*Voyez* ANTOINE.) Ses autres fils ſe trouveront auſſi à leurs noms particuliers.

Le duc de Vendôme n'appelloit le roi François I que *monſieur*, enlui parlant. C'étoit autrefois une diſtinction commune à tous les *ſeigneurs du ſang*, François I ne la conſerva qu'au premier prince du ſang.

BOURBON eſt auſſi le nom de deux poëtes latins modernes, tous deux nommés Nicolas, & dont l'un étoit le petit-neveu de l'autre. Le premier fut l'inſtituteur de Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Il eſt connu par un poëme de la Forge (*Ferraria*) qu'il avoit compoſé à l'âge de quinze ans, & dont Éraſme faiſoit cas, & par huit livres d'épigram-

mes, intitulées *Nugæ*, & dont Joachim du Bellay diſoit que le titre étoit le principal mérite.

Paule, tuum ſcribis magnum nomine librum ;
In toto libro nil melius titulo.

Le ſecond Nicolas BOURBON eſt beaucoup plus célèbre que le premier. Connu ſeulement par des poéſies latines, il fut de l'académie françoiſe, ſingularité dont il y a quelques exemples dans les premiers temps de l'inſtitution de l'académie ; une autre ſingularité eſt qu'il fut reçu à l'académie quoiqu'oratorien, l'académie n'ayant conſidéré la congrégation de l'oratoire que comme un corps compoſé d'eccléſiaſtiques ſéculiers. Parmi ſes poéſies, on a diſtingué ſon imprécation contre le parricide de Henri IV. On connoit de lui, en l'honneur du même prince, ces deux vers fameux, placés ſur la porte de l'arſenal de Paris :

Ætna hæc Henrico Vulcania tela miniſtrat,
Tela gigantæos debellatura furores.

Il avoit été ami de Balzac, il s'étoit depuis brouillé avec lui, & ils avoient écrit l'un contre l'autre. Balzac jugeant que chez Nicolas *Bourbon*, l'impétuoſité du poëte avoit fait diſparoître la modération convenable à un prêtre & à un oratorien, lui appliquoit ces vers du quatrième livre de l'Enéide, où il mettoit *infanæ* pour *ignaræ*.

Heu ! vatum infanæ mentes ! quid vota furentem,
Quid delubra juvant ?

Nicolas *Bourbon* ne faiſoit & ne goûtoit que des vers latins, il diſoit que quand il liſoit des vers françois, il croyoit boire de l'eau, & il n'aimoit pas à boire de l'eau ; il mourut le 7 août 1644. Son grand-oncle étoit mort après l'an 1550.

BOURCHENU *ou* BOUCHENU DE VALBONNAIS. (*Voyez* VALBONNAIS.)

BOURDALOUE, (LOUIS) jéſuite, *le premier modèle des bons prédicateurs en Europe*, dit M. de Voltaire. On l'appelloit le *roi des prédicateurs* & le *prédicateur des rois*. Louis XIV voulut l'entendre tous les ans, *aimant mieux ſes redites*, diſoit-il, *que les choſes nouvelles des autres*. Bourdaloue étoit auſſi vertueux qu'éloquent. On a dit que ſa conduite étoit la meilleure réfutation des *lettres provinciales*. Nous avons rapporté à l'article *Boſſuet* la réponſe que fit le père *Bourdaloue* à une femme de la cour qui lui demandoit ſi elle faiſoit mal d'aller à la comédie. Une lettre de Boileau nous apprend que le père *Bourdaloue* ne prit pas bien d'abord les deux couplets qui le regardent dans la chanſon faite à Bâville, mais que le père Rapin l'obligea d'entendre raillerie.

Si *Bourdaloue*, un peu ſévère,
Nous dit : craignez la volupté,
Eſcobar, lui dit-on, mon père,
Nous la permet pour la ſanté.
Contre ce docteur authentique,
Si du jeûne il prend l'intérêt,
Bacchus le déclare hététique,
Et janſéniſte qui pis eſt.

On dit qu'à propos de ce vers de la ſatyre 10e contre les femmes :

Ecolier, ou plutôt ſinge de *Bourdaloue*.

Il échappa au père *Bourdaloue* de dire : *ſi Deſpréaux me met dans ſes ſatyres, je le mettrai dans mes ſermons*. Sur quoi M. d'Alembert demande ſi ç'auroit été dans le ſermon du pardon des injures. Boileau étoit plein de reſpect pour *Bourdaloue* :

Je fis de ſes ſermons mes plus chères délices ;
Mais lui, de ſon côté, liſant mes vains caprices,
Des cenſeurs de Trévoux n'eut point pour moi les yeux....
Enfin, après Arnauld, ce fut l'illuſtre en France,
Que j'admirai le plus, & qui m'aima le mieux.

Il faut avouer que les ſermons du père *Bourdaloue* ſont beaucoup plus lus qu'aucun des ouvrages de M. Arnauld. Le père *Bourdaloue*, né à Bourges en 1632, le 20 août, mourut à Paris, le 13 mai 1704.

BOURDEILLES, (PIERRE DE) (*Hiſt. litt. mod.*) c'eſt le fameux Brantôme, ainſi nommé, parce que, quoique laïc & militaire, il poſſédoit l'abbaye de Brantôme. Ses mémoires imprimés en 10 volumes *in*-12, ſont connus de tout le monde. Mort en 1614, âgé de 87 ans, ayant vécu ſous ſept rois, François I, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII.

Claude de BOURDEILLES, comte de Montreſor, dont nous avons des mémoires, & qui mourut en 1663, étoit petit-neveu de Brantôme.

BOURDELIN, (*Hiſt. litt. mod.*) nom fameux dans les académies des belles-lettres & des ſciences. Claude *Bourdelin*, mort le 15 octobre 1699, étoit entré en qualité de chymiſte dans l'académie des ſciences, au temps de l'inſtitution. C'eſt le premier académicien dont M. de Fontenelle ait fait l'éloge. Il eut deux fils, Claude & François. L'aîné fut, comme ſon pere, de l'académie des ſciences, & M. de Fontenelle a fait ſon éloge comme celui de ſon père. Il étoit ſi bienfaiſant, que les gens du peuple diſoient de lui : *ce n'eſt pas un médecin, c'eſt le Meſſie*. En 1708, il fut fait premier médecin de la ducheſſe de Bourgogne, à la place de M. Bourdelot. « Il fut toujours le même, dit M. de Fontenelle ; » ſeulement il donna de plus grands ſecours » aux pauvres, parce que ſa fortune étoit augmen» tée ». Il mourut le 20 avril 1711. François, ſon frère, étoit de l'académie des inſcriptions & belles-lettres ; ſon éloge a été fait par M. de Boze ; il avoit beaucoup voyagé, il étoit fort inſtruit dans les langues étrangères, même dans les langues ſavantes. Il étoit né à Senlis le 15 juillet 1668. Il mourut le 24 mai 1717.

Digitized by Google

Louis-Claude, fils & petit-fils des deux Claude *Bourdelin*, de l'académie des ſciences, & neveu de François, fut auſſi de l'académie des ſciences; il y fut reçu en 1725. Il étoit né le 18 octobre 1696. En 1761, il fut nommé premier médecin de meſdames. Il mourut en 1777.

BOURDELOT (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'un premier médecin du grand Condé, & du premier médecin de madame la ducheſſe de Bourgogne, auquel ſuccéda en 1708 Claude Bourdelin le fils.

BOURDONNAYE, (BERNARD-FRANÇOIS MAHÉ DE LA) marin célebre, guerrier habile & innocent perſécuté. Il prit Madras en 1746, & à ſon retour en France, il fut mis à la Baſtille; on lui fit ſon procès, qui dura trois ans & demi; ſon innocence fut vengée avec éclat par un arrêt ſolemnel, rendu aux acclamations du public; on put lui rendre la liberté, mais non pas la ſanté, qu'une captivité ſi longue lui avoit enlevée. Il mourut en 1754; quelques-uns ont cru qu'il avoit été empoiſonné par Robert-François d'Amiens, qu'il eut le malheur d'avoir à ſon ſervice.

BOURG, (*Hiſt. anc. & mod.*) ce mot vient du mot allemand *burg*, ville, forteresſe & château; il eſt fort ancien chez les Allemands, comme on peut le voir dans *Vegece, au IVe livre de re militari, caſtellum parvum quem burgum vocant, &c.* Du temps des empereurs Carlovingiens, il n'y avoit en Allemagne que fort peu de villes enfermées de murailles; ce fut Henri l'Oiſeleur qui commença à bâtir pluſieurs forteresſes ou *bourgs* pour arrêter les incurſions fréquentes des Huns ou Hongrois: pour peupler ces nouveaux *bourgs*, on prenoit un neuvième des habitans de la campagne, & l'on appelloit *burger* ou *bourgeois*, ceux qui demeuroient dans les *bourgs* ou villes, pour les diſtinguer des payſans. Aujourd'hui par *bourg*, on entend un endroit plus conſidérable qu'un village, mais qui l'eſt moins qu'une ville. (*A. R.*)

BOURG. (DU) (*Hiſt. de Fr.*) Antoine du *Bourg*, préſident au Parlement, ſuccéda en 1535, à Duprat, dans la dignité de chancelier. Il n'eut guères le temps de développer ſes talens ni d'établir ſon crédit. En 1538, le roi François I, étant allé viſiter la ville de Laon, la foule du peuple qui s'empreſſoit pour le voir, fut ſi grande, que le chancelier du *Bourg*, qui étoit à ſa ſuite, fut renverſé de ſa mule, foulé aux pieds & cruellement écraſé.

Son neveu, Anne du BOURG, l'un des membres les plus diſtingués du Parlement de Paris, homme inflexible & vertueux, fut une des plus illuſtres victimes de la perſécution inquiſitoriale ſous le court & malheureux règne de François II.

Il avoit été arrêté avec pluſieurs autres membres du parlement dans cette orageuſe & funeſte ſéance où le roi Henri II, arrivé ſans être attendu, ne parut laiſſer la liberté des ſuffrages que pour la punir. Son procès, ſuſpendu par la prompte mort de Henri II, fut continué ſous François II. Anne du *Bourg* voulut récuſer le préſident Minard, ſans doute à cauſe de ſon zèle inquiſiteur; Minard qui ſe faiſoit un plaiſir & un honneur d'envoyer un hérétique au bûcher, refuſa de s'abſtenir: *Dieu ſaura t'y forcer*, lui dit du *Bourg*, menace innocente peut-être, mais très-imprudente; Minard fut aſſaſſiné en ſortant du palais, à ſix heures du ſoir, le vendredi 12 décembre 1559; quelques-uns diſent le 18. C'eſt à l'occaſion de ce meurtre que fut rendue l'*ordonnance minarde*, portant que l'audience de relevée finiſſoit à quatre heures du ſoir, depuis la ſaint Martin juſqu'à pâques. L'accompliſſement de la prédiction de du *Bourg* ayant donné de violens ſoupçons de complicité contre ce magiſtrat, hâta ſa condamnation, il fut pendu & brûlé en Greve le 22 décembre 1559, par une violence indigne de la religion, à laquelle on prétendoit le ſacrifier. Il mourut en héros de parti, & comme l'aſſaſſinat de Minard avoit précipité la perte de du *Bourg*, le ſupplice de du *Bourg* détermina la conjuration d'Amboiſe.

Ce qui prouve bien qu'alors toutes les liaiſons tenoient aux intérêts de ſecte & de parti, c'eſt que l'électeur Palatin fut le plus ardent ſolliciteur de la grace de du *Bourg*, conſeiller au parlement. De tels protecteurs nuiſent quelquefois, en annonçant dans les protégés le deſſein de ſe rendre redoutables.

Les du *Bourg* étoient d'une noble & ancienne famille, établie principalement dans le Vivarais.

Le maréchal-comte du BOURG, qui gagna, le 26 août 1709, le combat de Rumersheim, qui fut fait maréchal de France en 1724, & mourut en 1725, n'étoit pas de cette famille. Il ſe nommoit Eléonore-Marie du Maine.

BOURGOGNE. (*Hiſt. mod.*) Il faut diſtinguer les deux royaumes de *Bourgogne*, le duché & le comté. Ils tirent tous leur nom des anciens Burgundions ou Bourguignons, peuples qu'on croit originaires de Germanie, & qui fondèrent dans les Gaules, vers l'an 413 ou 414, un grand & puiſſant royaume, qui fut détruit l'an 534 par les fils de Clovis. Il comprenoit ce qu'on appelle aujourd'hui le duché de *Bourgogne*, la Franche-Comté, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie. Voilà le premier royaume de *Bourgogne*.

Le ſecond fut fondé ſur les ruines du premier, vers le milieu du neuvième ſiècle, par Boſon, beau-frere de Charles-le-Chauve. (*Voyez* BOSON.)

Ce ſecond royaume de *Bourgogne* fut ſubdiviſé en *Bourgogne* ciſjurane & *Bourgogne* transjurane. La ciſjurane ou royaume d'Arles ou de Provence, occupé par Louis, fils de Boſon, s'étendoit depuis Lyon juſqu'à la mer, entre le Rhône & les Alpes, comprenant auſſi le Lyonnois & le Dauphiné. La transjurane occupée par Raoul, fils de Conrad, autre uſurpateur, comprenoit la Savoie & le pays des Suiſſes. Ces deux royaumes réunis dans la ſuite, formèrent le royaume d'Arles qui dura 177 ans.

Le duché de *Bourgogne*, ſeul pays qui ait retenu le nom de *Bourgogne*, ne fit point partie du ſecond royaume de *Bourgogne*. Il fut poſſédé par

Digitized by Google

les ancêtres de Hugues Capet : il échut en partage à Othon, puis à Henri ſes frères, qui moururent ſans enfans légitimes ; Henri eut pour héritier le roi Robert, ſon neveu. Celui-ci donna le duché de *Bourgogne* à Henri, ſon ſecond fils, lequel par la mort de ſon frère aîné, arrivée avant celle du roi Robert, étant parvenu à la couronne après Robert, céda en 1032 le duché de *Bourgogne* à Robert ſon frère. Celui-ci fut le chef de la première maiſon ou branche royale de *Bourgogne*.

Le duché paſſa ſucceſſivement de mâle en mâle dans cette maiſon, ſans aucune conteſtation juſqu'à la mort du duc Hugues IV, qui arriva ſous le règne de Philippe III, dit le Hardi. Ce Hugues avoit eu trois enfans mâles : les deux aînés étoient morts de ſon vivant, & n'avoient laiſſé que des filles. Il voulut que le troiſième qui reſtoit, lui ſuccédât au préjudice des filles de ſes deux fils aînés. Cette diſpoſition fut attaquée par Ioland, femme de Robert III, comte de Flandre, & fille d'Eudes, l'aîné des trois fils de Hugues. Le roi Philippe III, arbitre de cette querelle, confirma la diſpoſition de Hugues. Ne voulut-il par cet arrêt donner atteinte qu'au droit de repréſentation ? ou l'eſprit de la loi ſalique qui devoit animer preſque toutes les provinces de l'empire françois influoit-il ſur ce jugement ? Fut-ce en un mot l'avantage du dégré, ou celui du ſexe, qui procura au troiſième fils de Hugues le duché de *Bourgogne* ? ou bien (car il reſte un moyen terme) Philippe III n'eut-il égard qu'à la dernière volonté du duc Hugues, & crut-il qu'elle devoit faire loi ? C'eſt ce qu'on ignore.

On peut penſer que l'alliance contractée quelques années après par le nouveau duc avec ſon juge en épouſant Agnès, ſa ſœur, fut ou la cauſe ou l'effet de ce jugement ; mais ce jugement favorable n'a rien que de fort naturel. Si les principes de la loi ſalique s'étendoient tous les jours à des états étrangers (& plût à Dieu qu'ils ſe fuſſent étendus davantage !) combien leur influence ne devoit-elle pas être plus forte ſur les provinces françoiſes.

Le grand objet de la loi ſalique eſt d'empêcher que le royaume ne paſſe à des étrangers. Ce principe, général pour tout le royaume, s'applique en particulier à chaque province ; c'eſt ce principe qui a dicté la loi par laquelle les appanages ont été reſtreints aux ſeuls mâles, parce que les femmes, ſi elles pouvoient les poſſéder, pourroient les porter dans des maiſons étrangères.

Tel eſt le droit public en France ; quelques faits contraires, amenés par ces conjonctures ſingulières, par ces révolutions qui font taire toutes les loix, ne prouvent rien contre l'exiſtence de ce droit ; l'uſage, qui, en admettant la diſtinction des fiefs maſculins & des fiefs féminins, a quelquefois rangé parmi des fiefs féminins, de grandes provinces de l'empire François, pourroit bien n'être qu'un abus. Au reſte, la *Bourgogne* n'étoit point dans ce cas-là. On n'avoit point d'exemple quelle eût jamais été poſſédée par une femme, ni tranſmiſe par des femmes, au moins ſous la troiſième race, la ſeule qu'il faille citer en matière de droits & de principes.

Mais lorſque la branche aînée de la première maiſon de *Bourgogne*, iſſue du roi Robert, s'éteignit en 1361, ſous le roi Jean, trois concurrens ſe préſentèrent pour recueillir le duché, tous trois deſcendoient de la maiſon de *Bourgogne* par des femmes, & par trois ſœurs. Le roi de Navarre deſcendoit de l'aînée, le roi de France de la ſeconde, le duc de Bar de la troiſième. Mais le roi Jean étoit plus proche d'un dégré que ſes deux compétiteurs, parce qu'il y avoit eu dans ſa ligne une génération de moins, & cette proximité fut le ſeul titre qu'on fit valoir en ſa faveur. Il ne fut queſtion ni de la loi ſalique, puiſque chacun des trois contendans tiroit ſon droit d'une femme, ni du droit de réverſion des appanages, faute d'héritiers mâles. Les écrivains du droit public de France, ſur-tout Dupuy, blâment les officiers du roi Jean, de n'avoir point réclamé le droit de réverſion. Mais n'y avoit-il pas deux obſtacles à cette réclamation ?

1°. Philippe-le-Bel étant le premier de nos rois qui, par ſon ordonnance de 1314, ait reſtreint nommément les appanages aux ſeuls héritiers mâles, il paroit qu'avant cette époque la loi des aſſignats ou appanages n'étoit pas ſuffiſamment éclaircie, & que la queſtion de l'excluſion des filles étoit mal décidée. C'eſt pourquoi on aima mieux en 1361, alléguer le droit de proximité, que de s'expoſer au reproche de donner à l'ordonnance de 1314, un effet rétroactif, en l'appliquant à un appanage aſſigné en 1032 ; ſans compter que cette ordonnance étoit plutôt une loi particulière pour le comté de Poitiers, donné par Philippe-le-Bel à Philippe le Long, qu'une loi générale pour tous les appanages.

2°. Il reſtoit deux branches maſculines de la maiſon de *Bourgogne*, (la branche de Montagu-Sombernon & la branche de Couches.) Ces deux branches deſcendoient du premier appanagé, elles étoient par conſéquent compriſes dans la conceſſion faite à ce premier appanagé. La loi ſalique les eût préférées aux deſcendans des femmes, quoique plus proches, & le droit de réverſion ne pouvoit avoir lieu tant que ces branches exiſtoient. Pour exercer le droit de réverſion, il eût fallu traiter des droits de ces deux branches avec leurs chefs ou repréſentans ; l'hiſtoire ne nous apprend point qu'on l'ait fait.

Le roi Jean réunit donc la *Bourgogne* à la couronne à titre de proximité, non à titre de réverſion ; la maiſon de *Bourgogne* ceſſa d'être ſouveraine, & fut regardée en quelque ſorte comme éteinte par l'extinction de ſa branche aînée.

Cette réunion dura peu. Le 6 ſeptembre 1363, Philippe le Hardy, le quatrième des fils du roi Jean, fut fait duc de *Bourgogne*, *pour tenir ce duché par lui & ſes héritiers légitimes*,

Digitized by Google

Le roi Jean par le même acte donna au duché de *Bourgogne* le titre de première pairie de France.

La poſtérité maſculine de Philippe le Hardy poſſéda ce duché juſqu'en 1477, que Charles le Téméraire mourut ne laiſſant qu'une fille, Marie de *Bourgogne*.

Louis XI alors prétendit exclure Marie de la ſucceſſion de ſon père, alléguant le droit de réverſion à la couronne faute d'héritiers mâles.

Ce droit de réverſion ne pouvoit pourtant pas encore avoir lieu, car le comte de Nevers Jean vivoit alors, & il deſcendoit de Philippe le Hardy, premier appanagé, mais comme on ne voit point paroître le comte de Nevers dans cette affaire, il eſt à préſumer que Louis XI avoit acquis ſes droits.

On traita donc l'affaire ſur le pied de l'extinction de tous les mâles iſſus de Philippe le Hardy, duc de *Bourgogne*.

La queſtion ſe réduiſoit à ſavoir ſi la *Bourgogne* étoit eſſentiellement un fief maſculin, ou ſi elle pouvoit être regardée comme un fief féminin.

Pour prouver que c'étoit un fief féminin, Marie de *Bourgogne*, & après elle Charles-Quint, ſon petit-fils, alléguoient l'exemple du roi Jean, qui n'avoit hérité de la *Bourgogne* que par repréſentation d'une femme. Ils diſoient de plus que l'inveſtiture donnée à Philippe le Hardy comprenoit tous ſes héritiers légitimes, ſans excluſion des femmes; ils fortifioient ces raiſons par des inductions tirées du traité d'Arras entre Charles VII roi de France & Philippe le Bon, duc de *Bourgogne*, & du traité de Péronne entre Louis XI, & Charles le Téméraire. Par ces traités, on avoit cédé à toute la deſcendance des ducs de *Bourgogne*, *mâle & femelle*, les comtés de Mâcon, d'Auxerre, ſaint Gengoul, ſaint Laurent, Bar-ſur-Seine, enfin tout ce qui formoit l'arrondiſſement du duché de *Bourgogne*, & qui ſembloit en devoir ſuivre le ſort. On ne doutoit donc point alors, diſoit Charles-Quint, que les femmes iſſues de Philippe le Bon & de Charles le Téméraire ne duſſent hériter de ce duché. Si l'inveſtiture accordée à Philippe le Hardy avoit beſoin d'interprétation, elle en trouvoit une toute naturelle dans les traités d'Arras & de Péronne.

Louis XI & après lui François I alléguoient au contraire la loi ſalique, cette loi ſi chère aux François, & dont les diſpoſitions deviendroient illuſoires, ſi par la tranſmiſſion des appanages aux filles, la France étoit livrée en détail aux étrangers; ils ſoutenoient que quand on vouloit appeller les filles à la ſucceſſion des appanages, il falloit l'exprimer nommément dans l'inveſtiture. Eh! comment pouvoit-on croire que le roi Jean eût voulu faire de la *Bourgogne* un fief féminin, lorſque d'un côté il venoit d'unir cette province à la couronne (car cette union n'étoit pas cenſée détruite par la conceſſion de la *Bourgogne* en appanage, elle l'eût été, ſi la *Bourgogne*, devenue fief féminin, eût pu paſſer aux étrangers) & lorſque d'un autre côté l'inveſtiture n'appelloit point les femmes, enfin lorſque cette même inveſtiture aſſuroit à la *Bourgogne* le titre de première pairie de France? Quoi! en lui donnant ce titre éminent, on ſe propoſoit de la rendre la proie des étrangers!

Quant aux inductions tirées des traités d'Arras & de Péronne, Louis XI & François I en tiroient une autre. Ces traités, diſoient-ils, appellent nommément les femmes, parce qu'on vouloit alors les appeller. L'inveſtiture donnée par le roi Jean ne les appelle point, parce qu'il les vouloit exclure.

Au reſte, Louis XI & François I proteſtoient contre les traités d'Arras & de Péronne, qui étoient, ſelon eux, l'ouvrage de l'injuſtice & de la violence.

Les quatre princes de cette ſeconde maiſon de *Bourgogne*, qui n'ont peut-être été que trop célèbres dans l'hiſtoire, ſe trouveront à leurs noms particuliers.

Le comté de *Bourgogne* étoit reconnu pour un fief féminin. Il fut nommé Franche-Comté, à cauſe du refus généreux que fit un de ſes comtes (Renaud III mort en 1144) de rendre hommage à l'empereur, ſoutenant que ſon pays étoit franc. En 1157, Béatrix, comteſſe de *Bourgogne*, le porta en dot à l'empereur Frédéric Barberouſſe; Béatrix ſeconde, ſa petite fille, le porta pareillement en dot à Othon, duc de Méranie; il paſſa enſuite à Béatrix troiſième, leur fille, dont la petite fille nommée Alix, épouſa un de ſes parens, nommé Hugues de Châlon, qui devint comte de *Bourgogne* par ce mariage. Othon IV, leur fils, épouſa la fameuſe Mahaud, comteſſe d'Artois, & leur fille Jeanne porta le comté de *Bourgogne* avec celui d'Artois à Philippe le Long, dont les filles poſſédèrent ces deux comtés, & les transmirent à Philippe le Hardy, (chef de la ſeconde maiſon de *Bourgogne*,) par le mariage de Marguerite de Flandre avec ce prince. Marie de *Bourgogne* les porta dans la maiſon d'Autriche; en 1668, Louis XIV prit la Franche-Comté, il la rendit la même année par le traité d'Aix-la-Chapelle; il la reprit en 1674, elle fut cédée & réunie irrévocablement à la France par le traité de Nimégue en 1678. C'étoit l'ancien pays des Séquanois.

BOURGOING, (*Hiſt. de Fr.*) eſt le nom d'un prieur des Jacobins de Paris, écartelé en 1590 comme complice & panégyriſte de Jacques Clément; c'eſt auſſi le nom d'un général de l'Oratoire, éditeur des œuvres du cardinal de Bérulle, & dont Boſſuet a fait l'oraiſon funèbre (*voyez* BOSSUET.) Le jacobin ſe nommoit Edouard; l'oratorien François.

BOURGUEMESTRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) Ce mot eſt formé de deux termes flamands, *burger*, *bourgeois*, & *meeſter*, *maître*; c'eſt-à dire le maître & le protecteur des bourgeois. Quelques-uns l'expriment en latin par *conſul*, d'autres par *ſenator*. M. Bruneau dit que *bourguemeſtre* en Hollande répond à ce qu'on appelle *alderman* & *sheriff* en Angleterre; *attourné* à Compiegne; *capitoul* à Toulouſe; *conſul* en Lan-

guedoc ; mais cela n'eſt pas exact ; l'*alderman* des Anglois répond au *ſcheepen* ou *échevin* des Hollandois.

Les *bourguemeſtres* ſont choiſis parmi les échevins, & ne ſont ordinairement en place que pour un ou deux ans.

C'eſt ainſi qu'on appelle les principaux magiſtrats des villes de Flandre, de Hollande & d'Allemagne : ils ſont comme les maires & gouverneurs, ils donnent des ordres pour le gouvernement, l'adminiſtration des finances, la juſtice & la police des villes. Le pouvoir & les droits des *bourguemeſtres* ne ſont pas égaux par-tout : chaque ville a ſes lois & ſes ſtatuts particuliers. (*A. R.*)

BOURGUIGNONS, (*Hiſt. de Fr.*) nom de faction ſous le règne malheureux de Charles VI, il déſignoit le parti des ducs de *Bourgogne*, comme les noms d'*Armagnacs* & d'*Orléanois*, déſignoient le parti des ducs d'Orléans & du connétable d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans Charles.

BOURIGNON, (ANTOINETTE) (*Hiſt. mod.*) viſionnaire, prophéteſſe, illuminée, qui n'étant d'aucune religion, voulut en faire une, & fut perſécutée par toutes les autres ; on vit toujours, dit Bayle, la main de toutes les ſectes contre cette fille, & la main de cette fille contre toutes les ſectes ; elle écrivit beaucoup, & il n'eſt rien reſté d'elle ; elle fit quelques diſciples dont un a écrit ſa vie. Un homme riche qui poſſédoit l'iſle de Nordſtrand près du Holſtein, la fit ſon héritière. M. de Voltaire rapporte dans le chapitre du janſéniſme, que quand le P. Queſnel fut arrêté, on trouva dans ſes papiers un ancien contrat paſſé entre les janſéniſtes & *Antoinette Bourignon*, par lequel elle leur vendoit ſon iſle de Nordſtrand où elle avoit inutilement tenté de s'établir avec une ſecte de myſtiques, & où les janſéniſtes ne s'établirent pas davantage. *Antoinette Bourignon*, née à Lille en 1616, mourut à Franeker en 1680, ayant été chaſſée tour-à-tour de tous les aziles qu'elle avoit voulu choiſir.

BOURLIE, ANTOINE DE GUISCARD, (*Hiſt. mod.*) plus connu ſous le nom d'abbé de la *Bourlie*. « Un » abbé de la *Bourlie*, dit M. de Voltaire, paroit » tout-à-coup au milieu des fanatiques des Cevennes dans leurs retraites ſauvages, & leur » apporte de l'argent & des armes.

» C'étoit le fils du marquis de *Guiſcard*, ſous-» gouverneur du roi, l'un des plus ſages hommes » du royaume. Le fils étoit bien indigne d'un tel » père : réfugié en Hollande pour un crime, il va » exciter les Cevennes à la révolte. On le vit » quelque temps après paſſer à Londres, où il fut » arrêté en 1711, pour avoir trahi le miniſtère » Anglois, après avoir trahi ſon pays. Amené » devant le conſeil, il prit ſur la table un de ces » longs canifs, avec leſquels on peut commettre » un meurtre, il en frappa le grand tréſorier Harley, » & on le conduiſit en priſon, chargé de fers. Il » prévint ſon ſupplice en ſe donnant la mort lui-» même. »

BOURREAU, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) le dernier officier de juſtice, dont le devoir eſt d'exécuter les criminels. La prononciation de la ſentence met le *bourreau* en poſſeſſion de la perſonne condamnée. En Allemagne on n'a point pour le *bourreau* la même averſion qu'en France. L'exécuteur eſt le dernier des hommes aux yeux du peuple ; aux yeux du philoſophe, c'eſt le tyran. (*A. R.*)

BOURSAULT, (EDME) (*Hiſt. litt. mod.*) n'avoit point fait d'études, & ne ſavoit pas le latin, & cependant Louis XIV ayant lu ſon livre *de la véritable étude des ſouverains*, voulut le donner pour ſous-précepteur au dauphin, & Thomas Corneille le propoſoit pour l'académie françoiſe, diſant qu'après tout c'étoit l'académie françoiſe & non l'académie grecque ou latine. Il eut affaire à deux formidables ennemis, Molière & Boileau, & on dit qu'il fut l'aggreſſeur envers Molière. Il fit contre lui la comédie intitulée : *le portrait du peintre*, & Molière le joua ſous ſon propre nom dans *l'impromptu de Verſailles* ; Boileau le mit auſſi dans ſa ſatire ſeptième parmi tous ces noms décriés :

Perrin & Pelletier,
Bonnecorſe, Pradon, Colletet, Titreville.

Bourſault fit contre Boileau la *ſatire des ſatires*, & Boileau mit encore dans le lutrin ce ſeul vers ;

L'amas toujours entier des écrits de *Bourſault*.

Mais ni Boileau ni Molière lui-même ne purent rendre ridicule l'auteur d'*Eſope* tant *à la ville* qu'*à la cour*, & même *du Mercure Galant*. *Bourſault* étoit d'ailleurs un honnête homme, & un homme ſans fiel, comme Boileau l'éprouva, lorſqu'étant allé aux eaux de Bourbon pour ſa ſanté, il y vit accourir *Bourſault*, alors receveur de la gabelle à Montluçon, qui venoit lui offrir ſa bourſe & ſes ſervices, & lui donner toutes les marques de la plus ſincère eſtime. Boileau fut touché de ce procédé, il jura une éternelle amitié à *Bourſault* ; il ôta ſon nom & de ſa ſatire ſeptième & du vers du Lutrin, il y ſubſtitua Perrault, & s'étant auſſi réconcilié dans la ſuite, au moins pour un temps, avec *Perrault*, il mit à ſa place *Haynault* à qui le vers du Lutrin eſt reſté, & qui n'en a pas moins fait deux ſonnets fameux dans le temps & encore bons aujourd'hui à pluſieurs égards, l'un ſur l'avorton, l'autre contre Colbert. *Les lettres de Bourſault* eurent beaucoup de réputation de ſon temps, & ſont encore connues en province. Il y a de *Bourſault* divers romans ; il fit pendant quelque temps une gazette en vers qui lui valut une penſion de deux mille francs, car elle amuſoit la cour ; quelques plaiſanteries qu'il y mit ſur les capucins & même en général ſur les franciſcains, firent ſupprimer la gazette & la penſion ; car le confeſ-

ſeur.

ſeur de la reine étoit un cordelier Eſpagnol. Il y a ſur la comédie d'*Eſope à la ville* une anecdote qui n'eſt pas indifférente. Une cabale ayant empêché le ſuccès des premières repréſentations, l'auteur ne fit à ſa pièce d'autre changement que d'y ajouter une fable de plus, celle *du dogue & du bœuf*, avec cette moralité adreſſée au parterre :

A tant d'honnêtes gens qui ſont devant vos yeux,
Laiſſez la liberté d'applaudir ſans mélange,
Et ne reſſemblez pas à ce dogue envieux,
Qui ne veut pas manger, ni ſouffrir que l'on mange.

Cette application fut fort applaudie, & la pièce eut quarante-trois repréſentations. Cet exemple ſemble prouver qu'on pourroit impunément convertir en leçons piquantes & utiles pour le parterre, les ſadeurs qu'on lui dit par routine dans le couplet final de tous les divertiſſemens, ainſi que dans les diſcours de clôture & de rentrée, & qui ne ſont applaudis auſſi que par routine. On a le théâtre de *Bourſault* en 3 volumes *in*-12. Il étoit né en 1638, à Muſſy-L'Evêque; il mourut en 1701 à Montluçon.

BOURSE, (*Hiſt. mod.*) manière de compter, ou eſpèce de monnoie de compte fort uſitée dans le levant, ſinguliérement à Conſtantinople.

La *bourſe* eſt une ſomme de cent vingt livres ſterlings, ou de cinq cens écus. Ce terme vient de ce que le tréſor du grand ſeigneur eſt gardé dans le ſerrail dans des *bourſes* de cuir, qui contiennent chacune cette ſomme.

Cette manière de compter des Turcs leur vient des Grecs, qui l'avoient priſe des Romains, dont les empereurs la firent paſſer à Conſtantinople, comme il paroit par la lettre de Conſtantin à Cécilien, évêque de Carthage, citée par Euſebe & Nicéphore, où on lit ce qui ſuit : « Ayant réſolu de don-» ner quelques ſecours en argent aux miniſtres de » la religion catholique en Afrique, dans les pro-» vinces de Numidie & de Mauritanie, j'ai écrit à » Veſus, notre tréſorier général en Afrique, & lui » ai donné ordre de vous délivrer trois mille *folles*,» c'eſt-à-dire *bourſes* : car, comme le remarque M. de Fleury, ce que nous appellons *bourſe*, les Latins l'appellent *follis*, par où ils entendent une ſomme de deux cens cinquante deniers d'argent, ce qui revient à cinq cens livres de notre monnoie.

La *bourſe d'or* chez les Turcs eſt de quinze mille ſequins, ou de trois mille écus; & ce ſont celles que les ſultans généreux diſtribuent à leurs favoris & aux ſultanes. (*A. R.*)

BOURSIER, (LAURENT-FRANÇOIS) un des meilleurs écrivains *janſéniſtes*, ce mot abrège & n'offenſe plus perſonne depuis qu'il n'eſt plus employé par les jéſuites ou par leurs flatteurs; le plus connu des ouvrages de M. l'abbé *Bourſier*, docteur exclu de ſorbonne, pour janſéniſme eſt le traité *de l'action de Dieu ſur les créatures* ou *de la prémotion phyſique*. Un auteur janſéniſte a dit : *Bourſier ſemblable à l'aigle s'éleve en haut, & trempe ſa plume dans le ſein de Dieu.* Cette phraſe eſt ſans doute d'une emphaſe ridicule; mais ne faut-il pas auſſi avoir acquis toute l'autorité de M. de Voltaire, pour pouvoir ſe permettre dans un livre grave, les plaiſanteries ſuivantes ?

« On ne voit pas trop comment Dieu peut ſervir de cornet à M. *Bourſier*.

» Voilà la première fois qu'on ait comparé Dieu » à la bouteille à l'encre. »

M. *Bourſier* né à Ecouen en 1679, mourut à Paris le 17 février 1749.

BOURVALAIS, (*Hiſt. mod.*) financier trop fameux, Paul Poiſſon étoit ſon nom, mais il n'eſt connu que ſous celui de *Bourvalais*; il étoit fils d'un payſan Breton & fut d'abord laquais de M. Tévenin, fermier-général. Les malheurs de l'état lui procurèrent une fortune rapide & immenſe dont il jouit avec éclat depuis 1700 juſqu'en 1716, c'eſt-à-dire, pendant les temps les plus déſaſtreux : dans une diſpute qu'il eut alors avec Tévenin, celui-ci lui reprocha d'avoir été ſon laquais; *ſi tu avois été le mien*, lui répliqua *Bourvalais*, *tu le ſerois encore.*

Dans une vie de *Philippe d'Orléans*, *régent*, tome premier, édition de 1736, pages 166 & 167, on rapporte le fait ſuivant :

Un maître des poſtes de Verdun avoit imaginé le projet d'une nouvelle taxe. *Bourvalais*, par qui paſſoient tous ces projets, goûta celui-ci, & s'obligea par écrit de payer dix ou douze mille francs à l'inventeur pour ſon droit d'avis, en cas que le projet paſſât au conſeil; le projet agréé, l'inventeur ſe préſente, mais ſans le billet, qu'il dit avoir égaré, il eſt éconduit; il avoit un frère militaire qui prit ſur lui de forcer *Bourvalais* au payement; il parvint, peut-être en épiant le moment, juſqu'à *Bourvalais*, qu'il trouva ſeul dans ſon cabinet, & lui préſentant un piſtolet, il ſe fit payer toute la ſomme en or; il obligea enſuite *Bourvalais* de le reconduire juſqu'à la porte, ſans crier ni parler, & il rejoignit ſon frère qui l'attendoit à quelques pas, & auquel il remit la ſomme. Auſſitôt que *Bourvalais* ſe vit hors de la portée du piſtolet, il cria au voleur, le militaire échappa; mais ſon frère fut pris & pendu, comme inſtigateur & complice d'un vol fait avec violence. Louis XIV refuſa conſtamment ſa grace aux ſollicitations de Madame, qui avoit à ſon ſervice une ſœur ou une nièce de ce malheureux. L'exemple étoit peut-être néceſſaire; il ne ſuffit pas d'avoir droit au fond; nul n'a le droit de demander même juſtice le piſtolet à la main; mais on peut croire que cette aventure n'aida pas le public à pardonner à *Bourvalais* ſa ſcandaleuſe fortune; car enfin il devoit la ſomme, & le défaut de repréſentation du billet n'étoit pas une raiſon de refuſer le payement; il pouvoit ſe faire donner une quittance qui eût fait mention du billet *adiré*, & qui eût éteint l'obligation; & voyant

que le frère ne lui demandoit rien au-delà de la choſe due, c'étoit à lui à rendre juſtice à un homme qu'il avoit réduit à prendre une voie illégitime pour obtenir une demande légitime. Il n'avoit pas le droit de le faire arrêter ; les juges ne pouvoient pas ſe diſpenſer de le condamner, & par cette raiſon même la probité ne permettoit pas à *Bourvalais* de le faire arrêter. Mais l'aventure eſt-elle vraie & l'eſt-elle dans toutes ſes circonſtances ? L'auteur que nous citons dit ſeulement l'avoir entendu raconter au palais royal, & nous aurons occaſion de faire voir à l'article BOUVARD qu'il a ſouvent des aſſertions un peu hazardées.

Nous garantiſſons encore moins l'anecdote ſuivante qui ne nous eſt connue que par tradition, mais qui s'accorderoit aſſez bien avec la précédente.

Bourvalais arrivant chez le premier préſident de Harlay, pour le ſolliciter ſur une affaire qu'il avoit au parlement, ſe fit annoncer *monſieur de Bourvalais* ; le premier préſident, qui étoit quelquefois amer dans ſes ſarcaſmes, & qui étoit mal diſpoſé pour *Bourvalais* par ſa réputation & par ſon affaire même, s'écria : *Bourvalais ! il y a bien du* bourreau *& du* valet *dans ce nom-là.* Monſieur de Bourvalais, *ſi je vous rendois pleine & entière juſtice, je vous ferois pendre. Bourvalais* indigné alla ſe plaindre ou au roi dont il étoit connu, ou à quelqu'un de ſes miniſtres, qui pour toute conſolation lui répondit : *Ne vous jouez pas à ce brutal là, il ſeroit homme à le faire comme il le dit.* En 1715 *Bourvalais* fut taxé par la chambre de juſtice, à quatre millions quatre cent mille livres ; il fut rétabli dans tous ſes biens par un arrêt du conſeil du 5 ſeptembre 1718. Il mourut en 1719. C'étoit, dit-on, l'homme du monde qui connoiſſoit le plus parfaitement l'état de la finance, la fortune & les profits de chaque financier, & on fut perſuadé que ſi le gouvernement, au lieu de prendre des voies de rigueur, & de créer une chambre de juſtice dont le public finit par deſirer autant la diſſolution qu'il en avoit ſollicité l'établiſſement, avoit voulu donner ſa confiance à *Bourvalais*, & ſe contenter de la taxe volontaire qu'il propoſoit d'après les inſtructions qu'il auroit fournies, il ſeroit rentré dans les coffres du roi des fonds conſidérables qui auroient pu être une reſſource pour l'état. On ſait que la maiſon de *Bourvalais* eſt aujourd'hui l'hôtel de la chancellerie.

BOURZEYS *ou* BOURZEIS, (AMABLE DE) (*Hiſt. litt. mod.*) L'abbé de *Bourzeys*, l'un des quarante premiers académiciens dont l'académie françoiſe fut compoſée dans l'origine, & l'un des quatre premiers qui formèrent d'abord la petite académie, devenue depuis l'académie des inſcriptions & belles-lettres, eſt auteur de divers ouvrages de politique & de controverſe, aujourd'hui oubliés. Mort en 1672.

BOUTARD. (FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) Dirons-nous que cet abbé *Boutard*, qui fut de l'académie des belles-lettres, obtint de Louis XIV une penſion de mille livres, & devint depuis un bénéficier aſſez riche, pour avoir accompagné d'une ode des pigeons que mademoiſelle de Mauléon ou Deſvieux envoyoit à M. Boſſuet ſon ami, & que ce fut à la ſollicitation de M. Boſſuet qu'il obtint ces graces aſſez peu méritées ? Il fit beaucoup de vers latins ſur tous les événemens du règne de Louis XIV ; en conſéquence, il s'intituloit : *Poëte de la famille royale, vates Borbonidum.* Il prétendoit reſſembler beaucoup à Horace par la taille & les traits du viſage, mais ſur-tout par le talent ; en conſéquence, il s'intituloit encore : *Venuſini pectinis hæres.* Il n'eſt rien reſté de lui, au moins dans la mémoire des hommes.

BOUTEILLAGE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le droit ſur la vente des vins étrangers, que le bouteiller du roi d'Angleterre prend, en vertu de ſa charge, ſur chaque vaiſſeau ; ce droit eſt de deux ſchelins par tonneau. (*A. R.*)

BOUTEROUE, (CLAUDE) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant antiquaire, auteur d'un livre eſtimé, qui a pour titre : *Recherches curieuſes des monnoies de France depuis le commencement de la monarchie.* Mort en 1690.

BOUTHILLIER, (LE) (*Hiſt. mod.*) nom d'une famille diſtinguée, dont étoient le ſurintendant, mort le 13 mars 1652 ; Léon le *Bouthillier*, comte de Chavigny, ſon fils, miniſtre & ſecrétaire d'état, mort diſgracié la même année 1652 le 11 octobre ; le fameux réformateur de la Trappe Armand Jean le *Bouthillier* de Rancé, mort à la Trappe le 27 octobre 1700, neveu du ſurintendant des finances ; & pluſieurs autres perſonnages célèbres dans l'égliſe & dans l'état.

BOUTIÈRES, (*Hiſt. de Fr.*) élève de Bayard, brave chevalier comme ſon maître, étoit d'une fort petite taille. Il fit priſonnier, à l'âge de ſeize ans, un capitaine albanois d'une ſtructure énorme contre lequel il s'étoit battu corps à corps dans une affaire générale & qu'il avoit déſarmé. Celui-ci, pour diminuer la honte d'avoir cédé à un enfant, publia qu'il avoit été accablé par le nombre ; *Boutières* lui offrit le duel, le força de ſe dédire & de reconnoître qu'il n'avoit eu d'autre vainqueur que lui *Boutières*. Cette affaire eut beaucoup d'éclat, on ne parloit que de David & de Goliath ſuivant l'uſage du temps, où tout l'eſprit ſe tournoit en applications de l'écriture ſainte. *Boutières*, ſi avantageuſement annoncé, avança promptement & parvint au commandement des armées ; mais ſoldat excellent, il fut un médiocre général ; il commanda long-temps en Piémont, & y fit beaucoup de pertes, dont pluſieurs ne purent être imputées qu'à ſa négligence ; il étoit occupé à faire, avec aſſez peu de ſuccès, le ſiége d'Yvrée, lorſque François I, pour lui adoucir le déſagrément d'une diſgrace, envoya un prince du ſang, le comte d'Enghien, commander à ſa place. Le comte, arrivé ſur la frontière, mande à *Boutières* de lui envoyer à Chivas une eſcorte qui pût le conduire ſûrement à l'armée. *Boutières*, par un mouvement de dépit & d'humeur, qui, dans un général diſgracié, tenoit

un peu de la révolte, obéit beaucoup plus qu'on ne vouloit; il leva le ſiège d'Yvrée, mena toute l'armée au-devant du comte, ſous prétexte qu'il ne pouvoit lui donner une meilleure eſcorte, & malgré l'affabilité généreuſe du prince, qui lui dit en l'embraſſant, qu'il ne venoit que pour s'inſtruire par ſes leçons & par ſes exemples, il ſe retira mécontent & chagrin dans ſes terres en Dauphiné. Mais il ne put tenir long-temps contre la généroſité conſtante du comte d'Enghien, qui avoit pris ſur lui de couvrir ſa faute, & qui l'avoit fait regretter à la cour, par le compte avantageux qu'il y avoit rendu de la conduite de ce général. *Boutières* d'ailleurs entendit parler des préparatifs de la bataille de Cériſoles : à ce mot de bataille, toute la nobleſſe accouroit à l'armée, & la cour & les châteaux particuliers, tout étoit abandonné. *Boutières* lui-même, oubliant ſes chagrins, vint ſervir ſous ſon ſucceſſeur, qui voulant partager avec lui dans cette journée la gloire dont il alloit ſe couvrir, lui donna l'aile droite à commander.

BOUTILLIER *ou* BOUTEILLER, *le grand boutillier* ou *bouteiller de France*, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donnoit anciennement à l'officier que nous nommons aujourd'hui le *grand échanſon*, & qu'on appelloit alors en latin *buticularius*, comme on le voit dans une ſouſcription du teſtament de Philippe-Auguſte, rapportée par Rigord. Le *grand boutillier* étoit un des cinq grands officiers de la couronne, qui ſignoit dans toutes les patentes des rois, ou du moins aſſiſtoit à leur expédition. Il avoit ſéance entre les princes, & diſputoit le pas au connétable. Il prétendoit avoir droit de préſider à la chambre des comptes; & l'on trouve en effet dans les regiſtres de cette chambre, qu'en 1379, Jean de Bourbon, *grand boutillier de France*, y fut reçu comme premier préſident. Depuis même, cette prérogative fut annexée par édit du roi à la charge de *grand boutillier*; mais ſoit négligence du titulaire de cette dernière charge, ſoit diſpoſition contraire de la part du ſouverain, ce privilège ne ſubſiſta pas, & la charge de *grand boutillier* fit elle-même place à celle de *grand échanſon*. Au reſte, cette dignité étoit fort conſidérable du temps de Charlemagne; & Hincmar dans ſes lettres en parle comme d'un des principaux poſtes du palais de nos rois. (*G*)

BOUTON, (*Hiſt. de Fr.*) maiſon conſidérable de Bourgogne, dont étoit le maréchal de Chamilly, célèbre par ſa belle défenſe de Grave en 1674. Mort le 5 janvier 1715.

BOUVARD, (CHARLES-MICHEL) (*Hiſt. mod.*) premier médecin du roi Louis XIII. C'eſt par ſes ſoins que fut établi à Paris en 1634, ce jardin royal des plantes, qui a été depuis ſi magnifiquement accru & enrichi. Un tel établiſſement eſt un titre éternel à l'eſtime & à la reconnoiſſance publiques; l'auteur d'une invention utile, comme l'a dit un écrivain moderne, s'aſſocie d'avance à la gloire de la perfection que cette invention doit obtenir un jour.

L'édit de Louis XIII pour cet établiſſement eſt de l'année 1626. *Bouvard* fut très-bien ſecondé par le zèle & l'intelligence de Guy de la Broſſe, médecin ordinaire de Louis XIII, petit-fils d'un médecin ordinaire de Henri IV, & grand-oncle du célèbre Fagon, qui naquit, dit M. de Fontenelle, *dans le jardin royal, & preſqu'en même temps que lui.*

La ſurintendance du jardin royal, unie depuis à celle des bâtimens, fut d'abord attachée à la place de premier médecin, parce que c'étoit le premier médecin qui en étoit le fondateur. Charles-Michel *Bouvard* fut donc le premier de ces ſurintendans, & Guy de la Broſſe en fut ſous lui le premier intendant.

Le roi, pour récompenſer les ſervices de M. *Bouvard*, lui donna la terre de Fourqueux, ſituée au bord de la forêt de Marly. Le brevet de conceſſion eſt du 16 juin 1634, & les lettres-patentes données en conſéquence furent enregiſtrées à la chambre des comptes le 24 octobre ſuivant.

Michel, fils du premier médecin, fut d'abord ſécretaire du cabinet, puis conſeiller au parlement.

Le fils de celui-ci, nommé Charles-Michel comme ſon ayeul, & dont M. de Fourqueux, ci-devant procureur-général de la chambre des comptes, aujourd'hui conſeiller d'état, eſt le petit-fils, fut conſeiller au parlement en 1684, & procureur-général de la chambre des comptes en 1701. Il acheta cette charge de M. Rouillé du Condray, ſon beau-frère, grand-oncle de M. de Fourqueux d'aujourd'hui, & qui fut fait alors directeur des finances. C'eſt à lui que Rouſſeau adreſſe cette belle ode, la troiſiéme de ſes odes profanes :

Digne & noble héritier des premières vertus, &c.

Il l'appelle :

Fils d'un père fameux, qui même à nos frondeurs,
Par ſa dextérité, fit reſpecter ſon zèle, &c.

Ce *père fameux*, biſayeul par ſa fille de M. de Fourqueux, avoit été intendant de Poitou, puis de Picardie.

La charge de procureur-général de la chambre des comptes, eſt reſtée dans la famille de MM. de Fourqueux pendant trois générations, juſqu'en 1769; elle eſt actuellement remplie par M. de Montholon.

En 1716, on établit une chambre de juſtice contre les financiers, traitans & maltôtiers, qui s'étoient enrichis par les déſaſtres de la guerre de 1701. C'eſt annoncer au peuple un gouvernement doux que d'exercer envers ſes oppreſſeurs une rigueur équitable. Les oppreſſeurs domeſtiques ſont au premier rang parmi les ennemis de l'état. Cette chambre de juſtice deſirée, demandée par le public, fut compoſée comme le public l'eût compoſée lui-même: car on vouloit ſincèrement lui donner ſatisfaction, & faire, des taxes auxquelles les concuſſionnaires ſeroient condamnés, une reſſource pour l'état.

Une réputation généralement établie de juſtice & d'incorruptibilité, fit choiſir pour procureur-général de cette commiſſion M. de Fourqueux, Charles-Michel, le premier des trois procureurs-généraux de la chambre des comptes, de ſon nom. Ces tribunaux extraordinaires ſont toujours accuſés ou de trop de rigueur ou de trop d'indulgence; on croit aiſément, & quelquefois avec raiſon, que ce ſont les foibles & les malheureux qui paient pour les coupables puiſſans & protégés; on ſuppoſe à la cour une influence toujours active & toujours efficace ſur ces juges qu'elle a choiſis & qu'elle tient ſous ſa main. L'auteur du ſiècle de Louis XIV obſerve que dans les troubles de la Fronde, le parlement de Bordeaux tint une conduite plus uniforme que le parlement de Paris, parce qu'étant plus éloigné de la cour, il étoit moins agité par des factions oppoſées. Par une raiſon ſemblable, ou réelle, ou ſuppoſée, la chambre de juſtice ne ſatisfit point le public; il ſe crut trop vengé ou mal vengé, il plaignit les condamnés; l'ardeur que la chambre mettoit dans ſes informations & dans ſes pourſuites, répandit une allarme générale; chacun craignit pour ſoi:

Cum ſibi quiſque timet, quanquam eſt intactus & odit.

Le peuple,

Echo tumultueux d'une voix plus ſecrète,

demanda plus inſtamment la révocation de la chambre qu'il n'en avoit demandé l'établiſſement; les opérations de ce tribunal, abandonnées à la licence des écrits ſatyriques & des diſcours populaires, furent traverſées par la cour, & calomniées dans le public; il n'y a de juſte & de vrai ſur cet objet important, que ce que M. le chancelier d'Agueſſeau dit à la chambre de juſtice, en lui annonçant ſa ſuppreſſion:

» Les peuples de ce royaume, depuis long-
» temps en proie à l'avidité de leurs propres ci-
» toyens, demandoient des vengeurs; vous avez
» été choiſis pour exercer ce miniſtère redoutable,
» & le public a applaudi à un choix qui remet-
» toit ſes intérêts en de ſi dignes mains.

» Mais vous ſavez que les remèdes peuvent
» quelquefois devenir des maux quand ils durent
» trop long-temps. A la vue d'une multitude de
» criminels, qui par le mêlange du ſang & des
» fortunes, ont ſu intéreſſer juſqu'aux parties ſaines
» de l'état, le public effrayé tombe dans une eſ-
» pèce de conſternation & d'abatement qui retarde
» les opérations, & qui fait languir tous les
» mouvemens du corps politique. Tel eſt même
» le caractère du peuple, qui toujours ſujet à
» l'inconſtance, paſſe aiſément de l'excès de la
» haine à l'excès de la compaſſion; il aime le
» ſpectacle d'un châtiment prompt & rigoureux,
» mais il ne peut en ſoutenir la durée; & laiſſant
» bientôt affoiblir ſa première indignation contre
» les coupables, il s'accoutume preſque à les croire
» innocens, lorſqu'il les voit long-temps malheureux.

» C'eſt à la prudence du ſouverain qu'il eſt ré-
» ſervé d'étudier ces divers mouvemens, de ſavoir
» changer en régime des remèdes trop forts pour
» la diſpoſition du malade, & de tempérer telle-
» ment la ſévérité avec l'indulgence, que la ri-
» gueur de l'une contienne les hommes dans les
» bornes du devoir, & que la douceur de l'autre
» rétabliſſe dans les eſprits une confiance non moins
» néceſſaire.....

» Perſonne ne pouvoit vous donner avec plus
» de plaiſir les éloges dus à vos ſervices, & à un
» zèle ſupérieur aux ſervices mêmes.....

» Vous aurez du moins la ſatisfaction précieuſe
» à des gens de bien d'avoir arrêté le cours d'une
» déprédation que le malheur des temps ſembloit
» avoir miſe au-deſſus des loix «.

Voilà les véritables cauſes, & du peu de fruit qu'on tira des opérations de la chambre, & des calomnies répandues contre ce tribunal; c'eſt *ce mêlange du ſang & des fortunes*, c'eſt *cette déprédation miſe au-deſſus des loix par le malheur des temps*.

Comme M. de Foulqueux, en qualité de procureur-général, étoit chargé ſpécialement de mettre en activité la chambre de juſtice, & de pourſuivre au nom du roi les coupables, c'eſt contre lui principalement que les calomnies ont été dirigées; il eſt maltraité dans quelques ſatyres auxquelles on a donné le nom d'hiſtoires pour leur en donner l'autorité; ſes deſcendans n'ont pas beſoin de ſon apologie; ils ont ſu par leurs talens & leurs vertus, par une conduite pleine de décence & de dignité, ſe faire une conſidération perſonnelle, indépendante de celle de leurs pères; mais un des plus nobles devoirs & des plus beaux droits de l'hiſtoire eſt de détruire la calomnie, de venger la vertu des attentats de la ſatyre, & de rendre pleine & entière juſtice aux morts comme aux vivans.

Une tradition pure & conſtante aſſure à M. de Fourqueux l'honneur d'avoir été non-ſeulement le magiſtrat le plus intègre, mais un homme d'une ſimplicité antique, d'une probité délicate, d'un déſintéreſſement peut-être exceſſif, & tel que nous le voyons revivre dans ſon petit-fils; il a toujours vécu ſans faſte, & eſt mort pauvre comme Ariſtide. Il eſt mort en 1725. Il exiſte encore des témoins oculaires de ce qu'on avance ici, & celui qui écrit ceci, a vu quarante ans tous les honnêtes gens rendre ce témoignage à la mémoire de M. de Fourqueux.

Voyons préſentement ce qu'en a dit la ſatyre, & ce qu'ont répété l'ignorance & la légèreté.

Remontons à la ſource où tous ont puiſé. Cette ſource eſt très-impure. C'eſt un ouvrage qui a pour titre: *Vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France*, 1736, deux volumes *in*-12; elle eſt attribuée au ſieur de la Hode, c'eſt-à-dire à l'ex-jéſuite Lamothe, chaſſé de ſon ordre pour des ſermons ſéditieux, & qui paſſa le reſte de ſa vie à écrire en Hollande

des hiſtoires calomnieuſes ſur des ſujets dont il n'avoit aucune connoiſſance. Il y a peu d'écrivains auſſi décriés. On va voir ſur-tout qu'il n'avoit aucune connoiſſance de ce qui concernoit M. de Fourqueux. Il dit, page 165 du tome premier: » Le régent..... établit une chambre de juſtice. » *Monſieur Fourquieux* (nous copions ſon ortographe) » *en fut le préſident* ».

Il n'en fut point le préſident. Ce préſident fut M. le préſident de Lamoignon, grand-père de M. le préſident de Lamoignon d'aujourd'hui, & ſous lui M. le préſident Portail, qui fut depuis premier préſident. M. de Fourqueux fut procureur-général de cette chambre. Quand on ne fait pas cela, il eſt évident qu'il ne faut point parler de ce tribunal.

Pages 251 & 252, il rapporte la nomination de M. d'Argenſon à la dignité de garde des ſceaux, faite, dit-il, en préſence de MM. Portail & de Fourqueux, qui, ſelon lui, eſpéroient cette dignité pour eux, & qu'il appelle, à l'époque de 1718, *les deux membres du parlement*. M. de Fourqueux étoit depuis dix-ſept ans procureur-général de la chambre des comptes.

Enfin, pages 385 & 386, (& c'eſt ici que ſont les accuſations graves) voici comment il s'exprime: » M. d'Argenſon, garde des ſceaux, étoit contrô» leur, ſans en avoir le titre. On partagea les » finances en dix départemens, dont furent char» gés MM. Amelot, Pelletier des Forts, Pelletier » de la Houſſaye, Fagon, d'Ormeſſon, Gilbert » de Voiſin, de Gaumont, Baudri, Dodun, » Fourqueux..... De tous ces meſſieurs, il n'y » avoit guères que M. d'Ormeſſon qui eût une » réputation ſaine..... La chambre de juſtice » avoit rendu fameux M. de Fourqueux; le pro» cès que lui avoit intenté Bourvalais en reſtitu» tion de ſes meubles & effets, qu'il prétendoit » que ce magiſtrat s'étoit appropriés, & la belle » maiſon qu'il avoit depuis peu fait bâtir avoient » convaincu le public de ſon avidité ».

Il y a là preſqu'autant de fautes, volontaires ou involontaires, que de mots.

Nous demandons d'abord quelle confiance mérite un écrivain, qui en parlant des noms de la robe les plus reſpectés & les plus chéris, a la témérité de dire qu'un ſeul jouiſſoit d'une réputation ſaine? » La chambre de juſtice avoit rendu fameux M. de Fourqueux.

Eh! meſſieurs! ſachez les faits avant de les écrire. M. de Fourqueux des départemens, n'eſt pas M. de Fourqueux de la chambre de juſtice; c'eſt ſon fils, c'eſt le père de M. de Fourqueux d'aujourd'hui.

Quant au procès intenté par Bourvalais, (*Voyez* l'article BOURVALAIS) ce fameux partiſan, par des conſidérations du genre de celles dont parle M. le chancelier d'Agueſſeau, ayant été rétabli dans ſes biens, après avoir été taxé par la chambre de juſtice, s'adreſſoit à M. de Fourqueux, non pas comme à quelqu'un *qui s'étoit approprié ſes biens*, mais comme au magiſtrat, qui, en qualité de procureur-général, avoit été ſa partie publique.

Les mémoires de la régence, édition de 1737, page 358, parlent auſſi de cette réclamation de Bourvalais, mais ils en parlent plus décemment, & en tout, quoiqu'ils aient quelquefois de l'inexactitude, ils ne contiennent aucune des calomnies qui révoltent dans la *Vie de Philippe d'Orléans*.

» Bourvalais, diſent ces mémoires, intenta » procès contre M. de Fourqueux, ci-devant » procureur-général de la chambre ardente, pour » avoir certains meubles à lui appartenans, qu'il » ſoutenoit n'avoir été ni vendus, ni compris dans » l'arrêt de vente. Cette dernière affaire fut portée » au conſeil de régence ».

Les mémoires de la régence ne nous en apprennent pas davantage. Reprenons la vie de Philippe d'Orléans.

» La belle maiſon que M. de Fourqueux avoit » depuis peu fait bâtir ».

M. de Fourqueux n'a fait bâtir aucune maiſon; il s'eſt toujours contenté de la maiſon de ſes pères & à la ville & à la campagne, & comme Rouſſeau l'a dit de M. Rouillé du Coudray, beau-frère de ce magiſtrat:

Du champ par ſes pères laiſſé,
Il parcourut au loin les limites antiques,
Sans redouter les cris de l'orphelin chaſſé
Du ſein de ſes dieux domeſtiques.

Quant à l'*avidité*, il eſt vrai, c'eſt le mot propre en parlant d'un homme auſſi modéré dans ſes vœux, & auſſi déſintéreſſé que M. de Fourqueux.

De tous les auteurs qui ont copié ces calomnies, il n'y en a qu'un ſeul qui mérite que nous nous arrêtions à le réfuter, c'eſt l'auteur des mémoires de madame de Maintenon, (*Voyez* l'article LA BEAUMELLE.) à qui la critique de M. de Voltaire auroit porté coup d'une manière plus efficace, ſi elle avoit été moins continuelle & moins acharnée.

Voici comment il s'explique ſur la chambre de juſtice. édit. de 1756, t. 4, p. 271.

» On érigea contre les traitans une commiſſion » qui eût été fort utile, ſi l'on en eût enſuite » érigé une contre les commiſſaires ».

Phraſe de pur bel eſprit, qui ne ſignifie abſolument rien; s'il avoit fallu ériger une commiſſion pour juger la première, c'eſt que la première auroit été non-ſeulement inutile, mais funeſte. Dira-t-on qu'elle auroit été utile par ſon châtiment? tous les coupables le ſont ainſi; eſt-il utile qu'il y ait des coupables, parce qu'ils ſont punis?

» Les maîtreſſes, les favoris vendirent leur pro» tection aux coupables, *les juges, leurs ſentences* ».

On peut tout dire des maîtreſſes & des favoris, encore ſeroit-il mieux de n'en rien dire que d'avérer; mais que les juges aient vendu leurs jugemens, une telle allégation ne mériteroit-elle pas bien un mot de preuve? On a beau dire, cette manière tranchante & légère de flétrir d'un trait de plume

l'innocence & la vertu, n'eſt pas la bonne manière d'écrire l'hiſtoire. Si les juges vendirent aux coupables leurs ſentences, ils furent donc indulgens envers eux, & on les accuſoit de trop de ſévérité. De bonne foi, croit-on que le chef de la juſtice, que M. le chancelier d'Agneſſeau eût pris *tant de plaiſir* à louer dans des juges prévaricateurs *leurs ſervices, & un zèle ſupérieur aux ſervices mêmes?*

» M. de Fourqueux, procureur-général de ce » tribunal, fut ſurnommé le garde-des-ſceaux, » parce qu'il avoit eu en partage les ſceaux d'ar- » gent de Bourvalais ».

Ici nous ſommes obligés d'avouer que M. de Fourqueux crut pouvoir ſe permettre d'acheter & de payer comptant, à l'inventaire de Bourvalais, deux petits ſceaux d'argent d'un prix très-médiocre, & qui n'auroient pas tenté la cupidité de l'homme le plus *avide*; il eſt poſſible qu'un plaiſant l'ait appellé à ce ſujet *le garde-des-ſceaux de Bourvalais.* Cela eſt tout-à-fait dans le génie françois; mais ſi nous nous permettons de ces plaiſanteries, nous en connoiſſons auſſi la valeur, & nous n'en faiſons pas le fondement de l'hiſtoire.

» La dépouille de Bourvalais fut diſtribuée entre » les amis du prince ».

Encore un coup, craignons de calomnier même *les amis du prince.*

» Le peuple cria contre l'*iniquité* (ce fut contre » la ſévérité) de cette chambre de juſtice, appa- » remment la dernière qu'on érigera ».

Cette prophétie pourroit bien s'accomplir, mais c'eſt par une raiſon qui fait honneur à l'adminiſtration, laquelle a pris de ſages meſures pour prévenir déformais ces fortunes ſcandaleuſes & ſubites, qui rendoient les chambres de juſtice néceſſaires.

Concluons:

Qu'autant il faut d'ardeur, d'inflexibilité
Pour déférer un traître à la ſociété,
Autant il faut de ſoins, d'égards & de prudence
Pour ne point accuſer l'honneur & l'innocence.

BOUVIÈRE. *Voyez* GUYON.

BOXHORN, (MARC-ZUERIUS) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant hiſtorien & commentateur hollandois du dix-ſeptième ſiècle. On a de lui une *Hiſtoire univerſelle*, une hiſtoire particulière du ſiège de Breda, des éloges d'hommes illuſtres, une chronologie ſacrée, des poëmes, un théatre des villes de Hollande; des notes ſur Juſtin, ſur Tacite, ſur les écrivains de l'hiſtoire auguſte, ſur divers poëtes ſatyriques.

BOYARDS, *ou* BOJARES, *ou* BOJARDS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne aux grands ſeigneurs de Moſcovie. Selon Beeman, les *boyards* ſont chez les Ruſſiens la même choſe que la haute nobleſſe dans les autres pays; le même auteur ajoute que dans les actes publics le czar nomme les *boyards* avant les waivodes.

Oléarius, dans ſon *voyage de Moſcovie*, dit que ces grands ſont les principaux membres du conſeil d'état; qu'ils ont à Moſcou de magnifiques hôtels, & qu'ils ſont obligés de ſuivre le prince dans ſes voyages; que dans les jours de cérémonie ils ſont vêtus d'une tunique de brocard enrichie de perles, & couverts d'un grand bonnet fourré de renard noir, & qu'ils préſident aux tribunaux de juſtice; mais depuis que le czar Pierre I a tiré la Ruſſie de la groſſièreté où elle étoit plongée, on a laiſſé aux *boyards* leurs titres de nobleſſe; & quoiqu'ils jouiſſent d'une grande conſidération, il ne paroît pas qu'ils aient grande part au gouvernement. (*G*)

BOYER, (CLAUDE) de l'académie françoiſe, auteur obſcur de vingt-deux pièces dramatiques, mais célèbre par l'épigramme de Racine, imprimée parmi celles de Rouſſeau dans quelques éditions:

A ſa *Judith*, *Boyer* par avanture, &c. . . . .
Je pleure, hélas! pour ce pauvre Holopherne
Si méchamment miſe à mort par Judith.

Cette *Judith* eut en 1695 un plus grand ſuccès que toutes les pièces de Racine. *Le concours étoit ſi grand*, diſent les auteurs de l'hiſtoire du théatre françois, *que les hommes furent obligés de ſe retirer dans les couliſſes, & de céder les banquettes du théatre aux dames . . . . . elles tenoient des mouchoirs étalés ſur leurs genoux, pour eſſuyer leurs larmes dans les endroits pathétiques.* Une des ſcènes du quatrième acte fut appellée *la ſcène des mouchoirs.* Applaudie ainſi pendant tout le carême, elle fut imprimée pendant la vacance de Pâques, & ſifflée à la rentrée. Mademoiſelle Champmêlé, qui jouoit le rôle de *Judith*, étonnée de ce changement, dit au parterre: *Eh! meſſieurs, vous l'avez tant applaudie ce carême!* On lui répondit: *C'eſt que les ſifflets étoient à Verſailles aux ſermons de l'abbé Boileau.*

Racine le fils attribue ce mot à ſon père, qui, ſelon lui, le dit, non pas au théatre, mais en particulier, à quelqu'un qui s'étonnoit que la *Judith* ne fût pas ſifflée; & ce n'étoit point une épigramme que Racine voulût faire contre le frère de ſon ami; il s'indignoit au contraire qu'un bon prédicateur ne fût point goûté, & qu'un mauvais poëte fût applaudi. Voilà le ſens du mot. Il y a bien loin de là à l'anecdote très-peu vraiſemblable de mademoiſelle Champmêlé; mais le public n'y gagne rien.

Qu'le public! ce phantôme inconſtant,
Monſtre à cent voix, Cerbère dévorant,
Qui flaire & mord, qui dreſſe par ſottiſe
Une ſtatue, & par dégoût la briſe . . . . .
Il juge, il loue, il condamne au hazard . . . ;
C'eſt lui qu'on vit de critiques avide
Déshonorer le chef-d'œuvre d'Armide,
Et pour *Judith*, Pirame & Régulus,
Abandonner Phèdre & Britannicus;

Lui, qui dix ans proſcrivit Athalie,
Qui, protecteur d'une ſcène avilie,
Frappant des mains, bat à tort à travers,
Au mauvais ſens qui heurle en mauvais vers.

Boileau a placé *Boyer* dans l'art poétique :

Qui dit froid écrivain, dit déteſtable auteur.
Boyer eſt à Pinchêne égal pour le lecteur.

Et dans une épigramme attribuée au même Boileau, on demande :

Qui, du fade *Boyer* ou du ſec la Chapelle,
Excita plus de ſifflemens.

Rouſſeau, dans une épigramme contre Crébillon :

Cachez-vous, Lycophrons antiques & modernes,

trouve ſes vers :

Plus durs & plus enflés,
Que tous ceux de Coras, *Boyer* & la Chapelle.

Ainſi on peut compter, parmi les ennemis ou les détracteurs de *Boyer*, Boileau, Racine, Rouſſeau & Voltaire : voilà ce qui s'appelle, *magnis inimicitiis clarescere.*

On dit que pour tromper Racine, il fit jouer, ſous le nom d'un de ſes amis, une pièce de lui, intitulée *Agamemnon*, & que dans un moment où Racine applaudiſſoit, il s'écria du fond du parterre : *Elle eſt pourtant de* Boyer, *malgré mons de Racine*; & que ſa tragédie fut ſifflée à la repréſentation ſuivante. Mort en 1698.

BOYER, (Jean-François) fut d'abord théatin; ſes ſermons, ignorés aujourd'hui, lui valurent l'évêché de Mirepoix; il fut précepteur de M. le Dauphin, père du roi; il fut de l'académie françoiſe, honoraire de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, de l'académie de Cortone, de celle de Berlin, de la ſocieté royale de Londres, il fut chargé de la feuille des bénéfices; on l'accuſoit de mettre de la rudeſſe dans ſes refus, il diſoit : *Oui, je refuſe avec humeur, mais non pas par humeur.* Il a fait bâtir le portail de l'égliſe des théatins à Paris, reſté long-temps imparfait : les théatins, diſoit Bourſault, ne pouvant achever leur bâtiment *faute de grues.* Il mourut le 20 août 1755.

BOYEZ, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) prêtres idolâtres des ſauvages de la Floride. Chaque prêtre a ſon idole particulière, & le ſauvage s'adreſſe au prêtre de l'idole à laquelle il a dévotion. L'idole eſt invoquée par des chants, & la fumée du tabac eſt ſon offrande ordinaire. (*A. R.*)

BOYLE, (Robert) qui perfectionna la machine pneumatique, à qui la phyſique expérimentale doit tant de progrès, & la ſociété royale de Londres ſon exiſtence, appartient à un autre département que le nôtre. Nous obſerverons ſeulement que zélé pour la religion, au point d'avoir conſacré toute ſa vie des ſommes conſidérables à la propagation de la foi dans les Indes tant orientales qu'occidentales, il laiſſa un fonds pour faire prêcher tous les ans ſur la vérité de la religion chrétienne en général, ſans entrer dans les queſtions qui forment les différentes ſectes. Né à Liſmore en Irlande en 1627. Mort à Londres en 1691. Ses œuvres ont été recueillies en 1744, à Londres, en cinq vol. *in-fol.*

On a auſſi des ouvrages du comte d'Orrery, ſon frère, & d'un autre comte d'Orrery, petit-fils de celui-ci, & inventeur de l'inſtrument aſtronomique, appellé de ſon nom l'*Orrery.*

BOYLESVE *ou* BOILEAU, (Étienne) (*Hiſt. de France.*) prévôt de Paris ſous ſaint Louis, premier magiſtrat en France qui ait eu des idées de police; il donna aux différens corps & communautés de marchands & d'artiſans, des ſtatuts ou réglemens qui ont depuis été conſultés, & qui ont quelquefois ſervi de modèle. Mort vers l'an 1269.

BOZE, (Claude Gros de) (*Hiſt. litt. mod.*) intendant des deviſes & inſcriptions des édifices royaux, tréſorier de France au bureau des finances de la généralité de Lyon, garde des médailles du cabinet du roi, l'un des quarante de l'academie françoiſe, penſionnaire & ſecrétaire perpétuel de l'académie des belles-lettres, né à Lyon le 28 janvier 1680, mort à Paris le 10 ſeptembre 1753, a été un bon littérateur, un antiquaire célèbre, un ſavant d'un commerce doux. Les monumens de ſon érudition ſont répandus par-tout dans les mémoires de l'académie des belles-lettres. Sécretaire de cette académie depuis 1706 juſqu'en 1742, il en a rempli les fonctions avec un zèle infatigable. C'eſt lui qui en a publié les quinze premiers tomes, où toute la partie qui porte le nom d'*hiſtoire* eſt ſon ouvrage. Ses éloges forment une partie précieuſe de l'hiſtoire littéraire du dix-huitième ſiècle.

BRADLEY. (Jacques) (*Hiſt. d'Angleterre.*) L'hiſtoire de cet aſtronome célèbre, ſucceſſeur de M. Halley dans la place d'aſtronome royal à l'obſervatoire de Gréenwick, & à qui on doit la découverte de l'*aberration des étoiles fixes*, appartient à celle de l'aſtronomie. Le roi d'Angleterre, Georges II, lui donna une penſion de 250 livres ſterlings : *en conſidération*, eſt-il dit dans le brevet, *de ſes grandes connoiſſances dans l'aſtronomie & les mathématiques, & pour les avantages qu'il avoit procurés par-là au commerce & à la navigation de la Grande-Bretagne.* M. *Bradley* étoit des académies de Berlin, de Pétersbourg & de Bologne. Né en 1692, il mourut le 12 juillet 1762.

BRAMA *au* BRAHMA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) l'un des principaux dieux du Tonquin, entre la Chine & l'Inde. Il eſt adoré par les ſectateurs de Confucius.

Ces idolâtres font des ſacrifices aux ſept planètes, comme à des divinités; mais ils ont encore cinq

idoles pour leſquelles ils ont une vénération particulière : ſavoir quatre dieux, nommés *Brama*, *Raumu*, *Betolo*, *Ramonu*; & une déeſſe qu'ils appellent *Satibana*. Le roi, les mandarins, c'eſt-à-dire les ſeigneurs de la cour, & les doctes du pays, n'adorent guère que le ciel. Tavernier, *voyage des Indes*. (*G*)

BRAMINES, *ou* BRAMENES, *ou* BRAMINS, *ou* BRAMENS, ſ. m. pl. (*Hiſtoire moderne.*) ſecte de philoſophes indiens, appellés anciennement *Brachmanes*. Ce ſont des prêtres qui révèrent principalement trois choſes, le dieu Fo, ſa loi, & les livres qui contiennent leurs conſtitutions. Ils aſſurent que le monde n'eſt qu'une illuſion, un ſonge, un preſtige, & que les corps, pour exiſter véritablement, doivent ceſſer d'être en eux-mêmes, & ſe confondre avec le néant, qui par ſa ſimplicité fait la perfection de tous les êtres. Ils font conſiſter la ſainteté à ne rien vouloir, à ne rien penſer, à ne rien ſentir, & à ſi bien éloigner de ſon eſprit toute idée, même de vertu, que la parfaite quiétude de l'ame n'en ſoit pas altérée. C'eſt le profond aſſoupiſſement de l'eſprit, le calme de toutes les puiſſances, la ſuſpenſion abſolue des ſens, qui fait la perfection. Cet état reſſemble ſi fort au ſommeil, qu'il paroit que quelques grains d'*opium* ſanctifieroient un *bramine* bien plus ſûrement que tous ſes efforts. Ce quiétiſme a été attaqué dans les Indes, & défendu avec chaleur. Du reſte ils méconnoiſſent leur première origine. Le roi Brachman n'eſt point leur fondateur. Ils ſe prétendent iſſus de la tête du dieu Brama, dont le cerveau ne fut pas ſeul fécond; ſes pieds, ſes mains, ſes bras, ſon eſtomac, ſes cuiſſes, engendrèrent auſſi, mais des êtres bien moins nobles que les *Bramines*. Ils ont des livres anciens, qu'ils appellent *ſacrés*. Ils conſervent la langue dans laquelle ils ont été écrits. Ils admettent la métempſycoſe. Ils prétendent que la chaine des êtres eſt émanée du ſein de Dieu, & y remonte continuellement, comme le fil ſort du ventre de l'araignée & y rentre. Au reſte, il paroit que ce ſyſtême de religion varie avec les lieux. Sur la côte de Coromandel, Wiſtnou eſt le dieu des *Bramines*; Brama n'eſt que le premier homme. Brama reçut de Wiſtnou le pouvoir de créer; il fit huit mondes comme le nôtre, dont il abandonna l'adminiſtration à huit lieutenans. Les mondes périſſent & renaiſſent: notre terre a commencé par l'eau, & finira par le feu: il s'en reformera de ſes cendres une autre, où il n'y aura ni mer ni viciſſitude de ſaiſons. Les *Bramines* font circuler les ames dans différens corps; celle de l'homme doux paſſe dans le corps d'un pigeon; celle du tyran dans le corps d'un vautour; & ainſi des autres. Ils ont en conſéquence un extrême reſpect pour les animaux: ils leur ont établi des hôpitaux: la piété leur fait racheter les oiſeaux que les Mahométans prennent. Ils ſont fort reſpectés des Benjans ou Banians dans toutes les Indes; mais ſur-tout de ceux de la côte de Malabar, qui pouſſent la vénération juſqu'à leur abandonner leurs épouſes avant la conſommation du mariage, afin que ces hommes divins en diſpoſent ſelon leur ſainte volonté, & que les nouveaux mariés ſoient heureux & bénis. Il ſont à la tête de la religion; ils expliquent leurs rêveries aux idiots, & dominent ainſi ces idiots, & par contre-coup le petit nombre de ceux qui ne le ſont pas. Ils tiennent les petites écoles. L'auſtérité de leur vie, l'oſtentation de leurs jeûnes, en impoſent. Ils ſont répandus dans toutes les Indes: mais leur collège eſt proprement à Banaſſi. Nous pourrions pouſſer plus loin l'expoſition des extravagances de la philoſophie & de la religion des *Bramines*: mais leur abſurdité, leur nombre & leur durée, ne doivent rien avoir d'étonnant: un chrétien y voit l'effet de la colère céleſte. Tout ſe tient dans l'entendement humain; l'obſcurité d'une idée ſe répand ſur celles qui l'environnent: une erreur jette des ténèbres ſur des vérités contigues, & s'il arrive qu'il y ait dans une ſociété des gens intéreſſés à répandre les ténèbres, bientôt le peuple ſe trouve plongé dans une nuit profonde. Nous n'avons point ce malheur à craindre: jamais les ténèbres n'ont été plus rares & plus reſſerrées qu'aujourd'hui: la philoſophie s'avance à pas de géant, & la lumière l'accompagne & la ſuit. (*A. R.*)

BRANCACIO *ou* BRANCAS, (*Hiſtoire mod.*) nom d'une grande & illuſtre maiſon en Italie & en France. C'eſt une des plus conſidérables du royaume de Naples; quelques auteurs italiens aſſurent même qu'elle eſt la plus ancienne de toutes, & qu'elle étoit déja connue & célèbre avant que les Normands ſe fuſſent rendus maîtres du pays. Elle a été très-utile aux rois de Naples & de Sicile des deux maiſons d'Anjou. Il y a environ trois ſiécles & demi qu'elle eſt établie en France, où elle a mérité, par les plus éclatans ſervices, les honneurs dont elle y jouit.

De cette maiſon étoit le fameux amiral de Villars-*Brancas*, qui ſervit ſi bien tour-à-tour & la ligue & Henri IV; qui eut l'honneur de faire lever le ſiége de Rouen, à ce grand roi, le plus grand capitaine & le plus vaillant ſoldat de ſon temps, & qui lui remit enſuite cette place en ſujet ſoumis & depuis toujours fidéle. Le duc de Sully le peint très-avantageuſement dans ſes mémoires. Il fut tué de ſang-froid devant Dourlens le 24 juillet 1595 par les Eſpagnols dont il étoit priſonnier.

Georges de *Brancas*, ſon frère, obtint pour récompenſe de ſes ſervices perſonnels & de ceux de l'amiral, l'érection de ſa baronnie d'Oiſe en duché-pairie ſous le nom de *Villars*. Les lettres d'érection ſont du mois de ſeptembre 1627, elles furent enregiſtrées au parlement d'Aix au mois de juillet 1628. Il obtint en 1652, de nouvelles lettres d'érection, qui furent encore enregiſtrées au parlement d'Aix; ſon arrière petit-fils, Louis-Antoine de Villars-*Brancas*, père de M. le duc de *Brancas* d'aujourd'hui, obtint en 1716 des lettres de

de ſurannation qui furent enregiſtrées au parlement de Paris.

L'amiral de *Villars* & les ducs de Villars-Brancas, ſont de la branche d'Oiſe, branche cadette de cette illuſtre maiſon. M. le maréchal de *Brancas*, fait maréchal de France le 11 ſevrier 1741, mort le 9 août 1750, pére de M. le marquis de *Brancas* d'aujourd'hui, étoit le chef de la maiſon, l'évêque de Lizieux & l'archevêque d'Aix étoient ſes frères; il avoit eu un autre frère (Paul-Eſprit de BRANCAS,) tué en 1707, à la bataille d'Almanza.

BRANDEBOURG, *voyez* PRUSSE.

BRANDT, (*Hiſt. mod.*) chimiſte allemand, inventeur du phoſphore. Cette découverte eſt de 1669, & Leibnitz l'a célébrée dans un poëme latin de l'année 1679.

Il y a auſſi quelques ſavans allemands & hollandois de ce nom, dont un entre autres, nommé *Gérard*, a écrit l'hiſtoire de la réformation des Pays-Bas; & la vie de Ruyter.

BRANDON, (CHARLES) *voyez* SUFFOLCK.

BRANLE DE S. ELME, (*Hiſt. mod.*) fête qui ſe célébroit autrefois à Marſeille la veille de ſaint Lazare. On choiſiſſoit les plus beaux garçons & les filles les mieux faites; on les habilloit le plus magnifiquement qu'on pouvoit; cette troupe repréſentoit les dieux de la fable, les différentes nations, &c. & étoit promenée dans les rues au ſon des violons & des tambours. Cette maſcarade s'appelloit le *branle de S. Elme.* (*A. R.*)

BRANLE *ou* HAMAC, (*Hiſt. mod.*) eſt une eſpèce de lit ſuſpendu entre deux arbres, deux poteaux ou deux crochets, dont on ſe ſert dans les Indes orientales.

Les Indiens ſuſpendent leurs *branles* à des arbres, pour ſe mettre à couvert des bêtes ſauvages & des inſectes, qui ne manqueroient pas de leur nuire s'ils couchoient par terre.

Les habitans des îles Caraïbes ſont extrêmement ſuperſtitieux au ſujet de leurs *branles*, & ne les font jamais ſans beaucoup de cérémonies: ils placent à chaque bout un ſac de cendre, croyant que ſans cette précaution ils ne ſubſiſteroient pas longtemps. Ils croiroient faire tomber leurs *branles* s'ils mangeoient deſſus des figues, ou quelque poiſſon qui eût des dents.

Le P. Plumier, qui s'étoit ſouvent ſervi de *branles* dans ſes voyages des Indes, prétend qu'ils conſiſtent en une grande mante ou groſſe toile de coton d'environ ſix pieds en quarré, aux extrêmités de laquelle ſont des ganes de la même étoffe, où paſſent à travers des cordons dont on forme d'autres anneaux, & où paſſe auſſi une corde qu'on attache aux arbres voiſins, ou à deux crochets, ſi c'eſt dans les maiſons. Cette eſpèce de couche ſert en même temps de lit, de matelats, de draps, & de couſſin. (*G*).

BRASIDAS, (*Hiſt. anc.*) général Lacédémonien, fameux par les victoires qu'il remporta ſur les Athéniens; tout le monde lui accordoit la gloire d'être le plus vaillant des Lacédémoniens; ſa mère ſeule, après qu'il fût mort de ſes bleſſures, diſoit à ceux qui, pour la conſoler, élevoient ſon fils au-deſſus de tous les autres, que Sparte, grace au ciel avoit encore pluſieurs citoyens ſupérieurs à lui en courage & en conduite. Les Lacédémoniens élévèrent à la mére & au fils un monument public. *Braſidas* vivoit un peu plus de quatre ſiècles avant J. C.

BRATADE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) fête qui ſe célèbre à Aix en Provence la veille de Saint-Jean. On expoſe un oiſeau dans un champ pendant quelques jours, on le tire à coups de fuſil, & celui qui lui abbat la tête eſt déclaré roi de la fête par les conſuls & les autres magiſtrats. Le roi ſe choiſit un lieutenant & un enſeigne qui ſont reçus à l'hôtel-de-ville. Ces trois officiers levent chacun une compagnie de mouſquetaires, & ſe trouvent tous enſemble ſur la place de la ville, où le parlement ſe rend auſſi pour allumer le feu de la Saint-Jean. On fait remonter l'inſtitution de cette fête juſqu'en 1256, temps où Charles d'Anjou revint du voyage de la Terre-ſainte. On tiroit autrefois l'oiſeau avec les flèches, qu'on a abandonnées depuis l'invention du fuſil. Il y a apparence que le roi de la *bratade* jouit de quelques privilèges, quoiqu'on ne nous le diſe pas. Dans toutes les villes de province où l'on tire l'oiſeau, on donne le nom de *roi* à celui qui l'abat trois années de ſuite, & il eſt exempt des droits d'entrée & du logement des ſoldats. (*A. R.*)

BRATSKI *ou* BRATI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt une nation de Tartares en Sibérie, qui s'eſt venu établir ſur les bords de la rivière d'Anagara. Ils ſont ſoumis à la Moſcovie, & ont bâti la ville de Bratskoy. (*A. R.*)

BREBBES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) Peuples particuliers, qui habitent les montagnes Atlantiques de l'Afrique: ils ſont Mahométans; & par une dévotion très-biſarre ils ſe balafrent les joues de marques & de cicatrices, ce qui les diſtingue des autres habitans des mêmes contrées. (*A. R.*)

BRÉBEUF, (GEORGE DE) (*Hiſt. litt. mod.*) ſi connu par ſa traduction en vers de la Pharſale, que Boileau appelle *aux provinces ſi chère*, mais dont M. de Voltaire a cité un morceau que tout le monde a retenu. Mort en 1681.

BRÉGY, (CHARLOTTE) SAUMAISE DE CHAZAN, comteſſe de) nièce du ſavant *Saumaiſe*, connue elle-même par ſon eſprit. On a d'elle un recueil de lettres & de vers. Elle étoit dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche; elle mourut le 3 avril 1693.

BREHAN, (*voyez* PLÉLO.)

BREMONT, (FRANÇOIS DE) (*Hiſt. litt. mod.*) connu par différentes traductions d'ouvrages de phyſique, ſur-tout par celle des *tranſactions philoſophiques*; mort en 1742, dans ſa vingt-neuvième année.

BRENNUS, (*Hiſt. anc.*) nom de deux généraux Gaulois, dont l'un ravagea l'Italie, & l'autre la Grèce; le premier vers l'an 388; le ſecond vers l'an 278 avant J. C.

BRET, (CARDIN LE) (*Hiſt. mod.*) célèbre avocat-général du parlement de Paris, mort doyen du conſeil le 24 janvier 1655, auteur du *traité de la ſouveraineté du roi.*

BRETAGNE, (*Hiſt. de Fr.*) anciennement nommée *Armorique*, tire ſon nom ou des Bretons chaſſés de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons, ou ſelon quelques auteurs, de Bretons établis plus anciennement dans la Gaule, & qui même étant paſſés dans l'iſle d'Albion, avoient donné à cette iſle le nom de *Bretagne*. Céſar ſoumit la *Bretagne* Gauloiſe, alors encore nommée Armorique ou Marmorique, c'eſt-à-dire, maritime. Lorſque le tyran Maxime ſe fit proclamer empereur en Angleterre, l'an 382, il permit, dit-on, à Conan Meriadec, l'un de ſes lieutenans, de ſe former un royaume particulier dans l'Armorique ou *Bretagne*; Clovis ſoumit les Bretons plus par les négociations que par les armes; leurs chefs étoient convenus de quitter le titre de rois, & de ſe contenter de celui de ducs & de comtes, ſous la condition de l'hommage; mais chaque fois qu'ils ſe révoltoient, (& ils ſe révoltoient ſouvent) ils reprenoient ce titre de rois. Frédégonde, par ſes intrigues, ſouleva contre Gontran, leur fameux comte Waroc, qui, en joignant la perfidie à la valeur, parvint à défaire deux armées françoiſes. Judicaël, ſous Dagobert, profitant d'une irruption des Gaſcons, avoit repris le titre de roi, & fait des courſes dans les provinces voiſines de la *Bretagne*, il fut obligé de venir à Saint Denis demander pardon, & il n'oſa même ſortir de cet aſyle de ſaint-Denis pour aller trouver le roi à Clichy, tant il redoutoit la rigueur des loix féodales contre les vaſſaux félons & rebelles.

Les Bretons ſe révoltèrent encore ſous le règne de Pepin le Bref qui n'eut qu'à paroître pour les ſoumettre. Ils étoient calmes & dociles du temps de Charlemagne; ils ſe révoltèrent de nouveau ſous les règnes de Louis-le-Débonnaire & de Charles-le-Chauve, & ſe donnèrent des rois; Noémène, un de ces rois, fut ſe maintenir ſur le trône pendant toute ſa vie; il le laiſſa en mourant à ſon fils Hériſpoux, ou Hériſpoë: celui-ci fut aſſaſſiné par Salomon, ſon couſin-germain, fils de Rivalon, frère aîné de Néomène, & Salomon à ſon tour fut aſſaſſiné par un autre fils de Néomène vers l'an 878. Ce Salomon fut le dernier roi des Bretons; la Bretagne ſe partagea en diverſes factions, & s'étant affoiblie par ſes diviſions, reprit les titres modeſtes de duché & de comté. Depuis Alain I, comte de toute la *Bretagne* vers l'an 930, ou 935, la *Bretagne* n'eut que des comtes, Alix, héritière de la *Bretagne*, épouſa en 1213, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, de la maiſon de France, deſcendu de Louis-le-Gros; la *Bretagne* fut érigée en duché-pairie en 1297, pour Jean II, petit-fils de Pierre *Mauclerc*. Anne de *Bretagne*, héritière de ces ducs, réunit la *Bretagne* à la France par ſon mariage, d'abord avec Charles VIII, enſuite avec Louis XII. (voir ANNE DE BRETAGNE.)

BRÉZÉ, (*voyez* MAILLÉ & MAULEVRIER.)

BRICE, (GERMAIN) (*Hiſt. litt. mod.*) eſt connu par ſa *deſcription de la ville de Paris.*

BRICE, (dom ETIENNE-GABRIEL,) ſavant bénédictin, l'eſt par les travaux du *Gallia Chriſtiana*. Le premier, mort en 1727, le ſecond en 1757.

BRIÇONNET, (*Hiſt. de Fr.*) Trois prélats ont particulièrement illuſtré ce nom.

1°. Robert *Briçonnet*, archevêque de Reims & chancelier de France, mort en 1497.

2°. Guillaume, dit le cardinal de Saint-Malo, parce qu'il étoit évêque de ſaint Malo, lorſqu'il fut fait cardinal; car dans la ſuite il eut les archevêchés de Reims & de Narbonne. Un jour qu'il officioit pontificalement, ſes deux fils, car il avoit été marié avant d'être engagé dans les ordres, lui ſervirent, l'un de diacre, l'autre de ſous-diacre. Il étoit tout-puiſſant ſous Charles VIII. Le Feron l'appelle *oraculum regis, regni columna.* Il eut le malheur d'engager Charles VIII dans l'expédition d'Italie, & le mérite de s'en repentir & de ſe rétracter, lorſqu'il en eût été encore temps. Il mourut en 1514. Il étoit frère de Robert:

3°. Guillaume, un des fils du cardinal, fut évêque de Meaux; il aimoit les lettres, il attiroit les ſavans dans ſon diocèſe; parmi ces ſavans, il ſe gliſſa quelques partiſans de la nouvelle réforme qui commençoit alors à s'établir, & ſon diocèſe fut le premier par où le luthéraniſme naiſſant pénétra en France. Il apporta tous ſes ſoins à l'extirper, mais l'erreur

S'avançoit à pas lents par cent détours obſcurs.

& la perſécution hâtoit ſes progrès. L'amour de Guillaume *Briçonnet* pour les lettres, dans un temps où les hérétiques étoient beaucoup plus inſtruits que les catholiques, lui ſuſcita des tracaſſeries & des chagrins; ſes ennemis le dénoncèrent comme ſauteur d'héréſie. Il fut cité pluſieurs fois au parlement pour rendre compte de ſa doctrine, il mourut en 1533.

BRIENNE, (*Hiſt. de Fr.*) maiſon illuſtre, aujourd'hui éteinte, qui a produit un roi de Sicile, un roi de Jéruſalem, un empereur de Conſtantinople, trois ducs d'Athènes, trois connétables de France, pluſieurs bouteillers, chambriers & autres grands officiers de la couronne.

BRIENNE-LOMÉNIE, (*voyez* LOMÉNIE.)

BRIGAND, ſ. m. (*Hiſt mod.*) vagabond qui court les campagnes pour piller & voler les paſſans. On donne quelquefois ce nom aux ſoldats mal diſciplinés qui déſolent les pays où ils font des courſes, & qui n'attendent point l'ennemi pour le combattre. Ainſi les Hordes des Tartares, & ces pelotons d'Arabes qui inſultent les voyageurs

dans le Levant, ne ſont que des troupes de *brigands*. On prétend que ce mot vient originairement d'une compagnie de ſoldats que la ville de Paris arma & ſendoya en 1356, pendant la priſon du roi Jean; que toute cette troupe étoit armée de *brigandines*, ſorte de cotte d'armes alors uſitée; & que les déſordres qu'ils commirent leur acquirent le nom de *brigands*, qu'on appliqua enſuite aux voleurs de grand chemin. Borel le dérive de *brugue*, autre eſpèce d'armure ancienne faite de lames de fer jointes, & dont ces *brigands* ſe ſervoient comme de cuiraſſes. Juſte Lipſe le fait venir de *bragantes*, qui étoient des fantaſſins. Fauchet en trouve la racine dans *brig* ou *brug*, vieux mot Gaulois ou Tudeſque, qui ſignifie un *pont*; parce que, dit-il, les ponts ſont des lieux où l'on détrouſſe communément les paſſans. D'autres le tirent d'un nommé *Burgand*, qui déſola la Guienne du temps de Nicolas premier; & d'autres enfin de certains peuples appellés *Brigantins* ou *Brigands*, qui demeuroient ſur les bords du lac de Conſtance, & pilloient tout le monde indifféremment, amis ou ennemis. (*G*)

BRILLON, (PIERRE-JACQUES) auteur de divers ouvrages; il n'eſt connu aujourd'hui que par ſon *dictionnaire des arrêts*. Mort en 1736.

BRINVILLIERS, (MARGUERITE D'AUBRAI, femme du marquis de) la ſuneſte aventure de cette femme criminelle offre divers points de moralité. Elle demeuroit avec ſon mari chez le lieutenant civil d'Aubrai ſon père. Le marquis de *Brinvilliers*, introduiſit dans cette maiſon un jeune officier de ſon régiment, nommé Godin de Sainte-Croix, d'une très-belle figure, & voulut qu'il n'eût pas d'autre demeure. Madame de *Brinvilliers*, jeune auſſi, aimable & ſenſible, crût devoir repréſenter à ſon mari les inconvéniens & les dangers d'une liaiſon ſi intime & ſi continuelle. Le marquis de *Brinvilliers* croyant pouvoir compter ſur la vertu d'une femme aſſez ſenſée pour s'en défier, n'eut aucun égard à ſes repréſentations. Ce qui devoit arriver arriva, dit M. de Voltaire, ils s'aimèrent. Le lieutenant civil d'Aubray, indigné de voir ce ſcandale dans ſa maiſon, obtint une lettre de cachet, pour envoyer à la Baſtille le jeune de Sainte-Croix, qu'il ne falloit, dit encore M. de Voltaire, envoyer qu'à ſon régiment. Sainte-Croix fut mis à la Baſtille dans la même chambre qu'Exili, cet Italien qui faiſoit métier de compoſer & de vendre des poiſons; il apprit de lui ſon art ſuneſte, & ſorti de la Baſtille au bout d'un an, il continua de voir ſecrètement ſa maîtreſſe. Le lieutenant civil, deux frères & une ſœur de la marquiſe de *Brinvilliers* moururent empoiſonnés en 1670. La vie du marquis de *Brinvilliers* fut reſpectée, parce qu'il avoit eu de l'indulgence pour l'amour qu'il avoit eu l'imprudence de faire naître. Un appareil de dévotion couvroit les crimes de la marquiſe de *Brinvilliers* & détournoit d'elle les ſoupçons; & ce qui eſt auſſi affreux à penſer que difficile en apparence à expliquer, ce n'étoit pas pure hypocriſie; cette empoiſonneuſe parricide, qui, ſelon des mémoires du temps, avoit répété juſqu'à dix fois ſur ſon père ſes abominables eſſais, étoit réellement ſuſceptible dans le même temps de quelques ſentimens religieux, elle ſe confeſſoit, & ſa confeſſion générale qu'elle avoit miſe par écrit & qui fut ſurpriſe, ſervit à ſa conviction, ce qui, à la vérité, fait quelque peine. Sainte-Croix mourut ſubitement. On dit, & ce fait a été mal-à-propos rapporté depuis de quelques autres perſonnes, que travaillant un jour à la compoſition d'un poiſon violent, il laiſſa tomber un maſque de verre dont il ſe ſervoit pour ſe garantir de l'action du poiſon, & qu'il mourut ſur le champ. Quoi qu'il en ſoit, comme c'étoit un avanturier inconnu & ne tenant à perſonne, on mit le ſcellé ſur ſes effets.

La marquiſe de *Brinvilliers* eut l'imprudence de réclamer, & même avec un empreſſement inquiet, une caſſette qui faiſoit partie de ces effets; cette réclamation, rappellant le commerce qu'elle avoit eu avec Sainte-Croix, fut ſuſpecte. La juſtice ordonna l'ouverture de la caſſette; on la trouva pleine de petits paquets de poiſon dont l'étiquette indiquoit l'effet que chacun devoit produire. A cette nouvelle, la marquiſe de *Brinvilliers* s'enfuit en Angleterre, puis à Liège, où elle fut arrêtée; on la conduiſit à Paris où elle fut brûlée le vendredi 17 juillet 1676, après avoir fait amende honorable à Notre-Dame, & avoir eu la tête tranchée.

M. de Voltaire ne croit point ce que le peuple dit encore, & ce qu'a écrit Gayot de Pittaval dans les cauſes célèbres, que la marquiſe de *Brinvilliers* eſſayât ſes poiſons dans les hôpitaux; mais voici ce que dit à ce ſujet madame de Sévigné: « Elle » empoiſonnoit de certaines tourtes de pigeon- » neaux dont pluſieurs mouroient; ce n'étoit pas » qu'elle eût des raiſons pour s'en défaire, c'étoit » de ſimples expériences pour s'aſſurer de l'effet » de ſes poiſons. Le chevalier du Guet qui avoit » été de ces jolis repas, s'en meurt depuis deux ou » trois ans: elle demandoit l'autre jour s'il étoit » mort. On lui répondit que non; elle dit en ſe » tournant; *il a la vie bien dure*. M. de la Rocheſou- » cauld jure que cela eſt vrai ».

La marquiſe de *Brinvilliers* avoit voulu s'ôter la vie dans la priſon. « Voilà M. de Coulanges, écrit madame de Sévigné à ſa fille, » qui vous dira de » quelle manière madame de *Brinvilliers* a voulu » ſe tuer.

Ici M. de Coulanges prend la plume: « Elle » s'étoit fiché un bâton, devinez où; ce n'eſt » point dans l'œil, ce n'eſt point dans la bouche; » ce n'eſt point dans l'oreille, ce n'eſt point dans » le nez, ce n'eſt point à la turque; devinez où? » C'eſt..... tant y a qu'elle étoit morte, ſi » l'on ne fût promptement accouru à ſon ſecours ».

Madame de Sévigné ajoute dans une autre lettre: « Caumartin a dit une grande ſolie ſur ce bâton,

» dont elle avoit voulu ſe tuer ſans le pouvoir : » *C'eſt*, dit-il, *comme Mithridate.* Vous ſavez de » quelle ſorte il s'étoit accoutumé au poiſon ; il » n'eſt pas beſoin de vous conduire plus loin dans » cette application.

» La *Brinvilliers* eſt morte comme elle a » vécu, dit-elle ailleurs ; c'eſt-à-dire, réſolu- » ment. Elle entra dans le lieu où l'on devoit » lui donner la queſtion, & voyant trois ſceaux » d'eau, elle dit : *C'eſt aſſurément pour me noyer, » car de la taille dont je ſuis, on ne prétend pas que » je boive tout cela.* Elle écouta ſon arrêt ſans » frayeur & ſans foibleſſe ; & ſur la fin elle fit » recommencer..... Elle dit à ſon confeſſeur par » le chemin de faire mettre le bourreau devant » elle, *afin*, dit-elle, *de ne point voir ce coquin de » Deſgrais qui m'a priſe.* Deſgrais étoit à cheval » devant le tombereau. Son confeſſeur la reprit » de ce ſentiment ; elle dit : *Ah ! mon Dieu ! je » vous en demande pardon, qu'on me laiſſe cette » étrange vue.* Elle monta ſeule, & nuds pieds ſur » l'échelle & ſur l'échafaud, & fut un quart- » d'heure *mirodée*, raſée, dreſſée & redreſſée par » le bourreau ; ce fut un grand murmure..... Le » lendemain on cherchoit ſes os, parce que le » peuple croyoit qu'elle étoit ſainte ».

C'eſt une idée que les grands crimes & les ſupplices ſamenx donnent aſſez ordinairement au peuple, & dont il ſeroit peut-être curieux de rechercher la cauſe & l'origine.

Madame de Sévigné dit encore :

« Jamais tant de crimes n'ont été traités ſi doucement, elle n'a pas eu la queſtion ; on avoit » ſi peur qu'elle ne parlât, qu'on lui faiſoit entrevoir une grace, & ſi bien entrevoir qu'elle ne » croyoit point mourir ; elle dit en montant ſur » l'échafaud, *c'eſt donc tout de bon ?* Enfin elle eſt » au vent, & ſon confeſſeur dit que c'eſt une ſainte ».

Pénautier, tréſorier-général des états de Languedoc, & tréſorier-général du clergé, ami, peut-être amant de cette femme, fut impliqué dans ſon affaire ; il lui en coûta, dit M. de Voltaire, la moitié de ſon bien pour ſupprimer les accuſations.

Voici ce qu'en dit madame de Sévigné dans différentes lettres.

« Pénautier eſt en priſon par avance..... il a » été neuf jours dans le cachot de Ravaillac, il y » mouroit, on l'a ôté ; ſon affaire eſt déſagréable. » Il a de grands protecteurs ; M. de Paris (l'archevêque de Harlay) & M. Colbert le ſoutiennent hautement ; mais ſi la *Brinvilliers* l'embarraſſe davantage, rien ne pourra le ſecourir..... » On a confronté Pénautier à la *Brinvilliers* ; cette » entrevue fut fort triſte : ils s'étoient vus autrefois » plus agréablement. Elle a tant promis que, ſi » elle mouroit, elle en feroit mourir bien d'autres, » qu'on ne doute point qu'elle n'en diſe aſſez » pour entraîner celui-ci, ou du moins pour lui » faire donner la queſtion, qui eſt une choſe terrible. Cet homme a un nombre infini d'amis » d'importance, qu'il a obligés dans les deux em- » plois qu'il avoit. Ils n'oublient rien pour le » ſervir ; on ne doute point que l'argent ne ſe jette » par-tout : mais s'il eſt convaincu, rien ne peut » le ſauver.....: Il a plû à la *Brinvilliers* de » ne rien avouer ; Pénautier ſortira plus blanc que » de la neige ; le public n'eſt point content..... » Pénautier eſt heureux ; il n'y eut jamais un » homme ſi bien protégé ; vous le verrez ſortir, » mais ſans être juſtifié dans l'eſprit de tout le » monde. Il y a eu des choſes extraordinaires dans » tout ce procès ; mais on ne peut les écrire. Le » cardinal de Bonzy (un des plus zélés protecteurs de Pénautier) diſoit toujours en riant, que » tous ceux qui avoient des penſions ſur ſes bé- » néfices, ne vivroient pas long-temps, & que ſon » *étoile* les tueroit. Il y a deux ou trois mois que » l'abbé Fouquet ayant rencontré cette éminence » dans le fond de ſon carroſſe avec Pénautier, dit » tout haut : *je viens de rencontrer le cardinal de » Bonzy avec ſon étoile.*..... Le maréchal de » Villeroi diſoit l'autre jour, *Pénautier ſera ruiné » de cette affaire-ci* ; le maréchal de Grammont » répondit, *il faudra qu'il ſupprime ſa table* : voilà » bien des épigrammes : je ſuppoſe que vous ſavez » qu'on croit qu'il y a cent mille écus de répandus » pour faciliter toutes choſes : l'innocence ne fait » guères de telles profuſions ».

Il eſt vrai, mais Pénautier les a-t'il faites ? Ce qu'il y a de certain, c'eſt que jamais homme riche ne ſe tirera d'un pareil procès, ſans qu'on diſe que c'eſt à prix d'argent.

Les empoiſonnemens continuèrent après le ſupplice de la marquiſe de *Brinvilliers*, & firent établir en 1680, à l'Arſenal une chambre ardente, des opérations de laquelle on a parlé diverſement.

BRIQUEMAUT & CAVAGNES, (*voyez* CAVAGNES.)

BRIQUEVILLE & MONTGOMMERY, (*voyez* MONTGOMMERY.)

BRISSAC, (*voyez* COSSÉ.)

BRISSON, (BARNABÉ) (*Hiſt. de Fr.*) ſavant magiſtrat, auteur de pluſieurs ouvrages d'érudition & de juriſprudence, qu'on ne lit plus, mais que les ſavans citent quelquefois ; pendu par les ſeize le 15 novembre 1591, pour ſon attachement au parti royal, & immortaliſé par ces vers de la Henriade :

Briſſon, Larcher, Tardif, honorables victimes,
Vous n'êtes point flétris par ce honteux trépas :
Mânes trop généreux, vous n'en rougiſſez pas ;
Vos noms toujours fameux vivront dans la mémoire ;
Et qui meurt pour ſon roi, meurt toujours avec gloire.

BRITANNICUS, (*Hiſt. Rom.*) fils de l'empereur Claude & de Meſſaline. Claude, pour avoir vu les Bretons, prit le ſurnom de *Britannique*, ſeul héritage de ſon malheureux fils. *Britannicus* fut exclu de l'empire par les artifices d'Agrippine ſa marâtre, & empoiſonné par Néron qui

occupoit ſon trône. Il n'avoit que quinze ou ſeize ans, quand il mourut l'an 55 de J. C. Dion rapporte que le corps de *Britannicus* étant devenu tout noir par la violence du poiſon, Néron le fit blanchir avec du plâtre, mais qu'une groſſe pluie étant ſurvenue, pendant qu'on portoit le corps au tombeau, fit tomber ce plâtre, & découvrit à tous les yeux le crime de Néron.

BRODEAU, (JULIEN) *voyez* BODREAU.

BROGLIE, (DE) ancienne maiſon, originaire du Piémont, qui a donné à la France trois maréchaux de France de père en fils, dont le troiſième eſt le vainqueur de Berghen aujourd'hui vivant. De grands talens & de grandes qualités ont illuſtré auſſi le feu comte de *Broglie*, ſon frère.

BROGLIO, (*Hiſt. mod.*) l'on nomme ainſi à Veniſe un endroit de la place ſaint Marc, où les nobles Vénitiens tiennent leurs aſſemblées; lorſqu'ils y viennent avant midi, ils ſe mettent à couvert ſous le portique: ſi l'aſſemblée ſe tient l'après-dinée, ils prennent un autre côté, pour ſe mettre à l'abri du ſoleil; il n'eſt permis à perſonne d'y paſſer pendant ce temps-là. (*A. R.*)

BROSSARD, (SÉBASTIEN) (*Hiſt. litt. mod.*) chanoine de l'égliſe de Meaux, auteur d'un dictionnaire de muſique qui a, dit-on, été d'un grand ſecours au célèbre Jean-Jacques Rouſſeau. Il mourut en 1730.

BROSSE, (PIERRE DE LA) (*Hiſt. de Fr.*) homme d'une naiſſance obſcure, d'abord chirurgien-barbier de ſaint Louis, devenu chambellan ſous Philippe-le-Hardy, puis pendu ſous le même règne en 1276. Nous pouvons aſſurer ceux de nos lecteurs qui étoient en ſavoir davantage ſur l'hiſtoire de cet homme, qu'ils ſe trompent.

Philippe-le-Hardy, ayant perdu en 1271, ſa première femme, Iſabelle d'Arragon, dont il avoit trois fils: Louis, de qui nous allons parler, Philippe-le-Bel & Charles de Valois, épouſa en 1274, Marie de Brabant, dont il eut un fils, tige de la branche d'Evreux. La *Broſſe* alors tout puiſſant, craignit, dit-on, le crédit qu'il voyoit prendre à Marie de Brabant; il voulut la perdre. Louis fils aîné du premier lit, mourut en 1276, empoiſonné ou non. La *Broſſe*, que quelques-uns accuſent de l'avoir empoiſonné, exprès pour perſuader que c'étoit la reine qui avoit fait le crime, & qu'elle réſervoit le même ſort aux autres enfans du premier lit, la fit, dit-on, accuſer publiquement de la mort du prince, ce qui, d'après les déplorables inſtitutions du temps, pouvoit la conduire à être brûlée vive, s'il ne ſe trouvoit point de chevalier qui ſe préſentât pour prendre ſa défenſe. Il s'en préſenta, le duc de Brabant, frère de Marie, en envoya un. L'accuſateur apoſté, dit-on, par la *Broſſe*, n'oſa pas le combattre, & aima mieux être pendu. (Comment aime-t-on mieux être pendu, que de riſquer de mourir les armes à la main, en conſervant l'eſpérance de vaincre? C'eſt peut-être parce qu'on craint la damnation, ſi on vient à mourir dans le combat, au lieu qu'on eſpère, en prenant l'autre parti, pouvoir ſe préparer à la mort & ſauver ſon ame. Mais comment, en prenant cet autre parti, n'avoue-t'on pas qu'on s'eſt laiſſé ſuborner & par qui? Comment ne met-on pas la vérité dans tout ſon jour? Celui-ci n'avoua rien, & il fallut que Philippe-le-Hardy, qui aimoit ſa femme, mais qui craignoit pour ſes fils, envoyât conſulter ſur cette affaire une béguine de Flandre, qui ſe donnoit pour inſpirée, & que la *Broſſe* avoit, dit-on, fait parler pluſieurs fois pour autoriſer ſes fourberies; il eſt triſte d'être réduit à conſulter des béguines pour ſavoir ſi c'eſt ſa femme ou ſon favori qui a empoiſonné ſon fils; mais enfin quand on croit aux béguines, & qu'il s'agit d'un intérêt ſi grand, on doit au moins les conſulter ſoi-même; il falloit, ou que Philippe-le-Hardy fît venir la béguine, ou qu'il l'allât chercher, & qu'il prévînt toutes les intrignes qu'on pourroit employer auprès d'elle; c'eſt ce qu'il ſe garda bien de faire; il lui envoya d'abord un évêque & un abbé, qui étoient dans les intérêts de Pierre de la *Broſſe*, & qui dirent qu'elle n'avoit rien voulu révéler qu'en confeſſion; le roi ſe mit en colère, & dit: *Je ne vous avois pourtant pas envoyés pour la confeſſer.* Il envoya un autre évêque avec un chevalier du temple; ceux-ci étoient dans les intérêts de la reine & rapportèrent pour réponſe qu'elle étoit innocente. Allèrent-ils juſqu'à dire que Pierre de la *Broſſe* étoit coupable ou de la mort du prince, ou au moins de calomnie envers la reine, & qu'il étoit l'accuſateur ſecret caché derrière l'accuſateur public qu'il avoit produit? On n'en ſait rien. Etoit-il notoire ou ſoupçonnoit-on, ou ignoroit-on qu'il fût cette accuſateur caché? C'eſt encore ce qu'on ignore. Tout ce qu'on ſait, c'eſt que l'oracle de la béguine fit tomber le crédit du chambellan, mais ne le conduiſit pas encore au gibet; il fallut une autre intrigue monachale pour achever de le perdre. La France étoit alors en guerre avec la Caſtille. Philippe crut s'appercevoir qu'il étoit trahi, & que tous ſes deſſeins étoient connus de l'ennemi; le crédit de la reine augmentoit de jour en jour, celui de la *Broſſe* diminuoit, ce fut la *Broſſe* qui fut le traître. Quel intérêt avoit-il de l'être? On n'en ſait rien. Un moine vient à la cour, (c'étoit un jacobin de la ville de Mirepoix,) il demande en grand ſecret à parler au roi; il lui remet une petite caſſette qu'il tenoit d'un meſſager inconnu qui étoit venu à ſon abbaye où il étoit mort, & qui en mourant lui avoit recommandé de remettre cette caſſette au roi en mains propres. On l'ouvrit en préſence du conſeil, & on y trouva une lettre de Pierre de la *Broſſe* qui dévoila tout le myſtère de la trahiſon. En conſéquence, la *Broſſe* fut arrêté, traîné en différentes priſons de différentes provinces, puis ramené à Paris, où il fut pendu, ſans qu'on ſache trop ſi ce fut en vertu d'un jugement. Quand pour perdre un miniſtre engagé dans un combat à mort avec une jeune reine, aimable &

puiſſante, il faut de pareils reſſorts, des moines, des meſſagers inconnus qui meurent en route, des caſſettes myſtérieuſes & myſtérieuſement remiſes, il eſt bien difficile de ſavoir ſi ce miniſtre étoit coupable, & de croire qu'il le fût. Mézeray dit qu'il *l'étoit aſſez, quand il n'auroit point commis d'autre crime, que d'avoir obſédé ſon roi, & enlacé ſa perſonne ſacrée, & ſon eſprit par ſes artifices.* C'eſt dire qu'il étoit coupable d'avoir fait fortune & d'avoir plu. Les circonſtances particulières d'obſeſſion qui auroient pu le conſtituer véritablement criminel, ſont entièrement inconnues.

Un autre chambellan, nommé Jean de la *Broſſe*, maréchal de France, homme de qualité, ſe diſtingua au ſiège d'Orléans & à la bataille de Patay en 1429, & mourut en 1433.

BROSSE, (JACQUES DE) architecte de Marie de Médicis, bâtit le Luxembourg, l'acqueduc d'Arcueil & le portail de ſaint Gervais.

BROSSE, (GUY DE LA) médecin ordinaire de Louis XIII, concourut avec Michel Bouvard, ſon premier médecin, triſaïeul de M. de Fourqueux (voir l'article BOUVARD) à la fondation du jardin royal des plantes, dont il fut le premier intendant. Il en donna une deſcription en 1636.

BROSSES, (CHARLES DE) (*Hiſt. litt. mod.*) premier préſident du parlement de Bourgogne, aſſocié libre de l'académie des inſcriptions & belles-lettres de Paris, & membre de l'académie de Dijon, ſa patrie; ſavant diſtingué. On a de lui pluſieurs bons ouvrages; des lettres curieuſes ſur la découverte d'*Herculanum*; une hiſtoire des navigations aux terres auſtrales; un traité du culte des dieux fétiches, ou parallèle de l'ancienne idolâtrie avec celle des peuples de Nigritie; un traité de la formation méchanique des langues; ſur-tout l'hiſtoire de la république romaine par Salluſte, en partie traduite, en partie rétablie & compoſée ſur les fragmens qui ſont reſtés de cet auteur; divers mémoires dans le recueil de l'académie des belles-lettres, & dans celui de l'académie de Dijon. Toutes ces productions annoncent & beaucoup de connoiſſances & beaucoup de lumières; né à Dijon en 1709. Mort à Paris le 7 mai 1777.

BROSSETTE, (CLAUDE) (*Hiſt. litt. mod.*) commentateur de Boileau & de Regnier, à qui Boileau diſoit: *Vous ſaurez bien-tôt votre Boileau mieux que moi.* Il eſt auteur de quelques autres ouvrages d'hiſtoire & de juriſprudence moins connus. Il étoit ami à la fois de Rouſſeau & de Voltaire, & celui-ci lui écrivoit: « Vous reſſemblez à » Pomponius Atticus, courtiſé à la fois par Céſar » & par Pompée ».

BROSSIER, (MARTHE) fille d'un tiſſerand de Romorentin, folle ou fourbe, qui ſe diſoit poſſédée, & que les capucins exorciſèrent; quelques médecins la déclarèrent auſſi poſſédée, les autres ſe contentèrent de la déclarer malade & ne la guérirent pas; ce qui reſtoit de prédicateurs ligueurs célébroit en chaire cette prophéteſſe, dont ils avoient envie de ſe ſervir pour troubler de nouveau l'état. Le parlement prit le parti de la renvoyer à ſon père, avec défenſes de la laiſſer ſortir. Un abbé, de la maiſon de la Rocheſoucauld, frère du cardinal, l'enleva, la conduiſit à Rome, où il eſpéroit lui faire jouer un rôle, mais le pape, prévenu par les agens de la France, les renvoya l'un & l'autre. Ce fut en 1599 qu'on donna cette ridicule ſcène, reſte du fanatiſme ligueur.

BROUE, (PIERRE DE LA) évêque de Mirepoix; un des quatre appellans de la bulle *unigenitus*. On a de lui, ou ſous ſon nom, quelques écrits janſéniſtes. Mort en 1720.

BROWN, (ULYSSE MAXIMILIEN DE) célèbre général irlandois du dix-huitième ſiècle, au ſervice de la maiſon d'Autriche, émule des Maillebois, des Belle-Iſle, & même du roi de Pruſſe ſur lequel il eut un avantage, à la bataille de Lobofitz, le premier octobre 1756; il ſe diſtingua dans les trois guerres de 1733, de 1741, de 1755; il eut grande part au gain de la bataille de Plaiſance du 15 juin 1746. Ce fut lui qui la même année ſe rendit maître de Gênes, & qui pénétra en Provence. Ce fut lui encore qui en 1756 délivra les troupes Saxonnes enfermées dans le camp de Pirna. Bleſſé le 6 mai 1757 à la bataille de Prague, il en mourut à Prague le 26 juin ſuivant, comblé d'honneurs & de gloire.

BRUÈRE, (CHARLES LE CLERC DE LA) ſecrétaire d'ambaſſade à Rome ſous M. le duc de Nivernois, auteur de l'opéra de *Dardanus* & de quelques autres; d'une comédie intitulée: *les Mécontens*, dont on a dit qu'elle faiſoit des ſpectateurs autant d'acteurs; enfin d'une hiſtoire un peu ſuperficielle de Charlemagne. En tout écrivain eſtimable, & par ſes talens, & ſur-tout par ſes mœurs. Mort à trente-neuf ans en 1754.

BRUEYS & PALAPRAT. (*Voyez* PALAPRAT.)

BRUHIER D'ABLAINCOURT, (JEAN-JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) médecin, a traduit d'Hoffman *la médecine raiſonnée*; le traité des fièvres, les obſervations ſur la cure de la goutte & du rhumatiſme, la politique du médecin; il a compoſé de lui-même un mémoire qui a été préſenté au roi ſur la néceſſité d'un réglement général au ſujet des enterremens & des diſſertations ſur l'incertitude des ſignes de la mort, objets qui certainement méritent une grande attention. Il y a encore de lui quelques autres ouvrages de médecine, il a travaillé long-temps au journal des ſavans. Mort en 1756.

BRULART, (*voyez* PUYSIEULX & SILLERY.)

BRUMOY, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) jéſuite célèbre, auteur du *théâtre des Grecs*, ouvrage qui, malgré ſes imperfections, & malgré la préférence toujours donnée aux anciens ſur les modernes par un préjugé qui ſent le collège, ſuffiroit ſeul pour l'illuſtrer. Il a fait quelques tragédies, auſſi de collège, parmi leſquelles on diſtingue le *ſacrifice d'Iſaac* où il y a des beautés. Abraham, au moment du ſacrifice, trouve Iſaac endormi; il eſt tenté de

Digitized by Google

le ſacrifier pendant ſon ſommeil, mais il rejette cette idée. Non, dit-il.

Iſac meurt pour ſon Dieu, faut-il donc qu'il l'ignore?

Il y a auſſi du P. Brumoy un poëme didactique latin, *de arte vitrariâ*, plein de beaux vers. Il a continué *l'hiſtoire de l'égliſe gallicane*, des pères de Longueval & de Fontenai, achevé les *révolutions d'Eſpagne* du père d'Orléans, & revu l'*hiſtoire de Rienzi* du père du Cerceau. Mort en 1742.

BRUN, (ANTOINE DE) (*Hiſt. mod.*) d'une famille ancienne de Franche-Comté, plénipotentiaire pour le roi d'Eſpagne au congrès de Munſter, conclut la paix entre l'Eſpagne & la Hollande. Le père Bougeant, dans ſon hiſtoire des traités de Weſtphalie, peint avantageuſement ce négociateur qui avoit d'ailleurs l'eſprit cultivé par les lettres. Ambaſſadeur en Hollande, il mourut à la Haye en 1654.

BRUN (PIERRE LE) prêtre de l'oratoire, auteur de l'*hiſtoire critique des pratiques ſuperſtitieuſes*, ouvrage qui dans ſon temps a paſſé pour philoſophique; mais, dit M. de Voltaire, c'eſt un médecin qui ne parle que de très-peu de maladies, & qui eſt lui-même malade. Le père le Brun a encore écrit ſavamment ſur la liturgie & contre les ſpectacles. Il avoit une grande érudition tant eccléſiaſtique, que profane. Né à Brignoles en Provence, l'an 1661, mort le 6 janvier 1729.

Il y a encore du nom de le *Brun* un avocat célèbre (Denis) auteur d'un *traité de la communauté*, & d'un traité *des ſucceſſions*, tous deux très-cités au palais; & un poëte obſcur (Antoine-Louis) dont on ne cite rien.

BRUNEHAUT, (*voyez* BOCACE.)

BRUNETTO LATINI (*Hiſt. litt. mod.*) poëte, hiſtorien, philoſophe Florentin, connu ſur-tout pour avoir été le maître du Dante. Mort à Florence en 1295.

BRUNO (SAINT) (*Hiſt. mod.*) né à Cologne vers l'an 1040, fondateur de l'ordre des Chartreux qu'il inſtitua, ſelon dom Mabillon, en 1084, mort le dimanche 6 octobre 1101, canoniſé en 1514, par le pape Léon X.

BRUNUS (JORDANUS) nommé en Italie *Giordano Bruni*, né à Nole dans le royaume de Naples, dominicain apoſtat, calviniſte à Genève, mais ennemi de Calvin & de Bèze, luthérien en Allemagne, auteur de pluſieurs ouvrages fanatiques, inintelligibles & rares, fut tenté, après avoir erré dans l'Europe, de revoir enfin ſa patrie; l'inquiſition l'y attendoit, il fut brûlé vif à Rome en 1600.

BRUS, (*voyez* BAILLEUL.)

BRUSQUET, bouffon des cours de François I, & de ſes ſucceſſeurs, dont Brantôme fait beaucoup de contes aſſez inſipides, qui lui ont paru plaiſans.

BRNUSWICK, (*Hiſt. mod.*) *voyez* EST.

BRUTUS, (*Hiſt. Rom.*)

Ce nom ſeul eſt l'arrêt de la mort des tyrans.

Le premier chaſſa Tarquin, & mourut de la main d'Arons, fils de ce Tarquin, en perçant lui-même ſon meurtrier, *invicem ſe occiderunt.*

Il vit couler ſon ſang dans le ſang des tyrans,
Avec plaiſir alors il vit ſa dernière heure.

Il avoit condamné ſes propres fils à la mort, parce qu'ils avoient conſpiré en faveur des Tarquins, il les avoit vus exécuter devant lui, *eminente animo patrio inter publica pœnæ miniſterium*, dit Tite-Live.

Le dernier tua Céſar qui l'aimoit en père & qui peut-être étoit le ſien; il ne vit que la liberté, il mourut pour elle. Défait à la bataille de Philippes, il déſeſpéra de la liberté romaine, il ſe donna la mort & fut nommé avec Caſſius, *le dernier romain*. « *Brutus* & Caſſius, dit M. de Monteſquieu, » ſe tuèrent avec une précipitation qui n'eſt pas » excuſable, & l'on ne peut lire cet endroit de » leur vie, ſans avoir pitié de la république qui » fut ainſi abandonnée ».

Ce regret eſt d'un homme à qui la république n'eſt pas moins chère qu'à *Brutus*, mais Monteſquieu l'aimoit en ſage, *Brutus* en ſtoïcien un peu farouche. Rouſſeau a dit de lui:

Toujours ces ſages hagards,
Maigres, hideux & blafards,
Sont ſouillés de quelque opprobre;
Et du premier des Céſars
L'aſſaſſin fut homme ſobre.

Horace rapporte avec complaiſance le calembourg qu'un certain Perſius, ennemi d'un Rupilius *rex* fait à *Brutus* ſur la manière dont ceux de ſon nom en uſoient avec les rois:

Per magnos Brute, deos, te
Oro, qui reges conſueris tollere, cur non
Hunc regem jugulas? operum hoc, mihi crede, tuorum eſt.

BRUYÈRE, (JEAN DE LA) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur du livre immortel des *caractères*, dont Boileau a dit en faiſant parler l'auteur.

Tout eſprit orgueilleux, qui s'aime;
Par mes leçons ſe voit guéri,
Et dans mon livre ſi chéri
Apprend à ſe haïr ſoi-même.

Cet ouvrage eſt un des plus beaux monumens de l'eſprit françois ſous le règne de Louis XIV. L'éditeur des *maximes & réflexions morales, extraites de la Bruyère en 1781*, a préſenté dans une notice ſur la perſonne & les écrits de cet auteur, des idées nouvelles ſur l'art avec lequel la *Bruyère* ſait varier ſes tours, ſes couleurs & ſes mouvemens; c'eſt dans cette variété néceſſaire particulièrement à un ouvrage de ce genre qu'il fait conſiſter

Digitized by Google

le charme principal du ſtyle de l'auteur ; & il rend cette théorie ſenſible par des exemples. Le livre des caractères parut en 1687. La *Bruyère* fut reçu à l'académie françoiſe en 1693, & mourut en 1696. Il étoit né à Dourdan en 1639.

On a prétendu que la *Bruyère* avoit fait dans ſon livre un grand uſage des ſentences de P. Syrus.

BRUYÈRE, (Barbeau de la) *Voyez* BARBEAU.

BRUYS, (PIERRE DE) héréſiarque du douzième ſiècle, chef des Petrobruſiens, brûlé en 1147 à Saint-Gilles, dans le bas Languedoc, appartient à l'hiſtoire des ſectes religieuſes.

BRUZEN DE LA MARTINIÈRE. *Voyez* MARTINIÈRE (LA).

BUABIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) idole des peuples du Tonquin, qui habitent entre la Chine & l'Inde ; ils l'invoquent lorſqu'ils veulent bâtir une maiſon ; ils font dreſſer un autel, où ils appellent des bonzes pour y ſacrifier à cette idole ; après le ſacrifice on prépare un feſtin de viandes qui ont été ſacrifiées, puis on préſente au *Buabin* pluſieurs papiers dorés où l'on a écrit quelques paroles magiques, enſuite on les brûle avec des parfums devant l'idole, pour l'obliger par cette cérémonie à ne point ſouffrir qu'il arrive jamais de malheur dans la maiſon qu'on va bâtir. Tavernier, *Voyage des Indes*. (*G*)

BUCENTAURE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'un gros bâtiment qui reſſemble aſſez à un galion, dont ſe ſert la ſeigneurie de Veniſe lorſque le doge fait la cérémonie d'épouſer la mer, ce qu'il fait tous les ans le jour de l'Aſcenſion. La ſeigneurie ſort du palais pour aller monter le *bucentaure*, qu'on amène pour ce ſujet proche des colonnes de Saint-Marc. Cette machine eſt un ſuperbe bâtiment, plus long qu'une galère, & bant comme un vaiſſeau, ſans mâts & ſans voiles. La chiourme eſt ſur un pont, ſur lequel eſt élevée une voûte de menuiſerie & ſculpture dorée par dedans, qui règne d'un bout à l'autre du *bucentaure*, & qui eſt ſoutenue tour-à-tour par un grand nombre de figures, dont un troiſième rang qui ſoutient la même couverture dans le milieu, forme une double galerie toute dorée & parquetée, avec des bancs de tous les côtés, ſur leſquels ſont aſſis les ſénateurs qui aſſiſtent à cette cérémonie. L'extrémité du côté de la pouppe eſt en demi-rond avec un parquet élevé de demi-pied. Le doge eſt aſſis dans le milieu ; le nonce & l'ambaſſadeur de France ſont à ſa droite & à ſa gauche, avec les nobles qui forment le conſeil. (*Z*)

BUCER, (MARTIN) Luther étoit l'apôtre de la réforme en Allemagne, Calvin à Genève, Zuingle en Suiſſe ; Martin *Bucer* étoit l'apôtre particulier de ce qu'on appelloit les quatre villes, ſavoir, Strasbourg, Meningue, Lindau & Conſtance, qui avoient leur confeſſion particulière, comme les ſectateurs de chacun de ces apôtres avoient la leur. C'étoit le plus accommodant, le plus conciliant, le plus ſubtil de tous ces ſectaires ; Boſſuet l'appelle un grand architecte de ſubtilités. *Bucer* étoit pour Calvin le ſymbole de l'artifice & de l'ambiguité. Quand il vouloit peindre fortement l'équivoque, *Bucer même*, diſoit-il, *n'a rien de ſi obſcur, de ſi ambigu, de ſi tortueux*. Nous n'expoſerons point ici les confeſſions particulières de ces ſectes, c'eſt l'objet de la théologie & de l'hiſtoire eccléſiaſtique. Nous nous en tenons à ce qui concerne la perſonne. *Bucer* étoit prêtre, & même il avoit été jacobin ; comme Luther il avoit apoſtaſié, comme lui, il s'étoit marié, & même à une religieuſe, dont il avoit eu treize enfans ; il ſe maria depuis encore deux fois. On a dit qu'il étoit mort juif & attendant le meſſie. Rien n'eſt moins prouvé. La facilité qu'il avoit de ſe rapprocher de toute opinion, peut avoir donné lieu à cette calomnie. Appellé par le primat Crammer, il paſſa en Angleterre, où il mourut en 1551.

BUCHANAN, *Voyez* l'article MARIE STUART.

BUCKINGHAM, (GEORGE DE VILLIERS, duc DE) *Voyez* VILLIERS.

BUCY, (SIMON DE) (*Hiſt. de France.*) eſt le premier qui ait porté le titre de premier préſident du parlement de Paris, ſuivant l'ordonnance de Philippe-de-Valois de l'an 1344. Il mourut en 1369.

BUDÉE, (GUILLAUME) (*Hiſt. de Fr.*) De tous les ſavans qui entouroient François I, & qui inſtruiſoient ſa cour ſans la déparer, celui dont la réputation a le mieux ſoutenu les regards de la poſtérité, celui qui a le plus balancé la gloire d'Eraſme & le plus conſolé la France de n'avoir pu fixer dans ſon ſein cet homme libre & déſintéreſſé, c'eſt Guillaume *Budée*. La profonde connoiſſance du grec, le talent d'écrire en latin, ſinon avec l'élégance de Cicéron, du moins avec la ſcience de Varron, ſon zèle pour l'avancement des lettres l'ont rendu à jamais célèbre ; on peut regretter que, content d'appuyer ſa réputation ſur des écrits ſavans & ſolides, il n'ait pas aſſez cherché à l'étendre par des écrits agréables. Eraſme n'a pas manqué de donner à la ſienne cet éclat néceſſaire ; mais la modeſtie étoit en tout le caractère de *Budée* ; il fuyoit & la faveur des grands & la faveur populaire, il s'enſeveliſſoit loin de la cour dans la retraite & dans l'étude ; les bienfaits, l'amitié de François I vinrent l'y chercher ; ce grand roi l'appella auprès du trône & l'y fixa ; il lui donna une charge de maître des requêtes, le fit élire prévôt des marchands, & le nomma intendant de la librairie, ce qui vouloit dire alors bibliothécaire du roi. François I voulut rendre utiles tous les talens de *Budée*, il crut que ſa franchiſe vertueuſe ne ſeroit point déplacée dans le ſéjour de la politique. Il l'envoya en ambaſſade à Rome auprès de Léon X. *Budée* étoit digne de converſer avec Léon X, mais de traiter avec les Catons & les Fabrices. Ce choix d'un ſavant pour une négociation délicate, (il s'agiſſoit d'engager le pape à ſeconder l'expédition que François I ſe préparoit à faire

faire en 1515 dans le Milanès) ce choix atteſtoit l'amour des lettres & dans le ſouverain qui l'envoyoit, & dans le ſouverain auquel il étoit envoyé; on s'étoit flatté que ſes profondes connoiſſances dans la littérature grecque & latine lui procureroient avec la familiarité du pape, les moyens de pénétrer ſes ſecrets ſentimens, & de lui en inſpirer de favorables à la France. *Budée* avoit ce qu'il falloit pour réuſſir; ſon eſprit étendu trouvoit aiſément des reſſources, levoit aiſément des difficultés; il avoit de la dextérité, mais il avoit de la droiture; il portoit dans la cour la plus déliée de l'europe la ſimplicité que donnent les lumières, & qui ne s'altère point dans le ſilence du cabinet & dans le commerce des morts. Rome alors toute ſavante & toute polie, lui prodigua les égards & les honneurs dont on eſt aujourd'hui par-tout plus avare envers les gens de lettres devenus trop communs. Mais le pape qui vouloit le tromper, le conduiſit par tant de détours, qu'enfin *Budée* s'appercevant qu'on le jouoit, ſollicita ſon rappel. » Tirez-moi, écrivoit-il, d'une cour pleine de » menſonge, ſéjour trop étranger pour moi «.

Budee contribua beaucoup à l'établiſſement du collège royal. François I vouloit en confier la direction à Eraſme, qu'il invitoit à venir s'établir en France. *Budée* fut chargé de cette nouvelle négociation. François I donnoit ſans doute à Eraſme une grande marque d'eſtime, en le cherchant au fond des Pays-Bas, pour lui confier l'adminiſtration des lettres, tandis qu'il avoit *Budée* en France; mais en donnoit-il une moindre à *Budée*, en le chargeant lui-même d'attirer en France un rival tel qu'Eraſme? *Budée* répondit noblement à la confiance de ſon maître; ſes inſtances furent ſinceres & preſſantes; elles furent ſecondées par tout ce que la France avoit alors de vrais ſavans. Ces hommes excellens ſavoient s'oublier, pour ne ſonger qu'au bien des lettres & qu'à la ſatisfaction de leur maître. Les petites jalouſies qui auroient pu ſi naturellement ſe gliſſer dans leurs cœurs, n'étoient pour eux que des ſujets d'une plaiſanterie douce & obligeante. » Le ſeul reproche que » j'aie à faire à Guillaume Petit, (évêque de Senlis) diſoit *Budée* à Eraſme, » c'eſt la préférence » qu'il donne comme un mauvais François à un » étranger qui obſcurcit la gloire de la France, & » dont je ſuis jaloux en bon citoyen «. Une autre fois il lui avoue un peu plus ſérieuſement, que des gens perfidement officieux avoient voulu intéreſſer ſa prudence à faire manquer la négociation, en lui repréſentant le danger d'attirer en France un homme pour qui le roi étoit ſi favorablement prévenu, & dont le mérite, vu de près, pourroit tout éclipſer. Un ſourire moqueur avoit été toute ſa réponſe à ces utiles avis. » En vous attirant ici, pourſuivoit *Budée*, » je donne à mon pays l'em- » pire des lettres, j'approche de moi mon ami, & » j'obéis au roi «.

Sur la ſuite du commerce entre Eraſme & *Budée*, & ſur quelques orages paſſagers qui le troublérent, *voyez* l'article BADIUS ASCENSIUS.

Les ouvrages de *Budee* ont été recueillis en 1557, en quatre vol. *in-folio*. Les plus importans de ces ouvrages ſont le traité *de aſſe*; les commentaires ſur la langue grecque; le traité de l'inſtitution d'un prince.

Budée n'avoit point dans ſa maiſon d'autre affaire que l'étude, l'application qu'il y donnoit ne ſouffroit point de partage, & ne ſavoit pas céder aux ſoins les plus preſſans, aux beſoins les plus impérieux. Un domeſtique entre dans le cabinet de *Budée*, en criant avec effroi que le feu eſt à la maiſon. *Avertiſſez ma femme*, répond tranquillement *Budée*, *vous ſavez que je ne me mêle point des affaires du ménage.*

Budée mourut en 1540.

Son teſtament fit du bruit dans le temps, le voici:

» Je veux être porté en terre, de nuit, & ſans » ſemonce, à une torche ou deux ſeulement, & » ne veux être proclamé à l'égliſe, ne à la veille, » ne alors que je ſerai inhumé, ne le lendemain; » car je n'approuvai jamais la coutume des céré- » monies lugubres & pompes funèbres..... Je » défends qu'on m'en faſſe, tant pour ce, que pour » autres choſes qui ne ſe peuvent faire ſans ſcan- » dale; & ſi je ne veux qu'il y ait cérémonie fu- » nèbre, ne autre repréſentation à l'entour du lieu » où je ſerai enterré, le long de l'année de mon » trépas, parce qu'il me ſemble imitation des Cé- » notaphes, dont les gentils ont anciennement » uſé «.

Cet éloignement pour les cérémonies de l'égliſe, cette accuſation indirecte d'idolâtrie, furent ſuſpects dans un temps où les proteſtans qui, en général, étoient alors les hommes les plus inſtruits, faiſoient à-peu-près à l'égliſe les mêmes reproches, & en ſupprimoient les ſolemnités.

BUFFIER, (CLAUDE) (*Hiſt. litt. mod.*) jéſuite. On a de lui une poétique & des poéſies ſans poéſie; un traité philoſophique & pratique de l'éloquence ſans éloquence ni philoſophie; mais il a fait des livres élémentaires utiles. Sa *mémoire artificielle* eſt ſur-tout de ce nombre. Il a fait ſervir les vers, dit M. de Voltaire, à leur premier uſage, qui étoit d'imprimer dans la mémoire des hommes les évènemens dont on vouloit garder le ſouvenir. Il mourut en 1737.

BULGARES, (*voyez* BAVIERE.) Ces peuples s'établirent vers la fin du ſeptième ſiècle & ſous l'empire de Conſtantin Pogonat dans la Mœſie, aujourd'hui nommée de leur nom *Bulgarie*; ils reçurent la foi dans le neuvième ſiècle.

BULGARES, dans l'hiſtoire eccléſiaſtique déſigne une ſecte d'hérétiques, plus nombreuſe apparemment dans la *Bulgarie* que dans d'autres contrées, & qu'on accuſoit, indépendamment de leurs erreurs religieuſes, d'une erreur de conduite, à laquelle les *Bulgares* ont laiſſé leur nom, comme à la

Mœſie. Voyez ſur leur héréſie ce qui eſt dit des *Albigeois* & des *Vaudois* à l'article BOSSUET.

BULLE D'OR, (*Hiſt. mod.*) On donne en Allemagne ce nom par excellence à une pragmatique-ſanction ou conſtitution de l'empereur Charles IV, approuvée par la diète ou l'aſſemblée générale des princes & des états de l'Empire, qui contient les fonctions, privilèges, & prérogatives des électeurs, tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, & toutes les formalités qui doivent s'obſerver à l'élection d'un empereur. Elle fut faite en 1356 en partie à Metz, & en partie à Nuremberg. La *bulle d'or* a toujours été regardée depuis ce temps comme loi fondamentale de l'Empire: elle eſt au nombre de celles que les empereurs ſont tenus d'obſerver par la capitulation qu'on leur fait jurer à leur couronnement. Cette conſtitution fut faite pour terminer les diſputes, quelquefois ſanglantes, qui accompagnoient autrefois les élections des empereurs, & prévenir pour la ſuite celles qui pourroient arriver à ce ſujet, & empêcher les longs interregnes dont l'Empire avoit beaucoup ſouffert auparavant. L'original le plus authentique de la *bulle d'or* ſe conſerve à Francfort ſur le Mein; & c'eſt le magiſtrat de cette ville qui en eſt le dépoſitaire. On a un reſpect ſi ſcrupuleux pour cet exemplaire, qu'en 1642 l'électeur de Mayence eut de la peine à obtenir qu'on renouvellât les cordons de ſoie preſque uſés, auxquels le ſceau de la *bulle d'or* eſt attaché; & il n'en vint à bout, qu'à condition que la choſe ſe paſſeroit en préſence d'un grand nombre de témoins. (*A. R.*)

BULLE D'OR *de Bohême*; (*Hiſt.*) c'eſt un privilège accordé en 1348 au roi & au royaume de Bohême, par l'empereur Charles IV. Ce prince y confirme toutes les prérogatives accordées par Frédéric II en 1212 à Ottocare, roi de Bohême. (*A. R.*)

BULLE D'OR *du Brabant*. (*Hiſt. mod.*) On nomme ainſi une conſtitution de l'empereur Charles IV, donnée à Aix-la-Chapelle en 1249, par laquelle ce prince accorde aux Brabançons le privilège de ne pouvoir être traduits à aucuns tribunaux étrangers ou hors de leur pays, ainſi que de ne pouvoir point être arrêtés ailleurs que chez eux, ni pour crimes, ni pour dettes. La trop grande extenſion de ce privilège remarquable a quelquefois fait murmurer les états de l'Empire leurs voiſins. (——)

BULLINGER, (HENRI) (*Hiſt. mod.*) diſciple, ami, lieutenant & ſucceſſeur de Zuingle à Zurich, comme Melanchton l'étoit de Luther, & Théodore de Bèze de Calvin. Mort en 1575.

BULLION, (CLAUDE DE) (*Hiſt. litt. mod.*) « Il » me parloit ſouvent avec plaiſir, dit M. le premier préſident de Lamoignon, de la manière » dont il avoit été nourri à Bâville, avec feu » mon père, qui étoit ſon oncle, & preſque de » même âge que lui; il aimoit à me conter comment on les portoit tous deux ſur un même » âne dans des paniers, l'un d'un côté & l'autre de » l'autre, & qu'on mettoit un pain du côté de mon » père, parce qu'il étoit plus leger que lui, pour » faire le contre-poids ».

Il y a bien loin de cette ſimplicité antique, à ce dîner magnifique, dont il eſt parlé dans l'anecdote ſuivante, tirée des *pièces intéreſſantes & peu connues, pour ſervir à l'hiſtoire*. Bruxelles, 1781.

« Le ſur-intendant *Bullion* fit frapper les premiers louis d'or (en 1640.)

» Ayant donné à dîner au premier maréchal de » Grammont, au maréchal de Villeroy, au marquis de Souvré, & au comte d'Hauteſeuille, il fit ſervir au deſſert trois baſſins remplis de « louis, dont il leur permit de prendre ce qu'ils » en voudroient. Ils ne ſe firent pas trop prier, » & s'en retournèrent leurs poches ſi pleines, « qu'ils avoient peine à marcher: ce qui faiſoit » beaucoup rire *Bullion*. Le roi (c'eſt-à-dire le peuple) qui faiſoit les frais de ces plaiſanteries, » ne devoit pas la trouver tout-à-fait ſi bonne ».

Le même fait, puiſé peut-être dans cette ſource, eſt rapporté dans un dictionnaire hiſtorique moderne & cité en preuve & en éloge de la généroſité de *Bullion*; généroſité tant qu'on voudra, cette magnificence fait de la peine de la part d'un ſur-intendant des finances, & qui l'étoit dans des temps difficiles, nous aimons mieux ce plaiſir qu'il prenoit à ſe rappeller ſa ſimplicité première.

Au reſte, nous devons obſerver que le recueil où ſe trouve cette anecdote, en contient quelques-unes de fauſſes & pluſieurs de ſuſpectes.

Quant au ſur-intendant de *Bullion*, il eſt certain que c'étoit un homme de beaucoup de mérite, qui avoit très-bien ſervi les rois Henri IV & Louis XIII dans les ambaſſades, & qui avoit été employé avec ſuccès dans les affaires les plus importantes; Louis XIII créa pour lui en 1636, une charge de préſident à mortier. Il mourut en 1640.

La famille des *Bullions* a produit des ſujets utiles dans la robe & dans l'épée, deux prévôts de Paris, pluſieurs officiers généraux, &c. elle a été honorée des alliances les plus illuſtres & les plus conſidérables du royaume.

BUMICILI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte Mahométane en Afrique. Les *Bumicilis* ſont grands ſorciers. Ils combattent contre le diable, à ce qu'ils diſent, & courent meurtris, couverts de coups, & tout effrayés. Souvent en plein midi ils contrefont un combat en préſence de tout le monde l'eſpace de deux ou trois heures, avec des javelots ou zagaies, juſqu'à ce qu'ils tombent de laſſitude: mais après s'être repoſés un moment, ils reprennent leurs eſprits, & ſe promenent.

On ne ſait point encore quelle eſt leur règle; mais on les tient pour fort religieux. (*G*)

BUPALE, (*Hiſt. anc.*) peintre de la ville d'Ephèſe, qui, dit-on, ſe pendit de déſeſpoir, parce que le poëte Hipponax qu'il avoit peint en charge, s'en vengea par des vers qui le couvrirent de ridi-

Digitized by Google

cule. C'eſt à quoi Horace fait alluſion dans ſon ode contre Caſſius Sévérus.

Qualis Lycambæ ſpretus infido gener,
Aut acer hoſtis Bupalo.

Quelques auteurs diſent que *Bupale* ſe contenta de quitter Ephèſe, & Pline dit que poſtérieurement à cette époque, il fit des ouvrages fort eſtimés. Hipponax & par conſéquent *Bupale* vivoient plus de cinq ſiècles avant J. C.

BURETTE, (PIERRE JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Paris le 21 novembre 1665. Elève de l'académie des inſcriptions & belles-lettres en 1705, aſſocié en 1711, penſionnaire en 1718, aſſocié au journal des ſavans en 1706, profeſſeur de médecine au collège royal en 1710, mort le 19 mai 1747, eſt très-avantageuſement connu par ſes mémoires ſur la gymnaſtique & ſur la muſique des anciens, inſérés dans le recueil de l'académie, & par les nombreux extraits dont il a enrichi le journal des ſavans pendant trente-trois ans. Ses mémoires ſur la muſique, quoique quelques-unes de ſes idées aient été combattues par le père Bougeant, ſont ſur-tout célèbres.

Les anciens n'avoient point l'uſage ni la connoiſſance du contre-point : il paroit que les accompagnemens, même les plus ſimples n'étoient nullement du goût des Grecs du temps d'Ariſtote. Ce philoſophe demande.

1°. Pourquoi une voix qui chante ſeule eſt plus agréable que ſi elle étoit accompagnée par une lyre ou par une flûte, quoique les inſtrumens s'accordaſſent à former les mêmes ſons avec elle ?

2°. Pourquoi un inſtrument ſeul fait plus de plaiſir que le concert de pluſieurs inſtrumens touchés à l'uniſſon ou à l'octave ?

3°. Pourquoi l'uniſſon & l'octave ſont les ſeuls accompagnemens qu'on ſouffre dans les concerts, & pourquoi les accords de la quarte & de la quinte, quoique déſignés par le nom de conſonance, en ſont cependant bannis ?

De cet amour des anciens Grecs pour la ſimplicité du chant & de la muſique (idée qu'on a tâché de faire valoir même dans quelques écrits modernes, entr'autres dans un *eſſai ſur l'opéra* qui a paru en 1772) ne pourroit-on pas prendre au moins l'uſage de faire entendre ſur nos théâtres les paroles dans le chant, & par une ſuite naturelle, celui de faire des paroles dignes d'être entendues ?

BURGGRAVE *ou* BURGRAVE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) Ce mot eſt compoſé de deux mots allemands, *burg, ville, forteresſe, château* & de *graff* ou *grave*, qui ſignifie *comte*. On appelloit ainſi autrefois en Allemagne des officiers, à qui les empereurs avoient confié la défenſe d'une ville ou d'un château. Ces *burggraves* n'étoient pas toujours ſur le même pied ; il y en avoit qui rempliſſoient certaines fonctions de magiſtrature ; d'autres rendoient la juſtice en matière criminelle ; d'autres enfin ſe mêloient auſſi du civil au nom de l'empereur, ou de ceux qui les avoient établis. Par la ſuite, l'office de *burggrave* eſt devenu héréditaire, & même ceux qui en étoient revêtus ſe ſont rendus pour la plupart ſouverains des villes dont ils n'étoient auparavant que les gardiens. Aujourd'hui ceux qui portent ce titre dans l'Empire, reçoivent de l'empereur l'inveſtiture féodale des villes ou châteaux dont ils ſont *burggraves*. Il y en a aujourd'hui quatre en Allemagne qui ont le titre de *princes de l'Empire* ; ſavoir, les *burggraves* de Magdebourg, de Nuremberg, de Storemberg, & de Reineck. La maiſon de Brandebourg deſcend des anciens *burggraves* de Nuremberg, & en porte encore le titre. Elle prétend, en cette qualité, avoir ſur cette ville des droits, que le magiſtrat lui conteſte. La ville de Nimegue, dans la Guéldres hollandoiſe, a auſſi un *burggrave*. (—)

BURGGRAVIAT *ou* BURGRAVIAT, (*Hiſt. mod.*) On donne ce nom à l'étendue de la juriſdiction d'un *burggrave*. *Voyez* ce mot.

BURGHELLI, (*Hiſt. mod.*) On donne ce nom à des petites barques dont on ſe ſert à Veniſe pour aller prendre l'air en mer ; elles ont une ſalle où il peut tenir une compagnie de dix à douze perſonnes : on les nomme auſſi *petits bucentaures*. (—)

BURGLEHN, (*Hiſt. mod.*) L'on nommoit ainſi autrefois en Allemagne une ſorte de ligue défenſive entre deux familles, qui devoit avoir lieu non-ſeulement entre les parties exiſtantes, mais auſſi entre leurs héritiers & deſcendans à perpétuité ; & en vertu de laquelle l'une des deux familles venant à s'éteindre, l'autre devoit lui ſuccéder dans tous ſes biens, droits & prérogatives. (*A. R.*)

BURGMANN, (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom qu'on donne en Allemagne dans les deux villes de Fridberg & de Gelnhauſen, aux conſeillers de ville : pour être admis parmi eux, il faut faire preuve de nobleſſe ; les princes & les comtes en ſont néanmoins exclus ; ce ſont ces conſeillers qui éliſent le burggrave, qui relève immédiatement de l'empereur. (——)

BURIDAN, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) recteur de l'univerſité, docteur ſcolaſtique du quatorzième ſiécle, ſe rendit célèbre *avec ſon âne*, c'eſt-à-dire, par ſon ſophiſme d'un âne qui ayant également faim & ſoif, & étant placé entre une meſure d'avoine & un ſceau d'eau, qu'on ſuppoſe faire une égale impreſſion ſur ſes organes, doit, ſelon lui, ſe laiſſer mourir de faim & de ſoif, faute de pouvoir ſe déterminer pour un de ces objets par préférence à l'autre, ou qui, s'il ſe détermine, ne peut le faire que par l'uſage du libre arbitre. Ce problème embarraſſa long-temps les docteurs, & il eſt encore fameux dans les écoles. *O curas hominum !*

Il étoit de la ſecte des nominaux, & perſécuté par les réaliſtes, il fut obligé de s'enfuir en Allemagne, où Aventin dit qu'il fonda l'univerſité de Vienne.

BURIS, (*Hiſt. de Danemarck.*) deſcendoit des rois de Danemarck; il aſpiroit au trône qu'occupoit Valdemar I; il forma même une conſpiration pour s'en frayer le chemin, mais il avoit l'ambition d'un chef de conjurés, ſans en avoir les talens. Il vouloit régner, & ignoroit l'art de feindre. Valdemar avoit déſigné Canut ſon fils, pour ſon ſucceſſeur, & la nation l'avoit proclamé en 1165. Au milieu des fêtes & de l'allégreſſe publique, *Buris* fut dévoré d'un dépit ſecret, qui ſembloit redoubler à chaque cri de joie que le peuple pouſſoit vers le ciel: il refuſa même d'être armé chevalier de la main de Canut & juſtifia ce refus avec une maladreſſe qui le rendoit plus injurieux encore. Dès-lors Valdemar entrevit ſes deſſeins. Il crut qu'un ennemi ſi peu diſſimulé n'étoit pas dangereux. Il le carreſſa, & s'efforça de lui lier les mains par des bienfaits.

Buris apprit alors à mettre plus de myſtère dans ſa conduite. Il traita ſecrètement avec les Norwégiens, qui devoient envoyer une flotte dans le Juthland, ſoulever cette province ou la conquérir, & gagner ou arracher en ſa faveur les ſuffrages des peuples. Déja Ormus, frère de *Buris*, étoit entré dans la rivière d'Yurſe, & s'étoit emparé de quelques vaiſſeaux, qui, ſur la foi de la paix, ne ſe mirent pas en défenſe. Une lettre interceptée découvrit au roi le complot qu'il avoit déja ſoupçonné. *Buris* fut arrêté: Valdemar, qui pouvoit le punir ſur le champ, commença par l'accuſer devant toute ſa cour; le coupable voulut ſe juſtifier; mais il fut confondu, lorſqu'on lui montra la lettre qui contenoit le plan de la conſpiration. On ignore quel fut ſon ſupplice. Quelques écrivains ont prétendu que la clémence de Valdemar lui laiſſa la vie. (*M. DE SACY.*)

BURLAMAQUI, (JEAN-JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) célèbre par ſes *principes du droit naturel & politique.* Mort en 1748. Il étoit genevois, d'une famille noble, originaire de Luques.

BURMAN, (*Hiſt. litt. mod.*) eſt le nom de trois célèbres profeſſeurs hollandois, les deux premiers, de théologie à Utrecht; tous deux ſe nommoient *François*, & ils étoient père & fils; le premier mourut en 1679; le ſecond en 1719; le troiſième, nommé *Pierre*, fils du premier, frère du ſecond, & le plus célèbre des trois, étoit profeſſeur d'éloquence & d'hiſtoire auſſi à Utrecht: c'eſt lui qui a donné tant d'éditions des meilleurs auteurs latins, accompagnées de ſavantes notes. Mort en 1741.

BURNET, (GILBERT) (*Hiſt. litt. mod.*) écoſſois fameux par ſon *hiſtoire de la réformation*, qui lui mérita les remercimens des deux chambres du parlement, & par quelques autres ouvrages hiſtoriques, qui ſont comme la ſuite & la continuation de celui-là. C'eſt un des meilleurs hiſtoriens du parti; mais c'eſt un écrivain de parti, & une hiſtoire parfaitement impartiale de cette célèbre réformation, eſt un ouvrage qui reſte encore à faire.

Burnet étoit chapelain du roi Charles II; il fut évêque de Salisbury. En 1698, il fut nommé précepteur du duc de Glocestre, fils de la princeſſe, depuis la reine Anne. Ce prince mourut en 1700, *Burnet* le 17 mai 1715, âgé de ſoixante-douze ans.

Il avoit eu, ſur la réunion de l'égliſe anglicane avec l'égliſe luthérienne, des vues ſur leſquelles Leibnitz ne fut point d'accord avec lui.

BURRHUS, (AFRANIUS) gouverneur de Néron, qui le fit mourir l'an 62 de J. C.

> Et ce même Sénèque, & ce même *Burrhus*,
> Qui depuis .... Rome alors eſtimoit leurs vertus.

Agrippine, dans ces deux vers, ſe trompe ſur le compte de *Burrhus*, qu'elle accuſoit à tort de flatter les vices de Néron, & de l'entretenir dans ſon ingratitude envers ſa mère; mais ces deux vers ont un arrière-ſens bien terrible, quand on ſonge que *Burrhus* & Sénèque deſcendirent au tombeau avec l'infamie, *Burrhus* d'avoir été le premier à féliciter Néron, & à le faire féliciter par les gardes prétoriennes, de ſon parricide; Sénèque d'avoir compoſé la lettre par laquelle Néron annonçoit au ſénat ce même parricide, la lettre qui fit ſortir avec indignation du ſénat le vertueux Thraſea.

BUS, (CÉSAR DE) inſtituteur des pères de la doctrine chrétienne. Mort en 1607.

BUSBEC *ou* BOESBEC, (ANGER-GISLEN *ou* GHISLEN) (*Hiſt. litt. mod.*) ambaſſadeur de l'empereur Ferdinand I à Conſtantinople, eſt célèbre par ſes lettres, qui contiennent le détail de cette ambaſſade; elles ont été traduites en françois par l'abbé de Foy. *Buſbec* recueillit dans le levant beaucoup d'inſcriptions, & en rapporta pluſieurs manuſcrits précieux. A ſon retour, il fut fait gouverneur des enfans de Maximilien II; il conduiſit en France la princeſſe Eliſabeth d'Autriche leur ſœur, qui venoit épouſer Charles IX. Il étoit né à Comines en Flandres; il tiroit ſon nom de *Buſbec* ou *Boeſbec*, d'un village de ces cantons, dont ſon père étoit ſeigneur. Il mourut en Normandie en 1592.

BUSÉE, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) jéſuite, auteur de méditations chrétiennes qu'on liſoit autrefois dans les communautés religieuſes. On vante en lui une vertu bien précieuſe dans un jéſuite, l'indulgence envers les hérétiques. Né à Nimègue, mort à Mayence en 1611.

BUSEMBAUM, (HERMAN) (*Hiſt. litt. mod.*) jéſuite allemand, trop célèbre par ſa théologie morale, flétrie par pluſieurs arrêts de nos parlemens. Mort en 1668.

BUSIRIS, (*Hiſt. des Egyptiens.*) pluſieurs rois d'Egypte ont porté le nom de *Buſiris*; l'un fut le fondateur de Thèbes, dont il fit le ſiège de ſon empire; les autres n'ont rien fait d'aſſez mémorable pour être tranſmis à la poſtérité, à moins qu'on

Digitized by Google

ne répète les menſonges des Grecs, qui ont débité qu'un monſtre de ce nom uniſſoit un corps vivant à un cadavre. Marsham & Newton nient qu'il y ait eu jamais un tyran auſſi féroce, placé ſur le trône d'Egypte. Mais les raiſons qu'ils alléguent pour réfuter ſon exiſtence, ne peuvent détruire les monumens hiſtoriques qui en atteſtent la réalité : il eſt plus probable que les Grecs ont calomnié ſes mœurs & exagéré ſes vices, pour ſe venger de la loi qui leur défendoit de pénétrer dans ſes états, ſous prétexte que le commerce des étrangers ne pouvoit que corrompre les Egyptiens trop faciles à ſéduire. Sa politique étoit de commander à des eſclaves, & il ſavoit trop que les Grecs, jaloux de leur indépendance, auroient voulu que tous les hommes fuſſent libres comme eux. (*T---N.*)

BUSLEIDEN, (JÉRÔME) maître des requêtes, & conſeiller au conſeil ſouverain de Malines, employé en différentes ambaſſades par les princes autrichiens auprès de Jules II, de François I, & de Henri VIII, mort à Bordeaux en 1517, eſt principalement connu pour avoir fondé à Louvain le collége des trois langues, qui a donné à François I, l'idée du collége royal.

BUSSI. *Voyez* LAMET, LECLERC & RABUTIN.

BUTIS & SPERTIS. (*Hiſt. de Lacédémone.*) Les Spartiates, avertis que Xercès étoit prêt à fondre ſur la Grèce, offrirent des ſacrifices, & les prêtres ne virent dans les entrailles des victimes que de funeſtes préſages. Les devins interrogés répondirent que le deſtin de Sparte exigeoit qu'un de ſes enfans ſe dévouât pour elle. *Butis* & *Spertis*, illuſtres par leur naiſſance, & conſidérables par leurs biens, s'offrirent d'eux-mêmes à mourir pour leur patrie; Sparte, qui auroit dû honorer leur courage, les envoya à la cour de Perſe, dans l'eſpoir que Xercès ſe vengeroit ſur eux du meurtre des héraults que Darius lui avoit envoyés. Dès qu'ils furent entrés ſur les terres de Perſe, ils furent conduits chez le gouverneur de la province, qui, ſurpris de leur courage héroïque, eſſaya d'attacher à ſon maître des hommes ſi généreux. Ils ne ſe laiſſèrent point éblouir par l'éclat de ſes promeſſes; vos conſeils, lui dirent-ils, vous ſont dictés par vos ſentimens qui ſont bien différens; élevé ſous l'empire d'un deſpote, vous avez ployé vos penchans ſous la ſervitude. Un Spartiate n'obéit qu'à ſes loix, & ne connoît point de maître. Si vous connoiſſiez le prix de la liberté, vous rougiriez d'être eſclaves, & vous conviendriez que des peuples magnanimes doivent employer les lances & les haches, pour conſerver leur indépendance.

Quand ils furent arrivés à Suſe, on les admit à l'audience du monarque; on exigea qu'ils ſe proſternaſſent pour l'adorer : mais malgré les menaces & les promeſſes, ils oppoſèrent un généreux refus, diſant qu'ils n'avoient point entrepris un ſi pénible voyage pour adorer un homme. L'orgueil aſiatique fut obligé de céder. Le roi, aſſis ſur ſon trône, leur demanda quel étoit le motif de leur voyage : Roi de Perſe, répondirent-ils, Sparte nous envoie pour expier par notre mort, le meurtre des héraults de Darius, dont elle ſe reconnoît coupable. Xercès, frappé d'admiration, leur dit : Je ne me réglerai point ſur l'exemple de vos compatriotes, qui ont violé le droit des gens; je ne veux point me rendre coupable des crimes dont j'ai le droit de vous punir. L'attentat de votre nation eſt trop grand pour être expié dans le ſang de deux hommes. Allez annoncer à Sparte mes volontés. (*T---N.*)

BUTLER, (SAMUEL) (*Hiſt. litt. mod.*) que le roi d'Angleterre Charles II ait laiſſé vivre dans l'obſcurité, mourir même dans la misère le célèbre *Butler*, auteur d'*Hudibras*, poëme que ce prince ſavoit preſque tout entier par cœur, & qui par le ridicule qu'il répandit ſur le puritaniſme & ſur l'eſprit de ſecte, fut encore plus utile à ce prince que la *Satyre Ménippée* ne l'avoit été à Henri IV; c'eſt certainement une tache pour le règne de Charles II. *Butler* mourut en 1680. Un ami fit les frais de ſon enterrement.

BUVETTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) endroit établi dans la plupart des cours & juriſdictions de France; c'eſt là que les magiſtrats & autres gens de robe vont ſe rafraîchir. (*A. R.*)

BUVETIER, ſ. m. c'eſt le nom de celui qui tient la buvette. (*A. R.*)

BUXTORF, (*Hiſt. litt. mod.*) nom illuſtré par quatre profeſſeurs des langues orientales à Baſle, Jean, Jean II, ſon fils, Jean-Jacques fils de Jean II. Jean, neveu de Jean-Jacques, & qui même a laiſſé un fils digne de ſes ayeux par ſon ſavoir. Ils ont tous laiſſé des ouvrages relatifs à leur profeſſion, à leurs occupations, & utiles pour la connoiſſance de la langue hébraïque.

Le premier, Jean BUXTORF, né en 1564, eſt mort en 1629. Le ſecond en 1664; le troiſième en 1704; le quatrième en 1732.

BUYS. (*Hiſt. mod.*) En 1709 le préſident Rouillé, chargé d'aller traiter ſecrètement de la paix en Hollande, vint avec tout le myſtère qui fut exigé, juſqu'à un village nommé Streydenſaas, vis-à-vis du Moërdick, ſans ſavoir même le nom des députés avec leſquels il alloit conférer; ces députés ſe trouvèrent être *Buys*, penſionnaire d'Amſterdam, pédant obſcur dans ſes longs diſcours & fécond en difficultés; & Wanderduſſen mieux diſpoſé, plus pacifique, mais qui ſembloit n'être là que pour applaudir à *Buys*.

Ils affectoient les diſpoſitions les plus favorables; ils paroiſſoient flattés, & ils l'étoient ſans doute, de voir chez eux un plénipotentiaire du roi de France; ils louèrent & remerciérent le préſident Rouillé de ſon empreſſement à ſe rendre en Hollande, du courage qu'il avoit d'y venir en temps de guerre, ſur la ſimple ſauvegarde d'un paſſeport expédié

Digitized by Google

ſous un autre nom que le ſien : en effet le paſſeport étoit ſous le nom de M. Voiſin, depuis chancelier, qui avoit été choiſi d'abord pour cette commiſſion ; ils lui apprirent le danger qu'il avoit couru d'être enlevé par un parti, que le comte d'Albermale, commandant à Bruxelles, avoit diſpoſé ſur ſa route dans cette vue. Ces éloges & ces avis couvroient une exagération perfide du deſir & du beſoin qu'on ſuppoſoit aux François de faire la paix, & le projet de meſurer la rigueur des conditions ſur ce beſoin qu'on jugeoit extrême. On exigeoit de Rouillé le plus profond ſecret, tandis qu'Eugène & Marlborough étoient inſtruits de tout par Heinſius, penſionnaire de Hollande, qui étoit inſtruit lui-même par *Buys* & Wanderduſſen.

Les conférences furent transférées, ſans objet comme ſans ſuccès, du Moërdick à Voërden, puis à Boëdgrave, où elles ſe tenoient ſur l'eau dans un yacht, toujours pour mieux garder ce ſecret, qu'Heinſius révéloit toujours à Marlborough.

Sur le compte que le préſident Rouillé avoit rendu au roi, de ces conférences, le marquis de Torci, miniſtre zélé, vertueux & intelligent, vint lui-même négocier en Hollande avec le penſionnaire Heinſius. Bientôt les conférences devinrent générales. Eugène & Marlborough vinrent à la Haie. Torci & Rouillé d'un côté ; Eugène Marlborough, Heinſius, *Buys* & Wanderduſſen, de l'autre, traitèrent à fond tous ces objets, & la paix n'en fut que plus difficile.

En 1710, le roi envoya en Hollande le maréchal d'Huxelles & l'abbé de Polignac, pour conférer de nouveau avec *Buys* & Wanderduſſen. Les conférences ſe tinrent d'abord dans un yacht près du Moërdick, enſuite à Gertruydenberg. Le nom de ce dernier lieu rappelle le dernier degré d'abaiſſement & d'humiliation pour la France.

Par les articles 4 & 37 des préliminaires propoſés aux conférences de la Haie, concernant la ceſſion que Philippe V devoit faire de toute la monarchie d'Eſpagne à l'archiduc Charles, il étoit dit expreſſément, qu'en cas de réſiſtance de la part de Philippe V, *le roi très-chrétien & les princes & états ſtipulans prendroient de concert les meſures convenables pour aſſurer l'entier effet de cette clauſe* ; Louis XIV ſe bornoit à demander une modification ou du moins une explication de ces articles ; il demandoit qu'on n'obligeât pas un aïeul à faire la guerre à ſon petit-fils pour le détrôner ; Malborough convenoit de la dureté de cette propoſition ; il conſentoit qu'on l'exprimât, s'il ſe pouvoit, de manière que Louis XIV fût obligé d'exiger la ceſſion, ſans cependant s'engager à faire la guerre à Philippe V en cas de refus ; *Buys* alla plus loin à Gertruydenberg, il entreprit de juſtifier les articles tels qu'ils étoient, & trouvant une ſi belle occaſion d'étaler ſa confuſe éloquence, il ſe mit à prouver longuement qu'il s'agiſſoit de la part de Philippe V, non d'une ceſſion, mais d'une véritable reſtitution ; que toute la monarchie d'Eſpagne appartenoit à l'archiduc ſeul ; qu'un monarque équitable pouvoit employer ſon autorité paternelle pour empêcher ſes enfans de retenir le bien d'autrui, & s'ils manquoient de déférence pour ſes ordres, employer la contrainte pour les forcer d'obéir.

Les événemens changèrent, on ſe tourna du côté de l'Angleterre, on la trouva plus diſpoſée à la paix ; les préliminaires furent ſignés à Londres au mois d'octobre 1711 ; il ne s'agiſſoit plus que de les faire adopter par les autres puiſſances. *Buys* vint à Londres pour empêcher ou du moins retarder la pacification ; il comptoit ſur ſon éloquence, & ſes amis comptoient ſur ſes intrigues, il s'unit avec Marlborough & les Wighs, & avec le comte de Galas, ambaſſadeur de l'empereur à Londres, pour renverſer, s'il ſe pouvoit, le nouveau miniſtère ; ils s'attachèrent ſur-tout à corrompre le parlement pour qu'il s'oppoſât à la paix. Ils parvinrent à peine à l'emporter d'une voix dans la chambre haute, que le règne de Guillaume & la puiſſance de Marlborough avoient remplie de Wighs, & où huit domeſtiques de la reine Anne, gagnés à prix d'argent, votèrent contre les intentions connues de cette princeſſe, mais le parti de la paix l'emporta de cent vingt-ſix voix dans la chambre baſſe.

Après que le prince Eugène, qui eſpéroit être plus heureux que *Buys*, fut auſſi venu à Londres faire un dernier effort inutile contre la paix ; après que la Hollande eut murmuré, réſiſté encore quelque temps, enfin ſe voyant deſtituée de l'appui de l'Angleterre, elle ſentit ſa foibleſſe & s'humilia tellement à ſon tour, que l'abbé, depuis cardinal de Polignac, plénipotentiaire pour la France à Utrecht avec le maréchal d'Huxelles & Ménager, écrivoit : » nous prenons la figure que les Hollandois avoient » à Gertruydenberg, & ils prennent la nôtre. C'eſt » une revanche complette.

Enfin la paix fut ſignée à Utrecht en 1713 ; à Raſtad & à Bade en 1714.

BYNG, (JEAN) (*Hiſt. mod.*) célèbre & malheureux amiral anglois, fils d'un autre amiral célèbre, fut condamné à être fuſillé, (ce qui fut exécuté le 14 mars 1757) pour avoir perdu le 20 mai 1756, contre l'eſcadre françoiſe commandée par le marquis de la Galiſſonniere, un combat naval d'où dépendoit l'expédition de Mahon.

» En cauſant ainſi, dit un auteur, dont les plaiſanteries ont un grand ſens & portent coup, ils » abordèrent à Portsmouth, une multitude de » peuple couvroit le rivage, & regardoit attentivement un aſſez gros homme qui étoit à genoux, » les yeux bandés, ſur le tillac d'un des vaiſſeaux » de la flotte ; quatre ſoldats poſtés vis-à-vis de » cet homme lui tirèrent chacun trois balles dans » le crâne le plus paiſiblement du monde, & toute » l'aſſemblée s'en retourna extrêmement ſatisfaite. » Qu'eſt-ce donc que tout ceci ? dit Candide, & » quel démon exerce par-tout ſon empire ? Il de-

Digitized by Google

» manda qui étoit ce gros homme qu'on venoit de
» tuer en cérémonie. C'eſt un amiral, lui répon-
» dit-on. Et pourquoi tuer cet amiral ? C'eſt, lui
» dit-on, parce qu'il n'a pas fait tuer aſſez de
» monde, il a livré un combat à un amiral fran-
» çois, & on a trouvé qu'il n'étoit pas aſſez près
» de lui. Mais, dit Candide, l'amiral françois étoit
» auſſi loin de l'amiral anglois que celui-ci l'étoit
» de l'autre ? Cela eſt inconteſtable, lui répliqua-
» t-on. Mais dans ce pays-ci, il eſt bon de tuer
» de temps en temps un amiral pour encourager
» les autres.

Il n'eſt pas queſtion ici de raiſonner contre une plaiſanterie, & d'obſerver ſérieuſement que celui qui eſt chargé d'attaquer & d'empêcher une expédition, eſt obligé d'approcher de plus près, que celui pour qui, échapper ſeulement ſeroit une victoire; au reſte, il nous ſemble que les anglois eux-mêmes condamnent aujourd'hui leur exceſſive ſévérité envers cet amiral, qui dans pluſieurs occaſions avoit ſignalé ſon courage & ſon zèle, & qui n'eſt pas convaincu d'en avoir manqué dans celle-là.

BYSANTINE, (*Hiſt. litt. mod.*) nom que l'on a donné à un corps d'hiſtoire de Conſtantinople, imprimé au louvre dans le courant du dix-ſeptième ſiècle : il eſt compoſé de différens auteurs grecs, éclaircis, commentés & publiés ſucceſſivement par differens ſavans. Les premiers parurent en 1645. (*A. R.*)

BZOVIUS, en polonois BZOWZKI, (ABRAHAM) (*Hiſt. litt. mod.*) Dominicain polonois, continuateur de Baronius. Sa continuation eſt en 9 volumes in-*folio*, & s'étend depuis 1198, juſqu'en 1572. Mais il n'a vu que les dominicains, & il a bien moins écrit les annales de l'égliſe, que celles de l'ordre de S. Dominique. Il mourut à Rome en 1637.

CAAB, (*Hiſt. des Arabes.*) d'abord ennemi de Mahomet naiſſant, puis confident & favori de Mahomet puiſſant & vainqueur, eut part à la compoſition de l'alcoran. Mahomet, pour récompenſe, lui donna ſon manteau, parce qu'Elie avoit donné le ſien à ſon diſciple Eliſée; car ce Mahomet n'étoit point inventeur. *Caab* mourut l'an 622 de l'ère chrétienne.

CABACK, (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi qu'on appelle en Ruſſie les cabarets & les maiſons où l'on va boire du vin, de l'eau-de-vie, & d'autres liqueurs fortes. Tous les *cabacks* ou cabarets qui ſont dans l'étendue de l'empire, appartiennent au ſouverain; il eſt le ſeul cabaretier de ſes états; il afferme en argent ces ſortes de maiſons; cela fait une partie conſidérable de ſes revenus, attendu la vaſte étendue des pays qui lui ſont ſoumis, & l'invincible penchant que ſes ſujets ont à s'enivrer de vin, & ſur-tout d'eau-de-vie. (*A. R.*)

CABADE, *ou* CAVADES, *ou* KOBAD, roi de Perſe, qui fit la guerre aux empereurs Anaſtaſe, Juſtin & Juſtinien; nous ne parlons de lui que pour rapporter le mot d'un vieillard de la ville d'Amide, place qu'il livroit au pillage après l'avoir priſe d'aſſaut. *Si c'eſt pour nous punir de notre réſiſtance*, lui dit le vieillard, *que vous vous déshonorez par ces cruautés, vous êtes auſſi ingrat que cruel; quel prix auroit votre victoire ſans cette réſiſtance?* On dit que ſur ce mot le pillage ceſſa. *Cabade* mourut en 531.

CABALLO, (EMMANUEL) (*Hiſt. mod.*) génois qui fit lever aux François le ſiège de Gênes en 1513, par une action hardie. La ville manquoit de vivres; un vaiſſeau qui lui en apportoit alloit tomber au pouvoir des aſſiégeans, *Caballo* monte ſur un autre vaiſſeau, eſcorte le convoi & l'introduit dans la ville, non ſeulement à la vue des François, mais ſous leur canon, qui ne ceſſoit de tirer ſur lui.

CABANE. (*Hiſt. de Sicile.*) C'eſt le nom du mari & du fils d'une femme beaucoup moins connue, ſous ce nom, que ſous celui de la *Catanoiſe*. Sur la fatale averſion de la reine Jeanne première de Naples pour le roi André de Hongrie ſon mari, averſion qui avoit ſon fondement dans les qualités mépriſables de ce prince crapuleux & féroce, averſion nourrie par les conjonctures politiques, qui donnant à André des prétentions de ſon chef ſur la couronne de Naples, le rendoient en quelque ſorte le rival de ſa femme, averſion enfin aigrie, enflammée & pouſſée aux effets les plus ſiniſtres par les conſeils auxquels la jeuneſſe d'André & de Jeanne étoit abandonnée, *voyez* les articles ANJOU & JEANNE DE NAPLES. La Catanoiſe, avanturière illuſtre, intriguante heureuſe & ſans doute habile, ſubjuguoit l'eſprit docile de Jeanne, comme elle avoit ſubjugué la ducheſſe de Calabre ſa mère, une autre première ducheſſe de Calabre, & les deux femmes du roi Robert ſon ayeul. Il fut donné à cette femme ſingulière de gouverner, de ſéduire, & de paſſer par tous les degrés de la fortune; née dans l'obſcurité, elle vécut dans tout l'éclat de la faveur, de la puiſſance, des richeſſes, & mourut dans les tortures. C'étoit originairement une blanchiſſeuſe & la femme d'un pêcheur de Catane en Sicile, d'où lui vient ce nom de Catanoiſe: elle fut choiſie à dix-ſept ans pour nourrir le premier fils du roi Robert, alors duc de Calabre. Ce fut de-là qu'elle partit pour devenir femme & mère de grands-ſénéchaux de la couronne de Naples, pour gouverner des reines & pour diſpoſer de la vie d'un roi. Sa jeuneſſe & ſa beauté commencèrent l'ouvrage de ſa grandeur; ſon eſprit & ſon bonheur l'achevèrent, ſes crimes le détruiſirent.

La deſtinée de ſon mari n'étoit guère moins ſingulière. Raimond de Cabanne, premier maître d'hôtel de Charles-le-Boiteux, avoit acheté un jeune Sarrazin, qui lui plut, & qui de ſon eſclave devint ſon maître; il lui donna ſon nom & ſes biens; c'eſt ce *Cabane* adoptif, qui bientôt ayant plu au roi Robert lui-même, armé chevalier de ſa main, décoré de la charge de grand-ſénéchal, laiſſa bien loin derrière lui dans la faveur ſon premier maître; ce fut lui qui épouſa la Catanoiſe, veuve du pauvre pêcheur de Catane, ſon premier mari. Ces deux perſonnages, faits l'un pour l'autre, uniſſant leurs artifices & leur moyens de plaire, furent agréables ou redoutables à toute la cour. *Cabane* mourut, laiſſant preſque au berceau un fils, nommé le comte d'Evoli. La Catanoiſe eut le crédit de faire conſerver vacante, pour ce fils, la dignité de grand-ſénéchal, & le fils & la mère eurent un empire ſans bornes ſur l'eſprit de Jeanne, devenue reine de Naples.

André oppoſoit aux intrigues de la Catanoiſe, les violences deſpotiques du cordelier Robert, moine ambitieux, inquiet, orgueilleux, abuſant toujours du pouvoir dont il étoit toujours avide, gouvernant preſque ſans talens un prince ſans vertus, & ne l'arrachant à ſa crapule, que pour le précipiter dans des fautes encore plus funeſtes. Tel étoit le rival de la Catanoiſe. On ſait quelle fut la cataſtrophe de ces diviſions odieuſes. Le roi André fut étranglé par une troupe de conjurés, dans le veſtibule même de l'appartement de la reine, la nuit du 18 ſeptembre 1345. Jeanne étoit-elle complice de ce crime? C'eſt une queſtion qui diviſe les hiſtoriens. D'un côté, le caractère de tendreſſe & de douceur qu'elle ne démentit jamais

dans

dans le cours de ſa vie; ſa bonté qui la fit encore plus aimer de ſes peuples, que ſes galanteries ne la décrièrent, ſemblent écarter l'idée qu'elle ait pu commencer ſa carrière par un crime ſi atroce; d'un autre côté, la haine trop éclatante & trop avouée de Jeanne pour André, ſa faveur continuée pendant quelque temps à la grande-ſénéchale, à ſon fils, & à d'autres inſtigateurs ou complices du meurtre d'André, la facilité qu'elle laiſſa aux aſſaſſins de s'échapper, la difficulté avec laquelle elle ſe réſolut à livrer quelques-uns de ceux que le cri public accuſoit de la mort du roi, les précautions qu'on prit pour empêcher ces coupables d'en indiquer d'autres; les baillons qu'on leur mit dans la bouche, quand on les conduiſit à l'échaſ ſaut où ils devoient être publiquement appliqués à la queſtion; le ſoin avec lequel on empêcha le peuple de pénétrer dans l'enceinte; plus que tout cela, l'empreſſement indécent qu'eut la reine d'épouſer le prince Louis de Tarente, ennemi, rival & vraiſemblablement un des aſſaſſins d'André; telles ſont les raiſons qui peuvent déterminer à croire Jeanne coupable.

La catanoiſe, ſon fils & ſes filles, furent du nombre de ceux que la reine ne put dérober à la juſtice, qui les réclamoit trop hautement par la voix du peuple. La Catanoiſe mourut à la queſtion, en vomiſſant, dit-on, contre la reine des imprécations qui, au moyen des précautions dont nous avons parlé, ne furent point entendues du peuple, & ne parvinrent juſqu'à lui que comme des cris inarticulés; le comte d'Evoli & ſes ſœurs furent tenaillés & jettés vivans dans les flammes.

CABAY, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom que les Indiens & les habitans de l'île de Ceylan & d'Aracan, donnent à des habits faits de ſoie ou de coton ornés d'or, que les ſeigneurs & principaux du pays ont coutume de porter. (*A. R.*)

CABESTAN *ou* CABESTAING, (GUILLAUME DE) (*Hiſt. mod.*) poëte ou troubadour du treizième ſiècle, amant de la dame de Rouſſillon *Tricline Carbonnelle*. On raconte d'eux la même aventure que du châtelain de Coucy & de Gabrielle de Vergy ou le Vergies. M. de Belloy, dans un mémoire ſur le châtelain de Coucy & la dame de Fayel, met en parallèle les deux hiſtoires de Coucy & de *Cabeſtaing*; il s'attache à prouver que la dernière eſt copiée de la première, quoique par une ſingularité que M. de Belloy ne manque pas de relever, quelques provençaux ſemblent revendiquer pour leur province, avec une ſorte de jalouſie nationale, l'honneur d'avoir fourni le modèle de l'atrocité reprochée au ſeigneur de Fayel.

CABIGIAK *ou* CAPCHAK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) tribu des Turcs orientaux. Une femme de l'armée d'Oghuz-Kan, preſſée d'accoucher, ſe retira dans le creux d'un arbre. Oghuz prit ſoin de l'enfant, l'adopta, & l'appella *Cabigiak*, *écorce de bois*; nom qui marquoit la ſingularité de ſa naiſſance. *Cabigiak* eut une poſtérité nombreuſe qui s'étendit juſqu'au nord de la mer Caſpienne. Il s'en fit un peuple qu'on connoit encore aujourd'hui ſous le nom de *Deſcht Kitchark*: c'eſt de ces peuples que ſont ſorties les armées qui ont ravagé les états que le Mogol poſſédoit dans la Perſe, & ce furent les premières troupes que Bajazet oppoſa à Tamerlan. (*A. R.*)

CABILLE *ou* CABILAH, ſ. m. (*Hiſtoire mod.*) nom d'une tribu d'Arabes, indépendans & vagabonds, qu'un chef conduit. Ils appellent ce chef *cauque*. On compte quatre-vingt de ces tribus: aucune ne reconnoit de ſouverain. (*A. R.*)

CABLIAUX, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom de factieux qui troublèrent la Hollande en 1350. Ils le prirent du poiſſon appellé *cabliau*, & ils promettoient de dévorer leurs adverſaires, comme le *cabliau* dévore les autres poiſſons. La faction oppoſée ſe fit appeller des *Hoeckens* ou *Hameçonniers*. (*A. R.*)

CABOT, (SÉBASTIEN) (*Hiſt. mod.*) vénitien, fit pour le roi d'Angleterre Henri VII, ce que le génois Colomb & le florentin Américo Veſpuce avoient fait pour Ferdinand & Iſabelle, ce que Gama, plus heureux, avoit fait pour ſa patrie: Sébaſtien *Cabot*, dès 1496, avoit apperçu la Floride, dont l'eſpagnol Jean Ponce de Léon, ne prit poſſeſſion qu'en 1512. Le même *Cabot* découvrit dans la ſuite l'Amérique ſeptentrionale. Elliot & Aſhurt, marchands de Briſtol, continuèrent l'ouvrage de *Cabot*.

CABRAL, (PIERRE ALVARÈS) (*Hiſt. mod.*) d'une maiſon conſidérable du Portugal, commandant de la ſeconde flotte que le roi de Portugal, Emmanuel-le-Grand, envoya aux Indes en 1500, fut jetté ſur les côtes de l'Amérique, où il découvrit le Bréſil; il en prit poſſeſſion au nom du roi de Portugal le 24 avril de cette même année, il pourſuivit enſuite ſa route aux Indes, &, à travers divers obſtacles, & après avoir livré pluſieurs combats, il parvint à former des établiſſemens de commerce à Calicut & à Cananor, ſur la côte de Malabar. Il ramena l'année ſuivante, en Portugal, ſa flotte richement chargée.

CACIQUE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les peuples d'Amérique donnoient aux gouverneurs des provinces & aux généraux des troupes ſous les anciens yncas ou empereurs du Pérou. Les princes de l'iſle de Cuba, dans l'Amérique ſeptentrionale, portoient le nom de *caciques* quand les Eſpagnols s'en rendirent maîtres. Depuis leurs conquêtes dans le nouveau monde, ce titre eſt éteint quant à l'autorité parmi les peuples qui leur obéiſſent; mais les Sauvages le donnent toujours par honneur aux plus nobles d'entre eux; & les chefs des Indiens qui ne ſont pas encore ſoumis aux Européens, ont retenu ce nom de *caciques*. (*G*)

CADAMOSTO *ou* CADAMUSTI, (LOUIS) (*Hiſt. mod.*) célèbre navigateur vénitien, que

l'infant don Henri de Portugal employa dans ces navigations, ſur les côtes de l'Afrique, par leſquelles il préludoit aux grandes découvertes de l'Amérique & d'une route nouvelle aux Indes orientales par la pointe méridionale de l'Afrique. L'iſle de Madère étoit nouvellement découverte. *Cadamoſto*, & Vincent Diaz, patrons de ſon navire, mirent à la voile le 22 mars 1455, & après avoir mouillé à Madère, ils reconnurent les iſles Canaries, le cap Blanc, le Sénégal, le cap Verd, & l'embouchure de la rivière de Gambra. L'année ſuivante, ces découvertes furent pouſſées juſqu'à une rivière à laquelle ils donnèrent le nom de Saint-Dominique. En 1464, *Cadamoſto* publia la relation de ſes voyages, qui fut traduite en françois par Pierre Redoner, vers le commencement du ſeizième ſiècle.

CADARIEN, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte mahométane. Les *Cadariens* ſont une ſecte de muſulmans qui attribue les actions de l'homme à l'homme même, & non à un décret divin qui détermine ſa volonté.

L'auteur de cette ſecte fut Mabedben Kaled al-Gihoni, qui ſouffrit le martyre pour défendre ſa croyance : ce mot vient de l'arabe קדר, *hadara*, pouvoir ; *Ben-Aun* appelle les *Cadariens*, les *Mages* ou les *Manichées du Muſulmaniſme* ; on les appelle autrement *Motazales*. (*G*)

CADDOR, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne en Turquie à une épée dont la lame eſt droite, que les ſpahis ſont dans l'uſage d'attacher à la ſelle de leurs chevaux, & dont ils ſe ſervent dans une bataille au défaut de leurs ſabres. (*A. R.*)

CADÉE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme celle des trois ligues qui compoſent la république des Griſons, qu'on appelle autrement la *ligue de la maiſon de Dieu*. C'eſt la plus étendue & la plus puiſſante des trois : elle renferme l'évêché de Coire, la vallée Engadine, & celle de Bregaille ou Prigel. Elle eſt alliée aux ſept premiers cantons ſuiſſes depuis 1498 ; on y profeſſe le proteſtantiſme. L'allemand eſt la langue de deux des onze grandes & vingt-une petites communautés dont la *Cadée* eſt compoſée : les autres parlent le dialecte italien, appellé le *rhétique*. (*A. R.*)

CADI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne aux juges des cauſes civiles chez les Sarraſins & les Turcs. On peut cependant appeller de leurs ſentences aux juges ſupérieurs.

Ce mot vient de l'arabe, *kadi*, juge. D'Herbelot écrit *cadhi*.

Le mot *cadi*, pris dans un ſens abſolu, dénote le juge d'une ville ou d'un village ; ceux des provinces s'appellent *molla* ou *moulas*, quelquefois *moula-cadis* ou *grand-cadis* (*G*)

CADILESQUER *ou* CADILESQUIER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) chef de la juſtice chez les Turcs.

Ce mot eſt arabe, compoſé de *kadi*, *juge*, & *aſchar*, & avec l'article *al*, *alaſchar*, c'eſt-à-dire *armée*, d'où s'eſt formé *kadilaſcher*, *juge d'armée* ; parce que d'abord il étoit juge des ſoldats ; d'Herbelot écrit *cadhi-lesker* ou *cadhiasker*.

Chaque *cadileſquier* a ſon diſtrict particulier ; d'Herbelot n'en compte que deux dans l'empire, dont l'un eſt le *cadileſquier* de Romanie, c'eſt-à-dire d'Europe, & le ſecond d'Anatolie ou d'Aſie. M. Ricaut en ajoute un troiſième, qu'il appelle *cadileſquier du Caire*.

Le *cadileſquier* d'Europe & celui d'Aſie ſont ſubordonnés *au reis effendi*, qui eſt comme le grand chancelier de l'empire. (*G*)

CADISADELITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte muſulmane. Les *Cadiſadelites* ſont une eſpèce de ſtoïciens mahométans, qui fuient les feſtins & les divertiſſemens, & qui affectent une gravité extraordinaire dans toutes leurs actions.

Ceux des *Cadiſadelites* qui habitent vers les frontières de Hongrie & de Boſnie, ont pris beaucoup de choſes du chriſtianiſme qu'ils mêlent avec le mahométiſme. Ils liſent la traduction eſclavone de l'évangile, auſſi bien que l'alcoran, & boivent du vin, même pendant le jeûne du Ramaſan.

Mahomet, ſelon eux, eſt le ſaint Eſprit qui deſcendit ſur les apôtres le jour de la pentecôte. Ils pratiquent la circonciſion comme tous les autres muſulmans, & ſe ſervent, pour l'autoriſer, de l'exemple de Jéſus-Chriſt, quoique la plupart des Turcs & des Arabes ſe fondent bien davantage ſur celui d'Abraham. (*G*)

CADMUS de Milet, (*Hiſt. anc.*) le premier des Grecs qui ait écrit l'hiſtoire en proſe, vivoit du temps d'Halyattes, roi de Lydie, environ ſix ſiècles avant J. C. Il écrivit les antiquités de Milet & de toute l'Ionie.

Suidas parle d'un autre *Cadmus* qui écrivit l'hiſtoire d'Athènes ; il ne dit pas en quel temps vivoit cet autre hiſtorien.

CADRITE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſorte de religieux mahométans.

Les *Cadrites* ont eu pour fondateur un habile philoſophe & juriſconſulte, nommé *Aldul Cadri*, de qui ils ont pris le nom de *Cadrites*.

Les *Cadrites* vivent en communauté dans des eſpèces de monaſtères, qu'on leur permet néanmoins de quitter s'ils veulent, pour ſe marier, à condition de porter des boutons noirs à leur veſte pour ſe diſtinguer du peuple.

Dans leurs monaſtères, ils paſſent tous les vendredis une bonne partie de la nuit à tourner, en ſe tenant tous par la main, & repétant ſans ceſſe *ghai*, c'eſt-à-dire *vivant*, qui eſt un des noms de Dieu. Pendant ce temps-là un d'entr'eux joue de la flûte, pour les animer à cette danſe extravagante. Ils ne raſent jamais leurs cheveux, ne ſe couvrent point la tête, & marchent toujours les pieds nuds. Ricaut, *de l'empire Ottom.* (*G*)

CADRY, (JEAN-BAPTISTE) (*Hiſt. moderne.*) Ce nom aſſez peu connu appartient à l'hiſtoire du janſéniſme moderne. M. l'abbé *Cadry* étoit l'ami, le théologien, l'homme de confiance de M. de Caylus, évêque d'Auxerre. Il a compoſé les trois derniers volumes de l'hiſtoire du livre des réflexions morales du père Queſnel & de la conſtitution *Unigenitus*, *in*-4°.; l'hiſtoire du concile d'Embrun, & de la condamnation de M. de Soanen, évêque de Senez, 1728, *in*-4°.; des obſervations théologiques & morales ſur les deux parties de l'ouvrage du père Berruyer, trois volumes *in*-12. 1755 & 1756. Il avoit été chanoine & théologal de Laon. Né à Tretz en Provence en 1680, mort à Savigny, près Paris, en 1756.

CÆCILIUS-STATIUS, (*Hiſt. litt. anc.*) poëte comique ancien, contemporain d'Ennius; on a quelques-uns de ſes fragmens dans le *Corpus poëtarum*, Londres, 1714, deux volumes *in-folio*. Horace parle de *Cæcilius* en divers endroits :

Quid autem
Cæcilio, Plautoque dabit Romanus, ademptum
Virgilio Varioque ? . . . . . .
Vincere Cæcilius gravitate, Terentius arte.

CAFTAN, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne à une eſpèce de manteau chez les Turcs & les Perſans. (*A. R.*)

CAGOTS *ou* CAPOTS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi, dit Marca *dans ſon hiſtoire de Béarn*, qu'on appelle en cette province, & dans quelques endroits de la Gaſcogne, des familles qu'on prétend deſcendues des Viſigoths qui reſtèrent dans ces cantons après leur déroute générale. Ce que nous en allons raconter, eſt un exemple frappant de la force & de la durée des haines populaires. Ils ſont cenſés ladres & infects; & il leur eſt défendu, par la coutume de Béarn, ſous les peines les plus ſévères, de ſe mêler avec le reſte des habitans. Ils ont une porte particulière pour entrer dans les égliſes, & des ſiéges ſéparés. Leurs maiſons ſont écartées des villes & des villages. Il y a des endroits où ils ne ſont point admis à la confeſſion. Ils ſont charpentiers, & ne peuvent s'armer que des inſtrumens de leur métier. Ils ne ſont point reçus en témoignage. On leur faiſoit anciennement la grace de compter ſept d'entr'eux pour un témoin ordinaire. On fait venir leur nom de *caas Goths*, chiens de Goths. Cette dénomination injurieuſe leur eſt reſtée avec le ſoupçon de ladrerie, en haine de l'arianiſme dont les Goths faiſoient profeſſion. Ils ont été appellés *chiens* & réputés *ladres*, parce qu'ils avoient eu des ancêtres Ariens. On dit que c'eſt par un châtiment ſemblable à celui que les Iſraélites infligèrent aux Gabaonites, qu'ils ſont tous occupés au travail des bois. En 1460, les états de Béarn demandèrent à Gaſton, prince de Navarre, qu'il leur fût défendu de marcher pieds nuds dans les rues, ſous peine de les avoir percés, & enjoint de porter le pied d'oie ou de canard ſur leur habit. On craignoit qu'ils n'infectaſſent; & l'on prétendoit annoncer par le pied d'un animal qui ſe lave ſans ceſſe, qu'ils étoient immondes. On les a auſſi appellés *Geziatins*, de Giezi, ſerviteur d'Eliſée, qui fut frappé de la lèpre. Le mot *cagot* eſt devenu ſynonyme à *hypocrite*. (*A. R.*)

CAHUSAC, (LOUIS) (*Hiſt. litt. mod.*) fils d'un avocat de Montauban, & lui-même ſecrétaire de l'intendance de cette généralité, puis ſecrétaire des commandemens de M. le comte de Clermont, auteur de quelques ouvrages connus; il a paru l'être de *Zénéide*, qui plaît toujours, & dont il adreſſa, dit-on, des exemplaires à pluſieurs femmes célèbres par la beauté, avec le même envoi en vers, commençant par celui-ci :

Zénéide vous plaît, je peux me découvrir.

On ſait aujourd'hui que le véritable auteur de cette pièce charmante eſt M. Watelet, qu'il la compoſa en proſe, que M. de *Cahuſac*, auquel il l'avoit donnée, à condition que l'auteur reſteroit inconnu, imagina de la mettre en vers, de la gâter, comme on peut s'en convaincre par la comparaiſon des deux pièces, aujourd'hui imprimées toutes deux, & de la donner ſous ſon nom, croyant ſans doute y avoir acquis un droit de propriété, parce qu'il en avoit changé la forme.

Il eſt plus certainement l'auteur de l'*Hiſtoire de la danſe ancienne & moderne*, trois volumes *in*-12, ouvrage qui contient des particularités piquantes, entre autres l'anecdote du bal donné par le concile de Trente & ouvert par le légat. *Cahuſac* n'a laiſſé cependant en ſomme que la réputation d'un aſſez mauvais auteur, parce qu'en effet il n'y a mille proportion entre ce qu'il a fait de bon & ce qu'il a fait de médiocre ou même de mauvais. C'eſt pour l'opéra qu'il a le plus travaillé; on le loue d'avoir mis de l'intelligence & de la convenance dans les divertiſſemens, d'avoir entendu l'art de les lier à l'action & de les en faire naître, art encore dans ſon enfance. Son *Zoroaſtre* eſt connu, ſans être fort eſtimé. Ses autres opéras ſont : *les fêtes de Polhymnie*, *les fêtes de l'hymen*, *Zaïs*, *Naïs*, *la naiſſance d'Oſiris*, *les amours de Tempé*, ſi ce dernier eſt de lui. Il a donné au théâtre françois les tragédies de *Pharamond* & du *comte de Warwick*, & outre *Zénéide*, la comédie de l'*Algérien*. Il a laiſſé en manuſcrit une tragédie de *Manlius*, & deux comédies, *le Maladroit par fineſſe*, ſujet bien choiſi & digne d'être traité par une main habile, & *la dupe de ſoi-même*. Le roman de *Grigri*, du même auteur, eſt connu & aſſez goûté. M. de *Cahuſac* eſt mort à Paris au mois de juin 1759. Sa raiſon s'étoit altérée dans les derniers temps de ſa vie.

CAJADO, (HENRI) poëte latin, né en Portugal, mort à Rome, a laiſſé des *églogues*, des

ſylves, des *épigrammes*, Bologne, 1501, *in*-4°. dont on ſait cas.

CAIET *ou* CAYET, (PIERRE-VICTOR-PALMA) (*Hiſt. litt. mod.*) né en 1525 à Montrichard en Touraine, d'abord proteſtant & miniſtre de *Madame*, c'eſt-à-dire de la princeſſe Catherine, ſœur de Henri IV, fut dépoſé du miniſtère par un ſynode; il ſe fit catholique en 1595, fut même docteur de Sorbonne en 1600; il eut une place de lecteur, c'eſt-à-dire de profeſſeur en langues orientales au collège royal. On peut croire qu'en conſéquence de ſon abjuration, les proteſtans l'ont déchiré, & qu'ils ont déchiré l'égliſe romaine en conſéquence de l'accueil qu'elle avoit fait à *Cayet*. L'auteur de la *Confeſſion catholique de Sancy* a fait ſur cette converſion de *Cayet* des vers infames, où en reprochant à *Cayet* d'avoir pris la défenſe des mauvais lieux, il en parle le langage de la manière la plus dégoûtante; ce tort réel ou prétendu d'avoir écrit en faveur des lieux de proſtitution, fut une des cauſes ou un des prétextes de ſa dépoſition du miniſtère. Mais les gouvernemens qui tolèrent ces abus, ne méconnoiſſent point l'abus, ils ſe propoſent d'empêcher un plus grand mal; ils ſe trompent peut-être; mais leur intention eſt certainement bonne, & nous concevons qu'on peut très-bien la défendre. C'eſt ſans doute ce que faiſoit *Cayet*, car ſon ouvrage avoit pour titre: *Remède aux diſſolutions publiques*. Or, des politiques de mœurs très-pures & d'une doctrine très-ſaine ont cru, comme *Cayet*, que ce remède étoit l'abus dont nous parlons, & que cet abus étoit malheureuſement néceſſaire. Ont-ils tort? ont-ils raiſon? nous n'en ſavons rien; mais parmi ces politiques religieux, non pas indulgens pour cette infamie, mais perſuadés qu'elle préſerve d'un plus grand mal, on trouve ſaint Auguſtin lui-même, qui dit que les courtiſannes ſont dans une ville, ce que ſont dans les palais & ſur les toits, les égoûts qui empêchent l'infection & les gouttières qui empêchent les inondations. Voici le paſſage:

Meretrices ſunt in civitate quod cloacæ in palatio, quod ſtillicidium in tecto.

Tolle cloacam de palatio & omnia implebuntur fœtore.

Tolle ſtillicidium de tecto & omnia aquis implebuntur.

Tolle meretrices de civitate, & omnia implebuntur libidinibus.

Il y a plus; c'eſt même une idée populaire & une phraſe proverbiale, que ſans cette honteuſe reſſource, *les honnêtes femmes ne ſeroient pas en ſûreté*.

Ce ſynode qui dépoſa *Cayet*, pourroit donc bien lui avoir fait une aſſez mauvaiſe querelle, & le reproche qu'on a voulu faire à l'égliſe romaine d'avoir donné aſyle à l'apologiſte du vice, & à l'apôtre de la proſtitution, n'eſt ſans doute qu'une des injuſtices ordinaires de l'eſprit de parti.

Au reſte, les proteſtans ne s'en ſont pas tenus là, ils ont dit que *Cayet* s'étoit donné au diable *par cédule ſignée de ſa main, acceptée de la main de l'acquéreur*; qu'en conſéquence ayant été tué par le diable auquel il appartenoit, on trouva le contrat qu'ils avoient paſſé enſemble, & en vertu duquel le diable emporta le corps auſſi bien que l'ame de *Cayet*. On trouve ces particularités dans le baron de Fœneſte, dans la vie du fameux miniſtre Pierre Dumoulin, avec lequel *Cayet* avoit eu différentes conférences ſur les matières controverſées, & ailleurs.

Tous ces emportemens honorent *Cayet*, & prouvent combien le parti proteſtant ſouffroit impatiemment de l'avoir perdu. C'étoit en effet, indépendamment de ſes connoiſſances & de ſes lumières, un homme qui ſavoit, dans l'occaſion, montrer du ſens & du caractère. Lorſqu'il étoit miniſtre de la princeſſe Catherine, le comte de Soiſſons, & cette princeſſe, qui brûloient de s'unir contre la volonté du roi, propoſèrent à *Cayet* de leur donner la bénédiction nuptiale, & prétendirent l'y forcer. Sur ſon refus perſévérant, le comte de Soiſſons s'emporta juſqu'à le menacer de le tuer. *Eh bien! monſeigneur, tuez-moi*, lui dit Cayet, *j'aime mieux mourir de la main d'un grand prince que de celle du bourreau*. Il mourut en 1610. On connoit ſa chronologie ſeptenaire & ſa chronologie novennaire; on a de lui des ouvrages de controverſe moins eſtimés; le titre même de quelques-uns en annonce d'avance le mauvais goût, tel eſt par exemple celui-ci contre Dumoulin. *La fournaiſe ardente & le four de réverbère pour évaporer les prétendues* EAUX DE SILOE, (c'étoit le titre d'un ouvrage de Dumoulin) *& pour corroborer le feu du purgatoire*.

CAJETAN, (CONSTANTIN) bénédictin italien, dont la folie étoit de vouloir que tous les ſaints célèbres, même ſaint Thomas d'Aquin, ſaint François d'Aſſiſe, & juſqu'à ſaint Ignace de Loyola, euſſent été bénédictins; il trouvoit des raiſons pour cela, & la notoriété publique ne l'embaraſſoit point. Le cardinal Cobellucci diſoit: *Je prévois que ſaint Pierre aura de la peine à s'en ſauver*.

CAILLE, (NICOLAS-LOUIS DE LA) (*Hiſtoire litt. mod.*) membre diſtingué de l'académie des ſciences, grand géomètre, grand aſtronome, profeſſeur de mathématiques au collège Mazarin, fut employé, avec M. Caſſini de Thuri, au travail de la méridienne qui traverſe la France. Il fit en 1750 le voyage du cap de Bonne-Eſpérance, pour examiner les étoiles auſtrales, qui ne ſont pas viſibles ſur notre horiſon; il détermina la poſition de neuf mille huit cens étoiles juſqu'alors inconnues. Il nous a donné le journal de ce voyage, & beaucoup de bons livres élémentaires, d'algèbre, de géométrie, d'aſtronomie, d'optique, de perſpective,

Digitized by Google

de méchanique. Il mourut à quarante-huit ans le 21 mars 1762.

CAILLY; (le chevalier JACQUES DE) (*Hiſt. litt. mod.*) étoit d'Orléans, & étoit, dit-on, de la famille de la pucelle d'Orléans. Il mourut vers l'an 1674, chevalier de ſaint Michel, & gentilhomme ordinaire du roi. Ses épigrammes ont eu de la réputation. On les trouve dans un recueil de poéſies, en deux volumes *in*-12, publié par M. de la Monnoye en 1714, ſous le titre de *la Haye*.

CAIMACAN *ou* CAIMACAM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dignité dans l'empire ottoman, qui répond à celle de *lieutenant* ou de *vicaire* parmi nous.

Ce mot eſt compoſé de deux mots arabes, qui ſont *caïm machum*, celui qui tient la place d'un autre, qui s'acquitte de la fonction d'un autre.

Il y a pour l'ordinaire deux *caimacans*: l'un réſide à Conſtantinople, dont il eſt gouverneur; l'autre accompagne toujours le grand-viſir en qualité de lieutenant. Quelquefois il y en a trois, dont l'un ne quitte jamais le grand-ſeigneur, l'autre le grand-viſir; & le troiſième réſide à Conſtantinople, où il examine toutes les affaires de police, & les règle en partie.

Le *caimacan* qui accompagne le grand-viſir, n'exerce ſa fonction que quand il eſt éloigné du grand-ſeigneur, & ſa fonction demeure ſuſpendue quand le viſir eſt auprès du ſultan. Le *caimacan* du viſir eſt comme ſon ſecrétaire d'état, & le premier miniſtre de ſon conſeil.

Un auteur moderne qui, après beaucoup d'autres, a écrit ſur le gouvernement des Turcs, parle ainſi du *caimacan*: « Le *caimacan* eſt proprement » le gouverneur de la ville de Conſtantinople; il » a rang après les viſirs, & ſon pouvoir égale » celui des bachas dans leurs gouvernemens: ce- » pendant il ne peut rien ſtatuer par rapport à » l'adminiſtration de la juſtice ou le règlement ci- » vil, ſans un mandement du viſir.

» Si ce miniſtre eſt engagé dans quelqu'expédi- » tion militaire, & que le grand-ſeigneur ſoit reſté » au ſerrail, ce prince nomme toujours un des » viſirs du kubbe ou un bacha à trois queues, » *rekiaſ kaïmacan*, c'eſt-à-dire *député pour tenir* » *l'étrier*. Le viſir Azem ne fait donner cette charge » qu'à une de ſes créatures, de peur qu'un autre » abuſant du privilège de ſa place, qui veut qu'en » l'abſence du premier miniſtre, le *caimacan* ne quitte » jamais ſa hauteſſe, ne profite de la conjoncture » pour le ſupplanter.

» Cet officier eſt chargé, dans l'abſence du viſir, » de toutes les affaires qui regardent le gouverne- » ment, & que le viſir décideroit s'il étoit préſent; » mais il ne peut pas créer de nouveaux bachas, ni » dégrader ceux qui le ſont, ou en mettre aucun à » mort. Dès que le premier miniſtre eſt de retour, » le pouvoir du *caimacan* ceſſe. Il n'a nulle autorité » dans les villes de Conſtantinople & d'Andrino- » ple, tant que le ſultan y eſt préſent; mais ſi ce » prince s'en abſente ſeulement huit heures, l'au- » torité du *caimacan* commence, & va preſque de » pair avec celle du ſouverain ». Guer, *mœurs des Turcs, tome II.* (*G*)

CAIN, (*Hiſt. ſainte.*) premier fils d'Adam & d'Eve, naquit vers la fin de la première année du monde. Il s'adonna à l'agriculture. Ayant offert au Seigneur les prémices de ſa récolte, lorſqu'Abel ſon frère offroit la graiſſe ou le lait de ſon troupeau, il eut le chagrin de voir que Dieu agréoit les offrandes d'Abel, & ne témoignoit que de l'indifférence pour les ſiennes. Cette préférence excita dans lui un ſentiment de jalouſie qui ſe changea en haine, & le porta à tuer Abel, l'an du monde 130. Dieu le maudit pour ce crime, & le condamna à être vagabond ſur la terre. *Cain* ſe retira à l'orient d'Eden dans le pays de Nod, où il eut un fils nommé *Henoch*, & bâtit une ville qu'il appella *Henochie*, du nom de ſon fils. Il fut tué par mégarde, à ce que l'on croit, à la chaſſe, par Lamech un de ſes petits-fils. L'hiſtorien Joſephe nous apprend que *Cain* mena la vie d'un brigand, qu'il ſe mit à la tête d'une troupe de voleurs, & commit toutes ſortes de déſordres & de violences; qu'il corrompit la droiture des hommes; qu'il introduiſit la fraude & la tromperie dans le monde. (*A. R.*)

CAINAN, (*Hiſt. ſainte.*) fils d'Enos, naquit l'an du monde 326, fut père de Malaléel à l'âge de 70 ans, & mourut âgé de 910 ans. C'eſt tout ce qu'on en ſait.

Saint Luc parle d'un autre *Caïnan*, fils de Salé, père d'Arphaxad, ſur lequel les ſavans ne s'accordent pas. (*A. R.*)

CAINITES, (*Hiſt. litt. mod.*) Les *Caïnites* furent une ſecte d'hérétiques, branche des Gnoſtiques, qui parut dans le deuxième ſiècle; ils admettoient un grand nombre de génies ou de vertus oppoſées qui ſe combattoient, la vertu qui avoit produit Abel étoit, diſoient-ils, inférieure à celle de Caïn, & ce fut la cauſe de la victoire de ce dernier; ils faiſoient profeſſion d'honorer tous ceux qui portent dans l'écriture des marques de réprobation, comme les habitans de Sodome, Eſaü, Coré, Dathan & Abiron, ſur-tout Judas, dont ils prétendent avoir un *évangile* & une *aſcenſion de ſaint Paul*, contenant les choſes mémorables que ce grand apôtre avoit vues & ouies, lorſqu'il avoit été ravi au troiſième ciel. Saint Auguſtin, ſaint Epiphane, Tertullien, Voſſius, &c. ont parlé des *Caïnites*.

CAJOT, (JOSEPH) (*Hiſt. litt. mod.*) bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, auteur des *Antiquités de Metz*, ou *Recherches ſur l'origine des* MÉDIOMATRICES, 1760, *in*-8°.; & d'une critique intitulée: *les Plagiats de J. J. Rouſſeau ſur l'éducation*, *in*-12 & *in*-8°. 1765. Un bénédictin, l'auteur des *recherches ſur les* MÉDIOMATRICES, n'étoit pas vraiſemblablement l'homme propre à combattre

J. J. Rouſſeau. Dom *Cajot* mourut à Châlons en 1765, à quarante ans.

CAIPHE, (*Hiſt. des Juifs.*) grand-prêtre des Juifs, ſuccéda dans cette dignité à Simon, fils de Camith. Ce fut lui qui condamna Jéſus-Chriſt. Il fut dépoſé par Vitellius, gouverneur de Syrie, & l'on aſſure qu'il en conçut un tel dépit, qu'il ſe donna la mort. (*A, R.*)

CAIUS. Nom de pluſieurs perſonnages connus.

1°. C'étoit celui d'un des fils ainés d'Agrippa & de Julie, héritiers naturels d'Auguſte, mais morts avant lui. Comme à Rome on ne ſavoit plus que flatter, on propoſa de donner le conſulat à ces deux enfans âgés de quatorze ou quinze ans; Auguſte les jugea lui-même trop jeunes, & voulut qu'ils euſſent ſeulement le titre de *conſuls déſignés*. *Caius* mourut à vingt-quatre ans, dans la ville de Lymire en Lycie.

2°. L'empereur CAÏUS *Voyez* CALIGULA.

3°. CAÏUS, pape, & qui a eu le titre de *ſaint*. Il étoit parent de l'empereur Dioclétien, mauvaiſe recommandation pour un pape: élu le 17 décembre 283, mort le 22 avril 296.

4°. La troiſième épitre de l'apôtre ſaint Jean eſt adreſſée à *Caius*, qu'on croit être le même que *Caius*, macedonien, diſciple de ſaint Paul, converti par lui à Corinthe, où ce *Caius* étoit établi & où il avoit reçu cet apôtre, dont il partagea dans la ſuite les perſécutions & les ſouffrances.

5°. Un autre CAÏUS, célèbre entre les auteurs eccléſiaſtiques, vivoit à Rome au troiſième ſiècle, ſous le pontificat de Zéphirin, & ſous l'empire de Caracalla.

6°. Enfin CAÏUS (Jean) eſt encore le nom d'un médecin d'Edouard VI, de la reine Marie, & de la reine Eliſabeth en Angleterre, qui a compoſé un traité *de ephemerâ Britannicâ*, c'eſt-à-dire, *de la ſueur Angloiſe*, maladie qui ne duroit qu'un jour & qui emporta beaucoup de monde en Angleterre en 1551. Il a traité auſſi de l'antiquité de l'univerſité de Cambridge, où il fit rebâtir à ſes dépens l'ancien collége de Gonnevil, nommé depuis ce temps, *le collège de Gonnevil & de Caius*. On a encore de lui d'autres ouvrages, un traité *de Canibus Britannicis*, Londres, 1570, *in*-8°. rare; un autre intitulé: *Stirpium hiſtoria*. Il eſt enterré dans la chapelle de ſon collège, où on lit ſur une tombe unie, cette inſcription: *Fui Caius*, plus courte peut-être que modeſte, & qui peut ſuppoſer beaucoup d'importance au nom de *Caius*.

CALABER (QUINTUS) (*Hiſt. litt. anc.*) ancien poëte de Smyrne, auteur des *Paralipomènes d'Homère*, eſpèce de ſupplément à *l'Iliade*, trouvé par le cardinal Beſſarion dans un monaſtère de la terre d'Otrante en Calabre, & dont la meilleure édition eſt celle de Paw, Leyde, 1734, *in*-8°.

CALALOU, (*Hiſt. mod.*) ragoût que préparent les dames créoles en Amérique; c'eſt un compoſé d'herbes potagères du pays, comme choux caraïbes, gomen, gombaut & force piment: le tout ſoigneuſement cuit avec une bonne volaille, un peu de bœuf ſalé, ou du jambon. Si c'eſt en maigre, on y met des crabes, du poiſſon, & quelquefois de la morue ſèche. Le *calalou* paſſe pour un mets fort ſain & très-nourriſſant; on le mange avec une pâte nommée *oüangou*, qui tient lieu de pain. (*A R.*)

CALANUS, philoſophe indien, qui ſe brûla publiquement à la vue de toute l'armée d'Alexandre le Grand, rangée en bataille autour du bûcher, & qui ſupporta, dit-on, l'action du feu ſans faire aucun mouvement & ſans donner aucun ſigne de douleur. Sa raiſon étoit qu'après quatre-vingt-trois ans d'une vie ſaine, il devenoit ſujet aux infirmités; il ajoutoit qu'après avoir vu Alexandre, il ne lui reſtoit plus rien à voir qui en valût la peine. Quand ce ſeroit une raiſon pour mourir, ce n'en ſeroit pas une pour ſortir de la vie par une porte ſi horrible; mais ſe brûler a toujours été une action fort conſidérée dans l'Inde. Quelqu'un ayant demandé à *Calanus*, lorſqu'il montoit ſur le bûcher d'un air ſerain, couronné de fleurs & magnifiquement paré pour la ſolemnité de ce ſacrifice, s'il n'avoit rien à dire ou à faire dire à Alexandre. Non, répondit-il, *j'eſpère le revoir bien-tôt à Babylone*. On n'entendit pas pour lors le ſens de cette réponſe; on crut l'entendre, lorſque peu de temps après Alexandre mourut dans cette ville.

CALASIO, (MARIUS DE) (*Hiſt. litt. mod.*) franciſcain, profeſſeur d'hébreu à Rome, auteur d'une *Concordance des mots hébreux de la Bible* en 4 volumes *in-fol.*, imprimée à Rome en 1621, puis à Londres en 1747.

CALCEOLARI, (FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) célèbre naturaliſte de Vérone dans le 16ᵉ ſiècle, auteur d'un *Muſæum rerum naturalium*, Vérone, 1622, rare & eſtimé.

CALDERINI, (DOMITIO) (*Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur de belles-lettres à Rome, ſous les pontificats de Paul II & de Sixte IV, mourut en 1477, à la fleur de ſon âge, d'un excès de travail, qui n'eſt pas de tous les excès le moins dangereux. Il a enrichi de notes la plupart des auteurs claſſiques latins.

CALDÉRON DE LA BARCA, (DOM PEDRO) chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, d'abord militaire, puis prêtre & Chanoine de Tolède, eſt illuſtre comme poëte dramatique. C'eſt le Shakeſpeare eſpagnol; il a la fécondité & l'irrégularité du Shakeſpeare anglois; il en a quelquefois le génie. Corneille a imité de lui l'Héraclius. On a du *Caldéron* 9 volumes *in*-4°. de pièces de théatre, tragédies & comédies, & 6 volumes auſſi *in*-4°. *d'actes ſacramentaux*, qui répondent à nos *myſtères*. *Caldéron* vivoit vers 1640.

CALEB, (*Hiſt. ſacr.*) fut avec Joſué, le ſeul des juifs ſortis de l'Egypte qui entra dans la terre promiſe. *Nombres, chap.* 13.

CALENDER-HERREN *ou* FRÈRES DES CALENDES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on appelloit il y a quelques ſiècles, une ſociété ou con-

frérie de laïques & d'eccléſiaſtiques, établie dans preſque toutes les principales villes de l'Allemagne. Le nom de *frères des calendes* leur fut donné, parce qu'ils s'aſſembloient le premier jour de chaque mois, que les latins nomment *calendæ* : chacun apportoit à ces aſſemblées de l'argent, qui étoit deſtiné à prier pour les morts, & à être employé en aumônes. Cette eſpèce de ſociété n'a plus lieu aujourd'hui. (*A. R.*)

CALENDERS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſpèce de derviches ou religieux mahométans, répandus ſurtout dans la Perſe & dans les Indes ; ainſi nommés du Santon Calenderi, leur fondateur. C'eſt une ſecte d'Epicuriens qui s'abandonnent aux plaiſirs au moins autant qu'aux exercices de la religion, & qui uſant de toutes les commodités de la vie, penſent auſſi-bien honorer Dieu par-là que les autres ſectes par leurs auſtérités ; en général, ils ſont habillés ſimplement d'une tunique de pluſieurs pièces, piquée comme des matelas. Quelques-uns ne ſe couvrent que d'une peau d'animal velue, & portent au lieu de ceinture un ſerpent de cuivre, que leurs maîtres ou docteurs leur donnent quand ils font profeſſion, & qu'on regarde comme une marque de leur ſcience. On les appelle *abdals* ou *abdallas*, c'eſt-à-dire en perſan ou en arabe, *gens conſacrés à Dieu*. Leur occupation eſt de prêcher dans les marchés & les places publiques ; de mêler dans leurs diſcours des imprécations contre Aboubekre, Omar, & Oſman, que les Turcs honorent, & de tourner en ridicule les perſonnages que les Tartares Usbegs revèrent comme des ſaints. Ils vivent d'aumônes, font le métier de charlatans, même celui de voleurs, & ſont très-adonnés à toutes ſortes de vices : on craint autant leur entrée dans les maiſons, que leur rencontre ſur les grands chemins ; & les magiſtrats les obligent de ſe retirer dans des eſpèces de chapelles bâties exprès proche des meſquées. Les *calenders* reſſemblent beaucoup aux ſantons des Turcs. (*G*)

CALENTER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) les Perſes nomment ainſi le tréſorier & receveur des finances d'une province ; il a la direction du domaine, fait la recette des deniers, & en rend compte au conſeil ou au chan de la province. (*A. R.*)

CALENTIUS, (ÉLISIUS) (*Hiſt. litt. mod.*) précepteur du prince Frédéric, fils de Ferdinand, roi de Naples, eſt peu connu, quoiqu'auteur d'ouvrages de bel eſprit en proſe & en vers, pluſieurs fois imprimés, parmi leſquels on diſtingue ſon poëme *du combat des rats & des grenouilles*, imité de la *Batracomyomachie*. Nous ne parlons ici de lui que pour obſerver qu'il n'approuvoit pas l'uſage de la peine de mort à l'égard des criminels ; il vouloit qu'on ne condamnât les voleurs qu'au ſouet & à la reſtitution, que les aſſaſſins fuſſent eſclaves ou de ceux à la vie deſquels ils avoient attenté ou de leurs héritiers ; & en effet, ſi jamais l'eſclavage a pu avoir une origine légitime, la voilà. Quant aux autres malfaiteurs, il ne les envoyoit qu'aux mines ou aux galères. Cette opinion eſt toujours d'une ame douce & amie de l'humanité, & dans le 15e ſiècle elle ſuppoſoit de plus des lumières philoſophiques ſupérieures au temps ; aujourd'hui les lumières doivent ſervir à bien voir toutes les données qui doivent entrer dans le problème. Il s'agit de concilier ce qu'on doit de douceur & d'humanité aux criminels, avec ce qu'on doit aux citoyens de ſûreté pour leur vie & pour leur fortune ; il faut, en un mot, qu'il y ait une terreur ſuffiſante pour prévenir & empêcher le crime. On ne peut nier que l'appareil du ſupplice, que ce paſſage ſubit de la vie à la mort, devenu un ſpectacle public, ne ſoit de nature à faire une forte impreſſion ſur le peuple : ſi ce n'eſt qu'un moment, ce moment eſt affreux, & l'appareil en eſt long. Mais ſi on pouvoit effrayer les regards par un ſpectacle d'opprobre & de miſère moins cruel, auſſi impoſant & plus continué, qui, d'un côté, détournât autant ou davantage du crime, & de l'autre laiſsât à la ſociété les bras & l'induſtrie du criminel, & aux juges les moyens de réhabiliter l'innocent, lorſqu'ils auroient eu le malheur de le condamner, ce ſeroit ſans doute un avantage inexprimable ; mais la choſe eſt-elle poſſible, & par quels moyens ? Voilà ce que les philoſophes légiſtes ne peuvent rechercher avec trop d'ardeur, ni méditer trop profondément.

De plus ; quelques ſouverains ont abrogé la peine de mort dans leurs états, il faudroit ſavoir bien préciſément quel effet en a réſulté ; il faudroit avoir des tables de comparaiſon fidèles du nombre & de la qualité des crimes commis dans les temps où la peine de mort avoit lieu, & dans les temps où elle étoit ſupprimée. Elle l'eſt actuellement chez nous pour les déſerteurs ; il faudroit examiner l'effet de ce changement. Déſerte-t-on plus ? Déſerte-t-on moins qu'auparavant ? Quoique la déſertion ne puiſſe ſe comparer même au vol, que dans le cas à la vérité aſſez commun où elle a réellement le vol pour motif & pour objet, il y auroit dans tous les cas des inductions certaines à tirer ſur l'effet de la peine de mort ſubſiſtante ou abrogée.

Les ouvrages de *Calentius* furent imprimés en 1503, & c'eſt à-peu-près l'époque de ſa mort.

CALEPIN, (AMBROISE) (*Hiſt. litt. mod.*) premier auteur du fameux *Dictionnaire des langues*, augmenté depuis par Paſſerat, Lacerda, Chifflet & d'autres, étoit un religieux auguſtin, né à Calepio dans l'état de Veniſe, d'où il tiroit peut-être ſon nom. Son dictionnaire fut imprimé pour la premiere fois en 1503.

CALERES, ſ. pl. (*Hiſt. mod.*) brigands indiens, peuple libre qui habite les lieux inacceſſibles, & les épaiſſes forêts du Tundeman, province ſituée entre le Tanjaour & le Maduré. On les diſtingue aiſément des autres indiens par l'air ſarouche ; leur peau paroît griſâtre, parce que la pouſſière s'y eſt incorporée. Ils ſont les plus mal-propres des in-

diens; preſque nuds, ils ſe lavent rarement; leurs armes ordinaires ſont de longues piques, des bâtons, ou de mauvais ſabres. Lorſqu'ils veulent voler avec adreſſe, ſouvent ils vont ſans aveu. Comme on ne leur fait point de grace, lorſqu'ils ſont pris, ils maſſacrent toujours ceux qui tombent entre leurs mains, ſur-tout les Européens, à ce qu'aſſure M. de la Flotte dans ſes *eſſais hiſtoriques ſur l'Inde*, *in*-2, à Patis chez Hériſſant, 1769. (*V. A. L.*)

CALIFE, (*Hiſt. des Arabes.*) ce nom, qui ſignifie *vicaire*, fut donné aux ſucceſſeurs de Mahomet; & comme la conſtitution de l'empire nouvellement formé, étoit également religieuſe & politique, le *caliſe* étoit un pontife roi qui tenoit dans la même main l'épée & l'encenſoir. Mahomet en mourant n'avoit point laiſſé de fils qui pût être l'héritier de ſa puiſſance; Fatime, la ſeule de ſes enfans qui lui eut ſurvécu, avoit épouſé Ali le plus proche parent du prophète; ces deux titres ſembloient lui aſſurer une dignité qu'on ne pouvoit transférer dans une famille étrangère ſans outrager la mémoire de l'envoyé de Dieu. Abu-Beker ou Abou-Bekre & Omar, chefs d'une faction puiſſante, trouvoient l'humeur d'Ali trop libre & trop enjouée pour en impoſer à une ſecte naiſſante, toujours plus frappée d'un extérieur auſtère que de l'éclat des talens: ils repréſentèrent que le droit de commander à une nation belliqueuſe n'étoit point un privilége de la naiſſance, d'autant plus que les enfans des héros étoient rarement les héritiers de leurs talens, & que c'étoit aux braves guerriers, formés à l'école du prophète, à déſigner un ſucceſſeur qui fût digne de lui & d'eux, pour les conduire à la victoire. L'un étoit reſpecté du peuple par une ſageſſe ſoutenue, par des mœurs pures, & ſur-tout par ſon attachement fanatique à la doctrine nouvelle. L'autre, auſſi grand enthouſiaſte, avoit le cœur des ſoldats témoins de ſes actions héroïques, & de ſon courage porté juſqu'à la férocité. La milice s'aſſemble tumultuairement; la multitude confondue avec elle demande un ſucceſſeur, & Abu-Beker eſt proclamé; Omar, ne pouvant s'oppoſer à ce choix, ſe fait un mérite de ſon obéiſſance; il eſt le premier à le reconnoître; il ſe proſterne à ſes genoux, & le ceint de l'épée du prophète. Ce ſacrifice ne lui coûta pas beaucoup: il prévoyoit que le nouveau *caliſe*, plus épuiſé encore de fatigues & d'auſtérités que d'années, laiſſeroit bientôt le trône vuide. Ali fut le ſeul qui ne voulut pas le reconnoître, Omar furieux inveſtit ſa maiſon à la tête d'une troupe d'aſſaſſins; c'étoit toujours le ſabre à la main qu'il aimoit à terminer les différends: Ali auſſi brave que lui, mais d'un courage plus éclairé, conſent à reconnoître le *caliſe*.

Abu-Beker accepta cette dignité, moins par ambition, que pour aſſurer le triomphe de la religion, dont les intérêts remis en d'autres mains lui paroiſſoient en danger. Humble dans ſon élevation, il ne voulut ſe rendre recommandable que par ſon reſpect pour la mémoire du prophète, & quand il montoit en chaire, il ne ſe plaçoit jamais dans le plus haut dégré, pour faire un aveu public de ſon infériorité. Son tempérament affoibli par les auſtérités, ſon viſage décharné par des jeûnes outrés, ſa phyſionomie triſte redoubloient la vénération pour lui, parce qu'on les regardoit comme autant de témoignages de la ſainteté de ſes mœurs; étranger ſur la terre, il étoit ſans attachement pour tout ce qui allume la cupidité: ſobre & frugal, les mets les plus communs lui paroiſſoient une nourriture trop ſenſuelle: il étoit ſi déſintéreſſé, qu'à ſa mort on ne trouva que trois drachmes dans ſon tréſor; le reſte de ſes effets fut évalué à cinq, qu'il ordonna de diſtribuer aux indigens. Ces vertus privées ſembloient mieux convenir à un chef de derviches, qu'au conducteur d'un peuple guerrier; mais il avoit les mœurs du moment, & avec des inclinations plus relevées, il eût peut-être renverſé l'édifice qu'il affermit; quoiqu'il eût du courage & de la capacité pour la guerre, il en laiſſa le ſoin à ſes généraux; & tandis que ſédentaire dans Médine, il préſidoit à la police civile & religieuſe, ſes lieutenans ſoumettoient quelques contrées de l'Arabie que leur obſcurité avoit dérobées à l'ambition de Mahomet. Les muſulmans n'ayant plus rien à conquérir dans leur pays, portèrent leurs armes dans la Paleſtine qui fut contrainte de paſſer ſous leur domination. Héraclius tâche d'oppoſer une digue à ce torrent prêt à ſe déborder ſur les plus belles provinces de ſon empire: il lève une armée nombreuſe, qu'une diſcipline exacte ſembloit rendre invincible; les Romains engagent une action meurtrière; & quand ils croient n'avoir affaire qu'à une multitude confuſe & ſans ordre, ils ſont ſurpris d'avoir à combattre des animaux féroces qu'un inſtinct brutal précipite dans les périls, également indifférens à donner ou à recevoir la mort; leur étonnement glace leur courage; ils ſe précipitent dans l'Euphrate qui les engloutit ſous ſes eaux, & la Syrie tombe au pouvoir de ces fanatiques qui en ſont le ſiége de leur domination. Ce fut ainſi qu'Abu-Beker, ſans endoſſer la cuiraſſe, par ſon diſcernement dans le choix de ſes généraux, recula les limites de ſon empire par la conquête de la Syrie & de la Paleſtine; il y eût ſans doute donné de plus grands accroiſſemens, ſi la mort ne l'eût enlevé après un règne de deux ans & quelques mois.

Omar, déſigné ſon ſucceſſeur, témoigna d'abord avoir de la répugnance pour une dignité que ſon ambition dévoroit en ſecret; il parut ne ſe rendre qu'aux vœux unanimes de l'armée qui le proclama empereur ou commandant des fidèles, titre qu'il prit & qu'il tranſmit à ſes ſucceſſeurs. Dès qu'il eut le front ceint du diadême, il ſe fit une grande métamorphoſe dans ſes mœurs. Juſqu'alors il n'avoit reſpiré que les combats & le ſang: ſon caractère féroce s'adoucit, & au lieu de s'armer de

l'épée

l'épée, il ſe conſacra tout entier aux fonctions pacifiques de l'autel; mais toujours animé de l'eſprit de Mahomet, il ſe ſentit également embraſé de l'ambition des conquêtes. Dans ce ſiècle de guerre, il s'étoit formé des capitaines qui avoient ſubſtitué une diſcipline reguliére aux mouvemens tumultueux d'une milice qui juſqu'alors n'avoit eu que du courage. Omar met à la tête de ſes armées des généraux qui aimoient la guerre, qui ſavoient la faire; & dont les projets bien concertés aſſuroient le ſuccès. Ce fut contre les Perſes que les Muſulmans tournèrent leurs armes. Ils s'avancent vers l'Euphrate pour déloger l'ennemi des poſtes qu'il occupoit. Arrivé devant Cadeſie, ville ſituée à l'extrémité des déſerts de l'Irax, ils y livrent une bataille mémorable où trente mille Perſans reſtent ſur la place. Cette bataille que les Muſulmans comparent à celle d'Arbelle, fut vivement diſputée: la capitale & la plupart des provinces de Perſe ſubirent la loi du vainqueur. L'alcoran fut placé ſur l'autel où brûloit le feu ſacré des mages; les ſortereſſes furent démolies: les mœurs antiques eſſuyèrent une révolution rapide, & des barbares dictèrent des loix ſur le trône des dominateurs de l'Aſie.

Une autre armée de muſulmans attaque les Romains juſques dans le centre de leur empire. Kaleb, grand capitaine & muſulman fanatique, les rencontre entre Tripoli & Harran, il anime ſes ſoldats en leur diſant: « Ne redoutez rien, le paradis eſt » ſous l'ombre de vos épées »! Ils engagent une action & ils ſont vainqueurs; le butin fut immenſe, chaque ſoldat n'eut plus de miſère à craindre pour le reſte de ſa vie. Ce fut là qu'on vit éclater ce zèle fanatique, qui faiſoit connoître que l'eſprit de Mahomet préſidoit encore au milieu d'eux. On ſut que pluſieurs ſoldats avoient trangreſſé la défenſe de boire du vin; on prononça une peine de quatre-vingt coups de bâton contre les prévaricateurs: le général, qui ne pouvoit exécuter ſon arrêt, parce qu'il ne connoiſſoit pas les coupables, les invita à faire un aveu de leur faute: ces fanatiques aſſurés d'être punis furent leurs propres accuſateurs, & ſe ſoumirent ſans murmurer à un châtiment qui expioit leur faute. Emèſe & pluſieurs autres villes conſidérables ne prévinrent leur ruine que par une prompte ſoumiſſion: les unes furent livrées par des traitres, d'autres payérent des ſommes auſſi conſidérables que ſi elles euſſent été abandonnées à l'avarice cruelle du ſoldat, après un aſſaut. Le nouvel empire, élevé ſur les débris de ceux des Perſes & des Romains, prenoit chaque jour de nouveaux accroiſſemens. Mais tant de victoires ne ſont point connoitre le *caliſe* qui ne triomphoit que par ſes lieutenans. C'eſt dans les détails de ſa vie privée qu'il faut deſcendre, pour développer ſon caractère. Sa tempérance fut un jeûne ſévère & perpétuel; il ne ſe nourriſſoit que de pain d'orge, où il mêloit un peu de ſel, & ſouvent il ſe privoit de cet aſſaiſſonnement, pour ne pas trop accorder à ſes ſens. Les pauvres & les grands étoient admis indiſtinctement à ſa table, qui étoit une école de frugalité, dont les rigides Spartiates auroient admiré la ſimplicité; mais il étoit glorieux de manger avec un pontiſe roi. Ses habits étoient ſales & déchirés, & la multitude en ramaſſoit des lambeaux qu'elle révéroit comme de précieuſes reliques; & quoique couvert de haillons dégoûtans, il étoit plus reſpecté que les rois revêtus de la pourpre. Il pouſſa ſon amour pour la juſtice juſqu'à la dureté; les richeſſes & les dignités n'étoient point un titre d'impunité. Juge incorruptible, il frappoit de la même verge l'oppreſſeur & le foible coupable. Fidèle obſervateur des traités, il puniſſoit ſes lieutenans convaincus d'avoir violé la ſainteté de leurs ſermens. Les habitans de Jéruſalem ne voulurent recevoir les articles de leur capitulation que de ſes mains, tant ils avoient de confiance dans ſa bonne foi. Il s'y rendit, & perſonne n'eut à ſe plaindre. On fut étonné de voir le chef d'un peuple de conquérans ſans aucun attribut diſtinctif. Sa manière d'être vêtu auroit été rebutante dans un homme de la condition la plus abjecte; on eût dit qu'il eût voulu ériger la mal-propreté en vertu. Quoiqu'il fut humain & populaire, il exigeoit une obéiſſance ſans réplique. Inacceſſible à la crainte & à la défiance, il ne pouvoit s'imaginer qu'il eût des ennemis, & qu'il pût s'élever des rebelles. Sans légions dans Médine il dictoit des ordres à ſes généraux qu'il deſtituoit à ſon gré, quoiqu'ils fuſſent à la tête des armées dont ils étoient les idoles. Ils ſe ſoumettoient ſans murmure aux caprices de leur maitre, & faiſant conſiſter leur gloire dans l'obéiſſance, ils devenoient les lieutenans reſpectueux de leurs ſucceſſeurs. Sa taille haute, ſon teint brun, ſa tête chauve, ſon maintien auſtère, ſa décence grave & réſervée inſpiroient plus de reſpect que d'amour; mais s'il fut craint, il ne fut jamais haï. Obſervateur ſcrupuleux des cérémonies les plus minutieuſes de ſa religion, il eut cette piété crédule & bornée, qui dans un homme obſcur & privé, eſt un frein contre la licence des penchans, & qui dans l'homme public, annonce l'incapacité de gouverner. Il fit neuf fois le pélerinage de la Meque pendant ſon règne qui fut de dix ans; quoique ſans éloquence de ſtyle, il étoit véhément & pathétique; & comme il paroiſſoit pénétré des maximes qu'il annonçoit, il les inſinuoit ſans effort; auſſi ſe livra-t-il à la manie de prêcher; & tandis qu'il vivoit obſcur à l'ombre de l'autel, ſes lieutenans par-tout victorieux, formèrent le plus grand empire du monde; le Tigre, le Nil & l'Euphrate coulèrent ſous ſes loix. Les rivages du Jourdain furent foulés par des vainqueurs barbares, qui enlevèrent aux juifs & aux chrétiens le berceau de leur foi. Enfin, la Paleſtine, l'Egypte, le Korazan, la Perſe, l'Arménie, & pluſieurs vaſtes régions de l'Afrique, ne furent plus que des provinces de l'empire muſulman. Ainſi quoiqu'il n'eût que du zèle ſans lumière & ſans talent, ſon règne

fut une continuité de triomphes & de proſpérités. La ſuperſtition étoit alors une épidémie nationale, & plus le *caliſe* étoit borné, plus il ſe rapprochoit de ceux à qui il avoit à commander. Un véritablement grand homme eût échoué, & il réuſſit. Ce *caliſe* ignorant, & ennemi de tout ce qui pouvoit l'éclairer, fit réduire en cendre la bibliothèque d'Alexandrie, monument de la magnificence des Ptolomées, qui avoient raſſemblé, à grands frais, dans cet auguſte ſanctuaire, les plus riches productions du génie; & pour autoriſer cet anathème contre les progrès de la raiſon, il dit: « Si les livres dont cette bibliothèque eſt compoſée renferment les vérités déja contenues dans l'alcoran, ce ſont des ſuperfluités dont il faut ſe débarraſſer: s'ils en combattent les maximes, ce ſont des ſources d'erreurs qu'il faut tarir, pour arrêter la contagion ». Ses victoires ne purent le garantir des coups d'un furieux, qui mécontent d'un jugement rendu contre lui, le frappa de trois coups de poignard dans la moſquée, lorſqu'il faiſoit la priere publique. Cet aſſaſſin, avant d'être ſaiſi, enfonça ſon poignard tout ſanglant dans ſon propre ſein. Omar ne ſurvécut que trois jours à ſa bleſſure; il mourut à l'âge de ſoixante-trois ans, ſans vouloir déſigner ſon ſucceſſeur. Sa conſcience délicate lui faiſoit craindre de faire un mauvais choix; & quand on le preſſa de nommer ſon fils: Hélas! répondit-il, c'en eſt déja trop, qu'il s'en ſoit trouvé un dans ma famille, qui ait oſé ſe charger d'un auſſi peſant fardeau, dont il faudra rendre compte à l'éternel au jour des vengeances.

Omar, avant que de mourir, avoit nommé ſix compagnons du prophète, pour préſider à la nomination de ſon ſucceſſeur; les ſuffrages ſe réunirent pour Othman, qu'Omar en avoit jugé indigne, à cauſe de ſon avarice. Cette vile paſſion prend des forces en vieilliſſant, & elle règne ſans rivales à meſure que les autres s'éteignent. Cette élévation fut la ſource des troubles qui agitèrent le nouvel empire. Les Alides & les Abaſſides, mécontens de voir dans d'autres mains un ſceptre qu'ils regardoient comme leur héritage, furent contraints de ſe proſterner devant la nouvelle idole; & ne pouvant briſer leur frein, ils le blanchirent d'écume: le nouveau *caliſe*, ſans ſe mettre à la tête de ſes armées, remporta par-tout des victoires, & ſes ſuccès impoſèrent ſilence à la cenſure. Ses généraux conquirent toutes les provinces de la Perſe & de la Bactriane, qui reſtoient à ſubjuguer; leurs armes victorieuſes pénétrèrent juſques dans la Tartarie. Tandis que les empires de l'Orient ſont engloutis par ce déluge de Barbares, Moavie, parent du prophète & le plus grand capitaine de ce ſiècle de guerre, entre dans la Nubie, & ſoumet au joug Muſulman tout l'Occident de l'Afrique. Les îles de l'Archipel s'épuiſent en tributs pour ſe racheter; celles que la nature de leur ſol, ou le défaut d'induſtrie avoit condamnées à une éternelle indigence, furent le tombeau de leurs habitans, trop pauvres pour aſſouvir l'avarice de leurs vainqueurs inſatiables. Moavie, maître de Rhodes, fait briſer le fameux coloſſe, dont tout le mérite étoit dans la difficulté vaincue; & de ſes débris, il charge neuf cens chameaux: delà ſe répandant dans la Sicile, il menace l'Italie qui n'étoit plus peuplée que de Sybarites & d'eſclaves.

Le *caliſe*, réduit par la fortune, ſubſtituoit les délices de la molleſſe à l'auſtérité des mœurs antiques. Sa vie ne fut plus qu'un ſommeil qu'il goûtoit dans le ſein des voluptés, dont les plus innocentes ſcandaliſoient ce peuple farouche; il s'éleva bientôt des mécontens qui paſsèrent rapidement du murmure à la rébellion. Il étoit regardé comme l'uſurpateur du patrimoine d'Ali, par une faction d'autant plus redoutable, qu'elle étoit compoſée de dévots qui ſavoient haïr & perſécuter. On lui reprocha de ne confier le gouvernement qu'à d'indignes favoris, qui n'avoient d'autres titres que d'être les complices de ſes débauches; & que les tréſors publics, fermés aux beſoins de l'état & du mérite infortuné, ne s'ouvroient que pour enrichir ſes parens & ſes flatteurs. Ces plaintes bien fondées furent encore appuyées par la calomnie; on fabriqua des lettres revêtues de ſon ſceau, & adreſſées aux gouverneurs pour leur ordonner de ſe ſaiſir des mécontens, & de les faire empâler. Ces lettres furent rendues publiques. Les ſéditieux inveſtiſſent ſon palais, qui n'étoit qu'une vile cabane. Il n'a plus d'eſpoir que dans la protection d'Ali qui, ſans avoir aucun titre, étoit tout-puiſſant dans Médine. Ali lui envoie ſes deux fils qui, ſans être armés, défendent l'entrée de ſa maiſon pendant quarante-cinq jours: la qualité de petits-fils du prophète en impoſe à la fureur des mutins; mais s'étant un jour éloignés pour aller chercher de l'eau, les aſſaſſins profitent de leur abſence, & forcent les portes. Othman, âgé de quatre-vingt-deux ans, ne leur oppoſe d'autre bouclier que l'Alcoran qu'il place ſur ſon eſtomach, & qu'ils teignent de ſon ſang, & il tombe percé de douze coups de poignard. Son corps reſta trois jours ſans ſépulture; on ne daigna pas même le purifier, & on l'inhuma ſans lui rendre aucuns honneurs funèbres, avec les mêmes habits dont il étoit vêtu lorſqu'on l'avoit poignardé. Othman étoit d'une haute taille: ſa phyſionomie étoit noble & gracieuſe; il avoit le teint brun & la barbe fort épaiſſe. Il fut bien ſupérieur aux deux *caliſes* qui l'avoient précédé; mais ſon eſprit trop cultivé, ne fut pas ſe plier au génie de ſa nation; & c'eſt par le caractère, plutôt que par les talens, qu'on réuſſit à gouverner. Il donna une nouvelle édition de l'Alcoran, qu'il ſe faiſoit un plaiſir de méditer. On a fait un recueil de ſes maximes, ſous le nom de *concert harmonieux*. Il étoit brave, & à l'exemple de ſes deux prédéceſſeurs, il ne parut plus à la tête des armées, lorſqu'il fut élevé au califat. Il eſt difficile de le juſtifier d'avarice, puiſqu'à ſa mort on trouva dans ſon tréſor cinq cens millions de dragmes, trois cens cinquante mille pieces d'or; richeſſes immenſes & dont on pourroit révoquer en doute la réalité, quand on ſait ſes pro-

ſuſions pour enrichir ſes favoris. Mais l'Arabie étoit alors un gouffre où tout l'or des nations venoit s'engloutir. Son règne fut de douze mois lunaires.

Ali, exclu trois fois d'une dignité où l'appelloit ſa naiſſance, & dont il étoit beaucoup plus digne que ſes prédéceſſeurs, eſt enfin proclamé *caliſe* par le ſuffrage unanime de tous les zélés Muſulmans. Il montra d'abord de l'éloignement pour un trône qu'il voyoit environné d'écueils. Son ambition éteinte ou calmée par l'âge & l'expérience, la deſtinée d'Othman, les haines qui diviſoient la nation étoient de juſtes motifs de ſes dégoûts. Si vous voulez, diſoit-il, me diſpenſer de ce fardeau pénible, je vous donnerai l'exemple de l'obéiſſance que vous devez à celui que vous choiſirez pour maître. Les preſſantes ſollicitations du peuple vainquirent ſa réſiſtance, & ſes ennemis ſecrets furent les plus empreſſés à lui rendre hommage: une faction puiſſante, compoſée de ceux qui l'avoient autrefois privé du caliſat, ne cherchoit qu'un prétexte pour le précipiter de la chaire où elle n'avoit pu l'empêcher de monter. Aiesha, la plus jeune & la plus chérie des femmes du prophète, dirigeoit les reſſorts de cette faction, & quoiqu'elle ne fût plus dans l'âge de plaire, elle avoit encore la fureur d'aimer; cette paſſion l'avoit jetée dans les intrigues de la politique: le titre de veuve d'un envoyé de Dieu, lui donnoit beaucoup d'aſcendant ſur les cœurs. Tendre autant qu'ambitieuſe, elle vouloit élever au caliſat, Thela qui n'avoit d'autre titre à cette dignité, que le talent de lui plaire. Les Ommiades, outragés dans le meurtre d'Othman, ſervirent ſa paſſion; & Moavie, qui étoit le chef de cette famille, étoit à la tête d'une armée victorieuſe, accoutumée à vaincre ſous lui. Ali étoit trop clair-voyant, pour ne pas voir l'orage ſe former. Mais ſon caractère inflexible ne put ſe ployer aux moyens de le diſſiper. Doux & modéré comme homme privé, il ne croyoit pas qu'un *caliſe* dût ſe prêter à une politique humaine, qui carreſſe ceux qu'elle veut tromper. Il ne voit dans cette faction qu'un reſte impur de ceux qui l'avoient privé de ſon héritage, en l'éloignant du caliſat. Il confond ſes intérêts avec la cauſe du ciel, & regarde les rebelles comme autant de ſacrilèges qu'il eſt de ſon devoir de punir. Les foudres de la religion ſont les armes qu'il emploie pour intimider les coupables. Il flétrit par des anathèmes la mémoire de ſes trois prédéceſſeurs qui s'étoient aſſis ſur un trône uſurpé.

Ce coup qui frappoit tant de têtes groſſit le nombre des mécontens; les trois *caliſes* flétris étoient leur ouvrage: Aiesha, qui avoit contribué à leur élévation, ſe crut intéreſſée à venger leur mémoire, elle calomnie Ali & lui impute le meurtre d'Othman: elle écrit à tous les gouverneurs, & les invite à ſe joindre à la mère des croyans, qui n'eſt armée que pour punir des ſacrilèges. Ses lettres firent des impreſſions différentes. Les uns en les recevant ſe proſternèrent à terre, & promirent de verſer leur ſang pour elle; d'autres, retenus par leurs ſermens, s'affermirent dans l'obéiſſance au *caliſe*. C'étoit à la Meque que le feu de la rébellion étoit le plus allumé. Thela, amant de cette femme artificieuſe, y porte la tunique enſanglantée d'Othman, qu'il expoſe dans le temple, & cette tunique devient l'étendard de la révolte. Aiesha, à la tête d'une armée, ſort de la Meque & pénètre dans l'Irack, où Thela avoit de nombreux partiſans. Ali uſe de la plus grande activité pour arrêter ſes progrès; il la joint, & voulant prévenir l'effuſion du ſang Muſulman, il aime mieux négocier que combattre; mais la fière Aiesha preſſentant qu'il faudroit ſe ſoumettre à des conditions trop dures, ſe détermina à tenter le ſort du combat. Alors on vit les deux armées embraſées du même fanatiſme, engager une action ſi meurtrière, qu'il ſembloit que la victoire dépendit de l'extinction d'un des deux partis. Aiesha montée ſur un chameau, parcourt les rangs, & faiſant retentir le camp du nom de Mahomet, elle inſpire à tous le mépris des dangers & de la mort. Les hommes ne ſont jamais plus intrépides que quand ils combattent ſous les ordres d'une femme. Il ſeroit honteux de lui céder en courage, & alors tout ſoldat eſt héros. Thela percé de coups, tombe expirant à ſes pieds. Sa mort la rend plus furieuſe; elle ſe précipite dans la mêlée, où ſon chameau percé de dards, la laiſſe au pouvoir du vainqueur. Ali, pénétré de reſpect pour une ennemie qui étoit la veuve du prophète, ſe contenta de lui ôter le pouvoir de nuire. Il la fit conduire ſous une forte eſcorte à Médine, où elle fit ſon entrée moins comme une captive, que comme une ſouveraine qui vient prendre poſſeſſion de ſes états. Mais elle fut condamnée à languir enfermée le reſte de ſa vie; & les vains honneurs qu'on lui rendit, ne purent la conſoler de l'impuiſſance de former des nuages & des tempêtes; ſon malheur lui fut d'autant plus ſenſible, qu'elle avoit toujours été heureuſe.

Le ſang répandu dans cette bataille n'étouffa pas la ſemence de la révolte. Moavie, fameux par ſes victoires, étoit à la tête de l'armée de Syrie, dont les ſoldats aſſociés à ſa gloire, étoient réſolus de partager ſa fortune. Ali, pour prévenir de nouvelles ſcènes de carnage, lui offre des conditions avantageuſes, qui ſont rejettées avec mépris. Moavie ſe fait proclamer *caliſe* à Damas, & expoſe ſur la chaire de la Moſquée la tunique d'Othman, qu'on avoit ſauvée de la défaite d'Aiesha: cet ambitieux, ſous prétexte de le venger, n'a d'autre deſſein que de le remplacer. Les deux armées reſtèrent pendant pluſieurs mois en préſence, & tout ſe paſſa en eſcarmouches ſanglantes, où les troupes d'Ali eurent toujours l'avantage. Après bien des négociations infructueuſes, il fallut ſe réſoudre à terminer la querelle par les armes. Le combat s'engage avec fureur: les Syriens qui n'avoient que du courage, ne purent ſoutenir l'impétuoſité des Alides animés du fanatiſme; ils commençoient à plier, lorſque Moavie ordonne aux ſoldats d'appliquer ſur leur eſtomach, les exemplaires de l'alcoran. Les ſuperſtitieux qui faiſoient

le plus grand nombre dans l'armée d'Ali, ſe firent un ſcrupule de maſſacrer des hommes couverts de ce bouclier ſacré. Cette ruſe arracha la victoire des mains d'Ali, qui ſur réduir à ſoumettre aux lenteurs de la négociation, le ſort d'une guerre qui eût été terminée par ce ſeul combat. Des arbitres ſurent nommés, & il fur arrêté que les deux concurrens ſe dépouilleroient du *califat*, afin de procéder à une nouvelle élection. L'arbitre des Alides ayant fait aſſembler la nation, dit à haute voix: Je dépoſe Ali, comme j'ôte cet anneau de mon doigt. L'arbitre Syrien parle enſuite, & dit: Muſulmans, vous venez d'entendre prononcer la dépoſition d'Ali; j'y ſonſcris: & puiſque le *califat* eſt vacant, j'y nomme Moavie, de la même façon que je mets cet anneau à mon doigt. Ce lâche artifice ne fit que perpétuer les haines. Les Arabes trompés perſiſtèrent dans leur obéiſſance; & les Syriens ne reconnurent plus que Moavie pour maître. On recommence la guerre avec une fureur nouvelle; & l'Arabie eſt dévaſtée par deux armées, acharnées à détruire un empire qu'elles venoient d'élever.

Le ſpectacle de tant de calamités affligeoit tous les Muſulmans. Trois fanatiques gémiſſans ſur les malheurs publics, réſolurent d'affranchir leur patrie de trois tyrans qui déchiroient ſon ſein. L'un ſe rend à Damas, où il frappe Moavie d'un coup de poignard dans les reins: la bleſſure ne fur point mortelle. L'autre part pour l'Egypte, pour aſſaſſiner Amru, qui paroiſſoit vouloir y fonder un empire indépendant; il s'introduit dans la moſquée, où le gouverneur avoit coutume de faire la prière publique: mais ce jour-là, il avoir chargé un de ſes ſubalternes de s'acquitter de ce devoir; & le prépoſé fut ſacrifié au pied de l'autel. Ali fut le ſeul qui fut aſſaſſiné, à l'âge de ſoixante-treize ans, après un règne de quatre ans & dix mois. Quoiqu'il fût zélé muſulman, il n'eur pas le zèle féroce qui caractériſa les premiers héros de l'Iſlamiſme. Son eſprit naturel & cultivé, ne demandoit que des temps moins orageux, pour développer ſes richeſſes. Il relâcha de la rigueur de la loi, ſous prétexte que pluſieurs préceptes ſévères avoient été preſcrits par l'auſtère Abu-Beckre qui avoir ſuppoſé l'autorité du prophète, pour aſſujettir les autres à ſon tempérament chagrin; il n'admettoit que les dogmes contenus dans le koran, & retranchoir toutes les traditions, comme des ſources ſuſpectes & ſuſceptibles d'altération. Ses partiſans, qui forment une ſecte conſidérable, le regardent comme le ſucceſſeur immédiat de Mahomet: & les trois autres *caliſes* qui lui ont ſuccédé, comme des uſurpateurs. Il avoit toutes les qualités qui rendent aimable un particulier, & tous les talens qu'on a droit d'exiger d'un homme public. Quelqu'un lui demandant pourquoi les règnes d'Abu-Bekre & d'Omar avoient été ſi paiſibles, & que celui d'Othman & le ſien avoient été agités par tant de tempêtes; c'eſt, répondit-il, parce que Abu-Bekre & Omar ont été ſervis par Othman & moi; au lieu que nous n'avons l'un & l'autre trouvé que des ſujets lâches & parjures comme toi. Quand on le preſſa de nommer ſon ſucceſſeur, il répondit que Mahomet n'avoit point déſigné le ſien & qu'il étoit réſolu de ſuivre ſon exemple. Dès qu'il fut expiré, tous les ſuffrages ſe réunirent en faveur d'Aſſan ſon fils, prince ſans ambition, & incapable de gouverner les rênes d'un empire ébranlé. Et tandis que conſacrant tous ſes momens au miniſtère ſacré, il inſpiroit à ſes partiſans des ſentimens pacifiques, Moavie à la tête de ſon armée ne reſpiroit que les combats; devenu plus fier depuis que ſon rival s'étoit rendu mépriſable aux Arabes, par ſon averſion à répandre le ſang, il parle en vainqueur avant d'avoir combattu. Aſſan, voyant que pour gouverner l'empire, il faut plus de talens que de vertus, préfère l'obſcurité de la vie privée à l'eclat impoſteur du trône. Son rival qui croit qu'on ne peut acheter trop cher l'honneur de commander, lui fait un ſort brillant; & ſouverain dans ſa retraite, il ſemble ne s'être débarraſſé que du fardeau des affaires. Ses immenſes richeſſes, dont il ne fut que le diſpenſateur, firent regretter aux Arabes un maître ſi bienfaiſant. Sa modération & ſes largeſſes le firent paroître redoutable au tyran qui céda à la barbare politique de l'immoler à ſes ſoupçons.

Cette mort délivra Moavie de tous ceux qui faiſoient ombrage à ſon ambition. Les uns furent chercher un aſyle dans les déſerts de l'Arabie; les Abbaſſides ſe réfugièrent ſur les frontières de l'Arménie. Ainſi le ſang de Mahomet fut proſcrit par un uſurpateur qui affectoit encore de reſpecter ſa mémoire. Moavie placé ſur un trône acquis par ſon épée, tranſporte le ſiège de l'empire à Damas. Grand politique, heureux guerrier, il vit ſon alliance recherchée par Sapor, roi d'Arménie, & par l'empereur des Grecs. Ces deux princes le choiſirent pour être l'arbitre de leurs querelles; mais il aima mieux être le conquérant de leurs provinces, que le pacificateur. Il aſſocia ſon fils à l'empire, que par-là il rendit héréditaire. Il mourut âgé de plus de quatre-vingt ans, dont il en avoit régné dix-neuf. Il n'eut ni la foi vive, ni l'auſtérité de ſes prédéceſſeurs. Les Muſulmans commencèrent à prendre des mœurs plus douces; mais ce ne furent que des nuances légères qui n'empêchent point d'y reconnoître un fond de férocité. Les brigands qui infeſtoient les routes furent exterminés; & à meſure que l'Arabie adoucit ſon fanatiſme, il y eut moins de crimes à punir: choſe étrange! que dans les ſiècles où il y a le plus de crédulité & de ſuperſtition, il y ait le plus d'atrocités. Les dévots lui reprochèrent d'avoir introduit pluſieurs nouveautés dans le culte. Il fut le premier qui s'aſſit pour prêcher; ce fur encore lui qui, le premier, entonna la prière publique dans le lieu élevé du temple, deſtiné à la prédication. Il changea l'ordre de l'office public: avant lui la prière qui eſt d'obligation précédoit le ſermon, qui n'étoit que de conſeil; il arrivoit ſouvent que l'orateur n'avoit perſonne pour l'écouter; mais Moavie étoit éloquent, il ſavoit à

parler long-temps; & pour aſſujettir les Muſulmans à l'entendre, il ne faiſoit la prière qu'après avoir prêché; mais le plus grave de tous les reproches, étoit d'avoir rendu le trône héréditaire. C'eſt à lui que les Arabes ſont redevables de l'établiſſement des chevaux de poſte ſur les routes.

Yeſid, ſon fils, fut l'héritier de ſa puiſſance ſans l'être de ſes vertus. Oſcin, ſoutenu d'une faction puiſſante, refuſe de le reconnoître: reſpecté dans la Méque & dans Médine, il y voit tous les vrais Muſulmans diſpoſés à partager ſa fortune. Appellé par les Cufiens, il ſe rend avec ſa famille dans leur ville, où, au lieu de trouver des ſujets, il ne trouve que des ennemis. Il peut obtenir des conditions honorables, mais il aime mieux mourir les armes à la main, que de vivre ſujet. Le ſpectacle de ſes ſœurs, de ſes femmes & de ſes enfans fondans en larmes, ne peut fléchir ſon ſuperbe courage. Il n'avoit que cent hommes avec lui, & il avoit cinq mille hommes à combattre. Il invoque Dieu pour la conſervation du ſang de Mahomet, & avec une poignée de monde, il ſe promet la victoire. Ses ennemis ſaiſis d'un ſaint reſpect pour les enfans de leur prophète, pleuroient en combattant contre eux. La valeur d'Oſcin ſuccomba ſous le nombre; il reçoit trente-quatre contuſions & autant de bleſſures. Il tombe affoibli au milieu de ſoixante-douze hommes de ſon parti, morts en combattant: dix-ſept deſcendoient, comme lui, de Fatime. Sa tête fut portée à Damas, où Yeſid parut s'attendrir ſur le ſort d'un rival qui n'étoit plus à craindre. Les ſœurs d'Oſcin, amenées devant le tyran, s'exhalèrent en invectives; & au lieu de les punir, il leur rendit les honneurs dûs aux petites-filles du prophète. L'enfance des enfans d'Oſcin fut également reſpectée, ce qui prouve que les plus cruels tyrans conſervent ſouvent quelques traits de conformité avec les ames généreuſes. Le ſang d'Oſcin fut la ſemence d'une nouvelle guerre. Abdala, qui avoit une origine commune avec Ali, ſe déclara le vengeur de ſa famille. Les Haſemites & leurs partiſans ſe rangent ſous ſon drapeau; ils s'aſſemblent dans la moſquée de Médine, où l'un d'eux ſe lève, & dit: Je dépoſe Yeſid du califat comme j'ôte ce turban de deſſus ma tête. Un autre ſe lève, & dit: Je dépoſe Yeſid du califat comme j'ôte ce ſoulier de mon pied. Tous ſuivent leur exemple, & dans le moment la moſquée fut couverte de ſouliers & de turbans. Tranquille au milieu de l'orage, Yeſid abruti dans la débauche de la table, donnoit à Damas le ſcandale d'un amour inceſtueux avec ſa ſœur qui partageoit ſon affection avec ſes chiens: ſes généraux veilloient pour lui. Ils entrent dans l'Arabie, & marchent vers Médine, qui fut priſe & ſaccagée; les vainqueurs n'enveloppèrent point la famille d'Ali dans le carnage des habitans. Ils marchèrent enſuite vers la Méque, pour lui faire ſubir la même deſtinée; mais la nouvelle de la mort d'Yeſid les fit retourner en Syrie. Depuis ce temps les Muſulmans diviſés reconnurent deux *califes*. Il fut le premier qui but du vin en public, & qui ſe fit ſervir par des eunuques.

Après la mort d'Yeſid, ſon fils Moavie fut proclamé *calife* par l'armée; mais ce prince religieux & ami de la retraite, ſentit qu'il étoit trop foible pour ſoutenir le poids de l'empire, qu'il abdiqua ſix ſemaines après y avoir été élevé. Il fit aſſembler le peuple dans la moſquée, & lui fit ſes adieux, en diſant: » Mon ayeul envahit la chaire » où devoit monter le gendre du prophète, que » ſes droits, ſes talens & ſes vertus rendoient » digne d'un ſi haut rang. Je reconnois que Moavie » ne fut qu'un uſurpateur. Yeſid mon père rendra » compte du ſang d'Oſcin, petit-fils de l'envoyé de » Dieu, maſſacré par ſes ordres. Je ne veux point » jouir d'un bien uſurpé: je vous rends vos ſer- » mens. Choiſiſſez le *calife* qui vous ſera le plus » agréable, je ſuis prêt à lui obéir comme à » mon maître. Pour moi je vais pleurer dans le » ſilence les fautes & les crimes de mes pères, & » prier le prophète de leur pardonner les iniqui- » tés exercées ſur ſes deſcendans. Les Syriens indignés de ſon abdication, s'en vengèrent ſur ſon précepteur, ſoupçonné de lui avoir donné ce conſeil, & ils le condamnèrent à être brûlé vif. Le *calife* s'enſevelit dans une retraite, d'où il ne ſortit plus le reſte de ſa vie, qui fut conſacré aux exercices les plus auſtères de ſa religion.

C'étoit un moment favorable de placer le califat ſur une ſeule tête, & les Syriens paroiſſoient diſpoſés à reconnoître Abdala *calife* de l'Arabie; mais ayant appris qu'il avoit fait égorger ce qui reſtoit d'Ommiades dans les pays de ſa domination, ils craignirent de ſe donner un barbare pour maître: ils jettèrent les yeux ſur Mervan, deſcendant d'Ommias. Ce nouveau *calife*, avant d'être proclamé, jura de remettre le ſceptre au fils d'Yeſid, & pour gage de ſon ſerment, il en épouſa la veuve; mais la douceur de commander le rendit parjure; il régna avec gloire pendant dix mois, & déſigna pour ſon ſucceſſeur ſon fils Abdalmalec, qui ſe montra digne de l'être par ſon amour pour la juſtice. Les Chrétiens eurent le courage de lui refuſer une égliſe qu'il vouloit changer en moſquée. Il pouvoit les punir de leur refus, & il fut aſſez généreux pour leur dire: » Je reconnois » que vous avez une opinion avantageuſe de votre » maître, puiſque vous oſez lui déplaire. Ce fut lui qui le premier, à l'exemple des autres ſouverains, fit battre de la monnoie à ſon coin, avec cette légende: *Dieu eſt éternel.* Juſqu'alors c'étoit la monnoie des Grecs qui avoit eu cours en Arabie: cette nouveauté, & ſur-tout la légende, ſcandaliſa les ſuperſtitieux, qui craignirent de profaner le nom de Dieu, en faiſant circuler leurs drachmes dans les mains des infidèles; mais il leur remontra que l'uſage d'une monnoie étrangère aviliſſoit la majeſté de l'empire; & les intérêts de la vanité firent taire les ſcrupules de la religion.

L'Arabie étant ſoumiſe à Abdala que les enfans d'Ali

quoique ſes parens, perſiſtoient à reconnoître pour uſurpateur, ils en eſſuyèrent les plus cruelles perſécutions, qu'ils préférèrent à la honte de reſpecter un maître. Le *calife* Syrien, pour punir les Arabes que ſes ſujets enrichiſſoient de leurs offrandes, défendit le pélérinage de la Mecque, & il y ſubſtitua Jéruſalem, qui devint le ſanctuaire de la religion; mais cette défenſe fut levée à la mort d'Abdala qui périt dans un combat, après s'être vu enlever la Mèque & Médine. Après ſa mort, Abdalmalec régna ſans rivaux, & tous les peuples qui n'avoient qu'une même loi n'eurent plus qu'un même maître: ce prince fut un mêlange de grandeur & de foibleſſe. Quoiqu'il ne fit la guerre que par ſes lieutenans, il avoit beaucoup de courage, & une grande connoiſſance de l'art militaire. S'il fut cruel, c'eſt qu'il commandoit à un peuple farouche dont on ne pouvoit réprimer l'indocilité que par des châtimens. L'avarice ſouilla toutes ſes vertus; mais ſes vices & ſes foibleſſes n'empêchent pas qu'il ne ſoit placé parmi les grands hommes dans l'art de gouverner.

Valid, premier du nom, fut un fils digne de lui. Ce fut ſous ſon règne que l'empire parvint à ſon plus haut point de grandeur. Tous les troubles furent pacifiés, & les Muſulmans réunis portèrent leurs armes dans la Sogdiane, le Samarcand & le Turqueſtan. De-là ils paſſent le Boſphore, & ce torrent ſe déborde ſur les provinces de la Grèce. Le comte Julien, pour ſe venger de ſon roi qui avoit attenté à la pudicité de ſa fille, les appelle en Eſpagne, dont il leur facilite la conquête; ils franchiſſent les Pyrénées, font une irruption dans la France, & forment le projet audacieux d'aller ſe joindre à Rome à une autre armée de Muſulmans qui devoient s'y rendre après avoir fait la conquête de la Grèce. La mort de Valid les arrête dans le cours de leurs proſpérités, & ils attendent de nouveaux ordres. C'étoit un prince cruel & violent; mais s'il ſavoit punir, il aimoit auſſi à récompenſer. Il fut le premier des ſucceſſeurs de Mahomet qui fonda un hôpital pour y recevoir les malades, les infirmes & les vieillards. Il étendit ſa généroſité ſur les voyageurs & les étrangers par l'établiſſement d'un caravanſerai où ils étoient défrayés. Les magnifiques moſquées qu'il fit bâtir à Médine, à Damas & à Jéruſalem, ſont autant de monumens de ſon goût pour l'architecture. Les profanations de quelques-uns de ſes lieutenans le rendirent odieux aux chrétiens. Tel fut le gouverneur d'Egypte, qui entroit dans leurs égliſes accompagné de jeunes gens qui ſervoient à ſes plaiſirs, & d'une troupe de bouffons qui faiſoient du lieu ſaint le centre de l'abomination. Valid épouſa ſucceſſivement ſoixante-douze femmes qu'il répudia les unes après les autres. Trois de ſes frères régnèrent après lui.

Soliman, héritier du trône de ſon frère, adopta ſon ſyſtême guerrier; il ſignala ſon avènement par la conquête du Giorgian & du Tubariſtan. Une autre armée traverſa la Phrygie & la Myſie, d'où elle ſe répandit dans la Thrace qui devint le théâtre de la guerre. Conſtantinople fut aſſiégée après que l'armée qui la couvroit fut battue; il y eut auſſi un combat naval où les Grecs employèrent avec ſuccès le feu de mer, ainſi nommé parce qu'il brûloit ſous les eaux. Les vaiſſeaux muſulmans qui échappèrent aux flammes furent englouis par la tempête. L'armée aſſiégeante affoiblie par les déſertions, les maladies, les aſſauts & la famine, ſe retira dans l'Aſie-mineure, après avoir perdu cent mille hommes. Cette perte fut réparée par de brillans ſuccès en Eſpagne, où les chrétiens ſe ſoumirent à payer un tribut. Ils ſe familiariſèrent avec leurs vainqueurs; & ſe confondant avec eux, on ne les déſigna plus que par le nom de *Muſarabes*. L'idée qu'on nous donne de la voracité de Soliman mérite peu de foi; on rapporte qu'il mangeoit trois agneaux rôtis à ſon déjeûné, & cent livres de viande par jour. Ayant perdu ſon fils qu'il avoit déſigné pour lui ſuccéder, il nomma pour ſucceſſeur ſon couſin-germain, appellé *Omar*, qui jouiſſoit d'une grande réputation de ſainteté.

Omar ſecond, que Soliman préféroit à ſon frère, auroit fait le bonheur de ſon peuple, ſi ſon règne avoit été plus long. Dès qu'il fut proclamé *calife*, il fit éclater ſa modération en ſupprimant les malédictions que les Ommiades avoient coutume de fulminer contre Ali & ſa famille; il fit revivre la frugalité & la ſimplicité des premiers *califes*. On lui préſenta de ſuperbes chevaux qu'on le preſſa de monter, comme étant plus convenables à ſa dignité: il les refuſa, ſe contentant de celui dont il avoit coutume de ſe ſervir. Il continua d'habiter ſon ancienne maiſon, qui étoit fort ſimple, craignant d'incommoder la famille de ſon prédéceſſeur, qui occupoit le palais deſtiné aux *califes*. Il reſtitua aux Alides la terre de Fidak, que Mahomet avoit donnée pour dot à Fatime. Son inclination pour la famille fit craindre aux Ommiades qu'il ne tranſférât le ſceptre dans leurs mains; ils ſubornèrent un eſclave qui l'empoiſonna. Ceux qui lui rendirent viſite dans ſa dernière maladie, furent étonnés de voir le maître de tant de nations couché ſur un lit de feuilles de palmier, n'ayant que quelques peaux pour couſſin, & de vieux haillons pour couverture; il étoit dans une ſaleté ſi dégoûtante, qu'on en fit des reproches à ſa femme qui, pour ſe juſtifier, répondit qu'il n'avoit jamais eu qu'une ſeule chemiſe. Il ne tira que deux pièces d'or par jour du tréſor public pour l'entretien de ſa maiſon, & l'on ne trouva dans ſa garde-robe qu'une veſte groſſière qu'il portoit quand il montoit à cheval. Cet amour de la pauvreté, ces mœurs auſtères, faiſoient la cenſure de ſes derniers prédéceſſeurs qui avoient dégénéré de la ſimplicité des premiers temps de l'Iſlamiſme.

En conſéquence de l'ordre de ſucceſſion réglé par Soliman, Yeſid, fils comme lui d'Abdalmalec, fut élevé au califat. Dès qu'il fut parvenu au trône,

il deſtitua tous les gouverneurs des provinces, & ce changement excita de nouveaux troubles qui furent étouffés dans le ſang des rebelles. Ce fut ſous ſon règne que les Muſulmans firent une invaſion dans la Gaule Narbonnoiſe, où ils firent quelques conquêtes que les François, commandés par le comte Eude, les forcèrent d'abandonner. Ce *caliſe* n'eſt connu que par ſes débauches, & ſur-tout par ſon amour effréné pour les femmes. Il fut ſi vivement touché de la mort d'une de ſes concubines, qu'il ne voulut pas permettre de l'enterrer; ce ne fut qu'au bout de quinze jours que ſes domeſtiques vainquirent ſa réſiſtance, parce que l'infection de ce cadavre étoit devenue inſupportable. Quand il n'eut plus ce dégoûtant ſpectacle à contempler, ſa douleur devint plus amère, & pour l'adoucir, il la faiſoit quelquefois exhumer. Il ne lui ſurvécut pas long-temps, & il ordonna qu'on l'inhumât avec elle. La famille des Ommiades eut encore cinq *caliſes*, qui ſont plus connus par leurs généraux que par leurs propres actions. Le règne d'Heshan n'eſt mémorable que par la défaite des Muſulmans à Tours, où ils perdirent trois cens ſoixante & quinze mille hommes: perte qui ſemble exagérée. (elle l'eſt en effet.) Cette victoire remportée par Charles Martel, délivra l'Europe de l'eſclavage dont elle étoit menacée. Valid qui lui ſuccede eſt abhorré pour ſes cruautés: la rébellion éclate dans pluſieurs provinces, & il perd le trône & la vie. Il étoit impie, débauché & gourmand: ſa paſſion pour le vin le rendit plus odieux à ſes ſujets, que ſa cruauté & ſes autres vices. Sa mort fut le premier coup porté à la famille des Ommiades. Yeſid, troiſiéme du nom, prend les rênes de l'empire, que ſes mains trop foibles ne peuvent gouverner. Des ſujets remuans, ſous prétexte de venger ſon prédéceſſeur, ſoufflent par-tout l'eſprit de révolte, & c'eſt en épuiſant le tréſor public qu'il en arrête les ravages. Il meurt de la peſte à Damas, après un règne de près de ſix mois. Ibrahim, ſon frère, qui monta ſur le trône, fut un prince ſans vice & ſans vertu. Mervan, prince de ſon ſang, arracha le ſceptre de ſes débiles mains; & placé ſur le trône par la victoire, il montra que, s'il avoit été heureux à vaincre, il n'étoit pas moins habile à gouverner; mais un empire qui n'eſt point ſoutenu par la loi, n'eſt qu'un roſeau que fait plier l'orage. L'eſprit de rébellion fermentoit dans les provinces: Mervan n'eut que des ſujets à punir. La molle complaiſance de ſes prédéceſſeurs qui en avoient été les victimes, lui inſpira une politique barbare, & il crut que ſa puiſſance ne pouvoit être cimentée que par le ſang. La ſévérité de ſes vengeances multiplie les rebelles; les peuples commencent à rougir d'être proſternés devant un maître ſanguinaire, tandis que la famille de leur prophète gémit dans l'oppreſſion. Les Abbaſſides, plus riches que les Alides, réuniſſent les vœux de l'empire; la Syrie, l'Arabie, l'Egypte, la Méſopotamie & toutes les provinces méridionales proclament Abbas, devenu le chef de cette famille infortunée. L'actif Mervan s'empreſſe d'étouffer le feu de la révolte: il ſe livre un combat ſur les bords de l'Euphrate, où les deux partis donnant également des preuves de cet acharnement qu'inſpire le fanatiſme, tiennent long-temps la victoire incertaine. Mervan emporté hors des rangs par ſon cheval fougueux, ne peut plus diriger les mouvemens de ſon armée, qui fut taillée en pièces; il s'enfuit à Damas, dont on lui refuſa l'entrée; il va chercher un aſyle en Egypte, & il y trouve la mort. Ainſi finit la puiſſance des Ommiades, maîtres ſanguinaires, moins par penchant que par la néceſſité de gouverner avec un ſceptre de fer un peuple indocile & féroce.

La famille de Mahomet rétablie ſur le trône donne également des ſcènes de carnage. Les Ommiades ſont frappés d'anathèmes, & ſoixante mille périſſent par le glaive dans l'étendue de l'empire. Abdéramène, reſte infortuné de cette famille, ſe dérobe au maſſacre, & paſſe en Eſpagne, où il forme un état indépendant. Les Abbaſſides délivrés des ennemis de leur maiſon, rétabliſſent la mémoire d'Ali, & pourſuivent avec fureur ſes deſcendans. Poſſeſſeurs paiſibles du trône, ils y font aſſeoir les ſciences & les arts avec eux: la littérature grecque & romaine devient familière à ce peuple groſſier, qui s'étonne de la barbarie de ſes ancêtres. On ouvre des écoles de philoſophie, où la raiſon triomphe des préjugés populaires; l'aſtronomie y découvre les mouvemens de ces globes flottans dans l'immenſité; mais dans ſa naiſſance, on abuſe de ſa foibleſſe pour la défigurer, & elle n'eſt encore que l'art impoſteur qui ſéduit la crédulité avide de dévoiler l'avenir. La médecine à peine ſortie de l'enfance, parvint ſubitement à ſon âge de maturité; mais ſes traits furent altérés par des ſympathies myſtérieuſes qui firent la réputation des charlatans & des impoſteurs. Des villes nouvelles s'élevèrent, où l'architecture fit briller ſes premiers eſſais; la chymie qui pénètre dans tous les ſecrets de la nature, développa ſes richeſſes dont on abuſa pour ſe livrer à la décnuverte chimérique de la pierre philoſophale. Ainſi, tandis que les ſciences & les arts ſont exilés de l'Europe, par les Goths & les Vandales, la cour de Bagdat leur ſert d'aſyle, Mahadi & Aaron Raſchid appellent & récompenſent tous ceux qui ſe diſtinguent par le génie. Il eſt vrai que les lettres à leur renaiſſance jettèrent plutôt quelques étincelles qu'une véritable lumière; mais elles ſuffirent pour nous remettre ou nous guider dans les véritables routes.

Le goût des Abbaſſides pour les arts n'affoiblit point leur ardeur pour la guerre: tout, juſqu'à leurs fêtes, ſervoit à entretenir les inclinations belliqueuſes de la nation: c'étoit des joûtes ou des combats d'animaux, où chacun pouvoit exercer ſon adreſſe & ſon courage. L'empire, en devenant plus éclairé, devint plus redoutable; l'Atlas & l'Immaüs, le Tage & l'Indus étoient ſous le même ſceptre, & deux mille

lieues d'étendue formoient le domaine d'un ſeul maître. Dix-huit princes Abbaſſides règnèrent ſucceſſivement avec autant de gloire pour eux que pour la félicité de leurs peuples, qui réuniſſoient leurs voix pour bénir leur règne. Un empire auſſi étendu devoit s'écrouler ſous ſon propre poids; il eſt un certain période de grandeur où un état n'eſt pas plutôt parvenu, qu'il fait des pas vers ſa ruine; plus il prend d'accroiſſement, plus le pouvoir arbitraire ſe déborde ſur la liberté naturelle des peuples. Le ſpectacle de tant de nations proſternées inſpire l'audace de tout oſer & de tout enfreindre; le deſpote, ivre de ſon pouvoir, s'endort dans une fauſſe ſécurité; le bandeau de l'illuſion ne lui laiſſe point appercevoir qu'il ne faut qu'un chef à des peuples mécontens, pour être rebelles. Les derniers Abbaſſides envoyèrent dans les provinces éloignées, des gouverneurs armés du pouvoir, qui s'en rendirent les ſouverains: la facilité de ſe rendre indépendans leur en fit naître l'ambition. Dans une monarchie héréditaire, il ne faut qu'un homme médiocre pour détruire l'ouvrage de vingt héros.

Après le règne de Vatek, le trône ne fut plus occupé que par des hommes incapables d'en ſoutenir le poids; ſon ſucceſſeur, abruti dans les plus ſales débauches, expire ſous les coups de ſon fils qui ſemble le punir d'avoir donné la vie à un monſtre ſi dénaturé. Ce parricide met tout l'empire en confuſion; les gouverneurs des provinces profitent de cette fermentation générale pour élever l'édifice de leur fortune. Ceux des provinces d'Afrique donnèrent l'exemple; & ils eurent bientôt des imitateurs, qui, tous complices du même crime, ſentent la néceſſité de ſe prêter de mutuels ſecours. Les Fatimites, ainſi nommés parce qu'ils deſcendoient d'Ali & de Fatime, réclament alors leurs droits, ils fondent en Afrique un empire rival de celui de Bagdat, & la conquête de l'Egypte le rendit encore plus redoutable.

Les querelles de religion préparèrent la ruine des *califes*. La religion déchirée par des ſchiſmes enfantoit des haines & des guerres; les Muſulmans diſputoient, le fer & la flamme à la main, pour établir des dogmes de ſpéculation, indifférens aux mœurs & à l'harmonie de la ſociété. Plus les queſtions diſcutées étoient enveloppées d'obſcurités, plus elles inſpiroient de fureurs religieuſes. L'Arabie étoit ſurchargée d'une foule de dévôts prêts à s'entre-dévorer, & qui tenant d'une main le cimeterre, & de l'autre le koran, lançoient réciproquement les uns ſur les autres, les anathèmes de la religion & les foudres de la guerre.

Dans ces circonſtances, un homme ſans talent & ſans lumière, mais tout brûlant de zèle, demande au *calife*, des miſſionnaires pour l'aider à convertir à l'Iſlamiſme, des peuples épars dans les déſerts de l'Afrique. Ces apôtres ignorans font des conquêtes rapides; & enorgueillis par leurs ſuccès, ils ſe croyoient des intelligences pures, dont le ſouffle du ſiècle pourroit corrompre la ſainteté. Ces pieux inſenſés forment une confédération; & ſous le titre inſidieux de réformateurs, ils deviennent rebelles. On les pourſuit avec ſévérité, & ils ſavent mourir avec conſtance: leur ſang devient la ſemence féconde d'où nait un peuple de fanatiques. Leur chef ceint ſon front du bandeau royal; pontife & roi, ſous le nom de Miramolin, il fonde un empire qui menace d'engloutir tous les autres dans ſon ſein.

Motamaſem, huitième *calife* Abbaſſide, ſe défiant de ſes ſujets avoit confié ſa garde à des étrangers. Un peuple ſorti des bords de la mer Caſpienne, qui n'avoit d'autre métier que la guerre, & d'autre vertu qu'un courage féroce, s'étoit emparé d'une province de l'Aſie méridionale; ce furent ces Turcomans que les *califes* de Bagdat choiſirent pour être les ſoutiens de leur trône. Leurs chefs, d'abord ſans ambition, raffermirent l'empire ébranlé; leur valeur & leurs ſervices frayèrent à leurs chefs le chemin aux premières dignités: accoutumés à ſoutenir le trône, ils ſe crurent bientôt dignes d'y monter. Ce n'eſt point ordinairement la milice qui jette la ſemence des troubles, mais c'eſt elle qui en ſait profiter pour fixer le deſtin des états. Sous Moctader, dix-huitième *calife*, la religion Muſulmane comptoit trois chefs qui ſe foudroyoient réciproquement par des anathèmes; quatorze ſouverains indépendans avoient reſſerré le *calife* Arabe dans quelques provinces orientales, qui reſpectoient ſa dignité ſans lui montrer plus d'obéiſſance: les Turcs combattoient pour lui pendant qu'il languiſſoit dans les délices de ſon ſérail; ils ſe laſſèrent enfin de répandre leur ſang pour défendre un empire gouverné par des femmes & des eunuques. Moctader eſt dépoſé, & les rebelles l'immolent à leur ſûreté. Son frère Kader prend le ſceptre qu'il eſt indigne de porter: ſes cruautés & ſes perfidies le rendent odieux; & les Turcs qui l'avoient élevé, rougiſſant de leur ouvrage, le renferment dans une priſon d'où il ne ſortit que pour demander l'aumône à la porte d'une moſquée.

Sous le règne de Rhadi, ſon ſucceſſeur, le caliſat ne fut qu'une ombre ſans réalité: les gouverneurs, devenus indépendans, n'envoyèrent plus à Bagdat les tributs de leurs provinces: les intérêts du trône ceſſèrent d'être confondus avec ceux de l'autel. La puiſſance du ſucceſſeur de Mahomet fut reſſerrée dans l'enceinte du temple; les arbitres des nations ne décidèrent plus que de la doctrine: les Turcs furent armés du pouvoir, & les *califes* n'eurent que l'extérieur du reſpect; il s'élève une foule de petits tyrans, qui ſous le nom d'émirs & de ſoudans, pour ne pas heurter les préjugés ſuperſtitieux, demandent l'inveſtiture au chef de la religion, trop foible pour les refuſer; & quoiqu'ils ſe proſternent devant lui & qu'ils le révèrent comme le miniſtre de Dieu ſur la terre, ils le dépoſent ou ils l'immolent ſans remords. Depuis cette révolution neuf *califes* montèrent ſur la chaire de Bagdat, mais ils ne ſe mêlerent plus des fonctions de l'empire. Le petit-fils de

Gengis

Gengis, en ſe rendant maître de cette ville, fit mourir le *calife*, dont le titre fut aboli l'an 1238 de Jeſus-Chriſt. Cette dignité ſubſiſta plus long-temps en Egypte, où Selim, qui en fit la conquête, prononça ſon extinction l'an 1517 de notre ère, & toute la puiſſance ſacerdotale ſe réunit dans l'iman de la Mecque. Les Muſulmans ſe policèrent, & la barbarie de l'intolérance ne fit plus de martyrs que chez les Miramolins, monſtres enfantés par le fanatiſme, qui ſe ſert du prétexte de la religion pour juſtifier ſes fureurs. Le gouvernement devint militaire; chefs de la religion, les *califes* ne furent plus que des ſimulacres muets & ſans force, qui firent méconnoître les ſucceſſeurs de Mahomet. (*T-N.*)

CALIGNON, (SOFFREY DE) (*Hiſt. litt. mod.*) chancelier de Navarre ſous Henri IV, & qui vraiſemblablement l'auroit été de France s'il eût été catholique. Il fut employé avec M. de Thou à rédiger l'édit de Nantes. Il connoiſſoit le monde & les affaires; né à Saint-Jean près Voiron en Dauphiné, mort en 1606. On lui attribue le livre intitulé: *Hiſtoire des choſes les plus remarquables advenues en France ès années* 1587, 1588 *&* 1589; *par S. C. in*-8. On croit que les lettres *S. C.* ſignifient Soffrey *Calignon*. La vie de ce magiſtrat a été écrite par Gui-Allard, avec celle du baron des Adrèts & de Dupui-Montbrun; Grenoble, 1675, *in*-12.

CALIGULA, (CAIUS-CESAR) (*Hiſt rom.*) fils de Germanicus & d'Agrippine, naquit à Antium, ſous le conſulat de ſon père & de Fonteius Capiton. On lui donna le ſurnom de *Caligula*, parce qu'étant élevé ſous la tente & dans le camp, ſon père voulut qu'il fût vêtu comme les ſoldats, dont les hautes chauſſes s'appelloient *caligæ*. Germanicus voulant l'inſtruire dans l'art de la guerre, l'emmena avec lui dans ſon expédition d'orient. *Caligula*, à ſon retour, fit avec applaudiſſement l'oraiſon funèbre de ſon aïeule Livie. Les cruautés que Tibère exerça ſur ſes frères, ne s'étendirent point juſqu'à lui. Souple & rampant ſous le meurtrier de ſa famille, il donna lieu de dire qu'il étoit le plus ſoumis des ſerviteurs & le plus impérieux des maîtres. Dès ſa première enfance, il manifeſta la cruauté de ſes penchans: ſon plus grand plaiſir étoit d'aſſiſter aux tortures & aux ſupplices des criminels; il paſſoit les nuits dans les tavernes & les lieux de proſtitution, où, à la faveur de ſon déguiſement, il ſe diſpenſoit de rougir de ſa dégradation. Les farceurs, les muſiciens & les bouffons furent ſes premiers favoris; & ces mercénaires, inſtruits par ſes leçons, réuſſiſſoient mieux dans l'art de s'avilir. Tibère averti de ſes débordemens, ne prit aucun ſoin de les réprimer, ſe flattant que le goût des voluptés pourroit adoucir ſes mœurs dures & féroces. Cet empereur, malgré ſa tendreſſe, ne pouvoit ſe diſſimuler les vices de ſon neveu, & il avoit coutume de dire: « Je nourris le ſerpent du peuple » romain, & le Phaëton de l'univers ». Après la mort de Tibère, il fut proclamé empereur par le peuple & le ſénat: l'armée, qui l'avoit vu élever dans le camp, ſe félicita d'avoir un tel maître. Les honneurs qu'il rendit aux cendres de ſa mère & de ſes frères, firent juger favorablement de ſon cœur. Sa piété s'étendit ſur toute ſa famille: ſon aïeule Antonie reçut tous les honneurs qu'on avoit déférés à Livie; il aſſocia à ſon conſulat ſon oncle Tibère, qui juſqu'alors n'étoit point ſorti de l'ordre des chevaliers; ſon frère Tibère, qu'il adopta, fut déclaré prince de la jeuneſſe, & il voulut qu'on jurât par le nom de ſes ſœurs; comme on avoit coutume de jurer par le nom des Céſars: tous les exilés furent rappellés, & les priſons furent ouvertes; il défendit même de faire des recherches ſur la mort de ſa mère & de ſes frères, pour n'avoir ni témoins, ni délateurs à punir. La licence des mœurs fut réprimée; les courtiſanes & leurs complices furent bannis de Rome. Un nouvel ordre fut établi dans la perception des impôts & dans la régie des finances; les peuples ſoulagés ne furent plus la proie des exacteurs. L'ordre des chevaliers reprit ſon ancien éclat, & l'on nota d'infamie ceux qui tomboient dans les plus légères fautes. Le droit d'élire par ſuffrages fut rendu au peuple. Ce fut par reconnoiſſance de tant de bienfaits, qu'il fut ordonné de conſacrer tous les ans un bouclier d'or au capitole, où le ſénat, ſuivi des prêtres & de la jeuneſſe romaine, devoit ſe rendre en chantant des hymnes en l'honneur du bienfaiteur de la patrie. *Caligula* libéral juſqu'à la profuſion, fit diſtribuer à chaque citoyen trois cents ſeſterces; il donna de magnifiques banquets aux ſénateurs & aux chevaliers, qu'il gratifia d'une robe de pourpre; leurs femmes & leurs enfans, qui avoient été invités aux feſtins, reçurent des jarretières & des rubans d'un grand prix: les ſpectacles, interrompus ſous Tibère, furent renouvellés avec plus de dépenſe, & les premiers magiſtrats eurent ordre d'y aſſiſter, pour en régler la police. Ces profuſions étoient juſtifiées par la politique: c'étoit le moyen de ſe concilier le cœur d'un peuple qui ſe croyoit fortuné quand il avoit des jeux & des ſpectacles. Le temple d'Auguſte & le théâtre de Pompée, qui avoient été commencés ſous le règne de Tibère, furent achevés ſous celui de *Caligula*.

Ce prince ſi juſtement chéri, ſe dépouilla tout-à-coup de la douceur de ſon caractère pour ſe métamorphoſer en bête farouche, qui ne reſpiroit que le ſang humain. Son orgueil altier ſe plut à humilier les rois: il fut tenté de prendre lui-même le diadème; mais il lui parut plus glorieux de s'arroger les honneurs de la divinité, dont il prit les attributs. Il fit apporter de Grèce la ſtatue de Jupiter olympien, dont il fit ôter la tête pour y placer la ſienne, & il exigea qu'on l'honorât ſous le nom de *Jupiter latial*. On lui dreſſa des autels, où des victimaires immoloient des poules de Numidie, des faiſans & d'autres oiſeaux recherchés: les prêtres conſacrés à ſon culte étoient magnifiquement payés. La crainte & l'eſpérance multiplièrent ſes adorateurs: il ſe vanta d'entretenir un commerce

particulier avec Jupiter, qui deſcendoit ſouvent du ciel pour le viſiter. Un homme aſſez imbécile pour ſe croire un dieu, devoit rougir d'avoir pour aïeul Agrippa, qui, né de parens obſcurs, avoit été l'artiſan de ſa grandeur. Ce fut pour déſavouer ſon origine, qu'il déshonora la mémoire d'Auguſte, en diſant que ſa mère étoit le fruit du commerce inceſtueux de cet empereur avec ſa fille Julie. Le même orgueil lui fit mépriſer ſon aïeule Livie, ſous prétexte que ſon aïeul avoit été magiſtrat de Fundi. Les chagrins qu'il lui cauſa, abrégèrent ſa vie, & il fut ſoupçonné de l'avoir empoiſonnée. Ce ſoupçon fut autoriſé par le refus qu'il fit de rendre à ſa mémoire les honneurs que le ſénat lui avoit déférés, & par le meurtre de ſon frère Tibère & de Sillanus ſon beau-père. Il n'y eut point de crime qui n'infectât ſon cœur : ſes inceſtes avec ſes ſœurs furent publics, & ſur-tout avec Druſille, qu'il arracha du lit de ſon époux pour aſſouvir ſa brutalité. Etant tombé malade, il la déſigna ſon héritière à l'empire. Toutes les femmes célèbres par leur beauté, allumèrent ſes feux impudiques : il enleva Livie Horiſtele le jour même de ſes noces, & il quitta le banquet nuptial en annonçant qu'il alloit coucher avec elle. Il s'en dégoûta trois mois après, & ayant ſu qu'elle revoyoit ſon premier époux, il prononça l'arrêt de leur mort. Céſonie parut fixer ſon inconſtance ; elle n'avoit ni jeuneſſe ni beauté, & même elle étoit mère de trois filles ; mais ſes défauts étoient rachetés par ſes rafinemens & ſes découvertes dans l'art de réveiller les voluptés. Après avoir fait l'eſſai de ſes cruautés ſur ſa famille, il en exerça de nouvelles contre ſes amis qui l'avoient élevé à l'empire, & contre ceux qui avoient été les complices de ſes débauches : tous périrent d'une mort violente. Il fit nourrir pendant long-temps des bêtes ſauvages, pour les faire combattre dans les jeux qu'il donnoit au public. Cette dépenſe fut retranchée, & au lieu de bêtes, il lui parut moins ruineux de tirer des hommes des priſons pour les faire combattre à outrance. Un jour on lui préſenta la liſte des priſonniers accuſés de crimes : il ne ſe donna pas la peine d'examiner les dépoſitions, & tous furent indiſtinctement condamnés à la mort. Un flatteur, en le voyant malade, fit vœu de combattre à outrance, pour remercier les dieux de l'avoir rendu aux Romains : *Caligula*, qui auroit dû le diſpenſer de ce vœu téméraire, en ordonna l'accompliſſement, & le flatteur y perdit la vie. Il fit maſſacrer tant de Gaulois & de Grecs, qu'il ſe gloriſia d'avoir ſubjugué par l'épée la Gallo-Grèce. Il avoit pour maxime, que celui qui pouvoit tout, avoit droit de tout enfreindre, & qu'il importoit peu d'être haï, pourvu que l'on fût craint. Cruel juſques dans l'ivreſſe de l'amour, il ne baiſoit jamais le cou de ſa femme & de ſes concubines, ſans leur dire : « ce joli cou ſera coupé auſſi-tôt » que je le commanderai ». Ceux qui ne commettent que des actions criminelles, ont en averſion les écrivains qui les tranſmettent à la poſtérité ; c'eſt pourquoi *Caligula* voulut faire brûler les ouvrages d'Homère, de Virgile & de Tite-Live. Il voulut étendre plus loin cet attentat littéraire ; & ſous prétexte que la raiſon naturelle étoit ſuffiſante pour diſtinguer la vérité du menſonge, le juſte de l'injuſte, il ordonna de brûler tous les livres de juriſprudence : ſa volonté eût été la ſeule des loix. L'envie, qui dévore les ames baſſes, fit le tourment de ſa vie. Les premières familles de Rome furent privées des diſtinctions qui rappelloient la gloire de leurs ancêtres : les Torquatus ne portèrent plus la chaîne d'or, ni les Cincinnatus, la perruque ; le nom de *grand* fut ôté aux Pompée.

Caligula, dont toutes les paſſions furent extrêmes, n'emprunta pas le voile de la décence pour couvrir ſes infamies. Ses amours monſtrueux avec Lepidus & Neſtor-le-pantomime ne modérèrent point ſon goût pour les courtiſanes, & ſur-tout pour Pyzallides, qui donnoit depuis long-temps dans Rome des leçons de lubricité. Les dames les plus reſpectables furent également expoſées à ſes outrages. Il les invitoit à des feſtins avec leurs maris, & après avoir lancé ſur chacune ſes regards impudiques, il quittoit la ſalle du feſtin, & envoyoit chercher celles qui l'avoient le plus frappé. Dès qu'il avoit aſſouvi ſa brutalité, il ſe remettoit à table, & ſe félicitant de ſon triomphe, il inſultoit à la victime en préſence de tous les convives. Il forçoit quelquefois ces femmes, qu'il venoit de déshonorer, à envoyer à leurs maris des lettres de divorce qu'il avoit ſoin de faire inſérer ſur les regiſtres publics. Ce fut ſur-tout par ſes profuſions qu'il ſurpaſſa tout ce qu'on avoit vu dans les ſiècles précédens. Il ne prenoit le bain que dans des eaux de ſenteur. On ne ſervoit ſur ſa table que des mets recherchés. Il ſe plaiſoit à avaler des pierres précieuſes qu'il réduiſoit en poudre avec du vinaigre. Il faiſoit ſervir à chaque convive des pains & des viandes qui en effet étoient des maſſes d'or façonnées, en diſant, il faut être économe à moins qu'on ne ſoit Céſar. Biſarre dans tous ſes goûts, il n'aimoit à exécuter que ce qui avoit paru juſqu'alors impoſſible. Il fit conſtruire des galères de bois de cèdre qu'il enrichit de pierreries, & de voiles de pourpre & de ſoie. On y trouvoit toutes les commodités, & tout le luxe qu'on admire dans les plus ſomptueux palais, & même il y fit planter juſqu'à des vignes & des arbres fruitiers, dont l'ombrage garantiſſoit des ardeurs du ſoleil. *Caligula* y donnoit des feſtins & des concerts qui attiroient la multitude ſur le rivage, lorſqu'il ſe rendoit à ſes maiſons de campagne. Il aimoit à réprimer la mer par des digues, à bâtir dans ſon ſein des palais, à percer des montagnes & à les applanir ſans aucun motif d'utilité. Ce fut par ſes folles dépenſes qu'il épuiſa ſes tréſors, qui, à la mort de Tibère, contenoient ſoixante-ſept millions d'argent monnoyé. Son avarice, égale à ſa prodigalité, eut bientôt rempli le vuide cauſé par ſes diſſipa-

Digitized by Google

tions. Il conteſta le droit de bourgeoiſie à pluſieurs citoyens qu'il força de le racheter. Il ſuppoſa des crimes pour s'enrichir par des confiſcations. Il annulla les teſtamens pour ſe ſubſtituer aux légitimes héritiers. Il enlevoit aux particuliers leurs plus riches meubles, alléguant que ce luxe ne devoit ſe tolérer que dans Céſar; & lorſqu'il les mettoit en vente, c'étoit lui-même qui nommoit les acheteurs, & qui fixoit le prix. Il faiſoit payer juſqu'à l'honneur de manger à ſa table. Il mit des impôts ſur tout ce qui avoit été reſpecté juſqu'alors. Le comeſtible lui dut des droits. Les porte-faix furent taxés à lui rendre la huitième partie du produit de leur travail. Il établit des lieux de proſtitution où des courtiſanes privilégiées lui payoient un impôt journalier pour exercer librement leur commerce. Les jeux de haſard furent permis, parce qu'il pouvoit y friponner avec impunité.

(L'empereur etant à jouer aux dez dans la ville de Lyon, ſe fit, dit-on, apporter le dénombrement des Gaules, contenant l'état de toutes les perſonnes libres & de leurs biens, il donna ordre d'en aller égorger ſur le champ un grand nombre pour avoir leur confiſcation; puis ſe tournant vers les joueurs: *Vous perdez*, dit-il, *le temps à jouer un petit jeu qui ne peut jamais vous enrichir, tandis que d'un trait de plume je gagne des millions.*)

Trop aſſoupi dans les débauches pour être ſenſible à la gloire, il ſe vit dans la néceſſité de porter la guerre en Allemagne. Il fit aſſembler les légions & les auxiliaires: il marcha plutôt avec la pompe triomphale qu'avec un appareil militaire. Il uſoit quelquefois d'une ſi grande précipitation, que les prétoriens s'épuiſoient pour le ſuivre, & quelquefois ſe faiſant porter dans une litière par huit hommes, il alloit avec la plus grande lenteur. Toutes les routes étoient balayées & arroſées pour éviter l'incommodité de la pouſſière. Arrivé au camp, il ne trouva point d'ennemis à combattre, & il écrivit à Rome des lettres faſtueuſes ſur ſes exploits, avec ordre de ne les remettre au ſénat que dans le temple de Mars. Il ſuppléa aux dangers, des dangers imaginaires. Il fit paſſer le Rhin à quelques avant-coureurs, qui rapportèrent que l'ennemi alloit fondre ſur les romains; auſſi-tôt, ſans en avertir l'armée, il ſe jetta dans une forêt voiſine avec quelques prétoriens. Il y fit couper des arbres pour en faire des trophées à ſes compagnons, comme s'il eût réellement remporté une victoire. A ſon retour au camp, il taxa de lâcheté tous ceux qui ne l'avoient pas ſuivi. Il rendit un édit fort rigoureux contre les ſénateurs qui, pendant ſa laborieuſe expédition, ſe livroient aux plaiſirs de la table & du cirque. Cet inſenſé, qui n'avoit point d'ennemis, fit marcher ſon armée en bataille rangée juſqu'à l'océan, où il ordonna aux ſoldats de raſſembler des coquilles qu'il qualifia de dépouilles de l'océan, pour les conſacrer aux dieux du capitole. Alors il annonça ſon départ aux ſoldats, en leur diſant: Partons chargés de richeſſes & de gloire. Quoiqu'il n'eût vaincu ni peuples ni rois, il voulut jouir des honneurs du triomphe. Au lieu de rois captifs, il ſe fit ſuivre d'un grand nombre de Gaulois, qui, à prix d'argent, prirent le nom & le langage des barbares qu'il prétendoit avoir ſubjugués. Avant de quitter la Germanie, il forma le deſſein de paſſer au fil de l'épée les légions qui s'étoient autrefois révoltées, pour élever à l'empire ſon père Germanicus. Il les fit reſſerrer dans une enceinte, où après leur avoir parlé avec aigreur, il alloit donner le ſignal du carnage, lorſqu'il s'éleva un murmure général qui lui fit craindre une révolte. Il quitta avec précipitation ſon armée, & prit le chemin de Rome avec une ſimple eſcorte. Les députés du ſénat vinrent le féliciter ſur ſa route, & l'exhortèrent à preſſer ſon retour. Oui, leur dit-il, je vais m'y rendre avec cette épée pour le bien du peuple & des chevaliers. Le poids de ſes vengeances tomba ſur le ſénat qu'il dépouilla de toutes ſes prérogatives. Pluſieurs conjurations ſe formèrent contre ce monſtre couronné. Chereas, tribun d'une cohorte prétorienne, brigua l'honneur de lui porter les premiers coups. C'étoit un vieux guerrier, qui, dans ſa jeuneſſe, s'étoit livré à toutes les voluptés. Il ſe trouva offenſé de ce qu'allant prendre l'ordre, l'empereur lui donnoit toujours le mot de Vénus ou de Priape. Ce fut le 24 de janvier qu'il choiſit pour exécuter ſon deſſein. L'empereur fut long-temps incertain s'il paroîtroit en public; mais enfin il ne put réſiſter à la curioſité d'aſſiſter aux danſes & aux chants des jeunes gens qualifiés qu'il avoit fait venir d'Aſie pour ſes plaiſirs. Tandis qu'il leur parloit, Chereas le ſaiſit, & lui enfonça ſon épée dans la gorge. Un autre tribun nommé *Sabinus* le frappa d'un autre coup dans l'eſtomac. D'autres conjurés lui coupèrent les parties honteuſes: il expira en implorant vainement du ſecours. Son corps fut emporté dans les jardins Lamiens où il fut enfoui à demi brûlé. Il étoit âgé de vingt-neuf ans, dont il en avoit regné trois & trois mois & huit jours. Sa femme Ceſonie fut tuée à ſes côtés par un centenier, & ſa fille fut écraſée contre un mur. Dès qu'on eut répandu le bruit de ſa mort, les plus circonſpects n'osèrent ſe livrer à la joie, craignant que par un de ſes artifices ordinaires, il n'eût ſemé lui-même ce bruit pour diſcerner ſes amis d'avec les mal-intentionnés. Le ſénat réſolut de s'affranchir de la tyrannie, & de rentrer dans ſes droits. L'aſſemblée ne fut plus convoquée dans le palais Julia, monument de la ſervitude; on l'indiqua au Capitole où la mémoire des Céſars fut abolie, & leurs temples démolis. *Caligula* étoit grand & chargé d'embonpoint, le front large, les yeux & les tempes enfoncés. Son corps étoit couvert d'un poil épais & rude. Tout en lui manifeſtoit ſes inclinations ſanguinaires. Il étoit auſſi foible de corps que d'eſprit. On prétend que Ceſonie, pour s'en faire aimer, lui donna un breuvage qui troubla ſa raiſon. Quoiqu'il fût d'un naturel timide, il n'avoit aucune crainte des dieux. De tous les arts, il ne cultiva que l'éloquence où il réuſſit aſſez bien. Enorgueilli de ce talent, il

inviteit les chevaliers à venir l'entendre, & cette invitation étoit un ordre qu'on n'eût point enfreint impunément. Il ſe piquoit encore d'être adroit gladiateur, & de bien conduire un chariot. Il excelloit dans la danſe & la muſique. Il fut auſſi biſarre dans ſes habits que dans ſes actions. Il paroiſſoit quelquefois en public avec une barbe d'or, tenant en main la foudre ou le trident, ou le caducée; & quelquefois il prenoit les attributs de Vénus. Il portoit ordinairement les ornemens de triomphateur & le corſelet d'Alexandre qu'il avoit fait tirer du tombeau de ce prince conquérant. Rome, accoutumée à trembler ſous ſes tyrans, eût laiſſé ſes crimes impunis; mais elle ne put lui pardonner la réſolution de transférer le ſiége de l'empire à Antioche ou à Alexandrie. Quelques jours avant ſa mort, on trouva dans ſon cabinet des tablettes où étoient écrits les noms de pluſieurs ſénateurs qu'il avoit condamnés à mourir. La découverte de ce ſecret accélera ſa mort. Dans l'inventaire de ſes meubles, on trouva des coffres pleins de différens poiſons. On prétend qu'ils furent jettés dans la mer, & qu'ils en infectèrent tellement les eaux, que quelques temps après le rivage fut couvert d'une multitude de poiſſons morts. Ce recit, qui ſans doute eſt exagéré, prouve du moins combien ſa mémoire étoit en horreur. (*T.—N.*)

CALINDA, (*Hiſt. mod.*) danſe des Nègres créoles en Amérique, dans laquelle les danſeurs & les danſeuſes ſont rangés ſur deux lignes en face les uns des autres; ils ne ſont qu'avancer & reculer en cadence ſans s'élever de terre, en faiſant des contorſions du corps fort ſingulières & des geſtes fort laſciſs, au ſon d'une eſpéce de guitare & de quelques tambours ſans timbre, que des Nègres frappent du plat de la main. Le R. P. Labat prétend que les religieuſes eſpagnoles de l'Amérique danſent le *calinda* par dévotion: & pourquoi non? (*A. R.*)

CALLICRATIDAS, (*Hiſt. anc.*) général Lacédémonien, célèbre par pluſieurs victoires remportées ſur les Athéniens, fut tué dans un combat naval l'an 405 avant J. C.; on lui attribue un mot, dont Quinte-Curce fait honneur à Alexandre, qui, en ce cas n'en auroit fait que l'application, ce conquérant étant poſtérieur de près d'un ſiècle à *Callicratidas*. L'armée de ce dernier ſe trouvoit réduite aux dernières extrêmités par le défaut de vivres & d'argent. On prit ce moment pour lui demander une grace injuſte, en lui offrant pour prix une ſomme conſidérable; il refuſa la grace & rejetta la ſomme. *Je l'accepterois*, lui dit Cléandre un de ſes officiers, *ſi j'étois Callicratidas. Et moi auſſi*, reprit *Callicratidas*, *ſi j'étois Cléandre.*

Cette réponſe eſt la même qu'Alexandre fait à Parménion au ſujet des propoſitions de paix de Darius; elle eſt fière & dure, & par-là elle convient mieux au cas où ſe trouvoit *Callicratidas* qu'à celui d'Alexandre; Parménion pouvoit n'avoir pas tort de vouloir qu'on acceptât les offres de Darius, Cléandre avoit ſûrement tort de propoſer de vendre une injuſtice.

CALLICRÈTE de Cyane, fille célébrée par Anacréon & par Platon; elle enſeignoit la politique.

CALLIÈRES, (François de) plus connu pour avoir été l'un des plénipotentiaires François au congrès de Riswick, que pour avoir été de l'académie françoiſe ou pour en avoir été digne par ſes ouvrages, qui ne ſont pas cependant ſans mérite. On en a jugé fort diverſement. Quelqu'un a dit de ſon traité de la manière de négocier avec les ſouverains *qu'il ne prouvoit pas, que M. de Callières fût négocier ni écrire.* C'eſt pourtant un de ſes ouvrages les plus eſtimés. Perſonne au contraire ne connoit ſon *panégyrique de Louis XIV*, auquel Charpentier, ami du panégyriſte & flatteur du héros, appliquoit ce qu'on avoit dit autrefois d'Alexandre & de ſon portrait fait par Apelles, que *l'Alexandre de Philippe étoit invincible & l'Alexandre d'Apelles inimitable.* Le traité *de la ſcience du monde* eſt auſſi un des ouvrages de *Callières* qui ont eu de la réputation dans leur temps. On a encore de lui un *traité de la manière de parler à la cour.* Tous ces titres ont peut être le défaut d'afficher un peu de prétention. Se piquer de *ſavoir le monde*, de *ſavoir la cour* étoit un ridicule aſſez commun du temps de Louis XIV, & dont Molière ſe moque dans pluſieurs endroits de ſes comédies. Ce ſont là de ces choſes qu'il faut tâcher de ſavoir ſi on peut, mais qu'il ne faut pas ſe piquer de ſavoir ni entreprendre d'enſeigner, ou du moins il faut que ce ſoit ſous des titres plus modeſtes. On a encore de *Callières* des poëſies à-peu-près ſemblables, un traité du bel eſprit, un recueil de bons mots & de bons contes: M. de *Callières* fut ſecrétaire du cabinet. Il étoit né à Thorigny au diocèſe de Bayeux; il mourut le 5 mars 1717 âgé de ſoixante-deux ans.

Nous ignorons ſi, comme on le dit dans le dictionnaire de M. l'abbé l'Advocat, Jean de *Callières*, auteur de la vie du duc de Joyeuſe, capucin, & de celle du maréchal Jaques de Matignon, étoit père de François de *Callières.*

CALLIMAQUE, (*Hiſt. litt. anc.*) grand poëte, qui n'a fait que de petits ouvrages, & qui diſoit qu'*un grand livre eſt un grand mal*, comme la Fontaine a dit depuis:

Les grands ouvrages me font peur.

Il ne reſte de lui que quelques épigrammes & quelques hymnes. Il avoit dans l'antiquité une grande réputation pour l'élégie. M. de la Porte du Theil, de l'académie des belles-lettres, a donné en 1776, une nouvelle édition du texte grec de *Callimaque* avec une traduction françoiſe. Catulle a traduit en vers latins le petit poëme de *Callimaque de la chevelure de Bérénice. Callimaque* étoit de Cyrène, il fut garde de la bibliothèque de Ptolomée-

Philadelphe, roi d'Egypte. Il vivoit environ deux cents quatre-vingt ans avant J. C.

CALLINIQUE, (*Hiſt. du bas empire*) inventeur du feu grégeois, dont l'empereur grec Conſtantin Pogonat, ſe ſervit pour brûler la flotte des Sarraſins; cette découverte fut faite vers l'an 670. *Callinique* étoit d'Heliopolis en Syrie.

CALLINUS, (*Hiſt. litt. anc.*) ancien poëte grec auquel quelques auteurs attribuent l'invention du vers élégiaque. On croit qu'il vivoit environ 776 ans avant J. C.

CALLISTHENE, (*Hiſt. anc.*) diſciple & parent d'Ariſtote, ſuivit Alexandre dans ſes expéditions dont il étoit chargé d'écrire l'hiſtoire; c'étoit un philoſophe dont la vertu auſtère déplut aiſément à la cour d'un conquérant aveuglé par la fortune; il refuſa de l'adorer, ce fut là ſon plus grand crime, & ce crime fut puni de mort. (*Voyez* les réflexions placées à la fin de l'article ALEXANDRE) M. l'abbé Sévin a fait ſur la vie & les ouvrages de *Calliſthène* des recherches inſérées dans les mémoires de littérature, tome 8, pages 126 & ſuivantes. Longin & Cicéron ont beaucoup parlé des ouvrages de ce philoſophe, dont il ne nous reſte que quelques fragmens. Piron a fait du même *Calliſthène* le héros d'une de ſes tragédies. *Calliſthène* étoit né à Olynthe dans la Thrace, environ 365 ans avant l'ère chrétienne.

CALLIXTE *ou* CALIXTE, (*Hiſt. eccléſ.*) eſt le nom de trois papes, dont le dernier, mort en 1458, a réhabilité la mémoire de la pucelle d'Orléans.

CALLOT *ou* CALOT, (JACQUES) (*Hiſt. mod.*) deſſinateur & graveur, appartient à l'hiſtoire des arts; nous conſidérerons ſeulement en lui l'homme & non l'artiſte, & nous ne citerons qu'un ſeul trait de ſon caractère; il étoit né à Nancy, par conſéquent ſujet du duc de Lorraine; Louis XIII l'avoit appellé à Paris pour deſſiner le ſiége de la Rochelle & celui de l'iſle de Rhé. Ayant pris Nancy en 1633, & regardant *Calot* comme devenu françois, il le chargea de deſſiner le ſiége & la priſe de Nancy. *Je me couperois plutôt la main*, répondit *Calot*, *que de rien faire contre l'honneur de mon pays & de mon prince.* Louis XIII approuva ce refus, & dit: *Le duc de Lorraine eſt heureux d'avoir de tels ſujets.* Il eût pu ajouter: *Et de les mériter.* *Calot* retourna dans ſon pays, & y mourut en 1635. Il étoit né en 1593.

CALMET, (dom AUGUSTIN) (*Hiſt. litt. mod.*) bénédictin, célèbre par ſa *Bible* & ſes autres travaux ſur l'écriture ſainte; par ſon hiſtoire de Lorraine, & ſa bibliothèque des écrivains de ce pays. Son livre ſur les apparitions, les revenans, les Vampires & les Broucolaques, préſente un réſultat bien important, auquel il ne paroit pas avoir ſongé; c'eſt le danger de la preuve teſtimoniale, & la facilité de prouver par ce moyen ce qui n'eſt pas. Né en 1672, mort en 1757 dans ſon abbaye de Senones. Dom Fangé, ſon neveu & ſon ſucceſſeur dans ſon abbaye, a écrit ſa vie. La vie d'un religieux ſavant & retiré eſt toute entière dans ſes ouvrages.

CALOTTE, (RÉGIMENT DE LA) (*Hiſt. mod.*) La folie occupe toujours un coin dans la tête la plus ſage; mais il eſt auſſi une folie volontaire qui excite quelquefois les ſages mêmes à ſe livrer au plaiſir & à la diſſipation par les délaſſemens que procure à l'eſprit une *folie gaie & enjouée*, ce qui a donné naiſſance à pluſieurs *ſociétés* où l'on affectoit de donner à la raiſon tous les grelots de la folie.

C'eſt ſans doute dans cette vue que l'on a établi à Perouſe une académie ſous le nom d'*Inſenſés*, une à Piſe, ſous celui d'*Extravagans*, & une autre à Pezzaro, ſous le titre d'*Hétéroclites*. Ce fut auſſi l'origine *des enfans ſans ſouci*, *de la mère folle*, ou *infanterie lyonnoiſe*, à laquelle a ſuccédé, au commencement de ce ſiècle, le *régiment de la Calotte*.

Selon l'éditeur d'un recueil de pièces du régiment de la *Calotte*, ce régiment doit ſa naiſſance à quelques beaux eſprits de la cour, qui formèrent une ſociété. Ils ſe propoſèrent pour but de corriger les mœurs, de réformer le ſtyle à la mode en le tournant en ridicule, & d'ériger un tribunal oppoſé à celui de l'académie françoiſe. Les membres de cette compagnie ayant prévu qu'on ne manqueroit pas de les accuſer de légèreté ſur la difficulté de leur entrepriſe, jugèrent à propos de prendre une *calotte* de plomb pour emblème, & le nom de *régiment de la Calotte*. Voici quelle en fut l'occaſion.

Vers la fin du règne de Louis XIV, M. de Torſac, exempt des gardes-du-corps, M. Aymon, porte-manteau du roi, & divers autres officiers, ayant un jour fait mille plaiſanteries ſur un mal de tête auquel l'un d'entr'eux étoit ſujet, propoſèrent une *calotte* de plomb au malade. La converſation s'étant échauffée, ils délibérèrent de créer un régiment, uniquement compoſé de perſonnes diſtinguées par l'extravagance de leurs diſcours ou de leurs actions. Ils le nommèrent *le régiment de la Calotte*, en faveur de la *Calotte* de plomb, & d'un conſentement unanime le ſieur Aymon en fut auſſi-tôt élu général. Cette burleſque ſaillie fut pouſſée ſi loin, que l'on fit faire des étendarts & frapper des médailles ſur cette inſtitution. Il ſe trouva des beaux eſprits qui mirent en vers les brevets que le régiment diſtribuoit à tous ceux qui avoient fait quelque ſottiſe éclatante.

L'étendart de ce régiment repréſentoit l'image de la folie aſſiſe ſur ſon trône, ſurmonté des armoiries de la *calotte*; aux quatre angles de l'étendart on voyoit quatre queues ou fanons parſemés de papillons de toutes couleurs, avec un ſautoir formé dans le premier quartier d'une marotte & d'un éventail pour les femmes; dans le ſecond, d'une marotte & d'une épée, ſymbole du régiment; dans le troiſième, d'une marotte & d'une palme pour les écrivains dignes d'être enrôlés; & dans le der-

Digitized by Google

nier, d'une marotte & d'une harpe, emblèmes des poëtes qui ont mérité le même honneur. La trabe ou le bâton étoit surmonté d'un croissant.

Les armoiries étoient un emblême parlant du caractère & de l'emploi de ce célèbre régiment. L'écusson d'or au chef de sable chargé d'une lune d'argent & de deux croissans opposés de même métal. L'écusson chargé en pal du sceptre de Momus, semé de papillons sans nombre, de différentes couleurs, est couronné d'une *calotte* à oreillons, dont l'un est retroussé, & l'autre abaissé. Le fronton de la *calotte* est orné de sonnettes & de grelots indifféremment attachés; elle a pour cimier un rat passant, surmonté d'une girouette pour en marquer la solidité; les armes ont pour support deux singes, ce qui dénote l'innocence & la simplicité: l'un est habillé en militaire, & l'autre en robe & en collet, tenant un mémoire à la main. Au-dessus du support sont deux cornes d'abondance en lambrequins, d'où sortent des brouillards sur lesquels sont assignées les pensions du régiment; au haut de ces armes voltige une oriflamme avec cette devise: *Favet Momus, luna influit.*

Cet étendart, ainsi que les armoiries, sont de l'invention du sieur Aymon, général; elles sont représentées avec le portrait de l'auteur dans le poëme calotin du conseil de Momus. On ne sera pas fâché de voir la description de ces armoiries en style calotin dans les lettres-patentes données pour faire frapper la médaille du régiment:

Le noble écu de la *calotte*,
Portant en pal une marotte,
Le champ semé de papillons,
Les plus légers des oisillons;
Le chef, comme noble partie,
Aura la lune dans son plein,
Cet astre qui du genre humain
Règle la conduite & la vie,
Dont les croissans aux deux côtés
Marqueront les variétés.
Une *calotte* à double oreille,
En couvrant le chef à merveille,
Servira de tymbre à l'écu.
Sur ce casque plein de vertu,
D'où pendront grelots & sonnette,
Sera plantée une girouette
Légère & tournant à tout vent,
Ayant au pied le rat passant;
Pour lambrequins, une fumée
D'un des plus fins brouillards formée;
Deux singes gemeaux & très-forts
Feront à côté les supports;
Mais quoique pareils en nature,
Ils seront divers en vêtue:
L'un portera manteau, collet;
L'autre, la botte & le plumet,
Image de la gent occupée,
Tant à la robe qu'à l'épée.
Ordonnons qu'on y mette aussi;
Comme pour devise & pour cri,
» La lune nous conduit, Momus nous favorise «.
Vers renfermant doctrine exquise,
Et duquel vers tout calotin
Se souviendra soir & matin.

On fit frapper un sceau & plusieurs médailles, où, d'un côté, Momus étoit assis sur un nuage, avec la légende: *C'est régner que de savoir rire*; & de l'autre, les armoiries. On voulut que chaque frère, de quelque qualité qu'il fût, portât le médaillon attaché à la boutonnière, même les cordons bleus, car l'ordre de Momus n'est incompatible avec aucun autre. On devoit sur-tout porter le médaillon dans les temps de frairie, auxquels la compagnie s'assembloit. Voici comme s'expriment là-dessus les mêmes lettres-patentes:

De l'avis donc des calotins,
(Autrement frères de la joie)
Ordonnons au sieur Roettiers,
Le graveur de notre monnoie,
De gravet avec beaucoup d'art
Le grand dieu Momus d'une part,
Assis sur un léger nuage,
Et montrant un riant visage,
Avec ces beaux mots à l'entour
» C'est régner que de savoir rire «.
Mots que la ville & que la cour
Devroient à tous momens redire.
Quant au revers, on y verra,
Autant que l'art le permettra,
Le noble écu de la *calotte*, &c.
Voulons de plus que chaque frère
Porte le susdit médaillon,
Tant en or, qu'argent, bronze & plomb,
Du côté de la boutonnière;
Entendons que tout cordon bleu,
Noir, rouge ou de couleur bizarre,
Tel que celui de S. Lazarre,
Se dise, par un noble aveu,
» Frère de la chevalerie «,
Sur-tout dans le temps de frairie,
Temps auquel l'aimable Comus,
Suivi de Bacchus, de Cythère,
Ordonne de la bonne chère
Au maître d'hôtel de Momus.
Sur ce, mes chers frères, je prie
Le grand dieu de la raillerie
Qu'il vous donne joie & santé.
Le tout conclu, fait, arrêté
Près notre grand'chancellerie,
Au mois que la fève est fleurie,
Scellé, signé de notre nom,
De Torsac, & *par moi Aymon.*

Digitized by Google

Pluſieurs perſonnes de diſtinction ſe rangèrent ſous les étendarts du régiment, & chacun ſe faiſoit une occupation ſérieuſe de relever, par des traits de raillerie, les défauts des gens les plus conſidérables, & les fautes qui leur échappoient. Cet établiſſement ayant fait du bruit, on voulut d'abord le ſapper par les fondemens, mais il para tous les coups qu'on lui porta, malgré le crédit de ceux qui s'intéreſſoient à ſa deſtruction, & les aſſauts redoublés de ſes ennemis ne ſervirent qu'à le rendre plus floriſſant. Le régiment groſſit en peu de temps; & la cour & la ville lui fournirent un nombre conſidérable de dignes ſujets.

Louis XIV ayant été informé de la création de cette plaiſante milice, demanda un jour au ſieur Aymon s'il ne ſeroit jamais défiler ſon régiment devant lui: *Sire*, répondit le général des calotins, *il ne ſe trouveroit perſonne pour le voir paſſer.* C'eſt apparemment cette anecdote qui a donné lieu au poëme du *Conſeil de Momus*, & de la *Revue du régiment*, imprimé à Ratopolis en 1730.

Le colonel Aymon rempliſſoit parfaitement les engagemens de ſa charge, lorſqu'il la quitta aſſez bruſquement par un principe d'équité qui lui fit honneur. Pendant que les alliés aſſiégeoient Douay, M. de Torſac étant chez le roi, s'aviſa de dire, qu'avec trente mille hommes & carte blanche, non ſeulement il feroit lever le ſiège aux ennemis, mais auſſi qu'il reprendroit en quinze jours toutes leurs conquêtes depuis le commencement de la guerre. M. Aymon, qui entendit cette bravade, lui céda ſur le champ ſon bâton de commandant; & depuis ce temps, M. de Torſac a été général du régiment juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1724. On trouve cette anecdote dans ſon oraiſon funèbre, qui a été imprimée, & qui a fait beaucoup de bruit. C'eſt un tiſſu des plus mauvaiſes phraſes des hatangues prononcées à l'académie françoiſe, des lettres du chevalier d'Her.... des éloges de Fontenelle, de ſa pluralité des mondes, &c. &c. qu'on a couſues enſemble fort adroitement. Elle eſt intitulée: *Eloge hiſtorique d'Emmanuel de Torſac, monarque univerſel du monde ſublunaire, & général ſſime du régiment de la* Calotte, *prononcé au champ de Mars & dans la chaire d'Eraſme, par un orateur du régiment.*

Cette piece eſt d'autant plus excellente en ſon genre, qu'elle eſt une ſatyre très-juſte & très-ingénieuſe du ſtyle précieux que pluſieurs membres de diverſes académies cherchoient à mettre en vogue; il étoit difficile qu'elle plût à tout le monde, ſur-tout à quantité de ſavans dont elle tournoit les ouvrages en ridicule. On trouva le moyen de la faire interdire, & les exemplaires en furent ſaiſis. Le ſieur Aymon, qui, en quittant ſa place de général, en étoit devenu le ſecrétaire, ayant appris cette nouvelle, ſe rendit en toute diligence chez M. le maréchal de Villars, & lui dit en l'abordant: » Monſeigneur, depuis qu'Alexandre » & Céſar ſont morts, nous ne reconnoiſſons » d'autres protecteurs du régiment que vous; on » vient de ſaiſir l'oraiſon funèbre du ſieur de Tor» ſac, notre colonel, & d'arrêter par-là le cours » de ſa gloire & de la nôtre, qui y eſt intéreſſée; » c'eſt pourquoi, monſeigneur, je viens vous » ſupplier de vouloir bien en parler à M. le garde » des ſceaux, qui m'a accordé la permiſſion de » faire imprimer ce diſcours ». En même temps il montra cette permiſſion au maréchal, qui ne put s'empêcher de rire d'une pareille ſollicitation. Il en parla au garde des ſceaux, qui donna mainlevée de l'oraiſon funèbre, en diſant *qu'il ne vouloit pas ſe brouiller avec ces meſſieurs.* Auſſi-tôt le ſieur Aymon courut triomphant annoncer cette nouvelle au libraire chez lequel on l'avoit ſaiſie, & tout fut rendu.

Cette victoire ne contribua pas peu à accroître la gloire du régiment, qui fit bientôt des progrès conſidérables: ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que, par une doctrine diamétralement oppoſée à celle des autres compagnies de la république des lettres, les perſonnes qui avoient été l'objet des brocards des fondateurs du régiment de la *Calotte*, s'y firent enrôler, ce qui les mit en droit de ſe revancher des railleries qu'ils avoient eſſuyées.

» Il n'y a pas un ſujet, même parmi les grands, continue l'auteur des mémoires cités » qui n'y ſoit » enrôlé, dès qu'on trouve en lui les talens pro» pres à cette milice. Cependant on n'y admet » que ceux en qui ces talens ont un certain éclat, » ſans aucun égard à leur condition, ni aux ſol» licitations de leurs amis. Il faut d'ailleurs que » ce ſoient des gens d'eſprit, les ſots en ſont exclus. » Lorſque quelqu'un eſt reçu dans le corps, c'eſt » l'uſage qu'il faſſe à l'aſſemblée un diſcours en » vers, dans lequel il met ſes propres défauts dans » tout leur jour, afin qu'on puiſſe lui donner un » poſte convenable ».

Cette obſervation ne regardoit que la première ſociété des calotins, compoſée des élèves choiſis de Momus, & qu'on pouvoit regarder comme *l'état-major du régiment.* Mais les ſoldats qui forment le gros de la troupe étoient choiſis indiſtinctement parmi les particuliers nobles & roturiers qui paroiſſoient ſe diſtinguer par quelque folie marquée, ou par quelques faits ridicules, ou par quelques ouvrages répréhenſibles. On devine aſſez que les engagemens de ces ſoldats étoient involontaires, & que preſque tous les calotins étoient enrôlés par force. « On ne ſollicite ni les penſions, ni les em» plois dans cet équitable corps, dit l'éditeur des mémoires, » parce que tout s'accorde au mérite & » rien à la faveur. Les brevets ſont diſtribués *gratis*, » tant en vers qu'en proſe. Les ſecrétaires du ré» giment n'y pourroient ſuffire, ſi des poëtes » auxiliaires ne leur prêtoient de généreux ſecours, » en travaillant *incognitò* à l'expédition des brevets. » Ils pouſſent même le zèle pour le régiment juſ» qu'à lui procurer des ſujets auxquels on ne pen» ſoit pas, & qui ſembleroient déshonorer le corps

» par leur mérite & leur ſageſſe. Mais on ne s'en » rapporte pas toujours au choix de ces poetes » inconnus ; ils ſont obligés d'en donner des rai- » ſons, dont les commiſſaires examinent la ſoli- » dité ».

Cette liberté des poëtes étrangers donna lieu à un arrêt du conſeil du régiment contre la fauſſe édition des brevets & autres réglemens ſuppoſés:

Nous, par la grace de Momus,
De ſes décrets dépoſitaires
A tous ſacrilèges abus
Mort ou châtiment exemplaire....
Ordonnons que ces faux écrits
Biffés, déchirés & proſcrits,
Mis au greffe de la *calotte*,
Soient brûlés ſolemnellement
Par le bourreau du régiment.....
Leur défendons à l'aveuie
De répandre aucun exemplaire
De *brevet* ou de *réglement*,
Même émané directement,
Qu'il n'ait la forme néceſſaire
Et ne ſoit juridiquement
Muni du ſceau du régiment.

Il eſt certain qu'une pareille précaution eût conſervé la ſociété des calotins, qui étoit fort utile. Leur critique s'adreſſoit principalement aux fautes relatives au bon ſens & au langage; elles ne rouloient d'ordinaire que ſur les jeux d'une folie innocente & ingénieuſe; quelquefois elles alloient plus loin, lorſque le bien public ſembloit demander qu'on démaſquât certains perſonnages, & qu'on paſſât les bornes que les fondateurs du régiment s'étoient preſcrites. Nous leur avons peut-être l'obligation d'avoir tourné en plaiſanterie des diſputes qui pouvoient devenir trop ſérieuſes.

Pour donner une idée du bien que pouvoit faire la *calotte*, j'ai cru devoir rapprocher quelques anecdotes, qui ont donné lieu aux plus fameux brevets.

On crut devoir punir le ſatyrique Gacon de ſa baſſeſſe à ne louer que les gens en place, qui pouvoient payer ſes vers, en lui donnant un brevet de fabricateur de lettres-patentes.

Sachant que le rimeur Gacon,
Homme connu ſous l'Hélicon
Par des traits de fiel & de bile,
Auroit voulu changer de ſtyle,
Louer nombre d'honnêtes gens,
Qui, très-contens de ſon encens,
Lui refuſèrent leur ſervice,
De peur que ſon encens payé,
Ne parût être mendié.....
Il crut qu'en louant certain homme, (Law)
Qu'en mal aujourd'hui l'on renomme,
Ce ſeroit un fort bon moyen
Pour pouvoir rattraper le ſien.
Alors tout ainſi que bien d'autres
Dignes d'entrer parmi les nôtres,
Il vint, l'encenſoir à la main,
Encenſer ce héros ſutain
Dont il reçut pour récompenſe,
En ſoixante ſouſcriptions,
Cinquante mille écus de France
Qu'il changea en actions,
Pour jouir de *la dividende*
Sur laquelle comme un prieur
Pourvu d'une riche prébende,
Il pourra vivre avec honneur.....
A ces cauſes vu la marotte,
Nous admettons ledit Gacon
Pour chanter le los & le nom
De tous héros de la *calotte*.
Lui défendons d'offrir encens
Qu'à ces héros vrais & ſublimes, &c. &c,
Nous le créons par ces préſentes
Seul fabricateur des brevets
Dont nous honorons nos ſujets, &c. &c.

Gacon ſe vengea en acceptant l'emploi, & en diſtribuant des brevets ſatyriques.

L'abbé Terraſſon avoit répandu dans le public trois ou quatre petits livrets de ſa façon, par leſquels il prétendoit prouver la ſolidité & l'utilité du ſyſtême, on l'accuſa d'avoir réaliſé dans le temps qu'il diſoit à ſes meilleurs amis que les actions étoient un véritable Pérou, & qu'il falloit les garder. On lui donna un brevet d'arpenteur & de calculateur du régiment de la *Calotte*.

Donnons à l'abbé Terraſſon,
Homme docte en toute façon,
La charge de grand arpenteur,
Meſureur & calculateur
Des eſpaces imaginaires.....
Et d'autant que ce grand génie
Tient bon, & n'a point déguerpi
De la nouvelle colonie
Etablie au Miſſiſipi
Malgré tout eſprit incrédule
Qui le traitoit de ridicule,
Lui ſoumettons ce grand pays
Pour en meſurer l'étendue
Et tous les fonds avec leur prix.
Eſpérons que *la dividende*
En ſera plus ſûre & plus grande
Sur le rapport qu'il en fera,
Et que l'on communiquera
Aux calotins actionnaires,
Leſquels n'ont point réaliſé
Comme certains millionnaires,
Peuple avide & bien aviſé, &c. &c.

Il faut joindre à cette lecture le brevet de contrôleur-général des finances du régiment, accordé au ſieur Law, qui a ruiné la France :

Là de tous pays & provinces....
Accouroient, comme des eſſains,
Malgré vent, grêle, pluie & crotte,
Pour y jouer à la marotte
Les beaux & bons deniers comptans
Contre des valeurs calotines
Dont la France & terres voiſines
Se pourront ſouvenir long-temps....
Lui donnons pour profits & droits,
Penſions, gages & ſalaires,
Le quart de tous les angles droits
Que couperont les commiſſaires
Au papier qui ſera viſé,
Et duquel en homme aviſé
Il a ſi bien groſſi le nombre
Que la France y ſeroit à l'ombre;
Si tous les billets raſſemblés,
Et les uns aux autres collés,
On en pouvoit faire une tente.
Au ſurplus de ladite rente,
Lui donnons notre grand cordon
Paſſant de la droite à la gauche,
Ainſi qu'une légère ébauche
De ſa droiture dont le fond
Va ſi loin que Terraſſon même,
Grand calculateur du ſyſtême,
Ne pourroit pas le meſurer, &c.

Gacon décerna un brevet fort plaiſant à l'académie des inſcriptions, au ſujet de l'inſcription de la fontaine du palais royal : *Quantos effundit in uſus!*

En effet ces quatre paroles
Quantos effundit in uſus!
Bien loin d'être des ſons frivoles,
Nous font voir, *per omnes caſus*,
Combien cette illuſtre fontaine
Eſt utile à la vie humaine,
Tant pour abreuver les chevaux,
Les mulets, les chiens & les ânes;
Qu'à laver linges & drapeaux
Servans aux uſages profanes.
La rue & quartier Fromenteau (*a*)
Exigent abondance d'eau
Pour purifier eaux croupies,
Plus ſales encore que roupies,
Item, pour laver les baſſins
Que l'on préſente aux médecins,
Pour rincer verres & bouteilles
Et quantité d'autres merveilles
Dont cette ſource abondera,
Et dont le metcute ſera
Une liſte des plus galantes.
Voulons que nos troupes paſſantes
Tombent dans l'admiration
En liſant cette inſcription;
Ainſi qu'elle-même l'ordonne,
Vu que les quatre mots finis,
On y voit en haute colonne
Le *punctum admirationis!*....
Plus, enjoignons que les médailles
Quittent le goût des antiquailles
Qu'elles ont eu par ci-devant,
Et qu'à proſcrit ce corps ſavant;
Auquel pour gages & ſalaires
Des ſervices qu'en eſpérons,
Outre nos faveurs honoraires
Délégnons la moitié du fond
Sur les vapeurs que la ſcience
Nous fournit en grande abondance
Du depuis qu'au Louvre habitant
Ce corps auſſi beau qu'important
S'arrogeant le ton deſpotique
Ferme la bouche à la critique
Et ſe met à l'inſtar des rois
Au-deſſus de toutes les loix, &c. &c.

Ces derniers vers ſont alluſion à la défenſe que M. de la Motte fit faire aux comédiens italiens, de jouer la critique de Romulus, tant qu'on joueroit ſa pièce. (L'auteur de cet article trouve ce brevet *fort plaiſant*. Plaiſant, ſoit. La critique au moins n'en eſt pas fort juſte. Gacon avoit *la rage*, *& non l'art de médire*, & étoit trop étranger à la matière dont il s'agit, pour avoir le droit d'en parler.)

Les pièces de ce genre faites pour Deſtouches, pour les empyriques, pour le maréchal de Villars, le brevet d'inſcripteur pour le P. Colonia, celui d'hiſtoriographe pour le P. Daniel, & pluſieurs autres, mériteroient d'être tranſcrits en entier, ainſi que l'arrêt pour recevoir les Hollandois dans les troupes de la *Calotte*, en qualité d'auxiliaires.

La ſatyre ſe donna peu à peu des libertés qui parurent dangereuſes au gouvernement. Outre cela étant devenue un peu trop publique & trop hardie, par les fréquentes réimpreſſions des brevets, entre leſquels il s'en trouvoit un trop grand nombre, que l'on adreſſoit aux premières perſonnes du royaume, on crut qu'il étoit temps de la ſupprimer; &, pour arrêter la trop grande liberté des faiſeurs de brevets, on fit, non-ſeulement des recherches & des ſaiſies, mais on empriſonna même quelques-uns de ceux qui ſe mêloient d'en compoſer ou de les répandre. Ajoutons qu'on étoit vivement piqué de l'avide curioſité du public, & encore plus des railleries auxquelles les brevets

(*a*) Cette rue abonde en filles de joie.

donnoient occaſion, ſur-tout ceux qui attaquoient les gens par des endroits vifs & ſenſibles, ou ſur des fautes capitales, dont les taches paſſoient à la poſtérité par le moyen de l'impreſſion, & devenoient éternelles. Il n'eſt pas hors de propos de rapporter à cette occaſion un exemple de ſenſibilité aſſez remarquable, pour mériter d'avoir place ici.

En l'année 1725, le roi de Pruſſe (Frédéric II du nom) qui, pendant le temps de ſon règne, a toujours eu une attention extraordinaire à former des régimens compoſés des plus grands hommes & des mieux faits de l'europe, obtint de S. M. T. C. la permiſſion d'en lever en France, & principalement à Paris, où la permiſſion fut, dit-on, affichée publiquement. On ne manqua pas de ſaiſir une occaſion ſi glorieuſe à la *calotte*, & en même temps ſi digne d'elle. Il parut auſſi-tôt un arrêt burleſque de la part de la *calotte*, par lequel elle ordonnoit la levée de régimens compoſés des plus grands hommes du royaume. Après y avoir détaillé, d'une manière aſſez comique, les avantages d'une haute taille, on finiſſoit l'arrêt par ces vers:

Voulons que l'on ſe conforme
Pour la hauteur & la forme
Au cordeau des enrôleurs;
Et pour animer les cœurs
De ces nouvelles milices,
Leur donnons pour leurs épices
Vingt-cinq mirlitons de poids,
Ou cent écus navarrois,
Qu'ils recevront ſur la mouſſe
Qu'océan, quand il rebrouſſe,
Laiſſe aux rives de Stettin.
Fait au conſeil calotin,
L'an mil ſept cent vingt-cinquième
Et d'octobre le quinzième.

Le brevet fut trouvé plaiſant; mais la raillerie déplut à S. M P., d'autant plus que ſes ſujets commençoient d'en rire tout haut. La vente & la lecture des brevets fut défendue à Berlin. On juge aiſément que des raiſons à-peu-près pareilles, contribuèrent à les interdire dans le pays de leur naiſſance.

On ne voit rien aujourd'hui qui reſſemble ni à la mère folle, ni au règiment de la *Calotte* (*a*). Mais la médiſance & la ſatyre n'en ſont pas moins à la mode. Les différentes paſſions qui agitent l'eſprit humain dans les diverſes ſituations où il ſe trouve pendant la vie, ſont la véritable origine de la médiſance, & enſuite de la ſatyre & de la cenſure. On ne doit pas être ſurpris que les hommes s'y laiſſent aller ſi aiſément, & qu'ils aient plus ou moins de diſpoſition à railler ou ſatyriſer ceux qui les maltraitent, ou qui les choquent, ou qui leur déplaiſent. Avec cela, tel eſt le génie des hommes, que quand même ils louent ce qui mérite d'être loué, ils ſe réſervent toujours de quoi reprendre, de quoi blâmer. La plus légère faute, la moindre démarche change leurs idées; alors le blâme l'emporte, & le penchant à la ſatyre ſe développe. Supérieurs, égaux, inférieurs, tout paſſeroit en revue devant eux, ſi l'on n'arrêtoit leur licence.

De tous les peuples de l'Europe, l'Anglois eſt celui qui, juſqu'à préſent, a le mieux conſervé la liberté de la langue & de la plume; ailleurs on parle, on chanſonne encore: mais on eſt borné à certains objets, franchit-on ces bornes, c'eſt ſans ſe faire connoître. Le François a ſes vaudevilles; il lui faut cela pour le conſoler & pour lui faire oublier ſes chagrins ou ſa misère. On peut lui appliquer ce vers d'Horace:

Cantabit vacuus coram latrone viator.

Ce caractère d'eſprit fournit aux François une ſource inépuiſable de ſaillies qui diſſipe leur mauvaiſe humeur, & les ramène tout d'un coup de la triſteſſe à la joie. De ces ſaillies qui pour l'ordinaire ſont auſſi plaiſantes qu'ingénieuſes & originales, on voit naître continuellement des chanſons, des vaudevilles, qui amuſent agréablement le public, & les divertiſſent eux-mêmes. Heureuſe diſpoſition qui donne une inſenſibilité qu'on peut dire *raiſonnable*, puiſque rien n'eſt plus digne de la raiſon que l'art de diminuer les ſoucis, & la recherche des moyens qui peuvent procurer la tranquillité à une vie de courte durée. On doit à cette diſpoſition l'humeur ſociable, l'enjouement & la véritable urbanité, qui diſpoſe à la raillerie & à une ſatyre gaie & plaiſante, qu'on pourroit appeller une ſatyre ſociable, parce qu'elle eſt l'effet d'une humeur libre & enjouée, qui, loin d'interrompre la ſociété, l'entretient, la divertit, & ſouvent même la corrige par ſes railleries: *ridendo dicere verum quid vetat.* La joie, l'amuſement & le plaiſir, ſont par-tout les principes des ſociétés

(*a*) Paſquin & Marforio, ſi célèbres en Italie, ne leur reſſemblent que par une liberté très-ſatyrique, ſouvent ſi odieuſe & ſi exceſſive, qu'elle irrite même ceux qu'elle n'attaque pas. Cette liberté eſt l'effet du génie des Italiens naturellement portés à l'excès & à railler amèrement. Paſquin, qui a donné ſon nom à ces ſatyres & libelles diffamatoires que l'on appelle *Paſquinades*, & Marforio ſont deux ſtatues que l'on voit encore à Rome. Marforio eſt un mot corrompu de *Martis forum*, nom du quartier où ſe voit cette ſtatue. Paſquin a pris le ſien d'un railleur fort plaiſant, grand diſeur de bons mots & fort ſatyrique, chez qui s'aſſembloient les gens de ce caractère & les nouveliſtes dont le génie eſt d'ordinaire ſatyrique & emporté. Les coups de langue qui ſe donnoient dans la boutique de cet artiſan, acquirent le nom de *paſquinades*, dit *Miſſon*, & inſenſiblement on lui attribua tout ce qui le diſoit de piquant & de ſatyrique dans la ville, pour mieux perſuader que ces mots piquans venoient de lui, on les affichoit ſur une ſtatue qui étoit à ſa porte, & peu à peu cette ſtatue prit le nom de *Paſquin*. *Voyez les Mémoires de Sallengre.*

d'amitié, des aſſemblées, des ſpectacles, des converſations, des cotteries, &c. Perſonne n'en doute; mais a-t-on bien remarqué que la raillerie & la critique y ſont toujours de la partie, que ſouvent même il *doit yentrer un ſel ſatyrique*, qui réjouit les plus ſérieux; que ſans ce ſel, tout y languit; que les eſprits qui ſont dans le ſang, étant plus animés & plus ſubtils ſous un ciel ſerein, dans un air pur, au milieu d'une belle ſaiſon, ou dans quelque circonſtance agréable, manquent rarement alors de conduire l'imagination de la plaiſanterie à la raillerie, & à des ſaillies ſatyriques. Cela ſe remarque dans tous les endroits où l'on a coutume de s'aſſembler pour ſe divertir, cabarets, guinguettes, & dans les lieux deſtinés aux ſpectacles. Cela ſe remarque auſſi dans les ſociétés d'amitié les plus régulières; & enfin, dans les parties qui ſont à la campagne, où l'on trouve encore d'agréables reſtes de la première liberté de l'homme, & de l'égalité des conditions.

La poéſie donne du tour & de l'agrément à la raillerie; & pour la produire, il faut que l'imagination ſoit échauffée. Qu'eſt-ce qui pourroit la mieux échauffer que la joie & le plaiſir? On ne doit donc pas être ſurpris que la poéſie ait accompagné les jeux & les badinages dès la première enfance du monde; mais on s'eſt ſervi d'elle avec plus ou moins de délicateſſe, ſelon le temps. On en a uſé à ſon égard ſuivant le temps & ſelon ſon génie, ou le goût du ſiècle. (*M. Bégulllet.*)

CALPRENÈDE, (Gautier de Costes, ſeigneur de la) gentilhomme ordinaire du roi, fut employé dans des négociations, mais il n'eſt connu que par ſes romans de Caſſandre, de Pharamond, ſur-tout de Cléopâtre; il ne l'eſt point du tout par ſes pièces de théâtre, dont quelques-unes, telles que le *comte d'Eſſex*, & *la mort de Mithridate*, ont été refaites par Thomas Corneille & par Racine. Le cardinal de Richelieu ayant entendu la lecture d'une de ſes pièces, dit que les vers lui en paroiſſoient un peu lâches. Ce mot bleſſa l'orgueil gaſcon de la *Calprenède*: *Il n'y a jamais rien eu de lâche*, répondit-il, *dans la maiſon de la Calprenède*. Deſpréaux a dit de lui dans l'art poétique:

> Tout a l'humeur gaſconne en un auteur gaſcon,
> *Calprenède* & Juba parlent du même ton.

CALPURNIE, (*Hiſt. Rom.*) fut la quatrième des femmes qu'épouſa ſucceſſivement Jules Céſar. Elle étoit fille de Lucius Piſon qui ſuccéda à ſon gendre dans le conſulat, en faveur de cette alliance. Epouſe tendre & fidèle d'un mari volage, elle ne fut occupée que du ſoin de ſon bonheur & de ſa vie. Elle avertit pluſieurs fois Céſar de la conjuration formée contre lui, & le jour même qu'il fut maſſacré, elle ſe jetta à ſes genoux pour l'empêcher de ſe rendre au ſénat. Après le meurtre du dictateur, elle pouvoit jouir avec éclat de toutes ſes richeſſes; mais occupée de ſa vengeance, elle envoya tous ſes tréſors à Marc-Antoine, pour le mettre en état de punir les aſſaſſins. (*T — N*)

CALPURNIUS, (*Voyez*) Némésien.

CALVERT (George) (*Hiſt. d'Anglet.*) Sécretaire d'état, ſous le roi Jacques I, en 1618, établit ſous Charles I, des colonies dans le Mariland, & fit autant chérir les Anglois en Amérique par ſa douceur, que les navigateurs Eſpagnols y avoient fait déteſter leur nation par leur cruauté. Mort à Londres en 1632.

CALVIN (*Hiſt. mod.*) Jean *Cauvin* dont le nom traduit en latin, fit *Calvinus*, & retraduit en françois, fit *Calvin*, nâquit à Noyon le 10 Juillet 1509. Gérard *Cauvin* ſon père, fut d'abord tonnelier à Pont-l'Evêque, enſuite procureur fiſcal de l'évêque de Noyon; jeanne le Franc, ſa mère, étoit fille d'un cabaretier de Cambray; deſtiné par ſes parens à l'état eccleſiaſtique, *Calvin* eut à douze ans une chapelle dans la cathédrale de Noyon, à ſeize ans la cure de Marteville, qu'il permuta deux ans après pour celle de Pont-l'Evêque qu'il garda près de cinq ans. Deux fois curé, il ne fut jamais prêtre; ce déſordre, ce relâchement ſcandaleux dans la diſcipline, doit être compté parmi les abus qui décréditoient alors l'égliſe romaine & qui favoriſèrent la réforme. Pendant qu'il étoit curé à Marteville ou à Pont-l'Evêque, il faiſoit à Paris ſes humanités au collège de la Marche & ſa philoſophie au collège de Montaigu; il apprenoit les loix à Orléans ſous Pierre de l'Etoile, & à Bourges ſous le célèbre Alciat. Dans la même univerſité de Bourges Melchior Wolmar, Allemand, lui enſeignoit le grec, & lui inſpiroit les principes du luthéraniſme. *Calvin* n'eut jamais d'autre maître de théologie que ſon parent Robert Olivetan, & que le grammairien Wolmar. Inſtruit par leurs leçons, il couroit les répandre de village en village, & le ſeigneur de Linières, qui prenoit plaiſir à l'entendre, diſoit: *du moins celui-ci nous dit quelque choſe de nouveau.* A vingt-un ou vingt-deux ans *Calvin* donna une conſultation en faveur du divorce d'Henri VIII, mais il voulut détourner ce prince du projet d'un ſecond mariage, & il ſe déclara hautement contre la ſuprématie. Il vendit ſa cure & ſa chapelle, & vint dogmatiſer à Paris. L'héréſie avoit déja gagné juſqu'au recteur de l'univerſité, Nicolas Cop. Il fut cité au parlement ſur la dénonciation de deux cordeliers, pour un ſermon tout hérétique qu'il avoit prononcé aux mathurins le jour de la touſſaint 1533 & que *Calvin* avoit compoſé. Le recteur ayant reçu des avis ſecrets d'un membre du parlement, ne comparut point & s'enfuit à Bâle. Le lieutenant-criminel Morin alla au collège de Fortet pour arrêter *Calvin* qui y demeuroit, & qui ſe ſauva promptement à Angoulême. La reine de Navarre, ſœur de François I, qui connoiſſoit *Calvin* & qui eſtimoit ſes talens, appaiſa ce premier orage. *Calvin* ſéduiſit pour un temps Louis du Tillet, chanoine de la cathédrale d'Angoulême, frère du greffier en chef & de l'é-

vêque de Meaux; il erra enſuite de ville en ville, ſoit dans le royaume, ſoit hors du royaume, laiſſant par-tout des traces de ſon paſſage. Poitiers & Nérac l'accueillirent & l'écoutèrent. A Bourges, où il avoit reçu & donné ſes premières leçons, des diſciples prêchoient en ſon nom. *Calvin* ſe croyant oublié du lieutenant-criminel Morin, oſa revenir à Paris, mais il ſe hâta d'en ſortir, y voyant les bûchers dreſſés contre les ſectateurs de Luther & les ſiens; il retrouva la même rigueur dans tout le royaume, il quitta ce royaume & alla chercher un aſyle à Ferrare auprès de la ducheſſe Rénée, femme d'Hercule d'Eſt, fille de Louis XII. Cette princeſſe haïſſoit la mémoire de Jules II qui avoit perſécuté ſon père, & elle n'aimoit guères les ſucceſſeurs de Jules. Elle avoit puiſé à la cour de François I, ſon beau-frère, le goût des belles-lettres, qui entraînoit au moins l'indulgence pour les opinions nouvelles; elle avoit écouté les Luthériens, elle écouta *Calvin*, & *Calvin* la fixa dans ſa ſecte. Le nom de *Calvin* étoit déjà d'une célébrité ſuſpecte en Italie. Pendant ſon ſéjour à Ferrare, il ſe déguiſa ſous le nom de Heppeville, mais ſes talens & ſa doctrine le trahirent, l'inquiſition le menaça, il revint en France, puis il voulut paſſer en Allemagne, où il parut dans la ſuite aux diètes & aux conférences, mais où il fut toujours effacé par Luther, dont il modifioit la doctrine, & dont il déteſtoit la tyrannie, n'étant pas moins tyran lui-même. Il lui falloit un empire particulier, il s'en fit un à Genève. Guillaume Farel en étoit alors le principal miniſtre, il engagea *Calvin* à partager les travaux de ſon apoſtolat; *Calvin* avoit peu de grace & de facilité à parler, il laiſſa Farel prêcher & ſe mit à enſeigner la théologie, qu'il n'avoit pourtant point appriſe dans les écoles, & qu'il n'en ſavoit peut-être que mieux; Farel tonnoit en chaire contre l'égliſe Romaine, *Calvin* écrivoit contre elle avec force & avec goût; il fortifioit & augmentoit la révolution qui avoit été faite avant lui par Farel; mais ayant voulu changer trop bruſquement des rits auxquels Genève tenoit encore par habitude, & ayant fait manquer la cène à pâques par ſon obſtination à ne vouloir point d'hoſties, il ſe fit chaſſer de Genève; il alla enſeigner à Strasbourg, où, pour ſe conſoler, il épouſa Idelette de Bure. Elle étoit veuve d'un anabaptiſte, il la convertit à ſa ſecte, il en eut un fils qui mourut jeune, mais combien il me reſte d'enfans dans toute la chrétienté! diſoit-il dans la ſuite.

On a dit que ce fils ayant été mordu d'un chien enragé, *Calvin* l'avoit recommandé à ſaint Hubert, qui guérit ce fils à la fois de la rage & du calviniſme. On a dit qu'on avoit propoſé à *Calvin* lui-même de ſe convertir, & qu'il avoit répondu en ſoupirant: *Il eſt trop tard, je me ſuis engagé trop avant, mais ſi c'étoit à recommencer, je ne quitterois point la foi de mes pères.* On a dit que *Calvin* ayant voulu faire accroire qu'il ſavoit reſſuſciter les morts, un fripon qui contrefaiſoit le mort pour contrefaire enſuite le reſſuſcité, ſe trouva mort réellement, & ne reſſuſcita point. On a dit..... Que n'a-t-on pas dit?

Continuons de ne dire que ce qui eſt vrai; *Calvin* avoit un grand parti dans Genève, il y fut rappellé; bien-tôt ſon crédit éclipſa tout autre crédit, il donna ſeul à la religion de Genève ſa forme définitive, il en régla la doctrine & la diſcipline, il fut le chef preſque abſolu de cette égliſe; il eut auſſi la plus grande influence ſur le gouvernement civil, il régna en un mot d'autant plus deſpotiquement à Genève, qu'il n'y paroiſſoit que le zélateur de la liberté.

François I avoit ſecouru les Genevois contre le duc de Savoye alors ſon ennemi. C'étoit ſa deſtinée d'être l'allié des ennemis de ſa religion. Pour comble de contradiction, ces gens qu'il protégeoit à Genève étoient pour la plupart ſes propres ſujets qu'il auroit brûlés en France, & qui s'étoient rangés en foule ſous les drapeaux de *Calvin*. Telles étoient les inconſéquences du zèle perſécuteur, mis aux priſes avec la politique. *Calvin* attiroit, raſſembloit ces françois fugitifs, il les ſubſtituoit aux catholiques que la réforme chaſſoit de Genève, il leur aſſuroit une patrie & la liberté, il les attachoit à ſa doctrine particulière, il s'enrichiſſoit des pertes volontaires de François I, & cependant il avoit donné à ce roi imprudent des conſeils utiles; il lui avoit dédié ſon livre de *l'inſtitution*, où dans ſa préface il plaidoit avec éloquence la cauſe des perſécutés & avec adreſſe la cauſe de la réforme. Rien de plus ſéduiſant que cette préface, elle ſemble dictée par la raiſon & par l'humanité, elle eſt faite ſur le modèle des anciennes apologies de la religion chrétienne préſentées aux empereurs qui la perſécutoient; rien de plus ingénieux que ce que l'auteur y dit des pères de l'égliſe, ſoit pour les rapprocher de la réforme, ſoit pour excuſer la réforme de s'éloigner d'eux quelquefois? Le livre de l'inſtitution a de la méthode & de l'enſemble, c'eſt un corps de doctrine, mérite qui manque & à chacun des ouvrages de Luther en particulier & à l'aſſemblage entier de ſes écrits, qui n'offre preſque rien de ſyſtématique. L'inſtitution eſt un des livres dont la réforme ſe glorifie le plus, & avec le plus de raiſon. Le parlement de Paris fit brûler ce livre le 14 février 1543. Le jéſuite Gautier y trouvoit cent héréſies tout juſte, le cordelier Feu-Ardent en trouvoit 1400. Ces ſortes de calculs ne ſont jamais bien exacts.

Les écrits polémiques de *Calvin*, d'un côté contre le concile de Trente & les catholiques, de l'autre contre les luthériens & les diverſes ſectes de la réforme, ſans avoir le mérite de l'inſtitution, ont bien plus de grace & de douceur que ceux de Luther; *Calvin* paye pourtant trop ſouvent encore le tribut de groſſièreté que le genre polémique ſembloit exiger au ſeizième ſiècle.

Tout eſt contradiction & inconſéquence chez les hommes. Ce *Calvin*, qui, pour ſon premier ou-

vrage, avoit commenté le traité de Sénèque ſur la clémence, & qui dans ſon livre de l'inſtitution faiſoit rougir François I de brûler des hommes pour des opinions, eſt le même qui fit brûler Servet à Genève pour des opinions folles ſur la trinité, il fit trancher la tête à Perrin, citoyen diſtingué de Genève, parce qu'il s'allarmoit de l'affluence des François dans cette ville, ou plutôt il les fit périr tous deux, parce qu'ils étoient ſes ennemis ; mais les violences que les paſſions exercent dans leur fureur paſſent avec ces paſſions ; celles que le préjugé commet de ſang-froid & par principe, n'ont ni bornes ni remède. L'humanité auroit donc eu plus à craindre de l'erreur de François I, & de ſes docteurs que des emportemens de *Calvin*, ſi *Calvin* n'eût pas donné la même erreur pour baſe à ſes violences, & n'eût pas joint une théorie ſanguinaire à une pratique cruelle ; il ſoutint, ainſi que Théodore de Bèze, contre Caſtalion, qu'il falloit punir de mort les hérétiques, & il fit ôter à ce Caſtalion, un des plus ſavans hommes & des plus ſages de la réforme, qu'il ne trouvoit ni aſſez docile ni aſſez inhumain, une chaire qu'il lui avoit procurée dans le collège de Genève, puis il le perſécuta, & le calomnia. (*Voyez* l'article BOLSEC.)

Cet eſprit de diſpute & d'intolérance fit échouer le projet que *Calvin* avoit formé d'établir au Brésil une colonie de ſa ſecte. C'étoit ſur la fin du règne de Henri II ; l'amiral de Coligny, encore catholique à l'extérieur, mais déjà calviniſte dans l'ame, ſeconda ce projet, & fit partir quelques vaiſſeaux ſous la conduite de Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, vice-amiral de Bretagne, nouveau calviniſte.

Les miniſtres diſputèrent tant & ſur mer & ſur terre, qu'ils ſcandaliſèrent la colonie, qui ſe fit catholique, auſſi-bien que Villegagnon. Ainſi l'intolérance produiſoit par-tout ſon effet ; celle de François I, & de Henri II faiſoit des calviniſtes, celle de *Calvin* faiſoit des catholiques ; Genève ſe peuploit de François en ouvrant ſes portes aux perſécutés, elle ſe fût dépeuplée, ſi elle eût continué à perſécuter elle-même.

Calvin livra la France aux furies ſous les règnes foibles de François II & de Charles IX. Il y alluma la guerre civile comme Luther l'avoit allumée en Allemagne. La conjuration d'Amboiſe, le maſſacre de Vaſſy, la bataille de Dreux, l'aſſaſſinat du duc de Guiſe François, & ſes ſuites, furent les fruits de ſa doctrine & de ſes intrigues. Il mourut au milieu de ces horreurs le 27 mai 1564 à Genève, âgé de cinquante-ſix ans. On ſait aſſez quels troubles ſes diſciples causèrent dans la ſuite en Angleterre & en Ecoſſe ſous le nom de Puritains.

Luther & *Calvin* ont par-tout allumé la diſcorde & détruit la ſubordination. Ils ont d'ailleurs en commun tout ce qui appartenoit à leur ſiècle & à leur métier de diſputeurs, l'arrogance, l'intolérance, ce beſoin ridicule de ſe vanter, ce beſoin groſſier de dire des injures. *Calvin* ſur ces deux articles s'obſervoit plus que Luther qui ne s'obſervoit ſur rien ; *Calvin* recherchoit la gloire de la modération & celle de la modeſtie ; Luther fougueux dans ſa *jactance* comme dans ſes injures, outroit l'arrogance comme il outroit tout ; les louanges que *Calvin* ſe donnoit, dit M. Boſſuet, ſortoient par force du fond de ſon cœur & rompoient violemment toutes les barrières.

Quant aux injures, le même Boſſuet dit qu'il eût aimé mieux eſſuyer la colère impétueuſe & inſolente de Luther que la froide amertume & la profonde malignité de *Calvin*. Celui-ci étoit un raiſonneur plus exact, plus méthodique, un écrivain plus correct, plus précis, plus élégant, plus ſage ; il appartient à l'hiſtoire littéraire de ſon ſiècle ; Luther étranger à toute littérature, ne peut être réclamé que par l'école. M. Boſſuet lui trouve cependant plus de génie, quelque choſe de plus original & de plus vif ; il croit que *Calvin* ne l'emporte ſur Luther que par l'étude, il doute que le génie de *Calvin* eût été auſſi propre à échauffer les eſprits & à émouvoir les peuples que celui de Luther. En effet, on doit reconnoître entre ces deux hommes la même différence qui ſe trouve dans tous les arts, ſoit libéraux, ſoit méchaniques, entre le génie qui invente, & le génie qui perfectionne. Le ſecond plait davantage, mais ſans le premier il n'eût peut-être pas exiſté.

Quant aux mœurs & au caractère, le premier étoit plus aimable & avoit plus d'amis que le ſecond, il cultivoit la ſociété, il ſe permettoit la gaité, il goûtoit les plaiſirs, ſur-tout ceux de la table ; *Calvin*, toujours malade, chagrin, plein d'humeur, rongé de vapeurs, étoit ſobre & chaſte, vivoit retiré, ne connoiſſoit d'autre plaiſir que d'écrire & de dominer. Sa religion sèche & ſévère n'accordoit rien aux ſens ni à la foibleſſe ; ſa vie auſtère & uniforme n'accordoit rien à la ſociété ; Genève, ſous ſa direction, étoit un grand ſéminaire où rien de libre ni de gai n'étoit admis ; perſécuteur atroce à l'égard de ſes ennemis, précepteur toujours triſte à l'égard de ſes diſciples, on put ſe piquer d'être de ſes amis par vanité, on n'y fut jamais porté par aucun attrait. *Voyez* l'article BÈZE. (Théodore de)

N'oublions pas d'obſerver que le déſintéreſſement de Calvin égala au moins celui de Luther ; il n'eut jamais que cent écus de gages, & n'en voulut pas avoir plus. Lorſqu'il quitta Strasbourg pour retourner à Genève, les habitans de Strasbourg voulurent lui conſerver avec le droit de bourgeoiſie, le revenu d'une prébende qui lui avoit été aſſigné chez eux pour ſes leçons, il le refuſa, & n'accepta que la continuation du droit de bourgeoiſie. On ne trouve guères cette vertu dans un pareil dégré, que chez les gens en qui l'ambition de dominer ſur les eſprits, abſorbe toutes les facultés & anéantit tout autre deſir.

CALVO-GUALBES, (FRANÇOIS DE) (*Hiſt. de Fr.*) Catalan au ſervice de la France, connu

par ſa belle défenſe de Maëſtricht en 1676, & par le mot qu'il dit aux ingénieurs, en s'enfermant dans cette place: *Meſſieurs, je n'entends rien à la défenſe d'une place; tout ce que je ſais, c'eſt que je ne veux pas me rendre.* En effet il ne ſe rendit pas, & le prince d'Orange qui faiſoit ce ſiège, fut obligé de le lever le 27 août. Louis XIV diſoit qu'il y avoit quatre hommes, que les ennemis reſpecteroient déſormais dans ſes places, Montal, Chamilly, Calvo & du Fay; en effet Montal en 1672, avoit fait lever le ſiège de Charleroi au prince d'Orange le 22 décembre, & en 1677, le 14 août, il fit encore lever au même prince le ſiège de la même place; Calvo fit lever au même prince le ſiège de Maeſtricht; Chamilly ne lui remit la ville de Grave le 26 octobre 1674, qu'après quatre-vingt-treize jours de tranchée ouverte, & que faute de poudre; & du Fay ne remit de même Philisbourg au duc de Lorraine le 17 ſeptembre 1676, qu'après ſoixante & dix jours de tranchée ouverte. Calvo né à Barcelone en 1627, mourut à Deins en 1690.

CALUMET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) grande pipe à fumer, dont la tête & le tuyau ſont ornés de figures d'animaux, de feuillages, &c. à l'uſage des ſauvages du nord. Le *calumet* eſt auſſi parmi eux le ſymbole de paix. (*A. R.*)

CAMDEN *ou* CAMDEN, (GUILLAUME) (*Hiſt. d'Angleterre*) hiſtorien célèbre qu'on a nommé le *Strabon*, le *Varron* & le *Pauſanias* de l'Angleterre. La reine Eliſabeth le fit roi d'armes du royaume. Il a fondé une chaire d'hiſtoire dans l'univerſité d'Oxford. Ses principaux ouvrages ſont; 1°. ſa deſcription des iſles britanniques, intitulée: *Britannia.* On a dit à l'occaſion de cet ouvrage, où l'auteur paroit plus inſtruit de ce qui concerne l'Angleterre que de ce qui regarde l'Ecoſſe, & plus de ce qui regarde l'Ecoſſe, que de ce qui concerne l'Irlande, qu'il avoit deux bons yeux pour voir l'Angleterre, un œil ſeulement pour voir l'Ecoſſe, & qu'il n'en avoit point pour voir l'Irlande:

Perluſtras anglos oculis, Cambdene, duobus,
Uno oculo ſcotos, cæcus hibernigenas.

2°. Un recueil des hiſtoriens d'Angleterre.

3°. Les annales d'Angleterre ſous le règne d'Eliſabeth. Au ſujet de ce livre, il eſt à remarquer, que *Cambden* qui écrivoit l'hiſtoire d'Eliſabeth, & dont l'ouvrage eſt un monument élevé à la gloire de cette grande reine d'Angleterre, *Cambden* proteſtant, juſtifie par-tout Marie Stuart, rivale & victime d'Eliſabeth, & d'ailleurs catholique. Il rapporte que Buchanan ſe repentit de ſes calomnies contre Marie, qu'il les déſavoua, & que dans les dernières années de ſa vie, il refuſa de prêter ſa plume aux perſécuteurs de cette princeſſe, s'accuſant d'avoir trop ſervi autrefois leurs fureurs.

Les adverſaires de Marie prétendent, il eſt vrai, que l'ouvrage de *Cambden*, fut retouché par les ordres de Jacques I, qui voulut le faire ſervir à la juſtification de ſa mère; elle n'en avoit pas beſoin, & d'ailleurs où eſt la preuve de ce fait?

Cambden, né en 1551, mourut en 1623.

CAMBERT, d'abord ſur-intendant de la muſique de la reine-mère Anne d'Autriche, donna le premier des opéras en France avec l'abbé Perrin; éclipſé par Lully, il paſſa en Angleterre, où il fut ſur-intendant de la muſique de Charles II, il mourut en 1677.

CAMBOUT, (*Hiſt. de Fr.*) du *Cambout*, de Coiſlin, illuſtre & ancienne maiſon de Bretagne, dont étoient les ducs & le cardinal de Coiſlin & l'évêque de Metz, mort le 28 novembre 1732.

Jean du *Cambout*, fut tué à la bataille d'Aurai en 1364.

Jean, ſon neveu, fut fait priſonnier à la bataille d'Azincourt en 1415.

Pierre-Céſar du *Cambout*, marquis de Coiſlin, père du premier duc & colonel-général des ſuiſſes & griſons, mourut le 10 juillet 1641, des bleſſures qu'il avoit reçues au ſiège d'Aire.

François, baron de Pont-Château, ſon frère, eut l'épaule caſſée au même ſiège.

Coiſlin, fut érigé en duché-pairie en 1664, pour Armand du *Cambout*, fils de Pierre-Céſar.

Jacques, marquis du *Cambout*, de la branche des ſeigneurs du Beçai, fut tué au combat de Carpi en Italie, le 9 juillet 1701.

CAMBYSE (*Hiſt. des Perſes*) fils & ſucceſſeur de Cyrus, prit Péluſe & conquit l'Egypte, en plaçant, dit-on, à la tête de ſon armée tous les animaux, objets du culte ſuperſtitieux des Egyptiens; ceux-ci n'oſérent tirer ſur leurs dieux ni leur réſiſter. Il ne négligea rien pour guérir ces peuples de leur ſuperſtition, il tua leur dieu Apis & maſſacra ſes prêtres, dont il ſuffiſoit de dévoiler les fourberies; il détruiſit le temple de Jupiter Ammon; mais comme ſon armée périt de miſère dans les déſerts de la Lybie, comme dans une expédition en Ethiopie, ſes ſoldats furent réduits par la famine à ſe manger les uns les autres, les Egyptiens eurent la conſolation de pouvoir attribuer ces fléaux à la vengeance de leurs dieux.

Cambyſe, eſt repréſenté comme violent & ſanguinaire. (*Voyez* l'article PREXASPE) il tua, dit-on, ſon frère dans un accès de frénéſie ou de colère, c'eſt à-peu-près la même choſe: *ira furor brevis eſt.* Il tua auſſi d'un coup de pied dans le ventre Meroé, ſa ſœur & ſa femme, qui étoit groſſe alors. La cruauté paroit prendre le nom de juſtice ſévère, dans l'exemple ſuivant, & elle a pour excuſe un grand objet d'utilité. Il fit écorcher vif un juge convaincu d'avoir vendu la juſtice, & il fit étendre ſa peau ſur les bancs des juges; terrible, mais importante leçon! Rouſſeau a célébré cet événement dans ſon allégorie du jugement de Pluton:

Fais appeller le juge de Cambyſe...
A ce diſcours, un cadavre ſouillé,
Couvert de ſang, & de chair dépouillé,

Digitized by Google

S'offre à ſa vue, & d'une horreur ſoudaine
Fait friſſonner la troupe ſouterraine.
Pluton le voit, & de couleur changé,
Quel eſt mon nom ? Sizame l'affligé.
Ta qualité ? juge indigne de l'être.
Et ton pays ? la Perſe m'a vu naître.
Mais qui t'a mis en ce tragique état ?
Ce fut le roi : ce juſte potentat
Me fit ſubir cette peine équitable ;
Et pour laiſſer un monument capable
D'intimider tout miniſtre vénal,
Fit de ma chair couvrir le tribunal,
Où, par mes mains, la juſtice vendue
Après ma mort devoit être rendue.

Cambyſe, en montant à cheval, ſe bleſſa de ſon épée à la cuiſſe, & en mourut vers l'an 525 avant Jeſus-Chriſt.

CAMERARIUS, eſt le nom de pluſieurs ſavans du ſeizième ſiècle dont deux, père & fils, ſe nommoient Joachim, le fils fut plus célèbre que le père, ſur-tout dans la botanique, ſur laquelle il a beaucoup écrit. On a de lui : *hortus medicus. De plantis. Electa georgica, ſivè opuſcula de re ruſticâ.* Il a écrit en latin la vie du célèbre Philippe Mélanchton. On a de Philippe *Camerarius* ſon frère un ouvrage intitulé : *horæ ſubciſivæ* qui été à traduit en pluſieurs langues. Les *Camerarius* étoient Allemands & profeſſeurs à Nuremberg. Joachim le père mourut le 17 avril 1574. Joachim le fils le 11 octobre 1598. Philippe le 22 juin 1624. Le fils du ſecond Joachim, nommé Louis, fut un juriſconſulte aſſez célèbre.

Un autre *Camerarius*, Ecoſſois, nommé Guillaume, a de remarquable d'avoir été d'abord jéſuite, enſuite oratorien, & d'avoir écrit alors contre les jéſuites : il vivoit vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle.

CAMILLE, (MARCUS-FURIUS CAMILLUS) (*Hiſt. Rom.*) cinq fois dictateur, ſix fois tribun militaire, une fois cenſeur, quatre fois triomphateur, jamais conſul.

Utilem bello tulit & Camillum
Sæva paupertas, & avitus apto
Cum lare fundus.

Il ſoumit par ſes armes, ou attira par ſes vertus dans l'alliance des romains, tous les peuples voiſins de Rome, Veïens, Faliſques, Eques, Volſques, Etruſques, Latins, Herniques. On connoit le trait du maître d'école des Faliſques, reconduit chez ces peuples à coups de verges par les enfans confiés à ſes ſoins, & qu'il avoit voulu livrer à *Camille*. Ce général indigné de ſa trahiſon, lui infligea ce juſte châtiment ; & les Faliſques, juſques-là ennemis des Romains, ſe ſoumirent à eux. Un peuple vertueux & juſte ſeroit le roi de l'univers ; mais les Romains n'étoient pas ce peuple vertueux & juſte. Ingrat envers *Camille*, il le calomnia & le perſécuta, on accuſa ce grand homme de s'être approprié une partie du butin fait dans une place qu'il avoit priſe. *Camille* s'exila volontairement, il ſe retira dans la ville de Veïes, ce qui a fait dire à Lucain :

Vrïos habitante Camillo
Illic Roma fuit.

Ce que Corneille, dans *Sertorius*, a rendu par ce beau vers :

Rome n'eſt plus dans Rome, elle eſt toute où je ſuis.

Plus vertueux que Sertorius, *Camille* n'arma point contre ſa patrie ; mais il ne put ſe défendre de demander aux dieux, au nom de ſon innocence perſécutée, que les Romains fuſſent réduits à le regretter. Il fut exaucé, Brennus & les Gaulois défont les Romains ſur les bords de l'Allia, prennent Rome, aſſiégent le Capitole ; il fallut appeller l'or au ſecours du fer, on traite avec les vainqueurs, on leur offre une ſomme pour lever le ſiège, ils l'acceptent ; tandis qu'on peſe l'or, *Camille* arrive ; *c'eſt au fer ſeul*, dit-il, *à délivrer les Romains ; Rome ne traite point avec ſes ennemis quand ils ſont ſur ſes terres* ; c'eſt ce que M. de Voltaire fait dire à Valerius Publicola dans *Brutus* :

Rome ne traite plus
Avec ſes ennemis, que quand ils ſont vaincus.

Camille met les Gaulois en fuite & les chaſſe des terres de la république, ils revinrent, il les chaſſa de nouveau, & il avoit alors près de quatre-vingt ans. Il mourut de la peſte l'an 365 avant J. C. ; on lui érigea une ſtatue équeſtre dans le *Forum*.

CAMIS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) idole qu'adorent les Japonois, & principalement les bonzes ou miniſtres de la ſecte de Xenxus. Ces idoles repréſentent les plus illuſtres ſeigneurs du Japon, à qui les bonzes font bâtir de magnifiques temples, comme à des dieux, qu'ils invoquent pour obtenir la ſanté du corps & la victoire ſur leurs ennemis. (*G*)

CAMISARDS *ou* CAMISARS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſt un nom qu'on a donné en France aux calviniſtes des Cevennes, qui ſe liguèrent & prirent les armes pour la défenſe du calviniſme en 1688.

On ne convient pas ſur l'étymologie de ce mot : quelques-uns le font venir de *camiſade*, parce que leurs attaques & leurs incurſions furent ſubites & inattendues : d'autres le font venir de *camiſe*, qui en quelques provinces de France ſe dit pour *chemiſe*, parce qu'ils alloient dans les maiſons prendre de la toile pour ſe faire des chemiſes, ou parce qu'ils portoient des habillemens faits comme des chemiſes : d'autres le font venir de *camis*, un grand chemin, parce que les routes publiques étoient infeſtées de *Camiſards*.

Digitized by Google

Ou donna encore le même nom aux fanatiques, qui, au commencement de ce ſiècle, ſe révoltérent & commirent beaucoup de déſordres dans les Cevennes. Ils furent enfin réduits & diſſipés par la bravoure & la prudence du maréchal de Villars. (*G*)

CAMMA, (*Hiſt. anc.*) ſujet d'une tragédie de Thomas Corneille, ſujet peut-être fabuleux. La ſcène eſt en Galatie, le temps n'eſt pas connu. Sinorix, amoureux de Camma, tue Sinatus, mari de Camma, & propoſe à celle-ci de l'épouſer, elle accepte la propoſition, ils vont au temple, elle boit la première, ſelon la coutume, dans la coupe ſacrée, & la préſente à Sinorix, qui boit après elle ſans tarder; elle s'écrie alors: *Sinatus eſt vengé. Je meurs contente.* La coupe étoit empoiſonnée; tous deux expirèrent en peu temps.

CAMOENS, (LOUIS DE) auteur de la *Luſiade*. C'eſt à M. de la Harpe qui nous a donné en 1776 une bonne traduction de ce poëte, à nous fournir cet article. Voici ce qu'il dit du *Camoëns* à la tête de ſa traduction:

» Les biographes ne s'accordent pas ſur le lieu » de ſa naiſſance. Ce n'eſt pas qu'il fût, comme » Homère, d'une famille obſcure & pauvre. Il » étoit d'une ancienne nobleſſe; ſa maiſon, origi- » naire de Galice, s'étoit attachée au ſervice d'un » roi de Portugal en 1370; mais l'ayant quitté » pour celui du roi de Caſtille, qui fut battu à la » journée d'Albujarrote, cette maiſon perdit la » plus grande partie de ſes biens. La branche ca- » dette, ſur-tout, fut la plus maltraitée, & c'eſt » d'elle que deſcendoit *Camoëns*.

» Il naquit l'an 1517, ſelon les uns, à Coim- » bre; ſelon d'autres, à Santarein. Nous ſuivrons » l'opinion du licencié Manuel Correa, l'un des » hiſtoriens de ſa vie, & de ſes plus intimes amis, » qui le fait naître à Lisbonne de Simon-Vas de » *Camoëns*, & d'Anne de Macédo. Sa mère étoit » auſſi de famille noble.

» Il y a des hommes dont la malheureuſe deſ- » tinée s'annonce dès les premiers momens de » leur vie. Tel fut *Camoëns*. L'époque de ſa naiſ- » ſance fut marquée par une diſgrace qui prépara » toutes les autres. Son père, capitaine de vaiſſeau, » fit naufrage auprès de Goa, & périt avec tout » ce qu'il poſſédoit. Ainſi *Camoëns* naquit ſans » fortune; malheur réel, que le talent ne peut » pas toujours réparer.

» Il étudia dans l'univerſité de Coimbre, c'eſt- » à-dire, qu'il apprit la mauvaiſe philoſophie de » ces temps-là, capable de corrompre les meil- » leurs eſprits, & qui ne gâta pas le ſien. Le goût » des belles-lettres lui ſervit de préſervatif contre » la ſcholaſtique. Son talent poétique, qui ſe ma- » niſeſta de bonne heure, les agrémens de ſa » phyſionomie & de ſa converſation le firent re- » cevoir (*a*) à la cour. L'amour lui inſpira ſes » premiers vers, & cauſa ſes premières infortunes. » Ses galanteries, qui offenſoient des hommes » puiſſans, le firent exiler. On ſait combien l'amour » coûta cher au Taſſe. On croit qu'il cauſa en » partie les malheurs d'Ovide. Cette fatale paſſion, » qui a fait tant de victimes illuſtres, eſt inſépa- » rable d'un imagination ardente qu'un grand ta- » lent ſuppoſe toujours.

» La guerre entre les Portugais & les Maures » fit naître dans l'eſprit de *Camoëns* le deſir de paſ- » ſer en Afrique, pour y combattre les ennemis » de ſa patrie. Il s'y diſtingua par ſa bravoure, » & on le compte parmi ceux qui ont joint les » qualités guerrières aux talens de l'eſprit. Mais » ſon malheur le ſuivoit par-tout, & il falloit que » la gloire qu'il acquit fût expiée. Il perdit l'œil » droit dans un combat naval. Ses ſervices lui ob- » tinrent la permiſſion de retourner à la cour; » mais de nouveaux chagrins l'en éloignèrent. » Duperron de Caſtera remarque *que la perte de* » *ſon œil droit ne l'empêchoit pas de faire des ja-* » *loux*. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il ſortit de » Lisbonne dans le deſſein de n'y jamais revenir. » On dit qu'en s'embarquant pour les Indes, » il prononça les paroles que le grand Scipion fit mettre ſur ſon tombeau: *Ingrate patrie, tu n'auras* » *pas même ma cendre.* (*b*)

» Il fit la guerre dans les Indes, & y ſignala » le même courage qu'il avoit montré en Afrique. » Il fut employé dans une expédition au golfe de » la Mecque, dont il parle dans une de ſes pièces. » Il revint à Goa, où il vécut quelque temps » paiſible. Mais cette inquiétude d'un eſprit aigri, » que de longues traverſes portoient à la vengeance, » ne lui permit pas de diſſimuler quelques injures » qu'il reçut de perſonnes aſſez conſidérables pour » eſpérer l'impunité. Il les livra au ridicule dans » des chanſons ſatyriques. Le vice-roi de Goa » l'envoya en exil à Macao, où les Portugais » avoient un comptoir. Il ne laiſſa pas d'y trou- » ver de la protection, puiſqu'il fut revêtu de la » charge de commiſſaire-major. Il y amaſſa même » quelque bien. C'eſt là qu'il acheva ſa Luſiade, » commencée en Portugal quelques années aupa-

(*a*) Duperron de Caſtera, qui nous a donné la ſeule traduction connue de la Luſiade, a tracé le portrait de *Camoëns* dans le goût de nos anciens romanciers, & préciſément comme s'il l'avoit vu. » Ses yeux, dit-il, étoient grands, vifs » & d'un regard qui ne reſpiroit qu'amour & volupté; il avoit les cheveux blonds, le front noble, le nez aquilin, la » bouche bien meublée, les lèvres plus rouges que du corail, le viſage plein, le teint blanc & relevé d'un vermillon » qui répandoit ſur ſa phyſionomie une fleur de ſanté charmante; la taille moyenne, mais priſe avec juſteſſe, autant » d'embonpoint qu'il en falloit pour n'être pas maigre; la démarche aiſée, l'abord riant & gracieux: tout cela faiſoit » un homme qui pouvoit ſe préſenter ſans autres lettres de recommandation que celles de ſa bonne mine ».

(*b*) *Ingrata patria, ne oſſa quidem habes.*

ravant

» ravant. Le vice-roi qui l'avoit exilé venoit d'être » remplacé. *Camoëns* ſe flattant d'être favorable- » ment reçu du nouveau gouverneur, Conſtantin » de Bragance, & voulant jouir du fruit de ſon » travail dans la capitale des établiſſemens portu- » gais, monta ſur un vaiſſeau qui retournoit à » Goa. Une tempête l'aſſaillit à la hauteur des côtes » de Cambaye. Il ſembloit que la deſtinée qui » avoit fait périr ſon père dans ces climats, y » attendit ſon fils pour conſommer ſes diſgraces. » Le vaiſſeau fut ſubmergé. *Camoëns* perdit tout, » excepté ſon poëme. Il ſe ſauva le tenant à la » main, comme on dit que Céſar tenoit ſes mé- » moires. On a prétendu, avec raiſon, qu'il étoit » difficile de tenir des papiers en nâgeant dans la » mer. Quoi qu'il en ſoit, il conſerva ſa Luſiade; » & puiſqu'il etoit poëte, il avoit dérobé au nau- » frage ce qu'il avoit de plus précieux. Il fait » mention de cette aventure d'une manière très- » intéreſſante dans ſon dixième chant. Il fut aſſez » bien traité par Conſtantin de Bragance; mais » le ſucceſſeur de ce vice-roi prêta l'oreille aux » calomnies des ennemis de *Camoëns*, qui l'accu- » ſoient de malverſation dans ſon emploi de com- » miſſaire. Il fut mis en priſon. Il ſe diſculpa ce- » pendant; mais lorſque ſon innocence reconnue » alloit lui rendre ſa liberté, il fut retenu pour » dettes.

» Sorti de priſon, il rencontra un de ces grands » qui ſont perſuadés qu'un homme de talent eſt » trop heureux de les amuſer, & bien payé quand » il a pu leur plaire. Cet homme, qui ſe nom- » moit Barreto, & qui étoit gouverneur de la » fortereſſe de Sbſala, engagea l'auteur de la Lu- » ſiade à le ſuivre. Mais quand il l'eut mené en » Afrique, il ne lui tint aucune des promeſſes qu'il » lui avoit faites. *Camoëns* rebuté de ſes mauvais » traitemens, alloit reprendre la route du Portu- » gal avec pluſieurs jeunes ſeigneurs qui l'avoient » preſſé d'être le compagnon de leur voyage. » Barreto prétendit le retenir, & exigea de lui » deux cens écus que *Camoëns* lui devoit, diſoit-il, » pour ſa traverſée. Il menaçoit même de le mettre » en priſon. Il y a peu d'exemples d'une pareille » baſſeſſe. Ceux qui vouloient emmener *Camoëns*, » furent obligés de payer pour lui.

» De retour à Lisbonne, il trouva ſur le trône » le jeune dom Sébaſtien, qui ſenſible aux talens, » comme tous les princes nés pour la gloire, l'ac- » cueillit avec les plus grandes marques d'hon- » neur, & lui donna une penſion de quatre mille » réales, à condition qu'il ne quitteroit plus la » cour. C'étoit mettre bien de la grace dans un » bienfait, & c'eſt ainſi qu'il eſt ſi facile aux prin- » ces d'ajouter un prix ineſtimable à tous les dons » qu'ils accordent.

» Mais la fortune ne pouvoit pas être fidelle » à *Camoëns*. Dom Sébaſtien périt dans ſa funeſte » expédition d'Afrique. Le trouble & la déſolation » du Portugal, après ſa mort, ne permirent pas » que l'on s'occupât de l'auteur de la Luſiade. Sa » penſion ceſſa d'être payée. Il falloit qu'une vieil- » leſſe indigente & une mort déplorable termi- » naſſent une vie orageuſe & perſécutée. Il mou- » rut dans un hôpital, en reprochant à ſes con- » citoyens leur ingratitude. Il étoit âgé de 62 ans. » Il fut enterré à la porte de l'égliſe de ſainte » Anne. On mit ſur ſon tombeau cette inſcrip- » tion: *Ci gît Louis* Camoëns, *prince des poëtes* » *de ſon temps; il vécut pauvre & malheureux, &* » *mourut de même*. Cette épitaphe, d'un homme » appellé *le prince des poëtes*, montre quel ſort » doivent attendre ceux qui ſacrifient tout à la » gloire des talens. Mais tel eſt le prix de cette » gloire aux yeux de ceux qui peuvent la ſentir » & la mériter, qu'il n'y en a pas un, peut-être, » qui ne voulût, aux mêmes conditions que *Ca-* » *moëns*, avoir le même titre ſur ſon tombeau.

» On dit qu'il étoit d'une ſociété douce & ai- » mable, que ſon courage d'eſprit égaloit celui qu'il » fit voir dans les combats, & qu'il ſupportoit » les malheurs comme il avoit bravé les dangers.

» Il étoit, comme on l'a vu, enclin au plaiſir » & à l'amour; plus libéral qu'il ne convient de » de l'être, lorſqu'on n'a qu'une fortune précaire; » porté à la raillerie & à la ſatyre, qu'on ne » pardonne jamais moins qu'à ceux qui ont une » ſupériorité réelle ».

M. de la Harpe examine enſuite ce qui concerne la Luſiade; ceci regarde l'Epopée, & n'eſt plus de notre ſujet.

CAMOUX, (ANNIBAL) (*Hiſt. de Fr.*) né à Nice le 19 mai 1638, mort à Marſeille le 18 août 1759, ayant renfermé dans ſa vie toute la longue vie de Fontenelle qu'il avoit précédé & auquel il a ſurvécu. Des cheveux blancs, des rides, un peu de ſurdité, étoient à plus de cent ans, ſes ſeuls ſignes de vieilleſſe; il marchoit fort droit & bêchoit la terre. Il buvoit beaucoup de vin, ſe nourriſſoit d'alimens ſolides & groſſiers; il mâchoit continuellement de la racine d'angélique, & attribuoit ſa longue vie à cet uſage qu'un vieil hermite lui avoit conſeillé. Il avoit paſſé cent vingt-un ans & trois mois ſans connoître les maladies. Il fut malade dix jours avant de s'éteindre entièrement. On a écrit ſa vie, quoiqu'elle n'ait eu de remarquable que ſa durée.

CAMPANELLA, (THOMAS) auteur de l'*Atheiſmus triumphatus* qui devroit, dit-on être intitulé, *Atheiſmus triumphans*, à cauſe de la foibleſſe des raiſons employées par l'auteur. Il y a encore de lui divers autres ouvrages phyſiques, mathématiques, poëtiques. On lui a même attribué le fameux livre: *de tribus impoſtoribus*, il fut une des victimes de la haine théologique. Un vieux dominicain, ſon confrère, qu'il avoit embarraſſé par ſes argumens, le dénonça comme hérétique & comme traître envers la patrie; ſur cette accuſation il paſſa vingt-ſept ans en priſon, & fut mis juſqu'à ſept fois à la queſtion pendant vingt-quatre heures (quelques-

uns diſent quarante) de ſuite chaque fois. Il étoit de la Calabre ; il vivoit à Naples, il mourut à Paris en 1639, pour avoir pris de l'antimoine mal-préparé.

CAMPANUS *ou* CAMPANI, (JEAN-ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*) italien, berger, puis valet de curé, parvenu comme Amyot à l'épiſcopat par ſes talens, eut les évêchés de Crotone & de Téramo. Employé en différentes négociations en Allemagne & mécontent de ce pays, il ſe donna le plaiſir de l'inſulter du haut des Alpes d'une manière puérile & indécente, par ce vers :

Aſpice nudatas, barbara terra, nates.

qu'il accompagna de l'action que ce vers déſigne.

Le cardinal Beſſarion étoit ſon ami, *Campani* fit à ſa louange vingt vers lyriques, qui furent chantés par des muſiciens dans une eſpèce de fête qu'il lui donna, ces vers firent tant de plaiſir au cardinal, qu'il donna vingt ducats à chacun des muſiciens. *Campani* feignoit d'ignorer l'auteur des vers, le cardinal lui prit la main, en diſant : *où ſont ces doigts qui ont écrit de moi tant de menſonges?* & il mit à un de ſes doigts une bague de ſoixante ducats. On a de *Campani* divers ouvrages en proſe & en vers ; né en 1427, il mourut à Sienne en 1477.

CAMPIAN, (EDMOND) jéſuite pendu à Londres en 1581 ſous le règne d'Eliſabeth, par une rigueur pour le moins exceſſive & imprudente, pour avoir fait en faveur de l'égliſe romaine un écrit intitulé : *les dix raiſons*. Un autre jéſuite, Paul Bombino, a écrit l'hiſtoire de la vie & du martyre de ſon confrère qu'il appelle le *trois fois heureux Edmond Campian, prince de nos martyrs anglois.*

CAMPISTRON, (JEAN-GALBERT) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur de pluſieurs tragédies connues, dont les meilleures ſont *Andronic* & *Tiridate* : on a dit qu'il avoit conſolé la France de la perte de Racine, ſur quoi M. de Voltaire a dit :

Solatia luctûs
Exigua ingentis.

On joue encore ſon *jaloux déſabuſé*. Il eſt auſſi l'auteur de quelques opéras, tels qu'*Acis & Galatée*, *Achille*, le *triomphe d'Hercule*, ſur lequel on a fait l'épigramme que voici :

A force de forger on devient forgeron :
Il n'en eſt pas ainſi du pauvre *Campiſtron*,
Au lieu d'avancer il recule,
Voyez *Hercule.*

Il étoit attaché en qualité de ſecrétaire des commandemens au duc de Vendôme ; auſſi pareſſeux que ſon maître, il brûloit les lettres qu'on écrivoit au prince, au lieu d'y répondre. Le prince le voyant de loin jetter au feu quantité de papiers, dit : *voilà Campiſtron qui fait ſes réponſes.* En revanche *Campiſtron* le ſuivoit par-tout dans le danger. A la bataille de Steinkerque, le duc de Vendôme le voyant toujours à ſes côtés, lui dit : *Que faites-vous ici, Campiſtron? — Monſeigneur j'attends qu'il vous plaiſe de vous en aller.* (*Voyez* l'art. ALBERONI)

Campiſtron nâquit à Toulouſe en 1656, & y mourut en 1723 ; il avoit épouſé mademoiſelle de Maniban, ſœur du premier préſident du parlement de Toulouſe & de l'archevêque de Bordeaux, il avoit été reçu à l'académie françoiſe en 1701.

Louis de *Campiſtron*, ſon frere, étoit jéſuite, & faiſoit auſſi des vers. Il fit en proſe les oraiſons funèbres de Louis XIV & du dauphin.

CAMPS, (FRANÇOIS DE) (*Hiſt. litt. mod.*) l'abbé de *Camps*, abbé de Signy. On a de ce ſavant pluſieurs diſſertations curieuſes ſur notre hiſtoire & notre droit françois. Il eût été bien placé à l'académie des belles-lettres : mort en 1723, à quatre-vingt ans.

CAMUS, (JEAN-PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) évêque de Belley, homme de beaucoup d'eſprit, d'une grande vertu & d'une grande gaîté ; mais dont les mots qu'on a cités & retenus, tomboient ſouvent dans le bas & tenoient des pointes & des quolibets. Il avoit une averſion extrême pour les moines, ſentiment qui étonnoit alors dans un évêque & qui lui a fait une ſorte de réputation ; ils étoient ſans ceſſe l'objet de ſes plaiſanteries & de ſes turlupinades ; il comparoit les moines mendians avec leurs courbettes à une cruche qui ſe baiſſe pour s'emplir. Les moines, diſoit-il encore, reſſemblent aux ſinges ; plus ils ſont élevés, de plus loin on leur voit les feſſes. Il alloit au-delà du *livre des conformités* ſur le parallèle de S. François avec J. C. ; mais, c'étoit en ſens contraire. *J. C.* diſoit-il *avec cinq pains & trois poiſſons, ne nourrit que cinq mille hommes & qu'une ſeule fois en ſa vie, S. François, avec une aulne de toile nourrit tous les jours par un miracle perpétuel, quarante mille fainéans.* Pour rendre la choſe plus piquante, on place ce trait dans un panégyrique de S. François qu'il prêchoit dit-on, aux cordeliers.

Il reſpectoit le monachiſme, & n'en vouloit qu'au relâchement des moines de ſon temps. « Dans les » anciens monaſtères, diſoit-il, on voyoit de grands » moines, de vénérables religieux ; à préſent, *illic* » *paſſeres nidificabunt*, on n'y voit plus que des moi- » neaux.

Les moines lui firent parler en leur faveur par le cardinal de Richelieu ; « je ne vous connois point » d'autre défaut, lui dit ce miniſtre ; ſans cet injuſte » acharnement contre ces pauvres religieux, je vous » canoniſerois. — Monſeigneur, nous aurions tous » les deux notre compte, vous ſeriez pape & moi » ſaint. »

Si les nouveaux moines lui étoient odieux, les ſaints nouveaux lui étoient ſuſpects. « Je donne- » rois, diſoit-il, & toujours en chaire, cent de nos

» ſaints nouveaux pour un ancien. Il n'eſt chaſſe » que de vieux chiens. Il n'eſt chaſſe que de vieux » ſaints. Langage bien étrange pour la chaire, ſi pourtant il eſt vrai qu'il ait été tenu en chaire. Il a bien plus l'air d'un propos de ſociété.

Ce n'étoit pas non plus vraiſemblablement en chaire, qu'il diſoit qu'après la mort, les *papes* n'étoient plus que des *papillons*, les ſires que des *cirons*, les *rois* que des *roitelets*.

Mais c'eſt en chaire, & dans un ſermon imprimé, ſolemnellement prêché dans l'aſſemblée des trois états du royaume, le premier dimanche de l'avent 1614, qu'il s'exprimoit ainſi : *Qu'euſſent dit nos pères de voir paſſer les offices de judicature à des femmes & à des enfans au berceau? que reſte-t-il plus ſinon, comme cet empereur ancien, d'admettre des chevaux au ſénat? Et pourquoi non, puiſque tant d'ânes y ont entrée.*

C'étoit un reſte de l'éloquence des Menot & des Barlette; mais voici qui n'en eſt pas, & qui fut dit auſſi en chaire à Notre-Dame par le même M. *Camus*, avant de commencer ſon ſermon.

» Meſſieurs, on recommande à vos charités une » demoiſelle qui n'a pas aſſez de bien pour faire » vœu de pauvreté ».

C'étoit en chaire auſſi qu'il diſoit, (& ce mot vaut bien tous les autres) » Mes frères, l'évan» gile dit : *Aimez vos ennemis*, & moi je vous dis: » *Aimez vos amis* ».

Il définiſſoit la politique, telle qu'il la voyoit ſous le cardinal Mazarin : *Ars non tam regendi quàm fallendi homines*, l'art, non de régir, mais de tromper.

Il refuſa les évêchés d'Arras & d'Amiens, & s'en tint conſtamment à ſon évêché de Belley. *La petite femme que j'ai épouſée*, diſoit-il, *eſt aſſez belle pour un Camus*, mot de mauvais goût, mais d'un grand ſens.

Il quitta cependant cette femme, mais ce ne fut pas pour une autre, ce fut pour ne s'occuper dans la retraite que de l'éternité. Il choiſit pour aſyle l'hôpital des Incurables; il y mourut en 1652.

On a de lui près de deux cens volumes, tous aſcétiques.

L'évêque de Belley étoit de la famille de MM. Camus de Pont-Carré de Viarmes, qui a donné une longue ſuite de magiſtrats, conſeillers au parlement de Paris, premiers préſidens du parlement de Rouen, conſeillers d'état, &c.

Il faut diſtinguer cette famille de celle de MM. le Camus, qui a produit le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, prélat d'un grand mérite; un lieutenant-civil célèbre; pluſieurs procureurs-généraux & premiers préſidens de la cour des aides, &c.

CAMUS, (Charles-Etienne-Louis) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences, examinateur des ingénieurs & du corps royal de l'artillerie de France, profeſſeur & ſecrétaire perpétuel de l'académie d'architecture, a compoſé des livres élémentaires de mathématiques, de méchanique, d'Arithmétique. Mort le 4 mai 1768 à cinquante-huit ans.

CAMUSAT, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) premier imprimeur de l'académie françoiſe, mort en 1739.

CAMUSAT, (Nicolas) chanoine de Troyes, ſavant homme, a écrit ſur les antiquités du diocèſe de Troyes, a laiſſé une hiſtoire des Albigeois & des mélanges hiſtoriques. Mort en 1655.

Denis-François CAMUSAT, ſon petit-neveu, eſt l'auteur de l'hiſtoire des journaux, d'une bibliothèque françoiſe, ou hiſtoire littéraire de la France, & de mélanges de littérature. Né à Beſançon en 1697, mort à Amſterdam en 1732.

CANADA *ou* CANADE, (*Hiſtoire mod.*) on nomme ainſi la meſure de vin ou d'eau qu'on donne par jour ſur les vaiſſeaux portugais, à chaque matelot ou homme de l'équipage. (*A. R.*).

CANANÉENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. ſacrée.*) Les *Cananeens*, diviſés en pluſieurs peuples, habitoient des contrées différentes, qui toutes avoient la mer à l'occident & le Jourdain à l'orient. Nous ne connoiſſons ni leurs mœurs, ni leur légiſlation, ni leur conſtitution politique. C'eſt dans les archives des autres nations, & ſur-tout dans nos annales ſactées, qu'on peut raſſembler quelques traits épars, mais inſuffiſans pour en donner une juſte idée. L'opinion reçue les fait deſcendre des fils de Canaan, qui tous formèrent différens peuples, dont le plus nombreux fut connu ſous le nom de *Cananéens*. Les plus célèbres furent les Moabites, les Madianites, les Ammonites, les Amalécites, les Iduméens & les Philiſtins. Les autres, entièrement obſcurs, n'ont ſauvé que leur nom de l'oubli. Tels furent les Héthéens, les Jabuſiens ou Jébuſéens, les Amorrhéens & les Héviens. Ceux des *Cananéens* qui ſe fixèrent ſur les bords de la mer, s'occupèrent du commerce : les Grecs ne les ont point diſtingués des Phéniciens. Leurs villes principales étoient Hébron, Béthel, Sichem & Jébus, qui dans la ſuite fut appellée *Jéruſalem*. Ceux qui pénétrèrent dans l'intérieur des terres, trouvèrent des proviſions abondantes dans les productions de leurs champs. Ils avoient quelques villes murées; mais leur penchant pour la vie nomade en fit un peuple de brigands, qui ne vécut que de ſes larcins & du bétail qu'il conduiſoit avec lui. Les différentes tribus qui compoſoient la nation, quoiqu'indépendantes les unes des autres, avoient entre elles une alliance fédérative qui aſſuroit leur liberté réciproque, & toutes s'armoient pour la défenſe commune contre les invaſions de l'étranger. Il ſemble que leur conſtitution ait été le modèle du gouvernement des Suiſſes. L'amour de la liberté fut une vertu nationale; mais plutôt un ſentiment aſſez général alors parmi tous les peuples. Ils n'avoient point de maître, mais ils reſpectoient des chefs qui, ſubordonnés comme eux à la loi, étoient comptables de leur conduite à la

nation. Tout peuple libre eſt un peuple belliqueux; auſſi voit-on que les *Cananéens* ſe ſervoient avec avantage de toutes ſortes d'armes & ſur-tout de chariots armés, dont les Egyptiens leur avoient appris l'uſage. Leur exceſſive population les obligea de ſe répandre dans la Syrie & dans cette partie de l'Egypte qui eſt contigue à l'Arabie. Cette émigration a peut-être donné naiſſance aux paſteurs Phéniciens, que Manéthon aſſure avoir été les conquérans de l'Egypte.

Les *Cananéens* ſe plongèrent de bonne heure dans l'abomination d'une groſſière idolâtrie. Il paroit que ce fut chez les Chaldéens qu'ils puisèrent leurs erreurs & leurs rites ſacrés; mais ils allèrent bientôt plus loin que leurs maitres. Le légiſlateur des Hébreux, ſcandaliſé de leur culte inſenſé, ordonna de couper leurs bois ſacrés, d'abattre leurs autels & leurs ſimulacres; ce qui ſemble indiquer qu'ils n'avoient point de temple, puiſqu'ils ne furent point enveloppés dans la proſcription. Leurs relations avec les Egyptiens leur inſpirèrent une haine opiniâtre contre tous ceux qui ſe nourriſſoient de la chair de certains animaux. Le ſcandale de leurs cérémonies & leur doctrine licentieuſe firent germer chez eux tous les vices, & attirèrent ſur leurs têtes les vengeances céleſtes, dans le temps qu'Abraham vint s'y établir avec Loth ſon neveu. La vallée de Siddim, où les villes de Sodome & de Gomorrhe étoient ſituées, venoit d'être envahie par Kodor-Loamer, roi d'Elam. Les habitans, trop fiers pour fléchir ſous un maitre, prirent les armes, & leur défaite humilia leur orgueil républicain. Loth fut du nombre des priſonniers. Abraham, inſtruit de ſa détention, s'arme pour le délivrer; il remporte une victoire éclatante, & rompt les fers des priſonniers. Ce ſuccès, qui ne devoit intéreſſer que la reconnoiſſance des *Cananéens* envers le Dieu des batailles, les enivra d'un fol orgueil, & leurs mœurs devinrent encore plus corrompues. Les impuretés les plus ſales n'empruntèrent plus de voile pour cacher leur difformité rebutante. Tant d'excès provoquèrent les vengeances divines; quatre villes furent détruites par une pluie de ſoufre & de feu. Cette vallée, autrefois fertile & peuplée, ne fut plus qu'un lac bitumineux & un déſert.

Dans la ſuite, les *Cananéens* refuſèrent à Moïſe un paſſage ſur leurs terres. Ce refus fut puni par des ravages qui ne furent réprimés que par un ordre émané de Dieu même. Og, roi de Baſan, implacable ennemi des Juifs, avoit alors plus de ſoixante villes ſous ſa domination. Ce prince nous eſt dépeint comme un fier géant, dont le lit de fer avoit neuf coudées de longueur: ſa force & ſes richeſſes ne ſervirent qu'à relever la gloire des Hébreux qui le vainquirent dans un combat où il fut tué.

Joſué, après la mort de Moïſe, rentra dans la terre de Canaan, où, par l'ordre de Dieu, il porta le fer & la flamme. Ceux des habitans qui furent aſſez téméraires pour lui oppoſer de la réſiſtance, expirèrent par le glaive. Les merveilles opérées pendant ſix ans par ce ſaint conducteur des Hébreux, ſe liſent dans nos livres ſacrés. Une partie des *Cananéens* qui avoient ſurvécu au carnage de leurs concitoyens, ſe réfugia dans la baſſe Egypte, où ils fondèrent une nouvelle monarchie. Après leur diſperſion, le pays fut occupé par une race d'hommes barbares, connus ſous le nom d'*Anikins*, qui fut exterminée par les Iſraélites. L'amour de la patrie rappella pluſieurs fugitifs qui s'en étoient eux-mêmes exilés. Ces calamités, qui devoient les abattre, ne purent les détruire, & dix ans après, on les voit reprendre leur ſupériorité ſur les Hébreux, qu'ils réduiſirent en eſclavage. Dieu touché de l'humiliation de ſon peuple, ſuſcita une femme forte, nommée *Débora*, qui confondit l'orgueil des tyrans des Hébreux. Jéruſalem fut aſſiégée & priſe par David; les *Cananéens* eurent enſuite une guerre ſanglante à ſoutenir contre le roi d'Egypte, qui detruiſit la ville de Jeſer, dont tous les habitans furent paſſés au fil de l'épée. Salomon, fortifié du ſecours des Egyptiens, les rangea ſous ſa domination: il eſt à préſumer qu'ils embraſſèrent pour la plupart la religion judaïque; malgré leur docilité, ils furent exclus des dignités de l'état, ils rampèrent dans les fonctions les plus abjectes. Salomon les employa à la conſtruction des ſuperbes monumens qui ont immortaliſé la gloire de ſon règne.

Les Moabites, peuples de la terre de Canaan, deſcendoient de Moab, né du commerce inceſtueux de Loth avec ſa fille ainée. Ils habitoient ſur les montagnes qui ſervent de barrière à la mer Morte. Leur pays pouvoit avoir quarante lieues en longueur & autant de largeur. Les uns les placent dans l'Arabie, & les autres dans la Célé-Syrie: leurs montagnes dominoient ſur des plaines fertiles & ſur de riches prairies, où s'engraiſſoient de nombreux troupeaux. La poſſeſſion leur en fut donnée par Dieu même, qui défendit aux Hébreux de leur enlever cet héritage. Cette défenſe ne fit que des prévaricateurs. Les Moabites ſouvent attaqués, oppoſèrent une vigoureuſe défenſe; & forcés de vivre dans un état de guerre, ils ſe formèrent, par une longue expérience, dans l'art des combats. Ils profitèrent de la foibleſſe de l'empire romain qui penchoit vers ſa ruine, pour faire des conquêtes; & après avoir été opprimés, ils furent uſurpateurs à leur tour, & ils envahirent tout le pays qui appartenoit aux tribus de Ruben & de Gad.

Il paroit que ce peuple n'étoit qu'une ſociété de paſteurs, qui n'avoit d'autres richeſſes que ſes troupeaux. C'eſt dans nos livres ſaints qu'il faut chercher les traits qui les caractériſent: c'eſt là que nous apprenons qu'ils avoient la circonciſion en horreur. Ce fut une des principales raiſons qui fit défendre aux Juifs de s'allier avec eux. Ils étoient gouvernés par des rois qui n'étoient proprement

que les exécuteurs des ordres de la nation ; car les rois de ces nations n'étoient alors que de ſimples chefs de paſteurs. Loth leur avoit donné des idées ſaines ſur la religion ; mais l'ignorance où ils vivoient plongés, les entraina vers l'idolâtrie ; Baal-Peor devint l'objet de leurs adorations, & ils lui rendirent le même culte qu'on rendoit à Priape. Leurs cérémonies n'étoient que des obſcénités, qui manifeſtent que ces peuples étoient brûlés des feux de l'impureté. Ils avoient encore deux autres divinités privilégiées ; Chemos, à qui ils offroient de la fiente & tout ce qu'il y avoit de plus ſale ; & Nebo, qu'ils avoient emprunté des Babyloniens, & qu'on croit être le même que le Mercure des Grecs.

Les Iſraélites errans dans le déſert, vinrent camper dans leurs plaines. L'impuiſſance de réſiſter à des hôtes ſi dangereux, les fit recourir à Balaam, qui, comme tous les prophètes de ce temps, avoit la réputation de pouvoir faire périr des armées & des nations entières par la vertu de ſes imprécations & de certaines paroles myſtérieuſes, qui n'étoient que bizarres. Ce prophète faiſoit ſa réſidence dans la Méſopotamie, ſes oracles lui avoient attiré la vénération des peuples. Les ambaſſadeurs envoyés par les Moabites, lui firent les plus éblouiſſantes promeſſes, pour l'engager à venir à leur ſecours. Il partit d'abord inſenſible aux appâts de la fortune, & il ne céda qu'aux importunités d'une ſeconde ambaſſade. Dieu lui avoit d'abord défendu de ſuivre les envoyés ; mais Balaam, ſéduit par l'appât des préſens, obtint enfin permiſſion de partir. Un ange s'oppoſa au paſſage de l'ânneſſe ſur laquelle le prophète étoit monté, & qui ſe plaignit des coups qu'elle recevoit. L'ange devenu viſible, permit au prophète de continuer ſa route, avec défenſe de faire autre choſe que ce que Dieu lui preſcriroit. Quelques rabins prétendent que c'eſt moins une réalité qu'une viſion prophétique ; mais c'eſt affoiblir l'autorité du texte ſacré, que de le ſoumettre à des interprétations arbitraires. Ce prophète, au lieu de faire des imprécations contre les Iſraélites, reçut au contraire un ordre exprès de Dieu de maudire quiconque oſeroit ſe déclarer contre eux. Après avoir été reçu avec magnificence, des Moabites, il les quitta, en les aſſurant que les Hébreux ſeroient toujours triomphans tant qu'ils ſeroient fidèles à leur loi. Ainſi il leur conſeilla d'employer les charmes de la volupté pour les faire tomber dans la prévarication. Ce conſeil eut l'effet qu'on s'en étoit promis. Les filles introduites dans le camp, ſe livrèrent à la proſtitution ; & pour prix de leurs faveurs, elles exigent que leurs amans ſe proſternent devant leurs idoles. Dans l'ivreſſe de la débauche, ils ne peuvent réſiſter à la ſéduction & abandonnent leur Dieu, qui bientôt les punit de leur prévarication. Dans la ſuite des temps, les Moabites leur enlevèrent la partie orientale du pays de Canaan, dont ils s'étoient rendus les maîtres. Mais enfin Dieu, touché de leur repentir, leur ſuſcita un libérateur dans Ehud ou Aod qui, chargé de porter le tribut impoſé à ſa nation, enfonça ſon poignard dans le ſein d'Eglon, roi des Moabites.

Il ſe met à la tête des Hébreux, & remporte une victoire déciſive ſur les Moabites, dont la tyrannie fut détruite. On ne les voit reparoître que ſous le règne de Saül, qui voulut les punir de l'aſyle qu'ils avoient donné à David. Le roi prophète monté ſur le trône, leur fit une guerre cruelle qu'ils s'étoient ſans doute attirée, & les deux tiers de la nation furent paſſés au fil de l'épée : ils payèrent dans la ſuite aux rois d'Iſraël, un tribut annuel de cent mille agneaux & autant de moutons. Toujours vaincus & toujours rebelles, ils furent enfin ſubjugués par Joram qui détruiſit leurs villes avec leurs habitans. Leur roi enfermé dans une forteresſe, immola ſon fils à ſes idoles. Il en réſulta une eſpèce de miracle, puiſque les aſſiégés ſaiſis d'horreur, aimèrent mieux ſe retirer que de s'expoſer au déſeſpoir de ce prince forcené. Les Moabites réparèrent bientôt leurs pertes ; & ſoutenus de leurs voiſins, ils pénétrèrent juſqu'à l'occident de la mer Morte. Les Iſraélites trop foibles contre une armée ſi nombreuſe, mirent leur confiance dans Dieu : la diviſion ſe mit parmi leurs ennemis, qui s'exterminèrent les uns les autres. Après ce déſaſtre, ils n'en furent que plus ardens à effacer la honte de leur défaite. Ils vainquirent les Edomites, dont ils firent périr le roi dans les flammes. Dieu irrité de cette barbarie, leur dénonça ſes vengances par la voix de ſes prophètes, & ſes menaces eurent bientôt leur effet. Salmanaſar, roi d'Aſſirie, ſe rendit maître de leur pays : ſon fils & ſon ſucceſſeur fut ſans ceſſe occupé à réprimer leurs rebellions. Sédécias eut l'imprudence de les appuyer dans leur révolte ; il en fut puni : ſes perfides alliés l'abandonnèrent, & eux-mêmes furent ſubjugués par Nabuchodonoſor. Depuis ce temps, ils ne formèrent plus de corps de nation, & on les confondit avec les autres habitans des déſerts dans la Syrie.

Les Ammonites, autre peuple de la terre de Canaan, deſcendoient d'Ammon, né du commerce inceſtueux de Loth avec ſa fille cadette. Ils habitoient dans une contrée de la Célé-Syrie dont on ne peut pas déterminer les limites. Les enfans d'Ammon en chaſſèrent les premiers habitans, qui ſont repréſentés comme une race de géans. On ignore s'ils avoient beaucoup de villes ; on ne connoit que Rabba, que Ptolomée-Philadelphe embellit, & qui de ſon nom fut appellée *Philadelphie*. Leurs mœurs & leurs inſtitutions politiques ſont tombées dans l'oubli, ainſi que le nom de leurs rois ; ce qui prouve qu'ils n'ont rien fait d'éclatant. Ils admettoient la circonciſion : cette conformité avec les Juifs ne fut point un principe d'union entre ces deux peuples ; il étoit défendu aux Iſraélites de former des alliances avec eux juſqu'à la dixième génération. C'étoit une punition du refus

fait à leurs ancêtres, qui leur demandèrent des ſubſiſtances pendant leur ſéjour dans le déſert. Leur caractère & leurs mœurs devoient être féroces, ſi l'on en juge par leur religion & leurs rites ſacrés. Moloc fut l'idole la plus révérée : ils offroient auſſi des ſacrifices à Chemos, à Baal, à Milcon, Melec, Adramelec, Anamelec. Les autels de ces dieux étoient arroſés de ſang humain; les enfans étoient l'offrande la plus chère à Moloc, que pluſieurs croient reconnoître dans Vénus, Priape, Mercure & Saturne. Quelques-uns prétendent que le reproche de ces ſacrifices expiatoires eſt une pieuſe calomnie des premiers chrétiens, pour rendre le paganiſme plus odieux : ils prétendent que les mères portoient ſeulement leurs enfans entre deux feux pour les purifier, & qu'il ne leur en arrivoit aucun mal; mais c'eſt à tort. Les livres de l'ancien teſtament y ſont formels, & leur témoignage eſt ſans réplique.

Leur roi Eglon ſignala ſes talens militaires contre les Iſraélites; mais il étoit à la tête d'un peuple qui n'étoit point compté parmi les nations belliqueuſes. Cependant ils s'emparèrent de la vallée d'Hammon, qui avoit été enlevée à leurs ancêtres. Dieu ſe ſervit de leurs bras pour punir les Juifs prévaricateurs; à la fin touché de leur pénitence, il ſuſcita Jephté, général des troupes d'Iſrael, qui affranchit ſa patrie de l'oppreſſion. L'hiſtoire ſacrée fait mention d'un roi des Ammonites, qui ſignala ſon règne par des conquêtes. Les habitans de Jaſeb aſſiégés implorèrent ſa clémence; ce prince altier ne voulut leur accorder la vie qu'à condition que chacun d'eux auroit l'œil crevé. Saül indigné de cette capitulation inhumaine, vint fondre ſur lui, & il fit un ſi grand carnage de ſon armée, qu'il n'y eut pas un ſoldat qui ſe dérobât à la mort. Hunum, ſon fils & ſon ſucceſſeur, attira ſur lui les vengeances de David, juſtement irrité de l'outrage fait à ſes ambaſſadeurs, à qui l'on avoit fait couper la moitié de la barbe & des habits. Joab remporta ſur eux une victoire complette. Les Syriens, leurs alliés, eurent un pareil ſort; & après leur défaite les Ammonites furent la victime d'un vainqueur juſtement irrité. Leur pays fut la proie des flammes; Rabba, priſe par David, fut livrée au pillage; tous les habitans expirèrent dans les tourmens; & ce pays, riche & peuplé, fut changé en un déſert ſtérile. Les Ammonites devenus, par leurs défaites, inſenſibles à la gloire des armes, s'appliquèrent uniquement à la culture des terres. Un de leurs rois réveilla leur indocilité naturelle; & honteux d'être aſſujetti à payer le tribut impoſé par Ozias, roi de Juda, il renouvella une guerre qu'il ſoutint ſans gloire, & n'obtint la paix qu'en ſe ſoumettant à payer un tribut de cent talens d'argent, de ſoixante mille boiſſeaux d'orge, & d'une pareille quantité de froment, impoſition exorbitante qui fait connoître l'exceſſive fécondité de cette petite contrée. Lorſque les rois de Babylone envahirent tous les états de l'Aſie, les Ammonites furent enveloppés dans la ruine générale. Ce n'étoit pas que leur pays flattât l'ambition de ces conquérans, mais ils furent punis de l'aſyle qu'ils avoient donné aux Juifs après la priſe de Jéruſalem. Leurs campagnes furent ravagées, leur roi & tous les grands de la nation furent chargés de fers. Depuis ce temps ils furent ſucceſſivement aſſervis aux différens empires qui dominoient ſur la terre; & quoiqu'on leur laiſſât des chefs de leur nation pour les gouverner, ils n'en étoient pas moins dans la dépendance. Depuis le deuxième ſiècle de notre ère, ils ſont compris ſous la dénomination générale d'*Arabes*.

Les Madianites qui avoient une origine commune avec les autres *Cananéens*, tiroient leur nom de Madian, fils d'Abrahan & de Cétura. Ils habitoient une partie nombreuſe de l'Arabie, dont on ne peut déterminer les limites. Ils avoient quelques villes, & Madian, dont on découvre encore aujourd'hui quelques ruines, étoit leur métropole. Cette nation nombreuſe ſe diviſoit en deux peuples différens : les uns menoient la vie nomade, habitoient ſous des tentes, & ne s'arrêtoient que dans des lieux où ils trouvoient des ſubſiſtances. Leurs chameaux, leurs dromadaires, & leur bétail faiſoient toutes leurs richeſſes. Les autres Madianites diſperſés ſur la ſurface du globe, abandonnoient à leurs femmes le ſoin de leurs troupeaux, & alloient commercer avec toutes les nations. Leur négoce étoit un échange de leur bétail avec de l'or & des pierreries. On peut juger de leurs richeſſes par la magnificence de leurs rois, qui ne ſe montroient en public, que chargés de diamans du plus grand prix. Ce luxe s'étendoit juſques ſur leurs chameaux dont les chaines étoient d'or. Ce fut un des premiers peuples du monde qui connut l'uſage de l'écriture, c'eſt-à-dire, l'art de graver des caractères avec une touche de fer ſur du plomb, & ce fut d'eux, diſent quelques auteurs, que les Iſraélites l'apprirent. Le commerce demande des connoiſſances qui ſuppoſent un eſprit cultivé : ainſi il eſt naturel de ſuppoſer que les Madianites qui avoient des relations avec les étrangers, avoient fait des progrès dans la géographie, l'arithmétique & l'aſtronomie, qui ſeules peuvent diriger le navigateur; quoique leurs voyages dans toutes les contrées du monde euſſent dû les éclairer, ils n'en étoient pas moins opiniâtres dans leurs préjugés, ni moins aveugles ſur le culte qu'on doit à l'Etre ſuprême. Leurs cérémonies religieuſes n'étoient qu'un amas impur d'abominations. La circonciſion n'étoit point en uſage parmi eux; la femme de Moïſe étoit madianite, & elle aima mieux ſe ſéparer de ſon époux, que de ſe ſoumettre à cette cérémonie : ils n'avoient point de rois, à moins qu'on ne donne ce nom aux chefs de la nation : ce chef étoit en même temps grand ſacrificateur.

Les Madianites ne firent la guerre que quand ils furent dans la néceſſité de ſe défendre; moins

ambitieux qu'avares, ils n'affectèrent que la ſupériorité des richeſſes. Ce fut en proſtituant leurs filles qu'ils cherchèrent à triompher des Iſraelites; Moïſe irrité leur fit éprouver ſes vengeances. Leurs fortereſſes furent raſées, tous les mâles qui s'oſfrirent ſous ſes coups, furent exterminés, les femmes & les enfans furent égorgés. Ce fléau ne frappa que ceux qui s'étoient rendus complices de la ſéduction, & cent cinquante ans après, on voit reparoître les Madianites plus redoutables & plus nombreux: ils furent la verge dont Dieu ſe ſervit pour châtier les infidélités de ſon peuple. C'eſt dans nos livres ſaints qu'il faut chercher les prodiges opérés par Gédéon, on y verra cent vingt mille hommes qui s'égorgèrent les uns les autres, quoiqu'ils n'euſſent en tête que trois cens Ephraimites, qui n'ayant pour armes que des trompettes & des vaſes de terre, ne pouvoient leur faire aucun mal; mais Dieu les avoit frappés de terreur. Les Madianites cédant à leurs inclinations pacifiques, ſe livrèrent tout entiers à leur commerce, & accumulèrent dans leur pays l'or des nations étrangères. Ce n'eſt que depuis le premier ſiècle de notre ère qu'ils ont perdu leur ancien nom, & qu'on les déſigne par celui d'*Arabes*.

Le pays d'Edom ou l'Idumée, fut un héritage que Dieu donna à la poſtérité d'Eſaü, qui en chaſſa les Horites, & qui donna le nom d'*Edom*, fils de ſon patriarche, à cette contrée. On lui donna pour bornes le golfe Perſique au midi, le pays de Canaan au ſeptentrion, celui de Madian à l'orient, & les Amalécites à l'occident. Ce pays dominé par des montagnes ſtériles, refuſe tout aux beſoins de l'homme. On n'y trouve que quelques Arabes vagabonds qui vivent iſolés du reſte de la terre. Mais ſi cette terre avare ne donne ni eaux, ni moiſſons, ſa poſition favoriſoit ſon commerce ſur la mer Rouge. Ses principales villes étoient Elath, dont les ruines annoncent ſon ancienne ſplendeur, Timan & Dedan qui avoient de grandes relations de commerce avec Tyr: quand les deſcendans d'Eſaü ſe furent aſſez multipliés pour avoir la ſupériorité, ils abolirent l'ancienne forme du gouvernement, & ils ſubſtituèrent à des rois électifs ſept chefs tirés de la famille de leur patriarche; mais dans la ſuite ils reconnurent la néceſſité de réunir toute l'autorité dans un ſeul chef, les Juifs les repréſentent comme une race de brigands; mais ce caractère de férocité & de perfidie paroit peu compatible avec la profeſſion du commerce, que ces peuples faiſoient avec ſuccès. Il eſt vrai qu'entraînés par leur agitation naturelle, ils épioient les occaſions de tout envahir, & que ſous prétexte de conſerver leurs poſſeſſions, ils tâchoient de s'approprier celles de leurs voiſins. Quoiqu'occupés de leur commerce, ils s'appliquèrent aux ſciences, dont ils étendirent les limites. On leur attribue pluſieurs découvertes, ſur-tout dans l'aſtronomie. Ils cultivèrent encore avec ſuccès la morale & l'hiſtoire naturelle. On ſait qu'intimidés par l'exemple de leurs voiſins, ils accordèrent un paſſage à Moïſe ſur leurs terres. Ils firent ſentir leur ſupériorité aux Egyptiens, qui vouloient faire par eux-mêmes le commerce des Indes. Ils leur défendirent de naviger ſur le golfe Arabique avec des galères, & ne leur accordèrent qu'un ſeul vaiſſeau de charge pour leur commerce. David humilia leur orgueil; ſon armée commandée par Joab leur tua dix mille hommes. Le vainqueur eut ordre de maſſacrer tous les mâles, & la race d'Eſaü eût été éteinte, ſi la fuite n'eût ſouſtrait quelques malheureux au glaive de Joab.

Les Iduméens fugitifs furent chercher un aſyle dans l'Egypte, où ils perfectionnèrent l'aſtronomie qui étoit encore dans l'enfance; d'autres s'établirent ſur les côtes du golfe Perſique, où ils allumèrent le flambeau des arts, tandis que les Juifs qui les avoient chaſſés, les négligèrent. Depuis ce temps le pays d'Edom aſſujetti aux princes de la maiſon de David, fut gouverné par des lieutenans qui eurent toujours des rebellions à punir, juſqu'au temps où les rois de Babylone s'en emparèrent. Dès qu'ils n'eurent plus les Hébreux pour maîtres, ils s'en rendirent les perſécuteurs, ils ravagèrent leurs campagnes & démolirent leur temple. Dieu les punit de leurs ſacrilèges, & ils devinrent les propres exécuteurs des vengeances du ciel. Ils ſe virent déchirés par des haines domeſtiques, qui les obligèrent de s'expatrier & de s'établir dans la Judée, où ils ſe confondirent avec les Nabathéens; le nom du royaume d'Edom fut transféré à cette partie de la Judée, où ces fugitifs ſe fixèrent. C'eſt de cette Idumée & non de l'ancienne que les géographes font mention; ce peuple dans la ſuite tomba ſous la domination des Séleucides. Gorgias, leur gouverneur, ſervit bien leur haine naturelle contre les Juifs, & l'on ſait que Judas Machabée les fit repentir de leur entrepriſe. Hircan leur preſcrivit l'alternative d'embraſſer la loi judaïque, ou d'abandonner leurs poſſeſſions: ils aimèrent mieux ſe faire circoncire que d'aller chercher une nouvelle patrie. Depuis ce temps-là ils ne formèrent plus qu'un même peuple avec les Juifs, & la religion réunit ces deux peuples qui avoient une même origine. Les Juifs qualifioient du nom d'*enfans d'Edom* ceux qui avoient embraſſé la loi évangélique, & quelquefois ils les appelloient *Samaritains* ou *Epicuriens*.

Les Amaleſcites ou Amalécites avoient la même origine que les autres peuples de la terre de Canaan, puiqu'ils deſcendoient d'Amalec, né d'Eſaü & de ſa concubine Timna. Ce fut lui qui donna ſon nom à cette partie du pays de Canaan, appellé *Amaleſcide*, qui étoit bornée par la terre de Canaan au ſeptentrion, par l'Egypte au midi, par l'Idumée à l'orient, par les déſerts & la mer à l'occident. Ils ne tenoient à la religion judaïque que par la circonciſion: ils ſe ſouillèrent de toutes les abominations de l'idolâtrie. Leur poſition au milieu de peuples éclairés & polis, fait préſumer qu'ils avoient

une teinture des ſciences & des arts. Saül exalte la puiſſance de leurs rois ; le tableau qu'il fait de leur luxe, fait préſumer qu'ils commandoient à une nation opulente. Ce furent eux qui oppoſèrent l'armée la plus nombreuſe, & qui étoit commandée par cinq rois, d'où l'on a droit de conclure que chaque tribu avoit ſon chef, qu'on qualifioit de roi. Joſué les vainquit, les prophètes annoncèrent que toute cette nation, plongée dans la diſſolution, ſeroit un jour effacée de la mémoire des hommes. Cette prédiction eut ſon accompliſſement ſous Saül, qui, à la tête de deux cens mille hommes, ravagea leurs poſſeſſions. Tous les Amaleſcites qu'il eut en ſon pouvoir furent maſſacrés ; les enfans furent égorgés dans leurs berceaux ou dans les bras de leurs mères : ceux qui s'étoient ſauvés du carnage, profitèrent des troubles qui diviſoient les Iſraélites pour rentrer dans leur pays dévaſté. David qui connoiſſoit leur averſion naturelle pour ſon peuple, crut devoir en prévenir les effets par une irruption qu'il fit ſur leurs terres. Il en fit un horrible carnage ſans diſtinction, ni d'âge, ni de ſexe. Les Amaleſcites, plus furieux qu'abattus, raſſemblent leurs forces pour venger leur injure. Ils ſe rendent maîtres de Ziglag ou Siceleg, patrie de David, qu'ils réduiſent en cendre, & dont ils reſpectent les habitans. Cette modération leur venoit d'une ſource d'avarice ; ils aimoient mieux conſerver les vaincus, pour en faire des eſclaves, que de les immoler ſans fruit. David tira une prompte vengeance de cet affront ; il les ſurprit lorſqu'ils étoient plongés dans la débauche : tous furent maſſacrés, excepté quatre cens jeunes gens qui formèrent encore l'ombre d'une nation ſans pouvoir, juſqu'au temps d'Ezechias. Ils furent enfin entièrement détruits par les deſcendans de Siméon, & l'Amaleſcide ſubit dans la ſuite la même deſtinée que les Juifs.

Les Philiſtins, égyptiens d'origine, s'établirent dans la contrée que les Grecs & les Romains déſignoient par le nom de *Paleſtine*. Les Juifs en ont beaucoup exalté la fertilité ; & les voyageurs modernes aſſurent que ce pays, couvert de rochers & de ſables, offre le ſpectacle de la plus affreuſe indigence. Ces différens témoignages ſont une nouvelle preuve des révolutions qui arrivent dans la nature ; & l'on ne voit aujourd'hui que des ſables dans des plaines couvertes autrefois de moiſſons. Ses villes principales étoient Aſcalon, qui eut la gloire de donner la naiſſance à Sémiramis ; Gaza, qui n'eſt plus qu'une vile bourgade, mais dont les ruines atteſtent l'ancienne magnificence ; Azoth, fameuſe par un temple conſacré à Dagon ; Gath, qui fut pendant quelque temps la réſidence des rois ; Ekron, où Belzébut avoit un temple fameux. La Paleſtine eut ſes rois, dont l'adminiſtration étoit ſoumiſe à l'examen & à la cenſure du tribunal de la nation. L'hoſpitalité fut une vertu qui les rendit amis de tous les hommes, excepté des Juifs qu'ils connoiſſoient pénétrés de mépris pour tous ceux qui n'étoient pas nés ſoumis à leur loi.

Ils tombèrent dans tous les excès de l'idolâtrie. Chaque ville avoit ſon idole particulière : ils mettoient beaucoup de magnificence dans leur culte. Leurs temples étoient ſpacieux, & richement décorés. Lorſqu'ils alloient à la guerre, ils tranſportoient leurs idoles avec eux, & ils leur conſacroient la plus riche partie du butin. On leur a fait le reproche de ſacrifier des enfans ; mais ce qui ſemble réfuter cette calomnie, c'eſt que les Juifs ne leur ont jamais imputé cette inhumanité. Ils furent tout à la fois guerriers & commerçans. Les Grecs les préféroient à tous les autres peuples pour la fidélité, & l'intelligence dans le commerce. Leur langue étoit un dialecte de l'hébreu. Ils cultivoient les arts & les ſciences, qui étoient en honneur chez tous les peuples de Canaan. Ils furent regardés comme les inventeurs de l'arc & des fléches. (*T--N.*)

CANAYE. *Voyez* FRESNE.

CANDAULE, (*Hiſt. anc.*) roi de Lydie, & deſcendant d'Hercule, eut l'indiſcrétion de faire voir ſa femme nue dans les bains à ſon favori Gygès. La reine offenſée d'une imprudence qui avoit ſa ſource dans l'excès de la paſſion, ne put lui pardonner l'attentat fait à ſa pudicité. Ce fut Gygès qu'elle choiſit pour être l'inſtrument de ſa vengeance ; elle l'appella dans ſon appartement, & ne lui laiſſa que l'alternative d'aſſaſſiner ſon mari, ou d'être égorgé ſur le champ. » En me regardant » nue, dit-elle, tu t'es rendu criminel, autant que » le maître qui t'a commandé cette indignité, & » comme tu as découvert ce qui ne doit être vu » que d'un mari, je t'offre ma main & le trône » des Lydiens ; c'eſt le ſeul moyen qui me reſte » de réparer la tache imprimée à mon honneur «. Gygès ne balança point dans le choix, & *Candaule* fut aſſaſſiné environ 716 ans avant Jéſus-Chriſt ; cette hiſtoire, qu'on peut ranger parmi les fables, nous a été tranſmiſe par Hérodote. (*T--N.*)

CANDIAC. *Voyez* MONTCALM.

CANDIDI CERVI ARGENTUM, (*Hiſt. mod.*) tribut ou amende payée à l'échiquier par certains cantons du dedans ou des environs de la forêt de Whitehart dans le Dorſetshire. Cette amende eſt la continuation de celle que Henri III avoit impoſée à Thomas de la Lende & à d'autres, pour avoir tué un cerf blanc d'une beauté ſingulière que ce roi avoit excepté de la chaſſe. (*G*)

CANGE. (DU) *Voyez* FRESNE. (DU)

CANJARES *ou* CRICS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont des poignards larges de trois doigts à la lame, & de la longueur de nos bayonnettes, qui s'emmanchent, pour ainſi dire, dans la main, par une poignée terminée en pointe d'échelle : on poſe les doigts ſur le premier rayon, & le pouce ſur le ſecond. Ces inſtrumens, communément empoiſonnés juſqu'à la moitié de la lame, ſont les armes déloyales les plus dangereuſes qu'on puiſſe imaginer

giner. Ce ſont cependant les armes communes dans la péninſule du Gange, à Malaca, à Pégu, ſur les côtes de la Chine, dans les iſles de Java & de Sumatra. Quand les pélerins Indiens ou Mahométans ont, au retour de la Mecque ou de la pagode de Jagrenate, la tête démontée par la vapeur de l'opium & du fanatiſme, ils ſaiſiſſent ces *canjares* enveniués, & immolent tout ce qu'ils rencontrent d'Européens & d'étrangers infidéles ou incirconcis, par une fureur qu'on ne ſauroit comparer qu'à celle de ces anciens ſcélérats d'Orient, connus ſous le nom d'*aſſaſſins*. Cette barbarie religieuſe a beaucoup diminué depuis que les Anglois dominent dans l'Indoſtan, faiſant tuer ces enthouſiaſtes à coups de fuſil, pour leur enſeigner la tolérance, dont ce monde a tant beſoin.

On ſoupçonne que la plupart de ces armes indiennes ſont enduites du venin des ſerpens profanes, ou qui ne ſont pas partie du culte idolâtre, comme les vipéres à Calicut: c'étoit au moins la pratique des anciens Brachmanes, dont les modernes deſcendent inconteſtablement. (†)

CANISIUS, (*Hiſt. litt. mod.*) eſt le nom de deux ſavans, l'un jéſuite, nommé Pierre, auteur de quelques ouvrages théologiques; l'autre, Henri, ſon neveu, profeſſeur de droit canon à Ingolſtad, auteur de pluſieurs ouvrages ſur le droit; le premier, mort en 1597, le ſecond, en 1603.

CANITZ, (le baron de) poëte allemand célèbre, nommé le *Pope* de l'Allemagne, mort en 1699 à Berlin, où il étoit né en 1564. Il étoit d'une ancienne & illuſtre famille de Brandebourg. Il étoit lui-même conſeiller-privé d'état. La dixième édition de ſes poëſies eſt de 1750.

CANTACUZENE, (JEAN) (*Hiſt. du Bas-Empire*) eût été un des hommes les plus recommandables de ſon ſiécle, ſi l'ambition n'en eût point fait un uſurpateur. Riche de tout ce que les ſciences & les arts offrent de plus précieux, né dans une famille opulente, généreux & compatiſſant, il adouciſſoit par ſon affabilité l'envie acharnée contre les hommes ſupérieurs. Andronic le jeune le choiſit en mourant pour être le tuteur de ſon fils. Il gouverna l'empire avec une autorité qui accoutuma le peuple à le reſpecter comme ſon ſouverain. Le jeune empereur étoit preſqu'ignoré, & l'on ne ſe ſouvenoit de lui que quand on employoit ſon nom pour mettre de nouvelles impoſitions. *Cantacuzène*, familiariſé avec le commandement, prit des moyens pour le perpétuer dans ſa famille. Il deſcendoit d'un *Cantacuzène* qui avoit été créé Céſar par Iſaac Comnène; ainſi ſa naiſſance ne pouvoit oppoſer un obſtacle à ſon élévation. Les peuples, las de révérer un enfant qui n'avoit qu'un titre ſtérile, appellèrent au trône celui qui s'en étoit montré digne par la ſageſſe de ſon adminiſtration. Ce projet fut découvert; les gens de bien furent indignés contre un ambitieux qui vouloit s'enrichir des dépouilles de ſon pupille. *Cantacuzène* fut condamné à l'exil; mais par un reſte de reconnoiſſance pour la ſageſſe de ſon gouvernement, on lui conſerva la jouiſſance de ſes biens. Il fut chercher un aſyle à Nicée, où il s'inſinua dans la faveur d'Orcan qui étoit alors l'arbitre de l'Aſie. *Cantacuzène*, ſacrifiant la religion à la politique, donna ſa fille en mariage à ce prince infidéle, pour s'en faire un protecteur. Orcan ſe mit à la tête d'une armée pour le rétablir ſur le trône; ce fut le premier prince Muſulman qui porta la guerre en Europe. Conſtantinople aſſiégée pendant cinq ans, oppoſa la plus vigoureuſe réſiſtance. Les Muſulmans, rebutés de leurs pertes & de leurs fatigues, levérent le ſiége après avoir dévaſté toutes les terres de l'empire. L'inconſtance naturelle des Grecs fut plus utile à *Cantacuzène* que les armes de ſon allié, ils le rappellérent pour les délivrer du joug de Jean Paléologue qui, pour ſe faire reſpecter, oſa tout enfreindre. L'empire mieux gouverné, prit une face nouvelle. Les hommes de néant qui n'étoient pour la plupart que des favoris ſans talent, furent dégradés de leurs emplois. La naiſſance & le mérite furent les ſeuls degrés pour s'élever aux dignités. Les ſciences & les arts fleurirent, & quiconque avoit des vertus & des lumiéres, étoit accueilli & récompenſé. Tandis qu'il faiſoit renaître les beaux jours de la Gréce, les Génois, les Vénitiens & les Arragonois lui enlevoient la Morée. *Cantacuzène*, ſoutenu d'Orcan, marcha pour leur ravir leurs conquêtes. Paléologue le voyant embarraſſé dans cette guerre, trouve le moyen de lever une armée de vingt mille chevaux & de ſoixante-douze mille hommes de pied qu'il joint aux forces des Génois & des Vénitiens. *Cantacuzène*, environné d'ennemis ſi puiſſans, ſe fortifie par de nouvelles alliances; il aſſocie à l'empire Matthieu, ſon fils aîné, à qui il fait épouſer la fille du duc de Servie qui lui apporta pour dot l'Albanie. Manuel, ſon autre fils, eſt élu duc de Sparte; & ce titre met ſous ſa domination toute l'ancienne Laconie. Ce furent de foibles reſſources contre les forces réunies de ſes ennemis, qui conſervérent leur ſupériorité; il ſe renferma dans Conſtantinople où il fut bientôt aſſiégé. Paléologue avoit dans cette ville de nombreux partiſans qui lui en facilitérent l'entrée. Il s'y comporta moins en conquérant irrité qu'en prince bienfaiſant qui vient prendre poſſeſſion de ſes nouveaux états. Il étendit ſa clémence juſques ſur *Cantacuzène* qui, dégoûté des grandeurs de la terre ou plutôt effrayé de l'avenir, prit l'habit monaſtique au pied du mont Athos. Ce prince, pour ſe conſoler de l'ennui de ſa retraite, ſe livra entiérement à l'étude, & de ſouverain devenu théologien, il compoſa pluſieurs ouvrages contre la ſecte Muſulmane & les ſuperſtitions Judaïques. Ses réflexions ſur la philoſophie d'Ariſtote, décélent un eſprit net & cultivé. Il compoſa quelques traités pour applanir les obſtacles qui ſéparent l'égliſe grecque d'avec la latine. Après la priſe de Conſtantinople, tous ces ouvrages furent tranſportés à Vienne, où ils ſont conſervés dans la bibliothèque impériale. Son fils Matthieu fut

chercher un aſyle auprès du grand-maître de Rhodes, dont il ſollicita inutilement les ſecours pour remonter ſur le trône. Quand il eut perdu tout eſpoir d'être rétabli, il ſe retira auprès de ſon frère, duc de Sparte. Il y paſſa le reſte de ſa vie en homme privé qui ſe conſoloit dans le ſein des lettres des diſgraces de la fortune. (*T--N.*)

CANTEMIR *ou* CANTIMIR, (Démétrius) (*Hiſt. mod.*) connu ſous le nom du prince *Cantimir*, & plus connu comme auteur d'une hiſtoire des Turcs que comme prince. Son père étoit prince de la Moldavie ſous les Turcs, Démétrius le fut auſſi, mais ſous les Ruſſes auxquels il s'attacha en 1710. Il mourut en 1723 dans ſes terres en Ukraine; il étoit d'une famille illuſtre parmi les Tartares.

Antiochus, ſon fils, fut encore plus diſtingué que lui dans les lettres; quelques-uns l'ont appellé *le Boileau de la Ruſſie*, parce qu'il a fait des ſatyres dont pluſieurs vers ſont paſſés en proverbes; il a fait encore d'autres poéſies. Il a traduit quelques-uns des poëtes anciens, grecs & romains, & quelques-uns des meilleurs ouvrages modernes françois ou italiens de Fontenelle, de Monteſquieu, d'Algarotti; ſes ſatyres ont été traduites par l'abbé de Guaſco, qui a auſſi écrit ſa vie.

CANTHARA, (*Hiſt. des Juifs.*) fils de Simon Boëthus, fut élevé à la dignité de grand-prêtre des Juifs, par la faveur d'Agrippa. Au bout d'un an, il fut obligé de s'en démettre en faveur de Matthias, fils d'Ananus. Il en fut encore revêtu une ſeconde fois après Elimée, & ne la poſſéda encore qu'un an, Hérode, roi de Calcide, la lui ayant ôtée pour la donner à Joſeph, fils de Camith. (*A. R.*)

CANTON, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) quartier d'une ville que l'on conſidère comme ſéparé de tous les autres.

Ce mot paroît derivé de l'italien *cantone*, pierre de coin.

Le mot *canton* eſt plus communément employé pour déſigner une petite contrée ou diſtrict ſous un gouvernement ſéparé.

Tels ſont les treize *Cantons* ſuiſſes, dont chacun forme une république à part. Ils ſont cependant liés enſemble, & compoſent ce qu'on appelle le *corps helvétique* ou la *république des Suiſſes* (*G*)

CANTWEL, (André) (*Hiſt. litt. mod.*) médecin irlandois, connu par pluſieurs ouvrages de médecine. Mort le 11 juillet 1764. Il étoit de la ſociété royale de Londres.

CANUS, (Melchior) (*Hiſt. litt. mod.*) dominicain eſpagnol, moine courtiſan, & qui eut trop d'empire ſur l'eſprit de Philippe II, dont il étoit le flatteur. Comme théologien, il mérite de l'eſtime, non pour avoir été zélateur des opinions ultramontaines, mais pour avoir ſu, en Eſpagne, & au ſeizième ſiècle, mépriſer la ſcolaſtique, peut-être auſſi pour avoir mêlé la belle littérature à la théologie. Les janſéniſtes en ont fait cas, parce qu'il étoit ennemi des jéſuites, qu'il appelloit *précurſeurs de l'Anté-Chriſt.* On a de lui des *lieux théologiques*, *locorum theologicorum*, *libri* 12. Mort à Tolède en 1560.

Canus *ou* Cano, (Jacques) portugais, découvrit en 1484, en Afrique, le royaume de Congo.

CANUT I, (Horda) (*Hiſt. de Danemarck*) roi de Danemarck. Il étoit fils de Sigar, qui le laiſſa en mourant ſous la tutelle de Gormon, prince de Jutkland. Il paroît que le mot *horda* ſignifioit *maſſue*. Les hiſtoriens ont fait de ſavantes diſſertations ſur ce ſurnom, & n'ont pas dit un mot du caractère ni des actions du prince qui le portoit. On ſait à-peu-près la date de ſa mort, vers 840; mais on ignore l'hiſtoire de ſa vie. (*M. de Sacy.*)

Canut II, ſurnommé *le Grand*, (*Hiſt. de Danemarck & d'Angleterre*) roi de Danemarck & d'Angleterre. Il étoit fils de Suénon qui ſoumit la Grande-Bretagne, & dut également cette conquête à ſon propre courage & à la haine publique qu'Ethelred avoit méritée par ſa tyrannie. *Canut* avoit ſuivi ſon père dans cette expédition; il avoit fait admirer ſa ſageſſe dans les conſeils, ſa bravoure dans les combats, ſa clémence après la victoire. Ces hautes qualités ne ſéduiſirent point les Anglois attachés aux loix de leur monarchie. Un prince foible & méchant, mais né dans leur patrie, leur parut moins odieux qu'un héros conquérant & né dans d'autres climats. Après la mort de Suénon, en 1014, Ethelred fut rappellé, & ne tarda pas à punir les Anglois de leur zèle pour ſa perſonne. *Canut* l'auroit vaincu ſans effort; mais un ſoin plus important l'agitoit: il alloit perdre une couronne aſſurée, tandis qu'il en cherchoit une incertaine.

Harald, ſon frère, qui gouvernoit le Danemarck en ſon abſence, faiſoit jouer ſourdement tous les reſſorts que l'ambition peut inventer pour s'emparer du trône. *Canut* abandonna ſa conquête, reparut dans ſes états, & étouffa dans leur naiſſance les troubles que ſon frère préparoit. Celui-ci mourut peu de temps après; & *Canut* n'ayant plus de concurrent dans ſa patrie, alla vaincre celui qui lui reſtoit en Angleterre. Il y avoit toujours conſervé un parti puiſſant & des intelligences ſecrettes dans celui même de ſon ennemi. Stréon, général des troupes d'Ethelred, s'étoit rendu au conquérant; *Canut* ſe ſervoit de lui comme d'un inſtrument qu'on briſe avec mépris dès qu'il devient inutile ou dangereux. Les projets du traître furent découverts par Edmond, fils d'Ethelred. Stréon ceſſa de diſſimuler ſa perfidie, ſe rangea ſous les enſeignes danoiſes, & y entraîna un grand nombre de ſoldats. Le Weſſex ſe ſoumit de lui-même; la Mercie augmenta ſes malheurs par ſa réſiſtance, & fut conquiſe. Sur ces entrefaites, Ethelred mourut, après avoir porté pendant quarante ans le nom de roi, ſans avoir regné véritablement un ſeul jour. Edmond, ſon fils, fut reconnu dans Londres par des amis fidèles. Ses malheurs le rendoient intéreſſant, ſon courage le rendoit redoutable. *Canut*

ſentit qu'il ne pouvoit le vaincre que dans ſa capitale: deux fois il forma le ſiège de Londres, deux fois Edmond le força de le lever. Une troiſième tentative ne fut pas plus heureuſe: on ſe livra cinq ou ſix combats; & ſi l'on met dans la balance les victoires & les défaites, les deux partis eurent également à ſe louer & à ſe plaindre de la fortune des armes. Enfin dans une bataille rangée près d'Aſſeldun, l'armée d'Edmond fut taillée en pièces l'an 1016. L'amour de ſes ſujets lui en donna encore une; il ne voulut point la ſacrifier à ſes intérêts, & envoya un cartel au prince Danois. Celui-ci le refuſa, parce qu'il étoit d'une conſtitution foible, & que ſon ennemi avoit reçu de la nature & de l'éducation des forces ſi extraordinaires, qu'on l'avoit ſurnommé *côte de fer*. On en vint à une conférence; les deux rois prirent leurs officiers pour arbitres: le royaume fut partagé. Edmond conſerva toutes les provinces ſituées au midi de la Tamiſe, & une partie du Weſſex; le reſte fut le partage de l'uſurpateur.

Edmond s'occupoit à rendre heureux le peu de ſujets que la fortune lui avoit laiſſés, lorſqu'il fut aſſaſſiné par le perfide Stréon. *Canut* diſſimulant l'horreur que cet attentat lui inſpiroit, ſe ſervit encore de Stréon pour affermir ſon empire. Il reſtoit deux foibles rejettons de la tige royale: *Canut* trop généreux pour leur ôter la vie, trop ambitieux pour leur laiſſer leur patrimoine, aſſembla les grands de la nation, demanda l'autre moitié de l'Angleterre avec plus d'audace qu'il n'avoit conquis la première, arracha le conſentement des ſeigneurs, éloigna les enfans d'Edmond, & fut reconnu roi de toute la Grande-Bretagne. Dès qu'il n'eut plus d'ennemis à combattre, il devint le plus doux des hommes, rétablit les anciennes loix Saxonnes, en fut le premier eſclave, favoriſa l'agriculture, fit régner l'abondance dans les villes, verſa ſes bienfaits ſur le peuple; & pour achever la conquête de tous les cœurs, il fit trancher la tête à ce même Stréon qui avoit apporté à ſes pieds celle de ſon concurrent, & épouſa la reine Emme, veuve d'Ethelred.

Cependant, les Danois s'ennuyoient de ſon abſence; l'abandon où il les laiſſoit leur parut une inſulte: une indignation générale s'empara bientôt de ces ames fières que l'ombre même du mépris révoltoit. *Canut*, pour les calmer, fit une apparition dans ſes états, & retourna en Angleterre, ne laiſſant à ſa place en Danemarck qu'un ſantôme de roi: c'étoit *Canut-Horda*, ſon fils. Ulſon, beau-frère de *Canut*, étoit chargé de la conduite du jeune prince; celui-ci avoit les talens d'un miniſtre & l'ambition d'un régent. Il échauffa, par de ſourdes menées, le mécontentement qu'excitoit l'abſence du père, & fit couronner le fils pour régner ſous ſon nom. *Canut*, poſſeſſeur de deux royaumes, qui ne pouvoit quitter l'un ſans haſarder la perte de l'autre, médita cependant la conquête d'un nouvel empire. Son père avoit ſoumis une partie de la Norwege; Ollaüs, prince du ſang des anciens rois, y étoit rentré. *Canut* lui envoya des ambaſſadeurs pour lui redemander ſon patrimoine: en le réclamant, il déſiroit qu'on le lui refusât, afin d'avoir un prétexte pour conquérir le reſte de la Norwege. Sa politique réuſſit: la guerre fut déclarée. Ollaüs ſecouru par Amund, roi de Suède, entra dans la Zélande. *Canut* repaſſa en Danemarck avec une flotte & une armée formidables, fit aſſaſſiner Ulſon qui avoit été l'auteur de la révolution, pardonna à ſon fils qui n'en avoit été que l'inſtrument, marcha contre les princes ligués, leur préſenta la bataille dans la Scanie, fut vaincu, raſſembla ſes troupes fugitives, détacha Amund de l'alliance d'Ollaüs, fut vainqueur à ſon tour; & tandis que le prince détrôné cherchoit un aſyle en Ruſſie, il ſoumit toute la Norwege, reçut les hommages des habitans, leur donna un vice-roi, revint en Danemarck, & fit couronner ſon fils vers l'an 1028, pour prévenir une ſeconde révolution. Ollaüs rappellé en Norwege par un parti foible que ſon imprudence affoiblit encore, haſarda un combat, fut vaincu, & ne ſurvécut point à ſa défaite. L'égliſe l'a placé au rang des ſaints. On dit qu'il faiſoit des miracles en Ruſſie, tandis que *Canut* faiſoit des conquêtes en Norwege. Dans la dernière action, il renvoya tous les payens de ſon armée, de peur qu'ils n'attiraſſent ſur elle la colère du ciel. Il fut battu le 29 juillet 1030.

Canut raſſaſié de triomphes & de gloire, ne trouvant plus de plaiſirs nouveaux dans une cour barbare & dans un pays diſgracié de la nature, ſe jetta dans la dévotion, peut-être pour répandre quelque variété ſur l'ennuyeuſe uniformité de ſa vie. Le conquérant de la Norwege & de l'Angleterre devint le courtiſan des moines; la manie des pélerinages, épidémique alors, s'empara de ce prince; il alla à Rome; & ſes ſujets qui lui avoient fait un crime de ſon ſéjour en Angleterre, lui pardonnèrent un voyage long, diſpendieux, & dont il ne rapporta que des bulles. Il repaſſa en Angleterre, & y mourut entre les bras des prêtres en 1035. Il eſpéroit, en comblant l'égliſe de bienfaits, expier tant d'injuſtices; Edmond dépouillé de la moitié de ſes états, ſes deux enfans privés de l'autre moitié, Ollaüs chaſſé de ſon patrimoine, Ulſon mort ſous les coups de poignard, tandis qu'on pouvoit le faire périr ſous le glaive des loix. Il en avoit formé un code qui ſe ſentoit de l'ignorance de ſon ſiècle; on en peut juger par cet article: « Si un » homme eſt accuſé, & qu'aucun témoin ne veuille » dépoſer contre lui, il ſera condamné ou abſous » par le jugement de Dieu, en portant le fer » chaud ». Le meurtre n'étoit puni que d'une amende. Ayant lui-même, dans un accès d'ivreſſe, égorgé un de ſes domeſtiques, il joua le Lycurgue, & ſe mettant devant ſes officiers dans la poſture d'un criminel, il leur ordonna de prononcer ſur ſon ſort. On ſent que les juges étoient plus embarraſſés que

le coupable. Une lâche flatterie les tira d'affaire : il la haiſſoit cependant, & un courtiſan maladroit ayant oſé le comparer au maître de la nature, *Canut*, pour toute réponſe, ordonna à la mer de ſuſpendre ſon reflux. Il étoit petit, foible & mal proportionné ; mais ſon génie étoit vaſte, fécond en reſſources, & ſouvent maître des événemens par des conjectures ſages. L'art de conquérir des états, & celui de les gouverner, lui étoient également familiers. Son courage étoit à l'épreuve des revers, ſa modeſtie à l'épreuve des proſpérités. Il ne pardonnoit pas à ſes ennemis, mais il ſavoit contenir ſon reſſentiment, & ne ſe venger qu'en paroiſſant venger ou les loix, ou la nation. Si *Canut*, ſatisfait des états qu'il avoit reçus de ſes aïeux, fût reſté dans le Danemarck, il auroit juſtifié le nom de *grand* que ſon ſiècle lui donna ; on n'auroit plus à lui reprocher que ſon exceſſive libéralité envers les monaſtères. Il étoit impoſſible que des bienfaits ſi multipliés ne fuſſent pas pris ſur la maſſe des impôts : c'étoit engraiſſer des religieux riches, de la ſubſiſtance de l'homme pauvre & laborieux. Il avouoit lui-même qu'il ne verſoit les biens ſur l'égliſe avec tant de profuſion, que pour expier ſes crimes. Auſſi ſes injuſtices ne trouvèrent jamais de cenſeurs parmi les moines. (*M. DE SACY.*)

CANUT III, (HORDA) (*Hiſt. de Danemarck & d'Angleterre.*) roi de Danemarck, & dernier roi Danois d'Angleterre. Il étoit fils du précédent ; il hérita d'une partie des états de ſon père ; mais il n'hérita ni de ſon courage ni de ſa fortune. Harald *au pied de lièvre*, ſon frere, prince actif & ambitieux, lui diſputa la couronne d'Angleterre, verſa l'or à pleines mains dans la Mercie, conquit les cœurs pour conquérir plus ſûrement les états, & fut proclamé. *Canut* aſſembloit des conſeils, donnoit des avis, en recevoit, n'en exécutoit aucun, & cependant ſon frère ſoumettoit des provinces. L'ambitieux Harald ne ſe feroit peut-être pas borné au royaume d'Angleterre ; mais la mort l'arrêta dans le cours de ſes triomphes en 1039. Alors *Canut* fut appellé au trône par le cri unanime de la nation Angloiſe. Il n'avoit oſé attaquer ſon rival vivant ; il l'inſulta mort, fit déterrer ſon corps, le fit jetter dans la Tamiſe, accabla ſon peuple d'impôts, livra aux flammes la ville de Worceſter, pour quelques légers murmures, & mourut en 1042, haï en Angleterre, mépriſé en Danemarck, & ignoré dans le reſte de l'europe. (*M. DE SACY.*)

CANUT IV *ou* SAINT-CANUT, (*Hiſt. de Danem.*) roi de Danemarck. Il étoit fils de Suénon II, & monta ſur le trône après la mort d'Harald III ſon frère, en 1080. Son zèle pour le chriſtianiſme tourna ſes armes du côté de la Livonie, qui étoit depuis long-temps en proie aux guerres de religion. Les chrétiens lui furent redevables de leurs ſuccès, & il revint triomphant. Son premier ſoin fut de ſubſtituer des loix vigoureuſes aux loix indulgentes & foibles, qui avoient regné juſqu'alors : il établit celle du talion pour les moindres crimes, celle de mort pour les grands attentats ; purgea la mer des pirates qui l'infectoient, & délivra ſes états de brigands plus dangereux encore, d'une foule de tyrans ſubalternes, engraiſſés du plus pur ſang du peuple ; enfin, le Danemarck eut un code ; les riches concuſſionnaires tremblèrent dans leurs palais, comme les voleurs obſcurs dans leurs retraites. Mais d'une main il terraſſoit les brigands, de l'autre il élevoit les prêtres ; il les déroba aux pourſuites du bras ſéculier, les admit dans le Sénat, leur donna la préſéance ſur les autres ſénateurs, en fit dans l'état un corps plus puiſſant que l'état même, & les eût raſſaſiés de biens s'ils n'avoient pas été inſatiables.

Cette imprudente généroſité fut la ſource des plus grands maux que le Danemarck ait eſſuyés. Les bienfaits des rois devinrent dans les mains des prêtres, des armes contre les rois mêmes. Fiers des bontés de leur ſouverain, ils voulurent être ſouverains à leur tour, compter les grands au nombre de leurs créatures, & marcher les égaux des monarques. Ceux-ci ne reconnurent leur faute que lorſqu'il n'étoit plus temps de la réparer. *Canut* en commit une plus dangereuſe encore, en donnant à ſon frère Ollaüs le duché de Sleſwick. Cet exemple excita, dans la ſuite, des guerres civiles, & n'apprend que trop aux rois qu'ils doivent ſe défier même de leurs vertus. *Canut* en ſe livrant au penchant de l'amitié, ne croyoit pas préparer dans l'avenir des malheurs à ſes peuples. Ceux-ci, dans la ſuite, eurent pour ennemis & les princes faits pour les rendre heureux, & les miniſtres de la religion faits pour les rendre meilleurs.

La manie des conquêtes s'empara auſſi de l'ame du ſaint : il regardoit encore l'Angleterre comme ſon patrimoine, & le droit de conquête étoit à ſes yeux un droit véritable. Secondé par Ollaüs le Débonnaire, roi de Norwege, & par Robert, comte de Flandre, ſon beau-père, il raſſembla, en 1084, la flotte la plus puiſſante qui eût couvert les mers du nord, & ſe prépara à chaſſer Guillaume le Conquérant, qui régnoit alors en Angleterre ; mais une irruption des Vandales le força de ſuſpendre cette expédition. L'armée s'indigna de ce délai, & fit entendre ſes murmures juſqu'aux pieds du trône. Les Vandales effrayés diſparurent. *Canut* voulut alors ſe mettre en mer. Mais ſon armée qui craignoit ſa vengeance, s'enfuit à ſon aſpect, & *Canut* demeura en Juthland pour punir ceux des mutins qui ne lui étoient pas échappés. Peu ſatisfait de leur ſupplice, il voulut punir ſur la nation entière l'inſolence de ſes ſoldats. Le châtiment qu'il lui impoſa fut encore plus ridicule, c'étoit d'accorder les dîmes au clergé, qui toujours intéreſſé aux expiations, s'enrichiſſoit également & des crimes des rois & de ceux des peuples. Le Juthland ſe ſouleva & refuſa de payer cet impôt. *Canut* lui-même vit ſes jours menacés, & chercha un aſyle en Zélande. Mais trahi par Asbiom, ramené par le perfide Blak, qui étoit d'intelligence avec les mutins, il ſe pré-

ſente à eux, Blak alors leur donne le ſignal du crime, *Canut* ſe retire dans l'égliſe de Saint Alban à Odenſée, il y eſt maſſacré avec Benoir, ſon frère; ce fut le 10 juillet 1086 que ſe paſſa cette ſcène tragique. Le clergé prétendit que *Canut* étoit martyr de la religion, & le peuple qu'il étoit martyr du clergé. (*M. de Sacy.*)

Canut V, ſurnommé *Magnuſſon*, c'eſt-à-dire, *fils de Magnus*, (*Hiſt. de Danem.*) Eric l'Agneau étant mort ſans enfans, & l'ordre de la ſucceſſion n'étant fixé par aucune loi fondamentale, on vit naître les diſcordes les plus funeſtes. Eric l'Agneau auroit pu les prévenir en nommant lui-même ſon ſucceſſeur; mais quelque temps avant ſa mort, il avoit enſeveli dans un cloître ſes vertus & ſa gloire. Croyant ne devoir plus penſer qu'à lui-même, il avoit oublié ſon peuple; & pour obtenir un royaume dans le ciel, il abandonnoit aux plus affreux ravages celui qu'il poſſédoit ſur la terre. L'Agneau mourut donc. Suénon, *Canut* & Valdemar avoient des prétentions au trône. Valdemar encore trop jeune pour jouer un rôle dans cette querelle, fut aiſément écarté. Suénon, fils naturel d'Eric Emund, & *Canut*, fils de Magnus, s'emparèrent de la ſcène, & ne tardèrent pas à l'enſanglanter. Le premier avoit gagné les ſuffrages des Scamiens & des Zélandois; les Juthlandois tenoient pour *Canut*. Les deux partis s'aſſemblèrent chacun de leur côté, tous deux prirent le titre d'érats-généraux, & chacun des chefs y fut couronné par ſes amis. On ne ſe ſépara que pour courir aux armes. Dans le premier choc, en 1149, *Canut* fut vaincu, & s'enfuit avec les débris de ſon armée. Suénon enflé de ce ſuccès, menaça d'une ruine ſoudaine quiconque de ſes voiſins ou de ſes ſujets oſeroit ſe déclarer en faveur de ſon rival; il oſa même braver l'égliſe, & faire enfermer le primat, partiſan de *Canut*, qui avoit été pris les armes à la main dans un combat. Le remords ſuivit de près ce coup d'état. L'égliſe depuis long-temps avoit un revenu aſſuré ſur les fautes des rois; Suénon, pour expier le ſien, donna au clergé des champs vaſtes & fertiles, l'iſle & la ville de Boznholm, & même une citadelle des mieux fortifiées: encore quelques violences, & l'égliſe auroit poſſédé tout le Danemarck.

Enfin les ordres du pape forcèrent les deux concurrens à réunir leurs forces contre les Vandales. On ſent qu'une armée diviſée par deux intérêts, conduite par deux chefs ennemis l'un de l'autre, devoit être taillée en pièces; elle le fut, & ne rapporta de la Vandalie que la honte de ſes défaites, & une nouvelle fureur pour la guerre civile. Elle eſt bientôt rallumée: on prélude aux batailles par des aſſaſſinats. *Canut* envoie un héraut aux habitans de Roſchild; ceux-ci ſe ſaiſiſſent de ſa perſonne, & Suénon le fait égorger. Kranzius ne dit point ſi l'égliſe tira encore quelque fruit de ce crime, mais *Canut* ſongea à le venger. Il inveſtit Roſchild: ce fut moins cependant un ſiège qu'une ſurpriſe; il entra dans la place, non pas triomphant, mais terrible & altéré de ſang. Il n'en ſortit que pour marcher à la rencontre de Suénon. La bataille ſe donna vers l'an 1154; la victoire vola long-temps d'un parti à l'autre; enfin les troupes de Suénon plièrent; déja une partie avoit abandonné le champ de bataille, lorſque les plus braves s'étant raſſemblés, firent un dernier effort, enfoncèrent les rangs de l'armée ennemie, & *Canut* fut entraîné dans la déroute des ſiens.

Le parti du vainqueur devint plus puiſſant encore par l'arrivée du jeune Valdemar qui, ſentant ſes forces croître avec ſon courage, réſolut de combattre pour Suénon en attendant le moment de combattre pour lui-même. Tous deux entrèrent dans le Juthland, aſyle du malheureux *Canut*; il vint à pied au-devant de ſes ennemis, ſuivi d'une armée foible. Pour mettre ſes ſoldats dans la néceſſité de vaincre ou de mourir, il fit mettre pied à terre à ſa cavalerie, & renvoya tous les chevaux, mais il monta ſur le ſien; & ſes ſoldats voyant qu'il ne partageoit pas leurs périls, firent peu de réſiſtance. Leur roi s'enfuit à route bride, tandis qu'exténués de fatigue, ils faiſoient à pied une retraite lente & dangereuſe ſous les murs de Wibourg. *Canut* preſſé par la frayeur ou par la honte, ou par l'une & l'autre à la fois, erra long-temps en Suède, en Saxe, en Ruſſie, mendiant par-tout avec baſſeſſe des ſecours qu'on lui refuſoit avec dureté. Enfin l'archevêque de Hambourg qui cherchoit à punir le refus que Suénon avoit fait de reconnoître la juriſdiction de ſon égliſe, tendit au prince opprimé une main généreuſe par vengeance, ſouleva le Juthland en ſa faveur, & lui donna une armée avec laquelle il aſſiégea Suénon dans Wibourg. Celui-ci plus ſurpris qu'effrayé d'une irruption ſi ſubite, fit une ſortie imprévue, entra dans le camp de *Canut*, jetta par-tout le déſordre & l'effroi; Valdemar, de ſon côté, fit des prodiges de bravoure; on n'accorda aucun quartier aux vaincus, & la haine de Suénon n'eût pas épargné *Canut*, s'il fût tombé entre ſes mains. Il alla porter ſes malheurs à la cour de l'empereur, qui le reçut avec une compaſſion politique. Il y avoit long-temps que les Céſars jettoient ſur le Danemarck des regards ambitieux; *Canut* plus jaloux d'arracher un trône à ſon rival que de le poſſéder lui-même, & comptant pour rien la honte d'être eſclave d'un empereur, pourvu qu'il eût d'autres eſclaves ſous lui, offrit à Frédéric I de ſe reconnoître vaſſal de l'Empire, s'il pouvoit le faire rentrer dans ſes états. Le monarque ſourit à cette propoſition, & ne voulant point abandonner au haſard des combats le ſuccès qu'il ſe promettoit, peu ſcrupuleux d'ailleurs ſur le choix des moyens, pourvu qu'il réuſſir, il propoſa à Suénon une entrevue avec *Canut*, prit le titre de médiateur, & affecta le déſintéreſſement le plus généreux. Suénon & Valdemar, pleins de cette confiance qu'inſpirent de grands ſuccès & un grand courage, ſe rendirent à Merſebourg ſans

eſcorte. Alors Frédéric leur dit qu'il ne les avoit appellés que pour recevoir d'eux l'hommage qui lui étoit dû par les vaſſaux de l'Empire ; que *Canut* plus docile s'étoit acquitté de ce devoir, & qu'il falloit le remplir, ou perdre tout eſpoir de retour en Danemarck. Les princes cédèrent à la néceſſité, & firent un ſerment contre lequel ils réclamèrent dès qu'ils furent libres. Le jeune Valdemar, moins ambitieux que Suénon, l'engagea à céder à *Canut* quelques terres diſperſées dans le Danemarck : la diſtance des domaines qu'on lui laiſſoit rendoit ſa révolte plus difficile ; Suénon y conſentit ; mais bientôt corrompu par l'ivreſſe, qui ſuit les proſpérités, il opprima & ſon peuple, & *Canut*, & Valdemar lui-même. Les deux malheureux ſe réunirent contre leur ennemi commun ; ils firent entre-eux un partage des états dont ils étoient chaſſés. Valdemar fut reconnu roi par *Canut*, & *Canut* par Valdemar. Enfin après bien des victoires & des défaites, des négociations échouées, renouées, rompues, repriſes encore, on convint du partage du Danemarck ; on laiſſa les iles à *Canut*. Le ſuccès de cette entrevue fut célébré par des fêtes publiques. Les deux princes auroient dû trembler de la facilité avec laquelle l'ambitieux Suénon leur abandonnoit les deux plus beaux fleurons de ſa couronne ; les careſſes dont il les combloit en ſe dépouillant ainſi pour eux, devoient leur inſpirer de nouvelles alarmes ; mais Valdemar, jeune & généreux, étoit incapable de ſoupçon. *Canut* étourdi par une proſpérité ſi inattendue, ne voyoit, n'entendoit rien. Suénon, l'an 1157, les convia à un feſtin magnifique : ils s'y rendirent : *Canut* fut aſſaſſiné ; Valdemar échappa aux bourreaux, tandis qu'Abſalon, ſon miniſtre & ſon ami, reçut *Canut* mourant dans ſes bras, croyant y recevoir ſon maître, défendit long-temps ſon cadavre palpitant, & l'emporta du théâtre où ſe paſſoit cette ſcène funeſte. *Canut* étoit un prince ſans vertus & ſans vices, plus opiniâtre que courageux, malheureux ſouvent par ſa faute, il altéra par la lâcheté avec laquelle il reconnut l'empereur pour ſon maître, l'intérêt que ſes revers auroient inſpiré. Il laiſſa deux fils légitimes, Nicolas qui fut ſaint, Harald qui fut chef de parti, un fils naturel, Valdemar, qui fut évêque, & deux filles qui, malgré les infortunes de leur père, trouvèrent des alliances illuſtres. (*M.* DE SACY.)

CANUT VI, ſurnommé *le Pieux*, (*Hiſt. de Danemarck.*) roi de Danemarck, étoit fils de Valdemar I, qui ſurvécut à l'infortuné *Canut*, & au perfide Suénon ; & qui, par la douceur de ſon gouvernement, effaça juſqu'aux traces des malheurs que la guerre des trois rois avoit cauſés. Élevé ſous les yeux d'un ſi grand prince, partageant avec lui le fardeau des affaires, apprenant de lui l'art de faire des heureux, *Canut* ne pouvoit être un tyran. Valdemar l'avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur : mais après la mort du père arrivée en 1182, les Scaniens, peuples enclins à la révolte, vexés par les intendans de Valdemar qui l'avoit ignoré, échauffés par Harald, prince du ſang Danois, qui cherchoit à troubler l'état pour faire époque, refuſèrent de rendre hommage à *Canut VI*. Ce prince, qui vouloit ſignaler ſon avénement au trône, par un acte de clémence, leur envoya l'éloquent Abſalon (*Voyez* ce mot) pour leur offrir une amniſtie, & les ramener à leur devoir par les voies politiques. Elles ne réuſſirent pas ; il fallut en venir aux mains. Harald vaincu par-tout, pourſuivi de retraite en retraite, alla mourir en Suède, & la révolte s'éteignit avec lui. Peu de ſang avoit coulé dans cette guerre ; & la nature avoit fait pour *Canut* les frais de la victoire, dans la bataille qui ſe donna ſur les bords de la Luma ; un ouragan affreux s'éleva tout-à-coup, dirigeant ſa courſe du côté des Scaniens, enleva les boucliers des plus foibles, mit les plus robuſtes dans l'impoſſibilité d'en faire uſage ; & les laiſſant expoſés ſans armes défenſives à tous les traits des royaliſtes, les contraignit de faire une retraite précipitée. La clémence de *Canut* s'étoit laſſée ; il vouloit abandonner la province au pillage ; mais Abſalon défendit les vaincus contre la fureur de ſon roi, comme il avoit défendu ſon roi contre la fureur des rebelles.

Leur ſédition avoit été ſecrètement fomentée par Fréderic Barberouſſe, qui vouloit faire ſentir à *Canut VI* la néceſſité de ſe reconnoître ſon vaſſal ; afin d'obtenir l'appui de la puiſſance impériale. Il l'invita en 1188, à venir renouveller à ſa cour cette inviolable amitié qui l'avoit uni, diſoit-il, à Valdemar ſon père : il ne falloit pas une politique bien profonde, pour pénétrer le deſſein de l'empereur : l'exemple de Suénon & de Valdemar ſuffiſoit pour inſtruire *Canut*. Il différa ſon voyage ſous divers prétextes. Frédéric prit ces délais pour un refus ; la chimère de la monarchie univerſelle, preſque réaliſée par Charles-Quint, commençoit à flatter dès-lors les ambitieuſes eſpérances des empereurs. Leurs liaiſons avec les papes les accoutumoient à ſe regarder, ainſi que les pontifes, comme maîtres de l'univers. Frédéric écrivit à *Canut* avec ce ſtyle impérieux, dont ſe ſervoit leur ſainteté, lorſqu'elle daignoit écrire aux rois. Il lui manda que, s'il ne vouloit lui faire hommage de ſes états, il alloit en diſpoſer en faveur de quelque prince mieux inſtruit de ſes devoirs. *Canut* répondit « qu'avant de donner le Danemarck, » il falloit le prendre ; puis mêlant la plaiſanterie à » la fermeté, il ajouta que, ſi Frédéric vouloit lui » céder la moitié de ſon empire, il s'avoueroit » ſon vaſſal pour cette partie ». Cependant Valdemar, auſſi eſclave des promeſſes de ſon père que des ſiennes, lui envoya ſa ſœur, âgée de ſept ans, que Valdemar avoit promiſe à Frédéric, duc de Souabe, ſecond fils de l'empereur.

Canut, peu inquiet du côté de l'Allemagne, paſſa en Juthland, où quelques troubles avoient rendus ſa préſence néceſſaire : Bogiſlas, duc de Poméranie, créature de Barberouſſe, & qui avoit juré d'arra-

Digitized by Google

cher les armes à la main, l'hommage que le roi refuſoit à l'empire, ſaiſit cette circonſtance, équipa une flotte, & prépara une irruption dans l'île de Rugen, dont le prince étoit vaſſal du Danemarck. Abſalon qui penſoit qu'un bon miniſtre peut, ſous un bon roi, agir par lui-même, n'attendit pas les ordres de *Canut*; il arma une flotte, attaqua celle de Bogiſlas, la mit en déroute, & ôta aux Vandales tout eſpoir de diſputer déſormais aux Danois l'empire de la mer Baltique.

Bogiſlas apprit bientôt combien il eſt dangereux pour un prince foible, d'épouſer les querelles des grandes puiſſances. *Canut*, revenu au ſein de ſes états, ne reſpira plus que la vengeance. Il réſolut de porter le fer & la flamme au ſein de la Poméranie : l'inſulte que lui fit l'empereur en lui renvoyant ſa ſœur, deſtinée au duc de Souabe, accrut encore ſa fureur. Il entra dans les états de Bogiſlas, à la tête d'une puiſſante armée, laiſſa un libre cours au brigandage de ſes ſoldats, prit des villes, raſa les fortereſſes, défit le duc en pluſieurs rencontres, le pourſuivit, la lance dans les reins, juſques ſous les murs de Camin, où il fut contraint de ſe renfermer. Il voyoit ſa province ravagée, ſes ſoldats découragés, ſes amis chancelans, l'empereur ſe bornant à le plaindre au lieu de le ſecourir, un ennemi triomphant, prêt à forcer ſon aſyle; il réſolut de céder à ſa mauvaiſe fortune, & compta plus ſur la généroſité de ſon vainqueur, que ſur l'amitié politique de Barberouſſe. Il ſortit de Camin avec ſa famille, dans tout l'appareil de l'infortune, ſe jetta aux pieds de *Canut*, lui remit ſes états, & lui demanda la vie : cette ſcène étoit l'inſtant du héros. *Canut* lui rendit la Poméranie, à condition que de vaſſal de l'empire, il deviendroit vaſſal du Danemarck. Le vainqueur ne détacha de la principauté qu'il lui laiſſoit, que la ſeigneurie de Barth, dont il fit préſent au prince de Rugen, pour payer ſa fidélité, & l'indemniſer des pertes qu'il avoit eſſuyées. Tant de grandeur fit ſur le cœur de Bogiſlas une impreſſion profonde, qui ne s'effaça jamais. Il conçut tant d'eſtime pour *Canut*, que, lorſqu'il mourut en 1190, il ne voulut point partager ſes états entre ſes enfans, « Prenez *Canut* » pour arbitre, leur dit-il; je connois ſa candeur. » N'appellez point de ſa déciſion, elle ſera dictée » par l'équité même ».

Cependant *Canut*, adoré de ſes ſujets, craint de ſes vaſſaux, eſtimé de ſes voiſins, ſe voyoit en état de rendre à l'empereur tous les maux qu'il lui avoit faits. Il s'empara de Meklembourg, fit priſonniers Burewin & Niclot, qui ſe diſputoient cette principauté, la partagea entre les deux concurrens, reçut leur hommage, & leur rendit la liberté. Enflé de ce ſuccès, il pénétra plus avant, ſoumit tout le Holſtein, & recula les bornes de ſa domination, depuis l'Elbe juſqu'à l'orient de la Poméranie. Ainſi une démarche imprudente coûta à Barberouſſe une partie de ſon empire.

Canut, ayant ſatisfait ainſi ſa vengeance & ſon ambition, ne ſongea plus qu'à verſer ſes bienfaits ſur ſon peuple & ſur ſa famille; il donna à ſon frère Valdemar le duché de Sleſwick, appanage ordinaire des princes du ſang, à condition de foi & hommage. Une circonſtance imprévue fit ſa paix avec l'empereur. La frénéſie des croiſades règnoit alors dans toute l'Europe : Frédéric avoit pris la croix; il ſe préparoit à paſſer en Paleſtine, & craignoit que, pendant ſon abſence, *Canut* ne ſe vengeât de tant d'hoſtilités accumulées, en s'emparant d'une partie de l'empire : il rechercha donc ſon alliance. *Canut* promit de ne point troubler le repos de l'Allemagne, juſqu'au retour de Barberouſſe. Cette réponſe tranquilliſa l'empereur. Mais, pour aſſurer encore mieux le calme qui règnoit dans ſes états, il appuya, par ſes ambaſſadeurs, la lettre que Clément III écrivoit à *Canut*. Le pontife invitoit le roi de Danemarck à venir maſſacrer les Sarraſins qui ne lui avoient fait aucun mal, pour venger un Dieu qui prioit pour ſes ennemis en expirant ſous leurs coups. L'enthouſiaſme de la chevalerie prêtoit une nouvelle force aux conſeils du ſaint-père. En effet, quelques ſeigneurs s'enrôlèrent pour cette expédition. Les moines excitèrent les autres gentilshommes à aller laver leurs péchés dans le ſang des Sarraſins, & ſe firent donner ou achetèrent à vil prix des terres que leurs mains laborieuſes rendirent très-fertiles. Mais l'exemple du ſage *Canut* contint le reſte de la nobleſſe. Il oppoſa aux ſollicitations du pape une réſiſtance très-ſenſée; il aima mieux continuer paiſiblement à répandre le bonheur ſur ſes états, que d'aller avec les autres princes chrétiens, porter dans ceux de Saladin, la terreur, la mort, & l'exemple de tous les crimes.

Canut auroit joui du calme le plus profond, ſi ſon imprudence n'avoit pas confié aux mains d'un prélat ambitieux, le dépôt dangereux d'une autorité paſſagère. Valdemar étoit trop jeune encore pour gouverner par lui-même le duché de Sleſwich. L'évêque de Sleſwich, bâtard de *Canut V*, & qui portoit auſſi le nom de *Valdemar*, fut donc chargé de tenir, juſqu'à la majorité du prince, les rênes de l'adminiſtration. Il eſt peu de régens peut-être qui, dans le ſecret de leur ame, n'aient été tentés d'envahir le patrimoine de leur pupille. Le prélat Valdemar prétendit que, les bâtards n'étant point exclus du trône par les loix fondamentales de la monarchie danoiſe, il devoit au moins la partager avec *Canut*. Ce prétexte éblouit les eſprits avides de nouveautés, & ſur-tout cette claſſe d'intriguans, dont la fortune eſt fondée ſur les malheurs de l'état, & qui attendent de ſanglantes révolutions pour ſortir du néant. Un parti fut bientôt formé : Valdemar paſſa d'abord en Norwege, où il prit le titre de roi, & ſe ligua avec Adolphe de Schaffembourg, comte de Holſtein, ennemi né de *Canut*, & de tous les princes que divers intérêts animoient contre ce prince.

L'armée des confédérés s'avança donc, en 1192, vers l'Eider; *Canut*, avare du ſang des hommes,

plus jaloux du bonheur de ſon peuple, que de ſa propre gloire, ſe contenta de garnir ſa frontière, & ordonna à ſes généraux de ſe tenir ſur la défenſive, ſans engager aucune action. L'officier s'indigna d'un ordre qui captivoit ſon courage; le ſoldat murmura de ce qu'on lui enlevoit l'eſpoir d'un riche butin. Le Fabius du Nord perſiſta dans ſa ſage indolence; & l'événement fit voir la juſteſſe de ſes vues. La diſcorde s'alluma bientôt parmi des chefs de nations différentes, diviſés d'intérêts, & tous jaloux du commandement ſuprême, leurs finances s'épuiſèrent, les rigueurs de la ſaiſon rallentirent leur marche, & les retranchemens de Danemarck l'arrêtèrent; les ſoldats ennuyés de tenir la campagne ſans combattre, ſe licentièrent d'eux-mêmes; le prélat déſeſpéré vint ſe jetter aux pieds de *Canut*, & tout le Danemarck rendit juſtice à ſon roi.

Adolphe fit ſa paix; *Canut* dicta les articles du traité; mais le comte ne voulut point ſe reconnoître vaſſal du prince Danois. La guerre fut donc rallumée en 1195; Adolphe ſe ligua avec Othon, & remporta quelques avantages. *Canut* marcha contre les confédérés; mais les rigueurs de la ſaiſon ayant empêché les deux armées de ſe joindre, les Danois ſe bornèrent à tenir la campagne, & les Allemands à la ravager. L'année ſuivante, *Canut* couvrit d'une armée nombreuſe les bords de l'Eider; Adolphe demanda la paix une ſeconde fois, & *Canut* une ſeconde fois la lui accorda.

Adolphe étoit vaincu, & non pas ſoumis. Il tourna ſes armes contre le duc de Saxe, & forma le ſiége de Lawembourg. Les habitans implorèrent le ſecours de *Canut*, & arborèrent le drapeau Danois ſur leurs murs. La vue de cette enſeigne devant laquelle Adolphe s'étoit déjà deux fois humilié, ne rallentit point l'ardeur des aſſiégeans; la place fut priſe, & *Canut* n'ayant pu ſauver les habitans, ſongea du moins à les venger. Il fit marcher contre Adolphe, Niclot & Burewin, deux princes Vandales, ſes vaſſaux. Ils remportèrent en 1201, ſur les Holſteinois une ſanglante victoire. Mais Niclot, victime d'une querelle étrangère & du devoir féodal, y périt les armes à la main.

Le jeune Valdemar vint bientôt occuper le théâtre de la guerre. Il ſignala par une victoire ſon entrée dans le Holſtein, entra triomphant dans la plupart des villes, échoua devant Lawembourg, & prit Lubeck. Il fut moins redevable de cette conquête à ſon propre courage, qu'à la politique de ſon frère qui, pour forcer les habitans à ſe ſoumettre, avoit fait ſaiſir tous leurs vaiſſeaux; il les leur rendit en recevant des ôtages de leur ſoumiſſion. Enfin, Valdemar ſut envelopper Adolphe, ſe rendre maître de ſa perſonne, le traina en Danemarck, au milieu des railleries cruelles d'un peuple inſolent, & d'une ſoldateſque effrénée. *Canut* ternit la gloire de tant de vertus, en faiſant jetter ſon ennemi dans un cachot.

Sur ces entrefaites, Othon, duc de Saxe, qui avoit contre Adolphe tant de motifs de vengeance; fut élu empereur, & ſe rapprocha d'intérêt avec *Canut*, par le mariage de Guillaume ſon frère avec Helène, ſœur du prince Danois. *Canut*, comblé des faveurs de la fortune, ivre de proſpérités, ſe montra dans les états qu'il avoit conquis en Allemagne. Tous les cœurs volèrent à ſon paſſage: les hommages qu'il reçut, furent un tribut de l'eſtime publique. Il verſa par-tout des bienfaits qui furent aſſez payés par l'amour de ſes ſujets. Il revint en Danemarck, & mourut en 1202, au moment où il alloit jouir du fruit de tant de travaux politiques & militaires: il avoit quarante ans, & en avoit régné vingt-un. On crut que ſa mort n'étoit pas naturelle, & la cauſe de ce ſoupçon eſt aiſée à ſaiſir: il étoit prince; ſon peuple étoit crédule; & ſes vaſſaux avoient intérêt de ſemer ce bruit.

Canut laiſſa beaucoup d'abus après lui; mais il les avoit trouvés établis & enracinés depuis pluſieurs ſiècles. Sa prudence en avoit extirpé pluſieurs, entre autres la coutume d'exiger une amende de tous les parens d'un aſſaſſin: loi biſarre, qui confondoit l'innocent & le coupable.

Ami de l'humanité, il ne fit que des guerres néceſſaires: il prenoit les armes malgré lui, s'en ſervoit avec gloire, & les poſoit ſans honte comme ſans regret: il pardonnoit ſans effort; & parmi tant d'offenſes qu'il reçut de ſes ſujets, de ſes vaſſaux & de ſes voiſins, on ne peut lui reprocher que le ravage projetté de la Scanie, & le traitement qu'il fit eſſuyer au malheureux Adolphe. Les hiſtoriens nous le peignent ennemi des plaiſirs, ſans ceſſe occupé des ſoins du gouvernement, chaſte même dans les bras d'une épouſe qu'il adoroit, ſenſible aux plaintes des pauvres, & ne dédaignant point le détail de leurs misères, jaloux de la gloire de ſa famille. Il arma la cour de Rome contre Philippe-Auguſte, roi de France, qui avoit répudié ſa ſœur Ingeburge, la merveille de ſon ſiècle. Les foudres de Rome, les clameurs du clergé, la frayeur du peuple François frappé d'un interdit, forcèrent enfin Philippe à rappeller la princeſſe outragée: *Canut* après cette ſatisfaction, ſe réconcilia de bonne foi avec Philippe-Auguſte, ne ſongea plus à troubler le repos de la France, & s'occupa de celui de ſes états. Valdemar II ſon frère, lui ſuccéda. (*M.* DE SACY.)

CANUT, (*Hiſt. de Suède.*) ſurnommé *Ericſon*; c'eſt-à-dire, *fils d'Eric* le ſaint, roi de Suède. D'après le traité bizarre conclu entre ſaint Eric, & Charles-Suercherſon, il devoit ſuccéder à Charles; il s'étoit retiré en Norwege de peur que ce prince ne ſe délivrât d'un ſucceſſeur odieux, pour aſſurer à ſes enfans la poſſeſſion du trône. Impatient de régner il ſortit de ſa retraite, ſurprit Charles, & lui ôta la couronne & la vie. Un régne commencé par un aſſaſſinat ne pouvoit être heureux. La veuve de Charles alla remplir le Danemarck de ſes cris, & ſe jetta avec ſes enfans dans les bras du roi Valdemar qui jura de venger

cette

famille infortunée, & se prépara à faire à *Canut* une guerre cruelle; les Goths, soit compassion pour le sang de Charles, soit ennui de ne plus faire la guerre, joignirent leurs armes à celles de Valdemar; mais *Canut* sortit vainqueur de plusieurs combats. Les Goths se soumirent, Valdemar n'osa plus troubler son repos. *Canut* ne s'occupa qu'à effacer par les bienfaits dont il combla l'église, le meurtre dont il avoit souillé ses mains. Il donna quelques loix assez sages; mais au milieu de ses soins pacifiques, les Esthoniens & les Courlandois firent une irruption dans ses états; ces peuples brigands enlevèrent les vaisseaux, ravagèrent les côtes, livrèrent aux flammes la ville de Sigtuna, égorgèrent l'archevêque de Stéka, & disparurent avec les richesses de la Suède. *Canut* n'avoit pas fait un pas pour défendre ses sujets. Il se consola de ce malheur avec les moines dont sa cour étoit composée. Il mourut entre leurs bras, l'an 1192, il fut enterré dans le cloître de Warnheim. La plupart de ses prédécesseurs n'avoient eu d'autre tombeau qu'un champ de bataille. (*M. de Sacy.*)

Canut, roi de Vandalie, (*Histoire des Vandales & de Danemarck.*) fils d'Eric le Bon, roi de Danemarck, ne commença à jouer un rôle dans le Nord que sous le règne de Nicolas ou Harald IV, en 1126. Ce prince avoit rétabli dans la Vandalie Henri, fils de Gothelscale, & de Sigrithe, sœur du roi Danois. Le Vandale fut ingrat dès qu'il put l'être impunément; il demanda une partie du Danemarck comme la succession de sa mère; Nicolas rejetta sa demande, & ce refus fut le signal de la guerre; Henri entra dans le duché de Sleswick, donnant à ses soldats l'exemple du pillage & des cruautés les plus inouies. Nicolas marcha contre lui, *Canut* qui combattoit sous ses ordres, se signala dans une bataille, fut blessé, & ne dut la liberté qu'au courage d'un soldat. Ce Danois voyoit le prince renversé de son cheval, Henri accouroit pour se saisir de sa personne, le soldat marche droit au Vandale, feignant d'être blessé & lui tendant les mains comme pour recevoir des fers; Henri le laisse approcher, celui-ci saisit la bride, renverse le cavalier, se rend maître du cheval, y monte, prend *Canut* en croupe, & l'emporte. L'armée Danoise fut vaincue, parce qu'elle avoit été trahie par Elif, gouverneur de Sleswich.

Canut qui s'indignoit de l'obscurité où on l'avoit laissé languir jusqu'alors, touché des maux qui désoloient cette contrée, promit au roi de la défendre contre les incursions des Vandales, & de porter la guerre jusques dans les états de Henri; pour remplir de si belles espérances, il ne demanda que le titre de gouverneur: Nicolas ne le lui donna point, il le lui vendit; pour en payer le prix, le généreux *Canut* engagea une partie de son patrimoine, & leva des troupes avec le produit du reste.

Il envoya d'abord offrir la paix au prince Vandale, mais il exigeoit la restitution de tout ce que son armée avoit enlevé aux habitans du duché; il avoit commencé lui-même à réparer leurs pertes par ses largesses. Henri, loin de consentir à rien rendre, exigeoit qu'on lui rendit une partie du Danemarck. « Votre maître, dit-il aux députés de » *Canut*, est un cheval fougueux qui se croit in» domptable, je lui apprendrai qu'il ne l'est pas ». Le prince Danois n'eut pas plutôt reçu cette réponse, qu'il s'avança à la tête de son armée, investit Henri dans le château où il s'étoit renfermé, & poussa le siège avec tant de chaleur, que le Vandale, craignant de perdre en un jour sa forteresse, sa liberté & sa couronne, se jetta dans une rivière qui baignoit les murs, la traversa à la nage, & disparut; *Canut* emporta la place d'assaut, y trouva les dépouilles des habitans de Sleswick, & les leur rendit à son retour. La guerre continua avec divers succès; enfin Henri fut vaincu dans une bataille rangée, & demanda la paix, *Canut* vint la lui apporter lui-même sans escorte, presque sans armes, avec cette confiance naturelle aux héros. Henri se jetta dans ses bras, & parut atteré par tant de grandeur d'ame. Leur négociation fut moins une entrevue politique, qu'une scène de sentiment. « Réconciliez-vous avec le roi de Da» nemarck, dit *Canut*, payez-lui ce qu'il m'en a » coûté pour acheter le droit de vous faire la » guerre; il est juste que je rentre dans mon pa» trimoine. Henri paya cette somme; Nicolas la » reçut & la rendit à *Canut* »; mais elle n'entra dans les mains de ce prince que pour passer dans celles du Vandale; *Canut* la lui restitua & se crut heureux, au prix de sa fortune, d'avoir acquis de la gloire & un ami.

Par ce récit on peut juger d'après quels principes le duc de Sleswick gouverna ses états, cependant on conspira contre lui, & ce qui est plus étonnant encore, tandis qu'on vouloit attenter à ses jours on l'accusoit de vouloir attenter à ceux de Nicolas. Soit que ce prince fût assez crédule pour se laisser séduire par une calomnie si grossiere, soit qu'il saisît l'occasion de perdre un héros dont les vertus & la gloire irritoient sa jalousie, *Canut* ne put se justifier aux yeux de Nicolas qui le croyoit coupable ou feignoit de le croire. Il venoit de recevoir les derniers soupirs de la reine Marguerite qui l'avoit défendu avec autant de courage que de sagesse; abandonné seul au milieu de ses ennemis, cité devant une cour qui l'estimoit & le haïssoit, accusé par le roi d'avoir affecté une magnificence royale, de s'être élevé un trône dans le duché de Sleswick, & d'avoir voulu usurper la couronne de Danemarck, il répondit avec autant de force que de noblesse. Ce qui animoit davantage Nicolas contre lui, c'est que Henri avant de mourir l'avoit désigné pour son successeur, & qu'après sa mort tous les Vandales, & par respect pour les dernières volontés de leur maître, & par estime pour les hautes qualités de *Canut*, lui avoient mis la couronne sur la tête; on lui faisoit un crime de l'avoir acceptée. » Mais quoi,

disoit *Canut*, » Magnus tègne dans l'Ostrégothie, » & la calomnie ne va point l'attaquer sur son » trône. Pourquoi suis-je seul exposé à ses traits? » Est-ce aux dépens de la puissance du roi que j'ai » augmenté la mienne? N'est-il pas glorieux pour » lui de compter des rois parmi ses vassaux? Suis-» je moins sujet en Danemarck pour être souve-» rain dans la Vandalie? Si le roi a quelque guerre » à soutenir, c'est alors qu'il verra ce que vaut » un sujet couronné; tous mes vassaux seront les » siens, & tous les Vandales périront avec moi, » s'il le faut, pour la défense du Danemarck «.

Nicolas parut touché de ces raisons: mais bientôt il chercha un prétexte pour rompre avec *Canut*; la haine en trouve toujours assez; il anima contre lui Magnus, son fils, à qui la puissance de ce prince donnoit de l'ombrage; sa perte fut résolue, le complot fut formé; il étoit aisé à *Canut* d'en découvrir la trame. Mais il étoit trop grand pour s'abaisser à des soupçons. Magnus lui demande une entrevue dans un bois près de Rhingstat; des assassins y étoient cachés, Magnus attendoit son ennemi, *Canut* arrive seul & court l'embrasser; mais il apperçoit une cuirasse & des armes sous le manteau du prince; il en témoigne sa surprise: » j'ai résolu, dit Magnus, » de punir de ma propre main un » vassal insolent, & c'est pour cela que je me suis » armé: qui, vous! dit *Canut*, vous abaisser jus-» qu'à frapper un malheureux; c'est la fonction » des bourreaux, celle des rois est de pardonner: » je vous demande la grace du coupable, & je me » jette à vos genoux pour lui «. *Canut* ne se fût point abaissé jusques-là s'il avoit su que le poignard étoit préparé pour lui-même. Magnus le relève & le prie de s'asseoir auprès de lui. « A qui, lui dit-il, » appartient le royaume de Danemarck?.... A » votre père..... Vous voulez l'usurper tout en-» tier, mais votre ambition rencontrera des obs-» tacles; croyez-moi, partageons aujourd'hui ce » royaume entre nous..... Il n'est ni à vous ni à » moi, il est à votre père, & nous ne pouvons » le partager ». La fureur de Magnus s'allumoit par degrés, ses yeux étinceloient. » Je l'aurai, dit-» il, ce royaume, & ce jour va m'en assurer la » possession. A moi, mes amis! Que vous ai-je fait, dit *Canut*, » le ciel voit mon innocence, que ne » puis-je lui cacher votre crime »!... Cependant les conjurés sortent de leur retraite, Magnus porte le premier coup, sa troupe en furie se jette sur le prince mourant, le mutile, le déchire, & abandonne son cadavre aux bêtes féroces.

Ce crime ne resta pas impuni, le peuple indigné ne regardoit Magnus qu'avec horreur. Harald & Eric l'animoient à la vengeance en lui montrant au lieu des drapeaux, les habits sanglans de leur malheureux frère. Il prit les armes, & la révolte devint générale. (*M. DE SACY.*)

CAPACITÉ, s. f. (*Hist. mod.*) dans un sens général, marque une aptitude ou disposition à quelque chose.

Les loix d'Angleterre donnent au roi deux *capacités*, l'une naturelle & l'autre politique: par la première, il peut acheter des terres pour lui & ses héritiers; par la seconde, il en peut acheter pour lui & ses successeurs; il en est de même du clergé. (*A. R.*)

CAPADES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) l'on nomme ainsi aux Indes, chez les Maures, & parmi d'autres nations, les eunuques noirs à qui on confie la garde des femmes, & qui les accompagnent dans leurs voyages. (*A. R.*)

CAPEL, (ARTHUR) (*Hist. d'Anglet.*) nom respectable & infortuné. Pendant les guerres des parlementaires contre Charles I, Fairfax, général des parlementaires, faisant en 1645 le siege de Colchester où *Capel* commandoit pour le roi, propose à ce gouverneur une entrevue: *Capel* l'accepte; arrivé au lieu du rendez-vous, il voit un jeune homme nud jusqu'à la ceinture, les mains liées derrière le dos, au milieu de quatre soldats, dont deux avoient le poignard levé sur lui, & deux lui tenoient le pistolet appuyé sur la gorge; il reconnoit son fils qu'il croyoit en sûreté à Londres, où cet enfant faisoit ses études. Fairfax déclare à *Capel* que son fils va périr, si la place n'est remise à l'instant aux parlementaires: *Capel*, sans lui répondre, crie à son fils: *Mon fils! souviens-toi de ce que nous devons à Dieu & au roi.* Il rentre dans la place, & fait jurer à toute la garnison de se défendre jusqu'à l'extrémité. Fairfax, confus du peu de succès de cette honteuse tentative, n'osa pas consommer son crime: il renvoya le jeune *Capel* à Londres; cet enfant avoit dignement partagé le courage de son père, même avant de l'avoir vu. Fairfax avoit voulu le séduire, l'engager à émouvoir son père par ses pleurs & à lui conseiller de rendre la place; le fils avoit constamment répondu: *Mon père est un homme trop sage pour se conduire par les conseils d'un enfant.* La place ayant été réduite par famine, *Capel* fut envoyé à la tour de Londres, & Cromwel dans la suite lui fit trancher la tête en même temps qu'à Charles I.

Le jeune *Capel* devint comte d'Essex sous Charles II. Il ne démentit ni dans le cours de sa vie ni à sa mort, le caractère de fermeté qu'il avoit fait éclater dès l'enfance. Il entra dans l'espèce de conjuration mal concertée, connue dans l'histoire d'Angleterre sous le nom de *complot de la maison de Rye*, & qui fut formée par des protestans en haine du duc d'Yorck & du catholicisme; il vouloit, ainsi qu'Algernon Sidney, qui avoit pris Brutus pour modèle, procurer la liberté à son pays. Trop de gens entroient dans ce complot pour qu'il ne fût pas découvert. Essex étant arrêté, mourut en romain, dit le chevalier *Dalrymple*, c'est-à-dire qu'enfermé dans la même chambre d'où le lord *Capel* son père avoit été envoyé à l'échafaud par Cromwel, & où le comte de Northumberland, beau-père de sa femme, avoit prévenu son supplice par une mort volontaire, il suivit l'exemple du

dernier. Charles II, en apprenant ſa fin, parut ſe rappeller ſes ſervices & ceux de ſon père. » Eſſex, dit-il, » pouvoit recourir à ma clémence, je de- » vois au moins une vie à ſa famille ». Le jour où il ſe tua, le roi Charles II & le duc d'Yorck avoient été à la tour pour voir un eſſai d'artillerie; il n'en fallut pas davantage pour que les proteſtans les accuſaſſent de l'avoir fait égorger ſecrètement dans la priſon, n'oſant pas l'envoyer au ſupplice. On ſubornа même deux enfans de dix ans qui, long-temps après, dépoſèrent avoir entendu un grand bruit qui paroiſſoit partir de la chambre où étoit renfermé le comte d'Eſſex, & avoir vu jetter par la fenêtre un raſoir tout ſanglant. Un des deux enfans ſe rétracta, & Charles II, en faiſant trancher la tête au lord Ruſſel & à Sidney dont toute la nation demandnit la grace & condamnoit le jugement, fit bien voir que les diſcours publics & les reproches d'ingratitude qu'on auroit pu lui faire, ne l'auroient pas empêché de traiter de même le comte d'Eſſex s'il eût réſolu ſa mort.

CAPEL *ou* CAPPEL, (Louis) eſt auſſi le nom d'un miniſtre proteſtant, hébraïſant célèbre, auteur du *critiqua ſacra*, auquel Buxtorf oppoſa ſon *anti-critica*. Mort en 1658 à Saumur, où il étoit profeſſeur d'hébreu.

CAPELLETTI, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne à Veniſe à une milice que la république compoſe des ſujets qu'elle a en Eſclavonie, Dalmatie, Albanie & Morlachie, qui eſt regardée comme l'élite de ſes troupes, & à la garde de qui elle confie ſes places les plus importantes: il y en a toujours deux compagnies à Veniſe pour la garde du palais & de la place de ſaint Marc. (*A. R.*)

CAPET. *Voyez* HUGUES.

CAPETIEN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom par lequel on déſigne la troiſième race de nos rois; il vient de Hugues Capet, le premier roi de cette race. Il y a aujourd'hui, en 1784, 797 ans qu'elle occupe le trône de la France. *Nulle généalogie ne remonte ſi haut que celle de Jéſus-Chriſt*, dit un auteur allemand, cité par les auteurs du Trévoux, *pas même celle des Capétiens*. (*A. R.*)

CAPHAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) péage ou droit que les Turcs font payer aux marchands chrétiens, qui conduiſent ou envoient des marchandiſes d'Alep à Jéruſalem.

Le droit du *caphar* avoit été établi par les chrétiens mêmes, lorſqu'ils étoient maîtres de la Terre-Sainte, & ce fut pour l'entretien des troupes qu'on mettoit dans les paſſages difficiles pour obſerver les Arabes, & empêcher leurs courſes: mais les Turcs qui l'ont continué & augmenté, en abuſent, faiſant payer arbitrairement aux marchands & aux voyageurs chrétiens des ſommes conſidérables, ſous prétexte de les défendre des Arabes, avec qui néanmoins ils s'entendent le plus ſouvent pour favoriſer leurs brigandages. (*G*)

CAPIGI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) portier du ſerrail du grand ſeigneur. Il y a dans le ſerrail environ cinq cent *capigis* ou portiers partagés en deux troupes: l'une de trois cens, ſous un chef appellé *capig-baſſa*, qui a de proviſion trois ducats par jour; & l'autre de deux cens appellés *cucci-capigi*, de leur chef *cuccicapigi-baſſi* qui a deux ducats d'appointement. Les *capigis* ont depuis ſept juſqu'à quinze aſpres par jour, l'un plus, l'autre moins. Leurs fonctions ſont d'aſſiſter avec les janiſſaires à la garde de la première & de la ſeconde porte du ſerrail, quelquefois tous enſemble, comme quand le grand-ſeigneur tient conſeil général, qu'il reçoit un ambaſſadeur, ou qu'il va à la moſquée; & quelquefois ils ne gardent qu'une partie, & ſe rangent des deux côtés, pour empêcher que perſonne n'entre avec des armes, ou ne faſſe du tumulte, &c.

Ce mot, dans ſon origine, ſignifie porte (*G*)

CAPIGI-BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) capitaine des portes, officier du ſerrail du grand-ſeigneur. Les *capigis-bachis* ſont ſubordonnés au *capi-aga* ou *capou-agaſſi*, & ſont au nombre de douze; leur fonction eſt de monter la garde deux à deux à la troiſieme porte du ſerrail, avec une brigade de ſimples *capigis* ou porders. Lorſque le grand-ſeigneur eſt à la tête de ſon armée ou en voyage, ſix *capigis-bachis* marchent toujours à cheval devant lui pour reconnoître les ponts; ils y mettent pied à terre, attendent le ſultan rangés à droite & à gauche ſur ſa route, & lui font une profonde révérence pour marquer la ſûreté du paſſage. A l'entrée des tentes ou du ſerrail ils ſe mettent en haie à la tête de leur brigade. (*G*)

CAPIOGA *ou* CAPI-AGASSI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier turc qui eſt le gouverneur des portes du ſerrail, & le grand maître du ſerrail.

La dignité de *capi-aga* eſt la première des eunuques blancs; le *capi-aga* eſt toujours auprès du grand-ſeigneur, il introduit les ambaſſadeurs à l'audience; perſonne n'entre & ne ſort de l'appartement du grand-ſeigneur que par ſon miniſtère. Sa charge lui donne le privilège de porter le turban dans le ſerrail, & d'aller par-tout à cheval: il accompagne le grand-ſeigneur juſqu'au quartier des ſultanes, mais il demeure à la porte, & n'y entre point. Le grand-ſeigneur fait les frais de ſa table, & lui donne environ ſoixante livres par jour; mais ſa charge lui attire de plus un très-grand nombre de préſens, parce qu'aucune affaire de conſéquence ne vient à la connoiſſance de l'empereur, qu'elle n'ait paſſé par ſes mains. Le *capi-agaſſi* ne peut être bacha quand il quitte ſa charge. (*G*)

CAPIOGLAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpèce de ſerviteur qui a ſoin dans le ſerrail, des agemoglans, que le grand-ſeigneur y appelle pour être employés dans la ſuite auprès de ſa perſonne. (*A. R.*)

CAPITAN-BACHA *ou* CAPOUDAN BACHA, ſ. m (*Hiſt. mod.*) c'eſt en Turquie le grand amiral. Il poſsède la troiſième charge de l'empire, & a ſur mer autant de pouvoir que le grand-viſir en

a ſur terre. Ce commandant n'avoit point autrefois le titre de *capitan bacha* ou d'*amiral* ; il n'étoit que beg de Gallipoli. Soliman II inſtitua cette charge en faveur du fameux Barberouſſe, & y attacha une autorité abſolue ſur tous les officiers de la marine & de l'arſenal, que le *capitan bacha* peut punir, caſſer, & faire mourir, dès qu'il eſt hors du détroit des Dardanelles. Il commande dans toutes les terres, les villes, châteaux & fortereſſes maritimes, viſite les places, les fortifications, les magaſins ; ordonne des réparations, des munitions de guerre & de bouche, change les milices, & tient conſeil pour recevoir les plaintes des officiers.

Lorſque cet officier eſt à Conſtantinople, il a droit de police dans les villages de la côte du port & du canal de la mer Noire, qu'il fait exercer ou par ſon keaja ou lieutenant, ou par le boſtangi bachi.

La marque de ſon autorité eſt une grande canne d'inde, qu'il porte à la main dans l'arſenal & à l'armée. Son canot, par un privilège réſervé ſeulement au grand-ſeigneur, eſt couvert d'un rendelet, & armé d'un éperon à la proue. Il diſpoſe des places de capitaine de vaiſſeau & de galères, vacantes par mort.

Cet officier a une copie de l'état des troupes de mer & des fonds deſtinés pour l'entretien des armées navales. Trois compagnies de Janiſſaires compoſent ſa garde : elles débarquent par-tout où la flotte ſéjourne, & campent devant la galère du général. Sa maiſon, ſans être auſſi nombreuſe que celle du grand-viſir, eſt compoſée des mêmes officiers ; & quand la flotte mouille dans un port, il tient un divan ou conſeil compoſé des officiers de marine.

Le *capitan bacha* jouit de deux ſortes de revenus ; les uns fixes, & les autres caſuels. Les premiers proviennent de la capitation des îles de l'Archipel, & de certains gouvernemens & bailliages de la Natolie & de Romelie, entre autres de celui de Gallipoli, que le grand-ſeigneur lui donne en apanage avec la même étape que celle du grand-viſir. Ses revenus caſuels conſiſtent en ce qu'il tire de la paie des bénévoles, & de la demi-paie de ceux qui meurent pendant la campagne, qu'il partage avec le Terſana Emini. Il a encore le cinquième des priſes que font les begs, & loue ſes eſclaves pour mariniers & rameurs ſur les galères du grand-ſeigneur, à raiſon de 50 écus par tête, ſans qu'ils lui coûtent à nourrir ni à entretenir, parce qu'au retour de la flotte, il les fait enfermer avec ceux de ſa hauteſſe. Les contributions qu'il exige dans les lieux où il paſſe, augmentent conſidérablement ſes revenus caſuels. Guer, *Mœurs & uſage des Turcs*, *tom. II.* (*G*)

CAPITOLINUS. *Voyez* MANLIUS.

Horace parle d'un autre CAPITOLINUS bien différent de Manlius & dont le nom étoit Pétillius. Il paroît qu'il fut accuſé de malverſations & de déprédations.

Mentio ſi qua
De Capitolini furtis injecta Petilli
Te coram fuerat, defenſae, ut tuus eſt mos :
Me Capitolinus convictore uſus, amicoque
A puero eſt, cauſâque meâ permulta rogatus
Fecit, & incolumis lætor quod vivit in urbe,
Sed tamen admiror quo pacto judicium illud
Fugerit.

CAPITOLINUS, (Julius) (*Hiſt. litt. anc.*) eſt auſſi le nom d'un hiſtorien latin du troiſième ſiècle, qui a écrit les vies de pluſieurs empereurs.

CAPITON, (WOLFGANG) luthérien célèbre, ami d'Œcolampade dont il écrivit la vie, & dont il épouſa la veuve. Il eut une ſeconde femme, qui étoit bel eſprit, & qui prêchoit pour ſon mari, lorſqu'il étoit malade. Né à Haguenau en 1478, mort en 1542.

CAPITOULS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) magiſtrats de ville à Toulouſe, ou officiers municipaux, qui y exercent la même juriſdiction que les échevins à Paris, les jurats à Bordeaux, les conſuls en Provence & en Languedoc. On ne choiſit pour remplir ces places, que des bourgeois des plus honnêtes familles, & c'eſt un honneur que d'avoir paſſé par ces charges. (*G*)

CAPITULAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ce nom qui ſignifie en général *un livre* diviſé en pluſieurs chapitres ou capitules, s'eſt appliqué en particulier aux loix tant civiles que canoniques, & ſpécialement aux loix ou réglemens que les rois de France faiſoient dans les aſſemblées des évêques & des ſeigneurs du royaume. Les évêques rédigeoient en articles les réglemens qu'ils croyoient néceſſaires pour la diſcipline eccléſiaſtique, qu'ils tiroient pour la plupart des anciens canons. Les ſeigneurs dreſſoient des ordonnances ſuivant les loix & les coutumes ; le roi les confirmoit par ſon autorité, & enſuite ils étoient publiés & reçus.

L'exécution de ceux qui regardoient les affaires eccléſiaſtiques, étoit commiſe aux archevêques & aux évêques ; & celle des *capitulaires* qui concernoient les loix civiles, aux comtes & aux autres ſeigneurs temporels : & à leur défaut, des commiſſaires envoyés par le roi, qu'on appelloit *miſſi dominici*, étoient chargés d'y veiller. Ces *capitulaires* avoient force de loi dans tout le royaume ; non-ſeulement les évêques, mais les papes même s'y ſoumettoient. Childebert, Clotaire, Dagobert, Carloman, Pepin & ſur-tout Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, Lothaire, & Louis II ont publié pluſieurs *capitulaires* : mais cet uſage s'eſt aboli ſous la troiſième race de nos rois.

Anſegiſe, abbé de Lobe, ſelon quelques-uns, ou ſelon M. Baluze, abbé de Fontenelles, a fait

Digitized by Google

le premier un recueil des réglemens contenus dans les *capitulaires* de Charlemagne & de Louis le Débonnaire; ce recueil eſt partagé en quatre livres, & a été approuvé par Louis le Débonnaire & par Charles le Chauve. Après lui, Benoit, diacre de Mayenne, recueillit vers l'an 845 ; des *capitulaires* de ces deux empereurs, omis par Anſegiſe, & y joignit les *capitulaires* de Carloman & de Pepin. Cette collection eſt diviſée en trois livres, qui compoſent avec les quatre précédens, les ſept livres des *capitulaires* de nos rois : les ſix premiers livres ont été donnés par du Tillet en 1548, & le recueil entier des ſept livres par MM. Pithou. Mais on a encore des *capitulaires* de ces princes, en la manière qu'ils ont été publiés, & dès l'an 545 ; il y en a eu quelques-uns imprimés en Allemagne en 1557 : on en a imprimé une autre collection plus ample à Baſle. Le P. Sirmond a fait paroître quelques *capitulaires* de Charles le Chauve, & enfin M. Baluze nous a procuré une belle édition des *capitulaires* de nos rois, fort ample, & revue ſur pluſieurs manuſcrits ; imprimée en deux volumes *in-folio*, à Paris en 1677. Elle contient les *capitulaires* originaux de nos rois, & les collections d'Anſegiſe & de Benoit, avec quelques autres pièces.

Les évêques donnoient auſſi dans le huitième ſiècle & dans les ſuivans, le nom de *capitules* & de *capitulaires* aux réglemens qu'ils faiſoient dans leurs aſſemblées ſynodales ſur la diſcipline eccléſiaſtique, qu'ils tiroient ordinairement des canons des conciles, & des ouvrages des SS. Pères. Ces réglemens n'avoient force de loi que dans l'étendue du diocèſe de celui qui les publioit, à moins qu'ils ne fuſſent approuvés par un concile ou par le métropolitain; car en ce cas ils étoient obſervés dans toute la province : cependant quelques prélats adoptoient ſouvent les capitules publiés par un ſeul évêque. C'eſt ainſi qu'ont été reçus ceux de Martin, archevêque de Brague, de l'an 525 ; ceux du pape Adrien I, donnés à Angilram ou Enguerran, évêque de Metz, l'an 785 ; ceux de Théodulphe, évêque d'Orléans, de l'an 767 ; ceux d'Hincmar, archevêque de Rheims en 852; ceux d'Herard, archevêque de Tours, en 858; & ceux d'Iſaac, évêque de Langres. Doujat, *Hiſtoire du Droit canon*. Baluze *Præfatio ad capitularia*. M. du Pin, *Biblioth. des Aut. eccléſ. viij. ſiècle*. (*G*).

L'illuſtre auteur de l'*Eſprit des lois*, obſerve que ſous les deux premières races on aſſembloit ſouvent la nation, c'eſt-à-dire les ſeigneurs & les évêques ; car il n'étoit pas encore queſtion de communes. On chercha dans ces aſſemblées à régler le clergé par des *capitulaires*. Les loix des fiefs, s'étant établies, une grande partie des biens de l'Egliſe fut gouvernée par ces lois. Les eccléſiaſtiques ſe ſéparèrent, & négligèrent des lois dont ils n'avoient pas été les ſeuls auteurs : on recueillit les canons des conciles & les décrétales, qu'ils préférèrent comme venant d'une ſource plus pure. D'ailleurs la France étant diviſée en pluſieurs petites ſeigneuries, en quelque manière indépendantes, les *capitulaires* furent plus difficiles à faire obſerver, & peu-à-peu on n'en entendit plus parler. *Eſprit des lois, liv. XXVIII. ch. jx.* (*O*)

CAPITULATION IMPERIALE, (*Hiſt. mod.*) l'on appelle ainſi, en Allemagne, une loi fondamentale, faite par les électeurs au nom de tout l'empire, & impoſée à l'empereur pour gouverner ſuivant les régles qui y ſont contennes, dont il jure l'obſervation à ſon couronnement. Les points principaux auxquels l'empereur s'oblige par la *capitulation*, ſont de prendre la défenſe de l'Egliſe & de l'empire ; d'obſerver les lois fondamentales de l'empire, de maintenir & conſerver les droits, priviléges, & prérogatives des électeurs, princes, & autres états de l'empire, qui y ſont ſpécifiés, *&c.*

Bien des juriſconſultes ſont remonter l'origine des *capitulations* aux tems les plus reculés, & prétendent qu'elles étoient en uſage dès le tems de Charles-le-Chauve & de Louis le Germanique : mais ceux qui ſont dans ce ſentiment, ſemblent avoir confondu avec les *capitulations* en uſage aujourd'hui, des formules de ſermens que les rois de pluſieurs pays & les empereurs ont de tems immémorial prêtés à leur ſacre, qui ne contiennent que des promeſſes générales de gouverner leurs états ſuivant les régles de la juſtice & de l'équité, & de remplir envers leurs ſujets les devoirs de bons ſouverains : les *capitulations* dont il eſt ici queſtion ſont plus particulières, & doivent être regardées comme des conditions auxquelles l'empereur eſt obligé de ſouſcrire avant de pouvoir entrer en poſſeſſion de la couronne impériale.

La première qui ait été faite dans l'empire, fut preſcrite à l'empereur Charles-Quint. Ce fut Frédérie le ſage, électeur de Saxe, qui propoſa cet expédient, pour favoriſer l'élection de ce prince, dont les vaſtes états & la trop grande puiſſance faiſoient de l'ombrage aux autres électeurs ; il leur ouvrit l'avis de preſcrire cette *capitulation*, pour limiter le pouvoir de l'empereur, l'obliger à obſerver les lois & coûtumes établies dans l'empire, mettre à couvert les prérogatives des électeurs, princes, & autres états, & aſſurer par-là la liberté du corps germanique.

Depuis Charles-Quint, les électeurs ont toujours continué de preſcrire des *capitulations* aux empereurs qu'ils ont élûs après lui, en y faiſant cependant quelques changemens ou additions, ſuivant l'exigence des cas. Enfin du tems de Rodolphe II on commença à douter ſi le droit de faire la *capitulation* n'appartenoit qu'aux ſeuls électeurs ; en conſéquence les princes & états de l'empire voulurent auſſi y concourir, & donner leurs ſuffrages pour celle qu'on devoit preſcrire à l'empereur Matthias. Ils vouloient que par la ſuite la *capitulation* fût faite dans la diète ou aſſemblée gé-

nérale des états de l'empire. Les électeurs qui auroient bien voulu demeurer seuls en possession d'un droit qu'ils avoient jusqu'alors seuls exercé, alléguèrent, pour s'y maintenir, que ce droit leur étoit acquis par une possession centénaire, & l'affaire demeura en suspens; cependant les états obtinrent en 1648, à la paix de Westphalie, qu'on inséreroit dans l'article viij, §. 3. du traité conclu à Osnabruck, que dans la prochaine diète on travailleroit à dresser une *capitulation* perpétuelle & stable, à laquelle les princes & états auroient part. Nonobstant cette précaution & les protestations réitérées des états, les électeurs ont toujours trouvé le secret d'éluder l'exécution de cet article. La question est donc restée indécise jusqu'à présent: cependant pour donner une espèce de satisfaction à leurs adversaires, ils ont depuis inséré dans les *capitulations* des empereurs, & nommément dans celle de François I une promesse de travailler avec force à faire décider l'affaire de la *capitulation* perpétuelle.

Le collège des princes, qui ne perd point de vûe cet objet, a fait présenter, au mois de juin 1751, un mémoire à la diète de Ratisbonne, sur la nécessité de dresser un projet de *capitulation* perpétuelle, qui règle d'une manière ferme & stable les engagemens auxquels les empereurs sont tenus par leur dignité de chefs du corps germanique. La suite fera voir si cette dernière tentative aura plus de succès que les précédentes, & si le collège électoral sera plus disposé que par le passé à y faire attention. (*A. R.*)

CAPNION, *Voyez* REUCHLIN.

CAPPERONIER, (CLAUDE) professeur en grec au collège royal, éditeur de Quintilien & de quelques-autres anciens rhéteurs latins, né à Montdidier, en Picardie, en 1671, mort en 1744.

Jean CAPPERONIER, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, aussi professeur en grec au collège royal, & de plus, garde des livres de la bibliothèque du roi, étoit de la même famille & étoit aussi de Montdidier. On a aussi de lui différentes éditions, celle de César & celle de Plaute dans les auteurs latins de Barbou, & il en préparoit une de Sophocle: on a de plus quelques dissertations de lui en petit nombre dans le recueil de l'académie des belles-lettres: né à Paris le 9 mars 1716, mort le 30 mai 1775.

CAPPONI, (PIERRE) (*Hist. mod.*) magistrat de Florence. Lorsque Charles VIII, dans son expédition de Naples, parcouroit l'Italie en conquérant, il dicta en passant ses loix aux Florentins; *Capponi* les trouva si dures, que dans un mouvement généreux d'indignation républicaine, il arracha en présence de Charles VIII, des mains du secretaire de ce prince, le papier qui les contenoit, & le mit en pieces, en disant: *Faites battre le tambour, & nous, nous sonnerons nos cloches; nous n'avons pas d'autre réponse à faire à de pareilles propositions.* Il sortit aussitôt. Cette fermeté en imposa. On crut qu'elle annonçoit de grandes ressources & de grands moyens de défense, on rappella *Capponi*, & on lui dicta des conditions raisonnables.

CAPRARA, (ÉNÉE, comte de) (*Hist. mod.*) général des armées impériales sous l'empereur Léopold, fut battu à Sintzeim dans le palatinat, par M. de Turenne le 16 juin 1674; mais le 19 août 1685, il prit d'assaut, sur les Turcs, Neuhausel en Hongrie, & cette action fut brillante. Il mourut à Vienne en 1701. Il avoit fait quarante-quatre campagnes & avoit été employé dans des ambassades. Il étoit de Bologne en Italie & neveu du général Picolomini.

CAPSE, s. f. espèce de chausse de velours mi-partie, dans laquelle on met les billets le jour de l'élection des prevôt des marchands & échevins. (*A.R.*)

CAPTIF, s. m. (*Hist. mod.*) esclave ou personne prise sur l'ennemi, en particulier par un pirate ou corsaire.

On appelle plus particulièrement de ce nom les esclaves chrétiens que les corsaires de Barbarie font dans leurs courses, & que les PP. de la Merci & les Mathurins vont racheter de temps en temps à Alger & dans d'autres endroits de la partie septentrionale d'Afrique. (*A. R.*)

CAPURIONS, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) La ville de Rome est encore aujourd'hui divisée, comme elle l'étoit du temps des Césars, en quatorze régions ou quartiers, que les Italiens nomment *rio*; ils ont seulement changé les noms. Il en est arrivé de même des officiers. Ils étoient sous les empereurs au nombre de dix-huit; ils sont aujourd'hui dix-huit. Ils s'appelloient sous Auguste, *curatores regionum urbis*; on les nomme à présent *capurioni*. Leurs fonctions sont les mêmes, & c'est à eux d'entretenir la tranquillité publique, d'empêcher qu'il ne se commette des violences dans les rues, d'en informer les magistrats de police, veiller à ce que chaque citoyen s'applique à une profession honnête, poursuivre les gens de mauvaise vie, chasser les fainéans, avoir l'œil sur les édifices publics, assembler les citoyens quand il en est besoin, surveiller les boulangers, les bouchers, & autres gens d'art; d'où l'on voit que les *curatores urbis* des anciens, les *capurions* des Italiens d'aujourd'hui, & nos commissaires, ont beaucoup de rapport entr'eux. (*A R.*)

CAQUEUX, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espèce de secte que les Bretons, entre lesquels elle s'étoit formée, regardoient avec une extrême aversion, comme un reste de Juifs infectés de lèpre. Les *caqueux* exerçoient tous le metier de corsier, & il leur étoit presque défendu de faire autre chose: la haine & le préjugé public les traitoient du reste à-peu-près comme les cagots. *Voyez l'article* CAGOT. La police civile & ecclésiastique fit des efforts pour détruire la prévention des peuples, & rétablir dans les droits de la société, des gens qui

contribuoient à ſon avantage: mais ces efforts furent long-temps inutiles. (*A. R.*)

CARABINS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod*) eſpèce de chevaux-legers, dont le ſervice en guerre étoit aſſez ſemblable à celui de nos houſards. Ils formoient des compagnies ſéparées, quelquefois des régimens; les officiers généraux les employoient dans leur garde; ils portoient une cuiraſſe échancrée à l'épaule pour tirer plus commodément, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabaſſet en tête, une longue épée avec la carabine à l'arçon. (*A. R.*)

CARACALLA. *Voyez* MARC-AURELE-ANTONIN.

CARACOLY, (*Hiſt. mod.*) métal compoſé de parties égales d'or, d'argent, & de cuivre: il eſt très-eſtimé, & fort recherché des Caraïbes ou Sauvages des iles de l'Amérique. Ils nomment auſſi *caracolys* les petites plaques faites de même métal, dont ils font leur principal ornement, en ſe les attachant au nez, aux levres, & aux oreilles. Ils tiroient autrefois cette compoſition des Sauvages de la rivière d'Orénoque: mais aujourd'hui les orfévres du pays les contrefont en altérant un peu l'alliage, & leur vendent bien cher ces bagatelles. (*A. R.*)

CARAFFE, (*Hiſt. mod.*) grande maiſon du royaume de Naples, dont étoient le pape Paul IV, mort en 1569, & pluſieurs cardinaux.

CARAMUEL DE LOBKOWITS, (JEAN) (*Hiſt. mod.*) eſt au rang des caſuiſtes & des ſectateurs du probabiliſme ridiculiſés par Paſcal. C'eſt tout ce que le public en ſait. Sa deſtinée fut bizarre, & annonçoit un caractère bizarre. Apres avoir été abbé, puis évêque, il ſe fit ſoldat; il fut ingénieur & intendant des fortifications en Bohême. Il redevint évêque; il poſſéda ſucceſſivement divers évêchés en Bohême & en Italie; il étoit né en Eſpagne. On prétend qu'il avoit beaucoup d'eſprit. On diſoit de lui qu'il *avoit reçu le génie au huitième degré, l'éloquence au cinquième, & le jugement au ſecond.* Il avoit en littérature une opinion qui eſt aſſez celle des ignorans; il ſe diſpenſoit diſoit-il, de lire les anciens, non par mépris, mais parce qu'il ſuppoſoit que les modernes avoient pris de l'antiquité tout ce qu'elle avoit de bon, & l'avoient embelli. *Caramuel* avoit auſſi ſur la grammaire des idées fort bizarres & qui tendoient à dénaturer des langues faites & mortes, il vouloit que pour répondre aux conceptions les plus obſcures des métaphyſiciens & des ſcolaſtiques péripatéticiens, on formât, même dans la langue latine, des participes de tous les temps: il vouloit par exemple, que d'*amaverat* on formât *amaveratus*, *amaverati*, d'*amaviſſe*, *amaviſſens*, *amaviſſentis*; d'*amaviſſet*, *amaviſſetus*, *amaviſſeti*. Nous n'entreprenons pas d'expliquer des choſes ſi obſcures; nous concevons ſeulement, ou plutôt nous croyons qu'*amaveratus*, par exemple, auroit repréſenté l'homme de qui on diſoit que dans un tel temps avoit aimé telle choſe ou telle perſonne; *amaviſſetus*, celui de qui on diſoit qu'il auroit aimé dans tel ou tel cas, dans telle ou telle occaſion.

Laiſſons ces ſubtilités.

Caramuel mourut à Vigevano en 1682.

CARAVANE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) dans l'Orient, c'eſt une troupe ou compagnie de voyageurs, marchands, & pélerins qui, pour plus de ſureté, marchent enſemble pour traverſer les déſerts, & autres lieux dangereux infeſtés d'Arabes ou de voleurs.

Ce mot vient de l'arabe *cairawam* ou *cairoan*, & celui-ci du perſan *kerwan* ou *karwan*, *négociant* ou *commercant*. *Voyez* Periſ. *Itin. mund. ed. Hyde*, *p.* 61.

Les marchands éliſent entr'eux un chef nommé *caravan-bachi*, qui commande la *caravane*; celle de la Mecque eſt commandée par un officier nommé *émir adge*, qui a un nombre de janiſſaires ou autres milices ſuffiſant pour la défendre. Ordinairement ces troupes de voyageurs marchent plus la nuit que le jour, pour éviter les grandes chaleurs, à moins que ce ne ſoit en hiver; alors la *caravane* campe tous les ſoirs auprès des puits ou ruiſſeaux qui ſont connus des guides, & il s'y obſerve une diſcipline auſſi exacte qu'à la guerre. Les chameaux ſont ordinairement les voitures dont on ſe ſert; ces animaux ſupportant aiſément la fatigue, mangeant peu, & ſur-tout ſe paſſant trois & quatre jours de boire. On les attache à la file les uns des autres, & un ſeul chamelier en mène ſept. Les marchands & les ſoldats ſe tiennent ſur les ailes.

Le grand-ſeigneur donne la quatrième partie des revenus de l'Égypte pour les frais de la *caravane*, qui va tous les ans du Caire à la Mecque viſiter le tombeau de Mahomet; cette troupe de pieux Muſulmans eſt quelquefois de 40 à 70 mille hommes, accompagnée de ſes ſoldats pour les mettre à couvert du pillage des Arabes, & ſuivie de huit ou neuf mille chameaux chargés de toutes les proviſions néceſſaires pour un ſi long trajet à travers les déſerts. Il y en vient auſſi de Maroc & de Perſe.

Les pélerins pendant le chemin s'occupent à chanter des verſets de l'alcoran; quand ils ſont à deux journées de la Mecque, dans un lieu nommé *Rabak*, ils ſe dépouillent tout nuds, & ne prennent qu'une ſerviette ſur leur cou, & une autre autour des reins. Arrivés à la Mecque, ils y demeurent trois jours à faire leurs prieres & à viſiter les lieux ſaints; de-là ils vont au Mont-Araſat offrir leur *corban* ou ſacrifice; & après y avoir reçû la bénédiction du ſchérif ou prince de la Mecque, ils ſe rendent à Médine, pour honorer le tombeau du prophète.

On diſtingue en Orient les journées en journées de *caravanes* de chevaux, & de *caravanes* de chameaux; celles de chevaux en valent deux de chameaux: il part pluſieurs *caravanes* d'Alep, du Caire, & d'autres lieux, tous les ans, pour aller en Perſe, à la Mecque, au Thibet. Il y a auſſi des

Digitized by Google

caravanes de mer établies pour le même sujet ; telle est la *caravane* de vaisseaux qui va de Constantinople jusqu'à Alexandrie.

On appelle aussi *caravanes*, les campagnes de mer, que les chevaliers de Malte sont obligés de faire contre les Turcs & les corsaires, afin de parvenir aux commanderies & aux dignités de l'ordre : on les nomme de la sorte, parce que les chevaliers ont souvent enlevé la *caravane*, qui va tous les ans d'Alexandrie à Constantinople. (*G*)

CARAVANSERAI, s. m. (*Hist. mod.*) grand bâtiment public destiné à loger les caravanes.

Ce mot vient de l'arabe *cairawan*, ou du persan *karvan*, qui signifie *caravanne*, & de *serai*, hôtel ou grande maison, c'est-à-dire, *hôtellerie des voyageurs*.

Ces *caravanserais*, ou, comme Chardin les appelle, *caravanserails*, sont en grand nombre dans l'Orient, où ils ont été bâtis par la magnificence des princes des différens pays.

Ceux de Schiras & de Casbin en Perse passent pour avoir coûté plus de soixante mille écus à bâtir ; ils sont ouverts à tous venans, de quelque nation & religion qu'ils soient, sans que l'on s'informe ni de leur pays, ni de leurs affaires, & chacun y est reçu gratis.

Les *caravanserais* sont ordinairement un vaste & grand bâtiment quarré, dans le milieu duquel se trouve une cour très-spacieuse : sous les arcades qui l'environnent, regne une espece de banquette élevée de quelques piés au-dessus du rez-de-chaussée, où les marchands & voyageurs se logent comme ils peuvent, eux & leurs équipages ; les bêtes de somme étant attachées au pié de la banquette. Au dessus des portes qui donnent entrée dans la cour, il y a quelquefois de petites chambres que les concierges des *caravanserais* savent louer fort cher à ceux qui veulent être en particulier.

Quoique les *caravanserais* tiennent en quelque sorte lieu en Orient des auberges, il y a cependant une différence très-grande entr'eux & les auberges ; c'est que dans les *caravanserais*, on ne trouve absolument rien ni pour les hommes ni pour les animaux, & qu'il y faut tout porter ; ils sont ordinairement bâtis dans des lieux arides, stériles & déserts, où l'on ne peut faire venir de l'eau que de loin & à grands frais, n'y ayant point de *caravanserai* sans sa fontaine. Il y en a aussi plusieurs dans les villes, où ils servent non-seulement d'auberge, mais encore de boutique, de magazin, même de place de change.

Il n'y a guère de grandes villes dans l'Orient, sur-tout de celles qui sont dans les états du grand seigneur, du roi de Perse, & du Mogol, qui n'ayent de ces sortes de bâtimens. Les *caravanserais* de Constantinople, d'Ispahan, & d'Agra, capitales des trois empires, sont sur-tout remarquables par leur magnificence & leur commodité.

En Turquie, il n'est permis qu'à la mere & aux sœurs du grand-seigneur, ou aux visirs & bachas qui se sont trouvés trois fois en bataille contre les chrétiens, de fonder des *caravanserais*. (*G*)

CARAVANSERASKIER, s. m. (*Hist. mod.*) directeur ou intendant, chef d'un caravanserai.

Dans chaque caravanserai qui se rencontre sur les routes & dans les déserts, il y a un *caravanseraskier.* ; dans ceux qui sont situés dans les villes, & destinés à serrer ou étaler les marchandises, comme dans celui d'Ispahan, il y a aussi un officier ou garde-magazin, qu'on appelle *caravanseraskier*. Il répond des marchandises déposées dans le caravanserai, moyennant un certain droit ou rétribution qu'on lui paye. (*G*)

CARCAVI, (PIERRE DE) (*Hist. litt. mod.*) conseiller au grand conseil, & garde de la bibliothèque du roi, ami de Fermat, de Pascal, de Roberval, de Descartes avec lequel il se brouilla cependant. Mort à Paris en 1684.

CARDAN, (*Hist. litt. mod.*) Jérôme *Cardan*, médecin, astrologue & fou célèbre du seizième siècle, rapporte dans l'histoire qu'il nous a laissée de sa vie, que quand la nature ne lui faisoit point sentir quelque douleur, il s'en procuroit lui-même en se mordant les lèvres ou en se tiraillant les doigts jusqu'à ce qu'il en pleurât, parce que s'il lui arrivoit d'être sans douleur, il ressentoit des saillies & des *impétuosités d'esprit* si violentes, qu'elles lui étoient plus insupportables que la douleur même. Ce *Cardan* a tiré l'horoscope de J. C., folie dont Pierre d'Ailli, cardinal & évêque de Cambrai, & depuis, Tibère Russilianus Sextus lui avoient donné l'exemple ; mais ce qu'il y eut de singulier, fut que *Cardan* se voyant persécuté pour cet horoscope, aima mieux s'exposer à tous les dangers qui pouvoient en arriver, que de renoncer à l'honneur de l'invention, en citant l'exemple de ces deux hommes qui l'avoient précédé dans cette folle impiété. Il prétendoit avoir comme Socrate un démon familier. En parlant de son intelligence, il la plaçoit entre les substances humaines & la nature divine, & il mesuroit en quelque sorte ces distances ; il y a plus loin, disoit-il, des facultés d'un homme à celles d'un ange, que des facultés d'un chien à celles d'un homme, parce que dans les progressions géométriques, la même loi donne, en avançant, des proportions toujours plus éloignées ; 2, 4, 8, 16 &c. Mais pourquoi le créateur auroit-il été obligé d'établir la loi des progressions géométriques entre les divers objets de la création ?

La médecine chez *Cardan* est presque toujours fondée sur l'astrologie judiciaire ; ses écrits sont pleins de faits pour le moins hazardés ; il prétend qu'il y a des hommes, qui en tenant la tête immobile, peuvent donner à leurs cheveux tel mouvement qu'ils veulent ; il assure que dans sa jeunesse il voyoit clair dans les ténèbres, que l'âge avoit affoibli en lui cette faculté, qu'il voyoit cependant encore en s'éveillant au milieu de la nuit,

mais

mais qu'il ne diſcernoit plus auſſi parfaitement les objets que dans un âge plus tendre; toutes ces merveilles dont il rapporte des raiſons phyſiques & médicinales, ſont pour le moins bien ſuſpectes de la part d'un homme qui entroit en extaſe quand il vouloit, & qui prétendoit voir auſſi clair dans les ténèbres de l'avenir que dans celles de la nuit. Il avoit prédit à Edouard VI, roi d'Angleterre, d'après les régles de l'aſtrologie, plus de cinquante ans de règne; Edouard VI mourut à ſeize ans. Ces mêmes règles lui avoient fait voir clairement qu'il lui étoit impoſſible à lui-même de vivre juſqu'à quarante-cinq ans; il régla en conſéquence l'arrangement de ſa fortune, ce qui l'incommoda beaucoup le reſte de ſa vie. Quand il ſe vit trompé dans ſes calculs, il refit ſon thême, & trouva qu'au moins il ne paſſeroit pas la ſoixante-quinzième année. La nature s'obſtina encore à démentir l'aſtrologie; mais pour cette fois il ne voulut pas avoir le démenti, & ſe laiſſa mourir de faim, l'aſtrologie lui étant plus chère que la vie; en revanche il mépriſoit beaucoup la magie, mais un aſtrologue n'en a pas le droit. Né à Pavie en 1501, mort à Rome en 1576. Ses œuvres ont été recueillies en 1663 par Charles Spon, en dix volumes *in-fol.* Ce ſera le traiter bien favorablement, que de s'en tenir ſur ſa perſonne & ſur ſes ouvrages, au jugement qu'en a porté M. de Thou » *Cardan*, dit-il, » ſemble quelquefois être au-deſſus de » l'homme, mais plus ſouvent au-deſſous d'un » enfant «.

Sa deviſe n'étoit pas d'un ſou, la voici: *Tempus mea poſſeſſio, tempus ager meus.* » Le temps eſt ma » richeſſe, c'eſt le champ que je cultive «.

Il eut un fils, Jean-Baptiſte CARDAN, auquel il eut la douleur de voir trancher la tête en 1560: ſon crime étoit d'avoir empoiſonné ſa femme. Le père fit à cette occaſion ſon traité: *De utilitate ex adverſis capiendâ. De l'utilité qu'on doit tirer de l'adverſité.* Jean-Baptiſte étoit auſſi médecin, & avoit auſſi du ſavoir: on a de lui un traité *de fulgure*, & un autre *de abſtinentiâ ciborum fœtidorum*, imprimés parmi les œuvres de ſon père.

CAREL. *Voyez* CHILDEBRAND.

CARGLI, (*Hiſt. d'Anglet.*) gentilhomme de la province de Lincoln, bouffon de la reine Elizabeth. Leur facétie la plus ordinaire étoit de parler latin enſemble, parce que *Cargli* ne le ſavoit pas, & qu'elle prétendoit l'avoir oublié. *Quel chien de latin parlez-vous donc là, Cargli?* lui dit-elle un jour. — *Madame, un latin de ſou, & vous un latin de femme, nous devons nous entendre.* Elle lui demandoit une autre fois ce qu'on diſoit d'elle à la cour. *On dit, madame, que de plus de vingt maris qui vous ont été preſentés, vous n'avez pas eu l'eſprit d'en choiſir un.*

CARIBERT, *ou* Cherebert VIII, roi de France. (*Hiſtoire de France.*)

Gontran, roi de Bourgogne.

Sigebert, *ou* Sigibert IV, roi d'Auſtraſie.

Chilpéric II, roi de Soiſſons.

Ces princes partagerent les états de Clotaire I, leur pere, ſuivant l'uſage d'alors, c'eſt-à-dire, par le ſort. Chilpéric, le plus jeune & le plus audacieux, avoit fait pluſieurs tentatives pour réunir dans ſa perſonne la monarchie entière. *Caribert* eut Paris, & c'eſt pour cette raiſon qu'on lui donne le titre de roi de France, excluſivement à ſes freres, dont les royaumes ne formoient, avec le ſien, qu'un ſeul corps de monarchie. Le partage ne fut pas tel qu'il s'étoit fait entre les enfans de Clovis; les limites des quatre royaumes ne furent pas les mêmes: par exemple, celui de Paris fut augmenté de la Touraine, qui auparavant dépendoit du royaume d'Orléans, & de l'Albigeois, qui avoit appartenu à celui d'Auſtraſie. Gontran eut le royaume d'Orléans, augmenté de toute l'ancienne Bourgogne & du Sénonois; Châalons-ſur-Saone fut le ſiege de ſa domination. Sigebert, le plus vertueux de ces princes, eut l'Auſtraſie, avec toutes ſes dépendances au-delà du Rhin. Chilpéric enfin eut le royaume de Soiſſons: on eſt étonné de trouver dans ſon lot les villes de Bayeux, de Rennes, & d'autres plus éloignées encore. Il eſt à croire que les ſeigneurs, maîtres de fixer le ſort de chacun, en uſoient ainſi, dans la crainte que ces princes ne ſe fuſſent déſunis, s'ils avoient eu leurs états ſéparés. Nous avons déjà obſervé, que quoiqu'il y eût pluſieurs royaumes, la domination françoiſe ne formoit qu'un ſeul corps de monarchie. Dans les occaſions extraordinaires, comme quand il falloit porter la guerre au-dehors, les délibérations ſe faiſoient en commun entre les ſeigneurs des quatre royaumes.

Le regne de *Caribert* n'eſt marqué par aucun événement mémorable; il ſe comporta avec aſſez de douceur & de modération. On lui reproche ſon incontinence. Il répudia la reine Ingoberge, & épouſa ſucceſſivement Meroflede, Mercoefe, & Theodechilde, celle-ci étoit fille d'un pâtre. L'origine des deux autres n'étoit pas moins abjecte. La bénédiction ne s'étendit pas ſur ces mariages: il n'en eut aucun enfant mâle. La reine Ingoberge lui donna une fille qui fut mariée à Ethelbert, roi des Cantiens. Il eut, de ſes concubines, deux autres filles, qui toutes deux prirent le voile, l'une à Tours, l'autre à Poitiers. *Caribert* mourut en 570, dans la cinquantieme année de ſon âge & la neuvieme année de ſon regne. Il mourut dans les liens de l'excommunication, dont ſaint-Germain évêque de Paris, l'avoit chargé. Les papes, comme l'ont remarqué tous les modernes, n'interpoſoient point encore leur autorité dans ces conjonctures toujours infiniment délicates; chaque prélat étoit juge ſouverain dans ſon diocèſe pour le ſpirituel.

Si l'hiſtoire reproche à *Caribert* ſon peu de délicateſſe dans le choix de ſes femmes, elle loue la douceur de ſa ſociété, la ſageſſe de ſon gouvernement, ainſi que ſon amour pour la juſtice & pour les belles-lettres. Il parloit le latin avec autant de facilité que ſa langue naturelle : prince pacifique, mais éclairé, ſon amour pour la paix ne nuiſit point à ſon autorité, dont il ſe montra toujours jaloux. Ce tableau eſt tracé d'après Fortunat. Grégoire de Tours ne nous parle que des vices de ce prince.

Gontran & Chilpéric ne furent pas plus ſcrupuleux dans leurs mariages : le premier négligea la reine Mercatrude ſa femme & tint deux concubines, Venerande & Auſtrigilde. Ce fut de cette dernière qu'il eut Clotaire & Clodomir. Chilpéric ſe livra à tous les excès d'un amour forcené avec Frédégonde ſa maîtreſſe, & fut le tyran d'Adouere ſa femme.

Sigebert n'eut point, comme ſes freres, à rougir de ſes alliances : il épouſa la fille cadette d'Athanagilde roi des Viſigoths en Eſpagne. C'étoit Brunehaut : Les noces furent célébrées à Metz avec la dernière magnificence, & les deux époux vécurent toujours depuis dans une aſſez grande union.

Un dégoût malheureuſement paſſager que reſſentit Chilpéric pour Frédegonde, lui inſpira le deſſein de la renvoyer : il demanda Galaſonte, ſœur ainée de Brunehaut. Athanagilde eut bien de la peine à conſentir à ce mariage, dont il craignoit les ſuites pour ſa fille. Il exigea le ſerment des François, que Chilpéric n'auroit jamais d'autre femme. La nouvelle épouſe fut reçue à la cour de Soiſſons, avec les démonſtrations de la joie la plus vive ; mais ce n'étoit qu'un feu paſſager, la paſſion de Chilpéric pour Frédégonde ne tarda pas à ſe rallumer. Galaſonte ſe voyant négligée demanda à repaſſer en Eſpagne : ne pouvant en obtenir la permiſſion, elle fit ſes plaintes dans l'aſſemblée générale. Les ſeigneurs ſe montrèrent fidèles au ſerment qu'ils avoient fait au roi des Viſigoths, & obligèrent Chilpéric à renoncer à ſa concubine. La deſtinée de Galaſonte n'en devint pas meilleure. Cette princeſſe fut trouvée morte dans ſon lit, on l'avoit étranglée. Ce crime fut-il l'ouvrage de Chilpéric, ou de Frédégonde ? Il eſt à croire qu'ils y trempèrent l'un & l'autre : au moins leur intelligence après ce meurtre, autoriſe ce ſoupçon. La reine d'Auſtraſie eût bien voulu venger la mort de ſa malheureuſe ſœur ; elle engagea même Sigebert dans une guerre contre Chilpéric, qui pour l'appaiſer lui donna la dépouille de Galaſonte.

Cependant Gontran, Chilpéric & Sigebert s'aſſemblerent pour faire le partage des états de *Caribert*. Les ſeigneurs n'eurent point d'égard à ce qui pouvoit convenir à chacun de ces princes : par exemple, Avranche ſe trouva dans le lot du roi d'Auſtraſie. Tous trois avoient une grande prédilection pour Paris, qui cependant n'offroit rien de cette magnificence qu'on y admire aujourd'hui. Son territoire fut partagé entr'eux ; & tous trois firent ſerment de ne point entrer dans la ville ſans la permiſſion des deux autres.

Incontinent après le partage, qui ne fut pas également au gré des trois princes, les Huns Abares firent une irruption dans la Thuringe. Sigebert, qui étoit particuliérement intéreſſé à les repouſſer, ſe mit auſſi-tôt en campagne ; c'étoit pour la troiſieme fois qu'il en venoit aux mains avec ces peuples. Il les avoit vaincus dans les deux premieres guerres, cette troiſieme fut des plus malheureuſes. Les Huns taillèrent ſon armée en pieces, lui-même ſe vit ſur le point d'être réduit en ſervitude. Il étoit dans la ſituation la plus critique ; mais ſa prudence ne l'abandonna pas. Il eut recours aux préſens, & ſa généroſité déſarma ſes vainqueurs. Les Abares lui permirent de faire ſa retraite ; ils firent même alliance avec lui, & le comblèrent de careſſes. Gontran étoit occupé contre les Lombards, qui déſiroient joindre quelques provinces de ſes états au royaume qu'ils venoient de fonder en Italie. Sigebert, profitant de ſon embarras, ſurprit la ville d'Arles, ſur laquelle il avoit des droits. Son avantage ne fut pas de longue durée, les généraux de Gontran reprirent non-ſeulement la ville d'Arles, mais même ils conquirent celle d'Avignon ſur Sigebert. Chacun des princes aſpiroit à ſe revêtir des dépouilles de l'autre. Chilpéric excité par Frédégonde, profite de la querelle de ſes freres, & envoie contre le roi d'Auſtraſie Clovis, ſon ſecond fils, qui ſe ſignale par la priſe de Tours & de Poitiers. Sigebert & Gontran s'étant réconciliés, les villes furent rendues à leurs premiers maîtres ; il y eut même un traité : mais une diſpute eccléſiaſtique occaſionna une rupture entre Gontran & Sigebert. Chilpéric, attentif à ce qui ſe paſſoit à la cour de ſes freres, crut devoir profiter de leur méſintelligence, il envoya Théodebert ſon fils, ſur les terres de Sigebert. Ce jeune prince remporta de trés-grands avantages : mais le roi d'Auſtraſie ayant fait entrer ſur le territoire de Soiſſons une armée allemande, Chilpéric fut contraint de demander la paix : elle lui fut accordée par l'entremiſe des ſeigneurs françois. Les trois freres promirent par ſerment de ne rien entreprendre les uns contre les autres. Ce ſerment fut bientôt violé : le roi d'Auſtraſie avoit à peine congédié ſes troupes, que Chilpéric, & Théodebert, ſon fils, ligués avec Gontran, reprirent les armes. Le premier entre dans la Champagne, qu'il parcourt en brigand. Le ſecond marche en Aquitaine, où il combat & meurt en héros. Cette mort, la réconciliation du roi de Bourgogne, & les approches de l'armée de Germanie, ſément la conſternation à la cour de Soiſſons. Chilpéric, au déſeſpoir, ſe ſauve dans Tournai, où il s'enferme avec Frédégonde qui y accoucha d'un fils. Tout plie ſous les coups du monarque Auſtraſien ; tout fuit devant

Digitized by Google

lui. Chilpéric, ou plutôt Frédégonde, déſeſpérant d'échapper au péril, le fait aſſaſſiner dans Vitri, où il étoit allé recevoir l'hommage des habitans. Ainſi, dit M. Velli, périt au milieu de ſes triomphes le monarque le plus parfait qui eût encore paru ſur le trône françois : généreux, libéral, bienfaiſant, jamais ſouverain ne régna avec plus d'empire ſur le cœur de ſes ſujets, intrépide dans le danger, inébranlable dans le malheur ; il ſçut juſques dans les fers ſe concilier le reſpect & l'amour d'un vainqueur qui avoit à peine l'extérieur de l'humanité. Réglé dans ſes mœurs, roi juſques dans ſes inclinations, on ne le vit point s'attacher à des objets qui déshonorent la majeſté. On peut dire que ſon règne fut celui de la décence & de l'honneur : il eût été celui de toutes les vertus, ſi ce prince eût ſu vaincre le reſſentiment qui l'animoit à la perte de ſon frère ; le caractère de Chilpéric eſt en quelque ſorte ſa juſtification. Il avoit à ſa mort quarante-cinq ans, dont il avoit régné quatorze. Son corps fut tranſporté à ſaint Médard de Soiſſons, où il fut inhumé près de Clotaire I, ſon père. Chilpéric, profitant de l'aſſaſſinat commis dans la perſonne de Sigebert, ſort de Tournai & pourſuit à ſon tour les Auſtraſiens à demi vaincus par la douleur que leur occaſionnoit la perte de leur roi. Il ſe rend maître de la veuve & des enfans de Sigebert, qu'il confine dans une priſon. Chilpéric ſe regardoit comme le plus heureux monarque de la terre, lorſque ſes inquiétudes ſe réveillèrent. Un ſeigneur avoit trouvé le ſecret de délivrer Childebert, fils & unique héritier de Sigebert, & l'avoit fait proclamer roi d'Auſtraſie, malgré l'extrême jeuneſſe de ce prince. Brunehaut fut auſſi délivrée, non pas par des ſeigneurs de la cour du feu roi ; ce fut Merouée, propre fils de Chilpéric qu'elle avoit eu l'art d'intéreſſer, qui briſa ſes fers. Chilpéric paya bien cher la ſenſibilité qu'il avoit montrée pour elle. Frédégonde le fit aſſaſſiner pour l'en punir. L'hiſtoire n'a pas de traits pour peindre cette Frédégonde, elle s'applaudiſſoit de ſes crimes, & les commettoit avec ſang-froid, avec calme. Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, ne put lui échapper : elle le fit aſſaſſiner ſous prétexte qu'il avoit fait empoiſonner ſes trois fils, morts de dyſſenterie. Chilpéric fit la triſte expérience qu'il n'eſt pas toujours sûr de vivre avec de ſemblables monſtres ; elle le fit aſſaſſiner à Chelles, à ſon retour d'une partie de chaſſe, (en 584.) Elle commit ce nouveau crime pour échapper à la vengeance du roi, qui avoit découvert le commerce adultère qu'elle entretenoit avec Landri. Il ne lui reſtoit qu'un fils au berceau, c'étoit Clovis II. Ce prince lui ſuccéda ſous la tutelle de Frédégonde ſa mère, & du roi de Bourgogne ſon oncle. Chilpéric mourut déteſté de ſes ſujets ; la poſtérité s'eſt accoutumée à le regarder comme le Néron de ſon ſiècle. Gontran ſe comporta avec beaucoup de modération : il lui eût été facile de ſe rendre maître des états de Chilpéric ; il préféra le titre de père du jeune prince à celui de conquérant. Le roi d'Auſtraſie, ſous prétexte de venger la mort de Sigebert ſon père, aſpiroit à dépouiller Clotaire II. Childebert fut obligé de ſe reſſerrer dans les limites de ſes états. Clotaire fut proclamé roi de Soiſſons. Cependant les ſeigneurs François, ſoit qu'ils fuſſent laſſés de ces déſordres, ſoit qu'ils ſongeaſſent à en profiter, méditoient une grande révolution : ils avoient envie de réunir toute la monarchie dans la main de Gondeband, fils naturel de Clotaire I. Ils le proclamèrent à Brive-la-Gaillarde. Les rebelles avoient des chefs reſpectables, tels qu'un Didier qui avoit toujours commandé les armées de Chilpéric, un Mummol qui s'étoit ſignalé par pluſieurs victoires ſur les Lombards. Le nouveau monarque fut trahi par ceux même qui l'avoient couronné. Il paroît que Frédégonde méditoit de nouveaux attentats : en effet, Gontran, qui dans tout le cours de ſon règne avoit montré une ſingulière modération, lui retira la tutelle de Clotaire II, qu'il avoit conſenti d'abord de gérer avec elle : il la força de quitter le ſéjour de Paris & la relégua au Vaudreuil. Elle voulut s'en venger en ſoulevant la Bretagne ; mais il fut facile à Gontran de faire rentrer dans le devoir cette province rebelle. La pacification de la Bretagne fut le dernier événement du règne de Gontran. Il avoit fait auparavant une guerre infructueuſe contre l'Eſpagne : il mourut à Châlons-ſur-Saone, dans la ſoixante-unième année de ſon âge, la trente-troiſième de ſon règne. Aucun de ſes enfans ne lui ſurvécut, excepté ſa fille Clotilde : encore eſt-il incertain ſi elle ne mourut point avant lui. Velli l'a peint avec beaucoup de vérité : prince médiocre, dit cet écrivain en parlant de Gontran, qui fut preſque toujours mal ſervi, parce que jamais il ne ſut faire reſpecter ſon autorité ; bon, mais de cette bonté qui inſpire plus la licence que la vénération, il aimoit ſes ſujets, & il n'avoit pas la force de les défendre contre les vexations de ſes miniſtres. Doux, humain, complaiſant, mais plus par timidité que par vertu, on n'oſoit l'aborder dans les accès de ſa colère ; ſouvent dans les premiers tranſports il prononça des arrêts de mort. Les hiſtoriens de ſa vie lui donnent un grand fonds de piété : il menoit une vie auſtère, faiſoit de grandes largeſſes, aimoit, reſpectoit, protégeoit la religion, l'égliſe & ſes miniſtres : on l'a même mis au nombre des ſaints : Grégoire de Tours lui attribue des miracles, même de ſon vivant. (*M* — *r*.)

CARIGNAN. *Voyez* SAVOIE.

CARINUS, (*Hiſt. rom.*) déſigné Céſar par ſon père Carus, réunit tous les vices ſans mélange d'aucunes vertus. Avare & cruel par avarice, il ſuborna des délateurs, & il condamna les plus innocens à la mort pour s'enrichir de leurs dépouilles. La ſainteté des mariages fut profanée par ſes attentats impudiques. Tant d'excès ne reſtèrent point impunis : il fut aſſaſſiné par un tribun du peuple dont il avoit enlevé la femme ; il ne

régna que deux ans conjointement avec ſon frère qui n'avoit aucun de ſes vices. (*T--N.*)

CARIPI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpèce de cavalerie dans les armées turques. Les *caripis*, qui ſont au nombre de mille, ne ſont point eſclaves, & n'ont point été nourris & élevés comme eux au ſerrail; mais ce ſont pour la plupart des maures ou chrétiens renégats qui ont fait le métier d'aventuriers, qui cherchent fortune, & qui par leur adreſſe & leur courage ſont parvenus au rang de cavaliers de la garde du prince. Ils marchent avec l'uſagi, à main gauche derrière le ſultan, & ont dix à douze aſpres par jour. *Caripi* ſignifie *pauvre* & *étranger*; & Calcondyle dit qu'on leur a donné ce nom, parce qu'on les tire principalement d'Egypte, d'Afrique, *&c.* (*G*).

CARLENCAS. *Voyez* JUVENEL.

CARLOMAN, (*Hiſt. de Fr.*) Il y a eu quatre princes connus de ce nom dans la race Carlovingienne. 1°. Un frère aîné de Pepin le Bref, auquel Charles-Martel, leur père, laiſſa l'Auſtraſie; mais *Carloman*, perſuadé ſur la foi du Clergé, que ce père étoit damné, tourmenté de cette idée, dégouté du ſiècle, alla s'enſevelir dans le cloître, ſoit qu'on lui permit encore d'eſpérer que ſa pénitence pourroit ſuppléer à celle que ſon père auroit dû faire, ſoit que l'affreux tableau d'un père dévoué à des tourmens éternels, lui fit redouter pour lui-même les dangers de la grandeur & de la gloire. Il alla à Rome en 746 recevoir la tonſure des mains du pape Zacharie, & habita d'abord au mont Soracte, où il fit bâtir un monaſtère en l'honneur du pape ſaint Sylveſtre, qui s'étoit, dit-on, autrefois caché ſur cette montagne pour échapper à la perſécution. Dans la ſuite, *Carloman* jugea qu'un grand prince devenu moine excitoit une curioſité qui lui attiroit trop de viſites. Pour ſe dérober à ces diſtractions & à ces foibles retours vers le ſiècle, il alla s'enfermer au mont Caſſin. Là, on dit qu'il aimoit à remplir par humilité les emplois réputés les plus vils, qu'il ſervoit à la cuiſine, qu'il travailloit au jardin, qu'il gardoit les troupeaux de l'abbaye dans les champs.

On peut croire que Pepin ne fit pas de bien fortes inſtances à *Carloman* pour le détourner de ſon projet; il y gagnoit l'Auſtraſie: *Carloman*, ſoit indifférence pour des fils qu'il laiſſoit dans le ſiècle, ſoit confiance extrême en ſon frère, lui remit entièrement leur ſort. *C'étoit*, dit un hiſtorien, *donner les brebis à garder au loup*. En effet, Pepin répondit mal à la confiance de ſon frère; il fit raſer ſes enfans, & depuis ce temps leur ſort eſt ignoré.

Carloman reparut en France en 754; il vint au parlement que Pepin le Bref tenoit à Crécy-ſur-Oiſe, pour faire réſoudre la guerre contre les Lombards à la ſollicitation du pape Etienne III, qui étoit alors en France. *Carloman* venoit au contraire pour empêcher ou retarder cette guerre. Moine, il venoit combattre les Injuſtices d'un pontiſe ambitieux, il venoit défendre un prince laïc contre Rome. Habitant du mont Caſſin, & par là ſujet du roi des Lombards, il venoit en remplir les devoirs, il venoit plaider la cauſe de ſon ſouverain qui l'en avoit chargé: il la plaida noblement, avec ſageſſe, avec éloquence, il fit impreſſion. Aſtolphe, roi des Lombards, avoit très-bien compris l'effet que pourroient faire ſur les eſprits la vue inopinée de ce prince, le ſouvenir du rang qu'on l'avoit vu tenir en France, la comparaiſon de ſon état préſent avec ſon état paſſé. Etienne III & Pepin avoient eſpéré que la guerre ſeroit réſolue ſur le champ & ſans contradiction; les grands entraînés par les raiſons de *Carloman*, arrêtèrent qu'on enverroit des ambaſſadeurs à Aſtolphe, & qu'on lui offriroit douze mille ſous d'or pour l'inviter à la paix. Pepin prit ombrage de l'aſcendant que ſon frère avoit paru avoir dans cette occaſion, & il s'en vengea d'une manière indigne. De concert avec le pape, & *afin*, diſoit-il, *qu'un ſujet ſi zélé ne ſoit plus ſujet que de ſon frère*, il le fit enfermer dans un monaſtère à Vienne, & ce fut auſſi alors qu'il fit raſer & diſparoître les enfans de *Carloman*. Le père mourut cette même année dans ſa priſon. Pepin fut fortement ſoupçonné d'avoir hâté ſa mort, & il avoit trop mérité ce ſoupçon.

Le corps de *Carloman* fut transféré au mont Caſſin; ſes cendres y repoſent ſous le grand autel, dans une urne d'onix, où on a mis en 1628 l'inſcription ſuivante, dont l'auteur en employant les mots de *roi* & de *ſceptre*, a eu plus d'égard à la réalité du pouvoir, qu'au titre, *Carloman* n'ayant jamais eu le titre de roi.

Corpus ſancti Carolomani,
Regis & monachi Caſſinenſis;
Quem clariorem reddidit cella, quàm regia;
Cucullus, quàm purpura;
Pedum, quàm ſceptrum;
Obedientia, quàm imperium, &c.

Pour rendre complettement juſtice à *Carloman*; il faudroit entendre cette inſcription dans un ſens moins flatteur que celui que l'auteur avoit dans l'eſprit, & dire, qu'en effet *Carloman* étoit bien plus fait pour le cloître que pour la cour, pour le froc que pour la pourpre, pour l'obéiſſance que pour le commandement.

2°. CARLOMAN, frère puîné de Charlemagne. Pepin le Bref avoit fait entre ſes deux fils le partage de ſes états; mais il y a quelque difficulté à concilier ſur ce partage, ſoit les récits des hiſtoriens contemporains comparés entre eux, ſoit ces divers récits avec les faits; c'eſt le ſujet d'un mémoire de M. de la Bruère, lu à l'académie des belles lettres le 9 avril 1745, & imprimé à la ſuite de ſon hiſtoire de Charlemagne. Il en réſulte qu'Eginard & le continuateur de Frédégaire, tous deux

auteurs contemporains, ſont en contradiction ſormelle, Eginard donnant à Charlemagne la Neuſtrie, & à *Carloman* l'Auſtraſie, & le continuateur de Frédégaire donnant l'Auſtraſie à Charlemagne, & la Neuſtrie à *Carloman*. Il en réſulte de plus, que l'une & l'autre opinion eſt contredite par des faits & par des monumens.

Charles & *Carloman* furent couronnés le même jour (9 octobre 768) Charles à Noyon, *Carloman* à Soiſſons.

Carloman parut mécontent de ſon partage, quel qu'il fût; ce mécontentement, fondé ou non, mit entre les deux frères une froideur dont on vit des effets dans l'expédition d'Aquitaine en 770. Les deux frères partirent enſemble pour cette expédition; mais dans la route, ſoit par quelque mauvais conſeil, ou par une jalouſie ſecrète qu'inſpiroit à *Carloman* la ſupériorité manifeſte de ſon frère, il le quitta bruſquement, retira ſes troupes, & regagna les provinces de ſon partage, laiſſant à Charles tout l'embarras & toute la gloire de cette expédition.

Carloman entra dans toutes les intrigues contraires aux intérêts de ſon frère; mais au milieu de ces intrigues, il mourut au château de Samancy, ou Samoucy, près de Laon, le 4 décembre 771, âgé de vingt ans. Sa mort délivra la France de la crainte des orages, dont ſa jalouſie contre ſon frère la menaçoit; il laiſſoit deux fils en bas âge, Pepin & Siagre; mais les François, accoutumés à être conduits aux combats par les Pepins, les Charles-Martel & les Charlemagne, ne vouloient plus être gouvernés par des enfans, ou ſous leur nom, par des femmes & des favoris: on vit alors un mémorable effet de ce grand art de plaire & d'impoſer, dont la nature avoit doué Charlemagne, & de la réputation qu'il avoit déja de gouverner avec grandeur, avec juſtice & avec ſageſſe. Les grands des états qui avoient été du partage de *Carloman*, allèrent trouver Charlemagne à Carbonnac ou Corbéni près de Laon, où il tenoit un parlement, & le reconnurent ſolemnellement pour leur roi. Gerberge, veuve de *Carloman*, effrayée de la conformité de la ſituation de ſes fils avec celle des fils du premier *Carloman*, leur grand-oncle, & ne doutant pas que Charlemagne n'en uſât à leur égard comme Pepin le Bref en avoit uſé à l'égard de ſes neveux, s'enfuit avec eux hors de la France. Ils tombèrent dans la ſuite entre les mains de Charlemagne, furent raſés & enfermés dans un cloître. C'étoit alors un des avantages de l'état monaſtique de conſerver la vie aux princes détrônés, en raſſurant l'ambition du vainqueur par l'indiſſolubilité des engagemens que le cloître faiſoit contracter.

3°. CARLOMAN, dit le *Germanique*, fils de Louis le Germanique, & petit-fils par lui de Louis le Débonnaire, fut appellé à l'empire par le teſtament de l'empereur Louis II, ſon couſin-germain, fils de l'empereur Lothaire, l'aîné des fils de Louis le Débonnaire; ſes droits étoient les plus apparens, & ils ſervirent de prétexte aux troubles dont Lambert, duc de Spolète, & Adalbert, marquis de Toſcane, (qui ſous ce nom travailloient vraiſemblablement pour eux-mêmes, parce qu'ils deſcendoient de Charlemagne par les femmes) remplirent l'Italie. *Carloman* le Germanique mourut en 879.

4°. CARLOMAN, fils puîné de Charles le Chauve; il étoit aveugle & prêtre, c'eſt tout ce qu'on en ſait.

5°. CARLOMAN, un des deux fils du premier lit de Louis le Bégue. Louis & Carloman, frères, firent la guerre avec divers ſuccès à Louis le Germanique, fils de *Carloman* le Germanique, ſur-tout aux Normands qui ſe rendoient alors puiſſans & redoutables en France.

Louis & *Carloman* ſont diſtingués de tous les princes Carlovingiens, & même en général de tous les princes, par l'union qui régna toujours entre eux, & qui fut telle, que quoiqu'ils euſſent fait des partages comme tous les autres, il ſemble qu'ils aient régné par indivis, & tous les hiſtoriens les aſſocient comme s'ils euſſent occupé en commun le même trône.

La mort de l'un & de l'autre eut quelque choſe de remarquable. On dit que Louis rencontrant dans la ville de Tours une jeune fille, qui lui parut belle, la pourſuivit à cheval juſques dans une maiſon où elle ſe ſauvoit, & dont la porte étant trop baſſe pour que Louis pût y entrer commodément à cheval, lui briſa la tête & les reins. Il eſt vrai que ce fait ne ſe trouve point dans les auteurs du temps, & n'eſt raconté que par Paul Emile, hiſtorien des quinzième & ſeizième ſiècles. Louis mourut en 882.

Carloman fut bleſſé mortellement à la chaſſe, ou par un ſanglier, comme il le publia lui-même, ou comme d'autres le prétendent, par un gentilhomme de ſa ſuite, qui voulut lancer ſon dard au ſanglier. Ceux qui adoptent cette dernière idée, diſent que *Carloman*, bien ſûr de n'avoir que de la mal-adreſſe à reprocher au gentilhomme, attribua ſa bleſſure au ſanglier, pour mettre l'auteur du coup à l'abri de toute recherche. Le prince ne fit en cela que ce qu'exigeoit la juſtice, & il paſſa pour généreux. Il mourut en 884.

CARLOS. (DON) *Voyez* PHILIPPE II, roi d'Eſpagne.

CARLOSTAD. (ANDRÉ RODOLPHE) (*Hiſt. du Lutheraniſme.*) Bondeſtein, docteur & archidiacre de Vittemberg, plus connu ſous le nom de *Carloſtad* lieu de ſa naiſſance dans la Franconie, avoit voué à Luther une admiration fanatique qu'un fanatiſme contraire détruiſit dans la ſuite. Luther égaré dans ſes vaſtes idées de réforme, permettoit à ſes diſciples de le défendre & de le venger, *Carloſtad*, jaloux de cet honneur, diſputoit à toute outrance contre les adverſaires de Luther, nommément contre Eckius; il lui préſenta un cartel pour une diſ-

pute publique, Eckius l'accepta, le duc George de Saxe, couſin-germain de l'électeur, qui n'avoit pas pris parti comme l'électeur, mais qui ſe ſentant ébranlé, vouloit s'inſtruire, leur offrit ſon château à Leipſick: il honora de ſa préſence ce duel théologique, c'étoit là ce qu'on appelloit alors *protéger les Sciences*. Le duc, ſon conſeil, les magiſtrats, l'univerſité, une foule de peuple accourue de toutes les villes voiſines, la chaleur des deux partis, la réputation des deux contendans, & plus que tout le reſte, la préſence de Luther, qui voulut veiller ſur ſon défenſeur & le défendre à ſon tour, s'il en étoit beſoin, tout concourut à rendre cette ſcène éclatante. *Carloſtad* diſputa pendant quelques jours, au bout deſquels les poumons ou les raiſons lui manquèrent: Luther entra en lice, Eckius déjà épuiſé, n'eut pas ſi bon marché du maître que du diſciple. Cette diſpute eut le ſort de toutes les autres, les actes qu'on en publia confirmèrent les deux partis dans leurs opinions; tous les deux s'attribuèrent la victoire, le duc George ſembla pourtant la décider en faveur d'Eckius en s'affermiſſant dans la foi catholique, l'électeur reſta Luthérien.

Luther avoit daigné louer *Carloſtad* & l'appeller même *ſon vénérable précepteur en Jeſus-Chriſt*; mais à peine étoit-il digne d'être ſon élève: *Carloſtad* brûloit de ſe diſtinguer par quelque action éclatante qui lui donnât un rang dans le parti, ſans ſonger que Luther, deſpote jaloux, abatoit les têtes qui vouloient s'élever à ſa hauteur. La conférence de Leipſick n'avoit été qu'un affront pour *Carloſtad*, qui aux yeux mêmes des Luthériens, avoit paru vaincu par Eckius, & qui avoit eu beſoin que Luther vint à ſon ſecours. *Carloſtad* en réfléchiſſant ſur la doctrine de ſon maître, qui proſcrivoit & le célibat des Prêtres, & les images des Saints & la meſſe, crut avoir trouvé un bon moyen de lui faire ſa cour pendant ſon abſence & de ſe rendre important dans le parti. Premièrement il ſe maria, tout prêtre qu'il étoit, & il fut un des premiers à donner cet exemple dans la réforme. (*Voyez* l'article BORE (Catherine de); enſuite ſaiſi d'une fureur d'iconoclaſte, il ſouleve la jeuneſſe luthérienne de Wittemberg, & court dans l'égliſe de tous les Saints où il briſe toutes les images, & renverſe les autels. A cette nouvelle, Luther vient à Wittemberg, monte en chaire, le peuple tranſporté le ſuit & l'écoute, *Carloſtad* attend ſon arrêt, palpitant de crainte, il eſt condamné, Luther l'accable de reproches & d'opprobres en préſence de tout le peuple, *Carloſtad* reſte muet & confus.

Luther ne diſſimula point les motifs de ſa colère, *Carloſtad*, diſoit-il, *avoit mépriſé ſon autorité & avoit voulu s'ériger en nouveau docteur*. Luther ayant à combattre une action violente, vantoit alors les avantages de la modération, d'un côté ſon rôle en étoit plus beau, de l'autre, ſes voies en étoient plus incompréhenſibles.

Luther avoit penſé à ôter l'élévation de l'hoſtie, mais *Carloſtad* l'ayant prévenu, il la garda, *en dépit*, dit-il lui-même, *de Carloſtad, & de peur*, ajouta-t-il, *qu'il ne ſemblât que le diable nous eût appris quelque choſe*, il ne l'abandonna qu'après la mort de *Carloſtad*.

Carloſtad avoit rétabli la communion ſous les deux eſpèces; Luther lui reproche à ce ſujet de mettre le Chriſtianiſme dans des choſes de néant.

Carloſtad voyant dans la Genèſe ces paroles que Dieu dit à Adam: *Tu mangeras ton pain à la ſueur de ton corps*, jugea que même un archidiacre de Vittemberg n'étoit pas exempt de cette loi, & il alla labourer la terre. Peu s'en fallut que cette néceſſité du travail manuel, idée utile après tout, ne fit fortune. Mélanchton, lui-même, en fut ſéduit & ſe fit garçon boulanger; mais Luther ſe hâta de les ramener à la métaphiſique & à la diſpute.

Carloſtad s'étant enſuite pénétré de l'inutilité des ſciences humaines, vouloit qu'on n'enſeignât plus que la Bible dans l'univerſité de Vittemberg, Luther traverſa encore ce nouveau projet.

Humilié à Léipſick, écraſé à Vittemberg, contredit par-tout, *Carloſtad* ne pouvoit plus aimer Luther qu'il appelloit *un flatteur du Pape*, il rougiſſoit d'être le diſciple d'un homme beaucoup plus jeune que lui, il cherchoit à rompre, il vouloit être chef de ſecte; toutes les petites innovations qu'on vient de voir étoient autant de révoltes contre Luther, qui enfin le fit chaſſer de Vittemberg; il choiſit pour aſyle Orlemonde, ſur la Sala, dans la Thuringe, & bientôt tout fut en feu dans cette ville, par les ſuggeſtions de *Carloſtad*. L'électeur crut bien faire d'envoyer Luther à Orlemonde pour appaiſer ces troubles, c'étoit lâcher un lion contre un tigre pour faire ceſſer le carnage. Luther étant arrivé à Jène ou Jéna, dans la Thuringe, y trouva *Carloſtad* qui, ſoit pour accueillir ſon ancien ami, ſoit pour bien recevoir ſon nouvel ennemi, étoit venu au devant de lui juſques-là. Luther prêcha encore contre lui en ſa préſence, & le traita de ſéditieux.

Quis tulerit Gracchos de ſeditione querentes?

Puis il pourſuivit ſa route & entra dans Orlemonde, *Carloſtad* lui fait jetter des pierres & de la boue par le peuple, & vient enſuite le trouver dans ſon auberge, à l'enſeigne de l'ourſe noire, pour conférer avec lui: il s'excuſa ſur les ſéditions qu'on lui reprochoit; mais il avoua qu'il ne pouvoit ſouffrir l'opinion de Luther ſur la préſence réelle. Luther, avec le ſourire du mépris & l'arrogance de la ſupériorité, lui conſeille d'écrire contre cette opinion. *Voici*, lui dit-il, *un florin que je te donne pour t'y engager*. On croiroit que *Carloſtad* lui jetta ſon florin, non, il le prit. Les deux champions ſe touchent dans la main & ſe promettent la guerre; on fait venir du vin, Luther, toujours railleur & dédaigneux, boit à la ſanté de *Carloſtad*, & au

ſuccès du beau livre qu'il va mettre au jour, *Carloſtad* lui fait raiſon, & voilà la guerre déclarée à la manière du pays; ce fut le 22 août 1524. Tel fut le commencement de la guerre des ſacramentaires.

D'après ces détails rapportés par Luther lui-même, le lecteur peu verſé dans les uſages théologiques & les mœurs allemandes du ſeizième ſiècle, s'attend peut-être à voir des rivaux généreux ſe combattre avec les ménagemens qu'exige la politeſſe & que permet la diſpute; mais on peut juger de leurs diſpoſitions par leurs adieux: *Puiſſai-je te voir ſur la roue; puiſſes-tu te rompre le col avant que de ſortir de la ville! Voilà*, s'écrie M. Boſſuet, *les actes des nouveaux apôtres.*

Luther revenu auprès de l'électeur, employa d'abord ſon crédit à faire chaſſer *Carloſtad* de toutes les terres de ce prince; *Carloſtad* ſe réfugia en Suiſſe; mais les chefs de ſecte ſe multiplioient, il y trouva Zuingle, non moins jaloux de l'autorité que Luther, & avec lequel il ne put pas s'accorder davantage, quoique Zuingle, rival de Luther, adoptât une partie du ſyſtême de *Carloſtad* ſur l'euchariſtie. Celui-ci, abandonné de tout le monde, tomba dans une miſère extrême, qu'il n'eut pas le courage de ſupporter. Devenu bas & vil, & n'ayant plus que le choix des tyrans, il préféra celui qui pouvoit lui r'ouvrir l'entrée de ſon pays, il implora la clémence de Luther, qui lui obtint la permiſſion de revenir à Vittemberg; il y reſta ſans emploi, accablé du mépris public, obligé de fendre & de porter du bois pour gagner ſa vie, dans cette même ville, où on l'avoit vu occuper une place honorable, & où ſes foibles lumières l'avoient diſtingué: il ne ſoutint pas cette humiliation, & il alla ſe faire prédicant à Bâle; ce fut là que le diable lui apparut au prêche, ne l'ayant pas trouvé dans ſa maiſon, où il avoit bien recommandé qu'on dit à *Carloſtad* qu'il reviendroit dans trois jours, & où il revint très-exactement au bout des trois jours étrangler *Carloſtad* le 25 décembre 1541. Le P. Mainbourg a la généroſité d'avouer que ce conte lui eſt *un peu ſuſpect*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que dans tout le ſeizième ſiècle, le diable avoit étranglé tous ceux qui mouroient d'apoplexie; la ducheſſe de Beaufort, maîtreſſe de Henri IV, & Louiſe de Budos, ſeconde femme du connétable Henri de Montmorenci, moururent ainſi étranglées par le diable en 1599, & Sully, un des hommes de ſon temps les moins crédules, ne ſavoit trop qu'en penſer.

CARLOVINGIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne aux rois de France de la ſeconde race, qui commença en 752 en la perſonne de Pepin le Bref, fils de Charles Martel, & finit en celle de Louis V, en 987. On compte quatorze rois de cette famille. (*A. R.*)

CARNAVAL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) tems de fête & de réjouiſſance qu'on obſerve avec beaucoup de ſolemnité en Italie, ſur-tout à Veniſe.

Ce mot vient de l'italien *carnavale*: mais Ducange le dérive de *carn aval*, parce qu'on mange alors beaucoup de viandes, pour ſe dédommager de l'abſtinence où l'on doit vivre enſuite; il dit en conſéquence que dans la baſſe latinité on l'a appellé *carne levamen*: *carnis privium*; & les Eſpagnols *carnes tollendas*.

Le temps du *carnaval* commence le lendemain des Rois, ou le ſept de janvier, & dure juſqu'au carême. Les bals, les feſtins, les mariages, ſe font principalement dans le *carnaval*. (*G*)

CARNÉADES ou CARNÉADE, (*Hiſt. anc.*) de Cyrène, fondateur de l'école qu'on appelle la *troiſième académie*, appartient à ce titre au dictionnaire de la philoſophie, qui ne nous regarde pas, nous nous bornons ici à quelques traits qui caractériſent l'homme. Il étoit très-éloquent; Cicéron diſoit de lui qu'il n'avoit jamais ſoutenu d'opinion qu'il n'eût établie, ni combattu d'opinion qu'il n'eût détruite: *Nullam unquam in illis ſuis diſputationibus rem defendit, quam non probârit, nullam oppugnavit quam non everterit.* De orat. lib. 2, cap. 38.

Les Athéniens ayant envoyé à Rome une ambaſſade compoſée de *Carnéade*, de Ctitolaüs & de Diogène le ſtoïcien, les Romains leur reprochèrent le deſſein de dominer dans les délibérations par des ambaſſadeurs ſi éloquens. Qu'on les renvoie, diſoit Caton le cenſeur, il n'eſt pas poſſible de démêler la vérité, quand *Carnéade* ne veut pas la laiſſer connoître. *Quoniam illo viro argumentante, quid veri eſſet haud facilè diſcerni poſſet.* Plin. lib. 7, c. 30.

On dit que dans le cours de cette même ambaſſade, *Carnéade*, en préſence du même Caton le cenſeur & de Galba, établit l'exiſtence & les droits de la loi naturelle, & que le lendemain il détruiſit avec le même ſuccès tout ce qu'il avoit établi la veille.

Carnéade trouvoit peu d'adverſaires dignes de lui. Dans la diſpute, il ne redoutoit que Zénon, & lorſqu'il devoit diſputer contre ce philoſophe, il ſe purgeoit avec de l'ellebore pour ſe fortifier le cerveau.

» Si tu prévois, dit *Carnéade*, qu'un homme, de » la mort duquel il doit te revenir quelque avan- » tage, va s'aſſeoir dans un lieu où tu ſais qu'il » y a un ſerpent caché, tu commets un grand » crime de ne pas l'avertir, quoique les lois ne » puiſſent pas te convaincre d'avoir connu ſon » danger. »

Cette maxime qu'on a beaucoup vantée dans *Carneade*, eſt d'une ſi grande vérité, qu'elle ne ſuppoſe que les premières notions du droit naturel & des devoirs de l'homme.

Ce qu'il diſoit des enfans des rois, qu'ils ne pouvoient bien apprendre qu'à monter à cheval, parce que les chevaux ne connoiſſoient pas la flatterie, eſt d'une vérité plus fine. Il développoit cette idée en diſant que pour tout le reſte leurs maîtres leur faiſoient accroire qu'ils le ſavoient; que tous ceux qui jouoient, luttoient ou diſputoient avec eux,

avoient grand ſoin de ſe laiſſer vaincre, mais que le cheval renverſoit indiſtinctement tout cavalier mal adroit.

Camèade ne ſe détournoit pas de l'étude, même pour prendre ſes repas; Méliſſe, ſa femme, le faiſoit manger comme un enfant. Il mourut âgé de 85 ans, la quatrième année de la cent ſoixante-deuxième olympiade, cent vingt-neuf ans avant Jeſus-Chriſt.

CARO, (ANNIBAL) (*Hiſt. litt. mod.*) poëte Italien du ſeizième ſiècle, très-connu par ſa traduction de l'Enéide en vers Italiens. On a auſſi de lui des poëſies, des lettres, des traductions des oraiſons de S. Grégoire de Nazianze, de S. Cyprien, de la rhétorique d'Ariſtote, & de divers autres ouvrages ſacrés & profanes; après s'être attaché à divers protecteurs, il mourut dans la retraite en 1566. Il étoit né à Citta Nova en Iſtrie l'an 1507.

CAROCHA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) nom que les Eſpagnols & les Portugais donnent à une eſpèce de mitre faite de papier ou de carton, ſur laquelle on peint des flammes & des figures de démons, & qu'on met ſur la tête de ceux qui ont été condamnés à mort par le tribunal de l'inquiſition. (*G*)

CAROUGE *ou* CARROUGE, *Voyez* GRIS (le)

CARPENTIER (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) bénédictin de la congrégation de S. Maur, qui paſſa enſuite dans l'ordre de Cluni, & vécut dans le monde ou plutôt dans les bibliothèques en abbé ſéculier; il eſt auteur en partie de l'édition du Gloſſaire de du Cange, & en entier du ſupplément; il l'eſt auſſi de l'*Alphabetum Tironianum*. né à Charleville en 1697, mort en 1767.

CARPI, (JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) ſon vrai nom étoit Bérenger. Il s'appelloit *Carpi*, parce qu'il étoit né à *Carpi* dans le Modénois. Il fut un des reſtaurateurs de l'anatomie, & un des premiers qui employèrent les frictions mercurielles pour les maladies vénériennes. On a de lui des *commentaires ſur l'anatomie de Mundinus*, imprimés en 1521, *in*-4°. Il vivoit alors: on ignore le temps de ſa mort.

CARPOCRATE, hérétique du ſecond ſiècle, (renvoyé aux ſectes & à la théologie.)

CARRÉ, (*voyez* MONTGERON.) (de)

CARRÉ (LOUIS) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences, un des académiciens dont M. de Fontenelle a fait l'éloge, auteur du premier corps d'ouvrage qui ait paru ſur le calcul intégral. Il a pour titre: *méthode pour la meſure des ſurfaces, la dimenſion des ſolides, leurs centres de peſanteur, de percuſſion & d'oſcillation*. Né le 26 juillet 1663, à Cloſontaine près de Nangis-en-Brie, mort le 11 avril 1711.

CARRIARIC, roi des Suèves, (*Hiſt. d'Eſpagne.*) Il régne une ſi étonnante confuſion dans l'hiſtoire des Goths, des Viſigoths & des Suèves, que nous pouvons à peine nous former une idée des mœurs, du caractère & des uſages de ces peuples. Quant aux évènemens qui ſe ſont paſſés chez eux, les annaliſtes qui nous les ont tranſmis, ont pris ſoin de les ſurcharger de tant de circonſtances ſingulières, abſurdes ou évidemment fabuleuſes, qu'il n'eſt abſolument plus poſſible de démêler la vérité à travers cette énorme compilation d'extravagantes rêveries. Je ſuis perſuadé que les Suèves ont été gouvernés quelquefois par des ſouverains illuſtres, par des princes éclairés; mais ces rois ont été malheureux de vivre dans des ſiècles d'ignorance, de barbarie & de ſuperſtition; il n'y avoit alors perſonne qui pût, ſans recourir au merveilleux le plus incroyable, écrire l'hiſtoire de leur règne, & faire le récit de leurs grandes actions. On aſſure, & cela peut être, que *Carriaric* fut un grand homme, un excellent politique, un très-habile négociateur; on ajoute qu'il ſe diſtingua par la douceur de ſon caractère; mais on prétend que le ciel fit en ſa faveur tant de miracles, qu'on eſt preſque tenté de rejetter les actions & les grandes qualités de ce ſouverain: en un mot nous ne ſavons autre choſe de certain au ſujet de *Carriaric*, ſi ce n'eſt qu'il monta ſur le trône des Suèves, vers l'an 550, & qu'il fut contemporain d'Agila, roi des Viſigoths. On aſſure qu'il fut bienfaiſant, pacifique, affable & généreux; qu'il s'occupa utilement du ſoin de rendre auſſi floriſſans qu'ils pouvoient l'être dans ce temps, ſes états, qui comprenoient le Portugal, la Galice, une partie de la ſouveraineté des Aſturies, ou même toute cette principauté. Quelques anciens compilateurs que Grégoire de Tours eût pu ſe diſpenſer de copier, racontent que Théodomir, fils unique de ce prince, fut attaqué d'une maladie que les plus habiles médecins de ſon ſiècle ne purent ni connoître, ni guérir, que le roi vivement affligé de la ſituation déſeſpérée de ſon fils, & ayant entendu parler des miracles chaque jour opérés par l'interceſſion de S. Martin, jadis évêque de Tours, congédia les médecins, & fit vœu d'embraſſer le catholiciſme, ſi par l'interceſſion du même ſaint le jeune prince recouvroit la ſanté. Ce vœu fut à peine formé, dit Grégoire de Tours, que *Carriaric* envoya pluſieurs députés viſiter en ſon nom le tombeau de ſaint Martin, & laiſſer ſur ce tombeau de très-riches préſens, & ſur-tout une maſſe d'or & d'argent du poids de Théodomir. Les députés remplirent exactement leur commiſſion, ils revinrent, & dirent au roi des Suèves qu'ils avoient été témoins d'une prodigieuſe quantité de miracles: malgré tous ces prodiges & la richeſſe des préſens offerts par les députés, ſaint Martin ne paroiſſoit pas s'intéreſſer encore au ſort de Théodomir, dont la maladie empiroit de jour en jour. *Carriaric*, afin de ne laiſſer aucun prétexte de refus à ſaint Martin, abjura l'arianiſme qu'il avoit profeſſé juſqu'alors, embraſſa la religion catholique, fit conſtruire une égliſe magnifique ſous l'invocation de ſaint Martin, & envoya de nouveaux députés à Tours, chargés de tréſors, avec ordre de demander des reliques du ſaint pour l'égliſe qu'on venoit

venoit de conſtruire. Cette ſeconde démarche eut le ſuccès le plus complet. S. Martin, dit-on, touché de la perſévérance du roi des Suèves, & de la richeſſe des préſens, rendit la ſanté au jeune prince qui, à l'exemple de ſon père, embraſſa la foi catholique. Voilà ce que Grégoire de Tours a fort gravement raconté. Je crois qu'on peut, ſans ſe rendre coupable d'incrédulité, ſe diſpenſer d'ajouter une foi entière à ſon récit : du reſte, le même hiſtorien nous apprend que *Carriaric*, auſſi bon catholique qu'il avoit été arien obſtiné, mourut en 559 ; & qu'il fut inhumé dans l'égliſe qu'il avoit fait conſtruire en l'honneur de ſaint Martin. (*L. C.*)

CARTE (THOMAS), (*Hiſt. litt. mod.*) c'eſt le nom de l'éditeur Anglois de notre illuſtre de Thou. Les Anglois, jaloux de concourir à cette belle entrepriſe littéraire, exemptèrent Thomas *Carte* de tous les droits qui ſe lèvent en Angleterre ſur le papier & ſur l'imprimerie. Cette édition eſt de 1733, en 7 vol. *in-fol.*

CARTEL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) lettre de défi, ou appel à un combat ſingulier, qui étoit fort en uſage lorſqu'on décidoit des différends par les armes, & uniquement par elles, ainſi que certains procès. (*G*)

CARTIER, (JACQUES) (*Hiſt. mod.*) François I, voyant les Eſpagnols & les Portugais partager entre eux l'Amérique, demandoit *à voir l'article du teſtament d'Adam ou il étoit déshérité* ; en attendant il voulut partager, & pour cela découvrir. Il envoya ſes ſujets chercher de nouvelles terres en Amérique. Jean Vérazani, Florentin, qui s'étoit mis à ſon ſervice, fit dans l'Amérique ſeptentrionale quelques découvertes, qui furent pouſſées beaucoup plus loin, en 1534 & 1535, par un Malouin nommé Jacques *Cartier* ; celui-ci pénétra dans le golphe, auquel il donna le nom de *S. Laurent*, parce qu'il y entra le 10 août (1535), le 15 il découvrit une île qu'il appella par la même raiſon, *l'île de l'Aſſomption* ; mais ce nom n'eſt reſté qu'à la baie découverte depuis vers le nord, dans la terre des Eskimaux, & l'île de l'Aſſomption s'appelle aujourd'hui *Anticoſti*. *Cartier* remonta le fleuve juſqu'à Montréal ou Mont-Royal. En 1541, Jean-François de la Roque, ſieur de Roberval, gentilhomme Picard, accompagné du même Jacques *Cartier*, fit un établiſſement dans l'île royale, d'où il envoya un de ſes pilotes, nommé Alphonſe de Saintonge, reconnoître le nord du Canada.

CARTULAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donne aux papiers terriers des égliſes ou des monaſtères, où ſont écrits les contrats d'acquiſition, de vente, d'échange, les priviléges, immunités, exemptions, chartes, & autres titres primordiaux. Ces recueils ſont de beaucoup poſtérieurs à la plupart des actes qui y ſont compris ; on ne les a même inventés que pour conſerver des doubles de ces actes. Ce qui fait que les critiques ſoupçonnent ces actes de n'être pas toujours authentiques, ſoit qu'on y en ait gliſſé de faux, ſoit qu'on ait altéré les véritables (*G*)

CARUS, (*Hiſt. Rom.*) *Carus* né à Narbonne, fut élevé à l'empire par le ſuffrage de l'armée, qui s'étoit arrogé le droit de ſe donner des maîtres, & celui de les détruire. Il avoit toutes les qualités qui rendent aimables les hommes privés, & tous les talens qui font eſtimer l'homme public ; ſon premier ſoin, à ſon élévation à l'empire, fut de marcher contre les Sarmates qui, ſouvent vaincus & toujours indociles, infeſtoient les frontières & ne connoiſſoient point de maîtres. Tandis qu'il étoit occupé à faire rentrer ces peuples dans le devoir, il fut obligé de partir pour l'Orient, où la Perſe révoltée menaçoit l'empire Romain d'une prompte révolution ; il crut qu'il lui ſeroit glorieux d'exécuter un deſſein que Probus n'avoit fait que concevoir. La Méſopotamie ſubjuguée par ſes armes, ſembloit préſager de plus grandes conquêtes ; il s'avança juſqu'à Cteſiphon, mais il fut arrêté dans le cours de ſes proſpérités ; & lorſqu'il étoit campé ſur le Tigre, il fut écraſé par la foudre. On ne douta point qu'il n'eût conquis la Perſe, ſi une mort prématurée ne l'eût enlevé.

Ses deux fils, Carinus & Numérien, revêtus du titre de Céſar, de ſon vivant, furent conjointement aſſociés à l'empire après ſa mort. Le premier ne monta ſur le trône que pour ſe livrer à la baſſeſſe de ſes penchans ; ſes goûts ne furent que des crimes, & ſes plaiſirs que de ſales débauches : ſans frein dans ſes deſirs, ſans pudeur dans ſes actions, il ſouilloit la couche des plus vertueux citoyens, moins entraîné par l'amour que par la folle vanité de porter l'opprobre dans les familles. Un tribun dont il avoit déshonoré la femme, délivra l'empire d'un monſtre qui s'étoit flatté de l'impunité. Son frère Numérien avoit des inclinations bien différentes ; protecteur des ſciences & des talens, qu'il cultivoit avec gloire, il les fit aſſeoir ſur le trône avec lui. Soldat, orateur & poëte, il étoit digne de commander aux hommes, puiſqu'il ſavoit les éclairer. Il accompagna ſon père dans la guerre contre les Perſes ; & comme il étoit preſqu'aveugle, il ſe faiſoit porter dans une litière. Aper, dont il avoit épouſé la fille, le maſſacra, dans l'eſpoir de lui ſuccéder à l'empire ; mais dans le temps que ce meurtrier haranguoit l'armée, qu'il croyoit ſéduire par d'éblouiſſantes promeſſes, Dioclétien ſortit des rangs & lui plongea un poignard dans le ſein. *Carus* & ſes deux fils ne régnèrent ſucceſſivement que deux ans. Les empereurs n'étoient alors que des phénomènes paſſagers, que la tempête faiſoit naître & faiſoit éclipſer. (*T---N.*)

CASAQUE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) eſpèce de ſurtout ou d'habit long de deſſus qui ſe porte ſur les autres habits, qui eſt ſur-tout en uſage en Angleterre parmi les eccléſiaſtiques, & que les laïques portoient auſſi autrefois.

Ce mot ſignifie *habit de cavalier* : d'autres le font venir par corruption d'un habillement des Coſaques :

Covarruvias le fait venir de l'hébreu *caſach*, qui ſignifie *couvrir*; d'où a été tiré le latin *caſa*, *cabane*, & *caſula*, diminutif du premier. Enfin il y en a qui veulent que ce mot, ainſi que la choſe qu'il ſignifie vienne de *caracalla*, eſpèce d'habit de deſſus qui pendoit juſqu'aux talons. (*G*)

CASA-NOVA, (MARC-ANTOINE (*Hiſt. litt. mod.*) poëte latin, vivant à Rome, mort en 1527. On trouve ſes poëſies dans les *deliciæ poetarum Italorum*.

CASAS. (BARTHELEMI DE LAS) (*Hiſt. d'Eſp.*) La mémoire de cet homme, défenſeur courageux & ſenſible de l'humanité outragée par les conquérans & les oppreſſeurs de l'Amérique, ſera toujours chère aux gens de bien; c'eſt le modèle de l'Alvarès d'*Alzire*, & le héros du roman poétique des *Incas*. C'eſt par ſon traité intitulé: *la deſtruction des Indes* qu'on a connu toutes les cruautés exercées ſur les malheureux Américains; il fut toujours leur appui & leur conſolateur contre leurs tyrans; il traverſa pluſieurs fois les mers pour aller porter aux pieds de Charles-Quint leurs juſtes plaintes & le tableau fidèle de leurs maux. Il eut pour ennemis tous ceux de l'humanité, tous les gouverneurs de l'Amérique & ces docteurs ſanguinaires, apologiſtes du meurtre & apôtres de l'oppreſſion. Un docteur Sépulveda juſtifia toutes les violences des vainqueurs Caſtillans, par l'exemple des Iſraëlites vainqueurs des Cananéens. *Las Caſas* daigna ou plutôt oſa le réfuter, ce qui étoit alors néceſſaire & dangereux.

Las Caſas né à Séville en 1474, avoit ſuivi à dix-neuf ans en 1493, *Las Caſas* ſon père, qui paſſoit en Amérique avec Chriſtophe Colomb. Il fit chérir dans cette contrée le chriſtianiſme que ſes compagnons y faiſoient abhorrer; il put dire comme Alvarès:

J'en ai gagné pluſieurs, je n'ai forcé perſonne.

Il fut évêque de Chiapa dans le Mexique. Il travailla pendant cinquante ans avec le zèle de la charité & la tendreſſe de la pitié, au ſalut, à la liberté, au bonheur, au ſoulagement du moins, des Indiens. Déſeſpéré de l'inutilité de ſes travaux, du mauvais ſuccès de ſes combats contre la tyrannie, il revint en Eſpagne en 1551, âgé de 77 ans, ayant enfin beſoin de vivre pour lui, & ſur-tout de perdre de vûe les crimes qu'il ne pouvoit empêcher & les maux qu'il ne pouvoit ſoulager; il ſe démit de ſon évêché & mourut à Madrid en 1566, âgé de quatre-vingt-douze ans. *Sa deſtruction des Indes* a été traduite en François en 1697, par l'abbé de Bellegarde. On a encore de *Las Caſas* un ouvrage latin aſſez rare, où il examine cette queſtion: *Si les rois & les princes peuvent aliéner de la couronne leurs ſujets & les ſoumettre à une domination étrangère.* Il y diſcute pluſieurs points délicats & intéreſſans ſur les droits reſpectifs des ſouverains & des peuples.

CASATI, (PAUL) (*Hiſt. litt. mod.*) jéſuite; contribua, dit-on à la converſion de la reine de Suède Chriſtine; Il étoit phyſicien. On a de lui des traités eſtimés de mécanique & d'hydroſtatiques, des diſſertations ſur le feu; un traité d'optique qu'il fit étant aveugle à 88 ans: né à Plaiſance en 1617, mort à Parme en 1707.

CASAUBON (ISAAC) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant illuſtre, proteſtant très-modéré. Il eut un fils qui ſe fit capucin & qui alla lui demander ſa bénédiction. *Je te la donne de bien bon cœur*, lui dit-il, *& ne te condamne pas. Ne me condamne pas non plus, & diſputons que de bonnes œuvres.* Henri IV le fit garde de ſa bibliothèque en 1603; étant allé un jour en Sorbonne, on lui dit: *voilà une ſalle où on diſpute depuis bien des ſiècles. Eh bien*, dit-il *qu'y a-t-on décidé?* Après la mort d'Henri IV, le roi d'Angleterre, Jacques I, l'ayant attiré à ſa cour, il y mourut en 1614, & fut enterré à Weſtminſter. Il étoit né à Genève en 1559. On connoît les lettres de *Caſaubon* & ſes commentaires ſur divers auteurs anciens, ſur-tout ſon commentaire ſur Perſe, où on a dit *que la fauſſe valoit mieux que le poiſſon.* Son examen critique des annales de Baronius n'a point paru digne de lui; On a dit *qu'il n'avoit attaqué l'édifice du cardinal que par les Girouettes.*

Méric, ſon fils, petit-fils de Henri-Etienne par ſa mère, a fait auſſi des commentaires ſur pluſieurs auteurs anciens, tels que Diogène Laerce, Hiéroclès, Epictète. Ses lettres ſont imprimées avec celles de ſon père. Sa plus grande gloire eſt d'avoir refuſé d'être hiſtoriographe de Cromwel, dont il étoit devenu ſujet ayant été élevé à Oxford, & étant chanoine de Cantorberi. Il étoit né comme ſon père, à Genève (en 1599), il mourut en 1671.

CASAUX *ou* CASOUX, (CHARLES DE) (*Hiſt. de Fr.*) Cet homme n'eſt connu dans l'hiſtoire que par une trahiſon & par le mauvais ſuccès qu'elle eut. Il voulut en 1594, livrer Marſeille aux Eſpagnols; mais deux fidèles bourgeois de cette ville, Pierre & Barthélemi Libertat firent échouer ſon projet & furent alors pour Marſeille, ce que Jean Maillard avoit été pour Paris en 1358. Ils battirent le parti Eſpagnol, ils mènent *Caſaux* & ils introduiſirent dans la ville le duc de Guiſe, alors auſſi fidèle ſujet de Henri IV, que ſon père avoit été redoutable ennemi des rois.

CASE (JEAN DE LA, *ou* DELLA CASA) (*Hiſt. litt. mod.*) archevêque de Bénévent, auteur de quelques poëſies licentieuſes & d'un ouvrage eſtimé à tous égards, intitulé, *Galatée*, ou la manière de vivre dans le monde. Ses œuvres ont été recueillies en pluſieurs volumes *in-4°*. Il mourut à Rome en 1556 à la veille d'être fait cardinal.

CASIMIR, (*Hiſt. de Pologne*) roi de Pologne: Miceſlas ſon père, étoit un prince ſans courage, ſans talens, ſans vertu, plongé dans des débauches infâmes, qu'il prenoit pour la volupté. La reine Riceſa,

fille de Godefroy, comte Palatin, donnoit tous ſes ſoins à l'ambition, comme ſon époux les donnoit à l'amour : elle le voyoit ſans jalouſie dans les bras de ſes rivales, & ce prince ne lui enviоit pas les rênes du gouvernement qu'elle tenoit dans ſes mains. Le deſpotiſme de cette femme avoit aigri les eſprits : après la mort de ſon époux, elle appeſantit encore le joug, dont tous les ordres de l'état étoient chargés. La nation paſſa du murmure à la révolte : la reine emporta tous les tréſors qu'elle avoit amaſſés, & diſparut. Son fils la ſuivit : mais il la quitta bientôt pour voyager ; ce n'étoit point le goût des arts, & le deſir de s'inſtruire dans la ſcience du gouvernement, en obſervant les mœurs des nations, qui lui inſpiroient ce deſſein. Il vint à Paris pour entendre argumenter les docteurs, alla à Rome pour viſiter les tombeaux des apôtres, & revint à Cluni, où il s'affubla d'un capuchon, tandis qu'une couronne l'attendoit en Pologne.

Cet état étoit en proie à la plus horrible anarchie ; les finances étoient à l'abandon ; on ne connoiſſoit plus, ni miniſtres, ni magiſtrats, ni loix. Les brigands, après avoir dévaſté, les campagnes, entrèrent à main armée dans les villes. Ceux qu'ils ruinoient, ne réparoient leur fortune qu'en s'aſſociant à leurs brigandages. L'invaſion des Ruthéniens & des Bohémiens redoubla la confuſion. Ce chaos dura ſix ans : enfin, quand le peuple épuiſé manqua de force pour s'entre-égorger, il députa vers *Caſimir* : les ambaſſadeurs ſe rendirent à Cluni, & peignirent à ce prince les maux de la Pologne avec les traits les plus touchans. Ils le conjurèrent de les terminer en montant ſur le trône. » Vous » voulez que je ſois votre maître, leur dit *Caſimir*, » & je ne ſuis pas le mien ; ſujet d'un abbé, » comment puis-je avoir des ſujets ? Le vœu que » j'ai prononcé me retient dans mon cloître ». Enfin le pape lui accorda une diſpenſe, mais à des conditions aſſez biſarres. Chaque famille Polonoiſe devoit payer un denier pour l'entretien d'une lampe dans l'égliſe de ſaint Pierre à Rome. Tous les Polonois ſe ſoumettoient à ſe faire tondre à la manière des moines ; il leur étoit défendu de laiſſer croître leurs cheveux au-deſſous de l'oreille : les gentilshommes devoient dans les cérémonies porter une écharpe en forme d'étole : c'eſt à ce prix que la Pologne eut un maître.

Caſimir publia une amniſtie générale ; &, pour étouffer les haines que tant de déprédations avoient excitées, il défendit de citer perſonne en juſtice pour tous les déſordres paſſés. Il épouſa Marie, ſœur du duc des Ruthéniens ; cette alliance mit la Pologne à l'abri des ravages qu'elle avoit eſſuyés de la part de ces avides voiſins.

Cependant la Pologne n'étoit pas encore entièrement ſoumiſe à l'empire de *Caſimir*. Maſans qui, dans les troubles dont l'état étoit agité, s'étoit formé une armée d'un ramas de voleurs & d'aſſaſſins, régnoit dans un canton auquel il donna le nom de *Maſovie*, & méditoit la conquête de la Pologne entière. *Caſimir* le prévint, lui préſenta la bataille, la gagna, & pardonna aux vaincus. Mais le chef des rebelles s'enfuit en Pruſſe ; il fit entendre aux peuples de cette contrée, qu'il étoit de leur intérêt de lui aider à s'emparer du trône de *Caſimir* ; & que dès qu'il en ſeroit poſſeſſeur, il leur céderoit les terres que les rois de Pologne avoient envahis ſur eux. Les Jaziges & les Slovoys, ſéduits par ſes diſcours, prirent les armes en ſa faveur : on en vint aux mains avec les Polonois ſur les bords de la Viſtule ; Maſans fut vaincu : ſes alliés lui firent un crime de ſa défaite, ils le pendirent à un gibet très-élevé, & gravèrent au bas cette inſcription : *il eſt raiſonnable que celui ſoit perché bien haut, qui a aſpiré à choſes hautes.* Ils allèrent enſuite implorer la clémence de *Caſimir* ; il leur accorda ſon amitié.

Ce prince dépêcha auſſi-tôt une magnifique ambaſſade vers l'ordre de Cluni pour remercier les moines de ſa victoire, car il ne doutoit point qu'il n'en fût redevable à leurs prières. Il leur demanda une colonie de leur ordre pour l'établir dans ſes états. Il conſacra le reſte de ſa vie au bonheur de ſa nation, rétablit l'ordre dans les campagnes, & mérita le ſurnom de *reſtaurateur pacifique*. Il mourut en 1058, après un règne de dix-huit ans.

C'étoit un prince doux, humain, équitable, mais foible. Avant la bataille où il défit les Pruſſiens, il aſſura que Dieu lui étoit apparu en ſonge, & lui avoit promis la victoire ; & après cette grande journée, il ſoutint avec la même ingénuité, qu'il avoit vu dans la chaleur de la mêlée un ange monté ſur un cheval blanc qui combattoit devant lui. Son ſiècle ne fut pas plus éclairé que lui-même ; & des hiſtoriens contemporains ont écrit que la naiſſance de ce prince avoit été annoncée par un tremblement de terre, & ſa mort par une comète. (*M. DE SACY.*)

CASIMIR II, ſurnommé *le Juſte*, (*Hiſtoire de Pologne.*) duc de Pologne, étoit frère de Miceſlas III, que le peuple aveugle dans ſon amour comme dans ſa haine, éleva ſur le trône en 1174 pour l'en faire deſcendre trois ans après. Il y plaça *Caſimir* : ce prince parut d'autant plus juſte, qu'il ſuccédoit à un tyran. Il abolit cette coutume biſarre qui obligeoit les payſans à loger la nobleſſe dans ſes voyages, à nourrir ſes chevaux, & à voiturer ſes équipages. Les gentilshommes murmurèrent : les plus pauvres paſſoient leur vie à voyager & à mendier avec orgueil ; ſouvent même en exigeant de leurs hôtes mille choſes ſuperflues qu'ils vendoient enſuite, on les voyoit s'enrichir dans cette profeſſion errante qui en ruine tant d'autres. Ils rejettèrent cet édit ; mais *Caſimir* fut inflexible. Miceſlas ſon frère, crut que le nom d'*uſurpateur* alarmeroit la conſcience de ce prince équitable ; il lui repréſenta que les vains cris d'une faction n'avoient pu lui donner des droits ſur le ſceptre ; qu'en dépoſſédant ſon frère, il s'étoit rendu odieux à toutes les ames honnêtes ; qu'enfin il ne pouvoit réparer

cette injuſtice qu'en deſcendant du trône. *Caſimir* le crut, & voulut lui rendre la couronne ; mais ſon équité fut traitée de foibleſſe, tous les eſprits ſe ſoulevèrent : on lui dit hautement qu'en voulant donner un tyran à la Pologne, il alloit le devenir lui-même. Cette crainte l'arrêta ; il conſerva le ſceptre & s'en montra digne. Les Ruſſes, en 1182, raſſemblèrent toutes leurs forces pour faire une irruption en Pologne ; ils croyoient qu'un prince qui juſqu'alors n'avoit étudié que l'art de faire fleurir ſes états, ignoroit celui de les défendre : ils ſe trompèrent. *Caſimir* marcha contr'eux ; il avoit peu de troupes. A l'aſpect des Ruſſes, dont la multitude couvroit un terrein immenſe, il vit pâlir ſes ſoldats. « Amis, leur dit-il, commençons par combattre, nous compterons nos ennemis quand ils ſeront étendus ſur le champ de bataille. Ce champ eſt devenu célèbre par le maſſacre de vos ancêtres ; vous foulez leurs oſſemens ſous vos pieds ; vengeons-les ou mourons comme eux au lit d'honneur. »

Ce peu de mots ranima toute l'armée, & le ſignal du combat fut celui de la victoire. Les menées ſecrètes de Miceſlas qui cherchoit à ſe former un parti pour remonter ſur le trône, rappellèrent *Caſimir* dans ſes états. Dès qu'il parut, la faction ſe diſſipa, & le rebelle rentra dans le devoir par l'impuiſſance d'en ſortir. Le roi tourna enſuite ſes armes contre les Pruſſiens, dont l'ambition ſi long-temps fatale à la Pologne fut au moins réprimée pour quelque temps. Les troubles de la Siléſie, où régnoient ſes neveux, occupèrent les derniers momens de ſa vie. Il mourut en 1194 ; il fut équitable, généreux, brave, & profond politique ; mais s'il eut les vertus des grands rois, il en eut auſſi les foibleſſes. Adoré dans la Pologne, redouté en Pruſſe & en Ruſſie, il étoit dans ſon palais eſclave de ſes maîtreſſes ; enfin, comme ſi l'on eût craint qu'il lui manquât quelque trait de reſſemblance avec les héros, ſon peuple ne put ſe perſuader que ſa mort fût naturelle, & le crut empoiſonné. (*M.* DE SACY.)

CASIMIR III, ſurnommé *le Grand*, (*Hiſt. de Pologne.*) roi de Pologne. Il ſuccéda à Uladiſlas Loketeh ſon père. Ce prince avoit ſoutenu, contre l'ordre Teutonique, une guerre longue & meurtrière. Il s'agiſſoit de la Cujavie & de la Poméranie, ſur laquelle ces ambitieux chevaliers avoient des prétentions. Ils ravagérent des provinces ſans les conquérir, maſſacrèrent les peuples ſans les ſoumettre, brûlèrent des villes qu'ils ne pouvoient conſerver. La cour de Hongrie offrit ſa médiation pour terminer ces différends ſi déſaſtreux. *Caſimir* courut à Vienne ; il étoit dans cet âge où il eſt plus aiſé de vaincre les hommes que la nature. Il étoit parti pour entamer une négociation ; il ne noua qu'une intrigue amoureuſe. Mépriſé par la belle Claire dont il étoit épris, il réſolut d'emporter par la violence, ce qu'il n'avoit pu obtenir par les prières. Felician, père de Claire, courut ſe jetter aux pieds du roi Charobert pour lui demander vengeance de cet affront. Le roi, qui avoit intérêt de ménager la cour de Pologne, conſulta moins l'équité que la politique, & fut ſourd aux cris de ce petit infortuné. Félician égaré par la fureur & la honte, ne ſongea plus à ſe venger du coupable, mais du juge trop foible qui n'oſoit le punir. Il conſpira contre Charobert, manqua ſon coup, fut maſſacré, & entraîna dans ſa perte tous ceux qui oſérent plaindre ſon ſort.

Caſimir retourna dans la grande Pologne en 1332, & alla ſe ſignaler contre l'ordre Teutonique qui continuoit ſes ravages. Il entra dans les domaines des chevaliers, brûlant, ſaccageant, pillant à leur exemple, & réduiſit en cendres plus de cinquante de leurs forteresſes. Uladiſlas avoit fait jurer en mourant à ſon fils, de faire une guerre cruelle à cet ordre uſurpateur, qui vouloit tout envahir ou tout détruire. Il lui laiſſoit un trône chancelant, des terres en friche, des troupes délabrées, des finances preſque épuiſées, des villes ruinées, des campagnes infeſtées de brigands. Pour effacer les traces de la guerre, & rendre à l'état ſa première vigueur, *Caſimir* fit la paix avec l'ordre Teutonique, lui abandonna la Poméranie, & rentra dans la Cujavie & dans le diſtrict de Dobrzim.

Mais tous les ordres du royaume ſe récrièrent contre cette paix honteuſe, prétendirent qu'on aviliſſoit la nation, & que céder une province c'étoit s'avouer vaincu. Le moyen dont ils ſe ſervirent pour réprimer l'ordre Teutonique, démentit la fierté qu'ils avoient montrée. Ils armèrent en leur faveur la cour de Rome de ſes foudres ordinaires. L'ordre fut excommunié ; les nonces lui ordonnèrent de reſtituer le butin qu'il avoit enlevé, & de payer à *Caſimir* une ſomme conſidérable. On ſent quel effet dut faire cette ſentence ſur des hommes qui avoient encore les armes à la main. L'empereur, d'un autre côté, leur défendit de céder les terres dont ils s'étoient emparés. Ils demeurèrent dans leurs conquêtes. *Caſimir*, qui remettoit ſa vengeance à des temps plus heureux, & vouloit rendre l'état inébranlable dans l'interieur, avant de le rendre formidable au-dehors, ſe contenta de garder ſes frontières, donna tous ſes ſoins au gouvernement, & déſigna pour ſon ſucceſſeur, Louis, fils aîné de Charobert, roi de Hongrie. La nation applaudit à ſon choix ; mais ce ne fut qu'en 1339 qu'elle le ratifia d'une manière authentique.

La tige maſculine des ſouverains de Ruſſie venoit de s'éteindre. Les rois de Pologne avoient autrefois renfermé cette contrée dans l'enceinte de leur empire. *Caſimir* crut que les Ruſſes ſe courberoient ſans réſiſtance ſous un joug que leurs aïeux avoient porté. Il entra dans leur pays, s'empara de Léopold, entra triomphant dans pluſieurs forteresſes, leur donna des gouverneurs Polonois, & revint dans ſes états. La reine venoit de deſcendre au tombeau. Le volage *Caſimir* mit peu de diſtance entre le deuil & un nouveau mariage. Il épouſa

Hedrige, fille du landgrave de Heſſe, qu'il relégua bientôt dans un monaſtère, pour ne plus donner de frein à ſes déſirs. Chaque jour voyoit une maîtreſſe diſgraciée, ſa rivale préférée, & le lendemain celle-ci étoit ſupplantée par une autre. Soit que les chevaliers de l'ordre Teutonique euſſent des intelligences avec ces courtiſanes, ſoit que la fortune eût amolli le courage de *Caſimir*, il abandonna en 1343, à cet ordre, la Poméranie, Culme & Michalovie. Cependant ſon caractère reprit ſa première énergie, & l'irruption des Tartares dans la Ruſſie lui rendit ſes forces & ſa gloire. Il marcha contre eux, les rencontra ſur les bords de la Viſtule, & les défit. Ils ſignalèrent leur retraite par des déſaſtres. Tout ce qui ſe trouva ſur leur paſſage fut pillé, maſſacré, brûlé, profané.

Caſimir rentra dans ſes états; mais il n'y goûta pas long-temps ce repos favorable aux plaiſirs après leſquels il ſoupiroit. Jean, roi de Bohême, vint fondre tout-à-fait ſur la Pologne. *Caſimir* s'avança contre lui, & le repouſſa au-delà des frontières. *Caſimir* toujours vainqueur, & preſque ſans combattre, partage déſormais ſes momens entre les ſoins de l'état & ceux de l'amour. Le peuple ſe plaignoit de ce que les palatins s'écartoient dans leurs jugemens du texte des loix, ne conſultoient que leur propre intérêt, & diſpoſoient des fortunes au gré de leur caprice. *Caſimir* les força de juger d'après les loix, & de prononcer contre eux-mêmes quand les loix condamneroient leurs prétentions. Ce prince établit les réglemens les plus ſages, favoriſa le commerce, encouragea l'agriculture, cultiva les ſciences, protégea les ſavans, fit bâtir des villes. Celle de *Caſimir* eſt un monument de ſa magnificence. Il vouloit en élever une autre près de Scarbimirie; mais l'évêque de Cracovie, Jean Groth, oſa le lui défendre, & *Caſimir* le grand n'oſa pas déſobéir à ſon ſujet.

Mais après avoir obéi au clergé, lorſqu'il vouloit l'empêcher de faire le bien, il lui réſiſta lorſqu'il voulut l'empêcher de faire le mal; les prélats & les prêtres lui conſeilloient de renvoyer ce ramas de femmes perdues, le ſcandale de l'état dont elles faiſoient la ruine, qu'il entretenoit dans une ſplendeur ridicule & funeſte, à Opocin & à Creſſovie. Après avoir prié vainement, ils commandèrent: le roi entra dans une telle colère, qu'il fit noyer un de ces cenſeurs audacieux. Mais bientôt il pleura la victime de ſes fureurs, & demanda l'abſolution au pape. Clément VI ſe ſervit d'une autorité uſurpée, pour rendre à l'humanité le ſervice le plus important peut-être qu'elle eût reçu d'aucun pontife; les habitans de la campagne autour de Cracovie étoient ſerfs, il condamna *Caſimir* à leur rendre la liberté, & à bâtir cinq égliſes.

Malgré la révolution qui s'étoit faite dans le cœur de ce prince, les prêtres ne manquèrent pas de publier que la peſte qui déſola la Pologne, l'invaſion des Lithuaniens, les courſes fréquentes des Tartares, étoient autant de châtimens du ciel qui puniſſoit la nation des crimes de ſon roi. Ce prince leur pardonna ces diſcours. Bientôt ſon empire s'agrandit encore par la réunion du duché de Maſovie, dont le duc vint lui faire hommage à Caliſſe.

Tant de guerres ſoutenues contre l'ordre Teutonique, tant de diſcordes civiles occaſionnées par les élections, enfin la peſte, pour comble de maux, avoient dépeuplé la Pologne à un point qu'elle manquoit de cultivateurs; d'ailleurs, cette nation fière & pareſſeuſe ne ſavoit que porter l'épée & dédaignoit la bêche. *Caſimir* appella dans ſes états une multitude d'habitans de la Pruſſe, où la population s'étoit tellement accrue, que la terre ne ſuffiſoit pas à les nourrir. Il donna à ces hommes laborieux des terres à défricher, leur accorda des privilèges honorables, établit un conſeil qui devoit juger leurs différends ſuivant les loix de leur pays.

La gloire de tant de belles actions fut encore ternie par de nouvelles amours. *Caſimir* épouſa Hedvige, fille du duc de Glogovie. Une autre tache à ſa gloire, fut ſon entrepriſe ſur la Walachie; deux frères, Etienne & Pierre, fils du vaivode Etienne, ſe diſputoient leur patrimoine; l'un d'eux ſuccomba & alla implorer le ſecours de *Caſimir* qui, pour terminer ce différend, voulut s'emparer du duché. Mais les Walaches firent périr l'armée Polonoiſe dans les bois. *Caſimir* crut réparer ſa réputation, en établiſſant à Léopold le ſiège métropolitain de la Ruſſie; mais il la répara beaucoup mieux, en verſant ſes richeſſes dans le ſein de ſon peuple qui fut affligé d'une famine cruelle l'an 1362. On reconnut alors que les foibleſſes humaines peuvent s'allier avec des vertus. Le plus infidèle des époux fut le meilleur des rois.

Le mariage de ſa nièce Eliſabeth avec l'empereur Charles IV, donna lieu à des fêtes dont le peuple jouit ſans les payer, & qui lui firent oublier ſes malheurs. *Caſimir* ne ſongeoit plus qu'à affermir ſon autorité, la ſplendeur de l'état & le bonheur des peuples, lorſqu'il mourut d'une chûte de cheval, l'an 1370, âgé de ſoixante ans, après en avoir régné trente-ſept. C'étoit un prince ami de la paix & de l'humanité; il fit peu la guerre, ſi l'on compare ſon règne à ceux de ſes prédéceſſeurs: il avoit plus de talens pour les marches que pour les batailles; c'eſt ainſi qu'il ſut repouſſer les ennemis ſans les vaincre. Mais il poſſédoit la ſcience du gouvernement, il ſavoit inſpirer le reſpect ſans inſpirer la crainte, & rendre ſon peuple heureux ſans le rendre inſolent. Des loix établies, l'agriculture miſe en vigueur, des villes bâties, la population augmentée, la renaiſſance des arts utiles, ſuffiſent pour juſtifier le titre de *grand*, que ſon ſiècle lui donna. Il ébaucha en Pologne la révolution que Pierre le Grand a depuis faite en Ruſſie, & s'il ne la pouſſa point ſi loin que le czar, c'eſt que touchant de plus près aux temps de barbarie, il eut de plus grands obſtacles à vaincre, & moins d'excellens modèles à ſuivre. (*M. DE SACY.*)

CASIMIR IV, (*Hiſtoire de Pologne.*) roi de Po-

logne, fils de Jagellon, ſuccéda en 1444 à ſon frere Ladiſlas V. Il étoit à peine ſur le trône qu'il eut les armes à la main. Alexandre, vaivode de Moldavie, chaſſé de ſes états par Bogdan, crut que *Caſimir* prendroit en main la défenſe de ſon vaſſal. Il ne ſe trompa point: Bogdan fut chaſſé, reparut à la tête d'une troupe de brigands, diſparut une ſeconde fois, fut atteint dans ſa fuite, ſigna un traité qu'il viola le jour même, attaqua l'armée Polonoiſe, fut vaincu, revint encore, & fut aſſaſſiné.

Cependant la Pruſſe accablée ſous le joug de l'ordre Teutonique, appelloit *Caſimir*. L'offre d'une couronne, la gloire de délivrer des peuples opprimés, le plaiſir d'abattre un ordre orgueilleux, ſi long-temps fatal à la Pologne; tant de motifs réunis conduiſirent *Caſimir* en Pruſſe, vers l'an 1457. La fortune des armes ſe déclara d'abord en faveur des chevaliers; mais la priſe de Mariembourg, la conquête de Choinicz, la défaite de pluſieurs de leurs détachemens, ébranlèrent par dégrés ce coloſſe qui menaçoit tout le Nord. L'ordre demanda la paix, *Caſimir* la lui accorda aux conditions les plus dures. Culm, Miclou, & le duché de Poméranie, retombèrent ſous la domination Polonoiſe. L'ordre céda encore à *Caſimir*, Mariembourg, Schut, Chriſtbourg, Elbing & Tolkmith. Ce prince honora le grand-maître & ſes ſucceſſeurs du titre de conſeiller né du ſénat de Pologne; mais il leur vendit cher cette faveur, dont ils étoient peu jaloux. Il étoit réglé que le grand-maître, ſix mois après ſon élection, viendroit rendre hommage au roi pour la Pruſſe, & lui prêter ſerment de fidélité, au nom des chevaliers & de leurs vaſſaux.

Caſimir à ſon retour eut la gloire de voir en 1471, Ladiſlas ſon fils appellé au trône de Bohême, & ſon ſecond fils *Caſimir*, couronné roi de Hongrie. Il mourut peu de temps après. Ce fut un homme célèbre & non pas un grand homme. Il termina, il eſt vrai, par l'abaiſſement de l'ordre Teutonique, une guerre qui, depuis deux ſiècles, avoit fait, des frontières de Pologne & de Pruſſe, un théâtre de carnage; mais ſes ſujets gémirent ſous le fardeau des ſubſides; & s'il les rendit redoutables, il ne les rendit pas heureux. (*M. De Sacy.*)

Casimir V. (*Hiſt. de Pologne,*) roi de Pologne. Ce prince fut un exemple ſingulier des bizarreries de la fortune & de celles de l'eſprit humain. Uladiſlas, roi de Pologne, ſon frère, l'envoya en Eſpagne l'an 1638. Cette puiſſance étoit alors en guerre avec la France. *Caſimir*, à la fois négociateur & général, devoit conclure un traité d'alliance entre Uladiſlas & Philippe III, & prendre le commandement de la flotte qui devoit détruire le commerce des François ſur la Méditerranée. Forcé par les vents à relâcher ſur les côtes de Provence, il promena dans Marſeille & dans Toulon des regards curieux qui devinrent bientôt ſuſpects. Il n'avoit point de paſſeport; on ſaiſit ce prétexte pour s'aſſurer de ſa perſonne. Il demeura deux ans en priſon. La cour de Pologne ne ceſſa point de négocier pour ſa délivrance qu'elle obtint en 1640. Celle de France craignoit que malgré ſes ſermens, il n'allât ſe joindre aux Eſpagnols pour ſe venger; celle de Varſovie s'attendoit à le voir revenir prendre poſſeſſion des états qu'on lui donnoit en apanage. Toutes deux ſe trompèrent. A peine échapé de priſon, *Caſimir* ſe jetta dans un cloître, & ſe fit jéſuite à Rome. Si cette révolution fut le fruit des réflexions qu'il avoit faites ſur le néant des grandeurs pendant ſa captivité, ſa philoſophie s'évanouit bientôt, & l'ambition ſe réveilla dans ſon cœur. Ne pouvant plus briguer une couronne, il brigua un chapeau de cardinal & l'obtint. A peine étoit-il reçu dans le ſacré collége, qu'Uladiſlas mourut. Le jéſuite conçut alors de nouveaux projets de grandeur, brigua les ſuffrages de la diette & fut élu. Le pape le releva de ſes vœux: il laiſſa ſon chapeau à Rome, & alla prendre la couronne à Cracovie, l'an 1648. Les Coſaques s'étoient ſoulevés & avoient porté le ravages ſur les frontieres; les injuſtices que leur chef avoit eſſuyées, avoient allumé les premieres étincelles de la guerre. La nobleſſe excita *Caſimir* à venger la Polo» gne. « Vous n'auriez pas de crimes à punir, répon» dit le roi, ſi vous n'en aviez vous-même donné » l'exemple aux Coſaques. On perd le droit de châ» tier les coupables, quand on le devient ſoi-même». Cette réponſe étoit belle, mais le mal étoit preſſant & il falloit plutôt ſonger à défendre les Polonois qu'à les haranguer; déjà les Coſaques avoient gagné une bataille; Bogdan Kmielnieski s'avançoit à la tête d'une armée triomphante. *Caſimir*, qui n'avoit point encore raſſemblé les forces de la république, lui propoſa une trêve, le reconnut général des Coſaques, & parut moins donner la paix aux rebelles, que l'accepter lui-même.

Les Coſaques n'attendirent pas pour rompre la trêve, qu'elle fût expirée. Ils entrèrent en Pologne, cauſèrent de grands ravages, gagnèrent des batailles, prirent & brûlèrent des villes, & vinrent les armes à la main demander une amniſtie & la confirmation de leurs privilèges que *Caſimir* n'oſa leur refuſer. La guerre ne tarda pas à ſe rallumer. Les Polonois avoient appris dans leurs défaites la maniere de combatre des Coſaques; ils triomphèrent enfin de ce peuple indocile, l'an 1651. Jean *Caſimir* combattoit au premier rang dans la bataille qu'il gagna contre eux. Mais bientôt la nation ſecoue le joug, eſt châtiée de nouveau, ſe révolte encore, ſe ligue avec les Ruſſes, fait avec ſes alliés une irruption combinée en Pologne. Elle eſt ſecondée par les Suédois; Jean *Caſimir* fait des vœux, met ſes états ſous la protection de la Vierge, tandis que ſes ennemis les ravagent; il fit alliance avec l'électeur de Brandebourg qui, en devenant ſon ami, ceſſa d'être ſon vaſſal, acheta à vil prix l'indépendance à laquelle il aſpiroit, & vendit fort cher à la Pologne le foible appui qu'il lui promettoit. Ce traité n'empêcha pas les Ruſſes, les Coſaques, les Tartares & les Suédois de continuer

leurs ravages. Tandis qu'ils pénétroient dans la Pologne, *Caſimir*, au lieu de repouſſer les ennemis de l'état, ne s'occupoit qu'à détruire les hérétiques, affoibliſſoit l'armée de la république, en ne recevant que des ſoldats catholiques ſous ſes drapeaux.

Il chaſſa les Sociniens, & oublia que parmi eux il y avoit des artiſans, des laboureurs & des ſoldats; mais ce qui déplut ſur-tout à la nation, c'eſt que cédant aux inſtances de la reine ſon épouſe, il voulut déſigner pour ſon ſucceſſeur Henri de Bourbon, duc d'Enghien, fils du grand Condé. » On ne vous permettroit pas pour votre fils, lui dit un geotilhomme, » ce que vous voulez faire en » faveur d'un étranger ». C'étoit Lubormiski qui avoit oſé faire au roi cette réponſe digne d'un républicain: il avoit des ennemis; on lui chercha des crimes, il fut proſcrit; Breſlaw fut ſon aſyle: il n'en ſortit qu'à la tête d'une armée, battit les royaliſtes, rendit la liberté aux priſoniers, retourna à Breſlaw & mourut couvert de gloire. Sobieski, vaincu par lui, apprit de ſon vainqueur l'art de la guerre, & remporta ſur les Coſaques des ſuccès qui l'occupèrent pluſieurs années; dès que ce grand homme paroit ſur la ſcène, *Caſimir* ne paroit plus qu'à l'écart dans le fond du tableau. Ennuyé de ce rôle obſcur, il voulut devenir plus obſcur encore & deſcendre du trône. La république s'oppoſa en vain, à ce deſſein bizarre; il abdiqua l'an 1668, vint en France, obtint l'abbaye de S. Germain des Prés, celle de S. Martin de Nevers, & mourut dans un doux loiſir l'an 1672. C'étoit un des hommes les plus vertueux & un des rois les plus foibles dont l'hiſtoire ait parlé. Il ne fit dans ſa vie qu'un ſeul choix conforme à ſon caractère & à ſes talens, ce fut lorſqu'il ſe fit religieux à Rome. (*M. DE SACY.*)

CASSAGNES. (JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) Il n'eſt connu aujourd'hui que parce qu'il eſt décrié dans un vers de Boileau, devenu proverbe en naiſſant. Il étoit garde de la bibliothèque du roi; il fut un des quatre membres de l'académie françoiſe qui compoſèrent d'abord la petite académie, depuis l'académie des inſcriptions & belles-lettres. Il avoit été reçu à l'académie françoiſe en 1662. Il mourut le 19 mai 1679, à S. Lazare où on avoit été obligé de l'enfermer, ſa tête s'étant dérangée par l'excès du travail & peut-être par le chagrin que lui cauſa le vers de Boileau. Les auteurs ſatyriques ne ſavent pas tout le mal qu'ils peuvent faire, quand ils réuſſiſſent. L'abbé *Caſſagnes* n'avoit que quarante-ſix ans quand il mourut.

CASSANDRE, CASSANDER, (*Hiſt. de Macédoine*) fils d'Antipater; il uſurpa la Macédoine après la mort d'Alexandre-le-Grand dont il perſécuta la famille; il avoit épouſé une ſœur de ce conquérant; il fit la guerre à Olimpias ſa mère, elle tomba entre ſes mains & il la fit mourir, par repréſailles de quelques cruautés qu'elle avoit exercées ſur des gens du parti de *Caſſandre*. Alexandre le Grand avoit laiſſé de Roxane un fils, nommé Alexandre comme lui; *Caſſandre* redoutant ſes droits le fit périr ainſi que ſa mère. Cet uſurpateur mourut dans ſon lit vers l'an 304 avant J. C. il fut diſciple de Théophraſte.

CASSANDRE (FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) c'eſt, dit-on, le Damon de la première ſatire de Boileau. On ne peut pas dire qu'il y ſoit abſolument maltraité; mais il étoit ſi aiſé de rendre ſa pauvreté intéreſſante & reſpectable! Boileau l'a rendue ridicule par la deſcription qu'il en a faite. Cette première ſatire de Boileau eſt imitée de la troiſième de Juvénal; Boileau met la critique de Paris dans la bouche de Damon ou de *Caſſandre*, comme Juvénal met la critique de Rome dans la bouche d'Umbritius, que la pauvreté chaſſe comme *Caſſandre* du ſéjour de la capitale. Mais combien le début de Juvénal eſt noble & décent.

Quamvis digreſſu veteris confuſus amici,
Laudo tamen vacuis quòd ſedem figere Cumis
Deſtinet, atque unum civem donare Sibyllæ.

C'eſt un ancien ami que ſa mauvaiſe fortune oblige à quitter Rome; Juvénal le plaint, & ſe plaint lui-même de cette ſéparation; il ne ſe conſole qu'en ſongeant aux agrémens du ſéjour que ſon ami a choiſi pour aſile, il ſe conſole par l'eſpérance que ſon ami ſera heureux; voilà l'ami & le poëte d'abord ennoblis. Pour Boileau, on ne ſait s'il veut exciter la pitié pour *Caſſandre* ou inſulter à ſa misère. Son ton demi-plaiſant eſt tout à-fait équivoque.

Damon, ce grand auteur, dont la muſa fertile
Amuſa ſi long-temps & la cour & la ville:
Mais qui n'étant vêtu que de ſimple bureau
Paſſa l'été ſans linge, & l'hiver ſans manteau?
Et de qui le corps ſec & la mine affamée,
N'en ſont pas mieux refaits pour tant de renommée?
Las de perdre en rimant & ſa peine & ſon bien,
D'emprunter en tous lieux, & de ne gagner rien,
Sans habits, ſans argent, ne ſachant plus que faire
Vient de s'enfuir chargé de ſa ſeule misère:
Et bien loin des ſergens, des clercs, & du palais
Va chercher un repos qu'il ne trouva jamais:
Sans attendre qu'ici la juſtice ennemie
L'enferme en un cachot le reſte de ſa vie;
Ou que d'un bonnet verd le ſalutaire affront
Flétriſſe les lauriers qui lui couvrent le front.
Mais le jour qu'il partit, plus défait & plus blême,
Que n'eſt un pénitent ſur la fin du carême,
La colère dans l'ame, & le feu dans les yeux,
Il diſtilla ſa rage en ces triſtes adieux.

Si on a voulu rire, qu'y a-t-il de plaiſant dans une pareille ſituation, ſur-tout quand il s'agit d'un homme à qui *les lauriers couvrent le front*; ſi on parle ſérieuſement, pourquoi toutes ces expreſſions de comédie? *Caſſandre* étoit dit-on, d'une

humeur dure & chagrine qui nuiſit beaucoup à ſa fortune ; c'étoit une raiſon de le blâmer ou de le plaindre, mais non pas de le rendre ridicule.

La traduction que *Caſſandre* a faite de la rhétorique d'Ariſtote, eſt fort eſtimée. Il a auſſi traduit les derniers volumes de l'hiſtoire de M. Thou, que du Ryer n'avoit pas traduits. Quant aux vers, pour leſquels on dit qu'il avoit du talent, il ne reſte rien de cette *muſe ſertile qui amuſa ſi longtemps & la cour & la ville.*

Boileau dans une lettre à M. de Maucroix parle de la mort de *Caſſandre*, & la compare à celle de la Fontaine arrivée vers le même temps en 1695. La Fontaine étoit mort pénitent & dévot ; « la grace, dit Boileau, ne paroit pas s'être ré» pandue de la même ſorte ſur le pauvre M. *Caſ*» *ſandre* qui eſt mort tel qu'il a vécu ; c'eſt à ſavoir » très-miſanthrope, & non-ſeulement haiſſant les » hommes, mais ayant même aſſez de peine à ſe » réconcilier avec Dieu, à qui, diſoit-il, ſi le rap» port qu'on m'a fait eſt véritable, il n'avoit nulle » obligation. »

On dit en effet que mourant de misère ſur un méchant grabat, & ſon confeſſeur l'excitant à l'amour divin par la conſidération de la bonté de Dieu, des bienfaits que nous en recevons tous & qu'il en avoit reçus comme les autres, *Caſſandre* s'écria : *ah ! vraiment oui, parlez-moi de ſes bienfaits ! ne lui ai-je pas de grandes obligations ? vous ſavez comment il m'a fait vivre ; vous voyez comment il me fait mourir !*

Caſſandre-Fidèle, ſavante Vénitienne, eſtimée, honorée des ſavans & des grands ſouverains de ſon temps, tels que Jules II, Leon X, François I, l'empereur Ferdinand ; on a d'elle des lettres & des diſcours. Elle mourut âgée de 102 ans en 1567, ayant vu quinze papes.

CASSARD (Jacques) (*Hiſt. de Fr.*), marin qui auroit autant de réputation que les du Gué-Trouin & les Jean Bart, ſi ſon humeur dure & ſauvage n'avoit terni ſes bonnes qualités & nui à ſa gloire & à ſa fortune ; il s'étoit diſtingué en 1697, à l'expédition de Carthagène ſous M. de Pointis ; il fut dans la guerre de 1701 la terreur des Anglois & des Hollandois ſur les mers & dans leurs colonies. Auſſi indocile que brave, il ſe refuſoit à toute ſubordination & à toute diſcipline. Employé ſeul, il eût été très-utile. Ayant joint par les ordres de la Cour, ſon eſcadre à celle d'un officier d'un grade ſupérieur, il l'en détacha de ſon autorité privée pour fondre ſur une flotte angloiſe qu'il rencontra & que le commandant vouloit éviter ; ſa déſobéiſſance fut heureuſe, il enleva deux vaiſſeaux de la flotte angloiſe. Cependant ſur les plaintes du commandant François, la cour témoigna du mécontentement à *Caſſard* ; celui-ci va trouver le commandant : *vous ſavez écrire*, lui dit-il, *voyons ſi vous ſavez vous battre.* On lui fit comprendre que comme la folie du duel ſouffre pourtant quelques reſtrictions raiſonnables, il étoit reçu qu'on ne ſe battoit point pour les conteſtations qui concernent le ſervice, parce que la ſubordination eſt néceſſaire, & on l'obligea de faire ſa paix particulière avec ſon ſupérieur. La paix générale ayant rendu ſes ſervices inutiles, les fit oublier au point, qu'ayant fatigué le miniſtère de ſollicitations un peu ardentes au ſujet d'un armement qu'il prétendoit avoir fait pour la ville de Marſeille, & que cette ville refuſoit de lui payer, il fut enfermé au château de Ham, où il mourut en 1740 ; il étoit fils d'un armateur de Nantes & étoit né dans cette ville en 1672.

CASSIM-GHEURI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Turcs & les Grecs levantins donnent à la fête de ſaint Démétrius. Ce jour eſt fort redouté par les matelots & gens de mer, ils n'oſent jamais ſe haſarder à tenir la mer ce jour-là, & ſont toujours en ſorte d'être dans le port dix jours avant que cette fête arrive. (*A. R.*)

CASSINI (Jean-Dominique & Jacques) (*Hiſt. litt. mod.*) le premier eſt aſſez connu par le bel éloge qu'en a fait M. de Fontenelle, à l'académie des ſciences, dont M. Caſſini fut un des plus illuſtres membres ; par la méridienne de S. Petrone ; par celle de l'obſervatoire de Paris, qu'avoit commencée M. Picard, & que M. Caſſini continua du côté du ſud, comme M. de la Hire du côté du nord ; par la découverte des ſatellites de Jupiter, événement qui a paru aſſez important dans l'hiſtoire de Louis XIV, pour qu'une médaille en conſacrât la mémoire ; par ſon traité de la comète ; par tous les progrès que lui doit l'aſtronomie.

Né à Périnaldo dans le comté de Nice le 8 juin 1626, attaché à la ville de Bologne par une place honorable, & par les ſervices mêmes qu'il avoit rendus à cette ville, il arriva à Paris au commencement de 1669. » appellé, dit M. de Fontenelle, » d'Italie par le roi, comme Soſigène, autre aſtro» nome fameux, étoit venu d'Égypte à Rome, » appellé par Jules-Céſar. Le roi le reçut, & » comme un homme rare, & comme un étranger » qui quittoit ſa patrie pour lui «.

Il mourut le 14 ſeptembre 1712, âgé de quatre-vingt-ſept ans & demi, » ſans maladie, ſans dou» leur, dit M. de Fontenelle, par la ſeule néceſ» ſité de mourir ». Il avoit perdu la vue dans les dernières années de ſa vie, malheur qui lui a été commun avec Galilée. » Les cieux, dit encore M. de Fontenelle, » les cieux qui racontent la gloire » de leur créateur, n'en avoient jamais plus parlé » à perſonne qu'à lui, & n'avoient jamais mieux » perſuadé «.

Jacques Cassini, ſon fils, ſoutint la gloire de ſon nom. On a de lui des élémens d'aſtronomie ; un traité de la grandeur & de la figure de la terre. Il étoit auſſi de l'académie des ſciences, & il y a pluſieurs bons mémoires de lui dans le recueil de cette académie ; il fit en 1733 & 1734 des travaux importans relatifs à la méridienne. Il mourut en

1756

1756 à quatre-vingt-quatre ans dans ſa terre de Thury, près de Clermont en Beauvoiſis, & il mourut d'accident à cet âge; il verſa dans un mauvais pas, & mourut des ſuites de cette chûte.

Le nom de *Caſſini* ſubſiſte encore aujourd'hui avec gloire dans l'académie des ſciences.

CASSIODORE, (*Hiſt. du Bas-Empire ou des Goths.*) Le nom de *Caſſiodore* a été ennobli par pluſieurs grands hommes qui l'ont porté; il ſemble que le mérite fût héréditaire dans cette famille, originaire de la Calabre, qui fournit des ſénateurs éclairés & vertueux à Rome & à Conſtantinople. Le premier qui figure dans l'hiſtoire ſe diſtingua par ſes talens militaires, & ſur-tout par le carnage des Vandales qui avoient fait une irruption dans l'Abruzze & la Sicile. Ses victoires l'appelloient aux premiers emplois; mais ſa modération l'élevant au-deſſus des promeſſes de la fortune, il aima mieux paroître digne des honneurs que d'en être revêtu. Son fils, digne héritier de ſes vertus, fut également propre à la guerre & aux affaires. Valentinien III lui confia une portion de l'adminiſtration publique, & il eut lieu de ſe féliciter de ſon choix. Le farouche Attila, arbitre du deſtin de l'Italie, menaçoit d'envahir les plus riches provinces de l'empire. Valentinien, trop foible pour l'arrêter dans le cours de ſes conquêtes, ſe ſervit de la dextérité de *Caſſiodore* dans les négociations pour détourner ce fléau des nations. Il le choiſit pour ſon ambaſſadeur auprès de ce roi barbare, accoutumé à parler aux rois comme à des eſclaves. *Caſſiodore* eut à eſſuyer ſes hauteurs inſultantes; mais il oppoſa une indifférence dédaigneuſe à ce coloſſe d'orgueil, & ſes réponſes fières ſans être outrageantes, donnèrent au barbare une haute idée des forces de Valentinien. Attila, dépouillé de ſa férocité, adopta un ſyſtême pacifique, & conçut tant d'eſtime pour l'ambaſſadeur, qu'il lui demanda ſon amitié. L'empire recueillit avec reconnoiſſance le fruit de cette négociation; l'empereur voulut reconnoître ſes ſervices par des terres & des dignités qu'il eut la généroſité de refuſer; & content de ſa fortune, il ſe crut aſſez récompenſé par la gloire d'avoir défendu l'état. Il ſe retira dans une contrée délicieuſe de l'Abruzze, pour y jouir de lui-même; il mourut dans le château où il étoit né.

Le petit-fils & le fils de ces deux illuſtres citoyens, fut Magnus-Aurélius *Caſſiodore* qui gouverna l'empire des Goths, ſous Théodoric, & qui marcha encore avec plus de gloire dans le ſentier que lui avoient tracé ſes pères. Il ſortoit à peine de l'âge de puberté, lorſque le roi Odoacre le nomma comte des ſacrées largeſſes. Cet emploi, qui répond à celui de contrôleur-général des finances, lui fournit des occaſions de faire éclater ſon déſintéreſſement; il n'ouvrit les tréſors de l'état que pour faire germer l'abondance. Après la mort d'Odoacre, aſſaſſiné par l'ordre de Théodoric, *Caſſiodore* devint le favori du nouveau roi; & il mérita cette confiance, en retenant dans la ſoumiſſion les Siciliens, ſollicités à la révolte par l'empereur Anaſtaſe. Il fut récompenſé de ce ſervice par le gouvernement de la Lucanie, qu'il contint dans l'obéiſſance. Un ſecrétaire d'état ayant abjuré la foi catholique, pour embraſſer l'Arianiſme que profeſſoit ſon maître, paya cher ſon infidélité; Théodoric, au lieu de lui ſavoir gré de cette complaiſance, lui fit trancher la tête, en lui diſant: Si tu n'as pas été fidèle à ton Dieu, comment ſeras-tu fidèle à ton roi, qui n'eſt qu'un homme? *Caſſiodore* fut appellé à la cour pour occuper ſa place, où il réunit par ſon affabilité, tous les ſuffrages. Son eſprit cultivé le rendit cher à Théodoric qui, quoique nourri dans la pouſſière du camp, en ſecoua toute la rudeſſe, & prit beaucoup de plaiſir à l'entendre diſcourir ſur toutes les matières philoſophiques, & particulièrement ſur l'aſtronomie. *Caſſiodore* n'uſa de ſon crédit que pour appeller les ſavans auprès du trône; Boëce & Symmaque furent revêtus d'emplois de confiance. Quoiqu'il ne ſollicitât rien pour lui, il fut nommé queſteur du ſacré palais à l'âge de 27 à 28 ans. Théodoric, en lui conférant cet emploi, dit: Je vous donne une place, dont la naiſſance ne peut rendre digne; c'eſt la ſcience & la probité qui ont dicté mon choix. En conférant les autres dignités, je fais un préſent; mais en donnant celle de queſteur, je ne conſulte que mes intérêts & ceux de mon peuple. Cette faveur fut ſuivie d'une autre l'année ſuivante. *Caſſiodore* fut nommé maître des offices du ſacré palais, c'eſt-à-dire, de la maiſon du prince & de la milice. Cette dignité le mettoit à la tête de tous les citoyens, qui alors étoient tous militaires; de-là il paſſa à la charge de préfet du prétoire d'Italie, qui lui donnoit le droit de commander les gardes prétoriennes, dont il étoit le juge ſans appel; les prérogatives en étoient les mêmes que celles de l'empereur, dont il étoit le repréſentant; & quoique déchus de leur ancienne puiſſance, les préfets ſe montroient en public traînés ſur un char, ils avoient leurs officiers, & leur juriſdiction ſur les citoyens leur donnoit une autorité plus réelle que celle qu'ils exerçoient autrefois dans les armées. Ils nommoient aux charges de tribuns & de ſecrétaires, ils diſpoſoient du tréſor de l'état & des ſucceſſions abandonnées: c'étoient eux qui, dans les temps de famine, étoient chargés d'approviſionner les provinces. Théodoric, content de ſes ſervices, lui conféra le titre de patrice: ce prince, en accumulant toutes les dignités ſur ſa tête, ſe ménageoit des reſſources dans ſon miniſtre. *Caſſiodore* avoit hérité de richeſſes immenſes, qui par la généroſité de ſon maître, le rendirent le plus riche particulier de l'empire. Il n'uſa de ſa fortune que pour les beſoins de l'état; il fournit des armes aux ſoldats; & ſes haras nombreux furent deſtinés à remonter la cavalerie. La perſécution qui s'éleva contre les orthodoxes ne lui permit pas de ſouſcrire à des ordres qui bleſſoient ſa religion: il s'éloigna de la cour, où il fut rappellé par Théo-

doric, assez sage pour sentir le besoin d'être éclairé des conseils d'un aussi grand ministre. Il rentra dans l'exercice de ses emplois, & fut decoré du titre de comte, qui étoit attaché à certains emplois, & qui étoit anéanti lorsqu'on en étoit dépouillé. Ce nom, depuis Constantin, offroit les mêmes idées que celui de ministre; & chez les Goths, les plus grands seigneurs étoient distingués par cette dénomination. Après avoir consacré les plus beaux jours de sa vie aux soins de l'empire; il se retira dans un monastère de la Calabre pour travailler à l'œuvre de son salut. Il y jouit de cette aisance voluptueuse qui inspire bientôt le dédain ou l'oubli de ces plaisirs tumultueux que l'on goûte dans le faste des cours. Des réservoirs peuplés de poissons lui procuroient les amusemens de la pêche; des fontaines, des lacs & des rivières lui fournissoient des bains salutaires; & lorsqu'il avoit goûté ces plaisirs innocens, son esprit trouvoit des alimens dans une bibliothèque nombreuse & choisie. Ce fut dans cette retraite qu'il composa ses *Commentaires sur les Pseaumes* & ses *Institutions des divines Ecritures*, pour servir de règle à ses moines dans leurs études. Il prescrivit aux solitaires qui n'avoient point de goût pour les lettres, de transcrire des livres qui traitoient de l'agriculture & du jardinage. On a encore de lui une *chronique* & des *traités philosophiques*: son ouvrage le plus estimé est son *traité de l'ame*; le style en est simple. Quoique les anciens écrivains paroissent ignorer le temps de la mort & l'âge des trois *Cassiodores*, l'auteur du *nouveau Dictionnaire historique* assure que le dernier mourut en 562, âgé de plus de quatre-vingt-trois ans. Le marquis de Maffei fit imprimer, en 1721, un de ses ouvrages, qui n'avoit point encore vu le jour, il est intitulé *Cassiodori complexiones in acta, epistolas apostolorum & Apocalipsim.*

Je crois pouvoir inférer dans cet article quelques traits qui caractérisent Héliodore, qui étoit de la famille des *Cassiodores*. Il suffit de transcrire l'éloge qu'en fait, dans une de ses lettres, Théodoric, roi des Goths, qui l'avoit eu pour compagnon dans son enfance. Sa famille est, dit-il, connue dans tout l'Orient par son mérite, qui est son bien héréditaire. Nous l'avons vu pendant dix-huit ans exercer dans cet empire la charge de préfet du prétoire, avec un désintéressement qui caractérise tous les *Cassiodores* qui ont brillé successivement dans le sénat de Rome, & dans celui de Constantinople. Est-il une noblesse plus pure que celle qui a illustré l'un & l'autre empire? Héliodore a vécu dans l'Orient avec toute la splendeur d'un premier magistrat, & toute la modération d'un simple particulier. Quoiqu'il fût supérieur à tous par la naissance, il savoit descendre de son rang pour se rapprocher de ses subalternes; sa simplicité modeste lui gagnoit tous les cœurs, & prévenoit l'envie; de sorte que ceux qui n'étoient pas dépendans de ses ordres, lui devenoient soumis par la reconnoissance des bienfaits qu'il répandoit sur eux. Il étoit si riche, qu'il entretenoit plus de chevaux que son prince; mais l'envie lui pardonnoit son opulence, parce qu'il savoit en user. Sa libéralité fut une vertu héréditaire, il donna à la postérité les exemples qu'il avoit reçus de ses ancêtres; & il remontoit tous les ans la cavalerie des Goths à ses propres frais. (*T–N.*)

CASSIUS, (Caius Cassius Longinus) (*Hist. Rom.*) c'est celui qui fut nommé avec Brutus son ami, *le dernier romain*. Il devoit la vie à César & la lui ôta. Antoine dit même, dans la *Mort de César*, que ce dictateur avoit conservé deux fois la vie à *Cassius*. Ce fut *Cassius* qui pour préparer la perte de César, dans lequel il ne voyoit que le destructeur de la liberté romaine, anima Brutus par ces billets qu'il fit trouver au pied de la statue ou de Pompée ou de l'ancien Brutus, & qui lui reprochoient son inaction & son sommeil. Un des conjurés ne trouvant point de place pour frapper César, parce que tous vouloient le frapper à la fois, *frappe*, dit Cassius, *frappe le tyran, fût-ce à travers mon corps!*

A la bataille de Philippes, *Cassius* défait par Antoine, tandis que Brutus remportoit une victoire complette sur Octave, crut les affaires de son parti désespérées, & se tua ou se fit tuer par un de ses affranchis, ce fut l'an 42 avant J. C.

Velleius Paterculus faisant le parallèle de Brutus & de *Cassius*, dit que le premier étoit plus homme de bien, & le second plus grand capitaine, qu'on devoit préférer d'avoir Brutus pour ami & craindre davantage d'avoir *Cassius* pour ennemi. *Fuit dux* Cassius *melior quantò vir Brutus; è quibus Brutum amicum habere malles, inimicum magis timeres* Cassium: *in altero major vis, in altero virtus.* Vell. Paterc. hist. lib. 2, cap. 72.

Environ quatre siècles & demi auparavant, & dès les commencemens de la république, un autre *Cassius* (Spurius Cassius Viscellinus) vainqueur des Sabins, trois fois consul, deux fois triomphateur, une fois général de la cavalerie, accusé d'aspirer à la royauté, fut précipité du roc Tarpeien.

Horace, dans la dixième satyre du livre 1, parle d'un *Cassius Parmensis*, de Parme ou d'Etrurie, écrivain fécond,

Etruscè
Quale fuit Cassi rapido ferventius amni
Ingenium, capsis quem fama est esse, libriſque
Ambustum propriis.

Ce *Cassius Parmensis* fut du nombre de ceux qui conspirèrent contre César; après la mort de Brutus & de Cassius, il suivit le parti du jeune Pompée, puis celui d'Antoine; il fut toute sa vie ennemi déclaré d'Auguste, qu'il assuroit être petit-fils d'un boulanger. Après la mort d'Antoine il alla chercher un asyle dans Athènes; Auguste l'y fit tuer par Varus, qui l'ayant trouvé dans son cabinet au milieu de ses livres & de ses écrits, en fit un bûcher sur lequel il jetta son corps pour le brûler.

Digitized by Google

L'ode ſixième du cinquième livre d'Horace eſt faite contre un CASSIUS Severus, orateur & accuſateur célèbre. Ses accuſations réuſſiſſoient mal, les accuſés étoient toujours renvoyés abſous. C'eſt ce qui donna lieu à un bon mot ou calembourg d'Auguſte. Ce prince faiſoit conſtruire un *Forum*, & ſe plaignoit des longueurs de l'architecte qui ne l'achevoit pas. *Vellem*, diſoit-il, *forum etiam meum accuſaſſet* Caſſius. *On voit bien que* Caſſius *n'a pas accuſé mon forum.* — Pourquoi ? — *Jam abſolutum eſſet. Il ſeroit abſous*, c'eſt-à-dire *achevé* ; le mot latin ayant les deux ſens d'*abſoudre* & d'*achever*.

CASSIUS Avidius, célèbre capitaine romain, qui vivoit du temps de Marc-Aurèle, & qui ayant été ſalué empereur en Syrie, fut tué au bout de trois mois par trahiſon, ſa tête fut envoyée à Marc-Aurèle, l'an de J. C. 175.

CASSIUS Scœva, ſoldat de Céſar, diſtingué par ſa valeur, qui obtint plus d'une fois des éloges & des récompenſes de ce général.

CASSIUS. *Voyez* DION.

CASTALION, (SÉBASTIEN) (*Hiſt. mod.*) *Voyez* CALVIN. Le vrai nom de *Caſtalion* étoit Chateillon. Né en 1515, mort en 1563. On a de lui divers ouvrages théologiques & polémiques.

CASTEL, (LOUIS-BERTRAND) (*Hiſt. litt. mod.*) Le père *Caſtel*, jéſuite. On a donné en 1763 un petit livre intitulé : *Eſprit, ſaillies & ſingularités du père Caſtel.* Ce titre eſt analogue au génie du père *Caſtel.* L'éditeur donne un abrégé de la vie de ce jéſuite, laquelle ſe réduit aux liaiſons qu'il a eues avec M. de Fontenelle, le P. de Tournemine, M. l'abbé de Saint-Pierre & M. le préſident de Monteſquieu. Quant au reſte, le P. *Caſtel* naquit à Montpellier le 11 novembre 1688, entra chez les jéſuites le 16 octobre 1703, vint à Paris vers la fin de 1720, & y mourut le 11 janvier 1757. Il étoit de la ſociété royale de Londres, de l'académie de Bordeaux & de celle de Rouen. On connoit ſon traité de la peſanteur, ſa mathématique univerſelle, ſon ingénieuſe invention du clavecin oculaire, ſes divers écrits ſur ou contre le Newtonianiſme, &c. Il travailla long-temps au journal de Trévoux, où on compte trente-huit morceaux de lui, parmi leſquels on diſtingue ſur-tout les analyſes de la *Théodicée* de Leibnits. On trouve auſſi vingt-deux lettres ou diſſertations du même auteur dans le *Mercure*.

L'éditeur de l'eſprit du P. *Caſtel* convient que ce jéſuite étoit ſouvent dominé par l'imagination ; que tout philoſophe géomètre qu'il vouloit être (& qu'il étoit, ſelon l'éditeur) « il a de temps en temps » paſſé la ligne que lui traçoit la géométrie, tant » pour le fond des choſes que pour la manière de » les dire «. Mais il ſoutient que quand le P. *Caſtel* a pu retenir ſous les loix de la raiſon cette puiſſance d'imaginer qui étoit en lui dans le dégré le plus éminent, il n'a dit que du vrai, » & ce qui eſt » très-digne de remarque, ajoute-t-il, il l'a dit du » ſtyle le plus attrayant & le plus convenable «.

Pour attrayant, le ſtyle du P. *Caſtel* l'eſt preſque toujours.

Pour convenable, il ne l'eſt preſque jamais.

Quoi, par exemple ; de moins convenable que ce ſtyle ?

» Le péché d'Adam n'eſt venu que de ce qu'Eve, » formée pour vivre en ſociété avec Adam ſeul, » entra en ſociété de raiſonnement, de philoſophie » & de théologie avec les bêtes, avec la plus mé» chante de toutes, avec le ſerpent. Le ſerpent » étoit le démon ſans doute, & n'en étoit pas moins » bête pour cela, aux yeux d'Eve au moins, qui » en fut pourtant la bête ce jour-là : tant les bêtes » peuvent déniaiſer les hommes !

Y a-t-il encore bien de la convenance dans toutes les parties de cette énumération des avantages de la ſociété ?

» Elle nous donne des tailleurs qui nous habil» lent, des cordonniers qui nous chauſſent, des » marchands de toutes ſortes, des médecins, des » hôpitaux, des prêtres qui nous baptiſent, nous » prêchent, nous abſolvent, nous enterrent, & » nous mènent en paradis comme par la main «.

Sous la plume d'un autre écrivain que le P. *Caſtel*, ce dernier trait n'auroit-il pas l'air d'une ironie indécente & irréligieuſe ?

En général le ſtyle du P. *Caſtel* eſt vif, franc, naturel, naif même : il n'eſt jamais tourné, jamais arrangé, il s'élance du cœur avec tranſport, il conſerve toute l'énergie du ſentiment. C'eſt le langage, ce ſont ſouvent les idées d'une femme d'eſprit, qui ſait ſentir, peindre & ne ſait pas écrire. Le P. *Caſtel* n'écrit point, il répand ſon ame, il laiſſe couler ſans méthode & ſans réſerve les torrens de ſon imagination. Sa véhémence, ſon incorrection, ſes négligences ſont piquantes, pittoreſques, quelquefois baſſes & voiſines du burleſque : il amuſe, il entraine, il fait rire, il touche, & tout cela ſouvent dans le même moment. Il a du moins, comme M. de Marivaux, dont il eſt d'ailleurs très-différent, l'avantage d'être plus original, plus lui-même, d'avoir une phyſionomie de génie plus marquée, plus caractériſée, que le commun même des bons écrivains. *Il eſt fou*, diſoit M. de Fontenelle, *& c'eſt dommage, mais je l'aime encore mieux original & un peu fou, que s'il étoit ſage ſans être original.*

Le P. *Caſtel* penſe beaucoup & ſouvent très-bien. » Une découverte, dit-il, eſt un microſcope qui » rend viſibles mille objets qu'on avoit ſous les » yeux, & qu'on croit avoir toujours vus, parce » qu'on voit nettement qu'on les avoit ſous les » yeux «.

» Dans toute nouveauté, dit-il encore, de quel» que eſpèce qu'elle puiſſe être, il y a toujours la » partie du mal entendu & celle de l'imagination, » qui tiennent long-temps en échec les plus utiles » inventions. Il n'y a que la religion où les nou» veautés ſoient poſitivement mauvaiſes, & tout » le monde y court «.

Il a de la méthode, & preſque de la profondeur dans le morceau où il traite *de l'action des hommes ſur la nature.*

Il remarque dans la nature, une tendance conſtante à ſéparer les divers élémens dont elle eſt compoſée, à raſſembler la maſſe entière de chacun de ces élémens; à les placer ainſi ſéparés les uns des autres dans l'ordre qu'indiquent leurs différens dégrés de peſanteur: la terre ſous l'eau, l'eau ſous l'air, & à leur procurer par cette ſéparation l'incorruptibilité & l'immortalité. Ce ſont préciſément cet ordre & cette ſéparation, où tend la nature, que les hommes détruiſent par une action continuelle, par mille mélanges, par mille combinaiſons; ils égarent la nature dans un labyrinte de directions oppoſées à ſes vues; oppoſées entre elles, pour l'empêcher d'arriver à ſon but, & pour l'en éloigner de plus en plus. Mais cette action des hommes ſur la nature peut être réduite à deux points principaux: aux mélanges & à l'interruption de l'équilibre.

Quant au premier point, l'agriculture, les arts, les métiers, les travaux, les occupations diverſes des hommes, l'action même de manger, de ſe nourir, &c. tout n'eſt que combinaiſon, mélange, confuſion de ſubſtance; les élémens ſont ſans ceſſe verſés & reverſés les uns dans les autres, & la nature égarée ne peut plus retrouver ſa voie originaire, ſi étrangement brouillée.

Quant à l'interruption perpétuelle de l'équilibre établi par la nature, ne voit-on pas que des travaux humains, il réſulte ſans ceſſe des abaiſſemens & des rehauſſemens alternatifs, en mille endroits de la terre, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur? Nos édifices, nos levées de terre, nos maiſons, nos villes rompent deux fois l'équilibre. 1°. En ce qu'elles ſurchargent la colonne de terre qui les ſupporte. 2°. En ce qu'elles déchargent les colonnes qui ſupportoient les matériaux, &c.

» C'eſt donc, dit l'auteur, la volonté libre des » hommes qui altère, façonne, détruit la plu» part des corps, & qui met la nature en voie de » produire des corps ſujets à des deſtructions & à » des altérations continuelles; *c'eſt nous, en bonne » phyſique, autant qu'en bonne morale, qui répan» dons ſur tout ce qui nous environne, le ſceau de » notre mortalité.* «

Cette derniere idée morale avoit été noblement exprimée par M. le chancelier d'Agueſſeau, dans ſon diſcours: *Des cauſes de la décadence de l'éloquence.*

» Nous naiſſons foibles & mortels, & nous impri» mons ſur tout ce qui nous environne, le carac» tère de notre foibleſſe & l'image de notre mort.

Dans un parallèle de Bayle & de M. Rouſſeau de Genève, le P. *Caſtel* dit, que Bayle va à l'eſprit par le cœur, & que Rouſſeau va au cœur par l'eſprit. On ne peut guère plus mal caractériſer ces deux écrivains; Bayle ne dit rien & ne veut rien dire au cœur, & Rouſſeau parle à la fois & au cœur & à l'eſprit.

Lorſque M. Rouſſeau fit paroître ſon éloquent *diſcours ſur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les hommes*, cet ouvrage donna lieu à une foule d'écrits pour & contre, nés de l'enthouſiaſme on de l'envie. Le P. *Caſtel* entra dans la lice par des motifs plus purs; il crut la religion & la morale attaquées; il s'arma pour les défendre & pour réfuter les paradoxes de M. Rouſſeau: ſon ouvrage a pour titre: *L'homme moral oppoſé à l'homme phyſique de M. R.... Lettres Philoſophiques où l'on réfute le déiſme du jour.* Son projet, tel qu'il l'annonce, eſt de convertir M. Rouſſeau à Dieu, à l'égliſe, au roi, à la France, aux lettres, aux arts, à la ſociété, à l'humanité, *toutes choſes pour leſquelles*, ajoute le P. Caſtel, *je lui connois des talens.*

Le recueil intitulé: *Eſprit du P. Caſtel*, finit par une penſée ſur la mort, penſée qui, avec le plus grand air de prétention, nous paroît obſcure & alambiquée, La voici:

» Notre vie n'eſt qu'une épigrame, dont la mort » eſt la pointe ». Comment un théologien, philoſophe & bel eſprit, & qui vouloit dire un mot ſingulier, n'a-t-il pas plutôt dit que *notre vie eſt une énigme, dont la mort eſt le mot*, puiſque de ce mot dépend un bonheur ou un malheur éternel?

CASTEL. *Voyez* S. PIERRE.

CASTELLAN. *Voyez* CHATEL.

CASTELLANE. (*Hiſt. mod.*) nom d'une des plus nobles & des plus anciennes maiſons de Provence; on ne ſait ſi elle a donné ſon nom à la ville & Baronie de *Caſtellane*, ou ſi elle l'en a tiré. Une des opinions ſur ſon origine eſt, qu'elle deſcend des anciens Comtes & rois de Caſtille. La variété des opinions en prouve l'incertitude, & l'incertitude, en pareille matière, prouve une antiquité immémoriale.

CASTELLANS, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne en Pologne aux ſénateurs qui ſont revêtus des premières dignités après les palatins du royaume; leur nombre eſt fixé à quatre-vingt-deux. Ils ſont chargés du ſoin des caſtellanies, ſubordonnées aux palatins, & les chefs & les conducteurs de la nobleſſe dans chaque palatinat. Le premier de tous eſt le *caſtellan* de Cracovie; celui-ci a le droit de précéder tous les palatins, & tient après les évêques le premier rang parmi les ſénateurs laïques. On diviſe les *caſtellans* en *grands* & en *petits*; les premiers ſont au nombre de trente-trois, & les derniers au nombre de quarante-neuf, de la petite Pologne, de Mazovie, & de la Pruſſe polonoiſe. Les grands *caſtellans* ont comme les autres ſénateurs du royaume, ſéance dans les conſeils & aux diètes, qu'ils ont le droit de convoquer; ils adminiſtrent la juſtice dans leurs diſtricts, ont l'intendance ſur les poids & meſures, fixent le prix des grains & denrées, & ſont les juges des Juifs. Mais les petits *caſtellans* n'ont ni ſéance, ni voix délibérative dans les affaires d'état. (--)

Digitized by Google

CASTELLANI, & NICOLOTTI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom de deux factions toujours oppoſées, qui diviſent la populace à Veniſe. (*A. R.*)

CASTELNAU. (*Hiſt. de Fr.*) Les *Caſtelnau*, ſeigneurs de Mauviſſière, ont produit beaucoup de ſujets utiles à l'état. Pierre de *Caſtelnau*, attaché au roi Louis XII, eut un fils, nommé Louis, qui fut tué dans les guerres d'Italie.

Veſpaſien de *Caſtelnau*, neveu de Louis, & petit fils de Pierre, fut tué en 1569, au ſiege de S. Jean-d'Angely.

Titus, ſon frère, capitaine des gardes-ſuiſſes du duc d'Alençon, fut aſſaſſiné à la cour de ce prince, en 1573.

Pierre II. ſon frère ainé, fut aſſaſſiné en 1583. à Dunkerque, où il étoit avec ce même duc d'Alençon.

Nous les mettrons au nombre des victimes de l'état, ces aſſaſſinats étant l'effet des troubles du temps & des fureurs de religion.

Chriſtophe de *Caſtelnau*, fils de Pierre II. chevalier de l'ordre du roi, ainſi que ſon père, fut fait priſonnier dans une rencontre en 1581.

Urbain, ſon fils, fut tué au ſiege de Montauban.

Mathurin de *Caſtelnau*, ſecond fils de Pierre II, mourut au ſiége de Montpellier, en 1682.

Michel de *Caſtelnau*, ſeigneur de Mauviſſière, frere de Pierre II. & comme lui, chevalier de l'ordre, eſt un des hommes les plus illuſtres qu'ait produit la maiſon de *Caſtelnau*. Homme de guerre & de cabinet, il fut employé ſous Charles IX & ſous Henri III, en diverſes négociations; il fut juſqu'à cinq fois ambaſſadeur en Angleterre, & il y reſta dix ans de ſuite la première fois. C'eſt lui dont nous avons des mémoires très-exacts & très-inſtructifs depuis l'an 1559, juſqu'en 1570, dont le Laboureur a donné une excellente édition, à laquelle il a beaucoup ajouté. *Caſtelnau* étoit en Angleterre dans le temps des malheurs de Marie Stuart, c'étoit en lui que cette reine infortunée mettoit ſa plus grande confiance, on voit par quelques lettres qui ſe trouvent dans les manuſcrits rapportés de Londres, par M. de Bréquigny, que dans l'impuiſſance de ſervir utilement Marie, *Caſtelnau* la conſoloit de ſon mieux, il lui mandoit qu'un aſtrologue, nommé Bodin, (c'étoit vraiſemblablement le célèbre Jean Bodin, qui avoit beaucoup de foible pour les ſciences occultes), avoit prédit qu'elle verroit bientôt la fin de ſes malheurs. Nous apprenons par d'autres lettres de ce miniſtre, que les ennemis de Marie, pour la décrier dans l'Europe, & lui faire perdre l'appui même des puiſſances catholiques, répandoient contre elles les calomnies les plus atroces & les plus indécentes; ils publioient tantôt qu'elle étoit groſſe, tantôt qu'elle venoit d'accoucher. *Caſtelnau* atteſte que ces propos avoient été tenus à l'ambaſſadeur d'Eſpagne & à l'archevêque de S. André, qui lui en avoient parlé à lui-même: on les avoit tenus auſſi aux banquiers & négocians pour qu'ils répandiſſent par-tout ces nouvelles.

Michel de *Caſtelnau* mourut en 1592.

Edouard-Robert, Baron de Joinville, ſon fils ainé, fut tué, mais ce ne fut pas comme ſes ayeux, en ſervant ſa patrie, il périt dans un duel.

Un autre Baron de Joinville, Henri, neveu d'Edouard-Robert, fut tué d'un coup de canon au ſiége de la Rochelle, en 1627; mais François, Baron de Mauviſſière, frère de Henri, fut auſſi tué en duel.

Jacques II, Marquis de *Caſtelnau*, petit fils de Michel, eſt le Maréchal de *Caſtelnau*; il eut part à tous les faits de guerre de ſon temps, ſous Louis XIII & Louis XIV, depuis le ſiége de Corbie en 1636, juſqu'à celui de Dunkerque en 1658. A la bataille de Norlingue, en 1645, il ſervoit en qualité de Maréchal de bataille, & y fut bleſſé de deux coups de mouſquet. Il eut le commandement de l'aile gauche à la bataille des Dunes, le 14 juin 1658. Il fut bleſſé deux jours après au ſiége de Dunkerque. Le 20 du même mois il reçut le bâton de maréchal de France, & mourut le 15 juillet ſuivant, à Calais, des ſuites de ſa bleſſure, dans la trente-huitième année de ſon âge.

Michel II, ſon fils, mourut à vingt-ſept ans à Utrecht le 2 décemdre 1672; d'une bleſſure reçue à l'attaque d'une des places conquiſes cette année en Hollande.

La maiſon de *Caſtelnau* a produit auſſi des femmes célèbres; Catherine, fille de l'ambaſſadeur & femme de Louis de Rochebouart; elle ſavoit quatre langues, & traduiſit en Anglois les mémoires de ſon père.

Henriette-Julie, petite-fille du maréchal, femme de Nicolas, comte de Murat, connue ſous le nom de Comteſſe de Murat, morte en 1716, à quarante-cinq ans. On a d'elle quelques chanſons & quelques pieces fugitives. On a retenu la chanſon qui a pour titre : *Le plaiſir.*

» Faut-il être rant volage,
Ai-je dit au doux plaiſir?
» Tu nous fuis, (las! quel dommage!)
» Dès qu'on a pu te ſaiſir.

Ce plaiſir tant regrettable
Me répond : » Rends grace aux dieux;
» S'ils m'avoient fait plus durable,
» Ils m'auroient gardé pour eux.

On a encore de madame de Murat quelques romans & des contes de Fées.

CASTELVETRO, (LOUIS DE) (*Hiſt. litt. mod.*) critique Italien du ſeizième ſiècle, eſt connu par ſa poétique où les ſavans trouvent qu'il a plus cherché à contredire Ariſtote qu'à l'expliquer. Le feu ayant pris à Lyon dans la maiſon où il étoit, il ſe mit à crier : *ſauvez ma poétique.* Il avoit voyagé en Allemagne, ce qui étoit ſuſpect alors en Italie à cauſe du Luthéraniſme. De retour à Modène ſa

patrie, il fut accuſé d'avoir traduit en Italien un livre luthérien de Melanchton, le ſaint office lui fit ſon procès & ſon affaire tournoit mal, il parvint à ſe ſauver de priſon, & il s'enſuit à Bâle; né en 1505; il mourut à Chiavenne en 1571.

CASTIGLIONI, (BALTHASAR) (*Hiſt. litt. mod.*) célèbre poète Mantouan des quinzième & ſeizième ſiècles. On eſtime également ſes poéſies Italiennes & ſes poéſies latines. Les Italiens appellent *ſon courtiſan, le livre d'or:* veuf d'Hyppolyte Torella, femme d'un rare génie & d'une rare beauté, dont on a auſſi des ouvrages en vers & en proſe fort eſtimés, il entra dans l'état eccléſiaſtique & fut évêque d'Avila. Il avoit porté les armes avec gloire, il avoit été employé avec ſuccès en différentes ambaſſades; il avoit plû dans les cours étrangères comme dans ſa patrie. Tous les ſouverains de ſon temps, les Jules II, les Leon X, les Clément VII, les Louis XII, les Henri VIII, les Charles-Quint furent ſes amis; on croit que ce dernier avoit réſolu de le prendre pour ſecond, ſi ſon duel avec François I avoit eu lieu, on dit qu'il le regardoit comme le plus brave chevalier & l'homme le plus parfait qu'il eût connu; en apprenant ſa mort, il dit à Louis Strozzi, neveu de *Caſtiglioni: yo os digo que es muerto uno de los meiores cavalleros del mundo.* Né le 6 décembre 1478, Balthaſar ou Baldaſſar *Caſtiglioni*, ainſi qu'il eſt nommé dans ſon épitaphe compoſée par Bembe, mourut à Tolède le 8 février 1529. Il étoit fils d'une Gonzague, ſa mère lui ſurvécut, *contra votum ſuperſtes*, dit l'épitaphe.

Les CASTIGLIONI *ou* CASTIGLIONE tirent leur nom de la terre de *Caſtiglione* près de Pavie, où ils ont donné leur nom à cette terre. Ils prétendent deſcendre de Stilicon général d'Honorius, & le nom de la terre de *Caſtiglione* eſt *caſtrum Stiliconis.*

CASTILLE (*royaume de*), *Hiſtoire d'Eſpagne.* De tous les royaumes Européens ſoumis à la couronne d'Eſpagne, la *Caſtille* eſt, ſans contredit, le plus conſidérable, ſoit relativement à ſon étendue, ſoit par la beauté du pays & ſa fertilité, la douceur du climat, le nombre & la richeſſe des habitans, qui pourroient être bien plus heureux encore, s'ils étoient plus zélés à cultiver les ſciences & les arts, pour leſquels ils ſemblent faits, & que cependant ils négligent, s'ils préféroient les avantages du travail & de l'induſtrie aux langueurs de l'indolence, & de la plus inactive oiſiveté. On diviſe communément en *Caſtille* vieille & en *Caſtille* nouvelle, ce royaume qui a au levant la Navarre, l'Arragon & le royaume de Valence; Léon & le Portugal au couchant; les Aſturies & la Biſcaie au nord; l'Andalouſie, Grenade & Murcie au midi. Quelques écrivains ont fait, aſſez infructueuſement, de pénibles recherches pour trouver l'origine du nom de *Caſtille.* Les uns ont prétendu que ce pays, ainſi que la Catalogne, fut jadis habité par une nation à laquelle les Romains donnoient le nom de *Caſtellani*, d'où l'on voit clairement que le nom de *Caſtille* dérive. Cette découverte étymologique eſt très-ſatisfaiſante; mais, par malheur, elle eſt entièrement dénuée de preuves; car jamais les Romains n'ont connu, dans cette contrée, de peuple qu'ils aient appellé *Caſtellani*, & ſuivant l'opinion démontrée des critiques les plus ſavans, la *Caſtille* & la Catalogne étoient habitées par les Vaccéens. Quelques étymologiſtes plus raiſonnables ont aſſuré que le nom de *Caſtille* vient d'une forteresſe, conſtruite lorſque ce pays fut reconquis ſur les Maures, pour la défenſe de la frontière, & dans laquelle le comte ou chef de cette vaſte province faiſoit ſa réſidence. Ce raiſonnement me paroit plus judicieux que les conjectures fondées ſur la ſuppoſition des *Caſtellani*; d'ailleurs, il eſt prouvé par les faits, attendu qu'il eſt très-certain qu'on ne trouve le nom de *Caſtille* dans aucun écrivain antérieur à la conquête de ce pays ſur les Maures, & qu'il eſt encore plus aſſuré que les nouveaux poſſeſſeurs conſtruiſirent alors, non une, mais pluſieurs forteresſes ſur les frontières, pour les mettre à l'abri des invaſions de ces ennemis. Au reſte, il me paroit d'autant plus inutile de s'arrêter à ces ſortes de diſcuſſions, qu'elles ne peuvent conduire à aucune découverte bien exacte, bien démontrée; auſſi paſſerai-je à des objets qui me paroiſſent plus utiles. Ce beau pays, fertile en bled, en vins, en pâturages excellens, tenta les chrétiens & les Maures, qui, déſirant également poſſéder cette riche contrée, combattirent long-temps les uns contre les autres pour tâcher de s'en emparer. Les Maures l'emportèrent à la fin ſur leurs rivaux, & pouſſant plus loin leurs ſuccès, ils conquirent toute l'Eſpagne: cependant malgré tous leurs efforts, malgré la terreur de leurs armes, il reſta dans quelques cantons de la *Caſtille*, pluſieurs ſeigneurs, qui s'y maintinrent, s'y fortifièrent, & acquirent, avec le temps, tant de puiſſance & de richeſſes, qu'ils ſe rendirent ſouverains, & ſe mirent ſous la protection des rois d'Oviedo. C'eſt des châteaux forts de ces ſeigneurs que, ſuivant l'opinion aſſez probable de bien des écrivains, la *Caſtille* tire ſon nom. Les faits ſont vrais; mais quant à la découverte étymologique, on eſt libre, ou de la rejetter, ou d'y ajouter foi. Quoi qu'il en ſoit, il eſt prouvé que ces ſeigneurs, après s'être vaillamment défendus contre les Maures, & avoir fait ſur eux des incurſions heureuſes, ſe donnèrent le titre de comtes: il eſt encore vrai qu'ils étoient ſouverains, & que, comme feudataires des rois d'Oviedo, ils étoient obligés de marcher, à la tête de leurs vaſſaux, au ſecours de ces rois, & de ſe trouver à l'aſſemblée des états d'Oviedo. Le premier qui fut décoré du titre de comte de *Caſtille*, du moins le premier de ces comtes dont l'hiſtoire ait fait mention, fut don Rodrigue, contemporain & feudataire de don Alphonſe ſurnommé le *chaſte*, roi d'Oviedo, qu'il ſervit très-utilement dans les différentes guerres que ce monarque fit ou eut à ſoutenir contre les Maures. Don Diègue, fils de Rodrigue, fut auſſi comte de

Digitized by Google

Caſtille; il ſe ſignala plus encore que ſon père, &, par l'ordre d'Alphonſe-le-Grand, il fit conſtruire la ville de Burgos. Au reſte, cette dignité de comte de *Caſtille* n'étoit ni unique, ni indiviſible : car on ſait que du temps même de don Diègue, fils de Rodrigue, il y avoit pluſieurs ſeigneurs qui prenoient le titre de comtes de *Caſtille*, tels que don Almondare, ſurnommé le *blanc*; don Nugno Fernandez, don Fernand Anſinez. Il eſt vrai que ceux-ci ne tenoient ni leur titre, ni leur autorité des rois d'Oviedo, ſous la protection deſquels ils étoient ſeulement. Peut-être, & cela eſt très-probable, que celui qui étoit nommé par le roi d'Oviedo, étoit plus puiſſant que les autres, & avoit la prééminence ſur eux. Ce qui me paroit donner beaucoup de poids à cette conjecture, eſt que ce fut à don Diegue ſeulement, & non à d'autres, que le roi don Alphonſe envoia l'ordre de conſtruire Burgos, qui, dans la ſuite, eſt devenue la capitale de la province & la réſidence du gouverneur. Mais au fond, ce ne ſont encore-là que des conjectures; voici des faits plus ſûrs. Don Garcie, après s'être révolté contre le roi don Alphonſe-le-Grand, ſon père; après avoir excité, par les conſeils & le ſecours des comtes de *Caſtille*, beaucoup de troubles dans l'état, parvint à la couronne, & changeant de conduite & de manière de penſer, mépriſa ces mêmes comtes qui l'avoient ſi fort appuyé dans ſa rébellion; don Ordogno, ſon frère & ſon ſucceſſeur, ne vit en eux que des ſujets rebelles, des factieux, des grands d'une ambition outrée & des citoyens dangereux, dont il étoit très-important de réprimer la licence & l'audace. Afin de n'avoir plus à craindre ces vaſſaux trop puiſſans, il diſſimula le projet qu'il avoit formé de les détruire, & ſous quelques prétextes qui flattoient leur vanité, il les appella auprès de lui dans une petite ville nommée *Régulax*; ils s'y rendirent, Ordogno les fit arrêter & conduire enchaînés à Léon, où, par ſes ordres, ils furent tous mis à mort. Cet acte de ſévérité, ou, ſi l'on veut, de tyrannie, ſouleva les Caſtillans, & fit naître entre les deux nations une haine violente, & qui s'accrut ſous Froila II, encore plus cruel envers les nobles Caſtillans, qu'Ordogno ne l'avoit été à l'égard des comtes, punis du moins avec quelque apparence de juſtice, puiſqu'ils avoient ſuſcité des révoltes, & ſoutenu le ſoulèvement de don Garcie contre don Alphonſe ſon père. Indignés de la cruauté d'Ordogno & de la tyrannie de Froila II, les Caſtillans réſolurent de ſecouer un joug qu'ils trouvoient inſupportable. Ils s'armèrent, ſe révoltèrent, & adoptant une nouvelle forme de gouvernement, ils choiſirent deux ſeigneurs de la plus haute diſtinction, auxquels ils confièrent, ſous le titre de juges, les rênes du gouvernement qu'ils venoient d'établir. Les premiers qui furent élevés à ce poſte éminent, furent don Nunno Raſura, chéri de ſes concitoyens par l'aménité de ſon caractère, autant qu'il étoit reſpecté par la ſageſſe de ſes mœurs & par ſon équité, & don Lain Calvo, jeune homme rempli de valeur & de zèle pour la patrie. Celui-ci fut chargé du commandement des troupes, & Raſura de l'adminiſtration des affaires civiles & politiques. Don Gonzales Nunno, fils de don Raſura, ſuccéda à ſon père, & fut, comme lui, décoré de la dignité de juge: il réunit les talens les plus rares aux plus reſpectables qualités. Quelques hiſtoriens aſſurent qu'il fut le père de don Ferdinand Gonçalez, fondateur de la principauté de *Caſtille*, & le premier qui ſubſtitua au titre modeſte de juge, le titre plus brillant & plus pompeux de ſouverain. Cependant la plupart des annaliſtes regardent comme très-fabuleuſe cette généalogie; quelques-uns même prouvent que cet illuſtre Ferdinand Gonçalez, qui par ſes grandes actions, ſes vertus, ſes victoires, paſſoit pour un héros, étoit fils de don Ferdinand Gonçalez de l'antique maiſon de Lara en *Caſtille*. Je fatiguerois inutilement le lecteur, & j'aurois moi-même trop d'ennui à dévorer, ſi j'entreprenois de rapporter ici les accablantes recherches faites par les annaliſtes qui ont ſoutenu, les uns que ce Ferdinand Gonçalez étoit fils de Gonçalez Nunno; les autres, qu'il ne lui appartenoit point, & qu'il étoit iſſu des ſeigneurs de Lara. Cette diſcuſſion me paroît d'ailleurs fort peu importante, parce que, quels que fuſſent les aïeux de Ferdinand, il ſuffit de ſavoir qu'il fonda le trône de *Caſtille*, & qu'il en fut le premier poſſeſſeur. A l'égard des faits poſtérieurs à ce ſouverain, & des évènemens les plus mémorables qui ſe ſont paſſés dans ce royaume, j'ai pris ſoin de les rapporter dans l'hiſtoire des différens rois de *Caſtille*. (*L. C.*)

CASTRATI, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) Ce nom, qui eſt purement italien, ſe donne à ceux qu'on a faits eunuques dans leur enfance, pour leur procurer une voix plus nette & plus aigue. Les *caſtrati* chantent dans les concerts la même partie que les femmes, ou deſſus. A l'égard de la cauſe phyſique pour laquelle les *caſtrati* ont la voix grêle & aigue, il ne paroît pas plus facile de la trouver, que d'expliquer pourquoi ils n'ont point de barbe, mais le fait eſt certain, & cela ſuffit. (*O*)

CASTRICIUS, (MARCUS) (*Hiſt. Rom.*) on ne ſait de lui qu'un mot, il étoit magiſtrat de la ville de Plaiſance, le conſul Cneïus Carbon vouloit engager cette ville dans le parti de Marius contre Sylla, & demandoit des ôtages, *Caſtricius* les refuſa. *Je vous prie de conſiderer*, dit Carbon, *que j'ai pour appuyer ma demande beaucoup d'épées, & moi*, répondit *Caſtricius*, *pour appuyer mon refus, beaucoup d'années*. *Caſtricius* vivoit vers l'an 85 avant J. C.

CASTRIOT, *voyez* SCANDERBERG.

CASTRO; (INÈS DE) *voyez* INÈS.

CASTRO, (PAUL DE) (*Hiſt. litt. mod.*) juriſconſulte célèbre du quinzième ſiècle, ainſi nommé parce qu'il étoit de Caſtro; il profeſſa le droit à Florence, à Bologne, à Sienne, à Padoue. On diſoit de lui: *ſi Bartholus non eſſet, eſſet Paulus*. Cujas diſoit: *qui non habet Paulum de Caſtro, tu-*

nicam vendat, & emat illum. Paul de Caſtro avoit été ſimple copiſte de Balde, il apprit de ce juriſconſulte à l'égaler ou à le ſurpaſſer.

CASTRUCCIO CASTRACANI; (*Hiſt. mod.*) ce fameux tyran de Luques, dont Machiavel a écrit l'hiſtoire ou plutôt le roman, étoit de la famille des Anteliminelli ou Intelminelli, maiſon très-ancienne à Luques: de la branche de Caſtracani ſortirent deux frères, François & Gheri. Ce dernier étoit le père de Caſtruccio, lequel naquit au mois de mars 1281. Sa famille étoit de la faction des noirs ou gibelins, en conſéquence elle étoit bannie de Luques & dépouillée de ſes biens; *Caſtruccio* ayant perdu ſes parens à l'âge de vingt ans, alla chercher fortune à la cour d'Edouard I, roi d'Angleterre, il obtint ſa faveur, mais une querelle qu'il eut avec un ſeigneur Anglois qui lui donna un ſoufflet & qu'il tua, l'obligea de quitter cette cour, il alla offrir ſes ſervices à Philippe-le-Bel, rival d'Edouard, il plut encore à Philippe, & comblé de ſes bienfaits, il retourna dans ſon pays. Des révolutions nouvelles le rétablirent dans la ville de Luques, dont il fut même fait gouverneur; il devint cher au peuple par une conduite prudente & habile; il fit des conquêtes, & devint une puiſſance formidable en Italie. Il mourut le 3 décembre 1328. M. l'abbé Sallier, dans un *examen critique de la vie de Caſtruccio écrite par Machiavel*, examen inſéré par extrait dans l'hiſtoire de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, tome 7, pages 320 & ſuivantes, a réfuté les principales fables dont Machiavel a défiguré l'hiſtoire de ce grand capitaine, & il a fait voir qu'Alde Manuce, qui appuie par tout ſon récit d'actes & de pièces, mérite beaucoup plus de confiance.

FIN DU TOME PREMIER.

De l'Imprimerie de la Veuve BALLARD & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.